ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 15 décembre 2025

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 11 décembre 2025

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 15 décembre 2025, à 13 h**, **dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 15 décembre 2025

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 4 décembre 2025.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 7.02 et 7.03, 15.01, 20.15 à 20.22, 30.04 à 30.09, 41.02, 42.01 et 42.02, 51.02, ainsi que des points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.25), 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08), 80.01 (42.02), 80.01 (42.03) et 80.01 (51.01) à 80.01 (51.06).

Finalement, veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 15 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 novembre 2025, à 13 h

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025

07.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

07.03 *Service du greffe*

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par le personnel de cabinet, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner le 10e anniversaire de Piéton Québec et l'importance de favoriser une mobilité inclusive pour l'ensemble des usagères et usagers de la route

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1259343001

Conclure des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans six arrondissements de la Ville, d'une durée de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 296 772,03 $, taxes incluses (lots 1 et 2) - Appel d'offres public 25-21136 (2 soum., 1 seul conforme)

20.02 *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique* - 1259445010

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige dans six arrondissements, pour une période d'une saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

20.03 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1250025008

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost - Dépense totale de 1 287 124,02 $, taxes incluses

20.04 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1250025007

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement de Lachine, entre la 6e et la 20e Avenue - Dépense totale de 919 007,93 $, taxes incluses

20.05 *Service de la culture* - 1258781012

Accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade tranquille, pour une période de 20 mois, rétroactivement au 1er mai 2025 - Dépense totale de 700 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

20.06 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1257231076

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201) - Dépense totale de 313 826,86 $, taxes incluses

20.07 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1259615006

Approuver les deux projets de convention de prêt de local, entre la Ville de Montréal et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entrainement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives

20.08 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1259271001

Approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville de Montréal et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

20.09 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1258978003

Approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et la Ville de Montréal, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure

20.10 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1258682015

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 46 356,02 $

20.11 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1258682014

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 715,54 $

20.12 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1258682013

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 131 005,79 $

20.13 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1258682012

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 66 996,24 $

20.14 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1255323009

Approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005)

20.15 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231072

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soum.)

20.16 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1256676001

Accorder un contrat à Aquam Spécialiste Aquatique inc., pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 243 576,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21144 (1 soum.)

20.17 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1255323019

Approuver le projet de 4e convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, le local 400 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 2 461,50 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 $, excluant les taxes

20.18 *Service de la culture* - 1258518001

Accorder un soutien financier totalisant 163 300 $, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets pour des activités hivernales extérieures (Stratégie hivernale) dans le budget Réflexe de la Stratégie centre-ville / Approuver les projets de convention à cet effet

20.19 *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets programmes et systèmes* - 1250005005

Accorder cinq contrats à Services d'entretien Alphanet inc., pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026, avec une option de prolongation d'une année (lots 1 à 5) - Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soum., 1 conforme)

20.20 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1247723005

Approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour un montant de 286 001 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

20.21 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1255703011

Annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à Ilot 84 pour le projet Sous Zéro (CM25 0978) / Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 $ et un soutien technique estimé à 75 000 $ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver le projet de convention à cet effet

20.22 *Service de la culture* - 1258781011

Approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285) / Accorder un soutien financier de 50 000 $ à Montréal en Histoires pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet

30 – Administration et finances

30.01 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1257231071

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.02 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1257231078

Offrir au conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc, conformément au 1er alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.03 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1254950007

Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud

30.04 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1251024002

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

30.05 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1257894004

Autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service

30.06 *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1254784003

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026 - Dépense totale de 519 444,43 $, taxes incluses

30.07 *Direction générale , Direction Affaires publiques et protocole* - 1257935001

Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.08 *Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1257857004

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement

30.09 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine* - 1258514004

Abroger la résolution CM25 1208

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1259061001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

41.02 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1250025009

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1257231057

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement des structures routières

42.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1258848025

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe* - 1257939002

Renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans à compter du 21 décembre 2025

51.02 *Conseil Jeunesse* - 1257181005

Désigner Gaëlle Guillaume à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, ainsi qu'Anthony Faustin et Iles Ousmer à titre de vice-présidents, pour un mandat de 12 mois à compter de janvier 2026 / Nommer Jade Corriveau, Sofia Anahi Marisco-Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin à titre de membres, pour un premier mandat de trois ans à compter de décembre 2025

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion pour exiger la tenue d'un nouveau processus de nomination au CA de la STM et prévenir les nominations partisanes

65.02 *Service du greffe*

Motion pour souligner les 10 ans de l'organisme Piétons Québec et réaffirmer l'importance d'assurer la sécurité de tous les usagers et les usagères de la route

65.03 *Service du greffe*

Motion pour que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre le projet de transformation et de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1254473002*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.02 *Service des technologies de l'information , Direction stratégies pratiques d'affaires et performance - 1259660002*

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.03 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1255481005*

Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.04 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1255472002*

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soum. conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.05 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1259106004*

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc., pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal (lots 1, 2, 3 et 4), d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois - Montant estimé des ententes-cadres : 24 885 786,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21186 (4 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1259109002*

Conclure une entente-cadre avec Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 (2 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.07 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1255593009*

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences et incidences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.08 *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1259824004*

Accorder un contrat à Cossette Média inc., pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21200 (3 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.09 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1256711010*

Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.10 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1256025012*

Approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site de radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

20.11 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1259920008*

Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.12 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information - 1255942007*

Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.13 *Service de l'eau , Direction des projets majeurs - 1255606004*

Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.14 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1255566005*

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels de conception, de surveillance, de déploiement et de mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.15 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines - 1257231065*

Conclure une entente-cadre avec Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.16 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1254338002*

Conclure une ententes-cadre avec la firme Bouty inc. pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois (lot 1) - Montant estimé de l'entente : 3 479 962,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (4 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.17 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1250094003*

Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental, pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.18 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1255035006*

Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.19 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1258527004*

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.20 *Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés - 1256716007*

Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soum)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.21 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1259859006*

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.22 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1257956004*

Accorder un soutien financier de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.23 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1258154001*

Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, pour le projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.24 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes - 1254363006*

Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.25 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1254501004*

Approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)*

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1259641006*

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1259641009*

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1259641010*

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

30.04 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels - 1255326004*

Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

30.05 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels - 1255326008*

Autoriser la réception d'une subvention de 2 030 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique, pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 $ pour 2025 et 1 015 000 $ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

30.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1259641007*

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

30.07 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1251024001*

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30.08 *Service de l'environnement - 1255605001*

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1259463001*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

42.02 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1240683005*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Écoterritoires*

42.03 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1259443002*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

50 – Ressources humaines

50.01 *Service de police de Montréal - 1255326009*

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire - 1258343012*

Nommer Mme Elvira Carhuallanqui, conseillère de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51.02 *Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement - 1253022015*

Nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1258514004*

Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

51.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1258514005*

Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

51.05 *Montréal-Nord , Direction des services administratifs - 1259595024*

Nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51.06 *Direction générale , Cabinet du directeur général - 1257665003*

Nommer Mme Vana Nazarian, M. Victor Esposito et M. Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2025 13 h

Séance tenue le lundi 24 novembre 2025 – 13 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. François Limoges, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Martine Musau Muele

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, Mme Effie Giannou, vice-présidente sortante du conseil municipal, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Mme Giannou se dit heureuse d'ouvrir cette première assemblée du conseil municipal du mandat 2025-2029. Elle adresse ses félicitations aux membres du conseil pour leur élection. Elle exprime le souhait que les débats se tiennent en tout respect des uns et des autres.

Elle rend ensuite hommage à une figure politique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui nous a quittés le 13 novembre dernier, M. Pierre Gagné. Elle indique que M. Gagné a été conseiller du district de Cartierville de 1990 à 1998 et maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de 2009 à 2017 et qu'il a reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec puis, annoncé son retrait de la vie politique après 16 ans d'engagement.

Au nom de tous les membres du conseil, Mme Effie Giannou transmet ses sincères condoléances aux familles et aux proches du défunt et invite l'assemblée à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de novembre, dont :

- 5 au 11 novembre : Journée des vétérans
- 6 novembre : Journée mondiale sans papiers
- 11 novembre : Jour du Souvenir
- 16 novembre : Journée internationale de la tolérance
- 20 novembre : Journée internationale des droits de l'enfant
- 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En terminant, Mme Giannou remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

À 13 h 07,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

que la période de questions des élus-es prévue au point 2 de l'ordre du jour soit remplacée par une allocution de la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada et une allocution de la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus.

La proposition est agréée.

Mme Giannou cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada exprime sa fierté d'être présente en tant que mairesse de Montréal pour ce premier conseil municipal de la nouvelle Administration. Elle salue toutes les personnes élues, tant de l'Administration que de l'Opposition officielle, ainsi que la future présidente du conseil, Chantal Rossi, reconnue pour son engagement depuis plus de 15 ans. Mme Martinez Ferrada rappelle notamment que le moment est pour l'action et l'écoute afin de guider les décisions et travailler ensemble dans l'intérêt de la population montréalaise.

Ensuite, la mairesse de Montréal souligne que les défis sont nombreux : l'itinérance, le logement abordable, la sécurité, la propreté, les chantiers et le redressement des finances. Elle salue par ailleurs la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, et se dit très fière que pour la première fois, deux femmes issues de la diversité vont se donner la réplique au sein du conseil. Mme Martinez Ferrada insiste sur la collaboration transpartisane et la nécessité de donner plus de moyens aux arrondissements afin d'améliorer les services et limiter les hausses de taxes. Elle conclut en affirmant que les attentes sont élevées et qu'il est temps d'agir avec des solutions concrètes.

Mme Effie Giannou remercie la mairesse de Montréal et cède la parole à la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus.

D'abord, Mme Alneus prend un moment pour remercier les citoyens et les citoyennes qui ont renouvelé leur confiance envers elle et les élus-es de l'Opposition officielle. Elle félicite la mairesse de Montréal et mentionne que les défis demeurent grands, mais que l'amour pour Montréal les motive à aller de l'avant. Mme Alneus rappelle, entre autres, le caractère historique de ce conseil où, pour la première fois, deux femmes issues de la diversité siègent ensemble, un jalon important franchi en ce 24 novembre 2025.

Elle affirme que son équipe a reçu un mandat fort d'opposition officielle et s'engage à défendre les priorités des Montréalais et Montréalaises, à poser les bonnes questions et à surveiller les décisions pour éviter tout recul. Elle promet de collaborer lorsque des changements iront dans la bonne direction; toutefois, elle veillera à ce que l'Administration utilise et développe les bases qui visent le bien commun. Elle termine en réaffirmant le rôle de chacun, celui notamment de protéger et de proposer, afin que Montréal demeure une ville belle, humaine et à la hauteur des attentes de sa population.

Mme Giannou remercie la cheffe de l'Opposition officielle, dépose un nouveau plan de salle et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 13 h 18,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin que les points 51.01, 51.02, 7.07 à 7.09, 7.04 et 7.05 soient appelés dans cet ordre après l'adoption de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM25 1299

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en retirant le point 80.01 (51.03).

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM25 1300

Désignation à la présidence du conseil

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de désigner Mme Chantal Rossi à titre de présidente du conseil.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

Mme Effie Giannou félicite la nouvelle présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, l'invite à prendre place et lui cède la parole.

Puis, la nouvelle présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 1301

Désignation à la vice-présidence du conseil

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de désigner Mme Émilie Brière à titre de vice-présidente du conseil.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM25 1302

Dépôt de l'avis de désignation du leader de la majorité et, le cas échéant, du leader adjoint

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose l'avis de désignation du leader de la majorité et, le cas échéant, du leader adjoint, et le conseil en prend acte.

07.07

CM25 1303

Dépôt de l'avis de désignation de la cheffe de l'Opposition officielle

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose l'avis de désignation de la cheffe de l'Opposition officielle, et le conseil en prend acte.

07.08

CM25 1304

Dépôt de l'avis de désignation du leader de l'Opposition officielle et, le cas échéant, du leader adjoint

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose l'avis de désignation du leader de l'Opposition officielle et, le cas échéant, du leader adjoint, et le conseil en prend acte.

07.09

CM25 1305

Dépôt de l'avis de désignation du leader du parti Équipe LaSalle Team

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose l'avis de désignation du leader du parti Équipe LaSalle Team, et le conseil en prend acte.

07.04

CM25 1306

Dépôt de l'avis de désignation du leader du parti Équipe Anjou

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose l'avis de désignation du leader du parti Équipe Anjou, et le conseil en prend acte.

07.05

---

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 25, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM25 1307

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2025, à 13 h

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 septembre 2025, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 20 novembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 25, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2025

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2025

---

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 13 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

---

07 – Dépôt

À 13 h 26, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2025

07.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour le Règlement 24-017, adopté à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2025

07.03 Dépôt du procès-verbal de correction pour le Règlement 25-016, adopté à l'assemblée du conseil municipal du 25 août 2025

07.06 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

CM25 1308

Dépôt de la liste des membres du comité exécutif

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose la liste des membres du comité exécutif, et le conseil en prend acte.

07.10

CM25 1309

Dépôt de la liste des conseillers associés

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose la liste des conseillers associés, et le conseil en prend acte.

07.11

CM25 1310

Dépôt de la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération, et le conseil en prend acte.

07.12

CM25 1311

Dépôt de la liste des conseillers désignés pour siéger au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose la liste des conseillers désignés pour siéger au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, et le conseil en prend acte.

07.13

CM25 1312

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2025 et pour l'année 2026

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2025 et pour l'année 2026, et le conseil en prend acte.

07.14 1250310001

CM25 1313

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024, et le conseil en prend acte.

07.15 1256285001

CM25 1314

Dépôt du bilan d'évaluation de rendement des adjudicataires des contrats finalisés en 2024

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le bilan annuel sur l'évaluation de rendement des adjudicataires des contrats finalisés en 2024, et le conseil en prend acte.

07.16 1256285002

---

11 - Dépôt de pétitions

À 13 h 28, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

---

15 – Déclaration / Proclamation

À 13 h 28, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM25 1315

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 36 ans, 14 jeunes femmes de l'École Polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit pas être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise, à Montréal ou ailleurs;

Attendu que la Ville de Montréal, à la suggestion de deux chercheuses du Réseau québécois en études féministes, Mélissa Blais et Diane Lamoureux, a accepté, en 2019, de modifier le panneau identifiant la place du 6 décembre 1989 afin qu'il stipule que les 14 femmes assassinées l'ont été lors d'un attentat antiféministe;

Attendu que Montréal a désigné, en 2009, la journée du 6 décembre comme étant la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société et que ce droit est enchâssé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale en soutien à la campagne de sensibilisation du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré au réseau Des villes sûres et des espaces publics sûrs d'ONU Femmes, en 2019, et qu'elle entend prévenir, de concert avec ses partenaires, toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles dans les lieux publics;

Attendu qu'en date du 10 octobre 2025, 15 femmes avaient été victimes de féminicides depuis le début de l'année, portant le total à 70 depuis 2020 au Québec;

Attendu que les violences faites aux femmes ont des conséquences graves chez les victimes et que notre société doit impérativement continuer d'agir collectivement pour les contrer;

Attendu que la prévention constitue l'un des piliers de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles;

Attendu que certains groupes de la population montréalaise vivent des réalités qui les rendent plus vulnérables aux violences sexuelles et sexistes, et que la Ville de Montréal a adopté une approche ADS+ lui permettant de porter une attention spécifique au vécu des femmes marginalisées;

Attendu que le développement de logements sociaux et abordables est une clé importante pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale et les sortir de leurs milieux violents, et que la Ville de Montréal a fait de ce dossier une grande priorité;

Attendu que la 16e campagne annuelle 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tiendra du 25 novembre au 6 décembre, et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène des violences faites aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mis en place une section spécialisée en violence conjugale au sein de son service qui accompagne les victimes dans leurs démarches, et que la mise en place de cette équipe vise à prévenir les féminicides, notamment en contexte conjugal, à offrir un accompagnement mieux adapté aux victimes et à permettre une surveillance accrue des contrevenants;

Attendu que la Ville de Montréal salue l'initiative du SPVM de mettre en œuvre, à grande échelle et de manière permanente, sur l'ensemble du territoire le protocole sur les étranglements en contexte de violence conjugale qui a une incidence directe sur la prévention des féminicides;

Attendu que la Ville de Montréal continue de soutenir les efforts du SPVM, notamment dans sa lutte contre la violence armée, et assume un rôle de leader en ce qui a trait à l'élimination de la violence faite par les armes à feu sur son territoire et partout au pays;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Claude Pinard
Mme Christine Black
M. Aref Salem
M. Alexandre Devaux-Guizani
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger
M. Alan DeSousa
Mme Caroline Braun
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Gagnon
Mme Andréanne Moreau
M. Alexandre Teodoresco
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Vana Nazarian
M. Youssef Hariri
M. Josué Corvil
Mme Effie Giannou
M. Leslie Roberts
Mme Maude Théroux-Séguin
Mme Arij El Korbi
M. Victor Esposito
Mme Sophie Mohsen
M. Luis Miranda
Mme Diana Varela
M. Denis Pelletier
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Julie-Pascale Provost
M. Dominic Perri
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
Mme Milany Thiagarajah
M. Dominic Roussel
Mme Ericka Alneus
Mme Marie Plourde
M. Christopher McCray
M. Sylvain Ouellet
Mme Véronique Fournier
Mme Josefina Blanco
Mme Carla Beauvais
Mme Cathy Wong
M. Jocelyn Pauzé
M. Jean François Lalonde
M. Alex Norris
Mme Nathalie Goulet
M. François Limoges
Mme Sarah V. Doyon
M. Peter McQueen
Mme Catherine Houbart
M. Olivier Demers-Dubé
Mme Danielle Myrand
Mme Elvira Carhuallanqui
Mme Émilie Brière
Mme Maeva Vilain
M. Sterling Downey
Mme Élise Tanguay
Mme Céline-Audrey Beauregard
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault
M. Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se recueillir, le 6 décembre, en mémoire des 14 femmes assassinées dans l'attentat antiféministe de Polytechnique;

2 - encourage les Montréalaises et les Montréalais à participer aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes;

3 - condamne avec force toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent une violation des droits fondamentaux, et qu'elle invite la population à dénoncer ces violences;

4 - s'engage à continuer de soutenir le SPVM dans sa lutte aux violences faites aux femmes et aux filles, notamment en contexte de violence conjugale;

5 - continue à agir pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'elle s'engage, par des actions concrètes, à prévenir toutes formes de violences faites aux filles et aux femmes en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes autochtones et racisées, aux aînées, aux communautés LGBTQ2IA+, aux femmes en situation de handicap et à celles en situation d'itinérance;

6 - poursuive son soutien aux groupes communautaires voués à la défense des droits des femmes et des filles;

7 - reconnaisse que le travail n'est pas terminé, et qu'elle doit poursuivre ses efforts afin de lutter activement contre les féminicides.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse Soraya Martinez Ferrada rappelle que le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes ont perdu la vie à l'École Polytechnique de Montréal simplement parce qu'elles étaient des femmes. Elle dit se rappeler, entre autres, de l'endroit et de la sensation de douleur et de peur ressentie cette journée-là à l'instar de nombreuses femmes. Mme Martinez Ferrada indique qu'il est important de souligner ce drame. Elle reconnaît que depuis cette date, la société a redoublé d'efforts pour protéger de la violence les femmes et les filles et le travail n'est pas terminé.

De plus, la mairesse de Montréal croit que c'est un devoir en tant que personne élue de faire preuve de leadership dans cette lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Elle mentionne notamment que l'égalité homme-femme est devenue une valeur fondamentale dans la société. Mme Martinez Ferrada énumère plusieurs initiatives au sein de la Ville de Montréal et salue les actions prises également par le Service de police de la Ville de Montréal. Elle nomme les noms des 14 jeunes femmes ayant perdu la vie durant cette tragédie qui a transformé notre société :

- Geneviève Bergeron, étudiante en génie civil
- Hélène Colgan, étudiante en génie mécanique
- Nathalie Croteau, étudiante en génie mécanique
- Barbara Daigneault, étudiante en génie mécanique
- Anne-Marie Edward, étudiante en génie chimique
- Maud Haviernick, étudiante en génie des matériaux
- Barbara Klucznik-Widajewicz, étudiante en sciences infirmières
- Maryse Laganière, employée au Service des finances
- Maryse Leclair, étudiante en génie métallurgique
- Anne-Marie Lemay, étudiante en génie mécanique
- Sonia Pelletier, étudiante en génie mécanique
- Michèle Richard, étudiante en génie métallurgique
- Annie St-Arneault, étudiante en génie mécanique
- Annie Turcotte, étudiante en génie métallurgique

La mairesse Soraya Martinez Ferrada conclut en invitant l'ensemble des membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la cheffe de l'Opposition officielle, Mme Ericka Alneus.

D'emblée, Mme Alneus joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal et salue l'initiative de la Déclaration. Elle souligne que cet événement poignant n'a pas seulement marqué les esprits d'une douleur vive car la vie de 14 jeunes femmes a été enlevée abruptement mais a également détruit 14 familles. La cheffe de l'Opposition officielle déclare notamment que citer les noms de ces 14 jeunes femmes permet de rappeler à chaque élu-e le rôle qu'il occupe pour combattre cela. Elle est d'avis que la violence faite aux femmes et aux filles demeure encore présente dans la société et se manifeste parfois de manière brutale et parfois de manière plus subtile. Elle conclut en mentionnant que la symbolique derrière la Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles nous donne l'occasion de réitérer notre engagement à chaque année afin de s'investir dans des actions concrètes et à réécrire l'histoire.

La présidente du conseil la remercie pour son intervention et précise que tous les membres présents sont ajoutés à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 13 h 35, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 13 h 35,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1316

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (CG25 0275) afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2026, sans impact sur le montant accordé dans la convention initiale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (CG25 0275) afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2026, sans impact sur le montant accordé dans la convention initiale;

2- d'autoriser la modification de l'année du versement final, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258180006
80.01 (20.01)

CM25 1317

Accorder un contrat à Ondel inc., pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, pour une période de 15 mois - Dépense totale de 977 051,89 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21092 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 823 523,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21092;

2- d'autoriser une dépense de 123 528,51 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 30 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1254087002
80.01 (20.02)

CM25 1318

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société québécoise des infrastructures, pour une période de cinq ans rétroactivement au 1er janvier 2023, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal (1100, chemin Camilien-Houde), pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant des recettes totales de 384 930,21 $, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société québécoise des infrastructures, pour une période de cinq ans, rétroactivement au 1er janvier 2023, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant des recettes totales de 384 930,21 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256025011
80.01 (20.03)

CM25 1319

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Terrion LP, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 401,4 mètres carrés, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour les fins d'un site de télécommunication incluant un abri et une antenne, pour un loyer total de 94 328 $, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Terrion LP, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 401,4 mètres carrés, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour les fins d'un site de télécommunication incluant un abri et une antenne, moyennant un loyer total de 94 328 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255323017
80.01 (20.04)

CM25 1320

Autoriser la suspension provisoire du dépôt du projet de schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal 2025-2035, afin de permettre les ajustements requis pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la suspension provisoire du dépôt du projet de schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal 2025-2035, afin de permettre les ajustements requis pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4).

Adopté à l'unanimité.

1250228001
80.01 (30.01)

CM25 1321

Autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal au Réseau Intersection d'une durée de deux ans, à compter du 23 septembre 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal au Réseau Intersection d'une durée de deux ans, à compter du 23 septembre 2025;

2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente de prêt de service, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255326007
80.01 (50.01)

CM25 1322

Désignation à la présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner M. Denis Pelletier titre de président d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM25 1323

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

80.01 (51.03)

Désignation à la vice-présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Retiré – voir point 3.01

CM25 1324

Nominations à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation au conseil municipal soit :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Dominic Perri;
- M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Julie-Pascale Provost;
- Mme Mercedez Plante;

2- de nommer M. Aref Salem à titre de président et Mme Effie Giannou à titre de vice-présidente de la Société de transport de Montréal;

3- de nommer la personne suivante représentante des clients du transport collectif (membre âgé de moins de 35 ans) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- Mme Catherine Boucher;

4- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport adapté au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Sylvain Le May;

5- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport collectif au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Sylvain Gariépy.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.04)

CM25 1325

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- Mme Andréanne Moreau;
- M. Aref Salem;
- Mme Caroline Braun;
- Mme Chantal Gagnon;
- Mme Christine Black;
- M. Denis Pelletier
- Mme Maude Théroux-Séguin;
- M. Alan DeSousa
- M. Claude Pinard;
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération;

lesquels s'ajoutent à Mme Soraya Martinez Ferrada qui, d'office, en est membre et présidente, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. C-37.01).

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05)

CM25 1326

Nominations aux Commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :

- Mme Caroline Braun;
- Mme Chantal Gagnon;
- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Peter McQueen;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer Mme Julie-Pascale Provost à titre de présidente de cette commission ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

2 - de nommer les membres suivants à la Commission de la sécurité publique :

- Mme Arij El Korbi;
- M. Jacques Cohen;
- M. Leslie Roberts;
- Mme Maude Choko;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer Mme Alba Zuniga Ramos à titre de présidente de cette commission et Mme Carla Beauvais ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

3 - de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- M. André Julien;
- Mme Gemma Marchione;
- Mme Louise Leroux;
- M. Ludovic Fermely;
- Mme Daniela Romano;
- Mme Maeva Vilain;

- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Josué Corvil à titre de président de cette commission et M. Jonathan Burnham ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

4 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Mme Annie Gagnier;
- M. Jean-Marc Poirier;
- M. Leslie Roberts;
- Mme Bisma Ansari;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Benoit Gratton;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Giovanni Rapanà à titre de président de cette commission et Mme Élise Tanguay, ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

5 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Arij El Korbi;
- M. Ludovic Fermely;
- Mme Nathalie Pierre-Antoine;
- M. Philippe Thermidor;
- M. Benoit Auger;
- Mme Marie Sterlin;
- M. Sterling Downey;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Sonny Moroz à titre de président de cette commission et Mme Laurence Parent ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

6 - de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Josée Troilo;
- M. Dominic Roussel;
- Mme Linda Paquin;
- M. Richard Bélanger;
- Mme Marie-Claude Baril;
- M. Olivier Demers-Dubé;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Vana Nazarian à titre de présidente de cette commission et Mme Catherine Houbart ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

7 - de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- M. Gerlando Guarraggi;
- M. Jean-Marc Poirier;
- Mme Maude Choko;
- Mme Sophie Mohsen;
- M. Victor Esposito;
- M. Gabriel Fortin;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Sylvain Ouellet à titre de président de cette commission et Mme Laura Palestini ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

8 - de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- M. Alexandre Devaux-Guizani;
- Mme Amélie Cliche;
- M. Gerlando Guarraggi;
- Mme Mercedez Plante;
- Mme Michèle Tremblay;
- Mme Milany Thiagarajah;

- M. Victor Esposito;
- Mme Josefina Blanco;

de nommer M. Richard Deschamps à titre de président de cette commission et M. Nicolas Jolicoeur ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

9 - de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- M. Gerlando Guarraggi;
- Mme Michèle Tremblay;
- Mme Nancy Berthelot;
- M. Richard Bélanger;
- M. Youssef Hariri;
- M. Christopher McCray;
- Mme Elvira Carhuallanqui;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Denis Pelletier à titre de président de cette commission et M. Alex Norris ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

10 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Kristine Marsolais;
- Mme Amélie Cliche;
- M. Christopher Little;
- Mme Linda Paquin;
- Mme Milany Thiagarajah;
- M. Jacques Filion;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Dominic Perri à titre de président de cette commission et Mme Sarah Doyon ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.06)

---

20 – Affaires contractuelles

À 13 h 46, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 13 h 46,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1327

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 162 772,21 $, exempt de taxes et contingences incluses, pour les services d'entretien ménager au Marché Bonsecours, dans le cadre du contrat accordé à Placement Potentiel inc. (CE22 1980), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 811 $, exempt de taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1899;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, à compter du 1er février 2026 et d'autoriser une dépense additionnelle de 147 974,74 $, exempt de taxes, pour les services d'entretien ménager au Marché Bonsecours, dans le cadre du contrat accordé à la firme Placement Potentiel inc. (CE22 1980);

2- d'autoriser une dépense de 14 797,47 $, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1257157015

CM25 1328

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le service de gestion des fiches de données de sécurité FDS (SIMDUT 2015), dans le cadre d'une entente-cadre accordée à la firme Toxyscan Technologie inc. (CM23 1033), pour la période du 2 janvier 2026 au 1er janvier 2028, le montant estimé de l'entente-cadre est maintenu à 131 283,86 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1901;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour le service de gestion des fiches de données de sécurité FDS (SIMDUT 2015), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Toxyscan Technologie inc. (CM23 1033) pour la période du 2 janvier 2026 au 1er janvier 2028, sans dépense additionnelle;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et aux unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255481004

CM25 1329

Accorder un contrat à 9193-6690 Québec inc. (Référence Média), pour les services professionnels de confection et la distribution d'une revue de presse quotidienne pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 209 013,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21134 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1902;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire 9193-6690 Québec inc. (Référence Média), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la confection et la distribution d'une revue de presse quotidienne pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 209 013,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21134;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1259732001

CM25 1330

Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er janvier 2026, le local 264, d'une superficie d'environ 89 mètres carrés (959 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 160 449,96 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1905;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Gestion LCBH inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er janvier 2026, le local 264, situé dans l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 89 mètres carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 160 449,96 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1256025013

CM25 1331

Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe MTLDecor inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er janvier 2026, le local 235, d'une superficie de 981 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 259 965 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1909;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Groupe MTLDecor inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1er janvier 2026, le local 235, situé dans l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 981 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 259 965 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1256025014

À 13 h 47,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM25 1332

Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe MTLDecor inc., pour une période additionnelle de 30 mois non consécutifs, à compter du 1er mai 2026, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur du 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 35 250 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1908;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Groupe MTLDecor inc., pour une période additionnelle de 30 mois non consécutifs, à compter du 1er mai 2026, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 35 250 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1256025015

CM25 1333

Faire un don de 290 000 $ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2025

Le conseiller Claude Pinard déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1910;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Christine Black

Et résolu :

1- de faire un don de 290 000 $ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2025;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1258751002

---

30 – Administration et finances

À 13 h 37, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

CM25 1334

Accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles relative à la permission d'utiliser le terrain connu comme étant le lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans, à compter du 2 décembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1913;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles relative à la permission d'utiliser le terrain connu comme étant le lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans, à compter du 2 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1258042009

---

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM25 1335

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de désigner Mme Effie Giannou à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM25 1336

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission de la présidence du conseil :

- M. Alexandre Devaux-Guizani;
- Mme Chantal Rossi;
- Mme Diana Varela;
- M. Dominic Roussel;
- Mme Sophie Mohsen;
- M. Victor Esposito;
- M. François Limoges;
- Mme Marie Plourde;

de nommer Mme Maude Théroux-Séguin à titre de présidente de cette commission, ainsi que Mme Martine Musau Muele et M. Julien Hénault-Ratelle à titre de vice-président-e.

2- de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- M. André Julien;
- Mme Gemma Marchione;
- Mme Louise Leroux;
- M. Ludovic Fermely;
- Mme Daniela Romano;
- Mme Maeva Vilain;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer M. Josué Corvil à titre de président de cette commission et M. Jonathan Burnham ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

3- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Mme Annie Gagnier;
- M. Jean-Marc Poirier;
- M. Leslie Roberts;
- Mme Bisma Ansari;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Benoit Gratton;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer M. Giovanni Rapanà à titre de président de cette commission et Mme Élise Tanguay, ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

4- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Arij El Korbi;
- M. Ludovic Fermely;
- Mme Nathalie Pierre-Antoine;
- M. Philippe Thermidor;
- M. Benoit Auger;
- Mme Marie Sterlin;
- M. Sterling Downey;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer M. Sonny Moroz à titre de président de cette commission et Mme Laurence Parent ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

5- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Josée Troilo;
- M. Dominic Roussel;
- Mme Linda Paquin;
- M. Richard Bélanger;
- Mme Marie-Claude Baril;
- M. Olivier Demers-Dubé;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer Mme Vana Nazarian à titre de présidente de cette commission et Mme Catherine Houbart ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

6- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- M. Gerlando Guarraggi;
- M. Jean-Marc Poirier;
- Mme Maude Choko;
- Mme Sophie Mohsen;
- M. Victor Esposito;
- M. Gabriel Fortin;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;
-

de nommer M. Sylvain Ouellet à titre de président de cette commission et Mme Laura Palestini ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

7- de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- M. Alexandre Devaux-Guizani;
- Mme Amélie Cliche;
- M. Gerlando Guarraggi;
- Mme Mercedez Plante;
- Mme Michèle Tremblay;
- Mme Milany Thiagarajah;
- M. Victor Esposito;
- Mme Josefina Blanco;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer M. Richard Deschamps à titre de président de cette commission et M. Nicolas Jolicoeur ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidente.

8- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- M. Gerlando Guarraggi;
- Mme Michèle Tremblay;
- Mme Nancy Berthelot;
- M. Richard Bélanger;
- M. Youssef Hariri;
- M. Christopher McCray;
- Mme Elvira Carhuallanqui;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer M. Denis Pelletier à titre de président de cette commission et M. Alex Norris ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidente.

9- de nommer les membres suivants à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Kristine Marsolais;
- Mme Amélie Cliche;
- M. Christopher Little;
- Mme Linda Paquin;
- Mme Milany Thiagarajah;
- M. Jacques Filion;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer M. Dominic Perri à titre de président de cette commission et Mme Sarah V. Doyon ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président-e.

Adopté à l'unanimité.

51.04

À 13 h 55, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, suspend la séance jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 novembre 2025
13 h

Séance tenue le lundi 24 novembre 2025 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. François Limoges, M. Christopher McCray, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Martine Musau Muele

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. Mauro Barone, Mme Josefina Blanco et M. Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

_____

1 - Période de questions du public

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : M. Christian Rouleau Réponse de : M. Aref Salem	Est-ce que vous vous engagez à agir en respectant les avis des experts du transport collectif et de façon apolitique afin d'offrir au public du transport structurant autant à l'est qu'à l'ouest de la métropole? / En prenant comme exemple le projet d'écoquartier Lachine-Est, est-ce que la nouvelle Administration s'engage à développer du transport structurant dans cet arrondissement?

2 Question de : M. Robert Edgar Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	En vue de la prochaine élection, est-ce que l'Administration va considérer le vote préférentiel? / Reformule sa question
3 Question de : M. Jean Duval Réponse de : M. Dimitrios (Jim) Beis	Souhaite qu'il y ait un représentant du gouvernement provincial sur la Commission de la sécurité publique / Demande un échéancier à cet effet
4 Question de : M. Ralston Cowlho Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Questionne le choix de maintenir le nom de la rue Christophe-Colomb et d'ériger une statue au parc Turin au nom de cet homme, en se basant sur les actes commis par cette personne / Fait référence à la statue du buste de Christophe Colomb dans le parc Turin et suggère qu'elle soit retirée
5 Question de : Mme Chantal Narsrallah Réponse de : M. Claude Pinard	Souhaite connaître l'orientation de la nouvelle Administration sur la piste cyclable temporaire de la rue Atateken et présente plusieurs enjeux soulevés par les commerçants qui suscitent du mécontentement / Aimerait savoir ce qui sera fait plus précisément à ce sujet

_____

À 19 h 23, la présidente du conseil fait la lecture de 21 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

_____

1 Question de : Yves ALAVO Réponse de : M. Julien Hénault-Ratelle	Quel est le programme de la Ville de Montréal en matière de services de proximité qui sont la juridiction municipale? Quels sont les objectifs à atteindre annuellement? Quels sont les moyens d'évaluation annuelle et ainsi que la périodicité déterminée au Plan stratégique de la Ville de Montréal?
2 Question de : Caroline Tremblay Réponse de : M. Leslie Roberts	M. Roberts, toutes mes félicitations pour votre nomination comme conseiller associé à l'enseignement supérieur et aux universités. En tant que ville universitaire de premier ordre, Montréal se doit d'avoir un conseil qui non seulement respecte la science, mais en fait la promotion, et évite de colporter des faussetés à son égard. Il en va de ntore crédibilité collective. En ce sens, pouvez-vous vous engager à visiter le département de pharmacologie de l'Université de Montréal, avec votre collègue mairesse de Lachine, pour lui exposer le bien-fondé de la vaccination et la science derrière?
3 Question de : Claire Adamson Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Le Y des femmes a laisse 1355 Renelevesque ouest vide depuis avril 2025. Elles doit utilissez l'edifice solide pour l'habitation avec support, ou la ville doit l'exproprite pour logements. Il y a 140 chambres disponsibles et des personnes sans abris. Pouvez-vous utiliser cet edifice bientot?

4 Question de : Yves Beauregard Réponse de : Mme Maude Théroux-Séguin	Serait-ce possible d' ajouter des lignes peinturées jaunes, faire comme un damier, sur l'asphalte pour éviter que les gens aillent des contraventions. Actuellement , ce sont des cases comme si on pouvait se stationner mais c'est interdit en tout temps. La nouvelle signalisation n' est pas respectée et pas claire.
5 Question de : Mounir Seffour Réponse de : M. Denis Pelletier	Bonjour; Je vous ai envoyé un courriel sur votre courriel ensemble Montréal.org et j'ai pas eu de réponse encore concernant la sécurité sur la la pétition rue Thérèse Giroux et l'aménagement de la piste piétonne à côté de la faune qui ramène à la rue Sherbrooke/ Réal benoît. Deuxième question est sur le recrutement d'un brigadier sur l'intersection Sherbrooke/Réal benoît à l'heure d'entrée et sortie d'école Montmartre après la triste accident survenu le mercredi 19 novembre à 16h. Merci et félicitations pour le nouveau poste de conseillère.
6 Question de : Sia Spanoudakis Réponse de : Mme Elvira Carhuallanqui	What will be done about the rat population on our streets and will there be consultation on the winter use of the bike path based on mobility for all residents in the borough.
7 Question de : Max Stanley Bazin Réponse de : M. Josué Corvil	Récemment, le 17 novembre 2025 La Ligue des Noirs a organisé une conférence de presse soutenue par 16 organisations noires et des alliés dans d'autres communautés. Collectivement nous avons demandé pourquoi rien n'avait encore été fait pour honorer des leaders noirs emblématiques qui sont décédés, tels que Dan Philip et Noel Alexander, ou pourquoi la municipalité n'avait pas accepté de changer le nom de Place des Festivals pour honorer Oscar Peterson. Pouvez-vous personnellement vous intéresser aux demandes de la communauté noire et intervenir efficacement afin de faire avancer les motions et promesses pour honorer Dan Philip, Oscar Peterson et Noel Alexander
8 Question de : Julian Ierfino Réponse de : Mme Nancy Blanchet	We have a parking spot that was reserved for a handicap neighbor who has now been deceased for quite some time. As parking is already an issue on our street due to the number of spots available and and the number of residents who live here. We would like to request to have it removed. Could I please either a phone number or w maim for the person to contact. Thank you
9 Question de : Mélissa Charland Réponse de : M. Jean-François Lalonde	Bonjour. Je suis propriétaire dans Parc-Extension depuis 5 ans et la situation dans notre quartier est devenue très préoccupante. Notre cour, que nous avions aménagée pour que notre fils de 4 ans puisse jouer, est aujourd'hui inutilisable. Depuis l'été, une infestation de rats s'aggrave au point où nous en voyons jusqu'à dix à la fois sur notre terrain. Ils laissent des excréments sur nos marches, ravagent nos platebandes et foncent sur nous dans la ruelle. Nous avons appelé le 311 à nombreuses reprises (dossier 25-28-8147). Aucune action. Personne n'est venu retirer le nid dans la ruelle pourtant signalé. La situation dégénère et, avec le froid, nous craignons qu'ils entrent dans nos maisons. Je vous le demande avec inquiétude : combien de temps encore devrons-nous vivre avec ce danger? Quand la Ville prendra-t-elle enfin des mesures urgentes pour protéger ses citoyens?

10 Question de : Rinda Hartner Réponse de : Mme Nancy Blanchet	Bonjour La rue Larente est devenue une piste de courses. Malgré la limitation de vitesse, beaucoup de voitures transitent sur la rue afin de rejoindre la rue Lafleur. J'aimerais svp avoir installer un dos d'âne pour assurer le respect de la vitesse et aussi décourager les courses nocturnes. Le risque de blesser un enfant ou un animal de compagnie est très élevé. De plus, les courses nocturnes sont de plus en plus nombreuses. Si possible, j'aimerais accueillir ce dos d'âne devant ma maison. Merci
11 Question de : Rapoport Irwin Réponse de : Mme Stephanie Valenzuela	The Outremont Borough closed a section of Lajoie for the winter to provide parking for residents. The Terrebonne Neighbourhood Association is asking the city and CDN-NDG Borough to do the same for the entire length of the Terrebonne bike lanes. We learned that the city is keeping the bike lanes because the previous city administration awarded a contract to clear them this winter. The contract can be renegotiated to provide services elsewhere. Keeping the lanes open will cause serious problems for thousands of NDG residents, four schools, and St. Monica's Church. Last year's experience was dreadful, leading to reduced access to sidewalks, a dangerous narrowing of an already narrow road due to snow embankments, etc. We are told the mayor, who is fully informed about the negative situation, is responsible for this decision. We ask that you close the Terrebeonne bike lanes until mid-April and that the contract to clear the lanes be renegotiated, canceled, or not put into effect.
12 Question de : Tristan VERDUN Réponse de : M. Claude Pinard	En tant que gestionnaire d'un établissement accueillant des productions internationales avec de nombreux camions et tourbus, la suppression des stationnements et zones de livraison liée au détournement cyclable sur Atateken met en péril notre capacité d'opérer. Nous anticipons une perte de plus de 40 % de notre chiffre d'affaires dès fin 2026, plusieurs productions envisageant déjà de nous abandonner faute de conditions logistiques minimales. Cette décision aura aussi un effet domino sur les commerces voisins, qui dépendent de l'achalandage généré par nos spectacles. Dans un secteur déjà fragilisé par les chantiers et la délinquance, pourquoi imposer un changement qui menace tout l'écosystème commercial sans consultation préalable ? De plus, demander aux cyclistes un détour de plusieurs kilomètres est irréaliste : beaucoup emprunteront trottoirs, rues non adaptées ou sens interdits, compromettant leur sécurité. Quelles mesures immédiates la Ville prévoit-elle pour éviter ce scénario ?
13 Question de : Emmanuelle Bailly Réponse de : Mme Maude Théroux-Séguin	Avec l'ouverture du REM Deux-Montagnes, la piste cyclable sur Henri-Bourassa pourrait permettre aux habitants d'Ahuntsic de se rendre à vélo à la station Du Ruisseau de façon sécuritaire. Mais le tronçon au-dessus de l'autoroute 15 n'a pas été fait et il est dangereux de passer en vélo à cet endroit. Plutôt que d'envisager retirer la piste cyclable sur HB, ce qui ferait en sorte de rendre tout trajet en vélo vers la station trop dangereux, pourriez-vous plutôt compléter ce tronçon le plus rapidement possible?
14 Question de : Philippa Dott Réponse de : Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger	Dans le Plan climat 2020-2030 adopté en décembre 2020, la Ville de Montréal s'engage à mener trois mesures phares : 1.) atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en atteignant la carboneutralité d'ici 2050; 2.) améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et 3.) renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal. Dans un contexte international préoccupant et une COP30 décevante, quelles seront les premières actions concrètes posées par votre nouvelle administration dans le cadre de ce plan Climat ? Philippa, mère au front pour Lysandre

15 Question de : Médérick Potvin Réponse de : Mme Maude Théroux-Séguin	Bonjour, Je m'adresse à vous parce que certaines de vos déclarations dans les médias concernant l'avenir du corridor de mobilité durable sur Henri-Bourassa suscitent mon inquiétude. Alors que le boulevard longe des écoles, des parcs, des garderies et des quartiers résidentiels, ses précédents aménagements étaient particulièrement accidentogènes selon les données du SPVM. J'aimerais donc connaître vos intentions quant au maintien des nouvelles infrastructures et à l'achèvement du projet. Plus particulièrement, quels sont vos engagements en ce début de mandat concernant la protection des usagers les plus vulnérables de la route, que sont les piétons, les cyclistes et les utilisateurs du transport collectif. Merci.
16 Question de : Alexandre Lafontaine Réponse de : Mme Chantal Gagnon	Lors d'une entrevue avec Infoman, vous avez affirmé que vous suivriez toujours la science. Or, dans le Montreal Gazette, Leslie Roberts a parlé d'idéologie cycliste. Pourtant, le cyclisme n'est pas une idéologie, mais un mode de transport reconnu par les spécialistes pour améliorer la sécurité routière. Toutes les grandes villes investissent dans des infrastructures cyclables pour répondre aux enjeux de mobilité, de santé publique et d'environnement. Les bienfaits du vélo sont largement documentés, et les pistes offrent une alternative essentielle à celles et ceux qui ne peuvent pas conduire, pour des raisons physiques ou financières. Le transport actif contribue à une mobilité plus équitable et inclusive. Pouvez-vous confirmer que vous ne renoncerez pas aux principes scientifiques ni aux tendances mondiales en matière de mobilité durable, et que vous poursuivrez le développement du réseau cyclable afin de garantir un partage équitable de l'espace public, au bénéfice de toutes et tous?
17 Question de : Marcelle Langelier Réponse de : Mme Maude Théroux-Séguin	À quand le démantèlement de la piste cyclable sur Henri-Bourassa qui ne fait aucun sens?
18 Question de : Olivier Surprenant Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Considérant que le projet de loi n° 1 (Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec) contient des dispositions affectant directement les municipalités, notamment l'article 5 de la Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec qui pourrait limiter le droit des municipalités de contester la constitutionnalité de certaines lois; Est-ce que l'administration a l'intention de réagir à ce projet de loi et, si oui, comment ?
19 Question de : David Foster Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Montreal is home to a diverse Black population of some 200,000 plus persons constituting 11.5% of the city's population according to the census. There is however a sentiment in the community that it is underrepresented in the municipal place names. My question is to Executive Committee President Claude Pinard. Would the new administration be willing to create a working table with the Black community to address this issue ?
20 Question de : Luise Massari Réponse de : Mme Stephanie Valenzuela	Avez-vous l'intention de fermer la piste cyclable rue Terrebonne pour l'hiver?

21 Question de : Na'kuset S Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Why has the Reconciliation file been shuffled into the Cultural services, Diversity, Equity and Inclusion file? How is it not a priority, with it's own executive committee?

_____

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 19 h 57. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

_____

À 19 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.06

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025
Conseillers municipaux
Le 24 novembre 2025

1. Alneus, Ericka
2. Barone, Mauro
3. Beauvais, Carla
4. Beis, Dimitrios (Jim)
5. Blanco, Josefina
6. Braun, Caroline
7. Carhuallanqui, Elvira
8. Corvil, Josué
9. Deschamps, Richard
10. Devaux-Guizani, Alexandre
11. Downey, Sterling
12. Gagnon, Chantal
13. Giannou, Effie
14. Hariri, Youssef
15. Hénault, Andrée
16. Langevin, Benoit
17. McCray, Christopher
18. McQueen, Peter
19. Miranda, Luis
20. Moreau, Andréanne
21. Pelletier, Denis
22. Perri, Dominic
23. Pinard, Claude
24. Plourde, Marie
25. Roberts, Leslie
26. Rousseau-Bélanger, Gabrielle
27. Roussel, Dominic
28. Tanguay, Élise
29. Théroux-Séguin, Maude
30. Thiagarajah, Milany
31. V. Doyon, Sarah
32. Valenzuela, Stéphanie
33. Varela, Diana

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DÉCEMBRE 2025

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2025 AU 30 NOVEMBRE 2025

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

AUCUN CONTRAT DE COMPÉTENCE VILLE ACCORDÉ EN NOVEMBRE 2025

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 DÉCEMBRE 2025

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2025 AU 30 NOVEMBRE 2025

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

AUCUN CONTRAT DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION ACCORDÉ EN NOVEMBRE 2025

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DÉCEMBRE 2025

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2025 AU 30 NOVEMBRE 2025

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

AUCUNE SUBVENTION DE COMPÉTENCE VILLE ACCORDÉE EN NOVEMBRE 2025

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DÉCEMBRE 2025

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.	2465820	2025-11-19	ROUSSET, MAUDE	Services d'intervention post-traumatique pour les employés	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 050,00	-
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTREAL	de20251001133730	2025-10-02	LACOMBE, DIANE	Premier versement de $11 600.00 de la contribution au Conseil de l'Environnement de Montréal	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$11 600,00	-
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL INC.	de251016dasresshum	2025-10-16	CHAN FAH, YANICK	Remise syndicale -APM - Assurance collective - Octobre 2025 - Montant= 518 545,00 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$518 545,00	-
SOLUTIONS TRANSCRIPTOMICS	o202507034	2025-10-30	BOUDREAU, DANIEL	analyse labo	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 975,00	-
DANIÈLE DUMAIS	rmi000199113000197 8700004	2025-10-15	Système RECLAM	DANIÈLE DUMAIS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005378, sur la liste de paiement 2510IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 500,00	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de251015financ	2025-10-09	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Cotisations d'équilibre liées aux déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$1 330 633,00	-
VIVRE EN VILLE	de20251021105816	2025-10-23	BIENVENA, NADINE	Soutien financier de 50 000 $ à Vivre en Ville pour la réalisation d'une étude sur le marché locatif et l'alimentation en données de son outil « Registre des loyers »	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$50 000,00	-
EQUIPE LASALLE TEAM	de20251118074152	2025-11-18	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement de l'avance suite à l'élection du 2 novembre 2025 Équipe Lasalle	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$28 360,96	-
BELL CANADA	bellcanadaseptembre 2025	2025-10-03	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	bellcanadaseptembre2025	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$38 401,36	-
MARIEL LOPES DE SOUSA LIMA	rmi000199026000200 7200001	2025-10-15	Système RECLAM	MARIEL LOPES DE SOUSA LIMA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005292, sur la liste de paiement 2510IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 500,00	-
JACOB PARENT	rmi000202271000196 6880004	2025-11-14	Système RECLAM	JACOB PARENT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008521, sur la liste de paiement 2511IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 164,20	-
CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	rmi000198927000191 1890005	2025-09-27	Système RECLAM	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005196, sur la liste de paiement 2509IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$10 694,16	-
MEDIAQMI INC.	jdx1741	2025-10-21	SEGUIN, STEPHANE	JDM WEEKEND - VMTL - Jardin Lumière - Halloween	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
NICOLE LAVIOLETTE SALVAIL	rmi000200230000198 9310007	2025-10-17	Système RECLAM	NICOLE LAVIOLETTE SALVAIL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-006502, sur la liste de paiement 2510IC005 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 069,56	-
GOURMET SAUVAGE INC.	24220	2025-09-30	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 599,28	-
MEREDITH CARRUTHERS	de20251110114649	2025-11-10	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Co-Lauréate du prix Louis Comtois 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$3 750,00	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de251114financ	2025-10-29	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Cotisations d'équilibre liées aux déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$1 330 633,00	-
MEDIAQMI INC.	er00241566	2025-11-20	SEGUIN, STEPHANE	Jardins de lumières actualités	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
EBSCO CANADA LTEE	8067703	2025-11-20	BOUDREAU, DANIEL	abonnement revues	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 103,35	-
BOUTIQUE BOUCLE + PAPIER INC.	380	2025-10-06	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 065,00	-
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC._40	rmi000200954000169 6940005	2025-10-15	Système RECLAM	INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007228, sur la liste de paiement 2510IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 400,00	-
OUTSET MEDIA CORPORATION	576770	2025-10-01	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 398,50	-
ATELIER JEAN PAQUET INC.	6368a	2025-11-14	TROTTIER, CHANTAL	Tiroirs pour collections - Facture 6368A	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 450,00	-
L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC._10	rmi000198612000159 7630005	2025-09-27	Système RECLAM	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004875, sur la liste de paiement 2509IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 001,42	-
LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC._41	rmi000198496000179 7910001	2025-10-15	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004761, sur la liste de paiement 2510IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 900,00	-
F52 TECHNOLOGIES	bi25lu7j0005	2025-11-03	PHAM-GUILBEAULT, MIA	eq.tel : Développement d'une infrastructure pour le contrôle du télescope du futur observatoire - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 500,00	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005250	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIES LIMITEE - MON00005250	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$16 528,97	-
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	4948	2025-11-05	SEGUIN, STEPHANE	Campagne La Nuit des Chercheuses et des chercheurs 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 300,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPE LASALLE TEAM	de20251014080511	2025-10-14	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Équipe Lasalle 2025-30A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$11 148,04	-
ULINE CANADA CORP	16879299	2025-10-02	DE VILLE, JOHANNE	Articles de bureau / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 328,38	-
LES EMBALLAGES SAC EN VRAC INC.	25110	2025-11-13	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 550,00	-
DISTRIBUTION INCOGNITO 2002 INC.	66904	2025-10-15	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 563,70	-
INFUSION FLOEM INC.	accsinv202504761	2025-10-10	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 036,16	-
LOCATION TREMBLAY INC.	034597	2025-11-18	BOUDREAU, DANIEL	location voiturette	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 585,43	-
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	2194	2025-11-06	BOUDREAU, DANIEL	Services d'analyses statistiques pour divers projets entre mai et novembre 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251020115338	2025-10-20	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-12E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$49 247,08	-
PLANETE BD	15878	2025-11-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 624,80	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251010145729	2025-10-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-64A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 764,23	-
9375-0719 QUEBEC INC.	2025100	2025-11-06	DURAND, CATHERINE	Production d'une capsule vidéo de 2 min. sur la pêche aux oursins à Cacouna	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 550,00	-
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPEMENT DE MONTREAL	de20251114121744	2025-11-17	BIENVENA, NADINE	contribution financière en appui à la demande d¿Approche portefeuille au Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) de la SCHL conclue le 4 novembre 2022.	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$613 559,49	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513770755	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$30 694,18	-
OVERDRIVE INC.	05161co25322400	2025-11-13	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 360,80	-
MAHEU & MAHEU INC.	ea001311040	2025-11-10	DO, CAO TRIEU NGHI	service : PARASITAIRE	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
UNIVERSITE CONCORDIA	de20251116144421	2025-11-16	DE VILLE, JOHANNE	Location de locaux / Élections Montréal / Réservation 2548279 - Dernier versement	Greffe	Greffe	$8 546,97	-
FIDUCIE DESJARDINS	205019	2025-10-01	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	HONORAIRES DE GESTION DE PORTEFEUILLE	Dépenses financières	Autres frais de financement	$3 698,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513804079	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 540,60	-
L'ECUME DES JOURS INC.	7384	2025-11-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 060,25	-
PLANETE BD	15669251003	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 635,10	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513766562	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 628,14	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513663183	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 529,75	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250930085317	2025-09-30	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-61A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$11 429,83	-
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	46424	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$8 365,69	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513638057	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 502,36	-
LIBRAIRIE LE PORT DE TETE INC.	l1b1f3989	2025-11-05	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 504,10	-
OVERDRIVE INC.	05161co25293870	2025-10-07	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 704,66	-
PLANETE BD	15764	2025-10-31	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 553,60	-
LES YMCA DU QUEBEC	de20251117195530	2025-11-17	LESPERANCE, YANICK	Location de salle - Élections Montréal. 02 novembre 2025.	Greffe	Greffe	$2 343,32	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2334	2025-10-08	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 887,34	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251020114425	2025-10-20	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Projet Montréal 2025-12A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$43 343,22	-
ACCENT IMPRESSION INC.	4893	2025-11-05	SEGUIN, STEPHANE	Impression de 40 000 dépliants en anglais pour le Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 404,71	-
COMITE D'EDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE-BOURGOGNE ET DE ST-HENRI	de20251117193727	2025-11-17	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - Grande salle / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 215,00	-
LIBRAIRIE ASSELIN	l1b1f4691	2025-09-30	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 403,55	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513743101	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$23 117,57	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	i19254	2025-11-05	TROTTIER, CHANTAL	Appel de service - Amélioration tablettes permanentes dans le dôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 178,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513811324	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 941,93	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755714	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 034,74	-
PELMOREX CORP.	inv055658	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période d'octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$2 359,24	-
LIBRAIRIE WILSON & LAFLEUR INC.	752125	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 540,00	-
LE RENARD PERCHE INC.	104725	2025-11-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 503,15	-
TRINITY PENTECOSTAL CHURCH	de20251117143737	2025-11-17	LESPERANCE, YANICK	Location de salle - Élections Montréal. 02 novembre 2025.	Greffe	Greffe	$2 225,00	-
ULINE CANADA CORP	16912007	2025-10-06	DE VILLE, JOHANNE	Chariots de transport / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 345,69	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251107153609	2025-11-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Projet Montréal 2025-13A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$23 072,10	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251107154245	2025-11-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-13E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$39 539,56	-
PLANETE BD	15909	2025-11-19	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 295,15	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676206	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 318,76	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	233460	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 060,87	-
ULINE CANADA CORP	16821636	2025-10-07	DELORME, HELENE	Matériel divers pour les collections vivantes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 821,60	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de251028financ	2025-10-16	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Régime de retraite complémentaire Réclamation de solvabilité - Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires et pompiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$94 198,14	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840262	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 573,07	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513649989	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 243,97	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513690817	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 376,34	-
BELL CANADA	bellcanadajuillet2025	2025-10-03	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	bellcanadajuillet2025	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$87 181,60	-
LOCATION TREMBLAY INC.	034601	2025-11-18	BOUDREAU, DANIEL	reparation voiturette	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 966,74	-
CONGREGATION BETH ORA	de20251118193423	2025-11-18	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - Grande salle / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 200,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251016055234	2025-10-16	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-66A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 073,30	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS	012217	2025-10-14	BOUDREAU, DANIEL	analyse metabolomiques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 668,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251114133437	2025-11-14	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement de l'avance suite à l'élection du 2 novembre 2025 Ensemble Montréal	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$524 337,50	-
SOLUTIONS ZOOM INC.	211695	2025-11-18	TROTTIER, CHANTAL	facture en attente de crédit, a débloquer lorsque de la réception du crédit ;Bases de table (bases pirouette) pour l'atelier créatif - Facture 211695	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 213,64	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251002152215	2025-10-02	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-08E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$7 098,82	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513690815	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 251,66	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	232764	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 196,44	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513638089	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 081,19	-
OVERDRIVE INC.	05161co25143328	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 451,34	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251107140122	2025-11-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-07E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$8 667,21	-
IOANNIS LAMBRINOS	rmi000199686000198 3800006	2025-10-17	Système RECLAM	IOANNIS LAMBRINOS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005949, sur la liste de paiement 2510IC005 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 600,00	-
MARIE-GÉRALDE SANON	rmi000199472000198 1840005	2025-10-15	Système RECLAM	MARIE-GÉRALDE SANON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005738, sur la liste de paiement 2510IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 213,75	-
LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC._42	rmi000198708000179 7910006	2025-10-25	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004972, sur la liste de paiement 2510IC008 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 800,00	-
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._101	rmi000198488000178 6080004	2025-10-25	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004753, sur la liste de paiement 2510IC007 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$19 732,03	-
I3DEE INC.	702972	2025-10-27	DURAND, CATHERINE	Graphisme, fabrication et installation de panneaux « Sur les traces de l'ADNe » / Facture qui sera annulée par crédit (2 versements donc 2 factures)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 896,40	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251028153822	2025-10-29	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-75É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$28 013,67	-
BELL CANADA	bellcanadaaout2025	2025-10-03	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	bellcanadaaout2025	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$71 654,11	-
UNIVERSITE DE MONTREAL	904718	2025-10-21	DURAND, CATHERINE	Visite du service de médecine zoologique du CHUV - Bihoreau	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 571,97	-
BELL CANADA	bellcanadaavril2025	2025-10-29	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	bellcanadaavril2025	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$50 111,04	-
SHELL & SOBEYS	rmi000200921000199 6000004	2025-10-25	Système RECLAM	SHELL & SOBEYS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007191, sur la liste de paiement 2510IC008 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 160,14	-
DENISE DESPRÉS	rmi000199193000197 9340005	2025-09-27	Système RECLAM	DENISE DESPRÉS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005457, sur la liste de paiement 2509IC007 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 000,01	-
CHADI FADLALLAH	rmi000199685000148 5010005	2025-10-15	Système RECLAM	CHADI FADLALLAH\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005948, sur la liste de paiement 2510IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 025,00	-
BERGERON, MARTINE_1	rmi000200280000198 9800008	2025-10-15	Système RECLAM	BERGERON, MARTINE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-006552, sur la liste de paiement 2510IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 157,50	-
EBSCO CANADA LTEE	8067704	2025-11-10	BOUDREAU, DANIEL	abonnement revues	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 940,67	-
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	0241620003	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - CONSULTANTS LEGICO-CHP INC. - 024-1620-003	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 010,51	-
BOUREAU, FABIENNE ET LÉONARD SIMON	rmi000198408000197 1620006	2025-10-25	Système RECLAM	BOUREAU, FABIENNE ET LÉONARD SIMON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004672, sur la liste de paiement 2510IC007 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 385,44	-
NORTH AMERICAN COUNTRY HOME	si256001994	2025-10-16	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 067,48	-
EBSCO CANADA LTEE	8068712	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$5 719,13	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon00005222	2025-10-21	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIES LIMITEE - MON00005222	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 251,61	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de251103dasresshum01	2025-11-04	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs auxiliaires - période du 2025-09-13 au 2025-10-17	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$318 940,21	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de251103dasresshum01	2025-11-04	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective syndicale - cols bleus titulaires - période du 2025-09-13 au 2025-10-17 = 533 911,10 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$533 911,10	-
LA MAISON DU BLEUET INC.	07009981	2025-10-07	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 235,60	-
DISTRIBUTION ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT INC	2741	2025-10-22	DURAND, CATHERINE	Cours DAN Premiers soins en plongée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 775,00	-
ULINE CANADA CORP	16872071	2025-09-30	DE VILLE, JOHANNE	Articles de bureau / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$10 082,02	-
MIREILLE GAGNON	de20251121091350	2025-11-21	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Lauréate du prix François-Houdé 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$5 000,00	-
NOS CABANES S.E.N.C.	2025277	2025-10-07	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 520,00	-
CHRISTOPHE GAUTHIER	artiste251015	2025-10-06	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le Spectacle : L¿OFFRANDE MUSICALE, présenté dans le cadre des Concerts Bon Pasteur, le 15 octobre	Culture	Autres - activités culturelles	$2 939,65	-
L'ENSEMBLE MIRABILIA	artiste20251130	2025-11-05	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle CONCERT DE LA NATIVITÉ, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 30 novembre	Culture	Autres - activités culturelles	$3 937,03	-
EBSCO CANADA LTEE	8068707	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 313,60	-
EBSCO CANADA LTEE	8068696	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$5 538,91	-
PUBLICATION 9417	26805	2025-11-13	DE VILLE, JOHANNE	Impressions - Frais de livraison	Greffe	Greffe	$7 963,30	-
9354-1928 QUEBEC INC.	250425	2025-10-07	PHAM-GUILBEAULT, MIA	EQ.TEC : Remplacement des supports imprimés en 3d pour DEL de la salle 4 de l'exposition Rouge	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 508,45	-
HARNOIS ENERGIES INC.	41537430	2025-10-08	ROUSSET, MAUDE	Remplissage des bonbonnes de propane0	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 153,71	-
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de251117	2025-11-18	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remise des taxes sur acquisition d'immeubles TPS : 121364749 RT-0015 & TVQ : 1006001374 DQ-0035	Bilan	Général	$1 232 420,78	-
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20412086	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RICHTER S.E.N.C.R.L. - 20412086	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 291,39	-
DAVID DIAS DA SILVA	artiste20251126	2025-11-05	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle L'HÉRITAGE FRANÇAIS, MADE IN TRIO, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 26 novembre	Culture	Autres - activités culturelles	$2 500,00	-
DISTRIBUTION CROCHETIERE INC.	41646	2025-09-30	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 390,18	-
EDENBOROUGH LTD	384693	2025-10-22	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 140,00	-
FERME ROGER GUILLEMETTE INC.	452648	2025-10-08	BOUDREAU, DANIEL	balles de pailles halloween	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 850,00	-
SECRETARIAT ADVISORS (CANADA) LIMITED	15009	2025-10-10	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - Secretariat advisors (Canada) Limited - Dossier # 20-001363 / 9359-3184 Québec Inc. contre ville de Montréal et Als. - Facture # 15009	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 565,70	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00209768	2025-10-08	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 827,24	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de251001dasresshum	2025-10-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs auxiliaires - période du 2025-08-16 au 2025-09-12	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$284 531,00	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de251001dasresshum	2025-10-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Assurance collective syndicale - cols bleus auxiliaires - période du 2025-08-16 au 2025-09-12 = 125 232,08 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$125 232,08	-
OVERDRIVE INC.	05161co25163582	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 282,71	-
NATURE'S EXPRESSION	174519	2025-10-07	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 721,38	-
ISABELLA WEETALUKTUK	de20251110112615	2025-11-10	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Lauréate du prix Pierre-Ayot 2025 (nom d'artiste Asinnajaq Uitaalutuq, nom légal : Isabelle Weetaluktuk)	Culture	Autres - activités culturelles	$5 000,00	-
CONSTRUCTION D360 INC.	2184	2025-10-02	PHAM-GUILBEAULT, MIA	rec.nuit - Modification de 3 toilettes chimique - Nuit des chercheurs et chercheuses 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 030,00	-
INSIGHT CANADA INC.	722561403	2025-10-03	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 629,68	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE MONET INC	fc00212121	2025-10-31	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 816,90	-
CREATIONS MANITOU INC.	26174	2025-10-10	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 072,00	-
JOUET K.I.D. INC.	308864	2025-09-30	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 540,00	-
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	698147	2025-10-15	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 206,22	-
EBSCO CANADA LTEE	8068711	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 304,67	-
EBSCO CANADA LTEE	8068663	2025-10-17	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 883,74	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2350	2025-10-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 153,63	-
EBSCO CANADA LTEE	8068716	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 940,40	-
EBSCO CANADA LTEE	8068671	2025-10-17	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 704,40	-
KATIE PATERSON STUDIO LTD	inv0338a	2025-11-19	PHAM-GUILBEAULT, MIA	sp.cerv : Droits d'artiste pour l'inclusion d'une oeuvre dans le film documentaire intitulé <<Les Frontières de l'infini>>	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 750,00	-
CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE- L'ILE-DE-MONTREAL	de20251117102554	2025-11-17	LESPERANCE, YANICK	Location de salle - Élections Montréal. 02 novembre 2025.	Greffe	Greffe	$2 120,96	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	102791	2025-10-15	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$6 130,23	-
HARNOIS ENERGIES INC.	41506196	2025-10-03	ROUSSET, MAUDE	Remplissage des bonbonnes de propane	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 273,71	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00207958	2025-09-30	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 418,17	-
JUST MOSS CANADA	213903	2025-10-08	BOUDREAU, DANIEL	fourniture orchidée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 771,60	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513663203	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 357,23	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513863173	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 952,60	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676202	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 890,29	-
RICOH CANADA INC	sco95044402	2025-11-01	LESPERANCE, YANICK	Frais de copies pour les appareils loués dans les PDS. Période d'octobre 2025. Élections Montréal.	Greffe	Greffe	$5 068,38	-
FLUTE ALORS!	artiste251214	2025-11-21	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle UN NOËL ITALIEN : AIRS, PASTORALES ET BERCEUSES, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 14 décembre	Culture	Autres - activités culturelles	$4 374,37	-
IMK S.E.N.C.R.L.	52094	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 52094	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 133,88	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6785111	2025-11-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 302,65	-
SOCIETE RADIO-CANADA	f1199674	2025-11-21	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période d'octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$9 711,59	-
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de251014	2025-10-14	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Remise des taxes sur acquisition d'immeubles - TPS : 121364749 RT-0015 & TVQ : 1006001374 DQ-0035	Gestion et planification des immeubles	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	$192 780,74	-
DOMINIQUE BEAUSEJOUR-OSTIGUY	artiste251109	2025-10-28	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le Spectacle : Triade, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 9 novembre	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
MNP LLP	12682827	2025-09-29	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MNP LLP - 12682827	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$40 337,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513703938	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$38 196,33	-
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10038126	2025-10-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 754,95	-
CENTRE CULTUREL DE LA PETITE ITALIE - CASA D'ITALIA	elecmtl1025	2025-11-14	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle du 11 au 18 octobre 2025 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 000,00	-
AGENCE ARTISTIQUE STEP UP	vl2025343	2025-10-08	SEGUIN, STEPHANE	9 septembre - Jardin Botanique _ 10 modèles et frais d'agence.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 400,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUEBECOR MEDIA VENTES	90168662	2025-11-20	SEGUIN, STEPHANE	Jardin botanique style de vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
CENTRE MELKITE DE MONTREAL	de20251104140235	2025-11-04	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle le 2 novembre 2025 - Sous-sol / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 200,00	-
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	de20251002110541	2025-10-02	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle du 11 au 18 octobre 2025 / Élections Montréal / # de réservation 104038	Greffe	Greffe	$4 724,44	-
FONDATION HERITAGE MONTREAL	de20251009102555	2025-10-09	MAMOUN, AMEL	Contribution financière héritage Montréal	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$112 500,00	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	777120	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L. - 777120	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 052,53	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	443629	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER SAUVE AVOCATS S.E.N.C.R.L. - 443629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$76 535,89	-
DE VROOMEN BULB CANADA INC.	vf263033	2025-09-30	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 733,58	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513766509	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 003,82	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513717149	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 485,74	-
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	3075646153	2025-11-06	BUREAU, KARINE	téléphonie mobile	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 748,30	-
UTILE MCGILL	de20251001170504	2025-10-01	BIENVENA, NADINE	Une convention a été conclue entre UTILE Concordia (l¿Organisme) et la Ville de Montréal pour une contribution financière de 9 000 000 $ pour l¿acquisition d¿un terrain et la construction d¿un bâtiment visant à loger des étudiants.	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$2 000 000,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755712	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 711,38	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33271125	2025-09-30	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 586,60	-
SALON MANGA O-TAKU INC.	301527	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 577,15	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	233357	2025-11-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 841,02	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513692822	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 756,60	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b2f1912	2025-11-13	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 973,55	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513863131	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 165,95	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840261	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 954,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251020092841	2025-10-20	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-68A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$9 480,05	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de251103dasresshum	2025-11-04	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs permanents - période du 2025-09-06 au 2025-10-17	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$1 495 387,38	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de251103dasresshum	2025-11-04	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective syndicale - cols bleus auxiliaires - période du 2025-09-13 au 2025-10-17 = 136 484,04 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$136 484,04	-
INMEDIA TECHNOLOGIES INC.	in0007400	2025-10-08	BOUDREAU, DANIEL	Maintenance et hébergement de Portfolio et InMédia	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 995,66	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513764672	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 239,98	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	232851	2025-10-01	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$6 454,70	-
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL INC.	de251113dasresshum	2025-11-14	CHAN FAH, YANICK	Remise syndicale - APM - Assurance collective - Novembre 2025 - Montant = 522 839,00 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$522 839,00	-
G. DOYON CUISINE INC.	10009517	2025-10-10	DO, CAO TRIEU NGHI	Achat : machine a cafe automatiqu, serveur gen3 noir	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 543,03	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513818430	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 192,57	-
LIBRAIRIE BERTRAND	245057	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 423,34	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513804082	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 035,67	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251010145408	2025-10-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-63A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 296,75	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53311	2025-11-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53311	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$30 721,97	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755761	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 142,55	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513793880	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 876,66	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cwq33331719	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 195,30	-
ALAIN DURIEZ	rmi0001979800001967730004	2025-09-27	Système RECLAM	ALAIN DURIEZ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004249, sur la liste de paiement 2509IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 323,62	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53318	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53318	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 427,86	-
CENTRE LASALLIEN SAINT-MICHEL	de20251119145838	2025-11-19	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - École Lucien-Guilbault, pavillon Louvain Gymnase / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 325,00	-
L'ECUME DES JOURS INC.	7366	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 114,25	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	233459	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 150,44	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20251110085055	2025-11-10	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 479,55	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	103575	2025-11-11	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 246,41	-
OVERDRIVE INC.	05161co25153105	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 077,84	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513793973	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 193,69	-
2750-7789 QUEBEC INC	207211	2025-11-13	DURAND, CATHERINE	Radio portatif UFH ICOM + clip + pile	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 392,00	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53354	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53354	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$29 305,69	-
SALON MANGA O-TAKU INC.	301522	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 081,60	-
LAFORTUNE LEGAL	37140a	2025-11-03	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - Lafortune Légal Inc. - Dossier # 24-001376 / Synd. des professionnels(elles) municipaux de Montréal et Als. contre Proc. général du Québec & ville de Montréal & Synd. prof. scientifiques exclusif Mtl. - Facture # 37140.A	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$13 015,24	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513717148	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 497,90	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	102273	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 302,50	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00207218	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$6 529,51	-
OVERDRIVE INC.	05161co25276339	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 487,85	-
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	46487	2025-10-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 638,22	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513764671	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 483,12	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513690849	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 284,55	-
CENTRE MELKITE DE MONTREAL	de20251104140711	2025-11-04	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle le 26 octobre 2025 - Salle Chalhoub / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 200,00	-
BELL MEDIA INC.	20322281	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 29 septembre au 26 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$4 572,60	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676204	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 506,60	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251028152347	2025-10-28	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-67A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 218,77	-
LA PRESSE INC.	212020	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 01 au 31 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$3 622,07	-
LIBRAIRIE BERTRAND	244529	2025-11-05	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 135,30	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de251127financ	2025-11-18	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Régime de retraite complémentaire Réclamation de solvabilité - Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires et pompiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$33 623,79	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00212971	2025-11-06	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 570,40	-
LES YMCA DU QUEBEC	de20251117193057	2025-11-17	LESPERANCE, YANICK	Location de salle - Élections Montréal. 02 novembre 2025.	Greffe	Greffe	$2 343,32	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816359	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 961,67	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251010150518	2025-10-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-68É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$22 599,24	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	cw33312868	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	documents audiovisuels reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	$4 922,77	-
L'ECUME DES JOURS INC.	7376	2025-11-03	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 377,50	-
ALLAN MICHAEL MATUDIO	07072025	2025-09-27	BURUIANA, CATALINA	Matériel	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$4 966,31	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	233458	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 272,23	-
CARTIER COMMUNICATION	260103	2025-10-07	DE VILLE, JOHANNE	Programmatique bannière / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$11 310,30	-
COGECO MEDIA INC.	6675081	2025-10-31	LESPERANCE, YANICK	Placement média dans le cadre de l'élection générale du 02 novembre 2025. Promotion du vote.	Greffe	Greffe	$2 108,74	-
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	202795621	2025-10-24	DE VILLE, JOHANNE	Traduction multiples langues / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 106,52	-
PLANETE BD	15675251003	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 922,55	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513863175	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 192,70	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090784453	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L. / LLP - 9090784453	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$13 037,24	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816403	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 327,99	-
INSUBORDINATION INC.	inem20251022	2025-10-28	DE VILLE, JOHANNE	Création de pièces d'urgence pour l'appel au vote / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$5 249,37	-
CENTRE MELKITE DE MONTREAL	de20251104135454	2025-11-04	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle le 2 novembre 2025 - Salle Chalhoub / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 200,00	-
PLANETE BD	15856251031	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 663,00	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	233062	2025-10-17	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 110,80	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00212958	2025-11-05	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 897,20	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513793977	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 652,75	-
PLANETE BD	15813251024	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 155,05	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	6674841	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 29 septembre au 26 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$5 683,95	-
WILLIAMS AVOCATS INC.	21749	2025-10-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - Williams avocats Inc. - Dossier # 25-000382 / Recours en injonction (Dérogations majeures aux normes d'entretiens d'un bâtiment), 6675, rue Marquette - Facture # 21749	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 262,48	-
LIBRAIRIE ASSELIN	l1b1f4689	2025-10-01	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 955,95	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513625585	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 781,24	-
SUSANNAH WESLEY	de20251110114409	2025-11-10	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Co-Lauréate du prix Louis Comtois 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$3 750,00	-
CENTRE COMMUNAUTAIRE PETITE-	de20251120092656	2025-11-20	LESPERANCE, YANICK	Location de salle - Élections Montréal. 02 novembre 2025.	Greffe	Greffe	$2 297,10	-
OUTSET MEDIA CORPORATION	576769	2025-10-01	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 357,03	-
LES ENTREPRISES CATSPORTS INC.	sip167425	2025-10-24	DE VILLE, JOHANNE	Balles de tennis pour chaises / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 303,16	-
LES DOUCEURS DE L'ERABLE BRIEN INC.	147492	2025-10-10	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 026,44	-
ULINE CANADA CORP	17051129	2025-11-13	DE VILLE, JOHANNE	Enveloppes adhésives 10 x 13 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 089,03	-
KOTMO INC.	inv202501489	2025-10-16	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 561,62	-
DUBE & LOISELLE INC.	f1692403	2025-09-30	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 489,80	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513743136	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 085,97	-
EBSCO CANADA LTEE	8068672	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 461,53	-
EBSCO CANADA LTEE	8068676	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 579,79	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513811326	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$29 520,97	-
EBSCO CANADA LTEE	8068661	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 120,02	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53324	2025-10-08	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - IMK S.E.N.C.R.L. / LPP - Dossier # 22-000049 / Pierre-Yves Beaudoin contre ville de Montréal - Facture # 53324	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 548,58	-
GROUPE WE CARE INC.	5099	2025-10-31	DE VILLE, JOHANNE	Location de rampe d'accès / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$4 388,48	-
FIDUCIE DESJARDINS	204891	2025-09-30	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	HONORAIRES DE GESTION DE PORTEFEUILLE	Dépenses financières	Autres frais de financement	$4 161,84	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513793881	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 506,75	-
CONGREGATION BETH ORA	de20251118192840	2025-11-18	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 26 octobre 2025 - Grande salle / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 200,00	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38739	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 38739	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 745,45	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513690851	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$39 637,38	-
STUDENT SOCIETY OF MCGILL UNIVERSITY (S.S.U.M)	de20251114181724	2025-11-14	DE VILLE, JOHANNE	Location de local du 27 au 29 octobre 2025 / Élections Montréal / réservation # 16149	Greffe	Greffe	$6 238,36	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	342408	2025-10-24	DE VILLE, JOHANNE	Impression poster 36 x 24 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 414,71	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840303	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 519,71	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816360	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 363,72	-
GINGER HUGUETTE EVELYNE LE PECHEUR	251108	2025-11-14	LESPERANCE, YANICK	Service de gestion des médias sociaux dans le cadre de l'élection générale 2025.	Greffe	Greffe	$4 283,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELL MEDIA INC.	20322291	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 29 septembre au 26 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$2 641,53	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250930085909	2025-09-30	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-66É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$23 139,07	-
VORTEX SOLUTION INC.	081345	2025-10-02	LESPERANCE, YANICK	Forfait de support continu / Référence: Devis D52035. Dans le cadre de l'élection générale 2025.	Greffe	Greffe	$10 498,75	-
AROMASOURCE INC.	57600	2025-11-05	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 114,70	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	cw33335803	2025-11-07	CHAMAKHI, KATI	documents audiovisuels reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	$2 110,08	-
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	700026	2025-11-06	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 097,03	-
MONAGUE INDIGENOUS CRAFTS AND GIFTS	inv202501502	2025-10-16	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 898,00	-
COLLEGE D'ANJOU INC.	de20251116153233	2025-11-16	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - Salle place publique / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 309,72	-
UNIVERSITE CONCORDIA	de20251121152819	2025-11-21	DE VILLE, JOHANNE	Location de locaux / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 325,33	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251028152548	2025-10-28	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-70A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$15 417,89	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33321888	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 408,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513818468	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 657,30	-
UTILE CONCORDIA	de20251001155727	2025-10-02	BIENVENA, NADINE	Une convention a été conclue entre UTILE Concordia (l¿Organisme) et la Ville de Montréal pour une contribution financière de 9 000 000 $ pour l¿acquisition d¿un terrain et la construction d¿un bâtiment visant à loger des étudiants.	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$1 200 000,00	-
UTILE CONCORDIA	de20251001155727	2025-10-02	BIENVENA, NADINE	Une convention a été conclue entre UTILE Concordia (l¿Organisme) et la Ville de Montréal pour une contribution financière de 9 000 000 $ pour l¿acquisition d¿un terrain et la construction d¿un bâtiment visant à loger des étudiants.	Habitation	Logement social	$1 800 000,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513638090	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 805,29	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53809	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53809	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$9 384,14	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251010153354	2025-10-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-70É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 631,67	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513723228	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 384,07	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676103	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 353,22	-
OVERDRIVE INC.	05161co25312661	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 329,64	-
OVERDRIVE INC.	05161co25293877	2025-10-07	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$7 754,52	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00213057	2025-11-20	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 732,61	-
OVERDRIVE INC.	05161co25307874	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 030,49	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00211632	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$8 380,33	-
PELMOREX CORP.	inv055333	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période d'octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$3 844,52	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513743135	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 225,32	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513804080	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 934,57	-
LES YMCA DU QUEBEC	de20251119153820	2025-11-19	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - YMCA Centre-ville / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 335,98	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	202799545	2025-10-23	DE VILLE, JOHANNE	Traduction / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$5 385,33	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676104	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 223,40	-
LES PRODUCTIONS YVES LEVEILLE	artiste250905	2025-10-06	CHATEAUVERT, NICOLE	musique Jazz, souffle de Liberté!	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$2 099,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513717106	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 263,17	-
THEATRE AUX ECURIES	de20251119144640	2025-11-19	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - L'Arène / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 317,07	-
POUPART & POUPART AVOCATS INC.	9403	2025-11-06	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - POUPART & POUPART AVOCATS INC. - 09403	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$29 554,51	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513703936	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 843,02	-
SOCIETE RADIO-CANADA	e1199012	2025-11-15	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période d'octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$3 396,10	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676208	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 705,87	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250929100509	2025-09-29	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-67É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 366,90	-
COALITION VELO DE MONTREAL	de20251117153711	2025-11-17	LACOMBE, DIANE	Contribution financière Coalité Vélo Montréal - 2e paiement	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$40 000,00	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38849	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 38849	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 249,37	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755762	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 939,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513793974	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 049,68	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33292714	2025-09-29	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 172,20	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513863176	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 595,10	-
LIBRAIRIE ASSELIN	l1b1f4838	2025-11-06	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$17 490,57	-
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	805107	2025-10-22	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Eq.Inf : 2 Mac mini pour nouvelle exposition sur l'astrophotographie - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 145,51	-
ISABELLE POTHIER	251002	2025-10-20	TROTTIER, CHANTAL	Échantillons d'eau pour le suivi des Ilibellules à statut précaire du COSEPAC - Facture du 02-10-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
LE RENARD PERCHE INC.	104412	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 946,80	-
LIBRAIRIE LE PORT DE TETE INC.	l1b1f4008	2025-11-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 776,80	-
ACCENT IMPRESSION INC.	4892	2025-11-05	SEGUIN, STEPHANE	Impression de 45 000 dépliants pour le Biodôme en français.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 080,29	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513804055	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 191,48	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816404	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 062,11	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513743102	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 493,42	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513717108	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 846,71	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513676102	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 278,13	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090796975	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L. / LLP - 9090796975	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 712,02	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513663184	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 867,77	-
LES YMCA DU QUEBEC	de20251117200331	2025-11-17	LESPERANCE, YANICK	Location de salle - Élections Montréal. 26 octobre 2025.	Greffe	Greffe	$2 343,32	-
FELIPE THEBAS PIO	26	2025-09-27	BURUIANA, CATALINA	Atelier vidéo 3 ateliers de médiation culturelle de 3 heures chaque (14, 21 et 28 juillet)	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 078,75	-
CEGEP DU VIEUX MONTREAL	de20251116135546	2025-11-16	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle du 27 au 29 octobre 2025 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 864,06	-
LE DEVOIR INC.	in29512	2025-11-19	SEGUIN, STEPHANE	Projet Fondation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 135,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513793976	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 665,13	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251110061710	2025-11-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-72P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$13 588,46	-
QUEBECOR MEDIA VENTES	90170176	2025-11-12	LESPERANCE, YANICK	Placement média - appel aux votes. Élections générales 2025.	Greffe	Greffe	$5 698,77	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251010151806	2025-10-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-69É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 915,40	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38738	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 38738	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 412,09	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513760370	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 011,29	-
CARTIER COMMUNICATION	260104	2025-10-07	DE VILLE, JOHANNE	Développement et accompagnement / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$6 089,27	-
D3B AVOCATS INC.	03922	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - D3B AVOCATS INC. - 03922	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 162,75	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	de20251116140937	2025-11-16	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle le 24, 27 et 29 octobre 2025 - Pavillon Lassonde / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 608,15	-
PLANETE BD	15858251031	2025-11-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 276,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513804078	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 767,94	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513717109	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 297,39	-
PLANETE BD	15631	2025-10-08	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 209,55	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de251001dasresshum01	2025-10-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs permanents - période du 2025-08-09 au 2025-09-05	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$996 022,95	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de251001dasresshum01	2025-10-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Assurance collective syndicale - cols bleus titulaires - période du 2025-08-16 au 2025-09-12 = 431 038,09 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$431 038,09	-
BERRY HILL LIMITED	0000819396	2025-11-10	DURAND, CATHERINE	Incubateurs pour les perroquets	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 208,96	-
OVERDRIVE INC.	05161co25184007	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 092,85	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC	de20251117155840	2025-11-17	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 / La relève Gourmande / Élections Montréal / réf. facture 368106341	Greffe	Greffe	$3 217,87	-
LIBRAIRIE LAS AMERICAS LTEE.	155952	2025-11-07	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 012,37	-
CHRISTIANE JONCAS	rmi000199335000198 0610004	2025-11-10	Système RECLAM	CHRISTIANE JONCAS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005604, sur la liste de paiement 2511IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 750,00	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251002154201	2025-10-02	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-09E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 701,88	-
INTACT ASSURANCE - SERVICE DE L'INDEMNISATION_36	rmi000198715000165 1990003	2025-11-04	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE - SERVICE DE L'INDEMNISATION\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004979, sur la liste de paiement 2510IC009 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 730,02	-
FATMA MEJRI	rmi000200033000198 7350006	2025-09-27	Système RECLAM	FATMA MEJRI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-006306, sur la liste de paiement 2509IC007 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 400,00	-
LOUIS-PHILIPPE GAGNÉ ET LINDY PAQUET	rmi000200822000199 5230008	2025-10-15	Système RECLAM	LOUIS-PHILIPPE GAGNÉ ET LINDY PAQUET\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007093, sur la liste de paiement 2510IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$9 627,82	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251020093544	2025-10-20	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-73É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 382,51	-
LE SANCTUAIRE DU SAINT-SACREMENT	rmi000198301000197 0710006	2025-10-15	Système RECLAM	LE SANCTUAIRE DU SAINT-SACREMENT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004563, sur la liste de paiement 2510IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$22 029,40	-
YEUNG JENNIE SAU CHUN	rmi000198449000197 2090004	2025-10-15	Système RECLAM	YEUNG JENNIE SAU CHUN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004713, sur la liste de paiement 2510IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 500,00	-
SOTIANE SILENCIEUX	rmi000200003000198 7060006	2025-11-04	Système RECLAM	SOTIANE SILENCIEUX\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-006276, sur la liste de paiement 2510IC009 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 800,00	-
AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA_25	rmi000198664000154 9540004	2025-10-17	Système RECLAM	AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004927, sur la liste de paiement 2510IC006 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$20 500,00	-
GOLF SAINT-RAPHAEL	rmi000202094000200 6650005	2025-10-15	Système RECLAM	GOLF SAINT-RAPHAEL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008352, sur la liste de paiement 2510IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 300,00	-
LOUIS-PHILIPPE BOILARD	rmi000199474000056 0610005	2025-10-15	Système RECLAM	LOUIS-PHILIPPE BOILARD\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005740, sur la liste de paiement 2510IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 745,39	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251110062927	2025-11-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-77É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$23 598,91	-
IRSST , INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE ET EN SECURITE DU	fs00000981	2025-10-30	DURAND, CATHERINE	Évaluation des concentrations de moisissures et d'Aspergillus fumigatus dans l'air	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 150,00	-
SUPREMEX INC.	in0432523	2025-11-03	DE VILLE, JOHANNE	Enveloppes 10 x 13 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 511,71	-
ULINE CANADA CORP	16892522	2025-10-06	DE VILLE, JOHANNE	Pochettes et étiquettes /Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 396,19	-
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	de251023dascsem	2025-10-23	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurances collectives CSEM COMPTE AQ1326 - Pour la période du 1er mai 2025 au 31 mai 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$80 065,70	-
LES EMBALLAGES SAC EN VRAC INC.	25098	2025-10-06	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 415,50	-
LA CONFISERIE CANDY LABS INC.	sdf29me25254	2025-10-03	SEGUIN, STEPHANE	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 456,00	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de251001dasresshu m1	2025-10-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contrat Q1637 - Retraités St-Laurent - Centre de coût C208 - Période: Octobre 2025	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$22 019,10	-
EBSCO CANADA LTEE	8068717	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$6 097,89	-
EBSCO CANADA LTEE	8068655	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 982,16	-
EBSCO CANADA LTEE	8068683	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$3 050,93	-
EBSCO CANADA LTEE	8068674	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$8 932,86	-
EBSCO CANADA LTEE	8068724	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$4 623,48	-
EBSCO CANADA LTEE	8068722	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$3 554,61	-
EBSCO CANADA LTEE	8068700	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$9 302,88	-
EBSCO CANADA LTEE	8068679	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$6 752,52	-
EBSCO CANADA LTEE	8068701	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 572,42	-
EBSCO CANADA LTEE	8068706	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$6 215,00	-
EBSCO CANADA LTEE	8068713	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$8 798,54	-
EBSCO CANADA LTEE	8068695	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$3 848,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EBSCO CANADA LTEE	8068721	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$5 632,32	-
TROIS FOIS PAR JOUR INC.	d12579	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 182,33	-
EBSCO CANADA LTEE	8068694	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$5 197,74	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de251103dasresshum02	2025-11-04	GELINAS, ISABELLE	Contrat Q1637 - Retraités St-Laurent - Centre de coût C208 - Période : Novembre 2025	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$21 308,46	-
QUATUOR COBALT	artiste20251112	2025-11-05	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le Spectacle INTÉGRALE SCHUBERT III - QUATUOR COBALT, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 12 novembre	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
JEAN MARCHAND	artiste251008	2025-11-12	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le Spectacle : CAGE D¿OISEAU, présenté dans le cadre des Concerts de la chapelle Bon pasteur, le 8 octobre	Culture	Autres - activités culturelles	$3 832,04	-
SARAH LATULIPPE PHOTOGRAPHE	11097	2025-11-10	LESPERANCE, YANICK	Service d'une photographe les 26,27, 28 octobre et le 02 novembre 2025. Dans le cadre des élections municipales 2025.	Greffe	Greffe	$2 519,70	-
ATTRACTION INC.	51452	2025-09-29	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 944,20	-
BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	fc00357822	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 922,21	-
DOUGLAS CUDDLE TOYS CANADA	692767	2025-09-30	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 284,64	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	cw33335999	2025-11-07	CHAMAKHI, KATI	documents audiovisuels reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	$2 893,76	-
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	46356	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 325,52	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00212317	2025-11-20	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$5 287,55	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	102691	2025-10-07	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$8 989,76	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00210400	2025-10-08	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$6 825,90	-
UNITED RENTALS DU CANADA	252969895001	2025-11-19	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Eq.tec : Genie Lift - réparations + entretien bi-annuel + rapport de conformité après accident de l'appareil	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 160,44	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00211005	2025-10-25	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$9 090,19	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	102445	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 992,27	-
LAFORTUNE LEGAL	37017	2025-10-03	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Aff. civiles - Lafortune Legal Inc. Dossier # 24-001323 / La compagnie Américaine de fer et métaux inc. contre Communauté Métropolitaine de Montréal et le procureur géénéral du Québec et ville de Montréal - Facture # 37017	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 175,23	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513863130	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 353,48	-
LOCAL PUBLICITE ET ANALYTIQUE INC.	invca250417	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 01 au 31 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$2 293,98	-
VORTEX SOLUTION INC.	081473	2025-10-24	DE VILLE, JOHANNE	Forfait de support continu / Référence: Devis D52178. / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$13 123,44	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840260	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 082,40	-
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de251028dascsem	2025-10-28	GELINAS, ISABELLE	Contribution de la CSEM au régime de retraite pour services courants part employeur compte no 42-1601962	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$91 572,51	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755760	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 919,27	-
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de250930dascsem	2025-09-30	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contribution de la CSEM au régime de retraite pour services caurants part employeur compte no 42-1601962 Septembre paie du 2025-10-02	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$132 081,46	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513760371	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 607,72	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38847	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE - 38847	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 244,11	-
FABRIQUE ST-AMBROISE	de20251118190914	2025-11-18	DE VILLE, JOHANNE	Location de local du 24 au 29 octobre 2025 - Salle paroissiale / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 600,00	-
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	0241641003	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - CONSULTANTS LEGICO-CHP INC. - 024-1641-003	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 719,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBE & LOISELLE INC.	f1698300	2025-10-09	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente :muffin, bioche, pain etc	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 757,25	-
LES YMCA DU QUEBEC	de20251104134705	2025-11-04	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle le 2 novembre 2025 - YMCA de Cartierville / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 343,32	-
CARTIER COMMUNICATION	260101	2025-10-07	DE VILLE, JOHANNE	Placement médias / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$12 388,52	-
D3B AVOCATS INC.	03904	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - D3B AVOCATS INC. - 03904	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 183,74	-
LIBRAIRIE BERTRAND	244523	2025-11-05	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 605,43	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816405	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 807,95	-
BELL MEDIA INC.	20322311	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 29 septembre au 26 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$3 345,34	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2301	2025-09-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 713,47	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513692789	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$27 722,27	-
LIBRAIRIE PARAGRAPHE	233358	2025-11-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 101,16	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251010143000	2025-10-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-62A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 554,91	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513638088	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 496,66	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755716	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 323,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513755763	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 532,24	-
DENISE TURCOT S.A.	dt20250625	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - DENISE TURCOT S.A. - DT20250625	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 473,63	-
FIDUCIE DESJARDINS	205251	2025-10-31	GELINAS, ISABELLE	HONORAIRES DE GESTION DE PORTEFEUILLE	Dépenses financières	Autres frais de financement	$3 066,77	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816406	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 012,91	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840304	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 374,65	-
MITACS INC.	pinv000069392	2025-10-17	BOUDREAU, DANIEL	Appui pour un projet Mitacs Accélération commençant entre jan¿avr 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 500,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840300	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 690,72	-
MEDIALLIANCE INC.	1967	2025-11-19	LESPERANCE, YANICK	Placement média / Volet appel aux votes. Réf: Dans le contexte de la grève chez Postes Canada. Élections Montréal.	Greffe	Greffe	$3 149,62	-
MITACS INC.	pinv000069863	2025-10-30	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Projet de recherche - À la découverte de nouveaux mondes - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC.	de20251119171124	2025-11-19	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 26 octobre 2025 - Centre Yvon Deschamps de l'ASCCS, salle George Martin / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 341,47	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	6675231	2025-11-13	LESPERANCE, YANICK	Plan média / Élections 2025. Période du 29 septembre au 26 octobre 2025. Appel au vote.	Greffe	Greffe	$2 743,79	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513663202	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 521,31	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513811327	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$26 701,17	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513690850	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 938,67	-
COPISCAN INC.	129476	2025-11-18	DE VILLE, JOHANNE	frais de copies - imprimantes multifonctions / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$11 396,51	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090814070	2025-11-20	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L. / LLP - 9090814070	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 973,46	-
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	3036920409	2025-10-07	BUREAU, KARINE	téléphonie mobile	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 859,06	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b2f1891	2025-11-13	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 591,60	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513692821	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$23 296,47	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513730175	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 546,47	-
PLANETE BD	15630250926	2025-10-07	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 402,85	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513717107	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 167,75	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	444686	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER SAUVE AVOCATS S.E.N.C.R.L. - 444686	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 858,32	-
EVENEMENTS MARCHE BONSECOURS INC.	de20251118170908	2025-11-18	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$4 960,66	-
MEDIALLIANCE INC.	1922	2025-10-02	DE VILLE, JOHANNE	Achat média / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$5 845,25	-
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10038091	2025-09-29	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 752,60	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00209771	2025-10-01	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 349,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513766511	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 217,31	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	36614632058	2025-11-11	DUMOULIN, MICHEL	Frais de cellulaires. Élections - No de compte: 36614632 - Date de facture: 16 octobre 2025.	Greffe	Greffe	$9 597,21	-
D3B AVOCATS INC.	03858	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - D3B AVOCATS INC. - 03858	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 075,69	-
OMNITRANS INC.	951852677101	2025-11-20	BOUDREAU, DANIEL	transport eclairage Chine	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 252,02	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513816361	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 382,81	-
PENSIONNAT DU SAINT-NOM-DE-MARIE	de20251020144804	2025-10-20	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - Gymnase École Vincent-d'Indy / Élections Montréal / Réf: facture 77178	Greffe	Greffe	$2 309,72	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	cw33265347	2025-10-08	CHAMAKHI, KATI	jeux et jouets	Culture	Bibliothèques	$5 302,46	-
COMPAGNIE DE DANSE EBNFLOH	artiste250921	2025-10-09	CHATEAUVERT, NICOLE	Spectacle : In-Beauty	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$3 359,60	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513840302	2025-10-01	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 029,46	-
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	804804	2025-10-17	PHAM-GUILBEAULT, MIA	eq.inf : Ordinateur - Maxime Pivin Lapointe	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 544,67	-
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	3051450978	2025-10-01	BUREAU, KARINE	téléphonie cellulaire	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 805,03	-
STUDENT SOCIETY OF MCGILL UNIVERSITY (S.S.U.M)	de20251116145607	2025-11-17	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle du 11 au 14 et 16, 18 octobre 2025 - Élections Montréal / Réservation # 16171	Greffe	Greffe	$5 884,55	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JULIANA VILLADA SAENZ	5	2025-10-10	TROTTIER, CHANTAL	Ambabssadrice en Amérique latine pour le déploiement et l'implantation du projet mondial de science participative eButterfly - Facture 5	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 267,38	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	339779	2025-09-09	SEGUIN, STEPHANE	Jardins de lumière 2025: recouvrement grands panneaux.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 533,00	-
CREATIONS POLY PAPER CRAFT	2160	2025-09-11	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 247,50	-
ARU TARUNAMIHARDJA ET ANY RAHIMA SOEGIARTO	rmi000197351000196 1950007	2025-09-25	Système RECLAM	ARU TARUNAMIHARDJA ET ANY RAHIMA SOEGIARTO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-003630, sur la liste de paiement 2509IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 000,00	-
MATERIAUX PONT MASSON INC.	7089052	2025-09-12	BOUDREAU, DANIEL	bois pour pots jardin de lumières	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 219,68	-
SECRETARIAT ADVISORS (CANADA) LIMITED	15170	2025-09-25	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SECRETARIAT ADVISORS (CANADA) LIMITED - 15170	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 758,44	-
LA MEXICOISE INC.	904	2025-09-03	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 116,80	-
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._100	rmi000198065000187 5210005	2025-09-25	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004329, sur la liste de paiement 2509IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 750,00	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33226670	2025-09-05	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 993,25	-
LA CONFISERIE CANDY LABS INC.	posdf29me25181	2025-09-02	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 220,00	-
STUDIO CARIBOU INC.	4044	2025-09-15	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 016,00	-
EUROGRAPHICS INC	172798	2025-09-08	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 165,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513434826	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 881,36	-
9212-0732 QUEBEC INC.	00053	2025-09-08	BOUDREAU, DANIEL	fournitures pour bonsai	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 565,00	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00205828	2025-09-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 255,60	-
WILLIAMS AVOCATS INC.	21693	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - WILLIAMS AVOCATS INC. - 21693	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 724,69	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513411812	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 128,24	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de250902dasresshu m	2025-09-03	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs permanents - période du 2025-07-12 au 2025-08-08	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$1 000 550,32	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de250902dasresshu m	2025-09-03	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective syndicale - cols bleus auxiliaires - période du 2025-07-19 au 2025-08-15 = 129153,45 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$129 153,45	-
OVERDRIVE INC.	05161co25193506	2025-09-02	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 630,54	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513339880	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 279,06	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513363199	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 201,04	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513585636	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 659,62	-
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL INC.	de250909dasresshu m	2025-09-10	GELINAS, ISABELLE	Remise syndicale - APM - Assurance collective - Septembre 2025 - Montant = 520 441,00 $ Remise syndicale - APM - Fonds d'éducation - Septembre 2025 - Montant = 151 566,00 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$672 007,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250909094249	2025-09-09	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-64É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$7 363,53	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENAQUIP LIMITED	1698083900	2025-09-15	BOUDREAU, DANIEL	TAPIS ESCABEAU	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 334,65	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250909082359	2025-09-09	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-60A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$16 063,55	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484712	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 051,98	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612348	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 237,69	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513434764	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 900,94	-
INACTIF ORDRE DE SAINT-ANTOINE LE GRAND	de20250916101550	2025-09-16	DE VILLE, JOHANNE	Location de local du 1er septembre au 30 novembre 2025 / Élections Montréal / 2e versement	Greffe	Greffe	$11 250,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612310	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 807,51	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484783	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 675,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513363198	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 918,04	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513596283	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 627,32	-
VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT ET ASSOCIES INC.	10692	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT ET ASSOCIES INC. - 10692	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 267,77	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00207071	2025-09-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 220,50	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513434825	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 802,03	-
MOORE & ASSOCIATES	2002254	2025-09-15	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Moore & associates - Dossier # 23-001383 / Ville de Montréal contre Services Ricova Inc. - Facture # 2002254	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 600,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304193	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 392,33	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9512836536	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 029,81	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513411830	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 003,86	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304226	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 275,01	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	36614632056	2025-09-03	DUMOULIN, MICHEL	Frais de cellulaires. Élections - No de compte: 36614632 - Date de facture: 16 août 2025.	Greffe	Greffe	$28 741,05	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513339857	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 153,87	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523662	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 317,46	-
BML AVOCATS INC.	18471	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BML AVOCATS INC. - 18471	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 051,20	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513354569	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$27 458,18	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523665	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 445,67	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250915115747	2025-09-15	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien projet montréal 2024-53É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 081,27	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513571409	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$33 098,72	-
GROUPE COLABOR INC.	0595418	2025-09-12	SEGUIN, STEPHANE	nourriture revente: muffins, vinaigre, pois chiches, etc.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 396,71	-
SOLOTECH INC	isca0099991	2025-09-12	BOUDREAU, DANIEL	liquide à fumée pour l'arche et la rivière du Jardin des Premières-Nations	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 588,80	-
SUCCESSION DE FEU MICHEL HANNOYER	rmi000199286000077 1730004	2025-09-25	Système RECLAM	SUCCESSION DE FEU MICHEL HANNOYER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005555, sur la liste de paiement 2509IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 423,68	-
LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC._40	rmi000199281000179 7910003	2025-09-25	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005550, sur la liste de paiement 2509IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 000,00	-
DONATO FRINO	rmi000200644000199 3690006	2025-09-25	Système RECLAM	DONATO FRINO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-006918, sur la liste de paiement 2509IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 506,39	-
ÉNERGIR S.E.C._34	rmi000198996000132 1470005	2025-09-25	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005262, sur la liste de paiement 2509IC005 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$12 964,94	-
GROUPE METROPOLITAIN POPCORN INC	168063	2025-09-18	DO, CAO TRIEU NGHI	Achat : machine de Popcorn Maxx 16OZ	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 899,00	-
MURIELLE BELANGER	rmi000190303000189 3290004	2025-09-25	Système RECLAM	MURIELLE BELANGER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 24-009098, sur la liste de paiement 2509IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 000,00	-
SERVICE D'INTERVENTION FORMATION AQUATIQUE SIFA INC.	47624	2025-09-10	BOUDREAU, DANIEL	formation aquatique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 208,60	-
DUBE & LOISELLE INC.	f1683255	2025-09-10	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 242,20	-
SOCADIS INC.	1841547	2025-09-15	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 704,64	-
PAPEROLE	pap67353	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 485,20	-
PATTISON OUTDOOR ADVERTISING LIMITED PARTNERSHIP	4011372086	2025-09-25	SEGUIN, STEPHANE	BIXI BIKE Rack Posters - Montréal. 12 unités du 9 juin au 6 juillet 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 888,00	-
LE JOURNAL D'OUTREMONT	13864	2025-09-23	SEGUIN, STEPHANE	1 page Journal d'Outremont Automne 2025. 1 page Station Mont-Royal Automne 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 510,00	-
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	0241638001	2025-09-03	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Consultants Legico-CHP Inc. - 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. Devcor (1994) contre Ville de Montréal / dossier # 20-001052 - Facture # 024-1638-001	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$18 842,63	-
IRRIGLOBE INC.	38893	2025-09-25	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Installation - Système irrigation commercial	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 085,74	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000241559	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 402,10	-
A.T. STORRS LTD.	sip78341	2025-09-25	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 953,66	-
MONAGUE NATIVE CRAFTS	inv202500541	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 673,00	-
SOCIETE DU MUSEE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTREAL POINTE-A-CALLIERE	de20250925114352	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement contribution trimestriel	Dépenses de contributions	Musées et centres d'exposition	$2 458 175,00	-
12329832 CANADA INC.	inv09321	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 893,40	-
BIJOUX CREATIONS DOIGTS DE FEE	000916	2025-09-02	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 688,00	-
ILOT 307 INC.	fc00136268	2025-09-10	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 185,69	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000241557	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 654,36	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MANDARIN IMPORTS LTD.	83505	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 073,30	-
L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC._9	rmi000198638000159 7630005	2025-09-25	Système RECLAM	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004901, sur la liste de paiement 2509IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 051,65	-
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._100	rmi000198405000187 5210003	2025-09-25	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004669, sur la liste de paiement 2509IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 407,72	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250909094508	2025-09-09	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-65É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$26 665,93	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513472270	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$33 295,05	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250925085345	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-10E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$56 963,34	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250909093304	2025-09-09	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-62A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 651,81	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513339859	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 647,82	-
CORPORATION DE SERVICES D'ALARMES GARDA	inv2387420	2025-09-05	DURAND, CATHERINE	Disque HDD + interface + main d'¿uvre	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 392,50	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523773	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 333,23	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	102164	2025-09-22	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$7 748,48	-
JEAN-SEBASTIEN BERNIER	20250830	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - JEAN-SEBASTIEN BERNIER - 20250830	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 254,00	-
ECOHABITATION	e17276	2025-09-08	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Écohabitation - Dossier # 23-000501 / Syndicat des copropriétaires Le Courant Phase 1 contre Ville de Montréal - Facture # E17276	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 779,55	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005207	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIÉS LIMITÉE - MON00005207	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 513,16	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20250909081908	2025-09-09	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-59A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$8 155,68	-
IVAN ATEHORTUA	110925	2025-09-22	GROSU, ELENA	4 ateliers de médiation culturelle camp de jour Centre Walkley; création de la murale et matériel.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	$4 402,00	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000241711	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 081,00	-
NEARLY FAMOUS ENTERPRISES INC.	0138867in	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 156,00	-
ILOT 307 INC.	fc00135291	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 257,85	-
MANDARIN IMPORTS LTD.	83465	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 527,20	-
CREATIONS PEAKBWA.	1351	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 854,57	-
HEC MONTREAL	11373920702918623 8	2025-09-02	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Formation HEC 2 jours - 5 et 15 décembre 2025 - Charlène Bélanger	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 195,00	-
EMF INC.	131706	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 466,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426584	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 369,64	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250925085945	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-11E	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$49 118,11	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE	de20250915133229	2025-09-15	DE VILLE, JOHANNE	Location de local du 1er septembre au 30 novembre 2025 / Élections Montréal / 2e versement	Greffe	Greffe	$12 150,00	-
LIBRAIRIE BERTRAND	241301	2025-09-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 135,81	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513439402	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41 426,64	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	766806	2025-09-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L. - 766806	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 858,29	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523667	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 410,15	-
LIBRAIRIE BERTRAND	240394	2025-09-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 233,22	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513596281	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 606,28	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513573491	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$35 407,77	-
LES PRODUITS LAITIERS D.C.M.	148932	2025-09-05	SEGUIN, STEPHANE	nourriture revente : lait, Mel. vanille nutrinor, eau minérale, etc.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 041,30	-
HECTOR LARIVEE INC.	00527109	2025-09-22	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente : Fruits et Légumes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 028,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9512836535	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 930,06	-
CANADIAN ART PRINTS INC.	611861	2025-09-02	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 126,28	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513532452	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 724,59	-
OSCARDO INC	54000	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 610,00	-
ETTERS, ANIS ET GHARSALLAOUI SANA	rmi000197823000196 6390004	2025-09-25	Système RECLAM	ETTERS, ANIS ET GHARSALLAOUI SANA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004097, sur la liste de paiement 2509IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 486,00	-
BML AVOCATS INC.	18472	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BML AVOCATS INC. - 18472	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$15 397,06	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612312	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 244,99	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426586	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 762,08	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513497243	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 358,73	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513354619	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$33 172,57	-
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	018618	2025-09-02	SEGUIN, STEPHANE	Dossier #: 315254 - 80 Tablettes plan du jardin.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 219,33	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513497326	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 323,79	-
LES PRODUITS LAITIERS D.C.M.	150141	2025-09-25	DO, CAO TRIEU NGHI	produits laitières à revente : breuvage à revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 297,30	-
LA FONDATION DU REFUGE POUR FEMMES CHEZ DORIS INC.	de20250902114801	2025-09-02	BIENVENA, NADINE	Soutien financier - La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel aux fins d'un centre d'hébergement temporaire pour femmes, dans l'arrondissement de Ville-Marie	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$339 700,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612311	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 128,62	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513363223	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 153,21	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513434827	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 126,19	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612347	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 095,67	-
SOCIETE RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	de20250915134440	2025-09-15	DE VILLE, JOHANNE	Location de local du 1er septembre au 30 novembre 2025 / Élections Montréal / 2e versement	Greffe	Greffe	$13 007,95	-
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES	de20250917153005	2025-09-17	DE VILLE, JOHANNE	Location de local du 1er septembre au 30 novembre 2025 / Élections Montréal / 2e versement	Greffe	Greffe	$11 250,00	-
ULINE CANADA CORP	16613252	2025-09-08	DURAND, CATHERINE	Déshumidificateur industriel pour les collections vivantes - PDI	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 372,50	-
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	166639	2025-09-25	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - CHARRON BOISSÉ LÉVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC. - 166639	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 783,63	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513584831	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 586,79	-
VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT ET ASSOCIES INC.	10691	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT ET ASSOCIES INC. - 10691	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$9 057,80	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38554	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE - 38554	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 013,14	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513511916	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 863,49	-
PHILIPPE BLANCHARD ET SYLVIE LAVOIE	rmi000198402000197 1660005	2025-09-25	Système RECLAM	PHILIPPE BLANCHARD ET SYLVIE LAVOIE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-004666, sur la liste de paiement 2509IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 000,00	-
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	46318	2025-09-08	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 114,31	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513375271	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 012,49	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	98242733	2025-09-19	BOUDREAU, DANIEL	sac metre cube et baril	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 805,01	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484786	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 705,96	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513511915	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 706,95	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33226341	2025-09-03	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 041,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513363196	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 873,47	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523666	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 604,61	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304206	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 739,08	-
PLANETE BD	15519250905	2025-09-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 442,95	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426536	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 896,04	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426582	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 108,74	-
LIBRAIRIE BERTRAND	241072	2025-09-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 612,52	-
PLANETE BD	15553250912	2025-09-24	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 263,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513511951	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 826,85	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513339858	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 551,64	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b2f1675	2025-09-23	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 594,70	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449367	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 919,64	-
SOCIETE D'ENTOMOLOGIE DU QUEBEC	515	2025-09-18	TROTTIER, CHANTAL	Congrès 2025 - Commanditaire Platine - Table d'exposant au congrès de la SEQ en novembre 2025 - Participants: Annie Hibbert et André-Philippe Picard	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426588	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 558,61	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449393	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 323,21	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513411810	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 569,37	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449394	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 990,41	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513584823	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 847,59	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523767	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 329,35	-
LES PRODUITS LAITIERS D.C.M.	147565	2025-09-25	DO, CAO TRIEU NGHI	produits laitières à revente : breuvage à revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 132,80	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513315464	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 910,80	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304213	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 801,60	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de250926financ	2025-09-22	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Régime de retraite complémentaire Réclamation de solvabilité - Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires et pompiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 289,65	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	cw33211152	2025-09-03	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 270,52	-
MEDIALLIANCE INC.	1879	2025-09-04	DE VILLE, JOHANNE	Achat médias sociaux / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$10 279,36	-
MARTIN TREMBLAY	172	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MARTIN TREMBLAY, ING. - 172	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 118,14	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449364	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 347,17	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38641	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE - 38641	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 026,26	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROLOGUE INC	vfr1417670	2025-09-15	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 175,84	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000241709	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 237,80	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484715	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 281,82	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00206552	2025-09-23	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 825,55	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523769	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 846,54	-
PATTISON OUTDOOR ADVERTISING LIMITED PARTNERSHIP	4011368305	2025-09-25	SEGUIN, STEPHANE	Affiches pour supports à vélos BIXI - Montréal : 12 unités.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 160,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612350	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 462,22	-
SHOOT STUDIO INC.	41040	2025-09-23	DE VILLE, JOHANNE	Campagne publicitaire d'Élections Montréal	Greffe	Greffe	$12 692,99	-
JASMINO SIROP INC.	000515	2025-09-03	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 124,20	-
OVERDRIVE INC.	05161co25268787	2025-09-15	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 383,31	-
OVERDRIVE INC.	05161co25268874	2025-09-16	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$2 012,40	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513434763	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 682,10	-
DUBE & LOISELLE INC.	f1696607	2025-09-22	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente : Épicerie FROMAGE, POUDRE PATE, VINAIGRE ETC	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 176,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612349	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 259,97	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513532471	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 335,09	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304219	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 010,60	-
PLANETE BD	15552250912	2025-09-24	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 998,85	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426587	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 053,76	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513375234	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 271,24	-
PLANETE BD	15415250822	2025-09-10	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 364,40	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513375272	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 520,40	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523664	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 347,00	-
PLANETE BD	15465250829	2025-09-15	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 373,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513380845	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$33 356,40	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513411831	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 951,31	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513573457	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 105,32	-
PLANETE BD	15474	2025-09-17	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 624,15	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	de250903dascsem	2025-09-09	CHAN FAH, YANICK	Assurances collectives CSEM COMPTE AQ1326 - Période du 1er mai 2025 au 21 mai 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$80 442,16	-
LE RENARD PERCHE INC.	104474	2025-09-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 189,93	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426537	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 279,65	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304223	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 726,90	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513472269	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 148,65	-
HECTOR LARIVEE INC.	00523774	2025-09-19	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente : Fruits et Légumes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 205,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513434762	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 996,61	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513375274	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 017,38	-
PLANETE BD	15462250829	2025-09-17	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 285,00	-
LA FACE NORD INC.	20250821	2025-09-17	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente : Crème Glacée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 136,50	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523766	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 210,38	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304018	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 560,25	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513596252	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 045,61	-
BML AVOCATS INC.	18623	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BML AVOCATS INC. - 18623	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$9 363,36	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304200	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 293,47	-
HSST CONSEILS INC.	2026032	2025-09-18	DURAND, CATHERINE	Tests pour les masques respiratoires - Essais d'étanchéité	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 413,02	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449392	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 860,45	-
MARIE NADEAU-TREMBLAY	artiste250928	2025-09-17	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle FRANCOEUR ¿ LES BAROCUDA, présenté le 28 septembre dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	$2 624,69	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484713	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 207,88	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304022	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 857,81	-
DUBE & LOISELLE INC.	f1691611	2025-09-03	SEGUIN, STEPHANE	nourriture revente : ingrédients, produits réfrigérés, etc.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 151,30	-
UNIVERSITE CONCORDIA	de20250912141555	2025-09-12	LESPERANCE, YANICK	Location de locaux du 27 au 29 octobre 2025 / Élections Montréal / 2e versement (50%). Campus Loyola et édifice EV / date changée par demande du Service car bail / MS	Greffe	Greffe	$3 391,29	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de251215financ	2025-11-28	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Cotisations d'équilibre liées aux déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$1 330 633,00	-
TERIS CORPORATION	0584159	2025-11-25	BOUDREAU, DANIEL	pro mix	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 774,56	-
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	de250915dascsem	2025-09-25	CHAN FAH, YANICK	Assurances collectives CSEM - Compte AQ1326 pour la période du 1er mai 2025 au 31 mai 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$78 706,68	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MITZART	artiste250917	2025-09-19	COTE, VALERIE	Activité de peinture avec la clientèle aînée des HLM	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	$2 010,00	-
LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC._39	rmi000198911000110 2110002	2025-09-25	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005180, sur la liste de paiement 2509IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 000,00	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33383931	2025-11-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 134,30	-
CREATIONS LILIPOP	12988	2025-09-29	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 400,00	-
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6781187	2025-11-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 937,33	-
NEOKA SERVICES AUX PROJETS INC.	077cm02pr02f02	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - NEOKA SERVICES AUX PROJETS INC. - 077-CM02-PR02-F02	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 774,35	-
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000241558	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 034,04	-
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	10029132	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 148,45	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de250902dasresshu m01	2025-09-03	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs auxiliaires - période du 2025-07-19 au 2025-08-15	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$368 454,91	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de250902dasresshu m01	2025-09-03	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective syndicale - cols bleus titulaires - période du 2025-07-19 au 2025-08-15 = 421 878,04 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$421 878,04	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de250902dasresshu m01	2025-09-02	CHAN FAH, YANICK	Contrat Q1637 - Retraités St-Laurent - Centre de coût C208 - Période: Septembre 2025	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$21 308,46	-
EBSCO CANADA LTEE	8065945	2025-09-08	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 889,69	-
L'ECUME DES JOURS INC.	7389	2025-11-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 443,81	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251124102205	2025-11-24	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-73P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$15 471,64	-
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	10028012	2025-09-25	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 083,60	-
MOMENTUM SALON EVENEMENTIEL CORPORATIF	to2191	2025-09-25	ALTAMURA, JONATHAN	Centre de Congrès Sheraton Laval, Carrefour Laval Un kiosque clé en main	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 870,00	-
PIERRE BELVEDERE INC.***	3097547	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 833,84	-
PLANT PRODUCTS INC.	000844161	2025-09-24	BOUDREAU, DANIEL	reduclean	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 508,60	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	101814	2025-09-05	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$6 953,50	-
OVERDRIVE INC.	05161co25257753	2025-09-23	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 093,08	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2142	2025-09-08	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$4 900,17	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2143	2025-09-08	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$6 193,30	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426583	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 084,91	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484790	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 889,75	-
GROUPE COLABOR INC.	0593812	2025-09-18	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente : Muffin, salade de fruits etc	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 540,10	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523668	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 783,65	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513511952	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 429,11	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9120-9387 QUEBEC INC	fc00123859	2025-09-12	SEGUIN, STEPHANE	nourriture revente: Loop, Flirt, Healtea	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 439,26	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00206944	2025-09-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 140,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513426585	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 433,32	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513411811	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 856,21	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513472268	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 147,44	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484714	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 993,80	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449368	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 754,23	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513571463	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$24 761,56	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523772	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 559,75	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513471389	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$30 953,74	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523663	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 935,68	-
KIJE SIPI LTEE	20251832b	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - KIJE SIPI LTEE - 2025-1832	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 503,99	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513471390	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$24 613,86	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250925082224	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Projet Montréal 2025-10A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$40 718,96	-
L'AUBERGINE DE LA MACEDOINE DU QUEBEC INC	artiste250906	2025-10-06	CHATEAUVERT, NICOLE	spectacle Théâtre / Clown / Musique Description : Déambulation. La Familia visite votre quartier ! Cinq membres d¿une famille colorée venue d'on ne sait où débarquent avec leur attirail. Comme toute bonne réunion familiale, la fête est à l¿	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$2 960,00	-
SOFTBOX INTEGRATION INC.	6497	2025-09-17	BOUDREAU, DANIEL	lumiere sentier lucioles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 875,00	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00205598	2025-09-04	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 263,60	-
COALITION VELO DE MONTREAL	de20250910093656	2025-09-10	LACOMBE, DIANE	Accorder un soutien financier de 100 000 $, à la Coalition vélo Montréal pour la mise en oeuvre du programme Infrastructures sociales du vélo 2025	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$50 000,00	-
IMK S.E.N.C.R.L.	52942	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L. / LLP - 52942	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$15 404,55	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250925082617	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Projet Montréal 2025-11A	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$41 543,66	-
MINISTRE DES FINANCES	de250804	2025-09-24	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Programme d'aide : Climat municipalités - phase 2, volet 2Projet : Réalisation projet pilote de géothermie non-conventionnelle avec(PCP) au Centre Père-Marquette dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	$15 724,50	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513596251	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 398,33	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	196239	2025-09-04	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$5 866,30	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513612313	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 668,27	-
ALVARO MARINHO	22025250820	2025-09-03	GROSU, ELENA	7 ateliers de médiation culturelle à MC CDN	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	$2 450,00	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250915121807	2025-09-15	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien projet montréal 2024-37É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 242,59	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513511950	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 507,09	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513532472	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 638,67	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513380879	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$26 998,38	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523771	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 392,35	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484787	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 616,08	-
LES PRODUITS LAITIERS D.C.M.	149885	2025-09-25	DO, CAO TRIEU NGHI	nourriture revente : Produits laitiers	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 072,94	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449365	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 865,56	-
LES PRODUITS LAITIERS D.C.M.	149019	2025-09-05	SEGUIN, STEPHANE	nourriture revente : crème, lait, eau minérale, etc.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 148,34	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513523770	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 454,95	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513484789	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 961,96	-
SOFTBOX INTEGRATION INC.	6496	2025-09-17	BOUDREAU, DANIEL	lumiere sentier lucioles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 875,00	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513449366	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 186,03	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513304020	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 681,53	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513511953	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$35 344,78	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513564595	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 024,74	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9513596282	2025-09-06	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 072,43	-
9086-9595 QUEBEC INC.	83162	2025-11-24	DURAND, CATHERINE	Combinaisons de plongée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 585,81	-
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10038165	2025-11-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 900,80	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cwq33387411	2025-11-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 857,85	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251125161443	2025-11-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-78É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 691,54	-
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	de251117dascsem	2025-11-26	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurances collectives CSEM - COMPTE AQ1326 Pour la période du 1er mai 2025 au 31 mai 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$81 104,84	-
LA SAPONNIERE QUEBECOISE	13936	2025-09-04	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 130,12	-
SALLE DE RECEPTION LE CHALLENGER	de20251126090229	2025-11-26	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle le 2 novembre 2025 - Salle Vivaldi / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$2 530,32	-
LES RECIDIVISTES INC.	627	2025-11-27	LESPERANCE, YANICK	Conception et production de 5 avis électoraux (français/anglais). Élections .	Greffe	Greffe	$3 359,60	-
SAMUEL BLANCHETTE-GAGNON	artiste251207	2025-11-22	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle RACHMANINOV À DEUX PIANOS, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 7 décembre	Culture	Autres - activités culturelles	$2 400,00	-
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de251125dascsem	2025-11-26	GELINAS, ISABELLE	Contribution de la CSEM au régime de retraite pour services courants part employeur compte no 42-1601962	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$95 962,13	-
BELL MEDIA INC.	0127018921	2025-11-27	DE VILLE, JOHANNE	Plan média - Publicité Appel au vote dans le cadre de l'Élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$5 618,01	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00221154	2025-11-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 026,50	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2721	2025-11-27	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 122,85	-
UNIVERSITE CONCORDIA	hc11369cs	2025-11-24	DE VILLE, JOHANNE	Location de local le 2 novembre 2025 - Atrium / Élections Montréal / réf.: réservation 2561406	Greffe	Greffe	$4 182,39	-
L'ECUME DES JOURS INC.	7386	2025-11-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 879,50	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20251125092008	2025-11-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-79É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$24 571,98	-
ENTRETIEN RENOVATION	8	2025-11-09	DE VILLE, JOHANNE	Installation et retrait d'une rampe d'accessibilité / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 543,33	-
ILYA POLETAEV	artiste251203	2025-11-22	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle Échos et conversations en symphonie à deux pianos, présenté dans le cadre des Concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 3 décembre	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
UNIVERSITE DE MONTREAL	cep0000004500	2025-11-26	DE VILLE, JOHANNE	Location de salle du 24 au 29 octobre 2025 - Cepsum / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 082,48	-
CREATIONS LILIPOP	12989	2025-09-29	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 260,00	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00216094	2025-11-25	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 484,75	-
MULTIRECYCLE	240646	2025-11-26	DE VILLE, JOHANNE	Récupération et traitement de plexiglass / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$5 816,66	-
PECHERIES LD INC.	1	2025-10-03	DURAND, CATHERINE	Pêcheur pour le projet Écophysiologie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 500,00	-
COLLECTIF POINTS COMMUNS	1043	2025-09-19	BOUDREAU, DANIEL	atelier fresque broderie jrd prem. nations	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 738,50	-
TAYLOR MONTGOMERY-STINSON	2501	2025-09-12	BOUDREAU, DANIEL	Work on community research products, including books and maps. Included collection of quotes and photos, design, edits, and development of maps	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
ELIZAVETA MILLER	artiste251123	2025-11-05	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle LE PIANOFORTE ET SES AMIS, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 23 novembre	Culture	Autres - activités culturelles	$2 000,00	-
CHARLES-ETIENNE BROCHU INC.	1250	2025-11-26	SEGUIN, STEPHANE	Production d'illustration pour infolettre - Jardin.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 100,00	-
DAPHNEE SANSREGRET	001	2025-09-27	BOUDREAU, DANIEL	projet recherche aire protégée Nunavil	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
MARIA CAMILA DIAZ CORZO	2	2025-10-15	TROTTIER, CHANTAL	Modelisation de la niche à papillons dans la GV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 500,00	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1171909	2025-11-04	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9575.48$ DEVIS 293382 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 743,68	1687668
LES INDUSTRIES POLY INC.	1748529	2025-11-19	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / Service d'impression couleur PCC 1	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 457,76	-
EXCAVATION GRICON	1749076	2025-11-25	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _LOT 3	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$10 164,47	-
SOFTCHOICE LP	1735410	2025-09-03	COLLIN, STEPHANE	STII // Renouveler le contrat du support pour l□utilisation du logiciel AdminStudio Pro selon le devis Q-2494502 du 30 octobre 2025 au 29 octobre 2026 - C00_0123	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$17 480,42	-
ALINA POSTNIKOVA	1741083	2025-10-03	DUPERE, GENEVIEVE	EPLV / Octroyer un contrat pour le dépoussiérage et le nettoyage d'une maquette historique du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 445,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AINSWORTH INC.	1740614	2025-10-02	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - Acquisition de services pour effectuer l'entretien du refroidisseurs Smardt à l'Hôtel de Ville de Montréal. Période du 31 octobre 2025 au 31 octobre 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 644,38	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	1741804	2025-10-08	GAUVREAU, ALAIN	SAC-MRA-ATELIER ST-MICHEL- 316-13051 Diagnostic témoin moteur et remplacent du système anti-pollution	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 970,75	-
GROUPE SANYVAN INC.	1742032	2025-10-09	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Service d'un camion-combiné avec opérateur pour le nettoyage d'égout le 7 octobre 2025	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$2 468,52	-
J. RENE LAFOND INC.	MHM1164297	2025-11-06	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 511-17636.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 057,54	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1171941	2025-11-04	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 258,78	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1164898	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ - 212-13390 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 324,72	-
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1743645	2025-10-21	LESPERANCE, YANICK	Impression de bulletins de vote supplémentaires / Selon la soumission Q200175544-2 / Dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$50 933,82	-
G-TEK	1739713	2025-09-29	WU, CANDY YU	C 1852 Rue Jean Brillant à l'intersection avec la rue Victoria (déplacement du réseau existant sur demande de la STM)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$788 164,54	-
GENEQ INC.	1739007	2025-09-24	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Achat de plaque chauffante 12 X 24, 240V - Demandeur: Andrée Maltais	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 128,63	-
WOLSELEY CANADA INC.	1746424	2025-11-06	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 2390 CENTRE JEAN-CLAUDE MALEPART - ACHAT ENSEMBLE DE DOUCHE METCRAFT FINITION ET BOITIER - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 261,45	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167865	2025-09-23	GRENON, LUC	M263411 FOURNIR P.O. POUR CHEZ GROUPE SOIT : TRAVAUX / SAAQ / TRAVAUX SUITE A LA SAAQ AU MONTANT DE $11 605.22 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 184,03	-
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1737060	2025-09-12	REICHSON, JORDY	SGPI // Paiement factures XM278271 et VM20250818-2 pour correctifs suite au PEP. Entente : 1569376.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 181,22	1569376
PEPINIERE LEMAY INC.	1739195	2025-09-24	BASTIEN, ISABELLE	Fourniture d'arbustes en pot	Saint-Laurent	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$10 046,84	-
LINDE CANADA INC.	ROS1168556	2025-10-01	KONE, DAVID	REPARATION D'UNE SOUDEUR AU MIG MILLER POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 379,16	-
GLOBAL PHILANTHROPY PARTNERSHIP	1742492	2025-10-14	BROSSAULT, STEPHANE	Invoice number XROYFAYT-0003- Dues for Green Infrastructure Leadership Exchange 2025 Membership	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$4 299,99	-
EMCO CORPORATION	1747305	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(INDICATEUR POUR BI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$11 338,65	-
HEBDRAULIQUE INC.	ANJ1172962	2025-11-13	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	FABRICATION DE BOYAUX HYDRAULIQUES GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 327,12	-
DEK CANADA INC.	1748102	2025-11-17	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIERS ACHAT PANNEAU DE PORTES COMPLEXE SPORTIF CLAUDE ROBILLARD GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 373,25	-
CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC.	NME1170316	2025-11-18	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION NO: MONAI250930 AU MONTANT DE $3491.00 DE C.G PONTS ROULANT INC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 583,75	-
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1746421	2025-11-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94173 pour réparation boursouflures a divers endroits sur le toit. Mylène Bergeron.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 921,39	1567649
PRODUCTIONS LUDOPOLIS	1731457	2025-11-13	DURAND, GUILLAUME	SCULT - Animation - Jeux de société	Culture	Bibliothèques	$3 937,03	-
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1746551	2025-11-06	HEVEY, GILLES	SCAEC / Réparation d'abris de type Tempo_LEN Sartelon	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$2 830,46	-
COOPERATIVE INCITA	1735796	2025-09-04	DOUCET, VALERIE	SCULT - 13 ateliers présentées dans le réseau des bibliothèques de Montréal (Coopérative Incita)	Culture	Autres - activités culturelles	$12 965,96	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1739454	2025-09-26	BROWN, JONATHAN	SPSPO / Paiement de la facture -Formation Optimiser la gestion d'un portefeuille de projets le 15 septembre 2025	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	$4 356,98	-
CIBC MELLON TRUST COMPANY	1738447	2025-09-22	LEBRUN, DUKENSON	FINEF-DC / Gré à gré / services professionnels (juillet - septembre 2025) - paiement des montants forfaitaires pour le bureau des régimes de retraite de Montréal.	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	$5 227,89	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1741760	2025-10-08	CARON, CHARLES	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$4 728,96	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1743656	2025-10-21	SIMARD, MARC	IN 519405 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Denis Allard - Réso tr. CM25 0785 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$2 545,00	-
LA CIE LOOMEX ELECTRIQUE LTEE	1735477	2025-09-03	SAUVE, STEPHANE	SGPI/ Forfaitaire _Remplacement d'éclairage escalier Bain Émard, Montréal Sud-Ouest au 6071 Rue Laurendeau.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 160,32	-
ELISABETH MAJOR DESIGNER GRAPHIQUE	1745281	2025-10-30	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Convention relative au mandat d illustration du scénarimage des productions audiovisuelles dans le cadre du projet MEM_ExpoPerm	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 250,00	-
ANOUK VALLEE-CHAREST	1739362	2025-09-25	GAY, ISABELLE	Cachet pour le spectacle ""Anneta et Gustave"" présenté au 1 Chemin du Musée le 28 septembre 2025 dans le cadre des Journées de la Culture	Lachine	Autres - activités culturelles	$3 359,60	-
WOLSELEY CANADA INC.	1697018	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Pièces Plomberie Wolseley - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 524,05	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1170363	2025-10-20	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 567,51	-
DYNFI	1742976	2025-10-16	GALLAA, MOHAMED	SUM // Achat du logiciel DynFi Manager pour gestion de la sécurité de l'infrastructure CGMU	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$5 595,75	-
PRESTON PHIPPS INC	1748698	2025-11-20	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTARTIVES ACHAT RÉGULATEUR À VAPEUR ÉDIFIE GOSFORD KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 438,35	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	RPP1169851	2025-10-15	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ VM-497650 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 464,61	-
MULTI AUTOMATIQUE TRANSMISSION 2005 INC	RPP1173274	2025-11-18	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FOURNIR PO / 212-15265 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 895,04	-
FORMACAD CONSULTANTS	1745659	2025-11-03	WU, CANDY YU	Formation Audocad	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 277,56	-
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1744672	2025-10-28	REICHSON, JORDY	Entente de services prévention SST, selon soumission ci-jointe	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 837,40	-
VIDEOTRON LTEE .	1744375	2025-10-24	WU, CANDY YU	ING-375389 - Déplacement des installations de Vidéotron - Av. Bourbonnière, entre Sherbrooke E. et Rachel	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$7 902,03	-
HECTOR LARIVEE INC.	1705381	2025-11-24	TROTTIER, CHANTAL	BCO 2025 - Aliments et nourriture pour insectes de l'insectarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1168523	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	M263497 TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 691,60	-
SOPHIE BELLEAU	1737448	2025-09-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (Sophie Belleau)	Culture	Bibliothèques	$4 700,00	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1170710	2025-10-23	GRENON, LUC	293-16111 EGR COOLER ET GASKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 125,23	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1737821	2025-09-17	BROSSARD, LOUIS	Disjoncteur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 226,25	-
CASEWARE INTERNATIONAL INC.	1738638	2025-09-22	TARDIF, KIM	Facture INV815578	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$8 162,78	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	NDG1169722	2025-10-14	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	922-12274 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon soumission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 330,44	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1171126	2025-10-27	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 707,01	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT1171099	2025-10-27	ROUSSEL, BRUNO	RÉSERVÉ FONDS 2695.66$ DEVIS 175754 MAC TOOL DISTRIBUTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 461,49	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	VER1172792	2025-11-12	TOSKA, ERMIR	PO POUR MACTOOL MULTIMETRE FLU-4755570 , MONTANT AVANT TAXE 1999.99 $, TICKET 175958 . SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,74	-
CYCLONE SANTE INC.	1747524	2025-11-13	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 335,97	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1173024	2025-11-14	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR LACBUS ESTIME NUM 022375 MONTANT 2218-72	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 329,38	-
KORUM CABINET-CONSEIL EN RELATIONS DE TRAVAIL INC.	1750200	2025-11-28	MILFORT, ROLANDESIR	CFP/ Ouverture dossier 2025-194-1-CFPM | Recevabilité : planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction (déclaration, rapports et lettres). Conforme à la convention de services KORUM.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$7 009,23	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE	1740993	2025-10-03	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Frais de conciergerie pour des locaux occupés dans le cadre des élections municipales 2025 - Élections Montréal	Greffe	Greffe	$32 116,58	-
9253-9147 QUEBEC INC	1739954	2025-09-30	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Fourniture et pose de deux couches d'époxy 100 % solide sur le béton à la station mécanique du Lac-aux-Castors	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 162,84	-
B.G. TRANSPLANTATION INC.	1743152	2025-10-17	LANDRY, MYRIAM	IN 504301 (GP) - Gré à gré - Transplantation de 2 arbres au coin de Maisonneuve et Berri et au coin de St-Hubert et Maisonneuve, Réso travaux CG25 0479, Dem. François B. Tremblay, Réf. V/Soumission 00277-E	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$6 299,25	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1744536	2025-10-27	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM // Service professionnels 2025-02 CMD Saint-Urbain pour le paiement des activités de sols contaminés dans le cadre de FC sur plusieurs intersections pour le service de l'urbanisme et mobilité	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$4 500,00	-
MONDE PAR STORME	1739470	2025-09-26	GAY, ISABELLE	Services professionnels de médiation culturelle dans le cadre du projet de vitalité culturelle du quartier Saint-Pierre	Lachine	Autres - activités culturelles	$4 550,00	-
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1748701	2025-11-20	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - BOYAU HYDRAULIQUE,	Bilan	Matériel roulant	$2 108,15	-
ENTRAC INC.	1748978	2025-11-21	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation pour une cohorte circuit bleu le 24 novembre 2025.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 503,95	-
LGM SOLUTION	1744537	2025-10-27	KHELLAF, DJAMILA	STI // Renouvellement de support du logiciel Articulate 360 Team Plan du 06 décembre 2025 au 05 décembre 2026 - C00_0021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$24 235,31	-
LGM SOLUTION	1744537	2025-11-20	KHELLAF, DJAMILA	STI // Renouvellement de support du logiciel Articulate 360 Team Plan du 06 décembre 2025 au 05 décembre 2026 - C00_0021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$0,63	-
RESEAU INDEPENDANT DES DIFFUSEURS D'EVENEMENTS ARTISTIQUES UNIS (RIDEAU) INC.	1738844	2025-09-23	POTVIN, ERIC	SCULT - Association du Réseau des maisons de la culture de Montréal avec Rideau pour le prix Maison de la Culture de Montréal / Rideau 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
AB EXPRESS-MERCIER	1743346	2025-10-20	GRENON, LUC	2 extracteurs de fumée à soudure 110v pour l'atelier LaSalle	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$5 492,50	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1747518	2025-11-13	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service placement média - Évictions.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 879,31	-
GROUPE SANYVAN INC.	1745289	2025-10-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 32290 pour nettoyage du puisard de la pompe sanitaire. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 011,56	-
3928446 CANADA INC.	1747052	2025-11-11	BOUCHARD, DIANE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour des frais pour remplacement des bandes LED dans les 3 salles de conférence du 4e étage.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 640,46	-
SAS INSTITUTE (CANADA) INC.	1737193	2025-09-12	COBO, MIGUEL	STI // Renouvellement du contrat pour les licences Base SAS - 10 Max MSUs pour la période 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 selon la soumission 1599785 - C00_0271	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$28 398,07	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743273	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'UNE POME HYDROLIQUE	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 986,53	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1725015	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Pièces Électriques Dubo - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 705,10	-
LOCATION LORDBEC INC.	1742135	2025-10-10	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Travaux de réparation et murage d'égout situé au 9374 Rancourt	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$7 611,59	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	PIR1172582	2025-11-10	MEUNIER, LEOPOLD	STRAP DPF, FREINS POUR ESSIEUX ARRIERES, AIR DRYER , CACHE POUSSIERE / 293-16374 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 387,34	-
MECANIQUE MOBILE LUC LARIVIERE	SLT1169537	2025-10-09	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *66* AU MONTANTS DE 7808,48$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 197,93	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1168566	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	C1973174 (2 CAISSONS (BATTERIE) RESURFACEUSE ZAMBONI 2015)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 448,38	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1170167	2025-10-17	GAUVREAU, ALAIN	C1979122 (ACHATS DE 3 BOITE DE CONTROLE ET CARTE POUR TRACTION ,RESURFACEUSE ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 273,17	-
LOFCO CONSTRUCTION INC.	1744959	2025-10-29	COUTURE, MAGGIE	Seau / Création d'espace de bureau sous la nouvelle mezzanine du magasin RDP-PAT au 3535 36E Avenue, Montréal selon la soumission 25-0050 REV 02.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$64 052,86	-
HUMANCE INC.	1745247	2025-10-30	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Inscription à la formation Impact en direction pour Philippe Bourke - Entente 1590476	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 047,26	1590476
RESSORT IDEAL LTEE	CES1172114	2025-11-05	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REMPLACEMENT BUSHING BALANCIER #F0214104	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 192,60	1687672
ARCHIDATA INC.	1741002	2025-10-03	GEMME, FREDERIC	SGPI - 8636 // GAG - Services requis pour la création d'une interface de fiches d'intervention dans la solution Archidata, afin de soutenir la réalisation des audits des immeubles municipaux patrimoniaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 399,00	-
A&G ELECTROSTATIQUE INC.	RPP1167988	2025-09-24	KONE, DAVID	FOURNIR PO / SERVICE DE PEINTURE POUR PIECES DE MOBILIER / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 979,52	-
RICOH CANADA INC	1739775	2025-09-29	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Acquisition d'un photocopieur IM C4510 selon l'entente 1569016	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 720,75	-
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1748155	2025-11-17	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Service de traiteur pour l'événement du 13 novembre 2025: Assermentation de la mairesse et des élus municipaux.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$18 897,75	-
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1748940	2025-11-21	LEONG, CINDY	SEPLV - Pour paiement d'une facture à Québécor Média Affichage pour Jardins de Lumières. EPLV-Marketing-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 500,00	-
MONTREAL POUR ENFANTS.	1746894	2025-11-10	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement média : Montréal pour enfants - Campagne Hivernale 2025	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 002,64	-
MECANO ALCA INC	CES1165782	2025-09-02	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FOND CHEZ MECANO ALCA POUR REPARATION SELON LA SOUMISSION 57768 POUR UN MONTANT DE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 738,30	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1748350	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BALAI A NEIGE. DEGRAISSEUR)	Bilan	Entretien et nettoyage	$606,62	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1748350	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BALAI A NEIGE. DEGRAISSEUR)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 860,75	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	CAR1161778	2025-09-03	RECTON, YAN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 002,87	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	NME1168529	2025-09-30	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $6421.28 POUR SOUMISSION NO DE CHEZ INTER-ANJOU 4929442	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 529,35	-
J. RENE LAFOND INC.	VER1171560	2025-10-30	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ J R LAFOND POUR REPARATIONS SELON WO00064943 POUR UN MONTANT DE 3903.68$, SMRA VERDUN ,UNITÉ : 511-17578	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 564,58	-
9106-3263 QUEBEC INC.	VER1172014	2025-11-04	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR ENTREPRISE NP ESTIME NUM 26707 MOMTANT 6467.81 $,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 215-14594	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 790,39	-
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1746806	2025-11-10	CARON-DIONNE, ALEXIS	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733881 (lot 8), A/O 25-20968 - Usine de traitement du Lixiviat (PEPSC) 1161 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Environnement	Protection de l'environnement	$4 094,51	1733877
SOLOTECH INC	1750151	2025-11-28	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Acquisition de Matériel d'éclairage usagé - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 032,00	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1743653	2025-10-21	SIMARD, MARC	IN 519202 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Hakim Atek - Réso tr. CM25 0279 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$11 524,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DANIEL DION	1749277	2025-11-24	LEFRANCOIS, SIMON	SRHC/ Paiement de facture pour les services de développement de tableaux de bord: dossiers indicateurs de performances période du 2025-05-01 au 2025-10-31.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 511,84	-
ECPAR	1737745	2025-09-17	ROUSSIN, VERONIQUE	SAPP/ Renouvellement de l'adhésion de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable 2025-2026	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$8 267,77	-
LANDSCAPE ARCHITECTURE CORP. OF CHINA SHANGHAI BRANCH	1745617	2025-11-03	BERNIER, MARTINE	EPLV / Achat de lanternes de sentier pour Jardin de Chine.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$53 155,68	-
(MAI) MONTREAL, ARTS INTERCULTURELS)	1736947	2025-09-11	POTVIN, ERIC	SCULT - Conception et organisation de l'événement Montréal arts accessible, le 9 octobre. Selon le devis 2	Culture	Autres - activités culturelles	$6 824,19	-
DIFFUSAIR (SEP) INC.	1738699	2025-09-23	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // GÀG - Entretien des systèmes de chauffage 2025, pour le TAZ.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$4 946,43	-
MONOLITHE MULTIMEDIA	1717922	2025-10-28	LEONG, CINDY	SEPLV / Mandats de réalisation, production et montage de vidéos promotionnelles. Portion 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
HUMANILEX SERVICES CONSEILS	1747474	2025-11-12	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier 2025-111-CFPM. Frais d□enquête.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$22 782,29	-
GRAPPE METROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTREAL	1740076	2025-09-30	LACASSE, PASCAL	Cotisation membre 2025	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$2 141,74	-
ZERO CELSIUS	MHM1168333	2025-09-29	GAUVREAU, ALAIN	smra plateau mr // FOURNIR PO CHEZ ZERO CELSIUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 955,68	-
WOLSELEY CANADA INC.	1739941	2025-09-30	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT ANTIGEL BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 327,91	-
MAGNETO-LAVAL INC.	LAS1167646	2025-09-22	GRENON, LUC	LS26855 TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 732,02	-
HYUNDAI GABRIEL POINTE-AUX-TREMBLES	RPP1170511	2025-10-23	AUDY, MICHEL	C1979430 (MAG ALUMINUIM VOITURE MAXIMEAU, PNEUS VOLÉS SUR APPAREIL, HYUNDAI IONIQ ÉLECTRIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 005,26	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1744229	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE◆DISQUE DE FREIN, ROBINET DE VIDANGE	Bilan	Construction	$94,86	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1744229	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE◆DISQUE DE FREIN, ROBINET DE VIDANGE	Bilan	Matériel roulant	$7 576,57	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1743954	2025-10-23	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 6965, 20e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$7 034,16	-
HECTOR INC.	1740870	2025-10-03	POULIN, ALEX	STI // Renouvellement de L'abonnements Hector du 03 novembre 2025 au 02 novembre 2026 selon le devis HECTOR-DEV-007904 - C00_0154	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 487,79	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1171719	2025-10-31	SZABO, ANDREA	PO POUR INSP ET REP NACELLE TEL QUE SOUMISSION#00078	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 930,79	-
GROUPE ABS INC.	1739886	2025-09-29	WU, CANDY YU	Mandat S-2343 : Contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 160 506,92	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1168525	2025-09-30	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL AU MONTANT DE 2175.99$ POUR REPARATION SUSPENSION SELON FACTURE F0213199	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 284,52	1687672
MPM DIESEL INC.	LAS1172931	2025-11-13	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR MPM DIESEL FACTURE NUM 212 POUR CIOTE DES NEIGE MONTANT 13 665 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 346,54	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1166287	2025-09-05	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR AUTO RB ESTIME NUM D5092 MONTANT 2236.53	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 348,08	-
MARIE CLAUDE MASSICOTTE ARCHITECTE PAYSAGISTE	1737076	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Honoraires de commissaire de la consultation "Entrepot Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$16 000,00	-
EXPERT MOBILIER	1737656	2025-09-16	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	GAG-SGPI - Fourniture et installation de composantes de mobilier pour les postes AO dans la suite SS2A du Complexe Chaussegros-de-Léry pour l'aménagement des espaces administratifs de la Direction de la sécurité du SGPI.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 137,03	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	NME1167326	2025-09-18	BRISEBOIS, JOEL	REPARATION RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 561,69	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1169491	2025-10-09	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3048.00$ DEVIS 546 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 783,22	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1167366	2025-10-30	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ DE L'ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 407,76	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1168026	2025-10-30	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE 2077.52 POUR SOUMISSION NO W0100321-01 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 144,19	-
CDW CANADA CORP.	1745537	2025-10-31	GERBEAU, ANNIE	Autoriser une commande de 2 942,00$ (avant taxes) à la firme CDW, pour l'achat d'équipement réseaux, pour les centres d'affaires du Technoparc.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 088,73	-
J. RENE LAFOND INC.	PIR1160852	2025-11-05	SZABO, ANDREA	INSPECTION ET ENTRETIENS UN PO SOUMISSION SOU0020659 J-RENE LAFOND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 502,61	-
ACTI-COM INC.	1746783	2025-11-10	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Paiement de facture pour la formation L'Écriture stratégique : Niveaux 1 et 2 d'une journée pour le service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$8 346,51	-
EPRC INC.	1747055	2025-11-11	FRANCOEUR, NICHOLAS	Travaux de démolition et excavation pour le service de l'eau - Pour paiement de facture 1038	Verdun	Réseaux d'égout	$9 677,75	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1749542	2025-11-25	WAN, HOK	SGPI // Réparation de murs suite a un dégât d'eau, selon la soumission 25-4340. Entente : 1553928. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 947,26	1553928
DEMIX CONSTRUCTION	1711303	2025-10-28	HUARD, LUCIE	2025- BCO - Demix Construction -entente 1683939 - Achat d'Asphalte chaude pour la période Estivale du 15 avril au 30 novembre 2025	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$19 948,15	1683939
ALEXIS FORTIER GAUTHIER	1738264	2025-09-19	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT - Mandat de Supervision de la postproduction sonore et l'enregistrement des narrations Machine-ville pour le MEM. Selon la convention signée le 15 et 16 septembre	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 040,00	-
VERIFONE PAYMENTS BV	1745006	2025-10-29	VANDELAC, ROBERT	STI - 72050.02 - Service d'un technicien Eaton pour opérer les deux ASSC récemment installés sur le site durant une simulation de panne électrique et pendant les tests finaux dans le nouveau bâtiment du 911. Gré à Gré	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 451,95	-
COMPUGEN INC.	1745934	2025-11-04	ASSELIN, JOSEE	SUM // Achat 8 Dell Pro Smart Dock- SD25 pour le service du SUM	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$2 981,64	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748346	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEUILLE, ROULEAU, MANILLE)	Bilan	Construction	$182,68	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748346	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEUILLE, ROULEAU, MANILLE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 637,28	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1697007	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Matériel Divers Quincaillerie - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$13 794,41	-
NEDCO	1736681	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TETE LUMINAIRE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 049,90	1664992
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1168070	2025-09-24	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 316-13109.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 391,42	-
MAGNETO-LAVAL INC.	PIR1170321	2025-10-20	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE MANETTE ET DE MODULE, UNITE: 286-01004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 150,48	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1169782	2025-10-14	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 296-11116 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 764,48	-
IGF AXIOM INC.	1744441	2025-10-27	SEN, REAK SA	Entente VMP-22-013 - Plans/devis travaux reconstruction conduite d'aqueduc et mise à niveau de l'éclairage (Seaforth - de Guy à limite Ouest). N/Réf.: P-183-05.34. Total 83,053.63$ avant taxes. Portion DGA (BC lié VM 174440).	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$69 756,75	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1169791	2025-11-06	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION DM02568 MECANIQUE SGR 11504.77$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 107,33	-
CENTRE DE CAMIONS CAMBEC DIESEL INC.	RPP1169584	2025-11-12	AUDY, MICHEL	C1975875 (TRAVAUX FAIT À L'EXTÉRIEUR HORS GARANTI, FORD F450 2011)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 931,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAGNETO-LAVAL INC.	CES1171197	2025-10-28	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REMPLACEMENT DE POMPE HYDRAULIQUE SOUMISSION # SOU0001097	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 170,72	-
INFRASTRUCTEL INC.	1737188	2025-09-12	WU, CANDY YU	Mandat S-2338 : Négociations et obtentions de servituds en faveur de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$97 378,71	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1173056	2025-11-14	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX FAIT SUITE À LA SAAQ OU SAAQ AU MONTANT DE $4 082.10 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 285,69	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1168187	2025-09-25	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION SUSPENSION AU MONTANT DE 5083.93$ SELON FACTURE F0212794	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 337,49	1687672
TWIN EQUIPMENT LIMITED	NDG1169730	2025-10-14	GRENON, LUC	923-15646 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon estimé	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 699,81	-
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1735731	2025-09-04	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ACHAT AÉROTHERME GARAGE COUR MARIE ANNE DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 707,62	-
MPM DIESEL INC.	SLT1166077	2025-09-04	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 14085.59$ DEVIS 165 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 862,02	-
LE GROUPE GUY INC.	PIR1164504	2025-09-08	SZABO, ANDREA	2025 PFDS BCG SERV. EXT. INSPECTION PEP ET REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 892,55	-
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	CAR1166565	2025-09-09	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 677,47	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1742664	2025-10-15	CLEMENTE, LAURA	SMRA VM // FOURNIR PO SAFETY KLEEN FACTURE 97967951	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 562,23	-
EQUIPEMENT SMS INC.	RPP1170260	2025-10-20	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ433-22082 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 715,43	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NME1171457	2025-10-29	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS AU MONTANT DE $10945.01 POUR SOUMISSION NO 40127 DE GLOBOCAM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 622,71	-
MAGNETO-LAVAL INC.	NDG1172290	2025-11-06	GRENON, LUC	317-12097 FOURNIR PO POUR REPARATIONS CUVE DE BENNE A DECHETS A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 573,34	-
HARNOIS ENERGIES INC.	AVM1172496	2025-11-10	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	VRAC D'ANTIGEL JAUNE UNIVERSELLE DE LONGUE DUREE 50-50	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 020,47	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1748397	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOITE DE SERVICE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 219,45	1740164
ORACLE CANADA ULC	1748836	2025-11-20	BOUKHEZAR, ABDELMALEK	STI - 68092.01 / 74250.04 - Renouvellement de 4 licences Oracle Learning suscription dans le cadre des projets 74250.04 Solution intégrée en ressources humaines (2 licences) et 68092.01 Simon Infonuagique (2 licences). Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$7 051,65	-
ORACLE CANADA ULC	1748836	2025-11-20	BOUKHEZAR, ABDELMALEK	STI - 68092.01 / 74250.04 - Renouvellement de 4 licences Oracle Learning suscription dans le cadre des projets 74250.04 Solution intégrée en ressources humaines (2 licences) et 68092.01 Simon Infonuagique (2 licences). Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion du personnel	$7 051,66	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MHM1173827	2025-11-24	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 904,39	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1167573	2025-09-18	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 293-15032.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 476,08	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1172250	2025-11-05	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 316-10050.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 428,95	1646850
MAINTENANCE SC PLATRE PEINTURE INC.	1750166	2025-11-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 8774 pour réparation de plâtres. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 204,74	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1741318	2025-10-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement du contrôleur de la escalier mécanique # 14 au Complexe Claude Robillard.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$53 228,66	-
SOFTCHOICE LP	1738966	2025-09-23	COLLIN, STEPHANE	STI - Renouvellement du contrat de maintenance des 254 licences bilingues du1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 selon le devis Q-2486920 - C00_0073	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 664,03	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1746957	2025-11-10	ARBIC, DENISE	SENV / Achat d'un équipement de laboratoire (turbidimètre Hach TL2310) pour Crémazie	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	$5 454,10	-
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1748483	2025-11-19	ROY, GREGORY	Mandataire 56-4244 --- Vignettes PEP (programme d'entretien préventif) - 2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$30 380,70	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748819	2025-11-20	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO / Achat de pièce pneumatique pour les travaux publics	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$9 448,87	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1749033	2025-11-21	ST-GELAIS, ANDREANNE	SDIS/ Accorder un contrat à Groupe Pro-Actif Consultants Inc. pour la mise en page du sommaire des actions phares du Plan Solidarité, équité et inclusion 2021-2025	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 454,08	-
SOCIETE RADIO-CANADA	1746108	2025-11-05	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Placement média dans le cadre de l'élection générale 2025. Période du 29 septembre au 26 octobre 2025	Greffe	Greffe	$16 193,58	-
LOCATION GAMMA INC.	1747178	2025-11-11	KAMIL, AZIZE	SGPI // Location d'une nacelle arctique au 2140 Madison (bâtiment 0138) - Facture 541302 (27-10-2025) - Service déjà rendu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 630,99	-
COLLEGE AHUNTSIC.	1738422	2025-09-22	REYES, YVONNE	SGPMRS // Location de bassin au Collège Ahuntsic pour Camo natation à l'automne 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 480,33	-
M&B METALLIERS INC.	1738303	2025-09-19	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1187 pour expertise stratigraphiques des couches de peinture sur la croix des Hospitalières. Andrea Garcia Briceno.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 175,90	-
SERVICE D'ENTRETIEN TOITURES TROIS ETOILES INC.	1749926	2025-11-27	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	LAS-BCR TP 2025 / Travaux d'étanchéisation - toiture patinoire Centre Dollard St-Laurent (portion SGPI 65.46%)	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$2 336,64	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1735162	2025-09-02	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - TENSIONNEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 790,61	-
SECURITE BUNZL	1736077	2025-09-08	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CASQUE PROTECTEUR, ORANGE, ROCHET "SURE-LOCK"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 668,69	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1737556	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GRAISSE,EPO)	Bilan	Matériel roulant	$4 022,39	-
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1747755	2025-11-13	WAN, HOK	SGPI - Fournir et installer un chauffe-eau à la Caserne 53	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 427,88	-
CENTRE D'EDUCATION DE RECHERCHE D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CERIDEC)	1744965	2025-10-29	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT/ Services professionnels relatifs aux services d'accompagnement à la mutualisation d'un espace partagé pour le loisir culturel. Selon la convention signée le 21 et 23 octobre.	Culture	Autres - activités culturelles	$20 490,00	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1168204	2025-09-25	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 316-24031.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 008,27	-
CIMA+ S.E.N.C.	1745776	2025-11-03	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Entente # 1629804 - Réaménagement de la bibliothèque Île-Bizard pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$70 301,81	1629804
CIMA+ S.E.N.C.	1745776	2025-11-04	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Entente # 1629804 - Réaménagement de la bibliothèque Île-Bizard pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$10 545,27	1629804
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168006	2025-10-27	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 938,52	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1173220	2025-11-17	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FOURNIR PO / 317-12159 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 816,51	-
ROCHEFORT & ASSOCIES INC.	1743047	2025-10-16	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Jugement C.A. 500-09-030176-226CA avec intérêts	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$656 723,28	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1171951	2025-11-04	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ CLIFFORD UNDERWOOD POUR REPARATION DU VERIN SELON LA SOUMISSION #3081OPTIONS UN 1 POUR LA SOMME DE 7670.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 052,54	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VIDEOTRON LTEE .	1744259	2025-10-24	WU, CANDY YU	ING-362463 Déplacement de réseau - Boul. Lasalle et 2e Avenue Mtl	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$69 021,18	-
POSI-PLUS TECHNOLOGIES INC	SLD1171613	2025-10-30	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR POSI-PLUS TECHNOLOGIE INC AU MONTANT DE 2387,78$ SELON FACTURE 219314 POUR INSPECTION NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 506,87	-
J.A. LARUE INC	PIR1165869	2025-09-02	KARABAEV, ULUKBEK	INSPECTION DE LA SOUFFLEUSE, UNITE: 825-19099	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1735289	2025-09-02	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de soudure pour la réparation de clôture en fer forgé	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 131,78	-
2750-7789 QUEBEC INC	1740288	2025-10-01	RACINE, DIDIER	RADIO PORTATIF UHF ICOM PILE, ANTENNE, ATTACHE À LA CEINTURE ET CHARGEUR PROGRAMMATION ET PRÉPARATION EN ATELIER	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 688,00	-
NSL MECANIQUE INC.	MHM1174360	2025-11-27	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 700,85	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1745330	2025-10-30	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553929.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 856,34	1553929
RESSORT IDEAL LTEE	DIC1162291	2025-09-01	MORAND, PHILIPPE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Paiement de facture pour réparation de l'unité 317-23028.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 648,86	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1164296	2025-09-25	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 393-20038.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 879,56	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1167742	2025-10-15	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 323-90209 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 822,73	1687670
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745797	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ABSORBANT GRANULAIRE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$12 163,10	1720446
YOKWAS YANENDA'YEH	1736777	2025-09-11	MANAI, BOCHRA	DG / Paiement de facture pour la Livraison (volet 1 et 2) du Bilan des engagements réalisés dans le cadre de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 (Bur. des commissaires)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 498,75	-
TECHNOLOGIA FORMATION	1742307	2025-10-14	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Services de formation sur la thématique de la gestion du temps_Le 12 novembre 2025_Pour l'équipe de professionnels et de cols blancs du service du greffe	Greffe	Greffe	$2 887,16	-
EMCO CORPORATION	1744793	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ENSEMBLE RALLONGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 134,95	1688728
MOBILITE ELECTRIQUE CANADA (MEC)	1746760	2025-11-10	THEORET, JONATHAN	DG // Paiement de facture pour le frais de renouvellement adhésion à MEC du 1 octobre 2025 au 30 septembre 2026.	Direction générale	Protection de l'environnement	$9 769,09	-
ISABELLE LAMONTAGNE	1737447	2025-09-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres (Isabelle Lamontagne)	Culture	Bibliothèques	$5 675,89	-
LES SOUDURES DEVIL INC	1738935	2025-09-23	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la réparation de tuyauterie de 5" au édifice Lucien-Saulnier	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 977,82	-
W. COTE ET FILS LTEE	1740152	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME,CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	$3 228,58	-
CMLEX CONSEIL INC.	1742499	2025-10-14	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier; planification, convocation plaignant, rédaction de la déclaration, rapport, lettre; rencontres. Conforme à la convention de services du dossier 2025-143-CFPM de CMLEX.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$13 648,37	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	SLT1170160	2025-10-17	OUIMET, GUY	ACHAT PTO (PRISE DE FORCE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 444,97	-
HEBDRAULIQUE INC.	SLT1171295	2025-10-28	ROUSSEL, BRUNO	RESERVER FONDS CHEZ HEBDRAULIQUE SELON ESTIME C44-139733 POUR UN MONTANT DE 3 952.96$ MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 150,11	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1735701	2025-09-04	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 0297 ARENA DOUG-HARVEY (ANC. CONFEDERATION) - ACHAT VALVE A GAZ - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 609,68	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PIR1166244	2025-09-05	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE FREINS, UNITE: 212-14573	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 038,73	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167834	2025-09-23	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR GROUPE GUY ESTIME NUM BL88748 MONTANT 3596.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 434,47	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PIR1168622	2025-10-01	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE FREINS ET ENTRETIEN, UNITE: 222-08778	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 595,50	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1171934	2025-11-04	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 217,35	1542222
BRIDGESTONE CANADA INC.	1649828	2025-09-26	ROY, PATRICK	ACHAT DE PNEUS RÉCHAPPÉ POUR INVENTAIRE MAGASIN 08 DICKSON	Bilan	Matériel roulant	$6 879,73	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	RPP1169519	2025-10-09	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 212-16273 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 205,93	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1744342	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8413-8423 Saint Gerard + plomb	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$16 273,06	-
ALTEC INDUSTRIES LTD	CES1170702	2025-10-23	SZABO, ANDREA	PO POUR TRAVAUX TEL QUE SOUMISSION # 1062883	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 647,40	-
XYLEM CANADA LP	1738975	2025-09-24	RICHER, FREDERIC	BRAULT - ACHAT DE POMPE SUBMERSIBLE BAT : 0889	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 671,46	-
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTREAL (NATATION) INC.	1742072	2025-10-09	REYES, YVONNE	SGPMRS / Paiement de facture - Service de relocalisation du club Camo Natation pour la période de printemps 2025.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 561,25	-
CONSTRUCTION ARCADE	1747390	2025-11-17	LACROIX, REMI	Travaux d'urgence sur conduite d'égout en mauvais état structural - Remplacement d'une portion d'un égout unitaire de 750 mm de diamètre - S-AC-2025-010 - ADC-005 - Réf: Offre de service F25113 - TS004 - Portion DGA	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$32 020,14	-
VERMEER CANADA INC.	LAS1171603	2025-10-30	GRENON, LUC	RÉSERVER P.O. CHEZ VERMEER POUR TRAVAUX FAIT AU NIVEAU DES MANETTES ET TRAVAUX URGENT SUR L'APPAREIL AU MONTANT DE $7 417.42 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 787,36	-
CUBEX LIMITED	LAS1173036	2025-11-14	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. CHEZ CUBEX POUR TRAVAUX SOIT PROBLÈME ÉLECTRIQUE ET DE BRANCHEMENT AU MONTANT DE $4 980.99 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 229,42	-
LES GLISSIERES DE SECURITE J.T.D. INC.	1746805	2025-11-10	DUGUAY, MARIO	SP-Gre a Gre-12-001 - Réparation urgente d'un atténuateur d'impact accidenté à l'arrondissement du Sud-Ouest - Dem: Nam Nguyen	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$22 782,29	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	VER1166744	2025-09-10	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS,EXCELLENCE HYDRAULIQUE SELON # 34554,INSPECTION CERTIFICATION SUITE A INCIDENT, MONTANT DE 4761.17$,SMRA VERDUN , UNITÉ : 242-08003	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 347,58	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1167510	2025-09-18	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 718,96	-
L.J. EXCAVATION INC.	1731614	2025-09-25	PAQUIN, DOMINIQUE	Contrat gré à gré pour la Location d'une rétrocaveuse avec opérateur. La rétrocaveuse devra être autonome pour le transport des accessoires (marteau, plaque et godets), pour la période du 11 au 14 août 2025.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$8 776,95	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1168444	2025-09-30	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER MONTANT DE $4815.12 POUR SOUMISION NO: W0100495-01	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 851,97	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	NME1144691	2025-10-06	VEILLETTE, PATRICK	P/O SOUMISSION POWERTECH POUR FRIEN NO: 19583	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 060,73	-
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLT1168181	2025-10-16	MONTPETIT, SYLVAIN	TUYAUX ASPIRATION 8 POUCES POUR LA BAIES NUMERO 6	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 284,53	-
BRANDT TRACTEUR	NME1173201	2025-11-17	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER MONTANT DE 2824.58 POUR FACTURE NO 5116945	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 346,89	-
DEK CANADA INC.	1748099	2025-11-17	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIERS ACHAT PANNEAU DE PORTE CNETRE OPÉRATIONNEL DU CESM GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 430,47	-
ITESMEDIA	1748112	2025-11-17	DEMARE, MARION	Renouvellement du contrat de maintenance annuel ITESLVE Premium Transit pour les panneaux de jalonnement dynamique phase 2 (176licences). Assistance par courriel et téléphone de 7h30-22h00, 7jours/sem, pour la période du 01-12-2025 au 01-12	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$62 824,52	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	RPP1166442	2025-09-08	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 163-20228 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 983,71	1715633
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1700215	2025-11-26	KASSIMI, ABDESSAMAD	Service de location de matériel roulant pour les besoins de la Gestion de l'eau pour l'année 2025, lié à l'entente 1576369	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$39 895,25	1576369
UNI-SELECT INC.	1735096	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ANTIGEL, PLOMBERIE)	Bilan	Construction	$2 783,40	-
SARAH LATULIPPE PHOTOGRAPHE	1738085	2025-09-18	SAUVE, STEPHANIE	RH SRHC / Photographe - Service de photographie - Centraide	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$5 564,34	-
INFRAVERT	1747747	2025-11-13	ROSE, STEPHANIE	SCULT // Paiement de facture pour les tests de sol et excavations en vue de la réalisation des fondations de l'œuvre Les embranchements fructueux au parc des Gorilles.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$6 732,52	-
QUEBEC LINGE	1738046	2025-09-18	LABOS, COSTAS	SGPI // Paiement de la facture finale d'un montant dû pour les pertes et les vêtements endommagés constatés à la fin du contrat.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 723,41	-
LES SERVICES EXP INC.	1560193	2025-09-18	BLAIS, ETIENNE	SP 469211 - 20-18138-1-045 - Demande d'offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le programme de maintien des infrastructures Glissières de sécurité - Dem: Khemais Jouini - Réso ent: CG20 0514 - Trav: Av	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$4 356,98	1437192
PGROY ARBITRE INC.	1749825	2025-11-27	ALAIN, LOUISE	SRHC/ Paiement de facture pour Grief 2024-01, Frais de dossier, Audience du 24-10-2025, Délibéré et rédaction de la décision, Location de salle du 24-10-2025.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 882,32	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1702281	2025-09-04	MARKOVA, OLEKSANDRA	RH//Service professionnel-Faire la mise en page de document - PUM	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$16 063,09	-
MAUDE DESBOIS	1736338	2025-09-09	CHEVALIER, MARTINE	Greffe/ Photographies de 20 sites, jour/soir sur 4 saisons. Total estimé entre 300 et 350 images. Galerie web privée et droits d'utilisation sur web, intranet, médias sociaux et impression pour utilisation interne.	Greffe	Greffe	$15 748,12	-
DE SOUSA	1739144	2025-09-24	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	2025-SLE-BCR-TP (EAU PLAQUE DE FERMETURE POUR CONDUITES ET REGARDS: 8 PI (LARGEUR) X 12 PI (LONGUEUR) X 1 PO (ÉPAISSEUR) TEL QUE LA SOUMISSION EST5753	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 189,02	-
GROUPE SANYVAN INC.	1746295	2025-11-05	KAMIL, AZIZE	SGPI // Nettoyage à pression du drain de fond au parc de la Confédération (bâtiment 2332) - Facture 32389 (29-10-2025) - Service déjà rendu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 011,56	-
TRANSPORT ERIC HENAULT INC.	1747377	2025-11-12	MELOCHE, JEAN-FRANCOIS	Octroyer un contrat pour la fourniture de sable	Outremont	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$17 385,93	-
CALFEUTRAGE ELITE INC.	1737799	2025-09-17	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement du calfeutrage des ouvertures des trois facades à la maison de la culture/Bibliothèque Marie-Uguay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$27 768,25	-
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1747767	2025-11-14	CASSEUS, CHRISTOPHER	PLATEFORME DE DENEIGEMENT	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 973,81	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1165857	2025-09-02	ITIM, SAID	RESERVER FOND POUR JLE 9069-9232 QUE INC ESTIME NUM 82006 MONTANT 3226.60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 226,21	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1161732	2025-09-08	SZABO, ANDREA	DEMANDE DE BC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 947,35	-
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1744430	2025-10-27	CORBEIL, ERIC	SGPI - Fourniture et installation d'un thermo solarban fini 1" trempé au Parc Saint Alphonse.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 047,26	-
JACQUES OLIVIER FORD INC.	RPP1168423	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 212-22558 - REPARATION, ENTRETIENS & CHANGEMENT DE PNEUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 774,50	-
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	1740941	2025-10-03	WU, CANDY YU	Soumission 00526168 - Trimble Business Center	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$6 326,44	-
OUTILLAGES EXPRESS	1743078	2025-10-16	MALTAIS, YVAN	Location d'une essoucheuse	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	$2 078,75	-
MAINTENANCE INDUSTRIELLE FABCO INC.	1748896	2025-11-20	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI Acquisition de services de réparation pour la chute à neige de l'Aréna George-Mantha	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 107,63	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1166418	2025-09-08	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D364902 / REMPLACEMENT DE 4 PNEUS USÉE 316-19105	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 371,04	-
GROUPE VISION ENVIRONNEMENT INC.	1735764	2025-09-04	CORDIER, MARION	GAG SENV - Service pour la collecte et le transport de deux (2) conteneurs de 20 vg3 destinés à la collecte du verre en apport volontaire dans l□□arrondissement d□□Ahuntsic-Cartierville.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$27 296,75	-
HEBDRAULIQUE INC.	LAC1166545	2025-09-09	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND HEBDRAULIQUE (3 095.89) SELON COMMANDE C44-134161 POUR REAPPROVISIONNEMENT DE FITTING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 250,30	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1169060	2025-10-06	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION SUSPENSION AU MONTANT DE 2893,86$ SELON FACTURE F0213714	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 038,19	1687672
TELE-UNIVERSITE	1698836	2025-10-23	BAZIZI, KAMEL	Bon de commande ouvert pour l'année 2025. - Honoraires professionnels pour l'évaluation linguistique des aspirants policiers, des proposés aux communications d'urgence et du personnel civil et SIM pour l'embauche de 2025.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$36 527,78	-
P.A.A.L. PARTAGEONS LE MONDE	1745393	2025-10-30	CAMARA, THIBAULT	Atelier de création & de formation sur les traditions mexicaines (Fête des morts) à la bibliothèque Saul-Bellow les 16 juillet, 11 septembre et 31 octobre 2025	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$2 530,31	-
2632-2990 QUEBEC INC	1746813	2025-11-10	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 827,43	-
SOUDURE F.L.F. INC.	CES1166873	2025-09-11	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FONDS CHEZ SOUDURE FLF POUR REPARATION SELON SOUMISSION S25-0555 POUR UN MONTANT DE 6600.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 929,17	-
POMPETECH INC	RPP1165900	2025-09-02	AUDY, MICHEL	C1968315 (INSTALLER UNITÉ DE POMPAGE HONDA ,JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 263,48	-
POMPETECH INC	RPP1165900	2025-11-19	AUDY, MICHEL	C1968315 (INSTALLER UNITÉ DE POMPAGE HONDA ,JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$115,49	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	VER1166025	2025-09-03	GRENON, LUC	RESERVER FONDS CHEZ SUSPENSIONS ST-LAURENT POUR REPARATION DE SUSPENSIONS SELON #477443 POUR UN MONTANT DE 4174.25$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 235-11489	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 811,64	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ANJ1166216	2025-09-04	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION DE CAMIONNETTE A L'EXTERNE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 646,68	-
MPM DIESEL INC.	MAD1167415	2025-09-18	GRENON, LUC	277-15036 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 866,91	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1167653	2025-09-22	DUCLOS, CHARLES	RESERVE FONDS 3745.61$ DEVIS L8665 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 420,24	-
PROMARK-TELECON INC.	1741210	2025-10-06	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2025 Localisation de conduite d'aqueduc pour l'arrondissement de Lachine	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
RM ELECTRO DIESEL INC.	AVM1170243	2025-10-20	GAUVREAU, ALAIN	SMRA VILLE MARIE // FOURNIR PO CHEZ ELECTRO DIESEL POUR 316-13119	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 460,45	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1171642	2025-10-30	GRENON, LUC	293-09125 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 352,73	-
CENTRE DE LOCATION DUPUIS 2006 LTEE	1746376	2025-11-06	SAUVE, BENOIT	BC ouvert - Sur demande - Pour la réparation et l'entretien des génératrices. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1174089	2025-11-25	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 430,90	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1173035	2025-11-14	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 18507.32$ DEVIS 294518 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 550,16	1687668

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1748888	2025-11-20	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 79088052-0001 pour location système chauffage 240V - période du 31-10-2025 au 27-10-2025. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 374,84	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1738324	2025-09-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC// Paiement de facture pour service d'expertise médicale en psychiatrie par Dr Martin Tremblay	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$9 711,34	-
EMCO CORPORATION	1736349	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ECROU DE MANOEUVRE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 956,45	1688728
VENTILABEC INC.	1740478	2025-10-01	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Fourniture et installation d'un compresseur neuf au Centre opérationnel Nord et Environnement, incluant l'ensemble des matériaux, équipements et la main d'œuvre nécessaires à la réalisation des travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$53 657,34	-
ORKIN CANADA CORPORATION	1744261	2025-10-24	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture SM-24534915 - Service de gestion antiparasitaire - septembre 2025.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 871,42	1497025
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1745482	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 132,50	-
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1741905	2025-10-09	PIROG, MACIEJ	MCE - COMPTEUR D'EAU T450 3" POUR BORNE INCENDIE M3 NSF61 - T450BI	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$25 540,15	-
RENE BEAUPRE, MEDIATION ET ARBITRAGE INC.	1737229	2025-09-15	CARDINAL, JULIEN	RH SRHC / Paiement de la facture - Griefs : 22-0583, 22-0585, 22-0644Vacation à Montréal et tenue d'une audience le11 novembre 2024 (7 h); délibéré, analyse et rédaction de la sentence (37 h); rapport au ministère, Hôtel, Repas.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 227,97	-
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1736504	2025-09-10	REICHSON, JORDY	SGPI SECUR - pièces pour l'alarme incendie, plus frais de transport.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 186,89	-
5EXPERTS INC.	1735379	2025-09-03	COLLIN, STEPHANE	STI // Renouvellement des licences et mises à jour de Windev en version SaaS du 10 décembre 2025 au 31 octobre 2026 selon le devis # 5XD-204183 - C00_0001	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 120,76	-
TERIS CORPORATION	1695187	2025-10-28	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 450,00	-
9333-4787 QUEBEC INC.	1745172	2025-10-30	GLOVER, RICKY	SGPI - Fourniture, installation et livraison d'échelle en aluminium fixe pour avoir accès au toi au garage cours des Carrières, incluant la location des appareils nécessaires pour exécuter les travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 065,68	-
GORL'EAU INC.	1740085	2025-09-30	MORIN, PIERRE YVES	IBSG-2025-TP-GORL'EAU INC.-Service-localisation de fuite	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 100,80	-
GORL'EAU INC.	1740085	2025-11-06	MORIN, PIERRE YVES	IBSG-2025-TP-GORL'EAU INC.-Service-localisation de fuite	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
AUTONOM INC.	1747945	2025-11-14	THEORET, JONATHAN	DG // Convention pour l'analyse de préfaisabilité du stockage énergétique pour un mandat de 3 mois	Direction générale	Protection de l'environnement	$22 536,13	-
LOIN DEVANT RESSOURCES HUMAINES INC.	1744133	2025-10-23	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier | Recevabilité (planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$6 929,17	-
LOIN DEVANT RESSOURCES HUMAINES INC.	1744133	2025-11-24	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier | Recevabilité (planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$1 443,58	-
TENAQUIP LIMITED	1736052	2025-09-08	WU, CANDY YU	Soumission no 16983181-00	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 350,40	-
JACQUES THIBAULT	1738255	2025-09-19	COLLIN, STEPHANE	STI // 78067.01 - Prestation de services techniques en coordination et réalisation des travaux pour la préparation et le déploiement des postes pour le projet Harmonisation des arrondissements. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$11 148,73	-
LE GROUPE MASTER INC.	1747609	2025-11-17	RINFRET, SIMON	ARREAZA - ACHAT ECHANGEUR À TUBE - BAT: 0092	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 766,21	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1738166	2025-09-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PNEU D'ETE	Bilan	Matériel roulant	$9 326,42	-
TCED INTL INC.	1744422	2025-10-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V,	Bilan	Matériel roulant	$2 562,35	1577408
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1171620	2025-10-30	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR PO D366410 / REPARATION FUITE HUILE / FREINS 4 ROUES / BEARING DE ROUE ETC 163-16311	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 803,72	-
JFA PLOMBERIE	1743757	2025-10-22	AMOUSSOU, EULOGE	Service de gainage de conduite de branchement d'égout au 800 Saint-Joseph à l'arrondissement de Lachine	Lachine	Réseaux d'égout	$8 399,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VENTRILOC INC.	1739440	2025-09-26	CAREAU, LUCIE	Service d□accompagnement dans la mise en place de tableaux de bord dans l□application Power BI Desktop	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$20 997,50	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1719868	2025-10-10	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI / RGC - Reparation urgente suite a un dégat d'eau. Bat.2459. Ref. Andrea Garcia-Briceno. / Entente 1553922	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$49 581,86	1553922
P.LAPLANTE & ASSOCIES INC.	1737225	2025-09-15	CARDINAL, JULIEN	RH SRHC / Paiement de la facture - Griefs: 12-0334, annulation de l'audience prévue le 3 septembre 2025, Audience 2 septembre 2025, Révision du dossier, autres.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 501,34	-
DENIS NADEAU	1742133	2025-10-10	CARDINAL, JULIEN	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel : Réception et lecture des notes et autorités, Analyse de la preuve, de la jurisp., Rédaction de la sentence (32 h),Frais inhérents de dossier.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$9 451,50	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1169308	2025-10-08	LAPLANTE, JEAN-MARC	RÉSERVER FOND CHEZ GROUPE GUY POUR SAAQ OU TRAVAUX SUITE À L'INSPECTION OU AUTRE TRAVAUX AU MONTANT DE $3 048.67 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 200,72	-
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1736656	2025-09-10	DESROSIERS, DANIELLE	ARBRES	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	$16 304,55	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1746253	2025-11-05	CHOQUETTE, LOUIS-JULIEN	SGPI - 8636 - Achat de 140 moniteurs Philips 27 pouces avec une garantie de 3 ans retour en atlier. Entente Cadre 1654699	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$31 895,20	1654699
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLD1172551	2025-11-10	LONGPRE, JEREMIE	HUILE TDH EN VRAC POUR ATELIER + OU - 1000L SELON ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 077,97	1638766
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1161750	2025-09-03	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 371,79	-
COLLEGE AHUNTSIC.	1736145	2025-09-08	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Paiement de facture pour la location de bassin B1740	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$2 834,66	-
AMIRCO ELECTRIQUE INC.	1737195	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1448 pour changement du disjoncteur 40 AMP. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 126,74	-
LE GROUPE GUY INC.	MAD1164836	2025-09-25	GRENON, LUC	316-09098 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$131,23	1646846
LE GROUPE GUY INC.	MAD1164836	2025-09-25	GRENON, LUC	316-09098 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 022,09	-
CYCLONE SANTE INC.	1739527	2025-09-26	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture : Expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 047,26	-
SMARTREK TECHNOLOGIES INC.	1741349	2025-10-07	BELLEVILLE, ERIC	Locatiion d'un système de monitoring pour bassin de rétention (projet Hogan). Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc-pdi.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$5 076,15	-
WOLSELEY CANADA INC.	1741528	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 066,69	1688801
TACEL LIMITEE	1738961	2025-10-22	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - Caterina Grande ne travail plus chez Tacel BOUTON-POUSSOIR JAUNE, POUR PIETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$12 795,35	1726022
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1747906	2025-11-14	PEIGNIER, FLORIAN	IN 434810 (GP) - Gré à gré - Travaux de construction d'une bordure de béton. Réso travaux CM22 1324, Dem. Julien Meunier, Réf. V/Soumission du 4 novembre 2025	Infrastructures du réseau routier	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$26 246,87	-
BRANDT TRACTEUR	NDG1169859	2025-11-17	GRENON, LUC	437-18023 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon soumission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 985,58	-
YRH INC	1749156	2025-11-24	COBO, MIGUEL	STI - 78045 - Acquisition de services spécialisés afin de fournir un rapport sur les écarts et les recommandations à entrevoir sur 7 sites télécommunication, utilisés pour la radiocommunication de la Ville. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$24 835,54	-
GROUPE SANYVAN INC.	1747595	2025-11-13	KAMIL, AZIZE	SGPI // Paiement facture 32356 pour appel de service pour nettoyage à pression du drain au Centre sportif CDN (bâtiment 2464) (28-10-2025). Service déjà rendu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 988,05	-
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	1746154	2025-11-05	DEMARE, MARION	SUM // Service d'installation de 2 cameras de suivi photographique en temps réel des travaux du projet urbain MIL Montréal et création d□un film timelapse pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Autres - Amén., urb. et développement	$21 763,91	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WSP CANADA INC.	1735773	2025-09-04	BEAULIEU, VALERIE	SCULT - Expertise acoustique et règlementaire dans un projet visant à mettre en œuvre un processus dérogatoire au règlement sur le bruit pour les salles des spectacles	Culture	Autres - activités culturelles	$24 913,53	-
BENTLEY SYSTEMS INC.	1735650	2025-09-04	HAIDAR, GHAYATH	STI // Frais de souscription de huit (08) licences WaterGEMS Unlimited - 13376 - Cloud Services du 1er sept au 31 déc. 2025 - Selon la soumission Q-26281 - B24_0013 - Fournisseur unique	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$95 143,87	-
GRAITEC INC.	1744989	2025-10-29	PARENT, MARIE	SIIR, AutoCAD - including specialized toolsets AD Government New Single-user ELD Annual Subscription	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$26 442,68	-
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1747966	2025-11-14	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI Acquisition de services de remplacement de thermos au fenêtres du centre Jean-Claude Malepart	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 981,69	-
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1737095	2025-09-12	RIVERA, CLAUDIA STELLA	SCULT - Accompagnement en développement organisationnel	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	$39 685,27	1647229
TECH-MIX	1748359	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASPHALTE FROID)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 197,96	1708069
ISABELLE LAMONTAGNE	1735863	2025-09-05	DOUCET, VALERIE	SCULT -Animation: De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (en personne et en ligne) (Isabelle Lamontagne)	Culture	Autres - activités culturelles	$4 822,86	-
SOCIETE CONSEIL GROUPE LGS	1743619	2025-10-21	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI // 74551 - Acquisition de services professionnels d'un expert dans les modules de gestion avancées des recouvrements (Advanced collections) et comptes à recevoir (Accounts receivable) pour accompagner notre équipe projet. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	$30 614,35	-
LM 1947 INC.	1739313	2025-09-25	GIRARD, YANNICK	Ventilateur - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 360,00	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1171778	2025-11-03	CYR, SAMUEL	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 501-06193 - SYSTÈME DE GLACE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 650,60	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1173762	2025-11-21	AUDY, MICHEL	C1989051 (RÉPARATION EXTERNE PROBLÈME DE BATTERIE ,BENNE À ORDURE 2019)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 730,14	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1737636	2025-09-16	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 2525-2529 rue Everett	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$7 139,15	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	MHM1166568	2025-09-09	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D365084 / REPARATION TROUBLE VOLANT DURE ET CHECK ENGINE 227-08602	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 009,06	-
CROPAC LEVAGE	MHM1165602	2025-11-17	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR PO D364816 / INSPECTIO NMAT + 4GAZS 557-91195	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 727,55	-
9503-4419 QUEBEC INC.	1737956	2025-09-18	HARBEC, AMELIE	SGPI / GAG - Accompagnement logistique de la présentation finale publique des finalistes du concours d'architecture pluridisciplinaire Bibliothèque Caroline-Dawson et parc Le Prévost	Culture	Bibliothèques	$2 099,75	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MHM1168351	2025-09-29	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ CHARTRAND FORD POUR INSPECTION REGULIERE ET FIN DE GARANTIE SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 260,45	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MHM1167530	2025-09-18	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365360 / INSPECTION 212-22261	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$262,47	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MHM1167530	2025-10-21	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365360 / INSPECTION 212-22261	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 502,20	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1169748	2025-11-27	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND RESSORT IDEAL POUR INSPECTION REGULIERE ET REPARATION DE LAME SELON SOUMISSION W0100890-02 MONTANT AV TX 2332.16$ DATE 08/10/25 PRIX A LA HAUSSE 2652.60$ FACTURE F0214818 08/10/2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 784,90	-
SERVICES GROUPE PUR INC.	1746976	2025-11-11	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2025-18	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$39 370,31	-
MELINA DUVAL	1737389	2025-09-15	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (Mélina Duval)	Culture	Bibliothèques	$2 075,00	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	MHM1173126	2025-11-17	CLEMENTE, LAURA	ANNULE ET REMPLACE MHM1166803 - ERREUR DE NOM DE FOURNISSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 599,56	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1167092	2025-09-15	MEUNIER, LEOPOLD	fournir P.O / reparations / 301-15330 / garage des carrieres	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 390,71	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1739176	2025-09-24	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT // Soumission pour le service de traiteur pour le MEM pour le mercredi 8 octobre 2025 (nourritures, boissons, équipement, livraison et personnel).	Culture	Musées et centres d'exposition	$3 786,98	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1739224	2025-09-25	BOURRET, YANICK	CHENILLE SOUPLE DE CAOUTCHOUC HD VA AVEC NO IN9113-1282	Bilan	Matériel roulant	$10 282,27	-
CYCLONE SANTE INC.	1739526	2025-09-26	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 881,92	-
EMCO CORPORATION	1742552	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CORPS DE VI, GARNITURE DU COLLET)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 402,11	1688728
BRANDT TRACTEUR	RPP1170085	2025-10-16	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 436-14575 - RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 279,77	1542222
PUBLICITE J.L.	1744117	2025-10-23	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA / Achat de 400 casquettes brodées	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$4 526,01	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1172514	2025-11-10	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER FOND POUR SOUMISSION NOW0101654-01 DE RESSORT IDEAL AU MONTANT DE $1762.74	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 752,31	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	MHM1172495	2025-11-10	CADOTTE, ERIC	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 147,00	-
ELECTROMEGA LTEE	1747143	2025-11-11	GALLAA, MOHAMED	Achat de 50 injecteurs PoE passif	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$14 488,27	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1748479	2025-11-19	ST-AMOUR, YANNICK	Réparation de la chute a neige de l□Arena Francis Bouillon, selon soumission SOU0177197	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 026,34	-
KORUM CABINET-CONSEIL EN RELATIONS DE TRAVAIL INC.	1750198	2025-11-28	MILFORT, ROLANDESIR	CFP/ Ouverture dossier 2025-194-2-CFPM | Recevabilité : planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction (déclaration, rapports et lettres). Conforme à la convention de services KORUM.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$7 009,23	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR1165889	2025-09-02	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SUSPENSION ET DE DIRECTION, UNITE: 234-19579	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 972,60	1687668
HABO STUDIO INC.	1735635	2025-09-04	BEAULIEU, VALERIE	SCULT - Création et production d'indicateurs visant à mesurer l'impact des activités culturelles nocturnes montréalaises. Selon la convention signée le 2 et 3 septembre	Culture	Autres - activités culturelles	$19 730,07	-
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1743115	2025-10-17	LACROIX, REMI	SSS - Octroyer un contrat à COMPTEUR D□EAU DU QUÉBEC pour un montant maximal de18890,88$ (taxes incluses) pour l□achat d□un corrélateur acoustique de marqueOVARRO, modèle EUREKA 5. Distributeur exclusif au Québec.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$17 322,94	-
ECO-FORMA ENVIRONMENTAL SOLUTIONS INC.	1748719	2025-11-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT 20KG)	Bilan	Énergie et produit chimique	$4 784,28	-
ATELIERS B.F.R. INC.	1748305	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AJUSTEUR CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	$23 779,67	-
COPTICOM INC	1739212	2025-09-25	RIBAUX, SIDNEY	DG // Abonnement à une veille médiatique sur l□actualité climatique	Direction générale	Protection de l'environnement	$5 249,37	-
MATHIEU LACROIX	1741790	2025-10-08	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT - Mandat de services professionnels pour la réception, manutention et mise en réserve de la collection Wings au Centre des collections de Montréal. Selon la convention signée le 3 octobre	Culture	Musées et centres d'exposition	$7 560,00	-
WOLSELEY CANADA INC.	1744037	2025-11-04	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT ANTIGEL - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 148,58	-
NARISSA FRANKS	1746169	2025-11-05	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Jugement dossier 23-001113 #500-32-720874-231	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$10 106,03	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	MHM1167844	2025-09-23	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 433,93	-
SUZANNE COTE	1735874	2025-09-05	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (en personne et en ligne) (Suzanne Côté)	Culture	Autres - activités culturelles	$5 413,42	-
CORPORATION DE SERVICES D'ALARMES GARDA	1746777	2025-11-18	CASSEUS, CHRISTOPHER	SYSTEME DE CAMÉRA AU 999 RUE DUPUIS COMPLEXE B AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 877,07	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1742475	2025-10-14	WU, CANDY YU	Projet d'analyse CAD vers SIG	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$9 076,31	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1743251	2025-10-17	HUBERT-HUGOUD, SARAH	achat d'un ordinateur portable robuste 14" pour l'équipe Aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 610,19	1654697
RESSORT IDEAL LTEE	DIC1158174	2025-10-02	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D362762 / STATUTAIRE ET ENTRETIEN SOUM 96457 299-12103	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 256,94	1687672
CUBEX LIMITED	LAS1168262	2025-09-26	LAPLANTE, JEAN-MARC	RÉSERVER FOND CHEZ CUBEX POUR SOUMISSION W0422905 AU MONTANT DE $3 748.43 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 935,38	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1173636	2025-11-20	DAVID, STEPHANE	M264674 RÉSERVER FOND CHEZ BRANDT BROSSARD POUR TRAVAUX FAIT SUR LA ROUTE AU MONTANT DE + OU - $3 500.00 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 674,56	-
FUTECH MONTREAL INC.	CES1171338	2025-10-29	SZABO, ANDREA	CAPTEUR,INDUCTIF,AVEC RELAI SORTIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 112,68	-
UNDERWRITERS LABORATORIES OF CANADA INC.	1709152	2025-11-28	CAPPELLI, JEAN	GAG -SGPI -1 SOUMISSION - Ce contrat vise l'inspection des portes coupe-feu existantes dans le bâtiment de l'hôtel de ville, en conformité avec la norme NFPA-80.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 480,35	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1164591	2025-09-10	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND 7992.16$ POUR ENTREPRISE JLE REPARATION VEHICULE 396-14064 PROBLEME FREIN ARRIRER VOIR LISTE DE PIECE DOC 81713	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 297,91	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	NME1165888	2025-09-02	BRISEBOIS, JOEL	RESREVER FOND POUR MERCEDES BENZ MONTREAL POUR FACTURE NO:123716 MONTANT DE:$2,828.89	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 969,98	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1165837	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FOND POUR FACTURE NO:F0212920 POUR RESSORT IDEAL, MONTANT DE : $4836.45	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 077,67	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	RPP1166388	2025-09-08	MARTEL, SIMON	ROUE / 513-19044 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 377,53	1483436
LONG & MCQUADE LIMITED	1736699	2025-09-10	COURT, ALEXANDRA	SCULT // Paiement de factures pour l'acquisition de plusieurs instruments de musique pour le Centre Sanaaq	Culture	Bibliothèques	$5 001,76	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	NME1168120	2025-09-25	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER MONTANT DE $5118.07 POUR FACTURE PC75655 DE CIRCUIT FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 373,33	-
ABL PORTE LOGIK INC.	1739637	2025-09-26	BROSSARD, LOUIS	Facture ABL Porte Logik - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 252,21	-
RELIANCE FOUNDRY CO LTD	1740497	2025-10-01	DORE, FRANCOIS	Achat de Bollard pour le projet des fosses sur chaussée réalisé par les TP pour la DET	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	$4 691,89	-
BRANDT TRACTEUR	PIR1163305	2025-10-15	SZABO, ANDREA	2025 PFDS BCG SERV. EXTERNE ENTRETIEN 1000H + INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 278,38	1542222
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743484	2025-10-20	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RACCORD DE SERVICE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 844,54	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1744729	2025-10-30	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - PNEU,4 SAISONS,TOUT TERRAIN	Bilan	Matériel roulant	$3 986,42	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1748878	2025-11-20	RINFRET, SIMON	Véhicule Entretien Ménagé - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$36 335,00	-
ITI INC.	1749821	2025-11-27	WU, CANDY YU	Soumission SD047727 v1 - Dell Pro Rugged 12 RA02260	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$22 021,16	-
BOUTY INC	1750059	2025-11-27	RAMIREZ NIETO, GUSTAVO	SGPI // Achat Achat de 15 fauteuils de type ergonomique à usage intensif pour la division opérations de sécurité.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 275,62	1747570
COFOMO INC.	1744943	2025-10-29	THEORET, JONATHAN	DGA / Paiement de facture pour Accompagnement en gestion du changement organisationnel - Entente 1681462	Direction générale	Protection de l'environnement	$3 247,98	1681462
QUEBEC LINGE	1522534	2025-11-03	RINFRET, SIMON	BC ouvert 2022_EPVL_Service de locations et nettoyages de vêtements Arkflashs _Biodôme et Jardin Botanique (services techniques)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$19 000,00	1419699
HUMANCE INC.	1744110	2025-10-23	ST-PIERRE, DAVE	SMRA // Soumission pour la Formation leaders en évolution" pour Dominic Garneau - 24 octobre 2025 Entente 1590476	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 047,26	1590476
CONSTRUCTION MOKA INC	1735759	2025-09-04	BEDARD, DANIEL	SGPMRS // Réparation de la fuite d'eau dans la serre de la pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$7 433,11	-
KENWORTH MONTREAL	1748204	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINTS)	Bilan	Matériel roulant	$2 570,09	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYDRO-QUEBEC	1744159	2025-10-23	LANDRY, MYRIAM	IN 518701 (GP) - Gré à gré - Raccordement électrique 6833 de l'Épée. Réso travaux CM25 0159, Dem. Julien Meunier, Réf. DCL-23696525 du 20 octobre 2025	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$3 989,52	-
P2K MONTREAL	1747930	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1253 pour réparation asphalte via le thermorapiecage. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 173,29	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1739792	2025-09-29	FIEDOS, LAURENT	SGPI - Acquisition de services de location et installation d'un plancher de travail et garde-corps à la station mécanique de la patinoire du Lac-aux-Castors	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 297,10	-
JULIE BUDUROI	1705655	2025-10-03	RIVERA, CLAUDIA STELLA	SCULT - Services muséologiques en vue du dépôt d□une demande d□attestation à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) dans le cadre d'une donation de deux □uvres de l'artiste Peter Krausz.	Culture	Autres - activités culturelles	$4 430,47	-
BG DISTRIBUTION	1737010	2025-09-12	REICHSON, JORDY	SGPI SECUR / payer plusieurs factures de serrurerie pour la SÉCURITÉ	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
GROUPE WE CARE INC.	1741354	2025-10-07	ZAMBITO, DOMENICO	GROUPE WE CARE / Location de rampes d'accès pour les endroits de vote requis dans le cadre de l'élection générale du 02 novembre 2025. Conforme à la soumission 5338.	Greffe	Greffe	$59 422,92	-
CIVISION INC.	1746449	2025-11-06	THIBAULT-VEZINA, MAXIME	SPSPO / Pour le déploiement d□une plateforme informatique personnalisée en lien avec l□indice d□équité des milieux de vie.	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	$14 157,56	-
FRANCOIS BEDARD	1742472	2025-10-30	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Honoraires pour spectacle le Cirque Collini selon convention	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$4 934,41	-
COMPUGEN INC.	1739226	2025-09-25	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / Achat de Tablettes et étuis pour les collections vivantes - Biodôme. Entente 1654697	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$19 628,70	1654697
LES SOUDURES DEVIL INC	1727999	2025-09-03	GIRARD, YANNICK	SGPI - Acquisition de service pour réparer fuite sur conduit d□eau souterrain au Jardin Botanique	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 168,88	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1166678	2025-09-10	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR JLE ESTIME NUM 82218 MONTANT 2632.39	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 763,68	-
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	LAS1167393	2025-09-17	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 067,28	-
ARTEFACT BEAUX-ARTS	1735530	2025-09-03	POTVIN, ERIC	SCULT - Évaluation de la juste valeur marchande de huit □uvres (sept □uvres de Claude Vermette et une □uvre de Chloé Desjardins) par Andria Minicucci. Dossier #AFA08192025. Selon l'entente de service signée le 25 août et 2 septembre	Culture	Autres - activités culturelles	$3 674,56	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1172657	2025-11-19	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 170-15067 - INSPECTION REPARATION ET ENTRETIENS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 065,49	-
MECANIQUE SGR INC	SLD1173655	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR MECANIQUE SGR AU MONTANT DE 5264,30$ SELON ESTIME DM02610	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 526,86	-
CARTIER COMMUNICATION	1740990	2025-10-03	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Campagne publicitiaire audio numérique - Dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$15 868,86	-
AMERICAN MUSEUM OF NATURAL HISTORY	1743952	2025-10-23	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV - Frais de licence : Rencontres dans la Voie lactée pour le Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$28 070,00	-
LES ENTREPRISES ELECTRIQUE J.V. INC.	1745609	2025-11-03	WU, CANDY YU	Travaux électriques au 6545 rue Durocher Mtl	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$18 685,68	-
PRODUCTION J.G. INC.	1749598	2025-11-26	LEPINE, CAROLINE	Projet 1738 - Plan Urbanisme Mobilité PUM- Les impressions du PUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$27 961,32	-
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1745559	2025-10-31	GLOUTNEY, ERIC	Location d'un camion grue de type Hiab pour un mois selon la soumission du 31 octobre 2025.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 330,76	-
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE VICTORIAVILLE	1737470	2025-09-16	MONGEON, JEAN-FREDERIC	EVALUATION DE CANDIDAT POUR POSTE MENUISIER(ERE) / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 015,76	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	SLD1167023	2025-09-15	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR ARMAND SIGNORI RADIATEUR INC. POUR FABRICATION RESERVOIR HYDRAULIQUE AU MONTANT DE 2800$ SELON ESTIME 42337	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 939,65	-
TCED INTL INC.	MHM1165926	2025-09-03	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 109,13	1577409
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1155923	2025-09-04	MONTPETIT, SYLVAIN	DEMANDE DE P/O	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 429,14	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	RPP1166447	2025-09-08	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 217-08506 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 264,38	-
MPM DIESEL INC.	SLT1161733	2025-09-10	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 8292.00$ DEVIS 164 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 571,70	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1165066	2025-10-01	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	inspection pep + reparations	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 003,07	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	ROS1168253	2025-10-03	KONE, DAVID	ENSEMBLE DE MODIFICATION OREILLE POUR PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 664,60	-
ROBERT HARDY INC	1742985	2025-10-16	LAMBERT, ERLEND	SGPI - 6 soumissionnaires 3 soumissions recu - Mise à niveau de mineure de l'enveloppe entre la toiture basse et la toiture haute_Entrepreneur en maçonnerie	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$60 209,48	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1171125	2025-10-27	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 726,12	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	VER1153488	2025-11-07	TOSKA, ERMIR	SOUMISSION SSIMPLEX POUR INSTALLATION DE LA CABINE # W28443-37 POUR UN MONTANT DE $ 2466.72 AVANT TAXES , SMRA VERDUN , UNITÉ : 542-05479	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 589,75	-
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	SLT1172663	2025-11-11	CADOTTE, ERIC	CYLINDRE HYD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 491,52	-
G2S EQUIPEMENT	PIR1172842	2025-11-12	MEUNIER, LEOPOLD	outils pour garage / garage pierrefonds	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 349,15	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1173016	2025-11-14	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR ADSR ESTIME NUM 16590777 MONTANT 2766.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 903,95	-
SANIVAC	1748107	2025-11-17	MENARD, BENOIT	Nettoyage des conduits de drainage de la cour de services	Outremont	Réseaux d'égout	$7 279,70	-
PRODUITS POUR TOITURES FRANSYL LTEE	1741455	2025-11-24	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIERS ACHAT PRODUIT POUR TOITURE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 579,55	-
LUMIGROUP	1749818	2025-11-27	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Achat d'ampoules Varioled Flez phobos W825 et CVD30L24DC. Selon la soumission QU-002085	Culture	Autres - activités culturelles	$4 189,00	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1737227	2025-09-15	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553929.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 511,56	1553929
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1746132	2025-11-05	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ACTIONNEUR DE FREIN DE REMORQUE	Bilan	Matériel roulant	$2 110,56	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1746132	2025-11-06	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ACTIONNEUR DE FREIN DE REMORQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,98	-
SECURMAX	1743972	2025-10-23	GALLAA, MOHAMED	Renouvellement du contrat de service pour la licence du logiciel Genetec SecurityCenter installé au CGMU (1 an)Validité: 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026 - CR 103292 / 54507 - Ref : Patrice Gauthier	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$36 548,40	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1742482	2025-10-14	RIBAUX, SIDNEY	DG // Soumission pour l'acquisition de 200 filtres pour analyseur digital-QMA 15cm 100/PK 1851-150	Direction générale	Protection de l'environnement	$2 994,14	-
BUNZL NETTOYAGE ET HYGIENE	1747630	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ABSORBANT GRANULE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$11 604,27	1720549
FRESHWORKS INC.	1746708	2025-11-07	KHELLAF, DJAMILA	STI - Renouvellement d□un contrat de gré à gré pour les licences Freshworks Du 26 septembre 2025 au 25 septembre 2026 - C00_0128	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$40 266,12	-
SARAH PAQUET	1743843	2025-10-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Coup de poing (Sarah Paquet)	Culture	Bibliothèques	$4 803,18	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EP MONTREAL	1740144	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRE A TRANSMISSION)	Bilan	Matériel roulant	$4 195,41	-
VERT GEAI INC.	1747337	2025-11-12	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 1702 pour entretien des plates-bandes saison 2025 Du 1er mai au 31 octobre 2025.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 540,71	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1739471	2025-09-26	TREMBLAY, ERIC	SGPI // Paiement facture pour assistance technique pour le système d'éclairage de l'Aréna Saint-Michel.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 540,70	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1746335	2025-11-06	DOUCET, VALERIE	SCULT // -Soumission pour l'impression numérique - Projet: 2367-05 Prix du livre 2025	Culture	Bibliothèques	$4 470,37	-
LES ATELIERS D'ANTOINE	1743057	2025-10-16	OSTIGUY, MONYA	PIRO/ Fabrication et installation de pergolas - Parc Jean-Brillant - Contingences	Pierrefonds - Roxboro	Horticulture et arboriculture	$2 724,59	-
OUTIL PAC INC	1740212	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGRAISSANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 103,32	-
UNIVERSITE LAVAL	1749832	2025-11-27	BEAUREGARD, GENEVIEVE	SRHC/ Paiement de facture du projet de recherche | Charge de travail : consulter pour mieux comprendre et orienter l□action.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 513,71	-
LES INDUSTRIES POLY INC.	1742977	2025-10-16	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/Service d'impression - Gestion animalière 2025.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 739,12	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1746485	2025-11-06	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM ED EGRÂCE ACHAT COMMANDE COMPOSÉE DES MOTEURS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 804,34	-
GROUPE ABS INC.	1747072	2025-11-11	MORIN, JEAN-FRANCOIS	services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la réhabilitation environnementale des sols contaminés pour le parc Denise-Morelle.	Plateau Mont-Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$11 891,93	1639727
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLT1169209	2025-10-07	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *16260 AU MONTANTS DE 11667,68$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 694,88	-
BATTERIES MAGNACHARGE	RPP1172381	2025-11-12	AUDY, MICHEL	C1984571 (BATTERIES POUR APPAREIL ÉLECTRIQUE JOHN DEERE, JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 743,03	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1167271	2025-09-18	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 596,57	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1167271	2025-09-24	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$214,78	-
P. L. DIESEL INC.	MHM1172626	2025-11-11	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 179,31	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1171639	2025-10-30	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 436-14106 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 765,07	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1743579	2025-11-27	CHALUT, BENOIT	REMPLISSAGE DHUILE A DIFFERENTIELLE 85W140	Bilan	Matériel roulant	$3 847,08	-
TARGE RISQUES MANAGEMENT INC.	1747336	2025-11-12	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2025 / Travaux à la station Lyette dans l'arrondissement de LaSalle	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 057,75	-
FOURGONS ELITE	MHM1171076	2025-10-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D366275 / REPARATION ARR COTÉ GAUCHE 287-21004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 663,31	-
9467-3357 QUEBEC INC.	1747514	2025-11-13	HEVEY, GILLES	SCAEC / Projet PDI_Fourniture et installation d□escalier (Verdun)	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$7 559,10	-
9334-1121 QUEBEC INC.	1738250	2025-09-19	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 24296 pour travaux de dégarnissage en condition d'amiante de l'isolant au pourtour des 4 réservoirs a eau chaude. Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 939,65	-
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1737405	2025-09-15	ROSE, STEPHANIE	SCULT - SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC. - Réparation de rideaux pour le Théâtre de Verdure	Culture	Autres - activités culturelles	$2 204,73	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1173121	2025-11-17	GRENON, LUC	TRAVAUX A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 346,30	-
INDIXIO INC.	1740272	2025-10-01	WU, CANDY YU	Renouvellement de GoMap pour 2025-2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$89 706,71	-
FUTECH MONTREAL INC.	1735090	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CAPTEUR,INDUCTIF)	Bilan	Matériel roulant	$3 999,27	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROLIFTE INC.	VER1166331	2025-09-08	GRENON, LUC	RÉSERVEXZ FONDS CHEZ PROLIFT POUR INSPECTION ANNUELLE ET REPARATIONS SELON #5368 POUR UN MONTANT DE 4700.20$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 549-10556	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 291,91	-
MU	1736454	2025-09-09	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Financement de 50% des frais du contrat de la gestion de la réalisation d'une murale sur le chalet des baigneurs du parc Jarry - Dans le cadre du 100e anniversaire du parc Jarry. (Référence : BC 1729051).	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$12 125,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1161416	2025-09-23	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 803,39	-
GROUPE ADSR S.A.	SLT1168709	2025-10-02	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FOND 2874.38$ 16164119 GROUPE ADSR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-
HEBDRAULIQUE INC.	MHM1169098	2025-10-07	MORAND, PHILIPPE	HARDWARE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 090,99	-
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	MHM1169159	2025-10-07	BELANGER, BRUNO	po pour smra, pièces pour réparation capot camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 113,44	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	MHM1171175	2025-10-28	CADOTTE, ERIC	PO POUR SMRA, REBATIR RADIATEUR SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 740,82	-
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	NDG1171618	2025-10-30	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	593-19340 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 921,30	-
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	NDG1171618	2025-11-13	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	593-19340 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$482,89	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1172478	2025-11-10	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 766,32	-
G2S EQUIPEMENT	MHM1173305	2025-11-18	SZABO, ANDREA	ACHAT STATIONS DE POMPAGE HUILE - ATELIER MECANIQUE DE LA PEPINIERE DE L'ASSOMPTION DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 320,09	-
SENTIER URBAIN	1748988	2025-11-21	LABELLE, MARC	Contrat de service gré à gré pour la réalisation du projet de relocalisation des installations du Potager du voyageur, se terminant le 1er septembre 2026. Arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$111 021,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER1173829	2025-11-24	TOSKA, ERMIR	TENDEUR DE CHENILLE , SMRA VERDUN ,UNITÉ : 513-13075	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 721,07	-
SOLUTIONS D'AFFAIRES DELCOM	1733084	2025-09-25	SAIDULIN, IURII	SPVM - Logistique : Acquisition d'une imprimante Sharp, couleur, modèle MXM465N (BP70C45), # série 45016202, NB 45ppm série avance avec 3 tiroirs (BPDE14) selon la soumission du 16 mai 2025.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$5 466,70	-
SOLUTIONS D'AFFAIRES DELCOM	1733084	2025-10-23	SAIDULIN, IURII	SPVM - Logistique : Acquisition d'une imprimante Sharp, couleur, modèle MXM465N (BP70C45), # série 45016202, NB 45ppm série avance avec 3 tiroirs (BPDE14) selon la soumission du 16 mai 2025.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$1 049,87	1664599
DEMIX CONSTRUCTION	1748938	2025-11-21	LABELLE, MARC	Achat d'enrobés bitumineux pour les travaux de planage et resurfaçage dans les LEN Butler, Angrignon et Fullum. Entente 1683939. Arr. de Ville-Marie, TP-Travaux.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	$62 992,50	1683939
ALAIN LABONTE COMMUNICATIONS INC.	1736406	2025-09-09	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service professionnel - Conseiller en communication: Prix littéraires de la Ville de Montréal.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 937,03	-
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	1735595	2025-09-03	MUNN, JONATHAN	SAPP / Formation Ceinture Verte Lean Six Sigma (8,9,15 et 16 septembre) pour Karine Lecompte	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$3 144,38	-
CYCLONE SANTE INC.	1748062	2025-11-17	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise en médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 047,26	-
SERVICE D'ARBITRAGE ACCELERE INC.	1747849	2025-11-14	ALAIN, LOUISE	RH-SRHC/ Paiement pour services professionnels dans le cadre du dossier SAA 1616 (Griefs SPPMM23-016, 21 à 23, 57,59 et 60).	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 662,12	-
NEDCO	1739261	2025-09-25	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(NOEUD INTELLIGENT)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$108 210,62	1665038
LOCATION BATTLEFIELD QM	1707705	2025-11-19	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO - BCO 2025 - Location de pompe auto-amorçante et accessoires pour la station Fleming	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$4 199,50	-
EMCO CORPORATION	1748154	2025-11-17	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE - BOUCHE DE POMPAGE,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 703,43	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PLANTATIONS LETOURNEAU (PEPINIERE)	1741251	2025-10-06	BEDARD, DANIEL	SGPMRS // DP - Fourniture et livraison d□arbres en contenants - Automne 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$5 109,74	-
AMRIZE CANADA INC.	1709126	2025-11-11	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	FOURNITURE ET LIVRAISON POUR DU BÉTON À REMBLAI SANS RETRAIT POUR L'ARR SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1726868 VALIDE DU 20/06/2025 AU 19/06/2026	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 020,00	-
AMRIZE CANADA INC.	1709126	2025-11-25	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	FOURNITURE ET LIVRAISON POUR DU BÉTON À REMBLAI SANS RETRAIT POUR L'ARR SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1726868 VALIDE DU 20/06/2025 AU 19/06/2026	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 378,45	-
PLOMBERIE SYRACUSE	1746061	2025-11-04	WAN, HOK	SGPI - Fourniture et installation d'un chauffe-eau électrique en remplacement de celui au Centre Opérationnelle.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 496,13	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1742909	2025-11-18	TCHOKONDU, MONTHE PIERRE GHISLAIN	SGPI // Achat mémoire équipement télégestion pour l'édifice à bureaux région Est (bâtiment 2406) - Soumission du 15-10-2025. TRÈS URGENT!	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 710,80	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1735607	2025-09-03	ROY, SYLVAIN	IN 513401 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Karine Yaacoub - Réso tr. CM25 0782 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$77 735,00	-
BERTHOLET INC.	1739242	2025-09-25	MALLETTE, CHANTAL	SENV // Conférence en mode « Formation interactive » - Thème : "Développer les talents avec courage managérial" - 7 octobre 2025 - Pour SENV	Environnement	Protection de l'environnement	$2 624,69	-
J. RENE LAFOND INC.	PIR1172550	2025-11-10	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEME DE PNEU, UNITE: 511-17594	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 267,52	-
MAGNUS 1946 PRODUITS CHIMIQUES LIMITEE	1735735	2025-09-04	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Facture Magnatrol - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 121,19	-
TRANSCORE ITS	1746347	2025-11-06	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM, Renouvellement du contrat de service pour la licence du logiciel TransSuite installé au CGMU (1 an)Validité: 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026 - CR 103292 / 54507	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$56 791,97	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1748289	2025-11-18	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - ACHAT LUMINAIRES KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 693,36	-
BATTERIES MAGNACHARGE	RPP1168530	2025-09-30	AUDY, MICHEL	C1974018 (SIX BATTERIES POUR VOITURETTE DE GOLF YAMAHA 2013, JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 165,24	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168955	2025-10-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 823,18	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168955	2025-10-21	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 909,96	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	RPP1168437	2025-09-30	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-14416 - ENTRETIENS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 595,84	-
ASANA, INC.	1742224	2025-10-10	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Paiement de facture pour le renouvellement du logiciel ASANA Business - pour le SDIS du 14 septembre 2025 au 13 septembre 2026 Budget : SDIS	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$29 872,05	-
SEMINAIRES ET CONFERENCES STEPHANIE MILOT	1744068	2025-10-23	ROUSSEL, ALAIN	STI/ Service de formation : Bureau de Projets - Conférence et formation par Séminaires et Conférences.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 182,41	-
CLAUDE DAUPHINAIS	1744788	2025-10-28	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	Diagnostic, stratégie de tri et traitement documentaire de la documentation physique conservée à la Division du patrimoine.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$19 200,00	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1743662	2025-10-23	DUFRESNE, ALAIN	Soum. SOU217272 : achat de pierre 0-1/4 et 3/4 pour le nouveau jardin communautaire, arr. Ville-Marie. (hors entente)	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$17 477,53	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1743662	2025-11-27	DUFRESNE, ALAIN	Soum. SOU217272 : achat de pierre 0-1/4 et 3/4 pour le nouveau jardin communautaire, arr. Ville-Marie. (hors entente)	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$3 149,62	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1731534	2025-09-11	SANANIKONE, SANIT	STI // Renouvellement des frais de maintenance, droits d□utilisation des licences de FME Desktop Centrex (2375$ chacune)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$9 973,81	-
UNITED RENTALS DU CANADA	LAC1170583	2025-10-22	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND UNITED RENTAL SELON EVALUATION 245950975 POUR MODIFICATION CAGE D'EMBARQUEMENT DE L'APPAREIL DE LEVAGE ET REPARATION SUITE A L'INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 473,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167922	2025-09-24	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX SUITE A UNE SAAQ, POUR UNE SAAQ OU AUTRE TRAVAUX AU MONTANT DE $1 996.47 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 096,04	-
SARA HEBERT	1741500	2025-10-07	CAMARA, THIBAULT	BC pour une activité subventionnée <Activité de 5 séances de fabrication de Zines> à la Bibliothèque Rosemont - automne 2025 / DCSDLS arr. RPP / E.P.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$2 230,98	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CES1167531	2025-09-23	SZABO, ANDREA	BRAS DE RENVOIE MAT INFERIEUR ASSEMBLEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 340,92	-
UAP INC.	1744868	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUBRIFIANT PENETRANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	$3 679,77	-
NORTOP CANADA INC.	LAS1165073	2025-09-08	VINCENT, KARINE	PNEUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 930,41	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1168942	2025-10-06	CYR, SAMUEL	DEMANDE DE SOUMISION VDM - 1350 RUE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 741,23	1542222
LOCATION LORDBEC INC.	1742654	2025-10-15	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de réparation de clôtures suite à des travaux au 7516 de Gaspé	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 724,44	-
ATELIER SRT TUNING INC.	SLT1167768	2025-10-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 4937.77$ DEVIS E513 SRT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 508,85	-
OUI L'AGENCE INC.	1742680	2025-10-15	CORDIER, MARION	SENV / Accorder un contrat pour l'élaboration de la stratégie d'influence, d'octobre à décembre 2025	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$19 685,16	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1744863	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LIVRET/50 BON DE LIVRAISON)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$2 052,51	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1746231	2025-11-05	MENARD, BENOIT	Octroyer un contrat sur invitation pour des travaux en urgence en lien avec une réparation d'un drain pluvial d'un puisard sur le domaine public devant le 210 avenue Maplewood	Outremont	Réseaux d'égout	$8 241,52	-
PAVAGE ELITE INC.	1747135	2025-11-11	GIRARD, YANNICK	TEM - Asphaltage - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 500,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1173445	2025-11-19	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 050,84	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1743128	2025-10-17	CARON, CHARLES	SMRA // BCO 2025 - Essence pour les postes de carburant de la Ville de Montréal - de octobre à décembre 2025 Entente 1497214	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 029 999,99	1497214
EP MONTREAL	1729737	2025-09-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRE A TRANSMISSION)	Bilan	Matériel roulant	$3 996,75	-
DISTRIBUTION PIERRE LAVIGNE INC.	1749384	2025-11-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	MTLN-MECA / REAPPRO/ INVENTAIRE - LAME,REVERSIBLE	Bilan	Matériel roulant	$3 229,42	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1746597	2025-11-07	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 035471 pour restauration de la porte 330. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 410,93	-
ZOHO CANADA CORPORATION	1739421	2025-09-25	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM // Achat du logiciel ManageEngine Firewall Professional Edition pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$17 495,12	-
LM 1947 INC.	1748320	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 157657 pour remplacement tuyau de cuivre flexible et ajout valve coupe-feu. P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 273,21	1633510
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1749300	2025-11-24	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI Acquisition de service pour effectuer le changement de sélénoïdes sur Chill Guard à la patinoire extérieure de l'esplanade Clark	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 660,01	-
JC VARIATION INC.	1745583	2025-10-31	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI Acquisition de services pour effectuer l'ajout d□un nouveau démarreur magnétique pour l□évacuateur de la boulangerie au Marché Bonsecours	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 194,26	-
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1739587	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 401885 pour appel urgence pour déboucher le drain de la toilette au 9e étage. Martin Dery.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 621,38	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1737634	2025-09-16	LOGE, HERVE	Remplace le BC 1630192 afin de refaire un BC sans les taxes comme il ce doit afin de payer la dernière facture 0034795	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$52 425,00	-
CONTACT DELAGE 2002 INC.	1744590	2025-10-27	KHARBOUCH, KHALID	SGPI Acquisition de service pour la programmation de l'éclairage à l'Hôtel de ville de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 267,73	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1743961	2025-10-23	TANI-MOORE, EMMANUEL	GLOBEX / Livraison à domicile "appel au vote" au plus tard le 24 octobre 2025. 4 District: Côte-de-Liesse, Norman-McLaren, Villeray et Parc-Extension. Selon la convention signée le 22 octobre 2025. Élections Montréal. Compte: 41093.	Greffe	Greffe	$169 445,36	-
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.	1741420	2025-10-07	GHRIBI, MOUNA	SMRA // Paiement de facture pour 3 interventions post-traumatiques - Juillet 2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 375,00	1627103
9428-3371 QUEBEC INC.	1737246	2025-09-15	WAN, HOK	Paiement facture 039 Bat.1294, 01-651026,pour réparer la fuite de glycol sous la dalle, causée par les travaux électriques. Mohamed Rahal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 380,61	-
DUBOIS AGRINOVATION INC.	1744974	2025-10-29	DUBOIS, SERGE	SGPMRS - Travaux pour réparation table chauffante pour la pépinière de la ville à l'assomption.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$2 882,82	-
ENTANDEM INC.	1741400	2025-10-07	POTVIN, ERIC	SCULT / Paiement de facture pour les frais de licence pour concert musique populaire	Culture	Autres - activités culturelles	$2 349,62	-
HABIB EL HAGE	1737081	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Honoraires de commissaire de la consultation "Entrepôt Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$16 000,00	-
GUARD-X INC	1735434	2025-09-03	REICHSON, JORDY	GAG SGPI - Appel de service. Bâtiment 0039 au 1945 Fleury E, Montréal. Selon soumission Q000109091. Caserne 43	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 072,64	-
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTREAL	1743112	2025-10-17	GOULET, CHARLES-ANDRE	Frais de conciergerie pour des locaux occupés dans le cadre des élections municipales 2025 - Élections Montréal	Greffe	Greffe	$25 591,75	-
LOISELLE INC.	1719400	2025-09-25	HUARD, LUCIE	2025 - BCO TP - LOISELLE - Entente 1593448- Traitement et valorisation de sol contaminés de type AB (19,91$/tonne)	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$28 346,62	1593448
3767396 CANADA INC.	SLT1166231	2025-09-04	EL TOUNI, MUSTAPHA	TRAVAUX DE PEINTURE ET SOUDURE SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 395,80	-
DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	RPP1167089	2025-09-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 212-15347 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 268,91	-
E.H. PRICE SOLUTIONS L.P.	1738045	2025-09-18	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT EVACUATEUR CENTRE JENA CLAUDE MALEPART BERROUAR, SEBSTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 201,61	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1166856	2025-09-11	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365188 / REPARATION DE LA DIRECTION ET PINS DE LEVAGE 437-12070	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 623,17	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1170435	2025-10-22	LAPLANTE, JEAN-MARC	ALTERNATEUR AT488138	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 463,22	-
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1735557	2025-09-03	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2025 pour des services de soudure - Aqueduc - arrondissement RDPPAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
PROSOL INC.	CES1167298	2025-09-17	FANFAN, PAUL VLADIMIR	COLLE ULTRABOND G19	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 022,06	-
JOHN COCKERILL CY-BO INC.	1717650	2025-09-04	LEMAY, MARTIN	SGPI - Service de remplacement d'une flotte inversé à la piscine Lévesque. Matériels et main d'œuvre	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 706,58	-
MAGNETO-LAVAL INC.	NME1166500	2025-09-09	BRISEBOIS, JOEL	SOUMISSION NO SOU0001131 DE MAGNETO LAVAL, RESERVER FOND DE$ 2718.17	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 853,74	-
ROBERT MARTIN	1717152	2025-09-15	DOUCET, VALERIE	SCULT - Réalisation et la diffusion d'ateliers de littératie numérique pour les personnes aînées dans les bibliothèques de Montréal durant le printemps-été 2025.	Culture	Autres - activités culturelles	$5 511,84	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	VER1167930	2025-09-24	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ SUSPENSIONS ST LAURENTPOIUR RÉPARATIONS DE DIRECTION SELON L 8696 POUR UN MONTANT DE 5091.53$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 237-12289	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 649,25	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1168475	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 049,87	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1168475	2025-10-27	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 817,98	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1168700	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 744,83	-
GROUPE ADSR S.A.	1741611	2025-10-07	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 299,25	-
ATELIER D'USINAGE QUALI-TECH INC.	1741966	2025-10-09	WU, CANDY YU	Soumission no 4950	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 229,75	-
HYDRALIS INC.	1459293	2025-10-16	PROTEAU, STEPHANE	Fourniture de services professionnels (plans et devis et surveillance des travaux) pour la mise en place d'un système d'irrigation au Jardin botanique de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
MISE EN COMMUN S.E.N.C.	1742990	2025-10-16	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Services professionnels pour une démarche de concertation et de mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet de réaménagement de l□avenue Laurier Est (entre la rue De Brébeuf et l□avenue Papineau)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$62 736,33	-
ROBERT BOILEAU INC	1743368	2025-10-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$4 292,52	-
DEMIX CONSTRUCTION	1745696	2025-11-04	ST-LAURENT, CAROLINE	Enrobé bitumineux à chaud pour la saison hivernale 2025-2026 (du 1er décembre 2025 au 14 avril 2026) selon l'entente #1683942	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	1683942
INDIXIO INC.	1745851	2025-11-04	WU, CANDY YU	Soumission no Q0006872 - Banque d'heures - Services professionnels Indixio	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 446,01	-
POLYBOIS INC.	1744270	2025-11-11	TERRASSON, CECILE	SGPI / GAG - Aménagement du Centre Sanaaq - Travaux en ébénisterie pour modifier le comptoir de service existant devant recevoir le lave-vaiselle et fabrication d'un module de remplacement avec une porte de l'espace-café. Portion corpo.	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$2 350,37	-
POLYBOIS INC.	1744270	2025-11-11	TERRASSON, CECILE	SGPI / GAG - Aménagement du Centre Sanaaq - Travaux en ébénisterie pour modifier le comptoir de service existant devant recevoir le lave-vaiselle et fabrication d'un module de remplacement avec une porte de l'espace-café. Portion corpo.	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$878,64	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1748119	2025-11-17	PAQUIN, DOMINIQUE	Paiement de la facture 4097 en lien avec des services d'hydro excavation à divers endroits - Demande Yan Barrette - Travaux effectués le 8 et 10 novembre	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$7 267,76	-
METO FUZION INC	ROS1173507	2025-11-19	KONE, DAVID	DECOUPE AU LASER POUR SUPPORT DE CLAVIER POUR SPVM POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 053,08	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1168166	2025-09-25	SZABO, ANDREA	RESERVE FOND VEH 396-17117 FACTURE L7391 4606.06$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 835,79	1687668
EXCAVATION GRICON	1749075	2025-11-25	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _LOT 2	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$10 164,47	-
DIANA BELICE	1745028	2025-10-29	CAMARA, THIBAULT	SDIS/ Animation : Animation d□une rencontre avec le public autour du parcours et de l□œuvre de l□autrice	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$7 480,34	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1744026	2025-10-23	BLAIS, ETIENNE	IN 441930 TQ (GP) - Frais liés à la traçabilité des sols. Demandeur: Remi Brabant Blaquière - Réso tr. CM25 0786 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$90 647,00	-
LOCATION DICKIE MOORE.	1740267	2025-10-01	SEYDI, AMINATA	GENERATEUR 2200 W, GAS PARALLEL, INV, SERIES, ULTRA EU2200iTC	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$2 624,69	-
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1748160	2025-11-17	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Service de nettoyage extérieur de 1260 cendriers urbains 16 arrondissements 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$33 071,06	-
CARDINAL HEALTH CANADA INC	1749470	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS MEDICAUX)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 088,20	-
COMPUGEN INC.	1739853	2025-09-29	BELLEMARE, JOSEE	SEPLV / Renouvellement 2 licences AutoCAD including specialized toolsets_Du 22 octobre 2025 au 21 octobre 2026 - Direction Jardin botanique - Pour employés: Émilie Tanguay-Pelchat et Ève C. Desnoyers	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 790,00	-
CHARLES BENDER	1738887	2025-09-23	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Mandat de maître de cérémonie lors de la soirée de remise des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois de la Ville de Montréal, le mercredi 26 novembre 2025.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 897,65	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	1745458	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 212,63	1688801
DANIEL DION	1749658	2025-11-26	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation pour conception d'un outil de planification de formation en Excel.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 349,12	-
8505284 CANADA INC	1739907	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI / Paiement facture Travaux platres et peinture.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 543,59	-
TECHSPORT INC.	1748206	2025-11-18	DUFRESNE, ALAIN	Soum. S06681 : Fourniture et transport d'équipement (maisonnette Alpine Play Hut) au parc François Dollier-de-Casson. Arr. Ville-Marie. Incidences 1256164002	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$22 806,43	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	RPP1160027	2025-10-02	AUDY, MICHEL	C1951557 (RÉPARATION EXTERNE FORD EXPLORER 2020 SÉCURITÉ)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 025,52	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1170168	2025-10-17	GAUVREAU, ALAIN	C1979122 (ACHATS DE 3 BOITE DE CONTROLE ET CARTE POUR POMPE HYDRAULIQUE, RESURFACEUSE ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 031,18	-
MARIELLE GRENIER	1735871	2025-09-05	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (en présentiel et en virtuel) (Marielle Grenier)	Culture	Autres - activités culturelles	$8 250,00	-
9530-5355 QUEBEC INC.	1725801	2025-10-27	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // BCO2025 - Gré à Gré - Service d'entretien POS (système informatique).	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$2 225,90	-
BELL CANADA	1749689	2025-11-26	NUNES, DEMIS	STI - Frais de services de télécommunication patrimoniaux rendus à la Ville pour la période du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2025 - C00_0399	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$11 308,81	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1167042	2025-09-15	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D365216 / INSPECTION ET REPARATION 211-19070	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 901,45	-
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1744670	2025-10-28	REICHSON, JORDY	Plateforme collaborative de gestion de la prévention Medial+, selon entente jointe	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 114,45	-
J.C. TRANSMISSION INC.	SLD1167302	2025-09-17	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND CHEZ J.C. TRANSMISSION INC. POUR REPARATION TRANSMISSION AU MONTANT DE 1989,65$ SELON ESTIME 93797	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 088,88	-
CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE	1739287	2025-10-10	LOCAS, GENEVIEVE	Convention pour 6 activités/événements interculturelles pour la petite enfance du Centre des musiciens du monde (Mexique et Brésil) qui aura lieu à la bibliothèque Hochelaga du 17 septembre au 15 octobre 2025.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$2 091,99	-
WOLSELEY CANADA INC.	1735116	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 170,10	1688801
RESSORT IDEAL LTEE	NME1162517	2025-09-02	BRISEBOIS, JOEL	SOUMISSION NO:W0098587-01, RESREVER MONTANT DE $2981.56 POUR RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 532,52	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1166005	2025-09-03	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3673.46$ DEVIS 520 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 354,35	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MAD1167547	2025-09-18	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	234-12465 PO A LA DEMANDE DE FRANCOIS LAROCHEPOUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 223,32	-
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1738537	2025-09-22	GODEFROY, FRANCOIS	Caractérisation et préservation des arbres sur l'avenue Laurier Est, entre la rue de Brébeuf et l'avenue Papineau.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 963,28	-
ATELIERS DE RADIATEURS BERNARD INC.	SLT1169805	2025-10-14	ROUSSEL, BRUNO	BESOIN DE FIRE NETTOIYER+ VERIFIER RAD A HUILE HYDRAUSTATIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 745,42	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1169704	2025-10-14	GRENON, LUC	LS26956 RESERVER FOND POUR MECPROTECH ESTIME 550 MONTANT 8485.82 (CAMION VILLE MARIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 909,05	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1745387	2025-10-30	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - 5 soumissionnaires - 4 soumissions recu - Ateliers Viau - Réfection des systèmes de ventilation - Déplacement équipements atelier soudure	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$3 176,07	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	VER1171704	2025-10-31	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ PNEUS METROPOLITAIN SELON # PMI-F225157 POUR N MONTANT DE 3320.65$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 293-14093	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 032,22	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1746112	2025-11-05	BROSSARD, LOUIS	Valve Refroidisseur no1 - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 038,24	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1749152	2025-11-24	BRISEBOIS, LUC	PNEU HIVER,ROUE MOTRICE,CAMION,IND.CHARGE "H",11R22.5,SEMELLE M711,RECHAPPE, USAGE UNIQUE CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$5 403,50	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	NME1174051	2025-11-25	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION NO: S-7013255 DE EQUIPEMENT TWIN LAVAL AU MONTANT DE $3965.60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 163,38	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1169538	2025-10-09	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 293-04374.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 716,46	1646850
LE GROUPE GUY INC.	PIR1166241	2025-09-05	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SEAL, VOLANT + INSTECTION PEP, UNITE: 293-16308	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 964,83	1646847
BOUTIQUE SUP MONTREAL INC.	1746705	2025-11-07	GAZO, DOMINIQUE	SCULT - Achat planche à pagaie et pompe électrique	Culture	Bibliothèques	$3 499,23	-
HUDSON SIX CIVIL INC.	1741452	2025-10-07	MARTEL, DAVID	IN 509101 - Gré à gré - Travaux dos d'âne dans le cadre du projet 509101, réso travaux CM24 0525 - Dem: Jason Di Perna, V/Facture fac0199	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$22 450,65	-
TECHNO CVC INC.	1745748	2025-11-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ALTERNATEUR 12V 360 AMPS	Bilan	Matériel roulant	$7 506,61	-
KATALIZO	1736816	2025-09-11	MANAI, BOCHRA	DG // Paiement de facture pour l'activité participative -Podcast et création d'opportunités de consultation dans le cadre du Forum social mondial des intersections (FSMI 20 mai	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 498,75	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	1739948	2025-09-30	HUARD, LUCIE	POMPAGE EXPRESS M.D. INC.- Nettoyage du lac de retenu-Événement-Déversement à la demande de l'environnement en date du 08-09-2025 - Bon de travail 54471	Anjou	Réseaux d'égout	$4 892,82	-
DIFFUSAIR (SEP) INC.	1736523	2025-09-10	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Entretien - Chauffage pour le TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$7 722,49	-
DIFFUSAIR (SEP) INC.	1736523	2025-09-16	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Entretien - Chauffage pour le TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$1 160,90	-
COMPUGEN INC.	1742757	2025-10-15	CLOUTIER, SYLVAIN	SIRR/ Dell CAG C24 CTO Latitude 7350 detachable Intel Core Ultra 7 164UVPro 13" 3K (2880x1920) IPS Touch Anti-Reflect, 16Gb M.2 256GBSSD, Wifi Bluetooth, Windows 11 Pro FR, warranty 3 years	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 947,53	-
GESTION PFB	1748417	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI / Paiement facture Divers frais.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 524,42	-
COMPUTATIONAL HYDRAULICS INT.	1738864	2025-09-23	PLOUFFE, FRANCIS	Quote Q30173 - renouvellement logiciel PCSWMM du 9 novembre 2025 au 8 novembre 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$1 531,58	-
COMPUTATIONAL HYDRAULICS INT.	1738864	2025-09-23	PLOUFFE, FRANCIS	Quote Q30173 - renouvellement logiciel PCSWMM du 9 novembre 2025 au 8 novembre 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$18 379,00	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1747699	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE (GRAISSE,EP2	Bilan	Matériel roulant	$2 663,11	-
ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	1736256	2025-09-09	DOUCET, VALERIE	SCULT / Paiement de facture pour le partenariat -Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec 2025	Culture	Bibliothèques	$2 100,00	-
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	1743701	2025-10-22	ZAMBITO, DOMENICO	Préparation des équipements dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$52 105,30	-
ANNA-MARIA LACRIOLA	1743838	2025-10-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Coup de poing (Anna-Maria Lacriola)	Culture	Bibliothèques	$3 650,00	-
DEFI ENTREPRISES ACTIVES	1746629	2025-11-07	SAUVE, STEPHANIE	RH et Comm / Prise en charge de la direction technique de la Course-marche et de la gestion de tout ce qui entoure la plateforme dédiée.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$42 342,71	-
RICARDO MEDIA INC.	1747021	2025-11-11	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement média - campagne hivernal 2025.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 198,99	-
SEVERINE LE GALL	1735859	2025-09-05	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Ateliers Cerveaux actifs dans une bibliothèque des 46 bibliothèques de Montréal (Séverine Le Gall)	Culture	Autres - activités culturelles	$2 782,17	-
UNIFORMES PERSONNALISES INC.	1738163	2025-09-18	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Remplacement de certains BeanBags du théâtre du Chaos qui sont devenus inutilisables pour le public.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 307,00	-
CGI ENVIRONNEMENT INC.	1743176	2025-11-11	DEVEAU, DOMINIQUE	Travaux de branchement égout au 10175 JJ Gagnier	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$79 973,16	-
KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1738494	2025-09-22	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Expert dossier 18-002354	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$64 963,07	-
COOPERATIVE MEILLEUR MONDE	1742804	2025-10-15	POULIN, VALERIE	DEV / BCO 2025 - Service d accompagnement du Bureau du design dans le cadre de l'animation des ateliers Boussoles.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$18 330,61	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1169731	2025-10-14	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 176-16034 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 631,97	-
CENTRE DE CAMIONS CAMBEC DIESEL INC.	RPP1164886	2025-10-15	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 234-11005 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 354,44	-
JACK SOUVANT	1748672	2025-11-19	POULIN, VALERIE	SDE / Réalisation des entrevues auprès de designers et architectes montréalais pour la réalisation d'un podcast sur Montréal dans le cadre d'une série de plusieurs podcast illustrant les Villes créatives de l'UNESCO francophones.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$2 275,00	-
WAJAX LTEE	CES1171443	2025-10-29	SZABO, ANDREA	PO POUR TRAVAUX DE MAT TEL QUE SOUMISSION # 6100502740	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 481,36	-
TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1732105	2025-11-26	HEVEY, GILLES	SCAEC / Travaux de réfection liés à de l'asphaltage au niveau de 4 LEN (Fullum, Butler, Riverside, Angrignon).	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$22 827,43	-
BATTERIES DIXON INC.	1698948	2025-11-13	REICHSON, JORDY	BCO 2025- SGPI SECUR - Batteries diverses, batteries pour les systèmes de sécurité pour l'année 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 099,75	-
8505284 CANADA INC	1748832	2025-11-20	BENDEZU, CIRO	SAPP/ Travaux de modification de cloison grillagée au magasin Lachine pour la rendre conforme aux critères de SST	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$3 034,14	-
HEBDRAULIQUE INC.	LAC1173303	2025-11-18	GRENON, LUC	RESERVER FOND HEBDRAULIQUE (4661.22) SELON COMMANDE C44-140250 POUR REAPPROVISIONNEMENT EN FITTING HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 893,70	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLD1171577	2025-10-30	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR KUBOTA MONTREAL AU MONTANT DE 1704.79$ SELON SOUMISION 006030 POUR REPARATION ESSIEU AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 789,82	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLD1171577	2025-11-17	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR KUBOTA MONTREAL AU MONTANT DE 1704.79$ SELON SOUMISION 006030 POUR REPARATION ESSIEU AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 042,65	-
PELICANCORP (CA) INC.	1736707	2025-09-10	WU, CANDY YU	Addendum au Contrat Prolongation du service LocateAccess période du 1er mai 2025 au 1er mai 2027	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 362,86	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1167748	2025-09-23	FANFAN, PAUL VLADIMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ KUCHLI NACELLES POUR INSPECTION ET REPARATION SELON LA SOUMISSION !00076	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 114,59	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1168299	2025-09-29	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $2710.39 POUR SOIMISSION NO W0100494-01 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 845,57	-
2750-7789 QUEBEC INC	1740293	2025-10-01	BROSSARD, LOUIS	Facture Radios - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 116,00	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1736172	2025-10-15	SAGNA, SAFIETOU	SAPP/ Achat de moniteur 22 pouces DEL Philips - Entente 1654699	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 655,97	1654699
LIFTOW LIMITED	MHM1170455	2025-10-21	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 553,30	-
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1743998	2025-10-23	RINFRET, SIMON	Travaux de Toiture - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$23 377,04	-
FUTECH MONTREAL INC.	1745492	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CAPTEUR)	Bilan	Matériel roulant	$5 112,68	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1173551	2025-11-19	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 773,71	-
HELENE LAPERRIERE	1749335	2025-11-25	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Honoraires professionnels comme membre du comité de lecture pour Projet Itinérance	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 440,96	-
GROUPE QUALINET INC	1747894	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 2-049473 pour nettoyage des locaux affectés par un refoulement d'égout. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 219,70	1680364
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1699833	2025-11-10	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Location d'une fourgonnette selon l'entente 1576534	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$15 513,95	1576534
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1737639	2025-09-16	RIBAUX, SIDNEY	Octroyer un contrat de services professionnels au Regroupement des éco-quartiers pour accompagner la Ville de Montréal pour la mise à jour des lignes directrices éco-quartier et l'intégration des actions climatiques.	Direction générale	Protection de l'environnement	$84 900,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RODRIGO SOLIS SOSA	1745906	2025-11-04	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Analyse des données de Mission Monarque et MMX en prévision de l'atelier de travail du 10e anniversaire du Blitz Monarque en février 2026 - Soumission 1	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1719557	2025-09-30	HUARD, LUCIE	2025 - BCO TP - TRACES QUEBEC - Frais de tracabilité 2.29$/tn	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 200,00	-
COMPUGEN INC.	1746586	2025-11-07	CHENEVERT, NICOLAS	STI -Acquisition de 4 licences Microsoft Visual studio Professional du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2028 - C00_0070.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$6 148,70	-
CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE AU QUEBEC	1745135	2025-10-30	POTVIN, ERIC	SCULT-CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE AU QUEBEC - Location de la Salle Kendergi, Centre de musique canadienne au Québec (CMCQc)	Culture	Autres - activités culturelles	$4 199,50	-
RICOH CANADA INC	1746412	2025-11-06	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Achat d'une imprimante Multifonction moyen groupe de travail, Modèle IM 5000 pour le service de la diversité de l'inclusion sociale - Entente 1569016	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$3 583,09	1569016
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1737503	2025-09-16	MARTEL, DAVID	IN 515101 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Jason Di Perna - Réso tr. CM25 0766 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$14 279,50	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1737503	2025-09-16	MARTEL, DAVID	IN 515101 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Jason Di Perna - Réso tr. CM25 0766 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$42 838,50	-
GROUPE DRYCO INC.	1730376	2025-09-29	CARDIN, MARTINE	DA 882473; Récurage et nettoyage la suite d'un incident d'inondation survenu à la station de pompage au niveau sous-sol.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 097,81	-
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	1743655	2025-10-21	ZAMBITO, DOMENICO	Week-end et activités post électorales - dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$49 659,09	-
COMPUGEN INC.	1749070	2025-11-21	MILFORT, ROLANDESIR	PIRO // Achat d'équipement informatique (ordinateur Dell Pro 14po + station d'accueil) pour le CFP de Montréal Entente 1654697	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$2 506,84	1654697
MPM DIESEL INC.	LAS1167892	2025-09-23	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 718,70	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1170150	2025-10-17	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR CSN ESTIME NUM 2880 MONTANT 2400.60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 520,33	-
RICOH CANADA INC	1748676	2025-11-19	SZABO, ANDREA	SMRA // Soumission pour l'achat d'une imprimante Ricoh IM C4510 - Atelier mécanique Service de l'eau et Pépinière l' Assomption Entente; 1569016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 720,75	1569016
ROBERT BOILEAU INC	RPP1174341	2025-11-27	AUDY, MICHEL	C1987471 (CONTACTEURS PRINCIPALE POUR RESURFACEUSE ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 228,83	-
ASANA, INC.	1748465	2025-11-19	MANAI, BOCHRA	DG // Paiement de la facture relative aux frais de la plateforme de gestion du travail pour le Bureau des commissaires.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 205,82	-
J.A. LARUE INC	MHM1168344	2025-09-29	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1732911	2025-10-17	CHALUT, BENOIT	HUILE EN VRAC POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$4 427,18	1638765
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1740334	2025-10-01	PLANTE, NOEMIE	SIRR/ Paiement de facture pour la formation Réalisation du Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - chefs d'équipe (PAP-CE) - Participant Alexis Bellerose	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 400,00	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1171626	2025-10-30	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR D366396 / REMPLACEMENT CYLINDRE ET CHANGER D'HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 800,02	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1172220	2025-11-05	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. A CLIFFORD UNDERWOOD POUR REMPLACEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 259,80	-
MINISTRE DES FINANCES	1737034	2025-09-12	TRAVERSY, GENEVIEVE	SEAU / Frais_paiement pour apprenants (Cols Bleus OPA_Automne 2025)	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 591,00	-
EQUIPEMENTS ROBERT	MHM1166449	2025-09-08	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365041 / APPEL DE SERVICE REPARATION FILAGE 511-20215	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 908,62	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1173572	2025-11-20	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVEZ FOND CHEZ LONGUE POINTE CHRYSLER POUR REMPLACEMENT HEATER CORE SELON SOUMISSION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 2268.56$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 576,28	-
LE GROUPE GUY INC.	LAC1166012	2025-09-03	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND GROUPE GUY (2180.06) SELON DOCUMENT BL88333 POUR REPARATION PROBLEME MANQUE DE PUISSANCe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 288,79	-
PEINTURES M.F. INC.	1736042	2025-09-08	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PALTEAU MONT ROYAL ACHAT PEINTURE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 575,47	-
TECHNO FEU INC	1737517	2025-09-16	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - MOUSSE «FOAM» D'ASSISE DE SIEGE, CAPTEUR DE PRESENCE POUR SIEGE E-ONE	Bilan	Matériel roulant	$5 233,48	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	NME1168723	2025-10-02	BRISEBOIS, JOEL	REPARATION PATTE GRAY SERIE NO 958-005818	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 773,77	-
SPECTRALITE	1742080	2025-10-09	POITRAS, DOMINIC	Commande de Lexan de 19h à 7h pour les opérations de déneigement selon la soumission CC100031 - portion SCA de la dépense (50%)	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$5 629,95	-
MULTI PSI INC.	AVM1169866	2025-10-15	MORAND, PHILIPPE	BARIL DE DETERGEANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 619,42	-
J.A. LARUE INC	RPP1164681	2025-10-16	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 825-12248 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 047,71	-
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1738003	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Travaux de soudure	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 512,88	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1171590	2025-10-30	GRENON, LUC	293-14001 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN M263139 / BT 1256334	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 123,19	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1171863	2025-11-03	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 022,06	-
J. RENE LAFOND INC.	PIR1160851	2025-11-05	SZABO, ANDREA	INSPECTION ET ENTRETIENS UN PO SOUMISSION SOU0020641 J-RENE LAFOND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 237,08	-
STATE CHEMICALS LTD.	ANJ1172621	2025-11-11	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	SERVICE DE LAVEPIECE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 334,92	-
DEK CANADA INC.	1748096	2025-11-17	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIER ACHAT PANNEAU DE PORTE ENTROPOT DU 3444 SAINT JOSEPH GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 052,52	-
COMPUGEN INC.	1744428	2025-10-27	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Acquisition d'ordinateurs portables, pour l'arrivée de deux stagiaires en janvier à la Section performance énergétique et mise en service tel que soumission #634103, entente CAG.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 632,65	1654697
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1742535	2025-10-14	GIASSON, GENEVIEVE	DG// Paiement de facture pour le service de traiteur -Menu dans le cadre du Lancement des journées de la paix.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$3 647,79	-
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1735181	2025-09-02	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement de deux factures pour achat de blocs et sécurisation terrain lot #6 - bâtiment 14015 au 455 784 Av Bennet - 11 août 2025.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 824,16	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1739159	2025-09-24	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture: service d'expertise neurosciences en médicale en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 086,66	-
INDUSTRIE DU PANIER	1747691	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CORBEILLE A DECHETS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$12 078,81	-
VORTEX SOLUTION INC.	1742120	2025-10-10	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Mettre en place un plan global de performance et de haute disponibilité pour assurer la stabilité, la rapidité et la résilience du site web d Élections Montréal - Élections municipales 2025	Greffe	Greffe	$8 241,52	-
IMPRIME-EMPLOI	1737083	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	CPM/ Préparation et impression de dépliants pour le projet "Entrepôt Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 397,86	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1724843	2025-09-03	RINFRET, SIMON	SGPI - BC ouvert 2025. Appels de services des systèmes de contrôles du Biodôme.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 787,37	-
CYCLONE SANTE INC.	1750265	2025-11-28	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 047,26	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROFESSIONNELS EN REGLEMENT DES DIFFERENDS S.A.	1736421	2025-09-09	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ Service professionel - Conseiller en orientation professionnelle : PRDSA - Dossier 2025.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 480,36	-
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1708910	2025-11-19	SAGNA, SAFIETOU	SIRR / Service d'un concepteur et développeur, intégration, configuration et administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) - Entente permanente 1679345	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$29 329,31	1679345
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1736095	2025-09-08	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Renouvellement de 4 licences Autocad, version Lite, pour 4 employés du Service de l'habitation - 13 octobre 2025 au 12 octobre 2026	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$3 254,61	-
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1694436	2025-11-19	SAGNA, SAFIETOU	SIRR//BCO 2025 - Pour payer factures a venir ayant attrait à de l'information foncière (cadastres et lots)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$6 000,00	-
MAITRE DES CLES	1736554	2025-09-10	DOWNS, CHRISTIAN	SGPI // Paiement facture 29208 pour coupe de clés: Clé Manette coupée et programmée et transport.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 467,20	-
LAETITIA LAFEUILLE	1745047	2025-10-29	LAFONTAINE, MARIE	SGPMRS // GAG - Atelier sur la démarche participative de redéfinition du programme de gestion des écosystèmes	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$3 149,62	-
HUMANCE INC.	1740157	2025-09-30	DAIGLE DE LAFONTAINE, MARIE	DG / Formation_Leaders en évolution - Parcours Impact en direction. Cohorte 6. L'entente: 1590476	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 047,26	1590476
ENTREPRISES JONATHAN NAUD (JN) INC.	1738232	2025-09-19	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 2025-640 pour fournir et installer une pellicule sécurité int. Vendrys Romain. Facture 2025-640.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 040,96	-
L'ILOT COOPERATIVE DE SOLIDARITE INNOVANTE LIBRE ET OUVERTE SUR LES TERRITOIRES	1738328	2025-09-19	PAGOT, NICOLAS	SDIS/ SP-SDIS-25-062 - Service de facilitation graphique- journée du développement social municipal	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$5 481,40	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1169544	2025-10-09	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 923-22470.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 434,83	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1742454	2025-10-14	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 977,45	-
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	PIR1170359	2025-10-20	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / ACHAT RACCORD HYDRAULIQUE / 98-FOURNIT / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 740,47	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1167556	2025-09-18	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 562,16	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1165110	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	C1965667 (ENSEMBLE DE DEUX CAISSONS (BATTERIE) RESURFACEUSE ZAMBONI 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 204,23	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1169785	2025-11-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-12203 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 727,01	-
PRODIESEL (2009)	MHM1172559	2025-11-10	CADOTTE, ERIC	FAIRE VERIFIER CULASSE DE MOTEUR ET REMPLACER SLEEVE D'INJECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 958,05	-
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1742649	2025-10-15	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - achat et installation d'une toile de fond sur le dôme de l'aqueduc	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 779,55	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1170073	2025-10-16	GRENON, LUC	324-11117 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE SELON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 919,64	-
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1747022	2025-11-11	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement média - Bannière de Campagne Hivernale 2025.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$6 036,78	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1165845	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 883,45	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	1736484	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ATTACHE,ACIER)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 210,02	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1164728	2025-09-11	MONTPETIT, SYLVAIN	REGLE PROBLEME DE CLIMATISASION VEH 217-12290	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 679,43	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TACEL LIMITEE	1741620	2025-10-07	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM // Achat de modules PVAA pour contrôleur de feux de circulation pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 485,05	-
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	1745487	2025-10-31	TREMBLAY, ERIC	SGPI // Paiement facture 03492941 pour inspection et essai sur deux disjoncteur	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 026,26	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1172124	2025-11-05	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	317-11018 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR TRAVAUX A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 665,19	-
GAGGINO AVOCATS	1746861	2025-11-10	WU, CANDY YU	Facture no 13564	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 206,50	-
MECANIQUE SGR INC	ANJ1172966	2025-11-13	CADOTTE, ERIC	inspection pep	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 146,95	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1746544	2025-11-06	GAZO, DOMINIQUE	SCULT // Soumission pour le service de mise en page du diagnostic des bibliothèques de Montréal - Projet ProA_171025A Entente 1642492	Culture	Bibliothèques	$2 855,66	1642492
LES PORTES J.P.R. INC.	1744705	2025-10-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour des services d□□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610274.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 616,52	1610274
LE GROUPE GUY INC.	PIR1159399	2025-10-06	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE GUY POUR INSPECTION ET REPARATION SUR L¿ENTENTE #1646847 SELON LA SOUMISSION #E-BL87827 POUR UN MONTANT DE 199.72 AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 049,72	1646847
LATROMPETTE INC.	1741066	2025-10-03	PARE, MAGALIE	RH-SRHC/ Service - Production multimédia - PROJET VIDÉO - Arbres Urbains du Mont Royal. Entente 1692927.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 149,62	1692927
LM 1947 INC.	1736687	2025-09-10	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 869,50	1633507
LM 1947 INC.	1736687	2025-09-10	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$951,44	1633507
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1170835	2025-11-06	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3584.68$ DEVIS 292487 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 522,59	1687668
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1739799	2025-09-29	REYES, YVONNE	SGPMRS / Ledge de compétition - piscine du CSCR.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$5 480,94	-
CDW CANADA CORP.	1748229	2025-11-18	NUNES, DEMIS	STI // 78045 - Achat de 2 PDU (power bar intelligente, administrable à distance) nécessaires à l'installation des équipements réseaux à tester dans le Bronco Lab, situé au 2580 St-Joseph. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$2 878,96	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1746328	2025-11-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PNEUS	Bilan	Matériel roulant	$4 546,34	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1738010	2025-09-18	LAPOSTOLLE, GENEVIEVE	SGPMRS // TERRAIN SPORTIF 2MM 60/40, pour le CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$6 133,89	-
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1742127	2025-10-10	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 401955 pour remplacer tuyauterie en fonte du drainage sanitaire au plafond du 7e étage. Martin Dery.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 703,43	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1743910	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS HAUTE DEXTERITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 576,14	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1740459	2025-10-01	CARDIN, MARTINE	DA 890479 Achat des chaînes et élingue pour relevage lors des travaux aqueduc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 231,52	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1745894	2025-11-04	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 078,75	-
UNIDE GRAPHIQUE	1735550	2025-09-03	GOULET, CHARLES-ANDRE	Greffe/ Impression de 36 000 formulaires F-25 BVO - Format lettre - impression sur papier NCR 4 copies / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$13 190,63	-
PLOMBERIE MIRAGE INC	1741126	2025-10-06	HADDAD, CARINE	DA 890266; #2509220010 - Demande de prix pour des travaux de remplacement d'égout au 5650, rue Aubin	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$11 758,60	-
UNIVERSITE DU QUEBEC	1736378	2025-09-09	MANAI, BOCHRA	DG // Paiement de facture pour la formation Mikimowin - Du concept à la pratique en 2 volets	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 954,74	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1746761	2025-11-11	CARON, CHARLES	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Approv. et traitement de l'eau potable	$19 753,51	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE CENTRAL MONTREAL GASTRONOMIE INC.	1741123	2025-10-06	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT / Paiement de facture pour l'acquisition des cartes cadeau pour la boutique du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 025,00	-
LIVART	1742963	2025-10-16	BEAULIEU, VALERIE	SCULT // Paiement de facture pour le service Location galerie	Culture	Autres - activités culturelles	$2 425,21	-
VENTILABEC INC.	1747967	2025-11-14	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services pour le remplacement de 3 compresseurs et 1 moteur de condenseur du chiller à la Caserne 47	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$67 806,18	-
LE DEVOIR INC.	1737080	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Avis publics pour projet "Entrepôt Van Horne". # Campagne 39547	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 276,55	-
CYCLONE SANTE INC.	1738372	2025-09-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC // Paiement des factures pour service d'expertise médicale en orthopédie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 929,18	-
LEGER	1744134	2025-11-03	CORDIER, MARION	SENV / Sondage sur le comportement de la population montréalaise liées aux matières recyclables	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$23 427,96	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1171497	2025-10-29	GAUVREAU, ALAIN	DONNÉ PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 519,69	-
LES INNOVATIONS CR34TE INC.	1748271	2025-11-18	RINFRET, SIMON	Facture Luminaire Aquatique - SGPI Jardin Botanique - Simon R	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 177,00	-
PRO KONTROL	1737966	2025-09-18	BILODEAU, MARTIN	SENECAL - ACHAT Damper Actuator - BAT: 0105	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 858,39	-
REGULVAR INC	1740231	2025-10-01	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE MODULE DE CONTROLE BAT : 0106	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 612,72	-
J.A. LARUE INC	MHM1170419	2025-10-21	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1739444	2025-09-26	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchements au 7425-7429 rue Chambord + plomb	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$12 546,01	-
LOCATION LORDBEC INC.	1745463	2025-10-31	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 8007 et 8171 Marquette	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$12 808,47	-
PATRIARCHE ARCHITECTURE INC.	1738416	2025-09-22	GEMME, FREDERIC	SGPI - 8636// Serv. professionnels en expertise d'architecture afin d'analyser la résistance au feu des murs, partitions, planchers, portes et cadres. Ventilation (volet coupe feu), protection anti-vandale, Ajout d'un SAS de sécurité.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 346,54	1665916
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1698326	2025-09-23	LEFRANCOIS, SIMON	RH / BCO 2025 - Service - Téléphonie cellulaire pour la Direction Attraction et acquisition de talents pour l'année - Entente 1408829	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$20 216,39	1408829
ON CENTER SOFTWARE INC.	1749514	2025-11-25	SEMAAN, NAHIDA	BF - Maintenance annuelle pour le logiciel On Screen Take Off DGPEC - Période de couverture du 01/01/2025 au 30/11/2026 -Réf.:Facture-invq1320961	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 331,68	-
LYNDON POLAN	1741786	2025-10-08	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT - Services professionnels pour la réception, manutention (déballage, nettoyage, remballage) et mise en réserve de la collection Wings au Centre des collections de Montréal. Selon la convention signée le 3 octobre.	Culture	Musées et centres d'exposition	$7 560,00	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1741647	2025-10-08	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT LUMIERE EXTÉRIEURE - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 225,73	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE MONTREAL	1743114	2025-10-17	TANI-MOORE, EMMANUEL	Frais de conciergerie pour des locaux occupés dans le cadre des élections municipales 2025 - Élections Montréal	Greffe	Greffe	$120 315,67	-
BELL CANADA	1745518	2025-10-31	WU, CANDY YU	Frais d'analyse en prévision d'un enfouissement du réseau de Bell Rue De Castelnau Mtl	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$2 624,69	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1171028	2025-10-27	DAVID, STEPHANE	M264009 FOURNIR P.O. CHEZ LACBUS DE L'AUTOMOBILE POUR RAJOUR SUR SOUMISSION AU MONTANT DE $2 370.25 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 488,47	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1173051	2025-11-14	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX FAIT SUITE À LA SAAQ OU SAAQ AU MONTANT DE $8 640.42 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 071,36	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	LAS1173473	2025-11-19	ITIM, SAID	RESERVER FOND POUR DIST FRANCOIS GIRARD TICKET NUM 175297 MONTANT 2446.39 POUR ARRONDISSEMENT SUD OUEST	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 568,40	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES TOMMY PLOUFFE INC.	1736937	2025-09-11	ST-PIERRE, ANTOINE	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour plantation de 2 microforêts dans les parcs Lafond et Ste-Bernadette - Budget PTI Programme 2 milliards d'arbres 2025 - Division PARCS RPP (M. Naji)	Rosemont - La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	$3 884,54	-
J.A. LARUE INC	PIR1167098	2025-09-15	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / INSPECTION / 825-19099 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 147,64	-
LE GROUPE GUY INC.	VER1167276	2025-09-17	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS POUR GR GUY POUR RÉPARATION TILT DE VOLANT SELON # BL89055 POUR UN MONTANT DE 2299.90 $ SMRA VERDUN , UNITÉ : 395-13231	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 414,61	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1163673	2025-09-25	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	317-12047 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 913,40	-
EMCO CORPORATION	1744186	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(INDICATEUR POUR B I)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 669,32	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1167953	2025-10-28	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REPARATION DE SUSPENSION SOUS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 032,09	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1171924	2025-11-04	RECTON, YAN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 543,24	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1172639	2025-11-11	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FOND 4072.86 $ POUR DEVIS 82782	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 719,07	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1172950	2025-11-13	MONTPETIT, SYLVAIN	REGULATEUR DE DEBIT «VALVE» DE FREIN AU PIED «FOOT VALVE»	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 670,08	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR1173379	2025-11-18	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE DIRECTION, UNITE: 395-17003	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 085,81	1687668
SORAYA ELBEKKALI	1698313	2025-10-27	CAMARA, THIBAULT	SDIS / Accorder un contrat de services professionnels pour des formations en analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) pour l'année 2025	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$13 858,35	-
ENTREPRISES JONATHAN NAUD (JN) INC.	1744004	2025-10-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 2025-765 pour fournir et installer une pellicule de sécurité. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 040,96	-
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1741463	2025-10-07	ZANFONGNON, RAMANA	SDIS/ Contrat services professionnels accordé à La Centrale à Images pour de la réalisation et la production de vidéos corporatives avec option d□inclusion de portion animée en motion design	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$11 692,98	-
TCED INTL INC.	1740813	2025-10-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE⬢BATTERIES	Bilan	Matériel roulant	$2 806,38	1577408
ELECTROMEGA LTEE	1738139	2025-09-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VISIERE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 149,62	-
BOISDACTION INC.	1743499	2025-10-21	BEAULIEU, VALERIE	SCULT, Projet: Esplanade Tranquille - Nouveaux bancs phase 2 MAJ Août 2025 REV	Culture	Autres - activités culturelles	$64 989,56	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1749616	2025-11-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE⬢PNEU 4 SAISONS	Bilan	Matériel roulant	$13 623,35	-
GUARD-X INC	1742698	2025-10-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture R0368308 pour installation de klaxons dans la chapelle (au 1er étage et au 2e étage). Andrea Garcia Briceno.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 571,22	-
MOBILIER DE GASPE INC.	1749012	2025-11-21	BELLEMARE, JOSEE	SEPLV - Achat de 6 chaises longues Konrad verte pour le jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 545,00	-
LAURENCE PILON DESIGN INC.	1735549	2025-09-03	SABOURIN, FRANCIS	GREF // Paiement de facture pour conception graphique développement d'un concept visuel pour le service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$9 291,39	-
SOGEMAP INC.	1739298	2025-09-25	RIBAUX, SIDNEY	Octroyer un contrat de services professionnels à SOGEMAP pour un mandat d□évaluation du programme de contributions financières pour la transition écologique	Direction générale	Protection de l'environnement	$51 359,88	-
GESTION GROUPE TRAK	1745291	2025-10-30	PAQUIN, MELISSA	RH-SRHC/ Frais de service d'enquête en lien avec la manifestation, No de dossier ENQ 20250917 1701 12.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 662,48	-
TERIS CORPORATION	1747722	2025-11-13	DUBOIS, SERGE	SGPMRS - Terreaux d'empotage pour la pépinière municipale. Année 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$2 139,73	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1741899	2025-10-09	BROSSAULT, STEPHANE	SEAU / Acquisition de matérielle informatique pour la DIV. planification investissement - Entente 1654697	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 414,81	1654697
CIMCO REFRIGERATION	1743957	2025-10-23	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de service pour effectuer une remise à niveau de deux compresseurs Mycom N4WA à l'aréna Mont-Royal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 249,42	-
HYDRO-QUEBEC	1744164	2025-10-23	MARTEL, DAVID	IN 429010 - Gré à gré - Frais d'intervention sur le réseau électrique. Réso travaux CM22 0764, Dem. Mourad Berboucha, Réf. V/Facture 874458	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$4 880,87	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1738457	2025-09-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 250,41	1630470
CREUSAGE RL	1737480	2025-09-16	EL KARMI, MARIA	V/ Paiement de facture F16686 pour travaux de creusage pneumatique	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 070,88	-
LOCATION LORDBEC INC.	1744752	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Travaux urgents de remplacement complet d'un puisard devant le 8485 St-Denis	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$20 997,50	-
PROMOTIONS LERNER INC.	1735274	2025-09-02	MAIER, ALEXANDRA	RH-SRHC/ Achat d'article de promotions: aimant rectangulaire forme standard.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 374,55	-
PROMOTIONS LERNER INC.	1735274	2025-09-29	MAIER, ALEXANDRA	RH-SRHC/ Achat d'article de promotions: aimant rectangulaire forme standard.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$51,65	-
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLT1165877	2025-09-02	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *16007* AU MONTANTS DE 2792,29$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 931,56	-
MPM DIESEL INC.	SLT1166076	2025-09-04	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 11554.99$ DEVIS 166 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 551,24	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1168325	2025-09-29	BOURBONNAIS, LUC	RESERVER FOND REPARATION EXTERNE DLM NO C294941 BT 0 UNITÉ 212-13462	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 402,36	-
L & L IMPRESSION	1712847	2025-11-17	JOSEPH, CHRISLANDE	RH//BCO 2025-Service d'impression BC ouvert - Projet habitations modulaires ENTENTE: 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 944,90	1692281
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1742859	2025-10-16	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT CONTRACTEURS - BAT:1320	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 554,14	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1748241	2025-11-18	MCDUFF, DAVID	TEM CAPITALISABLE - Remplacement Compresseur - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$84 429,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1170247	2025-11-13	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-17023 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 767,16	-
ENTREPRISE JENZAC	1737192	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour divers travaux sur le toit.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 887,31	-
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1743369	2025-10-20	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 16118 pour relocaliser 4 prises de camion. Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 147,01	-
BALAIS NOMAD INC.	1744579	2025-10-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT RÉF 1744459 - BROSSE DE COTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$106,25	-
BALAIS NOMAD INC.	1744579	2025-10-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT RÉF 1744459 - BROSSE DE COTE	Bilan	Matériel roulant	$2 677,18	-
AFI PAR EDGENDA INC.	1743548	2025-10-21	VO-DAI, VANESSA	RH-SRHC/ Paiement de facture pour formation: De syndicat à cadre: réussir sa prise de poste.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 624,69	-
CERTIFLO INC.	SLT1167907	2025-09-24	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *114286* AU MONTANTS DE 2746,16$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 883,12	-
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	LAC1172535	2025-11-10	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ORDINATEUR DE CONTROLLER REXROTH MODEL CS440 "R902076150" R987498232	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 924,95	-
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	LAC1172535	2025-11-19	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ORDINATEUR DE CONTROLLER REXROTH MODEL CS440 "R902076150" R987498232	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$53,54	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1169307	2025-10-08	GRENON, LUC	RÉSERVER FOND CHEZ GROUPE GUY POUR SAAQ OU TRAVAUX SUITE À L'INSPECTION OU AUTRE TRAVAUX AU MONTANT DE $9 166.76 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 623,95	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	ANJ1165855	2025-09-02	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	piece de camion garage Anjou	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 566,98	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1166394	2025-09-08	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	285-12019 / VGT TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 951,41	-
GROUPE ABS INC.	1717627	2025-09-23	MOTA, JULIE	Évaluation environnementale de site Phase I : Rues des Irlandais et Oak, tronçons des rues Mill et Riverside (lots 4 657 476, 4 657 480, 4 657 457, 6 564 313) et terrains vacants (lots 1 853 671, 1 853 724, 1 853 670)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$34 486,92	1675461
TELECON INC	1739002	2025-09-24	NUNES, DEMIS	STI // 68111.11 - Enfilage exploratoire et thermographie autour de la voûte du Mont-Royal pour éventuel besoin de câblage pour la DEP et le SIM. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$23 319,28	-
ARTELIA CANADA INC.	1740292	2025-10-01	BEAUDOIN, STEVE	Entente 1735496 DBEI_Contrôle qualitatif des matériaux - Travaux d'aménagement du terrain de soccer muni d'une structure gonflable au parc Hébert - Frais incidents	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$90 650,25	1735496
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1170341	2025-10-20	MONTPETIT, SYLVAIN	INSPECTION APPAREIL DE LEVAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 249,23	-
AIGUISAGE PIGEON INC.	CAR1143194	2025-10-16	GAUVREAU, ALAIN	C1912224 (COMMNADE OUVERTE POUR AIGUISAGE DE COUTEAUX ZAMBONI 2025)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 199,50	-
AIGUISAGE PIGEON INC.	CAR1143194	2025-10-30	GAUVREAU, ALAIN	C1912224 (COMMNADE OUVERTE POUR AIGUISAGE DE COUTEAUX ZAMBONI 2025)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 199,50	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1746356	2025-11-06	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	FOURNITURE D'UNE BORNE FONTAINE COMPLÈTE M67 8' BRIGADIER 2H 1 STORZ J.M. SELON LA SOUMISSION DU 3 NOVEMBRE 2025	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 356,98	-
PLOMBERIE MIRAGE INC	1746399	2025-11-06	POITRAS, ANNE-MARIE	Octroyer un contrat sur invitati pour des travaux en urgence en lien avec une réparation d'un puisard sur le domaine public devant le 1521 avenue Bernard dans l'arrondissement Outremont.	Outremont	Réseaux d'égout	$10 498,75	-
ACTION MOBILE VITRES D'AUTOS INC.	AVM1172556	2025-11-10	ARSENAULT, JESSY	pour unité 511-21145 - fournisseur a été contacté par téléphone a 13:34. le 10 nov-2025 pour installation des 2 vitres du 511-21145 -	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 141,74	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1173010	2025-11-14	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR NORDIQUE ESTIME NUM 2977 MONTANT 2400.60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 520,33	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1733179	2025-11-19	BROSSARD, LOUIS	Entretien de Refroidisseur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 761,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1170410	2025-11-25	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 194,71	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1169949	2025-10-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9156.16$ DEVIS L8913 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 360,80	1687668
HYDRO-QUEBEC	1745638	2025-11-03	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM // Service pour prolonger l'alimentation au puits d'accès de la CSEM et Alimenter le FC Jean-Brillon/Schevchenko (1773-02)pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$16 152,33	-
DELPHINE PLATTEN	1735446	2025-09-03	DOUCET, VALERIE	SCULT - Grand Prix du livre de Montréal 2025 (DELPHINE PLATTEN)	Culture	Bibliothèques	$2 099,75	-
PELMOREX CORP.	1746046	2025-11-04	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de campagne publicitaire météo Ville de Montréal (Bibliothèques).	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$19 994,87	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1746696	2025-11-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● PNEUS	Bilan	Matériel roulant	$22 368,51	-
IMPRIME-EMPLOI	1736962	2025-09-11	PARE, MAGALIE	RH-SRHC/ Service d'impression Imprime-emploi - Avis de travaux FR. Entente 1648536.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$4 934,41	1648536
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1737221	2025-09-15	PAQUETTE, STEPHANIE	RH SRHC / Paiement de la facture - Expertise en médicale en psychiatrie. RV du 25 juillet 2025	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 086,66	-
BOO! DESIGN INC.	1729270	2025-10-03	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT // Conception graphique (Guide des bonnes pratiques).	Culture	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 141,74	-
W COMMUNICATION INC.	1733737	2025-09-30	JOSEPH, CHRISLANDE	RH-SRHC/ Achat de foulards sublimés pour projet 2216-03 Course Centraide 2025.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 931,39	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L.	1737899	2025-09-17	BEAULIEU, VALERIE	SCULT - Services professionnels pour effectuer un portrait de l'écosystème culturel de l'Est de Montréal. Selon les termes de la convention signée le 31 mars et 1er avril	Culture	Autres - activités culturelles	$12 598,50	-
IBM CANADA LTEE	1747177	2025-11-11	VANDELAC, ROBERT	STI // Renouvellement du contrat pour les Licences solutions IBM Debug tool S&S du du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026 selon la soumission du 20 octobre 2025 - C00_0158	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 465,73	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1742583	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 576,14	-
DIESEL-BEC INC	SLT1170566	2025-11-06	MONTPETIT, SYLVAIN	TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 546,22	-
WOLSELEY CANADA INC.	1735998	2025-09-08	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT DE TUYAUX CPVC BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$227,70	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1735998	2025-09-08	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT DE TUYAUX CPVC BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 882,80	-
MPM DIESEL INC.	LAS1170035	2025-10-16	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR MPM DIESEL ESTIME NUM 1005 MONTANT 9645.00 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 126,04	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1170070	2025-10-16	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR MECPROTECH ESTIME NUM 552 MONTANT 2085.00 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 188,99	-
FREDDY ARCINIEGAS	1741253	2025-10-06	POTVIN, ERIC	SCULT // Service de photographe pour la saison automne des Maisons de la culture.	Culture	Autres - activités culturelles	$8 750,00	-
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	RPP1167741	2025-09-22	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REAPARATIONS / 317-18006 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 226,14	-
AQUAMERIK INC.	1694780	2025-11-03	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Matériel de plongée et dry suite	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 211,58	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	SLD1170667	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR HYDRAUMAX AU MONTANT DE 5135,14$ SELON SOUMISSION 28543 POUR CYLINDRE DE BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 391,26	-
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1745929	2025-11-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - POMPE HYDRAULIQUE	Bilan	Matériel roulant	$3 174,65	-
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1745929	2025-11-05	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - POMPE HYDRAULIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$108,71	-
ST-DENIS THOMPSON INC.	1735737	2025-09-04	LONGPRE, ANNIE	GAG SGPI - Service de remplacement de joints des gradins, encore sous garantie du fournisseur. Suite à une infiltration d'eau.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$3 464,59	-
9193-6575 QUEBEC INC.	1737779	2025-09-17	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT // Paiement de facture pour l'achat des boissons pour la boutique du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$3 024,00	-
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLD1171311	2025-10-28	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR SOLUTION EMISSION FEDERAL AU MONTANT DE 2019,69$ SELON ESTIME 16479 POUR CATALYSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 093,13	-
ACME DECORS INC.	1741922	2025-10-09	DUPERE, GENEVIEVE	SEPLV / Fabrication de panneaux d'expositions pour remplacer l'exposition présentée à la sortie des écosystèmes, dans la boucle périphérique - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 880,66	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CES1169684	2025-10-14	SZABO, ANDREA	REMPLIR RESERVOIR DIVERS HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 661,46	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1710321	2025-09-02	GUILLAUME, SAMUEL	BC ouvert- achats divers 2025 - équipe aqueduc	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
WOLSELEY CANADA INC.	1748330	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$19 533,98	1688801
DUCORE EXPERTISE INC.	1738342	2025-09-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC// Paiement trois factures pour service d' expertise médicale et évaluation	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 719,19	-
LES GRILLADES DU CEDRE	1700093	2025-10-27	ST-PIERRE, MARIETTE	BC OUVERT - Frais de repas et d'accueil 2025 pour 3 Direction	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$1 049,87	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES GRILLADES DU CEDRE	1700093	2025-10-27	ST-PIERRE, MARIETTE	BC OUVERT - Frais de repas et d'accueil 2025 pour 3 Direction	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$957,30	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1162556	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 103,35	-
ENTREPRISES COMMERCIALES ROLAC INC	PIR1166623	2025-09-09	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / TUNE-UP / 592-12291 / GARAGE PIERREFOND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 456,51	-
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY	1736405	2025-09-09	BRISEBOIS, LUC	Peinture de marquage	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 393,72	-
SOLUTIONS YUL INC.	1737377	2025-09-15	EL KESSERWANI, LINA	SMRA / BCO 2025 - Réparations de vélos électriques.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1167400	2025-09-18	MONTPETIT, SYLVAIN	METAUX ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 103,34	-
J.C. TRANSMISSION INC.	MAD1167484	2025-09-18	GRENON, LUC	212-18626 PO A LA DEMANDE DE FRANCOIS LAROCHE POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 401,92	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	RPP1168028	2025-10-14	MONGEON, JEAN-FREDERIC	HUILE AW46 / C-10805800 / GARAGE ROSEMONT ET DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 979,76	1638766
PNEUS METROPOLITAINS INC.	VER1170394	2025-10-21	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ PNEUS MÉTROPOLITAINS SELON PMI-F224864 POUR UN MONBTANT DE 4269.94$, SMRA VERDUN ,UNITÉ : 293-21046	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 899,03	-
SECURITE BUNZL	1743908	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUVRE-LUNETTE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 089,26	-
CASEWARE INTERNATIONAL INC.	1744244	2025-10-24	COSSETTE, ANDREE	Licences - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$16 436,23	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1171520	2025-10-30	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2762.52$ DEVIS 82753 ENTREPRISE JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 522,55	-
ATKINSREALIS CANADA INC.	1745400	2025-10-30	LANDRY, MYRIAM	SP 504301 - Gre a Gre-158-001 - Maintien de circulat pour la réalis de divers analyses en lien avec le projet de recons d'infrastructures et de réaménagement des rues Berri et Maisonneuve - Dem: François B Tremblay - Réso trav: CG25 0479	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$16 184,88	-
ATKINSREALIS CANADA INC.	1745400	2025-10-30	LANDRY, MYRIAM	SP 504301 - Gre a Gre-158-001 - Maintien de circulat pour la réalis de divers analyses en lien avec le projet de recons d'infrastructures et de réaménagement des rues Berri et Maisonneuve - Dem: François B Tremblay - Réso trav: CG25 0479	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 909,20	-
LION DISTRIBUTION INC	1746829	2025-11-10	GLOUTNEY, ERIC	Achat de sèche bottes et gants pour le local d'aqueduc selon la soumission du 7 novembre 2025.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 689,28	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1172865	2025-11-13	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 922,65	-
MILLENIUM ELECTRIQUE INC.	1748843	2025-11-20	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement de deux factures pour remettre a la normal l'installation initial declimatisation. Mohamed Rahal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 110,25	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAS1174181	2025-11-26	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. CHEZ RESSORT ST-LAURENT POUR TRAVAUX FAIT AU MONTANT DE $3 309.90 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 474,98	-
EPM MECANIQUE	1744389	2025-10-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1715329.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 388,33	1715329
EPM MECANIQUE	1744389	2025-10-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1715329.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$706,81	1715378
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1168706	2025-10-02	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 15732.40$ DEVIS L8579 SUSPENSION ST-LAUREN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 365,78	1687668

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KENAN ALBOSHI	1749355	2025-11-25	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de production multimédia - Campagne hivernale - KENAN ALBOSHI.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 519,70	-
V-TO INC.	1735352	2025-09-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TAPIS ABSORBANT)	Bilan	Entretien et nettoyage	$3 142,86	-
RENE BEAUPRE, MEDIATION ET ARBITRAGE INC.	1737223	2025-09-15	CARDINAL, JULIEN	RH SRHC / Paiement de la facture - Griefs (12) : 23-0485 et al, audience le 6 novembre 2024, réception des derniers documents le 14 février2025; délibéré, analyse et rédaction de la sentence (27 h), Hôtel, Repas	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 920,88	-
HILTI CANADA LTEE	1743834	2025-10-22	BROSSARD, LOUIS	Ancrage Plombier - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 032,90	-
ENVIROSERVICES INC	1718692	2025-09-30	HUARD, LUCIE	2025 - BCO TP - ENVIROSERVICES INC. - Entente 1658427	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 008,98	1658427
BUREAU DE CONFERENCIERS ORIZON INC.	1746916	2025-11-10	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Honoraire pour la conférence en leadership " quand notre succès dépend de notre entourage " pour les employés du service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$6 824,19	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1741150	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // GÀG - Service d'entretien annuel des 12 portes de garage et portes déroulantes.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$2 378,12	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736118	2025-09-08	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - GUIDEUR, CONIQUE, FONTE GRISE,BASE CONNECTEUR DE PUISARD EN BETON,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 071,02	-
COOP CULTURE CIBLE	1747875	2025-11-14	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/ Service de placement média - Centre-Ville 2025	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$8 451,49	-
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	1746756	2025-11-10	HO QUAN, KIM-PHUNG	FIN DC /Services de soutien en comptabilité et en information financière - SP 3160	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$22 827,42	-
CDTEC CALIBRATION INC.	1747892	2025-11-14	SAUVE, BENOIT	Étalonnage et certification sur place de détecteurs. Pour payer les factures 8614, 7290, 6622	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 929,26	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1746254	2025-11-05	TCHOKONDU, MONTHE PIERRE GHISLAIN	SGPII // Soumission 31102025 :3956 Théâtre Outremont lien réseau UNIFI _bâtiment 3956 Théâtre Outremont - 1248 avenue Bernard, Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 251,46	-
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1741669	2025-10-08	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM // Renouvellement 2026 de la licence du CMS pour le TSP (système de priorité pour autobus aux feux de circulation) pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$20 078,86	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1721802	2025-11-05	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PNEU	Bilan	Matériel roulant	$3 054,17	-
CONSTRUCTION PIRAVIC INC.	1735978	2025-09-05	SIMARD, CATHERINE	LAS - BCR - TP 2025 - Nivellement Pavé-uni pour Parc Hébert et Chantier 4e Avenue	LaSalle	Réseaux d'égout	$8 661,47	-
DYNAPOMPE INC.	1740916	2025-10-03	SIMON, DANIEL	Réparation pompe en atelier; 1 arbre neuf, 1 manchon neuf, 2 roulements, rebâtir hub d'impulseur, 1 jeu de packing, 1 trousse de gland bolts, 1 jeu de quincailleries: machinage, nettoyage, assemblage, peinture en usine	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$7 060,41	-
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1736324	2025-09-09	TCHERNEVA, CATHERINE	SIRR/ Maintenance (MATS) MapInfo Professional® - Licence Perpétuelle et Node-locked - 1 utilisateur Période de validité : Année deux / du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2026 pour la section AEM	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$9 365,41	-
CLEMENT HYDRAULITECH INC.	1738407	2025-09-22	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT -CYLINDRE,HYDRAULIQUE RECONDITIONNE,BOITE GOHIER	Bilan	Matériel roulant	$2 951,92	-
REN'S PETS DEPOT	1695191	2025-11-12	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Produits alimentaires et suppléments pour la cuisine des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$19 500,00	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1740285	2025-10-01	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Paiement de facture pour entretien Passage à Niveau Public	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$28 723,68	-
JACQUES HEBERT	1738005	2025-09-18	TARDIF, KIM	BVG-SP-2025-08	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$21 364,96	-
WOLSELEY CANADA INC.	1748416	2025-11-18	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0012 EDIFICE LUCIEN-SAULNIER - ACHAT 2 ABREUVOIRS ELKAY AUTOPORTANT AVEC COL DE SIGNE KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 311,85	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1745152	2025-10-30	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PNEU (SOUS ENTENTE)	Bilan	Matériel roulant	$2 486,63	-
IPEX INC.	1737874	2025-09-17	WU, CANDY YU	Soumission no Q50042504	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$11 681,08	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1172098	2025-11-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 212-12359 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 192,11	-
REGULVAR INC	1737919	2025-09-17	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT RTL Compteur VIVOTEK - BAT: 0183	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 570,52	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1166596	2025-09-09	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365145 / INSPECTION PEP ET REPARATION 396-19168	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 270,32	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1166596	2025-09-16	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365145 / INSPECTION PEP ET REPARATION 396-19168	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 532,41	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1166596	2025-10-21	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365145 / INSPECTION PEP ET REPARATION 396-19168	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$793,57	-
D.E. ENVIRONNEMENT INC.	1743096	2025-10-17	BELLEVILLE, ERIC	Facture 1783. Pompage d'eau, nettoyage - rues diverses. Arr. de Ville-Marie-TP-Egout.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$5 739,67	-
WAJAX LTEE	CES1167207	2025-09-16	FANFAN, PAUL VLADIMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ WAJAX POUR REPARATION MATS SELON LA SOUMISSION HBD-7100431443 POUR UN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 081,97	-
UAP INC.	1735084	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEU DE DETRESSE-ARRIERE)	Bilan	Matériel roulant	$2 115,79	1547973
RESSORT IDEAL LTEE	NME1166123	2025-09-04	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $3416.32 POUR SOUMISSION NO W0099664-01 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 582,73	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1705563	2025-09-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(UREE)	Bilan	Matériel roulant	$9 238,73	-
TENCO INC.	RPP1167854	2025-09-23	MONGEON, JEAN-FREDERIC	BOITIER D'ENGRENAGE ET BARBOTTIN / 923-15600 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 734,47	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1168059	2025-09-24	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 111,14	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	RPP1168426	2025-09-30	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-19391 - BATTERIE ET CHARGEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 794,10	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1169703	2025-10-14	MORAND, PHILIPPE	fan hub	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 683,13	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	CAR1170067	2025-10-16	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 909,22	-
FASTENAL CANADA LTEE	1743887	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PINCES, RUBANS)	Bilan	Construction	$228,28	-
FASTENAL CANADA LTEE	1743887	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PINCES, RUBANS)	Bilan	Outillage et machinerie	$14 041,84	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1171659	2025-10-30	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 237,97	-
D M GOOS DIESEL INC	SLT1171521	2025-10-30	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3037.51$ DEVIS 10208 DM GOOS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 773,65	-
CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS INC.	SLT1171834	2025-11-03	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 5093.66$ DEVIS 15593300 CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 651,18	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1173408	2025-11-18	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 133,17	-
COMPUGEN INC.	1736546	2025-09-10	LABOS, COSTAS	SGPI // Achat d'une tablette Apple 13po avec clavier, étui et crayon, selon devis # 626738.1 , pour Patrick Plourde, gérant d'immeubles.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 926,63	-
KANATRAC INC.	1748114	2025-11-17	ST-PIERRE, DAVE	SMRA / Achat de deux véhicules tout-terrain à benne basculante pour le CESM. Gré à gré. Modèle U800.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Amén., urb. et développement	$81 648,78	-
BACK-BONE GEAR INC.	1736822	2025-09-11	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Achat lentille photographique extra grand angle - planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 645,00	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1735357	2025-09-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAVE GLACE, BALAI A NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	$818,90	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1735357	2025-09-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAVE GLACE, BALAI A NEIGE)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 954,09	-
CERIU	1747746	2025-11-13	JACQUES, YVES	SUM / Projet de recherche d'outil d'évaluation et de prédiction de conflit entre les arbres et les réseaux.	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$7 874,06	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AREO-FEU LTEE	1735956	2025-09-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOYAU D'INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$62,99	-
AREO-FEU LTEE	1735956	2025-09-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOYAU D'INCENDIE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 224,42	-
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1746434	2025-11-06	REICHSON, JORDY	SGPI // Paiement facture VM20251016-1 pour correctifs suite au PEP.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 252,31	1569378
V R CHEMINEES INC.	1743467	2025-10-20	TREMBLAY, ERIC	SGPI - Fournir et installer de cheminée au Centre communautaire villeray	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 537,05	-
CIMA+ S.E.N.C.	1738689	2025-09-23	AGUIRRE, MIURIS	SGPI - Acquisition de services pour réaliser un test d□entrée électrique sur l□unité de chauffage actuellement en place, afin d□identifier la source du dysfonctionnement observé. Installer une unité de mesurage et analyser des données.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 740,20	-
BAULNE INC.	1717319	2025-09-19	WAN, HOK	SGPI - Service pour remplacer les compresseurs des unité VRF Daikin au Centre Culturel de NDG. Paiement de la facture # W37830	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 981,61	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1733870	2025-11-24	LAURIN, JONATHAN	Formation Échafaud - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 950,70	-
RAPHAELLE AUBIN	1749333	2025-11-25	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Conception graphique, infographie pour le développement de la nouvelle identité	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$12 287,74	-
DIX AU CARRE INC.	1705709	2025-10-31	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV / Service de location d'un dispositif sonore pour le projet fleurs impudiques 2025 - Jardin Botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS	1743113	2025-10-17	ZAMBITO, DOMENICO	Frais de conciergerie pour des locaux occupés dans le cadre des élections municipales 2025 - Élections Montréal	Greffe	Greffe	$59 677,83	-
CENTRE DE SOUDURE AUBICHON INC	1743898	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GUIDES,PARE-CHOC)	Bilan	Matériel roulant	$2 074,97	-
CENTRE DE SOUDURE AUBICHON INC	1743898	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GUIDES,PARE-CHOC)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$115,09	-
METAL POLE-LITE INC.	1736565	2025-09-10	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - BASE,FRAGILE 17"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 244,11	-
HYUNDAI WEST ISLAND	VER1165077	2025-10-20	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 237,66	-
CREUSAGE RL	1747035	2025-11-11	EL KARMI, MARIA	Service de creusage pneumatique le 18 octobre - Pour paiement de facture f16949	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 900,28	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742644	2025-10-15	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 693,80	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1171269	2025-10-28	ROUSSEL, BRUNO	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *BC68708* AU MONTANTS DE 3604,15$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 167,17	-
GROUPE SURPRENANT	1694310	2025-09-11	PUGI, BENJAMIN	DTP/Égout - BCO 2025 - Service d'extermination et d'inspection contre les rats	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1169310	2025-10-08	AUDY, MICHEL	C1976923 (4 PNEUS COUTÉS ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 393,67	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1169310	2025-10-09	AUDY, MICHEL	C1976923 (4 PNEUS COUTÉS ,RESURFACEUSE ZAMBONI 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$292,35	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1171091	2025-10-27	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 27-06108 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 197,93	-
LOCATION LORDBEC INC.	1744740	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 3841-3845 Everett	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$8 399,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166560	2025-10-27	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR PO D365114 / INSP. STATUTAIRE ET REPARATION 293-13049	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 852,86	1687672
S.D. MECANO INC.	RPP1162360	2025-09-03	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FOURNIR PO / RÉPARATION SELON LA SOUMISSION / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 296,49	-
TECHNILIGNES	1744515	2025-10-27	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Rafraïchissement - mobilisation pour marquage ponctuel de ville	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$6 599,14	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA INC.	1736674	2025-09-10	HEVEY, GILLES	SCA-25-32 \ Services d'agents de surveillance des chutes à l'égout pour le LEN Butler (S-O)_Hiver 2025-2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$35 263,20	-
CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA INC.	1736674	2025-09-11	HEVEY, GILLES	SCA-25-32 \ Services d'agents de surveillance des chutes à l'égout pour le LEN Butler (S-O)_Hiver 2025-2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$3 526,32	-
REFRIGERATION AQUA-TECH INC	1743958	2025-10-23	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 2390 CENTRE JEAN-CLAUDE MALEPART - ACHAT FONTAINE RÉFRIGÉRÉ DOUBLE POUR LA PLAGE DE LA PISCINE - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 833,61	-
SERVICE D'ARBITRAGE ACCELERE INC.	1735870	2025-09-05	ALAIN, LOUISE	RH-SRHC/ Service profesionnel : Audience du 4 juillet 2025, délibéré, analyse et rédaction d'une sentence (42 heures), location salle et repas. Grief : SPPMM21-30.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 841,64	-
SERVICES NUMERIQUES AEFIKA	1744494	2025-10-27	CARRIERE, SIMON	Application Web de gestion des interventions des patrouilleurs dépanneurs selon soumission #S067_002_2025	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 399,00	-
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1746047	2025-11-04	DUFRESNE, ALAIN	Soum.17815 : Méga-Roc finition, dépôt de palette et livraion incluse, pour le nouveau jardin communautaire, arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$12 190,10	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1737994	2025-09-18	BOISSINOTTE, MELANIE	PRUD'HOMME - ACHAT Pompes doseuses pour injection de produit chimique - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 034,76	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	LAC1160473	2025-09-02	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	DIVISUER D HUILE POUR DEMI BENNE 200-130-001 CYLINDRE DE DEMI BENNE #200-081-113 VALVE HYDRAULIQUE POUR ALIMENTER PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 594,97	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT1167625	2025-09-20	SZABO, ANDREA	PLANETAIRE ET JOINT D'ETANCHEITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 058,15	1483436
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1168460	2025-09-30	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 434,63	-
MULTI PSI INC.	1740211	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DÉTERGENT DEGRAISSEUR)	Bilan	Matériel roulant	$4 871,38	-
PRODIESEL (2009)	NME1167341	2025-10-07	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	NETTOYAGE DES INJECTEURS LEW DIESEL ET REBATIR POMPE À INJECTION VOHL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 888,21	-
ENCODEV INC.	1742898	2025-10-16	WU, CANDY YU	Soumission Q-1041-004 Banque de 50 heures de consultation pour services de gestion du site web corporatif de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 546,63	-
MESSAGERIE MALA	1743652	2025-10-21	TANI-MOORE, EMMANUEL	Service de distribution postale dans divers districts - Dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$106 606,41	-
SHERWEB INC.	1744339	2025-10-24	WU, CANDY YU	Soumission 79210 - Licences concurentes C2 ITSM et nommées C2 ITSM 2025-2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$6 654,75	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1171088	2025-10-27	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3219.44$ DEVIS 82724 ENTREPRISE JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 939,78	-
INORIA INC.	1721992	2025-10-30	GOULET, CHARLES-ANDRE	Greffe/ Achat de Licence par utilisateur et de support pourr utilisateur pour le Centre d'appel pour Élections Montréal	Greffe	Greffe	$11 063,05	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	NME1171813	2025-11-03	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION NO 353342 DE RIVE SUD MERCEDES AU MONTANT DE:$2728.15	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 521,92	-
GOGOFRISETTE	1746228	2025-11-05	ST-PIERRE, KARYNE	Convention de services professionnels pour réaliser des ateliers de médiation culturelle d□initiation à la mosaïque clé-en-main pour élèves de 18 groupes de 6 écoles primaires du 28 octobre au 30 octobre ainsi que du 3 au 5 novembre 2025	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Autres - activités culturelles	$5 917,83	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT1172939	2025-11-13	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FOND POUR BON DE COMMANDE 1267760 4504.94$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 113,58	-
VERMEER CANADA INC.	NME1172952	2025-11-13	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESREVER MONTANT DE $2520.40 POUR VERMEER CANADA NO 16021007	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 646,10	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1173106	2025-11-17	DAVID, STEPHANE	MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 205,21	-
DURABAC INC	MHM1173961	2025-11-25	BELANGER, BRUNO	PIECE POUR SMRA, REPARATION / ENTRETIEN VEHICULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 952,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1730750	2025-11-28	BEAUREGARD, GENEVIEVE	RH-SRHC//Service de formation Introduction à l' EDI, en microcapsules/ Entente #1516192	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$40 834,87	1516192
LES PORTES J.P.R. INC.	1743949	2025-10-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour des services d entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610274.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 979,55	1610274
LE GROUPE GUY INC.	PIR1166240	2025-09-05	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE GRAISSEUR + PEP, UNITE: 283-10170	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 724,75	1646847
LE GROUPE GUY INC.	PIR1166240	2025-09-17	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE GRAISSEUR + PEP, UNITE: 283-10170	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$186,68	1646847
SEGUIN MORRIS INC.	1745505	2025-10-31	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 46633 pour travaux de diagnostique de l'unité YORK. Younes Bennani.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 013,14	-
9391-6799 QUEBEC INC.	1735148	2025-09-02	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV/ Achat de 4 téléviseurs et supports pour aires publiques Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 061,56	-
WAINBEE LIMITEE	1747679	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE COMPRESSEUR 110 VOLTS	Bilan	Matériel roulant	$3 083,82	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736987	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(PIECES, CADRE GUIDEUR)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 981,64	-
J.C. LANCTOT INC.	1736031	2025-09-08	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1314538 pour remettre des tuiles et plinthe de vinyle aux endroits manquant dans el sous-sol. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 822,98	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1741883	2025-10-09	POTVIN, ERIC	SCULT/ Achat de MacBook pour remplacement au de la Chapelle historique bon pasteur (perdu dans un incendie), pour la captation des concerts et montage vidéo.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 518,65	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1740816	2025-10-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE ENSEMBLE DE FILTRE A HUILE	Bilan	Matériel roulant	$2 408,90	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1740816	2025-10-08	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE ENSEMBLE DE FILTRE A HUILE	Bilan	Construction	$80,55	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1749775	2025-11-26	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise neurosciences en médicale et en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 086,66	-
GUY TESSIER INC.	1734863	2025-11-18	MATTEAU, VALERIE	SEPLV/ Achat de 3 serres froides basses transportables	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 195,00	-
CYNTHIA RODRIGUEZ	1735860	2025-09-05	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Cerveaux actifs (Cynthia Rodriguez)	Culture	Autres - activités culturelles	$2 650,00	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	1742797	2025-10-15	HUARD, LUCIE	POMPAGE EXPRESS M.D. INC.- Nettoyage du lac de retenu-Événement-Déversement à la demande de l'environnement en date du 18-09-2025 - Bon de travail 53307	Anjou	Réseaux d'égout	$4 718,52	-
PUBLICATION 9417	1742776	2025-10-15	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Service de Déchiquetage des 800 000 enveloppes et avis d'inscription - Élections 2025	Greffe	Greffe	$13 779,61	-
TECHNO FEU INC	1740042	2025-09-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE RESERVOIR A AIR AUXILIAIRE, CHARGEUR AUTOMATIQUE	Bilan	Matériel roulant	$5 869,92	-
COOPERATIVE DE SOLIDARITE POLLIFLORA	1717334	2025-09-11	HENAULT-ETHIER, LOUISE	Contrat de gré à gré à la Coopérative de solidarité Polliflora pour les saisons apicoles 2025 et 2026.	Direction générale	Protection de l'environnement	$3 113,11	-
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1749708	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 21222 pour appel pour localiser la source de la nouvelle infiltration. Chantale Tremblay .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 031,51	-
COMPUGEN INC.	1747428	2025-11-12	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de matérielle informatique pour inventaire - Entente 1654697 - DDS R740466	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 948,97	1654697
ALFAGOMMA CANADA INC.	1743895	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOYAU D' INCENDIE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 573,26	-
COOPERATIVE MEILLEUR MONDE	1742758	2025-10-15	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Convention Services professionnels - Consultation et recherche sur l'impact de la fracture numérique sur l accès des femmes aux services municipaux et sur leur participation à la vie démocratique	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$13 285,00	-
STATE CHEMICALS LTD.	1743889	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$50,39	-
STATE CHEMICALS LTD.	1743889	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 952,77	-
IPL NORTH AMERICA INC.	1741316	2025-10-06	PANNESE, MICHEL	Projet environnement (BACS 360L GRIS)- ENTENTE 1626190	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$43 361,55	1626190

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	1743478	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 340,21	1688801
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1736333	2025-09-15	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT SONDES CENTRE SPORTIF NOTRE DAM E DE GRÂCE BENNY KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 265,11	-
LES GOUDRONS DU QUEBEC INC.	1750210	2025-11-28	PAQUETTE, JANIE	TEM - Réparation de fissure au centre Claude Robillard	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 288,77	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1170529	2025-10-21	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 923-22580.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 002,89	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	SLT1168162	2025-10-22	MONTPETIT, SYLVAIN	29755 CYLINDRE DE BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 484,00	-
MAGNETO-LAVAL INC.	PIR1174169	2025-11-26	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, INSPECTION DE LA NACELLE ,UNITE: 222-08778	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 076,81	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1745560	2025-10-31	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0012 EDIFICE LUCIEN-SAULNIER -ACHAT ZIP KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 598,44	-
REGULVAR INC	1746974	2025-11-11	RINFRET, SIMON	SENECAL - ACHAT MODULE DE CONTROLE - BAT: 9999	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 183,35	-
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1744150	2025-10-29	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI-ENTENTES # 1382370 et 1381563 - Programme RFID_Installer un système RFID à la Bibliothèque de L'Île-Bizard_phase 3	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$31 864,91	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168951	2025-10-06	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 395,01	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1740565	2025-10-02	DESJARDINS, LOUISE	HUILE HYDRAULIQUE EN VRAC POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$2 364,58	-
GFL SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1738436	2025-09-22	DOWNS, CHRISTIAN	DEMANDE DE SERVICE CHRISTIAN, selon facture lq02824552	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 259,16	-
ISABEL SERRA	1749356	2025-11-25	HOULE, CLAUDE	STI - Contrat de services professionnels pour l accompagnement dans la modification de trousses Édilex pour répondre aux besoins évolutifs du domaine des TI - 2025	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$21 000,00	-
MATHIEU PROVOST LAPLANTE	1743775	2025-10-28	NGUYEN, DIANE	Fête de fin d'année des employés du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports le 27 novembre 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$3 000,00	-
LE GROUPE SIMONEAU INC.	MHM1169686	2025-11-27	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND SUITE A L'INSPECTION REGIE DU BATIMENT POUR REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 3564.90$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 249,20	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	SLT1173898	2025-11-24	DUCLOS, CHARLES	borne fontaine 7 pieds mccavity brigadier	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$4 010,52	-
PNEUS RATTE ST-LAURENT INC.	LAC1169930	2025-10-15	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	PNEU DERNIERE ESSIEUS A CHANGER (4x) 11R22.5	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 004,87	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1738256	2025-09-19	SANANIKONE, SANIT	STI // 69205 - Acquisition de services professionnels spécialisés en installation et déploiement d applications géomatiques de type ETL pour réaliser la migration des environnements FME server de la VDM. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$12 934,46	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1169953	2025-10-15	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL AU MONTANT DE 5038.57$ SELON FACTURE F0214067	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 289,87	1687672
KUCHLI NACELLES INC.	CES1166544	2025-09-09	FANFAN, PAUL VLADIMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ KUCHLI NACELLES POUR INSPECTIONS ET REPARATIONS SELON LA SOUMISSION !00073	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 026,29	-
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	LAC1164176	2025-09-05	GRENON, LUC	REPARATION DPF CAMION GMC - ISUZU MONTANT DE $12540.12 AVANT TAX POUR CAMIONS ISUZU MONTREAL OUEST 2015 INC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 575,86	-
MECANIQUE SGR INC	CAR1165933	2025-09-03	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE REPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE SGR INC	CAR1165933	2025-09-18	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE REPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$508,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1161060	2025-09-23	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 275,33	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1740857	2025-10-03	TREMBLAY, ERIC	SGPI - Acquisition de services pour effectuer l'inspection des gants anti-arc électrique. Département électrique de Saint-Joseph.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 486,16	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1169381	2025-10-08	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 715,42	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1170703	2025-10-23	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FOND 3380.49$ DEVIS 556 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 086,81	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1744574	2025-10-27	BROSSARD, LOUIS	Coffre Outils - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 355,56	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	NME1171558	2025-10-30	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESREVER MONTANT DE $3866.17 POUR SOUMISSION NO:353341 DE MERCEDES RIVE-SUD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 232,70	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	LAC1170570	2025-11-04	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND POWERTECH (3419) SELON SOUMISSION 21079 POUR REPARATION DU ROULEAU DU HACHE BRANCHE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 476,01	-
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1748056	2025-11-17	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux de remplacement de conduite d'égout sanitaire de 6 pouces au 12356 rue Ranger	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$11 397,23	-
TUBOQUIP	SLT1173620	2025-11-20	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND SLS0000186166 4704.04$ FACTURE 703261	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 614,98	-
IMPRIME-EMPLOI	1697979	2025-10-22	GUAL, LUIS FELIPE	RH BCO 2025 / Imprime-Emploi - Impression et distribution 2025 SIRR. Les ententes 1648536, 1648499 et 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$108 478,00	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1697979	2025-10-29	GUAL, LUIS FELIPE	RH BCO 2025 / Imprime-Emploi - Impression et distribution 2025 SIRR. Les ententes 1648536, 1648499 et 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$121 733,00	1648499
LE GROUPE GUY INC.	PIR1144921	2025-10-07	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE MOTEUR, UNITE: 293-11021	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 315,76	1646847
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	1746921	2025-11-10	LAVERDIERE, FRANCINE	FINEF-DC / Paiement de la facture Demande de remboursement de la Commission de la caisse commune des frais excédentaires AA des CB - Frais de la location de la salle pour l'assemblée annuelle des Cols bleus tenue le 29 octobre 2025	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	$2 500,00	-
D.E. ENVIRONNEMENT INC.	1739272	2025-09-25	BASTIEN, ISABELLE	Écurage des conduites et nettoyage de puisards	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$26 246,87	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1741918	2025-10-09	LAVOIE, JOCELYN	SIRR/ 23C036_505901 - Reconstruction de la chaussée et des conduites d'eau et d'égout dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues de Woodbury et de la Brunante Gré à Gré sans entente avec ÉTS-Gre a Gre-LAB-7-23C036	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$17 800,00	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735121	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ABSORBANT GRANULAIRE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$14 443,68	1720446
P2K MONTREAL	1738994	2025-09-24	HADDAD, CARINE	DA 883691: Travaux de réparation d'égout	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$22 572,31	-
LA MESSE BASSE	1738315	2025-09-19	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Octroyer un contrat avec l'OBNL pour réaliser la scénarisation et le design d□une exposition immersive pour le 50e anniversaire du lancement de la sonde Voyager. Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$100 000,00	-
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1696990	2025-10-23	RINFRET, SIMON	BCO 2025 Courroies et Bearing GBS - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 830,12	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1744824	2025-10-28	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE⬢FILTRE A AIR	Bilan	Matériel roulant	$3 585,11	-
LES INDUSTRIES RONDI INC.	1749234	2025-11-24	DIB, JAMIL JIMMY	SENV // Acquisition de 4000 bacs de récupération avec couvercle bleu à livrer avant le 31 décembre 2025 pour le service de l'environnement Entente 1618629	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$75 507,01	1618629

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1745575	2025-10-31	BLAIS, ETIENNE	IN 514101 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Vladimir Charles - Réso tr. CG25 0139 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$75 217,00	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1169756	2025-10-14	MONTPETIT, SYLVAIN	ACIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 552,04	-
CIMCO REFRIGERATION	1746569	2025-11-06	SAUVE, STEPHANE	SGPI - Acquisition de service de reconditionnement de trois compresseurs Mycom à l'Aréna Sylvio-Mantha.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$24 585,97	-
MOTEURS (LEBO) ELECTRIQUES INDUSTRIELS LIMITEE	1746073	2025-11-05	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTARTIVES ACHAT MOTEUR CONDENSEUR ÉDIFICE GOSFORD KHARBOUCH, KHAID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 134,51	-
LES ATELIERS D'USINAGE PAPINEAU	1742254	2025-10-10	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Fabrication de 8 tiges en aluminium avec tube d'acier à l'intérieur - Insectarium - Parcours brin en brin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 725,00	-
GESTION IMMOBILIERE ASM	1739801	2025-09-29	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO / Remplacement du regard sanitaire existant sur la Rue Millette	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$15 223,19	-
J. RENE LAFOND INC.	1735942	2025-11-14	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA / acquisition 4 chasse-neiges extensibles 5-9 et 6-10.	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige	$45 122,57	-
DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	RPP1167085	2025-09-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 212-17125 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 227,75	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1167084	2025-11-10	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 436-14103 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 416,11	1542222
IGF AXIOM INC.	1744440	2025-10-27	LABELLE, MARC	Entente VMP-22-013 - Plans/devis travaux reconstruction conduite d'aqueduc et mise à niveau de l'éclairage (Seaforth - de Guy à limite Ouest). N/Réf.: P-183-05.34. Total 83,053.63$ avant taxes. Portion VM (BC lié DGA 1744441).	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	$17 439,18	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1745471	2025-10-31	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 8366 - 8364 et 8365 - 8363 Henri-Julien + plombs	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$19 422,69	-
RESSORT IDEAL LTEE	CES1171716	2025-10-31	SZABO, ANDREA	PO POUR REPARATION DE SUSPENSION #F0213653	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 823,35	1687672
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1746605	2025-11-07	LAMBERT, LYNE	LAS - BCO - BATIMENTS 2025 / Achat de diesel coloré pour des génératrices dans divers bâtiments de l'arrondissement Lasalle - Entente 1631217	LaSalle	Réseaux d'égout	$2 099,75	1631217
CATHERINE PELLETIER-VOYER	1738987	2025-09-24	POTVIN, ERIC	SCULT // Soumission pour le mandat de révision du guide élaboré dans le cadre du projet de développement inter arrondissement des publics en danse.	Culture	Autres - activités culturelles	$3 470,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1173688	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR # W0101675-01 POUR LA SOMME DE 7485.13$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 858,45	-
LA PRESSE INC.	1740417	2025-10-01	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de placement média - Zéro déchet	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 498,75	-
LASER 2D-3D INC.	1740957	2025-10-03	CHAREF, KARIM	Relevé 3D en nuages de points et création d'une visite virtuelle avec photos-bulles en couleurs du tunnel Beaudry.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$9 763,84	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167928	2025-09-24	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. POUR CHEZ GROUPE SOIT : TRAVAUX / SAAQ / TRAVAUX SUITE A LA SAAQ AU MONTANT DE $9 302.13 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 766,07	-
LOCATION LORDBEC INC.	1748518	2025-11-19	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 20-030 - 12500, 89e Avenue. Tel que soumission du 12 novembre 2025.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$8 241,52	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1166214	2025-09-04	FANFAN, PAUL VLADIMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ KUCHLI NACELLES POUR INSPECTION ET REPARATION SELON LA SOUMISSION !00071 POUR UN MONTANT DE 4340.18$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 556,65	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1165954	2025-09-03	BRISEBOIS, JOEL	RESREVER MONTANT DE: $2493.42 POUR SOUMISSION NO:W0099662-01 DE RESSORT IDEAL.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 528,08	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1169881	2025-10-15	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	317-14032 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 466,98	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.	1659524	2025-10-15	GODEFROY, FRANCOIS	SP pour une démarche de concertation et de mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Roch, entre bd. De l'Acadie et la voie ferrée, dans l'arrondissement de VilleraySaint-MichelParc-Extens	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$16 336,05	-
TUBOQUIP	SLT1170009	2025-10-16	MONTPETIT, SYLVAIN	FITTING HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 902,38	-
DANIEL SHELTON	1696396	2025-11-10	BOUDREAU, DANIEL	Gardiennage de carpes de l'étang du jardin japonais en 2025 pour une durée approximative de 7 mois avec travail de manutention, ramassage et nourriture pour les carpes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 577,00	-
WOLSELEY CANADA INC.	1749413	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 279,28	1688801
HYUNDAI GABRIEL POINTE-AUX-TREMBLES	MHM1174149	2025-11-26	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 729,67	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	AVM1172829	2025-11-26	MORAND, PHILIPPE	VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 349,52	-
AKILON TECHNOLOGIES INC.	1524247	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	70501.02 - Prestation de services dans le cadre de travaux en lien avec le remplacement de la suite bureautique Google Workspace à la Ville (375 heures)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$33 639,05	-
KEPASC	1737928	2025-09-17	BEAUDOIN, STEVE	Octroi de contrat - Essouchement d'arbres publics en bordure de rue pour l'arrondissement de Saint-Léonard - souches de 75 cm et plus	Saint-Léonard	Horticulture et arboriculture	$9 648,35	-
BAULNE INC.	1749097	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture W38350 pour appel pour divers travaux (fan, fusibles, moteur, réfrigérant). Mohamed Rahal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 225,00	-
3105-3069 QUEBEC INC.	1740472	2025-10-01	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Soumission pour l'achat de stylos, incluant gravure Ville de Montréal et recharges à l'encre noir, pour les élus qui seront offerts dans le cadre de l'assermentation des élus le 13 novembre 2025.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 088,80	-
FERRONNERIE BRONX	1746534	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(CONTRE-PLAQUE)	Bilan	Construction	$3 212,62	-
FERRONNERIE BRONX	1746534	2025-11-07	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(CONTRE-PLAQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-
LE CLUB SPORTIF ET CULTUREL OUEST CAN	1735801	2025-09-04	PERRON, JULIE	Services professionnels de médiation culturelle pour le projet visant l'engagement culturel	Lachine	Autres - activités culturelles	$4 724,44	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1734750	2025-09-02	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$3 791,58	-
RICOH CANADA INC	1741106	2025-10-06	CARIGNAN, MARTIN	SMRA // Soumission pour l'acquisition d'une imprimante Ricoh IM 5000 - Atelier : Madison / SIM Entente : 1569016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 583,09	1569016
QUEBECOR MEDIA VENTES	1748830	2025-11-20	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement de média : Refuse Animalier.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 349,11	-
COMPUGEN INC.	1741304	2025-10-06	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Achat de trois Ordinateurs Dell Pro 16. Entente 1654697	Greffe	Greffe	$3 175,77	1654697
NOVIPRO INC.	1748382	2025-11-18	BARROSO ASPE, RAFAEL	STI // Renouvellement de la souscription annuelle aux licences DODKDZX IBM Storage Ceph Terabyte subscription licence (460 licences x 81,73$) du 30 septembre 2025 au 29 septembre 2026 - soumission Q-00001808 - C00_0397	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$39 470,89	-
METAL M-PACT INC.	1697002	2025-09-03	RINFRET, SIMON	BCO 2025 Métaux Divers - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 612,50	-
9333-4787 QUEBEC INC.	1745063	2025-10-29	GLOVER, RICKY	SGPI - Fourniture, installation et livraison d'échelle en aluminium pour avoir accès au toi au Centre sportif Saint-Charles, incluant la location des appareils nécessaires pour exécuter les travaux	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 862,43	-
LE DEVOIR INC.	1736363	2025-09-09	LEONG, CINDY	SEPLV/ Achat de publicité auprès du journal Le Devoir. D Magazine et WEB pour Jardins de Lumière. Août, sept., octobre. EPLV-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 600,00	-
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1727846	2025-09-12	LANDRY, MYRIAM	SP 521601 - Gre a Gre-155-001 Université de Sherbrooke - Fabrication et caractérisation de bétons pâles architecturaux- Dem: Olivier Vaudrin-Charette - Trav: avant projet	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$12 906,05	-
ARTOPEX INC	1740926	2025-10-03	LABELLE, MARC-ANDRE	SAPP/ Acquisition d'un îlot de 6 postes de travail avec des surfaces fixes de 60" x 30" et accessoires. Inclut 6 chaises de travail Klaro - Dossiers moyen en mesh	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$10 208,35	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1740876	2025-10-03	VANDELAC, ROBERT	STI // Renouvellement du contrat pour le Net APP Brocade essential direct support pour la période du 01 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - C00_0109	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$46 288,43	-
ROADMUNK	1748136	2025-11-17	POULIN, ALEX	STI // Renouvellement annuel de l□abonnement pour 28 unités type Entreprise selon le devis QT8423 du 17 décembre 2025 au 16 décembre 2026 - C00_0266	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$19 906,98	-
DUO NOVA	1744654	2025-10-28	POTVIN, ERIC	SCULT - Dans le cadre du projet Compositeur en résidence, participer à la réalisation d□activités de médiation culturelle autour de la composition de l□□uvre. Selon les termes de la convention signée le 17 octobre	Culture	Autres - activités culturelles	$4 940,00	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1741615	2025-10-07	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 598,46	-
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1743179	2025-10-17	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 2464 CENTRE SPORTIF COTE-DES-NEIGES - ACHAT LIQUIDES INORGANIQUE CORROSIFS ACIDE - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 137,22	-
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1748925	2025-11-21	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT FISHOIR DE TYPE SINKSNAKE AVEC CIBLE 5/16 ET 3/8 - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 157,02	-
PATRICK MORIN INC.	1693555	2025-11-05	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat d'outils divers et d'items de quincaillerie - Aqueduc - Arrondissement RDPPAT - Client 2581170	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1168067	2025-11-11	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 437-17389.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 322,89	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1164754	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER DES FONDS POUR L'ESTIMER # W0099166-01 DE RESSORT IDÉAL LTÉE AU MONTANT DE $3422.53 + TAXES POUR INSPECTION SAAQ & AUTRES RÉPARATIONS AUTORISÉES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 898,14	-
GROUPE SANYVAN INC.	1735355	2025-09-03	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Facture Sanyvan - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 230,75	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1168146	2025-10-21	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 11968.92$ DEVIS 82025 JLE ENTREPRISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 929,22	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	PIR1166239	2025-09-05	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE CYLINDRE, UNITR: 455-16272	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 871,27	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	PIR1166239	2025-10-15	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE CYLINDRE, UNITR: 455-16272	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$706,98	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1167449	2025-09-18	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1167449	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 355,22	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170440	2025-10-21	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 322,07	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170440	2025-11-10	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 023,39	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1173673	2025-11-20	RECTON, YAN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 404,22	-
JACQUES OLIVIER FORD INC.	RPP1166769	2025-09-10	MEUNIER, LEOPOLD	FOUNIR P.O / REPARATIONS / 224-18336 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 157,20	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1169592	2025-10-31	GAUVREAU, ALAIN	C1975876 (INSPECTION ET RÉPARATION DIVERSES, CAMION BENNE FREIGHTLINER 2017)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 321,82	-
MECANIQUE SGR INC	ANJ1167704	2025-09-22	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	SERVICE INSPECTION PEP GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 361,85	-
DOMAINE DU NIVAL INC.	1746579	2025-11-07	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Paiement de facture pour l'achat de vins pour l'assermentation des élus qui aura lieu le 13 novembre 2025.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 136,96	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1748882	2025-11-20	WU, CANDY YU	Implantation module RH dans Kronos	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 849,18	-
COMPUGEN INC.	1748222	2025-11-18	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Soumission 637156 pour service 4397 lien réseau JCI _Bâtiment 4397 Entrepôt du 3444 rue Saint-Joseph Est, Montréal - Rosemont / Petite-Patrie.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 786,18	-
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MHM1167053	2025-09-15	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR PO D365247 / DIAG DE VIBRATION 316-11020 RESERVEZ FOND CHEZ GLOBOCAM POINTE CLAIRE POUR DIAG VIBRATION SLON ESTIMATION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 500$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 909,45	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1167533	2025-09-18	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR PO D365361 / INSP. PEP 299-14002	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 648,71	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166403	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D364900 / INSPECTION PEP ET REPARATION 393-08112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 045,48	1687672
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1172280	2025-11-06	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVEZ FOND POUR LE REMPLACEMENT DE 6 PNEUS SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR PMI-F224903 POUR LA SOMME DE 3206.30$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 366,21	-
LES TERRASSEMENTS MARCEL ET FILS 2024 INC.	1747496	2025-11-13	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 896935; #2511120002 - Service d'essouchement d'arbres publics - année 2025 - Plan canopé	Montréal-Nord	Horticulture et arboriculture	$28 871,56	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD1166784	2025-09-12	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	293-09194 VGT TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 630,28	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	VER1165873	2025-09-02	GRENON, LUC	REERVER FONDS POUR FRANCOIS GIRARD INC MACTOOLS POUR LOGICIEL MECANO SELON TICKET # 175101 POUR 4081.60$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 727,05	-
CERTIFLO INC.	ANJ1157420	2025-09-12	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION SYSTEME HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 054,04	-
SHQ SOLUTIONS INC.	1730484	2025-09-19	GRUYER, NICOLAS	EPLV / Installation de 13 lignes de vie permanentes pour l'écosystème de la forêt tropicale - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$79 168,38	-
BMR DETAIL S.E.C.	1740345	2025-10-01	LAURIN, JONATHAN	Tuiles - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 870,72	-
L'EXPRESS HYDRAULIQUE INC.	DIC1169137	2025-10-07	TROTTIER, LUC	TRAVAUX HYDRAULIQUE POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA PEPINIERE DE L'ASSOMPTION DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 295,18	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1169718	2025-10-14	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-13115 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 992,25	-
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1745339	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de soudure pour la réparation de clôture en fer forgé	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 207,36	-
MS GREGSON INC.	1722719	2025-11-03	LABELLE, MARC	Soum. du 15 avril : installation d'une citerne et ses accessoires et pièces tel qu'indiqué. Ajout du 28 juillet (rouleur) et du 3 septembre (flèche 14 lumières). Équipe parcs, arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$7 816,32	-
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	MHM1173352	2025-11-18	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 112,45	-
CENTRE DU BRICOLEUR LACHINE LTEE	1694629	2025-10-20	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2025 - Pièces et accessoires pour la section aqueduc et égouts arr. Lachine ***sur demande***	Lachine	Réseaux d'égout	$1 049,87	-
CENTRE DU BRICOLEUR LACHINE LTEE	1694629	2025-11-19	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2025 - Pièces et accessoires pour la section aqueduc et égouts arr. Lachine ***sur demande***	Lachine	Réseaux d'égout	$4 199,50	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	NME1172925	2025-11-24	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FLUID EN VRAC POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 397,50	-
NSL MECANIQUE INC.	MHM1174284	2025-11-27	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 089,15	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1737496	2025-09-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 337,02	1638831
L'ABRICOT	1735364	2025-09-03	PERRON, JULIE	Services professionnels de médiation culturelle pour le projet "Les architectes du Ciel / portion Lachine	Lachine	Autres - activités culturelles	$2 632,56	-
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1742217	2025-10-10	CHABOT, ISABELLE	CFP / Paiement de facture - Diffusion du communiqué de presse à la suite du dépôt du rapport annuel et du plan stratégique 2025 de la CFPM.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$2 684,01	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ORANGE TRAFFIC INC	1746243	2025-11-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VISIERE, FEU FLECHE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 440,97	-
SOFTCHOICE LP	1735982	2025-09-05	VARGAS ARENAS, XIOMARA ANDREA	STI // Renouvellement de la licence d□utilisation de l□outil Nessus Professionnal - Nessus Pro du 19 octobre 2025 au 18 octobre 2026 - selon le devis: Q-2498731 - C00_0237	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$26 519,84	-
L'ATELIER URBAIN INC.	1749125	2025-11-24	POULIN, VALERIE	SCULT_Frais pour service professionnel pour réaliser un inventaire des initiatives hivernales lumineuses et aménagements temporaires dans le centre-ville de Montréal et élaborer une proposition de contenu pour un appel/concours.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$45 651,14	-
CAN-INSPEC INC.	1739108	2025-09-24	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO - BCO 2025 / Inspection par caméra pour travaux publics	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1748196	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CALE, JOINT, PHARE)	Bilan	Matériel roulant	$5 301,97	1483436
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1741885	2025-10-09	HAMEL-NUNES, JONATHAN	Projet pilote : Tester une solution de sécurité routière pour les cyclistes aux intersections - CR 103292 / 54507 - Ref : Mohamed Gallaa	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$27 642,16	-
AMRIZE CANADA INC.	1733093	2025-11-10	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV / Achat de pierre concassée pour les jardins extérieurs du Jardin botanique. Entente 1594243	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 068,79	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1733093	2025-11-12	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV / Achat de pierre concassée pour les jardins extérieurs du Jardin botanique. Entente 1594243	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$123,77	1594243
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1738082	2025-09-18	KHARBOUCH, KHALID	SGPI // Paiement facture 035081 pour application de plâtre dans les mûres du bâtiment 0001 Hôtel de ville 275 Rue Notre-Dame Est, Montréal Ville-Marie.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 045,57	-
MITACS INC.	1747136	2025-11-11	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV - Paiement facture - À la découverte de nouveaux mondes - Recherche Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1735839	2025-09-05	NOEL, ANNE-MARIE	ST-LÉONARD/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PNEU DE CHARGEUR (LOADER),	Bilan	Matériel roulant	$2 126,00	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1167769	2025-09-23	MORAND, PHILIPPE	DONNER PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 520,87	-
FOURGONS ELITE	MHM1167576	2025-10-21	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 287-21005.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 524,96	-
GORL'EAU INC.	1710589	2025-10-20	UNGUR, MARIAN	Localisation et dépistage de fuites d'eau. Div. Aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
TRANS-MICO AUTOMOTIVE INC.	PIR1169019	2025-10-06	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE TRANSMISSION , UNITE: 214-18208	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 923,60	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR1169480	2025-11-11	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 617,64	-
J.A. LARUE INC	RPP1169754	2025-10-14	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 825-13013 - ENTRETIENS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1174013	2025-11-25	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 323-14027 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 109,59	-
LOCATION LORDBEC INC.	1740338	2025-10-01	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 9028 - 9032 10e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$8 976,43	-
LOCATION LORDBEC INC.	1740338	2025-10-09	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 9028 - 9032 10e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$3 674,56	-
9487-4260 QUEBEC INC.	1745725	2025-11-03	WU, CANDY YU	Panier récupérateur de seringues projet V26-012	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$54 962,09	-
STRATZER CONSEILS INC.	1738595	2025-09-22	FILLION, MAUD	SENV // Paiement de facture -Prolongation d'une étude d'impacts de l'espacement de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la durée de 12 mois,	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$13 506,94	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1167831	2025-10-30	CADOTTE, ERIC	INSPECTION PEP SOUS ENTENTE, MONTANT MAXIMAL ATTEINT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 887,70	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1737631	2025-09-16	DOWNS, CHRISTIAN	BEDARD - ACHAT DE SECHOIR BAT : 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 703,01	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATLANTIS POMPE ET FILTRATION	1735392	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - POMPE CENTRIFUGE 24V	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$21,00	-
ATLANTIS POMPE ET FILTRATION	1735392	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - POMPE CENTRIFUGE 24V	Bilan	Matériel roulant	$2 438,09	-
XANDRA ROSA STEFANEL	1736873	2025-09-11	POTVIN, ERIC	SCULT // Soumission pour la couverture photographique de 6 événements culturels.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 100,00	-
VALOSPHERE ENVIRONNEMENT	1713212	2025-10-27	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - Valorisation de pierre, roc, béton et asphalte selon l'entente 1600122	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$32 251,26	1600122
GDLC EXCAVATION INC.	1736918	2025-09-11	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6304 25è Avenue Soumissionnaires: 5 , Reçue: 3 DDTET - Études technique (M M)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$15 328,17	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1748317	2025-11-18	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6610, 16e Avenue - DDTET Études techniques - RPP (KA) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$7 873,01	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167498	2025-09-18	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365322 / INSP. PEP 277-05225	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 301,44	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167498	2025-10-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365322 / INSP. PEP 277-05225	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$89,00	1687672
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1168798	2025-10-02	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ LONGUE POINTE CHRYSLER POUR CAMION NE DEMARRE PAS SELON SOUMISSION FOURNISSEUR POUR LA changement montant de facture final BC80434 au montant de 3447.67$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 619,62	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167876	2025-09-23	DAVID, STEPHANE	M263415 FOURNIR P.O. POUR CHEZ GROUPE SOIT : TRAVAUX / SAAQ / TRAVAUX SUITE A LA SAAQ AU MONTANT DE $2 473.82 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 597,20	-
TRANS ARTIK INC.	SLD1173336	2025-11-18	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR TRANS ARTIK INC AU MONTANT DE 3684.79$ SELON SOUMISSION POUR INSTALATION CHAUFFAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 868,57	-
LE DEVOIR INC.	1664653	2025-11-19	PARE, MAGALIE	SECC // Service de publication des appels d'offres et des avis publics pour la ville de Montréal 2024-2025 / Entente 1499987	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$62 992,50	1499987
LIFT ATOUT	SLT1165126	2025-10-22	MONTPETIT, SYLVAIN	MODULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 955,80	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	1736928	2025-09-11	JUTEAU, JACQUES	SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE LIQUIDE USÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 602,46	-
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1737931	2025-09-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - BALLAST	Bilan	Construction	$4 710,05	-
9066-7353 QUEBEC INC	1740422	2025-10-01	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO - BCO 2025 / Achat des pièces pour la station de pompage Meighen	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$15 748,12	-
GARAGE UNIKO INC	PIR1168799	2025-10-02	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / ALIGNEMENT / 213-17058 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 919,93	-
TREMBLAY-MICHAUD CONSULTATION RH INC	1742519	2025-10-14	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier; planification, convocation plaignant; rencontre, prise version des faits plaignant, rédaction de la déclaration, rapport, lettre;rencontres. Conforme à la convention de services dossiers 2024-124-CFPM et 2024-167-CF	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$19 475,18	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	CAR1169793	2025-10-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 178,63	-
DWB CONSULTANTS	1742769	2025-10-15	RACINE, DIDIER	Évaluation Élément Porteurs - SGPI Biodôme - Claude	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 400,00	-
FRANCIS BOUCHARD ARCHITECTE INC.	1742956	2025-10-16	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 890891 Services pro - Réfection Pergola H-B, contrat C-25-020	Montréal-Nord	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$48 215,51	-
LIFTOW LIMITED	MHM1170399	2025-10-21	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 280,60	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1166904	2025-10-21	DYOTTE, MATHIEU	lame + alignement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 495,02	-
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC1171039	2025-10-27	GRENON, LUC	RESERVER FOND GLOBOCAM MONTREAL (5143.82) SELON BON DE REPARATION 39624 POUR DIAGNOSTIC ET REPARATION MOTEUR COUPE A CHAUD ET NE REDEMARRE PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 400,37	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1171615	2025-10-30	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-14039 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 016,33	-
DAPH & NICO S.E.N.C.	1747874	2025-11-14	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/ Achat de photos pour campagne hivernale.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$6 824,19	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1749534	2025-11-25	BROSSARD, LOUIS	Bon de Travail Comairco - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 604,25	-
CUMMINS CANADA ULC	SLT1173968	2025-11-25	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2584.85$ DEVIS 220288 CUMMINS POINTE CLAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 360,31	-
OPTIMUM CONSULTANTS	1697438	2025-09-23	DESROCHES, SOPHIE	RH// BCO 2025- Service professionnels pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physique pour les emplois manuels pour l'Année 2025. entente 1654965	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$166 682,35	1654965
LM 1947 INC.	1737176	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien des génératrices. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 066,65	1633507
LM 1947 INC.	1737100	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$10 013,00	1633507
LM 1947 INC.	1749042	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement de trois factures pour divers travaux. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 203,19	1633507
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1167744	2025-09-22	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 317-12160 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 955,83	1687670
CYCLONE SANTE INC.	1747382	2025-11-12	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 047,26	-
KAGENCE MARKETING INC.	1743543	2025-10-21	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Préparation et tournage, post-production et rédaction des articles. Entrevues - Conseil de Patrimoine	Greffe	Greffe	$4 388,48	-
COMPUGEN INC.	1745239	2025-10-30	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Achat de 17 stations d'accueil pour les portable Latitude 5440 et Latitude 5450 (hors entente)	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 139,67	-
BELL MEDIA INC.	1738059	2025-09-18	CORDIER, MARION	SENV // Achat de temps de publicité vidéo auprès de Bell Media pour les mois de nov. et déc. 2025 pour le service de l'environnement	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$15 748,13	-
KEROUL	1744547	2025-10-27	POTVIN, ERIC	SCULT - Kéroul Trousse inclusive - outils pratiques pour un accueil inclusif dans les Maisons de la culture de la ville de Montréal 2025 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$12 900,00	-
DANIELLE LOISEAU	1737472	2025-09-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (Danielle Loiseau)	Culture	Bibliothèques	$5 879,30	-
COGECO MEDIA INC.	1747522	2025-11-13	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de placement de média - Évictions.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 057,80	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1740274	2025-10-01	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Achat de lumière pour le TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$5 771,31	-
LEICA GEOSYSTEMES LTEE	1748792	2025-11-20	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Achat d'équipement - Appareil GNSS de marque Leica	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$39 713,62	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1745221	2025-10-30	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Achat de 22 écrans de 22 " de marque Philips - Entente 1654699	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 975,04	1654699
TREMBLAY PARENT AVOCATS ET AVOCATES INC.	1743233	2025-10-17	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ Convention de service professionnels - Dossier 2025-116.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$21 312,46	-
UNI-SELECT INC.	1742199	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 783,95	1678235
UNI-SELECT INC.	1742199	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$803,91	1678238
GESTION PFB	1749916	2025-11-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 7471 pour réparer murs de maçonnerie avec du béton. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 440,90	-
GE-BER TRANSPORT INC.	1743391	2025-10-30	VAILLANCOURT, JEROME	DA 892852; #2510060014 - Location de camion avec chauffeur pour le transport de terres	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$26 141,89	-
SHQ SOLUTIONS INC.	1749064	2025-11-21	MATTEAU, VALERIE	EPLV / Formation protection contre les chutes et sauvetage - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 600,00	-
ZERO CELSIUS	1744996	2025-10-29	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES OLYMPIA	Bilan	Matériel roulant	$986,99	-
ZERO CELSIUS	1744996	2025-10-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES OLYMPIA	Bilan	Matériel roulant	$126,06	-
ZERO CELSIUS	1744996	2025-11-28	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES OLYMPIA	Bilan	Matériel roulant	$1 391,71	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUCORE EXPERTISE INC.	1737220	2025-09-15	PAQUETTE, STEPHANIE	RH SRHC / Paiement des factures pour expertise médicale pour 3 personnes.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 598,46	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1747652	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CEINTURE DE SECURITE , VERIN LINEAIRE 12 VOLTS	Bilan	Matériel roulant	$6 721,93	-
MARIE-ENDHERSON SEVERE	1740328	2025-10-01	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres	Culture	Bibliothèques	$5 406,25	-
MARC VERMETTE	1741102	2025-10-06	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Restauration de la murale de Claude Vermette - Parc du Mont-Royal. Selon la confirmation de prix envoyée par courriel le 2 octobre	Culture	Autres - activités culturelles	$5 478,80	-
DESCAIR INC.	1736215	2025-09-09	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT COMPRESSEUR ARÉNA DOUG HARVEY KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 857,60	-
MECANIQUE MOBILE LUC LARIVIERE	SLT1169635	2025-10-11	SZABO, ANDREA	RÉPARATION EFECTUÉ SELON DEVIS #67 ET #68	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 893,52	-
APTQ INC.	1740624	2025-10-02	COURT, ALEXANDRA	SCULT // Soumission pour l'acquisition de d'étiquettes RFID pour la préparation matérielle du Centre de services partagés	Culture	Bibliothèques	$9 774,33	-
GROUPE SANYVAN INC.	1746291	2025-11-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 32470 pour pompage et nettoyage du puisard de la pompe sanitaire. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 011,56	-
M. VAN NOORT & SONS BULB CO LTD.	1736904	2025-09-11	DUFRESNE, ALAIN	Soum_25-L 1800 ch. Remembrance et 2915 Ste-Catherine : achat de bulbes pour plantation automne 2025 arr. Ville-Marie. Budget participatif, projet rue de Lorimier (4389.60$)	Ville-Marie	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$4 608,53	-
MITACS INC.	1748799	2025-11-20	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	Numérisation et études des aspects socio-culturels des perles de verre dans la ville de Montréal (XVIIe XVIIIe siècle)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$15 748,12	-
CASAVANT FRERES S.E.C.	1739743	2025-11-06	BERNAQUEZ, STEPHANE	Entretien et accord annuel de l'orgue de la grande chapelle de la Cité-des-Hospitalières, selon soumission courriel du 16 sept. 2025.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$377,95	-
CASAVANT FRERES S.E.C.	1739743	2025-11-27	BERNAQUEZ, STEPHANE	Entretien et accord annuel de l'orgue de la grande chapelle de la Cité-des-Hospitalières, selon soumission courriel du 16 sept. 2025.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 703,43	-
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1743053	2025-10-16	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - Location d'un hiab	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 330,76	-
PLOMBERIE FURY INC.	1742070	2025-10-09	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour le remplacement des valves. Fournir et installer de valves trois voies et un débitmètre de marque Belimo au Marché Bonsecours.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 241,63	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1741096	2025-10-06	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT - Contrat de service d'entretien d'équipements au MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$9 000,00	-
SUPPORT TECHNIQUE DAVID BERGERON INC.	1744801	2025-10-28	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Paiement de facture pour la programmation des systèmes informatiques régissant les éclairages dans les espaces du musée du MEM-Centre des mémoires montréalaises.	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 310,00	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	LAC1173346	2025-11-18	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	8 LAMES - 2 COINS POUR LAMES DOUBLE - 2 PATINS - KIT DE BOULONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 473,20	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	LAC1173346	2025-11-27	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	8 LAMES - 2 COINS POUR LAMES DOUBLE - 2 PATINS - KIT DE BOULONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$209,97	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1173652	2025-11-21	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. CHEZ KUBOTA MTL POUR L'ACHAT COMPLET DU WIRING HARNESS ASSY AU MONTANT DE $2 878.64 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 053,71	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1168897	2025-10-03	FANFAN, PAUL VLADIMIR	KIT VGT ACTUATOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 720,54	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1169610	2025-10-10	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-14039 TURBO ET QUINCAILLERIE DE TURBO POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 561,36	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1165990	2025-09-03	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 314,11	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1166003	2025-09-03	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2691.42$ DEVIS 81925 ENTREPRISE JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 457,63	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INTERNATIONAL RIVE NORD INC.	SLT1164711	2025-09-10	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION DE HOSE A SERVO DIRTECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 034,85	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1738382	2025-09-22	MONGEON, JEAN-FREDERIC	MOTEUR HYDROLIQUE / 513-19044 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 691,31	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1738913	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GILET, MANTEAU, SALOPETTE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 964,33	1724987
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1168376	2025-09-29	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 785,54	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	ANJ1168677	2025-10-01	COTE, KARINE	HUILE POUR GARAGE ANJOU SOUS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 446,07	1638766
A.A. MENAGE PLUS INC.	1692847	2025-10-09	WU, CANDY YU	bc annuel 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 022,22	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1158350	2025-10-23	GAUVREAU, ALAIN	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$ SELON ENTENTE 1646850. UNITE #293-17008	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 419,38	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1171490	2025-10-29	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 541,71	-
LES EQUIPES CAISSIE MENARD INC.	1735905	2025-09-05	WU, CANDY YU	Planification, préparation et animation d□un lac-à-l□épaule, pour la direction de la Commission des services électriques de Montréal	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$6 202,14	-
LES EQUIPES CAISSIE MENARD INC.	1735905	2025-10-29	WU, CANDY YU	Planification, préparation et animation d□un lac-à-l□épaule, pour la direction de la Commission des services électriques de Montréal	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$7 117,54	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1748837	2025-11-20	HAMEL-NUNES, JONATHAN	Traçabilité des déblais pour les contrats: SP-2023-01, SP-2023-06, SP-2023-08, SP-2023-21, SP-2024-04, SP-2025-04	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$50 000,00	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1174252	2025-11-26	THIBAULT, MAXIME	PANNEAU DE PELLE XV2 7.5 AVEC KIT DE LAME ET GUIDE DE PELLE 926-21059	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 750,99	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR1169164	2025-10-07	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SUSPENSION, UNITE: 222-08778	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 169,70	1687668
INDUSTRIES JACQUES INC.	1745440	2025-11-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUSSINNETS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
INDUSTRIES JACQUES	1745440	2025-11-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUSSINNETS)	Bilan	Matériel roulant	$5 823,24	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1745381	2025-10-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE●Pneus)	Bilan	Matériel roulant	$18 846,56	-
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1747426	2025-11-12	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de matérielle informatique pour inventaire - DDS R740742	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$7 736,65	-
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	1742115	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BUTS BASEBALL)	Bilan	Culture, sport et loisir	$5 395,56	-
HUMANCE INC.	1742708	2025-10-15	GOUDREAULT, GENEVIEVE	SPSPO / Inscription au parcours Impact en direction - Leaders exécutifs de la cohorte 6. L'entente 1590476	Planification stratégique et performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	$2 047,26	1590476
QUALITY SPORT LTD	1737437	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, T-SHIRT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$104,99	-
QUALITY SPORT LTD	1737437	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, T-SHIRT)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 546,11	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1735812	2025-09-04	MARTEL, DAVID	IN 519304 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Mourad Berboucha - Réso tr. CM25 0554 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$4 081,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLIMATISATION PREMIUM INC.	1739615	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 4183 pour changer une compresseur. P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 464,59	-
SANIVAC	1738152	2025-09-18	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO / BCO-2025 / Nettoyage des stations de pompage et des drains	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$5 774,31	-
SANIVAC	1738152	2025-11-05	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO / BCO-2025 / Nettoyage des stations de pompage et des drains	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$2 654,10	-
P2K MONTREAL	1747881	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1254 pour réparation asphalte via le thermorapiecage. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 472,50	-
JUAN JOSE LANZA GARCIA	1739505	2025-09-26	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Acquisition d'un fragment de météorite lunaire - NWA 16881	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$89 303,50	-
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTEE	1746404	2025-11-06	LAVERDIERE, FRANCINE	FINEF-DC / Paiement de la facture - Impression lettres et enveloppes en lots - Bureau de régimes de retraite. Hors entente	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	$2 409,38	-
GROUPE TRIUM INC.	1710564	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUETTE AJUSTABLE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$9 987,99	-
SERVICE D'ARBITRAGE ACCELERE INC.	1742788	2025-10-15	ALAIN, LOUISE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'honoraire d'audience différente date et frais de repas, location de salle et annulation de salle.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$9 121,42	-
PPSCANADA	1744881	2025-10-28	DIB, JAMIL JIMMY	SENV / Contrat de présentation d'un spectacle "Team Building Les Bâtisseurs" prévu le 10 février 2026, aux gestionnaires DGMRI	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	$2 519,70	-
INDIGO PARC CANADA INC.	1748006	2025-11-17	MISHRA, ANJALI	IN 441930 (GP) - Gré à gré - Location de passes de stationnement au Arbora comme mesures de mitigations, Réso travaux CM25 0786, Dem. Rémi Brabant-Blaquière, Réf. V/Factures inv01241791, inv01209568, inv01241884 et inv01242508	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	$12 610,08	-
LOCATION JEAN LEGARE LTEE	1740953	2025-10-03	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Paiement de facture. Location d'un véhicule de service - Période du 10 au 17 juillet 2025 - Soutien aux élus	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 361,06	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1167758	2025-09-23	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO ST18687 BT 1254094 437-14099	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 821,97	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1167758	2025-10-08	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO ST18687 BT 1254094 437-14099	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$454,18	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1167131	2025-09-16	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR LACBUS ESTIME NUM022104 MONTANT 2714.05	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 849,41	-
LE GROUPE GUY INC.	SLT1164767	2025-09-11	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *E-BL88696* AU MONTANTS DE 8723,63$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 252,17	-
AMRIZE CANADA INC.	1745702	2025-11-03	WU, CANDY YU	Fourniture de pierre pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 067,83	-
9413 4756 QUEBEC INC	1748144	2025-11-17	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE FUITE D HUILE, UNITE: 202-19221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 725,04	-
WOLSELEY CANADA INC.	1738075	2025-09-18	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT PURGEUR D'AIR - BAT: 0482	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 389,37	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168957	2025-10-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 974,69	-
LE FESTIGOUT TRAITEUR	1742451	2025-10-14	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de traiteur pour 5 à 7 Leaders Centraide.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 107,00	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1170735	2025-10-23	CYR, SAMUEL	DEMANDE DE SOUMISION VDM - 1350 RUE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 111,02	1678946
J.A. LARUE INC	SLD1173954	2025-11-25	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR LARUE AU MONTANT DE 7414,49$ SELON #S000012635 POUR REPARATION SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 784,29	-
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1735880	2025-09-05	DARCY, PENELOPE	GAG SGPI - Service d'installation de stèles informatives aux stationnements : Du jardins Botanique, l'insectarium, Biodôme et Planétarium.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$45 500,00	-
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1735880	2025-09-09	DARCY, PENELOPE	GAG SGPI - Service d'installation de stèles informatives aux stationnements : Du jardins Botanique, l'insectarium, Biodôme et Planétarium.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 550,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1736581	2025-09-10	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service d'entreposage d'une structure d'auvent stationnaire et 2 toiles d'auvents 2025-2026. Marché Bonsecours	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 169,62	-
ME ERIC LEVESQUE, ARBITRE ET MEDIATEUR INC.	1736969	2025-09-11	MAYER, CAROLINE	RH-SRHC/ Paiement de facture: Grief(s): 2023-025 et 2024-008 FPPM, Délibéré et rédaction de la sentence 22 hrs.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 695,56	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	MHM1167545	2025-09-18	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365375 / INSPECTION PEP 324-00037	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 332,59	-
LE GROUPE GUY INC.	SLT1164779	2025-09-04	SZABO, ANDREA	DEMANDE DE BC ESTIMÉ BL88694	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$131,23	-
LE GROUPE GUY INC.	SLT1164779	2025-09-08	SZABO, ANDREA	DEMANDE DE BC ESTIMÉ BL88694	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 987,74	-
ELEMENTS CHAUFFANTS BUCAN INC.	1738529	2025-09-22	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT D' ÉLÉMENT CHAUFFANT THERMOPLONGEUR BAT : 0087	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 238,62	-
ELEMENTS CHAUFFANTS BUCAN INC.	1738529	2025-09-23	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT D' ÉLÉMENT CHAUFFANT THERMOPLONGEUR BAT : 0087	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 667,59	-
ELEMENTS CHAUFFANTS BUCAN INC.	1738529	2025-10-28	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT D' ÉLÉMENT CHAUFFANT THERMOPLONGEUR BAT : 0087	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$229,77	-
LOCATION DICKIE MOORE.	SLT1172885	2025-11-13	MONTPETIT, SYLVAIN	POMPE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 729,68	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	VER1166172	2025-09-04	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ EXCELLENCE HYDRAULIQUE POUR REAPRATION DU CABLE CAPTEUR D'ANGLE DE HIAB SELON #34494, MONTANT DE 16927.32$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 287-20049	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 456,90	-
LES PLANTATIONS LETOURNEAU (PEPINIERE)	1739599	2025-09-26	LABELLE, MARC	Contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres pour l'automne 2025. Équipe parcs, arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$7 203,27	-
REGULVAR INC	1740243	2025-10-01	BROSSARD, LOUIS	Installation Serpentin - SGPI Insectarium - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 295,00	-
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	AVM1168907	2025-10-04	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	921-21133 / GEARBOX et IDLER SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 938,08	-
LE GROUPE GUY INC.	VER1168938	2025-10-06	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ GR GUY POUR INSPECTION SAAQ ET RÉPARATIONS SELON # E-BL89276 POUR UNMONTANT DE 3059.28$,SMRA VERDUN , UNITÉ : 287-20047	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 211,86	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CAR1168763	2025-10-08	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 417,97	-
BRANDT TRACTEUR	VER1170921	2025-10-24	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ BREANDT BROSSARD POUR REPARATIONS SELON 5215705 POUR UN MONT DE 7691.32$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 437-12376	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 023,20	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1744328	2025-10-24	LAURIN, JONATHAN	Location Compresseur - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 727,00	-
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1744756	2025-10-28	NUNES, DEMIS	STI - 68111.11 - Acquisition d□équipements réseau (modules SFP & QSFP) requis dans le cadre du déploiement massif pour permettre la connexion des câbles dans les commutateurs Juniper. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$9 258,30	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1171487	2025-10-29	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 843,87	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1171899	2025-11-04	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3037.07$ DEVIS 2930 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 773,24	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1747841	2025-11-14	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise en médicale en psychiatrie et neurosciences.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$14 698,25	-
PLOMBERIE MIRAGE INC	1747774	2025-11-14	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Intervention d'urgence au 9100 2e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 961,76	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1170978	2025-10-27	GRENON, LUC	293-14038 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR TRAVAUX A L'EXTERNE SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 551,31	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1170978	2025-11-20	GRENON, LUC	293-14038 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR TRAVAUX A L'EXTERNE SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 815,75	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	AVM1174183	2025-11-26	MORAND, PHILIPPE	PARE BRISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 209,57	-
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1748066	2025-11-17	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de conseiller en sondage d'habitations modulaires. Entente 1746899.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$19 198,00	1746899
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1736718	2025-09-10	LEONG, CINDY	EPLV / Service d'affichage pour la campagne Jardins de lumière - 2025,	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$17 270,80	-
CERIU	1745938	2025-11-04	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU / Formations de certification NASSCO version 8.0 pour l'évaluation normalisée de l'état des conduites (PACP), des regards (MACP) et des branchements (LACP).	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 448,31	-
LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC.	1740888	2025-10-03	LESAGE, SAMUEL	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la réparation du pavage de l'entrée principale au Centre Opérationnel Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 099,75	-
9309-0496 QUEBEC INC.	1740141	2025-09-30	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - Acquisition de services pour la fabrication et installation d'un garde-corps amovible à l'hôtel de ville de Montréal, ainsi que de la fabrication et installation d'une clôture à l'édifice Lucien Saulnier.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 223,63	-
9309-0496 QUEBEC INC.	1740141	2025-10-01	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - Acquisition de services pour la fabrication et installation d'un garde-corps amovible à l'hôtel de ville de Montréal, ainsi que de la fabrication et installation d'une clôture à l'édifice Lucien Saulnier.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 123,91	-
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1749823	2025-11-27	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service d'animation d'une journée de formation (incluant impression du matériel didactique) et forfait déplacement formateur.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 237,07	-
INFRAVERT	1744958	2025-10-29	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Construction de fondations et la remise en état du site pour le projet d'art public au Parc des Gorilles. Selon la soumission du 29 septembre	Culture	Construction d'infrastructures de voirie	$22 450,79	-
PUBLICATION 9417	1740935	2025-10-03	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Service d'Impression de 200 000 dépliants - Dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$12 294,04	-
NAVADA LTEE	1745656	2025-11-03	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	LAS-BCR-TP-2025 / Travaux de ventilation au centre sportif Dollars St-Laurent (portion SGPI 65.46%)	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$7 017,72	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1744191	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMPE FRONTALE)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 691,04	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1738369	2025-09-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC // Paiement des factures pour service d'expertise médical ,Dre Jannick Nicolet	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 598,46	-
MEZIANE MOURAD ZAIDI	1746862	2025-11-10	DUGUAY, MARIO	SP-Gre a Gre-13-001 - Offre de service pour l'appui à la gestion du projet de conversion de l'éclairage public au DEL - Dem: Rafik Salah	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$21 636,00	-
MAHEU & MAHEU INC.	1748505	2025-11-19	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT-Traitement anti-vermine d'un lot d'objets de la Collection Wings du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 400,00	-
ENTRAC INC.	1744714	2025-10-28	ALLOYER, MORGANE	SEAU / Service professionnels & Formation - Analyse ergonomique du déplacement des couvercles des "regards"	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 244,11	-
SIGNEL SERVICES INC	1750130	2025-11-28	HADDAD, CARINE	DA 866303; BC ouvert 2025 - Signalisation pour la voirie	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	-
BETON BRUNET LTEE	1746776	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 220,48	1705878
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1169726	2025-10-14	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 212-12359 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 212,22	-
HYUNDAI GABRIEL POINTE-AUX-TREMBLES	RPP1170509	2025-10-23	AUDY, MICHEL	C1979431	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 005,26	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168382	2025-09-29	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 958,36	-
BRANDT TRACTEUR	CAR1171150	2025-10-30	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 856,25	-
CERIU	1743963	2025-10-23	PART, CHRISTOPHE	Inscription Infra - 24 et 25 nov virtuel - Équipe Christophe	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 860,90	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CERIU	1743963	2025-10-30	PART, CHRISTOPHE	Inscription Infra - 24 et 25 nov virtuel - Équipe Christophe	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$572,18	-
CERIU	1743963	2025-11-04	PART, CHRISTOPHE	Inscription Infra - 24 et 25 nov virtuel - Équipe Christophe	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$944,89	-
BEANFIELD TECHNOLOGIES INC	1735685	2025-09-04	WU, CANDY YU	Enfouissement Griffintown-CSEM - Relocalisation aérienne à sous-terrain à la demande de la VDM et CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$118 030,95	-
MEDIALLIANCE INC.	1737247	2025-09-15	GOULET, CHARLES-ANDRE	MediallianceCampagne de publicité d'Élections Montréal - Achat médias / Stunt vidéo à l'anneau	Greffe	Greffe	$35 067,22	-
TENCO INC.	1748338	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - TUBE ASSEMBLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$62,99	-
TENCO INC.	1748338	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - TUBE ASSEMBLE	Bilan	Matériel roulant	$5 699,18	-
G-TEK	1739240	2025-09-25	WU, CANDY YU	C 1510 -Exécution de travaux généraux pour des projets mineurs (construction, modifications et additions au réseau de conduits souterrain et réfections de surfaces) dans les limites de la Ville de Montréal Centre-ouest surtout	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 369 711,49	-
ALTEO INC.	1748807	2025-11-20	WU, CANDY YU	Avance sur honoraires pour le mandat de recrutement d'un Directeur TI	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1746488	2025-11-06	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT PURGE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 187,72	-
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1744262	2025-10-24	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2025-14	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$22 824,28	-
9142-7237 QUEBEC INC.	SLT1172308	2025-11-06	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *829*AU MONTANTS DE 6121,63$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 426,95	-
HYDRO-QUEBEC	1748378	2025-11-18	RODI, SONIA	SGPI - Mise aux normes de l'Aréna Martin-Lapointe - hq nouvelle entrée électrique de plus grande capacité est requise afin d□alimenter les nouveaux équipements	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$132 831,92	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	LAC1169937	2025-10-31	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND MAC TOOL SELON TICKET 175638 POUR ACHAT D'UN SENSOR AUTEL POUR BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 023,28	-
REBECCA DERASPE	1742962	2025-10-16	BEAULIEU, VALERIE	SCULT, Rédaction d□un texte de visant à reconnaître le personnel du Service de la culture et en assurer la lecture publique lors de la rencontre du personnel du 28 octobre 2025	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	$3 149,62	-
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1741656	2025-10-08	WU, CANDY YU	C 1847 Rue Bleury entre le boulevard Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, et du boulevard Maisonneuve entre les rues Balmoral et de Bleury	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 037 714,90	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1735159	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BIDON, COFFRE, LUNETTES...)	Bilan	Environnement et nature	$1 526,31	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1735159	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BIDON, COFFRE, LUNETTES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$574,64	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1735159	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BIDON, COFFRE, LUNETTES...)	Bilan	Transport et entreposage	$120,63	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1735159	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BIDON, COFFRE, LUNETTES...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 021,47	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1735159	2025-09-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BIDON, COFFRE, LUNETTES...)	Bilan	Construction	$181,21	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	ANJ1165964	2025-09-03	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pompe hydraulique garage Anjou	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 274,67	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1166080	2025-09-04	SZABO, ANDREA	RESERVE FOND 7801.51$ DEVIS 518 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 123,80	-
REPARATION REPROWE INC.	1735988	2025-09-05	TCHOKONDU, MONTHE PIERRE GHISLAIN	SGPI // Paiement facture 8154 pour Installation de deux pompes submersibles. Ramdane Boucherk.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 760,66	-
DURABAC INC	MHM1166549	2025-09-11	BELANGER, BRUNO	PIECE POUR SMRA, REPARATION SYST. HYDRAULIQUE CAMION TASSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 104,64	-
FORD LINCOLN GABRIEL	LAC1168383	2025-09-29	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND GABRIEL FORD (2670.42) SELON DOCUMENT BH39702 POUR REMPLACEMENT BOYAU D'ALIMENTATION EN FUEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 803,61	-
CENTRE AMARO MONTREAL INC.	1743623	2025-10-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(EAU DE SOURCE)	Bilan	Alimentation, hébergement et voyage	$3 930,73	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1743664	2025-10-21	RODI, SONIA	SGPI - payement des factures - Déconstruction site Louvain - Gestion des sols hors site - Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Gestion et planification des immeubles	Autres - Amén., urb. et développement	$158 415,35	-
TECHNOLOGIES POUR SURFACES WALTER INC.	ROS1170487	2025-11-06	BEAULIEU, DAMIEN	PRODUITS AEROCHEM POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 498,54	-
SECURIMED INC.	1697185	2025-10-27	OUNAHI, SALIMA	RH//BCO 2025-Service professionnel- évaluation médicale des aspirants policiers pour l'embauche de 2025. Entente 1627569.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$23 273,63	1627569
COMPUGEN INC.	1743880	2025-10-22	REYES, YVONNE	SGPMRS / Achat d□un ordinateur / Entente 1654697.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$4 074,77	1654697
SAPHIR OPTIMISTE	1735855	2025-09-05	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Ateliers Cerveaux actifs dans 4 bibliothèques (Franck Billaud, Saphir optimiste)	Culture	Autres - activités culturelles	$5 150,00	-
LINOVATI INC.	1748226	2025-11-18	DEVEAU, DOMINIQUE	SEAU / Service professionnels - Élaboration de la structure cible de la Division Entretien et opération	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$21 842,65	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1675459	2025-09-05	GNAHOTO, ANAIS CHARLENE	RH // BCO 2024 - Service de poste 2024 SUM	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$37 535,95	-
DRAPEAU S. TRANSPORT INC.	1741956	2025-10-30	LE NAY, ALBANE	SEPLV - Service de déneigement pour la période du 1er novembre 2025 au 15 avril 2026 - Selon la soumission 0081	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$30 000,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1741534	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DOUILLE, PIGNON)	Bilan	Matériel roulant	$27 384,82	1483436
MAITRE DES CLES	1748450	2025-11-18	GLOVER, RICKY	SGPI Acquisition de services de serrurier - Fabrication de 4 clés pour véhicules utilitaires Mercedes Sprinter destinés au Service des bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 414,71	-
VEZINA 2012 INC.	1735202	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIQUETS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$15 370,17	-
VANESSA HUARD-ZAMORANO	1736147	2025-09-08	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (VANESSA HUARD-ZAMORANO)	Culture	Bibliothèques	$3 875,00	-
GROUPE NICKY	1744020	2025-10-23	LEBLANC-LANDRY, DOMINIQUE	IN CHR002 (GP) - Gré à gré - Déplacement des pavés, sécuriser et refaire au besoin le plastique autour des palettes, Dem. Tristan Desjardins-Drouin, Réf.: V/Soumission S-QUO1751 du 16 octobre 2025	Gestion et planification des immeubles	Autres - Amén., urb. et développement	$11 338,65	-
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1744478	2025-10-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CONSOLE,LUMINAIRE,SIMPLE,ALUMINIUM,9',POTEAU,6"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 097,13	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE MONTREAL	1720977	2025-10-08	GHRIBI, MOUNA	SMRA / BCO 2025 - Paiement Formation continue pour mécanicien SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$69 774,69	-
PRACTICA LTD	1741579	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SAC,SELLE,CHIEN)	Bilan	Environnement et nature	$3 500,83	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1749625	2025-11-26	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CARTOUCHES) -2	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$27 182,52	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1738330	2025-09-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC// Paiement de facture pour service d' expertise médicale, par Dr Frédéric Benoit	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 611,59	-
SYSTEME SUCCESSFINDER	1697496	2025-10-24	OUNAHI, SALIMA	RH// BCO 2025- Service professionnel pour un inventaire de test de personnalité pour le recrutement de nouveaux pompiers et policiers Entente 1475328.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$15 218,99	1475328
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1698299	2025-11-28	ALLOYER, MORGANE	BC OUVERT - Service postal - Inspection plomb	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	-
DAVID PAQUIN	1735522	2025-09-03	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SCULT - Services professionnels pour la coordination de 6 projets culturels dans le quartier latin. Selon les termes de la convention signée le 18 et 26 août.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$14 875,00	-
CENTAURECOM INC.	1737112	2025-09-12	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Achats de tuques, caches cou et casquettes de l'espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 655,00	-
V-TO INC.	1749468	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TAPIS ABSORBANT)	Bilan	Entretien et nettoyage	$3 928,58	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1738040	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 833,36	1638829
MAGNETO-LAVAL INC.	MHM1168068	2025-09-24	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 287-21005.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 113,86	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES MENAGE PRO-TECH INC	1745822	2025-11-04	RAYNA, CLOE	SGPI Acquisition de services d'entretien ménager pour la roulotte de 10 pieds par 20 pieds, située au 11577 avenue Armand-Chaput. Période du 8 septembre au 12 novembre 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$3 097,13	-
SANIVAC	1742733	2025-10-15	BOUDREAU, DANIEL	Services professionnels d□inspections des conduites et regards d□égouts par caméra conventionnelle pour le jardin botanique	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$3 284,43	-
TECHNO CVC INC.	1738761	2025-09-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● ALTERNATEUR, REGULATEUR VOLTAGE ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$4 593,20	-
J.A. LARUE INC	RPP1169341	2025-10-08	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 825-13013 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 317,62	-
MECANICACTION INC.	1743991	2025-10-23	WAN, HOK	SGPI - Fourniture et installation de trois nouvelles pompes submersibles, ainsi que le retrait de trois pompes submersibles défectueuses existantes au Pavillon Square Viger.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 833,14	-
WM QUEBEC INC.	1744108	2025-10-23	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement plusieurs factures pour service de collecte des déchets.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 063,92	-
GROUPE SANYVAN INC.	1737185	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de facture pour le nettoyage de la fosse sanitaire dans la salle des patins.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 220,49	-
RESSORT IDEAL LTEE	CES1171718	2025-10-31	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REPARATION DE SUSPENSION TEL QUE SOUMISSION #F0213691	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 308,00	1687672
SUZANNE COTE	1743845	2025-10-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Coup de poing (Suzanne Côté)	Culture	Bibliothèques	$3 858,29	-
COMPUGEN INC.	1741607	2025-10-07	MORIN, GABRIEL	EN ATTENTE DE LA SOUMISSION FINEF-DC / Acquisition de trois (3) ordinateurs portatif - Workstation Zbook Power 16, pour 3 employés du Bureau des régimes de retraite. L□entente 1654697	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	$7 036,70	1654697
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1737366	2025-09-15	LAVALLEE, MARIE-CHRISTINE	Cooperative de taxie Montreal	Plateau Mont-Royal	Autres - activités culturelles	$2 362,22	-
USINAGE CNC PRODUCTION INC.	CES1166611	2025-09-09	FANFAN, PAUL VLADIMIR	FABRICATION DE DENTS POUR MACHINE KOMPTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	SLT1172941	2025-11-13	DUCLOS, CHARLES	037208 PIECE DIVER SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
COMPUGEN INC.	1735231	2025-09-02	GIRARD, DIDIER	SIRR/ Achat d'ordinateurs Dell Dell CAG B106 CTO Pro 16, Intel Ultra 5 235U vPro, 16" et accessoires - Entente 1654697	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 307,70	1654697
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT1166395	2025-09-08	ROUSSEL, BRUNO	FNR EN ATTENTE DE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$159,77	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT1166395	2025-09-09	ROUSSEL, BRUNO	FNR EN ATTENTE DE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 981,55	1483051
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1738220	2025-09-19	CHOLETTE, BENOIT	DG // Fourniture de licence d□extension de capacité des enregistreurs des enquêteurs-AMS-300 de I-PRO	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	$2 414,71	-
AMRIZE CANADA INC.	1740755	2025-10-02	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA /Achat de pierre concassee, mg-20, premelangee, tonne métrique, conforme au devis normalise 6vm-9 ville de Montréal. L□entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$11 296,65	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1740755	2025-11-05	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA /Achat de pierre concassee, mg-20, premelangee, tonne métrique, conforme au devis normalise 6vm-9 ville de Montréal. L□entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$10 532,35	1594243
BROSSEAU ET LAMARRE INC.	MAD1164178	2025-10-03	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	593-19490 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 493,76	-
LINDE CANADA INC.	ROS1171006	2025-10-27	BEAULIEU, DAMIEN	ELECTRODE SOUIDOTEC 330 POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 762,34	-
LION DISTRIBUTION INC	1744534	2025-10-27	LAMBERT, LYNE	LAS - BCR - VOIRIE 2025 / Achat de séchoir pour bottes et gants (Aqueduc)	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 710,27	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1171632	2025-10-30	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-09194 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 703,92	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO-CONTACT INC.	1746572	2025-11-06	CORBEIL, ERIC	Achat, mise en service et programmation du démarreur progressif/softsart, Centre Sportif Claude-Robillard, selon soumission # 95680	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 782,20	-
IGF AXIOM INC.	1746466	2025-11-06	PLOUFFE, FRANCIS	Entente VMP-22-013 - Plans/devis travaux reconstruction réseaux égouts et aqueducs, voirie et éclairage. (Av. Magnan - Dufresne à Fullum). N/Réf.: P-183-05.33. Total 106,666.42$ avant taxes. Portion DGA (BC lié VM 1746465).	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$26 876,74	-
IGF AXIOM INC.	1746466	2025-11-06	PLOUFFE, FRANCIS	Entente VMP-22-013 - Plans/devis travaux reconstruction réseaux égouts et aqueducs, voirie et éclairage. (Av. Magnan - Dufresne à Fullum). N/Réf.: P-183-05.33. Total 106,666.42$ avant taxes. Portion DGA (BC lié VM 1746465).	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$40 315,11	-
AGRIKOM INC.	PIR1165625	2025-11-06	SZABO, ANDREA	2025 PFDS BCG SERV. EXT. REPARATION DIVERSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 589,66	-
LE GROUPE GUY INC.	PIR1166242	2025-09-05	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE EGR VALVE + INSPECTION PEP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 566,22	1646847
EPM MECANIQUE	1749649	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 258249 pour nettoyage des pans d'évaporateurs. P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 111,82	-
DUBOIS AGRINOVATION INC.	1711056	2025-10-27	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / BCO 2025- Fournitures horticoles pour l□année 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 211,66	-
SHQ SOLUTIONS INC.	1749058	2025-11-21	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / Inspection annuelle des lignes de vie du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 953,02	-
ULTIDENT	1737088	2025-09-12	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - achat de fournitures scientifique pour la recherche du jardin botanique -liste annexée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 201,75	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1740419	2025-10-01	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 598,46	-
LA PRESSE INC.	1748829	2025-11-20	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement de média: Refuge Animalier.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 349,12	-
TECHNOLOGIA FORMATION	1736659	2025-09-10	BEAULIEU, VALERIE	SCULT // Soumission pour la Formation Microsoft 365 Teams : maîtriser les fonctionnalités avancées pour 2 groupes de 12 participants	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	$3 884,54	-
COMMUNICATIONS ELYSE NOEL DE TILLY INC.	1749874	2025-11-27	ZANFONGNON, RAMANA	Conception-rédaction de la campagne ÉMMIS, de rédaction d□un descriptif et de révision du dépliant.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 761,19	-
LA GOUVERNANCE AU FEMININ INC.	1739154	2025-10-10	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ Paiement de facture - Service de conseiller en orientation professionnelle : Certification Parité - 3 ans (2025 - 2027).	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$15 748,12	-
MASSE CRITIQUE	1741301	2025-10-06	RIBAUX, SIDNEY	DG // Frais pour la formation pour les employés : Le Marketing durable du 24 septembre 2025	Direction générale	Protection de l'environnement	$2 624,69	-
PIERRE GAUTHIER	1737092	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Honoraires de président de la consultation "Entrepôt Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$23 400,00	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1737354	2025-09-15	HEVEY, GILLES	SCAEC / Impression de 200 "panneaux neige"	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 490,83	-
GRAITEC INC.	1736185	2025-09-08	COURVILLE, JANOS	SGPI - Acquisition de 50 licences BIM Collaborate Pro, pour accéder à la solution Autodesk Construction Cloud, durée de 3 années, dans le cadre du déploiement BIM à la Ville de Montréal. Pôle aquatique Jarry, Centre Gadbois et casernes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$118 827,48	-
CHIRO DU VILLAGE INC.	1741630	2025-10-07	ASHKAR, CHRISTOPHE	SCAEC / Offre de service en ergonomie pour Carlos Rocha - Évaluation du poste formateur pour les chauffeurs.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$2 204,74	-
HARNOIS ENERGIES INC.	SLT1170820	2025-10-23	MONTPETIT, SYLVAIN	SVP CONTACTEZ HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 023,12	-
EVENEMENTS GPCQM	1748945	2025-11-21	GOUDREAU, NATHALIE	SCULT // Paiement de facture pour le remboursement d'électricité GPCQM 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$35 842,64	-
BETON BRUNET LTEE	1741602	2025-10-07	GUILLAUME, SAMUEL	Signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 312,35	1705878
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1746940	2025-11-10	MELOCHE, JEAN-FRANCOIS	Octroyer un contrat sur invitation pour des travaux en urgence en lien avec une réparation de branchement d'égout sur le domaine public devant le 719 avenue Outremont	Outremont	Réseaux d'égout	$17 637,90	-
DEK CANADA INC.	1735376	2025-09-03	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Porte Comptoir - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 750,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1737139	2025-09-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PNEU,RECHAPPE,HIVER,BANDAG,B799,11R22.5,IND.CHARGE "H"(16 PLIS),ACHAT AVEC CARCASSE DU FOURNISSEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 486,63	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1167287	2025-09-17	MONGEON, JEAN-FREDERIC	VANNE 3 WAY / 501-15414 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 747,30	-
JOLICOEUR LTEE	1697559	2025-10-28	DATTOLI, NICOLA	SENV / BCO 2025 - Location de sarraus, de linges de table et de linges microfibres pour le laboratoire Crémazie - Entente #1613426	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	$2 572,19	1613426
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1698367	2025-10-16	WU, CANDY YU	loyer mensuel pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$38 324,34	-
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1698367	2025-11-20	WU, CANDY YU	loyer mensuel pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$57 366,66	-
TACEL LIMITEE	1737776	2025-09-17	BESSETTE, HUGUES	SUM, Achat de 50 kits de caméra avec extension.	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$120 053,21	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1743253	2025-10-17	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA / Paiement de la facture - Autocollant Exterieur pour cendrier	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$2 204,74	-
LABORATOIRE SUR L'AGRICULTURE URBAINE	1736855	2025-09-11	DUFRESNE, ALAIN	Soum_sept 2025 : conception, installation d'un système d'irrigation dans le cadre de l'aménagement de la Promenade des saveurs, arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$14 173,31	-
EMCO CORPORATION	1741520	2025-10-07	YANNAKIS, MICHEL	Adaptateur de volant - voir devis 2002699010	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 548,58	-
HEBDRAULIQUE INC.	MHM1170650	2025-10-22	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D366195 / ACHAT DE FITTING POUR SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 798,34	-
LES ATTACHES ETHIER INC.	1749909	2025-11-27	YESUFU, WASIU	Fardier classe 753	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$11 354,40	-
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1741486	2025-10-07	DESFOSSES, ELYSE	Commande de 6" Bonnet de vanne ludlow complet avec opercule double -l'aqueduc-RPP (DD)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 892,41	-
O.J. COMPAGNIE	LAS1168443	2025-09-30	LAPLANTE, JEAN-MARC	ROULEAU AVEC BEARING 15096	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 346,75	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744167	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - ACHAT DE RACCORD ET DE BOITE DE SERVICE	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 954,35	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744167	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - ACHAT DE RACCORD ET DE BOITE DE SERVICE	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$697,33	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1168587	2025-09-30	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 729,67	-
FORMX SOLUTIONS D'AFFAIRES	1736285	2025-09-09	COSSETTE, ANDREE	Facture PF46062- BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$9 921,32	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	RPP1166867	2025-09-11	MARTEL, SIMON	Lames de remplacement pour pelle inter-essieux.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 846,74	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1167557	2025-09-18	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 916,75	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	VER1167593	2025-09-19	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ TOROMONT POUR INSTALLATION DE SOUPAPES DE SURETÉ SELON ESTIMÉ # 364359 POUR UM NONTANT DE 11685.77$,SMRA VERDUN , UNITÉ : 454-13484	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 670,67	-
METAUX PROFUSION INC.	ROS1168234	2025-09-26	CHALUT, BENOIT	PLAQUE D ACIER 4 PI X 8 PI X 3/8 "LONGEUR D AIER PLAT 2 "" DE LARGEUR X 3/8 " D EPAISSEUR PLAQUE D ACIER 4PI X 4 PI X 3/8 "	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 121,27	-
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1742117	2025-10-10	BURGY, JOHANNE	SGPI // Paiement facture 30416 et 30489 pour service de nettoyage au garage au 6000 Notre-Dame Ouest.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 939,65	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1169593	2025-10-10	GAUVREAU, ALAIN	C1976729 (APPEL DE SERVICE ET RÉPARATION SUR LA ROUTE, RESURFACEUSE ZAMBONI 2010)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 125,27	-
AB EXPRESS-MERCIER	1742462	2025-10-14	MONTPETIT, SYLVAIN	BOITE DE 90 GANTS MEDICAUX JETABLES EN NITRILE, AMBIDEXTRE, SANS LATEX, SANS POUDRE, MAUVE, 5.9 MIL, X-LARGE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 913,40	-
CAPITAL GREENHOUSE	1664216	2025-10-27	RINFRET, SIMON	SGPI - Service, visite et analyse du système de chauffage, éclairage, irrigation et humidité de la serre tropicale du Biodôme de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 870,70	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9142-7237 QUEBEC INC.	NME1171552	2025-10-30	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE 3252.52 POUR SOUMISSION NO1067 DE RIVERTRACK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 414,74	-
9142-7237 QUEBEC INC.	NME1171552	2025-11-03	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE 3252.52 POUR SOUMISSION NO1067 DE RIVERTRACK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$845,15	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1170326	2025-11-06	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 4132.89$ DEVIS 291645 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 482,10	1687668
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1167109	2025-09-16	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND 18791.11$ REPARATION VEH 525-01403 DIFERENCIEL REFAITE DOC SOUMISSION 284099	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 158,79	1687668
ISADORA AYESHA LIMA FORTIN	1744296	2025-11-03	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Changement de logo et de charte graphique du CIM	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 144,39	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1746676	2025-11-07	ARBIC, DENISE	SENV // Approvisionnement de réactifs et consommables labo et terrain, piscines - Pour Labo Crémazie Entente 1630353	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	$8 945,56	1630353
VEZINA 2012 INC.	1736471	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIQUET, EPINETTE)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 017,34	-
COMPUGEN INC.	1746762	2025-11-10	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Achat de six portables Dell Pro 14 pour le SDIS - Entente 1654697	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 112,16	1654697
LES TERRASSEMENTS MONTREAL INC.	1750108	2025-11-27	HADDAD, CARINE	DA 899214; Réparation d'une dalle de béton - 3825 rue Prieur	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 535,45	-
AINSWORTH INC.	1747406	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(NOEUD INTELLIGENT)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 640,19	1712056
CREATIONS MANITOU INC.	1737865	2025-09-17	SABOURIN, FRANCIS	Greffe/ Achat de 4 000 épinglettes rouges de la rosace de la Vile de Montréal.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 577,45	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1742922	2025-10-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE➧FILTRE A AIR MOTEUR, SOUPAPE DE PURGE, ETRIER FREIN AVANT, CAPTEUR DE PRESSION, BOULON POUR ETRIER	Bilan	Matériel roulant	$9 107,03	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1742922	2025-10-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE➧FILTRE A AIR MOTEUR, SOUPAPE DE PURGE, ETRIER FREIN AVANT, CAPTEUR DE PRESSION, BOULON POUR ETRIER	Bilan	Matériel roulant	$3 002,12	-
SUBTILT INTERNATIONAL AV & BROADCAST DESIGN AND PROJECT MANAGEMENT CANADA INC.	1741266	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Paiement de facture - Service professionnel pour besoins audio-visuels.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$2 068,25	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1746079	2025-11-05	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service médical pour expertise neurosciences et psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$11 548,63	-
SERVICES DE REFRIGERATION R. & S. INC.	1747501	2025-11-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour travaux maintenance des unités de refroidissement de la grande chambre froide pour les arbres.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 084,50	-
GESTION SAINT-LAURENT ANGUS INC	1741409	2025-10-07	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT / Paiement de factures pour modification de la distribution d'une section d'éclairage au premier étage du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 580,90	-
GUYLAINE CARLE	1748994	2025-11-21	BEAULIEU, VALERIE	SCULT_Frais - offre de service de coaching de gestion et direction pour Bianelle Legros, directrice DCFÉ.	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$4 330,73	-
DOMINIQUE BARALLON	1740884	2025-10-03	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 28-25 pour travaux défrichage du terrain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 459,35	-
MARC TURGEON.	1737069	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Honoraires de membre du comité d'évaluation d'embauche des commissaires de l'OCPM - Sept 2025	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 099,45	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1746640	2025-11-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHENILLES)	Bilan	Matériel roulant	$15 423,40	-
ACCENT IMPRESSION INC.	1749846	2025-11-27	PINARD, ISABELLE	SRHC/ Achat de grand format de feuillet, d' autocollant électrooptique et d'affichettes.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 886,12	-
GROUPE QUALINET INC	1742602	2025-10-15	DESROCHERS, ERIC	SGPI // Paiement facture 2-049309 pour nettoyage de dégâts d'eau au théâtre Outremont (bâtiment 3956).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 563,79	-
TRANSPORT L'EPIPHANIE INC	1735711	2025-09-04	DUFRESNE, ALAIN	Location de fardier 55 tonnes détachable dans le cadre des travaux du PCPR et PRR. Portion VM (BC lié SIRR 1735716). Total 20,670.$ avant taxes. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-pdi.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$4 123,17	-
SANDRO MONTEFERRANTE	1744608	2025-10-27	BERUBE, CATHERINE	Facture Buanderie - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 490,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANDRO MONTEFERRANTE	1745013	2025-10-29	BERUBE, CATHERINE	Factures Buanderie - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 360,00	-
BRANDT TRACTEUR	VER1174034	2025-11-25	GRENON, LUC	SOUMISSION POUR PIECES CHEZ BRANDT BROSSARD POUR PIÈCES POUR REPARATIONS SELON ESTIMÉ AU MONTANT DE 12 242.30 $,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 437-10357	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 852,88	-
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1736058	2025-09-08	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Fourniture, installation, livraison de 60 blocs 3 x 3x 2 de béton et sécurisation du terrain lot #6 960 Av Pierre-De Coubertin	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 034,14	-
GUARD-X INC	1743651	2025-10-21	LONGPRE, ANNIE	SGPI - Complexe Sportif Claude-Robillard_- identification de trouble sur le panneau d'alarme incendie	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$12 619,37	-
J.A. LARUE INC	DIC1162736	2025-10-21	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Paiement de facture pour réparation de l'unité 825-20123.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 474,59	-
REAL HUOT INC.	1749554	2025-11-25	AMOUSSOU, EULOGE	Achat de raccord pour des branchements d'aqueduc	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 693,86	-
MECANIQUE SGR INC	CAR1166979	2025-09-15	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167021	2025-09-15	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 176,32	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167021	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$502,64	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1165692	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 924,05	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1172095	2025-11-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 324-12622 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 633,28	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1744082	2025-11-05	CHALUT, BENOIT	REMPLISSAGE D'HUILE 15W40 EN VRAC	Bilan	Matériel roulant	$2 963,82	1638766
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	ANJ1167826	2025-09-23	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	SERVICE SUR CAMIONNETTE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 469,99	-
MORIN RELATIONS PUBLIQUES	1707834	2025-11-04	TANI-MOORE, EMMANUEL	SAC / GREFFE / Relations médias dans le cadre de l'élection municipale du 2 novembre 2025 à la Ville de Montréal / Banque d'heures à réaliser entre le 19 juin et le 18 novembre 2025 / Service du greffe (Élections Montréal)	Greffe	Greffe	$7 349,12	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MHM1166975	2025-09-15	LALONGE, JEAN-MARC	TENSIONNEUR DE CHENILLES ET EXTENSIONS + BACK PLATE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 058,97	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MHM1166975	2025-09-29	LALONGE, JEAN-MARC	TENSIONNEUR DE CHENILLES ET EXTENSIONS + BACK PLATE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 491,34	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1170315	2025-10-20	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND POUR PNEUS METROPOLITAINS POUR REPARATION DE PNEUS A LEURS ATELIER SELON SOUMISSION PMI-F223997 POUR LA SOMMES DE 3896.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 090,31	-
CUBEX LIMITED	LAS1173034	2025-11-14	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. CHEZ CUBEX POUR TRAVAUX FAIT AU MONTANT DE $2 594.15 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 723,53	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1168304	2025-09-29	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION SUSPENSION AU MONTANT DE 3074,11$ SELON FACTURE F0212753	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 227,43	1687672
INDIXIO INC.	1735282	2025-09-02	WU, CANDY YU	Soumission no Q0006832	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$41 887,16	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1736683	2025-09-10	WU, CANDY YU	Soumission 00356033	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 482,20	-
RT WORKPLACE TRAINING INC.	1745770	2025-11-03	CHABOT, ISABELLE	CFP / Formation en matière d'enquêtes en milieu de travail et de discrimination "Les enquêtes d'affaires à caractère racial" | Février 2026.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$19 422,69	-
ARTELIA CANADA INC.	1713359	2025-11-27	LEBLANC, VINCENT	SGPI - entente # 1517097 - Mise à disposition d'un agent de liaison dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services du Plateau-Mont-Royal de Mentana / St-Grégoire	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 798,93	1517097

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE RHR INC.	1725297	2025-09-11	RINFRET, SIMON	SGPI - Acquisition de services pour retirer et réinstaller le panneaux d'aluminium près de l'entrée principale, dans le but d'investiguer/corriger les infiltrations d'eau.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$11 549,10	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1735172	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMPE DE POCHE)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 750,07	-
WILO CANADA INC.	1736517	2025-09-10	BROSSARD, LOUIS	SGPI Biosphère - Louis - Thermopompes/ Pompe verticale - (remplace le 1703455)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 616,00	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1737535	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULON, JOINT, TUYAUX)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 335,99	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	NDG1169665	2025-10-14	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	237-140087 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 105,66	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742563	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET, SECTION INFERIEURE. REMPART)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$13 245,51	-
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1743648	2025-10-21	TANI-MOORE, EMMANUEL	VALADE ET ASSOCIÉS / Livraison à domicile des avis électoraux - Élections générales 2025. Distribution complète et conforme de 190 879 enveloppes. Conforme au mandat spécial de livraison signé le 20 octobre 2025. Divers districts.	Greffe	Greffe	$1 202 394,54	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1744055	2025-10-23	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - PNEU DE CHARGEUR (LOADER), DYNAMO XTREME GRIP II, 20.5R25	Bilan	Matériel roulant	$2 126,00	-
J.A. LARUE INC	LAC1171230	2025-10-28	GRENON, LUC	RESERVER FOND LARUE (7075.78) SELON SOUMISSION S000012560 POUR REMPLACEMENT ACCOUPLEMENT DE LA TRANSMISSION AU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 428,68	-
UMANISA COACHING	1745962	2025-11-04	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI - 8636 - GAG - Services de Coaching pour le développement des compétences en leadership. Myriam Poulin	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 330,73	-
BRANDT TRACTEUR	VER1173146	2025-11-17	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ BRANDT BROSSARD POUR REPARATIONS SELON SOUMISSION DE BRANDT DU 6 NOV 2025 POUR UN MONTANT DE 15,535.33 $,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 437-10357 , ENTENTE : 1542222	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 310,15	-
TOTAL CANADA INC.	RPP1174260	2025-11-26	MARTEL, SIMON	Baril d'huile automatique de type « F » pour les équipement à neige de marque Bombardier.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 183,74	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	LAC1166547	2025-09-09	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND PONT ROULANT PROTECH (1852.90) SELON SOUMISSION 17282-2 POUR INSPECTION ANNUEL, CERTIFICATION, REPARATION ET ENTRETIENS DES PNTS ROULANT DE L'ATELIER MECANIQUE ET CELLE DU SOUDEUR ARRONDISSEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 945,31	1631066
PONT ROULANT PROTECH INC.	LAC1166547	2025-10-24	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND PONT ROULANT PROTECH (1852.90) SELON SOUMISSION 17282-2 POUR INSPECTION ANNUEL, CERTIFICATION, REPARATION ET ENTRETIENS DES PNTS ROULANT DE L'ATELIER MECANIQUE ET CELLE DU SOUDEUR ARRONDISSEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$419,95	1631066
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1748858	2025-11-20	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(CADRE AJUSTABLE, GUIDEUR)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 981,64	1732402
GROUPE BISSONNETTE INC.	1740205	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUBRIFIANT A BENNE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$15 116,44	-
ATELIERS B.F.R. INC.	1748583	2025-11-19	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TENDEUR DE CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	$5 333,36	-
EMCO CORPORATION	1744596	2025-10-27	BELLEVILLE, ERIC	DETECTEUR DE FUITES L-MIC AVEC COFFRE. Devis 2002831318. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 514,45	-
TECHNOLOGIA FORMATION	1747545	2025-11-13	WITTY, MARIE-FRANCE	SEAU / Formation sur la thématique de la gestion du temps pour votre équipe du secteur des finances du service de l□eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 624,69	-
HYDRO-QUEBEC	1746874	2025-11-10	MARTEL, DAVID	IN 415131 - Gré à gré - Contribution et frais de base pour le branchement au 11480 rue City Councillors - Réso travaux CM24 0296, Dem. Mourad Berboucha, Réf. Entente DCL-23547623	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$10 346,70	-
MELIKAH ABDELMOUMEN	1745030	2025-10-29	CAMARA, THIBAULT	SDIS/ Animation : Animation d□une rencontre avec le public autour du parcours et de l□œuvre de l□autrice.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$5 606,34	-
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1741621	2025-10-07	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement de thermos des fenêtres au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon,	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 273,06	-
MAGALIE LEFEBVRE	1745032	2025-10-29	CAMARA, THIBAULT	SDIS/ Animation : Animation d□une rencontre avec le public autour du parcours et de l□œuvre de l□autrice.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$3 115,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DATA DIS INC	1739345	2025-09-25	BOLDUC, GUY	SMRA / Paiement de facture. Renouvellement du soutien technique et mises à jour jusqu'au 25-07-2026 pour MIR-T, gestion des locations, passerelles et mandats	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$49 425,11	-
CONCERT' ACTION LACHINE	1738331	2025-09-19	PAGOT, NICOLAS	SDIS/ SP-SDIS-25-063 - Service traiteur journée du développement social municipal	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$4 650,00	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1744795	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CABLE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 374,25	1649510
MARIE-CLEMENTINE BALDASSARI	1737477	2025-09-16	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT - Élaboration du projet de murale au rez-de-chaussée du MEM (Projet : MURALE EN MASSE x MEM). Selon la soumission 000105	Culture	Musées et centres d'exposition	$8 650,00	-
YVES BASSET	1745730	2025-11-03	SAINT-GERMAIN, MICHEL	SEPLV - Services techniques pour les AMI unités installées au Panama pour l'insectarium - Devis 066 du 27-08-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 708,29	-
SOFTCHOICE LP	1741652	2025-10-08	PERSAND, MARIE MICHAELLA	DGA / Achat du logiciel Hootsuite pour les médias sociaux - 15 oct 2025 au 14 avril 2026 selon le devis Q-2462257	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	$25 806,53	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741239	2025-10-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE -REAPPRO-INVENTAIRE- PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 271,09	1732401
BRANDT TRACTEUR	AVM1171498	2025-10-29	MORAND, PHILIPPE	donner PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 899,87	-
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1740981	2025-10-03	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ BCO pour le paiement des factures mensuelles du CANADIEN PACIFIQUE - Juillet- Août 2025	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$9 296,64	-
SOSEQUIPMENT	1735732	2025-09-04	GIRARD, YANNICK	Facture Location Nacelle - SGPI Jardin Botanique - Yannicki	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 503,38	-
ROYAL PHOTO INC	1742150	2025-10-10	BEAUCHAMP, FRANCOIS	RH-SRHC/ Service photographie pour équipements photos - Mathieu Sparks.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$17 800,63	-
TANIA LARA CASAUBON	1741573	2025-10-07	BONNEAU, MARIE-EVE	Contrat de services professionnels, pour le projet de médiation culturelle Cartographier Mercier.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Autres - activités culturelles	$5 613,48	-
FAUCHER INDUSTRIES	1736425	2025-09-09	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) MARCHE-PIED ESCAMOTABLE	Bilan	Matériel roulant	$4 766,18	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1172141	2025-11-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-13116 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 940,25	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	SLD1173821	2025-11-24	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR MERCEDES-BENZ AU MONTANT DE 3787.26$ SELON ESTIME 125682	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 976,15	-
CAMIONS LAGUE INC	1745263	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Réparation du hiab en location	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 163,17	-
LASALLE NHC INC.	1736882	2025-09-11	BELLEMARE, JOSEE	SEPLV-Consultation et accompagnement en génie hydraulique dans le cadre du projet de réfection des Jardins Ouest	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$21 680,00	-
DURABAC INC	1737493	2025-09-16	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DURABAC	Bilan	Matériel roulant	$2 038,86	-
DURABAC INC	1737493	2025-10-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DURABAC	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$29,40	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	DIC1161809	2025-09-03	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D363817 / DIAG. NE DEMARRE PAS 393-04019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 024,60	-
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1697031	2025-09-18	POITRAS, DOMINIC	SCONCA - BCO 2025 / Demande d'analyse en externe d'échantillons de diverses matrices pour PEPSC // Entente 1653472	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$24 147,12	1653472
GHD CONSULTANTS LTEE	1749803	2025-11-26	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - GAG - deux (2)) BC - 1 soumission - Mise aux normes de l'Aréna Martin-Lapointe	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$5 878,72	-
SOCIETE QUEBECOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)	1747355	2025-11-12	WU, CANDY YU	Servitude CSEM avec Société québécoise des infrastructures - Projet 20151468-Rue Pullman - N/D: 16-002901	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$21 554,00	-
DEVELOPPEMENT CAMIRAND INC.	1738049	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 136,28	-
SOEURS SCHMUTT	1736879	2025-09-11	LANGELIER, ROCH	Projet de création Regard sur nos identités de la compagnie Sœurs Schmutt.	Plateau Mont-Royal	Autres - activités culturelles	$6 404,24	-
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1739080	2025-09-24	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE SAC DE PLANITOP	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 130,91	-
RESSORT IDEAL LTEE	CES1169109	2025-10-07	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REPARATION LAME FACT#F0212797	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 269,04	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	NDG1172224	2025-11-07	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	437-11089 PANNEAU INFERIEUR DE CAPOT COTÉ GAUCHE ET POIGNÉE D'AILE ARRIERE GAUCHE POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 671,81	1542222
WAJAX LTEE	CES1172680	2025-11-11	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES ÉQUIPEMENT TEREX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 878,42	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1737409	2025-09-15	GUILLAUME, SAMUEL	SUPER FREEZER - SF-2500R	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 323,72	-
CONTANT INC.	CES1160802	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE CONTANT LAVAL POUR PRODUIRE UN ESTIME POUR L'INSPECTION HORS-SAISON SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 388,44	-
CONTANT INC.	CES1160802	2025-09-23	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE CONTANT LAVAL POUR PRODUIRE UN ESTIME POUR L'INSPECTION HORS-SAISON SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 953,21	-
ITESMEDIA	1735923	2025-09-05	HAMEL-NUNES, JONATHAN	Renouvellement du contrat de maintenance annuel ITESLVE Premium Transit pour les panneaux de jalonnement dynamique phase 1 2025-2026 (199 licences).	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$71 034,54	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1739452	2025-09-26	PALLU, TATIANE	AutoCAD LT Gouvernement Utilisateur unique - Renouvellement pour la période 28 octobre 2025 au 27 octobre 2026 - 04 Licences (02 PF3 et 02 PF4). Abonnement # : 422102177752.	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$4 485,96	-
TRANS ARTIK INC.	RPP1168511	2025-09-30	CYR, SAMUEL	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 247-07360 - CHAUFFE AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 593,19	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1165233	2025-10-01	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	INSPECTION PEP + REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 995,55	1687672
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR1167155	2025-09-16	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION DE CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR1167155	2025-10-02	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION DE CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$148,39	-
ORBIS CANADA LIMITED	1741276	2025-10-06	HOGGA, MEHDI	Projet environnement (BAC BEIGE & BACS BRUN 45 L) ENTENTE 1618653	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	$15 889,23	1618653
PATRIARCHE ARCHITECTURE INC.	1741702	2025-10-08	DARCY, PENELOPE	SGPI// Services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser une étude d'impact sonore sur le site Garage Pointcaré. Selon_ENTENTE 1645306	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$34 608,22	1645306
TCED INTL INC.	1742386	2025-10-14	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V,	Bilan	Matériel roulant	$2 180,69	1577408
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1170387	2025-10-21	GRENON, LUC	324-17084PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR TRAVAUX A L'EXTERNE SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 626,39	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1170544	2025-10-22	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-06622 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 202,12	-
MMS LASER	ROS1170836	2025-10-23	CADOTTE, ERIC	DECOUPE AU LASER BANC SANS ACCOUDOIRE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 280,94	-
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	RPP1171366	2025-10-29	AUDY, MICHEL	C1982032 (ACHAT DE CONTENEUR 40 PIEDS POUR ATELIER DES CARRIÈRES, RÉNOVATION COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 755,92	-
ERGOCENTRIC SYSTEME DE SIEGES	1746168	2025-11-05	RINFRET, SIMON	Bureau et Chaise Ergonomique - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 891,00	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1172264	2025-11-06	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 4072.86$ DEVIS 82782 JLE ENTREPRISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 031,52	-
STOKER POMPE INC	1708268	2025-11-14	NORIEGA, CARMEN	BCO 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 299,25	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1173941	2025-11-24	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION APPAREIL DE LEVAGE+RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 088,50	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PHARE MEDICA	1749456	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS MEDICAUX JETABLES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 044,95	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1741651	2025-10-08	ROY, SYLVAIN	SIRR/ Renouvellement du contrat d'abonnement annuel à une licence AutoCAD Jeux d'outils spécialisés Licence commerciale Utilisateur-unique # 110002378322 - Période du 2025-12-13 au 2026-12-12	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$7 943,44	-
LES PORTES EXPERT-MATIK INC.	1749657	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 23392 pour changer operateur de la porte entrée extérieure. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 097,13	-
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1741939	2025-10-09	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures 21115 et 21140 pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 863,59	-
SANTINEL INC.	1741069	2025-10-03	MCDUFF, DAVID	SGPI // Formation santé et sécurité du travail, banque de 80 heures de formation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 858,35	-
RICOH CANADA INC	1736960	2025-09-11	DECROIX, VINCENT	STI // 71550.03 - Acquisition de 4 imprimantes dans le cadre du déploiement de la solution Maximo au Service du Matériel Roulant et des Ateliers. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 415,66	-
CAN-INSPEC INC.	1736887	2025-09-11	SIMARD, CATHERINE	LAS BCR TP 2025 / Travaux de nettoyage et inspection CCTV d□une conduite d□égout sur la rue Des Oblats	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 664,64	-
WM QUEBEC INC.	1742888	2025-10-16	ROY, SYLVAIN	SIRR/ BCO pour la location et transport aller-retour d'1 conteneur à déchets de 40 verges	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$4 199,50	-
WM QUEBEC INC.	1742888	2025-11-18	ROY, SYLVAIN	SIRR/ BCO pour la location et transport aller-retour d'1 conteneur à déchets de 40 verges	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 035,03	-
MDL ENERGIE INC.	1743213	2025-10-17	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - Acquisition de service pour effectuer l'essais de résistance électrique à l'hôtel de ville de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 674,56	-
LALEMA INC.	1721796	2025-09-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - SAC ORDURE,36 X 50	Bilan	Environnement et nature	$4 715,62	-
CYCLONE SANTE INC.	1746892	2025-11-10	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 047,26	-
LES SOLUTIONS OFFICE EQUIPEMENT INC	1740432	2025-10-01	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Paiement de facture pour l'entretien et mise à jour logicielle de l'imprimante multi-fonction Xerox	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 170,63	-
SUPREMEX INC.	1737458	2025-09-16	GOULET, CHARLES-ANDRE	Greffe/ Commande d'enveloppe 10 x13 blanche, ouverture au bout (en 28 lbs) - (238.92$/mille)	Greffe	Greffe	$2 508,36	-
ACCES COMMUNICATIONS	1731224	2025-09-08	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT / Soumission pour la location de radio portatif pour le MEM (avec batteries, holster, bloc d'alimentation, multi-chargeur, chargeur mural et licence). Du 1er août 2025 au 1er août 2026.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 192,00	-
ACCES COMMUNICATIONS	1731224	2025-10-06	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT / Soumission pour la location de radio portatif pour le MEM (avec batteries, holster, bloc d'alimentation, multi-chargeur, chargeur mural et licence). Du 1er août 2025 au 1er août 2026.	Culture	Musées et centres d'exposition	$1 000,00	-
EBI ENVIROTECH INC.	1746285	2025-11-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour nettoyer la fosse a neige et les drains. Eric Deschenes. Entente : 1594156	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 405,53	1594156
ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	1747014	2025-11-11	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-CB-2025 / Paiement de facture pour atelier de médiation culturelle: Projet de film documentaire sur la Guilde des Tisserands	LaSalle	Autres - activités culturelles	$2 362,22	-
DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE	1748070	2025-11-17	HEVEY, GILLES	SCONCA / Location d□équipement machinerie lourde SANS OPÉRATEUR pour l□exécution des travaux de terrassement dans le LEN Saint Pierre (LAC)	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$2 677,18	-
COMPUGEN INC.	1747419	2025-11-12	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de matérielle informatique pour inventaire - Entente 1654697 - DDS R740448	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 684,52	1654697
CARDINAL HEALTH CANADA INC	1743897	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS MEDICAUX JETABLES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$11 565,42	-
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1746759	2025-11-10	REICHSON, JORDY	PAYER FACTURES/ SÉCURITÉ SGPI Matériel contrôle d'accès, intrusion, caméras, paiement des factures jointes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$17 633,70	-
UNI-SELECT INC.	1741044	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$3 434,61	1678235
LM 1947 INC.	1739566	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour réaliser la réparation majeure à la génératrice A-2350,C du Centre Étienne Desmarteau.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 848,14	-
GOSECURE INC.	1743769	2025-10-22	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2025-13	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$18 701,69	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBERT BOILEAU INC	RPP1166352	2025-09-08	MONGEON, JEAN-FREDERIC	POMPE EAU CHAUDE / 301-15414 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 187,72	-
LES INDUSTRIES MC ASPHALT LTEE	1743098	2025-10-17	GAGNE, ALAIN	SIRR/ BCO 2025 pour analyse et essai - Contrôle bitume MTQ	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$5 249,37	-
RESSORT IDEAL LTEE	DIC1162153	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	PO POUR SMRA, W0098266-01 - FOURNIR PO ET RESREVER FONDS SUR ESTIME POUR RESSORT IDEAL AU MONTANT DE :$5505.23, AJUSTEMENT DE PRIX FACTURE FINALE F0212358 (- 377,38$)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 383,60	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168385	2025-09-29	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 850,50	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168385	2025-09-30	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 948,21	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168385	2025-10-15	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$910,21	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1171414	2025-10-29	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 312,16	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	RPP1170726	2025-10-23	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 234-08107 - INSPECTION, REPARATION ET ENTRETIENS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 076,20	-
CERIU	1746863	2025-11-10	WU, CANDY YU	Facture no 024458	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 390,54	-
CHARLIE GAGNE GENDRON	1743937	2025-10-23	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	Standardisation, transcription et regroupement des inventaires des collections conservées à la Réserve des collections archéologiques de la Ville de Montréal, en vue de créer un système de gestion unifié par site archéologique.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$8 715,00	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO	1741412	2025-10-07	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Achat de 6 tablettes Apple IPad	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 403,18	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1706264	2025-10-23	DESFOSSES, ELYSE	Location d'un camion Cube 12 pieds - Flèche et Gyrophare - ACUT - FRA8722 pour la période du 7 janvier au 6 avril 2025 - Division VOIRIE RPP (S.George)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 282,43	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1706264	2025-11-18	DESFOSSES, ELYSE	Location d'un camion Cube 12 pieds - Flèche et Gyrophare - ACUT - FRA8722 pour la période du 7 janvier au 6 avril 2025 - Division VOIRIE RPP (S.George)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 282,43	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC1078442	2025-10-07	LEFEBVRE, MARIO	RÉPARATION SUSPENSION UNITÉ 539-14712	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 902,54	-
LES ARCHITECTES FABG INC.	1736347	2025-09-09	DARCY, PENELOPE	GAG SGPI - Services professionnels d'un Architecte en support à la scénographie comprenant l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux. Jardin Botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 000,00	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1739650	2025-09-26	REYES, YVONNE	SGPMRS / Déménagement retour organisme piscine.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$8 346,51	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1739650	2025-09-29	REYES, YVONNE	SGPMRS / Déménagement retour organisme piscine.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$1 249,35	-
BIOGENIE CANADA INC.	1693155	2025-10-29	WU, CANDY YU	disposition des matériaux pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 067,83	-
BIOGENIE CANADA INC.	1693155	2025-11-03	WU, CANDY YU	disposition des matériaux pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$7 059,35	-
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742646	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 8" JENKINGS Bonnet de vanne complet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 787,42	-
VILLE DE COTE SAINT-LUC	1741550	2025-10-07	LACROIX, REMI	Station de pompage chemin de la Côte Saint-Luc_Partage des coût d'entretien et inspection pour 2024. RL	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$8 789,68	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	CES1170463	2025-10-21	FANFAN, PAUL VLADIMIR	ENVOYER CYLINDRE HYDRAULIQUE REBATIR, NUMERO DE TAG: 21524	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 509,27	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1165894	2025-09-02	AUDY, MICHEL	C1968314 (RÉPARATION DU SYSTÈME DE FREIN RAM PROMASTER 2019)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 328,39	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VIRTUOSE ELECTRIQUE INC.	1735349	2025-09-03	RINFRET, SIMON	Travaux Serpentins - SGPI Insectarium - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 550,00	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1165996	2025-09-03	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 8109.68$ DEVIS 5116185 BRANDT LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 405,22	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	VER1166129	2025-09-04	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS POUR LACBUS POUR RÉPARATIONS D'URÉE SELON #022032 POUR UN MONTANT DE 5421.05$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 227-13688	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 950,14	-
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAC1165152	2025-09-05	GRENON, LUC	RESERVER FOND EQUIPEMENT CM (4917.23) SELON PRE FACTURE EN ANNEXE POUR REPARATION POMPE A EAU DE L'ÉCUREUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 175,74	-
HELENE LAPERRIERE	1736637	2025-09-10	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Honoraires de membre du comité d'évaluation d'embauche des commissaires de l'OCPM - Sept 2025	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 099,45	-
CLOTURES CITADELLE INC.	1739512	2025-09-26	MCDUFF, DAVID	Clôture Terrain Louvain	Gestion et planification des immeubles	Autres - Amén., urb. et développement	$55 433,40	-
MECANICACTION INC.	1739623	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture A22526 pour réparer DAR qui a échoué l'inspection 2025. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 957,16	1458737
DISTRIBUTION MORELLO INC.	1739634	2025-09-26	BROSSARD, LOUIS	Facture Peinture Morello - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 692,00	-
ACIER LACHINE INC	1740961	2025-10-03	HUBERT-HUGOUD, SARAH	ARMATURE POUR BETON	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$3 223,58	-
MAGNETO-LAVAL INC.	VER1168932	2025-10-06	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ MAGNETO LAVAL POUR INSPETION REPARATIONS SELON # SOU0001163 POUR UN MONTANT DE 2674.34$,SMRA VERDUN , UNITÉ : 287-20047	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 442,03	-
AUTO ELEGANCE R.B.	SLT1171189	2025-10-28	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3239.00$ DEVIS D5096 AUTO ELEGANCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 957,63	-
GROUPE FORGET, AUDIOPROTHESISTES INC.	1745707	2025-11-03	KONE, DAVID	SMRA / Soumission pour l'achat de bouchons anti-bruit avec filtre pour 12 employés atelier menuiserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 787,43	-
NEWARK IN ONE INC.	1747705	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE ACTIVATEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 686,53	-
SIGMA-RH SOLUTIONS INC.	1747785	2025-11-14	CORBEIL, SEBASTIEN	Frais d'utilisation Timesphere - Période janvier à décembre 2026 - Sécurité	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 986,74	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1173631	2025-11-20	GRENON, LUC	M264673 FOURNIR P.O. CHEZ BRANDT BROSSARD POUR TRAVAUX À FAIRE AU MONTANT DE $6 669.95 AVANT TAXE SELON SOUMISSION.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 002,30	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	AVM1173737	2025-11-21	MORAND, PHILIPPE	SEAL KIT POUR DSG-3C60-B-01 (YUKEN)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 109,63	-
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	1749239	2025-11-24	GAGNON, VALERIE	DD2258274001 - Contrat pour la mise en service des unités mécaniques du projet IMM24-05. GAG IMM.SP25-07	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$18 135,24	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1747092	2025-11-11	BEDARD, DANIEL	SGPMRS / Mise en page du Cadre de référence des pratiques d'entretien optimales pour les arbres publics / Entente 1642492.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$2 944,90	1642492
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737129	2025-09-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 448,30	1735548
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737129	2025-09-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 731,25	1736623
MARCHAND ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1745519	2025-10-31	LACROIX, REMI	SEAU / ARR SLT - TRAVAUX PUBLICS / Modification du panneau de contrôle de la station de pompage Saint François à l'arrondissement de Saint Laurent.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$40 840,14	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1736971	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CONNECTEUR, FUSIBLE, ATTACHES)	Bilan	Construction	$3 652,72	-
ROY & FILS LTEE	1738794	2025-09-23	GRUYER, NICOLAS	SEPLV - Enlever le tapis existant dans le hall d'entrée et pose d'un autre tapis du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$25 350,00	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1744395	2025-10-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour location matériels sur divers endroits.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 727,86	-
QUEBECOR MEDIA VENTES	1703863	2025-09-17	OUNAHI, SALIMA	RH//Placement média - Campagne sur l'eau résilience climatique du 10 mars au 24 aout 2025	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 244,15	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POMPES JP INC.	1740728	2025-10-02	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO / Achat de diverses pompes pour la voirie de Pierrefonds	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$23 795,21	-
GROUPE SANYVAN INC.	1747582	2025-11-13	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 32539 pour pompage et nettoyage du puisard de la pompe sanitaire (3e intervention). Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 011,56	-
CBM N.A. INC.	1744306	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CHAMBRE DE FREIN A AIR	Bilan	Matériel roulant	$3 407,89	-
MEDIAQMI INC.	1729886	2025-09-02	TKACH, GANNA	RH-SRHC// Service de publication - la campagne Propreté 2025 Automne	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 874,06	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1740200	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SUPPORT, FEUILLARD)	Bilan	Transport et entreposage	$5 770,95	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1740200	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SUPPORT, FEUILLARD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$656,17	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1734657	2025-09-02	DESJARDINS, LOUISE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE FREINS	Bilan	Matériel roulant	$3 002,12	-
SOLUTION FORMATION CANADA INC	1686029	2025-11-27	BEAUREGARD, GENEVIEVE	GAG 3 soumissionnaires 3 soumissions - pour des services professionnels pour l'acquisition et le déploiement d'un système de gestion de la formation (TMS) - Portion 2024	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$22 047,37	-
EQUIPEMENTS BROSSARD	1741464	2025-10-07	GLOVER, RICKY	SGPI // Paiement facture 9704000001 pour service de location Nacelle_ Divers Bâtiment Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 005,95	-
WOLSELEY CANADA INC.	1744238	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 829,42	1688801
GESTION PFB	1739750	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 7366 pour inspection trimestrielle des étaiements dans la chapelle. Andrea Garcia.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 527,58	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744102	2025-10-23	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(CADRE, ANNEAU, GRILLE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$458,58	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744102	2025-10-23	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(CADRE, ANNEAU, GRILLE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 447,27	1732402
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1741232	2025-10-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour l'acquisition de fourniture sur demande de diesel coloré. Entente : 1631317.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 390,34	1631217
NEDERMAN CANADA LIMITED	1735777	2025-09-04	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 864,59	1630470
REGARD SECURITE	1747540	2025-11-13	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA // Paiement de factures impayées de lunettes de sécurité aux employés du SMRA - De l'année 2017 à 2023 - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 722,00	-
9403-2273 QUEBEC INC.	1747736	2025-11-13	HADDAD, CARINE	DA 897089; Fourniture de sites pour la valorisation de roc, de béton et d'asphalte	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 262,13	-
GROUPE VERDANA INC.	1735811	2025-09-04	MARTEL, DAVID	IN 414540 - Gré à gré - Travaux de replantation au 4, rue Elmwood, réalisés à la suite des travaux d'entrée de service ayant nécessité le retrait des plantations existantes, réso travaux CM21 0959 - Dem: Renaud Roy, V/Réf. est-001332	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$4 724,44	-
CITERA INC.	1744327	2025-10-24	THEORET, JONATHAN	DG // Soumission pour la campagne d'appel auprès des propriétaires de bâtiments assujettis au Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES à Montréal	Direction générale	Protection de l'environnement	$22 000,13	-
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1738181	2025-10-14	PLOUFFE, FRANCIS	IBSG-2025- Implantation de génératrices pour stations de pompage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève-Entente d'achat contractuel 1579488	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$202 486,69	1579488
2547-0956 QUEBEC INC.	1746170	2025-11-05	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement plusieurs factures pour l'acquisition de services d'entretien et travaux sur demande sur des systèmes de détection des gaz dangereux pour divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 003,68	1570246
2547-0956 QUEBEC INC.	1746170	2025-11-05	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement plusieurs factures pour l'acquisition de services d'entretien et travaux sur demande sur des systèmes de détection des gaz dangereux pour divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 296,09	1570247
COSE INC.	1744912	2025-10-29	SENECAL, ROXANE	SEPLV / Formation " Intelligence émotionnelle - Gérer ses émotions " le 5 novembre 2025 pour Espace pour la vie (planétarium, insectarium, exploitation et expérience client)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1736819	2025-09-11	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECE PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$1 495,55	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1736819	2025-09-17	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECE PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$2 243,32	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1746091	2025-11-06	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT TUYAU DE PVC DWV 1 1/2", 2", 3" ET 4" - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 430,46	-
LE GROUPE MASTER INC.	1746323	2025-11-12	BOUJEMI, HICHAM	OUEST LE SUD OUEST ACHAT REFRÉGÉRANT OUVRAGE DESSRVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 447,24	-
DEMERS BEAULNE S.E.N.C.R.L.	1740452	2025-10-01	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	vérification de trois dossiers de subventions dans le cadre du programme de réhabilitation de terrains contaminés	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$48 898,98	-
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1737830	2025-09-17	CORDIER, MARION	GAG SENV - Acquisition de temps de publicité sauvage concernant la collecte sélective pour la période du 17 nov. au 14 décembre 2025.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$36 745,62	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	PIR1167424	2025-10-17	KARABAEV, ULUKBEK	OUTILLAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 435,42	-
TENCO INC.	LAS1167442	2025-09-23	LAPLANTE, JEAN-MARC	12' CABLE FLEX NOIR 16-36C CODE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 133,81	-
THEATRES UNIS ENFANCE JEUNESSE	1739111	2025-09-24	POTVIN, ERIC	SCULT, Remise au THEATRES UNIS ENFANCE JEUNESSE. réf. formulaires de Cotisation complémentaire UDA-AQAD-APASQ, pour le spectacle Dagobert, de la Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	$3 172,25	-
VR ST-CYR	1736434	2025-09-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CAMERA DE COTE	Bilan	Matériel roulant	$2 813,61	-
VR ST-CYR	1736434	2025-09-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CAMERA DE COTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$21,00	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1746071	2025-11-05	ROY, PATRICK	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$9 291,90	1598679
MECANIQUE SGR INC	RPP1172289	2025-11-06	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-17028 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 577,90	-
LOCATION LORDBEC INC.	1737243	2025-09-15	ST-PIERRE, MARCO	ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$12 126,06	-
LOCATION LORDBEC INC.	1737243	2025-09-30	ST-PIERRE, MARCO	ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$1 889,77	-
LOCATION LORDBEC INC.	1737243	2025-11-18	ST-PIERRE, MARCO	ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$2 218,04	-
SPECIES 360	1748219	2025-11-18	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - CAROLINERenouvellement d'adhésion - Species360 (1er jan. 2026 au 31 déc. 2026) - Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$25 020,05	-
ARTILUX INNOVATION INC.	1749809	2025-11-26	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - GAG - SP- 1 soumission - Optimiser la conformité électrique sur circuit d'urgence-Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 870,00	-
GDLC EXCAVATION INC.	1736903	2025-09-11	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 1889 Des carrières Soumissionnaires: 5 , Reçue: 3 DDTET - Études technique (M M)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 217,94	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	MHM1168151	2025-09-29	LALONGE, JEAN-MARC	GRILLE DE PROTECTION DU RADIATEUR ASSY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 068,29	-
BIBLIOPRESTO.CA	1735984	2025-09-05	GHRIBI, MOUNA	SCULT / Paiement de factures pour l'abonnement aux différents ressources et pour la cotisation pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Culture	Bibliothèques	$11 372,76	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	MHM1166424	2025-09-08	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D364010 / INSPECTION ET REPARATION 815-11379	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 676,37	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1164679	2025-09-17	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D364631 / INSP. ET REPARATION 314-20028	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 158,49	1687672
BIBLIO RPL LTEE	1741771	2025-10-08	COURT, ALEXANDRA	SCULT // Soumission pour l'acquisition d'étiquettes pour le Centre de services partagés	Culture	Bibliothèques	$4 301,86	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170384	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 423,99	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	SLT1166347	2025-09-10	SZABO, ANDREA	REBATIR RADIATEUR ET AIR TO AIR FAIRE REBATIR ET FAIRE FAIRE TUYAU AUSSI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 967,89	-
SAS INSTITUTE (CANADA) INC.	1749102	2025-11-21	VANDELAC, ROBERT	STI - Renouvellement des licences Suite SAS pour postes de travail (PC) du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026 - Soumission 2025-8097-80 - C00_0059	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$8 102,04	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1737435	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COMBINAISON DE TRAVAIL)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 792,63	-
ECO-FORMA ENVIRONMENTAL SOLUTIONS INC.	1743508	2025-10-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(20 KG, DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$4 784,28	-
SERVICES CONSEILS PRAGAM COACHING INC.	1745157	2025-10-30	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI - 8636 // Programme de coaching en developpement integral personnalise, incluant des rencontres et des activités de développement des compétences. Personne formée Karine Dagenais-Langlois	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 887,16	-
TUBOQUIP	SLT1172097	2025-11-05	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FOND 4347.63$ TURBOQUIP DEVIS SLS0000185839	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 969,97	-
BRANDT TRACTEUR	NDG1170397	2025-11-20	GRENON, LUC	437-11260 po a la demande de juan pour reparation a l'externe sous entente et selon soumission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 566,36	1542222
BAULNE INC.	1749005	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement deux factures pour divers travaux pour appel pour problème avec le compresseur.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 318,78	-
IMPRIME-EMPLOI	1697978	2025-10-29	GUAL, LUIS FELIPE	RH BCO 2025 / Imprime-Emploi - Impression et distribution 2025 EAU. Les ententes 1648536, 1648499 et 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$12 590,00	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1697978	2025-11-05	GUAL, LUIS FELIPE	RH BCO 2025 / Imprime-Emploi - Impression et distribution 2025 EAU. Les ententes 1648536, 1648499 et 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$40 641,00	1648536
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1737186	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour l□acquisition de services d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1567650.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 490,49	1567650
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1744571	2025-10-27	GARNEAU, MELANIE	SEAU / ACQUISITION DE TUYAU EN FONTE, 152MM X 5.5M (6" X 197"), JOINT TYTON - ENTENTE 1598891	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 381,83	1598891
SPI SANTE SECURITE INC.	1735229	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GILET DE PLUIE LEGER)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 457,42	-
DOMINIQUE MORNEAU, PSYCHOLOGUE ORGANISATIONNEL INC.	1740706	2025-10-02	RIBAUX, SIDNEY	DG // Soumission : Formation pour les employés : Le pouvoir d'influence le 21 octobre 2025	Direction générale	Protection de l'environnement	$3 202,12	-
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1697092	2025-10-23	VILLENEUVE, ANTHONY	HAB / BCO pour le Service de huissiers de justice 2025	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$9 448,87	-
ANTEA INC.	1743187	2025-10-17	CARDINAL, JULIEN	RH-SRHC/ Paiement de facture pour Grief d□évaluation : 17-1198, Conférence téléphonique du 14 avril 2025 +Vidéoconférence du 12 septembre 2025, Audience du 29 septembre 2025, Allocation de déplacement.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 272,70	-
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE	1739703	2025-09-29	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Paiement facture #13160 pour étude de géothermie, analyse énergétique, projet : Parc olympique,	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 921,34	-
AINSWORTH INC.	1735997	2025-09-08	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #12 - Noeuds et passerelles GE. Réf. Maxime Chouinard - Entente 1712056	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$220 694,05	1712056
WOLSELEY CANADA INC.	1742201	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$16 273,06	1688801
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1743297	2025-10-20	CARDIN, MARTINE	DA 892871 TP - inspection/réparation des chaines et élingues de l'équipe d'aqueduc SOUMISSION NºSM-0235236	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 478,67	-
RACINES AFRIQUE DANSE	1741982	2025-10-09	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Paiement de facture. Prestation artistique le 22 septembre 2025 pour le dernier conseil municipal de la cohorte 2021-2025	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 350,00	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1745442	2025-10-31	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□ENSEMBLE DE 4 PLAQUETTE DE FREIN AVANT	Bilan	Matériel roulant	$6 038,45	-
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1749208	2025-11-24	REYES, YVONNE	SGPMRS // Soumission pour l'acquisition de fosse de saut en hauteur 16'6" X 10' X 26"	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$19 244,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA PRESSE INC.	1745359	2025-10-30	BANNIER, ALICIA	SEAU / Achat du Forfait LP Package Xtra Visibilité : 1 000 000 impressions géolocalisées sur l'Île de Montréal via LP.ca et La Presse mobile, du 3 au 30 novembre - Campagne: Résilience climatique - Republication d'XTRA novembre 2025	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	-
RAYSIDE LABOSSIERE INC.	1689817	2025-09-19	BESSETTE, HUGUES	SUM, AOI nº CDN-NDG-24-AOI-DAUM-028. Services professionnels pour la préparation d'une stratégie de déploiement des équipements collectifs pour le quartier Namur-Hippodrome. Mandat du 2024-11-26 au 2025-06-03	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$89 525,54	-
PIERRE BOUDREAULT	1747025	2025-11-11	CHABOT, ISABELLE	CFP / Paiement de facture - Formation: "Leader conscient et profil d'équipe Nova" - 11 septembre 2025.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$2 156,37	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1749822	2025-11-27	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'expertise en médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 147,04	-
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1743685	2025-10-22	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	Support informatique pour 8 horodateurs - Années 2023 et 2024	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 299,73	-
LES TERRASSEMENTS MONTREAL INC.	1742799	2025-10-15	CARDIN, MARTINE	DA 892567; Réparation d'une dalle de béton - 6150 rue Renoir	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 112,87	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1735161	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS,BATON DE SIGNALISATION)	Bilan	Outillage et machinerie	$122,58	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1735161	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS,BATON DE SIGNALISATION)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 391,84	-
GRAVI T ZERO INTERNATIONAL INC.	1739293	2025-09-25	DOUTETIEN, CHRYSTELLE INGRID	Formation en ligne - Travail en hauteur	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 228,36	-
M2D LEADERSHIP	1735887	2025-09-05	MCDUFF, DAVID	SGPI // Paiement de deux factures pour mesure et évaluation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 685,90	-
PELMOREX CANADA INC.	1747023	2025-11-11	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement média - campagne hivernale 2025.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$6 897,68	-
MECANICACTION INC.	1737591	2025-09-16	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement de la section de tuyauterie de vapeur à la Caserne 5 de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$29 921,44	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	1749276	2025-11-24	HUARD, LUCIE	POMPAGE EXPRESS M.D. INC.- Nettoyage du lac de retenu-Événement-Déversement à la demande de l'environnement en date du 08-10-2025 - Bon de travail 53468	Anjou	Réseaux d'égout	$3 895,99	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1745928	2025-11-04	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 050,94	1630470
CYCLONE SANTE INC.	1739525	2025-09-26	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture: Expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 094,52	-
LA CIE LOOMEX ELECTRIQUE LTEE	1742763	2025-10-15	GLOVER, RICKY	SGPI // Paiement facture 30610 pour éclairage au bain Émard (bâtiment 0334). Service déjà rendu. (25-09-2025)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 748,61	-
QUEBEC LINGE	1693179	2025-11-03	WU, CANDY YU	nettoyage pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$4 033,91	-
EQUIPEMENT SAGUENAY (1982) LTEE	1737168	2025-09-12	WU, CANDY YU	Soumission no SOU0006521	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 794,11	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1746689	2025-11-07	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA/ Banque d'heures 5% pour le projet Brigadiers de la propreté - Entente 1516469	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$3 176,73	1516469
BETON BRUNET LTEE	1746780	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 527,58	1705878
ITI INC.	1744283	2025-10-24	WU, CANDY YU	Soumission SD045738v1 - Équipement CAG	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 647,84	-
ELECTRICITE PLUS	1749426	2025-11-25	UNGUR, MARIAN	Formation Dégel des conduites d'eau métalliques à l'électricité : risques et précautions. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 406,86	-
SUPERIEUR PROPANE	1737198	2025-09-24	RACINE, DIDIER	Factures Superieur Propane - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 613,44	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1168157	2025-10-21	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9131.68$ DEVIS 82175 ENTREPRISE JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 338,43	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1166605	2025-09-09	MONGEON, JEAN-FREDERIC	POMPE À EAU / 301-15330 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 187,72	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES INDUSTRIES MC ASPHALT LTEE	1737098	2025-09-12	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Service - Analyse et essai en laboratoire - BC ouvert pour les service requis pour plusieurs essais selon les normes. voir document ci-jointe - Demandeur: Alain Gagné	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$4 913,41	-
LES INDUSTRIES MC ASPHALT LTEE	1737098	2025-10-01	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Service - Analyse et essai en laboratoire - BC ouvert pour les service requis pour plusieurs essais selon les normes. voir document ci-jointe - Demandeur: Alain Gagné	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$1 114,97	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1167078	2025-10-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 293-12002 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 940,62	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ANJ1169938	2025-10-15	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	SERVICE POUR CAMIONNETTE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 859,78	-
CAPITAL TRAITEUR MONTREAL INC.	1743450	2025-10-20	CHEVALIER, MARTINE	Greffe/ Service de traiteur (boîte repas et pause-café) lors de la soirée électorale du 02 novembre 2025 / Compilation des résultats. Élections Montréal.	Greffe	Greffe	$10 651,97	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1737680	2025-09-16	DOWNS, CHRISTIAN	BEDARD - ACHAT FIXTURES EXTÉRIEUR - BAT: 0626	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 099,73	-
ENVIRO CONNEXIONS	1700884	2025-09-26	SAIDULIN, IURII	BCO 2025 - Service de collecte de déchets (vider et retourner le conteneur) pour le centre de distribution Colbert.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$4 043,52	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	MHM1170502	2025-10-22	ARCE, CRISTIAN	REPARER DRIVE SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 620,66	-
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1738081	2025-09-18	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement de la tuyauterie d'eau refroidie pour les unités de climatisation des salles de bain de homme et femme. Centre Jean-Claude Malepart.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 128,66	-
REGULVAR INC	1744034	2025-10-23	DESJARDINS, DOMINIC	CASTELLI - ACHAT MODULES 1-10V SINKING - BAT: 0100	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 365,60	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLT1174185	2025-11-26	ROUSSEL, BRUNO	REAPRO 10W30 1000 LITRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 230,00	1638766
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1742459	2025-10-14	GLOUTNEY, ERIC	Location d'un camion cube pour l'équipe d'aqueduc pour une période de 3 mois selon la soumission du 30 septembre 2025	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 648,83	-
ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	1735451	2025-09-03	DOUCET, VALERIE	SCULT / Paiement de facture pour l'Inscription au rendez-vous des bibliothèques 2025	Culture	Bibliothèques	$3 975,00	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	CES1170015	2025-10-16	FANFAN, PAUL VLADIMIR	CYLINDRE HYDRAULIQUE ET LOCK VALVE A REPARER OU CHANGER ET TESTER TAG# 21151 ET 21152	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 845,74	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	VER1165992	2025-09-03	TOSKA, ERMIR	RESERVER FONDS CHEZ ST-LAURENT SUSPENSIONS POUR REPARATIONS SUSPENSION SELON #L8479 POUR UN MONTANT DE 3228.82$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 287-20046	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 948,34	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	MHM1166138	2025-09-04	CLEMENTE, LAURA	vrac 15W40 pour 1501 Bercy	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 086,63	-
REPARATION REPROWE INC.	1736260	2025-09-09	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement complet du système de pompe de puisard flygt avec nouveau panneau de commande, flotteurs et nouvelles pompes. Système des pompes Piscine intérieure Annie-Pelletier	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 114,38	-
GROUPE CSA	1736534	2025-09-10	MCDUFF, DAVID	Formation C22.10-F18 SKU 2425165, selon soumission du 30 mai 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 779,55	-
GROUPE REAL JEAN	1740394	2025-10-01	BROSSARD, LOUIS	Moteur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 332,93	-
GROUPE REAL JEAN	1740394	2025-10-14	BROSSARD, LOUIS	Moteur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$109,00	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1169201	2025-10-07	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 652,19	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PRODUITS LAWSON INC.	MHM1169157	2025-10-07	CLEMENTE, LAURA	SMRA PLATEAU // FOURNIR PO LAWSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 594,04	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	RPP1169430	2025-10-09	MONGEON, JEAN-FREDERIC	RECONDITIONNER RESERVOIR, RADIATEUR MOTEUR ET COOLER HYDROSTATIQUE / 513-19043 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 859,44	-
ADJOUWA AKPENE AGOSSOU	1742239	2025-10-10	CHOQUETTE, LOUIS-JULIEN	SGPI - 8636 // Contrat de services pros pour des services d'optimisation afin de faciliter l'optimisation de Constellio. Paramétrage, ajout métadonnées, maj des procédures, création des modèles de suivi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 525,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1166543	2025-10-16	BRISEBOIS, JOEL	SOUMISSION NO W0099867-01 DE RESSORT IDEAL, RESREVER MONTANT DE $1124.71	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 546,09	1646849
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1743350	2025-10-20	LABELLE, MARC	Travaux d'éclairage sur la rue Charlotte. Total contrat et contingences de 104,015.54$ avant taxes. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-pdi.	Ville-Marie	Éclairage des rues	$109 203,32	-
CUBEX LIMITED	ANJ1170343	2025-10-20	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	piece garage anjou pour balai ravo, fournisseur exclusif	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 067,43	-
HEBDRAULIQUE INC.	NDG1171093	2025-10-27	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	98ocdnngpo a la demande de juan pour repartionn de machine de l'ateliert	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 023,62	-
COOLPRIME INC.	1745935	2025-11-04	TANI-MOORE, EMMANUEL	GREF / Paiement de facture. Livraison à domicile des avis électoraux- Élection générale 2025	Greffe	Greffe	$276 626,87	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1746752	2025-11-10	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT OUTILS - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 030,46	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1747387	2025-11-12	BROSSARD, LOUIS	TEM - Pièces ozonateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 925,00	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLT1172930	2025-11-13	DUCLOS, CHARLES	pneu	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 120,76	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1173325	2025-11-18	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 711,88	-
J.A. LARUE INC	1748957	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU, PATIN, CABLE...)	Bilan	Matériel roulant	$12 949,24	-
J.A. LARUE INC	1748957	2025-11-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU, PATIN, CABLE...)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$347,25	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1170597	2025-11-24	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER MONTANT DE $1309.10 POUR SOUMISSION NO: W0101090-01 DE RESSORT IDEAL.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 319,26	-
USD GLOBAL INC.	1746606	2025-11-07	FILLION, MAUD	Projet : Implantation de la collecte de résidus alimentaires pour les bâtiments de 21 logements et plus et les ICI dans le secteur PMR-1-1A (secteur 1) de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal. Distribution de bacs bruns roulants de 47, 12	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	$9 753,08	1575742
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1742604	2025-10-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement de trois factures pour surveillance de travaux au poste SPVM.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 096,73	-
MULTI ROUTES INC.	1743310	2025-10-20	POITRAS, DOMINIC	SCAEC / SCA-25-35 - Fourniture et transport de Chlorure de Calcium à 30% sur l□ ensemble des sites d□ élimination de la neige (chutes à l□ égout) de la Ville de Montréal	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$95 118,67	-
FASTENAL CANADA LTEE	1742565	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, MARTEAU, PINCE)	Bilan	Outillage et machinerie	$31,96	-
FASTENAL CANADA LTEE	1742565	2025-10-15	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, MARTEAU, PINCE)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 993,40	-
BELL MEDIA INC.	1746115	2025-11-05	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Placement média dans le cadre de l'élection générale 2025. Période du 13 octobre au 02 novembre 2025	Greffe	Greffe	$14 076,72	-
ACCENT IMPRESSION INC.	1737053	2025-09-12	POTVIN, ERIC	SCULT // Soumission pour l'impression de brochures pour la Chapelle Bon-Pasteur.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 992,14	-
OPTO PROTECTION INC.	1743905	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTE DE SECURITE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31,50	-
OPTO PROTECTION INC.	1743905	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTE DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 194,24	-
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1740158	2025-10-01	DAIGLE DE LAFONTAINE, MARIE	DG / Paiement de la facture - Service Traiteur_Réception à l'occasion de l'ouverture officielle du Bureau ONU-Habitat à Montréal_18 septembre 2025	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 340,39	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1745350	2025-10-30	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - PNEU DE CHARGEUR (LOADER)	Bilan	Matériel roulant	$2 126,00	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1744855	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BORNE D'INCENDIE 7')	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$22 940,61	1546486
COMPUGEN INC.	1744468	2025-10-27	PARENT, MARIE	SIRR/ Achat de 2 ordinateurs puissants pour travailler sur le BIM - Entente 1654697	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$13 126,33	1654697
IGO INC	1735086	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON EN DENIM «JEANS»)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 292,93	1724991
UNIDE GRAPHIQUE	1740512	2025-10-01	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Service d'Impressions d'affiches dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$9 557,01	-
ESRI CANADA LIMITED	1740699	2025-10-02	RIBAUX, SIDNEY	DG // Soumission pour le renouvellement du plan de maintenance pour ArcGIS	Direction générale	Protection de l'environnement	$4 808,42	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1740202	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE HYDRAULIQUE)	Bilan	Matériel roulant	$4 576,41	-
JP INSTALLATIONS INC	1738500	2025-09-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture Facture 11783 pour installer deux portes en acier (suite a du vandalisme). Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 674,59	-
SECURITE LANDRY INC	1740214	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SCIE A MAIN)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 046,73	-
SECURITE LANDRY INC	1740214	2025-10-01	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SCIE A MAIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$36,75	-
YTRIA INC.	1740131	2025-09-30	VANDELAC, ROBERT	STI // Renouvellement du contrat pour les Licences de la suite EZ complète (scanEZ, aclEZ, agentEZ, signEZ, viewEZ, actionBarEZ & designPropEZ) du 25 octobre 2025 au 24 octobre 2026 selon la soumission du 16 septembre 2025 - C00_0344	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 364,86	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1746156	2025-11-05	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$8 593,66	-
HUMANCE INC.	1747275	2025-11-12	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Inscriptions formation pour le SGPMRS. Formation Nova pour mieux se connaitre - 14 participants	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$9 931,82	-
BETON BRUNET LTEE	1741599	2025-10-07	GUILLAUME, SAMUEL	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 084,01	1705878
P.R. DISTRIBUTION INC.	PIR1169829	2025-10-14	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / MATERIEL ATELIER / 98-FOOURNIT / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 410,65	-
CUMMINS CANADA ULC	PIR1172164	2025-11-05	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEME DE COMPRESSEUR D AIR, UNITE: 396-22185	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 876,42	-
MECANIQUE MOBILE LUC LARIVIERE	SLT1169541	2025-10-09	EL TOUNI, MUSTAPHA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *65* AU MONTANTS DE 2177,40$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 286,00	-
REFRIGERATION AQUA-TECH INC	1748412	2025-11-18	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0012 EDIFICE LUCIEN-SAULNIER- ACHAT 5 ABREUVOIRS OASIS AVEC REMPLISSEUR DE BOUTEILLE KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 918,69	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1165111	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	C1965672 (ENSEMBLE DE DEUX CAISSONS (BATTERIE) RESURFACEUSE ZAMBONI 2006)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 204,23	-
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1740715	2025-10-02	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE MOTEUR 20HP 575V BAT : 0196	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 414,71	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1736037	2025-09-08	DESJARDINS, LOUISE	VÉRIFIER ET RÉPARER RADIATEUR DE CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$3 098,01	-
WAJAX LTEE	1737633	2025-09-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) COMPRESSEUR A AIR , TENSIONNEUR COURROIE, ENSEMBLE BOULON ISOLATEUR	Bilan	Matériel roulant	$218,46	-
WAJAX LTEE	1737633	2025-09-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) COMPRESSEUR A AIR , TENSIONNEUR COURROIE, ENSEMBLE BOULON ISOLATEUR	Bilan	Outillage et machinerie	$4 295,33	-
WAJAX LTEE	1737633	2025-09-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) COMPRESSEUR A AIR , TENSIONNEUR COURROIE, ENSEMBLE BOULON ISOLATEUR	Bilan	Matériel roulant	$160,92	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	RPP1171904	2025-11-04	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 722-19614 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 727,65	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1744757	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8420 - 8424 St-Hubert + plombs	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$13 123,44	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	1739416	2025-09-25	HEVEY, GILLES	SCA-25-36 / Acquisition panneaux de signalisation (REV) Lausanne	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$8 241,32	-
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1746521	2025-11-06	RAMIREZ NIETO, GUSTAVO	Achat de 1 horodateur selon soumission Q-379056	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 759,60	-
COMPUGEN INC.	1747155	2025-11-11	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de matérielle informatique pour inventaire - Entente 1654697 - DDS R740425	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 016,72	1654697
MAGNETO LUBRIFICATION INC.	MHM1173996	2025-11-25	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A MAGNETO LUBRIFICATION POUR INSTALLATION REFERENCE PO DIC1150159	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 399,00	-
ONIX NETWORKING CANADA INC	1750042	2025-11-27	UMURAZA, MARIE-CLAIRE	STI - Paiement d□une facture en retard (BD0007572) concernant des licences Google workspace Entreprise plus - 2025	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$11 422,64	-
TENAQUIP LIMITED	1748048	2025-11-17	MARKARIAN, MORIS ALEXEI	Achat d'équipements d'entrée en espace clos pour l'équipe d'aqueduc	Lachine	Réseaux d'égout	$12 783,24	-
TECHNIRACK	1743616	2025-10-21	MONGEON, JEAN-FREDERIC	CERTIFICATION DE PALETIERS C-10806600 1184679 Y15736	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 102,92	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1744791	2025-10-28	DARCY, PENELOPE	SGPI - 1 soumission - Projet de rénovation Phase 1 - intégration des équipements audiovisuels à l'Auditorium Henry-Teuscher du Jardin Botanique - services d'expertise en hygiène	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 950,00	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1744791	2025-10-30	DARCY, PENELOPE	SGPI - 1 soumission - Projet de rénovation Phase 1 - intégration des équipements audiovisuels à l'Auditorium Henry-Teuscher du Jardin Botanique - services d'expertise en hygiène	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$1 792,50	-
GDLC EXCAVATION INC.	1738470	2025-09-22	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6271, 39e Avenue Soumissionnaires: 4 , Reçue: 3 DDTET - Études technique (FY)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$13 858,34	-
KENWORTH MONTREAL	MHM1166326	2025-09-09	LALONGE, JEAN-MARC	FRAME DE MARCHE PIEDS TUBULAIRE GAUCHE ET DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 015,44	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1749605	2025-11-26	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT SECHE MAINS - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 044,67	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1170083	2025-10-16	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365878 / REPARATION INSTALLATION PNEUS 437-17387	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 791,63	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	MHM1173678	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ HYDRAU-SOUDE POUR REPARATION DU SYSTME DE COMPACTAGE SELON LA SOUMISSION #75 SELON LA SOMME DE 21191.28	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 248,20	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1165876	2025-09-02	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	PIECES POUR REPARATION PRINOTH SW4S FACTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 376,26	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1165876	2025-10-06	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	PIECES POUR REPARATION PRINOTH SW4S FACTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20,98	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1165876	2025-11-27	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	PIECES POUR REPARATION PRINOTH SW4S FACTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$110,04	-
LE GROUPE GUY INC.	MAD1163668	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	SOUMISSION GR GUY # BL-88343 POUR UN MONTANT DE $ 125.00 AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 262,20	-
RESSORT IDEAL LTEE	CES1165781	2025-09-02	FANFAN, PAUL VLADIMIR	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR REPARATION SELON LA FACTURE F0212340 POUR UN MONTANT DE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 183,47	-
MECANO ALCA INC	CES1167496	2025-09-18	FANFAN, PAUL VLADIMIR	ENSEMBLE TUYAUX HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 033,75	-
PATRICK OUELLET CONSULTANT	1744882	2025-10-28	LABELLE, MARC	Serv. professionnels en ingénierie, expertise et évaluation du mur de soutènement adjacent au site, pour la poursuite des travaux de construction de l'escalier reliant Redpath-Crescent à l'avenue des Pins, arr. VM. Incidences 1245584001	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$26 519,84	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1165920	2025-09-03	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 275,33	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VENTILABEC INC.	1737842	2025-09-17	CORBEIL, ERIC	Remplacement des 4 unités de ventilation chauffage de l'entrée sud au CSCR (0095), selon soumission YB-17307-Rev.1	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$31 436,41	-
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1738808	2025-09-23	NAPPERT, HUGO	NRS 25-085-PG / Installation de clôtures aux alentours de 2 micro forêts aux parcs Beaubien et de la Lousiane - Budget PDI au projet 205358 - RNC - Division PARCS RPP (V. St-Germain)	Rosemont - La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	$27 041,32	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	SLT1164069	2025-10-15	SZABO, ANDREA	DLS8 VALVE HYDRAULIQUE MANUEL VEH 396-13057	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 425,30	-
BMR DETAIL S.E.C.	1695105	2025-10-17	BOUDREAU, DANIEL	BCO 2025 SEPLV pour achat de matériel-équipement-outil pour les jardins extérieurs et les serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 983,06	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1171594	2025-10-30	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-15037 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN M263140 / BT: 1256007	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 996,66	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1745516	2025-10-31	LEBLANC-LANDRY, DOMINIQUE	SGPI - Frais de traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre du projet réfection de l'édifice 2075 Plessis - phase 1	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$6 210,30	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1167433	2025-10-21	GRENON, LUC	317-11018 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon estimé	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 168,64	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1167433	2025-11-03	GRENON, LUC	317-11018 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon estimé	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 036,37	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1169655	2025-11-03	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER FONDS DE $4409.64 POUR SOUMISSION NO W0100494-03 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 386,38	-
BRANDT TRACTEUR	NME1173199	2025-11-17	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REREVER FONDS POUR FACTURE NO 5116947 AU MONTANT DE $4209.72 DE BRANDT LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 419,68	-
TENAQUIP LIMITED	ROS1173517	2025-11-25	BEAULIEU, DAMIEN	ECRAN PROTECTEUR POUR SOUDEUR POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 112,88	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1173995	2025-11-25	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2874.38$ DEVIS 16714317 CARROSSERIE DA SILVA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-
EPM MECANIQUE	1750178	2025-11-28	WAN, HOK	Paiement trois factures pour pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air pour divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 841,64	1715329
EPM MECANIQUE	1750178	2025-11-28	WAN, HOK	Paiement trois factures pour pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air pour divers bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 290,80	1715378
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1747053	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de désinfection des cellules - 1736341 (lot 2), 1736353 (lot 5) et 1736358 (lot 7) - A/O 25-21021 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 803,18	1736341
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1747053	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de désinfection des cellules - 1736341 (lot 2), 1736353 (lot 5) et 1736358 (lot 7) - A/O 25-21021 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 803,18	1736353
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1747053	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de désinfection des cellules - 1736341 (lot 2), 1736353 (lot 5) et 1736358 (lot 7) - A/O 25-21021 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 803,18	1736358
JEANNE ROXANE ELYSEE	1739582	2025-09-26	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	Services professionnels pour assister les activités de gestion d'actifs.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 125,00	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1740754	2025-10-02	SANANIKONE, SANIT	STI // Accorder un contrat à La Société Canadienne des postes (SCP) pour l□utilisation des données liées aux points de remise, du 25 octobre 2025 au 24 octobre 2026 selon le renouvellement du 01octobre 2025 - C00_0281	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$25 119,31	-
13256251 CANADA INC.	1740798	2025-10-02	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS // GAG - Réfection de la toiture du chalet de tennis au parc Jarry, dans le cadre du projet 24-6146 - Réaménagement de la plaine centrale incluant l□éclairage au parc Jarry	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$6 405,36	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROFESSIONNELS EN REGLEMENT DES DIFFERENDS S.A.	1747396	2025-11-12	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier 2025-185-CFPM.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$11 595,87	-
9253-9147 QUEBEC INC	1740877	2025-10-03	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la peinture à l'époxy dans les ateliers du 6000 Notre-Dame Ouest	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 849,90	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1741029	2025-10-03	VACHON, DOMINIC	SIRR/ Licence AutoCAD - Renouvellement Transfère de M2S Multi-user 2:1 Trade-In. Réf : Vannody Thay	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$5 789,54	-
OUI L'AGENCE INC.	1749050	2025-11-21	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/Service de stratégie d□influence Campagne hivernale Ville de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$11 391,14	-
SERENITE SONORE INC.	1737216	2025-09-15	COURT, ALEXANDRA	SCULT, Demande d'achat pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Centre Sanaaq auprès de SÉRÉNITÉ SONORE INC.	Culture	Bibliothèques	$6 538,62	-
MACHINERIE S.B. INC.	1739355	2025-09-25	DUBOIS, SERGE	SGPMRS // Achat d□un mélangeur défroisseur de ballots	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$20 479,91	-
PRONEX EXCAVATION INC.	1746041	2025-11-04	BASTIEN, ISABELLE	Travaux sur Poirier et O'Brien	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$17 322,94	-
BAULNE INC.	1748794	2025-11-20	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture VM2B-0725 pour le La fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (Chauffage, Ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal. Entente : 155806.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 728,39	1558067
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1738109	2025-09-18	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - 205L (NO. 20),NETTOYEUR DEGRAISSEUR NON EMUSIFIANT NATURE,SOLVANT POUR PLANCHER	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 980,86	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1736201	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GILET DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$8 976,43	1724987
HYDRO-QUEBEC	1744160	2025-10-23	MARTEL, DAVID	IN 408010 - Gré à gré - Intervention simple modification ligne aérienne (puissance - 2kW). Réso travaux CM22 0340, Dem. Mourad Berboucha, Réf. V/Facture 871224	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$5 051,58	-
J.A. LARUE INC	1748202	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$33,07	-
J.A. LARUE INC	1748202	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS)	Bilan	Matériel roulant	$2 141,37	-
CENTRAL RAIL SUPPLY LTD	1736485	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLOUS CARVELLE)	Bilan	Construction	$2 498,70	-
CENTRAL RAIL SUPPLY LTD	1736485	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLOUS CARVELLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$182,47	-
OPTO PROTECTION INC.	1747706	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTE DE SECURITE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-
OPTO PROTECTION INC.	1747706	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTE DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 852,51	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1735351	2025-09-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANCARTE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 359,60	-
MYLENE HOULE MORENCY	1731875	2025-09-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Formation: Intervenir avec justesse en contexte de situations difficiles au travail, pour le 22 septembre 2025.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 111,81	-
MYLENE HOULE MORENCY	1731875	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Formation: Intervenir avec justesse en contexte de situations difficiles au travail, pour le 22 septembre 2025.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$1 836,76	-
APTIKA INC.	1736771	2025-09-11	HUSSEINI, DINA	SDIS/ Achat d'une imprimante Evolis Primacy 2 Simplex Expert pour l'équipe d'accompagnement territorial pour le projet Carte sans peur	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 303,06	-
APTIKA INC.	1736771	2025-11-17	HUSSEINI, DINA	SDIS/ Achat d'une imprimante Evolis Primacy 2 Simplex Expert pour l'équipe d'accompagnement territorial pour le projet Carte sans peur	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$976,38	-
GEOSTAR INC.	1748679	2025-11-19	GAUDREAULT, GUYLAINE	0138 Parc Mackenzie-King : Caractérisation des sols - projet de déminéralisation du parc. Budget des incidences.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$7 611,59	-
EMCO CORPORATION	1737279	2025-09-15	LAMBERT, LYNE	LAS-BCO 2025 / Paiement de facture pour achat de pièces et accessoires pour l'aqueduc	LaSalle	Réseaux d'égout	$2 099,75	-
ROBERT BOILEAU INC	SLT1166620	2025-09-09	EL TOUNI, MUSTAPHA	ENS. CHAINE ET PALE 22'	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 557,82	-
TECHNO-CONTACT INC.	1746062	2025-11-04	SAUVE, STEPHANE	SGPI Acquisition de services pour installation et retrait des composantes sur pompe de filtration à la Piscine Saint-Henri	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 552,79	-
LE GROUPE MASTER INC.	1696996	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Outils EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 870,07	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1748191	2025-11-18	MENARD, BENOIT	Octroyer un contrat sur invitation pour des travaux en urgence en lien avec une réparation d'un branchement d'égout devant le 69 avenue Beloeil dans l'arrondissement Outremont.	Outremont	Réseaux d'égout	$5 023,65	-
LAMBERT INFRASTRUCTURES INC.	1740627	2025-10-02	OSTIGUY, MONYA	PIRO / Enlèvement de modules de jeux, Barrières à chaîne au Parc Olympia_Projet ST-25-36. Dossier 2256936041	Pierrefonds - Roxboro	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$19 779,64	-
LAMBERT INFRASTRUCTURES INC.	1740627	2025-10-03	OSTIGUY, MONYA	PIRO / Enlèvement de modules de jeux, Barrières à chaîne au Parc Olympia_Projet ST-25-36. Dossier 2256936041	Pierrefonds - Roxboro	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$1 977,96	-
MPM DIESEL INC.	SLT1166075	2025-09-04	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 10623.69$ DEVIS 196 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 700,84	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1172873	2025-11-13	MONTPETIT, SYLVAIN	EGR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 217,75	-
LES AUTOMOBILES GRENIER-GENEST INC.	RPP1168386	2025-09-29	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 211-12293 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 953,01	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1164417	2025-10-15	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 301-10214 - RÉPARATION DU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 214,49	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1167838	2025-09-23	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 029,96	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1167838	2025-09-30	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 042,21	-
TCED INTL INC.	1736905	2025-09-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE➧Achat de batteries)	Bilan	Matériel roulant	$3 416,46	1577408
EQUIPEMENTS BROSSARD	1746890	2025-11-10	DOWNS, CHRISTIAN	Location compresseurs 185 CFM pour la période du 20/10/2025 au 04/11/2025, selon facture 9760610002	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 630,77	-
G. DOYON CUISINE INC.	1744070	2025-11-04	TERRASSON, CECILE	SGPI / GAG - Aménagement du Centre Sanaaq - Acquisition d'un lave-vaisselle du type commercial, compact et pouvant placé sous le comptoir de service de l'espace-café. Portion corpo.	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$4 299,45	-
G. DOYON CUISINE INC.	1744070	2025-11-04	TERRASSON, CECILE	SGPI / GAG - Aménagement du Centre Sanaaq - Acquisition d'un lave-vaisselle du type commercial, compact et pouvant placé sous le comptoir de service de l'espace-café. Portion corpo.	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$1 607,27	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1742308	2025-10-14	TREMBLAY, ERIC	LEMAY - ACHAT D' EMPORTE PIÈCE BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 555,93	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1739847	2025-09-29	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,BOUT,CARBURE,CHASSE-NEIGE,BOMBARDIER,6" X 6" 16	Bilan	Matériel roulant	$3 594,77	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1739847	2025-10-01	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,BOUT,CARBURE,CHASSE-NEIGE,BOMBARDIER,6" X 6" 16	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1749696	2025-11-26	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 5990-92, 44e Avenue - DDTET Études techniques - RPP (KA) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$14 645,76	-
GDLC EXCAVATION INC.	1746883	2025-11-10	BEAULIEU, PIERRE	Réparation sur la conduite d'égout situé au 1101-1107 Rue Allard	Verdun	Réseaux d'égout	$17 427,92	-
COUVRE-PLANCHERS DIMENSION (2022) INC.	1737382	2025-09-15	WU, CANDY YU	Soumissions no 3197 et 3199	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$4 911,18	-
THANH TAM LE	1746682	2025-11-07	THELLEND, STEVE	CULT - Parcs René-Goupil et Ovila-Légaré - Animer et diriger des ateliers dans le cadre de Saint-Michel à colorier - Projet Participation culturelle	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	$2 050,00	-
ARTES PATRIMOINE INC.	1742473	2025-10-14	CAPPELLI, JEAN	SGPI - 1 soumission - Démantèlement partiel et sécurisation de l'ancienne station de pompage Craig	Gestion et planification des immeubles	Autres - activités culturelles	$2 150,79	-
WOLSELEY CANADA INC.	1735442	2025-10-16	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT DE THERMOSTAT BAT : 0475	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 164,42	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1735429	2025-09-03	LAMARRE, JEAN	VSP/DTP - 2257773004 Fourniture de service nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour la saison estivale 2025 - VSP-25-GAG-TP-08	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$54 619,75	-
CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE	1739253	2025-10-10	LOCAS, GENEVIEVE	Animation : 11 ateliers offerts aux enfants de 3 à 6 ans des CPE et garderies du quartier à la bibliothèque Mercier du 26 septembre au 05 décembre 2025.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$3 835,16	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GPL ASSURANCE INC	1713320	2025-11-27	LEBLANC, VINCENT	SGPI - GAG - 1 soumissionnaire - Le mandat consiste à recommander, analyser et commenter les spécifications du cahier des charges et les documents fournis par l'entrepreneur en ce qui a trait aux assurances.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 448,86	-
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1169504	2025-10-09	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PANIER A REPARER OU REMPLACER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 193,61	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1744031	2025-10-23	BLAIS, ETIENNE	IN 514701 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Lili Claire Magne - Réso tr. CM25 0783 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	$58 826,00	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1744031	2025-10-23	BLAIS, ETIENNE	IN 514701 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Lili Claire Magne - Réso tr. CM25 0783 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$58 826,00	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1693160	2025-09-08	WU, CANDY YU	Chaines et élingues pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	CAR1160553	2025-09-09	GAUVREAU, ALAIN	fournir po	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 442,80	-
HECTOR LARIVEE INC.	1694815	2025-09-11	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Produits d'alimentation pour la cuisine des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 500,00	-
BRANDT TRACTEUR	DIC1167152	2025-09-16	CLEMENTE, LAURA	FUEL POMPE POUR 825-12148	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 112,46	-
STAGELINE SCENE MOBILE INC.	1738322	2025-09-19	POTVIN, ERIC	SCULT - STAGELINE SCENE MOBILE INC. - Jupettes rouges pour le Théâtre la Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	$2 934,40	-
POLYGON APRES SINISTRE INC.	1738460	2025-09-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture CD2500954 pour location rooftop 25 T - période du 10-09-2025 au 30-09-2025. Younes Bennani.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 593,37	-
DIGI-KEY CORPORATION	1739147	2025-09-24	BROSSARD, LOUIS	Contrôleur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 185,13	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1740556	2025-10-02	BOURRET, YANICK	LAME,1" X 8" X 23 3/4",BORD TRANCHANT,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Bilan	Matériel roulant	$10 382,74	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1740556	2025-10-02	BOURRET, YANICK	LAME,1" X 8" X 23 3/4",BORD TRANCHANT,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41,99	-
HARNOIS ENERGIES INC.	RPP1168777	2025-10-02	AUDY, MICHEL	2100024000 LITRE D'HUILE 5W30 SYNTHETIQUE (VRAC)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 130,66	-
LES APPATS DU NORD INC	1694784	2025-10-14	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Vers pour l'alimentation des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$29 000,00	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1743372	2025-10-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES CATERPILLAR	Bilan	Matériel roulant	$2 875,68	-
ARC ELECTRONIQUE S.L	ROS1170445	2025-10-21	BEAULIEU, DAMIEN	ENTRETIEN ET CALIBRATION DE 6 MACHINES POUR ATELIER DE U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 297,66	-
LAZZARI RENOVATIONS GENERALE INC.	1744602	2025-10-27	HEVEY, GILLES	SCAEC / Travaux correctifs au niveau de la guérite Riverside (Relié au SCA-24-04)	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$3 097,14	-
XYLEM CANADA LP	1718236	2025-10-27	BROSSARD, LOUIS	SGPI Biodôme - Louis - Remplacement de tubes UV sur les systèmes de traitement d'eau.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 317,00	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	PIR1171316	2025-10-28	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / RÉPARATIONS / 455-12527 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 262,28	-
BERTRAND R. ROY INC.	1599925	2025-10-31	LAMBERT, ERLEND	GRÉ À GRÉ - Services d'agent de en service LEED dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Centre sportif Dollard St-Laurent. Ce BC est en lien et remplace la partie annulée du BC 1356056.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$5 127,59	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1746498	2025-11-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour pour des services d entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610278.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 327,23	1576328

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PORTES J.P.R. INC.	1746498	2025-11-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610278.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$346,46	1610276
LES PORTES J.P.R. INC.	1746498	2025-11-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610278.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$784,74	1610278
CARDIO CHOC INC.	1747852	2025-11-14	NYAMPA, AIDA	HAB // Achat de défibrillateur Zoll AED pour le Service de l'habitations Salubrité	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$2 141,69	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1748296	2025-11-18	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT EQUIPEMENT DE LEVAGE - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 648,40	-
CENTRE DE LOCATION G.M. INC.	1749021	2025-11-21	NORIEGA, CARMEN	Location chariot et chargeur	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 382,83	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1170305	2025-11-25	SZABO, ANDREA	RESERVE FOND 24.999.01$ DEVIS 291663 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 827,43	1687668
GROUPE QUALINET INC	1735935	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de quatres factures pour sécuriser et barricader une porte. Andrea Garcia-Briceno. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 166,31	1683914
RESSORT IDEAL LTEE	CES1168097	2025-09-25	FANFAN, PAUL VLADIMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ RESSORT IDEAL POUR REPARATIONS SELON LA FACTURE F0212529 POUR UN MONTANT DE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 149,27	1687670
DUCORE EXPERTISE INC.	1743703	2025-10-22	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médical.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 131,28	-
LES ENTREPRISES PEP (2000) INC.	1746436	2025-11-06	HEVEY, GILLES	SCAEC / Travaux d'excavation reliés à LEN Carrière St-Michel.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$6 614,21	-
EXPERTISE H2H INC.	1743766	2025-10-22	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Recevabilité : planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction (déclaration, rapports et lettres).	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$16 653,64	-
IGO INC	1750120	2025-11-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON STYLE JOGGER)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 721,28	1724991
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1736946	2025-09-11	DURAND, CATHERINE	SEPLV / Impression et installation de surfaces graphiques : Affichettes d'identification, Vélodrome, Nature tissée, Mégaceta, Bio-Machine, boucle périphérique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 133,14	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1736946	2025-09-12	DURAND, CATHERINE	SEPLV / Impression et installation de surfaces graphiques : Affichettes d'identification, Vélodrome, Nature tissée, Mégaceta, Bio-Machine, boucle périphérique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$64,33	-
ANIXTER CANADA INC.	1698959	2025-09-12	REICHSON, JORDY	BCO 2025- SGPI SECUR -Matériaux alarme incendie, intrusion pour l'année 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 498,75	-
UAP INC.	1745481	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BALAI, CHAPE ET AXES)	Bilan	Matériel roulant	$3 429,32	-
INES TALBI	1749777	2025-11-26	DOUCET, VALERIE	Animation : Jouer le rôle d'animatrice de la remise des prix littéraires 2025 de la Ville de Montréal, soit le Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal et le Grand Prix du livre de Montréal.	Culture	Bibliothèques	$2 624,69	-
CERIU	1747526	2025-11-13	CLOUTIER, SYLVAIN	SIRR/ Paiement de facture pour l'inscription à la formation : Réinventer la gestion municipale pour une approche intégrée et collaborative _ Inscription de 4 employés de VDM	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 021,01	-
9268146 CANADA INC.	1746942	2025-11-10	HEVEY, GILLES	SCAEC / -Service de prévision météo et risque météo routier pour la période de novembre 2025 à octobre 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 937,03	-
PEINTRES 180	1671080	2025-10-10	MCDUFF, DAVID	SGPI - Contrat de gré à gré. Service pour peindre les murs des vestibules, cage d'escalier et bureaux du Service de l'environnement	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 186,41	-
SYSTEMES URBAINS INC.	1713465	2025-09-25	CHAMANDY, ANNE	BCO2025-TP - SYSTEMES URBAINS - Entretien des aérateurs au Lac de Rétention (ouverture, fermeture et réparation)	Anjou	Réseaux d'égout	$15 223,19	-
SYSTEMES URBAINS INC.	1713465	2025-10-07	CHAMANDY, ANNE	BCO2025-TP - SYSTEMES URBAINS - Entretien des aérateurs au Lac de Rétention (ouverture, fermeture et réparation)	Anjou	Réseaux d'égout	$31 991,35	-
BAULNE INC.	1749639	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture W39040 pour appel service de remplacement du compresseur #2. Mohamed Rahal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 948,34	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUCORE EXPERTISE INC.	1745895	2025-11-04	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de factures pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 598,46	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1744925	2025-10-29	REYES, YVONNE	SGPMRS / Achat de robot ultramax pvc, pour la piscine du CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$8 050,44	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1744925	2025-11-12	REYES, YVONNE	SGPMRS / Achat de robot ultramax pvc, pour la piscine du CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$1 749,67	-
GROUPE CONSEIL T.T. KATZ	1748225	2025-11-18	JACQUES, YVES	SIRR/ Dossier 23617- Projet de réaménagement - Limites d□emprise publique (des deux côtés) de la rue Hadley située entre la rue Cabot et l□Avenue de l□Église, dans l□arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$6 299,25	-
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1742843	2025-10-16	BELANGER, GUILLAUME	GREF / Paiement de facture. Frais Traiteur- Lancement du Mois de l'héritage latino-américain, le 6 octobre 2025	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 456,71	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1743424	2025-10-20	GIRARD, YANNICK	Plomberie - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 504,00	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1168184	2025-09-25	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PNEUS ET PIECES ZAMBONI / 501-06631 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 835,07	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1168184	2025-09-30	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PNEUS ET PIECES ZAMBONI / 501-06631 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$122,84	-
TECHNO-CONTACT INC.	1739084	2025-09-24	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT DE MINIATURE CIRCUIT BAT : 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 220,61	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1164234	2025-09-16	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 811,44	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1164234	2025-09-25	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$55,93	-
BATTERIES DIXON INC.	1735580	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - BATTERIE	Bilan	Matériel roulant	$3 778,54	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1168401	2025-09-29	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 293-17028 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 171,74	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1745090	2025-10-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) BARRE ACCOUPLEMENT, AMORTISSEUR ARRIERE	Bilan	Matériel roulant	$2 587,54	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1172065	2025-11-04	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-13115 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 250,34	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	1739767	2025-09-29	EL KESSERWANI, LINA	SMRA / Acquisition palan à câble - Pont 918 - UTM	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$42 073,74	-
TECHSPORT INC.	1740651	2025-10-02	KOPCZYNSKI, STEFAN	PIRO / Installation d'un banc suspendu au parc de la Rive-boisée - Travaux connexes ST-25-06. Dossier 2256936042	Pierrefonds - Roxboro	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$5 774,31	-
TECHSPORT INC.	1740651	2025-10-03	KOPCZYNSKI, STEFAN	PIRO / Installation d'un banc suspendu au parc de la Rive-boisée - Travaux connexes ST-25-06. Dossier 2256936042	Pierrefonds - Roxboro	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$577,43	-
COFOMO INC.	1742665	2025-10-15	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	STI - 70501.02 - Prestation de services professionnels dans le cadre des travaux en lien avec l□administration de la solution Purview de Microsoft 365. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$34 256,11	-
CIMA+ S.E.N.C.	1735224	2025-09-02	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI/ Services prof. surveillance de chantier, coordination des intervenants, suivi des échéanciers et des budgets, ainsi que de la gestion documentaire et de la conformité réglementaire. Projet décarbonation garage des Carrières	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$36 208,45	1629804
CIMA+ S.E.N.C.	1735224	2025-09-16	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI/ Services prof. surveillance de chantier, coordination des intervenants, suivi des échéanciers et des budgets, ainsi que de la gestion documentaire et de la conformité réglementaire. Projet décarbonation garage des Carrières	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$5 431,27	1629804
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1739381	2025-09-25	WU, CANDY YU	Soumission no VM-1024-0	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$4 448,16	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1744481	2025-10-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE,CHAINE,CONVOYEUR 16"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1744481	2025-10-27	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE,CHAINE,CONVOYEUR 16"	Bilan	Matériel roulant	$2 470,10	-
J.A. LARUE INC	1747701	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-PATIN)	Bilan	Matériel roulant	$2 351,72	-
J.A. LARUE INC	1747701	2025-11-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-PATIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$167,30	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1746734	2025-11-07	CHAMPAGNE-PICOTTE, FELIX	Réparation Réparation de branchement d'égout au 5602 Saint-André- DDTET Études techniques - RPP (FY) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 375,44	-
J. RENE LAFOND INC.	MHM1172787	2025-11-12	LALONGE, JEAN-MARC	COOLER HYDRAULIQUE AVANT C/G	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 117,62	-
GESTION PFB	1749228	2025-11-24	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Soumission pour l'acquisition d□une armoire pour perches en tôle checker plate, équipée de roulettes	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$9 641,93	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736319	2025-09-09	PUGI, BENJAMIN	BOURRELET DE PUISARD EN BETON 800MM D.E. X 430MM D.I. X 150MM H. (31" X 17" X 6"), «T4»	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 859,87	-
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742624	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 10" Bonnet de vanne complet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 304,48	-
MECANO ALCA INC	SLD1167316	2025-09-17	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR MECANO ALCA POUR REPARATION HIAB ELAGAGE AU MONTANT DE 8347,94$ SELON ESTIME 22100	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 764,29	-
MECANO ALCA INC	SLD1167316	2025-10-16	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR MECANO ALCA POUR REPARATION HIAB ELAGAGE AU MONTANT DE 8347,94$ SELON ESTIME 22100	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 378,83	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1171875	2025-11-04	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL AU MONTANT DE 4526,85$ SELON FACTURE F0213909 POUR REPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 752,63	1687672
MAGNETO-LAVAL INC.	CES1174109	2025-11-26	SZABO, ANDREA	MAT EXTENTION EN FIBRE DE VERRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 822,40	-
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	CAR1157103	2025-10-21	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 771,64	-
MEDAILLES NJMS INC.	1700051	2025-11-21	VO-DAI, VANESSA	RH//Paiement de facture pour achat de barrettes et d'épinglettes pour le SPVM - médaille NJMS.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 568,52	-
SANIVAC	1731208	2025-09-08	PARENT, MARIE-MILIE	2ème BCO-LAC-2025 Service de Location vacuum pour les réparations des bris d'aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 810,56	-
SANIVAC	1731208	2025-09-15	PARENT, MARIE-MILIE	2ème BCO-LAC-2025 Service de Location vacuum pour les réparations des bris d'aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 246,49	-
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	MHM1166019	2025-09-03	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 352,98	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1734494	2025-09-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULE, FICHE, PORTE-FUSIBLE)	Bilan	Construction	$10 195,34	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1167039	2025-09-15	MONGEON, JEAN-FREDERIC	KIT EGR COOLER / 296-15003 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 580,82	-
LES HABITATIONS HU-NIC 2011 INC.	1738176	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 012213 pour reparations au bas du mur. Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 244,14	-
GLT + INC	1738107	2025-09-18	CAPPELLI, JEAN	SGPI// Services professionnels de contrôle en chantier du Projet Aréna-Maurice-Richard_ Selon Entente 1559157	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$60 926,35	1559157
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738268	2025-09-19	ST-LAURENT, CAROLINE	Achat de divers articles pour l'aqueduc selon l'entente #1736623 et soumission #SC-98669	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 167,51	1736623
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738268	2025-09-19	ST-LAURENT, CAROLINE	Achat de divers articles pour l'aqueduc selon l'entente #1736623 et soumission #SC-98669	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 303,95	-
BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	1739221	2025-09-25	COURT, ALEXANDRA	Demande d'achat pour l'acquisition de LEGOS pour le Centre Sanaaq	Culture	Bibliothèques	$3 922,20	-
MS GREGSON INC.	1739677	2025-09-29	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEME D ESSIEUX, UNITE: 765-19354	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 906,42	-
MALORIE YAWENDA PICARD	1737152	2025-09-29	PLANTE, PATRICIA	Spectacle : Les rouges pour la fin - opéra punk à la maison de la culture Maisonneuve le 25 septembre 2025.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Autres - activités culturelles	$2 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	MHM1168519	2025-09-30	CLEMENTE, LAURA	SMRA PLATEAU // FOURNIR PO REPARER CYLINDRE DE PELLE 928-09165	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 140,46	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1741401	2025-10-07	DESFOSSES, ELYSE	Renouvellement du Contrat NRS 24-125-TG Service de dégel de branchements d□eau potable à l□électricité pour l□arrondissement de RosemontLa Petite Patrie - du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026 (MG).	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 497,67	-
SFM INDUSTRIEL INC.	SLT1169254	2025-10-08	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2328.24$ DEVIS 1107 SFM INDUSTRIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 126,00	-
L.D.J.V. COURRIER PLUS INC.	1743537	2025-10-21	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Service de distribution d'enveloppes dans Outremont - District 92-92-93-94 / Dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$37 169,77	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744239	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGE, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$459,01	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744239	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGE, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 941,22	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744239	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGE, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$155,91	1740477
SOCIETE MORGAN TRANSIT, INC.	VER1171268	2025-10-28	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ FOURGON TRANSIT POUR REPARATIONS DE LA PORTE SELON ESTIMÉ DE 2840.42$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 237-12289	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 982,09	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1168717	2025-10-29	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE REPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 427,85	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1168717	2025-11-04	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE REPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 049,87	-
TUBOQUIP	SLT1172255	2025-11-06	BOURBONNAIS, LUC	FOURNITURE ATELIER POUR HDRAULIQUE DLM NO ST19145 BT 1251566 UNITÉ VSL-MECANI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 359,07	-
LE GROUPE GUY INC.	VER1173136	2025-11-17	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ GR GUY POUR INSPECTION REPARATION SELON ESTIMÉ # E-BL89640 POUR UN MONTANT DE 4996.61$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 237-18566	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 245,82	-
DEK CANADA INC.	1749855	2025-11-27	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIERS ACHAT GOUTIERE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 628,37	-
BMR DETAIL S.E.C.	1746286	2025-11-05	RACINE, DIDIER	Bois - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 794,95	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1747835	2025-11-14	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE-CYLINDRE HYDRAULIQUE	Bilan	Matériel roulant	$2 103,63	-
DESCHENES & FILS LTEE	1696969	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Pièces Plomberie Deschênes - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 592,36	-
SANIVAC	1747458	2025-11-12	LACROIX, REMI	SEAU / Paiement de facture - Service #001 PNP-Dégel de conduite / Pipe thawing	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 896,93	-
PICTOREM INC	1737111	2025-09-12	DAIGLE DE LAFONTAINE, MARIE	DG // Paiement de facture pour le service d'impression sur PVC Blanc-3 mm	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 038,94	-
JP INSTALLATIONS INC	1738984	2025-09-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 11831 pour Installation seuil aluminium. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 283,48	-
HABO STUDIO INC.	1721595	2025-09-09	BEAULIEU, VALERIE	SCULT, Création et production d'indicateurs visant à mesurer l'impact des activités culturelles nocturnes montréalaises identifiées dans la Politique de la vie nocturne.	Culture	Autres - activités culturelles	$13 234,28	-
PELIKOR	1747230	2025-11-11	KAMIL, AZIZE	SGPI - Fourniture et installation de pellicule aux nouvelles fenêtres dans le bâtiment situé au 6000 Notre-Dame Ouest	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 040,44	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1738126	2025-09-18	BELLEVILLE, ERIC	Soum_441288 : Cabinet mural , caissons, portes, étagères	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 370,26	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	1735173	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOYAU D'INCENDIE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 011,64	-
TENCO INC.	1742335	2025-10-14	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - BARBOTIN	Bilan	Matériel roulant	$1 982,73	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENCO INC.	1742335	2025-10-15	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - BARBOTIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31,50	-
9309-0496 QUEBEC INC.	1738141	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 7088 pour fabrication et installation d'une barrière métallique. Ramdane Boucherk.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 384,00	-
AMIRCO ELECTRIQUE INC.	1740652	2025-10-02	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1510 pour remplacer disjoncteur défectueux sur déshumidificateur. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 449,42	-
UAP INC.	1741994	2025-10-09	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: FEUX DE PLAQUE D'IMMATRICULATION, NTERRUPTEUR, SOLENOID, BALLON SUSPENSION	Bilan	Matériel roulant	$502,82	-
UAP INC.	1741994	2025-10-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: FEUX DE PLAQUE D'IMMATRICULATION, NTERRUPTEUR, SOLENOID, BALLON SUSPENSION	Bilan	Matériel roulant	$2 300,82	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	1746028	2025-11-04	DUGUAY, MARIO	SP - Gre a Gre DGSA-11-001 - Phase 4 du programme de recherche pour les éléments préfabriqués et réparations des infrastructures avec bétons fibrés à haute et ultra haute performance (PFHP et BFUP) - Dem: David Boissinot	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$40 000,00	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1735165	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 682,72	-
INDUSTRIES JACQUES	1745835	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUSSINET)	Bilan	Matériel roulant	$5 296,62	-
CIET QUEBEC INC.	1740992	2025-10-03	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Coordination du service traiteur dans le cadre de la formation pour opérateurs de bâtiments (EEBO). Formation prévue les 22 et 30 octobre 2025, selon projet #9194.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 322,33	-
8505284 CANADA INC	1741624	2025-10-07	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement de deux portes et cadres pour des modèles coupe-feu dans la cage d'escalier est au Marché Bonsecours.	Gestion et planification des immeubles	Autres - activités culturelles	$15 826,87	-
MICHAEL JAMES BUNSEN	1749541	2025-11-25	SAINT-GERMAIN, MICHEL	SEPLV / Paiement de facture. Offre de service pour développement du backend et de l'administration du système pour le site eButterfly-Antenna pour l'année 2025 - Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 717,63	-
CALME TOI	1739863	2025-09-29	MANAI, BOCHRA	DG // Paiement de facture pour atelier de co-construction sur l'itinérance et l'intervention Montréalaise (Bureau des commissaires)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 249,37	-
P.R. DISTRIBUTION INC.	PIR1171836	2025-11-03	KARABAEV, ULUKBEK	quincaillerie atelier mecanique de Pierrefonds et Ile Bizard	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 202,13	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	PIR1172346	2025-11-06	SZABO, ANDREA	PIECE ATELIER, PROBLEME DE PNEU, UNITE: 414-15442	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 508,40	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1166162	2025-09-04	DAVID, STEPHANE	LS26785 TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 123,27	-
ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC.	1739570	2025-09-26	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Location Stock Électrique - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$12 900,00	-
G. DAVIAULT LTEE	1743986	2025-10-23	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Clôtures - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 050,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167459	2025-10-14	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 519,42	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1736709	2025-09-10	SIMARD, MARC	IN 519204 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Lila Touahria - Réso tr. CM25 0276 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$10 000,00	-
WAJAX LTEE	1744358	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: COMPRESSEUR A AIR CLIMATISE	Bilan	Outillage et machinerie	$4 295,33	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1742785	2025-10-15	MCDUFF, DAVID	SGPI - Acquisition de services pour la réalisation des travaux correctifs sur la maçonnerie à la Résidence YMCA	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$77 102,82	-
S.A.T. SOCIETE DES ARTS TECHNOLOGIQUES	1744931	2025-10-29	WU, CANDY YU	Proposition de formations privées pour Yann Godbout	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 143,24	-
INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.	1745703	2025-11-03	BEAULIEU, VALERIE	SCULT_Frais - Service de coordination du séjour de la famille de l□auteure Mitiarjuk Attasie Nappaaluk dans le cadre de l□inauguration du Centre Sanaaq et de rôle conseil sur le volet autochtonie de l□événement.	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	$15 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MSR IMPORIUM CANADA INC.	1705406	2025-11-24	TROTTIER, CHANTAL	BCO 2025 - Grillons et autres - Nourriture pour insecte pour l'insectarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1738138	2025-09-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTE, PLASTIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1738138	2025-09-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTE, PLASTIQUE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 251,99	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1740151	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME,BORD TRANCHANT)	Bilan	Matériel roulant	$17 837,80	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1740151	2025-10-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME,BORD TRANCHANT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	1749359	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VALVE SOLENOIDE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	1749359	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VALVE SOLENOIDE)	Bilan	Matériel roulant	$2 699,35	-
EDITH GROSSE	1743841	2025-10-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Coup de poing (Edith Grosse)	Culture	Bibliothèques	$3 325,00	-
NATHALIE FAUCHER, ARBITRE INC.	1735714	2025-09-04	MAYER, CAROLINE	RH SRHC / Paiement de la facture - Grief V-AP-2020-0266 et al, Audiences du 18 et 19 septembre 2024, Délibéré rédaction de 77 heures, Frais repas et Location de salle.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$14 283,79	-
COMPUGEN INC.	1735883	2025-09-05	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS -Renouvellement de 5 licence SketchUp Pro pour l'année 2025-2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$2 491,35	-
BAULNE INC.	1737492	2025-09-16	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour appel de service pour vérification d'une fuite et autres travaux. Mohamed Rahal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 994,24	-
EQUIPEMENT SMS INC.	SLT1159438	2025-09-10	MONTPETIT, SYLVAIN	20579497 PIECES DOC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 692,41	-
COMPUGEN INC.	1747373	2025-11-12	UMURAZA, MARIE-CLAIRE	STI // Renouveler le contrat avec Compugen pour l'abonnement de 330 licences Win E3 pendant 12 mois du 1 décembre 2025 au 30 novembre 2026 - C00_0074	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$34 340,99	-
MISE EN COMMUN S.E.N.C.	1739943	2025-09-30	CHAREF, KARIM	Mandat d□animation d□un lac-à-l□épaule visant à renforcer la cohésion de l□équipe, à faire le point sur les enjeux vécus par ses membres, et à amorcer une démarche collective de repositionnement.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$6 456,73	-
WSP CANADA INC.	1578179	2025-10-21	HO QUAN, KIM-PHUNG	FIN/ Évaluation des risques et des impacts financiers des changements climatiques sur 280 bâtiments municipaux incluant l'élaboration de stratégies et de mesures d'adaptations aux changements climatiques // 2230029001 - DA 230029001	Finances et évaluation foncière	Autres - Administration générale	$44 173,49	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1735064	2025-09-02	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI/ Fournir et installer de nouveaux câblages pour l'alimentation des nouveaux ilots de travail Relocalisation équipes au 85 Notre-Dame Est.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$1 272,35	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1735064	2025-11-12	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI/ Fournir et installer de nouveaux câblages pour l'alimentation des nouveaux ilots de travail Relocalisation équipes au 85 Notre-Dame Est.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$768,94	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MHM1170252	2025-10-20	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	722-08714 / piéces frein et convoyeur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 118,04	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR1165865	2025-09-02	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE PORTE, UNITE: 108-19675	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 075,31	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1735461	2025-09-03	MARTEL, DIANE	Travaux d'excavation d'une tranchée de 12ml de long et 1,5ml de largeur 3,30ml de profondeur environ (radier égout public) - Facture 14733	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$23 376,51	-
METAL M-PACT INC.	1736297	2025-09-09	BROSSARD, LOUIS	Tube Métal - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 995,00	-
FILIGRANE ARCHIVES INC.	1739335	2025-09-25	POTVIN, ERIC	SCULT/ Élaboration des bonnes pratiques d'archivage et de classement durables des archives du Théâtre la Roulotte. Portion 2025 du paiement (75%)	Culture	Autres - activités culturelles	$7 086,66	-
UNI-SELECT INC.	VER1168771	2025-10-02	TOSKA, ERMIR	LHUILE DENGRENAGE TOTAL 75W90 192011 , SMRA VERDUN , UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 254,70	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	NME1164610	2025-10-06	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER FOND POUR MECEDEZ BENS REF:092 2971.99$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 969,98	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	NME1169910	2025-10-15	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 906,89	-
STATE CHEMICALS LTD.	NME1170069	2025-10-16	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER FONDS AU MONTANT DE $3706.00 POUR SOUMISSION NO 268828 DE STATE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 941,23	-
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	MHM1167996	2025-09-24	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 339,73	-
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	MHM1167996	2025-10-21	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$103,94	-
INDUSTRIE DU PANIER	1743869	2025-10-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PANIER PAPIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 149,62	-
VIDEOTRON LTEE .	1735659	2025-10-24	WU, CANDY YU	Vidéotron ING-089304 Avenue de Courtrai Côte des neiges	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$187 323,71	-
MECANIQUE SGR INC	NME1171298	2025-10-28	CADOTTE, ERIC	RESREVER MONTANT DE $6709.78 POUR SOUMISSION NO DM02580 DE MECANIQUES SGR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 580,24	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	RPP1171381	2025-10-29	AUDY, MICHEL	C1980679 (FAIRE REBATIR RADIATEUR ET REFROIDISSEUR HUILE, PRINNOTH 2019, VOIRIE RPP)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 754,48	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1172247	2025-11-05	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 120,64	-
TCED INTL INC.	MHM1172282	2025-11-06	TROTTIER, LUC	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 109,13	1577409
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	SLT1172323	2025-11-06	SZABO, ANDREA	BESOIN DE SOUMISSION POUR INSTALLATION D'UNE GRATTE 8 PIEDS AVEC OREILLE DES 2 COTES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 131,85	-
TECHNOLOGIA FORMATION	1748220	2025-11-18	BOUZAIDI, BECHIR M	SUM // Achat de formation Copilot pour la DGPM : Augmenter la productivité avec l'IA de Microsoft (0.5 jour en présentiel)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 624,69	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1173578	2025-11-20	ROUSSEL, BRUNO	RESRVER FOND POUR DEVIS SOU0001165 2795.04$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 552,25	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1173988	2025-11-25	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 12842.71$ DEVIS 16712665	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 727,10	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168071	2025-10-23	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 393-16060.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 994,42	1646850
DEMIX CONSTRUCTION	1714186	2025-11-12	BELPAIRE, VERONIQUE	Enrobé bitumineux à chaud pour la saison estivale 2025 (du 15 avril au 30 novembre 2025) selon l'entente #1683939.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$49 869,06	1683939
LM 1947 INC.	1736233	2025-09-09	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour un service d'entretien des génératrices pour plusieurs bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 593,78	1633507
BELL CANADA	1747909	2025-11-14	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MODEM & ANTENNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$366 626,85	1728568
SONAV INC	1737611	2025-09-16	MARKOVA, OLEKSANDRA	SEPLV / Location - Audiovisuels Nuit des chercheurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$450,00	-
SONAV INC	1737611	2025-10-14	MARKOVA, OLEKSANDRA	SEPLV / Location - Audiovisuels Nuit des chercheurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 700,00	-
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1739751	2025-09-29	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA / Formation Ross Video - supplémentaire pour les Élections 2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 995,86	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1743139	2025-10-17	DUBOIS, SERGE	SGPMRS // GAG - Contrat de service pour l'évaluation de la qualité de l□air intérieur et de la contamination fongique	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$2 057,75	-
WOLTERS KLUWER CANADA LTEE	1739892	2025-09-29	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires civiles_Hetuf droit municipal principes généraux et contentieux - Feuilles mobiles - 60	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 480,00	-
EVANS & SUTHERLAND COMPUTER CORP	1740948	2025-10-03	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Achat de 28 disques durs contenant Digistar 7 préinstallé et préconfiguré sous Windows 11 et deux extendeurs fibre optique. Soumissionnaire unique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$47 343,64	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738837	2025-09-23	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$286,62	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738837	2025-09-23	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$155,91	1736622
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738837	2025-09-23	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 513,40	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738837	2025-09-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 637,80	1732402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738837	2025-09-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$233,03	-
GROUPE SANYVAN INC.	1739071	2025-09-24	SAUVE, STEPHANE	SGPI // Paiement facture 31870 pour service vacuum pour filtre au sables_bain emard _bâtiment 0334 au 6071 Rue Laurendeau Sud-Ouest Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 544,48	-
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1750207	2025-11-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 15428 pour effectuer tests de génératrices, et réorganiser les équipements sur circuits d'urgence. Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 329,08	-
METAL POLE-LITE INC.	1728054	2025-09-12	HOGGA, MEHDI	REAP COLBERT - POTENCE EN ACIER, NOIR,ENS/ATTACHE D'ENSEIGNE POUR POTENCE EN ACIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$17 448,92	-
MARIE-CHRISTINE HENDRICKX	1735808	2025-09-04	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (Marie-Christine Hendrickx)	Culture	Autres - activités culturelles	$3 562,50	-
GESTION PFB	1746216	2025-11-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 7414 pour fabrication et installation de 3 grillages . Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 656,38	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1679971	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(UREE)	Bilan	Matériel roulant	$5 543,23	-
TECHNO FEU INC	1738140	2025-09-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$11 379,52	-
TECHNO FEU INC	1738140	2025-09-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 382,43	-
DISTRIBUTION AGORA INC.	1744147	2025-10-23	REYES, YVONNE	SGPMRS / Vinyle sur fenêtre pour tamiser les rayons du soleil dans l'omnisports.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 354,36	-
WOLSELEY CANADA INC.	1744710	2025-10-28	GARNEAU, MELANIE	SEAU / Acquisition d'un étau à tuyau pour le centre de formation Maxim'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 996,16	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1739289	2025-09-25	CORDIER, MARION	SENV // Achat temps de diffusion à la radio pour les mois de nov. et déc. 2025, concernant les nouvelles règles de tri des MR	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$21 984,38	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1735691	2025-09-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECES PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$313,66	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1735691	2025-09-10	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECES PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$2 480,96	-
VENTILABEC INC.	1737231	2025-09-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures 0097537 pour réparer la fuite au niveau du TP-1. P-O Musial. Entente : 1715388.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 891,36	1715388
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL	1750072	2025-11-27	GOUDREAU, NATHALIE	SCULT // Paiement de facture pour le service de soutien projet de mutualisation FIFEM et FNC	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$5 249,37	-
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1731335	2025-09-12	NOUARI, HABIB	Service d'entretien de la rue piétonne avenue Duluth, édition 2025.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$10 362,26	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1165399	2025-10-14	BRISEBOIS, LUC	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *BC67198* AU MONTANTS DE 7008,24$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 070,82	-
CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS INC.	SLT1169946	2025-10-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 220937.51$ DEVIS 15896321 CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 945,01	-
AMRIZE CANADA INC.	1693931	2025-11-27	PAQUIN, DOMINIQUE	Contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée pour les besoins de la Gestion de l'eau, selon l'entente cadre 1594243 - Année 2025 (Amendé 1)	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1687265	2025-11-10	WU, CANDY YU	Traçabilité des sols contaminés	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$100 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSEIL DU BATIMENT DURABLE DU CANADA / CANADA GREEN BUILDING COUNCIL	1746736	2025-11-07	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - payement de FACTURE - Centre Sportif DollardFrais de certifications. revue de constructionLEED Canada v2009	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$3 894,30	-
ANN-CATHERINE LEMONDE	1731705	2025-09-05	POTVIN, ERIC	SCULT/ Convention pour le service relatif au stage en architecture : appui auprès de l'équipe du BEEC.	Culture	Autres - activités culturelles	$22 680,00	-
RAPHAELLE AUBIN	1739121	2025-09-24	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Conception graphique, infographie pour projet Entrepôt Van Horne	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 467,23	-
BRANDT TRACTEUR	1748301	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1748301	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 408,71	1542105
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1698963	2025-10-07	REICHSON, JORDY	BCO 2025- SGPI SECUR -Matériaux électrique pour l'année 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 249,37	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1743558	2025-10-21	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation de branchement d'égout au 5640 av. Louis Hébert , Montréal, QC H2G 2E8- DDTET Études techniques - RPP (M M) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$14 593,26	-
GDLC EXCAVATION INC.	1746884	2025-11-10	FRANCOEUR, NICHOLAS	Réparation sur la conduite d'égout situé au 1507 Rue Foch	Verdun	Réseaux d'égout	$10 078,80	-
REGULVAR INC	1749319	2025-11-25	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT MODULES ET PANNEAU PRÉMONTÉ - BAT: 0105	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 181,77	-
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1628304	2025-10-23	WU, CANDY YU	Entretien des espaces de bureau de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$8 067,83	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1173116	2025-11-17	MONTPETIT, SYLVAIN	pieces de carrosserie 624k	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$302,57	1542222
BRANDT TRACTEUR	SLT1173116	2025-11-17	MONTPETIT, SYLVAIN	pieces de carrosserie 624k	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 682,85	-
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1741791	2025-10-08	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD,HOMME - ACHAT Moteur pour Munters - BAT: 0480	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 152,25	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLD1165779	2025-09-02	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL AU MONTANT DE 2026.14 POUR REPARATION SUSPENSION SELON FACTURE F0211982	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 127,19	1687672
MECANIQUE SGR INC	SLD1168409	2025-09-29	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR MECANIQUE SGR POUR REPARATION BALAIS AU MONTANT DE 5170,60$ SELON FACTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 428,48	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1749501	2025-11-25	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 060,59	-
KUCHLI NACELLES INC.	CES1166221	2025-09-04	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FONDS CHEZ KUCHLI NACELLES POUR INSPECTIONS ET REPARATIONS SELON LA SOUMISSION !00072	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 989,85	-
BETON BRUNET LTEE	1745977	2025-11-04	YANNAKIS, MICHEL	Signalisation Intervention TP-166065 Voir facture 215206	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 674,56	1705878
UAP INC.	1748201	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RESSORT, BOUCHON, CROCHETS)	Bilan	Matériel roulant	$5 029,01	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1735948	2025-09-05	ST-AMOUR, YANNICK	Projet 87 Centre Sportif Pierre Charbonneau, Ouverture d'un plafond de plâtre en condition amiante, selon facture 034985	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 693,72	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	VER1166907	2025-09-12	TOSKA, ERMIR	RESRVEZ FOND POUR ST-LAURENT SUSPENSIONS POUR REPARATON SUSPENSION ET ALIGNEMENT SELON # L8574 POURUN MONTANT DE 2857.62$, SMRA VERDUN , UNITÉ : 211-11474	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 609,39	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1740380	2025-10-01	LAMBERT, ERLEND	SGPI - 5 soumissionnaires - 5 soumissions reçu - Ateliers Viau - Réfection des systèmes de ventilation - Relocalisation temporaire mobilier secteur E	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$20 890,03	-
GROUPE ADSR S.A.	SLT1168711	2025-10-02	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2874.38$ DEVIS 16163964 GROUPE ADSR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	-
HEBDRAULIQUE INC.	RPP1169582	2025-10-10	AUDY, MICHEL	C1975449 (LOTS DE RACCORDS POUR ATELIER RPP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 010,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1742837	2025-10-16	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHENILLE SOUPLE)	Bilan	Matériel roulant	$30 846,80	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1171367	2025-10-29	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3262.57$ DEVIS 82404	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 979,17	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1744772	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COURROIE EN «V»)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1744772	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COURROIE EN «V»)	Bilan	Matériel roulant	$2 169,46	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	ROS1172233	2025-11-06	BEAULIEU, DAMIEN	PLAQUE D'ACIER 3/8 POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 160,64	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1746617	2025-11-07	LABELLE, MARC	Fourniture de béton pour divers projets en 2025. Max. total 77,589.94$ avant taxes. BC lié SIRR 1746622	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$5 021,28	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1746617	2025-11-07	LABELLE, MARC	Fourniture de béton pour divers projets en 2025. Max. total 77,589.94$ avant taxes. BC lié SIRR 1746622	Ville-Marie	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$18 785,83	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1746617	2025-11-07	LABELLE, MARC	Fourniture de béton pour divers projets en 2025. Max. total 77,589.94$ avant taxes. BC lié SIRR 1746622	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$36 246,09	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1174329	2025-11-27	SZABO, ANDREA	RESERVE FOND 2970.99$ DEVIS BR3023 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 119,17	-
AMRIZE CANADA INC.	1735865	2025-09-05	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCONCA / BCO 2025 - Achat de pierre pour le PEPSC. L entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 492,17	1594243
CREUSAGE RL	1747223	2025-11-11	LAMBERT, LYNE	LAS-TP-BCO 2025 / Travaux d'excavation pneumatique et remplacement de boîte de service	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
SANTINEL INC.	1740176	2025-09-30	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT / Paiement de facture. Formation en secourisme pour l'équipe du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 048,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743471	2025-10-20	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG-2025- Soumission SC-99014v3	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 384,49	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1738932	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AGRAFE, DISQUE, SERRE-CABLE..)	Bilan	Construction	$943,96	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1738932	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AGRAFE, DISQUE, SERRE-CABLE..)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 290,66	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1745614	2025-11-03	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Achat de transformateur 30 KVA 600/480- 277V 3 PH cuivre - Demandeur: Andrée Maltais	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 801,58	-
ECO-FORMA ENVIRONMENTAL SOLUTIONS INC.	1739946	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$10 269,35	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1743100	2025-10-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COURROIE ET TENDEUR)	Bilan	Transport et entreposage	$2 305,53	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1737573	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BORNE D'INCENDIE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$23 700,08	1546486
OUTIL PAC INC	1743289	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEINTURES POUR MARQUAGE)	Bilan	Construction	$2 151,83	-
OUTIL PAC INC	1743289	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEINTURES POUR MARQUAGE)	Bilan	Outillage et machinerie	$755,28	-
LE CLUB PISCINE LONGUEUIL INC.	1744631	2025-10-27	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Remplacement mobilier espace fêtes, pour le TAZ.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$5 481,44	-
TECHNO FEU INC	1746685	2025-11-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$10 566,80	-
HARIEKA GROUPE CONSEIL INC.	1743592	2025-10-21	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Service d' accompagnement dans la mise en place d un changement pour les employés du service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$6 430,48	-
EMCO CORPORATION	1743480	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BRIDES, ROBINETS, GARNITURES)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$10 462,00	1688728
PROFESSIONNELS EN REGLEMENT DES DIFFERENDS S.A.	1743224	2025-10-17	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ Convention de service professionnels - PRDSA - Dossier 2025 -141.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 955,42	-
KASIEL SOLUTIONS INC.	1747880	2025-11-14	LACROIX, REMI	SEAU / Abonnement annuel pour 9 utilisateurs Accueil et Tableau de Bord - Accès illimité au centre de contrôle	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 265,46	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RICOH CANADA INC	1749491	2025-11-25	REICHSON, JORDY	SGPI // Achat imprimante multifonction départementale, modèle IM C6010, selon soumission du 20 novembre 2025 - Pour le 1500 Rue Des Carrières,	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 613,17	1569016
PUBLICITE J.L.	1746878	2025-11-10	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Achats de biens promotionnels pour le recrutement 2024. Support à téléphone de type (popsocket).	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 834,66	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	SLT1170977	2025-10-28	MONTPETIT, SYLVAIN	pompe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 111,33	-
PITNEY WORKS	1694154	2025-09-30	BLANDIN FEVRE, FREDERIQUE	Recharge timbres postaux pour le no de compte 2538767	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$104 987,50	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	AVM1166628	2025-09-09	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 212-22333.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 084,94	-
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1737436	2025-09-16	KHARBOUCH, KHALID	CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT CONTRÔLE D'ACCÉS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 241,48	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1749976	2025-11-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PNEU,RECHAPPE,	Bilan	Matériel roulant	$2 486,63	-
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1738979	2025-09-24	TREMBLAY, LOUISE	Québecor média affichage - Placement média - Bibliothèques 2025	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$39 920,97	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1173205	2025-11-17	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 494,18	-
ND GRAPHICS INC.	ROS1170272	2025-10-21	CRITES, JEAN-PHILIPPE	ROULEAU DE PAPIER VINYLE POUR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 625,28	-
CLIMAT-CONTROL SB INC.	1749219	2025-11-24	DOWNS, CHRISTIAN	REDEMARRAGE THERMOPOMPE NH3, selon facture # 74978	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 404,21	-
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	1736262	2025-09-09	BELLEVILLE, ERIC	Travaux de sciage de béton - Projet rue Dufresne. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-travaux.	Ville-Marie	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$2 008,40	-
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	1736262	2025-09-11	BELLEVILLE, ERIC	Travaux de sciage de béton - Projet rue Dufresne. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-travaux.	Ville-Marie	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$2 542,72	-
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1695062	2025-09-23	BOUDREAU, DANIEL	BCO 2025 SEPLV pour achat de matériel d'irrigation pour les jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 905,73	-
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1742978	2025-10-16	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de diffusion - Rôles fonciers 2026-2028. Entente 1614552.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 559,08	1614552
HARNOIS ENERGIES INC.	MHM1171766	2025-11-03	LALONGE, JEAN-MARC	BARILS D'HUILE A TRANSMISSION ALLISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 742,15	1638765
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1742714	2025-10-15	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Soumission pour la campagne publicitaire sur la plateforme URBANIA pour l'exposition Détours du MEM, de Septembre 2025 à Janvier 2027.	Culture	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
OVAXIS INC.	1745738	2025-11-03	SABOURIN, FRANCIS	DG // Soumission pour l'achat des épinglettes -Drapeau Ville de Montréal en couleurs avec « pin » de luxe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 023,66	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAS1168564	2025-10-01	VINCENT, KARINE	HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 491,98	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1168565	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	M263492 PIECES TRATEUR JOHN DEERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 768,02	-
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1743585	2025-10-21	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Webdiffusion opinions et location d'équipement de scène. Séances d'opinions sur «Entrepôt Van Horne» le 14 octobre 2025.	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 375,36	-
FESTIVAL INTERNATIONAL DE PROJECTION ILLUSIONNISTE DE MONTREAL	1746978	2025-11-11	LAVALLEE, MARIE-CHRISTINE	Projet: Le Plateau Est se raconte Vitalité culturelle (design graphique, photos, vidéos et gestion de nourriture selon devis no. 2025-11-04-01	Plateau Mont-Royal	Autres - activités culturelles	$2 511,11	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1748838	2025-11-20	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompier. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 870,36	1630470

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UAP INC.	MHM1165998	2025-09-03	CLEMENTE, LAURA	VALVE DE PRESSION POUR 393-07116	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 822,06	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1736078	2025-09-08	PAQUETTE, JANIE	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le lavage du bassin d'équilibre à la piscine du Centre Roussin.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 194,25	-
FLOTTE EXPERT INC.	1736060	2025-09-08	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2025-11	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$86 089,75	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1166716	2025-09-10	CLEMENTE, LAURA	PIECES RADIATEUR 296-17016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 001,03	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1166716	2025-10-28	CLEMENTE, LAURA	PIECES RADIATEUR 296-17016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5,91	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1164222	2025-09-11	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 711,96	-
DEMIX CONSTRUCTION	1738017	2025-09-18	GUILLAUME, SAMUEL	Livraison de bitume selon facture en annexe.	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 901,68	-
WOLSELEY CANADA INC.	RPP1167643	2025-09-22	MONGEON, JEAN-FREDERIC	VALVE 3-WAY ZAMBONI / 301-12254 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 532,30	-
XYLEM CANADA LP	1740218	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(REGULATEUR DE NIVEAU)	Bilan	Construction	$4 744,08	-
MOTION CANADA	1740150	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CYLINDRE)	Bilan	Matériel roulant	$15 613,41	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1740643	2025-10-02	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service d'expertise médicale pour Catherine Boutet et Yannick Lemieux.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 065,64	-
GROUPE CDF INC.	1741328	2025-10-06	ORTEGA, CARLOS	SGPI - 1 soumission - Dans le cadre de la conception de la rénovation et reconstruction du centre Gadbois, un second test d'écoulement d'eau est requis.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 053,14	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	VER1169183	2025-10-07	TOSKA, ERMIR	68207307AA PARE SHOC ARRIERE , SMRA VERDUN , UNITÉ : 128-14282	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 229,49	-
USD GLOBAL INC.	1742278	2025-10-10	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV // Achat de fourniture et la distribution d'outils de collecte des ordures ménagères pour l'année 2025 pour IBSG Entente 1718154	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$11 436,08	1718154
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1169952	2025-10-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 13205.44$ DEVIS 549 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 058,33	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1745536	2025-10-31	BELLEVILLE, ERIC	Divers items hors entente	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
MAGNETO-LAVAL INC.	NDG1172293	2025-11-06	GRENON, LUC	317-12047 FOURNIR PO POUR REPARATIONS CUVE DE BENNE A DECHETS A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 835,90	-
SERVICE D'INTERPRETATION VISUELLE ET TACTILE (SIVET)	1746362	2025-11-06	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ BCO pour paiement de facture pour service d'interprétation.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 000,00	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1748414	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI / Paiement facture Divers frais de réparation et de vérification / Entente 1630470	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 752,78	1630470
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1173630	2025-11-20	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 5567.05$ DEVIS SOU0001219 MAGNETO LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 083,45	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1174090	2025-11-25	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 600,55	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PIR1174139	2025-11-26	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE PNEU ET ALIGNEMENT, UNITE: 212-15367	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 175,08	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	SLT1173198	2025-11-17	MONTPETIT, SYLVAIN	adunnigan@RobertBernard.com + TAXE SVP FOURNIR BON DE COMMANDE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 574,07	1660600

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REGAIN GROUPE CONSEIL INC.	1740590	2025-10-02	TARDITI, CLOTILDE	HAB // Paiement de facture pour la formation: Le plaisir de la différence pour mieux faire ensemble (Sept 2025) pour le Service de l'habitation	Habitation	Logement social	$3 197,12	-
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1735464	2025-09-03	CORBEIL, ERIC	SGPI/ Installation & fourniture de pompes submersibles et équipement de plomberie au 2e SS Centre Sportif Claude-Robillard	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 695,63	-
ATKINSREALIS CANADA INC.	1704885	2025-11-03	RICCI, PATRICK	SIRR / Services professionnels pour l'Auscultation du réseau administratif artériel de la ville (RAAV) - Résultats d□auscultation des chaussées 2024 - Entente 1641137	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$7 127,60	-
IGO INC	1742207	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JEANS EXTENSIBLE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 174,83	1724991
COMPUGEN INC.	1748655	2025-11-19	ASSELIN, JOSEE	SUM // Achat Dell Pro Smart Dock (station d'accueil) pour le Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$2 981,64	-
QUEST SOFTWARE CANADA INC.	1737682	2025-09-16	BARROSO ASPE, RAFAEL	STI // Renouvellement de l'entretien des licences Toad - Oracle base Edition per seat Maintenance (6) + (2) licences selon le devis Q-2110947 du 16 décembre 2025 au 15 décembre 2026 - C00_0260	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 150,82	-
GESTION PFB	1742673	2025-10-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures 7386 et 7388 pour diverses réparations. Sébastien Pelland.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 137,51	-
9356-6032 QUEBEC INC.	1743108	2025-10-17	HEVEY, GILLES	SCONCA / IBI-A011-2426 - Service de transport de la neige - Saison H25-26. Note SIMON	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$5 669,32	-
SECURITE BUNZL	1735167	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUVRE-OREILLES, GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 862,72	-
AMIRCO ELECTRIQUE INC.	1748969	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 1550 pour fournir et installer 4 panneaux radiant 750W. Mohamed Rahal. Facture 1550	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 707,00	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1735361	2025-09-03	KISITA BANSIMBA, MARTHE	RH-SRHC/ Service professionnel : formation de signaleur Chantier.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 640,00	-
YEN-CHAO LIN	1742611	2025-10-15	ROSE, STEPHANIE	SCULT / Paiement de facture pour le service artistique Bain St-Michel - dépenses encourues du 10 août 2022 au 29 septembre 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$8 923,94	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1749609	2025-11-26	DEMARE, MARION	SUM // Service pour installer les bannières de chantier sur les clôtures déjà installées sur le site Louvain pour la division des grands projets urbains	Urbanisme et mobilité	Autres - Amén., urb. et développement	$17 711,39	-
EMCO CORPORATION	1747186	2025-11-11	CASSEUS, CHRISTOPHER	PIECE VANNE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 328,64	-
ROY & FILS LTEE	1745981	2025-11-04	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTARTIVES ACHAT DEUX ROULEAUX TAPIS HIVER OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 186,90	-
INFO-EXCAVATION	1678508	2025-10-01	WU, CANDY YU	COTISATION 2023-2024 FACTURE 11939	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$105 283,23	-
CONSTRUCTION CAMARA	1698484	2025-11-06	MORIN, PIERRE YVES	IBSG- Changement de boite de service. Différentes adresses. Achat 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 624,69	-
CONSTRUCTION CAMARA	1698484	2025-11-10	MORIN, PIERRE YVES	IBSG- Changement de boite de service. Différentes adresses. Achat 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
EQUIPEMENT G.N. JOHNSTON LTEE	RPP1173468	2025-11-19	AUDY, MICHEL	C1983965 (BORNE DE CHARGE COMPLÈTE, BALLADE 2024 JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 758,07	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	CAR1168714	2025-10-02	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 300,78	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	CAR1168714	2025-11-17	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 028,88	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1742094	2025-11-04	CHALUT, BENOIT	COMMANDE DHUILE A TRANSMISSION (TRANSYND)	Bilan	Matériel roulant	$4 269,00	-
TECHNO FEU INC	1747144	2025-11-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$4 344,47	-
CUMMINS CANADA ULC	SLD1173708	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR CUMMINS AU MONTANT DE 5735,34$ SELON SOUMISSION N. DE REF 220326	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 021,39	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	1740038	2025-09-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣GOUPILLE « PIN », JOINT D'ETANCHEITE	Bilan	Matériel roulant	$203,30	-
BRANDT TRACTEUR	1740038	2025-10-01	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣GOUPILLE « PIN », JOINT D'ETANCHEITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1740038	2025-10-01	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣GOUPILLE « PIN », JOINT D'ETANCHEITE	Bilan	Matériel roulant	$3 987,47	-
9416-9265 QUEBEC INC.	1742653	2025-10-15	BERNIER, MARTINE	SEPLV - Offre de services professionnels 🗣 Mise à jour des audits et évaluations des actifs - site extérieur du Jardin botanique de Montréal devis JBM-2025-003	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$53 000,00	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1745465	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ATTACHES)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$49,87	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1745465	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ATTACHES)	Bilan	Transport et entreposage	$4 395,30	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1745125	2025-10-31	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES TORO	Bilan	Matériel roulant	$2 477,82	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1745125	2025-11-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES TORO	Bilan	Matériel roulant	$30,03	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1745125	2025-11-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES TORO	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,14	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1729162	2025-10-16	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Redevances - Traçabilité des sols contaminés excavés - Traces Québec	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 345,75	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1729162	2025-10-21	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Redevances - Traçabilité des sols contaminés excavés - Traces Québec	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 161,20	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1166866	2025-09-11	LALONGE, JEAN-MARC	2 PORTES DE SERVICE ET 3 BOUCHONS DE DRAINAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 709,44	-
LINDE CANADA INC.	MHM1167481	2025-09-18	ARSENAULT, JESSY	EQUIPEMENT POUR SOUDEUR CÔTÉ A	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 559,86	-
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	1742892	2025-10-16	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT TANIN OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 446,63	-
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1745628	2025-11-03	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT COURROIE PATINOIRE EXT RÉFRIGÉRÉ ESPLANADE CLARK BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 204,99	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1169144	2025-10-07	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS CHRYSLER POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$ NOUVEAU MONTANT A 3493.28$ facture bc67859	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 667,51	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1172527	2025-11-10	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR PAYE FACTURE DE REPARATION DE SUSPENSION SELON FACTURE F0214591 ET ENTENTE POUR LA SOMME DE 3257.22$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 419,67	-
MECANO ALCA INC	1741958	2025-10-09	WU, CANDY YU	Soumission no 22207	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 296,45	-
PAYSAGEMENT JARDIN & VERDURE	1743130	2025-10-17	BEDARD, DANIEL	SGPMRS // Déneigement cour de la pépinière 2025-2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$2 703,43	-
PAYSAGISTE ST-LEONARD	1746417	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733915 (lot 20), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 278,20	1733915
OPERATIONNELLE MSSE INC.	1743960	2025-10-23	LANTHIER, FRANCOIS	Mandat de consultation service-conseil pour la migration d'une base de données - Mandat 1 - Projets technologiques, réalisation d'un projet en formule temps et matérie	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$25 511,96	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	SLD1173978	2025-11-25	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR HYDRAUMAX AU MONTANT DE 3499,34$ SELON ESTIME 28671 POUR REPARATION CYLINDRE BUCKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 673,87	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1170071	2025-10-16	GRENON, LUC	317-12089 ACHAT DE ONE BOX COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 578,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1170071	2025-10-29	GRENON, LUC	317-12089 ACHAT DE ONE BOX COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 047,25	-
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1173066	2025-11-14	FANFAN, PAUL VLADIMIR	FAIRE REPARE GELCOT SUR PANIER.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 795,29	-
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1173066	2025-11-19	FANFAN, PAUL VLADIMIR	FAIRE REPARE GELCOT SUR PANIER.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$398,32	-
9106-3263 QUEBEC INC.	PIR1165885	2025-09-02	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTRENE, INSPECTION DE NACELLE, UNITE: 285-14080	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 617,83	-
BELL CANADA	1735986	2025-09-05	NUNES, DEMIS	STI // 68111.11 - Acquisition d'un Juniper SRX 4100 pour tester l□implémentation de nouvelles versions d□OS dans le cadre du projet Modernisation des télécommunications. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$17 719,03	-
PRODIESEL (2009)	SLT1166530	2025-09-09	SZABO, ANDREA	PIECE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 340,21	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1736976	2025-09-11	MOTARD, MARIE-JOSEE	SGPI - Fourniture et l□installation de un système de protection contre les chutes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 527,62	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1736976	2025-09-16	MOTARD, MARIE-JOSEE	SGPI - Fourniture et l□installation de un système de protection contre les chutes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 429,14	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	CES1167333	2025-09-17	RECTON, YAN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 654,29	-
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	MHM1167504	2025-09-18	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 582,57	-
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	MHM1167504	2025-09-29	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$44,40	-
DANIEL ROBERT TERRASSEMENT	1741151	2025-10-06	BOUDREAU, DANIEL	Travaux d'excavation et d'extraction de racines. Comprend loader avec opérateur et excavatrice avec opérateur. Site Foret de demain.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 000,00	-
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	1742819	2025-10-16	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU,HIVER,DUNLOP,WINTER MAXX SJ8,225/65R17,102R	Bilan	Matériel roulant	$2 536,50	-
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	1742819	2025-10-16	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU,HIVER,DUNLOP,WINTER MAXX SJ8,225/65R17,102R	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$37,80	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170175	2025-10-17	GAUVREAU, ALAIN	DDE RA0034461002 CPC MODULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 473,89	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170175	2025-10-21	GAUVREAU, ALAIN	DDE RA0034461002 CPC MODULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 298,17	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	VER1170450	2025-10-21	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ EXCELLENCE HYDRAULIQUE POUR INSPECTION ET REPARATION SELON #34853 POUR UN MONTANT DE 5570.17$, SMRA VERDUN ,UNITÉ : 287-20048	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 086,31	-
9106-3263 QUEBEC INC.	VER1172018	2025-11-04	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR ENTREPRISE NP ESTIME NUM 26708 MONATNT 2999.67 ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 235-11489	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 149,28	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1747631	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CABLE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 474,49	1649510
COORAY TRANSPORT INC.	1749078	2025-11-25	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _lot 4	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$12 598,50	-
ACHRU-ASSOCIATION CANADIENNE D'HABITATION ET DE RENOVATION URBAINE	1749621	2025-11-26	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Paiement de facture pour Adhésion annuelle 2026 pour le service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$3 958,03	-
LES ACCES MELNYK AUTOMATIQUES INC.	1746229	2025-11-05	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Fournir et installer 4 ouvre-portes automatisés au sous-sol du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$17 813,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ACCES MELNYK AUTOMATIQUES INC.	1746229	2025-11-26	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Fournir et installer 4 ouvre-portes automatisés au sous-sol du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 781,30	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1740859	2025-10-03	REICHSON, JORDY	SGPI - Achat de 3 tables ajustables pour la direction de la sécurité (V. Da Cruz, L. Fortin, F. Poirrier) soumissions VM-1083-0, VM-1084-0 et VM-1085-0	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 754,35	1679885
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1165083	2025-09-29	CLEMENTE, LAURA	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 393-18020.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 300,60	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1165081	2025-10-01	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 316-19104.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 701,44	1646850
POSTMEDIA NETWORK INC	1704808	2025-09-29	DESROCHES, SOPHIE	RH//BCO 2025-Postmédia Network - Publication d'avis publics obligatoire 2025 Entente:1620530	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$136 483,75	1620530
ATKINSREALIS CANADA INC.	1749593	2025-11-25	LEBLANC, VINCENT	SGPI - Entente # 1577292 - Conception-construction d'une nouvelle cour de services Plateau Mt Royal- Mentana/St Grégoire	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$34 733,48	1577292
LE GROUPE GUY INC.	MHM1174020	2025-11-27	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 810,91	1646847
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1167263	2025-09-17	MONTPETIT, SYLVAIN	ERESERVE FONDS 4637.39$ DEVIS L8297 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 234,56	1687668
ASSOCIATION SECTORIELLE - FABRICATION D'EQUIPEMENT DE TRANSPORT ET MACHINES	1737569	2025-09-16	BOUCHARD, DIANE	RH SRHC / BCO 2025- Formation prévention des risques électriques pour 2 ans	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 000,00	-
MACHINERIE S.B. INC.	1737673	2025-09-16	DUBOIS, SERGE	SGPMRS // Acquisition d'un Mélangeur, briseur de ballots et empoteur semi automatique (SB 05)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$10 826,31	-
LE CABINET RH INC.	1750201	2025-11-28	MILFORT, ROLANDESIR	CFP/ Ouverture dossier 2025-054-CFPM | Enquête : planification, convocations; rencontres, prise version des faits, rédaction (déclaration, rapports et lettres).Conforme à la convention de services (37 590$)Le cabinet RH	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$17 322,94	-
BOUTIQUE SUP MONTREAL INC.	1747790	2025-11-14	GAZO, DOMINIQUE	SCULT - Projet prêt d'équipement de plein air et sportif (Bibliothèque Marie-Uguay)	Culture	Bibliothèques	$2 078,13	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1740276	2025-10-01	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CHAMBRE DE FREIN A AIR	Bilan	Matériel roulant	$3 425,22	-
VEZINA 2012 INC.	1739947	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIQUET,T-BARRE EN METAL)	Bilan	Environnement et nature	$3 406,84	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1736247	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ESSUIE-GLACE, AMORTISSEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 457,18	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1745459	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, TUYAU, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 420,07	1675923
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1745459	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, TUYAU, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 414,71	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1745459	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, TUYAU, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 392,10	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1745459	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, TUYAU, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$276,01	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735689	2025-09-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PUISARD, BOITE DE SERVICE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$12 487,11	-
TENAQUIP LIMITED	1740197	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUE, LUNETTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 336,08	-
SEGUIN MORRIS INC.	1749089	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement de deux factures pour nettoyage intérieur unité de ventilation Venmar. Younes Bennani.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 856,25	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737538	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SELLETTE, COLLET, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$16 996,53	1736408
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1745693	2025-11-03	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	STI - Acquisition de 500 licences Win 10 incluant les mises à jour de sécurité étendu du 2025-11-01 au 2026-10-31 selon la soumission 10742527.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$41 296,83	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BENTLEY SYSTEMS INC.	1733506	2025-09-10	BAZIZI, KAMEL	FACTURE -26456 - sur-utilisatation de WaterGems	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$18 164,04	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1731535	2025-10-30	POITRAS, DOMINIC	BCO 2025 - Paiement des factures Traçabilité des sols contaminés excavés-Traces Québec	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$63 129,00	-
GESTION PFB	1740246	2025-10-01	WAN, HOK	SGPI // Paiement de quatres factures pour divers travaux sur le grillage et les barricades.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 380,40	-
LA PRESSE INC.	1748080	2025-11-17	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Placement média dans le cadre de l'élection générale 2025 - Appel au vote. Période du 13 octobre au 02 novembre 2025	Greffe	Greffe	$15 237,53	-
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1696472	2025-10-20	DURAND, CATHERINE	SEPLV- Octroyer un contrat à Tom Donovan pour des services professionnels de traduction pour les besoins d'espace pour la Vie. EPLV-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 015,30	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1700870	2025-09-08	JOSEPH, CHRISLANDE	RH// Service d'impression - Collecte des matières organiques entente: 1631984	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$17 847,87	1631984
GESTION PFB	1738466	2025-09-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 7362 pour réparation des fenêtres de la caserne (changer mécanismes défectueux et ajustement). Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 237,91	-
A-1 MACHINERIE INC.	1744372	2025-10-24	BOLDUC, GUY	Location d'un chariot élévateur Toyota modèle I 8FBCU30 pour l'atelier Outremont, pour 12 mois	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 123,44	-
BETON BRUNET LTEE	1744582	2025-10-27	GUILLAUME, SAMUEL	service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 170,62	1705878
COMPUGEN INC.	1742084	2025-10-09	LARRIVEE, MAXIM	Ordinateur portable HP CAG B04 HP Zbook X G1i 16 - Entente 1654697 (remplacement de l'ordi portable de Maxim Larrivée)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 234,14	-
J.A. LARUE INC	MHM1168021	2025-09-24	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1173436	2025-11-19	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 471,23	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1173287	2025-11-18	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FOURNIR PO / 293-17028 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 330,11	-
CARAHSOFT CANADA INC.	1735426	2025-09-03	HOULE, CLAUDE	STI - Acquisition de 39 licences Udemy Business et Pro, pour les besoins de formation des employés sur sa plateforme en ligne, pour la période du 30 septembre 2025 au 29 septembre 2026.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$21 988,76	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1743797	2025-10-22	SAIDULIN, IURII	APPRO : Acquisition de moniteurs 24 pouces Philips de l'entente pour divers magasins de la division opération selon diverses soumissions.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$265,60	1654699
HYPERTEC SYSTEMES INC	1743797	2025-10-23	SAIDULIN, IURII	APPRO : Acquisition de moniteurs 24 pouces Philips de l'entente pour divers magasins de la division opération selon diverses soumissions.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$1 991,98	1654699
TARGET BROADCAST SALES INC.	1750101	2025-11-27	TREMBLAY, LOUISE	SRHC/ Service de placement média - Évictions. - ID plan:62989.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$8 916,59	-
W. COTE ET FILS LTEE	1741377	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROTULE, COIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$93,44	-
W. COTE ET FILS LTEE	1741377	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROTULE, COIN)	Bilan	Matériel roulant	$2 525,48	-
PETRA LTEE	1743914	2025-10-23	WU, CANDY YU	Aménagement de la salle des archives	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$55 510,59	-
W. COTE ET FILS LTEE	1747819	2025-11-14	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE-CONSOLE ECOBITE 2 PRO, BRAS DE LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	$558,74	-
W. COTE ET FILS LTEE	1747819	2025-11-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE-CONSOLE ECOBITE 2 PRO, BRAS DE LEVAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$44,42	-
W. COTE ET FILS LTEE	1747819	2025-11-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE-CONSOLE ECOBITE 2 PRO, BRAS DE LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	$3 288,82	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1171789	2025-11-03	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A CLIFFORD UNDERWOOD POUR REMPLACEMENT VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 966,38	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1735190	2025-09-02	DUFRESNE, ALAIN	Livraison de terre Natureaufiltre et pierre naturelle. Hors-entente. Soumission SOU215727 et SOU216555. Projet Hogan. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-pdi	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$14 632,11	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1735190	2025-09-08	DUFRESNE, ALAIN	Livraison de terre Natureaufiltre et pierre naturelle. Hors-entente. Soumission SOU215727 et SOU216555. Projet Hogan. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-pdi	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$938,59	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPI SANTE SECURITE INC.	1694633	2025-10-30	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2025 - Calibration de détecteur de gaz BW en atelier et équipement pour la section Aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	-
TELECON INC	1748880	2025-11-20	WU, CANDY YU	C 1520 Exécution de travaux généraux pour des projets mineurs (construction de bases, raccordements, modifications et additions au réseau de conduits souterrains, ainsi que des réfections de surfaces) dans les limites de la Ville de Montréa	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 503 095,22	-
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1749735	2025-11-26	ASSELIN, JOSEE	Formation pour Wassila Djaziri : Programme d□apprentissage pour le personnel professionnel - chefs d□équipe	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$3 569,57	-
J.C. TRANSMISSION INC.	MHM1169900	2025-10-15	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ JC TRANSMISSION POUR DIAGNOSTIQUE DE LA TRANSMISSION SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR POUR LA SOMM DE 873.60$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 939,58	-
VERMEER CANADA INC.	SLT1166689	2025-09-10	ROUSSEL, BRUNO	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *354834* AU MONTANTS DE 2726.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 861,96	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1170258	2025-10-28	MONTPETIT, SYLVAIN	ACIER ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$374,60	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1170258	2025-11-04	MONTPETIT, SYLVAIN	ACIER ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 650,93	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1172618	2025-11-11	ROUSSEL, BRUNO	FILTRE A HUILE MOTEUR+RESERVOIR CARBURANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 784,44	1542222
BRANDT TRACTEUR	SLT1172618	2025-11-11	ROUSSEL, BRUNO	FILTRE A HUILE MOTEUR+RESERVOIR CARBURANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$110,24	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738760	2025-09-23	MARTEL, MICHAEL	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 412,10	1736622
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738760	2025-09-23	MARTEL, MICHAEL	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 039,38	-
HARNOIS ENERGIES INC.	SLD1172818	2025-11-12	MARDI, YOUNES	BARIL DE GRAISSE 45 GALLON , La soumission reçue est inférieure au prix prévu dans l□entente no 1638765.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 462,07	1638765
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	1699217	2025-10-24	DURAND, CATHERINE	SEPLV - Exécution de travaux - Exécution des travaux électriques requis dans le local 2645 dédié à l'élevage des grenouilles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$13 654,39	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1735156	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PRISE, RUBAN, TY-RAP)	Bilan	Construction	$2 324,16	-
CHANTAL BENOIT	1736101	2025-09-08	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Assister l'équipe du soutien au CM et au CAG lors de la préparation des séances tenues pour la période débutant au mois d'août 2025 et finissant au mois de décembre 2025	Greffe	Greffe	$15 000,00	-
CHANTAL BENOIT	1736101	2025-10-15	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Assister l'équipe du soutien au CM et au CAG lors de la préparation des séances tenues pour la période débutant au mois d'août 2025 et finissant au mois de décembre 2025	Greffe	Greffe	$9 500,00	-
NORTH ATLANTIC PACIFIC SEAFOOD LLC (DBA: SEAFOOD GARDEN)	1736072	2025-09-08	MATTEAU, VALERIE	EPLV / Paiement de facture. Commande de poissons pour nourrir les animaux au Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$18 732,52	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1166742	2025-09-10	SZABO, ANDREA	RAJOUT ACCIDENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 756,44	-
LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC.	1738299	2025-09-19	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Acquisition de services pour la location de deux roulottes de chantier des dimensions 10'x24' et 8'x10', période environ six mois. Afin d'y aménager cinq postes de travail pour les employés du magasin des pièces aux Ateliers Viau.	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$5 107,90	-
CENTRE DE REPARATION M.R.T. INC.	ROS1167750	2025-09-23	KONE, DAVID	FOURNIR PO A MRT NUMERO NA272542U POUR UN MONTANT DE 10886.09 APPAREIL:VM-1308791 BON DE TRAVAIL:1258954 DLM:V218076	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 379,16	-
SOLUTIONS EFFETS SPECIAUX INC.	1739266	2025-09-25	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Achat de Liquide à fumée pour le jardin des lumières - Jardin Botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 108,00	-
RICOH CANADA INC	1741270	2025-10-06	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Soumission pour l'acquisition de deux imprimantes IM C4510 et P C600 plus l'installation et la configuration Entente : 1569016	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 732,15	1569016

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	MHM1168936	2025-10-06	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 357,03	-
SHOOT STUDIO INC.	1741555	2025-10-07	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service professionnel de photographie - Photos contenus habitation.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$11 496,13	-
MMS LASER	1741683	2025-10-08	KONE, DAVID	SMRA , DA 890739 / Commande de Pièces de découpe au laser pour mobilier urbain pour la menuiserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$29 333,15	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1171489	2025-10-29	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 159,63	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1171434	2025-10-29	SZABO, ANDREA	ACIER REPARATION EQUIPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 110,58	-
SERVICES MCR 64 INC.	1744885	2025-10-30	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 3 soumissionnaires - Projet de rénovation Phase 1 - intégration des équipements audiovisuels à l'Auditorium Henry-Teuscher du Jardin Botanique	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$10 385,50	-
SERVICES MCR 64 INC.	1744885	2025-10-31	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - 3 soumissionnaires - Projet de rénovation Phase 1 - intégration des équipements audiovisuels à l'Auditorium Henry-Teuscher du Jardin Botanique	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 558,00	-
LES EQUIPEMENTS R. MARSAN INC.	1745815	2025-11-04	DUBOIS, SERGE	Épandeur à fumier	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$39 895,25	-
CAROLINE HAYEUR	1699148	2025-11-05	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Projet multimedia pour les Célébrations de l'entomophilie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 592,00	-
WM QUEBEC INC.	1746273	2025-11-05	BROSSARD, LOUIS	Facture Conteneur Biodôme - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 461,72	-
MEREX INCORPORATED	1747724	2025-11-13	MATTEAU, VALERIE	EPLV / Achat de poissons congelés pour la nourriture des animaux - Biodôme (crevette, calmar, sardines, capelan et Krill Superba)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$25 616,99	-
CYCLONE SANTE INC.	1747829	2025-11-14	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de factures pour expertise médicale en orthopédie	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 094,51	-
FOOTAGE TOOLS INC.	1747780	2025-11-14	UNGUR, MARIAN	Emporte-pièces. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	$6 338,10	-
UNITED RENTALS DU CANADA	LAC1174084	2025-11-25	CHAREST, VICTORIA	REPARATION EXTERNE SKY-JACK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 019,57	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1170766	2025-10-23	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE FORD F250 XL 2022 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 089,03	1715633
LM 1947 INC.	1746600	2025-11-07	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 160044 pour location groupe de relevé - période du 29-10-2025 au 26-11-2025. Frederic Fournier.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 682,23	1633507
LM 1947 INC.	1742275	2025-10-10	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien des génératrices des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 169,30	1633507
STANEX INC.	1746448	2025-11-06	REICHSON, JORDY	SGPI // Renouvellement du Contrat de Service ST-1999 pour le UPS Eaton	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 417,34	-
FAUCHER INDUSTRIES	1747142	2025-11-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE• MARCHE-PIED ESCAMOTABLE	Bilan	Matériel roulant	$4 549,54	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	1742796	2025-10-15	HUARD, LUCIE	POMPAGE EXPRESS M.D. INC.- Nettoyage du lac de retenu-Événement-Déversement à la demande de l'environnement en date du 19-09-2025 - Bon de travail 53331	Anjou	Réseaux d'égout	$4 579,65	-
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1746865	2025-11-10	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 21171 pour réparation des déficiences selon le rapport AMCQ. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 713,93	-
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1745507	2025-10-31	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 16144 pour remplacement de trois panneaux électriques. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 129,72	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747792	2025-11-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, SELLETTE, BS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$19 743,15	1740164
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS	1720975	2025-10-22	GRENIER, BENOIT	SMRA / BCO 2025-Formation continue pour les employés du Service du matériel roulant et des ateliers mécaniques.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52 493,75	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1715632	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI - Service de location d'un unité de climatisation monobloc de 25T - 4567. Facture :78479109-0005	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 540,60	-
LES ENTREPRISES M.A.C. 2015 INC	1748638	2025-11-19	REYES, YVONNE	SGPMRS // Achat de sable de silice Bell and McKensie 420	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 692,63	-
HUMANCE INC.	1722299	2025-10-07	BROSSAULT, STEPHANE	SEAU / Rencontres d□alignement, présentation de l□atelier et approbation.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 338,07	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1735791	2025-09-04	CHAMPAGNE, BENOIT	Travaux de réhabilitation du passage a niveau rue Honoré-Beaugrand au pont militaire 6.39 subdivision St-Laurent. Paiement facture 91797179.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$8 009,81	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1735791	2025-09-18	CHAMPAGNE, BENOIT	Travaux de réhabilitation du passage a niveau rue Honoré-Beaugrand au pont militaire 6.39 subdivision St-Laurent. Paiement facture 91797179.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$103 814,84	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1735791	2025-10-03	CHAMPAGNE, BENOIT	Travaux de réhabilitation du passage a niveau rue Honoré-Beaugrand au pont militaire 6.39 subdivision St-Laurent. Paiement facture 91797179.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$22 128,80	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1714099	2025-09-23	HUARD, LUCIE	BCO - 2025 TP - Matériaux paysagers Savaria - Achat hors entente - achat de la pierre pour le parc Jean Desprez (drain Français)	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 306,06	-
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1747082	2025-11-11	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SCULT // Paiement de factures pour la vérification de la validité des permis de conduire des employés de la ville de Montréal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 734,80	-
PROTECTION INCENDIE TROY LTEE	1737035	2025-09-12	REICHSON, JORDY	SGPI // Paiement plusieurs factures pour inspection et entretien des systèmes d□alarme incendie.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 485,99	-
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1749453	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, TY-RAP, COUVERCLE)	Bilan	Construction	$4 483,07	-
TELECON INC	1746900	2025-11-10	WU, CANDY YU	Soumission no F-03-01-05 Projet M25-10-14	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$25 182,70	-
LE GROUPE MASTER INC.	1738707	2025-09-23	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT ISOLANT CHAUDIÈRE COMPLEXE GADBOIS SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 462,61	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1740296	2025-10-01	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT INVENTAIRE BOULONS - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 488,01	-
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1747278	2025-11-12	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT TUILE ÉDIFICE 6000 NOTRE DAME OUEST SUVÉ STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 008,36	-
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1747278	2025-11-25	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT TUILE ÉDIFICE 6000 NOTRE DAME OUEST SUVÉ STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$125,98	-
SYSTEMES URBAINS INC.	1741067	2025-10-03	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM, Services techniques et spécialisés d'électricien pour entretien des bornes de recharge N2 déployées sur le domaine public pour l'année 2025 - CR 103358 / 54590 - Ref : Benoit Carrier	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$78 016,21	-
LEDCO - ECLAIRAGE DEL SPECIALISE	1739569	2025-09-26	LAURIN, JONATHAN	Luminaire - SGPI Planétarium - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$10 797,00	-
SOSEQUIPMENT	1741459	2025-10-07	RACINE, DIDIER	Location de Grue - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 788,82	-
MACHINERIE TRAKTO	1748418	2025-11-18	RINFRET, SIMON	Kart à Essence Avec Pelle - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$38 000,00	-
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	SLT1166460	2025-09-09	ROUSSEL, BRUNO	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *24402* AU MONTANTS DE 2053,20$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 155,60	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	1736548	2025-09-10	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT AMORTISSEUR DE COMPTOIR ÉDIFICE LUCIEN SAULNIER ANNEXE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 097,40	-
BAULNE INC.	1737234	2025-09-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture W37807 pour remplacement d'un compresseur. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 169,85	-
GESTION DE PROJET BENOIT LALONDE INC.	1747254	2025-11-12	JACQUES, YVES	Mandat d□analyse de risques du projet de réaménagement de la rue Jean-Talon Est.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$61 890,13	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS	1740311	2025-10-01	BERUBE, CATHERINE	Formation Relampage - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 405,93	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1743559	2025-10-21	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Formation sur la Sécurité en action : gestion des risques sur le terrain pour les employés du service de l'habitation Service rendu	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$7 540,00	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1743559	2025-11-21	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Formation sur la Sécurité en action : gestion des risques sur le terrain pour les employés du service de l'habitation Service rendu	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$195,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1166983	2025-09-15	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 049,87	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1166983	2025-10-29	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 339,17	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1168654	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE REPARATION MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 814,92	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	RPP1170788	2025-10-23	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 722-24052 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 292,79	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1744681	2025-10-28	FICHTALI, KARIM	SEAU / Acquisition de matériel pour un projet pilote concernant le dépistage des raccordements inversés	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 009,43	-
LUU THUY NGUYEN	1598936	2025-11-13	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	contrat pour des services professionnels en architecture de paysage pour la rédaction du Plan directeur du parc Jarry	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$29 160,28	-
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	RPP1169852	2025-10-15	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FORMICA ET MERISIER / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 486,10	-
J. RENE LAFOND INC.	1746847	2025-11-10	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - FILTRE A HUILE MOTEUR, FILTRE DE CABINE EXTERNE	Bilan	Matériel roulant	$45,40	-
J. RENE LAFOND INC.	1746847	2025-11-12	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - FILTRE A HUILE MOTEUR, FILTRE DE CABINE EXTERNE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$20,95	-
J. RENE LAFOND INC.	1746847	2025-11-12	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - FILTRE A HUILE MOTEUR, FILTRE DE CABINE EXTERNE	Bilan	Matériel roulant	$2 337,89	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1747698	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGRAISSANT AUX AGRUMES)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$157,48	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1747698	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGRAISSANT AUX AGRUMES)	Bilan	Énergie et produit chimique	$15 716,92	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1739979	2025-09-30	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 5355 Av. des Sapins Montréal, QC H1T 2P6. DDTET Études techniques RPP (MM) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 3	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$18 792,76	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1749693	2025-11-26	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6550, 35e Avenue- DDTET Études techniques - RPP (KA) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 795,39	-
9253-9147 QUEBEC INC	1743461	2025-10-20	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de service de peinture, préparation de surfaces dans l'atelier de revêtements souples au 6000 Notre-Dame Ouest	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 467,27	-
REGULVAR INC	1745812	2025-11-04	DESJARDINS, DOMINIC	BILODEAU - ACHAT DE 2 CONTOLEURS DE GESTION DE BATIMENT- BAT: 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 976,26	-
LES CONSTRUCTIONS CORDELLA (CANADA) LTEE	1702232	2025-11-06	DUFRESNE, ALAIN	PARCS Ville Marie Commande ouverte - Service 2025 : Sciage de fosses d'arbres pour la plantation, arrondissement Ville-Marie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$11 900,86	-
RESSORT IDEAL LTEE	DIC1160318	2025-09-03	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D363446 / INSPECTION PEP 293-19218	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 550,25	1687672
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1164533	2025-09-11	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D364583 / INSPECTION STATUTRE +GHF ET VERIFICATION CHECK ENGINE 293-16005	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 226,51	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1169149	2025-10-07	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ CENTRE DE MECANIQUE SGR POUR CAMION DEMARRE PAS ET REPARATION DU TOIT SELON ESTIMATION FOURNISSEUR BM26722 POUR LA SOMME DE 3867-65$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 060,55	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COLLEGE AHUNTSIC.	1738565	2025-09-22	REYES, YVONNE	SGPMRS / Paiement de facture - Location de bassin au Collège ahuntsic pour Camo natation à l'été 2025.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 249,37	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1173792	2025-11-29	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	FREIN AVANT GAUCHE ET DROITE AVEC TROUSSE D'INSTALLATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 175,84	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1168637	2025-10-28	GRENON, LUC	M263521 REAPARATION FUITE D'HUILE FACT#022163	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 115,87	-
MECANIQUE SGR INC	SLD1166391	2025-09-08	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR MECANIQUE SGR AU MONTANT DE 5026,33$ POUR CHANGEMENT RADIATEUR ET REPARATION SYSTEME A AIR SELON ESTIME DM02526	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 277,02	-
MECANIQUE SGR INC	SLD1166391	2025-09-15	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR MECANIQUE SGR AU MONTANT DE 5026,33$ POUR CHANGEMENT RADIATEUR ET REPARATION SYSTEME A AIR SELON ESTIME DM02526	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 380,17	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NDG1168765	2025-10-02	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	316-18007 RADIATEUR ET QUINCAILLERIE DE RADIATEUR POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 896,35	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1169084	2025-10-07	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR JLE ESTIME NUM 82431 MONTANT 6675.66	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 008,61	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1169084	2025-10-16	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR JLE ESTIME NUM 82431 MONTANT 6675.66	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 596,74	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1170034	2025-10-16	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR GROUPE JLE ESTIME NUM 82595 MONTANT 5792.05 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 080,93	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735397	2025-09-03	CASSEUS, CHRISTOPHER	TETE DE PUISARD	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$2 078,75	-
METAUX ABSOLUS INC.	ROS1167174	2025-09-16	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE ACIER HARDOX 450 POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 374,71	-
CORE EQUIPEMENT INC.	RPP1167411	2025-09-18	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FLUSH PACK / 307-17266 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 373,73	-
LES CONTROLES GF TEC INC.	1738780	2025-09-23	MCDUFF, DAVID	Équipement Contrôleur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$95 237,14	-
BCGE MENUS TRAVAUX	1699338	2025-09-24	GERBEAU, ANNIE	BCO 2025 - Service d'homme à tout faire pour le Technoparc	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 674,56	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1168129	2025-09-25	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 6873.50$ DEVIS 82286 ENTREPRISE JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 276,43	-
SECURITE BUNZL	1740196	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUE, SERRE-TETE, BOUCHONS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 324,95	-
CHECKNORM INC.	1740656	2025-10-02	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI// Services professionnels de consultation technique en Codes et normes dans le cadre du projet de remplacement des toitures-terrasses à la Cité-des-Hospitalières. *(Refus utilisation d'entente).	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	$46 614,44	-
TELECON INC	1740919	2025-10-03	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - ENTENTE # 1613723 - Acquisition et l□installation de matériel informatique au 435 rue de Port Royal dans le cadre du projet d□agrandissement du bâtiment administratif de la cour de services Poincaré.	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$14 914,55	1613723
DUCORE EXPERTISE INC.	1742500	2025-10-14	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale pour François Mativat.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 065,64	-
LES PRODUITS LAWSON INC.	MHM1169868	2025-10-15	CLEMENTE, LAURA	SMRA PLATEAU // FOURNIR PO LAWSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 058,80	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	LAC1170165	2025-10-17	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND POWERTECH AU MONTANT DE 3419.00 POUR REMPLACEMENT ROULEMENT DE ROULEAU ET MOTEUR HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 589,52	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743191	2025-10-22	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Pièces diverses pour l'aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$4 438,34	1732401

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743191	2025-10-22	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Pièces diverses pour l'aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$16 010,60	1732402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743191	2025-10-22	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Pièces diverses pour l'aqueduc	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$2 656,19	1740505
SOBEK TECHNOLOGIES	1745099	2025-10-29	WU, CANDY YU	Soumission 1881 Logiciel Geotec - Contrat GeoPlus du 4 décembre 2025 au 2 décembre 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 178,31	-
QUALITY SPORT LTD	1747277	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL COTON OUATE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$78,74	-
QUALITY SPORT LTD	1747277	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL COTON OUATE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 414,82	-
9413 4756 QUEBEC INC	1748460	2025-11-19	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE TRANSMISSION ,UNITE: 212-18590	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 540,40	-
JOHN CRANE CANADA INC.	1749181	2025-11-24	LAURIN, JONATHAN	REAPPRO STOCK MAGASIN BIODOME.ACHAT DES MATERIELS VENTILATION. (JOINT MECANIQUE)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 772,70	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1169668	2025-11-24	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER FONDS DE $2925.70 POUR SOUMISSION NO W0100794-01	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 501,76	-
AB EXPRESS-MERCIER	1749442	2025-11-25	MONTPETIT, SYLVAIN	BOITE DE 90 GANTS MEDICAUX JETABLES EN NITRILE, AMBIDEXTRE, SANS LATEX, SANS POUDRE, MAUVE, 5.9 MIL, X-LARGE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 913,40	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PIR1174133	2025-11-26	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE PNEU , UNITE: 217-19390	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 025,42	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1744971	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610276.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 661,49	1610276
GROUPE QUALINET INC	1737128	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de factures pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 031,02	1683914
GROUPE QUALINET INC	1738452	2025-09-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal . Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 559,30	1683914
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1717507	2025-10-23	RINFRET, SIMON	BCO 2025 Matériel Divers Quincaillerie - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 501,53	-
KENWORTH MONTREAL	1741438	2025-10-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE THERMOSTAT, CARTOUCHE DESSICANTE, BOULON POUR ETRIER	Bilan	Matériel roulant	$1 389,93	-
KENWORTH MONTREAL	1741438	2025-10-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE THERMOSTAT, CARTOUCHE DESSICANTE, BOULON POUR ETRIER	Bilan	Matériel roulant	$711,24	-
BRANDT TRACTEUR	1748195	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE, AVERTISSEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1748195	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE, AVERTISSEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 925,12	1542105
KENWORTH MONTREAL	1746683	2025-11-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$1 892,54	-
KENWORTH MONTREAL	1746683	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$1 649,31	-
ROBERT BOILEAU INC	1744949	2025-10-29	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$8 250,02	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1741614	2025-10-07	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel pour l'expertise médicale en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 086,66	-
GROUPE LAVIGNE INC.	1741796	2025-10-08	BASSIGNOT, LAURE	SENV // Formation sur "collaborer selon les profils de personnalité " pour les sols contaminés pour le service de l'environnement	Environnement	Protection de l'environnement	$4 073,51	-
GROUPE LAVIGNE INC.	1741796	2025-10-14	BASSIGNOT, LAURE	SENV // Formation sur "collaborer selon les profils de personnalité " pour les sols contaminés pour le service de l'environnement	Environnement	Protection de l'environnement	$407,35	-
LUXTEC	1735646	2025-09-04	RICCI, PATRICK	SIRR/ Achat de luminaires pour le projet LP2025-105271-MUN-VDM - Hors entente	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$15 870,18	-
MESSER CANADA INC.	1695193	2025-10-10	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Oxygène médicale pour plongeurs et clinique vétérinaire (SESA-0201)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 800,00	-
AUMA CANADA INC.	1737808	2025-09-17	HEVEY, GILLES	SCAEC / SCA-25-38 - Réparation de l actuateur de la vanne de déversement du bassin de rétention du dépôt à neige situé à Lachine.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$3 457,45	-
DIFFUSAIR (SEP) INC.	1748644	2025-11-19	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // GAG - Installation de deux contrôleurs d'unité M-2000 de marque Prolon pour optimisation de contrôle du TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$17 161,10	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMCO CORPORATION	1745802	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CORPS POUR BORNE D'INCENDIE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 318,12	1688728
CYNTHIA RODRIGUEZ	1737466	2025-09-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres (Cynthia Rodriguez)	Culture	Bibliothèques	$5 406,25	-
LES SERVICES XPRESSION NUM.ERIC	1749928	2025-11-27	DEVEAU, DOMINIQUE	SEAU, Achat de 2 gazebos pour trousse de mesures d'urgence.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$5 140,71	-
COLLEGE AHUNTSIC.	1743242	2025-10-17	REYES, YVONNE	SGPMRS / Paiement de facture - Location de bassin aquatique	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$4 042,02	-
SISMIK IMPACT INC.	1746985	2025-11-11	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Accorder un contrat à Sismik Impact inc. dans le cadre d'un atelier de 2h pour un groupe de 26 personnes et animation de la démarche d'utilisation des forces et talents CliftonStrenghts pour l'année 2025	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$7 275,64	-
LOISELLE INC.	1743410	2025-10-20	LAMBERT, LYNE	LAS - BCO - VOIRIE 2025 - valorisation sols ab	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
BRANDT TRACTEUR	1735380	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 047,89	1542105
BRANDT TRACTEUR	1735380	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$553,41	1542222
BRANDT TRACTEUR	1735380	2025-09-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$110,24	-
HUMANCE INC.	1739588	2025-09-26	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Inscriptions formation pour le SGPMRS. Parcours Leaders de proximité - section automne	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$7 055,15	-
BETON BRUNET LTEE	1740774	2025-10-02	GUILLAUME, SAMUEL	Siganlisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 438,34	1705878
BETON BRUNET LTEE	1746785	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 002,64	1705878
ORKIN CANADA CORPORATION	1742315	2025-10-14	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture SM-24400122 - A/O 21-18720 pour appels de service en demande d'extermination pour diverses requêtes et divers bâtiments - août 2025 - 1ère Prolongation - Réf. Safwen Zaim. - Entente : 1497025.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 338,60	1497025
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1743394	2025-10-20	BROSSAULT, STEPHANE	SEAU / Service professionnel - Vidéo Formation Eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$13 359,66	-
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1749194	2025-11-24	RINFRET, SIMON	OUEST CONTROLES BATIMENTS ACHAT MANTEAU D'HIVER OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST BILODEAU MARTIN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 726,91	-
MAGNETO-LAVAL INC.	MHM1167473	2025-09-18	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 484,81	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1748642	2025-11-19	CHALUT, BENOIT	commande dhuile en vrac 15w40	Bilan	Matériel roulant	$3 051,99	1638766
MAXI-METAL INC.	1749327	2025-11-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) MANOMETRE POUR PRESSION D'EAU	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-
MAXI-METAL INC.	1749327	2025-11-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) MANOMETRE POUR PRESSION D'EAU	Bilan	Construction	$2 809,19	-
SOBEK TECHNOLOGIES	1746043	2025-11-04	LAVOIE, JOCELYN	SIRR/ Renouvellement du contrat GeoPlus du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Achat de 14 licences (8 Log ,2 Lab, 2 Pro,2 site)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$9 209,50	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1172206	2025-11-05	SZABO, ANDREA	PO POUR REPARATION DE PLANCHER TEL QUE SOUMISSION #12600	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 341,76	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1172206	2025-11-18	SZABO, ANDREA	PO POUR REPARATION DE PLANCHER TEL QUE SOUMISSION #12600	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$216,10	-
EMILE BOUTIN	1747411	2025-11-12	LACASSE, PASCAL	Inventaire des aires de livraison sur rue (cases de stationnement dédiées à la livraison) sur le territoire de la Ville de Montréal.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$6 720,00	-
BRANDT TRACTEUR	SLD1168726	2025-10-02	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND POUR BRANDT POUR REPARATION SYSTEME D'ALIMENTATION EN FUEL AU MONTANT 8698,93$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 879,56	1542222
COMPUGEN INC.	1741295	2025-10-06	GARNEAU, MELANIE	SEAU / Acquisition de matérielle informatique pour le centre de formation Maxim'eau - Entente 1654697	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$4 068,66	1654697
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1742258	2025-10-10	ARNAUD, AURELIE	DG // Paiement de la facture liée au cocktail organisé pour le Prix de la langue française, tenu le 2 septembre 2025	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 663,54	-
BRANDT TRACTEUR	1744241	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE D'ACCELERATEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1744241	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE D'ACCELERATEUR)	Bilan	Matériel roulant	$1 397,70	1542105

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	1744241	2025-10-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE D'ACCELERATEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1744241	2025-10-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE D'ACCELERATEUR)	Bilan	Matériel roulant	$1 397,70	1542105
GDLC EXCAVATION INC.	1736926	2025-09-11	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 5986 rue cartier Soumissionnaires: 5 , Reçue: 4 DDTET - Études technique (M M)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 427,92	-
WOLSELEY CANADA INC.	1737977	2025-09-18	REICHSON, JORDY	SGPI SECUR - Achat de pièce en gicleur	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 999,18	1657298
GDLC EXCAVATION INC.	1746724	2025-11-07	CHAMPAGNE-PICOTTE, FELIX	Réparation du branchement d'égout au 6000, 36e Avenue . DDTET. RPP (FY) Nombre de soumission: 5 Nombre de soumission: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$19 107,72	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	MHM1163884	2025-10-28	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D364349 / PNEUS RELIER AU BT F223040 / C-11402200	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 057,66	1598679
EVELINE LUPIEN	1746377	2025-11-06	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Soumission pour le service de graphisme (Design de l□exposition Deuil actif).	Culture	Musées et centres d'exposition	$3 800,00	-
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1744292	2025-10-24	CAPPELLI, JEAN	SGPI Fourniture de main-d□œuvre, matériaux, équipements, transport, manutention et services pour modifier le système audiovisuel de la salle du Conseil, en vue de la tenue d□une commission spéciale à l□Hôtel de ville à Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 653,65	-
REGULVAR INC	1749321	2025-11-25	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT CONTROLEUR - BAT: 0889	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 776,54	-
SERVICE LUBRICO INC.	MHM1172904	2025-11-13	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ SERVICE LUBRICO POUR REPARATION DE REEL A AIR DANS ATELIER SELON SOUMISSION ET POUR LA SOMME DE 1942.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 817,86	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1741691	2025-10-08	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1639059.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 002,63	1638829
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1741691	2025-10-08	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1639059.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 443,57	1639059
SIGMA-RH SOLUTIONS INC.	1744139	2025-10-23	ROY, ANDREANNE	SEPLV / Paiement de la facture pour l'utilisation de Timesphere pour l'année à venir.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 712,02	-
BENCO PIECES ET SERVICES	SLD1172956	2025-11-13	LONGPRE, JEREMIE	RADIATEUR/REFROIDISSEUR HUILE SUPPORT ET BOULON POUR LE 511-22233 SELON SOUMISSION EN ANNEXE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 614,39	-
LE FLAG SHOP	1739459	2025-09-26	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Achat de drapeaux 6x10", nylon sur tige noire - Ville de Montréal pour la Direction Générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 173,25	-
KOPPERT CANADA LIMITED	1705444	2025-09-12	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2025 - Prédateurs (phytoprotection) - Insectarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 000,00	-
KOPPERT CANADA LIMITED	1705444	2025-11-17	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2025 - Prédateurs (phytoprotection) - Insectarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
CONTANT INC.	CES1160804	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE CONTANT LAVAL POUR L'INSPECTION HORS-SAISON SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 104,83	-
CONTANT INC.	CES1160804	2025-09-23	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE CONTANT LAVAL POUR L'INSPECTION HORS-SAISON SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 081,02	-
LOCATION CVAC INC.	1731992	2025-10-27	TREMBLAY, ERIC	SGPI - Acquisition de service de location, installation et livraison des appareils à la Bibliothèque Saint-Michel	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 490,94	-
IGO INC	1735823	2025-09-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANTEAUX, SALOPETTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 160,10	-
FOUS DE NATURE	1736775	2025-09-11	DOUCET, VALERIE	SCULT - Ateliers Fous de nature	Culture	Autres - activités culturelles	$9 968,56	-
PLOMBERIE NOEL FREDETTE INC.	1737606	2025-09-16	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI// GAG_ Travaux_ Installer une nouvelle chaudière électrique afin de débuter la décarbonisation de la chaufferie du Jardin botanique.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$99 360,00	-
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	SLT1167350	2025-09-17	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9943.40$ DEVIS 23675 ISUZU MONTREAL (AUTORISATION PRISE PAR OLIVIER ET ALAIN PENDANT MON ABSENCE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 372,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE ABF INC.	1740072	2025-09-30	DUFRESNE, ALAIN	Saillis drainante projet rue St-Timothée. Bordure en béton armé et manchon acier pour signalisation. Soumission du 26 sept. 2025. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$18 813,76	-
TENAQUIP LIMITED	ROS1169043	2025-10-07	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS OUTILS FRAISE AU CARBURE ET AUTRE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 610,26	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1169402	2025-10-09	COUTURE, ALEXANDRE	PARKING BRAKE ASSY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 003,79	-
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	1741875	2025-10-09	BERNARD, ANNIE	SCONCA/ Service de traduction 24/7 pour la DSEN 2025-2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$7 261,64	-
QUEBECOR MEDIA VENTES	1727232	2025-10-17	TKACH, GANNA	RH-SRHC// Service de placement média publicitaire (Propreté 2025, automne)	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$5 774,31	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1743671	2025-10-21	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - 9.45L D'UREE	Bilan	Matériel roulant	$8 381,53	1638765
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743890	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE A NEIGE, GRATTOIR)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 911,83	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743886	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, DISQUES, AGRAFES...)	Bilan	Construction	$507,09	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743886	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, DISQUES, AGRAFES...)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$52,50	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743886	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, DISQUES, AGRAFES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 793,71	-
PIERRE BLACHE	1744092	2025-10-23	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-CULTURE BIBLIOTHÈQUE-2025 / Ateliers de photographie au CCCHL	LaSalle	Autres - activités culturelles	$2 624,69	-
VERMEER CANADA INC.	1745475	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAUX EN ACIER)	Bilan	Matériel roulant	$5 675,04	-
ITI INC.	1748514	2025-11-19	WU, CANDY YU	Soumission SD47397 v1 CTO CAG Dell Pro Max 16/16XE	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$45 013,31	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1173447	2025-11-19	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND POUR BRANDT 2000$ ET ME FOURNIR UN PO SVP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1173447	2025-11-21	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND POUR BRANDT 2000$ ET ME FOURNIR UN PO SVP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 174,59	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1748613	2025-11-19	MOTARD, MARIE-JOSEE	SGPI / 8636 / Paiment de la sanction 402485478 (sanction administrative pécuniaire) Numéro de référence 7510-06-01-65261-29-402485478	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 500,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1749414	2025-11-25	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLIER, TUYAUX, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$58 778,81	1679655
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1749414	2025-11-25	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLIER, TUYAUX, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 439,58	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1749414	2025-11-25	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLIER, TUYAUX, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 911,78	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1750136	2025-11-28	UNGUR, MARIAN	Manchons de réparation et boite de service pour égout. Div: Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	$4 615,74	-
TRANSPORT H. CORDEAU INC.	1741310	2025-10-06	MC CUTCHEON, LUCIE	SCONCA / MHM-TC001-2526 - Location de Tracteur-chargeur avec opérateur pour les opérations de déneigement Régie - Saison H25-26. L□entente 1732154	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$14 047,33	1732154
SECCAN INC.	1745604	2025-11-03	REICHSON, JORDY	SGPI SECUR :Acquisition de pièces serrurerie - à l□attention de Daniel Dufour	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 168,94	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1744847	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CROCHETS, RUBANS, MASQUES)	Bilan	Construction	$2 479,31	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1744847	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CROCHETS, RUBANS, MASQUES)	Bilan	Énergie et produit chimique	$641,26	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1744847	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CROCHETS, RUBANS, MASQUES)	Bilan	Environnement et nature	$1 300,83	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1744847	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CROCHETS, RUBANS, MASQUES)	Bilan	Outillage et machinerie	$60,77	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1744847	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CROCHETS, RUBANS, MASQUES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$650,30	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1695927	2025-10-23	BLANDIN FEVRE, FREDERIQUE	Frais de poste annuels 2025 - Service des Finances (compte #4033892)	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$537 364,83	-
TACEL LIMITEE	1747476	2025-11-12	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM, SP-2024-21 - Achat des deux coffrets S6 UPS FXM1100 pour à l'intersection #1584 - Ref : Abdallah ARHDA	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$25 322,98	-
J.A. LARUE INC	1739306	2025-09-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PATIN, BOULON, FILTRE, GRATTOIR)	Bilan	Matériel roulant	$9 186,59	-
J.A. LARUE INC	1739306	2025-09-26	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PATIN, BOULON, FILTRE, GRATTOIR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$289,77	-
BCO QUEBEC INC	1747900	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 20251112001 pour retirer 4 unités d'air climatisé au 2e étage. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 099,75	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	1745726	2025-11-03	YESUFU, WASIU	Arracheur d'arbres	Materiel roulant et ateliers	Horticulture et arboriculture	$23 464,70	-
PLG ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1742979	2025-10-16	PARENT, MARIE	SIRR/ DOSSIER 23262-1,14 repères à poser (année 2025)	Infrastructures du réseau routier	Autres - Amén., urb. et développement	$2 624,69	-
OUTIL PAC INC	1748354	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEINTURE, DEGRAISSANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 203,48	-
OUTIL PAC INC	1748354	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEINTURE, DEGRAISSANT)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$215,81	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1728047	2025-09-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RUBAN ARGENT POUR CONDUIT,SERRURE DE TIROIR EN NICKEL,MANILLE, ANCRAGE	Bilan	Construction	$4 571,84	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1728047	2025-09-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RUBAN ARGENT POUR CONDUIT,SERRURE DE TIROIR EN NICKEL,MANILLE, ANCRAGE	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 229,30	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1728047	2025-09-09	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - RUBAN ARGENT POUR CONDUIT,SERRURE DE TIROIR EN NICKEL,MANILLE, ANCRAGE	Bilan	Outillage et machinerie	$1 064,94	-
SECURITE BUNZL	1749200	2025-11-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$9 322,26	-
CYNTHIA BILODEAU ROY	1736026	2025-09-08	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT - Supervision de la production des correctifs établis par le MEM dans l□espace publique, l□exposition permanente et la direction de production pour la postproduction sonore de Machine-ville. Selon la convention signée le 5 sept.	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 539,00	-
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1750008	2025-11-27	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. Publicité - Campagne Appel au vote - dans le cadre de l'élection générale du 2 novembre 2025	Greffe	Greffe	$27 393,85	-
BAULNE INC.	1738052	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures W38078 et W33222 pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 752,11	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737134	2025-09-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Alimentation, hébergement et voyage	$17,26	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737134	2025-09-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$3 853,22	1719849
L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC	1725322	2025-10-20	LE NAY, ALBANE	Versement de Six mille cent trente-deux dollars et cinquante cents (6 132,50$) (taxes en sus) à la date de signature du Contrat;	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 265,00	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1740878	2025-10-03	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'expertise neurosciences et d'expertise en médicale en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$14 173,32	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1742405	2025-10-14	SIMON, DANIEL	Offre de service, identification d'espace clos.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$4 797,84	-
JEAN-CLAUDE ALARY INC.	1733960	2025-09-10	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCONCA / Location d'un camion avec operateurs hors-route pour le concassage du béton. Prévue le 27 août 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 291,38	-
WAJAX LTEE	1712730	2025-10-17	VAILLANCOURT, JEROME	DA 868560:892771 Location d'une génératrice diesel 150 KW avec câbles	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 543,33	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	1732265	2025-09-26	VEILLETTE, PATRICK	ST-LEONARD // REAPPRO-INVENTAIRE-(RÉSERVER FOND CHEZ FFOURNISSEUR)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$27 616,23	-
IGO INC	1741738	2025-10-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON CARGO)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$12 002,15	1724991
WOLSELEY CANADA INC.	1749233	2025-11-24	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM E DE GRÂCE ACHAT ROBINET ET DE DOUCHE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 057,76	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1740765	2025-10-02	COMTE, MARIE-EVE	SGPI - Phase 2B. Acquisition de service pour entreposer temporairement l□ensemble des équipements du clubs de natation. Déménager et rapporter les équipements au Centre sportif Claude-Robillard	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$1 811,03	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1740765	2025-10-21	COMTE, MARIE-EVE	SGPI - Phase 2B. Acquisition de service pour entreposer temporairement l□ensemble des équipements du clubs de natation. Déménager et rapporter les équipements au Centre sportif Claude-Robillard	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$944,89	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DIC1157261	2025-10-02	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 103,65	-
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1698663	2025-09-17	FAUSTIN, GENNADI	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT VÊTEMENTS ARC FLASH OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 261,38	-
GROUPE EXPERTISE CONSEIL ET GESTION INC.	1743540	2025-10-21	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2025-12	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$21 837,40	-
THERMOTECH COMBUSTION F.D.C. INC.	1739171	2025-09-24	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE CONTROLE DE BRULEUR ET ELECTRODE BAT : 0104	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 475,78	-
EQUIPEMENTS BROSSARD	1749227	2025-11-24	CORBEIL, ERIC	BCO 2025. Service de location de plateforme élévatrice et des service de remorquages.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 149,62	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170664	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 707,59	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170664	2025-11-03	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 129,42	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170664	2025-11-10	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$348,22	-
JACQUES OLIVIER FORD INC.	RPP1168433	2025-09-30	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 224-18336 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 015,15	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1744839	2025-10-28	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Pneus	Bilan	Matériel roulant	$11 813,36	-
BOO! DESIGN INC.	1739291	2025-09-25	AMAROUCHE, BRAHIM	Mandat 1 - Mise en page - Cahier des bonnes pratiques d'entretien des IVD	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$2 493,46	-
EMCO CORPORATION	SLT1166289	2025-09-05	ROUSSEL, BRUNO	Salut, a commandé svp. 3 fois chaque item encadré en rouge.Une demande Stéphane Lafontaine contremaître Aqueduc	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 025,21	-
INFRASTRUCTEL INC.	1749248	2025-11-24	WU, CANDY YU	Mandat : S-2338 Négociation et obtentions de servitudes en faveur de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$97 378,71	-
ND GRAPHICS INC.	ROS1168321	2025-09-29	BEAULIEU, DAMIEN	BANIERE SPECIALE POUR SPVM POUR LR LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 091,84	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1697000	2025-09-03	RINFRET, SIMON	BCO 2025 Pièces Électriques Lumen - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$11 851,51	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	RPP1169944	2025-10-15	KONE, DAVID	BOULONNERIE / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 913,31	-
J.A. LARUE INC	1742346	2025-10-15	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - CHAINE DE BOITE DE TRANSFERT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$36,75	-
J.A. LARUE INC	1742346	2025-10-15	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - CHAINE DE BOITE DE TRANSFERT	Bilan	Matériel roulant	$2 694,02	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1747910	2025-11-14	CHAMPAGNE-PICOTTE, FELIX	Réparation du branchement d'égout au 6024 Cartier - DDTET Études techniques - RPP (FY) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 3	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 795,39	-
HARNOIS ENERGIES INC.	MHM1173663	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	FAIRE REMPLIR RESERVOIR DE HUILE HYDRAULIQUE + ANTIGEL 50/50	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 036,72	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1169322	2025-10-08	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP SELON ESTIMATION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$ MONTANT AV TX 3795.95$ FACTURE F0214071 22/08/2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 985,27	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1728931	2025-10-16	ST-PIERRE, CATHERINE	212420 - TRACABILITE SOLS INSTALLATION AQUATIQUE IGNACE-BOURGET	Sud-Ouest	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$6 852,85	-
MNP LLP	1746973	2025-11-11	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2025-15	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$22 824,28	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1166791	2025-09-11	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES DE RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$827,67	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1166791	2025-09-16	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES DE RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 726,98	-
MACHINERIE C. & H. INC.	LAC1167217	2025-09-16	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	COUTEAU DE TONDEUSE 17-3/4POX4PI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 031,51	-
MACHINERIE C. & H. INC.	LAC1167217	2025-09-25	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	COUTEAU DE TONDEUSE 17-3/4POX4PI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$62,99	-
AMRIZE CANADA INC.	1740544	2025-10-01	LAMBERT, LYNE	LAS-BC-TP 2025 / Paiement de facture pour achat de pierre concassé Entente 1594243	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$13 643,13	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1740544	2025-11-04	LAMBERT, LYNE	LAS-BC-TP 2025 / Paiement de facture pour achat de pierre concassé Entente 1594243	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 185,88	1594243
LE CENTRAL MONTREAL GASTRONOMIE INC.	1737370	2025-09-15	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT // Paiement de factures pour l'acquisition des cartes cadeau pour la boutique du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 750,00	-
SOLOTECH INC	1739166	2025-09-24	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - Acquisition de services pour réinstaller 5 systèmes visio-conférence dans l'annexe Lucien-Saulnier. Relocaliser les équipes du 700 de la Gauchetière Est, du 3171 St-Jacques et du 630 René-Lévesque.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 358,87	-
SOLOTECH INC	1739166	2025-09-30	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - Acquisition de services pour réinstaller 5 systèmes visio-conférence dans l'annexe Lucien-Saulnier. Relocaliser les équipes du 700 de la Gauchetière Est, du 3171 St-Jacques et du 630 René-Lévesque.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$871,77	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1742895	2025-10-16	ST-PIERRE, CATHERINE	212504 - TRACABILITÉ SOLS CONTAMINÉS ATELIER CN	Sud-Ouest	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$4 702,98	-
BETON BRUNET LTEE	1748845	2025-11-28	YANNAKIS, MICHEL	Plan, installation et fabrication de panneaux de signalisation.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 821,54	1705878
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1744759	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHAMBRE.ASSECHEUR , ROBINET)	Bilan	Construction	$262,68	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1744759	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHAMBRE.ASSECHEUR , ROBINET)	Bilan	Matériel roulant	$5 350,90	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1748331	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARRET, MANCHON, COUVERCLE..)	Bilan	Énergie et produit chimique	$24,79	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1748331	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARRET, MANCHON, COUVERCLE..)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 140,07	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1748331	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARRET, MANCHON, COUVERCLE..)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 622,64	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1748331	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARRET, MANCHON, COUVERCLE..)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 677,72	1740521
EMCO CORPORATION	1701300	2025-11-06	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TRAV.PUB.AQUEDUC-EGOUT - BCO 2025 - Fourniture d'équipements et de produits pour l'entretien des infrastructures municipales. Pièces et restauration de bornes d'incendie. CR : 304737 / 56507.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 974,83	-
BETON BRUNET LTEE	1732699	2025-09-15	MARKOVA, OLEKSANDRA	SIRR / Équipe de deux signaleurs avec camion flèche, équipements et la planche TCD-005A (planifié). L'entente 1705878	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$2 078,75	1705878
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738001	2025-09-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON, COLLET)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 707,42	1736408
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738001	2025-09-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON, COLLET)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$592,13	1736651
HARNOIS ENERGIES INC.	RPP1168027	2025-09-24	GAUVREAU, ALAIN	ANTIGEL ET HUILE / C-10805800 / GARAGE ROSEMONT ET DES CARRIÈRES / ENTENTE SUR LA PREMIERE LIGNE : 1638765 / DEUX AUTRES LIGNES HORS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 507,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HARNOIS ENERGIES INC.	RPP1168027	2025-10-14	GAUVREAU, ALAIN	ANTIGEL ET HUILE / C-10805800 / GARAGE ROSEMONT ET DES CARRIÈRES / ENTENTE SUR LA PREMIERE LIGNE : 1638765 / DEUX AUTRES LIGNES HORS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 076,74	1638765
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1739186	2025-09-24	JOSEPH, ELISEE	Fourniture d'arbustes en pot	Saint-Laurent	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$17 583,30	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	PIR1168555	2025-09-30	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEME DE PNEU, UNITE: 455-12527	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 091,31	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1168419	2025-09-30	SZABO, ANDREA	DOSEUR D'INJECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 061,75	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	NME1168683	2025-10-02	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES DE RECHANGE PELLE EDF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 517,39	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD1164831	2025-10-03	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	234-09179 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 440,02	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743303	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES WALTER)	Bilan	Énergie et produit chimique	$1 184,89	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743303	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES WALTER)	Bilan	Outillage et machinerie	$5 823,24	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1743547	2025-10-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROUE COMPLETE)	Bilan	Matériel roulant	$23 518,14	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	VER1171400	2025-10-29	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ SIMPLEX TERREBONNE POUR RÉPARATION BATTERIES SELON # W29729-37 POUR UN MONTANT DE 5637.58$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 562-15620	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 147,86	-
LISE HARBEC	1739169	2025-09-24	GHRIBI, MOUNA	SCULT // Soumission pour l'achat de matériel d□□animation des ateliers Cerveaux actifs	Culture	Autres - activités culturelles	$4 046,00	-
LISE HARBEC	1739169	2025-10-31	GHRIBI, MOUNA	SCULT // Soumission pour l'achat de matériel d□□animation des ateliers Cerveaux actifs	Culture	Autres - activités culturelles	$98,00	-
J. RENE LAFOND INC.	PIR1170003	2025-11-03	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / REPARATION FREIN STATIONNEMENT / 511-17591 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 185,32	-
BCO QUEBEC INC	1746469	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Fourniture et installation d'une thermopompe mural 12000 BTU à la a Caserne 5	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$17 553,91	-
PEINTURES M.F. INC.	1746322	2025-11-06	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ACHAT DE LA PEINTURE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 972,42	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1172305	2025-11-10	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS ADAPTEUR HYDRAULIQUE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 986,90	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	NME1172321	2025-11-10	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 754,48	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1172652	2025-11-11	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 465,06	-
ANDRE THEROUX LTEE	VER1170496	2025-11-12	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS POUR SURVOLTEUR AU MONTANT DE 600$ CHAQUE ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 259,85	-
ANDRE THEROUX LTEE	VER1170496	2025-11-13	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS POUR SURVOLTEUR AU MONTANT DE 600$ CHAQUE ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 310,24	-
LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.	1748247	2025-11-18	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT FEUILLE POLYCARBONATE - BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 301,86	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1750169	2025-11-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 769,58	1630470

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PORTES J.P.R. INC.	1744960	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610276.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 005,27	1610276
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTEE	1746397	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733893 (lot 10) et 1733902 (lot 17), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim 2).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 039,39	1733893
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTEE	1746397	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733893 (lot 10) et 1733902 (lot 17), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim 2).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 719,20	1733902
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	NME1167490	2025-09-18	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT PIECES MECANIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 580,54	1456250
BUREAU DE NORMALISATION DU QUEBEC (BNQ)	1743742	2025-10-22	HACHEY, NORMAND	Contribution financière	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$26 246,87	-
LA PRESSE INC.	1747876	2025-11-14	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/ Service de placement média - Centre-Ville 2025.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$7 352,85	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1741387	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SAC,TUYAU D'ECHAPPEMENT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$21,00	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1741387	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SAC,TUYAU D'ECHAPPEMENT)	Bilan	Matériel roulant	$3 770,10	-
BRANDT TRACTEUR	1748011	2025-11-17	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - REGULATEUR DE DEBIT «VALVE» DE FREIN AU PIED «FOOT VALVE»,CEINTURE DE SECURITE	Bilan	Matériel roulant	$2 642,52	1542105
BRANDT TRACTEUR	1748011	2025-11-17	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - REGULATEUR DE DEBIT «VALVE» DE FREIN AU PIED «FOOT VALVE»,CEINTURE DE SECURITE	Bilan	Matériel roulant	$567,47	1542222
BRANDT TRACTEUR	1748011	2025-11-18	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - REGULATEUR DE DEBIT «VALVE» DE FREIN AU PIED «FOOT VALVE»,CEINTURE DE SECURITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
9337-7760 QUEBEC INC.	1741110	2025-10-06	BECHARD, ISABELLE	SPSPO / Service professionnel visant à faciliter la transition organisationnelle modifiant la structure de l□équipe pour la période allant du 01-10 au 19-12-2025	Planification stratégique et performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	$2 834,66	-
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1748082	2025-11-17	REYES, YVONNE	SGPMRS / Achat de produits pour le volleyball pour le CSCR.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 382,71	-
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1735572	2025-09-03	ASHKAR, CHRISTOPHE	SCONCA/ Acquisition de constats thermiques pour le SCAEC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Autres - Transport	$18 053,37	-
CONSULTANTS DND INC.	1739443	2025-09-26	MCDUFF, DAVID	SGPI - Acquisition de services pour réaliser l'étude de conception, l□élaboration des plans et devis pour l□appel d□offres, ainsi que l□accompagnement durant les travaux de remplacement du système chauffe-eau aux ateliers Chauveau.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 448,87	-
CONSULTANTS DND INC.	1739443	2025-09-29	MCDUFF, DAVID	SGPI - Acquisition de services pour réaliser l'étude de conception, l□élaboration des plans et devis pour l□appel d□offres, ainsi que l□accompagnement durant les travaux de remplacement du système chauffe-eau aux ateliers Chauveau.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 417,33	-
9317-9083 QUEBEC INC.	1747301	2025-11-12	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 112040 pour entretien des plates-bandes, pour le 31 juillet.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 044,64	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748692	2025-11-20	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE	Bilan	Énergie et produit chimique	$33,89	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748692	2025-11-20	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE	Bilan	Entretien et nettoyage	$4 931,77	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748692	2025-11-20	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE	Bilan	Environnement et nature	$235,34	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748692	2025-11-21	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE	Bilan	Entretien et nettoyage	$358,43	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748692	2025-11-21	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE	Bilan	Outillage et machinerie	$18,52	1719849
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742551	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COL DE CYGNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 047,28	1740477

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RICOH CANADA INC	1749612	2025-11-26	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Achat d'Appareils multifonctions IM C4510 et IM C401SRF. Entente 1569016	Greffe	Greffe	$7 598,60	1569016
BAULNE INC.	1740721	2025-10-02	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture W38295 pour appel pour réparation sur le compresseur CA-1. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 447,01	-
ALAIN PETIT	1731419	2025-09-04	BEAUDET, GENEVIEVE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service de coaching professionnel - PARH-SIM.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$866,15	-
ALAIN PETIT	1731419	2025-10-06	BEAUDET, GENEVIEVE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service de coaching professionnel - PARH-SIM.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$866,15	-
ALAIN PETIT	1731419	2025-11-03	BEAUDET, GENEVIEVE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service de coaching professionnel - PARH-SIM.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$433,07	-
ULINE CANADA CORP	1746389	2025-11-06	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Achat de table de formation standard- Gris	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 226,89	-
COMPUGEN INC.	1747903	2025-11-14	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU / Acquisition de matérielle informatique pour nouveau employé - Entente 1654697	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$5 424,88	1654697
WOLSELEY CANADA INC.	1749041	2025-11-21	LAURIN, JONATHAN	Plomberie - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$13 635,68	-
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1747877	2025-11-14	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/ Service de placement média - Centre-Ville 2025.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$4 687,69	-
PEINTRES 180	1736238	2025-09-09	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 17835 pour repeindre les trois structures des balcons. Andrea Garcia Briceno.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 128,66	-
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1738351	2025-09-19	ROSE, STEPHANIE	SCULT // Soumission pour l'acquisition de plaque dallaire pour le projet Parc des Gorilles | Les embranchements (avec poteau, entreposage, design et installation).	Culture	Autres - activités culturelles	$4 552,87	-
CERIU	1747989	2025-11-17	GIRARD, DIDIER	SIRR/ Paiement de facture pour des frais de formation_INFRA 2025 pour 9 employés du SIRR	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$5 196,88	-
CONSTRUCTION CAMARA	1738278	2025-09-19	BEAUDOIN, STEPHANE	Services d excavation pneumatique pour le remplacement de boîtes 2025	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$26 677,32	-
ETHNIQUE MEDIA INC.	1741051	2025-10-03	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de placement média publicitaire : El Chasqui Latino.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 677,18	-
SOSEQUIPMENT	1737758	2025-09-17	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - location de nacelle pour deux semaines - serres du jardin botranique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 595,60	-
SOSEQUIPMENT	1737758	2025-10-10	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - location de nacelle pour deux semaines - serres du jardin botranique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$144,00	-
BIOVET INC.	1694779	2025-10-10	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Services vétérinaires et analyses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 400,00	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1748624	2025-11-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH SRHC / Paiement des factures - expertise médicale en psychiatrie. Rv du 17-10-2025 et 7-11-2025	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$14 173,32	-
TECHNO CVC INC.	1749613	2025-11-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE ALTERNATEUR ET DEMARREUR	Bilan	Matériel roulant	$10 877,42	-
DRONEXPERTS INC.	1749544	2025-11-25	BROSSAULT, STEPHANE	SIRR/ Achat en lien avec Drone pour aider le Service de l'eau avec les projets de parcs éponges	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$16 677,26	-
SOFTBOX INTEGRATION INC.	1737860	2025-09-17	MARSOT, ELSA	SCULT, SOFTBOX INTEGRATION INC. - Remplacement d'équipements de scène défectueux au Théâtre Outremont	Culture	Autres - activités culturelles	$9 602,41	-
WOLSELEY CANADA INC.	1746082	2025-11-05	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT TUYAU DE CUIVRE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 736,49	-
ZERO CELSIUS	MHM1168326	2025-09-29	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER DES FONDS POUR L'ESTIMER # 3124 DE ZERO CELSIUS AU MONTANT DE $4427.28 + TAXES POUR UNE INSPECTION ANNUELLE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 648,09	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1735632	2025-09-04	GIRARD, YANNICK	SGPI Jardin Botanique - yannick - Additif pour eau - (remplace 1704841)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 480,00	-
POMPETECH INC	1735779	2025-09-04	GIRARD, YANNICK	Stock pour pompes - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 429,40	-
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	1738948	2025-09-23	GIRARD, YANNICK	Moteur - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 065,32	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1166154	2025-09-04	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES DE ZAMBONI / 301-15414 / GARAGE DES CARRIÈRES / PNEUS NON DISPONIBLES SUR SUR ENTENTE / FOURNISSEUR UNIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 131,62	-
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	PIR1167809	2025-09-23	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE ECM, UNITE: 395-05221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 296,63	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	PIR1167809	2025-10-01	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE ECM, UNITE: 395-05221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 031,52	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	1737349	2025-09-15	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION DU LÈVE-BAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 341,97	-
PAYSAGISTE TIMBERLAND INC.	1743185	2025-11-07	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / IBI-A012-2526 - Location de camions, avec opérateurs. Service de transport de la neige - Saison H25-26 l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$6 501,30	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1748545	2025-11-19	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Travaux en urgence de réparation d'entrée de service au 7268 22e avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 139,15	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170356	2025-10-20	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D366127 / INSP. PEP 128-14165	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 574,81	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170356	2025-10-28	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D366127 / INSP. PEP 128-14165	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 619,30	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170356	2025-11-11	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D366127 / INSP. PEP 128-14165	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 252,38	1687672
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1738968	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTE, PLASTIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1738968	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTE, PLASTIQUE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 834,66	-
GESTION PARAMEDICAL	1738927	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TROUSSE, TAMPONS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$15,75	-
GESTION PARAMEDICAL	1738927	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TROUSSE, TAMPONS)	Bilan	Sécurité et santé	$2 779,86	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1745021	2025-10-29	REICHSON, JORDY	SGPI // Achat de radio portatif (walkie talkies). Soumission MAB20251015.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 751,84	-
CENTRE D'ASPIRATEUR LANAUDIERE	1750176	2025-11-28	REYES, YVONNE	SGPMRS // Soumission pour l'achat d'un aspirateur central vacumaid 220V P400	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$6 160,67	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1744269	2025-10-24	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Soumission 22102025 pour achat disque équipement télégestion_ Bâtiment 4397 au 3444 Saint-Joseph Est Montréal, Rosemont.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 099,77	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1748628	2025-11-19	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT SOUFFLEUSE ET PELLE - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 114,45	-
GOODYEAR CANADA INC.	DIC1163097	2025-10-28	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D364094 / REPARATION D'UN LOT DE PNEUS COMPTE GOODYEAR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 990,26	1598678
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741010	2025-10-03	BERUBE, CATHERINE	Produits Entretien Ménagé - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 285,76	-
L'OBSERVATEUR	1744153	2025-10-23	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SERVICES SONDAGE À LA POPULATION ET DE COLLECTE DE DONNÉES DANS LE CADRE DU PROJET DE PIÉTONNISATION DE L'AVENUE DULUTH, ÉDITION ESTIVALE 2025 tel que mentionné dans documents en annexe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$10 036,80	-
FST CANADA INC.	1724044	2025-10-06	PUGI, BENJAMIN	PUISARD - REPARATION D'UNE REMORQUE	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 438,27	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1711199	2025-11-14	WU, CANDY YU	S-2315 Fourniture d'un équipe constituée de 2 hommes et d'un camion vacuum pour effectuer l'Hydro-excavation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
CONTANT INC.	CES1160806	2025-09-02	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE CONTANT LAVAL POUR PRODUIRE UN ESTIME POUR L'INSPECTION HORS-SAISON SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 221,86	-
CONTANT INC.	CES1160806	2025-09-23	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ GROUPE CONTANT LAVAL POUR PRODUIRE UN ESTIME POUR L'INSPECTION HORS-SAISON SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1000$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 605,43	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1735571	2025-09-03	LANTHIER, FRANCOIS	BCO 2025 - Contrat de services pro pour des services juridiques	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$91 356,75	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1736071	2025-09-08	COSSETTE, ANDREE	Factures - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$8 542,41	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	RPP1166869	2025-09-11	MARTEL, SIMON	Lame de remplacement pour les pelles inter-essieux.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 804,75	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	ANJ1167670	2025-09-22	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES DE GRUE FERRARI, DISTRIBUTEUR EXCLUSIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 958,63	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1169080	2025-10-06	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 316,34	-
QUALITY SPORT LTD	1742301	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, KANGOUROU)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 127,59	-
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	1742821	2025-10-16	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU,GOODYEAR,ULTRA GRIP ICE WRT, LT275/70R18	Bilan	Matériel roulant	$2 299,23	-
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	1742821	2025-10-16	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU,GOODYEAR,ULTRA GRIP ICE WRT, LT275/70R18	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$37,80	-
ALEX MACONNERIE INC.	1743378	2025-10-20	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 0001658 pour travaux de coupe exploratoire pour expertise. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 308,17	-
TECHNIPARC	1743575	2025-10-21	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat à Techniparc pour la fourniture et pose de drains ainsi que le terreautage du champ extérieur du terrain de balle molle du parc La Fontaine.	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$10 551,24	-
MPM DIESEL INC.	SLT1168164	2025-10-24	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 15211.19$ DEVIS 206 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 889,85	-
REPARATION REPROWE INC.	1735717	2025-10-28	TREMBLAY, ERIC	SGPI_ Réparation de pompe de piscine Parc Jarry	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 052,53	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1746019	2025-11-04	RIVARD, THOMAS	ENS. DE PIECES, CADRE AJUSTABLE, GUIDEUR CONIQUE ET GRILLE ANTI-VELO, PUISARD EN FONTE 29-1/2PO Code du produit - Fabricant : Q506032A01 Marque :EAST JORDAN	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 908,22	1732402
ROBERT BOILEAU INC	1748530	2025-11-19	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$5 215,01	-
VEZINA 2012 INC.	1749013	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BLOC ET COIN EN BOIS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 031,54	-
VEZINA 2012 INC.	1749013	2025-11-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BLOC ET COIN EN BOIS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 016,08	-
EMCO CORPORATION	1749412	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ÉCROU, RALLONGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 180,63	1688728
PAYSAGISTE TIMBERLAND INC.	1749029	2025-11-25	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _LOT 1	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$8 755,96	-
9200-2427 QUEBEC INC.	1746506	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733910 (lot 15), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 199,94	1733910
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	1705419	2025-09-17	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Service prévention et formation pour des services de diffusion de signalisation des travaux routiers. Entente 1675555, 1675834.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 824,20	1675834
GROUPE QUALINET INC	1744021	2025-10-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 521,15	1683914
GROUPE QUALINET INC	1744369	2025-10-24	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 844,55	1683914
LE GROUPE J.S.V. INC	1737453	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLIQUET LEVIER)	Bilan	Matériel roulant	$2 289,59	-
CENTRE DE LOCATION D'OUTILS & D'EQUIPEMENT ANDRE INC.	1746652	2025-11-07	SAINT-GERMAIN, MICHEL	SEPLV - Location d'une voiturette de chantier, pelle à neige et épandeur à sel - Hiver 2025-2026 - Contrat 125495	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 351,13	-
HYDREAU FLO SERVICES INC.	1737703	2025-09-16	HADDAD, CARINE	DA 888312 ;890998#2509150008 - Travaux de raccordement sous pression d'une entrée de service de 15mm au 5601 blv Léger	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 452,54	-
HYDREAU FLO SERVICES INC.	1737703	2025-10-06	HADDAD, CARINE	DA 888312 ;890998#2509150008 - Travaux de raccordement sous pression d'une entrée de service de 15mm au 5601 blv Léger	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 452,54	-
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1741975	2025-10-09	POULIN, MYRIAM	SGPI - Acquisition de services pour effectuer l'entretien de 60 fenêtres incluant la sécurisation des défectueuses.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$6 327,60	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHUBB FIRE & SECURITY CANADA INC.	1746266	2025-11-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture CHB035740 pour vérification du système intercom (remplacement de pièces). Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 936,82	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1744168	2025-10-24	CARON, CHARLES	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$5 487,74	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1749207	2025-11-24	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Service impression d'affiches - Projet Noisette Rouge - Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 358,70	-
EMCO CORPORATION	1735118	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VIS, BRIDE, ROBINET)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$14 582,76	1688728
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1736258	2025-09-09	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le désamiantage au chalet Mont-Royal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 722,91	-
INFRAROUGE KELVIN INC.	1741854	2025-10-08	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-TP 2025 INSPECTION ET ANALYSE BORNES ET VANNES	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$21 805,91	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1746128	2025-11-05	REYES, YVONNE	SGPMRS / Tapis pour l'omnisport au CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$7 078,84	-
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1737402	2025-09-15	SEYDI, AMINATA	R.Benoît Construction Service - Travaux d'excavation d'urgence sur la rue Steven	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$4 094,51	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744695	2025-10-28	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE -PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 095,48	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744695	2025-10-28	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE -PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$2 336,14	-
SEL WARWICK INC.	1748023	2025-11-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SEL DE DEGLACAGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 543,44	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1743290	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FLECHES, LUMIERES, MODULES...)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$156,07	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1743290	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FLECHES, LUMIERES, MODULES...)	Bilan	Matériel roulant	$3 910,76	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1743290	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FLECHES, LUMIERES, MODULES...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 242,80	-
PUBLICITE ECLAIR INC.	1739310	2025-09-25	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Achat chandail pour le programme AEC-Diversité 2025-2026.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 812,30	-
KENWORTH MONTREAL	1735585	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE CAMION LOURD	Bilan	Matériel roulant	$3 486,40	-
W. COTE ET FILS LTEE	1744683	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, RONDELLE,VERIN, GOUJON)	Bilan	Matériel roulant	$8 844,34	-
TENAQUIP LIMITED	1695188	2025-11-05	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Divers équipements usuels et particuliers	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 445,94	-
GROUPE JMG CONSTRUCTION INC.	1735657	2025-09-04	DUFRESNE, ALAIN	Pavage, projet rue Hogan. Soumission A02021. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-pdi.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$22 257,35	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1744185	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$9 652,34	-
WOLSELEY CANADA INC.	1736223	2025-09-11	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE TOILETTES MURAL OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 159,54	-
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1747445	2025-11-12	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM E DE GRÂCE ACHAT PRODUIT D'ENTRETIEN OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 589,89	-
BETON BRUNET LTEE	1745335	2025-10-30	GUILLAUME, SAMUEL	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 981,66	1705878
BETON BRUNET LTEE	1746788	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 047,26	1705878
WOLSELEY CANADA INC.	1737644	2025-09-16	GIRARD, YANNICK	Plomberie - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 652,64	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1167891	2025-09-23	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 602,09	-
EMBRANCHEMENT	1743393	2025-10-20	FERLAND, LINE	BC pour Installation d□une clôture de corde au jardin citoyen de la Louisiane dans l□arrondissement de RosemontLa Petite-Patrie -DCSDLS / M.R.	Rosemont - La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	$13 782,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMBRANCHEMENT	1743393	2025-11-17	FERLAND, LINE	BC pour Installation d□une clôture de corde au jardin citoyen de la Louisiane dans l□arrondissement de RosemontLa Petite-Patrie -DCSDLS / M.R.	Rosemont - La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	$1 968,52	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1735592	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$5 717,35	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1169318	2025-11-13	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 436-14105 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 738,53	1542222
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	RPP1173863	2025-11-24	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 163-20202 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 079,17	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1739719	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 417,08	1638829
POMPES JP INC.	1735444	2025-09-03	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG- Entretien 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$3 674,56	-
POMPES JP INC.	1735444	2025-10-08	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG- Entretien 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$1 049,87	-
NORTHERN MICRO	1744206	2025-10-24	SAIDULIN, IURII	APPRO : Acquisition de 6 moniteurs Philips 243B1 avec station d'accueil intégrée pour Colbert administration et le magasin St-Léonard selon la soumission SQ-NM112075-2110.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 009,46	-
NORTHERN MICRO	1744206	2025-10-28	SAIDULIN, IURII	APPRO : Acquisition de 6 moniteurs Philips 243B1 avec station d'accueil intégrée pour Colbert administration et le magasin St-Léonard selon la soumission SQ-NM112075-2110.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$10,50	-
AGENCE TEAM BUILDING	1748683	2025-11-20	PALLU, TATIANE	FORMATION POUR LA DIVISION DGPPE2 : 27 ÉVALUATIONS DICS _ ATELIERS "LES COULEURS DE NOTRE PERSONNALITÉ"	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	$5 104,49	-
BETON BRUNET LTEE	1742810	2025-10-15	LAMBERT, LYNE	LAS - BCR - TP 2025 / Plan de signalisation - 9326 rue Airlie - Réparation fuite - Entente 1705878	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$367,46	1705878
BETON BRUNET LTEE	1742810	2025-11-04	LAMBERT, LYNE	LAS - BCR - TP 2025 / Plan de signalisation - 9326 rue Airlie - Réparation fuite - Entente 1705878	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 763,79	1705878
BETON BRUNET LTEE	1742810	2025-11-04	LAMBERT, LYNE	LAS - BCR - TP 2025 / Plan de signalisation - 9326 rue Airlie - Réparation fuite - Entente 1705878	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$839,90	-
RICOH CANADA INC	1698513	2025-11-10	SAIDULIN, IURII	APPRO - BCO 2025 pour diverses imprimantes Ricoh de la division opération logistique.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 152,22	-
ROBERT BOILEAU INC	1749950	2025-11-27	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PALETTE CONVOYEUR RESURFACEUSE ZAMBONI	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$29,40	-
ROBERT BOILEAU INC	1749950	2025-11-27	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PALETTE CONVOYEUR RESURFACEUSE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$2 038,86	-
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	1705407	2025-09-02	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Service de prévention et formation MGP pour des services de diffusion de formation initiale sur l□entrée en espaces clos. Entente 1675553.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 929,16	1675553
EBI ENVIROTECH INC.	1735723	2025-09-04	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI // Paiement facture pour vidanges des fonds de bassin au 1455 rue Bercy (bâtiment 0879) - Facture A55439 (27-08-2025) - Service déjà rendu. Entente : 1594156.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 578,38	1594156
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	1747532	2025-11-13	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Achat de poteaux tennis.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$5 983,77	-
REGULVAR INC	1749322	2025-11-25	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT CONNECTEURS ET MODULES - BAT: 2406	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 282,04	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1168922	2025-10-05	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 802,29	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	SLT1170974	2025-10-27	DUCLOS, CHARLES	ECRAN A 5 BOUTON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 516,31	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	SLT1170974	2025-10-28	DUCLOS, CHARLES	ECRAN A 5 BOUTON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52,49	-
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLT1173777	2025-11-21	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION 16489* AU MONTANTS DE 14037,40$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 737,52	-
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLT1173777	2025-11-26	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION 16489* AU MONTANTS DE 14037,40$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 729,12	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANDRO MONTEFERRANTE	1749158	2025-11-24	BERUBE, CATHERINE	Facture Buanderie - SGPI jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 813,00	-
SANDRO MONTEFERRANTE	1749158	2025-11-24	BERUBE, CATHERINE	Facture Buanderie - SGPI jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$665,62	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1736974	2025-09-11	BELLAVANCE, LYNE	RH-SRHC/ Service de placement média: Zéro déchet.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$9 763,84	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1739952	2025-10-01	TURNBLOM, SYLVAIN	Béton à remblais. Hors entente.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$808,40	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1739952	2025-10-17	TURNBLOM, SYLVAIN	Béton à remblais. Hors entente.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 637,82	-
MAGASINS BEST BUY LTEE	1746218	2025-11-05	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI - 8636 - A/O sur invitation. Achat de station d'acceuil DELL ainsi que des claviers et souris avec fils. Soumission #155526 et #1054134	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$45 334,65	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738326	2025-09-19	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 29, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$33 864,77	-
ROBERT HARDY INC	1738639	2025-10-15	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI-GAG-6 soumissionnaires-1 soumission reçu et deux désistements.Des travaux de stabilisation/sécurisation temporaire de l'enveloppe du bâtiment doivent être réalisés avant la fin 2025 afin de maintenir le bâtiment sécuritaire	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$121 851,85	-
COMPUGEN INC.	1750275	2025-11-28	DAIGLE DE LAFONTAINE, MARIE	DG // Soumission pour l'achat d'un Ordinateur portatif Dell Pro Plus 13□□□ et autres accessoires Entente: 1654697	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 900,55	1654697
COMPUGEN INC.	1750275	2025-11-28	DAIGLE DE LAFONTAINE, MARIE	DG // Soumission pour l'achat d'un Ordinateur portatif Dell Pro Plus 13□□□ et autres accessoires Entente: 1654697	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$41,80	-
UAP INC.	VER1167036	2025-09-15	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS POUR REAPPROVISIONNEMENT DE LA CARROSSERIE POUR UN MONTANT DE 2152.76$, SMRA VERDUN , UNITÉ : C-11412500 , RICHARD ARSENAULT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 297,77	-
TRIZART ALLIANCE INC.	1737698	2025-09-16	SHARIFIAN, JABIZ	GAG SGPI - Services professionnels en scénographie comprenant l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux. Auditorium Henry-Teuscher du Jardin Botanique.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$110 112,00	-
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1738274	2025-09-19	BELLEVILLE, ERIC	Facture E130531 - Frais réparation suite accident véhicule loué	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 227,45	-
CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC.	NME1167801	2025-09-23	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE$2010.00 POUR SOUMISSION MONI250923	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 110,25	-
LE GROUPE GUY INC.	MAD1165169	2025-09-25	GRENON, LUC	283-08072 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 167,59	-
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	1741247	2025-10-06	BEDARD, DANIEL	SGPMRS // DP - Fourniture et livraison d□arbres en contenants - Automne 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$3 572,20	-
FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION INTEGREE INC.	1741985	2025-10-09	BROSSAULT, STEPHANE	Facture 2502462 et 2502463 - FOR025 BNQ3660-004 Manuel de conception des réseaux d□égoutmunicipaux	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$6 551,22	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAC1170784	2025-10-23	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND KUBOTA MONTREAL (2137.29) SELON FACTURE W02473 POUR APPEL SUR ROUTE AJUSTEMENT DIFFERENTIEL AVANT ET REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 243,89	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	RPP1170890	2025-10-23	MARTEL, SIMON	Chaîne de convoyeur, roulement d'épandeur, boîtier d'engrenage et les 2 ARBRE MENE DE CONVOYEUR INCLUANT ARBRE, PIGNONS ET ROULEMENTS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 267,85	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1172195	2025-11-05	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR JLE ESTIME N UM 82860 MONTANT 2815.02	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 955,42	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1697720	2025-11-10	PAQUETTE, JANIE	SGPI / BCO - Service téléphonie cellulaire pour les employés de SGPI région est / Entente 1408829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 299,25	1408829
PROLIFTE INC.	LAS1172543	2025-11-10	GRENON, LUC	ls27115 RESERVER FOND POUR PROLIFT ESTIME NUM 5185 MONTANT 5965.83	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 263,38	-
UAP INC.	ROS1171792	2025-11-12	BEAULIEU, DAMIEN	3M08852 CAVITE WAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 712,61	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MMS LASER	ROS1172879	2025-11-13	KONE, DAVID	DECOUPAGE DE PIECES AU LASER POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 427,64	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	VER1173032	2025-11-14	GRENON, LUC	C02241D-RWA MODULE ENTRE , SMRA VERDUN ,UNITÉ : 255-11476	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 682,66	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1748619	2025-11-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH SRHC / Paiement des factures - Expertise médicale le 5 nov. 2025	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 065,64	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1173989	2025-11-25	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 293-13148 - ANTIPOLLUTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 589,46	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1173183	2025-11-17	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FOURNIR PO / 224-07148 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 112,30	1646850
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAC1173524	2025-11-20	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ROCKER HOUSING 249-0150 SLEEVE-SPACER ET BOULONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22,61	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAC1173524	2025-11-29	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ROCKER HOUSING 249-0150 SLEEVE-SPACER ET BOULONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 272,26	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAC1173524	2025-11-29	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	ROCKER HOUSING 249-0150 SLEEVE-SPACER ET BOULONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$29,83	-
ARTOPEX INC	1743189	2025-10-31	RODI, SONIA	SGPI - Lot B - Fourniture et installation des fauteuils collaboratifs pour aménager le 4é étage-A à Chaussegros-de-Léry. Entente # 1679879	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$21 492,77	1679879
ARTOPEX INC	1743189	2025-11-03	RODI, SONIA	SGPI - Lot B - Fourniture et installation des fauteuils collaboratifs pour aménager le 4é étage-A à Chaussegros-de-Léry. Entente # 1679879	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$1 074,63	1679879
ARTOPEX INC	1743230	2025-10-31	RODI, SONIA	SGPI - Lot A - Fourniture et installation d'un regroupement de postes de travail en aire ouverte et du mobilier de rangement pour aménager le 4é étage-A à Chaussegros-de-Léry. Entente # 1679873	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$97 516,81	1679873
ARTOPEX INC	1743230	2025-11-03	RODI, SONIA	SGPI - Lot A - Fourniture et installation d'un regroupement de postes de travail en aire ouverte et du mobilier de rangement pour aménager le 4é étage-A à Chaussegros-de-Léry. Entente # 1679873	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$4 875,65	1679873
LM 1947 INC.	1737980	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 106,70	1633507
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1168575	2025-09-30	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Achat de pièces INTERNATIONAL pour réparation de l'unité 317-23010.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 951,52	1456250
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1749752	2025-11-26	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA // Règlement de factures de 2019 à 2021 - Entente 1287390 - AO18-16940	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$224 676,23	1287390
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1742530	2025-10-14	BELLEVILLE, ERIC	Service de dégel à l'électricité. Saison 2025-2026. Soumission 20265. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 779,55	-
EXPERT MOBILIER	1744646	2025-10-28	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	Déménagement de coffres d'outils dans divers ateliers - Rotation des cols bleus - 17 octobre 2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 764,84	-
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1736503	2025-09-10	REICHSON, JORDY	BCO 2025 - SGPI SECUR -Achat d'outils et de dispositifs de serrurerie	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
9547-1488 QUEBEC INC.	1745873	2025-11-04	LANTHIER, FRANCOIS	BIG // BCO 2025 - Renouvellement des 5 espaces de stationnement réservés aux Cours Mont Royal pour le Bureau de l'inspecteur général - paiement mensuel - pour les mois d'octobre à décembre	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$7 480,36	-
EQUIPEMENT G.N. JOHNSTON LTEE	1741371	2025-10-07	YESUFU, WASIU	SMRA / Acquisition Transpalette de marque Raymond Edge Walkie (503) pour l'appro (SPVM) gré à gré	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement	$5 472,37	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1703127	2025-10-14	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TRAV.PUB.AQUEDUC-EGOUT - Traçabilité des sols contaminés excavés-Traces Québec 2025	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$981,84	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1703127	2025-11-06	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TRAV.PUB.AQUEDUC-EGOUT - Traçabilité des sols contaminés excavés-Traces Québec 2025	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 258,31	-
DATAGLOBE CANADA INC.	1745496	2025-10-31	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 003963 pour remplacement du module de puissance.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 543,36	-
SAC AU SOL INC.	1742410	2025-10-14	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Achat de sacs à résidus verts pour les corvées propretés 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Administration, finances et approvisionnement	$2 557,50	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1749505	2025-11-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 369,87	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1749505	2025-11-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 081,37	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1749505	2025-11-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$625,68	1740477
INFRAVERT	1747656	2025-11-13	BEAULIEU, VALERIE	SCULT - Fabrication et livraison de structures de parasol sur-mesure pour le Quartier des spectacles. Selon le devis du 7 octobre	Culture	Autres - Amén., urb. et développement	$47 690,57	-
GROUPE SANYVAN INC.	1748891	2025-11-20	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement Facture 32614 pour pompage et nettoyage du puisard de la pompe sanitaire - intervention 4. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 011,56	-
EMCO CORPORATION	1750159	2025-11-28	LACROIX, REMI	SEAU, Localisateur de conduite	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 249,91	-
DEN PACKAGING CORPORATION INC.	1735154	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBANS)	Bilan	Construction	$708,67	-
DEN PACKAGING CORPORATION INC.	1735154	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBANS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 524,74	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1737501	2025-09-16	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 887460 Location de 2 pompes avec équipement	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 455,08	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1737501	2025-10-14	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 887460 Location de 2 pompes avec équipement	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$72 078,37	-
CDMV INC.	1694811	2025-10-27	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Services vétérinaires et analyses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 800,00	-
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1738242	2025-09-19	HEVEY, GILLES	SCAEC / Travaux de réparation par soudure au niveau de la chute à l égout De Lasalle	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$10 051,50	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743483	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS, MANCHONS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 842,54	-
SEVERINE LE GALL	1737446	2025-09-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres (Séverine Le Gall)	Culture	Bibliothèques	$11 089,30	-
LA COOP NOVAGO	1747333	2025-11-12	DUBOIS, SERGE	SGPMRS // GAG - Achat de semences de trèfle et de gazon pour la pépinière municipale.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$4 315,67	-
BAULNE INC.	1740570	2025-10-02	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 347,26	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1749835	2025-11-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 051,53	1638829
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1749835	2025-11-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 149,61	1638831
ANNE GOMBERT	1749137	2025-11-24	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Paiement de facture relative au frais de révision linguistique française et correction d épreuves pour divers projets du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
PORTOMATIK INC.	1743975	2025-10-23	REICHSON, JORDY	SGPI - Acquisition de service pour effectuer le changement, installation et synchronisation d'opérateur de porte électromécanique à la Bibliothèque Saint-Charles et Centre sportif Saint-Charles	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 003,85	-
LEGER	1747873	2025-11-14	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/ Convention de services professionnels pour sondage omnibus - Centre-ville.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$11 706,11	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1741893	2025-10-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHENILLE SOUPLE)	Bilan	Matériel roulant	$20 564,53	-
TECHNO FEU INC	1747629	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$2 330,85	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1747629	2025-11-14	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$94,44	-
GROUPE TRIUM INC.	1737438	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, POLO)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 844,29	-
ELECTRICITE KINGSTON INC.	1749643	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 519483 pour réparation temporaire du panneau électrique. Martin Dery.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 827,70	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1695622	2025-11-24	ROCHON, JOSEE	SMRA / BCO 2025 - Immatriculations diverses des véhicules. Gré à gré avec l'OBNL CAA Québec	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$275 000,00	-
9142-7237 QUEBEC INC.	SLT1172162	2025-11-05	MONTPETIT, SYLVAIN	ECM PROGRAMMÉ PAR MÉCANIQUE RIVERTRAC DEMANDER DAVE (514) 377-7221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 852,31	-
CREATIONS LUPUNA S.E.N.C.	1746665	2025-11-07	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Suite de l'accompagnement stratégique et déploiement de la gestion biophilique à l'Insectarium (2025-2026) - Devis du 17-10-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 750,00	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1745143	2025-11-06	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT PIÈCE DE CHAUFFAGE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 132,27	-
BETON BRUNET LTEE	1744599	2025-10-27	GUILLAUME, SAMUEL	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 440,96	1705878
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	1663599	2025-09-05	WU, CANDY YU	Honoraires professionnels RH	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$80 678,30	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR1171561	2025-10-30	KARABAEV, ULUKBEK	COMMANDE D HUILE POUR ATELIER MECANIQUE DE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 528,99	1638766
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1167242	2025-09-16	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 525,43	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1168057	2025-09-24	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 843,12	-
LUXTEC	1744442	2025-10-27	BILODEAU, MARTIN	BILODEAU - ACHAT DE CARTE CONTROL0-10V POUR LUMENLINE BAT : 0100 POUR BIBLIOTHEQUE MAISONNEUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 191,40	-
ROBERT BOILEAU INC	CAR1135123	2025-10-16	GAUVREAU, ALAIN	C1892927	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 299,75	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	PIR1155703	2025-09-09	SZABO, ANDREA	RESERVER DES FONDS A CHARTRAND FORD POUR LA SOUMISSION FINAL # 534628 AU MONTANT DE 5696.15$ AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 934,59	-
J. RENE LAFOND INC.	PIR1167048	2025-10-21	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE MODULE ET HARNESS, UNITE: 511-17598	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 671,89	-
TALSOM INC	1707514	2025-10-07	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Mandat pour des services professionnels en développement organisationnel - Entente 1650884	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 844,80	1650884
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1740235	2025-10-01	CAREAU, LUCIE	SUM // Paiement de facture pour la formation acquisition , modélisation et visualisation de données du 2et 3 septembre 2025 du SUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$1 409,24	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1740235	2025-10-01	CAREAU, LUCIE	SUM // Paiement de facture pour la formation acquisition , modélisation et visualisation de données du 2et 3 septembre 2025 du SUM	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$4 697,45	-
LES AUTOMOBILES GRENIER-GENEST INC.	RPP1163538	2025-11-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 176-15374 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 463,15	-
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	ROS1167645	2025-09-22	LUSSIER, STEPHANIE	ELECTRONIQUE, INSTALLATION DE CÂBLAGE SOUMMISSION # NLAJ2647	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 254,61	-
PUBLICITE ECLAIR INC.	1740985	2025-10-03	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour achat de tasse (Gobelet) pour le recrutement SPVM 2025.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 189,31	-
TENCO INC.	1739999	2025-09-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES TENCO	Bilan	Matériel roulant	$5 490,13	-
TENCO INC.	1739999	2025-10-01	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES TENCO	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENCO INC.	1741383	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AJUSTEUR,CHENILLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
TENCO INC.	1741383	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AJUSTEUR,CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	$24 937,68	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1172982	2025-11-24	CADOTTE, ERIC	Turbo souffleuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 655,05	-
LOCATION GUAY	1624976	2025-11-10	WU, CANDY YU	Appel d'offres 1736 - location camion et pépine	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
LOCATION GUAY	1624976	2025-11-11	WU, CANDY YU	Appel d'offres 1736 - location camion et pépine	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1170357	2025-10-20	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365442 / INSP. 128-13700	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 434,55	-
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1736635	2025-09-10	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Achat de publicité d'affichage sur lieux publics 4X6 pour projet "Entrepôt Van Horne"- Frais administratifs	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 230,99	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744399	2025-11-03	MATTE, STEPHANIE	Pièces pour aqueduc	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	$8 294,02	1732402
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1737215	2025-09-15	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT DE FILTRE A AIR PLISSÉ BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 237,49	-
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1737215	2025-09-26	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT DE FILTRE A AIR PLISSÉ BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$55,94	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1738279	2025-09-19	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT Lokor TF 2000 BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 959,26	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1162682	2025-09-11	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	617598134 APPUI-BRAS DE SIEGE / DASH / ET 6 FLASQUE EXTERIEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 019,58	-
GROUPE WE CARE INC.	1739083	2025-09-24	PIERRE, JOSE	Achat de rampes amovibles pour accès universel pour l'entrepôt Chauveau.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$9 553,87	-
AUVITEC LTEE	1742959	2025-10-16	ROSE, STEPHANIE	CULTURE - Maison de la culture PE - Bon de commande ouvert 2025 - Achat de matériel divers - Projet mise à niveau des équipements techniques	Culture	Autres - activités culturelles	$3 281,92	-
4018371 CANADA INC.	NDG1171526	2025-10-30	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-16111 GRAISSEUR AUTOMATIQUE ALLFETT POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 889,79	-
H4G GEOMATIQUE INC.	1749083	2025-11-21	LEBLANC-LANDRY, DOMINIQUE	SGPI Acquisition de services pour effectuer un relevé photogrammétrique par drone afin d□évaluer l'état des façades Est et Nord de l'ex Caserne 14.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 173,24	-
ARCHITECTURE EVOQ INC.	1722195	2025-10-31	ORTEGA, CARLOS	SGPI - Services professionnels pour le projet de marquise et de la main courante - Rénovation et agrandissement de la Bibliothèque Maisonneuve	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$2 677,18	-
CMLEX CONSEIL INC.	1708576	2025-10-09	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Honoraires professionnels pour la prise de connaissance de la documentation, recueil version des faits plaignant, personne mise en cause, témoins; recommandation; Mise en place d'un rapport - 2024-206-CFPM	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$4 199,50	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1685639	2025-09-17	SEGUIN, MARIE-CLAUDE	SGPMRS// Demande de fonds disponibles en incidences pour les frais de traçabilité des sols et des redevances à Trace Québec. portant le numéro 24-6146 Parc Jarry: Réaménagement de la plaine centrale incluant l□éclairage des sentiers	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$22 328,62	-
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1718750	2025-09-17	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIERS ACHAT MANTEAU ARC FLASH OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 317,43	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1738712	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARBRE, BOYAU, COUSSINET...)	Bilan	Matériel roulant	$14 023,82	1483436
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DIC1167869	2025-09-23	TROTTIER, LUC	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA PEPINIERE DE L'ASSOMPTION DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 489,98	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1169417	2025-10-09	RECTON, YAN	REPARATION SYSTEM ANTI POLLUTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 093,57	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1742206	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GILET DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 069,29	1724987

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1169741	2025-10-14	RECTON, YAN	PIECE MARCHE PIEDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 048,48	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS1169917	2025-10-15	GRENON, LUC	RENFORT DE BUMPER R1MZ-17757-E	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 858,49	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	ANJ1169717	2025-10-15	CADOTTE, ERIC	radiateur souffleuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 517,09	-
O.J. COMPAGNIE	RPP1162406	2025-10-15	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 594-13459 - AIGUISAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 532,70	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	SLT1170192	2025-10-17	OUIMET, GUY	VÉRIFIER/RÉPARER PROBLÈMES AVEC IGNITION + CHECK ENGINE + AUTRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 903,42	-
FST CANADA INC.	SLT1170231	2025-10-20	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES VOIR DOCUMENT S14609 REPARATION DU MINI ECUREUR FACTURE DIVISÉ EN 3 MRA AQUEDUC ET ST LEONARD	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$3 195,97	-
MACHINE PRO INC	1743835	2025-10-22	BROSSARD, LOUIS	Machinage de Flange - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 677,68	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1744211	2025-10-24	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour expertise médicale en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$14 173,32	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1743882	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTES, LAMES, PINCEAU...)	Bilan	Construction	$1 255,62	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1743882	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTES, LAMES, PINCEAU...)	Bilan	Outillage et machinerie	$224,13	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1743882	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTES, LAMES, PINCEAU...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 490,94	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1743882	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTES, LAMES, PINCEAU...)	Bilan	Environnement et nature	$142,68	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1171045	2025-10-27	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	317-14032 PO A LA DEM,ANDE DE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE SELON ESTIME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 352,36	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1745131	2025-10-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHENILLE SOUPLE)	Bilan	Matériel roulant	$15 423,40	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1732021	2025-10-31	TREMBLAY, ERIC	SGPI / Démolition du mur de blocs et réfection plomberie suite au vandalisme Chalet Jean-Paul II - Entente : 1553922.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 923,11	1553922
IGO INC	1745814	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON GARGO)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 934,44	1724991
IGO INC	1745814	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON GARGO)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$819,22	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1172116	2025-11-05	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR LACBUS ESTIME NUM 022292 MONTANT 4972.50	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 220,50	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1169956	2025-11-10	GRENON, LUC	277-15036 PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 928,88	-
IGO INC	1747273	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON EN DENIM «JEANS»)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 822,08	1724991
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	AVM1169069	2025-11-13	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Achat de pièces pour réparation de l'unité 926-21059.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 516,23	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1748885	2025-11-20	EL TOUNI, MUSTAPHA	4 PNEU MICHELIN TRACTION- IN9133-1014	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 128,90	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1749465	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VESTE EN POLAR DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$8 189,01	1724987
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1737101	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. 1639059 - 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 988,73	1638831
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1737101	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. 1639059 - 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$477,69	1639059

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	PIR1165034	2025-10-06	SZABO, ANDREA	2025 PFDS BCG REPARATION SAAQ, UNITE: 394-03553	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 165,75	1646847
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1700635	2025-10-23	BANNIER, ALICIA	Location voiture - Service de l'eau-DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$48 634,75	1576368
DEMIX CONSTRUCTION	1715549	2025-09-03	VAILLANCOURT, NATHALIE	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	1683939
DEMIX CONSTRUCTION	1715549	2025-09-24	VAILLANCOURT, NATHALIE	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	1683939
DEMIX CONSTRUCTION	1715549	2025-11-03	VAILLANCOURT, NATHALIE	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	1683939
TECOR TRANSPORT INC.	1744359	2025-10-24	TANI-MOORE, EMMANUEL	Obibox - Livraison à domicile des avis électoraux - Élections générales 2025. Distribution complète, conforme et sécurisée des enveloppes.	Greffe	Greffe	$302 029,09	-
THOMSON REUTERS	1741879	2025-10-09	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires Civiles - Frais d'abonnement au produit - Bibliothèque/Responsable AFFJuridicques (compte #1005297154)	Affaires juridiques	Affaires civiles	$3 672,00	-
HEC MONTREAL	1748499	2025-11-19	ANGELY, MARION	RH SRHC / Paiement de la facture - Formation en certification en gestion de projets	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 664,08	-
COMPUGEN INC.	1745411	2025-10-31	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Achat de 21 stations d□accueil Dell et 6 chargeurs USB-C.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 129,18	-
COMPUGEN INC.	1739088	2025-09-24	BOURRET, YANICK	SAPP/ Acquisition de 7 ordinateurs de bureau Dell Pro micro_ Entente 1654697	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$6 466,86	1654697
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1745839	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE, LUBRIFIANT, ANTIGEL)	Bilan	Construction	$2 470,65	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1745839	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE, LUBRIFIANT, ANTIGEL)	Bilan	Énergie et produit chimique	$672,51	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1738719	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(REGISTRE DE LA SECURITE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$13 497,53	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1740947	2025-10-03	REYES, YVONNE	SGPMRS // Achat de Chlorure de calcium, et acide muriatique	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$2 221,65	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1740168	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 560,85	1679868
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1740121	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DISQUE, TIGE, ECROU, JOINT...)	Bilan	Matériel roulant	$3 777,89	1483436
MATHIAZ LAZO MACKAY	1746340	2025-11-06	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Service professionnels - Consultant 2025 - Accompagner la division Stratégies et politiques du Service de l□habitation dans le développement d□un tableau de bord public en habitation, développé dans l□environnement PowerBI	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$2 856,00	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1738931	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, BIDON, GOUPILLE...)	Bilan	Construction	$377,54	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1738931	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, BIDON, GOUPILLE...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$3 493,98	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1738931	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, BIDON, GOUPILLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 260,47	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1738931	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, BIDON, GOUPILLE...)	Bilan	Transport et entreposage	$686,62	-
GYM PLUS INC.	1748224	2025-11-18	REYES, YVONNE	SGPMRS / Modifier cages de lancer au SS2 - Complexe Sportif Claude Robillard.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$6 844,97	-
DENBIGH FINE ART SERVICES LTD.	1737684	2025-09-16	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT - Transfert de la collection Wings vers le CDC (Collection du MEM).	Culture	Musées et centres d'exposition	$4 370,00	-
TUNGSTEN VISUEL INC.	1748616	2025-11-19	THIBAULT-VEZINA, MAXIME	SPSPO /Service professionnel - pour la conception de capsules d'animations éducatives sur indice d□équité des milieux de vie et l□approche des Quartiers inclusifs et résilients.	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	$17 795,38	-
JULIO MARTIN RIVERA CASTILLO	1747503	2025-11-13	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Intégration de l'IA et du code-barres ADN pour la découverte et la description automatisée des papillons néotropicaux - Devis du 26-09-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$26 000,00	-
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1746403	2025-11-06	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Achat d'équipement informatique pour le SDIS - Bras doubles de moniteur et Kit de verrouillage pour ordinateurs et périphérique	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 573,28	-
ALEXIANE PERENNES	1740225	2025-10-01	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT - Service professionnel d'analyse de données pour la DSDC. Selon les termes de la convention signée le 12 septembre.	Culture	Autres - activités culturelles	$19 110,00	-
UNIVAR CANADA LTD.	1742415	2025-10-14	CARON-DIONNE, ALEXIS	SENV / Achat produits chimiques (sulfate d'aluminium - Alun liquide) pour l'usine de traitement d'eau du PEPSC	Environnement	Protection de l'environnement	$2 470,36	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SURCY	1750003	2025-11-27	POULIN, VALERIE	SDE, mandat pour outiller SDÉ à mieux comprendre les acteurs clé de la filière du réemploi en construction-rénovation-démolition (CRD).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$58 646,01	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1743667	2025-10-21	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - CABLE DE SIGNALISATION TORONNE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 374,25	1649510
BAULNE INC.	1745869	2025-11-04	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (Chauffage, Ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal. Entente : 1558071.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 695,91	1558071
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1742062	2025-10-09	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 0263 CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES - ACHAT TUYAUTERIE POUR CHAUFFE PISCINE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 477,71	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1743294	2025-10-20	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 145,42	1638829
WOLSELEY CANADA INC.	1736796	2025-09-11	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT DE RACCORDS CUIVRE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 524,72	1657298
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1702556	2025-09-10	BUREAU, KARINE	Essence pour matériel roulant	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
MAGNETO-LAVAL INC.	PIR1174143	2025-11-26	KARABAEV, ULUKBEK	REPARTATION EXTERNE, PROBLEME DE MANETTE, UNITE: 287-13056	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 355,22	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1165786	2025-09-02	AUDY, MICHEL	C1967677 (MOTEUR ET PIÈCES CONNEXES ,COUPE BORDURE ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 945,75	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738349	2025-09-19	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 63, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$30 640,83	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738349	2025-11-27	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 63, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$0,02	-
BRANDT TRACTEUR	PIR1168453	2025-09-30	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, ENTRETIENS ET INSPECTION , UNITE: 437-18025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 171,95	1542222
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1741289	2025-10-06	WATTERS, JEREMIE	SGPMRS / Formation "Comprendre la gouvernance de projet" pour 15 participants (Division stratégies et développement du réseau et autres).	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$2 903,86	-
EBI ENVIROTECH INC.	1723307	2025-10-30	NORIEGA, CARMEN	Nettoyages des résidus des fausse à neige, Arénas Marcelin Wilson et Michel-Normandin	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 126,06	1594156
EBI ENVIROTECH INC.	1723307	2025-11-10	NORIEGA, CARMEN	Nettoyages des résidus des fausse à neige, Arénas Marcelin Wilson et Michel-Normandin	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 459,11	1594156
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1736512	2025-09-10	DESJARDINS, LOUISE	ANTIGEL MOTEUR POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$2 016,79	-
FONDATION DES ARTS ET METIERS D'ART DU QUEBEC	1746677	2025-11-07	LEFEBVRE, BRIGITTE	CONVENTION DE SERVICES, pour la réalisation du projet « Une œuvre à l'école » (réalisation entre septembre 2025 et juin 2026) / DCSLDS arr. RPP (RPP et Central) / ARG	Rosemont - La Petite-Patrie	Autres - activités culturelles	$10 000,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736649	2025-09-10	BELLEVILLE, ERIC	Matériaux pour les travaux projet St-Timothée. Soumission SC-98538 et autres. Arr. de Ville-Marie, TP-voirie-pdi.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	$5 307,32	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736649	2025-11-03	BELLEVILLE, ERIC	Matériaux pour les travaux projet St-Timothée. Soumission SC-98538 et autres. Arr. de Ville-Marie, TP-voirie-pdi.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	$1 382,12	-
ACCES BRANDSAFWAY INC	1742670	2025-10-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour divers travaux. Chantale Tremblay	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 781,14	-
COMPUGEN INC.	1743574	2025-10-21	SAIDULIN, IURII	APPRO : Acquisition de 4 ordinateurs portatifs DELL Pro 16 selon la soumission 633735 pour l'étage d'administration à Colbert.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$4 234,36	1654697
DAVID ASTRO INC.	1735244	2025-09-02	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Télescope et oculaires pour animation et observation avec le public - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 153,99	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1165803	2025-09-02	MONGEON, JEAN-FREDERIC	TRACK ET DRAME DE SIEGE / 156-19503 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 400,92	1678946
REGULVAR INC	1749328	2025-11-25	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT FIL COMBO - BAT: 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 678,68	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168350	2025-09-29	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ RESSOT IDEAL POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$ PAYER FACTURE #f0214077 AU MONTANT DE $2397.41+ TAXES ressort ideal 25/09/2025 reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 516,98	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1745212	2025-10-30	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ P/METROPOLITAIN POUR REPARATION DE PNEUS PMI-F225084 POUR LA SOMME DE 3556.60$ POUR MICHELIN CANADA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 808,02	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1745212	2025-11-06	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ P/METROPOLITAIN POUR REPARATION DE PNEUS PMI-F225084 POUR LA SOMME DE 3556.60$ POUR MICHELIN CANADA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$37,80	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1170251	2025-10-20	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 4424.46$ DEVIS 82306 JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 040,12	-
DURABAC INC	SLT1172230	2025-11-05	ROUSSEL, BRUNO	SPOOL VALVE POUR CONTROLE DU COUTEAUX (LOCALISE SUR LA MAIN CONTROL VALVE EN HAUT DE LA CUVE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 272,97	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1710376	2025-10-01	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2025 Fournitures de pièces d'aqueduc et égout pour l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1710376	2025-10-31	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2025 Fournitures de pièces d'aqueduc et égout pour l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 049,87	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	LAC1169022	2025-10-06	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	TURBO 2764A809 AVEC GASKET 3688A029 / FACTURE fa02a340338	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 368,31	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1699053	2025-11-05	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - BCO 2025 - Fournitures de quincaillerie pour les collections vivantes du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 620,18	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1174476	2025-11-28	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	118018400 POMPE HYDRAULIQUE ET VALVE DE SEQUENCE 115517713	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 860,63	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	SLD1171819	2025-11-03	MARDI, YOUNES	PNEU DE CHARGEUR (LOADER), DYNAMO XTREME GRIP II, 20.5R25	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 126,00	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CES1166178	2025-09-04	FANFAN, PAUL VLADIMIR	FAIRE RECONDITIONNER CYLINDRE ET REMPLACER OEILLET DU HAUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 452,72	-
ST-LEONARD NISSAN	CES1174365	2025-11-27	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR REPARATION NON GARANTIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 311,78	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1748342	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAU EN FONTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$14 477,13	-
HEC MONTREAL	1735474	2025-09-03	HACHEY, NORMAND	Commande 6046 Le professionnel en situation de gestion × 1Présentiel - Centre ville / 3, 4 novembre 2025 - German Godoy	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 304,48	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1720793	2025-09-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ABSORBANT GRANULAIRE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$14 362,23	1720446
REBOX CORP.	1737565	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOITE,ARCHIVE)	Bilan	Transport et entreposage	$10 708,72	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1738934	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULE DEL,CARTOUCHES)	Bilan	Construction	$174,04	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1738934	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULE DEL,CARTOUCHES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 001,40	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168979	2025-10-06	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 816,24	-
LES EMULSIONS BOURGET INC.	1741564	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(EMULSION DE BITUME)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 275,61	-
CUBEX LIMITED	ANJ1169912	2025-10-15	CADOTTE, ERIC	pieces balais	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 543,94	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUBEX LIMITED	ANJ1169912	2025-10-17	CADOTTE, ERIC	pieces balais	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$96,59	-
CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS INC.	SLT1169948	2025-10-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 11294.00$ DEVIS 15590917 CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 312,91	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1743699	2025-10-22	GEMME, FREDERIC	SGPI - 8636 - GAG - Demande de prix pour test d□air complet (méthode 243-1 de l□IRSST) pour 4 bâtiments. Prix unitaire pour test d□air selon la méthode de microscopie électronique à transmission (MET) et rédaction du rapport	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 496,08	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1743731	2025-10-22	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI - 8636 / A/O sur invitation. Le SGPI a besoin d□une solution de visualisation de maquettes 3D en réalité virtuelle compatible avec ses 5 casques de réalité virtuelle, dans le cadre de la conception de plusieurs projets BIM.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 354,44	-
USD GLOBAL INC.	1731266	2025-10-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Service de transport et manutention ainsi que le triage et le lavage de bacs usagés laissé dans les 7 écocentres montréalais afin de les remettre dans l'inventaire de bacs de la Ville.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$5 667,75	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1171616	2025-10-30	SZABO, ANDREA	RESERVER FOND 6097.51$ # FACTURE L9107	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 567,83	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1745456	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GILET, SALOPETTE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 080,36	1724987
FST CANADA INC.	1748659	2025-11-19	ST-PIERRE, MARCO	ÉGOUT - Frais de réparation du Vactor lors du retour de location	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$4 316,33	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1748732	2025-11-20	HADDAD, CARINE	DA 897968; #2511170008 - Achat d'équipement pour les drains (Soumission Albert Viau)	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 265,28	-
MAGNETO-LAVAL INC.	LAC1173647	2025-11-20	GRENON, LUC	RESERVER FOND MAGNETO LAVAL (4032.10) POUR REPARATION PANIER DE NACELLE ET INSPECTION CERTIFICATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 233,20	-
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	1741663	2025-11-25	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS // GÀG - Installation de la toile de remplacement de la serre de la pépinière.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$3 674,56	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	RPP1166834	2025-09-11	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIECES DE SIEGE / 163-20157 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 016,31	1715633
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	RPP1166834	2025-09-12	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIECES DE SIEGE / 163-20157 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52,49	1715633
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1743110	2025-10-17	CARON, CHARLES	SMRA / BCO 2025 - Acquisition de carburants diesel incolore pour les postes de carburant de la Ville de Montréal Entente 1514851	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 370 000,00	1514851
BRIDGESTONE CANADA INC.	1675256	2025-09-30	ROY, PATRICK	REAPPROVISIONNEMENT PNEU RECHAPPÉ	Bilan	Matériel roulant	$9 981,58	1598635
LE GROUPE GUY INC.	PIR1166621	2025-09-09	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 287-09304 / GARAGE PIERREFOND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 816,65	1646847
DEMIX CONSTRUCTION	1709490	2025-09-09	RENSHAW, JULIE	DA 864214 -883938 -889253 Enrobés à chaud ESTIVALE	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 814,19	1683939
DEMIX CONSTRUCTION	1709490	2025-09-24	RENSHAW, JULIE	DA 864214 -883938 -889253 Enrobés à chaud ESTIVALE	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$38 366,63	-
LM 1947 INC.	1749654	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 159876 pour réparer la fuite sur la pompe a eau. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 264,18	1633507
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1174025	2025-11-25	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3526.28$ DEVIS L9400 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 219,97	1687668
METAL C.N. INC.	1744214	2025-11-05	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Service de fabrication de cendriers pour le réseau de cendriers urbains de la Ville de Montréal - 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$31 448,48	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1747435	2025-11-12	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de matérielle informatique pour inventaire - Entente 1654697 - DDS R740530	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 068,66	1654697
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1747795	2025-11-14	PLANTE, NOEMIE	SIRR/ BCO pour le paiement de factures mensuelles du CP - Septembre, octobre, novembre et décembre 2025	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$19 368,00	-
TENAQUIP LIMITED	1697016	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Pièces Divers Tenaquip - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 922,55	-
CONCEPTION PLHP	1745337	2025-11-25	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26)_LOT 5	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$8 929,19	-
9373-7468 QUEBEC INC.	1737085	2025-09-12	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	SCULT - Finitions pour l'exposition permanente du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 791,80	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1737546	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE, NETTOYEUR)	Bilan	Construction	$954,46	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1737546	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE, NETTOYEUR)	Bilan	Entretien et nettoyage	$725,67	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1737546	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE, NETTOYEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 101,43	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1747673	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARROSOIR,COUTEAU, MANCHON..)	Bilan	Construction	$807,36	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1747673	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARROSOIR,COUTEAU, MANCHON..)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 724,25	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1747673	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARROSOIR,COUTEAU, MANCHON..)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 307,63	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1747673	2025-11-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARROSOIR,COUTEAU, MANCHON..)	Bilan	Environnement et nature	$651,71	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1747673	2025-11-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARROSOIR,COUTEAU, MANCHON..)	Bilan	Outillage et machinerie	$194,31	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1731847	2025-09-09	ZAMFIRACHE BELE, CAMELIA	RH-SRHC/ Service de formation pour formation de signalisation des travaux routiers pour gestionnaire planificateur - APSAM - CB Gestion à la carte.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 197,50	-
DENIS NADEAU	1737230	2025-09-15	CARDINAL, JULIEN	RH SRHC / Paiement de la facture - Grief: 24-1102, Annulation de l□audition prévue pour le 10 sept. 2025, Frais inhérents à l□arbitrage.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 052,14	-
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1737184	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour l□acquisition de services d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1567649.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 738,06	1567649
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1737184	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour l□acquisition de services d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1567649.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 234,65	-
TECHNO CVC INC.	1747669	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE➧ALTERNATEUR 12V	Bilan	Matériel roulant	$3 753,30	-
ESRI CANADA LIMITED	1747993	2025-11-17	NHOUYVANISVONG, DAVANH	STI // GAG - 74551.02 - Acquisition d'une licence ArcGIS Professional Standard dans le cadre du projet Système d□information géographique pour l□évaluation foncière (SIGEVAL). Période annuelle : 2026-01-12 au 2027-01-11.	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	$2 364,39	-
SERVICES NUMERIQUES AEFIKA	1741973	2025-10-09	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA/ Services professionnels pour la mise en place et le suivi du soutien technique de l'outil informatique du programme intensif de propreté - Ajouts 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$21 901,23	-
SERVICES NUMERIQUES AEFIKA	1741973	2025-11-25	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA/ Services professionnels pour la mise en place et le suivi du soutien technique de l'outil informatique du programme intensif de propreté - Ajouts 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$11 983,69	-
GROUPE DRYCO INC.	1730251	2025-09-29	HADDAD, CARINE	DA 882468; Séchage, déshumidification et décontamination, la suite d'un incident d'inondation, survenu à la station de pompage	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 036,95	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	1744768	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU DE DECHIQUETEUSE)	Bilan	Matériel roulant	$2 599,99	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	1744768	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU DE DECHIQUETEUSE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1711273	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Location de 3 conteneurs de 40 pieds Blanc, pour 6 mois	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 086,62	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1711273	2025-10-30	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Location de 3 conteneurs de 40 pieds Blanc, pour 6 mois	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 086,62	-
PRODUCTION J.G. INC.	1736151	2025-09-08	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de production d'impression de panneaux - Le Montréal du futur.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$11 110,32	-
GRAITEC INC.	1741035	2025-10-03	VACHON, DOMINIC	SIRR/ ADA Pont Premium Réseau Maintenance Annuel	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 124,43	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1173804	2025-11-22	OUIMET, GUY	ACHAT ACTUATEUR DU TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 951,41	-
O.J. COMPAGNIE	1745118	2025-10-29	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JACOBSEN	Bilan	Matériel roulant	$1 318,60	-
O.J. COMPAGNIE	1745118	2025-10-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JACOBSEN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$35,70	-
O.J. COMPAGNIE	1745118	2025-10-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JACOBSEN	Bilan	Matériel roulant	$852,17	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1736286	2025-09-09	CORDIER, MARION	SENV // Service d'impression de bracelet pour bacs et d'affiches collecte sélective pour le service de l'environnement	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$6 004,24	-
THERMOTECH COMBUSTION F.D.C. INC.	1744677	2025-10-28	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT PIÈCE DE CHAUFFAGE BÂTIMENT 0154 COMPLEXE GADBOIS SAUVÉ STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 631,50	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1746479	2025-11-06	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT SUPPORT D'ÉLECTRODE COMPLEXE GADBOIS SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 865,90	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1169539	2025-10-09	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 212-07013.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 019,36	-
WOLSELEY CANADA INC.	1750067	2025-11-27	CASSEUS, CHRISTOPHER	ROBINET ET LIGNE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 719,58	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1169709	2025-10-14	GRENON, LUC	LS26955 RESERVER FOND POUR GROUPE JLE ESTIME NUM 82499 MONTANT 9679.52 (REPARATION SUITE AU FEU DANS ROUES ARRIERE DU CAMION)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 162,29	-
GROUPE SANYVAN INC.	1744435	2025-10-27	GIRARD, YANNICK	Facture Sanyvan - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 638,50	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	CAR1165292	2025-09-03	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 588,54	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166999	2025-09-15	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 795,78	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166999	2025-10-16	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 271,98	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1166981	2025-09-15	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 049,87	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1166981	2025-10-20	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 210,62	-
LATROMPETTE INC.	1729213	2025-11-20	BEAUREGARD, GENEVIEVE	RH-SRHC//Projet video pour enregistrement (audio+vidéo) du balado 1 - Des talents plein la Ville.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 141,77	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1167737	2025-10-09	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 316-18008 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 028,67	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1742093	2025-10-10	CHALUT, BENOIT	commande d'huile en vrac 15W40	Bilan	Matériel roulant	$2 034,66	1638766
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1151191	2025-10-21	GAUVREAU, ALAIN	Réparation externe globocam anjou. Fuite d'huile vilebrequin arrière et « camshaft housing »	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 732,93	-
TECHNO FEU INC	1744816	2025-10-28	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$6 780,78	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1742215	2025-10-10	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7748 - 7754 Lajeunesse + plombs	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$13 123,44	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1746742	2025-11-09	SAUVE, BENOIT	ARR. VMA - ACHAT DE MACHINE À TARAUDER DE MARQUER AQUATAP, MACH, 2 PRO. SOUMISSION EN ANNEXE.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 692,95	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742205	2025-10-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MTLN-MUNI / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 617,70	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742205	2025-10-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	MTLN-MUNI / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$162,62	-
BRANDT TRACTEUR	1740120	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE DE FREIN)	Bilan	Matériel roulant	$4 440,17	1542105
BRANDT TRACTEUR	1740120	2025-10-01	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PEDALE DE FREIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
MANOREX INC.	1744506	2025-10-27	CHAMPAGNE-PICOTTE, FELIX	NRS 25-109-VG - Travaux de réparation du branchement d'égout au 3840-44, boul. Rosemont - DTET RPP (K. Aoudjet) Soum. demandées: 6 / Soum. reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$27 087,82	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC1160587	2025-09-04	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D363475 / DIAG. MOTEUR CHAUFFE 212-18580	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 418,99	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167499	2025-11-11	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365328 / INSP. PEP 316-13016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 105,91	1687672
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1742737	2025-10-15	LEBRUN, ISABELLE	SUM / Renouvellement d'un abonnement de 12 mois de logiciel AUTO CAD LT.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$6 023,71	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1738294	2025-09-19	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT Isoklenz KT - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 105,96	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1716758	2025-11-25	HUARD, LUCIE	2025- GAG TP- ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC. - Achat des pièces nécessaires à la réparation d'égouts et puisards	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 770,69	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1171499	2025-10-29	GRENON, LUC	CHENILLES ET CONTRE POIDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 308,56	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	NDG1169855	2025-10-15	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	722-09588 FREINS, CHAINE DE CONVOYEUR ET PIECES DE SUSPENSION POUR UNITÉ (HORS SAISON)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 132,20	-
ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.	CAR1158782	2025-09-04	JUTEAU, JACQUES	SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE LIQUIDE USÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 602,46	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1744846	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POCHES, DISQUES, PEINTURES..)	Bilan	Construction	$3 933,24	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1744846	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POCHES, DISQUES, PEINTURES..)	Bilan	Énergie et produit chimique	$302,36	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1744846	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POCHES, DISQUES, PEINTURES..)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 348,04	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1744846	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POCHES, DISQUES, PEINTURES..)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 222,05	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1735137	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, MANCHON, SELLETTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$20 878,87	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735398	2025-09-03	NOEL, ANNE-MARIE	ST-LAURENT / REAPPRO/ INVENTAIRE pieces aqueduc (coude, anneau, base)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 397,25	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	CAR1161782	2025-09-03	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 183,98	-
LES PEINTRES CHAMAR INC.	1737169	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de facture pour les travaux de peintures d'une porte de service. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 833,62	-
ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.	1735413	2025-09-10	ROY, ANDREANNE	SEPLV - Achat de rouleaux de papier thermique Epson pour les billetteries des musés d'espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$13 515,00	-
AUTO ELEGANCE R.B.	SLT1167158	2025-09-16	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 5320.94$ DEVIS D5094 AUTO ÉLEGANCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 858,73	-
PCG PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC.	1738341	2025-09-19	ORTEGA, CARLOS	SGPI - Acquisition de services pour le remplacement de regard de nettoyage et l'inspection par caméra. Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du centre Gadbois.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$6 383,24	-
TRADUCTIONS SERGE BELAIR INC.	1738652	2025-09-22	PARE, MAGALIE	SRHC / Service de traduction pour Stratégie Montréalaise de l'eau	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 433,09	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	VER1168252	2025-09-26	TOSKA, ERMIR	6804 9153AB SILDER PIN AVANT DES DEUX COTE , SMRA VERDUN , UNITÉ : 213-16337	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 651,22	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1736181	2025-09-30	AMOUSSOU, EULOGE	Palette de caisse d'eau pour l'aqueduc	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 442,39	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1168699	2025-10-01	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 520,33	-
CHARLIE TANGO JEUX INC.	1732863	2025-10-06	BERNIER, MARTINE	SEPLV-Modification du parcours numérique À la recherche de la noisette rouge pour l'hiver 2026 pour le jardin botanique 3 versements à venir octobre 2025-janvier et avril 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$13 000,00	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1716363	2025-10-07	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, REMPLISSAGE HUILE TDH VRAC, ATELIER P.A.T.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 347,38	1638766
TEXNOV INC.	1741924	2025-10-09	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 0987 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT ENDUIT ACRYLIC - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 858,70	-
9333-4787 QUEBEC INC.	1743631	2025-10-21	GLOVER, RICKY	SGPI - Fourniture, installation et livraison d'échelle en aluminium pour avoir accès au toi de l'Arena Bill Durnan	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 887,11	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1743607	2025-10-21	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO / Paiement de facture pour location de 2 pompes auto-amorçantes (hors-contrat)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$12 391,04	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1744190	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMPE DE POCHE)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 750,07	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1170957	2025-10-26	OUIMET, GUY	ACHAT DE PIECE POUR PROBLEME ÉLECTRIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 367,94	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	CAR1168390	2025-09-29	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 154,44	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	CAR1168390	2025-11-03	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$57,74	-
SANIBERT INC	1746202	2025-11-05	HEVEY, GILLES	SCONCA / Location de toilettes dans les lieux d'élimination de la neige (LEN) - Saison H25-26 - PMR, S-O, MTN	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$4 642,56	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	VER1172417	2025-11-07	GRENON, LUC	HUILE MOTEUR 5W20 EN VRAC (400 LITRES ENVIRON) SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 610,70	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1747330	2025-11-12	BRISEBOIS, LUC	PNEU,4 SAISONS,TRACTION,GOODYEAR G622 RSD LT,225/70R19.5,IND.CHARGE "G",COTE VITESSE "N"	Bilan	Matériel roulant	$7 419,78	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747666	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, MASSE, MARTEAU, LAMES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 215,57	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1173037	2025-11-14	CADOTTE, ERIC	RESERVE FONDS 4500.28$ DEVIS 573 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 109,33	-
UAP INC.	ROS1173302	2025-11-18	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS MATÉREL ET PRODUITS POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 159,24	-
BRANDT TRACTEUR	VER1174162	2025-11-26	TOSKA, ERMIR	APPEL DE SERVICE RESERVEZ FONDS CHEZ BRANDT BROSSARD SELON SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 2057.47$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 437-12377	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 160,09	-
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1748238	2025-11-18	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT FILTRE A POCHE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 270,26	1739850
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1747923	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour vérifier le fonctionnement des ascenseurs. Frederic Fournier. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 049,87	1638826
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1747923	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement quatres factures pour vérifier le fonctionnement des ascenseurs. Frederic Fournier. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 049,87	1638829

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1731118	2025-09-08	DORE, FRANCOIS	Loccation d'un camion de type "Transit" ou "Sprinter" pour l'équipe AQ-EG pour l'année 2025 (mai à décembre 2025)	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 172,82	-
RICOH CANADA INC	1741640	2025-10-08	BESSETTE, HUGUES	SUM // Achat d'une imprimante multifonction couleur tabloïd Model IM C4510 + frais d'entretien mensuel pour le SUM Entente 1569016	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$13 999,55	1569016
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1745841	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PELLE, MARTEAU)	Bilan	Construction	$1 466,47	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1745841	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, PELLE, MARTEAU)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 301,85	-
BOIS STEPHANE BOUDRIAS INC.	1743022	2025-10-16	BASTIEN, ISABELLE	BCO 2025 - Disposition des résidus des boues d'égout du bassin de sédimentation Thimens	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$17 847,87	-
BOIS STEPHANE BOUDRIAS INC.	1743022	2025-10-22	BASTIEN, ISABELLE	BCO 2025 - Disposition des résidus des boues d'égout du bassin de sédimentation Thimens	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$2 828,57	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	1737236	2025-09-15	COURT, ALEXANDRA	SCULT / Paiement de factures pour des iinstruments de musique pour le Centre Sanaaq	Culture	Bibliothèques	$14 797,81	-
CYCLONE SANTE INC.	1739694	2025-09-29	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture - Expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 141,78	-
PETITES-MAINS	1747427	2025-11-12	BERNARD, ANNIE	SCONCA/ Service de traiteur pour la reconnaissance des employés du 311 - 10 décembre 2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$2 131,24	-
LOIN DEVANT RESSOURCES HUMAINES INC.	1741957	2025-10-09	MILFORT, ROLANDESIR	CFP / Ouverture dossier; planification, convocation plaignant, rencontre, prise version des faits plaignant, rédaction de la déclaration, rapport, lettres, rencontres. Conforme à la convention de services | Dossier 2025-078-CFPM de Loin Dev	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$10 393,76	-
EBI ENVIROTECH INC.	1735974	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour l□acquisition de service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition. Entente : 1594156	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 037,17	1594156
HBGC INGENIEURS	1739618	2025-09-26	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Services professionnels concernant l□expertise structurale du monument à l□immigrant situé au parc Ladauversière à Saint-Léonard. Selon l'offre S25-384	Culture	Autres - activités culturelles	$8 923,94	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1744758	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT, BRIDE, VALVE, BOULON)	Bilan	Matériel roulant	$6 098,43	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1738066	2025-09-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 430,49	1724987
DRAPEAUX ET BANNIERES L'ETENDARD INC.	1749838	2025-11-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DRAPEAUX)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,24	-
DRAPEAUX ET BANNIERES L'ETENDARD INC.	1749838	2025-11-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DRAPEAUX)	Bilan	Communication et marketing	$4 976,60	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741529	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLIER, ARRET. MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$606,83	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741529	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLIER, ARRET. MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 622,64	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741529	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLIER, ARRET. MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 582,04	1740521
SOLMATECH INC.	1727019	2025-11-27	HEVEY, GILLES	SCAEC / Accompagnement technique pour la production de matériau recyclé MR-1 et MR-2 ou MR-3 à MR-5 conformes aux normes en vigueur au PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 316,82	-
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1744197	2025-10-24	POTVIN, ERIC	SCULT // Paiement de facture pour la réalisation du Projet, qui vise l'analyse et l'expérimentation de modèles innovants de gouvernance culturelle	Culture	Autres - activités culturelles	$4 492,50	-
BELL MEDIA INC.	1729784	2025-10-10	PARE, MAGALIE	SRHC// Service de placement média publicitaire -projet Bon usage de l'eau	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 498,76	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1747304	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ANTIGEL, LAVE GLACE)	Bilan	Construction	$1 408,51	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1747304	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ANTIGEL, LAVE GLACE)	Bilan	Matériel roulant	$2 456,29	-
2547-0956 QUEBEC INC.	1742228	2025-10-10	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement factures l□acquisition de Services d□entretien et travaux sur demande sur des systèmes de détection des gaz dangereux pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1570246.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 507,36	1570246

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1699049	2025-09-02	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI - Acquisition de services pour visites et prises d'échantillons d'eau des refroidisseurs de fluide des systèmes d'aréna et tour d'eau de climatisation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 564,79	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1699049	2025-10-23	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI - Acquisition de services pour visites et prises d'échantillons d'eau des refroidisseurs de fluide des systèmes d'aréna et tour d'eau de climatisation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 674,56	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1699049	2025-11-03	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI - Acquisition de services pour visites et prises d'échantillons d'eau des refroidisseurs de fluide des systèmes d'aréna et tour d'eau de climatisation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 359,60	-
TENCO INC.	1735318	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AJUSTEUR,CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	$29 925,22	-
TENCO INC.	1735318	2025-09-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AJUSTEUR,CHENILLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1748034	2025-11-17	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - RAMASSAGE LAME DE PAILLAGE POUR TONDEUSE,CACHE POUSSIERE LONG,COURROIE SERPENTINE DE PLATEAU	Bilan	Matériel roulant	$2 136,49	-
KAMA MAUREEMOOTOO	1747388	2025-11-12	CAMARA, THIBAULT	SCULT - Animation d□un atelier avec les enfants de 6 ans et plus autour de l□œuvre de l□artiste (Kama Maureemootoo)	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$3 674,58	-
CYCLONE SANTE INC.	1746358	2025-11-06	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 094,52	-
COMPUGEN INC.	1750119	2025-11-28	MARSOT, ELSA	SCULT // Soumission pour l'achat d'un ordinateur portable Dell CAG B102 CTO Pro 14, Intel Ultra 5 235U vPro, 14". et d'une Station d'accueil Dell Pro Smart Dock-SD25. Entente: 1654697	Culture	Autres - activités culturelles	$2 632,65	1654697
LA NOUVELLE TABLEE (1996) INC	1744135	2025-10-23	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Location de meuble et équipement de restauration pour l□évènement de la Nuit des chercheuses et chercheurs 2025 - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 258,32	-
LA NOUVELLE TABLEE (1996) INC	1744135	2025-11-07	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Location de meuble et équipement de restauration pour l□évènement de la Nuit des chercheuses et chercheurs 2025 - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$1 886,20	-
MINROCK TECHNOLOGIES INC	1738011	2025-09-18	LAPOSTOLLE, GENEVIEVE	SGPMRS // Achat de compost, pour le CSCSR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$3 925,77	-
EPM MECANIQUE	1748401	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI / Paiement facture Correctifs drainage unité gym. P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 473,13	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1745121	2025-10-29	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - ACTIONNEUR DE FREIN DE REMORQUE, BOYAU FREIN	Bilan	Matériel roulant	$2 875,79	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1745121	2025-10-31	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - ACTIONNEUR DE FREIN DE REMORQUE, BOYAU FREIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$57,73	-
CAMFIL CANADA INC.	1735739	2025-09-04	LAURIN, JONATHAN	Filtres - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 136,35	-
COMPUGEN INC.	1741523	2025-10-07	RICHARD, MARTIN-GUY	STI // Renouvellement souscription de la solution Trend Micro Support Program du 1 décembre 2025 au 30 novembre 2026 - C00_0078	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$70 847,19	-
SANI-FONTAINES INC.	1740893	2025-10-03	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	DBEI_Fontaine à boire - Modèle LZS8WSLK - Projet De l'eau dans ta gourde	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$5 347,54	-
SUZANNE COTE	1738344	2025-09-19	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (Suzanne Côté)	Culture	Bibliothèques	$3 989,52	-
ECO-FORMA ENVIRONMENTAL SOLUTIONS INC.	1749020	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$10 152,29	-
CONSTRUCTION D360 INC.	1735372	2025-09-03	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV/ Projet 2085 _Fabrication comptoir d'animation intérieur et chariot d'animation extérieur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$17 250,00	-
CONSTRUCTION D360 INC.	1735372	2025-09-09	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV/ Projet 2085 _Fabrication comptoir d'animation intérieur et chariot d'animation extérieur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
ANDRAS CSASZAR	1741794	2025-11-12	RIVERA, CLAUDIA STELLA	SCULT - Mandat de services professionnels pour la réception, manutention et mise en réserve de	Culture	Musées et centres d'exposition	$4 760,00	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1736833	2025-09-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE)VERIN LINEAIRE	Bilan	Matériel roulant	$7 846,98	-
TCED INTL INC.	1743561	2025-10-21	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BATTERIES SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$4 392,59	1577408
TCED INTL INC.	1743561	2025-10-21	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BATTERIES SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$59,74	1577409
KARINE SAVARIA	1741752	2025-10-08	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Affaires civiles - Proposition de service en Coaching Professionnel - pour Isabelle Bureau - Année 2025	Affaires juridiques	Affaires civiles	$3 175,86	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1746554	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DOUILLE, ROULEMENT, MANCHON)	Bilan	Matériel roulant	$6 329,07	1483436

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1746554	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DOUILLE, ROULEMENT, MANCHON)	Bilan	Matériel roulant	$593,37	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1748482	2025-11-19	PAQUETTE, STEPHANIE	RH SRHC / Paiement le da facture - expertise médicale en psychiatrie. RV du 11-11-2025, Rv du 12-11-2025	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$14 173,32	-
W. COTE ET FILS LTEE	1748699	2025-11-20	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - CONSOLE ECOBITE 2 PRO, BRAS DE LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	$474,76	-
W. COTE ET FILS LTEE	1748699	2025-11-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - CONSOLE ECOBITE 2 PRO, BRAS DE LEVAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$49,49	-
W. COTE ET FILS LTEE	1748699	2025-11-27	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - CONSOLE ECOBITE 2 PRO, BRAS DE LEVAGE	Bilan	Matériel roulant	$3 288,82	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1745115	2025-10-29	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES KUBOTA	Bilan	Matériel roulant	$3 835,73	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1745115	2025-10-31	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES KUBOTA	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$94,49	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1745115	2025-10-31	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES KUBOTA	Bilan	Matériel roulant	$37,98	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1745115	2025-11-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES KUBOTA	Bilan	Matériel roulant	$1 240,30	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1706096	2025-10-29	HAMEL-NUNES, JONATHAN	SUM // Gestion de la traçabilité de sols contaminés à l'aide de la plateforme Trace-Québec - Travaux de feux de circulations sur plusieurs intersections pour le DPAU	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$14 000,00	-
CREUSAGE RL	1744439	2025-10-27	FRANCOEUR, NICHOLAS	Service de creusage pneumatique le 7 octobre - Pour paiement de facture f16841	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 070,88	-
ABC DIESEL INC.	AVM1172249	2025-11-05	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 317-18004.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 211,60	-
KEYSTONE AUTOMOTIVE INDUSTRIES ON INC.	PIR1172738	2025-11-12	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEEM DE CARROSSERIE, UNITE: 212-22264	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 667,63	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	PIR1171318	2025-10-28	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / INSPECTION ET INSCRIRE LA CHARGE SUR LES RACKS / 98-FOURNIT / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 126,00	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1165997	2025-09-03	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR JLE ESTIME NUM 82108 MONTANT 1360.31	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 679,00	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	LAS1168802	2025-10-07	LAPLANTE, JEAN-MARC	REMPLIR PRESTONE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 538,14	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1748089	2025-11-17	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT LUMINAIRES EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPAL KHRBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 633,43	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1166542	2025-09-09	GAUVREAU, ALAIN	BOITE DE CONDITIONNEUR ET VRILLE / 501-15414 / GARAGE DES CARRIÈRES / FOURNISSEUR UNIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 069,82	-
BRANDT TRACTEUR	PIR1168085	2025-09-25	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, ENTRETIEN, UNITE: 454-18288	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 794,63	1542222
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1168089	2025-09-25	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIÈCES DE FREIN / 118-20110 / JARDIN BOTANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 673,94	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1168089	2025-10-14	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIÈCES DE FREIN / 118-20110 / JARDIN BOTANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$899,12	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1736514	2025-09-10	DESJARDINS, LOUISE	HUILE MOTEUR EN VRAC POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$2 126,22	1638766

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE SGR INC	RPP1167079	2025-09-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS /293-16008 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 184,66	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1749683	2025-11-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: POMPE LEVAGE DE CABINE REAP / VIAU (INVENTAIRE: HYDRAULIQUE, BOUCHON DE RESERVOIR D'UREE	Bilan	Matériel roulant	$2 762,96	-
LOCATION LORDBEC INC.	1743950	2025-10-23	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7279 Musset	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$9 028,92	-
MLC ASSOCIES INC.	1746830	2025-11-10	LACROIX, REMI	#2509100001 - Services Professionnels pour le remplacement de deux (02) groupes motopompes à la station de pompage du tunnel Lacordaire	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$10 183,79	-
EQUIPEMENT SH INC.	1740979	2025-11-12	YESUFU, WASIU	SMRA / Fourniture et aménagement d'un véhicule type sécurité avec une cage pour des animaux. Camion fourni par la Ville.	Materiel roulant et ateliers	Fourrière municipale et contrôle des animaux	$28 324,62	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1747927	2025-11-14	GARNEAU, MELANIE	SEAU / Acquisition d'un mobilier de bureau pour les formateurs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 389,51	-
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1748132	2025-11-17	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Frais de location d'accessoires de restauration pour l'événement du 13 novembre 2025: Assermentation de la mairesse et des élus municipaux. Service déjà rendu	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$11 847,29	-
VENTILABEC INC.	1749483	2025-11-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air pour divers bâtiments. Entente : 1715386.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 232,03	1715386
VENTILABEC INC.	1749483	2025-11-25	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour pour des services d□entretien préventif et de travaux sur demande en chauffage, ventilation et conditionnement de l'air pour divers bâtiments. Entente : 1715386.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$642,52	1715388
LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC	1737533	2025-09-16	ROBERGE, MARTIN	Surveillance des travaux : Projet " Fourniture, plantation et remplacement, arrosage et entretien d□arbres de 2025 à 2028	Verdun	Horticulture et arboriculture	$4 577,45	-
LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC	1737533	2025-11-24	ROBERGE, MARTIN	Surveillance des travaux : Projet " Fourniture, plantation et remplacement, arrosage et entretien d□arbres de 2025 à 2028	Verdun	Horticulture et arboriculture	$343,82	-
GDLC EXCAVATION INC.	1745861	2025-11-04	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation de la conduite d'égout au 6559-63 Boul Saint-Laurent. Soumissionnaires: 6 , Reçue: 3 DDTET - Études technique (AK)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$13 228,42	-
AMRIZE CANADA INC.	1693574	2025-11-03	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat de pierre concassée - Aqueduc - Arrondissement RDPPAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$812,81	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1693574	2025-11-05	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat de pierre concassée - Aqueduc - Arrondissement RDPPAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$16 445,24	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1693574	2025-11-19	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat de pierre concassée - Aqueduc - Arrondissement RDPPAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$811,53	1594243
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1678605	2025-10-28	BARNOTI, MYRA	SCONCA / BCO pour réception des factures pour l'impression des CAM pour 2024	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$31 496,25	1649017
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MHM1169759	2025-10-14	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ CHARTRAND FORD POUR INSPECTION SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 3585.83	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 764,67	-
PLOMBERIE MIRAGE INC	1717731	2025-10-20	BASTIEN, ISABELLE	Remplacement d'égout sanitaire, Pavage de la rue et trottoir, Passage de la caméra vidéo et signalisation pour dévier la voie de circulation au 1747 rue Boudrias, ville Saint-Laurent.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$1 984,98	-
PLOMBERIE MIRAGE INC	1717731	2025-10-23	BASTIEN, ISABELLE	Remplacement d'égout sanitaire, Pavage de la rue et trottoir, Passage de la caméra vidéo et signalisation pour dévier la voie de circulation au 1747 rue Boudrias, ville Saint-Laurent.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1163598	2025-10-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D364319 / REPARATION BOOM LOUSSE 454-11171	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 384,32	1542222
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1701432	2025-09-05	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / BCO 2025 - Service de huissier de justice	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Fourrière municipale et contrôle des animaux	$7 874,06	-
TENAQUIP LIMITED	1736336	2025-09-09	BERUBE, CATHERINE	Chariots - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 338,08	-
MACPEK INC.	LAC1168268	2025-09-26	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	SET DE PATTE POUR BENNE WSUDL106WT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 566,63	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	LAC1169485	2025-10-09	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVOIR D'HUILE HYDRAULIQUE 5-1078-2 / KAN510780 RESERVOIR 35 GALLONS COTE PASSAG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 467,21	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TWIN EQUIPMENT LIMITED	LAC1169485	2025-10-10	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVOIR D'HUILE HYDRAULIQUE 5-1078-2 / KAN510780 RESERVOIR 35 GALLONS COTE PASSAG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$262,47	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	LAC1169485	2025-10-14	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVOIR D'HUILE HYDRAULIQUE 5-1078-2 / KAN510780 RESERVOIR 35 GALLONS COTE PASSAG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 080,48	-
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1736571	2025-09-10	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux de remplacement d'égout sanitaire effectués en date du 5 septembre au 11960 Bois-de-Boulogne	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$16 530,27	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1748240	2025-11-18	HOOPER, CHANTAL	Fourniture et livraison de béton pré-mélangé pendant la période entre ententes.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 608,97	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1700691	2025-11-25	BERNARD, ANNIE	SCAEC / BCO 2025 - Frais de poste pour Carte Accès Montréal	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$76 640,87	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	SLD1168024	2025-09-24	MARDI, YOUNES	RESERVER FOND POUR HYDRAUMAX POUR CYLINDRE DE BENNE AU MONTANT DE 3893,43$ SELON ESTIME 28447	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 087,61	-
ATELIER JEAN PAQUET INC.	1744305	2025-10-24	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Boites et tiroirs (collections insectes) - Facture 6347A	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 150,00	-
MECANO ALCA INC	CES1167521	2025-09-18	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 223,58	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1748205	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DISQUE, CYLINDRE)	Bilan	Matériel roulant	$3 263,01	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1748205	2025-11-19	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DISQUE, CYLINDRE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$99,74	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1743691	2025-10-22	MARTEL, DAVID	IN 519305 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Donald Descoteaux - Réso tr. CM25 0553 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$5 463,00	-
EBI MONTREAL INC.	1695438	2025-11-24	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2025 SEPLV - Collecte de déchets au Jardin Botanique de Montréal-serres-insectarium et restaurant du jardin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 000,00	-
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY	1706532	2025-10-14	BOURRET, YANICK	Peinture signalisation pour la saison	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 374,07	-
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	CAR1166476	2025-09-11	RECTON, YAN	PIECE TRAILER ASPHALTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 637,87	-
IGO INC	1737440	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POLAR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 682,88	-
8505284 CANADA INC	1738083	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1167 pour rénovation des deux salles de bains suite a une fuite d'eau. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 531,69	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1167550	2025-09-18	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Achat de pièces JOHN DEERE pour réparation de l'unité 413-22138.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 688,97	1542222
VIDEO EXPERTS	1650289	2025-09-19	HAMEL-NUNES, JONATHAN	Réparation des cameras de surveillance du réseau terrain CGMU - Ref: Patrice Gauthier	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$5 249,37	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	VER1167685	2025-09-22	GRENON, LUC	RESERVEZ FONS CHEZ EXCELLENCE HYDRAULIQUE POUR INSPECTION ANNUELLE HIAB SELON # 34650 POUR UN MONTANT DE $ 4589.17 , SMRA VERDUN , UNITÉ : 246-18440	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 190,52	-
MPM DIESEL INC.	SLT1168163	2025-09-25	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 14008.55$ DEVIS 205 MPM MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 791,68	-
J.A. LARUE INC	RPP1168621	2025-10-01	GAUVREAU, ALAIN	PLANÉTAIRE, VRILLE ET QUICAILLERIE / 825-13350 / GARAGE ROSEMONT / FOURNISSEUR UNIQUE / SANS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 862,82	-
J.A. LARUE INC	RPP1168621	2025-10-14	GAUVREAU, ALAIN	PLANÉTAIRE, VRILLE ET QUICAILLERIE / 825-13350 / GARAGE ROSEMONT / FOURNISSEUR UNIQUE / SANS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$204,73	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742309	2025-10-14	HUBERT-HUGOUD, SARAH	T FONTE D'ANCRAGE	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$4 198,79	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742703	2025-10-15	TURNBLOM, SYLVAIN	Bases de puisard et anneaux de rehaussement. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	$2 301,12	1732401

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FST CANADA INC.	SLT1170232	2025-10-20	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES VOIR FACTURE S14608 REPARATION DU MINI ECUREUR FACTURE TOTOL SEPARÉ EN 3 AVEC AQUEDUC ST LEONARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 195,97	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	NME1170477	2025-10-21	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER MONTANT POUR SOUMISSION NO 68594 DE TROIS DIAMANTS AUTOS AU MONTANT DE $2499.99	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 799,45	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	VER1170456	2025-10-21	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ FRANCOIS GIRARD MACTOOLS POUR EQUIPEMENT SELON TICKET # 175715 POUR UN MONTANT DE 6985.88$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 379,04	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	MHM1171251	2025-10-28	BELANGER, BRUNO	PIECES POUR SMRA, ENTRETIENT / REPARATION SALEUSE GOHIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 869,58	-
ERIKS INDUSTRIAL SERVICES LP	ROS1167002	2025-09-15	BEAULIEU, DAMIEN	SECTION EN CAOUTCHOU REFORCÉ DE PELLE DEFLECTEUR POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 281,84	-
ERIKS INDUSTRIAL SERVICES LP	ROS1167002	2025-10-30	BEAULIEU, DAMIEN	SECTION EN CAOUTCHOU REFORCÉ DE PELLE DEFLECTEUR POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$96,60	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1171864	2025-11-03	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 620,49	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1172248	2025-11-05	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 649,60	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	VER1152659	2025-11-07	GRENON, LUC	SOUMISSION SIMPLEX # W28270-37 POUR UN MONTANT DE $ 7305.21 AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 669,56	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	1746856	2025-11-10	BROSSARD, LOUIS	Servo Actuateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 292,00	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	1746856	2025-11-19	BROSSARD, LOUIS	Servo Actuateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$15,00	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	VER1172577	2025-11-11	TOSKA, ERMIR	2871452 GASKET ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 255-11476	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 994,91	-
HARNOIS ENERGIES INC.	DIC1125219	2025-11-14	MORAND, PHILIPPE	REMPLISSAGE DU PRESTONNE SELON ENTENTE AVEC HARNOIS 1638765	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 187,84	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1748506	2025-11-19	CORBEIL, ERIC	SGPI // Inspection et remplacement filtres a air, ST1109-V06 - 37215070254 - Compresseur #1: frais de kilométrage et surcharge QC.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 272,78	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1173535	2025-11-19	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO ST19334 BT 1268999 UNITÉ 437-14098	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 099,73	-
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	SLT1173623	2025-11-20	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO ST19350 BT 1269492 UNITÉ 395-17002	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 165,13	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1749079	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement 4 factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$120,74	1638826
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1749079	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement 4 factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 049,87	1638829
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1749079	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement 4 factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$839,90	1639059
LE GROUPE J.S.V. INC	1749455	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, CHALUMEAU, COUTEAU...)	Bilan	Construction	$136,06	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1749455	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, CHALUMEAU, COUTEAU...)	Bilan	Matériaux de fabrication et usinage	$4 094,58	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1749455	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, CHALUMEAU, COUTEAU...)	Bilan	Outillage et machinerie	$551,52	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1749455	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, CHALUMEAU, COUTEAU...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 048,87	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EPM MECANIQUE	1748249	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 259499 et 259500 pour remplacement des drafs inducer et de l'ensemble d'allumage et de détection de flamme. P-O Musial.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 373,87	1715378
COFOMO INC.	1709337	2025-09-08	BELLACHE, YASMINA	SAPP/ Accompagnement en gestion de changement pour le projet de modernisation de la chaîne logistique (Portion Agglo 48,7%)- (Portion Local 51,3%)- Entente : 1681459	Approvisionnement	Gestion de l'information	$3 254,68	1681462
COFOMO INC.	1709337	2025-10-15	BELLACHE, YASMINA	SAPP/ Accompagnement en gestion de changement pour le projet de modernisation de la chaîne logistique (Portion Agglo 48,7%)- (Portion Local 51,3%)- Entente : 1681459	Approvisionnement	Gestion de l'information	$9 388,90	1681462
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1739658	2025-09-26	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour l'acquisition de Services d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1567649 .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 069,39	1567649
LONGUS EQUIPEMENT INC.	SLT1164063	2025-10-14	BRISEBOIS, LUC	PIECE DE RETENU BUSCHING DE BUCKET ARRIERE VEH 454-15628 CASES 590SN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 505,25	1453432
GROUPE QUALINET INC	1741737	2025-10-08	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 342,63	1683914
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1744918	2025-10-29	HADDAD, CARINE	DA 894189; #2510240002 - Chauffage d'appoint pour la station de pompage Lacordaire	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 574,45	-
SOLUTIONS DE STATIONNEMENT INTELLIGENT INC.	1740298	2025-10-01	GALLAA, MOHAMED	SUM // Achat de Mat d'extension pour camera selon la spécification DNI-6D-4724 pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$13 958,09	-
SOLUTIONS DE STATIONNEMENT INTELLIGENT INC.	1740298	2025-10-03	GALLAA, MOHAMED	SUM // Achat de Mat d'extension pour camera selon la spécification DNI-6D-4724 pour le SUM	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	$472,44	-
GROUPE ENOV INC.	1741963	2025-10-09	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Achat de lingettes anti graffiti.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Administration, finances et approvisionnement	$7 193,17	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1744029	2025-10-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1639059.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 717,42	1639059
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1721214	2025-10-01	HUARD, LUCIE	Sable grossier - Livraison par semi-remorque	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$818,59	1711684
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1721214	2025-11-25	HUARD, LUCIE	Sable grossier - Livraison par semi-remorque	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 541,01	1711684
COGECO MEDIA INC.	1737001	2025-09-12	SAUVE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Service de placement média publicitaire: Zéro déchet (numérique).	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$4 619,45	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736760	2025-09-11	NOEL, ANNE-MARIE	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - Entretien (poubelle, papier, nettoyant)	Bilan	Entretien et nettoyage	$226,02	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736760	2025-09-11	NOEL, ANNE-MARIE	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - Entretien (poubelle, papier, nettoyant)	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 025,56	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736760	2025-09-11	NOEL, ANNE-MARIE	LASALLE / REAPPRO/ INVENTAIRE - Entretien (poubelle, papier, nettoyant)	Bilan	Environnement et nature	$123,13	1719849
DUCORE EXPERTISE INC.	1749160	2025-11-24	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 131,28	-
MP REPRODUCTIONS INC.	1737780	2025-09-17	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Soumission pour le service d'impression pour l'exposition - Kiosque Stella-du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 634,85	-
MP REPRODUCTIONS INC.	1737780	2025-10-30	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Soumission pour le service d'impression pour l'exposition - Kiosque Stella-du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$148,64	-
STUDIO OUTTHERE	1746789	2025-11-10	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Co-conception et réalisation d'une installation en voile colorée suspendue inspirée du déploiement des pétales d'une fleur géante sous forme de projet clé en main - Jardin Botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 200,00	-
TECHNIPARC	1739613	2025-09-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Paiement de facture Frais d'entretien et réparation des terrains au CSCR.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 942,26	-
TECHNIPARC	1739613	2025-10-01	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Paiement de facture Frais d'entretien et réparation des terrains au CSCR.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$3 349,10	-
FOTOWARE AS	1736032	2025-09-08	JODOIN, JULIE	SEPLV - Service de maintenance des licences de logiciel FotoStation clients, FotoWare Profesionnal, Index Manager du 23 août 2025 au 22 août 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$28 240,43	-
FOTOWARE AS	1736032	2025-11-28	JODOIN, JULIE	SEPLV - Service de maintenance des licences de logiciel FotoStation clients, FotoWare Profesionnal, Index Manager du 23 août 2025 au 22 août 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 574,17	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1735164	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(NETTOYANT, PULVERISATEUR, LUBRIFIANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	$480,38	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1735164	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(NETTOYANT, PULVERISATEUR, LUBRIFIANT)	Bilan	Environnement et nature	$290,03	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1735164	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(NETTOYANT, PULVERISATEUR, LUBRIFIANT)	Bilan	Matériel roulant	$1 476,54	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1744917	2025-10-29	PARENT, MARIE	SIRR/ Projet de formation AutoCad de base avancée et civil 3D (Adaptées pour municipalité) dans le cadre du BIM	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$10 544,95	-
SIGNEL SERVICES INC	1737127	2025-09-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PANNEAUX DE SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 630,36	-
SIGNEL SERVICES INC	1737127	2025-09-15	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PANNEAUX DE SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$131,23	-
ROBERT BOILEAU INC	1738579	2025-09-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$6 356,39	-
WOLSELEY CANADA INC.	1747507	2025-11-13	LABOS, COSTAS	Achat de fournaise pour le bâtiment 0551 - CENTRE SPORTIF NDG..	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$46 612,36	-
TECHNO FEU INC	1745362	2025-10-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE⚽ Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$7 753,69	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1744957	2025-10-29	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES CATERPILLAR ET PERKINS	Bilan	Matériel roulant	$2 774,48	-
CONSEIL DES ARTS DE MONTREAL	1746810	2025-11-10	MORISSETTE, CHANTAL	SEAU / Paiement de facture pour Fête de fin d'année_Service de l'eau 2025	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$3 228,35	-
AMRIZE CANADA INC.	1746138	2025-11-05	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCAEC / Achat et transport de pierres concassées	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$2 096,00	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1741616	2025-10-07	LANTHIER, FRANCOIS	Contrat de services professionnels pour services juridiques afin de représenter l'inspectreur général à titre de mis en cause dans le dossier 2025-05.02	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$91 356,75	-
L.D.J.V. COURRIER PLUS INC.	1694771	2025-10-09	BAZIZI, KAMEL	livraison de 8 000 colis - Service de l'eau, Karim Fichtali	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$18 210,26	-
RICOH CANADA INC	1743929	2025-10-23	BLAIS, ETIENNE	SIRR/ Acquisition de 4 photocopieurs (2 au 7e étage, 1 au 8e étage et 1 un RDC) de modèle IMC4510 (Multifonction moyen groupe de travail couleur) - Entente 1569016	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$21 747,07	-
LOCATION TREMBLAY INC.	1710720	2025-10-21	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - location de 2 voiturettes Greenwork model cu400 du 7 avril au 19 octobre (à confirmer) 7 mois	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$23 587,00	-
QUI POUSSE	1700521	2025-11-12	OUNAHI, SALIMA	RH// BCO 2025-Servie d'entretient des plantes du 1001 Robert-Bourassa pour 2025	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 074,55	-
TECHNILIGNES	1736250	2025-09-09	DUFRESNE, ALAIN	Marquage de rues dans le cadre des travaux de PCPR et de pavage en régie (PRR). Portion VM (BC SIRR lié 1636253). Soumission du 28 août 2025. Total 21,241.84$. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie-pdi.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$4 237,24	-
WOLSELEY CANADA INC.	1735617	2025-09-04	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 0584 PISCINE INTERIEUR ST-HENRI - ACHAT PURGEUR A AIR ARMSTRONG AV-1 POUR FILTREUR PISCINE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 108,16	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1737019	2025-09-12	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MATERIEL POUR INVENTAIRE ATELIER - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 004,95	-
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1743274	2025-10-20	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 0154 COMPLEXE GADBOIS - ACHAT COMMANDE FILTRE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 486,79	-
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1748926	2025-11-21	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT EMBOUTS POUR FISHOIR - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 643,50	-
CLAUDIA CHAN TAK	1720719	2025-10-22	THELLEND, STEVE	CSLDS - Maison de la culture PE - Développer une programmation adaptée à la population de VSMPE et aux orientations du plan d'action culturel du 1er janvier 2025 au 31 mai 2026 - Projet Commissaire en résidence et budget de fonctionnement	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	$6 339,10	-
P.R. DISTRIBUTION INC.	PIR1167657	2025-09-22	KARABAEV, ULUKBEK	QUAINCAILLERIE, ATELIER MECANIQUE ET SOUDURE POUR PIERREFONDS ET ILE BIZARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 383,75	-
CDTEC CALIBRATION INC.	1735370	2025-09-03	RACINE, DIDIER	Appareil de Calibration - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 218,76	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1166166	2025-09-04	DAVID, STEPHANE	LS26784 TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 049,54	-
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1739133	2025-09-24	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Bois - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 217,63	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAS1168729	2025-10-07	GRENON, LUC	REMPLIR HUILE HYD. TDH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 293,25	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAS1168729	2025-10-08	GRENON, LUC	REMPLIR HUILE HYD. TDH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$30,17	-
ESRI CANADA LIMITED	1746595	2025-11-07	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Renouvellement des licences ESRI du Service pour la période du 10 décembre 2025 au 31 décembre 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$7 149,49	-
FINITION DE TAPIS ECLAIR G.L. INC.	1738972	2025-09-24	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT TAPIS D'HIER OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 149,97	-
CUMMINS CANADA ULC	SLT1169950	2025-10-15	MONTPETIT, SYLVAIN	reserve fond devis 37021 veh 396-14064 facture 251030949	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 678,91	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740460	2025-10-01	RACINE, DIDIER	Stock Entretien Ménagé - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 838,85	1719849
ROBERT BOILEAU INC	RPP1168807	2025-10-02	AUDY, MICHEL	C1974505 (POMPA EAU CHAUDE, RESURFACEUSE ZAMBONI 2015)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 905,49	-
BRANDT TRACTEUR	PIR1168090	2025-10-10	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, ENTRETIEN, UNITE: 454-18287	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 429,59	1542222
ZERO CELSIUS	RPP1169573	2025-10-10	AUDY, MICHEL	C1977206 (PIÈCES DE RESURFACEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 543,70	-
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	1736307	2025-10-29	MCDUFF, DAVID	Réfection de toit - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$81 535,00	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1165356	2025-09-16	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 428,41	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170426	2025-10-21	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 891,80	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170426	2025-11-24	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 080,62	-
SERVICE TECHNIQUE AERIEN RH INC.	1743643	2025-10-21	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 215-21130 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 147,59	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1171182	2025-10-28	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 393-14117 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 615,11	-
UNI-SELECT INC.	1743007	2025-11-04	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) FILTRES	Bilan	Matériel roulant	$1 417,96	-
UNI-SELECT INC.	1743007	2025-11-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) FILTRES	Bilan	Matériel roulant	$1 258,02	-
UNI-SELECT INC.	1743007	2025-11-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) FILTRES	Bilan	Matériel roulant	$156,79	-
AREO-FEU LTEE	1709775	2025-11-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CEINTURE DE SECURITE AVANT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-
AREO-FEU LTEE	1709775	2025-11-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CEINTURE DE SECURITE AVANT	Bilan	Matériel roulant	$2 603,69	-
UNIDE GRAPHIQUE	1737869	2025-09-17	GOULET, CHARLES-ANDRE	Greffe/ Impression de 10 000 Formulaires F-25, 1 couleur noire recto, papier NCR 4 copies, cello de 100 / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$3 979,03	-
GROUPE CIVITAS INC.	1737182	2025-09-12	WU, CANDY YU	Mandat S-2339 : Surveillance des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 047 027,84	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1735719	2025-09-05	HOGGA, MEHDI	VERDUN // REAPPRO-INVENTAIRE-(PEINTURE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 197,18	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1739476	2025-09-26	MOUHANDIZ, HAFIDA	MTLN-MUNI / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 682,44	1736623
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1739476	2025-09-26	MOUHANDIZ, HAFIDA	MTLN-MUNI / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 128,75	-
A&G ELECTROSTATIQUE INC.	RPP1167040	2025-09-15	KONE, DAVID	FOURNIR PO / SABLAGE PRIMER PEINTURER / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 326,07	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1741775	2025-10-08	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT D ' OUTIL MANUEL BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 376,09	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1743044	2025-10-16	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE PINCE ET COUPE CABLE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 520,59	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1737635	2025-09-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE PLAFONNIER DOUBLE, CEINTURE DE SECURITE,	Bilan	Matériel roulant	$2 724,93	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1737635	2025-09-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE PLAFONNIER DOUBLE, CEINTURE DE SECURITE,	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1749185	2025-11-24	BELLEMARE, JOSEE	SEPLV - Alignement de frênes au Jardin Botanique de Montréal Détection des racines à l'aide du géo-radar	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 600,00	-
COMPUGEN INC.	1745340	2025-10-30	DESPAROIS, ANNIE	SIRR/ Achat de station d'accueil Station d'accueil - Thunderbolt 4 - 2 x DP, HDMI, USB-C - 1GbE, 2.5GbE - 330 Watt - Etats-Unis- Entente 1590476	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 761,87	-
BENCO PIECES ET SERVICES	MHM1167136	2025-09-16	ARSENAULT, JESSY	piece pour unite 721-05450	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 513,21	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1749672	2025-11-26	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation de branchement d'égout au 6259-61, 8e Avenue - DDTET Études techniques - RPP (FY) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$17 795,39	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1735105	2025-09-02	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat de béton prémélangé - Aqueduc - Arrondissement RDP-PAT - Avec entente	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 315,01	1723030
BETON PROVINCIAL LTEE	1735105	2025-11-26	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat de béton prémélangé - Aqueduc - Arrondissement RDP-PAT - Avec entente	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 430,46	1723030
RESSORT IDEAL LTEE	DIC1161528	2025-09-03	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D363765 / INSPECTION PEP 396-19168	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 587,90	1687672
MAGNETO-LAVAL INC.	DIC1162846	2025-09-08	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D363889 / REPARATION BENNE ARRIERE 316-18010 (ERREUR SUR PO DIC1162376)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 437,12	-
HYDRO-QUEBEC	1737183	2025-09-12	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Services d'une demande d'alimentation électrique permanente, dans le cadre du projet mise aux normes de l'aréna Saint-Louis. Portion corpo	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$12 187,51	-
HYDRO-QUEBEC	1737183	2025-09-15	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Services d'une demande d'alimentation électrique permanente, dans le cadre du projet mise aux normes de l'aréna Saint-Louis. Portion corpo	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$386,83	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1693170	2025-11-24	WU, CANDY YU	Entretien du matériel roulant pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$24 707,73	-
REAL HUOT INC.	1739286	2025-09-25	DESFOSSES, ELYSE	Commande de divers pièces pour l'aqueduc. RPP (DD) Soumission 11175514	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 212,61	-
RICOH CANADA INC	1747238	2025-11-11	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Achat d'un Photocopieur IM C4510 - Admin Planétarium. Entente 1569016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 496,49	1569016
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167925	2025-09-24	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. POUR CHEZ GROUPE SOIT : TRAVAUX / SAAQ / TRAVAUX SUITE A LA SAAQ AU MONTANT DE $4 173.44 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 381,59	-
HARDY EXPERT CONSEIL INC.	1737640	2025-09-16	COMTE, MARIE-EVE	GAG SGPI - Service pros pour effectuer 3 ouverture en présence de contaminants. Réfection de l'édifice 2075 Plessis	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$8 682,46	-
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742625	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 10" JENKINGS Bonnet de vanne complet	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 724,43	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1746996	2025-11-11	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MANCHON 12" X 24" SIMPLE ATTACHE	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 015,60	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	SLD1170904	2025-10-24	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR CIRCUIT FORD AU MONTANT DE 2188,58$ SELON SOUMISSION EC96864	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 297,74	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	SLD1170904	2025-11-12	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR CIRCUIT FORD AU MONTANT DE 2188,58$ SELON SOUMISSION EC96864	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$777,87	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLD1174226	2025-11-27	MARDI, YOUNES	HUILE 5W20 ET 15W40 EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 060,39	1638766
SANIVAC	1739113	2025-09-24	BLAIS, FREDERIC	Hydro-excavation pour la réparation d'un puisard - voir bon de travail 1062818	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 771,44	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1171831	2025-11-03	GRENON, LUC	316-18007 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 344,25	-
J. RENE LAFOND INC.	1740619	2025-10-02	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - PRODUIT WACKER NEUSON, ESSUIE-GLACE ARRIERE,FILTRE A HUILE MOTEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31,44	-
J. RENE LAFOND INC.	1740619	2025-10-02	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - PRODUIT WACKER NEUSON, ESSUIE-GLACE ARRIERE,FILTRE A HUILE MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 040,69	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1744851	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ADHESIF, SCELLANTS, NETTOYEUR)	Bilan	Construction	$249,29	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1744851	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ADHESIF, SCELLANTS, NETTOYEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 955,10	-
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1741398	2025-10-07	REICHSON, JORDY	SGPI // Paiement factures VM20250918-4 et VM20250918-3 pour correctifs suite au PEP.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 581,44	1569376
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1741398	2025-10-07	REICHSON, JORDY	SGPI // Paiement factures VM20250918-4 et VM20250918-3 pour correctifs suite au PEP.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 198,54	1569378
EXPROLINK INC.	CAR1166850	2025-09-11	RECTON, YAN	EXHAUST BAG, WIPER WET ARM KIT STOCK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 096,20	-
TENAQUIP LIMITED	1737642	2025-09-16	RACINE, DIDIER	Batteries - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 093,00	-
HYDRO-QUEBEC	1738260	2025-09-19	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Acquisition de services pour sécuriser les lignes électriques de haute et basse tension d'Hydro Québec. Dans le cadre des travaux de réfection des systèmes de ventilation aux Ateliers Viau. Facture N° 874661	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$2 036,61	-
BRANDT TRACTEUR	CAR1168543	2025-09-30	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 215,61	-
CAMIONS INDUSTRIELS YALE INC.	RPP1165242	2025-10-02	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 544-04506 - INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 382,37	-
PEINTURES M.F. INC.	1740616	2025-10-02	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ACHAT DE LA PEINTURE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 259,74	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1743359	2025-10-20	BROSSARD, LOUIS	Boulons - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 676,04	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CAR1170433	2025-10-22	RECTON, YAN	ensemble rack a toile et toile noir et asphalte	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 858,28	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1170603	2025-10-22	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION NO:W0101211-01 AU MONTANT DE$2056.77 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 159,35	-
CB TECH HYDRAULIQUE INC.	1743717	2025-10-22	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 293-17026 - CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 499,08	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO	1743978	2025-10-23	ROY, ANDREANNE	SEPLV / Achat d'un appareil Panasonic CT47 - Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 536,58	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1744377	2025-10-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEUTRES, BOTTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 674,56	1644900
COMPUGEN INC.	1737306	2025-10-30	CORBEIL, SEBASTIEN	8636 - SGPI - Suite au déploiement de BIM, il est requis d'acquérir des ordinateurs plus performants pour soutenir la modélisation et l'ouverture des maquettes 3D	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 546,93	1654697
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1745830	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BLOCS, LAMES)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1745830	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BLOCS, LAMES)	Bilan	Matériel roulant	$7 113,95	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1172188	2025-11-05	MORAND, PHILIPPE	chaine et binder	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 556,45	-
AQUAMERIK INC.	1745549	2025-10-31	BROSSARD, LOUIS	Pompe - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 231,76	-
AQUAMERIK INC.	1745549	2025-11-05	BROSSARD, LOUIS	Pompe - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$100,00	-
LE GROUPE GUY INC.	VER1170565	2025-11-06	TOSKA, ERMIR	RESERVEZ FONDS CHEZ GR GUY POUR INSPECTION SAAQ ET REPARATIONS SELON # E-BL89474 POUR UN MONTANT DE 3661.67$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 227-13686	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 844,30	-
EMCO CORPORATION	1746496	2025-11-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - EXTENSION EN FONTE POUR BI	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 338,62	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747296	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON. RACCORD, COLLIERS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 382,98	1675923
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747296	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON. RACCORD, COLLIERS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 257,65	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747296	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON. RACCORD, COLLIERS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 470,27	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747296	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON. RACCORD, COLLIERS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 331,06	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747296	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON. RACCORD, COLLIERS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 705,83	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747296	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON. RACCORD, COLLIERS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 428,81	1740521
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1746837	2025-11-13	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - 300M, FIL,ELECTRIQUE,RWU-90	Bilan	Construction	$4 671,57	-
PNEUS RATTE ST-LAURENT INC.	LAC1173122	2025-11-17	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND PNEUS RATTE ST-LAURENT (2000) POUR ACHAT ET INSTALLATION PNEUS HIVERS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	1748235	2025-11-18	MCDUFF, DAVID	TEM CAPITALISABLE - Travaux Rampe d'Accès - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$102 100,00	-
J.A. LARUE INC	CAR1173307	2025-11-18	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 061,17	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1748617	2025-11-19	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT OUTILS MAGASIN ET CAMION 217-14089 - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 530,91	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1749673	2025-11-26	BROSSARD, LOUIS	Équipement de Soudure - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 638,45	-
WOLSELEY CANADA INC.	1749619	2025-11-26	LAURIN, JONATHAN	REAPPRO STOCK MAGASIN BIODOME.ACHAT DE PLOMBERIE. (coude, mamelon, colle, tuyau)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 309,91	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	ROS1141140	2025-10-29	KONE, DAVID	INTERVENTIONS SERVICE DE MAINTENANCE DE NIVEAU 1-2-3-4-5-6-7 , ARTICLE DU FABRIQUANT : SERVICE TECHNIQUES DIVERS, SELON ENTENTE # 1670946 CHEZ CTM POUR DEPARTEMENT DE L'ELETRONIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$251,97	1694088
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	ROS1141140	2025-10-29	KONE, DAVID	INTERVENTIONS SERVICE DE MAINTENANCE DE NIVEAU 1-2-3-4-5-6-7 , ARTICLE DU FABRIQUANT : SERVICE TECHNIQUES DIVERS, SELON ENTENTE # 1670946 CHEZ CTM POUR DEPARTEMENT DE L'ELETRONIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 937,05	1694094
LES PORTES J.P.R. INC.	1744986	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement de factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610274.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 026,21	1610274
DRAPEAU S. TRANSPORT INC.	1746411	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733906 (lot 12), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 784,30	1733906
GROUPE QUALINET INC	1750173	2025-11-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 206,11	1683914
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1737443	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN SCOTCH)	Bilan	Construction	$3 601,77	-
RESTO PLATEAU	1739558	2025-09-26	ROUSSEL, ALAIN	STI/ Paiement de facture pour repas individuels pour le Hackathon 2025.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 414,50	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMCO CORPORATION	1747896	2025-11-14	LACROIX, REMI	SEAU / Acquisition d'outils spécialisé	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 949,65	-
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1697086	2025-09-08	BORYS, CHRISTIAN	HAB / BCO pour le Service de huissiers de justice 2025 pour le service de l'habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$6 299,25	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1735102	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	VERDUN // REAPPRO-INVENTAIRE-(FIL ELECTRIQUE)	Bilan	Construction	$5 313,10	1649510
CAN-INSPEC INC.	1734157	2025-10-23	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	2025-SLE-BCR-TP (EAU) NETTOYAGE ET INSPECTION CCTV DES CONDUITE D'ÉGOUT À LA MAIRIE ET RUE DE BELMONT EN URGENCE LE 28/07/2025 TEL QUE LES BT 25-1724-020 ET 25-1224-079	Saint-Léonard	Réseaux d'égout	$2 321,27	-
LES ENTREPRISES CATSPORTS INC.	1749697	2025-11-26	REYES, YVONNE	SGPMRS // Soumission pour l'achat de haies de compétition d'athlétisme	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$14 593,26	-
J.I.T. LASER INC.	1732944	2025-10-30	CADOTTE, ERIC	SMRA// DA 882428// Découpe au laser de carcans	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$33 346,82	-
LES ENREGISTREMENTS KARISMA INC.	1736859	2025-09-11	GHRIBI, MOUNA	SCULT // Soumission pour l'achat des accessoires pour le Théâtre la Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	$6 329,43	-
TECHNO FEU INC	1744254	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Construction	$1 241,59	-
TECHNO FEU INC	1744254	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$16 993,26	-
TECHNO FEU INC	1744254	2025-10-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$997,79	-
NIVEX INC	1736948	2025-09-11	DUFRESNE, ALAIN	Facture 16801 et 16872 - Ring O Pave Puisard (cochés) 25 mm-1. Arr. de Ville-Marie, TP-travaux.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$4 713,31	-
NIVEX INC	1736948	2025-09-29	DUFRESNE, ALAIN	Facture 16801 et 16872 - Ring O Pave Puisard (cochés) 25 mm-1. Arr. de Ville-Marie, TP-travaux.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$4 713,31	-
S. GRAPHIQUE INC.	1737073	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Service d'Impression, achat de divers articles promotionnels pour nouvelle image de OCPM	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 213,15	-
EQUIPEMENTS BROSSARD	1693997	2025-09-24	LABOS, COSTAS	SGPI - BCO 2025. Service de location de plateforme élévatrice et des service de remorquages	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 149,62	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743670	2025-10-21	JOLY, LINDA	REAP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 256,96	1740477
SECURITE BUNZL	1738947	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUE PROTECTEUR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 668,69	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1743626	2025-10-21	PICARD, CATHERINE	REAP NVENTAIRE RPP - PIECES PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$3 977,30	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1696044	2025-09-09	DOUTETIEN, CHRYSTELLE INGRID	BC OUVERT 2025 - Frais de poste pour l'année 2025	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$5 249,37	-
9467-3357 QUEBEC INC.	1747509	2025-11-13	HEVEY, GILLES	SCAEC / Projet PDI_Fourniture et installation d▫escalier (Millen)	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$7 559,10	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1748071	2025-11-17	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 131,28	-
CENTRE DE LOCATION G.M. INC.	1741260	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // GÀG - location de Nacelle pour le TAZ	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$4 930,28	-
GROUPE LA GUERILLA INC.	1736592	2025-09-10	DIB, JAMIL JIMMY	GAG SENV - Service de production - Vidéo promotionnelle Collecte sélective.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$61 671,22	-
GROUPE LA GUERILLA INC.	1736592	2025-09-12	DIB, JAMIL JIMMY	GAG SENV - Service de production - Vidéo promotionnelle Collecte sélective.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$12 334,25	-
SOFTCHOICE LP	1748165	2025-11-17	CHOLETTE, BENOIT	DG // Soumission pour le renouvellement de Licence pour logiciel d'informatique judiciaire Magnet Axiom Cyber pour le CG.	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	$21 494,45	-
PONTON GUILLOT INC.	1700898	2025-11-10	BARKLEY, STEVE	LAS-BCR-TP 2025 SP ING. ELECTRIQUE POUR 2 SITES	LaSalle	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$5 195,52	-
TECHNO FEU INC	1738766	2025-09-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 718,61	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1738766	2025-09-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$338,87	-
SOCIETE EN COMMANDITE BRENNAN-DUKE	1741903	2025-10-09	FICHTALI, KARIM	Facture 794 - Achat de carte d'accès	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 822,87	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1741042	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CABLE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 374,25	1649510
WOLSELEY CANADA INC.	1745409	2025-10-31	LAURIN, JONATHAN	Reappro stock magasin Biodome. 89. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 382,66	1657298
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1748720	2025-11-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COURROIES)	Bilan	Transport et entreposage	$2 344,37	-
TECHNO-CONTACT INC.	1740695	2025-10-02	SAUVE, STEPHANE	UEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT DISJONCTEUR EATON - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 130,63	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1743422	2025-10-20	LABELLE, MARC	Service de traçabilité des sols contaminés excavés, traces Québec. Frais incidences, VMP-25-004, au parc François-Dollier-De-Casson. Arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$26 092,63	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1746513	2025-11-06	KAMIL, AZIZE	OUEST - LE SUD-OUEST 0584 PISCINE INTÉRIEURE ST-HENRI - ACHAT CONTACTEURS TRANSFOS PISCINE ST-HENRI STOCK SHOP - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 314,01	-
REFRIGERATION AQUA-TECH INC	1748421	2025-11-18	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT 4 ABREUVOIRS OASIS AVEC REMPLISSEUR DE BOUTEILLE - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 134,95	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1748566	2025-11-19	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 2464 CENTRE SPORTIF COTE-DES-NEIGES - ACHAT STOCK ELECTRIQUES POUR LA FOURNAISE 2 PAR DENIS LANDRY - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 802,47	-
BETON BRUNET LTEE	1744531	2025-10-27	GUILLAUME, SAMUEL	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 921,27	1705878
BETON BRUNET LTEE	1746787	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 335,97	1705878
BRANDT TRACTEUR	PIR1164357	2025-10-09	SZABO, ANDREA	2025 PFDS BCG SERV. EXT. INSPECTION 4000H ET REPARATIONS DIVERSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 664,75	1542222
POMPETECH INC	SLT1167438	2025-09-18	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *24093* AU MONTANTS DE 2869'46$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 012,57	-
MARIE-PIERRE SIMARD	1718206	2025-10-10	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Marionnettes - Pollinisateurs - Bonification et dédoublement du kit pollinisateurs (conception et fabricatoin) - Soumission du 05-05-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$420,00	-
MARIE-PIERRE SIMARD	1718206	2025-10-22	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Marionnettes - Pollinisateurs - Bonification et dédoublement du kit pollinisateurs (conception et fabricatoin) - Soumission du 05-05-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 208,45	-
BCO QUEBEC INC	1745477	2025-10-31	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 20251029001 pour retirer sept climatiseurs. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 674,56	-
EQUIPEMENT G.N. JOHNSTON LTEE	RPP1165650	2025-09-03	AUDY, MICHEL	C1967607 (PNEUS MONTÉS SUR JANTES, BALLADE JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 273,79	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1737946	2025-09-17	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 9, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$33 864,77	-
J.A. LARUE INC	MHM1168947	2025-10-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 194,73	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1169864	2025-10-15	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 212-15376 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 314,97	-
KENWORTH MONTREAL	1745736	2025-11-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$1 428,83	-
KENWORTH MONTREAL	1745736	2025-11-05	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$2 384,29	-
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD.	1548865	2025-11-05	TROTTIER, LUC	BON DE COMMANDE ANNUEL SUITE 2022 POUR LE TRANSPORT DE COLIS - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 069,35	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1171637	2025-10-30	GRENON, LUC	293-15056 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 707,62	-
MECANIQUE SGR INC	ANJ1173520	2025-11-19	CADOTTE, ERIC	INSPECTION PEP CAMION, GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 377,95	-
INDUSTRIES JACQUES INC.	1743940	2025-10-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DOUILLES DE RENFORT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31,50	-
INDUSTRIES JACQUES [illegible]	1743940	2025-10-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DOUILLES DE RENFORT)	Bilan	Matériel roulant	$2 507,10	-
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1746324	2025-11-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - BROSSE DE COTE, DESHERBAGE, POUR BALAI BUCHER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$47,24	-
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1746324	2025-11-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - BROSSE DE COTE, DESHERBAGE, POUR BALAI BUCHER	Bilan	Matériel roulant	$2 515,50	-
GESTION PARAMEDICAL	1748352	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TROUSSE PREMIERS SECOURS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$15,75	-
GESTION PARAMEDICAL	1748352	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TROUSSE PREMIERS SECOURS)	Bilan	Sécurité et santé	$2 114,66	-
HERCULES SLR INC.	1725375	2025-09-03	CASSEUS, CHRISTOPHER	INSPECTION ELINGUES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 585,87	-
TELTECH SIGNALISATION INC.	1738135	2025-09-18	BELLEVILLE, ERIC	Location de signalisation routière. Pour payer 7 factures du mois d'avril dans GDF.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 916,62	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1741792	2025-10-08	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 5240, 17e Avenue DDTET Études techniques - RPP (FY) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$14 593,26	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1728845	2025-09-05	BELLEVILLE, ERIC	Matériaux pour les travaux Projet Hogan et projet St-Timothée. Soumission PCPSC-97780 et SC-98433. Arr. de Ville-Marie, TP-voirie-pdi.	Ville-Marie	Construction d'infrastructures de voirie	$2 653,66	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1728845	2025-09-05	BELLEVILLE, ERIC	Matériaux pour les travaux Projet Hogan et projet St-Timothée. Soumission PCPSC-97780 et SC-98433. Arr. de Ville-Marie, TP-voirie-pdi.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$713,91	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	MHM1166276	2025-09-05	ARSENAULT, JESSY	jante pour section tire	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 205,92	-
ULINE CANADA CORP	1737704	2025-09-16	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT // Acquisition des accessoires pour la gestion de la collection Wings (MEM)	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 818,08	-
LES PIECES D'AUTO HERCULES INC.	1741667	2025-10-08	UNGUR, MARIAN	Ensemble de meuleuse, scie alternative, perceuse et batteries Div. Aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 302,21	-
BRANDT TRACTEUR	DIC1160585	2025-09-04	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D363490 / VERIFICATION ET REPARATION SYSTÈME ANTI SWING 437-13102	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 153,92	-
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTREAL(WATER POLO) INC.	1741255	2025-10-06	REYES, YVONNE	SGPMRS // BCO 2025 - service de location de basin aquatique	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 750,00	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1735648	2025-09-04	PARE, MAGALIE	RH-SRHC/ Service postales de société Canadienne des postes - deuxième bon de commande.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 750,85	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	SLT1168338	2025-09-29	MONTPETIT, SYLVAIN	COUTEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 007,88	-
T.E. MOORE PRECISION TOOLS LTD	SLT1167929	2025-11-06	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2253.51$ DEVIS VILLE 092325 OUTILLAGE MOORE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 057,75	-
REAL PAUL ARCHITECTE INC.	1747260	2025-11-12	RINFRET, SIMON	Facture Etude Climatisation - SGPI Château Dufresne - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 261,00	-
STOKER POMPE INC	1736281	2025-09-09	MCDUFF, DAVID	OUEST PROJET PVE DIM 0263 ACHAT UNE POMPE TACO CENTRE ST CHARLES YANNICK ST-AMOUR	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 593,20	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	LAS1170536	2025-10-22	VINCENT, KARINE	PIECES DODGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 771,61	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	LAS1170536	2025-10-23	VINCENT, KARINE	PIECES DODGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 383,32	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	LAS1170536	2025-10-27	VINCENT, KARINE	PIECES DODGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$158,79	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TWIN EQUIPMENT LIMITED	LAS1172475	2025-11-10	DAVID, STEPHANE	M264362 CHUTE SALEUSE ASSEMBLE FISHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 994,77	-
LM 1947 INC.	1736259	2025-09-09	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 157659 pour réparation fuite au niveau du réservoir de carburant. P-O Musial. Entente :1633510.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 235,71	1633510
VALOSPHERE ENVIRONNEMENT	1710079	2025-09-11	HADDAD, CARINE	DA 866270-887686 Fourniture de sites pour la valorisation de roc, de béton et d'asphalte (800 tonnes à 18.91) # entente 1600122	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
P.A.A.L. PARTAGEONS LE MONDE	1740376	2025-10-01	CAMARA, THIBAULT	Convention pour 7 activités interculturelles (petite enfance et grand public) par PAAL Partageons le monde qui aura lieu à la bibliothèque Hochelaga du 05 novembre au 10 décembre 2025.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	$2 200,00	-
ATELIER D'USINAGE GAGNE INC.	1735075	2025-09-01	CASSEUS, CHRISTOPHER	CLE DE SERVICE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 467,23	-
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CES1168541	2025-09-30	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FONDS SELON SOUMISSION ATELIER POUR RÉPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 049,87	-
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CES1168541	2025-10-01	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FONDS SELON SOUMISSION ATELIER POUR RÉPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 429,38	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	CES1170465	2025-10-21	SZABO, ANDREA	FAIRE REBATIR LES 3 CILINDRES EXTENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 120,32	-
WAJAX LTEE	CES1171467	2025-10-29	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIÈCES NACELLE TEREX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 478,99	-
SOGICA INC.	1689058	2025-10-01	OUELLET, FRANCIS	Projet d'impression de la perception 2025	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$43 775,27	-
TUBOQUIP	SLT1164309	2025-10-22	BRISEBOIS, LUC	183625 ESTIMÉ FITTING HYDRAULIQUE ATELIER MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 851,30	-
ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.	CAR1165811	2025-09-02	JUTEAU, JACQUES	SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES USÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 033,76	-
ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.	CAR1165811	2025-09-24	JUTEAU, JACQUES	SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES USÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$456,91	-
ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.	CAR1165811	2025-09-30	JUTEAU, JACQUES	SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES USÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$585,57	-
TELECON INC	1735962	2025-09-05	NUNES, DEMIS	STI // Service de validation de câble de cuivre 100p - Ouverture du boîtier existant et validation des paires, remplacement du boîtier - puit d accès (numéro 60) situé au 1380, Ste Catherine O - Soumission M25-09-08 - B25_0042	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 724,03	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	LAC1161943	2025-09-11	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	FAIRE RECONDITIONNER 2 CYLINDRE HYDRAULIQUE DE BOITE DE BENNE DE COTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 287,55	-
MAPLE LEAF ROPES INC.	SLT1161581	2025-09-23	BRISEBOIS, LUC	ACHAT EXTERNE TAPIS PROTECTEUR DE GAZON FACTURE SEPARER EN 3 DIVISION	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 211,90	-
SOLOTECH INC	1739155	2025-09-24	CHABOT, ISABELLE	GREF / Paiement de facture. Achat et installation d'un projecteur interactif, un tableau pour la projection et accessoires connexes - Pour la Commission de la fonction publique de Montréal.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$8 313,96	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1740171	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUBE, COUSSINET, MANCHON)	Bilan	Matériel roulant	$9 551,86	1483436
MARINE ENTERPRISES INTERNATIONAL , LLC	1740668	2025-10-02	RINFRET, SIMON	Sel pour St-Laurent Marin - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$31 673,95	-
EMCO CORPORATION	1741530	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ÉCROU, JOINT)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 272,46	1688728
POISSANT EXCAVATION INC.	1741732	2025-10-08	PAQUIN, DOMINIQUE	BC pour paiement de la facture 14746, pour les travaux de réparations de branchement d'égout au 714 Legendre Est, qui ont eu lieu le 02/10/2025	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$5 511,84	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1170082	2025-10-16	DUCLOS, CHARLES	RESERVE FONDS 2760.09$ DEVIS 2894 CARROSSERIE NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 520,33	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNICEL ARCHITECTURAL CORP.	1743032	2025-10-16	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Remplacement de Fenêtre - SGPI Insectarium - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 675,44	-
ENCODEV INC.	1742885	2025-10-16	WU, CANDY YU	Soumission Q-1041-006 Banque de 100 heures de consultation pour services de développement applicatif.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$13 816,16	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1170476	2025-10-21	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 10577.61$ DEVIS 81852 JLE ENTREPRISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 658,77	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1171181	2025-10-28	MONGEON, JEAN-FREDERIC	CHAINE ET CLÉ / 901-22243 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 304,50	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1171461	2025-10-29	GRENON, LUC	293-11055 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 651,03	-
METAUX PROFUSION INC.	ROS1170504	2025-10-29	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS TIGE ET TUBE D'ACIER POUR L'ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 943,85	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1743459	2025-10-20	BROSSARD, LOUIS	Location de Nacelle - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$484,00	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1743459	2025-11-03	BROSSARD, LOUIS	Location de Nacelle - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 227,70	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1170916	2025-10-24	GAUVREAU, ALAIN	C1980417 (PIÈCES POUR REBATIR RESURFACEUSES ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 035,84	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1170916	2025-11-06	GAUVREAU, ALAIN	C1980417 (PIÈCES POUR REBATIR RESURFACEUSES ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$215,88	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1172313	2025-11-06	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 489,85	-
LES ENTREPRISES MARC LEGAULT INC.	1746585	2025-11-07	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2025 / Travaux de remplacement du branchement d'égout côté public de la résidence 53-55	LaSalle	Réseaux d'égout	$15 590,64	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	MHM1172767	2025-11-12	BELANGER, BRUNO	PNEUS POUR SMRA, CAMION FORD F-450	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 176,40	1598679
AMRIZE CANADA INC.	1695141	2025-11-20	BELPAIRE, VERONIQUE	Pierre concassée pour l'année 2025 selon l'entente #1594243.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$63 031,99	1594243
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1748704	2025-11-20	MAILLOUX, NADINE	OMBU // Service de conception graphique du rapport annuel 2025 de l'Ombudsman de Montréal par Fig. communication graphique - Premier versement	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	$14 792,76	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	1748948	2025-11-21	BROSSARD, LOUIS	Servo - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 938,00	-
UAP INC.	ROS1124573	2025-11-26	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PRODUITS OU MATÉRIEL POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 495,66	-
BAULNE INC.	1745582	2025-10-31	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment -CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1690003.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 264,86	1690003
UAP INC.	1748302	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES GROTE SOUS ENTENTE ET ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$844,38	1543175
UAP INC.	1748302	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES GROTE SOUS ENTENTE ET ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$491,72	1547973
UAP INC.	1748302	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES GROTE SOUS ENTENTE ET ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$1 732,87	-
REBOX CORP.	1736492	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOITE,ARCHIVE)	Bilan	Transport et entreposage	$10 555,71	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1737250	2025-09-15	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement factures 035047 pour pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553922.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$38 975,90	1553922
LES EQUIPEMENTS HARJO INC.	1742046	2025-10-09	SABOURIN, STEPHANE	SCAEC / Acquisition d'une remorque Ravitailleur abat poussières avec réservoir 1010 gallons pour PEPSC. Projet SCA-25-37	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$21 048,51	-
GAGNON STE-MARIE THIFFAULT INC.	1745848	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN A MASQUER)	Bilan	Construction	$2 090,51	-
UNI-SELECT INC.	1736227	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$903,38	1678232
UNI-SELECT INC.	1736227	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$609,91	1678235

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNI-SELECT INC.	1736227	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 179,39	1678238
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737365	2025-09-15	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 510,14	1735548
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737365	2025-09-15	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS (PRIX SOUS ENTENTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 566,96	1736623
AMRIZE CANADA INC.	1738309	2025-09-19	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Gré à Gré - fourniture de 3 plaques de béton pigmenté de 300mm X 300mm avec des tonalités de gris différentes - demandeur: Sacha Dumeignil	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$5 249,38	-
RONALD ROSENTHALL	1696915	2025-11-17	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Services professionnels de traduction (Ronald Rosenthall) pour les besoins d'Espace pour la vie. EPLV-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$13 000,00	-
COMPUGEN INC.	1745413	2025-10-31	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Achat d□un ordinateur portable Dell Pro 16 et 5 stations d□accueil. Entente 1654697.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 546,74	1654697
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1741562	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SANGLE, RATEAU, MANILLE...)	Bilan	Construction	$1 317,81	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1741562	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SANGLE, RATEAU, MANILLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 343,95	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1741562	2025-10-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SANGLE, RATEAU, MANILLE...)	Bilan	Construction	$318,11	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1741562	2025-10-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SANGLE, RATEAU, MANILLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 500,48	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1737439	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAILS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$21,00	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1737439	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAILS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$9 096,11	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1746549	2025-11-06	HADDAD, CARINE	DA 895850; #2510290009 - Demande de prix pour des travaux de remplacement d'égout au 10368 Saint-Vital	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$16 273,06	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1696056	2025-11-27	PIROG, MACIEJ	BC OUVERT 2025 - Frais de poste pour envoi de lettres de communication avec le citoyen, avec le service Express post Certifié - port payé	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 713,96	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1743316	2025-10-20	GUILLAUME, SAMUEL	PALETTE D'EAU	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 495,52	-
VENTILATION PRO-AC INC.	1739530	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement de factures pour fournir et installer 2 grillages anti-oiseaux. P-O Musial	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 929,15	-
PELMOREX CANADA INC.	1750187	2025-11-28	THEORET, JONATHAN	SRHC/ Service de placement de média - Chauffer Mieux.	Direction générale	Protection de l'environnement	$8 399,00	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1746155	2025-11-05	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$48,12	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1746155	2025-11-05	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUIT SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$5 767,81	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1744808	2025-10-28	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour la fourniture de services d'électriciens pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente :	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 606,84	1666379
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1747523	2025-11-13	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en neurosciences et psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$21 259,98	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738923	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT, COLLET, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 576,96	1736408
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738923	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT, COLLET, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 672,12	-
SANIVAC	1704751	2025-09-11	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TRAV.PUB.AQUEDUC-EGOUT- BCO 2025 - Service Urgent #008 Hydro Excavation - Service d'urgence	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$3 844,24	-
SANIVAC	1704751	2025-09-17	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TRAV.PUB.AQUEDUC-EGOUT- BCO 2025 - Service Urgent #008 Hydro Excavation - Service d'urgence	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$4 466,02	-
ENERGIR S.E.C.	1743198	2025-10-17	PEIGNIER, FLORIAN	IN 405720 (GP) - Gré à gré - Travaux dans le cadre de la soumission 405720 - Réso Travaux CM25 0408 - Dem: Pierre-Luc Sarault - Réf. V/Facture 0301-105365	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$67 133,73	-
UNI-SELECT INC.	1742555	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$2 660,11	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE MONTREAL	1744061	2025-10-23	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Formation de base théorique en maçonnerie (19 personnes) pour les employés du service de l'habitation , service rendu	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$5 016,63	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FIGUERAS SEATING USA INC.	1744315	2025-11-20	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV - Sièges de Planétarium pour le remplacement des sièges du théâtre de la Voie Lactée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$97 087,00	-
GROUPE TRIUM INC.	1742981	2025-10-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, POLO)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 530,74	-
UAP INC.	1749646	2025-11-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$2 759,57	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737661	2025-09-16	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$4 747,01	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737661	2025-09-22	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS SANITAIRE SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$72,65	1719849
HUMANCE INC.	1750156	2025-11-28	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU, Atelier DISC - Communication - Frais de gestion et d administration	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$8 545,98	-
J.G. RIVE-SUD FRUITS ET LEGUMES INC.	1695200	2025-09-22	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Produits d'alimentation pour la cuisine des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$200,00	-
J.G. RIVE-SUD FRUITS ET LEGUMES INC.	1695200	2025-10-07	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Produits d'alimentation pour la cuisine des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$27 600,00	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1743009	2025-10-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE BARRE D'ACCOUPLEMENT, CEINTURE DE SECURITE	Bilan	Matériel roulant	$2 586,30	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1743009	2025-10-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE BARRE D'ACCOUPLEMENT, CEINTURE DE SECURITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-
SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC	1739344	2025-09-25	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Paiement de facture pour achat de vin Domaine St-Jacques Pinot Gris pour la Réserve protocole de la Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 712,01	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1742100	2025-10-10	NOEL, ANNE-MARIE	Reappro stock magasin Biodome. 78. Achat de pièce électrique. Conduit, raccord et finition.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 079,17	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1745764	2025-11-03	LAURIN, JONATHAN	Location Hose - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 393,75	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1745764	2025-11-07	LAURIN, JONATHAN	Location Hose - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$395,00	-
SOCIETE OLIGNY & CO INC.	1745201	2025-10-30	ROY, ANDREANNE	SEPLV - Achat de fauteuils roulants tout-terrain KARTUS - Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 999,90	-
VERDUN TUILES ET CERAMIQUES	1738125	2025-09-18	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la réparation et remplacement des tuiles ainsi que du coulis de la piscine Annie-Pelletier.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 645,70	-
COGECO MEDIA INC.	1737002	2025-09-12	BELLAVANCE, LYNE	RH-SRHC/ Service de placement média publicitaire : Zéro déchet.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$14 488,27	-
TIANZHI LIANG	1737473	2025-09-16	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (Tianzhi Liang (Aurore Liang)	Culture	Bibliothèques	$5 600,00	-
UNIVERSITE DE MONTREAL	1697723	2025-10-27	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Services vétérinaires et analyses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
AINSWORTH INC.	1735288	2025-09-02	MISHRA, ANJALI	SIRR/ Achat de NOEUD INTELLIGENT, EXTERNE (GE) (120-480V) AVEC GPS - Entente Permanente 1712056	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$30 457,03	1712056
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1739004	2025-09-24	BELLEVILLE, ERIC	Soumission 01342135 - Outils divers - TP-Voirie	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 110,75	-
7301847 CANADA INC.	1750043	2025-11-27	TREMBLAY, LOUISE	Placement média Évictions	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$29 396,50	-
ENVIROSERVICES INC	1722050	2025-09-11	DIDI, WAIL	Travaux d'aménagement d'un nouveau jardin communautaire, bonification du jardin collectif existant et construction d'un nouveau bâtiment secondaire dans le parc Beaubien de l'arrondissement Outremont.	Outremont	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$7 009,82	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1740262	2025-10-01	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT VALVE DE SURETÉS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 556,24	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1744664	2025-10-28	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT CONTRÔLE DE FOURNAISES CENTRE SPORTIF CÔTE DES NIEGES KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 437,01	-
BETON BRUNET LTEE	1744521	2025-10-27	GUILLAUME, SAMUEL	Signalisation selon facture en annnexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 779,54	1705878
BETON BRUNET LTEE	1746791	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 572,19	1705878
9381-8193 QUEBEC INC.	1735891	2025-09-05	WU, CANDY YU	Équipement de sécurité et licences	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$13 173,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COGECO MEDIA INC.	1738072	2025-09-18	CORDIER, MARION	SENV // Achat de diffusion numérique pour les mois de nov. et déc. 2025, concernant les nouvelles règles de tri des MR	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$3 464,58	-
METAL PLESS INC.	PIR1171990	2025-11-04	KARABAEV, ULUKBEK	piece atelier, probleem de couteau, unite: 511-22222	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 873,45	-
IPL NORTH AMERICA INC.	1744125	2025-10-23	DIB, JAMIL JIMMY	SENV // Acquisition de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères à livrer à IBSG pour le 1er décembre 2025 Entente 1626190	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$50 243,48	1626190
IPL NORTH AMERICA INC.	1744125	2025-11-26	DIB, JAMIL JIMMY	SENV // Acquisition de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères à livrer à IBSG pour le 1er décembre 2025 Entente 1626190	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$24 763,58	1626190
SPORTS DIX 30 INC.	1743228	2025-10-17	GAZO, DOMINIQUE	SCULT - Projet prêt d'équipement de plein air et sportif (Bibliothèque Jacqueline De-Repentigny)	Culture	Bibliothèques	$2 900,80	-
BOUTIQUE TOUT POUR LE DOS	1743227	2025-10-17	ROY, SYLVAIN	SIRR/ Installation bureau ergonomique - Achat de Table élévatrice Upcentric - Dim: 72X90X30X24	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$4 666,69	-
IPL NORTH AMERICA INC.	1741317	2025-10-06	PANNESE, MICHEL	Projet environnement (BAC BLEU 240L, BAC BRUN 120 & 240L)- ENTENTE 1528860 & 1528864	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$15 091,74	1528860
IPL NORTH AMERICA INC.	1741317	2025-10-06	PANNESE, MICHEL	Projet environnement (BAC BLEU 240L, BAC BRUN 120 & 240L)- ENTENTE 1528860 & 1528864	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	$38 013,33	1528864
J.A. LARUE INC	MHM1168345	2025-09-29	TROTTIER, LUC	FOURNIR P.O. POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	CAR1164578	2025-11-04	JUTEAU, JACQUES	RESERVER FONDS CHEZ NOVAQUIP POUR L'INSPECTION ET ENTRETIEN DES VERIN : VM-1133638 / VM-1133639 / VM-1133640 / VM-1133641 / VM-1133642 / VM-1133643 / VM-1345878 / VM-993724 SELON ESTIME S2508230 POUR UN MONTANT DE 4 554.70$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 458,28	-
J. RENE LAFOND INC.	CAR1172039	2025-11-04	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 434,32	-
BRANDT TRACTEUR	1739109	2025-09-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PIECES DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Bilan	Matériel roulant	$12 338,96	1542105
BRANDT TRACTEUR	1739109	2025-09-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PIECES DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Bilan	Outillage et machinerie	$400,80	1542105
BRANDT TRACTEUR	1739109	2025-09-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PIECES DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$110,24	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1740019	2025-09-30	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7625 rue Louis Hémon	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$12 021,07	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1743061	2025-10-16	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7367 - 7363 Henri-Julien + plombs	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$15 590,64	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1746851	2025-11-10	ST-PIERRE, MARCO	ÉGOUT - Branchement au 6924 av. du Parc	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$9 343,89	-
BELL MEDIA INC.	1747521	2025-11-13	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service de placement média - Évictions.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$15 748,12	-
WOLSELEY CANADA INC.	1748797	2025-11-20	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT DE TUYAUX EN CUIVRE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 533,88	-
WOLSELEY CANADA INC.	1748788	2025-11-20	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT DE RACCORD , LEVIER, JOINT ET BOULON BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 002,43	-
SIGNALISATION KALITEC INC.	1739277	2025-09-25	RAIL, CHRISTIANE	Devis SO09300 : Production d'un lutrin et d'une plaque commémorative pour le parc Charles S.Campbell, Incidences VMP-25-014	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$2 335,55	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1169824	2025-11-18	CADOTTE, ERIC	inspection pep	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 741,64	-
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	1739742	2025-09-29	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES MECANIQUES	Bilan	Matériel roulant	$2 047,00	-
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	1739742	2025-09-30	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES MECANIQUES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$199,48	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	1739742	2025-09-30	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES MECANIQUES	Bilan	Matériel roulant	$944,73	-
BRANDT TRACTEUR	1739375	2025-09-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) GOUPILLE	Bilan	Matériel roulant	$3 369,43	-
BRANDT TRACTEUR	1739375	2025-09-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) GOUPILLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$110,24	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1740054	2025-09-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) POMPE LEVAGE DE CABINE HYDRAULIQUE, BOITIER DE FUSIBLE, CEINTURE DE SECURITE	Bilan	Matériel roulant	$7 878,33	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1740054	2025-10-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) POMPE LEVAGE DE CABINE HYDRAULIQUE, BOITIER DE FUSIBLE, CEINTURE DE SECURITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$78,74	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1736861	2025-09-11	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 2917 rue Masson. DDTET Études techniques RPP (KA) Soumissionnaires: 6 Soumissions reçues: 4	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$16 745,51	-
O.J. COMPAGNIE	MHM1172016	2025-11-04	ARCE, CRISTIAN	BEARINGS+ AUTRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 096,34	-
TECHNO-CONTACT INC.	1745880	2025-11-04	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT DISJONCTEUR - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 682,72	-
REGULVAR INC	1749325	2025-11-25	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT MODULES ET CONTROLEUR - BAT : 3679	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 821,08	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1750154	2025-11-28	VO-DAI, VANESSA	SRHC/ Services professionnels - Atelier de formation pour gestionnaire de gestionnaires - SPVM.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 209,37	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1164678	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D364632 / INSP. ET REPARATION 316-18012	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 196,58	1687672
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1171242	2025-10-28	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND POUR P/METROPOLITAINS POUR REPARATION DE PNEUS PMI-F224987 POUR LA SOMME DE 2532.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 658,28	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1170367	2025-11-05	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ MECANIQUE SGR POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR DM2585 POUR LA SOMME DE 4114.32$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 320,57	-
DURABAC INC	SLT1165817	2025-09-02	ROUSSEL, BRUNO	CYLINDRE HYDRAULIQUE LEVE BAC BRACKET COTE GAUCHE ET DROITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 039,55	-
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT1169542	2025-10-09	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *39973* PROGRAMMATION ACM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 121,80	-
GOLOGIC SOLUTIONS	1743608	2025-10-21	BARROSO ASPE, RAFAEL	STI // Souscription aux licences SQL Monitor de Redgate du 04 décembre 2025 au 03 décembre 2026 - C00_0247	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$18 109,59	-
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1743832	2025-10-22	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Contrat Gré à Gré pour la collecte, transport et livraison des matières recyclables (incluant un chauffeur et un ébouleur) pour 453 unités d'occupation pour les mois de novembre et décembre 2025 à Pierrefonds-Roxboro	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$6 322,58	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLD1166063	2025-09-03	MARDI, YOUNES	HUILE MOTEUR EN VRAC 15W40	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 139,78	1638766
ACKLANDS - GRAINGER INC.	CES1166301	2025-09-05	SZABO, ANDREA	DIVERS PRODUIT POUR MACHINE BIO-CIRCLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 262,36	-
ALTEC INDUSTRIES LTD	CES1166900	2025-09-12	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES ALTEC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 884,83	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1173004	2025-11-19	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 705,13	-
TENCO INC.	NDG1174129	2025-11-26	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-11063 FLECHE DE LEVAGE DE PELLE A NEIGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 470,61	-
STEPHANE PROULX	1679371	2025-11-21	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI - Offre de service et horaires, analyse pour réparation d'une salle de bain pour le batiment 2150 Dickson	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 170,63	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	SLT1166546	2025-09-09	SZABO, ANDREA	SHAFT ASSEMBLY LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 783,73	-
BETON MOBILE RIVE-SUD INC.	1720980	2025-09-09	BELLEVILLE, ERIC	BC ouvert pour l'achat de béton les fins de semaine. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 519,21	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ANJ1166707	2025-09-10	VEILLETTE, PATRICK	reparation transmission CAMION DU GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 301,40	-
MECANO ALCA INC	LAC1167975	2025-09-24	GRENON, LUC	RESERVER FOND MECANO ALCA (11747.93) SELON BON DE LIVRAISON 57844 POUR INSPECTION, CERTIFICATION, ENTRETIEN ET REPARATION DE LA GRUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 333,86	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	MHM1168172	2025-09-25	CLEMENTE, LAURA	SMRA PLATEAU MR // PIECES DE SUSPENSION POUR 118-13586	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 031,03	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	VER1168485	2025-09-30	TOSKA, ERMIR	8 CROCHETS 5/8 S13165/8GR10-04P , SMRA VERDUN , UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 152,73	-
CROSSROADS C ET I DISTRIBUTORS INC.	1741739	2025-10-08	GLOVER, RICKY	OUEST MÈTIERS ACHAT MATERIAUX CALORIFUGEUR OUVERAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 488,88	-
AMIRCO ELECTRIQUE INC.	1743312	2025-10-20	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour divers travaux électriques. Mohamed Rahal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 615,62	-
GESTION PARAMEDICAL	1743306	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES PREMIERS SOINS)	Bilan	Sécurité et santé	$3 078,95	-
HEBDRAULIQUE INC.	RPP1170485	2025-10-21	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ C-10805800 - RESTOCKAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 297,83	-
TELECON INC	1743582	2025-10-21	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - AOP 23-19959 Services pour le branchement réseau de cinq postes de travail temporaires et deux imprimantes, ainsi que pour l□installation d□une borne Wi-Fi et la vérification de quatre autres au Ateliers Viau. Entente 1613723	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$3 750,62	1613723
LE GROUPE GUY INC.	NDG1171599	2025-10-30	GRENON, LUC	247-99059 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN DLM M263268 / BT: 1261145	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 090,43	-
ROBERT BOILEAU INC	MHM1171930	2025-11-04	BELANGER, BRUNO	PIECES POUR SMRA, REPARATION / ENTRETIEN HORS SAISON DE SURFACEUSE ZAMBONI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 100,18	-
DEK CANADA INC.	1745784	2025-11-04	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MATERIAUX DE PORTE DE GARAGE - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 502,59	-
ACTION PERMABITAT INC.	1746270	2025-11-05	TANKOANO, FIMBA	Commande de 9 bacs de culture, transport et livraison inclus, dans le cadre de la subvention liée au projet BTER, au jardin communautaire Châteaufort.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Horticulture et arboriculture	$13 060,95	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	NDG1172099	2025-11-05	GRENON, LUC	232-12467 PO A LA DEMANDE JUAN POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 822,40	-
LES ARCHITECTES LABONTE MARCIL (S.E.N.C.)	1720654	2025-11-13	MUNN, JONATHAN	Services professionnels en architecture pour un projet d□aménagement d'un magasin géré par le Service de l□approvisionnement, desservant en biens, articles spécialisés et uniformes le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31 879,46	1730904
BAULNE INC.	1749099	2025-11-21	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture W39009 pour appel pour problème avec unité Climateworx. Mohamed Rahal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 611,18	-
SERVICE DE PEINTURE ERIC INC	1749176	2025-11-24	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 8774 pour travaux de peinture - plancher salle mécanique. Martin Dery.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 488,25	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1745266	2025-10-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour services d'entretien de porte de garage. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$346,46	1576328
LES PORTES J.P.R. INC.	1745266	2025-10-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour services d'entretien de porte de garage. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 455,41	1610276

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PORTES J.P.R. INC.	1745266	2025-10-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour services d'entretien de porte de garage. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$443,88	1610278
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1746468	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733877 (lot 4), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen. Entente : 1733877.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 077,20	1733877
LES PORTES J.P.R. INC.	1745262	2025-10-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610277.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$282,00	1610274
LES PORTES J.P.R. INC.	1745262	2025-10-30	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610277.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 213,94	1610277
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1748055	2025-11-17	PAQUETTE, JANIE	SGPI // Fourgonnette utilitaire Toit Haut - avec cloison Location -Classe 217 - Fourgonnette 2 places, toit haut, modèle allongé avec cloison_ MAI 2025 À AOUT 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$35 695,75	1576534
LM 1947 INC.	1738703	2025-09-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des réparations.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$990,20	1633507
LM 1947 INC.	1738703	2025-09-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des réparations.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 080,06	1633510
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR1166018	2025-09-03	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SUSPENSION, UNITE: 293-13110	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 310,02	1687668
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR1166018	2025-09-17	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SUSPENSION, UNITE: 293-13110	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$571,17	1687668
GROUPE QUALINET INC	1748534	2025-11-19	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement factures pour fourniture de service sur demande de barricade pour la ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 022,99	1683914
MECANICACTION INC.	1744760	2025-10-28	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement factures pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1532513.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 753,70	1532513
PELMOREX CANADA INC.	1747878	2025-11-14	POULIN, VALERIE	RH-SRHC/ Service de placement média - Centre-Ville 2025.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$7 349,11	-
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.	1748580	2025-11-19	BOUCHARD, DIANE	RH SRHC / Paiement de la facture - Services d'intervention post-traumatique	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 240,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744119	2025-10-23	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(BASE CONNECTEUR, ANNEAU)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 000,96	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1747685	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, DOUBLURE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 078,07	-
VEZINA 2012 INC.	1744870	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIQUET,T-BARRE EN METAL)	Bilan	Environnement et nature	$4 088,21	-
CHANTAL FRISET	1737355	2025-09-15	MARKOVA, OLEKSANDRA	SPSPO / Accompagnement de l'équipe dans la poursuite de la démarche d'optimisation des services de La Ville de Montréal pour la période allant du 04-09-2025 au 31-08-2026	Planification stratégique et performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	$14 000,00	-
BRANDT TRACTEUR	1739274	2025-09-29	ROY, PATRICK	REAP / VIAU (INVENTAIRE♦ACQUISITION DE PIECES DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Bilan	Matériel roulant	$3 771,68	-
BRANDT TRACTEUR	1739274	2025-10-23	ROY, PATRICK	REAP / VIAU (INVENTAIRE♦ACQUISITION DE PIECES DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Bilan	Matériel roulant	$7 305,49	-
LOCATION BENOIT INC.	1745809	2025-11-04	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Installation du système de repérage GPS (GoGéo)	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$6 258,30	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	1738797	2025-09-23	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BOYAU POUR POMPE A ESSENCE	Bilan	Matériel roulant	$349,40	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	1738797	2025-09-23	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BOYAU POUR POMPE A ESSENCE	Bilan	Outillage et machinerie	$1 803,69	-
ENERGIR S.E.C.	1747901	2025-11-14	MARTEL, DAVID	IN 426620 - Gré à gré - Travaux civils d'Énergir selon les coûts réels des travaux effectués dans le cadre du projet 426620- Réso Travaux CG24 0056 - Dem: Chey Huamani - Réf. V/Facture 0301-105371	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$17 805,10	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
G & L THIVIERGE INC	1741726	2025-10-08	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 13439 pour travaux de relocalisation un cadre et porte. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 603,12	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1739157	2025-09-24	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 538,10	-
HUMANCE INC.	1739451	2025-09-26	BEAUDET, GENEVIEVE	PARH-SPVM -Formation "Leaders en évolution" - Humance	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$23 596,00	-
HUMANCE INC.	1739451	2025-09-30	BEAUDET, GENEVIEVE	PARH-SPVM -Formation "Leaders en évolution" - Humance	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$1 627,31	-
HUMANCE INC.	1739451	2025-11-20	BEAUDET, GENEVIEVE	PARH-SPVM -Formation "Leaders en évolution" - Humance	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 761,18	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744650	2025-10-28	HUARD, LUCIE	ENS. DE 3 PIECES, CADRE AJUSTABLE, GUIDEUR CONIQUE ET GRILLE ANTI-VELO, PUISARD EN FONTE 29-1/2PO	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 472,47	1732402
MESSER CANADA INC.	1749148	2025-11-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$18 233,18	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699078	2025-11-25	JOSEPH, CHRISLANDE	RH// BCO 2025-Service téléphonique- Direction stratégie, talents, diversité, équité et inclusion. L'entente : 1408829	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 349,12	1408829
WOLSELEY CANADA INC.	1741499	2025-10-07	LAURIN, JONATHAN	EPLV - Réapp TUYAU CUIVRE DUR pour plomberie/achat	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 509,42	1657298
LEGER	1739250	2025-09-25	SAUVE, STEPHANIE	Leger - Conseiller - Sondage d'opinion, analyse - Sondage propreté 2025	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$26 194,38	-
BAULNE INC.	1745600	2025-10-31	BROSSARD, LOUIS	Glycol - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 729,04	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1749150	2025-11-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$10 442,89	-
QUALITY SPORT LTD	1742300	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, T-SHIRT)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 072,21	-
M.A.D.V. CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS INC.	1735957	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour divers travaux en maçonneries. Andrea Garcia	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 223,19	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1742917	2025-10-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$12 230,91	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1742917	2025-10-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$4 202,96	-
COMPAGNIE DE PRODUCTION LES FOUTOUKOURS	1742349	2025-10-14	SEYDI, AMINATA	Ateliers de médiation culturelle le 27, 28 et 30 octobre 2025 à l'école Jean Grou	Saint-Laurent	Autres - activités culturelles	$2 740,17	-
BAULNE INC.	1745577	2025-10-31	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement des factures pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (Chauffage, Ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal. Entente : 1558067.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 862,61	1558067
TECHNO FEU INC	1734660	2025-09-02	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$3 307,11	-
NEO TRAFFIC MEDIA	1737892	2025-09-17	CORDIER, MARION	SENV // Achat d'affichage dans le gyms, concernant les MR, pour les mois de nov. et déc. 2025	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$8 666,72	-
JONATHAN DORTHE	1739819	2025-09-29	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG // Soumission pour l'achat d'un ensemble de sous-verres armoiries de la Ville de Montréal-Cadeaux protocolaires.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 199,50	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742200	2025-10-10	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGES, MANCHONS, ARRETS, BOITES...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 320,54	1675923
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742200	2025-10-10	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGES, MANCHONS, ARRETS, BOITES...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 706,25	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742200	2025-10-10	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGES, MANCHONS, ARRETS, BOITES...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 880,86	1732402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742200	2025-10-10	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGES, MANCHONS, ARRETS, BOITES...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$24 223,87	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1742200	2025-10-10	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RALLONGES, MANCHONS, ARRETS, BOITES...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 731,72	1740477
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1743539	2025-10-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CYLINDRE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$83,99	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1743539	2025-10-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CYLINDRE)	Bilan	Matériel roulant	$2 456,71	-
ALLIUM US HOLDING LLC	1747794	2025-11-14	PELLERIN, CATHERINE	SAPP/ Achat de normes hors contrat pour 2025	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$14 494,57	-
ALLIUM US HOLDING LLC	1747794	2025-11-18	PELLERIN, CATHERINE	SAPP/ Achat de normes hors contrat pour 2025	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$7 972,01	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1739284	2025-09-25	CORDIER, MARION	SENV // Achat de temps de diffusion à la radio pour les mois de nov. et déc. 2025, concernant les nouvelles règles de tri des MR	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$12 178,55	-
LM 1947 INC.	1741229	2025-10-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour un service d'entretien des génératrices pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$491,89	1633507
LM 1947 INC.	1741229	2025-10-06	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour un service d'entretien des génératrices pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 062,81	-
9168-5941 QUEBEC INC.	1734459	2025-10-03	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de Coordonnateur (trice) des opérations de transport de la neige_Hiver 2025-2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$25 136,52	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1746691	2025-11-07	DESJARDINS, LOUISE	BOUCHON POUR SORTIE D'EAU, BANDELETTE 7 BOUTONS DE CONTROLE, INTERRUPTEUR 12 VOLTS	Bilan	Matériel roulant	$2 316,97	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1746691	2025-11-07	DESJARDINS, LOUISE	BOUCHON POUR SORTIE D'EAU, BANDELETTE 7 BOUTONS DE CONTROLE, INTERRUPTEUR 12 VOLTS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$450,13	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1746691	2025-11-26	DESJARDINS, LOUISE	BOUCHON POUR SORTIE D'EAU, BANDELETTE 7 BOUTONS DE CONTROLE, INTERRUPTEUR 12 VOLTS	Bilan	Matériel roulant	$49,31	-
VITRERIE ARMAND	1735964	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de trois factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 488,21	-
LE FLAG SHOP	1739479	2025-09-26	SABOURIN, FRANCIS	DG // Achat de drapeaux 6x10", nylon sur tige noire - Ville de Montréal pour la Direction Générale	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 283,48	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1747366	2025-11-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS SANITAIRES SOUS ENTENTES	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 488,98	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1747366	2025-11-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - PRODUITS SANITAIRES SOUS ENTENTES	Bilan	Environnement et nature	$603,78	1719849
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1748356	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETIQUETTES)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$3 635,72	-
MARIO CHABOT	1743511	2025-10-21	BERNIER, MARTINE	SEPLV / Formation SketchUp - Concevoir en 3D, présenter et documenter les projets à réaliser - Du 3 novembre au 3 décembre 2025 pour My Quynh Duong - PPE Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1743888	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULES, COLLIERS, SCELLANTS)	Bilan	Construction	$882,73	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1743888	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULES, COLLIERS, SCELLANTS)	Bilan	Énergie et produit chimique	$88,12	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1743888	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULES, COLLIERS, SCELLANTS)	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 924,17	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1748435	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI / Paiement facture inspection préventive des lignes de vie.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 968,53	-
HELENE CAMIRAND	1700356	2025-10-14	LEONG, CINDY	SEPLV / Contrat pour des services de graphisme EPLV 2025 - Portion Marketing & Portion Biosphère	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
UNI-SELECT INC.	1748197	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$215,52	1678232
UNI-SELECT INC.	1748197	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 869,05	1678235
UNI-SELECT INC.	1748197	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$611,61	1678238
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1743135	2025-10-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$17 760,73	1638829
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1743039	2025-10-16	MANUKYAN, HASMIK	RH-SRHC/ Service de formation - participer à la planification, la coordination et la supervision du travail en tant que chef d□équipe.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 604,53	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1745913	2025-11-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - ACTIONNEUR DE FREIN	Bilan	Matériel roulant	$2 814,08	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1745913	2025-11-05	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - ACTIONNEUR DE FREIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$57,73	-
WOLSELEY CANADA INC.	1742877	2025-10-23	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT ROBINET TOILETTE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 145,43	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736376	2025-09-09	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 172,31	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736376	2025-09-10	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$469,29	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENAQUIP LIMITED	1729091	2025-09-22	WU, CANDY YU	Soumission no 16863645-00	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 800,50	-
DISTRIBUTION MORELLO INC.	1696979	2025-10-23	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Peinture et Accessoires - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 094,14	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1170885	2025-10-30	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 317-23010.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 220,80	-
BETON BRUNET LTEE	1745331	2025-10-30	GUILLAUME, SAMUEL	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 430,47	1705878
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1165995	2025-09-03	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVERE FOND POUR SRT ESTIME NUM E490 MONTANT 2951.20	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 098,39	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS1167222	2025-09-17	LAPLANTE, JEAN-MARC	BUMPER AVANT KK4Z-17757-AA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 306,28	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	1742746	2025-10-15	GIRARD, YANNICK	Stock Électricien - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 043,28	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1167288	2025-09-17	MONGEON, JEAN-FREDERIC	VANNE 3 WAY / 501-06631 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 810,47	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738311	2025-09-19	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 38, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$25 920,10	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738311	2025-11-27	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 38, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$0,02	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1170052	2025-10-16	GAUVREAU, ALAIN	ETRIER, CREMAILLERE, COLONNE DE DIRECTION / 118-20107 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 890,80	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1170052	2025-10-29	GAUVREAU, ALAIN	ETRIER, CREMAILLERE, COLONNE DE DIRECTION / 118-20107 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$34,58	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	RPP1170052	2025-11-04	GAUVREAU, ALAIN	ETRIER, CREMAILLERE, COLONNE DE DIRECTION / 118-20107 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17,89	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	PIR1174026	2025-11-25	SZABO, ANDREA	PIECES - TURBO - FREIN / 395-14061 / GARAGE PÎERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 689,12	-
LES JARDINS MICHEL CORBEIL INC.	1739162	2025-11-04	PEIGNIER, FLORIAN	Projet: Des Pins Lot #2 commande de végétaux	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$12 665,69	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1164990	2025-09-17	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 876,40	-
BRANDT TRACTEUR	CAR1170811	2025-10-27	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 602,56	-
EQUIPEMENTS ROBERT	RPP1160796	2025-11-12	GAUVREAU, ALAIN	C1954325 (FAIRE ENTRTIENT ,INSPECTION ET PLUSIEURS RÉPARATIONS SUR CHARGEUR WACKER NEUSON 2017))	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 443,90	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1749653	2025-11-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CHAMBRE FREIN A AIR , MIDSHIP BEARING, TIE ROD END RIGHT,DISQUE DE FREIN AVANT ET ARRIERE	Bilan	Matériel roulant	$14 518,94	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1737224	2025-09-15	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement + plomb au 7638-48 rue Saint Dominique	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$13 118,19	-
PUBLICATION MASS-MEDIA INC	1736872	2025-09-11	THERRIEN, JEAN	DG // BRGM-Paiement de facture pour l'abonnement 20252026 L'Actualité gouvernementale© (LCP-LAG)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 624,69	-
KONECRANES CANADA INC.	1739913	2025-09-29	EL KESSERWANI, LINA	SMRA / Remplacement du palan à câble 6000 kg - pont roulant 903 - UTM	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$50 532,97	-
KONECRANES CANADA INC.	1739913	2025-10-22	EL KESSERWANI, LINA	SMRA / Remplacement du palan à câble 6000 kg - pont roulant 903 - UTM	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$9 901,98	-
BOUTY INC	1743329	2025-10-20	SAIDULIN, IURII	APPRO : Acquisition de divers modèles de fauteuils pour divers magasins selon l'entente pour livraison au CDM 9701 Colbert.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$4 896,41	1437088

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	1717685	2025-11-05	RICHER, FREDERIC	LEMAY- ACHAT DE MATERIEL DE FIXATION CLOUE, VISES BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 386,88	-
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE MONTREAL	1737066	2025-09-12	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Location du théâtre rouge le 15 septembre 2025 pour séances d'info pour la consultation "Entrepôt Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 406,84	-
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE MONTREAL	1737066	2025-10-03	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Location du théâtre rouge le 15 septembre 2025 pour séances d'info pour la consultation "Entrepôt Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$192,65	-
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE MONTREAL	1737066	2025-10-08	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Location du théâtre rouge le 15 septembre 2025 pour séances d'info pour la consultation "Entrepôt Van Horne"	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 653,03	-
RE-PLAST ECO INC.	RPP1168646	2025-10-01	ST-PIERRE, DAVE	COMMANDE PLASTIQUE / C-10806600 / ENTENTE 1704282 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$72 481,18	1704282
RE-PLAST ECO INC.	RPP1168646	2025-10-29	ST-PIERRE, DAVE	COMMANDE PLASTIQUE / C-10806600 / ENTENTE 1704282 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 501,32	-
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1736884	2025-09-11	POTVIN, DANIEL	V/Travaux d'aménagement paysagers place Balconville - G25-010	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$29 803,45	-
AREO-FEU LTEE	1746772	2025-11-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CEINTURE DE SECURITE AVANT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-
AREO-FEU LTEE	1746772	2025-11-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CEINTURE DE SECURITE AVANT	Bilan	Matériel roulant	$2 603,69	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1749360	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU DE GODET)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$209,97	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1749360	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU DE GODET)	Bilan	Matériel roulant	$7 826,19	-
FST CANADA INC.	MHM1166333	2025-09-08	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DIVERSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 468,04	-
FST CANADA INC.	MHM1166539	2025-09-09	LALONGE, JEAN-MARC	PIECES DIVERSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 024,51	-
7574479 CANADA INC.	1737610	2025-09-16	DUCHESNE, ANNICK	Projet Fourniture, plantation et remplacement, arrosage et entretien d□arbres de 2025 à 2028	Verdun	Horticulture et arboriculture	$58 421,14	-
ROBERT BOILEAU INC	MHM1171137	2025-11-03	LEFEBVRE, MARIO	4474422 CHAINE CONVOYEUR AVEC PALETTES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 237,65	-
ROBERT BOILEAU INC	MHM1171137	2025-11-04	LEFEBVRE, MARIO	4474422 CHAINE CONVOYEUR AVEC PALETTES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$70,34	-
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1718785	2025-09-17	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT MANTEAUX ARC FLASH OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 370,46	-
CIMA+ S.E.N.C.	1740810	2025-10-02	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - 3 soumissionnaires - 2 soumissions reçu - étude sur le fonctionnement du système de chauffage de l□aréna Raymond-Bourque, incluant l□analyse des désordres observés, notamment ceux liés aux thermopompes.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$11 199,62	-
RM ELECTRO DIESEL INC.	MHM1169169	2025-10-07	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RM ELECTRO DIESEL POUR DIAG TROUBLE DE TRANSMISSION SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 1000$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 021,09	-
RM ELECTRO DIESEL INC.	MHM1169169	2025-11-11	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RM ELECTRO DIESEL POUR DIAG TROUBLE DE TRANSMISSION SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 1000$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 291,29	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748586	2025-11-19	RINFRET, SIMON	Stock Entretien Ménagé - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 452,14	1719849
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1735614	2025-09-04	ST-AMOUR, YANNICK	BEDAR - ACHAT Driver, plaque,ground rod - BAT: 0435	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 091,91	-
O.J. COMPAGNIE	LAS1168688	2025-10-01	VINCENT, KARINE	PIECES TONDEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 535,71	-
MECANO ALCA INC	CES1172821	2025-11-12	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES GRUE HAIB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 772,88	-
MECANO ALCA INC	CES1172821	2025-11-19	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES GRUE HAIB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18,37	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CES1174126	2025-11-26	FANFAN, PAUL VLADIMIR	REPARER OU REMPLACER CYLINDRE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 503,25	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1747670	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AVIS, POCHETTE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$3 112,87	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1747670	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AVIS, POCHETTE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$430,45	-
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1712384	2025-09-25	MOTA, JULIE	Services professionnels pour l'accompagnement d'une démarche de consultation publique pour le secteur Langelier - Ref : Liliane.Salame-Pichette	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$16 263,80	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735136	2025-09-02	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RACCORD, BOULON, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$29 322,52	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	MAD1162027	2025-09-03	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	212-18621 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 203,11	-
LM 1947 INC.	1735947	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633510.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 093,37	1633510
LM 1947 INC.	1735947	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633510.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$457,39	1633514
ANGELO PAONE ELECTRIQUE INC.	1736468	2025-09-10	LEBLANC-LANDRY, DOMINIQUE	SGPI / Déconstruction Louvain - Installation de douze lampadaires photovoltaïque pour le site - phase 4	Gestion et planification des immeubles	Autres - Amén., urb. et développement	$21 399,82	-
MATERIAUX PONT MASSON INC.	SLT1166786	2025-09-11	MONTPETIT, SYLVAIN	BOIS PLATE FORME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 395,61	-
G & B COTTON INC.	1737191	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de facture pour la réparation de fissures sur les pierres de coin.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 156,95	-
EMCO CORPORATION	1737507	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULON, TIGE INFERIEURE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 099,75	1688728
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1167190	2025-09-16	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 640,32	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737506	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON DE REPARATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 623,57	1679868
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1738314	2025-09-19	OUELLET, FRANCIS	Entente CBL Huissiers de justice 2025	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$45 144,62	-
BETON BRUNET LTEE	1738464	2025-09-22	BEGIN, NATHALIE	Signaleurs routiers selon facture en annexe.	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	$3 060,38	1705878
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1167689	2025-09-22	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	247-08590 / piéces direction et freins	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 249,25	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1167689	2025-10-19	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	247-08590 / piéces direction et freins	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20,68	-
LES ENTREPRENEURS ATLAS INC.	1741847	2025-10-08	HEVEY, GILLES	SCAEC / SCA-25-30 Réalisation d'un ponceau au lieux d'élimination de la neige (LEN) château Pierrefonds	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$54 179,97	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAC1170179	2025-10-17	GRENON, LUC	ENVOYER AU RESSORT POUR LE 29 MAI POUR FAIRE RÉPARER LA MANILLE DE BALANÇOIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 713,91	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1166211	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	inspection pep	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 631,87	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1743911	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BARRES, COUSSINETS)	Bilan	Matériel roulant	$21 292,08	1483436
ULINE CANADA CORP	1744058	2025-10-23	BERUBE, CATHERINE	Ameublement Sous-sol - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$75,00	-
ULINE CANADA CORP	1744058	2025-10-23	BERUBE, CATHERINE	Ameublement Sous-sol - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 470,18	-
R.S. MEANS COMPANY INC.	1744169	2025-10-24	CHOQUETTE, LOUIS-JULIEN	SGPI - 8636 - Complete librairy plus on line - renouvellement de 2 licences 2025-2026. Ainsi qu'une licence supplémentaire	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$24 562,53	-
SERRURIER EXCEL INC.	1744331	2025-10-24	BROSSARD, LOUIS	Clé et Barillet - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 480,50	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1171063	2025-10-27	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2760.09$ DEVIS BR 2896 CSN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 520,33	-
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	ANJ1171034	2025-10-27	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	INSPECTION PEP DE CAMION GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 481,61	-
BRANDT TRACTEUR	VER1171344	2025-10-29	TOSKA, ERMIR	#AT328357 ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 437-12377	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 085,17	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	RPP1171389	2025-10-29	MONGEON, JEAN-FREDERIC	CHUTE ASSEMBLÉE / 921-19208 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 557,39	-
GROUPE GYMDEX INC.	ROS1171715	2025-10-31	KONE, DAVID	PIN ET BUSHING POUR REBATIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 868,98	-
CUBEX LIMITED	NME1171222	2025-10-28	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES BALAIS RAVO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 523,36	-
CUBEX LIMITED	NME1171222	2025-11-03	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES BALAIS RAVO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$400,55	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	ROS1169133	2025-11-03	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE MERCEDES SPRINTER 2009 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 400,02	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	AVM1170678	2025-11-06	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Achat de pièces pour réparation de l'unité 437-23481.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 299,25	-
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1746090	2025-11-07	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 0987 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PLYWOOD PEUPLIER - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 998,25	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747306	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, AGRAFFES , GRATTOIRS)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$98,59	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747306	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, AGRAFFES , GRATTOIRS)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 388,99	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747306	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, AGRAFFES , GRATTOIRS)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 897,65	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747798	2025-11-14	GLOUTNEY, ERIC	Achat de distributeur de savon, gallons de recharge pour local d'aqueduc et kit de tapp sous pression selon soumission #50184751-00 et #50184748-00	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 432,09	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1169696	2025-11-18	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION DM02557 MECANIQUE SGR 5037.10$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 311,87	-
BF-TECH INC.	1748651	2025-11-19	HADDAD, CARINE	DA 898085; Achat de pièces pour bornes fontaines corps D67MP 2H1P (prises et bouchons + 4" Storz inclus) - BF- TECH INC.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 133,17	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GENATEC INC.	1749109	2025-11-22	GERBEAU, ANNIE	Fourniture d□équipements informatiques pour les Centres d□affaires du Technoparc.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 522,35	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1744701	2025-10-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610276.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 985,13	1610276
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	RPP1167730	2025-09-22	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIECES DE SIEGE / 163-20163 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 552,16	1715633
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	RPP1159770	2025-10-15	KONE, DAVID	PIECES DE SIEGE EXPLORER STK / C-10806600 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 801,65	1715633
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1739146	2025-09-24	CAPPELLI, JEAN	SGPI - Entente # 1553928 - Démantèlement partiel et la sécurisation de l'ex-station de pompage Craig	Gestion et planification des immeubles	Autres - activités culturelles	$52 466,45	1553928
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1171932	2025-11-06	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE FORD F250 2022 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 273,43	1715633
LES PORTES J.P.R. INC.	1746591	2025-11-07	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610274.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 852,27	1610274
GLT + INC	1739656	2025-09-26	PROTEAU, STEPHANE	SGPI// SP_ Estimation des coûts de construction pour un prototype, afin de confirmer le coût de construction avant de lancer l'appel d'offres public. _Selon Entente 1567664	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 923,00	1567664
UAP INC.	1741379	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMPES, FEU, CABLES)	Bilan	Matériel roulant	$2 439,36	1543175
UAP INC.	1741379	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMPES, FEU, CABLES)	Bilan	Matériel roulant	$116,48	1547973
COMPUGEN INC.	1746443	2025-11-06	CASTONGUAY, JULIE	Laptop ZBook et Station d'accueil	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 778,24	1679932
9273-5927 QUEBEC INC.	1746463	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733818 (lot 3), 1733838 (lot 5), 1733848 (lot 7), 1733855 (lot 14), 1733861 (lot 18), 1733864 (lot 19) - A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 573,99	1733818
9273-5927 QUEBEC INC.	1746463	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733818 (lot 3), 1733838 (lot 5), 1733848 (lot 7), 1733855 (lot 14), 1733861 (lot 18), 1733864 (lot 19) - A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 424,36	1733838
9273-5927 QUEBEC INC.	1746463	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733818 (lot 3), 1733838 (lot 5), 1733848 (lot 7), 1733855 (lot 14), 1733861 (lot 18), 1733864 (lot 19) - A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 999,19	1733848
9273-5927 QUEBEC INC.	1746463	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733818 (lot 3), 1733838 (lot 5), 1733848 (lot 7), 1733855 (lot 14), 1733861 (lot 18), 1733864 (lot 19) - A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 074,40	1733855
9273-5927 QUEBEC INC.	1746463	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733818 (lot 3), 1733838 (lot 5), 1733848 (lot 7), 1733855 (lot 14), 1733861 (lot 18), 1733864 (lot 19) - A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 699,14	1733861
9273-5927 QUEBEC INC.	1746463	2025-11-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733818 (lot 3), 1733838 (lot 5), 1733848 (lot 7), 1733855 (lot 14), 1733861 (lot 18), 1733864 (lot 19) - A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 848,74	1733864
IMPRIME-EMPLOI	1747384	2025-11-12	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service d'impression et distribution Saint laurent/ Arr.Ville-Marie.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 540,70	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1747384	2025-11-13	TREMBLAY, LOUISE	RH-SRHC/ Service d'impression et distribution Saint laurent/ Arr.Ville-Marie.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 708,67	1648499
LOISELLE INC.	1715330	2025-10-28	VAILLANCOURT, NATHALIE	SERVICES DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION DE SOLS CONTAMINÉS BC sans odeur selon l'entente1593458	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$25 681,28	1593458
LOISELLE INC.	1715330	2025-11-24	VAILLANCOURT, NATHALIE	SERVICES DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION DE SOLS CONTAMINÉS BC sans odeur selon l'entente1593458	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 123,78	1593458
AFI PAR EDGENDA INC.	1740247	2025-10-01	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Accorder un contrat de services professionnels à AFI par EDGENDA inc. pour une formation Ceinture verte Lean 6 sigma pour Flavia Salajan et Eve Gauthier - Automne 2025 - Budget : SDIS - Entente 1721571	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 939,65	1721571
LM 1947 INC.	1735970	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour un service d'entretien des génératrices pour cent cinq (105) bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633507.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 215,13	1633507
LOCATION FERRENTO (1993) INC.	1702903	2025-09-02	MARKOVA, OLEKSANDRA	LAS-BCO-TP 2025 Achat de divers produits pour la voiries	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 624,69	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1740034	2025-09-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$8 733,71	-
ANTEA INC.	1739691	2025-09-29	CARDINAL, JULIEN	RH-SRHC/ Paiement de facture - Audience du 18 septembre 2025, Allocation de déplacement.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 103,64	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745369	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(SACS, ESSUIE-MAIN, TAMPON)	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 980,17	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745369	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(SACS, ESSUIE-MAIN, TAMPON)	Bilan	Environnement et nature	$138,58	-
BAULNE INC.	1745825	2025-11-04	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1690004.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$28 056,29	1690004
TECHNOLOGIA FORMATION	1747463	2025-11-12	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT - Formation portant sur les Finances : évaluer la situation d un OBNL. Selon la proposition de services du 6 novembre. Portion 2025 du contrat (80%, ou 3 rencontres).	Culture	Autres - activités culturelles	$5 039,40	-
STOKER POMPE INC	1742245	2025-10-10	PAQUETTE, JANIE	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la réparation d'une pompe et moteur armstrong à l'Aréna René Masson	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 514,45	-
BAULNE INC.	1742249	2025-10-10	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI // Paiement de la facture #VM2B-0825. Entente : 1558067 - Lot 2B.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 135,93	1558067
BAULNE INC.	1742249	2025-10-14	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI // Paiement de la facture #VM2B-0825. Entente : 1558067 - Lot 2B.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$605,90	1558067
LABELINK PRODUCTS INC.	1743864	2025-10-22	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA / Étiquette - Brigade de propreté -format suggéré 5.125 x 6.66 matrice en main - impression noir + full gloss uv *** application manuelle ***5.125 X 6.66 Rectangle avec coins ronds de 0.125	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$2 312,35	-
AMRIZE CANADA INC.	1746293	2025-11-05	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA / SCA_Pierre concassée MG-20 (BG3116-3201)_ saison hivernale 2025-2026 (ANG, AC, LAN, RL, Ver, LAC_ SP. L'entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$22 515,62	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1746293	2025-11-06	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA / SCA_Pierre concassée MG-20 (BG3116-3201)_ saison hivernale 2025-2026 (ANG, AC, LAN, RL, Ver, LAC_ SP. L'entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$49 634,83	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1746293	2025-11-11	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA / SCA_Pierre concassée MG-20 (BG3116-3201)_ saison hivernale 2025-2026 (ANG, AC, LAN, RL, Ver, LAC_ SP. L'entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$82 035,12	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1746293	2025-11-24	FORCIER, MARIE-LAINE	SCONCA / SCA_Pierre concassée MG-20 (BG3116-3201)_ saison hivernale 2025-2026 (ANG, AC, LAN, RL, Ver, LAC_ SP. L'entente 1594243	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$218,58	1594243
90 DEGRES COMMUNICATION INC.	1717180	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	STI // 70160 - Acquisition de services professionnels pour la production d une charte éditoriale et un guide de rédaction pour le nouveau site Intranet. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	$8 786,15	-
90 DEGRES COMMUNICATION INC.	1717180	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	STI // 70160 - Acquisition de services professionnels pour la production d une charte éditoriale et un guide de rédaction pour le nouveau site Intranet. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$14 776,99	-
PEY CONSULTANTS INC.	1747469	2025-11-12	DOUTETIEN, CHRYSTELLE INGRID	SEAU / Service professionnels - Analyse, bonification et formation en lien avec la mise à jour du Règlement 20-030 de la Ville de Montréal	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$22 488,31	-
LAVE AUTO DU PORT	1747535	2025-11-13	CLOUTIER, SYLVAIN	SIRR/ Lavage de véhicule (intérieur et extérieur) pour la DPTGE	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$3 989,53	-
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	1739893	2025-09-29	LAVOIE, JOCELYN	SIRR/ Achat de carnet Trimble TSC510 avec Licence pour logiciel Trimble Access	Infrastructures du réseau routier	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$10 684,70	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1748857	2025-11-20	BANNIER, ALICIA	SEAU, Location CREWCAB4X4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 625,03	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1735158	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PINCE, CADENAS, ADHESIF)	Bilan	Construction	$8 235,64	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1735158	2025-09-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PINCE, CADENAS, ADHESIF)	Bilan	Outillage et machinerie	$366,20	-
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTREAL (NATATION) INC.	1741218	2025-10-06	REYES, YVONNE	SGPMRS // BCO 2025 - Service de location de basin aquatique pour l'automne 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 530,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTREAL (NATATION) INC.	1741218	2025-11-14	REYES, YVONNE	SGPMRS // BCO 2025 - Service de location de basin aquatique pour l'automne 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 000,00	-
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTREAL (NATATION) INC.	1741218	2025-11-24	REYES, YVONNE	SGPMRS // BCO 2025 - Service de location de basin aquatique pour l'automne 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$3 220,00	-
RICOH CANADA INC	1744750	2025-10-28	MAILLOUX, NADINE	OMBU // Achat d'imprimante multifonction IM C4510 + frais de copies pour le service ombudsman Entente 1569016	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 875,40	1569016
MP REPRODUCTIONS INC.	1738907	2025-09-23	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Soumission pour l'impression de visuels pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 047,97	-
MP REPRODUCTIONS INC.	1738907	2025-10-01	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT // Soumission pour l'impression de visuels pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$403,54	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1745483	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BORNE D'INCENDIE 9')	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 029,64	1546486
ESRI CANADA LIMITED	1749994	2025-11-27	RICCI, PATRICK	SIRR - Achat et installation de licences de ESRI Canada, logiciel ArcGIS Enterprise. Réf. Samir Ferta	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$43 989,76	-
DISTRIBUTION AGORA INC.	1749291	2025-11-24	REYES, YVONNE	SGMPRS // Installation vinyle fenêtre omnisports côté Hall	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$16 027,39	-
DISTRIBUTION AGORA INC.	1749291	2025-11-28	REYES, YVONNE	SGMPRS // Installation vinyle fenêtre omnisports côté Hall	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$1 574,81	-
SYNED DESIGN INC.	1739628	2025-09-26	JOLY, LINDA	Question DCQMVDE-PJEV-FONDS-BIODOME - Chemise, T-Shirts	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 492,50	-
MARIE-CHRISTINE SIVIERE	1744924	2025-10-29	LEONG, CINDY	SEPLV / Services professionnels - Mandat de coordination marketing pour EPLV-Marketing-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 187,50	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1696357	2025-10-28	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA // BCO 2025 - Services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement Secteur F PDQ 10, 27, 39, 42 Entente 1605325	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 748,12	1605325
PAIEMENTS PAYFACTO INC	1743730	2025-10-22	SENECAL, ROXANE	SEPLV / Achat de postes et périphériques pour POS du restaurant du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 980,24	-
VICTOR SABOURIN	1717634	2025-10-30	GRUYER, NICOLAS	EPLV / Projet Mini-Labo : Service de technicien en muséologie dans le cadre de l'installation Mini-Labo. Du 12 mai au 30 juin 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 500,00	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1748194	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 676,12	1638831
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1748194	2025-11-18	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 414,71	1639059
IGO INC	1738280	2025-09-19	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON STYLE JOGGER)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 910,26	1724991
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	1747039	2025-11-11	CARON-DIONNE, ALEXIS	SENV / Achat de polymères anionique et cationique pour l'usine de traitement des eaux souterraines du PEPSC	Environnement	Protection de l'environnement	$6 472,10	-
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPEMENT DE MONTREAL	1737361	2025-09-15	CHEVALIER, MARTINE	Greffe/ SHDM / Facturation supplémentaire pour passages non facturés d'utilisation d'espaces de stationnement au Complexe Chaussegros-de-Léry pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025.	Greffe	Greffe	$2 571,72	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1736841	2025-09-11	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Équipement de Soudure - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 887,03	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1736841	2025-10-21	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Équipement de Soudure - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 231,39	-
9181-5084 QUEBEC INC	1745294	2025-10-30	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture 31830 pour nettoyage de graffitis.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 072,98	-
L & L IMPRESSION	1697969	2025-09-05	PARE, MAGALIE	RH / BCO 2025 - Impression installation et désinstallation de pancartes 2025 Entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$12 042,07	1692281
TENAQUIP LIMITED	1745514	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, LUNETTES, BONNETS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 752,14	-
TENAQUIP LIMITED	1745514	2025-10-31	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, LUNETTES, BONNETS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$767,42	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743165	2025-10-17	GUILLAUME, SAMUEL	Pièces pour puisard	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	$2 964,92	1732401
UNI-SELECT INC.	1746555	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$969,33	1678232
UNI-SELECT INC.	1746555	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 321,52	1678235

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNI-SELECT INC.	1746555	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 104,64	1678238
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1749088	2025-11-21	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise en médicale en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 461,97	-
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1746351	2025-11-06	REICHSON, JORDY	SGPI // Changement du système de caméra de la Bibliothèque Marie-Uguay (0317), soumission : SD-25690.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 013,20	-
IGO INC	1743903	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUE PROTECTEUR ORANGE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 326,00	-
BIBLIO RPL LTEE	1735977	2025-09-05	COURT, ALEXANDRA	SCULT // Soumission pour l'acquisition de matériels divers pour le Centre de services partagés	Culture	Bibliothèques	$3 330,19	-
MAGASINS BEST BUY LTEE	1736585	2025-09-10	COURT, ALEXANDRA	SCULT // Soumission pour l'acquisition des jeux électronique et accessoires pour le Centre Sanaaq	Culture	Bibliothèques	$12 920,03	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	SLT1170753	2025-10-29	MONTPETIT, SYLVAIN	CONTROLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 247,17	-
SOLUTIONS NOTARIUS INC	1625887	2025-11-24	WU, CANDY YU	Facture 449437 abonnement certifio pour professionnels QIQ et pour lot projets consigno	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$9 076,31	-
FORMADRAIN INC.	1739950	2025-09-30	MENARD, BENOIT	Travaux correctif de gainage d'un conduit d'égout au 958 avenue Pratt - Portion publique (19□,6□□)	Outremont	Réseaux d'égout	$5 302,39	-
TCED INTL INC.	1748312	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BATTERIES SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$1 816,49	1577408
TCED INTL INC.	1748312	2025-11-18	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BATTERIES SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$297,77	1577409
HYDRO-PRESSION INC.	1708915	2025-09-19	LABOS, COSTAS	SGPI - Service de lavage à pression du bassin et plage des piscines et pataugeoires.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 614,21	-
KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1738498	2025-09-22	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Expert dossier 18-002354 facture 800612964	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 716,56	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1747836	2025-11-14	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MATERIEL ATELIER - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 728,62	-
TENAQUIP LIMITED	1747214	2025-11-11	CASSEUS, CHRISTOPHER	BROSSE, ECHELLE , ROUE D'ARPENTAGE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 141,73	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAS1172601	2025-11-11	DAVID, STEPHANE	PIECES CAMION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 342,65	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1749347	2025-11-25	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Outils - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 601,15	-
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1747270	2025-11-12	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT TUILE PLAFOND SUSPENDU OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 692,29	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1748376	2025-11-18	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0987 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT STUD ET GYPSE POUR BUREAU 2EME KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 402,68	-
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	PIR1167116	2025-09-16	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE POMPE A FUEL, UNITE: 395-05221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 495,48	-
ADF DIESEL INDUSTRIEL INC.	PIR1167116	2025-10-01	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE POMPE A FUEL, UNITE: 395-05221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 519,70	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1172297	2025-11-06	AUDY, MICHEL	PNEU CLOUTE 215/85R16	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 393,67	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1172297	2025-11-19	AUDY, MICHEL	PNEU CLOUTE 215/85R16	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$151,68	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1172297	2025-11-25	AUDY, MICHEL	PNEU CLOUTE 215/85R16	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$50,39	-
AREO-FEU LTEE	1743025	2025-11-05	ROY, PATRICK	REAP / VIAU (INVENTAIRE□CEINTURE DE SECURITE AVANT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-
AREO-FEU LTEE	1743025	2025-11-05	ROY, PATRICK	REAP / VIAU (INVENTAIRE□CEINTURE DE SECURITE AVANT	Bilan	Matériel roulant	$2 645,68	-
AREO-FEU LTEE	1743025	2025-11-13	ROY, PATRICK	REAP / VIAU (INVENTAIRE□CEINTURE DE SECURITE AVANT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AREO-FEU LTEE	1743025	2025-11-13	ROY, PATRICK	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CEINTURE DE SECURITE AVANT	Bilan	Matériel roulant	$2 538,95	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	1737968	2025-09-18	DOWNS, CHRISTIAN	LEMAY - ACHAT crochet, poignée d'armoir et autre quincaillerie - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 008,15	-
ND GRAPHICS INC.	ROS1167138	2025-09-16	CRITES, JEAN-PHILIPPE	PAPIER DIVERS DE 3M POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR L'ATELIER LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 089,87	-
PEINTURE ELECTROSTATIQUE XTM INC.	RPP1166647	2025-09-10	KONE, DAVID	FOURNIR PO / SANDBLAST ET PEINTURE DE PIECES / C-10806600 / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 607,90	-
VENTILATION G.R. INC.	1736715	2025-09-10	DOWNS, CHRISTIAN	Remplacement unité de climatisation/chauffage (St-Michel), selon soumission RP-5872.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
BRANDT TRACTEUR	1736328	2025-09-09	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 282,26	1542105
BRANDT TRACTEUR	1736328	2025-09-12	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1714805	2025-09-05	WU, CANDY YU	Travaux ou services exécutés pour la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 427,63	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1714805	2025-09-25	WU, CANDY YU	Travaux ou services exécutés pour la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 178,31	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1714805	2025-10-01	WU, CANDY YU	Travaux ou services exécutés pour la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 025,44	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1714805	2025-10-08	WU, CANDY YU	Travaux ou services exécutés pour la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$18 769,80	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1714805	2025-11-11	WU, CANDY YU	Travaux ou services exécutés pour la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$101 563,89	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1714805	2025-11-17	WU, CANDY YU	Travaux ou services exécutés pour la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$29 951,82	-
MIXBUS STUDIO INC.	1744709	2025-11-05	LOCAS, GENEVIEVE	Installation de scène de 30 pieds avec tous les dispositifs nécessaires	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$6 486,13	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MHM1169746	2025-10-14	LALONGE, JEAN-MARC	PIECES BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 428,12	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MHM1169746	2025-11-26	LALONGE, JEAN-MARC	PIECES BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 016,94	1483051
SOPHIE BELLEAU	1737407	2025-09-15	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres (Sophie Belleau)	Culture	Bibliothèques	$5 406,25	-
LANDSCAPE FORMS INC.	1749011	2025-11-21	BELLEMARE, JOSEE	SEPLV - Achat de 21 chaises longues pour le jardin botanique PDI projet 174865	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 256,00	-
DOR DOCTEUR	1736345	2025-09-09	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT QUINCAILLERIE PORTE DE GARAGE BÂTIMENT PRINCIPAL COUR VILLE MARIE BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 619,45	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1171089	2025-10-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365990 / INSPECTION PEP ET REP. 393-20031	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 842,87	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1171089	2025-11-11	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365990 / INSPECTION PEP ET REP. 393-20031	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 367,59	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1174385	2025-11-27	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHE RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR W0102168-01 POUR LA SOMME DE 1914.94$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 010,45	-
WSP CANADA INC.	1738360	2025-09-19	DARCY, PENELOPE	SGPI - Acquisition de services professionnels pour l'étude acoustique de l'Auditorium Henry-Teusher du Jardin Botanique, phase 1.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 600,00	-
WSP CANADA INC.	1738360	2025-09-22	DARCY, PENELOPE	SGPI - Acquisition de services professionnels pour l'étude acoustique de l'Auditorium Henry-Teusher du Jardin Botanique, phase 1.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$1 290,00	-
BALISES ET POTEAUX DU NORD PLUS	1747931	2025-11-14	GIRARD, DIDIER	Soumission 49 - Balises -Place des Montréalaises	Infrastructures du réseau routier	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$6 142,55	-
GEOPOSITION ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1698427	2025-11-10	WU, CANDY YU	Arpentage : Description technique	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$7 349,12	-
QUEBEC LINGE	1708128	2025-10-10	CHARTRAND, MAUDE	SERVICES DE LOCATION ET BUANDERIE - ÉQUIPE D'AQUEDUC - 2025	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 400,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUEBEC LINGE	1708128	2025-11-24	CHARTRAND, MAUDE	SERVICES DE LOCATION ET BUANDERIE - ÉQUIPE D'AQUEDUC - 2025	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 004,63	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1174077	2025-11-25	CHAREST, VICTORIA	STEERING BOX COTÉ DROIT+ PITMAN ARM C/D	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 801,80	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1167311	2025-09-17	LAPLANTE, JEAN-MARC	POMPE A EAU SE501227	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 295,12	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1730589	2025-10-08	PLANTE, STEPHANE	BC ouvert_année 2025-Fourniture et livraison sur demande de béton pré-mélangé. Nouvelle entente. Arr. CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$23 826,38	1723030
LE GROUPE GUY INC.	LAS1169313	2025-10-08	GRENON, LUC	RÉSERVER FOND CHEZ GROUPE GUY POUR SAAQ OU TRAVAUX SUITE À L'INSPECTION OU AUTRE TRAVAUX AU MONTANT DE $ 6 452.92 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 774,76	-
TENCO INC.	LAS1170586	2025-10-22	LAPLANTE, JEAN-MARC	PETITE CHAINE 212200219	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 624,39	-
ULINE CANADA CORP	1745338	2025-10-30	SAINT-GERMAIN, MICHEL	Ensemble pour rayonnage en acier galvanisé - Collections et recherches - Soumission PRB1279130	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 094,74	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1737835	2025-09-17	WU, CANDY YU	Devis no 00356033-(12 months) Architecture Engineering & Construction Collection Gouvernement Utilisateur-unique Abonnement Annuel Renouvellement Transféré de M2S Multi-User 2:1 Echange	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 482,20	-
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1170480	2025-10-21	FANFAN, PAUL VLADIMIR	REPARATION PANIER TAG# 21525	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 193,61	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1170619	2025-11-13	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES STERLING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 233,59	-
G-TEK	1734351	2025-10-10	BUDKA, ARNAUD	Service d'hydro-excavation pour divers travaux d'aqueduc et d'égoût, jusqu'au 31 décembre 2025	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$35 826,99	-
G-TEK	1734351	2025-10-10	BUDKA, ARNAUD	Service d'hydro-excavation pour divers travaux d'aqueduc et d'égoût, jusqu'au 31 décembre 2025	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	$15 354,42	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1735781	2025-09-04	WAN, HOK	SGPI // Paiement de la facture pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553922.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$24 293,96	1553922
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	ANJ1166219	2025-09-04	VEILLETTE, PATRICK	reparation harness electrique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 504,76	-
PLOMBERIE SYRACUSE	1735911	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour changer trois toilettes murales et autres travaux plomberie.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 703,71	-
CUMMINS CANADA ULC	PIR1166619	2025-09-09	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 293-16374 / GARAGE PIERREFOND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 239,98	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1736732	2025-09-11	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE TRANSFORMATEUR BAT : 0133	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 550,15	-
KEYSTONE AUTOMOTIVE INDUSTRIES ON INC.	ROS1167014	2025-09-15	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE DODGE DURNGO POLICE 2025 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 824,66	-
CUBEX LIMITED	ANJ1167773	2025-09-23	COTE, KARINE	PIECES DE BALAI RAVO, DISTRIBUTEUR EXCLUSIF GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 051,16	-
CUBEX LIMITED	ANJ1167773	2025-09-24	COTE, KARINE	PIECES DE BALAI RAVO, DISTRIBUTEUR EXCLUSIF GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$171,10	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1168061	2025-09-24	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 693,95	-
4018371 CANADA INC.	MHM1168817	2025-10-02	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	437-17390 / pompe graissage automatique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 217,87	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	ROS1169061	2025-10-09	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE PELLE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 891,89	-
CENTRE DE REMORQUES LEADER INC.	MHM1168004	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 704,65	-
CENTRE DE REMORQUES LEADER INC.	MHM1168004	2025-10-09	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$63,97	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1700379	2025-10-15	MARTEL, DIANE	Service de nettoyage et d□inspection télévisée des conduites d□égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2025, tel que demande par Yan Barrette	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$23 059,67	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1700379	2025-11-14	MARTEL, DIANE	Service de nettoyage et d□inspection télévisée des conduites d□égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2025, tel que demande par Yan Barrette	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$14 057,83	-
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1743382	2025-10-20	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA / Achat de constats thermiques bleus PMS2728 pour la gestion animalière	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Fourrière municipale et contrôle des animaux	$5 871,37	-
EMCO CORPORATION	1743481	2025-10-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CONVERSION SUPERIEUR POUR BI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 655,13	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ROS1170240	2025-10-22	KONE, DAVID	LUMIERE AVANT DE DODGE CHARGER 2017 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 234,20	1678946
ACIER TAG / RIVE-NORD	ROS1168616	2025-11-03	BEAULIEU, DAMIEN	TIGE ACIER ROND 4" X 12' ET 1-1/2 POLI POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 918,65	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1745840	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLES, RUBANS, LAMES)	Bilan	Construction	$2 281,70	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1745840	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLES, RUBANS, LAMES)	Bilan	Outillage et machinerie	$140,74	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1745840	2025-11-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLES, RUBANS, LAMES)	Bilan	Outillage et machinerie	$31,79	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1746493	2025-11-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PRODUIT SANITAIRE ET D'ENTRETIEN SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 442,28	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1746493	2025-11-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PRODUIT SANITAIRE ET D'ENTRETIEN SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$150,64	1719849
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1747816	2025-11-14	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES MECANIQUES)	Bilan	Matériel roulant	$44 425,23	1483436
NEDERMAN CANADA LIMITED	1747832	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 294,00	1630470
DEK CANADA INC.	1748374	2025-11-18	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PANNEAU DER PORTES ET SPRINGS - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 771,74	-
CROWN LIFT TRUCKS ULC	ROS1171266	2025-10-28	BEAULIEU, DAMIEN	REPARATION DU LIFT ELECTRIQUE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 470,78	-
CROWN LIFT TRUCKS ULC	ROS1171266	2025-11-19	BEAULIEU, DAMIEN	REPARATION DU LIFT ELECTRIQUE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$531,23	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ANJ1173506	2025-11-19	DYOTTE, MATHIEU	pieces camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 640,57	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ANJ1173506	2025-11-20	DYOTTE, MATHIEU	pieces camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$186,88	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1173870	2025-11-24	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 200,36	-
ELECTROMEGA LTEE	1749527	2025-11-25	LAVOIE, JOCELYN	SIRR/ Achat de plaque de comptage NC350 et compteur de classificateur NC350 EM160-0024 - Demandeur Farid Ferhat	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 971,15	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	CAR1174313	2025-11-27	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 360,96	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	1750065	2025-11-27	BROSSARD, LOUIS	Location Chariot Élévateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 616,13	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	PIR1174081	2025-11-25	MEUNIER, LEOPOLD	oil pressure switch - piece pour aile arriere / 437-10081 / ile bizzard	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 894,88	1536262
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1172532	2025-11-10	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO / SOUMISSION RESSORT IDEAL / 292-07131 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 361,79	1646850
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.	1723448	2025-09-22	HEBERT, MARTINE	Bon de commande ouvert 2025 pour l'achat d'asphalte chaude saison estivale - Voirie/Aqueduc - Arrondissement RDPPAT - (30% Aqueduc / 70% Voirie)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 653,61	1683940
UAP INC.	1749046	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Construction	$1 076,52	1543175
UAP INC.	1749046	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Matériel roulant	$1 034,48	1543175
REMORQUAGE METEOR INC.	1696384	2025-10-28	GARNEAU, DOMINIC	SMRA // BCO 2025 - Services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement Secteur G PDQ 30 et (31-33) - Entente 1605328	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 748,12	1605328
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1743180	2025-10-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638826.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 791,09	1638826
GESTION PFB	1741730	2025-10-08	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 7377 pour remplacer trois seuils de portes. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 207,60	-
GEOTHENTIC INC.	1747827	2025-11-14	DUFRESNE, ALAIN	Licences Geo-Pro 4 externe mensuel, relais et divers articles. Soumissions 3588540000243662566, 3588540000242585777, 3588540000243662719. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 715,41	-
9181-5084 QUEBEC INC	1748903	2025-11-20	DESROCHERS, ERIC	SGPI Acquisition de services de nettoyage de graffitis au 6000 Notre-Dame Ouest	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 968,00	-
LES PRODUCTIONS QUARTIER CARTIER	1711872	2025-10-09	OUNAHI, SALIMA	RH//BCO 2025-Production vidéos - Allocutions mairesse 2025	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$12 451,52	-
SECURO VISION INC.	1713300	2025-10-03	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA / BCO 2025 - Acquisition des lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes pour les employés Entente 1678603	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 485,00	1678603
SECURO VISION INC.	1713300	2025-10-03	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA / BCO 2025 - Acquisition des lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes pour les employés Entente 1678603	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$350,00	-
HUMANCE INC.	1713717	2025-09-29	GHRIBI, MOUNA	SMRA / Inscription au parcours "Proximité en action" et "Au-delà des tactiques pour Charles-Alexandre Altimas, Patrick Rinfret, Mélissa Tremblay-Godbout, Éric Cadotte et David Kone - Entente 1590476	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 254,62	1590476
LAFLEUR & FILS INC.	1741325	2025-10-06	GLOVER, RICKY	SGPI - Fourniture et installation de deux portes de garage au édifice de la Cour Pointcarré.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 002,71	-
CYCLONE SANTE INC.	1745722	2025-11-03	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$11 950,22	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1744234	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Pneus	Bilan	Matériel roulant	$23 998,11	-
SEVERE SECURITE INC.	1749588	2025-11-25	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI Acquisition de services de gardiennage au Quartier général du SPVM pour la période du 25-11-2025 au 06-02-2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 047,28	-
FRONTENAC TECHNOLOGIES INC.	1736525	2025-09-10	EL KESSERWANI, LINA	Acquisition d'un Pont Roulant autoportant du type "top running"	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$23 697,78	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736476	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, SEAU, SANGLE...)	Bilan	Construction	$1 865,20	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736476	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, SEAU, SANGLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$110,61	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736476	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, SEAU, SANGLE...)	Bilan	Transport et entreposage	$249,45	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736476	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, SEAU, SANGLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 814,18	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736476	2025-09-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, SEAU, SANGLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$35,49	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741038	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RACCORD, ARRET DE DISTRIBUTION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 563,80	1740164

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741038	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RACCORD, ARRET DE DISTRIBUTION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$661,21	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741038	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RACCORD, ARRET DE DISTRIBUTION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 375,11	1740521
CT SPEC (MC)	1750171	2025-11-28	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU, Contrat d□Entretien et Soutien Annuel (CESA) Période : du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026 - CTSpec Web - 8TB (Souscription)	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$10 891,40	-
L.M.L. PAYSAGISTE & FRERES INC.	1739497	2025-09-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Réparation du synthétique au SSM	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$4 724,44	-
P.T.S. ELECTRIQUE LTEE	1744692	2025-10-28	GARNEAU, MELANIE	SEAU / Acquisition de matérielle de protection pour le centre de formation Maxim'Eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 547,25	-
RICOH CANADA INC	1742028	2025-10-09	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / Achat d'Imprimantes multifonction pour les collections vivantes au sous-sol - Biodôme. Entente 1569016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$140,00	1569016
RICOH CANADA INC	1742028	2025-11-24	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / Achat d'Imprimantes multifonction pour les collections vivantes au sous-sol - Biodôme. Entente 1569016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 507,28	1569016
ROBERT BOILEAU INC	1749880	2025-11-27	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$4 303,48	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1742568	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CRAIE, LAME, CRAYON, DISQUE)	Bilan	Construction	$81,12	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1742568	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CRAIE, LAME, CRAYON, DISQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$1 590,37	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1742568	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CRAIE, LAME, CRAYON, DISQUE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$79,69	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1742568	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CRAIE, LAME, CRAYON, DISQUE)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 603,00	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1742568	2025-10-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CRAIE, LAME, CRAYON, DISQUE)	Bilan	Construction	$174,95	-
TELECON INC	1743658	2025-10-21	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV / Installation de câblage TI et de bornes wifi à la Maison de l'Arbre et au Pavillon des Premières Nations - Jardin botanique. Entente 1613723	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 733,00	1613723
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1749454	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CHARNIERE, COMPACTEUR)	Bilan	Construction	$35,49	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1749454	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CHARNIERE, COMPACTEUR)	Bilan	Environnement et nature	$2 236,23	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1749454	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CHARNIERE, COMPACTEUR)	Bilan	Outillage et machinerie	$980,58	-
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-09-15	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 381,17	-
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-09-19	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$252,09	-
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-09-26	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$998,14	1683941
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-10-27	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 247,04	1683941
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-10-27	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 985,38	-
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-11-04	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 994,76	-
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-11-10	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 685,05	1683941
CONSTRUCTION DJL INC	1702844	2025-11-18	BARKLEY, STEVE	LAS-BC-TP 2025 / Enrobé à chaud Groupe A2 saison Hivernal prix pour 01 déc au 14 avril. L□entente 1683941	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 740,65	1683941
GROUPE TAC COM	1705404	2025-09-02	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de diffusion pour formations printemps- hiver 2025. Entente 1662765 .	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 923,92	1662765
GROUPE TAC COM	1705404	2025-09-22	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de diffusion pour formations printemps- hiver 2025. Entente 1662765 .	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 230,98	1662765
PREVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC	1746341	2025-11-06	REICHSON, JORDY	SGPI // Correction des anomalies inscrites au rapport gicleur suite à l'inspection annuelle, soumission 1008907. Entente : 1453596.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 637,56	1453596
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1750071	2025-11-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 01-762723 pour installer protection hivernale - entrée personne mobilité réduite. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 970,60	-
GROUPE CANADIEN D'APPROBATION INC.	1749296	2025-11-24	CORBEIL, ERIC	SGPI Acquisition de service pour l'analyse, vérification et inspection de la chaudière à vapeur au laboratoire Cour de Louvain	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 905,57	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MANOREX INC.	1747095	2025-11-11	SAUVE, BENOIT	Ajustement de concrète Head Wall | Pont du Cosmo. Soumission du 16 oct. 2025. Arr. de Ville-Marie, TP-Egouts	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$2 446,21	-
ROBERT BOILEAU INC	1737479	2025-09-16	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$57,74	-
ROBERT BOILEAU INC	1737479	2025-09-16	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$11 344,03	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738924	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, SELLETTE, RALONGE...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$20 614,68	1736408
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738924	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, SELLETTE, RALONGE...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$979,01	-
LM 1947 INC.	1740254	2025-10-01	WAN, HOK	SGPI // Paiement de trois factures pour pour un service d'entretien des génératrices pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1633510.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 331,81	1633510
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1742596	2025-10-15	BROSSARD, LOUIS	Reappro stock magasin Biodome. 79. Achat de pièce électrique. Conduit, raccord et finition.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 549,88	-
EMCO CORPORATION	1747295	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VIS, RALLONGE, GOUPILLES....)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$17 424,27	1688728
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1735588	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FREINS	Bilan	Matériel roulant	$15 681,15	-
9181-5084 QUEBEC INC	1741013	2025-10-03	LESAGE, SAMUEL	SGPI - Acquisition de services pour effectuer l'intervention et nettoyage de graffitis tout autour du bâtiment de l'ex- Bibliothèque Notre-Dame	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 719,20	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1747303	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$21 569,88	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1718859	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service de location en urgence d'une unité 20 tonnes pour climatiser la salle 911, après une panne dans la unité. Factures: 78384009-0004 et 78384009-0005	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 068,60	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1718859	2025-10-24	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service de location en urgence d'une unité 20 tonnes pour climatiser la salle 911, après une panne dans la unité. Factures: 78384009-0004 et 78384009-0005	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 068,60	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1718859	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service de location en urgence d'une unité 20 tonnes pour climatiser la salle 911, après une panne dans la unité. Factures: 78384009-0004 et 78384009-0005	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 493,06	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE MONTREAL	1740871	2025-10-03	MENDOZA MENCIA, NEPTALI OBDULIO	SMRA // Soumission pour la formation de base en peinture industrielle pour l'atelier de la menuiserie.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 740,20	-
DEMIX CONSTRUCTION	1689413	2025-10-15	BEAUDOIN, STEVE	FOURNITURE D'ASPHALTE A CHAUD (SAISON ESTIVALE) POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1683942 VALIDE DU 24/10/2024 AU 23/10/2027	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 669,32	1683942
GALERIE AUDIO VIDEO MGMT INC.	1747791	2025-11-14	REICHSON, JORDY	SGPI // Achat matériel Verkada, selon devis 12131.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 820,20	-
BETON BRUNET LTEE	1709764	2025-10-06	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 866035, 890748, 895403 ; BC ouvert 2025- Service de signalisation à divers endroit dans l'arrondissement de	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 414,71	-
BETON BRUNET LTEE	1709764	2025-11-05	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 866035, 890748, 895403 ; BC ouvert 2025- Service de signalisation à divers endroit dans l'arrondissement de	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	-
KENWORTH MONTREAL	1736763	2025-09-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$876,69	-
KENWORTH MONTREAL	1736763	2025-09-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🗣 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$1 914,85	-
SANIVAC	1724271	2025-11-06	RIVARD, THOMAS	2259285001 - Service d'hydro-excavation dans l'arrondissement RDP-PAT jusqu'au 31 décembre 2025. TP25-03.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$11 110,28	-
WOLSELEY CANADA INC.	1737530	2025-09-17	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT BRIDE DE TYPE VANSTONE DE 2 " 4" COLLÉ - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 221,62	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1742725	2025-10-16	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT PIÈCE DE CHAUFFAGE GADBOIS SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 175,44	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1743271	2025-10-20	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT OUTILLAGE - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 211,51	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1742036	2025-10-09	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Conception d'une capsule de formation sur le service à la clientèle pour les Brigadiers de la propreté - Entente 1516469	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$10 739,86	1516469

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1742036	2025-10-09	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Conception d'une capsule de formation sur le service à la clientèle pour les Brigadiers de la propreté - Entente 1516469	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$614,18	-
WAJAX LTEE	1697277	2025-09-03	PONZO, JASON	IBSG- AQUEDUC Réparation/Entretien - Génératrice station de pompage 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 049,87	-
WAJAX LTEE	1697277	2025-09-22	PONZO, JASON	IBSG- AQUEDUC Réparation/Entretien - Génératrice station de pompage 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 049,87	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	PIR1169063	2025-11-24	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 570-24114 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 249,23	-
SOSEQUIPMENT	1736519	2025-09-10	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Location de Nacelle - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 187,32	-
SOSEQUIPMENT	1736519	2025-10-08	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Location de Nacelle - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$26,60	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1167243	2025-09-16	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 301,39	-
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1738885	2025-09-23	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VITÉ ADMINISTARIVES ACHT PORTE ET CADRE HÔTEL DE VILLE DE MONTREAL KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 797,19	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1168337	2025-09-29	CYR, SAMUEL	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 501-15414 - POMPE A EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 187,72	-
MICHEL SOULIERES	1743764	2025-10-22	CAPPELLI, JEAN	SGPI / GAG - Services de négociateur externe dans les dossiers de réclamation concernant le projet de restauration de l'Hôtel de Ville de Montréal. Portion corpo. Portion agglo.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$6 086,00	-
MICHEL SOULIERES	1743764	2025-10-24	CAPPELLI, JEAN	SGPI / GAG - Services de négociateur externe dans les dossiers de réclamation concernant le projet de restauration de l'Hôtel de Ville de Montréal. Portion corpo. Portion agglo.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$6 086,00	-
WOLSELEY CANADA INC.	1738627	2025-09-22	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE COUDE PRESSION BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 520,03	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1738627	2025-09-22	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE COUDE PRESSION BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$484,16	-
LE GROUPE MASTER INC.	1747506	2025-11-13	CORBEIL, ERIC	GIACOMO - ACHAT PIÈCES POUR VENTILATEUR REZNOR - BAT: 0425	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 158,13	-
O.J. COMPAGNIE	MHM1166987	2025-09-15	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 037,01	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168384	2025-09-29	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 488,66	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1168384	2025-10-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$380,41	-
WAJAX LTEE	1736433	2025-09-09	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$2 012,97	-
WAJAX LTEE	1736433	2025-09-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$682,42	-
DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	RPP1167090	2025-09-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 212-13500 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 589,21	-
SANIVAC	1705155	2025-09-30	MORIN, PIERRE YVES	IBSGEN - 2025 - TP - Hors contrat. Hydro-excavation et d'autres services 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$3 149,62	-
SANIVAC	1705155	2025-10-09	MORIN, PIERRE YVES	IBSGEN - 2025 - TP - Hors contrat. Hydro-excavation et d'autres services 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$26 246,87	-
SANIVAC	1705155	2025-11-03	MORIN, PIERRE YVES	IBSGEN - 2025 - TP - Hors contrat. Hydro-excavation et d'autres services 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
SANIVAC	1705155	2025-11-24	MORIN, PIERRE YVES	IBSGEN - 2025 - TP - Hors contrat. Hydro-excavation et d'autres services 2025	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$3 149,62	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1173669	2025-11-20	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVER FONDE DE 3000$ POUR INSPECTION PEP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 149,62	-
DRUMCO ENERGIE INC.	1744141	2025-10-23	BUSQUE, EVE-LYNE	SGPI - Services détaillée pour travaux à effectuer pour la réparation de la nouvelle génératrice au Centre Pierre-Charbonneau.	Gestion et planification des immeubles	Autres - Activités récréatives	$4 199,50	-
TKNL INC.	1741493	2025-10-07	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Location de deux moniteurs 55" avec trépied de 6'. Période du 01 au 03 novembre 2025 inclusivement - Soirée électorale 2025	Greffe	Greffe	$3 264,04	-
TENCO INC.	1742382	2025-10-14	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,CARBURE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$209,97	-
TENCO INC.	1742382	2025-10-14	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,CARBURE	Bilan	Matériel roulant	$11 544,93	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1747616	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE-ENS. DE COUTEAU ET BOULONS, VERIN D'ANGLE, MANETTE DE CONTROLE	Bilan	Matériel roulant	$4 838,40	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1747616	2025-11-18	MATELUS, GAMALIEL	REAP / CDN-NDG (INVENTAIRE-ENS. DE COUTEAU ET BOULONS, VERIN D'ANGLE, MANETTE DE CONTROLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$83,99	-
FST CANADA INC.	MHM1166806	2025-09-11	LALONGE, JEAN-MARC	PIECES DIVERSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 416,85	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1172238	2025-11-17	LEFEBVRE, MARIO	Achat pièce rebatir moteur souffleuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 614,69	-
ANIXTER CANADA INC.	1745410	2025-10-31	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT MODULE DE DISTRIBUTION - BAT: 2406	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 456,02	-
CIMCO REFRIGERATION	1746226	2025-11-05	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT RELIEF PATINOIR EXT RÉFRIGÉRÉ ESPLANAD CLARK BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 320,22	-
CHEM-AQUA (TM)	1748231	2025-11-18	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT INVENTAIRE PRODUIT CHIMIQUE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 800,91	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1166847	2025-09-11	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D365187 / REPARATION DU PLANCHER 754-12152	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 513,02	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166430	2025-09-08	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365042 / INSP. ET REPARATION 277-17004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$262,47	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166430	2025-09-18	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365042 / INSP. ET REPARATION 277-17004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 877,20	1687672
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1166430	2025-10-15	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D365042 / INSP. ET REPARATION 277-17004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$723,84	1687672
P2K MONTREAL	1744487	2025-10-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1242 pour réparation d'asphalte. Zoe Boucher.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 624,69	-
ARTELIA CANADA INC.	1748986	2025-11-21	LAMBERT, ERLEND	SGPI GAG - 3 soumissions - Mise aux normes de l'Aréna Martin-Lapointe - service de consultants spécialisés dans le contrôle et l'analyse des échéanciers de projets de construction.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$35 249,53	-
ENVIROSERVICES INC	1693569	2025-09-22	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour les analyses chimiques et rapports d'analyses - Aqueduc - Arrondissement RDPPAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 399,00	1658427
ENVIROSERVICES INC	1693569	2025-11-10	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2025 pour les analyses chimiques et rapports d'analyses - Aqueduc - Arrondissement RDPPAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$100,11	1658427
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAC1172583	2025-11-10	CHAREST, VICTORIA	PIECE POUR REMPLACEMENT DU TOIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 835,21	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAC1172583	2025-11-12	CHAREST, VICTORIA	PIECE POUR REMPLACEMENT DU TOIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$110,23	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAC1172583	2025-11-17	CHAREST, VICTORIA	PIECE POUR REMPLACEMENT DU TOIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$104,99	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1167923	2025-09-24	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. POUR CHEZ GROUPE SOIT : TRAVAUX / SAAQ / TRAVAUX SUITE A LA SAAQ AU MONTANT DE $5 811.20 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 101,03	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	LAS1171689	2025-11-06	LAPLANTE, JEAN-MARC	SET DE COUTEAU#FIS50678	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 752,56	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1173054	2025-11-14	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX FAIT SUITE À LA SAAQ OU SAAQ AU MONTANT DE $3 553.70 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 730,94	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1173084	2025-11-16	MARDI, YOUNES	ALTERNATEUR AVEC POULIE MULTI-GROOVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 702,30	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1173084	2025-11-19	MARDI, YOUNES	ALTERNATEUR AVEC POULIE MULTI-GROOVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$181,10	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1173084	2025-11-24	MARDI, YOUNES	ALTERNATEUR AVEC POULIE MULTI-GROOVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$104,99	1483051
LINDE CANADA INC.	SLD1173713	2025-11-20	MARDI, YOUNES	OXYGÈNE ET ACETYLENE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 734,64	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	CES1166273	2025-09-09	SZABO, ANDREA	REPARER OU REMPLACER 7 CYLINDRE HYDRAULIQUE ET LOCK VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 715,82	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	CES1166273	2025-09-23	SZABO, ANDREA	REPARER OU REMPLACER 7 CYLINDRE HYDRAULIQUE ET LOCK VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$952,17	-
VALOSPHERE ENVIRONNEMENT	1613392	2025-10-16	BATTISTA, ROSAMARIA	FOURNITURE DE SITES POUR LA VALORISATION DE ROC, DE BÉTON ET D'ASPHALTE (RBA) SELON L'ENTENTE 1600122 VALIDE DU 20/06/2023 AU 19/06/2027	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 336,50	1600122
TELECON INC	1744044	2025-10-23	NGUYEN, DIANE	SGPMRS - Relocalisation et reterminaison des câbles existants - 801 rue Brenan 4E DUKE /	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$8 220,08	1613723
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738334	2025-09-19	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 30, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$23 542,79	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738334	2025-11-27	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 30, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$0,02	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1170230	2025-10-20	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	293-16141 / pièces suspension/freins et moteur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 330,12	-
PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTREAL) INC.	1735083	2025-09-02	BOUGIE, DANIEL	Service inspection et certification des entrées en espace clos. Soumission SE-2780 et CO00376754. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 007,89	-
PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTREAL) INC.	1735083	2025-09-30	BOUGIE, DANIEL	Service inspection et certification des entrées en espace clos. Soumission SE-2780 et CO00376754. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 415,44	-
RESSORT IDEAL LTEE	PIR1166243	2025-09-05	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SUSPENSION + ENTRETIEN, UNITE: 283-17148	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 366,77	-
RESSORT IDEAL LTEE	PIR1166243	2025-10-01	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, PROBLEME DE SUSPENSION + ENTRETIEN, UNITE: 283-17148	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$233,51	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1166607	2025-09-09	MARTEL, SIMON	« egr cooler »	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 570,14	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	MHM1166486	2025-09-09	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, REPARATION MACHINE A/C ECODUEL ATELIER MECANIQUE P.A.T. SELON SOUMISSION 575414/1	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 476,39	-
EXPROLINK INC.	1736442	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES MADVAC)	Bilan	Matériel roulant	$4 203,69	-
EXPROLINK INC.	1736442	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES MADVAC)	Bilan	Matériel roulant	$2 116,55	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	CAR1167859	2025-09-23	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 211,96	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1738673	2025-09-23	DEVEAU, DOMINIQUE	Espaces clos rappel_Service de l'eau_2025	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$125,00	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1738673	2025-09-23	DEVEAU, DOMINIQUE	Espaces clos rappel_Service de l'eau_2025	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 250,00	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1738673	2025-11-27	DEVEAU, DOMINIQUE	Espaces clos rappel_Service de l'eau_2025	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$125,00	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1738673	2025-11-27	DEVEAU, DOMINIQUE	Espaces clos rappel_Service de l'eau_2025	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$250,00	-
MAGNETO-LAVAL INC.	NME1167753	2025-09-23	BRISEBOIS, JOEL	RESREVER MONTANT DE $3267.56 POURMAGNETO LAVAL SUR SOUMISSION NO:SOU0001156	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 430,53	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1739223	2025-09-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT,MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 162,44	-
EQUIPEMENT G.N. JOHNSTON LTEE	1739575	2025-09-26	LAURIN, JONATHAN	Batteries Transpalette et Lift - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$17 403,34	-
VOHL INC.	NME1168448	2025-09-30	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT PIECES MECANIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 620,57	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	MHM1168465	2025-09-30	COUTURE, ALEXANDRE	CHUTE ASSEMBLY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 496,93	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1740889	2025-10-03	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'expertise médicale pour Francis Tessier.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 078,75	-
AMRIZE CANADA INC.	1694571	2025-10-06	HAMEL, ANDRE	PIERRE CONCASSE	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 643,05	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1694571	2025-10-06	HAMEL, ANDRE	PIERRE CONCASSE	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 801,63	-
AMRIZE CANADA INC.	1694571	2025-10-29	HAMEL, ANDRE	PIERRE CONCASSE	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 351,22	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1694571	2025-11-12	HAMEL, ANDRE	PIERRE CONCASSE	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 949,63	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1694571	2025-11-18	HAMEL, ANDRE	PIERRE CONCASSE	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 401,59	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1169130	2025-10-07	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 785,84	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1169130	2025-11-03	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 061,62	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ANJ1169319	2025-10-08	CADOTTE, ERIC	PIECES CAMION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 118,05	-
RICOH CANADA INC	1742047	2025-10-09	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / Achat d'Imprimantes couleurs pour les collections vivantes - Biodôme. Entente 1569016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 137,52	1569016
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1169595	2025-10-10	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 335.24$ DEVIS 547 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 045,50	-
SERVICE LUBRICO INC.	NME1168018	2025-10-14	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $2380.85 DE SERVICE LUBRICO POUR SOUMISSION NO 2401	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 352,61	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1743783	2025-10-22	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - RESSORT DE COMPRESSION,ARBRE DE TANDEM COTE DROIT	Bilan	Matériel roulant	$4 280,44	1483436
ANGELINA BONDI	1694556	2025-10-20	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - Service de traduction du français vers l'anglais - Année 2025 - EPLV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 527,94	-
ANGELINA BONDI	1694556	2025-10-24	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - Service de traduction du français vers l'anglais - Année 2025 - EPLV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$500,00	-
DATA DIS INC	1744448	2025-10-27	REYES, EDUARDO	SCULT // Paiement de factures pour la formation MIR Octobre 2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 645,68	-
MACPEK INC.	AVM1167128	2025-09-16	CLEMENTE, LAURA	COMMANDE D'HUILE 75W90 ENGRENAGE 437-23481	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 185,48	-
MACPEK INC.	AVM1167128	2025-10-28	CLEMENTE, LAURA	COMMANDE D'HUILE 75W90 ENGRENAGE 437-23481	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15,75	-
TENAQUIP LIMITED	1745608	2025-11-03	CADOTTE, ERIC	Masque respiratoire industriel lourd 3M Versaflo et armoire Zenith	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 942,90	-
ARTOPEX INC	1745619	2025-11-03	POULIN, MYRIAM	SGPI / GAG - Relocalisation des équipes du 700 de la Gauchetière Est, du 3171 Saint-Jacques et du 630 René-Lévesque. Acquisition et installation d'un mobilier de rangement (vestiaire) au 85 Notre-Dame Est. Forfait agglo et corpo.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$2 252,68	-
DES MOTS D'LA DYNAMITE	1745704	2025-11-03	ST-PIERRE, KARYNE	Convention de services pour concevoir, animer et coordonner 52 ateliers de médiation culturelle pour les élèves de première année fréquentant des écoles sur le territoire de RDP-PAT entre 20 oct et 25 nov 2025. durée 50 min ch.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Autres - activités culturelles	$8 692,96	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1746641	2025-11-07	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	APP logistique atelier mécanique / Achat et installations de cloisons, barre panique	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$5 782,87	-
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR1172641	2025-11-11	RECTON, YAN	PIECES ENTRETION ET RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 498,50	-
AUMA CANADA INC.	1747573	2025-11-13	HEVEY, GILLES	SCAEC / Réparation de l□actuateur de marque AUMAT de la vanne de déversement du bassin de rétention du dépôt à neige ANG_LASALLE	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$7 496,10	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747953	2025-11-14	GLOUTNEY, ERIC	Achat d'outils pour les camions d'aqueduc selon soumission #50184804-00	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 720,81	-
RICOH CANADA INC	1748199	2025-11-18	POTVIN, ERIC	SCULT // Soumission pour l'achat d'une imprimante multifonction modèle IM C4510 (4 tiroirs de 550 feuilles) pour le MEM Entente: 1569016	Culture	Autres - activités culturelles	$7 189,70	1569016
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1169671	2025-10-15	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO ST18817 BT 1264092 UNITÉ 394-14178	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$403,71	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1169671	2025-11-19	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO ST18817 BT 1264092 UNITÉ 394-14178	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 584,88	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1748582	2025-11-19	CHOQUETTE, LOUIS-JULIEN	SGPI - 8636 - GAG. Achat de Matterport Pro3, performance kit, incluant batteries, chargeur, fixation trépied, chariot à roulettes, arrêts de porte, etui rigide et sac à dos	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 600,69	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1745908	2025-11-20	GLOUTNEY, ERIC	Achat de divers outils pour l'aqueduc selon soumission #5018480600.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 105,11	-
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	ANJ1169742	2025-11-20	CADOTTE, ERIC	INSPECTION PEP DE CAMION A L'EXTERNE, GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 074,37	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	RPP1173882	2025-11-24	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 227-08508 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 714,08	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1749447	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES, BOTTINES, ESPADRILLES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$10 571,17	1644900
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1749531	2025-11-25	REICHSON, JORDY	SGPI // Pour un service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, boyaux d'incendie, éclairage d'urgence et signalisation.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 999,25	1569376

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
P.R. DISTRIBUTION INC.	ROS1172306	2025-11-26	KONE, DAVID	DVERS BOULON ET ECROU POUR LES CARCANS POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 923,78	-
IDEXIA INC.	1673278	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	70160 Refonte du portail intranet - Services professionnels spécialisée dans la suite bureautique Microsoft 365 ayant piloté des projets de refonte, de migration et d□implantation d□intranets utilisant SharePoint Online - GAG	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	$14 594,32	-
IDEXIA INC.	1673278	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	70160 Refonte du portail intranet - Services professionnels spécialisée dans la suite bureautique Microsoft 365 ayant piloté des projets de refonte, de migration et d□implantation d□intranets utilisant SharePoint Online - GAG	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$9 041,10	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	RPP1170947	2025-11-28	AUDY, MICHEL	C1980884 (FAIRE RAMASSER DES VIEILLES CHENILLES DE BOMBARDIER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 907,64	-
BAULNE INC.	1738631	2025-09-22	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI / Paiement de facture Divers travaux / Entente 1558068.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 982,08	1558068
POULIN ELECTRIQUE INC.	1738637	2025-09-22	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI / Paiement de facture / Entente 1666468.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 008,95	1666468
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1746489	2025-11-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Service de déneigement - Entente 1733881 (lot 8), A/O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 664,09	1733877
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1748548	2025-11-19	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES D'ORIGINE FORD ET MOTORCRAFT SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$3 913,21	1715633
LES PORTES J.P.R. INC.	1739500	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610274.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 591,36	1610274
IMPRIME-EMPLOI	1697973	2025-10-31	GUAL, LUIS FELIPE	RH BCO 2025 / Imprime-Emploi - Impression et distribution 2025 - SUM. Les ententes 1648536, 1648499 et 1648545.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$72 783,00	1648536
GROUPE QUALINET INC	1739717	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour la fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 302,78	1683914
L & L IMPRESSION	1697949	2025-10-16	PARE, MAGALIE	RH BCO 2025 / Impression installation et désinstallation de pancartes 2025 - SGPMRS. L□entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$6 729,70	1692281
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1742564	2025-10-14	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAU EN FONTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$33 923,14	1598891
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1737964	2025-09-18	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #10 - Cyclone Août 2025 de luminaires décoratifs et noeuds - Entente permanente 1665041	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$319 132,61	1665041
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1737964	2025-09-18	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #10 - Cyclone Août 2025 de luminaires décoratifs et noeuds - Entente permanente 1665041	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$40 606,01	1665042
DALLAIRE CONSULTANTS	1736394	2025-09-09	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Service professionnel pour la préparation des plans et devis techniques pour la partie électromécanique du bâtiment pour les projets d□aménagement de bureau de RDP-PAT et CESM dans le cadre du projet MOAH selon la soumission 25-349.	Approvisionnement	Gestion de l'information	$11 321,07	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1742151	2025-10-10	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale pour Pascal Lemelin.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 307,11	-
SEL WARWICK INC.	1739945	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SEL DE DEGLACAGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 551,53	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744871	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SERVIETTE ESSUIE-MAIN)	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 909,88	1719849
ROBERT BOILEAU INC	1739955	2025-09-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES ZAMBONI	Bilan	Construction	$55,75	-
ROBERT BOILEAU INC	1739955	2025-09-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$4 994,50	-
ROBERT BOILEAU INC	1739955	2025-10-01	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$10 632,39	-
EPM MECANIQUE	1740727	2025-10-02	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 257666 pour rempalcer un DAR et valider pompes fonctionnement. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 465,11	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1736396	2025-09-09	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour expertise médicale pour Hugo Langelier.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 459,34	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1745314	2025-10-30	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553922.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 649,59	1553922

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GYM PLUS INC.	1749183	2025-11-24	REYES, YVONNE	SGPMRS // Soumission pour la fourniture et l'installation d'une toile à rideau pour l'aire de tir à l'arc- CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 207,38	-
STELLA, L'AMIE DE MAIMIE	1744947	2025-10-29	LALIBERTE, ANNABELLE	SCULT, Participation à la série de conférences en lien avec l'exposition « Par et pour » du MEM-Centre des mémoires montréalaises. Convention du 8 octobre 2025.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
JAIME ANTONIO LUNA	1749826	2025-11-27	POULIN, VALERIE	SRHC/ Service de diffusion et de licence d□utilisation photographique pour une Campagne des activités hivernales de la Ville de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$2 624,69	-
LUXTEC	1737965	2025-10-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #9 - Lumca Août 2025. Réf. Maxime Chouinard- Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$25 115,53	1665201
LUXTEC	1737965	2025-10-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #9 - Lumca Août 2025. Réf. Maxime Chouinard- Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$20 110,19	1665207
LUXTEC	1737965	2025-10-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #9 - Lumca Août 2025. Réf. Maxime Chouinard- Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$95 778,58	1665208
LUXTEC	1737965	2025-10-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #9 - Lumca Août 2025. Réf. Maxime Chouinard- Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$2 460,06	1665209
LUXTEC	1737965	2025-10-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #9 - Lumca Août 2025. Réf. Maxime Chouinard- Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$17 116,15	1665211
LUXTEC	1737965	2025-10-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Commande #9 - Lumca Août 2025. Réf. Maxime Chouinard- Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$25 420,34	1665212
ETIQUETTES MIJO INC.	1745847	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SACS EN POLYETHYLENE)	Bilan	Transport et entreposage	$4 050,17	-
CREUSAGE RL	1736263	2025-09-09	SIMON, DANIEL	Service - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites - BCO 2025	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
CREUSAGE RL	1736263	2025-09-29	SIMON, DANIEL	Service - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites - BCO 2025	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$419,95	-
CREUSAGE RL	1736263	2025-10-24	SIMON, DANIEL	Service - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites - BCO 2025	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 519,70	-
CREUSAGE RL	1736263	2025-11-13	SIMON, DANIEL	Service - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites - BCO 2025	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$3 858,29	-
DEXSTAR COMMUNICATIONS INC.	1748086	2025-11-17	REYES, YVONNE	SGPMRS / Logiciel pour water polo.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$3 443,58	-
RICOH CANADA INC	1741075	2025-10-03	REYES, YVONNE	SGPMRS / Achat d□imprimante pour le Complexe Sportif Claude-Robillard / Entente 1569016	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$6 576,51	1569016
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1736209	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$12 161,97	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1735922	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553922.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 164,95	1553922
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1746832	2025-11-10	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER ,1740477INOXYDABLE,ROBINET DE PRISE A CLE INVERSEE "QUICK", RACCORD FLEXIBLE, BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$94,05	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1746832	2025-11-10	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER ,1740477INOXYDABLE,ROBINET DE PRISE A CLE INVERSEE "QUICK", RACCORD FLEXIBLE, BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$67,76	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1746832	2025-11-10	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER ,1740477INOXYDABLE,ROBINET DE PRISE A CLE INVERSEE "QUICK", RACCORD FLEXIBLE, BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$98,69	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1746832	2025-11-10	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER ,1740477INOXYDABLE,ROBINET DE PRISE A CLE INVERSEE "QUICK", RACCORD FLEXIBLE, BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 931,77	-
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPEMENT DE MONTREAL	1744826	2025-10-28	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Paiement de factures. SHDM - Utilisation d'espaces de stationnement au Complexe Chaussegros-de-Léry pour la période du 01 juillet au 30 septembre 2025 - Maires des ville liées	Greffe	Greffe	$8 166,69	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1741045	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CAP, DISQUE, PENTURE)	Bilan	Matériel roulant	$12 807,07	1483436
SEL WARWICK INC.	1729725	2025-09-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHLORURE DE CALCIUM)	Bilan	Énergie et produit chimique	$19 683,90	1611138
MOTION CANADA	1738546	2025-09-22	SEYDI, AMINATA	Réparation du drive shaft de la station de pompage Marcel Laurin.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$3 722,99	-
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1745846	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ESSUIE-TOUT)	Bilan	Entretien et nettoyage	$9 371,27	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IGO INC	1744811	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANTEAUX)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 603,60	-
GUARD-X INC	1738374	2025-09-19	REICHSON, JORDY	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la réparation du gicleurs du Centre Patro Le Prevost.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 082,45	-
GESTION PFB	1735930	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement de trois factures pour installation de trois climatiseurs de fenêtre.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 534,47	-
BELL CANADA	1739346	2025-09-25	NUNES, DEMIS	STI // 78045 - Installation, câblage et acquisition de matériels télécom (ex: cabinets, AP, etc.) pour l'aménagement du site 187 Chemin du Cap Saint Jacques. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$10 095,11	-
BELL CANADA	1739346	2025-11-20	NUNES, DEMIS	STI // 78045 - Installation, câblage et acquisition de matériels télécom (ex: cabinets, AP, etc.) pour l'aménagement du site 187 Chemin du Cap Saint Jacques. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$575,61	-
LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.	1749195	2025-11-24	DAFNIOTIS, DINO	SGPMRS // GAG - Achat de verre trempé pour la protection du contour de l'aréna Michel-Normandin	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	$3 033,14	-
EBI ENVIROTECH INC.	1737045	2025-09-12	ST-AMOUR, YANNICK	SGPI // Paiement facture A55463 pour service sur demande de vidange des fonds de bassin, drains et goulottes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 928,54	-
KARINE BEAUCHAMP	1737753	2025-09-17	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation: Cerveaux actifs (Karine Beauchamp)	Culture	Autres - activités culturelles	$2 650,00	-
CREATIONS LUPUNA S.E.N.C.	1735242	2025-09-02	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Animation d'une facilitation de discussion lors de la Nuit des Chercheuses et Chercheurs 2025 - 14 novembre 2025 - Planétarium de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
AQUAMERIK INC.	1744314	2025-10-24	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Achat de refroidisseur d'eau pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 930,00	-
SOLOTECH INC	1744365	2025-10-24	COLLIN, STEPHANE	STI // Acquisition d'accessoires de visioconférence pour la salle de réunion les écluses	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$6 899,05	-
SERRURIER EXCEL INC.	1749043	2025-11-21	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Cadenas - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 003,20	-
ROBERT BOILEAU INC	1741363	2025-10-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES ZAMBONI	Bilan	Construction	$5 620,95	-
ROBERT BOILEAU INC	1741363	2025-10-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$11 701,39	-
WOLSELEY CANADA INC.	1746755	2025-11-10	BROSSARD, LOUIS	Reappro stock magasin Biodome. 91. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie. (capuchon, reduit, mamelon, coude)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 868,57	-
MESSER CANADA INC.	1747334	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS EN CUIR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$14 466,09	-
MESSER CANADA INC.	1747334	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS EN CUIR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 115,63	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748987	2025-11-21	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Fourniture et livraison de produits sanitaires pour l'aréna Michel Normandin	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	$732,43	1718393
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748987	2025-11-21	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Fourniture et livraison de produits sanitaires pour l'aréna Michel Normandin	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	$1 895,09	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748987	2025-11-21	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Fourniture et livraison de produits sanitaires pour l'aréna Michel Normandin	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	$805,53	-
COMPUGEN INC.	1742641	2025-10-15	FICHTALI, KARIM	SEAU / Acquisition de matérielle informatique pour la Div. Planification investissement - Entente 1654697	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 556,49	1654697
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1742460	2025-10-14	DIB, JAMIL JIMMY	SENV // Formation APSAM donnée aux employées de la DGMRI	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	$2 020,00	-
APOGEE SOLUTIONS LINGUISTIQUES INC.	1742468	2025-10-14	MANAI, BOCHRA	DG// Paiement de facture pour le service de traduction du bilan autochtonie pour le mois de septembre avec le commissaire Randy Legault-Rankin	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 347,24	-
UNI-SELECT INC.	1740173	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 088,73	1678235
UNI-SELECT INC.	1740173	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 009,21	1678238
NEOLECT INC.	1743420	2025-10-20	HAMEL-NUNES, JONATHAN	Installation d'équipements de télécommunication et de caméras dans le cadre du programme de sécurisation de la DAR- SP 2554100-027 / 206547	Urbanisme et mobilité	Autres - Amén., urb. et développement	$62 153,02	-
C.G. REPTILES INC.	1694816	2025-10-10	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Commande ouverte 2025 / Aliments et suppléments pour reptiles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 350,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SR EXCAVATION INC.	1740408	2025-10-01	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 3987 pour travaux de réparation d'aqueduc pour la caserne 57. Eric Deschenes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 973,81	-
COMPUGEN INC.	1740462	2025-10-01	MERCKAERT, CLAIRE	SENV // Achat de Portables ZBook et station d'accueil pour le service de l'environnement Entente 1654697	Environnement	Protection de l'environnement	$5 556,49	1654697
DUMOULIN BICYCLETTES	1750244	2025-11-28	GAZO, DOMINIQUE	SCULT, Vélos Electra Loft 7D Blanc Crème, Taille Moyen et accessoires	Culture	Bibliothèques	$3 452,28	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1741351	2025-10-07	GARNEAU, MELANIE	Inspection Élingue_Lam-É St-Pierre_Maxim'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 480,44	-
LES ENTREPRISES CATSPORTS INC.	1749599	2025-11-26	REYES, YVONNE	SGPMRS // Soumission pour l'Achat de matériel d'athlétisme pour la magasin	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 776,02	-
TECHNO CVC INC.	1744349	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ALTERNATEUR 12V 360 AMPS	Bilan	Matériel roulant	$3 753,30	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1749151	2025-11-24	WAN, HOK	Paiement de cinq factures pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers. Martin Dery. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 210,00	1630470
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1737509	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT, LUMIERE ARRIERE)	Bilan	Matériel roulant	$2 204,26	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1745798	2025-11-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MOYEU,ROUE)	Bilan	Matériel roulant	$5 726,65	1483436
SYSTEME INCENDIE LECLERC INC.	1738114	2025-09-18	REICHSON, JORDY	SGPI - Acquisition de services pour effectuer l'inspection annuelle de pompe incendie, dans plusieurs bâtiment de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 010,50	-
ORBIS CANADA LIMITED	1741144	2025-10-06	HOGGA, MEHDI	Projet environnement (BACS ROULANT BRUN 45 L)- ENTENTE 1618653	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	$26 940,63	1618653
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1749457	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SCELLANT, ESSUIE-GLACE, BALAI)	Bilan	Construction	$355,78	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1749457	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SCELLANT, ESSUIE-GLACE, BALAI)	Bilan	Énergie et produit chimique	$75,59	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1749457	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SCELLANT, ESSUIE-GLACE, BALAI)	Bilan	Matériel roulant	$794,23	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1749457	2025-11-25	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SCELLANT, ESSUIE-GLACE, BALAI)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 953,66	-
EXPROLINK INC.	1745539	2025-10-31	PICARD, CATHERINE	REAP HORS SAISON MHM - PIECES MADVAC	Bilan	Matériel roulant	$4 549,10	-
EXPROLINK INC.	1745539	2025-11-03	PICARD, CATHERINE	REAP HORS SAISON MHM - PIECES MADVAC	Bilan	Matériel roulant	$3 583,22	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1747201	2025-11-11	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM + HORS SAISON - PIECES FREIGHTLINER	Bilan	Matériel roulant	$3 901,61	-
BETON BRUNET LTEE	1741608	2025-10-07	GUILLAUME, SAMUEL	Service de signalisation selon facture en annexe.	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 000,02	1705878
BETON BRUNET LTEE	1746781	2025-11-10	MATTE, STEPHANIE	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 385,86	1705878
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR1166281	2025-09-05	KARABAEV, ULUKBEK	COMMANDE D HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 812,48	1638766
AB EXPRESS GAGNON	PIR1172485	2025-11-10	KHEDDAM, MOURAD	DIVERS PRODUITS POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 334,76	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1165854	2025-09-02	ITIM, SAID	RESERVER FOND POUR LACBUS DE L'AUTOMOBILE ESTIME NUM 022075 MONTANT 3524.88	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 700,68	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS1167221	2025-09-17	LAPLANTE, JEAN-MARC	POMPE POWER STEERING STP*320	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 086,48	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	1748670	2025-11-19	GIRARD, YANNICK	Pièces Électriques - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 810,16	-
SECCAN INC.	1737205	2025-09-15	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVE ACHAT MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OUVRAGE RÉGION OUEST	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 021,01	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE INC	1744120	2025-10-23	PERRON, JULIE	Service de médiation culturelle pour le projet "Voix noires, Francophones: Résonances et Identités	Lachine	Autres - activités culturelles	$5 000,00	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1747073	2025-11-11	HOOPER, CHANTAL	2025 - Bc ouvert - Fourniture d'eau embouteillée en format de 4 l lors de situations d'urgence. Entente 1735290	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 902,37	1735290
BRANDT TRACTEUR	PIR1168988	2025-10-06	SZABO, ANDREA	reparation externe, probleme de systeme hydraulique, de radiateur et l entretien, unite: 437-17381	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 153,68	1542222
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1736320	2025-09-09	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) MANCHON DE RACCORDEMENT, BOUCHON EN FONTE, COUDE 45* EN FONTE,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$26 185,44	-
TECHNO FEU INC	1741417	2025-10-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$6 763,91	-
TECHNO FEU INC	1741417	2025-10-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$283,47	-
TECHNO FEU INC	1741417	2025-10-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 444,24	-
KENWORTH MONTREAL	1744217	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$5 115,69	-
KENWORTH MONTREAL	1744217	2025-10-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$484,27	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1746927	2025-11-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ENSEMBLE DE 4 PLAQUETTE DE FREIN, BOULON POUR ETRIER, BARRE ACCOUPLEMENT,	Bilan	Matériel roulant	$6 003,51	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1746927	2025-11-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ENSEMBLE DE 4 PLAQUETTE DE FREIN, BOULON POUR ETRIER, BARRE ACCOUPLEMENT,	Bilan	Matériel roulant	$205,78	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1699462	2025-11-27	CHAREF, KARIM	Renouvellement des licences Autocad.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$2 948,22	-
COMPUGEN INC.	1735575	2025-09-03	LABELLE, MARC-ANDRE	SAPP/ Achat d'un ordinateur et station d'accueil- Entente 1654697	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 964,84	1654697
9378-6549 QUEBEC INC.	1733448	2025-10-03	DIDI, WAIL	Accorder un contrat pour des travaux d'installation de fontaines d'eau extérieures sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV07	Outremont	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$31 334,52	-
ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	1741535	2025-10-07	COURT, ALEXANDRA	SCULT // Paiement de la facture pour la cotisation pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Culture	Bibliothèques	$9 020,82	-
ROYAL PHOTO INC	1737187	2025-09-12	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Achat de matériel photographique pour la prochaine production du Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$37 795,00	-
J.A. LARUE INC	1737450	2025-09-16	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU, PALETTE)	Bilan	Matériel roulant	$11 879,71	-
J.A. LARUE INC	1737450	2025-09-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAU, PALETTE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$633,00	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1750249	2025-11-28	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	MOAH : Aménagement du magasin de RdP-PaT incluant l'installation d'étagères avec et sans tiroir intégré selon la soumission 443012.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$19 136,88	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741331	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Produits nettoyants pour le stade de soccer de Montreéal.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 635,67	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741331	2025-10-06	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Produits nettoyants pour le stade de soccer de Montreéal.	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$1 449,58	-
CENTRE D'ASPIRATEUR LANAUDIERE	1744511	2025-10-27	REYES, YVONNE	SGPMRS / Réparation des aspirateurs du CSCR.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 477,32	-
ABLOY CANADA INC.***	1744630	2025-10-27	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - 1 soumission - Achats serrures ABLOY pour le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$3 887,24	-
ABLOY CANADA INC.***	1744630	2025-10-28	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - 1 soumission - Achats serrures ABLOY pour le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$583,09	-
QUANTUM TRAVAUX CIVILS INC.	1748343	2025-11-18	BEAULIEU, PIERRE	Travaux de remplacement partiel d'une conduite d'égout 3180 rue Rushbrooke - Pour paiement de facture 943	Verdun	Réseaux d'égout	$17 815,85	-
LUXTEC	1742827	2025-10-16	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #7 - Achat de lumianire décoratif avec noeud - Réf. Maxime Chouinard - Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$80 125,96	1665201
LUXTEC	1742827	2025-10-16	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #7 - Achat de lumianire décoratif avec noeud - Réf. Maxime Chouinard - Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$87 206,04	1665207

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUXTEC	1742827	2025-10-16	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #7 - Achat de lumianire décoratif avec noeud - Réf. Maxime Chouinard - Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$4 803,83	1665208
LUXTEC	1742827	2025-10-16	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #7 - Achat de lumianire décoratif avec noeud - Réf. Maxime Chouinard - Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$66 872,12	1665209
LUXTEC	1742827	2025-10-16	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #7 - Achat de lumianire décoratif avec noeud - Réf. Maxime Chouinard - Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$119 374,53	1665211
LUXTEC	1742827	2025-10-16	YAHYAOUI, ABDELKODOUS	SIRR/ Commande #7 - Achat de lumianire décoratif avec noeud - Réf. Maxime Chouinard - Entente permanente 1665201	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$206 339,49	1665212
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DIC1155587	2025-09-11	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO D362308 / VERIFICATION BOUILLOIRE QUI COULE 308-19227	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 925,29	-
RM ELECTRO DIESEL INC.	DIC1161173	2025-09-03	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO D363687 / VERIFICATION ESPAR QUI SURCHAUFFE 308-19227	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 885,86	-
MARC OLIVIER LAMOTHE	1736264	2025-09-09	ST-PIERRE, KARYNE	Concevoir et réaliser en trois (3) ateliers de médiation culturelle une murale citoyenne sur 2 murs des locaux du Carrefour familial les Pitchou. Le 18 et 25 septembre 2025 et le 2 et 9 octobre (optionnel, en cas de prolongation) 2025.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Autres - activités culturelles	$7 349,12	-
J. RENE LAFOND INC.	SLT1173899	2025-11-24	ROUSSEL, BRUNO	STUD BOLT (BLOC D'ALLUMAGE)+ECROU STUD BOLT+JOINT D'ETANCHEITEALLUMAGE BLOC+PETIT JOINT D'ETANCHEITE BLOC D'ALLUMAGE+JOINT EM METAL+GLOW PLUG+INJECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 750,01	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1735263	2025-09-02	BELLEVILLE, ERIC	Livraison de terre Natureaufiltre et pierre naturelle. Hors-entente. Soumission SOU215869 et SOU219377. Projet Saint-Timothée. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$4 785,33	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1735263	2025-10-02	BELLEVILLE, ERIC	Livraison de terre Natureaufiltre et pierre naturelle. Hors-entente. Soumission SOU215869 et SOU219377. Projet Saint-Timothée. Arr. de Ville-Marie, TP-Voirie	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$1 230,46	-
NADEAU ULTRA TECH	1637626	2025-10-31	WU, CANDY YU	Travaux d'électricité conjoint avec Hydro Québec	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$26 246,87	-
NADEAU ULTRA TECH	1637626	2025-11-14	WU, CANDY YU	Travaux d'électricité conjoint avec Hydro Québec	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$2 099,75	-
NADEAU ULTRA TECH	1637626	2025-11-20	WU, CANDY YU	Travaux d'électricité conjoint avec Hydro Québec	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$5 249,37	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	LAC1166822	2025-09-11	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	RESERVER FOND MICHELIN AMERIQUE DU NORD (2885.22) SELON FACTURE DA0010631350 POUR PNEUS 225/70R19.5	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 029,12	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1736723	2025-09-10	ST-LAURENT, CAROLINE	Réparation et certification des systèmes d'étançonnement selon bon de travail #251578364, #251577819, #251574825, #251574487 et #251493374	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 926,92	-
MARINE ENTERPRISES INTERNATIONAL , LLC	1744063	2025-11-05	GRUYER, NICOLAS	Sel pour St Laurent Marin - SGPI Biodôme - Louis	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$31 887,52	-
WOLSELEY CANADA INC.	1744550	2025-10-27	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'ADAPTEUR 6"	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 119,39	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1748861	2025-11-20	YANNAKIS, MICHEL	INSPECTION BARRICADE - ATELIER, EXTENSION DE BRAS-ATELIER, PLAQUETTE DE FREIN	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 942,60	-
MECANO ALCA INC	CES1168452	2025-09-30	FANFAN, PAUL VLADIMIR	HOUSING DE CYLINDRE ROTATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 323,40	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1169577	2025-10-10	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 814,08	-
MECANO ALCA INC	CES1170914	2025-10-24	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES NACELLE HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 287,66	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CES1172424	2025-11-07	CADOTTE, ERIC	ENVOYER CYLINDRE POUR RECONDITIONNER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 061,57	-
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1692194	2025-11-20	RIOUX, GHISLAINE	GAG - Services professionnels en architecture et ingénierie pour les phases de conception, d'appel d'offres et de construction ainsi que la période de garantie. Travaux de stabilisation du bâtiment situé au 1092 rue clark	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 939,13	-
BETON BRUNET LTEE	1748779	2025-11-28	YANNAKIS, MICHEL	Installation et fabrication de signalisation. Bordereau d'octobre et novembre2025. SLC25MON80850-03	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 299,22	1705878
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1741625	2025-10-07	GLOUTNEY, ERIC	Achat de pièces pour les travaux d'aqueduc selon soumission #5018330200	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 318,11	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	MHM1168232	2025-09-26	MORAND, PHILIPPE	KIT DE PELLE EDF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 708,79	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1624819	2025-09-30	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	Dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de réfrigération et du remplacement des équipements de ventilation, des traces s'apparentant à de la moisissure ont été observé. Aréna Martin Lapointe. Portion Corporative	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$15 763,86	-
AMRIZE CANADA INC.	1693577	2025-11-28	CASSEUS, CHRISTOPHER	PIERRE 0-3/4	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 450,40	-
CENTAURECOM INC.	1730239	2025-11-25	JODOIN, JULIE	SEPLV - Achat de manteaux 3 en 1 pour l'espace pour la vie (première commande au mois d'août 2025 et une deuxième commande est prévue en novembre 2025)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 511,90	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735117	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAUX-MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$13 969,22	1679655
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735117	2025-09-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAUX-MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 480,70	1679868
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	RPP1165971	2025-09-04	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 593-08688 - TABLE DE COUPE COMPLETE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 393,75	-
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1687232	2025-09-08	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2024-17	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$5 059,14	-
KENWORTH MONTREAL	AVM1166629	2025-09-09	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Achat de pièces CUMMINS pour réparation de l'unité 293-15062.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 727,13	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1736322	2025-09-09	BROSSARD, LOUIS	Luminaire - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 250,00	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1166648	2025-09-10	GAUVREAU, ALAIN	MULTIPLE PIECE POUR JOB MOTEUR CUMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 609,23	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1166648	2025-11-07	GAUVREAU, ALAIN	MULTIPLE PIECE POUR JOB MOTEUR CUMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$50,92	-
DANIEL ROBERT TERRASSEMENT	1737164	2025-09-12	FERLAND, LINE	NRS 25-069-PG - Aménagement d'une dalle de béton et d'un cabanon au jardin communautaire Laurier au parc Lafond, selon le soumission du 2Sept2025 / Budget BTER Projet Simon 203234 - DCSDLS arr. RPP / L.B.	Rosemont - La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	$24 422,19	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1737838	2025-09-17	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - 300M, FIL ELECTRIQUE TORONNE	Bilan	Construction	$4 250,48	1649510
TECHNO FEU INC	1738591	2025-09-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - MOUSSE «FOAM» D'ASSISE DE SIEGE AVEC CAPTEUR DE PRESSION	Bilan	Matériel roulant	$2 711,51	-
SIA PARTENAIRES INC.	1738392	2025-09-22	MOTARD, MARIE-JOSEE	SGPI - 8636// Services professionnels pour harmoniser et clarifier le positionnement des gestionnaires immobiliers. Rôles et façons de procéder pour une meilleure pratique suite à la réorganisation - Entente cadre 1647249	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$32 924,60	1647249
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1164891	2025-09-23	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 093,12	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1168060	2025-09-24	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 065,34	-
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	1740356	2025-10-01	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS // Remplacement du polythène	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$2 111,25	-
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	1740356	2025-11-18	ST-PIERRE, MARIETTE	SGPMRS // Remplacement du polythène	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$216,02	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	NME1168784	2025-10-02	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE$3169.16 POUR SOUMISSION NO:EC95904 DE CIRCUIT FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 327,22	-
J.A. LARUE INC	ANJ1169591	2025-10-14	CADOTTE, ERIC	pieces souffleuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 359,22	-
DURABAC INC	MHM1169828	2025-10-14	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Achat de pièces DURABAC pour réparation de l'unité 317-23010.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 601,08	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1742566	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PILE, RUBAN, TY-RAP)	Bilan	Construction	$569,83	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1742566	2025-10-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PILE, RUBAN, TY-RAP)	Bilan	Énergie et produit chimique	$1 509,80	-
ARCHIDATA INC.	1744607	2025-10-27	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI - 8636 // GAG. La demande de service consiste à activer et à configurer selon les besoins de la ville les modules suivants: Dictionnaire, model Checker et Interzone.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 370,18	-
MECANIQUE SGR INC	CAR1170400	2025-10-27	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 274,30	-
MECANIQUE SGR INC	CAR1170400	2025-11-04	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 049,87	-
J.A. LARUE INC	PIR1171309	2025-10-28	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / INSPECTION SOUFFLEUR / 825-19096 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,50	-
RICOH CANADA INC	1744387	2025-10-31	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS - IMPRIMANTE MULTIFONCTION IM C4510 POUR LE SERVICE	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$4 875,40	1569016
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1171857	2025-11-03	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Plateau - Mont-Royal // Achat de pièces CAMSO pour réparation des unités 118-19663 et 118-19664.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 154,88	-
CAMFIL CANADA INC.	1746545	2025-11-06	LAURIN, JONATHAN	Filtres - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 626,72	-
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	MHM1171546	2025-10-30	CLEMENTE, LAURA	SMRA PLATEAU MR // PIECES POUR ENTRETIEN 317-11004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 775,19	-
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	MHM1171546	2025-11-06	CLEMENTE, LAURA	SMRA PLATEAU MR // PIECES POUR ENTRETIEN 317-11004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$42,15	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1747346	2025-11-12	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS TRICOT NYLON)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$20 904,71	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1747872	2025-11-14	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MATERIEL POUR ATELIER - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 762,21	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLT1172447	2025-11-15	OUIMET, GUY	ACHAT D HUILE EN VRAC SELON ENTENTE 1638766	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 989,12	1638766
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR1172955	2025-11-17	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 818,57	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	ROS1172531	2025-11-12	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE MERCEDES SPRINTER 2008 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 138,82	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	ROS1172531	2025-11-18	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE MERCEDES SPRINTER 2008 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$237,38	-
ULINE CANADA CORP	1748573	2025-11-19	RINFRET, SIMON	Mobilier - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 527,71	-
CYCLONE SANTE INC.	1749085	2025-11-21	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise en médicale en orthopédie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 047,26	-
LE GROUPE GUY INC.	MHM1173816	2025-11-24	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 074,11	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1749663	2025-11-26	BROSSARD, LOUIS	Cylindre Gaz Soudure - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 150,56	-
LOCATION DICKIE MOORE.	AVM1174399	2025-11-27	THIBAULT, MAXIME	POMPE A EAU / GASKET - ET AUTRE ACC. JCB 407 T4 433-15074	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 215,10	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PORTES J.P.R. INC.	1744951	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610276.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 978,60	1610276
GROUPE NICKY	1746993	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733789 (lot 1), 1733792 (lot 6), 1733794 (lot 9), 1733797 (lot 11), 1733799 (lot 16) et 1733802 (lot 21) - A3O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 273,01	1733789
GROUPE NICKY	1746993	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733789 (lot 1), 1733792 (lot 6), 1733794 (lot 9), 1733797 (lot 11), 1733799 (lot 16) et 1733802 (lot 21) - A3O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 553,86	1733792
GROUPE NICKY	1746993	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733789 (lot 1), 1733792 (lot 6), 1733794 (lot 9), 1733797 (lot 11), 1733799 (lot 16) et 1733802 (lot 21) - A3O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 375,35	1733794
GROUPE NICKY	1746993	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733789 (lot 1), 1733792 (lot 6), 1733794 (lot 9), 1733797 (lot 11), 1733799 (lot 16) et 1733802 (lot 21) - A3O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 076,15	1733797
GROUPE NICKY	1746993	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733789 (lot 1), 1733792 (lot 6), 1733794 (lot 9), 1733797 (lot 11), 1733799 (lot 16) et 1733802 (lot 21) - A3O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 679,82	1733799
GROUPE NICKY	1746993	2025-11-11	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Service du déneigement - Entente 1733789 (lot 1), 1733792 (lot 6), 1733794 (lot 9), 1733797 (lot 11), 1733799 (lot 16) et 1733802 (lot 21) - A3O 25-20968 - 1er Novembre au 31 décembre 2025 - Réf. Safwen Zaim .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 448,80	1733802
LES PORTES J.P.R. INC.	1749217	2025-11-24	WAN, HOK	Paiement plusieurs factures pour divers travaux sur les portes. Martin Dery. Entente : de porte. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 687,94	1576328
LES PORTES J.P.R. INC.	1749217	2025-11-24	WAN, HOK	Paiement plusieurs factures pour divers travaux sur les portes. Martin Dery. Entente : de porte. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 338,59	1610276
BAULNE INC.	1738623	2025-09-22	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI / Paiement de facture Divers travaux / Entente 1690003.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$37 430,86	1690003
BAULNE INC.	1745572	2025-10-31	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement factures pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (Chauffage, Ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal. Entente : 1558068.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 075,03	1558068
POULIN ELECTRIQUE INC.	1744779	2025-10-28	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture MTL20250930-01 pour des services électriques dans divers bâtiments de la ville Montréal- Entente :1666468 - Septembre.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$23 210,04	1666468
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1736276	2025-09-09	RODI, SONIA	ENTENTE 1553928 - Service de travaux généraux pour l'entretient des bâtiment 700 de la Gauchetière Est, du 3171 St-Jacques et du 630 René-Lévesque.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$65 774,32	1553928
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1168462	2025-11-03	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE FORD F150 2022 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 481,47	1715633
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1735943	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553929.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 774,02	1553929
GLT + INC	1679217	2025-09-03	COMTE, MARIE-EVE	ENTENTE 1567664 - Service profs en estimation des coûts pour la démolition de plusieurs ouvrages vétustes ou abandonnés dans la cour de services des Carrières.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 674,06	1567664
LES SERVICES EXP INC.	1738290	2025-09-19	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Acquisition de services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale. Afin d'analyser la qualité de l'air interstitiel des Ateliers Viau. Entente 1675467	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$19 057,36	1675467
MECANICACTION INC.	1744446	2025-10-27	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture A22974 pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1532525.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 122,72	1458737
MECANICACTION INC.	1744446	2025-10-27	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture A22974 pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1532525.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$31 873,03	1532526
LAURENCE PILON DESIGN INC.	1743809	2025-10-22	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Conception graphique et illustration de personnages, décors avec capsule video pour un script explicatif lors des périodes de questions du public du conseil municipal et d'agglomération	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$11 627,37	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1747146	2025-11-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE RACCORD, V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$1 629,51	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1747146	2025-11-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: RACCORD, V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$907,62	-
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1748640	2025-11-19	REYES, YVONNE	SGPMRS // Achat d'un VÉLO STATIONNAIRE POUR ADULTES, 43"X24"X47	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$3 858,19	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1735627	2025-09-04	GARNEAU, MELANIE	Inspection sécurité_SPI_Maxim'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 421,63	-
CALME TOI	1749134	2025-11-24	MANAI, BOCHRA	DG // Paiement de la facture relative aux frais d'atelier sur la gestion de l'itinérance et l'intervention Montréalaise - Employés impliqués dans le dossier pour le Bureau des commissaires	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 291,91	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1741430	2025-10-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$12 935,71	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1741430	2025-10-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Construction	$10,60	-
COMPUGEN INC.	1740959	2025-10-03	LABOS, COSTAS	SGPI // Acquisition d'ordinateurs portatifs robustes, pour les poseurs d'appareils de chauffage, du SGPI Région ouest, tel que soumission 631243	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 683,35	1654697
CENTAURECOM INC.	1744516	2025-10-29	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Achats de manteaux 3 en 1 pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 070,80	-
CENTAURECOM INC.	1744516	2025-11-06	BEAUDIN, ALEXANDRE	SEPLV - Achats de manteaux 3 en 1 pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$127,95	-
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1737114	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de facture pour les travaux de surveillance poste SPVM	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 303,44	-
TECHNO FEU INC	1745728	2025-11-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$18 198,71	-
TECHNO FEU INC	1745728	2025-11-03	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$455,60	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1738074	2025-09-18	WAN, HOK	SGPI // paiement deux factures pour divers travaux.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 374,01	-
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1737374	2025-09-15	L'ESPERANCE, MARIE-ANDREE	OCPM/ Webdiffusion séance d'info "Entrepôt Van Horne" le 15 septembre 2025	Office de consultation publique de Montréal	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 325,48	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1736205	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$22 146,03	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1736205	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$607,25	-
LUMINESCENCE DEVELOPPEMENT INC.	1749100	2025-11-21	REYES, YVONNE	SGPMRS // Soumission pour la formation sur l'intelligence: Prise de besoin, Adaptation du contenu selon les besoins organisationnels et du groupe.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 383,22	-
BMR DETAIL S.E.C.	1696909	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Quincaillerie BMR - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 082,98	-
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1747919	2025-11-14	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 21202 pour correctifs toitures suite au PEP. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 325,51	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1735818	2025-09-04	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANTEAUX, SALOPETTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$175 912,32	1550215
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1698997	2025-09-23	HENKELMANN, YVONNE	service de diffusion de formation, en protection respiratoire dans le cadre du programme circuit bleu	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 624,68	1670232
HOPITAL VETERINAIRE DES SEIGNEURIES DE BOUCHERVILLE INC.	1746418	2025-11-06	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Service professionnel de vétérinaire pour la production de rapports d'examens	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Fourrière municipale et contrôle des animaux	$3 832,05	-
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	1737012	2025-09-12	ROCHON, JOSEE	SMRA / Rachat des 4 colonnes mobiles ST1064 FWA en location gré à gré depuis 13 mois	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$11 613,27	-
BAULNE INC.	1738644	2025-09-22	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI / Paiement de facture Divers travaux / Entente 1558071.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$37 158,77	1558071
SHOOT STUDIO INC.	1737746	2025-09-17	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / Production multimédia - Stratégie de contenu habitation	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$19 601,17	-
ESRI CANADA LIMITED	1742948	2025-10-16	NUNES, DEMIS	STI // 68111.11 - Service pour la réalisation d'une preuve de concept de la solution ArcGIS Enterprise ESRI qui vise à documenter le réseau de fibre optique de la VdM. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$19 908,79	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743479	2025-10-20	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOUCHON,COLLIER,MANCHONS...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 621,74	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743479	2025-10-20	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOUCHON,COLLIER,MANCHONS...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 526,43	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743479	2025-10-20	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOUCHON,COLLIER,MANCHONS...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 724,82	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743479	2025-10-20	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOUCHON,COLLIER,MANCHONS...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 775,72	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1743479	2025-10-20	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOUCHON,COLLIER,MANCHONS...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 815,68	1740521
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740678	2025-10-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / ANJOU (INVENTAIRE- Produits d'entretien	Bilan	Énergie et produit chimique	$19,77	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740678	2025-10-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / ANJOU (INVENTAIRE- Produits d'entretien	Bilan	Entretien et nettoyage	$768,28	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740678	2025-10-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / ANJOU (INVENTAIRE- Produits d'entretien	Bilan	Environnement et nature	$1 437,64	-
PAVAGE ELITE INC.	1743938	2025-10-23	LE NAY, ALBANE	SEPLV - Fourniture et pose d'asphalte - Stationnement P6 - 3000 Vlau	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 600,00	-
MECANICACTION INC.	1741181	2025-10-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture A22493 pour la fourniture sur demande de services de plombiers pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1532513.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 323,38	1532513
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1742223	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VESTE EN POLAR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 929,16	1724987
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737301	2025-09-15	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK",ANNEAU DE CAOUTCHOUC	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$190,53	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737301	2025-09-15	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK",ANNEAU DE CAOUTCHOUC	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$259,61	1736408
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737301	2025-09-15	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK",ANNEAU DE CAOUTCHOUC	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$411,76	1736622
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1737301	2025-09-15	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - COLLIER DE SERVICE EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK",ANNEAU DE CAOUTCHOUC	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 566,96	1736623
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1745288	2025-10-30	LABRECQUE, MICHEL	EPLV / Acquisition d'un Système de rangement étagères pour les archives de la bibliothèque du jardin botanique au sous-sol.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 224,86	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1748579	2025-11-19	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES, SOULIERS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$19 574,90	1644900
M.A.D.V. CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS INC.	1739757	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 1799 pour réparer 5 sections de marches en béton a l'entrée. Andrea Garcia.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 128,66	-
SPORTS DIX 30 INC.	1737411	2025-09-15	DOUCET, VALERIE	SCULT - Projet prêt d'équipement de plein air et sportif (Bibliothèque de l'Île-des-Soeurs)	Culture	Bibliothèques	$2 404,50	-
MEGA-TECH	1749705	2025-11-26	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● LUMIERE DE TRAVAIL, BAS PROFIL	Bilan	Matériel roulant	$2 481,21	-
MEGA-TECH	1749705	2025-11-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● LUMIERE DE TRAVAIL, BAS PROFIL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$44,09	-
SERVICE ENTRETIEN CASTELLO INC.	1735186	2025-09-02	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture 25578 pour désherbage et nettoyage du terrain - bâtiment 1346 - GARAGE RUE PIERRE-CHASSEUR - 10 juillet 2025 Gré à gré - Réf. Safwen Zaim.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 992,14	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741285	2025-10-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 966,34	-
THOMSON REUTERS	1737588	2025-09-16	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ // Paiement de facture pour les frais d'abonnement pour la Bibliothèque du service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Affaires civiles	$6 768,00	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1746893	2025-11-10	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale en neurosciences et psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$9 711,34	-
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1737749	2025-09-17	CORDIER, MARION	GAG SENV - Acquisition de publicité sur Panobus concernant les nouvelles règles de tri des MR pour la période du 17 nov au 28 déc 2025.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	$31 496,25	-
POLYGON APRES SINISTRE INC.	1739619	2025-09-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture CD2500961 pour location Roofttop 15T - période du 18-09-2025 au 30-09-2025. Younes Bennani.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 889,01	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MELANIE COURTOIS	1746666	2025-11-07	MELANCON, MARIE-ODILE	SCULT - Mandat de services professionnels relatifs à l'accompagnement d'analyse et de mise en place d'outils stratégiques pour des projets liés aux espaces de création (option 2). Selon la convention signée le 6 novembre. Portion 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$17 322,94	-
RICOH CANADA INC	1731498	2025-10-01	GOULET, CHARLES-ANDRE	Ricoh / Location imprimante RICOH IM C3000 pour une période de 3 mois (approx. 21 août au 21 novembre 2025).Conforme à la soumission du 16 juillet 2025. Élection Montréal. PDS.	Greffe	Greffe	$28 976,55	-
BRANDT TRACTEUR	1746886	2025-11-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - PALIER «BEARING», RONDELLE, BOULON TETE HEX, CALE «SHIM», COUVERCLE PINE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$110,24	-
BRANDT TRACTEUR	1746886	2025-11-10	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - PALIER «BEARING», RONDELLE, BOULON TETE HEX, CALE «SHIM», COUVERCLE PINE)	Bilan	Matériel roulant	$12 471,21	1542105
URGENCE BARRICADAGE	1740341	2025-10-01	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures 1286 et 1288 pour divers travaux effectués sur les portes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 016,89	-
BRANDT TRACTEUR	1747137	2025-11-11	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - Pieces et accessoires de plomberie	Bilan	Matériel roulant	$12 774,94	1542222
BRANDT TRACTEUR	1747137	2025-11-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - Pieces et accessoires de plomberie	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$99,21	-
BRANDT TRACTEUR	1747137	2025-11-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - Pieces et accessoires de plomberie	Bilan	Matériel roulant	$303,90	1542222
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736456	2025-09-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON, RACCORD, RALLONGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 811,67	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736456	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON, RACCORD, RALLONGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 538,44	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1741187	2025-10-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture MTL20250831-00 pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1666379.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$35 464,68	1666379
W. COTE ET FILS LTEE	1746990	2025-11-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, GOUJON, SABOT...)	Bilan	Matériel roulant	$4 108,25	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1750123	2025-11-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COMBINAISON DE TRAVAIL JETABLE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$4 312,83	-
STUDIOS PICCOLO INC.	1748139	2025-11-17	HERNANDEZ, OLIVIER	SEPLV / Narration du film - Les Échelles de l'Univers - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 411,81	-
TECHNO FEU INC	1735590	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$16 040,87	-
TECHNO FEU INC	1740808	2025-10-02	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$4 669,67	-
TECHNO FEU INC	1740808	2025-10-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$433,14	-
WOLSELEY CANADA INC.	1736091	2025-09-08	NOEL, ANNE-MARIE	Reappro stock magasin Biodome. 64. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 474,79	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1736091	2025-11-10	NOEL, ANNE-MARIE	Reappro stock magasin Biodome. 64. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$51,90	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1748108	2025-11-17	LAURIN, JONATHAN	Reappro stock magasin Biodome. 96. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie. (coude, mamelon, serre-tube, union, scellant,..)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 245,97	1657298
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	1735348	2025-09-03	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture 23237 pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1666480.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 862,48	1666480
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1741855	2025-10-08	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT, DOUILLE, ATTACHE...)	Bilan	Matériel roulant	$47 402,57	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1741855	2025-10-08	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINT, DOUILLE, ATTACHE...)	Bilan	Matériel roulant	$29,08	-
EXPROLINK INC.	1747172	2025-11-11	PICARD, CATHERINE	REAP HORS SAISON MHM - PIECES MADVAC	Bilan	Matériel roulant	$6 542,83	-
EXPROLINK INC.	1747172	2025-11-14	PICARD, CATHERINE	REAP HORS SAISON MHM - PIECES MADVAC	Bilan	Matériel roulant	$3 345,95	-
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1736237	2025-09-09	WU, CANDY YU	C 1862 Rue Rachel Est et rue de la Roche	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$999 201,20	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1735531	2025-09-30	KAMIL, AZIZE	OUEST COTE DES NEIGES NOTRE DAMDE DE GRÂCE ACHAT PIÈCE DE CHAUFFAGE C.S.M MADISON KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 753,71	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1742296	2025-10-15	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT ACTUATEUR ET PRESSURE CONTROL COMPLEXE GADBOIS SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 523,88	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1744064	2025-11-06	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT PIÈCE DE CHAUFFAGE BÂTIMENT 0154 SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 894,76	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1748682	2025-11-20	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT INTERRUPTEUR CENTRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 844,01	-
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1749198	2025-11-24	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT MANTEAUX D'HIVER OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 599,28	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1749685	2025-11-26	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT OUTILLAGE POUR L`ATELIER - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 999,69	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747115	2025-11-11	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE- PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 036,93	1675923
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1747115	2025-11-13	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE- PIECES D'EGOUTS ET D'AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 889,77	1732401
BETON BRUNET LTEE	1740776	2025-10-02	GUILLAUME, SAMUEL	Signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 007,90	1705878
BETON BRUNET LTEE	1741604	2025-10-07	DORE, FRANCOIS	Service de signalisation selon facture en annexe	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 162,76	1705878
TENAQUIP LIMITED	PIR1174417	2025-11-28	KHEDDAM, MOURAD	DIVERS PRODUITS POUR CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 023,10	-
LOCATION LORDBEC INC.	1735602	2025-09-03	UNGUR, MARIAN	Réparation d'une fuite d'eau au 5297 rue Rosedale. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 196,88	-
WOLSELEY CANADA INC.	1738804	2025-09-23	GIRARD, YANNICK	Plomberie - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 954,95	-
LM 1947 INC.	1744570	2025-10-27	GIRARD, YANNICK	Moteurs - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 362,00	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1741740	2025-10-08	BERUBE, CATHERINE	Stock Divers - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 156,04	-
ZERO CELSIUS	RPP1170446	2025-10-21	AUDY, MICHEL	PIÈCES OLYMPIA / 901-17685 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 825,10	-
UAP INC.	1736048	2025-09-08	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: SOLENOIDE UNIPOLAIRE, LUMIERE DE SCENE, CADRE DE GARNITURE	Bilan	Matériel roulant	$110,08	1543868
UAP INC.	1736048	2025-09-08	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: SOLENOIDE UNIPOLAIRE, LUMIERE DE SCENE, CADRE DE GARNITURE	Bilan	Matériel roulant	$8 028,54	1545692
UAP INC.	1736048	2025-09-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: SOLENOIDE UNIPOLAIRE, LUMIERE DE SCENE, CADRE DE GARNITURE	Bilan	Matériel roulant	$240,03	-
ARCTIC EIDER SOCIETY	1738286	2025-09-19	LARRIVEE, MAXIM	Soutien technique et développement de fonctionnalités personnalisées pour les outils entomologiques sur la plateforme SIKU - Programme Les Sentinelles du Nunavik - Devis et facture en annexe	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
TECHNO FEU INC	1739283	2025-09-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$7 515,15	-
TECHNO FEU INC	1739283	2025-09-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE: Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$377,56	-
COMPUGEN INC.	1741895	2025-10-09	BROSSAULT, STEPHANE	SEEAU / Acquisition de matérielle informatique pour la DIV. planification investissement - Entente #1654697	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 778,24	1654697
VITRERIE PARR INC.	1745103	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 33774 pour fournir et installer un thermos trempé. Shawn Verbrugh.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 451,48	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1735362	2025-09-03	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT D'EMBOUT , LAME ET EMPORTE PIECE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 774,37	-
MECANIQUE SGR INC	ANJ1169745	2025-10-14	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REPARATION DE CAMIONNETTE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 184,85	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	SLD1172483	2025-11-10	LONGPRE, JEREMIE	RESREVER FONFD POUR INTER ANJOUR REF:#4945899 1,558.05$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 635,76	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	SLD1172483	2025-11-12	LONGPRE, JEREMIE	RESREVER FONFD POUR INTER ANJOUR REF:#4945899 1,558.05$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$763,01	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLD1173464	2025-11-19	MARDI, YOUNES	PNEUS TRACTION ARRIERE 255/70R22.5 LOAD RANGE H	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 795,40	1598679
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1166718	2025-09-10	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIECES DE SIEGE / 156-17346 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 503,27	1678946
ENVIROSERVICES INC	1700672	2025-09-23	LAMBERT, LYNE	LAS - BCR - VOIRIE 2025 // Paiement de facture pour analyse Chimique: Composés organiques volatils (COV) dans l'arrondissement de Lasalle Entente 1658427	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 163,59	-
ENVIROSERVICES INC	1700672	2025-10-30	LAMBERT, LYNE	LAS - BCR - VOIRIE 2025 // Paiement de facture pour analyse Chimique: Composés organiques volatils (COV) dans l'arrondissement de Lasalle Entente 1658427	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 556,33	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1736776	2025-09-12	TERRASSON, CECILE	GAG SGPI - Mise en service pour s'assurer que les systèmes de ventilation et de climatisation sont correctement installés et fonctionnent de manière optimale. Garage des Carrières	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$43 754,59	-
SIGNEL SERVICES INC	1738454	2025-09-22	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN/ REAPPRO - INVENTAIRE - POTEAUX DE SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 115,50	-
SIGNEL SERVICES INC	1738454	2025-09-25	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN/ REAPPRO - INVENTAIRE - POTEAUX DE SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$173,23	-
J.A. LARUE INC	1743291	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAUX, PATINS, CABLES...)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$116,75	-
J.A. LARUE INC	1743291	2025-10-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUTEAUX, PATINS, CABLES...)	Bilan	Matériel roulant	$5 770,88	-
NATURE EXPERT	1744098	2025-10-23	MAGNAN-LAUZON, FREDERIQUE	V/Achat de Nichoirs pour les oiseaux - Parc de West-Vancouver	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$2 250,74	-
ROBERT BOILEAU INC	1736594	2025-09-10	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$4 136,78	-
ROBERT BOILEAU INC	1736594	2025-11-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$79,80	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1702157	2025-09-02	KISITA BANSIMBA, MARTHE	RH/ Service de formation Signaleur routier 25 mars AM et PM pour 10 personnes	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 270,00	-
BRODART CANADA COMPANY	1737754	2025-09-17	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	SCULT // Acquisition des accessoires d'archivages pour la gestion de la collection Wings	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 146,26	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1740791	2025-10-02	CHENEVERT, NICOLAS	STI // Abonnement au produit IPA selon la soumission: Q-00761386 SO-INC39560 du 19 novembre 2025 au 31 mars 2026 - C00_0165	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$9 537,21	-
TECHNO-CONTACT INC.	1748484	2025-11-19	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT CONTACTEUR / RELAIS DE SURCHARGE - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 643,39	-
CHEM-AQUA (TM)	1743815	2025-10-22	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PRODUITS CHIMIQUES POUR TOUR D`EAU - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 168,02	-
CHEM-AQUA (TM)	1743815	2025-11-21	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PRODUITS CHIMIQUES POUR TOUR D`EAU - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$35,65	-
ROCHEFORT & ASSOCIES INC.	1745074	2025-10-29	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Ajustement voir lettre IMK Jugement C.A. 500-09-030176-226CA avec intérêts	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$22 040,18	-
BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC.	1637284	2025-09-05	WU, CANDY YU	2304-Désencombrement des structures	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$30 254,36	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLT1169578	2025-10-10	ROUSSEL, BRUNO	pièces pour moteur Kubota	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 622,17	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1738300	2025-09-19	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT Klencide - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 605,77	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1173038	2025-11-14	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	POMPE HYDRAULIQUE 118018400 RELIEF VALVE 115517719 SEAL KIT 2 X 106904615 RELIEF VALVE 115517718 HANDLE BOLT 606056900 AJUSTABLE HANDLE 114581000 ORING 2 X 106023534 DIODE 110915500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 810,02	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC1173038	2025-11-27	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	POMPE HYDRAULIQUE 118018400 RELIEF VALVE 115517719 SEAL KIT 2 X 106904615 RELIEF VALVE 115517718 HANDLE BOLT 606056900 AJUSTABLE HANDLE 114581000 ORING 2 X 106023534 DIODE 110915500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$290,97	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1165976	2025-09-03	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES: DIRECTION ET FREINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 814,73	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1165976	2025-09-17	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES: DIRECTION ET FREINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$62,99	-
WAJAX LTEE	CES1166738	2025-09-10	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIÈCES NACELLES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 419,09	-
ROBERT BOILEAU INC	1735246	2025-09-02	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$3 527,94	-
ROBERT BOILEAU INC	1735246	2025-09-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$3 926,77	-
ROBERT BOILEAU INC	1735246	2025-11-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$47,24	-
AMRIZE CANADA INC.	1735981	2025-09-05	VAILLANCOURT, NATHALIE	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 530,32	-
AMRIZE CANADA INC.	1735981	2025-09-24	VAILLANCOURT, NATHALIE	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 530,32	-
AMRIZE CANADA INC.	1735981	2025-11-21	VAILLANCOURT, NATHALIE	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$16 897,74	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MAD1166408	2025-09-08	GRENON, LUC	po a la demande de juan pour réparation a l'externe manque soumission juan en vacance demande par francois laroche	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 781,28	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1736886	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES MADVAC)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$68,24	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1736886	2025-09-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES MADVAC)	Bilan	Matériel roulant	$5 832,05	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1736936	2025-09-11	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES, BOTTINES, SEMELLES, CRAMPONS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$116 336,59	1644900
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1167239	2025-09-16	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Achat de pièces pour réparation de l'unité 299-11104.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 494,03	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MAD1167540	2025-09-18	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	213-15044 PO A LA DEMANDE DE FRANCOIS LAROCHE POUR TRAVAUX A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 535,88	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	VER1162946	2025-09-20	GRENON, LUC	217-14253 / à la demande de Bergeron, Martin - SOUMISSION MERCEDES RIVE SUD # 350351 POUR UN MONTANT DE $15 245.96 AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 914,40	-
ULINE CANADA CORP	1737628	2025-09-24	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	SAPP/ Achat des étiquettes adhésives pour projet MOAH	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 575,05	-
BRANDT TRACTEUR	NME1167964	2025-09-24	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $11721.31 DE BRANDT LAVAL SOUMISSION NO:96201646546	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 545,51	1542222
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1739542	2025-09-26	WU, CANDY YU	C 1849 La rue University au nord de l'avenue des Pins	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 036 955,02	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1740003	2025-09-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES CATERPILLAR	Bilan	Matériel roulant	$3 746,29	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1169335	2025-10-08	CLEMENTE, LAURA	SMRA VILLE MARIE // PIECES POUR CONVOYEUR 722-17597	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 253,21	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1169335	2025-10-23	CLEMENTE, LAURA	SMRA VILLE MARIE // PIECES POUR CONVOYEUR 722-17597	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$215,35	-
DEK CANADA INC.	1741204	2025-10-08	GLOVER, RICKY	OUEST MÉTIERS ACHAT PIÈCE POUR PORTE MOBILE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 419,38	-
PRODUITS METALLIQUES POULIOT MACHINERIE INC.	1742194	2025-10-10	PANNESE, MICHEL	SAPP/ Achat de plate-forme d'entreposage pour ajouter aux plates-formes existantes dans la cour d'entreposage d□aqueduc du magasin St-Laurent.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$22 129,15	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS METALLIQUES POULIOT MACHINERIE INC.	1742194	2025-11-28	PANNESE, MICHEL	SAPP/ Achat de plate-forme d'entreposage pour ajouter aux plates-formes existantes dans la cour d'entreposage d'aqueduc du magasin St-Laurent.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31 238,06	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1169739	2025-10-14	COUTURE, ALEXANDRE	SMRAPLATEAU MR // PIECES KUBOTA POUR 593-16231	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 261,40	-
COMAQ, CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGREES DU QUEBEC	1742442	2025-10-14	HO QUAN, KIM-PHUNG	FIN-DC // Soumission pour la formation sur demande - Comptabilité et finances municipales 101 : écritures et aspects pratiques	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$14 435,78	-
USD GLOBAL INC.	1742502	2025-10-14	MILORD, MARIE-FRANCE	SENV / Distribution des bacs de 240L et 360L pour la collecte des ordures ménagères. Entente 1718154	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	$151 366,36	1718154
MECANO ALCA INC	SLT1170001	2025-10-15	GAUVREAU, ALAIN	SE SONT TOUS DES NUMERO HIAB , PIÈCES POUR HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 596,88	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1742597	2025-10-15	BROSSARD, LOUIS	Réapp EPLV - commande pour quincaillerie (gants, ruban, outils,)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 129,76	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1743725	2025-10-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DISQUES, CONES, RESSORTS....)	Bilan	Matériel roulant	$26 700,53	1483436
UAP INC.	ROS1170427	2025-10-22	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PRODUIT ET MATÉREIL POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 903,93	-
UAP INC.	ROS1170427	2025-10-29	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PRODUIT ET MATÉREIL POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$241,45	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744091	2025-10-23	HUBERT-HUGOUD, SARAH	BASE ET TETE DE PUISARD	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$1 133,86	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744091	2025-10-23	HUBERT-HUGOUD, SARAH	BASE ET TETE DE PUISARD	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$1 130,71	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1170805	2025-10-23	BOURBONNAIS, LUC	REPARATIONEXTERNE DLM NO ST18996 BT1267296 UNITÉ 813-19028	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 520,33	-
BETON BRUNET LTEE	1709000	2025-10-28	ST-LAURENT, CAROLINE	Signalisation routière lors des travaux pour l'année 2025 selon l'entente #1705878.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 748,09	1705878
BETON BRUNET LTEE	1709000	2025-10-30	ST-LAURENT, CAROLINE	Signalisation routière lors des travaux pour l'année 2025 selon l'entente #1705878.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$524,94	1705878
BETON BRUNET LTEE	1709000	2025-11-13	ST-LAURENT, CAROLINE	Signalisation routière lors des travaux pour l'année 2025 selon l'entente #1705878.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$367,46	1705878
BETON BRUNET LTEE	1709000	2025-11-18	ST-LAURENT, CAROLINE	Signalisation routière lors des travaux pour l'année 2025 selon l'entente #1705878.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 312,34	1705878
TENCO INC.	ROS1171410	2025-10-29	BEAULIEU, DAMIEN	CHAINE DE SALEUSE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 075,34	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1171402	2025-10-29	MORAND, PHILIPPE	PIECE MULTIPLE D'AILE AVANT POUR UNE MODIFICATION DE PIECE JOHN DEERE POUR UN LIUGONG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 437,41	-
AUTO ELEGANCE R.B.	SLT1171368	2025-10-29	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3708.41$ DEVIS D5098	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 386,27	-
MPM DIESEL INC.	LAS1171486	2025-10-29	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 065,63	-
DUCORE EXPERTISE INC.	1745892	2025-11-04	PAQUETTE, STEPHANIE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour service d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 084,00	-
TACEL LIMITEE	1746584	2025-11-07	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COFFRET BRANCHEMENT)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$68 968,39	1728080
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1746913	2025-11-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$12 525,01	1644900
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1747005	2025-11-11	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(AMPOULE HALOGENE)	Bilan	Matériel roulant	$2 274,51	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747672	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LIME, RUBAN, PELLE, MANDRIN...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$1 613,03	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747672	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LIME, RUBAN, PELLE, MANDRIN...)	Bilan	Environnement et nature	$489,45	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747672	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LIME, RUBAN, PELLE, MANDRIN...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 891,73	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1747672	2025-11-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LIME, RUBAN, PELLE, MANDRIN...)	Bilan	Outillage et machinerie	$648,82	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1173406	2025-11-18	VINCENT, KARINE	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 745,97	-
M2D LEADERSHIP	1748979	2025-11-21	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour tests OPQ : 100 passations - processus cadres Dotation sécurité publique. Projet no 016230.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$13 123,44	-
HARNOIS ENERGIES INC.	RPP1173744	2025-11-21	AUDY, MICHEL	C1988328 (COMMANDE D'URÉE ET LAVE-VITRE POUR ATELIER RPP)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 125,99	-
SIGNALISATION EXPRESS INC.	1749236	2025-11-24	GOUDREAU, NATHALIE	SCULT / Paiement de factures pour les événements Jour du souvenir et défilé militaire Entente: 1745774	Culture	Autres - activités culturelles	$5 753,30	1745774
SIGNALISATION EXPRESS INC.	1749236	2025-11-24	GOUDREAU, NATHALIE	SCULT / Paiement de factures pour les événements Jour du souvenir et défilé militaire Entente: 1745774	Culture	Autres - activités culturelles	$638,96	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1173840	2025-11-26	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 169,26	-
BELANGER S.R. INC.	1696397	2025-10-23	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2025 - Services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement Secteur J PDQ 23, 45, 46, 48, 49 - Entente 1605007	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$83 990,00	1605007
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1737901	2025-09-17	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553928.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$40 225,01	1553928
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1737495	2025-09-16	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES FORD ET MOTORCRAFT SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$10 037,14	1715633
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1745302	2025-10-30	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture 035296 pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553928.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$57 290,18	1553928
LES PORTES J.P.R. INC.	1746718	2025-11-07	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d'entretien de portes de garages industrielles. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$346,46	1576328
LES PORTES J.P.R. INC.	1746718	2025-11-07	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d'entretien de portes de garages industrielles. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 534,71	1610274
LES PORTES J.P.R. INC.	1746718	2025-11-07	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour des services d'entretien de portes de garages industrielles. Entente : 1576328.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$520,41	1610276
MECANICACTION INC.	1741116	2025-10-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture A22537 pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1532526.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$31 603,40	1532526
LES PORTES J.P.R. INC.	1744992	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement de factures pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 162077.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 112,42	1610277
QUEBEC LINGE	1698623	2025-09-25	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2025 - Location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que fourniture et location de chiffons d'atelier pour les employés de métier - Entente 1658315	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 818,95	1658315
GROUPE QUALINET INC	1749749	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 002,08	1683914
GROUPE QUALINET INC	1740232	2025-10-01	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour fourniture de service sur demande de barricade pour la Ville de Montréal. Entente : 1683914.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 958,30	1683914
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1735746	2025-09-04	HOGGA, MEHDI	VERDUN // REAPPRO-INVENTAIRE-(BASE, ANNEAUX, CADRES)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 167,40	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1744939	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement de six factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 981,66	1638829

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1744939	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement de six factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1638829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$839,90	1638831
KENWORTH MONTREAL	1744763	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRE, SOUPAPE)	Bilan	Matériel roulant	$7 253,25	-
LES SERVICES SEMTEC INC.	1744668	2025-10-28	KHARBOUCH, KHALID	SGPI Acquisition de services pour effectuer une étude de la qualité de l□onde électrique à l□Hôtel de Ville de Montréal, incluant la production d□un rapport et la location des appareils nécessaires	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 706,08	-
UNI-SELECT INC.	1736557	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 169,46	1678232
UNI-SELECT INC.	1736557	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$2 987,59	1678235
UNI-SELECT INC.	1736557	2025-09-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 995,03	1678238
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1740185	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COUDE, TUYAUX)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$16 474,64	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1743924	2025-10-23	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CHAINE,COMPLETE,EPANDEUR,DISQUE POUR EPANDEUR EN PVC	Bilan	Matériel roulant	$6 346,49	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1735950	2025-09-05	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien préventif, de réparations, et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers. Entente : 1630470.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 147,29	1630470
LE GROUPE J.S.V. INC	1741563	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLE, COLLE, DISQUE, PINCE..)	Bilan	Construction	$584,23	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1741563	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLE, COLLE, DISQUE, PINCE..)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 238,70	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1741563	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLE, COLLE, DISQUE, PINCE..)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 322,21	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1741563	2025-10-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANILLE, COLLE, DISQUE, PINCE..)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 096,50	-
DIVERTISSEMENTS MILORD LTEE	1742941	2025-10-16	REYES, YVONNE	SGPMRS // Frais pour le remontage des items sportif de Camo plongeon en prévision du déménagement Ph2B	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$6 299,25	-
PUBLICITE ECLAIR INC.	1744512	2025-10-27	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Paiement de facture pour achat de balles anti-stress logo SPVM - Recrutement 2025-2026.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 380,46	-
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1739482	2025-09-26	GARNEAU, MELANIE	Table Hydaulique_Acier federal_Maxim'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$19 108,99	-
CLOTURES CITADELLE INC.	1746467	2025-11-06	PAQUETTE, JANIE	SGPI Acquisition de services pour la réparation de la clôture et installation de deux portes battantes au Entrepôt Saint-Joseph	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 354,36	-
CHUBB FIRE & SECURITY CANADA INC.	1607563	2025-11-11	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS / Service de réparation et entretien du système de contrôle de surveillance et d'incendie du TAZ pour la période du 27 juin 2023 au 26 juin 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$2 285,25	-
QUALITY SPORT LTD	1739949	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, T-SHIRT)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 362,03	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745768	2025-11-03	REYES, YVONNE	SGPMRS / Produit d'entretien pour le CSCR. / Entente 1719849 1718393	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$1 489,46	1718393
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745768	2025-11-03	REYES, YVONNE	SGPMRS / Produit d'entretien pour le CSCR. / Entente 1719849 1718393	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$4 381,35	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745768	2025-11-03	REYES, YVONNE	SGPMRS / Produit d'entretien pour le CSCR. / Entente 1719849 1718393	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$11 837,92	-
MEGA-TECH	1745366	2025-10-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□MODULE, GYROPHARE SUPER-DEL	Bilan	Matériel roulant	$3 581,00	-
UAP INC.	1740122	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIRROIR, INTERRUPTEUR....)	Bilan	Matériel roulant	$1 131,41	1543868
UAP INC.	1740122	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIRROIR, INTERRUPTEUR....)	Bilan	Matériel roulant	$1 389,11	1547973
UAP INC.	1740122	2025-10-01	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIRROIR, INTERRUPTEUR....)	Bilan	Construction	$17,10	1547973
UAP INC.	1740122	2025-10-01	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIRROIR, INTERRUPTEUR....)	Bilan	Matériel roulant	$23,10	1547973
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	1741163	2025-10-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture 23442 pour la fourniture de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1666480 .	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 262,78	1666480
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742991	2025-10-16	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - BOUTEILLE VIDE,32 OZ,NETTOYANT ANTIBUEE POUR LENTILLE,SAC,ORDURE	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 493,55	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742991	2025-10-16	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - BOUTEILLE VIDE,32 OZ,NETTOYANT ANTIBUEE POUR LENTILLE,SAC,ORDURE	Bilan	Environnement et nature	$667,40	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES DE REFRIGERATION R. & S. INC.	1741711	2025-10-08	DUBOIS, SERGE	SGPMRS // Paiement de facture pour le service de réparation de frigo	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$3 242,51	-
EMCO CORPORATION	1748742	2025-11-20	HADDAD, CARINE	DA 897973; #2511170001 - Achat de divers outils méchanique pour l'équipe d'aqueduc - STELEM (Emco Corporation)	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 145,43	-
G & B COTTON INC.	1739720	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement de trois factures pour divers travaux d'urgence.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 001,58	-
BELL CANADA	1747804	2025-11-14	NUNES, DEMIS	STI - 68111.11 - Acquisition de modules d□alimentation électrique pour Juniper SRX 1500 en cours d□implémentation dans la solution PG911, au 200 Bellechasse, afin d□augmenter la résilience en cas de panne. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$2 562,51	-
TECHNO FEU INC	1737586	2025-09-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE - Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$4 699,03	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1742114	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$25 483,62	-
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1743560	2025-10-21	GOULET, CHARLES-ANDRE	GREF / Paiement de facture. WEB - Production contenu de marque vidéo - Élections générales 2025	Greffe	Greffe	$15 795,37	-
DEMIX CONSTRUCTION	1698640	2025-09-23	HUARD, LUCIE	2025- BCO - Demix Construction -entente 1683942 - Achat d'Asphalte chaude pour la période Hivernale du 1 Janvier au 30 avril 2025	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 864,23	1683942
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1748347	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUBE, PILE, ECROU)	Bilan	Construction	$1 141,16	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1748347	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUBE, PILE, ECROU)	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 125,62	-
SERVICES CONSEILS PRAGAM COACHING INC.	1739662	2025-09-26	BELLACHE, YASMINA	SAPP / Coaching en développement intégral personnalisé	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$3 241,49	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741041	2025-10-03	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON D'INSERTION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 804,43	1740002
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1725740	2025-09-05	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services de location d'une unité de climatisation pour 2 mois à compter du 25 juin 2025 - Caserne 47	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$246,69	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1725740	2025-09-15	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services de location d'une unité de climatisation pour 2 mois à compter du 25 juin 2025 - Caserne 47	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 728,16	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1725740	2025-10-02	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services de location d'une unité de climatisation pour 2 mois à compter du 25 juin 2025 - Caserne 47	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 360,40	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1725740	2025-10-07	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services de location d'une unité de climatisation pour 2 mois à compter du 25 juin 2025 - Caserne 47	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 046,05	-
SERVICE D'ENSEIGNE ALAIN AUBRY INC	1737103	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de facture pour le remplacement de plastique de contour	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 094,50	-
STUDIO TAGTEAM	1740179	2025-09-30	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT / Paiement de facture. Service de design graphique pour le MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 720,00	-
CPE DIVISION B INC.	1745824	2025-11-04	HERNANDEZ, OLIVIER	EPLV / Achat de batteries pour des unités de protection de courant pour des projecteurs au planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 300,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738917	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON, TUYAU)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$13 445,37	1679655
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738917	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANCHON, TUYAU)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$11 628,63	1679868
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	1737478	2025-09-16	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES MOPAR SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$13 682,68	1678946
DUCORE EXPERTISE INC.	1750158	2025-11-28	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC/ Paiement de facture pour service professionnel d'expertise médicale.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 598,46	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1747189	2025-11-11	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE HORS SAISON MHM - PIECES KUBOTA	Bilan	Matériel roulant	$3 784,50	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1747189	2025-11-14	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE HORS SAISON MHM - PIECES KUBOTA	Bilan	Matériel roulant	$1 518,62	-
UAP INC.	1749037	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Construction	$522,52	1547973
UAP INC.	1749037	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Matériel roulant	$4 771,74	1547973
ORANGE TRAFFIC INC	1738962	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ECRAN, TETE DE FEUX, VISIERES)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$24 955,53	1725745
CREUSAGE RL	1698942	2025-09-15	BEAULIEU, CAROLINE	LAS // TP-BCO 2025 -Travaux d'excavation pneumatique et remplacement de boîte de service dans l'arrondissement de LaSalle	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 309,72	-
CREUSAGE RL	1698942	2025-09-29	BEAULIEU, CAROLINE	LAS // TP-BCO 2025 -Travaux d'excavation pneumatique et remplacement de boîte de service dans l'arrondissement de LaSalle	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 631,04	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745213	2025-10-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PRODUITS SANITAIRE ET D'ENTRETIEN SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$480,54	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745213	2025-10-30	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PRODUITS SANITAIRE ET D'ENTRETIEN SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$2 269,41	1719849
CBM N.A. INC.	1741421	2025-10-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CHAMBRE DE FREIN A AIR	Bilan	Matériel roulant	$2 839,91	-
WOLSELEY CANADA INC.	1736008	2025-09-08	LAURIN, JONATHAN	Reappro stock magasin Biodome. 63. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie et tuyauterie et raccord.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 940,25	1657298
8505284 CANADA INC	1745999	2025-11-04	WAN, HOK	Paiement facture 1200 pour Installer 5 plexiglass au plafond devant les diffuseurs. Chantale Tremblay.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 721,82	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1735339	2025-09-03	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULON, JOINT, DISQUE...)	Bilan	Construction	$515,59	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1735339	2025-09-03	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULON, JOINT, DISQUE...)	Bilan	Matériel roulant	$33 721,94	1483436
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1735346	2025-09-03	RACINE, DIDIER	Bois et Vis - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 304,81	-
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1735346	2025-09-04	RACINE, DIDIER	Bois et Vis - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$35,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1744744	2025-10-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VENTILATEUR, COMMUTATEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 206,73	1483436
PRINCIPAL STUDIO INC.	1723376	2025-09-02	POULIN, VALERIE	DEV / Banque d'heures pour accompagner l'équipe Design Montréal pour la refonte de l'interface graphique de la Trousse Qualité Design Montréal du 1 juillet 2025 au 30 novembre 2025	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$14 435,78	-
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	1745612	2025-11-03	COURT, ALEXANDRA	SCULT - Instruments de musique	Culture	Bibliothèques	$20 320,05	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748348	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, LAME. COUTEAU, GRATTOIR)	Bilan	Construction	$2 151,40	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748348	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, LAME. COUTEAU, GRATTOIR)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 332,29	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748348	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, LAME. COUTEAU, GRATTOIR)	Bilan	Transport et entreposage	$587,68	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1748348	2025-11-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, LAME. COUTEAU, GRATTOIR)	Bilan	Technologie et science	$140,68	-
UAP INC.	1747817	2025-11-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES MECANQIUES)	Bilan	Construction	$475,28	1547973
UAP INC.	1747817	2025-11-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES MECANQIUES)	Bilan	Matériel roulant	$406,05	1543175
UAP INC.	1747817	2025-11-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES MECANQIUES)	Bilan	Matériel roulant	$5 143,13	1547973
UAP INC.	1747817	2025-11-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES MECANQIUES)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 339,64	1547973
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1709488	2025-09-03	EL KESSERWANI, LINA	SMRA / Armoire à charge lourde pour matrices (presse plieuse) pour l'atelier de l'UTM	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$14 187,76	-
AMRIZE CANADA INC.	1744233	2025-11-12	MORIN, PIERRE YVES	IBSG-2025- Pierre concassée pré mélangée MG-20(0-3/4), pour fondation supérieure de chaussée (incluant la redevance) année 2025. entente 1729140	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 058,28	-
AMRIZE CANADA INC.	1744233	2025-11-13	MORIN, PIERRE YVES	IBSG-2025- Pierre concassée pré mélangée MG-20(0-3/4), pour fondation supérieure de chaussée (incluant la redevance) année 2025. entente 1729140	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 058,28	-
UNI-SELECT INC.	1715895	2025-09-22	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$3 424,27	1678235

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECKSOL DGE INC	1742270	2025-10-10	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement plusieurs factures pour service d□entretien d□équipements de mécanique du bâtiment - CVAC - pour divers bâtiments de la Ville de Montréal . Entente : 1614392.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 460,48	1614392
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1749124	2025-11-24	LAURIN, JONATHAN	Reappro stock magasin Biodome. 97. Achat de pièce électrique. Éclairage, Attache et Fil électrique. (interrupteur, plaque, fusible, ty-rap, fiche, connecteur)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 143,37	-
BAULNE INC.	1745884	2025-11-04	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1690004.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$19 337,87	1690004
AMRIZE CANADA INC.	1700786	2025-09-09	CHAMANDY, ANNE	2025 - BCO - TP - Lafarge - Entente 1594243 - l'achat de pierre concassée	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 937,05	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1700786	2025-10-15	CHAMANDY, ANNE	2025 - BCO - TP - Lafarge - Entente 1594243 - l'achat de pierre concassée	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 012,21	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1700786	2025-10-31	CHAMANDY, ANNE	2025 - BCO - TP - Lafarge - Entente 1594243 - l'achat de pierre concassée	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$30 289,16	1594243
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1716508	2025-09-22	HUARD, LUCIE	BCO - TP 2025 - Matériaux Savaria - Achat de terreau, de paillis de cèdre (Ententes))	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 221,96	1711682
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1745402	2025-10-30	MARTEL, DAVID	IN 513001 - Gré à gré - Travaux réalisés dans le cadre de la soumission 513001. Réso travaux CM24 0396, Dem. Jason Di Perna, Réf. V/Facture 38001	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 555,64	-
SORTIMAGE PRODUCTIONS GRAPHIQUES INC.	1747682	2025-11-13	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	RH-SRHC/ Achat de 2000 baumes à lèvres promotionnels pour recrutement 2025.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 078,75	-
LM 1947 INC.	1737159	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de plusieurs factures pour un service d'entretien des génératrices. Entente : 1633514.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 144,39	1633510
LM 1947 INC.	1737159	2025-09-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de plusieurs factures pour un service d'entretien des génératrices. Entente : 1633514.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$644,77	1633514
UNITED RENTALS DU CANADA	1729152	2025-11-04	HADDAD, CARINE	DA 881528: 889855 -893720 -895268 - 898103- Demande Urgente - Location de plaque d'acier de protection pour trancher - Station pompage Lacordaire-	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$766,41	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1729152	2025-11-19	HADDAD, CARINE	DA 881528: 889855 -893720 -895268 - 898103- Demande Urgente - Location de plaque d'acier de protection pour trancher - Station pompage Lacordaire-	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 795,30	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1729152	2025-11-21	HADDAD, CARINE	DA 881528: 889855 -893720 -895268 - 898103- Demande Urgente - Location de plaque d'acier de protection pour trancher - Station pompage Lacordaire-	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$806,30	-
ROBERT BOILEAU INC	SLT1166961	2025-09-14	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O13967 BT 1262005 UNITÉ 901-22245	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 387,07	-
ROBERT BOILEAU INC	SLT1166961	2025-11-05	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O13967 BT 1262005 UNITÉ 901-22245	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$742,11	-
OUTILLAGES EXPRESS	1746637	2025-11-07	BEGIN, NATHALIE	essoucheuse tel que demandé dans documents ci-joints	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	$2 680,30	-
7558589 CANADA INC.	1719515	2025-11-25	LAMBERT, ERLEND	GAG - Déconstruction bâtiment 3713 52e avenue.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 342,27	-
ABL PORTE LOGIK INC.	1738951	2025-09-23	RINFRET, SIMON	EPLV / Système d'ouvre porte automatique pour les salles de toilettes du Biodôme - Accessibilité universelle.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$17 510,64	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1737848	2025-09-17	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT PRODUIT CHIMIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 997,38	-
NEDCO	1740138	2025-10-17	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT OUTILS POUR MOUSTAFA - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 336,89	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1741862	2025-10-22	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 0154 COMPLEXE GADBOIS - ACHAT MATERIELS POUR TRAVAUX COMPLEXE GADBOIS PAR DENIS LANDRY - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 683,77	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FLOCOR INC.	1749406	2025-11-25	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PIECES DE GICLEUR - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 184,99	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1693162	2025-10-09	WU, CANDY YU	vêtements et accessoires pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 016,96	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1693162	2025-10-20	WU, CANDY YU	vêtements et accessoires pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$319,12	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1693162	2025-10-21	WU, CANDY YU	vêtements et accessoires pour 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 008,48	-
BALISES ET POTEAUX DU NORD PLUS	1736804	2025-09-11	DORE, FRANCOIS	Réparation de balise pour nos saillies, selon soumission 28 en annexe.	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	$18 196,94	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1738822	2025-10-01	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - BALAI ET LAMPE DE POCHE DEL ET	Bilan	Entretien et nettoyage	$77,48	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1738822	2025-10-01	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MÉCA. / REAPPRO/ INVENTAIRE - BALAI ET LAMPE DE POCHE DEL ET	Bilan	Outillage et machinerie	$3 118,13	-
EMCO CORPORATION	1744257	2025-10-24	GUILLAUME, SAMUEL	Achat de pièces pour réparation des diffuseur Akron Brass servant aux inspections de B.I	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 884,54	-
EQUIPEMENT SMS INC.	PIR1147069	2025-10-29	SZABO, ANDREA	PIÈCES POUR PAVEUSE / BRULEUR ET PIÈCE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$44,09	-
EQUIPEMENT SMS INC.	PIR1147069	2025-10-30	SZABO, ANDREA	PIÈCES POUR PAVEUSE / BRULEUR ET PIÈCE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 433,51	-
CUMMINS CANADA ULC	PIR1149333	2025-11-05	KARABAEV, ULUKBEK	2025 PFDS BCG PIÈCES COMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 408,17	-
P.R. DISTRIBUTION INC.	1697005	2025-09-03	RACINE, DIDIER	BCO 2025 Commandes de Boulons - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 592,96	-
SERRURIER EXCEL INC.	1737816	2025-09-17	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Pièces Porte - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 833,44	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1167394	2025-09-17	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 293,67	-
TENCO INC.	LAS1169391	2025-10-09	VINCENT, KARINE	PIECES VOHL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 974,03	-
TENCO INC.	LAS1169391	2025-10-20	VINCENT, KARINE	PIECES VOHL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15,75	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1748614	2025-11-19	RACINE, DIDIER	Plomberie - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 071,94	-
MARIE VALADE	1740337	2025-10-01	BERTRAND, PHILIPPE	Contrat de services professionnels, pour un projet de médiation culturelle (projet Cartographier Mercier).	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Autres - activités culturelles	$4 321,29	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1171212	2025-10-28	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION*BC68710* AU MONTANTS DE 4803,10$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 042,65	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1171212	2025-10-30	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION*BC68710* AU MONTANTS DE 4803,10$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$830,16	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLT1171536	2025-10-30	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *F0213617-01* AU MONTANTS DE 4475,21$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 801,12	-
RESSORT IDEAL LTEE	SLT1171536	2025-10-31	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *F0213617-01* AU MONTANTS DE 4475,21$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 897,29	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1748218	2025-11-18	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0987 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MECHE ET TAPCOM INVENTAIRE - SOUPLES KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 091,50	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1711369	2025-10-22	HOULE, STEPHANIE	SCAEC / BCO pour le paiement de factures TELUS_2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Administration, finances et approvisionnement	$1 364,84	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1711369	2025-10-22	HOULE, STEPHANIE	SCAEC / BCO pour le paiement de factures TELUS_2025	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$7 874,06	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1740222	2025-10-01	BILODEAU, MARTIN	BILODEAU - ACHAT DE DEBIMETRE ET INTERRUPTEUR BAT: 0263	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 690,75	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741094	2025-10-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Construction	$714,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741094	2025-10-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$211,76	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741094	2025-10-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIECES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 558,47	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1166603	2025-09-09	MONGEON, JEAN-FREDERIC	POMPE À EAU / 501-11303 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 187,72	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737657	2025-09-16	RACINE, DIDIER	Stock Entretien - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 908,66	-
GENEQ INC.	1746363	2025-11-06	GAGNE, ALAIN	SIRR/ Achat de kit liquide d'extraction pour béton durci (25)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 738,07	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167982	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 236,87	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1167982	2025-10-22	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 213,61	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1171411	2025-10-29	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 113,52	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1171425	2025-10-29	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. SUR ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 751,55	-
BOGDAN PATRICHE	1748581	2025-11-19	UNGUR, MARIAN	Caméras pour les espaces clos et pour les drains. Div Aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	$6 320,26	-
TECHNO FEU INC	1735581	2025-09-03	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$3 159,05	-
TECHNO FEU INC	1735581	2025-09-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$397,17	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1739376	2025-09-25	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PNEU 4 SAISONS	Bilan	Matériel roulant	$15 480,53	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1742913	2025-10-16	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$13 036,66	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1742913	2025-10-24	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$769,25	-
KENWORTH MONTREAL	1745376	2025-10-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$2 270,07	-
KENWORTH MONTREAL	1745376	2025-10-31	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$388,98	-
CAN-INSPEC INC.	1735862	2025-09-05	BASTIEN, ISABELLE	BCO 2025 -Nettoyage de conduite et hydro excavation	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$10 498,75	-
CAN-INSPEC INC.	1735862	2025-10-28	BASTIEN, ISABELLE	BCO 2025 -Nettoyage de conduite et hydro excavation	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$12 183,80	-
EXCAVATION M. MARSOLAIS INC.	1716468	2025-09-29	CASSEUS, CHRISTOPHER	POTEAU 2363 DE CHATEAUGUAY, 1284 CHARLEVOIX, 154 RUE DE COURCELLE, 6581 JOGUES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$1 868,78	-
EXCAVATION M. MARSOLAIS INC.	1716468	2025-11-17	CASSEUS, CHRISTOPHER	POTEAU 2363 DE CHATEAUGUAY, 1284 CHARLEVOIX, 154 RUE DE COURCELLE, 6581 JOGUES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 456,71	-
PORTES UNIES ST-MICHEL (PUSM) S.E.C.	1737459	2025-11-27	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT DE LOQUET DE PORTE BAT : 2621	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 567,05	-
J.A. LARUE INC	ANJ1169192	2025-10-07	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES DE SOUFFLEUSE LARUE, FOURNISSEUR EXCLUSIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 605,04	-
ORKIN CANADA CORPORATION	1742640	2025-10-15	LESAGE, SAMUEL	SGPI // A/O 21-18720 pour service de gestion antiparasitaire du 18 octobre au 31 décembre 2025 - 2e prolongation - Réf. Safwen Zaim. - Entente : 1497025.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 291,29	1497025

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OLIVIER MONTULET	1748153	2025-11-17	GLOUTNEY, ERIC	Compagnonnage de 3 employés pour l'examen OPA selon l'offre de service du 12 novembre 2025.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 834,66	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1738928	2025-09-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUBRIFIANT A BENNE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$3 653,40	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1738928	2025-09-24	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUBRIFIANT A BENNE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$10,50	-
EQUIPARC MANUFACTURIER D'EQUIPEMENT DE PARCS INC.	1740761	2025-10-02	POTVIN, DANIEL	V/ Acquisition de mobiliers urbain pour le parc de West Vancouver - G25-012	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$27 484,67	-
EQUIPARC MANUFACTURIER D'EQUIPEMENT DE PARCS INC.	1740761	2025-10-06	POTVIN, DANIEL	V/ Acquisition de mobiliers urbain pour le parc de West Vancouver - G25-012	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$824,15	-
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1740856	2025-10-03	FRANCOIS, JOSEPH PATRICK	SGPMRS - gré à gré 25-1703772 - Fourniture de 13 210 végétaux, en format 1G, PFD - MULTICELLULES et BOUTURES, pour les plantations de l'automne 2025 - exclusif à la section biodiversité	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	$9 719,72	-
UAP INC.	1743853	2025-10-22	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CHAMBRE,FREIN A AIR,DOUBLE,ASSECHEUR D'AIR NEUF AVEC VALVE DE DRAIN	Bilan	Matériel roulant	$254,13	-
UAP INC.	1743853	2025-10-23	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CHAMBRE,FREIN A AIR,DOUBLE,ASSECHEUR D'AIR NEUF AVEC VALVE DE DRAIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
UAP INC.	1743853	2025-10-23	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - CHAMBRE,FREIN A AIR,DOUBLE,ASSECHEUR D'AIR NEUF AVEC VALVE DE DRAIN	Bilan	Matériel roulant	$1 974,10	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1748042	2025-11-17	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - BRAS SECONDAIRE	Bilan	Matériel roulant	$2 983,74	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1748042	2025-11-18	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - BRAS SECONDAIRE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1739518	2025-09-26	CAPPELLI, JEAN	SGPI - Fourniture et l'installation de deux ouvre-portes automatiques (porte V01.31 et V01.44) au secteur du Greffe dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$10 373,61	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1709123	2025-10-08	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BÉTON PRÉ-MÉLANGÉ SELON L'ENTENTE 1723030 VALIDE DU 20/06/2025 AU 19/06/2026	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
CANADIAN ALLIANCE TO END HOMELESSNESS	1748937	2025-11-21	PAGOT, NICOLAS	SDIS/ SP-SDIS-25-078- Paiement de facture pour la participation à la conférence sur l'itinérance (CAEH),pour 31 participants incluant les arrondissements	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$24 449,10	-
GIVESCO INC.	1740903	2025-10-03	UNGUR, MARIAN	Ciment noir. Div: Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 606,84	-
GIR NORD AMERIQUE INC.	1741364	2025-10-07	BOLDUC, GUY	SMRA // Paiement de factures - Frais mensuels logiciel SAS - Période du 01-03-2023 au 28-02-2025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 116,54	-
J.A. LARUE INC	MHM1171579	2025-11-04	LALONGE, JEAN-MARC	PIECES DIVERSES SOUFFLEUSE T60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 368,64	-
J.A. LARUE INC	MHM1171544	2025-11-04	LALONGE, JEAN-MARC	FILTRES DIVERS ET PIECES LARUE T60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 069,26	-
J.A. LARUE INC	MHM1171544	2025-11-12	LALONGE, JEAN-MARC	FILTRES DIVERS ET PIECES LARUE T60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$211,01	-
J.A. LARUE INC	MHM1171544	2025-11-17	LALONGE, JEAN-MARC	FILTRES DIVERS ET PIECES LARUE T60	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$291,06	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DIC1121450	2025-10-07	LEFEBVRE, MARIO	0107351225 BOULON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 275,94	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DIC1121450	2025-10-23	LEFEBVRE, MARIO	0107351225 BOULON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$192,19	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1743825	2025-10-22	DESJARDINS, DOMINIC	CASTELLI - ACHAT DES CONNECTEURS - BAT: 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 529,16	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NEDCO	1747771	2025-11-14	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT ECLAIRAGE / CHAUFFAGE -SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 450,88	-
RESSORT IDEAL LTEE	DIC1155381	2025-10-02	CADOTTE, ERIC	FOURNIR PO D362171 / INSP. STATUTAIRE 393-14092	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 923,08	1687672
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1744085	2025-10-23	RESTREPO, JUAN CARLOS	Soum. 14483 : Achat d'un conteneur maritime neuf pour la nouvelle implantation du site de sentier urbain, arr. Ville-Marie. Livré au stationnement à côté du 1217 Notre-Dame Est, responsable Marie-André Savoie-Hébert 438-864-0798.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$6 509,22	-
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	1745299	2025-10-30	VIGNEAULT, ETIENNE	SGPI // Paiement de facture pour divers travaux électrique pour le mois de septembre 2025 Entente 1666480	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 687,69	1666480
CARROSSERIE INDUSTRIEL PLUS INC.	SLT1170299	2025-10-20	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9305.84$ DEVIS 15112246 INDUSTRIEL PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 497,47	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1748629	2025-11-19	RINFRET, SIMON	Stock Entretien Ménagé - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 511,73	-
SANI-FONTAINES INC.	1736212	2025-09-09	ST-AMOUR, YANNICK	BRAULT - ACHAT DE REMPLISSEUR DE BOUTEILLE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 171,20	-
BETON BRUNET LTEE	1709392	2025-09-03	PLANTE, STEPHANE	2025- BC ouvert - Signalisation routière. Division de l'Aqueduc. Selon entente en vigueur. Arr. CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 984,29	1705878
BETON BRUNET LTEE	1709392	2025-10-02	PLANTE, STEPHANE	2025- BC ouvert - Signalisation routière. Division de l'Aqueduc. Selon entente en vigueur. Arr. CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 567,02	1705878
BETON BRUNET LTEE	1709392	2025-10-07	PLANTE, STEPHANE	2025- BC ouvert - Signalisation routière. Division de l'Aqueduc. Selon entente en vigueur. Arr. CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$104,99	1705878
BETON BRUNET LTEE	1709392	2025-11-11	PLANTE, STEPHANE	2025- BC ouvert - Signalisation routière. Division de l'Aqueduc. Selon entente en vigueur. Arr. CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 349,12	1705878
VERMEER CANADA INC.	MAD1162658	2025-09-28	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	678-13594 / piéces freins hydraulique et frein de stationnement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 120,67	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	LAS1170360	2025-11-04	VINCENT, KARINE	R8009879AE, FRONT POMPE KIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 466,70	-
SERVICE LUBRICO INC.	LAS1172589	2025-11-11	VINCENT, KARINE	PISTOLET GRACO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 381,12	-
SERVICE LUBRICO INC.	LAS1172589	2025-11-17	VINCENT, KARINE	PISTOLET GRACO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41,99	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	LAS1166028	2025-09-08	DAVID, STEPHANE	LS26773 COMMANDE D'ACIER ET ALUMINIUM POUR ATELIER LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 545,16	-
CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA INC.	1737664	2025-09-16	HEVEY, GILLES	SCONCA / Services de commis de guérites dans les LEN: 46e (nuit) et SPL (jour) - H25-26	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$18 696,86	-
CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA INC.	1737664	2025-09-17	HEVEY, GILLES	SCONCA / Services de commis de guérites dans les LEN: 46e (nuit) et SPL (jour) - H25-26	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$3 739,37	-
BETON BRUNET LTEE	1735300	2025-09-02	YANNAKIS, MICHEL	Signalisation pour coin St-Jean-Baptiste et Ontario (facture 212853)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 590,56	1705878
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1172610	2025-11-11	FANFAN, PAUL VLADIMIR	REPARATION COMPLETE PANIER ET PORTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 193,61	-
HEBERGEMENT OVH INC	1634059	2025-09-12	WU, CANDY YU	Services professionnels pour hébergement des serveurs CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$40 339,15	-
PLANAXION SOLUTIONS INC.	1716136	2025-09-12	WU, CANDY YU	Honoraires pour consultation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
MECANO ALCA INC	CES1169150	2025-10-07	SZABO, ANDREA	DIVERS PIECES HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 710,73	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1170610	2025-10-22	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES SYSTÈME CLIMATISATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 637,93	-
TRESCAL CANADA INC.	CES1173604	2025-11-20	FANFAN, PAUL VLADIMIR	PO POUR ENTRETIEN APAREIL DIELECTRIQUE TEL QUE SOUMISION # 296987	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 371,65	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738345	2025-09-19	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 37, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 391,39	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1738345	2025-11-27	LEBLANC, VINCENT	SGPI / Services professionnels pour la réalisation de Programme Fonctionnel et Technique pour le projets de décarbonation de la caserne 37, pour la période du 22 septembre 2025 au 30 avril 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$0,02	-
UNI-SELECT INC.	1745208	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLE, SCELLANT, HUILE...)	Bilan	Construction	$426,27	-
UNI-SELECT INC.	1745208	2025-10-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLE, SCELLANT, HUILE...)	Bilan	Matériel roulant	$5 076,54	-
EMCO CORPORATION	1694636	2025-09-04	MARKARIAN, MORIS ALEXEI	BCO-LAC-2025 - Approvisionnement, réparation et calibration de diverses pièces pour l'équipe d'aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseaux d'égout	$2 099,75	-
EMCO CORPORATION	1694636	2025-09-25	MARKARIAN, MORIS ALEXEI	BCO-LAC-2025 - Approvisionnement, réparation et calibration de diverses pièces pour l'équipe d'aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseaux d'égout	$3 149,62	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1735867	2025-09-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VESTE EN POLAR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$11 653,60	1724987
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	AVM1166711	2025-09-10	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Achat de pièces MOPAR pour réparation de l'unité 211-12615.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 675,59	1678946
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	AVM1166711	2025-09-15	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Achat de pièces MOPAR pour réparation de l'unité 211-12615.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$414,55	1678946
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1166949	2025-09-13	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	324-12073 / piéces exhaust DPF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 528,66	-
COLLECTIF POINTS COMMUNS	1737401	2025-09-15	DOUCET, VALERIE	SCULT - Conception, réalisation et diffusion d'ateliers de broderie collective (Collectif Points Communs)	Culture	Autres - activités culturelles	$4 251,99	-
J.A. LARUE INC	RPP1167165	2025-09-16	GAUVREAU, ALAIN	PLANETAIRE, CHAINE, COUPLING / 825-13124 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 901,13	-
PEPINIERE ROUGEMONT INC.	1737614	2025-09-16	ROBERGE, MARTIN	Achat d'arbres et d'arbustes - Projet; "Réhabilitation boisé Saint-Paul "- Automne 2025	Verdun	Horticulture et arboriculture	$20 449,99	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ROS1167051	2025-09-17	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE DODGE DURANGO 2025 POLICE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 707,88	1678946
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ROS1167051	2025-10-30	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE DODGE DURANGO 2025 POLICE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52,49	1678946
PRONEX EXCAVATION INC.	1738248	2025-09-19	BASTIEN, ISABELLE	Fuite au 6971 Chemin Côte De Liesse	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 973,81	-
AMRIZE CANADA INC.	1738277	2025-09-19	PLANTE, STEPHANE	Année 2025 - Fourniture de pierre concassée en vrac. Entente 1594243	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 165,42	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1738277	2025-10-07	PLANTE, STEPHANE	Année 2025 - Fourniture de pierre concassée en vrac. Entente 1594243	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$34 502,57	1594243
AMRIZE CANADA INC.	1738277	2025-11-14	PLANTE, STEPHANE	Année 2025 - Fourniture de pierre concassée en vrac. Entente 1594243	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$12 252,04	1594243
DIESEL-BEC INC	NME1167320	2025-09-22	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES DE RECHANGE SOUFFLEUR VOHL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 646,66	-
DIESEL-BEC INC	NME1167320	2025-10-01	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES DE RECHANGE SOUFFLEUR VOHL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$57,51	-
CAN-INSPEC INC.	1693992	2025-09-23	HUARD, LUCIE	BC- TP 2024- Can Inspec inc. - Travaux hydro excavation - Parkway Autoroute 40 - billet de travail 24-0318-0274	Anjou	Réseaux d'égout	$6 014,45	-
LES ENTREPRISES SERGE FORTIN INC.	1739328	2025-09-25	BROSSARD, LOUIS	Volet Anti-Retour Paintshop - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 263,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	NME1168189	2025-09-25	BRISEBOIS, JOEL	FACTURE NO 2025-89208 montant de$2627.00 pour Clifford Underwood	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 758,02	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1694194	2025-09-26	DESROCHES, SOPHIE	Commande pour l'année 2025 pour Postes Canada	Ressources humaines et communications	Administration, finances et approvisionnement	$33 596,00	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1694194	2025-11-27	DESROCHES, SOPHIE	Commande pour l'année 2025 pour Postes Canada	Ressources humaines et communications	Administration, finances et approvisionnement	$24 147,12	-
CLOTURE FORTIN	1739521	2025-09-26	LABELLE, MARC	VMG-25-047 : réalisation des travaux de construction de clôture autour du nouveau site du Potager du Voyageur 2025, arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$39 275,30	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1739781	2025-09-29	LABOS, COSTAS	SGPI - Acquisition de services pour effectuer la démolition du plafond en condition de plomb avec main-d'œuvre spécialisé et matériaux au Centre communautaire Villeray	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 091,29	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1740198	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FORET, PINCEAU, TENDEUR...)	Bilan	Construction	$1 707,10	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1740198	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FORET, PINCEAU, TENDEUR...)	Bilan	Outillage et machinerie	$773,24	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1740198	2025-09-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FORET, PINCEAU, TENDEUR...)	Bilan	Transport et entreposage	$122,84	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1740198	2025-10-02	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FORET, PINCEAU, TENDEUR...)	Bilan	Outillage et machinerie	$343,31	-
METAUX PROFUSION INC.	ROS1168615	2025-10-01	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE ACIER HS400 POUR REAPARATION POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 140,18	-
LABOSPORT INC.	1740587	2025-10-02	CHARTRAND, MAUDE	DBEI - Contrôle des matériaux constitutifs d'un terrain en gazon synthétique selon les exigences du projet et les standards de l'industrie. Projet : Terrain de soccer du parc Hébert	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$2 860,91	-
DRAIN M.P.R.	1741410	2025-10-07	DESFOSSES, ELYSE	Service de dégel de branchements d'eau à l'eau chaude pour l'arrondissement de RosemontLa Petite Patrie (MG)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 204,74	1680966
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741727	2025-10-08	MARTEL, DIANE	Achat de divers produits de raccordement et de réparation de conduites pour les activités de la gestion de l'eau en conformité avec les ententes cadres 1732401 et 1732402	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$6 223,66	1732401
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1741727	2025-10-08	MARTEL, DIANE	Achat de divers produits de raccordement et de réparation de conduites pour les activités de la gestion de l'eau en conformité avec les ententes cadres 1732401 et 1732402	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$18 430,56	1732402
UNI-SELECT INC.	1741552	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ANTIGEL, NETTOYEUR, AMPOULE)	Bilan	Construction	$1 192,14	-
UNI-SELECT INC.	1741552	2025-10-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ANTIGEL, NETTOYEUR, AMPOULE)	Bilan	Entretien et nettoyage	$891,22	-
UNI-SELECT INC.	1741552	2025-10-10	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ANTIGEL, NETTOYEUR, AMPOULE)	Bilan	Construction	$3,84	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1742403	2025-10-14	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES, ESPADRILLE, CHAUSSURES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$84 216,77	1644900
WOLSELEY CANADA INC.	1742283	2025-10-14	BROSSARD, LOUIS	Reappro stock magasin Biodome. 80. Achat d'accessoire et fourniture de plomberie.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 894,46	1657298
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1742402	2025-10-14	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$108 798,46	1644900
PLANT PRODUCTS INC.	1694330	2025-10-14	BOUDREAU, DANIEL	BCO 2025 pour achat insectes oeufs sur carte et matériel équipement spécialisé horticulture pour les serres et jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 796,34	-
UAP INC.	1743121	2025-10-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Construction	$1 845,83	1547973
UAP INC.	1743121	2025-10-17	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ARTICLES GROTE)	Bilan	Matériel roulant	$4 081,11	1547973
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1743247	2025-10-20	RACINE, DIDIER	Matériel Pont Jardin de l'Ombre - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 291,56	-
BAULNE INC.	1744698	2025-10-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture W38632 pour remplacement de 3 régulateurs et valves de purge automatique. Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 504,38	-
J.A. LARUE INC	SLT1171581	2025-10-30	SZABO, ANDREA	PIECES ATELIER DLM NO ST19060 BT 1265708 UNITÉ 825-13112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 325,45	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1171759	2025-11-03	MORAND, PHILIPPE	ACTUATOR VGT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 209,26	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	NDG1170233	2025-11-04	GRENON, LUC	437-22032 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon estimé	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 125,56	1542222
BRANDT TRACTEUR	NDG1170233	2025-11-04	GRENON, LUC	437-22032 po a la demande de juan pour reparation a l'externe selon estimé	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 678,88	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1745845	2025-11-04	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT EMT - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 949,21	-
ROBERT BOILEAU INC	1746015	2025-11-04	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$12 285,79	-
ROBERT BOILEAU INC	1746015	2025-11-05	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$1 718,18	-
CHOQUETTE ET FILS INC.	1746547	2025-11-06	HEVEY, GILLES	Blocs de béton	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$47 464,85	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	RPP1171931	2025-11-04	MARTEL, SIMON	COMMANDE DE PIÈCE DE LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$35,80	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	RPP1171931	2025-11-06	MARTEL, SIMON	COMMANDE DE PIÈCE DE LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 858,36	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	RPP1171931	2025-11-17	MARTEL, SIMON	COMMANDE DE PIÈCE DE LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$154,02	-
NISSAN GABRIEL	ROS1171562	2025-11-13	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE NISSAN LEAF 2018 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 193,89	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1747677	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIROIR, SILICONE, AMPOULE, HUILE)	Bilan	Construction	$985,73	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1747677	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIROIR, SILICONE, AMPOULE, HUILE)	Bilan	Entretien et nettoyage	$85,04	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1747677	2025-11-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MIROIR, SILICONE, AMPOULE, HUILE)	Bilan	Matériel roulant	$1 542,47	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1173342	2025-11-18	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 883,14	-
ND GRAPHICS INC.	ROS1173340	2025-11-18	CRITES, JEAN-PHILIPPE	PAPIER 3M BLANC ET NOIR POUR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 801,66	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1748190	2025-11-18	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FORETS, PELLES)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 247,41	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1748190	2025-11-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FORETS, PELLES)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 865,88	-
UNI-SELECT INC.	1749040	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$2 572,51	1678232
UNI-SELECT INC.	1749040	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$4 044,27	1678235
UNI-SELECT INC.	1749040	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$4 227,58	1678238
UNI-SELECT INC.	1749040	2025-11-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$498,65	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1748923	2025-11-21	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES & BOTTINES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$77 087,00	1644900
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1174281	2025-11-26	THIBAULT, MAXIME	CLUTCH FAN ASSEMBLY M2 '14 293-14036	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 013,48	-
							95 773 492,54 $	

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 27 novembre 2025, à 16 h

Au CM du lundi 15 décembre 2025, à 13 h

20.01	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1258180006

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (CG25 0275) afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2026, sans impact sur le montant accordé dans la convention initiale

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1254087002

Accorder un contrat à Ondel inc., pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, pour une période de 15 mois - Dépense totale de 977 051,89 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21092 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1256025011

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société québécoise des infrastructures, pour une période de cinq ans rétroactivement au 1er janvier 2023, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal (1100, chemin Camilien-Houde), pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant des recettes totales de 384 930,21 $, excluant les taxes

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1255323017

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Terrion LP, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 401,4 mètres carrés, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour les fins d'un site de télécommunication incluant un abri et une antenne, pour un loyer total de 94 328 $, excluant les taxes

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction - 1250228001

Autoriser la suspension provisoire du dépôt du projet de schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal 2025-2035, afin de permettre les ajustements requis pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4)

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1259463001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

Traité

50.01	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels - 1255326007

Autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal au Réseau Intersection d'une durée de deux ans, à compter du 23 septembre 2025

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service du greffe , Direction

Désignation à la présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

51.02	Service du greffe , Direction

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

51.03	Service du greffe , Direction

Désignation à la vice-présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

51.04	Service du greffe , Direction

Nominations à la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.05	Service du greffe , Direction

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.06	Service du greffe , Direction

Nominations aux Commissions permanentes

Adopté à l'unanimité.

Rapport du greffier

Déclarations de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (22-016)

Rapport visant les déclarations reçues entre le 19 novembre 2024 et le 13 novembre 2025

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Aref Salem	21/11/2024	Billet de participation au congrès du 21 et 22 Nov 2024 organisé par l'APCHQ L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec Valeur de 845 $	Monsieur Fabrice Fortin, Directeur des relations gouvernementales et affaires publiques de l'APCHQ	Monsieur Fortin m'a envoyé une invitation gracieuse par courriel pour participer à l'événement. Le billet a été envoyé par courriel après une réponse positive
Craig Sauvé	21/11/2024	Deux places à la table du Maire Dorais pour la soirée de financement du théâtre Paradoxe	Benoit Dorais Arrondissement du Sud-Ouest	Représentation de l'arrondissement.
Craig Sauvé	21/11/2024	1 billet pour la soirée du financement pour le groupe communautaire Tyndale St-Georges	Arrondissement du Sud-Ouest	Représentation de l'arrondissement.
Ericka Alneus	26/11/2024	1 oeuvre d'art Sénégal Vibes d'une valeur de 361,31 $ dans le cadre de la première édition du Sénégal Vibes, le samedi 16 novembre 2024 à 21 h, au mythique Club Soda – situé au 1225, boul. Saint-Laurent.	Madame Coumba Ngom, l'équipe de Sénégal Vibes	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Sophie Mauzerolle	27/11/2024	Trois invitations à la table d'honneur pour des déjeuners-conférences de la CCMM, le 20 février 2024, le 4 avril 2024 et le 27 septembre 2024. Le tout d'une valeur approximative de 400$	La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité.

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025				
Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage (Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)				
Nom du membre du conseil	**Date de réception de la déclaration**	**Description** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de :** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de:** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*
Julien Hénault-Ratelle	02/12/2024	Billet VIP MIGS 2024 Billet Congrès APCHQ 2024	La guilde du jeu vidéo du Québec (Billet MIGS) Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (Billet APCHQ)	Conseiller de ville de Tétreaultville, porte-parole de l'opposition officielle en développement économique Conseiller de ville de Tétreaultville, porte-parole de l'opposition officielle en habitation et urbanisme
Valérie Plante	05/12/2024	Billet avion : 5 290,67$ 4 nuitées d'hôtel 600$ x 4 = 2 400$	U20 de Alina Lyadova	Montréal est la ville canadienne membre du U20. Les frais ont été assumés dans le cadre du sommet des maires des villes membres du U20 qui s'est tenu à Rio de Janeiro du 14 au 17 novembre pour la mairesse et son directeur de cabinet.
Alain Vaillancourt	11/12/2024	2 billets pour le Grand Prix F1 qui a eu lieu au mois de juin 2024	Parc Jean-Drapeau	Dans le cadre de mes fonctions en tant que membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique.
Alain Vaillancourt	11/12/2024	2 billets vip pour le Grand Prix Cycliste qui s'est déroulé le 15 septembre 2024	Grand Prix Cyclistes de Montréal	Dans le cadre de mes fonctions en tant que membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique.
Alain Vaillancourt	11/12/2024	3 billets pour la Coupe des Présidents (PGA) qui a eu lieu au mois de septembre 2024	Tourisme Montréal	Dans le cadre de mes fonctions en tant que membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique.
Alain Vaillancourt	11/12/2024	2 billets pour la Coupe Davis	Tennis Canada	Dans le cadre de mes fonctions en tant que membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique.

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025				
Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage (Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)				
Nom du membre du conseil	**Date de réception de la déclaration**	**Description** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de :** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de:** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*
Éricka Alneus	11/12/2024	5 livres finalistes du Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal : Je t'écris de mon lit, Maude Nepveu-Villeneuve et Agathe Bray-Bourret (19,95), Le dessin trop mignon, Roxane Brouillard (21,95), Le manoir Hillcrest, Sandra Dussault (13,95), Le tiroir des bas tout seuls (23,95), Nutshimit : un bain de forêt (22,99) et 5 livres finalistes du Grand Prix du livre de Montréal : Autoportrait d'une autre, Élise Turcotte (26,95), Frankie Barnet, Mood Swings (24,95), Sarah Berthiaume, Wollstonecraft (22), Antoine Charbonneau-Demers, Roman sans rien, (31,95), Louis-Daniel Godin, Le compte est bon, La Peuplade (26,95). Valeur totale : 235,59 $ avant taxes	Service de la culture - Direction des bibliothèques : Mme Sophie Kurler, responsable du Prix du livre jeunesse et Mme Valérie Lampron, pour le Grand Prix du livre de Montréal.	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne.
Stephanie Valenzuela	27/12/2024	Cette marque d'hospitalité se traduit par la prise en charge des frais associés à ma participation au programme Kakehashi. Cela inclut mon billet d'avion, le transport sur place, l'hébergement, les repas du petit-déjeuner et du diner, ainsi qu'une assurance voyage.	Je les ai reçu de la part du Ministère des Affaires Étrangères du Japon (MoFa)	J'ai reçu cette marque d'hospitalité dans le cadre de ma participation au programme Kakehashi en tant que l'une des cinq Canadiens invités à faire partie de la cohorte des jeunes leaders. Cette invitation, qui m'a été adressée par le ministre des Affaires étrangères du Japon et soutenue par la nomination du consul général Akihiko Uchikawa à Montréal, s'inscrit dans une initiative visant à renforcer les liens culturels et diplomatiques entre le Japon et le Canada.
Laurence Lavigne-Lalonde	22/01/2025	Participation à un souper – valeur de 200$	SDA - Société de développement Angus	Un souper annuel des partenaires de la SDA, souper de plus de 100 personnes prévu le 27 janvier

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Robert Beaudry	27/01/2025	Deux (2) billets pour la soirée des partenaires institutionnels igloofest MTL, d'une valeur totale de 198$ + taxes.	Multicolore - Nicolas Cournoyer - VP affaires publiques et responsabilité sociétale	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, de l'OCPM et de l'itinérance
Sophie Mauzerolle	12/02/2025	Deux billets pour l'opéra "L'enfant et les sortilèges" pour la représentation du 8 février 2025, d'une valeur approximative de 258$ incluant les taxes.	L'Opéra de Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif.
Alia Hassan-Cournol	19/02/2025	Un billet pour assister à un match du Tournoi des 4 Nations	Tourisme Montréal	La Ville a soutenu l'événement en biens et services en partenariat avec Tourisme Montréal
Sophie Mauzerolle	21/02/2025	Les frais d'annulation pour une nuitée au Four Points de Sheraton de Lévis (2025-02-13), d'une valeur de 213,01$ taxes incluses. Le tout, dans le cadre du conseil d'administration de l'UMQ qui devait se dérouler dans la ville de Lévis, mais qui a été annulé en raison des conditions météorologiques.	L'Union des municipalités du Québec	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et en tant que membre du conseil d'administration de l'UMQ.
Sophie Mauzerolle	26/02/2025	Une invitation pour siéger à la table de VIA-TGF (Alto) dans le cadre de la conférence de l'honorable François-Philippe Champagne le 25 février 2025. Le tout, d'une valeur de 218,45$ incluant les taxes.	VIA-TGF (Alto)	Dans le cadre de mon rôle en tant que membre du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité.
Craig Sauvé	07/03/2025	2 places à la Table Hydro-Québec pour le Bal Irlandais 2025 de la Société Saint-Patrick qui a eu lieu le 21 février, 2025	Hydro-Québec	Représentation de l'arrondissement du Sud-Ouest avec nos partenaires Hydro-Québec dans le cadre du projet du Parc du Monument Irlandais de Montréal.

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025				
Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage (Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)				
Nom du membre du conseil	**Date de réception de la déclaration**	**Description** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de :** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de:** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*
Aref Salem	22/04/2025	Billet de participation au gala de la Chambre de Commerce du Montréal métropolitain d'une valeur de 995$	Mme Valérie Vézina, Cheffe de cabinet et Directrice, communications, à la CCMM	Le cabinet de l'opposition officielle a contacté Madame Valérie Vézina afin que Monsieur Salem Chef de l'opposition officielle, soit invité au gala de la CCMM. Une confirmation de participation a été par la suite envoyée par courriel.
Sophie Mauzerolle	13/05/2025	Deux billets pour l'opéra "La Bohème", pour la représentation du 10 mai 2025, d'une valeur approximative de 416$ taxes incluses.	L'Opéra de Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif.
Sophie Mauzerolle	14/05/2025	Un laisser-passer pour assister au Sommet Climat le 6 mai 2025, d'une valeur de 460$ incluant les taxes.	une entente est été conclu entre les deux partis afin d'offrir des laisser-passer à des élu.es	En tant que membre du comité exécutif de la Ville de Montréal.
Christine Black	14/05/2025	Billet pour le Bal de l'Orchidée organisé par l'Association des Jeunes Professionnels Chinois qui s'est tenu le 3 mai 2025 au Théâtre Cartier, 2330 Ste-Catherine Est. Valeur: 400$	Heting Xu, présidente du Comité du Bal des Orchidées, Association des Jeunes Professionnels Chinois	Le billet m'a été offert dans le cadre de mes fonctions puisque mon arrondissement a une population d'origine asiatique importante. J'étais présente en compagnie d'autres collègues de l'Opposition officielle.
Alan DeSousa	14/05/2025	Billet pour le Bal de l'Orchidée organisé par l'Association des Jeunes Professionnels Chinois qui s'est tenu le 3 mai 2025 au Théâtre Cartier, 2330 Ste-Catherine Est. Valeur: 400$	Heting Xu, présidente du Comité du Bal des Orchidées, Association des Jeunes Professionnels Chinois	Le billet m'a été offert dans le cadre de mes fonctions puisque mon arrondissement a une population d'origine asiatique importante. J'étais présente en compagnie d'autres collègues de l'Opposition officielle.

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Benoit Langevin	14/05/2025	Billet pour le Bal de l'Orchidée organisé par l'Association des Jeunes Professionnels Chinois qui s'est tenu le 3 mai 2025 au Théâtre Cartier, 2330 Ste-Catherine Est. Valeur: 400$	Heting Xu, présidente du Comité du Bal des Orchidées, Association des Jeunes Professionnels Chinois	Le billet m'a été offert dans le cadre de mes fonctions puisque mon arrondissement a une population d'origine asiatique importante. J'étais présente en compagnie d'autres collègues de l'Opposition officielle.
Stephanie Valenzuela	14/05/2025	Billet pour le Bal de l'Orchidée organisé par l'Association des Jeunes Professionnels Chinois qui s'est tenu le 3 mai 2025 au Théâtre Cartier, 2330 Ste-Catherine Est. Valeur: 400$	Heting Xu, présidente du Comité du Bal des Orchidées, Association des Jeunes Professionnels Chinois	Le billet m'a été offert dans le cadre de mes fonctions puisque mon arrondissement a une population d'origine asiatique importante. J'étais présente en compagnie d'autres collègues de l'Opposition officielle.
Aref Salem	20/05/2025	Billet pour le Bal de l'Orchidée organisé par l'Association des Jeunes Professionnels Chinois qui s'est tenu le 3 mai 2025 au Théâtre Cartier, 2330 Ste-Catherine Est. Valeur: 400$	Heting Xu, présidente du Comité du Bal des Orchidées, Association des Jeunes Professionnels Chinois	Le billet m'a été offert dans le cadre de mes fonctions puisque mon arrondissement a une population d'origine asiatique importante. J'étais présente en compagnie d'autres collègues de l'Opposition officielle.
Valérie Plante	20/05/2025	Inscriptions aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tenues à Québec 14-15 mai 2024 valeur de 875$ + 1 nuitée à l'hôtel payée par l'UMQ valeur de 381,57$ - Total 1 256,57$	Union des municipalités du Québec (UMQ)	À titre de membre du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ
Valérie Plante	22/05/2025	Accès d'un jour à C2 Mtl le 20 mai 2025 - 995$	C2 Mtl	Prise de parole + visite des kiosques
Caroline Bourgeois	23/05/2025	Participation à l'édition 2025 de C2 Montréal sous le thème « En mouvement — l'art d'agir »	C2 Montréal	Dans le cadre de mes fonctions à titre de vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Gracia Kasoki Katahwa	23/05/2025	C2 MONTRÉAL 2025	COMITÉ ORGANISATEUR DE C2 MONTRÉAL 2025	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
Gracia Kasoki Katahwa	23/05/2025	SOIRÉE DU GALA DYNASTIE	COMITÉ ORGANISATEUR DU GALA DYNASTIE	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, RESPONSABLE DE LA LUTTE AU RACISME ET AUX DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES
Gracia Kasoki Katahwa	23/05/2025	SOMMET CLIMAT MONTRÉAL 2025	COMITÉ ORGANISATEUR DU SOMMET CLIMAT MONTRÉAL 2025	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
Gracia Kasoki Katahwa	23/05/2025	SOIRÉE DU GALA RADIO CENTRE-VILLE	COMITÉ ORGANISATEUR DU GALA RADIO-CENTRE-VILLE	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, RESPONSABLE DE LA LUTTE AU RACISME ET AUX DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES
Gracia Kasoki Katahwa	23/05/2025	GALA DE RECONNAISSANCE DES ENTREPRENEURS NOIRS DU QUÉBEC	COMITÉ ORGANISATEUR DU GALA DE RECONNAISSANCE DES ENTREPRENEURS NOIRS DU QUÉBEC	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, RESPONSABLE DE LA LUTTE AU RACISME ET AUX DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES
Dominic Perri	24/05/2025	Une invitation de l'Association des juristes Italo-Canadiens du Québec à leur Banquet annuel d'une valeur de 225$.	Association des juristes Italo-Canadiens du Québec	Ma présence à cet évènement visait à renforcer mes liens avec une communauté importante de Montréal, ce qui est essentiel pour assurer une représentation adéquate de ses intérêts au conseil municipal
Josefina Blanco	26/05/2025	J'ai reçu deux Pass, un pour le 20 mai et l'autre pour 21 mai à l'événement C2 Mtl d'une valeur de 995$ par pass.	C2 MTL	Représenter la Ville de Montréal à l'événement C2 Mtl à l'activité de maillage avec la délégation colombienne et aussi accueillir la délégation latino-américaine

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Émilie Thuillier	26/05/2025	Billet pour le Sommet Climat	PARTENARIAT CLIMAT	À titre de présidente du comité exécutif
Luc Rabouin	26/05/2025	Billet pour le Sommet Climat	PARTENARIAT CLIMAT	À titre de membre du comité exécutif, responsable du développement économique et de l'enseignement supérieur
Magda Popeanu	28/05/2025	Un laissez-passer d'une journée à C2 Montréal, le 22 mai 2025, d'une valeur de 1 144$ incluant les taxes.	Anick Beaulieu, Présidente-directrice générale de C2 Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la performance organisationnelle.
Marie-Andrée Mauger	28/05/2025	Participation à l'édition 2025 de C2 Montréal sous le thème « En mouvement — l'art d'agir"	C2 Montréal	En tant que membre du comité exécutif de la Ville de Montréal.
Éricka Alneus	28/05/2025	Un billet VIP pour la Foire d'art contemporain Plural 2025 (Événement 12 avril 2025). Le billet d'une valeur de 195 $ donne un accès à la soirée d'ouverture-bénéfice VIP, un accès illimité à la foire ainsi qu'à l'inscription à 2 activités du programme VIP	Mme Marie Joly, coordonnatrice, communications et contenu - Association des galeries d'art contemporain - AGAC	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Éricka Alneus	28/05/2025	Un billet pour la soirée soulignant le 70e anniversaire du conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM) et cocktail. Le prix du billet d'une valeur de 250 $ - Jeudi 8 mai 2025	M. Jean-François Turner, responsable des communications et de la logistique - Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Éricka Alneus	28/05/2025	Deux (2) billets pour le Gala Dynastie - samedi 26 avril 2025 (2 X 150,00 $ = 300 $)	Mme Carla Beauvais, directrice générale - Fondation Dynastie	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Éricka Alneus	28/05/2025	Deux (2) billets pour la première du ballet Vendetta : Storie di mafia, représentation du 8 avril 2025 (Deux billets +/- 200 $ au total)	M. Yvan Cavallari, directeur artistique et M. Marc Lalonde, directeur général - Les Grands Ballets	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Éricka Alneus	28/05/2025	Un billet pour le gala des Lauriers de la gastronomie québécoise (150) - Lundi 26 mai 2025	Mme Gwenaëlle Reyt, directrice générale - Les Lauriers de la gastronomie québécoise	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Éricka Alneus	28/05/2025	Un billet pour le cocktail-bénéfice La Grande Sortie de la Maison Théâtre - vendredi 23 mai 2025. Le prix du billet d'une valeur de 250 $	Mme Isabelle Boisclair, directrice générale de la Maison Théâtre	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Éricka Alneus	28/05/2025	Un billet pour le Grand Bal du Musée McCord Stewart (+/-1000 $) - Jeudi 1er mai 2025	Mme Anne Eschapasse, présidente et cheffe de la direction du Musée McCord Stewart	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Éricka Alneus	28/05/2025	Un laissez-passer valide d'une journée pour l'événement C2 Montréal 2025 (valeur de 598.33 $) - Mardi 20 mai 2025	Service de développement économique | C2 Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Craig Sauvé	02/06/2025	2 Billets (145$ chaque) pour la soirée bénéfice des Chevaliers de Colomb de Côte-Saint-Paul (30 mai, 2025).	Billets payés par l'Arrondissement du Sud-Ouest	Représentation et appui de l'arrondissement envers un groupe communautaire à caractère caritatif

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025				
Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage (Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)				
Nom du membre du conseil	**Date de réception de la déclaration**	**Description** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de :** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*	**Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de:** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e))*
Sophie Mauzerolle	04/06/2025	Les frais d'inscriptions aux Assises Annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se sont déroulées du 14 au 16 mai 2025, ainsi que les frais de repas, d'hébergement et de stationnement liés à la journée du 14 mai 2025. Le tout d'une valeur approximative de 1162$ incluant les taxes	L'Union des municipalités du Québec	À titre de membre du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ
Jérôme Normand	04/06/2025	Inscriptions aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tenues à Québec (875$) et une nuitée à l'hôtel payée par l'UMQ (332.01$) Total: 1207,01$	Union des municipalités du Québec (UMQ)	À titre de membre du conseil d'administration de l'UMQ
Caroline Bourgeois	16/06/2025	1 billet pour assister au Grand Prix de formule 1 à Montréal	Société du parc Jean-Drapeau	Dans le cadre des mes fonctions à titre de vice-présidente du comité exécutif, responsable des sports et loisirs, d'Espace pour la vie, de la langue française, de la Société du parc Jean-Drapeau et de l'Est de Montréal
Alia Hassan-Cournol	16/06/2025	Deux laissez-passer pour la première de Luzia du Cirque du Soleil (valeur estimée à 392$, taxes incluses)	Cirque du Soleil	Dans le cadre de mes fonctions de Conseillère associée au développement économique,au commerce et au design et déléguée à la réconciliation avec les peuples autochtones
Alia Hassan-Cournol	16/06/2025	Un laissez-passer 1 jour pour C2 Montréal 2025 (995$)	Anick Beaulieu, PDG de C2 Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de Conseillère associée au développement économique, au commerce et au design et déléguée à la réconciliation avec les peuples autochtones

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Alain Vaillancourt	16/06/2025	2 billets pour assister au Grand Prix de formule 1 à Montréal	Société du Parc Jean-Drapeau	Dans le cadre de mes fonctions à titre de membre du comité exécutif responsable de la sécurité publique
Magda Popeanu	23/06/2025	Une invitation à la table d'honneur au déjeuner d'ouverture dans le cadre de la Conférence de Montréal (CdeM) qui a eu lieu le 9 juin 2025. Le tout d'une valeur approximative de 200$.	Nicholas Rémillard, Chef de la direction du Forum économique international des Amériques.	Dans le cadre de mes fonctions en tant que membre du comité exécutif.
Luc Rabouin	25/06/2025	UNE PLACE DANS LA LOGE DU PROMOTEUR	PROMOTEUR DU GRAND PRIX DU CANADA	À titre de membre du comité exécutif, responsable du développement économique et de l'enseignement supérieur
Valérie Plante	25/06/2025	Deux (2) accès à la loge du promoteur pour le Grand prix F1 du Canada le 15 juin 2025 - 2 200$ x 2 = 4 400$	Promoteur de l'événement : Octane-Bell (GP du Canada)	À titre de mairesse de la ville hôte de cet événement d'envergure internationale
Gracia Kasoki Katahwa	25/06/2025	GRAND PRIX DE FORMULE 1 2025 À MONTRÉAL	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	À titre de membre du comité exécutif
Alia Hassan-Cournol	07/07/2025	Un laissez-passer 1 jour pour le Grand prix du Canada 2025, le 15 juin 2025, d'une valeur de 1919,50$.	Société du parc Jean-Drapeau	Dans le cadre de mes fonctions de Conseillère associée au développement économique, au commerce et au design et déléguée à la réconciliation avec les peuples autochtones
Valérie Plante	07/07/2025	Vols aller-retour pour Paris et Londres afin de représenter Montréal au 10e anniversaire de l'Accord de Paris (COP21) et au 20e anniversaire du C40 et participer au Steering Committee de cette organisation - 21 au 27 juin 2025	C40	À titre de vice-présidente du Steering Committee du C40 pour l'Amérique du Nord

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Benoit Dorais	08/07/2025	6 billets pour la TOHU	de la TOHU	Mes fonctions à titre de vice-président du comité exécutif
Valérie Plante	15/07/2025	Deux accès aux loges pour le Festival International de Jazz le 5 juillet 2025 - 2x100$ = 200$	L'équipe Spectra	À titre de mairesse de la Ville de Montréal
Gracia Kasoki Katahwa	21/07/2025	39E ÉDITION DU FESTIVAL NUITS D'AFRIQUE 2025	COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL NUITS D'AFRIQUE	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, RESPONSABLE DE LA LUTTE AU RACISME ET AUX DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES
Luc Rabouin	30/07/2025	UNE PLACE AU COCKTAIL ET AUX MATCHS DE L'OMNIUM BANQUE NATIONALE DE TENNIS DU 28 JUILLET 2025	TENNIS CANADA	À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Nancy Blanchet	31/07/2025	Casque de pompier (style antique)	Association des pompiers de Montréal	Activité Fire Fit le 11 juillet 2025
Caroline Bourgeois	08/08/2025	2 billets pour l'Omnium Banque Nationale présenté par Rogers, le 7 août 2025	Tennis Canada	Dans le cadre de mes fonctions à titre de vice-présidente, responsable des sports et loisirs, d'Espace pour la vie, de la langue française, de la Société du parc Jean-Drapeau et de l'Est de Montréal
Vana Nazarian	11/08/2025	Billet pour le Bal de l'Orchidée organisé par l'Association des Jeunes Professionnels Chinois qui s'est tenu le 3 mai 2025 au Théâtre Cartier, 2330 Ste-Catherine Est. Valeur: 400$	Heting Xu, présidente du Comité du Bal des Orchidées, Association des Jeunes Professionnels Chinois	Le billet m'a été offert dans le cadre de mes fonctions puisque mon arrondissement a une population d'origine asiatique importante. J'étais présente en compagnie d'autres collègues de l'Opposition officielle.

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Virginie Journeau	11/08/2025	Vol d'avion Montréal-Sao Paulo Hébergement à l'hôtel W du 4 au 8 août 2025 Repas inclus du 4 août au 8 août 2025	Bloomberg philantropies: Bloomberg Cities Idea Exchange	Dans le cadre du programme Bloomberg Cities Idea Exchange, Montréal a été sélectionnée avec d'autres villes pour participer à un échange pour approfondir la mise en place d'un programme national de menus scolaires végétalisés dans les écoles. Siégeant sur le conseil du système alimentaire montréalais, j'y représentais la ville.
Benoit Auger	19/08/2025	Réplique d'un casque de pompier	Pompiers de Montréal	J'ai reçu ce casque suite à ma présence au défi Firefit organisé par les pompiers de Montréal
Josefina Blanco	19/08/2025	J'ai reçu deux billets d'une valeur totale de 1671,56$ afin d'assister à la finale Tennis Omnium Banque Nationale le 7 août 2025. Accès au Salon OBN : 206. 78 $ x 2 = 413.56 $ et Billets de la section 105 : 629 $ x 2 = 1258$	TENNIS CANADA	Mes fonctions en tant que membre du comité exécutif
Jocelyn Pauzé	22/08/2025	3 billets de concert pour le spectacle de l'artiste "The Weeknd" qui avait lieu au Parc Jean-Drapeau le vendredi 25 juillet 2025. Valeur de 203$/billet (609$ au total)	De la part de la Société du Parc Jean-Drapeau (para-municipale), dans le cadre du déploiement des activités événementielles sur le site.	Dans le cadre de ma fonction de Président de la Commission permanente sur la Culture, le Patrimoine et les Sports de la Ville de Montréal.
Luc Rabouin	25/08/2025	UNE PLACE DANS LA LOGE D'EVENKO AU COCKTAIL D'OUVERTURE DE LA 18E ÉDITION DE OSHEAGA QUI A EU LIEU LE 1ER AOÛT 2025	MME ÉVELINE OLIVIER, COORDONNATRICE, PARTENARIATS PUBLICS ET INDUSTRIES CULTURELLES DE L'ÉQUIPE SPECTRA	À titre de membre du comité exécutif, responsable du développement économique et de l'enseignement supérieur
Magda Popeanu	15/09/2025	Deux billets pour le concert "L'Univers symphonique du cinéma" pour la représentation du 11 septembre 2025, d'une valeur approximative de 225$ taxes incluses.	Françis Choinière, Président et Directeur artistique de GFN Productions	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Alain Vaillancourt	17/09/2025	Trois billets VIP pour le Grand Prix cycliste de Montréal du 14 septembre 2025	Organisateurs de l'événement des Grands Prix cyclistes de Québec et Montréal (GPCQM)	Dans le cadre de me fonctions en tant que membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique
Laurence Lavigne-Lalonde	17/09/2025	Omnium Banque Nationale: Accès au Salon OBN: 1 accès le 28 juillet soir, 2 accès le 6 août et 2 accès le 7 août Omnium Banque Nationale : Accès au Cocktail : 1 accès le 28 juillet (soir) + 1 billet le 28 juillet soir Omnium Banque Nationale: 2 billets le 6 août + 2 billets le 7 août	Tennis Canada	Dans le cadre de mes fonctions à titre de membre du comité exécutif et responsable des grands parcs et du Mont-Royal
Robert Beaudry	25/09/2025	J'ai reçu un billet d'une valeur de 1060$ afin de représenter la Ville à la soirée des partenaires du Festival Lasso qui s'est déroulé le 11 août au Parc Jean Drapeau	Équipe Spectra	Mes fonctions en tant que membre du comité exécutif
Maja Vodanovic	25/09/2025	Le propriétaire a payé la facture lors d'un souper de famille	Du propriétaire du restaurant Petros, 600 Bd Saint-Joseph, Lachine H8S 2L9	D'un souper de famille
Sophie Mauzerolle	26/09/2025	Les frais d'hébergement pour la nuitée du 18 septembre 2025 à l'Hôtel Énergie à Shawinigan, d'une valeur de 201,12$ incluant les taxes ainsi que le souper du 18 septembre, le petit-déjeuner et le dîner du 19 septembre 2025. Le tout d'une valeur approximative de 300$ incluant les taxes et dans le cadre du conseil d'administration de l'UMQ qui s'est déroulé dans la ville de Shawinigan.	L'Union des municipalités du Québec	À titre de membre du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ
Ericka Alneus	29/09/2025	15 août 2025 : Invitation 4e édition de Lasso (1 billet +/- 230 $)	Administration partenariats publics - Mme Éveline Olivier, coordonnatrice aux partenaires publics et industries culturelles	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Ericka Alneus	29/09/2025	13 septembre 2025 : Invitation au Bal du MAC 2025 (1500 $) et un cadeau d'invité reçu pour l'occasion (+/-50 $)	La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Ericka Alneus	29/09/2025	26 juin 2025 : Cocktail d'ouverture - 45e édition du Festival international de Jazz de Montréal 2025 (1 billet +/-100 $) et 1er juillet 2025 : Spectacle de Ayra Starr dans le cadre du Festival international de Jazz de Montréal (2 billets +/- 200 $ au total)	Administration partenariats publics - Mme Éveline Olivier, coordonnatrice aux partenaires publics et industries culturelles	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Ericka Alneus	29/09/2025	13 juin 2025 : Cocktail d'ouverture - 36e édition des Francos de Montréal 2025 (1 billet +/-100 $) et 18 juin 2025 : Spectacle de Tiken Jah Fakoly dans le cadre des Francos de Montréal (2 billets +/- 200 $ au total)	Administration partenariats publics - Mme Éveline Olivier, coordonnatrice aux partenaires publics et industries culturelles	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne
Sophie Mauzerolle	02/10/2025	Deux billets pour l'opéra "Don Giovanni" pour la représentation du 27 septembre 2025, d'une valeur approximative de 315$ taxes incluses.	L'Opéra de Montréal	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif.
Aref Salem	10/10/2025	2 Billets d'une valeur de 635$ chacun pour assister au Gala des 40es prix Gémeaux qui a lieu le 14 septembre 2025 (inclut le Cocktail précédant la cérémonie et la Grande fête suivant la cérémonie)	Charlotte Burroughs Désy - Directrice des partenariats et des communications et télémarketing. Académie canadienne du cinéma et de la télévision - section Québec	Madame Burroughs m'a envoyé une invitation gracieuse par courriel pour participer à l'événement. Les billets ont été envoyés par courriel après une réponse positive
Magda Popeanu	16/10/2025	Un billet pour l'événement All In 2025 d'une valeur approximative de 1493$ incluant les taxes. Le billet donnait un accès complet à l'événement suite à une allocution prononcée le 25 septembre 2025 à l'ouverture de la deuxième journée.	Alexandre Haarman, chef de la programmation de All In.	Dans le cadre de mes fonctions de membre du comité exécutif responsable de la performance organisationnelle.

Code d'éthique des personnes élues – 19 novembre 2024 au 13 novembre 2025

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

(Règlement 22-016 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, entré en vigueur le 28 mars 2022, article 19)

Nom du membre du conseil	Date de réception de la déclaration	Description (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu de la part de : (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)	Marque d'hospitalité ou avantage reçu dans le cadre de: (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par l'élu(e)*)
Magda Popeanu	23/10/2025	Deux billets pour le concert "I love you, China" ainsi qu'une invitation au cocktail VIP qui a suivi la représentation (2025-10-18). Le tout d'une valeur approximative de 200$ incluant les taxes.	Susan Xianshu Huang - Présidente de la Montreal Chinese culture & arts foundation (MCCAF).	Dans le cadre de mes fonctions en tant que Conseillère de la Ville et de membre du comité exécutif.
Valérie Plante	23/10/2025	Hébergement et vol Mtl-Toronto pour participer à l'événement soulignant le 5e anniversaire de l'Institut climatique du Canada. Hôtel 466,94$; Vol 1 024,76$	Institut climatique du Canada	À titre de conférencière principale
Magda Popeanu	27/10/2025	Un billet pour le gala du 10e anniversaire de l'organisme "Mon nouveau Bercail" le 25 octobre 2025 auquel j'ai participé à la remise de prix de reconnaissance. Le tout pour une valeur approximative de 230$ avec taxes.	Jean Garbens, fondateur de l'organisme "Mon nouveau bercail"	Dans le cadre de mes fonctions de conseillère de la Ville du district de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3142
Télécopieur : 514 872-5655

Rapport du greffier

Déclarations de réception de dons et avantages

Personnel de cabinet

Rapport visant les déclarations reçues entre le 1er janvier et le 13 novembre 2025

Code d'éthique – Personnel de cabinet – 1er janvier au 13 novembre 2025				
Déclarations de réception de dons et avantages				
Nom du membre du personnel de cabinet	**Date de réception de la déclaration**	**Description de dons et avantages reçus** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet)*	**Circonstances dans lesquelles les dons ou les avantages ont été reçus** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet)*	**Identification de la personne ayant procuré les dons ou les avantages** *(telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet)*
Vick, Mathieu	20/02/2025	Billet pour un match de la Confrontation des 4 nations 2025. Tourisme Montréal soutient l'événement en argent et la Ville en biens et services. 1500 $	Invitation pour Mathieu Vick, directeur de cabinet, dans le cadre du tournoi des 4 nations.	Manuela Goya, Tourisme Montréal
Brisebois-Bérubé, Olivier	01/05/2025	Billet 2 jours à l'événement IMPULSION 2025, non-membre, offert par Propulsion Québec d'une valeur de 891,06 $ taxes incluses	Le billet a été offert à la demande du cabinet de l'Opposition officielle, pour participer à l'événement. Les avantages ont été reçus par courriel, suite à l'inscription en ligne à partir d'un code rabais.	Marie-Josée Côté, Propulsion Québec
Duchesne, Maxime	04/06/2025	Accès reçus pour C2 Montréal - Valeur 995,00 $	Accompagnement politique de la mairesse Valérie Plante à sa conférence lors de l'événement C2 Montréal	C2 Montréal
Vick, Mathieu	12/06/2025	CCMM – Conférence – Valérie Plante, mairesse de Montréal Jeudi 12 juin 2025, de 11h30 à 13h45	Invitation par Valérie Vézina – Cheffe de cabinet et Directrice, Communications de la CCMM	Communauté Métropolitaine de Montréal (CCMM)
Gagnon, Marie-Eve	16/06/2025	CCMM – Conférence – Valérie Plante, mairesse de Montréal Jeudi 12 juin 2025, de 11h30 à 13h45	Invitation par Valérie Vézina – Cheffe de cabinet et Directrice, Communications de la CCMM	Communauté Métropolitaine de Montréal (CCMM)
Vick, Mathieu	20/06/2025	1 billet loge promoteur F1	Billet offert par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour assister à la F1 dans leur loge	Société du parc Jean-Drapeau (SPJD)

Code d'éthique – Personnel de cabinet – 1er janvier au 13 novembre 2025

Déclarations de réception de dons et avantages

Nom du membre du personnel de cabinet	Date de réception de la déclaration	Description de dons et avantages reçus (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet*)	Circonstances dans lesquelles les dons ou les avantages ont été reçus (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet*)	Identification de la personne ayant procuré les dons ou les avantages (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet*)
Sultani, Sarah	23/06/2025	CCMM – Conférence – Valérie Plante, mairesse de Montréal Jeudi 12 juin 2025, de 11h30 à 13h45	Invitation par Valérie Vézina – Cheffe de cabinet et Directrice, Communications de la CCMM	Communauté Métropolitaine de Montréal (CCMM)
Cadotte, Catherine	30/06/2025	Un (1) accès à la loge du promoteur du Grand Prix de F1 du Canada (GPF1) 2200$	À titre d'attachée de presse de la Mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, que j'accompagnais au cours de cette journée	GP Canada
Cadotte, Catherine	23/07/2025	Vols aller-retour Paris et Londres : 1304,11$ 3 nuits d'hôtel : 1537,50$ Un billet de train entre Paris et Londres : 639$	Accompagnement de la mairesse en représentation de Montréal au 10e anniversaire de l'Accord de Paris (COP21) et au 20e anniversaire du C40 et participer au Steering Committee de cette organisation où la mairesse est vice-présidente pour l'Amérique du Nord.	C40
Deluca, Brooke	05/08/2025	2 billets - Spectacle de The Weeknd au Parc Jean-Drapeau le 24 juillet 406$	Reçus par la responsable du soutien aux personnes élues chargée des dossiers du Parc Jean-Drapeau	Dominik Tremblay-Perron, Cabinet de la mairesse et du comité exécutif
Vick, Mathieu	08/08/2025	1 billet cocktail d'ouverture de OSHEAGA dans la loge Evenko 370.00 $	Invitation pour Mathieu Vick, directeur de cabinet, dans le cadre du festival Osheaga 2025.	Éveline Olivier, L'Équipe Spectra
Sultani, Sarah	08/08/2025	1 billet cocktail d'ouverture de OSHEAGA dans la loge Evenko 370.00 $ 2 billets réguliers du samedi pour le festival OSHEAGA 360.00 $ Total 720.00 $	Invitation pour Sarah Sultani dans le cadre du festival Osheaga 2025	Éveline Olivier, L'Équipe Spectra
Paty, Nathalie	20/08/2025	Spectacle Lasso Montréal 2025	Comité organisateur de Lasso Montréal 2025	Mes fonctions à titre de chargée de secrétariat du Cabinet de la mairesse

Code d'éthique – Personnel de cabinet – 1er janvier au 13 novembre 2025

Déclarations de réception de dons et avantages

Nom du membre du personnel de cabinet	Date de réception de la déclaration	Description de dons et avantages reçus (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet*)	Circonstances dans lesquelles les dons ou les avantages ont été reçus (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet*)	Identification de la personne ayant procuré les dons ou les avantages (*telle qu'indiquée au formulaire fourni par le membre du personnel de cabinet*)
Cadotte, Catherine	23/10/2025	Hébergement à Toronto 466,94$ Vol aller retour Toronto – Mtl 1024,76$	Accompagnement de la mairesse Plante qui participait à titre de conférencière principal à l'Événement soulignant le 5e anniversaire de l'Institut climatique du Canada.	Institut climatique du Canada.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 15 décembre 2025

Déclaration pour souligner le 10e anniversaire de Piéton Québec et l'importance de favoriser une mobilité inclusive pour l'ensemble des usagères et des usagers de la route

Attendu que Piéton Québec, un organisme national essentiel à la défense collective des droits des piétonnes et des piétons partout au Québec, célèbre en 2025 son 10e anniversaire et continue d'être un partenaire incontournable pour bâtir des rues plus humaines et plus sécuritaires;

Attendu que Piétons Québec est membre de l'International Federation of Pedestrians, une organisation regroupant près de 50 organisations dans plus de 30 pays, ce qui renforce le rôle de Montréal comme ville ouverte sur le monde et engagée envers les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité routière;

Attendu que, selon un sondage web mené en juillet 2025 par la firme Léger, 67 % des personnes répondantes souhaitent marcher davantage dans leur municipalité, un signal clair que les Québécoises et Québécois veulent des milieux de vie plus conviviaux, mieux aménagés et mieux adaptés à leurs déplacements quotidiens;

Attendu que la Ville de Montréal entend mettre en place des infrastructures qui tendent vers une mobilité inclusive, afin que chaque Montréalaise et Montréalais se sentent en sécurité, peu importe le moyen de transport choisi;

Attendu que, malgré les efforts déployés au fil des ans, le bilan des collisions routières à Montréal demeure préoccupant et n'a pas diminué depuis 2015, ce qui appelle à des actions plus ambitieuses, plus ciblées et mieux coordonnées;

Attendu qu'en 2016, la Ville de Montréal a adhéré à Vision zéro : une approche visant à garantir des déplacements sécuritaires pour toutes et tous et à réduire à zéro le nombre de décès et de blessés graves sur son réseau routier d'ici 2040;

Attendu que les statistiques démontrent que les usagers les plus vulnérables, soit les enfants, aînés, piétons et cyclistes, demeurent les plus exposés aux collisions graves ou mortelles, rappelant l'urgence d'intervenir avec détermination pour protéger les personnes les plus à risque;

Attendu que les études démontrent que la vitesse est l'un des principaux facteurs aggravants lors d'une collision impliquant un piéton, chaque kilomètre-heure additionnel augmentant significativement le risque de blessure grave ou mortelle, ce qui confirme l'importance d'agir sur l'aménagement et le contrôle de la vitesse;

Attendu que neuf collisions graves ou mortelles sur dix surviennent sur des rues artérielles, et que trois sur quatre se produisent à l'intersection de grandes artères, mettant en lumière la nécessité d'un réaménagement stratégique et sécuritaire de ces axes majeurs;

Attendu que 79 % des établissements scolaires montréalais sont bordés par au moins une rue artérielle, ce qui renforce le devoir de la Ville de protéger les plus jeunes et de sécuriser leurs déplacements quotidiens;

Attendu que la Commission des transports et des travaux publics, dans son rapport Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs (juin 2024), recommande de bonifier et d'étendre le Programme de sécurisation aux abords des écoles à l'ensemble des corridors scolaires, en priorisant ceux bordés par des artères montréalaises;

Attendu qu'en 2023, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Programme de sécurisation des piétons aînés afin de protéger les milieux les plus fréquentés par les personnes âgées, un geste essentiel pour favoriser l'inclusion, la dignité et l'autonomie des aînés montréalais;

Il est proposé par Alan DeSousa, responsable de la mobilité et des infrastructures, et appuyé par Christine Black, vice-présidente et responsable de la famille, des aînés, de la jeunesse, du sport et du loisir au sein du comité exécutif;

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne le 10e anniversaire de Piétons Québec et réaffirme l'importance fondamentale de sa mission, soit la protection des droits et des intérêts des personnes piétonnes, les usagères et usagers les plus vulnérables de notre réseau routier;

Que la Ville de Montréal appelle à une mobilisation de toutes les usagères et de tous les usagers de la route, et rappelle l'importance de la courtoisie, du partage responsable de l'espace public et du respect mutuel;

Que la Ville de Montréal s'engage à accélérer et renforcer les actions de sécurisation et d'amélioration de son réseau routier afin de bâtir une mobilité véritablement inclusive, où toutes et tous peuvent se déplacer efficacement et en toute sécurité, dans chaque quartier et sur chaque rue de la métropole.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1259343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans 6 arrondissements de la Ville d'une durée de 2 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 296 772,03 $, taxes incluses (lots 1 et 2) - Appel d'offres public 25-21136 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 2 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans 6 arrondissements de la Ville pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21136;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Lot 1 (Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine, Verdun)	114 141,43 $
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Lot 2 (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont)	123 276,20 $

2. d'autoriser une dépense de 23 741,76 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 35 612, 64 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);

5. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-20 13:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259343001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans 6 arrondissements de la Ville d'une durée de 2 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 296 772,03 $, taxes incluses (lots 1 et 2) - Appel d'offres public 25-21136 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. La Direction des réseaux d'eau est quant à elle responsable de la distribution d'une eau potable de qualité et de la collecte des eaux usées en réalisant des projets de mise à niveau et de développement des actifs des réseaux, tout en veillant à leur exploitation et à leur entretien.
Au cours de la saison hivernale, des épisodes de grand froid peuvent provoquer le gel de certains branchements d'eau du réseau de la Ville de Montréal et ainsi provoquer des coupures d'eau au domicile du citoyen. La fourniture de l'eau potable étant un service essentiel, la Ville a l'obligation d'assurer le maintien de ce service en tout temps. Afin de remédier à cette problématique, la Ville fait appel à un entrepreneur spécialisé dans le dégel des branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur. La prévision du nombre de cas de gels à venir durant l'hiver s'avérant possible seulement à très court terme (moins d'une semaine d'avance), un temps de réaction rapide est requis de la part de l'arrondissement.

La présente demande vise la conclusion d'une entente-cadre pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans certains arrondissements de la Ville de Montréal dépourvus de contrat pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité d'une (1) période de prolongation de douze (12) mois.

Comme il s'agit d'un marché restreint, et afin d'intéresser de plus petits fournisseurs qui ne posséderaient pas les équipements et ressources suffisantes pour réaliser l'ensemble des besoins de la Ville, la stratégie consistait à octroyer plusieurs contrats répartis en quatre (4) lots ralliant les neuf (9) arrondissements sans contrat. Le présent dossier concerne six (6) des neuf (9) arrondissements inclus dans l'appel d'offres. L'entente-cadre, la coordination de l'appel d'offres et le support contractuel seront gérés par le Service de l'eau. Les arrondissements ont la responsabilité d'assurer l'encadrement des travaux sur le terrain.

La conclusion d'une entente-cadre permettra d’assurer le dégel de branchements d'eau de façon à assurer le service essentiel de fourniture d'eau potable aux citoyens.

L'appel d'offres 25-21136 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 18 août 2025. Un délai de 30 jours était accordé aux soumissionnaires pour répondre à l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 septembre 2025. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours, soit jusqu'au 17 mars 2026. Aucun addenda n'a été publié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1119 – 21 octobre 2024 - Conclure trois ententes-cadre avec 9371-8310 Québec Inc. (HLB Multi-services) pour un service de dégel des branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal soit : Le Plateau Mont-Royal (Lot 1), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Lot 2), Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Lot 3) pour une période de vingt-quatre (24) mois, et une possibilité de renouvellement de deux (2) périodes de douze (12) mois chacune (Montant estimé des ententes : 496 548,29 $, taxes incluses (contrat 397 238,63 $ + contingences 39 723,86 $ + variations de quantités 59 585,79 $)) - Appel d'offres public 24-20619 - Lots 1, 2, 3 - un soumissionnaire
CM23 1269 - 20 novembre 2023 - Conclure une entente-cadre avec 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Montant total de l'entente : 139 432,25 $, taxes incluses (contrat: 107 255,58 $ + contingences: 16 088,34 $ + variation des quantités: 16 088,34 $) - Appel d'offres public 23-20115

CM18 1509 - 17 décembre 2018 - Accorder quatre contrats à Groupe SDM inc. pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de deux périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, pour la fourniture des services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques, pour 12 arrondissements, soit un montant de 245 371,90 $, taxes incluses, pour le lot 1; un montant de 124 576,18 $taxes incluses, pour le lot 2; un montant de 126 125,99 $ taxes incluses, pour le lot 3 et un montant de 189 171,29 $, taxes incluses, pour le lot 5 - Appel d'offres public 18-17126.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne les lots 1 et 2 comptabilisant six (6) arrondissements, soit Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine et Verdun (Lot 1), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (Lot 2). Le lot 3 (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles) et le lot 4 (Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent) font l'objet d'un autre dossier en vertu des règles d'octrois de contrats (Dossier #2259343001).
Lorsqu’un citoyen signale une panne d’alimentation en eau, l’arrondissement concerné prend en charge la requête. Un diagnostic est établi et lorsque requis, l’arrondissement fait appel à un prestataire de services de dégel de branchements d’eau.
L’ensemble des services visés par ce contrat consiste à fournir le service sur appel, d’équipes de travail et d’équipements pour procéder au dégel des branchements d’eau avec la technique à l’eau chaude ou à la vapeur. Le service de dégel doit être offert durant la saison hivernale, 7 jours sur 7, en semaine, en fin de semaine et les jours fériés.

Chaque équipe de travail de l'adjudicataire est constituée d'un (1) plombier membre de la CMMTQ et d'un (1) opérateur de l’appareil de dégel. L'adjudicataire a un délai maximal de six (6) heures pour débuter le service de dégel à la suite d'un appel de la Ville, sauf en cas de demande élevée (délai maximal prolongé à 48 heures).

Le mode de rémunération inclut un prix forfaitaire à l'acte de dégel, et un taux horaire advenant un dépassement de l'intervention au-delà de 2 heures et demie. Pour chaque prix (forfaits et taux horaire) donné, un tarif est donné pour les interventions de jour en semaine (du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h30) ou de soir ou en fin de semaine (hors période de jour en semaine).

Ce service sera requis uniquement s'il y a des interventions de dégel de branchements d'eau. Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur l'historique des cas de gel de l'hiver 2021-2022, mais n'engagent aucunement la Ville à consommer la totalité des quantités estimées.

Une indemnisation équivalente à un nombre minimum d'interventions de dégel (16 %) est garantie à l'adjudicataire et est applicable si, à la fin du contrat, la valeur des services de dégel rendus est inférieure à ce minimum.

Les interventions de dégel du présent contrat seront planifiées en collaboration avec les arrondissements concernés et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité et la qualité du service offert au citoyen.

Les moyens qui seront déployés pour atténuer les impacts économiques ainsi que les impacts que le dossier peut avoir sur les citoyens.

Le Service de l'eau s'assure de la capacité en ressources humaines et en matériel du soumissionnaire pour déployer simultanément des équipes en fonction des contrats octroyés; les arrondissements exerceront une présence sur place pour valider et autoriser les heures supplémentaires; le Service de l'eau fera le suivi quotidien de l'évolution de la profondeur de gel durant l'hiver. Ce suivi permettra d'aviser en avance les arrondissements et les citoyens et de prendre d'autres mesures comme laisser couler un filet d'eau pour minimiser le risque de gel. Cette mesure permet également de mieux gérer la capacité du prestataire de services. Le Service de l'eau, par l'analyse des données historiques de gel, identifie les endroits sensibles au gel des branchements d'eau, ce qui permet à la Ville de mieux cibler ses interventions.

JUSTIFICATION

Il y a eu quatre (4) preneurs de documents et deux (2) soumissions déposées pour les lots 1, 2 et 3 de l'appel d'offres, soit un taux de réponse de 50%. Les raisons de désistement (50%) incluent : l'association d'un des preneurs du cahier des charges à l'un des soumissionnaires, et l'acquisition du cahier des charges par un organisme d'entrepreneurs en construction dans l'objectif d'informer ses membres de la disponibilité de l'appel d'offres sur SEAO. Une des soumissions a été rejetée car non conforme administrativement. Une seule soumission a été déposée pour le lot 4.
Un seul soumissionnaire conforme a soumissionné pour les quatre (4) lots inscrits à l'appel d'offres. Une demande de négociation a été effectuée par le Service de l'approvisionnement auprès du soumissionnaire après analyse de la soumission, ce qui a diminué de 3,6 et 3,3 % le montant total de la soumission pour les lots 1 et 2 respectivement.

ANALYSE DES SOUMISSIONS

Lot 1 : Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine et Verdun

Une (1) seule soumission conforme a été déposée pour le Lot #1. Le tableau ci-dessous présente les résultats et l'écart de prix entre la soumission conforme à la suite de la négociation, et la dernière estimation :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	114 141,43 $	28 535,36 $	142 676,79 $
Dernière estimation réalisée ($)	104 309,92 $	26 077,48 $	130 387,40 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			12 289,39 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9,4 %

Lot 2 : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont

Une (1) seule soumission conforme a été déposée pour le Lot #2. Le tableau ci-dessous présente les résultats et l'écart de prix entre la soumission conforme à la suite de la négociation, et la dernière estimation :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	123 276,20 $	30 819,05 $	154 095,24 $
Dernière estimation réalisée ($)	112 296,08 $	28 074,02 $	140 370,10 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			13 725,14 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9,8 %

L'évaluation de risque effectuée (voir document joint), a permis de conclure que ce contrat devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac).

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que le contrat n'est pas assujetti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lot #1 (Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine, Verdun)

- La dépense totale du Lot #1 est de 142 676,79 $, taxes incluses, soit 135 915,02 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et comprend;
- Le coût total du Lot #1 pour un montant de 114 141,43 $, taxes incluses;
- Des variations de quantités de 15 % du coût du Lot #1, pour un montant de 17 121,21 $, taxes incluses sont ajoutées au budget afin de couvrir des variation de quantités de cas de gel prévues au contrat qui pourraient survenir lors de grands froids;
- Des contingences de 10 % du coût du Lot #1, pour un montant de 11 414,14 $, taxes incluses.

Lot #2 (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont)

- La dépense totale du Lot #2 est de 154 095,24 $, taxes incluses, soit 146 792,33 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et comprend;
- Le coût total du Lot #2 pour un montant de 123 276,20 $, taxes incluses;
- Des variations de quantités de 15 % du coût du Lot #2, pour un montant de 18 491,43 $, taxes incluses sont ajoutées au budget afin de couvrir des variations de quantités de cas de gel prévues au contrat qui pourraient survenir lors de grands froids;
- Des contingences de 10 % du coût du Lot #2, pour un montant de 12 327,62 $, taxes incluses.

Cette dépense est assumée par les unités concernées, soit les arrondissements et le Service de l'eau. Elle concerne l'entretien des réseaux d'eau secondaires qui a été délégué aux conseils d'arrondissement par le conseil de la Ville en vertu du règlement 02-002.

Ce contrat est de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour une durée de deux (2) ans, soit de décembre 2025 à novembre 2027, incluant une option de prolongation de un (1) an. Les différentes demandes de services seront effectuées sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Chacun des services confiés au Prestataire de services devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat", la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des services.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à la priorité 19 de Montréal 2030 décrite ci-dessous, puisqu'il permet de maintenir le service d'approvisionnement en eau potable (service essentiel) aux citoyens :
Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contrat alourdirait le processus d'approvisionnement pour les arrondissements concernés par ce dossier en obligeant la négociation des interventions de dégel à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'entente-cadre retarderait le délai de réaction aux demandes de dégel des citoyens et par

conséquent le rétablissement de leur alimentation en eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication globale sur le gel des tuyaux est élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente : Décembre 2025
Début de l'entente : Décembre 2025
Fin de l'entente : Novembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal HOOPER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marian UNGUR, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Francois BERGERON, Verdun
Paterson ISRAEL, Pierrefonds-Roxboro
Christopher CASSEUS, Le Sud-Ouest
Benoit SAUVÉ, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elise DESHOMMES
Ingénieure

Tél : 514-244-7779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Rémi LACROIX
Chef de section - intervention

Tél : 514-872-3973
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2025-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD1259343001

Unité administrative responsable : *049*

Projet : Conclure deux ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour un service de dégel des branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans six arrondissements de la Ville de Montréal d'une durée de deux (2) ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes (Lots 1 et 2) : 296 772,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21136 - Lots 1 et 2 - Deux soumissionnaires (un seul soumissionnaire conforme)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***19. Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.***			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Maintenir le service d'approvisionnement en eau potable aux citoyens*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1259343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans 6 arrondissements de la Ville d'une durée de 2 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 296 772,03 $, taxes incluses (lots 1 et 2) - Appel d'offres public 25-21136 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21136_Liste des commandes_SEAO (4) (2).pdf
PV 25-21136 (1).pdf
25-21136 Lots #1 et #2_TCP.pdf
25-21136 Lots #1_Intervention (1).pdf
25-21136 Lots #2_Intervention (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Etienne LANGLOIS
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21136 **Lot #1**

No du GDD : 1259343001

Titre de l'appel d'offres : Service de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal.
Lot #1: Arrondissements Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine, Verdun

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 8 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 18 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 9 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Plomberie Drain Eau Inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	114 141,43 $	√	1

Information additionnelle

Raisons de non-participation: Organisme qui informe ses membre de la disponibilité de l'appel d'offres sur le site SEAO (1), Association avec un des soumissionnaires (1)

Négociation: L'article 573.3.3 de la LCV permet une négocation lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. La négociation avec Sanivac qui à permis une économie de 3,3%.

LCV 573.3.3: Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Préparé par : Claudie De Bellefeuille

Le 23 - 10 - 2025

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21136 **Lot #2**

No du GDD : 1259343001

Titre de l'appel d'offres : Service de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal.
Lot #2: Arrondissements Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 8 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 18 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 9 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 50

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Plomberie Drain Eau Inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 3 - 2026

Date d'échéance révisée : 17 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	123 276,20 $	√	2

Information additionnelle

Raisons de non-participation: Organisme qui informe ses membre de la disponibilité de l'appel d'offres sur le site SEAO (1), Association avec un des soumissionnaires (1)

Négociation: L'article 573.3.3 de la LCV permet une négocation lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. La négociation avec Sanivac qui à permis une économie de 3,3%.

LCV 573.3.3: Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Préparé par : Claudie De Bellefeuille

Le 23 - 10 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21136

Agent d'approvisionnement
Claudie De Bellefeuille

Conformité	Oui

				Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Arrondissements Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine, Verdun	9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)		99 275,00 $	114 141,43 $
LOT2	Arrondissements Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont	9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)		107 220,00 $	123 276,20 $

Nouveautés SEAO au 2025-09-07.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21136
Numéro de référence: 20089314
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Service de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal - Service de l'eau
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

9437-4543 Québec inc. 1017 45è avenue Montréal QC CAN H1A2Z6	Publique	Matthieu Nadeau Téléphone: 5149188732 Courriel: exkavo21@gmail.com	**Transaction: (20304702)** 2025-08-26 14:14	Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20299562)** 2025-08-19 05:08	Mode privilégié (plan): Courriel
Sanivac® 100 rue Huot Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot QC CAN J7W1M4 http://www.sanivac.ca	Non diffusé	Eve Caron Téléphone: 514 453-2279 Courriel: ecaron@sanivac.ca	**Transaction: (20302201)** 2025-08-22 06:16	Mode privilégié (plan): Messagerie
9133-5729 QUÉBEC INC. 14985 rang de la petite cote des anges Local 1 Mirabel QC CAN J7N2G5	Publique	Matiew Bilodeau Téléphone: 514-777-4450 Courriel: admin@drainmpr.ca	**Transaction: (20299033)** 2025-08-18 14:03	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0438

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 18 septembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21136

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
9363-9888 QUÉBEC INC.[1] (SANIVAC)	**Lot 1**	117 924,11 $
	Lot 2	126 989,89 $
	Lot 3	48 634,43 $
	Lot 4	57 332,28 $
		Capacité : 42
PLOMBERIE DRAIN EAU INC.	**Lot 1**	74 992,44 $
	Lot 2	80 735,45 $
	Lot 3	30 888,03 $
		Capacité : 4

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 18 août 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Lors de la séance publique d'ouverture de soumissions, ce soumissionnaire a erronément été identifié ainsi : 9363-988 Québec inc.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1259445010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six (6) arrondissements, pour une période d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans 6 arrondissements, pour une période d'une saison hivernale, pour un montant maximal de 685 420,06 $, taxes incluses;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Transvac Montréal-Laval inc. à cet effet, et selon les termes et conditions stipulés à la convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-19 13:45

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259445010**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six (6) arrondissements, pour une période d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) assure la planification intégrée des opérations de déneigement à l'échelle de la Ville de Montréal. Le service est également responsable du lancement des appels d'offres publics ainsi que de l'octroi des contrats liés à ces opérations.
Dans le cadre de ses responsabilités, le SCAEC souhaite conclure une convention de services de courtage avec Transvrac Montréal-Laval inc. (Transvrac) afin d'assurer le transport de la neige dans six (6) arrondissements. Transvrac est un organisme à but non lucratif, détenteur d'un permis de courtage en services de camionnage délivré par la Commission des transports du Québec (CTQ). Il regroupe des camionneurs artisans œuvrant dans les régions de Montréal et de Laval.

Le coût total de cette convention est établi selon les tarifs en vigueur du *Recueil des tarifs de transport de neige et de glace* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, assurant ainsi une tarification équitable et conforme aux standards provinciaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1230 – 22 septembre 2025 - Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour une période de deux ans incluant une option de prolongation de 12 mois, pour des services de transport de la neige dans huit arrondissements - Dépense maximale de 43 035 872,59 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet
CM25 0304 - 18 mars 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 891 883,69 $, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, de transport de la neige, de location de machinerie, d'exploitation des lieux d'élimination de la neige et service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 404 752 337,64 $ à 427 644 221,32 $, taxes incluses

CM24 1118 - 21 octobre 2024 - Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans huit arrondissements, d'une

durée d'une saison hivernale, pour un montant maximal de 11 862 135,05 $, taxes incluses - Approuver le projet de convention à cet effet

CM23 1456 – 19 décembre 2023 - Approuver l'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval Inc. pour ajouter l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ainsi qu'un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie, et autoriser une dépense additionnelle de 988 560,45 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 15 402 263,25 $ à 16 390 823,71 $, taxes incluses

CM23 1281 – 21 novembre 2023 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval Inc. pour les services de transport de neige dans huit arrondissements, d'une durée d'une saison hivernale avec date effective au 15 octobre 2023, pour un montant maximal de 15 402 263,26 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

CE23 0336 - 8 mars 2023 - Autoriser un virement budgétaire de 23 000 000 $ en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre des opérations de déblaiement, d'épandage d'abrasifs, de chargement, de transport de neige et d'élimination de la neige.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la convention de service entre la Ville de Montréal et Transvrac, pour une durée d'une (1) saison hivernale. Cette entente concerne les opérations de transport de la neige dans les arrondissements suivants :

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Outremont
- Plateau-Mont-Royal
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Ville-Marie
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ce partenariat vise à :

- Soutenir directement les travailleurs autonomes et les petites entreprises locales ;
- Améliorer la coordination logistique du transport et de l'élimination de la neige ;
- Avoir accès à des tarifs avantageux grâce à la mutualisation des services ;
- Partager les équipements selon les besoins spécifiques des arrondissements ;
- Optimiser les ressources disponibles sur le territoire.

Transvrac agit à titre de courtier entre la Ville et un regroupement de camionneurs et d'artisans locaux, facilitant ainsi l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et à des équipements adaptés, tout en favorisant l'économie locale.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne dispose pas de camions pour assurer l'ensemble des opérations de transport de la neige sur son territoire. Afin de répondre efficacement aux besoins de déneigement, le SCAEC fait appel, dans certains secteurs, à des entreprises privées par le biais de contrats publics.
Il convient de noter que le marché du transport de neige est principalement composé de camionneurs indépendants. Certains soumissionnent directement aux appels d'offres dans le cadre du projet pilote mis en place depuis 2023 (*T-Artisans* / *T-Horaire*), tandis que d'autres choisissent de se regrouper sous l'égide de Transvrac, courtier en camionnage titulaire d'un

permis de courtage pour la zone Montréal–Laval.

Transvrac, dûment accréditée par l'Autorité des marchés publics (AMP), détient l'attestation requise pour contracter avec les organismes publics.

Conformément à l'article 573.3, paragraphe 3, de la *Loi sur les cités et ville* , la Ville de Montréal est autorisée à conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de services de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports* . Cette disposition permet à la Ville d'assurer la continuité et l'efficacité de ses opérations hivernales, tout en respectant le cadre légal applicable.

Une entente a déjà été conclue entre la Ville de Montréal et Transvrac pour la prestation de services de transport de neige dans divers arrondissements, pour une durée de deux (2) saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une (1) saison supplémentaire (Résolution CM25 1230).

Dans le but d'augmenter la capacité opérationnelle des équipes en régie, le SCAEC souhaite mettre en place une équipe volante de camions pouvant être déployés dans différents arrondissements selon les besoins. Ces camions seront fournis par Transvrac, à la demande de la Ville, dans le cadre de l'entente visée par le présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu pour cette entente s'élève à 685 420,06 $, taxes incluses.
Les coûts et le détail des calculs reliés à l'entente sont présentés en pièce jointe.

Des crédits ont été prévus à cet effet dans le budget du SCAEC. Toutefois, en fonction de la rigueur des hivers, des crédits supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires en cours de contrat. Le cas échéant, un dossier décisionnel sera soumis aux instances concernées afin d'autoriser l'utilisation de la Réserve neige.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisque ce contrat requiert l'utilisation d'une technologie permettant l'optimisation des opérations de déneigement et permet d'offrir un environnement sécuritaire et de qualité pour la mobilité des piétons, cyclistes et automobilistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'entente permettra de pallier les pénuries ponctuelles de camions et d'assurer le transport de la neige dans les arrondissements concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La convention prendra effet au moment de l'adoption de la décision par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdenour TAHRAOUI
Conseiller en planification - Gestion contractuelle

Tél : - -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Michael SAOUMAA
chef(fe) de division - gestion contractuelle et operationnelle des travaux municipaux

Tél : 514-280-1994
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur

Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2025-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie HOULE
Directeur(-trice) de service - concertation des arrondissements et experience citoyenne
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-18

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259445010*
Unité administrative responsable : *Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC)*
Projet *: Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six (6) arrondissements, pour une période d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- *Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes.*
- *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *La gestion des camions de transport requiert l'utilisation d'une technologie permettant l'optimisation des opérations de déneigement.*
- *La conclusion de cette entente permettra de transporter de la neige vers les lieux d'élimination de la neige à l'aide de camions munis d'un système de protection latérale et ainsi offrir un environnement sécuritaire pour la mobilité des piétons, cyclistes et automobilistes.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 14 août 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC.
Adresse du siège social : 2225, BOUL INDUSTRIEL, , LAVAL, QC, H7S 1P8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 1100214571
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142922146

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

Annexe 1

Devis

Services de Transport de neige dans divers Arrondissements

(Équipe volante)

Table des matières

1. Définitions 4
2. Représentants autorisés du Courtier 5
3. Formule de prix 5
   3.1. Modalités du paiement au taux horaire 5
   3.2. Garantie d'heures minimales et conditions d'exclusion 6
4. Facturation 7
   4.1. Adresse de facturation 7
   4.2. Renseignements sur la facture 7
   4.3. Fréquence de la facturation 7
   4.4. Réclamations 7
   4.5. Paiement complet 7
   4.6. Vérification 7
5. Responsabilité du Courtier 8
6. Conditions d'exécution des services 8
   6.1. Transport de neige en dehors de la Saison hivernale 8
   6.2. Après le 31 mars 8
   6.3. Obstruction 8
   6.4. Manquements 8
7. Normes opérationnelles pour le Transport de la neige 8
   7.1. Début des opérations 9
   7.2. Horaires des opérations de Transport de la neige 9
   7.3. Exception 9
   7.4. Heures de repas 10
   7.5. Déroulement des opérations 10
   7.6. Délais de réalisation 10
   7.7. Lieu d'élimination de la neige attribué au Secteur 10
   7.8. Déchargement de la Neige 11
   7.9. Fin des opérations 11
   7.10. Situations exceptionnelles 11
8. Capacité volumétrique 11
   8.1. Capacité volumétrique en période de Chargement 11
   8.2. Modification de la Capacité volumétrique en cours de Chargement 12
   8.3. Demande supérieure à la Capacité volumétrique exigée 12
   8.4. Besoins particuliers en cours de Saison hivernale 12
9. Caractéristiques des camions 12
   9.1. Camions acceptés 12

9.2. État des camions 13
9.3. Système de protection latérale pour véhicules lourds 13
10. Enregistrement des camions 14
10.1. Enregistrement annuel 14
10.2. Ajout ou retrait d'un camion en cours de Saison hivernale 15
10.3. Identification des camions 16
10.4. Mesurage des camions 16
10.4.1 Mesurage 16
10.4.2 Mesurage en opération 16
10.4.3 Activation des équipements de télémétrie 16
10.4.4 Détermination du volume d'une benne de camion 17
11. Inspection des camions 18
12. Suivi des opérations 18
12.1 Avant le début des opérations 18
12.2 Suivi pendant les opérations 18
13. Contrôle électronique du Transport de la neige 19
13.1 Fonctionnement général du système intelligent de Transport de neige 19
13.2 Équipement requis dans les camions 19
13.3 Vérifications préalables au Chargement 19
13.4 Procédures à suivre lors des opérations de Chargement de la neige 19
14. Gestion de contrat 20
15. Formation 20
16. Éléments de sécurité 20
16.1 Bris et dommages 20
17. Tolérance zéro à l'Égard de la violence et de l'intimidation 21
18. Pénalités 21

1. Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Arrondissements visés: les Arrondissements visés par la présente Convention sont : Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Camionneur en vrac : Un exploitant de véhicule lourd, abonné à des services de courtage, et dont le camion est mis à la disposition du Responsable par le Courtier.

Centroïde : Lieu défini par l'intersection de deux Rues et situé généralement dans le centre géométrique d'un Secteur.

Chargement de la neige : Action d'enlever la Neige de la Rue, de déglacer les cours d'eau, de charger la Neige dans des camions en vue de son Transport vers un Lieu d'élimination de la neige.

Capacité volumétrique exigée: la Capacité volumétrique que doit fournir le Courtier pour un Secteur donné.

Courtier : Transvrac Montréal-Laval Inc., un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage en vrac.

Convention : L'entente qui lie la Ville de Montréal et le Courtier.

Conditions particulières opérationnelles (CPO): Fichier partagé servant à consigner et à identifier les ajustements de paiement applicables aux Camionneurs en vrac. Ce document permet de documenter des situations particulières telles que les pauses écourtées, les retours à la souffleuse, ou tout autre événement opérationnel justifiant une modification de la rémunération. Ce fichier remplace l'ancien système connu sous le nom de BEX.

Lieu d'élimination de la neige (LEN) : Site où sont transportées les Neiges usées. On retrouve des sites de surface, des carrières et des chutes à l'égout.

Neige : Toute précipitation solide ou toute accumulation solide, incluant le verglas et la glace, issue d'une ou de plusieurs précipitations de tout genre;

Recueil : La plus récente version du *Recueil des tarifs de transport de neige et de glace* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Responsable : Le Directeur du Service de la Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne de la Ville de Montréal, ou son représentant dûment autorisé.

Rue : Une Rue est composée de la chaussée et de ses trottoirs, le cas échéant.

Saison hivernale : du 15 novembre au 31 mars, à moins que, de l'avis du Responsable, les conditions météorologiques nécessitent le Chargement ou le Transport de la neige avant le début et/ou après la Saison hivernale conformément aux modalités prévues à l'Annexe 1.

Secteur: Aux fins d'exécution des services de Transport de la neige, les Arrondissements visés par la Convention sont divisés en un certain nombre de Secteurs définis.

Soufflage : Action d'enlever la Neige de la Rue en la soufflant sur les terrains adjacents à la voie publique, du même côté de Rue.

Transport de la neige : Départ d'un lieu de Chargement avec un voyage de Neige dans la benne du camion, arrivée au Lieu d'élimination de la neige, déchargement et retour à un lieu de Chargement.

2. Représentants autorisés du Courtier

Le Courtier doit transmettre au Responsable par écrit les noms et numéros de téléphone de deux (2) représentants dont l'un ou l'autre peut être joint 24 heures sur 24, sept (7) jours sur sept (7), sans exception pendant la Saison hivernale. Toute communication du Responsable concernant le déneigement est transmise à ce représentant.

Un de ces représentants doit aussi pouvoir être joint en permanence pendant la durée de la Convention.

Le Courtier avise le Responsable immédiatement par téléphone de tout changement de représentant et confirme ce changement par écrit dans les vingt-quatre (24) heures.

Le Responsable se réserve le droit de demander de changer les représentants.

3. Formule de prix

La tarification est établie en fonction des taux horaires indiqués à l'Annexe 4 *Tarifs en vigueur de la présente Convention.*

Les modalités d'ajustement de ces taux y sont également précisées.

Aucun ajustement fondé sur le prix du carburant prévu au *Recueil des tarifs de transport de neige et de glace* publié par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ne s'applique aux présents taux.

3.1. Modalités du paiement au taux horaire

Aux fins de paiement du taux horaire, les modalités sont les suivantes :

- Toutes les heures sont arrondies aux 15 minutes supérieures;
- Un minimum de huit (8) heures est garanti par appel de service; sous réserve de l'article 4.1.1 de la présente Annexe.
- Heure de début :
    - Cette heure est fixée à l'annexe 2. Le Responsable prend en note les camions présents à cette heure;
    - Si un Camionneur en vrac arrive après cette heure, l'heure de début correspond à l'heure de son premier Transport de neige;
    - Aucune compensation n'est octroyée à un Camionneur en vrac qui se présente avant l'heure demandée.
- Heure de fin :
    - Cette heure est celle du dernier passage du camion à la guérite du LEN, arrondie aux 15 minutes supérieures.
- Pause repas :
    - Une période de 60 minutes par période de repas et par Camionneur en vrac est déduite des heures travaillées par les Camionneurs en vrac.

- Arrêt du service de camionnage :
    - En cas de bris, d'accident, d'absence ou de tout élément interrompant le service de Transport pendant une période donnée, le Courtier doit s'assurer que le Camionneur en vrac en informe le Responsable Le temps correspondant à la plage horaire d'absence ne sera pas comptabilisé dans les heures de Transports en vue du paiement.
- Conditions particulières opérationnelles (CPO) :

  Conditions pouvant survenir:

    - Appel ponctuel :

      À la demande du Responsable, un ou des camions additionnels sont envoyés en renfort une fois le quart de travail débuté. L'heure d'arrivée des camions est inscrite dans le CPO. Cette situation donne droit automatiquement aux huit (8) heures minimum garanties.

    - Heure de fin exceptionnelle :

      Si le Responsable exige du Courtier qu'un Camionneur en vrac retourne au lieu de Chargement après son passage au LEN et que ce dernier n'effectue aucun autre Transport de neige, l'heure de fin est celle à laquelle le Responsable met fin au quart de travail du Camionneur en vrac. Cette heure est inscrite au CPO.

      Si le Responsable doit mettre fin prématurément aux opérations de Transport du Camionneur en vrac lors d'un quart de travail, Cette heure est inscrite au CPO.

    - Heure de repas exceptionnelle :
      Si le Responsable exige qu'un Camionneur en vrac retourne au lieu de Chargement à l'intérieur de la période de repas de 60 minutes.

Pour chacune de ces conditions particulières opérationnelles (CPO), le détail des heures travaillées sera consigné dans un fichier partagé avec le Courtier.

3.2. Garantie d'heures minimales et conditions d'exclusion

Chaque appel de service donne droit à une garantie minimale de huit (8) heures de travail rémunéré pour le Camionneur en vrac assigné. Toutefois, cette garantie est sujette aux conditions suivantes:

- Déplacement: Si un Camionneur en vrac est déplacé dans un autre Secteur ou un autre Arrondissement visé, à la demande du Responsable, ce déplacement est inclus dans le calcul des huit (8) heures garanties.
- Retard du Camionneur en vrac: En cas de retard non justifié du Camionneur en vrac à son point de départ ou à son affectation, la garantie de huit (8) heures ne s'applique pas.
- Départ hâtif: Si le Camionneur en vrac quitte volontairement son affectation avant la fin de la journée sans autorisation préalable, la garantie de huit (8) heures est annulée.
- Bris mécanique: En cas de bris mécanique du camion ou d'impossibilité de prestation de service attribuable au véhicule, la garantie de huit (8) heures ne s'applique pas.

4. Facturation

4.1. Adresse de facturation

Le Courtier doit envoyer les factures et les notes de crédit originales à facture@montreal.ca.

4.2. Renseignements sur la facture

Les factures adressées au Responsable doivent contenir les informations suivantes :

- la dénomination sociale du Courtier;
- le numéro de la facture;
- la date de la facture qui doit correspondre à la date à laquelle elle est envoyée au Responsable;
- le numéro du bon de commande;
- le nom de la Ville de Montréal;
- les quantités de chacun des services commandés;
- le numéro du Secteur
- la période des services couverte par la facture;
- les numéros de TPS et TVQ.

4.3. Fréquence de la facturation

Le Courtier doit produire une facture après chacun des Chargements de neige effectué par les Camionneurs en vrac.

La facture inclut le service de Transport de la neige réellement effectué par les Camionneurs en vrac, suivant le montant unitaire prévu et qui n'a pas déjà été payé.

4.4. Réclamations

Pour un changement donné, les réclamations de paiement doivent parvenir au Responsable au plus tard 30 jours après le paiement régulier. Aucune demande de paiement additionnelle ne sera considérée après cette date. Les réclamations doivent être envoyées au Responsable à l'aide du formulaire électronique fourni à cet effet.

4.5. Paiement complet

Le Courtier ne doit faire l'objet d'aucune réclamation ou demande d'indemnisation pour recevoir le paiement complet des honoraires qui lui sont dus en vertu de la Convention.

4.6. Vérification

Un paiement fait par la Ville de Montréal ne constitue pas une renonciation à son droit de vérifier ultérieurement le bien-fondé de la facture acquittée par un tel paiement. Notamment, le Responsable se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des factures déjà acquittées, afin d'assurer la conformité des paiements réclamés et payés par rapport à la Convention.

5. Responsabilité du Courtier

En complément à l'article 6 de la Convention, le Responsable se réserve le droit d'exiger la présence sur les lieux d'un représentant du Courtier lors des opérations de chargement, dans les situations où le service de répartition du Courtier ne parvient pas à résoudre une problématique opérationnelle. Cette exigence vise à assurer une coordination efficace et une résolution rapide des enjeux rencontrés sur le terrain.

6. Conditions d'exécution des services

6.1. Transport de neige en dehors de la Saison hivernale

Si des opérations de Transport de neige sont nécessaires après le 31 mars, le Responsable peut requérir du Courtier que, suivant leur disponibilité, les Camionneurs en vrac fournissent les services, et ce, conformément à la présente Convention.

6.2. Après le 31 mars

Le Courtier doit s'assurer que les Camionneurs en vrac continuent et complètent leur travail de Transport de la neige si une accumulation de Neige débute le ou avant le 31 mars et se poursuit après cette date.

Au cours de cette période supplémentaire, le Courtier doit s'assurer que les Camionneurs en vrac poursuivent la réalisation des services en conformité avec les clauses de la présente Convention.

6.3. Obstruction

Au-delà des modalités prévues à l'article 4 - *Formule de prix*, aucune réclamation en compensation des frais suivants n'est recevable : temps d'attente sur les lieux de Chargement de la neige, temps d'attente au LEN, inconvénients reliés à tout changement de LEN, retards ou autres inconvénients résultant de réparations faites aux appareils de la Ville de Montréal ou loués par le Responsable sur les lieux du Chargement de la neige, par le changement de souffleuse, par le remorquage des véhicules, par les difficultés de Transport pour aller ou revenir du LEN, de Chargement ou de déchargement au LEN, de l'état de la chaussée à l'intérieur du LEN, de la circulation, d'aménagement des chaussées et des trottoirs, par le Soufflage sur des surfaces à l'arrière des trottoirs ou de toute autre forme d'obstruction ou d'empêchement quelle qu'en soit la cause.

6.4. Manquements

Dans le cadre de la prestation de services, le Courtier s'engage également à ce qu'aucun manquement, tel que décrit au tableau de l'article 19 de la présente Annexe 1, ne soit commis, que celui-ci résulte d'une action ou d'une omission du Courtier ou d'un Camionneur en vrac.

7. Normes opérationnelles pour le Transport de la neige

Généralement, des opérations de Chargement de la neige sont déclenchées lorsque l'accumulation de Neige résultant d'une ou de plusieurs précipitations, crée un andain équivalent à une accumulation variant entre 10 et 15 cm. Malgré ce qui précède, le Responsable peut déclencher exceptionnellement une opération de Chargement pour toute autre raison.

7.1. Début des opérations

Le Courtier est avisé du début des opérations, de la Capacité volumétrique exigée ou du nombre de camions requis et du lieu de rencontre au plus tard à midi (12h00) pour les opérations prévues le lendemain et au plus tard à 10h00 pour les opérations qui se déroulent le jour même pendant les quarts de travail de nuit. Les Camionneurs en vrac doivent se présenter au lieu fixé par le Responsable et, à moins d'avis contraire, à l'heure indiquée à l'Annexe 2.

7.2. Horaires des opérations de Transport de la neige

Les horaires des opérations de Transport sont précisés à l'Annexe 2.

Le début des opérations de Transport peut se faire en tout temps au cours desdites périodes. Le Responsable peut aussi modifier ces quarts de travail.

Le travail pourrait aussi, exceptionnellement, se faire sur un seul quart de travail supérieur à douze (12) heures. Dans de telles circonstances, les services rendus par chacun des Camionneurs en vrac devront être rendus en conformité avec les lois et règlement régissant les heures de conduite et de repos.

Le Transport de neige peut s'effectuer le jour, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés.

Le Responsable peut suspendre le Chargement de la neige temporairement pour une période donnée ou y mettre fin de façon définitive, pour quelque raison que ce soit. Dans un tel cas, le Responsable garantit un paiement minimal de huit (8) heures, tel que prévu à la clause 4.1 *Modalités du paiement au taux horaire.*

Nonobstant ce qui précède, le Responsable se réserve le droit d'affecter le Camionneur en vrac à un autre Secteur ou un autre Arrondissement visé. Le calcul des heures travaillées inclut le temps de déplacement entre les lieux d'affectation. Advenant le cas où la somme des heures travaillées est inférieure à huit (8) heures, le Responsable procèdera à un ajustement afin d'assurer un paiement équivalent à huit (8) heures de travail.

Les heures de repas des Camionneurs en vrac sont prises lors de l'arrêt de travail de l'équipe de Chargement de la Ville de Montréal.

7.3. Exception

Par exception, un quart de travail excédant douze (12) heures pourrait être demandé par le Responsable. Toutefois, cette demande ne constitue en aucun cas une obligation pour le Camionneur en vrac. Ainsi :

- Le refus d'un Camionneur en vrac ou du Courtier d'accepter un tel quart excédentaire ne pourra donner lieu à aucune pénalité, exclusion ou autre mesure disciplinaire ;
- De même, l'acceptation d'une telle exception ne pourra entraîner aucune conséquence négative, notamment la perte d'une condition particulière opérationnelle (CPO), dans l'éventualité où le Camionneur en vrac arriverait en retard à un quart de travail subséquent dans un autre secteur ou arrondissement.

7.4. Heures de repas

Les heures de repas des Camionneurs en vrac sont prises lors de l'arrêt de travail de l'équipe de chargement de la Ville de Montréal. Le Courtier, en collaboration avec le Responsable, est chargé d'informer les Camionneurs en vrac concernés de tout changement aux heures de repas, notamment si celles-ci doivent être déplacées, devancées, écourtées ou repoussées, en fonction de la planification des opérations et de l'horaire d'arrêt de l'équipe de chargement de la Ville de Montréal.

Dans une telle situation, le Camionneur en vrac est tenu de se conformer aux nouvelles heures de repas telles que communiquées par le Responsable.

7.5. Déroulement des opérations

Les services des Camionneurs en vrac nécessitent de commencer les opérations avec promptitude, de les poursuivre avec diligence et de travailler de façon à ce que les opérations soient complétées selon les normes opérationnelles de la présente Convention.

Le Courtier doit s'assurer que la Capacité volumétrique exigée soit maintenue du début à la fin de la durée du Chargement, à moins que le Responsable n'en décide autrement.

Au cours des opérations de Transport de la neige, le Courtier doit signaler sans délai au Responsable tout changement d'utilisation des camions, tel que décrit à l'article *Suivi pendant les opérations*. En cas de bris de camion, le Courtier doit tenter de fournir un autre camion dans un délai maximal de cinq (5) heures afin de respecter en tout temps le volume demandé par le Responsable et il doit transmettre une nouvelle liste des camions.

7.6. Délais de réalisation

À titre informatif, le Chargement de la neige est normalement réalisé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal dans le délai établi ci-dessous, en fonction des quantités de Neige accumulées au sol :

- De 10 à 20 cm, le délai maximum est de 96 heures;
- De 21 à 25 cm, le délai maximum est de 108 heures;
- De 26 à 30 cm, le délai maximum est de 120 heures;
- Plus de 30 cm, le délai maximum est de 120 heures ou plus, selon le délai établi par le Responsable.

Ces délais peuvent être changés ou annulés dans le cas où une nouvelle précipitation surviendrait avant leur expiration. Le Responsable fixe alors les nouveaux délais de Chargement de la neige.

Le Responsable peut prolonger le délai de Chargement de la neige si elle décide de suspendre temporairement les opérations de Chargement.

7.7. Lieu d'élimination de la neige attribué au Secteur

Les LEN attribués aux arrondissements visés par la présente Convention sont indiqués à l'Annexe 3.

Le Courtier doit s'assurer que les Camionneurs en vrac doivent y transporter la Neige directement.

Le Courtier soit s'assurer que les Camionneurs en vrac se conforment aux directives du responsable du LEN, afin de convenir des entrées et des sorties, des horaires d'utilisation de ces entrées et sorties ainsi que du quai de déchargement

Pour des raisons opérationnelles, le Responsable se réserve le droit d'apporter des changements au niveau de l'assignation des entrées à utiliser. Aucun frais additionnel n'est payé pour ce changement.

Le Responsable se réserve le droit de modifier en tout temps le LEN attribué à un Secteur. Aucun frais additionnel n'est payé pour ce changement.

7.8. Déchargement de la Neige

Le Camionneur en vrac ne peut décharger la neige provenant d'un arrondissement donné que dans le LEN préalablement attribué audit arrondissement ou, le cas échéant, le LEN désigné par le Responsable.

Le Courtier doit s'assurer que, dans le cadre des services rendus par un Camionneur en vrac, le camion soit rempli à sa pleine Capacité selon le volume déterminé en début de Saison.

Lors du déchargement, la benne du camion des Camionneurs en vrac doit être vidée entièrement et, si nécessaire, prendre les mesures nécessaires et adéquates pour enlever les résidus de Neige et de glace qui sont demeurés collés doivent être prises.

Aucun frais n'est exigé aux Camionneurs en vrac pour le déversement de la Neige transportée au LEN de la Ville, provenant du Secteur approprié.

7.9. Fin des opérations

La fin du travail de Transport de neige est déterminée par le Responsable.

7.10. Situations exceptionnelles

Lors d'une précipitation dont la quantité au sol est inférieure à 10 cm, ou lorsque la Neige est poussée en rafales par le vent, le Responsable peut exécuter lui-même le Chargement de cette Neige et de la glace provenant du déglaçage des Rues.

En cours de Saison hivernale, le Responsable se réserve le droit de ne pas avoir recours aux Camionneurs en vrac du Courtier pour le transport de la neige dans une partie d'un arrondissement faisant l'objet de la présente Convention. Sous réserves des minimums garantis, les Camionneurs en vrac sont rémunérés seulement pour les services réellement effectués en conformité avec la présente Convention.

8. Capacité volumétrique

8.1. Capacité volumétrique en période de Chargement

Pour chaque opération de Chargement de la neige, le Courtier doit être en mesure de mettre en tout temps à la disposition du Responsable la flotte de camions dont la Capacité volumétrique est égale ou supérieure à la Capacité volumétrique exigée (CVE) spécifiée à l'Annexe 2. En fonction des quantités de Neige à charger, le Responsable peut demander ou permettre une capacité volumétrique inférieure à la CVE.

8.2. Modification de la Capacité volumétrique en cours de Chargement

Au cours d'un même Chargement, il est possible, compte tenu des conditions, que la Capacité volumétrique demandée par le Responsable doive changer, à la hausse ou à la baisse, sans jamais dépasser la Capacité volumétrique exigée. Le Responsable avisera le Courtier le plus tôt possible et ce dernier devra maintenir ce nouveau volume jusqu'à la fin de ce Chargement.

8.3. Demande supérieure à la Capacité volumétrique exigée

Pour terminer les travaux dans les délais fixés et afin de ne pas retarder l'avancement des opérations, le Responsable se réserve le droit de mettre à l'œuvre des équipes de chargement additionnelles. Si le volume demandé est supérieur à la CVE indiquée à l'Annexe 2, le Responsable fera d'abord appel au Courtier. Si le Courtier ne peut pas fournir les camions supplémentaires demandés, le Responsable pourra opérer avec des camions lui appartenant ou loués.

8.4. Besoins particuliers en cours de Saison hivernale

À l'occasion, pour des besoins particuliers en déneigement, le Responsable peut requérir du Courtier une capacité volumétrique réduite, décidée par le Responsable.

Le Responsable avisera alors le Courtier au plus tard à midi (12h00) pour les opérations prévues le lendemain et au plus tard à 10h00 pour les opérations qui se déroulent le jour même pendant les quarts de travail de nuit.

9. Caractéristiques des camions

9.1. Camions acceptés

Pour le Transport de neige, on entend par camion, l'un ou l'autre des appareils suivants :

- **Catégorie A** : un camion de six (6), dix (10) ou douze (12) roues, non articulé et muni d'une benne basculante;
- **Catégorie B1** : semi-remorque dont la benne basculante possède deux (2) ou trois (3) essieux;
- **Catégorie B2** : semi-remorque dont la benne basculante possède quatre (4) essieux ou plus;
- **Catégorie C** : camion de catégorie A, tel que décrit ci-dessus, auquel on attache une remorque à benne basculante.

Bien que les camions requis soient principalement de Catégorie A, en particulier des camions de douze (12) roues, le Responsable peut demander au Courtier de lui fournir des camions des autres catégories ci-haut mentionnées.

Des panneaux latéraux doivent être posés sur la remorque ou la benne basculante. Peu importe le camion, le côté gauche (côté chauffeur) doit être adapté afin que ce dernier ait un minimum de 0,5 mètre de plus que le côté droit, sans toutefois l'excéder de plus de 0,8 mètre.

La hauteur maximale du panneau gauche (côté chauffeur) doit respecter la réglementation du Code de la sécurité routière, soit 4,15 mètres.

La hauteur minimale du panneau droit est de 3 mètres (10 pieds) et celle du panneau gauche est de 3,65 mètres (12 pieds), tout en respectant les exigences précédemment mentionnées.

Un panneau avant, se raccrochant aux panneaux des côtés gauche et droit, doit également être posé.

9.2. État des camions

Les bennes de camion doivent être propres et exemptes de résidus provenant du Transport d'autres matières que la Neige.

Les camions doivent être en bon état, exempts de rouille et opérationnels. Au cours de la Convention, le Responsable peut refuser tout camion qu'il juge non approprié à la réalisation des services, même s'il correspond aux spécifications mentionnées ci-dessus.

9.3. Système de protection latérale pour véhicules lourds

Dans le cadre de l'exécution de la présente Convention, tous les véhicules lourds correspondant à la définition ci-dessous doivent obligatoirement être munis d'un système de protection latérale qui respecte les conditions du présent article.

Définition :

- Semi-remorque : remorque routière destinée au Transport de marchandises ou de matières dont la particularité est de reposer sur un ou plusieurs essieux, à l'arrière, et sur le véhicule tracteur, à l'avant.
- Véhicules lourds : tous les véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4500 kg ou plus et qui sont une semi-remorque, un camion 6 roues, 10 roues, ou 12 roues.

Les véhicules suivants sont exclus de la présente définition :

- Les tracteurs pour semi-remorques;
- Les remorques spécialement conçues et construites pour le Transport de charges très longues, de longueur indivisible, comme le bois de construction, les barres d'acier, etc.

Les véhicules non-conformes ne pourront pas accéder aux opérations de Chargement de la neige ni exécuter d'autres activités reliées à l'exécution de la présente Convention. Aucun frais ne peut être réclamé au Responsable en raison d'un véhicule non-conforme.

Description du système de protection latérale pour véhicules lourds

Le système de protection latérale doit être présent de chaque côté du véhicule lourd, sous la plate-forme entre les roues arrière et la cabine.

La surface extérieure du système de protection ne doit pas excéder la largeur du véhicule lourd. Elle doit être lisse, plane ou ondulée horizontalement et il ne doit pas y avoir d'arête ou de partie en saillie. Pour les boulons ou rivets, leur tête arrondie ne doit pas être de plus de 10 mm par rapport à la surface.

Le système de protection doit être constitué d'une surface plane continue ou de longerons horizontaux ou d'une combinaison des deux. Lorsqu'il s'agit de longerons, ceux-ci ne doivent pas être distants de plus de 300 mm (B) et ils doivent avoir une hauteur minimale de 100 mm (D). Les extrémités du système de protection doivent être terminées par une partie incurvée sur 100 mm vers l'intérieur.

La partie la plus basse du système de protection ne doit pas être à plus de 550 mm (C) du sol et la partie supérieure à plus de 350 mm (A) du dessous de la plateforme. La partie entre le système

de protection et les roues arrière ne doit pas être de plus de 300 mm (F), tandis que celle entre le système de protection et la cabine ne doit pas être de plus de 250 mm (E). Dans le cas de semi-remorques, la partie entre le système de protection installé sur la remorque et les roues arrière du tracteur ne doit pas être de plus de 250 mm (E).

Le système de protection latérale doit être rigide, fixé solidement (il ne doit pas être susceptible d'être desserré par les vibrations produites par l'usage normal du véhicule) et constitué pour supporter une force statique horizontale de 220 lbs/pied appliquée perpendiculairement à toute partie de sa face externe.

Les éléments fixés à demeure sur le véhicule, par exemple le compartiment des batteries d'accumulateurs, les réservoirs d'air, les réservoirs de carburant, les feux, les dispositifs réfléchissants, les roues de secours, les boîtes à outils, peuvent être intégrés au système de protection à condition de correspondre aux dimensions prescrites.

Tableau des distances maximales

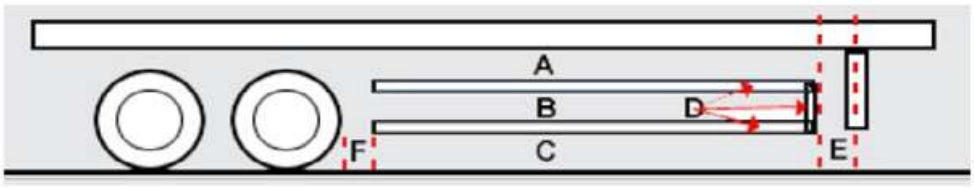

A	350 mm
B	300 mm
C	550 mm
D	100 mm
E	250 mm
F	300 mm

10. Enregistrement des camions

10.1. Enregistrement annuel

Tous les camions qui seront ou pourront être utilisés par les Camionneurs en vrac doivent être enregistrés dans les délais requis auprès du Responsable.

L'enregistrement des camions acceptant le volume générique peut être effectué au même moment que la séance d'activation des équipements.

Pour les camions souhaitant être mesurés, l'enregistrement doit impérativement être complété avant la séance de mesurage. Aux fins de l'enregistrement, le Courtier doit fournir au Responsable avant le début de leur première opération de chargement les documents suivants ou un équivalent jugé acceptable par le Responsable :

- Une liste complète de tous les camions, précisant le type de camion et le volume approximatif afin d'atteindre la Capacité volumétrique demandée;
- Pour chacun des camions présents sur la liste, une copie valide du certificat d'immatriculation émis par la Société de l'assurance automobile du Québec.
- La liste des camions qui doivent être mesurés ainsi que le formulaire signé joint à l'annexe 6 *Autorisation d'utiliser un instrument de mesure optique.*

L'acceptation des documents par le Responsable ne constitue pas une reconnaissance du fait que les camions utilisés dans le cadre de l'exécution des services sont conformes aux termes de la

présente Convention ou sont, de l'avis du Responsable, satisfaisants en vertu de l'article *Caractéristiques des camions* de la présente Convention.

La séance de mesurage aura lieu à la fin de la Saison hivernale. Entre-temps, le Responsable se réserve le droit de déterminer le volume générique du camion et de rémunérer ce dernier en conséquence, tel que présenté à l'Annexe 7.

10.2. Ajout ou retrait d'un camion en cours de Saison hivernale

Lorsqu'un Camionneur en vrac cesse d'utiliser un camion enregistré, le Courtier doit en aviser le Responsable immédiatement par téléphone et transmettre dans les cinq (5) jours une confirmation par écrit.

De même, en cours d'exécution du contrat, si un nouveau camion est ajouté, le Courtier doit en aviser le Responsable et enregistrer ce nouveau camion avant le début de son utilisation dans un Secteur. Si le volume générique correspondant à un camion d'un Camionneur en vrac n'est pas accepté, il doit être mesuré à la fin de la Saison hivernale en cours, et ce, selon les modalités prévues à l'article *Mesurage des camions.*

Tous les camions que le Courtier entend utiliser pour la Saison hivernale doivent être identifiés et avoir accepté le volume générique ou s'être faits mesurés conformément à l'article *Identification des camions.*

L'Annexe 14 présente les volumes génériques des camions en fonction de leur type. Ce sont les valeurs qui seront utilisées aux fins de paiement pendant chaque Saison hivernale, et ce pour la durée de la Convention.

Si les volumes génériques décrits à l'Annexe 7 correspondant à un camion d'un Camionneur en vrac ne sont pas acceptés, il doit être mesuré à la fin de la Saison hivernale 2025-2026 tel que décrit à l'article *12.4 Mesurage des camions*. La mesure prise sera celle qui prévaudra pour la durée de la Convention

Le Responsable pourra refuser l'accès au LEN à tout camion :

- dont le volume générique n'a pas été dûment accepté conformément au présent article;
- qui n'est pas dûment mesuré conformément à l'article 10.4;
- qui n'est pas dûment identifié conformément à l'article 10.3.

Tout camion qui n'a pas de volume générique ou qui n'est pas dûment mesuré ou identifié se verra refuser l'accès au LEN.

Nonobstant ce qui précède, le Responsable pourra donner accès au LEN en cours de saison hivernale à un camion dont le volume générique n'est pas accepté ou mesuré s'il est dûment enregistré et identifié conformément aux articles *Enregistrement des camions* et *Identification des camions*. Ce Camion devra être mesuré à la fin de la Saison hivernale. Entre-temps, le Responsable se réserve le droit de déterminer le volume générique du camion et de rémunérer ce dernier en conséquence, tel que présenté à l'Annexe 7.

10.3. Identification des camions

Avant la séance de mesurage, suivant l'enregistrement, la Responsable fournira au Courtier les plaques d'identification et les équipements de télémétrie (pagettes) pour tous les camions enregistrés et qui doivent être mesurés. Lorsqu'un camion doit être mesuré, le Courtier doit remettre au Camionneur en vrac la plaque et la pagette. Ceux-ci devant être en possession d'un Camionneur en vrac lors de la séance de mesurage.

La plaque d'identification doit être apposée sur le panneau latéral gauche pendant les opérations de Chargement de la neige.

La plaque d'identification attribuée à un camion ne peut être enlevée ni changée pour une autre à moins d'autorisation du Responsable, À la demande du responsable, les plaques d'identification doivent être retournées au plus tard le 30 avril.

Le remplacement des plaques d'identification brisées ou perdues est aux frais du Courtier.

Lorsque le camion est composé de plus d'une benne, un seul appareil télémétrique et une seule plaque d'identification devront être remis au Camionneur en vrac. La plaque d'identification doit être installée sur la benne principale. Le Responsable considère que la remorque d'appoint (pup) est attachée en tout temps avec le camion. Si pour des raisons opérationnelles ou de géométrie de Secteur, la remorque d'appoint (pup) doit être retirée, le Courtier doit aviser immédiatement le Responsable par écrit.

10.4. Mesurage des camions

10.4.1 Mesurage

Pour les camions qui doivent être mesurés, le mesurage est effectué par le Responsable aux dates et aux lieux fixés par cette dernière, en fin de saison. À cette occasion, les renseignements des camions et des remorques seront validés. Des photos de chaque camion sont alors prises.

Les panneaux latéraux sur toute la longueur de la benne et le panneau avant doivent être posés en vue du mesurage.

10.4.2 Mesurage en opération

Pendant les opérations de Chargement de la neige, le Responsable peut procéder à des prises de mesures de camions vides et pleins de façon aléatoire. Aucuns frais ne seront payés pour ces mesurages.

10.4.3 Activation des équipements de télémétrie

Le Responsable fournira au Courtier les plaques d'identification et les équipements de télémétrie pour tous les camions enregistrés, que le Courtier doit à son tour remettre aux Camionneurs en vrac pour fins d'activation.

Le Courtier dispose d'un délai de trente (30) jours suivant la réception des plaques d'identification et des équipements de télémétrie pour retourner au Responsable les photos de chaque camion, dans un fichier partagé mis à sa disposition.

La procédure d'activation des équipements et de prise de photos sera communiquée par le Responsable au Courtier.

10.4.4 Détermination du volume d'une benne de camion

Pour chacun des camions qui doivent être mesurés, le volume de la benne est déterminé par un instrument de mesure optique avec une marge d'erreur de plus ou moins 2 % par rapport à l'étalon fourni par le Responsable. Le volume final prendra en considération la forme réelle de la benne, la configuration des panneaux (latéraux et avant) et les déformations présentes sur les parois de la benne (creux, bosses, déviations, etc.). Sous réserves des Annexes 5 et 6, le volume du camion déterminé de façon optique prévaut sur tout volume déterminé au moyen de tout autre procédé.

Dans le cas où le Responsable ou le Courtier décident de ne pas utiliser un instrument de mesure optique dans la détermination du volume d'une benne de camion, le volume sera déterminé manuellement par de nombreuses prises de mesure de profondeurs, longueurs et largeurs. Ces mesures permettront de prendre en considération la forme réelle de la benne, la configuration des panneaux (latéraux et avant) et les déformations présentes sur les parois de la benne (creux, bosses, déviations, etc.).

Comparativement à la méthode de mesure optique qui prend quelques minutes par camion, un délai pouvant aller jusqu'à 80 minutes par camion doit être prévu afin de déterminer le volume manuellement. Dans les deux cas, aucune compensation monétaire ne peut être réclamée à ce titre par le Courtier.

De plus, si un Camionneur en vrac refuse de faire mesurer son camion en utilisant l'instrument de mesure optique, le mesurage manuel sera réalisé par le Responsable aux frais du Courtier, à raison de 500 $ par camion payable sur la demande du Responsable.

Finalement, si un Camionneur en vrac exige une seconde séance de mesure à la deuxième année de la Convention en utilisant l'instrument de mesure optique OU via le mesurage manuel, cette séance sera aux frais du Courtier, à raison de 1500 $, taxes incluses, par camion payable sur demande du Responsable.

Peu importe la méthode utilisée pour le mesurage des bennes, les paramètres suivants s'appliquent:

- La hauteur maximale des panneaux doit respecter la réglementation du Code de la sécurité routière, soit une hauteur de 4,15 mètres. Celle-ci sera limitée dans la détermination du volume. Toutefois, la hauteur des panneaux doit considérer le poids maximal pouvant être transporté, et ce pour tout type de Neige chargée.
- Toute différence entre le côté droit et le côté gauche supérieure à 0,8 m sera limitée à 0,8 m dans la détermination du volume.
- Toute différence entre le côté droit et le côté gauche inférieure à 0,5 mètre sera ramenée à 0,5 mètre dans la détermination du volume.
- Lorsque la benne comprend un espace de Chargement situé à l'avant au-dessus des toiles ou de la cabine du chauffeur, cet espace est exclu du volume de la benne du camion.

- La hauteur minimale du panneau du côté droit est de 3 mètres (10 pieds) et celle du côté gauche est de 3,65 mètres (12 pieds), tout en respectant les exigences précédemment mentionnées.

Dans la mesure où l'utilisation de l'instrument optique est acceptée conformément aux Annexes 5 et 6, les Camionneurs en vrac seront payés, au taux horaire indiqué à l'Annexe 4, selon les volumes des bennes déterminés par l'instrument de mesure optique, tel que décrit à l'Annexe *Utilisation des instruments de mesure optique.* En cas de refus, les Camionneurs en vrac seront payés aux taux horaires selon les volumes des bennes déterminés manuellement.

Advenant que le Courtier accepte l'utilisation de l'instrument optique et qu'ils utilisent les bennes pour rendre les services, le Courtier doit s'assurer que les Camionneurs en vrac respectent les exigences de l'Annexe *Utilisation des instruments de mesures optiques*. Le Responsable se réserve le droit de demander une copie des contrats.

Dans le cas où un volume est contesté par le Camionneur en vrac, par l'entremise du Courtier, il a la responsabilité de faire la preuve en démontrant par écrit que le volume fourni par le Responsable ne correspond pas à la configuration réelle de la benne, et ce en considérant les mêmes paramètres que ceux mentionnés ci-haut.

11. Inspection des camions

Lors de la séance de mesurage, le Responsable vérifie les camions qui doivent être mesurés et s'assure que ceux-ci sont notamment dotés d'un système de protection latérale qui respecte les exigences décrites à la clause *Système de protection latérale pour véhicules lourds* de cette Annexe.

En tout temps, le Responsable peut vérifier les camions mis à sa disposition par le Courtier. Le Responsable peut refuser tout camion qu'elle juge inadéquat.

En tout temps, le Courtier doit, suivant la demande du Responsable, fournir la preuve du bon état des camions des Camionneurs en vrac et, par la suite, s'assurer du maintien du bon état.

12. Suivi des opérations

12.1 Avant le début des opérations

Avant le début du Chargement de la neige, le Courtier doit transmettre au Responsable, sur un document fourni par ce dernier, la liste des camions qu'il entend utiliser pour ce Chargement et correspondant minimalement à la Capacité volumétrique demandée, conformément à l'article 9 de la présente annexe. Durant un même quart de travail, un camion ne peut être assigné à plus d'un Secteur à la fois, sauf si une demande spécifique est formulée par le Responsable pour des raisons opérationnelles dûment justifiées.

12.2 Suivi pendant les opérations

Si, pour quelque raison que ce soit, les camions utilisés en cours de Chargement sont changés, le Courtier doit alors transmettre au Responsable sans délai une nouvelle liste de camions.

13. Contrôle électronique du Transport de la neige

Le contrôle des volumes de Neige se fait grâce au système intelligent de Transport de neige. Toutes les transactions de Chargement et de déchargement de la Neige sont gérées à l'aide d'équipements télémétriques installés dans la souffleuse, dans le camion de Transport de neige et à la guérite du LEN.

13.1 Fonctionnement général du système intelligent de Transport de neige

Lors du Chargement de la neige, la pagette du camion interagit avec l'équipement électronique installé dans la souffleuse pour confirmer une transaction de Chargement de la neige. Cette transaction est par la suite téléchargée dans le système informatique du Responsable lors du passage du camion à la guérite du LEN.

Au cours de la Convention, ce système pourrait être modifié.

13.2 Équipement requis dans les camions

Chaque camion participant aux opérations de Chargement de la neige doit avoir sa propre pagette. Les pagettes sont fournies par le Responsable, elles ne peuvent être interchangées entre les camions.

Le Courtier est responsable des équipements prêtés et doit les remettre au Responsable en bon état à la fin de chaque Saison hivernale, au plus tard le 30 avril.

Le remplacement des équipements prêtés perdus ou brisés est aux frais du Courtier.

13.3 Vérifications préalables au Chargement

Avant le début d'une opération de Chargement, le Courtier doit s'assurer que chaque Camionneur en vrac a la pagette correspondante à son camion et doit vérifier son bon fonctionnement.

En cas de problème, le Courtier doit immédiatement contacter le Responsable et aller récupérer un équipement additionnel.

Un camion non muni d'une pagette fonctionnelle n'est pas autorisé à recevoir de la Neige ni à accéder au LEN.

13.4 Procédures à suivre lors des opérations de Chargement de la neige

Avant de charger la Neige dans un camion, le chauffeur de la souffleuse envoie une autorisation électronique au camion.

Avant de recevoir la Neige dans son camion, le Camionneur en vrac doit attendre d'avoir reçu l'autorisation électronique de la souffleuse.

À son arrivée au LEN, le camion doit s'arrêter à la guérite le temps de transférer la transaction électronique du Chargement de la neige de la pagette vers le système du Responsable. Lorsque la guérite a reçu la confirmation du transfert de la transaction, le camion peut procéder au déchargement de la Neige.

Advenant un problème avec l'ordinateur de la guérite ou le système intelligent de Transport de neige, le Camionneur en vrac pourrait recevoir lors de son passage à la guérite du LEN un billet de

déversement en deux copies. Pour fins de paiement, une de ces copies devra être conservée par le Camionneur en vrac comme preuve et envoyée au Responsable sur demande.

14. Gestion de contrat

Afin de développer une saine relation d'affaires avec le Courtier, le Responsable souhaite inviter celui-ci à participer à des rencontres de gestion de la Convention. Cette gestion contractuelle permettra de mieux coordonner la réalisation des services par les Camionneurs en vrac.

Les personnes mandatées qui participeront à ces rencontres doivent posséder le niveau de délégation de pouvoir suffisant pour assurer le respect des normes, clauses et conditions portant sur les aspects contractuels de la Convention.

Sur demande, le Courtier et les Camionneurs en vrac sont tenus de se présenter à des rencontres de démarrage organisées par le Responsable, d'une durée maximale d'une demi-journée, à la date fixée par le Responsable. Si le Responsable le requiert, le Courtier doit s'assurer de la présence des Camionneurs en vrac aux rencontres de démarrage. À la suite de cette rencontre, le Courtier doit s'assurer que les Camionneurs en vrac qui œuvrent aux opérations de déneigement reçoivent l'information transmise par le Responsable.

Outre cette rencontre de démarrage, le Responsable peut convoquer le Courtier et les Camionneurs en vrac à n'importe quel autre moment au cours de l'exécution de la Convention. Le Courtier doit s'assurer de la présence des Camionneurs en vrac.

Enfin, les Camionneurs en vrac doivent signer une convention Neige avec le Courtier confirmant le respect des dispositions de la présente Convention.

15. Formation

Le Responsable envoie au Courtier de courtes capsules de formation en ligne. Le Courtier a l'obligation de s'assurer que tous les Camionneurs en vrac ont suivi la formation en ligne.

16. Éléments de sécurité

16.1 Bris et dommages

Le Courtier doit s'assurer que les Camionneurs en vrac prennent toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager le mobilier urbain (enseignes réglementant le stationnement et la circulation, lampadaires, bornes-fontaines, poteaux d'incendie, etc.), les bandes gazonnées situées en bordure de trottoir, sur un trottoir boulevard ou sur un terre-plein, les arbres, les arbustes, le mobilier privé et les aménagements paysagers privés.

Si, au cours du Chargement de la neige, un panneau interdisant le stationnement nuit aux manœuvres d'un camion, le Camionneur en vrac doit en avertir le plus tôt possible un employé de l'équipe de Chargement du Responsable, et éviter de l'endommager.

Le Courtier doit aviser le Responsable de tout dommage ou incident causé par les opérations effectuées par les Camionneurs en vrac dans les douze (12) heures suivant l'incident. Si l'incident représente une menace à la sécurité, il doit en aviser immédiatement le Responsable et le propriétaire ou l'utilisateur du bien endommagé.

Pour tout bris aux propriétés du Responsable, le coût du remplacement ou de la réparation des biens sera déduit de la facturation du Courtier.

17. Tolérance zéro à l'Égard de la violence et de l'intimidation

Le Courtier et les Camionneurs en vrac s'engagent à adopter en tout temps un comportement respectueux, exempt de toute forme de violence, d'intimidation, de harcèlement ou de menace, que ce soit à l'égard du Responsable, de ses représentants, de ses clients ou de toute autre personne liée à la présente Convention.

Toute conduite jugée violente ou intimidante, qu'elle soit verbale ou physique, pourra entraîner des mesures disciplinaires immédiates. Celles-ci peuvent inclure, sans s'y limiter, l'obligation pour le Courtier de retirer le Camionneur en vrac concerné et de le remplacer pour la durée de la présente Convention. Ces mesures pourront être appliquées sans préavis, sans indemnité et sans obligation de respecter une gradation des sanctions.

18. Pénalités

Lorsque le Camionneur en vrac ou le Courtier sont en défaut d'exécuter les services ou s'ils contreviennent aux exigences de la Convention, le Responsable peut, après avoir avisé le Courtier, exiger et percevoir de celui-ci les pénalités prévues dans le tableau ci-dessous, et ce, sans préjudice quant à ses autres droits et recours.

Le Responsable peut également exiger du Courtier qu'il entame et poursuive, à l'égard d'un Camionneur en vrac, la gradation des sanctions prévue à son code déontologique, sous peine de pénalité conformément aux dispositions ci-dessous.

CATÉGORIE DU MANQUEMENT	DESCRITPION DU MANQUEMENT	MONTANT DE LA PÉNALITÉ
SÉCURITAIRE	Ne pas aviser immédiatement la Ville à la suite d'un bris ou d'un dommage	200 $ par période de 24 heures suivant le délai de 12h donné au Camionneur en vrac pour informer la Ville ou 500 $ par heure dans le cas où le bris ou le dommage représente un danger pour la sécurité du publique
	Ne pas porter un dossard de sécurité à l'intérieur du LEN	200 $ par événement
	En opération, utiliser un camion non muni d'un système de protection latérale pour véhicules lourds	1 000 $ par camion par jour
OPÉRATIONNEL	Utiliser une entrée, une sortie, un quai de déchargement pour décharger la neige autre que celui qui est assigné par la Ville dans le LEN, ou déverser la neige dans un autre LEN que celui attribué, sans l'autorisation préalable du Responsable	Le transport de neige n'est pas payé
	Avoir fourni des camions qui ne correspondent pas à la catégorie de camion exigée, telle que prévue dans les annexes de la Convention applicables à chaque arrondissement	500 $ par quart de travail de douze (12) heures par camion non conforme
	Ne pas fournir au moins 95 % de la capacité volumétrique demandée à temps	Pour chaque heure où le volume n'est pas atteint, la pénalité est de 1$ par mètre cube manquant
	Avoir enlevé la plaque d'identification d'un camion ou l'avoir changée sans autorisation	3 000 $ par quart de travail de douze (12) heures
	Pour toute plaque d'identification des camions de transport de neige non retournée ou devenue inutilisable selon l'opinion de la Ville	250 $ par plaque
	Pour chaque appareil télémétrique perdu ou endommagé	600 $ chaque
	Utiliser un appareil télémétrique qui n'est pas associé au bon camion	500 $ par quart de travail de douze (12) heures
	Modifier la configuration de la benne en cours de saison	3 000 $ par évènement
ADMINISTRATIF	Ne pas fournir la liste des camions en vue de l'enregistrement dans les délais requis	1 000 $ par jour de retard
	Ne pas fournir la liste des camions en utilisation pour un quart de travail donné	500 $ par rapport manquant
	Refus de permettre l'inspection des camions ou de fournir une preuve suffisante sur l'État de fonctionnement des camions	1 000 $ par jour tant que dure ce défaut
	Ne pas fournir les photos requises lors de la séance d'activation des équipements dans le délai prévu à l'article *Activation des équipements de télémétrie* de l'Annexe 1 de la Convention	Le paiement du camionneur est retenu tant que dure ce défaut
	À la suite d'un avis formel transmis par le DONNEUR D'ORDRE concernant l'inexactitude ou l'incomplétude des données fournies, ne pas fournir les données demandées dans un délai de trois (3) jours	1 000 $ par jour tant que dure ce défaut
	Refus de corriger les défauts dans les délais impartis suivant l'inspection des camions	1 000 $ par jour tant que dure ce défaut
AUTRE TYPE DE MANQUEMENT	Tout manquement du Camionneur en vrac ou du Courtier, non visé par une sanction décrite dans le présent tableau, suivant le dépôt d'un dossier dûment documenté	500 $ par événement
	Ne pas appliquer les dispositions du code de déontologie du Courtier, notamment celles portant sur les obligations et devoirs de l'Abonné, ainsi que poser des gestes ou adopter des comportements susceptibles de nuire à la bonne marche de la société, à l'image du Courtier, ou à la qualité de la prestation des services rendus dans le cadre des engagements contractuels envers la Ville de Montréal, tel que prévu au code de déontologie en vigueur	1 000 $ par événement

CONVENTION DE SERVICES DE COURTAGE POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **Ville** »

N° d'inscription T.P.S. : 121364749
N° d'inscription T.V.Q.: 1006001374

ET : **TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC.,** personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies,* partie 3, ayant sa principale place d'affaires au 2225, boul. Industriel, Laval, H7S 1P8, agissant et représentée par Ion Curos, Directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 141301671
N° d'inscription T.V.Q.: 1018934945

Ci-après appelée le « **Courtier** »

La Ville et le Courtier sont également individuellement et collectivement désignés ci-après comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville;

ATTENDU QUE le Courtier détient un permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports*, RLRQ. c. T-12.;

ATTENDU QUE le Courtier offre des services de courtage pour le transport de la neige;

ATTENDU QUE ces services de courtage sont rendus en vertu du *Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac* (RLRQ, c.T-12, r.4) et qu'ils sont encadrés par ce règlement;

ATTENDU QUE le Courtier détient toutes les autorisations requises, dont celle de l'Autorité des marchés publics, aux fins de la conclusion de la présente convention.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la convention:

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Arrondissements visés » :** Les arrondissements visés par la présente Convention sont :

- Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
- Outremont
- Plateau-Mont-Royal
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Ville-Marie
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

« **Annexe 1 »** : Le Devis pour les services de transport de neige dans divers arrondissements. L'Annexe 1 est intégrée à la présente convention et est réputée en faire partie intégrante;

« **Annexe 2** » : Les besoins et les particularités de transport des arrondissements visés par la présente convention. L'Annexe 2 est intégrée à la présente convention et est réputée en faire partie intégrante;

« **Annexe 3** » : Les adresses des Lieux d'élimination de la neige (LEN), tel que ce terme est défini à l'Annexe 1;

« **Annexe 4** » : Les tarifs en vigueur;

« Annexe 5 » : Utilisation des instruments de mesure optique;

« Annexe 6 » : L**'**entente en vue de l'utilisation d'un instrument de mesure optique;

« Annexe 7 » : Volume générique des camions;

« **Camionneur en vrac** »**:** Un exploitant de véhicule lourd, abonné à des services de courtage, et dont le camion est mis à la disposition de la Ville par le Courtier;

« **Convention** »**:** La présente entente qui lie la Ville et le Courtier;

« **Frais généraux** » : Désignent les frais de location de véhicule; l'essence; le kilométrage; l'usage par de camion ou véhicule, le cas échéant; les frais de stationnement; les repas; les services de secrétariat et les frais y

afférents, tels la papeterie, les photocopies, les impressions, les numérisations, l'édition des rapports et documents, les frais de poste, de messagerie et de télécommunication; les frais de service d'administration, soit les frais de direction ou de coordination et de financement; les frais d'achat, de location, d'entretien de matériel; et tous autres frais destinés à rendre les services, tous les frais énumérés ci-dessus sont inclus dans le prix unitaire, le taux horaire ou le prix forfaitaire prévu à la présente convention;

« **Responsable** » : Le Directeur du Service de la Concertation des Arrondissements et de l'expérience citoyenne de la Ville, ou son représentant dûment autorisé;

« **Saison hivernale** » : Du 15 novembre au 31 mars, à moins que, de l'avis du Responsable, les conditions météorologiques nécessitent le chargement ou le transport de la neige avant le début et/ou après la Saison hivernale conformément aux modalités prévues à l'Annexe 1;

« Ville » : La Ville de Montréal.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Courtier pour agir à titre d'intermédiaire et s'engage, selon les termes et conditions de la présente Convention et des Annexes 1 à 7 jointes aux présentes, à trouver les camionneurs en vrac pour le transport de neige dans certains secteurs des Arrondissements visés.

Le Courtier est le seul et unique responsable envers la Ville des services effectués par les Camionneurs en vrac.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente Convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 à 7 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 3 à 7 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

4.1 Nonobstant la date de signature par les Parties, la présente Convention entre en vigueur à la date d'autorisation d'octroi du contrat par la Ville et prend fin le 31 mars 2026, le tout sous réserve des articles 10 et 11 de la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Courtier de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Courtier la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Courtier tous les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier prévues à la présente Convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Courtier la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Courtier;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente Convention, afin de payer les Camionneurs en vrac pour les services rendus par ceux-ci;

5.5 sous réserve de toute loi applicable, assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par le Courtier, de même que de ceux qui pourraient lui être révélés à l'occasion des services de transport de neige faisant l'objet de la présente convention;

5.6 advenant la réception, par la Ville, d'une demande d'accès à l'information visant le Courtier, le Responsable s'engage à en aviser ce dernier dans les plus brefs délais.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU COURTIER

En considération des honoraires qui lui sont versés par la Ville, le Courtier s'engage à :

6.1 exécuter avec diligence les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Courtier conserve le libre choix des moyens d'exécution de ses obligations en vertu de la présente Convention;

6.2 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville et qui ne sont pas incompatibles avec la présente Convention;

6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux annexes qui y sont jointes;

6.4 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente Convention;

6.5 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.6 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente Convention, incluant notamment sa prestation de services;

6.7 remettre au Responsable, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.8 assumer les Frais généraux;

6.9 soumettre à la Ville des factures détaillées respectant les modalités prévues à l'article 8 de la présente et de l'article *Formule de prix* de l'Annexe 1 de la Convention précisant notamment les heures consacrées par les Camionneurs en vrac aux opérations de chargement et de transport de la neige et précisant le taux unitaire et le montant des taxes applicables aux services des Camionneurs en vrac, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.10 communiquer aux Camionneurs en vrac concernés les dispositions de la Convention qui les concernent et assurer le respect de celles-ci par ces derniers;

6.11 obtenir l'autorisation des Camionneurs en vrac pour l'utilisation de l'instrument optique et doit, à cet effet, faire signer un document conforme aux annexes 5 et 6;

6.12 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état des services rendus, du respect des échéanciers et de la performance des activités;

6.13 déposer conformément à l'article 42.1 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12) et à l'article 27 du *Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac* (RLRQ, c.T-12, r.4), les sommes versées par la Ville dans un compte en fidéicommis du Québec dans une banque à charte ou une autre institution financière autorisée à recevoir des dépôts;

6.14 participer à des rencontres périodiques dont la fréquence sera déterminée d'un

commun accord entre le Responsable et le Courtier, et au cours desquelles, le Responsable procédera à l'évaluation de la prestation de services du Courtier. Le Courtier pourra, à cette occasion, formuler des commentaires sur la collaboration et le déroulement des opérations, dans une optique d'amélioration continue.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente Convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Courtier ou des Camionneurs en vrac qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente Convention et des annexes;

7.3 exiger du Courtier la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES DES CAMIONNEURS EN VRAC

8.1 La Ville s'engage à verser au Courtier un montant maximal de **685 420,06 $** couvrant tous les honoraires, les Frais généraux et toutes les taxes applicables aux services effectués par les Camionneurs en vrac dans le cadre des opérations de chargement et de transport de la neige. Cette somme est payable conformément à ce qui est prévu à l'Annexe 1. Toutefois, la Ville ne versera aucune somme au Courtier pour le paiement des honoraires des Camionneurs en vrac si les factures ne comportent pas, en sus de toutes les informations requises à l'article *Facturation* de l'Annexe 1, toutes les informations exigées quant à la TPS et à la TVQ.

8.2 Nonobstant l'article 8.1 de la présente, dans l'éventualité où les sommes prévues dans le cadre de la Convention seraient insuffisante, le Responsable s'engage à recommander l'adoption de crédits additionnels qu'il jugera approprié à l'instance compétente pour le paiement aux camionneurs en vrac pour les services requis.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé par la Ville au Courtier ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus en vertu de la présente Convention sont satisfaisants ou conformes.

8.4 Aucuns frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville au Courtier en vertu de la présente Convention. Par conséquent, le Courtier soumettra des factures couvrant uniquement les services des Camionneurs en vrac.

8.5 Le Courtier ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente Convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
RÉSILIATION

10.1 Sauf en cas de défaut tel que prévu à l'article 11, la Ville peut résilier la présente Convention en tout temps, sous réserve du paiement des services rendus jusqu'à la date de résiliation, sur présentation de pièces justificatives. Une telle résiliation requiert l'accord écrit préalable des deux parties.

10.2 Le Courtier doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

10.3 Le Courtier n'a droit à aucune compensation ou indemnité et n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 11
DÉFAUTS

11.1 Il y a défaut :

11.1.1 si le Courtier n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention ou s'il fait une fausse déclaration en relation avec la présente Convention;

11.1.2 si le Courtier fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

11.1.3 si l'administration du Courtier passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Courtier pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

11.1.4 si le Courtier n'a plus de permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports* (RLRQ. C. T-12).

11.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, le Responsable avise par écrit le Courtier du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Courtier n'a pas remédié à la situation à la satisfaction de la Ville. Si malgré cet avis, le Courtier refuse ou

néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

11.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 11.1.2, 11.1.3 et 11.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

11.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 11.2 ou 11.3, la Ville acquittera le coût des services rendus par les Camionneurs en vrac à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement, selon le cas. Le Courtier n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 11.2 ou 11.3.

ARTICLE 12
ASSURANCE

12.1 Le Courtier doit, afin que soient couverts les risques liés aux services rendus par les Camionneurs en vrac abonnés à son service de courtage, souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée assurée additionnelle. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police par le Courtier ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

12.2 Le Courtier doit remettre, à la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou un certificat de la police conforme aux exigences de l'article 12.1 et remettre, au Responsable, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance, le cas échéant.

ARTICLE 13
DÉPÔT DE GARANTIE

13.1 Afin de garantir l'exécution des services conformément à la présente Convention, le Courtier doit, à la signature de la convention par les Parties, remettre au Responsable une lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle d'un montant de 10 000 $. La lettre doit être valide pour la durée de la convention.

13.2 La lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle constitue le fonds de garantie de l'exécution de la convention. Si le dépôt est fait sous forme de chèque, il sera remboursable, sans intérêt, à la fin de la présente Convention.

ARTICLE 14
RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

14.1 Le Courtier assume tous les risques et responsabilités inhérents à l'exécution de ses obligations prévues aux présentes, ainsi que des obligations de ses employés, représentants ou mandataires et des Camionneurs en vrac abonnés à son service de courtage, et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que la Ville ou des tiers ne subissent de dommages. À cette fin, le Courtier s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à garantir et la tenir indemne contre toute réclamation, demande, poursuite, action ou responsabilité de tout ordre ainsi que pour tous dommages, pertes, frais et dépenses, engagés par des tiers ou par la Ville, incluant également ceux qui seraient causés à ces derniers, et résultant de :

14.1.1 quelque dommage personnel ou matériel, préjudice corporel ou décès attribuable à des actes, à des omissions ou à la faute du Courtier, de ses employés, représentants ou mandataires ainsi que des Camionneurs en vrac, et découlant directement ou indirectement de la présente Convention;

14.1.2 tout manquement à tout engagement, lois, règlement, déclaration, garantie ou modalité de cette Convention.

14.2 Dès réception de tout type de réclamation en lien avec la présente Convention, les Parties s'engagent mutuellement à s'en informer et à se transmettre copie de ladite réclamation.

14.3 Le Courtier s'engage à fournir au Responsable copie de la réponse écrite de son assureur jointe aux réclamations mentionnées à 14.2 et ce, dès sa réception.

ARTICLE 15
CONDITIONS GÉNÉRALES

15.1 **Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

15.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un

recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

15.4 **Représentations du Courtier**

Le Courtier n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

15.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.7 **Ayants droits liés**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

15.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Aux fins des présentes, chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie. Pour le cas où le Courtier changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Courtier fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

15.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Domenico Zambito , greffier-adjoint

Le 29e jour de 2025 Octobre 2025

TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC.

Par: Ion Curos

Ion Curos
cn=Ion Curos, o=Transvrac Montréal-Laval inc, ou=Directeur général, email=ioncuros@transvrac.com
29.10.2025

M. Ion Curos , directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal le xx e jour de xxxxx 2025 (CM25)

Déclaration d'intégrité

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

EN FOI DE QUOI, LE COURTIER, PAR L'ENTREMISE DE SON REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ, A SIGNÉ CETTE DÉCLARATION POUR FIN DE CONFORMITÉ ET EN GUISE D'ADHÉSION AU CONTRAT, À Laval, CE 21E JOUR DE Août 2025

LE COURTIER

Par : Ion Curos

(Signature)

Ion Curos

(Nom en lettres moulées)

Directeur général

(Fonction en lettres moulées)

Commission des transports Québec

Permis de courtage en transport
Courtage en camionnage en vrac

Numéro de permis : 6-M-52103P-001K
Document émis le : 2025-07-18

NEQ : 1142922146

TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC.
2225, boul. Industriel
Laval (QC) H7S 1P8

Nature du permis : Régulier
Date de début : 2025-07-18
Date de fin : 2027-03-31

Numéro de décision : 2025 QCCTQ 1141
Décision en vigueur le : 2025-07-18

REMPLACE LE PERMIS 6-M-52103P-001J

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Zone Montréal-Laval (191001) située dans la région 10 formée des municipalités suivantes :

Baie-D'Urfé (66112)
Beaconsfield (66107)
Côte-Saint-Luc (66058)
Dollard-des-Ormeaux (66142)
Dorval (66087)
Hampstead (66062)
Kirkland (66102)
L'Île-Dorval (66092)
Laval (65005)
Mont-Royal (66072)
Montréal (66023)
Montréal-Est (66007)
Montréal-Ouest (66047)
Pointe-Claire (66097)
Sainte-Anne-de-Bellevue (66117)
Senneville (66127)
Westmount (66032)

Remarques :
Les règlements en vigueur du titulaire de permis concernant les services de courtage en transport dans un marché public, et seulement ceux-ci, s'appliquent aussi dans les marchés autres que publics qu'il dessert.

ANNEXE - CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Je, soussigné, à titre de représentant de Transvrac Montréal-Laval inc. (le COURTIER), déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

□ (1) le COURTIER n'a pas d'établissement au Québec;

☑ (2) le COURTIER a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec;

□ (3) le COURTIER a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois;

Dans l'éventualité où le COURTIER a coché la case 1, la case 2 ou la case 3 de la présente annexe, il doit, avant la signature de l'Entente :
• si son statut n'a pas changé et que la déclaration qu'il a faite dans la présente annexe demeure donc exacte en tous points, il doit remettre au DONNEUR D'ORDRE, dans le délai et dans la forme exigés par celui-ci, une nouvelle déclaration à cet effet;
• si son statut a changé et qu'il se trouve à présent dans la situation visée à la case 4, il doit, dans le délai exigé par le DONNEUR D'ORDRE, lui remettre l'un des 4 documents énumérés à la case 4 avant la signature de l'Entente.

□ (4) le COURTIER a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que le COURTIER respecte et va continuer de respecter les exigences de la section II du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« Francisation des entreprises employant 50 personnes ou plus ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (*cocher une des 4 cases ci-dessous*) :

□ je déclare que le COURTIER détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF et je le joins à la Soumission;

□ je déclare que le COURTIER ne détient pas de certificat de francisation et je joins à l'Entente une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF;

□ je déclare que le COURTIER ne détient pas de certificat de francisation ou d'attestation d'application d'un programme de francisation et je joins à l'Entente un accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;

□ je déclare que le COURTIER ne détient pas de certificat de francisation, d'attestation d'application d'un programme de francisation ou d'accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique et je joins à l'Entente une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de TROIS (3) mois; je déclare également que le COURTIER s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11), une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que le COURTIER n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si le COURTIER a reçu une telle offre, il a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Signature Jon Curos

Nom du représentant Directeur général

Date 21 Août 2025

Annexe 2

Arrondissements

Besoins & particularités de transport

La présente Convention est d'une durée d'une saison hivernale. Elle entre en vigueur à la date de son approbation par l'instance appropriée.

Les arrondissements visés par cette Convention, les horaires d'opération de chargement, les LEN principaux, la capacité volumétrique exigée ainsi que les types de camions requis sont présentés dans le tableau suivant :

<table>
<tr><th>Arrondissement</th><th>Horaire des opérations</th><th>LEN Principal</th><th>Capacité volumétrique*</th><th>Type de camion*</th></tr>
<tr><td>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</td><td>De jour : 7h00 à 19h00
De nuit : 19h00 à 7h00</td><td>Angrignon
Newman
St-Michel
St-Pierre (Turcot)</td><td rowspan="3">Jour:
360 m³</td><td rowspan="6">Catégorie A**

Principalement des 12 Roues</td></tr>
<tr><td>Outremont</td><td>De jour : 7h00 à 19h00
De nuit: 19h00 à 7h00</td><td>St-Michel</td></tr>
<tr><td>Plateau-Mont-Royal</td><td>De jour : 7h00 à 19h00
De nuit : 19h00 à 7h00</td><td>Fullum
Iberville
St-Michel</td></tr>
<tr><td>Rosemont–La Petite-Patrie</td><td>De jour : 7h00 à 19h00
De nuit : 19h00 à 7h00</td><td>LaSalle
St-Michel</td><td rowspan="3">Nuit:
210 m³</td></tr>
<tr><td>Ville-Marie</td><td>De jour : 7h00 à 19h00
De nuit : 19h00 à 7h00</td><td>Angrignon
Fullum
Riverside</td></tr>
<tr><td>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</td><td>De jour : 7h00 à 19h00
De nuit : 19h00 à 7h00</td><td>St-Michel</td></tr>
</table>

* Pour l'ensemble des arrondissements

** Le Responsable peut demander au Courtier de lui fournir d'autres types de camions tel que décrit à l'Annexe 1

Annexe 3

Adresse des LEN

Nom du LEN	Type de LEN	Adresse (exacte ou approximative)	Coordonnée Y (latitude)	Coordonnée X (longitude)
46 ème Avenue	Surface	1025, 46e avenue	45.44987	-73.709265
Angrignon (entrée Angrignon)	Surface	2505, boul. Angrignon	45.450152	-73.615316
Angrignon (entrée Saint-Patrick)	Surface	6700, rue Saint-Patrick	45.454931	-73.618894
Armand-Chaput	Surface	11577, avenue Armand-Chaput	45.660837	-73.532007
Autoroute 13	Surface	9283, rue Thimens	45.504227	-73.755164
Butler	Chute	1022, rue Butler	45.475242	-73.5686
Carrière St-Michel (entrée Charland)	Carrière	9435, boulevard Saint-Michel	45.57557	-73.635387
Carrière St-Michel (entrée Robert)	Carrière	3935, boulevard Robert	45.573513	-73.612143
Château Pierrefonds	Surface	18661, boulevard Pierrefonds	45.458318	-73.896361
De LaSalle	Chute à l'égout	451, avenue De La Salle	45.549235	-73.532051
Fullum	Chute à l'égout	2190, rue Notre-Dame Est	45.526215	-73.545182
Iberville	Chute à l'égout	rue D'Iberville/rue Larivière	45.533094	-73.5546
Jules-Poitras 1	Chute à l'égout	1900, boul. Jules-Poitras	45.529518	-73.687061
Lafarge	Surface	9999, rue Sherbrooke Est	45.617595	-73.523054
Langelier	Surface	9430, boulevard Langelier	45.607194	-73.606809
Lausanne	Chute à l'égout	3445, boulevard Henri-Bourassa	45.587963	-73.648743
Millen	Chute à l'égout	10 715, avenue Millen	45.556965	-73.668243
Newman	Surface	3333, rue Irwin	45.456527	-73.611298
Poincaré	Chute à l'égout	855, boulevard Henri-Bourassa	45.541166	-73.676929
Ray-Lawson	Surface	11 200, boulevard Ray-Lawson	45.624403	-73.58013
Riverside	Chute à l'égout	186, rue Riverside/rue Mill	45.4906	-73.55032
Saint-Pierre 1 (Lachine)	Chute à l'égout	1, rue Victoria, Lachine	45.440542	-73.6538
Saint-Pierre 2 (Turcot)	Chute à l'égout	rue Notre-Dame Ouest/boulevard Monk	45.466847	-73.599473
Sartelon	Surface	3405, rue Sartelon	45.511519	-73.735882
Sauvé	Chute à l'égout	9915, rue Meilleur ou Parc Saint-Benoît	45.54012	-73.665098
Thimens	Surface	4545, boulevard Thimens	45.494337	-73.721966
Verdun	Chute à l'égout	2990, boulevard Gaétan Laberge	45.471257	-73.560361

Annexe 4

Tarifs en vigueur

Au moment de la signature de la Convention, les tarifs horaires applicables pour la saison hivernale 2025-2026 sont ceux présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont établis selon le *Recueil des tarifs de transport de neige et de glace*, publié le 15 juillet 2025 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du gouvernement du Québec, pour les camions ayant une capacité de charge de 10 à 50,99 m³. Ils seront révisés annuellement en fonction des mises à jour de cette publication.

Pour les camions dont la capacité de charge se situe entre 51 et 70 m³ et plus, les tarifs applicables sont ceux négociés entre le Responsable et le Courtier pour la saison hivernale 2024-2025, ajustés selon la publication du 15 juillet 2025. Ces tarifs seront modifiés en fonction du pourcentage indiqué en première partie du *Recueil des tarifs*, sous la rubrique Modifications monétaires. Ce pourcentage, qui peut être à la hausse ou à la baisse, déterminera l'ajustement annuel.

Conformément à l'article 4 – Formule de prix de l'Annexe 1 de la présente convention, aucun ajustement fondé sur le prix du carburant, tel que prévu dans le Recueil des tarifs de transport de neige et de glace publié par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ne s'applique aux tarifs indiqués aux présentes.

Capacité de charge	Taux horaire
10 à 16,9 m³	92,62 $
17 à 20,9 m³	112,05 $
21 à 23,5 m³	119,57 $
23,6 à 25,9 m³	124,34 $
26 à 28,5 m³	129,66 $
28,6 à 30,9 m³	140,85 $
31 à 34,9 m³	145,26 $
35 à 38,9 m³	154,56 $
39 à 42,9 m³	160,08 $
43 à 46,9 m³	168,34 $
47 à 50,9 m³	171,26 $
51 à 51.9 m³	176,72 $
52 à 52.9 m³	181,80 $
53 à 53.9 m³	186,88 $
54 à 54.9 m³	191,97 $
55 à 55.9 m³	197,08 $
56 à 56.9 m³	202,13 $
57 à 57.9 m³	207,21 $
58 à 58.9 m³	212,29 $
59 à 59.9 m³	217,37 $
60 à 60.9 m³	222,46 $
61 à 61.9 m³	227,54 $
62 à 62.9 m³	232,62 $
63 à 63.9 m³	237,70 $
64 à 64.9 m³	242,78 $
65 à 65.9 m³	247,86 $
66 à 66.9 m³	252,95 $
67 à 67.9 m³	258,03 $
68 à 68.9 m³	263,11 $
69 à 69.9 m³	268,19 $
70 m³ et plus	273,27 $

Annexe 5
Utilisation des instruments de mesure optique

Exemption au Règlement sur les poids et mesures, CRC, c.1605

La Ville utilise des instruments de mesure optique pour déterminer la capacité volumétrique des bennes des camions pour le transport de neige. L'article 8 de la *Loi sur les Poids et Mesures* exige que tous les instruments utilisés dans le commerce soient approuvés, examinés et certifiés.

Compte tenu que les instruments de mesure optique utilisés dans le cadre de l'activité de mesurage des bennes des camions sont non approuvés à des fins commerciales au Canada, la Ville doit adresser auprès du ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) une demande d'exemption en vertu de l'article 7(1) *du Règlement sur les poids et mesures* (Règlement) c.r.c., ch. 1605 (« Demande d'exemption »). Le Règlement peut être consulté en ligne https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1605/page-1.html

Avant chaque début de saison hivernale, la Ville doit mentionner au Courtier les instruments de mesure optique qui seront utilisés pour le mesurage des bennes. À cet effet, la Ville devra fournir au Courtier le numéro de modèle et le numéro de série des instruments de mesure optique qui seront utilisés.

Le volume mesuré d'un camion donné est valide pour un maximum de trois (3) années à partir de la date de mesurage tant et aussi longtemps que la configuration de la benne du camion n'a pas été modifiée.

Les instruments de mesure optique utilisés seront calibrés par le fabricant avant le début de chaque saison hivernale. La certification de calibrage assure une marge de tolérance de 10 millimètres pour toute mesure entre 2 et 20 mètres. La Ville a mis en place un système d'étalonnage qui est effectué, au minimum, à chaque début de journée lors d'une période de mesurage.

Pour pouvoir utiliser ces volumes aux fins de paiement, en toute légalité, la Ville doit conclure avec le Courtier une entente visant l'utilisation d'un instrument optique. Ce contrat devra indiquer le numéro de modèle et le numéro de série de l'instrument de mesure optique et doit préciser le procédé à employer pour le calibrage et à quels intervalles ce calibrage doit être fait. Une entente type est jointe à l'Annexe 6 *Entente en vue de l'utilisation d'un instrument de mesure optique* de la présente. À la suite de l'accord du Courtier, la Ville doit transmettre au ISDE une copie du contrat signé avec une Demande d'exemption. Cette exemption permet l'utilisation, en toute légalité, des instruments de mesure optique non approuvés à des fins commerciales.

Annexe 6

Entente en vue de l'utilisation d'un instrument de mesure optique

Autorisation d'utiliser un instrument de mesure optique
en vertu de l'article 7 du Règlement sur les poids et mesures C.R.C., ch. 1605

Compte tenu que les instruments de mesure optique utilisés dans le cadre de l'activité de mesurage des bennes de camions sont non approuvés à des fins commerciales au Canada, la Ville de Montréal doit présenter une demande d'exemption en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les poids et mesures*. Pour ce faire, chaque camionneur en vrac doit autoriser l'usage de ce type d'instrument dans le cadre de leur relation commerciale avec la Ville.

Les appareils de mesure optique utilisés pour la saison 2025-2026 sont les suivants :

Marque	Leica	Leica	Leica
Modèle	RTC 360	RTC 360	RTC 360
Numéro de série	2980186	2982643	2986565

Ces appareils sont calibrés par leur fabricant avant le début de la saison hivernale et le certificat de calibrage assure une marge de tolérance de 10 millimètres pour toute mesure entre 2 à 20 mètres. De plus, la Ville de Montréal a mis en place un système d'étalonnage qui est effectué, au minimum, à chaque début de journée lors d'une période de mesurage.

L'acceptation de l'utilisation de l'instrument de mesure optique pour le mesurage des bennes de camion permettra d'utiliser les volumes déterminés par cet instrument pour fins de paiement.

Le volume du camion mesuré est valide pour un maximum de trois (3) années à partir de la date de mesurage tant et aussi longtemps que la configuration de la benne du camion n'a pas été modifiée.

Veuillez préciser votre choix :

☐ J'accepte l'usage d'un instrument de mesure optique dans la détermination des volumes des bennes des camions à la saison hivernale 2025-2026.

☐ Je refuse

Nom de l'entreprise

Nom du représentant

Fonction du représentant

Signature du représentant Date

Identification des contrats (secteurs) visés par cette demande d'exemption :

Section complétée par la **Ville de Montréal**

Nom du représentant de la Ville Date

Annexe 7

Volume générique des camions

Type de camion	Volume générique (mètre cube)
Camion six (6) roues	15
Camion dix (10) roues	24
Camion douze (12) roues	31
Semi-remorque deux (2) essieux	37
Semi-remorque trois (3) essieux	51
Semi-remorque quatre (4) essieux	66
Remorque (Pup)	32

Coût de l'entente avec
Transvrac - GDD 1259445010

Adjudicataire	Arrondissement	Montant total (sans taxe)	Montant total (avec taxes)
Transvrac Montréal-Laval inc.	Équipe Volante	596 147,04 $	685 420,06 $

Entente	Transvrac	Équipe Volante

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2025-2026	596 147,04 $	29 807,35 $	59 465,67 $	685 420,06 $
TOTAL	**596 147,04 $**			**685 420,06 $**

Répartition	
Automne (10%)	Hiver (90%)
68 542,01 $	616 878,05 $
68 542,01 $	616 878,05 $

Coût - Annuel		
Année	Contrat total (Taxes incluses)	Contrat (Net) [1]
2025	68 542,01 $	62 587,99 $
2026	616 878,05 $	563 291,89 $
TOTAL	**685 420,06 $**	**625 879,87 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259445010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique , Division gestion contractuelle et opérationnelle des travaux municipaux
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six (6) arrondissements, pour une période d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 129445010 Intervention financiere.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1259445010

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six (6) arrondissements, pour une période d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale de 685 420,06 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

***Des crédits pour l'entente sont prévus au budget du SCAEC. Néanmoins, considérant que des précipitations peuvent être supérieures à ce qui est prévu au budget disponible, des crédits supplémentaires pourraient être requis. Pour ce faire, un dossier pourrait être présenté aux instances pour l'utilisation de la Réserve neige.*

Clé comptable / Numéro d'imputation	Libellé textuel	Adjudicataire	Estimation utilisation 2025 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2026 (net de ristourne)	Total (net de ristourne)
2101.0012500.114249.03121.54504.014509.0000.004371.000000.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal/Affectation de surplus - corporatif/Affect. Surplus - Neige/Déblaiement et chargement de la neige/Serv.tech. - Enlèvement de la neige/Équipe volante Transport/Contrat transport neige (T-Vrac)/Général/Général/	Transvrac Montréal-Laval inc.	62,587.98 $	0.00 $	62,587.98 $
2101.0010000.114107.03121.54504.014509.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat transport neige (T-VRAC)/Déblaiement et chargement de la neige/Serv.tech. - Enlèvement de la neige/Équipe volante Transport/Général/Général/Général/	Transvrac Montréal-Laval inc.	0.00 $	563,291.89 $	563,291.89 $
Total			**62,587.98 $**	**563,291.89 $**	**625,879.87 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1250025008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost - Dépense totale de 1 287 124,02 $, taxes incluses

Il est recommandé:
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 287 124,02 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 octobre 2025;

2. d'autoriser le Président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:28

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250025008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost - Dépense totale de 1 287 124,02 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle s'est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. La phase 1 du projet du boulevard Gouin Ouest vise le tronçon entre les avenues Martin et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui a une longueur d'environ 1 300 mètres et prévoit l'enlèvement de 63 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1297 - 20 novembre 2024 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (Projet FC7507) pour réaliser les travaux d'enfouissement sur son réseau câblé aérien sur le tronçon de rue mentionné ci-dessus.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Bell Canada doit réaliser sur son réseau, selon les dispositions de l'article 573.3 par. 7° de la Loi sur les Cités et Villes. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec facture à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Bell Canada en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 1 287 124,02 $, taxes incluses. Les crédits sont prévus au projet « 69903 - Enfouissement des réseaux câblés ». Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de Bell Canada débuteront au début de 2026 et se compléteront au 2e trimestre de 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sylvie - Ext DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josee LESSARD, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir. planification et relations avec les grands partenaires

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. :

Tél : 514-384-6840 poste 242
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2025-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2025-11-14

Consentement Travaux sur Commande

Nom Client	CSEM *	**# Projet**	FC7507 *
Numéro PO		**Date**	2025-10-20 *
Adresse facturation	A/S Gilles Gaudet 50, boulevard Crémazie Ouest, bureau 700 Montréal (Québec) H2P 2T3 *	**Téléphone client**	(514) 384-6840 poste 244 *
		Courriel	ggaudet@csem.qc.ca

Emplacement des travaux:

Boul Gouin O, Montréal, Québec, H9K 1B6

No de dossier interne de la municipalité (s'il y a lieu):

Responsable du projet (nom fourni par la municipalité):

Description des travaux:

Enfouissement Gouin entre Toupin et Martin

MAIN D'ŒUVRE:	571 141,86 $
MATÉRIEL:	478 895,60 $
INGÉNIERIE :	60 887,29 $
DIVERS :	8 556,90 $
TOTAL:	**1 119 481,65 $**

Le payeur reconnaît que les montants déboursés pour l'installation du service téléphonique et de ces infrastructures ne lui seront pas entièrement remboursés si ce dernier décide d'annuler sa demande de service une fois que les travaux auront débuté.

Bell Canada est propriétaire des installations et/ou infrastructures qui sont imputables à l'autorisation de débiter au numéro de graphe suivant: FC7507

Prendre note que le calendrier des travaux est assujetti à celui des tierces parties.

1. Date de début et durée des travaux

Bell Canada prévoit débuter les travaux : Date à déterminer

Cette date est assujettie à la disponibilité du matériel pour compléter les travaux .

si le présent document signé est reçu par le Bureau du Service à la clientèle avant le : 2025-10-30

Durée estimée des travaux : À déterminer

2. Coûts Réels

Les coûts estimatifs à payer par le client pour l'exécution du travail demandé seront :

Total des coûts :	$ 1 119 481,65
Frais d'analyse payés:	$ -
Balance à payer:	$ 1 119 481,65
Dépôt demandé:	$ 1 119 481,65

Le dépôt à titre de contrepartie partielle, doit être envoyé avec cette entente signée.

Veuillez noter que le montant susmentionné n'est qu'une ESTIMATION et que, en demandant le travail, vous acceptez de payer le coût réel engagé dans l'exécution du travail. Ce coût pourrait être supérieur ou inférieur au montant estimatif.

Le montant estimatif est fondé sur les coûts moyens en vigueur au moment de l'établissement de l'estimation; les coûts moyens utilisés pour la facturation seront les coûts en vigueur au moment où le travail sera exécuté.

3. Termes et conditions (voir no. 6)

4. Consentement

Je consens à assumer les coûts des travaux demandés et décrits ci-dessus et j'accepte les autres conditions de ce consentement et j'autorise par la présente l'exécution des travaux. Je comprends qu'une facture finale incluant les taxes me parviendra suivant la fin des travaux, laquelle sera payable dans les 30 jours suivant sa réception. Le dépôt sera déduit de cette facture finale.

Pour que les travaux demandés soient effectués, il est possible que d'autres fournisseurs de services doivent aussi faire des travaux. Je comprends que les autres fournisseurs de services (Hydro-Québec, câblodistributeurs, etc.) peuvent me contacter et exiger des frais afin d'exécuter ces travaux. Je comprends que les coûts indiqués au #2 ci-dessus n'incluent pas les coûts des autres fournisseurs de services.

CSEM — Nom de la compagnie/du particulier

Par _____ Signature _____ Date

5. Informations additonnelles

Le client peut obtenir des renseignement auprès du bureau du Service à la clientèle local de Bell Canada. Ce document ainsi que le dépôt doivent être retournés à l'adresse suivante :

Nom	Bell Canada CGP-Admin A/S Bobin Ossibi	**Téléphone** **Poste**	1-877-247-5888 option 1-0
Adresse	3000 Boul. Industriel, 1er étage Laval, Québec H7L 4C4 courriel: admin.cgp@bell.ca		

6. Termes et conditions

A. Limitations

Si, à cause du client et ou des fournisseurs, les travaux n'ont pas débuté six (6) mois suivant la date d'établissement du présent document, celui-ci pourra être révisé par Bell et une nouvelle évaluation des coûts pourra être établie. Si des coûts additionnels sont prévus par Bell avant le début des travaux, l'estimation citée ci-dessus sera révisée en conséquence et une nouvelle formule de consentement sera établie.

B. Frais de retard de paiement

Les frais de supplément de retard, tel qu'indiqué à l'article 25 du Tarif Général s'appliquent à toute somme non payée lorsqu'elle devient due et exigible.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1250025008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost - Dépense totale de 1 287 124,02 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds et de conformité GDD 1250025008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe- Bureau du président pour Isabelle Poisson
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Division : Bureau du président

CERTIFICAT DE FONDS ET DE CONFORMITÉ - GDD 1250025008

Description: Programme 69903 Enfouissement Gouin entre Toupin et Martin
A015 – TEL – BELL FC7507 – Démantèlement réseaux aériens Gouin O PH1

Firme: Bell Canada CGP-Admin 1,119,481.65 $ avant taxes
1,287,124.02 $ taxes incluses

Après récupérations des taxes. le montant net requis est de 1 175 315,80$

Le montant nécessaire est prévu dans le budget PTI 2025-2027 de la CSEM au compte d'imputation qui suit :

6101.7722012.802400.06819.57201.000000.0000.206735.000000.19520.00000 1,175,315.80 $ Note: récup TVQ = 50%

Avis de conformité

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité énoncés au courrier budgétaire no 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Préparé par Candy Yu Wu

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1250025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest (Lachine), entre la 6e et la 20e Avenue - Dépense totale de 919 007,93 $, taxes incluses

Il est recommandé:
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest (Lachine), entre la 6e et la 20e, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 919 007,93 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 24 juillet 2025;

2. d'autoriser le Président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-17 09:58

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest (Lachine), entre la 6e et la 20e Avenue - Dépense totale de 919 007,93 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle s'est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Notre-Dame Ouest vise le tronçon entre la 6e et la 20e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, qui a une longueur d'environ 1 100 mètres et prévoit l'enlèvement de 42 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0857 - 19 août 2024 - Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal précisant les termes et conditions relatifs à l'enfouissement des équipements d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6e Avenue et la 20e Avenue, et demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant ce tronçon de la rue Notre-Dame Ouest.
CM24 1297 - 20 novembre 2024 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (Projet ING-370267) pour réaliser les travaux d'enfouissement sur son réseau câblé aérien sur le tronçon de rue mentionné ci-dessus.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron ltée doit réaliser sur son réseau, selon les dispositions de l'article 573.3 par. 7° de la Loi sur les Cités et Villes. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec facture à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron ltée en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 919 007,93 $, taxes incluses. Les crédits sont prévus au projet « 69903 - Enfouissement des réseaux câblés ». Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'ingénierie de Vidéotron débutera vers le mois de février 2026. Les travaux civils sont prévus à partir du printemps 2026 jusqu'à la fin de l'année 2027. Les travaux de démantèlement des réseaux câblés aériens devraient être faits pour la fin du 1er trimestre de l'année 2030. L'enlèvement des poteaux est prévu pour la fin du 3e trimestre de l'année 2030.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sylvie - Ext DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josee LESSARD, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir.planification et relations avec les grands partenaires

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2025-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2025-11-14

VIDÉOTRON

Montréal, le 24 juillet 2025

Monsieur Gilles Gaudet, urbaniste
Direction de la planification et des relations avec les grands partenaires
CSEM
50 boulevard Crémazie Ouest, Bureau 700
Montréal (Québec) H2P 2T3

Numéro de projet : ING-370267
Votre référence : 20210778-2A

Objet : Enfouissement de réseau
Rue Notre-Dame, à Montréal (Lachine)

Monsieur,

Pour faire suite à votre récente demande concernant le déplacement de réseau, veuillez trouver ci-jointe l'estimation budgétaire des coûts que Vidéotron Ltée devra encourir relativement au projet mentionné en rubrique. Ces coûts s'élèvent au montant de 799 311,09 $ excluant les taxes. Il est cependant entendu que le demandeur sera facturé au coût réel. Cette estimation est valide pour une période de soixante (60) jours. ***Prendre note que si le projet est abandonné les frais encourus seront facturés à compter de l'ouverture de celui-ci.***

Également, pour tous les projets dont les coûts estimés sont supérieurs à 50 000,00$, Vidéotron vous transmettra annuellement une facture qui couvrira les coûts encourus dans l'année. Cette mesure exclut les projets liés à une entente-cadre ou qui ont fait l'objet d'une entente particulière

Veuillez noter que cette estimation est basée sur les dernières informations que nous avons reçues. Cependant, si la CSEM devait apporter d'autres modifications à la demande ou dans l'éventualité où l'exécution des travaux devait différer de ceux pressentis par Vidéotron, un addenda vous sera émis afin de vous informer de toutes modifications, en plus ou en moins, à la présente estimation.

Si la CSEM est d'accord avec l'estimation, veuillez signer la présente lettre et nous la retourner.

Si le paiement n'est pas reçu dans les 60 jours suivant l'émission de la facture finale, des intérêts de 18% annuel s'appliqueront sur le montant initial.

VIDÉOTRON

24 juillet 2025

Numéro de projet : ING-370267
Votre référence : 20210778-2A

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Andrea Garavito, gestionnaire de projet, au 438 403-2040 ou par courriel au Andrea.Garavito@videotron.com.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles Guénette

Signature numérique de Gilles Guénette
Date : 2025.09.29 10:10:56 -04'00'

Gestionnaire Déploi, concep. Rés. Filaires
Ingénierie réseau filaire et bureau de projet
Vidéotron Ltée

Par la présente, j'autorise les frais de 919 007,93 $ **incluant les taxes.**

_____ Date : _____

Gilles Gaudet, urbaniste
Direction de la planification et des relations avec les grands partenaires
CSEM

GG/jps

p. j.

c. c. Andrea Garavito

VIDÉOTRON

DÉTAILS DE L'ESTIMÉ

INGÉNIERIE GRAND MONTRÉAL
2155 BOUL. PIE-IX, MONTRÉAL, QUÉBEC, H1V 2E4

DESCRIPTION DU PROJET

Date d'ouverture du projet	2024-08-16	Délai de livraison	0 jours ouvrables
Concepteur	Mondher Dhahbi	Superviseur	Gilles Guénette
Localisation des travaux	RUE NOTRE-DAME		

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Enfouissement de réseau sur 1.1km linéaire, Remplacement des équipements FO (PDAP, PDAS ,FAV etBoîtiers d'épissures) des équipements RF, installation d'une source d'alimentation SAU des piédestaux type TV1024 et Rhino 6018, installation des câbles réseaux et distributions FO(± 7km) et Coax(±3.5Km).

INFORMATION CLIENT

Demandeur	Gilles Gaudet, urbaniste
Municipalité	MONTREAL
Date de besoin du client	2028-01-30
No. de projet (référence)	ING-370267

SOMMAIRE DES COÛTS

Catégorie	Nb. d'heure	Coût facturable	% Facturable demandeur	Coût facturable demandeur	Coût supporté Vidéotron
Conception			-		
Gestion C.C	5,0	752,20 $	100 %	752,20 $	- $
Droits de passage		19 048,44 $	100 %	19 048,44 $	- $
Conception réseau interne	672,5	101 170,90 $	100 %	101 170,90 $	- $
Relevés interne	20,5	2 458,77 $	100 %	2 458,77 $	- $
Demande de permis interne	33,1	4 646,25 $	100 %	4 646,25 $	- $
Gestion coupures service interne	14,0	1 435,28 $	100 %	1 435,28 $	- $
Frais analyse conception		450,00 $	100 %	450,00 $	- $
Construction			-		
Construction interne	2 614,5	501 853,27 $	100 %	501 853,27 $	- $
Signalisation routière		54 465,38 $	100 %	54 465,38 $	- $
Matériel			-		
Matériel interne		80 725,25 $	100 %	80 725,25 $	- $
Autres			-		
Gestion de projets interne	279,7	32 305,35 $	100 %	32 305,35 $	- $
Frais d'Administration				- $	
Crédit au client				- $	
SOUS-TOTAL	**3 639,3**	**799 311,09 $**		**799 311,09 $**	**- $**
TPS (5%)		39 965,55 $		39 965,55 $	
TVQ (9.975%)		79 731,28 $		79 731,28 $	
TOTAL	**3 639,3**	**919 007,93 $**		**919 007,93 $**	**- $**

PRÉPARÉ PAR: Mondher Dhahbi 2025-10-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1250025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest (Lachine), entre la 6e et la 20e Avenue - Dépense totale de 919 007,93 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds et de conformité GDD 1250025007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe- Bureau du président pour Isabelle Poisson
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Division : Bureau du président

CERTIFICAT DE FONDS ET DE CONFORMITÉ - GDD 1250025007

Description: Programme 69903 Enfouissement de réseau
Rue Notre-Dame, à Montréal (Lachine)
A125 – TEL – V.L ING-370267 – Démantèlement réseaux aériens Notre-Dame O Lachine

Firme: VIDÉOTRON 799,311.09 $ avant taxes
919,007.93 $ taxes incluses

Après récupérations des taxes. le montant net requis est de 839 176,73$

Le montant nécessaire est prévu dans le budget PTI 2025-2027 de la CSEM au compte d'imputation qui suit :

6101.7722012.802400.06819.57201.000000.0000.206735.000000.19520.00000 839,176.73 $ Note: récup TVQ = 50%

Avis de conformité

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité énoncés au courrier budgétaire no 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Préparé par Candy Yu Wu

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1258781012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade tranquille, pour une période de 20 mois, rétroactivement au 1er mai 2025 - Dépense totale de 700 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et de sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade Tranquille pour une période de 20 mois, soit du 1er mai 2025 au 31 décembre 2026, pour une somme de 700 000 $, taxes incluses;

2. d'approuver le projet de convention à cet effet;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-24 09:22

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258781012**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade tranquille, pour une période de 20 mois, rétroactivement au 1er mai 2025 - Dépense totale de 700 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dernière phase du projet d'aménagement du pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, l'esplanade Tranquille a permis l'ajout d'un nouveau lieu public sur le terrain vacant situé entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny, en bordure ouest de la rue Clark.
De façon plus spécifique, l'aménagement de l'esplanade Tranquille inclut :

- Un vaste lieu public, totalisant une superficie de 3 850 m², comprenant, notamment, des plantations, du mobilier urbain ainsi que des équipements requis pour accueillir les festivals et événements;
- Une patinoire extérieure réfrigérée de 1 890 m² et un système de projection interactive pour l'animer;
- Un pavillon multi-fonctionnel, d'une superficie de plancher de 4 925 m² comprenant un chalet urbain, des espaces publics, une offre alimentaire, des salles polyvalentes, des terrasses, un toit permettant l'agriculture urbaine, ainsi que des locaux techniques et d'entreposage.

Depuis son inauguration en 2020, la population s'est appropriée ce nouvel espace, le fréquente tout au long de l'année et en a fait un lieu de référence au coeur du Quartier des spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0542 du 12 mai 2025 - Accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'activités au pavillon de l'Esplanade Tranquille, du 1er janvier au 30 avril 2025 - Dépense totale de 116 400 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet
CM23 1448 du 18 et 19 décembre 2023 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et des services spécifiques liés à l'exploitation du pavillon de l'esplanade Tranquille en 2024, pour une somme maximale de 349 200 $, taxes incluses

CM23 1441 du 18 et 19 décembre 2023 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 24 458 989 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités spécifiques rendus à la Ville par l'organisme à l'esplanade tranquille l'année 2025 et 2026, pour une somme maximale de 700 000 $, taxes incluses. Ce contrat de services est octroyé par la Ville pour la réalisation du mandat détaillé à la convention de services.
Les services qui seront rendu :

Assurer les opérations liées à l'accueil et la sécurité des visiteurs de l'esplanade Tranquille. Par opération, on entend les activités nécessaires au fonctionnement régulier et quotidien du pavillon qui devront être assumées, continuellement tout au long de la période déterminée, durant et hors les heures d'ouverture prévues de 9 h à 22h du dimanche au jeudi et de 9 h à 23 h, vendredi et samedi.

Plus spécifiquement, mais non limitativement, il s'agit de :

- assurer l'accueil du public et de l'information aux usagers;
- soutenir et participer aux services d'intervention sociale au besoin;
- assurer le service d'accueil des citoyennes et citoyens pour les locaux utilisés comme vestiaires, aux toilettes, aux terrasses, ainsi que pour tout autre espace accessible pour le public à l'intérieur du bâtiment;
- assurer un service de premiers soins pendant les heures d'ouverture du bâtiment;
- Assurer le contrôle d'accès au bâtiment et sa surveillance, ce qui comprend, sans s'y limiter de :
    1. assurer la gestion des clés contrôlées et des systèmes de contrôle d'accès;
    2. émettre les cartes d'identité des employé(e)s;
    3. ouverture et fermeture du bâtiment aux heures convenues;
    4. prêt de cartes d'accès ou de clés;
    5. surveillance et présence physique quotidienne et continue des différents espaces publics;
    6. intervenir auprès des contrevenants au code de conduite de l'usager et aux règles d'utilisation du pavillon, afin d'assurer la sécurité d'une façon continue.

JUSTIFICATION

Depuis la signature d'un protocole d'entente à cet effet en 2023, le PQDS a atteint les objectifs fixés par la Ville et s'est acquitté, avec rigueur, de ses obligations. De plus, l'organisme s'est constitué une équipe compétente et a adopté des règles strictes de gouvernance et de régie interne ainsi que d'un code de déontologie, afin d'assurer sa crédibilité et de garantir une saine gestion des fonds publics qui lui ont été confiés. L'adjudicataire recommandé, Partenariat du Quartier des spectacles, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 6 octobre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires du contrat de services au montant de 700 000 $, taxes incluses, seront accordés au Partenariat du Quartier des spectacles à même le budget de fonctionnement du Service de la culture. L'imputation budgétaire au montant de 639 194,30 $ (net de ristourne)

sera effectuée selon les indications des intervenants au dossier pour les aspects financiers. La dépense se répartie comme suit;

1. Pour l'année 2025 un montant de 280 000 $, taxes incluses, l'imputation budgétaire au montant de 255 677,32 $ (net de ristourne)
2. Pour l'année 2026 un montant de 420 000 $, taxes incluses, l'imputation budgétaire au montant de 383 515,98 $ (net de ristourne)

Le sommaire des contributions financières et de services qui ont été accordées par la Ville de Montréal à l'organisme Partenariat du Quartier des spectacles au cours des trois dernières années se trouve en pièce jointe.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Le soutien à ce projet s'inscrit directement dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal. Plus précisément, ce soutien financier suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité* à travers les priorités :
No.15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.
No.20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'esplanade tranquille et sa patinoire extérieure demeure l'installation publique de la Ville, au coeur du quartier des spectacles, la plus fréquentée par les citoyens, y maintenir un environnement d'accueil sécuritaire et favorisant la cohabitations de tous les citoyens est essentiel et requiert des ressources adéquates.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin prévue de l'entente, le 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno JOBIN
Chargé de projet

Tél : 514 294-5967
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Valerie BEAULIEU
Directrice du Service de la culture

Tél : 514.872.4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258781012*
Unité administrative responsable :*Service de la culture*
Projet : *Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services d'accueil et sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade tranquille*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- 15. Stimuler la production d'événements et de projections cinématographiques au cœur du Quartier des spectacles, véritable pôle culturel de Montréal et du Québec et favoriser les collaborations entre le milieu de la formation en art, de la diffusion et du cinéma;

- 20. Faire rayonner le cinéma en accueillant des événements prestigieux dans une salle patrimoniale mythique.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nom fournisseur | Unité d'affaires | Exercice

		2023	2024	2025
Totaux		**10 477 576,02**	**10 709 515,29**	**10 557 461,25**
Partenariat Du Quartier Des Spectacles	Affaires juridiques	-	645,30	267,32
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	-	-	5 553,30
	Culture	7 948 660,83	9 494 239,99	10 195 629,99
	Développement économique	1 663 206,00	811 400,46	237 000,00
	Direction générale	1 630,86	15 000,00	2 054,70
	Diversité et inclusion sociale	-	15 000,00	10 000,00
	Gestion et planification des immeubles	-	862,32	-
	Greffe	1 211,84	574,88	-
	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	-	-	515,81
	Police	-	1 328,25	1 149,75
	Sécurité incendie de Montréal	-	-	1 008,77
	Urbanisme et mobilité	-	-	27 295,61
	Ville-Marie	862 866,49	370 464,09	76 986,00

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96 sanctionné le 1er juin 2022), prévoit des modifications à la Charte de la langue française (la Charte) et à d'autres lois s'appliquant aux organismes municipaux. Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français et prévoient notamment des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit sa valeur et sa nature (article 152.1 de la Charte). En vertu de ces nouvelles dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 50 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux nouvelles exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ OU par la poste à l'adresse _____, dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de Partenariat du Quartier des spectacles *(nom de l'entreprise ou de l'organisme)* (ci-après l'« Entreprise ») déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous*) :

☐ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☐ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☑ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☑ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 22 novembre 2023

Éric Lefebvre, Directeur général
Nom – représentant.e de l'Entreprise

Signature – représentant.e de l'Entreprise

Alexandre Ricci

De: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé: 2 juin 2023 14:06
À: _Boîte Autorisation AMP
Objet: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son Hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville de Montréal, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelé la **« Ville »**

ET : **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES,** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, agissant et représentée par monsieur Éric Lefebvre, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 857612972
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1208457957

Ci-après, appelé le **« Contractant »**

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant a développé une expertise unique à coordonner les ressources humaines et techniques requises pour la gestion d'infrastructure et d'activités principalement culturelles que la Ville souhaite voir se développer pour l'esplanade Tranquille;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes ;

ATTENDU QUE la Ville déploie des ressources importantes pour l'aménagement et l'animation culturelle de l'esplanade Tranquille ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant.

1.2 « **Responsable** » : La Directrice du Service de la culture de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.3 « **Unité administrative** » : **Service de la culture** de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 (ci-jointe), pour assurer la tenue et la gérance des activités accueil et sécurité prévues à l'Annexe 1 de la convention, pour le pavillon de l'esplanade Tranquille, pour la période du 1er mai 2025 au 31 décembre 2026

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er mai 2025 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 31 décembre 2026.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.1.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.1.3 assumer ses frais généraux tel le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.1.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.1.5 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.1.6 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.1.7 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.1.8 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des services du Contractant décrits dans la présente convention, sauf en cas de faute ou de négligence de la Ville ou de ses représentants;

6.1.9 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.1.10 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.1.11 protéger les renseignements personnels qu'il recueille aux fins des services rendus en vertu de la présente convention, conformément à la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;;

6.1.12 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

6.2 Autorisations et permis

6.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

6.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de sept cents mille dollars (700 000 $) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables en 20 versements de trente-cinq mille dollars (35 000 $). Le Contractant doit, à cet effet, présenter une facture à la Ville le premier jour de chaque mois selon le modèle fourni à l'Annexe 1.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville envers le Contractant pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder un million de dollars (1 000 000 $). Cette limite de responsabilité ne s'applique pas à la responsabilité de la Ville envers les tiers ou en cas de faute ou de négligence de la Ville

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 Les droits de propriété intellectuelle attachés aux rapports, documents et autres produits préparés par le Contractant dans le cadre de la présente Convention

appartiennent exclusivement au Contractant tout comme les droits de propriété y afférents.

10.2 Le contractant s'engage à utiliser les rapports, documents et autres produits préparés exclusivement dans le cadre de l'application de la Convention et de ne pas les transmettre à un tiers sans l'autorisation du Responsable.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en transmettant un préavis écrit de 45 jours de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Au terme de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes et tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

14.4 Le Contractant s'engage à tenir la Ville indemne de tout dommage en lien avec la présente convention et il devra prendre fait et cause pour la Ville et intervenir dans toute réclamation ou action intentée contre cette dernière découlant directement des services du Contractant décrites dans la présente convention, sauf en cas de faute ou de négligence de la Ville ou des ses représentants;

.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention.

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

S

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

L'Organisme fait élection de domicile au 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente du Conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H3Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville de Montréal,

Le e jour de novembre 2025

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Par : _____
M Éric Lefebvre - Directeur général

Cette Convention a été approuvée par le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2025 (Résolution CE…….).

ANNEXE 1

Description de la prestation de services du Contractant

SERVICES D'ACCEUIL ET SÉCURITÉ

PROCÉDURES ET RÔLES DU CONTRACTANT
PAVILLON DE L'ESPLANADE TRANQUILLE (1294)



Rédigé par
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION DES IMMEUBLES
et
SERVICE DE LA CULTURE

DIVISION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE ET DE L'EXPLOITATION DES BÂTIMENTS SPÉCIALISÉS - (SGPI - DGIE)

Mise à jour NOVEMBRE 2025

1. Contexte

1.1. Description du site :

Le site de l'esplanade tranquille comporte:

- Un bâtiment multifonctionnel comprenant des espaces publics, des salles polyvalentes, des locaux techniques et d'entreposage ainsi qu'une toiture verte et des terrasses accessibles.
- Un grand lieu public utilisé comme patinoire extérieure réfrigérée en hiver et un espace animé pour des activités estivales en été.
- Des terrains aménagés avec des plantations, du mobilier urbain ainsi que des équipements extérieurs permettant d'accueillir des festivals et des évènements culturels diversifiés

1.2. But du mandat:

Le mandat d'accueil et sécurité de l'édifice de l'Esplanade Tranquille a pour objectif principal d'assurer l'accueil du public et la gestion de l'information aux usagers dans une approche d'inclusion et d'intégration sociale ainsi que, de coordonner les activités et les espaces à l'intérieur du bâtiment, tout en respectant les normes en vigueur et les obligations prévues à la présente convention.

2. Les services

Le Contractant doit assurer la coordination de toutes les activités d'opération, au pavillon. Ces activités seront déployées à la longueur d'année, dont une période hivernale lors de l'opération de la patinoire réfrigérée, ainsi que d'autres périodes des festivités estivales et diverses. Il a été planifié d'opérer la patinoire de novembre à mars.

Les activités spécifiques à réaliser par le Contractant pour l'opération de l'esplanade Tranquille sont, d'une façon non limitative, les suivantes :

- Coordonner les activités d'opération ci-après décrites dans une approche éco-responsable;
- Coordonner les activités et l'occupation du bâtiment de l'Esplanade Tranquille. De même, assurer le service d'encadrement et d'animation de la patinoire, lequel comprend, sans s'y limiter
  - i) assurer l'accueil du public et la gestion de l'information aux usagers, dans une approche d'inclusion et d'intégration sociale;
  - ii) soutenir et participer aux services d'intervention sociale, au besoin;
  - iv) Coordonner l'accès à la patinoire et aux services afférents dans le bâtiment (vestiaires, locaux utilisés pour la concession de location de patins, toilettes et chalet urbain);
  - iv) Coordonner le service de sécurité dans le bâtiment lorsque nécessaire à l'Ordre public;
  - v) assurer un service de premiers soins pendant les heures d'ouverture de la patinoire;

Les actions et les responsabilités requises du Contractant pour la réalisation des activités d'opération sont sommairement décrites, par catégorie, aux paragraphes ci-dessous.

En général, chaque action se base sur trois axes tels que : la planification de la communication, la coordination avec les parties prenantes impliquées et la réalisation des objectifs escomptés avec une reddition des comptes.

2.1. Communication et encadrement

Une communication constante est requise auprès des différents locataires et des parties prenantes. Cette coordination est importante afin de minimiser les impacts négatifs des travaux saisonniers et interventions d'entretien sur les locataires et les utilisateurs.

2.1.1 Un plan de communication devra être établi et mis à jour lorsque requis

2.1.2 Ce plan devra contenir et partager, d'une façon non limitative, les éléments suivants :

- un registre des besoins, des comptes-rendus réguliers, des rencontres des équipes;
- un document des procédures, règles d'utilisation et mode d'emploi du pavillon;
- une publication et signalisation claire et visible du calendrier des activités et des évènements;
- une liste des coordonnées des partenaires, locataires, fournisseurs et intervenants d'entretien impliqués à la mise en service des opérations du site;

2.2. Gestion des ressources

Le Contractant devra fournir toutes les ressources humaines et matérielles pour s'assurer, sans s'y limiter, de ce qui suit :

- Répondre aux besoins des utilisateurs;
- Planifier les échéanciers et des activités;
- Communiquer l'information et tenir des rencontres;
- Coordonner avec les parties prenantes impliquées dans l'opération du site et du pavillon;
- Compléter le changement d'utilisation des équipements selon les festivités saisonnières;
- Établir un bilan d'opération annuel ou à prévoir.

Un plan de gestion du personnel sera requis pour compléter des actions telles que :

- Procédure administrative de recrutement, de formation continue et d'encadrement des ressources humaines et matérielles requises pour le bon fonctionnement de l'opération planifiée par le Contractant, par exemple :
    - Rédaction et affichage des offres d'emploi;
    - Recrutement des employés;
    - Création des procédures et cahiers des tâches par poste (chargée des opérations, agents d'accueil, etc.)
    - Création d'un programme de formation des employés, selon le poste.

- Encadrement des RH et gestion disciplinaire;

- Registre des besoins et des comptes-rendus des rencontres des équipes;
- Registre des coordonnées et des fonctions des employés (régisseurs, agent de sécurité, chargé d'opération, agent d'accueil, etc.);
- Mise en place des formations RCR et 1ers soins pour les équipes et les partenaires;
- Création des rencontres pour la compréhension des enjeux de cohabitation et des contraintes du fonctionnement du pavillon pour les parties prenantes et les employés de l'équipe du Contractant.

2.3. Parties prenantes et unités d'affaires:

Plusieurs parties prenantes et unités d'affaires sont impliqués pour la bonne marche de l'exploitation et l'occupation des espaces. Certains occupent, louent et exploitent les espaces, d'autres répondent aux besoins d'entretien technique, sanitaire et paysager afin d'assurer le bon déroulement des activités culturelles, sportives et sociales à l'esplanade Tranquille.

Les parties prenantes occupant les espaces se composent de :

Restaurant Stella
Patin Patin (location de patins)
AULAB (agriculture urbaine)
Partenariat du Quartier des spectacles (entrepôt et locaux de services)

SODEM et Groupe Nicky (garage zamboni)
SGPI (salle de réfrigération) et entretien général du bâtiment

Le Contractant s'assure de répondre aux enjeux et questions opérationnels des parties prenantes.

Les unités d'affaires participent au bon fonctionnement se composent de :

Service de culture (SC - Propriétaire)
Direction de gestion immobilière et exploitation SGPI-DGIE (Entretien technique et sanitaire du pavillon) et ses sous-traitant
Arrondissement de Ville-Marie (Entretien de la patinoire, de la patinoire et de la place public)

Afin de bien coordonner l'ensemble des rôles et le bon fonctionnement opérationnel, le Contractant devra s'assurer de réaliser les actions suivantes, sans s'y limiter :

- Effectuer des rencontres régulières concernant les activités à venir;
- Concevoir un bilan incluant les enjeux et les besoins des partenaires occupants;
- Assurer une communication et une coordination continue auprès les occupants;
- Adresser les problèmes rencontrés et demander des ajustements au besoin,
- S'assurer du respect des règles de sécurité et d'occupation en vigueur.

3. Accueil et vigie des espaces:

Le Contractant est responsable d'une équipe dont les activités consistent à assurer le bon fonctionnement des installations, du site et du pavillon et à coordonner l'interface avec les différents partenaires internes et externes pour l'offre de services aux citoyens. Plus spécifiquement :

- Effectuer la coordination des opérations : priorités d'actions, offre de services aux clients externes et internes, structure et processus opérationnels, indicateurs et suivi de résultats, etc.;
- Mobiliser les équipes dédiées à la surveillances et l'accueil, l'équipe de conciergerie et de gardiennage affectées aux installations;
- Assurer la coordination des besoins et la prise en charge des différentes demandes.
- Assurer la communication requise à l'interne et à l'externe, de tous les évènements prévus.
- Participer à l'ensemble des rencontres et effectuer des changements au besoin.

3.1. Opération du pavillon

La responsabilité d'opération du pavillon et du site devra être assumée, continuellement, par le Contractant, avant, durant et hors les heures d'ouverture prévues de 9 hrs à 22 du dimanche au jeudi et de 9 hrs à 23 hrs, les vendredi et samedi.

La Ville pourra convenir avec le contractant de changement au heures d'ouvertures et si tel est le cas réévaluer les coûts en personnels qui seraient requis

1. Répondre aux questions, besoins et enjeux opérationnels des partenaires ;
2. Assurer l'ouverture et la fermeture quotidienne du pavillon ;
3. Procéder à des Inspections quotidiennes pré-ouverture et post-fermeture du pavillon tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
4. Procéder à un relevé des anomalies quotidiennes de l'ensemble des salles et des espaces tant pour les espaces publics que pour ceux réservés aux employés ;
5. Rédiger un rapport quotidien des éléments relevés, des situations vécues avec le public, les événements, les partenaires, les bris, les blessés ou malades, etc.
6. Appliquer des procédures de sécurité en protégeant les employés, les utilisateurs, les équipements et les composantes des lieux.
7. Assurer un bon service client et visiteur : accueil pavillon, renseignements au public sur les activités du pavillon et dans le QDS extérieur et les salles multifonctionnelles et de location.
8. En cas d'incident technique régulier ou urgent au pavillon, et si aucune solution ne fonctionne, appeler le centre du service du SGPI-DGIE et effectuer une requête ou une demande d'intervention. De même, pour les problèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

3.2. Sécurité

3.2.1. Contrôle d'accès

- Assurer la gestion des clés contrôlées et des systèmes de contrôle d'accès
- Émettre les cartes d'identité des employés
- Ouverture et fermeture des portes
- Prêt de cartes d'accès ou de clés;
- Surveillance et présence physique quotidienne et continue des différents espaces avec une attention particulière pour les espaces publiques;
- Intervenir auprès des contrevenants au code de conduite de l'usager et aux règles d'utilisation du pavillon, afin de s'assurer la sécurité d'une façon continue.

3.2.2. Caméra

Le mandat du Contractant consiste en cas d'incidents majeurs, de faire appel aux urgences ou à la police si besoin et transmettre l'information requise (Photos, vidéo, enregistrements, etc.) :

- Lors d'événements majeurs, appeler 911:
- Faire un rapport exhaustif (gros bris, agression, intervention policière, harcèlement, etc.);
- Prise d'action du Contractant vis-à-vis de l'incident;
- Sécurisation de la zone, des biens et des personnes;
- Enquête et prise de note sur l'événement (caméras, témoins, etc.);
- Prise de photo/vidéo;
- Transmission de l'information et les vidéos et photos aux personnes concernées en sécurité;
- Communication constante jusqu'à la résolution de la situation avec les différentes parties prenantes;
- Gestion de crise;
- Pilotage du comité santé et sécurité au travail pour le pavillon pour mise à jour des procédures.

3.2.3. Surveillance et médiation sociale

- Intervenir auprès des contrevenants au code de conduite de l'usager et aux règles d'utilisation du pavillon, afin de s'assurer de la pérennité du lieu et du mobilier.
- Surveillance et présence physique quotidienne et continue des différents espaces avec une attention particulière des espaces publiques.
- Médiation sociale auprès du public, des itinérants et toxicomanes fréquentant les lieux. Création de lien social avec eux pour minimiser les impacts des méfaits.
- Appels et assure lien avec la police et la SDS (mise en place d'un contrat d'intervention avec la SDS).
- Mise en place d'un contrat avec la SDS à l'année pour du soutien dans les cas les plus problématiques avec les itinérants et toxicomanes.
- Une à deux visites journalières sur site + intervention de la SDS suite à un appel d'urgence de l'occupant.
- Mise en place d'un lien de confiance avec le SPVM et notamment les policiers sociocommunautaires.
- Appel et suivi auprès du SPVM et de la SDS lorsque les interventions du Contractant ont échoué

3.2.4. Plan de sécurité incendie et de mesure d'urgence

- Plan d'évacuation incendie
- S'assurer que les plans d'évacuation sont tenus à jour
- Exercice d'évacuation.
- Brigade.
- Établir les rôles et responsabilités
- Mise à jour, planification et exécution des exercices d'évacuation
- Mise à jour du PPI et du PSI avec le SGPI
- Distribuer des responsabilités des occupants
- Communication et dispense d'une formation sur le PPI et PSI auprès des partenaires du pavillon

- Planification et coordination du scénario et des dates des exercices d'évacuation annuel en fonction du calendrier des activités
- Exécution de l'exercice et rédaction d'un bilan

3.2.5. Équipe de premier secours

Mise en place de formations RCR et 1ers soins pour les équipes. Gestion quotidienne des premiers soins, de la salle de 1ers soins et des équipements de 1ers soins +et assurer les achats nécessaires aux opérations;

- Achat et inventaire des équipements de 1ers soins. Maintenir constamment une quantité suffisante d'équipements et de consommable
- Inspection, remplacement des DEA et/ou des électrodes
- Dispense des 1ers soins auprès du publique
- Appel des secours au besoin
- Rédaction d'un rapport d'incident et prise de note

3.2.6. Service de gardiennage (agent de sécurité)

Le Contractant devra s'assurer de la gestion de la sécurité lors des évènements sur l'esplanade (ajout d'agents de sécurité);

- Coordonner les agents de sécurité pour les événements, lorsque nécessaire. Identifier et communiquer avec eux, leurs rôles et les tâches qu'ils doivent accomplir
- Accueillir des agents de sécurité durant l'horaire de travail
- Gestion du contrat de gardiennage virtuel
- Mise en place te gestion du contrat de sécurité
- Mise à disposition des équipements (walkie-talkie, cartes d'accès, clés, etc.)
- Gestion des pauses et encadrement des agents de sécurité dans leurs tâches.
- Fournir et entretenir émetteur-récepteur radio mobile (walkie-talkie)

3.3. Entretien paysager - Horticulture intérieure

Une coordination des actions saisonnières est requise avec les fournisseurs de services à l'intérieur du pavillon.

En général, les responsabilités et les actions à effectuer sont, sans y limiter :

- Établir un calendrier de rencontres;
- Identifier les besoins et planifier les travaux requis;
- Planifier le changement saisonnier du mobilier et des plantations (hiver via été)
- Planification et coordination de la mise en route des systèmes d'irrigation. Ouverture (en automne) et fermeture (au printemps) –
- Planifier le déplacement des plantes suivant les plans, les saisons et les évènements.

3.3.1. Entretien paysager intérieur et terrasses (Plantes) :

Le Contractant a le rôle d'opérer un plan d'action auprès d'un sous-traitant spécialisé afin d'assurer l'ensemble des actions pour l'entretien des plantes, à l'intérieur du pavillon incluant également des celles à l'intérieur des salles de locations, dont notamment:

- Entretenir et appliquer des soins hebdomadaires aux plantes intérieures;

- Effectuer les interventions nécessaires en cas d'infestation d'insectes ou de maladie;
- Remplacer et disposer les plantes mortes et fournir des nouvelles;
- Changer l'emplacement des plantes dans le pavillon en fonction du plan d'aménagement saisonnier et des évènements;
- Fournir et remplacer tout le matériel nécessaire (pot, terre, tuteur, engrais, etc.);
- Maintenir toutes les plantes en bonne santé et apparence à toutes les saisons;

3.4. Entretien technique du pavillon

Les principales actions sont, d'une façon non limitative :

- Prise en charge des problèmes et résolution
- Procéder à l'appel du centre de demandes d'entretien régulier ou urgent;
- Accueillir et accompagner les fournisseurs;
- Participation aux rencontres;
- Prises de notes des besoins;
- Coordination des besoins et prise d'action à la suite des demandes des partenaires et du SGPI et des sous-traitants;
- Modification de l'échéancier et suivi auprès des exécutants et des partenaires
- S'assurer que l'échéancier est compatible avec le calendrier des activités;
- relevés physiques, prise de mesures, de photos, etc. pour planification des travaux, pour renseignement pour le SGPI
- Communications continues et détaillées auprès des parties prenantes.

- Effectue des bilans de saison et des recommandations
- Valider la qualité des travaux;

3.5. Mobilier

- L'ensemble des meubles destinés à l'usage et à l'aménagement du pavillon et des salles de locations (ex.: réfrigérateur, table, chaise, fauteuil, mobilier mobile, toiles de fenêtres, étagères, présentoirs, bollards de foule, etc.) sont sous la responsabilité du Contractant et comprendra notamment :
- Manutention du mobilier
- Installation/désinstallation du mobilier de vestiaires de location de patin vs mobilier d'été du Repaire à l'automne et au printemps
- Réparation du mobiliers brisés lorsque possible
- Disposition du mobiliers irréparables ou désuets
- Gestion des inventaires du mobiliers
- Remise en place du mobilier autant que nécessaire et plusieurs fois par jour, afin que le lieu reste beau et agréable pour les visiteurs
- Achats, maintenance et/ou remplacement, gestion des inventaires des équipements d'opération (étagères, rangements, bollards de foule, panneaux, enseigne, matériel et produits d'entretien, présentoirs, etc.)
- Prise en considération, achat et logistique des besoins opérationnels pour les différentes activités du pavillon, afin de bien renseigner le public et de faciliter sa compréhension et la circulation dans les salles
- Achat, remplacement et mise à disposition de la vaisselle, ustensiles pour les salles des employés

- Achat, inventaire et remplacement des équipements de la cuisine mis à disposition des travailleurs (tanière).

3.6. Affichage promotionnel

- Création des signalétiques temporaires et besoins en pavoisement pour le pavillon dépendamment des saisons, des activités, des règles d'utilisation et des événements. Identification des besoins dépendamment des activités, règles d'utilisation et des saisons
- Création visuelle de pavoisement en conséquence
- Validation avec l'équipe des communications du PQDS du message
- Achat des équipements pour mettre en place le pavoisement (panneau sandwich, chevalet, etc.)
- Lien avec les partenaires pour les dépliants, pamphlets pour l'accueil.
- Communiquer avec les partenaires pour obtenir les informations qui doivent être partagées au public.
- Communiquer avec les partenaires pour se faire livrer les dépliants et pamphlets lors de la tenue d'événements.

4. Entreposage

Le Contractant doit effectuer l'entreposage des matériaux, des équipements et du matériel saisonnier, dans les locaux prévus à cet effet. Les équipements électromécaniques, de réfrigération, du chauffage et les conduits de plomberie devront être libres, en tout moment, ainsi que, les passages et les portes d'issue afin de faciliter l'entretien courant des composantes et s'assurer de la sécurité des lieux.

Le Contractant doit respecter les principales conditions d'entreposage, à titre d'exemple:

- Ne pas placer des équipements lourds, pouvant endommager la structure ou la pérennité et la sécurité des lieux;
- Laisser les accès, aux équipements techniques des locaux, libres et sécuritaires, sans aucun encombrement, afin de faciliter l'entretien et respecter les normes de CNESST;
- Ne pas entreposer, ni garder, des produits explosifs, inflammables ou dangereux dans les lieux à l'exception des espaces conçus à cet effet
- Respecter les normes de cléage, d'accès aux entrepôts et procéder à des inspections quotidiennes, de l'ouverture et de la fermeture des locaux d'entreposage;
- Ne pas autoriser l'accès aux locaux d'entreposage et/ou techniques, qu'en présence d'une personne responsable dédiée à cette tâche, âgée de18 ans et plus, dûment nommée par le Contractant et approuvée par la Ville;
- Ne pas modifier, transformer effectuer des ajouts dans les locaux d'entreposage sans avoir l'approbation d'un professionnel et obtenir le consentement écrit de la Ville;
- Tenir un inventaire à jour, du matériel entreposé et le rendre disponible à la Ville sur demande;
- Informer sans délai, par écrit, la Ville de tout incident, incendie, même mineur survenu dans les lieux, ainsi que de toute défectuosité, fuites, bris ou dommages causés de quelque façon que ce soit aux installations, etc.

5. Normes en vigueur (Développement durable; SST; Inclusion sociale; etc.)

5.1. Politiques et plans de la Ville de Montréal

- Le Contractant doit respecter toutes les politiques, les normes et les plans de la Ville en vigueur durant l'opération du site de l'Esplanade Tranquille ainsi que pendant la réalisation des activités culturelles et d'animation durant toutes l'année. De même, de promouvoir l'adoption de comportements responsables et équitables avec des programmes d'insertion sociale.
- Les principaux plans et politiques à adopter sont :

    - Plan directeur de gestion des matières résiduelles;
    - Plan climat 2020-2030,
    - Plan Montréal 2030,
    - Politique de la transition écologique et du développement durable,
    - Politique de l'accessibilité universelle,

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258781012

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et sécurité requis pour le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs à l'Esplanade tranquille, pour une période de 20 mois, rétroactivement au 1er mai 2025 - Dépense totale de 700 000 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD 1258781012.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1258781012**
No engagement 2025	**CU58781012**

Imputation Net:

Clé comptable	Unité d'affaire	2025	2026
2101.0010000.101561.07289.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Quartier des spectacles / Autres - activités culturelles / Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics / Général / ⁻ / Général / Général	Culture	255,677.32	383,515.98

Imputation taxes incluses:

Clé comptable	Unité d'affaire	2025	2026
2101.0010000.101561.07289.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Quartier des spectacles / Autres - activités culturelles / Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics / Général / ⁻ / Général / Général	Culture	280,000	420,000

Imputation avant taxes :

Clé comptable	Unité d'affaire	2025	2026
2101.0010000.101561.07289.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Quartier des spectacles / Autres - activités culturelles / Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics / Général / ⁻ / Général / Général	Culture	243,531.20	365,296.80

TOTAL 2025-2026
639,193.30 $

TOTAL 2025-2026
700,000.00 $

TOTAL 2025-2026
608,828.01 $

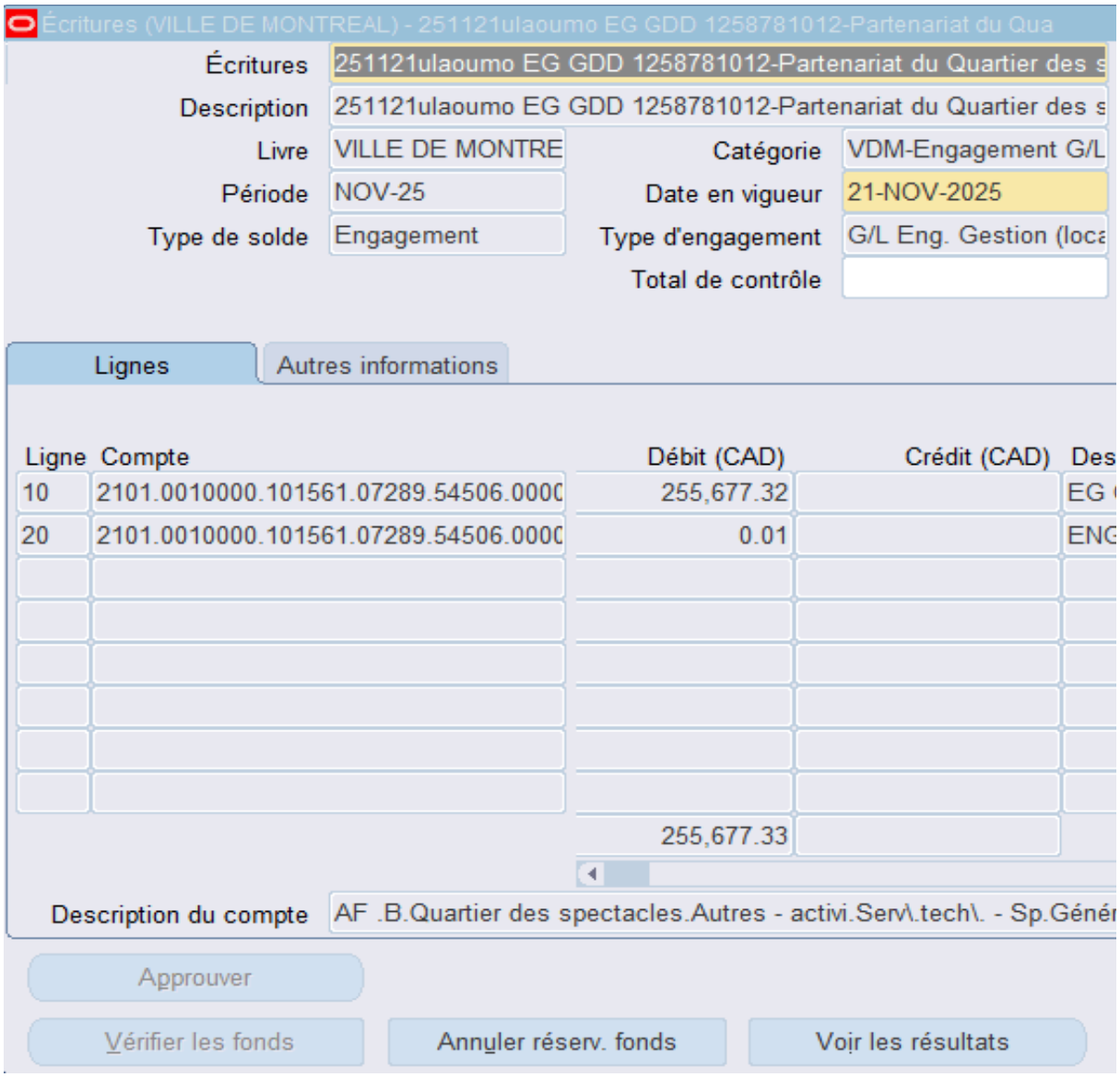
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251121ulaoumo EG GDD 1258781012-Partenariat du Qua
Écritures
251121ulaoumo EG GDD 1258781012-Partenariat du Quartier des s
Description
251121ulaoumo EG GDD 1258781012-Partenariat du Quartier des s
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
21-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Des
10
2101.0010000.101561.07289.54506.0000
255,677.32
EG
20
2101.0010000.101561.07289.54506.0000
0.01
ENG
255,677.33
Description du compte
AF .B.Quartier des spectacles.Autres - activi.Serv\.tech\. - Sp.Génér
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

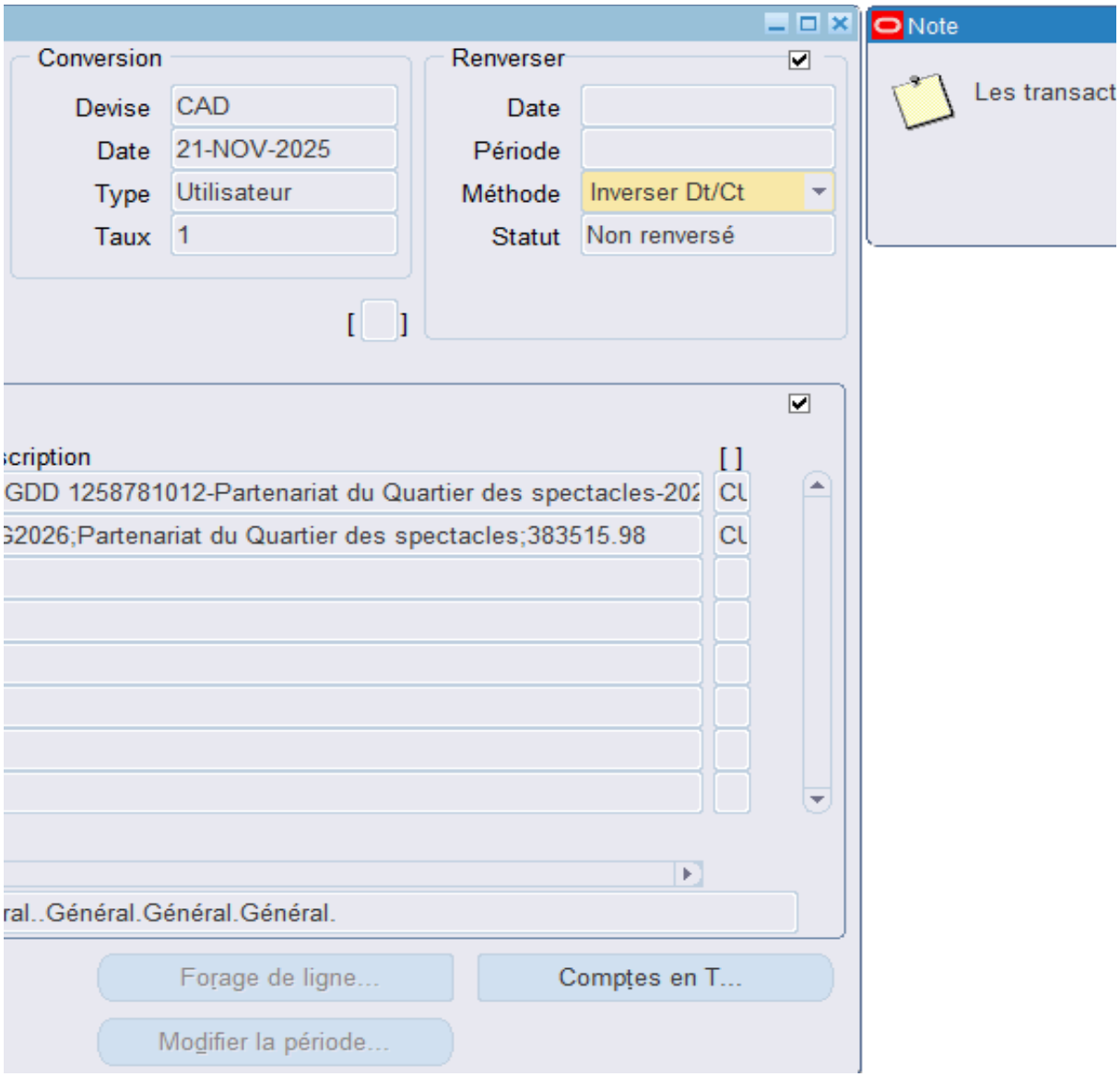
Conversion
Devise CAD
Date 21-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
[ ]
GDD 1258781012-Partenariat du Quartier des spectacles-202
G2026;Partenariat du Quartier des spectacles;383515.98
ral..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transact

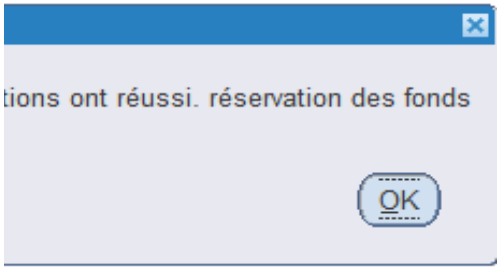
tions ont réussi. réservation des fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1257231076

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201) - Dépense totale de 313 826,86 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201), au prix de sa soumission, soit pour une somme de 272 892,92 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 octobre 2025;
2. d'autoriser une dépense de 40 933,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'entente d'évaluation de travaux majeurs fournie par Hydro-Québec;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-20 13:11

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231076**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201) - Dépense totale de 313 826,86 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat no. 508201 a été accordé par le Conseil d'agglomération le 17 avril 2025 à l'entrepreneur Loiselle inc. (CG25 0201), pour la réfection des structures du passage inférieur Papineau/des Carrières dans les arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal.
Le projet comprend une dépense totale de 55 048 228,45 $, taxes incluses (contrat : 44 412 493,78 $ + contingences : 6 672 759,62 $ + incidences : 3 962 975,05 $), incluant les ajustements budgétaires effectués par sommaire addenda (1247231054) (CG25 0622).

Les travaux ont commencé en juin 2025, ils sont prévus se terminer en décembre 2027.

Le degré d'avancement des travaux est actuellement de 20 %.

À la demande de la Ville de Montréal, des conduites électriques situées sous le trottoir du pont à démolir doivent être déplacées de façon permanente. Les travaux civils et de construction de nouveaux massifs sont inclus dans le contrat de Loiselle et gérés à même les travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Certains travaux non prévus dans ce contrat doivent cependant être réalisés par Hydro-Québec, notamment les travaux civils d'agrandissement du puits d'accès P-A 0599 qui ne pouvaient pas être intégrés aux travaux de la CSEM et qui ont été entrepris par Hydro-Québec de façon préparatoire ainsi que les travaux de conception, fourniture et installation des nouveaux câbles électriques.

Le 17 octobre 2025, Hydro-Québec nous a transmis une entente d'évaluation pour ces travaux majeurs d'un montant de 272 892,92 $, taxes incluses. Cette entente doit être signée par la Ville et accompagnée d'un bon de commande à fournir à Hydro-Québec afin d'éviter tout retard dans l'exécution des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0201 - 17 avril 2025 - Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 55 037 342,90 $, taxes incluses (contrat : 44 412 493,78 $ + contingences : 6 661 874,07 $ + incidences : 3 962 975,05 $) - Appel d'offres public 508201 (5 soum) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 $, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 $, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 $ + incidences : 4 227,78 $) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.
CG25 0622 - 25 septembre 2025 - Autoriser une dépense additionnelle 10 885,55 $, taxes incluses, imputées aux contingences et une dépense additionnelle de 79 827,38 $, taxes incluses, imputées aux incidences / Annuler le budget de revenus équivalent aux dépenses 76 798,13 $, taxes incluses pour les travaux d'excavation qui ne sont pas facturables à Énergir dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour les travaux de déplacement des lignes électriques dans le cadre du contrat # 508201 (CG25 0201) pour les travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal.
L'entente d'évaluation d'Hydro-Québec pour ces travaux majeurs (Ref. DCL-23230938) se trouve en pièce jointe du présent dossier.

L'estimation détaillée des coûts est annexée à l'entente.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux de déplacement de conduits électriques doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive qu'Hydro-Québec doit réaliser sur son réseau. Ces travaux ne sont pas budgétisés dans le cadre du contrat # 508201 de Loiselle inc., du faite que l'estimation et l'entente d'hydro-Québec ont été reçues le 17 octobre 2025. Le montant n'a donc pas été réservé en incidences dans le cadre du contrat de l'entrepreneur, d'où l'objet du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat de gré à gré est de 313 826,86 $, taxes incluses et comprend:

- Un montant de 272 892,92 $, taxes incluses, pour les travaux d'Hydro-Québec;
- Un montant de 40 933,94 $, taxes incluses, pour des contingences, soit 15% du contrat, dû aux risques inhérents des travaux à exécuter.

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 22-040 - Réfection structure routière - (CM22 1106).

Le coût total de l'entente des travaux a été établi par Hydro-Québec selon sa procédure habituelle.

Cette dépense est de 286 565,75 $ net de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 mais ne contribue pas à l'atteinte des résultats d'engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de façon significative parce qu'il s'agit essentiellement d'un projet de reconstruction des actifs de façon similaire à l'existant ayant ainsi des impacts environnementaux et des fonctions semblables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, l'échéancier des travaux devra être révisé de façon significative, car le pont ne peut être démolie et reconstruit tant et aussi longtemps que les travaux de déplacement de conduites ne sont pas complétés par Hydro-Québec. La Ville devra donc assumer les frais afférents au prolongement de l'échéancier et la modification du calendrier des travaux.
L'échéancier visé pour la réalisation des travaux a été coordonné avec le bureau d'Assistance à la Gestion des Interventions sur la Rue (AGIR) afin d'assurer une coordination adéquate avec les divers travaux du secteur. Ainsi, retarder l'octroi du contrat engendrerait nécessairement une nouvelle coordination des travaux avec l'ensemble des intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications dans le cadre du contrat 508201.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2025
Fin des travaux : décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Patrick RICCI, 20 novembre 2025
Guillaume COURSOL TELLIER, 19 novembre 2025
Benoît MALETTE, 19 novembre 2025
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, 19 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Oumar Demba BA
ingenieur(e)

Tél : 514-872-7049
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Patrick RICCI
chef(fe) de section - conception et realisation des projets d'ingenierie

Tél : 514-872-4471
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-11-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231076.
Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier.*
Projet : *Réfection des structures du passage inférieur Papineau/Des Carrières.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *« S.O »*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *« S.O »*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Hydro Québec

Le 17 octobre 2025

VILLE DE MONTRÉAL
303 rue Notre-Dame E
Montréal QC H2Y 3Y8

N°de référence : DCL-23230938

Objet: **Demande d'alimentation**
Adresse de service : **av Papineau/ Descarrières, Montréal QC**

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de déplacement de ligne ou de branchement existant, nous vous transmettons ci-joint deux exemplaires de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs, qui détaille nos engagements respectifs ainsi qu'une évaluation préliminaire du coût des travaux d'Hydro-Québec et de votre contribution. S'il y a lieu, des entreprises de télécommunication pourraient également vous facturer des frais.

Nous vous invitons à signer les deux exemplaires de l'entente, à nous en retourner un, à l'adresse indiquée ci-dessous et à conserver le deuxième pour vos dossiers. Veuillez prendre note que les travaux d'ingénierie ne pourront débuter qu'après la réception de l'entente signée.

Si nous ne recevons pas de réponse de votre part dans les six mois suivant l'envoi de cette lettre, notre proposition ne sera plus valide et nous fermerons le dossier. Votre demande sera alors considérée comme abandonnée.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Guillaume Bolduc
Services techniques aux clients
Hydro-Québec Distribution
201, rue Jarry Ouest
Montréal Québec H2P 1S7

Tél.: (514) 840-3000,4301
Téléc.:
C.élec.: bolduc.guillaume@hydroquebec.com

p.j. Entente

ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS

intervenue à Montréal, province de Québec,
le 17 octobre 2025

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne physique domiciliée OU personne morale légalement constituée ayant une adresse d'affaires au 303 rue Notre-Dame E, Montréal (Québec), H2Y 3Y8, agissant par ses représentants autorisés,

ci-après appelé(s) le « Client »,

ET : **HYDRO–QUÉBEC**, personne morale de droit public dûment constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social au 75 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), H2Z 1A4, dans ses activités de distribution, agissant par ses représentants autorisés,

ci-après appelée « Hydro-Québec »,

ci-après également appelés collectivement les « Parties » et séparément une « Partie ».

ATTENDU QUE :

A le CLIENT a présenté à HYDRO-QUÉBEC une demande de déplacement de ligne ou de branchement existant pour l'adresse située près du av Papineau/ Descarrières, Montréal (QC) ;

B l'alimentation de l'*Installation électrique* sera permanente ;

C les Conditions de service (CS) fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente entente, y compris leurs termes et définitions, s'appliquent à la présente *entente.*

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente *entente* ;

1.2 Dans la présente *entente*, à moins de mention à l'effet contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :

a) « **ALIMENTATION TEMPORAIRE** » signifie l'alimentation d'une *Installation électrique* dont la durée d'exploitation prévue est de cinq (5) ans ou moins et dont HYDRO-QUÉBEC prévoit une cessation définitive des activités. L'alimentation de certaines *Installations électriques* telles que les chantiers de construction et les cirques itinérants est toujours considérée comme temporaire, même si elle dure plus de cinq (5) ans ;

b) « **CS** » **ou** « **Conditions de service** » signifie les *Conditions de service* fixées par la Régie de l'énergie en vigueur au moment où elles s'appliquent ;

c) « **ENTENTE D'ÉVALUATION** » signifie la présente entente et les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les présentes » et autres du même genre, réfèrent à cette proposition dans son ensemble et non à un article, paragraphe ou alinéa particulier ;

d) « **INSTALLATION ÉLECTRIQUE** » signifie tout équipement électrique et tout poste client alimenté ou destiné à être alimenté par HYDRO-QUÉBEC, en aval du point de raccordement. L'installation électrique comprend le branchement du CLIENT ;

e) « **OUVRAGES CIVILS** » signifie toute construction requise pour réaliser un projet, y compris les travaux connexes comme le creusage de tranchées, la pose de canalisations non enrobées de béton qui sont déposées en pleine terre dans une tranchée, la construction de canalisations enrobées de béton, le compactage des matériaux de remblai ainsi que la construction et la mise en place de structures ;

f) « **PUISSANCE PROJETÉE** » signifie l'estimation de la puissance annuelle moyenne exprimée en kilowatts (kW), calculée par HYDRO-QUÉBEC en tenant compte de la puissance à installer.

1.3 Les annexes suivantes font partie intégrante de l'*Entente d'évaluation*:

Annexe 1 : Sommaire des coûts ;
Annexe 2 : Exigences techniques.

2. OBJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION

2.1 L'*Entente d'évaluation* vise à fournir une évaluation préliminaire du coût des travaux et de la contribution du CLIENT destinée à servir de base à l'*Entente de réalisation de travaux majeurs* (« l'*Entente de réalisation* ») à intervenir entre les PARTIES.

2.2 Advenant le cas où des *Ouvrages civils* sont requis pour une alimentation souterraine, le CLIENT s'engage à conclure une entente distincte à cet effet dans le cadre de l'*Entente de réalisation*. Les coûts liés aux *Ouvrages civils* ne sont pas compris dans le coût estimé des travaux électriques indiqué à l'article 4.1 de la présente entente. De plus, si le CLIENT souhaite faire réaliser les *Ouvrages civils* par HYDRO-QUÉBEC, il s'engage à verser l'avance indiquée à l'article 4.2 des présentes, lorsqu'applicable, lors de la signature de l'*Entente de réalisation* et à payer le coût réel des travaux à la fin de ceux-ci.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 La description des travaux est la suivante :

Travaux de déplacement de ligne électriques effectués à la demande d'une municipalité dans le cadre de travaux publics. Application du partage de coût 50-50. Travaux électriques: 62 699,58$ x 50% = 31 349,79$ Travaux civils Hydro-Québec: 412 000,00$ x 50% = 206 000,00$.

4. COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX ET MONTANT PAYABLE PAR LE CLIENT

4.1 Compte tenu des informations transmises par le Client, le coût estimé des travaux électriques à réaliser pour répondre à sa demande est de 31 349,79 $, plus ou moins 30 %, tel que le détaille le Sommaire des coûts joint à l'Annexe 1. Les taxes applicables s'ajoutent à ce montant.

4.2 Advenant le cas où des *Ouvrages civils* sont requis pour une alimentation souterraine, le montant de l'avance déterminée par HYDRO-QUÉBEC pour les *Ouvrages civils* lorsqu'ils sont réalisés par celle-ci est de 206 000,00 $. Ce montant sera révisé à coût réel lorsque les *Ouvrages civils* seront terminés.

4.3 L'estimation du coût des travaux électriques prévu à l'art. 4.1 représente uniquement les travaux effectués par HYDRO-QUÉBEC. Tous frais facturés par des entreprises de télécommunication sont à la charge du Client.

4.4 Le coût des travaux électriques qui ne sont pas inclus dans la solution technique la moins coûteuse constituent une option pour le CLIENT et sont conditionnels à l'acceptation d'HYDRO-QUÉBEC. Le CLIENT doit payer les coûts supplémentaires qu'ils occasionnent.

4.5 L'estimation du coût des travaux électriques prévu à l'art. 4.1 sera révisée par HYDRO-QUÉBEC conformément à l'*Entente de réalisation*.

4.6 Cette estimation exclut, s'il y a lieu, les activités suivantes dont le coût et la réalisation sont la responsabilité du CLIENT :

- acquisition de droits de passage, de servitudes et d'autres droits réels ;
- déboisement, élagage ou les deux ;
- subdivision cadastrale ;
- acquisition de biens et services fournis par des tiers ;
- modification des installations électriques des bâtiments raccordés au réseau de distribution d'électricité d'HYDRO-QUÉBEC visés par la demande ;
- règlement de tous les autres frais résultant d'exigences applicables selon la nature des travaux.

4.7 Les modalités de paiement du montant de l'estimation du coût des travaux électriques prévu à l'art. 4.1 seront énoncées dans l'*Entente de réalisation*. Toutefois, en cas d'abandon de sa demande, le CLIENT devra payer les frais indiqués dans l'article 6 de la présente *Entente d'évaluation*.

5. ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS

5.1 À la fin de l'*Entente d'évaluation pour travaux majeurs*, si le CLIENT maintient sa demande d'alimentation pour l'*Installation électrique*, le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC conviennent de signer l'*Entente de réalisation,* laquelle fixera notamment le coût des travaux, le montant payable par le CLIENT, les modalités de paiement ainsi que l'engagement de puissance et la durée de celui-ci.

6. ABANDON DE LA DEMANDE D'ALIMENTATION

6.1 Il y a abandon de la demande d'alimentation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

6.1.1 le CLIENT avise par écrit HYDRO-QUÉBEC qu'il abandonne sa demande d'alimentation;

6.1.2 le CLIENT modifie sa demande d'alimentation. Dans ce cas, seule la partie des travaux qui avait été initialement prévue lors de l'ingénierie et qui ne servira pas à la demande d'alimentation modifiée est considérée comme étant abandonnée;

6.1.3 le CLIENT n'a pas retourné à HYDRO-QUÉBEC l'*Entente de réalisation* signée dans un délai de six (6) mois suivant sa transmission.

6.2 En cas d'abandon de la demande d'alimentation, le CLIENT doit payer les sommes suivantes, même si le montant à payer pour les travaux électriques en vertu de la présente Entente est de 0 $:

6.2.1 les coûts occasionnés par les achats et les contrats de service ainsi que les compensations à payer ;

6.2.2 le coût des travaux effectués, s'il y a lieu ;

6.2.3 le coût des travaux requis en raison de l'abandon de la demande d'alimentation, y compris le démantèlement des installations, s'il y a lieu ;

6.2.4 les coûts réels d'ingénierie et de gestion des demandes.

La *TPS* et la *TVQ* s'appliquent en sus des sommes mentionnées aux alinéas 6.2.1 à 6.2.4. Les numéros d'inscription d'Hydro-Québec sont le 1194 49775 RT0001 au fichier de la TPS et le 1000042605 TQ0020 au fichier de la TVQ.

La valeur dépréciée des équipements et du matériel récupérés pour réutilisation par HYDRO-QUÉBEC est déduite des sommes dues par le CLIENT en vertu des alinéas 6.2.1 à 6.2.4.

6.3 Le montant de l'estimation des coûts relatifs à l'abandon de la demande d'alimentation doit être payé dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC. Après révision par HYDRO-QUÉBEC selon le coût réel, tout solde dû par le CLIENT devra alors être payé par celui-ci dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC selon le coût réel. Tout montant payé en trop par le CLIENT lui sera remboursé, le cas échéant.

6.4 Dans tous les cas où HYDRO-QUÉBEC facture au CLIENT des coûts en lien avec l'abandon d'une demande d'alimentation, le CLIENT doit payer ceux-ci en entier avant qu'HYDRO-QUÉBEC accepte d'étudier une nouvelle demande d'alimentation de la part du CLIENT.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

7.1 Toute facture impayée à l'échéance entraîne des frais d'administration sur l'arriéré, au taux applicable à la date d'échéance de la facture et calculé conformément aux « *frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec* » prévus aux *CS.*

8. EXIGENCES TECHNIQUES

8.1 Le CLIENT déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature de l'*Entente d'évaluation*, des normes suivantes et s'engage à en respecter les termes :

8.1.1 la *Norme E.21-10 - Service d'électricité en basse tension* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2 ;

8.1.2 la *Norme E.21-11 - Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeur* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2 ;

8.1.3 la *Norme E.21-12 - Service d'électricité en moyenne tension* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2.

9. PROPRIÉTÉ

9.1 HYDRO-QUÉBEC demeure propriétaire des installations en amont du point de raccordement, soit le point où le branchement d'HYDRO-QUÉBEC et le branchement du CLIENT se rencontrent, y compris des matériaux nécessaires au prolongement ou à la modification du réseau de distribution, de même que des plans, devis, dessins et toutes autres études et activités réalisées par HYDRO-QUÉBEC.

HYDRO-QUÉBEC demeure également propriétaire de l'appareillage de mesurage installé en amont ou en aval du point de raccordement.

10. COMMUNICATIONS

10.1 Toutes les communications, y compris tout avis, demande d'approbation, facture ou autre selon le cas, en vertu de la présente entente doivent, sauf si autrement spécifié, être faites par écrit et sont valablement données par la livraison à leur destinataire, soit de main en main, soit par courrier ou par courriel, aux représentants indiqués ci-dessous.

CLIENT :

À l'attention de :

VILLE DE MONTRÉAL
303 rue Notre-Dame E
Montréal QC
H2Y 3Y8

HYDRO-QUÉBEC :

À l'attention de :

Guillaume Bolduc
201, rue Jarry Ouest
Montréal, H2P 1S7
(514) 840-3000,4301
bolduc.guillaume@hydroquebec.com

11. DURÉE

11.1 L'*Entente d'évaluation* entre en vigueur à la date de signature et se termine selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

11.1.1 La signature d'une *Entente de réalisation de travaux majeurs*;

11.1.2 L'abandon de la demande d'alimentation par le CLIENT.

12. SIGNATURE

12.1 Chaque Partie peut apposer une signature manuscrite, numérique ou électronique sur le même exemplaire de l'*Entente* ou sur des exemplaires distincts. Dans ce dernier cas, chacun de ces exemplaires signés constituera un original. La livraison électronique de tels exemplaires signés sera aussi valide que la livraison d'un exemplaire signé de façon manuscrite. Tous les exemplaires assemblés et échangés entre les Parties formeront un seul et même document signé.

EN FOI DE QUOI, HYDRO-QUÉBEC et le CLIENT, agissant par leurs représentants dûment autorisés, ont signé l'*Entente d'évaluation* à la date mentionnée en premier lieu ci-dessus, soit le .

LE CLIENT

Par :

_____

Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

HYDRO-QUÉBEC

Par :

Signé par Guillaume Bolduc (DG7442) le 2025/10/17 à 09:33:45

_____
Guillaume Bolduc
Coordonnateur(trice) Projets
Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

ANNEXE 1
DE L'*ENTENTE*

Sommaire des coûts

Hydro Québec Distribution

Sommaire des coûts
Évaluation préliminaire de la contribution aux coûts des travaux

Projet: DCL-23230938
Client payeur: 100017994
Scénario: DCL-23230938

Statut: Calculé
Date: 2025/10/17

VILLE DE MONTRÉAL
303 rue Notre-Dame E
Montréal QC H2Y 3Y8

	Aérien		Souterrain		
			Travaux Électriques		Ouvrages Civils
	Installation	Enlèvement	Installation	Enlèvement	
Main-d'oeuvre et équipement					
Main-d'oeuvre pour effectuer les travaux			41 572,40	3 990,40	
Biens et services					
Biens et services fournis par des tiers					412 000,00
Travaux forestiers					
Frais d'acquisition					
Frais de gestion de contrats					
Autres dépenses					
Total cumulatif:			***41 572,40***	***3 990,40***	***412 000,00***
Matériaux					
Matériel requis aux travaux de construction			16 015,68		
Frais d'acquisition					
Frais de gestion des matériaux					
Frais de matériel mineur			1 121,10		
Total cumulatif:			***58 709,18***	***3 990,40***	***412 000,00***
Prov. pour le réinvest. en fin de vie utile					
Frais de gestion des demandes et ingénierie					
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur - global					
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur - emprise publique					
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur - arrière-lot					
Total cumulatif:			***58 709,18***	***3 990,40***	***412 000,00***

Coût total des travaux :	**474 699,58$**
Valeur du réseau de référence :	(0,00$)
Allocation applicable / Autre crédit :	(237 349,79$)
Autre coût applicable :	0,00$
Contribution globale avant taxes:	**237 349,79$**
TPS (5,000%):	11 867,49$
TVQ (9,975%):	23 675,64$
Total:	**272 892,92$**
Coût des travaux non remboursable :	*237 349,79$*

ANNEXE 2

DE L'*ENTENTE*

Exigences techniques pour les installations de clients raccordées au réseau de transport

1) **Norme E.21-10** : *Service d'électricité en basse tension.* https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/norme-livre-bleu.html ; et

2) **Norme E.21-11**: *Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeurs.* https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/norme-livre-vert.html ; et

3) **Norme E.21-12** : *Service d'électricité en moyenne tension.* https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/norme-livre-rouge.html .

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231076

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201) - Dépense totale de 313 826,86 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR 1257231076.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-17

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire

Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1257231076**

Taux: 1.0951303727

No d'engagement **SIRRX31076**

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour la réalisation des travaux de déplacement de lignes électriques liés au contrat 508201 (CG25 0201) dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), situé dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 313 826,86 $ (travaux 272 892,92 $ + Contingence 40 933,94 $), taxes incluses.

Provenance

Programme de réfection des structures routières - CM22 1106		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Montant **Net** de ristourne de taxes	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 22-040	6101.7722040.802731.01909.57201.000000.0000.183597.000000.98001.00000	272,952.26 $	313,826.86 $	286,565.75 $	286,567 $

Imputation

46000 - Programme de réfection des structures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Montant **Net** de ristourne de taxes	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat	6101.7722040.802730.03107.57201.000000.0000.206850.000000.18015.00000	237,349.79 $	272,892.92 $	249,187.61 $	249,188 $
Contingences	6101.7722040.802730.03107.57201.000000.0000.206850.070008.18015.00000	35,602.47 $	40,933.94 $	37,378.14 $	37,379 $
Total		**272,952.26 $**	**313,826.86 $**	**286,565.75 $**	**286,567 $**

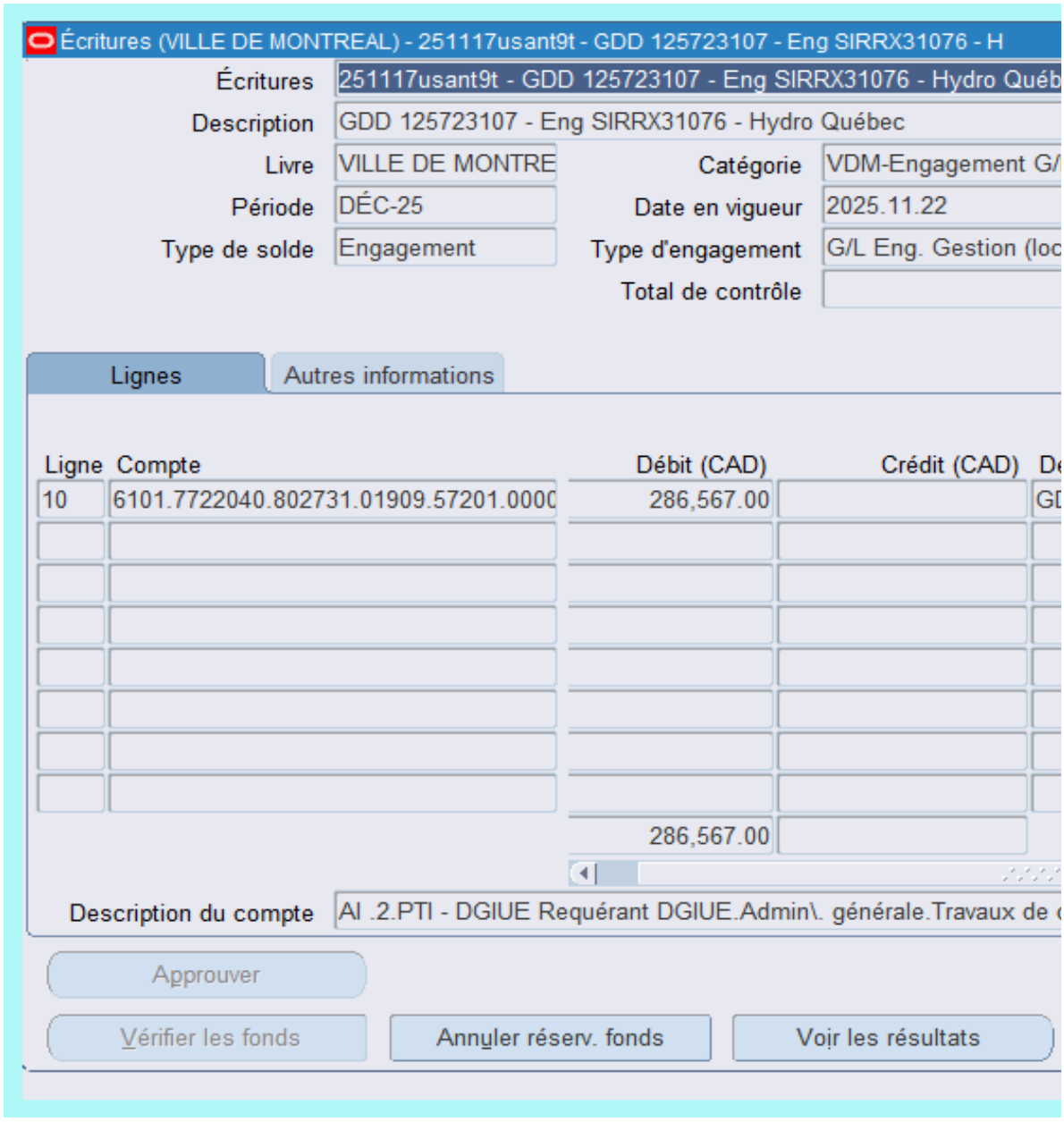
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251117usant9t - GDD 125723107 - Eng SIRRX31076 - H
Écritures
251117usant9t - GDD 125723107 - Eng SIRRX31076 - Hydro Québ
Description
GDD 125723107 - Eng SIRRX31076 - Hydro Québec
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.11.22
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7722040.802731.01909.57201.0000
286,567.00
286,567.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

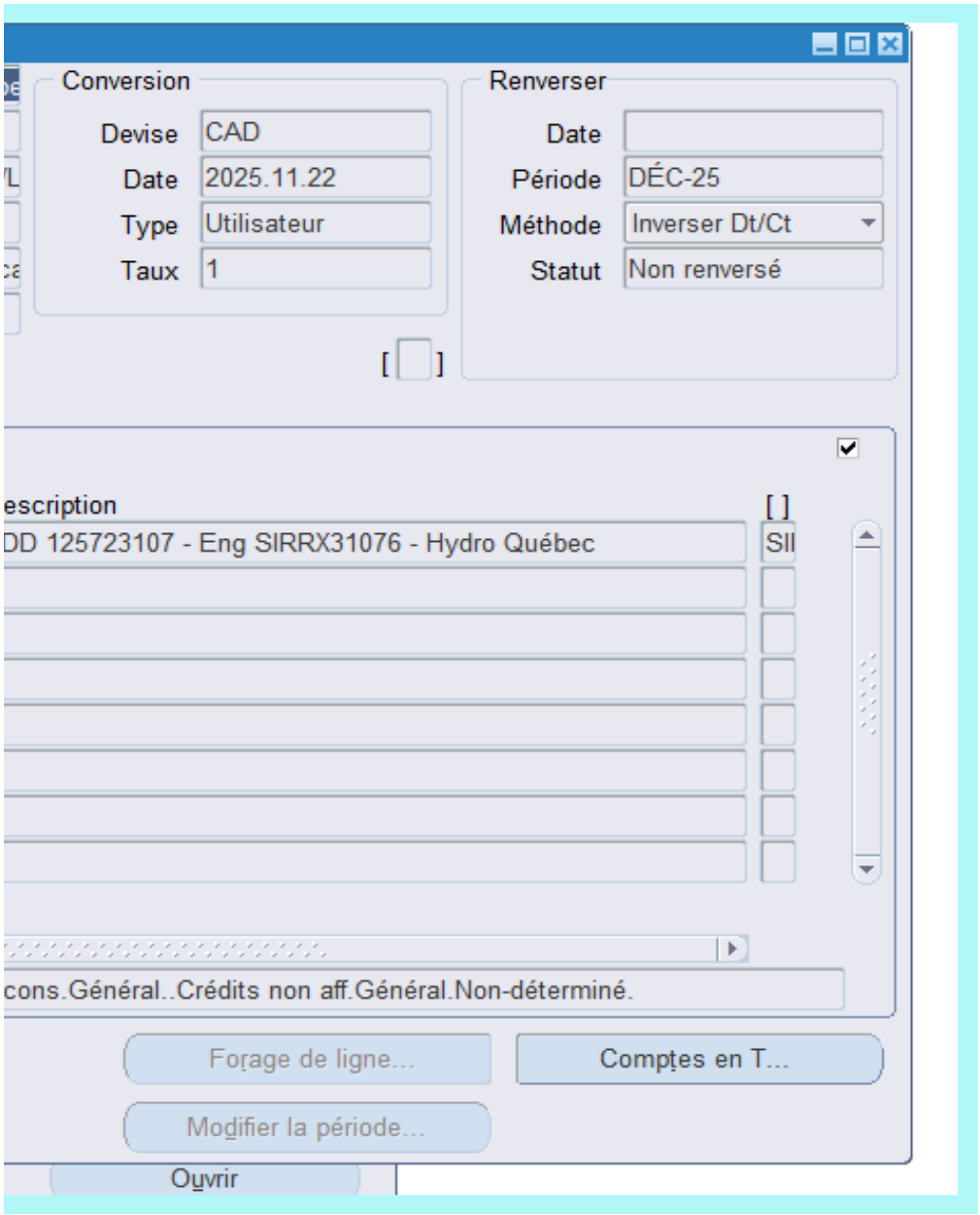
Conversion
Devise
CAD
Date
2025.11.22
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
DÉC-25
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
escription
DD 125723107 - Eng SIRRX31076 - Hydro Québec
cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Ouvrir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1259615006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver les 2 projets de convention de prêt de local, entre la Ville et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entrainement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives

Il est recommandé :
d'approuver les 2 projets de convention de prêt de local, entre la Ville et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entrainement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-07 14:31

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259615006**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver les 2 projets de convention de prêt de local, entre la Ville et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entrainement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes oeuvrant dans les installations sportives corporatives

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Ville de Montréal soutient annuellement en contributions financières ainsi qu'en biens et services des organismes sans but lucratif (OSBL) pour leur offre de service en sport et en activité physique auprès de la population montréalaise.
Afin d'intégrer les nouvelles recommandations du rapport de 2023 du Vérificateur général et des changements du cadre législatif, la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) a révisé sa Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives (Politique) (CE24 0552). Cette politique de soutien vise à doter la DGIS d'orientations claires et objectives afin de bien encadrer le soutien aux organismes œuvrant au sein des installations sportives corporatives.

Deux programmes découlent de la Politique soit :

- Le programme «Clubs sportifs», qui vise à soutenir les OSBL admissibles qui offrent à la population montréalaise des activités dans les quatre niveaux de pratique sportive soit : initiation, récréation, compétition et excellence;
- Le programme «Activités physiques» qui vise à soutenir les OSBL admissibles qui offrent à la population montréalaise des activités physiques axées sur la détente, la santé et le bien-être.

Dans le cadre de ces programmes, trois organismes sportifs à but non lucratif ont présenté une demande de soutien sous forme de projet pour les années 2026 et 2027.

Le présent dossier, suite à l'analyse des projets, vise à approuver deux (2) projets de

conventions de prêts de locaux dans le cadre des programmes « Clubs sportifs » et « Activités physiques » pour les années 2026 et 2027. La troisième demande fera l'objet d'un sommaire ultérieur.

Les conventions de prêts de locaux permettront la réalisation des projets proposés dans le respect des règles des programmes susmentionnés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1449 - 16 décembre 2024
Accorder un soutien financier et technique totalisant la somme de 920 005 $ à quatre organismes dans le cadre la Politique de soutien/à l'intention/des organismes œuvrant dans/les installations sportives corporatives / Approuver les projets de convention de soutien financier et technique à cet effet / Approuver deux conventions de prêts de locaux

CE24 0552 – 10 avril 2024
Adopter les orientations et les objectifs de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives

CE22 2022 - 07 décembre 2022
Accorder la reconnaissance à 13 organismes, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Division de la gestion des installations sportives / Accorder un soutien financier supplémentaire pour les années 2023 et 2024 totalisant 648 461,16 $ à 8 organismes selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Approuver les projets d'addendas à cet effet

DESCRIPTION

Les trois (3) prêts de locaux actuels arriveront à échéance le 31 décembre 2025. Conformément à la Politique, les organismes ont déposé une nouvelle demande de soutien au 30 juin 2025 pour les années 2026 et 2027, dans le cadre des programmes « Clubs sportifs » et « Activités physiques ».
La DGIS a reçu trois (3) demandes au total, les demandes ont été soumises à un comité d'évaluation. Tous les projets déposés visent à offrir à la population montréalaise une offre de service de qualité et inclusive dans les disciplines sportives respectives des organismes.

À la suite de l'analyse des demandes par ce comité d'évaluation :

- Deux (2) ont été jugés admissibles à un prêt de local pour une période de deux (2) ans.

	Organismes	Soutenu dans le programme Clubs sportifs Prêt de local 2026-2027	Soutenu dans le programme Activités physiques Prêt de local 2025-2027
1	Club d'élite de karaté Montréal-Concordia inc.		X
2	Club d'haltérophilie de Montréal	X	

Parce que des précisions sont attendues pour la troisième demande, elle fera l'objet d'un prochain sommaire.

JUSTIFICATION

Par une offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes contribuent au développement du sport et à l'adoption de saines habitudes de vie auprès de l'ensemble de la

population montréalaise. En leur accordant un prêt de local, la DGIS s'assure qu'une offre de service en sports et loisirs qui répond aux besoins de la population est disponible dans ses installations.
Pour obtenir un soutien, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire de la ville de Montréal, qu'il dessert principalement la clientèle montréalaise, que sa mission est reliée à celle de la DGIS et qu'il fournit les documents permettant de démontrer qu'il respecte les différents critères de la Politique (lettres patentes, règlements généraux, états financiers, etc.).

La convention précise les obligations de l'organisme ainsi que le soutien accordé. Le soutien demeure en vigueur tant que l'organisme se conforme aux exigences de la Ville et qu'il fournit la reddition de comptes annuelle dans les délais prescrits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 (priorités 19 et 20).
Il est également en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), soit d'inciter à une vie active et sportive, d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les prêts de locaux permettent d'officialiser la relation entre la Ville et les organismes pour la réalisation de l'offre de service et pour définir le partage des ressources disponibles.
Le soutien aux organismes est essentiel pour la réalisation de leurs projets. Le refus d'approuver les ententes avec ces organismes pourrait entraîner une augmentation des frais d'inscription, la réduction, voire la perte de l'offre de service en sport et en activité physique pour la population montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2026 : début des prêts de locaux
31 décembre 2027 : fin des prêts de locaux pour les deux (2) organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvonne REYES
Cheffe de section

Tél : 438-824-6726
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-30

Geneviève FRAPPIER
Cheffe de division - gestion des installations (dir. sports)

Tél : 514-242-0198
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2025-11-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : 514-236-5925
Approuvé le : 2025-11-07

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259615006*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division de la gestion des installations sportives*
Projet : *Accorder des prêts de locaux à 2 organismes dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives / Approuver les 2 projets de convention de prêt de locaux à cet effet pour les années 2026 et 2027.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.* *20- Accroître l'attractivité la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *19- Le soutien des organismes permettra à la population montréalaise d'avoir accès à une offrir d'activités physiques et sportives de qualité, dans des installations sportives corporatives accessibles géographiquement.* *20- Le soutien offert par ce projet permettra de soutenir le développement sportif montréalais et l'excellence sportive. Ainsi, des athlètes de haut niveau qui compétitionnent sur les scènes montréalaises, québécoises, canadiennes et internationales viendront s'entraîner auprès de ces organismes et feront rayonner Montréal comme une métropole du sport.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CLUB D'ÉLITE DE KARATÉ DE MONTRÉAL-CONCORDIA INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1000 avenue Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7, agissant et représentée par Francine Languedoc, Secrétaire-trésorière, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : n/a
Numéro d'inscription TVQ : n/a

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme expert dans la promotion de la pratique du karaté traditionnel Shotokan auprès d'une clientèle variée;

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin d'un local pour réaliser son Projet dans le cadre du programme « Activités physiques »;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser ses activités en lui prêtant un Local, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et des Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'annexe qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Local prêté et son utilisation;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.7 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne la demande de soutien déposée par l'Organisme pour la réalisation du Projet;
« **Annexe 4** » :	désigne la liste pour la Reddition de comptes;
« **Local** » :	désigne le local mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour la réalisation de ses activités, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du prêt de l'Immeuble;
« **Responsable** » :	désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du prêt du Local à l'Organisme par la Ville pour la réalisation de de son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 **Conditions générales**

4.1.1 prendre le Local dans l'état où il se trouve; à cet égard, en signant la présente convention il s'en déclare satisfait;

4.1.2 utiliser le Local prêté par la Ville exclusivement aux fins décrites à la présente convention et à l'Annexe 1;

4.1.3 respecter toutes les conditions et modalités prévues aux Annexes 1 et 2, 3 et 4;

4.1.4 partager avec d'autres occupants le Local mis à sa disposition par la Ville, le cas échéant, et respecter les droits d'utilisation du Local par ces autres occupants;

4.1.5 veiller à ne pas troubler la jouissance normale des autres occupants de l'immeuble ni celle des occupants des immeubles voisins;

4.1.6 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans le Local sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;

4.1.7 informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans le Local ainsi que de toutes défectuosités, toutes fuites, tous bris ou tous dommages causés de quelque façon que ce soit au Local;

4.1.8 ne placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou tous autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes

d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur du Local sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

4.1.9 respecter les normes de la Ville concernant l'identification du Local prêté, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville;

4.1.10 n'entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans le Local;

4.1.11 veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans le Local; lorsqu'il y a utilisation d'un système d'amplification ou d'éclairage, l'Organisme devra affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance; aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville;

4.1.12 s'assurer que le Local soit utilisé de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, d'une défectuosité et d'un vice caché du matériel et des accessoires;

4.1.13 collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence;

4.1.14 s'assurer que les usagers du Local respectent toutes les conditions prévues à la présente convention;

4.1.15 maintenir en bon état de propreté le Local pendant la durée de la présente convention et faire l'entretien ménager, s'il y a lieu ;

4.1.16 donner accès au Local à la Ville pour faire toutes réparations urgentes et nécessaires ou tout entretien requis pour assurer le bon état de l'immeuble;

4.1.17 le cas échéant, lors d'événements ou d'activités, l'Organisme doit, sur demande du Responsable, remettre à la disposition de la Ville le Local, étant entendu que ces demandes se feront de manière ponctuelle et dans un délai raisonnable tenant compte notamment des activités prévues de l'Organisme dans le Local.

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis pour l'usage du Local et pour toute activité devant se tenir dans le Local et à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, toutes les taxes, tous les permis et tous les droits exigés relatifs à l'usage du Local ou à toute activité se déroulant dans le Local.

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme dans le Local et sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les

Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

4.4 Reddition de comptes

4.4.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 octobre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre 2026 pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.4.2 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.4.3 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.4.4 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5 Document de l'Organisme et conseil d'administration

4.5.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.5.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.6 Responsabilité

4.6.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.6.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui

pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.6.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

4.7 **Promotion et publicité**

4.7.1 faire état de la contribution de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de cette contribution accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres contributeurs, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à :

5.1.1 mettre à la disposition de l'Organisme, selon les ressources disponibles, le Local conformément aux conditions et modalités prévues à l'Annexe 1;

5.1.2 donner libre accès au Local aux employés de l'Organisme ainsi qu'aux usagers, suivant les conditions et modalités prévues à l'Annexe 1 de la présente convention;

5.1.3 chauffer et maintenir en tout temps dans le Local une température convenable aux besoins de l'Organisme;

5.1.4 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation du Local selon les besoins ordinaires de l'Organisme;

5.1.5 maintenir l'immeuble en bon état et propre à l'occupation du Local et faire l'entretien et les réparations au besoin;

5.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler ou encore exiger la remise par l'Organisme du Local n'ayant pas servi aux fins décrites à la présente convention et à l'Annexe 1. De plus, le Responsable pourra réduire le nombre de locaux accordés si l'Organisme ne requiert plus la totalité des espaces pour réaliser ses activités.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, l'Organisme doit remettre le Local prêté selon les termes prévus à l'article 13 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2027.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 13
REMISE DU LOCAL

13.1 Dans les cinq (5) jours de la fin de la présente convention, que ce soit dû à l'arrivée de son terme ou pour une cause prévue aux articles 10 et 12, l'Organisme doit libérer le Local en le laissant dans son état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

13.2 Si le Local est rendu substantiellement inutilisable par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer le Local.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

14.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

14.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1000, avenue Émile-Journault, Montréal, Québec H2M 2E7, et tout avis doit être adressé à l'attention du signataire désigné de la présente convention. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

14.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à MONTRÉAL

Le 28e jour de OCTOBRE 2025

CLUB D'ÉLITE DE KARATÉ DE MONTRÉAL-CONCORDIA INC.

Par : _____
Madame Francine Languedoc, Secrétaire-trésorière

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU LOCAL PRÊTÉ

Nom de l'immeuble : Complexe sportif Claude-Robillard

Adresse : 1000, av. Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7

	Prêt au pi.ca.	**Prêt à l'heure**	**Prêt ponctuel**
Description	Locaux sujets à changements Bureau administratif Salle entraînement	Salle de karaté	Salles de réunion, salon des dignitaires
Période/ session	Date de la dernière signature de la convention au 31 décembre 2027	Selon l'horaire établi pour chaque session	Selon les besoins et la disponibilité des locaux/espaces

Équipements et matériel prêté

Article
n/a

Usage du Local

L'activité prévue dans le Local utilisé est reliée au Projet de l'Organisme et sa programmation a été préalablement approuvée par le Responsable. Le bureau sera utilisé seulement à des fins administratives et les plateaux sportifs seront utilisés uniquement pour les activités physiques et sportives de l'Organisme. L'utilisation du Local exclu de toute activité de nature politique ou religieuse, incluant, mais sans s'y limiter, les mariages, baptêmes, cérémonies religieuses et autres sacrements, et dans le respect de la vocation des Installations.

Entretien ménager

Après l'utilisation de l'espace, l'Organisme s'assure que le Local est libre de tout déchet et dans un état de propreté convenable et acceptable de l'avis du Responsable.

Session

Les sessions sont réparties comme suit :

hiver : du début janvier à la fin avril;

printemps : de la fin avril à la mi-juin;

été : de la mi-juin à la fin août;

automne : de la fin août à la fin décembre.

L'Organisme doit faire connaître à la Ville, dans les soixante (45) jours avant le début de chaque session, ses besoins en locaux et autres espaces pour la réalisation de ses activités.

Autres conditions

1. Le Local et les autres espaces accessibles ou prêtés à l'Organisme sont attribués selon les disponibilités et après approbation du Responsable.
2. L'Organisme doit concevoir un calendrier saisonnier actualisé de l'utilisation prévue du Local et des autres espaces accessibles ou prêtés et en donner accès en tout temps à la Ville.
3. L'Organisme utilise les espaces nécessaires à la réalisation du Projet.
4. La Ville peut annuler la réservation de l'espace, si nécessaire.
5. Sous réserve des travaux actuels de mises aux normes du Complexe sportif Claude-Robillard qui entraînent des fermetures des espaces temporaires.
6. La Ville n'est pas tenue d'aider les organismes dans la relocalisation de toute leur programmation.
7. Charte de la langue française
    a) Adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans le Local et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que Club d'élite de karaté Montréal-Concordia Inc., (ci-après l'« **Organisme** »), doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de

communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme « Activités physiques ».

ANNEXE 3

DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ORGANISME

Le formulaire de « Demande de soutien du programme Activités physiques » et la documentation s'y rattachant.

ANNEXE 4

LISTE POUR LA REDDITION DE COMPTES

Transmettre annuellement (à titre indicatif) :

- Modèle du « Bilan final » du Programme Activités physiques (bilan annuel de l'Organisme incluant le bilan budgétaire ventilé dédié au Projet, le bilan de visibilité, le bilan du plan d'action, etc.);
- Assurances responsabilité civile d'au moins 5 M$ et avenant indiquant que la Ville est co-assurée;
- Attestation annuelle du Registraire des entreprises du Québec;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
- Liste et coordonnées des administrateurs;
- Liste du personnel à jour, leurs qualifications et les antécédents judiciaires;
- Formulaire de la Charte de la langue française (à la signature de la convention et à tout changement);
- Résultats d'inscriptions (limitant le transfert aux données exigées seulement);
- Listes de la concertation et des événements municipaux;
- Programmation type et plateaux requis;
- Publicités (dépliants);
- Plan d'action mis à jour;
- Prévisions budgétaires du Projet de l'Organisme;
- États financiers du dernier exercice complété;
- Rapport annuel d'activités complet présenté au conseil d'administration;
- Plan des mesures d'urgence;
- Toute la documentation demandée, si vous offrez un camp de jour;
- Tout autre document demandé par le Responsable.

CONVENTION DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le (l'adresse principale est le 1000 avenue Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7, agissant et représentée par Madame Martine Larivière, Présidente, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : n/a
Numéro d'inscription TVQ : n/a

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme expert au sein du milieu sportif montréalais dans la discipline de l'haltérophilie ainsi que pour l'organisation et l'encadrement d'événements sportifs;

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin d'un local pour réaliser son Projet dans le cadre du programme Clubs sportifs;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui prêtant un Local, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et des Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'annexe qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Local prêté et son utilisation;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.7 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne la demande de soutien déposée par l'Organisme pour la réalisation du Projet;
« **Annexe 4** » :	désigne la liste pour la reddition de comptes;
« **Local** » :	désigne le local mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour la réalisation de ses activités, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du prêt de l'Immeuble;
« **Responsable** » :	désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du prêt du Local à l'Organisme par la Ville pour la réalisation de de son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 **Conditions générales**

4.1.1 prendre le Local dans l'état où il se trouve; à cet égard, en signant la présente convention il s'en déclare satisfait;

4.1.2 utiliser le Local prêté par la Ville exclusivement aux fins décrites à la présente convention et à l'Annexe 1;

4.1.3 respecter toutes les conditions et modalités prévues aux Annexes 1, 2 ,3 et 4;

4.1.4 partager avec d'autres occupants le Local mis à sa disposition par la Ville, le cas échéant, et respecter les droits d'utilisation du Local par ces autres occupants;

4.1.5 veiller à ne pas troubler la jouissance normale des autres occupants de l'immeuble ni celle des occupants des immeubles voisins;

4.1.6 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans le Local sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;

4.1.7 informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans le Local ainsi que de toutes défectuosités, toutes fuites, tous bris ou tous dommages causés de quelque façon que ce soit au Local;

4.1.8 ne placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou tous autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur du Local sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

4.1.9 respecter les normes de la Ville concernant l'identification du Local prêté, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville;

4.1.10 n'entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans le Local;

4.1.11 veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans le Local; lorsqu'il y a utilisation d'un système d'amplification ou d'éclairage, l'Organisme devra affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance; aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville;

4.1.12 s'assurer que le Local soit utilisé de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, d'une défectuosité et d'un vice caché du matériel et des accessoires;

4.1.13 collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence;

4.1.14 s'assurer que les usagers du Local respectent toutes les conditions prévues à la présente convention;

4.1.15 maintenir en bon état de propreté le Local pendant la durée de la présente convention et faire l'entretien ménager, s'il y a lieu ;

4.1.16 donner accès au Local à la Ville pour faire toutes réparations urgentes et nécessaires ou tout entretien requis pour assurer le bon état de l'immeuble;

4.1.17 le cas échéant, lors d'événements ou d'activités, l'Organisme doit, sur demande du Responsable, remettre à la disposition de la Ville le Local, étant entendu que ces demandes se feront de manière ponctuelle et dans un délai raisonnable tenant compte notamment des activités prévues de l'Organisme dans le Local.

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis pour l'usage du Local et pour toute activité devant se tenir dans le Local et à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, toutes les taxes, tous les permis et tous les droits exigés relatifs à l'usage du Local ou à toute activité se déroulant dans le Local.

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme dans le Local et sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se

conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

4.4 **Reddition de comptes**

4.4.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le (date) de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le (date) pour la première année et la période du (date) d'une année au (date) de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.4.2 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.4.3 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.4.4 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5 **Document de l'Organisme et conseil d'administration**

4.5.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.5.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.6 **Responsabilité**

4.6.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.6.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite

intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.6.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

4.7 **Promotion et publicité**

4.7.1 faire état de la contribution de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de cette contribution accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres contributeurs, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à :

5.1.1 mettre à la disposition de l'Organisme, selon les ressources disponibles, le Local conformément aux conditions et modalités prévues à l'Annexe 1;

5.1.2 donner libre accès au Local aux employés de l'Organisme ainsi qu'aux usagers, suivant les conditions et modalités prévues à l'Annexe 1 de la présente convention;

5.1.3 chauffer et maintenir en tout temps dans le Local une température convenable aux besoins de l'Organisme;

5.1.4 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation du Local selon les besoins ordinaires de l'Organisme;

5.1.5 maintenir l'immeuble en bon état et propre à l'occupation du Local et faire l'entretien et les réparations au besoin;

5.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler ou encore exiger la remise par l'Organisme du Local n'ayant pas servi aux fins décrites à la présente convention et à l'Annexe 1. De plus, le Responsable pourra réduire le nombre de locaux accordés si l'Organisme ne requiert plus la totalité des espaces pour réaliser ses activités.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) de dollars (inscrire le montant en chiffres $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, l'Organisme doit remettre le Local prêté selon les termes prévus à l'article 13 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2027.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 13
REMISE DU LOCAL

13.1 Dans les cinq (5) jours de la fin de la présente convention, que ce soit dû à l'arrivée de son terme ou pour une cause prévue aux articles 10 et 12, l'Organisme doit libérer le Local en le laissant dans son état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

13.2 Si le Local est rendu substantiellement inutilisable par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer le Local.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

14.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

14.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1000, avenue Émile-Journault, Montréal, Québec H2M 2E7, et tout avis doit être adressé à l'attention du signataire désigné de la présente convention. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

14.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à MASCOUCHE

Le 29e jour de Octobre 20 25

CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL

Par : _____
Madame Martine Larivière, Présidente

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU LOCAL PRÊTÉ

Nom de l'immeuble : Complexe sportif Claude-Robillard

Adresse : 1000, av. Émile-Journault, Montréal, Québec, H2M 2E7

	Prêt au pi.ca.	**Prêt à l'heure**	**Prêt ponctuel**
Description	Lieux sujets à changements Bureau administratif, Rangement et salle d'entraînement	Salle d'haltérophilie	Salles de réunion, salon des dignitaires
Période/ session	Date dernière signature de la convention au 31 décembre 2027	Selon l'horaire établi pour chaque session	Selon les besoins et la disponibilité des locaux/espaces

Équipements et matériel prêté

Article
n/a

Usage du Local

L'activité prévue dans le Local utilisé est reliée au Projet de l'Organisme et sa programmation a été préalablement approuvée par le Responsable. Le bureau sera utilisé seulement à des fins administratives et les plateaux sportifs seront utilisés uniquement pour les activités physiques et sportives de l'Organisme. L'utilisation du Local exclu de toute activité de nature politique ou religieuse, incluant, mais sans s'y limiter, les mariages, baptêmes, cérémonies religieuses et autres sacrements, et dans le respect de la vocation des Installations.

Entretien ménager

Après l'utilisation de l'espace, l'Organisme s'assure que le Local est libre de tout déchet et dans un état de propreté convenable et acceptable de l'avis du Responsable.

Session

Les sessions sont réparties comme suit :

hiver : du début janvier à la fin avril;
printemps : de la fin avril à la mi-juin;
été : de la mi-juin à la fin août;
automne : de la fin août à la fin décembre.

L'Organisme doit faire connaître à la Ville, dans les soixante (45) jours avant le début de chaque session, ses besoins en locaux et autres espaces pour la réalisation de ses activités.

Autres conditions

1. Le Local et les autres espaces accessibles ou prêtés à l'Organisme sont attribués selon les disponibilités et après approbation du Responsable.
2. L'Organisme doit concevoir un calendrier saisonnier actualisé de l'utilisation prévue du Local et des autres espaces accessibles ou prêtés et en donner accès en tout temps à la Ville.
3. L'Organisme utilise les espaces nécessaires à la réalisation du Projet.
4. La Ville peut annuler la réservation de l'espace, si nécessaire.
5. Sous réserve des travaux actuels de mises aux normes du Complexe sportif Claude-Robillard qui entraînent des fermetures des espaces temporaires.
6. La Ville n'est pas tenue d'aider les organismes dans la relocalisation de toute leur programmation.
7. Charte de la langue française
    a) Adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans le Local et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que Club d'haltérophilie de Montréal, (ci-après l'« **Organisme** »), doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;

- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;

- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de

communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités <u>sur un site</u>** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme « Activités physiques ».

ANNEXE 3

DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ORGANISME

Le formulaire de « Demande de soutien du programme Clubs sportifs » et la documentation s'y rattachant.

ANNEXE 4

LISTE POUR LA REDDITION DE COMPTES

Transmettre annuellement (à titre indicatif) :

- Modèle du « Bilan final » du Programme Clubs sportifs (bilan annuel de l'Organisme incluant le bilan budgétaire ventilé dédié au Projet, le bilan de visibilité, le bilan du plan d'action, etc.);
- Assurances responsabilité civile d'au moins cinq millions (5 000 000 $) et avenant indiquant que la Ville est co-assurée;
- Attestation annuelle du Registraire des entreprises du Québec;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
- Liste et coordonnées des administrateurs;
- Liste du personnel à jour, leurs qualifications et les antécédents judiciaires;
- Formulaire de la Charte de la langue française (à la signature de la convention et à tout changement);
- Résultats d'inscriptions (limitant le transfert aux données exigées seulement);
- Listes de la concertation et des événements municipaux;
- Programmation type et plateaux requis;
- Publicités (dépliants);
- Plan d'action mis à jour;
- Prévisions budgétaires du Projet de l'Organisme;
- États financiers du dernier exercice complété;
- Rapport annuel d'activités complet présenté au conseil d'administration;
- Plan des mesures d'urgence;
- Toute la documentation demandée, si vous offrez un camp de jour;
- Tout autre document demandé par le Responsable.

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11, ci-après la « Charte ») prévoit des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit la valeur et la nature (article 152.1 de la Charte). En vertu de ces dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 25 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ OU par la poste à l'adresse _____, dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de _____Martine Lariviere du Club d'Haltérophilie de Montréal déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous*) :

☐ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☒ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 25 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☐ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 28 octobre 2025

Martine Larivière

Nom – représentant.e de l'Entreprise

Signature – représentant.e de l'Entreprise

Club d'haltérophilie de Montréal
RÉSOLUTION CA 2025-06-11-2
Demande de soutient

RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du club d'haltérophilie de Montréal tenue à par Zoom à Montréal le 11-06-2025 à 20 h 32 min

Numéro de la résolution : # 202506112

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adoptée le 11 juin 2025 « La Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives »;

ATTENDU QUE tout organisme qui désire être admissible dans le cadre de cette Politique de soutien peut maintenant lui en faire la demande;

ATTENDU QUE le Club d'Haltérophile de Montréal désire être admissible et en fait officiellement la demande en désignant madame Martine Larivière présidente du conseil d'administration, responsable pour la demande de soutien.

ATTENDU QUE le Club d'Haltérophile de Montréal désire déposer une demande de soutien à la Division de la gestion des installations sportives pour les années 2026 à 2027;

À cette réunion où il y avait QUORUM,

SUR PROPOSITION de monsieur David Pelletier vice-président du conseil d'administration du Club d'haltérophilie de Montréal.

APPUYÉE par de monsieur Dominic Daoust trésorier du conseil d'administration du Club d'haltérophilie de Montréal.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'administration

D'autoriser madame Martine Larivière à signer au nom du Club d'Haltérophilie de Montréal les documents relatifs à sa demande de soutien et tout autre document relié avec la Division de la gestion des installations sportives.

Copie certifiée conforme
Ce 11ème jour de juin 2025

Signature du vice-président du conseil d'administration
Monsieur David Pelletier
David Pelletier

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96 sanctionné le 1er juin 2022), prévoit des modifications à la Charte de la langue française (la Charte) et à d'autres lois s'appliquant aux organismes municipaux. Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français et prévoient notamment des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit sa valeur et sa nature (article 152.1 de la Charte).En vertu de ces nouvelles dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 25 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux nouvelles exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ ou par la poste à l'adresse _____ , dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de CERMC *(nom de l'entreprise ou de l'organisme)* (ci-après l'« Entreprise ») déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous-*) :

☐(1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☑(2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 25 personnes au Québec.

☐(3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☐ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 23/10/2025

FRANCINE LANGUEDOC
Nom – représentant.e de l'Entreprise

Signature – représentant.e de l'Entreprise

Club Élite de Karaté Montréal-Concordia
1 000 rue Émile-Journault, Montréal, Québec H2M 2E7
Tél: (514) 341 0663.
Courriel : cchautran@videotron.ca
Site Web : www.cekmc.com

RÉSOLUTION

CEKMC
Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de CEKMC**, tenue à** Montréal **le** 25 mai 2024**, à** 10h **h**

Numéro de la résolution : 1

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adoptée le 10 avril 2024 « La Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives »;

ATTENDU QUE tout organisme qui désire être admissible dans le cadre de cette Politique de soutien peut maintenant lui en faire la demande;

ATTENDU QUE CEKMC désire être admissible et en fait officiellement la demande;

ATTENDU QUE CEKMC désire déposer une demande de soutien à la Division de la gestion des installations sportives pour les années 2025 à 2027;

À cette réunion où il y avait QUORUM,

SUR PROPOSITION de madame Julie Bouchard, administratrice

APPUYÉE par monsieur Pierre Harvey, administrateur

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'administration

D'autoriser madame Francine Languedoc, secrétaire-trésorière à signer au nom de CEKMC les documents relatifs à sa demande de soutien et tout autre document relié avec la Division de la gestion des installations sportives.

Copie certifiée conforme
Ce 25IEME jour de mai 2024



Signature du président ou du secrétaire du conseil d'administration
Monsieur Chanh Chau Tran, président

Division de la gestion
des installations sportives

Politique de soutien

À l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2

1. LES FONDEMENTS ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN 7

1.1. LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN 7

1.2. Les installations, la mission de la Direction des sports et la mission de la Division de la gestion des installations sportives 7

Les caractéristiques spécifiques de ces INSTALLATIONS 8

La vocation d'accueil de grands événements sportifs 8

La spécificité des clientèles de ces INSTALLATIONS 8

1.2.2. La mission de la Direction des sports et la mission de la Division de la gestion des installations sportives 8

La mission de la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) 9

Les programmes de soutien découlant de la mission 9

1.3. Les objectifs de la Politique de soutien 9

1.4. Définitions 10

2. L'ADMISSIBILITÉ ET LE SOUTIEN DES ORGANISMES 8

2.1. Les critères d'exclusion 8

2.2. Les conditions de succès 9

2.3. Les critères généraux d'admissibilité 9

Tableau 1 - Critères généraux d'admissibilité 12

2.4. La classification des organismes 13

2.4.1. L'organisme de catégorie A 13

2.4.2. L'organisme de catégorie B 13

2.4.3. L'organisme de catégorie C 13

2.4.4. L'organisme de catégorie D 14

2.4.5. Le soutien admissible par catégorie 14

Tableau 2 - Soutien offert par la DS 14

3. LE PROCESSUS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN 13

Tableau 3 - Cheminement de la demande 14

Tableau 4 - Dépôt de la demande 14

Tableau 5 - Procédure de perte de soutien 15

3.5. Le retrait volontaire 15

3.6. L'organisme non-admissible 16

ANNEXE 1 - LISTE DES RÉFÉRENCES UTILISÉES POUR ÉLABORER LA POLITIQUE 16

RÉFÉRENCES PROVENANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL 16

RÉFÉRENCES PROVENANT D'AUTRES SOURCES 16

1. LES FONDEMENTS ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN

1.1. LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN

La présente Politique de soutien vise à instaurer un processus formel d'admissibilité et de soutien des organismes sans but lucratif (OSBL) qui œuvrent en collaboration avec la Division de la gestion des installations sportives (DGIS). Son objectif ultime est de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de l'ensemble de la population en ce qui concerne l'offre de service en sports et en activité physique.

La Ville de Montréal s'associe avec des OSBL pour offrir des services en sports et en activités physiques qui répondent aux besoins de la population montréalaise et s'engage à ce qu'aucune forme de discrimination ne limite la participation de quiconque. Pour préciser les orientations de la Ville en matière d'inclusion, la DGIS intègre l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+), pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait[1], à l'ensemble de ses décisions, afin d'offrir des services publics mieux adaptés à tous.

La Politique de soutien est un engagement formel de la DGIS qui officialise une relation avec un OSBL. Cette relation est fondée sur la réciprocité et permet un échange entre l'organisme offrant des services à la population montréalaise et la DGIS qui lui fournit un soutien pour le faire. Le but est de réaliser un projet commun d'offre de service en précisant de part et d'autre les responsabilités à respecter.

L'organisme admissible qui dépose un projet dans l'un des programmes officiels de la DGIS devra se conformer aux modalités de suivi de gestion de la convention. Il devra aussi reconnaître la responsabilité de contrôle et de reddition de compte par la Ville.

La Politique de soutien a été modifiée pour refléter les orientations de la Ville concernant le :









1.2. Les installations, la mission de la Direction des sports et la mission de la Division de la gestion des installations sportives

1.2.1. Les installations sportives relevant du conseil municipal

Entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2008, la gestion, le financement et les activités qui se déroulaient au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Michel-Normandin et à l'aréna Maurice-Richard relevaient du conseil d'agglomération de Montréal. Depuis 2009, ces installations relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal. En 2012, l'installation appelée le TAZ est devenue une installation qui relève de la Ville de Montréal. Depuis deux autres installations relevant du conseil

[1] Ministère de l'Éducation, Guide synthèse sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

municipal se sont ajoutées à la liste : le complexe sportif Marie-Victorin et ses équipements, que la Ville a acquis en 2016 et le nouveau Stade de soccer de Montréal inauguré en 2017.

La vocation des installations relevant du conseil municipal est d'accueillir une pratique sportive allant du niveau régional au niveau international.

Les caractéristiques spécifiques de ces INSTALLATIONS

- Elles se distinguent par la diversité des installations sportives regroupées sur un même site, particulièrement au complexe sportif Claude-Robillard.
- Elles comprennent des équipements spécialisés pour la majorité des plateaux sportifs.
- Elles disposent de plateaux sportifs de très grandes dimensions, ce qui occasionne des coûts élevés. En effet, même lorsque des activités locales s'y déroulent, les frais d'entretien des plateaux, de réparation et de mise aux normes sont considérables, puisqu'elles répondent aux critères particuliers du sport de haut niveau (dimensions imposantes des enceintes des plateaux sportifs, des gradins attenants, des locaux d'appoint, des vestiaires et des halls d'entrée).

La vocation d'accueil de grands événements sportifs

- Ces INSTALLATIONS se distinguent par l'accueil d'événements sportifs d'envergure et sont régulièrement les hôtes de divers événements métropolitains, provinciaux, nationaux et internationaux.
- Ces INSTALLATIONS comprennent les services d'appoint nécessaires pour pouvoir accueillir de tels événements : un nombre élevé de gradins (piscines, pistes d'athlétisme, terrains de soccer, etc.), des vestiaires nombreux, des salles d'équipes, etc.

La spécificité des clientèles de ces INSTALLATIONS

a) La provenance de la clientèle

La clientèle des clubs sportifs de ces INSTALLATIONS provient non seulement de l'ensemble du territoire de la Ville, mais également de l'extérieur de celui-ci. Ainsi, certain.es citoyen.nes des villes liées de l'agglomération de Montréal et même des personnes provenant de l'extérieur de l'agglomération de Montréal fréquentent aussi les installations, attiré.es par leur grande qualité.

b) La spécificité des clientèles

Selon les activités qui s'y déroulent, les INSTALLATIONS accueillent des clientèles diverses, autant internationales, nationales, provinciales et locales. Toutefois, leur vocation première demeure le sport de compétition. Et c'est justement en raison de cette vocation et de la nature des équipements dont elles sont dotées que ces INSTALLATIONS relèvent du conseil municipal.

c) La clientèle locale

Aux activités dédiées à des clientèles visant le sport de haut niveau s'ajoutent des activités destinées à la clientèle locale des arrondissements qui profite des installations en raison de leur proximité. Ces activités complémentaires aux activités sportives compétitives font en sorte que les installations sont également reconnues à titre d'équipement municipal, ce qui permet d'optimiser leur utilisation.

1.2.2. La mission de la Direction des sports et la mission de la Division de la gestion des installations sportives

La mission de la Direction des sports (DS)

Dans l'intérêt des citoyen.es et pour le rayonnement de Montréal en tant que métropole sportive de premier ordre ayant accueilli les Jeux olympiques de 1976, la Direction des sports :

- Propose des orientations stratégiques, élabore des programmes et offre son expertise à l'administration montréalaise, aux arrondissements et à ses partenaires, en matière d'installations sportives, d'événements sportifs d'envergure, de sport de haut niveau, de pratique sportive et d'activité physique ;
- Assume un leadership de coordination des interventions sur le territoire montréalais, en concertation avec les arrondissements et avec divers organismes, pour le développement du sport et de l'activité physique ;
- Offre une programmation variée d'activités physiques et sportives organisées par les partenaires ou en régie, cette offre étant diversifiée, inclusive, accessible et adaptée à l'ensemble de la population montréalaise ;
- Met à la disposition des jeunes athlètes montréalais, des lieux de qualité pour l'entraînement et pour la compétition dans les équipements sportifs relevant du conseil municipal.

La mission de la Division de la gestion des installations sportives (DGIS)

La DGIS et la Division des sports et de l'activité physique sont les deux divisions de la DS.

La DGIS gère les INSTALLATIONS sportives d'envergure relevant du conseil municipal. L'équipe de gestionnaires et le personnel de la DGIS, en collaboration avec les partenaires, soutiennent la pratique de l'activité physique, le développement de la pratique sportive, le sport de haute performance et le déploiement d'événements sportifs, en offrant aux athlètes et au grand public des services de qualité, accessibles et inclusifs.

Dans la présente Politique de soutien, les responsabilités de la DGIS découlant de sa mission sont, notamment, de :

- Reconnaître et maintenir les liens avec les organismes concernés ;
- Mettre en œuvre les éléments de la Politique de soutien ;
- Coordonner des ententes avec les organismes situés dans les installations relevant du conseil municipal, s'il y a lieu.

Les programmes de soutien découlant de la mission

Certains programmes de soutien découlent de la spécificité de ces INSTALLATIONS et de la MISSION. Pour plus d'informations concernant la description, les buts, les objectifs généraux, les principes directeurs et les indicateurs de résultats, veuillez consulter les programmes de soutien. Le programme CLUBS SPORTIFS est le programme prioritaire de la Politique de soutien puisqu'il résulte directement de la spécificité des INSTALLATIONS et de la MISSION. À l'offre d'activités conçues pour les athlètes de haut niveau qui s'entraînent dans des INSTALLATIONS s'ajoutent des activités destinées aux clientèles locales des arrondissements dans lesquels se trouvent les INSTALLATIONS. C'est le cas du programme ACTIVITÉS PHYSIQUES ou de tout autre programme que la DGIS pourrait reconnaître afin d'optimiser l'utilisation des INSTALLATIONS.

1.3. Les objectifs de la Politique de soutien

La Politique vise à doter la DGIS d'orientations claires et objectives en matière d'admissibilité et de soutien aux organismes œuvrant au sein des installations relevant du conseil municipal.

Ses objectifs sont les suivants :

- Faire connaître les priorités et la mission de la DGIS auprès des organismes concernés ;
- Préciser l'admissibilité et le soutien auprès des organismes, selon leur classification ;
- Favoriser une utilisation juste et optimale des ressources publiques disponibles ;
- Déterminer les exigences liées au maintien de l'admissibilité et à la reddition de comptes ;
- Confirmer le rôle des organismes offrant des activités physiques et sportives inclusives au profit de

l'ensemble de la population montréalaise ;

- Veiller à la saine gouvernance des organismes soutenus par la Ville.

La Ville de Montréal a la responsabilité de répartir équitablement les ressources dont elle dispose. L'application du principe d'équité en matière de contributions financières reste limitée par la disponibilité du budget, à savoir, la capacité financière de la Ville de répondre positivement aux besoins. Cette notion d'équité implique l'obligation de prioriser et ne doit pas être confondue avec la notion d'égalité. Il est possible qu'un organisme soit admissible au soutien financier, mais que la DGIS ne dispose pas des ressources nécessaires qui lui permettraient d'allouer le soutien souhaité.

1.4. Définitions

POLITIQUE : ce terme fait référence à la présente Politique de soutien des organismes.

MISSION : ce terme fait référence à la mission de la DS et à la mission de la DGIS.

INSTALLATIONS : ce terme fait référence aux installations qui relèvent du conseil municipal. Les INSTALLATIONS sont :

- L'aréna Maurice-Richard
- L'aréna Michel-Normandin
- Le complexe sportif Claude-Robillard
- Le complexe sportif Marie-Victorin
- Le Stade de soccer de Montréal
- Le TAZ

CLUBS SPORTIFS : il s'agit d'organismes structurés et fédérés encadrant le développement des athlètes dans une discipline sportive ayant une finalité de performance au sein des réseaux régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Le club sportif est un organisme unidisciplinaire ou multidisciplinaire regroupant des membres qui partagent un même intérêt pour la pratique de leur sport.

ORGANISMES EN ACTIVITÉ PHYSIQUE : ces organismes s'adressent à la population en général et s'appliquent à la pratique, libre ou encadrée, d'activités de toutes sortes : activités ludiques, activités sportives (découverte, initiation, récréation), mise en forme, plein air, danse et déplacements actifs.

OSBL : les organismes sans but lucratif offrent des services à l'ensemble de la population montréalaise et cherchent à obtenir l'admissibilité afin d'obtenir du soutien immobilier, l'expertise-conseil et le soutien financier (selon les ressources disponibles). De plus, ce soutien s'ajuste en fonction des priorités et des orientations de la Ville en matière de sport et de loisir.

ASSOCIATION RÉGIONALE : ces associations ont le mandat de soutenir les clubs affiliés de leur discipline et de leur région respective. Elles jouent un rôle dans le développement de leur sport qui consiste à favoriser la concertation et la collaboration entre les différents clubs de leur région.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)dans une perspective intersectionnelle (+) :

- Est un processus, un outil et une méthode d'analyse et d'action ;
- Qui vise à lutter contre les discriminations existantes ;
- En tenant compte des droits et des réalités spécifiques des personnes vivant plusieurs discriminations simultanément (l'intersectionnalité).

Voici des liens utiles : le Guide ADS+ 101 et la formation en ligne externe La démarche ADS+

2. L'ADMISSIBILITÉ ET LE SOUTIEN DES ORGANISMES

Les conditions d'admissibilité permettent d'évaluer si un organisme est admissible au soutien. La conformité aux conditions ne garantit pas l'obtention d'un soutien. Finalement, l'admissibilité est une condition préalable au soutien de la DGIS.

2.1. Les critères d'exclusion

La Politique de soutien s'adresse aux OSBL qui ont une vocation sportive. Elle ne concerne pas :

- Les organismes institutionnels, publics ou parapublics ;
- Les ordres professionnels et les organisations syndicales qui ont uniquement pour mission de soutenir, de régir ou de protéger les intérêts du milieu professionnel, des affaires, du travail ou de leurs propres membres ;
- Les organisations à caractère politique qui font la promotion d'une action politique partisane (rattachée à un parti ou à une cause politique) ;
- Les organisations à caractère religieux qui ont uniquement pour mission la promotion des croyances religieuses ou qui célèbrent des services et des rites religieux ;
- Les fondations et les organismes à vocation philanthropique qui ont uniquement pour mission de recueillir et de distribuer des fonds ;
- Les organismes qui ont uniquement pour mission le soutien ou l'accompagnement des personnes malades, des personnes qui sont aux prises avec une dépendance ou des personnes judiciarisées ;
- Les fédérations québécoises non reconnues par Sport Québec ou les fédérations canadiennes non reconnues par Sport Canada.

Considérant la vocation sportive des programmes, les activités et les services suivants sont exclus :

- Les projets qui ne correspondent pas à la mission de la DGIS ou qui ne constituent pas un prolongement de celle-ci ;
- La sous-location des installations ou l'utilisation des biens par un tiers ;
- Les utilisations ne respectant pas les contraintes liées aux locaux selon la DGIS.

2.2. Organismes exclus du processus de la présente Politique

Dans les cas suivants, les OSBL doivent se référer à l'instance municipale avec laquelle ils ont déjà une entente :

- Les organismes soutenus par un arrondissement pour la réalisation de leur mission ;
- Les associations régionales ;
- Les fédérations québécoises reconnues par Sport Québec ou les fédérations canadiennes reconnues par Sport Canada uniquement en l'absence d'une fédération québécoise reconnue par Sport Québec.

Si votre organisme sportif est déjà reconnu par un arrondissement, adressez vos demandes de plateaux à votre responsable en arrondissement. Il les fera parvenir directement à la DGIS.

2.3. Les conditions de succès

Les types de collaboration avec les organismes du milieu sont nombreux. La DGIS comprend que la réussite de l'un ou l'autre de ces types de collaboration nécessite d'abord de la transparence, un sens de l'interdépendance et un leadership solide. Cette collaboration s'appuie également sur des orientations appelées à baliser les relations entre les parties, soit :

- Établir une coopération avec les OSBL qui favorisent l'accessibilité à des sports et à des activités physiques ;
- Reconnaître la responsabilité de l'administration municipale en matière d'orientation de l'offre de service inclusive, d'établissement d'objectifs, de contrôle, de gestion et de reddition de comptes en sports et en activité physique ;
- Reconnaître l'expérience et l'expertise de chacun des organismes du milieu ;
- Reconnaître la capacité de gestion et d'analyse des organismes, quant à la planification, à l'organisation, à la direction, au contrôle et à l'évaluation.

2.4. Les critères généraux d'admissibilité

Les conditions d'admissibilité permettent d'évaluer si un organisme est admissible à un soutien. La conformité aux conditions ne garantit pas l'obtention d'un soutien ; seule l'analyse réalisée ultérieurement par la DGIS, après le dépôt de projet, le déterminera. La DGIS se réserve le droit de reconnaître le nombre d'organismes qu'elle jugera suffisant pour les programmes CLUBS SPORTIFS et ACTIVITÉS PHYSIQUES.

L'organisme admissible devra se conformer aux modalités de suivi de gestion de la convention. Il devra également respecter les buts et les objectifs du programme pour lequel il s'associe à la DS, soit : CLUBS SPORTIFS et ACTIVITÉS PHYSIQUES. Il devra aussi reconnaître la responsabilité de contrôle et de reddition de compte par la Ville.

L'organisme admissible devra fonctionner en toute transparence, présenter une reddition de comptes claire et complète à ses membres, aux parties prenantes et au public (Ville, partenaires financiers, etc.). Devra également s'assurer d'une saine gestion, d'une santé financière stable et d'une gouvernance répondant aux exigences de la Ville.

Tableau 1 - Critères généraux d'admissibilité

	CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ
1	Avoir une mission compatible avec celle de la DGIS, notamment au niveau de l'impact de l'offre de service dans le milieu et de son lien avec les priorités identifiées par la DGIS. Avoir des lettres patentes comportant des objets reliés à l'offre d'activités physiques et sportives inclusives dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
2	Être un organisme dûment constitué selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38) et la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (S.R.C. 1970, c. C-32, articles 153 et ss.). Ne pas être en défaut, en vertu de toute loi lui étant applicable. L'organisme doit déposer une déclaration attestant qu'il n'y a pas, à sa connaissance et contre lui, des réclamations relatives à toute exigence légale. Avoir un dossier actif et à jour au Registraire des entreprises.
3	Être doté de règlements généraux à jour favorisant la participation et le fonctionnement démocratique de l'organisme, favorisant l'information aux membres et la prise de décision par l'ensemble des membres du conseil d'administration (CA) et préconisant que les membres du CA agissent avec honnêteté et loyauté et uniquement dans l'intérêt de l'organisme, et ce, sans discrimination. N'a comme administrateur aucun fonctionnaire de la Ville de Montréal sur son conseil d'administration siégeant autrement qu'à titre d'observateur, à moins d'avoir fait une déclaration auprès des autorités municipales.
4	Tenir une assemblée générale annuelle des membres de l'organisme et avoir un CA constitué d'administrateurs démocratiquement élus lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de ses membres, dûment convoquée. Les membres du CA ou de la structure décisionnelle sont bénévoles et sans lien d'emploi ou contractuel avec l'organisme (incluant la fonction de directrice générale ou directeur général), à moins que ce soit prévu dans leurs règlements généraux pour un mandat ponctuel.
5	Démontrer une gestion financière saine et transparente comprenant un processus d'information intégrale des données financières aux membres du CA, la remise des états financiers à l'AGA et une gestion favorisant la réalisation des objets sans but lucratif de l'organisme. Démontrer une capacité d'autofinancement, et n'a aucune dette envers la Ville.
6	Détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 5 M$ couvrant les blessures corporelles, les dommages matériels et les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. Un organisme fédéré doit être couvert par une assurance responsabilité de la fédération ou du regroupement auquel il est associé.
7	Agir en complémentarité avec les autres organismes utilisant les INSTALLATIONS.
8	Être légalement constitué depuis au moins deux ans et son nom légal est inscrit au fichier des fournisseurs de la Ville.
9	Démontrer une participation active dans son milieu associatif (ex. : membre d'une fédération reconnue, etc.).
10	Avoir son siège social ou opérer un point de service sur le territoire de la Ville de Montréal et avoir au moins 65 % de sa clientèle qui réside sur le territoire montréalais.
11	L'organisme doit adopter un règlement en lien avec l'intégrité et la sécurité et veiller à ce que ses membres le respectent.
12	Fournir le certificat de francisation ou l'attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur ou l'attestation d'inscription et ne pas faire partie des organismes non conformes au processus de francisation conformément à la loi 96.
13	Déposer sa demande de projet complète dans les délais prescrits, dûment signée et datée par un représentant autorisé de l'OSBL. Remettre l'ensemble des documents requis permettant de démontrer que l'organisme est admissible à la Politique de soutien.

Le fait qu'un organisme réponde à la totalité des critères d'admissibilité ne constitue pas nécessairement un droit à l'obtention d'un soutien et n'engage pas non plus la DGIS à fournir un soutien puisqu'elle est également assujettie à plusieurs impératifs, notamment la disponibilité des ressources. L'organisme admis doit faire la mise à jour annuelle des documents requis afin de maintenir son statut.

2.5. La classification des organismes

Afin de favoriser le soutien équitable des organismes, la Politique de soutien précise les différentes catégories d'organismes qui peuvent bénéficier d'un soutien formel de la DGIS ainsi que du soutien qui s'y rattache. Cependant, l'organisme doit avoir répondu à tous les critères généraux d'admissibilité. La Politique de soutien répertorie quatre catégories d'organismes :

2.5.1. L'organisme de catégorie A

Il s'agit d'un OSBL dont la mission est directement liée au développement vers l'excellence de l'athlète. Cet organisme :

- Intervient directement dans la MISSION de la DGIS ;
- Propose une offre de service spécifique au développement d'une discipline sportive ou d'un regroupement de disciplines sportives, inscrites dans un réseau de compétition ;
- Développe et favorise l'émergence d'athlètes, de l'initiation jusqu'au niveau le plus élevé de pratique ;
- Agit en complémentarité des autres organismes de la catégorie A et de la catégorie B ;
- Est affilié à une fédération québécoise reconnue par Sport Québec ou à une fédération canadienne reconnue par Sport Canada uniquement en l'absence d'une fédération québécoise reconnue par Sport Québec ;
- Est reconnu dans le milieu sportif et réalise de façon régulière des activités sportives.

2.5.2. L'organisme de catégorie B

Il s'agit d'un OSBL dont la mission est d'offrir des services inclusifs en activité physique qui contribuent au mieux-être des citoyen.nes. Cet organisme :

- Intervient dans la MISSION de la DGIS ;
- Entretient avec la DGIS une collaboration régulière ou ponctuelle ;
- Agit en complémentarité des autres organismes de la catégorie A et de la catégorie B ;
- Offre des services inclusifs qui sont considérés comme récréatifs et complémentaires.

2.5.3. L'organisme de catégorie C

Il s'agit d'une ASSOCIATION RÉGIONALE ou d'un CLUB SPORTIF associé à un arrondissement et qui utilise régulièrement les INSTALLATIONS afin d'y tenir une partie de sa programmation en sports et en activité physique. Cet organisme :

- Détient une entente en vigueur d'une durée minimale d'un an avec la Ville ou un arrondissement de Montréal ;
- Peut offrir ses activités à un territoire limité spécifique de la Ville de Montréal ;
- N'a pas l'obligation d'agir en complémentarité des organismes de catégories A et B.

La DGIS peut accorder à l'ASSOCIATION RÉGIONALE ou au CLUB SPORTIF associé à un arrondissement, une tarification préférentielle allant même jusqu'à la gratuité pour le soutien locatif, selon les ressources disponibles, et ce, indépendamment du territoire desservi sur le territoire de la Ville de Montréal. Les organismes PANAM font partie de cette catégorie.

2.5.4. L'organisme de catégorie D

Il s'agit d'un OSBL dont l'intervention est liée à la mission de sport de haut niveau de la DGIS. Une entente devra être convenue et définie avec cet organisme pour la location des plateaux sportifs disponibles ou d'autres locaux. Cet organisme :

- Est une fédération québécoise reconnue par Sport Québec ou une fédération canadienne reconnue par Sport Canada uniquement en l'absence d'une fédération québécoise reconnue par Sport Québec, qui s'adresse à un nombre limité et sélectionné d'athlètes et non à l'ensemble de la population montréalaise ;
- Est appuyé par sa fédération sportive (autre que les clubs sportifs des catégories A, B ou C). C'est la fédération sportive qui s'adresse à la DGIS pour demander des plateaux sportifs.

2.5.5. Le soutien admissible par catégorie

La DGIS offre aux organismes admis différents types de soutien, qu'elle octroie en fonction de ses orientations, des priorités, des ressources disponibles, du statut attribué à l'organisme et selon la nature des activités réalisées. Les différents types de soutien sont les suivants :

Tableau 2 - Soutien offert par la DGIS

RÉSUMÉ DU SOUTIEN OFFERT PAR LA DGIS				
SOUTIEN	**CATÉGORIE**			
	A	**B**	**C**	**D**
PROFESSIONNEL Accompagnement de l'organisme dans la réalisation de son offre de service (outils administratifs, références, etc.).	**X**	**X**		
IMMOBILIER Soutien offert en prêts de locaux, d'installations sportives, d'entreposage de matériel et d'équipements spécifiques pour la réalisation de l'offre de service par le biais d'une convention, d'une entente ou de la reconnaissance d'une entente. Le soutien peut être un tarif préférentiel ou la gratuité selon les Règlements sur les tarifs en prêt d'installations (Assemblées, réunions et formations). À moins d'autorisation préalable de la DGIS, l'organisme s'engage à utiliser les locaux selon l'usage premier des espaces.	Gratuité **X**	Gratuité **X**	Gratuité ou tarif préférentiel **X**	Règlement sur les tarifs ou tarif préférentiel **X**
FINANCIER Soutien offert sous forme de contributions financières pour la réalisation d'un projet dans le cadre des programmes reconnus par la DGIS et selon les disponibilités budgétaires, à condition que l'organisme respecte les critères d'admissibilité spécifiques du programme en question.	**X**	**X** Section 2.5.7		

2.5.6. Précisions au soutien financier accordé aux organismes Clubs sportifs - catégorie A

Le montant consenti sera décrit et intégré à la convention signée entre l'organisme et la DGIS. Le financement tient compte, entre autres, des éléments suivants :

- Les ressources financières disponibles ;
- Le niveau de services offert par l'organisme à la clientèle jeunesse montréalaise ;
- La capacité d'autofinancement annuelle de l'organisme ;
- Le développement d'athlètes identifiés ;
- L'ADS+ et les services offerts par l'organisme.

2.5.7. Précisions au soutien financier accordé aux organismes Clubs sportifs et Activités physiques - catégorie A et B

Selon les ressources disponibles, la DGIS pourrait appuyer une demande ponctuelle visant l'inclusion des clientèles montréalaises. Le montant du soutien maximal ne pourra pas excéder 4 999 $, taxes incluses et ne pourra pas excéder 50 % du coût total de la demande. Le financement tient compte, entre autres, des éléments suivants :

- Les coûts d'une nouvelle demande pour une clientèle défavorisée ou considérée comme étant marginalisée ;
- Les demandes soumises ne doivent pas dupliquer des activités et des projets existants ou similaires ou faire partie de la programmation régulière de l'organisme ;
- L'octroi d'un soutien financier est sous réserve de la disponibilité des fonds requis ;
- La soumission d'un projet n'engage pas la DGIS à octroyer un soutien financier quelconque ou la totalité du montant demandé.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles et ne pourront être remboursées :

- Les taxes ;
- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou à un participant (ex. : articles promotionnels, prix de participation, bourse, etc.) ;
- L'achat de nourriture ;
- Les projets recevant déjà du financement de la Ville ;

Pour les projets retenus, le soutien financier est accordé après approbation des instances concernées et lorsque tous les documents exigés seront remis à la DGIS. La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- Si la réalisation du projet lui porte préjudice.
- Si un ou des renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par lui sont faux ou inexacts.
- Si tous les documents exigés à la suite de la tenue du projet ne sont pas remis à la DGIS.

3. LE PROCESSUS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN

3.1. Le dépôt de la demande de soutien

Pour être admis officiellement par la DGIS, un organisme doit répondre à plusieurs critères. Il doit déposer un dossier complet, sans quoi, l'analyse de la demande ne pourra être effectuée. Le cycle du soutien est valide pour une période de trois (3) ans. Ainsi, chaque année, l'organisme doit faire la mise à jour des documents afin de maintenir son admissibilité durant cette période. Si l'organisme a manqué le cycle de demande de soutien de trois ans, il pourra déposer sa demande le 30 juin de chaque année. À la fin de la

période de trois (3) ans, il faudra entamer un autre processus d'admissibilité. Un organisme qui désire obtenir un soutien doit remplir le formulaire de demande de soutien et le déposer auprès de la DGIS, avec les documents permettant de vérifier sa conformité aux critères d'admissibilité, comme suit :

Tableau 3 - Cheminement de la demande

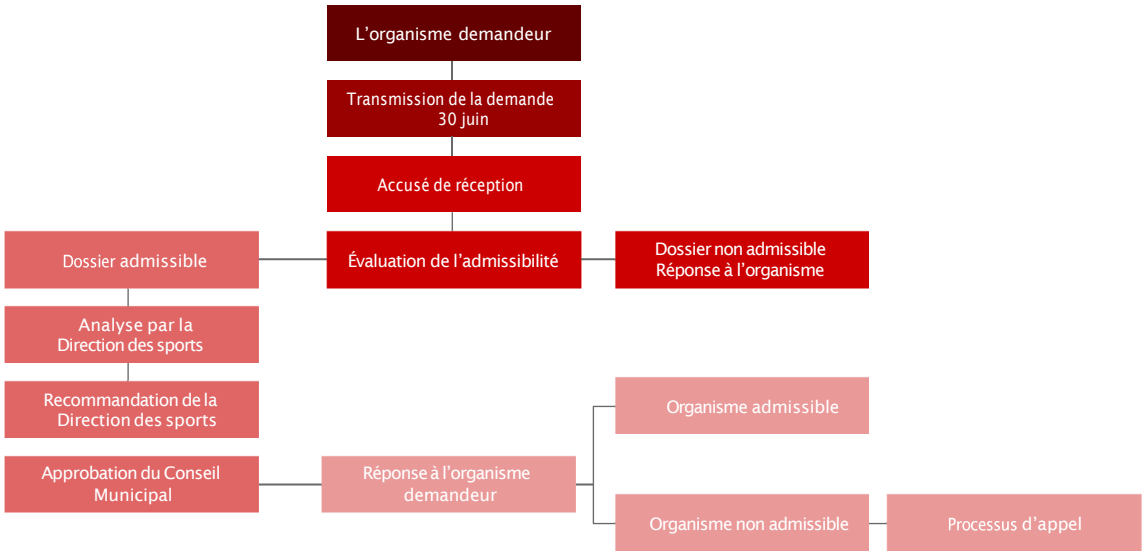

3.2. Le dépôt de la demande et la durée du soutien

La Politique définit la catégorie de l'organisme et le niveau de soutien que lui accorde la DGIS. En général, le soutien est valable pour une période de trois (3) ans à partir de la date de son approbation officielle et se renouvelle automatiquement, année après année, à condition que l'organisme respecte les critères de la Politique de soutien. Cependant, dans le cas des organismes qui seront admis au courant de la période des trois (3) ans, leur soutien aura une durée moindre. Toutefois, ils pourront faire partie du prochain processus de soutien général qui, lui, durera trois (3) ans, à condition que l'organisme respecte les critères de la Politique de soutien.

Pour obtenir de l'aide ou pour tout complément d'information concernant le dépôt d'une demande de soutien, les organismes sont invités à communiquer avec leur Répondant. Si vous n'avez pas de Répondant, veuillez communiquer avec la DGIS via le site de la Ville de Montréal.

L'organisme doit fournir tous les documents du tableau 4 au Répondant. De plus, chaque année, il devra soumettre sa reddition de comptes, au plus tard 30 jours après son AGA. Par ailleurs, la DGIS pourrait lui demander de fournir d'autres documents, en plus des documents énumérés dans le tableau.

3.3. Processus d'appel

Une nouvelle demande de soutien pourra être déposée le 30 juin de chaque année, si l'organisme démontre par écrit que des changements importants ont été apportés aux éléments pour lesquels le soutien lui avait été refusé.

Tableau 4 - Dépôt de la demande

LISTE DES DOCUMENTS À REMETTRE	MISE À JOUR
Le formulaire de soutien (déclaration de conformité, information sur la mission de l'organisme, engagement à respecter les exigences liées à la Politique, d'assurer l'intégrité des personnes, etc.)	Au dépôt de la demande
Une copie de son acte constitutif (ex. : lettres patentes complètes) conforme aux règlements généraux	Au dépôt de la demande ou en cas de changement
Les règlements généraux révisés depuis moins de trois ans	Au dépôt de la demande ou en cas de changement
Une copie des assurances responsabilité civile d'au moins 5 M$ incluant un avenant dans laquelle la Ville est désignée coassurée	15 jours avant la date d'échéance de l'assurance
La dernière déclaration au registraire des entreprises	Annuelle, 30 jours après l'AGA
Le procès-verbal de la dernière AGA, adopté	Annuelle, 30 jours après l'AGA
Les états financiers du dernier exercice complété et remis lors de l'AGA	Annuelle, 30 jours après l'AGA
Le dernier rapport annuel des activités	Annuelle, 30 jours après l'AGA
Les coordonnées des membres du CA incluant les informations du gabarit	Annuelle, 30 jours après l'AGA
L'offre de service détaillée de l'année en cours, par session, démontrant que l'offre est complémentaire aux autres organismes de la catégorie A et B	Annuelle ou selon le cas par session
La preuve qu'au moins 65 % de sa clientèle réside sur le territoire montréalais	Annuelle
La résolution du CA datant de moins de deux ans et désignant le signataire autorisé de l'organisme	Au dépôt de la demande ou en cas de changement
Une preuve de participation active dans son milieu associatif (organismes en ACTIVITÉS PHYSIQUES)	Annuelle
Une preuve d'affiliation de la fédération sportive encadrant la discipline visée par l'organisme et certifiant qu'il en est membre (CLUBS SPORTIFS)	Annuelle
La preuve de son règlement en lien avec l'intégrité et la sécurité et comment ses membres la respectent	Au dépôt de la demande ou en cas de changement
Un certificat ou l'attestation de francisation	Au dépôt de la demande ou en cas de changement

Un organisme qui aurait omis de transmettre la documentation requise durant une année civile ne pourra pas demander de rétroactivité pour tout soutien financier non versé.

Au cours de l'analyse de la demande, la DGIS pourrait demander des renseignements et des documents complémentaires. Il est de la responsabilité de l'organisme demandeur de les fournir, et ce, en respectant les délais prescrits.

La Ville ne recueille que les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de la mise en œuvre du programme. Les employés Ville utilisent les renseignements personnels uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été collectés et avec précaution tout au long du traitement de ceux-ci. La Ville détruira les renseignements personnels, sous réserve des délais de conservation prévus par une loi, lorsque sont atteintes les finalités pour lesquelles ils ont été collectés.

3.4. La révision et la perte de soutien

Une révision du soutien peut s'avérer nécessaire à tout moment. Cette révision peut s'effectuer à la demande de l'organisme ou de la DGIS et sur avis écrit seulement. La DGIS peut exiger en tout temps d'un organisme admis qu'il fournisse des documents supplémentaires à la demande de la Ville. Si l'organisme omet de présenter ces documents additionnels ou fournit de faux renseignements, il risque de perdre son soutien.

Un organisme qui ne remplit plus les critères relatifs à sa classification peut perdre son admissibilité et le soutien professionnel, immobilier ou financier offert par la DGIS. Lorsqu'un organisme ne transmet pas la reddition de comptes annuelle exigée, dans les délais prescrits, la présente procédure de perte de soutien sera entamée.

Tableau 5 - Procédure de perte de soutien

Nombre de jours avant la perte de l'admissibilité	Action
Jour 1 - Après le non-respect de l'une ou plusieurs conditions essentielles sur le plan juridique ou administratif ou sur le plan de l'intervention.	1er avis par courriel informant l'organisme des mesures nécessaires au maintien de son admissibilité et précisant les documents, les informations ou les changements nécessaires ainsi que du délai prescrit pour remédier à la situation.
30 jours	Rencontre avec l'organisme, si nécessaire
60 jours	Second avis de la DGIS invitant l'organisme à corriger la situation dans un délai prescrit et l'informant des conséquences éventuelles à son manquement.
90 jours	Rencontre avec le CA afin de trouver une solution, si nécessaire
120 jours	Avis final informant l'organisme qu'une recommandation pour le retrait ou la modification de son statut d'organisme admis sera présentée à une prochaine séance du comité exécutif. Cet avis indiquera la perte des droits associés à son admissibilité, sans autre avis.

3.5. Le retrait volontaire

Un organisme qui souhaite le retrait de son admissibilité peut, en tout temps, faire parvenir une demande par écrit à la DGIS en l'appuyant d'une résolution de son CA signifiant le souhait de ne plus être admis. Le retrait de l'admissibilité devient effectif au moment de la réception de la demande. La DGIS procèdera à la récupération des ressources qui ont été allouées à cet organisme, selon les ententes en vigueur.

3.6. L’organisme non-admissible

En cas de refus, l’organisme pourra déposer une nouvelle demande l’année suivante, selon les délais établis. L’organisme devra démontrer qu’il a apporté les changements nécessaires en ce qui concerne les éléments pour lesquels l’admissibilité lui avait été refusée. L'octroi du soutien par la DGIS est soumis à des processus normés, les décisions sont finales et non négociables.

4. EXIGENCES LIÉES AU MAINTIEN DE L’ADMISSIBILITÉ

4.1 Reddition de comptes annuelle

L’organisme admis par la DGIS doit fournir annuellement une reddition de comptes au plus tard 30 jours après l’année financière de l’organisme, voici la liste des exigences :

- La dernière déclaration au registraire des entreprises ;
- Le procès-verbal adopté lors de la dernière AGA ;
- Le dernier rapport annuel des activités ;
- Les coordonnées des membres du CA (incluant leur rôle, nom, adresse, numéro de téléphone et courriel) ;
- La preuve de renouvellement d'assurance responsabilité civile selon l’échéance prévue ;
- Respecter le protocole d’entente ou la convention en vigueur s’il y a lieu ;
- Les états financiers du dernier exercice complété et remis lors de l’AGA selon les modalités transmises par la DGIS ;
- Etc.

4.2 Autres exigences

En cours d’année, l’organisme s’engage à :

- Informer le responsable de la DGIS concernant tout changement de l’organisme (composition du CA, lettres patentes, etc.) ;
- Ne pas servir de prête-nom, c’est-à-dire de ne pas utiliser ses privilèges d’organisme admis à des fins personnelles ou pour un tiers ;
- Respecter la Charte de la langue française en matière d'affichage et de communication lors de l’utilisation des installations municipales ;
- Respecter les orientations environnementales de la Ville lors de l'utilisation des installations municipales ;
- Adhérer aux principes du « Cadre de référence pour les camps de jour municipaux » de l’Association des camps du Québec (ACQ), le cas échéant pour les organismes offrant un camp de jour dans les installations de la DGIS. Ces documents peuvent être demandés à tout moment par la Ville. En cas de perte de l’attestation, l’organisme doit fournir un plan de redressement afin de récupérer son attestation au plus tard l’année suivante ;
- Déposer une résolution du conseil d'administration qui l'engage à effectuer la vérification des antécédents judiciaires des intervenants pour des activités auprès de clientèles vulnérables.

Pour conserver les privilèges que lui confère la Politique, l’organisme est responsable de maintenir son dossier à jour selon les délais prévus à la convention.

ANNEXE 1 - LISTE DES RÉFÉRENCES UTILISÉES POUR ÉLABORER LA POLITIQUE

RÉFÉRENCES PROVENANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional, Direction des sports, 2022
2. Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir, mai 2021
3. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Saint-Laurent, arrondissement St-Laurent, 2022
4. Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2021
5. Encadrement de soutien des organismes reconnus, arrondissement St-Léonard, 2019
6. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 2022
7. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, 2019
8. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, arrondissement du Sud-Ouest, 2017
9. Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, 2018
10. Politique de reconnaissance et d'accès aux soutiens des organismes de Montréal-Nord, arrondissement de Montréal-Nord, 2023

RÉFÉRENCES PROVENANT D'AUTRES SOURCES

1. Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), Gouvernement du Québec, 2020-2024
2. Politique d'admissibilité des organismes, une voie d'accès au soutien de la Ville de Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, 2023
3. Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, Ville de Québec, 2020
4. Politique d'admissibilité et de soutien des organismes, Ville de Valleyfield, 2020
5. Aide-mémoire pour mieux appliquer l'ADS+ à la Ville de Montréal, Relais femmes, 2019
6. Cadre de soutien - Loisirs, sports et vie communautaire, Ville de Gatineau, 2009
7. Demande de reconnaissance des organismes de Laval, Ville de Laval, 2012
8. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, Ville de Lorraine, 2010
9. Politique de la pratique sportive et de la vie active, Ville de Rivière-du-Loup, 2012
10. Politique-cadre de l'activité physique, du sport et du plein air, Ville de Shawinigan, 2010

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1259271001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25, sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-07 14:35

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259271001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des sports collabore avec Tennis Canada - Stade Jarry pour promouvoir et développer la pratique du tennis, au Centre de tennis du parc Jarry, en donnant à la population montréalaise un accès prioritaire aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs.

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Direction des sports, désire clarifier ses attentes envers les contractants concernés par le partage des renseignements personnels pour la réalisation de leurs mandats respectifs.

L'addenda joint à ce dossier vient apporter les clarifications à ce sujet, qui ne figurent pas dans les documents contractuels approuvés initiaux et en vigueur actuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 22 1316 - 21 novembre 2022
Approuver la convention de services de gré à gré avec Tennis Canada - Stade Jarry afin de donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary-Carter pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032. Autoriser une dépense maximale de 22 156 180,00 $ (taxes incluses) / Autoriser un ajustement additionnel récurrent de 277 737,08 $ (net de ristournes) par année à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dès 2023 jusqu'en 2032.

DESCRIPTION

L'addenda présente des modifications à la convention concernant certaines dispositions relatives au traitement des renseignements personnels.
La Loi 25 oblige les organismes et les municipalités à renforcer la protection des renseignements personnels, notamment en nommant un responsable, en adoptant une politique de confidentialité et en obtenant un consentement clair lors de la collecte de données. Elle impose aussi des mesures strictes en cas d'incident, et prévoit des sanctions

importantes en cas de non-conformité.

JUSTIFICATION

L'ajout des nouvelles dispositions à la Loi 25 requiert la mise en place de plusieurs actions de la part des contractants qui collectent des renseignements personnels au nom de la Ville. Ces mesures additionnelles doivent être clairement documentées afin de s'assurer que les contractants qui collectent des renseignements personnels au nom de la Ville sont conformes aux nouvelles spécifications de la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 19 et 20).
Il est également en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'inciter à une vie active et sportive, d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité et d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2025 : transmission des nouvelles spécifications
Automne 2026 : reddition de compte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Levy CHAMPAGNE
agent (e) de developpement d'activites culturelles physique s et sportives

Tél : 514-609-9032
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-31

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514-557-7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2025-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-06

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259271001*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : Approuver le projet d'addenda à la convention de Tennis Canada - Stade Jarry à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***Priorité #19*** | *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.* ***Priorité #20*** | *Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● *Offrir aux Montréalais.es des infrastructures sportives et récréatives modernes et de qualité.* ● *Créer un environnement et des conditions favorables au sport et à l'activité physique pour tous les citoyens.* ● *Accueil d'événements internationaux.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TENNIS CANADA - STADE JARRY

OBJET :
Résolution du conseil d'administration désignant une personne responsable de négocier et signer tout document relatif à l'entente entre la Ville de Montréal et Tennis Canada - Stade Jarry.

ATTENDU QUE :
Tennis Canada - Stade Jarry a signé une **entente avec la Ville de Montréal** incluant la prolongation du droit superficiaire, une convention de services, ainsi qu'un bail du clos de voierie.

IL EST RÉSOLU :
De désigner et autoriser le chef de la direction, GAVIN ZIV, à :

- être identifiée comme personne responsable,
- représenter Tennis Canada – Stade Jarry,
- signer les documents relatifs à cette entente.

La résolution ci-haut a été dûment adoptée par le conseil d'administration lors d'une assemblée tenue le 18 juin 2025.

Peter Kruyt
Peter Kruyt (Oct 22, 2025 22:27:15 EDT)

Peter Kruyt
Président du conseil

Josée Noiseux (Oct 23, 2025 00:22:11 MDT)

Josée Noiseux
Vice-présidente du conseil

Montréal, le 18 juin 2025
Dossier Entente Ville de Montréal

2025 Q2 Résolution TCSJ - Ville de Montréal

Final Audit Report 2025-10-23

Created:	2025-10-22
By:	Claudine Ferragut (cferragut@tenniscanada.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAfqiEyWsdm73fhrxD8JnG8bxwBbmm0bNu

"2025 Q2 Résolution TCSJ - Ville de Montréal" History

Document created by Claudine Ferragut (cferragut@tenniscanada.com)
2025-10-22 - 9:58:36 PM GMT

Document emailed to Peter Kruyt (kruyt@powercorp.com) for signature
2025-10-22 - 9:58:40 PM GMT

Document emailed to Josée Noixeux (jnoiseux@synchronicite.com) for signature
2025-10-22 - 9:58:40 PM GMT

Email viewed by Josée Noixeux (jnoiseux@synchronicite.com)
2025-10-22 - 11:16:16 PM GMT

Email viewed by Peter Kruyt (kruyt@powercorp.com)
2025-10-23 - 2:25:58 AM GMT

Document e-signed by Peter Kruyt (kruyt@powercorp.com)
Signature Date: 2025-10-23 - 2:27:15 AM GMT - Time Source: server

Document e-signed by Josée Noixeux (jnoiseux@synchronicite.com)
Signature Date: 2025-10-23 - 6:22:11 AM GMT - Time Source: server

Agreement completed.
2025-10-23 - 6:22:11 AM GMT

ADDENDA 1

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : TENNIS CANADA – STADE JARRY, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 285 rue Gary-Carter, Montréal, Québec, H2R 2W1, agissant et représentée par Gavin Ziv, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 14023 5870 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1017614734 TQ001

Ci-après, appelé(e) le **« Contractant »**

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville requiert les services du Contractant pour permettre l'accès aux Montréalais.es au Centre de tennis du parc Jarry, laquelle a été approuvée par la résolution CM22 1316 en date du 20 octobre 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant se préoccupent de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation de la Convention initiale par le Contractant peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en raison des nouvelles dispositions en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après après, la « Loi 25 ») afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle;

ATTENDU QUE le Contractant est responsable de mettre en place les nouvelles mesures pour se conformer à la Loi 25, en adoptant des règles qui encadrent sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et à faire preuve de transparence concernant celles-ci. Le Contractant doit apporter des précisions au consentement qui sera rempli par sa clientèle.

GZ
GZ

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée par l'ajout après l'article 1.6 de l'article suivant :

1.7 **« Incident de confidentialité »** : désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la « LAI »), de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection.

1.8 « **Renseignement personnel** » : désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

2. La Convention initiale est modifiée par l'ajout, après l'article 6.13, de l'article suivant :

« 6.14 **TRAITEMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

6.14.1 prendre connaissance et respecter la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164.

6.14.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

6.14.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

6.14.4 informer le Responsable/Directeur de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

6.14.5 détruire de manière irréversible les Renseignements personnels après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis auront été accomplies, à moins d'y être tenu en vertu de la loi;

6.14.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Contractant à cet article [6.14 Traitement des Renseignements personnels], notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

6.14.7 informer sans délai le Responsable/Directeur si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente Convention; »

3. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa dernière signature.

GZ
G Z

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Montréal, le e jour de 2025

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Par : _____
Gavin Ziv, Chef de la direction

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le jour de 2025 (résolution).

GZ

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

20 octobre 2022

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **TENNIS CANADA – STADE JARRY**, personne morale régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, dont l'adresse principale est située au 285, rue Garry-Carter, Montréal, Québec, H2R 2W1, agissant et représentée par Eugène Lapierre, vice-président principal Tennis Canada, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 14023 5870 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1017614734 TQ0001

Ci-après, appelé le « **Contractant** »

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la promotion et le développement du tennis et exploite le Centre de tennis du parc Jarry tel que ce terme est défini à l'article 1 de la présente convention;

ATTENDU QUE le Contractant est propriétaire du Centre de tennis du parc Jarry depuis 1995 aux termes d'un acte de cession de la propriété superficiaire intervenu entre les Parties, lequel sera renouvelé pour une durée additionnelle de trente (30) ans, soit du

1er janvier 2023 au 31 décembre 2052, le tout sous réserve de l'approbation par les instances compétentes de la Ville à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire que les citoyens.nes bénéficient d'aménagements sportifs de qualité, répondant aux normes et exigences en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, pour permettre l'accès aux Montréalais.es au Centre de tennis du parc Jarry. Les services attendus du Contractant aux termes de la présente convention sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE pour exécuter les services prévus à la présente convention, le Contractant doit détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics ou de toute autre autorité qui lui succède;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de services du Contractant.

1.2 « **Annexe 2** » : Schéma du Centre de tennis du parc Jarry.

1.3 « **Annexe 3** » : Liste des documents à transmettre annuellement par le Contractant.

1.4 **« Centre tennis du parc Jarry »** : Équipement situé au 285, rue Garry-Carter à Montréal, qui inclut un centre d'entrainement, 16 terrains de tennis intérieurs (dont 4 terrains de terre battue), 12 terrains de tennis extérieurs (dont un court central et un court numéro 1), un stationnement et l'aménagement paysager.

1.5 « **Responsable** » : Le Directeur de l'Unité administrative de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.6 « **Unité administrative** » : Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 ci-jointes, à donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er janvier 2023, à la condition que le Contractant soit propriétaire du Centre de tennis du parc Jarry et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 31 décembre 2032.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents et les renseignements qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition, tout service ou tout autre document soumis par le Contractant dans le cadre de sa prestation de services en faveur de la Ville;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres dans le cadre de sa prestation de services en vertu de la présente convention;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités ainsi que tous les documents mentionnés à l'Annexe 3;

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.11 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services tennistiques rendus en vertu de la présente convention;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations de services et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes jointes à la présente convention;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations de services et de tout autre document aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de vingt-deux millions cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-quatre dollars (22 185 744 $), étant toutefois convenu entre les Parties qu'à chaque année de la présente convention, la Ville versera des honoraires annuels ne pouvant pas excéder :

- Deux millions vingt-six mille cent quarante-sept dollars (2 026 147 $) en 2023;
- Deux millions soixante-six mille six cent soixante-dix dollars (2 066 670 $) en 2024;
- Deux millions cent huit mille trois dollars (2 108 003 $) en 2025;
- Deux millions cent cinquante mille cent soixante-trois dollars (2 150 163 $) en 2026;
- Deux millions cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-sept dollars (2 193 167 $) en 2027;
- Deux millions deux cent trente-sept mille trente dollars (2 237 030 $) en 2028;

- Deux millions deux cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-et-onze dollars (2 281 771 $) en 2029;
- Deux millions trois cent vingt-sept mille quatre cent six dollars (2 327 406 $) en 2030;
- Deux millions trois cent soixante-treize mille neuf cent cinquante-quatre dollars (2 373 954$) en 2031;
- Deux millions quatre cent vingt-et-un mille quatre cent trente-trois dollars (2 421 433 $) en 2032.

Les honoraires prévus ci-dessus couvrent tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires annuels prévus au présent article sont payables en deux versements, soit le 1e février et le 15 août de chaque année, sur présentation d'une facture.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder deux millions deux cent dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze dollars (2 218 574 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

9.3 Le Contractant assume seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande résultant directement ou indirectement des obligations qui lui incombent conformément à la présente convention, incluant sans y être limité, toute responsabilité à l'égard des tiers dans le cadre de sa prestation de services. À ce titre, le Contractant garantit et tient la Ville indemne de toutes

réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce et s'engage à prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre elle par des tiers en raison de ce qui précède et la tient indemne en capital, frais et intérêt de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps en transmettant au Contractant un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, étant entendu entre les Parties que le trentième jour qui suivra la transmission de ce préavis marquera la date effective de la résiliation de la présente convention (ci-après, la « **Date effective de résiliation** »). Le préavis donné par la Ville aux termes du présent article sera réputé donné dès que le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention.

11.2 Dès la réception de cet avis, mais au plus tard à la Date effective de résiliation, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes et tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la Date effective de résiliation en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.3 La Ville acquittera le coût des services rendus par le Contractant jusqu'à la Date effective de résiliation. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

11.4 La fin de la cession de la propriété superficiaire du Centre de tennis du parc Jarry, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résiliation de la

présente convention sans avis ni délai dès la fin de la cession de la propriété superficiaire, et ce, sans que la Ville n'encoure quelque responsabilité que ce soit à l'égard du Contractant. Le cas échéant, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes et tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de la fin de cession de la propriété superficiaire en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture. La Ville acquittera alors le coût des services rendus par le Contractant à la date de la fin de la cession de la propriété superficiaire.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention pourra être résiliée par la Ville, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par cette dernière pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable

ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
COMITÉ DE SUIVI

15.1 Afin d'assurer le suivi de la présente convention, la Ville et le Contractant conviennent de former un comité de suivi (ci-après, le « **Comité de suivi** »);

15.2 Le Comité de suivi est composé de huit (8) membres, désigné par les Parties de la manière suivante :

- quatre (4) membres nommés par le Contractant;
- quatre (4) nommés par la Ville, lesquels pourrons provenir de l'Unité administrative, de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension ainsi que du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville.

Chaque membre siégeant sur le Comité de suivi peut être accompagné d'un collègue qui agira à titre d'observateur;

15.3 Le Comité de suivi devra tenir au moins une réunion à tous les six (6) mois à partir de la prise d'effet de la présente convention et chaque réunion sera présidée par un membre de l'Unité administrative.

ARTICLE 16
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

16.1 Le Contractant déclare et garantit :

16.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

16.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

16.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

16.1.4 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;

16.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 17
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

17.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

17.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

17.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

17.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

17.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

17.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

17.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

17.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

17.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au (285, rue Garry-Carter, Montréal, Québec, H2R 2W1) et tout avis doit être adressé à l'attention du vice-président principal. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au (275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6), et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

17.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement,

ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 14e jour de décembre 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 2 e jour de DÉCEMBRE 2022

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Par : _____
M. Eugène Lapierre, vice-président principal

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 21 e jour de novembre 2022. (Résolution : CM221316).

ANNEXE 1

Description de la prestation de services du Contractant

1.1 Programmation, utilisation et tarification

Dans le cadre de sa prestation de services, le Contractant s'engage à :

1.1.1. favoriser le développement et la pratique du tennis au sein de la population montréalaise en lui donnant un accès prioritaire aux activités et aux installations tennistiques du Centre de tennis du parc Jarry pour la pratique de tennis libre et d'activités tennistiques organisées pendant les heures, aux endroits et selon la programmation prévue aux articles 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4;

1.1.2 offrir un minimum de 60 000 heures de tennis par année aux Montréalais pour la pratique d'activités tennistiques dans les installations tennistiques intérieures et extérieures du Centre de tennis du parc Jarry identifiées à l'Annexe 2, et gérer les locations et les réservations de ces installations par les utilisateurs;

1.1.3 faire respecter le partage suivant des heures dédiées à la Ville conformément à l'article 1.1.2 pour l'utilisation du Centre de tennis du parc Jarry identifiés à l'Annexe 2:

- Public, en favorisant un accès prioritaire aux citoyens montréalais pour la pratique de tennis libre : 75%

- Association régionale de tennis œuvrant sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la pratique, par les Montréalais, d'activités de tennis dirigées organisées par cette association dans les installations du Centre de tennis du parc Jarry : 25%,

1.1.4 afin d'augmenter la pratique du tennis chez les jeunes montréalais, mettre en place un dispositif privilégiant l'accès à ses installations tennistiques du Centre de tennis du parc Jarry aux jeunes, lequel devra être conforme aux conditions et modalités établies annuellement par le Responsable;

1.1.5 soumettre bi-annuellement au Responsable un rapport sur l'utilisation des terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry par type de clientèle;

1.1.6 soumettre annuellement au Responsable, un rapport sur la provenance de la clientèle à partir des codes postaux;

1.1.7 soumettre annuellement au Responsable la programmation régulière pour une semaine type relativement à l'utilisation des terrains de tennis intérieurs et extérieurs selon les groupes identifiés à 1.1.3 pour les sessions Automne / Hiver / Été;

1.1.8 présenter annuellement au Responsable pour information, la grille de tarification pour l'utilisation des terrains de tennis intérieurs et extérieurs

par le public et la politique de location ou de réservation établie par Contractant pour les terrains de tennis réservés aux Montréalais conformément à l'article 1.1.2 et 1.1.3. Pour tous les terrains de tennis mis à la disposition des Montréalais, le Contractant s'engage à soumettre au Responsable pour approbation préalable toutes les augmentations tarifaires qui excèdent 10% des tarifs de l'année précédente;

1.1.9 offrir aux détenteurs de la Carte Accès Montréal un privilège de réservations et un rabais pour la réservation des terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry, lesquels devront préalablement être approuvés par le Responsable;

1.1.10 fournir au Responsable, à la demande de ce dernier, un rapport de satisfaction des utilisateurs pour les activités offertes au public au Centre de tennis du parc Jarry selon les groupes identifiés à 1.1.3;

1.1.11 par le biais de publicité, d'affichage ou de document d'information, quel qu'en soit le support (ci-après, la « **Publication** »), informer les Montréalais que les services visés par la présente convention sont financés et offerts à la demande de la Ville. Le contenu et la fréquence de toute Publication devra être faite selon les directives du Responsable et devra être préalablement autorisée par écrit par ce dernier.

1.1.11.1 toute Publication réalisée par le Contractant devra être maintenue sur des panneaux permanents (8`X4`) dans les installations du Centre de tennis du parc Jarry, notamment dans les installations intérieures et sur les courts central et numéro 1. Toute Publication devra être mise à jour à la demande du Responsable et être maintenue en bon état, à sa satisfaction.

ANNEXE 2

Schéma du Centre de tennis du parc Jarry

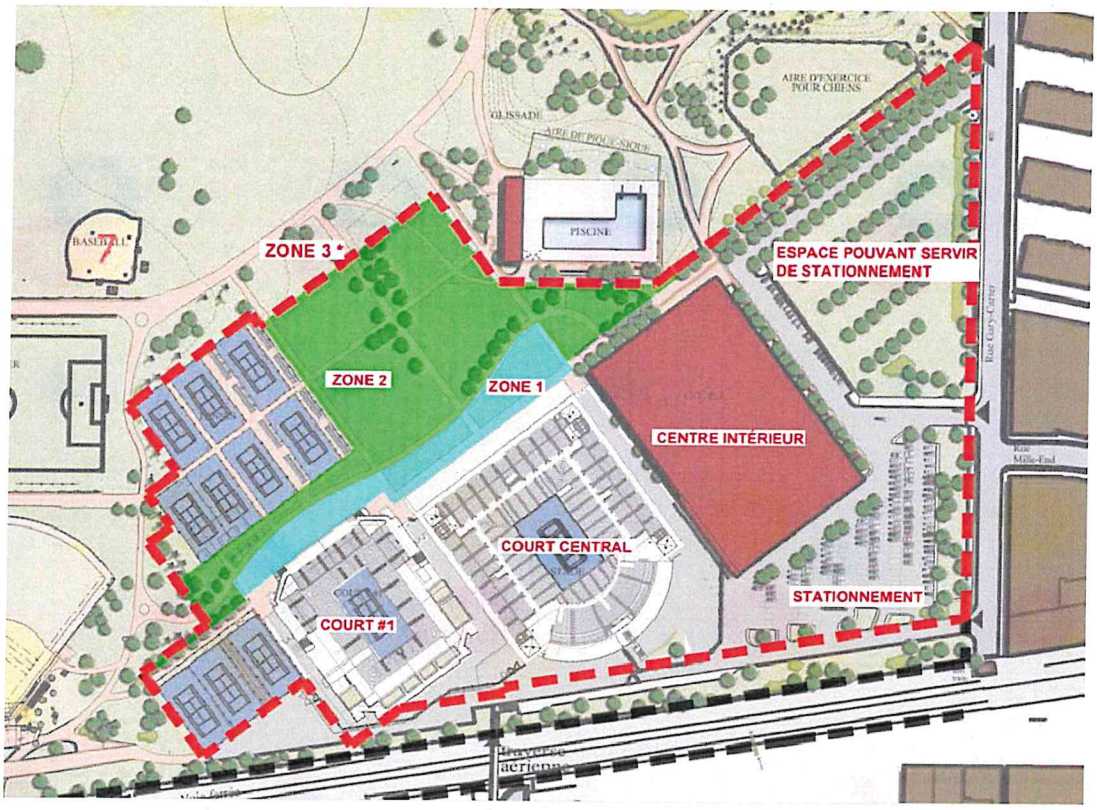

* Les limites de la zone 3 peuvent varier, mais la superficie de celle-ci doit être d'au maximum 2500 m²

ANNEXE 3

Liste des documents à transmettre annuellement par le Contractant

- États financiers audités;
- Programmation automne, hiver et été pour une semaine type relativement à l'utilisation des terrains de tennis intérieurs et extérieurs;
- Liste des événements ayant un impact sur la programmation régulière;
- Rapport sur l'utilisation des terrains par type de clientèle (grand public, TC, TM et TQ, U17), aux 6 mois;
- Rapport annuel de provenance de la clientèle à partir des codes postaux.

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 novembre 2022 Séance tenue le 21 novembre 2022	Résolution: CM22 1316

Approuver un projet de convention de services de gré à gré avec Tennis Canada - Stade Jarry afin de donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary-Carter, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 / Autoriser une dépense maximale de 22 185 744 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1809;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré avec Tennis Canada - Stade Jarry afin de donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary-Carter pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032;

2- d'autoriser une dépense maximale de 22 185 744 $, taxes incluses, à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1224815002
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 **Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;

2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1258978003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain et la Ville, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure

Il est recommandé :
d'approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain et la Ville, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-21 16:20

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258978003**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain et la Ville, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur Bridge-Bonaventure est identifié comme secteur de planification stratégique au futur plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (PUM). La valorisation de ce vaste territoire est aussi encadrée par le futur Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure (PDMV) élaboré à la suite d'une démarche de concertation approfondie avec les nombreux partenaires du secteur et d'une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mars 2023.
Diverses actions sont notamment identifiées afin de contribuer à la transformation de ce site d'exception. Parmi ces interventions, on compte notamment le réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain ainsi que la création d'un parc linéaire le long du fleuve Saint-Laurent. Ce projet est piloté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée (PJCCI), entité fédérale propriétaire de l'autoroute Bonaventure. Le projet représente un investissement fédéral majeur de près de 300 millions de dollars.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du PDMV et de la collaboration avec le partenaire fédéral, la Ville de Montréal doit construire une nouvelle grille de rues complémentaires au nouveau boulevard urbain afin d'assurer la desserte des entreprises actuelles et futures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Ce secteur industriel est délimité par l'autoroute Bonaventure (A-10), la rue Marc-Cantin, le boulevard Gaétan-Laberge et le pont Victoria, dans l'arrondissement Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0781 - 17 juin 2025 : Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), un

projet d'entente entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain (PJCCI) et la Ville de Montréal établissant la répartition des rôles et responsabilités relative au projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, l'aménagement d'un parc linéaire et la réalisation d'aménagements afférents dans le secteur du parc d'entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et une entente d'occupation temporaire permettant d'établir les droits et obligations de PJCCI et de la Ville dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure

CM25 0770 – 17 juin 2025 : Approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et de ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties des lots 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619 et 2 400 866, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

CM25 0773 – 17 juin 2025 : Autoriser la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée à occuper et à réaliser des travaux dans l'emprise des servitudes existantes sur les propriétés des riverains dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, l'aménagement d'un parc linéaire et la réalisation d'aménagements afférents dans le secteur du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

CM23 0455 - 18 avril 2023 **:** Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure et le Plan directeur de mise en valeur pour ce secteur / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet de Règlement et le projet de Plan directeur de mise en valeur.

CE21 1902 - 25 novembre 2021 : Autoriser, pour une durée d'un mois, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée ou son mandataire, à faire des travaux de forage pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure. Les travaux seront effectués entre les rues Marc-Cantin et Carrie-Derick, au nord de la rue Fernand-Séguin, sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal, constitué des lots 1 382 623, 1 382 624, 2 400 869 et 6 204 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'Autorisation

CE19 0477 - 20 mars 2019 : Mandater l'OCPM pour la tenue d'une consultation publique portant sur la vision et les principes de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure.

CG15 0055 - 29 janvier 2015 : Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

DESCRIPTION

La collaboration entre la Ville de Montréal et le partenaire fédéral nécessaire à la mise en œuvre de ce grand projet se traduit par trois ententes principales. Ces ententes ont été soumises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Québec pour obtenir le décret nécessaire à leur approbation :

1. Entente relative aux rôles et responsabilités (CM25 0781)

2. Entente relative à l'occupation temporaire des terrains limitrophes à la rue Carrie-Derick (CM25 0781)

3. Vente des terrains de la rue Carrie-Derick (CM25 0770)

En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* , RLRQ., chap. M-30, la Ville doit être autorisée à conclure ces ententes avec PJCCI par décret du Gouvernement du Québec.

Entente relative aux rôles et responsabilités

Cette entente a pour objet de définir, de manière générale, le partage des rôles et responsabilités entre les parties dans le cadre de la réalisation des interventions énumérées ci-dessous:

· La construction du boulevard par PJCCI;

· L'aménagement en rive par PJCCI;

· La construction d'une nouvelle rue nord-sud, entre le nouveau boulevard et la rue Marc-Cantin, et un axe est-ouest permettant l'accès aux entreprises par la Ville;

· La reconstruction de la rue Marc-Cantin, entre la nouvelle rue et la mise en cul-de-sac de la rue Marc-Cantin par la Ville;

· La réfection de la rue Fernand-Séguin entre le nouveau boulevard et la rue Marc-Cantin par la Ville;

· L'aménagement de la piste cyclable au nord du boulevard entre le tournebride de la rue Marc-Cantin et l'avenue Pierre-Dupuy par PJCCI.

L'entente a également pour objet d'établir, entre les parties, l'échéancier, les principes de collaboration et la gouvernance de ces interventions.

Entente d'occupation temporaire

L'envergure du chantier déployé dans le cadre de ce projet nécessite une mobilisation et la réalisation d'interventions qui dépassent les limites des terrains appartenant à PJCCI. Ainsi, l'entente d'occupation temporaire a pour objet d'autoriser PJCCI à déployer son chantier dans les terrains municipaux, limitrophes à la rue Carrie-Derick. Les clauses de cette entente prévoient notamment d'assurer la préservation et la protection des infrastructures de la Ville. Certains terrains visés par cette entente sont du domaine public de la Ville et donc sous la responsabilité de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ainsi, un dossier visant l'approbation de cette entente a aussi été présenté au conseil d'arrondissement en vertu de l'article 67 et de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Vente des terrains de la rue Carrie-Derick

Le réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain et l'aménagement d'un parc linéaire en rive implique le déplacement des voies de circulation véhiculaires actuelles vers le nord, dans l'emprise de la rue Carrie-Derick. Ainsi, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour vendre les terrains de la rue Carrie-Derick à PJCCI afin de permettre l'aménagement d'un parc linéaire en bordure du fleuve, dans l'espace dégagé par le déplacement des voies de circulation.

Amendement à la permission visant l'exploitation des conduites municipales (présent dossier)

Il existe actuellement une permission d'exploitation, approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure, sur des terrains appartenant à PJCCI. Dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute en

boulevard, la Ville procède maintenant à la vente des terrains de la rue Carrie-Derick. À la suite de cette transaction, certaines conduites municipales dont un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire se retrouveront sur des terrains fédéraux appartenant à PJCCI. L'amendement proposé à la permission existante permettra d'étendre ses modalités aux terrains vendus, assurant ainsi la pérennité et l'exploitation des conduites par la Ville sur les terrains du partenaire fédéral.

Ententes à convenir

D'autres ententes permettront d'approfondir le partage des rôles et responsabilités en matière d'exploitation des aménagements dont la gestion des feux de circulation et l'entretien des aménagements réalisés.

JUSTIFICATION

Avec la collaboration du Service des affaires juridiques et du Service de la stratégie immobilière, l'ensemble des Ententes identifiées permettent de confirmer la position de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
Soulignons que l'amendement à la permission est une condition identifiée dans le cadre de la vente des terrains de la rue Carrie-Derick (CM25 0770), nécessaire à la réalisation du projet du partenaire fédéral.

Précisons finalement que, selon le Service des affaires juridiques, l'amendement à la permission ne nécessite pas l'obtention d'un décret ministériel en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'a pas d'impact sur le cadre budgétaire de la Ville.
Soulignons toutefois que l'entente relative aux rôles et responsabilités établit le partage des responsabilités et que PJCCI financera entièrement la mise en œuvre du boulevard et du parc linéaire.

Par ailleurs, les interventions de la Ville, prévues dans le secteur du PEPSC, seront quant à elles financées dans le cadre de la démarche de planification du secteur Bridge-Bonaventure et consignées à la fiche 40202 du programme décennal d'immobilisation 2026-2035.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Il ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans la signature de l'amendement du permis, pourrait avoir un impact sur l'échéancier de travaux de PJCCI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux de PJCCI : automne 2025

- Réalisation des travaux de la Ville : 2027 à 2029
- Fin des travaux de PJCCI : automne 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications diligentes effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Amelie CHARTIER-GABELIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DUGUE, Service de l'eau
Noemie PLANTE, Service des infrastructures du réseau routier
Sonia THOMPSON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Driss EZZAHER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Sonia THOMPSON, 21 novembre 2025
Driss EZZAHER, 19 novembre 2025
Noemie PLANTE, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérémie CARRIÈRE
Chargé de projets

Tél : 514-872-2630
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Mohamed BECHIR BOUZAIDI
chef(fe) de division - grands projets

Tél : 438-872-3997
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marion DEMARE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU

chef(fe) de division - grands projets

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258978003*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets urbains, Division des grands projets de mobilité*
Projet : *Modification de la permission établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure - Projet Bridge-Bonaventure*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? • Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision. • Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous. • Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • Priorité 2 : Le verdissement massif de même que la consolidation et l'aménagement de la Trame verte et bleue, visant à enraciner la nature en ville. • Priorité 3 : L'aménagement de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville et offrant de nouvelles possibilités pour les déplacements. • Priorité 14 : L'appui à l'innovation et à la créativité des entreprises, commerces et organisations pour renforcer leur résilience			

économique et favoriser la prospérité.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPOREE

THE JACQUES CARTIER AND CHAMPLAIN BRIDGES INCORPORATED

N° 92-21-46

P E R M I S
L I C E N S E

A/TO

VILLE DE MONTREAL
275, rue Notre-Dame Est, Bureau 15
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Date de l'Arrêté ministériel: Date of Authorizing Order-in-Council:	C.P. 1980-2/1091, 24 avril 1980
Date du permis: Date of License:	31 mars 1993
Lieu: Location:	Autoroute Bonaventure
Terrain ou Droit Cédés: Lands or Rights Demised:	Installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite secondaire le long et à travers l'emprise de l'Autoroute
Commencement du Terme: Beginning of Term:	1er février 1990
Fin du Terme: End of Term:	31 janvier 1994, (4 ans) renouvelable d'année en année
Frais: Fee:	$10,000 par année; par la suite sujet à révision
N° de dossier: File No.:	92-21-46

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
24 JAN 1994
POUR L'AVOCAT EN CHEF DE LA VILLE

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

THE JACQUES CARTIER AND CHAMPLAIN BRIDGES INCORPORATED

LE PRÉSENT PERMIS, établi ce trente-et-unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-treize

ENTRE **LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE**, corps constitué établi en vertu de la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et agissant aux présentes en qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et en y exerçant les pouvoirs, ci-après appelé **"PROPRIÉTAIRE"**,

et

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale -------- dont l'adresse principale est 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec H2Y 1C6
ci-après appelée **"CONCESSIONNAIRE"**,

OBJET

ATTESTE que le Propriétaire donne par les présentes, permission au Concessionnaire d'installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'Autoroute Bonaventure tel qu'indiqué par Lemieux, Roy et Associés Inc. sur le plan numéro 60132 en date du 22 août 1989 dans les archives du Concessionnaire.

TERME

Suivant le terme qui suit:

La présente permission aura une durée de quatre ans à compter du premier jour de février mil neuf cent quatre-vingt-dix (1er février 1990). A la fin de cette période de quatre ans, cette permission se renouvellera automatiquement d'année en année selon les termes et conditions de la présente convention à moins qu'un avis par écrit ne soit donné par l'une ou par l'autre des parties en conformité des articles 10.1 et 10.2.

AUX TERMES ET CONDITIONS CI-APRES que, par les présentes, le Concessionnaire accepte et s'engage à observer:

FRAIS

1.1 Pour la permission donnée par les présentes, le Propriétaire reconnaît avoir reçu la somme de quarante mille dollars (40 000 $) représentant dix mille dollars (10 000 $) par année pour la période commençant le 1er février 1990 et se terminant le 31 janvier 1994 et en donne quittance au Concessionnaire. A la fin de cette période, le frais du permis pourra être révisé annuellement, tel que déterminé à l'article 1.2, mais toute augmentation de ce frais ne pourra être exigible du Concessionnaire à moins que ce dernier n'ait reçu un avis écrit de trois (3) mois avant la date de renouvellement du permis, avis lui indiquant le montant exact de telle augmentation. A défaut de tel avis écrit, l'ancien frais continuera de s'appliquer.

1.2 A compter du 1er février 1994 et sous réserve de ce qui est mentionné à l'article 1.1, le frais pourra être augmenté à un taux équivalant à celui de l'augmentation indiquéepar l'Indice des prix à la consommation pour Montréal pour les douze mois les plus rapprochés paraissant au Catalogue de Statistique Canada N° 62-010, Statistiques trimestrielles sur les prix à la consommation et indices des prix ou toute publication pouvant remplacer cet index. Cependant toute augmentation au frais annuel n'excédera pas, un maximum, de cinq pour cent (5%).

1.3 A compter du 1er février 1995 et à tous les cinq ans par la suite, le frais pourra être ajusté selon la valeur marchande.

IL EST À NOTER qu'à compter du 1er février 1994, le frais annuel sera payable à l'avance le 1er février de chaque année.

TAXES

2. Le Concessionnaire paiera ou fera payer tous les impôts, taxes et cotisations de toute sorte qui pourront, en quelque temps que ce soit pendant la durée du présent permis, être légalement imposés ou devenir exigibles et payables à l'égard des droits et privilèges accordés aux présentes.

OBSERVANCE DE LA LOI

3. Le Concessionnaire devra sous tous les rapports respecter et observer toutes les lois et tous les règlements, légalement édictés par le gouvernement provincial, les municipalités et autres corps administratifs et visant de quelque manière l'activité permise par les présentes, et le Concessionnaire ne tiendra pas le Propriétaire responsable si pour une raison quelconque l'objet du présent permis n'est pas réalisé.

CESSION

4. Le Concessionnaire ne consentira aucun transfert ni aucune cession du présent permis ou des droits que comporte celui-ci, sans avoir obtenu le consentement écrit du Propriétaire à cette fin.

AUTORITÉ DU PROPRIÉTAIRE

5. Tous les travaux relatifs à l'activité permise par les présentes seront effectués conformément aux instructions expresses du Propriétaire et ils seront exécutés à son entière satisfaction et aux seuls frais et dépens du Concessionnaire.

AUTRES AMÉLIORATIONS

6. Le Concessionnaire ne pourra construire ou ériger d'ouvrages ni apporter d'améliorations autres que ceux qui sont déjà autorisés aux présentes, sans l'approbation du Propriétaire. Tous ces autres ouvrages, s'ils sont approuvés, seront construits, et, par la suite, entretenus par le Concessionnaire, à ses frais et dépens et à la satisfaction du Propriétaire.

RISQUES DU CONCESSIONNAIRE

7.1 Tous les ouvrages, matériaux, approvisionnements, effets et choses, ci-après appelés "biens du Concessionnaire", qui pourront à un moment quelconque avoir été construits, érigés, apportés, placés ou faits sur les terrain et lieux du Propriétaire aux fins de la permission donnée aux présentes seront entièrement aux risques du Concessionnaire en ce qui concerne la perte, l'endommagement, la destruction ou les accidents quelle qu'en soit la cause, sous réserve de la faute ou de la négligeance du Propriétaire, ses employés, mandataires ou entrepreneurs.

7.2 En cas de dommages occasionnés, au cours de l'existence du présent permis, aux biens du Propriétaire ou à une partie de ces biens, ou à des ouvrages s'y rapportant, en raison ou par suite de la permission donnée aux présentes, le Concessionnaire devra immédiatement, sur avis de vive voix ou par écrit donné par le Propriétaire ou par son agent dûment autorisé, réparer, reconstruire, remplacer ou remettre en bon état le tout, à l'entière satisfaction du Propriétaire; ou le Propriétaire pourra, à son gré, réparer ces dommages, auquel cas le Concessionnaire devra, sur demande, rembourser immédiatement le Propriétaire de tous les frais et dépenses y afférents.

GARANTIE

8. Le Concessionnaire devra en tout temps tenir le Propriétaire, Sa Majesté du chef du Canada, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que les successeurs du Propriétaire et de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent indemne et à couvert de toutes réclamations, demandes, pertes, frais et dépenses ayant, de quelque manière, pour base, occasion ou cause l'existence de la présente entente ou toute chose faite ou entretenue en vertu des présentes, sous réserve de la faute ou de la négligence du Propriétaire, ses employés, mandataires ou entrepreneurs.

RESTRICTION

9. L'usage de la permission accordée par les présentes et l'exécution des travaux effectués en vertu de cette permission ne nuiront en rien aux droits ou privilèges accordés par le Propriétaire à un Locataire ou à un Concessionnaire en vertu d'un autre bail ou permis.

RÉSILIATION

10.1 Si le terrain visé au présent permis est requis pour fins d'intérêt public, le Propriétaire pourra en tout temps résilier le présent permis en donnant un avis de **six (6) mois**, par écrit, au Concessionnaire.

10.2 Le Concessionnaire pourra en tout temps résilier le présent permis en donnant un avis par écrit au Propriétaire de **six (6) mois** avant la fin de la première année ou de toute année de renouvellement ultérieure.

REMISE EN BON ÉTAT DE L'EMPLACEMENT

11. Lors de la résiliation du présent permis, le Concessionnaire devra, sous la direction du Propriétaire, enlever immédiatement ses biens, à ses frais et dépens, des terrain et lieux du Propriétaire, en laissant et en remettant lesdits terrains et lieux en état de propreté, à l'entière satisfaction du Propriétaire. Dans le cas où le Concessionnaire négligerait d'enlever ses biens, le Propriétaire enlèvera lesdits biens et remettra l'emplacement en bon état, aux frais du Concessionnaire, ou bien, et ce au gré du Propriétaire, lesdits biens deviendront la propriété du Propriétaire et lui seront dévolus, sans que le Concessionnaire ait droit à une indemnité, dans un cas comme dans l'autre.

PRIVILEGE EN CAS D'INFRACTION

12. Le Propriétaire aura un privilège ou droit de rétention sur les biens du Concessionnaire pour toute perte ou dommage provenant d'une infraction aux conditions ou dispositions des présentes.

DÉDOMMAGEMENT

13.1 Le Concessionnaire s'engage à prendre à sa charge toute réclamation ou toute demande en justice émanant d'un tiers, dirigée, soit contre le Propriétaire, soit contre ses employés ou mandataires pour tout dommage de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement des opérations du Concessionnaire dans l'usage et l'occupation des terrain et lieux du Propriétaire aux fins de la permission donnée aux présentes et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, découlant de toute violation ou tout défaut d'exécution du Concessionnaire aux termes du présent permis, et le

DD

Concessionnaire assumera, à ses frais, la contestation en justice de toute réclamation ou poursuite et, le cas échéant, indemnisera le Propriétaire, ses employés ou mandataires, de toute condamnation en capital, intérêts et dépens prononcée contre l'un ou l'autre, tout comme s'il s'agissait d'une condamnation contre le Concessionnaire lui-même.

13.2 Le Concessionnaire s'engage à dédommager le Propriétaire, ses employés ou mandataires des dommages, pertes, blessures ou dépenses qui pourraient leur être occasionnés par suite des opérations du Concessionnaire dans l'usage et l'occupation desdits lieux et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, par suite de toute violation ou tout défaut d'exécution du Concessionnaire aux termes du présent permis.

13.3 Sous réserve de la faute ou de la négligence du Propriétaire, ses employés, mandataires ou entrepreneurs, le Concessionnaire renonce, par les présentes, à toute réclamation ou demande en justice qu'il pourrait avoir, soit contre le Propriétaire, soit contre les employés ou mandataires de ce dernier, pour tout dommage de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement des opérations du Concessionnaire dans l'usage et l'occupation desdits lieux et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, découlant de tout aménagement effectué sur lesdits lieux, ainsi que de tout acte ou omission du Concessionnaire, ses employés, mandataires ou entrepreneurs reliés de quelque façon à tous aménagements ou toutes améliorations effectués sur lesdits lieux.

13.4 Nonobstant toute disposition contraire du présent permis, les obligations du Concessionnaire en vertu des dispositions des articles 13.1, 13.2 et 13.3, dans les cas de responsabilité découlant de tout événement qui survient au cours de la durée du présent permis, ne seront pas éteintes du seul fait de la résiliation du présent permis. Aucune disposition de la présente clause ne saurait avoir pour effet de créer ou de prolonger un droit au bénéfice d'un tiers.

AVIS

14. Tous les avis autorisés ou requis par les présentes doivent être signifiés suffisamment à l'avance:

14.1 au Propriétaire, s'ils sont signés par le Concessionnaire ou en son nom par les agents autorisés et livrés ou expédiés par courrier affranchi et recommandé ou certifié à l'adresse du Propriétaire, à Complexe Bienville, Bureau 630, 1000 de Sérigny, Longueuil, Québec J4K 5B1

14.2 au Concessionnaire, s'ils sont signés par le Propriétaire ou en son nom par les agents autorisés et livrés ou expédiés par courrier affranchi et recommandé ou certifié à l'adresse du Locataire, à

Ville de Montréal
Hôtel de Ville
A l'attention du Greffier
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 15
Montréal, Québec H2Y 1C6

et tous lesdits avis seront censés avoir été reçus à la date de la livraison ou, s'ils sont mis à la poste, au lendemain de la date de l'envoi par la poste.

AUTORITÉ DU PROPRIÉTAIRE D'OCTROYER UNE TELLE PERMISSION

15. Le Propriétaire déclare avoir toute autorité pour octroyer la permission décrite à la présente convention et tient le Concessionnaire indemne de toute réclamation et de tous frais pouvant découler d'une contestation de titres ou pouvoirs du Propriétaire à cet égard.

DD

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé les jour et an mentionnés en premier lieu.

SIGNÉ, SCELLÉ ET LIVRÉ
par le **CONCESSIONNAIRE**
en présence de:

.....
Témoin

VILLE DE MONTRÉAL

.....
M. Pierre Le François
Secrétaire général

.....

SIGNÉ, SCELLÉ ET LIVRÉ
par le **PROPRIÉTAIRE**
en présence de:

.....
Témoin

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

.....
Directeur général

Ce permis a été approuvé par le Conseil municipal à son assemblée tenue le 7 mars 1994 (Résolution no CO94 00462).

VILLE DE MONTREAL (C.I.D.E.M.)

PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTREAL

SERVICES MUNICIPAUX

(VOIE SUD, SITE DE L'ANCIEN ADACPORT)

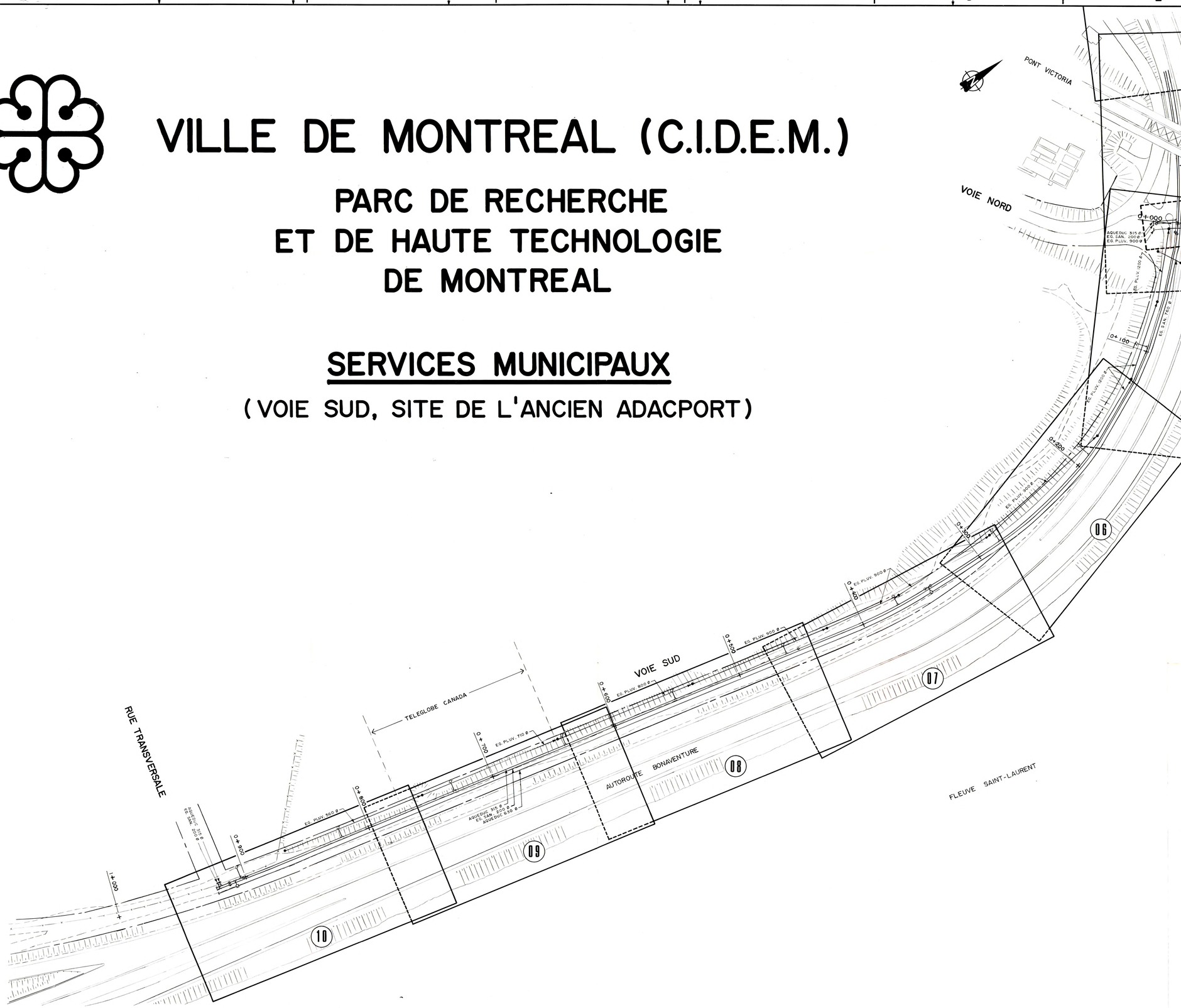

NO	NOTES

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRE	ÉMETT.	VÉRIF.	APPROUVÉ

NO	RÉFÉRENCES	NO

CONSULTANTS

Lemieux, Roy et Associés inc.

NO DU CONTRAT	NO DU DESSIN	MODIFICATION	DATE
60132	310-01		89-06-27

SCEAUX

DESSINÉ	A. L.	VÉRIFIÉ	R. Z.
PROJETÉ	B. P.	VÉRIFIÉ	R. St-D.
APPROUVÉ	S. D.	APPROUVÉ	L. R.
R. DE T.		DATE	
ÉCHELLE	1:1000	RAPPORT	NIL
	10 5 0 10 20 30 40	DIMENSIONS EN mm.	

Ville de Montréal (C.I.D.E.M.)

Parc de Recherche et de Haute Technologie de Montréal

PROJET

PLAN-TITRE

APPROUVÉ APPROUVÉ

APPROUVÉ 0001601323100 1/15

INDEX MICROFILM	C. D. ENVOYÉ	FEUILLE	DE

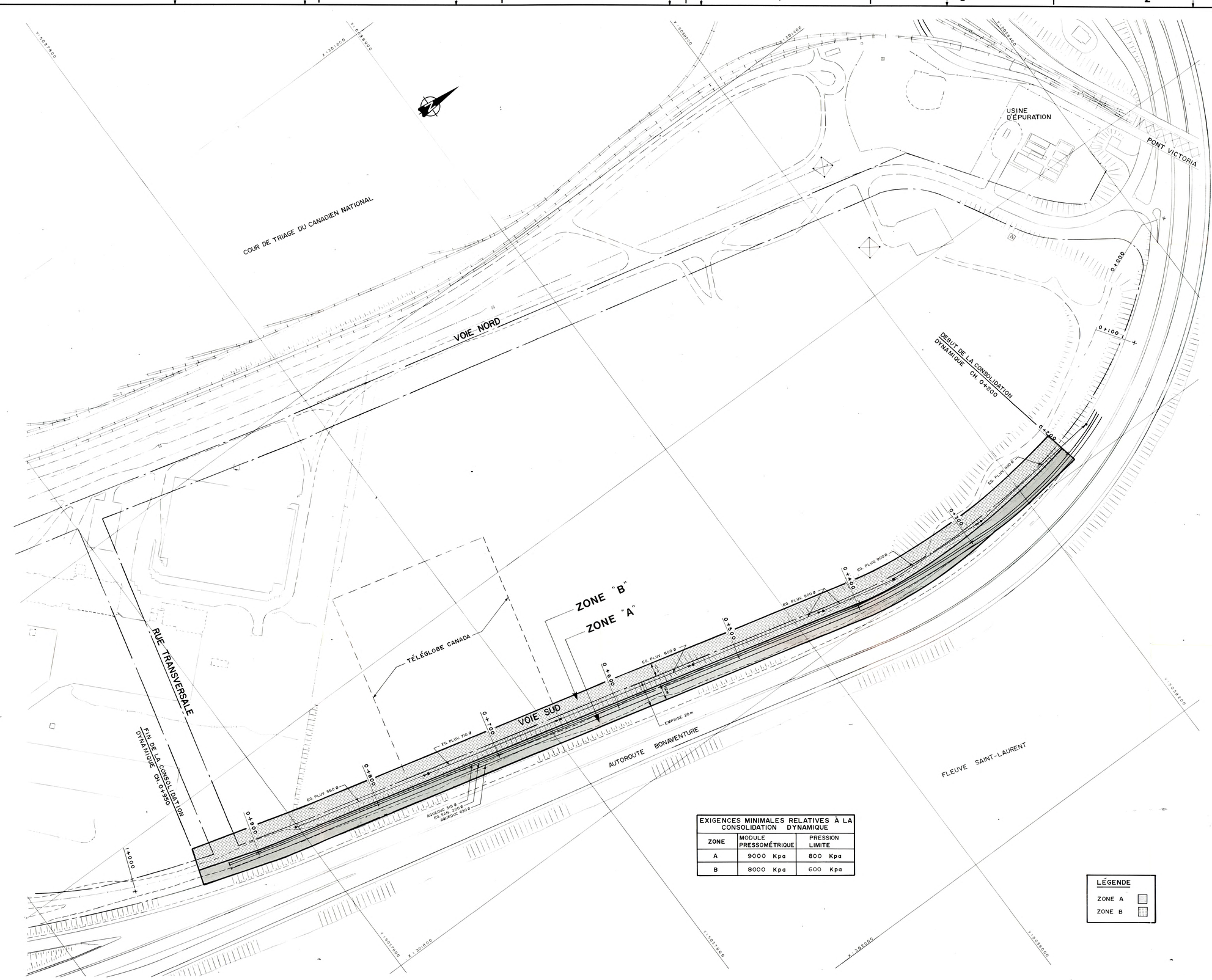

EXIGENCES MINIMALES RELATIVES À LA CONSOLIDATION DYNAMIQUE		
ZONE	MODULE PRESSOMÉTRIQUE	PRESSION LIMITE
A	9000 Kpa	800 Kpa
B	8000 Kpa	600 Kpa

LÉGENDE

ZONE A

ZONE B

NO	NOTES

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRE	ÉMETT.	VdeM
				APPROUVÉ	

NO	RÉFÉRENCES	NO

CONSULTANTS

Lemieux, Roy et Associés inc.

NO DU CONTRAT	NO DU DESSIN	MODIFICATION	DATE
60132	310-02		89-06-27

SCEAUX

DESSINÉ	A.L.	VÉRIFIÉ	R.Z.
PROJETÉ	P.G.	VÉRIFIÉ	R.St-D.
APPROUVÉ	S.D.	APPROUVÉ	L.R.
R. DE T.	P.C.	DATE	
ÉCHELLE	1:1000	RAPPORT	NIL

10 5 0 10 20 30 40 DIMENSIONS EN mm.

Ville de Montréal (C.I.D.E.M.)

Parc de Recherche et de Haute Technologie de Montréal

PROJET

ZONE DE CONSOLIDATION DYNAMIQUE

APPROUVÉ APPROUVÉ

APPROUVÉ 0000 6 0 1 3 2 3 1 0 0 2 / 1 5

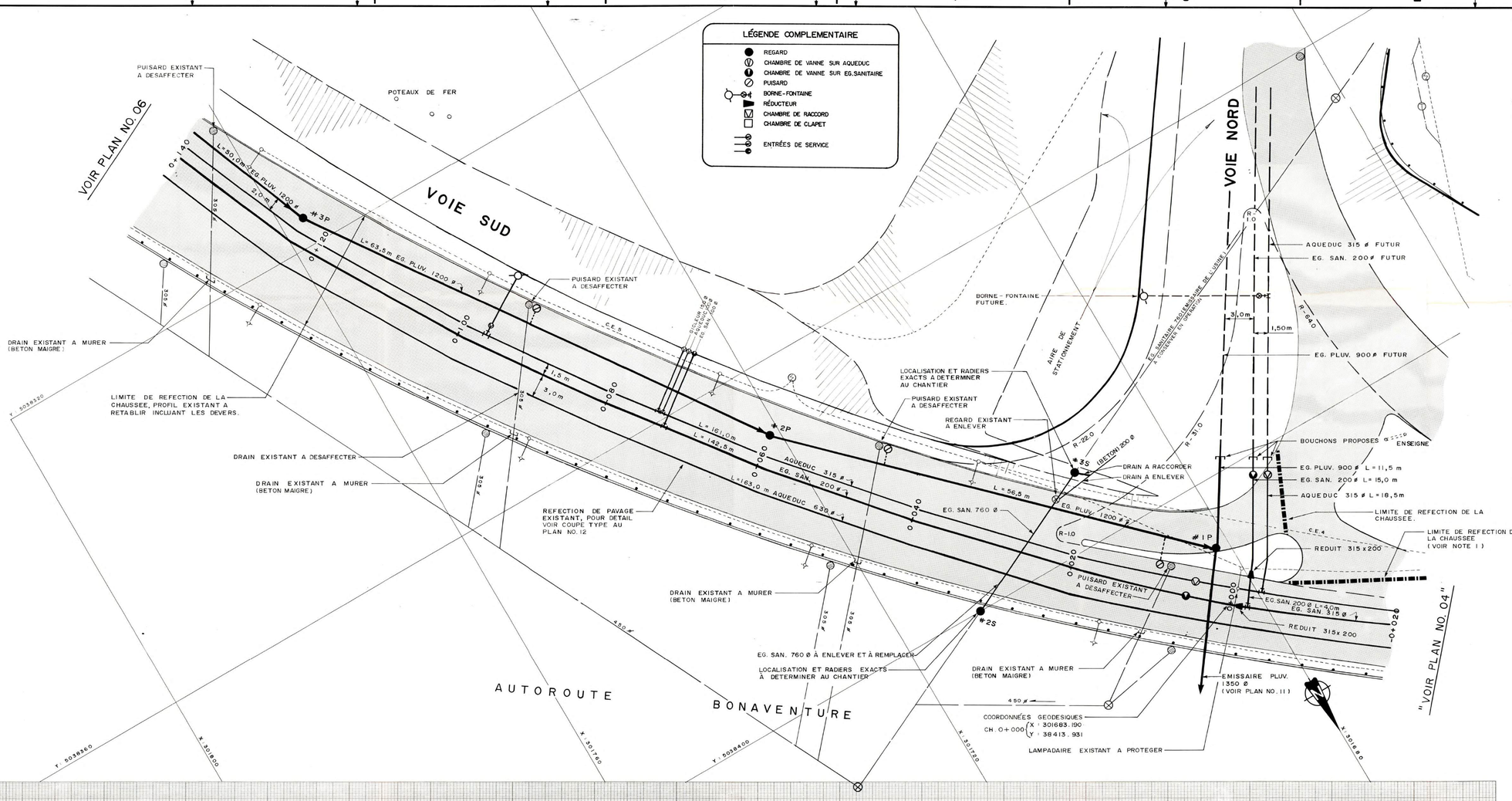

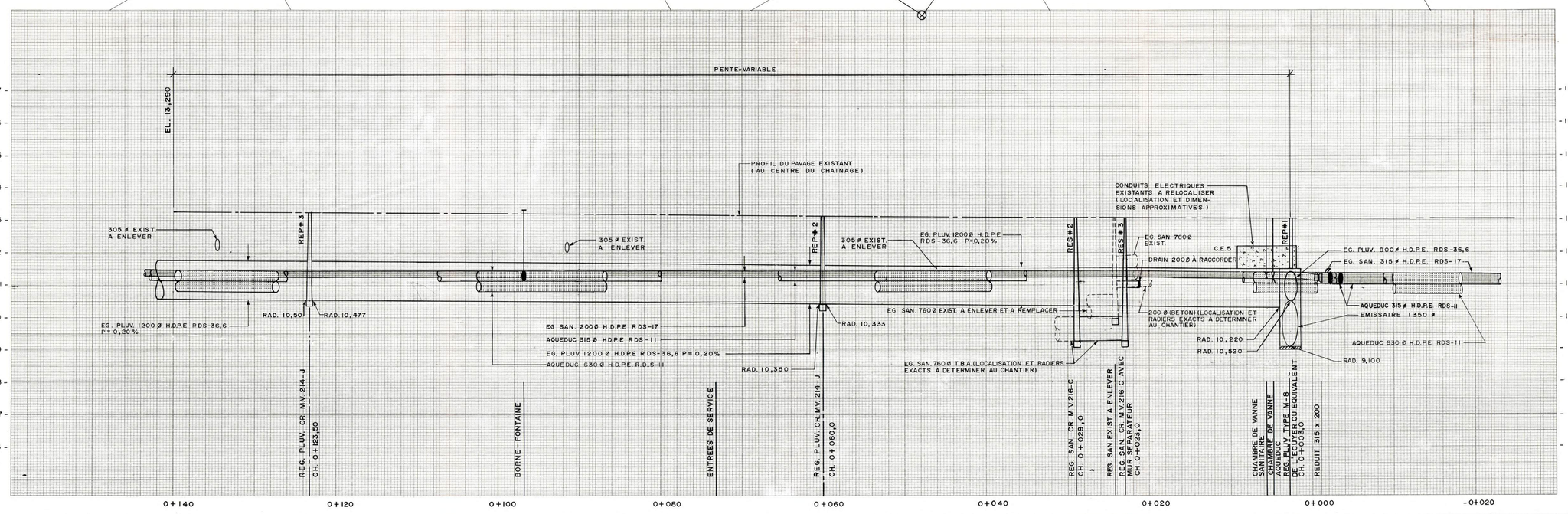

NO	NOTES
1	LA REFECTION DES FONDATIONS ET DU REVETEMENT BITUMINEUX (SKIP MIX) DEVRA ETRE FAITE SUR LA PLEINE LARGEUR DE LA CHAUSSEE.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRE	ÉMETT.	VOéM APPROUVÉ

NO	RÉFÉRENCES	NO

CONSULTANTS

Lemieux, Roy et Associés inc.

NO DU CONTRAT	NO DU DESSIN	MODIFICATION	DATE
60132	310-05		89-06-27

SCEAUX

DESSINÉ	S. de B.	VÉRIFIÉ	R. Z.
PROJETÉ	B. P.	VÉRIFIÉ	R. St-D.
APPROUVÉ	S. D.	APPROUVÉ	L. R.
R. DE T.	P. C.	DATE	

ÉCHELLE HOR 1:200 VERT 1:50 — RAPPORT NIL — DIMENSIONS EN mm.

Ville de Montréal (C.I.D.E.M.)

Parc de Recherche et de Haute Technologie de Montréal

PROJET

SERVICES MUNICIPAUX

VOIE SUD

CH. -0+020 AU CH. 0+140

APPROUVÉ	APPROUVÉ	
APPROUVÉ	0001 60132 310 05 / 15	

INDEX MÉMORIAL — C. D. ENREGIST. — FEUILLE DE

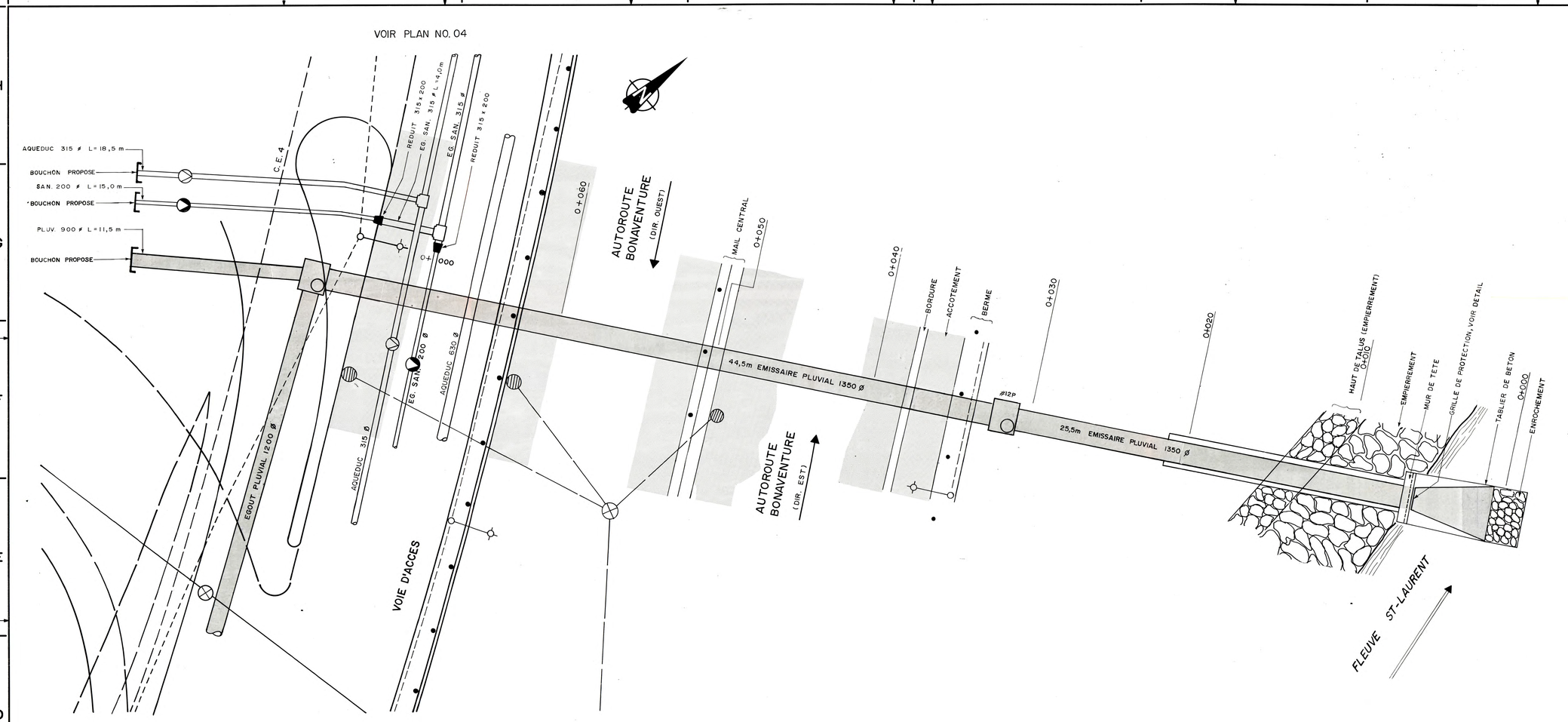

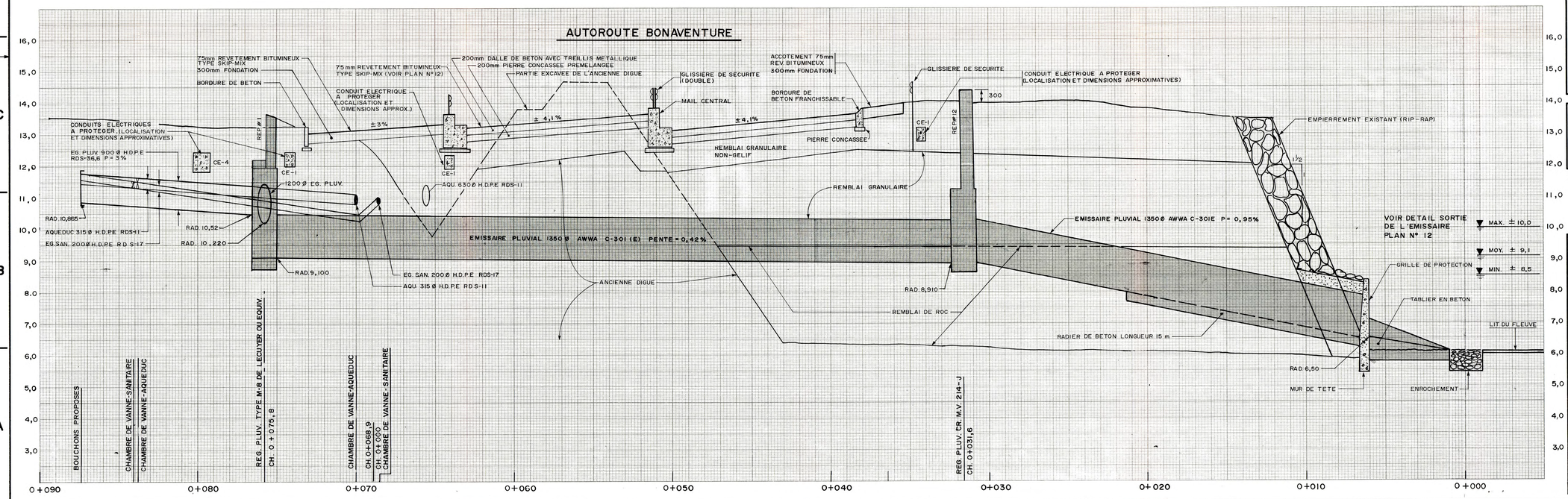

NO	NOTES

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRE	ÉMETT.	VdeM
				APPROUVÉ	

NO	RÉFÉRENCES	NO

CONSULTANTS

Lemieux, Roy et Associés inc.

NO DU CONTRAT	NO DU DESSIN	MODIFICATION	DATE
60132	310-11		89-06-27

SCEAUX

DESSINÉ	W.J.J	VÉRIFIÉ	R.Z.
PROJETÉ	B.P.	VÉRIFIÉ	R. St-D
APPROUVÉ	S.D.	APPROUVÉ	L.R.
R. DE T.	P.C.	DATE	
ÉCHELLE		RAPPORT	NIL
HOR. 1:100 VERT 1:50		DIMENSIONS EN mm.	

Ville de Montréal (C.I.D.E.M.)

Parc de Recherche et de Haute Technologie de Montréal

PROJET

EMISSAIRE PLUVIAL SOUS L'AUTOROUTE BONAVENTURE

APPROUVÉ APPROUVÉ

APPROUVÉ 0001 60132 310 11/15

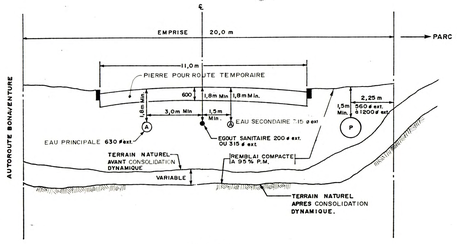

VOIE SUD

SECTION TYPE

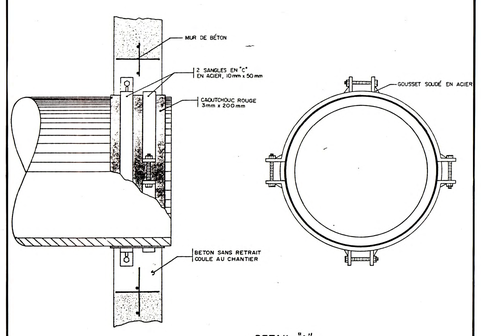

DETAIL "A"

RACCORDEMENT DU TUYAU DE POLYETHYLENE AU REGARD (PUISARD)

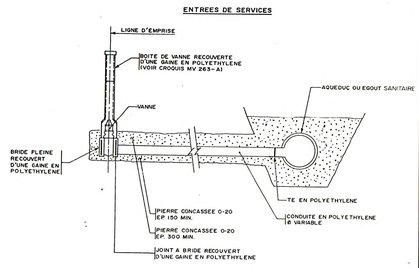

DEVIATION DE CONDUITE SOUS PRESSION

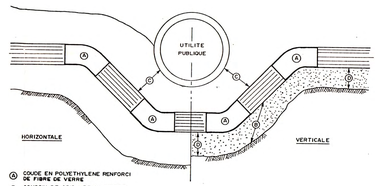

DEMIES SECTIONS

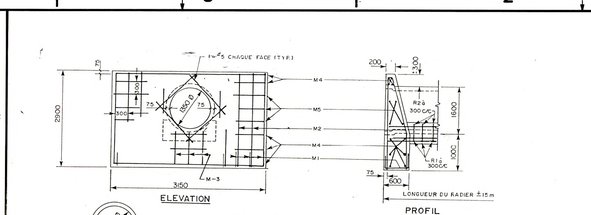

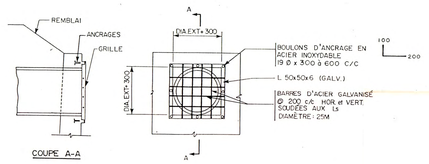

GRILLE DE PROTECTION

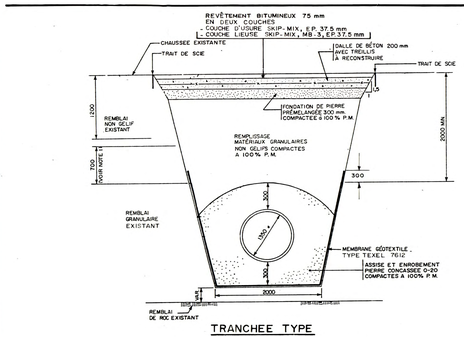

TRANCHEE TYPE

SOUS L'AUTOROUTE BONAVENTURE

NOTE 1 :

Pour la premier mètre au-dessus de la conduite, les seuls équipements de compactage permis sont les dameuses, les plaques vibrantes et les rouleaux à tambours vibrants dont la force totale appliquée ne dépasse pas 50 KN

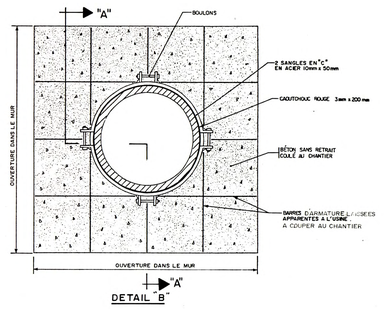

DETAIL "B"

RACCORDEMENT DU TUYAU DE POLYETHYLENE AU REGARD (PUISARD)

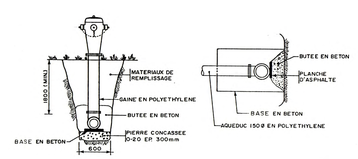

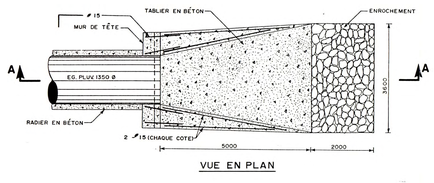

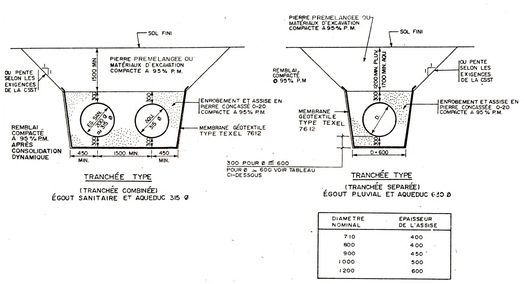

DIAMETRE NOMINAL	EPAISSEUR DE L'ASSISE
710	400
800	400
900	450
1000	500
1200	600

TRANCHEES TYPES COMBINEE ET SEPAREE

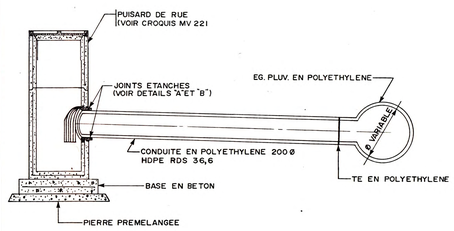

RACCORDEMENT DE PUISARD

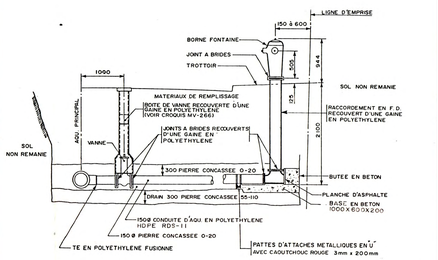

BORNE FONTAINE

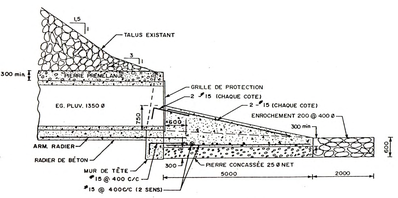

SORTIE DE L'EMISSAIRE AU FLEUVE ST-LAURENT

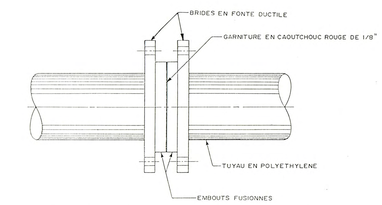

JOINT TYPIQUE POLYETHYLENE A POLYETHYLENE

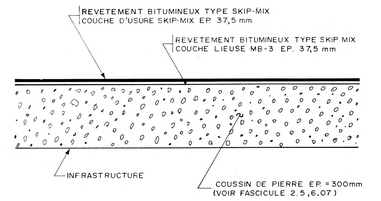

COUPE TYPE - VOIE D'ACCES A L'AUTOROUTE

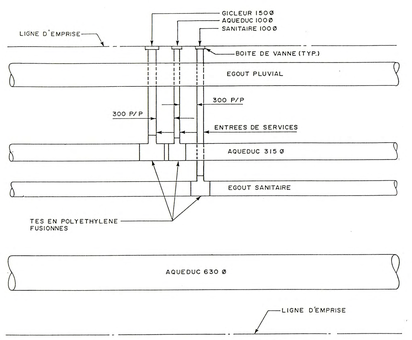

POSITION DES ENTREES DE SERVICES

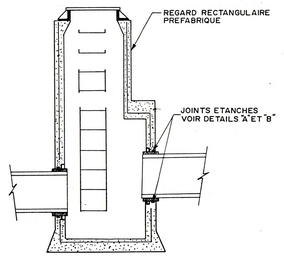

RACCORDEMENT AUX REGARDS

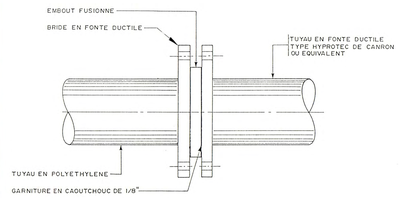

JOINT TYPIQUE POLYETHYLENE A FONTE DUCTILE

NO	NOTES

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRE	ÉMET.	VdeM APPROUVÉ

NO	RÉFÉRENCES	NO

CONSULTANTS

Lemieux, Roy et Associés inc.

NO DU CONTRAT	NO DU DESSIN	MODIFICATION	DATE
60132	310-12		89-06-27

SCEAUX

DESSINÉ	W. J. J.	VÉRIFIÉ	R. Z.
PROJETÉ	B. P.	VÉRIFIÉ	R. St-D
APPROUVÉ	S. D.	APPROUVÉ	L. R.
R. DE T.		DATE	
ÉCHELLE	AUCUNE	RAPPORT	NIL
		DIMENSIONS EN mm.	

Ville de Montréal (C.I.D.E.M.)

Parc de Recherche et de Haute Technologie de Montréal

PROJET

DESSINS-TYPE

APPROUVÉ	APPROUVÉ
APPROUVÉ	000.160132310 12/15

INDEX MICROFILM	C. D. ENVOYÉ	FEUILLE DE

21/35

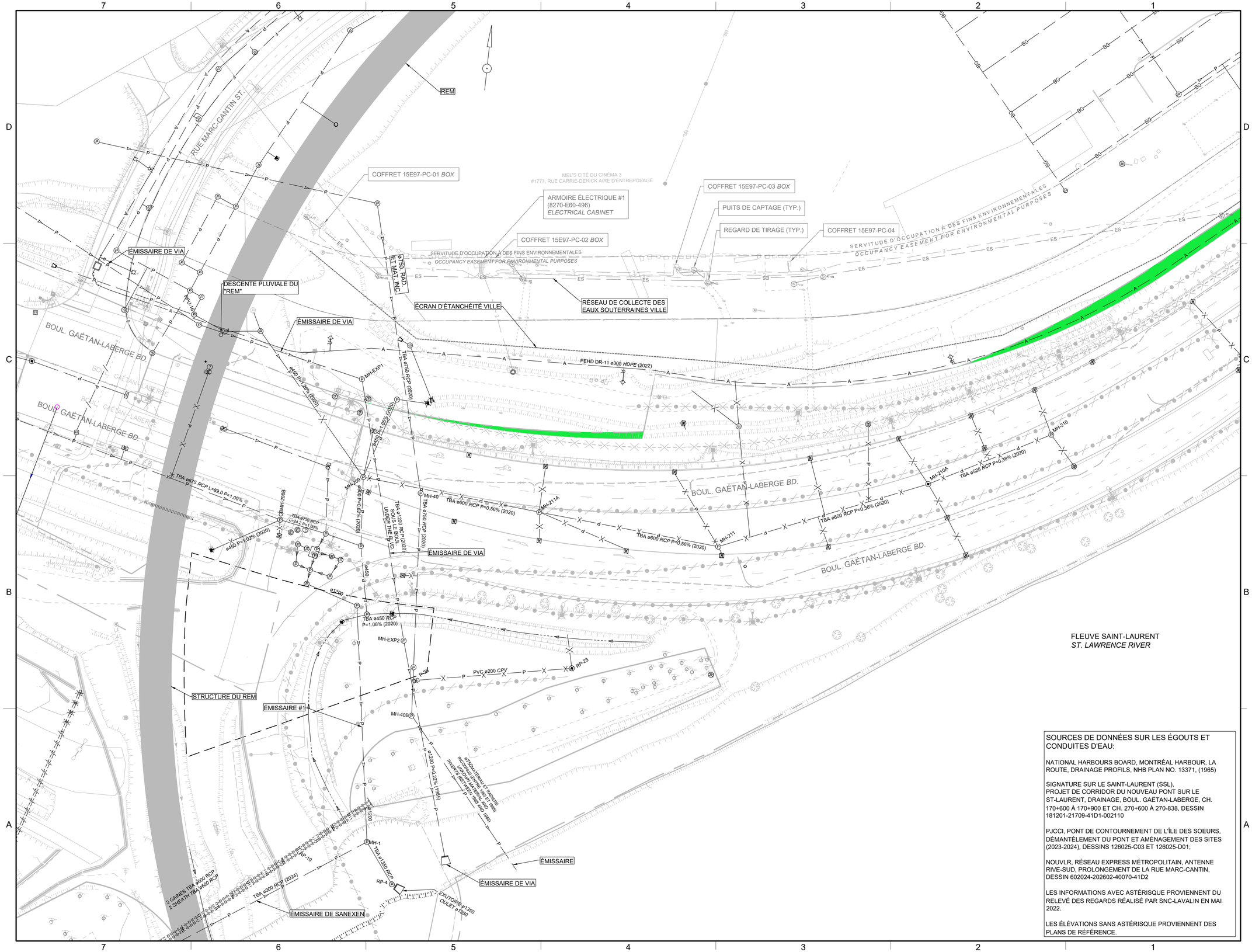

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTRÉAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILS, NHB PLAN NO. 13371, (1965)

SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT (SSL), PROJET DE CORRIDOR DU NOUVEAU PONT SUR LE ST-LAURENT, DRAINAGE, BOUL. GAÉTAN-LABERGE, CH. 170+600 À 170+900 ET CH. 270+600 À 270-838, DESSIN 181201-21709-41D1-002110

PJCCI, PONT DE CONTOURNEMENT DE L'ÎLE DES SOEURS, DÉMANTÈLEMENT DU PONT ET AMÉNAGEMENT DES SITES (2023-2024), DESSINS 126025-C03 ET 126025-D01;

NOUVLR, RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN, ANTENNE RIVE-SUD, PROLONGEMENT DE LA RUE MARC-CANTIN, DESSIN 602024-202602-40070-41D2

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUE PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE.

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

Revision: / Revision:	Description:	Date:
A	Émis pour commentaires *Issued for comments*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu / Designed:	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé / Approved:	C. Vézina, ing.
Sceaux: / Seals:		

Préparé par: / Prepared by:

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges
Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029)
RÉSEAUX MUNICIPAUX
DANS L'EMPRISE PJCCI
(1 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / Scale	Date
1:500	2025-07-04
Dessiné / Drawn: Stanley J. Villiere, tech.	Vérifié / Checked: Audrey Chan, ing.
Conçu / Designed: S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Approuvé / Approved: Claude Vézina, ing.
No Contrat / Contract No.	62731
No Plan / Plan No	62697-CR156 — Rév. / Rev.: A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

STUDIOS MELS 3

#1777, RUE CARRIE-DERICK

MEL'S CITÉ DU CINÉMA 3
#1777, RUE CARRIE-DERICK

SERVITUDE D'OCCUPATION À DES FINS ENVIRONNEMENTALES
OCCUPANCY EASEMENT FOR ENVIRONMENTAL PURPOSES

ARMOIRE ÉLECTRIQUE #2 (8270-E60-496)
ELECTRICAL CABINET

COFFRET 15E97-PC-08 *BOX*

PUITS DE CAPTAGE (TYP.)

COFFRET 15E97-PC-07 *BOX*

REGARD DE TIRAGE (TYP.)

ÉCRAN D'ÉTANCHÉITÉ VILLE

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX SOUTERRAINES VILLE

PEHD DR-11 ø300 *HDPE* (2022)

BOUL. GAÉTAN-LABERGE *BD.*

TTOG ø450 CSP

TTOG ø450 CSP P=0,90% (1965)

TTOG ø450 CSP P=0,75% (1965)

TTOG ø450 *CSP* P=0,66% (1965)

MH-37

MH-36

MH-35

MH-34

ÉMISSAIRE

FLEUVE SAINT-LAURENT
ST. LAWRENCE RIVER

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTRÉAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILS, NHB PLAN NO. 13371, (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

PLAN ET PROFIL OFFICIEL, RUE CARRIE-DERRICK, DE LA RUE FERNAND-SÉGUIN À LA RUE MARC-CANTIN, VILLE DE MONTRÉAL (2002) PLAN No. C-104b SAINTE-ANNE

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS, (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE).

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUE PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

Revision: *Revision:*	Description:	Date:
A	Émis pour commentaires *Issued for comments*	2025-07-04

No. OIQ No. 6075142	Conçu: *Designed:* S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé: *Approved:* C. Vézina, ing.
Sceaux: *Seals:*	

Préparé par: *Prepared by:*

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029) RÉSEAUX MUNICIPAUX DANS L'EMPRISE PJCCI (1 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / *Scale* 1:500	Date 2025-07-04
Dessiné / *Drawn* Stanley J. Villiere, tech.	Vérifié / *Checked* Audrey Chan, ing.
Conçu / *Designed* S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Approuvé / *Approved* Claude Vézina, ing.
No Contrat. *Contract No.* 62731	
No Plan / *Plan No.* 62697-CR156	Rév. / *Rev.* A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

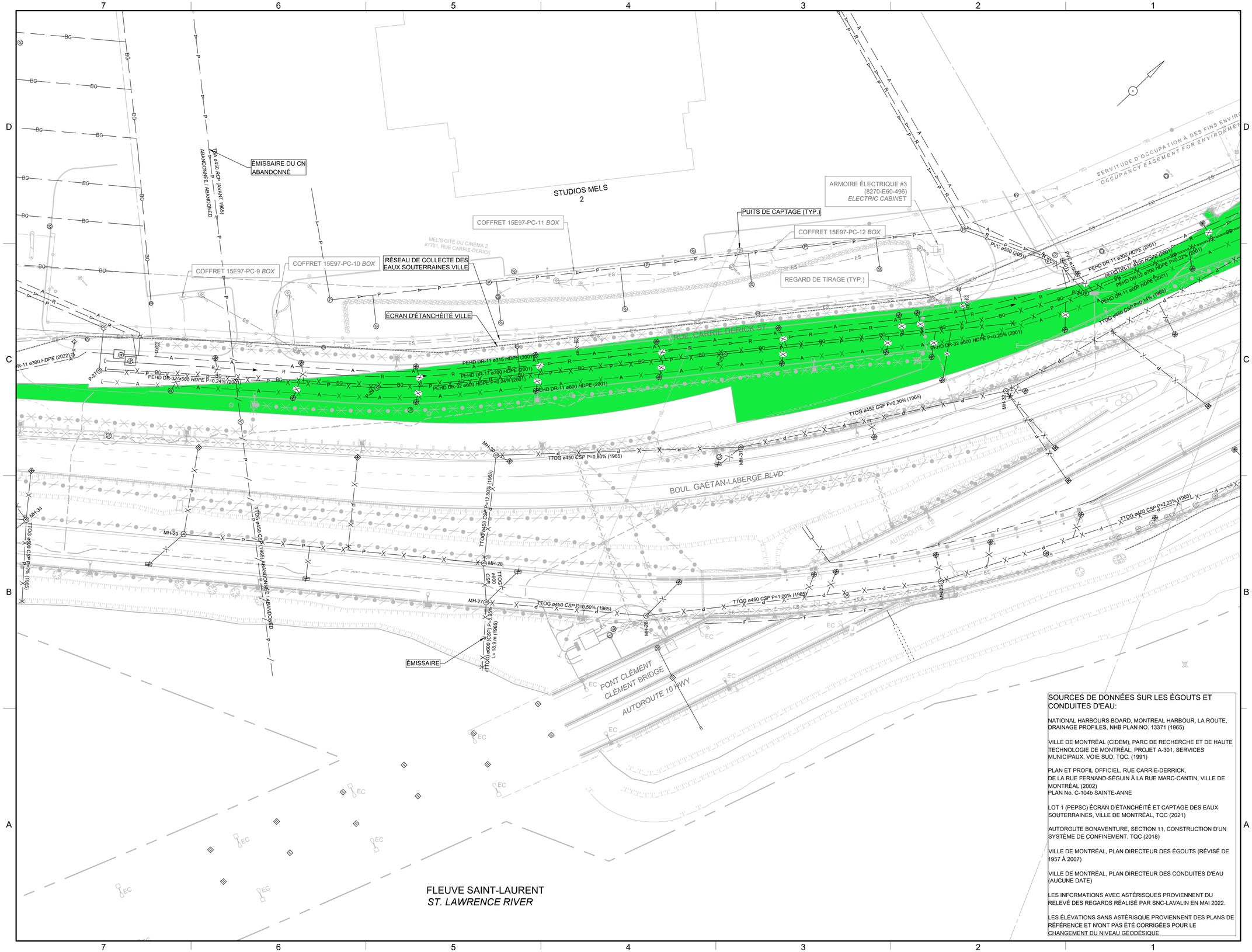

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

Revision: / Revision:	Description:	Date:
A	Émis pour information / *Issued for information*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu / Designed:	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé / Approved:	Claude Vézina, ing.
Sceaux: / Seals:		

Préparé par: / *Prepared by:*

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges
Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029)
RÉSEAUX MUNICIPAUX
DANS L'EMPRISE PJCCI
(3 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / Scale	Date:
1:500	2025-07-04
Dessiné / Drawn: Stanley J. Villiere, tech.	Vérifié / Checked: Audrey Chan, ing.
Conçu / Designed: S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Approuvé / Approved: Claude Vézina, ing.
No Contrat / Contract No.: 62731	
No Plan / Plan No: 62697-CR158	Rév. / Rev.: A

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTREAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILES, NHB PLAN NO. 13371 (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

PLAN ET PROFIL OFFICIEL, RUE CARRIE-DERRICK, DE LA RUE FERNAND-SÉGUIN À LA RUE MARC-CANTIN, VILLE DE MONTRÉAL (2002)
PLAN No. C-104b SAINTE-ANNE

LOT 1 (PEPSC) ÉCRAN D'ÉTANCHÉITÉ ET CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES, VILLE DE MONTRÉAL, TQC (2021)

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTION 11, CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE CONFINEMENT, TQC (2018)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE)

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUES PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

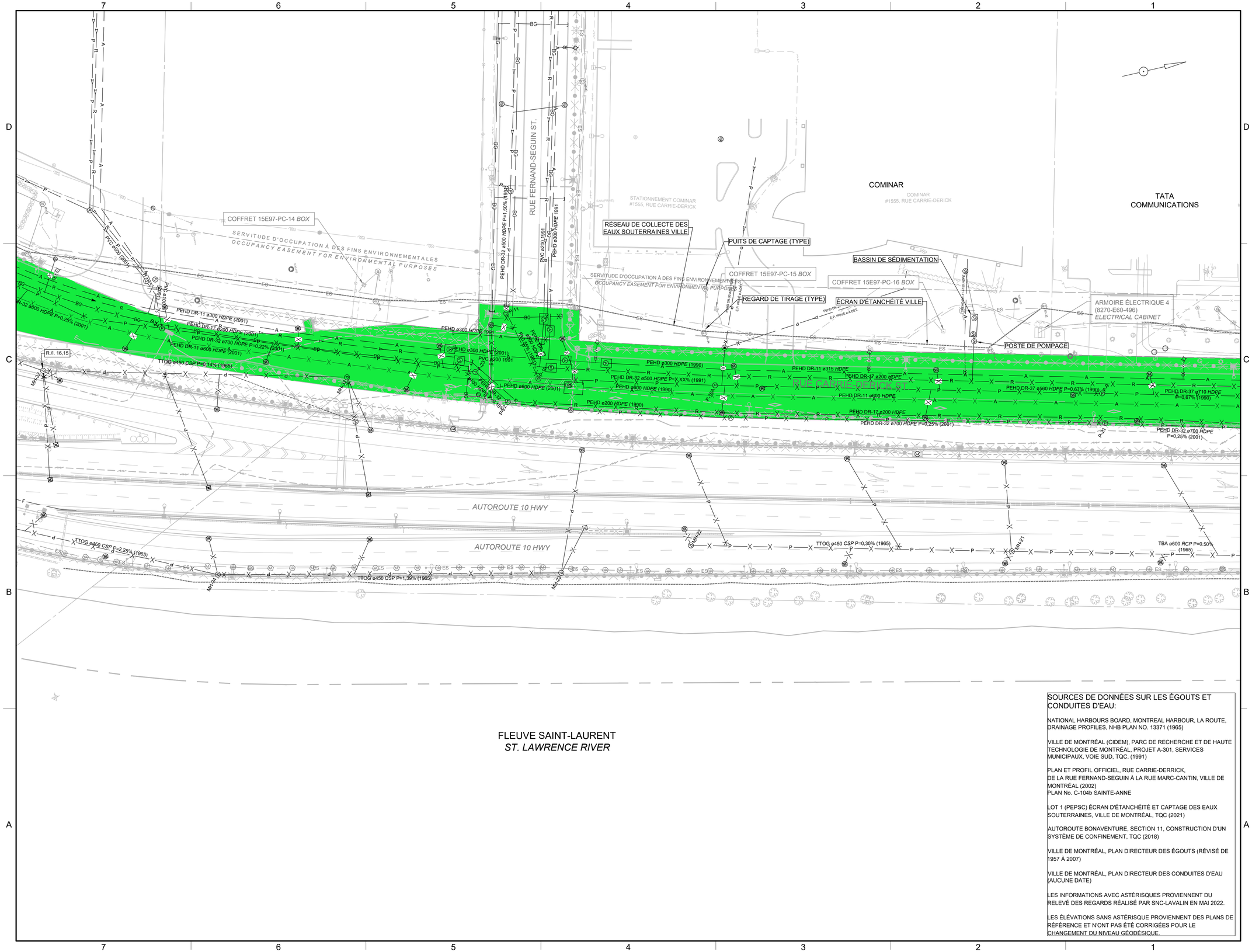

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTREAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILES, NHB PLAN NO. 13371 (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

PLAN ET PROFIL OFFICIEL, RUE CARRIE-DERRICK, DE LA RUE FERNAND-SEGUIN À LA RUE MARC-CANTIN, VILLE DE MONTRÉAL (2002)
PLAN No. C-104b SAINTE-ANNE

LOT 1 (PEPSC) ÉCRAN D'ÉTANCHÉITÉ ET CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES, VILLE DE MONTRÉAL, TQC (2021)

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTION 11, CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE CONFINEMENT, TQC (2018)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE)

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUES PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

Revision: / Revision:	Description:	Date:
A	Émis pour information / *Issued for information*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu: / Designed:	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé: / Approved:	Claude Vézina, ing.
Sceaux: / Seals:		

Préparé par: / *Prepared by:*

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029) RÉSEAUX MUNICIPAUX DANS L'EMPRISE PJCCI (4 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / Scale	Date:
1:500	2025-07-04
Dessiné / Drawn: Stanley J. Villiere, tech.	Vérifié / Checked: Audrey Chan, ing.
Conçu / Designed: S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Approuvé / Approved: Claude Vézina, ing.
No Contrat. / Contract No.	62731
No Plan / *Plan No*	Rév. / *Rev.*
62697-CR159	A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

TATA COMMUNICATIONS

TATA COMM #1441, RUE CARRIE-DERICK

BELL

BELL MOBILITÉ #1333 RUE CARRIE-DÉRICK

COFFRET 15E97-PC-17 *BOX*

COFFRET 15E97-PC-18 *BOX*

COFFRET 15E97-PC-21 *BOX*

BASSIN DE SÉDIMENTATION

POSTE DE POMPAGE

CHAMBRE DE VANNE

BASSIN DE SÉDIMENTATION

POSTE DE POMPAGE

ÉCRAN D'ÉTANCHÉITÉ VILLE

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX SOUTERRAINES VILLE

PUITS DE CAPTAGE (TYP.)

REGARD DE TIRAGE (TYP.)

SERVITUDE D'OCCUPATION À DES FINS ENVIRONNEMENTALES
OCCUPANCY EASEMENT FOR ENVIRONMENTAL

SAN. PEHD ø150 HDPE (1990)

PEHD ø150 HDPE (1990)

PEHD ø450 HDPE (1990)

PVC ø450 CPV

PEHD ø150 HDPE (1990)

PEHD DR-11 ø150 HDPE

PEHD ø450 RDPE (1990)

PVC ø450 CPV

PEHD DR-37 ø710 HDPE P=0.67% (1990)

PEHD DR-11 ø315 HDPE (1990)

PEHD DR-17 ø200 HDPE (1990)

PEHD ø600 HDPE (1990)

PEHD DR-32 ø700 HDPE P=0.25% (2001)

PEHD ø200 HDPE (1990)

PEHD ø200 HDPE (1990)

PEHD DR-11 ø315 HDPE (1990)

PEHD DR-17 ø200 HDPE (1990)

PEHD DR-37 ø800 HDPE P=0.73% (1990)

PEHD ø600 HDPE (1990)

R./I. 14,09

PEHD DR-37 ø900 HDPE P=0.67% (1990)

PEHD DR-11 ø315 HDPE

PEHD DR-17 ø200 HDPE

PEHD DR-37 ø900 HDPE P=0.67% (1990)

PEHD DR-11 ø600 HDPE

ø60 RCP AVANT | BEFORE (1965)

T/TOG ø600 CSP (1965)

AUTOROUTE 10 HWY

AUTOROUTE 10 HWY

TBA ø600 RCP P=0.50% (1965)

TBA ø600 RCP P=0.50% (1965)

TBA ø600 RCP P=0.56% (2017)

TBA ø600 RCP P=0.34% (2017)

TBA ø600 RCP P=0.38% (2017)

TBA ø600 RCP P=0.61% (2017)

TBA ø600 RCP P=0.59% (2017)

TBA ø600 RCP P=0.53% (2017)

MH-20A

MH-19

MH-18

MH-17

MH-17A

FLEUVE SAINT-LAURENT
ST. LAWRENCE RIVER

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTRÉAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILS, NHB PLAN NO. 13371, (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

PLAN ET PROFIL OFFICIEL, RUE CARRIE-DERRICK, DE LA RUE FERNAND-SÉGUIN À LA RUE MARC-CANTIN, VILLE DE MONTRÉAL (2002) PLAN No. C-104b SAINTE-ANNE

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS, (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE).

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUE PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

Revision: *Revision:*	Description:	Date:
A	Émis pour information *Issued for information*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu: *Designed:*	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé: *Approved:*	Claude Vézina, ing.

Sceaux: *Seals:*

Préparé par: *Prepared by:*

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres

Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.

RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges

Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029) RÉSEAU MUNICIPAUX DANS L'EMPRISE PJCCI (5 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / *Scale*	Date
1:500	2025-07-04
Dessiné / *Drawn*	Vérifié / *Checked*
Stanley J. Villiere, tech.	Audrey Chan, ing.
Conçu / *Designed*	Approuvé / *Approved*
S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Claude Vézina, ing.

No Contrat *Contract No.* 62731

No Plan / *Plan No* 62697-CR160 — Rév. / *Rev.* A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

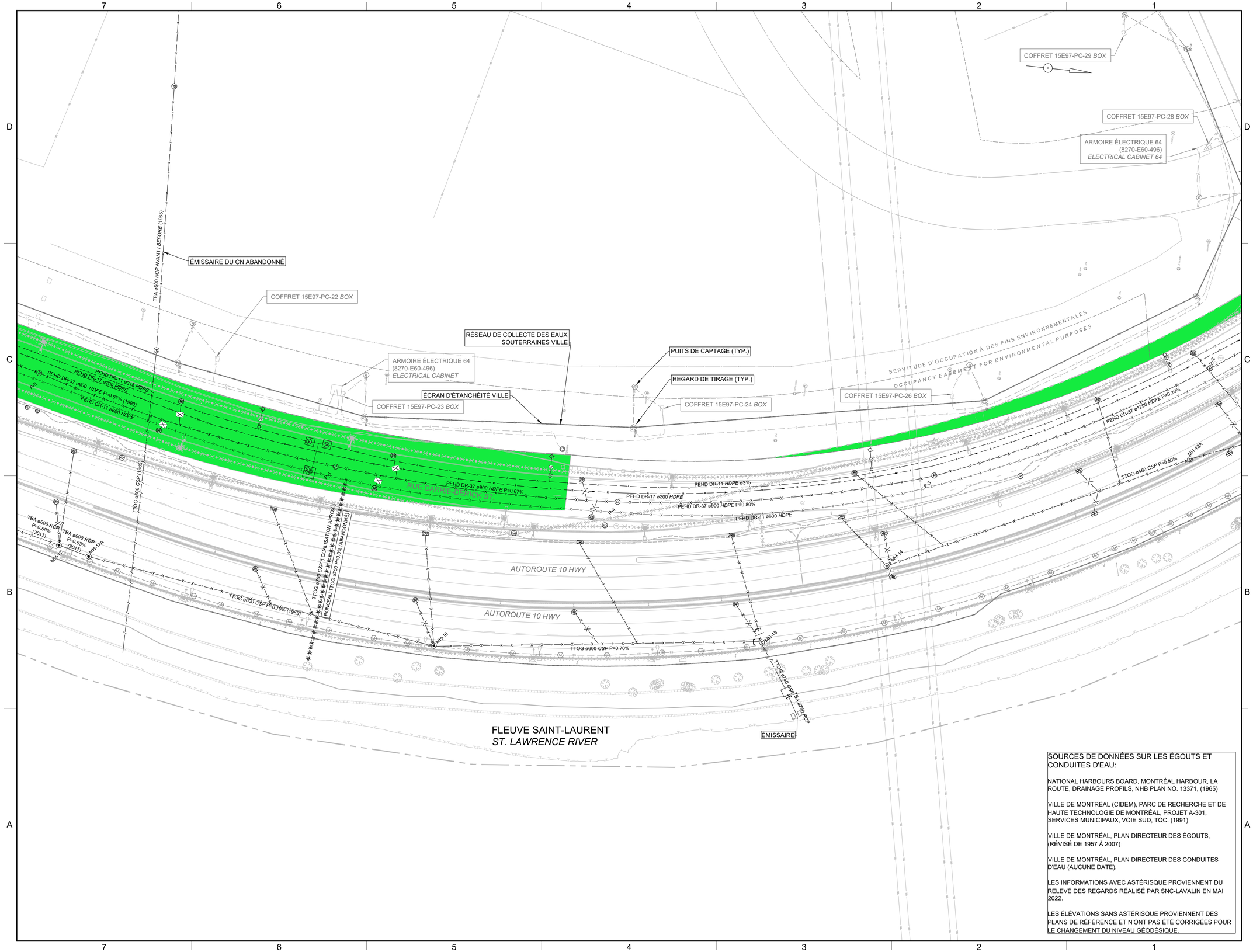

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTRÉAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILS, NHB PLAN NO. 13371, (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS, (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE).

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUE PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

Revision: / Revision:	Description:	Date:
A	Émis pour information / *Issued for information*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu / Designed:	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé / Approved:	Claude Vézina, ing.

Sceaux / Seals:

Préparé par / Prepared by:

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges
Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029) RÉSEAUX MUNICIPAUX DANS L'EMPRISE PJCCI (6 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / Scale	Date:
1:500	2025-07-04
Dessiné / Drawn: Stanley J. Villiere, tech.	Vérifié / Checked: Audrey Chan, ing.
Conçu / Designed: S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Approuvé / Approved: Claude Vézina, ing.

No Contrat / Contract No. 62731

No Plan / Plan No 62697-CR161 — Rév. / Rev. A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée / The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

COFFRET 15E97-PC-26 *BOX*

SERVITUDE D'OCCUPATION À DES FINS ENVIRONNEMENTALES
OCCUPANCY EASEMENT FOR ENVIRONMENTAL PURPOSES

ARMOIRE ÉLECTRIQUE 64 (8270-E60-496)
ELECTRICAL CABINET

COFFRET 15E97-PC-28 *BOX*

REGARD DE TIRAGE (TYP.)

PUITS DE CAPTAGE (TYP.)

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX SOUTERRAINES VILLE

ÉCRAN D'ÉTANCHÉITÉ VILLE

BORNE FONTAINE

ÉVENT

STATION DE POMPAGE SANITAIRE VILLE

REGARD DE VIDANGE

CHAMBRE DE MAINTIEN DE LA PRESSION

RUE MARC-CANTIN ST.

RUE CARRIE-DERICK ST.

CHEMIN DES MOULINS RD.

AUTOROUTE 10 HWY

PONT VICTORIA
VICTORIA BRIDGE

FLEUVE SAINT-LAURENT
ST. LAWRENCE RIVER

ÉMISSAIRE PJCCI

ÉMISSAIRE VILLE

ÉMISSAIRE PJCCI

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTRÉAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILS, NHB PLAN NO. 13371, (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS, (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE).

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUE PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

Revision: / Revision:	Description:	Date:
A	Émis pour information / *Issued for information*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu: / Designed:	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé: / Approved:	Claude Vézina, ing.

Sceaux: / Seals:

Préparé par: / Prepared by:

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES / *RULER IN MILLIMETERS*

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts Jacques Cartier + Champlain Bridges Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029)
RÉSEAUX MUNICIPAUX
DANS L'EMPRISE PJCCI
(7 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / *Scale*	Date
1:500	2025-07-04
Dessiné / *Drawn*	Vérifié / *Checked*
Stanley J. Villiere, tech.	Audrey Chan, ing.
Conçu / *Designed*	Approuvé / *Approved*
S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Claude Vézina, ing.

No Contrat / Contract No.
62731

No Plan / *Plan No.* 62697-CR162 — Rév. / *Rev.* A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

SOURCES DE DONNÉES SUR LES ÉGOUTS ET CONDUITES D'EAU:

NATIONAL HARBOURS BOARD, MONTRÉAL HARBOUR, LA ROUTE, DRAINAGE PROFILS, NHB PLAN NO. 13371, (1965)

VILLE DE MONTRÉAL (CIDEM), PARC DE RECHERCHE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL, PROJET A-301, SERVICES MUNICIPAUX, VOIE SUD, TQC. (1991)

PLAN ET PROFIL OFFICIEL, RUE CARRIE-DERRICK, DE LA RUE FERNAND-SÉGUIN À LA RUE MARC-CANTIN, VILLE DE MONTRÉAL (2002) PLAN No. C-104b SAINTE-ANNE

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS, (RÉVISÉ DE 1957 À 2007)

VILLE DE MONTRÉAL, PLAN DIRECTEUR DES CONDUITES D'EAU (AUCUNE DATE).

LES INFORMATIONS AVEC ASTÉRISQUE PROVIENNENT DU RELEVÉ DES REGARDS RÉALISÉ PAR SNC-LAVALIN EN MAI 2022.

LES ÉLÉVATIONS SANS ASTÉRISQUE PROVIENNENT DES PLANS DE RÉFÉRENCE ET N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES POUR LE CHANGEMENT DU NIVEAU GÉODÉSIQUE.

STATION DE POMPAGE SANITAIRE VILLE

REGARD DE VIDANGE

CHAMBRES DE CLAPETS ø300 ET ø600

CHAMBRES DE RACCORD ET DE VANNE ø300

CHAMBRE DE MAINTIEN DE LA PRESSION

CHAMBRE DE VANNE ø600

CHAMBRE DE VANNE ø600

CHAMBRE DE VIDANGE

STRUCTURE AÉRIENNE DE PETITE SIGNALISATION CLIGNOTANTE SUR POTENCE À DÉMANTELER

ÉMISSAIRE PORT DE MONTRÉAL

CHEMIN DES MOULINS RD.

AUTOROUTE 10 HWY

AVENUE PIERRE-DUPUY AV

CE CROQUIS EST ISSU DES DESSINS D'ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE ÉMIS POUR CONSTRUCTION EN DATE DU 2025-06-16 (DESSINS 12031-B021 À B028). CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR FINS DE CONSTRUCTION.

LÉGENDE:

SUPERFICIE ACQUISE DE LA VILLE PAR PJCCI

Revision: / Revision:	Description:	Date:
A	Émis pour information / *Issued for information*	2025-07-04
No. OIQ No. 6075142	Conçu / Designed:	S. Gélinas-Labrecque, CPI.
No. OIQ No. 125130	Approuvé / Approved:	Claude Vézina, ing.
Sceaux: / Seals:		

Préparé par: / Prepared by:

CIMA+ | AECOM en collaboration avec DAOUST LESTAGE

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in meters.
RÈGLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
RULER IN MILLIMETERS

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Client:

Ponts JACQUES CARTIER + CHAMPLAIN Bridges Canada

AUTOROUTE BONAVENTURE, SECTIONS 10, 11 ET 12, RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE EN BOULEVARD (2025-2029) RÉSEAU MUNICIPAUX DANS L'EMPRISE PJCCI (8 DE 8)

BONAVENTURE EXPRESSWAY, SECTIONS 10 11 AND 12, RECONFIGURATION OF THE EXPRESSWAY INTO A BOULEVARD (2025-2029)

Échelle / Scale	Date
1:500	2025-07-04
Dessiné / Drawn: Stanley J. Villiere, tech.	Vérifié / Checked: Audrey Chan, ing.
Conçu / Designed: S. Gélinas-Labrecque, CPI.	Approuvé / Approved: Claude Vézina, ing.
No Contrat / Contract No.	62731
No Plan / Plan No	62697-CR163
Rév. / Rev.	A

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée / The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated 2023

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1258978003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain et la Ville, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

92-21-46_Entente-supplémentaire_2025-11-06_final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie CHARTIER-GABELIER
Avocate, Droit contractuel
Tél : 438-862-3684

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Amelie CHARTIER-GABELIER
Avocate
Tél : 438-862-3684
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
6 novembre 2025
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated

N° 92-21-46

ENTENTE SUPPLÉMENTAIRE

À

VILLE DE MONTRÉAL
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Date du Permis :	31 mars 1993
Date de l'Entente supplémentaire :	_____ 2025
Lieu :	Autoroute Bonaventure
Terrains ou Droits cédés :	Installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute
Commencement du Terme :	1er février 1990
Fin du Terme :	31 janvier 1994 (renouvelable d'année en année)
Frais :	10 000 $ (plus les taxes applicables)
Dossier :	92-21-46

LA PRÉSENTE ENTENTE SUPPLÉMENTAIRE est intervenue ce _____ 2025.

ENTRE **LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE**, société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et agissant aux présentes en qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et en y exerçant les pouvoirs;

(ci-après le « **Propriétaire** »)

ET **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03-0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(ci-après le « **Concessionnaire** »)

ATTENDU QU'EN vertu du permis no. 92-21-46 daté du 31 mars 1993 (ci-après le « Permis »), le Propriétaire, en considération des frais et modalités prévus au Permis, a accordé au Concessionnaire la permission d'installer, de maintenir, d'utiliser, d'entretenir et de réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire (ci-après les « Installations ») le long et à travers de l'emprise de l'autoroute Bonaventure;

ATTENDU QUE le Propriétaire procédera à des travaux de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard, entre l'intersection Gaétan-Laberge/Marc-Cantin et l'avenue Pierre-Dupuy, en reconstruisant les voies routières là où se trouve actuellement la rue Carrie-Derick (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE le Concessionnaire est actuellement propriétaire de la rue Carrie-Derick et de certains terrains limitrophes à l'autoroute Bonaventure et adjacents au Projet;

ATTENDU QUE dans le cadre du Projet, le Propriétaire procédera à l'acquisition de la rue Carrie-Derick pour la transformer en boulevard, ainsi que de certaines parcelles de terrains du Concessionnaire (les « Terrains acquis »);

ATTENDU QUE les Installations visées par le Permis se prolongent sur les Terrains acquis;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de modifier le Permis afin de tenir compte de la nouvelle emprise de l'autoroute Bonaventure qui deviendra sous la responsabilité du Propriétaire, ainsi que des Installations qui s'y trouvent.

IL EST PAR CONSÉQUENT CONVENU que la clause « OBJET » du Permis est modifiée comme suit :

OBJET

ATTESTE que le Propriétaire donne par les présentes, permission au Concessionnaire d'installer, de maintenir, d'utiliser, d'entretenir et de réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure, tel qu'illustré d'une part sur le plan no. 60132 daté du 22 août 1989, et d'autre part sur les plans nos. 62697-CR156, 62697-CR157, 62697-CR158, 62697-CR159, 62697-CR160, 62697-CR161, 62697-CR162 et 62697-CR163 datés du 4 juillet 2025 en ce qui a trait aux Terrains acquis, étant toutefois entendu que les plans susmentionnés seront remplacés par les plans « tel que construit » une fois le Projet complété.

IL EST CONVENU QUE malgré la date de sa signature, la présente Entente supplémentaire entre en vigueur à la date d'acquisition effective des Terrains acquis par le Propriétaire;

IL EST ÉGALEMENT CONVENU que la clause « AVIS » est modifiée comme suit :

AVIS

14. Tous les avis autorisés ou requis par les présentes doivent être signifiés :

14.1 au Propriétaire, s'ils sont signés par le Concessionnaire ou en son nom par les agents autorisés et livrés ou expédiés par courrier affranchi et recommandé ou certifié, ou par courrier électronique à l'adresse du Propriétaire, à :

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
500-1225, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4K 0B9
a/s Directrice, Affaires juridiques
Courriel : legal@pjcci.ca

14.2 au Concessionnaire, s'ils sont signés par le Propriétaire ou en son nom par les agents autorisés et livrés ou expédiés par courrier affranchi et recommandé ou certifié, ou par courrier électronique à l'adresse du Concessionnaire, à :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Courriel : immeubles.info@ville.montreal.qc.ca

et tous lesdits avis seront présumés avoir été reçus à la date de la livraison ou, s'ils sont mis à la poste, au troisième jour après l'envoi par la poste.



IL EST ENTENDU ET CONVENU entre les Parties que toutes les autres modalités du Permis demeurent en vigueur et lient les Parties.

EN FOI DE QUOI, le Propriétaire et le Concessionnaire ont signé la présente Entente supplémentaire aux jours et à l'an mentionnés en premier lieu.

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Me Domenico Zambito, greffier-adjoint
Dûment autorisé, tel qu'il le déclare

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

_____

Sandra Martel
Première Dirigeante

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1258682015

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 46 356,02 $ (Bâtiment 0413-105)

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail.

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-17 09:57

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258682015**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 46 356,02 $ (Bâtiment 0413-105)

CONTENU

CONTEXTE

Le 2075, rue Plessis est un immeuble à vocation communautaire. Il abrite plusieurs organismes tels que le Réseau de la santé sexuelle des sourds de Montréal et RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels).
Depuis 2012, le Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal (CCGLM), devenue le 19 décembre 2022 le Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal (Organisme), occupe un local d'une superficie de 2 599,16 pi², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2075, rue Plessis. L'Organisme est un point d'ancrage pour ses membres et un espace de vie où l'on offre des services récréatifs, socioculturels et humanitaires, qui favorisent le bien-être et améliorent la condition de vie des personnes issues des communautés de la diversité de genre et de sexualité. Le présent bail vient à échéance le 31 décembre 2025.

Des travaux au niveau de la fondation de l'édifice sont en cours. La deuxième phase de travaux concernant l'enveloppe de l'édifice devrait débuter au printemps 2027. En attente de cette phase et afin que l'Organisme puisse poursuivre ses activités, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) afin de prolonger, pour une période additionnelle de dix-huit mois, l'occupation de l'Organisme dans les locaux.

Par conséquent, le présent dossier vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de modification du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0913 - le 22 août 2023 - Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2024, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pi², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 7 987,80 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM20 1327 - le 15 décembre 2020 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pi², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 11 237,76 $, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM18 1255 - le 22 octobre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 2 599,16 pi², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2019, moyennant un loyer total de 7 200 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM16 1432 – le 19 décembre 2016 - Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local, d'une superficie de 241,47 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 $, plus les taxes applicables. / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 $, plus les taxes applicables.

CA12 240225 - le 8 mai 2012 - Approuver le renouvellement des baux par lesquels la Ville loue à 5 organismes sans but lucratif, pour une période de 24 mois, à compter du 1er juillet 2012, des locaux situés au 2075, rue Plessis.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de dix-huit mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pi², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail.
Les modifications apportées sont les suivantes:

- Le bail est consenti pour un terme de 18 mois;
- Modification de la remise des lieux loués;
- Modification de la clause de résiliation à 90 jours.

Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), le SDIS et le SSI sont d'accord avec cette location, car elle permet à la Ville de générer des revenus locatifs. De plus, les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Année antérieure	Année 2026	Année 2027 6 mois	**Total**
Recettes avant taxes	4 052,88 $	4 134,00 $	2 108,34 $	6 242,34 $
TPS	202,64 $	206,70 $	105,42 $	312,12 $
TVQ	404,27 $	412,37 $	210,31 $	622,67 $
Recettes totales incluant les taxes	4 659,80 $	4 753,07 $	2 424,06 $	7 177,13 $

Ce revenu de 6 242,34 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

Le taux locatif moyen pour la durée du terme est de 1,61 $/pi². Le loyer inclut tous les frais d'exploitation sauf les taxes foncières.

La Division des analyses immobilières du SSI a estimé la valeur locative pour des locaux communautaires entre 11,00 $/pi² et 16,00 $/pi².

Le montant total de la subvention pour cette occupation est estimé à 46 356,02 $. La subvention est établie de la façon suivante : (11,00 $/pi² +16,00 $/pi²)/2-1,61 $/pi² x 2 599,16 pi² x 1,5 an = 46 356,02 $.

Pour l'année 2025, la dépense prévue par le SGPI en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie et entretien courant) est d'environ 25 220 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en équité. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en accessibilité universelle et en changements climatiques parce que les activités opérationnelles du bâtiment ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres espaces afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258682015*
Unité administrative responsable : *SSI – Service de la stratégie immobilière – Division des Locations*
Projet : *Location d'espace à des fins communautaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Ce local permet à l'organisme d'offrir un espace de vie où l'on offre des services récréatifs, socioculturels et humanitaires, qui favorisent le bien-être et améliorent la condition de vie des personnes issues des communautés de la diversité de genre et de sexualité. De plus, sa localisation favorise une synergie avec les autres organismes apparentés logeant dans le même édifice.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-09-29 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1141212234
Nom	Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal
Version du nom dans une autre langue	Montréal LGBTQ+ Community Centre

Adresse du domicile

Adresse	110-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Le Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Tanguay
Prénom	Christian
Adresse	110-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1994-10-14
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1994-10-14
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1988-08-17 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-10-25
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-10-25 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	Comptoir d'information, centre d'information juridique, services de référencement, service de location de salles, services administratifs et activités de bienfaisance

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8561
Activité	Bibliothèques
Précisions (facultatives)	Bibliothèque spécialisée sur les enjeux liés à la diversité sexuelle et à la diversité de genres

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 6 à 10
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Roy
Prénom	Anaïs Richard
Date du début de la charge	2021-06-21
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1190 av. des Canadiens-de-Montréal Montréal (Québec) H3B0M7 Canada

Nom de famille	Vassor
Prénom	Louis
Date du début de la charge	2022-03-09
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	450 boul. De Maisonneuve O Montréal (Québec) H3A0H2 Canada

Nom de famille	Sylvestre
Prénom	Andréanne
Date du début de la charge	2022-04-13
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	400 ch. de la Côte-Vertu Dorval (Québec) H4S1Y9 Canada

Nom de famille	Kamonyo
Prénom	Emmanuel Sibomana
Date du début de la charge	2022-04-13
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	201-6855 av. De L'Épée Montréal (Québec) H3N2C7 Canada

Nom de famille	Gratton
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2023-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	12125 rue Notre-Dame E Montréal (Québec) H1B2Y9 Canada

Nom de famille	Uwitonze
Prénom	Regine
Date du début de la charge	2024-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	202-6003 ch. Upper-Lachine Montréal (Québec) H4A2C3 Canada

Historique

Nom de famille	CHOMETON
Prénom	MICHEL
Date du début de la charge	2009-03-30
Date de la fin de la charge	2014-11-11
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	17-7250 BOUL. Lacordaire Saint-Léonard (Québec) H1S2A4 Canada

Nom de famille	DAOUST
Prénom	FRANÇOIS
Date du début de la charge	2008-07-14
Date de la fin de la charge	2012-07-30
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5075 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z1 Canada

Nom de famille	TRICOT
Prénom	JACQUES

Date du début de la charge	2009-06-16
Date de la fin de la charge	2011-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4310 av. Pierre-Chevrier Montréal (Québec) H1M2J1 Canada

Nom de famille	VIENS
Prénom	JACQUES
Date du début de la charge	2009-05-11
Date de la fin de la charge	2011-10-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	978, RUE PRINCIPALE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD (QUÉBEC) J0E1A0

Nom de famille	BOUDREAU
Prénom	JACQUES
Date du début de la charge	2009-05-11
Date de la fin de la charge	2012-07-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	104-1895 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L4P7 Canada

Nom de famille	CHÉNIER

Prénom	DANIELLE
Date du début de la charge	2010-06-14
Date de la fin de la charge	2012-05-23
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	3-5640 AVE De Châteaubriand Montréal (Québec) H2S0A5 Canada

Nom de famille	GRENIER
Prénom	BRUNO
Date du début de la charge	2009-12-01
Date de la fin de la charge	2012-05-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-4510 rue De La Roche Montréal (Québec) H2J3J4 Canada

Nom de famille	Bousquet
Prénom	André
Date du début de la charge	2011-06-13
Date de la fin de la charge	2015-06-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1624 rue Atateken Montréal (Québec) H2L3L5 Canada

Nom de famille	Daoust
Prénom	François
Date du début de la charge	2012-07-30
Date de la fin de la charge	2016-06-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5075 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z1 Canada

Nom de famille	Boudreau
Prénom	Jacques
Date du début de la charge	2012-07-30
Date de la fin de la charge	2015-06-10
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	104-1895 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L4P7 Canada

Nom de famille	Bélisle
Prénom	Lyne
Date du début de la charge	2012-07-30
Date de la fin de la charge	2015-04-27
Fonctions actuelles	Trésorier

Adresse du domicile	215-1925 rue Alexandre-DeSève Montréal (Québec) H2L2W2 Canada

Nom de famille	Gervais
Prénom	Mathieu-Joël
Date du début de la charge	2012-06-11
Date de la fin de la charge	2013-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	111-5051 rue Berri Montréal (Québec) H2J2S1 Canada

Nom de famille	Lamy
Prénom	Jean-Paul
Date du début de la charge	2013-06-17
Date de la fin de la charge	2015-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	435 rue Sabrevois Longueuil (Québec) J4L3C4 Canada

Nom de famille	Ouellet
Prénom	Gilbert
Date du début de la charge	2013-06-17
Date de la fin de la charge	2014-04-27

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	25-2072 av. Papineau Montréal (Québec) H2K4J4 Canada

Nom de famille	Bourgois
Prénom	Nicolas
Date du début de la charge	2015-06-15
Date de la fin de la charge	2017-06-19
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5748 AV. 14e Montréal (Québec) H1X2W4 Canada

Nom de famille	Ho
Prénom	André
Date du début de la charge	2015-06-15
Date de la fin de la charge	2020-07-15
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	1-8430 av. Casgrain Montréal (Québec) H2P2K8 Canada

Nom de famille	Lefrançois
Prénom	Lionel

Date du début de la charge	2015-02-02
Date de la fin de la charge	2016-05-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	522-560 rue Saint-Laurent O Longueuil (Québec) J4H3X3 Canada

Nom de famille	St-Pierre
Prénom	Jean-François
Date du début de la charge	2015-06-15
Date de la fin de la charge	2016-08-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-1969 rue Saint-Zotique E Montréal (Québec) H2G1J2 Canada

Nom de famille	Vachon
Prénom	David R
Date du début de la charge	2015-06-15
Date de la fin de la charge	2017-06-19
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	205-2150 av. d'Oxford Montréal (Québec) H4A2X8 Canada

Nom de famille	Viens

Prénom	Jean-Guy
Date du début de la charge	2015-06-15
Date de la fin de la charge	2018-11-13
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1248 rue Isabelle Les Cèdres (Québec) J7T1W8 Canada

Nom de famille	Lalonde
Prénom	Jean
Date du début de la charge	2016-06-06
Date de la fin de la charge	2018-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1496 rue Nicolet Montréal (Québec) H1W3K4 Canada

Nom de famille	Courtois
Prénom	Liza
Date du début de la charge	2016-06-06
Date de la fin de la charge	2017-05-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1357B rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1S2 Canada

Nom de famille	Letourneau
Prénom	Leanne
Date du début de la charge	2016-12-14
Date de la fin de la charge	2018-11-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-2251 rue Joliette Longueuil (Québec) J4K4Z7 Canada

Nom de famille	LePort Letexier
Prénom	Nicolas
Date du début de la charge	2017-05-31
Date de la fin de la charge	2019-07-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2411 rue Lacordaire Montréal (Québec) H1N2M1 Canada

Nom de famille	Bossa
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2017-06-19
Date de la fin de la charge	2017-06-19
Fonctions actuelles	Secrétaire

Adresse du domicile	1284 rue de la Visitation Montréal (Québec) H2L3B4 Canada

Nom de famille	Torrent
Prénom	Clara
Date du début de la charge	2017-06-19
Date de la fin de la charge	2017-06-19
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7129 rue De Normanville Montréal (Québec) H2S2C4 Canada

Nom de famille	Bossa
Prénom	Melany
Date du début de la charge	2017-06-19
Date de la fin de la charge	2020-09-30
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	1284 rue de la Visitation Montréal (Québec) H2L3B4 Canada

Nom de famille	Torrent
Prénom	Clara Awa
Date du début de la charge	2017-06-19

Date de la fin de la charge	2019-06-19
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7129 rue De Normanville Montréal (Québec) H2S2C4 Canada

Nom de famille	Bolduc
Prénom	Kenny
Date du début de la charge	2018-06-13
Date de la fin de la charge	2022-01-26
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	3824 av. Henri-Julien Montréal (Québec) H2W2K2 Canada

Nom de famille	Normil
Prénom	Ronald
Date du début de la charge	2019-06-19
Date de la fin de la charge	2021-11-24
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	3-11935 av. Allard Montréal (Québec) H1G6E8 Canada

Nom de famille	Brisebois

Prénom	Lawrence
Date du début de la charge	2019-10-01
Date de la fin de la charge	2024-08-15
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	338 rue Saint-Antoine E Montréal (Québec) H2Y1A3 Canada

Nom de famille	Desjardins
Prénom	Richard
Date du début de la charge	2019-06-19
Date de la fin de la charge	2022-06-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	303-9 boul. des Prairies Laval (Québec) H7N0E6 Canada

Nom de famille	Lebiedzierski
Prénom	Lissette
Date du début de la charge	2019-10-01
Date de la fin de la charge	2024-08-15

Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2000-2001 boul. Robert-Bourassa Montréal (Québec) H3A2A6 Canada

Nom de famille	Ayotte-Bouchard
Prénom	Valérie
Date du début de la charge	2020-07-15
Date de la fin de la charge	2021-11-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	729 rue Desnoyers Montréal (Québec) H4C3E1 Canada

Nom de famille	Unitonze
Prénom	Regine
Date du début de la charge	2024-08-15
Date de la fin de la charge	2024-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	202-6003 ch. Upper-Lachine Montréal (Québec) H4A2C3 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Tanguay
Prénom	Christian
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directeur général
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	110-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0001 - Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal **(Établissement principal)**
Adresse	110-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861) Bibliothèques (8561)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-10-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-10-13
Lettres patentes supplémentaires	2022-12-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-07-18
Déclaration de mise à jour courante	2022-03-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-10-07
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-07-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-10-07
Déclaration de mise à jour courante	2018-11-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-23
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-14

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2017-02-04
Déclaration de mise à jour courante	2016-11-21
Déclaration de mise à jour courante	2016-11-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-07-02
Déclaration de mise à jour de correction	2014-09-09
Lettres patentes supplémentaires	2014-07-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-07-04
Déclaration de mise à jour courante	2013-07-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-07-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-13
Déclaration de mise à jour courante	2012-04-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-06-17
Déclaration annuelle 2010	2010-10-07
Déclaration annuelle 2009	2009-08-24
Déclaration annuelle 2008	2009-01-08
Déclaration annuelle 2007	2008-02-08
Déclaration annuelle 2006	2007-01-23
Déclaration annuelle 2005	2006-01-09
Déclaration annuelle 2004	2005-01-21
Déclaration annuelle 2003	2004-02-10

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2002	2003-01-30
Modification correction / Acte de régularisation	2002-04-22
Déclaration annuelle 2001	2002-01-30
Déclaration annuelle 2000	2001-02-22
Déclaration annuelle 1999	1999-12-07
Déclaration annuelle 1998	1999-02-03
Déclaration annuelle 1997	1998-03-24
Déclaration annuelle 1996	1997-02-28
Déclaration annuelle 1995	1995-12-07
Déclaration initiale	1995-03-22
Lettres patentes supplémentaires	1994-10-14

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2022-12-09

Nom

Nom	Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	Montréal LGBTQ+ Community Centre
Date de déclaration du nom	2022-12-09
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES GAIS ET LESBIENNES DE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-08-17
Date de déclaration du retrait du nom	2022-12-09
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	Montréal LGBTQ+ Community Centre
Date de déclaration du nom	2019-10-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CCGLM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2016-11-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Bibliothèque à livres ouverts

Versions du nom dans une autre langue	Open Book Library
Date de déclaration du nom	2016-07-12
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'informations juridiques LGBT
Versions du nom dans une autre langue	LGBT Centre of Legal Information
Date de déclaration du nom	2016-07-12
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Programme d’espace sécuritaire - Québec
Versions du nom dans une autre langue	Safe Zone Program - Québec
Date de déclaration du nom	2016-11-21
Date de déclaration du retrait du nom	2021-10-07
Situation	Antérieur

Autre nom	Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	LGBTQ+ Community Centre of Montréal
Date de déclaration du nom	2016-11-21

Date de déclaration du retrait du nom	2019-10-07
Situation	Antérieur

Autre nom	Table ronde LGBTQ+ pour l’avancement de la culture philanthropique
Versions du nom dans une autre langue	LGBTQ+ Round Table for the Advancement of Philanthropic Culture
Date de déclaration du nom	2016-11-21
Date de déclaration du retrait du nom	2017-10-16
Situation	Antérieur

BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM20 1327, adoptée par le conseil municipale à sa séance du 14 décembre 2020;

ci-après nommée le "**Locateur**"

ET :

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES GAIS ET LESBIENNES DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 2075, de la rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par monsieur Christian Tanguay, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare. .

ci-après nommée le "**Locataire**"

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

CECI ÉTANT DÉCLARÉ LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.0 LIEUX LOUÉS

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, un local situé au rez-de-chaussée de l'édifice portant le numéro 2075, de la rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, ci-après appelé les Lieux Loués, le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe A.

2.0 SUPERFICIE

Les Lieux Loués ont une superficie locative de deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule seize pieds carrés (2 599,16 pi²).

3.0 DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de trois (3) ans commençant

Locataire	Locateur

le premier (1er) janvier deux mille vingt et un (2021) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-trois (2023).

3.2 Ce bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-devant stipulée en 3.1 et l'occupation des Lieux Loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux Loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent DOLLARS (100 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date stipulée de fin de bail.

4.0 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

4.1 Donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent bail.

4.2 Chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux loués une température convenable aux besoins du Locataire;

4.3 Fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Loués selon les besoins du Locataire.

5.0 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

5.1 Prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

5.2 N'utiliser les Lieux Loués qu'aux seules fins de Centre communautaire, le tout en conformité avec toute loi ou règlement municipal applicable;

5.3 Respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés en 4.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable des Lieux Loués désigné par le Locateur;

5.4 Voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

5.5 Tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque

Locataire	Locateur

nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

5.6 Souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux Loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

5.7 Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation;

5.8 Assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

5.9 Ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;

5.10 Dès que le locataire en a pris connaissance, aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Loués ou à chacun de leurs accessoires;

5.11 Fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

5.12 N'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur;

5.13 Permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et

Locataire	Locateur

nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans les Lieux Loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

5.14 Permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que les Lieux Loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Loués;

5.15 Remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

6.0 LOYER

6.1 Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de trois mille six cent soixante-douze dollars (3 672,00 $), par des versements mensuels de trois cent six dollars (306,00 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de trois mille sept cent quarante-cinq dollars et quarante-quatre cents (3 745,44 $), par des versements mensuels de trois cent douze dollars et douze cents (312,12 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de trois mille huit cent vingt dollars et trente-deux cents (3 820,32 $), par des versements mensuels de trois cent dix-huit huit dollars et trente-six cents (318,36 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

6.2 Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

7.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

7.1 Si, pendant la durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

7.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui résultant de tel événement.

Locataire	Locateur

7.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

8.0 RÉSILIATION

8.1 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet.

9.0 RELOCALISATION

9.1 **Biffé intentionnellement**

10.0 USAGE DU TABAC

10.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac ou de cannabisme dans les Lieux Loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

11.0 FORCE MAJEURE

11.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12.0 AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8
immeubleslocations@montreal.ca

- Pour le Locataire :
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES GAIS ET LESBIENNES DE MONTRÉAL
A/s La Direction

Locataire	Locateur

2075, de la rue Plessis,
Montréal, Québec
H2L 2Y4

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou de transmission par courriel. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courriel, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

13.0 ÉLECTION DE DOMICILE

13.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14.0 CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Loués.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 19e jour du mois de janvier 2021

Le Locateur

Le greffier de la Ville,

par :

Yves Saindon, avocat

Le 21e jour du mois d'octobre 2020

Le Locataire

par : _____
Christian Tanguay

Locataire	Locateur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 14e jour de décembre 2020 (Résolution CM20 1327).

CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **CENTRE COMMUNAUTAIRE LGBTQ+ DE MONTRÉAL** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège sociale au 110-2075, rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par Monsieur Christian Tanguay, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2075, rue Plessis, Montréal**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 19 janvier 2021 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 2075, rue Plessis, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Locataire, Le centre communautaire des gaies et lesbiennes de Montréal, a modifié le nom de l'entreprise pour Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal et ce, le 19 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le Bail Initial et la Convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail »,

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent.

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que le Locataire déclare en avoir pris connaissance; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Paraphes	
Locateur	Locataire

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2. **Lieux loués :** Les Lieux loués sont décrit à l'article 1.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

L'article 3.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

3.1 Le Bail est consenti pour une période de deux (2) ans commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-cinq (2025).

L'article 5.6 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.6 Souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

L'article 5.8 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.8 assumer le paiement des Taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

L'article 6.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

6.1 Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-quatre (2024), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de trois mille neuf cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-douze cents **(3 934,92 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-onze cents **(327,91$**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-cinq (2025) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-cinq (2025), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de quatre mille cinquante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (**4 052,88 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois cent trente-sept dollars et soixante-quatorze cents **(337,74 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-cinq (2025).

Paraphes	
Locateur	Locataire

L'article 12.1 du Bail est modifié et est remplacé par ce qui suit :

12.1 Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à immeubles.centreappels@montreal.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire:

CENTRE COMMUNAUTAIRE LGBTQ+ DE MONTRÉAL
2075, rue Plessis, local 110
Montréal, Québec, H2L 2Y4
Courriel : info@cclgbtqplus.org.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le 13e jour de septembre 2023

VILLE DE MONTRÉAL

par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 18 juillet 2023

CENTRE COMMUNAUTAIRE LGBTQ+ DE MONTRÉAL

par : Christian Tanguay, Directeur général

Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 21e jour d'août 2023. (Résolution: CM23 0913).

Paraphes	
Locateur	Locataire

DEUXIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **CENTRE COMMUNAUTAIRE LGBTQ+ DE MONTRÉAL** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège social au 110-2075, rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par Christian Tanguay, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2075, rue Plessis, Montréal**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 19 janvier 2021 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 2075, rue Plessis, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le Locataire, Le centre communautaire des gaies et lesbiennes de Montréal, a modifié le nom de l'entreprise pour Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal et ce, le 19 décembre 2022 ;

ATTENDU QU'EN vertu d'une Convention de modification signé le 13 septembre 2023 (la « Convention de modification du Bail »), le Locateur et le Locataire ont convenu de modifier et de prolonger le Bail Initial d'une durée de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Convention de modification du Bail et la Deuxième convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent ;

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que le Locataire déclare en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail ; et

Paraphes	
Locateur	Locataire

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1.0 Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.0 Les Lieux loués sont décrits à l'article 1.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

L'article 3.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

3.1 Le Bail est consenti pour une période de dix-huit mois commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) et se terminant le trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027).

L'article 5.15 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.15 À l'échéance du Bail, remettre les Lieux loués dans leur état initial et dans un état jugé satisfaisant par le Locateur et retirer les équipements, à moins qu'il en soit décidé autrement par les Parties. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, aux frais du Locataire, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

L'article 6.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

6.1 Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-six (2026), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de quatre mille cent trente-quatre dollars **(4 134,00 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois cent quarante-quatre dollars et cinquante cents **(344,50 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027) au trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de deux mille cent huit dollars et trente-quatre cents (**2 108,34 $**)**,** payable en six (6) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois cent cinquante et un dollars et trente-neuf cents **(351,39 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027).

L'article 8.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.1 Nonobstant la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps avant l'échéance en signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours à cet effet. Toute telle résiliation sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 2 novembre 2025 2025

CENTRE COMMUNAUTAIRE LGBTQ+ DE MONTRÉAL

_____
par : Christian Tanguay, Directeur général

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258682015

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 46 356,02 $ (Bâtiment 0413-105)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1258682015 Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1258682015

Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de Montréal, pour une période additionnelle de dix-huit mois, à compter du 1er janvier 20 superficie de 2 599,16 pi², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à c communautaires, moyennant un loyer total de 6 242,34 $, excluant les taxes. Le montant immobilière est estimé à 46 356,02 $ (Bâtiment 0413-105).

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 12 mois	2027 6 mois
Loyer mensuel	344.50 $	351.39 $
Tarif	- $	- $
Loyer annuel	4,134.00 $	2,108.34 $
Dépôt	- $	

Loyer pour la période du:	**1/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 6/30/2026**	**Total**
Loyer	4,134.00 $	2,108.34 $	6,242.34 $
Incluant taxes	4,753.07 $	2,424.06 $	7,177.13 $
Net taxes	**4,340.18 $**	**2,213.49 $**	**6,553.68 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1258682014

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 715,54 $ (Bâtiment 013-104)

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail.

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-17 09:57

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258682014**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 715,54 $ (Bâtiment 013-104)

CONTENU

CONTEXTE

Le 2075, rue Plessis est un immeuble à vocation communautaire. Il abrite plusieurs organismes tels que le Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal et RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels).
Depuis juillet 2012, la Coalition SIDA des sourds de Québec, devenue le 4 mai 2020 le Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), occupe des locaux d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis. Le RSSSQ a pour mission d'informer et de mettre en garde la communauté sourde et malentendante du Québec contre les risques de contracter le VIH/Sida et les ITSS ainsi que de dispenser des services et des activités aux personnes sourdes et malentendantes atteintes du VIH/Sida et des ITSS, LGBTQ+, qui sont en dépendance et en itinérance. Le présent bail vient à échéance le 31 décembre 2025.

Des travaux au niveau de la fondation de l'édifice sont en cours. La deuxième phase de travaux concernant l'enveloppe de l'édifice devrait débuter au printemps 2027. En attente de cette phase et afin que RSSSQ puisse poursuivre ses activités, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) afin de prolonger, pour une période additionnelle de dix-huit mois, l'occupation de l'organisme dans les locaux.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de modification du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0911 - le 22 août 2023 - Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2024, un espace d'une superficie

de 1 660,55 pi² (154,27 m²), au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 4 992,60 $, excluant les taxes le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM20 1152 - le 16 novembre 2020 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021, des locaux d'une superficie de 1 660,55 pi², situés au 2e étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 7 023,72 $, plus les taxes applicables.

CM18 1255 - le 22 octobre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Coalition SIDA des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2019, moyennant un loyer total de 4 500 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM16 1434 – le 16 décembre 2016 - Ratifier l'entente de location entre la Ville et la Coalition SIDA des sourds du Québec, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016. Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition SIDA des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux situés dans l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 $, plus les taxes applicables.

CA12 240225 - le 8 mai 2012 - Approuver le renouvellement des baux par lesquels la Ville loue à 5 organismes à but non lucratif, pour une période de 24 mois à compter du 1er juillet 2012, des locaux situés au 2075, rue Plessis.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de dix-huit mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pi², au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail.
Les modifications apportées sont les suivantes:

- Le bail est consenti pour un terme de 18 mois;
- Modification de la remise des lieux loués;
- Modification de la clause de résiliation à 90 jours.

Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), le SDIS et le SSI sont d'accord avec cette location, car elle permet à la Ville de générer des revenus locatifs. De plus, les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Année antérieure	Année 2026	Année 2027 6 mois	**Total**
Recettes avant taxes	2 533,20 $	2 583,84 $	1 317,78 $	3 901,62 $
TPS	126,66 $	129,19 $	65,89 $	195,08 $
TVQ	252,69 $	257,74 $	131,45 $	389,19 $
Recettes totales incluant les taxes	2 912,55 $	2 970,77 $	1 515,12 $	4 485,89 $

Ce revenu de 3 901,62 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

Le taux locatif moyen pour la durée du terme est de 1,57 $/pi². Le loyer inclut tous les frais d'exploitation sauf les taxes foncières.

La Division des analyses immobilières du SSI a estimé la valeur locative pour des locaux communautaires entre 11,00 $/pi² et 16,00 $/pi².

Le montant total de la subvention pour cette occupation est estimé à 29 715,54 $. La subvention est établie de la façon suivante : (11,00 $/pi² +16,00 $/pi²)/2 -1,57 $/pi² x 1 660,55 pi² x 1,5 an = 29 715,54 $.

Pour l'année 2025, la dépense prévue par le SGPI en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie et entretien courant) est d'environ 16 112 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en équité. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en accessibilité universelle et en changements climatiques parce que les activités opérationnelles du bâtiment ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres espaces afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 12 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258682014*
Unité administrative responsable : *SSI – Service de la stratégie immobilières – Division des Locations*
Projet : *Location d'espace à des fins communautaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir un local à l'organisme permet à celui-ci de répondre à divers besoins au sein de la communauté sourde et malentendante et permet de palier en partie au manque de locaux disponibles. De plus, sa localisation favorise une synergie avec les autres organismes apparentés logeant dans le même édifice.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-09-29 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143212828
Nom	Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ)

Adresse du domicile

Adresse	320-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Dubé
Prénom	Éric
Adresse	320-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-04
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-04
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1992-07-02 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-08

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-08 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8631
Activité	Centres locaux de services communautaires
Précisions (facultatives)	Informer et mettre en garde la communauté sourde et malentendante du Québec contre les risques de contracter le VIH/Sida et les ITSS. Dispenser des services et activités LGBTQ+, qui sont en dépendance et en itinérance.

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Pilling
Prénom	Donald
Date du début de la charge	2016-05-21

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	307-8143 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2N5 Canada

Nom de famille	Houle
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2017-05-13
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	114-10650 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L3N2 Canada

Nom de famille	Rozon
Prénom	Jonathan
Date du début de la charge	2018-12-11
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	31-8102 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2E0A2 Canada

Nom de famille	Fredette
Prénom	Guy
Date du début de la charge	2021-02-11
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	6709 15e Avenue Montréal (Québec) H1X2V7 Canada

Nom de famille	Poulin
Prénom	Marie-Andrée
Date du début de la charge	2025-03-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3635 rue Sainte-Catherine E Montréal (Québec) H1W2E6 Canada

Historique

Nom de famille	PILLING
Prénom	DONALD J.
Date du début de la charge	2005-09-24
Date de la fin de la charge	2014-05-24
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	508-8143 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2N5 Canada

Nom de famille	THEARA
Prénom	YIM
Date du début de la charge	2009-06-30
Date de la fin de la charge	2013-05-11

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	9244 25e Avenue Montréal (Québec) H1Z4C9 Canada

Nom de famille	CONEA
Prénom	MARIUS
Date du début de la charge	2008-05-31
Date de la fin de la charge	2012-05-12
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1105 rue de Versailles Laval (Québec) H7A2A9 Canada

Nom de famille	Tang
Prénom	Hoeun
Date du début de la charge	2011-03-18
Date de la fin de la charge	2013-05-11
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	4 rue Massé Saint-Mathias-sur-Richelieu (Québec) J3L6A4 Canada

Nom de famille	Bellemare Proulx
Prénom	Guillaume

Date du début de la charge	2011-01-07
Date de la fin de la charge	2014-05-24
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	6-4999 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1C7 Canada

Nom de famille	Conea
Prénom	Marius
Date du début de la charge	2012-05-12
Date de la fin de la charge	2014-05-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-4280 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1A5 Canada

Nom de famille	Lafleur
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2012-01-07
Date de la fin de la charge	2013-05-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1278 rue Christophe-Colomb Repentigny (Québec) J5Y3P1 Canada

Nom de famille	Saunders

Prénom	Darren
Date du début de la charge	2012-05-12
Date de la fin de la charge	2013-05-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	21-4921 rue Coronet Montréal (Québec) H3V1C9 Canada

Nom de famille	Tang
Prénom	Hoeun
Date du début de la charge	2013-05-11
Date de la fin de la charge	2014-05-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-4280 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1A5 Canada

Nom de famille	Lafleur
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2013-05-11
Date de la fin de la charge	2014-05-24
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1278 rue Christophe-Colomb Repentigny (Québec) J5Y3P1 Canada

Nom de famille	Saunders
Prénom	Darren
Date du début de la charge	2013-05-11
Date de la fin de la charge	2014-05-24
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	220-2091 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L3G4 Canada

Nom de famille	Saunders
Prénom	Darren
Date du début de la charge	2014-05-24
Date de la fin de la charge	2016-05-21
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	220-2091 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L3G4 Canada

Nom de famille	Tang
Prénom	Hoeun
Date du début de la charge	2014-05-24
Date de la fin de la charge	2015-05-23
Fonctions actuelles	Secrétaire

Adresse du domicile	5-4280 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1A5 Canada

Nom de famille	Gilbert
Prénom	Marie-Andrée
Date du début de la charge	2014-05-24
Date de la fin de la charge	2017-05-13
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	3-1530 rue Marmier Longueuil (Québec) J4K4S9 Canada

Nom de famille	Donald J.
Prénom	Pilling
Date du début de la charge	2014-05-24
Date de la fin de la charge	2016-05-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	508-8143 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2N5 Canada

Nom de famille	Lafleur
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2014-05-24
Date de la fin de la charge	2016-05-21

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	12534 rue D'Alembert Montréal (Québec) H1C2C4 Canada

Nom de famille	Conea
Prénom	Marius
Date du début de la charge	2014-05-24
Date de la fin de la charge	2016-05-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5-4280 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1A5 Canada

Nom de famille	Drouin
Prénom	Frédérick
Date du début de la charge	2015-05-23
Date de la fin de la charge	2016-05-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	408-8143 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2N5 Canada

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Jean-Claude

Date du début de la charge	2015-05-23
Date de la fin de la charge	2016-05-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	850 place du Parc Montréal (Québec) H1B3B9 Canada

Nom de famille	Lafleur
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2016-05-21
Date de la fin de la charge	2017-05-13
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	12534 rue D'Alembert Montréal (Québec) H1C2C4 Canada

Nom de famille	Drouin
Prénom	Frédérick
Date du début de la charge	2016-05-21
Date de la fin de la charge	2017-05-13
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	408-8143 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2N5 Canada

Nom de famille	Dubé

Prénom	Sonia
Date du début de la charge	2016-05-21
Date de la fin de la charge	2017-05-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	202-2170 RUE Cartier Montréal (Québec) H2K4E8 Canada

Nom de famille	Leal
Prénom	Camila
Date du début de la charge	2016-05-21
Date de la fin de la charge	2017-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	15-7525 rue Marquette Montréal (Québec) H2E2E2 Canada

Nom de famille	Gilbert
Prénom	Marie-Andrée
Date du début de la charge	2017-05-13
Date de la fin de la charge	2019-09-30
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	402-228 rue Parent Longueuil (Québec) J4V3L2 Canada

Nom de famille	Dubé
Prénom	Sonia
Date du début de la charge	2017-05-13
Date de la fin de la charge	2020-10-28
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	109-350 rue de l'Inspecteur Montréal (Québec) H3C2K5 Canada

Nom de famille	Gervais
Prénom	Camille
Date du début de la charge	2019-10-30
Date de la fin de la charge	2023-05-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1-932 rue Bourdages Québec (Québec) G1M3H9 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Dubé
Prénom	Éric

Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Coordonnateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	320-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-07-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-07-03
Déclaration de mise à jour courante	2024-04-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-05-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-06-28
Déclaration de mise à jour courante	2021-04-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-09
Lettres patentes supplémentaires	2020-05-04
Déclaration de mise à jour courante	2019-11-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-07-08
Déclaration de mise à jour courante	2019-01-25
Déclaration de mise à jour courante	2018-09-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-28
Déclaration de mise à jour courante	2018-04-25
Lettres patentes supplémentaires	2018-01-11
Déclaration de mise à jour courante	2017-11-28
Déclaration de mise à jour courante	2017-09-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-06-21
Lettres patentes supplémentaires	2016-09-21
Déclaration de mise à jour de correction	2016-07-26

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-09-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-11-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-10-01
Lettres patentes supplémentaires	2012-07-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-10-27
Déclaration annuelle 2010	2010-12-03
Déclaration modificative	2010-01-12
Déclaration annuelle 2009	2009-11-24
Déclaration annuelle 2008	2009-03-26
Déclaration annuelle 2007	2007-11-22
Déclaration annuelle 2006	2006-12-07
Déclaration annuelle 2005	2006-03-13
Déclaration annuelle 2004	2005-02-16
Déclaration annuelle 2003	2003-12-15
Déclaration annuelle 2002	2003-02-11
Déclaration annuelle 2001	2002-01-23
Déclaration annuelle 2000	2001-02-15
Déclaration annuelle 1999	2000-02-16
Déclaration annuelle 1998	1999-03-15

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1997	1998-05-13
Déclaration annuelle 1996	1997-01-29
Déclaration annuelle 1995	1996-01-09
Déclaration d'immatriculation	1995-03-04

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2020-05-04

Nom

Nom	Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-05-04
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	COALITION SIDA DES SOURDS DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1992-07-02
Date de déclaration du retrait du nom	2020-05-04
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, assistant-greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, l'article 96 de la *Loi sur les cités et Villes* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM20 1152, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 16 novembre 2020;

ci-après nommée le "**Locateur**"

ET :

RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 2075, de la rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par monsieur Éric Dubé, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare. .

ci-après nommée le "**Locataire**"

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

CECI ÉTANT DÉCLARÉ LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.0 LIEUX LOUÉS

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, un local situé au 2e étage de l'édifice portant le numéro 2075, de la rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, ci-après appelé les Lieux Loués, le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe A.

2.0 SUPERFICIE

Les Lieux Loués ont une superficie locative de mille six cent soixante virgule cinquante-cinq pieds carrés (1 660,55 pi²).

Locataire	Locateur
ED	

3.0 DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de trois (3) ans commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt et un (2021) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-trois (2023).

3.2 Ce bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-devant stipulée en 3.1 et l'occupation des Lieux Loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux Loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent DOLLARS (100 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date stipulée de fin de bail.

4.0 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

4.1 donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent bail.

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux loués une température convenable aux besoins du Locataire;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Loués selon les besoins du Locataire.

5.0 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

5.1 prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

5.2 n'utiliser les Lieux Loués qu'aux seules fins de Centre communautaire, le tout en conformité avec toute loi ou règlement municipal applicable;

5.3 respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés en 4.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable des Lieux Loués désigné par le Locateur;

5.4 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

Locataire	Locateur
ED	

5.5 tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

5.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux Loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

5.7 se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation;

5.8 assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

5.9 ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;

5.10 dès que le locataire en a pris connaissance, aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Loués ou à chacun de leurs accessoires;

5.11 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

5.12 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur;

Locataire	Locateur
ED	

5.13 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans les Lieux Loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

5.14 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que les Lieux Loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Loués;

5.15 remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

6.0 LOYER

6.1 Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (2 295,00 $), par des versements mensuels de cent quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq cents (191,25 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de deux mille trois cent quarante dollars et quatre-vingt-seize cents (2 340,96 $), par des versements mensuels de cent quatre-vingt-quinze dollars et huit cents (195,08 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de deux mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-seize cents (2 387,76 $), par des versements mensuels de cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (198,98 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

6.2 Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

7.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

7.1 Si, pendant la durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

7.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui résultant de tel événement.

Locataire	Locateur
ED	

7.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

8.0 RÉSILIATION

8.1 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet.

9.0 RELOCALISATION

9.1 **Biffé intentionnellement**

10.0 USAGE DU TABAC

10.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac ou de cannabisme dans les Lieux Loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

11.0 FORCE MAJEURE

11.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12.0 AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8
514-872-8350

Locataire	Locateur
ED	

- Pour le Locataire :
RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC,
2075, de la rue Plessis, local 320
Montréal, Québec
H2L 2Y4

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

13.0 ÉLECTION DE DOMICILE

13.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14.0 CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Loués.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 15e jour de novembre 2021

VILLE DE MONTRÉAL **Assistant-greffier de la Ville,**

Locateur

par : **Yves Saindon, avocat**

Le 12e jour du mois juillet 2020

Le Locataire

par : _____
Eric Dubé

Locataire	Locateur
ED	

Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 16e jour de novembre 2020. (Résolution: CM20 1152).

CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC (RSSSQ),** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège sociale au 320-2075, rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par Monsieur Éric Dubé, Coordonnateur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2075, rue Plessis, Montréal**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 15 novembre 2020 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 275, rue Plessis, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Bail Initial et la Convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail »,

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent.

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que le Locataire déclare en avoir pris connaissance; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2. **Lieux loués :** Les Lieux loués sont décrit à l'article 1.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

L'article 3.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

3.1 Le Bail est consenti pour une période de deux (2) ans commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-cinq (2025).

L'article 5.6 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.6 Souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

L'article 5.8 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.8 assumer le paiement des Taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

L'article 6.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

6.1 Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-quatre (2024), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de deux mille quatre cent cinquante-neuf dollars et quarante cents **(2 459,40 $)**, payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents **(204,95 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-cinq (2025) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-cinq (2025), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de deux mille cinq cent trente-trois dollars et vingt cents **(2 533,20 $),** payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent onze dollars et dix cents **(211,10 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-cinq (2025).

L'article 12.1 du Bail est modifié et est remplacé par ce qui suit :

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.1 Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à immeubles.centreappels@montreal.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire:

RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC (RSSSQ)
275, rue Plessis, local 320
Montréal, Québec, H2L 2Y4
Courriel : direction@rsssq.org

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le 13e jour de septembre 2023

VILLE DE MONTRÉAL

par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 5 juillet 2023 2023

RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC (RSSSQ)

Éric Dubé, coordonnateur
par : Éric Dubé, Coordonnateur

Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 21e jour d'août 2023. (Résolution: CM23 0911).

Paraphes	
Locateur	Locataire

DEUXIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC (RSSSQ),** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège social au 320-2075, rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par Éric Dubé, Coordonnateur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2075, rue Plessis, Montréal**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 15 novembre 2020 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 275, rue Plessis, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QU'EN vertu d'une Convention de modification signé le 13 septembre 2023 (la « Convention de modification du Bail »), le Locateur et le Locataire ont convenu de modifier et de prolonger le Bail Initial d'une durée de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Convention de modification du Bail et la Deuxième convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent ;

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que le Locataire déclare en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail ; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1.0 Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.0 Les Lieux loués sont décrits à l'article 1.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

L'article 3.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

3.1 Le Bail est consenti pour une période de dix-huit (18) mois commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) et se terminant le trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027).

L'article 5.15 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.15 À l'échéance du Bail, remettre les Lieux loués dans leur état initial et dans un état jugé satisfaisant par le Locateur et retirer les équipements, à moins qu'il en soit décidé autrement par les Parties. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, aux frais du Locataire, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

L'article 6.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

6.1 Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-six (2026), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de deux mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-quatre cents **(2 583,84 $)**, payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent quinze dollars et trente-deux cents **(215,32 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027) au trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de mille trois cent dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents **(1 317,78$),** payable en six (6) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent dix-neuf dollars et soixante-trois cents **(219,63 $)**, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027).

Paraphes	
Locateur	Locataire

L'article 8.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

8.1 Nonobstant la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps avant l'échéance en signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours à cet effet. Toute telle résiliation sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 14 Novembre 2025

RÉSEAU DE LA SANTÉ SEXUELLE DES SOURDS DU QUÉBEC (RSSSQ)

Éric Dubé Coordonnateur
_____
par : Éric Dubé, Coordonnateur

Paraphes	
Locateur	Locataire
	ED

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258682014

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 715,54 $ (Bâtiment 013-104)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1258682014 RSSSQ.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1258682014

Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisı sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de dix-huit mois, à 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pi², au 2e étage de l'immeuble situé au 2075 communautaires, moyennant un loyer total de 3 901,62 $, excluant les taxes. Le montant immobilière est estimé à 29 715,54 $ (Bâtiment 013-104).

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 12 mois	2027 6 mois
Loyer mensuel	215.32 $	219.63 $
Tarif	- $	- $
Loyer annuel	2,583.84 $	1,317.78 $
Dépôt	- $	

Loyer pour la période du:	**1/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 6/30/2026**	**Total**
Loyer	2,583.84 $	1,317.78 $	3,901.62 $
Incluant taxes	2,970.77 $	1,515.12 $	4,485.89 $
Net taxes	**2,712.71 $**	**1,383.50 $**	**4,096.21 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1258682013

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 131 005,79 $ (Bâtiment 0413-102

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-17 09:56

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258682013**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 131 005,79 $ (Bâtiment 0413-102

CONTENU

CONTEXTE

Le 2075, rue Plessis est un immeuble à vocation communautaire. Il abrite plusieurs organismes tels que le Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal et le Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ).
Depuis 2012, l'organisme RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels) occupe un local d'une superficie de 6 432,29 pi² situé au 1er et au 2e étage de l'immeuble. De plus, depuis janvier 2020 l'organisme loue une superficie additionnelle au 1er étage dans un local devenu vacant. Conséquemment, RÉZO occupe, à ce jour, des locaux d'une superficie totale de 7 339,26 pi², utilisés à des fins communautaires.

RÉZO a pour mission d'offrir aux hommes gais, bisexuels, cis et trans ou ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, divers programmes gratuits de prévention du VIH/ITSS et de promotion de la santé et du mieux-être dans une optique de santé globale physique, mentale, affective et sociale. Le présent bail vient à échéance le 31 décembre 2025.

Des travaux au niveau de la fondation de l'édifice sont en cours. La deuxième phase de travaux concernant l'enveloppe de l'édifice devrait débuter au printemps 2027. En attente de cette phase et afin que RÉZO puisse poursuivre ses activités, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) afin de prolonger, pour une période additionnelle de dix-huit mois, l'occupation de l'organisme dans les locaux.

Par conséquent, le présent dossier vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de modification de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0908 - le 22 août 2023 - Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une

période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2024, un espace d'une superficie de 7 339,26 pi² (681,84m²), au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 532,52$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bai.
CM20 1151- le 16 novembre 2020 - Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021, des locaux d'une superficie de 7 339,26 pi², au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 31 699,68 $, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM18 1255 - le 22 octobre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 6 432,29 pi², au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2019, moyennant un loyer total de 17 800 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM16 1433 - 19 décembre 2016 - Ratifier l'entente de location entre la Ville et l'organisme RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016. Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO des locaux situés dans l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 $, plus les taxes applicables.

CA12 240225 - le 8 mai 2012 - Approuver le renouvellement des baux par lesquels la Ville loue à 5 organismes à but non lucratif, pour une période de 24 mois à compter du 1er juillet 2012, des locaux situés au 2075, rue Plessis.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de dix-huit mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pi², au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail.
Les modifications apportées sont les suivantes:

- Le bail est consenti pour un terme de 18 mois;
- Modification de la remise des lieux loués;

Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie. Chacune des parties pourra mettre fin au bail en tout temps, avant l'échéance, en le signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours à cet effet.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), le SDIS et le SSI sont d'accord avec cette location, car elle permet à la Ville de générer des revenus locatifs. De plus, les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Année antérieure	Année 2026	Année 2027 6 mois	**Total**
Recettes avant taxes	11 432,76 $	11 661,36 $	5 947,32 $	17 608,68 $
TPS	571,64 $	583,07 $	297,36 $	880,43 $
TVQ	1 140,42 $	1 163,22 $	593,25 $	1 756,47 $
Recettes totales incluant les taxes	13 144,82 $	13 407,65 $	6 837,93 $	20 245,58 $

Ce revenu de 17 608,68 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

Le taux locatif moyen pour la durée du terme est de 1,60 $/pi². Le loyer inclut tous les frais d'exploitation sauf les taxes foncières.

La Division des analyses immobilières du SSI a estimé la valeur locative pour des locaux communautaires entre 11,00 $/pi² et 16,00 $/pi².

Le montant total de la subvention pour cette occupation est estimé à 131 005,79 $. La subvention est établie de la façon suivante : (11,00 $/pi² +16,00 $/pi²)/2 - 1,60 $/pi² x 7 339,26 pi² x 1,5 an = 131 005,79 $.

Pour l'année 2025, la dépense prévue par le SGPI en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie et entretien courant) est d'environ 62 413 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en équité. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en accessibilité universelle et en changements climatiques parce que les activités opérationnelles du bâtiment ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres espaces afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258682013*
Unité administrative responsable : *SSI – Service de la stratégie immobilière – Division des Locations*
Projet : *Location d'espace à des fins communautaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir un local à l'organisme permet à celui-ci de répondre à divers besoins au sein de la communauté provenant de l'ensemble du territoire montréalais et permet de palier en partie au manque de locaux disponibles. De plus, sa localisation favorise une synergie avec les autres organismes apparentés logeant dans le même édifice.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-09-29 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1140493876
Nom	RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)

Adresse du domicile

Adresse	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	RÉZO
Nom de la personne physique	
Nom de famille	DUMONT BLAIS
Prénom	ALEXANDRE
Adresse	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1994-05-30
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1994-05-30
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1994-05-30 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-16

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-16 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8669
Activité	Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé
Précisions (facultatives)	PRÉVENTION ET ÉDUCATION VIH-SIDA AUPRÈS DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS DE MTL

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 11 à 25
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Diaz Lamas
Prénom	Rodrigo
Date du début de la charge	2020-02-19
Fonctions actuelles	Président

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Barbot
Prénom	Emmanuel
Date du début de la charge	2022-06-09
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Ben Ali Ouriaghli
Prénom	Nabil
Date du début de la charge	2023-06-21
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Njingun Ngango
Prénom	Kevin Quentin
Date du début de la charge	2023-06-21

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Labrèque
Prénom	Marc
Date du début de la charge	2024-06-12
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Saltos Parra
Prénom	Fredd Gerardo
Date du début de la charge	2024-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Holmes
Prénom	Dave

Date du début de la charge	2025-06-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Historique

Nom de famille	RYAN
Prénom	BILL
Date du début de la charge	2003-05-28
Date de la fin de la charge	2011-06-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	5398 av. de l'Esplanade Montréal (Québec) H2T2Z7 Canada

Nom de famille	THOMPSON
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2005-06-22
Date de la fin de la charge	2011-06-15
Fonctions actuelles	Vice-président

Adresse du domicile	1691 rue Alexandre-DeSève Montréal (Québec) H2L2W1 Canada

Nom de famille	DUFRESNE
Prénom	SERGE
Date du début de la charge	2005-06-22
Date de la fin de la charge	2013-09-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4283A rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2J2W6 Canada

Nom de famille	MUSANGANYA
Prénom	ALEXIS
Date du début de la charge	2008-06-10
Date de la fin de la charge	2011-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-2555 rue Joliette Montréal (Québec) H1W3H1 Canada

Nom de famille	VERRET
Prénom	MAXIME
Date du début de la charge	2009-03-02
Date de la fin de la charge	2011-08-29

Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	4559, RUE GARNIER MONTRÉAL (QUÉBEC) H2J3S6

Nom de famille	LEVASSEUR
Prénom	SERGE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-06-13
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1235 av. Brown Montréal (Québec) H4H2A7 Canada

Nom de famille	DUPUIS
Prénom	RÉZA
Date du début de la charge	2010-06-10
Date de la fin de la charge	2011-08-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4211, ROUEN, APPARTEMENT 113 MONTRÉAL (QUÉBEC) H1V1G7

Nom de famille	CHACKAL
Prénom	PIERRE
Date du début de la charge	2010-10-16

Date de la fin de la charge	2011-02-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2558, AVENUE BENNETT, APPARTEMENT 2 MONTRÉAL (QUÉBEC) H1V3S4

Nom de famille	DI LORENZO DE BORGIA
Prénom	CONRAD
Date du début de la charge	2011-06-15
Date de la fin de la charge	2015-08-20
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	208-2265 RUE Parthenais Montréal (Québec) H2K3T5 Canada

Nom de famille	THOMPSON
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2011-06-15
Date de la fin de la charge	2021-06-10
Fonctions actuelles	Président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	1691 rue Alexandre-DeSève Montréal (Québec) H2L2W1 Canada

Nom de famille	LIMOGES
Prénom	STÉPHANE
Date du début de la charge	2011-08-29
Date de la fin de la charge	2012-06-13
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6-2645 rue Bercy Montréal (Québec) H2K2V9 Canada

Nom de famille	FLORES-ARANDA
Prénom	JORGE
Date du début de la charge	2011-10-03
Date de la fin de la charge	2013-06-19
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	2313 av. Lalonde Montréal (Québec) H2K1Y9 Canada

Nom de famille	LEFÈBVRE
Prénom	ÉRIC
Date du début de la charge	2011-09-20
Date de la fin de la charge	2013-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	3835 rue De Bullion Montréal (Québec) H2W2E2 Canada

Nom de famille	ORTIZ NUNEZ
Prénom	ROBERTO
Date du début de la charge	2010-08-25
Date de la fin de la charge	2012-06-13
Fonctions actuelles	ADMINISTRATEUR (EMPLOYÉ)
Adresse du domicile	6622 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S2G8 Canada

Nom de famille	ARNAUD
Prénom	THIERRY
Date du début de la charge	2012-06-13
Date de la fin de la charge	2015-06-17
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1567 rue Saint-Christophe Montréal (Québec) H2L3W7 Canada

Nom de famille	MEGARRY
Prénom	TYLER
Date du début de la charge	2012-06-13
Date de la fin de la charge	2013-06-19

Fonctions actuelles	EMPLOYÉ
Adresse du domicile	6504 rue Drolet Montréal (Québec) H2S2S8 Canada

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Éric
Date du début de la charge	2013-06-19
Date de la fin de la charge	2017-06-15
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	203-7115 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2S3H4 Canada

Nom de famille	Flores-Aranda
Prénom	Jorge
Date du début de la charge	2013-06-19
Date de la fin de la charge	2016-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2313 av. Lalonde Montréal (Québec) H2K1Y9 Canada

Nom de famille	Charette-Dionne
Prénom	Patrick

Date du début de la charge	2013-06-19
Date de la fin de la charge	2015-06-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1617 rue Davidson Montréal (Québec) H1W2Y4 Canada

Nom de famille	Pouliot
Prénom	Maxime
Date du début de la charge	2013-06-19
Date de la fin de la charge	2014-06-18
Fonctions actuelles	employé
Adresse du domicile	6601 rue Saint-André Montréal (Québec) H2S2K7 Canada

Nom de famille	Desmarais
Prénom	Patrick
Date du début de la charge	2012-06-12
Date de la fin de la charge	2014-10-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1824 rue Dufresne Montréal (Québec) H2K3K3 Canada

Nom de famille	ALVAREZ GARCIA

Prénom	EDSON EMILIO
Date du début de la charge	2014-06-18
Date de la fin de la charge	2016-06-01
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	202-1845 boul. De Maisonneuve E Montréal (Québec) H2K2C7 Canada

Nom de famille	PÉTILLON
Prénom	RENÉ
Date du début de la charge	2014-10-20
Date de la fin de la charge	2015-06-17
Fonctions actuelles	EMPLOYÉ
Adresse du domicile	4-3248 boul. Gouin E Montréal (Québec) H1H1A8 Canada

Nom de famille	LAROCHE
Prénom	DANIEL JONATHAN
Date du début de la charge	2014-10-20
Date de la fin de la charge	2016-06-01
Fonctions actuelles	EMPLOYÉ
Adresse du domicile	106-3660 boul. Rosemont Montréal (Québec) H1X1L2 Canada

Nom de famille	RUEL
Prénom	DENYS
Date du début de la charge	2016-06-01
Date de la fin de la charge	2020-09-10
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire
Adresse du domicile	8147 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H1L1A7 Canada

Nom de famille	DEMERS
Prénom	CHANTAL
Date du début de la charge	2016-06-01
Date de la fin de la charge	2018-06-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1335 av. Lajoie Montréal (Québec) H2V1P6 Canada

Nom de famille	GOBEILLE
Prénom	PHILIPPE
Date du début de la charge	2016-06-01
Date de la fin de la charge	2018-06-07
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	4518 rue Cartier Montréal (Québec) H2H1X1 Canada

Nom de famille	COULON
Prénom	RODOLPHE
Date du début de la charge	2016-06-01
Date de la fin de la charge	2016-09-19
Fonctions actuelles	EMPLOYÉ DE REZO
Adresse du domicile	973 rue De La Gauchetière E Montréal (Québec) H2L4Z7 Canada

Nom de famille	MARTEL
Prénom	MICHEL
Date du début de la charge	2015-07-21
Date de la fin de la charge	2023-06-21
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	1802 rue de la Visitation Montréal (Québec) H2L3C4 Canada

Nom de famille	LEFEBVRE
Prénom	PASCAL
Date du début de la charge	2015-07-21

Date de la fin de la charge	2018-06-07
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5930 13e Avenue Montréal (Québec) H1X2Y5 Canada

Nom de famille	BACON
Prénom	JONATHAN
Date du début de la charge	2016-10-05
Date de la fin de la charge	2017-06-15
Fonctions actuelles	EMPLOYÉ DE REZO
Adresse du domicile	6-6565 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S2H1 Canada

Nom de famille	BLANCHETTE
Prénom	MAXIME
Date du début de la charge	2017-06-15
Date de la fin de la charge	2019-06-12
Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	1130-1001 boul. De Maisonneuve E Montréal (Québec) H2L4P9 Canada

Nom de famille	PÉTILLON

Prénom	RENÉ
Date du début de la charge	2017-06-15
Date de la fin de la charge	2018-06-07
Fonctions actuelles	EMPLOYÉ DE REZO
Adresse du domicile	5-1805 rue Dézéry Montréal (Québec) H1W2S1 Canada

Nom de famille	BEAUCHEMIN
Prénom	MARIÈVE
Date du début de la charge	2018-06-06
Date de la fin de la charge	2019-07-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1705B rue Saint-Germain Montréal (Québec) H1W2T3 Canada

Nom de famille	PRÉVOST
Prénom	BENOÎT
Date du début de la charge	2018-06-06
Date de la fin de la charge	2018-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1606-1800 rue Bercy Montréal (Québec) H2K4K5 Canada

Nom de famille	VICENTE
Prénom	SERGIO
Date du début de la charge	2018-06-06
Date de la fin de la charge	2018-11-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4846 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J3G9 Canada

Nom de famille	BÉCOTTE
Prénom	PATRICE
Date du début de la charge	2018-06-06
Date de la fin de la charge	2018-10-25
Fonctions actuelles	REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉ.E.S
Adresse du domicile	1855 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2K3C4 Canada

Nom de famille	Paquet
Prénom	Marie-Camille
Date du début de la charge	2018-12-20
Date de la fin de la charge	2025-06-11
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur

Adresse du domicile	2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Daunais-Laurin
Prénom	Gabriel
Date du début de la charge	2018-12-20
Date de la fin de la charge	2020-07-08
Fonctions actuelles	REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉ.E.S
Adresse du domicile	1855 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2K3C4 Canada

Nom de famille	Pouliot
Prénom	Maxime
Date du début de la charge	2019-03-14
Date de la fin de la charge	2019-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6601 rue Saint-André Montréal (Québec) H2S2K7 Canada

Nom de famille	Tran
Prénom	Cuong
Date du début de la charge	2019-03-14
Date de la fin de la charge	2020-11-18

Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	169-855 rue Irène Montréal (Québec) H4C2P2 Canada

Nom de famille	Mousseau
Prénom	Vincent
Date du début de la charge	2019-06-12
Date de la fin de la charge	2020-01-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	León Donoso
Prénom	Abelardo Omar
Date du début de la charge	2019-06-12
Date de la fin de la charge	2020-01-09
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	34-2131 rue De Champlain Montréal (Québec) H2L2T1 Canada

Nom de famille	Arnaud
Prénom	Michael

Date du début de la charge	2020-01-25
Date de la fin de la charge	2024-06-09
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	327 rue Marie-Anne E Montréal (Québec) H2W1B2 Canada

Nom de famille	Chamberland
Prénom	Étienne
Date du début de la charge	2020-07-08
Date de la fin de la charge	2021-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur membre employé
Adresse du domicile	205-2893 rue de Rouen Montréal (Québec) H2K1N8 Canada

Nom de famille	Bacon
Prénom	Jonathan
Date du début de la charge	2020-09-10
Date de la fin de la charge	2021-08-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1335 rue Sainte-Rose Montréal (Québec) H2L2J7 Canada

Nom de famille	Di Giovanni
Prénom	Logan Dante
Date du début de la charge	2020-09-10
Date de la fin de la charge	2024-06-09
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Munoz
Prénom	Jonathan
Date du début de la charge	2021-06-10
Date de la fin de la charge	2023-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1101A rue Saint-Alexandre Montréal (Québec) H2Z1P8 Canada

Nom de famille	Timolien
Prénom	Eliezer
Date du début de la charge	2021-06-10
Date de la fin de la charge	2022-04-04
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	4888 rue Cazelais Montréal (Québec) H4C1E7 Canada

Nom de famille	FAFARD
Prénom	ALEXANDRE
Date du début de la charge	2021-07-28
Date de la fin de la charge	2022-05-16
Fonctions actuelles	Administrateur (poste désigné membre employé)
Adresse du domicile	3805 rue Adam Montréal (Québec) H1W1Z6 Canada

Nom de famille	Esparza
Prénom	Alfonso
Date du début de la charge	2022-06-09
Date de la fin de la charge	2023-10-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1695 rue Joliette Montréal (Québec) H1W3G1 Canada

Nom de famille	Granger
Prénom	Jean-Nicolas
Date du début de la charge	2022-06-09
Date de la fin de la charge	2025-06-11

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	LORTIE
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2024-06-12
Date de la fin de la charge	2025-07-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Dumont Blais
Prénom	Alexandre
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directeur général
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	207-2075 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2Y4 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-07-16
Déclaration de mise à jour courante	2025-05-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-07-19

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-10-03
Déclaration de mise à jour courante	2022-08-24
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-05-17
Déclaration de mise à jour courante	2021-09-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-07-06
Déclaration de mise à jour courante	2021-04-23
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-23
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2020-08-05
Déclaration de mise à jour courante	2020-04-27
Déclaration de mise à jour courante	2020-03-09
Déclaration de mise à jour courante	2020-01-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-08-19
Déclaration de mise à jour courante	2019-03-21
Déclaration de mise à jour courante	2018-12-21
Déclaration de mise à jour courante	2018-09-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-30
Déclaration initiale	2018-08-02

Type de document	Date de dépôt au registre
Demande de mise à jour faite à un assujetti	2018-06-12
Déclaration de mise à jour courante	2017-11-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-24
Déclaration de mise à jour courante	2016-10-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-20
Déclaration de mise à jour courante	2015-09-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-07-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-10-27
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-08-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-07-13
Lettres patentes supplémentaires	2011-10-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-10-04
Déclaration annuelle 2010	2010-10-04
Déclaration modificative	2010-01-11
Lettres patentes supplémentaires	2009-12-17
Déclaration modificative	2009-11-27
Lettres patentes supplémentaires (changement de nom - Partie I, II ou III)	2009-11-27
Déclaration annuelle 2009	2009-08-12
Déclaration annuelle 2008	2009-02-03
Déclaration annuelle 2007	2007-11-20

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2006	2007-06-19
Déclaration annuelle 2005	2006-01-27
Déclaration annuelle 2004	2005-01-18
Déclaration annuelle 2003	2003-12-10
Déclaration annuelle 2002	2002-11-01
Déclaration annuelle 2001	2002-01-11
Déclaration annuelle 2000	2001-02-01
Déclaration annuelle 1999	1999-11-18
Déclaration annuelle 1998	1999-02-17
Déclaration annuelle 1997	1998-01-28
Déclaration annuelle 1996	1997-02-24
Déclaration annuelle 1995	1996-08-20
Avis de défaut	1996-06-08
Déclaration annuelle 1994	1995-08-10
Lettres patentes	1994-05-30

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2009-11-27

Nom

Nom	RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-11-27
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	ACTION SÉRO ZÉRO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-05-30
Date de déclaration du retrait du nom	2009-11-27
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	REZO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2010-01-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ACTION SÉRO ZÉRO
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2009-11-27
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, de la *Loi sur les cités et Villes* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM20 1151, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 16 novembre 2020;

ci-après nommée le "**Locateur**"

ET :

RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS), personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 2075, de la rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par monsieur Alexandre Dumont Blais, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare. .

ci-après nommée le "**Locataire**"

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

CECI ÉTANT DÉCLARÉ LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.0 LIEUX LOUÉS

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, un local situé au 1er et au 2e étage de l'édifice portant le numéro 2075, de la rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, ci-après appelé les Lieux Loués, le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe A.

2.0 SUPERFICIE

Les Lieux Loués ont une superficie locative de sept mille trois cent trente-neuf virgule vingt-six pieds carrés (7 339,26 pi²).

Locataire	Locateur

3.0 DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de trois (3) ans commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt et un (2021) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-trois (2023).

3.2 Ce bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-devant stipulée en 3.1 et l'occupation des Lieux Loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux Loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent DOLLARS (100 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delà de la date stipulée de fin de bail.

4.0 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

4.1 donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent bail.

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux loués une température convenable aux besoins du Locataire;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Loués selon les besoins du Locataire.

5.0 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

5.1 prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

5.2 n'utiliser les Lieux Loués qu'aux seules fins de Centre communautaire, le tout en conformité avec toute loi ou règlement municipal applicable;

5.3 respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés en 4.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable des Lieux Loués désigné par le Locateur;

5.4 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux

Locataire	Locateur

composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

5.5 tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

5.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux Loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

5.7 se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation;

5.8 assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

5.9 ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;

5.10 dès que le locataire en a pris connaissance, aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Loués ou à chacun de leurs accessoires;

5.11 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

5.12 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable,

Locataire	Locateur

l'autorisation écrite du Locateur;

5.13 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans les Lieux Loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

5.14 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que les Lieux Loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Loués;

5.15 remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

6.0 LOYER

6.1 Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de dix mille trois cent cinquante-huit dollars et quatre cents (10 358,04 $), par des versements mensuels de huit cent soixante-trois dollars et dix-sept cents (863,17 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de dix mille cinq cent soixante-cinq dollars et seize cents (10 565,16 $), par des versements mensuels de huit cent quatre-vingt dollars et quarante-trois cents (880,43 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de dix mille sept cent soixante-seize dollars et quarante-huit cents (10 776,48 $), par des versements mensuels de huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre cents (898,04 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

6.2 Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

7.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

7.1 Si, pendant la durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

7.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui

Locataire	Locateur

résultant de tel événement.

7.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

8.0 RÉSILIATION

8.1 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours à cet effet.

9.0 RELOCALISATION

9.1 **Biffé intentionnellement**

10.0 USAGE DU TABAC

10.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac ou de cannabisme dans les Lieux Loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

11.0 FORCE MAJEURE

11.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12.0 AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8
514-872-8350

Locataire	Locateur

- Pour le Locataire :
RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS), A/s La Direction
2075, de la rue Plessis, local 207, Montréal, Québec, H2L 2Y4

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

13.0 ÉLECTION DE DOMICILE

13.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14.0 CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Loués.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 15e jour de novembre 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Assistant-greffier de la Ville,

par :

Yves Saindon, avocat

Le 23e jour du mois de juillet 2020

Le Locataire

par : _____
Alexandre Dumont Blais

Locataire	Locateur

Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 16e jour de novembre 2020.
(Résolution: CM20 1151).

CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS),** personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège sociale au 207-2075, rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par Monsieur Alexandre Dumont Blais, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2075, rue Plessis, Montréal**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 18 novembre 2020 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 2075, rue Plessis, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Bail Initial et la Convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail »,

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent.

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que le Locataire déclare en avoir pris connaissance; et

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2. Lieux loués : Les Lieux loués sont décrit à l'article 1.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

L'article 3.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

3.1 Le Bail est consenti pour une période de deux (2) ans commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-cinq (2025).

L'article 5.6 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.6 Souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

L'article 5.8 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.8 assumer le paiement des Taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

L'article 6.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

6.1 Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-quatre (2024), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de onze mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-seize cents (**11 099,76 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de neuf cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit cents **(924,98 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-quatre (2024).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-cinq (2025) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-cinq (2025), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de onze mille quatre cent trente-deux dollars et soixante-seize cents (**11 432,76 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de neuf cent cinquante-deux dollars et soixante-treize cents **(952,73 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-cinq (2025).

L'article 12.1 du Bail est modifié et est remplacé par ce qui suit :

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.1 Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à immeubles.centreappels@montreal.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire:

RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS),
2075, rue Plessis, local 207
Montréal, Québec, H2L 2Y4
Courriel : administration@rezosante.org

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le 12e jour de septembre 2023

VILLE DE MONTRÉAL



par : Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 17 juillet 2023 2023

RÉZO



par : Alexandre Dumont Blais, Directeur général

Paraphes	
Locateur	Locataire

DEUXIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **RÉZO (SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS),** personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège social au 207-2075, rue Plessis, à Montréal, province de Québec, H2L 2Y4, agissant et représentée par Alexandre Dumont Blais, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **2075, rue Plessis, Montréal**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 18 novembre 2020 (le « Bail Initial »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 2075, rue Plessis, à Montréal (les « Lieux loués »), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QU'EN vertu d'une Convention de modification signé le 17 juillet 2023 (la « Convention de modification du Bail »), le Locateur et le Locataire ont convenu de modifier et de prolonger le Bail Initial d'une durée de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Convention de modification du Bail et la Deuxième convention de modification du Bail sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locateur désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent.

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que le Locataire déclare en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être inscrit sur le *Registre des personnes écartées* en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cité et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail ; et

Paraphes	
Locateur	Locataire

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1.0 Le préambule fait partie intégrante de la Deuxième convention de modification du Bail.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.0 Les Lieux loués sont décrits à l'article 1.0 du Bail.

ARTICLE 3
MODIFICATIONS

L'article 3.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

3.1 Le Bail est consenti pour une période de dix-huit (18) mois commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) et se terminant le trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027).

L'article 5.15 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

5.15 À l'échéance du Bail, remettre les Lieux loués dans leur état initial et dans un état jugé satisfaisant par le Locateur et retirer les équipements, à moins qu'il en soit décidé autrement par les Parties. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, aux frais du Locataire, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

L'article 6.1 du Bail est modifié et remplacé par ce qui suit :

6.1 Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-six (2026), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de onze mille six cent soixante et un dollars et trente-six cents (**11 661,36 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de neuf cent soixante et onze dollars et soixante-dix-huit cents **(971,78$**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027) au trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de cinq mille neuf cent quarante-sept dollars et trente-deux cents (**5 947,32 $**)**,** payable en six (6) versements mensuels, égaux et consécutifs de neuf cent quatre-vingt-onze dollars et vingt-deux cents **(991,22 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027).

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et les parties acceptent de recevoir le document signé, de façon électronique.

Le _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Le 14 novembre 2025

RÉZO



_____
par : Alexandre Dumont Blais, Directeur général

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258682013

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 131 005,79 $ (Bâtiment 0413-102

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1258682013 RÉZO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1258682013

Objet :	Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (sa hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de dix-huit mois, à compter du espace d'une superficie de 7 339,26 pi², au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075 communautaires, moyennant un loyer total de 17 608,68 $, excluant les taxes. Le montan immobilière est estimé à 131 005,79 $ (Bâtiment 0413-102).

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 12 mois	2027 6 mois
Loyer mensuel	971.78 $	991.22 $
Tarif	- $	- $
Loyer annuel	11,661.36 $	5,947.32 $
Dépôt	- $	

Loyer pour la période du:	**1/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 6/30/2027**	**Total**
Loyer	11,661.36 $	5,947.32 $	17,608.68 $
Incluant taxes	13,407.65 $	6,837.93 $	20,245.58 $
Net taxes	**12,242.97 $**	**6,243.94 $**	**18,486.91 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1258682012

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 66 996,24 $ (Bâtiment 0891-113).

Il est recommandé:
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-17 09:58

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258682012**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 66 996,24 $ (Bâtiment 0891-113).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'organisme Sida bénévoles - Montréal (Aids Community Care of Montreal (ACCM)) occupait des locaux d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés (307,45 m²) au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, Sherbrooke Est (Pavillon Lafontaine), d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés (194,89 m²). L'ACCM est un organisme communautaire qui travaille à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui vivent avec le VIH-Sida et/ou l'hépatite C, à la prévention de la transmission du VIH et l'hépatite C et à la promotion de la conscientisation et de l'action communautaire.

En juillet 2025, l'ACCM a dû quitter ses locaux du 2075, rue Plessis, car des travaux au niveau de la fondation de l'édifice débutaient. Il s'agit de la première phase de travaux qui auront lieu dans l'édifice. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a relocalisé ACCM dans des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol du Pavillon Lafontaine (Pavillon). Ces locaux regroupent toutes les activités de l'ACCM dans une nouvelle section du Pavillon. Le présent bail se termine le 31 décembre 2025. Depuis le début de l'entente, une nouvelle adresse civique a été assignée pour les locaux occupés par l'organisme.

Afin que l'organisme puisse poursuivre ses activités dans ces nouveaux locaux, car les travaux au niveau de la fondation du 2075, rue Plessis ne sont pas complétés, le Service de la diversité et de l'inclusion social (SDIS) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) afin de conclure un bail pour une durée de dix-huit mois.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1117 - le 25 juin 2025 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de cinq mois et vingt-cinq jours, à compter du 7 juillet 2025, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 212,0 mètres carrés, à des fins communautaires moyennant un loyer total de 1 580,88 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM25 0170 - le 17 février 2025 - Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1er janvier 2025, des locaux, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 3 309,36 pi² et des locaux, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 097,77 pi², à des fins communautaires moyennant un loyer total de 3 771,00 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail.

CM24 0872 - le 19 août 2024 - Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1er janvier 2024, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pi² (307,45 mètres carrés), au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pi² (194,89 mètres carrés), au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 7 542 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM20 1329 - 15 décembre 2020 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Sida bénévoles - Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pi², au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pi², au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 21 539,04 $, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de dix-huit mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212,0 mètres carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 4 869,78 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager de ses locaux. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie. Le locataire sera responsable de l'entretien ménager des espaces communs. Chacune des parties pourra mettre fin au bail en tout temps, avant l'échéance, en le signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de trois (3) mois à cet effet.

JUSTIFICATION

Le SDIS, le SGPI et le SSI sont d'accord avec cette location car les locaux sont situés près de la clientèle cible de l'organisme, ce qui permet de maintenir son offre de service. De plus, les locaux ne sont pas requis à des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Loyer antérieure	Année 2026	Année 2027 6 mois	**Total**
Recettes avant taxes	1 580,88 $	3 225,00 $	1 644,78 $	4 869,78 $
TPS	79,04 $	161,25 $	82,24 $	243,49 $
TVQ	157,69 $	321,69 $	164,07 $	485,76 $
Recettes totales incluant les taxes	1 817,62 $	3 707,94 $	1 891,09 $	5 599,03 $

Ce revenu de 4 869,78 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

Le taux locatif moyen pour la durée du terme est de 15,36 $/m². Le loyer inclut tous les frais d'exploitation sauf les taxes foncières et l'entretien ménager des espaces communs.

La Division des analyses immobilières du SSI a estimé la valeur locative pour les lieux loués entre 215,28 $/m² et 236,80 $/m².

Le montant total de la subvention pour cette occupation est estimé à 66 996,24 $. La subvention est établie de la façon suivante : (215,28 $/m² +236,80 $/m²)/2 - 15,36 $/m² x 212 m² x 1,5 an = 66 996,24 $.

Pour l'année 2025, la dépense prévue par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie, entretien courant) est d'environ 7 947,88 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques parce que les activités opérationnelles du bâtiment ne permettent pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'ACCM à se trouver d'autres espaces afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258682012*
Unité administrative responsable : *SSI – Service de la stratégie immobilière – Division des Locations*
Projet : *Location d'espace à des fins communautaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir des locaux à l'organisme permet à celui-ci de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui vivent avec le VIH-sida et/ou l'hépatite C, à la prévention de la transmission du VIH et l'hépatite C, et à la promotion de la conscientisation et de l'action communautaires.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-11-10 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143858976
Nom	SIDA BÉNÉVOLES - MONTRÉAL

Adresse du domicile

Adresse	3660 AV. Calixa-Lavallée Montreal (Québec) H2L3A8 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	SIDA BÉNÉVOLES-MONTRÉAL
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Soueid
Prénom	Mira
Adresse	3660 AV. Calixa-Lavallée Montreal (Québec) H2L3A8 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-18
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1988-02-01 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-09 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	ASSOCIATIONS ET CLUBS COMMUNAUTAIRES SOCIAUX CULTURELS

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 11 à 25
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	11%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Akinjagunla
Prénom	Martha
Date du début de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	3-4590 rue Alexander Montréal (Québec) H8Y2A7 Canada

Nom de famille	Jimenez
Prénom	Emmanuel
Date du début de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Membre honoraire
Adresse du domicile	4432 rue Parthenais Montréal (Québec) H2H2G5 Canada

Nom de famille	Kaye Essien
Prénom	Kwabena
Date du début de la charge	2024-06-17
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	8-1800 rue Crevier Montréal (Québec) H4L2X5 Canada

Nom de famille	Ndiweni
Prénom	Prudence Klwinti
Date du début de la charge	2024-06-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	51 2e Avenue Montréal (Québec) H8P2G3 Canada

Nom de famille	Rocher
Prénom	Donovan Paul
Date du début de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1203-350 rue Prince-Arthur O Montréal (Québec) H2X3R4 Canada

Nom de famille	Jimenez Villalobos

Prénom	Steven
Date du début de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Membre Honoraire
Adresse du domicile	31-1054 rue Berri Montréal (Québec) H2L4X2 Canada

Nom de famille	Cassotta
Prénom	Vito
Date du début de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	529 rue Delinelle Montréal (Québec) H4C3B2 Canada

Nom de famille	Aoun
Prénom	Anis Jano
Date du début de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	101-192 rue Parent Longueuil (Québec) J4V3L2 Canada

Nom de famille	Miranda
Prénom	Dimitrius
Date du début de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Membre Honoraire
Adresse du domicile	6036 rue Waverly Montréal (Québec) H2T2Y3 Canada

Nom de famille	Mikhail
Prénom	Ragui
Date du début de la charge	2025-06-05

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	7-7705 rue Lautrec Brossard (Québec) J4Y3H3 Canada

Nom de famille	White
Prénom	Jack
Date du début de la charge	2025-10-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-1470 rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H3C4J4 Canada

Historique

Nom de famille	COHEN
Prénom	HARVEY
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2011-04-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1534 av. des Pins O Montréal (Québec) H3G1B4 Canada

Nom de famille	KYLE
Prénom	TERRY
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2013-06-03
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	4205, DE RICHELIEU MONTRÉAL (QUÉBEC) H4C1A1

Nom de famille	BISAILLON

Prénom	LAURA
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2012-06-04
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	1-3221, AVENUE FOREST-HILL MONTRÉAL (QUÉBEC) H3V1C4

Nom de famille	FOSTER
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2013-05-10
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	5-1317 rue La Fontaine Montréal (Québec) H2L1T4 Canada

Nom de famille	HELLER
Prénom	ELIZABETH
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2011-06-06
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4042, JOSEPH VERDUN (QUÉBEC) H4G1J4

Nom de famille	HEINRICH
Prénom	ALAN
Date du début de la charge	2011-06-06
Date de la fin de la charge	2012-04-17
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	6-1420 rue Dézéry Montréal (Québec) H1W2R3 Canada

Nom de famille	ALVAREZ
Prénom	DANIEL
Date du début de la charge	2011-06-06
Date de la fin de la charge	2011-10-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4855, CHEMIN QUEEN-MARY, APP. 26 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3W1X1

Nom de famille	STORM
Prénom	TALIA
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2011-06-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3785, GIROUARD MONTRÉAL (QUÉBEC) H4A3C8

Nom de famille	VERBRUGH
Prénom	GARY
Date du début de la charge	2010-06-07
Date de la fin de la charge	2011-06-06
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1451, RUE PARTHENAIS, APP. 508 MONTRÉAL (QUÉBEC)

Nom de famille	BASILE
Prénom	CHARLES-OLIVIER
Date du début de la charge	2011-06-06

Date de la fin de la charge	2013-06-03
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	471 rue Bibaud Montréal (Québec) H2J1E1 Canada

Nom de famille	VERBRUGH
Prénom	GARY
Date du début de la charge	2011-06-06
Date de la fin de la charge	2014-11-26
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	508-1451 rue Parthenais Montréal (Québec) H2K0A2 Canada

Nom de famille	DONATELLI
Prénom	JOLENE
Date du début de la charge	2011-06-06
Date de la fin de la charge	2012-06-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4025 boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B0A4 Canada

Nom de famille	DOLAN
Prénom	JESSICA
Date du début de la charge	2011-06-06
Date de la fin de la charge	2012-06-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	25-5352 AVE DU PARC MONTRÉAL (Québec) H2V4C9 Canada

Nom de famille	Mallais

Prénom	Gilbert
Date du début de la charge	2012-06-04
Date de la fin de la charge	2013-03-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1169 rue Beaudry Montréal (Québec) H2L3E3 Canada

Nom de famille	Mayers
Prénom	Neil
Date du début de la charge	2012-06-04
Date de la fin de la charge	2013-10-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	809-88 RUE Charlotte Montreal (Québec) H2X2W3 Canada

Nom de famille	McCoy
Prénom	Kevin
Date du début de la charge	2012-06-04
Date de la fin de la charge	2013-06-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	101-6670 RUE Jeanne-Mance Montreal (Québec) H2Y4L2 Canada

Nom de famille	Clement
Prénom	Kriss
Date du début de la charge	2012-06-04
Date de la fin de la charge	2013-06-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	641 AV. 1st Lachine (Québec) H8S2S4 Canada

Nom de famille	Lanouette
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2012-06-04
Date de la fin de la charge	2013-06-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2450 RUE d'Orleans Montreal (Québec) H1W1N3 Canada

Nom de famille	KYLE
Prénom	TERRY
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2017-10-01
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	4205 rue De Richelieu Montréal (Québec) H4C1A1 Canada

Nom de famille	McCoy
Prénom	Kevin
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2014-06-03
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	101-6670 AVE Jeanne Mance Montreal (Québec) H2Y4L2 Canada

Nom de famille	Clement
Prénom	Kriss
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2014-06-03

Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	641 AVE 1ere Lachine (Québec) H8S2S4 Canada

Nom de famille	Mahood
Prénom	Gail
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2014-06-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	12-5335 av. du Parc Montréal (Québec) H2V4G9 Canada

Nom de famille	Quijano
Prénom	Jessica
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2014-06-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5556 av. McLynn Montréal (Québec) H3X2R1 Canada

Nom de famille	Levin
Prénom	Joshua
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2014-06-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5468A rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J2M5 Canada

Nom de famille	Beaudry
Prénom	Sylvain

Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2014-06-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-5604 rue Bordeaux Montréal (Québec) H2G2R3 Canada

Nom de famille	Foran
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2018-06-04
Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur Administrateur honorifique
Adresse du domicile	715 5e Avenue Montréal (Québec) H4G2Z4 Canada

Nom de famille	Orrino
Prénom	Silvana
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2015-08-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	130 place Chauveau Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V6C6 Canada

Nom de famille	Prud'homme
Prénom	Benjamin
Date du début de la charge	2013-06-03
Date de la fin de la charge	2016-06-07
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur

Adresse du domicile	202-300 boul. Saint-Joseph O Montréal (Québec) H2V2N9 Canada

Nom de famille	Jean
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2014-06-16
Date de la fin de la charge	2015-02-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	102-2230 rue Lespérance Montréal (Québec) H2K2N9 Canada

Nom de famille	Zergiotis
Prénom	Peter
Date du début de la charge	2015-06-01
Date de la fin de la charge	2016-05-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	204-1625 BOUL. de Maisonneuve Montreal (Québec) H3H2M8 Canada

Nom de famille	Guy
Prénom	Ricardo
Date du début de la charge	2015-06-01
Date de la fin de la charge	2017-06-05
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5365 rue Berri Montréal (Québec) H2J2S7 Canada

Nom de famille	Bois
Prénom	Genevieve
Date du début de la charge	2015-06-01

Date de la fin de la charge	2016-06-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5206 rue Drolet Montréal (Québec) H2T2H2 Canada

Nom de famille	Kornacki
Prénom	Andrea
Date du début de la charge	2015-06-01
Date de la fin de la charge	2017-06-05
Fonctions actuelles	Staff representative
Adresse du domicile	5718 rue Chabot Montréal (Québec) H2G2S6 Canada

Nom de famille	Nelson
Prénom	Ian
Date du début de la charge	2015-06-01
Date de la fin de la charge	2017-06-05
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	1227 rue Cartier Montréal (Québec) H2K4C4 Canada

Nom de famille	Halse
Prénom	Matthew
Date du début de la charge	2015-08-03
Date de la fin de la charge	2017-06-05
Fonctions actuelles	directeur général
Adresse du domicile	710-815 RUE Basin Montreal (Québec) H3J0A3 Canada

Nom de famille	Bruyère

Prénom	Jeansil
Date du début de la charge	2016-06-07
Date de la fin de la charge	2020-02-03
Fonctions actuelles	Président Directeur Générale /Executive Director
Adresse du domicile	3-5324 av. Papineau Montréal (Québec) H2H1W2 Canada

Nom de famille	Hiltz
Prénom	Ray
Date du début de la charge	2016-06-07
Date de la fin de la charge	2018-06-04
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	810 rue Atateken Montréal (Québec) H2L5C9 Canada

Nom de famille	Gutpell
Prénom	John
Date du début de la charge	2016-06-07
Date de la fin de la charge	2020-06-01
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	B209-1788 rue du Canal Montréal (Québec) H3K3E6 Canada

Nom de famille	Blachford
Prénom	Gregg
Date du début de la charge	2016-06-07
Date de la fin de la charge	2018-07-01
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	3868 av. du Parc-La Fontaine Montréal (Québec) H2L3M6 Canada

Nom de famille	Ankouad
Prénom	Angele Rose
Date du début de la charge	2017-06-05
Date de la fin de la charge	2020-06-01
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	1-10180 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H3L3B8 Canada

Nom de famille	Urquhart
Prénom	Robert
Date du début de la charge	2017-06-05
Date de la fin de la charge	2018-06-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1584 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2X5 Canada

Nom de famille	Rae-Brown
Prénom	Jonathan
Date du début de la charge	2017-06-05
Date de la fin de la charge	2018-06-04
Fonctions actuelles	Membre délégué du personnel
Adresse du domicile	7-1911 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2K3W8 Canada

Nom de famille	Brennan
Prénom	Patrick Lloyd
Date du début de la charge	2017-06-05

Date de la fin de la charge	2019-05-03
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	3-5221 av. du Parc Montréal (Québec) H2V4G9 Canada

Nom de famille	Munroe
Prénom	Rebecca Owen
Date du début de la charge	2017-10-01
Date de la fin de la charge	2019-05-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	402-4490 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2W1V8 Canada

Nom de famille	Johnson
Prénom	Paul Anthony
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2019-05-03
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1000-301 BOUL. René-Lésvesques E Montréal (Québec) H2C5E2 Canada

Nom de famille	Rowe
Prénom	Dale Gregory
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2019-01-09
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1605B rue Dorion Montréal (Québec) H2K4A5 Canada

Nom de famille	Singh Bhogal

Prénom	Jasdeep
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2020-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3363 rue Evelyn Montréal (Québec) H4G1P1 Canada

Nom de famille	Hughes
Prénom	Julian
Date du début de la charge	2019-05-03
Date de la fin de la charge	2019-06-03
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1181 rue Island Montréal (Québec) H3K2M9 Canada

Nom de famille	Haskett
Prénom	Ren
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2020-08-10
Fonctions actuelles	Représentant de Staff
Adresse du domicile	11-7725 av. Querbes Montréal (Québec) H3N2B9 Canada

Nom de famille	Lours
Prénom	Odette
Date du début de la charge	2019-06-03
Date de la fin de la charge	2020-02-07
Fonctions actuelles	Trésorier Directeur Générale /Executive Director

Adresse du domicile	8-3330 av. Ridgewood Montréal (Québec) H3V1C1 Canada

Nom de famille	Devine
Prénom	Alanna
Date du début de la charge	2019-06-03
Date de la fin de la charge	2019-06-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	305-680 rue De Courcelle Montréal (Québec) H4C0B8 Canada

Nom de famille	Diezel
Prénom	Christopher
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2020-08-26
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	302-4001 rue Berri Montréal (Québec) H2L4H2 Canada

Nom de famille	Farid
Prénom	Mohamed Mamdouh
Date du début de la charge	2019-06-03
Date de la fin de la charge	2020-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1010-1280 RUE Saint Jacques Montreal (Québec) H3C0G1 Canada

Nom de famille	Johnson
Prénom	Anthony
Date du début de la charge	2020-02-12

Date de la fin de la charge	2020-06-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	315-170 ST Sudbury Toronto (Ontario) M6J0A1 Canada

Nom de famille	Devine
Prénom	Alanna Kim
Date du début de la charge	2019-06-05
Date de la fin de la charge	2020-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	305-680 rue De Courcelle Montréal (Québec) H4C0B8 Canada

Nom de famille	Hughes
Prénom	Julian M
Date du début de la charge	2019-06-05
Date de la fin de la charge	2020-08-26
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	1181 rue Island Montréal (Québec) H3K2M9 Canada

Nom de famille	Inceer
Prénom	Mehmet
Date du début de la charge	2020-06-30
Date de la fin de la charge	2024-01-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4260 rue Clark Montréal (Québec) H2W1X3 Canada

Nom de famille	Yevcak

Prénom	Ryan David
Date du début de la charge	2020-06-30
Date de la fin de la charge	2020-11-21
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1683 rue Plessis Montréal (Québec) H2L2X8 Canada

Nom de famille	Brace
Prénom	Stephen
Date du début de la charge	2020-06-30
Date de la fin de la charge	2022-06-06
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	4-4435 rue Sherbrooke O Westmount (Québec) H3Z1E5 Canada

Nom de famille	Jafry
Prénom	Fizza
Date du début de la charge	2020-06-30
Date de la fin de la charge	2021-07-14
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6539 rue Alma Montréal (Québec) H2S2W4 Canada

Nom de famille	Beitari
Prénom	Saina
Date du début de la charge	2020-06-30
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur Membre honoraire du conseil d'administration

Adresse du domicile	170 ST Metcalfe Ottawa (Ontario) H2L2Y4 Canada

Nom de famille	Hughes
Prénom	Julian
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2020-08-26
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1181 rue Island Montréal (Québec) H3K2M9 Canada

Nom de famille	Gwilliam
Prénom	Christopher
Date du début de la charge	2020-08-10
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Membre honoraire du conseil d'administration
Adresse du domicile	5248 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J2M2 Canada

Nom de famille	Dietzel
Prénom	Christopher
Date du début de la charge	2018-06-04
Date de la fin de la charge	2021-07-14
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	302-4001 rue Berri Montréal (Québec) H2L4H2 Canada

Nom de famille	Hughes
Prénom	Julian M
Date du début de la charge	2018-06-04

Date de la fin de la charge	2022-06-06
Fonctions actuelles	Président Administrateur Membre honoraire du conseil d'administration
Adresse du domicile	1181 rue Island Montréal (Québec) H3K2M9 Canada

Nom de famille	Afeich
Prénom	Naim
Date du début de la charge	2020-11-21
Date de la fin de la charge	2022-03-25
Fonctions actuelles	Président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	404-1831 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3H1R4 Canada

Nom de famille	Boone
Prénom	Steven
Date du début de la charge	2020-11-21
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Administrateur Membre honoraire du conseil d'administration
Adresse du domicile	6905 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1N1Y9 Canada

Nom de famille	Mikhail
Prénom	Ragui
Date du début de la charge	2021-07-14
Date de la fin de la charge	2024-04-25
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	7-7705 rue Lautrec Brossard (Québec) J4Y3H3 Canada

Nom de famille	McClellan
Prénom	Natalia
Date du début de la charge	2021-07-14
Date de la fin de la charge	2022-06-06
Fonctions actuelles	Administrateur Staff Representative
Adresse du domicile	19-2505 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2K1G1 Canada

Nom de famille	McKay
Prénom	Cindy
Date du début de la charge	2021-07-14
Date de la fin de la charge	2022-06-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	212-4235 av. Prince-of-Wales Montréal (Québec) H4B0A2 Canada

Nom de famille	Yevcak
Prénom	Rayan David
Date du début de la charge	2021-07-14
Date de la fin de la charge	2022-06-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	202-1102 AV. Mont-Royal E MONTREAL (Québec) H2J1X9 Canada

Nom de famille	Dobronyi
Prénom	Thomas
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2024-03-19

Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6-4160 rue De Chambly Montréal (Québec) H1X3J6 Canada

Nom de famille	Rowe
Prénom	Gregg
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	1287 rue Rachel E Montréal (Québec) H2J2J9 Canada

Nom de famille	Johnson
Prénom	Christopher
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	PH1E-5475 av. Rosedale Montréal (Québec) H4V2H8 Canada

Nom de famille	Makahnouk
Prénom	Jenni
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2024-03-19
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	3505 rue Peel Montréal (Québec) H3A1W7 Canada

Nom de famille	Miranda

Prénom	Jimmy Dimitrius
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2023-10-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7-450 rue de Nieul Laval (Québec) H7N4B7 Canada

Nom de famille	Dykstra-Santos
Prénom	Lucky
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Représentant du personnel
Adresse du domicile	5570 10e Avenue Montréal (Québec) H1Y2G8 Canada

Nom de famille	Lefebre
Prénom	Frederic
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Membre honoraire du conseil d'administration
Adresse du domicile	1605A RUE Dorion Montreal (Québec) H2K4A6 Canada

Nom de famille	Miriello
Prénom	Samuel
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Membre honoraire du conseil d'administration
Adresse du domicile	303-2065 RUE Chomedey Montréal (Québec) H3H2A8 Canada

Nom de famille	Akinjagunla
Prénom	Martha
Date du début de la charge	2022-06-06
Date de la fin de la charge	2023-06-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3-4590 rue Alexander Montréal (Québec) H8Y2A7 Canada

Nom de famille	Robbins
Prénom	Laura
Date du début de la charge	2023-06-05
Date de la fin de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Représentant du personnel
Adresse du domicile	8-2890 ch. de Bedford Montréal (Québec) H3S1G1 Canada

Nom de famille	Akim
Prénom	Larcher
Date du début de la charge	2023-06-05
Date de la fin de la charge	2024-01-19
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	7035 av. Querbes Montréal (Québec) H3N2B3 Canada

Nom de famille	Simoes
Prénom	Philip
Date du début de la charge	2023-10-11
Date de la fin de la charge	2024-09-16

Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	8240 rue de l'Aunis Montréal (Québec) H1R2M8 Canada

Nom de famille	Cole
Prénom	Robert
Date du début de la charge	2023-06-05
Date de la fin de la charge	2024-06-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5-1241 rue De Champlain Montréal (Québec) H2L2R7 Canada

Nom de famille	Arseneault
Prénom	Jordan
Date du début de la charge	2024-06-10
Date de la fin de la charge	2025-11-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6625 rue Drolet Montréal (Québec) H2S2S9 Canada

Nom de famille	Basbous
Prénom	Sami
Date du début de la charge	2024-06-10
Date de la fin de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1221 rue Rachel E Montréal (Québec) H2J2J8 Canada

Nom de famille	Lefebve
Prénom	Frederic

Date du début de la charge	2024-06-17
Date de la fin de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	8960 6e Avenue Montréal (Québec) H1Z2T6 Canada

Nom de famille	Love
Prénom	Earl
Date du début de la charge	2025-06-05
Date de la fin de la charge	2025-11-01
Fonctions actuelles	Membre Honoraire
Adresse du domicile	2-1335 rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1R8 Canada

Nom de famille	Marcano Barreto
Prénom	Hector Jose
Date du début de la charge	2025-06-05
Date de la fin de la charge	2025-11-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3002 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H1W1B5 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Soueid
Prénom	Mira
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice générale
Adresse du domicile	4030 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W1K3 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-09
Déclaration de mise à jour courante	2024-09-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-07-08
Déclaration de mise à jour courante	2024-04-29
Déclaration de mise à jour courante	2024-04-05
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-07-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-28
Déclaration de mise à jour courante	2022-05-12
Déclaration de mise à jour courante	2022-01-12
Déclaration de mise à jour courante	2021-11-23

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2021-11-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-08-30
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-25
Déclaration de mise à jour courante	2020-09-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-08-26
Déclaration de mise à jour courante	2020-07-27
Déclaration de mise à jour courante	2020-03-17
Déclaration de mise à jour courante	2020-02-26
Déclaration de mise à jour courante	2020-02-19
Déclaration de mise à jour courante	2020-02-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-13
Déclaration de mise à jour courante	2019-01-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-07-18
Déclaration de mise à jour courante	2017-11-01
Déclaration de mise à jour courante	2017-08-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-27
Déclaration de mise à jour courante	2015-08-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-08-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-07-02
Déclaration de mise à jour courante	2013-07-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-07-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-09-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-10-11
Déclaration annuelle 2010	2010-11-17
Déclaration annuelle 2009	2009-11-18
Déclaration annuelle 2008	2009-02-10

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2007	2008-01-21
Déclaration annuelle 2006	2006-11-09
Déclaration annuelle 2005	2006-01-12
Déclaration annuelle 2004	2004-11-29
Déclaration annuelle 2003	2003-11-29
Déclaration annuelle 2002	2003-01-06
Déclaration annuelle 2001	2001-12-13
Déclaration annuelle 2000	2001-01-10
Déclaration annuelle 1999	2000-01-13
Déclaration annuelle 1998	1999-03-15
Déclaration annuelle 1997	1999-02-09
Avis de défaut	1998-05-25
Déclaration annuelle 1996	1997-01-31
Déclaration annuelle 1995	1996-03-28
Déclaration d'immatriculation	1995-03-18

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2012-09-21

Nom

Nom	SIDA BÉNÉVOLES - MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-02-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	ACCM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2001-12-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	AIDS COMMUNITY CARE MONTREAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2001-12-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DIRECTIONS MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-01-21
Date de déclaration du retrait du nom	2012-09-21
Situation	Antérieur

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la "Charte"), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **SIDA BÉNÉVOLES - MONTRÉAL** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège social au 3660, avenue Calixa-Lavallée, à Montréal, province de Québec, H2L 3A8, agissant et représentée par Mira Soueid, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire et étant qualifié par son ordre professionnel pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services sont

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

retenus.

1.6 **Frais d'administration et de gestion :** dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble, les services au Locataire et administrer le Bail qui est établi à quinze pour cent (15%).

1.7 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, le relampage dans les espaces communs, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, les primes d'assurance, la surveillance, la portion amortie des Dépenses de nature capitalisable, l'entretien et les réparations mineures des espaces communs**.** Sont exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toute dépense encourue par le Locateur pour le compte des autres Locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres Locataires et les pertes résultant des loyers impayés

1.8 **Immeuble** : l'Édifice et le terrain sur lequel est érigé l'Édifice.

1.9 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 **Transformations :** toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant et réalisés par le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locataire, sans limitation, les travaux à l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice avant ou pendant la durée du Bail. Le tout aux frais du Locataire.

1.14 **Représentant du Locateur :** le(la) Directeur(trice), du Service de la stratégie immobilière de la Ville de Montréal ou son équivalent ou tout autre représentant désigné par le Locateur.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol d'un immeuble sis au 3660, avenue Calixa-Lavallée, connu comme étant le Pavillon Lafontaine, à Montréal, province de Québec, H2L 3A8, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 2 316 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** la Superficie locative des Lieux loués est fixée à deux cent douze mètres carrés (212,0 m^2) tel que montré sur le plan joint au Bail à l'Annexe A.

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : le Bail est consenti pour un terme de dix-huit (18) mois, commençant le 1er janvier 2026 et se terminant le 30 juin 2027.

3.2 **Reconduction tacite** : nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail**,** tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

3.3 **Résiliation :** nonobstant la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps avant l'échéance en signifiant à l'autre partie suivant un préavis écrit de trois (3) mois à cet effet. Toute telle résiliation sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-six (2026), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de trois mille deux cent vingt-cinq dollars **(3 225,00$**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent soixante-huit dollars et soixante-quinze cents **(268,75$**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026).

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027) au trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer total brut, une somme totale de mille six cent quarante-quatre dollars et soixante-dix-huit cents (**1 644,78 $**)**,** payable en six (6) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent soixante-quatorze dollars et treize cents **(274,13 $**), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) janvier deux mille vingt-sept (2027).

4.2 **Frais d'exploitation** : le Loyer inclus tous les Frais d'exploitation décrit à l'article 1.6.

4.3 **Loyer additionnel :** en plus de payer son loyer tel que décrit à l'article 4.1, Le Locataire devra assumer, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les Taxes foncières telles que décrites aux articles 1.10 et 8.12. Une facture additionnelle sera transmise au Locataire par le Service des finances du Locateur et devra être payée selon les conditions émises sur la facture.

4.4 **Paiement** : les Parties conviennent que tout paiement effectué par le Locataire au Locateur durant l'occupation des Lieux loués sera réputé à la satisfaction de la dette la plus ancienne, sans tenir compte de la nature de la dette ou du montant, nonobstant toute loi ou usage à ce sujet. Toute dérogation expresse ou tacite à la méthode d'imputation des paiements établie aux présentes devra avoir préalablement fait l'objet du consentement écrit du Locateur, lequel relève de son entière discrétion. Le Locataire consent à payer au Locateur des frais d'administration de trente dollars (30,00 $) pour chaque chèque sans provision suffisante émis par celui-ci. Toute somme en retard, payable en vertu des présentes, y compris celles payables à titre d'intérêts, portera intérêt au taux annuel établi par le Service des finances du Locateur, dans un contexte de recouvrement. Le Locataire devra effectuer tout paiement par voie électronique, à moins d'obtenir une autorisation écrite du Locateur, autorisant le

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

Locataire à procéder autrement.

ARTICLE 5
CESSION ET SOUS-LOCATION

5.1 **Modalités de cession, sous-location :** le Locataire n'aura pas le droit, sans l'autorisation écrite préalable du Locateur, lequel ne pourra la refuser sans motif sérieux de céder, transférer toute partie de ses droits aux termes du présent Bail, de sous-louer les Lieux loués en tout ou en partie, de permettre à un tiers de les occuper ou de les utiliser en tout ou en partie.

S'il désire céder ou sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le Locataire devra transmettre au Locateur les noms, adresses et la nature des activités de l'entreprise proposée à titre de cessionnaire ou sous-Locataire et lui fournir ses références de crédit et tout autre renseignement que le Locateur pourra raisonnablement exiger. Le Représentant du Locateur aura alors le choix, en donnant un avis écrit de son intention au Locataire, dans les trente (30) jours de la réception de la demande de ce dernier :

i) de consentir à la cession ou à la sous-location. Avant de pouvoir autoriser la cession ou la sous-location, le cas échéant, le Locateur exigera d'abord que l'état de compte du Locataire soit entièrement payé;

ii) de résilier le présent Bail à la fin de l'année courante ou à la date effective de la cession ou de la sous-location, s'il a un motif sérieux relié à la qualité ou l'admissibilité du cessionnaire ou du sous-locataire, auquel cas le Locataire remettra la possession vacante des Lieux loués au Locateur à la date de résiliation effective;

Dans tous les cas, le Locataire pourra éviter la résiliation du Bail en envoyant au Locateur, dans les trente (30) jours de la réception de la décision du Locateur ou de l'expiration du délai de trente (30) jours en cas d'absence de réponse de celui-ci, un avis écrit du retrait de sa demande de céder ou de sous-louer les Lieux loués.

Si le Locateur permet la cession ou la sous-location du Bail, tout document ou consentement qui l'atteste devra être préparé par le Locateur et tous les frais légaux y afférents seront à la charge du Locataire. Tout consentement du Locateur est assujetti à la condition que le Locataire fasse signer par tout cessionnaire ou sous-Locataire, sans délai, une convention à laquelle le Locateur sera partie, par laquelle le cessionnaire ou le sous-Locataire acceptera d'être lié par toutes les modalités, conditions et obligations contenues au présent Bail comme s'il avait signé le présent Bail. Le Locateur se réserve le droit d'annuler le Bail en vigueur et de renégocier une autre entente de location avec le Cessionnaire.

Si le Locataire sous-loue les Lieux loués après avoir obtenu l'approbation du Locateur, le Locataire demeurera solidairement responsable avec le sous-locataire de toutes les obligations contenues au présent Bail.

Si le Locataire cède les Lieux loués après avoir obtenu l'approbation du Locateur, le Locataire sera libéré de toutes les obligations contenues au présent Bail.

5.2 **Cession et sous-location présumées :** seront interprétés comme étant une cession de Bail aux termes des présentes, tout transfert impliquant dans l'ensemble cinquante pour cent (50%) ou plus des actions votantes et participantes du capital-actions du Locataire ou de la participation dans la société en nom collectif du Locataire ou si le contrôle effectif de l'entreprise du Locataire est acquis ou exercé par une autre personne n'ayant pas ce contrôle effectif à la date de signature du Bail. Ne sera pas interprété comme étant une cession, le fait qu'un Locataire ne modifie que le nom de son entreprise au Registre des entreprises.

Nonobstant les dispositions du présent article, le consentement du Locateur n'est pas requis à l'égard d'une cession ou sous-location résultant d'une fusion simplifiée du locataire ou lorsqu'elle est faite à un actionnaire du locataire ou une personne liée au

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

locataire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur les impôts*.

5.3 **<u>Responsabilité et assurance du sous-locataire</u> :** le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur. Le Locataire devra faire parvenir une copie du certificat d'assurance incluant les avenants au Locateur le 1er janvier de chaque année et sur demande.

ARTICLE 6
<u>TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT</u>

6.1 Tous Travaux d'aménagement apportés aux Lieux loués avant et pendant l'occupation du Locataire dans les Lieux loués seront exécutés par le Locataire, à ses frais, le tout suivant les modalités suivantes :

Avant de réaliser les Travaux d'aménagement, le Locataire devra, au préalable, soumettre au Locateur une demande formelle décrivant sommairement les Travaux d'aménagement qu'il souhaite réaliser. Le Locateur agissant raisonnablement pourra refuser que soient réalisés les Travaux d'aménagement ou exiger des modifications aux Travaux d'aménagement proposés.

Suivant l'acceptation préliminaire écrite du Locateur à la réalisation des Travaux d'aménagement sommairement décrits, le Locataire devra fournir au Locateur des plans et devis produits par un Expert. Le Locateur se réserve le droit de demander des modifications aux plans et devis produits par l'Expert. Le Locataire pourra débuter les Travaux d'aménagement lorsque le Locateur aura approuvé les plans et devis à son entière satisfaction et transmis un avis écrit final au Locataire autorisant le début des Travaux d'aménagement.

L'approbation écrite du Locateur ne libère en rien le Locataire de son obligation de s'assurer que les Travaux d'aménagement soient conformes aux lois et règlements en vigueur qui s'appliquent.

Toute modification aux plans et devis devra être soumise au Locateur pour son approbation.

Le Représentant du Locateur pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement, afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locateur, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locataire de sa responsabilité, quant aux Travaux d'aménagement.

Le Locataire s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le Représentant du Locateur pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement, afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

À la fin des Travaux d'aménagement, le Locataire devra remettre au Locateur des plans tel que construit.

Tous les Travaux d'aménagement sur les Lieux loués devront être exécutés de façon à ne pas nuire au bon fonctionnement des opérations de l'Immeuble et ce, selon

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

l'évaluation discrétionnaire du Locateur.

L'entrepreneur et les principaux sous-traitants du Locataire devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine.

Le Locateur se réserve le droit d'effectuer lui-même les Travaux d'aménagement, au frais du Locataire, selon les directives et l'échéancier du Locateur. Le Locataire devra en défrayer le coût et payer au Locateur un montant additionnel équivalent à quinze pour cent (15%) de ce coût, afin d'indemniser le Locateur pour l'administration et la coordination des Travaux d'aménagement.

Si le Locateur doit assumer des frais de gardiennage, de surveillance, de supervision et/ou de coordination de travaux et/ou des honoraires professionnels, le Locataire devra lui rembourser lesdits frais.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public.

7.2 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables.

7.3 **Entretien ménager** : le Locateur ne fera pas l'entretien ménager des espaces communs incluant la cafétéria et les toilettes tel que montré en jaune sur le plan de l'Annexe A.

7.4 **Entretien et réparation intérieur** : effectuer, à ses frais, les Dépenses de nature capitalisable, l'entretien et la réparation de tous les équipements du système de ventilation, chauffage et climatisation de l'Immeuble dans les Lieux loués. De plus le Locateur, devra réparer tout bris dans les espaces communs. Le Locataire ne peut exiger du Locateur d'augmenter la capacité des systèmes en place. Le Locateur n'aura pas l'obligation de remplacer un système actuel par un plus puissant, en autant que le système en place est fonctionnel ou peut être réparé.

7.5 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :

a) entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les clôtures et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et

b) enlever la neige et la glace sur toutes les marches, les entrées, les sorties d'urgence et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.

c) nettoyer les graffitis;

d) laver les vitres extérieures.

7.6 **Bris de vitres** : remplacer, aux frais du Locataire, en cas de bris (feu, vol, vandalisme ou autre), les vitrines intérieures des Lieux loués et remplacer, aux frais de Locateur, en cas de bris, (feu, vol, vandalisme ou autre) les vitres extérieures des Lieux loués.

7.7 **Température** : sauf en cas d'arrêt temporaire pour maintenance des systèmes mécaniques, chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température et un taux d'humidité selon les normes

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie/usage.

7.8 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.

7.9 **Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Immatriculation** : le Locataire devra maintenir un statut d'OBNL en vigueur et immatriculé. Advenant que l'OBNL soit radiée, dissoute ou liquidée au registre des entreprises du Québec, le Bail prendra fin automatiquement, dans les quinze (15) jours suivant un avis écrit à cet effet par le Locateur.

8.3 **Usage** : prendre les Lieux loués dans l'état où ils se trouvent présentement. N'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureau. Le Locataire sera responsable, le cas échéant, d'obtenir des autorités compétentes toutes les autorisations requises et tous les permis nécessaires à l'exploitation de son entreprise et pour l'utilisation des Lieux loués et s'engage à les détenir pour la durée du Bail. Tout changement d'usage devra préalablement être approuvé par le Locateur.

8.4 **Entretien intérieur** : voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage écologique (utilisation de produits écologiques) des Lieux loués ; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes de ventilation, chauffage et climatisation.

8.5 **Appareils et équipements** : ne pas installer, utiliser ou opérer de machines distributrices, appareils de cuisson ou tout autre appareil énergivore, sans avoir obtenu le consentement écrit et préalable du Locateur

8.6 **Entretien ménager** : voir lui-même, et à ses frais, à l'entretien ménager (utilisation de produits écologiques) des espaces communs incluant la cafétéria et les toilettes tel que montré en jaune sur le plan de l'Annexe A.

8.7 **Entreposage** : le Locataire ne doit pas posséder dans les Lieux loués des matières combustibles, inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses et n'utilisera dans les Lieux loués aucune autre source d'énergie que l'électricité de l'Immeuble.

8.8 **Modification aux Lieux loués** : n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur conformément à l'article 6 du présent Bail.

8.9 **Éclairage** : remplacer, à ses frais, tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé dans les Lieux loués.

8.10 **Responsabilité et assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

8.11 Responsabilité : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants ;

Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux loués pendant ses périodes d'occupation.

8.12 Taxes : assumer le paiement des Taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

8.13 Nuisance : ne poser aucun geste de nature à nuire aux droits, aux affaires ou à la réputation du Locateur ou des autres Locataires. Le Locataire s'engage à maintenir un comportement respectueux et courtois en tout temps lors des interactions avec le Locateur ou avec les autres occupants de l'Immeuble. Toute forme d'harcèlement, d'intimidation, de discrimination ou de comportement inapproprié ne sera tolérée. Le Locataire devra mettre fin à de tels actes ou activités sur réception d'un avis écrit du Locateur.

8.14 Circulation : le Locataire ne doit laisser ou permettre que soit laissé aucun objet qui puisse entraver la circulation dans les passages, entrées, trottoirs, corridors, vestibules, halls, escaliers et issues de secours. Le Locateur pourra disposer de l'objet du Locataire, sans compensation au Locataire, s'il s'agit d'un enjeu de sécurité, ou si le Locataire a préalablement été avisé, mais n'a pas retiré l'objet dans le délai exigé par le Locateur.

8.15 Vermine : être le seul responsable de l'entretien et du nettoyage des Lieux loués. Entre autres, s'assurer de l'extermination de la vermine dans les Lieux loués, dans la mesure où les activités du Locataire peuvent être responsables de cette présence. Dans le cas où les activités du Locataire ne sont pas la cause de la présence de vermine, le Locateur aura la responsabilité de s'assurer de prendre les mesures nécessaires, afin d'assurer l'extermination de la vermine de façon permanente.

8.16 Odeurs, poussière ou bruits : s'assurer qu'aucune odeur nauséabonde ou poussière ne sera causée par l'exploitation de ses affaires à l'intérieur des Lieux loués. Le Locataire devra éviter tout bruit ou son excessif. Aucun équipement munit d'un haut-parleur ne devra être entendu en dehors des Lieux loués. De plus, le Locataire convient qu'il ne causera pas de nuisance ou de perturbation dans les Lieux loués et/ou dans l'Immeuble. Conséquemment, le Locataire convient que, si de tels bruits, poussières, nuisances, odeurs nauséabondes ou autres perturbations se manifestaient, il devra prendre les mesures nécessaires pour rectifier la situation et ce, à ses frais. Dans l'éventualité où le Locataire serait en défaut d'entreprendre les mesures nécessaires, dans les quarante-huit (48) heures de la demande écrite du Locateur, et de les compléter dans un délai raisonnable, le Locateur pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits :

a. aviser le Locataire qu'il doit cesser toutes ses activités dans les Lieux loués et le Locataire devra alors cesser ses activités immédiatement, et ce, sans possibilité

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

de réclamer quelque dommage que ce soit au Locateur à ce titre;

b. prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires et raisonnables dans les circonstances, afin de corriger la situation. Dans ce cas, le Locateur aura alors droit de se faire rembourser par le Locataire, sur demande, tous les coûts encourus ;

c. mettre fin au Bail, si le Locataire ne peut corriger la situation.

8.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

8.18 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable. À moins d'une réparation urgente, le Locateur s'engage à aviser préalablement le Locataire de l'horaire des travaux prévus et des impacts de ceux-ci.

8.19 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

8.20 **Accès**: le Locataire est responsable de la sécurité de l'accès au public des Lieux loués. Le Locataire est responsable de l'ouverture et de la fermeture de l'accès au public des Lieux loués.

Le Locataire devra permettre au Locateur ou à ses représentants autorisés d'accéder aux Lieux loués, pendant les heures normales d'affaires, afin de vérifier si le Locataire respecte les obligations du Bail. De plus, sur réception d'une demande écrite, le Locataire devra fournir au Locateur tous les documents demandés, afin de permettre au Locateur de valider le respect des obligations du présent Bail.

8.21 **Système d'alarme** : s'il le souhaite, installer un système d'alarme-intrusion dans les Lieux loués, et ce, à la condition qu'il autorise le Locateur à pénétrer dans les Lieux loués si nécessaire. Il devra donc aviser préalablement le Locateur de cette nouvelle installation et fournir les informations nécessaires au Locateur pour donner accès aux Lieux loués.

8.22 **Porte d'accès aux Lieux loués**: ne pas changer les serrures, mécanismes et autres *v*errouillages approuvés par le Locateur. Le Locataire n'ajoutera aucune autre serrure et n'obtiendra aucune clé autre que celle fournie par le Locateur et, si plus de deux clés sont requises pour chaque serrure, le Locateur les fournira aux frais du Locataire. Le Locataire remettra au Locateur toutes les clés des Lieux loués, à la fin de la durée de son Bail.

Toutes les portes d'entrée et/ou les fenêtres des Lieux loués devront être fermées à clé, lorsqu'il n'y a plus personne à l'intérieur desdits Lieux loués. Toutes les portes ou grilles donnant sur un corridor devront être fermées, en tout temps, pour assurer le bon fonctionnement de la ventilation générale, et le Locateur, ses agents ou préposés pourront entrer dans les Lieux loués, afin de les nettoyer ou pour toute autre raison reliée à la sécurité ou à la bonne exploitation de l'Immeuble et des Lieux loués. Les représentants désignés des immeubles du Locateur et les membres de son personnel détiendront une clé maîtresse à ces fins.

8.23 **Remise des Lieux Loués** : à l'échéance du Bail, remettre les Lieux loués dans leur état initial et dans un état jugé satisfaisant par le Locateur et retirer les équipements, à moins qu'il en soit décidé autrement par les Parties. Tout bien appartenant au Locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, aux frais du Locataire, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

8.24 **Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics** : se comporter de manière à ce qu'il ne devienne, en aucun temps, pendant la durée du Bail, une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. À cet effet, le Locataire déclare ne pas y être inscrit en date de la signature du Bail.

8.25 **Enseignes** : sous réserve des normes et règlements en vigueur établis par les différentes autorités compétentes ayant juridiction sur les Lieux loués, le Locataire aura le droit d'installer de nouvelles enseignes conformes auxdites normes et réglementation aux endroits qui lui seront permis, le tout à ses frais, et après avoir reçu l'approbation préalable du Locateur quant à sa localisation, sa dimension, son contenu, ses matériaux et ses couleurs.

8.26 **Visite :** permettre, pendant les neuf (9) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre dix heures (10h00) et dix-sept heures (17h00) et permettre, en tout temps pendant la durée du Bail, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux loués.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués. S'il décide de ne pas procéder aux réparations le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués, jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.2 **Destruction totale** : si l'Immeuble est partiellement détruit ou endommagé de sorte que vingt-cinq pour cent (25%) ou plus de la superficie locative des Lieux loués en est affectée ou si le locateur est d'avis que l'Immeuble est devenu impropre à l'occupation, que les Lieux loués eux-mêmes en soient affectés ou non, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de réintégration du

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

Locataire dans les Lieux loués.

Le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.3 **Résiliation** : nonobstant ce qui précède, le Locataire et le Locateur auront toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et le Locataire sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 **Modalités** : dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

Alors, le Locataire pourra, suivant un préavis de soixante (60) jours mettre fin au Bail si l'inexécution du Locateur enlève la jouissance totale des Lieux loués.

10.2 Nonobstant ce qui précède, en cas de refus des autorités compétentes de la Ville d'approuver les dépenses nécessaires pour remédier au défaut, le Locateur aura le droit, au lieu de remédier au défaut, de mettre fin au Bail, moyennant un préavis raisonnable au Locataire.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 **Modalités** : dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire devra assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut. Tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut seront facturés au Locataire, comme un Loyer additionnel et sera payable le 1er du mois, suivant la réception de la facture. Si le Locataire n'acquitte pas ces frais raisonnables engagés par le Locateur selon l'échéance prévu sur la facture, cette somme sera considérée comme étant du Loyer impayé et le Locateur pourra mettre en défaut le Locataire, conformément aux dispositions du Bail.

Les évènements suivants sont notamment considérés comme étant une inexécution de l'une des obligations du Locataire, selon les dispositions du présent Bail et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut, suivant un avis écrit de quinze (15) jours, sans autre avis, le Locateur pourra résilier le Bail :

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

a) le Locataire fait défaut de se conformer à toute disposition du Bail prévoyant le paiement du Loyer, du Loyer additionnel, des Taxes foncières et/ou de tout autre montant devant être payé par le Locataire au Locateur en vertu du présent Bail. Si la résultante d'un tel défaut est que le Bail est résilié, le Locataire aura toujours l'obligation de payer les sommes dues jusqu'à pleine compensation;

b) le Locataire ne respecte pas les obligations prévues aux articles 8.2 et 8.24 ou abandonne ou tente d'abandonner les Lieux loués avant l'expiration du Bail, que tel abandon soit à la connaissance ou non du Locateur OU que les Lieux loués sont utilisés par toute autre personne ou société autre que celle qui y a droit en vertu des présentes OU quelque procédure d'exécution d'un jugement rendu contre le Locataire ou en vertu du Bail est entrepris OU un agent agissant en vertu d'un acte du Bail est entrepris OU un agent agissant en vertu d'un acte de fiducie ou d'un acte d'hypothèque prend possession des actifs du Locataire;

c) le Locataire est en défaut de se conformer à tout autre engagement contenu aux présentes et/ou tente de se décharger de toute autre obligation stipulée au présent Bail et que ce défaut perdure pendant quinze (15) jours après qu'un nouvel avis écrit à cet effet ait été donné au Locataire par le Locateur, à moins qu'il soit impossible de remédier à tel défaut en toute diligence durant telle période de quinze (15) jours, auquel cas le Locataire aura droit d'obtenir, s'il en fait la demande écrite au Locateur, avant l'expiration dudit délai, toute prolongation de temps raisonnable, afin de permettre de remédier à tel défaut.

En sus, si le Bail est résilié, le Locataire aura quinze (15) jours (« Période de remise des Lieux loués ») suivant la date de résiliation, pour disposer de ses biens dans les Lieux loués.

À l'échéance de la Période de remise des Lieux loués si le Locataire n'a pas retiré ses biens des Lieux loués, ceux-ci seront considérés comme abandonnés. Le Locateur pourra reprendre immédiatement possession des Lieux loués, sans autre avis et sans nécessité d'intenter une procédure judiciaire, et disposer des biens du Locataire à sa guise, sans possibilité pour le Locataire de réclamer ou de poursuivre le Locateur pour ce motif.

11.2 <u>Faillite et insolvabilité</u> : Ie Locataire sera considéré en défaut s'il fait cession de ces biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, s'il fait une proposition à ses créanciers, s'il prend ou tente de tirer quelque avantage d'une loi régissant la faillite et l'insolvabilité, ou qu'un syndic ou séquestre soit nommé pour administrer les biens du Locataire ou une partie de ceux-ci. Par conséquent, le présent Bail prendra fin automatiquement à l'avènement de n'importe laquelle des éventualités qui précèdent, sans avis ni délai, et le Locateur aura le droit de recouvrer immédiatement tout arrérage de Loyer ainsi que six (6) mois à venir de Loyer.

ARTICLE 12
<u>DIRECTIVES, NORMES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES À L'IMMEUBLE</u>

12.1 <u>Directives, normes et Règlements :</u> le Locataire s'engage à respecter les directives, normes et règlements applicables à l'Immeuble notamment quant à la sécurité et à l'opération de l'Immeuble, l'entretien et la protection de l'Édifice.

ARTICLE 13
<u>DIVERS</u>

13.1 <u>Rubriques</u> : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 <u>Renonciation</u> : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, pandémie, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 Lois applicables : Le Bail est régi par les lois du Québec.

13.6 Responsabilité : Le Locateur ne sera être tenu responsable de tout dommage causé au Locataire et/ou à ses dirigeants, officiers, employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant les installations présentes dans l'Immeuble, incluant les aires communes, ni de tout dommage provenant de l'utilisation de ces installations et de ces aires communes.

13.7 Vocation et rénovation de l'Immeuble : le Locateur pourra, en tout temps, changer la forme et/ou la destination de l'Immeuble, de ses installations, de ses aires communes et de toutes leurs composantes, et y effectuer tout remplacement, réparation, modification ou amélioration qu'il jugera nécessaire ou utile. De plus, le Locateur pourra, en tout temps et à sa seule discrétion, procéder à une rénovation majeure de l'Immeuble ou à un redéveloppement de celui-ci. Dans telle éventualité, le Locateur ne sera en aucun cas responsable pour quelque dommage, inconvénient ou préjudice que ce soit, subi par le Locataire et résultant, directement ou indirectement, des travaux faits dans le cadre de ladite rénovation ou redéveloppement de l'Immeuble. Conséquemment, le Locataire renonce à réclamer au Locateur toute forme de dédommagement que ce soit conformément au présent Bail et/ou à se prévaloir de tout autre recours en vertu de la loi. Néanmoins, le Locateur sera en tout temps responsable des dommages causés par sa propre négligence ou par celle de ses employés, préposés, mandataires, sous-traitants, agents ou commettants.

Le Locateur ne sera être tenu responsable de tout dommage causé au Locataire et/ou à ses dirigeants, officiers, employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant les installations présentes dans l'Immeuble, incluant les aires communes, ni de tout dommage provenant de l'utilisation de ces installations et de ces aires communes.

13.8 Suspension des services : Le Locateur aura le droit, sans obligation ni responsabilité envers le Locataire, de suspendre ou modifier tout service qu'il doit fournir en vertu du présent Bail, pour le temps qu'il sera nécessaire ou qu'il jugera raisonnable, par suite d'un sinistre ou d'un accident ou dans le but de faire des réparations, remplacements, modifications ou améliorations ou pour toute autre cause hors de son contrôle. De plus, le Locateur n'encourra aucune responsabilité envers le Locataire par suite de tout défaut de fournir l'un ou l'autre de ces services, pour quelque raison que ce soit, et il n'en résultera aucune réduction de Loyer ni diminution des obligations du Locataire. Cependant, le Locateur devra, dans la mesure du possible, y remédier avec diligence et dans un délai raisonnable. Néanmoins, le Locateur sera en tout temps responsable des dommages causés par sa propre négligence ou par celle de ses employés, préposés, mandataires, sous-traitants, agents ou commettants.

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

13.9 Droit d'entrée : Si le Locateur juge nécessaire de faire traverser les Lieux loués par certains éléments des systèmes mécanique, électrique, de chauffage et de climatisation ou de plomberie, le Locataire autorise, par les présentes, le Locateur, ses représentants et ses entrepreneurs à exécuter ce travail dans les Lieux loués, sans indemnisation ou réduction du Loyer du Locataire. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la date à laquelle seront effectués les travaux à moins d'une situation d'urgence.

13.10 Services additionnels : si le Locataire requiert des services additionnels à ceux décrits au présent Bail ou s'il désire obtenir des services en dehors des heures fixées par le Locateur, il devra alors en faire la demande suffisamment à l'avance pour permettre au Locateur de lui fournir de tels services, le cas échéant. Les coûts et les frais encourus par le Locateur pour rendre tels services additionnels seront augmentés de quinze pour cent (15%), aux fins de tenir compte des frais d'administration, et seront payables par le Locataire sur réception d'une facture à cet effet. Le Locateur ne sera toutefois pas tenu de fournir au Locataire de tels services additionnels.

13.11 Aucune publicité : Le Locataire ne pourra imprimer, publier, exposer, diffuser, afficher ou autrement offrir en tout ou en partie les Lieux Loués à des fins de cession, transfert ou sous-location et ne devra permettre à aucun courtier ou aucune autre personne de le faire, à moins que le texte complet, le format et le médium n'aient été préalablement approuvés par écrit par le Locateur.

13.12 Cession par le Locateur : Si le Locateur loue, cède, ou autrement aliène l'Immeuble ou quelque partie de celui-ci ou encore cède le présent Bail ou tout droit, intérêt ou participation qu'il y détient, et dans la mesure où un tel acheteur ou cessionnaire assume les obligations du Locateur aux termes des présentes, ce dernier sera dès lors, ipso facto, dégagé et libéré de toute responsabilité à l'égard de ces obligations à titre de Locateur sans qu'aucune autre entente ultérieure ne soit nécessaire.

13.13 Abandon des Lieux loués : le Locataire ne devra, en aucun cas, laisser les Lieux loués vacants ou les abandonner pendant la durée du présent Bail sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit du Locateur.

13.14 Expropriation : si les Lieux loués sont expropriés en totalité ou en partie, le Locateur pourra résilier le Bail moyennant un préavis transmis au Locataire, donné dans les cent vingt (120) jours de la date de réception de l'avis d'expropriation. Le Locateur n'aura aucune obligation envers le Locataire et ne sera tenu responsable de quelque dommage que ce soit subi par le Locataire.

13.15 Vérification de solvabilité : le Locataire, tout sous-Locataire et tout cessionnaire consent et autorise expressément, par la présente, le Locateur à recueillir auprès de toute personne ou entreprise auxquelles le Locateur voudrait s'adresser à cette fin, tout renseignement, y compris tout renseignement personnel, le concernant (le présent consentement valant également comme un consentement à toute personne à laquelle s'adresserait le Locateur à ces fins, à lui divulguer de tels renseignements). La présente autorisation est irrévocable et demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que toute personne ayant accordé le présent consentement aura quelque obligation, de quelque nature que ce soit, envers le Locateur ou possédera quelque intérêt, de quelque nature que ce soit, en lien avec le Locateur et/ou occupera quelque fonction, de quelque nature que ce soit, auprès du Locataire, selon la plus éloignée de ces dates. Ce consentement est consenti aux fins spécifiques de permettre au Locateur d'évaluer la solvabilité du Locataire et/ou, le cas échéant, de tout sous-Locataire ou cessionnaire en cas de défaut ou de retard de paiement de toute somme due en vertu du Bail et de prendre les décisions financières et autres décisions que le Locateur peut devoir prendre, de temps à autre, à l'égard de l'une ou de plusieurs desdites personnes.

ARTICLE 14
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

14.1 **Règlement** : Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plan des Lieux loués.

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

► Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
Division des locations immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à : immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à : immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire :

SIDA BÉNÉVOLES - MONTRÉAL
3660, avenue Calixa-Lavallée
Montréal, Québec, H2L 3A8
Courriel : info@accmontreal.org

16.2 **Modification** : les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 **Avis** : tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de main à main soit signifié par huissier ou transmis par courrier électronique. Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

17.1 **Modalité:** la *Charte de la langue française* (la « Charte ») prévoit des dispositions relatives à la passation de tout contrat par les municipalités (article 152.1 de la Charte). En vertu de ces dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 25 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux exigences de la Charte. Par conséquent, le Locateur doit s'assurer que le Locataire respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, le Locataire déclare qu'il respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Le Locataire déclare qu'il respecte toutes les conditions de la Charte et que dans la mesure ou le Locataire a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus, qu'il déclare détenir l'un ou l'autres des documents ci-dessous énumérés :

- un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF
- une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois;

Le Locataire déclare également qu'il s'engage, si requis, à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte* une « analyse de la situation linguistique ».

Le Locataire déclare également qu'il n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si le Locataire a reçu une telle offre, a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et acceptent de recevoir leur copie du Bail signée électroniquement.

Le _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito

Le 2025-11-10 2025

LOCATAIRE



_____
par : Mira Soueid

Paraphes	
Locateur	Locataire MS

Annexe A : Plan des Lieux loués



Paraphes	
Locateur	Locataire MS

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258682012

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 66 996,24 $ (Bâtiment 0891-113).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1258682012 Sida Bénévoles.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1258682012

Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréa dix-huit mois, à compter du 1er janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-so 3660 Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212,0 mètres carrés, à des fins communautaires, total de 4 869,78 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est ((Bâtiment 0891-113).

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 12 mois	2027 6 mois
Loyer mensuel	268.75 $	274.13 $
Tarif	- $	- $
Loyer annuel	3,225.00 $	1,644.78 $
Dépôt	- $	

Loyer pour la période du:	**1/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 6/30/2026**	**Total**
Loyer	3,225.00 $	1,644.78 $	4,869.78 $
Incluant taxes	3,707.94 $	1,891.09 $	5,599.03 $
Net taxes	**3,385.85 $**	**1,726.81 $**	**5,112.66 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.14

2025/12/15 13:00

(1)

Dossier # : 1255323009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005)

Il est recommandé :

1. d'approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005);
2. d'imputer cette perte de revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-18 13:13

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 août 2025 Séance tenue le 25 août 2025	Résolution: CM25 1005

Approuver le projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville résilie le bail conclu avec Santé Québec, par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en date du 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est / Approuver la perte de revenu estimée de 3 047 821,90 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1435;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - de résilier, à compter du 30 novembre 2024, le projet de convention du bail par lequel la Ville de Montréal résilie de Santé Québec agissant par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant une perte de revenu non perçu de 3 047 821,90 $, excluant les taxes;

2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1255323009
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 août 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 20 août 2025	Résolution: CE25 1435

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de résilier, à compter du 30 novembre 2024, le projet de convention du bail par lequel la Ville de Montréal résilie de Santé Québec agissant par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant une perte de revenu non perçu de 3 047 821,90 $, excluant les taxes;

2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1255323009
/gd

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 août 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1255323009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005)

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif de la présente est de permettre au Service des finances d'annuler tous les intérêts courus et à venir, en lien avec le bail résilié avec Santé Québec en 2025. Le montant des intérêts augmente quotidiennement, il est convenu que tous les intérêts seront annulés, à la suite de l'approbation de ce sommaire décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

514-872-2493

Tél :

Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255323009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1255323009 -Perte de revenu des intérêts CIUSSS Centre-Sud.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget

Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255323009

Approuver le projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville résilie le bail conclu avec Santé Québec, par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en date du 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est / Approuver la perte de revenu estimée de 3 047 821,90 $

BUDGET FONCTIONNEMENT

Perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec en 2025
Le montant des intérêts augmente quotidiennement, il est convenu que tous les intérêts seront annulés, à la suite de l'approbation de ce sommaire décisionnel

Location

	2025
2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1255323009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville résilie le bail conclu avec Santé Québec, par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en date du 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est / Approuver la perte de revenu estimée de 3 047 821,90 $

Il est recommandé :

1. de résilier, à compter du 30 novembre 2024, le projet de convention du bail par lequel la Ville de Montréal résilie de Santé Québec agissant par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant une perte de revenu non perçu de 3 047 821,90 $, excluant les taxes;
2. d'imputer cette perte de revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-08-06 09:43

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255323009**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville résilie le bail conclu avec Santé Québec, par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en date du 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est / Approuver la perte de revenu estimée de 3 047 821,90 $

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal («CIUSSS»), occupait des locaux au pavillon Lafontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est, dont le bail devait initialement se terminer au 30 septembre 2025. Il est important de mentionné que le CIUSSS à la suite d'une fusion, les droits et obligations sont devenus ceux de Santé Québec.
À la suite d'une décision administrative, le CIUSS a décidé de quitter les lieux le 18 octobre 2024.

À cet effet, le SGPI a amorcé une réflexion sur le potentiel d'occupation des espaces précédemment utilisés par Santé Québec.
Des scénarios sont actuellement à l'étude, notamment la possibilité d'y accueillir des organismes communautaires et de répondre à d'autres besoins municipaux.

Le CIUSSS a exercé l'option de résiliation prévue à l'article 3.4 - Résiliation du bail qui se lit comme suit :
"Nonobstant ce qui précède, le Locataire pourra mettre fin au Bail en tout temps après le 30 septembre 2016 pour se relocaliser dans le «Quartier de la santé». "

À la suite de longs pourparlers avec le CIUSSS, le Service de la stratégie immobilière (SSI) a négocié un projet de résiliation de bail, afin de minimiser les pertes de recettes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 2254 - 16 novembre 2020 - Approuver un projet d'entente de renouvellement de bail par lequel la Ville loue au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, des espaces à bureaux d'une superficie de 10 907,25 mètres carrés, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 2020, moyennant une recette totale de 14 088 545 $, excluant les taxes.
CM12 0717 - 21 août 2012 - Approuver le nouveau projet de bail par lequel la Ville loue à l'agence de la santé et des services sociaux de Montréal, à des fins administratives, des

espaces d'une superficie d'environ 10 907,25 m², dans l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est (pavillon Lafontaine), pour une durée de 9 ans, à compter du 1er octobre 2011, moyennant un loyer total de 25 394 602,80 $, excluant la TPS et la TVQ.

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel propose d'approuver un projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville résilie le bail de Santé Québec agissant par l'entremise de l'établissement Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 m², situés au 1301, rue Sherbrooke Est.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) est en accord avec la présente. Le SGPI est en réflexion quant à une stratégie d'occupation tout en considérant que l'immeuble requiert une mise aux normes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les parties se sont entendus que le loyer actuel prévu au bail s'applique jusqu'au 30 novembre 2024 tel que l'état de compte en pièce jointe.
La fin de bail anticipé a occasionné une perte de revenue de 304 782,19 $/mois X 10 mois = 3 047 821,90 $, excluant les taxes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et aux engagements en changements climatiques, parce qu'il s'agit d'une fin de bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CIUSSS a quitté les lieux le 18 octobre 2024, et le SSI a négocié une entente de résiliation du bail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LALONDE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Sophie LALONDE, 30 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-29

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres, en remplacement d'Annie Gerbeau durant ses vacances du 4 au 8 août 2025 inclusivement.
Tél : 514-449-4842
Approuvé le : 2025-08-06

Grille d'analyse Montréal 2030

Montréal

Numéro de dossier : 1255323009
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : Approuver un projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville de Montréal résilie le bail Santé Québec agissant par l'entremise de l'établissement Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 m², situés au 1301, rue Sherbrooke Est, pour un loyer total de 413 997,66 $, taxes incluses. Bât.: 0891

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** S.O.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-05-15 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	8870844303
Nom	CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Siège social

Adresse	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale de droit public
Date de la constitution	2015-04-01 Constitution
État juridique	Régulier
Date de mise à jour de l'état juridique	2015-04-01
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)
Assujetti volontaire	N/A

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-11-23

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion ordinaire	QUÉBEC : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux	2015-04-01	AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL 3725 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3L9 Canada	8831856594	8870844303
			CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL 110-75 rue de Port-Royal E Montréal (Québec) H3L3T1 Canada	8867442061	
			LE CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL 4675 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1C2 Canada	8831849458	
			INSTITUT DE RÉADAPTATION GINGRAS-LINDSAY-DE-MONTRÉAL 6363 ch. Hudson Montréal (Québec) H3S1M9 Canada	8831857675	
			CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL 950 rue de Louvain E Montréal (Québec) H2M2E8 Canada	8831847106	
			INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL 4565 ch. Queen-Mary Montréal (Québec) H3W1W5 Canada	8815103666	
			INSTITUT RAYMOND-DEWAR 3600,rue Berri Montréal (Québec) Canada H2L4G9	1143511542	
			LA CORPORATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION LUCIE-BRUNEAU 2275 av. Laurier E Montréal (Québec) H2H2N8 Canada	8813504659	
			CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SUD-OUEST-VERDUN 6161,rue Laurendeau Montréal (Québec) Canada H4E3X6	8831857386	
			CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX JEANNE-MANCE 155 boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H2T1H4 Canada	8831857394	

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8611
Activité	Centres hospitaliers de soins de courte durée
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8614
Activité	Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun renseignement n'a été déclaré.
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Aucun renseignement n'a été déclaré.

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Ulrich
Prénom	Micheline
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Lemieux
Prénom	André
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Jennings
Prénom	Marlene
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Lehouillier
Prénom	Vincent
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Président-directeur général Secrétaire
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Boismenu
Prénom	Gérard
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Farmer
Prénom	Olivier
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Chartier
Prénom	Jean

Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Circé
Prénom	Bernard
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Croteau
Prénom	Marie-Hélène
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Dufour
Prénom	Gérard
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Foucault
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Hartner
Prénom	Rinda
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Williams-Jones
Prénom	Bryn
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Murphy

Prénom	Daniel
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Throner
Prénom	Monika
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Dahak-El-Ward
Prénom	Jennifer
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Udy
Prénom	Michael
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Uon
Prénom	Visal
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Marchand
Prénom	Nicolas
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Nom de famille	Velasquez
Prénom	Isabel
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0059 - Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme Notre-Dame
Adresse	8000 rue Notre-Dame Montréal (Québec) H8R1H2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour handicapés mentaux (8624)

Numéro et nom de l'établissement	0058 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Prince-Arthur
Adresse	110 rue Prince Arthur O. Montréal (Québec) H2X1S7 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0057 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Pierrefonds
Adresse	13800 boul. Gouin O. Montréal (Québec) H8Z3H6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0056 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Notre-Dame Est
Adresse	13926 rue Notre-Dame E. Montréal (Québec) H1A1T7 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0055 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Notre-Dame - Lachine
Adresse	1900 rue Notre-Dame Lachine (Québec) H8S2G2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0054 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Hochelaga
Adresse	7401 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1N3M5 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0053 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Monkland
Adresse	6484 av. de Monkland Montréal (Québec) H4B1H3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0052 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Louvain
Adresse	950 rue de Louvain E. Montréal (Québec) H2M2E8 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0051 - Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Saint-Urbain

Adresse	3530 rue Saint-Urbain Montréal (Québec) H2X2N8 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes (8626)

Numéro et nom de l'établissement	0050 - Hôpital chinois de Montréal
Adresse	189 av. Viger E. Montréal (Québec) H2X3Y9 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres hospitaliers de soins de courte durée (8611) Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme (8614)

Numéro et nom de l'établissement	0049 - Clinique hémato-oncologie
Adresse	4002 boul. Gaétan Laberge Montréal (Québec) H4G0A2 Canada
Activités économiques (CAE)	Laboratoires médicaux (8681)

Numéro et nom de l'établissement	0048 - CLSC de la Visitation et GMFU des Faubourgs
Adresse	1705 rue de la Visitation Montréal (Québec) H2L3C3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0047 - CLSC de Verdun
Adresse	400 rue de l'Église Montréal (Québec) H4G2M4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0046 - CLSC de Saint-Henri
Adresse	3833 rue Notre-Dame O. Montréal (Québec) H4C1P8 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0045 - Centre d'hébergement Alfred-Desrochers
Adresse	5325 av. Victoria Montréal (Québec) H3W2P2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0044 - Centre d'hébergement Yvon-Brunet
Adresse	6250 av. Newman Montréal (Québec) H4E4K4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0043 - Centre d'hébergement de Saint-Henri
Adresse	5205 rue Notre-Dame O. Montréal (Québec) H4C3L2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0042 - Centre d'hébergement Réal-Morel
Adresse	3500 rue Wellington Montréal (Québec) H4G1T3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0041 - Centre d'hébergement du Manoir-de-l'Âge-d'Or
Adresse	3430 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2X2J9 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0040 - Centre d'hébergement Louis-Riel
Adresse	2120 rue Augustin-Cantin Montréal (Québec) H3K3G3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0039 - Centre d'hébergement Jean-De La Lande
Adresse	4255 rue Papineau Montréal (Québec) H2H2P6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0038 - Centre d'hébergement Ernest-Routhier
Adresse	2110 rue Wolfe Montréal (Québec) H2L4V4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0037 - Centre d'hébergement Émilie-Gamelin
Adresse	1440 rue Dufresne Montréal (Québec) H2K3J3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0036 - Centre d'hébergement des Seigneurs
Adresse	1800 rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H3J2R5 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0035 - Centre d'hébergement de Verdun
Adresse	5500 boul. LaSalle Montréal (Québec) H4H1N9 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0034 - Centre d'hébergement Champlain
Adresse	1325 rue Crawford Montréal (Québec) H4H2N6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0033 - Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
Adresse	4565 ch. Queen Mary Montréal (Québec) H3W1W5 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0032 - Centre d'hébergement Paul-Bruchési
Adresse	2225 rue Rachel E. Montréal (Québec) H2H1R4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0031 - Centre d'hébergement Armand-Lavergne
Adresse	3500 rue Chapleau Montréal (Québec) H2K4N3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0030 - CLSC de Ville-Émard
Adresse	6161 rue Laurendeau Montréal (Québec) H4E3X6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0029 - CLSC du Plateau-Mont-Royal
Adresse	4625 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2H2B4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0028 - CLSC de Saint-Louis-du-Parc
Adresse	100-15 av. du Mont-Royal O. Montréal (Québec) H2T2R9 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0027 - CLSC Sainte-Catherine et GMFU des Faubourgs
Adresse	66 rue Sainte-Catherine E. Montréal (Québec) H2X1K6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631) Cabinets de médecins généralistes (8651)

Numéro et nom de l'établissement	0026 - Clinique de médecine familiale Notre-Dame
Adresse	2021 rue Sherbrooke E., 6e étage Montréal (Québec) H2K1C3 Canada
Activités économiques (CAE)	Cabinets de médecins généralistes (8651)

Numéro et nom de l'établissement	0025 - Point de service du CLSC de Verdun à L'Île-des-Sœurs
Adresse	300-1 pl. du Commerce Montréal (Québec) H3E1A2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0024 - Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger
Adresse	66 boul. René-Lévesque E. Montréal (Québec) H2X1N3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628)

Numéro et nom de l'établissement	0023 - Hôpital de Verdun
Adresse	4000 boul. LaSalle Montréal (Québec) H4G2A3 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres hospitaliers de soins de courte durée (8611) Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme (8614)

Numéro et nom de l'établissement	0022 - Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (Hudson)
Adresse	6363 ch. Hudson Montréal (Québec) H3S1M9 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour handicapés physiques (8622)

Numéro et nom de l'établissement	0021 - Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (Darlington)
Adresse	6300 av. de Darlington Montréal (Québec) H3S2J4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour handicapés physiques (8622)

Numéro et nom de l'établissement	0020 - Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar Radisson
Adresse	3800 rue Radisson Montréal (Québec) H1M1X6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour handicapés physiques (8622)

Numéro et nom de l'établissement	0019 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Maisonneuve Est
Adresse	1001 boul. de Maisonneuve E. Montréal (Québec) H2L4P9 Canada

Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0018 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de l'Église
Adresse	471 rue de l'Église Montréal (Québec) H4G2M6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0017 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Henri-Bourassa Est
Adresse	1161 boul. Henri-Bourassa E. Montréal (Québec) H2C3K2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0016 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Sherbrooke Est
Adresse	8135 rue Sherbrooke E. Montréal (Québec) H1L1A6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0015 - Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Rose-Virginie-Pelletier
Adresse	9469 boul. Gouin O. Montréal (Québec) H8Y1T2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux (8625)

Numéro et nom de l'établissement	0014 - Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation du Mont Saint-Antoine
Adresse	8147 rue Sherbrooke E. Montréal (Québec) H1L1A7 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux (8625)

Numéro et nom de l'établissement	0013 - Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Dominique-Savio
Adresse	9335 rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M1Y7 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux (8625)

Numéro et nom de l'établissement	0012 - Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies
Adresse	12165 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1C1S4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux (8625)

Numéro et nom de l'établissement	0011 - Bureaux administratifs - CJM-IU
Adresse	4675 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1C2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0010 - Bureaux administratifs (Saint-Joseph)
Adresse	155 boul. Saint-Joseph E. Montréal (Québec) H2T1H4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0009 - Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar Laurier
Adresse	2222 av. Laurier E. Montréal (Québec) H2H1C4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour handicapés physiques (8622)

Numéro et nom de l'établissement	0008 - Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau

Adresse	2275 av. Laurier E. Montréal (Québec) H2H2N8 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres de réadaptation pour handicapés physiques (8622)

Numéro et nom de l'établissement	0007 - Spectre de rue
Adresse	1278 rue Ontario E. Montréal (Québec) H2L1R6 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0006 - Dopamine
Adresse	4205 rue Ontario E. Montréal (Québec) H1V1K2 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0005 - Cactus
Adresse	1244 rue Berger Montréal (Québec) H2X1M1 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0004 - Clinique universitaire de médecine de famille - GMF de Verdun (CUMF-GMF de Verdun)
Adresse	3950 boul. LaSalle Montréal (Québec) H4G2A3 Canada
Activités économiques (CAE)	Cabinets de médecins généralistes (8651)

Numéro et nom de l'établissement	0003 - Maison de naissance Jeanne-Mance
Adresse	1822-1828 rue Ontario E. Montréal (Québec) H2K1T7 Canada
Activités économiques (CAE)	Sages-femmes (8632)

Numéro et nom de l'établissement	0002 - CLSC Parthenais et GMFU des Faubourgs
Adresse	2260 rue Parthenais Montréal (Québec) H2K3T5 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres locaux de services communautaires (8631)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - Hôpital Notre-Dame
Adresse	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada
Activités économiques (CAE)	Centres hospitaliers de soins de courte durée (8611)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Lettres patentes supplémentaires (changement de nom - Partie I, II ou III)	2015-08-05
Dépôt de tout autre document	2015-04-01

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2022-03-09

Nom

Nom	CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-08-05
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-04-01
Date de déclaration du retrait du nom	2015-08-05
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme Notre-Dame
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2022-03-09
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Bureaux administratifs - CJM-IU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Bureaux administratifs (Saint-Joseph)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Cactus
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de l'Église
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Henri-Bourassa Est
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Maisonneuve Est
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Sherbrooke Est
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar Laurier
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar Radisson
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Hochelaga

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Louvain
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Monkland
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Notre-Dame - Lachine
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Notre-Dame Est
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Pierrefonds
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Prince-Arthur
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation en dépendance - Point de service Saint-Urbain
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de la Cité-des-Prairies
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Dominique-Savio
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation du Mont Saint-Antoine
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation Rose-Virginie-Pelletier
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Alfred-Desrochers
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Armand-Lavergne
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Champlain
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement de Saint-Henri
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement de Verdun
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement des Seigneurs
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement du Manoir-de-l'Âge-d'Or
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Émilie-Gamelin
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Ernest-Routhier
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Jean-De La Lande
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Louis-Riel
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Paul-Bruchési
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Réal-Morel
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre d'hébergement Yvon-Brunet
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Clinique de médecine familiale Notre-Dame
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Clinique hémato-oncologie
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Clinique universitaire de médecine de famille - GMF de Verdun (CUMF-GMF de Verdun)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC de la Visitation et GMFU des Faubourgs
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC de Saint-Henri
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC de Saint-Louis-du-Parc
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC de Verdun
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC de Ville-Émard
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC du Plateau-Mont-Royal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC Parthenais et GMFU des Faubourgs
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLSC Sainte-Catherine et GMFU des Faubourgs
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Dopamine
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Hôpital chinois de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Hôpital de Verdun
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (Darlington)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (Hudson)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Maison de naissance Jeanne-Mance
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Point de service du CLSC de Verdun à L'Île-des-Sœurs
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Spectre de rue
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Clinique dentaire Dentaville
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-01-27
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Hôpital Notre-Dame
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-12-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-04-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

VILLE DE MONTREAL
SERVICE DES FINANCES
RELEVE DE COMPTE - SOUS TOUTES RESERVES
RENSEIGNEMENTS - ILE DE MONTREAL: 311 10-06-25
EXTERIEUR DE L'ILE: 514 872-0311 10:01:10

AGENCE DE LA SANTE ET
DES SERVICES SOCIAUX DE MONTREAL
ATT.: MOURAD OUCHELLI /MARTIN LAPORTE
1560 SHERBROOKE(PAVILLON CHAMPLAIN) E
#1214
MONTREAL QUEBEC H2L 1M3

EXERCICE : 2024 RECETTES DIVERSES
COMPTE : 10-174013-1 RD-020
SUBSTITUT : 1031038

DATES	MOD	TRANSACTIONS	MONTANT	FRAIS	INTERETS	TOTAL
06-12-23	01	#IM401043 : FACTURATION				326 305,20
01-01-24		P-35312941 CH	-326 395,84			-326 395,84
01-01-24		CORR. PAIEM. CE	326 395,84			326 395,84
01-01-24		P-IDEM CH	-326 305,20			-326 305,20
09-01-24	02	#IM402044 : FACTURATION				326 305,20
07-02-24		P-35462894 CH	-326 395,84		506,33	-325 889,51
07-02-24		X-545-AJ. INT.	0,00		-506,33	-506,33
07-02-24		X-855-CORR.ENC	90,64			90,64
29-01-24	03	#IM403043 : FACTURATION				326 305,20
05-03-24		P-35799663 CH	-326 395,84		315,77	-326 080,07
05-03-24		X-551-AJ. INT.	0,00		-315,77	-315,77
05-03-24		X-851-CORR.ENC	90,64			90,64
19-02-24	04	#IM404042 : FACTURATION				326 305,20
03-04-24		P-35863667 CH	-326 395,84		81,57	-326 314,27
03-04-24		X-668-AJ. INT.	-9,07		-81,57	-90,64
03-04-24		X-852-CORR.ENC	99,71			99,71
15-04-24	05	#IM405042 : FACTURATION				326 305,20
06-05-24		P-35919747 CH	-326 395,84		394,72	-326 001,12
06-05-24		X-556-AJ. INT.	-90,64		-304,08	-394,72
06-05-24		X-648-AJ. INT.	90,64		304,08	394,72
06-05-24		X-653-AJ. INT.	0,00		-394,72	-394,72
06-05-24		X-853-CORR.ENC	90,64			90,64
06-05-24	06	#IM406041 : FACTURATION				326 305,20
20-06-24		P-36274485 CH	-326 395,84		1 386,79	-325 009,05
20-06-24		CORR. PAIEM. RO	326 395,84		-1 386,79	325 009,05
01-01-24		P-IDEM CH	-25,08			-25,08
01-01-24		CORR. PAIEM. CE	25,08			25,08
20-06-24		P-IDEM CH	-326 395,84		1 386,69	-325 009,15
20-06-24		CORR. PAIEM. RO	326 395,84		-1 386,69	325 009,15
01-08-24		P-IDEM CH	-90,64		13,01	-77,63
01-08-24		CORR. PAIEM. RO	90,64		-13,01	77,63
01-09-24		P-IDEM CH	-90,64		8,94	-81,70
01-09-24		CORR. PAIEM. RO	90,64		-8,94	81,70

.../ 2

01-01-24	P-IDEM24_02	CH	-43,85			-43,85
07-02-24	P-IDEM24_02	CH	-90,64			-90,64
05-03-24	P-IDEM24_03	CH	-90,64			-90,64
03-04-24	P-IDEM24_04	CH	-99,71			-99,71
06-05-24	P-IDEM24_05	CH	-90,64			-90,64
20-06-24	P-36444251	CH	-326 395,84		1 385,03	-325 010,81
01-08-24	P-36444255	CH	-90,64		9,00	-81,64
01-09-24	P-36444259	CH	-90,64		5,96	-84,68
27-05-24 07	#IM407043 : FACTURATION					326 305,20
18-11-24	P-36594722	CH	-326 395,84	16,90	11 097,00	-315 281,94
10-07-24 08	#IM408042 : FACTURATION					326 305,20
01-08-24	P-36341180	CH	-326 395,84			-326 395,84
01-08-24	CORR. PAIEM.	CE	326 395,84			326 395,84
01-08-24	P-IDEM	CH	-326 305,20			-326 305,20
06-08-24 09	#IM409043 : FACTURATION					326 305,20
01-09-24	P-36374309	CH	-326 395,84			-326 395,84
01-09-24	CORR. PAIEM.	CE	326 395,84			326 395,84
01-09-24	P-IDEM	CH	-326 305,20			-326 305,20
09-09-24 10	#IM410042 : FACTURATION					326 305,20
22-10-24	P-36440535	CH	-326 395,84		1 657,84	-324 738,00
10-10-24 11	#IM411043 : FACTURATION					326 305,20
16-12-24 12	#IM412041 : FACTURATION					398 659,56
09-06-25 13	#CW012209 : NOTE DE CREDIT					-350 423,32

CAPITAL	387 844,49
FRAIS	40,00
INTERETS	26 113,17
MONTANT TOTAL A PAYER	413 997,66

POSSIBILITE D'AJUSTEMENT DE PENALITE

SOMMAIRE DES ECHEANCES EN SUSPENS (* = ECHU)

		*	ECHEANCE	CAPITAL	FRAIS	INTERETS	TOTAL
10-06-25	06	*	03-06-24	712,59		49,70	762,29
	07	*	02-07-24	11 023,26		556,67	11 579,93
	10	*	01-10-24	1 567,20	20,00	89,58	1 676,78
	11	*	01-11-24	326 305,20	20,00	17 865,20	344 190,40
	12	*	25-03-25	398 659,56		7 552,02	406 211,58
	13		14-07-25	-350 423,32			-350 423,32
							413 997,66

DETAIL DE FACTURATION

.../ 3

	DESCRIPTION	MONTANT
06-12-23 01	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
06-12-23 01	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
06-12-23 01	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
09-01-24 02	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
09-01-24 02	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
09-01-24 02	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
29-01-24 03	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
29-01-24 03	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
29-01-24 03	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
19-02-24 04	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
19-02-24 04	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
19-02-24 04	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
15-04-24 05	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
15-04-24 05	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
15-04-24 05	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
06-05-24 06	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
06-05-24 06	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
06-05-24 06	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
27-05-24 07	DERN.AVIS	16,90
27-05-24 07	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
27-05-24 07	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
27-05-24 07	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
10-07-24 08	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
10-07-24 08	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
10-07-24 08	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
06-08-24 09	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
06-08-24 09	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
06-08-24 09	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
09-09-24 10	DERN.AVIS	20,00
09-09-24 10	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
09-09-24 10	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
09-09-24 10	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
10-10-24 11	DERN.AVIS	20,00
10-10-24 11	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	14 190,27
10-10-24 11	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	28 309,58
10-10-24 11	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	283 805,35
16-12-24 12	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	17 336,79
16-12-24 12	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	34 586,90
16-12-24 12	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	346 735,87
09-06-25 13	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES	-15 239,11
09-06-25 13	TAXE DE VENTE DU QUEBEC	-30 402,02
09-06-25 13	TA-LOC. IMM. ET TERRAINS / VILLE	-304 782,19

.../ 4

DETAIL DES TRANSFERTS

T.-RECU	COMPTE	RO CAT AN MOD	MONTANT
	AUCUN TRANSFERT		

ETAT DE LA PERCEPTION

			USAG ECHEANCE	
06-12-23 01 01	FACTURE	O: FACTURE EMISE SUBS 5 1031038	DIFF 24 01 03	326 305,20
18-07-24 01 10	TRANS/REMB	X: TRANSF/REMB PROHIBE EN ATTENTE D'UN APPEL DU CIUSSS. 2023 MOD 12, 2024 01 A 05	LANM	
27-09-24 01 09	REL/PAYEUR	Z: RELEVE DE COMPTE ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE	DIFF 24 09 27	90,64-
07-10-24 01 05	RESPONSAB.	E: PERCEPTION ACTIVE	LANM	
09-01-24 02 01	FACTURE	O: FACTURE EMISE SUBS 6 1031038	DIFF 24 02 01	326 305,20
08-03-24 02 04	AVIS LEGAL	M: AVIS DE RAPPEL AVIS DE RAPPEL	DIFF 24 04 02	421,37
23-04-24 02 04	AVIS LEGAL	F: DERNIER AVIS DERNIER AVIS - COURRIER ORDINAIRE	DIFF 24 05 14	425,70
16-07-24 02 02	SUSPENSION	X: ARRET PROCEDURE DEM ANI EN COURS 2023 MOD 09-11 ET 2024 02-03-04-05	LANM	
18-07-24 02 10	TRANS/REMB	X: TRANSF/REMB PROHIBE EN ATTENTE D'UN APPEL DU CIUSSS. 2023 MOD 12, 2024 01 A 05	LANM	
27-09-24 02 09	REL/PAYEUR	Z: RELEVE DE COMPTE ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE	DIFF 24 09 27	439,56
07-10-24 02 05	RESPONSAB.	E: PERCEPTION ACTIVE	LANM	
29-01-24 03 01	FACTURE	O: FACTURE EMISE SUBS 7 1031038	DIFF 24 03 01	326 305,20
05-04-24 03 04	AVIS LEGAL	M: AVIS DE RAPPEL AVIS DE RAPPEL	DIFF 24 04 26	228,00
21-05-24 03 04	AVIS LEGAL	F: DERNIER AVIS DERNIER AVIS - COURRIER ORDINAIRE	DIFF 24 06 11	230,53
16-07-24 03 02	SUSPENSION	X: ARRET PROCEDURE DEM ANI EN COURS 2023 MOD 09-11 ET 2024 02-03-04-05	LANM	
18-07-24 03 10	TRANS/REMB	X: TRANSF/REMB PROHIBE EN ATTENTE D'UN APPEL DU CIUSSS. 2023 MOD 12, 2024 01 A 05	LANM	
27-09-24 03 09	REL/PAYEUR	Z: RELEVE DE COMPTE ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE	DIFF 24 09 27	236,50
07-10-24 03 05	RESPONSAB.	E: PERCEPTION ACTIVE	LANM	
19-02-24 04 01	FACTURE	O: FACTURE EMISE SUBS 1 1031038	DIFF 24 04 02	326 305,20
16-07-24 04 02	SUSPENSION	X: ARRET PROCEDURE DEM ANI EN COURS 2023 MOD 09-11 ET 2024 02-03-04-05	LANM	
18-07-24 04 10	TRANS/REMB	X: TRANSF/REMB PROHIBE EN ATTENTE D'UN APPEL DU CIUSSS. 2023 MOD 12, 2024 01 A 05	LANM	
27-09-24 04 09	REL/PAYEUR	Z: RELEVE DE COMPTE ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE	DIFF 24 09 27	9,07-
07-10-24 04 05	RESPONSAB.	E: PERCEPTION ACTIVE	LANM	
15-04-24 05 01	FACTURE	O: FACTURE EMISE	DIFF 24 05 01	326 305,20

.../ 5

```
                          SUBS 2 1031038
31-05-24 05 04 AVIS LEGAL M: AVIS DE RAPPEL       DIFF 24 06 21         307,51
               AVIS DE RAPPEL
16-07-24 05 02 SUSPENSION X: ARRET PROCEDURE      LANM
               DEM ANI EN COURS 2023 MOD 09-11 ET 2024 02-03-04-05
18-07-24 05 10 TRANS/REMB X: TRANSF/REMB PROHIBE  LANM
               EN ATTENTE D'UN APPEL DU CIUSSS. 2023 MOD 12, 2024 01 A 05
27-09-24 05 09 REL/PAYEUR Z: RELEVE DE COMPTE     DIFF 24 09 27         314,80
               ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE
07-10-24 05 05 RESPONSAB. E: PERCEPTION ACTIVE    LANM

06-05-24 06 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 24 06 03     326 305,20
                          SUBS 3 1031038
05-07-24 06 04 AVIS LEGAL M: AVIS DE RAPPEL       DIFF 24 07 26       1 307,55
               AVIS DE RAPPEL
24-09-24 06 04 AVIS LEGAL F: DERNIER AVIS         DIFF 24 10 15       1 333,26
               DERNIER AVIS - COURRIER ORDINAIRE
27-09-24 06 09 REL/PAYEUR Z: RELEVE DE COMPTE     DIFF 24 09 27       1 327,58
               ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE
07-10-24 06 05 RESPONSAB. E: PERCEPTION ACTIVE    LANM

27-05-24 07 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 24 07 02     326 305,20
                          SUBS 4 1031038
02-08-24 07 04 AVIS LEGAL M: AVIS DE RAPPEL       DIFF 24 08 23     330 410,32
               AVIS DE RAPPEL
13-09-24 07 04 AVIS LEGAL F: DERNIER AVIS         DIFF 24 10 04     333 821,85
               DERNIER AVIS - COURRIER CERTIFIE
27-09-24 07 09 REL/PAYEUR Z: RELEVE DE COMPTE     DIFF 24 09 27     333 241,81
               ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE
07-10-24 07 05 RESPONSAB. E: PERCEPTION ACTIVE    LANM
01-11-24 07 04 AVIS LEGAL C: DOSSIER POUR ACTION  DIFF 24 07 02     326 305,20

10-07-24 08 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 24 08 01     326 305,20
                          SUBS 5 1031038
27-09-24 08 09 REL/PAYEUR Z: RELEVE DE COMPTE     DIFF 24 09 27          90,64-
               ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE
07-10-24 08 05 RESPONSAB. E: PERCEPTION ACTIVE    LANM

06-08-24 09 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 24 09 03     326 305,20
                          SUBS 6 1031038
27-09-24 09 09 REL/PAYEUR Z: RELEVE DE COMPTE     DIFF 24 09 27          90,64-
               ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE
07-10-24 09 05 RESPONSAB. E: PERCEPTION ACTIVE    LANM

09-09-24 10 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 24 10 01     326 305,20
                          SUBS 7 1031038
27-09-24 10 09 REL/PAYEUR Z: RELEVE DE COMPTE     DIFF 24 09 27     326 305,20
               ETAT DE COMPTE TA-TR - LIVRE PAR COURRIER ORDINAIRE
07-10-24 10 05 RESPONSAB. E: PERCEPTION ACTIVE    LANM
01-11-24 10 04 AVIS LEGAL M: AVIS DE RAPPEL       DIFF 24 11 22       1 579,21
               AVIS DE RAPPEL
10-01-25 10 04 AVIS LEGAL F: DERNIER AVIS         DIFF 25 01 31       1 625,86
               DERNIER AVIS - COURRIER CERTIFIE
07-03-25 10 04 AVIS LEGAL C: DOSSIER POUR ACTION  DIFF 24 10 01       1 567,20

10-10-24 11 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 24 11 01     326 305,20
                          SUBS 1 1031038
```

.../ 6

```
06-12-24 11 03 RET.COURR. R: RETOUR DE COURRIER   DIFF
11-02-25 11 03 RET.COURR.  :                      LANM
               MODIF.AD OU AF DANS NAME
14-02-25 11 04 AVIS LEGAL M: AVIS DE RAPPEL       DIFF 25 03 07     336 568,02
               AVIS DE RAPPEL
28-03-25 11 04 AVIS LEGAL F: DERNIER AVIS         DIFF 25 04 22     340 274,74
               DERNIER AVIS - COURRIER CERTIFIE
02-05-25 11 04 AVIS LEGAL C: DOSSIER POUR ACTION  DIFF 24 11 01     326 305,20

16-12-24 12 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 25 03 25     398 659,56
                             SUBS 2 1031038
25-04-25 12 04 AVIS LEGAL M: AVIS DE RAPPEL       DIFF 25 05 16     403 771,40
               AVIS DE RAPPEL

09-06-25 13 01 FACTURE    O: FACTURE EMISE        DIFF 25 07 14     350 423,32-
                             SUBS 3 1031038
09-06-25 13 10 TRANS/REMB T: TRANSFERT TOTAL      DIFF
```

NOTES AUX TRANSACTIONS MONETAIRES

MOD	# RECU	TYP/MODE	MAJ	ENC.	IMPUTE	TROP-PERCU	USAG
01	35312941	P/3	24/01/12	24/01/01	326 395,84	90,64	DIFF
	COURRIER	CHEQUE	NOTES: 4005	24011-000063I=240101 3 3			
01	35312941	R/CE	24/11/05	24/01/01	326 395,84	90,64	AMIA
	CORR.ENC		NOTES: CORR#1940	ID 23MOD10+ 24MOD01+06			
01	36444239	P/EC	24/11/05	24/01/01	326 305,20	0,00	AMIA
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: CORR#1940	IDEM 2024 020 01			
02	35462894	P/3	24/02/16	24/02/07	326 395,84	0,00	DIFF
	COURRIER	CHEQUE	NOTES: 4001	24046-000001I=240207 3 3			
02	36432545	X/AI	24/10/24	24/02/07	0,00	90,64	LAVI
	AJ. INT.	NOTE: AJ. INT.DEMANDE PERCEPTION					
02	36461855	X/CE	24/11/26	24/02/07	-90,64	-90,64	LAVI
	CORR.ENC	NOTE: CORR.ENC101740131R 70224 X-545					
03	35799663	P/3	24/03/15	24/03/05	326 395,84	0,00	DIFF
	COURRIER	CHEQUE	NOTES: 4005	24074-000031I=240305 3 3			
03	36432551	X/AI	24/10/24	24/03/05	0,00	90,64	LAVI
	AJ. INT.	NOTE: AJ. INT.DEMANDE PERCEPTION					
03	36461851	X/CE	24/11/26	24/03/05	-90,64	-90,64	LAVI
	CORR.ENC	NOTE: CORR.ENC101740131R 70224 X-545					
04	35863667	P/3	24/04/18	24/04/03	326 395,84	9,07	DIFF
	COURRIER	CHEQUE	NOTES: 4013	24108-000276I=240403 3 3			
04	36432668	X/AI	24/10/24	24/04/03	9,07	90,64	LAVI
	AJ. INT.	NOTE: AJ. INT.DEMANDE PERCEPTION					
04	36461852	X/CE	24/11/26	24/04/03	-99,71	-99,71	LAVI

.../ 7

	CORR.ENC	NOTE: CORR.ENC101740131R 50324 X-551						
05	35919747	P/3	24/05/10	24/05/06	326 395,84		0,00	DIFF
	COURRIER	CHEQUE	NOTES: 4014	24130-000261I=240506 3 3				
05	36432556	X/AI	24/10/24	24/05/06	90,64		90,64	LAVI
	AJ. INT.	NOTE: AJ. INT.DEMANDE PERCEPTION						
05	36432648	X/AI	24/10/24	24/05/06	-90,64		-90,64	LAVI
	AJ. INT.	NOTE: AJ. INT.ANN X-556						
05	36432653	X/AI	24/10/24	24/05/06	0,00		90,64	LAVI
	AJ. INT.	NOTE: AJ. INT.DEMANDE PERCEPTION						
05	36461853	X/CE	24/11/26	24/05/06	-90,64		-90,64	LAVI
	CORR.ENC	NOTE: CORR.ENC101740131R 60524 X-653						
06	36274485	P/3	24/07/05	24/06/20	326 395,84		0,00	DIFF
	COURRIER	CHEQUE	NOTES: 4005	24186-000032I=240620 3 3				
06	36274485	R/RO	24/11/05	24/06/20	326 395,84		0,00	AMIA
	REV.OBLI		NOTES: CORR#1940					
06	36444242	P/EC	24/11/05	24/01/01	25,08		0,00	AMIA
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: CORR#1940	IDEM	2024 020 01			
06	36444242	R/CE	24/11/26	24/01/01	25,08		0,00	LAVI
	CORR.ENC		NOTES: 101740131R	ERR MONTANT				
06	36444251	P/EO	24/11/05	24/06/20	326 395,84		0,00	AMIA
	ENC.OBLI	CHEQUE	NOTES: CORR#1940	IDEM	2024 020 01			
06	36444251	R/RO	24/11/26	24/06/20	326 395,84		0,00	LAVI
	REV.OBLI		NOTES: 101740131R					
06	36444255	P/EC	24/11/05	24/08/01	90,64		0,00	AMIA
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: CORR#1940	IDEM	2024 020 08			
06	36444255	R/RO	24/11/26	24/08/01	90,64		0,00	LAVI
	REV.OBLI		NOTES: 101740131R					
06	36444259	P/EC	24/11/05	24/09/01	90,64		0,00	AMIA
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: CORR#1940	IDEM	2024 020 09			
06	36444259	R/RO	24/11/26	24/09/01	90,64		0,00	LAVI
	REV.OBLI		NOTES: 101740131R					
06	36461843	P/EC	24/11/26	24/01/01	43,85		0,00	LAVI
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: 101740131R	IDEM24_02	3			
06	36461844	P/EC	24/11/26	24/02/07	90,64		0,00	LAVI
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: 101740131R	IDEM24_02	3			
06	36461845	P/EC	24/11/26	24/03/05	90,64		0,00	LAVI
	EQ.CTRLE	CHEQUE	NOTES: 101740131R	IDEM24_03	3			
06	36461846	P/EC	24/11/26	24/04/03	99,71		0,00	LAVI

.../ 8

EQ.CTRLE CHEQUE NOTES: 101740131R IDEM24_04 3

06 36461847 P/EC 24/11/26 24/05/06 90,64 0,00 LAVI
EQ.CTRLE CHEQUE NOTES: 101740131R IDEM24_05 3

06 36461848 P/EO 24/11/26 24/06/20 326 395,84 0,00 LAVI
ENC.OBLI CHEQUE NOTES: 101740131R 36444251 3

06 36461849 P/EO 24/11/26 24/08/01 90,64 0,00 LAVI
ENC.OBLI CHEQUE NOTES: 101740131R 36444255 3

06 36461850 P/EO 24/11/26 24/09/01 90,64 0,00 LAVI
ENC.OBLI CHEQUE NOTES: 101740131R 36444259 3

07 36594722 P/O 25/01/03 24/11/18 326 395,84 0,00 DIFF
COUR. P. CHEQUE NOTES: Q002 24359-254745I=241118 0 0

08 36341180 P/3 24/08/09 24/08/01 326 395,84 90,64 DIFF
COURRIER CHEQUE NOTES: 4006 24221-000106I=240801 3 3

08 36341180 R/CE 24/11/05 24/08/01 326 395,84 90,64 AMIA
CORR.ENC NOTES: CORR#1940 ID 24 020 08+06

08 36444256 P/EC 24/11/05 24/08/01 326 305,20 0,00 AMIA
EQ.CTRLE CHEQUE NOTES: CORR#1940 IDEM 2024 020 08

09 36374309 P/3 24/09/05 24/09/01 326 395,84 90,64 DIFF
COURRIER CHEQUE NOTES: 4003 24248-000060I=240901 3 3

09 36374309 R/CE 24/11/05 24/09/01 326 395,84 90,64 AMIA
CORR.ENC NOTES: CORR#1940 ID 24 020 09+06

09 36444258 P/EC 24/11/05 24/09/01 326 305,20 0,00 AMIA
EQ.CTRLE CHEQUE NOTES: CORR#1940 IDEM 2024 020 09

10 36440535 P/3 24/10/31 24/10/22 326 395,84 0,00 DIFF
COURRIER CHEQUE NOTES: 4005 24304-000037I=241022 3 3

PROPRIETAIRE(S) / OCCUPANT(S) _____

PRINC AGENCE DE LA SANTE ET ID-PERSONNE : 00014355
DES SERVICES SOCIAUX DE MONTREAL

CREANCIER HYPOTHECAIRE ET REGROUPEMENT _____

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

CHANGEMENT(S) D'ADRESSAGE AU COMPTE _____EFFECTIF

01-01-24 AGENCE DE LA SANTE ET 01-01-24
DES SERVICES SOCIAUX DE MONTREAL
ATT.: MARTIN LAPORTE
1301 SHERBROOKE E
MONTREAL QUEBEC H2L 1M3

.../ 9

A CONSERVER POUR USAGE FISCAL

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-08-05 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	8879690699
Nom	Santé Québec

Siège social

Adresse	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale de droit public
Date de la constitution	2024-05-06 Constitution
État juridique	Régulier

Date de mise à jour de l'état juridique	2024-05-06
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, 2023, chapitre 34
Régime courant	QUÉBEC : Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, 2023, chapitre 34
Assujetti volontaire	N/A

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-04-24

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8261
Activité	Gestion des services de santé
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun renseignement n'a été déclaré.
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Aucun renseignement n'a été déclaré.

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Biron
Prénom	Geneviève
Date du début de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Membre du Conseil d'administration et Présidente et cheffe de la direction de Santé Québec
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Germain
Prénom	Christiane
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendante et présidente du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Paré
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2024-05-06
Fonctions actuelles	Membre d'office du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Bédard
Prénom	Gaston
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendant du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Chartier
Prénom	Hélène
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendante du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Chif
Prénom	Anna
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendante du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Gilbert
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendant du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Gravel
Prénom	Jean-Luc
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendant du conseil d'administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Lamarre
Prénom	Diane

Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre du conseil d’administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Laurent
Prénom	Régine
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendante du conseil d’administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Lessard
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendant du conseil d’administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Lussier
Prénom	David
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre du conseil d’administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Ramdass
Prénom	Seeta
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendante du conseil d’administration

Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Verreault
Prénom	Lise
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre indépendante du conseil d’administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Nom de famille	Vollant
Prénom	Stanley
Date du début de la charge	2024-05-27
Fonctions actuelles	Membre du conseil d’administration
Adresse du domicile	930 Ch Sainte-Foy, 6ième étage Québec (Québec) G1S2L4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0032 - Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Adresse	312 3e Rue Chibougamau (Québec) G8P1N5 Canada

Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0031 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Adresse	200 boul. Brisebois Châteauguay (Québec) J6K4W8 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0030 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Adresse	2750 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe (Québec) J2S4Y8 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0029 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Adresse	220-3141 BOUL. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V2H2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0028 - Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Adresse	290 RUE De Montigny, Bloc E, 1 étage Saint-Jérôme (Québec) J7Z5T3 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0027 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Adresse	260 rue Lavaltrie S Joliette (Québec) J6E5X7 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0026 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Adresse	1755 boul. René-Laennec Laval (Québec) H7M3L9 Canada

Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0025 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Adresse	363 rte Cameron Sainte-Marie (Québec) G6E3E2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0024 - Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Adresse	430 ch. Principal Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G4T1R9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0023 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Adresse	215 boul. de York O Gaspé (Québec) G4X2W2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0022 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Adresse	835 boul. Jolliet Baie-Comeau (Québec) G5C1P5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0021 - Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Adresse	1 9e Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X2A9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0020 - Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Adresse	80 av. Gatineau Gatineau (Québec) J8T4J3 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0019 - Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Adresse	10905 boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H1C1H1 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0018 - Institut de cardiologie de Montréal
Adresse	5000 rue Bélanger Montréal (Québec) H1T1C8 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0017 - Centre universitaire de santé McGill
Adresse	1001 BOUL. Décarie CP C09.1294 Montréal (Québec) H4A3J1 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0016 - Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Adresse	3175 ch. de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T1C5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0015 - Centre hospitalier de l’Université de Montréal
Adresse	850 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X0A9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0014 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Est-de-l’Île-de-Montréal
Adresse	5415 boul. de l'Assomption Montréal (Québec) H1T2M4 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0013 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Adresse	555 boul. Gouin O Montréal (Québec) H3L1K5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0012 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Adresse	1560 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2L4M1 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0011 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Adresse	119B-3755 CH. Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T1E2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0010 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Adresse	2400 BOUL. des Sources Pointe-Claire (Québec) H9R0E9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0009 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Adresse	375 rue Argyll Sherbrooke (Québec) J1J3H5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0008 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Adresse	858 terr. Turcotte Trois-Rivières (Québec) G9A5C5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0007 - Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Adresse	2725 ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V4G5 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0006 - CHU de Québec – Université Laval
Adresse	11 côte du Palais Québec (Québec) G1R2J6 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0005 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Adresse	3036-2915 AV. du Bourg-Royal Québec (Québec) G1C3S2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0004 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Adresse	930 rue Jacques-Cartier E Saguenay (Québec) G7H7K9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0003 - Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Adresse	355 boul. Saint-Germain Rimouski (Québec) G5L3N2 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0002 - Santé Québec
Adresse	2021 Av. Union, 10e étage bureau 10.051 Montréal (Québec) H3A2S9 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - Santé Québec
Adresse	930 ch. Sainte-Foy, 6e étage bureau 664 Québec (Québec) G1S2L4 Canada
Activités économiques (CAE)	Gestion des services de santé (8261)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2025-04-24

Nom

Nom	Santé Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-05-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Centre hospitalier de l’Université de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Est-de-l’Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	Integrated Health and Social Services University Network for West-Central Montreal
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre universitaire de santé McGill
Versions du nom dans une autre langue	McGill University Health Centre
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CHU de Québec – Université Laval

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CHU Sainte-Justine
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CHUM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de Chaudière-Appalaches
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de l'Outaouais
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de la Côte-Nord
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de la Gaspésie
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de la Montérégie-Centre
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de la Montérégie-Est
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de la Montérégie-Ouest
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de Lanaudière
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS de Laval
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS des Îles
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS des Laurentides
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CISSS du Bas-Saint-Laurent
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS de l’Est-de-l’Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS de l’Estrie - CHUS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS de la Capitale-Nationale

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CRSSS de la Baie-James
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CUSM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur

Autre nom	Institut de cardiologie de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	Montreal Heart Institute
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	McGill University Health Centre
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	MUHC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre hospitalier universitaire de Québec - Université Laval
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2024-12-01
Date de déclaration du retrait du nom	2024-11-29
Situation	Antérieur

CONVENTION DE RÉSILIATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;
TPS :
TVQ :

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **SANTÉ QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (RLRQ, c. G-1.021), agissant par l'entremise de l'établissement **Centre intégré Universitaire de santé et des Services Sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**, situé au 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1, représentée aux fins des présentes par Mme. Isabelle Matte, présidente-directrice générale, dûment autorisée en application du règlement intérieur de Santé Québec;

TPS : 730577822
TVQ : 1232315799TQ0001

Ci-après nommée le « **Locataire** »

Ci-après appelés conjointement les « **PARTIES** »

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU Qu'un bail est intervenu entre les Parties, d'une durée de 9 ans, à compter du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2020, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 m², situés au 1301, rue Sherbrooke Est (ci-après le **« Bail initial »)** ;

ATTENDU QUE le Bail initial a été prolongé, pour une durée additionnelle de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025, qui fait partie intégrante du bail, (ci-après sont collectivement nommés le **« Bail »)** ;

ATTENDU QUE le Locataire a transmis un avis de résiliation au Locateur, le 6 septembre 2024, en vertu des articles 3.4 et 8.3 du Bail ;

ATTENDU QUE le Locataire a quitté le 18 octobre 2024, et que Locateur se déclare satisfait de la remise des lieux loués ;

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

vertu de *la Loi* ;

ATTENDU QUE suivant cette fusion, les droits et obligations du **Centre intégré Universitaire de santé et des Services Sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal** sont devenus ceux de Santé Québec ;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente.

ARTICLE 2
FIN DE BAIL

2. Le Bail en vigueur se termine le 30 septembre 2025.

Le 6 septembre 2024, le Locataire a donné un préavis écrit au Locateur, de son intention de résilier en vertu de l'article 3.4 du Bail.

Le Locataire a quitté les lieux loués le 18 octobre 2024, le tout à l'entière satisfaction du Locateur.

Les parties conviennent de mettre fin au bail en date du 30 novembre 2024.

ARTICLE 3
LOYER POUR RÉSILIATION ANTICIPÉE DE BAIL

3. Le loyer est payable jusqu'à la date de résiliation du bail, soit le 30 novembre 2024.

Le Locataire s'engage à verser au Locateur, à titre de règlement final et complet de ses obligations locatives, les loyers mensuels impayés jusqu'au 30 novembre 2024 inclusivement, soit un montant forfaitaire de quatre cent treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-six cents (413 997,66 $), et ce, sans intérêts ni autre forme de dédommagement.

À compter de la date de signature des présentes, le Bail sera annulé.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

4.1 Les parties conviennent d'échanger leurs signatures de cette convention par voie électronique. Une version électronique de cette Convention signée par les parties aura valeur d'original et il ne sera pas requis d'en faire autrement la preuve. Les parties conviennent de recevoir la présente signée par transmission électronique uniquement.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2025

LOCATEUR
VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito – greffier-adjoint

Le _____ 2025

LOCATAIRE
SANTÉ QUÉBEC

Isabelle Matte
Signé avec ConsignO Cloud (31/07/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

_____
par : Mme. Isabelle Matte, présidente-directrice générale

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255323009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville résilie le bail conclu avec Santé Québec, par l'entremise du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en date du 30 novembre 2024, pour des locaux ayant une superficie de 10 907,25 mètres carrés, situés au 1301, rue Sherbrooke Est / Approuver la perte de revenu estimée de 3 047 821,90 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1255323009 CIUSSS Centre-Sud.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-01

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1255323009

Objet :	Approuver un projet de convention de résiliation du bail par lequel la Ville de Montréal rés intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, A convention de résiliation du bail par lequel la Ville de Montréal résilie le bail du Centre inte santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au 30 novembre 2024, pc superficie de 10 907,25 m², situés au 1301, rue Sherbrooke Est. / Approuver la perte de re somme totale de 3 047 821,90 $, excluant les taxes, pour une période de 10 mois, soit à c décembre 2024 au 30 septembre 2025. Bât.: 0891

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable Loyers mensuels impayés (Convention de résiliation du bail, Article 3)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1257231072

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau - Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 321 397,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524001;

2. d'autoriser une dépense de 732 139,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 105 777,02 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-18 16:58

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231072**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau - Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages, comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction de conduites d'égout par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation par chemisage permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

À l'échelle de la Ville, la longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2026-2027 sera d'environ 37 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de

l'ordre de 0,82 % de l'ensemble du réseau d'égout.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'égout en cinq (5) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524001 concerne le premier projet et vise la réhabilitation de conduites d'égout dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 23 jours, soit du 15 septembre au 9 octobre 2025 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 7 janvier 2026.

Huit (8) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
16 septembre 2025	Enlèvement de trois (3) plans émis pour commentaires, mis dans l'appel d'offres par erreur.	0
18 septembre 2025	Correction de la quantité des pages de documents normalisés	0
23 septembre 2025	Enlèvement de deux (2) cheminées d'accès du bordereau	- 40 000
24 septembre 2025	Modification du DTSI-RE, précision de l'enrobé à utiliser pour la chaussée avec trafic lourd	0
26 septembre 2025	Correction du cahier des charges concernant l'année de début des travaux en 2026 plutôt que 2025.	0
30 septembre 2025	Le tronçon hors de rue de l'arrondissement Plateau - Mont-Royal a été annulé étant donné la complexité technique en réalisation. Conduite trop profonde, besoin des études de sols et des inspections CCTV complètes.	-180 000
1er octobre 2025	Tableau résumé de questions - réponses.	0
3 octobre 2025	Ajout de l'article 5.2 Inspection télévisée V0 manquant dans le DTSI-RE	0

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0395 - 14 avril 2025 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 856 428,33 $, taxes incluses (contrat : 2

557 557 $, contingences : 255 755,70 $ + incidences : 43 115,63 $) - Appel d'offres public 519205 (2 soumissionnaires);
CM25 0276 - 18 mars 2025 - Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 239 993,45 $, taxes incluses (contrat : 5 588 888 $ + contingences : 558 888,80 $ + incidences : 92 216,65 $) - Appel d'offres public 519204 (3 soum.);

CM25 0278 - 18 mars 2025 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La-Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie - Dépense totale de 12 584 957,22 $, taxes incluses (contrat : 11 344 344 $ + contingences : 1 134 434,40 $ + incidences : 106 178,82 $) - Appel d'offres public 519203 (3 soum.).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 6,8 kilomètres de conduites d'égout unitaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -10,05 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
CGI Environnement inc.	7 321 397,12 $
Insituform Technologies Limited	7 863 863,10 $
Clean Water Works inc.	9 423 282,02 $
Dernière estimation réalisée ($)	8 139 344,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-817 947,40 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-10,05%

((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	542 465,88 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	7,41%

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe. Sur quatre (4) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 75 %.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de -10,05% a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La partie majeure de cet écart se situe dans l'article de chemisage de conduite d'égout 600 mm x 900 mm. Pour cet article, le prix du PBSC est plus bas que le prix de l'estimation de soumission et des autres soumissionnaires. Le prix agressif de PBSC combiné à la quantité importante dans cet article explique l'écart qui est favorable.

Le reste de l'écart est réparti sur les autres articles de la soumission.

Dans ce contexte et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire CGI Environnement inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé CGI Environnement inc. a joint à sa soumission, son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), une copie est en pièce jointe.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel

d'offres # 524001 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 8 159 313,85 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat à CGI Environnement inc., pour un montant de 7 321 397,12 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 732 139,71 $ taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 105 777,02 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Une partie des travaux de réhabilitation est admissible au programme de subvention TECQ24 et est financée à 86 % selon le protocole d'entente, l'autre partie est à la charge du contribuable.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est prévu au budget de la DGA, pour un montant de 8 159 313,85 $ (Règlement d'emprunt 22-046). Cette dépense est de 7 450 541,09 $ nette de ristourne de taxes.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet n'est pas assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés en vertu du RCTSCE, étant donné que le lieu de réception identifié par le Directeur (PEPSC) est considéré comme un site d'entreposage temporaire. Les clauses à cet effet n'ont pas été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites d'égout au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est repoussé à une date ultérieure au 7 janvier 2026, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et supporter les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mars 2026

Fin des travaux : décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Benoit MENARD, Outremont
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Christophe PART, Service de l'eau
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Benoît MALETTE, 31 octobre 2025
Christophe PART, 30 octobre 2025
Benoit MENARD, 29 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ HIGUERA
ingenieur(e)

Tél : 514-237-6928
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-28

Catherine TCHERNEVA
cheffe de division - Conception des travaux

Tél : 514-773-9485
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER

Directeur
Tél : 514-236-6163
Approuvé le : 2025-11-18

Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-11-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231072
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR) - DRPIU, Division de la conception des travaux*

Projet : 524001 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de: (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, et Plateau-Mont-Royal)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *· Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;* *· Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *· Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les principaux bénéfices attendus sont de :* *1. Collecter les eaux usées afin qu'elles soient traitées avant d'être rejetées au fleuve Saint-Laurent.* *2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de collecte d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.* *3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 17 juin 2025

CGI ENVIRONNEMENT INC.
4585, BOUL LITE
LAVAL QC H7C 0B8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	1100114395
N° de demande :	2500170395
N° de confirmation de paiement :	079556

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L’AMP confirme que l’entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d’une révocation durant ce délai, et ce, jusqu’à ce que l’Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l’entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d’autorisation initiale est expirée. Le dossier de renouvellement de l’entreprise est présentement en analyse à l’AMP.

Rappelons, qu’il est de la responsabilité de l’organisme public de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l’entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l’information relative à l’entreprise en ligne à l’adresse suivante : https://amp.quebec/rea/.

Une décision sera émise à la fin du processus d’analyse par l’AMP et sera communiquée directement à l’entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Iman Ennabal

De: Michel Champagne
Envoyé: 2 juin 2023 13:34
À: Steven Lebel
Cc: Gabriel Rinella; Iman Ennabal; Patrick Delaney
Objet: TR: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Michel Champagne
Président
CGI Environnement Inc
1060-A Armand-Bombardier
Terrebonne (QC) J6Y 1R9
T : 514-281-1919
C : 514-618-9070

De : _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé : 2 juin 2023 13:09
À : _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Objet : IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 21 octobre 2020

CGI ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE
1060A, RUE ARMAND-BOMBARDIER
TERREBONNE (QC) J6Y 1R9

N° de décision : 2020-DAMP-0666
N° de client : 1100114395

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. CGI ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 17 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : CGI ENVIRONNEMENT INC.
Adresse du siège social : 4585, BOUL LITE, , LAVAL, QC, H7C 0B8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 1100114395
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1174104845

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à **un (1) contrat** qu'il a obtenu et qui répond aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être **l'Adjudicataire** de ce contrat (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ce contrat doit avoir été exécuté **au cours des cinq (5) dernières années** (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des cinq (5) dernières années) ou être en cours d'exécution;
- ce contrat doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dont le Soumissionnaire aurait procédé (lui-même) aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de 5**00 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

En lien avec le contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'égout réalisée);
- le nom de l' (des) arrondissement(s) ou de la (des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'égout réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du Contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus d'un (1) projet, seul le projet le plus récent, sera retenu. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la *Liste de rappel* de la section VI *ANNEXES* du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire *ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE* prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges dûment complété et référant à un (1) contrat conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Montréal

SOUMISSION 524001 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d’égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="4">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d’impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.

*Seules les entraves les plus restrictives sont présentées dans les cases ci-dessous.</td></tr>
<tr><td>Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</td><td>Trenholme, Montclair, Coronation, Cumberland, Prince-of-Wales, Terrebonne, Wilson, Park Row Ouest, Park Row Ouest, Old Orchard, Beaconsfield, Somerled, Mayfair, Coolbrook, Chester.</td></tr>
<tr><td>Plateau-Mont-Royal</td><td>Saint-Viateur Est, Mont-Royal Est, Duluth Ouest, HORS RUE (Parc Baldwin), Hôtel-de-Ville, Hutchison, Laval, Napoléon, Saint-Viateur Ouest.</td></tr>
<tr><td>Outremont</td><td>Lajoie, Lajoie, Côte-Sainte-Catherine, Vincent-d'Indy, HORS RUE, HORS RUE, McCulloch, Springgrove.</td></tr>
<tr><td colspan="2">PLA-EG-2026-01
Rue Saint-Viateur Est
Du boulevard Saint-Laurent à la rue Saint-Dominique</td><td>Occupation : Fermeture complète sur la rue Saint-Viateur Est entre l'avenue Gaspé et la rue Clark. Maintien d'une voie sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Maguire et la rue Bernard O;
Horaire de travail : Travaux de chemisage : Lundi au dimanche 24h/24h.
Travaux de chemisage boulevard Saint-Laurent : Samedi et dimanche 24h/24h
Autres travaux : Lundi au vendredi : 7h-19h samedi : 8h-19h dimanche : 9h-19h. *Jours fériés interdits</td></tr>
<tr><td colspan="2">PLA-EG-2026-02AB
Avenue du Mont-Royal Est
De l’avenue Laval à la rue Rivard</td><td>Occupation : Travaux d’excavation : Fermeture complète de la direction ouest de la rue Mont-Royal entre la rue Pontiac et la rue Drolet. Fermeture complète de la direction est de la rue Mont-Royal entre l'avenue Henri-Julien et la rue Rivard. Fermeture complète de la direction sud de la rue Saint-Denis entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Marie-Anne. Fermeture complète de la direction nord de la rue Saint-Denis entre l'avenue des Pins et la rue de Bienville. Maintien des REV. Travaux de chemisage : Fermeture complète de la direction est de l’avenue Mont-Royal entre l'avenue Hôtel-de-Ville et la rue Rivard. Fermeture complète de la direction ouest de la rue Mont-Royal entre la rue Pontiac et l'avenue Laval.
Horaire de travail : Travaux de chemisage : Lundi au dimanche 24h/24h.
Travaux d’excavation : Lundi au vendredi 7h-19h samedi 8h-19h. Dimanche 9h-19h
Autres travaux : Lundi au vendredi : 7h-19h samedi : 8h-19h dimanche : 9h-19h. *Jours fériés interdits</td></tr>
<tr><td colspan="2">OUT-EG-2026-03
Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
De l’avenue Glencoe à l’avenue Saint-Germain.</td><td>Occupation : Fermeture complète de la direction est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre l'avenue Glencoe et l'avenue Claude-Champagne. Fermer la baie de virage à gauche de la direction ouest du chemin de la Côte-Sainte Catherine à l'intersection de l'avenue Vincent-d'Indy;
Horaire de travail : Travaux de chemisage : Samedi et dimanche 24h/24h. Autres travaux : Samedi et dimanche : 8h-19h.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
OUT-EG-2026-04 **Avenue Vincent-d'Indy** De l'avenue Willowdale jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Cathertine	**Occupation :** Fermeture complète de la direction sud de l'avenue Vincent-d'Indy entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Willowdale. Fermeture complète de la direction est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre l'avenue de Vimy et l'avenue Vincent-D'Indy. Fermeture de la baie de virage à gauche en direction ouest du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Vincent d'Indy. Interdire le virage à gauche en direction ouest du chemin de la Côte-Sainte-Catherine au niveau de l'intersection avec l'avenue Vincent-d'Indy; **Horaire de travail : Travaux de chemisage** : Samedi et dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Samedi et dimanche : 8h-19h.
OUT-EG-2026-05 **Hors Rue** De l'avenue Springgrove jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine	**Occupation :** Fermeture complète de la partie hors rue entre la rue Springgrove et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Maintien d'une voie de circulation par direction du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en faisant un contresens entre l'avenue Wiseman et l'avenue d'Outremont. **Horaire de travail : Travaux de chemisage** : Samedi et dimanche 24h/24h. **Travaux d'excavation** : Lundi au vendredi 7h30-19h samedi 8h-19h. **Autres travaux** : Samedi et dimanche : 8h-19h.
OUT-EG-2026-06 **Hors Rue** De l'avenue Maplewood jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine	**Occupation :** Fermeture complète de l'escalier Maplewood de la partie hors rue. Maintien de deux voies de circulation en direction ouest et d'une voie en direction est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Interdire le virage à gauche en direction est du Chemin de la Côte-Sainte-Catherine au niveau de l'intersection avec l'avenue Laurier; **Horaire de travail : Travaux de chemisage** : Samedi et dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Samedi 8h-19h **Autres travaux sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine** : 8h-19h
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, et Plateau-Mont-Royal.
Entrepreneur	CGI Environnement inc.
Soumission	524 001
GDD	125 - 7231 - 072
Responsable	Benjamin Rodriguez
Date	2025-10-29
Projet #01	18 100
Client payeur :	Service de l'eau - DGA — Corpo

#01-01 Sous-projet: 25 - 18 100 - 178 — n° Simon 205 540

Réhabilitation d'égout secondaire (TECQ24)

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 476 322,27 $	6 296 401,53 $	5 749 453,84 $
Travaux contingents	10 %	547 632,23 $	629 640,15 $	574 945,38 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 023 954,49 $	6 926 041,68 $	6 324 399,22 $
Sous-total complet du sous-projet		6 023 954,49 $	6 926 041,68 $	6 324 399,22 $

#01-02 Sous-projet: 25 - 18 100 - 204 — n° Simon 206 191

Réhabilitation d'égout secondaire (portion non subventionnée)

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		891 494,32 $	1 024 995,59 $	935 957,60 $
Travaux contingents	10 %	89 149,43 $	102 499,56 $	93 595,76 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		980 643,75 $	1 127 495,15 $	1 029 553,36 $
Sous-total complet du sous-projet		980 643,75 $	1 127 495,15 $	1 029 553,36 $

#01-03 Sous-projet: 25 - 18 100 - 179 — n° Simon 205 541

Incidences (TECQ24)

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
#N/A	Servies professioonels	Normal	52 460,00 $	60 315,89 $	55 076,44 $
#N/A	Services techniques	Normal	26 660,00 $	30 652,34 $	27 989,67 $
Sous-total des incidence du sous-projet			79 120,00 $	90 968,23 $	83 066,11 $
Sous-total complet du sous-projet			79 120,00 $	90 968,23 $	83 066,11 $

#01-04 Sous-projet: 25 - 18 100 - 205 — n° Simon 206 192

Incidences (portion non subventionnée)

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
#N/A	Servies professioonels	Normal	8 540,00 $	9 818,87 $	8 965,93 $
#N/A	Services techniques	Normal	4 340,00 $	4 989,92 $	4 556,46 $
Sous-total des incidence du sous-projet			12 880,00 $	14 808,79 $	13 522,39 $
Sous-total complet du sous-projet			12 880,00 $	14 808,79 $	13 522,39 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DGA — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		6 367 816,59 $	7 321 397,12 $	6 685 411,44 $
Travaux contingents	10,00 %	636 781,66 $	732 139,71 $	668 541,14 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		7 004 598,25 $	8 053 536,83 $	7 353 952,59 $
Dépenses incidentes		92 000,00 $	105 777,02 $	96 588,50 $
Sous-total complet du projet investi		**7 096 598,25 $**	**8 159 313,85 $**	**7 450 541,09 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		6 367 816,59 $	7 321 397,12 $	6 685 411,44 $
Travaux contingents	10,00 %	636 781,66 $	732 139,71 $	668 541,14 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		7 004 598,25 $	8 053 536,83 $	7 353 952,59 $
Dépenses incidentes		92 000,00 $	105 777,02 $	96 588,50 $
Total des montants maximum autorisés		**7 096 598,25 $**	**8 159 313,85 $**	**7 450 541,09 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	7 450 541,09 $
Total	100,0%	**7 450 541,09 $**

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2025-09-30
Révision : 2
Chef de projet : Benjamin Rodriguez, ing.

TABLEAU DE QUANTITÉS PAR RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal des arrondissements de CDN, OUT et PLA

Appel d'offres : 524001

# Plan	Rév.	Rue	De	À	Type de chaussée	Conduite à réhabiliter								
						Diamètre 225 mm (m)	Diamètre 300 mm (m)	Diamètre 375 mm (m)	Diamètre 450 mm (m)	Diamètre 600 mm (m)	Diamètre 750 mm (m)	Diamètre 450x900 mm (m)	Diamètre 600x900 mm (m)	Diamètre 1200 mm (m)
Arrondissement : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce														
CDN-EG-2026-01	0	**Trenholme, avenue**	Fielding, avenue	Chester, avenue de	Mixte			13	297					
CDN-EG-2026-02	0	**Montclair, avenue**	Somerled, avenue	Fielding, avenue	Mixte								337	
CDN-EG-2026-03	0	**Coronation, avenue**	Terrebonne, rue de	Somerled, avenue	Mixte								260	
CDN-EG-2026-04_ABC	0	**Cumberland, avenue**	Terrebonne, rue de	Chester, avenue de	Mixte								921	
CDN-EG-2026-05_AB	0	**Prince-of-Wales, avenue**	Terrebonne, rue de	Fielding, avenue	Mixte								582	
CDN-EG-2026-06	0	**Terrebonne, rue de**	Mayfair, avenue de	King-Edward, avenue	Mixte								280	
CDN-EG-2026-07	0	**Wilson, avenue**	Monkland, avenue de	Terrebonne, rue de	Mixte								275	
CDN-EG-2026-08	0	**Park Row Ouest, rue**	De Maisonneuve ouest, bo	Sherbrooke ouest, rue	Mixte								302	
CDN-EG-2026-09	0	**Old Orchard, avenue**	Monkland, avenue de	Terrebonne, rue de	Mixte								287	
CDN-EG-2026-10	0	**Beaconsfield, avenue**	Monkland, avenue de	Terrebonne, rue de	Mixte								289	
CDN-EG-2026-11	0	**Somerled, avenue**	Trenholme, avenue	Westmore, avenue	Mixte								162	
CDN-EG-2026-12	0	**Mayfair, avenue de**	Somerled, avenue	Fielding, avenue	Mixte								263	
CDN-EG-2026-13	0	**Coolbrook, avenue**	Monkland, avenue de	Côte-Saint-Luc, chemin de	Mixte			161						
CDN-EG-2026-14	0	**Chester, avenue de**	Bessborough, avenue	Borden, avenue	Mixte				48					
Arrondissement : Outremont														
OUT-EG-2026-01	0	**Lajoie, avenue**	Pratt, avenue	Dunlop, avenue	Souple								94	
OUT-EG-2026-02_AB	0	**Lajoie, avenue**	Outremont, avenue	Querbes, avenue	Souple								270	
OUT-EG-2026-03	0	**Côte-Sainte-Catherine, ch**	Glencoe, avenue	Saint-Germain, avenue	Souple/Mixte								68	
OUT-EG-2026-04	0	**Vincent-d'Indy, avenue**	Willowdale, avenue	Côte-Sainte-Catherine, che	Souple								123	
OUT-EG-2026-05	0	**HORS RUE**	Springgrove, avenue	Côte-Sainte-Catherine, che	Souple								115	
OUT-EG-2026-06	0	**HORS RUE**	Maplewood, avenue	Côte-Sainte-Catherine, che	Souple						8		82	
OUT-EG-2026-07	0	**McCulloch, avenue**	Mont-Royal, boulevard	Roskilde, avenue	Souple								61	
OUT-EG-2026-08	0	**Springgrove, avenue**	Mont-Royal, boulevard	Maplewood, avenue	Souple								168	
Arrondissement :Le Plateau-Mont-Royal														
PLA-EG-2026-01	0	**Saint-Viateur Est, rue**	Saint-Laurent, boulevard	Saint-Dominique, rue	Mixte		86			12				
PLA-EG-2026-02_AB	0	**Mont-Royal est, avenue d**	Laval, avenue	Rivard, rue	Mixte								186	24
PLA-EG-2026-03	0	**Duluth ouest, avenue**	Parc, avenue du	Saint-Urbain, rue	Mixte	80							18	
PLA-EG-2026-05	0	**Hors rue (Parc Baldwin)**	Fullum, rue	Chapleau, rue	Souple								141	
PLA-EG-2026-06	0	**Hôtel-de-Ville, avenue de**	Sherbrooke est, rue	Prince-Arthur est, rue	Mixte								216	
PLA-EG-2026-07	0	**Hutchison, rue**	Van Horne, avenue	Limite d'arrondissement	Mixte								106	
PLA-EG-2026-08	0	**Laval, avenue**	Rachel, rue	Mont-Royal est, avenue du	Souple							88	157	
PLA-EG-2026-09	0	**Napoléon, rue**	Saint-Laurent, boulevard	Coloniale, avenue	Mixte						3		83	
PLA-EG-2026-10	0	**Saint-Viateur ouest, rue**	Hutchison, rue	Jeanne-Mance, rue	Mixte		98							
					Total :	80	184	174	345	12	11	88	5846	24
					Total des conduites à réhabiliter :	**6764**								

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524001

Date de publication : 2025-09-15
Date d'ouverture : 2025-10-09

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	FERNAND GILBERT LTÉE
2	CLEAN WATER WORKS INC.
3	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
4	CGI ENVIRONNEMENT INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231072

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau - Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1257231072 - DGA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1257231072**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**EAU7231072**	**Date**	**11/3/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et Plateau - Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	7,096,598.26 $	8,159,313.85 $	7,450,541.09 $	7,450,544 $

Imputations

Projet 18100	**524001 - Arrondissement multiples - Réhab. EG**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.205540.000000.12015.00000	5,476,322.27 $	6,296,401.53 $	5,749,453.84 $	5,749,454 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.205540.070008.12015.00000	547,632.22 $	629,640.15 $	574,945.38 $	574,946 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.205541.070003.12015.00000	52,460.00 $	60,315.89 $	55,076.45 $	55,077 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.205541.070003.12015.00000	26,660.00 $	30,652.34 $	27,989.67 $	27,990 $

Projet 18100	**524001 - Arrondissement multiples - Réhab. EG - XNSUBV**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206191.000000.12015.00000	891,494.32 $	1,024,995.59 $	935,957.60 $	935,958 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206191.070008.12015.00000	89,149.43 $	102,499.56 $	93,595.76 $	93,596 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206192.070003.12015.00000	8,540.00 $	9,818.87 $	8,965.94 $	8,966 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206192.070003.12015.00000	4,340.00 $	4,989.92 $	4,556.46 $	4,557 $
Sous-total		**7,096,598.26 $**	**8,159,313.85 $**	**7,450,541.09 $**	**7,450,544.00 $**

Total	**7,096,598.26 $**	**8,159,313.85 $**	**7,450,541.09 $**	**7,450,544.00 $**

EAU7231072

Eng.1257231072-Réhab ÉG par chemisage arr. CDN-NDG,OUT & PMR

251103ugorest/DGA/Eng.1257231072-Réhab ÉG par chemisage arr. CDN-NDG,OUT & PMR

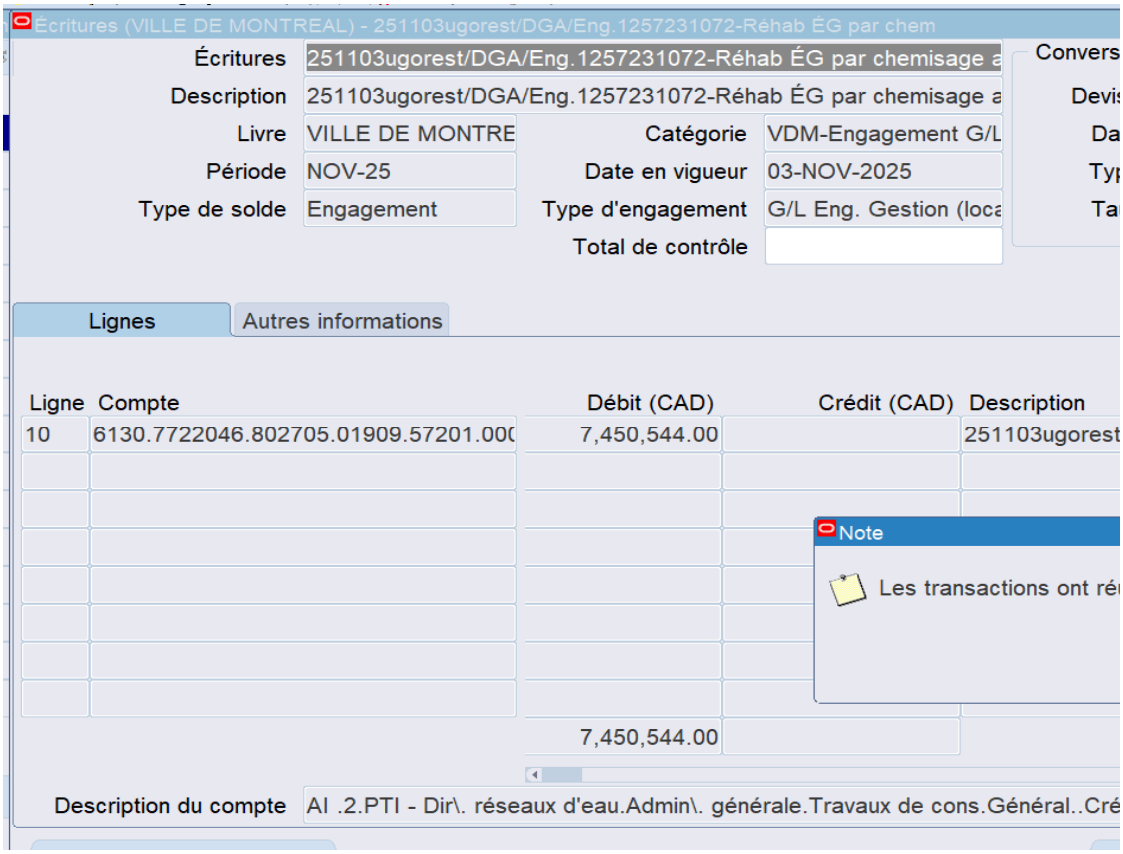

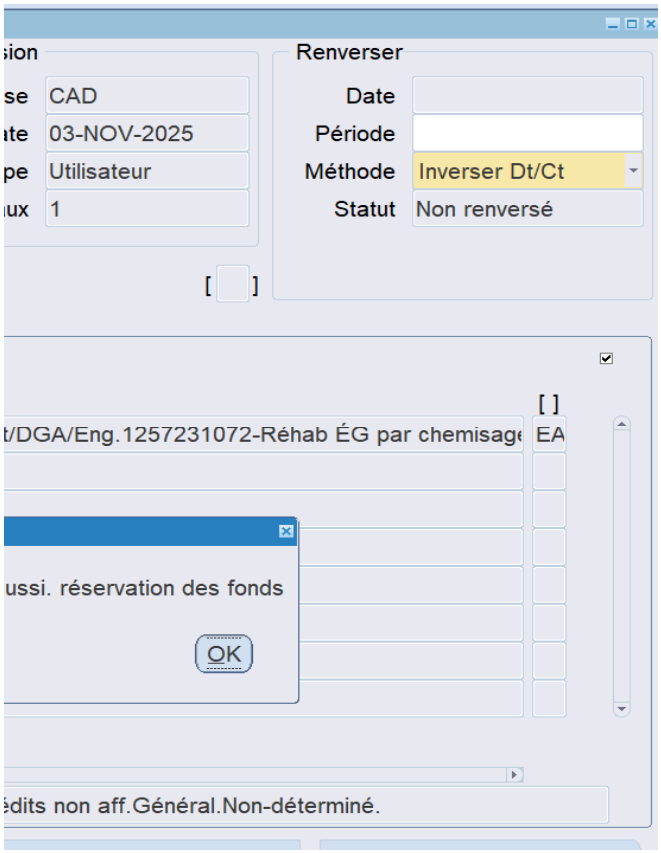
sion
se CAD
ate 03-NOV-2025
pe Utilisateur
ux 1
[ ]
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
t/DGA/Eng.1257231072-Réhab ÉG par chemisage EA
ussi. réservation des fonds
OK
édits non aff.Général.Non-déterminé.



Demande pour le dossier : 1257231072
Christophe PART A : gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca
Cc : "Benjamin RODRIGUEZ HIGUERA", "Roger KANYINDA", "Hafedh MHAMDI", "Andrea RODRIGUEZ",

3 pièces jointes
doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,
La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipa
La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les trava
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des inte
Merci,
--
Christophe
Cell. 514-233-1482
christophe.part@montreal.ca

De: benjamin.rodriguezhiguera@ville.montreal.qc.ca <benjamin.rodriguezhiguera@ville.montreal.qc.ca>
Envoyé: Mardi 28 octobre 2025 15:19
À: pascal.trottier@ville.montreal.qc.ca <pascal.trottier@ville.montreal.qc.ca>; Benoit MENARD <benoit.menard@
<christophe.part@montreal.ca>; France LEGAULT <france.legault@montreal.ca>
Objet: Demande pour le dossier : 1257231072

Objet du dossier : Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la
soumissionnaires)

Merci de prendre connaissance du dossier mentionné en objet et de communiquer avec le responsable du dossier, si requis, au plus tard le 7 novembre 2025

Pour en prendre connaissance, cliquer sur le lien suivant :

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

'Claudia SAMPEDRO"

al la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.
aux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.
erventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

@montreal.ca>; Benoit MALETTE <benoit.malette@montreal.ca>; Roger KANYINDA <roger.kanyinda@montreal.ca>; Christophe PAR

ı ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et Plateau - Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'

Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée

2025-11-06 09:03
Afficher détails

T

l'offres public 524001 (3

de ce courriel peut être illégale. Le contenu

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**

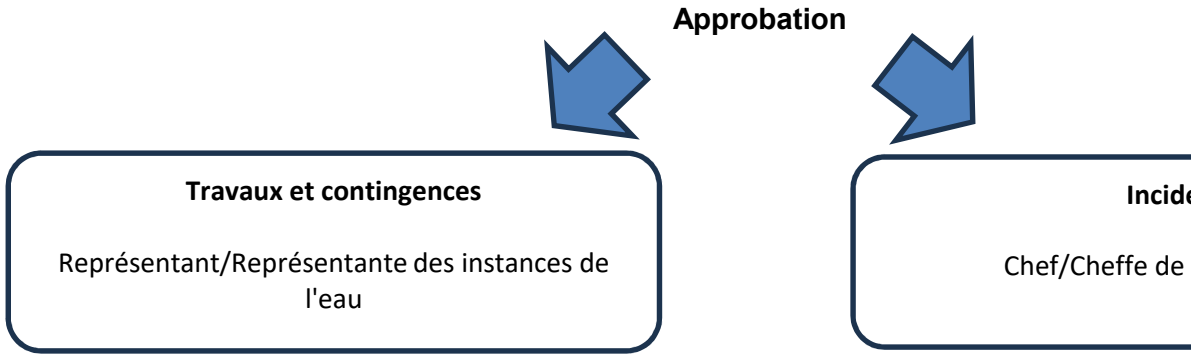

Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)

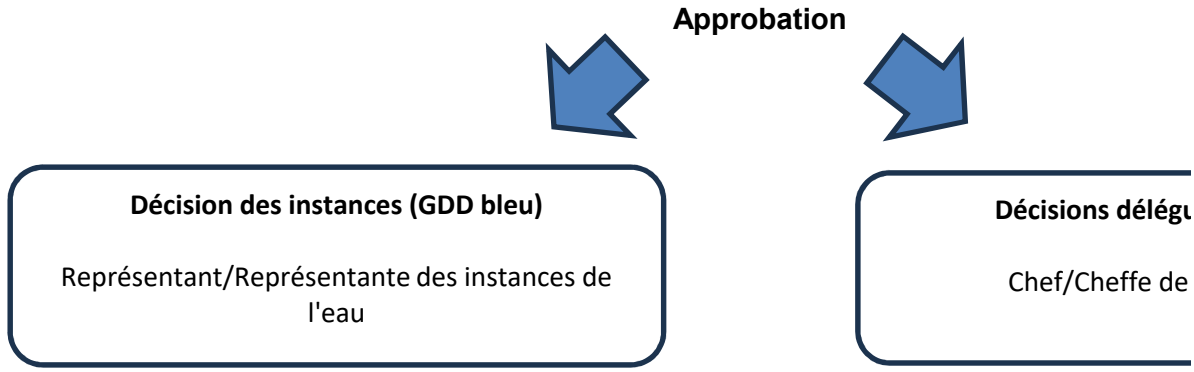

Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau

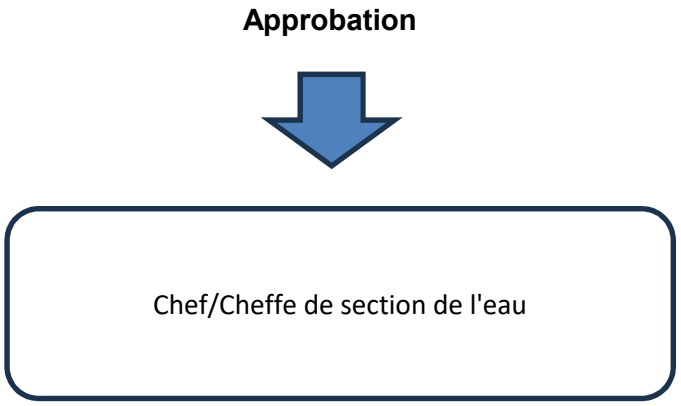

Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances de l'eau

Francis Plouffe

Représentant/Représe

	Reak Sa Sen	Représentant/Représe
	Anne Guignard	Représentant/Représer
	Anne Guignard	Représentant/Représe
	Julie Brosseau	Représentant/Représe
	Julie Brosseau	Représentant/Représe
	Catherine Tougas	Représentant/Représe
000000	Julie Mota	Représentant/Représe

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

ntante des instances DGA

ntante des instances DRE
ıtante des instances DEEU
ntante des instances DPM
ntante des instances DEP
ntante des instances DSP
ntante des instances SIRR
ntante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1256676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquam Spécialiste Aquatique inc., pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 243 576,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21144 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Aquam Spécialiste Aquatique inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 211 805,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 25-21144;

2. d'autoriser une dépense de 31 770,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-25 15:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256676001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquam Spécialiste Aquatique inc., pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 243 576,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21144 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la construction du Complexe aquatique Pierrefonds-Roxboro, les équipements premiers tels que les accessoires aquatiques doivent être livrés pour l'ouverture prévue à l'été 2026. Un inventaire des besoins a été réalisé en prévision de l'appel d'offres en fonction de la programmation et de la gestion des installations aquatiques.

L'appel d'offres public n° 25-21144, a été lancé et publié du 18 août sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec et Le Devoir. L'ouverture des soumissions initialement prévue le 4 septembre 2025, s'est faite le 18 septembre 2025. La durée de publication a été de trente (30) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 18 septembre 2025, soit jusqu'au 17 décembre 2025.

Le projet de construction du Complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Exécution.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	28 août 2025	Report de la date d'ouverture des soumissions au jeudi 11 septembre 2025 au lieu du jeudi 4 septembre 2025.	Non
2	9 septembre 2025	Des modifications ont été apportées au bordereau de prix pour ajuster la quantité de certains items. Report de la date d'ouverture des soumissions au jeudi 18 septembre 2025.	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0062 - 22 janvier 2024 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 710 397,69 $, taxes incluses, pour le projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, afin de réajuster les honoraires selon le coût réel des travaux et augmenter le budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Héloïse Thibodeau architecte inc. (CM19 1353), majorant ainsi la dépense totale de 4 389 676,22 $ à 6 100 073,91 $, taxes et contingences incluses.
CM23 0917 - 22 août 2023 - Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 68 355 300,22 $, taxes incluses (contrat : 57 279 395,25 $ + contingences : 8 591 909,29 $ + incidences : 2 483 995,68 $) - Appel d'offres public n^{o} IMM-15864 (6 soum.)

CA21 29 0133 - 7 juin 2021 - Adhérer aux objectifs et modalités du Programme aquatique Montréal (PAM) 2021-2025. Accepter l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion et la réalisation du projet de construction du complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., c. C-11.4)

CM19 1353 - 16 décembre 2019 - Accorder un contrat de services professionnels à Héloïse Thibodeau architecte inc., pour la réalisation de services professionnels pluridisciplinaire dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 389 676,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17261 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'approvisionnement à Aquam Spécialiste Aquatique inc. le seul soumissionnaire, pour la fourniture des équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro. L'appel d'offres a regroupé différents équipements englobant principalement des équipements d'entretien, d'entraînement, récréatifs et de sauvetage.
Un budget de contingences de 15 % (31 770,84 $, taxes incluses) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 18 août 2025, il n'y a eu qu'un seul (1) preneur du cahier des charges sur le site SEAO.
Ce seul preneur du cahier des charges a déposé une soumission, ce qui représente 100 % du nombre total.

L'analyse de la conformité de la soumission a révélé que le soumissionnaire Aquam Spécialistes inc. est jugé conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS (taxes incluses)**	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Aquam Spécialiste Aquatique inc.	**211 805,61 $**	**31 770,84 $**	**243 576,45 $**
Dernière estimation réalisée ($)	199 835,81 $	29 975,37 $	229 811,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			11 969,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			5,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			S/O

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	S/O

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la Ville est de 5,99 % (11 969,8 $).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'attestaton AMP n'est pas requise pour ce contrat.

Ce contrat d'approvisionnement en biens, se situant entre le seuil de l'appel d'offres et d'une valeur inférieure à 500 000 $ a fait l'objet d'une évaluation de risque conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. Le risque ayant été évalué comme faible, l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 243 576,45 $, taxes incluses.
La dépense totale net de ristournes est de 222 417,77 $, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 211 805,61 $ taxes incluses (net de ristourne : 193 406,75 $);
- Contingences : 31 770,84 $ taxes incluses (net de ristourne : 29 011,01 $), soit 15 % du coût du contrat de base.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale au règlement d'emprunt Règlement n° 18-065.

Le budget net de ristournes requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit (en milliers de dollars) :

Projet investi	**2026**	**Total**
38340 Programme de construction – Équipements aquatiques sportifs	222	222

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte de Montréal 2030 ni aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la fourniture et la livraison de ces équipements risquerait de compromettre l'ouverture du complexe aquatique au public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des équipements de février 2026 à mai 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yannick TRUDEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Andreane DUGUAY, Pierrefonds-Roxboro
Antonio GUZZO, Pierrefonds-Roxboro
Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Eve MALÉPART, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Gustavo RIBAS, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle

Lecture :

Andreane DUGUAY, 19 novembre 2025
Gustavo RIBAS, 18 novembre 2025
Christine LAGADEC, 18 novembre 2025
Yannick TRUDEAU, 18 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
gestionnaire de projets immobiliers

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Jean CAPPELLI
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 5142617376
Télécop. :

Tél : 514 977-9883
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2025-11-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256676001
Unité administrative responsable : Division des projets corporatifs/Direction de la gestion des projets immobiliers
Projet : Construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*		**x**	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Aquisition des équipements aquatiques pour le Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro*
Nom d'ouvrage :	*Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro*
No. D'ouvrage:	*1722*
No. De contrat :	*25-21144*
No. Du projet :	*IM-DV-18-0002*
No. Du GDD :	*1256676001*
Date :	*11-nov-25*
Étape :	*Octroi du contrat*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			184 218,84 $	9 210,94 $	18 375,83 $	211 805,61 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	27 632,83 $	1 381,64 $	2 756,37 $	31 770,84 $
	Total - Contrat :			**211 851,67 $**	**10 592,58 $**	**21 132,20 $**	**243 576,45 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total - Incidences :		**0%**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**211 851,67 $**	**10 592,58 $**	**21 132,20 $**	**243 576,45 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-10 592,58 $		-10 592,58 $
	TVQ	50%				-10 566,10 $	-10 566,10 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**222 417,77 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 100 % en 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1256676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Aquam Spécialiste Aquatique inc., pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 243 576,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21144 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21144-Intervention.pdf

25-21144 - Liste des commandes _ SEAO.pdf

PV 25-21144.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Garry DESSEJOUR
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Stéphanie MOREL
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-704-0292
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21144 — No du GDD : 1256676001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des équipements aquatiques pour le Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 8 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 9 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 9 - 9 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 12 - 2025

Date d'échéance révisée : 17 - 12 - 2025

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.	211805,61	√	

Information additionnelle

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'octroi se fait au plus bas soumissionnaire conforme tel que décrit à la Régie clause 1.14. Il est recommandé d'octroyer un total de 211 805,61 $ à AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC. UNE (1) firme s'est procurée le cahier de charges sur le site SEAO, une (1) a soumissionné.
NB: Une erreur dans le calcul des taxes entraîne une différence entre le montant du PV et celui du TCP.

Préparé par : Garry DESSÉJOUR — Le 13 - 11 - 2025

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2025-09-20.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21144
Numéro de référence: 20089734
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition des équipements aquatiques pour le Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

1 résultats **Résultats 1 à 1**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC. 11 301 Mirabeau Montréal QC CAN H1E1P2 https://www.aquam.com	Non diffusé	Karine Ouellette Téléphone: 5149484878 Courriel: kouellette@aquam.com	**Transaction: (20306054)** 2025-08-28 09:25	20072251 - 25-21144 Addenda 1 Devis 2025-08-28 à 14:00 - Courriel 20073753 - Addenda 2 Devis 2025-09-09 à 17:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-09 à 17:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0437

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 18 septembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21144

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition des équipements aquatiques pour le Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro » est ouverte par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.	210 751,52 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 18 août ainsi que les 3 et 12 septembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 18 et 28 août ainsi que le 9 septembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Aquam Spécialiste Aquatique inc., pour la fourniture d'équipements aquatiques au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 243 576,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21144 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256676001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / SGPMRS

NO GDD :	**1256676001**
No d'engagement	**CC56676001**

Accorder un contrat d'approvisionnement à Aquam Spécialiste Aquatique inc. pour la fourniture des équipements aquatiques au complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro situé dans ce même arrondissement - Dépense totale de 243 576,45 $, taxes incluses (contrat : 211 805,61 $ + contingences : 31 770,84 $) - Appel d'offres public no 25-21144 (1 soumissionnaire)

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux net : 1.0951303727

		Dépenses taxes incluses	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Incidences	6101.7718065.803403.07151.57201.000000.0000.196343.050181.22030.00000	243,576.45 $	222,417.77 $	222,419 $

Imputations à des fins de bon de commande

38340 - Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Contrat	6101.7718065.803403.07151.57201.000000.0000.206890.000000.22030.00000	211,805.61 $	193,406.75 $	193,407 $
Contingences	6101.7718065.803403.07151.57201.000000.0000.206890.050816.22030.00000	31,770.84 $	29,011.01 $	29,012 $
Total dépense		**243,576.45 $**	**222,417.77 $**	**222,419 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2025**	**2026**	**2027**	**Ultérieur**	**TOTAL**
38340 - Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	222			-	222
TOTAL	**222**	**0**	**0**	**0**	**222**

1256676001
CC56676001
Fourniture et équipements aquatiques complexe aquatique Pierrefonds-Roxboro
GDD1256676001 complexe aquatique Pierrefonds-Roxboro

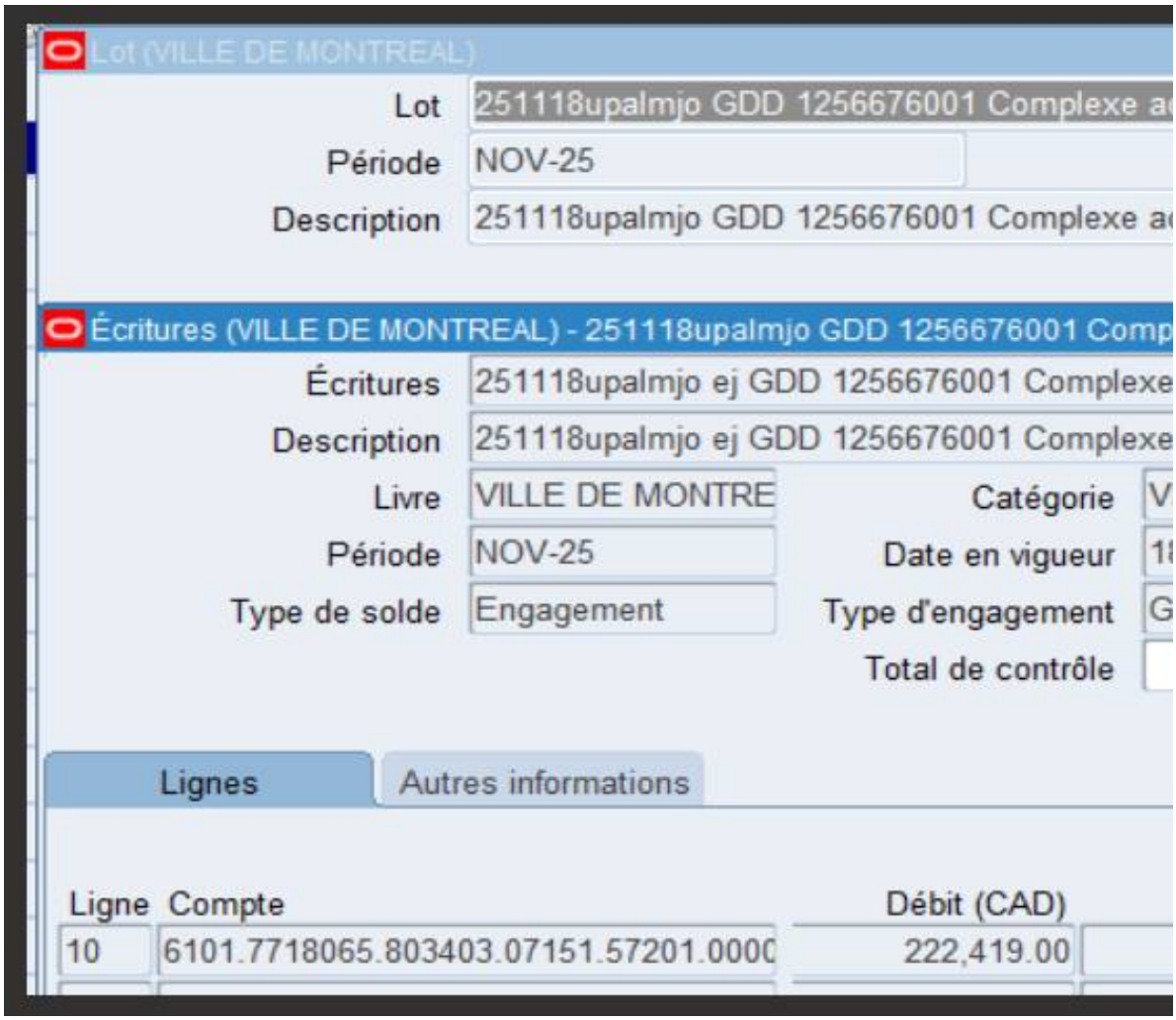

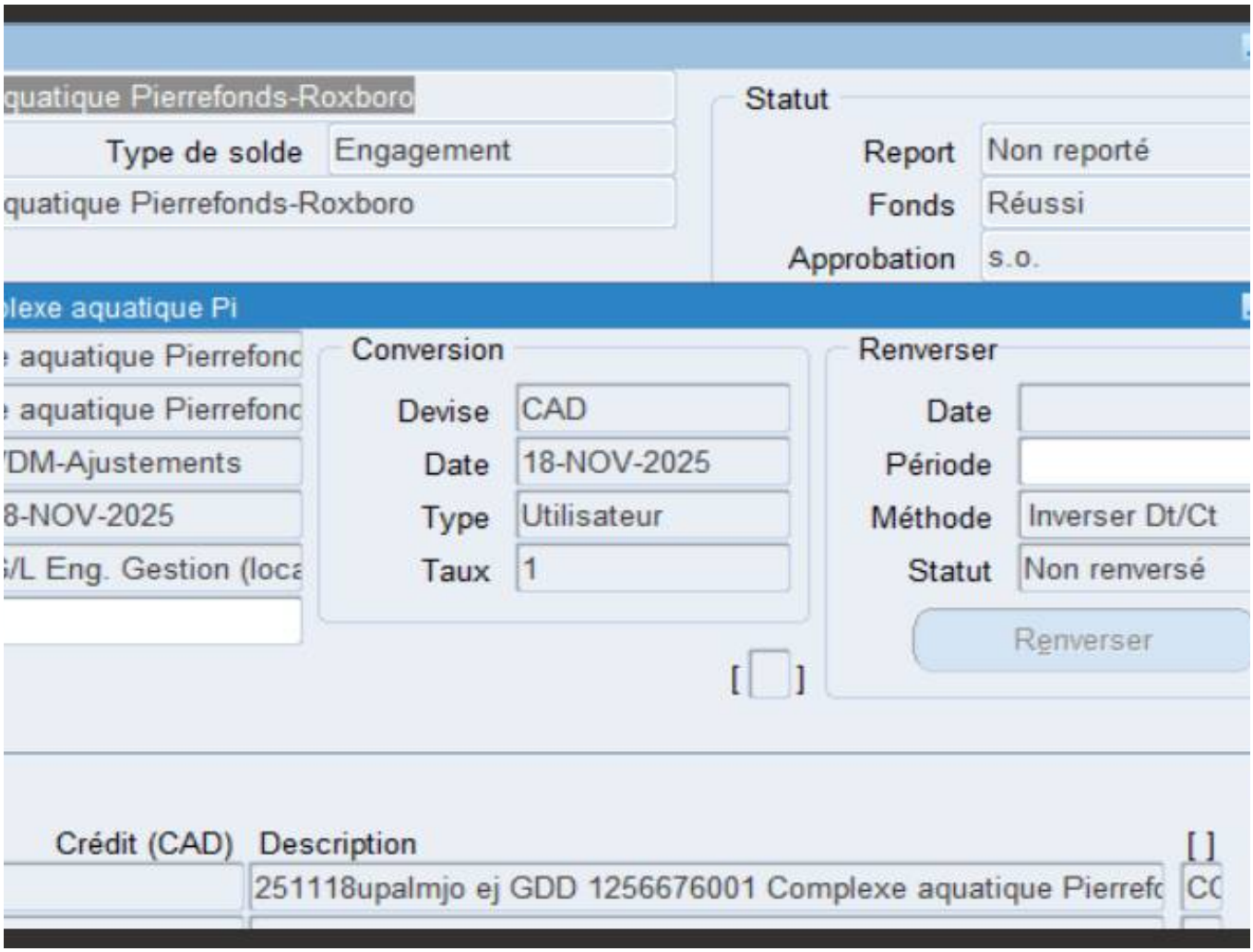
quatique Pierrefonds-Roxboro
Type de solde
Engagement
quatique Pierrefonds-Roxboro
Statut
Report
Non reporté
Fonds
Réussi
Approbation
s.o.
lexe aquatique Pi
aquatique Pierrefonc
aquatique Pierrefonc
DM-Ajustements
8-NOV-2025
L Eng. Gestion (loca
Conversion
Devise
CAD
Date
18-NOV-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Renverser
Crédit (CAD)
Description
251118upalmjo ej GDD 1256676001 Complexe aquatique Pierrefc



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1255323019

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, le local 400 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d'une superficie d'environ 2 461,50 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 $, excluant les taxes

Il est recommandé :

1. d'approuver la 4e convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, un local d'une superficie d'environ 2 461,50 pieds carrés, situés au 4e étage de l'immeuble situé au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins de bureaux, pour un loyer total de 86 010 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-01 09:51

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255323019**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, le local 400 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d'une superficie d'environ 2 461,50 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 $, excluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2020, le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) assure l'exploitation du Marché Bonsecours (Marché) et le Service de la stratégie immobilière (SSI) négocie les baux. Depuis 1997, le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), société à but non lucratif, occupe le local 400 du Marché Bonsecours (Marché) à des fins de bureaux. Le CMAQ a pour mission de représenter, soutenir et développer le domaine des métiers d'art au Québec.
Le bail viendra à échéance le 31 décembre 2025 et le CMAQ souhaite en prolonger le terme pour une durée additionnelle de 18 mois. Il est actuellement à la recherche de nouveaux bureaux au coeur du secteur Bridge.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver la 4e prolongation du bail selon les termes et conditions qui y sont prévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0171 - 17 février 2025 - Approuver le projet de troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1er janvier 2025, le local 400 au quatrième étage de l'immeuble situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 228,68 mètres carrés (2 461,50 piedscarrés), à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 56 215,68 $, excluant les taxes
CM23 1435 - 18 décembre 2023 - Approuver la 2e convention de prolongation du bail, par laquelle la Ville loue au CMAQ, pour une durée d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2024.

CE22 1872 - 16 novembre 2022 - Approuver la 1ère convention de prolongation du bail, par laquelle la Ville loue au CMAQ, pour une durée d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2023.

CE21 1897 - 25 novembre 2021 - Approuver le bail par lequel la Ville loue au CMAQ, pour une durée d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2022.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la 4e convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, le local 400, situé au 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours) à Montréal, d'une superficie de 2 461,50 pi², à des fins de bureaux, moyennant une recette totale de 86 010 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail.
Le locataire est responsable de l'entretien ménager et l'entretien mineur des locaux. Le loyer négocié exclut les taxes foncières qui seront assumées directement par le CMAQ.

JUSTIFICATION

Le SSI et le SGPI sont en accord avec la location du local, puisque l'espace n'est pas requis pour des fins municipales.
Une option de résiliation bilatérale permettra à chacune des parties de résilier le présent bail, suivant un préavis écrit de trois (3) mois à l'autre partie à cet effet.

Le taux unitaire semi-brut est de 23,29 $/pi², excluant les taxes foncières. La valeur locative pour ce type de local oscille entre 23 $/pi² et 30 $/pi² incluant les frais d'exploitation et excluant les taxes foncières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les recettes prévues de cette location.

Superficie : 2461,50 pi²	Recettes antérieures 2025	Recettes annuelles 2026	Recettes du 1er janvier au 30 juin 2027 (6 mois)	Recettes totales
Recettes avant taxes	56 215,68 $	57 340,00 $	28 670,00 $	86 010,00 $
TPS	2 810,78 $	2 867,00 $	1 433,50 $	4 300,50 $
TVQ	5 607,51 $	5 719,67 $	2 859,83 $	8 574,50 $
Recettes totales incluant les taxes	64 633,97 $	65 926,67 $	32 963,33 $	98 890,00 $
Taux unitaire ($/pi²)	22,84 $	23,29 $		

Le loyer a été indexé de 2 % par rapport à l'année 2025. Les taxes foncières sont payables directement par le locataire. Les frais d'exploitation et d'énergie sont inclus au loyer.

Pour l'année 2025, la dépense prévue par le SGPI en frais d'exploitation (énergie, entretien courant, sécurité) pour ce local est d'environ 33 000 $.

Ce revenu de 86 010 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changement climatique. Ce dossier contribue également aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier priverait la Ville d'encaisser des revenus de loyer et de taxes foncières et obligerait le locataire à se relocaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime GOSSELIN, Service de la gestion et planification des immeubles
Marie-Josée MOTARD, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Maxime GOSSELIN, 18 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-17

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie

immobiliere
Tél : 514 589-7449
Approuvé le : 2025-11-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255323019
Unité administrative responsable : Division des locations
Projet : Approuver la 4e convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, le local 400 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d'une superficie d'environ 2 461,50 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 $, excluant les taxes

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 14. Le locataire a pour mission de représenter, soutenir et développer le domaine des métiers d'art au Québec. 20. Le Marché Bonsecours est un pôle d'attraction des touristes visitant le Vieux-Montréal et fait rayonner la métropole. Le locataire est l'organisation qui soutient les artistes québécois, dont certains sont actifs dans le Marché Bonsecours.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-11-14 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143763457
Nom	CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

Adresse du domicile

Adresse	400-390 RUE SAINT-PAUL E MONTRÉAL (Québec) H2Y1H2 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Le Conseil des métiers d'art du Québec
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Gagné
Prénom	Mariouche
Adresse	400-390 RUE St-Paul E Montréal (Québec) H2Y1H2 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-16
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-16
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1989-03-14 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-07

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-11 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	REPRÉSENTER, PROMOUVOIR, REGROUPER ARTISANS DU QUÉBEC

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 11 à 25
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	DOUCET
Prénom	ROBERT
Date du début de la charge	2008-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2392, VIEUX 7E RANG SAINTE-LUCIE-LAURENTIDE (QUÉBEC) J0T2J0

Nom de famille	Douesnard

Prénom	Marc
Date du début de la charge	2015-06-12
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2980 boul. Malcolm-Fraser La Malbaie (Québec) G5A2J1 Canada

Nom de famille	Séguin
Prénom	Bénédite
Date du début de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2980 boul. Malcolm-Fraser La Malbaie (Québec) G5A2J1 Canada

Nom de famille	DOWSE
Prénom	SOPHIE
Date du début de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	558 rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K1M0 Canada

Nom de famille	BABIN
Prénom	MANON-RITA
Date du début de la charge	2019-01-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	111 rue de Beaubassin Bonaventure (Québec) G0C1E0 Canada

Nom de famille	TISSIER
Prénom	PHILIPPE
Date du début de la charge	2019-01-21
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	286 rue Alexandre Sherbrooke (Québec) J1H4S7 Canada

Nom de famille	MORIN
Prénom	MERCEDES
Date du début de la charge	2021-06-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3418 rue Fullum Montréal (Québec) H2K3P6 Canada

Nom de famille	GAMACHE
Prénom	GENEVIÈVE
Date du début de la charge	2021-06-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	101 boul. Fiset Sorel-Tracy (Québec) J3P3N5 Canada

Nom de famille	Piroir
Prénom	Agathe
Date du début de la charge	2023-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	802-5333 av. Casgrain Montréal (Québec) H2T1X3 Canada

Nom de famille	Alves
Prénom	Elizabeth
Date du début de la charge	2023-06-16
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	225 rue Brunelle Sainte-Julie (Québec) J3E0G1 Canada

Nom de famille	Toupin
Prénom	Lester
Date du début de la charge	2024-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	900 ch. du Second-Ruisseau Calixa-Lavallée (Québec) J0L1A0 Canada

Nom de famille	Turcot-Lamarre
Prénom	Virginie
Date du début de la charge	2024-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1205 rue Dolnor Sainte-Adèle (Québec) J8B1X3 Canada

Nom de famille	G. Casonguay
Prénom	Marie-Eve
Date du début de la charge	2025-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6611 25e Avenue Montréal (Québec) H1T3L8 Canada

Historique

Nom de famille	MIREAULT
Prénom	JEAN-LOUIS
Date du début de la charge	2007-06-15
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	406 rang du Petit-Coteau Verchères (Québec) J0L2R0 Canada

Nom de famille	BOUDREAU
Prénom	JEAN-LUC

Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	367 B, DE LA BRIQUADE BLAINVILLE (QUÉBEC) J7C2C7

Nom de famille	LOBEL
Prénom	ARIEH
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2014-06-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2015, RUE DRUMMOND, APP. 652 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3G1W7

Nom de famille	GODBOUT
Prénom	ROSIE
Date du début de la charge	2007-06-15
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	5333, RUE CASGRAIN, APP. 1002 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2T1X3

Nom de famille	CHAUDRON
Prénom	ANTOINE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	2449 ch. de l'Île Val-David (Québec) J0T2N0 Canada

Nom de famille	BENOIT
Prénom	CATHERINE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4850 av. Lacombe Montréal (Québec) H3W1R5 Canada

Nom de famille	GAMACHE
Prénom	YVES
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	25 rue Hébert Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K1W0 Canada

Nom de famille	AUDET
Prénom	CHRISTINE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2657, ROUTE 112 MAGOG (QUÉBEC) J1X3W3

Nom de famille	BONMATIN
Prénom	FRÉDÉRIQUE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3580, RUE DORION MONTRÉAL (QUÉBEC) H3G4B6

Nom de famille	DE WINTER
Prénom	KOEN
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	19, ROUTE 321 SUD SAINT-ANDRÉ-AVELIN (QUÉBEC) J0V1W0

Nom de famille	FAUBERT
Prénom	PASCALE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	650, RUE GUY, APP. 2 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3J1T3

Nom de famille	GARNEAU
Prénom	FRANÇOIS
Date du début de la charge	2009-06-12
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	190, RUE LAREAU LONGUEUIL (QUÉBEC) J4H3T4

Nom de famille	RICARD
Prénom	SUZANNE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-03-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Adresse du domicile	260, 10E RANG SAINT-PIE-DE-GUIRE (QUÉBEC) J0G1R0

Nom de famille	SYLVESTRE
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2008-06-13
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3306, ROUTE MARIE-VICTORIN SAINT-ANTOINE-DE-TILLY (QUÉBEC) G0S2C0

Nom de famille	HIVON
Prénom	PIERRE
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	455 11e Rang Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K2Y0 Canada

Nom de famille	DELAVIGNE
Prénom	LUC
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2013-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2535 AVE BOURGOGNE CHAMBLY (Québec) J3L2A8 Canada

Nom de famille	DAIGLE
Prénom	MARIE-PIERRE
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2015-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	352 rang du Cap Kamouraska (Québec) G0L1M0 Canada

Nom de famille	JUILLET
Prénom	GENEVIÈVE
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2015-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	53 3e Avenue Terrasse-Vaudreuil (Québec) J7V3S7 Canada

Nom de famille	MONGEAU
Prénom	JULIEN
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2016-02-05

Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	1-7082 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2E2M3 Canada

Nom de famille	THÉRIAULT
Prénom	CAROLINE
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2014-06-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	746 rue Saint-Paul Saguenay (Québec) G7J3B5 Canada

Nom de famille	AUDET
Prénom	CHRISTINE
Date du début de la charge	2012-04-01
Date de la fin de la charge	2017-06-16
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	2657 rue Principale O Magog (Québec) J1X0J5 Canada

Nom de famille	LABELLE
Prénom	DIANE
Date du début de la charge	2013-06-20
Date de la fin de la charge	2014-06-20
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	4439 rue De Lanaudière Montréal (Québec) H2J3P3 Canada

Nom de famille	AURIOL
Prénom	CATHERINE
Date du début de la charge	2013-06-20
Date de la fin de la charge	2015-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5141 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z4 Canada

Nom de famille	MIREAULT
Prénom	JEAN-LOUIS
Date du début de la charge	2013-06-20
Date de la fin de la charge	2015-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	406 rang du Petit-Coteau Verchères (Québec) J0L2R0 Canada

Nom de famille	GODBOUT
Prénom	ROSIE

Date du début de la charge	2013-06-20
Date de la fin de la charge	2016-06-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1803 ch. Hamon Saint-Armand (Québec) J0J1T0 Canada

Nom de famille	SYLVESTRE
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2013-06-20
Date de la fin de la charge	2014-06-20
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	3306 rte Marie-Victorin Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S2C0 Canada

Nom de famille	DELAVIGNE
Prénom	LUC
Date du début de la charge	2013-06-20
Date de la fin de la charge	2018-04-27
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	2532 av. Bourgogne Chambly (Québec) J3L2A8 Canada

Nom de famille	Longpré
Prénom	Colin
Date du début de la charge	2014-06-20
Date de la fin de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	332 rue Marie-Chrétienne Boucherville (Québec) J4B1N3 Canada

Nom de famille	Boire
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2014-06-20
Date de la fin de la charge	2018-10-23
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	1355 ch. de la Branche-à-Gauche Mandeville (Québec) J0K1L0 Canada

Nom de famille	Doray
Prénom	Olivier
Date du début de la charge	2014-06-20
Date de la fin de la charge	2016-06-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1718B av. de la Grande-Anse La Pocatière (Québec) G0R1Z0 Canada

Nom de famille	Pino
Prénom	Claudio
Date du début de la charge	2014-06-20
Date de la fin de la charge	2016-06-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7059 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2E2N7 Canada

Nom de famille	Corbeil
Prénom	Gilles
Date du début de la charge	2015-06-12
Date de la fin de la charge	2017-04-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2 rue Henderson Chambly (Québec) J3L3G5 Canada

Nom de famille	Drapeau
Prénom	Odette
Date du début de la charge	2015-06-12
Date de la fin de la charge	2017-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7035 av. Giraud Montréal (Québec) H1J2H2 Canada

Nom de famille	Thériault
Prénom	Caroline
Date du début de la charge	2015-06-12
Date de la fin de la charge	2017-02-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	165 rue Thomas-Duperré Saguenay (Québec) G7J2G1 Canada

Nom de famille	Tissier
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2015-06-12
Date de la fin de la charge	2017-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	286 rue Alexandre Sherbrooke (Québec) J1H4S7 Canada

Nom de famille	Andrus
Prénom	Bruno
Date du début de la charge	2016-06-17
Date de la fin de la charge	2018-06-15

Fonctions actuelles	Président Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	4997 rue Adam Montréal (Québec) H1V1W4 Canada

Nom de famille	Denis
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2016-06-17
Date de la fin de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	2065 27e Rue Québec (Québec) G1J1C9 Canada

Nom de famille	Louppe
Prénom	Véronique
Date du début de la charge	2016-06-17
Date de la fin de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	603 rue du Curé-Félix-Gadoury Joliette (Québec) J6E4E2 Canada

Nom de famille	Martel
Prénom	Véronique
Date du début de la charge	2016-06-17
Date de la fin de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	52 rue Royal-Roussillon Québec (Québec) G1L2K1 Canada

Nom de famille	Chaudron
Prénom	Antoine
Date du début de la charge	2017-06-16
Date de la fin de la charge	2020-03-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2347 rue de l'Église Val-David (Québec) J0T2N0 Canada

Nom de famille	Keyser
Prénom	Hélène
Date du début de la charge	2017-06-16
Date de la fin de la charge	2018-09-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	101-8440 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2P2M5 Canada

Nom de famille	Lobel

Prénom	Arieh
Date du début de la charge	2017-06-16
Date de la fin de la charge	2019-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	652-2015 rue Drummond Montréal (Québec) H3G1W7 Canada

Nom de famille	Poitras
Prénom	Arianne
Date du début de la charge	2017-06-16
Date de la fin de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	502 rue Beaubien E Montréal (Québec) H2S1S5 Canada

Nom de famille	Wilson
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2018-02-02
Date de la fin de la charge	2018-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	392 rue Saint-Alexandre Longueuil (Québec) J4H3G1 Canada

Nom de famille	Chagnon
Prénom	David
Date du début de la charge	2018-06-15
Date de la fin de la charge	2023-06-16
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	6913 8e Avenue Montréal (Québec) H1Y2M4 Canada

Nom de famille	Corbeil
Prénom	Gilles
Date du début de la charge	2018-06-15
Date de la fin de la charge	2022-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2 rue Henderson Chambly (Québec) J3L3G5 Canada

Nom de famille	Maquet
Prénom	Alexandre
Date du début de la charge	2018-06-15
Date de la fin de la charge	2020-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6995 rue Beaulieu Montréal (Québec) H4E3G5 Canada

Nom de famille	BARIL
Prénom	MARILYNE
Date du début de la charge	2019-01-21
Date de la fin de la charge	2021-05-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	304-7080 rue Alexandra Montréal (Québec) H2S3J5 Canada

Nom de famille	CÔTÉ
Prénom	PIERRE-NICOLAS
Date du début de la charge	2019-01-21
Date de la fin de la charge	2023-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	645 rue Garda L'Épiphanie (Québec) J5X4G2 Canada

Nom de famille	GIRARD
Prénom	JÉSABEL
Date du début de la charge	2019-01-21
Date de la fin de la charge	2020-10-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	450 ch. de La Fourche Sainte-Julienne (Québec) J0K2T0 Canada

Nom de famille	PRIMEAU
Prénom	DANIEL-JEAN
Date du début de la charge	2019-06-14
Date de la fin de la charge	2023-06-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6358 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2G2P4 Canada

Nom de famille	GIRARDIN
Prénom	PASCALE
Date du début de la charge	2020-06-12
Date de la fin de la charge	2021-06-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	306-2050 rue Dandurand Montréal (Québec) H2G1Y9 Canada

Nom de famille	THIBAULT-GOBEIL
Prénom	MAGALI
Date du début de la charge	2020-06-12
Date de la fin de la charge	2024-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	365 av. de Mortlake Saint-Lambert (Québec) J4P3C5 Canada

Nom de famille	TREMBLAY
Prénom	DANIELLE
Date du début de la charge	2021-06-11
Date de la fin de la charge	2025-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	752 rue de Victoria Saguenay (Québec) G7B3M7 Canada

Nom de famille	Blackburn
Prénom	Stéphane
Date du début de la charge	2023-06-16
Date de la fin de la charge	2025-06-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6543 rue Cartier Montréal (Québec) H2G2V8 Canada

Nom de famille	Larochelle
Prénom	Christian
Date du début de la charge	2023-06-16
Date de la fin de la charge	2024-04-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	131 rue Saint-Fidèle La Malbaie (Québec) G5A2L2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Gagné
Prénom	Mariouche
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice générale
Adresse du domicile	5789 boul. LaSalle Montréal (Québec) H4H1P4 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0003 - CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC **(Établissement principal)**
Adresse	400-390 RUE SAINT-PAUL E MONTRÉAL (Québec) H2Y1H2 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0004 - CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
Adresse	120-155 boul. Charest E Québec (Québec) G1K3G6 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-07-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-11
Déclaration de mise à jour courante	2024-07-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-06-20
Déclaration de mise à jour courante	2023-10-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-06-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-04-27
Déclaration de mise à jour courante	2021-06-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-04-09
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-27
Déclaration de mise à jour courante	2020-06-15
Déclaration de mise à jour courante	2020-04-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-04-15
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-04-03
Déclaration de mise à jour courante	2019-03-14
Déclaration de mise à jour courante	2018-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2018-07-26
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-20
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-05-24
Déclaration de mise à jour courante	2018-02-08
Déclaration de mise à jour courante	2017-07-12
Déclaration de mise à jour courante	2017-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2017-02-07
Déclaration de mise à jour courante	2016-06-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-04-06
Déclaration de mise à jour courante	2016-02-10
Déclaration de mise à jour courante	2016-02-09
Déclaration de mise à jour courante	2015-10-22
Déclaration de mise à jour courante	2015-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2015-10-20

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-07-22
Déclaration de mise à jour courante	2014-07-21
Déclaration de mise à jour courante	2014-06-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-04-24
Déclaration annuelle 2010	2014-04-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-06-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-14
Déclaration annuelle 2011	2011-08-24
Déclaration annuelle 2009	2010-04-07
Avis de défaut	2010-02-17
État et déclaration de renseignements 2008	2009-02-17
État et déclaration de renseignements 2007	2007-10-05
État et déclaration de renseignements 2006	2007-01-13
Déclaration modificative	2006-05-23
Déclaration modificative	2006-03-30
Déclaration annuelle 2005	2006-02-24
Déclaration annuelle 2004	2004-10-27
Déclaration annuelle 2003	2003-12-08
Déclaration annuelle 2002	2002-12-10
Déclaration annuelle 2001	2002-01-11
Déclaration annuelle 2000	2000-11-27
Déclaration modificative	2000-03-27
Déclaration annuelle 1999	1999-12-06
Déclaration annuelle 1998	1999-01-20
Déclaration annuelle 1997	1998-03-30
Déclaration modificative	1997-02-27
Déclaration annuelle 1996	1997-02-26
Déclaration annuelle 1995	1996-01-30
Déclaration d'immatriculation	1995-03-16

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2016-02-10

Nom

Nom	CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1989-03-14
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Métiers d'art du Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2016-02-10

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	BOUTIQUE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-05-23
Date de déclaration du retrait du nom	2014-07-21
Situation	Antérieur

Autre nom	MAQ ET/OU MAQ MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-05-23
Date de déclaration du retrait du nom	2012-08-14
Situation	Antérieur

Autre nom	SALON DE LA MUSIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2000-03-27
Date de déclaration du retrait du nom	2012-08-14
Situation	Antérieur

Autre nom	LA BOUTIQUE DES MÉTIERS D'ART DE LA TABLE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-02-27
Date de déclaration du retrait du nom	2012-08-14
Situation	Antérieur

Autre nom	LA GALERIE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-02-27
Date de déclaration du retrait du nom	2012-08-14
Situation	Antérieur

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
RÉUNION TENUE LE VENDREDI 30 MAI 2025
(Mariouche Gagné – Mandataire et signataire pour l'ensemble des compagnies).

Lors d'une assemblée des membres du conseil d'administration du Conseil des métiers d'art du Québec, tenue via visioconférence, le vendredi 30 mai 2025, la résolution suivante a été adoptée :

> **Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner madame Mariouche Gagné, directrice générale, comme mandataire, elle est autorisée à faire, à déposer et à signer, pour et au nom de toutes les compagnies mentionnées ci-après, tout document, demande d'aide financière, contrat ou convention ainsi que toute modification ou extension requis par la Ville de Montréal, la Ville de Québec, les différents ministères, ou par tout autre organisme ou instance gouvernementale.**
> **Liste des compagnies : Conseil des métiers d'art du Québec, Salons des métiers d'art du Québec, Les Boutiques métiers d'art du Québec, CRÉA – métiers d'art contemporains.**
> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Extrait certifié conforme.

La secrétaire,

_____
Bénédite Séguin

__30 mai 2025_____
Date

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et Villes* ;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **CONSEIL DES MÉTIERS D'ARTS DU QUÉBEC**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38), ayant son siège au 390, rue St-Paul Est, suite 400, à Montréal, province de Québec, H2Y 1H2, agissant et représentée par Julien Silvestre, son directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **Local 400 - 390 rue St-Paul – Marché Bonsecours**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locataire occupe les Lieux loués, dans le Marché Bonsecours, depuis l'année 1997. Le bail en vigueur, avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) viendra à échéance le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Locateur a repris la gestion de son immeuble, le Marché Bonsecours, en date du 1er janvier 2020 ;

ATTENDU QUE le Locataire et le Locateur ont convenu de mettre en place un nouveau bail, d'une durée d'UN (1) an, débutant le 1er janvier 2022 ;

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble, les services au Locataire et administrer le Bail qui est établi à quinze pour cent (15%).

1.7 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, le relampage dans les espaces communs incluant les luminaires métallarcs, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager des espaces communs, les primes d'assurance, la surveillance, la portion amortie des Dépenses de nature capitalisable, l'entretien et les réparations mineures des espaces communs et des grilles. Sont exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres Locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres Locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.8 **Immeuble** : l'Édifice et le terrain sur lequel est érigé l'Édifice.

1.9 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les

Paraphes	
Locateur	Locataire

Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant et réalisés par le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locataire pendant la durée du Bail.

1.14 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Un local désigné comme étant le bureau 400 situé dans le bâtiment sis au 390, rue St-Paul, à Montréal, province de Québec, H2Y 1H2, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 1 181 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués** : La Superficie locative des Lieux loués est fixée à deux mille quatre cent soixante-et-un virgule cinquante pieds carrés (2 461,50 pi^2).

2.3 **Superficie locative de l'Édifice** : La Superficie locative de l'Édifice est fixée à cent sept mille cent pieds carrés (107 100 pi^2).

2.4 **Quote-part d'occupation** : La Superficie locative des Lieux loués équivaut à deux virgule onze pour cent (2,30%) de la Superficie locative de l'Édifice.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme d'un (1) an, commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt-deux (2022) et se terminant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-deux (2022).

3.2 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt et deux (2022) au trente et un (31) décembre deux mille vingt-deux (2022), Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de cinquante mille quatre cent soixante dollars et soixante-quinze cents (50 460,75 $), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de quatre mille deux cent cinq dollars et six cents (4 205,06 $) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant.

Paraphes	
Locateur	Locataire

4.2 **Frais d'exploitation** : Le Loyer inclus tous les Frais d'exploitation décrit à l'article 1.7.

4.3 **Frais d'administration et de gestion** : Le Loyer inclus les Frais d'administration et de gestion décrit à l'article 1.6.

4.4 **Loyer additionnel :** En plus de payer son loyer tel que décrit à l'article 4,1, Le Locataire devra assumer, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les Taxes foncières telles que décrites aux articles 1,10 et 8,8. Une facture additionnelle sera transmise au Locataire par le service des finances du Locateur et devra être payée selon les conditions émises sur la facture.

4.5 **Paiement** : Les parties conviennent que tout paiement effectué par le Locataire au Locateur durant l'occupation des Lieux Loués sera réputé à la satisfaction de la dette la plus ancienne, sans tenir compte de la nature de la dette ou du montant, nonobstant toute loi ou usage à ce sujet. Toute dérogation expresse ou tacite à la méthode d'imputation des paiements établie aux présentes devra avoir préalablement fait l'objet du consentement écrit du Locateur, lequel relève de son entière discrétion. Le Locataire consent à versé au Locateur une somme de trente dollars (30 $) à titre de frais administratifs pour chaque chèque sans provision suffisante émis par lui à l'ordre du Locateur. Toute somme en retard payable en vertu des présentes, y compris celles payables à titre d'intérêts, portera intérêt au taux annuel établi par le Service des finances du Locateur dans le contexte de recouvrement.

ARTICLE 5
CESSION, SOUS-LOCATION ET ABANDON DES LIEUX

5.1 **Modalités de cession, sous-location :** Le Locataire n'aura pas le droit, sans l'autorisation écrite préalable du Locateur, lequel ne pourra la refuser sans motif sérieux de céder, transférer ou grever tout ou partie de ses droits aux termes du présent Bail, de sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie, de permettre à un tiers de les occuper ou de les utiliser en tout ou en partie. Seront interprétés comme étant une cession de Bail, le fait pour le Locataire de vendre la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs ou de faire une restructuration corporative.

S'il désire céder le bail ou sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, le Locataire devra informer le Locateur par écrit des noms, adresse et de la nature des activités de l'entreprise proposée à titre de cessionnaire ou sous-Locataire et lui fournir ses références de crédit et tout autre renseignement que le Locateur pourra raisonnablement exiger. Le Locateur aura alors trente (30) jours pour accepter ou refuser. L'absence de réponse écrite du Locateur équivaudra à un refus.

Si le Locataire cède le bail ou sous-loue les Lieux Loués après avoir obtenu l'approbation du Locateur, le Locataire demeurera solidairement responsable avec le cessionnaire ou le sous-Locataire de toutes les obligations contenues au présent Bail.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

6.1 Toute installation ou amélioration locative (ci-après appelée les « Travaux d'aménagement ») apportée aux Lieux Loués pendant l'occupation du Locataire dans les Lieux loués sera exécutée par le Locataire, le tout sujet à l'approbation préalable écrite du Locateur.

Tous travaux aux Lieux Loués devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la

Paraphes	
Locateur	Locataire

bonne marche des opérations du Marché Bonsecours et ce, selon l'évaluation discrétionnaire du Locateur.

Le Locataire ne pourra, sans le consentement écrit et préalable du Locateur, faire aucun changement, réparation, amélioration, installation ou ajout aux Lieux Loués, soit avant ou pendant la durée du Bail.

Le Locataire devra utiliser des entrepreneurs qualifiés et détenant les licences, accréditations et permis requis, approuvés par le Locateur, lesquels seront coordonnés par le Locateur, aux frais du Locataire, si les travaux proposés visent ou affectent la structure de l'Immeuble ou ses principales composantes, tels les entrées électriques, le système de ventilation, etc.

Si le Locateur doit assumer des frais de gardiennage, de surveillance, de supervision et/ou de coordination de travaux, et/ou des honoraires professionnels, le Locataire devra lui rembourser lesdits frais.

Si des Travaux d'aménagement exigées par le Locataire sont effectuées par le Locateur ou sous son administration, le Locataire devra en défrayer le coût et payer au Locateur un montant additionnel équivalent à quinze pour cent (15%) de ce coût afin d'indemniser le Locateur pour l'administration et la coordination des Travaux d'aménagement. Au surplus, le Locataire paiera le coût de tous plans et devis préparés pour satisfaire aux exigences du Locateur.

Si le Locataire entreprend des Travaux d'aménagement affectant d'une quelconque manière les murs, planchers, plafonds, systèmes ou autres composantes majeures du bâtiment, le Locataire devra, au préalable, soumettre au Locateur des plans et devis décrivant les travaux et obtenir son consentement écrit. Le Locateur se réserve le droit de :

a) refuser de tels travaux ;

b) effectuer lui-même les travaux d'aménagement, au frais du Locataire, selon les directives et l'échéancier du Locateur. Le Locataire devra en défrayer le coût et payer au Locateur un montant additionnel équivalent à quinze pour cent (15%) de ce coût afin d'indemniser le Locateur pour l'administration et la coordination des Travaux d'aménagement ;

c) autoriser les travaux selon les directives mentionnées ci-haut. L'approbation écrite du Locateur ne libère en rien le Locataire de son obligation de s'assurer que les travaux qu'il pourrait exécuter soient conformes aux lois et règlements en vigueur qui s'appliquent.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, selon les heures d'ouverture du Marché Bonsecours, déterminé par le Locateur, pendant la durée du Bail.

7.2 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables.

7.3 **Entretien ménager** : faire l'entretien ménager dans les espaces communs de l'Immeuble.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.4 **Entretien intérieur** : le Locateur devra effectuer, à ses frais, la réparation du système de ventilation, chauffage et climatisation dans les Lieux loués et les espaces communs. De plus, il devra réparer tous les bris dans les espaces communs incluant les grilles de sécurité de la galerie commerciale;

7.5 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :

a) entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les clôtures, et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et

b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.

7.7 **Bris de vitres** : remplacer, au frais de Locataire, en cas de bris, les vitres intérieures (feu, vol, vandalisme ou autre) et remplacer, au frais de Locateur, en cas de bris, les vitres extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).

7.8 **Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température et un taux d'humidité selon les besoins du Locataire.

7.9 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire, aux frais du Locateur.

7.10 **Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base.

7.11 **Salle** : le Locateur s'engage à fournir au Locataire, quatre fois par année, un accès à la salle Ville-Marie, sous réserve de la disponibilité de la salle, pour des rencontres de groupe et des formations. Les chaises et les tables seront fournies par le Locateur, sans aménagement.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement;

8.2 **Usage** : prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement et n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureaux;

8.3 **Entretien intérieur** voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques;

8.4 **Modification au Lieux loués** : n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur;

8.5 **Éclairage** : remplacer, a ses frais, tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube

Paraphes	
Locateur	Locataire

fluorescent défectueux ou grillé autres que les luminaire Métallarc;

8.6 **Responsabilité et assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ;

8.7 **Responsabilité :** tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation;

8.8 **Taxes:** assumer le paiement de toutes les Taxes foncières et taxes d'eau afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

8.9 **Nuisance :** Le Locataire ne devra poser aucun geste de nature à nuire aux droits, aux affaires ou à la réputation du Locateur ou des autres Locataires. Le Locataire devra mettre fin à de tels actes ou activités sur réception d'un avis écrit du Locateur à cet effet.

8.10 **Bruit :** Aucun haut-parleur, télévision, appareil enregistreur, table tournante, radio ou autre appareil similaire ne devra être entendu en dehors des Lieux Loués. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le Locataire devra, sur réception d'un avis écrit du Locateur, éliminer la source ou la cause de tout bruit, odeur ou vibration provenant des Lieux Loués.

8.11 **Odeurs, poussière ou bruits :** Le Locataire garantit qu'aucune odeur nauséabonde, poussière ou bruit excessif ne sera causé par l'exploitation de ses affaires à l'intérieur des Lieux Loués. Le Locataire convient de plus qu'il ne causera ni ne maintiendra quelque nuisance ou perturbation dans les Lieux Loués et/ou l'Immeuble. En conséquence, le Locataire convient que si de tels bruits, poussières, nuisances, odeurs nauséabondes ou autres perturbations se manifestaient, il prendra les dispositions nécessaires pour rectifier la situation à ses frais. Dans l'éventualité où le Locataire ferait défaut d'entreprendre des démarches en ce sens dans les quarante-huit (48) heures de la demande du Locateur à cet effet et de les compléter dans un délai raisonnable, le Locateur pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits :

a) aviser le Locataire qu'il doit cesser toutes ses activités dans les Lieux Loués et le Locataire devra alors cesser ses activités immédiatement et ce, sans possibilité de réclamer quelque dommage que ce soit au Locateur à ce titre;

b) prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires et raisonnables

Paraphes	
Locateur	Locataire

dans les circonstances afin de corriger la situation. Dans ce cas, le Locateur aura alors droit de se faire rembourser par le Locataire, sur demande, tous les coûts encourus.

8.12 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires;

8.13 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

8.14 **Visites** : permettre, pendant les neuf (9) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre dix heures (10h00) et dix-sept heures (17h00);

8.15 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

8.16 **Remise des Lieux Loués** : remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties ;

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

10.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locateur ou de retenir une partie du loyer, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumées par le Locateur en vertu du Bail, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu

Paraphes	
Locateur	Locataire

du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

11.2 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locateur aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire, de mettre fin au Bail.

ARTICLE 12
RÈGLEMENTS D'IMMEUBLE

12.1 **Règlements d'immeuble** : Le Locataire s'engage à respecter les règlements concernant la sécurité et l'opération de l'Immeuble, ainsi que l'entretien et la protection de la bâtisse.

ARTICLE 13
DIVERS

13.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, pandémie, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

13.6 **Vocation et rénovation de l'Immeuble :** Le Locateur pourra, en tout temps, changer la forme et/ou la destination de l'Immeuble, de ses installations, de ses

Paraphes	
Locateur	Locataire

aires communes et de toutes leurs composantes, et y effectuer tout remplacement, réparation, modification ou amélioration qu'il jugera nécessaire ou utile. De plus, le Locateur pourra, en tout temps et à sa seule discrétion, procéder à une rénovation majeure de l'Immeuble ou à un redéveloppement de celui-ci. Dans telle éventualité, le Locateur ne sera en aucun cas responsable pour quelque dommage, inconvénient ou préjudice que ce soit, subi par le Locataire et résultant, directement ou indirectement, des travaux faits dans le cadre de ladite rénovation ou redéveloppement de l'Immeuble. Conséquemment, le Locataire renonce à réclamer au Locateur toute forme de dédommagement que ce soit conformément au présent Bail et/ou à se prévaloir de tout autre recours en vertu de la loi. Néanmoins, le Locateur sera en tout temps responsable des dommages causés par sa propre négligence ou par celle de ses employés, préposés, mandataires, sous-traitants, agents ou commettants.

Le Locateur ne sera être tenu responsable de tout dommage causé au Locataire et/ou à ses dirigeants, officiers, employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant les installations présentes dans l'Immeuble, incluant les aires communes, ni de tout dommage provenant de l'utilisation de ces installations et de ces aires communes.

13.7 **Suspension des services :** Le Locateur aura le droit, sans obligation ni responsabilité envers le Locataire, de suspendre ou modifier tout service qu'il doit fournir en vertu du présent Bail, pour le temps qu'il sera nécessaire ou qu'il jugera raisonnable, par suite d'un sinistre ou d'un accident ou dans le but de faire des réparations, remplacements, modifications ou améliorations ou pour toute autre cause hors de son contrôle. De plus, le Locateur n'encourra aucune responsabilité envers le Locataire par suite de tout défaut de fournir l'un ou l'autre de ces services, pour quelque raison que ce soit, et il n'en résultera aucune réduction de Loyer ni diminution des obligations du Locataire. Cependant, le Locateur devra, dans la mesure du possible, y remédier avec diligence et dans un délai raisonnable. Néanmoins, le Locateur sera en tout temps responsable des dommages causés par sa propre négligence ou par celle de ses employés, préposés, mandataires, sous-traitants, agents ou commettants.

13.8 **Droit d'entrée :** Si le Locateur juge nécessaire de faire traverser les Lieux Loués par certains éléments des systèmes mécanique, électrique, de chauffage et de climatisation ou de plomberie, le Locataire autorise, par les présentes, le Locateur, ses représentants et ses entrepreneurs à exécuter ce travail dans les Lieux Loués, sans indemnisation ou réduction du Loyer du Locataire. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la date à laquelle seront effectués les travaux à moins d'une situation d'urgence.

13.9 **Services additionnels :** Si le Locataire requiert des services additionnels à ceux décrits au présent Bail ou s'il désire obtenir des services en dehors des heures fixées par le Locateur, il devra alors en faire la demande suffisamment à l'avance pour permettre au Locateur de lui fournir de de tels services. Les coûts et les frais encourus par le Locateur pour rendre tels services additionnels seront augmentés de quinze pour cent (15%), aux fins de tenir compte des frais d'administration, et seront payables par le Locataire sur réception d'une facture à cet effet. Le Locateur ne sera toutefois pas tenu de fournir au Locataire de tels services additionnels.

13.10 **Droit préférentiel du Locateur :** Dans l'éventualité où le Locataire sollicite le consentement du Locateur à une cession ou à une sous-location, le Locateur aura alors le choix, en donnant un avis écrit de son intention au Locataire, dans les trente (30) jours de la réception de la demande de ce dernier :

a) de consentir à la cession ou à la sous-location;

b) de résilier le présent Bail à la fin de l'année courante ou à la date effective de la cession ou de la sous-location, auquel cas le Locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

remettra la possession vacante des Lieux Loués au Locateur à la date de résiliation effective;

Dans tous les cas, le Locataire pourra éviter la résiliation du Bail en envoyant au Locateur, dans les trente (30) jours de la réception de la décision du Locateur ou de l'expiration du délai de trente (30) jours en cas d'absence de réponse de celui-ci, un avis écrit du retrait de sa demande de céder ou de sous-louer les Lieux loués.

Si le Locateur permet la cession ou la sous-location du Bail, tout document ou consentement qui l'atteste devra être préparé par le Locateur ou ses avocats et tous les frais légaux y afférents seront à la charge du Locataire. Tout consentement du Locateur est assujetti à la condition que le Locataire fasse signer par tout cessionnaire ou sous-Locataire, sans délai, une convention à laquelle le Locateur sera partie, par laquelle le cessionnaire ou le sous-Locataire acceptera d'être lié par toutes les modalités, conditions et obligations contenues au présent Bail comme s'il avait signé le présent Bail à titre de Locataire.

13.11 **Changement de contrôle du Locataire :** Si le Locataire est une personne morale, ou si le Locateur a consenti à une cession ou à une sous-location de ce Bail en faveur d'une personne morale et si, à quelque moment que ce soit pendant le Terme, tout ou partie des actions de cette personne morale, ou des droits de vote de ses actionnaires, sont transférés par voie de vente, cession, fiducie, par effet de la loi ou autrement, ou si des actions sont émises de telle sorte que ladite compagnie passe en d'autres mains en ce que cinquante-et-un pour cent (51 %) des actions comportant le droit de vote de cette personne morale auront ainsi été transférés à un tiers, un tel changement de contrôle sera interprété comme constituant une cession de Bail. Le Locataire devra dans ce cas, et chaque fois qu'un tel changement de contrôle se produira, en aviser préalablement le Locateur par écrit et le Locateur ne pourra refuser la cession indirecte du Bail en raison d'un tel changement de contrôle sans motif sérieux. Si le Locateur refuse de donner son consentement pour un motif sérieux, il aura le droit de mettre fin au présent Bail en tout temps si le Locataire procède malgré tout à ce changement de contrôle. Il avisera alors par écrit le Locataire de la résiliation de ce Bail, laquelle sera effective quinze (15) jours après la réception de cet avis par le Locataire.

13.12 **Aucune publicité :** Le Locataire ne pourra imprimer, publier, exposer, diffuser, afficher ou autrement offrir en tout ou en partie les Lieux Loués à des fins de cession, transfert ou sous-location et ne devra permettre à aucun courtier ou aucune autre personne de le faire, à moins que le texte complet, le format et le médium n'aient été préalablement approuvés par écrit par le Locateur.

13.13 **Cession par le Locateur :** Si le Locateur loue, cède, ou autrement aliène l'Immeuble ou quelque partie de celui-ci ou encore cède le présent Bail ou tout droit, intérêt ou participation qu'il y détient, et dans la mesure où un tel acheteur ou cessionnaire assume les obligations du Locateur aux termes des présentes, ce dernier sera dès lors, ipso facto, dégagé et libéré de toute responsabilité à l'égard de ces obligations à titre de Locateur sans qu'aucune autre entente ultérieure ne soit nécessaire.

13.14 **Abandon des Lieux Loués :** Le Locataire ne devra, en aucun cas, laisser les Lieux Loués vacants ou les abandonner pendant la durée du présent Bail sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit du Locateur.

13.15 **Faillite et insolvabilité :** Advenant que le Locataire fasse cession de ces biens en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, qu'il fasse une proposition à ses créanciers, qu'il prenne ou tente de tirer quelque avantage d'une loi régissant la faillite et l'insolvabilité, ou qu'un syndic ou séquestre soit nommé pour administrer les biens du Locataire ou une partie de ceux-ci, le présent Bail prendra fin automatiquement à l'avènement de n'importe laquelle des éventualités qui précèdent, sans avis ni délai, et le Locateur aura le droit de recouvrer

Paraphes	
Locateur	Locataire

immédiatement tout arrérage de Loyer Minimum, de Loyer Additionnel, ainsi que six (6) mois à venir de Loyer Minimum et de Loyer Additionnel.

13.16 **Expropriation** : Si les Lieux Loués sont expropriés en totalité ou en partie, le Locateur pourra résilier le Bail moyennant un préavis transmis au Locataire, donné dans les cent vingt (120) jours de la date de réception de l'avis d'expropriation. Le Locateur n'aura aucune obligation envers le Locataire et ne sera tenu responsable de quelque dommage que ce soit subi par le Locataire.

13.17 **Nouvelles serrures** : Le Locataire ne pourra remplacer ou modifier aucune porte ni serrure installée dans les Lieux Loués, à moins qu'il n'ait reçu le consentement préalable et écrit du Locateur et qu'il ne lui ait remis une copie des clefs des nouvelles serrures.

13.18 **Vérification de solvabilité** : Le Locataire, tout sous-Locataire et tout cessionnaire consent et autorise expressément, par la présente, le Locateur à recueillir auprès de toute personne ou entreprise auxquelles le Locateur voudrait s'adresser à cette fin, tout renseignement, y compris tout renseignement personnel, le concernant (le présent consentement valant également comme un consentement à toute personne à laquelle s'adresserait le Locateur à ces fins, à lui divulguer de tels renseignements). La présente autorisation est irrévocable et demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que toute personne ayant accordé le présent consentement aura quelque obligation, de quelque nature que ce soit, envers le Locateur ou possédera quelque intérêt, de quelque nature que ce soit, en lien avec le Locateur et/ou occupera quelque fonction, de quelque nature que ce soit, auprès du Locataire, selon la plus éloignée de ces dates. Ce consentement est consenti aux fins spécifiques de permettre au Locateur d'évaluer la solvabilité du Locataire et/ou, le cas échéant, de tout sous-Locataire ou cessionnaire en cas de défaut ou de retard de paiement de toute somme due en vertu du Bail et de prendre les décisions financières et autres décisions que le Locateur peut devoir prendre, de temps à autre, à l'égard de l'une ou de plusieurs desdites personnes.

ARTICLE 14
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

14.1 **Règlement** : Le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance;

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plan des Lieux loués.

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

Paraphes	
Locateur	Locataire

▶ Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à immeuble.location@montreal.ca

▶ Pour le Locataire :

Conseil des métiers d'arts du Québec
a/s M. Yves Brouillette
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal, Québec, H2Y 1H2
Téléphone : (514) 861-2787, poste 204
Courriel : yves.brouillette@metiersdart.ca

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
COURTIER

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locataire, le tout à la complète exonération du Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 30e jour de novembre 2021

VILLE DE MONTRÉAL
LOCATEUR



par : Me Domenico Zambito, Greffier adjoint

Le 19 OCTOBRE **2021**

LOCATAIRE

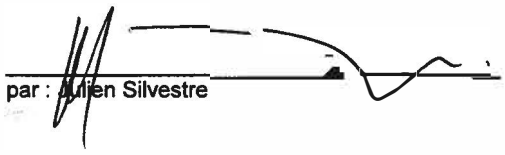

par : Julien Silvestre

Ce bail a été approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le 25e jour de novembre 2021. (Résolution: CE21 1897).

ANNEXE A

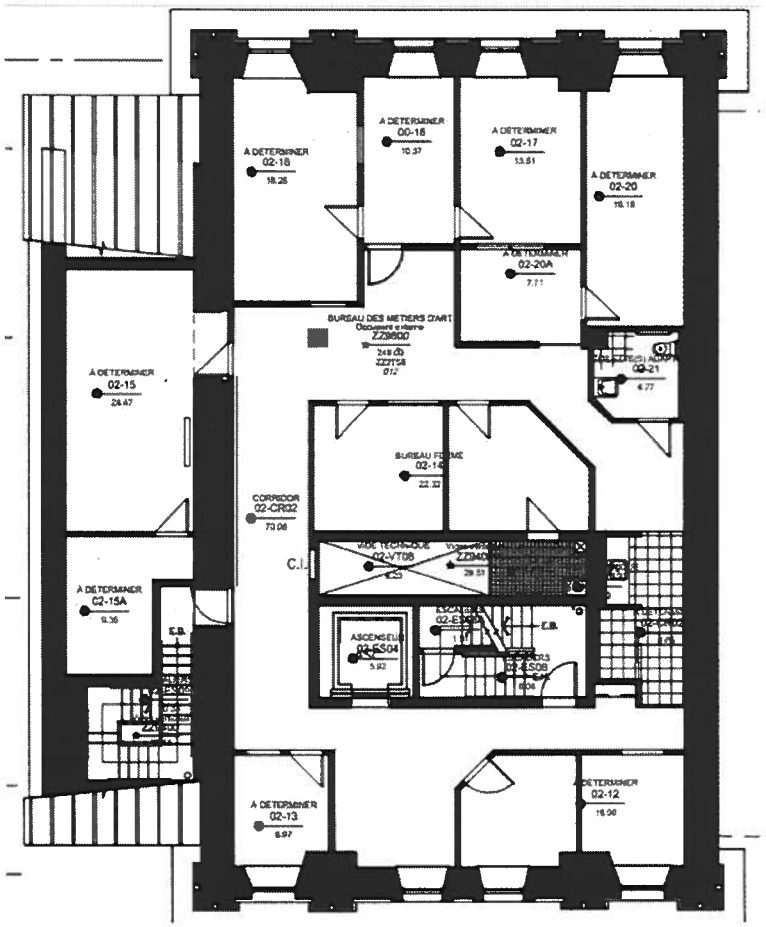

Paraphes	
Locateur	Locataire

CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC RÉUNION TENUE LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 (Julien Silvestre – Mandataire et signataire pour l'ensemble des compagnies).

Lors d'une assemblée des administrateurs du Conseil des métiers d'art du Québec, tenue à Montréal, le 25 octobre 2019, la résolution suivante a été adoptée :

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner M. Julien Silvestre à titre de mandataire. M. Silvestre directeur général agissant comme mandataire, est autorisé à faire et à signer, pour et au nom de toutes les compagnies mentionnées ci-après, tout document, contrat ou convention ainsi que toute modification ou extension ou document, contrat ou convention requis par la Ville de Montréal, la Ville de Québec ou par tout autre organisme.
Liste des compagnies : Conseil des métiers d'art du Québec, Salons des métiers d'art du Québec, Les Boutiques métiers d'art du Québec, Galerie CRÉA – métiers d'art contemporains.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire,

Bénédite Séguin

25 octobre 2019
Date

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du jeudi 25 novembre 2021	Résolution: CE21 1897

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, à des fins de bureaux, le local 400 d'une superficie de 2 461,50 pieds carrés, situé au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2022, moyennant un loyer total de 50 460,75 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1216025016
/cb

Dominique OLLIVIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 novembre 2021

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

EXTRAIT

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCE 02-004

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

ATTENDU que le comité exécutif a le pouvoir de déléguer certains de ses pouvoirs à des fonctionnaires ou à des employés de la ville;

ATTENDU que le 19 décembre 2001, le comité exécutif a adopté un premier règlement de délégation de pouvoirs de ce comité à des fonctionnaires ou à des employés de la ville, lequel règlement est en vigueur depuis le 1er janvier 2002;

ATTENDU que la réorganisation administrative en cours justifie le directeur général de la ville, qui a notamment comme fonction de soumettre au comité exécutif ses recommandations sur tout sujet en vue de la saine administration des deniers publics, à recommander que des ajustements soient apportés en matière de délégation des pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires ou employés de la ville;

ATTENDU qu'il y a lieu que certains pouvoirs du comité exécutif soient, dans un esprit de responsabilisation et d'imputabilité, délégués à des fonctionnaires ou à des employés de la ville et ce, afin d'atteindre une plus grande efficacité administrative et d'offrir un meilleur service aux citoyens;

ATTENDU que des mécanismes de reddition de compte et des encadrements administratifs seront mis en place;

ATTENDU qu'il vaut mieux, pour assurer plus de transparence et une meilleure compréhension du Règlement sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires ou employés de la ville, abroger le premier règlement et en adopter un nouveau;

VU l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

À la séance du 26 juin 2002, le comité exécutif décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :
« charte » : la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-14);
« fonctionnaire » : un fonctionnaire ou employé au sens de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

« fonctionnaire de niveau A », « fonctionnaire de niveau B », « fonctionnaire de niveau C », « fonctionnaire de niveau D » et « fonctionnaire de niveau E » : un fonctionnaire oeuvrant dans une unité administrative de la ville désigné comme tel à l'une ou l'autre des annexes jointes.

2. La délégation de l'exercice d'un pouvoir à un fonctionnaire comporte la délégation de l'exercice de ce pouvoir à son supérieur hiérarchique, au supérieur hiérarchique de ce dernier et ainsi de suite jusqu'au directeur général de la ville.

3. Le directeur général de la ville et un fonctionnaire de niveau A ou B peuvent, dans tous les cas, se réserver l'exercice d'un pouvoir délégué à tout fonctionnaire relevant de leur autorité directe.

4. Un fonctionnaire de niveau A transmet mensuellement au comité exécutif un rapport global sur l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu des articles 20 à 27 ainsi que sur ceux délégués à un fonctionnaire relevant de son autorité en vertu de ces dispositions. Le directeur général transmet un rapport semblable à l'égard de l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu de ces dispositions ou qui sont délégués à un fonctionnaire de niveau B qui ne relève pas de l'autorité directe d'un fonctionnaire de niveau A.

Le directeur des Affaires juridiques transmet mensuellement un rapport semblable sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu des articles 34, 35 et 36.

Dans les autres cas, le comité exécutif peut exiger d'un fonctionnaire à qui un pouvoir est délégué en vertu d'une autre disposition du présent règlement tout rapport qu'il détermine concernant l'exercice de ce pouvoir.

5. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux encadrements administratifs.

6. Un fonctionnaire à qui l'exercice d'un pouvoir est délégué en vertu du présent règlement est autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents découlant de l'exercice de ce pouvoir.

Le greffier est également autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents relevant de la compétence du comité exécutif, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution ont été déléguées à un fonctionnaire en vertu du présent règlement.

CHAPITRE II
RESSOURCES HUMAINES

7. La création, la modification, l'évaluation ou l'abolition d'un emploi est déléguée :

1° au directeur général adjoint du Service des ressources humaines, pour un emploi dont le titulaire est visé au deuxième ou troisième alinéa de l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

4e CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *loi sur les compagnies, Partie 3* (RLRQ, C. C-38), ayant son siège au 390, rue St-Paul Est, suite 400, à Montréal, province de Québec, H2Y 1H2, agissant et représentée par Mariouche Gagné, sa directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **Local 400 - 390 rue St-Paul – Marché Bonsecours**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le 30 novembre 2021, les Parties ont signé un bail, d'une durée initiale d'une (1) année, débutant le 1er janvier 2022, se terminant le 31 décembre 2022 (ci-après nommé le « **Bail Initial** ») ;

ATTENDU QUE le 21 novembre 2022, le bail a été prolongé pour une durée additionnelle d'une année, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 , (ci-après nommé la « **Première Prolongation** ») ;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2023, le bail a été prolongé pour une durée additionnelle d'une (1) année, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, (ci-après nommé la « **Deuxième Prolongation** ») ;

ATTENDU QUE le 19 février 2025, le bail a été prolongé pour une durée additionnelle d'une (1) année, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, (ci-après nommé la « **Troisième Prolongation** ») ;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Prolongation, la Deuxième Prolongation et la Troisième Prolongation, (sont collectivement désignés le « **Bail** ») ;

ATTENDU QUE les Parties désirent prolonger le Bail pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026 au 30 juin 2027 (ci-après nommé la « **Quatrième Prolongation** »), selon les termes et conditions stipulés ci-dessous, et que le Locateur y consent ;

Paraphes	
Locateur	Locataire

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail; et

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente.

ARTICLE 2
DURÉE

Le Bail est prolongé pour une période additionnelle de **DIX-HUIT** (18) mois, commençant le 1er janvier 2026 et se terminant le 30 juin 2027.

ARTICLE 3
RÉSILIATION

Nonobstant la durée prévue au présent Bail, chacune des Parties peut y mettre fin en tout temps pendant la durée des présentes, en donnant à l'autre Partie un préavis écrit d'au moins trois (3) mois.

Toutes autres dispositions relatives à la résiliation prévues au Bail ou à ses prolongations sont supprimées et réputées nulles et non avenues.

ARTICLE 4
LOYER

Pour la période du premier (1er) janvier deux mille vingt-six (2026) au trente (30) juin deux mille vingt-sept (2027), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant total de quatre-vingt-six mille dix dollars (86 010 $), payable en dix-huit (18) versements mensuels, égaux et consécutifs de quatre mille sept cent soixante-dix-huit dollars et trente-trois cents (4 778,33 $) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, payables d'avance, au début de chaque mois, à compter du 1er janvier 2026.

ARTICLE 5
AUTRES CONDITIONS

Le Locataire reconnaît et accepte que la capacité maximale journalière des lieux loués est fixée à quinze (15) personnes. Le Locataire s'engage à respecter cette limite en tout temps et à veiller à ce qu'aucune activité ne contrevienne à cette restriction.

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et ils acceptent de recevoir leur copie de la convention signée électroniquement.

Le _____

LOCATEUR
VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Domenico Zambito

Le 26 novembre 2025_____

LOCATAIRE
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC,



_____
par :Mariouche Gagné – Directrice Générale

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255323019

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver la 4e convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 2026, le local 400 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d'une superficie d'environ 2 461,50 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 $, excluant les taxes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1255323019 Conseil des métiers d'art du Québec.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1255323019

Objet :	Approuver la 4e convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à d'art du Québec, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1er janvier 202 4e étage de l'immeuble sis au 390, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, d' 2 461,50 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 86 010 $, excluant les tax

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026	2027
Loyer mensuel	4,778.33 $	4,778.33 $
Tarif	- $	- $
Loyer annuel	57,340.00 $	76,453.34 $
Dépôt	- $	

Loyer pour la période du:	**1/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 6/30/2027**	**Total**
Loyer	57,340.00 $	28,670.00 $	86,010.00 $
Incluant taxes	65,926.67 $	32,963.33 $	98,890.00 $
Net taxes	**60,199.83 $**	**30,099.92 $**	90,299.75 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1258518001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 163 300 $, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets pour des activités hivernales extérieures (Stratégie hivernale) dans le budget Réflexe de la Stratégie centre-ville / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 163 300 $, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJET	MONTANT
Festival Igloo	Bonification Igloofête 2026	104 000 $
LNI	Les matchs préparatoires	48 000 $
Kin-Ball Montréal	Kin-Ball au coeur de l'hiver	11 300 $

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-24 09:20

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258518001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 163 300 $, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets pour des activités hivernales extérieures (Stratégie hivernale) dans le budget Réflexe de la Stratégie centre-ville / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le déploiement d'une Stratégie hivernale d'animation et d'attraction urbaine est l'un des neuf projets de la Stratégie centre-ville qui vise à renforcer la résilience et la relance durable du centre-ville jusqu'à l'horizon
2030.

Sa mise en œuvre est assurée par le Service de la culture, en collaboration avec le Service du développement économique et de l'arrondissement de Ville-Marie. Elle se décline en trois grands volets :
1. Ambiance : Créer une atmosphère chaleureuse et une expérience hivernale distinctive et continue au centre-ville.
2. Programmation : Proposer une diversité d'activités qui se démarquent et qui répondent aux besoins selon les différents moments de la saison.
3. Communications : Positionner le centre-ville comme une destination hivernale incontournable.

Dans le cadre du volet programmation, un appel à projets (première édition) pour des activités hivernales extérieures gratuites a été lancé en août 2025 et s'est terminé le 14 octobre 2025. Couvrant la période de janvier à mars 2026, qui accueille moins d'événements, l'appel répond à la volonté d'assurer une continuité et une diversité de l'offre tout au long de la saison.

Objectifs généraux de l'appel

À travers cet appel à projets, la Ville souhaite :

- Animer le centre-ville élargi avec des activités extérieures qui se démarquent par leur originalité, leur créativité ou leur capacité à enrichir l'expérience hivernale urbaine, conviviales et accessibles, qui incitent le public à fréquenter les espaces publics malgré l'hiver ;
- Mettre en valeur la diversité et la créativité locales avec des propositions culturelles, artistiques, sportives ou de loisirs ;
- Rejoindre une pluralité de publics, incluant les familles, les jeunes, les personnes

aînées, les communautés ethnoculturelles et autochtones ;
- Renforcer l'attractivité du centre-ville auprès des Montréalaises et Montréalais et des excursionnistes et touristes, en positionnant Montréal comme une métropole nordique innovante et accueillante ;
- Améliorer les milieux de vie de la population résidente et la qualité de vie en général des Montréalaises et Montréalais.

Ce sommaire décisionnel porte sur les demandes de contributions financières déposées dans le cadre de cet appel à projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0495 – 28 août 2025 : Approuver la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec / Approuver le projet de convention de subvention de 200 000 000 $ entre le MEIE et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 200 000 000 $ pour la mise en œuvre du Plan économique 2030 de la Ville.
CM25 0978 - 25 août 2025 : Accorder un soutien financier totalisant 655 000 $ et un soutien technique estimé à 360 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, à quatre organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet.

CM25 0155 - 17 février 2025 : Accorder un soutien financier totalisant 2 625 000 $ et un soutien technique estimé à 2 218 952 $ au Festival Igloo et au Festival Montréal en Lumière pour 2025-2026-2027 dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Accorder un soutien additionnel totalisant 850 000 $ au Festival TransAmérique et à la Fondation Québec Cinéma / Approuver les projets de convention à cet effet

CE25 1164 - 2 juillet 2025 : Accorder un soutien financier totalisant 218 800 $ aux organismes ci-après désignés dans le cadre de l'appel à projets « Propulser le Quartier latin, vitrine de notre francophonie » du Service de la culture /Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 68 322 $ de compétence locale au Service du développement économique / Approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

CG24 0142 - 21 mars 2024 - Approuver deux avenants à la convention de subvention des phases I et II qui permettent l'extension de la durée de deux conventions établies entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG23 0112) jusqu'au 31 mars 2025 sans modifier les montants des contributions financières prévues

DESCRIPTION

L'analyse des six projets déposés a été effectué par un comité de sélection composé de représentant(e)s de l'arrondissement de Ville-Marie, du Service de la culture et de Tourisme Montréal (en tant que représentant(e) du comité de suivi de la stratégie hivernale).
Les principaux critères d'évaluation étaient :
1) Qualités générales du projet
2) Promotion et publics cibles
3) Impact du projet et partenariats
4) Expertise
5) Équilibre financier

Les trois projets recommandés sont les suivants :

1. Bonification Igloofête 2026
Organisme : Festival Igloo
Dates : Du 17 janvier au 7 février 2026
Résumé : Igloofête, événement familial gratuit d'Igloofest, enrichit son offre en 2026 avec deux nouveautés : une quête interactive sur le yéti conçue avec Charlie Tango et un terrain de jeu immersif développé avec Moment Factory. Ces innovations ludiques et technologiques renforcent l'expérience.

2. Les matchs préparatoires de la LNI
Organisme : LNI
Dates : 17, 24 et 31 janvier 2026
Résumé : Série de six matchs d'improvisation jouée en extérieur dans le Quartier des spectacles. Quatre joueurs s'affrontent dans une partie de théâtre improvisé calquant les règles du hockey. Un arbitre encadre la rencontre, un musicien rythme la représentation et un animateur crée le lien avec les spectateurs. Reste au public à déterminer les gagnants en votant pour leurs improvisations préférées.

3. Kin-Ball au cœur de l'hiver : une identité montréalaise unique en Amérique du Nord
Organisme : Kin-Ball Montréal
Dates : en cours de confirmation avec l'arrondissement de Ville-Marie.
Résumé :Dix séances d'initiation au Kin-Ball extérieur en hiver, sport québécois spectaculaire, dans un parc.

Le soutien financier offert se réparti comme suit;

ORGANISME	PROJET	MONTANT	% contribution budget global
Festival Igloo	Bonification Igloofête 2026	104 000 $	74
LNI	Les matchs préparatoires de la LNI	48 000 $	80
Kin-Ball Montréal	Kin-Ball au coeur de l'hiver	11 300 $	80

JUSTIFICATION

Ces projets contribueront à la mise en oeuvre de la Priorité 1 - Mettre en valeur l'identité de nos quartiers / Déployer une stratégie hivernale d'animation et d'attraction urbaine de la Stratégie Centre-Ville de la Ville de Montréal 2024-2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 163 300 $.
Les crédits requis proviennent du Budget du Service du développement économique de l'entente *MEIE 2025-2029 / Réflexe
Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années aux organismes de ce dossier par la Ville (SDÉ) pour le même ou pour différents types de projet ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé

	2025	2026	

Organisme	Projet	Soutien déjà accordé			Soutien recommandé	1 er versement	2e versement	Soutien en % Ville
		An - 3	An - 2	An - 1				
Festival Igloo	Bonification Igloofête 2026	35 600 $	33 900 $	199 800 $	104 000 $	83 200 $	20 800 $	74
LNI	Les matchs préparatoires de la LNI	50 760 $	81 892 $	85 138 $	48 000 $	38 400 $	9 600 $	80
Kin-Ball Montréal	Kin-Ball au coeur de l'hiver	0	0	0	11 300 $	9 040 $	2 260 $	80

La dépense est assumé à 100% par la ville centrale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce financement est essentiel pour maintenir une animation urbaine hivernale de qualité au profit des Montréalaises et des Montréalais ainsi qu'aux touristes, et favoriser le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déploiement des activités et événements entre janvier et mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane DUPUPET, Service du développement économique
Mariana PEREZ-LEVESQUE, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Joelle CORNEAU
Conseillère en planification

Tél : 514-294-4789
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258518001
Unité administrative responsable : Service de la culture
Projet : résultats appel à projets stratégie hivernale

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.
17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Développement d'une nouvelle collaboration l'arrondissement de Ville-Marie, la ville centre et les partenaires du milieu (SDC, PQDS, universités), et les bailleurs de fonds (Tourisme Montréal, MAMH) autour de la stratégie hivernale pour le centre-ville.

Bonification de l'offre d'activités hivernales au centre-ville.

Contribution à la notoriété de Montréal comme destination hivernale.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN TECHNIQUE ÉVÉNEMENT PUBLIC

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL IGLOO**, personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est 500 Ste-Catherine E, Montréal, QC, H2L 2C6, agissant et représentée par Nicolas Cournoyer, vice-président affaires publiques et responsabilité sociétale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 804212850
Numéro d'inscription TVQ : 1213687031

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville via l'appel à projets pour des activités hivernales - afin de tenir à Montréal, les samedis du 17 janvier au 7 février, Igloofête (ci-après « l'**Événement** »), tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une contribution financière devant être affectés exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de l'Événement;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de la Reddition de comptes;
« **Événement** » :	désigne l'événement de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

« **Responsable** » :	désigne Marie-Joëlle Corneau, conseillère en planification au Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;
« **Site** » :	désigne les rues, les parcs et autres espaces utilisés pour la réalisation de l'Événement par l'Organisme sur le territoire de la Ville et approuvés par les autorités compétentes;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et du soutien technique fourni par la Ville à l'Organisme pour la réalisation de l'Événement.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière et du soutien technique fournis par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation de l'Événement**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées, conformément à la présente convention et à ses Annexes;

4.1.3 assumer toute l'organisation et tous les coûts du programme des activités reliées à l'Événement, incluant tout dépassement de coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière et au soutien technique prévus à l'article 5 de la présente convention;

4.1.4 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement, celui-ci pouvant être modifié par la Ville;

4.1.5 mettre en place les installations et les aménagements, approuvés par le Responsable, en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (NA) jours suivant la fin de l'Événement;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

4.1.6 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

4.1.7 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que le montant de ces dommages a été établi par la Ville;

4.1.8 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagements requis (NA) mois avant la présentation de l'Événement;

4.1.9 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges comme le stationnement réservé sur rue pour résident, l'accès à leur résidence, des feuillets informatifs aux passants;

4.1.10 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publics concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

4.1.11 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

4.1.12 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

4.1.13 permettre, et par les présentes, il permet, à la Ville de collecter et d'utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement de sa demande de contribution financière, ainsi qu'à discuter et à dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toute personne ou entité, incluant toute entité gouvernementale et tout participant financier confirmé ou envisagé, à laquelle la Ville juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et traitement de ladite demande de contribution financière. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et à dévoiler à la Ville tout renseignement se rapportant à l'Organisme et à sa demande de contribution financière. À ces fins, l'Organisme s'engage à obtenir les autorisations nécessaires de toute personne, entité, incluant toute entité gouvernementale et de tout participant financier confirmé ou envisagé;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant l'Événement et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'aux ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable, le cas échéant;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, dont le Site, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant l'Événement et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente 90 jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité de l'Événement distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation de l'Événement;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de dollars cent-quatre mille 104 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

5.1 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de quatre-vingt-trois mille deux cents dollars (83 200 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de vingt mille huit cents dollars (28 800 $) dans les 30 jours de la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.5 **Site**

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des obligations inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

5.5.1 sous réserve du sous-paragraphe 5.5.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents. Le Site déterminé aux fins de la présente convention peut être modifié par la Ville;

5.5.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, il est toutefois entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

5.5.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

5.5.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de de cinq millions de dollars (5 000 000 $) de dollars pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans l'Événement. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 10 mars 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre de l'Événement en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans l'Événement. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation de l'Événement, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 500 Ste-Catherine E, Montréal, QC, H2L 2C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse mentionnée à sa comparution, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 24.00 e jour de novembre 20 25.00

Festival Igloo

Signé par :
Nicolas Cournoyer
0F9456A3141C445...

Par : _____
Nicolas Cournoyer, vice-président affaires publiques et responsabilité sociétale

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).



Audrey Tharan

audrey@multicolore.ca
Référence : 83f5e30cf0
Candidature N° : 18
Langue : Français

Etape: Le projet

1-

Pour consulter l'appel à projets : Service de la culture de la Ville de Montréal | APPEL À PROJETS - Activités hivernales extérieures au centre-ville de Montréal

2- Titre du projet *

Bonification Igloofête 2026

Dernière modification: 10/10/2025 - 16:05:30 Par: Audrey Tharan

3- Année de déploiement du projet *

Date limite pour le dépôt d'un projet se déployant: en 2026 : 14 octobre 2025 à midi | en 2027 : 15 mars 2026 à midi

2026

Dernière modification: 10/10/2025 - 16:05:31 Par: Audrey Tharan

4- Quel est le domaine principal de votre projet? *

Culture

Dernière modification: 10/10/2025 - 16:05:33 Par: Audrey Tharan

5- Résumé du projet *

Igloofête, événement familial gratuit d'Igloofest, enrichit son offre en 2026 avec deux nouveautés : une quête interactive sur le yéti conçue avec Charlie Tango et un terrain de jeu immersif développé avec Moment Factory. Ces innovations ludiques et technologiques renforcent l'expérience inclusive, interactive et festive, alignée avec les objectifs d'innovation et de créativité de Montréal.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:31:25 Par: Audrey Tharan

6- Indiquez le montant demandé *

Taxes incluses, maximum de 80% du budget total du projet - Montant max. 150 000 k$

104000

Dernière modification: 14/10/2025 - 15:07:52 Par: Audrey Tharan

7- Budget global du projet *

130000

Dernière modification: 14/10/2025 - 15:07:54 Par: Audrey Tharan

8- Votre projet s'inscrit dans quelle(s) orientation(s) de Montréal 2030 ? *

Stimuler l'innovation et la créativité

Dernière modification: 10/10/2025 - 16:05:38 Par: Audrey Tharan

9-

Pour consulter le plan stratégique intitulé Montréal 2030.

10- Présentation détaillée du projet incluant la démonstration des liens avec les objectifs *

Igloofête est une série d'événements gratuits et festifs présentés les samedis après-midi dans le cadre du festival Igloofest, au Vieux-Port de Montréal. Conçue comme une porte d'entrée accessible et ludique à l'univers d'Igloofest, cette initiative permet à un public intergénérationnel de découvrir l'ambiance unique du festival dans un contexte familial et accueillant. Igloofête propose des installations ludiques (glissade géante, jeux d'adresse, Connect 4 géant, Tik Tak Dunk, jeux de hockey, zone détente extérieure, studio photo), des ateliers créatifs pour enfants, ainsi que des performances de DJs locaux proposant une musique électronique plus accessible, comme la house, adaptée aux publics moins familiers avec ce genre musical.

Une offre gourmande complète l'expérience : camions de rue, bars à chocolat chaud, café et cocktails, ainsi que foyers extérieurs pour faire griller des guimauves offertes par notre partenaire Vidéotron. Fréquentée par environ 10 000 visiteurs chaque année, Igloofête souhaite enrichir et renouveler son expérience dès 2026 pour stimuler l'intérêt et la curiosité, attirer de nouveaux publics et accentuer l'impact culturel et récréatif du festival auprès des familles.

Dans cette optique, deux projets majeurs seront déployés :
• Une quête interactive en collaboration avec Charlie Tango, conçue sur mesure autour du personnage emblématique du yéti d'Igloofest. Inspirée de leur projet réalisé au Jardin botanique de Montréal (https://charlietangogames.com/en/realisations/a-quest-to-go-at-the-montreal-botanical-garden/), cette activité immersive combinera jeu d'exploration, énigmes, narration et interactions physiques avec le site du festival. Munis de leur téléphone, les participant·e·s suivront un parcours à travers différentes zones du site, où ils devront résoudre des défis en lien avec l'univers du yéti. Le tout vise à encourager la participation autonome des enfants et des familles, tout en créant un lien ludique avec les installations existantes.
• Un terrain de jeu interactif de 24 x 20 pieds développé avec Moment Factory, s'inspirant de leur série Augmented Games (https://momentfactory.com/collections/augmented-games-events). Cet espace immersif, intégré au site extérieur, combinera projections lumineuses, capteurs de mouvement et ambiance sonore pour créer des mini-jeux dynamiques et collectifs. En bougeant, sautant ou interagissant avec le sol, les participant·e·s déclencheront des animations et des effets visuels, transformant la neige et la glace en véritable terrain d'expérimentation sensorielle. Ce module spectaculaire est conçu pour s'adapter aux conditions hivernales et de jour, encourager le jeu actif en extérieur, et séduire autant les enfants que les adultes.

Ces bonifications permettent à Igloofest de franchir un nouveau cap dans sa proposition familiale et participative. En introduisant des technologies immersives de pointe et des contenus narratifs interactifs, elles élargissent la portée du projet et renforcent sa capacité à se distinguer dans l'offre hivernale montréalaise.

Ce projet répond pleinement aux critères de l'appel à projets en proposant une activité gratuite, extérieure, inclusive, intergénérationnelle et ancrée dans le centre-ville. Il contribue à l'animation hivernale du Vieux-Port et encourage la redécouverte de ce secteur emblématique en saison froide. Par son recours à des partenariats créatifs avec des entreprises québécoises reconnues, son utilisation de technologies immersives, la valorisation des talents locaux (musiciens, artistes visuels, concepteurs

de jeux) et le développement d'expériences culturelles participatives, il s'inscrit directement dans l'orientation Stimuler l'innovation et la créativité du plan stratégique Montréal 2030. Le projet touche divers publics – familles, jeunes enfants, novices des festivals d'hiver – tout en renforçant l'image de Montréal comme ville créative, innovante et festive en hiver.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:32:55 Par: Audrey Tharan

---

11- Quel est l'impact envisagé ? *

Public cible, nombre de personnes touchées, partenariats, impact et effet de levier potentiel

Le projet vise un public intergénérationnel, en particulier les familles, les enfants et les adultes non-initiés à l'univers des festivals électroniques, souvent exclus des activités en soirée d'Igloofest (18 ans et +). Avec la bonification, l'objectif est de dépasser la barre des 12 000 participant·e·s sur quatre samedis, en consolidant la fréquentation et en attirant de nouveaux publics grâce à une offre plus immersive, interactive et originale.

Les partenariats stratégiques avec Charlie Tango et Moment Factory, deux leaders québécois reconnus pour leur expertise en expériences interactives, permettent de rehausser considérablement la qualité et la visibilité du projet. Ce croisement entre culture numérique, ludification, jeu collectif et narration permet d'atteindre des publics variés, tout en positionnant Montréal comme une ville innovante et créative même en hiver.

L'impact attendu inclut :
• Une augmentation de la fréquentation et de la rétention du public familial.
• Une meilleure appropriation du centre-ville en hiver.
• Une valorisation concrète des talents locaux (DJs, artistes visuels, designers, techniciens).
• Un effet de levier médiatique et touristique, en renforçant l'image d'Igloofest comme un événement hivernal emblématique, accessible et avant-gardiste.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:03 Par: Audrey Tharan

---

12- Y-a-t-il des partenaires déjà confirmés ? *

Non

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:05 Par: Audrey Tharan

---

13- Quels sont ces partenaires? Quelles seront leurs responsabilités ? *

Les partenariats locaux envisagés, actuellement en discussion et en phase d'évaluation budgétaire, incluent deux acteurs majeurs du secteur créatif montréalais : Charlie Tango, qui serait responsable de la conception, du développement et de l'implantation de la quête interactive sur le site d'Igloofête, et Moment Factory, qui prendrait en charge la création, la fabrication et l'opération technique du terrain de jeu interactif inspiré de leur série Augmented Games. Ces collaborations visent à intégrer des technologies immersives et narratives adaptées au plein air hivernal. En parallèle, une dizaine d'artistes locaux — principalement des DJs de la scène électronique montréalaise — seront programmés pour animer les après-midis d'Igloofête, contribuant à la mise en valeur des talents d'ici. D'autres partenaires sont également à l'étude pour l'animation, la médiation et le soutien logistique sur le site.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:16 Par: Audrey Tharan

---

14- Lieu(x) envisagé(s) du projet pour le déploiement du projet ? *

Les choix finaux seront faits en collaboration avec la Ville de Montréal en fonction du calendrier d'occupation et de la règlementation

Quai Jacques-Cartier, Vieux-Port de Montréal

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:23 Par: Audrey Tharan

---

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

15- Date(s) envisagée(s) du projet *

Précisez les dates de début et de fin du projet ainsi que les dates de montage et de démontage, s'il y a lieu. Les choix finaux seront faits en collaboration avec la Ville en fonction du calendrier d'occupation.

Du 17 janvier au 7 février 2026

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:27 Par: Audrey Tharan

16- Stratégies de communication pour promouvoir le projet et rejoindre les publics *

Pour assurer la promotion du projet bonifié d'Igloofête et rejoindre efficacement ses publics cibles, une stratégie de communication à la fois intégrée, ciblée et cohérente avec l'identité d'Igloofest sera déployée. Igloofête, bien qu'inscrit dans la programmation globale du festival, dispose déjà d'une image de marque distincte, ce qui permet de mettre en œuvre des actions spécifiques adaptées à son positionnement familial et intergénérationnel. Le projet sera ainsi pleinement intégré à la campagne de promotion générale d'Igloofest, mais bénéficiera en parallèle d'une mise en valeur ciblée, tant au niveau des contenus que des canaux utilisés.
La promotion numérique constitue l'axe central de cette stratégie. Les réseaux sociaux d'Igloofest, forts de plusieurs dizaines de milliers d'abonnés, seront mobilisés dès l'automne, avec des publications régulières et intégrées, mettant en avant les nouveautés de l'édition 2026, dont les deux projets immersifs portés par Charlie Tango et Moment Factory. Une attention particulière sera portée à la création de contenus visuels et vidéos engageants, axés sur l'expérience à vivre en famille : images de l'univers du yéti, démonstrations du terrain de jeu interactif, témoignages d'enfants et de parents, etc. Une section dédiée à Igloofête sera aussi intégrée au site Web d'Igloofest, avec une identité visuelle propre (logo, charte graphique et éditoriale), facilitant la navigation et la compréhension de l'offre par le public visé.
La base de données d'Igloofest, forte de dizaines de milliers de contacts, sera utilisée pour diffuser des infolettres ciblées. Une segmentation « famille » sera activée pour adresser des contenus pertinents aux parents et aux amateurs d'activités culturelles hivernales gratuites, avec un accent sur les éléments participatifs, inclusifs et technologiques du projet.
Parallèlement, une offensive médias ciblée sur le segment familial sera déployée. Elle inclura des partenariats médias avec des plateformes du groupe Québecor, particulièrement efficaces pour rejoindre les familles québécoises : Salut Bonjour, Coup de Pouce, 7 Jours, TVA Nouvelles, ainsi que leurs déclinaisons numériques. Ces médias permettront de raconter le projet sous un angle accessible et engageant, en misant sur le récit d'une activité originale, hivernale, gratuite et conviviale à vivre au cœur du centre-ville. Des entrevues avec les partenaires créatifs, des reportages en direct sur le site, ou des suggestions dans des segments « quoi faire en famille cet hiver » permettront d'amplifier la portée.
Un communiqué de presse spécifique sera diffusé auprès des médias culturels, touristiques et familiaux, accompagné d'une trousse de presse illustrée. Le projet sera aussi intégré dans la couverture globale du festival, notamment dans les rappels diffusés au retour des Fêtes, période clé pour la planification des sorties hivernales en famille.
En misant sur une approche à la fois numérique, médiatique et partenariale, cette stratégie vise à élargir la notoriété d'Igloofête, accroître sa fréquentation, et consolider son statut d'activité familiale hivernale incontournable.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:37 Par: Audrey Tharan

17- Enumérez les grandes étapes du projet et leurs dates *

• Décembre 2025 :
o Conception de la quête interactive (scénario, énigmes, intégration au site) – Charlie Tango ;
o Design du terrain de jeu immersif et développement des mini-jeux – Moment Factory ;
o Coordination des volets existants d'Igloofête (activités, ateliers, zones gourmandes) ;
o Planification logistique avec le Vieux-Port et les partenaires techniques ;
o Validation du plan de site pour l'intégration des modules interactifs et des jeux ;
o Planification média (Web, radio, etc.) et diffusion des outils de communication promotionnelle ;
• Début janvier 2026 :
o Lancement de la programmation d'Igloofête ;
o Communication intensive et multicanal : réseaux sociaux, infolettres, site Web, relations publiques et presse ;
o Montage du site du 2 au 15 janvier ;
o Formation du personnel sur site, les 12 et 13 janvier.

ÉVÉNEMENTS IGLOOFÊTE :
o Samedi 17 janvier 2026 de 14h à 18h

o Samedi 24 janvier de 14h à 18h
o Samedi 31 janvier de 14h à 18h
o Samedi 7 février de 14h à 18h

• Février – mars 2026 :
o Démontage du site début février ;
o Production d'un bilan sommaire à destination des partenaires ;
o Compilation des résultats dans différents secteurs (revue de presse, marketing, sondages officiels et maison) ;
o Rédaction d'un rapport complet des activités.

Dernière modification: 14/10/2025 - 14:29:36 Par: Audrey Tharan

---

18- Expériences antérieures démontrant votre capacité à réaliser ce projet *

Vous pouvez compléter en ajoutant des liens Internet

Les années d'expérience d'Igloofest ont permis de développer une grande expertise en exploitation et en opérations en saison hivernale, notamment en ce qui à trait :
- À la gestion de billetterie ;
- À l'efficacité logistique et de production d'événements (publics et privés, intérieurs et extérieurs, courts ou longs) ;
- Au service et à l'expérience client (largement reconnu comme de haute qualité par nos clientèles elles-mêmes) ;
- À la gestion de foule, à la conception et à la construction de scénographies de haut calibre.

L'expertise de production scénique et artistique fait partie intégrante de l'ADN du festival et impressionne les experts événementiels d'ici et d'ailleurs. Le festival est une magnifique vitrine du savoir-faire et de l'esprit montréalais, et contribue largement au positionnement de Montréal comme ville de festivals.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:33:48 Par: Audrey Tharan

---

19- Porteurs du projet *

Noms, fonctions, responsabilités de chaque personne impliquée

Igloofest est soutenu par le groupe Multicolore et bénéficie de l'expertise de son équipe de direction :
- Pascal Lefebvre, cofondateur et président de Multicolore, est une figure marquante de la scène culturelle montréalaise. Il a dirigé la Nuit Blanche et la programmation du Quartier des spectacles. Stratège de croissance, il crée des opportunités pour les marques du groupe.
- Nicolas Cournoyer, cofondateur et vice-président aux affaires publiques, a travaillé pour le Festival international de jazz de Montréal et les Francos. Cofondateur de Piknic Électronik et d'Igloofest, il mise sur la collaboration et la durabilité. Il gère les relations institutionnelles et préside Événements Attractions Québec.
- Delphine Poux, vice-présidente marketing et développement, apporte son expérience acquise chez VICE Canada. Elle pilote la stratégie de marque, développe les partenariats et positionne les projets Multicolore comme des références culturelles innovantes et rassembleuses.
- Jean-Philippe La Couture, producteur exécutif de la division Événements, possède plus de 25 ans d'expérience dans l'événementiel. Ancien VP production du Cirque Éloize, il a produit plus de 2 500 événements à l'échelle mondiale.
- Stéphanie Cléroux, directrice des services de production, optimise la gestion multi-projets et les synergies entre les événements. Elle veille à l'alignement des objectifs avec les contraintes techniques et opérationnelles, favorisant ainsi l'innovation et l'efficacité.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:39:31 Par: Audrey Tharan

---

20- Mesures écoresponsables mises en place dans le cadre de ce projet *

Conscient de son impact environnemental, Igloofest s'engage à réduire son empreinte écologique à travers des actions concrètes : gestion des matières résiduelles avec des partenaires spécialisés (Vision Environnement, Les Valoristes, Enuf, Cupko), élimination des plastiques à usage unique, optimisation des concessions alimentaires, aménagement responsable (matériaux

réutilisables, éclairage LED), compensation carbone (Arbre-Évolution), soutien à la Fondation CHU Sainte-Justine, écofinancement via dons verts, station de tri éducative, et mise en œuvre d'un nouveau plan d'action durable 2025-2027.

Dernière modification: 10/10/2025 - 20:40:11 Par: Audrey Tharan

21- **Si le projet est retenu, vous serez tenu(e) d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des autorisations municipales et permis d'occupation du domaine public requis, s'il y a lieu.**

22- **Téléversez les documents suivants :**

23- **Budget détaillé du projet (obligatoire) ***

Veuillez utiliser le modèle fourni. Prenez soin de vérifier toutes les formules avant de joindre le document et assurez-vous de compléter les deux feuilles (revenus et dépenses).

igloofete26-grille-budgetaire-appel-hiver-ville-de-montreal.xls
Dernière modification: 14/10/2025 - 15:13:36 Par: Audrey Tharan

24- grille-budgetaire-appel-hiver-2026-2027.xlsx

25- **Lettre(s) d'engagement des partenaires ou collaborateurs, s'il y a lieu (facultatif). Les lettres doivent préciser la nature et la valeur de la contribution au projet (un seul document PDF).**

Question non répondue

26- **Un document avec des éléments visuels présentant votre projet (facultatif)**

Question non répondue

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que Festival Igloo (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au « **Projet** ».

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

- les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

Docusign Envelope ID: 5A6EC836-13F4-420D-A8C3-1E3AE5F7A43F

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme qui bénéficie d'une aide financière s'engage à :

- Fournir, sur demande, un budget révisé en cours d'année avant la tenue de l'Événement;
- Informer le Responsable des changements apportés à l'Événement pendant sa réalisation et des avancées et défis rencontrés selon les indicateurs et objectifs;
- Fournir, sur demande, une étude d'achalandage de l'Événement.

La Reddition de comptes devra inclure les éléments suivants :

- Grille budgétaire détaillée selon le gabarit fourni;
- Présentation des résultats selon la grille ci-dessous en faisant des liens avec les objectifs de l'appel à projets – activités hivernales;
    - Nombres d'activités offertes au public (en chiffres)
    - Résultats obtenus en termes d'achalandage
    - Satisfaction du public (sondage)
- Programmation et activités offertes;
- Plan de communication ;
- Partenariats : partenaires et leur contribution;
- Toute autre retombée jugée bénéfique par l'Organisme;
- Grille d'autoévaluation Équité, diversité et inclusion (fournie par la Ville);
- Grille d'autoévaluation en écoresponsabilité (fournie par la Ville);
- Deux (2) photos libres de droit.

Objectifs	Actions	Livrables	Indicateurs de suivi	Cibles
	….	…	….	….

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENT PUBLIC

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Kin-Ball Montréal,** personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale 3-5709 av. de Darlington Montréal (Québec) H3S 2H6 Canada, agissant et représentée par Daniel Roy-Lamontagne, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : NA
Numéro d'inscription TVQ : NA
Numéro de fournisseur : 138448

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville à travers l'appel à projets – activités hivernales extérieures au centre-ville - afin de tenir à Montréal entre janvier et mars 2026, dix séances d'initiation au Kin-Ball dans un parc (ci-après « l'**Événement** »), tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une contribution financière devant être affectés exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de l'Événement;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de la Reddition de comptes;
« **Annexe 4** » :	désigne les règles d'occupation du domaine public.
« **Événement** » :	désigne l'événement de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement;

« **Responsable** » :	Marie-Joëlle Corneau, conseillère en planification,direction du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;
« **Site** » :	désigne les rues, les parcs et autres espaces utilisés pour la réalisation de l'Événement par l'Organisme sur le territoire de la Ville et approuvés par les autorités compétentes;
« **Unité administrative** » :	Le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et du soutien technique fourni par la Ville à l'Organisme pour la réalisation de l'Événement.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière et du soutien technique fournis par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation de l'Événement**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées, conformément à la présente convention et à ses Annexes;

4.1.3 assumer toute l'organisation et tous les coûts du programme des activités reliées à l'Événement, incluant tout dépassement de coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière et au soutien technique prévus à l'article 5 de la présente convention;

4.1.4 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement, celui-ci pouvant être modifié par la Ville;

4.1.5 mettre en place les installations et les aménagements, approuvés par le Responsable, en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les 5 jours suivant la fin de l'Événement;

4.1.6 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

4.1.7 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que le montant de ces dommages a été établi par la Ville;

4.1.8 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagements requis 3 mois avant la présentation de l'Événement;

4.1.9 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges comme le stationnement réservé sur rue pour résident, l'accès à leur résidence, des feuillets informatifs aux passants;

4.1.10 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publics concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

4.1.11 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

4.1.12 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

4.1.13 permettre, et par les présentes, il permet, à la Ville de collecter et d'utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement de sa demande de contribution financière, ainsi qu'à discuter et à dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toute personne ou entité, incluant toute entité gouvernementale et tout participant financier confirmé ou envisagé, à laquelle la Ville juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et traitement de ladite demande de contribution financière. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et à dévoiler à la Ville tout renseignement se rapportant à l'Organisme et à sa demande de contribution financière. À ces fins, l'Organisme s'engage à obtenir les autorisations nécessaires de toute personne, entité, incluant toute entité gouvernementale et de tout participant financier confirmé ou envisagé;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant l'Événement et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'aux ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable, le cas échéant;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, dont le Site, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant l'Événement et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que

le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trois mois de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité de l'Événement distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation de l'Événement;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **onze mille trois cents** dollars (11 300 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

5.1 **Versements**
5.2

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de neuf mille quarante dollars (9 040 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de deux mille deux cent soixante dollars (2 260 $) dans les 30 jours de la remise Reddition de comptes finale à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.5 **Site**

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des obligations inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

5.5.1 sous réserve du sous-paragraphe 5.5.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents. Le Site déterminé aux fins de la présente convention peut être modifié par la Ville;

5.5.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, il est toutefois entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

5.5.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

5.5.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de

son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de trois millions de dollars (3 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de

trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir un avenant selon le modèle fourni.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans l'Événement. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 10 mars 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre de l'Événement en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans l'Événement. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation de l'Événement, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3-5709 av. de Darlington Montréal (Québec) H3S 2H6 Canada, et tout avis doit être adressé à l'attention de Monsieur Roy-Lamontagne. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

KIN-BALL MONTRÉAL

Signé à Montréal

Le 23e jour de novembre 2025

Par : _____
Daniel-Roy Lamontagne

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

RÉSUMÉ

Dix séances d'initiation gratuite au Kin-Ball dans un parc du centre-ville, à convenir avec l'Arrondissement de Ville-Marie, entre les mois de janvier et mars

D.P 53/92

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- pour assurer la visibilité de la Ville sur toutes les publications, sur tous les outils promotionnels du Projet et dans tous les documents relatifs au Projet, afficher le logo de la Ville et inscrire la mention suivante : « Projet financé par la Ville de Montréal »;

- obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville de Montréal et les directives d'utilisation, en faisant une demande par écrit à visibilite@montreal.ca;

- faire approuver toutes les utilisations du logo sur les outils promotionnels du Projet, avant de les diffuser, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance en envoyant les visuels à visibilite@montreal.ca;

- remettre un bilan de la visibilité accordée au Projet au Responsable.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme qui bénéficie d'une aide financière s'engage à :

- Fournir, sur demande, un budget révisé en cours d'année avant la tenue de l'Événement;
- Informer le Responsable des changements apportés à l'Événement pendant sa réalisation et des avancées et défis rencontrés selon les indicateurs et objectifs;
- Fournir, sur demande, une étude d'achalandage de l'Événement.

La Reddition de comptes devra inclure les éléments suivants :

- Grille budgétaire détaillée selon le gabarit fourni;
- Présentation des résultats selon la grille ci-dessous en faisant des liens avec les objectifs de l'appel à projets – activités hivernales;
    - Nombres d'activités offertes au public (en chiffres)
    - Résultats obtenus en termes d'achalandage
    - Satisfaction du public (sondage)
- Programmation et activités offertes;
- Plan de communication ;
- Partenariats : partenaires et leur contribution;
- Toute autre retombée jugée bénéfique par l'Organisme;
- Grille d'autoévaluation Équité, diversité et inclusion (fournie par la Ville);
- Grille d'autoévaluation en écoresponsabilité (fournie par la Ville);
- Deux (2) photos libres de droit.

Objectifs	Actions	Livrables	Indicateurs de suivi	Cibles
	….	…	….	….

ANNEXE 4

RÈGLES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'Organisme s'engage à respecter les normes suivantes :

- La durée de l'Événement ne peut excéder quatorze (14) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique;
- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'Organisme;
- La programmation extérieure doit être innovante et primer les activités de vente et de marchandisation;
- Les activités de vente, de marchandisation et d'activation de commandite doivent se tenir maximum une (1) heure avant le début des activités de programmation et maximum trente (30) minutes après leur fin;
- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- Le respect de la qualité de vie des riveraines et des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec eux ainsi que les propriétaires de commerces avoisinants;
- L'Organisme doit en tout temps éviter la nuisance sonore pour le voisinage et respecter la réglementation à ce sujet;
- L'Organisme doit s'assurer que la mention du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'Événement : dans ce cas, le texte ou le message doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'Événement. Le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du Site;
- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

De plus, dans le cas où l'Événement se déploie sur le territoire du Quartier des spectacles, l'Organisme est tenu de respecter les Règles d'occupation des espaces publics émises par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), lesquelles lui seront remises directement par le représentant du PQDS.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENT PUBLIC

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation** personne morale régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est le 2121 rue Parthenais, Montréal, Québec H2K 3T1, agissant et représentée par Alexandre Piché, directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 128115854
Numéro d'inscription TVQ : 1006383269
Numéro de fournisseur : 98756

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville à travers l'appel à projets – activités hivernales extérieures au centre-ville - afin de tenir à Montréal, six matchs répartis sur trois dates entre janvier et mars 2026 (ci-après « l'**Événement** »), tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une contribution financière devant être affectés exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de l'Événement;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de la Reddition de comptes;
« **Annexe 4** » :	désigne les règles d'occupation du domaine public.
« **Événement** » :	désigne l'événement de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement;
« **Responsable** » :	Marie-Joëlle Corneau, conseillère en planification,direction du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;
« **Site** » :	désigne les rues, les parcs et autres espaces utilisés pour la réalisation de l'Événement par l'Organisme sur le territoire de la Ville et approuvés par les autorités compétentes;
« **Unité administrative** » :	Le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et du soutien technique fourni par la Ville à l'Organisme pour la réalisation de l'Événement.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière et du soutien technique fournis par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation de l'Événement**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 présenter l'Événement sur le Site, selon la période convenue, conformément à la présente convention et à ses Annexes;

4.1.3 assumer toute l'organisation et tous les coûts du programme des activités reliées à l'Événement, incluant tout dépassement de coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution

financière et au soutien technique prévus à l'article 5 de la présente convention;

4.1.4 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement, celui-ci pouvant être modifié par la Ville;

4.1.5 mettre en place les installations et les aménagements, approuvés par le Responsable, en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les 5 jours suivant la fin de l'Événement;

4.1.6 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

4.1.7 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que le montant de ces dommages a été établi par la Ville;

4.1.8 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagements requis 3 mois avant la présentation de l'Événement;

4.1.9 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges comme le stationnement réservé sur rue pour résident, l'accès à leur résidence, des feuillets informatifs aux passants;

4.1.10 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publics concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

4.1.11 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

4.1.12 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

4.1.13 permettre, et par les présentes, il permet, à la Ville de collecter et d'utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement de sa demande de contribution financière, ainsi qu'à discuter et à dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toute personne ou entité, incluant toute entité gouvernementale et tout participant financier confirmé ou envisagé, à laquelle la Ville juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et traitement de ladite demande de contribution financière. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et à dévoiler à la Ville tout renseignement se rapportant à l'Organisme et à sa demande de contribution financière. À ces fins,

l'Organisme s'engage à obtenir les autorisations nécessaires de toute personne, entité, incluant toute entité gouvernementale et de tout participant financier confirmé ou envisagé;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant l'Événement et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'aux ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable, le cas échéant;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, dont le Site, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant l'Événement et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trois mois de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité de l'Événement distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation de l'Événement;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif,

selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **quarante-huit mille** dollars (48 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

5.1 **Versements**

5.2

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de trente-huit mille quatre cents dollars 38 400 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de neuf mille six cents dollars 9 600 $) dans les 30 jours de la remise Reddition de comptes finale à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.5 **Site**

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des obligations inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

5.5.1 sous réserve du sous-paragraphe 5.5.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents. Le Site déterminé aux fins de la présente convention peut être modifié par la Ville;

5.5.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, il est toutefois entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

5.5.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

5.5.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de trois millions de dollars (3 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée

additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir un avenant selon le modèle fourni.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine.

Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans l'Événement. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 8 mars 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre de l'Événement en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans l'Événement. La Ville peut aussi exiger le

remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation de l'Événement, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2121 rue Parthenais, Montréal, Québec H2K 3T1, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation

Signé à Montréal

Le 1e jour de décembre 2025

Par : _____
Alexandre Piché, directeur général

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

RÉSUMÉ

Six matchs d'improvisation présentés en plein air dans le Quartier des spectacles, répartis sur trois dates à déterminer avec le Partenariat du Quartier des spectacles entre janvier et mars 2026 (deux matchs par journée). Quatre joueurs s'affrontent dans une partie de théâtre improvisé calquant les règles du hockey. Un arbitre encadre la rencontre, un musicien rythme la représentation et un animateur crée le lien avec les spectateurs. Reste au public à déterminer les gagnants en votant pour leurs improvisations préférées.

Ces matchs spéciaux seront recoupés sous l'appellation des Matchs préparatoires de la LNI. Ce projet est une extension de ce que nous présentons en salle de février à mai. Et se rapproche de ce que nous vivons en salle au MTELUS : un arbitre, un animateur, un musicien, la patinoire et les équipes formées dans le cadre de la Saison de la Coupe Charade.

Ce projet répond concrètement à plusieurs objectifs de l'appel à projets – activités hivernales extérieures au centre-ville :
- Animer le centre-ville : en transformant l'hiver montréalais en fête collective, ces matchs gratuits et en plein air créent un rendez-vous culturel rassembleur au Quartier des spectacles.
- Rejoindre une pluralité de publics : l'improvisation attire familles, jeunes adultes, curieux et habitués, et transcende les générations et cultures.
- Améliorer la qualité de vie et le vivre-ensemble : proposer une activité artistique gratuite en plein hiver favorise la convivialité, brise l'isolement saisonnier et stimule la fierté culturelle des Montréalais·es.



Alexandre Piché

alexandre.piche@lni.ca

Référence : 9691bc958a
Candidature N° : 9
Langue : Français

Etape: Le projet

1-

Pour consulter l'appel à projets : Service de la culture de la Ville de Montréal | APPEL À PROJETS - Activités hivernales extérieures au centre-ville de Montréal

2- Titre du projet *

Les matchs préparatoires de la LNI

Dernière modification: 06/10/2025 - 15:34:59 Par: Alexandre Piché

3- Année de déploiement du projet *

Date limite pour le dépôt d'un projet se déployant: en 2026 : 14 octobre 2025 à midi | en 2027 : 15 mars 2026 à midi

2026

Dernière modification: 19/09/2025 - 18:11:45 Par: Alexandre Piché

4- Quel est le domaine principal de votre projet? *

Culture

Dernière modification: 19/09/2025 - 18:11:48 Par: Alexandre Piché

5- Résumé du projet *

Série de six matchs d'improvisation jouée en extérieur dans le Quartier des spectacles. Quatre joueurs s'affrontent dans une partie de théâtre improvisé calquant les règles du hockey. Un arbitre encadre la rencontre, un musicien rythme la représentation et un animateur crée le lien avec les spectateurs. Reste au public à déterminer les gagnants en votant pour leurs improvisations préférées.

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:31:31 Par: Alexandre Piché

6- Indiquez le montant demandé *

Taxes incluses, maximum de 80% du budget total du projet - Montant max. 150 000 k$

48000

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:31:34 Par: Alexandre Piché

7- Budget global du projet *

60050

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:32:12 Par: Alexandre Piché

8- Votre projet s'inscrit dans quelle(s) orientation(s) de Montréal 2030 ? *

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, Amplifier la démocratie et la participation, Stimuler l'innovation et la créativité

Dernière modification: 06/10/2025 - 15:35:29 Par: Alexandre Piché

9-

Pour consulter le plan stratégique intitulé Montréal 2030.

10- Présentation détaillée du projet incluant la démonstration des liens avec les objectifs *

L'hiver est au rendez-vous, et il est temps d'ajouter tuques et mitaines à notre traditionnel chandail de hockey. La Ligue Nationale d'Improvisation (LNI), créatrice des célèbres matchs d'impro, sort jouer dehors pour le grand bonheur des visiteurs et résidents du Quartier des spectacles.

Tout comme le hockey, l'inspiration derrière la mise en scène de notre spectacle, l'improvisation se marie tout naturellement avec l'hiver. Avec ce projet, nous avons l'opportunité de renouer avec nos racines hivernales et de présenter en extérieur et pour un public large et diversifié nos artistes au talent unique.

Notre saison jouée annuellement de février à mai au MTELUS attire plusieurs milliers de spectateurs. On a l'opportunité d'y voir 24 comédien·nes-improvisateur·rices chevronné·es, réparti·es en six équipes (les Bleus, Oranges, Jaunes, Verts, Violets et Rouges), compétitionner pour avoir l'honneur de remporter la Coupe Charade, symbole incontesté de suprématie mondiale en improvisation.

Cette année, nous comptons débuter notre saison en janvier avec la présentation de six matchs préparatoires d'une durée d'une heure en extérieur. Ces matchs spéciaux seront recoupés sous l'appellation des Matchs préparatoires de la LNI. Chacune de nos six équipes sera responsable de la distribution d'une de ces parties. Ces représentations seront aussi l'occasion pour nos joueur·euses de se dérouiller après l'entre-saison — une motivation qui promet de belles prestations.

Ce projet répond concrètement à plusieurs objectifs :

- Animer le centre-ville : en transformant l'hiver montréalais en fête collective, ces matchs gratuits et en plein air créent un rendez-vous culturel rassembleur au Quartier des spectacles.
- Rejoindre une pluralité de publics : l'improvisation attire familles, jeunes adultes, curieux et habitués, et transcende les générations et cultures.
- Améliorer la qualité de vie et le vivre-ensemble : proposer une activité artistique gratuite en plein hiver favorise la convivialité, brise l'isolement saisonnier et stimule la fierté culturelle des Montréalais·es.

Le match d'improvisation, une œuvre créative, inclusive et démocratique.

L'improvisation est une pratique extrêmement créative. Elle demande à nos artistes de cumuler les chapeaux d'interprète, auteur et metteur en scène. De plus, ils ont le courage de présenter leurs créations sans filet, au moment présent. Il n'est pas surprenant que l'improvisation soit enseignée dans les écoles de théâtre, car elle est un aspect crucial de l'art dramatique.

Ce sont des spectacles qui demandent une grande collaboration de la part des artistes qui y participent. Mais qui crée également un lien privilégié avec le public qui participe activement à la représentation. Les spectateur·rices sont régulièrement demandés à interagir, notamment en votant pour leurs improvisations favorites.

En plus de leurs valeurs artistiques, les matchs préparatoires sauront séduire un public de tout âge et d'horizons diversifiés. Le fait que le match d'improvisation ait été exporté dans près de 30 pays témoigne de son pouvoir de ralliement. C'est un spectacle qui plait à de nombreuses cultures. De plus, depuis sa création, une règle sur une représentation paritaire a été instaurée au sein de notre compagnie.

Les spectacles de la LNI ont une longévité exceptionnelle. Parce que chaque représentation est différente, nos créations se renouvellent. Cela permet de prolonger leur vie artistique tout en réduisant l'empreinte écologique liée à la production de décors ou de costumes. À titre d'exemple, le décor du match a été reconstruit une seule fois depuis 1977.

Cet hiver, Montréal et son Quartier des spectacles pourront vibrer dès janvier aux sons des sifflets et des applaudissements. Tous pourront en profiter, car les matchs préparatoires de la LNI seront dans la rue pour réchauffer le cœur des Montréalais et Montréalaises.

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:33:34 Par: Alexandre Piché

11- Quel est l'impact envisagé ? *

Public cible, nombre de personnes touchées, partenariats, impact et effet de levier potentiel

Ce projet a la qualité de pouvoir attirer autant que des néophytes de passage que nos spectateur·rices fidèles, qui connaissent la LNI comme acteur du Quartier des spectacles. Notre capacité à susciter la curiosité, mais également l'aspect modulaire de la représentation fait en sorte qu'on peut facilement se laisser tenter de s'arrêter pour quelques minutes ou bien pour l'heure entière. Peu importe qu'on soit présent pour toute la représentation ou pour seulement quelques impros, le match d'improvisation procure une expérience autant amusante que fascinante pour les spectateur·rices. Nous sommes également convaincus que l'aspect exceptionnel de matchs à l'extérieur en hiver, mettant en vedette notre distribution régulière de la Saison de la Coupe Charade, saura rallier nos abonné·es et autres passionné·es de longue date.

Ce projet est une extension de ce que nous présentons en salle de février à mai. Contrairement aux Micromatchs qui sont plus minimalistes dans leur facture scénique (présentés dans le Quartier latin et dans Centre-Sud notamment), cette proposition se rapproche de ce que nous vivons en salle au MTELUS : un arbitre, un animateur, un musicien, la patinoire et les équipes formées dans le cadre de la Saison de la Coupe Charade.

Les partenariats ont été choisis en conséquence, dans la continuité, et nous permettent de croire que le projet saura rayonner au-delà de notre communauté habituelle :

- Partenariat du Quartier des spectacles : Nous en sommes membres depuis plusieurs années et notre spectacle-phare, la Saison de la Coupe Charade, est présenté en son territoire bien avant la création du PQDS. Le Quartier des spectacles nous offre un cadre en or pour offrir au public une expérience bonifiée lors de leurs visites au centre-ville. La magnifique rue piétonne, agrémentée des installations et des espaces verts devenus blancs crée un cadre enchanteur.

- La Presse : Partenaire média de la Saison de la Coupe Charade depuis 2025. Le partenariat est déjà renouvelé pour 2026. Nous estimons que ce partenariat a contribué grandement à notre saison record de 2025. C'est pourquoi nous comptions profiter de leur expertise afin de faire rayonner ce projet.

Dans nos lieux envisagés de présentation, nous pensons que le Parterre du Quartier des spectacles ou la Place des festivals pourraient être des options intéressantes comme il s'agit de lieux définis, où il est possible de créer des rendez-vous. Avec la sonorisation légère, nous saurons attirer l'attention des passant·es. Pour ces deux lieux, nous prendrons soin de coordonner nos présences avec les œuvres publiques en place. Nous sommes également sensibles au fait que nous pouvons être interrompus par des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale pour avoir effectué plus d'une vingtaine de représentations extérieures dans Ville-Marie depuis cinq ans. Notre flexibilité, par la nature de notre art, nous a toujours permis de gérer ces situations sur place, avant qu'elles ne deviennent problématiques.

Le match d'improvisation est l'un des spectacles de théâtre les plus vivants qui soit. La grande prise de risques de nos artistes crée un lien fébrile de complicité avec le public. Cette création bien montréalaise, reconnue à l'international, qui célébrera prochainement son 50ème anniversaire, a de quoi rendre fier les Montréalais et Montréalaises. Notre histoire d'amour avec notre public a des racines profondes. Nous avons hâte de permettre aux visiteur·euses du centre-ville de vivre une expérience de

proximité avec notre œuvre et de permettre à d'autres de découvrir la magie de l'improvisation. Ce projet célèbre l'esprit créatif, inclusif et rassembleur qui fait de Montréal une capitale de la culture vivante.

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:34:45 Par: Alexandre Piché

12- Y-a-t-il des partenaires déjà confirmés ? *

Oui

Dernière modification: 19/09/2025 - 18:15:22 Par: Alexandre Piché

13- Quels sont ces partenaires? Quelles seront leurs responsabilités ? *

Le Partenariat du Quartier des spectacles nous accueille sur son territoire pour le projet et nous offre un accompagnement logistique auprès des partenaires et de la Ville de Montréal. Nous aurons également accès à un espace pour notre salle de production et nos loges à moindre coût.

La Presse sera notre partenaire média du projet. Dans le cadre de notre entente, La Presse s'engage à nous offrir l'équivalent de nos dépenses en placement média gratuitement en bonification.

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:35:00 Par: Alexandre Piché

14- Lieu(x) envisagé(s) du projet pour le déploiement du projet ? *

Les choix finaux seront faits en collaboration avec la Ville de Montréal en fonction du calendrier d'occupation et de la règlementation

Le Parterre du Quartier des spectacles ou la Place des festivals

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:35:09 Par: Alexandre Piché

15- Date(s) envisagée(s) du projet *

Précisez les dates de début et de fin du projet ainsi que les dates de montage et de démontage, s'il y a lieu. Les choix finaux seront faits en collaboration avec la Ville en fonction du calendrier d'occupation.

17, 24 et 31 janvier, à 13h et à 15h / Montage et démontage à chaque jour

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:35:57 Par: Alexandre Piché

16- Stratégies de communication pour promouvoir le projet et rejoindre les publics *

Comme il s'agit d'une extension de notre projet-phare, la Saison de la Coupe Charade, plusieurs éléments de communication serviront aux deux projets. L'identité visuelle des Matchs préparatoires de la LNI ressemblera à celle de la Saison de la Coupe Charade. Notre plan de communication entourant ce projet comprendra notamment des relations de presse, l'envoi d'infolettres, une campagne publicitaire payante à La Presse et de la promotion organique et commanditée sur nos réseaux sociaux.

Relations de presse et infolettre

En collaboration avec notre relationniste Karine Cousineau, nous inclurons le projet des Matchs préparatoires de la LNI dans deux communiqués de presse, un avant Noël et un autre au retour des fêtes. Ces communiqués seront retransmis par infolettre à plus de 3000 destinataires abonnés à nos communications.

- 15 décembre 2025 : Communiqué de presse - Annonce des Matchs préparatoires de la LNI & Rappel de la Saison de la Coupe Charade 2026

- 8 janvier 2026 : Communiqué de presse - Lancement de la Saison de la Coupe Charade 2026 et rappel des Matchs préparatoires

Publicité et réseaux sociaux

Grâce à notre partenaire média, La Presse, nous profiterons de la rentrée culturelle hivernale pour promouvoir les Matchs préparatoires de la LNI dans la section dédiée le 10 janvier 2026. À cette visibilité de choix, nous ajoutons également une campagne en double îlot dans l'écosystème La Presse (LaPresse+, lapresse.ca et La Presse mobile) pour une bonne partie du mois de janvier, où une segmentation de public sera effectuée afin de rejoindre principalement les Montréalais·es, les familles et les touristes québécois·es.

Sur les réseaux sociaux, la campagne s'étendra du 16 décembre au 31 janvier et comprendra des publications régulières et des stories. Certaines publications seront commanditées afin d'en augmenter la portée et de rejoindre précisément un public similaire à la segmentation effectuée avec La Presse (familles, personnes à 50 km autour du grand Montréal ainsi que plusieurs grandes vilels du Québec dont Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Mont-Tremblant). À ce jour, nous comptons 15000 abonnés Facebook et 7000 abonnés Instagram.

Un photographe sera également embauché pour immortaliser les six matchs et permettre ainsi la promotion du projet sur nos réseaux sociaux après les premières rencontres.

Finalement, une campagne d'affichage intérieur et extérieur (affiches de 12 x 18 po.), ciblant notamment les quartiers limitrophes au centre-ville, aura lieu du 12 au 31 janvier.

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:36:49 Par: Alexandre Piché

17- Enumérez les grandes étapes du projet et leurs dates *

Septembre 2025 : Contact des partenaires et annonce des dates potentielles aux artistes et techniciens. Identification des besoins techniques. Repérage des lieux visés.

Octobre 2025 : Élaboration d'un calendrier de représentations et choix de fournisseurs et demandes de soumissions. Élaboration d'un plan de communication.

Décembre 2025 : Confirmation du casting officiel, du calendrier des représentations et plan média. Rencontre préparatoires avec arbitres, musiciens et animateurs. Annonce du projet par communiqué et sur les réseaux sociaux. Location et réservation du matériel.

Janvier 2026 : Campagne publicitaire, second communiqué et tenue des six représentations.

Février 2026 : Bilan et ajustements en prévision de l'appel à projets Hiver 2027

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:37:36 Par: Alexandre Piché

18- Expériences antérieures démontrant votre capacité à réaliser ce projet *

Vous pouvez compléter en ajoutant des liens Internet

Nous sommes les créateurs du Match d'improvisation, spectacle unissant les codes du hockey à ceux du théâtre. Ce spectacle célébrera son 50e anniversaire en octobre 2027. Annuellement, nous rejoignons plus de 50 000 personnes à travers le pays et l'Europe par la présentation de 600 activités soit des spectacles et des formations en improvisation théâtrale.

Nous avons déjà présenté des matchs complets extérieur hivernal de 2h30, en soirée, dans le cadre des Rendez-vous d'hiver de la Place Pasteur en 2011 et 2012 sur la rue St-Denis. Ces événements étaient inscrits dans la programmation de la traditionnelle Nuit blanche à Montréal et était rendue possible grâce à un partenariat entre les Rendez-vous du cinéma québécois, l'UQAM, la Ville de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles, la Société de développement du Quartier latin, ainsi que la Nuit blanche à Montréal. L'événement a connu un beau succès mais la durée de représentation était ambitieuse dans un contexte hivernal, autant pour les artistes que pour le public. C'est pourquoi nous proposons une série de matchs d'une heure, en plein jour,

dans le cadre de cet appel à projets.

Autrement, nous présentons annuellement des micromatchs extérieurs depuis 2020, plusieurs de nos artistes connaissent donc la réalité d'improviser au grand air.

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:38:32 Par: Alexandre Piché

19- Porteurs du projet *

Noms, fonctions, responsabilités de chaque personne impliquée

Personnel du Théâtre de la LNI impliqué dans le projet :

- Alexandre Piché, directeur général : signataire de contrat, budget et ressources humaines
- Simon Rousseau, directeur artistique : conception, idéation et mise en scène, encadrement des artistes (arbitres, animateurs, improvisateurs, musiciens)
- Andréanne Simard, coordonnatrice de production et Olivier Gadoury, coordonnateur adjoint à la production : mise en œuvre du projet et relations avec artistes et techniciens
- Pascale Gauthier-Dionne, responsable des communications : plan de communication, graphisme et supervision des actions de communication, contact avec notre relationniste de presse
- Alexia Spiler, coordonnatrice marketing : mise en oeuvre de la campagne sur les réseaux sociaux et avec La Presse

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:39:47 Par: Alexandre Piché

20- Mesures écoresponsables mises en place dans le cadre de ce projet *

Aucun élément de décor ne sera produit pour ce projet, comme nous utiliserons la patinoire utilisée pour nos représentations en tournée au Québec et au MTELUS.
Quelques éléments de costumes hivernaux seront produits en privilégiant autant que possible des fournisseurs locaux. Les chandails d'impro, eux, seront les mêmes que ceux utilisés au MTELUS.
Nous privilégierons la location d'équipements pour les besoins du projet non récurrents (praticables, console de son).

Dernière modification: 10/10/2025 - 15:41:50 Par: Alexandre Piché

21-

Si le projet est retenu, vous serez tenu(e) d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des autorisations municipales et permis d'occupation du domaine public requis, s'il y a lieu.

22-

Téléversez les documents suivants :

23- Budget détaillé du projet (obligatoire) *

Veuillez utiliser le modèle fourni. Prenez soin de vérifier toutes les formules avant de joindre le document et assurez-vous de compléter les deux feuilles (revenus et dépenses).

grille-budgetaire-appel-hiver-2026.xls
Dernière modification: 10/10/2025 - 15:43:23 Par: Alexandre Piché

24-

grille-budgetaire-appel-hiver-2026-2027.xlsx

25- **Lettre(s) d'engagement des partenaires ou collaborateurs, s'il y a lieu (facultatif). Les lettres doivent préciser la nature et la valeur de la contribution au projet (un seul document PDF).**

appui-partenaires.pdf
Dernière modification: 10/10/2025 - 15:45:01 Par: Alexandre Piché

26- **Un document avec des éléments visuels présentant votre projet (facultatif)**

doc-visuels-match-impro.pdf
Dernière modification: 10/10/2025 - 15:45:06 Par: Alexandre Piché

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que Le Théâtre de la Ligue d'improvisation (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention au **Projet**.

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;

- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

- le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

- les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la

campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;

- le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation

à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme qui bénéficie d'une aide financière s'engage à :

- Fournir, sur demande, un budget révisé en cours d'année avant la tenue de l'Événement;
- Informer le Responsable des changements apportés à l'Événement pendant sa réalisation et des avancées et défis rencontrés selon les indicateurs et objectifs;
- Fournir, sur demande, une étude d'achalandage de l'Événement.

La Reddition de comptes devra inclure les éléments suivants :

- Grille budgétaire détaillée selon le gabarit fourni;
- Présentation des résultats selon la grille ci-dessous en faisant des liens avec les objectifs de l'appel à projets – activités hivernales;
    - Nombres d'activités offertes au public (en chiffres)
    - Résultats obtenus (achalandage, rayonnement)
    - Satisfaction du public
- Programmation et activités offertes;
- Plan de communication ;
- Partenariats : partenaires et leur contribution;
- Toute autre retombée jugée bénéfique par l'Organisme;
- Deux (2) photos libres de droit.

Objectifs	Actions	Livrables	Indicateurs de suivi	Cibles
	….	…	….	….

ANNEXE 4

RÈGLES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'Organisme s'engage à respecter les normes suivantes :

- La durée de l'Événement ne peut excéder quatorze (14) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique;
- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'Organisme;
- La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- Les activités de vente, de marchandisation et d'activation de commandite doivent se tenir maximum une (1) heure avant le début des activités de programmation et maximum trente (30) minutes après leur fin;
- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- Le respect de la qualité de vie des riveraines et des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec eux ainsi que les propriétaires de commerces avoisinants;
- L'Organisme doit en tout temps éviter la nuisance sonore pour le voisinage et respecter la réglementation à ce sujet;
- L'Organisme doit s'assurer que la mention du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'Événement : dans ce cas, le texte ou le message doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'Événement. Le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du Site;
- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

De plus, dans le cas où l'Événement se déploie sur le territoire du Quartier des spectacles, l'Organisme est tenu de respecter les Règles d'occupation des espaces publics émises par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), lesquelles lui seront remises directement par le représentant du PQDS.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258518001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 163 300 $, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets pour des activités hivernales extérieures (Stratégie hivernale) dans le budget Réflexe de la Stratégie centre-ville / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1258518001 - Stratégie hivernale.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Habib NOUARI
Conseiller(-ère) budgétaire
Tél : (514) 872-0984
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service du développement économique

No GDD: 1258518001

No d'engagement :

Festival Igloo	DF58518001
LNI	DL58518001
Kin-Ball Montréal	DK58518001

Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense

Accorder un soutien financier totalisant 163 300 $, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à proje
budget Réflexe de la Stratégie centre-ville / Approuver les proje

Organisme	No. Fournisseur	Projet	
Festival Igloo	667049	Bonification Igloofête 2026	2101.0014000.1(
LNI	98756	Les matchs préparatoires de la LNI	
Kin-Ball Montréal	138448	Kin-Ball au coeur de l'hiver	

ts pour des activités hivernales extérieures (Stratégie hivernale) dans le ts de convention à cet effet	2025	2026	TOTAL
Imputation	**130,640.00 $**	**32,660.00 $**	**163,300.00 $**
05917.06501.61900.016491.0000.005342.051665.00000.00000	83200	20800	104000
	38400	9600	48000
	9040	2260	11300

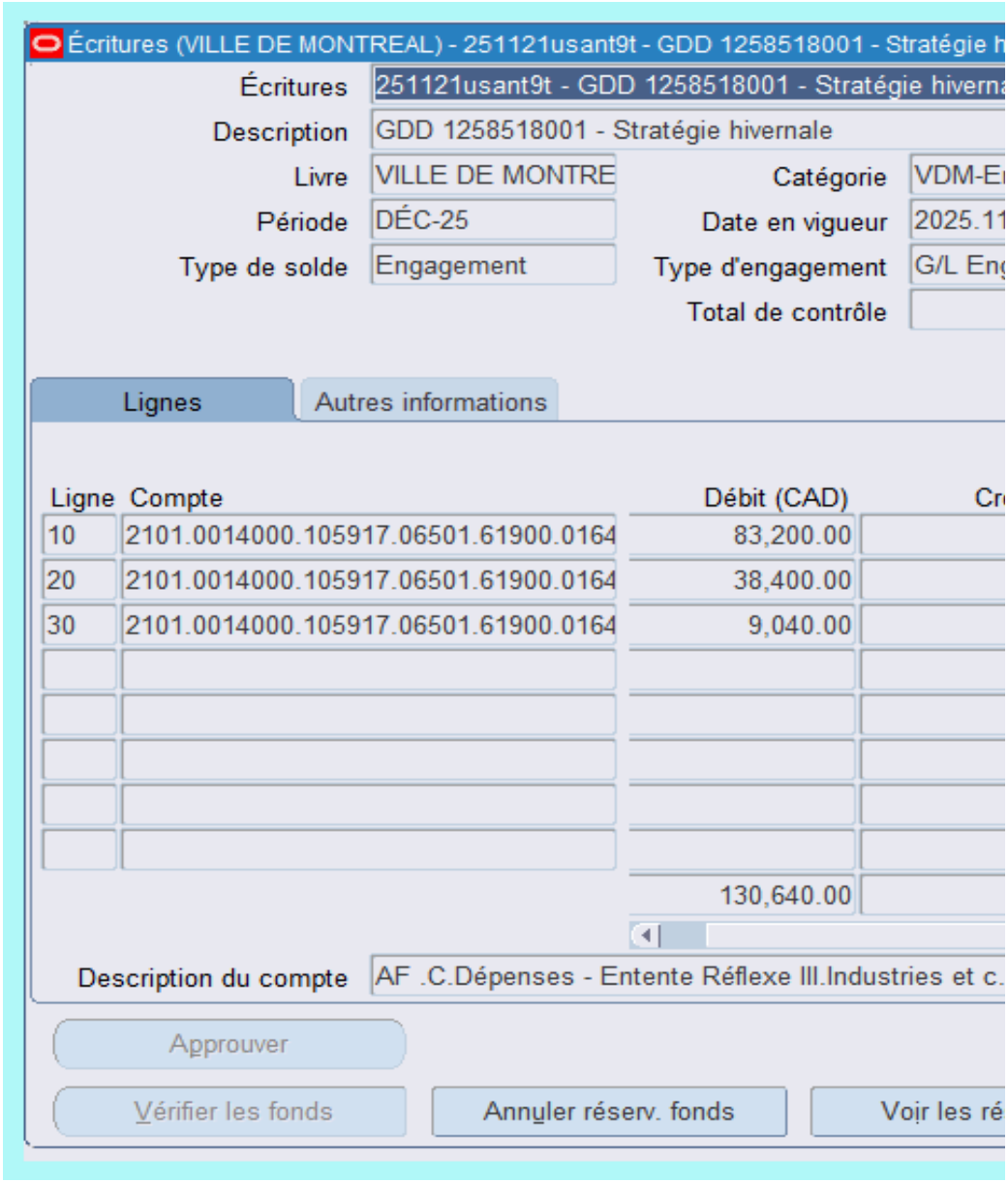
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251121usant9t - GDD 1258518001 - Stratégie h
Écritures
251121usant9t - GDD 1258518001 - Stratégie hiverna
Description
GDD 1258518001 - Stratégie hivernale
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-E
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.11
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cr
10
2101.0014000.105917.06501.61900.0164
83,200.00
20
2101.0014000.105917.06501.61900.0164
38,400.00
30
2101.0014000.105917.06501.61900.0164
9,040.00
130,640.00
Description du compte
AF .C.Dépenses - Entente Réflexe III.Industries et c.
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les ré

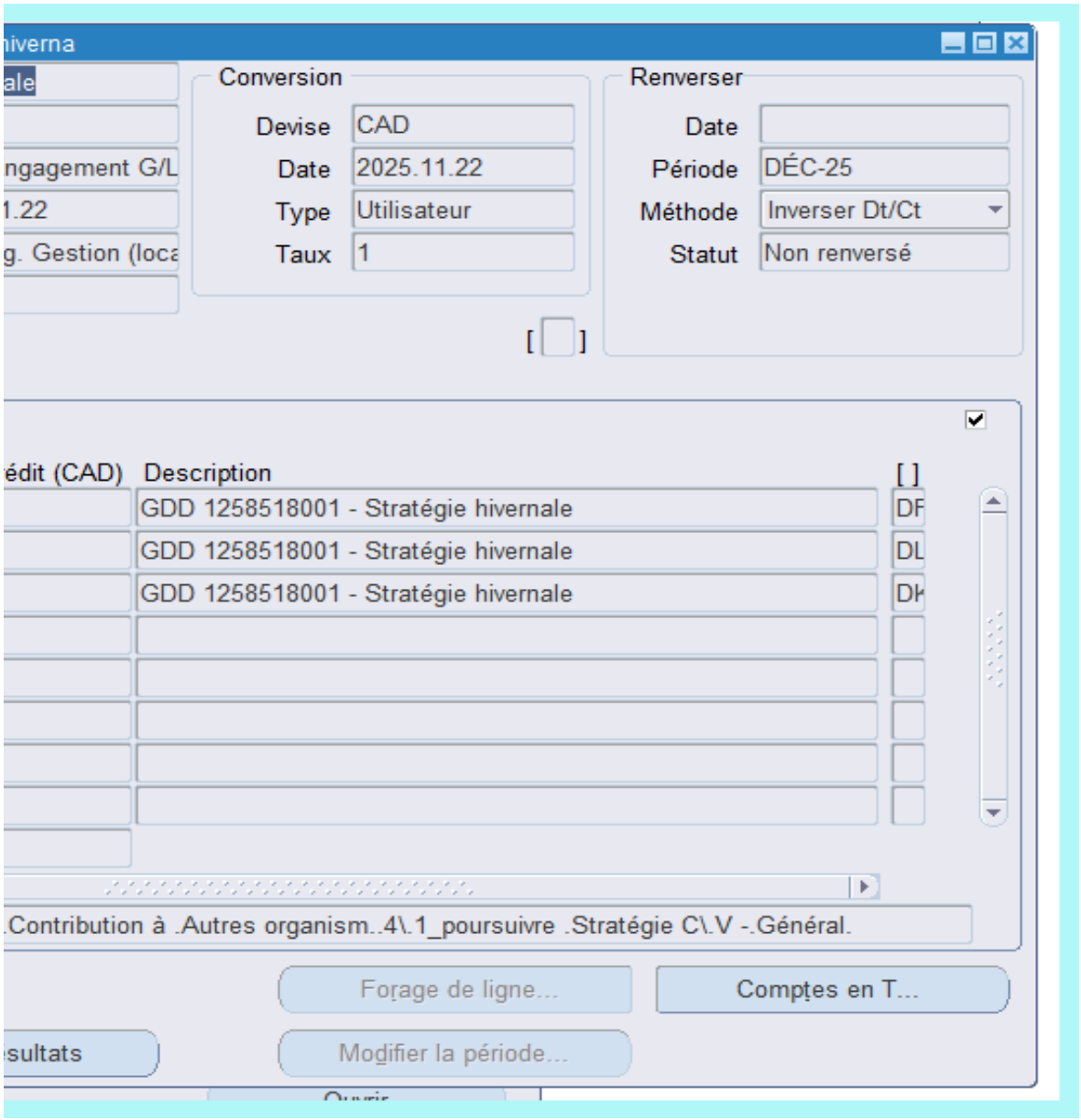
Conversion
Devise CAD
Date 2025.11.22
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période DÉC-25
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
édit (CAD) Description [ ]
GDD 1258518001 - Stratégie hivernale
GDD 1258518001 - Stratégie hivernale
GDD 1258518001 - Stratégie hivernale
.Contribution à .Autres organism..4\.1_poursuivre .Stratégie C\.V -.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1250005005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , Division programmes et services administratifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder 5 contrats à Services d'entretien Alphanet inc., pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année (lots 1 à 5) - Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé:
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, Services d'entretien Alphanet inc., les contrats pour les services de gestion de brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année, pour les sommes maximales indiquées ci-dessous, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21215;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Lot 1 : Ville-Marie	1 378 908,54 $
	Lot 2 : Le Plateau-Mont-Royal	952 080,92 $
	Lot 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1 302 734,82 $
	Lot 4 : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	726 994,97 $
	Lot 5 : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Montréal-Nord, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Verdun.	748 068,99 $

2. d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-01 08:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250005005**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , Division programmes et services administratifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder 5 contrats à Services d'entretien Alphanet inc., pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année (lots 1 à 5) - Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville de Montréal, dans le cadre de son Programme de propreté, déploie du printemps au début de l'hiver, des brigadiers à la propreté affectés à l'enlèvement des déchets et de l'affichage libre sur le domaine public, ainsi qu'au balayage manuel des trottoirs, entrées de ruelles et cours d'eau. Elle encourage également les démarches de réinsertion sociale sur son territoire par l'octroi de ces contrats.
Ces ressources temporaires s'ajoutent aux employés réguliers du personnel de la Ville pour améliorer la propreté dans les secteurs très achalandés ou difficiles d'accès pour les appareils de nettoyage mécanisés. Les secteurs sont identifiés conjointement avec les arrondissements.

Afin de favoriser la concurrence entre un maximum de fournisseurs potentiels, le contrat a été divisé en cinq (5) lots.

Chacun de ces cinq (5) contrats vise le déploiement et la gestion, de brigadiers à la propreté dans des parcours précis dans les 19 arrondissements comme suit:

- Lot 1: Ville-Marie
- Lot 2: Le Plateau-Mont-Royal
- Lot 3: Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Le Sud-Ouest
- Lot 4: Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Lot 5: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Montréal-Nord, Lachine, LaSalle, L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Verdun.

Ces cinq (5) contrats sont sur une durée d'un (1) an soit pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année.

L'octroi de ces contrats s'inscrit également dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à la qualité des milieux de vie et à des quartiers plus vivants. En effet, le programme de propreté du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne vise à améliorer l'expérience des citoyens et des visiteurs en investissant dans des initiatives d'embellissement et de propreté des lieux.

Ces contrats se veulent complémentaires aux actions entreprises en matière de propreté par les arrondissements et complètent l'offre du Programme de propreté du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

L'appel d'offres public a été lancé le 29 octobre 2025 et publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 18 novembre 2025. L'appel d'offres a été d'une durée de 19 jours ouvrables, ce qui est conforme aux processus établis. Aucun addenda n'ayant été publié, la date d'ouverture a été maintenue. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 90 jours après la date d'ouverture des soumissions. Néanmoins, sur les deux soumissionnaires, seul Service d'entretien Alphanet inc. est conforme sur le plan technique, ce dernier ayant les années d'expérience requises en entretien sur le domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0969 du 25 août 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 192 461,86 $, taxes incluses, pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements, pour l'année 2025, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CM25 0168), majorant ainsi le montant du contrat initial à 3 997 818,10 $, taxes incluses
CM25 0168 du 17 février 2025 - Accorder des contrats à Services d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans divers arrondissements pour l'année 2025 avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 3 805 356,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20816 (2 soum., 1 conforme)

CM24 0540 du 14 mai 2024 - Accorder au seul soumissionnaire, Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 406 489,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20456

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'octroi de 5 contrats, un par lot, pour la gestion des brigades de propreté:

- Le premier contrat dans l'arrondissement de Ville-Marie à Services d'entretien Alphanet inc. pour 46 956 heures effectuées par les brigadiers à la propreté et 4 719 heures par les superviseurs;
- Le deuxième dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à Services d'entretien Alphanet inc. pour 31 941 heures effectuées par les brigadiers à la propreté et 3 198 heures par les superviseurs;
- Le troisième dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest à Services d'entretien Alphanet inc. pour 43 680 heures effectuées par les brigadiers à la propreté et 4 368 heures par les superviseurs;
- Le quatrième dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–

La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à Services d'entretien Alphanet inc. pour 24 570 heures effectuées par les brigadiers à la propreté et 2 535 heures par les superviseurs.
- Le cinquième dans les 12 autres arrondissements à Service d'entretien Alphanet inc. pour 16 302 heures effectuées par les brigadiers à la propreté et 7 020 heures par les superviseurs chaque année.

La firme retenue aura à rendre, dans le cadre de ces contrats, les services suivants, décrits de façon sommaire:

- Embaucher les brigadiers à la propreté et superviseurs de propreté;
- Veiller à ce que les brigadiers et superviseurs prennent connaissance des capsules d'information données par la Ville;
- Élaborer et gérer les horaires, déplacements et affectations des brigadiers et superviseurs de façon à assurer une propreté optimale des territoires désignés par la Ville;
- Fournir tous les outils de travail nécessaires au contrat, incluant les véhicules;
- Fournir toutes les autres ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne marche des services de nettoyage manuel du domaine public.

Les brigadiers devront être présents, aux horaires déterminés par la Ville, dans les territoires d'assignation pour effectuer le nettoyage manuel du domaine public. Leurs tâches incluent, notamment, l'enlèvement des déchets sur le domaine public, le balayage des trottoirs, l'enlèvement de l'affichage ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes et la collecte des cendriers de la Ville. Les superviseurs devront s'assurer du bon déroulement des opérations, superviser les brigadiers, transporter leur matériel et participer activement aux activités de propreté incluant la collecte de données statistiques. Ils auront aussi la responsabilité de signaler à la Ville tout besoin d'entretien et de propreté non couvert par le contrat.

Le devis prévoit aussi que le salaire minimal octroyé aux brigadiers soit de 16,50 $ de l'heure, hors charges sociales.

Ces contrats encouragent aussi la démarche de réinsertion sociale.

À noter également que les contrats seront effectifs pour une durée d'un (1) an avec une option de prolongation d'une année. Les heures indiquées sont par année.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 25-21215 visant la gestion des brigades de propreté, il y a eu trois (3) preneurs de cahier des charges et trois (3) soumissionnaires. Néanmoins, deux (2) soumissionnaires étaient conformes sur le plan administratif et un seul soumissionnaire l'était sur le plan technique (Celui non conforme l'était en raison de l'absence d'expérience sur le domaine public).

LOT 1: Ville-Marie

Le soumissionnaire retenu est Services d'entretien Alphanet inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRES		
Service d'entretien Alphanet inc.	1 378 908,54 $	1 378 908,54 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		-39 343,73 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-2,77%

LOT 2: Le Plateau-Mont-Royal
Le soumissionnaire retenu est Services d'entretien Alphanet inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRES		
Service d'entretien Alphanet inc.	952 080,92 $	952 080,92 $
[redacted]		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		-21 288,81 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-2,19%

LOT 3: Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Le soumissionnaire retenu est Services d'entretien Alphanet inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRES		
Service d'entretien Alphanet inc.	1 302 734,82 $	1 302 734,82 $
[redacted]		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		-15 568,53 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-1,18%

LOT 4: Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Le soumissionnaire retenu est Services d'entretien Alphanet inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRES		
Service d'entretien Alphanet inc.	726 994,97 $	726 994,97 $
[redacted]		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		-18 137,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-2,43%

LOT 5: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Montréal-Nord, Lachine, LaSalle, L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Verdun
Le soumissionnaire retenu est Service d'entretien Alphanet inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRES		
Service d'entretien Alphanet inc.	748 068,99 $	748 068,99 $
[redacted]		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		-19 492,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-2,54%

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels et une évaluation de rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire dans ce contrat.

L'adjudicataire ne fait pas partie du registre des entreprises non admissibles (RENA).

Les contrats pour les lots 1 et 3 étant supérieur à 1 M$, l'Attestation des Marchés Publics (AMP) est requise.

Il y a également eu une négociation avec le seul soumissionnaire conforme afin de respecter la capacité budgétaire de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des cinq (5) contrats pour une durée d'un (1) an est de 5 108 788,24 $, toutes taxes incluses. La dépense relève à 100 % de la Ville de Montréal. Cette dépense relevant du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne s'inscrit dans le cadre du Programme de propreté 2023-2026.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ces contrats s'inscrit dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion tout en contribuant à améliorer la qualité des milieux de vie et offrir une réponse de proximité aux besoins des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'octroi de ces contrats, les effectifs réguliers de la Ville de Montréal s'avèreront insuffisants pour assurer, dans les secteurs très achalandés, un niveau de propreté similaire à celui des années précédentes. En cas de report de la décision, le déploiement tardif des effectifs sur le terrain pourrait entraîner un niveau plus élevé de malpropreté au printemps 2026 impactant de façon négative la perception des citoyens quant aux efforts de la Ville dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Embauche et formation des brigadiers: janvier-février 2026
Déploiement des effectifs dans les 19 arrondissements: 16 mars 2026
Fin des opérations: 13 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fedwa-Rym LAHLOU
Conseillère en planification

Tél : 514 463-3049
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-27

Chloé ROUMAGÈRE
chef(fe) de division - soutien aux projets et programmes

Tél : 514 451-5097
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Virginie BASMADJIAN
Directrice projets, programmes et systèmes

Tél :
Approuvé le : 2025-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie HOULE
Directeur(-trice) de service - concertation des arrondissements et experience citoyenne
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250005005
Unité administrative responsable : Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
Projet : Accorder cinq (5) contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté pour 2026 – Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses – Appel d'offres 25-21215

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s.o
1. Votre dossier contribue-t-il à **l'atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *1-Appropriation et valorisation des milieux de vie*			

Section B - Test climat

	oui	non	s.o
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

	oui	non	s.o
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de: **a. Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 18 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.
Adresse du siège social : 640, BOUL GUIMOND, , LONGUEUIL, QC, J4G 1P8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000434450
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143257690

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 31 janvier 2022

SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.
A/S MONSIEUR ALEJANDRO FIGUEROA
640, BOUL GUIMOND
LONGUEUIL (QC) J4G 1P8

N° de décision : 2022-DAMP-1090
N° de client : 3000434450

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **30 janvier 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

TR: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

AF Alejandro Figueroa <afigueroa@servicesalphanet.com>
À monique.biron@videotron.ca
Objet : IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionIcop@amp.quebec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1250005005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , Division programmes et services administratifs
Objet :	Accorder 5 contrats à Services d'entretien Alphanet inc., pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année (lots 1 à 5) - Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21215 Liste des commandes _ SEAO.pdf

PV 25-21215.pdf

25-21215 Intervention GDD 1250005005.pdf

25-21215 TABLEAU DE VÉRIFICATION TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Takui Samson DEGNI
Agent d approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-27

Simona RADULESCU TOMESCU
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
United Services de Nettoyage 3579 rue Ashby Montréal QC CAN H4R2K3 www.unitedservicesdenettoyage.ca	Non diffusé	Céline Plez Téléphone: 877 289 4299 Courriel: celine.plez@ucsl.com	**Transaction: (20353068)** 2025-11-03 10:49	Mode privilégié (plan): Courriel
CONCIERGERIE SPEICO INC. 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal QC CAN H8N2X2 http://speico.com	Publique	Carlos Gomes Téléphone: 5143640777 Courriel: ventes@speico.com	**Transaction: (20350904)** 2025-10-30 14:41	Mode privilégié (plan): Courriel
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. 652 boulevard Guimond Longueuil QC CAN J4G1P8	Non diffusé	Alejandro Figueroa Téléphone: 4506511490 Courriel: afigueroa@servicesalphanet.com	**Transaction: (20349874)** 2025-10-29 11:31	Mode privilégié (plan): Courriel
United Services de Nettoyage 3579 rue Ashby Montréal QC CAN H4R2K3 www.unitedservicesdenettoyage.ca	Non diffusé	Céline Plez Téléphone: 877 289 4299 Courriel: celine.plez@ucsl.com	**Transaction: (20353880)** 2025-11-04 11:10	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0475

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 18 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21215

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de services de gestion de brigades de propreté pour un (1) an avec option de prolongation d'un (1) an » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
9061-1674 QUÉBEC INC. (UNITED SERVICES DE NETTOYAGE)	**Lot 1**	1 349 997,35 $
	Lot 2	917 980,94 $
	Lot 3	1 255 211,55 $
	Lot 4	708 206,28 $
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	**Lot 1**	1 442 074,10 $
	Lot 2	992 477,50 $
	Lot 3	1 368 022,22 $
	Lot 4	755 809,32 $
	Lot 5	771 123,16 $
SPEICO INC.	**Lot 1**	1 560 827,67 $
	Lot 2	1 072 589,09 $
	Lot 3	1 452 443,85 $
	Lot 4	831 564,68 $
	Lot 5	823 893,86 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 29 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.11.20 14:19:09 -05'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21215 — No du GDD : 1250005005

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services de gestion de brigades de propreté pour un (1) an avec option de prolongation d'un (1) an

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 18 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 100

% de rejets : 66,6

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CONCIERGERIE SPEICO INC.	Administrtaif
United Services de Nettoyage	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 2 - 2026

Date d'échéance révisée : 16 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	**1 378 908,54 $**	√	**1**
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	**952 080,92 $**	√	**2**
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	**1 302 734,82 $**	√	**3**
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	**726 994,97 $**	√	**4**
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	**748 068,99 $**	√	**5**

Information additionnelle

1. Le DONNEUR D'ORDRE octroie le Contrat par lot au plus bas soumissionnaire conforme.
2. Une (1) soumission comforme. En vertu de l'article 573.3.3 de la «Loi sur les cités et villes» le Service d'approvisionnement a négocié les prix à **la baisse d'un montant total de 220 718,06$** sur l'ensemble des lots

Préparé par : Takui Samson DEGNI — Le 27 - 11 - 2025

Tableau de vérification TCP

Numéro de l'appel d'offres : 25-21215

Titre :Acquisition de services de gestion de brigades de propreté pour un (1) an avec option de prolongation d'un (1) an

Numero de lot	Numero du contrat	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. Montant total	Adjudicataires
1	Secteur 1 - Arrondissement Ville-Marie	1 199 311,62 $	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. adjudicataire du lot 1
	Total avant taxes	1 199 311,62 $	
	TPS 5 %	59 965,58 $	
	TVQ 9,975 %	119 631,33 $	
	Montant total	1 378 908,54 $	
2	Secteur 2 - Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal	828 076,47 $	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. adjudicataire du lot 2
	Total avant taxes	828 076,47 $	
	TPS 5 %	41 403,82 $	
	TVQ 9,975 %	82 600,63 $	
	Montant total	952 080,92 $	
3	Secteur 3 - Arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce & Sud Ouest	1 133 059,20 $	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. adjudicataire du lot 3
	Total avant taxes	1 133 059,20 $	
	TPS 5 %	56 652,96 $	
	TVQ 9,975 %	113 022,66 $	
	Montant total	1 302 734,82 $	
4	Secteur 4 - Arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	632 307,00 $	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. adjudicataire du lot 4
	Total avant taxes	632 307,00 $	
	TPS 5 %	31 615,35 $	
	TVQ 9,975 %	63 072,62 $	
	Montant total	726 994,97 $	
5	Secteur 5 - Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun	**650 636,22 $**	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. adjudicataire du lot 5
	Total avant taxes	650 636,22 $	
	TPS 5 %	32 531,81 $	
	TVQ 9,975 %	64 900,96 $	
	Montant total	**748 068,99 $**	

Remarque :

un seul soumissionnaire conforme

Vérifié par : Takui Samson DEGNI **Date : 2025-11-26**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250005005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne , Direction projets_programmes et systèmes , Division programmes et services administratifs
Objet :	Accorder 5 contrats à Services d'entretien Alphanet inc., pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année (lots 1 à 5) - Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1250005005 Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-27

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

GDD 1250005005

Accorder 5 contrats à Services d'entretien Alphanet inc. pour les services de gestion des brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2026 avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 5 108 788,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21215 (3 soumissionnaires, 1 conforme)

**** La certification des fonds est conditionnelle à l'approbation du budget 2026 par les instances.**

Informations comptables et budgétaires

				Net de ristournes	
Firme	**Clé comptable / Numéro d'imputation**	**Libellé textuel**	**Arrondissements**	**2026**	**Total**
Service d'entretien Alphanet inc.	2101.0010000.200177.03101.54590.000000.0000.004705.051234.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Interventions prioritaires - Propreté - Proximité*Nettoyage et balayage des voies publiques*Autres services techniques*Général**Brigade VMA*Programme intensif*Général*	Lot 1 : Ville-Marie	1,259,127.29 $	1,259,127.29 $
Service d'entretien Alphanet inc.	2101.0010000.200177.03101.54590.000000.0000.004031.051234.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Interventions prioritaires - Propreté - Proximité*Nettoyage et balayage des voies publiques*Autres services techniques*Général** Brigade PMR*Programme intensif*Général*	Lot 2 : Le Plateau-Mont-Royal	869,376.78 $	869,376.78 $
Service d'entretien Alphanet inc.	2101.0010000.200177.03101.54590.000000.0000.004046.051234.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Interventions prioritaires - Propreté - Proximité*Nettoyage et balayage des voies publiques*Autres services techniques*Général** Brigade CDN-SO*Programme intensif*Général*	Lot 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	1,189,570.53 $	1,189,570.53 $
Service d'entretien Alphanet inc.	2101.0010000.200177.03101.54590.000000.0000.004705.051234.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Interventions prioritaires - Propreté - Proximité*Nettoyage et balayage des voies publiques*Autres services techniques*Général** Brigades MHM-VSMPP*Programme intensif*Général*	Lot 4 : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	663,843.31 $	663,843.31 $
Service d'entretien Alphanet inc.	2101.0010000.200177.03101.54590.000000.0000.004047.051234.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Interventions prioritaires - Propreté - Proximité*Nettoyage et balayage des voies publiques*Autres services techniques*Général** Brigade Alternée*Programme intensif*Général*	LOT 5: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Montréal-Nord, Lachine, LaSalle, L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Verdun	683,086.70 $	683,086.70 $
Total				**4,665,004.61 $**	**4,665,004.61 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.20

2025/12/15 13:00

(2)

Dossier # : 1247723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour un montant de 286 001 $, plus les taxes applicables, le cas échéant N/Réf. : 31H05-005-7674-01 (mandat 24-0064-T)

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 382 606 et les parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé le long de l'autoroute Bonaventure entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;

2. d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-02 16:28

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 juin 2025 Séance tenue le 17 juin 2025	Résolution: CM25 0770

Approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et de ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties des lots 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619 et 2 400 866, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties de lot 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619, 2 400 866, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables, un terrain constitué du lot 1 382 606 et des parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé le long de l'autoroute Bonaventure, entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;

3- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* afin de pouvoir conclure la vente conformément à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente;

4- d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de *la Loi sur le ministère du conseil exécutif*;

5- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1247723005
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 juin 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 11 juin 2025	Résolution: CE25 0999

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties de lot 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619, 2 400 866, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables, un terrain constitué du lot 1 382 606 et des parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé le long de l'autoroute Bonaventure, entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;

3- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* afin de pouvoir conclure la vente conformément à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente;

4- d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de *la Loi sur le ministère du conseil exécutif*;

5- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1247723005
/sb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 13 juin 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1247723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour un montant de 286 001 $, plus les taxes applicables, le cas échéant N/Réf. : 31H05-005-7674-01 (mandat 24-0064-T)

CONTENU

CONTEXTE

La signature de la promesse bilatérale et de l'acte de vente est conditionnelle à l'obtention d'un décret du Conseil des ministres en vertu du paragraphe 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif.
Ainsi, les documents ayant initialement fait consensus entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) et la Ville de Montréal ont été soumis au ministère des affaires municipal et de l'habitation (MAMH), entité gouvernementale responsable du suivi de ces demandes.

Dans le cadre de l'analyse du dossier, certaines modifications aux clauses de la promesse d'achat et de vente ont été exigées par le MAMH.

Ces modifications visent principalement à remplacer le pacte de préférence par une clause de rétrocession.

Soulignons finalement que dans le cadre de la réalisation du Projet, PJCCI a besoin d'accéder à l'Immeuble pour pouvoir commencer sans délai les travaux de construction afin de respecter son échéancier, et ce, dès la signature de la Promesse.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mohamed BECHIR BOUZAIDI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc-André HERNANDEZ, Le Sud-Ouest
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Marc-André HERNANDEZ, 2 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl BEAULIEU
Conseiller en immobilier

514 292-0833
Tél :
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1247723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver la modification au projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour un montant de 286 001 $, plus les taxes applicables, le cas échéant N/Réf. : 31H05-005-7674-01 (mandat 24-0064-T)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le nouveau projet de promesse bilatérale de vente et d'achat entre la Ville et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) ainsi que le nouveau projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service, le tout afin de répondre aux exigences du MAMH. Nous avons obtenu la confirmation du conseiller juridique de PJCCI à l'effet qu'il approuve ce projet.

La signature de la promesse et de l'acte de vente est toutefois conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec, conformément à l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif, et ce, sans modification substantielle aux projets joints aux présentes.

N/D 24-000341

FICHIERS JOINTS

2025-11-28_Promesse bilatérale Ville de Montréal et PJCCI_FINALE_APPROUVÉE (v propre.CB).docx

2025-12-08 Acte de vente Ville MTL-PJCCI (integration clause retrocession) - PROPRE.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire et cheffe de division

Tél : 514-589-7571

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-02

Caroline BOILEAU
Notaire et cheffe de division

Tél : 514-589-7571

Division :

PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

ENTRE : **LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE,** personne morale légalement constituée et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44) ayant son siège au 1225, rue Saint-Charles Ouest, suite 500, Longueuil (Québec), J4K 0B9, agissant aux présentes en sa qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et représentée par Sandra MARTEL, Première dirigeante et par Paul Robert, Secrétaire corporatif, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu de l'article 2.02 du règlement No. 2014-1, lequel n'a pas été modifié et est toujours en vigueur en date des présentes, dont un extrait du règlement est joint aux présentes à titre d'Annexe A;

Ci-après nommée « **PJCCI** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par :

dûment autorisé en vertu de la Charte, de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et :

- de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

- de la résolution numéro ***, adoptée par le conseil municipal à sa séance du *** ;

dont copies desdites résolutions sont jointes aux présentes à titre d'Annexe B;

Ci-après nommée la « **Ville** »

PJCCI et la Ville sont ci-après collectivement nommées les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE PJCCI a l'intention de procéder à la reconfiguration des sections 11 et 12 de la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, soit entre l'actuel pont de contournement de L'Île-des-Sœurs et l'avenue Pierre-Dupuy (ci-après le « Projet Bonaventure »);

ATTENDU QUE le Projet Bonaventure vise le réaménagement en boulevard de ces sections de l'autoroute Bonaventure en déplaçant les voies routières afin d'y inclure un terre-plein central de verdure et en libérant de l'espace en berge pour y construire des aménagements de mobilité active;

ATTENDU QUE PJCCI souhaite, dans le cadre du Projet Bonaventure, acquérir de la Ville les immeubles désignés ci-dessous à l'article 1 ;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 1 382 606, 1 382 617, 1382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

PAR LES PRÉSENTES, la Ville s'engage à vendre à PJCCI, qui accepte d'acheter, les immeubles dont les désignations suivent, le tout suivant les termes et conditions prévus à la présente promesse bilatérale d'achat et de vente (ci-après appelée la « **Promesse** »).

1. DESCRIPTION

Les immeubles visés par la présente Promesse sont connus et désignés comme étant :

A. La section de la rue Carrie-Derrick formée du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT SIX (1 382 606), contenant une superficie de 12 862,1 m^2 et d'une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX-SEPT (1 382 617 ptie) tous deux au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 6 593,5 m^2.

B. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT HUIT (1 382 608 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 423 m^2.

Correspondant à un terrain vacant ayant front sur la rue Carrie-Derrick.

C. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX-NEUF (1 382 619 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 564,2 m^2.

Correspondant à une partie de la rue Marc-Cantin à Montréal

D. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT VINGT-TROIS (1 382 623 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 76,9 m^2.

Correspondant à un terrain ayant front sur la rue Carrie-Derick à Montréal.

E. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (2 400 866 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 250,7 m^2.

Correspondant à une partie de la rue Fernand-Séguin.

F. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS (5 592 723 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 79,4 m^2.

G. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE (5 592 724 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 622,4 m^2.

Correspondant à une partie de la rue projetée Carrie-Derick, à Montréal.

Ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble** ».

Lesdits lots visés par les présentes étant identifiés aux plans annexés aux présentes en Annexe C.

Sont toutefois exclus de la présente vente les nœuds intelligents se trouvant dans les lampadaires présents sur l'Immeuble, lesquels nœuds intelligents

devront être retirés par PJCCI et à ses frais, avant le début des travaux de construction sur l'Immeuble, le tout suivant la procédure prévue à l'Annexe D des présentes.

2. PRIX ET MODE DE PAIEMENT

2.1 Le prix que PJCCI convient de payer à la Ville et que la Ville convient d'accepter est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$), lequel prix a été établi comme suit :

i) Pour l'ensemble des lots et parties de lots mentionnés aux paragraphes A, E, F et G de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est d'un dollar (1.00$);

ii) Pour la partie de lot mentionnée au paragraphe B de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est de cent treize mille huit cents dollars (113 800.00$);

iii) Pour la partie de lot mentionnée au paragraphe C de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est de cent cinquante-et-un mille huit cents dollars (151 800.00$);

iv) Pour la partie de lot mentionnée au paragraphe D de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est de vingt mille sept cent dollars (20 700.00$);

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c T-0.1), si applicable, seront payées en sus du prix d'achat ci-dessus par PJCCI.

2.2 Le prix d'achat sera remis dans sa totalité par PJCCI au notaire instrumentant choisi et mandaté par PJCCI (ci-après appelé le « **Notaire instrumentant** ») avant la signature de l'acte de vente, au moyen d'un chèque visé ou mandat bancaire fait à l'ordre du Notaire instrumentant en fidéicommis ou par transfert de fonds électronique au compte en fidéicommis du Notaire instrumentant, suivant les instructions et dans le délai fixé par ce dernier.

2.3 La signature de la présente Promesse par PJCCI comporte ordre au Notaire instrumentant de retenir dans son compte en fidéicommis la somme prévue au paragraphe 2.1 ci-dessus, jusqu'à ce que l'acte de vente y donnant suite soit publié et porté sur l'index des immeubles de l'Immeuble au registre foncier sans inscription préjudiciable aux droits de PJCCI.

2.4 Sauf disposition à l'effet contraire dans la présente Promesse, chaque partie assume ses propres frais ainsi que tous les honoraires qu'elle engage ou encourt pour les fins notamment de la présente Promesse et de l'acte de vente, incluant notamment mais non limitativement ceux de ses conseillers juridiques et ses autres consultants. L'acte de vente sera reçu par le Notaire instrumentant aux frais de PJCCI. PJCCI fera publier, à ses frais, ledit acte de vente et fournira, à ses frais, des copies conformes pour toutes les Parties.

3. POSSESSION

3.1 PJCCI deviendra propriétaire de l'Immeuble seulement à la date de signature de l'acte de vente, avec possession immédiate. PJCCI en aura l'occupation à la même date, sauf s'il y a permission d'accès anticipée par PJCCI conformément au paragraphe 6 des présentes.

3.2 La Ville rendra l'Immeuble disponible pour occupation par PJCCI lors de la signature de l'acte de vente de l'Immeuble par les Parties, sauf s'il y a permission d'accès anticipée par PJCCI conformément au paragraphe 6 des présentes, auquel cas la Ville rendra l'Immeuble disponible pour occupation par PJCCI à compter de cette date.

3.3 L'Immeuble demeurera aux risques de la Ville jusqu'à ce que PJCCI en devienne propriétaire, sauf si PJCCI est autorisé à occuper de manière exclusive l'Immeuble conformément au paragraphe 6 des présentes, auquel cas, sous réserve du paragraphe 6 *in fine,* la Ville, à compter de la date d'accès anticipée par PJCCI, ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être subis par PJCCI, l'un de ses employés ou mandataires ou par toute autre personne se trouvant sur l'Immeuble pendant cette période d'occupation. De même, la Ville ne sera responsable d'aucune perte ou dommage à des biens appartenant à PJCCI, ses employés et mandataires ou à toute autre personne et se trouvant sur l'Immeuble pendant cette période d'occupation, à moins que ces dommages n'aient été causés directement par la faute intentionnelle ou faute lourde de la Ville, ses employés et mandataires.

4. GARANTIE

La vente de l'Immeuble sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

5. DOSSIER DE TITRES

La Ville ne sera tenue de fournir à PJCCI ni dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

6. DÉBUT DES TRAVAUX ET PERMISSION D'ACCÈS

Dans le cadre de la réalisation du projet de PJCCI, en plus de l'Immeuble dont PJCCI a besoin d'acquérir pour pouvoir mettre en œuvre son projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, PJCCI aura aussi besoin d'accéder temporairement à d'autres immeubles de la Ville. En ce qui concerne les travaux à être réalisés sur ces immeubles, la Ville conclura avec PJCCI une entente de collaboration et d'occupation temporaire, permettant à PJCCI d'occuper les immeubles appartenant à la Ville, qui sont riverains de l'Immeuble, aux fins d'y réaliser certains travaux en lien avec le Projet Bonaventure (ci-après appelée l'« Entente de collaboration et d'occupation temporaire ».

Pour ce qui est de l'Immeuble visé par la présente Promesse, afin de permettre à PJCCI de respecter son échéancier, PJCCI désire pouvoir commencer les travaux de construction en lien avec le Projet Bonaventure, et ce, dès le 1er avril 2025, même si la signature de l'acte de vente devait survenir au-delà de la date du 31 mars 2025.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville autorise, par les présentes, PJCCI ainsi que les entrepreneurs mandatés par cette dernière, à prendre possession physique de l'Immeuble, et ce, à compter du 1er avril 2025 ou à toute autre date convenue entre les Parties, le tout, aux conditions ci-après mentionnées, lesquelles conditions sont, tout comme celles stipulées aux présentes, des conditions essentielles à la Ville sans lesquelles elle n'aurait pas accordé la présente permission, à savoir :

a) L'Entente de collaboration et d'occupation temporaire, permettant à PJCCI d'occuper des immeubles autres que l'Immeuble devra avoir été conclue entre les Parties;

b) PJCCI devra avoir octroyé le contrat à son entrepreneur.

c) PJCCI aura obtenu l'approbation de la Ville quant aux travaux sur les infrastructures municipales tel que les conduites sanitaires, d'aqueduc et du réseau pluvial situés en tréfonds de l'Immeuble. Cette approbation de la Ville sera donnée à la suite de l'analyse de tous les documents pertinents relatifs aux travaux prévus au présent paragraphe c), dont notamment les plans et devis nécessaires, lesquels devront être à la satisfaction de la Ville, cette dernière ne pouvant toutefois pas refuser telle approbation sans motif raisonnable.

d) Un permis d'exploitation, d'entretien et de maintien des conduites sanitaires, d'aqueduc et du réseau pluvial de la Ville sur l'Immeuble devra avoir été conclu entre les Parties.

e) PJCCI devra, dans un délai raisonnable avant le début des travaux, informer la Ville de la date du début des travaux au moyen d'un avis écrit à cet effet et PJCCI collaborera avec la Ville afin que les travaux nuisent le moins possible à la Ville et ses citoyens, le cas échéant.

f) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif* (L.R.C. (1985), ch. C-50), PJCCI sera responsable de toute perte et dommage causé par la faute, négligence ou omission de PJCCI ou celle des entrepreneurs, consultants, employés, préposés et toute personne invité par PJCCI, aux personnes ou biens situés sur l'Immeuble, pendant la durée des travaux envisagés; le tout selon les termes et conditions stipulés aux présentes, à moins que ces dommages n'aient été causés directement par la faute intentionnelle ou faute lourde de la Ville, ses employés et mandataires.

À compter de la date où PJCCI prend possession physique de l'Immeuble, la Ville ne pourra plus avoir accès à l'Immeuble sauf pour y effectuer les suivis et inspections à l'écran d'étanchéité. Dans ce cas, malgré toute disposition à l'effet contraire prévue aux présentes, la Ville demeurera entièrement responsable de tout dommage causé par sa faute, celle de ses employés et mandataires.

7. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE LA VILLE

7.1 Pendant la période précédant la signature de l'acte de vente ou jusqu'à l'accès anticipé de l'Immeuble par PJCCI, la Ville doit préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent.

7.2 Lors de la signature de l'acte de vente, ou à la date d'accès anticipé de l'Immeuble par PJCCI, la Ville devra livrer celui-ci à PJCCI dans un bon état et dans le même état où il se trouvait lors de la signature de la présente Promesse.

7.3 La Ville devra fournir à PJCCI un bon et valable titre de propriété, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique et à l'exception des droits réels publiés suivants :

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 237 761, et affectant les lots 1 382 608, 1 382 617, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 516 539, et affectant les lots 1 382 608 et 1 382 623;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 613 574, et affectant le lot 1 382 619;

- Un avis d'intention d'exproprier par Sa Majesté la Reine du chef du Canada contre la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 371 597, et affectant le lot 5 592 723;

- Servitude par destination du propriétaire de passage créée le 6 juin 1990 lors du dépôt du plan de subdivision d'une partie du Bloc 2 au cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal et du Bloc 5 au cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), tous deux de la circonscription foncière de Montréal, et affectant les lots 5 592 723 et 5 592 724, 1 382 606, 1 382 617, 1 382 619, et 2 400 866;

- Servitude réelle et perpétuelle de reverdissement et de passage

pour piste cyclable créé aux termes de l'acte de vente et servitude reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 28 juin 1999 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 106 420, au bénéfice du lot 1 382 606.

- Servitude réelle et perpétuelle de non-construction ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, de reverdissement et de parc linéaire créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Robert ALAIN, notaire, le 12 juillet 2013 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 116 599, au bénéfice des lots 1 382 617 et 2 400 866.

- Servitudes réelles et perpétuelles de reverdissement, de passage aux fins du Réseau Vert, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule de tout genre et de non-construction, créées aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 9 février 2005 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 12 073 993, au bénéfice des lots 1 382 606 et 2 400 866.

- Servitude réelle et perpétuelle de droit aérien créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 14 septembre 1989 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 198 216, affectant une partie des lots 1 382 606 et 1 382 617.

- Servitude réelle et perpétuelle d'installation, d'opération et d'entretien d'un système d'interception des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines (écran d'étanchéité ancré au roc ou autre) et d'un système de captage des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines, créée aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Nissa KARA, notaire, le 13 septembre 2018 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 130 571, au bénéfice du lot 1 382 606.

- Servitude réelle et perpétuelle d'occupation à des fins environnementales, de passage à pied et en véhicule de tout genre et de non-construction, créée aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Marie-Pier ROY, notaire, le 13 septembre 2017 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 366 220, au bénéfice du lot 1 382 606.

- Servitude réelle et perpétuelle de reverdissement, de parc linéaire, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule créé aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 5 mars 2002 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 327 598, au bénéfice des lots 1 382 617, 5 592 723 et 5 592 724.

Il est toutefois convenu entre les Parties que puisque les servitudes susmentionnées bénéficient principalement à des fonds dominants appartenant à la Ville, PJCCI renoncera, à même l'acte de vente, au bénéfice desdites servitudes, à titre de copropriétaire du fonds dominant, et ce, à toutes fins que de droits, à l'exception des servitudes publiées sous les numéros 5 106 420, 23 366 220 et 24 130 571, lesquelles feront l'objet d'une modification visant le changement du fonds dominant, et qui ne grèveront plus l'Immeuble au moment de la vente à PJCCI, étant toutefois une condition essentielle préalable à la transaction, tel que mentionné à l'article 15 ci-dessous.

La Ville se réserve toutefois la possibilité, avant la date de signature de l'acte de vente, d'établir et/ou de grever les Immeubles des servitudes par destination du propriétaire pour le maintien d'infrastructures

souterraines dont elle est propriétaire, lesquelles sont plus amplement montrées aux plans joints aux présentes à titre d'annexe « E ». Il est entendu que la Ville devra, au préalable, soumettre le/les projet(s) d'acte(s) à PJCCI pour commentaires et approbation, laquelle ne pourra refuser telle approbation sans motif raisonnable.

7.4 La Ville déclarera dans l'acte de vente :

a) qu'il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier PJCCI lors de l'acquisition de l'Immeuble, à l'exception d'un droit d'occupation consenti par la Ville en faveur de Bell Canada en vertu d'un contrat d'usager daté du 3 novembre 1993, dont copie a été remise à PJCCI. PJCCI déclarera dans l'acte de vente accepter d'acquérir l'Immeuble sujet à ce droit d'occupation.

b) que l'Immeuble est exempt de toute activité commerciale ou industrielle.

c) que l'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document

d) qu'au moment de la signature de l'acte de vente, tout impôt foncier, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction a été payé.

e) qu'elle n'a reçu aucun avis provenant d'une autorité compétente indiquant que l'Immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière environnementale, et à la suite duquel elle n'aurait pas remédié. Si un tel avis était reçu par la Ville avant la signature de l'acte de vente à intervenir, la Ville le signalera à PJCCI, qui pourra, si l'avis concerne un élément qui n'est pas déjà connu par PJCCI au moment de la présente Promesse et si la non-conformité relatée dans l'avis est suffisamment grave pour avoir une incidence sur la réalisation du projet de PJCCI, se désister de la présente Promesse, auquel cas la Promesse deviendra nulle et non avenue sans autres recours de part et d'autre, à moins que la Ville ne remédie au défaut qui est dénoncé dans l'avis en question, avant la signature de l'acte de vente.

f) que l'Immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé et n'est pas situé dans un site patrimonial cité, ou classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002.).

g) que l'Immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier et n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation faite sans autorisation de la Régie du logement depuis la mise en vigueur des dispositions de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1).

h) que l'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole et n'est pas assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*s (RLRQ, c. P-41.1).

i) que l'Immeuble n'est pas assujetti à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (RLRQ, c. M-37).

j) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de *la Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ,
c. I-3).

8. REPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). Par conséquent aucune répartition n'a été faite entre les parties.

9. CESSION DE LA PROMESSE

Les Parties ne pourront transférer et céder leurs droits, obligations, titres et intérêts dans la présente Promesse sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre partie. Toutefois, la Ville reconnaît que PJCCI peut céder ses droits, obligations, titres et intérêts dans la présente Promesse à tout ministère, agence fédérale ou société d'État fédérale sans obtenir au préalable son consentement.

10. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE PJCCI

10.1 PJCCI disposera de soixante (60) jours à compter de la signature de la présente Promesse pour examiner les certificats de localisation préparés par l'arpenteur-géomètre mandaté par PJCCI, à ses frais. PJCCI informera la Ville en cas d'empiètements, dérogations et autres irrégularités relevés dans les certificats de localisation. Dans un tel cas, la Ville s'engage à régulariser ses titres à la satisfaction de PJCCI, à acquitter les frais et honoraires des actes nécessaires à cette fin, de leur publicité ainsi que des copies requises.

10.2 PJCCI déclarera également dans l'acte de vente avoir examiné l'Immeuble et en être satisfaite, dont notamment la présence d'infrastructure de Bell, et avoir vérifié auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

11. RÉTROCESSION

11.1 Si les Immeubles ne sont plus requis par PJCCI ou encore cessent d'être utilisés aux fins pour lesquels ils ont été transférés, un avis écrit de PJCCI devra être donné à cet effet à la Ville dans un délai raisonnable (ci-après appelé l'« **Avis de PJCCI** »). Dans l'un ou l'autre des cas, PJCCI s'engage à rétrocéder les Immeubles à la Ville pour la somme d'UN DOLLAR (1,00$), et selon les termes et conditions suivants :

i. La rétrocession des Immeubles sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'immeuble.

ii. La rétrocession des Immeubles sera faite dans l'état où ils se trouvent à la date où PJCCI transmet son avis à la Ville, incluant leur état environnemental;

iii. Les Immeubles devront être libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque à l'exception des servitudes existantes et relatées au paragraphe 7.3 ci-dessus, et de toutes ententes ultérieures pouvant être conclues par PJCCI et pour lesquelles la Ville aura préalablement donné par écrit son accord.

iv. La rétrocession des Immeubles inclura les ouvrages, constructions et améliorations situés sur ou dans les Immeubles, et ce, sans aucune indemnité ou remboursement payable par la Ville à PJCCI pour les impenses effectuées. Toutefois, si la Ville informe PJCCI dans un délai de douze (12) mois suivant la réception de l'Avis de PJCCI que les ouvrages, constructions et améliorations ne sont pas requis, PJCCI devra procéder à la démolition, la déconstruction et l'enlèvement des ouvrages, constructions et améliorations, lesquels seront effectués aux frais de PJCCI, avant la rétrocession des Immeubles;

v. Dans les douze (12) mois de la réception de l'Avis de PJCCI, la Ville pourra, à ses frais, examiner les titres de propriété des Immeubles et

leur qualité environnementale. Elle pourra également procéder à toutes vérifications jugées opportunes, PJCCI s'engageant à donner à la Ville les accès aux Immeubles nécessaires à cette fin. Dans l'éventualité où un vice de titre serait identifié par la Ville au cours de la période de douze (12) mois précités, la Ville en avisera PJCCI et cette dernière s'engage, par les présentes, à collaborer avec la Ville pour déterminer de quelle façon et dans quel délai la situation pourra être régularisée à la satisfaction des Parties.

vi. Sauf entente à l'effet contraire, l'acte de vente devra être signé devant le notaire choisi par la Ville dans les trois (3) mois suivant l'expiration du délai de douze (12) mois prévu au paragraphe 11.1. v, étant entendu que ce délai pourra être prolongé si PJCCI doit démolir ou déconstruire et enlever ces ouvrages, constructions et améliorations et remettre les Immeubles en bon état conformément au paragraphe 11.1. iv.

vii. La Ville assumera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publicité et des copies pour les deux Parties. PJCCI assumera, le cas échéant, les frais et honoraires afférents aux travaux d'arpentage requis aux fins de la transaction, y compris ceux relatifs aux opérations cadastrales, le cas échéant.

11.2 Sans diminuer l'obligation de rétrocession de PJCCI prévu au paragraphe 11.1. ci-dessus, PJCCI devra rétrocéder les immeubles désignés aux paragraphes A, E, F et G de l'article 1 (ci-après appelés les « **Immeubles A, E, F et G** ») tel quel et pour la somme d'UN DOLLAR (1,00$), si, à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de l'Acte de vente, tout ou partie des Immeubles A, E, F et G n'ont pas été utilisés par PJCCI pour les fins du Projet Bonaventure ou que le nouveau boulevard projeté dans le cadre dudit projet n'est pas ouvert à la circulation automobile. Si, après avoir débuté les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a besoin d'un délai supplémentaire pour pouvoir compléter la réalisation de ses travaux en vue de l'ouverture à la circulation automobile, PJCCI pourra demander à la Ville que le délai de dix (10) ans soit prolongé, laquelle s'engage à accepter toute demande de prolongation raisonnablement justifiée par PJCCI.

11.3 Si les Immeubles A, E, F et G sont rétrocédés conformément au paragraphe 11.2, cette rétrocession sera faite aux conditions suivantes :

i. La rétrocession des Immeubles A, E, F et G sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité des Immeubles rétrocédés.

ii. Les Immeubles A, E, F et G devront être libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque à l'exception des servitudes existantes et relatées au paragraphe 7.3 ci-dessus, et de toutes ententes ultérieures pouvant être conclues par PJCCI et pour lesquelles la Ville aura préalablement donné par écrit son accord.

iii. Sauf si les Immeubles A, E, F et G sont déjà identifiés par un ou des numéros de lots distincts au cadastre du Québec, PJCCI s'engage à mandater, dans les meilleurs délais et à ses frais, un arpenteur-géomètre, membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, afin de procéder aux opérations cadastrales requises afin d'identifier par un ou des numéros de lot distinct au cadastre les Immeubles A, E, F et G, et ce, conformément aux exigences du *Code civil du Québec*. Tous les frais et honoraires relatifs à ces opérations cadastrales seront à la charge de PJCCI.

iv. L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions relatées ci-dessus et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par la Ville. La Ville devra soumettre à PJCCI un projet d'acte de vente dans les meilleurs délais suivant l'opération cadastrale identifiant les Immeubles A, E, F et G par un ou des lots distincts, le cas échéant.

v. Les Parties devront collaborer afin que l'acte de vente puisse être signé dans les meilleurs délais possibles.

12. OPÉRATIONS CADASTRALES

PJCCI s'engage à mandater, à ses frais, un arpenteur-géomètre, membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, afin de procéder aux opérations cadastrales requises afin d'identifier par un numéro de lot distinct au cadastre l'ensemble des lots et parties de lots décrits à l'article 1 des présentes et qui composent l'Immeuble et ce, conformément aux exigences du *Code civil du Québec.* Tous les frais et honoraires relatifs à ces opérations cadastrales seront à la charge de PJCCI.

À cette fin, la Ville devra collaborer et consentir à toutes les opérations cadastrales nécessaires et devra signer, dans les délais requis, tous les documents qui lui seront présentés afin de compléter lesdites opérations cadastrales, incluant la signature de plans de morcellement cadastral.

Il est entendu que la vente de l'Immeuble à PJCCI ne pourra avoir lieu avant toute opération cadastrale et description technique nécessaires pour la réalisation des présentes.

13. ACCÈS À L'IMMEUBLE

À compter de la date de signature des présentes et ce, en tout temps jusqu'à la signature de l'acte de vente, PJCCI, ses employés, ses mandataires, ses entrepreneurs, ses consultants, ses ingénieurs et tous ses autres représentants dûment autorisés, auront le droit d'entrer et de circuler sur l'Immeuble, moyennant un avis préalable donné à la Ville dans un délai raisonnable, dans le but de l'inspecter ou d'y effectuer des travaux d'arpentage, des études géotechniques, des études environnementales, des tests et prélèvements de sols et autres tests d'ingénierie, d'obtenir des renseignements topographiques ou autres expertises concernant l'Immeuble pourvu que ces opérations soient menées de manière à ne pas entraver les activités de la Ville. Toutes ces activités seront effectuées aux frais et risques de PJCCI.

La Ville autorise toutes les instances gouvernementales, conseils, comités, agences ou ministères ayant juridiction, de remettre tous les renseignements en leur possession relatifs à l'Immeuble.

14. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

14.1 PJCCI reconnait avoir pris connaissance des études environnementales suivantes :

- ADS associés ltée, Caractérisation du site et des environs de l'Adacport - Rapport de caractérisation final, 22 novembre 1988 (88F33A, vol. 5/6 et 6/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Parc de recherche et de haute technologie de Montréal au site de l'ancien Adacport - Reconnaissance géotechnique - Rapport no 1, juin 1989 (91F122, vol.2/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Parc de recherche et de haute technologie de Montréal - Phase I - Site de l'ancien Adacport - Étude de caractérisation - Tronçon voie sud, juin 1989 (91F122, vol.2/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Parc de recherche et de haute technologie de Montréal - Site de l'ancien Adacport - Étude préliminaire de caractérisation - Rapport d'étape no 3 - Voies nord et sud - Secteur centre, avril 1990 (91F122, vol.4/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Document-synthèse de la condition environnementale et géotechnique prévalant sur le site du Technoparc, novembre 1990 (91F122, vol.4/6) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Caractérisation environnementale complémentaire (volets 1, 2 et 3), Projet d'interception et de récupération des phases flottantes d'hydrocarbures, Technoparc, Montréal, mars 2002 (99F117B) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Caractérisation complémentaire, été 2003, Système d'interception et de récupération des phases flottantes d'hydrocarbures au site de l'ancien Adacport, août 2004 (01F135G) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Mesure des biogaz dans le site de l'ancien Adacport - Année 2004, novembre 2005 (01F135H) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Caractérisation environnementale complémentaire du site de l'ancien Adacport – Automne 2004, novembre 2005 (01F135I) ;

- SNC-Lavalin, PEPSC – Travaux d'investigation complémentaires le long du futur écran d'étanchéité et du système de captage dans le PEPSC, 27 avril 2016 (15E097N), 2 volumes ;

- SNC-Lavalin, PEPSC – Avenant aux travaux d'investigation complémentaires, 29 novembre 2016 (15E097Q).

14.2 PJCCI convient d'acquérir l'Immeuble dans l'état environnemental décrit dans lesdites études, d'assumer toute obligation et responsabilité quant à la qualité environnementale de l'Immeuble, et de dégager la Ville de toute responsabilité à l'égard de la qualité environnementale de l'Immeuble, s'en déclarant satisfaite et en faisant sa propre affaire.

14.3 PJCCI reconnaît que le fait que le prix de vente tienne compte, notamment, de l'état et la qualité environnementale de l'Immeuble n'a pas pour effet d'atténuer, de quelque façon que ce soit, le fait que la vente à intervenir est consentie sans garantie quant à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

15. ACTE DE VENTE

15.1 Les Parties s'engagent à signer l'acte de vente donnant suite à la présente Promesse conformément au projet joint aux présentes à titre d'Annexe F (ci-après appelé l'« **Acte de vente** »), devant le Notaire instrumentant dans les meilleurs délais possibles suivant la signature de la présente Promesse.

15.2 Il est aussi convenu entre les Parties que la signature de l'Acte de vente ne pourra se faire qu'après que les modifications des servitudes publiées sous les numéros 5 106 420, 23 366 220 et 24 130 571 soient signées et publiées au registre foncier, lesquelles modifications visent la substitution des fonds dominants pour d'autres appartenant à la Ville. À cet effet, la Ville s'engage à déployer les meilleurs efforts pour que le tout soit fait dans les meilleurs délais possibles.

15.3 Advenant le cas où l'une des Parties refuse ou néglige de donner suite à la présente Promesse ou fait défaut ou refuse de signer l'Acte de vente, chacune d'elles déclare comprendre qu'elle s'expose à des recours en dommages-intérêts.

16. DÉCLARATIONS SPÉCIALES

16.1 LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

La Ville est autorisée à conclure la présente Promesse et l'Acte de vente ci-joint, en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), tel qu'en fait foi le décret du gouvernement du Québec numéro *** daté du ***, dont une copie est jointe aux présentes à titre d'Annexe G.

17. GÉNÉRALITÉS

17.1 Les Parties reconnaissent que PJCCI désire acheter l'Immeuble en entier. Ainsi, PJCCI ne pourra être tenue d'acheter qu'une partie de

l'Immeuble si, pour quelque motif que ce soit, la Ville ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci.

17.2 La présente Promesse lie les Parties, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, ayants cause et légataires à titre particulier.

17.3 Aucun député de la Chambre des Communes ne peut participer à la présente Promesse ou jouir d'un avantage quelconque pouvant en résulter.

17.4 Aux fins des présentes, le singulier peut comprendre le pluriel et le masculin peut comprendre le féminin et vice versa. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf mention expresse à l'effet contraire.

17.5 La présente Promesse est régie et doit être interprétée conformément aux lois applicables et en vigueur dans la province de Québec.

17.6 Les titres des paragraphes ou de chapitres ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

17.7 Le préambule et les annexes jointes à la présente Promesse sont réputés en faire partie intégrante.

17.8 Tous les délais contenus à la présente Promesse sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

17.8.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est.

17.8.2 lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le jour du dernier mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois.

17.8.3 le délai expire le dernier jour à 24 heures 00; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

17.9 Tout avis, notification, document ou autre communication à être donné aux termes des présentes devra être donné par écrit et sera suffisamment donné s'il est livré au destinataire en personne ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), ou par courriel électronique avec accusé de réception, aux personnes et adresses suivantes :

À PJCCI :

À l'attention de la Directrice, Affaires juridiques
Téléphone : 450-651-8771
Courriel : legal@pjcci.ca
Courriel : vmeunier@pjcci.ca

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mme Annie Gerbeau
Numéro de téléphone : (514) 589-7449
Adresse électronique : annie.gerbeau@montreal.ca

Chacune des Parties aura le droit de spécifier une autre adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis écrit à cet effet à l'autre Partie de la façon prévue au présent paragraphe.

17.10 Tout avis notification, document ou autre communication donné en application des présentes ou toute autres notifications sont réputés avoir été reçus :

- s'ils sont transmis par courriel électronique, le jour de leur réception ;

- dans tous les autres cas, le jour de leur livraison.

17.11 Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'elles ont eu l'opportunité de négocier librement la présente Promesse et l'Acte de vente et de consulter leurs conseillers juridiques préalablement à la signature des présentes afin d'en comprendre toute la teneur juridique.

18. COURTIER

Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'aucun courtier n'a été mandaté pour la vente de l'Immeuble.

19. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

En sus du prix d'achat stipulé aux présentes, PJCCI, à titre d'acquéreur, doit acquitter la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec aux autorités compétentes conformément aux lois en vigueur. Les numéros d'inscrit de la Ville sont : TPS : 121364749 RT0001 et TVQ : 1006001374 TQ0002. De plus, les numéros d'inscrit de PJCCI sont : TPS : 10327 2274 RT0001 et TVQ : 1006339146 TQ0001.

20. SIGNATURE

Les Parties déclarent accepter d'avoir recours à l'utilisation de procédés technologiques pour la signature de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE, À LA DATE INDIQUÉE SOUS OU À CÔTÉ DE LEURS SIGNATURES RESPECTIVES.

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

_____
Par Sandra Martel
Première dirigeante

_____
Par Paul Robert
Secrétaire corporatif

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par :

Annexes :

Annexe A : Règlement No. 2014-1 de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Annexe B : Résolution du conseil municipal de la Ville de Montréal
Annexe C : Plans des lots visés par la promesse d'achat
Annexe D : Procédure de retrait des nœuds intelligents des lampadaires
Annexe E : Plans préliminaires en vue de la servitude par destination de propriétaire
Annexe F : Projet d'acte de vente donnant suite à la promesse
Annexe G : Décret du gouvernement du Québec

ACTE DE VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT- (202),
le jour du mois de .

DEVANT M^e^ , notaire à , province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (01/01/2002), en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ,
dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte, de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et :

- de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

- de la résolution numéro adoptée par le conseil municipal à sa séance du deux mille vingt-quatre (/ /2024),

dont copies desdites résolutions demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

ci-après nommée le « **Vendeur** » ou la « **Ville** »

ET :

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE, personne morale légalement constituée et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44) ayant son siège au 1225, rue Saint-Charles Ouest, suite 500, Longueuil (Québec), J4K 0B9, agissant aux présentes en sa qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et représentée par Sandra MARTEL, Première dirigeante et par Paul ROBERT, Secrétaire corporatif, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu l'article 2.02 du règlement 2014-1, lequel n'a pas été modifié et est toujours en vigueur en date des présentes, dont un extrait dudit règlement demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné.

ci-après nommée l'« **Acquéreur** » ou « **PJCCI** »

Le Vendeur et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PROJET

LESQUELS conviennent de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à l'Acquéreur l'immeuble, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro ( ) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

(ci-après nommé l'« **Immeuble** »)

Pour fins de références, notamment pour les fins de l'application de la clause « RÉTROCESSION » ci-dessous, l'Immeuble était anciennement composé des lots et parties de lots suivantes (ci-après nommé les « **Lots Antérieurs** »):

1) La section de la rue Carrie-Derrick formée du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT SIX (1 382 606), contenant une superficie de 12 862,1 m^2 et d'une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX-SEPT (1 382 617 ptie) tous deux au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 6 593,5 m^2.

2) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT HUIT (1 382 608 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 423 m^2.

   Correspondant à un terrain vacant ayant front sur la rue Carrie-Derrick.

3) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX-NEUF (1 382 619 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 564,2 m^2.

   Correspondant à une partie de la rue Marc-Cantin à Montréal

4) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT VINGT-TROIS (1 382 623 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 76,9 m^2.

   Correspondant à un terrain ayant front sur la rue Carrie-Derick à Montréal.

5) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE HUIT CENT

PROJET

SOIXANTE-SIX (2 400 866 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 250,7 m^2.

Correspondant à une partie de la rue Fernand-Séguin.

6) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS (5 592 723 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 79,4 m^2.

7) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE (5 592 724 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 622,4 m^2.

Correspondant à une partie de la rue projetée Carrie-Derick, à Montréal.

Lesdits Lots Antérieurs étant identifiés aux plans constituant l'Annexe C de l'avant-contrat signé signé par l'Acquéreur le ● ([jj/mm/aaaa]) et par le Vendeur le ● ([jj/mm/aaaa]), et dont une copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants des Parties en présence du notaire soussigné.

SERVITUDES ET AUTRES AVIS

Les servitudes et autre avis ci-après sont inscrits en faveur ou contre l'Immeuble :

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 237 761;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 516 539;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 613 574;

- Un avis d'intention d'exproprier par Sa Majesté la Reine du chef du Canada contre la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 371 597;

- Servitude par destination du propriétaire de passage créée le 6 juin 1990 lors du dépôt du plan de subdivision d'une partie du Bloc 2 au cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal et du Bloc 5 au

PROJET

cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), tous deux de la circonscription foncière de Montréal;

- Une servitude réelle et perpétuelle de non-construction ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, de reverdissement et de parc linéaire créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Robert ALAIN, notaire, le 12 juillet 2013 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 116 599.

- Des servitudes réelles et perpétuelles de reverdissement, de passage aux fins du Réseau Vert, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule de tout genre et de non-construction, créées aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 9 février 2005 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 12 073 993.

- Une servitude réelle et perpétuelle de droit aérien créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 14 septembre 1989 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 198 216.

- Une servitude réelle et perpétuelle de reverdissement, de parc linéaire, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule créé aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 5 mars 2002 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 327 598.

Les servitudes publiées sous les numéros 20 116 599, 12 073 993 et 5 327 598 ont été créées au bénéfice de l'Immeuble, à titre de fonds dominant, avec d'autres immeubles appartenant au Vendeur pour les fins notamment d'un système d'interception et de captage des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines, qui demeurera la propriété du Vendeur. Ces servitudes n'ont aucune utilité pour l'Acquéreur. En conséquence, l'Acquéreur renonce expressément et à toutes fins que de droit, aux servitudes consenties au bénéfice de l'Immeuble et créées aux termes des actes publiés sous les numéros 20 116 599, 12 073 993 et 5 327 598 au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 1191 (2) du *Code civil du Québec*, de sorte que lesdites servitudes soient éteintes à l'égard de l'Immeuble seulement, à compter de la signature des présentes.

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, l'Acquéreur requiert l'Officier de la publicité foncière de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effets aux présentes et de procéder à l'inscription de cette renonciation, conformément à l'article 2938 du *Code civil du Québec*.

EMPIÈTEMENTS, DÉROGATIONS ET AUTRES IRRÉGULARITÉS

1. Les certificats de localisation préparés par , , arpenteur-géomètre, en date du , sous les numéros de ses minutes et portant le(s)

PROJET

numéro(s) aux archives de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, dont une copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les comparants avec et en présence du notaire (ci-après collectivement appelés le « **Certificat de localisation** »), ont relevé les empiètements, dérogations et autres irrégularités suivantes, à savoir :

a)

b)

c)

L'Acquéreur accepte de prendre l'Immeuble sujet aux empiètements, dérogations et irrégularités mentionnés aux paragraphes 1 a), , à charge pour lui de les régulariser à ses frais, le cas échéant. En outre, le Vendeur déclare, qu'à la date des présentes, il n'a reçu aucun avis par les propriétaires voisins, affectés par les empiètements mentionnés au paragraphe , et qu'il n'y a aucun litige, poursuite, action, procédure arbitrale ou gouvernementale en cours, en suspens ou risquant d'être intenté contre le Vendeur ou le mettant en cause, ni aucun jugement, ordonnance, injonction ou autre décision d'un tribunal ou d'un arbitre ou autre avis découlant de ces empiètements.

Pour les empiètements, dérogations et autres irrégularités mentionnés au paragraphe , les Parties ont convenu que l'Acquéreur les régulariserait, aux frais du Vendeur, ce dernier s'engageant à pleinement collaborer dans le cas où son intervention était requise.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acte de vente par SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC, reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 1er août 1989 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 août 1989, sous le numéro 4 184 332.

- Acte de vente par SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL, reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 1er août 1989 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 août 1989, sous le numéro 4 184 333.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

DOSSIERS DE TITRES

PROJET

Aucun dossier de titres ne sera remis à l'Acquéreur.

POSSESSION ET OCCUPATION

Option 1 : s'il n'y a pas eu d'accès anticipé

L'Acquéreur sera propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

Option 2 : s'il y a eu accès anticipé

L'Acquéreur sera propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour avec possession immédiate et occupation depuis le conformément à l'avant contrat ci-après mentionné.

TRANSFERT DES RISQUES

Nonobstant l'alinéa 2 de l'article 1456 du *Code civil du Québec*, l'Acquéreur assumera les risques afférents à l'Immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de .

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

1. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente, déclarant que l'Immeuble n'est pas conforme à toutes lois et règlements applicables en vigueur, notamment en matière environnementale et à la suite duquel il n'aurait pas remédié au défaut qui y est dénoncé;

2. Il n'a reçu aucun avis d'une homologation ou expropriation projetée sur l'Immeuble;

3. L'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole et n'est pas assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c P-41.1);

4. L'Immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé et n'est pas situé dans un site patrimonial cité ou classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c P-9.002);

5. L'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité, servitude ou autre charge, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus sous la rubrique « SERVITUDES ET AUTRES AVIS »;

6. Qu'il n'existe aucun bail, permis, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier l'Acquéreur lors de l'acquisition de l'Immeuble, à l'exception d'un droit d'occupation consenti par le Vendeur en faveur de Bell Canada en vertu d'un contrat d'usager daté du 3 novembre 1993, dont copie a été remise à l'Acquéreur, ce dernier acceptant d'acquérir l'Immeuble sujet à ce droit d'occupation;

7. L'Immeuble est exempt de toute activité commerciale ou industrielle;

PROJET

8. L'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document;

9. L'Immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier et n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation faite sans autorisation de la Régie du logement depuis la mise en vigueur des dispositions de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c R-8.1);

10. Au moment de la signature des présentes, tout impôt foncier, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction a été payé;

11. L'Immeuble n'est pas assujetti à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (RLRQ, c. M-37);

12. Il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c I-3);

13. Il a validement acquis l'Immeuble et a le pouvoir de le posséder et le vendre sans autre formalité que celles qui ont déjà été observées.

À cet effet, l'Immeuble a été retiré du domaine public de la Ville, tel qu'en fait foi la résolution CM adoptée par le conseil municipal et mentionnée dans la comparution du présent acte.

OBLIGATIONS

L'Acquéreur s'oblige à ce qui suit :

1. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties;

2. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve, notamment dans l'état environnemental décrit aux études environnementales remises par le Vendeur à l'Acquéreur, dont la liste de ces études demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants des Parties en présence du notaire soussigné, l'Acquéreur déclarant avoir vu et examiné l'Immeuble à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur, lui étant applicable.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). En conséquence, aucune répartition d'usage quant aux taxes municipales et scolaires n'a été faite entre les Parties.

LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Vendeur est autorisé à conclure la présente vente en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), le tout tel qu'il appert du décret numéro , adopté le .

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat signé par l'Acquéreur le ● ([jj/mm/aaaa]) et par le Vendeur le ● ([jj/mm/aaaa]). Sauf incompatibilité, les Parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes. Pour fins de référence, une copie dudit avant-contrat demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants des Parties en présence du notaire soussigné.

RÉTROCESSION

1. Si les Lots Antérieurs ou une partie de ceux-ci ne sont plus requis par PJCCI ou encore cessent d'être utilisés aux fins pour lesquels ils ont été transférés, un avis écrit de PJCCI devra être donné à cet effet à la Ville dans un délai raisonnable (ci-après appelé l'« **Avis de PJCCI** »). Dans l'un ou l'autre des cas, PJCCI s'engage à rétrocéder les Lots Antérieurs à la Ville pour la somme d'UN DOLLAR (1,00$), et selon les termes et conditions suivants :

i. La rétrocession des Lots Antérieurs sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'immeuble.

ii. La rétrocession des Lots Antérieurs sera faite dans l'état où ils se trouvent à la date où PJCCI transmet son avis à la Ville, incluant leur état environnemental;

iii. Les Lots Antérieurs devront être libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque à l'exception des servitudes existantes et relatées à la clause « SERVITUDES ET AUTRES AVIS » ci-dessus, et de toutes ententes ultérieures pouvant être conclues par PJCCI et pour lesquelles la Ville aura préalablement donné par écrit son accord.

iv. La rétrocession des Lots Antérieurs inclura les ouvrages, constructions et améliorations situés sur ou dans les Lots Antérieurs, et ce, sans aucune indemnité ou remboursement payable par la Ville à PJCCI pour les impenses effectuées. Toutefois, si la Ville informe PJCCI dans un délai de douze (12) mois suivant la réception de l'Avis de PJCCI que les ouvrages, constructions et améliorations ne sont pas requis, PJCCI devra procéder à la démolition, la déconstruction et l'enlèvement des ouvrages, constructions et améliorations, lesquels seront effectués aux frais de PJCCI, avant la rétrocession des Lots Antérieurs;

PROJET

v. Dans les douze (12) mois de la réception de l'Avis de PJCCI, la Ville pourra, à ses frais, examiner les titres de propriété des Lots Antérieurs et leur qualité environnementale. Elle pourra également procéder à toutes vérifications jugées opportunes, PJCCI s'engageant à donner à la Ville les accès aux Lots Antérieurs nécessaires à cette fin. Dans l'éventualité où un vice de titre serait identifié par la Ville au cours de la période de douze (12) mois précités, la Ville en avisera PJCCI et cette dernière s'engage, par les présentes, à collaborer avec la Ville pour déterminer de quelle façon et dans quel délai la situation pourra être régularisée à la satisfaction des Parties.

vi. Sauf entente à l'effet contraire, l'acte de vente devra être signé devant le notaire choisi par la Ville dans les trois (3) mois suivant l'expiration du délai de douze (12) mois prévu au paragraphe v ci-dessus, étant entendu que ce délai pourra être prolongé si PJCCI doit démolir ou déconstruire et enlever ces ouvrages, constructions et améliorations et remettre les Immeubles en bon état conformément au paragraphe iv ci-dessus.

vii. La Ville assumera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publicité et des copies pour les deux Parties. PJCCI assumera, le cas échéant, les frais et honoraires afférents aux travaux d'arpentage requis aux fins de la transaction, y compris ceux relatifs aux opérations cadastrales, le cas échéant.

2. Sans diminuer l'obligation de rétrocession de PJCCI prévu au paragraphe 1 ci-dessus, PJCCI devra rétrocéder les Lots Antérieurs désignés aux paragraphes 1, 5, 6 et 7 de la clause « DÉSIGNATION » ci-dessus (ci-après appelés les « **Immeubles 1, 5, 6 et 7** ») tel quel et pour la somme d'UN DOLLAR (1,00$), si, à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date des présentes, tout ou partie des Immeubles 1, 5, 6 et 7 n'ont pas été utilisés par PJCCI pour les fins du Projet Bonaventure, tel que ce terme est défini à l'avant-contrat précité et signé par les Parties, ou que le nouveau boulevard projeté dans le cadre dudit projet n'est pas ouvert à la circulation automobile. Si, après avoir débuté les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a besoin d'un délai supplémentaire pour pouvoir compléter la réalisation de ses travaux en vue de l'ouverture à la circulation automobile, PJCCI pourra demander à la Ville que le délai de dix (10) ans soit prolongé, laquelle s'engage à accepter toute demande de prolongation raisonnablement justifiée par PJCCI.

3. Si les Immeubles 1, 5, 6 et 7 sont rétrocédés conformément au paragraphe 2 ci-dessus, cette rétrocession sera faite aux conditions suivantes :

i. La rétrocession des Immeubles 1, 5, 6 et 7 sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité des immeubles rétrocédés.

PROJET

ii. Les Immeubles 1, 5, 6 et 7 devront être libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque à l'exception des servitudes existantes et relatées à la clause « SERVITUDES ET AUTRES AVIS » ci-dessus, et de toutes ententes ultérieures pouvant être conclues par PJCCI et pour lesquelles la Ville aura préalablement donné par écrit son accord.

iii. Sauf si les Immeubles 1, 5, 6 et 7 sont déjà identifiés par un ou des numéros de lots distincts au cadastre du Québec, PJCCI s'engage à mandater, dans les meilleurs délais et à ses frais, un arpenteur-géomètre, membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, afin de procéder aux opérations cadastrales requises afin d'identifier par un ou des numéros de lot distinct au cadastre les Immeubles 1, 5, 6 et 7, et ce, conformément aux exigences du *Code civil du Québec*. Tous les frais et honoraires relatifs à ces opérations cadastrales seront à la charge de PJCCI.

iv. L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions relatées ci-dessus et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par la Ville. La Ville devra soumettre à PJCCI un projet d'acte de vente dans les meilleurs délais suivant l'opération cadastrale identifiant les Immeubles 1, 5, 6 et 7 par un ou des lots distincts, le cas échéant.

v. Les Parties devront collaborer afin que l'acte de vente puisse être signé dans les meilleurs délais possibles.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$), que le Vendeur reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur à la signature des présentes, dont quittance totale et finale de la part du Vendeur.

INTERPRÉTATION

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes, le cas échéant, désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

PROJET

DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

1. Le Vendeur n'est pas un particulier.

2. Le Vendeur déclare que l'Immeuble n'est constitué d'aucune partie occupée à titre résidentiel.

3. En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

4. Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et aux fins de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$).

5. La taxe sur les produits et services représente une somme de ● DOLLARS (● ,● $) et la taxe de vente du Québec représente une somme de ● DOLLARS (● ,● $).

6. L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

   T.P.S.: 10327 2274 RT0001
   T.V.Q.: 1006339146 TQ0001

   et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

   En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la T.P.S. et de la T.V.Q. est supportée par l'Acquéreur.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES* (RLRQ, c. D-15.1)

Le Vendeur et l'Acquéreur aux présentes, ci-après respectivement nommés « le cédant » et « le cessionnaire » aux fins de la présente déclaration, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les faits et les mentions suivants :

1. les dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts;

2. l'Immeuble ci-dessus désigné est situé sur le territoire de la municipalité de Montréal;

3. le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$);

4. le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de ● DOLLARS ET ● CENTS (● $), soit [*le cas échéant, le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble ou*

PROJET

le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble ou le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment de son transfert];

5. le montant du droit de mutation est de ● DOLLARS ET ● CENTS (● $);

6. selon le cessionnaire, celui-ci est un organisme public défini à l'article 1 de la *Loi* et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation en application de l'alinéa 17a).

7. le cédant et le cessionnaire déclarent qu'il n'y a pas transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1. de la *Loi*.

DONT ACTE, à Montréal, province de Québec, sous le numéro ● (●) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
[Noms et titre]

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

Par : _____
Sandra MARTEL, Première dirigeante

Par : _____
Paul ROBERT, Secrétaire corporatif

_____
Notaire

PROJET

Dossier # : 1247723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 m², pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties de lots 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619, 2 400 866, tous du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7674-01 (mandat 24-0064-T)

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties de lot 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619, 2 400 866, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. d'approuver la promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 382 606 et les parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé le long de l'autoroute Bonaventure entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 m², le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale d'achat et de vente;

3. de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une

demande de décret d’autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* afin de pouvoir conclure la vente conformément à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d’acte de vente;

4. d'approuver la vente, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi qu'au projet d'acte de vente, et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif;*

5. d'imputer le revenu conformément aux informations financières qui apparaissent à l'intervention complétée par le Service des finances. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-05-26 14:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1247723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 m², pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties de lots 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619, 2 400 866, tous du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7674-01 (mandat 24-0064-T)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, l'autoroute actuelle sera réaménagée en boulevard urbain en déplaçant des voies routières où se trouve actuellement la rue Carrie-Derick (le Projet). Pour le Projet inscrit au Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure (le PDMV), le Service de l'urbanisme et de la mobilité (le SUM) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (le SSI) pour vendre la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest (l'Arrondissement) à la société d'état fédérale Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée (PJCCI) propriétaire d'une section de l'autoroute Bonaventure.
L'exécution des travaux d'envergure planifiés par PJCCI requiert que des ententes complémentaires à la vente soient conclues entre les parties afin de valoriser les intérêts municipaux lesquelles sont soumises aux instances dans le sommaire 1258978001. À ce titre, une entente relative aux rôles et responsabilités des parties a été rédigée pour définir l'échéancier, les principes de collaboration et la gouvernance de ces interventions pour chacun des éléments de la mise en œuvre du projet de reconfiguration de l'autoroute. Les éléments suivants y sont répertoriés : L'intégrité de l'écran d'étanchéité des eaux souterraines et ses équipements accessoires (piézomètres, puits instrumentés, puits d'observation, etc.), les conditions autorisant les travaux dans la servitude environnementale, la protection et le maintien des conduites municipales existantes, la conception et l'entretien des abords du boulevard urbain, des trottoirs, des pistes cyclables et du parc linéaire longeant le fleuve Saint-Laurent, ainsi que la gestion des feux de

circulation.

La seconde entente dite d'occupation temporaire des terrains limitrophes au Projet appartenant à la Ville a été prévue pour les différentes exigences du chantier de PJCCI où les enjeux précités sont précisés par des protocoles d'intervention.

Le Projet représente un investissement fédéral majeur de près de 300 millions de dollars qui permettra de surcroît la création d'un parc linéaire sur la berge du fleuve Saint-Laurent entre les ponts Clément et Victoria au bénéfice des citoyens montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0455 - 18 avril 2023 **-** Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure et le Plan directeur de mise en valeur pour ce secteur / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet de Règlement et le projet de Plan directeur de mise en valeur

CE21 1902 - 25 novembre 2021 - Autoriser, pour une durée d'un mois, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée ou son mandataire, à faire des travaux de forage pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure. Les travaux seront effectués entre les rues Marc-Cantin et Carrie-Derick, au nord de la rue Fernand-Séguin, sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal, constitué des lots 1 382 623, 1 382 624, 2 400 869 et 6 204 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'Autorisation

CE19 0477 - 20 mars 2019 - Mandater l'OCPM pour la tenue d'une consultation publique portant sur la vision et les principes de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure

CG15 0055 - 29 janvier 2015 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, la promesse bilatérale d'achat et de vente bilatérale (la Promesse) ainsi que le projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à PJCCI, sans garantie légale de qualité, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables (l' Immeuble). L'Immeuble correspond au lot 1 382 606 et aux parties de lots 1 382 617, 1 382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724, tous du cadastre du Québec situé le long de l'autoroute Bonaventure entre l'entrée et la sortie de la rue Marc-Cantin dans l'arrondissement du Le Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 m², tel qu'illustré sur les plans A et P ci-joints.

Le prix représente la valeur nominale d'un dollar pour le lot 1 382 606 et les parties de lots 1 382 617, 5 592 723, 5 592 724 et 2 400 866 constituants les rues Carrie-Derick et Fernard-Séguin inscrite au registre du domaine public, d'une superficie de 20 408,1 m². Ce prix est justifié par les conditions de vente qui comprennent un pacte de préférence qui comprend une clause de rétrocession et un droit de premier refus à la valeur nominale en faveur de la Ville dans l'éventualité où le Projet serait annulé, demeurait inachevé ou si PJCCI cédait son infrastructure routière à une entité n'étant pas sous juridiction fédérale.

Le prix représente la valeur marchande pour les parties de lots 1 382 608, 1 382 619 et 1 382 623, tous zonés industriels, équipement et parc d'une superficie de 1 064,1 m². Soulignons que le pacte de préférence prévoit aussi pour ces parties de lot un droit de premier refus en faveur de la Ville dans les mêmes éventualités que les lots faisant l'objet d'une vente à la valeur nominale.

Dans le cadre de la réalisation du Projet, PJCCI a besoin d'accéder à l' Immeuble pour pouvoir commencer sans délai les travaux de construction afin de respecter son échéancier, et ce, dès la signature de la Promesse. Conséquemment, la Ville accorde une permission d'accès à PJCCI.

La Promesse est conditionnelle à la création préalable d'une servitude réelle et perpétuelle par destination du propriétaire en faveur de la Ville aux fins du maintien des infrastructures souterraines de la Commission des services électrique de Montréal (la CSEM) en assujettissant les parties de lots 1 382 617 et 2 400 866.

Soulignons que le lot 1 382 606 est le fonds dominant de la servitude environnementale qui assure l'intégrité de l'écran d'étanchéité des eaux souterraines et ses équipements accessoires appartenant à la Ville et que la vente a pour effet de rendre PJCCI co-bénéficiaire. Cette dernière s'engage à renoncer légalement audit bénéfice de la servitude.

Quant aux conduites d'aqueduc et d'égout, elles feront l'objet d'un permis fédéral d'exploitation, sans considération monétaire, qui veillera à leur maintien et leur intégrité sur les terrains faisant l'objet de la vente.

La vente de la rue Carrie-Derick a pour effet d'enclaver les immeubles ayant front sur cette rue. Afin de répondre à cet enjeu, la Ville de Montréal doit construire une nouvelle grille de rues complémentaires au nouveau boulevard urbain afin d'assurer la desserte des entreprises actuelles et leur attribuera une nouvelle adresse civique. Ce secteur industriel délimité par l'autoroute Bonaventure (A-10), la rue Marc-Cantin, le boulevard Gaétan-Laberge et le pont Victoria constitue le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

La Ville a planifié l'aménagement d'une avenue Nord-Sud et d'une rue perpendiculaire qui donnera accès à la voie publique aux propriétaires riverains.

De plus, la signature de la promesse bilatérale et l'acte de vente est conditionnelle à l'obtention d'un décret du Conseil des ministres en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif.*

JUSTIFICATION

Le SSI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Correspond au PDMV;
- Pérennise les fins d'infrastructure routière publique par l'aménagement d'un boulevard urbain;
- Crée un nouveau parc linéaire sur la berge du fleuve Saint-Laurent;
- Garantis à la Ville d'être l'unique bénéficiaire de la servitude environnementale;
- Maintiens les infrastructures existantes d'aqueduc et d'égout;
- Complète les ententes, soit celle relative aux rôles et responsabilités et celle

d'occupation temporaire des terrains limitrophes;

- La vente des terrains inscrits au registre du domaine public fait l'objet d'un pacte de préférence;
- La vente des terrains non-inscrits au registre du domaine public est conforme à la valeur marchande de la Division des analyses immobilière;
- Permets la concrétisation d'un investissement fédéral majeur de près de 300 millions de dollars.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 286 001 $, plus les taxes applicables.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à PJCCI.

Il n'y a aucune valeur comptable puisque l'Immeuble est une rue inscrite au registre du domaine public.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à l'accessibilité universelle, mais ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, aux engagements en inclusion et équité parce qu'il s'agit d'un réaménagement d'une voie publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'échéancier empêcherait PJCCI d'entreprendre les appels d'offres nécessaires pour respecter ses échéances de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention du décret d'autorisation provincial du Conseil des ministres, signature de la Promesse et de l'acte de vente en 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications diligentes effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain CARRIER)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André HERNANDEZ, Le Sud-Ouest
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Mohamed BECHIR BOUZAIDI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marie PARENT, 26 mai 2025
Mohamed BECHIR BOUZAIDI, 16 mai 2025
Marc-André HERNANDEZ, 16 mai 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Maxime NADEAU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0541
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-12-19

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions immobilières

Tél : 514-449-4842
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : 514 - 589 - 7449
Approuvé le : 2025-05-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1247723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 m², pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties de lots 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619, 2 400 866, tous du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7674-01 (mandat 24-0064-T)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet de promesse bilatérale de vente et d'achat entre la Ville et Les Ponts Jacques Cartiers et Champlain Incorporée que nous avons préparé, le tout dans le cadre du réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain.
Afin de nous assurer que sa teneur rencontrait toutes les précisions et exigences demandées, nous avons soumis le projet d'acte au responsable du dossier au Service de la stratégie immobilière, lequel lui était satisfaisant. Nous avons ensuite reçu la confirmation du représentant de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à l'effet qu'il approuve le projet de promesse bilatérale et le projet d'acte de vente soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification substantielle.

La signature de la promesse et de l'acte de vente est toutefois conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec, conformément à l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif, et ce, sans modification substantielle aux projets joints aux présentes.

(N/D 24-000341)

FICHIERS JOINTS

2025-05-20 Promesse bilatérale Ville de Montréal et PJCCI (Version Intervention).pdf

2025-05-20 Acte de vente Ville de Montréal et PJCCI (Version Intervention).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvain CARRIER
Notaire
Tél : 438-777-2293

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-05-21

Sylvain CARRIER
Notaire
Tél : 438-777-2293
Division : Droit notarial

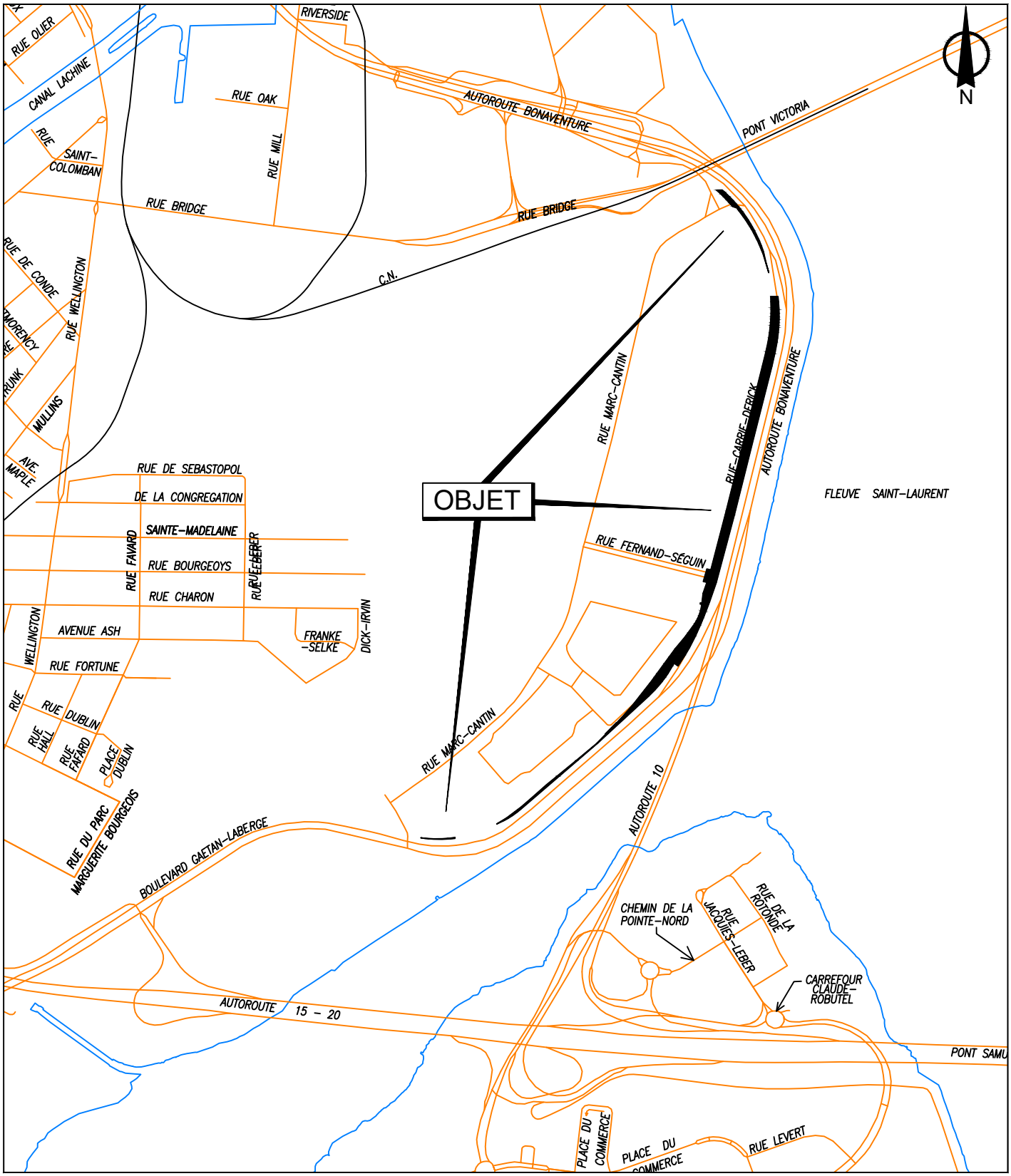

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7674-01
Mandat: 24-0063-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 20 août 2024

Le Sud-Ouest
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

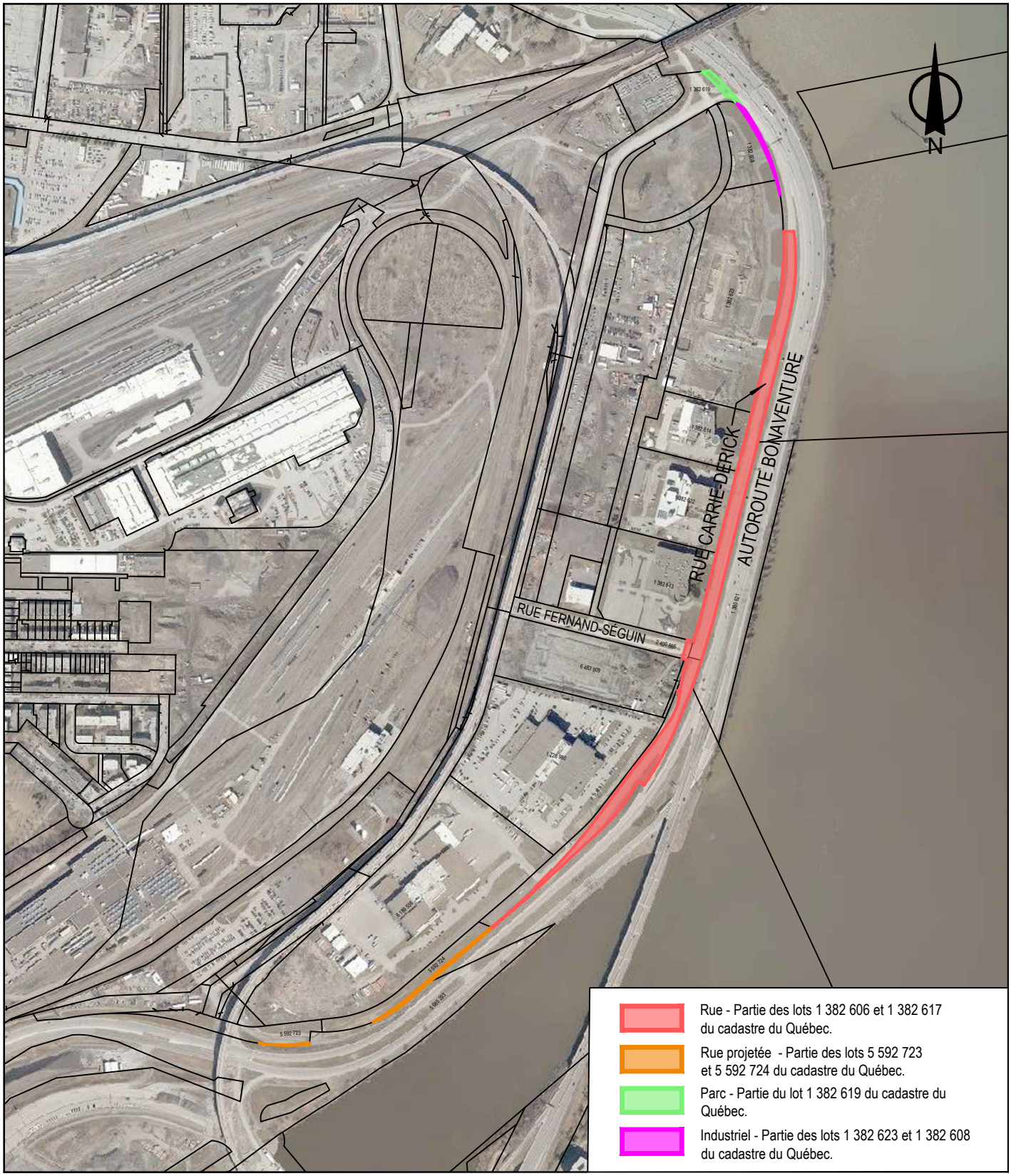

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7674-01
Mandat: 24-0063-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:8000
Date: 20 août 2024

Le Sud-Ouest
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-05-15 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1168778315
Nom	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Version du nom dans une autre langue	The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated

Adresse du domicile

Adresse	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2012-12-28

Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2012-12-28
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1978-11-03 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-04-04
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-04-04 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4591
Activité	Entretien des routes, rues et ponts
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 100 à 249
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	Gouvernement du Canada
Adresse du domicile	180 rue Kent Bureau 1100 Ottawa (Ontario) K1P0B6 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Villiard
Prénom	Sylvain
Date du début de la charge	2017-06-15
Fonctions actuelles	Président du Conseil
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Cacchione
Prénom	Richard
Date du début de la charge	2018-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Martel
Prénom	Sandra
Date du début de la charge	2018-10-20
Fonctions actuelles	Première dirigeante
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Bonnis

Prénom	Henri-Jean
Date du début de la charge	2019-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Antoun
Prénom	Lesley
Date du début de la charge	2020-12-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Michaud
Prénom	Éric
Date du début de la charge	2024-12-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Historique

Nom de famille	Kefalas
Prénom	Paul T.
Date du début de la charge	2007-11-12
Date de la fin de la charge	2020-11-06

Fonctions actuelles	Président Président du conseil
Adresse du domicile	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Hébert
Prénom	Denise
Date du début de la charge	2006-10-10
Date de la fin de la charge	2014-02-12
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1210-55 RUE Metcalfe Ottawa (Ontario) K1P6L5 Canada

Nom de famille	Martel
Prénom	Serge
Date du début de la charge	2008-12-21
Date de la fin de la charge	2014-02-28
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1210-55 RUE Metcalfe Ottawa (Ontario) K1P6L5 Canada

Nom de famille	Bourget
Prénom	Yvon
Date du début de la charge	1995-10-11
Date de la fin de la charge	2014-05-09
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1210-55 RUE Metcalfe Ottawa (Ontario) K1P6L5 Canada

Nom de famille	Martel
Prénom	Serge

Date du début de la charge	2014-02-28
Date de la fin de la charge	2017-06-15
Fonctions actuelles	Président adjoint du conseil
Adresse du domicile	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Carlin
Prénom	Glen Patrick
Date du début de la charge	2014-02-13
Date de la fin de la charge	2018-10-11
Fonctions actuelles	Premier dirigeant
Adresse du domicile	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Hébert
Prénom	Denise
Date du début de la charge	2006-10-10
Date de la fin de la charge	2018-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Martin
Prénom	Guy
Date du début de la charge	2014-06-13
Date de la fin de la charge	2017-12-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	McKenzie
Prénom	Guy
Date du début de la charge	2015-03-26
Date de la fin de la charge	2015-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	600-1111 rue Saint-Charles O Longueuil (Québec) J4K5G4 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Dominique
Date du début de la charge	2015-06-18
Date de la fin de la charge	2019-06-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Lavoie
Prénom	Catherine
Date du début de la charge	2017-06-15
Date de la fin de la charge	2023-11-22
Fonctions actuelles	Administrateur Présidente du conseil
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Williams
Prénom	Dale
Date du début de la charge	2017-12-18

Date de la fin de la charge	2024-12-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	Painchaud
Prénom	Lucie
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Trésorière
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Nom de famille	Robert
Prénom	Paul
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	500-1225 , rue Saint-Charles O. Longueuil (Québec) J4K0B9 Canada

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

L'entreprise est dispensée de déclarer ses bénéficiaires ultimes.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-04-04
Déclaration de mise à jour courante	2025-03-12
Déclaration de mise à jour courante	2025-01-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-06-25
Déclaration de mise à jour courante	2023-11-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-09-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-04-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-04-07
Déclaration de mise à jour courante	2021-01-12
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-04-14
Déclaration de mise à jour courante	2019-06-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-04-15
Déclaration de mise à jour courante	2018-11-07
Déclaration de mise à jour de correction	2018-11-07

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2018-10-22
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-28
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-05-15
Déclaration de mise à jour courante	2018-02-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-05
Déclaration de mise à jour courante	2016-09-01
Déclaration de mise à jour courante	2016-08-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-10-06
Déclaration de mise à jour courante	2015-07-15
Déclaration de mise à jour courante	2015-04-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-05-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-11-19
Déclaration d'immatriculation	2012-12-28

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2012-12-28

Nom

Nom	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Versions du nom dans une autre langue	The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated
Date de déclaration du nom	2012-12-28
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1247723005*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière, Division des transactions immobilière*
Projet : *Bridge-Bonaventure (secteur du PEPSC)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
- Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.
- Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Priorité 2 : Le verdissement massif de même que la consolidation et l'aménagement de la Trame verte et bleue, visant à enraciner la nature en ville.
- Priorité 3 : L'aménagement de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville et offrant de nouvelles possibilités pour les déplacements.
- Priorité 14 : L'appui à l'innovation et à la créativité des entreprises, commerces et organisations pour renforcer leur résilience économique et favoriser la prospérité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

ENTRE : **LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE,** personne morale légalement constituée et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44) ayant son siège au 1225, rue Saint-Charles Ouest, suite 500, Longueuil (Québec), J4K 0B9, agissant aux présentes en sa qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et représentée par Sandra MARTEL, Première dirigeante et par Paul Robert, Secrétaire corporatif, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu de l'article 2.02 du règlement No. 2014-1, lequel n'a pas été modifié et est toujours en vigueur en date des présentes, dont un extrait du règlement est joint aux présentes à titre d'Annexe A;

Ci-après nommée « **PJCCI** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par :

dûment autorisé en vertu de la Charte, de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et :

- de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

- de la résolution numéro ***, adoptée par le conseil municipal à sa séance du *** ;

dont copies desdites résolutions sont jointes aux présentes à titre d'Annexe B;

Ci-après nommée la « **Ville** »

PJCCI et la Ville sont ci-après collectivement nommées les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE PJCCI a l'intention de procéder à la reconfiguration des sections 11 et 12 de la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, soit entre l'actuel pont de contournement de L'Île-des-Sœurs et l'avenue Pierre-Dupuy (ci-après le « Projet Bonaventure »);

ATTENDU QUE le Projet Bonaventure vise le réaménagement en boulevard de ces sections de l'autoroute Bonaventure en déplaçant les voies routières afin d'y inclure un terre-plein central de verdure et en libérant de l'espace en berge pour y construire des aménagements de mobilité active;

ATTENDU QUE PJCCI souhaite, dans le cadre du Projet Bonaventure, acquérir de la Ville les immeubles désignés ci-dessous à l'article 1 ;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 1 382 606, 1 382 617, 1382 608, 1 382 619, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

PAR LES PRÉSENTES, la Ville s'engage à vendre à PJCCI, qui accepte d'acheter, les immeubles dont les désignations suivent, le tout suivant les termes et conditions prévus à la présente promesse bilatérale d'achat et de vente (ci-après appelée la « **Promesse** »).

1. DESCRIPTION

Les immeubles visés par la présente Promesse sont connus et désignés comme étant :

A. La section de la rue Carrie-Derrick formée du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT SIX (1 382 606), contenant une superficie de 12 862,1 m^2 et d'une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX-SEPT (1 382 617 ptie) tous deux au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 6 593,5 m^2.

B. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT HUIT (1 382 608 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 423 m^2.

Correspondant à un terrain vacant ayant front sur la rue Carrie-Derrick.

C. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DIX-NEUF (1 382 619 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 564,2 m^2.

Correspondant à une partie de la rue Marc-Cantin à Montréal

D. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT VINGT-TROIS (1 382 623 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 76,9 m^2.

Correspondant à un terrain ayant front sur la rue Carrie-Derick à Montréal.

E. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (2 400 866 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 250,7 m^2.

Correspondant à une partie de la rue Fernand-Séguin.

F. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS (5 592 723 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 79,4 m^2.

G. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE (5 592 724 ptie) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 622,4 m^2.

Correspondant à une partie de la rue projetée Carrie-Derick, à Montréal.

Ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble** ».

Lesdits lots visés par les présentes étant identifiés aux plans annexés aux présentes en Annexe C.

Sont toutefois exclus de la présente vente les nœuds intelligents se trouvant dans les lampadaires présents sur l'Immeuble, lesquels nœuds intelligents

devront être retirés par PJCCI et à ses frais, avant le début des travaux de construction sur l'Immeuble, le tout suivant la procédure prévue à l'Annexe D des présentes.

2. PRIX ET MODE DE PAIEMENT

2.1 Le prix que PJCCI convient de payer à la Ville et que la Ville convient d'accepter est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$), lequel prix a été établi comme suit :

i) Pour l'ensemble des lots et parties de lots mentionnés aux paragraphes A, E, F et G de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est d'un dollar (1.00$);

ii) Pour la partie de lot mentionnée au paragraphe B de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est de cent treize mille huit cents dollars (113 800.00$);

iii) Pour la partie de lot mentionnée au paragraphe C de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est de cent cinquante-et-un mille huit cents dollars (151 800.00$);

iv) Pour la partie de lot mentionnée au paragraphe D de l'article 1 ci-dessus, le prix de vente est de vingt mille sept cent dollars (20 700.00$);

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c T-0.1), si applicable, seront payées en sus du prix d'achat ci-dessus par PJCCI.

2.2 Le prix d'achat sera remis dans sa totalité par PJCCI au notaire instrumentant choisi et mandaté par PJCCI (ci-après appelé le « **Notaire instrumentant** ») avant la signature de l'acte de vente, au moyen d'un chèque visé ou mandat bancaire fait à l'ordre du Notaire instrumentant en fidéicommis ou par transfert de fonds électronique au compte en fidéicommis du Notaire instrumentant, suivant les instructions et dans le délai fixé par ce dernier.

2.3 La signature de la présente Promesse par PJCCI comporte ordre au Notaire instrumentant de retenir dans son compte en fidéicommis la somme prévue au paragraphe 2.1 ci-dessus, jusqu'à ce que l'acte de vente y donnant suite soit publié et porté sur l'index des immeubles de l'Immeuble au registre foncier sans inscription préjudiciable aux droits de PJCCI.

2.4 Sauf disposition à l'effet contraire dans la présente Promesse, chaque partie assume ses propres frais ainsi que tous les honoraires qu'elle engage ou encourt pour les fins notamment de la présente Promesse et de l'acte de vente, incluant notamment mais non limitativement ceux de ses conseillers juridiques et ses autres consultants. L'acte de vente sera reçu par le Notaire instrumentant aux frais de PJCCI. PJCCI fera publier, à ses frais, ledit acte de vente et fournira, à ses frais, des copies conformes pour toutes les Parties.

3. POSSESSION

3.1 PJCCI deviendra propriétaire de l'Immeuble seulement à la date de signature de l'acte de vente, avec possession immédiate. PJCCI en aura l'occupation à la même date, sauf s'il y a permission d'accès anticipée par PJCCI conformément au paragraphe 6 des présentes.

3.2 La Ville rendra l'Immeuble disponible pour occupation par PJCCI lors de la signature de l'acte de vente de l'Immeuble par les Parties, sauf s'il y a permission d'accès anticipée par PJCCI conformément au paragraphe 6 des présentes, auquel cas la Ville rendra l'Immeuble disponible pour occupation par PJCCI à compter de cette date.

3.3 L'Immeuble demeurera aux risques de la Ville jusqu'à ce que PJCCI en devienne propriétaire, sauf si PJCCI est autorisé à occuper de manière exclusive l'Immeuble conformément au paragraphe 6 des présentes, auquel cas, sous réserve du paragraphe 6 *in fine,* la Ville, à compter de la date d'accès anticipée par PJCCI, ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être subis par PJCCI, l'un de ses employés ou mandataires ou par toute autre personne se trouvant sur l'Immeuble pendant cette période d'occupation. De même, la Ville ne sera responsable d'aucune perte ou dommage à des biens appartenant à PJCCI, ses employés et mandataires ou à toute autre personne et se trouvant sur l'Immeuble pendant cette période d'occupation, à moins que ces dommages n'aient été causés directement par la faute intentionnelle ou faute lourde de la Ville, ses employés et mandataires.

4. GARANTIE

La vente de l'Immeuble sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

5. DOSSIER DE TITRES

La Ville ne sera tenue de fournir à PJCCI ni dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

6. DÉBUT DES TRAVAUX ET PERMISSION D'ACCÈS

Dans le cadre de la réalisation du projet de PJCCI, en plus de l'Immeuble dont PJCCI a besoin d'acquérir pour pouvoir mettre en œuvre son projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, PJCCI aura aussi besoin d'accéder temporairement à d'autres immeubles de la Ville. En ce qui concerne les travaux à être réalisés sur ces immeubles, la Ville conclura avec PJCCI une entente de collaboration et d'occupation temporaire, permettant à PJCCI d'occuper les immeubles appartenant à la Ville, qui sont riverains de l'Immeuble, aux fins d'y réaliser certains travaux en lien avec le Projet Bonaventure (ci-après appelée l'« Entente de collaboration et d'occupation temporaire ».

Pour ce qui est de l'Immeuble visé par la présente Promesse, afin de permettre à PJCCI de respecter son échéancier, PJCCI désire pouvoir commencer les travaux de construction en lien avec le Projet Bonaventure, et ce, dès le 1er avril 2025, même si la signature de l'acte de vente devait survenir au-delà de la date du 31 mars 2025.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville autorise, par les présentes, PJCCI ainsi que les entrepreneurs mandatés par cette dernière, à prendre possession physique de l'Immeuble, et ce, à compter du 1er avril 2025 ou à toute autre date convenue entre les Parties, le tout, aux conditions ci-après mentionnées, lesquelles conditions sont, tout comme celles stipulées aux présentes, des conditions essentielles à la Ville sans lesquelles elle n'aurait pas accordé la présente permission, à savoir :

a) L'Entente de collaboration et d'occupation temporaire, permettant à PJCCI d'occuper des immeubles autres que l'Immeuble devra avoir été conclue entre les Parties;

b) PJCCI devra avoir octroyé le contrat à son entrepreneur.

c) PJCCI aura obtenu l'approbation de la Ville quant aux travaux sur les infrastructures municipales tel que les conduites sanitaires, d'aqueduc et du réseau pluvial situés en tréfonds de l'Immeuble. Cette approbation de la Ville sera donnée à la suite de l'analyse de tous les documents pertinents relatifs aux travaux prévus au présent paragraphe c), dont notamment les plans et devis nécessaires, lesquels devront être à la satisfaction de la Ville, cette dernière ne pouvant toutefois pas refuser telle approbation sans motif raisonnable.

d) Un permis d'exploitation, d'entretien et de maintien des conduites sanitaires, d'aqueduc et du réseau pluvial de la Ville sur l'Immeuble devra avoir été conclu entre les Parties.

e) PJCCI devra, dans un délai raisonnable avant le début des travaux, informer la Ville de la date du début des travaux au moyen d'un avis écrit à cet effet et PJCCI collaborera avec la Ville afin que les travaux nuisent le moins possible à la Ville et ses citoyens, le cas échéant.

f) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif* (L.R.C. (1985), ch. C-50), PJCCI sera responsable de toute perte et dommage causé par la faute, négligence ou omission de PJCCI ou celle des entrepreneurs, consultants, employés, préposés et toute personne invité par PJCCI, aux personnes ou biens situés sur l'Immeuble, pendant la durée des travaux envisagés; le tout selon les termes et conditions stipulés aux présentes, à moins que ces dommages n'aient été causés directement par la faute intentionnelle ou faute lourde de la Ville, ses employés et mandataires.

À compter de la date où PJCCI prend possession physique de l'Immeuble, la Ville ne pourra plus avoir accès à l'Immeuble sauf pour y effectuer les suivis et inspections à l'écran d'étanchéité. Dans ce cas, malgré toute disposition à l'effet contraire prévue aux présentes, la Ville demeurera entièrement responsable de tout dommage causé par sa faute, celle de ses employés et mandataires.

7. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE LA VILLE

7.1 Pendant la période précédant la signature de l'acte de vente ou jusqu'à l'accès anticipé de l'Immeuble par PJCCI, la Ville doit préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent.

7.2 Lors de la signature de l'acte de vente, ou à la date d'accès anticipé de l'Immeuble par PJCCI, la Ville devra livrer celui-ci à PJCCI dans un bon état et dans le même état où il se trouvait lors de la signature de la présente Promesse.

7.3 La Ville devra fournir à PJCCI un bon et valable titre de propriété, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique et à l'exception des droits réels publiés suivants :

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 237 761, et affectant les lots 1 382 608, 1 382 617, 1 382 623, 2 400 866, 5 592 723 et 5 592 724;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 516 539, et affectant les lots 1 382 608 et 1 382 623;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 613 574, et affectant le lot 1 382 619;

- Un avis d'intention d'exproprier par Sa Majesté la Reine du chef du Canada contre la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 371 597, et affectant le lot 5 592 723;

- Servitude par destination du propriétaire de passage créée le 6 juin 1990 lors du dépôt du plan de subdivision d'une partie du Bloc 2 au cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal et du Bloc 5 au cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), tous deux de la circonscription foncière de Montréal, et affectant les lots 5 592 723 et 5 592 724, 1 382 606, 1 382 617, 1 382 619, et 2 400 866;

- Servitude réelle et perpétuelle de reverdissement et de passage

pour piste cyclable créé aux termes de l'acte de vente et servitude reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 28 juin 1999 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 106 420, au bénéfice du lot 1 382 606.

- Servitude réelle et perpétuelle de non-construction ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, de reverdissement et de parc linéaire créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Robert ALAIN, notaire, le 12 juillet 2013 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 116 599, au bénéfice des lots 1 382 617 et 2 400 866.

- Servitudes réelles et perpétuelles de reverdissement, de passage aux fins du Réseau Vert, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule de tout genre et de non-construction, créées aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 9 février 2005 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 12 073 993, au bénéfice des lots 1 382 606 et 2 400 866.

- Servitude réelle et perpétuelle de droit aérien créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 14 septembre 1989 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 198 216, affectant une partie des lots 1 382 606 et 1 382 617.

- Servitude réelle et perpétuelle d'installation, d'opération et d'entretien d'un système d'interception des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines (écran d'étanchéité ancré au roc ou autre) et d'un système de captage des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines, créée aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Nissa KARA, notaire, le 13 septembre 2018 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 130 571, au bénéfice du lot 1 382 606.

- Servitude réelle et perpétuelle d'occupation à des fins environnementales, de passage à pied et en véhicule de tout genre et de non-construction, créée aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Marie-Pier ROY, notaire, le 13 septembre 2017 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 366 220, au bénéfice du lot 1 382 606.

- Servitude réelle et perpétuelle de reverdissement, de parc linéaire, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule créé aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 5 mars 2002 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 327 598, au bénéfice des lots 1 382 617, 5 592 723 et 5 592 724.

Il est toutefois convenu entre les Parties que puisque les servitudes susmentionnées bénéficient principalement à des fonds dominants appartenant à la Ville, PJCCI renoncera, à même l'acte de vente, au bénéfice desdites servitudes, à titre de copropriétaire du fonds dominant, et ce, à toutes fins que de droits, à l'exception des servitudes publiées sous les numéros 5 106 420, 23 366 220 et 24 130 571, lesquelles feront l'objet d'une modification visant le changement du fonds dominant, et qui ne grèveront plus l'Immeuble au moment de la vente à PJCCI, étant toutefois une condition essentielle préalable à la transaction, tel que mentionné à l'article 15 ci-dessous.

La Ville se réserve toutefois la possibilité, avant la date de signature de l'acte de vente, d'établir et/ou de grever les Immeubles des servitudes par destination du propriétaire pour le maintien d'infrastructures

souterraines dont elle est propriétaire, lesquelles sont plus amplement montrées aux plans joints aux présentes à titre d'annexe « E ». Il est entendu que la Ville devra, au préalable, soumettre le/les projet(s) d'acte(s) à PJCCI pour commentaires et approbation, laquelle ne pourra refuser telle approbation sans motif raisonnable.

7.4 La Ville déclarera dans l'acte de vente :

a) qu'il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier PJCCI lors de l'acquisition de l'Immeuble, à l'exception d'un droit d'occupation consenti par la Ville en faveur de Bell Canada en vertu d'un contrat d'usager daté du 3 novembre 1993, dont copie a été remise à PJCCI. PJCCI déclarera dans l'acte de vente accepter d'acquérir l'Immeuble sujet à ce droit d'occupation.

b) que l'Immeuble est exempt de toute activité commerciale ou industrielle.

c) que l'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document

d) qu'au moment de la signature de l'acte de vente, tout impôt foncier, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction a été payé.

e) qu'elle n'a reçu aucun avis provenant d'une autorité compétente indiquant que l'Immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière environnementale, et à la suite duquel elle n'aurait pas remédié. Si un tel avis était reçu par la Ville avant la signature de l'acte de vente à intervenir, la Ville le signalera à PJCCI, qui pourra, si l'avis concerne un élément qui n'est pas déjà connu par PJCCI au moment de la présente Promesse et si la non-conformité relatée dans l'avis est suffisamment grave pour avoir une incidence sur la réalisation du projet de PJCCI, se désister de la présente Promesse, auquel cas la Promesse deviendra nulle et non avenue sans autres recours de part et d'autre, à moins que la Ville ne remédie au défaut qui est dénoncé dans l'avis en question, avant la signature de l'acte de vente.

f) que l'Immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé et n'est pas situé dans un site patrimonial cité, ou classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002.).

g) que l'Immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier et n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation faite sans autorisation de la Régie du logement depuis la mise en vigueur des dispositions de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1).

h) que l'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole et n'est pas assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*s (RLRQ, c. P-41.1).

i) que l'Immeuble n'est pas assujetti à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (RLRQ, c. M-37).

j) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de *la Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ,
c. I-3).

8. REPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). Par conséquent aucune répartition n'a été faite entre les parties.

9. CESSION DE LA PROMESSE

Les Parties ne pourront transférer et céder leurs droits, obligations, titres et intérêts dans la présente Promesse sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre partie. Toutefois, la Ville reconnaît que PJCCI peut céder ses droits, obligations, titres et intérêts dans la présente Promesse à tout ministère, agence fédérale ou société d'État fédérale sans obtenir au préalable son consentement.

10. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE PJCCI

10.1 PJCCI disposera de soixante (60) jours à compter de la signature de la présente Promesse pour examiner les certificats de localisation préparés par l'arpenteur-géomètre mandaté par PJCCI, à ses frais. PJCCI informera la Ville en cas d'empiètements, dérogations et autres irrégularités relevés dans les certificats de localisation. Dans un tel cas, la Ville s'engage à régulariser ses titres à la satisfaction de PJCCI, à acquitter les frais et honoraires des actes nécessaires à cette fin, de leur publicité ainsi que des copies requises.

10.2 PJCCI déclarera également dans l'acte de vente avoir examiné l'Immeuble et en être satisfaite, dont notamment la présence d'infrastructure de Bell, et avoir vérifié auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

11.1. RÉTROCESSION

11.1.1 Si, à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de l'Acte de vente, tout ou partie des lots mentionnés aux paragraphes A, E, F et G de l'article 1 ci-dessus n'ont pas été utilisés par PJCCI pour les fins du Projet Bonaventure ou que le nouveau boulevard projeté dans le cadre dudit projet n'est pas ouvert à la circulation automobile, PJCCI devra les rétrocéder à la Ville tel quel et ce, au même prix établi au paragraphe 2.1 des présentes (ci-après les « **Immeubles rétrocédés** »). Si, après avoir débuté les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a besoin d'un délai supplémentaire pour pouvoir compléter la réalisation de ses travaux en vue de l'ouverture à la circulation automobile, PJCCI pourra demander à la Ville que le délai de dix (10) ans soit prolongé, laquelle s'engage à accepter toute demande de prolongation raisonnablement justifiée par PJCCI.

11.1.2 La vente des Immeubles rétrocédés sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité des Immeubles rétrocédés.

11.1.3 Les Immeubles rétrocédés devront être libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque à l'exception des servitudes existantes et relatées au paragraphe 7.3 ci-dessus, et de toutes ententes ultérieures pouvant être conclues par PJCCI et pour lesquelles la Ville aura préalablement donné par écrit son accord.

11.1.4 Sauf si les Immeubles rétrocédés sont déjà identifiés par un ou des numéros de lots distincts au cadastre du Québec, PJCCI s'engage à mandater, dans les meilleurs délais et à ses frais, un arpenteur-géomètre, membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, afin de procéder aux opérations cadastrales requises afin d'identifier par un ou des numéros de lot distinct au cadastre les Immeubles rétrocédés, et ce, conformément aux exigences du *Code civil du Québec*. Tous les frais et honoraires relatifs à ces opérations cadastrales seront à la charge de PJCCI.

11.1.5 L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions relatées ci-dessus et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par la Ville. La Ville devra soumettre à PJCCI un projet d'acte de vente dans les meilleurs délais suivant l'opération cadastrale identifiant les Immeubles rétrocédés par un ou des lots distincts, le cas échéant.

11.1.6 Les Parties devront collaborer afin que l'acte de vente puisse être signé dans les meilleurs délais possibles.

11.2 PACTE DE PRÉFÉRENCE

11.2.1 PJJCI accorde à la Ville un droit de préférence pour l'achat de tout ou partie de l'Immeuble advenant le cas où PJCCI souhaite de se départir de l'Immeuble, en tout ou en partie, sauf si la transaction doit intervenir avec une autre entité fédérale ayant un mandat similaire à PJCCI, ou avec Sa Majesté du chef du Canada.

Ce droit de préférence sera exécutoire dès la signature de l'Acte de vente, sauf en ce qui concerne les lots ou parties de mentionnés aux paragraphes A, E, F et G de l'article 1 ci-dessus, pour lesquels le droit de préférence deviendra exécutoire dès la fin des travaux du Projet Bonaventure.

11.2.2 PJCCI devra aviser la Ville par écrit et par courrier recommandé de tel projet de disposition ou de cessation de l'exploitation de tout ou partie de l'Immeuble et pour lui offrir de s'en porter acquéreur en priorité. La Ville aura alors un délai de cent vingt (120) jours ouvrables à compter de la réception de l'offre pour faire connaître son intention d'acquérir, en priorité et au prix de un dollars (1$) pour les lots ou parties de lots mentionnés aux paragraphes A, E, F et G de l'article 1 ci-dessus, et à la valeur marchande pour le ou les autres immeubles visés par l'offre, et selon les termes et conditions suivants :

- la vente de l'immeuble sera faite dans l'état il se trouve à la date où PJCCI transmet son avis à la Ville, incluant son état environnemental;

- La vente inclura les constructions, aménagements et bâtisses situés sur l'immeuble, étant entendu que PJCCI n'aura aucune obligation de procéder à quelque retrait, aménagement, réaménagement, addition, amélioration ou réhabilitation que ce soit, sauf les débris de construction, qui devront impérativement être retirés par PJCCI préalablement à la signature de l'acte de vente;

- La vente sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'immeuble.

11.2.3 Au cours de la période de cent vingt (120) jours précitée, la Ville pourra, à ses frais, examiner les titres de propriété de l'immeuble et sa qualité environnementale. Elle pourra également procéder à toutes vérifications jugées opportunes, PJCCI s'engageant à donner à la Ville les accès à l'immeuble nécessaires à cette fin.

11.2.4 Dans l'éventualité où un vice de titre serait identifié par la Ville au cours de la période de cent vingt (120) jours précitée, la Ville en avisera PJCCI et cette dernière s'engage, par les présentes, à collaborer avec la Ville pour déterminer de quelle façon et dans quel délai la situation pourra être régularisée à la satisfaction des deux Parties.

11.2.5 Sauf entente à l'effet contraire, l'acte de vente devra être signé devant le notaire choisi par la Ville dans les cent vingt (120) jours suivant l'expiration du délai de cent vingt (120) jours prévu paragraphe 11.2.2.

11.2.6 La Ville assumera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publicité et des copies pour les deux Parties ainsi que les frais et honoraires relatifs

aux travaux d'arpentage requis aux fins de la transaction, incluant ceux relatifs aux opérations cadastrales, le cas échéant.

11.2.7 Si la Ville fait défaut de faire connaître son intention de se prévaloir du droit de préférence dans le délai de cent vingt (120) jours prévu paragraphe 11.2.2., l'offre deviendra automatiquement nulle et caduque, sans autre formalité et PJCCI aura dès lors le droit de donner suite à son projet de vente ou de disposition.

12. OPÉRATIONS CADASTRALES

PJCCI s'engage à mandater, à ses frais, un arpenteur-géomètre, membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, afin de procéder aux opérations cadastrales requises afin d'identifier par un numéro de lot distinct au cadastre l'ensemble des lots et parties de lots décrits à l'article 1 des présentes et qui composent l'Immeuble et ce, conformément aux exigences du *Code civil du Québec.* Tous les frais et honoraires relatifs à ces opérations cadastrales seront à la charge de PJCCI.

À cette fin, la Ville devra collaborer et consentir à toutes les opérations cadastrales nécessaires et devra signer, dans les délais requis, tous les documents qui lui seront présentés afin de compléter lesdites opérations cadastrales, incluant la signature de plans de morcellement cadastral.

Il est entendu que la vente de l'Immeuble à PJCCI ne pourra avoir lieu avant toute opération cadastrale et description technique nécessaires pour la réalisation des présentes.

13. ACCÈS À L'IMMEUBLE

À compter de la date de signature des présentes et ce, en tout temps jusqu'à la signature de l'acte de vente, PJCCI, ses employés, ses mandataires, ses entrepreneurs, ses consultants, ses ingénieurs et tous ses autres représentants dûment autorisés, auront le droit d'entrer et de circuler sur l'Immeuble, moyennant un avis préalable donné à la Ville dans un délai raisonnable, dans le but de l'inspecter ou d'y effectuer des travaux d'arpentage, des études géotechniques, des études environnementales, des tests et prélèvements de sols et autres tests d'ingénierie, d'obtenir des renseignements topographiques ou autres expertises concernant l'Immeuble pourvu que ces opérations soient menées de manière à ne pas entraver les activités de la Ville. Toutes ces activités seront effectuées aux frais et risques de PJCCI.

La Ville autorise toutes les instances gouvernementales, conseils, comités, agences ou ministères ayant juridiction, de remettre tous les renseignements en leur possession relatifs à l'Immeuble.

14. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

14.1 PJCCI reconnait avoir pris connaissance des études environnementales suivantes :

- ADS associés ltée, Caractérisation du site et des environs de l'Adacport - Rapport de caractérisation final, 22 novembre 1988 (88F33A, vol. 5/6 et 6/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Parc de recherche et de haute technologie de Montréal au site de l'ancien Adacport - Reconnaissance géotechnique - Rapport no 1, juin 1989 (91F122, vol.2/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Parc de recherche et de haute technologie de Montréal - Phase I - Site de l'ancien Adacport - Étude de caractérisation - Tronçon voie sud, juin 1989 (91F122, vol.2/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Parc de recherche et de haute technologie de Montréal - Site de l'ancien Adacport - Étude préliminaire de caractérisation - Rapport d'étape no 3 - Voies nord et sud - Secteur centre, avril 1990 (91F122, vol.4/6) ;

- Lemieux, Roy et Associés inc., Document-synthèse de la condition environnementale et géotechnique prévalant sur le site du Technoparc, novembre 1990 (91F122, vol.4/6) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Caractérisation environnementale complémentaire (volets 1, 2 et 3), Projet d'interception et de récupération des phases flottantes d'hydrocarbures, Technoparc, Montréal, mars 2002 (99F117B) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Caractérisation complémentaire, été 2003, Système d'interception et de récupération des phases flottantes d'hydrocarbures au site de l'ancien Adacport, août 2004 (01F135G) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Mesure des biogaz dans le site de l'ancien Adacport - Année 2004, novembre 2005 (01F135H) ;

- SNC-Lavalin Environnement inc., Caractérisation environnementale complémentaire du site de l'ancien Adacport – Automne 2004, novembre 2005 (01F135I) ;

- SNC-Lavalin, PEPSC – Travaux d'investigation complémentaires le long du futur écran d'étanchéité et du système de captage dans le PEPSC, 27 avril 2016 (15E097N), 2 volumes ;

- SNC-Lavalin, PEPSC – Avenant aux travaux d'investigation complémentaires, 29 novembre 2016 (15E097Q).

14.2 PJCCI convient d'acquérir l'Immeuble dans l'état environnemental décrit dans lesdites études, d'assumer toute obligation et responsabilité quant à la qualité environnementale de l'Immeuble, et de dégager la Ville de toute responsabilité à l'égard de la qualité environnementale de l'Immeuble, s'en déclarant satisfaite et en faisant sa propre affaire.

14.3 PJCCI reconnaît que le fait que le prix de vente tienne compte, notamment, de l'état et la qualité environnementale de l'Immeuble n'a pas pour effet d'atténuer, de quelque façon que ce soit, le fait que la vente à intervenir est consentie sans garantie quant à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

15. ACTE DE VENTE

15.1 Les Parties s'engagent à signer l'acte de vente donnant suite à la présente Promesse conformément au projet joint aux présentes à titre d'Annexe F (ci-après appelé l'« **Acte de vente** »), devant le Notaire instrumentant dans les meilleurs délais possibles suivant la signature de la présente Promesse.

15.2 Il est aussi convenu entre les Parties que la signature de l'Acte de vente ne pourra se faire qu'après que les modifications des servitudes publiées sous les numéros 5 106 420, 23 366 220 et 24 130 571 soient signées et publiées au registre foncier, lesquelles modifications visent la substitution des fonds dominants pour d'autres appartenant à la Ville. À cet effet, la Ville s'engage à déployer les meilleurs efforts pour que le tout soit fait dans les meilleurs délais possibles.

15.3 Advenant le cas où l'une des Parties refuse ou néglige de donner suite à la présente Promesse ou fait défaut ou refuse de signer l'Acte de vente, chacune d'elles déclare comprendre qu'elle s'expose à des recours en dommages-intérêts.

16. DÉCLARATIONS SPÉCIALES

16.1 LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

La Ville est autorisée à conclure la présente Promesse et l'Acte de vente ci-joint, en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), tel qu'en fait foi le décret du

gouvernement du Québec numéro *** daté du ***, dont une copie est jointe aux présentes à titre d'Annexe G.

17. GÉNÉRALITÉS

17.1 Les Parties reconnaissent que PJCCI désire acheter l'Immeuble en entier. Ainsi, PJCCI ne pourra être tenue d'acheter qu'une partie de l'Immeuble si, pour quelque motif que ce soit, la Ville ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci.

17.2 La présente Promesse lie les Parties, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, ayants cause et légataires à titre particulier.

17.3 Aucun député de la Chambre des Communes ne peut participer à la présente Promesse ou jouir d'un avantage quelconque pouvant en résulter.

17.4 Aux fins des présentes, le singulier peut comprendre le pluriel et le masculin peut comprendre le féminin et vice versa. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf mention expresse à l'effet contraire.

17.5 La présente Promesse est régie et doit être interprétée conformément aux lois applicables et en vigueur dans la province de Québec.

17.6 Les titres des paragraphes ou de chapitres ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

17.7 Le préambule et les annexes jointes à la présente Promesse sont réputés en faire partie intégrante.

17.8 Tous les délais contenus à la présente Promesse sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

17.8.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est.

17.8.2 lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le jour du dernier mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois.

17.8.3 le délai expire le dernier jour à 24 heures 00; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

17.9 Tout avis, notification, document ou autre communication à être donné aux termes des présentes devra être donné par écrit et sera suffisamment donné s'il est livré au destinataire en personne ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), ou par courriel électronique avec accusé de réception, aux personnes et adresses suivantes :

À PJCCI :

À l'attention de la Directrice, Affaires juridiques
Téléphone : 450-651-8771

Courriel : legal@pjcci.ca
Courriel : vmeunier@pjcci.ca

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mme Annie Gerbeau
Numéro de téléphone : (514) 589-7449
Adresse électronique : annie.gerbeau@montreal.ca

Chacune des Parties aura le droit de spécifier une autre adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis écrit à cet effet à l'autre Partie de la façon prévue au présent paragraphe.

17.10 Tout avis notification, document ou autre communication donné en application des présentes ou toute autres notifications sont réputés avoir été reçus :

- s'ils sont transmis par courriel électronique, le jour de leur réception ;

- dans tous les autres cas, le jour de leur livraison.

17.11 Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'elles ont eu l'opportunité de négocier librement la présente Promesse et l'Acte de vente et de consulter leurs conseillers juridiques préalablement à la signature des présentes afin d'en comprendre toute la teneur juridique.

18. COURTIER

Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'aucun courtier n'a été mandaté pour la vente de l'Immeuble.

19. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

En sus du prix d'achat stipulé aux présentes, PJCCI, à titre d'acquéreur, doit acquitter la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec aux autorités compétentes conformément aux lois en vigueur. Les numéros d'inscrit de la Ville sont : TPS : 121364749 RT0001 et TVQ : 1006001374 TQ0002. De plus, les numéros d'inscrit de PJCCI sont : TPS : 10327 2274 RT0001 et TVQ : 1006339146 TQ0001.

20. SIGNATURE

Les Parties déclarent accepter d'avoir recours à l'utilisation de procédés technologiques pour la signature de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE, À LA DATE INDIQUÉE SOUS OU À CÔTÉ DE LEURS SIGNATURES RESPECTIVES.

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

Par Sandra Martel
Première dirigeante

Par Paul Robert
Secrétaire corporatif

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

Annexes :

Annexe A : Règlement No. 2014-1 de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Annexe B : Résolution du conseil municipal de la Ville de Montréal

Annexe C : Plans des lots visés par la promesse d'achat

Annexe D : Procédure de retrait des nœuds intelligents des lampadaires

Annexe E : Plans préliminaires en vue de la servitude par destination de propriétaire

Annexe F : Projet d'acte de vente donnant suite à la promesse

Annexe G : Décret du gouvernement du Québec

ACTE DE VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT- (202),
le jour du mois de .

DEVANT M^e^ , notaire à , province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (01/01/2002), en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ,
dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte, de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et :

- de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

- de la résolution numéro adoptée par le conseil municipal à sa séance du deux mille vingt-quatre (/ /2024),

dont copies desdites résolutions demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE, personne morale légalement constituée et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44) ayant son siège au 1225, rue Saint-Charles Ouest, suite 500, Longueuil (Québec), J4K 0B9, agissant aux présentes en sa qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et représentée par Sandra MARTEL, Première dirigeante et par Paul ROBERT, Secrétaire corporatif, dûment autorisés à agir aux fins des présentes en vertu l'article 2.02 du règlement 2014-1, lequel n'a pas été modifié et est toujours en vigueur en date des présentes, dont un extrait dudit règlement demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné.

ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

Le Vendeur et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PROJET

LESQUELS conviennent de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à l'Acquéreur l'immeuble, dont la désignation suit (ci-après nommé l'« **Immeuble** ») :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro ( ) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

SERVITUDES ET AUTRES AVIS

Les servitudes et autre avis ci-après sont inscrits en faveur ou contre l'Immeuble :

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 237 761;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 516 539;

- Un avis de contamination par la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 613 574;

- Un avis d'intention d'exproprier par Sa Majesté la Reine du chef du Canada contre la Ville de Montréal, publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 371 597;

- Servitude par destination du propriétaire de passage créée le 6 juin 1990 lors du dépôt du plan de subdivision d'une partie du Bloc 2 au cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal et du Bloc 5 au cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), tous deux de la circonscription foncière de Montréal;

- Une servitude réelle et perpétuelle de non-construction ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle à des fins environnementales, de reverdissement et de parc linéaire créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Robert ALAIN, notaire, le 12 juillet 2013 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 116 599.

- Des servitudes réelles et perpétuelles de reverdissement, de passage aux fins du Réseau Vert, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule de tout genre et de non-construction, créées aux termes de l'acte de servitude reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 9 février 2005 et publié au bureau de la

PROJET

publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 12 073 993.

- Une servitude réelle et perpétuelle de droit aérien créée aux termes de l'acte vente reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 14 septembre 1989 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 198 216.

- Une servitude réelle et perpétuelle de reverdissement, de parc linéaire, d'occupation à des fins environnementales et de passage à pied et en véhicule créé aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Robert COULOMBE, notaire, le 5 mars 2002 et publié au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 327 598.

Les servitudes publiées sous les numéros 20 116 599, 12 073 993 et 5 327 598 ont été créées au bénéfice de l'Immeuble, à titre de fonds dominant, avec d'autres immeubles appartenant au Vendeur pour les fins notamment d'un système d'interception et de captage des hydrocarbures en phase flottante et des eaux souterraines, qui demeurera la propriété du Vendeur. Ces servitudes n'ont aucune utilité pour l'Acquéreur. En conséquence, l'Acquéreur renonce expressément et à toutes fins que de droit, aux servitudes consenties au bénéfice de l'Immeuble et créées aux termes des actes publiés sous les numéros 20 116 599, 12 073 993 et 5 327 598 au bureau de la publicité foncière, dans le livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 1191 (2) du *Code civil du Québec*, de sorte que lesdites servitudes soient éteintes à l'égard de l'Immeuble seulement, à compter de la signature des présentes.

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, l'Acquéreur requiert l'Officier de la publicité foncière de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effets aux présentes et de procéder à l'inscription de cette renonciation, conformément à l'article 2938 du *Code civil du Québec*.

EMPIÈTEMENTS, DÉROGATIONS ET AUTRES IRRÉGULARITÉS

1. Les certificats de localisation préparés par , , arpenteur-géomètre, en date du , sous les numéros de ses minutes et portant le(s) numéro(s) aux archives de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, dont une copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les comparants avec et en présence du notaire (ci-après collectivement appelés le « **Certificat de localisation** »), ont relevé les empiètements, dérogations et autres irrégularités suivantes, à savoir :

a)

b)

c)

PROJET

L'Acquéreur accepte de prendre l'Immeuble sujet aux empiètements, dérogations et irrégularités mentionnés aux paragraphes 1 a), , à charge pour lui de les régulariser à ses frais, le cas échéant. En outre, le Vendeur déclare, qu'à la date des présentes, il n'a reçu aucun avis par les propriétaires voisins, affectés par les empiètements mentionnés au paragraphe , et qu'il n'y a aucun litige, poursuite, action, procédure arbitrale ou gouvernementale en cours, en suspens ou risquant d'être intenté contre le Vendeur ou le mettant en cause, ni aucun jugement, ordonnance, injonction ou autre décision d'un tribunal ou d'un arbitre ou autre avis découlant de ces empiètements.

Pour les empiètements, dérogations et autres irrégularités mentionnés au paragraphe , les Parties ont convenu que l'Acquéreur les régulariserait, aux frais du Vendeur, ce dernier s'engageant à pleinement collaborer dans le cas où son intervention était requise.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acte de vente par SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC, reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 1er août 1989 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 août 1989, sous le numéro 4 184 332.

- Acte de vente par SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL, reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le 1er août 1989 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 août 1989, sous le numéro 4 184 333.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie eu égard à la qualité de l'Immeuble et des ouvrages qui s'y trouvent.

DOSSIERS DE TITRES

Aucun dossier de titres ne sera remis à l'Acquéreur.

POSSESSION ET OCCUPATION

Option 1 : s'il n'y a pas eu d'accès anticipé

L'Acquéreur sera propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

Option 2 : s'il y a eu accès anticipé

L'Acquéreur sera propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour avec possession immédiate et occupation depuis le conformément à l'avant contrat ci-après mentionné.

PROJET

TRANSFERT DES RISQUES

Nonobstant l'alinéa 2 de l'article 1456 du *Code civil du Québec*, l'Acquéreur assumera les risques afférents à l'Immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de .

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

1. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente, déclarant que l'Immeuble n'est pas conforme à toutes lois et règlements applicables en vigueur, notamment en matière environnementale et à la suite duquel il n'aurait pas remédié au défaut qui y est dénoncé;

2. Il n'a reçu aucun avis d'une homologation ou expropriation projetée sur l'Immeuble;

3. L'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole et n'est pas assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c P-41.1);

4. L'Immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé et n'est pas situé dans un site patrimonial cité ou classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c P-9.002);

5. L'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité, servitude ou autre charge, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus sous la rubrique « SERVITUDES ET AUTRES AVIS »;

6. Qu'il n'existe aucun bail, permis, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier l'Acquéreur lors de l'acquisition de l'Immeuble, à l'exception d'un droit d'occupation consenti par le Vendeur en faveur de Bell Canada en vertu d'un contrat d'usager daté du 3 novembre 1993, dont copie a été remise à l'Acquéreur, ce dernier acceptant d'acquérir l'Immeuble sujet à ce droit d'occupation;

7. L'Immeuble est exempt de toute activité commerciale ou industrielle;

8. L'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document;

9. L'Immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier et n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation faite sans autorisation de la Régie du logement depuis la mise en vigueur des dispositions de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c R-8.1);

10. Au moment de la signature des présentes, tout impôt foncier, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction a été payé;

11. L'Immeuble n'est pas assujetti à la *Loi sur le mode de paiement des*

PROJET

services d'électricité et de gaz dans certains immeubles (RLRQ, c. M-37);

12. Il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c I-3);

13. Il a validement acquis l'Immeuble et a le pouvoir de le posséder et le vendre sans autre formalité que celles qui ont déjà été observées.

À cet effet, l'Immeuble a été retiré du domaine public de la Ville, tel qu'en fait foi la résolution CM adoptée par le conseil municipal et mentionnée dans la comparution du présent acte.

OBLIGATIONS

L'Acquéreur s'oblige à ce qui suit :

1. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties;

2. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve, notamment dans l'état environnemental décrit aux études environnementales remises par le Vendeur à l'Acquéreur, dont la liste de ces études demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants des Parties en présence du notaire soussigné, l'Acquéreur déclarant avoir vu et examiné l'Immeuble à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur, lui étant applicable.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). En conséquence, aucune répartition d'usage quant aux taxes municipales et scolaires n'a été faite entre les Parties.

LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Vendeur est autorisé à conclure la présente vente en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), le tout tel qu'il appert du décret numéro , adopté le .

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat signé par l'Acquéreur le ● ([jj/mm/aaaa]) et par le Vendeur le ● ([jj/mm/aaaa]). Sauf incompatibilité, les Parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes, incluant, pour plus de certitudes les clauses de rétrocession et de pacte de préférence. Pour fins de référence, une copie dudit avant-contrat demeure annexée aux présentes après avoir été

PROJET

reconnue véritable et signée pour identification par les représentants des Parties en présence du notaire soussigné.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$), que le Vendeur reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur à la signature des présentes, dont quittance totale et finale de la part du Vendeur.

INTERPRÉTATION

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes, le cas échéant, désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

1. Le Vendeur n'est pas un particulier.

2. Le Vendeur déclare que l'Immeuble n'est constitué d'aucune partie occupée à titre résidentiel.

3. En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

4. Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et aux fins de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$).

5. La taxe sur les produits et services représente une somme de ● DOLLARS (● ,● $) et la taxe de vente du Québec représente une somme de ● DOLLARS (● ,● $).

6. L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

   T.P.S.: 10327 2274 RT0001
   T.V.Q.: 1006339146 TQ0001

   et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

PROJET

En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la T.P.S. et de la T.V.Q. est supportée par l'Acquéreur.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES* (RLRQ, c. D-15.1)

Le Vendeur et l'Acquéreur aux présentes, ci-après respectivement nommés « le cédant » et « le cessionnaire » aux fins de la présente déclaration, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les faits et les mentions suivants :

1. les dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts;

2. l'Immeuble ci-dessus désigné est situé sur le territoire de la municipalité de Montréal;

3. le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (286 301.00$);

4. le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de ● DOLLARS ET ● CENTS (● $), soit [*le cas échéant, le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble ou le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble ou le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment de son transfert*];

5. le montant du droit de mutation est de ● DOLLARS ET ● CENTS (● $);

6. selon le cessionnaire, celui-ci est un organisme public défini à l'article 1 de la *Loi* et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation en application de l'alinéa 17a).

7. le cédant et le cessionnaire déclarent qu'il n'y a pas transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1. de la *Loi*.

DONT ACTE, à Montréal, province de Québec, sous le numéro ● (●) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
[Noms et titre]

PROJET

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

Par : _____
Sandra MARTEL, Première dirigeante

Par : _____
Paul ROBERT, Secrétaire corporatif

_____
Notaire

PROJET

NO GDD : 1247723005

Revenus

Cession - Actif à long terme - Sud-Ouest

		Revenus
	2101.0010000.114090.01819.45502.000000.0000.000000.058050.000000.00000	286,001 $

Coût aux livres 0.00 $
ID 1409

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.21

2025/12/15 13:00

(2)

Dossier # : 1255703011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à Ilot 84 pour le projet Sous Zéro (CM25 0978) / Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 $ et un soutien technique estimé à 75 000 $ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à Îlot 84 pour l'événement Sous Zéro dans le cadre de la stratégie hivernale 2025;

2. d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 $ et un soutien technique estimé à 75 000 $ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, majorant ainsi le montant total du soutien financier et technique à 275 000 $;

3. d'approuver le projet de convention entre la Ville et Festival Igloo, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-14 13:32

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 août 2025 Séance tenue le 25 août 2025	Résolution: CM25 0978

Accorder un soutien financier totalisant 655 000 $ et un soutien technique estimé à 360 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, à quatre organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 655 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, et un soutien technique de 360 000 $ aux organismes ci-après désignés pour l'année 2025, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival ou événement	Montant recommandé dans ce dossier
Festival Igloo	Igloo Nouvel An/Le Grand minuit de Montréal	160 000 $
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	150 000 $
Îlot 84	SOUS ZÉRO	160 000 $
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	185 000 $

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1255703011
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 août 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1255703011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à Ilot 84 pour le projet Sous Zéro (CM25 0978) / Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 $ et un soutien technique estimé à 75 000 $ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une analyse approfondie des paramètres organisationnels et financiers, le promoteur de l'événement Sous Zéro, Îlot 84 (Aire commune), a pris la décision de ne pas tenir l'édition prévue en 2025. Cette décision nous a été officiellement communiquée par l'organisme le 16 septembre 2025, par le biais d'un avis adressé aux bailleurs de fonds qui avaient confirmé leurs soutiens financiers..
Lors de l'édition 2024, le promoteur a assumé un déficit. Afin d'assurer une tenue plus sécuritaire de l'événement en 2025, des investissements supplémentaires étaient requis. Malgré les efforts déployés, le promoteur n'a pas été en mesure de réunir les ressources financières nécessaires pour établir un budget viable.

Étant donné la situation, le Service de la culture souhaite modifier la décision CM25 0978 pour annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à l'organisme Îlot 84 pour l'événement Sous Zéro dans le cadre de la stratégie hivernale 2025.

De plus, dans le but de maintenir une animation sur la Place Jacques-Cartier, il a été demandé par la Ville de Montréal que le Festival Igloo offre la rediffusion en direct du spectacle présenté dans le Vieux-Port le 31 décembre dont il est en charge. Le soutien financier de 40 000 $ accordé à l'organisme Festival Igloo dont il est question dans le cadre de l'entente en pièce jointe est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville. De plus, un soutien technique estimé à 75 000 $ sera offert pour aider au déploiement du du projet. Cette subvention de quarante mille dollars (40 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet de deux conventions distincte (voir sommaires 1256370002 et 1255703011).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane DUPUPET, Service du développement économique
Mariana PEREZ-LEVESQUE, Service du développement économique
Veronica PINZON, Service du développement économique

Lecture :

Stéphane DUPUPET, 22 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie BOUSQUET
prepose(e) au soutien administratif

- -
Tél :
Télécop. : -

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1255703011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 655 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec et un soutien technique estimé à 360 000 $ à 4 organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 655 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, et un soutien technique de 360 000 $ aux organismes ci-après désignés pour l'année 2025, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival ou événement	Montant recommandé dans ce dossier
Festival Igloo	Igloo Nouvel An/Le Grand minuit de Montréal	160 000 $
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	150 000 $
Îlot 84	SOUS ZÉRO	160 000 $
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	185 000 $

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-07-16 10:16

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255703011**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 655 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec et un soutien technique estimé à 360 000 $ à 4 organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'annulation en 2022 et 2023 des festivités du Nouvel An qui se tenaient dans le Vieux-Montréal depuis plusieurs années, le Service de la culture a pris l'initiative de déployer en 2024 un appel à projets exceptionnel avec les bailleurs de fonds des autres paliers de gouvernement, destiné aux organismes culturels professionnels afin qu'ils proposent des événements en lien avec les festivités entourant le temps des fêtes.
Afin de consolider les événements sélectionnés par un jury en 2024, le Service de la culture a décidé de soutenir financièrement à nouveau en 2025 quatre événements qui avaient été déployés dans le cadre de l'appel à projet 2024. Ces événements bénéficieront également de l'accompagnement de l'équipe de la Direction Cinéma-Festivals-Événements pour l'occupation du domaine public.

Cette décision s'inscrit dans le contexte de la stratégie hivernale 2025-2028 qui s'appuie sur trois grands axes : l'ambiance, la programmation et les communications. L'objectif est de dynamiser le secteur du centre-ville élargi pendant la période hivernale, tel qu'inscrit dans la Stratégie centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0410 - 16 avril 2025 - Accorder un soutien financier totalisant 7 260 000 $ et un soutien technique estimé à 9 284 086 $ à 11 organismes pour 2025-2026-2027 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant 4 057 500 $ et un soutien technique additionnel estimé à 12 355 328,90 $ à six organismes / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet.
CE25 0509 - 4 avril 2025 - Accorder un soutien financier totalisant 7 260 000 $ et un soutien technique estimé à 9 284 086 $ à 11 organismes pour 2025-2026-2027 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant 4 057 500 $ et un soutien technique additionnel estimé à 12 355 328,90 $ à six organismes / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet.

CE24 1538 - 11 octobre 2024 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 $ et un soutien technique estimé à 100 000 $ à 5 différents organismes dans le cadre de l'appel à projets spécial Temps des fêtes 2024 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet

CM24 1020 - 16 septembre 2024 - Accorder un soutien financier de 125 000 $ et un soutien technique estimé à 500 000 $ à Festival Igloo afin de réaliser les Festivités du 31 décembre se déroulant le 31 décembre 2024 dans le cadre du Fonds des festivals et des événements majeurs / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM24 0861 - 19 août 2024 - Accorder un soutien financier de 115 000 $ et un soutien technique estimé à 115 000 $ à L'Auguste Théâtre afin de réaliser la 31e édition du Festival Noël dans le parc du 6 au 31 décembre 2024 dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE24 1122 - 31 juillet 2024 - Accorder un soutien financier spécial totalisant la somme de 570 350 $ à 15 différents organismes dans le cadre de la réattribution de la somme initialement prévue au festival Juste pour rire 2024 dans le Fonds des festivals et des événements majeurs du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Les 4 projets sont les suivants:

- **Igloo Nouvel An/Le Grand minuit de Montréal de Festival Igloo :** L'événement du Nouvel An proposera une expérience immersive et festive, répartie sur plusieurs sites clés du Vieux-Port. Le Quai de l'Horloge sera dédié aux familles avec des activités ludiques et un grand spectacle de feux d'artifice, tandis que le Quai Jacques-Cartier accueillera l'événement principal avec une programmation musicale éclectique.

- **SOUS ZÉRO d'Îlot 84** : SOUS ZÉRO se déroule du 28 au 31 décembre 2025 dans le Vieux-Montréal, transformant l'emblématique place Jacques-Cartier en un espace vivant, où l'architecture et l'atmosphère unique du quartier sont mises en valeur. Une journée supplémentaire sera ajoutée au programme en 2025, ce qui permet d'étendre la portée du festival et d'attirer un plus grand nombre de visiteurs.

- **Noël dans le parc de L'Auguste Théâtre :** Du 5 au 31 décembre, l'édition 2025 du festival Noël dans le Parc offrira un mois de décembre rempli d'activités gratuites, mettant à l'honneur l'art, la musique, et les traditions. Le festival se déroulera sur trois sites : le Parterre du Quartier des spectacles, le parc des Compagnons-du-Saint-Laurent et le parc Lahaie. La programmation inclura des spectacles grand public, des performances d'artistes établis et de la relève, ainsi que des animations familiales, avec un accent particulier sur les après-midis festifs pour les enfants et les familles.

- **Le Grand marché de Noël de La Lutinerie :** L'événement se tiendra du 21 novembre 2025 au 4 janvier 2026 sur la Place des Festivals. Le Grand Marché de Noël transformera le centre-ville en un parcours féérique, alliant culture, gastronomie, artisanat et animation artistique. Une centaine d'artisan(e)s, créateur(rice)s et producteur(rice)s locaux y présenteront leurs produits, dans une cinquantaine de chalets en bois illuminés.

Le soutien financier offert est réparti comme suit:

Organisme	Festival ou événement	Montant recommandé dans ce dossier	% du budget total

			projeté 2025
Festival Igloo	Igloo Nouvel An	160 000 $	5,66 %
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	150 000 $	9,14 %
Îlot 84	SOUS ZÉRO	160 000 $	28,32 %
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	185 000 $	7,12 %

La fermeture des rues et les obstructions du domaine public seront planifiées en coordination avec les services d'urgence ainsi qu'avec les équipes en charge de la mobilité. Une opération de communication sera mise en place avec l'organisme pour s'assurer d'informer les citoyennes et les citoyens.

JUSTIFICATION

La Ville reconnaît l'importance des festivals et des événements majeurs pour le rayonnement international, l'attractivité touristique, l'accès à la culture et le développement économique de Montréal. L'apport des festivals et événements comme moteur de développement de Montréal est largement démontré et reconnu : ils sont au cœur d'une importante économie, locale et nationale, emploient un nombre important de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateur(rice)s, les artistes et l'émergence de nouvelles pratiques artistiques. Finalement, les événements et les festivals montréalais sont un important liant social en donnant à des publics variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.
Plus précisément, les événements serviront à :

- Animer le secteur du centre-ville afin de le rendre vivant et attrayant pendant le mois de décembre;
- Favoriser le rayonnement ainsi que l'attractivité de Montréal et de son milieu culturel;
- Offrir des programmations culturelles hivernales qui rejoignent des clientèles diversifiées;
- Encourager le dynamisme économique au centre-ville, dans les commerces localisés à proximité des secteurs des événements, notamment le périmètre du Quartier des spectacles et dans le Vieux-Montréal.

Ce soutien financier s'inscrit dans la mise en œuvre de la Priorité 1 - Mettre en valeur l'identité de nos quartiers/Déployer une stratégie hivernale d'animation et d'attraction urbaine de la Stratégie Centre-Ville de la Ville de Montréal 2024-2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Festival ou événement	Montant financé par le Service du développement économique
Festival Igloo	Igloo Nouvel An/Le Grand minuit de Montréal	160 000 $
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	150 000 $
Îlot 84	SOUS ZÉRO	160 000 $
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	185 000 $

Le coût total de ce dossier, soit 655 000 $ en soutien financier, sera entièrement financé comme suit:

- Les versements prévus sont conditionnels à la signature de la nouvelle entente d'aide financière d'un montant maximal de 200 000 000 $ et d'une planification conjointe entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie permettant l'octroi de contributions financières dans le cadre du présent projet pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et ce ministère.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Le soutien technique, d'une valeur estimée à plus de 360 000 $, non-monnayable, servira à prendre en charge, au besoin, divers frais comme les espaces de stationnement, permis d'occupation du domaine public, frais de remorquage, honoraire des équipes du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal, etc.. Seulement 2 des 4 organismes auront droit au soutien technique.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, selon la grille en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce financement est essentiel pour maintenir une animation urbaine hivernale de qualité au profit des Montréalaises et des Montréalais ainsi qu'aux touristes, et favoriser le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déploiement des festivals et événements d'ici le 4 janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane DUPUPET, Service du développement économique
Mariana PEREZ-LEVESQUE, Service du développement économique
Veronica PINZON, Service du développement économique

Lecture :

Veronica PINZON, 14 juillet 2025
Stéphane DUPUPET, 11 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie BOUSQUET
Préposée au soutien administratif

Tél : 263-993-1005
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-11

Nathalie GOUDREAU
chef(fe) de division - soutien aux evenements

Tél : 514-774-4100
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bianelle LEGROS
chef(fe) de division - soutien aux evenements
Tél : - -
Approuvé le : 2025-07-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2025-07-15

Zoho Sign Document ID: 199C94BAEF-0CS-JEDKQU9NEGAMFWDAFEQE8BZ8BAF9IKPQ5GPGK_K

AIRE COMMUNE

Montréal, le 16 septembre 2026

Objet : Décision concernant la reconduction du Festival Sous Zéro 2025-2026

Adressée à :
Sophie Claivaz-Loranger, Tourisme Montréal
Nathalie Goudreau, Ville de Montréal
Fannie Pratte, SDC du Vieux-Montréal

Bonjour,

Nous avons le regret de vous annoncer que nous avons pris la décision de ne pas reconduire le projet **Festival SOUS ZÉRO** au Vieux-Montréal pour 2025 et 2026, en raison de contraintes opérationnelles et financières.

L'achalandage exceptionnel du 31 décembre (plus de 100 000 personnes) a mis en lumière d'importants enjeux de gestion de foule et de sécurité. Pour répondre à ces réalités, il serait nécessaire de revoir complètement le plan de site et le plan de gestion de foule en collaboration avec les équipes de Multicolore et de la Ville. Ces ajustements impliquent des investissements supplémentaires significatifs en sécurité de notre part.

Sur le plan financier, notre organisme a subi une perte d'environ 40 000 $ en 2024. Bien que ce type de déficit soit courant lors d'une première édition et que nous soyons prêts à assumer un certain risque, la baisse du financement, combinée aux revenus autonomes limités par la gratuité de l'événement, ne permet pas d'assurer la viabilité d'éditions futures au Vieux-Montréal.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et votre soutien, et demeurons disponibles pour échanger au besoin.

Cordialement,

Philippe Pelletier

Philippe Pelletier
Cofondateur et producteur
Aire commune

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL IGLOO,** personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est 500 Ste-Catherine E, Montréal, QC, H2L 2C6, agissant et représentée par Nicolas Cournoyer, vice-président affaires publiques et responsabilité sociétale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 804212850
Numéro d'inscription TVQ : 1213687031

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un acteur culturel dédié à la démocratisation de la musique électronique et des musiques alternatives, notamment par la promotion de ces genres à travers la production d'événements culturels, dont un festival;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la Stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Annexe 4** » :	désigne les indicateurs établis à titre de suivi pour le Service du développement économique de la Ville;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de

gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;

« **Responsable** » : désigne la direction Cinéma-Festivals-Événements de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » : désigne le Service la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions

du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de quarante mille dollars (40 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de tente-six mille dollars (36 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de quatre mille dollars (4 000 $) dans les 30 jours de l'approbation de la Reddition de comptes par le Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre

qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (cinq millions) de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de

renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 30 avril 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 500 Ste-Catherine E, Montréal, QC, H2L 2C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du vice-président affaires publiques et responsabilité sociétale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse mentionnée à sa comparution, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2025

FESTIVAL IGLOO

Par : _____
Nicolas Cournoyer, vice-président
affaires publiques et responsabilité sociétale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2025_ (Résolution CM _____).

ANNEXE 1

PROJET

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de quarante mille dollars (40 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet de deux conventions distincte (voir sommaires 1256370002 et 1255703011) qui inclut des annexes détaillées.

La subvention supplémentaire servira à offrir aux personnes présentes sur la place Jacques-Cartier une rediffusion du grand spectacle présenté au Vieux-Port de Montréal le soir du 31 décembre 2025.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255703011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à Ilot 84 pour le projet Sous Zéro (CM25 0978) / Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 $ et un soutien technique estimé à 75 000 $ à Festival Igloo, pour le projet de rediffusion du grand spectacle du Nouvel an le 31 décembre 2025 sur la place Jacques-Cartier, dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Addenda1255703011 - annulation soutien ILOT 84 et versement soutien à Festival Igloo.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan

Tél : 514-872-0766

Co-auteure: Andriana Santos
Préposée au budget
Point de service Développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Habib NOUARI
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

En route vers une stratégie renouvelée pour le centre-ville 2022-2030



Service du développement économique
Février 2022

Table des matières

Contexte et portée 01

Le centre-ville : moteur économique et cœur culturel du Québec 02

Le centre-ville d'hier et d'aujourd'hui 03

Le centre-ville de demain 04

Chantiers de travail 05

Annexes 06

Contexte et portée

01

Pourquoi une stratégie renouvelée ?

La Ville de Montréal poursuit ses efforts au centre-ville en se dotant d'une stratégie renouvelée à l'horizon 2030 afin de guider son développement.



civiliti + Mandaworks et SNC Lavalin

Plus précisément, cette stratégie vise à :

- effectuer une **mise à jour de la Stratégie centre-ville** pour l'adapter à un contexte post-pandémique et pour renforcer les efforts vers une économie verte et inclusive;
- développer une **vision à l'horizon 2030 et des moyens d'action structurants** pour accompagner la transformation du centre-ville de demain;
- s'appuyer sur des **investissements municipaux de l'ordre de 1 milliard de dollars sur 10 ans** pour la réalisation d'aménagements et d'espaces publics de qualité au centre-ville;
- susciter **la collaboration et la mobilisation** de tous les acteurs autour d'une vision concernant l'avenir du centre-ville.

Vue d'ensemble de la démarche de la stratégie renouvelée



Depuis l'automne 2020

Plans de relance économique

25 M$ pour le centre-ville

Démarches

- Concevoir le centre-ville de demain au printemps 2021
- Table des grandes villes canadiennes
- État du centre-ville

Février 2022

Document d'orientation

Annonce de la stratégie, présentation des défis et des chantiers de travail

Avril 2022

Ateliers de concertation

Ateliers auprès des parties prenantes pour valider la vision et les orientations stratégiques, et pour cerner les actions structurantes les plus pertinentes

Juin 2022

Dépôt et adoption de la stratégie renouvelée

Automne 2022

Mise en œuvre

Un historique détaillé des mesures adoptées pour le centre-ville est disponible en annexe.

Principes directeurs de la stratégie

Transversale

Une stratégie qui prend en considération les réflexions stratégiques actuelles pilotées par plusieurs unités administratives de la Ville. Montréal 2030, Plan climat, Projet de ville, Plan d'action solidarité, équité et inclusion, Plan d'urbanisme et de mobilité, Schéma d'aménagement et de développement, etc.

Fédératrice

Une stratégie qui rallie les partenaires socioéconomiques et la collectivité montréalaise à une vision renouvelée du centre-ville.

Structurante

Une stratégie composée d'actions structurantes qui tiennent compte des responsabilités des différents acteurs sociaux, économiques et gouvernementaux.

Évolutive

La mise à jour de la stratégie s'inscrit dans un contexte marqué par un haut niveau d'incertitude. Cette stratégie devra laisser une marge de manœuvre nécessaire afin de tenir compte de l'évolution du contexte socioéconomique.

Le centre-ville : moteur économique et cœur culturel du Québec

02

Un territoire au cœur de la métropole

Vitrine exceptionnelle sur le fleuve regroupant certains des lieux les plus emblématiques de la métropole, le centre-ville de Montréal jouit d'une localisation privilégiée à l'échelle du Québec.

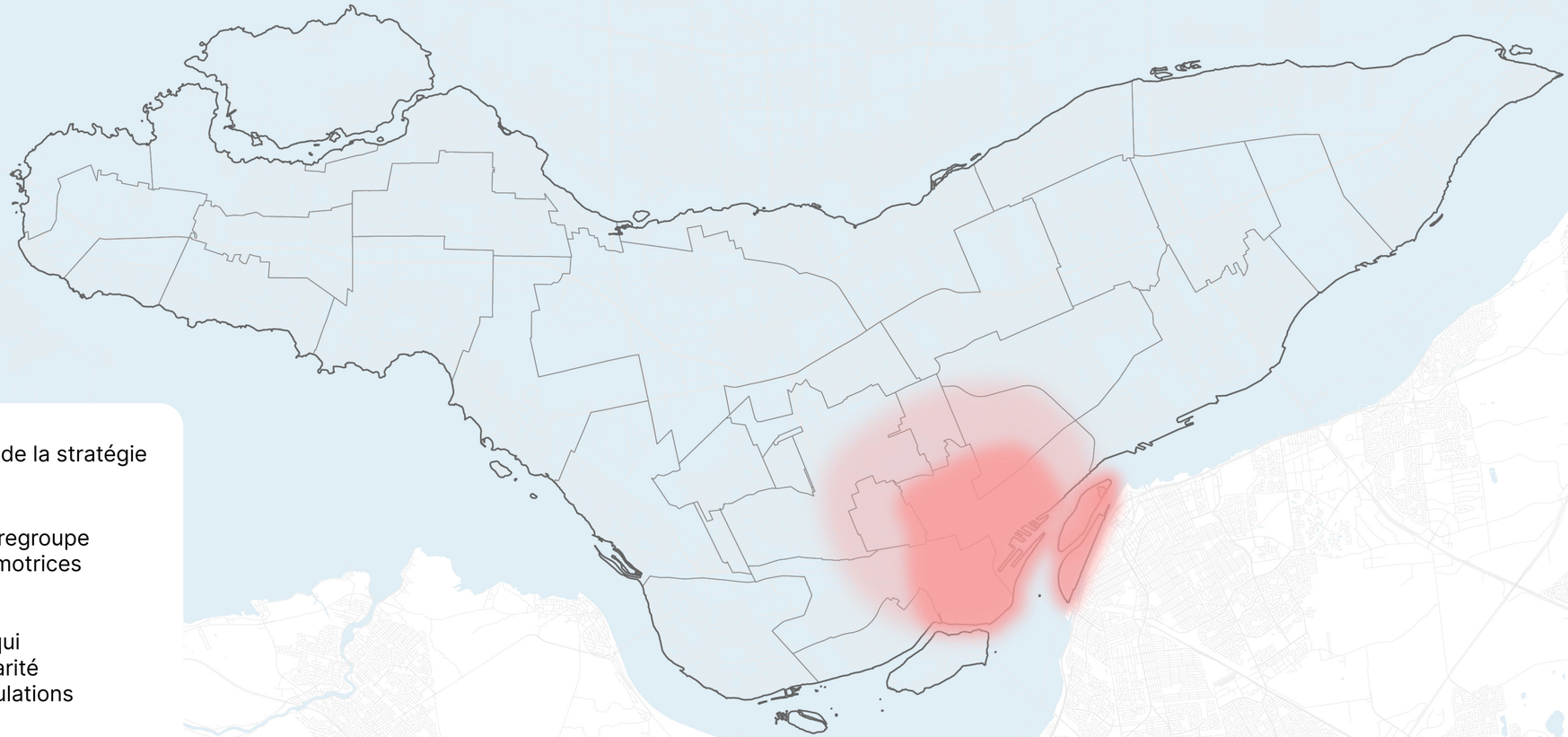

Le territoire de référence de la stratégie comprend deux zones :

Zone primaire, qui regroupe les principales fonctions motrices du cœur de la métropole;

Zone d'influence, qui se distingue par la singularité des fonctions et des populations riveraines.

Un secteur économique névralgique

Le centre-ville de Montréal possède des atouts majeurs et héberge une forte proportion de l'activité économique de l'agglomération et de la région métropolitaine de Montréal (RMR).

Premier pôle d'emploi et d'attraction d'entreprises de Montréal

Un PIB de 28,7 G $ (14,3 % de la RMR et 7,8 % de la province)[2]

Près de 300 000 emplois (14,4 % des emplois de la RMR de Montréal)[1]



Près de 11 000 entreprises (8,1 % de la RMR de Montréal)[1]

25 sièges sociaux de grandes compagnies[2]



65 organisations internationales, dont quatre sièges de l'ONU[2,3]

Une concentration de services professionnels au sein de l'agglomération[4]

Finance et assurances : le tiers des entreprises

Services professionnels, scientifiques et techniques : le quart des entreprises

Un secteur économique névralgique

Le centre-ville est également une vitrine internationale pour Montréal, tout en étant une porte d'entrée d'importance sur le Québec.

Une très forte concentration d'activités commerciales, culturelles et touristiques

La rue Sainte-Catherine, plus grande artère commerciale du Canada[2]

33 % de la capacité hôtelière de l'agglomération[5]

1re ville en Amérique du Nord relativement à l'accueil de congrès internationaux[6]



Destination touristique nº 1 au Québec

Des festivals et événements de renommée internationale



Une offre gastronomique exceptionnelle contribuant au rayonnement de la métropole

Des lieux de diffusion et d'expression artistique d'envergure, comme la Maison symphonique de Montréal, la Société des arts technologiques (SAT), le théâtre du Nouveau Monde (TNM) ou encore le Club Soda

Un secteur économique névralgique

Le centre-ville constitue un pôle d'attraction pour les étudiants, les chercheurs et les jeunes pousses.

Un haut lieu du savoir et de la recherche

7 grands établissements universitaires : Université du Québec à Montréal, Université McGill, Université Concordia, École de technologie supérieure, Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec à Chicoutimi, et les HEC (2022)

Un pôle de recherche de premier plan en santé, animé par la grappe des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) du Grand Montréal, mieux connue sous le nom de Montréal InVivo

De nombreux collèges et cégeps, logés au cœur d'un centre-ville animé et sécuritaire

Plus de **60 %** de taux d'accueil des étudiants universitaires de Montréal[7]

Une concentration importante de jeunes pousses, d'incubateurs et d'accélérateurs

Un centre-ville habité, vivant et mixte

Le centre-ville accueille aussi une population diversifiée, dont l'origine, le profil et l'histoire de vie sont valorisés.

Une mixité sociale représentative de la diversité de la population montréalaise

1/2

Une grande proportion de personnes vivant seules : plus de la moitié des ménages du centre-ville était composée d'une seule personne en 2016[8]

Des écarts de revenus importants : 50 % des ménages du secteur avaient un revenu de moins de 40 000 $ et 19 %, un revenu de 100 000 $ et plus[9]

Une population très diversifiée : les personnes immigrantes comptent pour plus du tiers des résidents et plus de 40 % de la population déclare faire partie d'un groupe de minorités visibles[8]

70 %

Un fort taux de diplômés universitaires : 70 % de la population de 25 à 64 ans résidant au centre-ville détient un diplôme universitaire[8]

Le phénomène de l'itinérance prend de l'importance :
— ses visages sont de plus en plus diversifiés
— sa présence dans certains quartiers est une réalité plus récente[9]

Un centre-ville habité, vivant et mixte

Le centre-ville est reconnu pour la diversité de ses milieux de vie.

Des quartiers mixtes et diversifiés aux prises avec des défis d'abordabilité

Un marché immobilier résidentiel aux prises avec de faibles taux d'inoccupation et des prix élevés[10]

— Le coût moyen des logements de 2 chambres au centre-ville, nettement plus élevé que la moyenne montréalaise, s'établissait à 1 715 $ en 2020[10]

60 % des logements du centre-ville étaient des studios ou comptaient une chambre à coucher en 2020

Le manque de logements pour étudiants s'ajoute à la faiblesse de l'offre de grands logements propices à favoriser une composition démographique variée, notamment avec des familles dans certains secteurs

Un milieu unique

Le centre-ville est un milieu unique avec des atouts paysagers et patrimoniaux et une concentration d'infrastructures urbaines contribuant à son attractivité et son accessibilité.

Des atouts paysagers et patrimoniaux

Un paysage marqué par le massif du mont Royal et la silhouette du centre des affaires

Des sites patrimoniaux et des lieux de destination touristique parmi les plus fréquentés (ex.: Vieux-Port, Vieux-Montréal, Île Sainte-Hélène)

Une proximité avec le fleuve et le canal de Lachine

Un centre-ville composé de plusieurs quartiers ayant chacun une identité propre à préserver

Un milieu unique

Le centre-ville est un milieu unique avec des atouts paysagers et patrimoniaux et une concentration d'infrastructures urbaines contribuant à son attractivité et son accessibilité.

Des infrastructures urbaines d'importance

L'interconnexion du transport collectif et actif contribue à faciliter l'accès au centre-ville. En effet, 74 % des déplacements à destination du centre-ville sont effectués en transport collectif pour le travail et les études en période de pointe matinale[11]. Quelques exemples : deux lignes de métro de la STM et une troisième en préparation, un réseau de trains de banlieue, une gare d'autobus interurbaine, le Bixi, le REV et bientôt le REM



Des accès directs aux grands liens autoroutiers du Québec, de l'Ontario et des États-Unis



Le Montréal souterrain tisse un réseau d'artères piétonnières entre les édifices du cœur économique du Québec

Le centre-ville d’hier et d’aujourd’hui

03

Un contexte favorable avant la crise

Avant la crise sanitaire, le centre-ville connaissait, tout comme l'agglomération et la RMR de Montréal, un contexte économique favorable.

Après une longue période de décroissance démographique entre 1966 et 1991 dans l'arrondissement de Ville-Marie, la croissance a repris depuis 2001, pour s'établir à 104 944 habitants en 2021 (croissance de 17,69 % par rapport à 2016, la plus forte croissance de tous les arrondissements)[12].

Le nombre d'établissements d'affaires était également en croissance au cours des dix dernières années, passant de 8 861 à 9 406 établissements entre 2011 et 2020[13].

L'emploi au centre-ville a connu une légère croissance au cours des 20 dernières années, avec un léger recul en 2019 et un taux de croissance annuel moyen de 0,3 % sur la période **(voir la figure 1)**.

La construction résidentielle a augmenté considérablement au cours des cinq dernières années au centre-ville, affichant un taux de croissance annuel moyen de près de 10 % sur la période de 2002 à 2019[14], démontrant ainsi un intérêt pour le centre-ville **(voir la figure 2)**.

F1 Emploi, pôle centre-ville

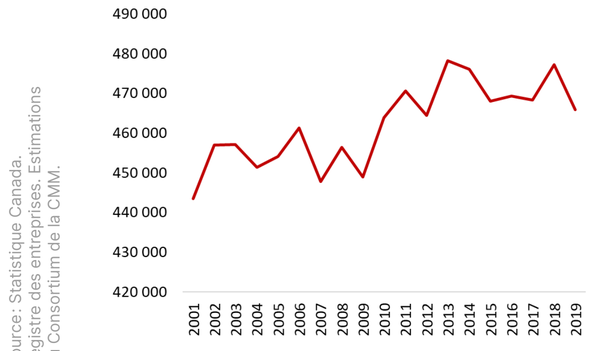

Source : Statistique Canada. Registre des entreprises. Estimations du Consortium de la CMM.

F2 Mises en chantier résidentielles Ville-Marie

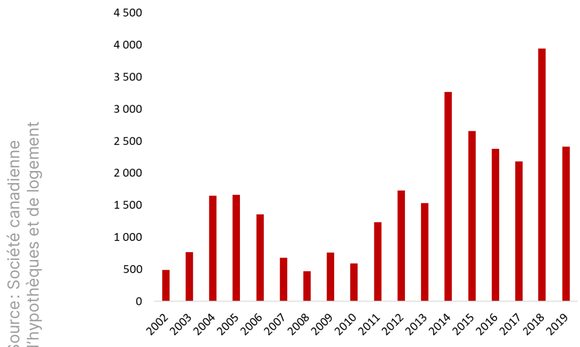

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement

Des secteurs fragilisés par la crise

La crise sanitaire a eu des répercussions, particulièrement sur les secteurs économiques et géographiques tributaires d'un fort achalandage.

Les commerces, restaurants et bars ainsi que les activités culturelles sont toujours affectés par les restrictions sanitaires[15] **(voir la figure 3).**

Les restrictions qui concernent les voyages ont également fortement affecté l'achalandage de touristes, laissant un nombre élevé de chambres d'hôtel vacantes **(voir la figure 4).**

Le tissu communautaire du centre-ville a été fragilisé par la pandémie, au moment où les besoins sont en hausse.

Le secteur culturel, qui fait vibrer et rayonner la métropole, a également été durement frappé par la crise sanitaire.

F3 Évolution de l'emploi, agglomération de Montréal (indice, fév. 2020 = 100)

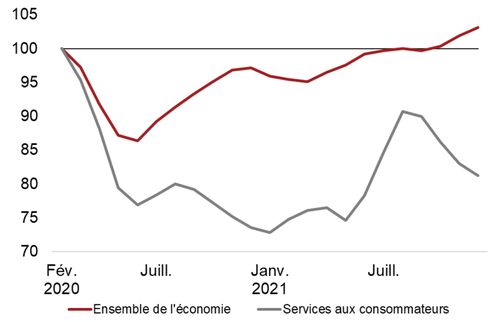

Source : Statistique Canada.

F4 Taux d'occupation des hôtels de l'agglomération de Montréal

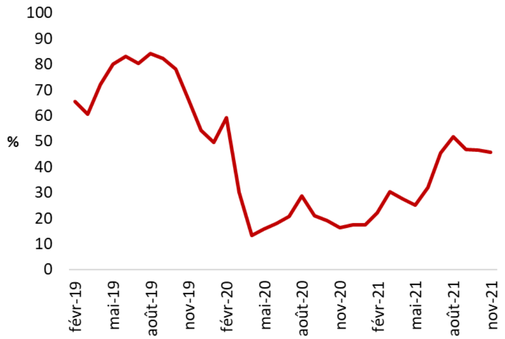

Source : Tourisme Québec.

Une offre de locaux pour bureaux affectée

Le centre-ville possède une offre unique en matière de locaux pour bureaux, dont l'occupation a été fortement affectée au cours de la crise sanitaire.

Le centre-ville concentre une offre importante de locaux pour bureaux, soit plus de 53 millions de pieds carrés. Cette concentration est particulièrement élevée pour les immeubles de catégories A et B **(voir la figure 5).**

Les taux d'inoccupation sont particulièrement élevés pour les immeubles de la **classe B** (42 % de l'offre de l'agglomération[16]), passant de 12,5 % au 3e trimestre 2019 à 19,2 % au 3e trimestre 2021 **(voir la figure 6).**

Les immeubles de la **classe C** (7 % de l'offre de l'agglomération[16]) ont connu une hausse rapide de leur taux d'inoccupation, passant de 8,5 % au 3e trimestre 2019 à 18,3 % au 3e trimestre 2021[15].

F5 Inventaire de locaux pour bureaux de l'agglomération de Montréal selon la catégorie d'immeuble (T4 2021)

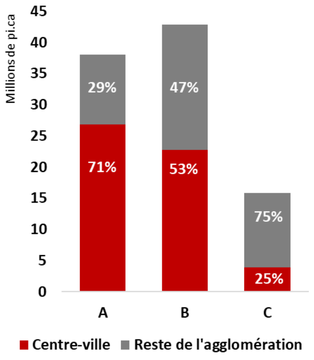

Source : JLL, Perspectives des bureaux T4 2021.

F6 Évolution des taux d'inoccupation de locaux pour bureaux du centre-ville selon la catégorie d'immeuble

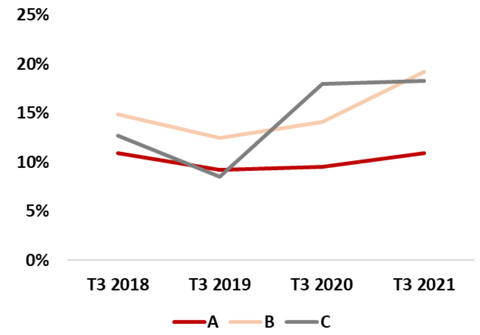

Source : L'État du centre-ville, 4e édition.

Mais le centre-ville demeure actif

Malgré la période de restriction sanitaire et d'incertitude économique, le centre-ville et la ville de Montréal dans son ensemble demeurent un milieu attractif.

On observe une augmentation des mises en chantier résidentielles au centre-ville, pour les copropriétés et les logements locatifs **(voir la figure 7)**.

F7 Nombre de mises en chantier résidentielles au centre-ville

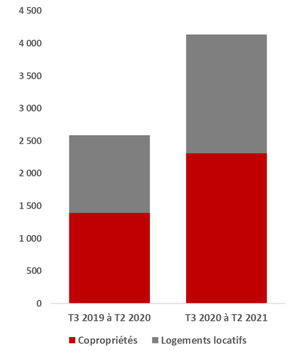

Source : L'état du centre-ville de Montréal (4e édition).

Les récentes transactions dans le secteur des immeubles de bureaux montre que la demande des investisseurs canadiens et internationaux pour des immeubles de bureaux de qualité et l'attractivité des actifs de bureaux montréalais demeurent.

— 614 M $ d'investissement des immeubles de bureaux au 3e trimestre 2021 (comparativement à 136 M $ au 3e trimestre 2020)[17].

Montréal a continué à attirer de nombreux investissements, notamment internationaux, au cours de la dernière année, démontrant ainsi que l'environnement d'affaires montréalais demeure compétitif.

— Montréal International estimait avoir attiré des investissements étrangers records d'une valeur de 1,86 G $ au premier semestre de 2021, soit une hausse de 33 % par rapport à 2020[3].

— Une part importante de ces investissements se situe dans des industries pour lesquelles le centre-ville est un milieu de choix (ex. : logiciel, jeux vidéos).

Le centre-ville de demain

04

Une vision cohérente

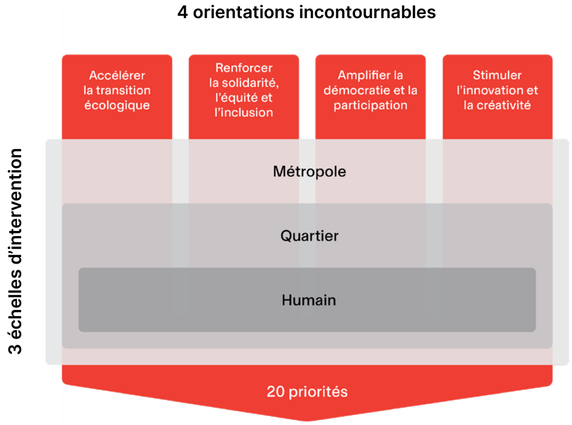

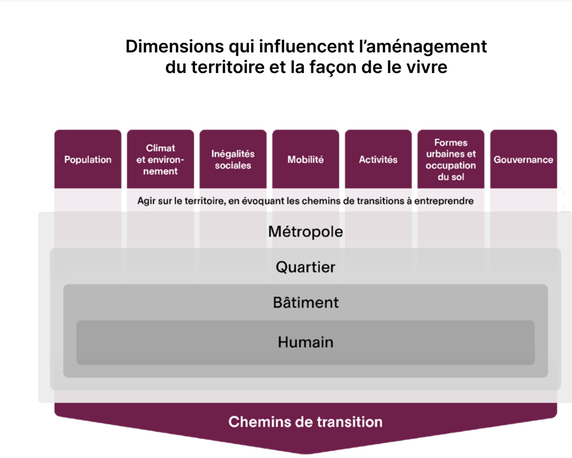

Une stratégie pour le centre-ville ancrée sur les valeurs de Montréal 2030 et du Projet de Ville.

Exemple de priorités de Montréal 2030

- Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable ainsi que la création de nouveaux emplois écologiques
- Consolider un **filet social fort**, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services ainsi que des infrastructures inclusives
- Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**
- Propulser Montréal comme **laboratoire vivant et ville de savoir**
- Offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une réponse de proximité à leurs besoins

Exemples de chemins du Projet de Ville

- Un accès au territoire facilité par des **transports collectifs efficaces et de grandes infrastructures bien intégrées** au milieu
- Un **cœur de la métropole attractif et diversifié**
- Des **logements de qualité et abordables**
- Une offre équilibrée d'**équipements collectifs et d'espaces publics** qui soutiennent la vie dans les quartiers
- La **valorisation du patrimoine** dans un contexte de transition écologique

Démarche collaborative

En 2021, la Ville de Montréal a réalisé des ateliers cocréatifs auprès d'un ensemble d'acteurs socioéconomiques afin de comprendre les effets durables de la pandémie et de réfléchir à l'avenir du centre-ville.

Collaborer pour concevoir le centre-ville de demain

Cette démarche, qui a réuni plus de **250 participants** a permis de définir un certain nombre de pistes inspirantes pour le renouveau du centre-ville, à savoir :

le renforcement des activités économiques, notamment des créneaux d'excellence, des secteurs d'activité de l'avenir, en s'appuyant sur un réseau de l'enseignement supérieur fort et reconnu



le rayonnement international du centre-ville, en mettant la culture, le design, l'authenticité et la transition écologique à l'avant-plan

la conception du territoire comme lieu d'expérimentation, d'innovation et de créativité tant pour les jeunes pousses que pour les autres entreprises du centre-ville



l'expérience réinventée dans l'espace public par des initiatives d'animation urbaine et de mixité des fonctions



la mobilité durable comme un pilier du centre-ville de demain, pour développer la résilience face aux aléas climatiques

Éléments de vision

Les travaux engagés par la Ville permettent de faire émerger un ensemble d'idées-clés pour guider le renouvellement du centre-ville à l'horizon 2030.

Cœur économique culturel du Québec, le centre-ville de Montréal fait vivre aux entreprises, travailleurs, étudiants, visiteurs et citoyens une expérience urbaine distinctive grâce à son architecture, ses espaces verts publics de grande qualité ainsi que la diversité de l'offre culturelle, commerciale et touristique.

Porte d'entrée sur le Québec, il est aussi une mosaïque de quartiers habités et authentiques, accueillant toutes les diversités : montréalaises, québécoises et internationales.

Montréal, ville UNESCO de design, s'engage à ce que son centre-ville soit le plus beau et le plus vert d'Amérique du Nord.



Changements en cours

Certaines dynamiques observées au centre-ville de Montréal et ailleurs dans le monde pourraient influer sur son devenir d'ici 2030.

Analyser les dynamiques que nous observons dans les centres-villes

La numérisation de l'économie, qui affecte tous les secteurs d'activité : modes d'organisation du travail (télétravail et modèles hybrides), éducation (développement des formations à distance et des modèles hybrides d'apprentissage), commerce de détail (développement des ventes en ligne), tourisme d'affaires (réunions virtuelles), etc[1].



La croissance de la population, qui a une incidence sur les besoins en logement, en services et en équipements. On constate une augmentation de la population résidente du centre-ville de l'ordre de 24,2 % entre 2016 et 2021[19].



Les changements climatiques, dont les effets se font sentir sur le territoire et qui incitent à revoir les modèles d'affaires, de déplacement, de production et de consommation, etc.



La délocalisation de certaines activités urbaines, en périphérie de Montréal et en région : création de bureaux satellites par les entreprises, diversification de l'offre culturelle, augmentation de l'offre commerciale, etc[18].

Chantiers de travail

05

Introduction aux chantiers

S’appuyant sur les transformations observées au centre-ville au cours des dernières années, la Ville souhaite mobiliser dès aujourd’hui la collectivité montréalaise autour des chantiers de travail prioritaires.

Pour ce faire, **six thématiques** constituant le socle de la vision et des orientations stratégiques de la future stratégie renouvelée pour le centre-ville sont proposées et déclinées dans les pages suivantes.



1 — Haut lieu économique, de savoir et d'innovation

Reconnu pour la pluralité de son économie, le centre-ville attire de nombreux étudiants, talents et investisseurs étrangers séduits par l'offre commerciale, culturelle et touristique ainsi que par la diversité des services de proximité. Ces atouts sont aussi appréciés de la population montréalaise, qui profite pleinement du dynamisme du cœur de la métropole.

QUELQUES DÉFIS

L'attraction et la rétention des travailleurs, des entreprises et des sièges sociaux

Le développement de nouvelles formes d'organisation du travail, dont le recours au télétravail, influe sur la manière d'occuper et d'utiliser les locaux pour bureaux. L'attraction et la rétention de l'emploi au centre-ville constituent aussi des défis importants pour la prospérité économique de Montréal.

Comment améliorer l'occupation des espaces industriels, de bureaux et commerciaux ?
Comment attirer et retenir à Montréal les talents de l'étranger ?

L'adaptation aux grands changements dans le commerce de détail

Après avoir connu une baisse de fréquentation, le commerce de détail compte sur un retour progressif des travailleurs, des étudiants et des touristes. Toutefois, ce secteur-clé de la vie économique du centre-ville est appelé à s'adapter à l'accroissement du commerce électronique et aux changements de mode de consommation.

Comment accompagner les commerçants dans cette transition ?
Quels sont les leviers à utiliser avec les partenaires privés pour développer des expériences de magasinage renouvelées ?

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Soutenir l'adaptation et la mutualisation de locaux de bureaux pour accueillir des jeunes pousses
- Renforcer l'animation urbaine des artères commerciales durant et en dehors des heures d'ouverture, mais aussi dans le cadre de la réalisation de chantiers
- Développer la vie nocturne par des alliances avec les milieux des affaires, culturel et communautaire

2 — Des milieux de vie diversifiés et vivants

Le centre-ville est un milieu de plus en plus habité dont l'offre en logements, en services et en espaces verts est variée et adaptée à tous. Territoire cosmopolite, il accueille une population dont le profil et les parcours de vie sont multiples et valorisés.

QUELQUES DÉFIS

L'abordabilité des logements, des espaces commerciaux et de bureaux

Le développement immobilier résidentiel poursuit sa lancée, bien que la diversité et l'abordabilité de l'offre aient été marquées par des hausses récentes.

Comment améliorer la diversité et l'accessibilité de l'offre de logements et d'espaces de locaux de bureaux ?
Comment ajouter des écoles et des espaces verts dans un contexte de rareté et de coûts élevés des terrains ?

Cohabitation sociale harmonieuse

La diversité des activités urbaines est un attrait pour la population résidente, mais elle peut aussi occasionner des conflits d'usage (nuisances sonores et visuelles, etc.).

Comment conjuguer quiétude de la population résidente et vie culturelle nocturne ?
Comment favoriser la qualité de vie dans un territoire dense, achalandé et mixte ?

2 — Des milieux de vie diversifiés et vivants

Le centre-ville est un milieu de plus en plus habité dont l'offre en logements, en services et en espaces verts est variée et adaptée à tous. Territoire cosmopolite, il accueille une population dont le profil et les parcours de vie sont multiples et valorisés.

QUELQUES DÉFIS

⊕ La prévention et la réduction de l'itinérance, et le renforcement de l'inclusion sociale

Durant la pandémie, les besoins en matière de soutien communautaire, notamment par rapport à l'itinérance, se sont accrus, signe de l'augmentation de la précarité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Comment renforcer l'offre de services pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque et favoriser une cohabitation harmonieuse dans l'espace public?

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Développer une offre de logements pour des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être avec l'appui d'organismes communautaires et du gouvernement du Québec
- Soutenir l'achat local et les activités commerciales, comme la livraison urbaine, le virage numérique et les interventions en design
- Soutenir la conversion de certains immeubles désuets en favorisant un usage mixte incluant des locaux commerciaux et des logements abordables
- Poursuivre les engagements auprès des partenaires de l'économie sociale qui contribuent à la vitalité des quartiers

3 — Des parcours de mobilité conviviaux, inclusifs et sobres en carbone

Bénéficiant d'un des meilleurs réseaux de transport multimodal d'Amérique du Nord, le centre-ville de Montréal poursuit sa transformation vers la décarbonisation du transport et le renforcement de son réseau de transport en commun. Grâce à des projets comme le Réseau express métropolitain (REM) et le Réseau express vélo (REV), le centre-ville pourra contribuer à réduire les émission de GES de la métropole, conformément aux objectifs du Plan climat 2020-2030, tout en rehaussant son accessibilité grâce à diverses options de trajet.

QUELQUES DÉFIS

L'accroissement de l'offre en mobilité durable

Malgré l'intérêt que revêt le transport collectif, les effets de la congestion sur tous les réseaux de transport se feront probablement encore sentir après la crise sanitaire. La poursuite du télétravail pourrait néanmoins avoir une certaine influence sur la variabilité des heures de pointe en raison des horaires flexibles.

Comment favoriser l'accès au centre-ville durant les chantiers ?

Comment mieux gérer l'achalandage dans les transports en commun aux heures de pointe ?

Comment assurer la sécurité et la cohabitation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés ?

La gestion des travaux et grands chantiers

Les investissements massifs dans les infrastructures et l'aménagement des espaces publics occasionnent des impacts majeurs sur l'accessibilité et la qualité de l'expérience vécue au centre-ville.

Comment atténuer les impacts des travaux et des grands chantiers ?

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Augmenter l'espace destiné aux piétons, aux vélos et aux véhicules à faible impact
- Promouvoir les initiatives de logistique urbaine, notamment de livraison urbaine et décarbonée pour le dernier kilomètre
- Développer une zone zéro émission
- Accélérer la réalisation de certains chantiers en mode 24/7 lorsque possible
- Améliorer l'habillage, la mobilité et la propreté autour des chantiers

4 — Un centre-ville vibrant qui se démarque pour sa vitalité culturelle et créative en toute saison

Le centre-ville est le premier pôle artistique et culturel du Québec. Il constitue un lieu d'innovation et de créativité grâce aux nombreuses entreprises et institutions, ainsi qu'aux différents organismes culturels qu'il abrite. Les artistes y font vibrer le cœur de la population montréalaise et des visiteurs, été comme hiver.

QUELQUES DÉFIS

Le maintien et le renforcement des secteurs vulnérables

Le secteur culturel, qui constitue l'âme du centre-ville, a été durement frappé par la crise. L'offre d'activités culturelles a été mise sur pause à plusieurs reprises au cours des deux dernières années, fragilisant ainsi plusieurs entreprises. Ce secteur demeure présent sur le terrain et est prêt à rebondir.

Comment renforcer les spécificités du centre-ville en matière d'offre culturelle ?

Comment pérenniser nos espaces de diffusion et maintenir une offre culturelle plurielle ?

Comment encourager les gens à retourner dans les différents lieux de diffusion ?

Comment maintenir un centre-ville animé et reconnu pour son offre gastronomique exceptionnelle et ses grands festivals ?

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Développer des projets de mutualisation favorisant les synergies entre les secteurs du commerce et les industries culturelles et créatives (ICC)
- Saisir les possibilités offertes par les espaces de bureaux et commerciaux laissés vacants en soutenant des projets d'occupation transitoire
- Appuyer la création d'un Office montréalais de la gastronomie

5 — Un patrimoine à la fois unique et valorisé

Le centre-ville de Montréal constitue un important lieu de mémoire de la culture montréalaise. Vitrine du Québec au paysage et au patrimoine iconiques, ce territoire bordé par le Saint-Laurent, le canal de Lachine et le mont Royal constitue un lieu de destination reconnu ici comme à l'étranger.

QUELQUES DÉFIS

⊕ La préservation et la mise en valeur du patrimoine et du cadre bâti

Le centre-ville fait face au délicat équilibre entre conservation des qualités patrimoniales et paysagères, préservation de ses milieux de vie et maintien de son dynamisme économique.

Comment préserver le patrimoine de la pression immobilière?

Comment réaliser des projets de qualité qui mettent en valeur les multiples expressions du patrimoine tout en étant viables économiquement ?

Comment assurer une transformation du cadre bâti qui associe le développement contemporain à la valorisation du paysage, du patrimoine et des milieux de vie ?

Comment requalifier les grands ensembles institutionnels en protégeant le patrimoine et en maintenant leur vocation d'utilité publique ?

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Tirer profit de la réalisation de projets urbains pour améliorer l'accès physique ou visuel aux berges
- Mettre en valeur le parcours riverain en mettant à contribution l'art public ainsi qu'en valorisant la mise en place d'œuvres éphémères
- Appuyer le gouvernement du Québec dans la reconversion de vastes sites institutionnels dans une perspective d'inclusion et de mixité (ex. : Hôpital de la Miséricorde, Institut des sourdes-muettes, Hôtel-Dieu, Royal-Victoria)
- Collaborer avec le gouvernement du Québec pour protéger l'identité de certains lieux, dont celle du Quartier chinois

6 — Une forme urbaine au cadre bâti distinctif et de qualité

Prisé pour son design, son architecture, sa topographie et la singularité de son bâti, le centre-ville de Montréal témoigne de la diversité des cultures qui l'ont façonné à travers le temps et qui continuent de le faire. Avec l'annonce d'un investissement à hauteur de 1 milliard de dollars sur 10 ans, la Ville de Montréal a l'ambition que son centre-ville soit le plus beau et le plus vert d'Amérique du Nord.

QUELQUES DÉFIS

Préservation des qualités intrinsèques et mise en valeur des atouts du cadre bâti

La vigueur du développement immobilier au centre-ville témoigne de l'attrait qu'il exerce auprès des investisseurs et de la population. Elle exerce cependant une certaine pression sur le cadre bâti, la densité et la qualité des aménagements.

Comment optimiser le potentiel de développement de certains secteurs du centre-ville sans nuire à la qualité des milieux de vie existants ?

Comment adapter la forme urbaine à l'évolution des besoins de la population en respect des caractéristiques patrimoniales des secteurs visés ?

Comment concilier pression immobilière, densification et cadre bâti de faible hauteur et de petit gabarit ?

Aménagement d'espaces publics de grande qualité accessibles à tous

L'investissement dans les espaces publics représente un élément déterminant pour rendre le centre-ville encore plus attrayant.

Comment assurer une conception audacieuse et fonctionnelle digne d'une ville UNESCO de design ?

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Accompagner le développement de projets d'envergure, notamment ceux des secteurs Bridge-Bonaventure et des Faubourgs
- Investir dans l'aménagement d'espaces publics de grande qualité, comme l'Avenue McGill College, la Place des Montréalaises et la rue Sainte-Catherine
- Organiser des concours de design permettant de mettre en valeur le savoir-faire montréalais

Annexes

06

Références

1. Statistique Canada, Emploi selon le lieu de travail (2016)
2. PwC, Étude réalisée pour la Ville de Montréal,Impact de la COVID-19 sur les centres-villes des six grandes villes canadiennes (2021 – Zone primaire)
3. Montréal International, publications (2021)
4. Statistique Canada, Registre des entreprises (2020)
5. Association des hôtels du Grand Montréal
6. Union des associations internationales, Classement des Amériques (2017-2020)
7. Bureau de coopération interuniversitaire (2016-2021)
8. Statistique Canada, Recensement de la population (2016)
9. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, «La Stratégie centre-ville : des enjeux majeurs en itinérance» (2016)
10. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Perspectives du marché de l'habitation (2020)
11. ARTM, Enquête Origine-Destination (2018)
12. Statistique Canada, Recensement 2021
13. Statistique Canada, recensements de la population de 1966 à 2016
14. SCHL, Mises en chantier résidentielles, (2002-2019)
15. Montréal centre-ville et Institut de développement urbain du Québec, L'état du centre-ville de Montréal (4e édition), (2021)
16. JLL, Perspective des bureaux, Trimestre 4 (2021)
17. CBRE, L'état du centre-ville de Montréal (4e édition), Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ)
18. Statistique Canada, publication «La croissance et l'étalement des grands centres urbains du Canada se poursuivent» (9 février 2022)

Résumé des initiatives réalisées

La Ville de Montréal a été très active dans son appui au centre-ville depuis le début de la pandémie, notamment par la mise en place des éléments suivants :

1 **Automne 2020**

Plan de relance économique phase 2 : une mesure est consacrée au centre-ville, dotée d'une enveloppe de 10 M$ pour un centre-ville fort et résilient.

2 **Automne 2020**

Mise en place d'un **comité conjoint** avec les gouvernements du Québec et du Canada pour appuyer le centre-ville de Montréal à court terme.

3 **Mars 2021**

Étude mesurant les **répercussions de la pandémie** de COVID-19 **sur les centres-villes** des six plus grandes villes canadiennes menée par PwC.

Cette étude présente des recommandations pour appuyer les centres-ville à court terme et pour accompagner leurs transformations à long terme.

4 **Chaque trimestre**

Appui à la publication de l'état du centre-ville, un rapport trimestriel sur les données du centre-ville effectué par l'Institut du développement urbain du Québec et Montréal centre-ville, en partenariat avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

5 **Mars 2021**

Plan d'action conjoint de 25 M$ avec le **gouvernement du Québec** pour le soutien au centre-ville.

6 **Printemps 2021**

Des **consultations** sur l'**avenir du centre-ville** avec des grands partenaires.

7 **Été-Automne 2021**

Comité de retour des travailleurs et des étudiants au centre-ville, en collaboration avec la Direction régionale de la santé publique de Montréal, Ivanhoé Cambridge et le soutien de l'Institut du développement urbain du Québec.

En route vers une stratégie renouvelée
pour le centre-ville 2022-2030

Février 2022

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255703011

Unité administrative responsable : Service de la culture

Projet : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 655 000 $ conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec et un soutien technique estimé à 360 000 $ à 4 différents organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Action 15 - Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

Action 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

L'action 15 - Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

- Ces événements favorisent l'emploi de travailleurs culturels ainsi que de nombreux artistes pendant la saison hivernale.

L'action 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

- Ces événements favorisent le rayonnement de Montréal et de la communauté artistique montréalaise ainsi que l'attraction de touristes de partout dans le monde pendant le temps des fêtes.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Sommaire 1255703011
Section Aspects financiers
Tableau des contributions de la Ville

Voici le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à ces organismes au cours des 3 dernières années pour le même projet :

Igloo Nouvel An / Festival Igloo

Unité d'affaires	No résolution	2022	2023	2024	2025
Service de la culture	CE24 0498			125 000 $	
Développement économique	CE24 1538			75 000 $	
Service de la culture	CM25 0410				140 000 $

Noël dans le Parc / L'Auguste Théâtre

Unité d'affaires	No résolution	2022	2023	2024	2025
Service de la culture	CM22 1228	115 000 $			
Service de la culture	CM23 1261		130 000 $		
Service de la culture	CM24 0861			115 000 $	
Service de la culture	CE24 1122			12 650 $	
Service de la culture	CM25 0410				120 000 $
Développement économique	CE24 1538			75 000 $	
Développement économique	CE22 1957		100 000 $		
Ville-Marie	CA21 240418	15 000 $			
Ville-Marie	CA22 240451		15 000 $		
Ville-Marie	CA23 240301		85 000 $		

SOUS ZÉRO / Îlot 84

Unité d'affaires	No résolution	2022	2023	2024
Service de la culture	CE24 1538			20 000 $
Développement économique	CE24 1538			140 000 $

Le grand marché de Noël / La lutinerie

Unité d'affaires	No résolution	2022	2023	2024
Service de la culture	CE22 1116	75 000 $		
Service de la culture	CE23 0647		40 000 $	
Développement économique	CE22 1116	67 500 $		
Développement économique	CM22 1478		150 000 $	
Développement économique	CE24 1538			185 000 $

Sommaire 1255703011
Section Aspects financiers
Tableau des contributions versées

Voici le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à ces organismes au cours des 3 dernières années pour le même projet :

Igloo Nouvel An / Festival Igloo

	2022	2023	2024	2025 (FFEM)	SOUTIEN RECOMMANDÉ EN 2025	TOTAL 2025
soutien financier de la ville	N/A	N/A	200 000 $	140 000 $	160 000 $	300 000 $
Pourcentage du budget total	N/A	N/A	8,79%	4,96%	5,66%	10,62%

Noël dans le Parc / L'Auguste Théâtre

	2022	2023	2024	2025 (FFEM)	SOUTIEN RECOMMANDÉ EN 2025	TOTAL 2025
soutien financier de la ville	115 000 $	130 000 $	202 650 $	120 000 $	150 000 $	270 000 $
Pourcentage du budget total	11,70%	12,50%	14,55%	8,33%	9,14%	16,45%

* En 2024, le projet a reçu un financement supplémentaire ponctuel de 12 650 $ au montant initial prévu de 115 000 $ dans le cadre de la réattribution de montants suite à l'annulation du festival Juste pour rire ainsi qu'un financement supplémentaire ponctuel de 75 000 $ au montant initial prévu de 115 000 $ dans le cadre de l'appel à projets du Temps des fêtes.

SOUS ZÉRO / Îlot 84

	2022	2023	2024	SOUTIEN RECOMMANDÉ EN 2025
soutien financier de la ville			85 000 $	160 000 $
Pourcentage du budget total			14,33%	28,32%

Le grand marché de Noël / La lutinerie

	2022	2023	2024	TOTAL 2025
soutien financier de la ville			110 000 $	185 000 $
Pourcentage du budget total			5,21%	7,12%

Sommaire 1255703011
Section Description
Tableau des bailleurs de fonds

Igloo Nouvel An / Festival Igloo
Budget total de projet prévu en 2025 : 2 825 000 $
Les bailleurs de fonds prévus en 2025 lors du dépôt du projet par l'organisme sont les suivants (montants à confirmer):

Bailleurs de fonds	Montant	Pourcentage du budget prévu
Ville de Montréal (Service de la culture)	300 000 $	10,62%
Ministère du Tourisme (MTO)	200 000 $	7,08%
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	500 000 $	17,70%
Tourisme Montréal	500 000 $	17,70%

Noël dans le Parc / L'Auguste Théâtre
Budget total de projet prévu en 2025 : 1 641 580 $
Les bailleurs de fonds prévus en 2025 lors du dépôt du projet par l'organisme sont les suivants (montants à confirmer):

Bailleurs de fonds	Montant	Pourcentage du budget prévu
Ville de Montréal (Service de la culture)	270 000 $	16,45%
Ville de Montréal (Dév. Économique)	50 000 $	3,05%
Tourisme Montréal	32 400 $	1,97%
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	150 000 $	9,14%
Tourisme Québec	122 000 $	7,43%
Emploi Québec	41 080 $	2,50%
Patrimoine Canada	57 600 $	3,51%

SOUS ZÉRO / Îlot 84
Budget total de projet prévu en 2025 : 565 000 $
Les bailleurs de fonds prévus en 2025 lors du dépôt du projet par l'organisme sont les suivants (montants à confirmer):

Bailleurs de fonds	Montant	Pourcentage du budget prévu
Ville de Montréal (Service de la culture)	160 000 $	28,32%
Tourisme Montréal	200 000 $	35,40%

Le grand marché de Noël / La lutinerie
Budget total de projet prévu en 2025 : 2 599 819 $
Les bailleurs de fonds prévus en 2025 lors du dépôt du projet par l'organisme sont les suivants (montants à confirmer):

Bailleurs de fonds	Montant	Pourcentage du budget prévu
Ville de Montréal (Service de la culture)	185 000 $	7,12%
Ministère du Tourisme du Québec	225 619 $	8,68%
Tourisme Montréal	49 200 $	1,89%

CONVENTION – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **LA LUTINERIE,** personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38)) dont l'adresse principale est le 4850, rue Saint-Ambroise, Montréal, Québec, H4C 3N8 agissant et représentée par Line Basbous, directrice générale, production d'événements, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'(il) (elle) le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 806303970
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1221286711

Ci-après, appelé(e) l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 21 novembre 2025 au 4 janvier 2026, le Grand Marché de Noël (ci-après appelé l'« **Événement** », lequel est défini à l'article 1 de la présente convention);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une contribution financière devant être affectés exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Événement** » : l'événement de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 2 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

1.2 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement;

1.3 « **Responsable** » : la direction Cinéma-Festivals-Événements du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;

1.4 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

1.5 « **Unité administrative** » : Service de la culture

1.6 « **Annexe 1** » : la description de l'Événement;

1.7 « **Annexe 2** » : le Protocole de visibilité mentionné à l'article 3.19 de la présente convention, le cas échéant;

1.8 « **Annexe 3** » : Conseil d'administration année 2025;

1.9 « **Annexe 4** » : Reddition de comptes;

1.10 « **Annexe 5** » : Règles d'occupation du domaine public;

1.11 « **Annexe 6** » : Invitations à l'Événement;

1.12 « **Annexe 7** » : les indicateurs établis par l'Organisme à titre de suivi pour le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

2.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

2.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

un premier versement au montant de cent soixante-six mille cinq cents dollars (166 500 $) dans les trente (30) jours de l'approbation de la présente convention par les instances décisionnelles de la Ville;

un deuxième versement au montant de dix-huit mille cinq cents dollars (18 500 $), dans les 30 jours de l'approbation de la Reddition de comptes par le Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

2.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

2.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

2.5 Site

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.5.1 sous réserve du paragraphe 2.5.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents. Le Site déterminé aux fins de la présente convention peut être modifié par la Ville;

2.5.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources

humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, il est toutefois entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.5.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.5.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics.

2.5.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention et à ses Annexes;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement, celui-ci pouvant être modifié par la Ville;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les cinq (5) jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que le montant de ces dommages a été établi par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagements requis trois (3) mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, notamment en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation, entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement », et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges comme le stationnement réservé sur rue pour résident, l'accès à leur résidence, des feuillets informatifs aux passants;

3.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'aux ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publics concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

3.17 remettre à la Ville, quatre (4) mois après la tenue de l'Événement, pour chaque année de la convention, le cas échéant, une Reddition de comptes de celui-ci selon la forme et les paramètres indiqués par le Responsable et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la contribution financière de la Ville est de 100 000 $ et plus;

3.18 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme sur le Site et

à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité;

3.19 faire état de la contribution de la Ville à la tenue de l'Événement conformément au Protocole de visibilité joint à l'Annexe 2 de la présente convention, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

3.20 accorder par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») en tout ou en partie, considérant que les droits de propriété intellectuelle rattachés aux Rapports, appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

3.21 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Il y a défaut :

4.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

4.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

4.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 4.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine.

Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2, 4.1.3 ou 4.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

4.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 4.2 ou 4.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme. L'Organisme n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 4.2 ou 4.3.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou à tout recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention. Il prend fait et cause pour la Ville

dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède, à moins que les réclamations, demandes, recours, dommages et poursuites soient causés par la négligence de la Ville ou ses représentants.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme assurée additionnelle de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police ou du certificat d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police ou du certificat d'assurance et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.3 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs, il est toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.6 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

8.7 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

8.8 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

8.9 La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 L'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4850, rue Saint-Ambroise, Montréal, Québec, H4C 3N8 et tout avis doit être adressé à l'attention du directrice générale, production d'événements. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 La Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ e jour de_____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le _____ e jour de _____ 2025

LA LUTINERIE

Par : _____
Line Basbous, directrice générale, production d'événements

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 20…… (Résolution CM……..…..).

ANNEXE 1
DESCRIPTION DE l'ÉVÉNEMENT

Le Grand Marché de Noël
du vendredi 21 novembre 2025 au 4 janvier 2026

La 5e édition du Grand Marché de Noël de Montréal se tiendra du 21 novembre 2025 au 4 janvier 2026 sur la Place des Festivals**,** au cœur du Quartier des spectacles.

Ouvert du mercredi au dimanche jusqu'au 7 décembre, puis tous les jours du 10 décembre au 4 janvier, le Grand Marché de Noël transformera le centre-ville en un parcours féérique, alliant culture, gastronomie, artisanat et animation artistique. Une centaine d'artisan·e·s, créateur·trice·s et producteur.trice.s locaux y présenteront leurs produits, dans une cinquantaine de chalets en bois illuminés.

Le Grand Marché de Noël de Montréal offre une expérience immersive et chaleureuse, qui combine traditions du temps des fêtes et innovations artistiques. La scénographie, pensée par le Studio Lut', propose un décor enchanteur, une mise en lumière élaborée et des installations iconiques (grande arche d'entrée, Maison d'Alsace, Orangerie, Guichet festif, etc.) qui créent un sentiment de dépaysement dès l'arrivée sur le site.

La programmation artistique et culturelle est riche, multidisciplinaire et inclusive, réunissant plus de 150 artistes**.** Elle allie musique, théâtre, arts de la rue, créations numériques, gastronomie, artisanat et scénographie immersive.

La programmation inclura plus de 200 heures d'activités gratuites, dont :

- Les Concerts Enchantés tous les samedis soirs sur la scène principale.
- Le spectacle familial « Noël à Montréal **»**, comédie musicale jouée chaque fin de semaine jusqu'à Noël.
- Les Apéros Givrés avec DJ sets et ambiance festive.
- Des prestations à la Cabane à sucre et au Guichet festif.
- Des déambulations artistiques et une ambiance sonore et lumineuse immersive.

Côté restauration, l'édition 2025 proposera 12 stations gourmandes soigneusement sélectionnées pour offrir une expérience culinaire hivernale authentique et conviviale : Merci Tâta (cuisine végane), La Fabrique à churros, les gaufres belges, la tartiflette

savoyarde, les gnocchis grillés, le sandwich raclette, la fondue du Refuge, la cabane à sucre et sa tire, le brie fondant à l'érable et noix, les bretzels, ou encore les marrons chauds et une sélection de cocktails chauds et vins épicés pour compléter l'expérience.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que LA LUTINERIE (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à l'événement Le Grand marché de Noël (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

1.a.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet le Grand Marché de Noël est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de la Stratégie hivernale 2025 »;

- « La Lutinerie remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du Grand Marché de Noël »;

- « Le Grand Marché de Noël est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le Grand Marché de Noël est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif au moins vingt (20) jours ouvrables à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

o @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

o @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

○ @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
○ @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 **Normes graphiques et linguistiques**

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 **Approbations**

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité dans un délai raisonnable pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et de la Stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

ANNEXE 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNÉE 2025

Conseil d'administration 2024-2025

Nom de l'organisme : LA LUTINERIE

Nom complet du membre	Genre	Poste occupé au sein du CA	Nombre d'année à ce poste	Nombre d'année au sein du CA	Profession(s)	Entreprise(s)	
Laure Tréhin	Femme	Présidente	7	10	Déléguée - Développement des af	Hydro-Québec	
Olivia Blazquez	Femme	Secrétaire	7	10	Coordonnatrice au soutien admin	Lutinerie	
Alexandre Lacomme	Homme	Administrateur	4	4	Scrum Master	Humania Assurances	
Agnès François	Femme	Administratrice	4	4	Infirmière	CHUM	
Line Basbous	Femme	Administrateur	7	10	Directrice générale	Lutinerie	Démission en date du 9 avril 2025

Mise à jour : 2025-04-09

ANNEXE 4

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme qui bénéficie d'une aide financière s'engage à :

- Fournir, sur demande, un budget révisé en cours d'année avant la tenue de l'Événement
- Informer le Responsable des changements apportés à l'Événement pendant sa réalisation et des avancées et défis rencontrés selon les indicateurs et objectifs
- Fournir, sur demande, une étude d'achalandage de l'Événement

La Reddition de comptes devra inclure les éléments suivants :

- Grille budgétaire détaillée selon le gabarit fourni
- Nombres d'activités offertes au public (en chiffres)
- Nombre de rencontres professionnelles offertes (en chiffres)
- Nombre d'activités gratuites (en chiffre)
- Résultats obtenus en termes d'achalandage
  - pour les activités se déroulant sur le domaine public
  - pour les activités avec billetterie
- Programmation et activités offertes : type d'activités gratuites offertes, partenaires de programmation, opportunités de participation du public montréalais
- Importance culturelle et rôle distinctif de l'Événement dans la promotion de son secteur culturel : partage d'expertise et développement de la discipline, impacts sur le rayonnement des talents montréalais, impact sur le rayonnement de Montréal)
- Plan de communication : efforts consacrés à la promotion et la publicité de l'Événement au niveau local, national et international, promotion qui cible la clientèle touristique, promotion dédiée au développement de public
- Partenariats : collaborations prévues avec des partenaires locaux et étrangers, efforts de mutualisation des pratiques faites avec les autres événements culturels
- Toute autre retombée jugée bénéfique par l'Organisme
- Grille d'autoévaluation Équité, diversité et inclusion (fournie par la Ville)
- Grille d'autoévaluation en écoresponsabilité (fournie par la Ville)

- 2 photos libres de droit

De plus, l'Organisme, tel que visé par l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, s'engage à faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca.

ANNEXE 5

RÈGLES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'Organisme s'engage à respecter les normes suivantes :

- La durée de l'Événement ne peut excéder 14 jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique
- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'Organisme
- La programmation extérieure doit être innovante et primer les activités de vente et de marchandisation
- Les activités de vente, de marchandisation et d'activation de commandite doivent se tenir maximum 1 heure avant le début des activités de programmation et maximum 30 minutes après leur fin
- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population
- Le respect de la qualité de vie des riveraines et des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec eux ainsi que les propriétaires de commerces avoisinants
- L'Organisme doit en tout temps éviter la nuisance sonore pour le voisinage et respecter la réglementation à ce sujet
- L'Organisme doit s'assurer que la mention du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'Événement : dans ce cas, le texte ou le message doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'Événement. Le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du Site
- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle

De plus, dans le cas où l'Événement se déploie sur le territoire du Quartier des spectacles, l'Organisme est tenu de respecter les Règles d'occupation des espaces publics émises par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), lesquelles lui seront remises directement par le représentant du PQDS.

ANNEXE 6

INVITATIONS À L'ÉVÉNEMENT

En tant que partenaire de l'Événement, des représentants de la Ville de Montréal doivent être invités aux activités de lancement telles que les conférences de presse et les soirs de première.

De plus, dans le cas d'un Événement se tenant sur le domaine public, un accès en tout temps aux sites extérieurs doit être prévu pour le Responsable de l'Événement à la Ville.

Les personnes suivantes doivent faire partie de la liste d'invités :

Samuel Gilbert	Agent de développement culturel	samuel.gilbert@montreal.ca a
Catherine Coupal-Schmidt	Commissaire p.i.	catherine.coupal-schmidt@montreal.ca
Nathalie Goudreau	Chef de division p.i. - Division festivals et événements	nathalie.goudreau@montreal.ca
Bianelle Legros	Directrice p.i. - Direction Cinéma - Festivals - Événements	bianelle.legros@montreal.ca
Valérie Beaulieu	Directrice - Service de la culture	valerie.beaulieu@montreal.ca
Représentant politique	Mairesse ou Éricka Alneus	https://mairesse.montreal.ca/inviter-la-mairesse-votre-evenemente ericka.alneus@montreal.ca

ANNEXE 7

INDICATEURS

Indicateur	Cible	Résultat (à remplir lors du bilan)
Nombre de participants		
Nombre des entreprises participantes (commerces de proximité, restaurants, hôtels, exposants, etc)		
Retombées en ventes (pour les entreprises participantes)		

CONVENTION – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **Îlot 84,** personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38)), dont l'adresse principale est le 107 rue de Louvain O, Montréal, province de Québec, H2N 1A3, agissant et représentée par Philippe Pelletier-David, cofondateur et producteur, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 795 599 299 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223 088 739 TQ 0001

Ci-après, appelé(e) l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 28 au 31 décembre 2025, SOUS ZÉRO (ci-après appelé l'« **Événement** », lequel est défini à l'article 1 de la présente convention);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une contribution financière devant être affectés exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Événement** » : l'événement de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 2 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

1.2 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement;

1.3 « **Responsable** » : la direction Cinéma-Festivals-Événements du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;

1.4 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

1.5 « **Unité administrative** » : Service de la culture

1.6 « **Annexe 1** » : la description de l'Événement;

1.7 « **Annexe 2** » : le Protocole de visibilité mentionné à l'article 3.19 de la présente convention, le cas échéant;

1.8 « **Annexe 3** » : Conseil d'administration année 2025;

1.9 « **Annexe 4** » : Reddition de comptes;

1.10 « **Annexe 5** » : Règles d'occupation du domaine public;

1.11 « **Annexe 6** » : Invitations à l'Événement;

1.12 « **Annexe 7** » : les indicateurs établis par l'Organisme à titre de suivi pour le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

2.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent soixante mille dollars (160 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

2.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

un premier versement au montant de cent quarante-quatre mille dollars (144 000 $) dans les trente (30) jours de l'approbation de la présente convention par les instances décisionnelles de la Ville;

un deuxième versement au montant de seize mille dollars (16 000 $), dans les 30 jours de l'approbation de la Reddition de comptes par le Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

2.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

2.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

2.5 Site

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.5.1 sous réserve du paragraphe 2.5.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents. Le Site déterminé aux fins de la présente convention peut être modifié par la Ville;

2.5.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources

humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, il est toutefois entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.5.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.5.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics.

2.5.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention et à ses Annexes;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement, celui-ci pouvant être modifié par la Ville;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les cinq (5) jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que le montant de ces dommages a été établi par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagements requis trois (3) mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, notamment en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation, entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement », et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges comme le stationnement réservé sur rue pour résident, l'accès à leur résidence, des feuillets informatifs aux passants;

3.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'aux ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publics concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

3.17 remettre à la Ville, quatre (4) mois après la tenue de l'Événement, pour chaque année de la convention, le cas échéant, une Reddition de comptes de celui-ci selon la forme et les paramètres indiqués par le Responsable et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la contribution financière de la Ville est de 100 000 $ et plus;

3.18 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme sur le Site et

à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité;

3.19 faire état de la contribution de la Ville à la tenue de l'Événement conformément au Protocole de visibilité joint à l'Annexe 2 de la présente convention, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

3.20 accorder par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») en tout ou en partie, considérant que les droits de propriété intellectuelle rattachés aux Rapports, appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

3.21 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Il y a défaut :

4.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

4.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

4.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 4.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine.

Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2, 4.1.3 ou 4.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

4.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 4.2 ou 4.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme. L'Organisme n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 4.2 ou 4.3.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou à tout recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention. Il prend fait et cause pour la Ville

dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède, à moins que les réclamations, demandes, recours, dommages et poursuites soient causés par la négligence de la Ville ou ses représentants.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme assurée additionnelle de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police ou du certificat d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police ou du certificat d'assurance et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.3 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs, il est toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.6 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

8.7 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

8.8 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

8.9 La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 L'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 107 rue de Louvain O, Montréal, province de Québec, H2N 1A3 et tout avis doit être adressé à l'attention du cofondateur et producteur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 La Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ e jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le_____ e jour de_____ 2025

Îlot 84

Par : _____
Philippe Pelletier-David, cofondateur et producteur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 20…… (Résolution CM……..…..).

ANNEXE 1
DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

SOUS ZÉRO se déroulera du 28 au 31 décembre 2025 dans le Vieux-Montréal, transformant la place Jacques-Cartier en un espace vivant. Le festival offre une immersion originale et complétement gratuite renforçant l'attrait de Montréal pendant la période des fêtes. À la suite du succès de la première édition en 2024, une journée supplémentaire sera ajoutée au programme en 2025, ce qui permet d'étendre la portée du festival et d'attirer un plus grand nombre de visiteurs.

L'édition 2025 de SOUS ZÉRO à Montréal sera une célébration vibrante de la diversité musicale et culturelle. De l'électro à l'afrobeat, du hip-hop à la pop, la programmation réunira des artistes innovants aux influences variées, mêlant talents émergents et figures incontournables de la scène locale et internationale.

Tous les jours, de 13h à 17h, l'événement propose des animations et des activités familiales ainsi que de la musique d'ambiance. Des DJ sets commenceront à 18h pour se terminer à minuit, à l'exception du 31 décembre ou un DJ sera présent jusqu'à 2h du matin.

NOUVEAUTÉS ANTICIPÉES

1. SOUS ZÉRO renforce son empreinte en intégrant la Place Dauversière, transformée en une toute nouvelle zone dédiée aux familles, créant ainsi un nouveau point de convergence au cœur du festival. Dans cet espace réinventé, une deuxième scène viendra enrichir l'expérience, offrant un terrain d'exploration pour de nouveaux formats, multipliant les performances et permettant à la programmation de s'étendre avec encore plus d'ampleur et d'audace.
2. SOUS ZÉRO multiplie le nombre de spectacles et de performances gratuits, accueillant un nombre croissant d'artistes d'ici, d'ailleurs au Canada et d'à travers le monde.
3. SOUS ZÉRO enrichit son expérience immersive avec une scénographie lumineuse amplifiée. De nouvelles installations interactives et un éclairage optimisé transformeront le site, créant une ambiance vibrante digne des grandes célébrations hivernales. S'appuyant sur les bases de la première édition, cette bonification affirme l'identité visuelle du festival tout en s'harmonisant aux initiatives décoratives de la place Jacques-Cartier.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que Îlot 84 (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement à l'événement SOUS ZÉRO (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

1.a.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet SOUS ZÉRO est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de la Stratégie hivernale 2025 »;

- « Îlot 84 remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet SOUS ZÉRO »;

- « Le projet SOUS ZÉRO est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet SOUS ZÉRO est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif au moins vingt (20) jours ouvrables à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

o @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

o @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

○ @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
○ @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 **Normes graphiques et linguistiques**

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 **Approbations**

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité dans un délai raisonnable pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et de la Stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

ANNEXE 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNÉE 2025

Conseil d'administration 2024-2025

Nom de l'organisme : Îlot 84 (Aire commune)

Nom complet du membre	Genre	Poste occupé au sein du CA	Nombre d'année à ce poste	Nombre d'année au sein du CA	Profession(s)	Entreprise(s)
Thomas Charest Girard	Homme	Administrateur	6	6	Associé	Blue HF Legal
Marguerite Daigle-Frenza	Femme	Secrétaire	6	6	Directrice administrative	Îlot 84 / Aire commune
Jean-Lou Gaudreau	Homme	Trésorier	2	2	Directeur des finances	WeCook
Wendy Enriquez Donissaint	Femme	Administrateur	2	2	Directrice, Talent et acquisition Amérique du Nord	Bethesda Game Studios
Julien Lavoie	Homme	Vice-Président	2	2	Responsable logistique et événements	Partenariat du Quartier des spectacles

ANNEXE 4

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme qui bénéficie d'une aide financière s'engage à :

- Fournir, sur demande, un budget révisé en cours d'année avant la tenue de l'Événement
- Informer le Responsable des changements apportés à l'Événement pendant sa réalisation et des avancées et défis rencontrés selon les indicateurs et objectifs
- Fournir, sur demande, une étude d'achalandage de l'Événement

La Reddition de comptes devra inclure les éléments suivants :

- Grille budgétaire détaillée selon le gabarit fourni
- Nombres d'activités offertes au public (en chiffres)
- Nombre de rencontres professionnelles offertes (en chiffres)
- Nombre d'activités gratuites (en chiffre)
- Résultats obtenus en termes d'achalandage
  - pour les activités se déroulant sur le domaine public
  - pour les activités avec billetterie
- Programmation et activités offertes : type d'activités gratuites offertes, partenaires de programmation, opportunités de participation du public montréalais
- Importance culturelle et rôle distinctif de l'Événement dans la promotion de son secteur culturel : partage d'expertise et développement de la discipline, impacts sur le rayonnement des talents montréalais, impact sur le rayonnement de Montréal)
- Plan de communication : efforts consacrés à la promotion et la publicité de l'Événement au niveau local, national et international, promotion qui cible la clientèle touristique, promotion dédiée au développement de public
- Partenariats : collaborations prévues avec des partenaires locaux et étrangers, efforts de mutualisation des pratiques faites avec les autres événements culturels
- Toute autre retombée jugée bénéfique par l'Organisme
- Grille d'autoévaluation Équité, diversité et inclusion (fournie par la Ville)
- Grille d'autoévaluation en écoresponsabilité (fournie par la Ville)

- 2 photos libres de droit

De plus, l'Organisme, tel que visé par l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, s'engage à faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca.

ANNEXE 5

RÈGLES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'Organisme s'engage à respecter les normes suivantes :

- La durée de l'Événement ne peut excéder 14 jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique
- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'Organisme
- La programmation extérieure doit être innovante et primer les activités de vente et de marchandisation
- Les activités de vente, de marchandisation et d'activation de commandite doivent se tenir maximum 1 heure avant le début des activités de programmation et maximum 30 minutes après leur fin
- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population
- Le respect de la qualité de vie des riveraines et des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec eux ainsi que les propriétaires de commerces avoisinants
- L'Organisme doit en tout temps éviter la nuisance sonore pour le voisinage et respecter la réglementation à ce sujet
- L'Organisme doit s'assurer que la mention du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'Événement : dans ce cas, le texte ou le message doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'Événement. Le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du Site
- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle

De plus, dans le cas où l'Événement se déploie sur le territoire du Quartier des spectacles, l'Organisme est tenu de respecter les Règles d'occupation des espaces publics émises par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), lesquelles lui seront remises directement par le représentant du PQDS.

ANNEXE 6

INVITATIONS À L'ÉVÉNEMENT

En tant que partenaire de l'Événement, des représentants de la Ville de Montréal doivent être invités aux activités de lancement telles que les conférences de presse et les soirs de première.

De plus, dans le cas d'un Événement se tenant sur le domaine public, un accès en tout temps aux sites extérieurs doit être prévu pour le Responsable de l'Événement à la Ville.

Les personnes suivantes doivent faire partie de la liste d'invités :

Philippe Séguin	Agent de développement culturel	philippe.seguin@montreal.ca
Catherine Coupal-Schmidt	Commissaire p.i.	catherine.coupal-schmidt@montreal.ca
Nathalie Goudreau	Chef de division p.i. - Division festivals et événements	nathalie.goudreau@montreal.ca
Bianelle Legros	Directrice p.i. - Direction Cinéma - Festivals - Événements	bianelle.legros@montreal.ca
Valérie Beaulieu	Directrice - Service de la culture	valerie.beaulieu@montreal.ca
Représentant politique	Mairesse ou Éricka Alneus	https://mairesse.montreal.ca/inviter-la-mairesse-votre-evenemente ericka.alneus@montreal.ca

ANNEXE 7

INDICATEURS

Indicateur	Cible	Résultat (à remplir lors du bilan)
Nombre de participants		
Nombre des entreprises participantes (commerces de proximité, restaurants, hôtels, exposants, etc)		
Retombées en ventes (pour les entreprises participantes)		

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'AUGUSTE THÉÂTRE,** personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est 4255, rue de Lanaudière bureau 11, Montréal, Québec, H2J 3P3 agissant et représentée par Alain Gingras, directeur général et artistique, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 120509773
Numéro d'inscription TVQ : 1009715831

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un catalyseur culturel en milieu urbain, s'engageant depuis sa fondation en 1994 à créer des espaces de rencontre et de métissage favorisant la symbiose entre l'art, la musique, la créativité, le patrimoine et les traditions, dans un esprit de partage, de convivialité et d'inclusion sociale, notamment par la gratuité de ses événements accessibles à tous sans discrimination;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la Stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Annexe 4** » :	désigne les indicateurs établis à titre de suivi pour le Service du développement économique de la Ville;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables

	ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la direction Cinéma-Festivals-Événements de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur

toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du

personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de cent trente-cinq mille dollars (135 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $) dans les 30 jours de l'approbation de la Reddition de comptes par le Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en

aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (cinq millions) de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 30 avril 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4255, rue de Lanaudière bureau 11, Montréal, Québec, H2J 3P3, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général et artistique. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse mentionnée à sa comparution, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2025

L'AUGUSTE THÉÂTRE

Par : _____
Alain Gingras, directeur général et artistique

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2025 (Résolution CM_____).

ANNEXE 1

PROJET

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de cent cinquante mille dollars (150 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet d'une convention distincte (voir sommaire 1256370002) qui inclut des annexes détaillées.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de cent cinquante mille dollars (150 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet d'une convention distincte (voir sommaire 1256370002) qui inclut des annexes détaillées.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de cent cinquante mille dollars (150 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet d'une convention distincte (voir sommaire 1256370002) qui inclut des annexes détaillées.

ANNEXE4

INDICATEURS

Indicateur	Cible	Résultat (à remplir lors du bilan)
Nombre de participants		
Nombre des entreprises participantes (commerces de proximité, restaurants, hôtels, exposants, etc)		
Retombées en ventes (pour les entreprises participantes)		

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL IGLOO,** personne morale (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est 500 Ste-Catherine E, Montréal, QC, H2L 2C6, agissant et représentée par Nicolas Cournoyer, vice-président affaires publiques et responsabilité sociétale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 804212850
Numéro d'inscription TVQ : 1213687031

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un acteur culturel dédié à la démocratisation de la musique électronique et des musiques alternatives, notamment par la promotion de ces genres à travers la production d'événements culturels, dont un festival;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la Stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Annexe 4** » :	désigne les indicateurs établis à titre de suivi pour le Service du développement économique de la Ville;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;

« **Responsable** » :	désigne la direction Cinéma-Festivals-Événements de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple

demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de cent soixante mille dollars (160 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.2.1 un premier versement au montant de cent quarante-quatre mille dollars (144 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de seize mille dollars (16 000 $) dans les 30 jours de l'approbation de la Reddition de comptes par le Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (cinq millions) de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou

partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 30 avril 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droits liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 500 Ste-Catherine E, Montréal, QC, H2L 2C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du vice-président affaires publiques et responsabilité sociétale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse mentionnée à sa comparution, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2025

FESTIVAL IGLOO

Par : _____
Nicolas Cournoyer, vice-président
affaires publiques et responsabilité sociétale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2025_ (Résolution CM _____).

ANNEXE 1

PROJET

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de cent soixante mille dollars (160 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet d'une convention distincte (voir sommaire 1256370002) qui inclut des annexes détaillées.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de cent soixante mille dollars (160 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet d'une convention distincte (voir sommaire 1256370002) qui inclut des annexes détaillées.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Le soutien financier dont il est question dans cette convention est un montant supplémentaire ponctuel pour 2025 offert dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 issue de la Stratégie centre-ville.

Cette subvention de cent soixante mille dollars (160 000 $) s'ajoute au soutien financier offert à l'organisme pour le déploiement de l'édition 2025 de son événement, lequel a fait l'objet d'une convention distincte (voir sommaire 1256370002) qui inclut des annexes détaillées.

ANNEXE4

INDICATEURS

Indicateur	Cible	Résultat (à remplir lors du bilan)
Nombre de participants		
Nombre des entreprises participantes (commerces de proximité, restaurants, hôtels, exposants, etc)		
Retombées en ventes (pour les entreprises participantes)		

Service du développement économique

No GDD:	1255703011
No d'engagement :	n/a

667049-Festival Igloo : 160 000 $
401349-Ilôt 84 : 160 000 $
129050-L'auguste Théâtre : 150 000 $
451963-La lutinerie : 185 000 $

Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 655 000 $ conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec et un soutien technique estimé à 360 000 $ à 4 différents organismes dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture / Approuver les projets de convention à cet effet	**2025**
2101.0014000.105917.06501.61900.016491.0000.004678.051665.00000.00000 (Réflexe 3)	655,000.00 $

Les versements prévus en 2025 sont conditionnels à la signature de la nouvelle entente d'aide financière (2025-2029) d'un montant maximal de 200 000 000 $ et de l'approbation d'une planification conjointe entre la Ville et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie .

Les engagements seront enregistrés dès que l'entente soit signée.

Service du développement économique

No GDD Addenda : 1255703011
No d'engagement : DE55703011

667049-Festival Igloo : 40000 $
401349-Ilôt 84 : 160 000 $ (À Annuler)

Budget de fonctionnement **Budget de fonctionnement**

Dossier décisionnel	Organisme	Annuler le soutien financier de 160 000 $ accordé à Ilot 84 pour le projet Sous Zéro, dans le cadre de la stratégie hivernale 2025 du Service de la culture (CM25 0978)	**2025**
GDD 1255703011	**ilôt 84**	2101.0014000.105917.06501.61900.016491.0000.004678.051665.00000.00000 (Réflexe 3)	160,000.00 $
Addenda 1255703011	**ilôt 84**	2101.0014000.105917.06501.61900.016491.0000.004678.051665.00000.00000 (Réflexe 3)	-160,000.00 $
Addenda 1255703011	**Festival-Igglo**	2101.0014000.105917.06501.61900.016491.0000.004678.051665.00000.00000 (Réflexe 3)	40,000.00 $

L'engagement enregistré initialement sous le no DB5703011 sera retiré, dès que la résolution pour cet addenda soit émise.
Un engagement DE 55703011 au montant de 40 000 $ est créé pout permettre le versement du soutien financier à Festival igloo

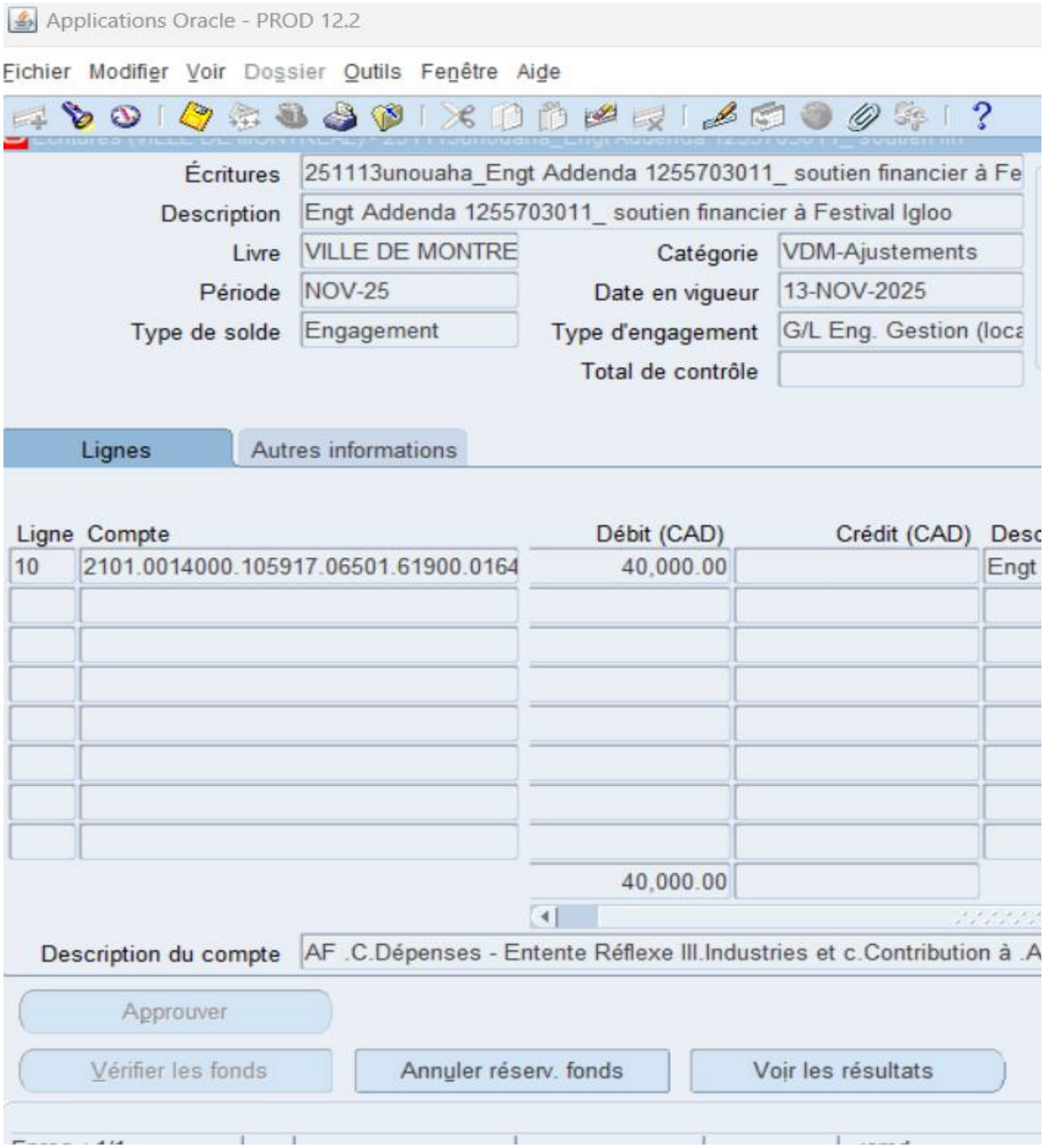
Applications Oracle - PROD 12.2
Fichier Modifier Voir Dossier Outils Fenêtre Aide
Écritures 251113unouaha_Engt Addenda 1255703011_ soutien financier à Fe
Description Engt Addenda 1255703011_ soutien financier à Festival Igloo
Livre VILLE DE MONTRE
Catégorie VDM-Ajustements
Période NOV-25
Date en vigueur 13-NOV-2025
Type de solde Engagement
Type d'engagement G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Desc
10 2101.0014000.105917.06501.61900.0164
40,000.00
Engt
40,000.00
Description du compte AF .C.Dépenses - Entente Réflexe III.Industries et c.Contribution à .A
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

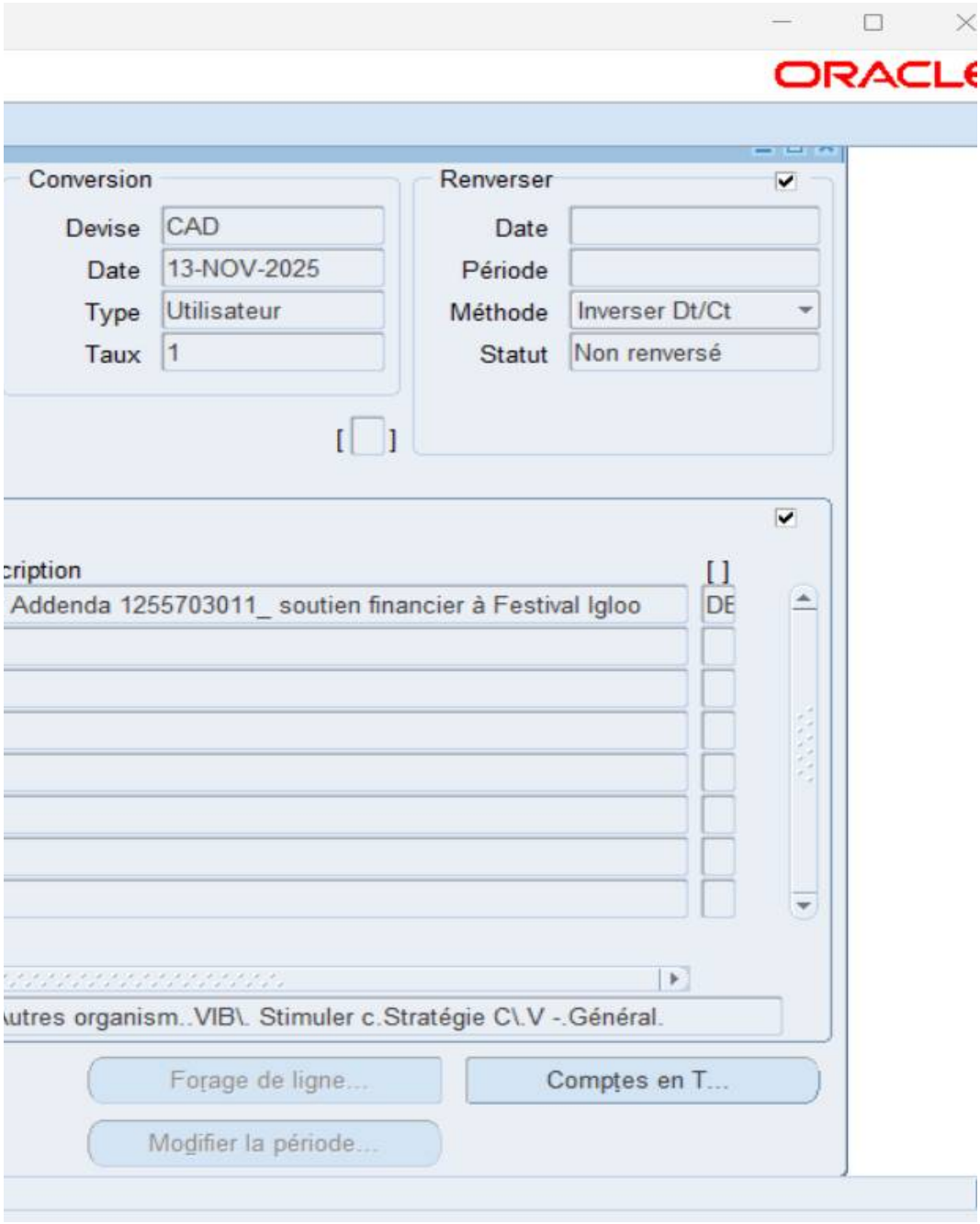
ORACLE
Conversion
Devise
CAD
Date
13-NOV-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
cription
[ ]
Addenda 1255703011_ soutien financier à Festival Igloo
DE
utres organism..VIB\. Stimuler c.Stratégie C\.V -.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1258781011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285) / Accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme, pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet

Il est recommandé ;

1. d'approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285);
2. d'accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme, pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-24 11:49

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258781011**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285) / Accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme, pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif mis sur pied par d'importants leaders de Montréal réunis autour d'une vision commune : développer et réaliser différents projets afin de permettre aux Montréalaises et Montréalais, aux visiteurs et aux touristes de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole.
Montréal en Histoires a produit Cité Mémoire, un parcours de projection historique pour le Vieux-Montréal, dans le cadre des célébrations du 375ième anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. Une œuvre des créateurs multidisciplinaires, Michel Lemieux et Victor Pilon, en collaboration avec le dramaturge Michel Marc Bouchard. Le parcours multimédia mis en place permet une activité urbaine et interactive de déambulation nocturne conviant ainsi les Montréalaises et Montréalais et les touristes à découvrir l'histoire de Montréal.

En 2018 et 2019, une entente de contribution est accordée à l'organisme en support à la présentation du parcours Cité Mémoire dans le Vieux Montréal.

En 2020, une première convention de contribution triennale est octroyée afin de permettre à l'organisme de maintenir la présentation du parcours Cité Mémoire du Vieux Montréal et, à la demande des arrondissements, de développer de nouveaux parcours.

En 2023, dans un contexte post-pandémique et de fragilisation du milieu culturel, le Service de la culture reconduit son soutien à l'organisme et octroie à nouveau une entente triennale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 2040 du 18 décembre 2024 - d'accorder un soutien financier d'un montant total de 90 000 $ à l'organisme Montréal en Histoires, pour la réalisation de son projet de présentation d'un événement de clôture pour le parcours Cité Mémoire de Montréal;
CM23 0285 du 21 nars 2023 - Accorder un soutien financier de 450 000 $ en 2023 et de 400 000 $ par année pour 2024 et 2025, pour un total de 1 250 000 $ sur trois ans, à Montréal en Histoires, afin d'optimiser ses opérations dans le Vieux Montréal et de soutenir le développement de nouveaux projets dans les arrondissements / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE23 0310 du 8 mars 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à l'organisme Montréal en histoires afin de soutenir la réalisation du projet IN-SITU.

CM21 0312 du 22 mars 2021 - Approuver la modification de la convention intervenue entre Montréal en Histoires et la Ville de Montréal (CM20 0811) afin de préciser la nature des activités et obligations de l'organisme / Approuver le projet de convention à cet effet.

CM20 0810 du 25 août 2020 - Accorder un soutien financer totalisant la somme de 1 150 000 $ à Montréal en Histoires, soit 450 000 $ en 2020 et de 350 000 $, par année, pour 2021 et 2022 afin d'optimiser ses opérations dans le Vieux Montréal et à activer le développement de nouveaux projets dans les arrondissements / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

La Ville et l'organisme ont convenu de mettre fin à la convention de contribution financière pour l'année 2025. Une entente de résiliation a été présentée et approuvée par l'organisme.

JUSTIFICATION

L'état du parcours Cité Mémoires du Vieux-Montréal et sa présentation sont hypothéqué par le vieillissement de certains équipements, d'un maintien des actifs complexe et coûteux et du retrait d'autorisation par certains propriétaires à occuper les lieux requis pour la réalisation de l'ensemble du projet de l'organisme.
À la lumière de la situation, le Service de la culture a convenu d'un commun accord avec l'organisme de mettre fin à la convention en cours. La contribution vise à soutenir l'organisme dans ses opérations d'entretien des équipements requis suite à l'arrêt de la présentation du parcours cité-mémoire du Vieux-Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière d’un montant total de 50 000 $ pour l'année 2025 sera octroyée à Montréal en Histoires à même le budget du fonctionnement du Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville-centre.

Le sommaire des contributions financières qui ont été accordées par la Ville de Montréal à l'organisme Montréal en Histoires au cours des 3 dernières années se trouve en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Le soutien à ce projet s'inscrit directement dans le Plan stratégique Vision 2030 de la Ville de Montréal. Plus précisément, ce soutien financier suit l'orientation *Stimuler l’innovation et la créativité* à travers la priorité 15, soit Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'entente de résiliation et l'octroi de la contribution financière prévue permettra à l'organisme de finaliser son projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de l'entente : 31 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane BELANGER)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno JOBIN
Chargé de projet

Tél : 514 294-5967
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Valerie BEAULIEU
Directrice du Service de la culture

Tél : 514.872.4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258781011
Unité administrative responsable Service de la culture
Projet : *Approuver une entente de résiliation pour la convention de contribution approuvée le 21 mars 2023 en vertu de la résolution CM23 0285. Accorder un soutien financier de 50 000 $ en soutien pour le démantèlement des équipements installés dans le cadre de son projet*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *15 - soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire à l'échelle des quartiers*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'expertise techonogique et créative unique développé par MEH est en constante évolution et nécessite la collaboration de nombreux créateurs et entreprises -Priorité 15*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : **a. Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

	Sommaire des contributions octroyées à Montréal en histoires						
	Centre de responsabilité		2022	2023	2024	2025	
		TOTAL	**524 670 $**	**550 000 $**	**408 557 $**	**94 072 $**	
	Service de la culture	CM20 0811	350 000 $				
		CM23 0285		450 000 $	400 000 $		
		CE24 2040				90 000 $	
	Développement économique		15 000 $				
		CE23 0310		100 000 $			
	Diversité et inclusion		4 485 $		8 557 $	4 072 $	
	Rivière des prairies Pointes aux trembles	CA21 30050136	94 122 $				
	Ville-Marie	DA21870004	47 726 $				
			13 337 $				

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1258781011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285) / Accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme, pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2025-03-27 - Entente résiliation_finale 2 VISEE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane BELANGER
Avocate - Division du droit contractuel
Tél : 514 475-9934

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Ariane BELANGER
Avocate
Tél : 514 475-9934
Division : Division du droit contractuel



ENTENTE DE RÉSILIATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL EN HISTOIRE,** personne morale, constituée sous l'autorité de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 401 – 420, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2G1, agissant et représentée par Monsieur Martin Laviolette, Directeur général dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS. : 854667797RT001
Numéro d'inscription TVQ : 1211684247TQ0002
Numéro d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente entente de résiliation comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE, le 21 mars 2023 la Ville a approuvé, en vertu de la résolution CM23 0285, la conclusion d'une convention de contribution financière (ci-après la « **Convention de contribution** ») prévoyant le versement à l'Organisme d'une contribution financière maximale de 1 250 000 $ pour la réalisation du Projet de l'Organisme, soit le développement et l'exploitation des plateformes de découvertes et d'animations lumineuses et virtuelles sous forme de parcours historiques dans le Vieux-Montréal et les arrondissements montréalais (ci-après le « **Projet** » et tel que ce terme est plus amplement défini à la Convention de contribution);

ATTENDU QUE, conformément à la Convention de contribution, une somme de 450 000 $ a été versée à l'Organisme pour l'année 2023;

ATTENDU QUE, conformément à la Convention de contribution, une somme de 400 000 $ a été versée à l'Organisme pour l'année 2024;

ATTENDU QUE, contrairement à ce qui était envisagé à la signature de la Convention de contribution, les Parties conviennent que le Projet de l'Organisme a atteint sa durée de vie utile et que son maintien en activité est devenu difficile;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'article 4 de la présente entente de résiliation, la Ville, avec l'accord de l'Organisme, ne souhaite donc plus soutenir le Projet;

ATTENDU QUE les Parties ont donc convenu d'un commun accord de résilier la Convention de contribution conformément à la présente entente de résiliation, et ce, à compter du 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville souhaite aider financièrement l'Organisme à terminer convenablement son Projet et qu'à ce titre, elle convient de verser à l'Organisme une somme de 50 000 $ en 2025 pour le démantèlement et le retrait des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. Nonobstant la date de signature de la présente entente de résiliation, les Parties conviennent de résilier la Convention de contribution à compter du 31 décembre 2024 (ci-après la « **Date de terminaison** »).

3. Sous réserve du deuxième alinéa de l'article 9 de la Convention de contribution, les Parties seront, à compter de la Date de terminaison, libérées de leurs obligations respectives prévues à la Convention de contribution.

4. Dans le cadre de la terminaison du Projet de l'Organisme par ce dernier, la Ville s'engage à lui verser une contribution financière de 50 000 $ à la suite du démantèlement et du retrait des équipements installés dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet, et ce, sous réserve de l'obtention par le Directeur du service de la culture de la Ville ou son représentant dûment autorisé d'un rapport de l'Organisme faisant état de la terminaison du Projet incluant, entre autre, un inventaire des équipements et des lieux ayant été démantelés pour les parcours réalisés dans le cadre du Projet, à sa satisfaction.

5. Les Parties s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'autre Partie en raison de la résiliation de la Convention de contribution.

6. Nonobstant toute autre disposition aux présentes et à la Convention de contribution, l'Organisme donne quittance complète et finale à la Ville, ses employés, ses représentants et ses mandataires de toute obligation et renonce à toute réclamation, de quelque nature que ce soit, pour tout droit passé, présent ou futur qu'elle a, ou pourrait avoir, relativement à toute matière se rapportant directement ou indirectement à la Convention de contribution.

7. Les Parties reconnaissent avoir pleine connaissance de toutes les dispositions de la présente entente de résiliation et en être entièrement satisfaites. Elles déclarent également avoir eu l'opportunité de consulter leurs conseillers juridiques avant sa signature.

8. La présente entente de résiliation entre en vigueur à compter de la date de sa dernière signature par les Parties.

9. Cette entente de résiliation peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la même valeur qu'un original.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito
Greffier adjoint de la Ville de Montréal

Le .....e jour de 2025

MONTRÉAL EN HISTOIRE

Par : _____
Monsieur Martin Laviolette
Directeur général

Cette convention de résiliation a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le……. e jour de ……. 2025 (Résolution CM…….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258781011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Approuver l'entente de résiliation de la convention de contribution financière entre la Ville et Montréal en Histoires (CM23 0285) / Accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme, pour les opérations d'entretien d'équipements, dans le cadre de son projet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1258781011.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1258781011**

No d'engagement 2025 : CU58781011

Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel	2025
2101.0010000.101062.07289.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Direction - Culture - gestion interne/Autres - activités culturelles/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/⁻/Général/Général/Général/	50,000.00
		50,000.00 $

1258781011
CU58781011
251121umori1o EG - CU58781011 - GDD1258781011 Sub. pr le démantèlement des é

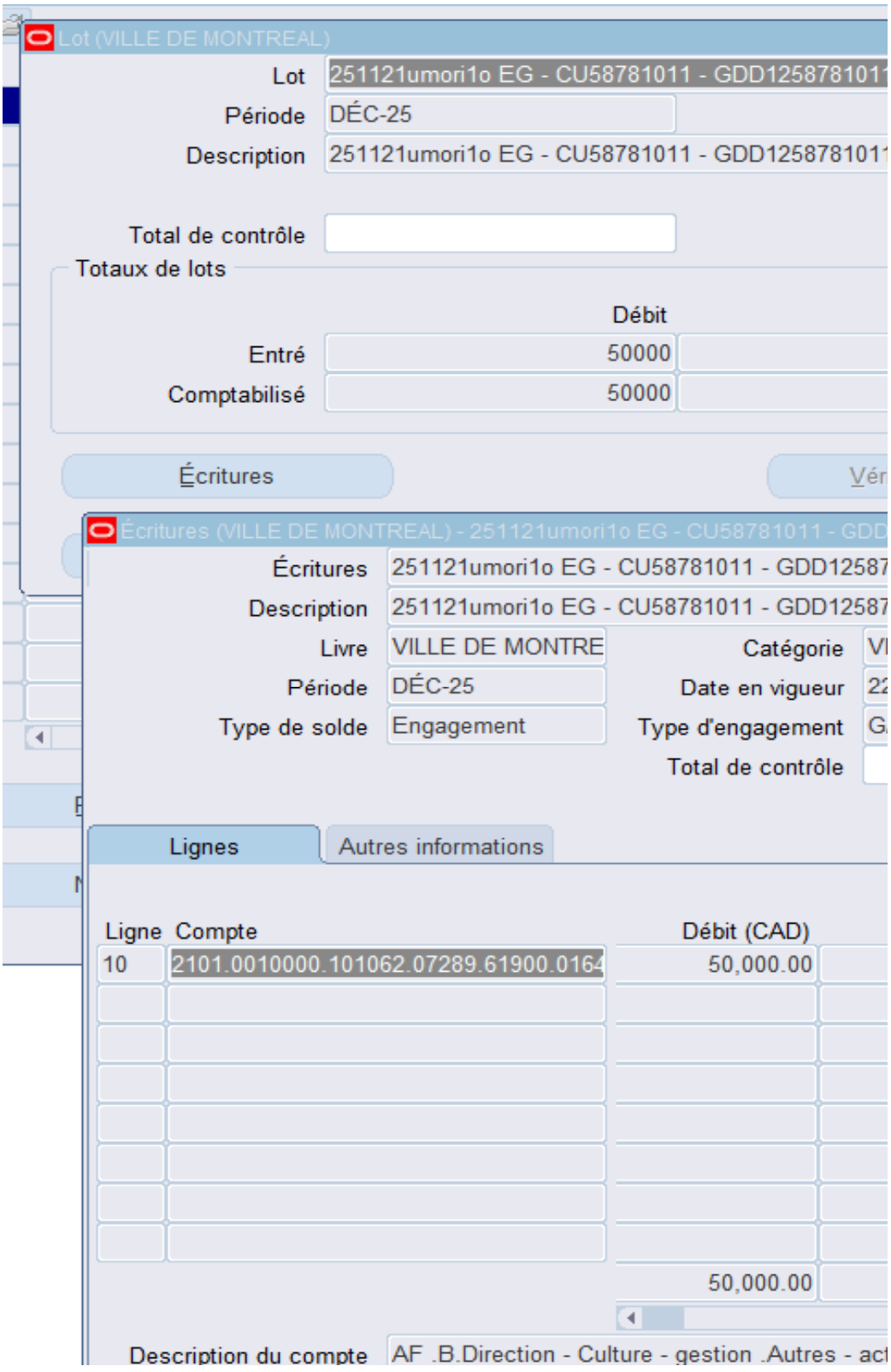

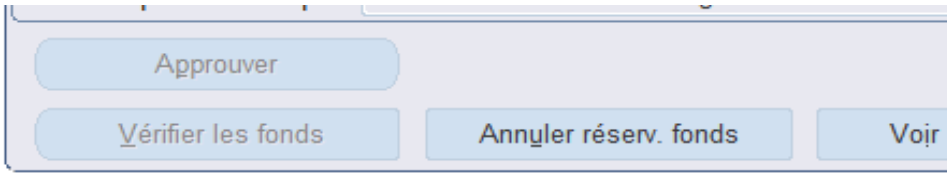
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir

quipements installés

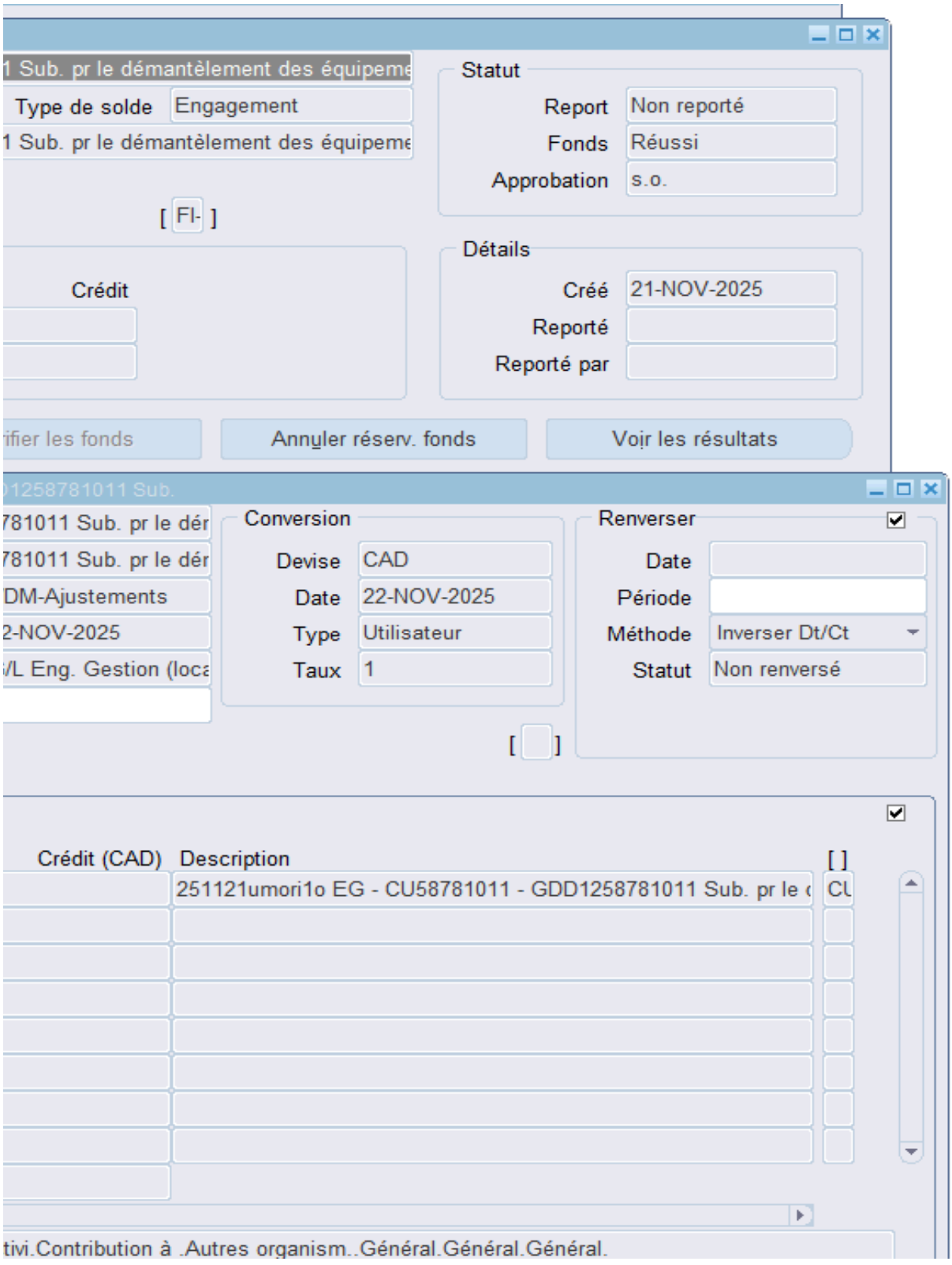

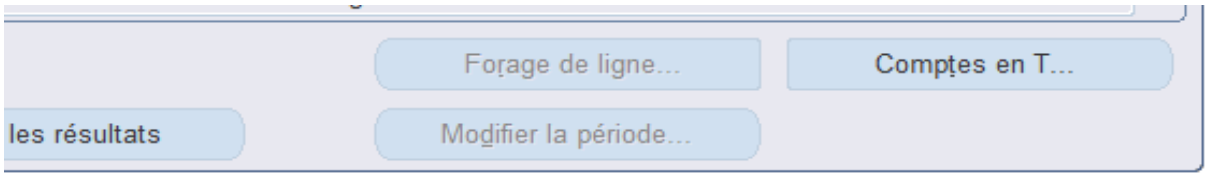
Forage de ligne...
Comptes en T...
les résultats
Modifier la période...

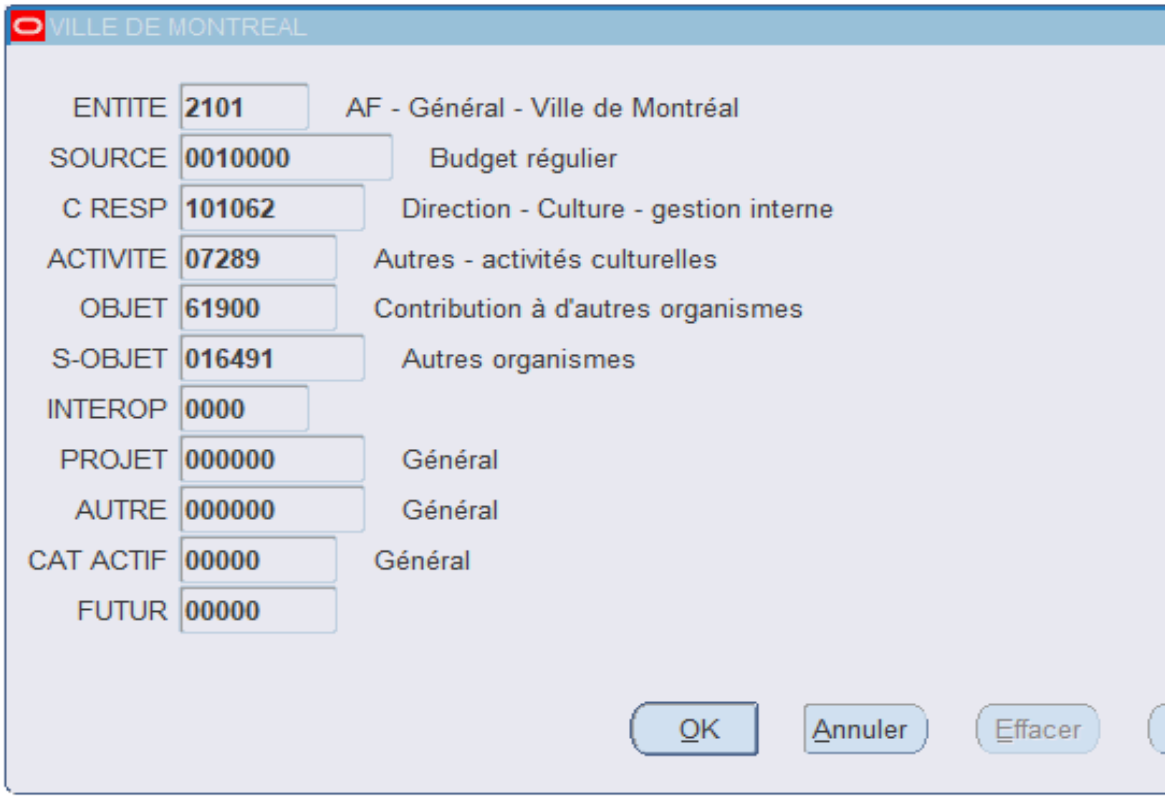
VILLE DE MONTREAL
ENTITE 2101 AF - Général - Ville de Montréal
SOURCE 0010000 Budget régulier
C RESP 101062 Direction - Culture - gestion interne
ACTIVITE 07289 Autres - activités culturelles
OBJET 61900 Contribution à d'autres organismes
S-OBJET 016491 Autres organismes
INTEROP 0000
PROJET 000000 Général
AUTRE 000000 Général
CAT ACTIF 00000 Général
FUTUR 00000
OK
Annuler
Effacer


Aide

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2025/12/15 13:00

(1)

Dossier # : 1257231071

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-20 13:48

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231071**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la réfection et du maintien des actifs du réseau de voirie artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), une compétence relevant du conseil de la Ville en vertu des articles (art. 87 (6) et art. 105) de la Charte de la Ville. Sachant que la rue visée par l'intervention relève de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre ses services pour réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que: « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la Ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la Ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».
L'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal constitue l'objet du présent dossier.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose de prendre en charge les travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux de pavage/planage (PCPR) de la rue Parthenais, faisant partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV). Des travaux préalables de remplacement des entrées de service en plomb seront intégrés dans le cadre de ce projet. Ils seront financés par le Service de l'eau. L'offre de services du conseil d'arrondissement pour la prise en charge de ces travaux fait l'objet d'un autre dossier (1257943006 - CA25 25 0290).

Le Programme Complémentaire de Planage-Revêtement (PCPR) est considéré comme un programme d'envergure récurrent, lequel fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 25 0290 - 17 novembre 2025 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85,

alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées, en vertu du Règlement 20-030, sur des sections des rues Henri-Julien, Des Érables et Parthenais et Gauthier, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2023-2032 de la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau.

CA25 25 0262 - 01 octobre 2025 - Approbation de la demande d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que de des travaux de pavage/planage (PCPR) de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV).

CG10 0158 – 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge les travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux de pavage/planage (PCPR) sur la rue Parthenais faisant partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV). Selon l'offre de services de l'arrondissement, les travaux visés comprennent :

- la conception du réaménagement géométrique de la chaussée et du profil de rue;
- la construction des infrastructures requise pour y installer une station Bixi permanente;
- la reconstruction des bordures et des trottoirs en béton;
- l'aménagement de fosses et de saillies végétalisées;
- l'intégration d'entrées en plomb sous les saillies projetées;
- le planage de la chaussée;
- la pose d'un liant d'accrochage;
- la pose d'un enrobé bitumineux;
- la réparation des défauts ponctuels en enrobé bitumineux;
- le nivellement des cadres et des couvercles;
- le remplacement des têtes fixes par des têtes ajustables;
- le marquage au sol et l'installation de la signalisation.

Des travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour le Service de l'Eau seront réalisés préalablement aux travaux de changement géométrique et de chaussée.

Les travaux se situent sur deux portions de rues:
- sur la rue Parthenais, entre les rues Rachel et Sherbrooke;
- sur la rue Gauthier, entre l'avenue des érables et la rue Parthenais.

Les plans de localisation des travaux se retrouvent en pièces jointes.

La réalisation de ces travaux est prévue en 2026.

JUSTIFICATION

Comme les travaux visés par le présent dossier seront exécutés sur le réseau artériel

administratif de la Ville (RAAV) qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement, la conception, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de services, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. Étant donné que la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux de pavage/planage (PCPR) de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) est une priorité pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le SIRR estime que l'arrondissement est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux en raison à la fois de leur expertise en construction, de leur connaissance intrinsèque des enjeux de mobilité du secteur et du fait que les travaux se déroulent sur son propre territoire.

Conditions d'acceptation, par la Ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement :

Pour l'exécution du projet sur son territoire, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal devra se soumettre, sans s'y limiter, aux conditions et exigences suivantes:

- S'assurer que les travaux de remplacement des entrées de service en plomb qui font l'objet du dossier #1257943006 soient réalisés avant les travaux de réaménagement, de reconstruction des bordures et des trottoirs et de planage-revêtement;
- Assumer entièrement la coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- S'assurer, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par la Section de la planification intégrée (SPI) de la Division de la planification des travaux et gestion des entraves (DPTGE) de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), le Service de l'eau, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- S'engager à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- S'assurer d'obtenir sous sa responsabilité, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- De rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- Établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Établir et tenir à jour précisément un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- S'engager à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- S'engager à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux de pavage/planage (PCPR) de la rue Parthenais, à l'intérieur de ses budgets disponibles dans le programme décennal d'investissement 2025-2034.

Le Service de l'eau s'engage à assumer les coûts des remplacements des entrées de service en plomb.

Selon l'estimation de l'arrondissement fournie dans le dossier 1257943001, un montant de 2 000 000,00 $, taxes incluses, pour les honoraires professionnels et les travaux incluant les contingences et les incidences, serait requis.

La répartition financière est prévue comme suit :

- Les travaux de changement géométrique: 55863 - Programme d'aménagement des rues - Local (47%);
- Les travaux de pavage et de reconstruction de trottoirs de la rue Gauthier: 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local (12%);
- Les travaux de pavage et de reconstruction de la rue Parthenais: 55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel (23%);
- Les travaux de pavage et de reconstruction de la rue Parthenais: 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières (11%);
- Le remplacement des entrées de service en plomb: Programme du Service de l'eau (7%).

Tout dépassement de l'estimation des coûts devra faire l'objet d'une approbation préalable par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR.

MONTRÉAL 2030

Puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative, ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser les travaux. Cela pourrait avoir comme conséquence que la sécurité et le confort des usagers seraient compromises, et que certains arrêts d'autobus le long du tronçon concerné ne pourraient plus être desservis par la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier doit être assurée par le Service des communications de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :
Appel d'offres pour les travaux : novembre 2025 à février 2026
Octroi du contrat de construction : mars - avril 2026
Période des travaux : printemps - été 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Benoît MALETTE, 19 novembre 2025
Mario DUGUAY, 4 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stanley LEUNG
ingenieur(e)

Tél : 514-872-6376
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Mario DUGUAY
chef(fe) de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-11-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231071

Unité administrative responsable : SIRR / DGIUE / Division de gestion stratégique des actifs

Projet : Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que de des travaux de pavage/planage (PCPR) de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			**x**
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** s.o			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

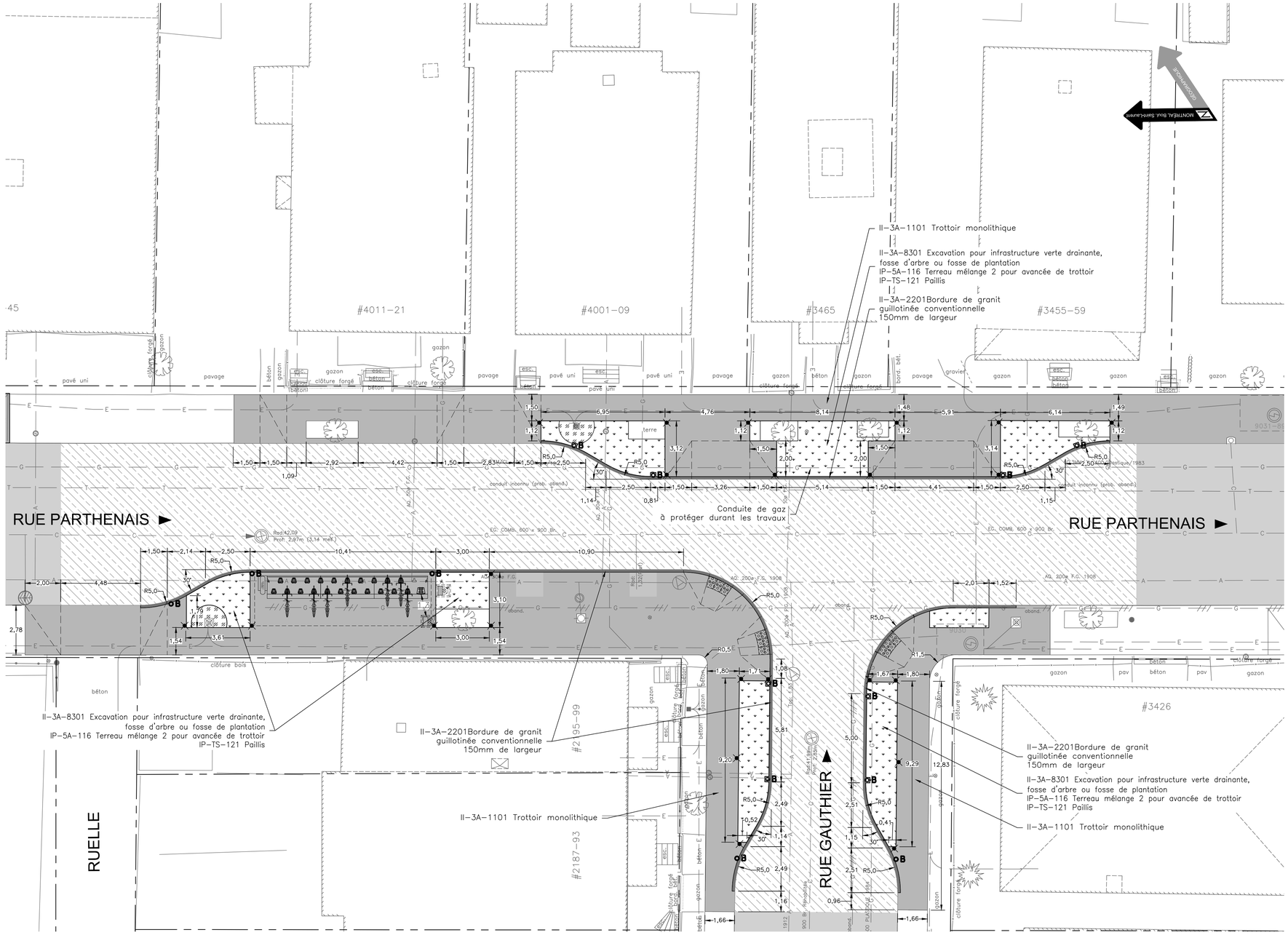

Notes

1. POSITION APPROXIMATIVE; LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
4. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
6. LA CONCEPTION GÉOMÉTRIQUE A ÉTÉ EFFECTUÉE ET VÉRIFIÉE PAR MME. CAROLINE VIEN, INGÉNIEURE À LA DIVISION DES ÉTUDES TECHNIQUES.
7. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES POINTS DE RACCORDEMENT AU CHANTIER ET D'AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION.
8. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (BELL, HYDRO-QUÉBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
9. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT N'ASSUME AUCUNEMENT LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS.
10. LE FILAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FEUX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
11. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPÈRES DE NIVELLEMENT ET LES POINTS DE RACCORDEMENT ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
12. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX, HAUBANS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.
13. LA VÉGÉTATION, LES CLÔTURES, LES BOÎTES POSTALES ET AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS DOIVENT ÊTRES PROTEGÉS ET CONSERVÉS PAR L'ENTREPRENEUR.
14. LES RACCORDEMENTS D'UNE CHAUSSÉE EXISTANTE À UNE CHAUSSÉE PROPOSÉE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES DÉTAILS OU LES CROQUIS DNI-3B-300 ET DNI-3B-301.
15. LE PAVAGE AUTOUR DES PUISARDS, REGARDS OU AUTRES ACCESSOIRES DOIT ÊTRE RÉALISÉ SELON LES CROQUIS DNI-3B-100 ET DNI-3B-101.
16. LES NOUVEAUX PUISARDS DE RUE ET DE TROTTOIR DEVRONT RESPECTER LES EXIGENCES DU DEVIS OU DES CROQUIS DNI-1A-600 ET DNI-1A-601.
17. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LES ÉPAISSEURS DE POSE D'ENROBÉ RECOMMANDÉS PAR LE MTMD.

Légende

Codification des items proposés

- PR-CP : Puisard de rue sur conduite proposée (II-1A-15101)
- PR-CE-P : Puisard de rue sur conduite existante avec percement (II-1A-15201)
- PT-CP : Puisard trottoir sur conduite proposée (II-1A-15102)
- PT-CE-P : Puisard trottoir sur conduite existante avec percement (II-1A-15202)
- PT-CE-TM : Puisard trottoir sur conduite existante avec té monolithique (II-1A-15302)
- PD-CP : Puisard dalot sur conduite proposée (II-1A-15103)
- PD-CE-P : Puisard dalot sur conduite existante avec percement (II-1A-15203)
- CA+G : Cadre ajustable et grille de puisard de rue (II-1A-15501)
- CF+G : Cadre fixe et grille de puisard de rue (II-1A-15502)
- SC: Section de puisard à remplacer (II-1A-15406)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de puisard trottoir (II-1A-15503)
- CA+T : Cadre ajustable et tampon de regard (II-1A-16501)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de regard (II-1A-16502)
- **SC : Section de cheminée de regard à remplacer (II-1A-16403)**
- CA+T : Cadre ajustable et tampon de chambre de vanne (II-1A-5401)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de chambre de vanne (II-1A-5402)
- SC : Section de cheminée de chambre de vanne à remplacer (II-1A-5303)
- EBC : Extension de bouche à clé de vanne à remplacer (II-1A-6301)
- Poteau d'incendie sur une conduite existante (II-1A-7102)
- SCPA-CSEM : Section de cheminée de puits d'accès CSEM à remplacer (II-4A-4203)
- Plaques podotactiles (II-3A-1202)
- Manchon en acier pour signalisation verticale (II-3A-1203)
- Manchon en acier pour bollard de protection (II-3A-1203)
- Réceptacle pour la protection des fosses (DTS-V II-TS-31000)

Habillage

Cadastre
- Ligne de lot

Aqueduc
- Aqueduc existant
- Aqueduc projeté
- Siamoise
- Poteau d'incendie
- Boîte de vanne
- Regard de chambre d'aqueduc

Énergir
- Gaz abandonné
- Gaz
- Vanne de gaz

Télécom
- Bell souterrain
- Vidéotron
- Regard de chambre de Bell

Égouts
- Égout existant
- Égout projeté
- Puisard de rue
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Puisard dalot
- Regard de chambre d'égout

Arbre
- Arbre existant
- Arbre projeté

Électricité
- Conduit C.S.E.M.
- Regard de chambre C.S.E.M.
- Lampadaire / Luminaire
- Base de lampadaire ou feu de circulation projetée
- Poteau de bois pour utilités publiques
- Feu de circulation

Mobilier
- Poteau de signalisation ex.
- Bollard de protection ex. / prop.
- Support à vélo ex. / prop.

Trottoir/Bordure
- Fosse 300mm en terre
- Fosse 650 mm en terre
- Fosse 1000 mm en terre
- Trottoir projeté en béton
- Trottoir projeté en enrobé
- Bordure de granit projetée

Chaussée
- Planage et revêtement de chaussée
- Réfection chaussée souple
- Zone de transition (1,5m)

Émission

Révision :	Date :	Description :	Par :
0A	2025-07-04	ÉMIS POUR COORDINATION (PLANS 50%)	F.M.

Études hydrauliques

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : -

Localisation

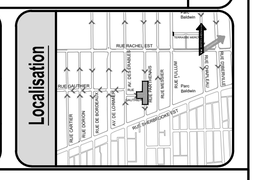

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Direction du développement du territoire et des études techniques
Division des études techniques

201, avenue Laurier Est, 5e étage, Montréal (Québec) H2T 3E6

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

Intervenants

Relevé Terrain :
FNX-INNOV 2024-08-15

Mise en plan :
Vincent Ladouceur, ag. tech. 2025-07-04

Vérification :
Fédérico de Medina, ing. 2025-07-04

SCEAU DE L'INGÉNIEUR(E) :

EN PRÉPARATION
Date: 2025-07-04

Localisation

INTERSECTION
DES RUES PARTHENAIS ET GAUTHIER

Nature des travaux

RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE
REMPLACEMENT D'ENTRÉES D'EAU EN PLOMB ET PCPR

Titre

CONSTRUCTION

NO. DE PROJET :	AN :	ÉCHELLE :	DATE :	RÉVISION :
DDTET-54-XX-XX	CON-001	1/125 (0m 1m 2m 3m 4m 5m)	2025-07-04	0A

Ce dessin et ce modèle sont la propriété de la Ville de Montréal et ne peuvent être utilisés, reproduits ou modifiés sans autorisation écrite.

Feuillet A1 (594x841)

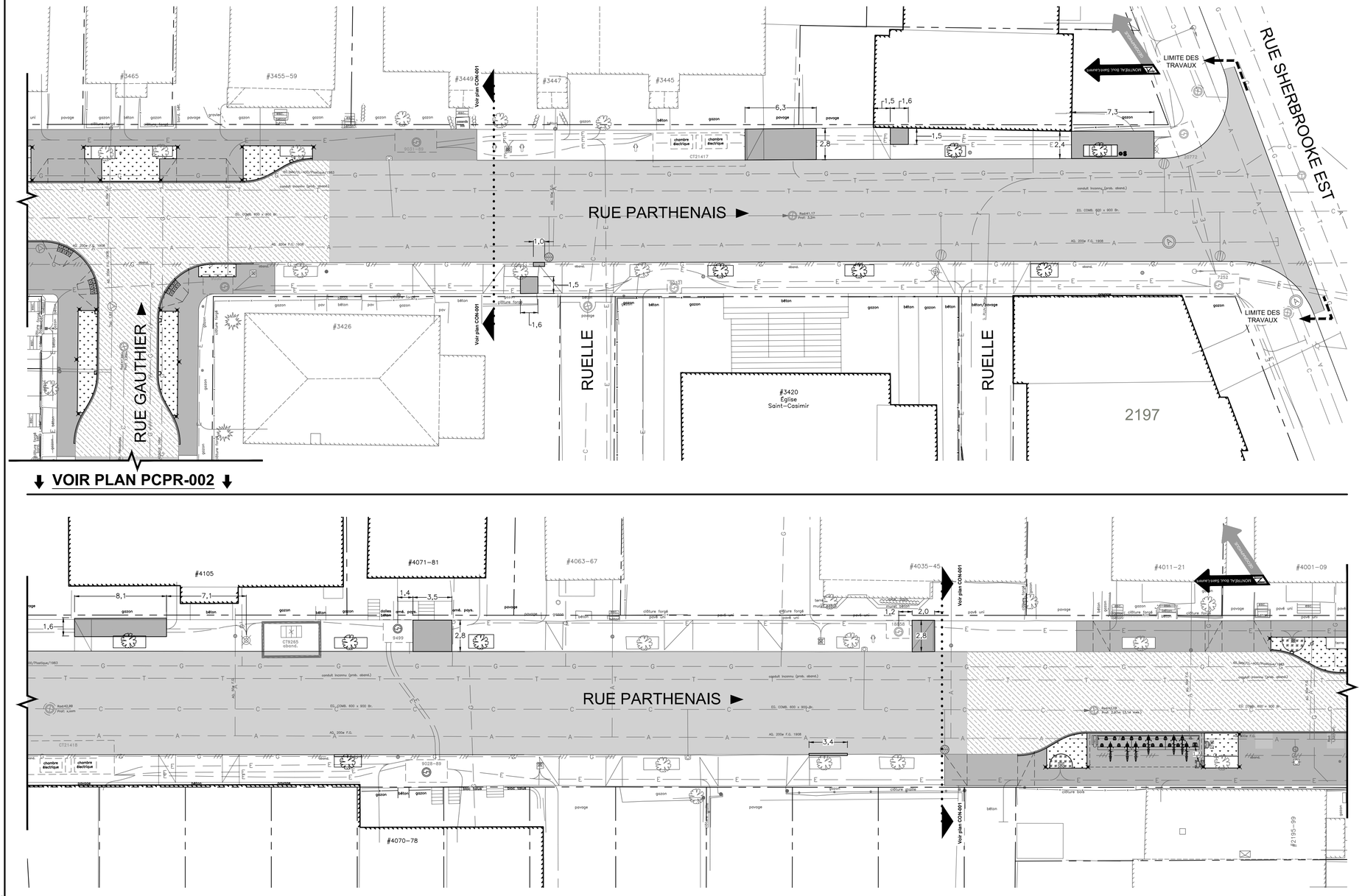

Notes

1. POSITION APPROXIMATIVE; LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
4. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
6. L'ÉTUDE DE DRAINAGE A ÉTÉ EFFECTUÉE PAR ÉQUIPE LAURENCE.
7. LA CONCEPTION GÉOMÉTRIQUE A ÉTÉ EFFECTUÉE ET VÉRIFIÉE PAR MME. CAROLINE VIEN, INGÉNIEURE À LA DIVISION DES ÉTUDES TECHNIQUES.
8. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES POINTS DE RACCORDEMENT AU CHANTIER ET D'AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION.
9. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (BELL, HYDRO-QUÉBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
10. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT N'ASSUME AUCUNEMENT LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS.
11. LE FILAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FEUX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
12. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPÈRES DE NIVELLEMENT ET LES POINTS DE RACCORDEMENT ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
13. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX, HAUBANS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.
14. LA VÉGÉTATION, LES CLÔTURES, LES BOÎTES POSTALES ET AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS DOIVENT ÊTRES PROTÉGÉS ET CONSERVÉS PAR L'ENTREPRENEUR.
15. LES RACCORDEMENTS D'UNE CHAUSSÉE EXISTANTE À UNE CHAUSSÉE PROPOSÉE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES CROQUIS DNI-3B-300 ET DNI-3B-301.
16. LES RACCORDEMENTS DES REVÊTEMENTS EN ENROBÉS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SUIVANT LES DESSINS NORMALISÉS ET DEVIS DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
17. LE PAVAGE AUTOUR DES PUISARDS, REGARDS OU AUTRES ACCESSOIRES DOIT ÊTRE RÉALISÉ SELON LES CROQUIS DNI-3B-100 ET DNI-3B-101.
18. LES NOUVEAUX PUISARDS DE RUE ET DE TROTTOIR DEVRONT RESPECTER LES EXIGENCES DU CROQUIS DNI-1A-600 ET DNI-1A-601.

Légende

Codification des items proposés

- PR-CP : Puisard de rue sur conduite proposée (II-1A-15101)
- PR-CE-P : Puisard de rue sur conduite existante avec percement (II-1A-15201)
- PT-CP : Puisard trottoir sur conduite proposée (II-1A-15102)
- PT-CE-P : Puisard trottoir sur conduite existante avec percement (II-1A-15202)
- PT-CE-TM : Puisard trottoir sur conduite existante avec té monolithique (II-1A-15302)
- PD-CP : Puisard dalot sur conduite proposée (II-1A-15103)
- PD-CE-P : Puisard dalot sur conduite existante avec percement (II-1A-15203)
- CA+G : Cadre ajustable et grille de puisard de rue (II-1A-15501)
- CF+G : Cadre fixe et grille de puisard de rue (II-1A-15502)
- SC : Section de puisard à remplacer (II-1A-15406)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de puisard trottoir (II-1A-15503)
- CA+T : Cadre ajustable et tampon de regard (II-1A-16501)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de regard (II-1A-16502)
- **SC : Section de cheminée de regard à remplacer (II-1A-16403)**
- CA+T : Cadre ajustable et tampon de chambre de vanne (II-1A-5401)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de chambre de vanne (II-1A-5402)
- SC : Section de cheminée de chambre de vanne à remplacer (II-1A-5303)
- EBC : Extension de bouche à clé de vanne à remplacer (II-1A-6301)
- Poteau d'incendie sur une conduite existante (II-1A-7102)
- SCPA-CSEM : Section de cheminée de puits d'accès CSEM à remplacer (II-4A-4203)
- Plaques podotactiles (II-3A-1202)
- Manchon en acier pour signalisation verticale (II-3A-1203)
- Manchon en acier pour bollard de protection (II-3A-1203)
- Récepctacle pour la protection des fosses (DTSI-V II-TS-31000)

Habillage

Cadastre
- Ligne de lot

Aqueduc
- Aqueduc existant
- Aqueduc projeté
- Siamoise
- Poteau d'incendie
- Boîte de vanne
- Regard de chambre d'aqueduc

Énergir
- Gaz abandonné
- Gaz
- Vanne de gaz

Télécom
- Bell souterrain
- Vidéotron
- Regard de chambre de Bell

Égouts
- Égout existant
- Égout projeté
- Puisard de rue
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Puisard dalot
- Regard de chambre d'égout

Arbre
- Arbre existant
- Arbre projeté

Électricité
- Conduit C.S.E.M.
- Regard de chambre C.S.E.M.
- Lampadaire / Luminaire
- Base de lampadaire ou feu de circulation projetée
- Poteau de bois pour utilités publiques
- Feu de circulation

Mobilier
- Poteau de signalisation ex.
- Bollard de protection ex. / prop.
- Support à vélo ex. / prop.

Trottoir/Bordure
- Fosse 300mm en terre
- Fosse 650 mm en terre
- Fosse 1000 mm en terre
- Trottoir projeté en béton
- Trottoir projeté en enrobé
- Bordure de granit projetée

Chaussée
- Planage et revêtement de chaussée
- Réfection chaussée souple
- Zone de transition (1,5m)

Émission

Révision :	Date :	Description :	Par :
0A	2025-07-04	ÉMIS POUR COORDINATION (PLANS 50%)	F.M.

Études hydrauliques

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : -
Étude : -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : -

Localisation

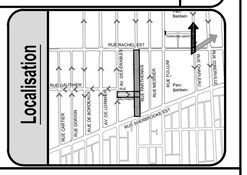

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Direction du développement du territoire et des études techniques
Division des études techniques

201, avenue Laurier Est, 5e étage, Montréal (Québec) H2T 3E6

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

Intervenants

Relevé Terrain :
FNX-INNOV 2024-08-15

Mise en plan :
Vincent Ladouceur, ag. tech. 2025-07-04

Vérification :
Frédérico de Medina, ing. 2025-07-04

SCEAU DE L'INGÉNIEUR(E) :

EN PRÉPARATION
Date: 2025-07-04

Localisation

RUE PARTHENAIS
ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET CHERRIER

Nature des travaux

RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE
REMPLACEMENT D'ENTRÉES D'EAU EN PLOMB ET PCPR

Titre

PCPR ET REMPLACEMENT ENTRÉES D'EAU EN PLOMB
(PLAN 1 DE 2)

NO. DE PROJET :	AN :	ÉCHELLE :	DATE :	RÉVISION :
DDTET-54-XX-XX	PCPR-001	1/200 (0m 2m 4m 6m 8m)	2025-07-04	0A

Feuillet A1 (594x841)

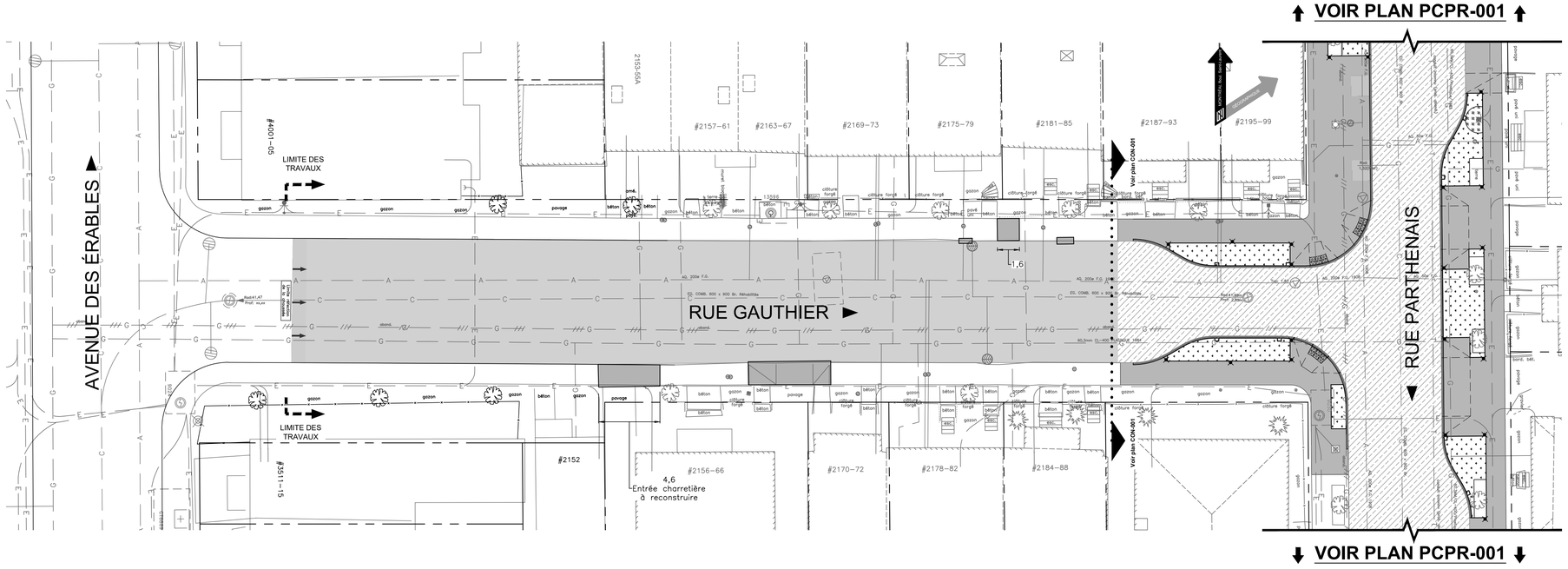

Notes

1. POSITION APPROXIMATIVE; LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
4. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
6. L'ÉTUDE DE DRAINAGE A ÉTÉ EFFECTUÉE PAR ÉQUIPE LAURENCE.
7. LA CONCEPTION GÉOMÉTRIQUE A ÉTÉ EFFECTUÉE ET VÉRIFIÉE PAR MME. CAROLINE VIEN, INGÉNIEURE À LA DIVISION DES ÉTUDES TECHNIQUES.
8. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES POINTS DE RACCORDEMENT AU CHANTIER ET D'AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION.
9. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (BELL, HYDRO-QUÉBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
10. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT N'ASSUME AUCUNEMENT LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS.
11. LE FILAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FEUX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
12. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPÈRES DE NIVELLEMENT ET LES POINTS DE RACCORDEMENT ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
13. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX, HAUBANS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.
14. LA VÉGÉTATION, LES CLÔTURES, LES BOÎTES POSTALES ET AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS DOIVENT ÊTRES PROTEGÉS ET CONSERVÉS PAR L'ENTREPRENEUR.
15. LES RACCORDEMENTS D'UNE CHAUSSÉE EXISTANTE À UNE CHAUSSÉE PROPOSÉE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES CROQUIS DNI-3B-300 ET DNI-3B-301.
16. LES RACCORDEMENTS DES REVÊTEMENTS EN ENROBÉS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SUIVANT LES DESSINS NORMALISÉS ET DEVIS DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
17. LE PAVAGE AUTOUR DES PUISARDS, REGARDS OU AUTRES ACCESSOIRES DOIT ÊTRE RÉALISÉ SELON LES CROQUIS DNI-3B-100 ET DNI-3B-101.
18. LES NOUVEAUX PUISARDS DE RUE ET DE TROTTOIR DEVRONT RESPECTER LES EXIGENCES DU CROQUIS DNI-1A-600 ET DNI-1A-601.

Légende

Codification des items proposés

- PR-CP : Puisard de rue sur conduite proposée (II-1A-15101)
- PR-CE-P : Puisard de rue sur conduite existante avec percement (II-1A-15201)
- PT-CP : Puisard trottoir sur conduite proposée (II-1A-15102)
- PT-CE-P : Puisard trottoir sur conduite existante avec percement (II-1A-15202)
- PT-CE-TM : Puisard trottoir sur conduite existante avec té monolithique (II-1A-15302)
- PD-CP : Puisard dalot sur conduite proposée (II-1A-15103)
- PD-CE-P : Puisard dalot sur conduite existante avec percement (II-1A-15203)
- CA+G : Cadre ajustable et grille de puisard de rue (II-1A-15501)
- CF+G : Cadre fixe et grille de puisard de rue (II-1A-15502)
- SC: Section de puisard à remplacer (II-1A-15406)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de puisard trottoir (II-1A-15503)
- CA+T : Cadre ajustable et tampon de regard (II-1A-16501)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de regard (II-1A-16502)
- **SC : Section de cheminée de regard à remplacer (II-1A-16403)**
- CA+T : Cadre ajustable et tampon de chambre de vanne (II-1A-5401)
- CF+T : Cadre fixe et tampon de chambre de vanne (II-1A-5402)
- SC : Section de cheminée de chambre de vanne à remplacer (II-1A-5303)
- EBC : Extension de bouche à clé de vanne à remplacer (II-1A-6301)
- Poteau d'incendie sur une conduite existante (II-1A-7102)
- SCPA-CSEM : Section de cheminée de puits d'accès CSEM à remplacer (II-4A-4203)
- Plaques podotactiles (II-3A-1202)
- Manchon en acier pour signalisation verticale (II-3A-1203)
- Manchon en acier pour bollard de protection (II-3A-1203)
- Réceptacle pour la protection des fosses (DTSI-V II-TS-31000)

Habillage

- Cadastre : Ligne de lot
- Aqueduc : Aqueduc existant
- Aqueduc projeté
- Siamoise
- Poteau d'incendie
- Boîte de vanne
- Regard de chambre d'aqueduc
- Énergir : Gaz abandonné
- Gaz
- Vanne de gaz
- Télécom : Bell souterrain
- Vidéotron
- Regard de chambre de Bell
- Égouts : Égout existant
- Égout projeté
- Puisard de rue
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Puisard dalot
- Regard de chambre d'égout
- Arbre : Arbre existant
- Arbre projeté
- Électricité : Conduit C.S.E.M.
- Regard de chambre C.S.E.M.
- Lampadaire / Luminaire
- Base de lampadaire ou feu de circulation projetée
- Poteau de bois pour utilités publiques
- Feu de circulation
- Mobilier : Poteau de signalisation ex.
- Bollard de protection ex. / prop.
- Support à vélo ex. / prop.
- Trottoir/Bordure : Fosse 300mm en terre
- Fosse 650 mm en terre
- Fosse 1000 mm en terre
- Trottoir projeté en béton
- Trottoir projeté en enrobé
- Bordure de granit projetée
- Chaussée : Planage et revêtement de chaussée
- Réfection chaussée souple
- Zone de transition (1,5m)

Émission

Révision :	Date :	Description :	Par :
0A	2025-07-04	ÉMIS POUR COORDINATION (PLANS 50%)	F.M.

Études hydrauliques

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : -
Étude : -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : -

Localisation

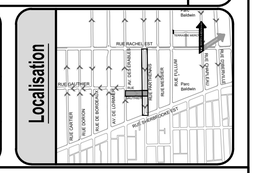

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Direction du développement du territoire et des études techniques
Division des études techniques

201, avenue Laurier Est, 5e étage, Montréal (Québec) H2T 3E6

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

Intervenants

Relevé Terrain :
FNX-INNOV 2024-08-15

Mise en plan :
Vincent Ladouceur, ag. tech. 2025-07-04

Vérification :
Fédérico de Medina, ing. 2025-07-04

SCEAU DE L'INGÉNIEUR(E) :

EN PRÉPARATION
Date: 2025-07-04

Localisation

RUE GAUTHIER
ENTRE L'AVENUE DES ÉRABLES ET LA RUE PARTHENAIS

Nature des travaux

RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE
REMPLACEMENT D'ENTRÉES D'EAU EN PLOMB ET PCPR

Titre

PCPR ET REMPLACEMENT ENTRÉES D'EAU EN PLOMB
(PLAN 2 DE 2)

NO. DE PROJET :	AN :	ÉCHELLE :	DATE :	RÉVISION :
DDTET-54-XX-XX	PCPR-002	1/200 (0m 2m 4m 6m 8m)	2025-07-04	0A

Ce document est la propriété exclusive de la Ville de Montréal. Il ne peut être utilisé, reproduit ou modifié à quelque fin que ce soit sans l'autorisation préalable écrite de la Ville de Montréal. Tous droits réservés.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1257231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au Conseil d'arrondissement de Côte-des Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du Chemin de la Côte St-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc

Il est recommandé :
d'offrir au Conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du Chemin de la Côte St-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-20 13:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231078**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au Conseil d'arrondissement de Côte-des Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du Chemin de la Côte St-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal gère un ensemble de structures qui sont sur son territoire et sous sa responsabilité. Certaines de ces structures relient la Ville aux municipalités limitrophes.
Le passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc se trouve au croisement des voies du Canadien Pacifique (C.P), (actuellement CPKC), entre la rue Robert-Burns et l'avenue MacMahon. Ce passage est situé à la limite de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et de la Ville de Côte Saint-Luc (voir plan du passage en pièce jointe). Il comprend notamment neuf (9) structures soit un pont ferroviaire (81-05220C) supportant les voies du C.P. ainsi que les approches suivantes : un pont routier (81-05173A) dans le prolongement de l'avenue West Broadway, une passerelle piétonnière (81-05302C) et 6 murs de soutènement (81-05173B, 81-05173C, 81-05220A, 81-05220B, 81-05302A et 81-05302B), le tout conformément au plan du Passage de l'Annexe 1 (en pièces jointes du dossier). Il comprend également tous les autres éléments présents à l'intérieur des limites du passage inférieur, dont la station de pompage. Il est toutefois entendu que le pont ferroviaire (81-05220C) supportant les voies du C.P. n'est pas compris dans la définition du passage inférieur pour les fins de la présente entente.

En 2000, une entente intermunicipale d'une durée de 10 ans a été convenue entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal pour définir le partage des coûts et des responsabilités relatives à l'entretien du passage inférieur. En 2015, une autre entente intermunicipale d'une durée de 5 ans a été convenue entre les deux municipalités pour des travaux de réfection de la station de pompage. Ces ententes sont arrivées à échéance et, depuis ce temps, les modalités de l'entente sont respectées par les parties pour maintenir l'entretien du passage inférieur et de la station de pompage.

Selon le règlement 08-055 du conseil de la ville, les activités d'entretien mineur des ponts et tunnels situés sur le réseau artériel sont déléguées aux arrondissements. Dans le cas du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P., il

s'agit de l'arrondissement
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Prendre note que ce règlement ne délègue pas l'entretien et l'exploitation de la station de pompage à l'arrondissement. Les modalités d'entretien et d'exploitation sont prévues dans l'entente qui sera présentée dans un prochain dossier décisionnel, conformément aux dispositions convenues entre le Service de l'eau et la Ville de Côte Saint-Luc.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), section Ponts et tunnels, s'est proposé pour prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P. s'appuyant sur l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Cet article stipule que « Le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, offrir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services.», d'où l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1350 - 23 novembre 2015 - Approuver un projet de convention avec contribution financière, entre la Ville de Côte-Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à la reconstruction et à l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc, pour une période de cinq ans - Montant estimé 2,4 M$;
CM08 1083 - 15 décembre 2008 - Délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement - adoption d'un règlement de délégation par le conseil de la ville en remplacement du règlement de subdélégation (05-091);

CO00 00161 - 24 janvier 2000 - Approuver le projet de convention entre la Ville et la Cité de Côte St-Luc relatif au partage de l'entretien et des coûts de réfection du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc.

DESCRIPTION

Il s'agit d'offrir au Conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P.
Pour mener à bien la signature de l'entente d'entretien du passage inférieur, il est essentiel d'avoir un interlocuteur principal pour la Ville de Montréal lors des discussions avec la Ville de Côte Saint-Luc. À cet égard, la section Ponts et tunnels offre à l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de jouer ce rôle. Lors des rencontres entre les deux municipalités, toutes les parties prenantes de la Ville de Montréal seront par contre présentes afin de participer aux négociations soit : la section Ponts et tunnels, l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le service de Concertation des arrondissements et le Service de l'eau.

L'entente d'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P. sera formalisée prochainement pour préciser le partage des responsabilités entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal, de même que du partage des coûts entre les villes. Des rencontres ont déjà eu lieu à ce sujet.

Il est important de noter que l'approbation de l'entente d'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P., entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal, fera l'objet d'un prochain sommaire décisionnel.
L'approbation du présent dossier est donc cruciale et agira comme préalable à la signature de

l'entente, dans laquelle l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est explicitement mentionné.

JUSTIFICATION

La Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal ont des obligations respectives concernant l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P. De plus, comme stipulé à l'article 75 de la *Loi sur les compétences municipales,* "lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités locales, de telle façon que la responsabilité de la gestion de cette voie doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale".
L'offre de services du conseil municipal à l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, permettra de mener à bien le processus de ratification de l'entente d'entretien du passage inférieur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le partage des frais d'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte St-Luc situé au croisement des voies du C.P. est établi dans l'entente à approuver prochainement entres les villes de Côte Saint-Luc et de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de ratifier l'entente d'entretien. La régularisation de la situation par la signature de l'entente intermunicipale permettra d'éliminer les ambiguïtés en lien avec l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P. et de convenir des rôles et responsabilités de chacun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée par le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la prestation de services;
- Ratification de l'entente d'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc situé au croisement des voies du C.P. via un autre sommaire décisionnel;
- Signature de l'entente à la suite de la résolution de conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémi LACROIX, Service de l'eau
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Michael SAOUMAA, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

Rémi LACROIX, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloe BRIER
ingenieur(e)

Tél : 514-868-3127
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Mario DUGUAY
chef(fe) de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-11-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231078*
Unité administrative responsable : *Division de la gestion stratégique des actifs du SIRR*
Projet : *Offrir au Conseil d'arrondissement de CDN-NDG de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte St-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du chemin de la Côte Saint-Luc, au croisement des voies du C. P. et de l'avenue West Broadway dans l'arrondissement de CDN-NDG et la Ville de Côte Saint-Luc, conformément au 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			**X**
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *n/a*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *n/a*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

05173-2023-PO-1

0 50 100 200 300

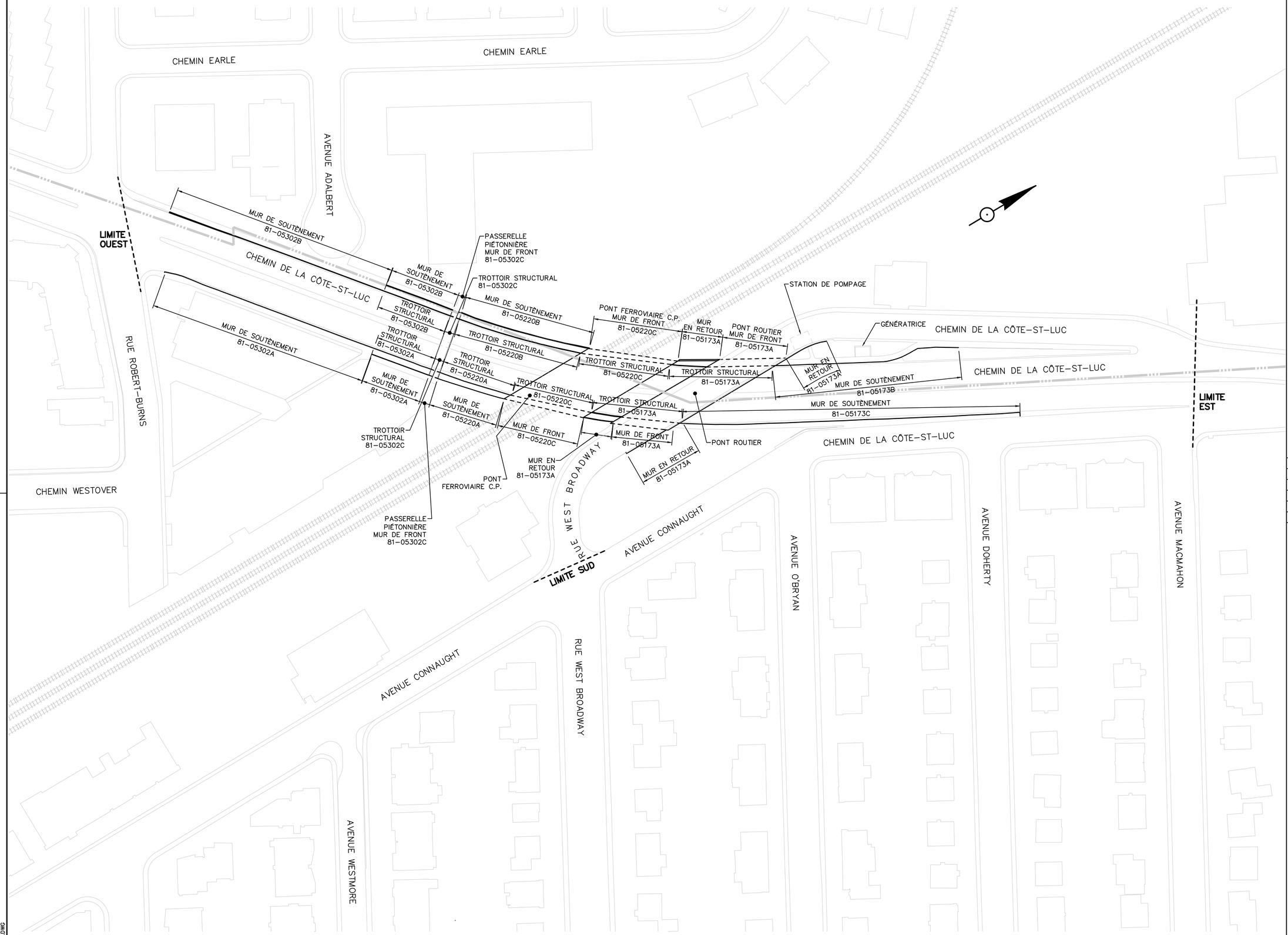

PLAN DU PASSAGE – LOCALISATION DES STRUCTURES
VUE EN PLAN

ÉCH. NON À L'ÉCHELLE

NOTES

1. EN VERTU DE L'ORDONNANCE 124476, LA COMMISION DES TRANSPORTS DU CANADA A DÉCIDÉ QUE LES COÛTS D'ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE ET DE LA SUPERSTRUCTURE DU PASSAGE SONT À LA CHARGE DU C.P.. TOUS LES AUTRES FRAIS D'ENTRETIEN DUDIT PASSAGE, Y COMPRIS LES FRAIS D'ENTRETIEN DES APPROCHES, DU REVÊTEMENT DE LA CHAUSSÉE, DES TROTTOIRS, DU DRAINAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE PARTAGÉS, À PARTS ÉGALES, ENTRE MONTRÉAL ET CÔTE-ST-LUC.
2. POUR CETTE ENTENTE, LA LIMITE THÉORIQUE ENTRE LES DEUX VILLES EST SITUÉE DANS LE MAIL CENTRAL DU CHEMIN DE LA CÔTE-ST-LUC.
3. SOUS LES 3 STRUCTURES (PASSERELLE, PONT FERROVIAIRE ET PONT ROUTIER), LE PARTAGE DE RESPONSABILITÉ DES ÉLÉMENTS QUI S'Y TROUVENT (TROTTOIRS STRUCTURAUX, CHAUSSÉE, MAIL CENTRAL, ETC.) EST EN CONTINUITÉ AVEC CE QUI EST INDIQUÉ POUR CHACUNE DES DIRECTIONS DU CHEMIN DE LA CÔTE-ST-LUC.

Légende

LIMITE RÉELLE D'EMPRISE CÔTE-ST-LUC / MONTRÉAL

AAAA-MM-JJ	STATUT
2025-06-10	ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRETIEN

MANDATAIRE:
Montréal
Division gestion stratégique des actifs - Ponts et tunnels

SCEAU CONCEPTEUR:

VÉRIFICATEUR:
CHLOÉ BRIER, ing., D.E.S.S.

DESSINATEUR(S):
VANNODY THAY, ag. tech.

CLIENT:
Montréal
Division gestion stratégique des actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PASSAGE INFÉRIEUR
CHEMIN DE LA CÔTE-ST-LUC

PROJET:
ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRETIEN
CÔTE-ST-LUC / MONTRÉAL

TITRE DU PLAN:
ANNEXE 1
PLAN DU PASSAGE – LOCALISATION DES STRUCTURES

No. PROJET:

No. SOUMISSION:

No. PLAN: 05173-2023-PO-1 — 01/05

05173-2023-PO-1-01.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2023-07-11)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.03

2025/12/15 13:00

(1)

Dossier # : 1254950007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud

Il est recommandé :

1. de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud;

2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 17 novembre 2025	Résolution: CA25 25 0293

Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1254950007

Cathy WONG
_____
Mairesse de l'arrondissement

Karen LOKO
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 novembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1254950007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
architecte paysagiste

514-868-5019

Tél :
Télécop. : -

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1254950007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud.

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-10-15 16:42

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254950007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désire réaménager le secteur sud du parc Baldwin. Il s'agit d'un parc de quartier très sollicité et d'un lieu de destination pour le loisir, la récréation et la tenue d'événements. L'arrondissement est soucieux de créer et d'offrir un nouveau pôle sportif de qualité afin de bonifier son offre de services au niveau des plateaux sportifs et de répondre aux besoins des usagers dans le district de De Lorimier. La section du parc qui sera réaménagée est située à l'intersection des rues Fullum et Rachel Est. Le périmètre d'intervention représente approximativement 6 000 m². L'objectif du projet est d'aménager un terrain de soccer en gazon naturel, une structure d'escalade et des équipements d'exercices incluant une toilette autonettoyante et la remise en état du jardin communautaire Baldwin. Le terrain est contaminé et il fait partie des lots désignés par le passif environnemental. Le passif au titre des sites contaminés (chapitre SP 3260) est une norme qui vise à comptabiliser des montants de réhabilitation environnementale des terrains contaminés selon des critères spécifiques. Les montants comptabilisés sont inclus dans la réserve de ce passif environnemental par le service des finances.
Pour ce faire, l'arrondissement souhaite octroyer un mandat de services professionnels en environnement à l'externe pour réaliser la préparation des documents d'appel d'offres (plans, devis, bordereau de soumission et le support durant la période de l'appel d'offres) incluant la surveillance des travaux pour le volet environnemental à la firme Solmatech inc. en utilisant l'entente-cadre 1647446 (no.appel d'offres 23-20251).

La préparation des documents d'appel d'offres est prévue pour l'automne 2025 et début de l'hiver 2026 et la surveillance des travaux en environnement se déroulera lors de la réalisation des travaux au printemps-été 2026.

Afin de réaliser ce projet, des services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres incluant la surveillance des travaux en environnement sont nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 254950002 - 5 août 2025 : Octroi d'un contrat de 65 588,06 $, taxes incluses, à la firme Solmatech inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres incluant la surveillance des travaux pour le volet environnemental pour le projet de réaménagement du parc Baldwin secteur sud, conformément à l'entente-cadre 1647446 (No. appel d'offres 23-20251) et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 75 426,27 $, taxes incluses, incluant les contingences de 9 838,21 $, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2254950002).

DESCRIPTION

Afin de réaliser le travail de l'élaboration des plans et du cahier des charges pour le parc Baldwin - secteur sud - projet de réaménagement d'une aire d'exercices et d'un terrain de soccer incluant la remise en état du jardin communautaire Baldwin (lot 1 424 067), nous avons besoin d'obtenir les services d'une firme spécialisée en environnement pour réaliser les documents d'appel d'offres.

Pour ce faire, l'arrondissement a octroyé un premier mandat de services professionnels en environnement à la firme Solmatech inc., au moyen des ententes-cadres de la Ville de Montréal, pour le projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud.

Le mandat no.1 de services professionnels à réaliser comprend donc principalement les activités suivantes :

- Volet réhabilitation environnementale : la production des documents d'appel d'offres (plans, devis – fascicules et bordereaux des travaux, etc.);
- Accompagnement durant la période d'appel d'offres et rédaction d'addenda le cas échéant;
- Estimation des coûts pour la réhabilitation environnementale.

Les documents du mandat no.1 vont débuter à l'automne 2025 et seront terminés au début de l'année 2026.

L'arrondissement a octroyé un second mandat de services professionnels en environnement à la firme Solmatech inc., au moyen des ententes-cadres de la Ville de Montréal, pour le projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud pour réaliser la surveillance des travaux pour le volet environnemental.

Le mandat no.2 de services professionnels à réaliser comprend donc principalement l'activité suivante :

- Surveillance des travaux de réhabilitation environnementale prévue au printemps-été 2026.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de la firme Solmatech inc. sont requis afin d'effectuer les divers travaux préparatoires, les documents d'appel d'offres incluant le volet surveillance des travaux pour nous permettre de réaliser le projet situé sur le lot 1 424 067 (Parc Baldwin - secteur sud - Projet de réaménagement d'une aire d'exercices et d'un terrain de soccer incluant la remise en état du jardin communautaire Baldwin).
Voici la répartition des honoraires professionnels pour la firme Solmatech inc.:

Mandat no.1 - Plans et devis : 9 876,35 $, taxes incluses
Mandat no.2 - Surveillance environnementale des travaux : 55 711,71 $, taxes incluses

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter un montant de 13 117,61 $, taxes incluses, soit 20 % de la valeur des contrats, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire. Le financement proviendra de la réserve du passif environnemental.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Description	Totaux
Solmatech inc.	65 588,06 $
Contingences (20 %)	13 117,61 $
Dépenses totales	**78 705,67 $**
Dépenses nettes	**71 868,77 $**

Le coût de la dépense est de 78 705,67 $, taxes incluses, soit un coût net de 71 868,77 $, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

La dépense est assumée à 100 % par la Ville-Centre dans la réserve du passif environnemental de la Ville de Montréal.

L'arrondissement, responsable de l'exécution du projet, devra faire une reddition de compte trimestrielle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Aucune action ADS+ n'est nécessaire, car aucun impact sur un groupe de population vivant des discriminations n'est appréhendé vu la nature du mandat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du virement pour l'octroi des mandats de services professionnels permettra de réaliser les travaux au cours des années 2025-2026. Ces travaux auront un impact positif sur la qualité de vie des résidents du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les intervenants concernés seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation. Des avis seront distribués aux résidents concernés pour les informer des travaux à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2025 et hiver 2026 : conception, préparation des plans et devis
Hiver 2026 : appel d'offres pour la réalisation des travaux et octroi du contrat
Été-automne 2026 : réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine AVARD, Service de l'environnement

Lecture :

Karine AVARD, 30 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

Tél : 514 868-5019
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-26

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division - Aménagement écologique du paysage

Tél : 514 943-1292
Télécop. : 514 868-4076

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur développement du territoire et des études techniques
Tél : 514-872-4443
Approuvé le : 2025-10-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254950007
Unité administrative responsable : Direction du développement du territoire et des études
Projet : Réaménagement du parc Baldwin - secteur sud

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** S.O.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

PROPOSITION BUDGÉTAIRE

Titre du projet :

Services professionnels plans et devis - Réaménagement Parc Baldwin secteur sud

Date : 2025-07-31
Offre de services n° : OSE1439-25
Appel d'offres n° : 23-20251
Contrat n° : 1647446
V/Réf : ND

Numéro d'item	Description d'item	Devis (plans, devis et accompagnement lors de l'appel d'offres)	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (sans taxes)
1	Coordonnateur responsable de contrat	2	heure	145,00 $	290,00 $
2	Professionnel sr	10	heure	130,00 $	1 300,00 $
3	Chargé de projet	50	heure	110,00 $	5 500,00 $
4	Assistant au chargé de projet		heure	95,00 $	- $
5	Technicien		heure	92,00 $	- $
6	Technicien auxiliaire		heure	80,00 $	- $
7	Dessinateur	14	heure	70,00 $	980,00 $
8	Secrétaire	8	heure	65,00 $	520,00 $
9	Analyse chimique - HP C10-C50		unité	53,00 $	- $
10	Analyse chimique - HAP		unité	75,00 $	- $
11	Analyse chimique - 15 Métaux		unité	49,00 $	- $
12	Analyse chimique - COV		m lin.	70,00 $	- $
13	Prélèvement pour l'analyse des COV		unité	8,00 $	- $
14	Analyse chimique - HP C10-C50 - 24 heures		unité	106,00 $	- $
15	Analyse chimique - HAP - 24 heures		unité	150,00 $	- $
16	Analyse chimique - 15 Métaux - 24 heures		unité	98,00 $	- $
17	Analyse chimique - COV - 24 heures		unité	140,00 $	- $
18	Analyse chimique - HP C10-C50 - 48 heures		unité	79,50 $	- $
19	Analyse chimique - HAP - 48 heures		unité	112,50 $	- $
20	Analyse chimique - 15 Métaux - 48 heures		unité	73,50 $	- $
21	Analyse chimique - COV - 48 heures		unité	105,00 $	- $
22	Analyse chimique lixiviation RMD		unité	230,00 $	- $
23	Analyse chimique eau – Règlement 2008-47 et 2013-57 de la CMM		unité	400,50 $	- $
				Montant total (avant taxes)	8 590,00 $
				TPS (5 %)	429,50 $
				TVQ (9,975 %)	856,85 $
				Montant total (taxes incluses)	9 876,35 $

Préparé par : SM

Montréal

PROPOSITION BUDGÉTAIRE

Titre du projet :

Surveillance environnementale - Réaménagement Parc Baldwin secteur sud

Date : 2025-07-22
Offre de services n° : OSE1439-25
Appel d'offres n° : 23-20251
Contrat n° : 1647446
V/Réf : ND

Numéro d'item	Description d'item	Surveillance environnementale	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (sans taxes)
1	Coordonnateur responsable de contrat	6	heure	145,00 $	870,00 $
2	Professionnel sr	20	heure	130,00 $	2 600,00 $
3	Chargé de projet	30	heure	110,00 $	3 300,00 $
4	Assistant au chargé de projet	100	heure	95,00 $	9 500,00 $
5	Technicien	240	heure	92,00 $	22 080,00 $
6	Technicien auxiliaire	30	heure	80,00 $	2 400,00 $
7	Dessinateur	14	heure	70,00 $	980,00 $
8	Secrétaire	6	heure	65,00 $	390,00 $
9	Analyse chimique - HP C10-C50	3	unité	53,00 $	159,00 $
10	Analyse chimique - HAP	3	unité	75,00 $	225,00 $
11	Analyse chimique - 15 Métaux	3	unité	49,00 $	147,00 $
12	Analyse chimique - COV	3	m lin.	70,00 $	210,00 $
13	Prélèvement pour l'analyse des COV	3	unité	8,00 $	24,00 $
14	Analyse chimique - HP C10-C50 - 24 heures	10	unité	106,00 $	1 060,00 $
15	Analyse chimique - HAP - 24 heures	10	unité	150,00 $	1 500,00 $
16	Analyse chimique - 15 Métaux - 24 heures	10	unité	98,00 $	980,00 $
17	Analyse chimique - COV - 24 heures	10	unité	140,00 $	1 400,00 $
18	Analyse chimique - HP C10-C50 - 48 heures		unité	79,50 $	- $
19	Analyse chimique - HAP - 48 heures		unité	112,50 $	- $
20	Analyse chimique - 15 Métaux - 48 heures		unité	73,50 $	- $
21	Analyse chimique - COV - 48 heures		unité	105,00 $	- $
22	Analyse chimique lixiviation RMD	1	unité	230,00 $	230,00 $
23	Analyse chimique eau – Règlement 2008-47 et 2013-57 de la CMM	1	unité	400,50 $	400,50 $
				Montant total (avant taxes)	48 455,50 $
				TPS (5 %)	2 422,78 $
				TVQ (9,975 %)	4 833,44 $
				Montant total (taxes incluses)	55 711,71 $

Préparé par : SM

ANNEXE S

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Je, soussigné, à titre de représentant du Soumissionnaire, déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

☐ (1) le Soumissionnaire n'a pas d'établissement au Québec

☐ (2) le Soumissionnaire a un établissement au Québec et emploie moins de 25 personnes au Québec

☒ (3) le Soumissionnaire a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois

Dans l'éventualité où, au moment du dépôt de sa Soumission, le Soumissionnaire a coché la case 1, la case 2 ou la case 3 de la présente annexe, il doit, avant l'adjudication du Contrat :

- *si son statut n'a pas changé depuis le dépôt de sa Soumission et que la déclaration qu'il a faite dans la présente annexe demeure donc exacte en tous points, il doit remettre à la Ville, dans le délai et dans la forme exigés par celle-ci, une nouvelle déclaration à cet effet;*

- *si son statut a changé depuis le dépôt de sa Soumission et qu'il se trouve à présent dans la situation visée à la case 4, le Soumissionnaire doit, dans le délai exigé par la Ville, lui remettre un des 4 documents énumérés à la case 4 avant l'adjudication du Contrat.*

☑ (4) le Soumissionnaire a un établissement au Québec et emploie 25 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que le Soumissionnaire respecte et va continuer de respecter les exigences de la section II du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises employant 25 personnes ou plus ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (*cocher une des 4 cases ci-dessous*) :

☒ je déclare que le Soumissionnaire détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF et je le joins à la Soumission;

☐ je déclare que le Soumissionnaire ne détient pas de certificat de francisation et je joins à la Soumission une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF;

☐ je déclare que le Soumissionnaire ne détient pas de certificat de francisation ou d'attestation d'application d'un programme de francisation et je joins à la Soumission un accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l'« analyse de la situation linguistique »;

☐ je déclare que le Soumissionnaire ne détient pas de certificat de francisation, d'attestation d'application d'un programme de francisation ou d'accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique et je joins à la Soumission une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que le Soumissionnaire s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que le Soumissionnaire n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si le Soumissionnaire a reçu une telle offre, il a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Signature du représentant 

Nom du représentant Sylvie Manna

Date 22 juillet 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254950007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Objet :	Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1254950007- Direction ENV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget

Tél : 514-872-0766

Co-auteurs:
- Marie-Claude Joly, Conseiller budgétaire
- Jean-Marc Kouassi Conseillers norme compt. et certification

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-08

Nathalie FILLION
Directrice - direction conseil et soutien financier
Tél : - -

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses BF

GDD # 1254950007
Service : Environnement
Engagement # : N/R
Date : 2025-10-01

Objet : Demander au Conseil municipal de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'e
montant de 71 868,77 $ taxes nettes (78 705,67 $ avec taxes), afin de retenir les services professionnels requis pou
réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud.

Majoration des budgets et comptabilisation de l'acquisition et de la démolition via le passif environnemental

Provenance (local)

Passif environnemental sites contaminés : autres terrains
2101.000000.000000.24160.006106.00000.0000.0000000.00000.00000.00000.

Imputations BF - Local

Services professionnels

2422.0010000.303475.04601.54390.000000. 0000.***002876*** .051723.00000.00000

2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303475 - PMR - Division des aménagements écologiques du paysage / 04601 - Protection de l'environnement / 54390 - Autres honoraires professionnels / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Services professionnels - Contingences

2422.0010000.303475.04601.54390.000000. 0000.***002876*** .051723.00000.00000

2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303475 - PMR - Division des aménagements écologiques du paysage / 04601 - Protection de l'environnement / 54390 - Autres honoraires professionnels / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Recouvrement des dépenses

2422.0010000.303475.04601.***65400*** .000000.0000.002876.051723.00000.00000

2422 - AF - Plateau-Mont-Royal / 0010000 - Budget régulier / 303475 - PMR - Division des aménagements écologiques du paysage / 04601 - Protection de l'environnement / 65400 - Recouvrement de dépenses / - / - / 002876 - Terrains contaminés - autres sites / 051723 - Parc Baldwin-piscine Fullum- terrain 276 / - / -

Total après recouvrement des dépenses

ntremise de la réserve du passif environnemental, pour un
ır la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la

	taxes nettes	
Taxes incluses	2025	TOTAL
	71,868.77 $	71,868.77 $
65,588.06	59,890.64 $	59,890.64 $
13,117.61	11,978.13 $	11,978.13 $
	-71,868.77 $	-71,868.77 $
	0.00 $	0.00 $

Bonjour Marie-Claude,

À la suite de la vérification du Service de l'Environnement, les coûts pour la préparation des plans et devis et la surveillance environnementale sur le terrain 276, parc Baldwin, secteur sud, identifié et requis pour l'aménagement du secteur sud du parc, sont basés sur:

- Offres (2) de services professionnels de la firme Solmatech pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance environnementale pour un montant de 65 588,06 $ taxes incluses, plus u 20% pour un **total de 71 868,77 $, taxes nettes.**

Ce montant a été validé par le Service de l'environnement et pourra être engagé dans la réserve du passif environnemental.
Il est à noter que l'arrondissement devra faire une reddition de comptes trimestriellement.

Cordialement,

Karine Avard, géo., M.Sc.
Conseillère en planification
Section soutien technique pour les sols contaminés
Direction de la Gestion des matières résiduelles et Infrastructures

Service de l'environnement
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
(438) 865-3461
Karine.avard@montreal.ca

JK **Jean-Marc KOUASSI**
À : Marie-Claude JOLY; Baia OULDSLIMAN Lun 06/10/2025 13:11

Merci, bien reçu. | OK, merci. | Bien reçu, le nécessaire sera fait.

Bonjour,

J'approuve le montant de la dépense à imputer au passif environnemental pour le site 276, à hauteur de 71 868,77 $, net de taxes.

Merci,

Jean-Marc KOUASSI
Conseiller

Service des finances et de l'évaluation foncière
630, boul. René-Lévesque Ouest - 3ème étage
Montréal (Québec) H3B 1S6
Courriel : jean-marc.kouassi@montreal.ca
Téléphone : +1 (438) 519 1110

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1251024002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est recommandé :

1. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-24 11:58

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1251024002**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières identifiées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont identifiées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de la ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations qui prévoit que :

« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053) pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2026, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1263 (18 novembre 2024) et CG24 0665 (21 novembre 2024) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1241024001 et 1241024002)
CM23 1465 (19 décembre 2023) et CG23 0749 (21 décembre 2023) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2024, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1238471002 et 1238471003)

CM22 1330 (22 novembre 2022) et CG22 0699 (24 novembre 2022) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2023, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1221024001 et 1221024002)

CM21 1293 (29 novembre 2021) et CG21 0668 (2 décembre 2021) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1218471008 et 1218471007)

CM20 1177 (16 novembre 2020) et CG20 0610 (19 novembre 2020) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1206407037 et 1206407038)

CM19 1133 (22 octobre 2019) et CG19 0483 (24 octobre 2019) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1196407001 et 1196407002)

[...]

CM07 0693 (22 octobre 2007) et CG07 0412 (25 octobre 2007) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001 et 1073430002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2025.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet d'accepter la délégation des compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2026 :

1. accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008.

Le point # 2 maintient au point (a) la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016 et ajoute, au point (b), des pouvoirs particuliers relativement au parc Jeanne-Mance, en plus de ceux délégués au point # 1. Cette délégation de pouvoirs additionnels du conseil d'agglomération au conseil de la ville a permis à celui-ci de subdéléguer ces pouvoirs en arrondissement. Ainsi, suivant l'adoption des résolutions similaires et la subdélégation qui s'en est suivie, le conseil d'arrondissement concerné peut exercer les mêmes pouvoirs à l'égard du parc Jeanne-Mance qu'il exerce par rapport aux parcs relevant de la compétence du conseil de la ville et qui sont visés par le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056).

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
avocat(e) 1

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514-872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division par intérim du droit public et de la législation

Tél : 514-893-0302
Télécop. : 514-872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514-589-7304
Approuvé le : 2025-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville
Tél : 514-872-2919
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1251024002*
Unité administrative responsable : *Service des affaires juridiques – Division du droit public et de la législation*
Projet : *Résolutions similaires visant la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération et son acceptation par le conseil municipal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.05

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service

Il est recommandé :
1- d'autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 14:01

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er décembre 2025	Résolution: CA25 25 0328

Autoriser un virement budgétaire net de 11 600$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

D'autoriser un virement budgétaire net de 11 600 $ en provenance du budget de l'Escouade dédiée à l'hébergement touristique de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin de renouveler dix (10) licences Microsoft Field Service;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué dans les interventions financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1257894004

Cathy WONG
_____
Mairesse de l'arrondissement

Karen LOKO
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 décembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514-872-0495
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire net de 11 600$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :
D'autoriser un virement budgétaire net de 11 600 $ du budget de l'Escouade sur hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin de renouveler dix (10) licences Microsoft Field Service;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué dans les interventions financières.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-11-24 12:03

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257894004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire net de 11 600$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels de l'Escouade dédiée à l'encadrement de l'hébergement touristique, le STI a fourni les 10 licences Microsoft Field Service à l'équipe pour les mois d'octobre à décembre 2025 inclusivement. Cependant pour l'année 2026, l'arrondissement doit renouveler les dix (10) licences Microsoft Field Service pour les employés de l'équipe. Ces licences permettent de réaliser les inspections, d'assurer les suivis, de planifier les itinéraires pour les 19 arrondissements et fournir une reddition de comptes pour mesurer la portée des actions faites par les inspecteurs.

À cette fin, il est demandé :

- d'autoriser un virement budgétaire net de 11 600 $ du budget de l'Escouade sur hébergement touristique de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026.

Le total du virement à effectuer est de **11 600 $**, net.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite se doter de dix (10) licences Microsoft Field Service pour les employés de l'Escouade dédiée à l'encadrement de l'hébergement touristique.

Licence	Nombre	Prix unitaire au net	Coût total
Licence Field Service	10	1160 $	11 600$

JUSTIFICATION

L'achat des licences Field Service permet d'optimiser l'efficacité du travail quotidien des inspecteurs de l'Escouade, qui interviennent dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal. L'outil permet de consigner et de conserver les observations terrain, d'assurer le suivi de chaque inspection, de générer efficacement les itinéraires d'inspection afin de desservir l'ensemble des arrondissements et de faire une reddition de comptes pour mesurer l'impact des actions des inspecteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Renouvellement de dix (10) licences Microsoft Field Service pour un total de 11 600 $ au net.
Les clés budgétaires à utiliser pour le transfert sont les suivantes :

PROVENANCE : Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
2422.0010000.303477.06103.54510.014432.0000.000000.000000.00000.00000

IMPUTATION STI :
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.051363.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 3 décembre 2025
Conseil de ville : 15 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514-872-0495
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1254784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026 - Dépense totale de 519 444,43 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026;

2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2026 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 519 444,43 $, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2025-12-03 10:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254784003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2026 - Dépense totale de 519 444,43 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et renouvelle annuellement son adhésion. La participation de Montréal aux diverses instances de l'UMQ lui permet d'assumer pleinement son rôle de métropole du Québec au sein de l'organisation. Cette adhésion doit maintenant être renouvelée pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0064 - 20 janvier 2025 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2025 - Dépense de 505 635,46 $, taxes incluses.
CM24 0079 - 22 janvier 2024 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2024 - Dépense de 481 528,75 $, taxes incluses.

CM23 0077 - 23 janvier 2023 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'au Carrefour du capital humain de l'UMQ, pour l'année 2023 pour une somme de 466 780,23 $, taxes incluses.

CM22 0116 - 24 janvier 2022 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2022 - Dépense de 456 664,11 $, taxes incluses.

CM21 0082 - 25 janvier 2021 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2021 - Dépense de 444 437,46 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants qui siègent au conseil d'administration, au comité exécutif ainsi qu'au Caucus des grandes villes et à celui des villes de la Métropole. Afin que Montréal puisse poursuivre son rôle d'influence auprès du milieu municipal, il est recommandé de renouveler l'adhésion pour l'année 2026.

Il est aussi recommandé que la Ville renouvelle son adhésion au Carrefour du capital humain, dont la mission consiste à informer, conseiller, former, représenter et assister professionnellement les membres de l'UMQ dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de gestion des ressources humaines et des relations du travail, et ce, dans un esprit de concertation avec le milieu.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec lui permet entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De contribuer activement à la redéfinition des relations entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement et les changements climatiques, etc.
- D'accueillir les Assises annuelles aux deux ou trois ans. Les Assises 2027 se tiendront à Montréal.

Les priorités de l'UMQ s'apparentent beaucoup à celles de la Ville de Montréal et son adhésion à l'organisme permet un effet de levier majeur dans le cadre de ses revendications.

Le renouvellement de l'adhésion au Carrefour du capital humain permet à Ville de Montréal, via le Service des ressources humaines, de profiter de services accrus en matière de relations du travail et de ressources humaines et ainsi agir de manière concertée avec les principaux partenaires municipaux afin de faire un contrepoids significatif aux diverses instances syndicales municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le calcul de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal est basé sur la cotisation de la deuxième ville la plus populeuse du Québec, soit la ville de Québec en y ajoutant 20%. Pour l'année 2026, ce montant s'élève à 475 031,88 $, taxes incluses. Une réserve à cette fin est prévue au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales - contribution à l'UMQ.
Le coût d'adhésion au Carrefour du capital humain est de 44 412,54 $, pour l'année 2026. Ce montant est calculé en fonction de la masse salariale 2024 de la Ville de Montréal. Le paiement de cette cotisation sera pris à même le budget du Service des ressources humaines et des communications.

Le coût total de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2026, incluant le Carrefour du capital humain, est de 519 444,43 $, taxes incluses.

Les crédits nécessaires à l'adhésion à l'UMQ seront prévus au budget 2026 du Bureau des relations gouvernementales et municipales et les crédits nécessaires à l'adhésion au Carrefour du capital humain seront prévus au budget 2026 du Service des ressources humaines et des communications, sous réserve d'approbation du budget par les instances. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est de compétence locale.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La représentation des élus montréalais sera sollicitée et permettra à Montréal d'assurer pleinement le leadership qui lui revient.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en relations gouvernementales

Tél : 514 872-4460
Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-01

Jean THERRIEN
Directeur - Bureau des relations gouvernementales et municipales

Tél : 514-872-1574
Télécop. :

Union des municipalités du Québec

2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210
Montréal, Québec H3A 2A5

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1C6
Canada

Cotisation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026

Date : 25 sept. 2025
Code géographique (MAMH) : 66023

Numéro de référence : 1400177
Numéro de membre : 22705

Avis de facture 2026

DESCRIPTION		Montant
A) Cotisation annuelle		413 161,02 $
Population : 1 948 747		
	TPS 5%	20 658,05 $
	TVQ 9,975%	41 212,81 $
	Total	475 031,88 $
B) Tarification au Carrefour du capital humain		38 628,00 $
Masse salariale : 999 999 999 $		
	TPS 5%	1 931,40 $
	TVQ 9,975%	3 853,14 $
	Total	44 412,54 $
	Sous-total	451 789,02 $
	TPS 5%	22 589,45 $
	TVQ 9,975%	45 065,95 $
	Total	519 444,43 $

Payable avant le 15 mars 2026

La cotisation UMQ est basée sur la population du décret 2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
1 à 300 : 84 $
301 à 500 : 110 $
501 à 700 : 200 $
701 à 900 : 399 $
901 et plus : 0,583 $ par habitant

MRC et Communautés métropolitaines : 0,081 $ par habitant (Minimum : 515 $)
Régies : Taux fixe : 778 $

Modes de paiement
Payable en ligne sur le Portail UMQ : umq.en1clic.ca
Veuillez indiquer le numéro de référence
- **Carte de crédit (max: 5 000 $) :** En ligne
- **Dépôt direct** :
L'Union des municipalités du Québec
210-2020, boul. Robert-Bourassa
Montréal, Québec, H3A 2A5
Numéro de l'institution bancaire : 010
Transit : 00021
Numéro de compte : 70-00618
Courriel pour l'avis de paiement : nshadj@umq.qc.ca
- **Chèque à l'ordre de** :
L'Union des municipalités du Québec

Le Carrefour du capital humain offre des services spécialisés en relations du travail et gestion des ressources humaines.
Cette cotisation facultative est basée sur la masse salariale 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ou sur celle de l'année précédente si non-disponible.

TPS # 108150095RT0001
TVQ # 1006099722TQ0001

Union des municipalités du Québec

2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210
Montréal, Québec H3A 2A5

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1257935001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction Affaires publiques et protocole , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est recommandé :
D'accepter, les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2025-12-01 18:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257935001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction Affaires publiques et protocole , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux articles 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C_11.4), le présent sommaire recommande d'accepter la prestation de service offerte par la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Depuis plusieurs années, la DSTSLI offre des services aux arrondissements de la Ville de Montréal et aux Services centraux tant en atelier que sur le territoire de sa clientèle. À cela s'ajoute le support offert dans le cadre des mesures d'urgence (crues des eaux, chaleurs accablantes, opération 1er juillet, etc.).

Depuis la fusion municipale en 2002, le budget d'opération de la DSTSLI a été modifié selon le principe des charges interunités (CIU). Les CIU sont réparties entre les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ajoutez à cela le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi que l'unité du Protocole (Direction des Affaires publiques et du protocole).

Dans le cadre du renouvellement de son offre, la DSTSLI a procédé à une analyse de son architecture d'affaires (financier et processus décisionnel) en collaboration avec le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO). L'analyse recommande une refonte de la structure budgétaire et démontre l'efficacité du traitement lors de la réception d'une demande client. D'une manière unanime, les arrondissements et services concernés ont accepté les modifications proposées pour l'année 2026.

Il est à noter que la DSTSLI est reconnue comme fournisseur interne à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 27 0186 - 11 août 2025 - Offrir, en vertu des articles 85 et 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal, les services de la Division des services techniques

et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.
CM24 1748 - 17 décembre 2024 - Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CA24 27 0185 - 2 juillet 2024 - Offrir, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal, les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI), du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

DESCRIPTION

En acceptant l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de la direction du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, la Direction des Affaires publiques et du protocole (DAPP) bénéficiera d'un service clé en main et aura accès à un inventaire de plus de 20 000 pièces d'équipement, à un service de menuiserie, de transport de matériel, d'installation de scène mobile, etc. De plus, l'expertise et les compétences détenues par la DSTSLI assurent une uniformité des interventions sur le territoire montréalais.

JUSTIFICATION

L'équipe de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve possède l'expertise et les compétences afin de contribuer activement, de par son leadership, à la réalisation des mandats pour favoriser une offre de service de qualité, accessible, diversifiée et équitable. Elle assure la communication, autant auprès des collaborateurs privés ou publics, qu'auprès des arrondissements. Cette offre de service a pour objectif, sans s'y limiter, de minimiser les interventions requises tout en permettant une économie d'échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition de la CIU de la Direction des Affaires publiques et du protocole se retrouve dans le document "offre de service 2026" dans la section "Pièces jointes" du présent dossier. De plus une reddition de compte sera réalisée annuellement selon l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.
Les charges inter-unités de 2026 sont basées sur une volumétrie historique des interventions afin de répartir les dépenses de notre Division entre les arrondissements et services desservis.
La nouvelle répartition des charges avait été effectuée en 2023 pour le bien de la suite de l'exercice.

Le poids relatif du Bureau du protocole est de 0,003% du total des charges inter-unités pour 2026.

En parallèle, un ajustement de la volumétrie de 27 500 $ a été effectué à coût nul sur le budget 2025 et les transferts ont été ajustés au même montant pour 2026. La stratégie corporative retenue pour 2026 consiste à indexer de 3 % les charges inter-unités.
Ceci explique le montant de 12 200 $ en 2026 (diminution de 27 500 $ - ajustement volumétrique) et augmentation de 400 $ (augmentation de 3 %).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux réalisés par la DSTSLI permettent à la Direction des Affaires publiques et du protocole d'obtenir des ressources matérielles supplémentaires afin de réaliser leurs opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Reddition de compte annuelle selon encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve FLORANT
charge(e) du protocole & de l'accueil

Tél : 438-994-3072

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-17

Marie-Claude THERRIEN
Chef du Protocole

Tél : 514 219-2907

Télécop. : - **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karine MORIER
directrice des affaires publiques et du protocole
Tél : 438-873-2901-
Approuvé le : 2025-09-17

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 11 août 2025	Résolution: CA25 27 0186

Offrir, en vertu des articles 85 et 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal, les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Il est proposé par Alia HASSAN-COURNOL

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'offrir, en vertu des articles 85 et 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal, les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1250046004

Dina TOCHEVA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 août 2025

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

OFFRE DE SERVICE

2026

Division des services techniques
et du soutien logistique aux installations
(DSTSLI)

Présentée à Madame Karine Morier, directrice

Direction des affaires publiques et du protocole

TABLE DES MATIÈRES

1. UNITÉ D'AFFAIRES (ARRONDISSEMENT OU SERVICE CENTRAL) 3

2. MISE EN CONTEXTE 3

3. SERVICES OFFERTS PAR LA DSTSLI 4

3.1. Transport et montage 4
3.1.1. Demande de livraison de matériel (DLM) 4
3.1.2. Transport 4
3.1.3. Scène mobile 4
3.1.4. Service de la culture - boîtes de livres d'élagage 4
3.1.5. Transport de produits chimiques pour les installations aquatiques 4

3.2. Arénas, terrains sportifs et autres 5
3.2.1. Montage de patinoires 5
3.2.2. Entretien des terrains sportifs synthétiques 5
3.2.3. Transport et prêt de surfaceuse 5
3.2.4. Livraison de couteau de surfaceuse et de tranche 5
3.2.5. Transport et prêt de coupe-bordure 6
3.2.6. Changement des lames de coupe-bordure 6
3.2.7. Restauration et prêt de buts de hockey 6
3.2.8. Retrait et pose de baies vitrées 6
3.2.9. Décapage et cirage de plancher 6

3.3. Menuiserie 6

4. OBLIGATIONS DE LA DSTSLI ET DE L'UNITÉ D'AFFAIRES 7

4.1. Obligations de base 8

4.2. Obligations détaillées pour certains services 8
4.2.1. Demande de livraison de matériel (DLM) 8
4.2.2. Scène mobile 9
4.2.3. Montage de patinoires intérieures et extérieures 10
4.2.4. Transport et prêt de surfaceuse 11

5. COORDONNÉES DE LA DSTSLI 11

6. TARIFICATION ET FACTURATION 11

6.1. Tarification de base 11

6.2. Facturation et frais supplémentaires 12

7. SIGNATURES DES PARTIES 13

1. UNITÉ D'AFFAIRES (ARRONDISSEMENT OU SERVICE CENTRAL)

Cette offre de service, valide du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, est présentée à la Direction des affaires publiques et du protocole.

Direction : Madame Karine Morier

Représentant : Madame Marie-Claude Therrien

2. MISE EN CONTEXTE

La Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTLSI) soutient depuis plusieurs années les unités d'affaires (arrondissements ou services centraux) de la Ville de Montréal. La DSTSLI offre des services de prêt, de menuiserie, d'entretien, de montage/démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements sur tout le territoire montréalais. Elle offre également des services pour :

- les arénas et les patinoires réfrigérées extérieures;
- les terrains sportifs synthétiques intérieurs et extérieurs;
- les événements sportifs, culturels, de loisirs et protocolaires;
- les transports divers;
- etc.

Il est à noter que l'offre de service et les obligations présentées dans le présent document ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées durant la période ci-haut mentionnée.

En vertu de l'application de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, une offre de service en bonne et due forme doit être présentée et acceptée, dans ce cas-ci, par le ***Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports***, afin d'obtenir le soutien et les services de la DSTSLI.

Article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal :

> *«Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.»*

3. SERVICES OFFERTS PAR LA DSTSLI

3.1. Transport et montage

3.1.1. Demande de livraison de matériel (DLM)

Plus de 20 000 pièces en équipement sont disponibles pour soutenir les événements telles que des tables, des chaises, des PHR (plateformes à hauteur réglable), des rideaux, de l'éclairage, des socles, des décors, des tentes, des chapiteaux, des jeux gonflables, et encore plus. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le catalogue de matériel disponible sur l'Intranet ainsi que toute l'information relative liée à une demande dans la section «**Réseaux professionnels»** puis cliquez sur «**Soutien logistique aux installations**».

En ce sens, la DSTSLI peut effectuer ce qui suit.

- Préparer, livrer et récupérer l'équipement demandé.
- assurer le montage et le démontage de scènes, d'estrades, de rideaux et de chapiteaux.
- Assurer le montage et le démontage des jeux aquatiques "Wibit".
- Etc.

3.1.2. Transport

- Transporter ou transférer du matériel tel que des chaises, des tables, des bureaux, des boîtes, etc.

À la suite d'une évaluation du travail par un membre de l'équipe de la DSTSLI, ce service sera offert sur rendez-vous.

3.1.3. Scène mobile

- Livraison, montage et démontage d'une scène mobile (SL-100, SL-250 et SL-260 ainsi qu'un kiosque).
- Soutien technique disponible lors de l'événement en cas de problématique avec le véhicule.

3.1.4. Service de la culture - boîtes de livres d'élagage

- Récupérer, transporter et entreposer les boîtes de livres destinées à la vente de livres des *Amis des bibliothèques*. Nous vous prions d'informer notre service dès que l'accumulation de 20 boîtes est atteinte.

3.1.5. Transport de produits chimiques pour les installations aquatiques

- Acheter, entreposer et distribuer du chlore liquide (format de 20 litres) et des sacs de terre diatomée (matière filtrante) pour les installations aquatiques.
- Livraison effectuée sur demande pour la terre diatomée.

- Une tournée hebdomadaire est effectuée durant la saison estivale pour le chlore liquide et la livraison est effectuée sur demande le reste de l'année.
- Compilation des livraisons et facturation des produits utilisés à l'unité d'affaires requérante.

3.2. Arénas, terrains sportifs et autres

3.2.1. Montage de patinoires

Service de montage de glace pour les arénas et les patinoires réfrigérées extérieures. À titre d'exemple :

- appliquer la peinture blanche;
- installer et tracer le lignage, les cercles de mise en jeu et les zones de gardien de but;
- installer les logos en tissu réutilisables;
- installer le lignage et les points de mise au jeu de ringuette;
- installer sur demande les points et lignage de patinage de vitesse (ce service doit être prévu à l'avance entre l'unité d'affaires et la DSTSLI).

Il est possible de modifier le montage selon des besoins spécifiques sur entente avec la DSTSLI.

3.2.2. Entretien des terrains sportifs synthétiques

Service pour l'entretien et le prolongement de la durée de vie des terrains sportifs synthétiques, comme :

- brossage du terrain;
- brossage et décompaction du terrain;
- brossage et aspiration du terrain;
- ajout de granulat aux endroits les plus sollicités, si nécessaire.

3.2.3. Transport et prêt de surfaceuse

- Prêter et transporter une surfaceuse de courtoisie lors d'un bris ou d'un entretien d'un appareil en aréna.
- Transporter la surfaceuse défectueuse ou à inspecter au garage. Retour des appareils à l'aréna et à la DSTSLI à la suite de l'intervention mécanique.
- Assurer un service de transport de surfaceuse à l'extérieur des heures d'ouverture.

3.2.4. Livraison de couteau de surfaceuse et de tranche

- Hebdomadairement, durant la période d'opération d'un aréna, récupérer le couteau de surfaceuse et la tranche manuelle pour aiguisage. Simultanément, livrer un couteau de surfaceuse et une tranche manuelle aiguisés.

- Assurer un service de livraison sur demande en cas de problématique avec une lame.

3.2.5. Transport et prêt de coupe-bordure

- Prêter et transporter un coupe-bordure de courtoisie lors d'un bris ou d'un entretien d'un appareil en aréna.
- Transporter le coupe-bordure défectueux ou à inspecter au garage. Retour des appareils à l'aréna et à la DSTSLI à la suite de l'intervention mécanique.

3.2.6. Changement des lames de coupe-bordure

- Procéder, sur demande, au remplacement des lames de coupe-bordure.

3.2.7. Restauration et prêt de buts de hockey

- Procéder, sur demande, à la restauration de buts de hockey et prendre en charge le transport et la manutention de ceux-ci. Il y a possibilité de prêt de buts pour la période des travaux.

La restauration comprend :

- peinture des cadrages du but;
- installation d'un nouveau filet;
- installation d'un protecteur au bas du filet;
- installation d'un protecteur pour la tige verticale;
- installation d'un protecteur de filet.

Le coût d'acquisition du matériel sera facturé à l'unité d'affaires (voir la section tarification et facturation).

3.2.8. Retrait et pose de baies vitrées

- Procéder au retrait ou à l'installation de baies vitrées de grandeur conventionnelle.

Notez que les grandes baies vitrées, habituellement situées dans la zone des buts, ne font pas partie de l'offre de service.

3.2.9. Décapage et cirage de plancher

- Effectuer, à l'extérieur des périodes de pointe et ce **en soutien aux équipes d'entretien de l'unité d'affaires**, du décapage et du cirage de plancher dans différentes installations.

3.3. Menuiserie

Soutenir l'unité d'affaires pour différents projets de menuiserie. Voici des exemples des services offerts :

- entretien et fabrication des équipements divers;
- réparation et restauration de mobilier urbain;
- construction sur mesure;
- conception et réparation des bandes extérieures des patinoires;
- installation et désinstallation des tremplins des piscines, des chaises de sauveteurs et des parasols;
- installation des placottoirs;
- fabrication et installation des jardinets et bacs à jardiner;
- fabrication et installation des boîtes pour les pianos de rue;
- construction de supports pour patineurs (enfants et adultes).

Le coût d'acquisition du matériel ainsi que la main-d'œuvre au coût réel peuvent être facturés à l'unité d'affaires.

Exemples des services offerts **sans frais additionnels** :

- installation et désinstallation des tremplins des piscines, des chaises de sauveteurs et des parasols;
- installation des boîtes pour les pianos de rue;
- installation de PHR et de PHR en dégradé;
- installation de décors inclus dans le catalogue de la DSTSLI;
- fabrication de planche pour le changement de couteaux de surfaceuse;
- etc.

Exemples des services offerts **avec facturation du matériel** :

- construction de supports pour patineurs (enfants et adultes);
- entretien et fabrication des équipements;
- construction sur mesure de projet nécessitant moins de 15 h de travail;
- etc.

Exemples des services offerts **avec facturation du matériel et de la main-d'œuvre** :

- réparation et restauration de mobilier urbain;
- construction sur mesure et projets spéciaux;
- conception et réparation des bandes extérieures des patinoires;
- installation des placottoirs;
- fabrication et installation des jardinets et bacs à jardiner;
- fabrication des boîtes pour les pianos de rue;
- etc.

4. OBLIGATIONS DE LA DSTSLI ET DE L'UNITÉ D'AFFAIRES

Pour l'ensemble des services offerts, chaque partie a la responsabilité de respecter les obligations ci-dessous afin d'assurer un service de qualité.

4.1. Obligations de base

Obligations de la DSTSLI :

- communiquer dans un délai de deux (2) jours ouvrables avec l'unité d'affaires à la suite de la réception d'une demande de service;
- offrir un service de qualité;
- se réserver, en période de pointe, le droit de reporter certaines demandes afin d'assurer les services prioritaires.

Obligations de l'unité d'affaires :

- transmettre la demande de service par courriel à l'adresse suivante : mhm-dlm@montreal.ca;
- communiquer au 514 872-4015 pour toute demande urgente. Nous répondrons aux demandes en fonction de la disponibilité de nos ressources;
- s'assurer qu'une personne responsable soit sur place pour donner accès au bâtiment ou au site et de bien identifier le travail à accomplir.

4.2. Obligations détaillées pour certains services

Pour les services indiqués dans cette section, les obligations de base s'appliquent.

4.2.1. Demande de livraison de matériel (DLM)

Obligations de la DSTSLI :

- la demande de prêt pour de l'équipement sera traitée au maximum trente (30) jours avant la date de l'événement. Un bon de livraison incluant la disponibilité de l'équipement sera alors transmis;
- suite à l'envoi du bon de livraison, si une modification à l'horaire de la livraison ou récupération est nécessaire, le personnel de la DSTSLI communiquera avec l'unité d'affaires;
- en période de pointe, la livraison de matériel est priorisée. La récupération de matériel pourrait être modifiée afin de favoriser la tenue de l'ensemble des événements prévus. Le personnel de la DSTSLI communiquera avec l'unité d'affaires à cet effet;
- également en période de pointe, la DSTSLI se réserve le droit de partager le matériel disponible selon les demandes.

Obligations de l'unité d'affaires :

- la demande de livraison doit être transmise dans un délai minimum de quinze (15) jours avant la tenue de l'événement à l'adresse courriel suivante : mhm-dlm@montreal.ca;

- pour toute demande nécessitant un montage par le personnel de la DSTSLI (rideaux, PHR, panneaux clics, grilles à béton, etc.), un plan de montage doit obligatoirement accompagner la demande;
- aucune modification ne sera acceptée dans les sept (7) jours précédant l'événement;
- l'unité d'affaires est responsable du matériel prêté;
- en cas de perte, de vol ou de bris résultant d'une utilisation abusive de l'équipement, le coût de remplacement du matériel sera facturé à l'unité d'affaires (voir la section tarification et facturation);
- l'unité d'affaires doit, s'il fait une demande de prêt de matériel pour un organisme ou un promoteur, transmettre à l'organisateur de l'événement une copie du bon de livraison et du bon de retour.

4.2.2. Scène mobile

Obligations de la DSTSLI :

- assurer le montage et le démontage de la scène mobile;
- assurer un service en cas d'urgence lors du prêt;
- communiquer au 514 872-4015 lors d'une urgence durant les heures d'ouverture ou avec le régisseur de garde à l'extérieur des heures d'ouverture.

Obligations de l'unité d'affaires :

- compléter et transmettre une demande de prêt pour une scène mobile au moins trente (30) jours avant la tenue de l'événement à l'adresse courriel suivante : mhm-dlm@montreal.ca. Une confirmation de livraison sera alors transmise à la suite de l'acceptation de la demande;
- respecter toutes les conditions de prêt indiquées au formulaire de demande de prêt d'une scène mobile;
- procéder, auprès du Service des immeubles, à une demande d'installation et de désinstallation de la mise à la terre pour la scène mobile. Cette demande doit être coordonnée en fonction des heures de livraison et de récupération de la scène mobile par la DSTSLI;
- s'assurer d'avoir une personne responsable sur place au moment de la livraison et de la récupération de la scène mobile;
- assurer une surveillance de la scène en tout temps, de sa livraison jusqu'à sa récupération et assumer les frais de surveillance le cas échéant;
- pour un prêt à un organisme, ce dernier doit souscrire et maintenir, à ses frais, une assurance «Biens matériels (feu, vol et vandalisme)» et «Responsabilité civile» comme indiqué dans le formulaire de prêt;
- s'assurer qu'un répondant de l'unité d'affaires peut être joint en tout temps lors de l'événement.

4.2.3. Montage de patinoires intérieures et extérieures

Obligations de la DSTSLI :

- déterminer le calendrier du montage des patinoires intérieures et extérieures en fonction des besoins. Un formulaire est envoyé annuellement aux unités d'affaires, au plus tard le 15 mars pour les patinoires intérieures et le 15 septembre pour les patinoires extérieures;
- informer les unités d'affaires des dates prévues du montage des patinoires au plus tard le 15 mai pour les patinoires intérieures et le 15 octobre pour les patinoires extérieures;
- installer systématiquement sur l'ensemble des patinoires intérieures le lignage de ringuette, sauf sur avis contraire;
- commander et fournir le matériel nécessaire au montage de base des patinoires, à l'exception des logos. Le matériel de base se compose de : peinture blanche, peinture rouge et bleue, lignage, cercles de mise en jeu, points de mise en jeu et zones de gardien de but;
- procéder au montage des patinoires en fonction des dates transmises aux unités d'affaires;
- la DSTSLI est tributaire des conditions météorologiques concernant les patinoires extérieures. S'il est impossible de faire le montage au moment prévu, une nouvelle date sera communiquée.

Obligations de l'unité d'affaires :

- s'assurer du départ des compresseurs et des déshumidificateurs afin que l'aréna soit prêt pour la journée prévue du montage;
- s'assurer que la surface soit nettoyée et exempte de tout débris avant le départ des compresseurs;
- avoir atteint une température de -10 degrés Celsius (dalle de la patinoire) le matin du montage;
- afin d'obtenir une glace de qualité, il est important que la surface soit arrosée avec la surfaceuse (avec serviette et sans couteau) le matin du montage de la patinoire et que les monticules de glace dues à la condensation soient enlevés;
- fournir les logos en tissu réutilisables et un plan indiquant l'endroit où ceux-ci devront être installés le matin du montage;
- avoir une personne responsable sur place afin de recevoir le personnel de la DSTSLI et lui transmettre les renseignements spécifiques à l'installation;
- si les obligations de l'unité d'affaires ne sont pas respectées et qu'il n'est pas possible de faire le montage de la patinoire, une nouvelle date sera transmise en fonction du calendrier prévu, et ce, sans pénaliser les autres unités d'affaires. Des frais de mobilisation pourraient être facturés (voir la section tarification et facturation).

4.2.4. Transport et prêt de surfaceuse

Obligations de la DSTSLI :

- coordonner le transport avec l'unité d'affaires;
- assurer le transport, aller et retour, de surfaceuse pour l'entretien ou la réparation vers le garage;
- fournir et récupérer un appareil de courtoisie à l'unité d'affaires (si nécessaire) pour la période des travaux;
- assurer un service de transport d'urgence à l'extérieur des heures d'ouverture et mettre à jour hebdomadairement l'horaire de garde des régisseurs et régisseuses sur le site Intranet de la Ville de Montréal.

Obligations de l'unité d'affaires :

- contacter le représentant du garage avant de demander un transport de surfaceuse. Le garage communiquera avec le personnel de la DSTSLI si un transport est nécessaire;
- vider les réservoirs d'eau et de neige de la surfaceuse et enlever le couteau avant son transport.

5. COORDONNÉES DE LA DSTSLI

Pour toute urgence ou pour un suivi de livraison, durant les heures d'ouverture, veuillez communiquer au 514 872-4015.

À l'extérieur des heures d'ouverture, veuillez communiquer avec le régisseur ou la régisseuse de garde. L'horaire de garde est mis à jour hebdomadairement (tous les jeudis) sur le site Intranet de la Ville de Montréal.

Si votre demande a été prise en charge par un régisseur ou une régisseuse, vous pouvez par la suite communiquer directement avec cette personne pour un suivi.

6. TARIFICATION ET FACTURATION

6.1. Tarification de base

Des charges interunités transférées par les Services centraux couvrent la majorité des services rendus par la DSTSLI pour les unités d'affaires suivantes : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** et le Bureau des relations internationales (Section du protocole et de l'accueil).

À cet effet, les charges interunités pour votre ***Direction des affaires publiques et du protocole*** pour l'année 2026 seront de 12 200 $.

6.2. Facturation et frais supplémentaires

Des frais peuvent être facturés, par une entente de service, pour certaines demandes. L'entente devra être correctement complétée et transmise à la DSTSLI avant la tenue des services ou des travaux.

Ci-après, une liste des services ou travaux qui pourraient engendrer des frais :

- les services demandés doivent être exécutés à l'extérieur des heures d'ouverture ou lors de jours fériés;
- les services doivent être reportés en raison du non-respect des obligations de l'unité d'affaires;
- la perte, le vol ou le bris résultant d'une utilisation abusive du matériel prêté, facturation selon le prix courant;
- les frais de matériaux pour les travaux de menuiserie et de restauration de buts de hockey, facturation selon le prix courant;
- la main-d'œuvre pour la réalisation de travaux ne faisant pas partie de l'offre de service, de projets spéciaux ou de sous-contraction.
- etc.

7. SIGNATURES DES PARTIES

Par la présente, la ***Direction des Affaires Publiques et du Protocole*** accepte l'offre de service de la DSTSLI.

_____
Karine Morier
Directrice
Direction des Affaires Publiques et du Protocole
Date : _____

_____
Véronique Belpaire
Directrice d'arrondissement
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date : _____

_____
Éric Godcharles
Chef de division par intérim
Division des services techniques et du soutien logistique aux installations
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date : _____

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.08

2025/12/15 13:00

(2)

Dossier # : 1257857004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'Arrondissement

Il est recommandé :

d'autoriser le dépôt de la demande de financement de l'arrondissement de Montréal-Nord auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'Arrondissement.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 14:05

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal-Nord
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er décembre 2025	Résolution: CA25 10 276

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'aménagements suivants et engager l'Arrondissement à assumer sa part d'investissement dans le projet de restauration et stabilisation des berges publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord à partir du Parc Aimé-Léonard jusqu'à la Maison Brignon-dit-Lapierre;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE soit désigné le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Montréal-Nord comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

QUE soit confirmé que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets;

QUE soit confirmé que le projet est conforme aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;

ET QUE la résolution CA24 10 047 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1257857004

Christine BLACK
_____
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 décembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1257857004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'Arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'approbation accordée par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, il est requis de demander au conseil municipal de transmettre la présente demande d'aide financière de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

514-328-4000

Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1257857004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de transmettre la demande d'aide financière de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour approbation, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement.

QUE soit autorisé le dépôt de la demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'aménagements suivants et engager l'Arrondissement à assumer sa part d'investissement dans le projet de restauration et stabilisation des berges publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord à partir du Parc Aimé-Léonard jusqu'à la Maison Brignon-dit-Lapierre.
QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE soit désigné le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Montréal-Nord comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

QUE soit confirmé que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets;

QUE soit confirmé que le projet est conforme aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ET QUE la résolution CA24 10 047 soit abrogée.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-01 08:57

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257857004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de transmettre la demande d'aide financière de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour approbation, dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Les rives de l'arrondissement Montréal-Nord ont fait l'objet d'une attention en 2017-2018. En effet, une étude préliminaire a été réalisée par ILAP (2018); une firme spécialisée en architecture du paysage et en design urbain.
Cette étude, demandée par la direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, visait la problématique reliée à la stabilisation des rives entre la rue Ste-Gertrude et l'avenue Wilfrid St-Louis en tentant de mieux comprendre l'état actuel des rives, et en identifiant de façon sommaire et préliminaire les zones d'interventions, les pistes de solutions et les coûts qui y sont associés. Cette étude sommaire suggère que sur 3100 m de rives associées au territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord, 2150 m de rives exigeraient que des interventions de stabilisation de rives soient mises en place selon différents niveaux d'importance. L'essentiel des 950 m excluent du décompte sont des terrains privés dont les fronts riverains sont souvent lourdement artificialisés par des ouvrages mise en place pour protéger des sections de terrains souvent acquises à même le lit de la rivière.

Une évaluation sommaire des coûts suggère qu'une somme de 5 289 232,50 $ serait nécessaire pour réaliser les travaux proposés dans l'étude. Il est à noter que les frais de contingence et plusieurs autres frais connexes ne sont pas inclus dans le montant estimé. C'est donc pour donner suite à cette première étude que la DAUSE a mandaté un consultant pour se familiariser avec le terrain visé par les travaux et faire une vérification de la caractérisation des rives effectuée par la firme ILAP (2018).

Les observations que nous avons réalisées lors de notre visite suggèrent que:

• Les segments identifiés comme devant faire l'objet d'une intervention excluent les terrains riverains privés ainsi que les terrains appartenant au ministère des Transports,
• Les segments affectés par une forme ou l'autre de dégradation (érosion fluviale, remblais instables, érosion du replat riverain par les eaux de ruissellement, etc.) sont assez conformes aux segments identifiés dans l'étude de la firme ILAP,
• La priorisation des interventions formulées par la firme ILAP ne repose sur aucune analyse de la dynamique érosive en cours, mais plus sur l'ampleur des cicatrices d'érosion et la proximité d'infrastructures au niveau du replat.
• Les segments identifiés par la firme ILAP devront être sous-segmentés de manière à

préciser les interventions,
• Une caractérisation détaillée des rives reposant sur un chaînage précis est nécessaire pour circonscrire adéquatement les segments de rives exigeant des interventions et enfin de préciser les solutions techniques,
• La caractérisation des rives devra aller au-delà des talus, en tenant compte du pied de talus et de son replat,
• Les deux extrémités du segment empierré (secteur 2 / étude ILAP) présentent une problématique d'érosion elle-même engendrée par l'empierrement,
• Le muret constitué d'un empilement vertical de blocs de béton situé dans un micro parc riverain au droit de l'avenue Edger, semble être en porte à faux et mériterait une vérification géotechnique urgente.
• Plusieurs arbres matures devront faire l'objet d'une évaluation en raison de leurs impacts sur la dynamique érosive.
• Il y a absence d'une bande riveraine (10-15m) sur l'ensemble du territoire riverain.

En somme, l'étude réalisée par la firme ILAP constitue un travail de débroussaillage essentiel, mais insuffisant pour élaborer un programme détaillé d'intervention sur les rives du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.Les travaux de stabilisation et de renaturalisation des berges sont nécessaires

Considérant que la problématique d'érosion et de dégradation des rives de l'arrondissement de Montréal-Nord s'étend bien au-delà de la berge elle-même, puisque la pérennité des infrastructures du parc linéaire est affectée (ILAP, 2018), et que d'éventuelles interventions devront avoir lieu aussi sur le littoral, il y a lieu d'interpeller l'aire de travail ENSEMBLE RIVERAIN. Ainsi, sans s'y limiter, l'ENSEMBLE RIVERAIN comprend dans cet avis la zone littorale, la rive et le replat.

Une réflexion s'impose aussi concernant la mise en place et la protection d'une bande riveraine variant de 10 à 15 m selon la hauteur et la morphologie de la rive. Pour l'instant cette bande riveraine semble absente sur toute la longueur de la rive incluant les terrains publics et privés.

Une étude de caractérisation détaillée des rives et berges de l'arrondissement a été confié, suite à une demande de prix, à la firme TERRAFORMEX et a conduit à une estimation des travaux de classe C. Elle intègre des éléments utiles à la sélection éventuelle de solutions relevant de l'éco-ingénierie et du génie végétal. Elle permet aussi de localiser les meilleurs endroits pour positionner de futurs quais, donnant ainsi accès à la rivière des Prairies. Il est actuellement inapproprié de tenter de proposer les meilleurs sites pour l'ancrage de quais sans connaitre la nature et l'emplacement des futures interventions en berge. Une caractérisation écologique a également été réalisée afin de préparer les dossiers exigés par le Gouvernement du Québec en vue des travaux sur les berges.

Fort de ces récentes études, l'Arrondissement a exploré des pistes de financement avec l'aide du consultant associé au mandat, Pierre Bertrand, afin de planifier la réalisation des travaux sur plusieurs années. Une demande a été refusée par le Gouvernement du Canada et les récentes approches avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sont très positives.

En conséquence, l'Arrondissement souhaite déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue de la CMM afin de permettre la stabilisation et la renaturalisation d'environ 1300 mètres linéaires des berges publiques de la rivière des Prairies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 047 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du

Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Programme des affluents maritime du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)
CA24 10 242 - Adjuger à Lanco aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 794 667,77 $, taxes incluses, un contrat pour des travaux de restauration des berges dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 132 221,25 $, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 147 168,00 $, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 074 057,02 $, taxes incluses. Appel d'offres 1161 / 7 soumissionnaires

DESCRIPTION

La CMM a mis en oeuvre ce programme dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Celui-ci propose la création de la Trame verte et bleue, un réseau structuré de milieux naturels aménagés à des fins récréotourisques dans une perspective intégrée et globale, grâce à la réalisation d'initiatives locales à l'échelle du Grand Montréal. Ce programme prends fin en décembre 2024 et le projet de l'arrondissement visant les travaux de stabilisation, de renaturalisation et d'amélioration des accès en rive cadrent parfaitement pour l'obtention d'un financement.
Le projet consiste à procéder à la restauration des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord, berges situées sur la Rivière des Prairies. De manière plus précise, le projet se situe au droit du Parc Aimé-Léonard (boulevard Gouin-Est). Des études préliminaires ont permis d'identifier des segments de berges en érosion et de définir les techniques de restauration les plus appropriées pour reconstituer un profil stable et naturel des berges, tout en considérant les habitats fauniques en cause et le maintien et le développement du couvert végétal typique de la berge.

L'arrondissement a reçu l'autorisation ministérielle relative à la réalisation de ces travaux et un appel d'offres a permis de sélectionner l'entreprise Lanco. Les travaux de naturalisation de la rive proposés sont situés sur les berges du parc Aimé-Léonard entre une piste cyclable existante et le bord de l'eau de la rivière des Prairies. Ils comprennent aussi la réfection d'une piste piétonne dégradée par l'usure du temps qui longe le bord de l'eau, 6 accès à l'eau et de l'engazonnement.

Ces travaux s'inscrivent dans une perspective de naturalisation de la berge de la rivière des Prairies afin d'en améliorer les composantes floristique et faunique, d'en réduire l'érosion de berge et de décontaminer le sol superficiel. La sélection des végétaux proposée est planifiée avec des plantes indigènes prescrites pour les bandes riveraines et ayant des facultés stabilisatrices pour le sol. Certains aménagements fauniques sont aussi proposés dans ce projet afin de favoriser notamment la présence de couleuvres et de tortues.

JUSTIFICATION

La CMM et le MAMH ont accepté de soutenir ce projet et le protocole est prêt à signer. Il est nécessaire d'obtenir une résolution du conseil municipal. À défaut d'une telle résolution, le projet de réaménagement des berges devra être interrompu

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant financier est assuré par l'arrondissement de Montréal-Nord, la CMM et le Fonds d'action du Saint-Laurent (Programme des affluents maritime).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux permettront de stabiliser les berges fortement érodées et de sécuriser les sentiers et équipements municipaux actuellement à risque ou déjà compromis par l'érosion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à respecter les exigences de la CMM quant aux activités de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1258514004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

Il est recommandé :

1. d'abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208;
2. de renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de 4 ans.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-13 14:00

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258514004**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de transport métropolitain (RTM), également nommé « Exo », est administré par un conseil d'administration (CA) composé de 15 membres désignés comme suit :

1° trois par la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération;
2° un par la Ville de Laval;
3° un par la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération;
4° quatre par les municipalités locales de la couronne nord;
5° quatre par les municipalités locales de la couronne sud;
6° deux usagers ou usagères des services de transport collectif par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont un usager ou une usagère des services de transport collectif et un usager ou une usagère du transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Au moins sept membres du CA doivent se qualifier à titre de membres indépendants. C'est la CMM qui détermine les municipalités ou les groupes de municipalités qui ont l'obligation de nommer des membres indépendants et fixe, à leur égard, leur nombre minimal. La décision de la CMM est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Elle désigne en outre le président ou la présidente du CA parmi ces membres indépendants.

La désignation des membres indépendants se fait en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le CA, comme le précise la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM concernant le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du RTM.

Le 22 septembre 2016, le conseil d'agglomération de Montréal a nommé monsieur Pierre Fortin à titre de membre indépendant au sein du CA du RTM pour une durée de quatre ans. Son mandat a ensuite été renouvelé le 17 décembre 2020 pour une autre période de quatre ans qui est venue à échéance le 16 décembre 2024. Le présent dossier décisionnel vise à permettre au RTM de renouveler pour une deuxième fois le mandat de monsieur Fortin, et ce, pour une durée de quatre ans, à titre de membre indépendant du CA du RTM, comme le permet l'article 28 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (LRTM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0592 - Le 22 septembre 2022 - Désigner Mme Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du conseil du RTM (Exo) pour une période de quatre ans.

- CG21 0527 - Le 26 août 2021 - Renouveler le mandat de Mme Josée Bérubé comme administratrice indépendante du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG20 0716 - Le 17 décembre 2020 - Renouveler les mandats de Me Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG16 0591 - Le 27 octobre 2016 - Nommer Me Marie Elaine Farley, Mme Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du CA du RTM.

DESCRIPTION

Le RTM exploite une entreprise de services de transport collectif par autobus, incluant le transport adapté pour les personnes en situation de handicap. Le Réseau détient également la compétence exclusive pour exploiter, sur son territoire, une entreprise de services de transport collectif par trains de banlieue. L'organisme exerce ses compétences sur tout ou partie de son territoire, ou hors de celui-ci, selon ce que détermine sa loi constitutive ou toute entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3).
Selon le cadre de gouvernance établi par la LRTM, la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération, doit désigner trois administratrices ou administrateurs indépendants au sein du CA du RTM.

En septembre 2016, le conseil d'agglomération a nommé monsieur Pierre Fortin à ce titre pour un mandat de quatre ans, qui a été renouvelé en 2020, à nouveau pour une période de quatre ans. Ce deuxième mandat est arrivé à échéance le 16 décembre 2024.

Considérant que depuis cette date, aucun autre administrateur indépendant n'a été nommé par la Ville de Montréal pour remplacer monsieur Fortin, ce dernier a été maintenu en poste en conformité avec l'article 30 de la LRTM qui stipule qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. Il est à noter que le 10 octobre 2025, le conseil de la CMM a annoncé la désignation de monsieur Fortin à titre de président intérimaire du CA de l'organisme; il est entré en poste le 9 novembre 2025.

Pierre Fortin est comptable professionnel agréé (CPA), associé chez Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et membre indépendant du CA du RTM depuis un peu plus de huit ans. Il possède une expertise reconnue en gestion financière et en gouvernance au sein des secteurs privé, public et parapublic. Ses compétences et son expérience ont fait de lui une personne qualifiée pour prendre les rênes du RTM et relever les défis qui attendent l'organisation.

Le curriculum vitæ de monsieur Fortin est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal soumet la candidature de monsieur Pierre Fortin. Ce dernier a démontré, au cours de ses deux premiers mandats, un intérêt soutenu pour la mission du RTM et s'est investi de manière remarquable au sein de son CA. Il a su répondre à la fois aux besoins de l'organisme et aux attentes de la Ville concernant la compétence et l'indépendance attendues de l'administrateur à nommer. Il est motivé par l'idée de poursuivre son engagement au cours des prochaines années.
C'est pourquoi il est recommandé que le conseil d'agglomération de Montréal désigne à nouveau monsieur Pierre Fortin en tant membre indépendant au sein du CA du RTM pour un dernier mandat d'une durée de quatre ans conformément aux dispositions de la LRTM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne présente aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable dans ce dossier permettrait à la Ville de confirmer le statut de monsieur Fortin en tant que membre indépendant au sein du CA du RTM considérant son intérim amorcé le 17 décembre 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BESSETTE
Conseiller en amenagement

Tél : 000 000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-30

Caroline LÉPINE
chef(fe) de division - planification urbaine

Tél : 514-872-3163
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258514004*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet *:* Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S/O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S/O*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, ADOPTÉE LORS D'UNE SÉANCE (RÉGULIÈRE) TENUE LE 13 JUIN 2024, À 9 h 00, PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION 24-CA(RTM)-889 **MISE À JOUR DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS**

ATTENDU QUE les mandats de quatre (4) administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») arrivent à échéance entre les mois de novembre et décembre 2024;

ATTENDU la démission d'un (1) administrateur élu de la couronne nord, le 7 mars 2024, avec effet immédiat;

ATTENDU la résolution 24-CA(RTM)-838, du 21 mars 2024, du conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau relativement au renouvellement des mandats et la désignation de nouveaux administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (la « LRTM ») détermine les autorités responsables de désigner les administrateurs du Réseau (les « Autorités »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LRTM, la désignation d'un administrateur indépendant du Réseau doit se faire en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le Conseil;

ATTENDU QUE le profil de compétence et d'expérience du Conseil en vigueur a été adopté par ce dernier le 4 juin 2020, par la résolution 20-CA(RTM)-242;

ATTENDU QU'il est requis de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience du Conseil;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines* (le « CGERH »), ce dernier recommande au Conseil les compétences et l'expérience requises pour tout poste à pourvoir au sein du Conseil;

ATTENDU l'étude du profil de compétence et d'expérience du Conseil par le CGERH et la recommandation de ce dernier;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du Réseau suivant :

- Transport collectif
- Aménagement et urbanisme
- Environnement et développement durable
- Comptabilité et gestion financière
- Droit
- Ressources humaines
- Éthique et gouvernance
- Gestion des risques
- Communications et affaires publiques
- Connaissances de l'administration publique québécoise et des parties prenantes
- Connaissances ou expertise en technologies de l'information
- Connaissances ou expertise en gestion et sécurité des données (cybersécurité)
- Connaissances en gestion de projets d'envergure
- Connaissances en planification stratégique
- Connaissances en gestion de crise

QUE le profil de compétence et d'expérience recherché par le Conseil pour les postes à pourvoir en son sein soit composé des domaines suivants :

- Ressources humaines
- Éthique et Gouvernance
- Droit **(atout)**
- Environnement et développement durable **(atout)**
- Connaissances ou expertise en matière de gestion et sécurité des données **(atout)**

QUE le secrétariat général du Réseau effectue le suivi relativement à la présente résolution auprès des Autorités dans les meilleurs délais.

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme d'une résolution adoptée dans le cadre d'une séance régulière du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain tenue le 13 juin 2024 et que ladite résolution n'a pas été modifiée et est toujours en vigueur.

Le 26 juin 2024



Fanny Gayet, avocate
Secrétaire générale adjointe et directrice
Gouvernance et affaires commerciales

Pierre Fortin

CPA

Associé

Diplômes et associations professionnelles

B.A.A., Université de Sherbrooke, 1989

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1991

Membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain depuis 2016, président du comité d'audit et du comité de gouvernance et ressources humaines

Président du CA de la Fondation Claude Brunet

Années d'expérience

- Plus de 35 années d'expérience.
- Chez Raymond Chabot Grant Thornton depuis 2006.

Secteurs d'intervention

Privé, public et parapublic, les organismes sans but lucratif, les coopératives, les entreprises de fabrication, de services et de distribution, ainsi que celles de haute technologie

- M. Pierre Fortin est associé au sein de l'équipe de conseil en management et leader du secteur municipal. Il est comptable professionnel agréé et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.
- Il possède plus de 35 années d'expérience diversifiée en gestion opérationnelle et financière ainsi qu'en gestion des ressources humaines et en planification stratégique.
- Il possède plus de 35 années d'expérience diversifiée en gestion opérationnelle et financière ainsi qu'en gestion des ressources humaines et en planification stratégique.
- M. Fortin a occupé pendant dix ans des fonctions de gestionnaire financier et de gestionnaire de l'exploitation pour des entreprises en technologies de l'information, notamment dans le secteur municipal. À titre de vice-président aux finances et aux ressources humaines, il a dirigé, entre autres, des mandats d'évaluation d'entreprises et de projets. Il a également piloté des processus de planification stratégique, d'acquisition et d'intégration d'entreprises.

Expériences antérieures dans des organisations municipales

M. Fortin, associé responsable du secteur municipal, conseille les entités municipales et paramunicipales depuis plusieurs années. Il connaît les enjeux de gouvernance et de financement des villes et des sociétés de transport

Leader enthousiaste et centré sur les résultats, il possède un profil multidisciplinaire. Il excelle en direction de projets d'envergure de diverses natures. Il a développé une expertise en accompagnement des équipes de gestionnaires dans des exercices de transformation organisationnelle et d'investissement d'importance. Il peut réaliser tout mandat d'accompagnement, d'optimisation et d'implantation de systèmes d'information. Son expérience lui permet également de poser des diagnostics sur des fonctions opérationnelles et de réaliser des mandats de gestion intérimaire.

Depuis les fusions municipales, M. Fortin intervient auprès de l'ensemble des intervenants faisant partie de la CMM, ce qui lui confère une connaissance de pointe des enjeux de gouvernance de la région : CMM, Montréal et ses arrondissements, STM, STL, AMT, UMQ, villes de la Rive-Sud et de la Rive-Nord, etc.

Il est souvent invité à prononcer des conférences lors de congrès dans le secteur municipal, notamment à l'UMQ. De plus, il a participé à la rédaction de contenus de formation en gestion municipale performante destinés aux nouveaux élus municipaux et a donné à de nombreuses reprises ces formations, qui sont offertes par l'UMQ dans les mois suivant les élections municipales.

Voici une liste non exhaustive des mandats réalisés dans des organisations municipales (villes, municipalités, MRC, STM, CMM) :

- Réalisation de planifications stratégiques et de plans d'optimisation de la performance;
- Gestion de projets de transformation organisationnelle;
- Revue des structures de gestion et de la gouvernance;
- Réalisation de plans directeurs des ressources humaines;
- Réalisation de plan de redressement financier;
- Réalisation de cadres financiers;
- Réalisation de cadres financiers et d'analyses de partenariat dans le cadre d'investissements;
- Supervision de mandats auprès des vérificateurs généraux.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2025/12/15
13:00

(1)

Dossier # : 1259061001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-21 12:13

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259061001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur Bridge-Bonaventure est identifié comme secteur de planification stratégique au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (PUM) (CM25 0827). La valorisation de ce vaste territoire est aussi encadrée par le Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure (PDMV) élaboré à la suite d'une démarche de concertation approfondie avec les nombreux partenaires du secteur et d'une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
Diverses actions sont identifiées afin de contribuer à la transformation de ce site d'exception. Parmi ces interventions, on compte le réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain ainsi que la création d'un parc linéaire le long du fleuve Saint-Laurent. Ce projet est piloté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée (PJCCI), entité fédérale propriétaire de l'autoroute Bonaventure. Le projet représente un investissement fédéral majeur de près de 300 millions de dollars. La Ville a par ailleurs adopté une entente de collaboration avec PJCCI afin de mener à terme le projet de l'entité fédérale (CM25 0781).

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du PDMV et de la collaboration avec le partenaire fédéral, la Ville de Montréal doit construire une nouvelle grille de rues complémentaire au nouveau boulevard urbain afin d'assurer la desserte des entreprises actuelles et futures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Ce secteur industriel est délimité par l'autoroute Bonaventure (A-10), la rue Marc-Cantin et la rue Fernand-Séguin, dans l'arrondissement Sud-Ouest. Un plan des interventions se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement urbain ainsi que les travaux d'infrastructures souterraines de la nouvelle grille de rues du PEPSC et du réaménagement de rues existantes, le réaménagement de la plateforme de gestion des sols excavés de la Ville en y assurant son intégration paysagère, en plus de coordonner les interventions afférentes au projet de PJCCI. Ces dépenses sont prévues au PDI de la Ville de Montréal, dans la fiche du projet portant le numéro investi 40202.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0196 – 9 juillet 2025 - Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), une entente relative à l'occupation temporaire des terrains limitrophes à la rue Carrie-Derick entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
CM25 0781 – 19 juin 2025 - Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30), un projet d'entente entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain (PJCCI) et la Ville de Montréal établissant la répartition des rôles et responsabilités relative au projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, l'aménagement d'un parc linéaire et la réalisation d'aménagements afférents dans le secteur du parc d'entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et une entente d'occupation temporaire permettant d'établir les droits et obligations de PJCCI et de la Ville dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure

CM25 0770 – 19 juin 2025 - Approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente ainsi que le projet d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. pour les fins du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et de ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 21 472,2 mètres carrés, pour le prix de 286 001 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 382 606 et les parties des lots 5 592 723, 5 592 724, 1 382 608, 1 382 617, 1 382 619 et 2 400 866, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

CM25 0773 - 19 juin 2025 - Autoriser la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée à occuper et à réaliser des travaux dans l'emprise des servitudes existantes sur les propriétés des riverains dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, l'aménagement d'un parc linéaire et la réalisation d'aménagements afférents dans le secteur du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

CM25 0827 - 17 juin 2025 - Adopter le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

CM25 0589 – 14 mai 2025 - Adopter le Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure

CA25 22 0138 – 8 mai 2025 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'une infrastructure publique, afin de permettre l'exploitation du terrain situé sur les lots 6 204 816, 6 187 682, 6 187 683, 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

CM23 0455 - 18 avril 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure et le Plan directeur de mise en valeur pour ce secteur / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet de Règlement et le projet de Plan directeur de mise en valeur.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l’adoption d’un règlement d’emprunt de 43 176 275 $. Les fonds serviront à financer les travaux d’aménagement et de réaménagement du domaine public et d’infrastructures souterraines, notamment les travaux d’infrastructures souterraines de la nouvelle grille de rue du PEPSC, le réaménagement de rues existantes, et le réaménagement de la plateforme de gestion des sols excavés et son intégration paysagère. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d’études, de conception, de

confection des plans et devis et de surveillance des travaux, l'acquisition de mobilier urbain et de plantations, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Ces dépenses sont prévues au PDI de la Ville de Montréal, dans la fiche du projet portant le numéro investi 40202 - Bridge-Bonaventure.
Les interventions prévues incluent notamment :

- Réaménagement de la rue Fernand-Seguin (voirie et infrastructures) ;
- Aménagement de la rue Nord-Sud (voirie et infrastructures) ;
- Aménagement de la rue Est-Ouest (voirie et infrastructures) ;
- Réaménagement de la rue Marc-Cantin (voirie et infrastructure) ;
- Reconstruction d'équipements faisant partie des réseaux techniques urbains (RTU) ;
- Modification du nivellement, de la géométrie routière, de la signalisation et du marquage ;
- Réaménagement des trottoirs, incluant l'ajout de mobilier urbain et de plantations ;
- Révision de l'éclairage fonctionnel ;
- Réaménagement de l'accès de la plateforme de gestion des sols excavés via la rue Marc-Cantin ;
- Réaménagement de l'accès aux entreprises (Bell, TATA, Tidan) via la nouvelle rue Est-Ouest ;
- Réaménagement et reconfiguration de la plateforme de gestion des sols excavés à la suite du déplacement de l'entrée ;
- Intégration paysagère de la plateforme de gestion des sols excavés au secteur en aménageant les abords du boulevard, sur la propriété municipale.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt visé par le présent dossier permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux dans le cadre du projet et le respect des engagements pour lesquels la Ville s'est entendue avec PJCCI (CM25 0781).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt relevant des compétences du Conseil municipal, d'un montant de 43 176 275 $, servira à financer la mise en œuvre des interventions de la Ville dans le secteur du PEPSC qui sont prévues au PDI de la Ville de Montréal. Les travaux et services financé par le règlement d'emprunt visé constituent des dépenses en immobilisation.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal (CM22 1364).

Les dépenses prévues dans le cadre de ce règlement d'emprunt ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'approbation du présent règlement d'emprunt pourrait retarder l'octroi de

contrats de travaux et ainsi impacter la réalisation des travaux et le respect des engagements pour lesquels la Ville s'est entendue avec PJCCI (CM25 0781).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications. Toutefois, un document Questions & Réponses sera élaboré au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

1. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de la publication du règlement ou le 1er janvier 2026
2. Octroi du premier contrat financé par le règlement : juin 2026
3. Moment de l'exécution des travaux ou de l'objet prévu au règlement : avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LEBRUN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sonia THOMPSON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Florian PEIGNIER, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etienne COUILLARD

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-23

Mohamed BECHIR BOUZAIDI

Conseiller en aménagement

Tél : 514-868-5979
Télécop. :

C/D aménagement et grands projets

Tél : 514-872-0264
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marion DEMARE
chef(fe) de division - grands projets

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259061001
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité
Projet : Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (projets connexes à : PEPSC-Bonaventure)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S. O.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** S. O.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***X***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

PROJET PEPSC-BONAVENTURE
Identification des interventions prévues

LÉGENDE

- Projet DGPM-SUM : interventions de la Ville
- Projet PJCCI : boulevard urbain «Bonaventure»
- Projet PJCCI : parc linéaire incluant un sentier piéton et une piste cyclable
- Lien piéton et cyclable potentiel, identifié au Plan Directeur
- Lien cyclable existant
- Ligne haute tension Hydro Québec
- Réseau express métropolitain (REM)

Document de travail - JC - 2025-11-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259061001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1259061001- Travaux PEPSC-Bonaventure.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 43 176 275 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGMENT DU DOMAINE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DANS LE CADRE DU PROJET PEPSC-BONAVENTURE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisation prévues au programme des immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 43 176 275 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines, notamment les travaux d'infrastructures souterraines de la nouvelle grille de rue du PEPSC, le réaménagement de rues existantes, et le réaménagement de la plateforme de gestion des sols excavés et son intégration paysagère.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection des plans et devis et de surveillance des travaux, l'acquisition de mobilier urbain et de plantations, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259061001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259061001 - 40202 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1259061001

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses	
6101.772xxxx.802716.01909.57201.000000.0000.199264.000000.98001.00000	43,176,275 $
Emprunt à long terme	
6101.772xxxx.802716.01909.49200.000000.0000.199264.000000.98001.00000	(43,176,275) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2025/12/15 13:00

(2)

Dossier # : 1250025009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions du projet du boulevard Gouin Ouest

Il est recommandé :
d'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01), afin de modifier les subventions du projet du boulevard Gouin Ouest.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-03 16:55

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250025009**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions du projet du boulevard Gouin Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'enfouissement en cours pour le secteur du boulevard Gouin Ouest, il y a eu des changements dans les travaux et des changements sont à faire pour les bâtiments ou les montants des subventions à prévoir.
Le projet consiste à enfouir les réseaux câblés électriques et de télécommunications. Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques. De son côté, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération. Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1040 - 17 septembre 2024 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions des secteurs Griffintown, Jarry Est et Laurentien-Lachapelle;
CM23 0957 - 22 août 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest et des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest;

CM22 1112 - 20 septembre 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur de la rue Édouard;

CM22 0793 - 14 juin 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M.

chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown);

CM20 0300 - 23 mars 2020 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de prévoir les montants de subventions pour le secteur du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle;

CM19 1036 - 17 septembre 2019 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier les montants de subventions pour le secteur du chemin Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire et pour ajouter le secteur de Griffintown;

CE19 0261 - 13 février 2029 - Modifier le règlement par ordonnance afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire;

CM17 1392 - 11 décembre 2017 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier certains montants de subventions;

CM17 1269 - 25 septembre 2027 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal);

CM16 0804 - 21 juin 2016 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M.c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

CM14 0510 - 20 mai 2014 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

CM 13 0352 - 23 avril 2013 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

CM12 0861 - 25 septembre 2012 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

CM11 0381 - 17 mai 2011 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

CM10 0800 - 26 octobre 2010 : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

CM09 0695 - 25 août 2009 - Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

CM07 0695 - 22 octobre 2007 - Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

CM05 0138 - 22 février 2005 - Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun)

DESCRIPTION

Le projet du boulevard Gouin Ouest vise l'enfouissement des réseaux câblés électriques et de télécommunications entre les avenues Albert-Prévost et Martin.

JUSTIFICATION

Le Règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets d'enfouissement. Les travaux d'enfouissement des réseaux câblés d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien sur rue pour y ajouter des éléments de résilience avec un réseau enfoui face aux vulnérabilités énergétiques incidentes aux événements météorologiques provoqués par les changements climatiques. Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de prévoir les subventions pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de conversion découlant des projets d'enfouissement, à toutes fins utiles, pour assurer qu'ils se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.
L'enfouissement des câbles électriques et de télécommunications dans ce secteur contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement est de 79 100 $, taxes incluses. La dépense sera imputée au compte PEP (Programme d'élimination des poteaux) - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées . Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir. planification et relations avec les grands partenaires

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2025-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2025-11-14

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)

Vu les articles 47, 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. L'annexe Q du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est modifié par :

1° Le remplacement du montant de «5 900,00$», attribué pour l'adresse «9045, Gouin Ouest» par le montant de «14 800,00$»;

2° L'insertion des adresses suivantes :

No civique	Rue	Montant
12400	Albert-Prévost	3 200,00$
9041	Gouin Ouest	12 300,00$
9043	Gouin Ouest	12 300,00$
9055	Gouin Ouest	13 700,00$
9095	Gouin Ouest	12 300,00$
9185	Gouin Ouest	4 100,00$
9265	Gouin Ouest	12 300,00$

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans _____ le _____ 2025.

GDD :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1250025009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les subventions du projet du boulevard Gouin Ouest

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement.docx

ANNEXE.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)

Vu les articles 47, 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. Le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est modifié par le remplacement de l'annexe Q par le document joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE
ANNEXE Q **–** TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DU BOULEVARD GOUIN

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1250025009

ANNEXE

ANNEXE Q

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DU BOULEVARD GOUIN

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
12400	Albert-Prévost	3 200,00 $
9021	Gouin Ouest	2 500,00 $
9023	Gouin Ouest	10 100,00 $
9030	Gouin Ouest	3 700,00 $
9041	Gouin Ouest	12 300,00 $
9043	Gouin Ouest	12 300,00 $
9045	Gouin Ouest	14 800,00 $
9055	Gouin Ouest	13 700,00 $
9095	Gouin Ouest	12 300,00 $
9185	Gouin Ouest	4 100,00 $
9210	Gouin Ouest	3 700,00 $
9230	Gouin Ouest	3 900,00 $
9265	Gouin Ouest	12 300,00 $
9276	Gouin Ouest	3 700,00 $
9243	Jean-Bourdon	6 200,00 $

GDD : 1250025009

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1257231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 $ pour le financement des travaux du programme de réfection des structures routières.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 $ pour le financement des travaux du programme de réfection des structures routières.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-08-27 16:51

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231057**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 $ pour le financement des travaux du programme de réfection des structures routières.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 577 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 2,4 milliards de dollars.
La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et subissent les effets agressifs de leur environnement (sels de déglaçage, cycle gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts du poids des véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures et la sécurité des usagers, des interventions sont régulièrement requises pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les structures routières et connexes.

Ces investissements alloués à la protection des structures routières témoignent de l'engagement de la ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route ainsi que la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034, des investissements à hauteur de 175 000 000 $ sont prévus durant le premier quinquennat pour la réalisation des travaux de structures de la ville de Montréal.

Le Service des infrastructures du réseau routier doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des structures routières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1316 - 9 décembre 2024 - Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1243074003);
CM22 1106 - 20 septembre 2022 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement

de structures routières (1228465001);

CM21 0095 - 25 janvier 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (1208465002);

CM19 0223 - 26 février 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routière (1183690009).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 175 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réfection des structures routières, pour les années 2025 à 2029.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de réfection des structures routières ou de remplacer des ouvrages d'art sur l'ensemble du réseau de la Ville pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des ouvrages. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels pour les études, la conception des plans et devis et la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures du réseau routier d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection des structures routières.
Ces travaux permettront d'assurer un niveau de sécurité adéquat aux usagers et prolonger la durée de vie des ouvrages.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt couvre les années 2025 à 2029, et servira au financement du Programme de réfection des structures routières (projet 46000) prévu au programme décennal d'immobilisations 2025-2034.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période quinquennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2025	2026	2027	2028	2029	Total
46000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	**175 000**

Le présent règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subvention.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment en ce qui concerne les priorités 3, 16 et 19 de la Grille d'analyse de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : à partir de décembre 2025

Début de l'exécution des travaux : Janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BESSETTE
controleur(-euse) de projet

Tél : 514-872-6205

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-18

Mario DUGUAY
chef(fe) de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257

Télécop. : -

Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
directeur(-trice) gestion du portefeuille de projets
Tél : 514-872-9485
Approuvé le : 2025-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-08-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231057*
Unité administrative responsable : *SIRR, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves, Division de la gestion stratégique des actifs*
Projet : *Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 $ pour le financement du Programme de réfection des structures routières 46000.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ● Transition écologique ● Innovation et créativité ● Quartier			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** - Le programme permet l'intégration et la sécurisation des modes de transports actifs dans le cadre des projets de réfection des structures routières permettant le franchissement d'obstacles naturels ou routiers; - Incorporer des nouveaux matériaux (plus durables et écologiques) ainsi que de nouvelles méthodes de construction en partenariat avec le milieu universitaire; - Assurer la sécurité de la population en disposant d'infrastructures routières en bon état.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

FICHE DE PLANIFICATION PAR PROJET / PROGRAMME PDI 2025 - 2034

N° Fiche : 25_3009_002_Int

Développement / protection : Protection

IDENTIFICATION

46000	Programme de réfection des structures routières	Programme / Projet	PROGRAMME
		Estimation du budget (Classe budgétaire)	Hypothèse budgétaire

L'ensemble des contingences et provisions représente un montant de plus de 40 % du budget du projet

UNITÉ D'AFFAIRES

3009	INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	Responsable du projet	Mario Duguay
		Directeur de service	Nathalie Martel

Projets liés	Commentaires

DESCRIPTION GÉNÉRALE

ARRONDISSEMENTS (Localisation des travaux)

Nature du projet

Ce programme vise à procéder à la réfection ou au remplacement de structures routières (ponts et tunnels) existantes sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est responsable de 577 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement et quais de déversement de neige. Environ les deux tiers de ces structures relèvent exclusivement de la responsabilité de la Ville de Montréal alors que les autres sont à responsabilité partagée avec un autre partenaire (MTMD, compagnies ferroviaires et autres municipalités). La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 2,4 milliards de dollars et la portion attribuable à la Ville de Montréal estimée à 1,5 milliards de dollars.

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures ainsi que la sécurité des usagers, des interventions sont régulièrement requises pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les structures routières et connexes.

Les structures visées par des interventions de ce programme en 2025 et ultérieurement sont : Pont Christophe-Colomb/Des Carrières, pont Christophe-Colomb/Papineau, ponts du boulevard Marcel-Laurin, pont de la Concorde, murs Querbes, pont des Galeries-d'Anjou, échangeur 43e Avenue/A520.

Montréal 2030 : Justification et bénéfices

Priorités du Plan stratégique Montréal 2030 : 3, 16, 19
- Intégration et sécurisation des modes de transports actifs dans le cadre des projets de réfection des structures routières permettant le franchissement d'obstacles naturels ou routiers;
- Développement de nouveaux matériaux (plus durables et écologiques) ainsi que de nouvelles méthodes de construction en partenariat avec le milieu universitaire;
- Assurer la sécurité de la population en disposant d'infrastructures routières en bon état.

Test Climat

- Réalisation d'interventions de nature préventive afin de prolonger la durée de vie des ouvrages;
- Utilisation de matériaux recyclés dans la construction des ouvrages minimisant l'apport de ressources naturelles;
- En cas de déficiences des infrastructures, allongement des parcours des véhicules en raison de structures fermées à la circulation;
- Dans le cadre de projets de mise à niveau des structures routières, intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention.

ADS +

Correction de problématiques d'éclairage insuffisant dans certains ouvrages affectant le niveau d'insécurité et d'inconfort particulièrement pour la population féminine.

PDI 2025 - 2034 - PLANIFICATION

Compétence	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Agglo	-	-	-	-	-	-	-	-
Corpo	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000	175 000	350 000
COÛT BRUT	**35 000**	**35 000**	**35 000**	**35 000**	**35 000**	**175 000**	**175 000**	**350 000**
SOURCES EXTERNES DE FINANCEMENT								
Subvention dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention au comptant	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL SOURCES EXTERNES DE FINANCEMENT	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Paiement comptant	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT NET	**35 000**	**35 000**	**35 000**	**35 000**	**35 000**	**175 000**	**175 000**	**350 000**

COÛT DU PROGRAMME	TOTAL 2025 - 2029	Total 2030-2034	TOTAL
COÛT BRUT	**175 000**	**175 000**	**350 000**
COÛT NET	**175 000**	**175 000**	**350 000**

IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (MILLIERS $) : **coûts additionnels et (réduction de coûts)**

Nature des dépenses	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Ressources humaines et autres familles de dépenses:						
Dépenses ponctuelles	-	-	-	-	-	-
Dépenses récurrentes annuelles	-	-	-	-	-	
Sous-total dépenses récurrentes	-	-	-	-	-	-
Total dépenses ponctuelles et récurrentes	-	-	-	-		-
Nombre années-personnes	-	-	-	-	-	
Total années-personnes	-	-	-	-	-	-

Commentaires sur les impacts au budget de fonctionnement

INDICATEURS PHYSIQUES

DESCRIPTION	RÉELS		PLANIFICATION					
	2023	2024 (prévu)	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
COÛT BRUT (milliers $)	43 422	41 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
Nbre items	-	-	8	8	8	8	8	40
	-	-	-	-	-	-	-	-

Phases	Date début	Date fin	Commentaires
Plans et devis			
Travaux			

INFORMATIONS FINANCIÈRES ADDITIONNELLES (milliers $)

N° Règlement Emprunt	Montant du règlement
22-040	150 000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 $ pour le financement des travaux du programme de réfection des structures routières.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1257231057 - Réfection structures routières-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 175 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE REMPLACEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE STRUCTURES ROUTIÈRES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 175 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception des plans et devis, de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1257231057

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1257231057

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses

6101.7725XXX.802731.01909.57201.000000.0000.183597.000000.98001.00000	175,000,000 $

Emprunt à long terme

6101.7725XXX.802731.01909.49200.000000.0000.183597.000000.98001.00000	(175,000,000) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2025/12/15 13:00

(2)

Dossier # : 1258848025

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $, afin de financer l'acquisition, de l'installation et du maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques pour les années 2026, 2027 et 2028, du Programme - Achat et installation de bornes de recherche pour véhicules électriques (75100) de la Ville de Montréal.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-09-03 18:19

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1258848025**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa transition énergétique et de ses engagements en matière de mobilité durable, la Ville de Montréal déploie un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVÉ) afin de répondre aux besoins croissants de ses citoyens, notamment ceux qui n'ont pas accès à une recharge à domicile en raison du parc immobilier locatif. Ce réseau, bien réparti sur le territoire, vise à rassurer la population quant à la disponibilité des infrastructures et à encourager la conversion des flottes de véhicules en libre-service et de taxis vers l'électrique.

Depuis 2013, la Ville est partenaire du Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec, le premier réseau de bornes de recharge publiques au Canada, grâce à des ententes avec Hydro-Québec et le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). Ce partenariat a été renouvelé en juin 2023.

Donnant suite à l'adoption du programme des immobilisations 2025-2034 par le conseil municipal, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les programmes et les projets y figurant.

Le règlement d'emprunt d'un montant de 20 400 000 $ vise à financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif afin de poursuivre le programme d'électrification dans le cadre du programme 75100. Ce financement s'inscrit dans les objectifs du PUM 2050, qui prévoit la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1316 - 09 décembre 2024 - Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM24 1129 – 22 octobre 2024 - Accorder, conformément au Décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie

Technologies inc. pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 2 266 062,97 $, taxes incluses.

CM23 0711 - 13 juin 2023 - Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans.

CM23 0887 – 22 août 2023 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (fournisseur exclusif), pour le raccordement de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2024, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 5 130 851,40 $, taxes incluses.

CM23 0145 - 20 février 2023 - Accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 2 115 965,41 $, taxes incluses - fournisseur exclusif.

CM22 1364 - 29 novembre 2022 - Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

CM22 0584 - 16 mai 2022 - Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 117 146 900 $ dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV) / Autoriser un budget de dépenses et de revenus additionnels de 11 714 690 $, soit 10 % de la subvention, pour assurer la mise en oeuvre, la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte au MELCC.

CM22 0330 - 21 Mars 2022 - Accorder, conformément au Décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 236 bornes de recharge pour véhicules électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 750 083,25 $, taxes incluses.

CM21 0328 - 23 mars 2021 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (1202968023).

CM21 0171 - 24 Février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 202 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 564 200,38 $, taxes incluses.

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d’offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des BRVÉ proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 BRVÉ de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 20 400 000 $ afin de financer

l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif des bornes de recharge pour les véhicules électriques (BRVÉ) et poursuivre le programme d'électrification dans le cadre du programme 75100.

JUSTIFICATION

La mise en œuvre du programme d'investissement 75100, lié au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVÉ), s'inscrit dans le cadre du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM). Elle dépend de la disponibilité de ressources financières à court, moyen et long termes. Les investissements prévus au Programme décénal d'investissement (PDI) assurent la continuité des efforts d'électrification et le développement d'un réseau de BRVÉ structurant. La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service d'urbanisme et de mobilité (SUM) d'obtenir les crédits nécessaires pour poursuivre cette mission et atteindre les objectifs stratégiques de la Ville en termes de mobilité durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt de compétences relevant du Conseil municipal, d'un montant de 20 400 000 $, servira à financer l'acquisition, de l'installation et du maintien de l'actif de BRVÉ et la poursuite des activités liées à l'électrification pour les années 2026, 2027 et 2028, du Programme - Achat et installation de bornes de recherche pour véhicules électriques (75100) de la Ville de Montréal prévu au programme des immobilisations 2025-2034.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de $) :

Programme	2026	2027	2028	Total
75100 – Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	7 400	6 500	6 500	20 400

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal par la résolution CM22 1364.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable mettrait en péril la pérennité des bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVÉ) et compromettrait la continuité du programme d'électrification sur le territoire de la Ville de Montréal. Cela limiterait l'accès des citoyens à un réseau de recharge adapté à leurs besoins en constante évolution.
Ce programme étant étroitement lié au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), notamment en ce qui concerne la transition énergétique, la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de vie, une telle décision priverait le PUM d'un levier essentiel pour atteindre ses objectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion et dépôt : septembre 2025
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2025
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit CARRIER
ingenieur(e)

Tél : - -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-20

Jonathan HAMEL-NUNES
chef(fe) de division - innovations et gestion des déplacements

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : - -
Approuvé le : 2025-09-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

David THERRIEN
directeur(-trice) - grands projets de transport en partenariat
Tél : 514-872-7092
Approuvé le : 2025-09-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1258848025**
Unité administrative responsable : **Division exploitation, innovation et gestion des déplacements**
Projet : **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?.	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Le déploiement d'un réseau de BRVÉ contribue à la lutte contre les changements climatiques en encourageant l'électrification des transports. (priorités 1).
2. Il encourage l'offre d'options de mobilité durable carboneutre (priorité 3).
3. Il contribue à la transition vers l'électromobilité (priorité 5).
4. Il participe à la répartition équitable des infrastructures et des services. (priorités 9 et 18).

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Facilite la réduction de 30 % des gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (priorités 1).
2. L'installation de bornes permet de faciliter les déplacements en véhicule électrique, diversifiant aussi l'offre de transport à Montréal. (priorité 3).
3. Ill y a réduction de la pollution à la source. (priorité 5).
4. Il favorise une desserte à l'échelle du territoire en matière de bornes de recharge. (priorités 9 et 18).

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**	 **x** **x** 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) a) Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes (action 15) b) Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable (action 34)		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1258848025

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1258848025 - Bornes recharge.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 400 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN DE L'ACTIF DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 400 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1258848025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258848025

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division innovation et gestion des déplacements
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1258848025- 75100 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
agente comptable analyste
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-28

Yves JACQUES
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1258848025

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses	
6101.7725xxx.802701.01909.57201.000000.0000.162680.000000.98001.00000	20,400,000 $
Emprunt à long terme	
6101.7725xxx.802701.01909.49200.000000.0000.162680.000000.98001.00000	(20,400,000) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2025/12/15 13:00

(1)

Dossier # : 1257939002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un 2e mandat de 3 ans à compter du 21 décembre 2025

Il est recommandé :
de renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un 2e mandat de 3 ans à compter du 21 décembre 2025.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-17 16:22

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257939002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un 2e mandat de 3 ans à compter du 21 décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.
Le conseil est constitué de neuf membres, dont un président et deux vice-présidents, ainsi que de deux à cinq membres suppléants. Le conseil de la ville nomme les membres du conseil et désigne parmi eux le président et les vice-présidents.

Les membres sont choisis en fonction de leur expertise professionnelle ou académique en patrimoine et de leur connaissance du milieu montréalais.

Les mandats sont d'une durée de trois ans et sont renouvelables une seule fois pour la même durée (trois ans). À la fin de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce que leur mandat soit renouvelé ou qu'ils soient remplacés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1488 - 19 décembre 2022 - Approuver la nomination de Denis Boucher, historien, à la présidence du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat de trois ans jusqu'au 20 décembre 2025 / Approuver la nomination d'Ève Wertheimer, architecte en conservation, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, à partir du 25 février 2023, pour un mandat de trois ans / Approuver la nomination de Mira Haidar, architecte paysagiste, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, à partir du 25 février 2023, et ce, jusqu'au 27 septembre 2024.

DESCRIPTION

Denis Boucher a été nommé pour un premier mandat à la présidence du Conseil du patrimoine de Montréal à l'issue d'un processus de sélection réalisé au mois de novembre 2022. Il a été choisi en fonction de son intérêt et de son expérience en patrimoine.
Il agit à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal depuis décembre 2022. Il a fait part au directeur du Service du greffe de son intérêt à renouveler son mandat.

JUSTIFICATION

Au cours des trois dernières années, l'engagement soutenu de Denis Boucher envers la mission du Conseil du patrimoine de Montréal ainsi que sa contribution à la valorisation et à la préservation du patrimoine montréalais ont été fort appréciés et, en regard de son intérêt à poursuivre pour un second mandat, il est recommandé :
de renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal à compter du 21 décembre 2025 et ce, pour une période de trois ans, soit jusqu'au 21 décembre 2028.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération du président du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie ST-ONGE
Conseillère en aménagement

Tél : 514-809-2916
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-17

Martine CHEVALIER
chef(fe) de division - planification et soutien au greffe

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2025-11-17

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.02

2025/12/15
13:00

(2)

Dossier # : 1257181005

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Gaëlle Guillaume à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, ainsi qu'Anthony Faustin et Iles Ousmer à titre de vice-présidents, pour un mandat de 12 mois, à compter de janvier 2026 / Nommer Jade Corriveau, Sofia Anahi Marisco-Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin, à titre de membres pour un premier mandat de 3 ans, à compter de décembre 2025

Il est recommandé:
1. de nommer Gaëlle Guillaume, à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
2. de nommer Iles Ousmer, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un deuxième mandat d'un an, à compter de janvier 202;
3. de nommer Anthony Faustin, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, à compter de janvier 2026;
4. de nommer Adam Nakouri-Romdan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans, à compter de décembre 2025, en remplacement d'Abdenour Douraid;
5. de nommer Jade Corriveau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Mowahib Hassan Doualeh;
6. de nommer Sofia Anahi Marisco-Perron, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Melissa Ben Meddour;
7. de nommer Laurence Pépin, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans, à compter de décembre 2025, en remplacement de Myriam Bravo.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-24 11:09

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257181005**

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Gaëlle Guillaume à titre de présidente du Conseil jeunesse de Montréal, ainsi qu'Anthony Faustin et Iles Ousmer à titre de vice-présidents, pour un mandat de 12 mois, à compter de janvier 2026 / Nommer Jade Corriveau, Sofia Anahi Marisco-Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin, à titre de membres pour un premier mandat de 3 ans, à compter de décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CjM. Ce règlement prévoit que le CjM est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.
Désignation des personnes à la présidence et à la vice-présidence:
La désignation des personnes à la présidence et à la vice-présidence pour l'année 2026 doit être effectuée étant donné la fin des mandats actuels au 31 décembre 2025.

L'article 7 du Règlement 19-051 stipule que le mandat de la présidence et de la vice-présidence est d'une durée de 1 an, renouvelable pour la même période de façon consécutive trois fois. Les élections pour la présidence et la vice-présidence se sont tenues le 21 octobre 2025 lors d'une assemblée ordinaire du CjM.

Nominations de nouveaux membres et renouvellements de mandats:
L'article 7 du Règlement 19-051 prévoit que les personnes membres du CjM sont nommées par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de 3 ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois. Quatre postes sont actuellement à pourvoir, dont un en raison d'une démission et trois fin de mandats. L'article 10 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 6 mois de la date où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0074 - 20 janvier 2025 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM24 1431 - 16 décembre 2024 - Désigner Kevin Martinez à titre de président du CjM, ainsi que Gaëlle Guillaume et Iles Ousmer à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2025. Approuver la nomination de Tommy Caetano à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) pour un premier mandat de trois ans, de décembre 2024 à décembre 2027. Approuver la nomination d'Abdenour Douraid à titre de membre du CjM pour un second mandat de trois ans, de décembre 2024 à décembre 2027.
CM24 0524 - 17 juin 2024 - Approuver la nomination de Gaëlle Guillaume à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) pour un premier mandat de trois ans, de juin 2024 à juin 2027.
CM23 1243 - 20 novembre 2023 - Approuver les nominations de M. Anthony Faustin et de Mme Joëlle Naud à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) pour un premier mandat de trois ans, de novembre 2023 à novembre 2026. Approuver la nomination de M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil pour un second mandat de trois ans, de novembre 2023 à novembre 2026. Désigner M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil à titre de président du CjM, ainsi que Mme Melissa Ben Meddour et M. Kevin Martinez à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2024.
CM22 1489 - 19 décembre 2022 - Désigner M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil à titre de président du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), ainsi que Mme Myriam Boileau et M. Gabriel Laferrière à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2023. Approuver les nominations de Mme Tydia Allouche, Mme Melissa Ben Meddour et Mme Myriam Bravo à titre de membres du CjM pour un premier mandat de trois ans, de décembre 2022 à décembre 2025.
CM22 1263 - 24 octobre 2022 - Approuver la nomination de Mme Mowahib Hassan Doualeh au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, d'octobre 2022 à octobre 2025. Approuver les nominations de M. Pentcho Tchomakov et de Mme Rime Diany au Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, d'octobre 2022 à octobre 2025.
CM23 0242 - 20 mars 2023 - Approuver les nominations de M. Kevin Martinez et de M. Iles Ousmer au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mars 2023 à mars 2026.
CM21 1309 - 29 novembre 2021 - Désigner M. Pentcho Tchomakov à titre de président du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), ainsi que M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil et Mme Shophika Vaithyanathasarma à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2022. Approuver les nominations de MM. Abdenour Douraid, Thomas Faustin et Ghassen Soufi à titre de membres du CjM pour un premier mandat de trois ans, de décembre 2021 à décembre 2024.
CM21 0088 - 25 janvier 2021 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM19 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

1- Nominations de quatre nouveaux membres:
À la suite de la démission d'Abdenour Douraid en septembre 2025, un poste de membre est vacant. Pour combler ce poste vacant, la nomination d'Adam Nakouri-Romdan est recommandée à titre de membre pour un premier mandat de 3 ans, de décembre 2025 à décembre 2028.

Nom	Date de début du mandat de membre	Date de fin du mandat de membre	En remplacement de

Adam Nakouri-Romdan	Décembre 2025	Décembre 2028	Abdenour Douraid

À la suite de la fin du premier mandat de membre de Mowahib Hassan Doualeh, un poste de membre est vacant. Pour combler ce poste vacant, la nomination de Jade Corriveau est recommandée à titre de membre pour un premier mandat de 3 ans, de décembre 2025 à décembre 2028.

Nom	**Date de début du mandat de membre**	**Date de fin du mandat de membre**	**En remplacement de**
Jade Corriveau	Décembre 2025	Décembre 2028	Mowahib Hassan Doualeh

À la suite de la fin du premier mandat de membre de Melissa Ben Meddour, un poste de membre est vacant. Pour combler ce poste vacant, la nomination de Sofia Anahi Marisco-Perron est recommandée à titre de membre pour un premier mandat de 3 ans, de décembre 2025 à décembre 2028.

Nom	**Date de début du mandat de membre**	**Date de fin du mandat de membre**	**En remplacement de**
Sofia Anahi Marisco-Perron	Décembre 2025	Décembre 2028	Melissa Ben Meddour

À la suite de la fin du premier mandat de membre de Myriam Bravo, un poste de membre est vacant. Pour combler ce poste vacant, la nomination de Laurence Pépin est recommandée à titre de membre pour un premier mandat de 3 ans, de décembre 2025 à décembre 2028.

Nom	**Date de début du mandat de membre**	**Date de fin du mandat de membre**	**En remplacement de**
Laurence Pépin	Décembre 2025	Décembre 2028	Myriam Bravo

2- Désignation des personnes à la présidence et à la vice-présidence:

Kevin Martinez termine son premier mandat à la présidence en décembre 2025, tandis que Gaëlle Guillaume et Iles Ousmer terminent leur premier mandat à la vice-présidence en décembre 2025.

Dans le cadre d'élections tenues lors de l'assemblée du 21 octobre 2025, les membres du CjM ont été invité-es à faire connaître leur intérêt à pourvoir le poste à la présidence et les deux postes à la vice-présidence. Deux candidatures ont été reçues pour la présidence, tandis que trois candidatures ont été reçues pour la vice-présidence. Gaëlle Guillaume a été élue à la présidence pour un premier mandat, Iles Ousmer a été élu à la vice-présidence pour un deuxième mandat, tandis qu'Anthony Faustin ont été élu à la vice-présidence pour un premier mandat.

Gaëlle Guillaume est membre depuis juin 2024, Iles Ousmer est membres depuis mars 2023 et Anthony Faustin est membre depuis novembre 2023. Tous-tes trois ont démontré l'intérêt, la motivation et les habiletés à occuper leurs postes respectifs et participent activement aux diverses activités du CjM.

À la suite des élections réalisées à l'assemblée du 21 octobre 2025, les désignations suivantes sont recommandées :

Noms	**Date de début du premier mandat à**	**Date de fin du premier mandat**	**Date de début du deuxième**	**Date de fin du deuxième**

	ce titre	à ce titre	mandat à ce titre	mandat à ce titre
Gaëlle Guillaume	1er janvier 2026	31 décembre 2026		
Anthony Faustin	1er janvier 2026	31 décembre 2026		
Iles Ousmer	1er janvier 2025	31 décembre 2025	1er janvier 2026	31 décembre 2026

JUSTIFICATION

Afin de recruter les membres du CjM, un appel de candidatures a été réalisé du 16 janvier au 16 mars 2025.
Étapes de réalisation de la campagne de recrutement :

I. Appel public de candidatures : publication d'un communiqué de presse, diffusion aux partenaires jeunesse montréalais, aux institutions d'enseignement et dans le réseau municipal et campagne dans les réseaux sociaux du CjM.
II. Présélection des candidatures selon les critères stipulés dans le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
III. La constitution d'un comité de sélection composé de Céline-Audrey Beauregard, élue pour Projet Montréal, Alba Zuniga Ramos, élue pour Ensemble Montréal et Guylaine Poirier conseillère en planification au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Geneviève Coulombe, coordonnatrice du CjM, a agi à titre de coordonnatrice du processus.
IV. Entrevues de sélection des candidat-es par le comité;
V. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour d'éventuelles nominations.

Quatre-vingt-quatorze candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Vingt-cinq personnes ont été convoquées en entrevue, vingt-quatre ont été vues en entrevue et elles ont toutes été retenues. Une liste de ces candidat-es (liste de réserve) a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

La liste des candidat-es retenu-es a été constituée en tenant compte de la qualité de la contribution des candidat-es dans le domaine de la jeunesse et de la volonté de refléter la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. Vingt-quatre candidat-es ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue.

La sélection des candidat-es a été faite de telle sorte à respecter le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051):
"Pour être membre du Conseil jeunesse de Montréal, chaque personne doit :

1° être âgée entre 16 et 30 ans au moment de la nomination;
2° résider dans un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal;
3° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience à l'égard des questions relatives aux jeunes;
4° ne pas être membre d'un conseil jeunesse d'un arrondissement ou ne pas siéger au conseil d'administration du Forum jeunesse de l'Île de Montréal;
5° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités de travail chargés d'étudier des questions particulières;
6° ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal ou d'un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise;

7° ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);
8° ne pas avoir été une personne candidate ou élue dans un parti œuvrant en politique municipale montréalaise dans les 12 mois précédant le dépôt de la candidature."

Les candidatures de Jade Corriveau, Sofia Anahi Marisco-Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin ont été sélectionnées parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. En effet, advenant leurs nominations, le Conseil jeunesse de Montréal réunira 8 femmes et 7 hommes, provenant des 9 arrondissements suivants:

· Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (2)
· Île Bizard-Sainte-Geneviève (1);
· LaSalle (1);
· Le Plateau-Mont-Royal (2);
· Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (3);
· Rosemont-La Petite-Patrie (2);
· Sud-Ouest (1);
· Verdun (1);
· Ville-Marie (2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CjM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources pour son fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse annonçant les désignations et nominations après la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secretaire- recherchiste

Tél : 514-250-8258
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438 990-7652
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257181005
Unité administrative responsable : Service du greffe
Projet : Désigner Gaëlle Guillaume à titre de présidente du CjM, ainsi qu'Anthony Faustin et Iles Ousmer à titre de vice-présidents, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2026. Approuver les nominations de Jade Corriveau, Sofia Anahi Marisco-Perron, Adam Nakouri-Romdan et Laurence Pépin à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) pour un premier mandat de trois ans, de décembre 2025 à décembre 2028.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 10- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 10- Augmentation du nombre de jeunes de moins de 30 ans qui sont engagé-es et impliqué-es au sein de la vie publique municipale et qui prennent part aux débats qui concernent leur milieu de vie.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL – TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES – Décembre 2025

NOM	ARRONDISSEMENT	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat P/VP	2e mandat P/VP	3e mandat P/VP
Kevin Martinez ***Président***	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	**Mars 2023 – Mars 2026** GDD 1237181001 CM23 0242 du 20 mars 2023		**Janv. 2024 – Déc. 2024** GDD 1237181005 **(VP)** CM 23 1243 du 20 nov. 2023	**Janv. 2025 – Déc. 2025** GDD 1247181005 **(P)** CM24 1431 du 16 déc. 2024	
Iles Ousmer ***Vice-président***	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Mars 2023 – Mars 2026** GDD 1237181001 CM23 0242 du 20 mars 2023		**Janv. 2025 – Déc. 2025** GDD 1247181005 **(VP)** CM24 1431 du 16 déc. 2024		
Gaëlle Guillaume ***Vice-présidente***	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Juin 2024 – Juin 2027** GDD 1247181001 CM 24 0584 du 17 juin 2024		**Janv. 2025 – Déc. 2025** GDD 1247181005 **(VP)** CM24 1431 du 16 déc. 2024		
Anthony Faustin	Le Plateau Mont-Royal	**Nov. 2023 – Nov. 2026** GDD 1237181005 CM 23 1243 du 20 nov. 2023				
Joëlle Naud	Rosemont-La Petite-Patrie	**Nov. 2023 – Nov. 2026** GDD 1237181005 CM 23 1243 du 20 nov. 2023				
Yue Qian Zhang	LaSalle	**Sept. 2024 – Sept. 2027** GDD 1247181003 CM 24 0993 du 16 sept. 2024				
Tommy Caetano	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Déc. 2024 – Déc. 2027** GDD 1247181005 CM24 1431 du 16 déc. 2024				
Gabrielle Fyfe	Rosemont-La Petite-Patrie	**Fév. 2025 – Fév. 2028** GDD 1247181006 CM25 0163 du 17 fév. 2025				

Mbarouk Nassor	Verdun	**Juin 2025 – Juin 2028** GDD 1257181003 CM25 0685 du 16 juin 2025				
Alice Sécheresse	Ville-Marie	**Juin 2025 – Juin 2028** GDD 1257181003 CM25 0685 du 16 juin 2025				
Kenzo Bégin Paul	Le Plateau Mont-Royal	**Sept. 2025 – Sept. 2028** GDD 1257181004 CM25 1293 du 22 sept. 2025				

Gaëlle Guillaume

Urbanisme et architecture

COMPÉTENCES

Leadership
Gestion de projet
Graphisme
Développement durable
DAO
ADS+
Féminisme intersectionnel

LOGICIELS

ArcGIS
Asana
Suite Office (Excel, Word) Suite Adobe (Photoshop, Indesign) Suite Autodesk (AutoCAD, Revit)

CERTIFICATION

ASP Construction
Accréditation professionnelle LEED 2023-2024
Cohorte Women4climate 2022-2023

LANGUES

Français — parlé et écrit

Anglais — parlé et écrit

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Agente de développement immobilier communautaire | 2024 à aujourd'hui
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes(FMHF)

- Accompagnement des projets de construction, rénovation et relocalisation des maisons d'hébergement
- Approche féministe intersectionnelle des enjeux de financement au développement immobilier et des services

Chargée de projet - Maison communautaire | 2022 – 2024
Vivre Saint-Michel en santé

- Préparer et assurer le suivi des demandes auprès des programmes publics et privés de subventions ;
- Assurer les démarches de concertation et d'acceptation sociale
- Accompagner l'OBNL dans le développement d'un modèle d'affaires viable et dans la finalisation du montage financier ;
- Développement du projet axé sur la carboneutralité, la résilience climatique et la création de tiers-lieu ;
- Élaboration et mise en œuvre d'outils et de stratégies de communication.

Stagiaire en environnement | 2021
Ville Westmount

- Gestion des matières résiduelles à l'interne et auprès des citoyens ;
- Implantation de projets faisant la promotion de la résilience écologique.

Coordonnatrice de projet - volet design environnemental | 2020 - 2021
Fusion Jeunesse

- Développer chez la relève des habiletés créatives, conceptuelles et sociales en design de l'environnement et en développement durable;
- Gestion et réalisation de projet de design environnemental.

FORMATION ACADÉMIQUE

B. Urbanisme | 2019 - 2022

Université de Montréal | Projet de recherche : l'occupation et la sécurité des jeunes de Montréal-Nord

Dec. Technologie de l'architecture | 2015 - 2019

Cégep Saint-Laurent | Projet de recherche : les habitations parasismiques en Haïti

Dec. Estimation et évaluation du bâtiment | 2014 – 2015

Collège Montmorency

IMPLICATIONS SCOLAIRES ET SOCIALES

Conseil jeunesse de Montréal | 2024 à aujourd'hui

- Vice-présidente (2025)

Ma Chambre Inc. | 2024 à aujourd'hui

- Trésorière du conseil d'administration 2025

Référendum des citoyens du Plateau Mont-Royal | 2018

- Assistance des citoyens de l'arrondissement lors de la contestation du règlement touchant des restrictions sur les stationnements

Prix Gala Reconnaissance | 2015

- Prix remis suite à l'implication à l'EXPO SCIENCE

Prix Baccalauréat international | 2012

- Lauréate du prix Baccalauréat international pour engagement dans la communauté

ANTHONY FAUSTIN

Français • Anglais • Créole haïtien | Montréal, QC

FORMATION

Maîtrise en Science de la Gestion – Intelligence d'affaire

HEC Montréal | Mai 2026 | Moyenne : 3.95/4.3 (Mention d'excellence)

Baccalauréat en Administration des Affaires – Management et TI

Université de Sherbrooke | 2020-2023 | Bourses d'excellence et d'implication

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Analyste en Stratégie et en Reddition de Comptes

Gouvernement du Québec, Montréal | Janvier 2024 - Aujourd'hui

- Élaboration des plans stratégiques d'inclusion (handicap) et de développement durable de l'organisation
- Conduite d'ateliers de formation en change management et animation de comités de pilotage stratégiques
- Conception de tableaux de bord Power BI et migration technologique (SAS vers Python, SAP Olaf vers SSAS)
- Optimisation des processus métiers et développement d'applications internes pour automatiser les tâches répétitives
- Réalisation d'études de marché et construction de business cases financiers pour orienter les décisions d'investissement

Consultant Junior

Expansion Stratégie, Montréal | Juin 2023 - Aujourd'hui

- Conception structure organisationnelle et recommandations de subventions pour un centre culturel autochtone (Terre-Neuve-et-Labrador)
- Analyse des impacts pour la création d'un ordre professionnel des paramédics (Urgences Santé, 50+ entrevues parties prenantes)
- Étude benchmark sur la mutualisation des ressources humaines pour le Pôle d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-St-Laurent

Professeur de Français Langue Seconde

Maison de l'Amitié, Montréal | Janvier 2024 - Aujourd'hui

- Enseignement du français à des groupes de nouveaux arrivants et coordination du programme de français langue seconde
- Élaboration et mise à jour des plans de cours, matériel pédagogique et outils d'évaluation adaptés aux besoins des apprenants

PROJETS CLÉS

- Mise en œuvre du changement technologique Open Journal System (OJS) – Revue Management International (HEC) : Première ressource institutionnelle OJS à HEC Montréal, structuration de l'organisation et cadre de référence durable en bonnes pratiques (Été 2025)
- Amélioration de l'expérience UX en ligne (La Cordée) : Analyse comportementale, identification des points de friction, recommandations stratégiques d'optimisation du parcours client présentées aux directeurs (Hiver 2024)
- Analyse stratégique pour Urgences Santé : Conduite de 50+ entrevues avec paramédics, gestionnaires, professeurs et parties prenantes pour évaluer l'impact de la création d'un ordre professionnel (Été 2023)
- Benchmark RH pour le Pôle d'économie sociale : Développement d'un guide pour gestionnaires sur le déploiement d'ententes de mutualisation de ressources humaines entre organisations (Été 2023)

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Business Intelligence : Power BI, SSAS, SAS, Python (data analytics, modélisation prédictive, migration technologique)
- Gestion de projet : Méthodes Agile, change management, conduite d'ateliers, pilotage de comités stratégiques
- Analyse stratégique : Business cases, études de marché, modélisation économique, optimisation des processus métiers

LEADERSHIP ET IMPLICATION

- Administrateur, Conseil d'administration – Union des Étudiants du Québec (Juin 2024-présent)
- Membre, Comité consultatif des jeunes de la DPJ, Gouvernement du Québec (Sept. 2024-présent)
- Membre, Conseil jeunesse de Montréal et Comité d'orientation – Transition en commun (Nov. 2023-présent)
- Participation internationale : VYGO Vietnam (Août 2025), changeNOW France (Avril 2025)
- Ancien administrateur, Fondation de l'Université de Sherbrooke (2021-2024)
- Coordinateur des bénévoles, USherbrooke International : Conception intégrale de webinaires et documentation sur l'arrivée et l'intégration des étudiants internationaux au Québec (2021-2023)

ILES OUSMER

Version synthétisée

Langues parlées : Français (natif), Anglais (avancé), Espagnol (intermédiaire), Créole haïtien (apprentissage).
Compétences informatiques : Suite Microsoft, analyse statistique multivariée élémentaire avec R Studio, Canva.
Compétences professionnelles : Gestion de projet, excellente communications orale et écrite, application de l'Analyse Différenciée selon les Sexes (ADS+), travail d'équipe, adaptabilité, résolution de problèmes, rigueur scientifique, entreprenariat social.

À propos

Étudiant en sciences de la santé au Collège Jean-de-Brébeuf dans le cursus du Baccalauréat international duquel je fais partie depuis quatorze ans, je m'implique activement dans les milieux démocratiques, éducatifs et hospitaliers. Mes initiatives multidisciplinaires convergent vers un seul objectif : améliorer la qualité de vie des communautés canadiennes et des populations marginalisées. Aspirant neurochirurgien, je souhaite mener un changement pancanadien, voire international, dans le milieu de la santé en misant sur une approche intersectorielle.

Lauréats

2024 Bourse d'excellence Jocelyne-Monty au Collège Jean-de-Brébeuf
2024 Performance distinguée dans l'équipe collégiale au Concours national de biologie de l'Université de Toronto
2023 Meilleur délégué à la compétition diplomatique de Brébeuf, SIM-EURO
2023 Bourse Siva Kumari du Fond mondial pour la Jeunesse (international)
2023 Médaille du député fédéral de Bourassa
2023 Bourse Mellie-Pensato de la fondation Beaulieu-Blondin
2022 Bourse du projet Lab-Design Co-Création pour l'aménagement de l'Est
2021 Prix d'écriture Scriptarium dans le cadre de l'œuvre audio *Le cœur déconfiné de l'adolescence* (2000 candidats-es)

Éducation et accréditations

Collège Jean-de-Brébeuf – Baccalauréat international (Étudiant-athlète) 2023-en cours

Diplôme d'études collégiales en sciences de la santé avec distinction d'intérêt supérieur en sciences et en anglais en voie de complétion et diplôme du Baccalauréat international (mention bilingue avancé). Étudiant-athlète – équipe collégiale de rugby, Les Béliers.

Rédaction du mémoire interdisciplinaire *Indigenizing the CHUM: An introductory study bridging knowledge and actionability in the development of research methodologies inspired by Indigenous knowledge systems and aligned with the intersections of the philosophical traditions shared by diverse Indigenous nations located in Quebec, with a focus on the Centre hospitalier de l'Université de Montréal as a case study.*

Columbia University – Actualisation en pratique neurochirurgicale "Brainwaves", New York City Automne 2025

Obtention de 8.5 crédits AMA en Continuing Medical Education pour ma participation au symposium d'innovation neurochirurgicale.

Harvard Online School Été 2024

Obtention d'un certificat de complétion du cours Reducing Racial Disparities in Healthcare outillant les membres internationaux des réseaux de la santé à mettre en place des procédures et projets pour la réduction des discriminations systémiques raciales en santé.

École secondaire Henri-Bourassa – Baccalauréat international 2018-2023

Diplôme d'études secondaires dans le Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International. ***Moyenne : 94 %***

Expérience professionnelle récente

Ville de Montréal – **Représentant diplomatique au Japon** Été 2025

Représentant de la Ville de Montréal à Hiroshima dans le cadre de la 80e commémoration de la bombe atomique. Nominé Ambassadeur d'Hiroshima pour la paix dans le futur 2025.

Santé Canada – **Ambassadeur jeunesse sur l'usage de substances psychoactives** 2024-en cours

Représenter la jeunesse dans le développement de politiques et de matériels promotionnels quant à l'impact des substances psychoactives sur la santé des jeunes Canadiens-nes.

Conseil jeunesse de Montréal – **Vice-président, responsable du comité Comm'Action** 2025-en cours

Assurer la préparation et l'animation des rencontres, coordonner les activités internes et publiques ainsi que les communications. Développer un plan de travail appuyé d'une approche intersectionnelle et entretenir un lien de communication avec la Ville.

Autres emplois occupés : Membre du Conseil jeunesse de Bibliothèques et Archives Canada (2022-2023), Co-animateur bilingue au Conseil consultatif national sur la jeunesse de la Gendarmerie royale du Canada (2022-2023), Serveur aux loges du Centre Bell pour les matchs des Canadiens de Montréal (2023), Réceptionniste à l'École secondaire Henri-Bourassa (2022-2023), gardiennage – certifié gardien averti Croix-Rouge (2022-2023), Aide-Primo et membre de la TVI à Élections Québec (2022).

Expérience professionnelle et académique en milieu hospitalier

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) – **Agent administratif (équipe volante)** 2024-en cours

Préparer les admissions/départs des patients-es de l'unité de soins, coordonner le transport des examens médicaux, assister le personnel infirmier, actualiser les dossiers, signaler les consultations médicales et professionnelles, réception des médicaments.

Unités : Neurochirurgie, neurologie, cardiologie, gynécologie et chirurgie gynéco-oncologique, transplantation, gériatrie et gastroentérologie, hématologie-oncologie, chirurgie oncologique et aphérèse thérapeutique.

CHUM – **Membre de l'instance stratégique Équité, Diversité et Inclusion (EDI)** 2024-en cours

Développement de politiques et projets pour l'inclusion des principes EDI dans l'amélioration des traitements et de l'expérience de la patientèle ainsi que du bien-être du personnel hospitalier.

CHUM – **Stage d'observation en neurochirurgie** Automne 2024

Observation d'une procédure de clippage d'anévrisme crânien et de deux thrombectomies.

CHUM – **Panéliste à l'Innove-Action 2023** (CHUM x Chambre de Commerce Métropolitain) Hiver 2023

Gagnant du débat Duel des générations sur la carboneutralité en santé

Centre de Recherche du CHUM – **Stage d'observation en recherche diabétique** Hiver 2023

Observation des procédures d'isolement des îlots de Langerhans, réunion avec l'équipe de recherche, visite des laboratoires.

CHUM – **Étudiant en innovation en santé** Automne 2022

Étudiant auprès de Pr. Kathy Malas, ancienne PDG-A du CHUM, compétences en Design Thinking et gestion de projets d'innovation.

CHUM – **Académicien** Été 2022

Sélectionné parmi >300 candidatures pour une immersion en milieu hospitalier. Formation pratique en RCR, intubation, prises de sang, sutures et chirurgie laparoscopique. Observation d'une hippocampectomie et participation à des ateliers cliniques.

Implication estudiantine et sociocommunautaire

Président-fondateur du comité de recherche étudiant en neurosciences du Collège Jean-de-Brébeuf 2024-en cours

Recrutement, financement, promotion, coordination de la recherche, études scientifiques, rédaction d'articles pour le Journal bilingue de neurosciences, organisation des activités, des rencontres et du premier symposium en neurosciences du Collège (voir Code QR).

Président-fondateur du projet *Élan Commun* 2023-en cours

Projet d'accessibilité aux sports dans les écoles défavorisées. Financé par le Baccalauréat international, certifié Entrepreneur social – Réseau de solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN Youth).

Vice-président de la branche Coda Brébeuf et membre de l'équipe 2023-2025

Aide à la coordination des récoltes de fonds pour les patients-es atteints-es du cancer, assistance à la fondation d'une nouvelle branche collégiale, présentations scientifiques, proposition de projets (adoption du projet d'encan d'œuvres d'arts par le nouveau CE).

Ailier dans l'équipe collégiale de rugby, Les Béliers de Brébeuf Automne 2023

Développement de l'intelligence corporelle-kinesthésique et des compétences de travail d'équipe. 7 heures/semaine.

Vice-président du Conseil étudiant du Baccalauréat International 2023-2024

Aide à la coordination des projets pour la promotion du bien-être et le succès professionnel des étudiants-es du programme.

Président du comité *ad hoc* sur les peuples autochtones et membre du Conseil jeunesse de Montréal 2023-2025

Création de liens avec Montréal Autochtone, proposition de 33 recommandations formelles, diffusion du processus de recrutement auprès de jeunes autochtones menant à la première application en 22 ans, présentateur à McGill University, représentations à la Ville.

Président du Conseil d'administration du café BJR (Bouge, Joue, Relaxe) 2021-2022

Ouverture temporaire d'un café végétarien, social et communautaire à Montréal-Nord pour la communauté. Organisation des rencontres du CA, gestion du marketing, des finances et des ressources humaines. Planification des menus et des activités pour la communauté.

Président de l'Association des élèves du secondaire du CSSPI, secrétaire 2019-2022

Représenter plus de 10'000 élèves à travers sept écoles secondaires en temps de pandémie, modification du PL40 du gouv. du Qc.

Autres implications : Président du comité Salam Brébeuf (2024-2025), Trésorier et membre de l'équipe de simulation diplomatique Model United Nations du Collège Jean-de-Brébeuf (2023-2025), *Junior Editor and Author* pour le journal anglophone du Collège, *The Fountain Pen* (2023-2024), Collaborateur-écrivain du journal francophone le Graffiti – auteur de *Lettre moderne* (2024), Membre du Conseil d'administration du Carrefour-jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé (2022), Président et trésorier du Conseil général des élèves et co-secrétaire au Conseil d'établissement de l'École secondaire Henri-Bourassa (2019-2022).

Adam Nakouri-Romdan

Expérience spécifique

Conférence canadienne pour les étudiants de premier cycle sur la sécurité (CCÉPS/ CUSC)

Février 2025

- Invité à la base militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu pour présenter une étude stratégique sur le rôle de l'OTAN en Arctique, examinant les effets de l'isolement diplomatique de la Russie sur la sécurité et la stabilité régionales dans une perspective de relations internationales.

Expériences Professionnelles

Contrôleur/Patrouilleur au Centre Opérationnel de Sécurité (COS) du CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal

Novembre 2023 – Présent

Responsabilités clés :

- Assurer un service à la clientèle de qualité, en représentant les valeurs institutionnelles dans un environnement sensible et exigeant.
- Effectuer des rondes de sécurité et des patrouilles motorisées pour garantir la sûreté des installations et la protection du personnel.
- Rédiger des rapports d'incidents et gérer les appels de garde, en veillant à une transmission rigoureuse et efficace des informations critiques aux instances concernées.

Types d'appels traités dans le cadre de mes fonctions au COS :

- Mesures d’urgence : Coordination des interventions en situation critique, en tant qu’autorité responsable des services d’incendie et de sécurité pour l’ensemble des installations du CIUSSS.

- Gardes cliniques : Communication et suivi avec les équipes de santé publique (maladies infectieuses, santé environnementale), assurant une réponse rapide et adaptée aux enjeux sanitaires.

- DI-TSA : Interface avec les responsables des Ressources d’Assistance Continue (RAC) et des établissements d’hébergement pour personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l’autisme, afin d’assurer la continuité des services.

- Garde SAPA : Soutien aux gestionnaires des centres d’hébergement pour personnes âgées (CHSLD), dans le cadre de la gestion des soins et de la sécurité des résidents.

- Gardes administratives : Collaboration avec la Direction des soins infirmiers (DSI) pour la coordination des équipes de gestion et des opérations cliniques dans les hôpitaux et cliniques du CIUSSS.

- Gardes des services techniques : Appui aux équipes des services techniques (installations matérielles, hygiène et salubrité), en assurant la fluidité des communications et la résolution rapide des incidents.

Taches transversales :

- Coordination intersectorielle des services de santé, de sécurité et de maintenance sur plus de 200 installations du CIUSSS, assurant une gestion harmonisée et efficace des opérations.

- Supervision des interventions en situation d’urgence, incluant la gestion des risques liés à la sécurité et à la prévention des incendies.

- Prise en charge proactive des enjeux liés au personnel et aux usagers sur le terrain, dans une optique de résolution rapide et respectueuse des protocoles institutionnels.

- Gestion opérationnelle des effectifs de sécurité, incluant la planification, le soutien aux équipes et le suivi des interventions.

- Contribution à l’amélioration continue des processus de sécurité et de coordination, en collaboration avec les directions cliniques, techniques et administratives.

École de la Relève/ Princes(ses) de la Rue

Étés 2020 et 2021

- Participation à des actions bénévoles avec *Les Princes(ses) de la Rue*, contribuant à l'inclusion sociale et au développement personnel de jeunes issus de milieux vulnérables.
- Soutien logistique au *Regroupement Partage* pour la préparation et la distribution de matériel scolaire à plus de 10 000 enfants dans le besoin à Montréal.
- Encadrement de jeunes en situation de handicap dans le cadre d'activités sportives organisées par la *Fondation des Aveugles* du Québec, favorisant leur épanouissement et leur autonomie.
- Accompagnement d'enfants nouvellement arrivés au *Camp de jour Kousin Kousin*, facilitant leur intégration sociale et culturelle au sein de la communauté montréalaise.

Conseiller informatique Bureau en gros
2019-2020

- Accompagnement personnalisé des clients dans l'identification et la satisfaction de leurs besoins, avec une approche axée sur l'écoute active et la valorisation des solutions adaptées.
- Collaboration étroite avec l'équipe de vente pour promouvoir les offres et maximiser la visibilité des produits et services.
- Atteinte constante des objectifs de vente individuels grâce à une stratégie proactive, une connaissance approfondie des produits et une approche orientée résultats.

Formation et certification

Université de Concordia
Baccalauréat en Science Politique
2023 - présent

Cegep Maisonneuve
Diplôme d'études collégiales (DEC) en science humaine
Obtenu en 2023

Collège Notre-Dame / École de la Relève
Diplôme d'études secondaires
Obtenu en 2020

Garda World

Diplôme d'agent de sécurité

BSP Obtenu en 2023

Certificat Santé et sécurité au travail

Obtenu en 2023

Compétences linguistiques

Français : parlé et écrit courants

Anglais : parlé et écrit courants

Arabe standard moderne : Bonne maîtrise de l'écrit ; compréhension et lecture à niveau intermédiaire ; expression orale fonctionnelle, avec une familiarité particulière des variantes dialectales tunisienne et algérienne.

Expérience additionnelle

Boxe compétitive au niveau amateur

- Pratique la boxe depuis près de 7 ans.
- Toujours actif.

Sofía Anahí Marsico Perron

Diplômes académiques

Bachelor of Arts — Concordia University (2024-2027)

Double spécialisation : Science politique & Affaires Publiques, communautaires, et analyse politique

Diplôme d'études collégiales — Vanier College (2021-2023)
Programme de relations internationales, Sciences Humaines

Prix et distinctions

Prix en études internationales — Vanier College (2024-2025)
Reconnaissance des résultats académiques exceptionnels dans le programme de sciences sociales (majeure en études internationales) au Vanier College

Certificat en Études de genre et femmes — Vanier Collège (2023)
Reconnaissance académique pour avoir complété un programme spécialisé en études de genre

Certificat S.T.A.R — Vanier Collège (Automne 2022 - Hiver 2023
Reconnaissance académique pour avoir complété plus de 60 heures par semestre de bénévolat à Vanier et la communauté. Le programme S.T.A.R est présent dans tous les CÉGEP du Québec

Déléguée Provinciale — Prix Goncourt des Lycéens, Paris (2022)
Représentante dans les débats internationaux du prix de la littérature de l'Académie Goncourt

Activitées extra curriculaires

Traductrice — Comité pour la Défense des Droits Humains en Amérique Latine (2025)
Traduction des textes provenant de divers médias de communication de l'Amérique Latine et de divers groupes de défenses des droit humains .

Représentante des étudiants de première année — Association des étudiants d'Affaire Publique et Communautaire de Concordia

Coordinatrice aux communications — Journal Étudiant, Vanier College (2023)
Révision et publication d'articles, organisation d'événements en coordination avec le Conseil étudiant.

Implication communautaire

Service de première ligne — Centre des Femmes de Montréal (2024)
Prise de rendez-vous pour les services de banques alimentaires et les paniers de Noël.

Bénévole — LatinArte (2024)
Organisation d'évènements culturels et appuis aux ateliers de francisation pour les nouveaux arrivants latino-américains

Tutorat et support académique — JAME (2022-2023)
Lectura semanal con niños con dificultades de aprendizaje en preescolar y ciclo inicial.
Séance de lecture hebdomadaires auprès d'enfants issus de l'immigration ou ayant des difficultés d'apprentissage. Valorisation de la lecture, du français et des langues maternelles.

Expérience de travail

Barista et aide cuisine — Ta Pies (2023-2024)
Aide en cuisine et service à la clientèle, service.

Tutorat en français — Vanier College (2023)
Appui académique en français.

Associée aux ventes — Signé Local (2022-2023)
Service à la clientèle et vente.

Associée aux ventes — Univers Kids Dépôt (2019-2021)
Service à la clientèle et vente.

Langues

Espagnol — langue maternelle
Français — langue maternelle
Anglais — niveau académique avancé

JADE CORRIVEAU, MSc

PROFIL ET COMPÉTENCES

Diététiste-Nutritionniste diplômée d'un baccalauréat et d'une maîtrise en nutrition de l'Université McGill avec plus de 5 ans d'expérience en nutrition clinique et en gestion. Je travaille actuellement comme gestionnaire de projet au sein de l'équipe de Coordination des services alimentaires du CUSM, où je collabore avec différentes équipes à la mise en œuvre de projets d'optimisation, de standardisation et de développement durable, ayant un impact opérationnel et clinique.

- Membre de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ).
- Gestion d'équipes et de projets, leadership, amélioration continue, communication, art oratoire, coordination et motivation d'équipes, préparation de dossiers de demande de budget et de subventions, organisation d'événements et service à la clientèle.
- Langues parlées et écrites : français et anglais (niveau : excellent)

FORMATION

Université McGill, Montréal, QC **sept. 2021 – avril 2024**
Programme: MSc (Thèse) en Nutrition

Université McGill, Montréal, QC **sept. 2016 – déc. 2019**
Programme: B.Sc. en Nutrition avec majeur en Diététique

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Corriveau, J., et al. (2025) ***Co-Developed Logic Model for Surgical Prehabilitation in an Acute Care Setting: A Qualitative Study of Stakeholders' Perspectives***. Ann Nutr Metab. doi: 10.1159/000546272.

Corriveau, J., et al. (2022) ***Demystifying Malnutrition in Oncology to Improve Nutrition Screening and Assessment***, Journal of Seminars in Oncology Nursing, https://doi.org/10.1016/j.soncn.2022.151336

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PROFESSIONEL

Chef de secteur alimentaire - Gestion de menus et logiciels **février 2024 – aujourd'hui**
Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM)

- Organiser, coordonner et diriger des activités reliées à la gestion des menus et logiciels pour les quatre sites hospitaliers du CUSM.
- Développer et implanter des outils de planification, de siuivi et d'évaluation de projets.
- Collaborer étroitement avec différentes équipes pour l'amélioration continue des services alimentaires.

Nutritionniste/Diététiste Professionnelle (Dt.P)

- Institut de recherche du CUSM **déc 2023 – aujourd'hui**
- Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) **juin 2020 – fév. 2024**
- CLSC Châteauguay (CISSSMO), Équipe Petit Enfance (0-17ans) **déc. 2019 – juin 2020**

Assistant à l'enseignement (*Teacher Assistant*) **aout 2022 – déc. 2022**
Université McGill

Injectrice - Campagne de vaccination contre la COVID-19 **avril 2021 – juin 2021**
CISSS de la Montérégie Ouest (CISSSMO)

Assistante technicienne de pharmacie, Delson, Qc **2018 - 2020**
Pharmacie Uniprix Maxime Bissonnette-Roy et Mathieu Janelle

ENGAGEMENT SOCIAL ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT

Politiques étudiantes - Macdonald Campus Student Society (MCSS)**,** Université McGill

Présidente du MCSS **mai 2017 – mars 2018**

- Ce poste m'a permis d'acquérir une expérience pratique de coordination d'équipe ainsi que d'affermir mes qualités en leadership, prise de décision, résolution de problèmes, pensée critique, capacité d'influencer, communication et art oratoire. Gestion d'un budget annuel de 155,000$

Vice-présidente aux affaires universitaires du MCSS **mai 2016 – mars 2017**

- Le VP aux affaires universitaires doit faire preuve de leadership et de communication afin de guider la préparation et la présentation des dossiers décisionnels. Ce poste m'a permis de me familiariser avec la tenue d'assemblées générales, les procès-verbaux et la gouvernance.

Organisation d'évènements universitaires

Conférence M.E.N.U. (Meeting des Étudiants en Nutrition à l'Université)

Membre du comité organisateur de l'Université hôte **juin 2019 – mars 2020**

- Gérer un budget de plus de 30 000$. Préparer des demandes de subventions.
- Participer à la planification du déroulement de la fin de semaine.

Coordonnatrice Évènement « Frosh **mai 2017 – sept. 2017**

- Organiser et coordonner les activités de la semaine d'orientation dans le respect des valeurs de l'université. Assister à plus de 40 heures de formation (consentement, écoute, santé mentale, gestion de crises). Gérer les situations de crises et les urgences en santé et sécurit

BOURSES

Bourse « The Gold Key Award », University McGill, Macdonald campus **2018**

« Les étudiants nommés doivent faire preuve de leadership et d'excellence dans la promotion et le développement des activités parascolaires au profit de la communauté Macdonald (…) »

Bourse « Chandra Madramootoo » (2600$), Université McGill **2017**

« *Awarded to (…) outstanding students (…). Preference given to students who have demonstrated outstanding leadership and community engagement.* »

RÉALISATIONS EN ARTS ET EN SPORTS

Théâtre, Cégep de Maisonneuve et Université McGill **2013 – 2022**

Demi-marathons (2014, 2015, 2019, 2024, 2025)

Laurence Pépin

FORMATION

Université du Québec à Montréal **2024**

Maîtrise en sciences de l'environnement

- Profil professionnel — Spécialisation en systèmes alimentaires durables
- Rédaction d'un essai sur la justice sociale dans les projets des systèmes alimentaires alternatifs sous la direction de René Audet

Université de Montréal **2021**

Baccalauréat en nutrition

- Spécialisation en nutrition en santé publique
- Rédaction d'un mini-mémoire sur les activités politiques corporatives sous la direction de Jean-Claude Moubarac

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Carrefour solidaire CCA, Montréal **2025**
Coordinatrice de la Carte proximité

- Coordination du programme de coupons nourriciers Carte proximité

Adjointe à la coordination de la Carte proximité

Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal **2024**
Coordonnatrice de création de programme

- Coordination du projet de création du Programme court de deuxième cycle sur les environnements nourriciers, premier programme en son genre au Canada

Chaire de recherche sur la transition écologique, Université du Québec à Montréal **2023**
Auxiliaire de recherche

- Mobilisation, collecte et analyse pour le projet de recherche d'évaluation participative du système alimentaire montréalais (Évaluation en commun)
- Récipiendaire d'une bourse MITACS Accélération

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et CIUSSS de la Capitale-Nationale, CLSC Saint-Henri et Hôpital du Saint-Sacrement **2022**
Nutritionniste clinique

- Évaluation, traitement et suivi nutritionnels de clientèles pédiatriques et gériatriques en équipes interdisciplinaires

Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie, Montréal **2020-2021**
Intervenante en sécurité alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire

- Coordination du tri et de la redistribution des fruits et légumes invendus du marché Jean Talon, animation de bénévoles et organisation de marchés solidaires

STAGES

Stages de nutrition en santé publique **2020-2021**
- Fondation OLO, Montréal
- Dîners St-Louis, Montréal
- Groupe Sélection, Montréal

Stage d'initiation à la solidarité internationale **2019**
- Stage de 3 mois dans une coopérative agricole au Cambodge
- Programme Québec sans frontières avec Développement et Paix

Stages de nutrition clinique **2018-2021**
- Hôpital de Sept-Îles, Sept-Îles
- Hôpital Notre-Dame, Montréal
- CLSC Saint-Laurent, Montréal

IMPLICATION ET PRIX

Administratrice au Conseil d'administration **2024-2025**
- Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie, Montréal

Représentante étudiante au Comité interdépartemental **2023**
- Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Représentante de l'Association étudiante de nutrition de l'Université de Montréal **2020**
- Au Forum de la relève étudiante pour la santé au Québec

Bourse John W. Fisher **2018**
- Pour excellence académique, implication dans la communauté et compétences en leadership

Prix d'engagement environnemental **2016**
- Séminaire de Sherbrooke

COMPÉTENCES ET AUTRES

Formations : Gestionnaire d'établissement alimentaire - hygiène et salubrité alimentaires (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation), Secourisme Général et RCR (Croix-Rouge canadienne)

Langues : Français (avancé) et Anglais (avancé)

Logiciels informatiques : Suites Office et Google, Slack, Asana, Miro, Form.io, Zoom, Teams, Promenu, Winvision, Jotform, Malichimp

Autre : Permis de conduire classe 5

Montréal

Motion de l'opposition officielle **65.01**

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2025

Motion pour exiger la tenue d'un nouveau processus de nomination au CA de la STM et prévenir les nominations partisanes

Attendu que le 24 novembre 2025, lors de la toute première séance du conseil municipal suivant son élection, l'administration d'Ensemble Montréal a procédé à de nouvelles nominations au conseil d'administration (CA) de la STM ;

Attendu que la documentation afférente à ces nominations n'a été rendue disponible qu'une heure trente avant l'ouverture de la séance, ce qui a empêché les partis d'opposition de pouvoir les analyser en bonne et due forme;

Attendu que l'article 8 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que le CA de la STM est composé de 7 à 10 membres maximum;

Attendu que le CA de la STM nommé par l'administration de Valérie Plante dont le mandat est venu à échéance le 27 novembre 2025, comptait 10 membres dont seulement 4 provenant de l'administration de Projet Montréal, ce qui assurait une indépendance réelle à la STM et à son CA;

Attendu que le nouveau CA de la STM nommé par Soraya Martinez-Ferrada et dont le mandat s'est amorcé le 28 novembre 2025 compte 10 membres, donc 5 provenant de l'administration d'Ensemble Montréal, incluant la présidence du CA;

Attendu que l'article 35 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la présidence du CA de la STM détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix;

Attendu qu'en nommant 5 membres élu-es de son administration, incluant une présidence au vote prépondérant, l'administration d'Ensemble Montréal prend le contrôle politique du CA de la STM et jette de sérieux doutes sur son indépendance et son autonomie;

Attendu que, afin de nommer un 5e membre de l'administration d'Ensemble Montréal au sein du CA de la STM, il a été décidé de ne pas reconduire le mandat d'une experte indépendante, ce qui entraîne non seulement le retrait complet de

l’expertise en matière de transport collectif, mais écarte par le fait même la mobilisation et la reconnaissance des expertises scientifiques au sein du conseil;

Attendu que, selon le rapport final de l'Audit de performance des dix grandes sociétés de transport du Québec et de l’Autorité régionale de transport métropolitain produit par Raymond Chabot Grant Thornton, publié en octobre 2024, il est recommandé d'assurer une professionnalisation de la composition des conseils d'administration des sociétés de transports en augmentant le nombre «d’administrateurs indépendants ayant des compétences spécifiques en transport ou dans d’autres domaines pertinents»;

Attendu que dans l’administration d’Ensemble Montréal a également nommé Sylvain Gariépy comme membre du CA représentant les usagères et les usagers du transport en commun, et que ce dernier était candidat à la mairie de l’arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension pour Ensemble Montréal lors des élections du 2 novembre 2025;

Attendu que l’administration de Projet Montréal avait, en 2021, lancé un processus public d’appel de candidatures pour combler le poste de membre du CA représentant les usagères et les usagers du transport en commun, afin d’éviter toute nomination partisane et prévenir toute apparence de partisannerie dans cette nomination;

Attendu que la nomination de Sylvain Gariépy a été effectué sans aucun processus d’appel de candidatures public;

Attendu que pendant les 8 dernières années, l’administration de Projet Montréal a mené un travail acharné afin de reconstruire la confiance du public après des années de scandales éthiques à la Ville de Montréal;

Attendu que la prise de contrôle politique du CA de la STM par l’administration d’Ensemble Montréal ainsi que la nomination partisane de leur candidat défait constituent un recul important en matière de transparence et soulèvent d’importantes questions quant à l’indépendance et l’autonomie de la STM;

Il est proposé par François Limoges, maire de l’arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, et appuyé par Sarah V. Doyon, conseillère de ville du district d’Hochelaga;

Que la Ville de Montréal exige qu'un nouveau processus de nomination pour le CA de la STM soit mis en branle dès l'adoption de cette résolution, et que ces nouvelles nominations soient effectuées avant le 1er février 2026 pour les membres élu-es, et avant le 1er juin 2026 pour les membres représentant les usagers et les usagères à la suite d'un appel de candidature public;

Que la Ville de Montréal réaffirme que la confiance du public en l'autonomie et l'indépendance de la STM est essentielle, et que les nominations partisanes minent durablement cette confiance.

Montréal

Motion de l'opposition officielle **65.02**

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2025

Motion pour souligner les 10 ans de l'organisme Piétons Québec et réaffirmer l'importance d'assurer la sécurité de tous les usagers et les usagères de la route

Attendu que le 18 novembre 2025, l'organisme Piétons Québec soulignait son 10e anniversaire et que l'organisme a vu le jour à Mtl;

Attendu que Piétons Québec a pour mission de défendre les droits et les les intérêts des piétons et des piétonnes, notamment en menant des campagnes de sensibilisation, des projets de recherche, des activités de représentation et des mobilisations citoyennes;

Attendu qu'en moyenne, ce sont 85 piétons, 70 occupants d'un véhicule et 21 cyclistes qui décèdent ou subissent des blessures graves à la suite d'une collision routière dans les rues de Montréal chaque année;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2019, son tout premier plan d'action Vision zéro, dont l'objectif est d'en arriver à zéro décès ou blessures graves sur les routes d'ici 2040, et à une réduction de 50% de ceux-ci d'ici 2030;

Attendu que le plan d'action Vision zéro 2025-2027 cible le repartage équitable de l'espace de la rue et la sécurisation des parcours des usagers les plus vulnérables comme actions prioritaires;

Attendu que chaque décès d'une personne usagère de la route est un décès de trop;

Attendu que la Vision Zéro fait partie intégrante des orientations de la Politique de mobilité durable du Gouvernement du Québec et que le Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 du ministère des Transports et de la Mobilité durable visent à réduire de 25 % des décès et des blessés graves en 2030 par rapport à 2017;

Attendu que le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) a été créé en 2019, suivi quatre ans plus tard par le Programme de sécurisation des piétons aînés (PSPA) en 2023;

Attendu que ces programmes ont permis de sécuriser les abords de 118 écoles, 4 garderies et 5 parcs, ainsi que la réalisation de 7 projets axés sur la sécurité des personnes aînées;

Attendu que, dans son rapport d'investigation publié le 28 novembre 2025 concernant le décès d'une fillette de 7 ans survenu en décembre 2022, le Bureau du coroner du Québec recommande que la Ville de Montréal « revoie les aménagements physiques à l'approche de toute intersection à haute densité de circulation dans les corridors et zones scolaires de chaque arrondissement afin d'assurer en priorité la sécurité des piétons » et «
multiplie les actions et initiatives prévues aux programmes concernant la sécurisation des piétons, notamment le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) »;

Il est proposé par Christopher McCray, conseiller du district de Sainte-Marie, et appuyé par Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Que la Ville de Montréal souligne les 10 ans de l'organisme Piétons Québec, et réaffirme l'importance de sa mission pour protéger les droits et les intérêts des personnes piétonnes, soit les usagères et les usages les plus vulnérables de la route;

Que la Ville de Montréal s'engage à préserver les montants prévus, tant au budget de fonctionnement qu'au programme décennal d'immobilisations, pour la sécurisation de tous les déplacements;

Que la Ville de Montréal s'engage à sécuriser les déplacements piétons en réduisant l'espace dédié à l'automobile, en créant des zones réservées aux piétonnes et piétons, et en intégrant les recommandations des organismes comme Piéton Québec dans les aménagements.

Montréal

Motion de l'opposition officielle **65.03**

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2025

Motion pour que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre le projet de transformation et de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village

Attendu que le 22 août 2025, la Ville de Montréal a annoncé le concept de réaménagement retenu pour la rue Sainte-Catherine Est, dans le Village;

Attendu que ce projet transformera complètement la portion de la rue Sainte-Catherine Est située entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, qui deviendra piétonne à l'année sur un kilomètre;

Attendu que ce projet vise également à remplacer les infrastructures souterraines vieillissantes et désuètes de la rue Sainte-Catherine Est;

Attendu que le travail de réflexion et de conception du projet de réaménagement s'est échelonné sur plusieurs années, notamment dans le cadre du Forum du Village, et a impliqué de nombreux organismes et associations, dont la SDC du Village et l'Association Citoyenne du Village de Montréal;

Attendu que le projet de piétonnisation inclut la plantation de plus de 225 arbres, plus de 1000m^2 de fosses végétalisées, l'ajout de mobilier urbain totalisant 125 places assises et l'installation d'un plafond lumineux d'envergure, présent toute l'année;

Attendu que le conseil d'administration de la SDC du Village a adopté, le 8 juillet 2025, la résolution CA-20250708-04 qui réaffirmait son entière collaboration au projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Est ainsi que la nécessité de voir le projet réalisé rapidement;

Attendu que la rue Sainte-Catherine Est est soumise à d'importantes pressions sociales et économiques, et qu'un projet de réaménagement transformateur représente la pierre angulaire de la relance de cette artère commerciale symbolique pour le Village, et pour Montréal plus largement;

Attendu que la rue Sainte-Catherine Est est entièrement piétonne durant la saison estivale depuis 19 ans, et que cette piétonnisation estivale est un succès

retentissant année après année, faisant de la rue Sainte-Catherine Est une véritable destination touristique à Montréal;

Attendu que plus de 8 millions de passages piétons ont été comptabilisés au cours de la saison estivale 2025 sur la rue Sainte-Catherine Est, ce qui démontre la vitalité, le dynamisme et l'attractivité de cette artère lorsqu'elle est redonnée aux piétons et piétonnes;

Attendu que lors de l'annonce du projet de réaménagement, la directrice générale de la SDC du Village, accompagnée de l'ensemble des membres de son conseil d'administration, a clairement demandé que ce projet soit poursuivi peu importe l'issue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

Attendu que le tronçon de la rue Sainte-Catherine Est visé par le projet de piétonnisation permanente se trouve dans le district de Saint-Jacques et dans l'arrondissement de Ville-Marie, représentés localement par le président du comité exécutif et la mairesse de Ville-Marie et de Montréal;

Attendu que les appels d'offres pour le projet doivent être lancés dès l'hiver 2026, pour un début des travaux préparatoires à l'automne 2026, à la suite de la 20e piétonnisation estivale;

Il est proposé par Christopher McCray, conseiller de ville du district Sainte-Marie, et appuyé par Jean-François Lalonde, maire de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

Que la Ville de Montréal poursuive le projet de transformation et de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village, et qu'elle prévoit les crédits nécessaires au budget 2026 et au programme décennal d'immobilisations 2026-2035;

Que la Ville de Montréal continue d'inclure la communauté du Village, notamment la SDC du Village et l'Association citoyenne du Village de Montréal, dans le processus de réalisation de ce projet, notamment en ce qui concerne les aménagements de surface et le mobilier urbain.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1254473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

Il est recommandé:
1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703);

2. de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-12 15:36

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254473002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.
La Direction des réseaux d'eau (DRE) est responsable de réaliser des projets d'investissements sur les réseaux secondaire et principal d'eau et d'égout. Pour ce faire, des analyses et suivis sont réalisés pour évaluer l'état des réseaux et établir les priorités d'interventions, dans l'objectif de prolonger la durée de vie des conduites et des actifs ponctuels associés.

Dans le but de connaître l'état des actifs et de prioriser les interventions sur le réseau d'aqueduc, le Service de l'eau réalise des campagnes systématiques d'inspection des chambres de vannes et des conduites principales d'aqueduc. Ces campagnes d'inspection ont permis de relever les vannes défectueuses et les conduites nécessitant une intervention.

Mis à part le remplacement des vannes brisées, un nombre important de vannes est requis pour les projets de remplacement et de réhabilitation des conduites principales d'aqueduc. C'est pourquoi, en 2023, la DRE a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 23-19676 pour la fourniture des vannes de type papillon et guillotine. À la suite de cet appel d'offres public, deux (2) contrats ont été octroyés d'une durée de 24 mois, de décembre 2023 à décembre 2025, ou jusqu'à épuisement des crédits avec deux (2) options de renouvellement de 12 mois pour chacun des contrats.

Ces contrats avec D. M. Valve et Contrôles Inc. (lot 1 : entente numéro 1646886) et

Wolseley Canada Inc. (lot 2 : entente numéro 1642052) arrivent bientôt à terme. Le présent dossier décisionnel vise à autoriser le prolongement du mandat initial afin de poursuivre les activités de fourniture de vannes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0703 - 21 décembre 2023 - Accorder deux (2) contrats aux firmes D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine, pour une période de vingt-quatre (24) mois ou jusqu'à épuisement des crédits, avec la possibilité de deux (2) périodes de renouvellement de douze (12) mois pour chaque contrat. - Dépense totale de 2 986 918,02 $, taxes incluses (montant total des contrats : 2 778 528,39 $ taxes incluses plus des incidences de 69 463,21 $ taxes incluses plus des contingences de 138 926,42 $ taxes incluses). - Appel d'offres public numéro 23-19676 (deux (2) lots).

DESCRIPTION

La DRE souhaite prolonger ces contrats afin de bénéficier des conditions et termes obtenus lors de l'appel d'offres public 23-19676 et de poursuivre l'achat des nouvelles vannes de type papillon et de type guillotine nécessaires pour les projets d'ingénierie et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable.
Conformément à la résolution CG23 0703, il est prévu de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles Inc. et de Wolseley Canada Inc. au terme de ces 12 mois de prolongation.

JUSTIFICATION

Plusieurs projets relatifs au réseau d'aqueduc sont en conception et seront prochainement mis en chantier.
Selon les contrats octroyés par la résolution CG23 0703, l'état actuel des déboursés est respectivement de 28 % pour le lot 1 et de 43 % pour le lot 2.

Étant donné que les crédits actuels ne sont pas épuisés et que la date de fin des contrats est proche, il est nécessaire d'exercer l'option de renouvellement afin de poursuivre l'approvisionnement en vannes pour maintenir la planification annoncée et coordonnée avec toutes les parties prenantes impliquées dans les différents projets.

La DRE est satisfaite des services rendus et de la qualité des approvisionnements fournis par les fournisseurs D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc.

Conformément aux documents d'appel d'offres 23-19676, les deux (2) contrats peuvent être renouvelés chacun pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer cette option de prolongation pour une période de douze (12) mois, des deux contrats (lot 1 et lot 2), du 21 décembre 2025 au 20 décembre 2026, selon les mêmes termes et conditions que les ententes initiales, pour la fourniture des vannes, puisque la date de fin des deux contrats est le 20 décembre 2025 et que les budgets alloués ne sont pas entièrement écoulés.

Les deux adjudicataires ont accepté le renouvellement. Les lettres de renouvellement et d'acceptation sont en pièces jointes du présent dossier.

Les validations requises ont démontré que les firmes D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc., en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'ont pas à obtenir d'attestation de l'autorité des Marchés Publics (AMP).

Ces compagnies ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à exercer l'option de renouvellement pour une période de douze (12) mois sans dépense additionnelle.
Une dépense totale de 2 986 918,02 $, taxes incluses, a été autorisée au conseil d'agglomération CG23 0703. En date du 31 octobre 2025, le montant déboursé s'élève à 975 720,14 $, taxes incluses, laissant un solde disponible de 2 011 197,88 $, taxes incluses, incluant les contingences et incidences.

Cette prolongation n'exige pas d'autoriser des fonds additionnels, mais plutôt l'utilisation de fonds déjà disponibles. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à la modernisation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'agglomération de Montréal, et est nécessaire pour distribuer de l'eau potable de qualité et en quantité pour toutes et tous.
Ces actions répondent à deux (2) des vingt (20) priorités du plan stratégique Montréal 2030, à savoir :

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce contrat pourrait compromettre la sécurité de l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Montréal, en retardant le remplacement des actifs actuellement désuets et en limitant la réponse aux potentiels bris futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date début des contrats : 21 décembre 2025.
Fin des contrats : 20 décembre 2026 ou avant, selon l'épuisement des crédits.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel Laurent NDENHA
ingenieur(e)

Tél : 438-969-6372
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-16

Jean-François DUBUC
chef(fe) de division - ingenierie - production de l'eau potable

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : 438-871-8972
Approuvé le : 2025-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-12

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254473002
Unité administrative responsable : 49-05 (Direction des réseaux d'eau)
Projet : Prolongement du contrat EXP970 AO23-19676 (Acquisition de vannes de type papillon et guillotine)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.* *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Amélioration du niveau des services d'approvisionnement en eau offerts à la population* *Modernisation du réseau d'aqueduc de l'Agglomération de Montréal* *Disponibilité de vannes de secours en cas de bris afin d'éviter les délais de fret et de livraison, et ainsi de fournir un meilleur service aux citoyens.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 novembre 2025

Monsieur Marco Lallitto
Directeur des ventes
D.M. Valve et Contrôles Inc.
3540 Boul Poirier
St-Laurent, Québec, H4R 2J5

Courriel : mlallitto@dmvalve.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-19676 Lot #1 - Entente 1646886
Acquisition de vannes de type papillon, guillotine et double excentrique pour la Direction de l'eau potable

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **21 décembre 2025 au 20 décembre 2026** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les QUINZE (15) jours de l'envoi la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au montant de CINQ POUR CENT (5%) selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 11 novembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Marco Lallitto *Marco Lallitto* le 7 novembre, 2025

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Francesca Raby pour
Claudie De Bellefeuille
Agente d'approvisionnement II
Courriel : claudie.debellefeuille@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 novembre 2025

Monsieur Marc-André Dutil
Vendeur externe
Wolseley Canada Inc.
1239 Dagenais Ouest
Laval, Québec, H7L 0A6

Courriel : marc-andre.dutil@wolseleyinc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19676 Lot #2 – Entente 1642052
Acquisition de vannes de type papillon, guillotine et double excentrique pour la Direction de l'eau potable

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **2l décembre 2025 au 20 décembre 2026** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les QUINZE (15) jours de l'envoi la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au montant de CINQ POUR CENT (5%) selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 11 novembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments

J'accepte le renouvellement : MARC-ANDRE DUTIL _____ 2025-NOV-07
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Francesca Raby pour
Claudie De Bellefeuille
Agente d'approvisionnement II
Courriel : claudie.debellefeuille@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1254473002- Direction DRE (1).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Reak Sa SEN
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1254473002

Service	EAU

Direction	DRE

Engagement #	s/o	Date	11/4/2025

Objet GDD

Exercer l'option de la 1e prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux (2) contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc. (résolution CG23 0703).

Informations comptables

Provenance

56088 Réseau primaire d'aqueduc											Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
No Règlement 17-029	5030	5017029	802706	01909	57201	000000	0000	166300	000000	00000	- $	- $	**- $**

Imputations

Acquisition de vannes de type papillon et guillotine-22A10												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Contrat	5030	5017029	802706	04121	57401	000000	0000	191269	000000	13015	00000	- $	- $	**- $**
Contingences	5030	5017029	802706	04121	57401	000000	0000	191269	070008	13015	00000	- $	- $	**- $**
Incidences	5030	5017029	802706	04121	57401	000000	0000	197877	070003	13015	00000	- $	- $	**- $**
Total												**- $**	**- $**	**- $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259660002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059) ;

2. les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259660002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 27 janvier 2022, une entente-cadre a été conclue avec Bell Canada pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi, pour une période de trois ans (CG22 0059). Ce contrat comporte deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune.

Afin de poursuivre le soutien aux besoins en connectivité sans fil dans le cadre des diverses initiatives prévues pour l'année 2026, l'acquisition de matériel et d'accessoires WiFi s'avère nécessaire. À cet effet, le Service des TI a amorcé les démarches nécessaires pour exercer la deuxième option de prolongation prévue dans l'entente-cadre, aux mêmes termes et conditions, et ce, à même l'enveloppe du contrat initial.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0005 – 24 janvier 2025 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans

dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026.

CG22 0059 – 27 janvier 2022 - Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de trois ans, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875.

CG20 0651 - 17 décembre 2020 - Accorder la deuxième option d'une année de prolongation de contrat à la firme IBM Canada Limitée, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (WiFi).

CG19 0173 - 18 avril 2019 - Accorder la première option d'une année de prolongation de contrat à la firme IBM Canada Limitée, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (WiFi).

CG16 0707 - 22 décembre 2016 - Accorder deux contrats à la firme IBM Canada Limitée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (WiFi).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans majoration de la dépense autorisée pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3) conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18875.

JUSTIFICATION

La Ville déploie et améliore les installations de connectivité WiFi au gré des demandes des services municipaux ou selon les initiatives d'aménagement planifiées à la Ville.

Cette prolongation n'exige pas une dépense additionnelle, mais l'utilisation des crédits déjà disponibles.

Le contexte dans lequel les projections de consommation ont été effectuées lors de la rédaction de l'appel d'offres ainsi que l'évolution des besoins de la Ville en matière de déploiement d'équipements WiFi expliquent le rythme des acquisitions dans la présente entente. La consommation des équipements n'a pas été aussi rapide qu'anticipée en raison de plusieurs facteurs, entre autres, la diminution de grands projets requérant ce type d'équipement, les délais d'approvisionnement ainsi que la pénurie de certains services professionnels, ce qui a contribué au ralentissement des déploiements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats, qui seront effectués auprès du soumissionnaire, se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet. C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale; ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération

(Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat s'inscrit dans le cadre des efforts du Service des TI afin d'améliorer le service rendu à la population, aux arrondissements et aux services de la Ville, tout en assurant la continuité opérationnelle du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la/le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James CADIEUX
Conseiller analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-562-2313
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259660002

Unité administrative responsable : Service des Technologies de l'information

Projet : Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Solidarité, équité et inclusion:

Priorité # 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Démocratie et participation:

Priorité # 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les acquisitions d'équipements Juniper que la Ville va faire, vont contribuer à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il permet notamment d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribue à réduire la fracture numérique. Ces équipements permettront d'offrir une connectivité pour les citoyens et les visiteurs dans les lieux publics ciblés sur son territoire, et dans des bâtiments corporatifs.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 octobre 2025

Madame Véronique Larocque
BELL Canada
1, Carrefour Alexandre-Graham-Bell, Tour B-4
Verdun (Québec) H3E 3B3

Courriel : veronique.larocque@bell.ca

Objet : Recommandation de renouvellement de l'entente 1518332 (Lot 3)
Appel d'offres nº 21-18875
Tirage de fibre optique, services d'installation et acquisition d'équipements pour la couverture Wi-Fi et objets connectés
Lot 3 : Acquisition du matériel et des accessoires WiFi

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **27 janvier 2026 au 26 janvier 2027** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner la lettre signée par courriel à mestapha.damou@montreal.ca **au plus tard le 22 octobre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'ai pris connaissance du renouvellement :

CAROLINE AUDET
Nom en majuscules et signature

2025-10-22
Date

Mestapha Damou
Agent d'approvisionnement II
Courriel : mestapha.damou@montreal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255481005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

Il est recommandé :
de résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville, conformément à la clause 13 du contrat concerné.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-21 15:40

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255481005**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2024, l'appel d'offres public 24-20470 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le Journal de Montréal, pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires, principalement destinées aux opérations de l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal.
En août 2024, à la suite de l'appel d'offres public 24-20470, la Ville a octroyé à la firme Supremex inc. le contrat pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de vingt-quatre mois, incluant une option de prolongation de douze mois.

Toutefois, le 10 juin 2025, Supremex inc. a avisé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qu'elle refuse d'exécuter les obligations qui découlent du contrat en mettant unilatéralement fin au contrat.

Compte tenu de la situation, le Service de l'approvisionnement a demandé l'assistance du Service des affaires juridiques dans ce dossier.

Le Service des affaires juridiques a émis, en date du 31 juillet 2025, une lettre stipulant que la Ville n'aura d'autre choix que d'engager, sans autre avis ni délai, les démarches nécessaires à l'octroi d'un nouveau contrat, et tiendra Supremex inc. responsable de tous les dommages découlant de son refus d'exécuter le contrat.

Après plusieurs rencontres, communications et tentatives de faire démarrer le contrat avec l'adjudicataire, et aux vues de la volonté du fournisseur de ne pas accomplir son mandat, dont il est contractuellement tenu de respecter, la décision de résilier a été prise par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec le Service des affaires juridique.

Le fournisseur sera tenu responsable de tous les dommages découlant de son refus d'exécuter le contrat, incluant, mais sans s'y limiter :

- Les frais du premier appel d'offres rendu inutile à la suite de la non-exécution du contrat par l'adjudicataire.
- Toute différence de prix, le cas échéant, entre ceux prévus au contrat et ceux que la Ville obtiendra à la suite de l'octroi d'un nouveau contrat, incluant durant la période de transition entre les deux.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat. Une telle résiliation est envisageable, conformément à la clause 13 du contrat, qui prévoit expressément cette possibilité dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0427- 22 août 2024 – Conclure une entente-cadre avec la firme Supremex inc. pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de vingt-quatre mois, incluant une option de prolongation de douze mois - Montant estimé de l'entente-cadre : 955 271,81 $, taxes incluses (entente : 830 671,14 $ + variation des quantités 124 600,67 $).
CG19 0227 - 16 mai 2019 - Autoriser une deuxième prolongation d'entente-cadre, pour une période de douze mois débutant le 27 avril 2019, pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires et de cartes d'affaires dans le cadre du contrat accordé à la firme Imprimerie l'Empreinte inc.(CE 16 0646), (Montant estimé : 311 226,00 $ taxes incluses).

CE18 0643 - 18 avril 2018 - Autoriser une première prolongation des ententes-cadres, pour une période de douze mois débutant le 27 avril 2018, pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires dans le cadre des contrats accordés aux firmes Imprimerie L'empreinte inc. (Montant estimé : 109 520,49 $ taxes incluses) et Enveloppe Laurentide inc. (Montant estimé : 34 492,50 $ taxes incluses).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat avec la firme Supremex inc. pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires destinés aux employés de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le 10 juin, Supremex inc. a informé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de son refus d'exécuter les obligations découlant du contrat en mettant unilatéralement fin à celui-ci.
Il est donc recommandé de procéder à la résiliation du contrat. Cette résiliation est exercée conformément à l'article 13 du contrat, lequel prévoit la possibilité d'une résiliation d'un commun accord.

Un contrat de gré à gré a été conclu afin de couvrir la période transitoire jusqu'à l'octroi du nouveau contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette résiliation n'entraîne aucun déboursé pour la Ville, aucun achat n'ayant encore été effectué dans le cadre de ce contrat.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au présent dossier, dans la mesure où la

décision visée concerne une résiliation de contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du contrat empêche la Ville de Montréal de procéder à un nouvel appel d'offres pour la fourniture, sur demande, de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires destinés à ses employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du présent dossier, l'évaluation du fournisseur sera effectuée, conformément à l'article 11.05 du contrat. Un nouvel appel d'offres public sera lancé afin de conclure un nouveau contrat pour la fourniture, sur demande, de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Boulbaba LACHHEB
conseiller(-ere) en approvisionnement

Tél : 514-838-4619
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-06

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-838-4619
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

GAGNIER
GUAY
BIRON
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

Montréal, le 31 juillet 2025

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIEL (stewart.emerson@supremex.com)

SUPREMEX INC.
A/S Monsieur Stewart Emerson
Président et chef de la direction
7213, rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2J7

OBJET : Contrat découlant de l'appel d'offres nº 24-20470
Re : Votre lettre du 10 juin 2025

M. Stewart,

Nous avons été mandaté pour donner suite à votre lettre du 10 juin 2025.

Comme vous le savez, un contrat vous a été dument octroyé à la suite de l'appel d'offres nº 24-20470 le 19 août 2024 (le « **Contrat** ») par la Ville de Montréal (la « **Ville** »). Il ne saurait donc être question de « retirer [v]otre soumission », comme vous l'écriviez dans votre lettre du 10 juin 2025.

Il est néanmoins clair de votre lettre que, malgré celle de Claudia Bertrand du 25 mai 2025, vous refusez d'exécuter les obligations qui découlent du Contrat et *de facto*, y mettez unilatéralement fin, sans droit et à contretemps. Vous ne proposez même pas, dans votre lettre, d'assumer vos obligations pour une période de transition qui permettrait à la Ville de minimiser ses dommages. Mis devant le fait accompli, la Ville n'a d'autre choix que d'agir en conséquence.

Soulignons que les motifs invoqués pour tenter de justifier votre position sont par ailleurs mal fondés, notamment en ce que les exigences contractuelles sont détaillées dans les documents d'appel d'offres et au devis qui en fait partie.

Il y est notamment énoncé en toutes lettres que vous deviez fournir « divers Services et Arrondissements de la Ville de Montréal », une « organisation municipale qui dispense des services et des programmes à plus de deux (2) millions de citoyens particuliers et corporatifs » qui doit « communiquer sur une grande variété de sujets dont : les transports collectifs, les chantiers, les parcs, l'entretien des rues et le déneigement, la culture et les loisirs, le stationnement, le risque d'inondations, la prévention des incendies, etc. » Il est

de plus spécifiquement indiqué que « les articles pourront être livrés à différents endroits de la ville. Le nombre d'adresses de livraison peut varier en cours de contrat; qu'il diminue ou augmente, le nombre d'adresses ne constituent en aucun cas un motif pour fonder une réclamation, en aucune circonstance ».

Toute méprise de votre part (si méprise il y a) ne saurait donc être imputée à la Ville ou fonder votre inexécution du Contrat.

Conséquemment, la Ville n'aura d'autre choix que de procéder sans autre avis ni délai aux démarches requises pour l'octroi d'un nouveau contrat et vous tiendra responsable de tous les dommages découlant de votre refus d'exécuter le Contrat, incluant mais sans s'y limiter :

- Les frais du premier appel d'offres rendu inutile par votre inexécution;

- Toute différence de prix, le cas échéant, entre ceux prévus au Contrat et ceux que la Ville obtiendra à la suite de l'octroi d'un nouveau contrat, incluant durant la période de transition entre les deux.

Soyez de plus avisé qu'il sera tenu compte de votre défaut d'honorer vos obligations dans l'évaluation de rendement prévue au Contrat, ce qui pourrait donner lieu à une évaluation de rendement insatisfaisante.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

GAGNIER GUAY BIRON

Dominique Vallières

Me Dominique Vallières
Avocat
dominique.vallieres@montreal.ca
Tél.: 263-362-4430

c.c. Mme Claudia Bertrand, cheffe de section, Section Administration de contrats, Division acquisition, Service de l'approvisionnement.

c.c. M. Étienne Langlois, chef de section - Approvisionnement stratégique en biens, Service de l'approvisionnement.

Le 10 juin 2025 **Envoyé par courriel : Claudia.bertrand@montreal.ca**

Mme Claudia Bertrand
Chef de section – Section administration de contrats
VILLE DE MONTRÉAL
255, boul. Crémazie Est, 4e étage
Montréal (Québec) H2M 1L5

OBJET : Retrait de la soumission A0 24-20470 – Ville de Montréal

Chère Madame Bertrand,

Nous vous remercions de votre lettre en date du 25 mai 2025.

Conformément aux demandes précédentes, SupremeX inc. vous a clairement informé que nous retirons respectueusement notre soumission pour la Ville de Montréal A0 24-20470, et ce, à compter de notre première correspondance envoyée le 4 septembre 2024 à Boulbaba Lachheb.

Nous avons travaillé avec diligence et de bonne foi pour trouver une solution viable, mais de nombreux détails importants du contrat ne nous ont été révélés qu'**après** la date d'ouverture des offres.

Ces détails importants sont exposés ci-dessous et constituent l'essentiel des informations qui ne nous ont pas été clairement communiquées, entraînant ainsi des malentendus majeurs sur le travail réel que vous souhaitiez confier par contrat.

- Une exigence selon laquelle notre ERP doit être compatible et intégré avec Printsys
- Une exigence, que notre infrastructure ne peut pas gérer, selon laquelle nous devons desservir la Ville de Montréal :
  1. Avec 1 500 travaux par an
  2. À +/- 400 parties prenantes
  3. À +/- 250 unités d'affaires
  4. Tous avec des bons de commande individuels par travail et par unité d'affaires
  5. Tous avec une facturation individuelle par travail et par unité d'affaires
  6. L'absorption des coûts de transport vers les unités d'affaires individuelles et même directement aux bureaux des demandeurs
  7. Une attente de délai d'exécution de 10 jours ouvrables
  8. Des commandes multiples et de petite taille pour des produits d'impression dynamique tels que des cartes d'affaires et des blocs-notes

Ces exigences sont extrêmement inhabituelles dans notre industrie et n'ont même pas été tentées d'être documentées ou communiquées au cours du processus de l'appel d'offres de la Ville de Montréal.

En plus des obstacles mentionnés ci-dessus, un retard significatif a été imposé à SupremeX par la Ville de Montréal, alors que nous avons tenté à plusieurs reprises de clarifier les détails et ensuite de retirer la soumission respectueusement et légitimement. Comme indiqué, l'une des premières demandes de retrait de SupremeX remonte au 4 septembre 2024, ce qui aurait donné à la Ville de Montréal suffisamment de temps pour relancer l'appel d'offres.

En plus des informations confuses et incomplètes que nous avons reçues de la Ville de Montréal, un courriel d'Étienne Langlois daté du 22 octobre 2024 indique qu'aucun contrat n'avait été établi à ce moment-là.

SupremeX est très habitué à soumissionner des contrats avec toutes les agences gouvernementales et connaît également bien une clause couramment utilisée dans les appels d'offres du gouvernement du Québec. Il s'agit d'une clause garantissant la bonne foi des deux parties : je fais référence à une clause que Revenu Québec utilise fréquemment, appelée *3.24 « Prix anormalement bas »*. Cette clause impose à l'émetteur de l'appel d'offres la responsabilité de veiller à ce que toutes les soumissions soient dans une fourchette raisonnable. Elle sert à s'assurer qu'aucune partie ne soumet intentionnellement ou par inadvertance une offre impossible à exécuter sans entraîner de graves déficiences ou préjudices pour l'une ou l'autre des parties.

Nous portons respectueusement à votre attention les points supplémentaires suivants pour votre considération :

1. Nous avons répondu de bonne foi en fonction de notre compréhension des attentes et exigences. Une fois l'adjudication attribuée, il était clair que notre compréhension ne correspondait pas aux attentes de la Ville.
2. Nous avons immédiatement informé l'agent contractuel (Étienne Langlois) de notre incapacité à assurer le service du contrat selon les attentes, indépendamment du prix, car nous ne disposons pas du logiciel, de l'infrastructure et des capacités nécessaires.
3. Il nous a fallu plusieurs tentatives et plus de deux mois afin d'être en mesure d'avoir une conversation directe avec M. Langlois.
4. Lors d'une conversation tenue le 11 mars 2025, M. Langlois a reconnu que l'appel d'offres aurait pu/dû fournir plus de détails.
5. Nous comprenons que notre soumission était environ 25 % inférieure à celle du fournisseur en place depuis longtemps, ce qui aurait dû inciter la Ville à être plus diligente et à signaler que des clarifications étaient nécessaires.
6. Notre position est que l'appel d'offres n'a pas fourni le niveau de détail requis, qu'il a laissé beaucoup de place à l'interprétation, et qu'il a été mal rédigé/construit, ce qui a finalement conduit à un manque d'alignement entre la soumission de SupremeX et les attentes de la Ville.
7. Nous comprenons votre déception et frustration, mais contraindre ou menacer un fournisseur afin qu'il fournisse des produits et services pour lesquels il n'est pas équipé est une approche surprenante pour une entité publique comme la Ville de Montréal. Ce n'est pas agir de bonne foi, étant donné que nous avons signalé à plusieurs reprises que les informations fournies étaient totalement insuffisantes et ne reflétaient pas pleinement le mandat.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons collaborer avec vous sur de futures occasions d'affaires.

Sincèrement,



Stewart Emerson
Président et Chef de la direction

June 10, 2025 **Delivered by E-Mail: Claudia.bertrand@montreal.ca**

Mrs. Claudia Bertrand
Head of Section – Contract Administration Procurement
VILLE DE MONTRÉAL
255, boul. Crémazie Est, 4th Floor
Montréal (Québec) H2M 1L5

SUBJECT: RFP no 24-20470 - Printing and delivery of forms, business cards and envelopes on demand for the City of Montreal

Dear Mrs. Bertrand,

Thank you for your letter of May 25, 2025.

As per prior requests, SupremeX Inc. has clearly advised you that we respectfully withdraw our bid for the City of Montreal A0 24-20470, beginning with our first correspondence that was sent on September 4, 2024, to Boulbaba Lachheb.

We worked diligently and in good faith to find a workable solution, but many of the important contract details were only revealed to us ***after*** the bid opening date.

Those important details are outlined below and make up the bulk of the information that was not clearly communicated to us and therefore caused major misunderstandings of the actual work you wanted contracted:

- A requirement that our ERP be compatible & integrated with Printsys
- A requirement, that our infrastructure cannot manage, that we service Ville de Montreal:
  1. With 1,500 jobs per year
  2. To +/- 400 stakeholders
  3. To +/- 250 business units
  4. All with Individual P.O.'s per job and per business unit
  5. All with Individual billing per job and per business unit
  6. The absorption of transport costs to individual business units and even desktops
  7. An expectation of 10 working days turn around
  8. Multiple and small orders of dynamic print business such as business cards and pads

These requirements are highly unusual in our industry and were not even attempted to be documented or communicated over the course of the City's RFQ process.

In addition to the above-mentioned impediments, there was a significant delay that was imposed on SupremeX by the City of Montreal, as we tried on several occasions to clarify details and then to respectfully and rightfully decline. As indicated, one of the early examples of SupremeX request to decline was on September 4, 2024, which would have given Ville de Montréal sufficient time to re-issue the tender.

In addition to the confusing and incomplete information we received from Ville de Montréal, there is an email from Étienne Langlois dated October 22, 2024 indicating that there was no existing contract created even at that point.

SupremeX is very accustomed to bidding on contracts with all government agencies and is also very aware of a clause that is commonly used throughout the Quebec government bids. It is a clause that ensures good faith for both parties: I refer to a clause that Revenu Quebec commonly uses called *3.24 Abnormally Low Bid Price*. This clause puts the onus on the bid issuer to ensure all bids are within a reasonable range. This clause is there to ensure that no party purposefully or accidentally submits a bid that is impossible to execute without major deficiencies or injuries to either party.

We respectfully bring to your attention the following additional points for your consideration:

1. We responded in good faith based on our understanding of the expectations and requirements. Once awarded the business, it was clear that our understanding was not aligned with the City's expectations.
2. We immediately notified the Contracting Officer (Étienne Langlois) of our inability to service the account to the expectations, regardless of price, because we don't have the necessary software, infrastructure and capabilities.
3. It took several attempts and more than two months to have direct conversation with Mr. Langlois.
4. During a conversation, held on March 11th, 2025, Mr. Langlois actually acknowledged that the RFQ could have/should have provided more details.
5. We understand that our bid ~25% lower than the longtime incumbent, which should have prompted the City to be more diligent and indicate that clarity was required.
6. Our position is that the RFQ failed to provide even reasonably close to the level of detail required, left a lot open to interpretation, and was poorly written/constructed, which ultimately led to the lack of alignment between the SupremeX submission and the City's expectations.
7. We understand your disappointment and frustration, but forcing/threatening a vendor to supply products and services, that said vendor is not set-up to facilitate, is a peculiar manner for a public entity like the City of Montreal to proceed and is not acting in good faith, given that we have advised on multiple occasions that the information provided was wholly sub-standard and not indicative of the full mandate.

We thank you for your understanding and look forward to working with you on future opportunities.

Sincerely,



Stewart Emerson
President and Chief Executive Officer

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL
Le 25 mai 2025

Monsieur Stewart Emerson
SupremeX inc.
7213, rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2J7

Courriel : Stewart.Emerson@supremex.com

Objet : Avis de manquement
Appel d'offres nº 24-20470
Service d'impression et livraison de formulaires, cartes professionnelles et enveloppes sur demande pour la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 24 mars 2025 dans laquelle vous exprimez votre intention de retirer votre soumission relativement à l'appel d'offres public N° 24-20470 de la Ville de Montréal.

Nous vous rappelons que votre soumission a été déposée conformément aux règles de l'appel d'offres public, jugée conforme, et qu'un contrat vous a été octroyé à la suite du processus d'adjudication et ce en date du 19 août 2024.

Le contrat ne peut être résilié même en cas de mauvaise interprétation des exigences contractuelles.

Les éléments que vous soulevez concernant la portée des travaux, les modalités de commande, de facturation, de livraison, ainsi que les contraintes technologiques internes à votre entreprise, ne sauraient justifier un retrait de votre engagement. Il vous incombait, en tant que soumissionnaire, de vous assurer de bien comprendre les exigences de l'appel d'offres avant de déposer votre soumission.

Depuis l'octroi du contrat, plusieurs relances ont été effectuées par la Ville afin de convenir d'un échéancier de démarrage et de vous accompagner dans la mise en œuvre du contrat. Ces démarches sont malheureusement demeurées infructueuses, et aucune mesure concrète n'a été prise de votre part pour débuter l'exécution des travaux.

Par conséquent, la Ville de Montréal ne peut accepter votre retrait. SupremeX Inc. est tenue de respecter les obligations contractuelles qui découlent de l'octroi du contrat. À défaut de débuter l'exécution du contrat dans un délai de **dix (10) jours ouvrables** suivant

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

la réception de la présente, la Ville se réserve le droit d'exercer tous les recours prévus au contrat à l'encontre d'un fournisseur en défaut, incluant notamment la résiliation du contrat à vos torts et la réclamation de tous les dommages et frais encourus.

Notez que le présent contrat prévoit une évaluation de rendement (Annexe11.05: Grille d'évaluation de l'adjudicataire) et, qu'à défaut d'honorer vos obligations, votre firme pourrait faire l'objet d'une évaluation insatisfaisante.

Nous vous invitons donc à prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à vos engagements contractuels dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Claudia Bertrand

Signature numérique de Claudia Bertrand
Date : 2025.05.22 13:04:09 -04'00'

Claudia Bertrand
Chef de section
Section Administration de contrats
Division acquisition
Service de l'approvisionnement
Claudia.bertrand@montreal.ca

C.C: Etienne Langlois-Chef de section eau et administration : etienne.langlois@montreal.ca

Lachheb Boulbaba-Conseiller en approvisionnement : boulbaba.lachheb@montreal.ca

Julie Roberts-Directrice Service à la clientèle : julie.roberts@supremex.com

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255472002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 852 509,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21130 ;
2. d'autoriser une dépense de 285 250,98 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-20 13:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255472002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. Sur le site de la station d'épuration Jean-R.Marcotte (la Station) ainsi que sur le réseau des intercepteurs, divers travaux de nettoyage et d'entretien sont requis pour maintenir en bon état les équipements, les structures et les installations de traitement. Ces opérations sont essentielles pour assurer la continuité des opérations et soutenir pleinement la mission du Service de l'eau.
Les principaux travaux à effectuer consistent, sans s'y limiter, à :

- Aspirer les cendres des incinérateurs et les transporter au lieu d'enfouissement technique;
- Nettoyer et aspirer les résidus des dessableurs et des décanteurs;
- Nettoyer et aspirer les résidus des trémies à écumes;
- Nettoyer les cellules de niveau sur le réseau des intercepteurs;
- Nettoyer et aspirer les résidus des stations de pompage du réseau des intercepteurs (puits humides).

Selon le type de travaux à exécuter, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) et la Direction des réseaux d'eau (DRE) louent différents équipements mobiles spécialisés avec opérateurs et aides-opérateurs. Comme les besoins sont variés, il ne serait pas

économiquement rentable d'acquérir et d'opérer ces équipements.

L'appel d'offres public 25-21130 a été publié par le Service de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le quotidien Le Devoir en date du 14 juillet 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2025. Un délai de quarante-quatre (44) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. La validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 26 décembre 2025.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2025-07-23	Question et réponse	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0495 - 25 août 2022 - Accorder à EBI Envirotech inc., un contrat d'une durée de 24 mois, pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois - Dépense totale : 2 518 891,12 $, taxes et contingences incluses (contrat : 2 099 075,93 $, contingences : 419 815,19 $) - Appel d'offres public 22-1913

CG 20 0305 - 18 juin 2020 - Accorder un contrat de trois ans à EBI Envirotech inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale: 2 235 521,46 $ (contrat: 2 032 292,24 $, contingences: 203 229,22 $) - Appel d'offres public 20-18069.

CG 18 0422 - 23 août 2018 - Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831.

CE 16 1503 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat d'une durée de 24 mois à la compagnie Beauregard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321.

DESCRIPTION

Ce contrat couvre la location sur demande d'équipements mobiles spécialisés avec opérateurs et aides-opérateurs pour une période de vingt-quatre (24) mois. Il inclut également le pompage et la disposition de 1 260 T.M. d'écumes par année dans un lieu d'enfouissement technique approuvé par le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques (MELCCFP).
Les équipements requis sont :

- unité de pompage à haute pression 5 000 psi;
- unité de pompage conventionnelle d'une capacité minimale de 3 000 gallons;
- unité de camion aspirateur/dépoussiéreur d'une capacité de 5 000 gallons;
- unité de pompage de type "Supervac" d'une capacité de 6 000 gallons.

Le transport et l'élimination des boues ou autres déchets résultant des opérations de pompage ou d'aspiration des résidus doivent se faire en conformité avec la Loi sur la qualité

de l'environnement (LQE). À cet effet, tous les véhicules seront munis d'un GPS, afin que la Ville puisse s'assurer, à partir d'un site Internet accessible en tout temps, que la disposition des résidus s'effectue en conformité avec les règles environnementales en vigueur. De plus, le Directeur exigera que chaque facture soit accompagnée du certificat de réception (quantité reçue) émis par le site autorisé par le MELCCFP et des coupons de pesée du camion émis à l'entrée et à la sortie du site de la Station. Les quantités de résidus disposées et facturées doivent correspondre à la différence entre les coupons de pesée du camion (poids à la sortie - poids à l'entrée = poids net) et le poids apparaissant sur le certificat de réception du site autorisé par le MELCCFP.

Compte tenu des imprévus qui pourraient survenir au cours des deux prochaines années, un budget de 285 208,88 $, soit 10 % de la valeur du contrat, est recommandé pour la variation de quantités.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 25-21130, trois (3) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres public, et un seul parmi eux, soit 33 %, a déposé une soumission. Le pourcentage de ceux qui n'ont pas soumissionné est de l'ordre de 67 %.
Raisons de désistement: Engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans les délais requis (1), sans réponse malgré les relances par courriel et téléphonique (1).

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

L'article 573.3.3 de la LCV permet une négociation lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. À la suite d'une négociation, EBI Envirotech a accepté de réduire la soumission de 0,12 %.

L'analyse de conformité des soumissions a permis de constater que la seule offre reçue était administrativement et techniquement conforme.

Tableau d'analyse des soumissions :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
EBI Envirotech inc.	2 852 509,80 $	285 250,98 $	3 137 760,78 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 312 936,08 $	231 293,61 $	2 544 229,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			593 531,09 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			23,33 %

((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

L'écart entre l'estimation interne et la seule soumission conforme est défavorable à la Ville de 23.33 %, soit (593 531,09 $).

Cet écart s'explique principalement par les augmentations très importantes des coûts de main-d'œuvre (opérateurs et aides-opérateurs d'équipements) depuis le dernier contrat octroyé en 2022. Malgré l'application de l'indice IPC dans notre estimation, ces hausses dépassent les ajustements prévus, ce qui contribue à l'écart observé.

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que le contrat est assujetti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

L'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) de l'adjudicataire est valide jusqu'au 23 février 2026.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2026 de la DEEU et de la DRE du Service de l'eau et sera priorisée lors de la préparation des budgets 2027.
Le coût total de ce contrat est de 3 137 760,78 $, taxes et variations de quantités incluses. Cette dépense représente une somme de 2 865 193,83 $, nette de ristourne.

Cette dépense sera assumée comme suit :

- Direction des eaux usées: 2 820 727,21 $, taxes et variations de quantités incluses.
- Direction des réseaux d'eau: 317 033,57 $, taxes et variations de quantités incluses.

La répartition de la dépense pour les années 2026 et 2027 est la suivante :

	2026		2027		Total
	DEEU	DRE	DEEU	DRE	
Prévu au contrat - Avant taxes (A)	1 115 154,37 $	125 336,96 $	1 115 154,37 $	125 336,96 $	2 480 982,65 $
Variation de quantités - Avant taxes (B)	111 515,44 $	12 533,70 $	111 515,44 $	12 533,70 $	248 098,27 $
Sous-total -Avant taxes (A+B)	1 226 669,80 $	137 870,66 $	1 226 669,80 $	137 870,66 $	2 729 080,92 $
Sous-total - Taxes incluses	1 410 363,60 $	158 516,79 $	1 410 363,60 $	158 516,79 $	3 137 760,78 $
Sous-total - Taxes nettes - coûts pour	1 287 849,96 $	144 746,95 $	1 287 849,96 $	144 746,95 $	2 865 193,83 $

l'agglomération					

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération s*.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques, plus précisément à la priorité 5 du Plan stratégique Montréal 2030 :
5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, il ne serait pas possible d'effectuer l'ensemble des travaux d'entretien annuels nécessaires pour maintenir la capacité de traitement des eaux usées sur les équipements de la station d'épuration des eaux usées (DEEU), ainsi que le maintien en bon état des équipements, structures et installations du réseau d'égout (DRE). Cette situation entraînerait des déversements répétitifs d'eaux usées non traitées dans le fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2025
Début des travaux: janvier 2026
Fin des travaux: décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claudie DE BELLEFEUILLE, Service de l'approvisionnement
Benoit DUHAIME RIOPEL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Claudie DE BELLEFEUILLE, 11 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sofiane AISSAT
chef(fe) de section - operations et entretien

Tél : 438-861-7664
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Dominique BERNARD
Chef de division opérations

Tél : 438-864-2457
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carole FLEURY
chef(fe) de division ingenierie et procedes (eau)
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau

Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-19

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINE CONCURRENCE

Le 24 février 2021

EBI ENVIROTECH INC.
A/S MONSIEUR MAXIM SYLVESTRE
143, 21E RUE
CRABTREE (QC) J0K 1B0

N° de décision : 2021-DAMP-1149
N° de client : 2700033503

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

ABC ENVIRONNEMENT
ABC SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
ENVIRO-SEPTIQUE
FOSSES SEPTIQUES LORTIE
G.S.M.B. HAUTE PRESSION
NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC.
SAVIGNAC FOSSES SEPTIQUES
ABC FOSSES SEPTIQUES
BERNARD SERVICE SEPTIQUE
FOSSES SEPTIQUES BÉRARD
FOSSES SEPTIQUES SAINTE-JULIENNE
NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER
POMPAGE MAURICIE
SEPTO-BEC

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. EBI ENVIROTECH INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 février 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Alain Fontaine

De: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé: 2 juin 2023 13:23
À: _Boîte Autorisation AMP
Objet: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 23 novembre 2025 à 19:30**

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : ebi envirotech

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Province/ État	Code postal	Pays
EBI ENVIROTECH INC.	ABC ENVIRONNEMENT ABC FOSSES SEPTIQUES ABC SERVICES ENVIRONNEMENTAUX BERNARD SERVICE SEPTIQUE ÉCOLOVAC ENVIRO-SEPTIQUE FOSSES SEPTIQUES BÉRARD FOSSES SEPTIQUES LORTIE FOSSES SEPTIQUES SAINTE-JULIENNE G.S.M.B. HAUTE PRESSION NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC. POMPAGE MAURICIE SAVIGNAC FOSSES SEPTIQUES SEPTO-BEC	1141969957	2700033503	143, 21E RUE	CRABTREE	QC	J0K 1B0	CANADA

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255472002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21130_DetCah (3).pdf PV 25-21130.pdf 25-21130_TCP.pdf 25-21130_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Etienne LANGLOIS
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21130 — No du GDD : 1255472002

Titre de l'appel d'offres : Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	14 - 7 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	14 - 7 - 2025	Date du dernier addenda émis :	23 - 7 - 2025
Ouverture faite le :	28 - 8 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	44 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	3	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	33,33
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	26 - 12 - 2025
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	26 - 12 - 2025

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées√ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EBI Envirotech Inc.	2 852 509,80 $	√	

Information additionnelle

Raisons de désistement: Engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans les délais requis (1), sans réponse malgré les relances par courriel et téléphonique (1)

Négociation de prix: L'article 573.3.3 de la LCV permet une négocation lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. Suite à une négociation, EBI Envirotech à accepté de réduire la soumission de 0,12 %

LCV article 573.3.3: Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité

Préparé par : Claudie De Bellefeuille — Le 10 - 11 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21130

Conformité

Soumissionnaires	Données	
	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
EBI Envirotech Inc.	**2 480 982,65 $**	**2 852 509,80 $**

Liste des commandes

Numéro: 25-21130
Numéro de référence: 20083603
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs - Service de l'eau
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

3 résultats **Résultats 1 à 3**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

EBI ENVIROTECH INC. 143, 21e Rue Crabtree QC CAN J0K1B0 http://www.ebienvirotech.com	Non diffusé	Joel Gariépy Téléphone: 4507544033 Courriel: jgariepy@ebiqc.com	**Transaction: (20277479)** 2025-07-15 14:34	20067842 - Addenda 1 Devis 2025-07-23 à 08:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
POMPAGE EXPRESS M.D. INC. 121 Industrielle Delson QC CAN J5B1W2 http://www.pompage-express.com	Non diffusé	Yanick Lacasse Téléphone: 5148217764 Courriel: yanick@pompage-express.com	**Transaction: (20282323)** 2025-07-22 10:42	20067842 - Addenda 1 Devis 2025-07-23 à 08:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Lachine QC CAN H8R1R4 www.e360s.ca	Non diffusé	Nathalie Bélanger Téléphone: 4502271217 Courriel: nbelanger@e360s.ca	**Transaction: (20277167)** 2025-07-15 07:28	20067842 - Addenda 1 Devis 2025-07-23 à 08:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0422

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 28 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21130

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs » est ouverte par l'analyste juridique du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
EBI ENVIROTECH INC.	2 855 565,68 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 14 juillet 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.08.29 08:11:13 -04'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255472002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1255472002 - Direction DEEU - DRE.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

Co-autheur:
Reak-Sa Sen - Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Anne GUIGNARD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255472002*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, DEEU/DRE*
Projet : *Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs*.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Acheminement de 2 520 tonnes d'écumes issues du traitement des eaux usées vers un site d'enfouissement reconnu par la MELCCFP, assurant une gestion conforme et responsable des matières résiduelles. Cette action contribue à la réduction des impacts environnementaux, à l'amélioration de la traçabilité des déchets.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Informations financières pour dépenses BF

GDD #	**1255472002**
Service	**EAU**
Direction	**DEEU**

Engagement #	**EAU5472002**	**Date**	**11/13/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à EBI Envirotech Inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, avec la possibilité d'une option additionnelle de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

Informations financières pour dépenses BF

GDD #	**1255472002**

Service	**EAU**

Direction	**DRE**

Engagement #	**EAU5472002**	**Date**	**11/13/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à EBI Envirotech Inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, avec la possibilité d'une option additionnelle de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

Dossier # : 1259106004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de 3 mois – Montants estimés des ententes-cadres : 24 885 786,19 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 4) - Appel d'offres public 25-21186 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois incluant 2 options de prolongation et une option de transition de 3 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence), pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21186 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Harnois Énergies inc.	1	19 863 885,83 $
Mazout G. Belanger inc.	2	3 172 620,15 $
Corporation Parkland	3	640 663,01 $
Mazout G. Belanger inc.	4	1 208 617,20 $

2. de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-18 14:07

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259106004**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de 3 mois – Montants estimés des ententes-cadres : 24 885 786,19 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 4) - Appel d'offres public 25-21186 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de quatre ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal. Les carburants sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent à certains besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires, notamment pour l'alimentation en carburant des véhicules, des équipements fixes et mobiles, ainsi que pour le chauffage de plusieurs immeubles municipaux et pour l'alimentation des pompes pour les mesures d'urgence. Ces ententes-cadres seront mises à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération.
Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats.

Le premier regroupement est piloté par le Service de l'approvisionnement (SA) de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes des mesures d'urgence. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze villes liées ayant signifié leur participation à ce projet (Baie- D'Urfée, Beaconsfield, Côte St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire et Westmount). La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne peut pas participer à ce regroupement, car elle ne détient pas de réservoirs pour acheter les carburants en vrac.

Le deuxième regroupement, constitué de huit sociétés de transport, est piloté par la Société de transport de Montréal (STM). La Ville de Montréal s'est jointe au regroupement depuis 2007 pour combler ses besoins en diesel clair et renouvelable.

En août 2021, les contrats pour la fourniture d'essence ordinaire sans plomb, super sans

plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice et mazout ont été octroyés, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18803, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit aux firmes Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc., pour un montant total estimé de 21 622 935,30 $, taxes incluses, réparti comme suit : Suncor Énergie inc. - 19 409 592,27 $, taxes incluses, Harnois Énergies inc. – 1 327 421,07 $, taxes incluses, et Pétroles Crevier inc. – 885 922,00 $, taxes incluses. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de vingt-quatre mois avec deux options de prolongation se terminant le 3 janvier 2026. En septembre 2025, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ces produits.

L'appel d'offres public 25-21186 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de trente et un jours calendaires, soit du 6 octobre au 6 novembre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 6 mars 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois addendas visant à répondre à des questions et à clarifier l'annexe des consignes d'élaboration des prix.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2025-10-22	Questions/réponses, modifications administratives à la régie	Oui
2	2025-10-27	Clarification de la journée de référence de la Régie de l'énergie du Québec	Oui
3	2025-10-30	Questions/réponses	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0749 - 19 décembre 2024 - Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 7 931 134,40 $, taxes incluses, pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi le montant total du contrat pour la fourniture d'essence de 31 519 296,67 $ à 39 450 431,07 $, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc.
CG23 0626 – 23 novembre 2023 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence (ordinaire sans plomb et super sans plomb) et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi les montants totaux estimés des contrats de 19 409 592,27 $ à 31 519 296,67 $, taxes et variation des quantités incluses, pour Suncor Énergie inc. et de 885 922,00 $ à 1 339 118,28 $, taxes et variation des quantités incluses, pour Corporation Parkland.

CG21 0490- 26 août 2021 - Conclure des ententes-cadres avec Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes : Suncor Énergie inc. (19 409 592,27 $, taxes et variation des quantités incluses) - Harnois Énergies inc. (1 327 421,07 $, taxes et variation des quantités incluses) et Pétroles Crevier inc. (885 922 $, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 21-18803 (5 soum.)

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture, sur demande, de divers carburants en

vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence) pour le regroupement de la Ville de Montréal (les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze villes liées ayant signifié leur participation à ce projet). Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent à certains besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires, notamment pour l'alimentation en carburant des véhicules, des équipements fixes et mobiles, ainsi que pour le chauffage de plusieurs immeubles municipaux et pour l'alimentation des pompes pour les mesures d'urgence.
L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, le Service de la gestion et de la planification des immeubles et l'équipe de mesures d'urgence du Service de l'approvisionnement, les trois plus importants consommateurs des ententes-cadres.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-trois derniers mois ainsi que sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix des articles en cours de contrat seront ajustés tous les lundis, en fonction de la variation des prix minimaux à la rampe de chargement de Montréal publié par la Régie de l'énergie du Québec le vendredi précédent, et ce, pour toute la durée du contrat.

L'escompte (-) ou la majoration (+) sur le prix selon la Régie de l'énergie du Québec soumis au bordereau est fixe pour toute la durée du contrat.

Les prix du transport et livraison soumis au bordereau demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat. À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, sur avis écrit de l'adjudicataire, l'indexation se fera selon le taux de variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire du contrat sous la référence *Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé.*

Tout changement de taxes, canadiennes ou québécoises, sur les carburants sera applicable à leur date d'entrée en vigueur respective.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 20 000 $, ainsi qu'une garantie d'exécution de 20 000 $.

JUSTIFICATION

La conclusion de quatre ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Des cinq preneurs du cahier des charges, quatre ont soumissionné, ce qui représente un pourcentage de 80 %. Parmi les 20 % de preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumis de proposition, la firme a expliqué son désistement en raison de ne pas pouvoir être en mesure de fournir les garanties de soumission et d'exécution demandées.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme, car le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) inscrit au formulaire de soumission ne correspond pas à celui utilisé pour acheter les documents d'appel d'offres sur SEAO.

Un autre soumissionnaire a présenté des prix pour les quatre lots, mais n'a fourni qu'une seule garantie de soumission. Cette garantie a été retenue pour le lot 3, où son offre était la plus basse. Pour les trois autres lots, ses soumissions sont considérées non conformes.

Octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 1 - Fourniture d'essence (ordinaire et super)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (sans taxes)	**TOTAL** (taxes incluses)
Harnois Énergies inc.	17 276 700,00 $	19 863 885,83 $
Mazout G. Belanger inc.	18 189 500,00 $	20 913 377,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	20 334 860,00 $	23 380 005,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-3 516 119,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-15,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		1 049 491,80 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		5,28 %

En tenant compte des orientations stratégiques de la Ville visant la promotion du Plan Montréal 2030, notamment la réduction des émissions de GES et la transition énergétique, ainsi que des tendances observées au cours des dernières années concernant la consommation des différents carburants par les participants — particulièrement l'essence régulière et le super — l'estimation des quantités de produits à consommer a été révisée à la baisse de 6,7 %. Cette révision reflète non seulement les comportements actuels, mais également les projections à venir, en cohérence avec les objectifs de durabilité et d'efficacité énergétique de la Ville.

Lot 2 - Fourniture de diesel (coloré standard et coloré pour génératrice)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (sans taxes)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mazout G. Belanger inc.	2 759 400,00 $	3 172 620,15 $
Harnois Énergies inc.	2 776 200,00 $	3 191 935,95 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 079 377,00 $	3 540 513,71 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-367 893,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-10.39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		19 315,80 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		0,61 %

Lot 3 - Fourniture de mazout (mazout °1 et mazout °2)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (sans taxes)	TOTAL (taxes incluses)
Corporation Parkland	557 219,40 $	640 663,01 $
Harnois Énergies inc.	573 030,00 $	658 841,24 $
Mazout G. Belanger inc.	578 186,00 $	664 769,35 $
Dernière estimation réalisée ($)	764 285,76 $	878 737,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-238 074,54 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-27,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		18 178,23 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		2,84 %

Note : le prix de Corporation Parkland et de Harnois Énergies inc. inscrits au procès-verbal d'ouverture ont été ajustés, car ils n'ont pas utilisé la bonne référence de la Régie de l'énergie du Québec.

Lot 4 - Fourniture de diesel (coloré standard) pour pompes de mesures d'urgence

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (sans taxes)	TOTAL (taxes incluses)
Mazout G. Belanger inc.	1 051 200,00 $	1 208 617,20 $
Harnois Énergies inc.	2 109 600,00 $	2 425 512,60 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 290 752,00 $	1 484 042,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-275 424,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-18,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		1 216 895,40 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		100,68 %

Les écarts favorables de -15,04 % (soit -3 516 119,46 $) pour l'essence ordinaire et super, de -27,09 % (soit -238 074,54 $) pour le mazout et de -18,56 % (soit -275 424,91 $) pour le diesel coloré destiné aux pompes de mesures d'urgence, observés entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la Ville de Montréal, s'expliquent comme suit :

- Pour l'essence ordinaire et super (lot 1), le prix publié par la Régie de l'énergie du Québec a diminué d'environ 13 % entre la moyenne utilisée pour l'estimation et la date de référence des soumissions
- Pour le mazout (lot 3), l'adjudicataire actuel a soumis un prix très compétitif dans le but de conserver le contrat, et ce, malgré la diminution des quantités prévues
- Pour le diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence (lot 4), l'estimation municipale a tenu compte du caractère imprévisible des inondations

et de l’incertitude entourant les volumes requis, ce qui a entraîné une prévision plus élevée que le prix finalement proposé

L’écart de 100,68 % (soit 1 216 895,40 $) entre la soumission la plus basse et la deuxième soumission pour le lot 4 s’explique principalement par l’incertitude des volumes liés aux pompes des mesures d’urgence, dont la demande est imprévisible. Cette incertitude peut inciter certains fournisseurs à intégrer une prime de risque dans leur prix afin de couvrir les fluctuations potentielles.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n’est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ces contrats, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devront faire l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L’adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 29 283 330,85 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.
Cette estimation est calculée en fonction des prix minimaux à la rampe de chargement de Montréal publié par la Régie de l’énergie du Québec lors des 10 premiers mois de l’année, les escomptes/majorations moyens et les prix de transport et livraison moyens soumissionnés pour l'appel d'offres précédent indexé en considérant l’évolution du marché. Les prévisions des quantités ont été calculées en se basant sur les rapports de consommation des participants des derniers trente-trois mois.

Les montants estimés des ententes-cadres pour la période de trente-six mois est de 24 885 786,19 $, taxes incluses :

17 276 700,00 $ + 863 835,00 $ (TPS) + 1 723 350,83 $ (TVQ) = 19 863 885,83 $ - entente-cadre fourniture d'essence (ordinaire et super)

2 759 400,00 $ + 137 970,00 $ (TPS) + 275 250,15 $ (TVQ) = 3 172 620,15 $ - entente-cadre fourniture de diesel (coloré standard et coloré pour génératrice)

557 219,40 $ + 27 860,97 $ (TPS) + 55 582,64 $ (TVQ) = 640 663,01 $ - entente-cadre fourniture de mazout (mazout °1 et mazout °2)

1 051 200,00 $ + 52 560,00 $ (TPS) + 104 857,20 $ (TVQ) = 1 208 617,20 $ - entente-

cadre fourniture de diesel (coloré standard pour pompes de mesures d'urgence)

Cette dépense sera assumée par la ville centrale à 84,69% et par l'agglomération (villes liées) à 15,31%.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs ainsi que les différentes villes liées de l'agglomération pourront faire appel à ces ententes-cadres. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Bien que ce dossier traite d'ententes-cadres pour la fourniture de différents types de carburant, le Service du matériel roulant et des ateliers continue à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores, tels que définis dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030. Dans ce sens, il faut souligner que ces ententes-cadres ont pour but de rationaliser et d'optimiser l'utilisation des carburants par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux.
Le Service du matériel roulant et des ateliers travaille à réduire le recours aux énergies fossiles en faisant l'acquisition de véhicules et d'équipements hybrides ou électriques, moins énergivores, ainsi qu'en sensibilisant ses clients à la révision de leurs besoins afin de les conseiller pour que des choix plus écologiques soient faits.

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles travaille à réduire la consommation de mazout en passant au chauffage électrique pour plusieurs immeubles municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de ces carburants est essentiel pour assurer les opérations courantes de la Ville. Ces ententes-cadres visent l'approvisionnement en vrac et la livraison dans les réservoirs de la Ville de ces divers carburants. L'alternative à ces ententes-cadres serait l'acquisition des carburants à la pompe chez des détaillants.
Les ententes-cadres découlant de ce processus permettront à la Ville de réaliser d'importantes économies comparativement au prix à la pompe. Dans cette optique, la sécurité et le maintien de l'approvisionnement en carburant sont nécessaires pour les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant l'acquisition des carburants à la pompe chez des détaillants, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

La conclusion des ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des quatre ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.

Début du contrat 4 janvier 2026 pour les lots 1,3 et 4; 1 février 2026 pour le lot 2
Fin du contrat 3 janvier 2029

Fin de la première année de prolongation 3 janvier 20*30*
Fin de la deuxième année de prolongation 3 janvier 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pablo BLANCO
Conseiller en Approvisionnement

Tél : -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-913-5566
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :

Approuvé le : 2025-11-17

Approuvé le : 2025-11-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259106004*
Unité administrative responsable : *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition*
Projet : *Fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?		**X**	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Aucune contribution*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Aucune contribution*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21186
Numéro de référence: 20098726
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MAZOUT G. BELANGER INC. 11800 rue de l'Avenir Bureau 402 Mirabel QC CAN J7J2T1 1147857230	Non diffusé	Francis Karl Doucet Téléphone: 4504353538 Courriel: fdoucet@mazoutbelanger.com	**Transaction: (20340427)** 2025-10-16 13:35	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SUNCOR ENERGY INC. 11701 rue sherbrooke Est Montréal QC CAN H1B1C3 1166022930	Publique	Karine Leveille-Suncor Téléphone: 4388697230 Courriel: kleveille@suncor.com	**Transaction: (20334887)** 2025-10-09 09:30	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Pepco Corp. 25 CH. Gaspesie CP 39 Hearst ON CAN P0L1N0	Non diffusé	El Mahdi Aqachtoul Téléphone: 7053623351 Courriel: eaqachtoul@pepco.ca	**Transaction: (20340347)** 2025-10-16 11:41	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis

				2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CORPORATION PARKLAND 100 rue Peel suite 300 Montréal QC CAN H3C0L8 http://www.parkland.ca 1172371388	Publique	Bahia Belghache Téléphone: 514-499-6102 Courriel: bahia.belghache@parkland.ca	**Transaction: (20333746)** 2025-10-07 16:23	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Harnois Énergies 80 Route 158 Saint-Thomas QC CAN J0K3L0 1162219647	Non diffusé	Nathalie Deslauriers Téléphone: 4507597979 Courriel: soumissions@harnoisenergies.com	**Transaction: (20333433)** 2025-10-07 09:00	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 6 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21186

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
CORPORATION PARKLAND	**Lot 1**	22 951 596,94 $
	Lot 2	3 179 863,58 $
	Lot 3	640 991,83 $
	Lot 4	1 252 767,60 $
HARNOIS ÉNERGIES INC.	**Lot 1**	21 339 072,56 $
	Lot 2	3 191 935,95 $
	Lot 3	659 170,07 $
	Lot 4	2 425 512,60 $
MAZOUT G. BELANGER INC.[1] (BÉLANGER ÉNERGIES)	**Lot 1**	22 461 516,00 $
	Lot 2	3 172 620,15 $
	Lot 3	664 769,35 $
	Lot 4	1 208 617,20 $
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.[1] (SUNCOR ÉNERGIE)	**Lot 1**	21 370 690,69 $
	Lot 2	3 469 600,58 $
	Lot 4	1 321 752,60 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 6 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres 25-21186
Titre de l'appel d'offres: Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées
Date de publication sur le SÉAO :
Date d'ouverture des soumissions :
Addenda: 3 dernier émit le: 30 octobre 2025

Numéro du lot	Description du lot	Quantité prévisionnelle 36 mois	PRODUIT SUNCOR ENERGIE S.E.N.C		CORPORATION PARKLAND		HARNOIS ÉNERGIES INC.		BÉLANGER ÉNERGIES (MAZOUT G. BELANGER INC.)	
			Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)
		A	B	A x B	B	A x B	B	A x B	B	A x B
1	Essence ordinaire sans-plomb avec éthanol (E-10) et Essence super sans plomb suivant les articles 6.1, 6.2 du devis et conformément à la norme CAN/CGSB-3.5 du Conseil Canadien des Normes.									
	Total avant taxes			17 304 000,00 $		18 573 450,00 $		17 276 700,00 $		18 189 500,00 $
	TPS 5 %			865 200,00 $		928 672,50 $		863 835,00 $		909 475,00 $
	TVQ 9,975 %			1 726 074,00 $		1 852 701,64 $		1 723 350,83 $		1 814 402,63 $
	Montant total			19 895 274,00 $		21 354 824,14 $		19 863 885,83 $		20 913 377,63 $
2	Fourniture de diesel (coloré standard et coloré pour géneratrice)									
	Total avant taxes			3 017 700,00 $		2 765 700,00 $		2 776 200,00 $		2 759 400,00 $
	TPS 5 %			150 885,00 $		138 285,00 $		138 810,00 $		137 970,00 $
	TVQ 9,975 %			301 015,58 $		275 878,58 $		276 925,95 $		275 250,15 $
	Montant total			3 469 600,58 $		3 179 863,58 $		3 191 935,95 $		3 172 620,15 $
3	Fourniture de mazout (mazout °1 et mazout °2)									
	Total avant taxes					557 219,40 $		573 030,00 $		578 186,00 $
	TPS 5 %					27 860,97 $		28 651,50 $		28 909,30 $
	TVQ 9,975 %					55 582,64 $		57 159,74 $		57 674,05 $
	Montant total					640 663,01 $		658 841,24 $		664 769,35 $
4	Fourniture de diesel (coloré standard) pour pompes de mesures d'urgence									
	Total avant taxes			1 149 600,00 $		1 089 600,00 $		2 109 600,00 $		1 051 200,00 $
	TPS 5 %			57 480,00 $		54 480,00 $		105 480,00 $		52 560,00 $
	TVQ 9,975 %			114 672,60 $		108 687,60 $		210 432,60 $		104 857,20 $
	Montant total			1 321 752,60 $		1 252 767,60 $		2 425 512,60 $		1 208 617,20 $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres 25-21186

Titre de l'appel d'offres: Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées

Date de publication sur le SÉAO :

Date d'ouverture des soumissions :

Addenda: 3 **dernier émit le: 30 octobre 2025**

Numéro du lot	Description du lot	Quantité prévisionnelle 36 mois	PRODUIT SUNCOR ENERGIE S.E.N.C		CORPORATION PARKLAND		HARNOIS ÉNERGIES INC.		BÉLANGER ÉNERGIES (MAZOUT G. BELANGER INC.)	
			Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO		Non - 3366735622		Oui		Oui		Oui	
	Numéro fournisseur VDM		30916		583148		525960		582135	
	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		1166022930		1172371388		1162219647		1147857230	
	Signature		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Signataire		Karine Léveillé		Michel Gagné		Tyler Hunt		Francis Karl Doucet	
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Annexe 7 - Charte de la langue française signée		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Si requis, copie du certificat de francisation		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Garantie de soumission 20 000,00 $ / lot		Oui - 4 Cautionnements		1 cautionnement		Oui - 4 Cautionnements		Oui - 4 Cautionnements	
	Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»		Oui		Oui		Oui			
	Validation de conformité - CNESST		Oui - 9 septembre 2025		Oui - 30 septembre 2025		Oui - 7 octobre 2025		Oui - 23 octobre 2025	
	Les renseignements complémentaires dûment complétés		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Autres conditions de conformité ou documents requis									
	La liste des sous-contractants		Oui		Oui - Aucun		Oui		Oui - Aucun	
	Les fiches techniques et signalétiques à jour et en français (devis, article 3.1)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Un plan d'intervention en cas d'urgence (devis, article 5.1)		Oui		Oui		Oui		Oui	

	Soumission(s) rejettée(s)	PRODUIT SUNCOR ENERGIE S.E.N.C - Non conforme à l'oblgation d'acheter les documents d'appel d'offres via le SEAO
		CORPORATION PARKLAND - Non-conforme à l'obligation de fournir une garantie de soumission d'un montant forfaitaire de VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00$) pour chacun des lots visés par sa soumission.
	Corrections effectuées - Tel	Tel que précisé dans l'ANNEXE 2.01.02 – CONSIGNE D'ÉLABORATION DU PRIX, le même prix pour le mazout 1 et 2 doit être utilisé. La référence 1,1320 devait être utilisée
	Plus bas soumissionnaire	

Vérifié par: Renée Veillette **Date: 12 novembre 2025**

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259109002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, pour une durée de 24 mois, incluant 1 option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Data Communications Management Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction sur papier thermique, pour une somme maximale de 921 846,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21172 ;

2. d'autoriser une dépense de 92 184,66 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler ;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Data Communications Management Corp..

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-18 14:06

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259109002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, pour une durée de 24 mois, incluant 1 option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, pour une durée de vingt-quatre mois, incluant une option de renouvellement de douze mois. Cette entente-cadre est principalement destinée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), à l'Agence de mobilité durable (AMD) et aux villes liées de l'agglomération de Montréal.
En février 2023, le contrat pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19622, au plus bas soumissionnaires conformes, soit à la firme Gestion des communications Data Corp., pour un montant total estimé de 719 755 $, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de dix-huit mois se terminant le 22 août 2025, avec une option de renouvellement de douze mois. La quantité de produits en inventaire étant suffisante jusqu'au moins janvier 2026, le Service de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres en septembre 2025 afin d'assurer la continuité des approvisionnements et de répondre aux besoins des utilisateurs à partir de 2026.

L'appel d'offres public 25-21172 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal "Le Devoir". La publication s'est déroulée sur une période de 43 jours calendaires, soit du 15 septembre au 28 octobre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 25 février 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois addendas, visant à reporter la date de dépôt des soumissions, répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des modifications ou des précisions sur certains aspects techniques et administratifs des documents d'appel d'offres. Une description succincte de chacun des addendas est présentée ci-dessous:

# Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur les prix
1	7 octobre 2025	Questions/réponses	Oui
2	15 octobre 2025	Report de date d'ouverture et questions/réponses	Oui
3	21 octobre 2025	Modifications au contrat et devis et questions/réponses	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0426 - 22 août 2024 - Exercer l'option de prolongation de douze mois pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 719 755,00 $ à 1 155 970,13 $, taxes incluses.
CG23 0058 - 23 février 2023 - Conclure une entente-cadre avec Gestion des communications Data Corp., pour une période de dix-huit mois, incluant une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction - Appel d'offres public 22-19622 (1 soum.), montant total estimé de l'entente : 719 755,00 $, taxes et variations de quantités incluses.

CG17 0348 - 24 août 2017 - Conclure une entente-cadre avec Gestion des communications Data Corp., pour une période de soixante mois, incluant deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS) - Appel d'offres public 17-15929 (1 soum.), montant total estimé de l'entente : 1 516 194,69 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'Agence de mobilité durable (AMD) et les villes liées.
Les constats d'infraction imprimés sur papier thermique sont requis afin de répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires responsables de l'application des règlements municipaux incluant entre autres les règles de stationnement et de circulation routière. Les constats d'infraction sont des documents officiels dont la forme est encadrée par le chapitre C-25.1, r.2 du Règlement sur la forme des rapports d'infraction. Les constats d'infraction utilisés au titre du contrat sont générés à l'aide du Système d'émission de constats d'infraction (SÉCI), un dispositif combinant matériel et logiciel, installé à la fois dans les ordinateurs embarqués des véhicules et dans des ordinateurs portatifs. Ce système permet notamment l'impression immédiate d'une copie papier du constat remise au contrevenant, tandis que les données sont transmises électroniquement à la Cour municipale. L'approvisionnement en constats d'infraction assure aux policiers, agents et inspecteurs responsables de la circulation et du stationnement la capacité de poursuivre leur mission et de respecter leurs engagements envers la population montréalaise.

Chaque unité bénéficiaire de l'entente-cadre assurera la gestion autonome de ses besoins auprès du fournisseur recommandé dans le cadre du présent dossier décisionnel. Les constats d'infraction seront livrés en rouleaux, préimprimés et entièrement compatibles avec les imprimantes actuellement utilisées par les différents bénéficiaires.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'Agence de mobilité durable (AMD), les deux plus importants consommateurs de l'entente, avec la contribution de la Cour municipale.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des dix-huit derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de vingt-quatre mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour la durée initiale du contrat. Un ajustement des prix selon l'indice des prix des produits industriels (IPPI) est prévu pour la période de renouvellement.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 5 % du montant total, taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 5 % du montant total du contrat, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.
Des quatre preneurs du cahier des charges, deux ont soumissionné. Des deux preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, seule une firme a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de fournir le produit demandé.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Data Communications Management Corp.	921 846,56 $	92 184,66 $	1 014 031,21 $
PTP Papier, Transport, Parking Inc.	1 096 523,31 $	109 652,33 $	1 206 175,64 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 448 616,02 $	144 861,60 $	1 593 477,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			579 446,41 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 36,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			192 144,43 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			18,94 %

L’écart observé entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation du Service de l'approvisionnement s’explique principalement par une réduction significative des coûts du papier thermique, obtenue directement auprès du fabricant par l'adjudicataire recommandé. Cette optimisation repose notamment sur une stratégie d’achat en volume qui confère à Data Communications Management Corp. un avantage concurrentiel notable. Cette approche se traduit également par une diminution d’environ 16 % par rapport à la soumission déposée par PTP Papier, Transport, Parking Inc.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000,00 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 448 616,02 $, taxes incluses, pour les vingt-quatre prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des dix-huit derniers mois. Un ajustement de 6 %, basé sur l'Indice des prix des produits industriels (IPPI), a été appliqué au dernier prix payé pour ce produit. À cela s'ajoutent des hausses successives de 8 % projetées sur les vingt-quatre prochains mois, reflétant les tendances récentes observées chez les fabricants de papier thermique. L'estimation tient également compte d'une éventuelle augmentation des prix liée à une enquête antidumping ouverte par le gouvernement fédéral en septembre 2025, susceptible d'affecter la chaîne d'approvisionnement du papier thermique. Ces hypothèses, prudentes et conformes aux pratiques d'autre municipalités, contribuent à expliquer l'écart constaté avec la soumission reçue.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de vingt-quatre mois est de :

801 780,00 $ + 40 089,00 $ (TPS) + 79 977,56 $ (TVQ) = 921 846,56 $

Un montant équivalant à 10 % du montant total octroyé, soit 92 184,66 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité au contrat pour un montant total estimé de 1 014 031,21 $, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Cette dépense sera assumée à hauteur de 73,33 % par l'Agence de mobilité durable (AMD), à 26,67 % par l'agglomération (SPVM et les villes liées).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits et services obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de cette entente-cadre et des modalités d'achat convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

Début du contrat : 1er janvier 2026
Fin du contrat : 31 décembre 2028
Fin de la période de renouvellement: 31 décembre 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacky MOHAMAD
Conseiller en approvisionnement

Tél : -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Elie BOUSTANI
Chef de division - Acquisition

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2025-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2025-11-18

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259109002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : Fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 4 - Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

Priorité 5 - Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 4 - Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité :

Le fournisseur est fortement encouragé à utiliser un papier certifié, attestant d'une gestion durable des ressources forestières, ainsi qu'un papier thermique exempt de bisphénol A. Cette contribution vise à réduire l'empreinte environnementale de l'acquisition, en privilégiant des matériaux durables et non toxiques.

Priorité 5 - Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles :

Le fournisseur est fortement encouragé à privilégier l'utilisation d'emballages recyclables ou réutilisables, à assurer la récupération des mandrins de plastique, et à regrouper les livraisons lorsque possible. Ces pratiques contribuent à la réduction à la source des déchets et à la valorisation des matières résiduelles, tout en soutenant une gestion plus durable des ressources et en limitant les impacts environnementaux liés à la production et au transport.

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

Le recours à un papier thermique exempt de bisphénol A favorise un environnement plus sain pour les employés et les citoyens, en réduisant l'exposition à des substances nocives. De plus, l'acquisition de constats d'infraction contribue à maintenir l'ordre, à assurer le respect des règles de stationnement et de circulation, et à renforcer la sécurité dans les milieux de vie urbains.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Choisir des soumissionnaires à partir de la liste de ceux qui ont commandé l'avis

Numéro: 25-21172
Numéro de référence: 20093145
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture et livraison de constats d'infraction sur papier thermique
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
DATA Communications Management Corp. 1750, rue Jean-Berchmands-Michaud Drummondville QC CAN J2C7S2 http://www.datacm.com	Publique	Sara Farah Téléphone: 2892663466 Courriel: sfarah@datacm.com	**Transaction: (20321134)** 2025-09-18 10:25	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-10-07 à 13:50 - Courriel 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Stationnement Mobilité Urbaine Inc. 3390 Simard Longueuil QC CAN J3Y6T4	Non diffusé	Eric Sasset Téléphone: 4385214364 Courriel: sasseteric@gmail.com	**Transaction: (20338179)** 2025-10-13 09:41	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PTP Papier, Transport, Parking Inc. 1385 Chemin du Fleuve Les Cèdres QC CAN J7T1K2 https://www.parkingpaper.com	Non diffusé	Emile Provost Téléphone: 5149454752 Courriel: emile.provost@parkingpaper.com	**Transaction: (20328718)** 2025-09-29 13:53	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				2025-10-07 à 13:50 - Courriel 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
☐ Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal QC CAN H3Z3G1	Non diffusé	Kim Sweeney Téléphone: 4384582684 Courriel: kim.sweeney@xerox.com	**Transaction: (20319504)** 2025-09-16 13:26	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-10-07 à 13:50 - Courriel 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0461

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 28 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21172

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et livraison de constats d'infraction sur papier thermique » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
DATA COMMUNICATIONS MANAGEMENT CORP.	921 846,56 $
PTP PAPIER, TRANSPORT, PARKING INC.	1 096 523,31 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 15 septembre et 20 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 15 septembre et 15 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21172

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Data Corp										
	0								801 780,00 $	921 846,56 $
Total (Data Corp)									**801 780,00 $**	**921 846,56 $**
PTP (Papier Transport Parking)										
	0								953 705,86 $	1 096 523,31 $
Total (PTP (Papier Transport Parking))									**953 705,86 $**	**1 096 523,31 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255593009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour un montant maximal de 17 964 843,72 $ taxes incluses;

2. d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-27 13:14

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255593009**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité exécutif a autorisé l'adhésion de la Ville à un dossier d'achats regroupés organisé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le contrat à commande d'achats de véhicules légers 2026 et pour l'année modèle 2027, lorsque l'année 2026 est conforme au devis technique (CE25 0943).
L'adhésion à ce regroupement assure un approvisionnement plus rapide tout en permettant de bénéficier des rabais et des prix avantageux de la part des manufacturiers.

La Ville s'était engagée au préalable en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus. Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci.

Le CAG a lancé son appel d'offres public le 1er août 2025 pour le contrat 2025-8106-50-01 - Achat de véhicules légers. Les soumissions ont été reçues 21 octobre 2025 (initialement prévue le 30 septembre 2025), le nouveau contrat du CAG a débuté le 15 novembre 2025 (initialement prévue le 1er novembre 2025) et prendra fin le 31 octobre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0059 - 20 février 2025 - Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 - Montant estimé de l'entente : 16 140 249,60 $, taxes, contingences et incidences incluses
CG24 0362 - 20 juin 2024 - Abroger la résolution CG24 0123 / Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1er janvier 2024 au 31 octobre 2024, pour un montant estimé de 23 087 656,97 $, taxes et contingences

incluses.

CG24 0123 - 22 mars 2024 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford du Canada Limitee, KIA Québec, la Compagnie General Motors du Canada, Mitsubishi Motor Sales of Canada, Volkswagen Group Canada, Toyota Canada inc. et Mazda Chatel pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de véhicules légers, suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de dix (10) mois, du 1er janvier 2024 au 31 octobre 2024, la valeur totale estimée est 11 936 825,01 $ taxes incluses (contrat: 9 947 354,18 $ + contingences:1 989 470,83 $).

CG23 0063 - 24 février 2023 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford du Canada Limitée, FCA Canada inc. KIA Québec, Toyota Canada inc. et Mitsubishi Motor Sales of Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 - Montant estimé de l'entente : 13 655 282,83 $, taxes incluses (contrat : 11 274 152,33 $ + contingences : 2 254 830,46 $ + incidences : 126 300,04 $).

DESCRIPTION

Les achats visés par le présent dossier serviront à combler les besoins de la Ville de Montréal concernant les véhicules légers. La majeure partie des véhicules acquis serviront à répondre aux besoins liés au plan de remplacement 2026 des véhicules en désuétude pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que répondre aux besoins supplémentaires de ceux-ci.
Les acquisitions visées par le processus comprennent des véhicules de divers types de motorisations, incluant des véhicules hybrides et 100 % électriques. La gamme de véhicules offerts, suivant l'ouverture des soumissions par le CAG, répond aux divers besoins de la Ville de Montréal.

Le montant estimé de l'entente-cadre est de 17 964 843,72 $, taxes incluses. Voici nos prévisions d'achat selon les unités requérantes :

- SIM: 1 724 625,00 $, taxes incluses;
- SPVM: 13 940 718,73 $, taxes incluses;
- Autres: 2 299 499,99 $, taxes incluses.

Ces prévisions incluent des quantités supplémentaires de véhicules au plan de remplacement 2026, ce qui permettra au SMRA de bénéficier d'une flexibilité en cas d'imprévus, notamment l'incapacité des fournisseurs à livrer certains véhicules. Le SMRA ne s'engage pas à acquérir la totalité de celles-ci. La répartition entre les unités requérantes pourra aussi faire l'objet de modifications durant la période de l'entente-cadre.

Les manufacturiers qui participent au regroupement du CAG, et avec lesquels le SMRA pourra effectuer des achats sont les suivants:

- FCA Canada inc.;
- Ford Canada inc.;
- Kia Québec;
- La compagnie General Motors du Canada;
- Les ventes Mistubishi du Canada inc.;
- Mazda Chatel;
- Toyota Canada inc.

Livraison
L’entente du CAG exige que la livraison des véhicules soit effectuée sur l'ensemble du territoire québécois, chez le concessionnaire du constructeur le plus près de l'adresse indiquée sur le bon de commande émis par le membre du regroupement. Un représentant de la partie du regroupement se déplace chez le concessionnaire, s’assure de la conformité du véhicule et en prend possession. Les frais de livraison des véhicules du concessionnaire chez le membre du regroupement ne sont pas inclus dans le prix de vente des véhicules.

Délais de livraison
Le fournisseur doit livrer les biens dans un délai maximal de cent-cinquante (150) jours suivant la date de réception du bon de commande émis par la partie au regroupement. Le délai maximal de livraison est de cent-soixante-dix (170) jours pour les véhicules construits outre-mer. Pour les véhicules électriques, le délai maximal de livraison est de cent-soixante-dix (170) jours.

Garantie
Les biens faisant l’objet du présent contrat doivent servir à l'usage auquel ils sont normalement destinés. Ils doivent servir à un usage normal pendant une durée raisonnable. Sans préjudice de ce qui précède, le fournisseur doit honorer toute garantie offerte par le constructeur. Tout acte accompli par le fournisseur en vertu du présent contrat est réputé ne pas altérer cette garantie.

La garantie prend effet à la prise de possession du véhicule. Il peut arriver des cas où une partie au regroupement demande une date différée d’entrée en vigueur de la garantie, pour des cas très spécifiques tels l’aménagement d'un véhicule de police ou l'équipement spécial d'une camionnette. Dans ces conditions, la partie au regroupement respecte le manuel des pratiques de garantie du constructeur.

Paiement des biens
Le prix du/des bien(s) est payable en totalité, après la livraison convenue, sur réception d'une facture conforme aux exigences du contrat. Le délai de paiement, sans être de rigueur, est fixé à trente (30) jours après la réception d'une facture.

Prix des biens
Les prix soumis sont pour des biens neufs et demeurent fermes pour la durée du contrat. Les prix soumis sont pour des véhicules légers de l’année modèle 2026 et pour l’année modèle 2027, lorsque l’année 2026 est conforme au devis technique. Les prix soumis incluent les éléments suivants :

- Les frais de transport et de préparation;
- Les frais de réserve et d’entreposage;
- L’essence requit à la livraison.
- Le coût lié à l' « attestation de transaction avec un commerçant » (ATAC);
- DVN (description du véhicule neuf) complétée;
- Les frais reliés à la taxe sur les pneus;
- La batterie chargée à un minimum de quatre-vingts pour cent (80 %);
- Les frais de gestion de trois cent cinquante dollars (350 $) par véhicule du CAG.

JUSTIFICATION

La participation de la Ville de Montréal à ce regroupement d'achats assurera un approvisionnement en véhicules légers. Les volumes de consommation regroupés, pour l'ensemble des municipalités du Québec, permettent à la Ville de bénéficier de rabais supplémentaires grâce au volume d'achats combinés, de diminuer les délais de livraison des différents véhicules tout en assurant une stabilité d'approvisionnement pour une période de plusieurs mois consécutifs.

En effet, s'approvisionner par l'entremise du CAG présente plusieurs avantages:

- Les prix du CAG sont très compétitifs en comparaison des coûts du marché, y compris en considérant les frais administratifs de trois pour cent (3%). En effet, l'entente négociée par le CAG est pour l'ensemble du gouvernement du Québec, ainsi que des organismes participants (Villes, organismes de la santé, etc.) ce qui représente un pouvoir de négociation important;
- Cette entente-cadre confère une certaine flexibilité en matière d'approvisionnement de véhicules légers à la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à la volumétrie par produit, mais aussi dans la diversité des produits offerts;
- Cette stratégie d'approvisionnement permet aussi d'amoindrir les risques afférents à une sollicitation de marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués, sur demande, au fur et à mesure des besoins.
Le montant estimé de l'entente-cadre est de 17 964 843,72 $ taxes incluses.

Un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant demandé, soit 1 796 484,37 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des prévisions d'achat.

Un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant demandé, soit 1 796 484,37 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de budget pour incidences afin de couvrir les possibles coûts de transport entre le concessionnaire et la Ville ainsi que l'achat d'accessoires indisponibles avec le CAG, notamment des clés supplémentaires ainsi que des tapis d'hiver par exemple.

Les dépenses pour les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal seront assumées à 100 % par l'agglomération en vertu d'éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants. Elles seront financées par le règlement d'emprunts RCG 22-006 Remplacement véhicules & équipements Ville, SPVM et SIM CG23 0138.

Les dépenses pour les véhicules d'arrondissements seront assumées à 100 % par la Ville-centre. Elles seront financées par le règlement d'emprunts 22-042 Remplacement véhicules, équipements & produits écoresponsables CM22 1110.

Les dépenses pour les véhicules d'autres unités de la Ville de Montréal seront ajustées en fonction de chacun de leurs budgets respectifs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Le remplacement de certains véhicules à essence, par des appareils hybrides rechargeables et cent pour cent (100%) électriques, contribue à l'atteinte de notre engagement "Accélérer la transition écologique" du *Plan stratégique Montréal 2030* , en permettant la réduction des GES. En effet, l'appel d'offres piloté par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) contient plusieurs types de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables, véhicules qui font partie des requis de la Ville de Montréal dans le remplacement du parc de véhicules ainsi que pour les besoins additionnels.

De plus, le présent sommaire vise la réalisation de l'action No 34 - "Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable" du *Plan Climat 2020-2030* en proposant une solution qui tend vers l'électrification du parc automobile.

Pour terminer, la majeure partie des véhicules acquis via le CAG serviront à remplacer des véhicules désuets du SIM et du SPVM. Le fait de fournir des véhicules récents, et en parfaite condition aux unités responsables de la sécurité publique permet l'atteinte de la priorité 19 - "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que les véhicules sont construits selon les normes du marché. Toutefois, il importe de prendre en considération que l'aménagement du véhicule peut être adapté à la spécificité du conducteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S'approvisionner via le contrat du CAG permet à la Ville de bénéficier de leur pouvoir d'achat et de maintenir le plan de remplacement 2025 des véhicules en désuétude pour le SPMV et le SIM et répondre aux besoins opérationnels ponctuels de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pablo BLANCO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles CARON, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Jean-Philippe CRITES
chef de division - ingenierie et strategies d investissements

Tél : n/a
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255593009
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 18 750 000 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1, 19 et action 34.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le remplacement de certains véhicules à essence, par des appareils hybrides rechargeables et cent pour cent (100%) électriques, contribue à l'atteinte de notre engagement "Accélérer la transition écologique" du Plan stratégique Montréal 2030, en permettant la réduction des GES. En effet, l'appel d'offres piloté par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) contient plusieurs types de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables, véhicules qui font partie des requis au niveau de la Ville de Montréal dans le remplacement du parc de véhicules ainsi que pour les besoins additionnels. De plus, le présent sommaire vise la réalisation de l'action No 34 - "Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable" du Plan Climat 2020-2030 en proposant une solution qui tend vers l'électrification du parc automobile. Pour terminer, la majeure partie des véhicules acquis via le CAG serviront à remplacer des véhicules désuets du SIM et du SPVM. Le fait de fournir des véhicules récents, et en parfaite condition aux unités responsables de la sécurité publique permet l'atteinte de la priorité 19 - "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1255593009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pablo BLANCO
Conseiller en approvissionnement
Tél : NA

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Nizar EL HANNA
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Cossette Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 916 345,81 $, taxes incluses (dont 1 724 625 $ taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires), conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21200;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Cossette Média inc.;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entre 10 % et 20% par l'agglomération et entre 80 % à 90% par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-21 13:28

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium ont pour mission d'accompagner les citoyennes et les citoyens à vivre en harmonie avec la nature. Par leurs actions de recherche, de conservation, d'éducation et de diffusion, ils engagent et outillent la population dans une transition socio-écologique plus juste et inclusive.
Acteur important de l'est de Montréal, Espace pour la vie contribue significativement à l'attractivité de la ville comme Métropole culturelle et de savoirs. Figurant dans le TOP10 des musées en Amérique du Nord, sa performance se compare à celles des plus grandes institutions à travers le monde. Aussi, maintenir une présence forte et continuer à positionner les institutions d'Espace pour la vie comme destinations incontournables dans un marché de plus en plus concurrentiel demande un rayonnement appuyé et en continu auprès des publics, aussi bien locaux que touristiques.

Ainsi, afin d'atteindre ses objectifs de fréquentation (2,4 M de visites en 2026, dont 40 % de touristes, pour des recettes de 40 M$), Espace pour la vie déploie chaque année des campagnes de promotion importantes, incluant l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels dans les médias. Ces campagnes sont essentielles pour rejoindre les publics ciblés et promouvoir la programmation des cinq institutions. Par ailleurs, ces campagnes soutiennent la mission éducative et sociétale d'Espace pour la vie en permettant de mobiliser la population sur les enjeux liés à la biodiversité et à l'environnement.

Dans le but d'optimiser au mieux la rentabilité de chaque dollar investi et compte tenu de la complexité du processus d'achats médias dans un environnement en constante évolution, un accompagnement spécialisé est requis.

À cet effet, l'appel d'offres public #25-21200 a été publié sur SEAO du 6 octobre 2025 au 6

novembre 2025, soit pour une période de 31 jours.

Un addenda a été émis le 23 octobre pour répondre à une question sur la grille et les critères d'évaluation.

Les soumissions reçues sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 6 mars 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1388 - 18 décembre 2023 : Accorder un contrat à Agence Dialekta Inc., pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 882 433,13 $, taxes incluses (dont 689 850 $ taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires numériques seulement) - Appel d'offres public 23-20112 - (4 soumissionnaires, 1 conforme)

- CM 23 0391 - 15 mai 2023 : Autoriser une dépense d'un montant maximal de 316 181,25 $ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023.
- CM19 1342 - 16 décembre 2019 : Accorder un contrat à Radiance Média Inc., pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une période de trois ans - Dépense totale de 757 627,76 $, taxes incluses (dont 586 372,50$ taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires numériques seulement) - Appel d'offres public 19-17843 - (4 soumissionnaires, 2 conformes)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver l'octroi d'un contrat à l'agence Cossette Média pour la planification et l'acquisition d'espaces publicitaires sur diverses plateformes numériques et traditionnelles afin de répondre aux besoins d'Espace pour la vie pour une période de deux ans.
Les principaux mandats confiés à l'adjudicataire sont :

- Planifier les campagnes numériques et traditionnelles;
- Effectuer les achats médias au meilleur coût;
- Programmer les annonces publicitaires sur les plateformes;
- Rédiger les textes pour certaines annonces;
- Analyser et optimiser les campagnes;
- Produire des rapports de performance.

Le montant du contrat comprend les honoraires de l'agence mais aussi le budget alloué à l'achat d'espaces publicitaires, qui s'élève à 1 724 625 $ taxes incluses pour deux ans (862 312,50 $ taxes incluses par an).

Les investissements publicitaires dans le cadre de ce contrat s'élèvent ainsi à 0,36 $ par visiteur/visiteuse.

Ces investissements permettront d'avoir une couverture annuelle et continue incluant les périodes clés comme les lancements de programmation, la relâche scolaire, les vacances d'été ou encore les fêtes de fin d'année. Les formats, dates et contenus des annonces seront définis par Espace pour la vie lors de chaque campagne, en fonction des priorités et des stratégies de communication.

En regroupant l'essentiel de ses achats médias auprès d'un seul fournisseur spécialisé,

Espace pour la vie peut bénéficier de meilleurs tarifs d'achat, mieux répartir ses investissements auprès des différents acteurs de l'écosystème médiatique en fonction des publics visés, avoir une vue globale sur ses achats et optimiser en continu ses campagnes.

Pour chaque campagne, Cossette Média devra transmettre à Espace pour la vie une facture pour les achats médias effectués, ainsi qu'une facture distincte pour ses honoraires.

Deux options de prolongation d'un an chacune sont prévues.

JUSTIFICATION

Sur les 5 preneurs de cahiers de charge, 3 firmes ont déposé une soumission (60%). Parmi les 3 soumissionnaires, 1 firme a été déclarée non-admissible puisqu'elle ne détient pas d'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). En ce qui concerne les 2 firmes qui n'ont pas soumissionné, l'une a mentionné ne pas détenir d'attestation de l'AMP tandis que l'autre n'a pas fourni de réponse.
Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération. Ainsi, Cossette Media est recommandé comme adjudicataire pour ce contrat.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTERIM**	**NOTE FINALE**	**PRIS SOUMIS** taxes incluses	**AUTRES**	**TOTAL** taxes incluses
Cossette Média	79.70%	0.42	1 916 345,81 $		1 916 345,81 $
Agence Dialekta	79.00 %	0.41	1 933 028,19 $		1 933 017,19 $
Dernière estimation réalisée					1 928 705,63 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($					(12 359,82 %)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					- 0,64 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire ($)					16 671,38 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%)					0,87 %

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle, n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), n'est pas inscrite sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et est conforme aux exigences de la Charte de la langue française.

L'adjudicataire a obtenu le 23 novembre 2022 son attestation de l'Autorité des Marchés

Publics (AMP).

Une évaluation de rendement sera requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme maximale de 1 916 345,81 $ (taxes incluses) est prévu au Service de l'Espace pour la vie (direction Exploitation - division communication et marketing). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entre 80 % à 90% par la ville centre (pour les dépenses relatives au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium) et entre 10 % et 20% par l'agglomération (pour les dépenses relatives à la Biosphère, qui se situe au Parc Jean-Drapeau), et ce, au rythme des besoins à combler.
La dépense se répartit comme suit:

- 958 172,90 $ en 2026
- 958 172,90 $ en 2027

Espace pour la vie bénéficie d'une ristourne de taxes de 100 %. Aussi, la dépense nette de ce contrat pour la ville est de 1 666 750 $ (833 375 $ par an, dont 750 000 $ pour les achats média et 83 375 $ pour les honoraires).

La valeur des options de renouvellement est de 982 975,17 $ par année, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Les présent dossier contribue aux priorités de la stratégie Montréal 2030, notamment:

- (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, la promotion des événements de programmation d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations et les revenus du service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction Exploitation du Service de l'Espace pour la vie, division communication-marketing, ainsi qu'avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification et achat publicitaires numériques jusqu'au 31 décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rami ABSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 438-350-7267
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Albane LE NAY
directeur(-trice) - exploitation & experience client

Tél : 514 294-2152
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2025-11-21

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259824004
Unité administrative responsable : Espace pour la vie
Projet : Accorder un contrat à l'agence Cossette Media, pour effectuer la planification et l'achat média 360 numérique et traditionnel pour Espace pour la vie, pour une période de deux ans

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu ?** 2-Les campagnes de publicité d'Espace pour la vie, en invitant les citoyennes et citoyens à fréquenter ses musées, contribuent à l'éducation à la transition socio écologique en sensibilisant le public à l'importance de la biodiversité et à l'environnement. 15-Le rayonnement donné aux musées d'Espace pour la vie grâce aux campagnes publicitaires permettent de donner de la visibilité aux artistes locaux qu'Espace pour la vie soutient lors des expositions et partenariats. De plus les travailleurs culturels font partie intégrante des animations qu'Espace pour la vie promeut dans ses campagnes publicitaires. 20-En renforçant la visibilité d'Espace pour la vie par des campagnes média stratégiques, le projet accroît l'attractivité touristique et scientifique de Montréal. Il positionne la métropole comme un			

leader en matière de culture, de nature et d'innovation, ce qui stimule la prospérité économique et le rayonnement international.
De plus les centaines de milliers de visiteurs annuels locaux et internationaux qui visitent nos institutions tous les ans nous permettent un rayonnement au-delà de Montréal et du Québec. Les campagnes publicitaires visent également à mettre de l'avant l'architecture et la programmation de nos institutions dans divers guides touristiques et journaux étrangers.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : • **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
• **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
• **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21200_Intervention.pdf

25-21200_Tableau de notes final.pdf

25-21200_Liste des commandes _ SEAO.pdf

25-21200 PV.pdf

AMP Cossette Média.pdf

AMP Dialekta.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Simona RADULESCU TOMESCU
chef de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : (514) 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21200 — No du GDD : 1259824004

Titre de l'appel d'offres : Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 6 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 17 - 11 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda 23 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 60

% de rejets : 33,3

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
FIDELITIX INC.	Ne détient pas une autorisation de l'AMP (requise pour des contrats de services de +1M$)

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 6 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
COSSETTE MÉDIA INC.	1 916 345,81 $	√	n/a
AGENCE DIALEKTA INC.	1 933 017,19 $		

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération décrit à l'appel d'offres (voir le Tableau de notes en pièce jointes dans l'intervention du Service de l'approvisionnement au sommaire décisionnel pour connaître le pointage final). La soumission de COSSETTE MÉDIA INC. est administrativement conforme, elle est donc recommandée comme adjudicataire. En date du 20 novembre 2025, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle, n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), n'est pas inscrite sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et est conforme aux exigences de la Charte de la langue française. L'autorisation de l'AMP est requise pour cet appel d'offres puisqu'il s'agit d'un contrat de services de +1M$, les autorisations des firmes sont en pièces jointes à la présente intervention. La raison invoquée pour le non-dépôt d'une soumission est la suivante: 1-Nous ne détenons pas une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP); l'autre firme n'a pas fourni de réponse.

Préparé par : Alexandre Muniz — Le 20 - 11 - 2025

25-21200 - Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie

FIRME	Présentation de l'offre 10%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
AGENCE DIALEKTA INC.	8,67	8,67	14,67	16,33	15,33	15,33	79,0	1 933 017,19 $	0,41	2
COSSETTE MÉDIA INC.	9,00	7,67	15,67	15,00	16,67	15,67	79,7	1 916 345,81 $	0,42	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**									

Comité	
Date	lundi 17-11-2025
Heure	13 h 30
Lieu	Visioconférence Teams
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	1

Liste des commandes

Numéro: 25-21200
Numéro de référence: 20096683
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

7 résultats **Résultats 1 à 7**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Cossette média inc. 300, rue Saint-Paul 3e étage Québec QC CAN G1K7R1 www.cossette.com	Non diffusé	Julie Courtemanche Téléphone: 514-793-7623 Courriel: julie.courtemanche@cossettemedia.com	**Transaction: (20333440)** 2025-10-07 09:05	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis 2025-10-23 à 12:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
JUMP & LOVE DESIGN INC. 255 trenton Montréal QC CAN H3P1Z8	Non diffusé	Jean-Philippe Tardif Téléphone: 5145780912 Courriel: jp@jumpandlove.com	**Transaction: (20334302)** 2025-10-08 14:50	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis 2025-10-23 à 12:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROSOMO INC. 95 boulevard de la Technologie 103 Gatineau QC CAN J8Z3B3 prosomo.com	Publique	Alexandra Danis Téléphone: 8194100465 Courriel: alexandra.d@prosomo.com	**Transaction: (20349081)** 2025-10-28 09:51	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
AGENCE DIALEKTA INC. 4051 Rue Molson Bureau 100 Montréal QC CAN H1Y3L1 http://www.dialekta.com	Non diffusé	Simon Caillé Téléphone: 5148068585 Courriel: simon@dialekta.com	**Transaction: (20354812)** 2025-11-05 21:43	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
FIDÉLITIX INC. 355 Rue Peel Montréal QC CAN H2Y2C9 https://fidelitix.ca/	Non diffusé	Pierre Nallet Téléphone: 5145606096 Courriel: pierre.nallet@fidelitix.ca	**Transaction: (20351630)** 2025-10-31 10:52	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
AGENCE DIALEKTA INC. 4051 Rue Molson Bureau 100 Montréal QC CAN H1Y3L1 http://www.dialekta.com	Non diffusé	Simon Caillé Téléphone: 5148068585 Courriel: simon@dialekta.com	**Transaction: (20334004)** 2025-10-08 07:29	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis 2025-10-23 à 12:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
JUMP & LOVE DESIGN INC. 255 trenton Montréal QC CAN H3P1Z8	Publique	Jean-Philippe Tardif Téléphone: 5145780912 Courriel: jp@jumpandlove.com	**Transaction: (20341415)** 2025-10-17 15:37	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis

	2025-10-23 à 12:00 - Courriel
	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0470

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 6 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21200

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

AGENCE DIALEKTA INC.

COSSETTE MÉDIA INC.

FIDÉLITIX INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 6 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

7. Autorisation de contracter de l'AMP

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Le 23 novembre 2022

COSSETTE MÉDIA INC.
A/S MADAME SANDRA GIGUÈRE
300, RUE SAINT-PAUL
BUR. 300
QUÉBEC (QC) G1K 7R1

N° de décision : 2022-DAMP-1754
N° de client : 1100004021
N° d'entreprise du Québec : 1174211624

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. COSSETTE MÉDIA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 novembre 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

525, boul. René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9

1 888 333-5550
amp.quebec

7. Autorisation de contracter de l'AMP

Fwd: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
1 message

Carl Boulva <carl.boulva@pluscompany.com> 19 novembre 2025 à 14:24
À : Julie Courtemanche <julie.courtemanche@pluscompany.com>

Julie,

Comme discuté, voici le courriel de l'AMP qui confirme que la durée de l'autorisation de Cossette Media (No de décision 2022-DAMP-1754) est prolongée de deux ans et que le courriel peut être présenté aux organismes publics lors de nos soumissions.

Merci,
Carl

Carl Boulva
Conseiller juridique principal / General Counsel
Plus Company
438 827 5834 (m)
carl.boulva@pluscompany.com
pluscompany.com

plus protection

Ce courriel ainsi que tout fichier joint sont confidentiels et sont à l'intention exclusive de la personne ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous avez reçu le présent courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le détruire de votre ordinateur de façon permanente. This email and any files transmitted are confidential and intended solely for the use of the individual or entity to which they are addressed. If you have received this email by error, please notify us immediately and permanently delete it from your computer.

---------- Forwarded message ---------
De : **_Boîte Autorisation AMP** <autorisation@amp.quebec>
Date: ven. 2 juin 2023, à 13 h 18
Subject: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
To: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec
(Québec) G1R 5S9
directionicop@amp.quebec

ANNEXE 2 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

Ci-dessous vous trouverez la lettre d'attestation de l'AMP valide jusqu'en 2028. Toutefois, suite au rachat par LG2 notre numéro NEQ a été mis à jour sur leur site web (voir capture écran) sur : https://infoconfidentielle.amp.quebec/rea. La demande de mise à jour du numéro dans la lettre est faite auprès de l'AMP et nous vous transmettrons le document dès que nous l'aurons.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 septembre 2023

AGENCE DIALEKTA INC.
A/S MONSIEUR CYRIL CHAIB
4051, RUE MOLSON
BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H1Y 3L1

N° de décision : 2023-DAMP-3123
N° de client : 1100097467
N° d'entreprise du Québec : 1166766478

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. AGENCE DIALEKTA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 septembre 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

< amp

EN

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 04 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : AGENCE DIALEKTA INC.
Adresse du siège social : 4051, RUE MOLSON, BUR. 100, MONTRÉAL, QC, H1Y 3L1, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 1100097467
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1180778996

Autres noms d'affaires

- Aucun

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV 1259824004- COSSETTE MEDIA.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fiorella NUNEZ CARPIO
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgetaire
Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1256711010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans, par laquelle Services de mécanique mobile B.L. inc., seule firme soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces authentiques de marque Freightliner, pour une somme maximale de 1 379 700 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21077;

2. d'autoriser une dépense de 275 940 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Services de mécanique mobile B.L. inc.;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:46

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256711010**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et des services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Dans le cadre de sa planification, le SMRA a identifié le besoin de conclure une nouvelle entente-cadre pour l'acquisition de pièces authentiques de marque Freightliner, en raison de l'échéance de l'entente actuelle, y compris ses options de prolongation, prévue en 2025. Ces pièces sont essentielles à l'entretien et à la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville, effectués par les ateliers mécaniques municipaux. Elles sont exclusivement disponibles auprès des concessionnaires autorisés de la marque.

Le besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public no 25-21077. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente (30) jours, soit du 21 juillet au 21 août 2025. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, il n'y a eu aucun addenda.

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 17 février 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0106 – 28 mars 2019 - Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

CG14 0071 – 27 février 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, avec Globocam (Anjou) inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12844 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 605 343,38 $, incluant les taxes)

CE09 1944 – 11 novembre 2009 - Conclure avec la firme Globocam (Anjou) inc., deux ententes-cadres collectives d'une durée de deux (2) ans pour la fourniture de pièces authentiques des marques Freightliner et Sterling pour l'entretien du parc de véhicules municipaux suite à l'appel d'offres public 09-11087 (3 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente: 519 225 $, incluant les taxes)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre d'une durée initiale de cinq (5) ans, pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner destinées à tous les ateliers mécaniques de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre sera valide pour une période de cinq (5) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. À l'issue de cette période, et sous réserve d'un accord entre les parties, la Ville pourra exercer deux (2) options de prolongation, chacune d'une durée de douze (12) mois.

Une clause d'ajustement des prix est prévue au contrat, ce qui permet de convenir d'un contrat de cinq (5) ans avec la possibilité de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, ce qui assurera une stabilité de la gestion contractuelle.

Les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de prix reflètent les historiques de consommation de la Ville, ainsi que les prévisions basées sur l'évolution anticipée du parc automobile de la Ville.

Le prix de détail est déterminé par le manufacturier Daimler Trucks Canada ltée. et le taux d'escompte est soumis par le concessionnaire autorisé SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.

Le prix de vente est déterminé selon le prix de détail du manufacturier, inscrit à la liste de prix Corporative de Daimler Trucks Canada ltée., moins le taux d'escompte soumis par le concessionnaire autorisé. Le taux d'escompte de quarante pour cent (40 %) soumis est applicable. Étant un concessionnaire autorisé, l'adjudicataire sera en mesure de fournir à la Ville la gamme complète des pièces pour cette marque.

L'entente-cadre est basée sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis, pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autre document) afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent aux conditions de l'entente.

Tous les ateliers mécaniques de la Ville de Montréal pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

Description

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Taux d'escompte	Montant total (sans taxes)
1	Fourniture de pièces authentiques de marque FREINGHTLINER	2 000 000 $	40 %	1 200 000 $

Certification

Les pièces proposées doivent être fabriquées en respectant les standards de qualité ISO 9001 et IATF 16949:2016. Une copie des certifications de qualité est exigée à la clause D.02 du devis.

Surplus d'inventaire

Dans le but d'éliminer de son inventaire les pièces excédentaires, la Ville pourra retourner périodiquement, un lot de pièces équivalentes à cinq pourcent (5 %) du montant total des achats, sans frais de ré-emmagasinage.

Les pièces devront être de la zone de production courante, encore inscrites dans la liste de prix, et seront retournées au fournisseur, dans l'emballage original. Elles seront créditées selon les prix d'acquisitions en référence au numéro de facture et bon de commande fournis lors du retour.

Délais livraison

· Commandes régulières* avant 11 h 00 - livraison même journée

· Commandes régulières* après 11 h 00 - livraison lendemain

· 15 h 00 est l'heure limite pour commander et recevoir la ou les pièces en avant-midi de la journée suivante;

· Commandes d'urgences* avant 13 h 00 - moins de quatre (4) heures de livraison;

· Toutes autres commandes de pièces pas en inventaire chez l'adjudicataire - sept (7) jours calendrier.

*Pièces en inventaire chez l'adjudicataire

Si le fournisseur prévoit ne pas être en mesure de respecter une date de livraison, il avisera la Ville en lui envoyant un préavis écrit à l'intérieur de trois (3) heures suivant l'émission du bon de commande.

Variation de prix

Le manufacturier procède à des ajustements de prix mensuellement, la liste de prix du fabricant est accessible via le site internet "Excelerator". Un escompte de quarante pour cent (40 %) est appliqué sur les prix du fabricant.

La date d'entrée en vigueur des nouveaux prix devra être communiquée, par courriel et avec un accusé de réception, à l'agent responsable du suivi de l'entente au moins trente (30) jours calendrier avant la date d'entrée en vigueur de ceux-ci.

Le taux d'escompte sera le même toute la durée du contrat pour l'ensemble de la gamme de produits de la marque Freightliner.

Cependant, en cours de contrat, le taux d'escompte peut être modifié ponctuellement à la hausse afin de stimuler la demande de consommation pour sa ligne de produit ou de

permettre aux unités d'affaires de bénéficier d'un taux d'escompte supplémentaire accordé par le fabricant.

Garantie

Le fournisseur qui agit comme revendeur de la marque Freightliner doit être supporté et endossé par le fabricant.

Le fournisseur doit fournir une garantie du fabricant sans condition sur tout défaut de conception et de fabrication pour une durée égale à la période de service recommandée par le fabricant. Cette garantie doit couvrir les pièces, la main-d'œuvre, les frais de transport, les frais d'assurance, de déplacements et tout autre frais relatif au remplacement de la pièce, ainsi que le remboursement des coûts de réparation de dommages sur le moteur ou l'équipement causés par la pièce défectueuse.

Modalité d'adjudication

Le contrat est adjugé en totalité au seul soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges. Deux (2) soumissions ont été déposées (100%). Une (1) des soumissions a été rejetée, car le fournisseur n'a pas respecté l'exigence de se procurer les documents d'appel d'offres via le site du SEAO.

Fourniture de pièces authentiques de marque FREIGHTLINER

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	1 379 700 $	275 940 $	1 655 640 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 563 660 $	312 732 $	1 876 392 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-183 960 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-11,75 %

Afin d'estimer les coûts, les professionnels du SMRA ont réalisé une étude de marché. Cette analyse basée sur les coûts actuels du marché et l'historique des coûts.

L'écart de -11,75 % entre l'estimation et la seule soumission conforme s'explique par un escompte offert par le fournisseur, supérieur de 8 % à celui utilisé dans le calcul de l'estimation. Cet écart, par escompte, reflète la volonté du soumissionnaire de se démarquer par une stratégie de prix agressive afin d'obtenir le contrat.

Les vérifications requises pour vérifier que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 22 août 2025.

L'entreprise doit obtenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation des adjudicataires sera effectuée pour SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soumissionnaire conforme SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC., s'engage à réaliser le mandat pour un montant de 1 379 700 $, taxes incluses.
Une provision pour contingences équivalente à 20 % du montant total octroyé, soit 275 940 $, taxes incluses, a été ajoutée afin de couvrir d'éventuels besoins qui n'étaient pas prévisibles au moment de la préparation des documents d'appel d'offres.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins.

Cette dépense sera assumée au budget de fonctionnement du SMRA. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente entente pourront être imputées soit à 100 % à la Ville (local), soit à 100 % à l'Agglomération, selon la nature des activités et des responsabilités définies.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

La conclusion de cette entente permettra la réparation des différents types de véhicules lourds de la ville répondant à la priorité 19 du Plan stratégique - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente-cadre nous mettrait en défaut par rapport à la loi des cités et villes qui nous oblige de mettre sous contrat les dépenses annuelles qui dépassent le seuil d'appel d'offres. De plus, cela alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant à négocier chaque demande de biens individuellement, tout en faisant perdre à la Ville les économies d'échelle associées aux achats groupés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marylise BORDAGE
Agente de recherche

Tél : NA
Télécop. : NA

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Jean-Philippe CRITES
chef de division - Ingénierie et stratégies d'investissements

Tél : (438) 821-6504
Télécop. : NA

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél : NA
Approuvé le : 2025-11-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1256711010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21077_Intervention_«SMRA».pdf

25-21077_Sommaire_Tableau de vérification.pdf.pdf

PV 25-21077.pdf

25-21077_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Nizar EL HANNA
Chef de Section
Tél : 514 838-9278
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21077

No du GDD : 1256711010

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 7 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 21 - 8 - 2025

Ouverture faite le : 21 - 8 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 100

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
GLOBOCAM MONTRÉAL-EST	N'a pas respecté l'exigence de se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (1.06.01 Régie)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 2 - 2026

Date d'échéance révisée : 17 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications du taux d'escompte soumis par la quantité indiquée au Bordereau de Prix.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	1 379 700,00 $	√	

Information additionnelle

La soumission de l'entreprise SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC. est conforme administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 22 août 2025.

Conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), une municipalité ayant reçu une seule soumission conforme à la suite d'un appel d'offres public peut conclure une entente avec le soumissionnaire à un prix inférieur à celui proposé.

Préparé par : Renée Veillette

Le 13 - 11 - 2025

Numéro de l'appel d'offres : 25-21077
Titre : Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner
Date de publication sur le SÉAO : 21 juillet 2025
Date d'ouverture des soumissions : 21 août 2025
Addenda : Aucun

		SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	GLOBOCAM MONTRÉAL-EST
	Numéro de fournisseur VDM	En processus d'inscription	405668
	Numéro NEQ	1170559307	1140767535
Item	**Description**	**Montant total**	**Montant total**
1	Fourniture de pièces authentiques de marque FREIGHTLINER	1 200 000,00 $	1 400 000,00 $
	Total avant taxes	1 200 000,00 $	1 400 000,00 $
	TPS 5 %	60 000,00 $	70 000,00 $
	TVQ 9,9975 %	119 700,00 $	139 650,00 $
	Montant total	1 379 700,00 $	1 609 650,00 $
	Signature	OUI	OUI
	Signataire	Jean-Gabriel Cléroux	Jonathan LeBlanc
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO	OK	1140249666
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	OK	OK
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	OK	OK
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	N/A	N/A
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	OK	OK
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	OK	OK
	Annexe 7 - Charte de la langue française signée	OUI	OUI
	Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation	OK	OK
	Si requis, copie du certificat de francisation	OK - Attestation d'application	OK
	Liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue française	N/A	OK
	Les renseignements complémentaires dûment complétés	OUI	OUI
	Autres conditions de conformité ou documents requis	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
	Tous les documents requis à la section G.01 du devis technique	Document PAS remis - Demandé en complément d'information	Document PAS remis - à évaluer

* GLOBOCAM MONTRÉAL-EST est non-conforme puisqu'il n'a pas respecté l'exigence de se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (1.06.01 Régie)
* Il n'y a qu'un soumissionnaire mais il n'est pas possible de négocier puisque l'offre est sous l'estimation

Soumission(s) rejettée(s)
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0417

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 21 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21077

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
GLOBOCAM (ANJOU) INC.[1] (GLOBOCAM MONTRÉAL-EST)	1 609 650,00 $
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	1 200 000,00 $[2]

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 21 juillet 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.
[2] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire – Item 1 ».

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21077
Numéro de référence: 20085192
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

2 résultats

Résultats 1 à 2

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. 155, rue Reverchon Pointe-Claire QC CAN H9P1K1 **1140249666**	Publique	Jonathan Leblanc Téléphone: 5143534000 Courriel: jleblanc@globocam.ca	**Transaction: (20285006)** 2025-07-28 08:15	Mode privilégié (plan): Courriel
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC. 50 rue St-Jude Sud Granby QC CAN J2J2N4 https://camionsbl.ca/ **1170559307**	Non diffusé	Pascal Brodeur Téléphone: 4505210440 Courriel: pbrodeur@camionsbl.ca	**Transaction: (20283902)** 2025-07-25 10:57	Ne pas recevoir

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256711010
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure une entente-cadre avec SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC., pour la fourniture de pièces authentiques de marque FRIEGHTLINER, d'une durée de cinq (5) ans, incluant 2 options de prolongation de douze (12) mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (1 seul soumissionnaire conforme)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La conclusion de cette entente permettra la réparation des différents types de véhicules lourds de la ville répondant à la priorité 19 du Plan stratégique - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1256025012

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

Il est recommandé :

1. d'approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:25

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1256025012**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) a comme objectif d'optimiser la gestion de la livraison du service et d'améliorer l'efficience et l'efficacité du processus de l'information en temps réel pour sa clientèle. Depuis 2015, le Service des technologies de l'information (STI) partage avec la STM des sites de radio fréquence pour son système de radiocommunication. Ce sommaire porte sur les dépenses d'exploitation relatives aux partages des équipements de radiocommunication qui sont situés dans un abri d'équipements appartenant à la Ville de Montréal (Ville), mais localisés sur le toit d'un édifice en location sur l'Île de Montréal. L'entente de co-exploitation du site radio fréquence est venue à échéance le 30 novembre 2022. Les parties ont convenu de modifier l'entente, afin d'en prolonger le terme, pour une période de sept (7) ans et six (6) mois, rétroactivement au 1er décembre 2022.

Le retard dans ce dossier s'explique par des négociations plus longues que prévu. De plus, le projet de bail avec le propriétaire de l'édifice, où est situé l'abri de la Ville, devait être approuvé préalablement à la conclusion de la présente entente.

En conséquence, le Service des technologies de l'information (STI) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour négocier ce bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0423 - 28 août 2025 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1er juin 2025, des espaces pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication / Ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1er décembre

2022 et le 31 mai 2025.
CG15 0255 - 30 avril 2015 - Approuver l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la 1ère convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une période de sept (7) ans et six (6) mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, moyennant un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable.
La présente entente est pourvue de deux options de renouvellement pour des termes additionnels de 5 ans chacun, le tout sous réserve de l'approbation des instances au moment de ces renouvellements. De plus, ces options sont conditionnelles à ce que le bail de la Ville pour la location de l'édifice, soit préalablement renouvelé.

JUSTIFICATION

Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) sont en accord avec cette entente de co-exploitation du site. Les activités de la STM dans les installations de la Ville ne causent aucun préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux. L'entente permet à la STM de pouvoir répondre à son objectif de fournir des services de qualité à la population et de partager les coûts. Une clause de résiliation permet à chacune des parties de pouvoir mettre fin au bail, par transmission d'un préavis écrit à l'autre partie, d'un minimum de 12 mois.
Cette entente prévoit le remboursement des dépenses annuelles réelles, pour la batterie d'alimentation, les coûts d'électricité (incluant la climatisation) et pour les frais d'accompagnement du personnel technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le remboursement annuel des frais d'exploitation se détaille comme suit:

	1/12/2022 (1 mois)	**Année 2023 (12 mois)**	**Année 2024 à 2029 (6 ans)**	**Recettes totales (7 ans et 6 mois) (du 1/12/2022 au 30/05/2030)**
Recettes, non taxable	1 058,88 $	12 727,77 $	87 975,68 $	101 762,33 $

Les frais d'exploitation sont indexés annuellement de 2 %, et ce, à compter du 1er décembre 2023.

La recette totale pour les frais d'exploitation perçus, pour le terme de 7 ans et 6 mois est de 101 762,33 $, non taxable.

Ce revenu de 101 762,33 $ sera comptabilisé au budget du STI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du bail et conformément aux informations susdites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer un service de qualité aux utilisateurs, ce site de radiocommunication est essentiel aux opérations de la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Karim TADJINE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Demis NUNES, 4 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-30

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 438-350-6231
Télécop. :

Tél : 514-609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
Directrice de service - stratégie immobilière
Tél : 514-589-7449
Approuvé le : 2025-11-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD no.1256025012*
Unité administrative responsable : *SSI – Division des locations*
Projet : Approuver la 1ère convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, moyennant un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *En innovant dans la technologie, afin d'offrir aux montréalais des services de télécommunication de qualité.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

	Décembre 2022 (1 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	2025 (12 mois)	2026 (12 mois)	2027 (12 mois)	2028 (12 mois)	2029 (12 mois)	2030 (5 mois)	**Total 7 ans et 6 mois**
Recettes, non taxable	1 058,88 $	12 727,77 $	12 982,32 $	13 241,97 $	13 506,81 $	13 776,95 $	14 052,48 $	14 333,53 $	6 081,62 $	101 762,33 $

ENTENTE CO-EXPLOITATION SITE RADIO FRÉQUENCE

Entre : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006

Ci-après nommée la « **Ville** »

Et : **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Line Boucher, directrice chaîne d'approvisionnement et Sylvie Tremblay, secrétaire générale et directrice exécutive, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu du Règlement R-009 intitulé « Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la société de transport de Montréal », lequel demeure en vigueur.

Ci-après nommée la « **STM** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'ENTENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'aux termes d'un permis en date du 16 septembre 2005 (ci-après nommé le « **Permis** »), Sa Majesté La Reine du chef du Canada (ci-après nommée « **Sa Majesté** ») a accordé à la Ville la permission d'installer, d'entretenir et d'exploiter, un abri d'équipement sur le toit et à l'intérieur de l'édifice [redacted]

ATTENDU qu'aux termes d'un amendement à un permis en date du 28 mai 2014 Sa Majesté et la Ville ont convenu de renouveler le Permis pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er décembre 2012 et se terminant le 30 novembre 2017 ;

ATTENDU qu'aux termes d'une convention en date du 30 avril 2015 (ci-après nommée la « **Cession** »), la Ville a cédé en faveur de la STM une partie de ses droits dans le Permis et l'amendement ;

ATTENDU que Sa Majesté a donné son consentement à la Cession conformément aux dispositions du paragraphe 3.10 du Permis ;

ATTENDU que la Ville a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette politique à la STM.

ATTENDU que la STM a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* et qu'elle a remis une copie de cette politique à la Ville.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

VILLE STM

2. OBJET

La Ville et la STM conviennent d'exploiter ensemble le site de radiofréquence dans l'abri d'équipements appartenant à la Ville situé sur le toit de l'édifice [redacted], pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication.

3. DROITS DE LA STM

La Ville accorde à la STM les droits suivants, à savoir :

a) le droit d'exploiter, pour son usage propre, les cabinets d'infrastructure de radio communication vocale. Les parties conviennent que ces équipements demeureront, pour toute la durée de l'Entente, ses renouvellements s'il y a lieu, de même qu'à son échéance ou à l'occasion de sa résiliation, la propriété exclusive de la STM.

b) le droit pour le personnel d'entretien de la STM de circuler sur l'emplacement et de pénétrer sur les lieux. La STM doit cependant obtenir toutes les permissions et autorisations requises pour accéder et circuler [redacted] incluant les accréditations du Service de police de la Ville de Montréal. La STM doit également obtenir les cartes d'accès et d'identité obligatoires pour tout le personnel désirant accéder et circuler [redacted]

c) le droit de faire installer des lignes téléphoniques par la compagnie de téléphone locale. Les lignes téléphoniques doivent se terminer dans les cabinets d'équipement de la STM.

d) le droit de faire installer un lien informatique avec le système central SAEIV par la compagnie au choix de la STM. Le lien doit se terminer dans les cabinets d'équipement de la STM.

e) le droit de brancher ses équipements sur le panneau électrique de la Ville.

4. OBLIGATIONS DE LA STM

La STM s'engage à :

a) assumer les frais d'installation et d'entretien de ses équipements ainsi que tous autres frais encourus du fait de son occupation des lieux.

b) payer à la Ville les frais d'énergie électrique relative à son occupation et à l'utilisation de ses équipements.

c) payer à la Ville les frais de climatisation relative à son occupation et à l'utilisation de ses équipements.

d) fournir les équipements nécessaires au multi couplage des appareils de radiocommunication.

e) permettre au représentant de la Ville de vérifier les travaux effectués par la STM.

f) obtenir, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville pour toute modification qu'il voudra apporter à son installation initiale telle qu'approuvée par la Ville.

g) assumer le paiement de toutes taxes ou tous permis afférents aux lieux, incluant

VILLE	STM

les taxes foncières municipales et scolaires pouvant être imposés à la STM ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des lieux par la STM, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

h) tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant de cette Entente, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

5. CONDITIONS D'UTILISATION

a) La Ville fournit l'énergie électrique 120/208 volts C.A. 60Hz nominal provenant d'Hydro-Québec et d'une génératrice d'urgence qui lui appartient pour alimenter les appareils situés dans l'Abri de la Ville qui consomment, au total, un maximum de 2 550 watts.

b) La Ville permet à la STM d'utiliser les supports de câbles existants dans l'Abri de la Ville.

c) Tout déplacement des installations de la STM, quelle qu'en soit la cause, est aux frais de la STM et est sujet, au préalable, à l'autorisation écrite de la Ville.

d) L'installation des équipements et le raccordement de ceux-ci aux sources d'énergie électrique sont aux frais de la STM.

e) La STM fournit tous les filtres de couplage nécessaires pour raccorder ses appareils aux antennes.

f) Il est strictement interdit à la STM de faire quelque réglage que ce soit sur les filtres de couplage des autres usagers et les coûts associés à tous changements de fréquence, si les fréquences d'utilisation sont modifiées, sont aux frais de la STM.

g) Dans le cas d'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site, la STM doit établir elle-même, à ses frais, que toute telle interférence n'est pas causée par son appareillage.

h) S'il est établi que l'appareillage de la STM cause de l'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site et qu'il devient nécessaire d'ajouter des circulateurs, filtres ou autres accessoires pour le couplage des appareils de la STM, ce dernier doit les fournir à ses frais.

i) La STM doit fournir des bâtis ou cabinets verrouillables pour supporter ses équipements.

j) À l'occasion de l'installation ou de l'entretien de ses équipements, la STM doit, avant d'ouvrir le circuit d'antenne pour y raccorder ses équipements, s'assurer de ne pas interrompre des communications prioritaires des autres usagers.

k) En cas d'urgence, la STM doit fournir le mode d'accès à son équipement : numéro de téléphone, disponibilité des clés, etc.

l) La Ville assume tous les coûts d'entretien ménager du site.

m) La Ville assume tous les frais d'entretien des équipements de climatisation.

VILLE	STM

n) Lors de la première installation, la Ville fournira, à ses frais, l'assistance d'un représentant technique pour indiquer à la STM l'emplacement des équipements et des raccordements.

6. CONDUITE RÉPRÉHENSIBLE

a) Lorsque l'utilisation de l'emplacement est partagée avec d'autres personnes, le personnel de la STM y ayant accès doit avoir une conduite irréprochable.

b) Si des mésententes surviennent entre les usagers ou que des plaintes parviennent à la Ville faisant état de conduite répréhensible, la Ville pourra exiger qu'une tierce personne indépendante, désignée par elle, accompagne le personnel de certains usagers ou de tous les usagers à l'occasion d'installations ou de visites d'entretien. Si la STM est ainsi accompagné, elle devra assumer les frais occasionnés.

c) Nonobstant le paragraphe b) ci-dessus, si le personnel de la STM a une conduite répréhensible sur les lieux, alors la Ville, sous réserve de tous ses autres droits et recours, pourra à son entière discrétion résilier la présente Entente sur simple préavis écrit de trente (30) jours à cet effet expédié à la STM.

7. MULTICOUPLAGE

La Ville se réserve le droit de modifier les équipements de multicouplage des systèmes de radiocommunication installés sur l'emplacement dont elle est propriétaire. Le multicouplage utilisé respectera cependant toutes les règles techniques qui ont cours en radiocommunication et sera appliqué après consultation avec les usagers.

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION

Cette Entente prévoit le remboursement des dépenses réelles suivantes ; lesquelles sont établies au tarif fixé par la Ville comme suit : soit un montant annuel de MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ DOLLARS (1 845,00 $) par année pour la batterie d'alimentation, un montant forfaitaire de SEPT MILLE CINQ CENT DOLLARS (7 500,00 $) par année pour les coûts d'électricité (incluant la climatisation) et un montant annuel de MILLE CINQ CENT DOLLARS (1 500,00 $) représentant les frais d'accompagnement du personnel technique.

Ainsi, pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016, le montant annuel des frais d'exploitation sera de DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (10 845,00 $), payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de NEUF CENT TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (903,75 $) chacun, à l'avance le premier (1er) jour de chaque mois, à compter du 1er juin 2015.

À compter du 1er juin 2016, et à chacune des années subséquentes, le montant des frais d'exploitation sera équivalent au montant des frais d'exploitation de l'année précédente majoré de deux pour cent (2%).

La STM pourra, pendant la durée de cette Entente, sur préavis écrit de TROIS (3) mois donné à la Ville, ajouter ou retirer des équipements dans l'Abri de la Ville. Dans ce cas, le remboursement des frais d'exploitation, s'il y a lieu, sera ajusté à compter de la date de tout tel ajout ou retrait.

À la date des présentes, les frais d'exploitation payables par la STM à la Ville ne sont pas assujettis aux taxes de vente. Toutefois, si pendant la durée de la présente Entente, la réglementation venait à changer et que ces taxes devenaient payables,

VILLE STM

alors, les frais d'exploitation versés seront majorés selon les taux en vigueur.

Tous les remboursements de frais d'exploitation sont payables d'avance le premier (1er) jour de chaque mois, sans demande préalable de la Ville et sans aucune réduction, compensation ni déduction, à l'ordre de « **Ville de Montréal** ». Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues à la Ville. Le taux en vigueur à la date des présentes est de DIX POUR CENT (10%) par année.

9. INCOMPATIBILITÉ

Advenant une incompatibilité entre leurs appareillages respectifs, les parties conviennent de collaborer pour en déterminer la cause et, une fois cette dernière établie, la partie responsable s'engage à prendre aussitôt, à ses entiers frais, tous les moyens requis pour supprimer toute telle incompatibilité.

Si, pour remédier convenablement à une incompatibilité, il s'avère moins coûteux ou plus simple du point de vue technique de modifier les appareils de l'une ou l'autre des parties, celles-ci s'engagent à effectuer cette modification, et ce, même si leur appareillage n'est pas la cause directe de l'incompatibilité, sous réserve toutefois que cette modification ne nuise ni au fonctionnement ni au rendement de leurs équipements et que le coût de toute telle modification soit assumé par la partie responsable de l'incompatibilité.

10. RESPONSABILITÉ

Les parties ne pourront être tenues responsables de l'interruption du service et des dommages causés aux équipements ou aux installations de l'une ou de l'autre qui résultent de cause naturelle, d'un cas de force majeure, d'une grève, d'un arrêt de travail, de sabotage, de vol, d'incendie ou de vandalisme, ou de toute autre cause indépendante de leur volonté ou qui survient sans leur faute ou négligence grossière.

11. RÉSILIATION PAR LA VILLE

La Ville se réserve en tout temps le droit de résilier ce bail pour les motifs suivants :

a) si la STM cesse ses opérations de quelque façon que ce soit ;

b) si la STM fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la Cession ;

c) si la STM fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu de cette Entente ; ou

d) si Sa Majesté met fin au Permis de la Ville pour quelque motif que ce soit.

Pour ce faire, la Ville doit transmettre un avis de résiliation à la STM énonçant les motifs de résiliation et la STM aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi la présente Entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour la STM. La Ville, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera la seule et unique juge aux fins de déterminer si la STM a remédié aux défauts énoncés dans le délai imparti.

VILLE	STM

12. RÉSILIATION PAR LA STM

La STM se réserve en tout temps le droit de résilier cette Entente si la Ville fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

Pour ce faire, la STM doit transmettre un avis de résiliation à la Ville énonçant les motifs de résiliation et la Ville aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi la présente Entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits du STM de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour la Ville. La STM, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera la seule et unique juge aux fins de déterminer si la Ville a remédié aux défauts énoncés à l'avis dans le délai imparti.

13. RÉSILIATION UNILATÉRALE

Chacune des parties pourra résilier la présente Entente sur préavis écrit d'un (1) an à cet effet à l'autre partie, le tout sans indemnité ni compensation, de quelque nature que ce soit, de part et d'autre.

14. DURÉE

Cette Entente est consentie pour une durée de deux (2) ans et six (6) mois à compter du premier (1er) juin deux mille quinze (2015) et se terminant le trente (30) novembre deux mille dix-sept (2017).

Si le Permis de la Ville est prolongé par la Ville et sa Majesté pour la période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, alors la Ville accorde à la STM l'option de renouveler l'Entente à son échéance pour un terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, à l'exception des frais d'exploitation qui seront ajustés selon les coûts réels au moment de ce renouvellement. Pour exercer cette option, la STM devra en aviser la Ville par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance de l'Entente.

15. AVIS

Tout avis requis en vertu de quelque disposition des présentes, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis soit par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL :

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilières
Section Location
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Secrétariat et Affaires juridiques
800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170
Montréal (Québec)

VILLE	STM

H5A 1J6
À l'attention de la secrétaire générale et directrice exécutive – Affaires juridiques

Et une copie à :

Chaîne d'Approvisionnement
8845, boulevard St-Laurent, 5e étage
Montréal (Québec)
H2N 1M3
À l'attention de l'administrateur immobilier

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Entente, en ~~double~~ 4 exemplaires, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 2 jour de Mars 2016.

Par : _____
Yves Saindon, greffier

POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Le 26 jour de février 2016.

Par : _____
Line Boucher

Par : _____
Sylvie Tremblay

Cette entente a été approuvée
le 30 avril 2015
(Résolution CG15 0255)

VILLE	STM

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 30 avril 2015 Séance tenue le 30 avril 2015	Résolution: CG15 0255

Approuver l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017, moyennant un remboursement total de 27 548,47 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0647;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente de co-exploitation du site radio fréquence par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, pour une période de 30 mois, à compter du 1er juin 2015, le droit d'utiliser conjointement avec la Ville, les équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri équipements de celle-ci, situé sur le toit d'un édifice, moyennant un remboursement des frais d'exploitation de 27 548,47 $, non taxables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1154565007
/lc

Denis CODERRE
Maire

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE,

1ÈRE CONVENTION DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE CO-EXPLOITATION SITE RADIO FRÉQUENCE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ,c. C-11.4) (la "Charte"), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Marie-Claude Léonard, Directrice générale, et par André Porlier, Secrétaire corporatif par intérim, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de l'article 11 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011).

Ci-après nommée la « **STM** »

La Ville et la STM sont ci-après collectivement nommées les « **Parties** »

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'aux termes d'un permis en date du 16 septembre 2005 (ci-après nommé le « Permis », Sa Majesté La Reine du chef du Canada (ci-après nommée « Sa Majesté ») a accordé à la Ville la permission d'installer, d'entretenir et d'exploiter, un abri d'équipement sur le toit et à l'intérieur de l'édifice [redacted] ;

ATTENDU qu'aux termes d'une convention d'entente de co-exploitation site radio fréquence (ci-après nommée l'« Entente ») signée le 2 mars 2016, la Ville et la STM ont convenu d'exploiter ensemble le site de radiofréquence dans l'abri d'équipement [redacted] pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication;

ATTENDU qu'aux termes d'une entente de cession, en date du 1er avril 2016, Sa Majesté a cédé ses droits, titres et intérêts dans les conventions existantes [redacted] au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (ci-après nommé « CIUSSS ») ;

ATTENDU que l'Entente est venue à échéance le 30 novembre 2017 et que la STM a

Paraphes	
VILLE	STM

dûment exercée son option de renouvellement auprès de la Ville, tel que prévu à l'Entente pour la période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022 ;

ATTENDU qu'aux termes d'un bail signé en date du 10 septembre 2025, le CIUSSS et la Ville ont convenu d'une convention de bail, qui succède au Permis, pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er juin 2025 et se terminant le 31 mai 2030 (ci-après nommée le « Bail ») ;

ATTENDU que l'Entente est venue à échéance le 30 novembre 2022 et que les Parties souhaitent convenir d'une convention de modification de l'Entente, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente.

ARTICLE 2
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION

Cette Entente prévoit le remboursement des dépenses annuelles réelles, pour la batterie d'alimentation, les coûts d'électricité (incluant la climatisation) et pour les frais d'accompagnement du personnel technique; lesquelles sont établis au tarif fixé par la Ville comme suit :

Ainsi, pour la période du **1er décembre 2022 au 30 novembre 2023**, le montant annuel des frais d'exploitation est de DOUZE MILLE SEPT CENT SIX DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (12 706,59 $), payable en un seul versement, sur réception de facture.

Ainsi, pour la période du **1er décembre 2023 au 30 novembre 2024**, le montant annuel des frais d'exploitation est de DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (12 960,72 $), payable en un seul versement, sur réception de facture.

Ainsi, pour la période du **1er décembre 2024 au 30 novembre 2025**, le montant annuel des frais d'exploitation est de TREIZE MILLE DEUX CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT QUATORZE CENTS (13 219,94 $), payable en un seul versement, sur réception de facture.

À compter du 1er décembre 2025 et à chacune des années subséquentes, le montant des Frais d'exploitation sera équivalent au montant des Frais d'exploitation de l'année précédente majoré de deux pour cent (2 %).

La STM pourra, pendant la durée de cette Entente, sur préavis écrit de TROIS (3) mois donné à la Ville, ajouter ou retirer des équipements dans l'Abri de la Ville. Dans ce cas, le remboursement des frais d'exploitation, s'il y a lieu, sera ajusté à compter de la date de tout tel ajout ou retrait.

À la date des présentes, les Frais d'exploitation payables par la STM à la Ville ne sont pas assujettis aux taxes de vente. Toutefois, si pendant la durée de la présente Entente, la réglementation venait à changer et que ces taxes devenaient payables, alors, les frais d'exploitation versés seront majorés selon les taux en vigueur.

À compter du 1er décembre 2025, tous les remboursements de Frais d'exploitation sont payables d'avance le premier (1er) jour de chaque mois, sans demande préalable de la Ville et sans aucune réduction, compensation ni déduction, à l'ordre de la « Ville de

Paraphes	
VILLE	STM

Montréal ». Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues à la Ville.

ARTICLE 3
DURÉE

Cette Entente est consentie pour une durée de sept (7) ans et six (6) mois à compter du premier (1er) décembre deux mille vingt-deux (2022) et se terminant le trente-et-un (31) mai deux mille trente (2030).

Option de renouvellement : la Ville accorde à la STM l'option de renouveler l'Entente à son échéance, pour deux (2) termes additionnels de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant aux modifications mineures pouvant être convenues entre les Parties au moment de ce renouvellement et au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de la Ville au moment de ce renouvellement et conditionnel à ce que le Bail avec le CIUSSS soit renouvelé.

Pour exercer son option, la STM devra en aviser la Ville par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance de l'Entente. Si la STM ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, cette option deviendra nulle et non avenue.

Reconduction tacite : nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si la STM ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, l'Entente se terminera de plein droit à son échéance.

Si la STM continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance de l'Entente ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions de l'Entente continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par la STM. La Ville pourra mettre fin à cette occupation prolongée par la STM sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
RÈGLEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Règlement Ville : le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes s'applique à la présente Entente et est disponible pour consultation sur le site de la Ville de Montréal.

Règlement STM : le *Règlement sur la gestion contractuelle R-175* adopté par la STM en vertu de l'article 103.2 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun s'applique à la présente Entente et est disponible pour consultation sur le site de la STM.

ARTICLE 5
AVIS

La Ville modifie son domicile inscrit à la clause 15 :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

Paraphes	
VILLE	STM

En cas d'urgence, la STM devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à : immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à : immeubles.locations@montreal.ca

ARTICLE 6
RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les Parties confirment toutes les autres clauses et conditions de l'Entente, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et ils acceptent de recevoir leur copie du bail signée électroniquement, qui aura la valeur d'original.

Le _____

VILLE DE MONTRÉL

_____
par :

Le 3 novembre 2025

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Sylvie Casavant
par :

Marie-Chantal Verrier
par :

Ce bail a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de_____ 20_____.
(Résolution).

Paraphes	
VILLE	STM

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256025012

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1256025012 BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1256025012**
No d'engagement 2025 :	N/A

Approuver la 1ère convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'e d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, moyennant un remboursement total de 1

Imputation du Revenu BF:

Revenus d'antennes non taxables

	Imputation comptable	**Libellé textuel**
Revenus d'antennes	1001.0010000.100288.01303.44602.012032.0000.000000.0000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération / Budget régulier /Revenus d'antennes - agglo / Gestion de l'information / Services techniques / Utilisation d'antennes de réception / ¯ / Général / Général

exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

Décembre 2022 (1 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	2025 (12 mois)	2026 (12 mois)	2027 (12 mois)	2028 (12 mois)	2029 (12 mois)	2030 (5 mois)	Total 7 ans et 6 mois
1,058.88 $	12,727.77 $	12,982.32 $	13,241.97 $	13,506.81 $	13,776.95 $	14,052.48 $	14,333.53 $	6,081.62 $	**101,762.33 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.11

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-02 10:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 septembre 2025 Séance tenue le 25 septembre 2025	Résolution: CG25 0631

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitué des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.92 1259920008
/sb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 26 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 septembre 2025 Séance tenue le 22 septembre 2025	Résolution: CM25 1273

Fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

30.20 1259920008

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 septembre 2025 Séance tenue le 22 septembre 2025	Résolution: CM25 1174

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitués des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1259920008 (20.92)
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 17 septembre 2025	Résolution: CE25 1737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitué des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

de recommander au conseil municipal :

1- de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1259920008
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 septembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259920008**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

CONTENU

CONTEXTE

Suivant la signature de la Promesse, l'Acquéreur a accompli plusieurs démarches en vue de l'acquisition du Lot 1, notamment une caractérisation environnementale complémentaire, ainsi que le dépôt et le paiement des frais afférents aux permis de lotissement et de construction. Toutefois, ses démarches de financement s'avèrent plus longues que prévu. Afin d'allouer suffisamment de temps pour préparer la convention de prêt permettant l'acquisition et le développement du Lot 1, ainsi que pour rédiger l'acte de vente pour le Lot 1 (l'Acte de vente 1), le tout tenant compte de la disponibilité de ses professionnels durant la période des fêtes de fin d'année, l'Acquéreur demande de reporter la date limite d'acquisition du Lot 1 au 31 mars 2026.
Il y a donc lieu d'amender la Promesse pour prolonger ce délai.

Le SSI recommande cet amendement pour les raisons suivantes :

· L'article 21 prévoit que les parties peuvent s'entendre par écrit pour prolonger les dates limites de signature des actes de ventes;
· La prolongation de ce délai n'a pas d'incidence pour la Ville;
· L'Acquéreur a déjà entrepris les démarches pour obtenir le permis de lotissement et de construction pour le Lot 1 et en a payé les frais afférents;
· Il est dans l'intérêt de la Ville de ne pas compromettre la transaction envisagée;

Amendement à la Promesse
L'article 21 de la Promesse qui prévoit les dates limites de signature des actes de vente pour l'acquisition de chacun des trois lots est modifié afin de repousser la signature de l'Acte de vente 1 au 31 mars 2026. Les dates limites pour signer les actes de vente

relatifs aux lots 2 et 3, ne sont pas modifiées.

Cette prolongation est requise pour :

· Permettre à l'Acquéreur de finaliser la convention de prêt avec son prêteur;
· Permettre à l'Acquéreur de préparer le projet d'acte de vente et de céder ses droits à La voirie I S.E.C., qui sera l'Acquéreur du Lot 1 (la Ville a par ailleurs approuvé la vente du Lot 1 par le sommaire décisionnel 1259920009).

Tous les autres articles de la promesse demeurent inchangés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clotilde TARDITI, Service de l'habitation
Carlos ACOSTA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurelie GRONDEIN
Conseillère en immobilier

Tél : 438 865-1137
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'addenda à la promesse bilatérale ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant de l'Acquéreur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'addenda et qu'il s'engage à le signer sans modification.

N/D: 25-002418

FICHIERS JOINTS

Intervention_ Addenda - délai acquisition Lot 1 - vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-01

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 m2 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables le cas échéant. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347. Ref: 31H12-005-3077-02/ 20-0190-T

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant ;
2. de donner procuration à EJP Construction Inc. pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. à toutes fins que de droit, de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-09-16 10:32

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 m2 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables le cas échéant. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347. Ref: 31H12-005-3077-02/ 20-0190-T

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 juin 2015, la Ville de Montréal (Ville) a lancé un appel public de soumission (l'APS) pour la vente et la mise en valeur d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie totale de 13 733,4 m², maintenant formé des lots 6 345 345, 6 345 346, 6 345 347 et 6 345 348 du cadastre du Québec (le Site). Le Site est une ancienne cour de voirie, qui a été nettoyée et libérée après le déménagement des installations, en prévision d'un redéveloppement.
EJP Construction Inc. (EJP) a été le seul soumissionnaire de l'APS et sa proposition a été jugée conforme. Toutefois, en raison du non-respect de certaines obligations du cahier des charges, l'APS a été annulé en 2021 (CE21 0644). Les négociations se sont poursuivies de gré à gré avec EJP par la suite pour la réalisation d'un projet à dominante résidentielle, comprenant du logement social, abordable et privé, ainsi qu'un espace commercial dédié à un marché d'alimentation.

Pour des raisons de viabilité financière, EJP n'a pu acquérir directement l'ensemble du site. Les représentants de la Ville ont discuté de la possibilité de mettre fin au projet d'EJP et de remettre le terrain en vente par un nouvel appel public de soumission. Toutefois, en raison des délais qu'un tel processus aurait engendrés et de l'avancement du projet d'EJP, la Ville a accepté de vendre dans un premier temps le lot 6 345 348 pour y développer des logements sociaux (CG21 0337). Ce projet a depuis été complété et a permis la construction de 67 logements sociaux.

EJP souhaite maintenant poursuivre l'acquisition des autres terrains. Toujours pour des raisons de viabilité financière, cette acquisition se fera en trois (3) phases. Pendant les deux dernières années, EJP a mis beaucoup d'énergie et d'investissements financiers afin de

trouver un partenaire et du financement pour le développement du lot devant accueillir les logements abordables, mais sans succès. EJP a toutefois réussi à négocier un partenariat avec une bannière d'épicerie connue pour l'implantation du marché d'alimentation. En conséquence, après concertation, le Service de la stratégie immobilière (le SSI), le Service de l'habitation (le SH) et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (l'Arrondissement) sont favorables à permettre la vente du lot devant accueillir l'épicerie et des logements privés dans un premier temps, et que l'acquisition du lot devant accueillir les logements abordables soit effectuée en dernier.

L'ensemble de ces modalités est consignées dans la promesse (le Promesse), soumise pour approbation par les instances municipales par le présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0337 - 17 juin 2021 - Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 1 293 168 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
CE21 0639 - 28 avril 2021 - Autoriser la société EJP construction inc. à débuter des travaux de préparation de site et d'excavation sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation.

CE21 0644 - 28 avril 2021 - Annuler l'appel public de soumissions aux fins de la vente d'un terrain vague situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (N/Réf.: 31H12-005-3077-02) / Abroger la résolution CE15 2073 adoptée le 18 novembre 2015 et renoncer à toute fin que de droit au dépôt

CA20 27 0203 - 6 juillet 2020 - Fermer et retirer du domaine public le lot 5 942 721 du cadastre du Québec, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CE15 2073 - 18 novembre 2015 - Retenir la soumission de EJP Construction inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, constitué des lots 1 508 427 et 5 336 685 et d'une partie du lot 1 508 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CE15 0668 - 15 avril 2015 - Annuler l'appel public de propositions lancé le 15 avril 2014 pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve constitué des lots 1 508 427, 5 336 685 et 5 545 289 (ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CE14 0436); approuver le lancement d'un appel public de soumissions ainsi que le cahier pour ce faire pour la vente de ce terrain; mandater le Service de l'approvisionnement pour gérer le processus d'appel public de soumissions, selon les exigences établies dans le cahier d'appel public de soumissions; recommander au conseil municipal d'abroger la résolution CM13 0591 en conséquence.

CE14 0436 - 26 mars 2014 - Autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à procéder au lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant

d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, connu et désigné comme étant le lot 1 508 427 ainsi qu'une partie des lots 1 508 576 et 1 508 534 du cadastre du Québec, lorsque le budget requis pour le réaménagement de la cour de voirie de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve sera confirmé au programme triennal d'immobilisations et autoriser le montant de la mise à prix de 7 040 000 $ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble.

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet de promesse par laquelle la Ville s'engage à vendre de gré à gré à EJP qui s'engage à l'accepter, trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie respective de 5 807,3, 3 751,6 et 1957,2 m² dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
La vente est prévue en trois phases :

· La phase 1, soit la vente du lot 6 345 345 en automne 2025, permettra le développement de logements privés et d'un local commercial de 3 200 m² destiné à un marché d'alimentation ;
· La phase 2, soit la vente du lot 6 345 346 en mars 2027, au plus tard, permettra le développement de logements privés ;
· La phase 3, soit la vente du lot 6 345 347 en octobre 2027 au plus tard, permettra le développement de logements abordables.

Pour tenir compte du besoin des ménages vivant dans l'Arrondissement, un minimum de 40 % des logements privés comprendront deux chambres à coucher et un minimum de 10 % des logements privés comprendront trois chambres à coucher. Aucune typologie n'est exigée pour les logements abordables afin de s'accorder avec les exigences du programme de financement auxquels ils seront attachés.

L'Acquéreur s'est engagé à réaliser 20 % de la superficie résidentielle sous forme de Logements sociaux et communautaires sur le Site. Cette obligation a déjà partiellement été remplie par la construction du bâtiment sur le lot 6 345 348. L'Acquéreur s'engage à payer une compensation financière pour la superficie manquante, le cas échéant, laquelle sera calculée à la fin de l'ensemble du développement des trois phases visées par la Promesse.

Tel que convenu avec l'Arrondissement et conformément aux projets particuliers adoptés pour ce projet (PP27-0227 et PP27-0284 adoptés par l'Arrondissement les 3 octobre 2017 et 9 mars 2020), l'ensemble des frais de parcs seront acquittés sous forme de terrains cédés. Les cessions qui seront faites lors des phases 1 et 2 seront toutefois incomplètes quant à ces phases. L'Acquéreur remettra temporairement une lettre de garantie bancaire pour couvrir la superficie manquante jusqu'à ce qu'il ait acquis l'ensemble des lots et que l'ensemble des terrains pour fins de parcs aient été cédés à la Ville.

Le prix de vente total est de 7 440 000 $ duquel sont soustraits les montants prévus pour la réhabilitation des sols (192 200 $), pour un montant de la transaction égal à 7 247 800 $.

La Vente se fait sans garantie, aux risques et périls d'EJP qui s'est par ailleurs déclaré satisfait de ses vérifications diligentes quant aux titres et aux sols.

EJP devra construire chaque phase de son projet dans les quatre (4) ans de la signature de chacun des actes de vente. Les obligations d'EJP seront garanties par clause résolutoire, pour laquelle la Ville donnera mainlevée si les conditions mentionnées à la Promesse sont remplies.

La Promesse est conditionnelle à ce que les ventes soient réalisées avant les dates suivantes, sinon la Ville peut la rendre nulle et non avenue.

· La vente du lot 6 345 345 doit être signée avant le 31 décembre 2025;
· La vente du lot 6 345 346 doit être signée avant le 31 mars 2027;
· La vente du lot 6 345 347 doit être signée avant le 31 octobre 2027;

L'approbation du projet d'acte de vente du lot 6 345 345 (Phase 1) fait l'objet du sommaire décisionnel 1259920009 présenté aux instances municipales en même temps que la Promesse ;

Les actes de ventes pour les lots 6 345 346 et 6 345 347 devront être présentés aux instances municipales pour approbation en temps opportun.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les raisons suivantes :

· l'Immeuble est actuellement excédentaire pour la Ville et est sous-développé. Le projet permettra la redynamisation du quartier et ajoutera un marché d'alimentation dans un quartier affecté par un manque d'offres alimentaires adéquates ;
· le développement du site favorise l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de construction et pérennisation du logement abordable et familial ;
· l'ensemble des parties prenantes est favorable à la vente de l'Immeuble ;
· le prix de vente est conforme à la valeur marchande telle qu'évaluée par la Division des analyses immobilières du Service de la stratégie immobilière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant.
La responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

Une certification financière sera présentée ultérieurement dans les dossiers décisionnels qui approuveront la signature des actes de vente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et en équité. La contribution à l'engagement à l'accessibilité universelle ne s'applique pas. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques car les impacts sur ces derniers ne sont pas mesurables au stade de la promesse d'achat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un défaut ou un refus d'approuver le présent dossier mettrait en péril l'entente de l'acquéreur pour l'implantation de l'épicerie; de plus l'immeuble ne sera pas exploité à son plein potentiel et la Ville devra continuer à le gérer et l'entretenir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2025 : Signature de la promesse et vente du lot 6 345 345

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clotilde TARDITI, Service de l'habitation
Carlos ACOSTA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurelie GRONDEIN
Conseillère en immobilier

Tél : 438 865-1137
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-06

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions immobilières

Tél : 514-449-4842
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-09-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259920008*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : *Cour Beaugrand – Promesse de vente de 3 lots à des fins de développement résidentiel et commercial*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire* *7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable* *18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 6 : L'ajout d'un marché d'alimentation à la première phase du projet permettra d'accroitre la diversité de l'offre dans un secteur affecté par un manque d'offre alimentaire adéquate.* *Priorité 7 : L'acquéreur créera 52 logements abordables dans la troisième phase du projet. De plus 10% des logements privés offriront 3 chambres pour satisfaire le besoin des familles.* *Priorité 18 et 19 : L'ajout d'un marché d'alimentation à la première phase du projet permettra d'accroitre la diversité de l'offre dans un secteur affecté par un manque d'offre alimentaire adéquate. Les terrains cédés aux fins de frais de parc permettront de créer des*			

lien piétonniers vers le parc Germaine-Pépin depuis les rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand, et depuis l'avenue Souligny.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

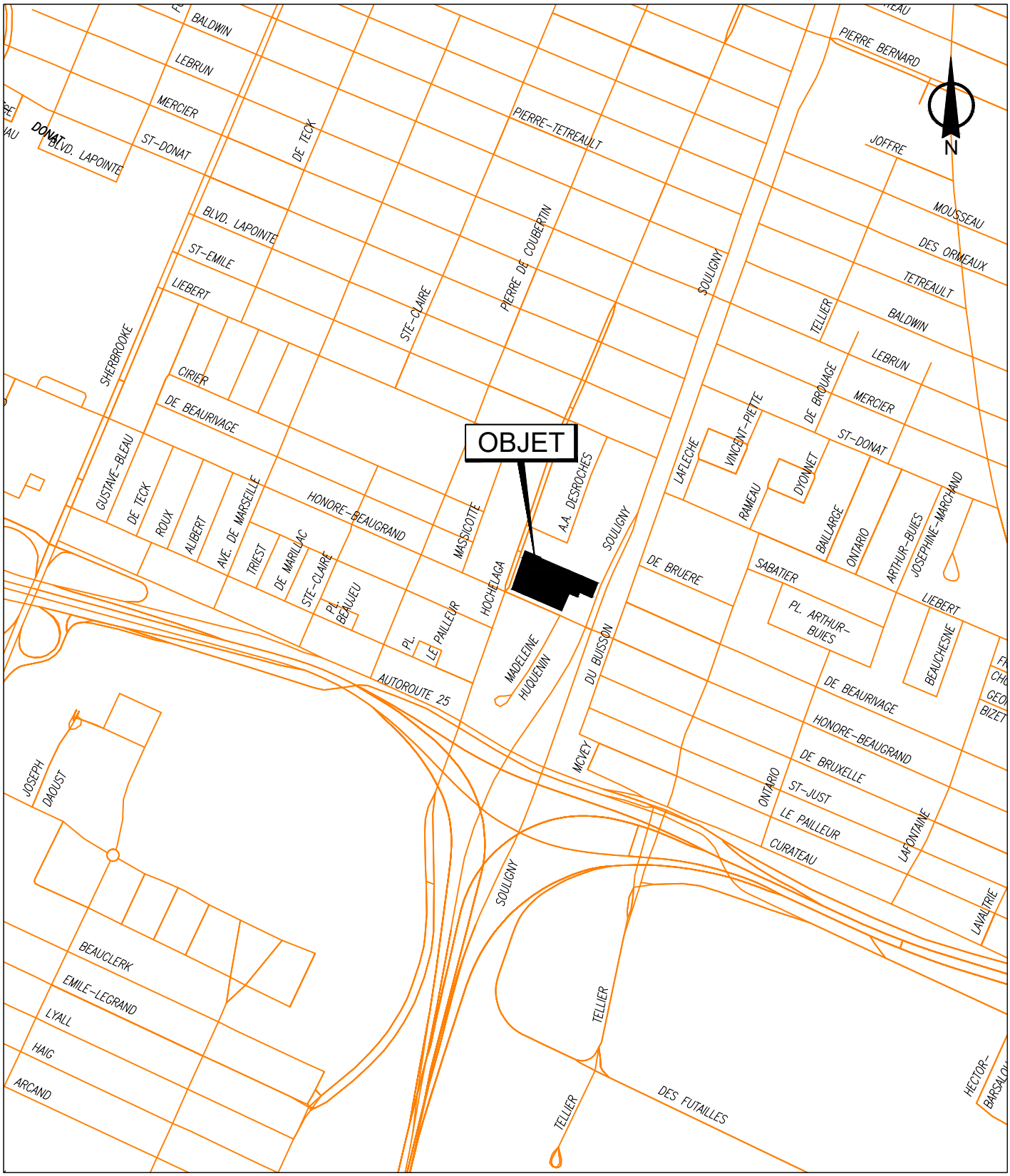

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-3077-02
Mandat: 20-0190-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 11-07-2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

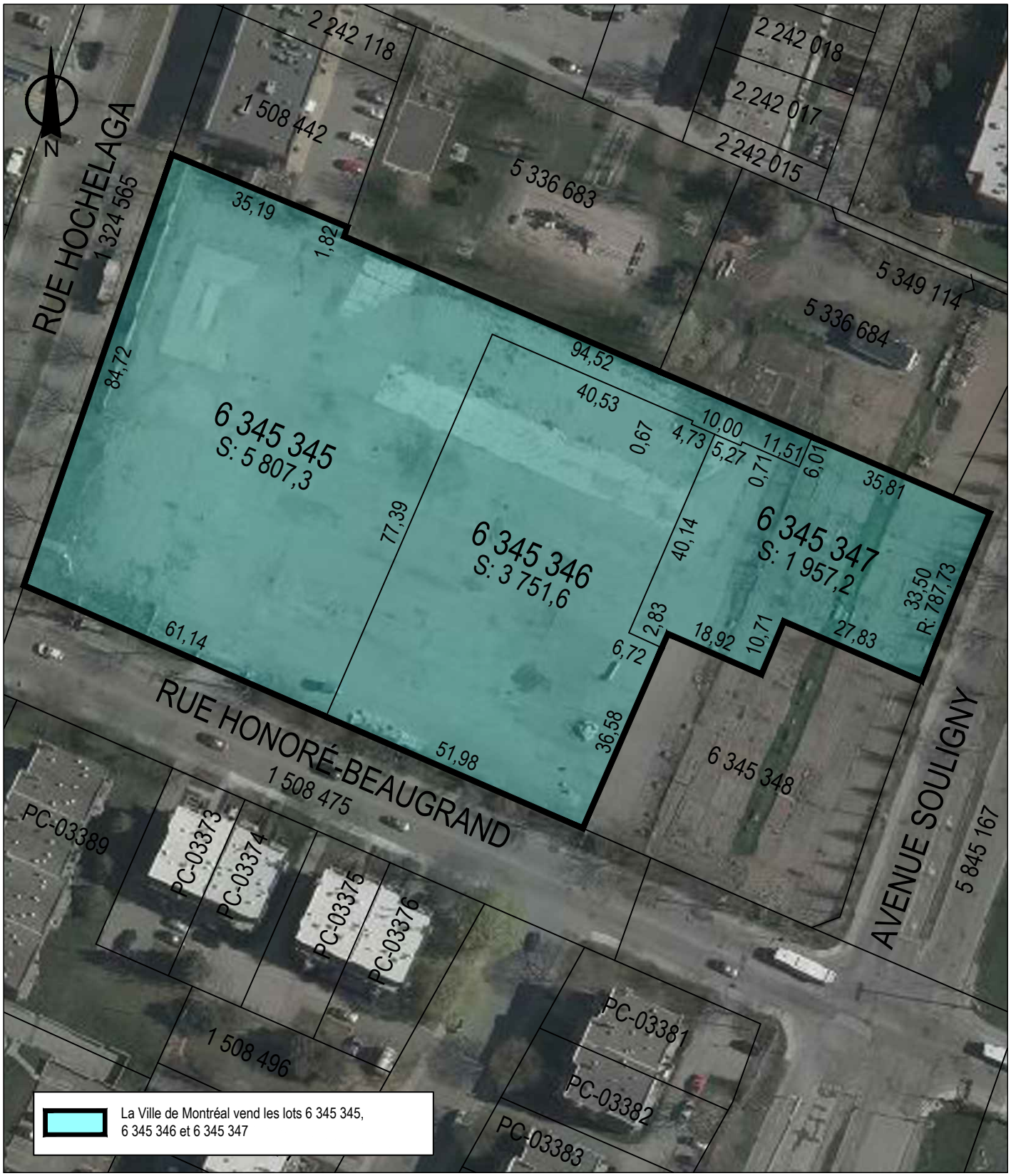

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-3077-02
Mandat: 20-0190-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:1000
Date: 11-07-2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-09-13 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1164746100
Nom	EJP CONSTRUCTION INC.

Adresse du domicile

Adresse	4035 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B5V3 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2007-10-19
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2007-10-19
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2007-10-18 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-08-21
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-08-21 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-09-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-09-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	CONSTRUCTION

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 6 à 10
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français	0%

au travail	

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	9111-0668 QUÉBEC INC.
Adresse du domicile	4035 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B5V3 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	PLASSE
Prénom	JOËL
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Président Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	604-9200 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1L0B2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Plasse
Prénom	Joël
Date du début du statut	2007-10-19
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Contrôle de fait Plus de 75 % des droits de vote.
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	4035 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B5V3 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-08-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-04-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-03-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-04-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-08-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-09-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-07-24
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-08-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-08-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-08-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-30
Déclaration annuelle 2010	2011-05-17

Type de document	Date de dépôt au registre
État et déclaration de renseignements 2009	2010-05-03
État et déclaration de renseignements 2008	2009-05-13
Déclaration initiale	2007-11-09
Certificat de constitution	2007-10-19

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2007-10-19

Nom

Nom	EJP CONSTRUCTION INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2007-10-18
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 m2 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables le cas échéant. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347. Ref: 31H12-005-3077-02/ 20-0190-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet de promesse bilatérale ci-joint. Nous avons reçu une confirmation du représentant de l'Acquéreur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet de promesse bilatérale.

N/D : 25-001666

FICHIERS JOINTS

Intervention- Promesse bilatérale-EJP.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-15

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

EJP Construction inc., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, 1985, chapitre C-38), le dix-huit (18) octobre deux mille sept (2007), et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4035, boul. St-Jean Baptiste, à Montréal, province de Québec, H1B 5V3, représentée par Joël Plasse, son président et administrateur unique, dûment autorisé en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____, laquelle est toujours en vigueur;

Ci-après désignée l' « **Acquéreur** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG060006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006)

b) de la résolution numéro CG_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) _____.

Ci-après désignée la « **Ville** »

L'Acquéreur et la Ville sont collectivement désignées les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des immeubles, connus et désignés comme les lots SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 345 345), SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (6 345 346) et SIX MILLIONS TROIS CENT QUANRANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (6 345 347) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l' « **Immeuble** »), tel que montré à titre indicatif sur le plan joint à l'Annexe C ;

ATTENDU QUE EJP Construction Inc. a déjà acquis le lot adjacent à l'Immeuble, soit le lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ TROIS CENT QUARANTE-HUIT (6 345 348) pour y développer des logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE EJP Construction Inc. souhaite acquérir l'Immeuble en trois phases, à des fins de développement résidentiel et commercial ;

PAR LES PRÉSENTES, la Ville s'engage à vendre l'Immeuble à l'Acquéreur qui accepte de l'acquérir, suivant les termes et conditions prévus à la présente promesse.

1 DÉFINITIONS

1.1 **Projet** : Désigne le projet qui sera réalisé sur l'Immeuble, comprenant des bâtiments à vocations résidentielles et commerciales et dont les exigences sont plus amplement détaillées à l'article 8 des présentes.

1.2 **Phase 1** : Désigne la phase de développement de l'Immeuble qui sera situé sur le lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composée d'habitation résidentielle du Volet privé ainsi que d'espaces pour le Volet commercial, incluant les cases de stationnement intérieur dédiées aux unités d'habitation résidentielle et au Volet commercial.

1.3 **Phase 2** : Désigne la phase de développement de l'Immeuble qui sera situé sur le lot 6 345 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composée d'habitation résidentielle du Volet privé, incluant les cases de stationnement intérieur dédiées aux unités d'habitation résidentielle.

1.4 **Phase 3** : Désigne la phase de développement de l'Immeuble qui sera situé sur le lot 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composée d'habitation résidentielle du Volet abordable, incluant les cases de stationnement intérieur dédiées aux unités d'habitation résidentielle.

1.5 **Superficie réelle brute** : Désigne la surface mesurée à partir de la face extérieure du mur extérieur jusqu'au centre des cloisons mitoyennes et des cloisons des corridors communs, excluant les stationnements, les balcons et les terrasses. La superficie d'un escalier intérieur d'un logement doit être calculée une seule fois, sur un seul étage et sera soustraite de l'autre étage. La superficie de toute gaine ou volume requis pour des conduits verticaux d'usage commun doit être soustraite.

1.6 **Volet abordable** : Désigne les unités d'habitation abordable dédiées au marché locatif à être intégrées dans le Projet de l'Acquéreur, pour lesquelles le loyer fait l'objet d'un engagement d'une durée d'au moins 10 ans auprès d'un gouvernement, de la Ville ou de l'un de leurs mandataires afin d'en maintenir le caractère abordable.

1.7 **Volet commercial** : Désigne un espace destiné à des fins commerciales et aménagé au rez-de-chaussée d'un des bâtiments prévus dans le Projet de l'Acquéreur.

1.8 **Volet privé** : Désigne les unités d'habitation détenues par l'Acquéreur pour son seul bénéfice et dédiées au marché locatif ou à celui de la copropriété, le tout, à des fins résidentielles.

1.9 **Logements sociaux et communautaire** : Désigne les logements détenus par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, un établissement d'enseignement public ou de niveau universitaire ou une fiducie d'utilité sociale, qui font l'objet d'une convention d'exploitation avec un gouvernement, la Ville ou un de leurs mandataires pour une durée d'au moins 20 ans ou d'un acte de servitude en leur faveur et qui sont destinés à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation ou à des ménages à revenu faible ou modeste, tels que définis dans le programme dont découle la convention d'exploitation ou dans une loi ou un règlement provincial.

En l'absence d'une telle définition, sont considérés comme des revenus faibles ou modestes au sens des présentes les revenus déterminant les besoins impérieux en logement déterminés annuellement par la Société d'habitation du Québec et les revenus se situant entre le plafond des revenus déterminant les besoins impérieux et le revenu médian (avant impôt) des ménages montréalais découlant des données publiées annuellement par Statistiques Canada.

1.10 **Arrondissement :** Désigne l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

1.11 **Organisme bénéficiaire :** Désigne un organisme à but non lucratif d'habitation ou une coopérative d'habitation.

1.12 **Fondation :** Les parties en béton d'un bâtiment, en bonnes proportions enfouies destinées à supporter le poids du bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier.

2 DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

L'Immeuble visé par la présente promesse est un terrain vacant, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, connus et désignés comme les lots :

SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 345 345) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Lot 1** ») ;

SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (6 345 346) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Lot 2** ») ; et

SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (6 345 347) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Lot 3** »).

Tel que montré à l'Annexe C ci-jointe, ayant une superficie totale de onze mille cinq cent seize et un dixième mètres carrés (11 516,1 m²).

(ci-avant et après collectivement l'« **Immeuble** »).

3 PRIX ET MODE DE PAIEMENT

3.1 Le prix de vente de l'Immeuble, auquel s'ajoutent les taxes de vente applicables, le cas échéant, que l'Acquéreur convient de payer à la Ville est de SEPT MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (7 247 800,00 $) (le « **Prix d'Achat** ») et se détaille comme suit :

3.1.1 Pour le Lot 1 : TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE DOLLARS (3 652 730,00 $)

3.1.2 Pour le Lot 2 : DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 339 921,00 $)

3.1.3 Pour le Lot 3 : UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 255 149,00 $)

3.2 Il est entendu que le montant des surcoûts relatifs à la réhabilitation des sols de l'Immeuble, soit un montant total de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (192 200,00 $) a déjà été déduit du prix d'acquisition prévu au paragraphe 3.1. Pour plus de précision, le prix de vente de l'Immeuble est fixé à SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (7 440 000$), soit un taux unitaire de SIX CENT QUARANTE SIX DOLLARS ET CINQ CENTS par mètre carré (646,05 $/m²), duquel est déduite la somme de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (192 200 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net de SEPT MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (7 247 800 $), plus les taxes applicables. Le tout se détaillant comme suit :

3.2.1 Le prix d'acquisition du Lot 1 est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT TRENTE DOLLARS (3 751 830,00 $) duquel est déduite la somme de QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE CENT DOLLARS (99 100,00 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net de TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE DOLLARS (3 652 730,00 $) ;

3.2.2 Le prix d'acquisition du Lot 2 est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 423 721,00 $) duquel est déduite la somme de QUATRE-VING-TROIS MILLE HUIT CENTS (83 800,00 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net de DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 339 921,00 $) ;

3.2.3 Le prix d'acquisition du Lot 3 est fixé à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 264 449,00 $) duquel est déduite la somme de NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS (9 300,00 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 255 149,00 $).

3.3 L'Acquéreur convient de payer le prix d'acquisition comme suit :

3.3.1 L'Acquéreur s'engage à remettre à son notaire en fidéicommis, préalablement à la signature du premier acte de vente relatif à la Phase 1 du Projet (l' « **Acte de vente 1** »), donnant suite à la présente promesse, la somme de TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE DOLLARS (3 652 730,00 $) pour l'achat du terrain portant le lot 6 345 345.

3.3.2 L'Acquéreur s'engage à remettre à son notaire en fidéicommis, préalablement à la signature du second acte de vente relatif à la Phase 2 du Projet (l' « **Acte**

de vente 2 »), donnant suite à la présente promesse, la somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 339 921,00 $) pour l'achat du terrain portant le lot 6 345 346.

3.3.3 L'Acquéreur s'engage à remettre à son notaire en fidéicommis, préalablement à la signature du troisième acte de vente relatif à la Phase 3 du Projet (l' « **Acte de vente 3** »), donnant suite à la présente promesse, la somme d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 255 149 $) pour l'achat du terrain portant le lot 6 345 347.

3.4 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, le paiement des dites taxes est à l'entière responsabilité de l'Acquéreur.

Les numéros d'inscrits de la Ville sont : TPS : 121364749 RT0001 et TVQ : 1006001374 TQ0002. Les numéros d'inscrits de l'Acquéreur sont : TPS : 832129555 RT0001 et TVQ : 1213581151 TQ0001.

4 POSSESSION

L'Acquéreur deviendra propriétaire de l'Immeuble et en acquerra la possession et l'occupation à la date de la signature de l'Acte de vente 1 pour le Lot 1, à la date de la signature de l'Acte de vente 2 pour le Lot 2, et à la date de la signature de l'Acte de vente 3 pour le Lot 3.

5 GARANTIE

L'Acquéreur acquiert l'Immeuble sans aucune garantie légale ou conventionnelle et à ses risques et périls.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble, celui-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol (ci-après les « **Sols** ») de l'Immeuble et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation, l'état de tout bâtiment, construction ou ouvrage le cas échéant, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente promesse, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

L'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation relativement à l'Immeuble que des tiers pourraient exercer à la suite de la vente donnant suite à la présente promesse.

6 DOSSIER DE TITRES ET CERTIFICAT DE LOCALISATION

L'Acquéreur s'engage à n'exiger de la Ville aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

7 VERIFICATIONS DILIGENTES DES TITRES ET DES SOLS

7.1 TITRES

L'Acquéreur a effectué la vérification des titres de l'Immeuble et s'en déclare satisfait.

7.2 QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DE L'IMMEUBLE

L'Acquéreur a effectué la vérification quant à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble et s'en déclare satisfait.

Le cas échéant, l'Acquéreur s'engage à payer, à l'entière exonération de la Ville, les frais, honoraires et déboursés encourus pour effectuer des études géotechniques et de caractérisation des sols supplémentaires et à remettre l'Immeuble en état, à ses frais.

8 OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

8.1 OBLIGATIONS RELATIVES À LA PHASE 1 DU PROJET

Dans le délai prévu à l'article 8.4.2 des présentes :

8.1.1 L'Acquéreur s'engage à intégrer, au rez-de-chaussée de la Phase 1 du Projet, une surface commerciale d'une Superficie réelle brute d'au moins 3 200 mètres carrés dédiée à un marché d'alimentation. Un espace dédié au marché d'alimentation attribué à des fins de chargement et déchargement devra également être intégré à cette superficie. Cet espace devra être accessible par la rue Honoré-Beaugrand et fermé avec des portes afin d'éviter la propagation du bruit.

8.1.2 L'Acquéreur s'engage à aménager au moins un espace destiné à l'entreposage de conteneurs et l'installation de compacteurs à carton, à déchets, etc. pour le Volet commercial, à proximité des voies publiques facilitant les opérations de cueillette.

8.1.3 L'Acquéreur s'engage à intégrer à la Phase 1 du Projet un minimum de quarante (40) espaces de stationnement intérieurs dédiés au Volet commercial.

8.2 OBLIGATIONS RELATIVES AUX PHASES 1 et 2 DU PROJET

Dans le délai prévu à l'article 8.4.2 des présentes :

8.2.1 L'Acquéreur s'engage à intégrer dans l'ensemble des Phases 1 et 2 du Projet un minimum de 206 unités d'habitation résidentielles du Volet privé dédiées au marché locatif ou celui de la copropriété, lesquelles devront être planifiées comme suit :

- Un minimum de 40% d'unités d'habitation comprenant 2 chambres à coucher ;
- Un minimum de 10% d'unités d'habitation comprenant 3 chambres à coucher ;
- Les chambres à coucher doivent être fermées et posséder au moins une fenêtre.

8.2.2 L'Acquéreur s'engage à intégrer dans l'ensemble des Phases 1 et 2 du Projet un minimum d'un (1) espace de stationnement intérieur par groupe de quatre (4) unités d'habitation résidentielles.

8.3 OBLIGATIONS RELATIVES À LA PHASE 3 DU PROJET

Dans le délai prévu à l'article 8.4.2 des présentes :

8.3.1 L'Acquéreur s'engage à intégrer à la Phase 3 du Projet un minimum de 52 unités d'habitation résidentielles du Volet abordable dédiées au marché locatif.

8.3.2 L'Acquéreur s'engage à intégrer à la Phase 3 du Projet un minimum d'un (1) espace de stationnement intérieur par groupe de quatre (4) unités d'habitation résidentielles.

8.3.3 Afin de garantir l'obligation souscrite par l'Acquéreur en vertu du paragraphe 8.3.1 ci-dessus, l'Acquéreur s'engage à remettre préalablement à la signature de l'Acte de vente 3, une lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable en faveur de la Ville, émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaire au Québec, pour un montant de CINQ CENT VINGT MILLE DOLLARS (520 000 $), valable pour une année et renouvelable automatiquement, acceptable à la Ville et encaissable sur le territoire de la Ville de Montréal, à première demande, nonobstant tout litige entre l'Acquéreur et la Ville.

La Ville conservera la lettre de garantie bancaire jusqu'à la complète réalisation des obligations décrites au paragraphe 8.3.1 à la satisfaction de la Ville. La Ville pourra

notamment exiger tout document démontrant à sa satisfaction que les logements répondent à la définition prévue au paragraphe 1.6.

8.3.4 Sous réserve que l'Acquéreur démontre, à la satisfaction de la Ville, avoir réalisé des unités d'habitation résidentielles abordables répondant à la définition de l'article 1.6 dans les Phases 1 et 2 du Projet, le nombre d'unités d'habitation résidentielles abordables minimales exigé au paragraphe 8.3.1 pour la Phase 3 pourra être réduit à concurrence du nombre d'unités déjà réalisées.

Nonobstant ce qui précède, l'Acquéreur demeure tenu de réaliser un minimum de 52 unités d'habitations résidentielles dans la Phase 3 de son Projet. Les unités excédant le nombre minimal requis de logements abordables pourront, le cas échéant, être constituées d'unités d'habitation relevant du Volet Privé.

8.3.5 Dans l'hypothèse où le paragraphe 8.3.4 s'applique, le montant de la lettre de garantie bancaire prévue au paragraphe 8.3.3 sera ajusté pour refléter le nombre minimal d'unités résidentielles du Volet abordable restant à construire dans la Phase 3 du Projet.

Le montant de la lettre de garantie bancaire ajustée sera calculé sur la base d'un ratio forfaitaire de DIX MILLE DOLLARS (10 000 $) par unité d'habitation résidentielle abordable restant à construire.

8.3.6 Dans l'hypothèse où l'Acquéreur et la Ville conviennent, d'un commun accord, qu'il est préférable de procéder à la cession directe du Lot 3 par la Ville à un Organisme bénéficiaire, alors l'Acquéreur sera libéré des obligations prévues à l'article 8.3 des présentes et la présente promesse deviendra nulle et non avenue à l'égard du Lot 3. En pareil cas, aucune lettre de garantie bancaire ne sera exigée de l'Acquéreur relativement à la Phase 3 du Projet.

8.3.7 Considérant les démarches effectuées par l'Acquéreur afin d'obtenir un financement permettant la construction des logements abordables préalablement à la signature de cette Promesse et à la condition que le paragraphe 8.3.6 ne trouve pas application, il est convenu que :

À tout moment suivant la signature de l'Acte de vente 3, l'Acquéreur pourra soumettre à la Ville une demande motivée démontrant les efforts raisonnables déployés pour conclure une entente formelle avec un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation (l'**Organisme**) par laquelle il s'engage à réaliser un bâtiment répondant aux critères des paragraphes 8.3.1 et 8.3.2 Une démarche faite par EJP dans un programme gouvernemental permettant la réalisation de logements abordables privés serait aussi prise en considération.

Sous réserve de l'acceptation de cette demande par la Directrice du service de l'habitation dans les soixante (60) jours, laquelle ne pourra pas être refusée sans motifs raisonnables, les obligations prévues audit paragraphe 8.3.1 seront réputées remplacées par les obligations du paragraphe suivant, et la Ville encaissera la lettre de garantie bancaire émise conformément au paragraphe 8.3.3 ou au paragraphe 8.3.5, selon le cas.

En substitution, l'Acquéreur s'engage à intégrer un minimum de 52 unités d'habitation résidentielles du Volet privé dédiées au marché locatif ou celui de la copropriété, lesquelles devront être planifiées comme suit :

- Un minimum de 40% d'unités d'habitation comprenant 2 chambres à coucher ;

- Un minimum de 10% d'unités d'habitation comprenant 3 chambres à coucher;

- Les chambres à coucher doivent être fermées et posséder au moins une fenêtre.

L'Acquéreur s'engage à intégrer un minimum d'un (1) espace de stationnement intérieur par groupe de quatre (4) unités d'habitation résidentielles.

En cas de refus de la Ville, les Parties devront renégocier les modalités de développement de ce lot.

8.4 OBLIGATIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU PROJET

8.4.1 OBLIGATION DE REHABILITATION

L'Acquéreur s'engage à procéder, au début ou avant le début de la réalisation de son Projet, sur chaque phase, avant la coulée des Fondations, à la réhabilitation des sols de l'Immeuble conformément à la politique et aux guides du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de manière à rendre le terrain conforme à l'utilisation projetée. La réhabilitation des sols de l'Immeuble sera à l'entière responsabilité et aux frais de l'Acquéreur.

Si l'Immeuble est éligible à une subvention pour la réhabilitation des Sols, l'Acquéreur s'engage dans les meilleurs délais à en faire la demande auprès des autorités compétentes et s'engage à informer la Ville du montant de la subvention accordé, le cas échéant. Si cette subvention pour la réhabilitation des Sols est accordée à l'Acquéreur dans les trois (3) ans de la signature de chaque acte de vente, les surcoûts de réhabilitation des sols, prévus au paragraphe 3.2, seront diminués d'un montant égal au montant brut de la subvention accordée jusqu'à concurrence de leur montant total. Le prix d'acquisition sera ajusté en conséquence à la hausse jusqu'à concurrence du montant indiqués au paragraphe 3.2. L'Acquéreur s'engage à remettre à la Ville ces montants, dans les dix (10) jours suivant la réception de la subvention.

Pour plus de précision, l'Acquéreur pourra conserver tout surplus de la subvention qui excède les montants indiqués au paragraphe 3.2.

Le cas échéant, l'Acquéreur s'engage à signer tout acte de modification à l'acte de vente et tous les ajustements nécessaires (notamment le prix d'acquisition, les taxes de vente applicables et les droits de mutations) devront être révisés en fonction du prix d'acquisition ajusté.

À la suite d'une demande motivée de l'Acquéreur à cet effet, la Ville pourra, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, autoriser l'Acquéreur à entreprendre les travaux de réhabilitation sur l'Immeuble ou toute partie de ce dernier, préalablement à leur acquisition.

8.4.2 OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage à réaliser le Projet sur l'Immeuble, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'Acquéreur s'engage à compléter les travaux de construction de chaque phase du Projet dans un délai de quarante-huit (48) mois suivant la signature de chaque acte de vente. Aux fins des présentes, les travaux de chaque phase distincte sont réputés complétés lorsque les Fondations sont établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés sur le bâtiment, le tout suivant les règles de l'art.

La Ville pourra, à sa seule discrétion, accepter de consentir à une prolongation de ce délai sur démonstration que des efforts commercialement raisonnables pour assurer la réalisation des travaux de construction à l'intérieur des délais indiqués ont été déployés par l'Acquéreur, ou que les retards sont causés par des circonstances imprévisibles ou hors de leur contrôle.

8.4.3 FRAIS DE PARC

<u>Généralités</u>

L'Acquéreur s'engage à acquitter les frais de parc sur la totalité de l'Immeuble, conformément au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* ainsi qu'aux projets particuliers PP27-0227 et PP27-0284 adoptés par l'Arrondissement les 3 octobre 2017 et 9 mars 2020.

À cette fin, l'Acquéreur a élaboré un plan de réalisation des opérations cadastrales requises afin d'identifier les terrains qui seront cédés à des fins de parc, lequel est joint à l'Annexe D des présentes. Ainsi, suivant l'acquisition de chaque lot, l'Acquéreur effectuera, pour chacun des lots, les opérations cadastrales permettant

la cession de terrains à des fins de parcs. Il est convenu qu'à l'issue de l'acquisition de l'Immeuble, l'ensemble des opérations cadastrales ainsi réalisées permettront l'acquittement de la totalité des frais de parc pour l'Immeuble par voie de cession de terrain.

Préalablement à l'approbation des opérations cadastrales par la Ville identifiant les lots parc, l'Acquéreur s'engage à ce que ces lots soient :

- libres de toute construction;
- libres de toute charge et de tout droit réel;
- libres de tout contaminant conformément à la politique et aux guides du MELCCFP de manière à rendre les parcs conformes à l'utilisation projetée.

À la suite de la création des lots parcs, la Ville procèdera, à ses frais, à la publication d'un avis au registre foncier conformément à l'article 190.1 de l'Annexe C de la Charte.

Précisions

Considérant que le terrain à céder à titre de parc suivant l'opération cadastrale prévue consécutivement à l'acquisition du Lot 1 ne couvre pas la totalité des frais de parc qui seraient normalement exigibles pour ce lot, l'Acquéreur s'engage à remettre à l'Arrondissement, lors de la demande du permis de lotissement ou de construction pour le Lot 1, une lettre de garantie bancaire couvrant le solde complémentaire dû (la « **Lettre A »**).

Le montant de la Lettre A sera établi conformément aux modalités prévues par la réglementation en vigueur. À titre indicatif, selon les plans fournis à l'Annexe D, la Lettre A couvrira l'équivalent d'une superficie de 188,43 m^2.

La Lettre A devra être valable pour une année et renouvelable automatiquement et encaissable sur le territoire de la Ville et acceptable à la Ville afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ici prévues.

Il est expressément convenu que, dans l'éventualité où l'Acquéreur ne procède pas à l'acquisition du Lot 2 ou ne procède pas au lotissement prévu pour la Phase 2 dans les quarante-huit (48) mois de l'acquisition du Lot 2, la Lettre A pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés.

La Lettre A sera remise à l'Acquéreur lorsque toutes les conditions suivantes seront rencontrées :

- L'Acquéreur aura acquis le Lot 2, dans les délais prévus à la présente promesse et ;

dans les quarante-huit (48) mois suivant l'acquisition du Lot 2 :

- L'Arrondissement aura approuvé le lotissement du Lot 2 identifiant les terrains à céder à des fins de parcs pour ce lot suivant la demande de l'Acquéreur ;
- Le lot 6 345 350 et le lot 6 345 356 auront été établis au Registre foncier;
- L'Acquéreur aura remis en échange une nouvelle lettre de garantie bancaire (la **« Lettre B »**), couvrant le solde complémentaire dû à l'issue des opération cadastrales de la phase 1 et 2. À titre indicatif, selon les plans fournis à l'Annexe D, la Lettre B couvrira l'équivalent d'une superficie de 68,19 m2. À

l'issue dudit lotissement du Lot 2, l'Acquéreur aura acquitté les frais de parcs exigibles pour la Phase 1 et la Phase 2.

La Lettre B devra être valable pour une année et renouvelable automatiquement et encaissable sur le territoire de la Ville et acceptable à la Ville afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ici prévues.

Si les conditions ci-dessus énumérées ne sont pas rencontrées dans les délais prévus, la Lettre A pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés

Il est expressément convenu que, dans l'éventualité où l'Acquéreur ne procède pas à l'acquisition du Lot 3 ou ne procède pas au lotissement prévu pour la Phase 3 dans les quarante-huit (48) mois de l'acquisition du Lot 3, la Lettre B pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés.

La Lettre B sera remise à l'Acquéreur lorsque les conditions suivantes seront rencontrées :

- L'Acquéreur aura acquis le Lot 3 dans les délais prévus à la présente promesse et ;

dans les quarante-huit (48) mois suivant l'acquisition du Lot 3 :

- L'Arrondissement aura approuvé le lotissement du Lot 3 identifiant les terrains à céder à des fins de parcs pour ce lot suivant la demande de l'Acquéreur ;

- Le lot 6 345 359 et le lot 6 345 361 auront été établis au Registre foncier.

Si les conditions ci-dessus énumérées ne sont pas rencontrées dans les délais prévus, la Lettre B pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés.

Il est entendu que les superficies énoncées aux présentes, ainsi que les plans fournis à l'Annexe D, sont donnés à titre indicatifs et pourraient être sujets à changement, auquel cas le montant des lettres A et B seront ajustées en conséquence. Dans tous les cas, les changements devront être approuvés par l'Arrondissement et ne devront pas nuire au lien public devant être établi entre les rues Hochelaga et l'avenue Souligny et entre la rue Honoré-Beaugrand et le parc Germaine-Pépin tel que prévu par les projets particuliers PP27-0227 et PP27-0284.

Remembrements

Dans le cadre de l'opération cadastrale réalisée lors de la Phase 1, l'Acquéreur procède à la création de quatre (4) lots. Parmi ces lots à être créés, les lots 6 345 351 et 6 345 352 sont destinés à être assemblés respectivement aux Phases 2 et 3 du projet.

Advenant que l'Acquéreur n'acquière pas le Lot 2 et/ou le Lot 3, la Ville se réserve le droit, sur demande écrite adressée à l'Acquéreur, de proposer de racheter les lots 6 345 351 et/ou 6 345 352, le cas échéant.

Le prix de rachat applicable à chacun des lots concernés correspondra au prix de vente initialement payé par l'Acquéreur à la Ville, au prorata de la superficie du lot à racheter, sans majoration ni ajustement.

8.4.4 OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

L'Acquéreur s'engage à intégrer dans le cadre de la réalisation de son Projet, la construction de logements sociaux et communautaires pour une superficie représentant un minimum de vingt pour cent (20 %) de la superficie résidentielle brute totale combinée de l'Immeuble et du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (la **« Superficie sociale »**).

Pour des fins de précisions, il est convenu que le calcul de cette Superficie sociale inclura les soixante-sept (67) logements sociaux et communautaires déjà réalisés sur le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

précédemment acquis par l'Acquéreur, antérieurement à la présente Promesse, et qui représentent une superficie résidentielle brute de 5 827,24 m^2 déjà réalisée.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du développement complet du Projet, la superficie totale des logements sociaux et communautaires réalisées sur l'Immeuble et le lot 6 345 348 du cadastre du Québec serait inférieure à la Superficie sociale, l'Acquéreur s'engage à verser à la Ville une contribution financière équivalente à la différence de superficie (la **« Superficie non réalisée »**). Aux fins du calcul de la pénalité, la Superficie non réalisée sera multipliée par le montant établi à l'aide du premier tableau de l'article 16 du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial* (20-041), en vigueur à la signature de la présente promesse.

La Ville procédera au calcul de la contribution financière exigible à l'issue des travaux de construction de la dernière phase réalisée du Projet. Elle transmettra ensuite un avis à l'Acquéreur précisant le montant dû. L'Acquéreur devra verser ladite contribution à la Ville dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de cet avis.

En cas de résiliation ou de nullité de la promesse, la Ville déterminera le montant de la contribution financière exigible à la date de la résiliation ou de la nullité, selon le cas, et en informera l'Acquéreur par voie d'avis. Ce dernier devra s'acquitter du montant indiqué dans un délai de trente (30) jours suivant la réception dudit avis. Dans une telle hypothèse, le calcul de la pénalité exclura tout lot non acquis.

Aux fins des présentes, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque, pour l'ensemble des phases, les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture seront installés sur le bâtiment, le tout suivant les règles de l'Art et suivant la remise d'un certificat émis par un architecte constatant l'achèvement substantiel des travaux conformes au permis de construction pour la phase en question.

8.4.5 L'Acquéreur s'engage à faire en sorte que tout acheteur ou cessionnaire subséquent de la totalité ou d'une partie de l'Immeuble convienne par écrit des mêmes obligations que celles prévues aux présentes et qu'il s'engage à obliger tout acquéreur subséquent à faire de même et ce jusqu'à ce que toutes les obligations prévues à la présente promesse soient réalisées.

9 DROIT DE RÉSOLUTION

Les obligations de construire souscrites par l'Acquéreur en vertu du paragraphe 8 des présentes, à l'exclusion des articles 8.4.3 et 8.4.4 seront garanties par un droit de résolution de chacun des Actes de ventes en faveur de la Ville. Ainsi, en cas de défaut de l'Acquéreur de se conformer à ses obligations dans les délais prévus, la Ville, sans préjudice à ses autres recours, pourra demander la résolution de l'Acte de vente en question, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec*. L'Acquéreur s'engage, dans la mesure où la Ville exerce sa clause résolutoire, à signer tout document pertinent pour y donner effet. Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de la partie de l'Immeuble en question, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des servitudes existantes au moment de la signature de l'Acte de vente en question, et il est convenu que la Ville aura droit de conserver les deniers à elle payés pour l'achat de cette partie de l'Immeuble, ainsi que les constructions, bâtiments, impenses, améliorations et additions sur cette partie de l'Immeuble, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour l'Acquéreur et les tiers.

10 MAINLEVÉE DU DROIT DE RÉSOLUTION

La Ville consent et s'engage à accorder mainlevée de son droit de résolution prévu au paragraphe 9 des présentes pour permettre à l'Acquéreur de financer la réalisation du Projet dans un délai maximal de trente (30) jours suivant l'accomplissement des conditions ci-dessous :

10.1 Pour la Phase 1, dès que les obligations suivantes auront été remplies :

10.1.1 L'Acquéreur aura transmis une demande de mainlevée par écrit à la Ville, à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière. La demande devra être accompagnée d'un projet de mainlevée à des fins d'approbation par la Ville et les frais afférents à cette mainlevée seront à la charge de l'Acquéreur ;

10.1.2 L'Acquéreur aura remis à la Ville un document démontrant, à la satisfaction de la Ville, qu'il a obtenu un financement couvrant les coûts de construction du ou des bâtiments sur le Lot 1, émis par une institution financière canadienne reconnue ou une Caisse du Mouvement Desjardins, tel que dénoncé au permis de construction pour le Lot 1;

10.1.3 L'Acquéreur aura obtenu son permis de construction lequel devra permettre la construction de la Phase 1, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

10.1.4 Les informations dénoncées au permis de construction respectent les exigences des paragraphes 8.1 et 8.2.

10.1.5 L'Acquéreur aura remis à la Ville une lettre de garantie bancaire dont les caractéristiques sont énoncées au paragraphe 11 des présentes.

10.2 Pour la Phase 2, dès que les obligations suivantes auront été remplies :

10.2.1 L'Acquéreur aura soumis une demande de mainlevée par écrit à la Ville, à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière. La demande devra être accompagnée d'un projet de mainlevée à des fins d'approbation par la Ville et les frais afférents à cette mainlevée seront à la charge de l'Acquéreur ;

10.2.2 L'Acquéreur aura remis à la Ville un document démontrant, à la satisfaction de la Ville, qu'il a obtenu un financement couvrant les coûts de construction du ou des bâtiments sur le Lot 2, émis par une institution financière canadienne reconnue ou une Caisse du Mouvement Desjardins, tel que dénoncé au permis de construction pour le Lot 2 ;

10.2.3 L'Acquéreur aura obtenu son permis de construction lequel devra permettre la construction de la Phase 2, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

10.2.4 Les informations dénoncées au permis de construction respectent les exigences de du paragraphe 8.2.

10.2.5 L'Acquéreur aura remis à la Ville une lettre de garantie bancaire dont les caractéristiques sont énoncées au paragraphe 11 des présentes.

10.3 Pour la Phase 3, dès que les obligations suivantes auront été remplies :

10.3.1 L'Acquéreur aura soumis une demande de mainlevée par écrit à la Ville, à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière. La demande devra être accompagnée d'un projet de mainlevée à des fins d'approbation par la Ville et les frais afférents à cette mainlevée seront à la charge de l'Acquéreur ;

10.3.2 L'Acquéreur aura remis à la Ville un document démontrant, à la satisfaction de la Ville, qu'il a obtenu un financement couvrant les coûts de construction du ou des bâtiments sur le Lot 3, émis par une institution financière canadienne reconnue ou une Caisse du Mouvement Desjardins, tel que dénoncé au permis de construction pour le Lot 3 ;

10.3.3 L'Acquéreur aura obtenu son permis de construction lequel devra permettre la construction de la Phase 3, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

10.3.4 Les informations dénoncées au permis de construction respectent les exigences de du paragraphe 8.3.

10.3.5 L'Acquéreur aura remis à la Ville une lettre de garantie bancaire dont les caractéristiques sont énoncées au paragraphe 11 des présentes.

11 LETTRES DE GARANTIE BANCAIRE

Pour chacune des phases, l'Acquéreur devra remettre à la Ville lors de la transmission de sa demande de mainlevée du droit de résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaire au Québec, d'un montant de :

- SEPT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (750 000 $) pour la Phase 1 ;

- QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (485 000$) pour la Phase 2 ;

- DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 $) pour la Phase 3 ;

valable pour une année et renouvelable automatiquement et encaissable sur le territoire de la Ville et acceptable à la Ville afin de garantir les obligations de l'Acquéreur prévues au paragraphe 8 à l'exclusion des paragraphes 8.4.3 et 8.4.4, relative à chacune des phases.

Pour chacune des phases, la lettre de garantie bancaire pourra être encaissée par la Ville, à première demande, à la suite du non-respect de l'une ou l'autre des obligations de l'Acquéreur prévues aux paragraphes 8.1, 8.2, 8.4.1, 8.4.2 et 8.4.5 pour la Phase 1, aux paragraphes 8.2, 8.4.1, 8.4.2 et 8.4.5 pour la Phase 2 et aux paragraphes 8.3, 8.4.1, 8.4.2 et 8.4.5 pour la Phase 3, nonobstant tout litige entre l'Acquéreur et la Ville.

Pour chacune des phases, la Ville libèrera la lettre de garantie bancaire en sa possession lorsque les travaux de construction du bâtiment visé par la phase en question seront complétés et que l'Acquéreur aura respecté les obligations visées par ladite lettre de garantie bancaire.

Aux fins des présentes, les travaux de construction du bâtiment visé par la phase en question sont réputés complétés lorsque les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture seront installés sur le bâtiment, le tout suivant les règles de l'Art et suivant la remise d'un certificat émis par un architecte constatant l'achèvement substantiel des travaux conformes au permis de construction pour la phase en question.

12 TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

L'Acquéreur s'engage à prendre à sa charge, à compter de la date de signature de chaque acte de vente, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou pourront être imposées sur l'immeuble visé par l'acte de vente.

13 ÉVALUATION MUNICIPALE

L'Acquéreur s'engage à ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif.

14 OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE LA VILLE

14.1 La Ville déclare et déclarera dans chacun des Actes de vente qu'elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ,c. I-3) ;

14.2 La Ville déclare qu'elle a la capacité et le pouvoir de vendre l'Immeuble, et que cette Promesse constitue une obligation valide et exécutoire de la Ville dont l'Acquéreur peut requérir l'exécution forcée selon ses modalités et dispositions ;

14.3 La Ville fera en sorte qu'il n'existe aucune hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque affectant l'Immeuble pouvant lier l'Acquéreur lors de l'acquisition de chaque partie de l'Immeuble ;

15 DÉCLARATIONS DE L'ACQUÉREUR

15.1 L'Acquéreur déclare et déclarera dans chacun des Actes de vente qu'il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ,c. I-3) ;

15.2 L'Acquéreur déclarera également dans chacun des Actes de vente avoir examiné la partie de l'Immeuble en question et en être satisfait et avoir vérifié auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à la partie de l'Immeuble en question est conforme aux lois et règlements en vigueur ;

16 UTILITÉS PUBLIQUES

16.1 Quant aux structures et installations d'utilités publiques appartenant à la Ville et se trouvant actuellement sur, au-dessus ou en dessous de l'Immeuble, l'Acquéreur

s'engage à créer des servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'un fond dominant appartenant à la Ville, contre l'Immeuble ou une partie de celui-ci, le cas échéant.

16.2 Les réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie et de communication téléphonique doivent être souterrains. Tous les coûts reliés à la construction des conduits de la C.S.E.M., aux connexions, aux raccordements et aux branchements du/des bâtiment(s) aux réseaux d'utilités publiques seront à la seule et entière charge de l'Acquéreur de la partie de l'Immeuble sous laquelle ces réseaux seront construits. Celui-ci verra à négocier les ententes nécessaires avec les compagnies d'utilités publiques et à accorder toutes les servitudes requises ou jugées utiles. Il devra aussi aviser et se coordonner avec la C.S.E.M., car cette dernière est chargée de planifier, concevoir, faire construire, entretenir, exploiter et administrer les réseaux de conduits souterrains de la Ville.

17 TRANSFERT DE RISQUES

L'Acquéreur assumera les risques afférents à chaque partie de l'Immeuble à compter de la date de signature de chacun des Actes de vente pour les parties de l'immeuble les concernant.

18 FRAIS

18.1 L'Acquéreur s'engage à assumer les frais de la préparation de chacun des Actes de vente, des documents accessoires à ces actes et à leur publication requise au registre foncier, aux coûts relatifs à l'expédition requises, dont une pour la Ville.

18.2 Chaque partie assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant. Les Actes de vente, qui devront reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente promesse, et les documents accessoires à ceux-ci seront préparés et reçu par le conseiller juridique de l'Acquéreur. Ces documents seront toutefois assujettis à l'Approbation des conseillers juridiques de la Ville.

19 AJUSTEMENTS

Outre les taxes et impositions foncières, les ajustements usuels relativement à chaque partie de l'Immeuble, s'il en est, seront effectués à la date de la signature de chacun des actes de vente.

20 CESSION

L'Acquéreur ne pourra transférer et céder ses droits, obligations, titres et intérêts dans la présente promesse sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra être retenu sans un motif raisonnable. Nonobstant ce qui précède, le consentement de la Ville ne sera pas nécessaire lors d'une cession à une entité ou des entités dans lesquelles l'Acquéreur détient, directement ou indirectement, un intérêt d'au moins cinquante pourcent (50%) (les « Cessionnaires »). L'Acquéreur devra obtenir de ces Cessionnaires un engagement formel par écrit aux termes duquel ils acceptent et assument toutes les obligations prévues à la présente promesse. Une copie de toute entente conclue aux termes des présentes avec les Cessionnaires devra être transmise à la Ville dans les meilleurs délais. Les Cessionnaires demeureront, pendant toute la durée du Projet, des sociétés liées à l'Acquéreur, qui demeurera également responsable de toutes les obligations prévues à la présente promesse envers la Ville.

21 CLOTURE DE LA TRANSACTION

Les Parties s'engagent à signer les Actes de vente et tous les autres documents requis, s'il en est, devant le conseiller juridique de l'Acquéreur, pour donner plein effet à la présente promesse, au plus tard aux dates suivantes :

- Le 31 décembre 2025 pour l'Acte de vente 1 ;
- Le 31 mars 2027 pour l'Acte de vente 2 ;
- Le 31 octobre 2027 pour l'Acte de vente 3 ;

ou à toute autre date convenue par écrit entre les parties.

L'Acquéreur reconnait que les Actes de vente devront au préalable avoir été approuvés par les autorités municipales compétentes, en conformité avec la Promesse, sous réserve de modifications consenties d'un commun accord par les Parties.

L'Acquéreur s'engage à soumettre à la Ville, chaque projet d'acte de vente en format « Word » au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de signature prévue de cet acte, afin de les faire valider par un notaire du Service des affaires juridiques de la Ville et permettre leur présentation aux autorités municipales compétentes.

22 PROMESSE IRRÉVOCABLE

Les Parties reconnaissent que la présente promesse est irrévocable. À défaut par l'une des Parties de respecter l'un de ses engagements prévus à la présente promesse, l'autre partie pourra intenter tout recours prévu par la loi notamment un recours en passation de titre.

Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où l'Acquéreur refuse ou néglige de donner suite à la présente promesse ou fait défaut ou refuse de signer les actes de ventes dans les délais prévus à l'article précédent, la présente promesse pourra devenir nulle et non avenue quant aux immeubles qui n'ont pas encore été acquis par l'Acquéreur aux termes des présentes, au choix de la Ville, pourvu que la Ville ne soit pas elle-même en défaut.

23 INDIVISIBILITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse est indivisible, les Parties reconnaissent que l'Acquéreur désire devenir propriétaire de l'Immeuble comme un tout. Ainsi l'Acquéreur ne pourra être tenu d'acheter qu'une partie si, pour quelque motif que ce soit, la Ville ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci, sous réserve des dispositions du paragraphe 8.3.6.

L'Acquéreur reconnaît que les obligations contenues aux présentes sont indivisibles et pourront être réclamées en totalité de chacun de ses héritiers, légataires ou représentants légaux, conformément à l'article 1520 du *Code civil du Québec*. Il en sera également de même, le cas échéant, à l'égard de toute caution ou acquéreur de l'Immeuble ainsi qu'à l'égard de leurs héritiers, légataires ou représentants légaux.

24 AVIS

Tout avis, document ou autre communication à être donné aux termes des présentes devra être donné par écrit et sera suffisamment donné s'il est livré personnellement ou par courriel aux personnes et adresses suivantes :

À l'Acquéreur :

E.J.P. CONSTRUCTION INC.
4035, boul. St-Jean Baptiste
Montréal (Québec) H1B 5V3
À l'attention de : Joël Plasse
Adresse courriel : joelplasse@ejpconstruction.com

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
À l'attention du (de la) Directeur(trice) du Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Adresse courriel : annie.gerbeau@montreal.ca

Chacune des Parties aux présentes aura le droit de spécifier une adresse (civique ou courriel) ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessous en donnant un avis à cet effet à l'autre partie de la façon prévue au présent paragraphe.

25 LOIS APPLICABLES

La présente promesse et son acceptation, les actes de vente et tous les autres documents, contrats et engagements auxquels il est fait référence à la présente promesse, de même que toutes les relations entre la Ville et l'Acquéreur seront exclusivement régis par le droit en vigueur dans la province de Québec.

26 ENTENTE COMPLÈTE

Lorsque les Actes de ventes seront signés, ils constitueront l'entente complète entre la Ville et l'Acquéreur quant à leur objet respectif, les termes et autres obligations contenues aux présentes, le cas échéant, continuant de s'appliquer jusqu'à leur complète exécution.

27 INTITULÉS

Les titres des paragraphes ou des chapitres ne font pas partie des présentes et ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

28 INTERPRÉTATION

L'emploi du prénom masculin singulier pour désigner la Ville est réputé approprié, peu importe que la Ville soit un individu, une société de personnes, une société par actions ou un groupe d'au moins deux individus, sociétés de personnes ou sociétés par actions. Le singulier comprend le pluriel et vice versa et le texte doit alors se lire avec les modifications grammaticales nécessaires. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

29 DÉLAIS

Tous les délais mentionnés dans la présente promesse sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais sont étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

a) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui de l'échéance l'est;

b) lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le jour du dernier mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois;

c) le délai expire le dernier jour à 24 heures 00; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

30 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté un *Règlement du conseil municipal sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), dont une copie se trouve à l'Annexe E des présentes, et elle a remis une copie de ce Règlement à l'Acquéreur.

31 COURTIER

Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'aucun courtier n'a été mandaté pour la vente de l'Immeuble.

32 RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC

Si l'Immeuble fait partie du domaine public de la Ville, la présente promesse est faite par l'Acquéreur, conditionnellement à ce que la Ville retire l'Immeuble de son domaine public. L'Acquéreur s'engage, pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, dans le cas d'un tel retrait, à prendre fait et cause pour la Ville et à tenir cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture et du retrait de l'Immeuble du registre du domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tous droits de passage en faveur des propriétaires riverains malgré lesdits retrait et fermeture. L'Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

33 SIGNATURE

Les Parties conviennent que la présente Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires distincts qui, individuellement, constitue un original mais qui, collectivement, constituent un seul et même document. Chaque exemplaire ainsi signé peut être numérisé et transmis par courriel et cet exemplaire ainsi transmis a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

Le _____ 2025

EJP Construction inc

_____

Par : Joël Plasse

Le _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

N/Réf. : 31H12-005-3077-02 / 20-0190-T

ANNEXE A

RÉSOLUTION DE L'ACQUÉREUR

À joindre

ANNEXE B

RÉSOLUTION DE LA VILLE

À joindre

ANNEXE C

PLAN DE L'IMMEUBLE

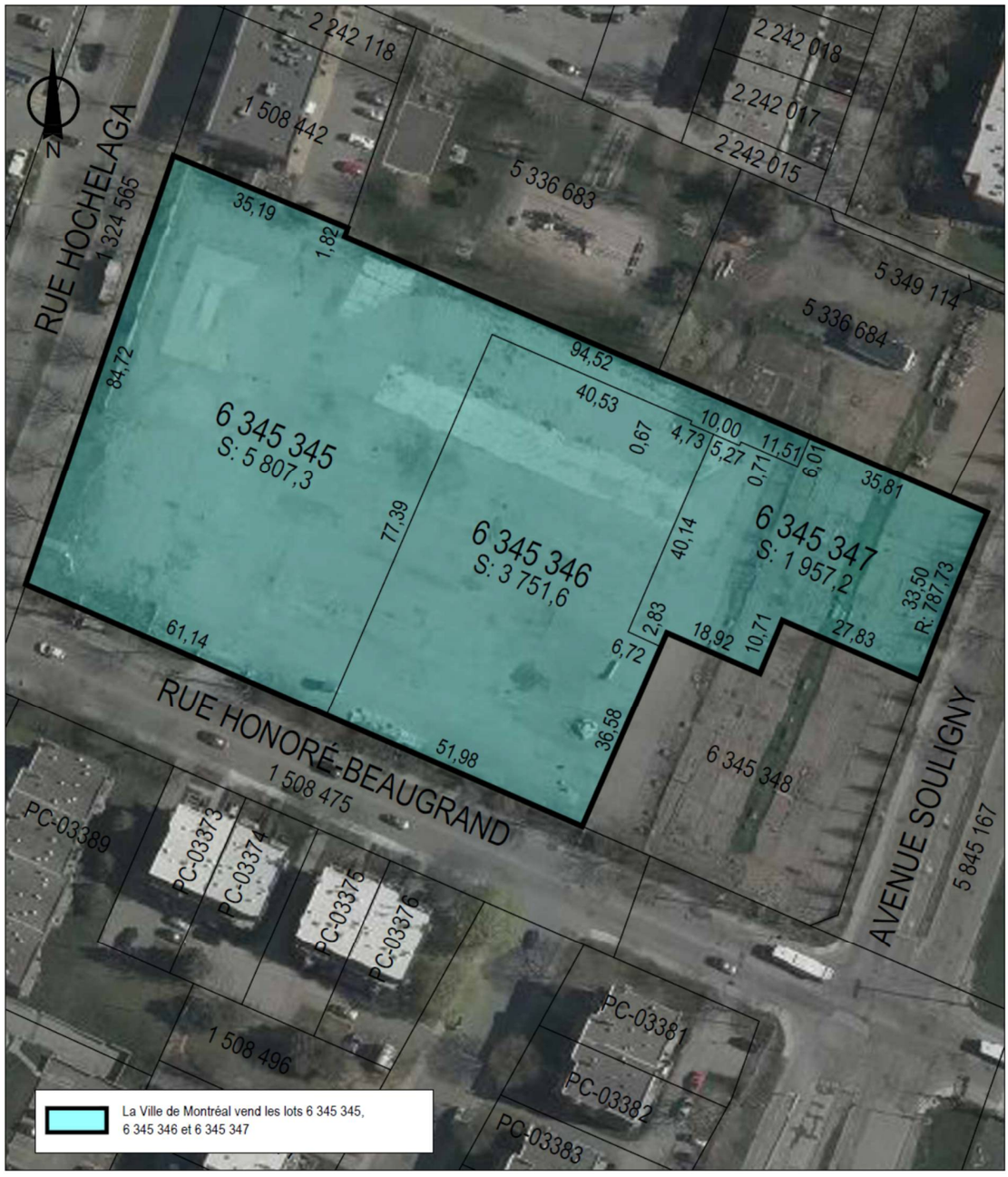

PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1251009

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-1539
31H12-010-1639

Projection : MTM
Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

Version: 8

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Laval

Signé numériquement par: Seifeddine Riahi
a.-g. (Matricule 2684)

Minute: 9248 datée du 27 février 2025
Dossier ag: FA10780-9

Copie authentique de l'original,
le
Pour le ministre

PLAN CADASTRAL

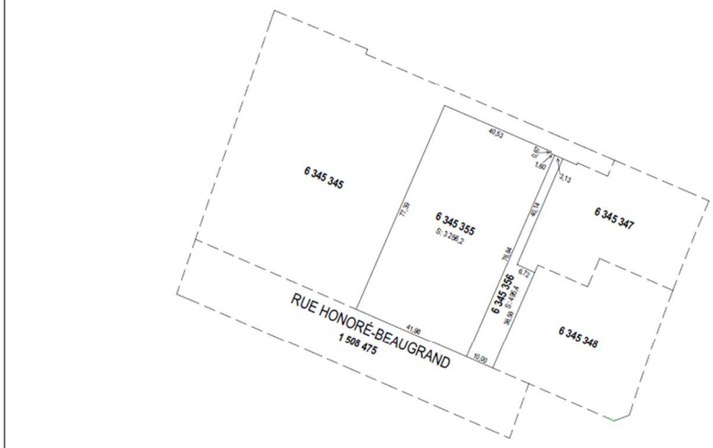

FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1251010

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-1539

Projection : MTM
Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

Version: 8

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Laval

Signé numériquement par: Seifeddine Riahi
a.-g. (Matricule 2684)

Minute: 9249 datée du 27 février 2025
Dossier ag: FA10780-10

Copie authentique de l'original,
le
Pour le ministre

PLAN CADASTRAL

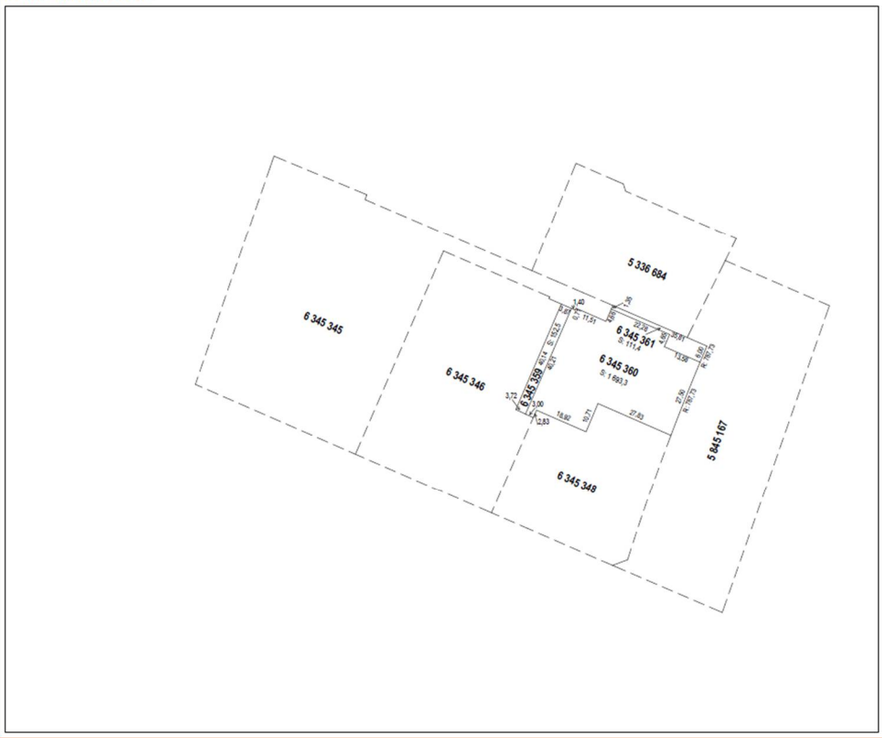

FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1251011

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-1539

Projection : MTM
Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

Version: 8

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Laval

Signé numériquement par: Seifeddine Riahi
a.-g. (Matricule 2684)

Minute: 9250 datée du 27 février 2025
Dossier ag: FA10780-11

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

ANNEXE E

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Voir document séparé

ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

EJP Construction inc., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, 1985, chapitre C-38), le dix-huit (18) octobre deux mille sept (2007), et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4035, boul. St-Jean Baptiste, à Montréal, province de Québec, H1B 5V3, représentée par Joël Plasse, son président et administrateur unique, dûment autorisé en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____, laquelle est toujours en vigueur;

copies de la résolution demeure annexée aux présentes à titre l'Annexe A ;

Ci-après désignée l' « **Acquéreur** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG060006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006)

b) de la résolution numéro CG_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) _____.

copies de ces résolutions demeurent annexées aux présentes à titre d'Annexe B;

Ci-après désignée la « **Ville** »

L'Acquéreur et la Ville sont collectivement désignées les « **Parties** »

ATTENDU QUE le 14 octobre 2025, la Ville s'est engagée, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale jointe à l'Annexe C (la « **Promesse Bilatérale** ») à vendre à l'Acquéreur et l'Acquéreur s'est engagé à acquérir de la Ville, un immeuble, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, connu et désigné comme étant les lots SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 345 345) (le « **Lot 1** »), SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (6 345 346) (le « **Lot 2** ») et SIX MILLIONS TROIS CENT QUANRANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (6 345 347) (le « **Lot 3** ») du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (collectivement l' « **Immeuble** ») ;

ATTENDU QUE la Promesse Bilatérale prévoit à son article 21 que la signature de l'acte de vente du Lot 1 (l'« **Acte de vente 1** ») doit avoir lieu avant le 31 décembre 2025 sans

quoi la Ville peut déclarer la Promesse Bilatérale nulle et non avenue à moins que les Parties ne conviennent par écrit d'une autre date;

ATTENDU QUE les Parties s'entendent pour repousser la date limite de signature de l'Acte de vente 1 au 31 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Promesse Bilatérale ;

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Prolongation du délai de signature de l'Acte de vente 1

   Les Parties confirment leur acceptation à prolonger le délai de signature de l'Acte de vente 1, prévu à l'article 21 d'une période de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026 ;

2. Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenus à la Promesse Bilatérale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉ le _____ jour de _____ 2025

EJP Construction inc. (« EJP »)

Par : _____
Nom :

SIGNÉ le _____ jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom :

ANNEXE A
RÉSOLUTIONS DE L'ACQUÉREUR

ANNEXE B
RÉSOLUTION DU VENDEUR

ANNEXE C
PROMESSE BILATÉRALE SIGNÉE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255942007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division infrastructure et opération de sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire *ServerProtect for Storage* incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451) ;

2. d'autoriser le directeur de la Direction de la Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-21 15:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255942007**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division infrastructure et opération de sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 22 août 2024, la Ville a accordé un contrat de gré à gré (CG24 0451) à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour la période du 1er octobre 2024 au 24 novembre 2027.

Dans le cadre de son programme de Cybersécurité, la Ville de Montréal a déployé en 2024 la protection antivirale Trend Micro sur les serveurs de stockage Ville et SPVM identifiés comme critiques. Le programme « 60115 – Modernisation des services de cybersécurité », visé par le présent dossier, supporte l'acquisition de licences additionnelles et de leur support pour la protection antivirale de serveurs de stockage.

Plus particulièrement, le projet Modernisation des services de cybersécurité vise essentiellement à protéger les actifs de la Ville de Montréal, ainsi qu'à garantir la sécurité des données et des nouveaux serveurs critiques qui ont été identifiés, lesquels doivent également être protégés par la solution Trend Micro.

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire *ServerProtect for Storage* incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0451 – 22 août 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires, incluant leur support et leurs mises à jour, pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 37 mois, soit du 1er octobre 2024 au 24 novembre 2027, pour une somme maximale de 2 519 933,29 $, taxes incluses

CG23 0297 - 15 juin 2023 - Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1er juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 $, taxes incluses

CG23 0297 - 15 juin 2023 - Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1er juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 $, taxes incluses

CG20 0574 – 19 novembre 2020 - Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 36 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023 - Montant maximal de 1 288 030,12 $, taxes incluses

CE20 1494 – 7 octobre 2020 - conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 12 mois, soit du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture sur demande de support pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une somme maximale de 299 196,91 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019

CG18 0418 - 23 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

CG15 0137 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Compugen Inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soum)

DESCRIPTION

La souscription à la fonctionnalité complémentaire *ServerProtect for Storage* du logiciel

antivirus Trend Micro pour une durée de 23 mois permet d'assurer la disponibilité des services suivants, qui sont essentiels au maintien de l'intégrité du parc de serveurs et de l'ensemble des postes de travail :

- *ServerProtect for Storag* licences sans abonnement – d'une durée pluriannuelle : protection en temps réel pour un large éventail de systèmes de stockage en réseau contre les virus et les logiciels espions.

JUSTIFICATION

Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des TI souhaite, avec cette dépense additionnelle, continuer l'approvisionnement en fourniture sur demande de support pour le logiciel antivirus Trend Micro via le regroupement offert par le CAG.

En passant par ce regroupement d'achats, la Ville continuera de bénéficier de nombreux services dont :

- des prix préférentiels ;
- un taux d'escompte offert par les fournisseurs afin d'offrir le meilleur prix possible à la Ville ;
- un grand choix de fonctionnalités pour les produits offerts ;
- un système de commande validé en tout temps par le CAG pour s'assurer de la qualité des services offerts à la Ville par les fournisseurs.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a signé l'entente numéro 999735077 avec Compugen inc. pour la fourniture des produits Trend Micro, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec.

En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG ou par l'entremise de celui-ci. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Compugen inc., via l'adhésion à un contrat à commandes de logiciels disponible sur le CAG, selon les termes et conditions qui ont été négociés entre les deux parties.

L'estimation de ce contrat correspond au montant exact de celle indiquée au sommaire, car elle était basée sur les prix du catalogue disponible via le CAG.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 129 606,13 $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Description	2026 (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026)	2027 (1er janvier 2027 au 17 novembre 2027)	TOTAL
Acquisition de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage pour l'équipe d'implantation du projet) et de leur support (PDI)	94 840,10 $		94 840,10 $
Renouvellement du support de la		34 766,03 $	34 766,03 $

fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage (BF)			
TOTAL	94 840,10 $	34 766,03 $	129 606,13 $

La dépense de 94 840,10 $, taxes incluses, (86 601,65 $ net de taxes) sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 60115 - Modernisation des services de cybersécurité, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032 et compétence locale 24-026.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 48,7 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF)
La dépense de 34 766,03 $, taxes incluses (31 746,02 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La souscription aux fonctionnalités additionnelles, incluant leurs supports et leurs mises à jour, permettra à la Ville de rehausser la protection de ses nouvelles infrastructures informatiques identifiées et existantes contre les virus et les logiciels malveillants. Cette initiative permettra d'assurer l'intégrité des données de la Ville et une productivité accrue de l'ensemble des organismes et des employées et employés de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

Tél : 514-872-6135
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Marc FRANCOEUR
chef(fe) de division - infrastructures et operations de securite

Tél : 4388278772
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc FRANCOEUR
chef(fe) de division - infrastructures et operations de securite
Tél : 4388278772
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255942007

Unité administrative responsable : Direction Cybersécurité

Projet : Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires (ServerProtect for Storage) incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0451) majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255942007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division infrastructure et opération de sécurité
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1255942007 BF.xlsx Certification de fonds 1255942007 PDI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

Touria El Jeddaoui
Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1255942007**
No d'engagement 2025 :	S/O

Imputation de la dépense :

Imputation comptable
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.000000.00000.00000

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissem

Libellé textuel	
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Licences et mis..Général.Contrats hors-i.Général.	**Dépenses**

ıent du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente

Bon de commande (montant avant taxes)

Bon de commande (montant avec taxes)

2027 1 janvier au 17 novembre 2027	Total
31,746.02 $	**31,746.02 $**

intervention ne nous permettent pas de statuer sur ce segment de la clé.

30,237.90 $	**30,237.90 $**

34,766.03 $	**34,766.03 $**

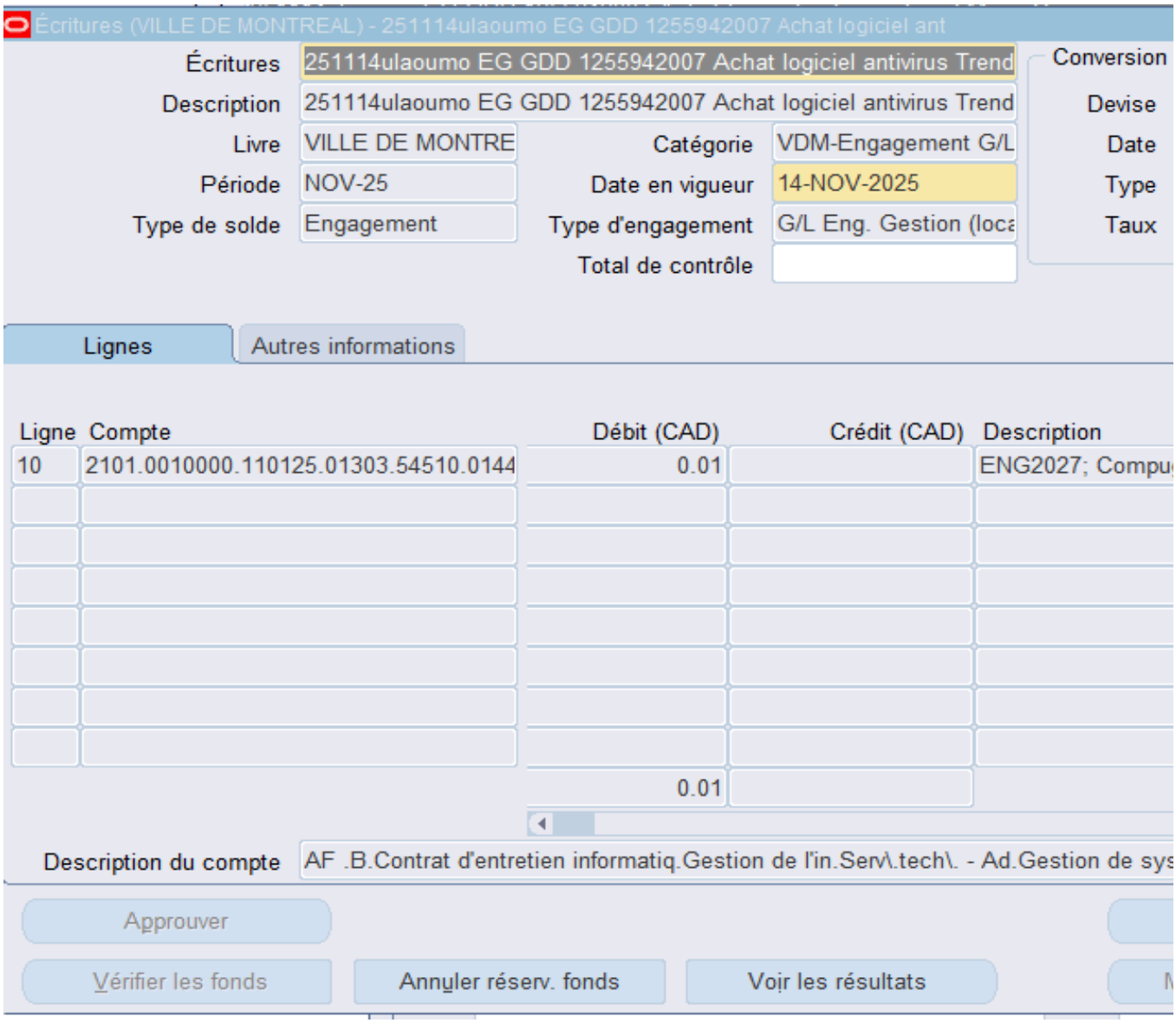
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251114ulaoumo EG GDD 1255942007 Achat logiciel ant
Écritures
251114ulaoumo EG GDD 1255942007 Achat logiciel antivirus Trend
Description
251114ulaoumo EG GDD 1255942007 Achat logiciel antivirus Trend
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
14-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2027; Compu
0.01
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de sys
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

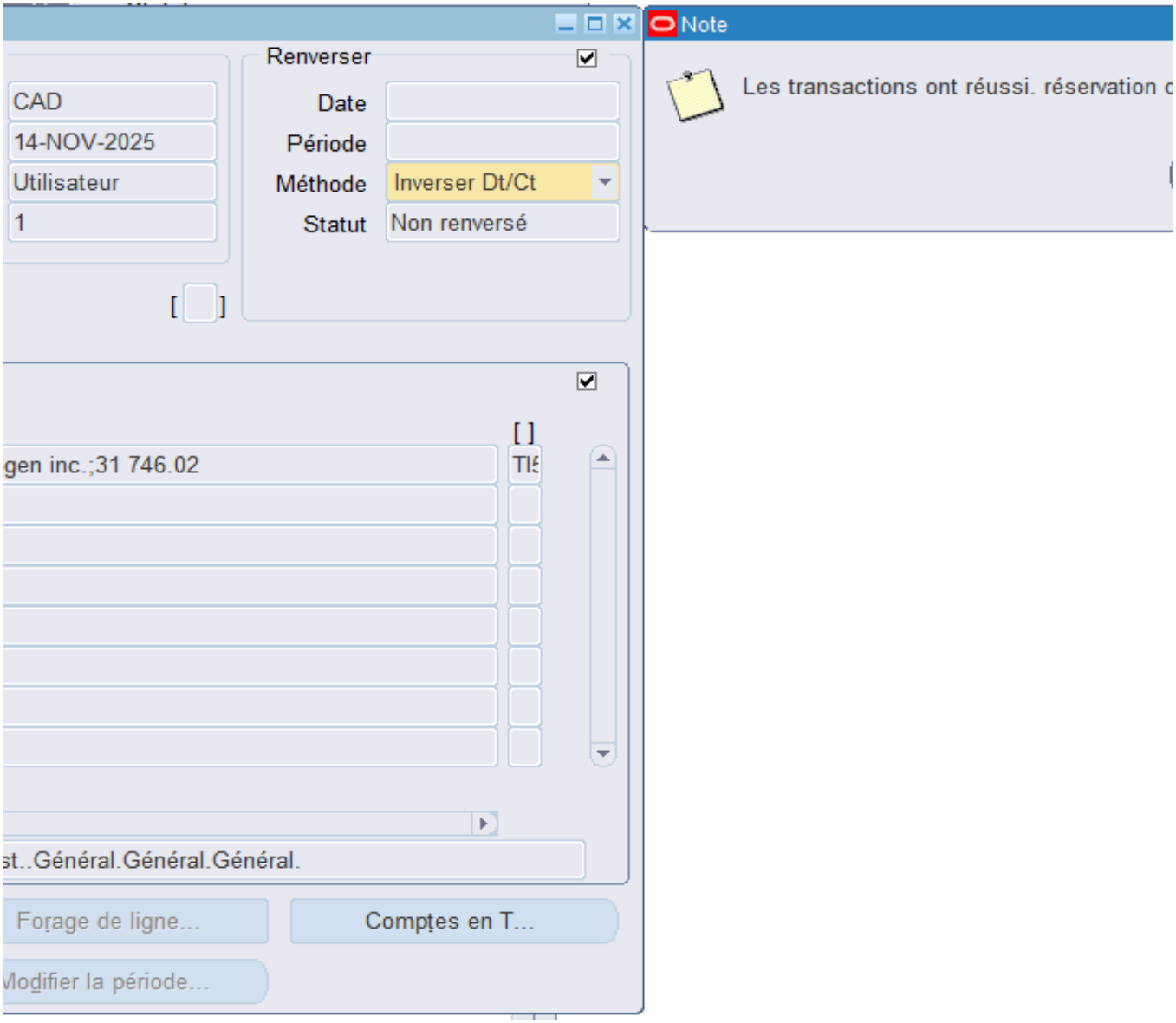
Renverser
CAD
14-NOV-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
gen inc.;31 746.02
st..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation

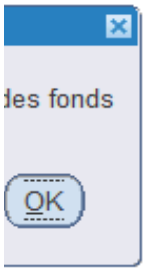
des fonds
OK

NO GDD :	**1255942007**
No d'engagement 2025	**TI55942007**

Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fournitu à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre de l'entente de gré à regroupement d'achats avec la firme Compugen inc. (CG24 0451) majorant

Provenance

	RCG 24-032 Biens et services TI CG24 0541
Règlement 24-032 / Agglo	5001.5024032.803402.01909.57201.000000.0000.168185.

	Acq biens et serv en informatique CM24 1038
Règlement 24-026 / Corpo	6101.7724026.803402.01909.57201.000000.0000.168186.

Total provenance

Imputation

	60115 - Modernisation des services de cybersécurité
Agglo (48,7%)	5001.5024032.803402.01303.57401.000000.0000.206834.
Corpo (51,3%)	6101.7724026.803402.01303.57401.000000.0000.206835.

Total imputation

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des

Projet	2025	2026	2027	Ultérieur	Total
60115 - Modernisation des services de cybersécurité	- $	87 $	- $	- $	87 $
TOTAL	**- $**	**87 $**	**- $**	**- $**	**87 $**

Taux : 1.0951303727

re de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses.

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
000000.98001.00000	46,187.13 $	42,175.00 $	42,176 $

	Dépenses taxes incluses	Crédits	
000000.98001.00000	48,652.97 $	44,426.65 $	44,427 $

	94,840.10 $	**86,601.65 $**	86,603 $

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
000000.40020.00000	46,187.13 $	42,175.00 $	42,176 $
000000.40020.00000	48,652.97 $	44,426.65 $	44,427 $
	94,840.10 $	**86,601.65 $**	**86,603 $**

50.10%

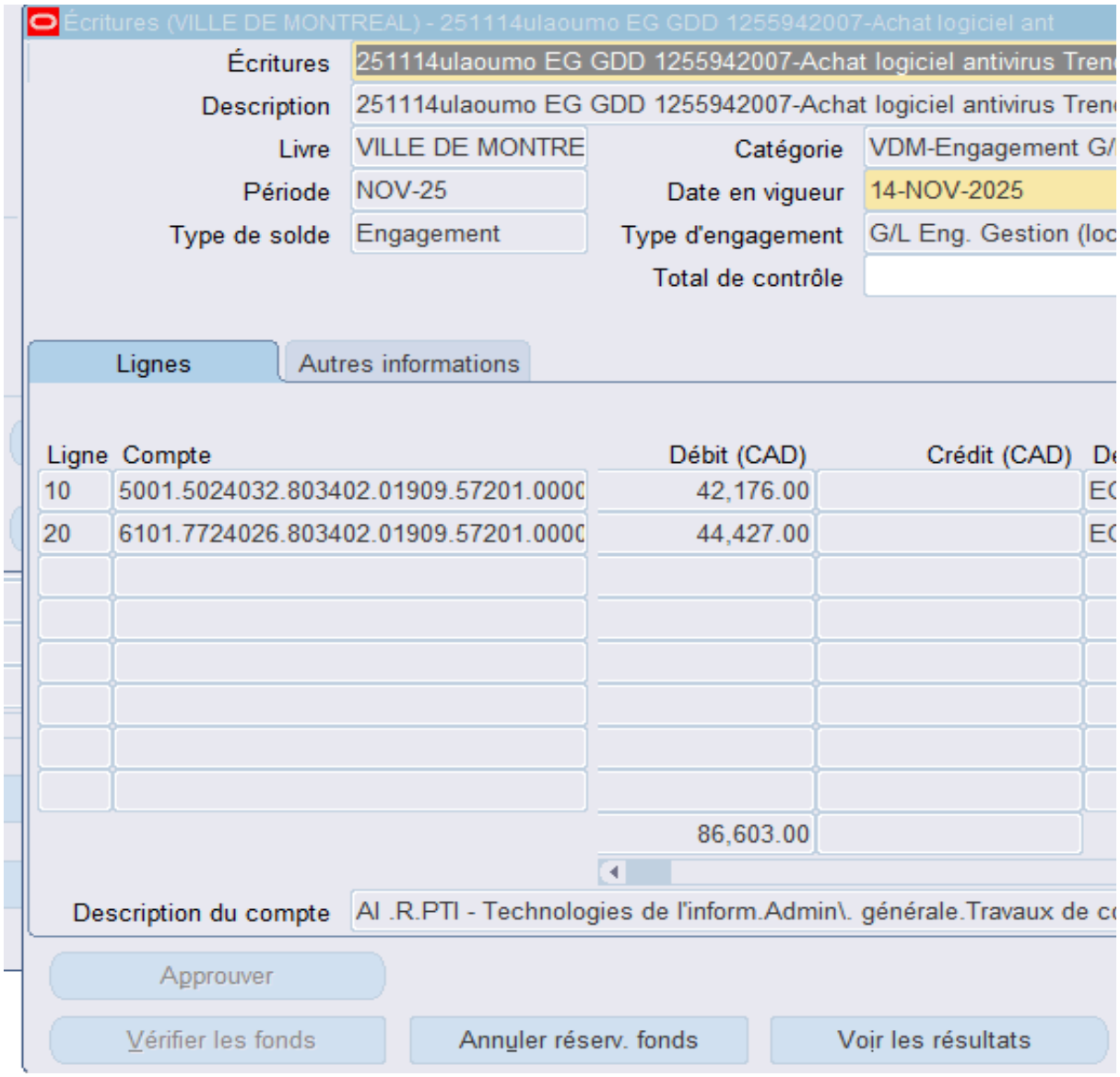
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251114ulaoumo EG GDD 1255942007-Achat logiciel ant
Écritures
251114ulaoumo EG GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Tren
Description
251114ulaoumo EG GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Tren
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
NOV-25
Date en vigueur
14-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
5001.5024032.803402.01909.57201.0000
42,176.00
EC
20
6101.7724026.803402.01909.57201.0000
44,427.00
EC
86,603.00
Description du compte
AI .R.PTI - Technologies de l'inform.Admin\. générale.Travaux de c
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

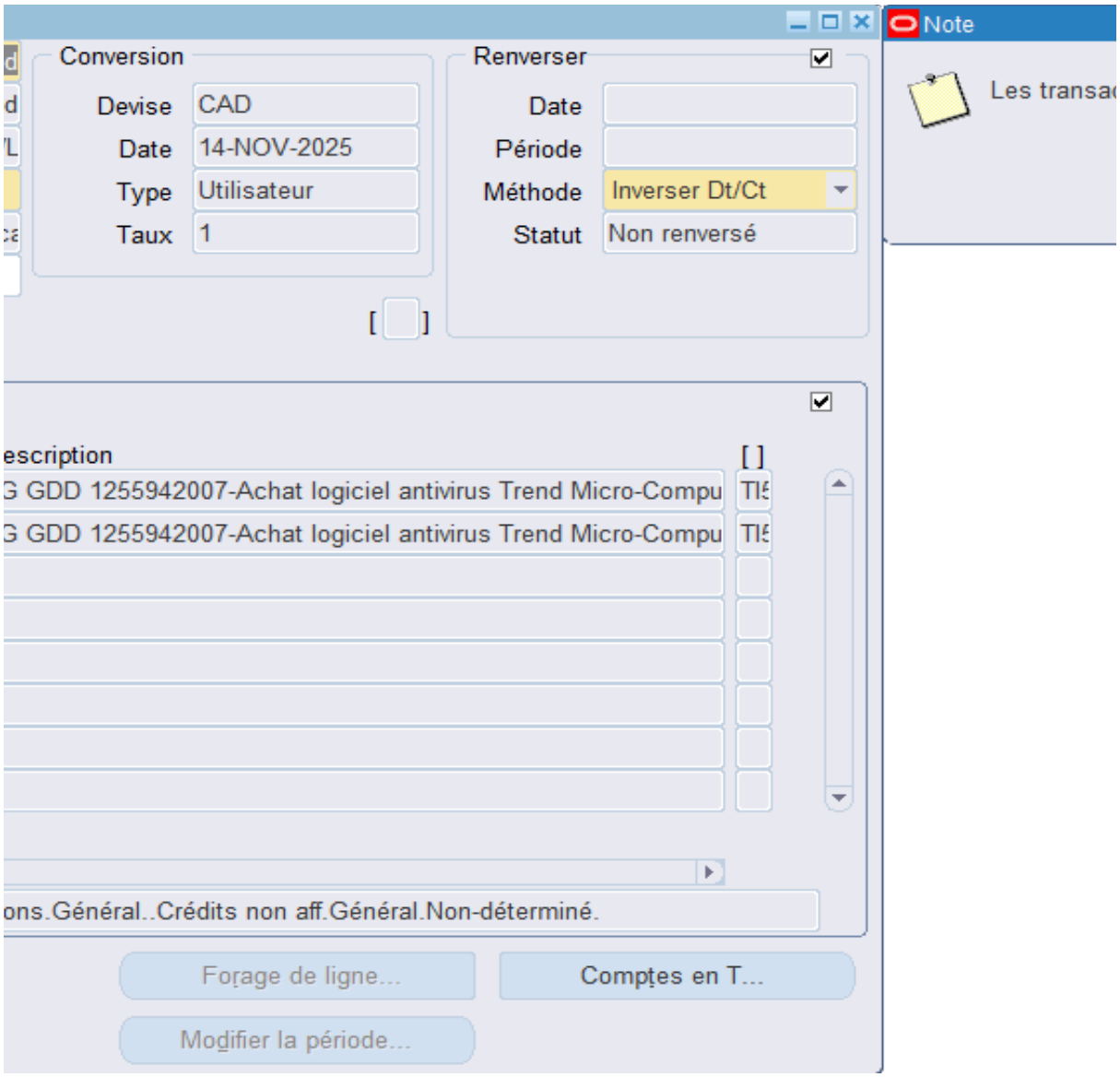
Note
Les transac
Conversion
Devise CAD
Date 14-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
escription
G GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Trend Micro-Compu
G GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Trend Micro-Compu
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

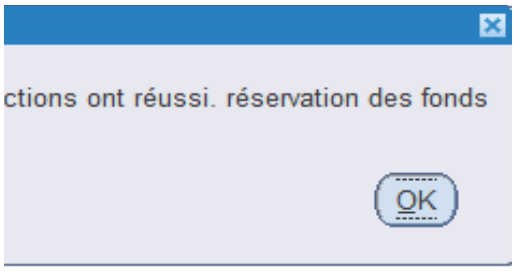
ctions ont réussi. réservation des fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255606004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 898 751,512 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à AtkinsRéalis inc. (CG23 0185);

2. d'autoriser une dépense de 94 937,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 08:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255606004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite toutes les eaux usées sanitaires de l'île de Montréal, ainsi que les eaux de pluie des réseaux unitaires. Dans l'optique d'améliorer la qualité des eaux traitées et de réduire la contamination microbiologique des eaux du fleuve Saint-Laurent, un procédé de désinfection à l'ozone sera ajouté à la fin du traitement existant.

Le choix technologique de l'ozonation comme procédé de désinfection des eaux usées a été fait et des audiences publiques ont été tenues au printemps de 2008. Le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation a été octroyé à l'entreprise Degrémont ltée en mars
2015 (résolution CG15 0163). La presque totalité des composantes et des équipements de l'unité d'ozonation est fabriquée. Les travaux de construction des appels d'offres DP21028-186359-C (lot 1), DP22013-189804-C (lot 2) et DP22014-189805-C (lot 3) sont exécutés. Les travaux de construction des lots 4, 5 et 6 sont en cours jusqu'à 2028.

Dans le but de produire l'oxygène requis pour la production d'ozone, il est requis de concevoir l'unité de production d'oxygène (l'UPO) et d'en assurer la surveillance des travaux. L'appel d'offres no 22-19334 pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de l'UPO à la Station a été octroyé à la firme AtkinsRéalis inc.

Le présent dossier a pour objet de justifier l'avenant no. 1, lequel prévoit une augmentation de la valeur du contrat de conception et de surveillance de l'UPO à la Station. Cette demande découle principalement de la complexité accrue du mandat, notamment en raison de l'envergure plus importante que prévu du projet et de la charge de conception

supplémentaire nécessaire pour finaliser les documents d'appel d'offres et les plans de construction du lot 8b (Installation des quatre bâtiments VPSA servants à purifier l'oxygène).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25-0337 - 19 iuin 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 689 850 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à AtkinsRéalis inc. (CG23- 0185)
CG23-0185 - 20 avril 2023 - Accorder un contrat à AtkinsRéalis Canada inc. pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat : 6 866 527,18 $ + contingences : 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 (1 soumissionnaire)..

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'augmentation de 1 993 689,09 $, taxes incluses, de la valeur du contrat (CG23 0185) de la firme AtkinsRéalis Canada inc., adjudicataire d'un contrat pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Le contrat initial s'est avéré insuffisant pour couvrir l'ensemble des prestations requises. La complexité croissante du mandat, notamment en lien avec le respect des exigences réglementaires, la réalisation d'une étude de sécurité, ainsi que l'envergure du projet de l'usine de production d'oxygène qui s'est avérée plus importante que prévu, a nécessité des efforts supplémentaires. De plus, la charge de conception s'est révélée plus importante qu'anticipée et les demandes présentées par le consultant ont été jugées raisonnables au regard des services rendus.

Un budget de contingences a été accordé pour couvrir les honoraires pour finaliser l'appel d'offres du lot 8A (CG23 0185) . Ces honoraires ont permis de financer les travaux liés à la préparation des réponses aux questions soulevées lors de l'appel d'offres et à l'obtention des plans et devis de construction de ce même lot.

La présente décision vise à autoriser une augmentation budgétaire pour effectuer le mandat de l'appel d'offres et de suivi des travaux de l'usine de production d'oxygène (Lot 8b), nécessaire à la fourniture en oxygène du futur système de désinfection à l'ozone.

Concrètement, la somme demandée servira à financer les services suivants :

1. Répondre aux questions pendant l'appel d'offres ;
2. Offrir un appui technique pendant la période d'appel d'offres ;
3. Assurer l'assistance technique pour la firme de surveillance qui sera mandatée suivant un appel d'offres ultérieur pour le contrat de surveillance de la construction de l'usine.

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour objet de solliciter l'autorisation d'une augmentation de la valeur contractuelle afin de mener à terme les activités d'ingénierie dont la charge de travail s'est avérée plus importante que celle initialement prévue. Pour ce faire, un avenant a été négocié et discuté avec le fournisseur, la Ville et les services juridiques de la Ville afin d'établir les modifications nécessaires aux termes du contrat original. Il est entendu que les modifications sont jugées accessoires au contrat et nécessaires pour la poursuite des activités.

Les motifs suivants permettent de justifier l'augmentation de la valeur du contrat demandée dans le cadre du présent dossier :

1. Prolongation des services : La durée du mandat s'est avérée plus longue que prévu, notamment en raison des efforts requis pour assurer la conformité réglementaire ainsi que l'ampleur de la tâche qui a été plus complexe donc plus longue au niveau de la conception.

2. Étude sonore : Les études sonores sur le site de la station Jean-R.-Marcotte ont démontré un besoin de modifier la conception pour permettre de respecter les règlements sonores aux limites de propriété en fonction des niveaux sonores de l'usine d'oxygène à construire et du niveau sonore existant de la station. Cela a entraîné des modifications importantes au niveau de la conception.

3. Charges de conception accrues : Les contraintes sonores supplémentaires liées à la conception ainsi que de nouvelles normes de sécurité civile ont entraîné une charge (poids) de conception plus importante. Après analyse, les demandes du consultant ont été jugées raisonnables et conformes à la réalité du projet.

4. Études de risque de procédé : Elles ont ajouté de la complexité à la conception et de la redondance d'équipements qui a aussi contribué à l'augmentation de la charge et de surcroît à de l'ingénierie supplémentaire.

À ce stade, l'avancement de la conception est trop avancé pour espérer qu'une autre firme aurait pu être intéressée à soumissionner par un nouvel appel d'offres. Il est peu probable qu'une autre firme accepte de compléter pour la construction l'ingénierie déjà réalisée à 100 % , en assumant les risques liés au manque éventuel d'information nécessaire et au partage de la responsabilité professionnelle.

De plus, si la Ville octroyait un contrat à une autre firme, elle risquerait de subir des changements importants de la conception découlant d'interprétations différentes des normes, ce qui pourrait entraîner des travaux de réingénierie coûteux. À cela s'ajouteraient les honoraires substantiels que la nouvelle firme devrait engager pour comprendre et reprendre l'ingénierie avant de la finaliser.

Par ailleurs, la firme AtkinsRéalis inc. était le seul soumissionnaire lors de l'appel d'offres initial. Il est donc raisonnable de croire que dans l'éventualité d'un nouvel appel d'offres pour ces services, possiblement aucune autre firme ne soumissionnerait. Une telle démarche ne ferait qu'engendrer des retards dans l'échéancier du projet, sans bénéfice concret.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des services professionnels supplémentaires pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 1 898 751,51 $, taxes incluses et de 94 937,57 $, taxes incluses, à titre de contingence.
Le montant total additionnel est de 1 993 689,09 $, taxes incluses.

Les taux applicables sont les taux indexés 2025-2026 conformément au contrat.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération par le règlement d'emprunt RCG 15-04.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques avec la priorité 2 de Montréal 2030, enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la présente demande n'est pas approuvée, le projet de désinfection sera considérablement retardé, puisque l'oxygène est requis pour la production d'ozone et sa mise en service. L'absence de mise en service à l'échéancier prévu générera également des coûts supplémentaires. Ces coûts seraient liés au maintien des équipements dans une usine non fonctionnelle et aux frais d'entreposage prolongés des équipements d'Air Products (préachat).
De plus, une telle suspension mettrait la conception elle-même à risque, car un retard prolongé pourrait exposer le projet à des modifications réglementaires ou technologiques, nécessitant de revoir les plans déjà élaborés et engendrant des dépenses additionnelles. Enfin, cela entraînerait également la démobilisation de l'équipe d'ingénieurs en place et ce qui aurait des impacts financiers pour remettre l'équipe en place ou pour le remplacement par de nouveaux ingénieurs qui auraient une courbe d'apprentissage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2025: Autorisation de l'augmentation de la valeur du contrat.
Décembre 2025: Dépôt de l'appel d'offres lot 8B sur SEAO

Avril 2026: Octroi du contrat.

2026-2029: Support technique à la surveillance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danny LATULIPPE
Chargé de projet

Tél : 438-861-1656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Rodolphe KOHLER
chef(fe) de division - conception_et construction

Tél : 514-214-9759
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc F FORTIN
Directeur - projets majeurs
Tél :
Approuvé le : 2025-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255606004*
Unité administrative responsable : **Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées**
Projet : Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'UPO représente la dernière étape du projet de désinfection des eaux usées à l'ozone de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. Ce projet est nécessaire à la finalité de l'œuvre du projet de désinfection qui aura des retombées importantes pour l'environnement et l'écosystème du fleuve Saint-Laurent à l'égard des contaminants qui agissent sur la faune et flore du Saint-Laurent.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255606004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Sous réserve de l'approbation préalable des instances, nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'avenant ci-rattaché. L'annexe à l'avenant étant d'ordre technique, elle ne fait pas l'objet de notre intervention, mais est jointe malgré tout pour fins de commodité.

FICHIERS JOINTS

Avenant no1_UPO_F.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-Philippe MAURICE
Avocat
Tél : 438-221-9064

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Victoria TCHISTIAKOVA
Avocate et chef de division
Tél : 514-589-7304
Division : Litige contractuel

Avenant n°1 à l'appel d'offres public no 22-19334

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Luc Fortin, directeur, direction des projets majeurs du Service de l'eau, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG_____;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ATKINSRÉALIS CANADA INC.**, personne moral légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 455, boul René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1Z3, agissant et représentée par Patrick Ruette, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après appelée le « **Contractant**»

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le 20 avril 2023, par la résolution CG23 0185, la Ville a octroyé au Contractant un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (ci-après le « **Contrat** ») ;

ATTENDU QUE, préalablement au 13 septembre 2023, la dénomination sociale du Contractant étant SNC-Lavalin inc. ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du Contrat, la somme maximale d'honoraires prévue pour l'exécution de tous les services du Contractant et du paiement de ses dépenses ne doit pas excéder sept millions deux cent neuf mille huit cent cinquante-trois dollars et cinquante-quatre cents (7 209 853,54$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant ;

ATTENDU QUE la somme maximale autorisée a été établi en fonction d'une quantité prévisionnelle d'heures estimées par la Ville et inscrites au Bordereau de prix du Contrat ;

ATTENDU QUE SNC-Lavalin inc. a, le ou vers le 13 septembre 2023, modifié sa dénomination sociale pour AtkinsRéalis Canada inc;

ATTENDU QUE le 19 juin 2025, par la résolution CG25 0337, la Ville a autorisé une dépense additionnelle de six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars (689 850$), taxes incluses, à titre de budget de contingences au Contrat, majorant ce budget de contingences à un total de un million trente-trois mille cent soixante-seize dollars et trente-six cents (1 033 176,36 $) incluant les taxes, et majorant ainsi le montant total du contrat à sept millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre dollars (7 899 704 $), taxes incluses ;

ATTENDU QU'en raison de la complexité de la conception faisant l'objet du Contrat, dans le contexte du projet majeur de désinfection des eaux usées, les quantités prévisionnelles d'heures estimées par la Ville doivent être revues à la hausse ;

AtkinsRéalis	Ville

ATTENDU QUE depuis l'octroi du Contrat, la conception des infrastructures s'est avérée plus complexe que prévu, notamment en raison de modifications aux critères de conception, de changements apportés à la solution retenue ainsi que des exigences accrues en matière de sécurité, ce qui a entraîné une augmentation des honoraires applicables ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent revoir certaines modalités du Contrat afin d'en assurer une mise à jour à la lumière de son évolution depuis la date d'octroi;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1

PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article 2

MODIFICATIONS

2.1 Un montant total de 1 993 689.09 $, taxes incluses, est ajouté au budget alloué pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du Contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23-0185), majorant ainsi le montant total du Contrat à une somme de 9 893 393.09455 $, taxes incluses ;

2.2 Le Bordereau de prix est remplacé **par le Bordereau de prix joint aux présentes comme Annexe A.**

2,3. Sous réserve de l'article 2.4, les services professionnels liés à la surveillance des travaux (SRV-100, SRV-200, SRV-910, et SRV-920) prévus au Contrat et la rémunération en découlant sont retirés de l'étendue des travaux et ne font plus partie des engagements contractuels du Contractant.

2.4 Certains services professionnels liés à la surveillance des travaux prévus (SRV-100) sont maintenus, tel que décrit à l'Annexe B. Ces activités sont exclusivement liées au contrat de l'appel d'offre intitulé LOT 8a – Travaux de construction du système de relève du secteur 713 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte.

2.5 Les Ressources clés qui seront affectées à ce nouveau mandat seront identifiées par AtkinsRéalis lors de la préparation des plans de travail.

AtkinsRéalis	Ville

2.6 Les taux applicables sont les taux indexés 2025-2026 conformément au Contrat. Tous les autres termes et conditions du Contrat initial demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le dix-neuvième jour de novembre 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Nom du représentant :

VILLE DE MONTRÉAL

Sébastien Deshaies

Sébastien Deshaies

Nom du représentant :

AtkinsRéalis Canada Inc

AtkinsRéalis

Ville

Avenant n°1 à l'appel d'offres public no 22-19334

ANNEXE A Bordereau

AtkinsRéalis

Ville

ANNEXE A Bordereau

BORDEREAU INITIAL

Section A – Rémunération à taux horaire - Ingénieurs					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Coordonnateur	Plus de 15 ans	3800		185.00 $	703000.00 $
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X C = E)**	**Total ($) (A x E)**
Ingénieurs					
Chargés de discipline	s/o	7500		160.00 $	1200000.00 $
Prof. Principal: Estimateur Sénior	s/o	500		129.48 $	64740.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Étude de risque	s/o	400		139.44 $	55776.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Spécialiste électrique	s/o	400		160.00 $	64000.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Surveillance en résidence des travaux	s/o	2000		187.50 $	375000.00 $
Senior	Plus de 10 ans	5500		156.00 $	858000.00 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	5500		125.00 $	687500.00 $
Junior	moins de 5 ans	100		99.60 $	9960.00 $
Techniciens et dessinateurs (ingénierie)					
Sénior	Plus de 10 ans	3690		120.75 $	445567.50 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	3690		115.50 $	426195.00 $
Junior	moins de 5 ans	90		84.00 $	7560.00 $
Senior - Surveillant en résidence des travaux	Plus de 10 ans	2000		126.00 $	252000.00 $
Intermédiaire - Surveillant en résidence des travaux	5 à 10 ans	1600		120.75 $	193200.00 $
Autres					
Arpenteur géomètre Sénior	Plus de 10 ans	250		173.25 $	43312.50 $
Technicien arpentage Intermédiaire	5 à 10 ans	250		120.00 $	30000.00 $
Aide administrative au Coordonnateur	s/o	400		96.07 $	38428.00 $
Secrétariat pour les Professionnels	s/o	800		84.00 $	67200.00 $
Contrôleur de documents	s/o	400		40.00 $	16000.00 $
Rémunération à taux horaire - Architectes					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Architectes					
Chargés de discipline	s/o	900		147.00 $	132300.00 $
Sénior	Plus de 10 ans	1500		136.50 $	204750.00 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	0		0.00 $	0.00 $
Junior	moins de 5 ans	0		0.00 $	0.00 $
Techniciens et dessinateurs (architecture)					
Sénior	Plus de 10 ans	410		120.75 $	49507.50 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	410		115.50 $	47355.00 $
Junior	moins de 5 ans	10		84.00 $	840.00 $

BORDEREAU DE PRIX MODIFIÉ

Section A – Rémunération à taux horaire - Ingénieurs					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Coordonnateur	Plus de 15 ans	676		195.05 $	131850.76 $
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X C = E)**	**Total ($) (A x E)**
Ingénieurs					
Chargés de discipline	s/o	3004		168.69 $	506738.75 $
Prof. Principal: Estimateur Sénior	s/o	209		136.51 $	28530.75 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Étude de risque	s/o	0		147.01 $	0.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Spécialiste électrique	s/o	0		168.69 $	0.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Surveillance en résidence des travaux	s/o	0		197.68 $	0.00 $
Senior	Plus de 10 ans	1666		164.47 $	274008.35 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	546		131.79 $	71955.98 $
Junior	moins de 5 ans	138		105.01 $	14491.14 $
Techniciens et dessinateurs (ingénierie)					
Sénior	Plus de 10 ans	2660		127.31 $	338635.89 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	432		121.77 $	52605.35 $
Junior	moins de 5 ans	191		88.56 $	16915.19 $
Senior - Surveillant en résidence des travaux	Plus de 10 ans	0		132.84 $	0.00 $
Intermédiaire - Surveillant en résidence des travaux	5 à 10 ans	0		127.31 $	0.00 $
Autres					
Arpenteur géomètre Sénior	Plus de 10 ans	0		182.66 $	0.00 $
Technicien arpentage Intermédiaire	5 à 10 ans	0		126.52 $	0.00 $
Aide administrative au Coordonnateur	s/o	373		101.29 $	37779.90 $
Secrétariat pour les Professionnels	s/o	259		88.56 $	22937.35 $
Contrôleur de documents	s/o	466		42.17 $	19652.15 $
Section B – Rémunération à taux horaire - Architectes					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Architectes					
Chargés de discipline	s/o	239		154.98 $	37040.72 $
Sénior	Plus de 10 ans	390		143.91 $	56125.66 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	0		131.79 $	0.00 $
Junior	moins de 5 ans	0		105.01 $	0.00 $
Techniciens et dessinateurs (architecture)					
Sénior	Plus de 10 ans	296		127.31 $	37682.79 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	48		121.77 $	5845.04 $
Junior	moins de 5 ans	21		88.56 $	1859.79 $

ANNEXE B

Les activités d'appui à la surveillance, présentées ci-dessous, peuvent faire partie du mandat d'appui à la surveillance des travaux du lot 8A. Les sections de texte barrées indiquent les tâches exclues du présent avenant et initialement prévues dans le contrat à l'article 6.6.3 "SRV-100 Surveillance en bureau".

- ~~Préparer un plan de surveillance et des directives de surveillance pour la partie en bureau et en résidence, incluant la surveillance de tous les travaux d'installation des équipements du DONNEUR D'ORDRE, notamment ceux du contrat des équipements de production d'oxygène;~~
- ~~Préparer un plan d'inspection et d'essais (PIE) faisant partie du plan de surveillance;~~
- Préparer tous les plans requis pendant la construction à la demande de l'entrepreneur ou du DONNEUR D'ORDRE, notamment les plans à grande échelle des détails requis aux fins d'exécution; ces détails étant non prévisibles lors de la préparation des plans (émis pour soumission ou construction);
- Préparer des avis de changement ~~et gérer les travaux supplémentaires. Ceci inclut leur négociation et leur recommandation au DONNEUR D'ORDRE~~, accompagnées de notes explicatives justifiant ces travaux ~~et des estimations de classe A des travaux~~;
- ~~Informer et conseiller le DONNEUR D'ORDRE lors de problèmes en chantier;~~
- Suivre et vérifier les dessins d'atelier, les fiches techniques, tous les guides d'entretien des équipements et les dessins normalisés des entrepreneurs et des fabricants et assurer leur relance afin qu'ils soient disponibles, complets et conformes aux exigences des devis. Les dessins d'atelier des entrepreneurs et/ou des sous-contractants sont commentés et approuvés par le Personnel Affecté à la conception ou à la surveillance. Une copie des dessins d'atelier doit être remise au DONNEUR D'ORDRE dès qu'ils sont approuvés;
- ~~Gérer la correspondance technique et commerciale des travaux de construction du Projet UPO. À moins d'avis contraire, toute correspondance entre l'ADJUDICATAIRE et les fournisseurs ou les entrepreneurs mandatés pour l'exécution des travaux doit être communiquée au DONNEUR D'ORDRE~~;
- Vérifier et d'analyser les demandes d'équivalence et de substitution de matériaux, de produits ou de méthodes et faire les recommandations au DONNEUR D'ORDRE;
- Répondre aux questions d'ingénierie et donner des avis aux entrepreneurs et fournisseurs sur l'interprétation des plans et des devis;
- ~~Suivre les échéanciers détaillés des travaux des entrepreneurs et~~

~~fournisseurs, incluant les livraisons de matériaux, d'appareils et d'équipements. Ces suivis se font en collaboration avec les entrepreneurs, des fournisseurs et de leurs sous-contractants~~;

- Rédiger des avis techniques requis;
- ~~Prendre des photos ou des vidéos numériques, notamment des systèmes enfouis ou inaccessibles, à chacune des phases importantes des travaux et de tout manquement ou de toute anomalie dans l'exécution des ouvrages, lors des visites en chantier. Celles-ci doivent être datées et transmises au DONNEUR D'ORDRE~~;
- Participer aux réunions de chantier ou autres, selon ce que commande l'évolution des travaux. ~~Ceci inclut la rédaction des comptes rendus de ces réunions et de celles tenues avec le DONNEUR D'ORDRE;~~
- ~~Vérifier les demandes de paiement de l'entrepreneur, les dénonciations et les quittances, les décomptes progressifs et finaux, et d'émettre les recommandations de paiement au DONNEUR D'ORDRE;~~
- ~~Préparer, après l'exécution des travaux, l'attestation de conformité aux plans et aux devis finaux « pour construction »;~~
- ~~Produire des plans relevés avec les informations et annotation des plans obtenues de l'entrepreneur ou du Personnel Affecté à la surveillance en résidence et produire les plans;~~
- ~~Préparer la correspondance relative aux demandes de renseignements exigées par la caution et les assurances, et transmettre les copies au DONNEUR D'ORDRE~~;
- ~~Analyser les réclamations et les litiges, et de faire des recommandations au DONNEUR D'ORDRE;~~
- Rédiger des protocoles d'essais de performance des équipements, incluant les équipements de production d'oxygène du DONNEUR D'ORDRE. Interpréter et approuver les résultats de ces essais, et déterminer s'ils satisfont aux garanties de capacité et de rendement exigées;
- ~~Garder à jour la liste des dessins d'atelier et leur statut d'avancement;~~
- ~~Participer aux comités d'analyse de risque pour évaluer l'impact des travaux sur l'exploitation de la Station;~~
- ~~Demander et compiler les garanties d'équipements qui doivent être transférées au DONNEUR D'ORDRE et produire un dossier de ces garanties;~~
- ~~Gérer l'ensemble des services nécessaires à l'exercice de la garantie des travaux des entrepreneurs;~~
- Fournir les procédures et mise en service et d'opération des ouvrages au moins soixante (60) Jours Calendrier avant la mise en service;
- ~~Préparer le matériel de formation donnée par l'ADJUDICATAIRE;~~
- ~~Former le personnel du DONNEUR D'ORDRE;~~
- ~~Préparer des fiches d'actifs sur le formulaire du DONNEUR D'ORDRE~~

AtkinsRéalis	Ville

~~en vue de l'importation dans le logiciel de GMAO Maximo™ par le DONNEUR D'ORDRE;~~

- ~~Fournir tout autre service connexe et pertinent requis pour l'achèvement complet des travaux dans les règles de l'art.~~

~~Recommander au DONNEUR D'ORDRE la réception provisoire et la réception définitive des travaux;~~

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255606004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1255606004 - Direction DPM (2).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-27

Anne GUIGNARD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1255606004

Service	EAU

Direction	DPM

Engagement #	EAU5606004	Date	11/14/2025

Objet GDD

Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23-0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

Informations comptables

Provenance

56530 - Désinfection de l'effluent												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
No Règlement RCG 15-046	5001	5020003	802601	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000	1,993,689.09 $	1,820,503.88 $	**1,820,505 $**

Imputations

Conception et surveillance unité production oxygène UPO												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Services professionnels	5001	5020003	802732	04141	54301	000000	0000	188998	000000	11010	00000	1,898,751.51 $	1,733,813.21 $	**1,733,814 $**
Contingences	5001	5020003	802732	04141	54301	000000	0000	188998	070008	11010	00000	94,937.57 $	86,690.66 $	**86,691 $**
Total												**1,993,689.09 $**	**1,820,503.88 $**	**1,820,505 $**

EAU5606004

Eng.1255606004-Dépense additionnelle SP oxygène Atkins Réalis.inc

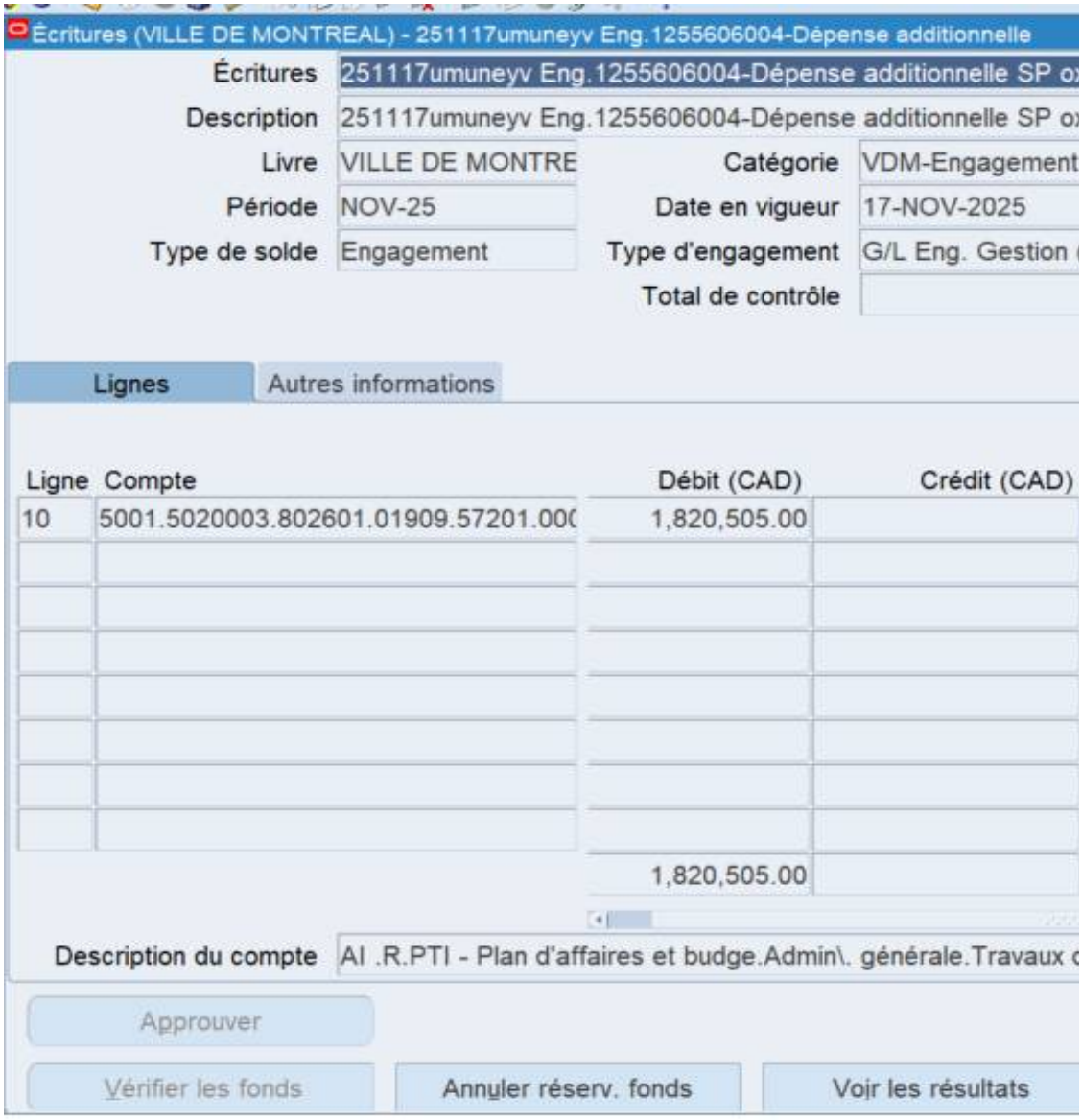


Conversion
Devise CAD
Date 17-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Renverser
Description
251117umuneyv Eng.1255606004-Dépense additionnelle SP oxy
EA
de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255566005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois , par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 494 629,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21126 ;
2. de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:51

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255566005**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Dans ce cadre, le Service des TI a lancé un appel d'offres pour obtenir des services professionnels en ingénierie afin de soutenir les activités de déploiement, de rehaussement et de mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville. Ces services incluent, sans s'y limiter, la conception technique, la production de plans, la surveillance des chantiers, la validation des travaux réalisés ainsi que la mise à jour de la documentation technique. Ces prestations sont essentielles pour assurer la conformité des installations, la qualité des livrables, et la pérennité des actifs sur le terrain. Le réseau de fibre optique de la Ville constitue une composante stratégique, soutenant l'ensemble des télécommunications municipales.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, l'appel d'offres public 25-21126, en date du 30 juillet 2025. Cet appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 40 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 54 jours, soit jusqu'au 23 septembre 2025.

Au total, cinq addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2025 - 08 - 20	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
2	2025 - 08 - 21	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
3	2025 - 08 - 29	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
4	2025-09-08	Précisions suite à des questions techniques	Non
5	2025-09-16	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 septembre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 22 mars 2026.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 494 629,01 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Cette entente permettra entre autres au Service des TI de réaliser, en tout ou en partie, les différents projets prévus au PDI 2026-2027. Les mandats consisteront essentiellement en des activités d'ingénierie dans le domaine des réseaux de fibre optique incluant :

- la conception préliminaire et détaillée des réseaux de fibre optique,
- la préparation de plans techniques et de devis,
- la rédaction de documents d'appels d'offres,
- la surveillance de chantier et la validation technique des travaux réalisés,
- la mise à jour de la documentation technique dans les bases de données de la Ville.

Ces services seront utilisés dans le cadre d'initiatives visant le déploiement du réseau de fibre optique pour le raccordement des bâtiments municipaux, ainsi que diverses infrastructures de la Ville (centre de données, feux de circulation et autres

équipements stratégiques). Leur apport est essentiel pour assurer la fiabilité, la performance et la sécurité des communications de la Ville.

JUSTIFICATION

Sur un total de 16 preneurs du cahier des charges, 7 preneurs (43%) ont déposé des offres alors que 9 (56%) n'ont pas soumissionné. De ces 9 firmes, deux d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistements invoquées sont :

- une firme a indiqué être engagée dans d'autres projets en cours ;
- une firme a indiqué ne pas avoir eu suffisamment de temps pour étudier le projet et préparer une soumission dans le délai imparti.

Sur un total de 7 soumissionnaires, tous les soumissionnaires sont déclarés conformes d'un point de vue administratif. De ce nombre, 1 soumissionnaire a été déclaré non conforme qualitativement n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, préalablement approuvée par le Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001).

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
CIMA+ S.E.N.C	86,5	0,59	1 494 629,01 $	0 $	1 494 629,01 $
ARTELIA CANADA	87,5	0,57	1 542 944,33	0 $	1 542 944,33 $
YRH INC	77,1	0,52	1 507 328 $	0 $	1 507 328,00 $
INFRASTRUCTEL	78,8	0,43	1 836 443,94 $	0 $	1 836 443,94 $
ALTKINS REALIS	79,4	0,43	1 888 004,48	0 $	1 888 004,48 $
STANTEC EXPERTS-CONSEILS	78,9	0,41	1 967 153,27 $	0 $	1 967 153,27 $
Dernière estimation réalisée			1 638 937,89 $	0 $	1 638 937,89 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					*(144,308,88 $)*
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					*(8,81 %)*
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et					*48 315,32 $*

l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	*3,23 %*

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de la firme CIMA+ S.E.N.C puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme CIMA+ S.E.N.C. a obtenu son accréditation le 20 janvier 2023 et cette dernière demeure valide.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire CIMA+ S.E.N.C. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, la firme CIMA+ S.E.N.C. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les services professionnels spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale, ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

Le présent contrat pourrait bénéficier d'une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale totale de 747 314,505 $, taxes incluses. Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en œuvre de l'entente-cadre pour les services professionnels aura des retombées positives majeures pour le Service des TI :

- Renforcement de l'expertise technique
- Maintien de la cadence de réalisation de projets d'infrastructure

- Soutien à des activités opérationnelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Samia MAATOUK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sanaa BOUTAHAR
Conseiller(-Ere) analyse - controle de gestion

Tél : 263 993-7071
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-31

Demis NUNES
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-03

l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255566005
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction infrastructures technologiques, Division infrastructures technologiques
Projet : Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***12.*** Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Dans le cadre de sa transformation numérique, la Ville de Montréal souhaite moderniser ses infrastructures de télécommunications afin de favoriser l'adoption de technologies émergentes et d'optimiser la gestion de ses données. Le contrat-cadre permettra la réalisation de mandats visant la conception, le déploiement, le rehaussement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique. En mobilisant des ressources internes et des expertises spécialisées en ingénierie, la Ville s'assure de disposer d'infrastructures technologiques robustes, évolutives et adaptées aux besoins futurs, contribuant ainsi à une prise de décision plus éclairée et à une amélioration continue des services.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 20 janvier 2023

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR DENIS THIVIERGE
3400, BOUL DU SOUVENIR
BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2023-DAMP-1092
N° de client : 3000148732
N° d'entreprise du Québec : **3340563140**

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255566005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Objet :	Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21126_Liste des commandes _ SEAO.pdf
25-21126_Résultat comité de sélection.pdf
PV 25-21126.pdf
25-21126_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia MAATOUK
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Hicham ZERIOUH
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
TÉLÉCON DESIGN INC. 2425 Blvd Pitfield Montréal QC CAN H4S1W8 https://www.telecon.com	Publique	Melissa Fontaine Téléphone: 5145188036 Courriel: melissa.fontaine@telecon.ca	**Transaction: (20301401)** 2025-08-21 10:08	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis Téléchargement 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
INFRASTRUCTEL INC. 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil QC CAN J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Non diffusé	Genevieve Cote Téléphone: 4506794141 Courriel: ventes@infrastructel.com	**Transaction: (20286610)** 2025-07-31 15:28	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel

				Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20289639)** 2025-08-06 13:43	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Sigma Télécoms inc. 8 Place du Commerce Bureau 230 Brossard QC CAN J4W3H2 sigmatelecoms.com	Non diffusé	Tony Senay Téléphone: 4509990715 Courriel: sigmatelecoms@sigmatelecoms.com	**Transaction: (20286936)** 2025-08-01 11:15	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel

				20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20294156)** 2025-08-12 11:23	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20286474)** 2025-07-31 10:02	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis

				2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BEAMEO 460-85, rue Saint-Paul Ouest Montréal QC CAN H2Y3V4	Non diffusé	Amélie Younsi Téléphone: 5143032228 Courriel: ayounsi@groupebeameo.com	**Transaction: (20293392)** 2025-08-11 16:40	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20286649)** 2025-07-31 17:32	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel

				20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TÉLÉCON DESIGN INC. 2425 Blvd Pitfield Montréal QC CAN H4S1W8 https://www.telecon.com	Publique	Melissa Fontaine Téléphone: 5145188036 Courriel: melissa.fontaine@telecon.ca	**Transaction: (20301390)** 2025-08-21 09:59	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis Téléchargement 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Non diffusé	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20288939)** 2025-08-05 14:45	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis

				2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada(nouveau historique) 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A5 Montréal QC CAN H3E3B3 www.bce.ca	Non diffusé	Philippe Robitaille Téléphone: 4186914039 Courriel: philippe.robitaille@bell.ca	**Transaction: (20287012)** 2025-08-01 16:08	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
YRH INC. 424 rue Guy suite 102 Montréal QC CAN H3J1S6 https://www.yrh.com	Non diffusé	Frédérique Hamel Téléphone: 5149343024 Courriel: mfhamel@yrh.com	**Transaction: (20294387)** 2025-08-12 16:39	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel

			20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSULTANTS AECOM INC. 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal QC CAN H2X3P4 http://www.aecom.com	Non diffusé	Morgane Celle Téléphone: 5145869828 Courriel: morgane.celle@aecom.com	**Transaction: (20286652)** 2025-07-31 19:27	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20286506)** 2025-07-31 11:05	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis

				2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LANZATE s.e.n.c. 560-7450 boul. des Galeries-d'Anjou Montréal QC CAN H1M3M3 www.lanzate.ca	Non diffusé	Julie Michaud Téléphone: 5145060707 Courriel: julie.michaud@lanzate.ca	**Transaction: (20286070)** 2025-07-30 15:09	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC CAN H2Z1B1 https://www.stantec.com	Publique	Sabrine Zouhal Téléphone: 5146698879 Courriel: sabrine.zouhal@stantec.com	**Transaction: (20286075)** 2025-07-30 15:16	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel

20071310 - 25-21126_Addenda 02
Devis
2025-08-21 à 16:15 - Courriel

20072421 - 25-21126_Addenda 03
Devis
2025-08-29 à 11:10 - Courriel

20073534 - 25-21126_Addenda 4
Questions/Réponses
Devis
2025-09-08 à 14:15 - Courriel

20074491 - 25-21126_Addenda 5
Plan
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Devis
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-16 à 10:40 - Courriel

20074893 - 25-21126_Addenda 6
Devis
2025-09-18 à 12:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

25-21126 - Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Artelia Canada	4,13	13,25	8,25	23,00	21,38	17,50	87,5	1 542 944,33 $	0,57	2
Atkins Realis	4,13	12,63	8,25	19,00	18,38	17,00	79,4	1 888 004,48 $	0,43	5
Cima +	4,75	13,38	9,25	20,88	21,00	17,25	86,5	1 494 629,01 $	0,59	1
Infrastructel	4,13	11,38	8,00	19,25	19,25	16,75	78,8	1 836 443,94 $	0,43	4
Stantec Experts-Conseils	3,75	11,50	7,75	18,75	20,38	16,75	78,9	1 967 153,27 $	0,41	6
WSP Canada	4,00	10,25	6,75	15,00	15,00	12,00	63,0			Non conforme
YRH inc,	2,50	10,63	7,75	19,13	19,88	17,25	77,1	1 507 328,00 $	0,52	3
Agent d'approvisionnement	**Samia Maatouk**									

Comité	
Date	jeudi 16-10-2025
Heure	13 h 00
Lieu	Virtuel

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	1

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0443

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 23 septembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21126

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

ARTELIA CANADA INC.

ATKINSRÉALIS CANADA INC.

CIMA+ S.E.N.C.

INFRASTRUCTEL INC.

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

WSP CANADA INC.

YRH INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 30 juillet et 4 septembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 30 juillet et 29 août 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21126

No du GDD : 1255566005

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 7 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 9 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 23 - 9 - 2025

Date du comité de sélection : 16 - 10 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 9 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 43,75

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 14,28571429

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
WSP Canada	N'a pas obtenu la note de passage de 70% au comité de sélection

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima +	1 494 629,01 $	√	
Artelia Canada	1 542 944,33 $		
YRH inc	1 507 328, 00 $		
Infrastructel	1 836 443,94 $		
Atkins Realis	1 888 004,48 $		
Stantec Experts-Conseils	1 967 153,27 $		

Information additionnelle

Les raisons de non participation reçues via les formulaires de non-participation sont :
1) Carnet de commandes déjà complet;
1) Manque de temps pour étudier les documents et préparer une soumission

Préparé par : Samia Maatouk

Le 2025 - 11 - 5

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, par laquelle Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 10 162 513,78 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 322706;

2. d'autoriser une dépense de 916 350,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-12 16:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231065**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la conception des travaux souhaite poursuivre la réalisation des fouilles exploratoires et des inspections des infrastructures souterraines (regards d'égout, chambre de vannes, massifs électriques, type de raccord d'aqueduc, etc.) pour augmenter la précision dans la conception et la définition des ouvrages projetés lors de l'élaboration des plans et devis techniques.
L'objectif de ces travaux est d'optimiser la conception et de minimiser les imprévus et les risques économiques qui sont associés aux inconnus en lien avec la localisation et les dimensions des infrastructures souterraines durant la réalisation des travaux. Des éléments seront ainsi précisés tels que les dimensions et les élévations des massifs électriques, la présence imprévue de conduites de gaz ou autres éléments et infrastructures existantes, car parfois certaines imprécisions sur ces éléments occasionnent des directives de changement, des retards aux chantiers et des coûts directs et indirects.

De plus, l'objectif de réaliser des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites est requis afin de mieux préparer la réalisation des travaux de réhabilitation. Ces mises aux normes consistent généralement à la réalisation de déviations verticales des conduites d'eau existantes qui traversent actuellement les conduites d'égout et les regards d'égout existants. Ces travaux préparatoires permettront d'accélérer les travaux de réhabilitation des conduites d'égout et d'éviter certains travaux supplémentaires très coûteux.

Enfin, des fouilles pourront être réalisées sur les branchements d'eau afin de préciser si ceux-ci sont conformes ou non (en plomb ou en matériaux non conformes) en vue, si requis, de prévoir leur remplacement conformément au règlement 20-030.

Ces travaux sont prévus être réalisés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé afin d'octroyer une entente-cadre à un entrepreneur en excavation afin de réaliser les travaux.

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 35 jours, soit du 4 août 2025 au 9 septembre 2025 sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 8 décembre 2025; elle a été prolongée jusqu'au 25 décembre 2025.

Un (1) addenda a été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-08-13	Précisions sur le paiement des frais généraux et sur les prix globaux de 3 items du bordereau	1 000 000

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0402 - 16 septembre 2022 - Conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, d'une durée de 3 ans, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Île de Montréal. Dépense totale de 5 485 500,02 $ (contrat: 4 770 000,02 $ + incidences: 715 500,00 $) taxes incluses. Appel d'offres public 322704 - 4 soumissionnaires;
CG19 0115 - 28 mars 2019 - Conclure une entente-cadre avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de trois 3 années - Appel d'offres public 322703 - 5 soumissionnaires;

CG15 0602 - 29 octobre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public 322702 - 6 soumissions.

DESCRIPTION

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines désire conclure une (1) entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal.

Cette entente-cadre est pour une période pouvant atteindre trois (3) ans et pour un

montant total maximal de 11 078 864,53 $ taxes incluses, à compter de l'octroi du contrat ou pour l'enveloppe budgétaire maximale, selon la première des deux (2) éventualités.

Les activités payables à taux horaires (responsable de chantier, ouvriers, responsable de l'arpentage, machinerie et équipement), ainsi que les activités payables à l'unité (matériel de remblai, reconstruction des chaussées) comprennent notamment les services et travaux suivants :

1. Services de chantier : Un suivi au chantier lors de l'élaboration des fouilles et d'inspections (de jour ou de nuit) ainsi que la mise aux normes des conduites d'aqueduc qui comprend la main-d'œuvre, la machinerie, le suivi des travaux pour faciliter la prise des mesures, la coordination des travaux, la signalisation, le prêt des équipements de sécurité au personnel de la Ville pour accès aux infrastructures souterraines. Les coûts et le prêt de ces équipements au personnel de la Ville doivent être inclus et répartis dans les prix unitaires du bordereau de soumission;
2. Services d'arpentage : Une équipe d'arpentage et des équipements pour prendre les mesures et les relevés des structures identifiés aux plans et aux projets spécifiques (élévation des massifs des réseaux techniques urbains (RTU), radiers et localisation des conduites d'égout, d'aqueduc, de gaz, etc.);
3. Résultats des relevés et inspections : L'Entrepreneur devra produire un rapport d'inspection par projet illustrant le résultat des fouilles exploratoires et des inspections, des massifs, des regards, des raccords d'aqueduc, des chambres de vannes et des branchements d'eau. L'Entrepreneur devra fournir les fiches d'inspections complétées avec photos et les résultats géoréférencés du relevé d'arpentage en format papier et électronique (.DGN ou .DWG). L'Entrepreneur doit utiliser le système de référence planimétrique S.Co.P.Q (NAD 83) et le système de référence altimétrique "Altitudes orthométriques (CGVS28)".

Il est à noter que l'entente-cadre prévoit aussi 3 articles spécifiques inclus au bordereau d'un montant total de 1 154 767,50 $, taxes incluses, pour des matériaux, équipements, outils et services spécialisés. Ces articles ont été fixés par la Ville pour couvrir ces services particuliers. Ils sont prévus dans l'éventualité où les services d'un sous-traitant ou des services spécialisés seraient requis pour une étape spéciale des travaux selon les instructions de l'ingénieur chargé de projets de la Ville lors de la phase de réalisation. Tous les matériaux et équipements requis pour compléter les travaux selon les règles de l'art, lesquels ne sont pas inclus ailleurs au bordereau de soumission, seront payés aux réels (original de la facture à l'appui) et selon les modalités du cahier des clauses administratives générales - article 5.1.11.4 "Établissement de la valeur d'un changement ".

Le bordereau de soumission a été préparé en fonction des hypothèses de conception, du retour d'expérience du contrat 322704 - CG22 0402 (Entente-cadre avec Insituform Technologies Limited), du nombre de projets en cours et de la probabilité des projets à venir pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacun des équipements et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont seulement utilisées à des fins de scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Des pénalités seront appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue comme stipulé à l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges qui prévoit quatre (4) différentes pénalités selon le type de rue.

Étant donné que c'est un contrat à multi-sites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l’axe, dans ce contrat, c'est le type 4, tel que spécifié dans le tableau inséré à l'article 3 du cahier des charges. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est

jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission.
Dans le présent, dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 7,63 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
LOISELLE INC.	10 162 513,78 $
CONSTRUCTION DERIC INC.	11 306 773,72 $
Dernière estimation réalisée ($)	9 441 676,75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	720 837,03 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	7,63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 144 259,94 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	11,26 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 33 % et 66 %.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Loiselle inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Loiselle inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité

des Marchés Publics (AMP) (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à cette entente-cadre est de 11 078 864,53 $, taxes incluses, sans imputation budgétaire et comprenant:
- un contrat avec Loiselle inc. pour un montant de 10 162 513,78 $, taxes incluses;
- plus des incidences de 916 350,75 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols.

Aucun montant n'est prévu en contingence dans cette entente-cadre.

Les différents mandats de l'entente-cadre seront effectués sur demande de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines qui assurera la gestion des services. Le principal requérant et utilisateur de cette entente-cadre est le Service de l'Eau. Cette entente et les dépenses incidentes reliées pourraient donc engager des dépenses d'agglomération selon la nature des projets. Cette entente-cadre ne nécessite pas d'engagement de fonds au préalable.

Chacun des mandats confiés devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de l'entente-cadre.

La dépense totale de 11 078 864,53 $, taxes incluses, comprend les montants de l'entente-cadre et des incidences, pour trois (3) ans et représente un coût net de 10 116 480,01 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La répartition des coûts de l'entente-cadre et des incidences est présentée en pièces jointes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat soit reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 décembre 2025, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait

procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Janvier 2026
Fin des travaux : Décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Guillaume COURSOL TELLIER, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Christophe PART, 31 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-25

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-236-6163
Approuvé le : 2025-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-11-12

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231065*

Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)- Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines ,*

Projet : 322706 - Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;

Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;

Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. *Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.*

2. *Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 11 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.
Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 octobre 2020

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2020-DAMP-1751
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVATION LOISELLE
EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LOISELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 10 juin 2025

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700004312
N° de demande :	2500171322
N° de confirmation de paiement :	009574

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'organisme public de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : https://amp.quebec/rea/.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 21 octobre 2025

Monsieur Olivier Gaignard
Directeur Estimation
Loiselle inc.
280, boul. Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7
Courriel : **soumissions@loiselle.ca**

Objet : Demande de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres # 322706

322706 - Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal

Monsieur Gaignard,

La présente vise à vous informer que la Ville de Montréal désire poursuivre l'appel d'offres mentionné en objet pour lequel votre entreprise a déposé une soumission. Par conséquent, nous désirons recevoir une confirmation écrite de votre part stipulant que votre entreprise accepte de maintenir intégralement l'offre qu'elle a soumise audit appel d'offres et ce, aux mêmes termes et conditions énoncées aux documents d'appel d'offres. De plus, puisque le délai de 90 jours de validité des soumissions initialement prévu à l'appel d'offres est insuffisant, lequel vient à échéance le **8 décembre 2025**, nous vous demandons de maintenir intégralement votre offre pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au **25 décembre 2025**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Veuillez s.v.p. nous retourner votre réponse par courriel au plus tard le **27 octobre 2025 à 16H**, accompagnée de l'avenant de votre cautionnement de soumission et lettre d'engagement (Annexe B) qui pourront suivre au plus tard le **31 octobre 2025**.

J'accepte le délai de prolongation : _____

Olivier Gaignard ing.,
directeur estimation

Signature _____ Date : 21 octobre 2025

Je refuse le délai de prolongation : _____

Signature _____ Date

L'équipe de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Courriel : **appelsdoffres.infos.dtp@montreal.ca**

Montréal

SOUMISSION 322706 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	**Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Ile de Montréal**
Île de Montréal	Les travaux seront exécutés en général dans les rues et intersections où les débits de circulation sont élevés, partout sur le territoire de l'Île de Montréal. L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition 2025, ci-après appelé DTNI-8A disponible dans la section V « Documents normalisés » du cahier des charges. Il doit également tenir compte que ses travaux doivent se dérouler selon un horaire qui tient compte des impératifs visant à maintenir la mobilité de l'ensemble des usagers. En plus des exigences de l'article 7.1 « Autorisation de débuter les travaux » du DTNI-8A, l'Entrepreneur doit impérativement s'assurer d'avoir reçu le concept de maintien de la mobilité élaboré par ce dernier avant toute transmission de la planche de signalisation au Directeur. Les travaux, sans être limitatifs, consistent à fournir et à mettre en place la signalisation temporaire, tant verticale qu'horizontale, nécessaire au maintien de la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route. - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. - L'Entrepreneur doit se munir d'un éclairage adéquat, lorsque requis pour les travaux de fouilles exploratoires, d'inspection, ainsi que les travaux civils préparatoires de mise aux normes, réalisés de nuit à compter d'une demi-heure avant le coucher du soleil, et ce, jusqu'à l'aurore. -

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines

Titre: Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal

Entrepreneur: Loiselle inc.

Soumission: 322 706 GDD: 125 - 7231 - 065 Responsable: Claude Lavoie Date:

Projet #01: 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

#01-01 Sous-projet: 25 - 18 100 - 188 n° Simon: 205 586

ENTENTE-CADRE - FOUILLES EXPLORATOIRE, INSPECTIONS INFRA SOUTERRAINE ET TRAVAUX PRÉP.

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Travaux contingents	0 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Sous-total complet du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $

#01-02 Sous-projet: 25 - 18 100 - 220 n° Simon: 206 430

Incidences

		taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Dépenses incidentes				
Pro	Services professionnels	Normal	442 000,00 $	508 189,50 $	464 044,75 $
Tech	Services techniques	Normal	355 000,00 $	408 161,25 $	372 705,63 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $
	Sous-total complet du sous-projet		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Travaux contingents	0,00 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Dépenses incidentes		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $
Sous-total complet du projet investi		**9 635 890,00 $**	**11 078 864,53 $**	**10 116 480,01 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Travaux contingents	0,00 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Dépenses incidentes		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $
Total des montants maximum autorisés		**9 635 890,00 $**	**11 078 864,53 $**	**10 116 480,01 $**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 322706

Date de publication : 2025-08-04
Date d'ouverture : 2025-09-09

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	HUDSON SIX CIVIL INC.
2	CONSTRUCTION DERIC INC.
3	DUROKING CONSTRUCTION
4	NOVINFRA INC.
5	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
6	LOISELLE INC.
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	

Dossier # : 1254338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres avec les firmes Bouty inc. et Ergo Centric inc., pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2) - Montant estimé des ententes : 3 837 801,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre (lot 2) d'une durée de 36 mois, par laquelle Ergo Centric inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 298 199,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;

2. d'autoriser une dépense de 59 639,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

De recommander au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre (lot 1) d'une durée de 36 mois, par laquelle Bouty inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 2 899 968,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;

2. d'autoriser une dépense de 579 993,68 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de son adjudicataire Bouty inc., pour le lot 1;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-17 11:02

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254338002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres avec les firmes Bouty inc. et Ergo Centric inc., pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2) - Montant estimé des ententes : 3 837 801,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints. L'entente-cadre pour le lot 1 sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal. L'entente-cadre du lot 2 sera à la disposition exclusive des centres d'appel du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal.

En octobre 2020, les contrats pour la fourniture de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoint ont été octroyés, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17025, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage suite à une évaluation par un comité de sélection, soit la firme Bouty inc., pour un montant total estimé de 4 911 318,66 $, taxes incluses. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de soixante mois se terminant le 4 novembre 2025, sans option de prolongation. En juillet 2025, à la suite d'une réévaluation des besoins, d'une analyse du marché et d'une révision stratégique, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres visant à répondre aux besoins identifiés pour ce type de produits.

L'appel d'offres public 25-21124 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de quarante-trois jours calendaires, soit du 14 juillet au 26 août 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 15 février 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis six addendas visant à reporter la date de dépôt des soumissions, à modifier le devis et à répondre aux questions des soumissionnaires.

	Date		Impact sur le

Addenda	d'émission	Description	prix
1	2025-07-29	Modifications du devis et questions/réponses	Non
2	2025-08-01	Modifications du devis et questions/réponses	Non
3	2025-08-06	Report de date	Non
4	2025-08-14	Modifications du devis et questions/réponses	Non
5	2025-08-19	Questions/réponses	Non
6	2025-08-20	Questions/réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0509 - 22 octobre 2020 - Conclure deux ententes-cadres avec la firme Bouty inc., pour une période de soixante mois, pour la fourniture, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints - Appel d'offres public 20-17025 (5 soum.) (Montant estimé : 4 911 318,66 $.)
DA204338002 - 12 mars 2020 - Approuver les critères de sélection et leur pondération en vue du lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint, pour les unités d'affaires de la Ville.

CG14 0591 - 18 décembre 2014 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints - Appel d'offres public 14-12653 (5 soum.) (Montant estimé : 2 108 857,65 $.)

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, dont une, à usage exclusif pour combler les besoins des centres d'appels du SIM et du SPVM (centrale 911). Ces produits sont utilisés par les différentes unités d'affaires dans l'aménagement des bureaux de travail, des salles de réunion, des aires d'attente ainsi que dans l'aménagement de différentes aires intérieures.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec un comité-expert formé de représentants de la Direction Santé, Sécurité et Mieux être du Service des ressources humaines et des communications, du Service de sécurité incendie de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal et de l'équipe approvisionnement responsable du Service de l'approvisionnement.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des soixante derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, à la date anniversaire des ententes-cadres, en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC).

JUSTIFICATION

La conclusion de deux ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Deux soumissionnaires ont été déclarés non conformes pour le lot 2. Les produits proposés ne répondent pas aux exigences ergonomiques pour ce lot visant à combler les besoins des centres d'appels du SIM et du SPVM (911).

Des huit preneurs du cahier de charge, cinq ont soumissionné, ce qui représente un

pourcentage de 62,50 %. Parmi les 37,5 % de preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumis de proposition, une firme a expliqué son désistement en raison de sa capacité limitée à assumer un contrat de cette envergure. Les deux autres preneurs n'ont fourni aucune justification, malgré les relances effectuées.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

Lot 1

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Bouty inc.	**2 899 968,43 $**	**579 993,68 $**	**3 479 962,08 $**
Unique Mobilier	3 363 424,40 $	672 684,88 $	4 036 109,28 $
Artopex inc.	3 398 942,09 $	679 788,42 $	4 078 730,51 $
Les Industries Rouillard inc.	3 806 919,68 $	679 788,42 $	4 568 957,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 278 334,73 $	761 383,94 $	4 920 303,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 654 039.60 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-32,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			- 556 147,20 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			-15,98 %

L'écart de -32,22 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) s'explique par le fait que l'estimation est basée sur les prix médians obtenus lors de la veille de marché. De plus, le plus bas soumissionnaire étant un fabricant, il a pu proposer des produits répondant aux exigences du devis à des prix des plus concurrentiels.

L'écart de -15,98 % entre la deuxième plus basse et la plus basse ($), s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire est un fabricant plutôt qu'un distributeur. Ayant un meilleur contrôle des coûts, il a pu déposer une proposition plus avantageuse pour la Ville.

Lot 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ergoCentric inc.	**298 199,16 $**	**59 639,83 $**	**357 838,99 $**
Les Industries Rouillard inc.	374 887,60 $	74 977,52 $	449 865,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	423 682,88 $	84 736,58 $	508 419,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			150 580,46 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-29,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	92 026,13 $ -25,72 %

L'écart de -29,61 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) s'explique que l'estimation est basée sur les prix médians obtenus lors de la veille de marché. De plus, le plus bas soumissionnaire étant un fabricant, il a pu proposé des produits répondant aux exigences du devis à des prix des plus concurrentiels.

L'écart de -25,72 % entre la deuxième plus basse et la plus basse ($), s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire est un fabricant de chaises se spécialisant dans les produits ergonomiques de type 24/7. Il a donc proposé un produit répondant parfaitement aux besoins des centres d'appels (SIM et 911) à un prix compétitif.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n’est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le contrat pour le lot 1, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. Le contrat pour le lot 2, suite à une analyse de risque effectuée par le Service de l’approvisionnement, ne requiert pas une évaluation de la performance de l'adjudicataire.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tous points au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 4 702 017,60 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des quarante-huit derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens obtenus lors de la revue de marché.

Le montant estimé des ententes-cadres pour la période de trente-six mois est de :

Lot 1

2 522 260,00 $ + 126 113,00 $ (TPS) + 251 595,43 $ (TVQ) = 2 899 968,43 $

Un montant équivalant à 20 % du montant total octroyé, soit 579 993,68 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles contingences au contrat pour un montant total estimé de 3 479 962,08 $, taxes incluses.

Lot 2

259 360,00 $ + 12 968,00 $ (TPS) + 25 871,16 $ (TVQ) = 298 199,16 $

Un montant équivalant à 20 % du montant total octroyé, soit 59 639,83 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité au contrat pour un montant total estimé de 357 838,99 $, taxes incluses.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Basé sur l'historique, cette dépense sera assumée par la ville centrale à 36,05 %, à 21,46 % par les arrondissements et à 42,49 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 dans l'orientation d'une transition écologique en développant une économie plus verte par l'achat écoresponsable. (priorité 4)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion d'ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services (ou produits) obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des deux ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.

Début du contrat 19 décembre 2025
Fin du contrat 18 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514-872-6777
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-913-5566
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél : .
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement

Tél : .
Approuvé le : 2025-11-17

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1254338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres avec les firmes Bouty inc. et Ergo Centric inc., pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2) - Montant estimé des ententes : 3 837 801,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (5 soumissionnaires)


PV 25-21124.pdf 
25-21124_Liste des commandes _ SEAO.pdf

25-21124_Tableau récapitulatif.pdf 
25-21124 - Grille d’analyse Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514-872-6777
Télécop. :

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0421

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 26 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21124

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et livraison, sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
2737-6557 QUEBEC INC.[1] (UNIQUE MOBILIER)	**Lot 1**	3 363 424,40 $
	Lot 2	288 955,06 $
ARTOPEX INC.	**Lot 1**	3 398 942,09 $
BOUTY INC.	**Lot 1**	2 899 968,44 $
	Lot 2	186 949,35 $
ERGOCENTRIC INC.[1] (ERGOCENTRIC SYSTÈME DE SIÈGES)	**Lot 2**	298 199,16 $
LES INDUSTRIES ROUILLARD INC.	**Lot 1**	3 806 919,68 $
	Lot 2	374 887,60 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 14 juillet et 8 août 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 14 juillet et 6 août 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.08.28 10:38:56 -04'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

⚠ **Avis de dégradation de service**

Le système rencontre un problème de lenteur.

Nos équipes travaillent activement à la remise en service.

Merci

Liste des commandes

Numéro: 25-21124
Numéro de référence: 20083842
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture et livraison, sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

9 résultats **Résultats 1 à 9**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

DIRECT CHAIRS (CANADA) LTD 8501 Samuel Hatt Chambly QC CAN J3L6V4 direct-chairs.com	Publique	Stephane Bastarache Téléphone: 8194741441 Courriel: stephane@direct-chairs.com	**Transaction: (20277892)** 2025-07-16 09:19	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SOLUTIONS DE BUREAU ROUSSEAU ET FILS INC 100 RUE GOYER , LOCAL 109 LOCAL 109 La Prairie QC CAN J5R5G5	Publique	Sebastien Rousseau Téléphone: 4504444497	**Transaction: (20295092)**	20068353 - Addenda 1 Devis

solutionsrousseau.com		Courriel: srousseau@solutionsrousseau.com	2025-08-13 13:16	Téléchargement 20068656 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20069003 - Addenda 3 Devis Téléchargement 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Les Industries Rouillard 363 boul des chutes Québec QC CAN G1E3G1 www.rouillard.ca	Publique	Anne-Marie Roy Téléphone: 418-663-1411 Courriel: am.roy@rouillard.ca	**Transaction: (20278930)** 2025-07-17 11:13	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ARTOPEX INC. 800, Vadnais Granby QC CAN J2J1A7 http://www.artopex.com	Non diffusé	Marie-Michèle Benoit Téléphone: 4503787414 Courriel: salessupport@artopex.com	**Transaction: (20276758)** 2025-07-14 15:21	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis

				2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTY 6505 Boulevard Métropolitain E Montréal QC CAN H1P1X9 http://www.bouty.com	Non diffusé	Ben Forest Téléphone: 5142487555 Courriel: bforest@bouty.com	**Transaction: (20277370)** 2025-07-15 11:30	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Sherbrooke Service Finances, 124, rue Wellington Nord Bureau 100 Sherbrooke QC CAN J1H5X8	Donneur d'ouvrage	Geneviève Aubut Téléphone: 819-823-8000 Courriel: genevieve.aubut@sherbrooke.ca	**Transaction: (20285549)** 2025-07-29 11:39	Ne pas recevoir
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC. 1350 Flint Road North York ON CAN M3J2J7 http://www.globaltotaloffice.com	Non diffusé	John Ruffolo Téléphone: 4166613660 Courriel: bidreceiving@globaltotaloffice.com	**Transaction: (20276619)** 2025-07-14 12:14	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis

				2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ergoCentric inc. 2425 rue Léger Montréal QC CAN H8N2V7 www.ergocentric.com	Non diffusé	Antoine Desjardins Téléphone: 5142704788 Courriel: antoinedesj@gmail.com	**Transaction: (20301636)** 2025-08-21 15:08	20068353 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20068656 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20069003 - Addenda 3 Devis Téléchargement 20070202 - Addenda 4 Devis Téléchargement 20070439 - Addenda 5 Devis Téléchargement 20070784 - Addenda 6 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Unique Mobilier 1365 rue Marie-Victorin 4-5 Saint-Bruno QC CAN J3V6B7	Non diffusé	Jean-Francois Provost Téléphone: 4506581726 Courriel: jfprovost@uniquemobilier.com	**Transaction: (20282375)** 2025-07-22 12:19	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis

2025-08-19 à 12:35 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Numéro de l'appel d'offres : 25-21124
Titre : Fourniture et livraison, sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal
Date de publication sur le SÉAO : 2025-07-14
Date d'ouverture initiale des soumissions : 2025-08-19
Report de Date d'ouverture des soumissions : 2025-08-26
Nb de jours de publication: 42 jours (sans compter les jours de publication et d'ouverture)
Nombre Addenda : 6
Date Addenda 1: 2025-07-29 (question/réponse)
Date Addenda 2: 2025-08-01 (questions/réponses)
Date Addenda 3: 2025-08-06 (report de date)
Date Addenda 4: 2025-08-14 (questions/réponses)
Date Addenda 5: 2025-08-15 (questions/réponses)
Date Addenda 6: 2024-05-19 (questions/réponses)
Durée de la validité des soumissions: 180 (péremption 2026-02-22)
Nombre de preneurs de cahier de charges: 9 (un (1) donneur d'ouvrage et huit (8) soumissionnaires)
soumission reçues : 5

Les raisons des désistement

1 X Nos engagements dans d'autre s projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis
2 X n'a pas répondu

LOT 1	BOUTY INC.	Unique Mobilier	ARTOPEX INC.	Les Industries Rouillard Inc.
Numéro de fournisseur VDM		392430	115736	
Numéro NEQ	1165325706	1141850421	1140909160	1165049264
Description _ LOT 1	Montant total	Montant total	Montant total	Montant total
Chaises, fauteuils ergonomiques et d'appoints	2 522 260,00 $	2 925 352,82 $	2 956 244,48 $	3 311 084,74 $
Total avant taxes	2 522 260,00 $	2 925 352,82 $	2 956 244,48 $	3 311 084,74 $
TPS 5 %	126 113,00 $	146 267,64 $	147 812,22 $	165 554,24 $
TVQ 9,975 %	251 595,44 $	291 803,94 $	294 885,39 $	330 280,70 $
Montant total	2 899 968,44 $	3 363 424,40 $	3 398 942,09 $	3 806 919,68 $

LOT 2	BOUTY INC.	Unique Mobilier	Ergo Centric Inc.	Les Industries Rouillard Inc.
Numéro de fournisseur VDM		392430	330553	
Numéro NEQ	1143398247	1141850421	1144888543	1165049264
Description _ LOT 2	Montant total	Montant total	Montant total	Montant total
Fauteuils ergonomiques de type 24/7	162 600,00 $	251 319,90 $	259 360,00 $	326 060,10 $
Total avant taxes	162 600,00 $	251 319,90 $	259 360,00 $	326 060,10 $
TPS 5 %	8 130,00 $	12 566,00 $	12 968,00 $	16 303,01 $
TVQ 9,975 %	16 219,35 $	25 069,16 $	25 871,16 $	32 524,49 $
Montant total	186 949,35 $	288 955,06 $	298 199,16 $	374 887,60 $

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Nancy Lainey **Date:** 2025-08-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254338002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : fourniture sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité* *Développer une économie plus verte par l'achat de produits écoresponsables*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Acquisition de produits répondant à des exigences écoresponsable en favorisant notamment l'utilisation de matières recyclées et de matières post-consommation*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1250094003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 088 461,64 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 novembre 2025 ;
2. d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des TI, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-20 12:05

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250094003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La Ville s'appuie sur un portefeuille de solutions IBM, développées et intégrées au fil des années, afin de déployer des plateformes corporatives répondant à ses besoins stratégiques en matière d'infrastructure technologique et de solutions d'affaires, garantissant ainsi la prestation de services essentiels à la population.

Le portefeuille des logiciels IBM couvre principalement les catégories de solutions informatiques suivantes **:**

- IBM Spectrum Protect : solution corporative de sauvegarde et de récupération des données de la Ville.
- IBM Security Guardium Key Lifecycle Manager : solution de gestion sécurisée des clés de chiffrement pour les périphériques matériels tels que les disques et les bandes de sauvegarde.
- IBM MQ : solution pour la gestion des échanges de données entre les systèmes centraux de la Ville, incluant le progiciel SIMON.

- IBM SPSS : solutions spécialisées pour l'analyse statistique, utilisées notamment pour la gestion des opérations policières.
- IBM Maximo : progiciel coopératif dédié à la gestion des actifs municipaux, utilisé par les usines, les réseaux de distribution du Service de l'eau et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Dans le cadre de la mise en place de notre nouvelle plateforme de stockage centralisé, l'implémentation d'une application de gestion sécurisée des clés est essentielle afin de respecter les meilleures pratiques de l'industrie en matière de sécurité de l'information. Cette solution, développée par IBM, permet de gérer de manière centralisée et sécurisée les clés de chiffrement utilisées pour protéger les périphériques matériels tels que les disques et les systèmes de stockage sur bande.

Par ailleurs, plusieurs solutions IBM sont déployées depuis plusieurs années afin de soutenir les opérations et renforcer la résilience de l'infrastructure informatique de la Ville. Parmi celles-ci, IBM Storage Protect assure la sauvegarde et la récupération des données. Cette solution nous permet d'optimiser les coûts d'archivage tout en garantissant une protection physique contre les interruptions liées aux microdélais dans le traitement des échanges internes de données. Elle offre également un accès direct et intuitif aux informations stockées dans les lecteurs de bande et les bibliothèques de notre plateforme de stockage centralisé.

Dans ce contexte, le renouvellement du contrat de maintenance des logiciels IBM permet de conserver les droits d'utilisation des dernières versions supportées des logiciels IBM et d'accéder aux services de soutien technique et aux correctifs de rustine de sécurité qui sont nécessaires pour le maintien et la stabilité des solutions en place. Il est à noter que les produits Maximo d'IBM sont maintenant sous une autre entente contractuelle, afin de respecter les types de licences de ces produits distincts d'IBM.

Depuis le 30 septembre 2022, le CAG offre à l'ensemble des organismes publics au Québec, la possibilité d'accéder au catalogue des produits IBM par l'entremise de revendeurs préqualifiés (contrat IBM – 999738270). En ce sens, le Service des TI a adhéré à cette entente pour une durée de 3 ans et permet ainsi de procéder aux renouvellements annuels du contrat de maintenance des logiciels IBM.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM. Ce renouvellement s'effectue conformément au programme du manufacturier « Passeport Avantage » et couvre la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, pour un montant maximal de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0713 – 19 décembre 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 $, taxes incluses;

CG24 0343 - 20 juin 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 $, taxes incluses;

CG23 0707 - 21 décembre 2023 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, pour une somme maximale de 2 046 283,70 $, taxes incluses;

CG22 0768 - 22 décembre 2022 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 1 887 252,99 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat de maintenance des logiciels IBM est une adhésion aux modalités de gestion des droits d'auteurs et des services de support défini par le programme Passeport Avantage du manufacturier IBM qui détient les droits exclusifs sur le code source de ses logiciels.

Ainsi le programme Passeport Avantage définit entre autres :

- les droits et les obligations de chacune des parties pour l'utilisation des logiciels sous licences;
- les objectifs de services de soutien technique offerts 24 heures par jour directement par le manufacturier;
- les modalités d'accès aux mises à jour et aux rustines de sécurité, dès que IBM les rend disponibles, et ce sans frais additionnels, pour l'ensemble des logiciels IBM utilisés par la Ville.

JUSTIFICATION

Le maintien et la continuité des systèmes informatiques reposant sur les solutions IBM sont essentiels pour assurer la qualité et la disponibilité des services offerts à la Ville et à ses citoyennes et citoyens. À cet effet, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de maintenance Passeport Avantage, couvrant l'ensemble des licences de logiciels IBM détenues par la Ville.

L'estimation de ce contrat correspond au montant exact de celle indiquée au dossier, soit 1 088 461,64 $, taxes incluses, car elle est basée sur les prix du catalogue disponible via le CAG.

Services MaxxCo inc. est le revendeur avec le meilleur prix pour les produits IBM parmi les revendeurs autorisés via le CAG.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a conclu une entente de gré à gré pour la fourniture des produits IBM, valide jusqu'en 2028, couvrant l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec ainsi que les municipalités québécoises. Conformément à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut acquérir tout bien meuble ou service auprès du CAG ou par son intermédiaire. Ainsi, la Ville de Montréal est autorisée à recourir aux services de la firme Services MaxxCo inc., par l'entremise du CAG, selon les modalités convenues entre les deux parties.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, la firme Services MaxxCo inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

La dépense de 1 088 461,64 $, taxes incluses (993 910,56 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

La facturation se fera sur une base annuelle à compter de février 2026 (12 mois).

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation de l'année antérieure :

Période	Coût total annuel (selon soumission)	Écart annuel $	Écart annuel %
1er février 2025 au 31 janvier 2026	1 008 686,30 $	N/A	N/A
1er février 2026 au 31 janvier 2027	1 088 461,64 $	79 775,34 $	7,90 %

En tenant compte des composantes équivalentes entre les deux périodes ci-haut, l'écart de 7,90% est expliqué par l'augmentation tarifaire du manufacturier IBM pour la période de renouvellement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de maintenance permettra à la Ville de maintenir à jour le programme Passeport Avantage pour assurer la pérennité de certaines applications essentielles et la continuité des services destinés tant aux services internes qu'aux citoyennes et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications corporatives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sacha CALIXTE
Conseiller analyse contrôle de gestion

Tél : XXX-XXX-XXXX
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Robert VANDELAC
chef(fe) de division - centre d'expertise - infrastructures et plateformes

Tél : XXX-XXX-XXXX - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : XXX-XXX- XXXX
Approuvé le : 2025-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250094003
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction infrastructures technologiques, Division infrastructures technologiques
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Cette acquisition permettra d'assurer la pérennité des applications et la continuité des services.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**

2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250094003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1250094003 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division :

CERTIFICATION DES FONDS - BF / TI

NO GDD :	**1250094003**
No d'engagement	**TI50094003**

Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, ta

Imputation de la dépense

Description	
Entretien logiciels IBM	2101.0010000.110125.01303.5 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entr Administration et informatique/Gestion

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de c

Entretien log

e d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le
xes incluses.

Imputation Libellé textuel	2026 du 1er février 2026 au 31 décembre 2026
4510.014431.0000.000000.000000.00000.00000 retien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - de systèmes informatiques/⁻/Général/Général/Général/	909,496.24 $

commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente intervention ne no

		2026
giciels IBM	**Bon de commande (montant avant taxes)**	946,694.19 $
	Bon de commande (montant avec taxes)	1,088,461.64 $

e programme du manufacturier « Passeport

2027 du 1er janvier 2027 au 31 janvier 2027	Total
84,414.32 $	993,910.56 $

ous permettent de définir précisément ce

NO GDD : 1250094003

Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait

	2026
Déboursé au net	993,910.56 $

Payé d'avance TI	**Au 31-12-2026**
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000	84,414.32 $

que le paiement du 1er au 31 janvier 2027 ne correspond pas à l'exercice comptable de la Ville

1250094003
TI50094003

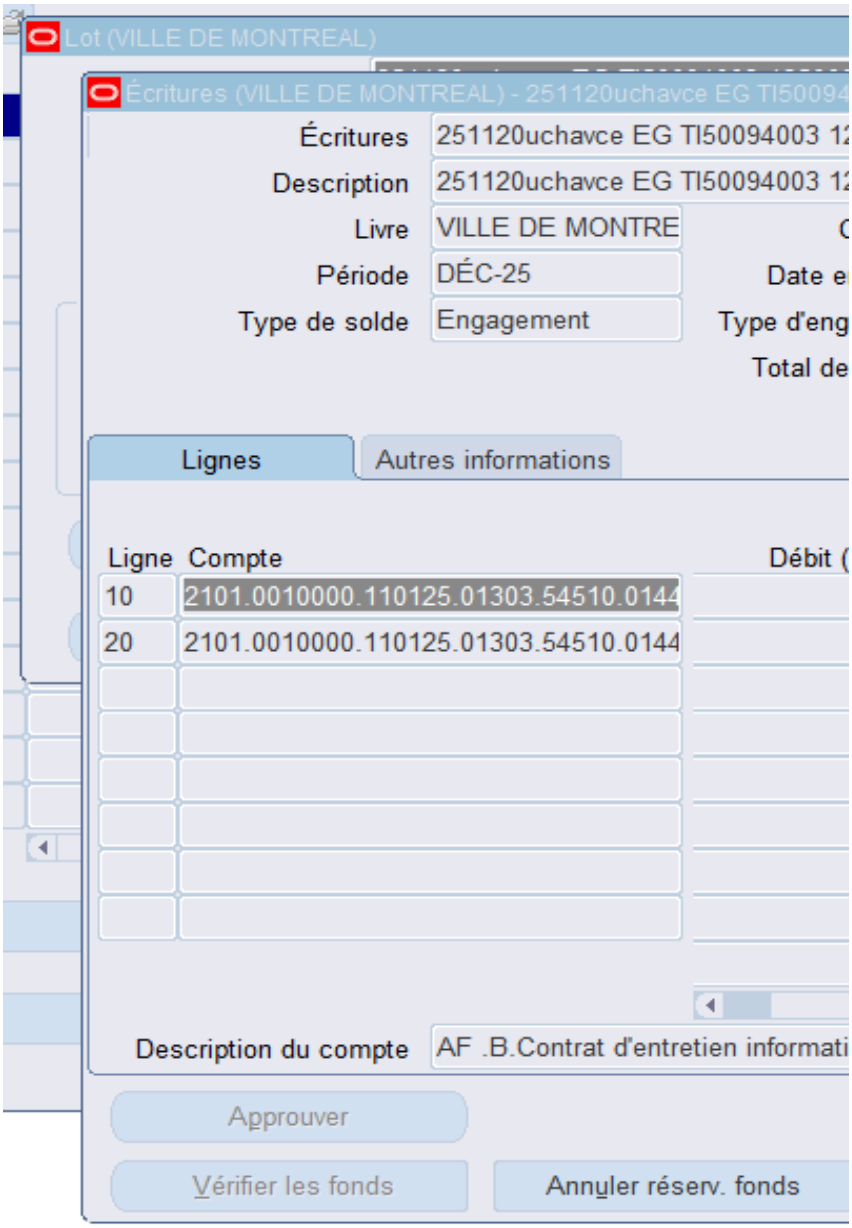

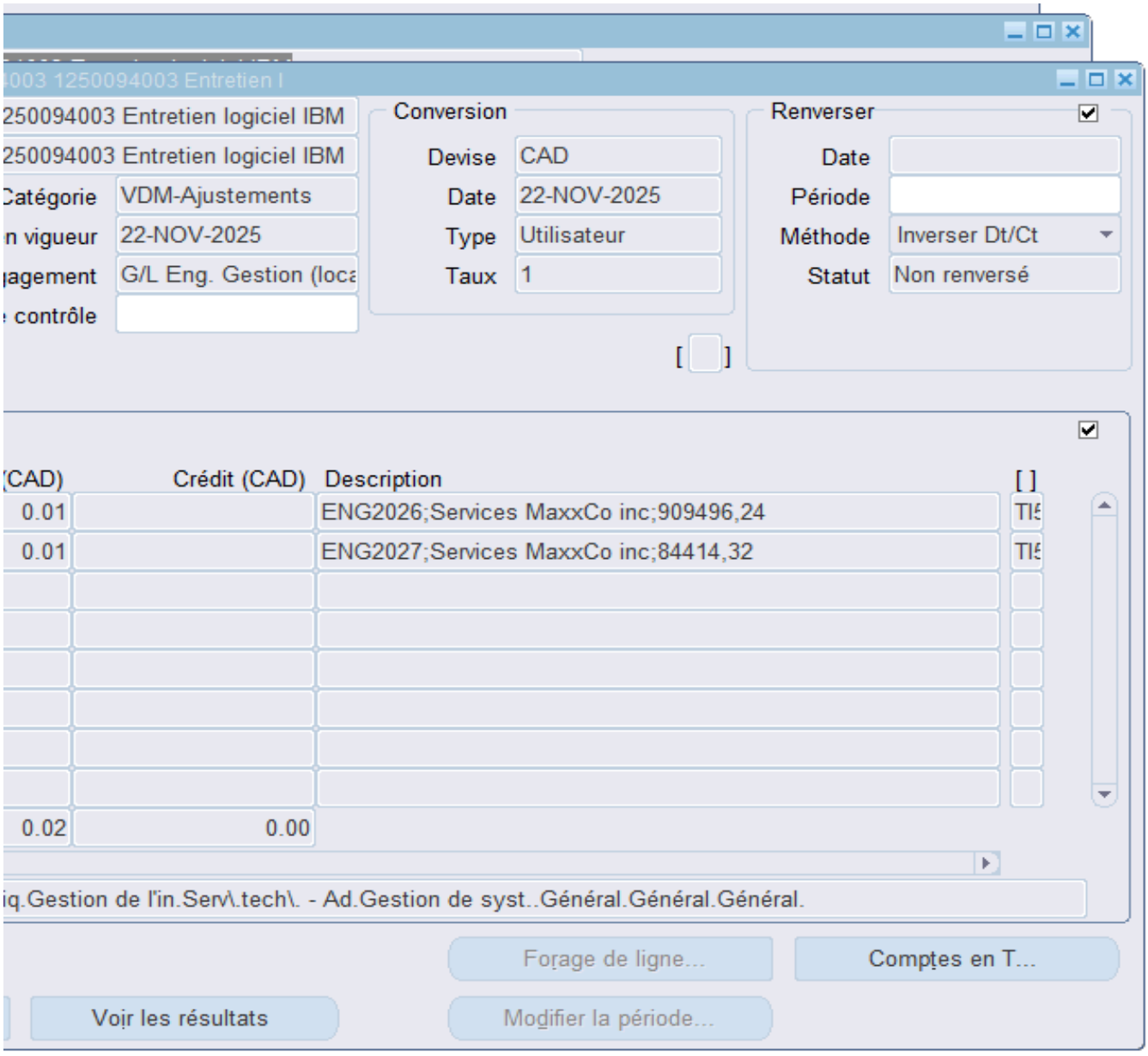
003 1250094003 Entretien I
250094003 Entretien logiciel IBM
250094003 Entretien logiciel IBM
Catégorie VDM-Ajustements
n vigueur 22-NOV-2025
agement G/L Eng. Gestion (loca
contrôle
Conversion
Devise CAD
Date 22-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
(CAD) Crédit (CAD) Description [ ]
0.01 ENG2026;Services MaxxCo inc;909496,24
0.01 ENG2027;Services MaxxCo inc;84414,32
0.02 0.00
iq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de syst..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Voir les résultats
Modifier la période...

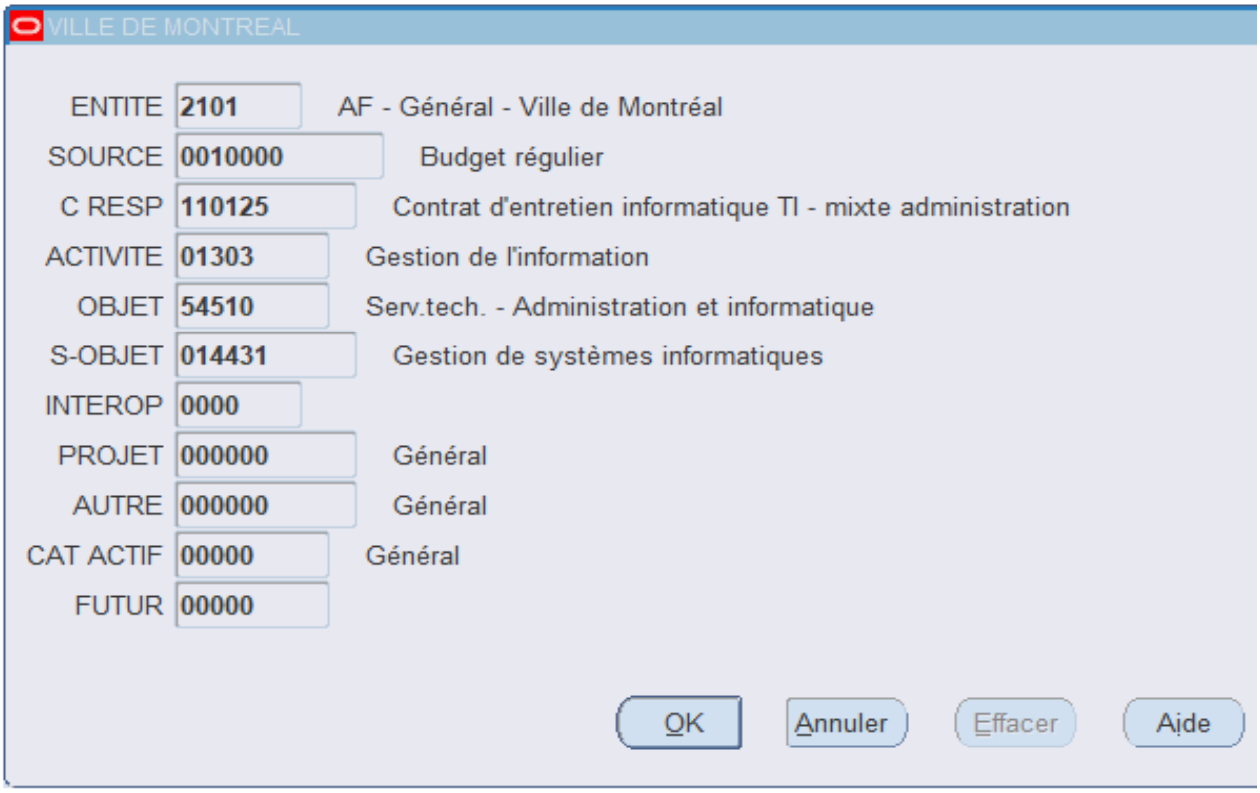
VILLE DE MONTREAL
ENTITE 2101 AF - Général - Ville de Montréal
SOURCE 0010000 Budget régulier
C RESP 110125 Contrat d'entretien informatique TI - mixte administration
ACTIVITE 01303 Gestion de l'information
OBJET 54510 Serv.tech. - Administration et informatique
S-OBJET 014431 Gestion de systèmes informatiques
INTEROP 0000
PROJET 000000 Général
AUTRE 000000 Général
CAT ACTIF 00000 Général
FUTUR 00000
OK
Annuler
Effacer
Aide



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 162,36 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 novembre 2025;
2. d'autoriser le directeur de Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologie de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-24 15:21

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255035006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La firme K2 Geospatial inc. est propriétaire de la plateforme d'intégration cartographique JMap. Depuis le début des années 2000, la Ville de Montréal a choisi cette plateforme comme étant l'engin de diffusion de données spatiales. De nombreuses applications comme GDT, SigMTL (anciennement SIGS - Système d'information géographique et spatiale), Remorquage Mobile, Détour, Signalec, Circule, Suivi des opérations municipales, la diffusion du réseau d'eau, sont basées sur cette technologie. La version de JMap Pro compte actuellement plus de 3 000 usagers.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme K2 Geospatial inc., pour renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour une somme maximale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0688 - 24 novembre 2022 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme K2 Geospatial inc., pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 $, taxes incluses (fournisseur unique)

DESCRIPTION

La Ville exploite actuellement trois environnements pour l'utilisation des licences JMap : Développement, Acceptation et Production. Les principaux types d'applications JMap disponibles dans ces environnements sont :

- Applications JMap Pro : Ce type d'application JMap offre des fonctionnalités avancées. La Ville possède des licences illimitées dans l'environnement de Production et des licences suffisantes pour les environnements de Développement et d'Acceptation.
- Applications JMap Survey : Ce type permet de se connecter directement aux projets, sans besoin de créer un déploiement. La Ville possède des licences JMap Survey illimitées dans l'environnement de Production.
- Applications JMap Web : Ce type d'application JMap est exécuté dans des navigateurs web. Avec la version JMap 7, une nouvelle application web pour la visualisation des projets JMap a été introduite qui se nomme JMap NG (NG pour Nouvelle Génération).

L'ensemble des environnements et des applications JMap sont supportés par la firme K2 Geospatial inc. depuis 2010.

Le contrat de support et maintenance couvre principalement les points suivants :

- La fourniture ou la mise en disponibilité par K2 Geospatial inc. des nouvelles versions de l'application JMap.
- La correction des bogues ou dysfonctionnements éventuels sur l'application JMap et ses extensions, empêchant JMap de fonctionner.
- L'envoi de fichiers, scripts, procédures de correction, par courriel.
- Le support est offert à l'intérieur des heures normales de travail et inclut un nombre illimité d'heures de support téléphonique.
- La mise à disposition d'un programme de formation continue par le biais de séminaires ou de consultations privées.

Ce contrat permet à la Ville d'assurer l'évolution et la pérennité de sa plateforme de diffusion d'information géographique. Cette plateforme est utilisée dans plusieurs domaines essentiels de la Ville tels que le déneigement, la gestion de l'eau, le remorquage et la diffusion des 400 couches de données spatiales auprès de 3000 usagers répartis dans différentes unités d'affaires de la Ville. Ce contrat va permettre aussi l'évolution des systèmes et la croissance continue des usagers.

JUSTIFICATION

Le présent contrat de gré à gré avec la firme K2 Geospatial inc. couvre deux volets :

1. L'acquisition de nouvelles licences Oracle Spatial Connector.
2. Support et maintenance : Le contrat de maintenance et support donne accès à l'ensemble des mises à jour et des nouvelles versions de JMap ainsi qu'au support à l'administration de JMap.

L'estimation initiale du support, sur une période de trois ans, soit 229 569,58 $, taxes incluses, est basée sur les prix relatifs à la période 2022-2025 indexée de 2%. Toutefois, la soumission de la firme K2 Geospatial inc. est majorée, d'une part, par l'acquisition de nouvelles licences (Oracle Spatial Connector), au montant de 22 995,00 $, taxes incluses, et d'autre part, par un taux d'indexation plus élevé que 2%.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

La Ville est autorisée à octroyer ce contrat de gré à gré avec la firme K2 Geospatial inc. en vue de l'acquisition de licences supplémentaires et le support et maintenance, et ce, en vertu des exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

Après vérification, K2 Geospatial inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 286 162,36 $, taxes incluses sera réparti comme suit :

Tableau des dépenses par type de dépense et par année :

Description	**2026** (1er janvier au 31 décembre)	**2027** (1er janvier au 31 décembre)	**2028** (1er janvier au 31 décembre)	**Total (Taxes incluses)**
Dépenses au PDI : • Licences	22 995,00 $	NA	NA	**22 995,00 $**
Dépenses au Budget de fonctionnement : • Maintenance des licences	80 338,79 $	89 184,66 $	93 643,91 $	**263 167,36 $**
Total (taxes incluses)	**103 333,79 $**	**89 184,66 $**	**93 643,91 $**	**286 162,36 $**

<u>Dépense capitalisable</u> :
La dépense de 22 995,00 $, taxes incluses (20 997,50 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 69205 - Modernisation de la plateforme géomatique, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.
Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 48,7%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

<u>Dépense au budget de fonctionnement</u> :
La dépense de 263 167,36 $, taxes incluses (240 306,88 $ net de taxes), sera assumée au budget de fonctionnement du Service des TI conformément au tableau ci-dessus. Les

crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts (avant taxes) de support et maintenance en lien avec les années antérieures :

Année	Montant annuel (Avant taxes)	Écart ($)	Écart (%)
2022	53 999,94 $	NA	NA
2023	**63 963,64 $**	**9 963,70 $**	**18 %**
2024	65 242,80 $	1 279,16 $	2 %
2025	66 547,62 $	1 304,82 $	2 %
2026	69 875,01 $	3 327,39 $	5 %
2027	**77 568,74 $**	**7 693,73 $**	**11 %**
2028	81 447,19 $	3 878,45 $	5 %

Les écarts s'expliquent par les motifs suivants :

- **11 % (2027) :** En 2027, en plus de l'augmentation normale de 5%, 4 000 $ sont ajoutés pour payer les frais de support & maintenance des licences Oracle Spatial Connector acquises en 2026 à un coût de 20 000 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 793 - 3407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-06

Sanit SANANIKONE
Chef de division - intelligence d'affaires et géomatique

Tél : 514-868-0776
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires gestion du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur de service technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255035006*
Unité administrative responsable : *Direction Solutions d'affaires - gestion du territoire*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

12. Miser sur la transparence, l'ouverture et la partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle.

17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture d'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La plate-forme d'analytique de données Qlik Sense permet à la Ville d'analyser les données disponibles, afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens. La plate-forme est utilisée par de multiples projets pour optimiser les coûts d'investissements grâce à un outil commun qui en facilite l'usage auprès des employés en accédant à de multiples sources de données. Cet outil permet également de supporter le processus de libéralisation des données ouvertes de la Ville et de faciliter la présentation aux citoyens.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***x***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***x***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***x***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***x***
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***x***
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***x***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***x***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal, le 12 novembre 2025

Monsieur Ghayat Haidar
Ville de Montréal - DTI
801-1200, rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Propriété, droits et exclusivité sur le logiciel JMap

Monsieur Haidar,

Par la présente, nous vous confirmons les éléments d'information suivants:

- K2 Geospatial est la seule entité détentrice des droits de propriété intellectuelle et de marques de commerce associés à l'application JMap.
- K2 Geospatial est la seule société habilitée à réaliser l'évolution des codes sources du logiciel JMap et de toutes les extensions développées par elle-même.
- K2 Geospatial est la seule société habilitée à réaliser des développements spécifiques tel que la solution d'inspection des BI et Vannes de la Ville de Montréal.
- K2 Geospatial est la seule entreprise disposant des droits de commercialisation de l'application JMap et de ses extensions à la Ville de Montréal.

Cordialement,

Jacques Charron
Président et directeur général

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1255035006 PDI.xlsx

Certification de fonds 1255035006 BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	**1255035006**
No d'engagement : 2025	**TI55035006**

Provenance

Accorder un contrat de gré à gré à la firme K2 Geospatial inc., pour renouveler le contrat de maintenance des li Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)	
RE - 22-006	5001.5022006.803402.01
RE - 22-007	6101.7722007.803402.01
Total provenance	

Imputation

	69205 - Modernisation de la plateforme gé
Agglo (48,7%)	5001.5022006.803402.01
Corpo (51,3%)	6101.7722007.803402.01
Total imputation	

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au pr
de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2025**	**2026**	**2027**	**Ultérieur**
69205 - Modernisation de la plateforme géomatique	- $	21 $	- $	- $
TOTAL	**- $**	**21 $**	**- $**	**- $**

Taux :

cences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 -	Dépenses taxes incluses	Crédits
1909.57201.000000.0000.168185.000000.98001.00000	11,198.57 $	10,225.79 $
1909.57201.000000.0000.168186.000000.98001.00000	11,796.43 $	10,771.71 $
	22,995.00 $	**20,997.50 $**

omatique	Dépenses	Crédits
1303.57401.000000.0000.193444.000000.40020.00000	11,198.57 $	10,225.79 $
1303.57401.000000.0000.193446.000000.40020.00000	11,796.43 $	10,771.71 $
	22,995.00 $	**20,997.50 $**

rojet suivant pour l'octroi

Total
21 $
21 $

1.0951303727

Crédits arrondis au $ supérieur
10,226 $
10,772 $

50.10%

20,998 $

Crédits arrondis au $ supérieur
10,226 $
10,772 $
20,998 $

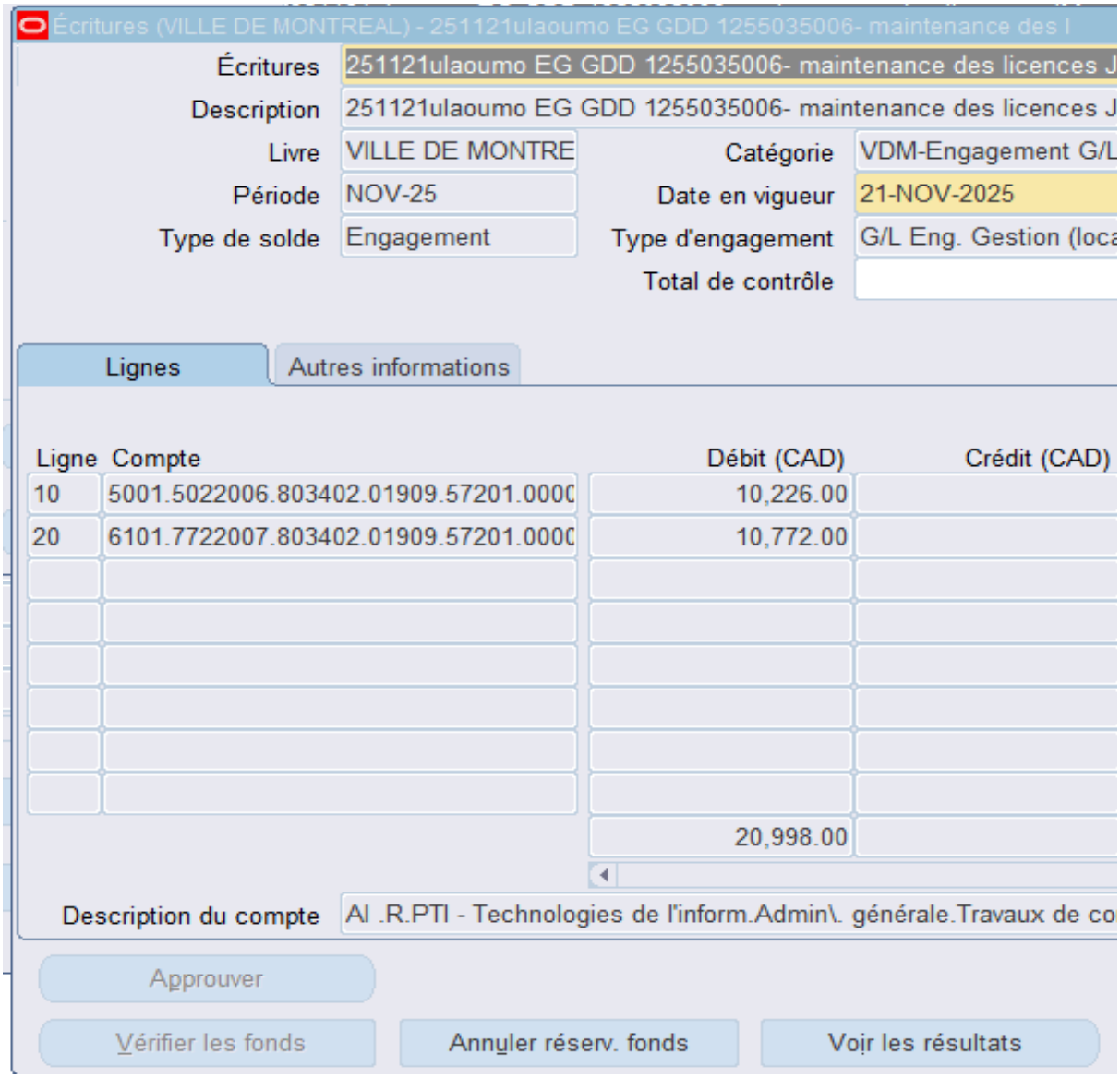
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251121ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des l
Écritures
251121ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Description
251121ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
21-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
5001.5022006.803402.01909.57201.0000
10,226.00
20
6101.7722007.803402.01909.57201.0000
10,772.00
20,998.00
Description du compte
AI .R.PTI - Technologies de l'inform.Admin\. générale.Travaux de co
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

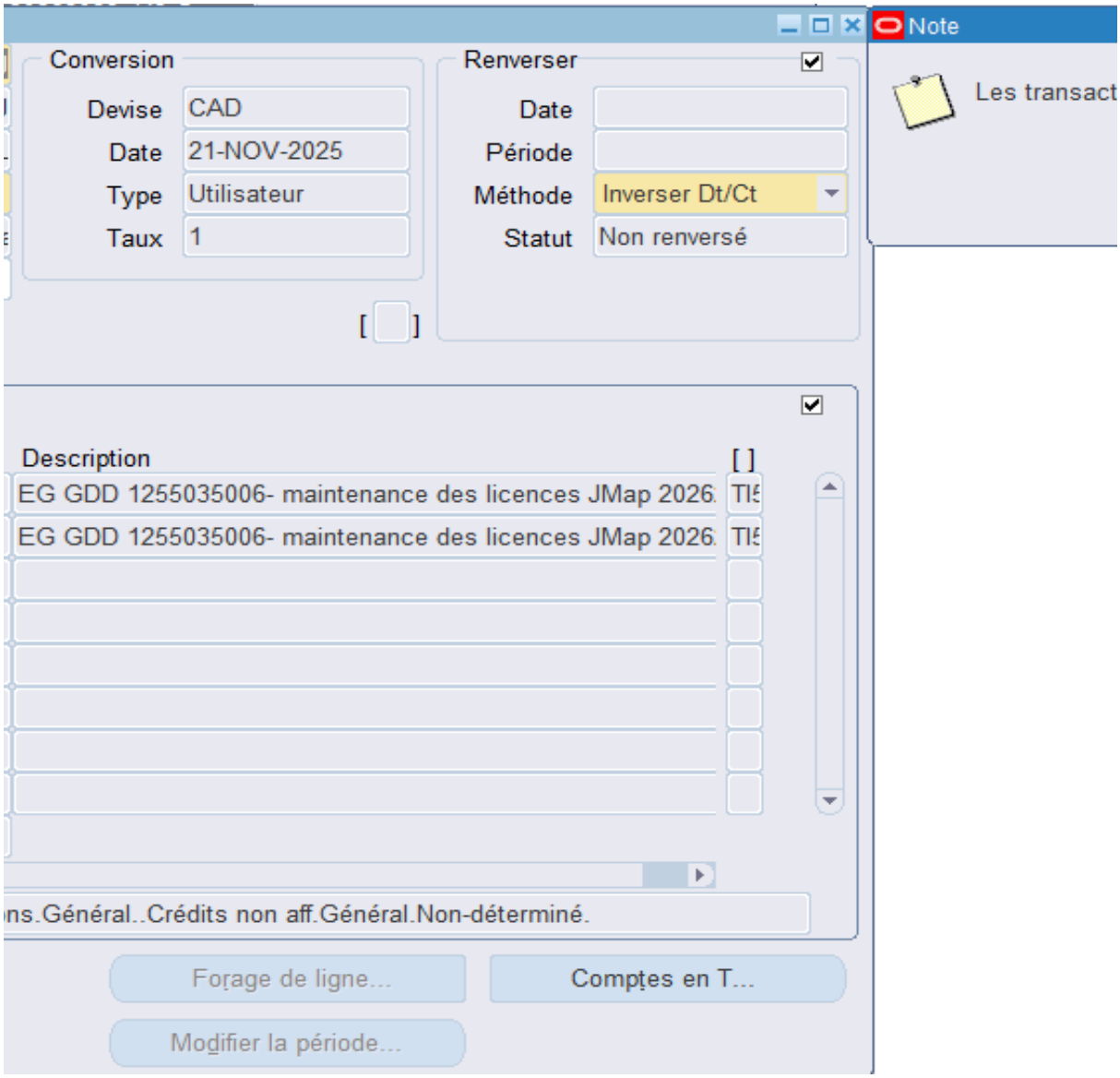
Note
Les transact
Conversion
Devise
CAD
Date
21-NOV-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
EG GDD 1255035006- maintenance des licences JMap 2026
EG GDD 1255035006- maintenance des licences JMap 2026
ns.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

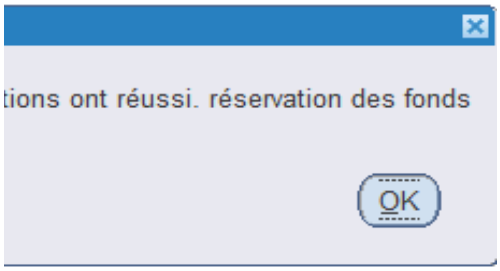
tions ont réussi. réservation des fonds
OK

Aspect(s) financier(s)

Le montant maximal du contrat est de 286 162,36 $, taxes incluses sera réparti comme suit :

Tableau des dépenses par type de dépense et par année :

Description	2026 (1er janvier au 31 décembre)
Dépenses au PDI : ● Licences	22 995,00 $
Dépenses au Budget de fonctionnement : ● Maintenance des licences	80 338,79 $
Total (taxes incluses)	**103 333,79 $**

Dépense capitalisable :

La dépense de 22 995,00 $, taxes incluses (20 997,50 $ net de taxes), sera imputée au PDI 202(d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.
Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera impu budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépense au budget de fonctionnement :

La dépense de 263 167,36 $, taxes incluses (240 306,88 $ net de taxes), sera assumée au budg financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixt

2027 (1er janvier au 31 décembre)	2028 (1er janvier au 31 décembre)	T (Taxes
NA	NA	
89 184,66 $	93 643,91 $	
89 184,66 $	**93 643,91 $**	

6-2035 du Service des TI au projet 69205 - Modernisation de la plateforme géomatique, et sera finan

utée à l'agglomération dans une proportion de 48,7%. Ce taux représente la part relative du budget d

et de fonctionnement du Service des TI conformément au tableau ci-dessus. Les crédits budgétaires
tes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Total incluses)
22 995,00 $
263 167,36 $
286 162,36 $

ıcée par le règlement

l'agglomération sur le

s requis au

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1255035006**
No d'engagement 2025 :	S/O

Imputation de la dépense :

Imputation comptable
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.000000.00000.00000

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissem

Libellé textuel	
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Licences et mis..Général.Contrats hors-i.Général.	**Dépenses**

ıent du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente

Bon de commande (montant avant taxes)

Bon de commande (montant avec taxes)

2026 1er janvier au 31 décembre 2026	2027 1er janvier au 31 décembre 2027	2028 1er janvier au 31 décembre 2028	Total
73,360.02 $	81,437.48 $	85,509.37 $	**240,306.88 $**

intervention ne nous permettent pas de statuer sur ce segment de la clé.

69,875.01 $	77,568.74 $	81,447.19 $	**228,890.94 $**

80,338.79 $	89,184.66 $	93,643.91 $	**263,167.36 $**

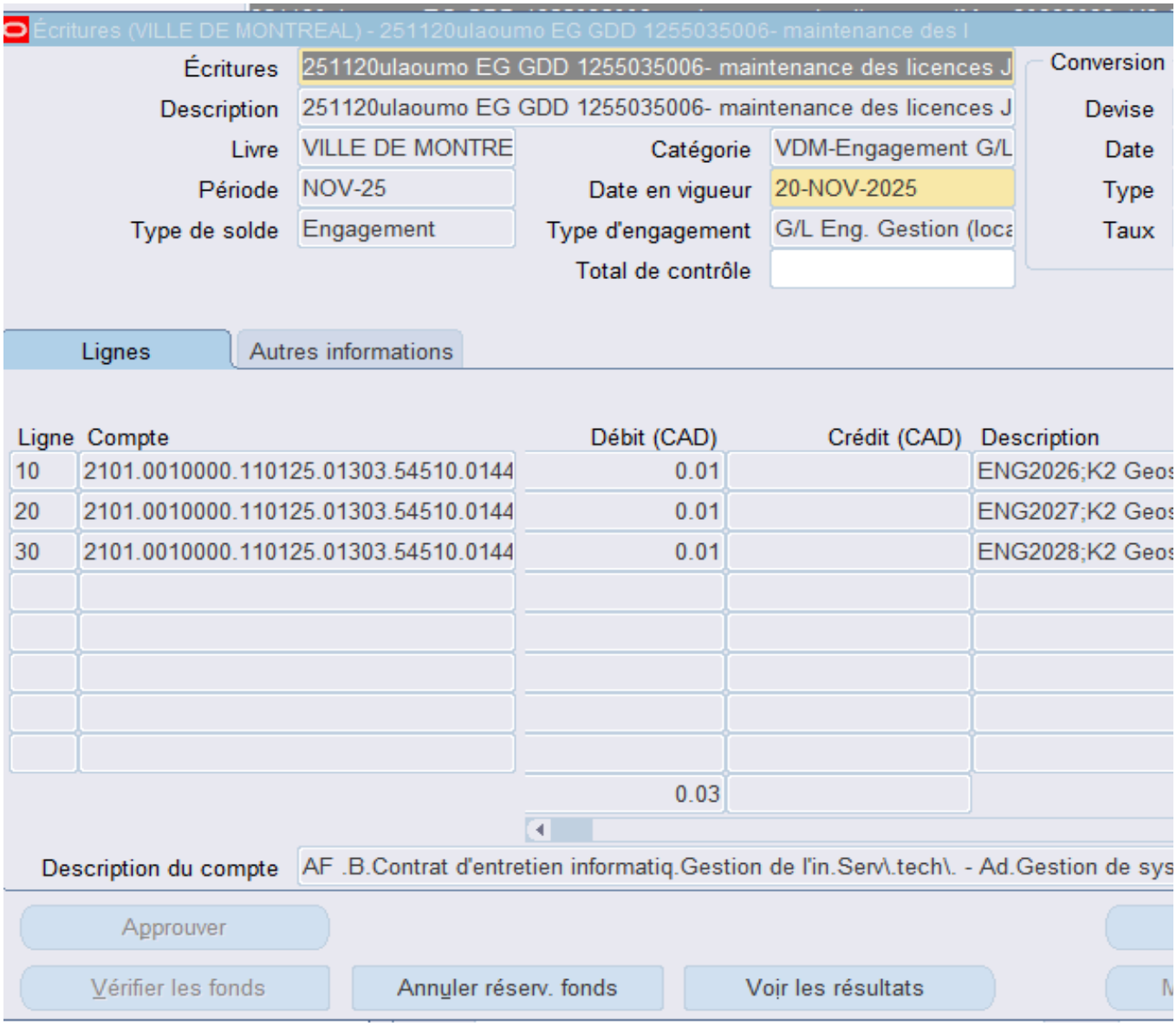
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251120ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des l
Écritures
251120ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Description
251120ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
20-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2026;K2 Geos
20
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2027;K2 Geos
30
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2028;K2 Geos
0.03
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de sys
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

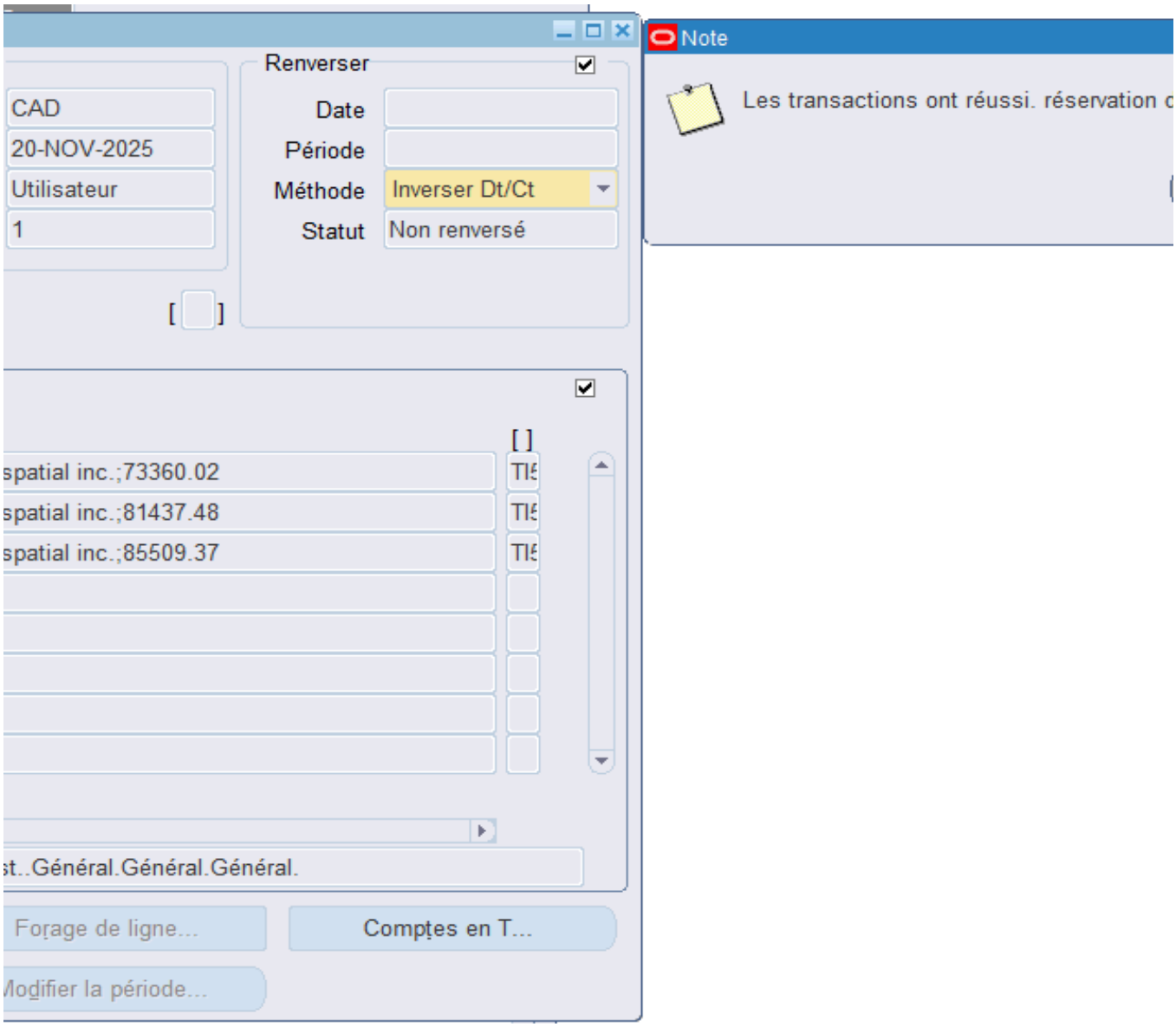
Renverser
CAD
20-NOV-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
spatial inc.;73360.02
spatial inc.;81437.48
spatial inc.;85509.37
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation


des fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258527004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Software AG Canada inc. pour la fourniture de logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 308 154,10 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 novembre 2025;

2. d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et technologies, du Service des Technologie de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-21 15:38

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258527004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le mainframe, ou ordinateur central, est une plateforme de traitement utilisée par la Ville depuis plusieurs années. Ce système exécute plus de 4 300 traitements en lot chaque jour et réalise plus de 72 millions de transactions liées à des applications essentielles pour les opérations de la Ville et du SPVM, notamment celles concernant la taxation, la cour municipale et la paie. Ces applications représentent un actif stratégique, car elles ont été développées, maintenues et exploitées au fil des années à l'aide de divers logiciels.

Actuellement, plusieurs projets majeurs sont en cours pour déployer des solutions modernes destinées à remplacer les applications du mainframe, notamment :

Programme / Projet de migration	Domaine d'affaires	Applications
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines et de la paie	ASSIDUITÉ DES POMPIERS AVANTAGES SOCIAUX BOTTIN TÉLÉPHONIQUE SYSTÈMES DE PAIE

		REGISTRE DES POSTES GESTION DES DONNÉES DE TEMPS GESTION DES MENUS PERSONNALISÉS REGISTRE DES DOSSIERS SYSTÈME INTERROGATION PAIE/PERS SYSTÈME UNIFIÉ PAIE RESS. HUM. SYSTÈME DE GESTION DE l'ASSIDUITÉ GESTION DES EFFECTIFS POLICIERS
73100- Système de performance budgétaire	Gestion des budgets	SYSTÈME D'INVESTISSEMENT SYST. DE MESSAGES FINANCES GESTION DES RECETTES SYSTEME BUDGET AUTOMATISÉ
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Gestion des revenus de Taxation	SYSTÈME DE TAXATION GESTION DES ENCAISSEMENTS GESTION LOTS / ENCAISM
70025- Cour municipale et numérique	Gestion des revenus, et gestion du processus juridique/Revenu des contraventions	SYSTÈME OFFENSES PÉNALES STOP+ GESTION COUR MUNICIPALE CONVOCATION À LA COUR MESSAGERIE

Afin de respecter la capacité d'adaptation des unités d'affaires concernées et de garantir une migration des applications avec un impact minimal sur les services, une planification rigoureuse, accompagnée d'une période de transition, est nécessaire. Cette période fait l'objet d'une réévaluation continue en fonction de l'avancement des projets.

Dans cette optique, le Service des TI considère l'ordinateur central comme un système essentiel à la continuité des opérations de la Ville. Il demeure donc indispensable de réaliser des travaux de maintenance et de mise à jour réguliers des applications qui y sont hébergées, notamment grâce à des logiciels tels que ceux fournis par l'éditeur Software AG (Canada) inc., et ce, jusqu'au remplacement complet des applications présentes sur cette plateforme.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Software AG (Canada) inc. pour la souscription aux logiciels développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, pour une somme maximale de 9 308 154,10 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0419 – 22 août 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour la maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CG23 0553 - 19 octobre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 394 083,71 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels Software AG, dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) (CG19 0422),

majorant ainsi le montant total du contrat de 6 284 500,66 $ à 6 678 584,37 $, taxes incluses

CG21 0706 - 23 décembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 109 315,51 $, taxes incluses, pour l'acquisition des droits d'utilisation des licences Adabas et Natural dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) inc. (CG19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 6 175 185,15 $ à 6 284 500,66 $, taxes incluses

CG19 0422 - 19 septembre 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 $, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 $, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet.

DESCRIPTION

La souscription aux logiciels de l'éditeur permet entre autres :

- D'utiliser la suite de logiciels Adabas (système de gestion de bases de données (SGBD)) pour faire le lien entre les applications de la Ville et les intrants que constituent les diverses données de la Ville ;
- D'utiliser la suite de logiciels Natural essentielle au maintien et au développement des applications de la Ville ;
- D'obtenir les mises à niveau des logiciels sans coûts additionnels pour la Ville ;
- D'avoir accès aux mises à jour de sécurité et aux correctifs logiciels dès que ceux-ci deviennent disponibles ;
- D'obtenir le soutien technique des spécialistes de Software AG 24 heures par jour, 365 jours par année ;
- D'avoir accès à la banque de connaissances techniques de Software AG.

Sans ces logiciels, la Ville ne pourrait plus se servir des applications qu'elle a développées, lesquelles sont essentielles au maintien de nombreuses opérations administratives de la Ville.

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat de souscription vise une durée de 60 mois afin d'une part assurer la continuité opérationnelle en lien avec la transition vers les applications de remplacement mentionnées précédemment et d'autre part garantir les prix du fournisseur dans un contexte d'incertitude géopolitique et de tensions commerciales.
Dans le cadre de cette entente, une modification du modèle d'affaires a été appliquée par le fournisseur. La tendance dans le marché informatique, incluant Software AG (Canada) inc., est de migrer vers des modèles de licences par souscription. Dans ce contexte les licences perpétuelles que détenait la Ville sont résiliées par l'éditeur, une compensation financière est prise en considération dans l'offre effectuée par le fournisseur.

À la suite de la réception de la soumission, une séance de négociation avec le fournisseur a été tenue afin de discuter du prix. Software AG (Canada) inc. avait déjà appliqué, lors de la soumission initiale, le rabais maximal sur les licences destinées à la Ville. Par conséquent, aucune réduction supplémentaire n'a pu être accordée.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Ce contrat est accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. en vertu de l'exception prévue au paragraphe 6 a) de l'article 573.3 car il vise à assurer la compatibilité avec les applications, lesquelles sont des logiciels « existants » ainsi qu'en vertu de l'exception prévue au paragraphe 6 b) de l'article 573.3. qui vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, la firme Software AG (Canada) inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 9 308 154,10 $, taxes incluses (8 499 585,38$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Description	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028	Du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2029	Du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030	Total
Entretien ou autre – BF	1 684 541,27 $	1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 066,83 $	2 047 570,23 $	9 308 154, 10 $
Total - BF	1 684 541,27 $	1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 066,83 $	2 047 570,23 $	**9 308 154, 10 $**

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts des années antérieures:

Année	Coût annuel	Écart en $	Écart en %
2022	1 149 745,40 $	N/A	N/A
2023	1 169 247,08 $	19 501,68 $	1,7 %
2024	1 219 556,86 $	50 309,78 $	4,3 %
2025	1 244 351,43 $	24 794,57 $	2 %
2026	1 684 541,27 $	440 189,84 $	35 %
2027	1 768 768,50 $	84 227,24 $	5 %
2028	1 857 207,27 $	88 438,77 $	5 %
2029	1 950 066,83 $	92 859,56 $	5 %
2030	2 047 570,23 $	97 503,40 $	5 %

En ce qui concerne le nouveau contrat 2026-2030, l'augmentation du coût de la première année de souscription (2026) représente une hausse de 35 % par rapport au contrat précédent suivi d'une augmentation annuelle constante de 5% pour les années subséquentes du contrat. L'augmentation s'explique principalement par l'ajustement du modèle d'affaires au niveau des licences à la suite de l'acquisition de Software AG (Canada) inc. par une société

globale en technologie. Toutefois le nouveau modèle d'affaires permet à la Ville d'augmenter la résilience de son infrastructure lors de l'utilisation des produits sur un site de reprise après sinistre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra à la Ville d'assurer la continuité et la stabilité des applications critiques pour la Ville ainsi que l'accès aux dernières versions des logiciels et correctifs de sécurité visant à protéger les données sensibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdenour HASSAINE
Conseiller Analyste Contrôle de Gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-17

Robert VANDELAC
chef(fe) de division - centre d'expertise -

infrastructures et plateformes

Tél : 438-223-5693
Télécop. :

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-20

Software AG (Canada) Inc.
180 Northfield Drive West, Unit 4
Waterloo, ON N2L 0C7
www.softwareag.com

CMS 391465

By Email To: robert.vandelac@montreal.ca

November 10, 2025

Robert Vandelac
Chef de division – Infrastructures technologiques
Direction Infrastructures et Opérations
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 2e étage, bureau 2116
Montréal, QC H3C 0G4

Dear M. Vandelac,

It is our understanding that the Ville de Montréal is contemplating converting for the software set out in the 2024 Amendment dated September 13, 2024 by and between Software AG (Canada) Inc. and Ville de Montréal to subscription licenses.

In connection with this proposed transaction, this letter serves as written confirmation that Software GmbH, the parent company of Software AG (Canada) Inc., is either the original manufacturer or authorized licensor of the such software and that, to the best of our knowledge, Software AG (Canada) Inc. is the sole entity authorized to provide the Ville de Montréal with the subscription licenses and the maintenance and support services for such software (including fixes, updates, and new versions).

If you have any questions regarding this matter, please don't hesitate to contact us.

Sincerely,

Morgan Shelton
Vice President, Legal Americas

cc: Wayne Lashley, Enterprise Account Executive, wayne.lashley@softwareag.com

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258527004
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, pour la souscription aux logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 11. Certaines données accessibles par les citoyens, notamment en matière d'évaluation foncière et taxation, sont en partie traitées par l'ordinateur central et par la suite rendues accessibles aux citoyens via le portail de la Ville de Montréal. 19. Plusieurs applications en matière de sécurité publique et justice sont développées et maintenues avec des produits Software AG (Canada) inc. Le fonctionnement optimal de ces applications permet une saine gestion des opérations et des services rendus aux citoyens en matière de sécurité publique			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258527004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1258527004 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT / TI

NO GDD :	**1258527004**
No d'engagement 2025	**S/O**

Imputation de la dépense

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels développé 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)	
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de syst..Général.Général.Général.	2101.0010000.110125.01303.54510.0
Total imputation	

s par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028
14431.0000.000000.000000.00000.00000	1,538,210.71 $	1,615,121.40 $	1,695,877.78 $
	1,538,210.71 $	1,615,121.40 $	1,695,877.78 $

		2026	2027	2028
Souscription Logiciel	**Bon de commande (montant avant taxes)**	1,465,137.00 $	1,538,394.00 $	1,615,314.00 $
	Bon de commande (montant avec taxes)	1,684,541.27 $	1,768,768.50 $	1,857,207.27 $

Du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2029	Du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030	Montant net
1,780,670.94 $	1,869,704.54 $	8,499,585.38 $
1,780,670.94 $	1,869,704.54 $	**8,499,585.38 $**

2029	2030
1,696,079.00 $	1,780,883.00 $
1,950,066.83 $	2,047,570.23 $

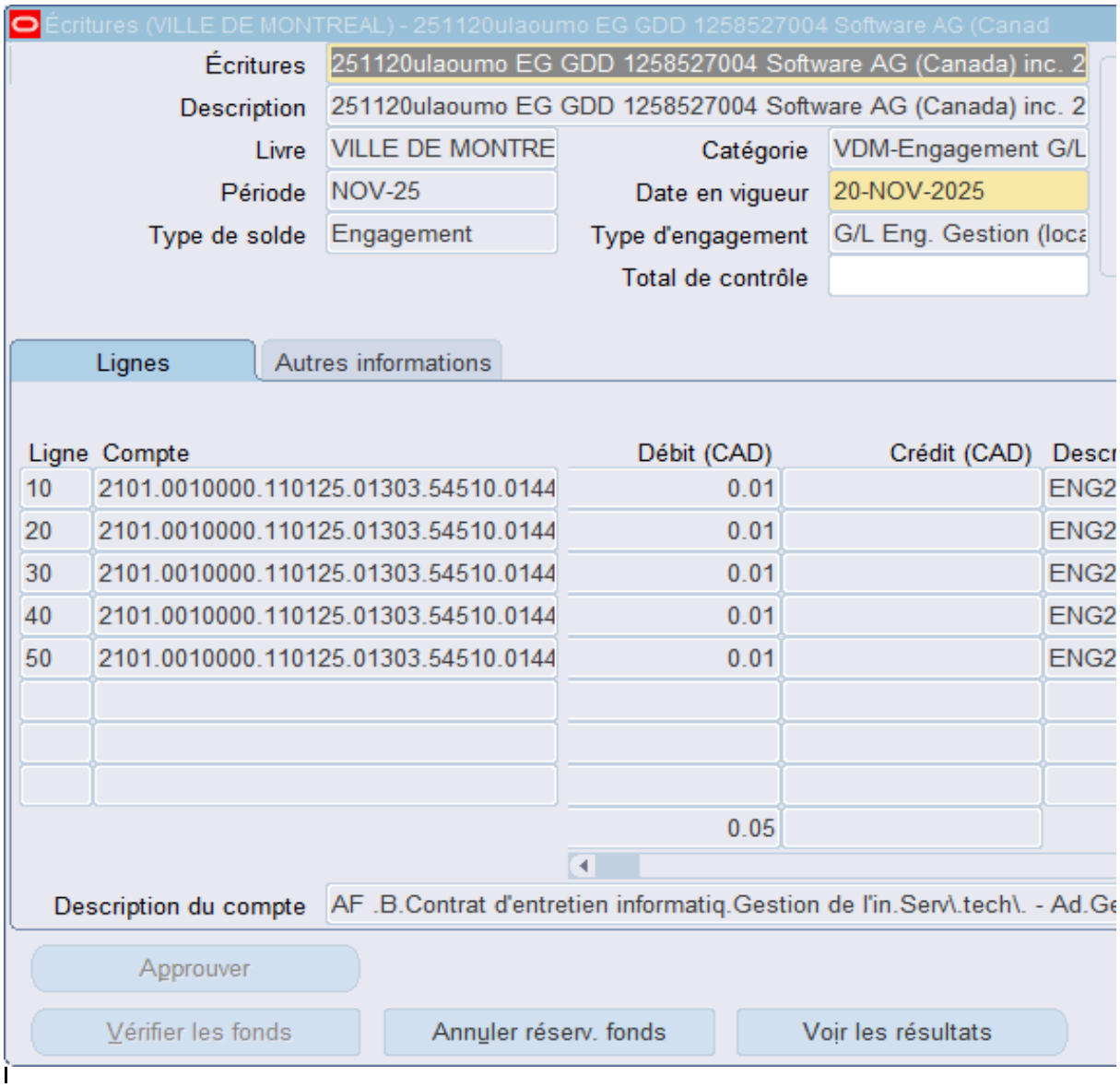
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251120ulaoumo EG GDD 1258527004 Software AG (Canad
Écritures
251120ulaoumo EG GDD 1258527004 Software AG (Canada) inc. 2
Description
251120ulaoumo EG GDD 1258527004 Software AG (Canada) inc. 2
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
20-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Descr
10 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
20 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
30 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
40 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
50 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
0.05
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Ge
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

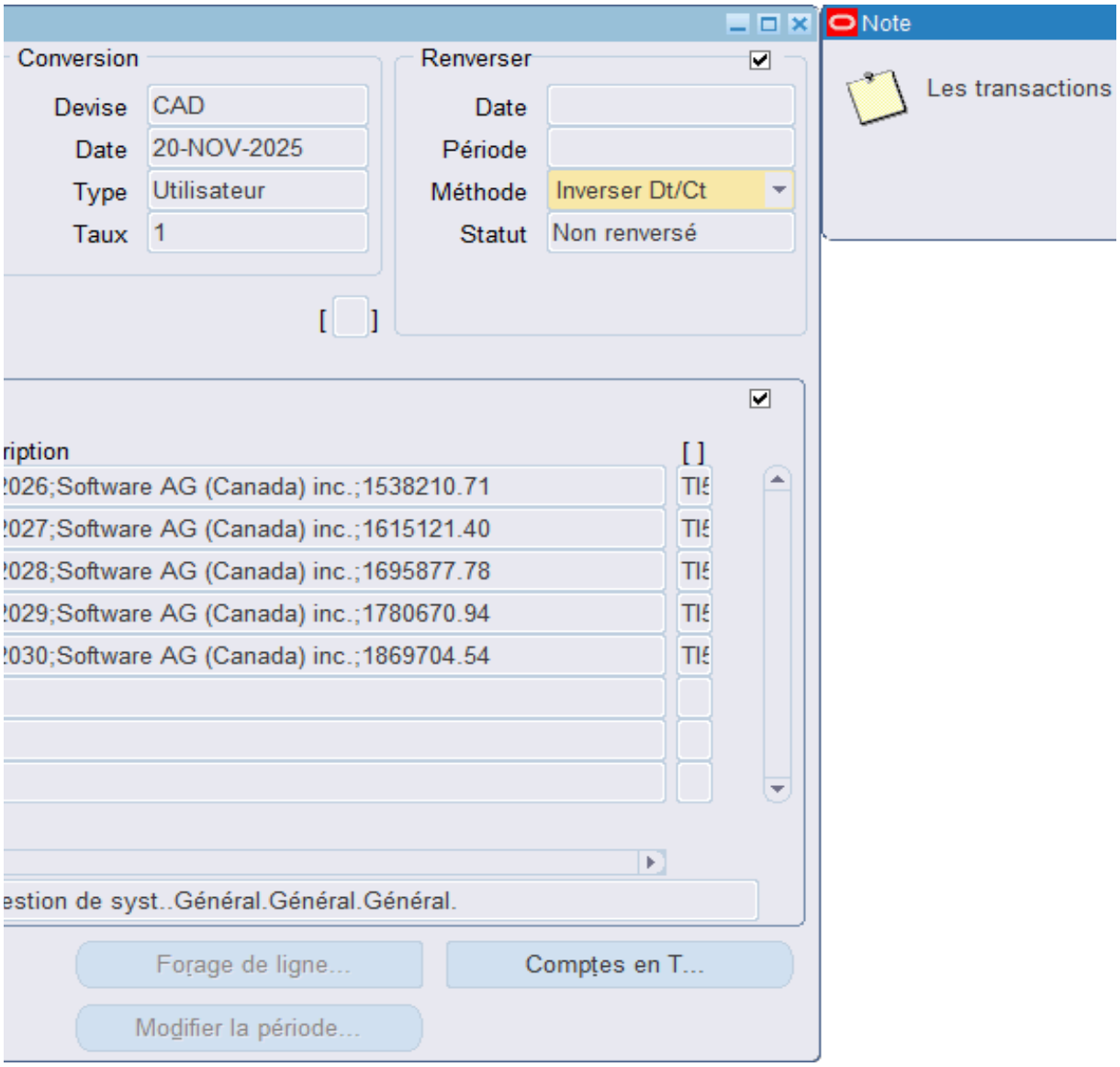
Conversion
Devise CAD
Date 20-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
ription
[ ]
2026;Software AG (Canada) inc.;1538210.71
2027;Software AG (Canada) inc.;1615121.40
2028;Software AG (Canada) inc.;1695877.78
2029;Software AG (Canada) inc.;1780670.94
2030;Software AG (Canada) inc.;1869704.54
estion de syst..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions

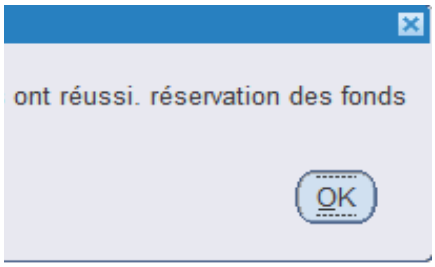
ont réussi. réservation des fonds
OK

Aspect(s) financier(s)

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 9 308 154,10 $, taxes incluses (8 499 585,38$ net de taxes) sera imputée au budget de fon

Description	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 20
Entretien ou autre – BF	1 684 541,27 $	
Total - BF	1 684 541,27 $	

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du

Tableau comparatif, coûts des années antérieures:

Année	
2022	
2023	
2024	
2025	
2026	
2027	
2028	
2029	
2030	

En ce qui concerne le nouveau contrat 2026-2030, l'augmentation du coût de la première année de sous
principalement par l'ajustement du modèle d'affaires au niveau des licences à la suite de l'acquisition de So
site de reprise après sinistre.

ctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

27 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028	Du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2
1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 06
1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 06

u taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Coût annuel	Écart en $
1 149 745,40 $	
1 169 247,08 $	
1 219 556,86 $	
1 244 351,43 $	
1 684 541,27 $	
1 768 768,50 $	
1 857 207,27 $	
1 950 066,83 $	
2 047 570,23 $	

cription (2026) représente une hausse de 35 % par rapport au contrat précédent suivi d'une augmentation anr
oftware AG (Canada) inc. par une société globale en technologie. Toutefois le nouveau modèle d'affaires permet

029	Du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030	Total
56,83 $	2 047 570,23 $	9 308 154, 10 $
56,83 $	2 047 570,23 $	**9 308 154, 10 $**

	Écart en %
N/A	N/A
19 501,68 $	1,7 %
50 309,78 $	4,3 %
24 794,57 $	2 %
440 189,84 $	35 %
84 227,24 $	5 %
88 438,77 $	5 %
92 859,56 $	5 %
97 503,40 $	5 %

nuelle constante de 5% pour les années subséquentes du contrat. L'augmentation s'explique à la Ville d'augmenter la résilience de son infrastructure lors de l'utilisation des produits sur un

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1256716007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 868 969,55 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21188;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-24 11:07

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256716007**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La population de l'île de Montréal desservie par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) présente une diversité culturelle et linguistique. Conséquemment, l'offre de service se doit d'être adaptée afin que le SPVM puisse adéquatement répondre aux besoins des citoyennes et citoyens et d'assurer que ces derniers comprennent leurs droits et les explications fournies. En ce sens, le service d'interprétariat judiciaire est nécessaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.
La traduction de communications, de documents est tout aussi importante en raison de la réalité montréalaise, en plus de la nécessité d'être en mesure d'obtenir des versions légalisées de traduction, à la demande du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Afin d'assurer le service de traducteurs et d'interprètes pour les citoyennes et citoyens requis à l'ensemble des unités au SPVM dans le cadre des enquêtes, des démarches auprès du Service de l'approvisionnement ont été entreprises en juin 2025 par la Direction des services spécialisés (DSS) afin de procéder à un appel d'offres public. Puisque le délai requis pour lancer un appel d'offres public est d'environ 2 à 4 mois, l'octroi d'un contrat sous le seuil de l'appel d'offres public était l'avenue envisageable en démarche parallèle d'un appel d'offres public afin d'assurer la continuité des affaires. Entre-temps, la DSS a dû octroyer un contrat de 25 000,00 $ taxes incluses avec Keleny inc., permettant ainsi la rédaction des documents requis au contrat de gré à gré 25-1728614.

Selon le suivi de l'état de situation du précédent contrat 21-19022, incluant l'option de

prolongation, ce dernier était prévu au montant maximal prévu de 751 191,31 $, taxes incluses. Le montant maximal de 150 238,26 $ pour l'option de prolongation prévu au contrat 21-19022 est arrivé à échéance à l'été 2025. En effet, à la suite de dossiers d'enquêtes d'envergure au printemps 2025, en plus des services courants, le seuil maximal au contrat a été atteint avant la prévision au 31 décembre 2025.

À la suite des démarches, le lancement de l'appel d'offres public 25-21188 a été publié du 15 octobre au 4 novembre 2025, d'une durée de 19 jours dans le quotidien Le devoir ainsi que dans le système SÉAO. Le comité de sélection autorisé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal s'est réuni le 17 novembre 2025 afin d'évaluer les soumissions déposées pour le contrat 25-21188. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 2 février 2026.

Un nouvel appel d'offres est ainsi requis dans le but d'assurer la continuité du service d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée et ainsi poursuivre la réalisation du mandat au SPVM.

Aucun addenda n'a été publié au cours du processus de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA256716001 - 12 novembre 2025 - Accorder un contrat gré à gré à Keleny inc. pour les services professionnels de traduction et d'interprètes pour le Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 114 975,00 $ taxes incluses - 25-1728614
BC 1727926/ BC 1727919 - 19 août 2025 - Octroyer un contrat de gré à gré à Keleny Inc., pour un montant maximum de 25 000 $ taxes incluses, pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au SPVM

CG24 0753 - 19 décembre 2024 - Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 238,26 $, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc., pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025 (CG22 0039), majorant ainsi le montant total du contrat de 600 953,05 $ à 751 191,31 $, taxes incluses

CG22 0039 - 27 janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal pour la somme totale de 600 953,05 $, taxes incluses, pour une durée de 4 ans, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux (2) lots - Appel d'offres public 21-19022 (1 soumissionnaire). La durée du contrat s'étend rétroactivement du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025

DA212610002 - 5 août 2021 - Accorder un contrat gré à gré, au montant de 55 561,29 $, à la Compagnie Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction légalisées pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er mai au 31 août 2021, avec possibilité de prolongation du 1er septembre au 31 décembre 2021, aux mêmes termes, coûts et conditions.

CG16 0709 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à la Compagnie Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 $, taxes incluses - Appel d'offre public numéro 16-15518 (1 soumissionnaire).

CG12 0285 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à la compagnie Keleny inc. pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée, réservés à

l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2016 pour la somme maximale de 258 693,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11810 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée requis au SPVM pour la somme maximale de 868 969,55 $, taxes incluses, pour une période de 3 ans.

JUSTIFICATION

3 soumissionnaires ont acheté le cahier des charges et 2 ont déposé une offre: Keleny inc. et 9248-1019 Québec inc, représentant 66,67 % de réponses. 1 firme a complété le formulaire de non participation. Raison invoquée: nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés.
Le système de pondération utilisé pour la validité de la conformité des soumissions est un système à 2 enveloppes. Ainsi, après validation par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal sur la conformité administrative des soumissions déposées et du comité de sélection confirmant la validité de la soumission selon la grille de critères établis, permet au SPVM de procéder à la demande d'autorisation d'accorder le contrat 25-21188 à Keleny inc., au coût de 868 969,55 $, taxes incluses.

Le soumissionnaire conforme, Keleny inc, située au 440, rue Saint-Antoine Est à Montréal (Québec) H2Y 1A5, est le même fournisseur que le contrat d'appel d'offres public précédent.

Lors du comité de sélection, le soumissionnaire 9248-1019 Québec inc. n'a pas obtenu la note de passage. En effet, ce dernier a obtenu la note intérimaire de 66,7 %.

SOUMISSION CONFORME	POINTAGE INTÉRIMAIRE	POINTAGE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences, variation de quantité) TAXES INCLUSES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Keleny inc.	96 %	1,68	868 969,55 $	0.00 $	868 969,55 $
Dernière estimation réalisée			896 805,00 $	0.00 $	896 805,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				- 27 835,45 $	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100				- 3 %	

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (AMP) puisque la valeur du contrat est inférieur à 1 000 000,00 $.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé:

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 868 969,55 $, taxes incluses, pour une durée de 3 ans (793 485,02 $ net ristournes, 755 790,00 $ avant taxes).
Le coût estimé par année est de 289 656,52 $, taxes incluses, soit 264 495,01 $ net des ristournes, 251 930,00 $ avant taxes. Il n'y a pas d'augmentation prévue pour les années 1, 2 et 3 au présent contrat.

Estimation annuelle (taxes incluses)	
2026	289 656,52 $
2027	289 656,52 $
2028	289 656,52 $
TOTAL	**868 969,55 $**

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus au budget de fonctionnement. Les crédits requis pour les années subséquentes seront priorisés dans le cadre du processus budgétaire du SPVM.

Conséquemment ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est un service essentiel à la réalisation de nos opérations, et ce, autant pour le respect des citoyens que pour la compréhension et la résolution des dossiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications. .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Deborah LOISEAU)

Certification de fonds :

Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée LUSSIER
chef(fe) de section - soutien general

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Mohamed Aziz BOUHDID
inspecteur(-trice)-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél :
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256716007
Unité administrative responsable : Direction des services spécialisés du SPVM
Projet : services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?

- La population de l'île de Montréal desservie par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) présente une diversité culturelle et linguistique. Conséquemment, l'offre de service se doit d'être adaptée afin que le SPVM puisse adéquatement répondre aux besoins des citoyennes et citoyens et s'assurer que ces derniers comprennent leurs droits et les explications fournies. En ce sens, le service d'interprétariat légalisé est nécessaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1256716007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21188 Comité résultat global GDD.pdf
25-21188 Intervention.pdf
25-21188 Liste des commandes.pdf
25-21188 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Deborah LOISEAU
Agent approvisionnement niveau 2
Tél : XXX-XXX-XXXX

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Jacky MOHAMAD
Chef de section
Tél : XXX-XXX-XXXX
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21188

No du GDD : 1256716007

Titre de l'appel d'offres : Service professionnels de traduction et d'interprètes pour le Service de police de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 4 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 17 - 11 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : n/a - - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 2 - 2026

Date d'échéance révisée : 2 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Keleny inc.	868 969,55	√	

Information additionnelle

3 soumisisonnaires ont acheté le cahier des charges. 2 ont déposé une offre: Kenely inc., 9248-1019 Québec inc. Lors du comité de sélection, le soumissionnaire 9248-1019 Québec inc. n'a pas eu la note de passage. 1 firme a complété le formulaire de non participation. Raison invoquée: nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés. Aucun addenda a été publié au cours du processus.

Préparé par : Déborah Loiseau

Le 20 - 11 - 2025

25-21188 - Service professionnels de traduction et d'interprètes pour le Service de police de la Ville de Montréal

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Keleny	96,0	868 969,55 $	1,68	1
9248-1019 Quebec inc.	66,7			Non conforme
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
Agent d'approvisionnement				

Comité	
Date	17-11-2025
Heure	10h00
Lieu	TEAMS

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
KELENY INC. 440, rue St-Antoine est Montréal QC CAN H2Y1A5	Non diffusé	Paul Keleny Téléphone: 5148453111 Courriel: paul@keleny.com	**Transaction: (20349061)** 2025-10-28 09:35	Mode privilégié (plan): Courriel
Documens traduction inc. 1440, Ste-Catherine Ouest bureau 1010 Montréal QC CAN H3G1R8 https://www.documens.net/	Non diffusé	Danielle Lavallée Téléphone: 5148689899 Courriel: danielle@documens.net	**Transaction: (20342678)** 2025-10-19 07:13	Mode privilégié (plan): Courriel
9248-1019 QUÉBEC INC. 6658 Chouinard Laval QC CAN H7B1E1	Non diffusé	Marie Kerline Bellanton Téléphone: 5146860713 Courriel: residencemarieflore@videotron.ca	**Transaction: (20344388)** 2025-10-21 17:44	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0465

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 4 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21188

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

9248-1019 QUÉBEC INC.

KELENY INC.[1]
(LA COMPAGNIE KELENY COMPANY)

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 15 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256716007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256716007 - Keleny inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Line DESJARDINS
Cheffe d'équipe
Tél : 438-349-2262
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

INTERVENTION FINANCIÈRE - Budget fonctionnement

NO GDD : 1256716007

BUDGET FONCTIONNEMENT

INFORMATION BUDGÉTAIRE

Imputation de la dépense :	2026			2027			2028			Total		
	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses
1001.0010000.107XXX.02101.54508.014423.0000.000000.000000.00000.00000 *AF - Général - Agglomération / Budget régulier / XXXXXXXXX / Activités policières / Serv.tech. juridiques / Interprètes / ¯ / Général / Général*	251,930.00 $	264,495.01 $	289,656.52 $	251,930.00 $	264,495.01 $	289,656.52 $	251,930.00 $	264,495.01 $	289,656.52 $	**755,790.00 $**	**793,485.02 $**	**868,969.55 $**

*Les quantités par exercice ont été estimées. Conséquemment, les crédits prévus peuvent varier annuellement selon les besoins opérationnels.

Les crédits nécessaires à l'octroi de ce contrat ont été prévus lors de la confection du budget 2026 par le SPVM et un réaménagement des crédits sera effectué lorsque nécessaire.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259859006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 114 957 ,77 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 novembre 2025 ;

2. d'autoriser le directeur de la direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-24 15:19

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259859006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Depuis plusieurs années, les produits de ESRI sont utilisés pour des systèmes essentiels de la Ville de Montréal, plus spécifiquement dans les domaines de la géomatique, la cartographie, le géospatial répondant aux besoins des arrondissements et des services de la Ville.

Ces licences ont historiquement été acquises de façon décentralisée par les unités d'affaires afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Depuis quelques années le Service des TI les a pris en charge afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces logiciels pour assurer leur compatibilité à l'écosystème informatique de la Ville ainsi que leur saine gestion en matière de sécurité informatique.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme ESRI , pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, pour une somme maximale 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1689933 : Entretien de licences logicielles - ArcGIS 3D Analyst for Desktop, ArcGIS for

Desktop, ArcGIS for Server, Esri Developer Network- Période du 12 janvier 2025 au 11 janvier 2026.

BC 1629824 : Entretien de licences logicielles - ArcGIS 3D Analyst for Desktop, ArcGIS for Desktop, ArcGIS for Server, Esri Developer Network- Période du 12 janvier 2024 au 11 janvier 2025.

BC 1569814 : Licences logicielles et maintenance - ArcGIS 3D (157023, 161337, 161434) Esri Developer Network - Période du 12 janvier 2023 au 11 janvier 2024.

DESCRIPTION

L'ensemble des produits de la firme ESRI détenus par la Ville composent une plateforme géospatiale permettant de déployer des systèmes d'information géographique (SIG). Ceux-ci permettent de collecter, analyser et visualiser des données géospatiales sur des cartes interactives. Ils servent par exemple à planifier les infrastructures, gérer les réseaux (eau, transport), structurer la matrice graphique pour l'évaluation foncière de la Ville, et ce, afin d'améliorer la prise de décision et la gestion urbaine.
L'objectif de ce dossier décisionnel consiste à accorder un contrat pour le support technique des licences ESRI afin de :

- Accéder aux mises à jour des solutions ArcGIS Pro, ArcGIS Enterprise et leurs extensions ;
- Bénéficier du soutien technique des licences ESRI ;
- Optimiser la gestion des actifs logiciels et harmoniser les mises à niveau annoncées par le fournisseur.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat avec ESRI permettra à la Ville de poursuivre les démarches de normalisation des actifs informationnels spécialisée et de maîtriser la planification pour une meilleure coordination du projet.
Ce service de support et d'entretien comporte des mises à niveau logicielles ne pouvant être offertes qu'exclusivement par ESRI.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à ESRI puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits d'auteur et de droits exclusifs de distribution et de fourniture des prestations nécessaires au support technique et à la maintenance des progiciels, conformément à l'article 573.3 (6) b) et aussi dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, conformément à l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, ESRI n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal est de 114 957,77 $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Période	12 janvier 2026 au 11 janvier 2027
Soutien technique et mises à jour des licences logicielles	114 957,77 $

La dépense de 114 957,77 $, taxes incluses (104 971,77 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputés au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation des années antérieures :

Période	Montant du support annuel	Écart annuel $	Écart annuel %
2024-2025	96 268, 59 $	NA	NA
2025-2026	101 675, 70 $	5 407,11 $	5,61 %
2026-2027	114 957,77 $	13 282, 07 $	11,55 %

En ce qui concerne le nouveau contrat 2025-2026, l'augmentation du coût moyen annuel du contrat de support technique sur les licences est de 13 282,07 $, ce qui représente une hausse de 11,55 % par rapport au contrat précédent. Cette hausse est basée sur une indexation des prix de l'ordre de 5% pour toutes les licences à l'exception du SDK (kit de développement logiciel) dont l'augmentation qui est de l'ordre de 74% à la suite du remplacement de certaines licences qui étaient en fin de vie utile.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de :

- Assurer la continuité opérationnelle et minimiser les risques de panne ou d'interruption de service;
- Bénéficier des nouvelles fonctionnalités, des améliorations et garantir l'alignement de la plateforme SIG avec les standards technologiques et de sécurité actuels;
- Maintenir le support pour intégrer ou déployer de nouvelles solutions;
- Augmenter la fiabilité des projets SIG auprès des partenaires internes et externes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction des revenus (Imad EL AMMARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Loubna ABDELKAFI
Conseillère, Analyse et contrôle de gestion

Tél : 438-951-7829
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Sanit SANANIKONE
Chef de division - intelligence d'affaires et geomatique

Tél : 514-868-0776
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires - Gestion du térritoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur de service technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259859006
Unité administrative responsable : Technologie de l'information
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à la firme Esri Canada, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027- Dépenses totale de 114 957 ,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *#12* Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective. #17 Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • *Assurer la continuité et la durabilité des services, sans risque ni impact.* • *Avoir une version à jour et les mises à niveau des logiciels ;* • *Bénéficier des nouvelles fonctionnalités, améliorations et l'alignement de la plateforme avec les standards technologiques et de sécurité actuels.*			

- *Le support pour intégrer ou déployer des nouveaux systèmes d'information géographique (SIG).*
- *D'augmenter la fiabilité des projets auprès des partenaires internes et externes.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

12 novembre 2025

Monsieur Frederick Pons,

Le travail que vous accomplissez à l'aide des solutions d'Esri est plus important que jamais pour créer un avenir durable. Nous vous remercions de votre confiance et de continuer de faire d'Esri Canada votre fournisseur de solutions SIG. Votre programme d'entretien de logiciels est sur le point d'expirer, et nous aimerions vous rappeler la procédure de renouvellement afin de continuer de soutenir les besoins de votre entreprise.

Les programmes d'entretien d'Esri Canada sont conçus pour vous permettre de rester connecté à une multitude de ressources. Ils permettent à votre organisation de rester à jour avec les derniers logiciels ArcGIS, ce qui constitue un investissement pour la sécurité de votre plateforme. Esri injecte près du tiers de ses revenus dans la R et D pour qu'ArcGIS puisse vous aider à répondre aux questions cruciales et à prendre de bonnes décisions en temps utile. Pour en savoir plus sur les modifications importantes apportées aux licences de certains de vos produits, nous incluons notre nouveau bulletin de logicielle aux fins de consultation.

En plus des mises à jour logicielles, vous bénéficiez d'un accès à notre assistance technique de premier ordre. Notre équipe d'assistance expérimentée et compétente est à votre disposition pour répondre rapidement à toute question ou résoudre tout problème que vous pourriez rencontrer, afin de réduire au minimum les temps d'arrêt et d'optimiser les performances de votre logiciel.

Nous renforçons continuellement notre sécurité en veillant à ce que notre personnel, nos systèmes et nos données soient protégés contre les menaces en évolution constante. Esri Canada a acquis trois certifications ISO pour satisfaire aux normes les plus élevées en matière de gestion de la sécurité de l'information, de sécurité des services en nuage et de protection de la confidentialité des données. Ces certifications renforcent notre engagement de vous fournir des solutions SIG sécuritaires, fiables et innovantes.

ArcGIS vous permet d'accéder à un grand nombre de précieuses ressources en ligne, notamment :
- du contenu canadien officiel, qui comprend ArcGIS Living Atlas of Canada, des applications et des données pour améliorer vos projets;
- la carte communautaire du Canada, mise à jour quotidiennement et publiée deux fois par semaine avec des données provenant de sources officielles;
- des solutions ArcGIS - une vaste collection d'applications et de données prêtes à être déployées et adaptées aux besoins de votre secteur d'activité;
- la communauté Esri, afin de vous permettre de rester en contact avec un réseau mondial d'utilisateurs et de spécialistes des SIG;
- Esri Academy, qui vous donne un accès illimité à des ressources d'apprentissage en ligne à la demande pour vous assurer que votre personnel est formé aux récentes technologies d'Esri.

ArcGIS évoluant rapidement, je vous invite à visiter notre site web (esri.ca/fr) et à vous abonner à notre blogue, à notre infolettre, à nos événements et à nos mises à jour par courriel au moyen de notre Centre de préférences en matière de communications.

Vous trouverez ci-joint votre facture de renouvellement. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions, n'hésitez pas à contacter notre service à la clientèle à l'adresse customercare@esri.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt à renouveler votre programme d'entretien de logiciels avec Esri Canada. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration fructueuse.

Cordialement,

Alex Miller
Président

IMPORTANT : L'offre de renouvellement ci-jointe sera automatiquement transformée en facture après 30 jours. Si vous devez apporter une modification à votre compte, veuillez communiquer avec le service à la clientèle d'Esri Canada à customercare@esri.ca .

Droits d'auteur © Esri Canada Limited 2025. Tous droits réservés. Marques de commerce fournis avec permis d'Environmental Systems Research Institute, Inc. Les autres noms de produit et de compagnies mentionnés peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs propriétaires respectifs. Erreurs et omissions exceptées.

Invoice To / Facturer à

Ville de Montréal
Centre d'expertise en géomatique - TI
Dir solutions d'affaires gestion territo
402-80, rue Queen
Montréal QC H3C 2N5
Canada
Attn / À l'attention de :**Frederick Pons**
Dept / Service :
Tel / Tél :**(514) 280-0377**

Information

Quote # / Nº de devis :**96075438**
Document Date / Date du document :**2025-11-12**
Customer # / Nº de client :**105077**
Global Account # / Nº de Compte Global :**377175**
Currency / Monnaie :**CAD**

Renewal Period / Période de renouvellement :
2026-01-12 to/au 2027-01-11

Line # / Nº ligne	Material / Description / Produit / Description	Qty / Qté	List Price / Prix courant	Extended Price / Total partiel
	End User 105077 Ville de Montréal - Montréal , QC			
1	86497 ArcGIS Desktop Standard Concurrent Use Primary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	3,650.00 EA	3,650.00
2	86500 ArcGIS Desktop Standard Concurrent Use Secondary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	3	2,910.00 EA	8,730.00
3	87198 ArcGIS 3D Analyst for Desktop Concurrent Use Primary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	1,500.00 EA	1,500.00
4	87199 ArcGIS 3D Analyst for Desktop Concurrent Use Secondary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	605.00 EA	605.00

5	161328 ArcGIS Enterprise Standard Up to Four Cores Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	12,000.00 EA	12,000.00
6	161430 ArcGIS Enterprise Standard Up to Four Cores Staging Server Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	6,000.00 EA	6,000.00
7	191362 ArcGIS Developer Bundle Migration from ArcGIS Developer Professional Annual Subscription Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	3	5,800.00 EA	17,400.00
8	161337 ArcGIS GeoEvent Server Up to Four Cores Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	12,000.00 EA	12,000.00
9	161434 ArcGIS GeoEvent Server Up to Four Cores Staging Server Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	6,000.00 EA	6,000.00

10	161326 ArcGIS Enterprise Advanced Up to Four Cores Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	21,400.00 EA	21,400.00
11	161429 ArcGIS Enterprise Advanced Up to Four Cores Staging Server Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	10,700.00 EA	10,700.00

Subtotal / Total partiel	99,985.00 CAD
GST / TPS	4,999.25 CAD
PST / TVQ	9,973.52 CAD
Total	114,957.77 CAD
Payment terms and conditions follow	Modalités de paiement et conditions suivent

Payment Terms / Modalités de paiement

Payment terms are net 30 days. Amounts outstanding after 30 days are subject to an administration fee of 1.5% monthly, 18% annually, unless contracted otherwise.

Please report any discrepancies within 7 days to Customer Care at 1-877-441-0337 or customercare@esri.ca or address any payment enquiries to accountsreceivable@esri.ca.

Les modalités de paiement sont net 30 jours. Des intérêts de 1,5 % par mois, ou de 18 % par année, à titre de frais d'administration seront appliqués sur le solde des factures après le délai de 30 jours, à moins que des modalités différentes ne soient prévues au contrat.

Veuillez nous aviser de toute erreur dans les 7 jours suivant la réception du présent devis à customercare@esri.ca ou en téléphonant au 1-877-441-0337 ou acheminer toute question concernant les paiements à accountsreceivable@esri.ca.

Payment Options / Options de paiement

Electronic Fund Transfer (EFT) / Transfert électronique de fonds (TEF) :

Please email your EFT form along with your customer number to **accountsreceivable@esri.ca**.

Veuillez envoyer votre formulaire TEF ainsi que votre numéro de client par courriel à **accountsreceivable@esri.ca**.

Bill Payment / Paiement de facture :

Add Esri Canada Ltd. as a payee in your bank account's payee list. Enter your six-digit customer number in the account number field in the payee setup. Please indicate the invoice number paid in an e-mail payment advice to **accountsreceivable@esri.ca.**

Ajoutez Esri Canada Ltd. comme bénéficiaire dans la liste des bénéficiaires de votre compte bancaire. Entrez votre numéro de client à six chiffres dans le champ numéro de compte de la configuration du bénéficiaire. Veuillez indiquer le numéro de facture payée dans l'avis de paiement par courriel à **accountsreceivable@esri.ca**.

Interac eTransfer / Transfert électronique :

Add **accountsreceivable@esri.ca** as a payee in your bank account's Interac eTransfer section. Please indicate the invoice number paid and your six-digit customer number in the message field.

Ajoutez **accountsreceivable@esri.ca** comme bénéficiaire dans la liste des bénéficiaires pour transfert électronique de votre compte bancaire. Veuillez indiquer le numéro de facture payée et votre numéro de client à six chiffres dans le champ de message.

Cheque / Chèque :

ESRI CANADA LTD, PO BOX 2624, STN A
TORONTO, ON, M5W 2N7
GST, HST / TPS, TVH #: **89521 0979RT0001**; QST / TVQ #: **1009405883TQ0001**

Esri Canada Trust Centre - Visit esri.ca/trust to view our certifications

Centre de gestion de la confidentialité d'Esri Canada - Visitez esri.ca/securiteetfiabilite pour voir nos certifications

SMG ISO 27001:2013 SMG ISO 27017 SMG ISO 27018

Terms and Conditions

GENERAL TERMS

1. The information in this renewal quote is intended only for the person or entity to which it is addressed and may contain confidential and/or privileged material. Any review, re-transmission, dissemination, or other use of, or taking of any action in reliance to this information by persons, or entities, or other than the intended recipient, is prohibited.

2. Esri Canada will not be liable for any failure of or delay in the performance of its obligations under a customer order for the period that such failure or delay is due to causes beyond Esri Canada's reasonable control. Such causes may include, but are not limited to, an act of God, cyber-attack, major disruption to a public infrastructure system, epidemic, public health emergency or government order.

3. Other than non-conflicting deliverables descriptions, quantities, pricing and delivery instructions any terms contained in any customer purchase order or other customer ordering document will not apply and are of no effect. No such terms shall apply or override the terms of this document irrespective of the date of issuance of the purchase order or other customer ordering document or any performance or action by us, unless we expressly agree in writing.

4. A signed renewal quote transmitted through electronic means such as fax or email is valid and binding even if an original paper document bearing the customer's original signature is not delivered.

5. These general terms apply to all orders.

PRODUCT OFFERING TERMS

6. **Esri Products Terms**. Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) is the third-party licensor for all Esri products proposed to be supplied by Esri Canada under this renewal quote.
(a) Unless superseded by a signed Esri license agreement, all such Esri products shall be licensed only under Esri's standard licensing terms and conditions which are available online on Esri's website at **https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product** as updated by Esri from time to time and may be requested separately from Esri Canada (**Esri Products Licensing Terms**). Esri provides the most current version of its governing Esri Products Licensing Terms on its website for licensees to review periodically for updates.
(b) For Esri products licensed through click-through licensing, customer agrees that the click-through version of the Esri Products Licensing Terms is required to be accepted by the customer during the product installation process for such Esri products. A copy of the applicable click-through version of the Esri Products Licensing Terms may also be requested separately from Esri Canada.
(c) You may have an existing signed Esri license agreement on file that covers your order for Esri products. If so, please reference the applicable Esri license agreement number on your purchase order. To clarify, unless superseded by your signed Esri license agreement, the Esri Products Licensing Terms will apply to your order.

7. **Other Third-Party Products Terms**. Other third-party licensor products listed on this renewal quote are governed by the applicable third-party licensor's licensing terms and conditions either available on such third-party licensor's website or provided separately by Esri Canada.

8. **Esri Canada Address Manager Web Application Terms**. Esri Canada's licensed Address Manager Web Application listed under this renewal quote shall be licensed under Esri Canada's standard end-user licensing terms and conditions available online on Esri Canada's website at **https://www.esri.ca/addressmanagerterms** as updated by Esri Canada from time to time (**Address Manager Licensing Terms**) as a click-through version for customer's click-through acceptance or as a downloadable signature version for customer to sign and return to Esri Canada. Notwithstanding Esri Canada's receipt of a customer signed renewal quote, customer issued purchase order or payment of the applicable fees listed under this renewal quote, any customer order for Address Manager will not be binding on Esri Canada until the customer has accepted the Address Manager Licensing Terms for the ordered product as required by Esri Canada.

9. **Esri Canada Ratio.City Product Offering Terms**. All Esri Canada Ratio.City product offerings listed under this renewal quote will be governed exclusively by Esri Canada's applicable standard Ratio.City product offering terms and conditions provided separately by Esri Canada.

10. **Other General Product Terms**:
(a) For products listed under this renewal quote subject to click-through licensing, the completion of the acceptance process of the applicable product click-through license agreement shall be binding on you.
(b) **All disclaimer and limitation of liability provisions for the benefit of the licensor in the applicable license agreement shall equally extend and apply to Esri Canada with respect to Esri Canada's performance of this order**.

11. **Product Maintenance and Support**. Esri Canada provides maintenance and technical support for eligible products ordered from Esri Canada in accordance with Esri Canada's most current version of its applicable Software Maintenance Program Policy available on Esri Canada's website at **http://www.esri.ca/softwaremaintenance** and may also be requested separately from Esri Canada.

Conditions

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les informations contenues dans le présent devis sont destinées uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elles s'adressent et peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées. Toute prise de connaissance, analyse, retransmission, diffusion ou autre utilisation de ces informations de même que toute action fondée sur ces informations par des personnes ou des entités autres que le destinataire prévu sont interdites.

2. Esri Canada ne sera pas responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations, relativement aux produits ou services commandés par un client, pour la période de temps pendant laquelle ce manquement ou ce retard est dû à des causes indépendantes du contrôle raisonnable d'Esri Canada, agissant raisonnablement. Ces causes peuvent inclure, sans s'y limiter, un cas de force majeure, une cyberattaque, une perturbation majeure d'un système d'infrastructure publique, une épidémie, une urgence de santé publique ou une ordonnance d'un gouvernement.

3. À l'exception des descriptions des produits livrables, des quantités, des prix et des instructions de livraison qui ne sont pas contradictoires, les conditions contenues dans tout bon de commande ou autre document de commande du client ne s'appliquent pas et n'ont aucun effet. Aucune condition stipulée dans un tel bon de commande ou un autre document de commande du client ne peut s'appliquer ou remplacer l'une ou l'autre des conditions du présent document, et ce, sans égard à la date d'émission du bon de commande ou de l'autre document de commande du client, ni à toute action ou prestation de notre part, à moins que nous l'ayons expressément approuvée par écrit.

4. Un devis signé transmise par des moyens électroniques tels que la télécopie ou le courrier électronique est valide et contraignante, même si un document papier original portant la signature originale du client n'est pas remis.

5. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes.

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PRODUITS

6. **Conditions d'utilisation des produits Esri**. Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) est le tiers concédant de licence de tous les produits Esri qu'Esri Canada se propose de fournir en vertu du présent devis.
(a) À moins qu'elles soient remplacées par un contrat de licence Esri dûment signé, les licences de tous ces produits Esri peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions standards de licence d'Esri disponibles sur le site web d'Esri au **https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product** telles que mises à jour de temps à autre par Esri. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada (**Conditions des licences de produits Esri**). Esri fournit la plus récente version des Conditions des licences de produits Esri sur son site web. Les détenteurs de licence sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de ces conditions.
(b) Dans le cas des produits Esri sous licence en vertu d'un contrat d'achat au clic, le client reconnaît que la version des Conditions des licences de produits Esri applicable lors de l'achat au clic doit être acceptée par le client pendant le processus d'installation de ces produits Esri. Il est également possible d'obtenir séparément une copie de la version applicable des Conditions des licences de produits Esri pour les licences achetées au clic auprès d'Esri Canada.
(c) Il se peut que vous disposiez actuellement d'un contrat de licence Esri dûment signé couvrant votre commande de produits Esri. Si tel est le cas, veuillez indiquer le numéro de la licence Esri applicable sur votre bon de commande. Pour plus de clarté, à moins d'être remplacées par votre contrat de licence Esri dûment signé, les Conditions des licences de produits Esri s'appliqueront à votre commande.

7. **Conditions d'autres produits tiers**. Les autres produits de tiers concédants de licence énumérés du présent devis sont régis par les conditions de licence applicables du tiers concédant de licence, qui sont disponibles sur le site web de ce tiers concédant de licence ou fournies séparément par Esri Canada.

8. **Conditions de l'application web Address Manager d'Esri Canada**. La licence de l'application web Address Manager d'Esri Canada énumérés dans ce devis de renouvellement sera accordée suivant les modalités de licence d'utilisateur final standard d'Esri Canada accessibles en ligne sur le site web d'Esri Canada à l'adresse **https://www.esri.ca/conditionsaddressmanager** et révisées par Esri Canada de temps à autre (les « **modalités de licence Address Manager** ») sous forme de version cliquable pour acceptation par le client ou sous forme de version téléchargeable avec signature que le client doit signer et retourner à Esri Canada. Nonobstant la réception par Esri Canada d'un devis de renouvellement signé par le client, d'un bon de commande émis par le client ou du paiement des frais applicables énumérés dans ce devis de renouvellement, toute commande du client pour l'application Address Manager ne sera pas exécutoire pour Esri Canada tant que le client n'aura pas accepté les modalités de licence Address Manager pour le produit commandé comme l'exige Esri Canada.

9. **Conditions des offres de produits Ratio.City d'Esri Canada**. Tous les offres de produits Esri Canada Ratio.City qui sont énumérées dans le présent devis seront gouverné exclusivement par les conditions d'offre de produits Ratio.City standard d'Esri Canada qui est fournies séparément par Esri Canada.

10. **Autres conditions générales sur les produits**.
(a) Pour tous les produits énumérés dans le présent devis qui peuvent être obtenus en vertu d'une licence achetée au clic, le fait de compléter le processus d'acceptation de la licence achetée au clic vous liera légalement.
(b) **Toutes les clauses de renonciation et de limitation de responsabilité au bénéfice du concédant de licence dans le contrat de licence applicable s'étendent et s'appliquent également à Esri Canada en ce qui concerne l'exécution de cette commande par Esri Canada**.

11. **Entretien et assistance pour les produits**. Esri Canada fournit des services d'entretien et d'assistance technique pour les produits admissibles commandés auprès d'Esri Canada conformément à la version la plus récente de sa politique du programme d'entretien des logiciels disponible sur le site web d'Esri Canada au **http://www.esri.ca/entretiendelogiciels**. Il est également possible d'en obtenir une copie séparément auprès d'Esri Canada.

12 Concorde Place, Suite 900
Toronto, Ontario M3C 3R8 Canada

Renewal Quote
Devis de renouvellement

Quote # / Nº de devis **96075438**

To be completed only if the related renewal quote for the products listed under this renewal invoice was not signed back as already accepted / À remplir uniquement si le devis de renouvellement correspondant pour les produits énumérés dans la présente facture de renouvellement n'a pas été signé comme preuve d'acceptation.

This renewal invoice is accepted by the customer when signed below or is deemed to be accepted upon customer's issuance of a purchase order or other form of purchase commitment for the products listed under this renewal invoice or upon payment for such products by the customer except as otherwise provided herein / Cette facture de renouvellement est acceptée par le client lorsqu'elle est signée ci-dessous ou est réputée acceptée lorsque le client émet un bon de commande ou toute autre forme d'engagement d'achat pour les produits énumérés dans la présente facture de renouvellement ou lors du paiement de ces produits par le client sauf disposition contraire du présent document :

Name (Print) / Nom de la personne autorisée (en caractères d'imprimerie)

Title / Fonction

Full legal name of Customer / Nom officiel complet du client

Signature numérique de Sanit Sananikone
Date : 2025.11.19 14:24:01 -05'00'

Signature

Date

Purchase Order Number (if known). Please attach copy of PO if PO number is provided / Numéro du bon de commande (s'il est connu). Veuillez joindre une copie du bon de commande si le numéro du bon de commande est fourni.

Esri Canada Contact information
To process this order, please contact Esri Canada Customer Care with your Purchase Order Number by faxing this confirmation to **416-441-0681** or scanned confirmation by e-mail to **customercare@esri.ca**.

Coordonnées d'Esri Canada
Pour traiter la présente commande, communiquez votre numéro de bon de commande au service à la clientèle d'Esri Canada en télécopiant la présente confirmation au **416-441-0681** ou encore en l'envoyant, numérisée, par courriel à **customercare@esri.ca**.

Provide any additional details below / Directives du client :

le 12 novembre 2025

Ville de Montréal
Direction - Stratégies, pratiques d'affaires et performance
Division - Gestion des actifs TI
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan 10e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de : Naim Manouchi, Conseiller en gestion de contrats TI

Objet: Droits exclusifs de distribution des produits d'Esri par Esri Canada

à qui cela peut concerner,

Esri Canada Limited (« Esri Canada ») confirme par la présente qu'une entente de distribution internationale des logiciels d'Esri (l'« entente de distribution ») a été conclue entre Esri Canada et Esri Inc. (« Esri »), en vertu de laquelle Esri accorde à Esri Canada les droits exclusifs, pour le Canada, de démontrer, de promouvoir, de mettre en marché et de distribuer les logiciels commerciaux et d'autres produits d'Esri mentionnés dans l'entente de distribution (les « produits d'Esri sous licence »), en plus d'assurer l'entretien qui s'y rapporte.

Aux fins de l'entente de distribution, l'entretien inclut la prestation de services d'assistance technique et la distribution des mises à jour et mises à niveau des logiciels aux utilisateurs finaux qui détiennent des produits d'Esri sous licence au Canada.

Cordialement,

Douglas Bayley
Directeur des finances

12, Place Concorde, bureau 900
Toronto, ON M3C 3R8

Tél. 416-441-6035
Téléc. 416-441-6838

esri.ca

CERTIFICATION DES FONDS - BF / TI

NO GDD :	**1259859006**
No d'engagement	**TI59859006**

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Esri canada, pour la fourniture du soutien technique et l'obtenti

Imputation de la dépense

Description	
Soutien et mise à jour Licences	2101.0010000.110125.01303.5 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entr Administration et informatique/Gestion de systèr

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de c

Soutien et m

on des12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, pour une somme maximale 114 957 ,77 $ taxes incluses (fournisseur

Imputation **Libellé textuel**	**2026** **du 12 Jan 2026 au 31 décembre 2026**
4510.014431.0000.000000.051363.00000.00000 etien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - mes informatiques/⁻/Général/Contrats hors-infonuagique/Général/	101,808.23 $

commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente intervention ne no

		2026
ise à jour Licences	**Bon de commande (montant avant taxes)**	99,985.01 $
	Bon de commande (montant avec taxes)	114,957.77 $

unique).

2027 du 11 janvier 2027 au 31 janvier 2027	Total
3,163.53 $	104,971.77 $

ous permettent de définir précisément ce

NO GDD : 1259859006

Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait

	2026
Déboursé au net	104,971.77 $

Payé d'avance TI	**Au 31-12-2026**
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000	3,163.53 $

que le paiement du 1er au 31 janvier 2027 ne correspond pas à l'exercice comptable de la Ville

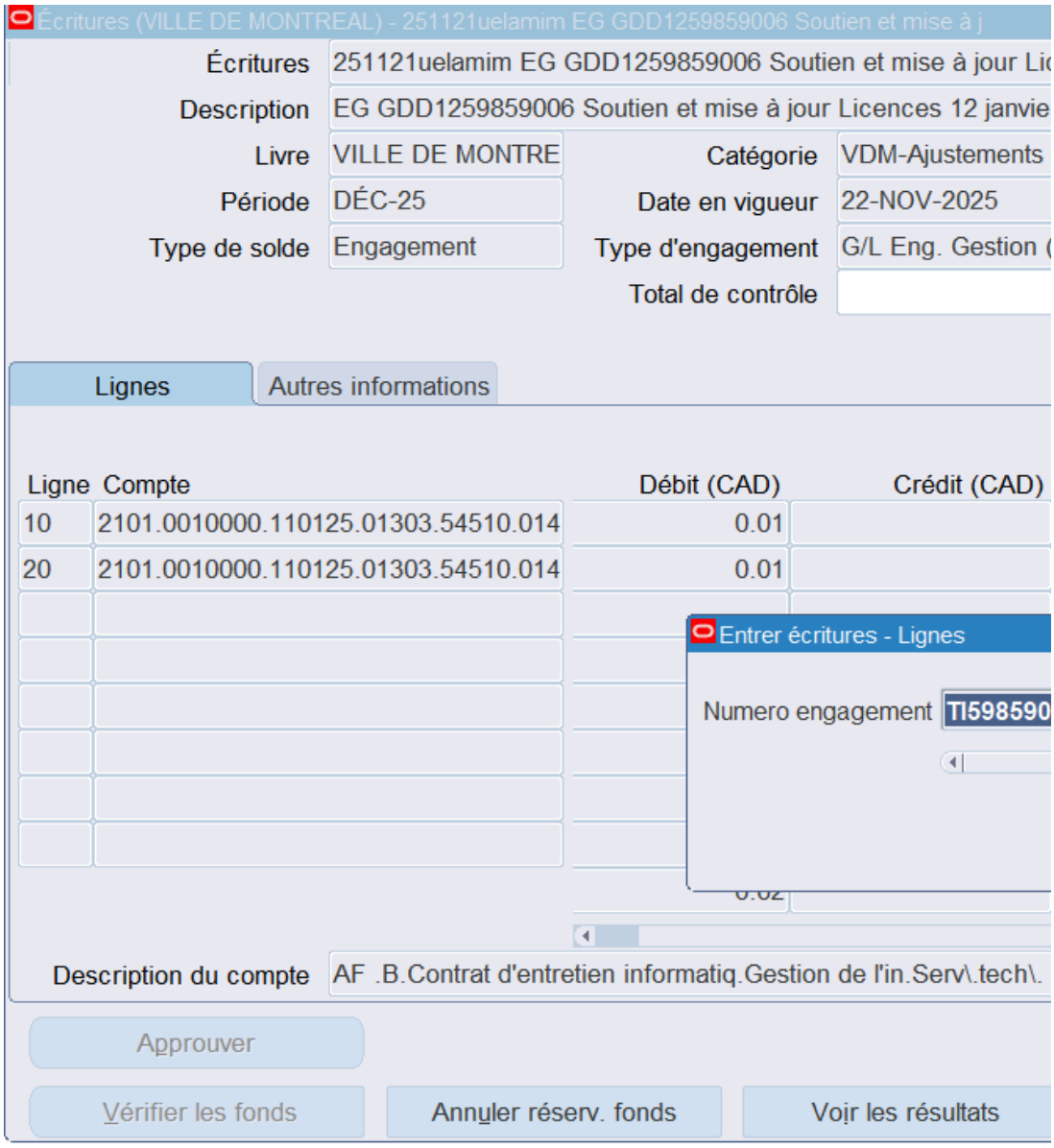
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251121uelamim EG GDD1259859006 Soutien et mise à j
Écritures
251121uelamim EG GDD1259859006 Soutien et mise à jour Lic
Description
EG GDD1259859006 Soutien et mise à jour Licences 12 janvie
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajustements
Période
DÉC-25
Date en vigueur
22-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
2101.0010000.110125.01303.54510.014
0.01
20
2101.0010000.110125.01303.54510.014
0.01
Entrer écritures - Lignes
Numero engagement
TI598590
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\.
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

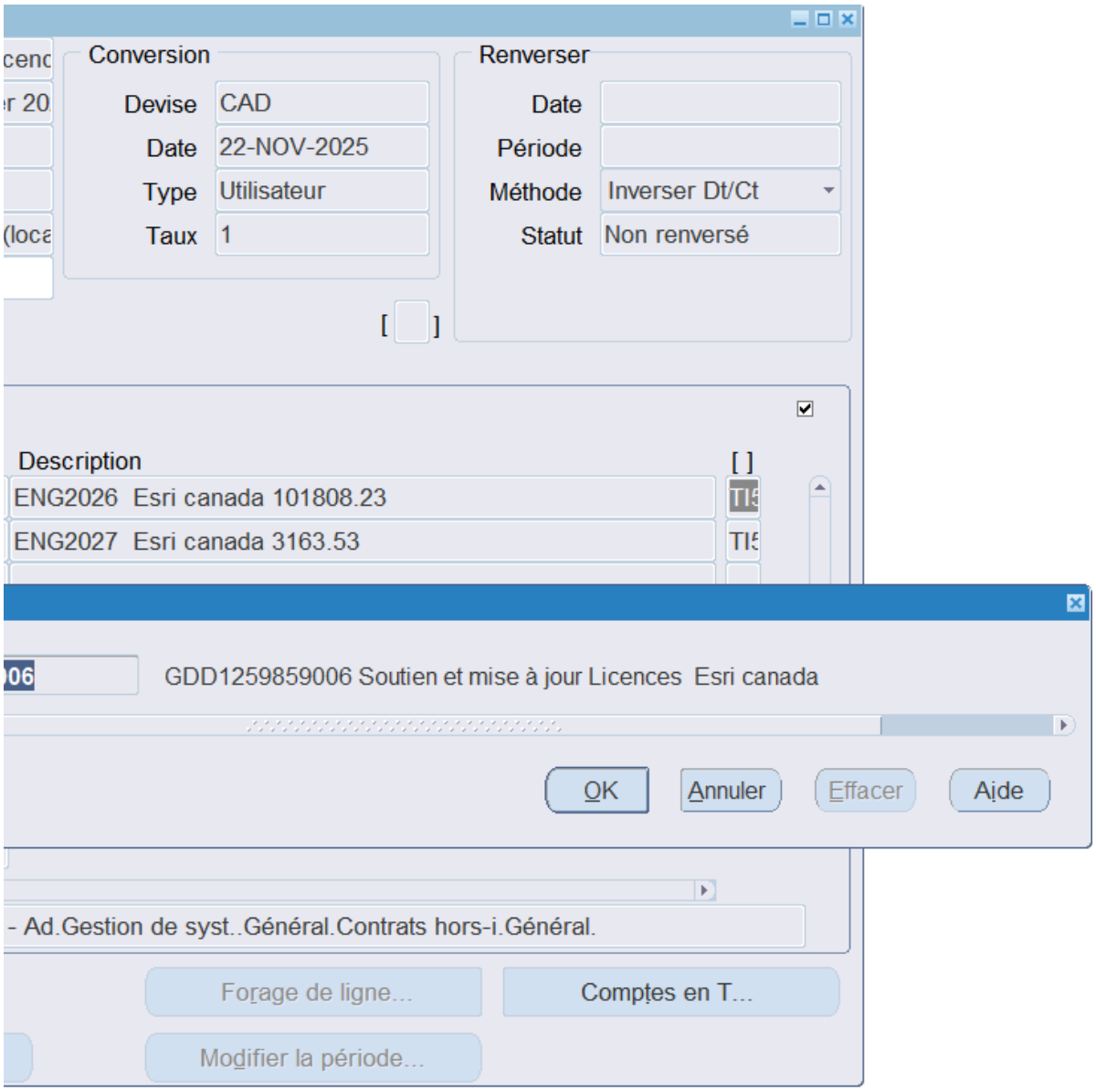
Conversion
Devise CAD
Date 22-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Description
ENG2026 Esri canada 101808.23
ENG2027 Esri canada 3163.53
GDD1259859006 Soutien et mise à jour Licences Esri canada
OK
Annuler
Effacer
Aide
- Ad.Gestion de syst..Général.Contrats hors-i.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257956004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Développement du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier pour une somme maximale de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'achat et l'installation d'une infrastructure réseau de bâtiment connecté aux marchés Atwater et Maisonneuve ;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2025-12-01 18:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257956004**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Développement du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier pour une somme maximale de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Fondée en 1993, la Société des marchés publics de Montréal (la Société), anciennement connue sous le nom de Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, est un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale ayant pour mission d'améliorer l'accès aux produits frais à travers un réseau de marchés publics qui rapproche la population montréalaise des producteurs, maraîchers, détaillants, restaurateurs et artisans agroalimentaires d'ici. La Société opère douze marchés à travers huit arrondissements montréalais, dont les grands marchés Jean-Talon, Atwater et Maisonneuve ainsi que plusieurs marchés de quartiers et marchés solidaires, et ce faisant, contribue à faire de Montréal une métropole accessible, durable et en santé. Le réseau de la Société regroupe aujourd'hui près de 200 membres-commerçants.
La Société est liée à la Ville par un bail et paie à celle-ci un loyer annuel ainsi que des taxes municipales sur les lots qu'elle occupe.

Souhaitant répondre à différents besoins de ses membres et de sa clientèle, en matière de sécurité, la Société a déposé une demande de contribution financière afin de pouvoir procéder à l'achat et à l'installation de caméras connectées, d'équipements internet et du câblage requis pour établir un réseau Wi-Fi dans les édifices des marchés Atwater et Maisonneuve. Ce sommaire vient répondre à la demande de soutien financier déposée par la Société et propose l'attribution d'une contribution financière non récurrente totalisant 55 000 $ pour la période 2025-2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0193 - 17 avril 2025 - Approuver un addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 afin de porter le montant total à 800 000 $, majorant ainsi de 50 000 $ la valeur de l'entente.
CE24 1980 - 11 décembre 2024 - Accorder une contribution financière non récurrente de 24 950 $ à la Société des marchés publics de Montréal pour la caractérisation, la réalisation de

correctifs urgents sur les équipements requis pour les mails d'hiver ainsi que pour leur montage et démontage aux marchés Jean-Talon et Atwater pour la période hivernale 2024-2025.

CG24 0185 - 18 avril 2024 - Accorder une contribution financière non récurrente de 750 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027.

CG21 0539 - 30 septembre 2021 - Accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 $ à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes de développement économique pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022.

CG20 0335 - 18 juin 2020 - Adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement »

DESCRIPTION

Le projet proposé par l'organisme consiste en l'achat et l'installation de caméras connectées, d'équipements internet et du câblage pour établir un réseau Wi-Fi dans les édifices des marchés Atwater et Maisonneuve ce qui permettrait notamment de rendre le système énergétique du bâtiment connecté et ainsi d'en faire une meilleure gestion. Le projet vise notamment l'installation d'équipements et de systèmes comparables à ceux installées et utilisés actuellement au Marché Jean-Talon permettant ainsi une compatibilité entre les différents marchés.
Pour le Marché Atwater, installation de :

- 25 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente;
- 20 points d'accès Wi-Fi Cisco Meraki MR28 et et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall).

Pour le Marché Maisonneuve :

- 10 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente;
- 10 points d'accès Wi-Fi Cisco Meraki MR28 et et infrastructure réseau conséquente.

L'organisme s'engage à valider que l'équipement qu'il souhaitera acquérir dans le cadre du projet respecte les encadrements de la Ville auprès de cette dernière.

JUSTIFICATION

Voici un résumé des avantages envisagés :

1 - Apport du système Wi-Fi pour les marchands et la clientèle :
L'installation d'un réseau Wi-Fi public aux marchés Atwater et Maisonneuve permettra aux marchands d'améliorer leurs opérations commerciales en offrant un accès facile et rapide à Internet, ce qui est un avantage pour une gestion fluide des transactions et des stocks. Les clients, de leur côté, bénéficieront d'une connexion stable et gratuite, améliorant leur expérience au marché, ce qui pourrait possiblement se traduire par une augmentation des ventes pour les marchands.

2 - Quantification du nombre de clients :
Les caméras installées permettront de quantifier précisément le nombre de visiteurs aux

marchés et dans chaque zone spécifique. Ces données sont essentielles pour les entreprises et la Société des marchés dans l'analyse des retombées et dans la production de données quantitatives crédibles. La collecte de ces informations aidera à mieux comprendre les flux de clients, à optimiser les espaces et à adopter des stratégies marketing efficaces. Par le passé, l'estimation du nombre de clients était faite à l'aide d'enquête commandées auprès de firmes.

3 - Bâtiment connecté et intelligent pour une meilleure gestion énergétique :
L'installation de ce système devrait permettre de convertir le Marché Atwater en un bâtiment connecté et intelligent. Cela permettra à la Société de mieux gérer la consommation énergétique, contribuant ainsi à la réduction des coûts de chauffage et à la réduction de la production de GES. Un contrôle précis de l'énergie utilisée pourrait se traduire par des économies pour la Société.

4 - Sécurité et prévention des méfaits :
Les caméras devraient contribuer à assurer la sécurité des lieux et des personnes en permettant une surveillance constante et en dissuadant les comportements illicites. Elles devraient faciliter la prévention et la gestion des méfaits, permettant ainsi un environnement sécurisé pour les marchands et les visiteurs.

Il est à noter que l'installation d'un tel système a été financé par la Ville au Marché Jean-Talon dans le cadre d'une précédente contribution. Au Marché Jean-Talon, l'installation d'un système similaire a apporté des bénéfices significatifs. Les marchands ont pu améliorer la gestion de leurs transactions grâce à un accès internet fiable. La clientèle a maintenant accès au Wi-Fi gratuit et stable et les caméras de comptage ont fourni des données précieuses pour analyser les flux de visiteurs et optimiser les opérations du marché. En matière de sécurité, les caméras ont grandement contribué à réduire les incidents, créant un environnement plus sûr pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 55 000 $.
Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique en provenance de l'enveloppe Réflexe, axe rayonnant (Entente 150 M$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2).
Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années à l'organisme de ce dossier par la Ville (SDÉ) ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projets	Soutien accordé				Soutien recommandé 2025	Versements		Soutien Ville / Globale projet
		2024	2025	2026	2027		2025	2026	
Société des marchés publics de Montréal	Programmation et promotion	250 000 $	300 000 $	200 000 $	50 000 $	55 000 $	45 000 $	10 000 $	73 %
	Mail d'hiver (réparation)	24 950 $	-	-	-				

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats fixés par Montréal 2030. Il répond aux priorités 1, 4, 6 et 19 tel qu'indiqué dans le document en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'accorder cette contribution financière à la Société mettrait en péril la capacité de l'organisme à mettre en oeuvre une part significative de son plan d'action et donc la réalisation d'activités structurantes pour ce secteur clé de l'économie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière n'inclut pas de modalités relatives à la visibilité de la Ville étant donné que la nature du projet n'en requiert pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente jusqu'en 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-André MAJOR
Conseiller au développement économique

Tél : 438 368-4248
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-30

Daniel MATHIEU
chef(fe) de division - developpement economique

Tél : 438-400-9712
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Steves BOUSSIKI SOM
chef(fe) de division - developpement economique
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257956004
Unité administrative responsable : *Service du développement économique – Développement du territoire*
Projet : Installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité 6 - Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 1 - Diminution de l'empreinte en raison de l'achat local et diminution de transport. 4 - Accélérer la transition vers un approvisionnement en aliments sains, locaux et éco responsables pour réduire l'empreinte de notre alimentation et favoriser une économie locale. 6 – Le soutien aux marchés publics permet d'encourager l'achat local			

19 – L’installation de caméras de sécurité dans les marchés Atwater et Maisonneuve permettra de réduire le nombre d’incidents et d’améliorer le sentiment de sécurité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 155, avenue Greene, 3ème étage,Montréal, province de Québec, H2C 2H6 , agissant et représentée par Nicolas Fabien-Ouellet, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 136549813 RT
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1016138157TQ

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'améliorer l'accès aux produits frais à travers un réseau de marchés publics qui rapproche la population montréalaise des producteurs et artisans agroalimentaires d'ici, et vise à développer un réseau de marchés publics à échelle humaine qui contribue à faire de Montréal une métropole accessible, durable et en santé;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour

son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts

et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de CINQUANTE CINQ MILLE dollars (55 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en DEUX versements :

5.2.1 un premier versement au montant de QUANRANTE CINQ MILLE dollars (45 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de DIX MILLE dollars (10 000 $) dans les 30 jours de la remise d'un rapport final à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 mars 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 155, avenue Greene, 3e étage, Montréal, province de Québec, H4C 2H6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

1001, boulevard Robert Bourassa, 28e étage, Montréal (Québec), H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le 30e jour de juillet 2025

SOCIÉTÉ DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL

Par : _____
Nicolas Fabien-Ouellet, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

Le projet de l'Organisme consiste en l'achat et l'installation de caméras connectées, d'équipements internet et du câblage pour établir un réseau Wi-Fi à la grandeur des édifices des marchés Atwater et Maisonneuve. Voici un résumé des avantages envisagés :

1 - Apport du système Wi-Fi pour les marchands et la clientèle :
L'installation d'un réseau Wi-Fi public aux marchés Atwater et Maisonneuve permettra aux marchands d'améliorer leurs opérations commerciales en offrant un accès facile et rapide à Internet, ce qui est un avantage pour une gestion fluide des transactions et des stocks. Les clients, de leur côté, bénéficieront d'une connexion stable et gratuite, améliorant leur expérience au marché, ce qui pourrait possiblement se traduire par une augmentation des ventes pour les marchands.

2 - Quantification du nombre de clients :
Les caméras installées permettront de quantifier précisément le nombre de visiteurs aux marchés et dans chaque zone spécifique. Ces données sont essentielles pour les entreprises et la Société des marchés dans l'analyse des retombées et dans la production de données quantitatives crédibles. La collecte de ces informations aidera à mieux comprendre les flux de clients, à optimiser les espaces et à adopter des stratégies marketing efficaces. Par le passé, l'estimation du nombre de clients était faite à l'aide d'enquête commandées auprès de firmes.

3 - Bâtiment connecté et intelligent pour une meilleure gestion énergétique :
L'installation de ce système devrait permettre de convertir le Marché Atwater en un bâtiment connecté et intelligent. Cela permettra à la Société de mieux gérer la consommation énergétique, contribuant ainsi à la réduction des coûts de chauffage et à la réduction de la production de GES. Un contrôle précis de l'énergie utilisée pourrait se traduire par des économies pour la Société.

4 - Sécurité et prévention des méfaits :
La mise en place de caméras connectées est particulièrement importante dans le contexte actuel, où la proximité de la nouvelle Maison Benoit Labre a entraîné une augmentation des incidents de sécurité au Marché Atwater. Les caméras devraient contribuer à assurer la sécurité des lieux et des personnes en permettant une surveillance constante et en dissuadant les comportements illicites. Elles devraient faciliter la prévention et la gestion des méfaits, permettant ainsi un environnement sécurisé pour les marchands et les visiteurs.

.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

[Non applicable]

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme s'engage à fournir les éléments suivants :

- des pièces justificatives démontrant les frais encourus pour la réalisation du projet;
- un budget de projet final incluant les dépenses réelles;
- un rapport démontrant la réalisation des actions prévues dans le tableau ci-dessous ainsi que les données relatives aux indicateurs qui y sont mentionnés.

Actions à réaliser	Livrables prévus	Indicateurs
Poser de 25 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Tableau de bord indiquant l'achalandage du Marché Atwater	Achalandage globale du marché Atwater comptabilisée
Poser 20 points d'accès wifi Cisco Meraki MR28 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Wifi accessible pour clients et pour marchands	Nombre de clients connecté ET nombre de marchands connecté
Poser de 10 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Tableau de bord indiquant l'achalandage du Marché Maisonneuve	Achalandage globale du marché Maisonneuve comptabilisée
Poser 10 points d'accès wifi Cisco Meraki MR28 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Wifi accessible pour clients et pour marchands	Nombre de clients connecté ET nombre de marchands connecté

Note : la Ville se réserve le droit de demander tout autre données ou documents en lien avec la réalisation du Projet.

23 février 2021

Corporation de gestion des marchés publics de Montréal
Résolutions des administrateurs tenant lieu d'assemblée

Objet: Résolution 001-02232021 – Mandat de la Direction générale aux programmes de subventions

Nous, les membres du conseil d'administration de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, vu l'urgence d'intervenir relativement au dossier du dépôt de candidature au programme Proximité du MAPAQ, nous renonçons expressément à recevoir un avis de convocation et au délai afférent à celui-ci, et:

Nous mandatons la direction générale à déposer, au nom de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, des dossiers de candidatures à tous programmes de subvention auxquels la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal est éligible, incluant, mais non limitativement, aux programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Nous, les membres du conseil d'administration, étant les seuls administrateurs de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal habiles à voter, apposons notre signature sur cette résolution afin de lui conférer la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion des administrateurs, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies et la Loi sur les sociétés par actions.

Nom	Signature
M. Serge Marticotte (président)	serge marticotte (23 Feb 2021 13:27 EST)
M. Jonathan Abecassis (vice-président)	Abecassis (25 Feb 2021 13:13 EST)
M. Simon Castonguay (trésorier)	
Mme Frédérique Roy Trempe (secrétaire)	Frédérique Roy Trempe (23 Feb 2021 12:58 EST)
M. Julien Baudry	Julien Baudry (23 Feb 2021 12:51 EST)
M. Éric Barrette	Eric Barrette (23 Feb 2021 14:42 EST)
M. Glenn Castanheira	Glenn Castanheira Glenn Castanheira (24 Feb 2021 19:00 EST)
M. Jean Claude Dicka	Jean-Claude Dicka Dicka (25 Feb 2021 18:19 EST)
M. Fernand Théorêt	Fernand Théorêt Fernand Théorêt (23 Feb 2021 13:01 EST)
Mme Magali Thibault Gobeil	

Résolution par courriel - dépot de candidature à des subventions

Rapport d'audit final 2021-02-25

Créé le :	2021-02-23
De :	Nicolas Fabien-Ouellet (nfabien-ouellet@marchespublics-mtl.com)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAbzpap5iSDPoQj-vdjK4Zvl6u89yfZeIu

Historique « Résolution par courriel - dépot de candidature à des subventions »

Document créé par Nicolas Fabien-Ouellet (nfabien-ouellet@marchespublics-mtl.com)
2021-02-23 - 16:43:25 GMT- Adresse IP : 45.73.39.250

Document envoyé par courrier électronique à serge marticotte (jgue@videotron.ca) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Abecassis (abecassis.j@gmail.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Frédérique Roy Trempe (frederique_rt@outlook.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Simon Castonguay (simon.castonguay@willistowerswatson.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Julien Baudry (jbaudry@mac.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Eric Barrette (louisettefleuriste@gmail.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Fernand Théorêt (fern1957@outlook.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com) pour signature

2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Glenn Castanheira (glenn.castanheira@gmail.com) pour signature

2021-02-23 - 17:31:17 GMT

Courrier électronique consulté par Glenn Castanheira (glenn.castanheira@gmail.com)

2021-02-23 - 17:31:25 GMT- Adresse IP : 66.102.8.1

Courrier électronique consulté par Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com)

2021-02-23 - 17:33:22 GMT- Adresse IP : 66.102.8.7

Courrier électronique consulté par Simon Castonguay (simon.castonguay@willistowerswatson.com)

2021-02-23 - 17:36:48 GMT- Adresse IP : 89.28.184.132

Document signé électroniquement par Simon Castonguay (simon.castonguay@willistowerswatson.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 17:38:53 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 89.28.184.132

Courrier électronique consulté par Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com)

2021-02-23 - 17:39:10 GMT- Adresse IP : 66.102.8.11

Courrier électronique consulté par Abecassis (abecassis.j@gmail.com)

2021-02-23 - 17:39:35 GMT- Adresse IP : 173.246.28.119

Courrier électronique consulté par Julien Baudry (jbaudry@mac.com)

2021-02-23 - 17:41:41 GMT- Adresse IP : 74.58.12.56

Courrier électronique consulté par Frédérique Roy Trempe (frederique_rt@outlook.com)

2021-02-23 - 17:43:40 GMT- Adresse IP : 192.226.254.88

Document signé électroniquement par Julien Baudry (jbaudry@mac.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 17:51:43 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 74.58.12.56

Courrier électronique consulté par Fernand Théorêt (fern1957@outlook.com)

2021-02-23 - 17:56:24 GMT- Adresse IP : 70.82.84.177

Document signé électroniquement par Frédérique Roy Trempe (frederique_rt@outlook.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 17:58:32 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 192.226.254.88

Document signé électroniquement par Fernand Théorêt (fern1957@outlook.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 18:01:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 70.82.84.177

Courrier électronique consulté par serge marticotte (jgue@videotron.ca)

2021-02-23 - 18:16:24 GMT- Adresse IP : 24.48.35.169

Document signé électroniquement par serge marticotte (jgue@videotron.ca)

Date de signature : 2021-02-23 - 18:27:32 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 24.48.35.169

Courrier électronique consulté par Eric Barrette (louisettefleuriste@gmail.com)
2021-02-23 - 19:41:23 GMT- Adresse IP : 204.48.76.155

Document signé électroniquement par Eric Barrette (louisettefleuriste@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-23 - 19:42:04 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 204.48.76.155

Document signé électroniquement par Glenn Castanheira (glenn.castanheira@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 00:00:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 24.114.104.198

Courrier électronique consulté par Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com)
2021-02-25 - 17:43:35 GMT- Adresse IP : 66.102.8.11

Courrier électronique consulté par Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com)
2021-02-25 - 17:46:16 GMT- Adresse IP : 66.102.8.19

Document signé électroniquement par Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 17:48:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 104.221.98.211

Courrier électronique consulté par Abecassis (abecassis.j@gmail.com)
2021-02-25 - 18:12:54 GMT- Adresse IP : 173.246.28.119

Document signé électroniquement par Abecassis (abecassis.j@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 18:13:18 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 173.246.28.119

Document signé électroniquement par Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 23:19:05 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 174.89.166.130

Accord terminé
2021-02-25 - 23:19:05 GMT

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257956004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Développement du territoire
Objet :	Accorder un soutien financier pour une somme maximale de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1257956004 - Société des marchés publics de Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Habib NOUARI
Conseiller(-Ere) budgétaire
Tél : (514)872-0984
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service du développement économique

No GDD: 1257956004

No d'engagement : DE57956004

Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense

Accorder une contribution financière non réccurente pour une somme maximale de 55 000$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve/Approuver un projet de convention à cet effet $, majorant ainsi de 50 000 $ la valeur de l'entente / Approuver un projet d'addenda à cet effet

1001.0014000.105859.06501.61900.016491.0000.004676.000000.00000.00000	2025	2026	Total
	45,000.00 $	10,000.00 $	55,000.00 $

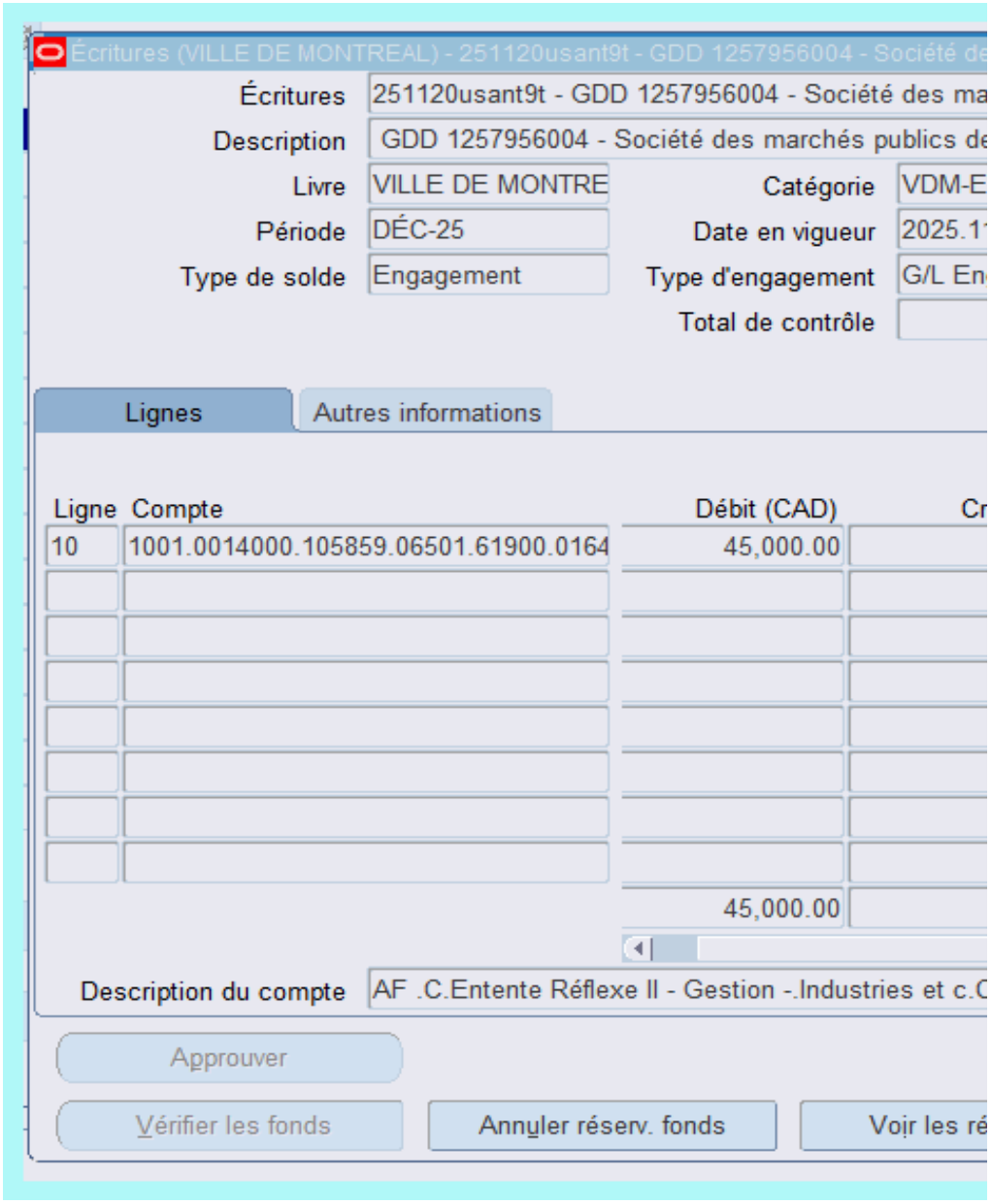
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251120usant9t - GDD 1257956004 - Société de
Écritures
251120usant9t - GDD 1257956004 - Société des ma
Description
GDD 1257956004 - Société des marchés publics de
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-E
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.1
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L En
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cr
10
1001.0014000.105859.06501.61900.0164
45,000.00
45,000.00
Description du compte
AF .C.Entente Réflexe II - Gestion -.Industries et c.C
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les ré

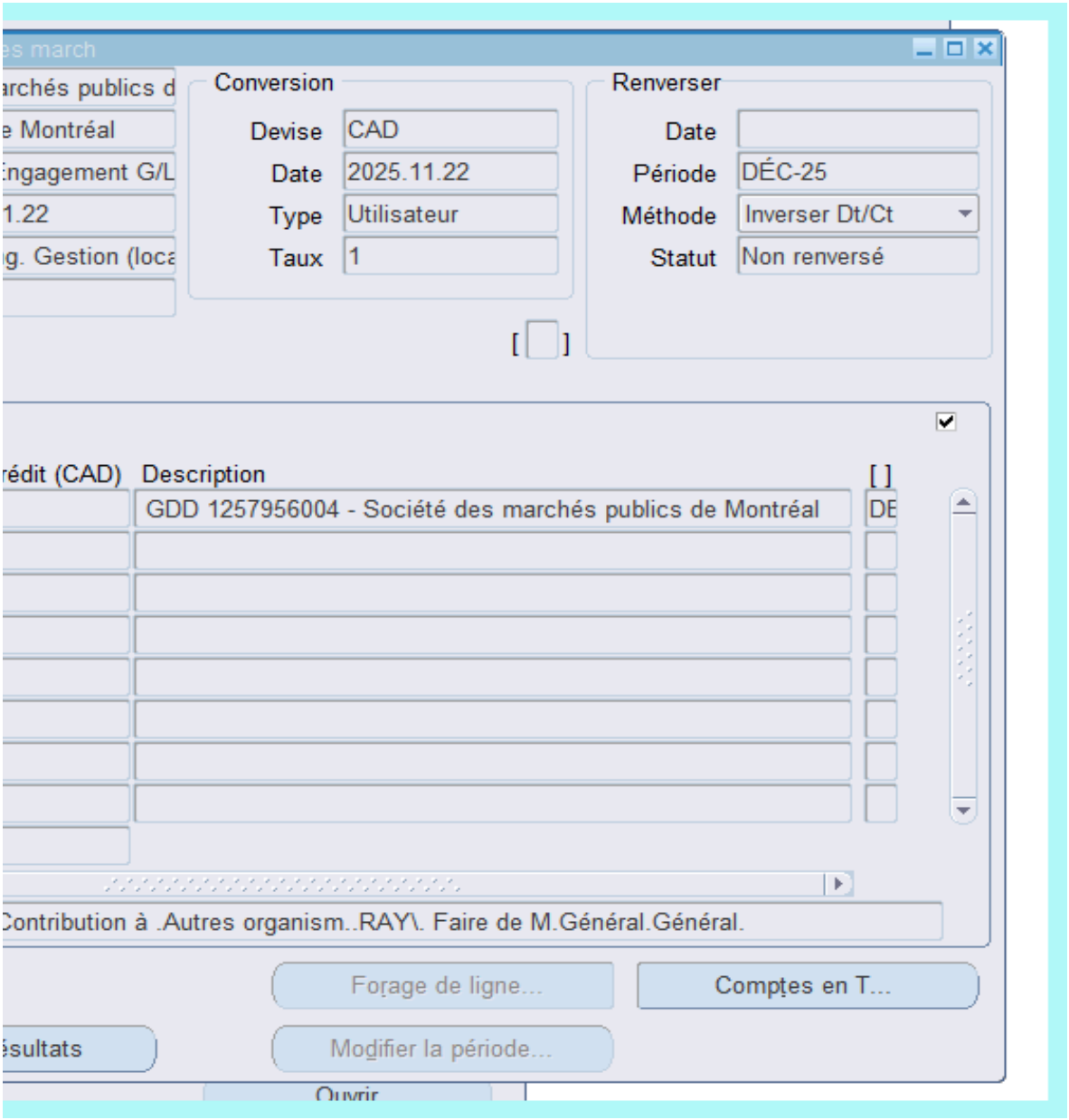
Conversion
Devise CAD
Date 2025.11.22
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période DÉC-25
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
rédit (CAD) Description [ ]
GDD 1257956004 - Société des marchés publics de Montréal
Contribution à .Autres organism..RAY\. Faire de M.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258154001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer à un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-21 15:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258154001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Mont-Royal est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal, un site protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. C'est le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) qui est responsable d'aménager le parc et de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux et municipaux de protection et de mise en valeur. Parmi les éléments d'intérêt de ce territoire figurent la géologie et les affleurements rocheux, dont ceux créés par la construction du circuit de tramway à la fin des années 1920 et de la voie Camillien-Houde dans les années 50 (affleurement rocheux communément appelés « col »).
Des pierres se détachent des affleurements et menacent parfois la sécurité du public. Un suivi est nécessaire pour documenter les mouvements du roc, mais l'analyse des données actuelle demeure limitée et complexe, ne permettant pas de réaliser le suivi requis. Dans ce contexte, l'École de technologie supérieure (ÉTS) sollicite la Ville de Montréal pour mettre de l'avant une étude scientifique novatrice afin de mieux documenter le col. La réalisation du projet de recherche requiert un financement de la part de la Ville de Montréal.

La Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) collaborera avec le SGPMRS à cette initiative de développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0811 – CG24 0435 – 22 août 2024 – Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une d'une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : Englobe Corp. (contrat n° 1 : 2 556 926,27 $ taxes incluses), GHD Consultants Ltée (contrat n° 3: 1 998 391,97 $ taxes incluses), Stantec expert-conseils Ltée (contrat n° 4 : 1 749 499,84 $ taxes incluses). Dépenses totales : 6 304 818,08 $ taxes incluses pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 21 août 2027, selon la première des deux (2) éventualités, avec une option de une (1) prolongation de douze (12) mois. Appel d'offres public n° 24-20481 – Six (6) soumissionnaires.
CM23 0509 – CG23 0253 – 18 mai 2023 – Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 $, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat n° 1 : 1 472 151,40 $ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat n° 2: 1 493 946,75 $ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat n° 3: 1 362 203,68 $ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat n° 4 : 1 044 179,96 $ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 $ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes).

CE21 0373 – CG21 0111 – 25 mars 2021 – Informer le conseil d'agglomération du dépôt du rapport final d'information, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal, pour l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde.

CE20 1871 – 25 novembre 2020 – Dépôt du rapport portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Sous la direction du département du génie de la construction, l'ÉTS mènera un projet de recherche portant sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses. Le projet de recherche prévoit de documenter et de déterminer les mécanismes causant les mouvements du roc et la détérioration des parois, ainsi que de développer et d'évaluer différentes solutions d'atténuation de risques associés aux instabilités structurales, en prenant en compte le caractère patrimonial du site.
Les engagements à l'entente impliquent que l'ÉTS livrera une reddition de compte annuelle sur l'évolution du projet de recherche et de l'analyse des données recueillies. Les conclusions seront présentées sous forme de rapports d'étape, de rapport de maîtrise et d'articles scientifiques.

Le projet de recherche de l'ÉTS inclut comme partenaires financiers la Ville de Montréal et l'organisme Mitacs. Sur un budget total de 96 750 $, taxes incluses, la valeur de la contribution financière de la Ville est de 51 750,00$, taxes incluses. L'entente de contribution financière faisant l'objet du présent dossier est conditionnelle à l'acceptation de la demande de l'ÉTS par l'organisme Mitacs.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne dispose ni des outils, ni de l'expérience pour mettre de l'avant un tel projet d'observation, d'analyse des données et de scénarisation de résolution des problèmes. Cette étude permettra d'acquérir les connaissances pertinentes pour réaliser les suivis appropriés par l'équipe de la Ville, nécessaires pour assurer l'accessibilité et la sécurité des

citoyens et citoyennes, et ainsi favoriser la préservation à long terme des parois le long de la voie Camillien-Houde.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à considérer est de 51 750,00 $, taxes incluses, qui sera versée comme suit :

- 34 500,00 $, taxes incluses, à la signature de l'entente (31 504,00 $, net de ristournes);
- 17 250,00 $ vers le 29 février 2027, à la suite du dépôt de la reddition de compte prévue au plus tard le 18 janvier 2027 (15 752,00 $, net de ristournes).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la compétence du parc du Mont-Royal, et représente un coût net de 47 256,00 $ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Les crédits proviennent du budget des études de la direction du SGPMRS, issu du budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de soutien financier empêchera la réalisation du projet de recherche. La Ville de Montréal se privera de données pertinentes pour assurer le suivi requis pour permettre un accès durable et sécuritaire au site patrimonial du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'étude : début 2026
Fin de l'étude : fin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois DUPRE, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Jean-Francois DUPRE, 19 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne CLÉMENT
Architecte paysagiste

Tél : 514 968-6482
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514-984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258154001*
Unité administrative responsable : *SGPMRS*
Projet : *Accorder un soutien financier de 51 750,00$ à l'École de Technologie Supérieure afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Approuver le projet de convention à cet effet.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Transition écologique #2 : Le projet de recherche permettra de documenter les mécanismes de détérioration des parois, pour ultimement les cerner et, dans la mesure du possible, cibler les interventions qui permettront de les réduire. La chênaie rouge à pin rouge, surplombant les parois et appartenant au parc, pourra ainsi être préservée.

Transition écologique #5 : L'absence de connaissances favorise une approche interventionniste, soit un écaillage régulier des parois. Ultimement, un écaillage important, générant une grande quantité de roc, pourrait être envisagé pour éviter que des blocs atteignent la voie et pour sauver des coûts liés aux écaillages manuels annuels. Les données obtenues par ce projet de recherche pourraient permettre de cibler les interventions et ainsi réduire les débris à la source.

Innovation et créativité #16 : Le projet de recherche sera réalisé dans le cadre d'un projet de maîtrise, permettant à l'ÉTS et à la Ville de développer leurs connaissances du milieu local.

Quartier #19 : Les connaissances acquises permettront de préserver l'accès aux citoyens au parc du Mont-Royal.

Métropole #20 : Les nouvelles connaissances permettront une meilleure préservation du paysage d'exception formé par les parois, contribuant ainsi à la préservation des patrimoines culturels et naturels.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? *La préservation de l'écosystème forestier et sa surface perméable contribue à limiter les crues, les vagues de chaleur et l'augmentation des températures moyennes ainsi qu'ultimement, atténuer la sécheresse à l'échelle métropolitaine en maintenant l'humidité dans la zone urbaine.*	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle**	**x**		

● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE ET LICENCE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Loi de l'Université du Québec, ayant son siège social au 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3C 1K3, agissant et représentée par Monika Paape-Miyoshi, directrice adjointe, secteur de la valorisation de la recherche et de l'innovation, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : R121943716
Numéro d'inscription TVQ : 1006140757

ci-après appelée l' « ÉTS »

La Ville et l'ÉTS sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'ÉTS est un établissement d'enseignement supérieur au Québec et qu'il participe depuis plusieurs années à la réalisation de travaux de recherche dans les domaines de la télédétection et de la géomécanique;

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer à un projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » (ci-après désigné le « Projet ») joint à l'Annexe 1;

ATTENDU QUE dans le cadre du Projet de recherche, une demande de subvention est en préparation et sera déposée auprès de l'organisme Mitacs (ci-après « **Mitacs** ») au « programme de Subventions Mitacs Accélération » (ci-après appelé le « **Programme** »);

ATTENDU QUE la Ville accepte de soutenir l'ÉTS par une contribution financière dédiée exclusivement au projet de recherche (Annexe 1) et que cette contribution de la Ville est conditionnelle à l'acceptation de l'organisme subventionnaire de la demande de subvention de l'ÉTS au Programme;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » :	Désigne le document intitulé « Proposition de recherche – datée du 11 mars 2025 », fournie par l'ÉTS pour son projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial »; ledit Projet y est décrit plus amplement.
2.2 « **Annexe 2** » :	Désigne le protocole de visibilité mentionné à l'article 12 (Promotion et publicité) de la présente convention.
2.3 « **Chercheur principal** »	Désigne le chercheur désigné en tant que responsable de la réalisation des travaux, des activités, etc. prévus pour le projet de recherche identifié dans la présente convention.
2.4 « **Date de terminaison** » :	Désigne le moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à une résiliation (article 16 – Résiliation et défaut) ou à l'arrivée de son terme (article 8 - Durée).

2.5 « **Projet** » :	Désigne le projet de l'ÉTS pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 (Réalisation du Projet) de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1.
2.6 « **Reddition de comptes** » :	Désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable, tel que défini ci-après à la clause 2.8 (Responsable) dans le cadre de la présente Convention.
2.7 « **Renseignements confidentiels** »	Désigne tous les renseignements ou toutes les informations techniques, quel que soit le support utilisé, échangés entre les parties et identifiés comme étant confidentiels ou qui, par leur nature, devraient être considérés ainsi conformément aux modalités décrites à l'article 10 (Confidentialité) de la présente Convention.
2.8 « **Responsable** » :	Désigne la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'ÉTS, laquelle contribution doit être dédiée exclusivement à la réalisation du Projet; lequel est décrit plus amplement à l'Annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 4
CHERCHEUR PRINCIPAL

4.1 Désignation du Chercheur principal

Les Parties reconnaissent que monsieur Jonathan Aubertin, professeur au département de génie de la construction de l'ÉTS, est le Chercheur principal. Le Chercheur principal est reconnu et possède des compétences établies dans les domaines de recherche plus amplement décrits dans l'Annexe 1.

4.2 Remplacement du Chercheur principal

Advenant que le Chercheur principal doit être remplacé, une entente préalable entre les Parties est requise pour désigner le remplaçant. Dans un tel cas, tous les candidats au remplacement seront évalués par les Parties.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ÉTS

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'ÉTS s'engage à :

5.1 Réalisation du Projet (Annexe 1)

5.1.1 créer et maintenir actif le Projet décrit à l'Annexe 1 pendant toute la durée de la présente convention.

5.1.2 réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1 par l'intermédiaire de chercheurs, de professeurs, de professionnels de recherche et d'étudiants œuvrant sous la direction du Chercheur principal.

5.1.3 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement et uniquement aux fins de la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

5.1.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention et assumer tout dépassement des coûts requis pour son entière réalisation, étant entendu que la contribution de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à celle décrite à l'article 6 (Obligations de la Ville) de la présente convention.

5.1.5 exécuter la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable.

5.1.6 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention.

5.1.7 informer le Responsable de toute situation particulière ou problématique liée à la réalisation du Projet ou au statut du Chercheur principal, et ce, dans un délai raisonnable à compter de la connaissance de ladite situation ou problématique.

5.1.8 assurer l'engagement du personnel de recherche associé à la réalisation du Projet, la mise en place des infrastructures et espaces nécessaires aux travaux et aux activités qui s'inscrivent dans la réalisation dudit Projet et le recrutement des étudiants qui seront impliqués dans sa réalisation.

5.1.9 prendre les mesures raisonnables afin de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1 conformément aux règles de l'art normalement reconnues en matière de recherche universitaire au moment de sa réalisation. Cependant, compte tenu de la nature de la recherche visée par le Projet,

L'ÉTS n'assume aucune obligation de résultat ni de performance, mais plutôt une obligation de moyens, et n'offre aucune garantie de résultats et ne garantit aucunement que ce Projet mènera à des résultats commercialisables ou exploitables.

5.2 Autorisations et permis

5.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

5.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention et les travaux ou les activités qui y sont reliés.

5.3 Respect des lois

5.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Responsable.

5.4 Aspects financiers

5.4.1 assurer une Reddition de comptes constante et transparente et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment tenir, aux fins de la présente convention, des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des contributions versées ou fournies par la Ville.

5.4.2 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable. Cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 3e lundi de janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre 2026 pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa précédent, la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison de la convention.

5.4.3 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres projets ou les autres secteurs d'activités de l'ÉTS pour les contributions versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces contributions ont été utilisées.

5.4.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'ÉTS qui sont, à son avis, en lien ou susceptible d'être en lien avec la présente convention notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'ETS accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention.

5.4.5 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

5.4.6 sur demande et si applicable, dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'ÉTS au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

5.4.7 sur demande et si applicable, dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'ÉTS au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

5.4.8 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

5.4.9 l'ÉTS doit conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération du respect par l'ÉTS des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de verser à l'ÉTS une contribution financière maximale de cinquante et un mille sept cent cinquante dollars ((**51 750**) $), incluant tous les frais, y compris, le cas échéant, les frais indirects de recherche et les taxes applicables, devant être affectée exclusivement et uniquement à la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

6.2 Versements de la contribution financière

6.2.1 La contribution financière versée par la Ville de Montréal à l'ÉTS est selon les modalités suivantes :

6.2.1.1 pour l'année 2026 : Un premier versement d'une somme maximale de trente-quatre mille cinq cent dollars (**34 500** $) **et sur demande adressée à la Ville** dans les 90 jours de la signature de la présente convention.

6.2.1.2 pour l'année 2027 : Un deuxième versement d'une somme maximale de dix-sept mille deux cent cinquante dollars (**17 250** $) dans les 60 jours suivant le dépôt de la Reddition de comptes pour l'année 2025, laquelle doit être à l'entière satisfaction du Responsable.

6.2.2 L'ÉTS ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour des versements effectués en retard.

6.2.3 Chaque versement est conditionnel à ce que l'ÉTS ait respecté les modalités et conditions de la présente convention.

6.3 Ajustement de la contribution financière

6.3.1 le Responsable peut suspendre, réduire ou annuler toute contribution si l'ÉTS refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à la présente convention et il peut également, en telle circonstance, exiger la remise de toute somme versée non dépensée.

6.3.2 le Responsable peut recommander à la Ville qu'il représente d'exiger la remise par l'ÉTS de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

6.3.3 de plus, le Responsable peut recommander à la Ville qu'il représente de réduire les contributions de la Ville si la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention ne requiert plus les contributions maximales prévues à l'article 6.1 (Contribution financière) de la présente convention.

ARTICLE 7
COMITÉ DE COORDINATION

7.1 Les Parties s'engagent à former et maintenir un Comité de coordination dont le mandat sera de 1) conseiller le Chercheur principal pour assurer le déroulement optimal du projet, 2) de suivre la progression des travaux et activités en fonction du plan de travail et des livrables et d'effectuer des recommandations pertinentes dans le but d'optimiser la poursuite du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention, 3) planifier des rencontres scientifiques et techniques avec tous les membres de l'équipe de recherche, 4) favoriser la collaboration et la communication entre les Parties.

7.2 Le Comité de coordination sera formé d'un représentant désigné par chacune des Parties. Pour la Ville, le représentant est le Responsable.

7.3 Aucune modification ne pourra être apportée au Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention sans le consentement unanime des Parties.

7.4 Le Comité devra se rencontrer au moins trois fois par année. Toutefois, ces rencontres pourront être modulées en fonction des besoins et des disponibilités du Chercheur principal et des Responsables. Les représentants de l'ÉTS doivent veiller à préparer et à transmettre aux Responsables un procès-verbal des réunions faisant notamment état de son déroulement, du contenu de la réunion et des observations formulées, et ce, dans un délai de 30 jours à compter de sa tenue.

7.5 Le Comité de coordination détermine ses règles de fonctionnement y compris la fréquence de ses réunions.

ARTICLE 8
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et se termine, sous réserve de l'article 16 (Résiliation et défaut) de la présente convention, lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties, mais au plus tard le 31 décembre 2027.

ARTICLE 9
SURVIE DE LA CONVENTION

Nonobstant la Date de terminaison de la présente convention stipulée à l'article 8 (Durée) de la présente convention, les articles 5.4.2, 5.4.3, 5.4.4, 5.4.5, 5.4.6, 5.4.7 et 5.4.8 qui concernent la Reddition de comptes, 10 (Confidentialité), 11 (Publication et divulgation par l'ÉTS), 13 (Propriété intellectuelle et licence), 14 (Assurances et responsabilité) et 15 (Gouvernance et éthique) de la présente convention demeurent en vigueur et continuent à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
CONFIDENTIALITÉ

10.1 Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les Renseignements confidentiels échangés entre les Parties ne peuvent être divulgués à quiconque, sauf aux personnes œuvrant au sein de chacune des Parties et qui ont besoin de les connaître aux fins de la présente convention. La Partie qui reçoit des Renseignements confidentiels ne se voit aucunement accorder de droit de propriété ou de licence sur ceux-ci, lesquels demeurent la propriété exclusive de la Partie qui les communique.

10.2 Chaque Partie doit veiller au respect de l'obligation de confidentialité et prendre toutes les mesures nécessaires afin que les Renseignements confidentiels qui lui sont communiqués ne soient pas révélés à aucune autre personne, sauf avec l'autorisation écrite préalable de la Partie les ayant communiqués. À cette fin, l'ÉTS s'engage à informer toutes les personnes visées par cette obligation dont elle est en fait ou en droit responsable, et le cas échéant, à leur faire signer des engagements de confidentialité dont les obligations ne sont pas moindres que celles contenues au présent Article 10 (Confidentialité).

10.3 L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux renseignements qui :

i. deviennent partie intégrant du domaine public sans transgresser les dispositions de la présente convention;

ii. sont déjà connus, de façon légale ou sont déjà connus légitimement, de la Partie à laquelle ils sont communiqués;

iii. ont été obtenus légalement par un tiers, de bonne foi, sans lien de dépendance;

iv. dont la divulgation était nécessaire en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance d'un tribunal.

10.4 Ces obligations relatives à la confidentialité prennent fin lorsqu'une autorisation écrite de divulgation est donnée par la Partie émettrice, mais au plus tard, trois (3) ans après la Date de terminaison (article 8 – Durée) ou la résiliation (article 16 – Résiliation et défaut) de la présente convention.

ARTICLE 11
PUBLICATION ET DIVULGATION PAR L'ÉTS

11.1 La formation et la recherche font partie du rôle de l'ÉTS. Dans le respect de cette mission, sous réserve des articles 10 (Confidentialité) et 11 (Publication et divulgation par l'ÉTS) de la présente convention, l'ÉTS peut utiliser les résultats des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet (Annexe 1) aux fins d'enseignement, de recherche et de publication dans le cadre normal de la diffusion des connaissances, y compris la publication de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat, d'articles scientifiques, de séminaires et autres présentations orales ou

écrites et le cas échéant, demander à des experts dont elle retient les services d'évaluer à titre de jury, les mémoires ou thèses.

11.2 En plus de son obligation de confidentialité stipulée à l'article 10 (Confidentialité) de la présente convention à l'égard des Renseignements confidentiels qui lui ont été communiqués par la Ville, l'ÉTS doit , avant de divulguer quelque texte que ce soit relatif aux travaux réalisés dans le cadre du Projet, aux résultats ou à toute propriété intellectuelle qui en découle, qui implique, vise ou concerne la Ville, en remettre une copie au Responsable afin qu'il puisse les réviser et s'assurer notamment :

i. que la publication ou la divulgation respecte l'obligation de confidentialité à l'égard des Renseignements confidentiels appartenant à la Ville telle que stipulée à l'article 10 (Confidentialité) de la présente convention;

ii. de prendre les moyens nécessaires pour protéger les Renseignements confidentiels de la Ville qui, s'ils étaient publiés ou divulgués, pourraient faire perdre son caractère confidentiel aux Renseignement confidentiels ou encore, leur valeur commerciale ou encore, affecter négativement la réputation de la Ville;

iii. que la contribution intellectuelle de la Ville, soit reconnue tel qu'il est d'usage de le faire en matière de publication scientifique, soit à titre de co-auteur et/ou dans les remerciements.

11.3 Le Responsable dispose d'une période de trente (30) jours suivant la date de réception du projet de publication pour soumettre par écrit ses commentaires à l'ÉTS. Si la Ville et l'ÉTS ne parviennent pas à s'entendre sur une version acceptable pour tous dans un délai de quinze (15) jours de la date de réception des commentaires, l'ÉTS produira la version finale de la publication en retranchant les Renseignements confidentiels de la Ville dont la publication ou diffusion est contestée par le Responsable.

11.4 À défaut de recevoir les commentaires du Responsable à l'intérieur du délai de trente (30) jours mentionnés à l'article 11.3 de la présente convention, l'ÉTS peut considérer que la Ville est en accord avec le projet de publication tel que soumis et pourra procéder avec la publication sans autre délai.

ARTICLE 12
PROMOTION ET PUBLICITÉ

12.1 L'ÉTS s'engage à faire état de la contribution accordée par la Ville, conformément au Protocole de visibilité (Annexe 2), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces derniers reflètent, de façon équitable, l'importance de ladite contribution. Aux fins de la présente disposition, l'un ou l'autre des documents énumérés précédemment doit

être préalablement approuvé par écrit par le Responsable selon les dispositions de l'article 11 (Publication et divulgation par l'ETS) des présentes.

12.2 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom ou le logo de l'autre Partie ni celui de l'un de ses membres à quelque fin que ce soit, sans l'accord écrit préalable de cette Partie. Les Parties conviennent cependant qu'elles peuvent mentionner, sans autorisation préalable de l'autre Partie, le partenariat auquel elles sont parties, mais sans en divulguer la teneur sous réserve, le cas échéant, des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

12.3 L'ÉTS s'engage à promouvoir le partenariat et à inviter la Ville aux différents évènements en relation avec la présente convention.

ARTICLE 13
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENCE

13.1 Les droits octroyés en vertu du présent article 13 (Propriété intellectuelle et licence) ne portent sur aucun droit de propriété intellectuelle découlant des travaux de recherche, résultats ou produits issus de travaux de recherche autres que ceux du Projet décrit à l'Annexe 1, sauf, le cas échéant, s'ils sont incorporés dans des résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre dudit Projet et dans tout droit de propriété intellectuelle en découlant.

13.2 Sous réserve du respect des engagements et des obligations de l'ÉTS, les résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet décrit à l'Annexe 1 et tout droit de propriété intellectuelle en découlant (tels les brevets, dessins industriels, savoir-faire, marques de commerce et les droits d'auteur) sont la propriété exclusive de l'ÉTS. L'ÉTS pourra requérir et maintenir l'enregistrement de tels droits dans le pays de son choix. L'exercice par l'ÉTS de ses droits de propriété intellectuelle est soumis au respect de ses obligations de confidentialité stipulées à l'article 10 (Confidentialité).

13.3 En considération de leur contribution prévue à la présente convention, l'ÉTS octroie à la Ville, à titre gratuit, une licence non-commerciale, non exclusive, perpétuelle, sans limites territoriales, transférable, irrévocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 13.2, dès la naissance de ceux-ci.

13.4 Dans l'éventualité où l'ÉTS cédait ses droits de propriété intellectuelle, y compris tout brevet, ou en permettait l'utilisation par des tiers, elle s'engage à informer les tiers des licences d'utilisation octroyées à la Ville en vertu de la présente convention et à informer clairement le cessionnaire que ces licences d'utilisation doivent être respectées intégralement par le cessionnaire et par tout nouvel utilisateur.

13.5 La licence concédée à la Ville lui permet, sous réserve de son engagement de confidentialité stipulé à l'article 10 (Confidentialité), de reproduire, adapter, traduire, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, exécuter ou représenter en public, en tout ou en partie, les résultats ou produits issus des

travaux effectués dans le cadre du Projet décrit à l'Annexe 1 et tout droit de propriété intellectuelle en découlant, peu importe les supports sur lesquels ces résultats figurent.

13.6 L'ÉTS garantit à la Ville qu'elle a respecté, à sa connaissance, la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, ch. C-42) et qu'elle détient ou prendra les mesures nécessaires pour détenir en temps opportun et maintenir tous les droits lui permettant d'accorder de telles licences.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

14.1 L'ÉTS s'engage à garantir et à tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison du non-respect par l'ÉTS de la présente convention. L'ÉTS s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, dirigeants, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours, ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison d'un non-respect par l'ÉTS de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 13 (Propriété intellectuelle et licence), et à les tenir indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elles et de toute somme qu'elles auront déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

14.2 L'ÉTS doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions (2 000 000 $) par accident ou évènement.

14.3 Chaque Partie déclare que l'utilisation qu'elle fera des résultats issus du Projet décrit à l'Annexe 1 relèvera de sa seule responsabilité.

14.4 Les Parties doivent assurer, en tout temps, le respect des lois, des règlements ou des ordonnances en ce qui a trait à la sécurité des salariés et étudiants, à l'environnement et à toute autre matière semblable régissant l'exécution des activités se déroulant dans leurs installations et sites. Le cas échéant, chaque Partie s'assurera que les représentants de l'autre Partie qui seront présents dans ses installations et sites soient mis au fait des règles, politiques et pratiques en santé et sécurité alors en vigueur pour ces installations et sites.

14.5 L'ÉTS s'engage d'ores et déjà, en cas de commercialisation des résultats, à inclure, dans toute entente avec une tierce partie, une clause de limitation de responsabilité en vertu de laquelle la Ville ne peut être tenue responsable ni de l'utilisation des résultats par un tiers, ni de dommages indirects incluant, de façon non limitative, toute perte de données, de profits ou de revenus.

14.6 La Ville reconnait qu'il n'existe aucune garantie, déclaration ou condition, expresse ou implicite, faite par l'ÉTS, ses employés, ses étudiants ou ses représentants, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, de la valeur commerciale et d'adaptation à une fin donnée quant aux produits,

technologies, logiciels ou systèmes conçus, fabriqués ou vendus découlant de l'utilisation par la Ville des résultats du Projet décrit à l'Annexe 1 et de la propriété intellectuelle qui s'y rattache.

14.7 La Ville comprend que dans le cadre de la présente convention, le Projet sera réalisé par des étudiants sous la responsabilité de l'ÉTS, et ce, au meilleur des capacités de ces étudiants. Dans l'éventualité où ces derniers se désistaient, les Parties conviennent que la Ville pourra mettre fin à la présente convention conformément à l'article 16.

ARTICLE 15
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

15.1 La Ville prend acte que le Chercheur principal ainsi que toutes les personnes impliquées dans le Projet décrit à l'Annexe 1 par l'entremise de l'ÉTS sont soumis au *Politique d'éthique de la recherche de l'ÉTS* selon le cas.

15.2 L'ÉTS doit, dans la réalisation de la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

15.3 L'ÉTS doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'ÉTS doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville .

15.4 L'ÉTS s'engage à éviter toute situation mettant en conflit l'intérêt personnel de son personnel ou de ses administrateurs et celui de la Ville ou créant l'apparence d'un tel conflit.

15.5 L'ÉTS doit utiliser la contribution octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'ÉTS.

15.6 Les Parties confirment qu'aucun avantage n'a été promis, offert ou accordé à qui que ce soit en raison ou en vue de la conclusion de la présente convention et que personne n'a été employé pour solliciter ou obtenir la conclusion de la présente convention moyennant promesse d'une commission, d'un pourcentage, de frais de courtage ou d'une gratification éventuelle.

15.7 Chaque Partie s'engage à dénoncer à l'autre Partie concernée, par écrit, toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou réel touchant les membres de son personnel ou les autres personnes que la Partie concernée implique dans le Projet décrit à l'Annexe 1 dès qu'une telle situation de conflit d'intérêts est connue.

ARTICLE 16
RÉSILIATION ET DÉFAUT

16.1 La Ville peut, à sa discrétion, résilier en tout temps la présente convention et dans ce cas, l'ÉTS renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de cette dernière en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.

16.2 Dans l'éventualité où la Ville décide de résilier la présente convention, elle doit envoyer un avis écrit de quarante-cinq (45) jours, à l'ÉTS pour l'informer de sa décision. Dès l'envoi de cet avis, les Parties peuvent déterminer les meilleurs moyens pour protéger les Résultats du Projet acquis depuis le début des travaux de recherche effectués dans le cadre de la présente convention.

16.3 Dans l'éventualité où la Ville décide de résilier la présente convention :

16.3.1 la résiliation prend effet à l'expiration du délai de quarante-cinq (45) jours de l'avis mentionné à l'article 16.2 (Résiliation et défaut);

16.3.2 l'ÉTS convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention;

16.3.3 sous réserve de l'article 16.4.2 (Résiliation et défaut), toute contribution non versée à l'ÉTS cesse de lui être due. Le cas échéant, l'ÉTS doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée selon les modalités édictées par la clause 16.4 (Résiliation et défaut) de la présente convention;

16.3.4 la Ville aura accès aux Résultats du Projet qui auront été générés jusqu'à la date de résiliation, mais ne pourra prétendre à aucun droit de Propriété intellectuelle sur la suite des travaux du Projet.

16.4 En cas de résiliation effectuée en vertu du présent article 16 (Résiliation et défaut), l'ÉTS :

16.4.1 doit remettre au Responsable un rapport sommaire sur l'état d'avancement et les conclusions des travaux de recherche connus à cette date et permettre à ce dernier d'avoir libre accès à touts les données et à tous les résultats de recherche disponibles à cette date;

16.4.2 pourra, à la condition de remettre les pièces justificatives pertinentes le justifiant, déduire, le cas échéant, de la somme à rembourser à la Ville en vertu de la clause 16.3.3. (Résiliation et défaut) de la présente convention, les dépenses encourues pour la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 ainsi que les engagements financiers raisonnables et irrévocables pris en

date de l'avis de résiliation, jusqu'à concurrence de la contribution financière de la Ville pour l'année au cours de laquelle survient la résiliation;

16.4.3 doit remettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation;

16.4.4 n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

16.5 Par ailleurs, si l'une ou l'autre des Parties est en défaut au terme de la présente convention, l'une ou l'autre des Parties peut la résilier, si dans les trente (30) jours de la réception d'un avis écrit à la Partie en défaut, celle-ci n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux manquements reprochés; la présente convention est alors réputée résiliée à l'égard de la Partie en défaut à compter de la date de transmission dudit avis.

16.6 Dans le cas d'une résiliation pour cause de défaut, les Parties doivent établir et régler, le cas échéant, le montant à être déboursé par la Ville ou remboursé par l'ÉTS notamment en fonction des modalités édictées par l'article 16.4 (Résiliation et défaut) de la présente convention en effectuant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

16.7 Nonobstant toute autre disposition de la présente convention, en aucun cas la Ville ne peut être tenue de verser une somme excédant la contribution prévue à l'article 6 (Obligations de la Ville) de la présente convention pour l'année au cours de laquelle survient la résiliation. La Ville n'est pas non plus tenue de payer les engagements financiers pris au-delà de l'année au cours de laquelle survient la résiliation.

ARTICLE 17
FORCE MAJEURE

17.1 En cas de délais ou retards significatifs dans l'exécution des travaux de recherche effectués dans le cadre de la présente convention, occasionnée par une force majeure, la Ville peut, à sa discrétion, choisir l'une ou l'autre des mesures suivantes :

17.1.1 prolonger raisonnablement tout délai prévu à la présente convention;

17.1.2 résilier la présente convention en transmettant un avis écrit à l'ÉTS. Dans un tel cas, et sous réserve de l'article 16.4.2 (Résiliation et défaut), la portion de sa contribution non encore versée cesse d'être due et l'ÉTS doit également remettre, le cas échéant, à la Ville, la portion non utilisée de sa contribution à compter de la date de cette résiliation, et ce, sans autre

compensation ni indemnité que ce soit. Dans ce cas, l'article 9 (Survie de la convention) trouve application.

ARTICLE 18
CONVENTION COMPLÈTE – MODIFICATION

18.1 La présente convention constitue la totalité et l'intégrité de l'accord intervenue entre les Parties.

18.2 Aucun changement ou modification à la présente convention, ni aucune renonciation à l'égard de toute condition ou disposition de cette dernière, ne peut être fait, ni être considéré valide sans le consentement préalable et écrit des Parties.

ARTICLE 19
AVIS ET COMMUNICATION

19.1 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné par écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Pour l'ÉTS :

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

À l'attention du Doyen de la recherche
Courriel : decanat.recherche@etsmtl.ca
CC : jonathan.aubertin@etsmtl.ca

Pour la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL

À l'attention de Mme Anne Clément
Courriel : anne.clement@montreal.ca

19.2 Toute modification relative aux coordonnées mentionnées à l'article 19.1 (Avis et communication) de l'une des Parties doit faire l'objet d'un avis écrit au moins trente (30) jours à l'avance à l'autre Partie.

ARTICLE 20
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

20.1 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

20.2 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

20.3 Cession

La présente convention est incessible et aucun droit ni aucune obligation qui y sont contenus ne peuvent être cédés ou transférés de quelque manière que ce soit par une Partie sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

L'ÉTS ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les contributions qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

20.4 Absence de Renonciation

Aucune omission de la part de l'une ou l'autre des Parties de faire-valoir des droits qui découlent du non-respect ou de la violation de la présente convention et aucune acceptation du versement d'une contribution ne peuvent être considérées comme une renonciation à des droits. Aucune disposition de la présente convention n'est présumée avoir fait l'objet d'une renonciation par une Partie à moins que cette Partie n'ait formulé cette renonciation par écrit.

20.5 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

20.6 Représentations de l'ÉTS

L'ÉTS n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

20.7 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN CONSIDÉRATION DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Signé à _____

Le ____e jour de _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 20 e jour de novembre

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Monika Paape-Miyoshi
Signé avec ConsignO Cloud (20/11/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Par : _____
Monika Paape-Miyoshi, directrice adjointe, secteur de la valorisation de la recherche et de l'innovation.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

1. Sommaire

1.A. Plan de travail proposé par unité de stage (US) :

Veuillez résumer le plan de travail du projet en indiquant quel·le stagiaire travaillera quand. Chaque unité de stage (US) correspond à un stage de 4 à 6 mois. Ce tableau fournit une vue d'ensemble du projet de recherche proposé et des informations sur le, la ou les stagiaires. Veuillez consulter le **Guide Accélération : rédiger votre demande** pour obtenir de l'aide.

Pour ajouter une ligne supplémentaire, cliquez sur n'importe quelle cellule de la ligne inférieure du tableau, puis sur le symbole « + » (qui s'affiche à l'extrémité droite de la ligne).

			Année 1												Année 2												Année 3												Année 4												Année 5											
		Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nom de la ou du stagiaire	Niveau d'études	US	*Utiliser une couleur ou un remplissage pour faire ressortir les cellules afin d'indiquer le plan de travail des stagiaires*																																																													
Ann Presley	Maîtrise	6																																																													
Nom	Choisir	##																																																													
Nom	Choisir	##																																																												
Nom	Choisir	##																																																												
Nom	Choisir	##																																																												
Nom	Choisir	##																																																												

Total d'unités de stage	**6**
Financement total du projet Le montant entré ici devrait équivaloir au montant total incluant les contributions du partenaire et de Mitacs	**90 000 $** *par ex., 30 000 $*

2. Description de la recherche proposée

2.1 Résumé de la recherche (maximum de 300 mots) :

Résumez la proposition de recherche, en prenant soin de présenter brièvement le problème de recherche, les objectifs du projet et la méthodologie proposée; cette section sera utilisée pour recruter des évaluateurs et évaluatrices.

Le projet de recherche porte sur les problèmes d'instabilités structurales et de chutes de blocs le long des parois rocheuses de la voie Camélien Houde (CH) à Montréal. Ce projet et les solutions envisagées prennent en compte le caractère patrimonial de cette infrastructure situé au coeur du Mont Royal.

Le projet vise à caractériser le contexte géomécanique des instabilités et leurs prévalences le long du tracé de la route. Un programme de suivi topographique adapté est élaboré afin de surveiller l'évolution des parois rocheuses dans le temps. Une évaluation des taux de détérioration permettra d'identifier les facteurs influents tels que l'emplacement, la géologie et l'orientation des parois.

Le projet s'appuiera sur des simulations numériques afin de développer et tester différents scénarios d'atténuation des risques. Une analyse comparative sera menée pour évaluer l'impact financier des solutions proposées, en tenant compte des contraintes d'intervention dans un site patrimonial.

Les niveaux de détérioration mesurés par technique de télédétection, corrélés avec l'évaluation géomécaniques et les analyses numériques, permettront d'établir une cote des conditions en place reflétant les risques associés à l'aménagement des infrastructures et le potentiel d'instabilité. Cette cote sera représentée spatialement le long de la voie CH afin de structurer les priorités de monitoring et mitigation des risques.

Les principaux livrables comprennent un rapport de caractérisation géomécanique du site, une procédure standardisée de collecte et d'analyse de données topographiques, un protocole de surveillance des détériorations, ainsi qu'un rapport sur la corrélation spatiale entre la dégradation des parois et les conditions géologiques et géométriques, incluant une cote de risque. Une étude approfondie des solutions alternatives sera également présentée afin de réduire les risques et améliorer la stabilité des parois rocheuses.

2.2. Contexte du projet:

a. **Problème ou question de recherche.** Énoncez clairement le problème ou la question de recherche que votre projet tente d'étudier ou de résoudre (maximum de 50 mots) :

Le projet porte sur les enjeux d'instabilité structurales le long de la voie Camillien Houde à Montréal. Le contexte urbain et patrimonial de l'infrastructure pose problème quant au suivi quantifiable des instabilités ainsi que pour l'implantation de solution de remédiation et mitigation des risques de chutes de blocs.

b. **Renseignements généraux et revue de travaux antérieurs pertinents.** Fournissez une revue de la littérature suffisante pour contextualiser le problème ou la question de recherche et en clarifier l'importance, en incorporant des citations pertinentes (minimum de 500 mots) :

La voie Camillien Houde (CH) représente une importante voie de circulation avec une très forte connotation patrimoniale à Montréal, connectant le plateau Mont Royal au parc du Mont Royal. Le tronçon à l'étude dans le cadre de cette recherche avait initialement été excavée comme tunnel dans les années 1920 afin de permettre au tramway de rejoindre les hauteurs du Mont Royal. La voie a par la suite été excavée jusqu'en surface dans les années 1950 pour remplacer le tracé de tramway par une voie de circulation automobile.

Le tracé actuel présente une tranchée ceinturée d'un ou deux côtés par des parois rocheuses caractérisées par des conditions structurales avec une intensité de fracturation importante. La distance entre la voie, partagée entre cyclistes et voitures, et les parois rocheuses est de l'ordre de 3 à 5 m. Des barrières de béton et grillages sont présents aux endroits les plus contigus afin de limiter le potentiel de chute et roulement de blocs sur la voie. Des activités d'écaillage sont coordonnées de façon périodique afin de nettoyer les parois de blocs lâches pouvant potentiellement chuter sur la voie [1].

La ville de Montréal a annoncé en 2023 un plan de réaménagement de CH afin de prioriser la circulation piétonne et cycliste [2]. Les retombés des activités de recherche permettront d'établir une cote de risque reflétant les enjeux géomatiques en place et représentée spatialement le long de la voie CH. Cette cote fournira une perspective quantifiable à long terme pour supporter le suivi, le monitoring, et la mitigation des risques suite au réaménagement du site.

Le développement et l'implantation de solutions pour mitiger les risques associés aux éboulements de parois rocheuses nécessitent de quantifier le taux de détérioration des parois, et les mécanismes associés, en fonction de la position et des conditions géomécaniques en place. L'analyse de détection des changements est un processus important dans le domaine de la gestion des géorisques [3], [4]. Ce type d'analyse est réalisé à l'aide de collecte de données topographique par l'entremise d'outils de télédétection et d'arpentage de masse tel que des LiDAR et outils de photogrammétries. Ces outils peuvent être appliqués par des méthodes fixes (i.e. terrestres) ou par l'entremise de drones. La collecte de données topographiques réalisée à différents intervalles dans le temps permet de quantifier le taux de détérioration, et définir la géométrie des instabilités et par conséquent les mécanismes associées [3], [5], [6], [7]. La collecte de données topographiques génère une très grande quantité de données, de l'ordre d'une dizaine de GB par arpentage, ce qui complexifie le traitement de données dans un contexte opérationnelle non-académique. Aussi, différentes stratégies d'intégration d'outils d'apprentissage machine ont été présentées dans les dernières années afin d'automatiser le traitement des données et faciliter la reconnaissance des géorisques en place [8], [9].

La quantification du taux de détérioration des parois rocheuses par collecte de données topographiques permet de développer des corrélations propres au site à l'étude quant à l'influence des conditions géométrique et géomécaniques sur les mécanismes de détérioration. L'étude conventionnelle de stabilité de parois rocheuses, avec accent sur les conditions structurales, comprend une analyse cinétique, une analyse probabiliste de chute de blocs, et l'analyse de stabilité structurale [10] Le développement numérique et analytique de solutions accessibles pour l'élaboration de réseaux de fractures discrètes [11] permet de réaliser les analyses de stabilités structurales en prenant compte du caractère hautement probabiliste du potentiel de rupture [12]. Cette approche permet aussi de quantifier l'influence paramétrique des conditions probables en place le long de parois rocheuses comme celle de CH.

L'analyse probabiliste des conditions géomécaniques, combinée à la mesure topographique du taux de détérioration, permet de corréler le potentiel d'instabilité aux caractéristiques géométriques et géotechniques en place. La mitigation de risques d'éboulement et chutes de blocs peut être réalisée par l'entremise de support de terrain artificiel, modification de la géométrie des excavations, et mise en place d'infrastructures de protections. Le support de terrain le long de parois rocheuses est généralement réalisé de façon ponctuelle pour faire face à des structures instables bien définies [13], [14]. Ce type d'approche est peu propice dans le cas de CH en considération les enjeux d'urbanisme patrimoniale de la voie et l'ensemble du mont Royal. Une définition détaillée de la géologie structurale en place permet d'identifier une corrélation entre l'orientation des parois rocheuses et le potentiel d'instabilité. Il devient possible d'optimiser l'orientation des parois rocheuses pour minimiser le potentiel d'instabilité, sans nécessairement impliquer une sur-excavation massive [15]. Une géométrie favorable des parois rocheuses peut être combinée à des infrastructures de protection (e.g. tranchées, murets) afin de mitiger d'avantage les risques en lien avec la chute de blocs et les éboulements [16].

2.3 Objectif général du projet de recherche :

Énoncez les objectifs qui seront atteints pour répondre au problème ou à la question de recherche décrit à la section 2.2.a :

L'objectif général du projet est de développer et évaluer différents scénarios d'atténuation de risques associés aux instabilités structurales le long des parois rocheuses de la voie Camélien Houde (CH) en prenant compte du caractère patrimonial du site.

Les sous-objectifs suivants sont identifiés dans le cadre du projet :

1. Développer un protocole de suivi topographique adapté au contexte urbain du site.
2. Quantifier les relations spatiales et géomécaniques de détérioration le long du tracé de la route.
3. Représenter les conditions de détérioration en relation avec les aménagements par une cote reflétant le niveau de risque le long de la voie CH.
4. Énoncer et comparer objectivement différents scénarios de mitigation de risques pour le site.

Une série d'objectifs spécifiques au projet étudiant sont énoncés dans la prochaine section.

2.4 Détails des stages ou sous-projets :

Pour chaque stagiaire, ou chaque sous-projet avec plusieurs stagiaires, veuillez fournir les renseignements suivants :

*Pour dupliquer la section 2.4.a-d ci-dessous, cliquez dans n'importe quelle partie de la section, puis cliquez sur le symbole « + » dans le coin inférieur droit. Veuillez consulter le **Guide Accélération : rédiger votre demande** pour obtenir de l'aide.*

Renseignements sur la ou le stagiaire ou le sous-projet #1

a. Nom(s) du ou de la stagiaire(s).

Ann Presley

b. Objectifs précis du stage ou du sous-projet. Énoncez clairement vos sous-objectifs pour permettre aux évaluatrices et évaluateurs de déterminer s'ils sont atteignables.

Les sous-objectifs suivants sont énoncés dans le cadre du projet de l'étudiante en lien avec les stages prévus:

1. Définir le contexte géomécanique associé aux instabilités et chutes de blocs du site à l'étude.
2. Établir un programme de suivi topographique adapté à l'environnement de CH.
3. Évaluer les taux de détériorations des parois rocheuses le long de CH.
4. Corréler le taux de détérioration des parois avec l'emplacement, la géologie, et l'orientation des parois.
5. Développer et tester par simulation numérique différentes solutions d'atténuation du potentiel d'instabilité et des risques associés.
6. Évaluer et comparer l'impact financier et esthétique des solutions proposées en considérant les enjeux d'urbanisme patrimonial du site à l'étude.

c. Méthodologies. Décrivez la ou les méthodes expérimentales qui seront utilisées pour atteindre chaque sous-objectif, y compris des détails sur l'équipement, les procédures et les participantes et participants à l'étude. Fournissez assez de détails pour que les évaluatrices et évaluateurs puissent déterminer si la méthodologie proposée est appropriée et suffisante pour atteindre les sous-objectifs.

Le projet de recherche comportera les activités de recherche suivantes : (i) collecte de données topographiques, (ii) analyse de détection des changements, et (iii) caractérisation géomécanique et analyse numérique. Les activités sont sommairement décrites ci-bas, en indiquant les équipements et logiciels prévus dans le cadre du projet.

(i) **Collecte de données topographiques.** L'arpentage de masse des parois rocheuses sera réalisé de façon saisonnière à l'aide d'outils de télédétection. Les collectes de données topographiques seront réalisées principalement à l'aide d'un scanner laser terrestre de type FARO x-130 [17], par photogrammétrie aéroportée avec un MAVIC 3, et par LiDAR dronoportée avec un Zenmuse L1 sur un Matrice 300. L'ensemble de ces équipements sont disponibles au laboratoire de télédétection et géophysique appliquée de l'ÉTS. Le géoréférençage des jeux de données sera réalisé à l'aide du logiciel opensource CloudCompare [18], et à l'aide de scripts python. Des arpentages de masse seront réalisés à une fréquence saisonnière, complémentée au besoin par des arpentages durant l'été. Un arpentage haute définition sera réalisé au début du projet afin d'effectuer une caractérisation structurale du site à l'étude.

(ii) **Analyse de détection des changements.** Les données topographiques obtenues par mesure de télédétection serviront à l'analyse de détection des changements. Cette analyse vise à quantifier le taux de détérioration et la géométrie des instabilités encourus durant la période à l'étude. Des données historiques obtenus antérieurement par l'équipe de géomatique du partenaire seront utilisées dans le cadre de l'analyse afin d'étendre la période d'étude. L'analyse de détection des changements suivra un protocole d'analyse de type 4D avec calculs de distances entre nuages de points (voir par exemple [3], [7], [19], [20], [21], [22], [23], [24]). L'ensemble du traitement et l'analyse sera automatisée à l'aide de scripts python afin de favoriser leur utilisation et le potentiel d'intégration par le partenaire. Le résultat de l'analyse de détection des changements sera présenté en terme de taux de détérioration et mécanismes d'instabilité le long du tracé à l'étude.

(iii) **Caractérisation géomécanique et analyse numérique.** Les collectes de données topographiques seront utilisés afin de réaliser une cartographies des conditions géomécaniques en place par classification d'ingénierie ([25], [26], [27], [28]) et pour la description probabiliste de la géologie structurale. Les résultats de cette caractérisation géomécanique seront corrélés à la représentation spatiale des taux de détérioration mesurées afin d'établir des indicateurs de performances associées aux conditions géométriques et opérationnelles en place (e.g. orientation de la paroi, incidence naturelle des joints). Une série de scénarios potentiels portant sur la modification de l'orientation de certaines parois, l'excavation partielles de certaines zones, et l'ajouts d'infrastructures de support ou de protection seront énoncés dans le cadre du projet. Ces scénarios viseront à optimiser les conditions en place à partir des corrélations déduites dans le cadre de l'analyse de détection des changements représentées le long du tracé. Ces scénarios seront définis et cadrés avec un ordre de grandeur budgétaire associé. Chacun des scénarios proposés, de-même que les conditions originales en place, seront analysées à l'aide de logiciels d'analyses de stabilités. Les logiciel de RocScience, disponibles à l'ÉTS seront utilisés, en particulier DIPS, Rocfall, RocSlope 3D, RS2, RS3, et Slide 2.

d. Calendrier. Nous suggérons d'utiliser un diagramme de Gantt pour fournir un calendrier indiquant à quel moment chaque tâche sera réalisée pour atteindre chaque sous-objectif. Les dates doivent être générales (mois 1, mois 2, etc.).

Les activités de recherche sont présentés dans le tableau qui suit avec un échéancier pour la période de recherche. Le tableau présente les différentes tâches, et leur période de réalisation. La résolution temporelle du tableau est subdivisée en session académique (automne A, été É, hivers H). Les livrables listés dans la section suivantes sont inclues dans l'échéancier présenté au tableau ci-bas.

Tâches	**AN 1**			**AN 2**		
	A	É	H	A	É	H
Cartographique de la géologie structurale						
Définition probabiliste de la géologie structurale						
Caractérisation géomécanique						
Arpentage topographique						
Analyse de détection des changements						
Analyse cinétique						
Énoncé des solutions potentielles						
Analyse de stabilité des conditions en place et scénarios proposés						
Livrables						
Rapport de caractérisation géomécanique du site.						
Protocole de collecte de données et analyse 4D						
Mémoire de maitrise						
Publication de conférence						

2.5 Produits livrables attendus :

Veuillez décrire les autres produits livrables attendus pour le projet, outre le dépôt d'un rapport et d'un sondage de fin de projet Mitacs, à la fois pour les participants et participantes postsecondaires et les organisations partenaires, c.-à-d. les résultats et les documents (thèses, publications révisées par des pairs, matériel d'enseignement, présentations dans une conférence, production artistique, etc.).

Les livrables suivants sont identifiés dans le cadre du projet :

i. Rapport de caractérisation géomécanique du site.
ii. Procédure de collecte de données topographiques et d'analyse automatisée avec un protocole d'analyse de détection des changements (4D) dans le temps pour évaluer la détérioration.
iii. Mémoire de maîtrise du projet traitant de :
    i. La corrélation entre les niveaux de détérioration et les conditions géologiques et géométriques le long des parois (publication scientifique)
    ii. Énoncé de solutions alternatives pour l'atténuation des risques et du potentiel d'instabilité le long des parois.

iii. Analyse de stabilité des conditions actuelles et différents scénarios envisagés.
iv. Représentation spatiale de la cote de risque établie par corrélation entre le taux de détérioration et l'analyse géomécanique

iv. Publication de conférence (e.g. GéoQuébec 2026) portant sur le Protocol de collecte et analyse de données topographiques pour la gestion de Géorisques en milieux urbains.

2.6 Interaction avec l'organisation partenaire :

Veuillez indiquer la nature de l'interaction avec l'organisation partenaire : ☒ Sur place ☒ Virtuel ☒ Hybride

Indiquez 1) les activités qui seront réalisées avec l'organisation partenaire; 2) les personnes avec lesquelles les stagiaires interagiront directement et la manière dont le personnel de l'organisation partenaire soutiendra le projet; 3) les ressources que l'organisation partenaire met à disposition des stagiaires pour les soutenir; et 4) les locaux physiques de l'organisation partenaire (y compris le lieu) où les stagiaires travailleront ainsi que la ou les plateformes virtuelles qu'elles et ils utiliseront.

L'étudiantes identifiée pour le projet aura à interagir avec le partenaire dans le cadre des différentes activités de recherche, en plus des rencontres de suivi. Les arpentages et autres collectes de données de terrain seront réalisés avec l'aide du partenaire présent sur les chantiers. Des rencontres trimestrielles seront réalisées en ligne avec toutes les parties prenantes de l'équipe de recherche et collaborateur du programme de recherche. Une collaboration sur la caractérisation géomécanique sera réalisée durant la première phase du projet afin de définir un contexte géologique et géométrique fiable de référence pour la suite.

Anne Clément, architecte paysagiste du service des grands parcs du Mont Royal et des sports sera le point de contact principal dans le cadre du projet. Elle facilitera les interactions entre les différentes ressources de la ville et l'équipe de recherche. Anne participe à l'élaboration du projet de recherche, et supportera activement les considérations patrimoniales dans le cadre du projet.

Julien Beaulieu Ingénieur – Géotechnique, Division de l'expertise et du soutien technique, sera impliqué dans le volet géotechnique et géomatique du projet. Julien sera impliqué dans les activités de collecte de données terrain, l'interprétation de la caractérisation, et l'analyse de stabilité des parois rocheuses. Julien sera directement impliqué dans l'énoncé et la validation des solution proposés dans le cadre du projet.

Le partenaire partagera les données topographiques historique du site à l'étude afin d'étendre la période considérée dans le cadre de l'analyse de détection des changements. Le partenaire facilitera, au besoin, l'accès dédié ou restreint aux sites à l'étude en coordonnant les affichages de sécurité sur la route, et en contrôlant si nécessaire la circulation. Le partenaire mettre à la disposition des ressources en géomatique pour multiplier les collectes de données topographiques et bonifier les processus de traitement de données et d'analyse.

Une grande partie des travaux du projet sera réalisée au site à l'étude, soit le long de la voie Camillien Houde sur le Mont Royal. Une place de travail physique sera rendue disponible pour l'étudiant au bureau de la ville de Montréal, situé au 255 boulevard Crémazie Est, suite 520. La plateforme Microsoft 365 et TEAMS sera utilisée afin de faciliter le partage d'information, les rencontres en lignes, et la coordination des activités de recherche. Des rencontres en personne trimestrielles seront réalisés avec le partenaire et les membres de l'équipe de recherche. Des rencontres complémentaires seront réalisées en personne ou en ligne pour planifier les travaux et coordonner les rétroactions d'analyses des résultats.

Le cas échéant, pour les candidates et les candidats au programme **Accélération Entrepreneur**, veuillez 1) décrire les activités qui seront réalisées avec l'incubateur préapprouvé, y compris l'interaction prévue avec le personnel de l'incubateur; et 2) indiquer les ressources que l'incubateur préapprouvé fournira, notamment des renseignements sur les ressources, l'expertise et les locaux.

NA

2.7 Pertinence pour l'organisation partenaire et le Canada :

Veuillez décrire comment 1) l'organisation partenaire et 2) le Canada bénéficieront de cette recherche.

Les retombées du projet pour la Ville de Montréal et pour le Canada sont multiples.

Pour la Ville de Montréal, ce projet offre une meilleure compréhension des instabilités rocheuses de la voie Camélien-Houde, un site patrimonial et fortement fréquenté. Grâce à des méthodes avancées de suivi topographique et de modélisation numérique, la ville pourra mettre en place des stratégies de mitigation plus efficaces et adaptées à l'environnement urbain et patrimonial. Cela permettra de réduire les risques de chutes de blocs et d'accroître la sécurité des usagers, tout en assurant une gestion durable des infrastructures naturelles. De plus, les recommandations issues du projet aideront à optimiser les ressources financières en proposant des solutions équilibrées entre coûts, efficacité et préservation du caractère historique du site.

À l'échelle du Canada, ce projet contribue à l'avancement des connaissances en ingénierie géotechnique et en gestion des risques naturels en milieu urbain. Il fournira des outils et des protocoles applicables à d'autres sites présentant des défis similaires à travers le pays. L'intégration d'une approche respectueuse du patrimoine dans les stratégies de stabilisation rocheuse pourrait également servir de modèle pour d'autres municipalités confrontées à des problématiques de conservation et de sécurité publique. Enfin, en favorisant l'innovation en matière de surveillance et de modélisation des instabilités rocheuses, le projet renforcera l'expertise canadienne dans ce domaine, augmentant ainsi la résilience des infrastructures face aux risques géologiques.

2.8 Participation de la communauté autochtone ou impact sur celle-ci (le cas échéant) :

Les projets qui impliquent les communautés autochtones ou ont un impact sur celles-ci doivent se conformer à la politique de recherche autochtone de Mitacs. Veuillez préciser 1) le soutien de la communauté autochtone à l'égard du projet et son rôle dans la définition de ses objectifs et de son approche; 2) les plans concernant l'accès des communautés autochtones aux connaissances et aux données générées par le projet, ainsi que leur utilisation et leur gouvernance; et 3) les antécédents de l'équipe dans la recherche autochtone, y compris la formation, l'orientation et le mentorat dont le ou la stagiaire bénéficiera pour combler tout manque d'expérience.

Vous pouvez aussi soumettre une ou deux lettres de soutien d'un·e ou de deux aîné·es autochtones qui sont membres de la ou des communautés partenaires où les travaux se dérouleront et qui ont le pouvoir de parler des intérêts de la communauté.

NA

2.9 Relations avec des projets Mitacs antérieurs ou en cours :

Ce projet est-il lié à des projets Mitacs antérieurs ou en cours, ou s'inscrit-il dans la poursuite de tels projets? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'**affirmative**, veuillez fournir des précisions sur la relation, y compris le numéro IT du ou des projets concernés. Si le projet actuel s'inscrit dans la poursuite de travaux antérieurs, veuillez décrire brièvement en quoi il constitue un progrès significatif par rapport à ce qui a été réalisé précédemment.

Le projet est relié en partie à un projet financé dans le cadre d'un partenariat de type ALLIANCE-MITACS avec la ville de Montréal. Le projet (IT40363) porte sur la caractérisation topographique des instabilités de parois rocheuses en lien avec le déversement et l'entreposage de déblais d'hivers (neige, abrasif, déchets) dans la carrière Francon à Montréal. Le projet en cours (2024-2026) implique un suivi topographique et le développement de solutions d'analyse complémentaire à certaines activités de recherche prévu dans le cadre du projet à CH. La complémentarité des projets permettra de corroborer certaines hypothèses et testées certaines méthodes d'analyse développer pour les projets respectifs.

Le projet présenté ici porte sur des conditions géomécanique fondamentalement différentes de celle du projet du site d'entreposage Francon. Les solutions investiguées pour le projet de CH porteront sur des enjeux distincts de stabilités, et mettra de l'avant des analyses probabilistes afin d'établir des corrélations spatiale et géomécanique avec le taux de détérioration.

2.10 Références :

Veuillez dresser la liste des références universitaires citées dans cette proposition.

[1] P. Teisceira-Lessard, "La voie Camillien-Houde fermée pour plusieurs semaines," *La presse*, Montréal, Nov. 18, 2020.

[2] P. Teisceira-Lessard, "Vers une voie Camillien-Houde sans voitures ?," *La Presse*, Montreal, Aug. 23, 2023.

[3] R. Kromer, A. Abellán, D. Hutchinson, M. Lato, T. Edwards, and M. Jaboyedoff, "A 4D Filtering and Calibration Technique for Small-Scale Point Cloud Change Detection with a

Terrestrial Laser Scanner," *Remote Sens (Basel)*, vol. 7, no. 10, Oct. 2015, doi: 10.3390/rs71013029.
[4] C. Fey and V. Wichmann, "Long-range terrestrial laser scanning for geomorphological change detection in alpine terrain - handling uncertainties," *Earth Surf Process Landf*, vol. 42, no. 5, pp. 789–802, Apr. 2017, doi: 10.1002/esp.4022.
[5] J. G. Williams, N. J. Rosser, R. J. Hardy, M. J. Brain, and A. A. Afana, "Optimising 4-D surface change detection: an approach for capturing rockfall magnitude–frequency," *Earth Surface Dynamics*, vol. 6, no. 1, pp. 101–119, Feb. 2018, doi: 10.5194/esurf-6-101-2018.
[6] R. A. Kromer *et al.*, "Automated terrestrial laser scanning with near-real-time change detection - Monitoring of the Séchilienne landslide," *Earth Surface Dynamics*, vol. 5, no. 2, pp. 293–310, May 2017, doi: 10.5194/esurf-5-293-2017.
[7] R. Kromer, D. J. Hutchinson, M. Lato, and T. Edwards, "Geohazard Management on the Canadian National Railway Corridor: A Multi-Sensor Approach," in *GIM International*, 2015.
[8] M. Niknezhad, J. D. Aubertin, D. Lagha, C. B. Gagnon, and J. Beaulieu, "Topographical investigation of rock slope failure modes in a surface pit repurposed for storage of snow debris (Technical Poster)," in *GeoMontreal 2024*, Montreal: Canadian Geotechnical Society, 2024.
[9] I. Farmakis, P.-M. DiFrancesco, D. J. Hutchinson, and N. Vlachopoulos, "Rockfall detection using LiDAR and deep learning," *Eng Geol*, vol. 309, p. 106836, Nov. 2022, doi: 10.1016/j.enggeo.2022.106836.
[10] E. Hoek, *Practical Rock Engineering*. rocscience, 2007.
[11] I. Vazaios, N. Vlachopoulos, and M. S. Diederichs, "Integration of Lidar-Based Structural Input and Discrete Fracture Network Generation for Underground Applications," *Geotechnical and Geological Engineering*, vol. 35, no. 5, pp. 2227–2251, Oct. 2017, doi: 10.1007/s10706-017-0240-x.
[12] A. Baghbanan, S. Kefayati, M. Torkan, H. Hashemolhosseini, and R. N. Dehnavi, "Numerical probabilistic analysis for slope stability in fractured rock masses using DFN-DEM approach," *International Journal of Mining and Geo-Engineering*, vol. 51, no. 1, 2017.
[13] J. M. Duncan, S. G. Wright, and T. L. Brandon, *Soil Strength and Slope Stability*, 2nd ed. John Wiley & Sons, 2014.
[14] D. C. Wyllie and C. W. Mah, *Rock slope engineering: Civil and mining, 4th edition*. 2017. doi: 10.1201/9781315274980.
[15] M. Marchelli, D. Peila, and A. Giacomini, "Rockfall in open pit mines: management of the pit geometry and protection measures design," *International Journal of Rock Mechanics and Mining Sciences*, vol. 170, 2023, doi: 10.1016/j.ijrmms.2023.105551.
[16] C. J. Jaccard, J. M. Abbruzzese, and E. P. Howald, "An evaluation of the performance of rock fall protection measures and their role in hazard zoning," *Natural Hazards*, vol. 104, no. 1, 2020, doi: 10.1007/s11069-020-04177-4.
[17] FARO, "FARO Laser Scanner Focus 3D x 130," Dallas, 2015.
[18] D. Girardeau-Montaut, "CloudCompare," Jul. 14, 2022, *CloudCompare.org*: 2.12.4. [Online]. Available: https://www.danielgm.net/cc/
[19] R. Kromer, D. J. Hutchinson, M. Lato, and T. Edwards, "Gestion des risques géologiques sur le corridor ferroviaire du Canadien National," *Geomatique*, vol. 42, no. 4, pp. 16–19, 2016.
[20] R. Kromer, G. Walton, B. Gray, M. Lato, and R. Group, "Development and Optimization of an Automated Fixed-Location Time Lapse Photogrammetric Rock Slope Monitoring

System," *Remote Sens (Basel)*, vol. 11, no. 16, p. 1890, Aug. 2019, doi: 10.3390/rs11161890.
[21] R. Kromer, M. Lato, D. J. Hutchinson, D. Gauthier, and T. Edwards, "Managing rockfall risk through baseline monitoring of precursors using a terrestrial laser scanner," *Canadian Geotechnical Journal*, vol. 54, no. 7, Jul. 2017, doi: 10.1139/cgj-2016-0178.
[22] M. van Veen, D. J. Hutchinson, R. Kromer, M. Lato, and T. Edwards, "Effects of sampling interval on the frequency - magnitude relationship of rockfalls detected from terrestrial laser scanning using semi-automated methods," *Landslides*, vol. 14, no. 5, pp. 1579–1592, Oct. 2017, doi: 10.1007/s10346-017-0801-3.
[23] N. Brodu and D. Lague, "3D terrestrial lidar data classification of complex natural scenes using a multi-scale dimensionality criterion: Applications in geomorphology," *ISPRS Journal of Photogrammetry and Remote Sensing*, vol. 68, no. 1, 2012, doi: 10.1016/j.isprsjprs.2012.01.006.
[24] D. Lague, N. Brodu, and J. Leroux, "Accurate 3D comparison of complex topography with terrestrial laser scanner: Application to the Rangitikei canyon (N-Z)," *ISPRS Journal of Photogrammetry and Remote Sensing*, vol. 82, pp. 10–26, Aug. 2013, doi: 10.1016/j.isprsjprs.2013.04.009.
[25] Z. T. Bieniawski, *Engineering rock mass classifications*. New York: John Wiley & SOns, 1989.
[26] Z. T. Bieniawski, "The Rock Mass Rating (RMR) System (Geomechanics Classification) in Engineering Practice," in *Rock Classification Systems for Engineering Purposes*, 100 Barr Harbor Drive, PO Box C700, West Conshohocken, PA 19428-2959: ASTM International, 1988, pp. 17–34. doi: 10.1520/STP48461S.
[27] B. Singh and R. K. Goek, *Engineering Rock Mass Classification*. Toronto: Elsevier, 2011.
[28] Z. T. Bieniawski, "Engineering classification of jointed rock masses," *Civil Engineer in South Africa*, vol. 15, no. 12, pp. 343–353, 1973, doi: https://doi.org/10.10520/AJA10212019_17397.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que l'École de Technologie Supérieure (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « L'École de Technologie Supérieure remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » »;

- « Le projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

- le nombre d'abonnés;
- le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le

communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

Complément au Protocole de visibilité

Directives sur l'application du logo dans un contexte de partenariat en conformité avec les normes graphiques de la Ville de Montréal

Entrée en vigueur : décembre 2021

Table des matières

Une collaboration gagnante 3
Le logo de la Ville de Montréal : l'image qui nous représente 4
Autres versions possibles du logo 5
Sur un fond clair 5
Sur un fond foncé 5
Erreurs à éviter 6
Zone protégée, dimension minimale et mention 7
Zone protégée 7
Format de reproduction minimal 7
Utilisation d'une mention au lieu du logo 7
Positionnement des logos dans un contexte de partenariat 8
Représentation équitable 8
Taille des logos 8
Hiérarchisation 8
Ordre de préséance 9
Instances gouvernementales et partenaires de la Ville 9
Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM) 10
Présence de partenaires privés ou de nombreux partenaires 10
Disposition verticale des logos 10
Proportion des logos 10
Support imprimé 10
Support numérique 10
Exemples d'application verticale des logos 11
Cas 1 : Présence d'un présentateur officiel et de plusieurs niveaux de partenariat 11
Cas 2 : Ville de Montréal en tant que partenaire principal 11
Exemples d'application horizontale des logos 12
Cas 1 : Positionnement sur quelques lignes 12
Cas 2 : Positionnement sur une seule ligne 12
Cas 3 : Positionnement sur un site Web si la Ville est l'un des principaux partenaires 12
Lignes directrices selon le type de communication 13
Ressources utiles 14
Ville de Montréal 14
Service de l'expérience citoyenne et des communications 14
Arrondissement 14
Programmes d'identification visuelle de certains partenaires 14
Gouvernement du Canada 14
Gouvernement du Québec 14
Gouvernement du Québec et Ville de Montréal – Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM) 14

Une collaboration gagnante

La Ville de Montréal est fière de soutenir chaque année des centaines d'organismes qui offrent une grande variété de services et d'activités à la population montréalaise. Ces partenariats sont essentiels pour rehausser la qualité de vie et créer un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le Complément au Protocole de visibilité précise la façon de procéder pour identifier clairement ces partenariats, notamment au moyen du logo de la Ville de Montréal. Ce logo est beaucoup plus qu'un simple élément graphique : il est le symbole de l'identité et de la réputation de la Ville. C'est pourquoi nous demandons que les organismes partenaires s'engagent à :

- utiliser le logo de la Ville de Montréal et les mentions du partenariat selon les directives définies dans ce document et à l'annexe « Protocole de visibilité » jointe à l'entente conclue avec la Ville.
- diffuser sur les réseaux sociaux une publication consacrée exclusivement à la reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal en s'assurant d'inclure l'une des mentions définies au Protocole ou dans le Complément, le cas échéant – les publications sur les réseaux sociaux n'ont pas à être approuvées par la Ville.
- faire approuver tous les autres outils de communication sur lesquels apparaîtra le logo de la Ville de Montréal ou une mention, avant leur production ou leur diffusion, qu'ils soient sur un support imprimé, numérique ou électronique, tels que :
  - un communiqué de presse
  - une affiche, une annonce ou une bannière publicitaire
  - un programme ou un dépliant
  - un site Web ou une vidéo
  - une invitation, un blogue ou une infolettre
  - un panneau de remerciement des partenaires
  - un écran d'information dans les installations et les bâtiments de la Ville, tels que les complexes et les terrains sportifs, les bibliothèques, et les parcs-nature

En respectant ces engagements, les organismes améliorent leurs communications ainsi que celles de la Ville de Montréal et contribuent à :

- établir clairement le soutien de la Ville de Montréal envers ses partenaires
- accélérer le processus de production et d'approbation
- éviter des erreurs qui pourraient s'avérer coûteuses
- renforcer l'image de marque de la Ville de Montréal

Pour toute question sur le Complément au Protocole de visibilité, pour obtenir le logo de la Ville de Montréal ou pour faire approuver des outils de communication, veuillez écrire à : visibilite@montreal.ca

Le logo de la Ville de Montréal : l'image qui nous représente

La signature graphique de la Ville de Montréal a été conçue pour souligner le riche héritage, le caractère unique et les valeurs fondamentales de la métropole.

- Inspiré par les armoiries de la Ville de Montréal, le logo représente une fleur dont les quatre pétales forment une interprétation graphique des initiales V et M.
- Au centre, un croisement rappelle que Montréal se trouve à l'intersection de différentes voies de communication et de civilisation.
- Les quatre cœurs créés par le jeu des lignes représentent l'attachement de la population montréalaise à leur ville.
- La ligne ondoyante qui encercle l'ensemble stylisé rappelle que Montréal est une île; la forme à la fois végétale et aquatique exprime la richesse de l'environnement naturel et le souci qu'a la population de le préserver.

Montréal

Le logo est constitué de deux éléments indissociables, soit « Montréal » et la rosace.

La rosace est en rouge et la mention « Montréal » est en noir.

Couleur rouge de la rosace :

PMS 032
CMJN : C-0, M-91, J-87, N-0
RVB : R-224, V-0, B-0
HEX : # e00000

Autres versions possibles du logo

Sur un fond clair

Lorsque le fond est blanc ou très pâle ou qu'il s'agit d'un fond photographique relativement neutre, le logo de la Ville de Montréal doit être présenté dans les couleurs officielles.

Montréal



Il est également possible de lui substituer la version noire, par exemple si le processus d'impression est en noir et blanc ou en noir et une couleur (autre que le rouge), ou encore si le fond est clair, mais trop chargé pour qu'on y distingue le logo en couleur.

Montréal



Sur un fond foncé

Le logo en blanc (ou en renversé) doit être utilisé seulement lorsque le fond est foncé ou trop chargé ou qu'il n'offre pas un contraste suffisant avec le logo en couleur ou en noir. Assurez-vous de créer le logo en renversé à partir d'un bloc.

Montréal



Erreurs à éviter

Veillez à utiliser le fichier-maître contenant les différentes versions officielles du logo de la Ville de Montréal. Pour savoir comment l'obtenir, veuillez consulter la section « Ressources utiles ».

À ne pas faire :

Inverser les couleurs



Modifier les couleurs



Utiliser la version en couleur sur un fond trop foncé ou peu contrasté



Utiliser la version inversée sur un fond trop pâle ou trop chargé



Modifier la police du logo



Modifier la police du logo



Ajouter de l'effet (ombre, estampage, etc.)



Ajouter un élément graphique ou du texte dans la zone protégée



Zone protégée, dimension minimale et mention

Que vous utilisiez le logo en couleur, en noir ou en renversé, les directives en matière de zone protégée et de dimension minimale s'appliquent, et ce, quel que soit le support utilisé.

Zone protégée

La zone protégée est un espace qui doit demeurer dégagé autour du logo afin de maximiser la visibilité de ce dernier et de le distinguer des éléments avoisinants. Cet espace correspond à la hauteur de la rosace.



Format de reproduction minimal

Afin de s'assurer que le logo demeure lisible même lorsque sa dimension est réduite, il ne peut être reproduit en deçà d'une largeur d'un pouce (2,5 cm).





Utilisation d'une mention au lieu du logo

Si l'espace est **insuffisant** pour accueillir le logo dans le format minimal ou s'il est **impossible** d'intégrer le logo, par exemple sur une communication écrite (communiqué de presse, publication sur les réseaux sociaux, etc.) :

- l'organisme partenaire doit inclure l'une des mentions définies dans le Protocole de visibilité.
- si aucune mention n'est définie dans le Protocole, l'une des mentions suivantes devrait être utilisée, selon la nature de l'entente :
  - **« Réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal. »**
  - **« Réalisé avec la contribution financière de la Ville de Montréal. »**
  - **« Réalisé (ou offert) en collaboration avec la Ville de Montréal. »**

Positionnement des logos dans un contexte de partenariat

Il existe deux principes importants à respecter lorsque vient le temps d'apposer les logos sur les outils de communication : l'équité entre les partenaires et l'ordre de préséance.

Représentation équitable

Taille des logos

Si la Ville de Montréal est le partenaire principal du projet :

- son logo pourrait être apposé séparément et dans un plus grand format (par exemple au-dessus des logos des autres partenaires).
- la taille des logos devrait refléter équitablement la contribution des partenaires (par exemple les logos des paliers gouvernementaux qui sont les principaux partenaires doivent être disposés sur une même ligne et présentés dans un plus grand format, au-dessus des autres logos). Cependant, si tous les logos se trouvent sur une même ligne horizontale, ils doivent être de la même taille.

Hiérarchisation

La hiérarchisation est le critère qui dicte l'emplacement des logos lorsqu'il y a plus d'un partenaire. Lorsque c'est possible, il faut éviter de mettre tous les logos des partenaires sur une même ligne, par exemple en les faisant défiler dans un bandeau au bas d'une page d'un site Web. Il est préférable de les apposer sur différents échelons selon l'ampleur de la contribution des partenaires. Des exemples de bonnes pratiques sont présentés à la section « Exemples d'application des logos ».

- Le logo du présentateur, s'il y en a un, se trouve au haut de la hiérarchie.
- Si la Ville de Montréal et d'autres paliers gouvernementaux sont partenaires et que leur contribution est plus importante que celle des partenaires privés, leurs logos devraient se retrouver ensemble au haut de la hiérarchie ou sous celui du présentateur, s'il y en a un.

Ordre de préséance

Il reste ensuite à déterminer l'ordre des logos des partenaires publics dans l'espace qui leur est accordé. Cet ordre est généralement établi selon la contribution financière de chacun ou peut être défini dans le Protocole de visibilité. Si des paliers gouvernementaux ou des arrondissements sont des partenaires du projet, veuillez vous assurer de consulter leurs directives à cet égard (voir la section « Ressources utiles »).

L'emplacement des logos de la Ville de Montréal et des autres partenaires publics est généralement établi comme ci-après, s'il n'y a pas de règles de préséance établies. Toutefois, si le support ou la taille de l'outil de communication ne permettent pas la disposition proposée, nous vous encourageons à demander conseil auprès du Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal (voir la section « Ressources utiles »).

Instances gouvernementales et partenaires de la Ville

Tous les logos suivants devraient être positionnés sur une même ligne horizontale selon l'ordre expliqué ci-dessous. Chaque ligne du tableau montre le positionnement du logo de la Ville de Montréal relativement à celui de différents partenaires publics.

Cas 1 **Gouvernement du Canada**
tout à fait à gauche

Cas 2 **Gouvernement du Québec**
tout à fait à droite

Cas 3 **Arrondissement**
à gauche du logo de la Ville de Montréal

Cas 4 **Plusieurs instances gouvernementales**

Si vous souhaitez insérer le logo du partenaire d'un arrondissement, veuillez vérifier son positionnement avec ce dernier.

Emplacement usuel des logos des partenaires publics



Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM)

- Veuillez vous référer à la clause 3 du Protocole de visibilité pour savoir si vous devez utiliser le logo de l'EDCM au lieu des logos individuels du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal.
- Si tel est le cas, son positionnement doit suivre les directives définies dans le Complément pour le logo du gouvernement du Québec.
- Assurez-vous aussi de consulter le programme d'identité visuelle du gouvernement du Québec (voir la section « Ressources utiles ».)

Présence de partenaires privés ou de nombreux partenaires

- Référez-vous aux principes de l'équité et de l'ordre de préséance définis précédemment afin de représenter adéquatement le niveau de soutien des partenaires publics et privés. Des exemples sont fournis à la section suivante.
- Privilégiez les versions du logo en noir ou en renversé lorsqu'il y a de nombreux logos dans un même espace; ceux-ci se détacheront mieux du fond choisi, engendrant une meilleure lisibilité.
- Regroupez les logos de la Ville et des autres instances gouvernementales sur une ligne ou dans un espace distinct des logos des partenaires privés, lorsque c'est possible.
- Respectez la zone protégée de chacun des logos pour éviter qu'ils semblent faire partie de la même entité.

Disposition verticale des logos

- Le principal partenaire (établi selon le principe de l'ordre de préséance) devrait apparaître en premier.
- Si tous les partenaires ont une contribution égale, le logo de la Ville de Montréal devrait apparaître en premier.

Proportion des logos

On doit établir le format du logo en prenant en considération la surface totale du document. Voici des suggestions de format de logo auxquelles vous pouvez vous référer.

Support imprimé

Format	Logo	Document	Exemples courants
Petit	1 po		Signet ou carton d'invitation
Moyen	1,5 po	8,5 x 11 po	Publicité ou programme
Grand	2 po	11 x 17 po et plus	Affichette
Très grand	4 po	24 x 36 po et plus	Affiche

Support numérique

La taille minimale du logo de la Ville de Montréal sur un support numérique est de 100 pixels de largeur. Si l'espace est insuffisant pour accueillir le logo, deux options s'offrent à vous :

- ajouter de l'animation pour positionner le logo sur un des panneaux.
- augmenter le format du support numérique.

Exemples d'application verticale des logos

Ce type d'application se retrouve souvent sur le plan de fin de vidéos et sur la page « Partenaires » du site Web de l'organisme.

Cas 1 : Présence d'un présentateur officiel et de plusieurs niveaux de partenariat

Hiérarchisation : ici, le Casino de Montréal étant le présentateur officiel, son logo est placé en haut. Les logos des grands partenaires publics, soit ceux qui fournissent la plus grande part du soutien, sont disposés dessous et regroupés.

Taille : le format des logos est représentatif du soutien respectif. Tous les logos disposés sur une même ligne doivent être de la même dimension. L'emplacement spécifique des logos des partenaires publics est déterminé selon l'ordre de préséance.



Cas 2 : Ville de Montréal en tant que partenaire principal

Hiérarchisation : Montréal étant le partenaire principal, son logo est placé en premier.

Taille : puisque les logos sont apposés sur des lignes distinctes, leurs formats sont représentatifs du soutien respectif de chacun des partenaires.



Exemples d'application horizontale des logos

Ce type d'application se retrouve généralement lorsque les partenaires sont peu nombreux ou que l'espace pour l'emplacement des logos est limité, notamment sur les outils publicitaires et promotionnels.

Cas 1 : Positionnement sur quelques lignes

Hiérarchisation : les logos des partenaires publics qui fournissent la plus grande part du soutien financier sont regroupés et disposés sous celui du présentateur officiel.

Taille : les logos doivent être suffisamment grands pour être visibles. Assurez-vous de ne pas les apposer dans les marges d'impression ou d'installation propres au média.



Cas 2 : Positionnement sur une seule ligne

Hiérarchisation : les logos étant apposés sur une même ligne horizontale, il n'y a pas de hiérarchisation. Montréal étant le partenaire principal, son logo est placé en premier.

Taille : lorsque les logos sont sur une même ligne horizontale, leurs formats sont identiques; la mention « Grand partenaire » a été ajoutée pour démontrer le statut particulier de la Ville de Montréal.



Cas 3 : Positionnement sur un site Web si la Ville est l'un des principaux partenaires

Si tous les logos doivent être positionnés au bas des pages d'un site Web, les faire défiler sur une même ligne ne permet pas de reconnaître de façon équitable le statut des principaux partenaires. Une option consiste à fixer les logos des principaux partenaires sur la page et à faire défiler uniquement les logos des partenaires secondaires.

Lignes directrices selon le type de communication

Voici un résumé des lignes directrices relatives à l'application attendue du logo et des mentions, longue ou courte, intégrés dans les outils de communication produits dans le cadre d'ententes avec la Ville de Montréal.

Si le Protocole de visibilité joint à l'entente ne contient qu'une seule mention, utilisez-la partout où elle est requise. Pour savoir quoi faire lorsqu'aucune mention n'est définie ou si vous avez des questions à ce sujet, veuillez consulter la section « Zone protégée, dimension minimale et mention ».

Outil de communication	Logo	Mention courte	Mention longue
Communiqué de presse	Si exigé au Protocole		Dans le premier paragraphe
Conférence de presse ou annonce publique			X
Publicité imprimée ou numérique	X	X	Si désirée
Site Web : sur la page d'accueil si la Ville est un soutien à la mission de l'organisme	Visible sans défilement		X
Site Web : sur la page « Programmation » et la page « Partenaires » si la Ville finance un projet particulier	Lien accessible au haut du site		
Programme ou document de plusieurs pages	Première page		X
Publication sur les réseaux (au lancement)		X	Si désirée
Article (infolettre, courriel ou blogue)	X	X	
Affiche, dépliant ou autre	X		
Matériel événementiel (invitation, etc.)	X	X	
Radio		X	
Vidéo ou annonce télé	Plan de fin (3 secondes)	X	

Ressources utiles

Ville de Montréal

Service de l'expérience citoyenne et des communications

Pour toute question sur le Complément au Protocole de visibilité, pour obtenir le logo de la Ville de Montréal ou des conseils, ou pour faire approuver le positionnement des logos et des mentions sur des outils de communication, veuillez écrire à :

- visibilite@montreal.ca

Arrondissement

Pour connaître les normes graphiques propres à un arrondissement ou pour obtenir son logo, veuillez communiquer directement avec l'arrondissement concerné. Les coordonnées des arrondissements se trouvent au bas de la page du site de la Ville à :

- montreal.ca

Programmes d'identification visuelle de certains partenaires

Gouvernement du Canada

- Manuel du Programme de coordination de l'image de marque

Gouvernement du Québec

- Règles de base d'utilisation des signatures
- Normes pour les communications communes et les partenariats

Gouvernement du Québec et Ville de Montréal – Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM)

Protocole de communication publique

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal 26098 (12-21)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258154001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1258154001 BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1258154001**
No d'engagement 2025 :	N/A

Accorder un soutien financier de 51 750,00 $ à l'École de technologie supérieure afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographic des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Approuver le projet de convention à cet effet.

Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel
1001.0010000.101382.07161.54301.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération / Budget régulier /Autres études et frais - projets d'envergure - SGPMR - agglo / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Hon. Prof. scientifiques et de génie / Général / ⁻ / Général / Général

ique des mécanismes de détérioration

2026	2027	Total net de taxes
31,504.00 $	15,752.00 $	**47,256.00 $**

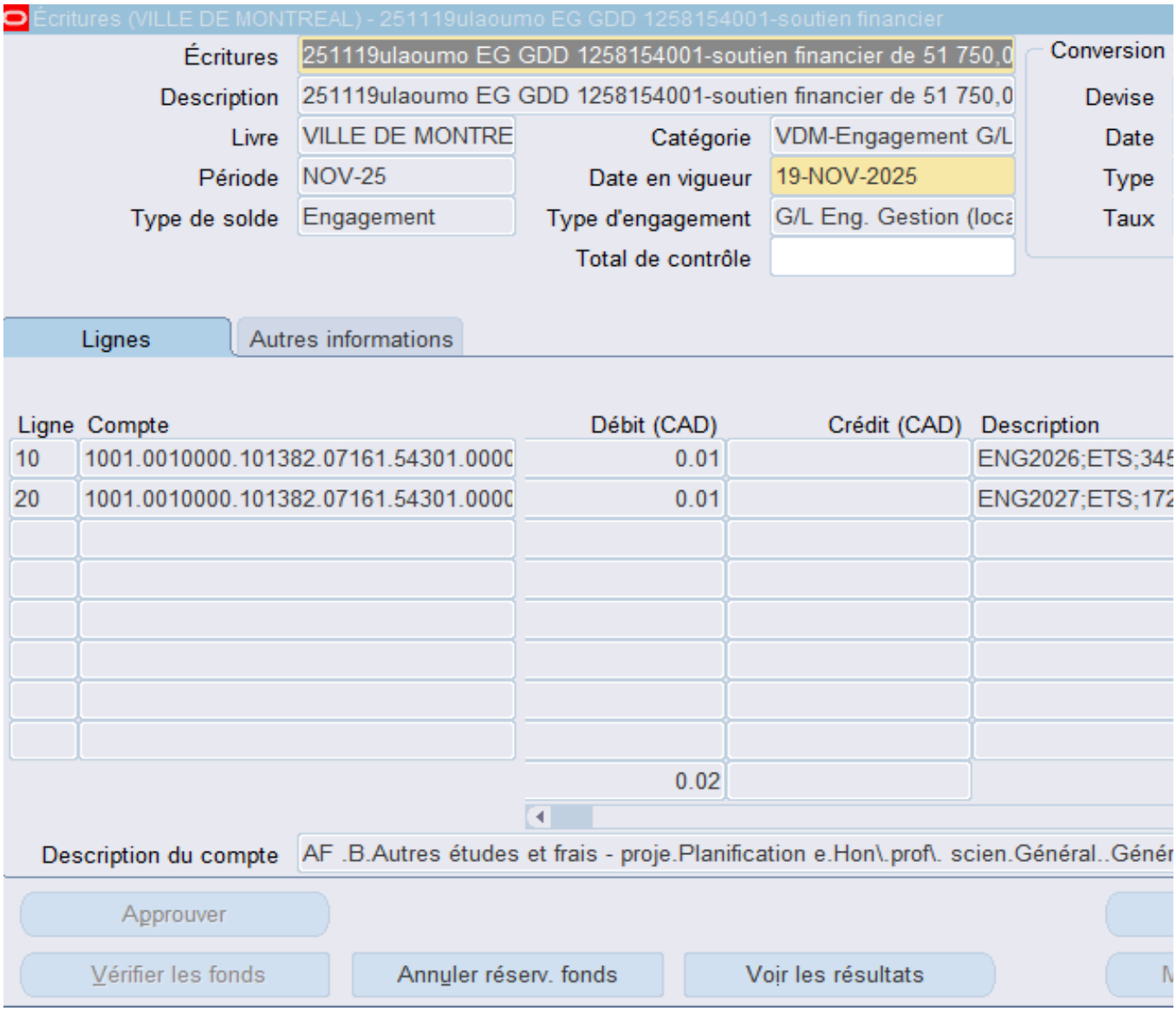
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251119ulaoumo EG GDD 1258154001-soutien financier
Écritures
251119ulaoumo EG GDD 1258154001-soutien financier de 51 750,0
Description
251119ulaoumo EG GDD 1258154001-soutien financier de 51 750,0
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
19-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0010000.101382.07161.54301.0000
0.01
ENG2026;ETS;345
20
1001.0010000.101382.07161.54301.0000
0.01
ENG2027;ETS;172
0.02
Description du compte
AF .B.Autres études et frais - proje.Planification e.Hon\.prof\. scien.Général..Génér
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

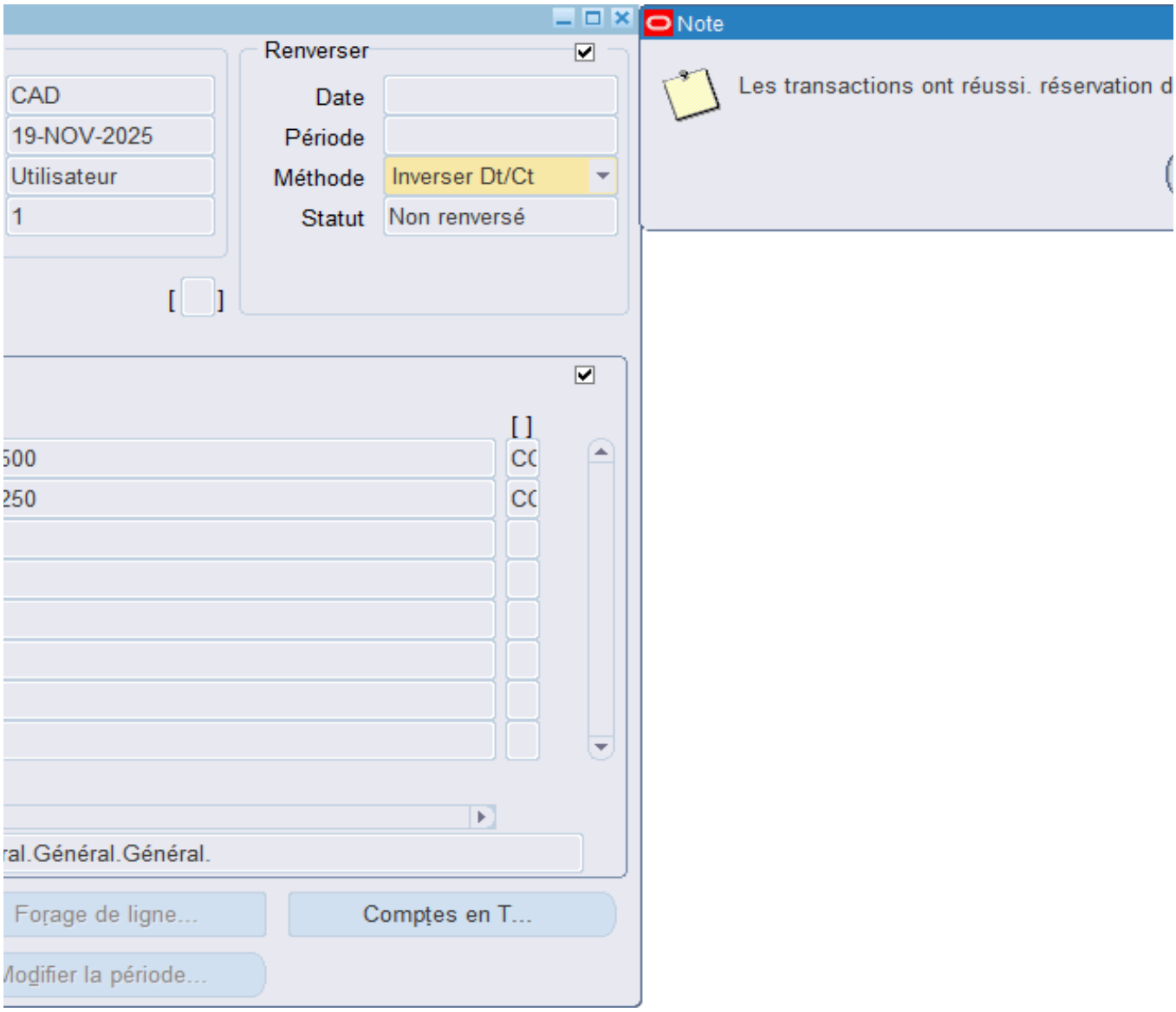
Renverser
CAD
19-NOV-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Note
Les transactions ont réussi. réservation d
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


les fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1254363006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, pour 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-12-08 14:35

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254363006**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville copilote le Comité stratégique intergouvernemental sur l'itinérance inuit (CSIII) mis en place en septembre 2022, dans la foulée du rapport d'enquête de l'Ombudsman de Montréal, Ne pas détourner le regard concernant l'itinérance autochtone dans le quartier Milton-Parc. Ce comité rassemble les trois paliers de gouvernement, la Société Makivvik et des partenaires inuit dont Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit. Essentiellement, son mandat est de développer une vision commune des actions prioritaires à mettre en œuvre dans la métropole pour prévenir et réduire l'itinérance chez les Inuit, tout en répondant de manière culturellement adaptée aux besoins des personnes déjà en situation d'itinérance urbaine.
En juin 2025, Qavvivik a présenté les résultats de l'enquête Qanuikkat Siqinirmiut? (Comment vont ceux du Sud ?) qui a pour objectif de décrire l'état de santé et de bien-être des Siqinirmiut (Inuit vivant dans le sud du Québec) réalisée auprès de 260 Siqinirmiut entre mai 2024 et janvier 2025. L'enquête a révélé qu'une partie importante de la population inuit de Montréal vit dans une situation de précarité résidentielle et risque de se retrouver sans domicile et plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir été sans domicile à un moment donné de leur vie.

Le CSIII a donc émis la recommandation que des travaux complémentaires soient réalisés spécifiquement sur la trajectoire résidentielle et l'instabilité résidentielle des Inuit à Montréal. Cette recommandation est aussi appuyée par le constat que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance ne permet pas de tirer des conclusions sur la population inuit en raison de sa taille. Toutefois, en raison de la nécessité de développer des services

culturellement adaptés et sécuritaires, il est essentiel d'avoir des données sur cette population surreprésentée en itinérance, notamment pour les femmes. Dans ce cadre, il est recommandé d'accorder un soutien financier de 149 596 $ pour l'année 2025 à l'organisme Qavvivik pour la réalisation de l'enquête portant sur la trajectoire résidentielle et l'instabilité résidentielle des Inuit à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Organisme : Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit
Projet : Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal
Montant : 149 596 $
Le projet vise à approfondir la compréhension de la précarité résidentielle chez les Inuit à Montréal à partir d'entrevues qualitatives et de groupes de discussion avec des membres de la communauté et à proposer des recommandations de mesures et d'actions.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans deux des six thématiques prioritaires du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034 de la Ville, soit l'itinérance et l'habitation. Les résultats de l'enquête seront partagés et utilisés dans le cadre de divers travaux dont :

- Les travaux du comité intergouvernemental sur l'itinérance inuit, notamment dans le développement d'un centre multiservice inuit, une des recommandations phares de l'Ombudsman de Montréal dans son rapport d'enquête Ne pas détourner le regard;
- La Démarche collaborative en habitation auprès des acteurs autochtones qui sera réalisée par la Ville entre 2026 et 2028;
- La prochaine stratégie de réconciliation avec les Premiers peuples de la Ville de Montréal;
- Le prochain plan concerté montréalais en itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 149 596 $, est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. C'est le premier soutien financier que le SDIS recommande d'accorder à l'organisme de ce dossier. L'organisme a avancé les fonds afin de débuter en octobre les phases préparatoires du projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Notamment, il contribue à répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable (priorité 7) et à faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international (priorité 13).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à dégager des recommandations de mesures et d'actions portant sur l'accès au logement, la stabilité résidentielle et le développement de projets d'habitation qui

répondent aux besoins des Inuit qui vivent à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention, et il doit être appliqué par l'organisme bénéficiaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part du SDIS. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet. En résumé :

- un premier versement (90 %) au plus tard 30 jours après la signature de la convention;
- un versement final (10 %) dans les 30 jours de l'approbation par le Responsable du rapport final, attendu au plus tard le 30 janvier 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-01
Annie LAROUCHE Conseillère en planification	Andreanne ST-GELAIS chef(fe) de division - strategies et programmes
Tél : 438-873-2092 **Télécop. :**	**Tél :** - - **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée MEILLEUR
directeur(-trice) - strategies et programmes sociaux
Tél : 514-872-3979
Approuvé le : 2025-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GIASSON
directeur(-trice) de service - diversite et inclusion sociale
Tél : 514-872-9643
Approuvé le : 2025-12-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1254363006***
Unité administrative responsable : *SDIS*
Projet : Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des

services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

13. Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

- Nouvelles connaissances sur la situation du logement et de la précarité résidentielle chez les Inuit;

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

- Meilleure appréciation de la réalité vécue par la population inuit à Montréal, des barrières rencontrées dans l'accès au logement et aux services d'hébergement et des besoins pour contrer ces barrières

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

- Recommandations d'actions pour remédier aux problèmes identifiés en termes d'accès au logement et à la précarité résidentielle.

-Partage des recommandations avec les trois paliers de gouvernement.

13. Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

-Participation directe des Inuit dans la recherche de solutions; reconnaissance de leurs savoirs;

-Inclusion des recommandations dans la stratégie de réconciliation.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Ne pas détourner le regard

Autochtones et Inuits en situation d'itinérance
Secteur Milton-Parc à Montréal

RAPPORT D'ENQUÊTE ET RECOMMANDATIONS

Nadine Mailloux
OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

MAI 2022

Avec la collaboration de :

Brigitte Ducas, conseillère juridique à l'ombudman
Anouk Violette, conseillère à l'ombudsman

OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

LES COURS MONT-ROYAL
1550, RUE METCALFE, BUREAU 1150
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2A 1X6

TÉLÉPHONE 514 872-8999
TÉLÉCOPIEUR 514 875-2379

OMBUDSMANDEMONTREAL.COM
OMBUDSMAN@MONTREAL.CA

Ombudsman de Montréal

Bienveillance et équité

Rapport d'enquête et recommandations

Ne pas détourner le regard

Autochtones et Inuits en situation d'itinérance
Secteur Milton-Parc à Montréal

Nadine Mailloux
Ombudsman de Montréal

Mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE 1

INTRODUCTION 1

MISE EN CONTEXTE 3

- Plainte 3
- Objet de notre enquête 4
- Processus et intervenants dans ce dossier 4
  - Intervenants à la Ville de Montréal 5
  - Intervenants extérieurs 5

ITINÉRANCE INUITE À MONTRÉAL: ORIGINE ET ENCADREMENT 6

- Origine 6
- Organisation générale des services en matière d'itinérance 7
- Plans d'action gouvernementaux en itinérance 8

SÉCURITÉ 9

- Constatations sur l'état de la situation 9
  - Circulation automobile sur l'avenue du Parc 9
  - Sécurité dans une ruelle 9
  - Actions policières 9
- Responsabilités de la Ville de Montréal 10
  - Compétences et réglementation 10
  - Plans d'action gouvernementaux en itinérance 11
- Rôle des partenaires 11
- Mesures prises à ce jour 11
  - Circulation automobile sur l'avenue du Parc 11
  - Sécurité dans la ruelle 12
  - Actions policières 13

HÉBERGEMENT 13

- Constatations sur l'état de la situation 13
- Responsabilités de la Ville de Montréal 14
  - Compétences et réglementation 14
  - Plans d'action gouvernementaux en itinérance 16
- Rôle des partenaires 17

Mesures prises à ce jour 18
Augmentation de la capacité d'accueil d'Open Door 18
Hébergement d'urgence 18
Halte chaleur, mesures hivernales et mesures d'urgence 19
COHABITATION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT 20
Constatations sur l'état de la situation 20
Cohabitation sociale : volet municipal 20
Accompagnement des personnes en situation d'itinérance 21
Responsabilités de la Ville de Montréal 22
Compétences et réglementation 22
Plans d'action gouvernementaux en itinérance 23
Rôle des partenaires 24
Mesures prises à ce jour 25
Cohabitation sociale : volet municipal 25
Accompagnement des personnes en situation d'itinérance 26
Renvoi au Protecteur du citoyen 26
ACTIONS NÉCESSAIRES DE LA PART DE LA VILLE ET RECOMMANDATIONS 27
Sécurité 27
Hébergement 28
Cohabitation sociale et accompagnement 30
Communication avec les citoyen.nes : passer en mode participation 30
Accompagnement : financement des OBNL 30
Accompagnement : l'intoxication, l'angle mort de l'offre de service 32
Prévention 32
CONCLUSIONS 34

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAAM	Centre d’Amitié Autochtone de Montréal
CERP	Commission d’enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (Commission Viens)
CCOMTL	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CCSMTL	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CMDR	Charte montréalaise des droits et responsabilités
ECCR	Équipe de concertation communautaire et de rapprochement
ÉMMIS	Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale
LCM	Loi sur les compétences municipales
LCV	Loi sur les cités et villes
OBNL	Organismes à but non lucratif
OdM	Ombudsman de Montréal
PAQ	Projets Autochtones du Québec
PAQ2	Deuxième refuge de Projets Autochtones du Québec
PDQ	Poste de quartier
PRISM	Projet de réaffiliation en itinérance et en santé mentale
RIC	Réponse en intervention de crise
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SDIS	Service de la diversité et de l'inclusion sociale
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SUM	Service de l’urbanisme et de la mobilité

SOMMAIRE

- **Ce rapport émane de la démarche d'un collectif de citoyennes et citoyens exaspérés à juste titre. Il parle aussi et surtout d'une crise humanitaire au cœur de la métropole. De vraies personnes en situation d'itinérance et de détresse humaine intolérable.**
- **L'Ombudsman de Montréal y émet cinq recommandations aux entités visées de la Ville de Montréal. (Section 6 du rapport)**
- **Devant le constat d'une collaboration inégale de certains partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, l'Ombudsman transmet ses préoccupations au Protecteur du citoyen qui enquêtera sur celles-ci.**

INTRODUCTION

1. Des résidentes et résidents d'un quartier central de Montréal où cohabitent une communauté de personnes en situation d'itinérance d'origine autochtone, nous parlent de l'insécurité dans laquelle ils vivent. Ils dénoncent la dégradation, l'insalubrité ainsi que la dangerosité de ce quartier, ce qui les afflige personnellement et affecte bien évidemment les personnes sans-abris. Ils se plaignent de l'absence de prise en charge adéquate de ces problématiques par les autorités compétentes.

2. Cette enquête a pour but de déterminer non seulement la légitimité des griefs des personnes plaignantes, et le cas échéant, de suggérer des redressements, mais aussi d'examiner la plus vaste question des responsabilités de la Ville de Montréal à l'égard des personnes autochtones et inuites concernées, en situation d'itinérance.

3. L'itinérance, il faut le dire, est un problème réel et connu, mais nous avons vite réalisé que la situation portée à notre attention était critique. Ainsi, dès le départ, l'Ombudsman se tourne vers les partenaires extérieurs en plus de ceux de la Ville. Elle interpelle les présidents-directeurs-généraux des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CCOMTL). Le CCSMTL accepte immédiatement la proposition de l'Ombudsman de mettre sur pied une Cellule de crise qu'il se propose même de coordonner, afin de réunir les décideurs autour d'une même table et de faire émerger des solutions. Représentants décisionnels de plusieurs services de la Ville de Montréal, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, des CIUSSS, d'organismes autochtones et communautaires, des gouvernements provincial et fédéral sont mobilisés. L'heure est à l'action rapide et concertée.

4. **Il est clair que la question de l'itinérance appelle une approche globale et nécessite un travail en complémentarité, entre autres, des instances**

municipales, des organismes communautaires et du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Or ces intervenants opèrent à l'intérieur de structures étatiques ou communautaires quelquefois difficilement compatibles, d'où un vide d'imputabilité (chacun se renvoie la balle). Il faut absolument apprendre à mieux se concerter.

5. En effet, il s'agit d'un aspect essentiel noté à juste titre par le gouvernement du Québec dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, *S'allier devant l'itinérance,* à la page 14 :

> *Il faut décloisonner l'ensemble des problématiques vécues par les personnes en situation d'itinérance pour en saisir toute leur complexité. Il s'avère nécessaire d'apprendre à collaborer pour sortir des silos, et ce, dans tous les secteurs d'intervention. En opérant en silo, le système ajoute une couche de complexité aux problèmes vécus, ce qui est non seulement contre-productif, mais contraire aux principes de la primauté de la personne et d'adaptabilité des soins et services.[...]*
>
> *Du point de vue gouvernemental, cette vision se traduit par une offre de services cohérente axée sur les besoins des personnes en situation d'itinérance et fondée sur la connaissance.*

6. Nous avons tenu compte de ces postulats fondamentaux et avons eu, entre autres, de nombreuses communications avec les membres du collectif à l'origine de la plainte, mais également avec les actrices et acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance autant à la Ville de Montréal qu'à l'externe, afin dans un premier temps de comprendre les multiples facettes du phénomène.

7. Bien que nous ayons constaté, aux premières loges, les dynamiques, actions et omissions des nombreux partenaires et les difficultés qui en découlent, nous avons dû circonscrire notre intervention et nos conclusions dans ce dossier, en fonction de la portée des compétences de la Ville de Montréal en la matière ainsi que des limites de nos propres juridiction et mandat.

8. Notre enquête a donc été centrée sur les trois aspects interdépendants qui sont ressortis de celle-ci et sont liés à l'itinérance :

    1. Sécurité
    2. Hébergement d'urgence et transitoire, et logement
    3. Cohabitation sociale et accompagnement

9. À l'égard de chacun de ces volets, nous avons suivi la même méthodologie :

    - Comprendre l'objet de la plainte et constater l'état de la situation;
    - Déterminer les responsabilités de la Ville;
    - Identifier les mesures immédiates prises ou à prendre par la Ville et évaluer

leur efficacité;

- Examiner la part de responsabilités des partenaires agissant de concert avec la Ville;
- Considérer les actions nécessaires relevant de la Ville pour remplir complètement ses engagements et obligations;
- Rechercher des solutions, et le cas échéant formuler des recommandations.

10. À l'issue de cette enquête, l'Ombudsman de Montréal émet cinq recommandations aux entités en cause de la Ville de Montréal et renvoie certaines questions au Protecteur du citoyen du Québec qui accepte de s'en saisir.

11. **Nous souhaitons que cette démarche, dont vous trouverez exposés ci-après le cheminement et les résultats, jette un éclairage lucide, mais aussi humain, sur l'itinérance autochtone et, plus spécifiquement, inuite dans le secteur Milton-Parc à Montréal. Nous voulons surtout qu'elle suscite l'espoir nécessaire pour que les choses avancent parce qu'impérativement, elles le doivent.**

1. MISE EN CONTEXTE

1.1. Plainte

12. Un groupe de citoyen.nes résidant près de l'intersection de la rue Milton et de l'avenue du Parc demande notre intervention quant au climat d'insécurité dans le secteur et aux conditions de vie des personnes en situation d'itinérance qui le fréquentent. Ils se questionnent également sur le rôle joué par l'organisme Open Door établi depuis 2019 dans le quartier.

13. Leur plainte décrit la situation comme une crise, en raison de l'intensité des problématiques de sécurité, de salubrité et de violence. Ils témoignent d'agressions physiques et sexuelles, de prostitution, de consommation de drogue et de l'exploitation des personnes en situation d'itinérance par des vendeurs de drogues et des proxénètes qui s'installent dans le quartier.

14. Le groupe plaignant note également des incivilités, la présence de déchets, de verre brisé, de seringues et autres dans les rues et ruelles du secteur, et parfois sur les terrains privés.

15. Des dizaines de personnes occuperaient les trottoirs de l'avenue du Parc près de la rue Milton. Cette situation est jugée dangereuse en raison de la proximité de la circulation automobile. Des collisions ont d'ailleurs eu lieu.

16. Les citoyen.nes vivent, par ailleurs, un sentiment d'insécurité durant leurs déplacements dans le secteur. Les enfants feraient des détours pour se rendre à l'école. Il y aurait des altercations avec les automobilistes et les piétons alors que des personnes intoxiquées bloquent les voies de circulations ou les trottoirs. Les

cris, les bagarres et des interventions des services d'urgence sont quotidiens.

17. L'achalandage des commerces de proximité de l'avenue du Parc serait en baisse.

18. Malgré leurs plaintes et les interventions de l'arrondissement, les citoyen.nes ont l'impression que la situation se détériore. Ils disent avoir le sentiment de ne pas être écoutés et parfois même d'être jugés dans leurs interactions avec l'arrondissement.

19. Ils soumettent que le local occupé par Open Door ne serait pas approprié : le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Salette ne disposerait d'aucune fenêtre ni de terrain adjacent. Ils souhaitent que l'organisme soit relocalisé dans un bâtiment plus adéquat avec le soutien de la Ville ou de l'arrondissement.

20. Les citoyen.nes remettent en question l'approche d'intervention actuelle. Ils estiment qu'une approche visant à mettre fin à la situation d'itinérance chronique serait préférable. Ils proposent d'étendre la couverture d'intervenants spécialisés sur le terrain et d'augmenter l'offre de loyer et d'hébergement d'urgence pour personnes autochtones.

21. Ils invoquent les droits prévus à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités (CMDR)*.

1.2. Objet de notre enquête

22. Nous avons sciemment choisi de ne pas restreindre notre enquête à une simple question de « nuisances » sur le domaine public comme la formulation initiale de la plainte aurait pu nous inviter à le faire.

23. Nous avons plutôt abordé cette enquête dans une perspective de compréhension des enjeux en présence.

24. L'objet de cette enquête est donc :

- d'examiner d'une part les faits avancés par le groupe plaignant et le bien-fondé de ses demandes; et
- d'autre part, de rechercher, le cas échéant, des solutions englobantes tenant compte de la source du problème de l'itinérance ainsi que des besoins et des droits des personnes autochtones qui la subissent dans Milton-Parc.

1.3. Processus et intervenants dans ce dossier

25. Le processus d'enquête suivi dans ce dossier est, à certains égards, quelque peu inhabituel pour notre bureau en ce que nos interlocuteurs et interlocutrices sont nombreux et appartiennent bien sûr à la Ville de Montréal, mais sont aussi largement extérieurs à celle-ci.

26. Il s'agit donc d'une enquête transversale dans laquelle nous avons obtenu le point de vue des personnes plaignantes et des entités concernées de la Ville énumérées ci-après, mais également eu des entrevues téléphoniques et rencontres (en mode virtuel et présentiel) avec les divers intervenants extérieurs ci-après cités.

27. Nous avons procédé non seulement aux recherches juridiques et législatives pertinentes, mais aussi aux recherches multidisciplinaires et analyses documentaires essentielles à la compréhension des nombreux enjeux interconnectés soulevés par ce dossier (rapports d'enquête, études et plans d'action en itinérance).

28. L'Ombudsman a assisté en qualité d'observatrice aux séances de la Cellule de crise.

29. Nous avons visité plusieurs fois le secteur, en présence notamment de la représentante des personnes plaignantes lors de l'une des visites.

1.3.1. Intervenants à la Ville de Montréal

30. Notre enquête débute avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Nous intervenons auprès de la Direction de l'arrondissement et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social qui est responsable du dossier de l'itinérance. Nous communiquons avec le maire de l'arrondissement.

31. Nous rencontrons la commissaire aux relations avec les peuples autochtones ainsi que sa successeure par intérim. Cette dernière est impliquée de manière continue dans la recherche de solutions avec les partenaires.

32. Nous consultons le commissaire aux personnes en situation d'itinérance.

33. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale est également interpellé et devient notre interlocuteur principal.

34. Nous recevons la collaboration du Chef du poste de quartier 38.

35. Le directeur général adjoint à la qualité de vie de la Ville de Montréal est également sollicité.

36. Toutes ces personnes participent à la Cellule de crise.

37. Nous communiquons également avec l'arrondissement de Ville-Marie.

1.3.2. Intervenants extérieurs

38. L'Ombudsman interpelle les deux Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) concernés par ce dossier soit le CCSMTL et le CCOMTL.

39. Aux fins de notre enquête, nous communiquons avec la Direction des partenariats

urbains et avec la Direction des programmes de santé mentale et dépendances du CCSMTL.

40. Nous contactons plusieurs organismes communautaires et autres intervenants intéressés dans l'offre de services aux personnes en situation d'itinérance de Milton-Parc :

- Open Door/La Porte ouverte
- Centre d'amitié autochtone de Montréal
- Projets Autochtones du Québec (PAQ)
- RESEAU de la communauté autochtone à Montréal
- Plein Milieu
- Médecins du Monde
- La société Makivik

41. Nous joignons la Fabrique de l'Église Notre-Dame-de-la-Salette où sont situés les locaux de Open Door.

2. ITINÉRANCE INUITE À MONTRÉAL: ORIGINE ET ENCADREMENT

2.1. Origine

42. Le phénomène de l'itinérance inuite n'est pas unique à Montréal. On observe dans toutes les grandes villes canadiennes l'arrivée de personnes venant des communautés inuites. Cette présence est toutefois plus marquée à Montréal que dans les autres grandes villes canadiennes qui comptent pourtant une plus grande population autochtone[1].

43. Plusieurs études démontrent d'ailleurs que les Inuits seraient surreprésentés dans la population itinérante autochtone à Montréal, elle-même surreprésentée par rapport à son poids démographique. Par exemple, la Direction de la santé publique de Montréal, écrit:

> *[...] lors du dénombrement des personnes en situation d'itinérance en 2018, les Autochtones constituaient 12 % de l'échantillon, alors qu'ils représentent un peu moins de 1 % de la population montréalaise. Les Inuits constituaient 25 % des Autochtones en situation d'itinérance alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population autochtone à Montréal. La grande majorité des Autochtones en situation d'itinérance à Montréal est venue d'ailleurs au Québec ou d'une autre province canadienne. Seulement 22 % d'entre eux ont répondu avoir toujours vécu à*

[1] *La santé des populations autochtones à Montréal, Un portrait réalisé par la Direction régionale de santé publique de Montréa*l, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2020, p.7.

Montréal[2].

44. De nombreux facteurs incitent ces personnes à quitter leur communauté d'origine pour se rendre en milieux urbains. Par exemple, elles peuvent accompagner un proche, chercher un emploi, obtenir des services médicaux ou poursuivre des études. Les conditions de vie de la communauté comme le manque et la surpopulation des logements, le coût de la vie élevé, l'insécurité alimentaire, les problèmes familiaux liés à l'alcoolisme, la toxicomanie, le suicide, les violences physiques et sexuelles et l'incarcération, sont autant de déclencheurs[3].

45. Selon les chercheuses Marie-Eve Drouin-Gagné et Carole Lévesque, « [le] facteur principal expliquant la présence des Inuits dans les rues de Montréal reste cependant l'importance des problématiques sociales, psychosociales et socio-économiques dans les villages nordiques. »[4] Plusieurs intervenants nous indiquent que l'amélioration des conditions de vie dans les communautés d'origine est intimement liée à la diminution de l'itinérance inuite dans la métropole.

46. Pour les intervenants et intervenantes que nous avons consultés du milieu communautaire et municipal, dont la commissaire par intérim aux relations avec les peuples autochtones, la situation dans le quartier Milton-Parc est indissociable de ce contexte social et historique. La population en situation d'itinérance qui le fréquente est en majeure partie inuite et vit avec les séquelles de traumatismes historiques, de méfiance, de désaffiliation face aux services publics et de problèmes de santé physique et mentale.

2.2. Organisation générale des services en matière d'itinérance

47. Les refuges et autres hébergements pour personnes en situation d'itinérance sont constitués et administrés par des organismes à but non lucratif (OBNL) financés par les secteurs public et privé. Ils ne sont pas gérés par la Ville de Montréal ou le RSSS, même si ceux-ci leur octroient des ressources de tous types ainsi que du financement. Durant l'hiver, des unités de débordement peuvent être créées pendant les grands froids par le RSSS en collaboration avec ses partenaires municipaux et du milieu communautaire. Il s'agit de ce qui est communément appelé « des mesures hivernales ».

48. La pandémie de COVID-19 a joué un rôle déterminant dans l'évolution des services offerts aux personnes en situation d'itinérance. D'abord les restrictions sanitaires ont eu pour effet de restreindre les expédients disponibles aux personnes vivant de l'itinérance cachée d'où une augmentation de l'itinérance

---

[2] *La santé des populations autochtones à Montréal, Un portrait réalisé par la Direction régionale de santé publique de Montréa*l, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 29.
[3] *Guide de sensibilisation à la culture autochtone à l'intention du SPVM,* préparé par Elizabeth Fast, Stephen Puskas, Vicky Boldo et Rachel Deutsch pour le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, p. 17
[4] *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec,* Marie-Ève Drouin-Gagné et Carole Lévesque, Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. Fiche synthèse, p. 2.

visible à Montréal et des besoins afférents à celle-ci.

49. Malgré le nombre grandissant de personnes en situation d'itinérance, les capacités d'accueil des ressources traditionnelles ont diminué du fait des restrictions sanitaires engendrant, entre autres, une pénurie de lits. Pour éviter une crise humanitaire, la Ville de Montréal et le RSSS ont intercédé davantage dans la création d'hébergement d'urgence en 2020 et 2021.

50. Les ressources pour personnes en situation d'itinérance autochtones n'échappent pas à cette nouvelle réalité : accroissement de leur population, diminution de la capacité des organismes, etc.

51. Toutefois, les conditions de vie dans Milton-Parc décrites dans ce rapport ne semblent pas être uniquement le produit de la pandémie bien que celle-ci ait pu les exacerber.

2.3. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

52. Pour prévenir l'itinérance et répondre aux besoins des personnes qui s'y retrouvent, les divers paliers gouvernementaux concernés ont adopté des plans d'action :

- le *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, Parce que la rue a différents visages* de la Ville de Montréal;
- le *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020, Agir ensemble, créer des solutions durables*, adopté dans sa version finale, sous la coordination du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui assume maintenant le mandat de coordination intersectorielle en itinérance pour la région de Montréal; et
- le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, S'allier devant l'itinérance* du gouvernement du Québec.

53. Tous ces plans d'action épousent une approche holistique et de concertation entre les parties prenantes sur divers axes d'intervention comme la sécurité, l'hébergement, le logement et les services de santé et les services sociaux. Ces axes d'intervention recoupent donc les trois principaux volets examinés dans ce rapport.

54. Nous référons ci-après, sous chacun des trois volets en cause, aux éléments suivants :

- Les actions pertinentes respectivement envisagées dans chaque plan, les objectifs poursuivis par ces actions et, le cas échéant, les résultats obtenus; et
- L'imputabilité à l'égard de chaque action aux termes du plan concerné.

3. SÉCURITÉ

3.1. Constatations sur l'état de la situation

3.1.1. Circulation automobile sur l'avenue du Parc

55. La sécurité des personnes en situation d'itinérance est préoccupante en raison de la proximité des voies de circulation automobile à haut débit de l'avenue du Parc. Selon l'analyse du SPVM, quatre accidents impliquant un piéton ou une piétonne dont un mortel et un avec blessé grave, ont eu lieu en 2020 sur l'avenue du Parc près de la rue Milton. En 2021, on parle de deux accidents. Seuls les événements impliquant la communauté visée ont été relevés. Il est donc possible que plus d'accidents d'une gravité moindre non rapportés au SPVM soient survenus.

3.1.2. Sécurité dans une ruelle

56. La représentante du groupe plaignant soutient que la ruelle au cœur du quartier est peu sécuritaire. Cette ruelle est régulièrement la scène de trafic de drogues et de prostitution. Plusieurs témoignent y avoir vu des agressions. La présence d'un passage sur le terrain privé d'un commerce entre l'avenue du Parc et la ruelle, faciliterait la tenue d'activités illicites. Elle propose l'ajout d'éclairage dans la ruelle et l'obstruction du passage situé sur le terrain privé.

3.1.3. Actions policières

57. Nous avons déjà fait allusion à la criminalité découlant de la consommation d'alcool et de drogue dans le secteur, comme le trafic de drogue et le proxénétisme. Ce type de criminalité est de plus en plus manifeste dans le secteur et la représentante du groupe plaignant réclame davantage d'intervention policière pour les contrer. Lors d'une de nos visites dans le secteur nous sommes d'ailleurs témoins de transactions de vente de drogue dans la principale ruelle du quartier.

58. Le SPVM intervient sur la vente de drogue et le proxénétisme par la voie d'enquête, ce qui n'est pas un mode d'intervention visible pour la population. Sur le terrain, il n'y a pas d'arrestation systématique des trafiquants, identifiables par le voisinage.

59. En effet, le SPVM se fonde sur le principe suivant lequel une telle attitude n'apporterait souvent, qu'un remède à très court terme. Par exemple, l'arrestation d'un vendeur de drogue ne stoppera pas la consommation massive de drogues et d'alcool dont il faut s'occuper à la source.

60. De plus, l'action policière auprès des personnes en situation d'itinérance emporte dans bien des cas la judiciarisation. **À cet égard, certains intervenants soulignent qu'il n'y a pas vraiment de lieux où peuvent être conduits les gens en état d'intoxication avancé qui se trouvent dans Milton-Parc. Dans ce contexte, lors d'intervention policière, il y aurait donc peu d'alternatives à la**

judiciarisation. Aussi, le recours aux policiers n'est pas privilégié.

61. Dans le cadre de la Cellule de crise, le SPVM rapporte une hausse des infractions criminelles dénoncées dans les trois dernières années. De manière générale, il s'agit de situations de menaces, de voies de fait et d'agressions armées entre personnes en situation d'itinérance.

62. Pour l'année 2021, le SPVM a reçu en moyenne trois appels par jour. Ces appels concernent par exemple des voies de fait, trouble de la paix, une expulsion d'intrus ou de l'aide à une personne dans le besoin.

63. Une forme de désengagement policier dans le secteur a été mentionnée par des intervenants. La crainte que l'intervention policière justifiée et nécessaire soit néanmoins perçue, par une partie de la population ou à travers la couverture médiatique, comme du profilage illégal ou de la discrimination, pourrait induire un effet inhibiteur sur le travail requis des policiers.

64. Le SPVM intervient donc principalement sous l'angle communautaire. Plus particulièrement :

- Une patrouille mixte formée en partenariat de policiers du SPVM et de membres de la CAAM travaille, notamment, dans le secteur Milton-Parc.
- Une équipe de deux patrouilleuses à pied et des patrouilleurs à vélo du SPVM sillonnent le secteur. Cette façon de faire serait perçue comme moins répressive que les patrouilles à bord de véhicules.
- Des policiers et policières de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) y sont également présents.
- Le PDQ 38 compte par ailleurs sur le soutien de l'agent de liaison autochtone du SPVM.

3.2. Responsabilités de la Ville de Montréal

3.2.1. Compétences et réglementation

65. En vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Ville de Montréal a compétence dans les domaines de la sécurité et du transport. Elle ne peut pas déléguer ses pouvoirs dans ces matières, sauf dans la mesure prévue par la loi. La loi permet d'accorder toute aide que la municipalité juge appropriée[5] et elle peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population[6].

66. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (CMDR) définit certains engagements de la Ville de Montréal en matière de sécurité à l'article 26

[5] *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, art. 90.
[6] *Ibid.*, art. 85.

c'est-à-dire :

- aménager son territoire de façon sécuritaire (26a));
- prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment les parcs, les équipements collectifs et récréatifs (26c));
- soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile (26d));
- protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens (26e));

3.2.2. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

67. En matière d'implication policière, les trois plans d'actions susmentionnés proposent des actions semblables :

- réaliser des activités de rapprochement entre les policiers, les partenaires et les personnes en situation d'itinérance[7];
- poursuivre le déploiement des policiers RIC (réponse en intervention de crise)[8];
- créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention policière[9].

3.3. Rôle des partenaires

68. Le travail d'intervention sociale représente l'approche priorisée auprès des personnes en situation d'itinérance du secteur. Il s'agit du rôle important joué par les partenaires communautaires et le RSSS, à l'amélioration de la sécurité du secteur et des personnes. Ce rôle est discuté dans la section *6.3 Cohabitation sociale et accompagnement*.

3.4. Mesures prises à ce jour

3.4.1. Circulation automobile sur l'avenue du Parc

69. Le SPVM et l'arrondissement nous expliquent que la cause principale des accidents n'est pas rattachée aux aménagements municipaux, mais plutôt à l'état d'intoxication des victimes, à leurs déplacements dangereux ou à leur inattention en bordure ou dans les voies de circulation automobile.

70. Avant notre intervention, l'arrondissement, avec le soutien du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), analyse l'aménagement physique de l'avenue

[7] *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, action 3.2.
[8] *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020. Agir ensemble, créer des solutions durables*, mesure 101.
[9] *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, action 9.1.

du Parc autour de la rue Milton, afin d'étudier la pertinence de mieux sécuriser les lieux. Les spécialistes ne trouvent finalement pas d'aspect à corriger ou de piste d'amélioration envisageable au niveau de la conception technique de la rue ou de l'intersection.

71. Dans le but de prévenir les accidents en relation avec la circulation automobile, plusieurs intervenants municipaux ont tenté d'aménager un espace extérieur alternatif au trottoir qui pourrait accueillir les personnes itinérantes du secteur. Faute de terrain municipal disponible près de l'intersection, deux terrains privés dans son environnement immédiat ont été considérés. La Ville n'a toutefois pas réussi à s'entendre avec les propriétaires des terrains vacants potentiels.

72. Dans le cadre des travaux de la Cellule de crise, les actions suivantes ont été prises :

- L'arrondissement a mis en place des mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue du Parc, soit un nouveau marquage au sol réduisant la largeur de la chaussée et l'installation de panneaux radars indicateurs de vitesse.

- Le parc Lucia-Kowaluk situé au coin des avenues du Parc et des Pins, en l'absence d'autre option, a été légèrement adapté à l'automne pour servir d'espace alternatif. Le PDQ 38 avait émis des réserves quant au site choisi en raison de la circulation dense et rapide dans ce secteur et des risques que cela constitue lorsque les personnes quêtent dans la rue.

73. Les intervenants remarquent toutefois que même avec ces aménagements, les membres de la communauté ne se rendent pas au parc Lucia-Kowaluk. Selon un sondage auprès de ces derniers, le lieu présente moins d'intérêt que l'intersection Milton et Parc, considérant le risque accru de la quête sur le tronçon de rue adjacent au parc(celui-ci est beaucoup plus large et la circulation automobile beaucoup plus rapide), la présence policière, la distance des services comme Open Door et le dépanneur. La tenue d'activités culturelles dans le parc pourrait inciter la communauté à le fréquenter davantage.

74. Notons par ailleurs que l'église Notre-Dame-de-la-Salette qui loue son sous-sol à Open Door, interdit aux usagers de l'organisme d'utiliser le terrain de bien meilleure largeur, situé devant l'église. L'église nous indique vouloir ainsi protéger les paroissiens qui seraient en général des personnes âgées, et limiter les actes de vandalisme.

3.4.2. Sécurité dans la ruelle

75. Suivant les suggestions citoyennes à l'égard de la sécurité de la ruelle, nous intervenons auprès de l'arrondissement et insistons sur l'importance de la mise en œuvre diligente des solutions suggérées (bonification de l'éclairage, installation d'une clôture). Le PDQ 38 confirme d'ailleurs cette problématique de sécurité et la pertinence des moyens proposés.

76. L'arrondissement accepte rapidement d'installer deux lampadaires dans la ruelle

visée, reconnaissant qu'elle est effectivement très sombre. À notre suggestion, il obtient la collaboration du propriétaire de l'immeuble privé, afin que ce dernier, avec l'aide financière de l'arrondissement, fasse ériger deux clôtures permettant de bloquer le passage d'accès à la ruelle.

77. Ici, l'écoute des citoyennes et citoyens a pointé vers des solutions simples et efficaces rehaussant leur sentiment de sécurité dans la ruelle.

3.4.3. Actions policières

78. L'approche retenue par le SPVM apparaît conforme aux objectifs des plans d'action en itinérance qui préconisent la concertation communautaire et la déjudiciarisation.

79. Le SPVM s'est impliqué activement au sein de la Cellule de crise par l'entremise de l'agent de liaison autochtone et du chef du PDQ 38. Ce dernier demeure d'ailleurs engagé dans les instances de concertation avec les partenaires (CIUSSS et communautaire).

80. Les policières à pied assistent aux rencontres du sous-comité sécurité Milton-Parc qui regroupe les intervenants de première ligne du secteur.

81. Des formations et des séances d'information ont été dispensées aux équipes du PDQ 38 durant l'année 2021 notamment par l'agent de liaison autochtone du SPVM.

82. Sur le terrain, en plus du maintien des équipes déjà en place, le PDQ 38 a assigné des policier.es à la validation d'information et à l'identification d'éléments criminels du secteur pour répondre aux enjeux de criminalité grandissants soulevés par les résidents (par exemple : vente de drogue, personnes avec des comportements très problématiques).

83. L'équipe de patrouille à vélo est maintenue pour la saison hivernale et porte une attention spéciale à ce secteur.

4. HÉBERGEMENT

4.1. Constatations sur l'état de la situation

84. Afin de répondre aux situations comme celle du quartier Milton-Parc, il y a consensus parmi les experts sur la nécessité d'établir des ressources d'hébergement culturellement adaptées pour les personnes autochtones et plus particulièrement pour les Inuits. Il n'y aurait pas à Montréal de ressources spécifiques consacrées à cette communauté qui se distingue pourtant des autres nations autochtones : éloignement des communautés d'origine et des familles, culture et langue différentes, histoire et contexte social du Nunavik, pour ne nommer que ceux-là.

85. Les ressources existantes ne sont souvent pas assorties aux besoins de la clientèle, souffrant de dépendance à l'alcool. Dans ces cas, la consommation d'alcool ne peut être cessée le temps d'une nuit sans risquer l'apparition de symptômes de sevrage pouvant avoir des conséquences graves voire létales.

86. Les ressources d'hébergement d'urgence pour la communauté autochtone :

- Projets Autochtones du Québec - deux sites d'hébergement d'urgence dont PAQ2, créé pendant la pandémie afin de compenser la diminution de capacité liée aux mesures sanitaires du premier.
- Le Foyer pour femmes autochtones.
- Le programme d'hébergement autochtone dans certains organismes comme Chez Doris et Open Door.

87. La communauté peut se tourner vers les ressources non autochtones. Toutefois, la mixité de clientèle ne semble pas se faire sans heurt, entre autres, à cause de la consommation d'alcool et des différences culturelles et de langue.

88. La capacité d'accueil de plusieurs organismes a été réduite du fait des restrictions sanitaires. C'est le cas d'Open Door qui était, avant la pandémie, un lieu de répit, ouvert de jour, pour la communauté itinérante de Milton-Parc. Dans ce contexte, les ressources de nuit ont universellement diminué et le service d'Open Door a été étendu sur 24h, tout en demeurant bien en deçà de la demande.

89. Les intervenants municipaux et communautaires ont également attesté du manque d'hébergement de transition et de logements sociaux adaptés à la culture autochtone et même de leur absence pour la communauté inuite. Un programme de transition de 16 chambres existe chez PAQ. Plusieurs projets de logements transitoires offrant chacun autour de 20 chambres sont en développement par différents organismes comme PAQ, Native Women Shelter, Chez Doris. Un projet de logement pour autochtones est également en élaboration dans l'arrondissement de Verdun.

4.2. Responsabilités de la Ville de Montréal

4.2.1. Compétences et réglementation

90. Les dispositions de la LCM donnent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Elles ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive[10].

91. La LCM prévoit à l'article 91 qu'une municipalité peut accorder de l'aide en matière d'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin et que dans l'exercice de ce pouvoir elle peut établir des refuges.

[10] *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, art. 2.

92. La Ville de Montréal associe l'exercice de cette compétence à des circonstances exceptionnelles comme dans le cadre de mesures d'urgence locales. À cette fin, elle collabore par exemple à la recherche de lieux pour établir des refuges temporaires dans le contexte de crise sanitaire. Elle souligne également qu'un refuge doit comprendre des ressources d'accompagnement psycho-social ce qui ne relève pas de ses compétences.

93. De plus, la *Loi sur les cités et villes*[11] (LCV) confère à une municipalité le pouvoir d'acquérir, construire et aménager, sur son territoire, des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, au profit, entre autres :

- d'un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services;* ou
- de la Société québécoise des infrastructures pour occupation par un intervenant du secteur de la santé et des services sociaux.

94. La LCV édicte, à l'article 29, qu'une municipalité peut posséder des immeubles à des fins d'habitation. Elle peut louer un tel immeuble; y installer des services publics; démolir, transporter ou restaurer une construction qui y est érigée; y ériger une construction. La municipalité peut aussi aliéner l'immeuble en question à titre gratuit en faveur de son office d'habitation ou d'un autre organisme à but non lucratif.

95. Les compétences de la Ville de Montréal dans les domaines de l'hébergement et du logement sont, somme toute, complémentaires aux compétences et pouvoirs plus étendus du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de services de santé et de services sociaux.

96. Nous ne croyons toutefois pas qu'elles soient limitées aux seules situations d'exception. Cela n'est pas précisé dans la loi, qui ne doit d'ailleurs pas être interprétée de manière restrictive.

97. La Ville de Montréal, en qualité de métropole du Québec, a toutefois des pouvoirs plus vastes en itinérance via l'Entente-cadre Réflexe Montréal[12] qui lie également le CCSMTL. À ce titre, le Bureau de la gouvernance en itinérance a été créé et permet à la Ville de Montréal de contribuer au développement d'une vision commune avec le CCSMTL à l'égard des besoins de la Ville dans le soutien aux personnes en situation d'itinérance.

98. Cette entente institue le fonds Réflexe Montréal en itinérance qui peut servir à financer divers projets dont des hébergements d'urgence ou à long terme en respectant des priorités préétablies. L'argent provient majoritairement du ministère de la Santé et des Services sociaux et en moindre proportion de la Ville de

[11] RLRQ, c. C-19, art. 29.

[12] *Entente de partenariat portant sur l'itinérance dans la métropole entre la ministre de la santé et des services sociaux, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréa*l, 2019.

Montréal.

99. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* définit certains engagements de la Ville de Montréal concernant les droits économiques et sociaux des citoyens. Plus précisément, la Ville s'y engage à :

- prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire[13];
- considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste[14].

4.2.2. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

100. Idéalement, l'itinérance est un état temporaire et l'hébergement d'urgence, dans l'hypothèse où il est inévitable, doit déboucher sur un logement stable.

101. Ainsi, les trois plans d'action intègrent l'hébergement d'urgence et le logement social ou abordable, tous deux conjugués à des services adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance, dont les femmes, les membres des Premières Nations et Inuits[15].

102. En effet, il transparaît des trois plans d'action que l'offre d'hébergement d'urgence ou transitoire et de logements sociaux ou abordables doit :

- **être rehaussée et se construire en collaboration entre la Ville, le RSSS, les organismes communautaires et les organisations autochtones;**
- **inclure une planification en amont par tous les partenaires à l'égard des mesures applicables pour la période hivernale;**
- **contenir des options et services destinés en particulier aux personnes autochtones et inuites; et**
- **comprendre du financement et soutien supplémentaires à des organismes desservant les femmes et les personnes autochtones[16].**

103. À titre d'exemple d'offre spécifique et adaptée, le *Plan d'action montréalais*

[13] Article 18b) de la CMDR.
[14] Article 18c) de la CMDR.
[15] Voir : *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, actions 4.1 à 4.6 et 5.1 à 5.4; *Plan intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020*, mesures 36; *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026,* actions 5, 6 et 7.
[16] Voir : entre autres, la mesure 36 du *Plan intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020* qui consiste à consolider le financement de certains organismes offrant de l'hébergement d'urgence ou transitoire aux personnes itinérantes, notamment celles qui desservent les personnes autochtones et les femmes ainsi que consolider le financement de certains centres de jour.

en itinérance 2018-2020 **envisage le développement de ressources d'accueil avec consommation d'alcool contrôlée de type «wet services» s'adressant aux personnes alcooliques en situation d'itinérance (4.5). À cet égard, un projet exploratoire de « wet services » à l'hôpital Royal Victoria a été étudié, mais n'a pas pu être implanté en raison de la pandémie.**

104. La *Stratégie de réconciliation 2020-2025* avec les Autochtones contient également l'engagement pertinent de la Ville de Montréal de :

> *[...] soutenir les projets de logements sociaux autochtones culturellement adaptés portés par les organismes autochtones et parfois destinés à certains groupes ciblés (logement de transition, foyers pour femmes et familles autochtones, etc.) ainsi que soutenir les organismes autochtones qui souhaitent développer de nouvelles formules de logements abordables non admissibles aux programmes existants (p. ex. logement pour étudiant.es autochtones)*

4.3. Rôle des partenaires

105. Il est ardu de départager les rôles des partenaires de la Ville en hébergement et logement pour les personnes en situation d'itinérance puisque le fondement des plans d'action est justement que tous travaillent, ensemble en transversalité, aux mêmes objectifs.

106. Aussi, en terme de spécificité de l'offre d'hébergement traitée ci-dessus, l'action 10 du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* est à l'effet de «co-construire des solutions à l'itinérance avec les organisations autochtones pertinentes pour adapter l'offre de service à leurs réalités». Le plan précise que l'offre d'hébergement d'urgence et les services d'accompagnement en logement seront rehaussés pour les Autochtones en situation d'itinérance. Le porteur de dossier de cet aspect est le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones.

107. Cette notion de partenariat **collaboratif** en hébergement pour les personnes itinérantes autochtones et inuites est très évidente de la *Stratégie de réconciliation 2020-2025* avec les Autochtones dans laquelle, en réponse à l'appel à l'action nº100 de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP), la Ville de Montréal souscrit à l'engagement suivant :

> ***En partenariat avec*** *les autorités gouvernementales inuites, les organisations du milieu ainsi que le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal* ***collaborera*** *à la création de services culturellement adaptés pour une clientèle itinérante inuite à Montréal (centre de jour ou d'hébergement d'urgence, hébergement de courte ou de longue durée).* (nos caractères gras)

108. **Ce que nous apprenons de cette enquête est que dans une gouvernance collaborative comme celle-là, chaque partenaire doit être <u>imputable individuellement et solidairement</u> par rapport au résultat escompté, à défaut de quoi l'équipe n'atteindra pas le résultat voulu.**

4.4. Mesures prises à ce jour

4.4.1. Augmentation de la capacité d'accueil d'Open Door

109. Après avoir entendu l'organisme Open Door, nous avons contacté la Brigade de prévention de la Covid-19 du CCOMTL afin d'en savoir plus sur la possibilité d'augmenter sa capacité. Dans les semaines qui ont suivi, par le biais de la Cellule de crise, la capacité d'accueil d'Open Door a été augmentée.

110. Il demeure que cette ressource d'hébergement est temporaire et contextuelle à la pandémie de COVID-19.

4.4.2. Hébergement d'urgence

111. Malgré les besoins exprimés par tous les intervenants rencontrés et les objectifs très clairs formulés dans les plans d'action, **l'offre d'hébergement d'urgence pour la communauté n'a été bonifiée, pour l'instant, que de manière temporaire** par le déménagement d'un des refuges de PAQ. Par ailleurs, dans des circonstances normales et aux termes des pouvoirs réguliers de la Ville de Montréal et du RSSS, son inauguration en janvier 2022 aurait été impossible.

112. La pandémie a forcé plusieurs refuges ouverts uniquement de nuit à réorganiser leurs services. Plusieurs d'entre eux procurent maintenant des chambres privées ou semi-privées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette formule permet d'avoir une meilleure fenêtre d'intervention auprès des bénéficiaires. Ils peuvent demeurer sur place même de jour, où des services d'accompagnement sont disponibles. Malgré les bénéfices de cette nouvelle approche, il n'y avait pas de refuge de ce type pour les personnes autochtones.

113. À partir de l'été 2021, PAQ manifeste au CCSMTL son intention de déménager son refuge situé au complexe Guy-Favreau (PAQ2) dans un immeuble lui permettant d'adopter le modèle 24h/7j et de mieux desservir sa clientèle, qui compte plusieurs membres de la communauté de Milton-Parc. Le CCSMTL accepte alors de financer ce projet. PAQ se met donc à la recherche d'un lieu approprié et sécuritaire pour sa clientèle. Celui-ci doit impérativement comporter un espace extérieur où la consommation d'alcool supervisée sera autorisée dans le respect du voisinage. Un site est identifié en septembre 2021.

114. À l'automne 2021, l'arrondissement Ville-Marie informe le CCSMTL et PAQ que le zonage et un problème d'acceptabilité sociale rendent difficile l'utilisation de ce site aux fins demandées.

115. L'OdM effectue des vérifications auprès des entités municipales concernées et

retient que dans ce cas :

- Une approbation du conseil d'arrondissement était nécessaire afin de pouvoir utiliser cet immeuble à des fins d'activité communautaire, cet usage étant conditionnel à cet endroit selon la réglementation d'urbanisme;

- L'usage «maison de chambres», souvent attribué aux refuges et qui est maintenant protégé par la réglementation d'urbanisme aurait été applicable. Cette classification de l'usage pouvait potentiellement décourager le propriétaire de l'immeuble de le louer pour y établir un refuge. En effet, la nouvelle protection accordée aux maisons de chambres implique l'interdiction de pouvoir éventuellement changer d'utilisation du local, une fois que l'usage maison de chambres y est exercé. Cette interdiction s'avère ici contraignante malgré l'objectif louable qui la sous-tend;

- Plusieurs ressources en itinérance existent déjà dans ce secteur, qui a d'ailleurs accueilli le refuge d'urgence de l'Hôtel Place Dupuis en 2020-2021.

116. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale se remet donc à la recherche d'un site. Nous effectuons des suivis réguliers auprès de la direction du service. En deux mois d'investigation, aucun site viable pour une ouverture rapide de la ressource n'est identifié sur le marché privé ou dans les immeubles appartenant au gouvernement ou à la Ville.

117. Finalement, coup de théâtre, l'adoption d'un nouveau décret d'état d'urgence local par l'agglomération de Montréal, le 21 décembre 2021, habilite la ville à réquisitionner un hôtel où le refuge PAQ2 peut s'établir de la fin janvier au mois de mars 2022. Sa capacité d'accueil suite au déménagement semble avoir augmenté.

118. Le MSSS n'aurait pas encore confirmé la reconduction du financement de cette ressource après le 31 mars 2022. De son côté, la Ville de Montréal ferait des démarches pour maintenir le refuge sur le site actuel et advenant un déménagement se dit prête à poursuivre la recherche de locaux.

4.4.3. Halte chaleur, mesures hivernales et mesures d'urgence

119. Le CCSMTL coordonne la concertation des partenaires et du plan des mesures hivernales, auquel la Ville apporte un soutien financier et logistique (SPVM et SDIS) en plus de contribuer à l'évaluation des besoins.

120. Nous avons suivi le processus continu d'établissement des mesures hivernales et assisté à la mise en place de dernière minute de celles-ci avec menace imminente d'un bris de services de base aux personnes en situation d'itinérance. La pandémie et les conditions climatiques qui n'avaient rien d'imprévisibles en 2021, ne peuvent être invoquées pour justifier le manque flagrant de planification observé.

121. **En effet, nous trouvons surprenant qu'aux mois de décembre et janvier, ces**

mesures soient encore en phase d'initiation, que la recherche de site soit toujours en cours et surtout, qu'elle soit tributaire de la déclaration d'état d'urgence local par l'agglomération de Montréal. Après deux ans de pandémie, ses impacts sur les services en matière d'itinérance étaient connus. Par ailleurs, l'hiver et ses grands froids reviennent chaque année.

122. Les tentes et les refuges d'urgence hivernaux sont des palliatifs somme toute dispendieux qui ne résoudront pas le problème du manque de ressources structurantes et pérennes en hébergement adapté et logement social. Par ailleurs, le financement limité dans le temps des organismes dispensant ces services empêche la planification de leurs services à plus long terme.

123. Répondre aux besoins d'hébergement existants toute l'année représenterait une stratégie plus efficace pour appréhender l'itinérance et donnerait vie aux actions et objectifs réitérés moulte fois par la Ville de Montréal et ses partenaires du RSSS à ce sujet.

5. COHABITATION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT

5.1. Constatations sur l'état de la situation

5.1.1. Cohabitation sociale : volet municipal

❖ Plan de cohabitation

124. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est chargée de concevoir le plan de cohabitation sociale dans le secteur Milton-Parc. L'arrondissement et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale financent les groupes communautaires qui donnent des services aux personnes en situation d'itinérance de ce secteur.

125. Afin d'en améliorer la salubrité, l'arrondissement a installé une toilette chimique ainsi qu'une fontaine d'eau sur le domaine public près de l'intersection Milton et Parc.

❖ Présence d'Open Door

126. Notre enquête est restreinte en ce qui concerne le rôle de l'organisme Open Door et son partenariat avec la Ville de Montréal. Nous pouvons toutefois confirmer que l'organisme fait face à des enjeux de financement et de gouvernance qui ont une incidence sur la qualité de ses services. Le local en lui-même n'est doté d'aucune fenêtre.

127. Si la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec cet organisme, elle doit s'assurer que le local est conforme aux normes de sécurité des bâtiments, surtout que les services de l'organisme s'étendent maintenant à l'hébergement d'urgence.

La Ville doit également imposer des améliorations au niveau de la gouvernance d'Open Door ainsi que mettre en place des mécanismes de reddition de compte performants visant à évaluer la poursuite du financement qu'elle procure.

❖ Communications avec les citoyen.nes

128. De nombreux résidents et résidentes ont adressé leurs demandes et plaintes (résumées aux paragraphes 19 et 20) au conseil d'arrondissement, aux élus et à l'administration du Plateau-Mont-Royal.

129. La représentante du groupe plaignant rapporte un manque initial d'écoute de la part de l'arrondissement et soutient avoir eu le sentiment d'être jugée. En réponse aux plaintes, l'arrondissement a, de prime abord, choisi d'appeler à la tolérance et de déférer au RSSS pour dénouer l'impasse.

130. Deux assemblées citoyennes virtuelles ont eu lieu, l'une en décembre 2020 et l'autre en août 2021. L'arrondissement déplore l'absence des autorités compétentes en matière de santé et services sociaux à la première rencontre et leur silence à la seconde.

131. Puis, en décembre 2021, la Ville et ses partenaires (organismes communautaires et RSSS), rassemblés par la Cellule de crise, tiennent une réunion d'information virtuelle dédiée aux citoyennes et citoyens, abordant les mesures d'aide aux personnes en situation d'itinérance de Milton-Parc et les enjeux de l'itinérance autochtone.

132. Les citoyen.nes sont invités à poser des questions et formuler leurs commentaires auxquels la Ville et ses partenaires répondent.

133. Certains citoyen.nes réclament d'être consultés sur les enjeux de sécurité dans leur quartier et de participer plus activement à la détermination des solutions.

5.1.2. Accompagnement des personnes en situation d'itinérance

❖ Ressources de première ligne

134. Les intervenant.es de première ligne présents sur le terrain proviennent de manière générale d'OBNL qui reçoivent du financement des CIUSSS et de la Ville de Montréal. Ils font principalement du travail de rue ou de proximité. Ils offrent aux personnes en situation d'itinérance ou de marginalité, de l'écoute, du support, de l'échange, des références et de l'accompagnement. Ils assurent une présence régulière sur les lieux. Ils récupèrent également le matériel de consommation présent dans l'espace public.

135. Il existe également deux équipes du RSSS : Équipe Connexion du CCOMTL et l'équipe Itinérance du CCSMTL. Certains intervenants nous indiquent toutefois que leur présence sur le terrain aurait beaucoup diminué depuis le début de la

pandémie

136. Du côté communautaire, on retrouve Plein Milieu, Exeko à travers le Projet de travailleuses de soutien autochtone, Médecins du Monde (clinique mobile et navigateurs autochtones), le Centre d'amitié autochtone de Montréal et l'équipe « Outreach » de Open Door.

137. **Il a été souligné que la mise en place de mécanismes de concertation et de coordination entre les intervenants du milieu communautaire, du RSSS et des policiers pour instituer par exemple, des trajectoires de soins, améliorerait l'efficience des interventions.** Certains intervenants sont réticents à s'impliquer dans un tel processus, perçu comme une brèche à la confidentialité.

138. Comme mentionné plus haut, le mode de financement actuel de courte durée des organismes communautaires et l'enveloppe limitée qui leur est allouée par la Ville de Montréal et le RSSS, rendent irréalisable l'implantation des programmes à long terme souhaités. Ce mode temporaire a des répercussions sur la gouvernance et la rétention du personnel au sein de ces organismes.

❖ Intoxication

139. Plusieurs intervenants municipaux et communautaires ont insisté sur la nécessité d'avoir des « *wet services* » de type consommation d'alcool supervisée, de dégrisement et d'autres ressources ayant la capacité d'accueillir des personnes en état d'intoxication adaptés pour les autochtones et les inuits.

140. Pendant la Cellule de crise, le degré d'intoxication des personnes en situation d'itinérance a été identifié comme un enjeu prédominant ayant des impacts sur les résidents du quartier. Un groupe de travail dédié à cet enjeu avait comme objectif de déterminer des mesures pour améliorer la coordination intersectorielle des trajectoires de soins des personnes aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool.

5.2. Responsabilités de la Ville de Montréal

5.2.1. Compétences et réglementation

141. Les municipalités sont compétentes dans les domaines de la culture, des loisirs et des activités communautaires (article 4 de la LCV). Elles peuvent adopter des règlements pour le bien-être général de leur population (article 85 de la LCV) et attribuer toute aide qu'elles jugent appropriée dans ces champs (article 90 LCV).

142. Comme énoncé précédemment aux paragraphes 91 à 98, diverses dispositions législatives dont l'article 91 de la LCM habilitent la Ville de Montréal à accorder l'aide particularisée envisagée dans ce rapport à la section 6.3 ci-dessous concernant l'accompagnement municipal des personnes autochtones et inuites de Milton-Parc. La Ville détient en effet le pouvoir d'encourager des initiatives comme, par exemple, la création d'un centre multidisciplinaire pour les Inuits à Montréal.

Autre illustration des pouvoirs pertinents dont dispose la Ville à cette enseigne, elle peut soutenir l'établissement de coopérative de soins de santé[17].

143. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* contient plusieurs engagements pertinents de la Ville :

- combattre toute forme de discrimination, incluant les profilages racial et social ainsi que les autres profilages discriminatoires; la pauvreté; l'exclusion sociale; le sexisme; le racisme; l'âgisme; le capacitisme; [...], lesquels peuvent être de nature directe, indirecte, systémique et intersectionnelle [...][18];
- favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités[19];
- prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale[20] ;
- soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles[21];
- soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile[22] ;
- favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens[23];

144. L'Entente-cadre Réflexe Montréal indique qu'une attention particulière doit être portée aux clientèles vulnérables dont les Premières Nations et Inuits par le biais de services de consommation d'alcool supervisée. L'Entente-cadre prévoit l'implantation de services de cette nature à Montréal à la suite d'une étude de faisabilité.

5.2.2. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

145. Force est de constater que les plans d'action ne fournissent pas de balises précises et concrètes aux intervenants municipaux pour gérer les questions de l'accompagnement et de la cohabitation sociale des personnes en situation d'itinérance, ceci bien que l'axe d'intervention 1 du *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020* soit l'accompagnement et la cohabitation dans l'espace public.

---

[17] *Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin* c. *Yamaska (Municipalité de)*, 2013 QCCQ 2744.
[18] Article 16i) de la CMDR au chapitre de la vie démocratique.
[19] Article 18e) de la CMDR au chapitre de la vie économique et sociale.
[20] Article 18ee) de la CMDR au chapitre de la vie démocratique et sociale.
[21] Article 20d) de la CMDR au chapitre de la vie culturelle
[22] Article 26d) de la CMDR au chapitre de la sécurité.
[23] Article 28c) de la CMDR au chapitre des services municipaux.

146. Soulignons cependant que ce plan d'action mise sur la création et le développement de comités locaux multidisciplinaires en itinérance. À ce sujet, il est mentionné que la cohabitation sociale se trouve améliorée, dans les quartiers et en périphérie des services d'injection supervisée (SIS).

147. Sept comités locaux ont été créés, mais la pandémie n'a pas permis de réaliser un portrait global documenté. Par ailleurs, deux comités de voisinage autour des SIS dans l'arrondissement de Ville-Marie ont été mis sur pied, mais le sondage de rétroaction à ces projets auprès des acteurs sociaux, résidents, commerçants et personnes en situation d'itinérance n'a pas pu être effectué toujours à cause de la pandémie.

148. Sans minimiser l'importance pour la Ville de tenir compte desdits besoins en services et de collaborer à leur déploiement, il est évident que ses partenaires sont, dans l'environnement actuel, les premiers répondants au chapitre de l'accompagnement en itinérance, lequel relève de surcroît de leur expertise.

5.3. Rôle des partenaires

149. **Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* veut consolider les services de proximité en itinérance et ajoute à cette enseigne qu'une bonne collaboration entre le RSSS et le réseau communautaire est nécessaire.** Cette consolidation des services de proximité doit, en vertu du plan, prendre trois formes :

- Le déploiement de services de proximité en démarchage (outreach) et de services spécialisés en itinérance, incluant ceux dans les ressources d'hébergement d'urgence et de transition, comme le Projet de réaffiliation en itinérance et santé mentale (PRISM).

- Le développement de la fonction de professionnel répondant en itinérance au sein des établissements. Il s'agit de professionnels de la santé et des services sociaux venant soutenir les partenaires internes et externes de l'établissement et faisant le pont avec la communauté.

- L'adaptation des pratiques des services de proximité de l'ensemble des programmes-services dans les établissements de santé et de services sociaux afin que ces établissements :

    - supervisent la qualité, la continuité et l'accessibilité des services; et

    - s'acquittent de leur travail de partenariat avec les services de proximité spécialisés, les professionnels répondant en itinérance ainsi que les organismes communautaires.

150. Le porteur aux termes de ce plan est le ministère de la Santé et des Services sociaux.

151. Le RSSS est donc responsable non seulement de fournir les services de santé requis, mais aussi de contrôler la coordination de tous les intervenants, dont les organismes communautaires, dans la délivrance des services d'accompagnement.

152. Dans ce but, il semble à première vue que le RSSS doit revisiter ses propres pratiques, être proactif et embrasser pleinement, dans la sphère de l'accompagnement, son statut de plus haute autorité compétente.

153. **Selon plusieurs de nos interlocuteurs, entendus au cours de cette enquête, le RSSS ne s'acquitte pas entièrement de ses responsabilités. D'ailleurs, les plus hautes instances municipales auraient sollicité son intervention sans obtenir le soutien demandé.**

154. Les problèmes de santé et facteurs situationnels (langue, état d'intoxication, préjugés) sont complexes. Les difficultés pour les personnes aux prises avec ces défis immenses d'accéder à un médecin ou autre spécialiste sont avérées.

155. D'ailleurs, soulignons que la présence d'un organisme comme Médecins du Monde qui étend sa gamme de services en plein cœur d'une ville comme Montréal, parle d'elle-même et démontre le besoin criant d'améliorer l'accès aux soins de santé pour cette communauté.

5.4. Mesures prises à ce jour

5.4.1. Cohabitation sociale : volet municipal

❖ Propreté du domaine public

156. L'arrondissement a accentué ses interventions d'entretien du domaine public. Il a procédé à une cartographie des interventions des différentes brigades pour identifier les trous de service. Cela a amené une révision du parcours des cols bleus et de la brigade de propreté du Groupe Information Travail et une meilleure coordination entre les équipes.

157. L'arrondissement surveille maintenant attentivement les plaintes ayant trait à la propreté du domaine public. Il constate une diminution marquée du nombre de plaintes pour les mois d'octobre et novembre 2021.

❖ Médiation sociale

158. Une équipe de médiation sociale est mise sur pied par le Centre d'amitié autochtone de Montréal en collaboration avec les intervenants municipaux.

159. L'OdM a discuté avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la possibilité d'élargir le projet pilote Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) au secteur Milton-Parc, ce que certains intervenants municipaux auraient souhaité. Le Service explique qu'il aurait été difficile d'insérer ÉMMIS

dans l'offre de service disponible, car il n'est pas adapté culturellement. Le recours à l'équipe de médiation du Centre d'amitié autochtone de Montréal est donc plus approprié dans les circonstances.

5.4.2. Accompagnement des personnes en situation d'itinérance

❖ Intoxication

160. Une cartographie des services offerts en matière d'intoxication a été réalisée par le groupe de travail - intoxication de la Cellule de crise. Certains des intervenants de première ligne disent ne pas encore avoir reçu cette cartographie. Le tout relève bien entendu des services de santé.

❖ Ressources de première ligne

161. Par suite de la Cellule de crise, de nouveaux postes de navigateurs autochtones s'ajouteront. Les navigateurs accompagnent, à toutes les étapes, les personnes autochtones dans leur accès et leur réception de soins de santé.

162. Toujours dans le cadre de la Cellule de crise, une cartographie des intervenants de première ligne a été effectuée et partagée. Ils sont toutefois peu présents en soirée. Il semble que le niveau d'intoxication plus élevé à ces moments compromettrait la capacité des répondants d'intervenir de manière sécuritaire.

163. Certains intervenants auraient constaté une plus grande présence des équipes d'intervenants du RSSS dans Milton-Parc depuis la fin de l'été 2021 ce qui semble concomitant au début de notre intervention.

164. La Cellule de crise a concouru à une certaine amélioration de la concertation des ressources de première ligne entre elles et avec les paliers décisionnels des partenaires. Le sous-comité sécurité Milton-Parc qui rassemble les intervenants communautaires, l'arrondissement, le SPVM et le CCOMTL maintient ses rencontres. Il est donc en mesure de rapporter des difficultés ou des trous de services à un comité stratégique en lien avec les gestionnaires qui pourront démêler les situations. Ces deux comités cherchent des moyens d'améliorer la concertation des interventions auprès des individus de la communauté.

165. Il demeure qu'à ce jour, l'offre de service d'accompagnement en première ligne n'est qu'une manière de traiter les symptômes d'une crise plus profonde. Le besoin de fond reste toujours à combler par le développement de services sociaux et de santé structurants, adaptés et pérennes dédiés aux personnes autochtones.

5.5. Renvoi au Protecteur du citoyen

166. La juridiction de l'Ombudsman de Montréal est circonscrite aux décisions de la

Ville de Montréal, des arrondissements, des sociétés paramunicipales et aux personnes qui exécutent une tâche pour la Ville. La question de l'indisponibilité ou de l'inaccessibilité des soins de santé et services sociaux essentiels pour la communauté concernée déborde donc notre juridiction.

167. En cours d'enquête, la problématique de l'accès aux soins de santé et l'absence de services adaptés à la communauté, nous ont semblé d'une actualité criante, bien qu'elles soient reconnues et l'objet d'appels à l'action officiels depuis déjà plusieurs années[24].

168. Afin de faire la lumière sur la fonction des instances des services de santé et services sociaux dans le secteur Milton-Parc et d'examiner si elles s'en acquittent adéquatement, l'Ombudsman de Montréal a renvoyé ce dossier au Protecteur du citoyen du Québec qui a accepté d'ouvrir une enquête.

6. ACTIONS NÉCESSAIRES DE LA PART DE LA VILLE ET RECOMMANDATIONS

6.1. Sécurité

169. La survenance de 6 accidents dont un mortel et un avec blessé grave en deux ans dans le secteur Milton-Parc, est particulièrement alarmante. Soulignons que la Ville de Montréal a adopté une politique Vision Zéro selon laquelle « Zéro décès et blessé grave sur nos routes est la seule cible éthiquement raisonnable »[25].

170. Bien que le problème soit singulier et fortement lié aux comportements des victimes, un tel bilan appelle à l'action et démontre l'urgence pour tous les partenaires de développer des ressources pérennes et arrimées aux besoins particuliers de cette communauté. L'inaction pourrait mener à davantage de décès.

171. Les actes de violence et les méfaits commis sont souvent intracommunautaires, ce qui est caractéristique du cycle de la violence en milieu autochtone. En effet, la violence y revêt plusieurs formes spécifiques à cet environnement : elle est structurelle et institutionnelle, mais aussi familiale, personnelle, latérale et auto-infligée.

172. Il faut trouver les moyens pour briser ce cycle. Or, dans les messages clés au chapitre 10, *La violence vécue en milieu autochtone*, du Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut national de santé publique du Québec, 2018, à la page 282, nous lisons :

> *L'inadéquation ou le manque de services et de programmes sociaux et de santé socialement et culturellement sécuritaires peuvent interférer dans la réduction de la violence.*

[24] *Rapport de la Commission Viens*, p. 413 à 415.
[25] *Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021*, p. 6.

173. Pour assurer la sécurité de ce milieu, il faut inévitablement commencer par le début soit revenir aux sources de l'abus d'alcool et de la violence qui prévalent dans cette communauté. Ces sources sont connues et examinées à la section *6.3.4 Prévention*. Comme nous le verrons, la sécurisation générale des personnes passe, dans ce cas, par la sécurisation culturelle ainsi que par la prévention au moyen de programmes adéquats, lesquels font l'objet de notre **recommandation 5** au paragraphe 208.

6.2. Hébergement

174. Nous constatons qu'à l'intérieur de ses pouvoirs ordinaires et en conformité avec sa réglementation, la Ville de Montréal, avec ses partenaires, a peiné à réaliser un projet d'hébergement d'urgence. Il n'a pas été possible de localiser un site public ou privé où installer un refuge satisfaisant aux besoins de la communauté visée en temps utile.

175. La crise sanitaire a conféré à la ville une flexibilité temporaire quant à l'application des prescriptions réglementaires et des pouvoirs exceptionnels de réquisitionner des immeubles. Il est toutefois essentiel de garantir que même en dehors des mesures hivernales ou de l'état d'urgence sanitaire, la Ville puisse exercer sa compétence d'établir des refuges, ce qu'elle ne semble pas capable de faire à l'heure actuelle.

176. Il faut créer des façons de faire, trouver des leviers fonctionnels et agiles au sein des pouvoirs municipaux réguliers.

177. Le cheminement du projet d'hébergement d'urgence exposé ci-dessus a été marqué par les mêmes embûches réglementaires signalées depuis longtemps par plusieurs intervenants. La réglementation d'urbanisme est souvent une barrière importante à l'implantation de ressources d'hébergement ou communautaires pour les personnes en situation d'itinérance.

178. L'application d'un règlement de zonage n'est pas optionnelle et une violation peut être sanctionnée par les tribunaux. Il apparaît toutefois que les usages dans lesquels sont traditionnellement classés les refuges par les autorités municipales peuvent freiner significativement la réalisation de tels projets. D'autres usages prévus dans la réglementation pourraient mieux correspondre à l'utilisation réel des locaux et à la mission des ressources d'hébergement en itinérance.

179. Dans quelques arrondissements, un changement réglementaire adopté en 2020 interdit la conversion d'usage « maison de chambres » en un autre usage. Dans le présent dossier, nous avons vu que cette prohibition est susceptible de nuire à l'installation d'hébergement d'urgence et temporaire, lequel est généralement classé dans cet usage. Les propriétaires des immeubles loués à cette fin ne peuvent plus par la suite utiliser leur bâtiment pour d'autres usages que celui de maison de chambres. Il s'agit, malgré l'intention bienveillante du législateur, d'un effet peut-être non anticipé de cette réglementation sur lequel il faut se pencher.

180. Ces contraintes réglementaires ou l'application ainsi que l'interprétation actuelle des normes d'urbanismes sont incompatibles avec les objectifs des plans d'action en itinérance et avec les engagements de la Ville aux termes de la CMDR concernant la création d'hébergement d'urgence.

181. Il y a lieu pour la Ville d'entamer un processus de réflexion afin de remédier aux conséquences désavantageuses de cet encadrement réglementaire contre-productif à l'édification d'hébergement, et de mettre en œuvre des solutions qui la facilitent plutôt que de la complexifier.

182. Nous sommes conscients que la réglementation d'urbanisme est une compétence d'arrondissement, mais il faut considérer ici ses répercussions globalement et en fonction de l'objectif recherché.

183. Il convient de le répéter : la concertation et la coordination de tous les partenaires sont essentielles à la concrétisation rapide et efficace des projets d'hébergement et de logements considérés ici.

184. Vu ce qui précède, l'Ombudsman de Montréal émet deux recommandations au chapitre de l'hébergement.

RECOMMANDATION 1

185. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal** et à ses arrondissements, d'introduire la flexibilité requise à la réglementation d'urbanisme et/ou à l'interprétation de celle-ci, dans l'objectif de favoriser l'implantation de ressources d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance.

RECOMMANDATION 2

186. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal :**

- D'inscrire la concertation, entre ses services, arrondissements et partenaires extérieurs, comme une priorité dans l'élaboration des projets d'hébergement.
- De désigner un porteur de dossier décisionnel, imputable et responsable de la concertation, à toutes les étapes des projets d'hébergement, auquel chacune des entités devra effectuer une reddition de compte formelle.
- D'assumer pleinement son leadership dans le développement de projets ou programmes adaptés d'hébergement et de logement visant les personnes inuites à Montréal.

- D'utiliser les compétences qu'elle détient en la matière, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que soit mise sur pied à Montréal, durant l'année 2022, une ressource d'hébergement d'urgence stable et sûre répondant aux besoins des personnes inuites.

6.3. Cohabitation sociale et accompagnement

6.3.1. Communication avec les citoyen.nes : passer en mode participation

187. Nous reconnaissons les efforts de l'arrondissement dans le but d'informer les citoyen.nes et de répondre à leurs questions. Nous croyons toutefois que dans des circonstances comme celles-ci, où un quartier traverse de grands bouleversements qui affectent sa sécurité, informer les citoyens ne suffit plus. Ils doivent participer à la recherche de solutions.

188. C'est d'ailleurs ce que la CMDR prévoit. La Ville de Montréal s'y engage à favoriser **la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens** en vue d'améliorer la vie sociale dans les collectivités et à soutenir des mesures préventives axées sur la **participation** des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile.

189. La communication citoyenne étant centrale et bénéfique dans la cohabitation sociale, sur la base des constats mentionnés aux paragraphes 75 à 77 et 128 à 133, l'Ombudsman de Montréal émet la **recommandation 3** ci-après.

RECOMMANDATION 3

190. **L'ombudsman de Montréal recommande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à la Ville de Montréal** :

- d'inclure une ou plusieurs voix citoyennes dans le comité responsable de la sécurité du secteur de Milton-Parc;
- d'impliquer les citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions en lien avec la sécurité et la gestion de l'itinérance dans le secteur;
- d'informer les citoyennes et citoyens des décisions prises en itinérance aux étapes ultérieures et de leur motivation.

6.3.2. Accompagnement : financement des OBNL

191. Les organismes communautaires sont omniprésents et primordiaux à l'offre de service aux personnes en situation d'itinérance. Cela est d'autant plus vrai pour les organismes autochtones qui sont la clé de l'adaptation des services à la communauté.

192. **Le système de financement actuel auquel ils sont assujettis, est basé sur l'approbation de projet à la pièce et de durée limitée. Ce système est dysfonctionnel lorsqu'appliqué à l'offre de service aux personnes en situation d'itinérance, laquelle relève de programmes sociaux durables. Cette vision à court terme ne sert pas la clientèle itinérante et de ce fait est inconciliable avec plusieurs des orientations et objectifs municipaux recensés dans ce rapport.**

193. Cela entraîne une série de conséquences qui desservent la problématique de l'itinérance autochtone. Les organismes peinent à pouvoir planifier leurs activités, à embaucher et retenir le personnel spécialisé requis et à réaliser des interventions organisées et à même de produire un résultat durable. Ce type d'intervention requiert une permanence des installations et est incompatible avec un financement saisonnier et éphémère.

194. Ce constat amène à repenser le mode de financement des organismes qui offrent les services en itinérance. Ils doivent pouvoir intervenir en continu pour être efficaces, et cela, que les fonds proviennent de la Ville de Montréal ou du RSSS.

195. Une pérennisation du financement doit toutefois s'accompagner de mécanismes de reddition de compte rigoureux qui permettent de faire le suivi de l'utilisation des fonds publics et de la poursuite de l'objectif pour lequel ils sont investis. Le tout, afin que les personnes en situation d'itinérance reçoivent les services nécessaires et que les citoyen.nes du secteur donné soient considérés et respectés.

196. Bien qu'une grande partie de ce financement provient du RSSS, la Ville de Montréal apporte du soutien aux dits organismes.

197. Considérant nos conclusions ci-dessus sur les lacunes de la méthode de financement appliquée présentement aux organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'itinérance, l'Ombudsman de Montréal émet la **recommandation 4** ci-après.

RECOMMANDATION 4

198. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal de :**

- Réviser le mode de financement des organismes communautaires afin de leur permettre d'offrir des services structurants de manière continue et permanente pour les personnes en situation d'itinérance;
- Resserrer les mécanismes existants de reddition de compte liés au financement des organismes.

6.3.3. Accompagnement : l'intoxication, l'angle mort de l'offre de service

199. Pour l'instant, aucune ressource culturellement adaptée de type « wet services », de dégrisement ou de désintoxication n'existe à Montréal. Pourtant, le niveau d'intoxication est identifié par la Cellule de crise comme un facteur déterminant. Soulignons que la Commission Viens dans l'appel à l'action no 90 recommandait déjà en 2019 de « soutenir financièrement la mise en place de centres de guérison aux dépendances et de centres de dégrisement culturellement sécurisants tant en milieu urbain [...] ».

200. Le rôle de la Ville de Montréal est limité en cette matière qui relève du RSSS. Elle détient cependant le pouvoir de financer les programmes en question et d'en définir certaines des orientations à travers l'Entente-cadre Réflexe Montréal. Elle doit en faire une priorité comme cela ressort de l'entente elle-même et des plans d'action en itinérance.

6.3.4. Prévention

201. La Ville de Montréal est le pôle urbain des communautés inuites du Québec. Une proportion croissante de celles-ci migrent vers la ville pour divers motifs relatifs à la santé, l'éducation, l'accès au logement, la sécurité, etc. Leurs besoins au chapitre de la diffusion culturelle et en services de santé et sociaux adaptés sont grandissants. Répondre à ces besoins aurait des effets préventifs sur l'itinérance dans la communauté.

202. Le centre multidisciplinaire Tungasuvvingat Inuit situé dans la Ville d'Ottawa est cité comme exemple, par plusieurs intervenants, dont le Centre d'amitié autochtone et la Société Makivik, d'une solution pérenne et structurante pour la communauté inuite. Ce centre livre des services de santé, services sociaux et culturels pour et par la communauté inuite. Les gouvernements provincial et fédéral ainsi que la Ville d'Ottawa sont des partenaires et financent le centre.

203. En plus du choc culturel initial, il est documenté et connu des autorités, que les femmes inuites sont particulièrement à risques d'exploitation et de se retrouver en situation d'itinérance dès leur arrivée. Un service d'accueil et d'accompagnement des personnes inuites nouvelles arrivantes à Montréal devrait être développé avec

des partenaires de la communauté.

204. On sait, par ailleurs, que l'abus d'alcool ou de drogue est un phénomène humain et social. Plusieurs facteurs mettent les Autochtones en situation de risques de développer une dépendance à ces substances. Dans cet ordre d'idée, il y a de multiples manières pour la Ville de s'intéresser et de contribuer, par exemple, à des programmes d'éducation préventive de l'abus d'alcool et de drogues propres aux Autochtones à Montréal. Sur ce type de programmes et la place stratégique que la Ville peut occuper à l'intérieur de ceux-ci, les recommandations d'une experte dans un texte de 1994 publié par l'UNESCO, nous apparaissent encore actuelles, percutantes et transposables à notre propos :

> *Il faut en conséquence recommander la **participation effective** des personnes et groupes concernés par les programmes d'éducation préventive (habitants d'un quartier, voisins, jeunes, femmes, usagers de drogues, ex-usagers de drogues, pharmaciens, instituteurs, travailleurs sociaux ...) ; il faut recommander également **le développement d'actions de proximité**, dans une logique de prévention de première ligne et le **développement d'activités de socialisation** en général, soient-elles à caractère sportif, culturel, artistique, de loisir ... enfin, de toute sorte de stratégies visant **le renforcement du lien social**, à partir d'un partenariat élargi aux institutions de l'Etat, de la Société Civile et celles spécialisées dans le domaine des drogues*[26].

205. Nous avons beaucoup parlé dans ce rapport de plans et de projets en itinérance, mais pour gérer et éventuellement venir à bout des problèmes reliés à l'itinérance des Autochtones et plus spécifiquement Inuits dans Milton-Parc et ailleurs, il faut de la prévention et des programmes. Ces derniers reposent sur *des normes, valeurs et modèles qui varient d'une culture à l'autre. Il faut donc **agir globalement, mais dans le respect de la singularité***[27].

206. Puisque pour réaliser les objectifs en itinérance longuement commentés dans ce rapport et les incorporer à des programmes qui renforcent le lien social, le quartier et le milieu urbain sont des éléments structurants incontournables, **la Ville de Montréal ne doit pas se laisser paralyser par le morcellement des responsabilités publiques et doit rénover les modes de coopération.**

207. Puisqu'il y a indéniablement une absence de programme de prévention pour appréhender efficacement les enjeux d'itinérance, d'abus d'alcool et de violence dans la communauté inuite à Montréal, mais aussi que la culture inuite doit être reconnue et avoir des lieux pour s'exprimer, l'Ombudsman de Montréal émet la recommandation 5 ci-après.

---

[26] Lia Cavalcanti, *Prévention de l'abus de drogues par l'éducation et l'information: un devoir interdisciplinaire de développement humain*, 1994, p. 13.
[27] *Ibid*., à la p.6.

RECOMMANDATION 5

208. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal** de développer une approche préventive face à l'itinérance dans la communauté visée en :

- initiant la création de programmes d'accueil et d'accompagnement communautaires pour les personnes inuites qui arrivent dans la métropole;
- se positionnant comme partenaire actif dans le développement de services et d'un lieu de rassemblement communautaire et de diffusion culturelle à l'instar d'un centre multidisciplinaire, comme il en existe ailleurs, par et pour la communauté inuite à Montréal;
- définissant en termes concrets et pratiques son rôle, ses responsabilités et son apport dans le but de réaliser ces programmes.

7. CONCLUSIONS

209. Nous savons qu'en date du dépôt de ce rapport, les citoyens et citoyennes logés de Milton-Parc n'observent pas de différence marquée quant aux craintes qui ont donné lieu à leur plainte auprès de l'Ombudsman de Montréal. Et ce constat illustre à lui seul nos conclusions d'enquête.

210. L'expression anglaise « walk the talk » trouve ici tout son sens et pour se faire, l'OdM a dû lui-même sortir de sa zone de confort dans ce dossier. Nous avons dû laisser de côté les déterminations linéaires qui ne fonctionnent pas pour appréhender le phénomène de l'itinérance. Il a fallu continuer d'avancer dans cette enquête, malgré le fait que nous avons vu dès le début qu'aucune solution toute prête n'existait.

211. En effet, la mobilisation de l'ensemble des entités et partenaires, la difficulté d'imputabilité entre organisations distinctes, le morcellement des responsabilités, l'étonnant dispersement des informations de base sur les ressources disponibles sur le terrain et les non-moins étonnantes réticences manifestes de certains partenaires ont fait partie des défis de cette enquête.

212. Il importe de passer de la parole aux actes. Il est fondamental de ne pas gérer cette situation par de simples cases à cocher dans un plan. Il faut agir avec préméditation et s'assurer que les mesures planifiées produisent concrètement des résultats, que les entités de tous azimuts soient imputables des responsabilités qui leur incombent et que cette imputabilité ne soit pas mesurée par tâches isolées mais plutôt par impacts décisifs sur le terrain. En clair, il faut mettre de l'avant des mesures globales et structurantes.

213. Nous devons être en mesure de constater que la vie des citoyens et citoyennes en situation d'itinérance d'origine autochtone de Milton-Parc s'améliore. Parce

qu'elles disposent d'un pôle culturel à leur arrivée du Nord. Parce qu'elles ont des soins et services engagés et adaptés si elles trébuchent. Parce qu'elles finissent par sortir de la spirale de l'itinérance et à se poser en un lieu d'habitation sécuritaire.

214. Autant de signes manifestes que la crise de l'itinérance spécifique à Milton-Parc sera en voie de s'améliorer. C'est alors seulement que les citoyens et citoyennes logés pourront souffler.



Nadine Mailloux
Ombudsman de Montréal

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD1254363006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **QAVVIVIK CENTRE DE SANTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE INUIT**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 203-4468, rue Wellington, Verdun (Québec) H4G 1W5, agissant et représentée par Lisa Watt, directrice exécutive, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 786051359
Numéro d'inscription TVQ : 1229943240

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme prestataire de services pour les Inuit vivant à Montréal ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » :	désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple

demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts

et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de cent cinquante mille dollars (149 596 $) incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2025 :

5.2.1.1 une somme maximale de **CENT TRENTE-CINQ MILLE dollars (135 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2026 :

5.2.2.1 une somme maximale de **QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE dollars (14 596 $)** dans les 30 jours de la remise d'un rapport final à la satisfaction du Responsable, attendu le 30 janvier 2027;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L’Organisme fait élection de domicile au 203-4468, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1W5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice exécutive. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____* jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _Montréal_____

Le _30___* jour de novembre_ 2025___

QAVVIVIK CENTRE DE SANTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE INUIT

Par : _____
Lisa Watt, directrice exécutive

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____* jour de _____ 20___ (Résolution CG _____).

ANNEXE 1

PROJET

Demande de soutien financier de l'organisme

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que QAVVIVIK CENTRE DE SANTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE INUIT (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet '' Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal'' (ci-après le « **Projet** »).

1. **ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME**

1.1. Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre d'une entente avec le service de la diversité et de l'inclusion sociale »;
- « Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal »;
- « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

2026	
Livrable	Versement
Attendu le 30 janvier	30 jours suivant le dépôt
Rapport final GSS	10% du financement

#13783 - Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal. - Demande de soutien financier (envoyée le 27 octobre 2025 à 18:05)

Nom de l'organisme	Mission
Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit	Nous nous consacrons à l'amélioration de la santé des Siqinirmiut (Inuit vivant dans le sud) en fournissant et en facilitant l'accès à des services culturellement adaptés, sécuritaires et responsables à l'égard de la communauté.

Nature de la demande

Demande de soutien financier formulée dans le cadre de l'appel de projet:
Appel sur invitation- Portrait de la trajectoire résidentielle des Inuit à Montréal (Autre)

Informations générales

Nom du projet: Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal.

Numéro de projet GSS: 13783

Répondant du projet

Le répondant du projet est-il également le responsable de l'organisme?
Non

Prénom: Christopher
Nom: Fletcher
Fonction: Autre
Précision: Conseiller en recherche et programmes de santé
Numéro de téléphone: (581) 308-1054
Numéro de télécopieur:
Courriel: cfletcherqavvivik@gmail.com

Signataire du projet

Le signataire du projet est-il également le responsable de l'organisme?
Non

Prénom: Richard
Nom: Budgell
Fonction: Trésorier(ère)

Échéancier du projet

Quel est l'échéancier du projet?

Période du projet		
	Date de début	**Date de fin**
Prévue	2025-10-01	2026-12-31

Date limite de réception du rapport final
2027-01-31

Résumé du projet

The Qanuikkat Siqinirmiut? Inuit Health (QS) survey is the first population health survey of Inuit living in Southern Quebec. The research project, which began in 2018, is conducted as a partnership between Qavvivik Inuit Family and Community Health Centre and researchers at the Université Laval. Qavvivik is an Inuit-led and Inuit-run non-profit organization based in Montreal serving the needs of Inuit living in southern Quebec.

Incorporated in 2022, Qavvivik has developed a suite of services for the Inuit community including Elders support network, health system navigation and medical clinical services (www.qavvivik.ca). aims to describe the health and well-being of Siqinirmiut (Inuit living in southern Quebec) from an Inuit point of view. The information is being used to build capacity and support the development of Inuit-specific community health services.

Funding for the project comes from the Canadian Institutes of Health Research, ArcticNet, and Inuit Tapiriit Kanatami. The quantitative survey phase of the project began in May 2024 and was completed in January 2025. Over 260 Inuit living in southern Quebec took part in the survey. The data from the survey are owned and access determined by Inuit organizations.

The survey was administered at various points around Montreal. Much of the research was undertaken in the offices of Qavvivik which are set up as a culturally safe and supportive environment. Researchers, interviewers, and team members are largely drawn from the Qavvivik staff. There is significant research capacity at Qavvivik, and there are plans to develop a permanent research axis in the organization.

A significant part of the QS survey is concerned with housing related issues among them:

• Sociodemographic portrait

• Region of origin

• Education

• Financial situation • Housing situation

• Lifetime experience of homelessness

• Experiences of housing precarity

• Current living situation

• Number of times moved in past five years

• Quality of current lodgings

Data from these questions are being analyzed and will be crossed with other health and social information. Preliminary analysis clearly shows that a significant portion of the population experience housing precarity and are at risk of becoming homeless. Over half of respondents reported being homeless at some point in their lives. Qavvivik has begun to work with people facing these situations and has proposed some short-term interventions to the Montreal indigenous network.

The research to date shows that there is a need to deepen our understanding of the nature of Inuit housing precarity in Montreal. Towards this, we are proposing a new research program based in a series of qualitative interviews with community members and focus groups with relevant sub-sections of the community. The research team at Qavvivik will undertake the project.

Impacts, résultats, activités

IMPACT(S) VISÉ(S)

1. Nouvelles connaissances sur la situation du logement chez les Inuits 2. Meilleure appréciation de la réalité vécue par la population inuite

RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

1. Rapport de recherche sur le logement et la précarité du logement 2. Recommandations d'actions pour remédier aux problèmes identifiés

ACTIVITÉ(S) PRÉVUE(S)

1. Analyse secondaire des données du projet QS. 2. Plusieurs entretiens, groupes de discussion et autres techniques d'enquête qualitative en collaboration avec la communauté inuite.

Fréquence de l'activité	Nombre de fréquences	Nombre de fois par fréquence	Durée en heures de l'activité	Nombre de groupes	Nombre de participants
Par mois					

Mesures des résultats	Précision
Dans le cadre d'une évaluation du projet (à l'interne ou par un tiers)	

Lieu(x) où se déroule le projet

Même adresse que l'organisme
No civique: 4468
Rue: Wellington
Numéro de bureau: 203
Code postal: H4G 1W5
Ville: Ville de Montréal
Ville précision:

Priorités d'intervention

- **Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Autre**: Habitation
- **Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Autre**: Diversité sociale
- **S'engager dans un partenariat social et économique - Autre**: Partenariats communautaires

Personnes différentes bénéficiant des activités du projet

	Nb. hommes	Nb. femmes	Autres identités de genre	Total (H + F + Autres)
Prévu	1000	1000	100	2100

Groupes d'âge auxquels s'adresse directement le projet

- Tous les groupes d'âge

Type(s) de ménage(s) auxquels s'adresse directement le projet

- Tous les types de ménage

Autres caractéristiques de la population directement ciblée par le projet

- Populations autochtones

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)?
Oui

Informations complémentaires:
Les questions relatives au sexe, au genre, au statut social, au revenu et à d'autres aspects importants de l'expérience autochtone seront essentielles pour comprendre les enjeux liés au logement dans la communauté inuite.

Contributions des partenaires

Nom du partenaire: Organisme à but non lucratif (OBNL) / Organisme sans but lucratif (OSBL)
Précision: Qavvivik Centre de santé communautaire et familiale Inuit

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Expertise-conseil		Oui
Prêt de local		Oui
Ressources humaines		Oui

Adresse courriel:
Numéro de téléphone:
Adresse postale: 203 4468 Wellington
Ville: Ville de Montréal
Province: Québec
Code postal: H4G 1W5

Budget pour le personnel lié au projet

Poste(s) à taux horaire régulier	Taux horaire régulier	Nombre d'heures par semaine	Taux des avantages sociaux par semaine	Nombre de semaines prévu	Nombre de postes prévu	Budget total prévu
Autre poste : veuillez l'identifier Chercheur/Chercheuse	51,00 $	28,00	150,00 $	52	1	82 056,00 $
Autre poste : veuillez l'identifier Coordonnateur de recherche communautaire	30,00 $	14,00	100,00 $	52	1	27 040,00 $
Total						**109 096,00 $**

Postes forfaitaires	Montant forfaitaire par poste	Nombre de postes prévu		Budget total prévu
Animateur en Inuktitut/Ainées	10 000,00 $	1		10 000,00 $
Total				**10 000,00 $**

Budget prévisionnel global

	Montant demandé à la Ville dans le cadre de l'appel de projet	Montant de l'autofinancement	Montant demandé au(x) partenaire(s) financier(s)	
	Autre: Itinérance	Somme de tous les $ «Autofinancement»	Somme de tous les $ appuis financiers SAUF «Autofinancement»	
	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

Budget pour le personnel lié au projet				**Total**	**Frais liés au personnel du projet**
Autre poste : veuillez l'identifier Chercheur/Chercheuse	82 056,00 $	0,00 $	0,00 $	**82 056,00 $**	82 056,00 $
Autre poste : veuillez l'identifier Coordonnateur de recherche communautaire	27 040,00 $	0,00 $	0,00 $	**27 040,00 $**	27 040,00 $
Autre poste : veuillez l'identifier Animateur en Inuktitut/Ainées (*poste forfaitaire)*	10 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**10 000,00 $**	10 000,00 $
Total	**119 096,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**119 096,00 $**	**119 096,00 $**

Frais d'activités				**Total**
Équipement: achat ou location	500,00 $	0,00 $	0,00 $	**500,00 $**
Fournitures de bureau, matériel d'animation	1 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**1 000,00 $**
Photocopies, publicité	2 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**2 000,00 $**
Déplacements	2 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**2 000,00 $**
Locaux, conciergerie ou surveillance	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
Assurances (frais supplémentaires)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
Autres	10 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**10 000,00 $**
Total	**15 500,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**15 500,00 $**
% maximum =	20 %			
% atteint =	**10,36 %**			

Frais administratifs	**15 000,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**15 000,00 $**
% maximum =	10 %			
% atteint =	**10,03 %**			

Total	**149 596,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**149 596,00 $**
Montants non dépensés	**—**	**0,00 $**	**0,00 $**	**—**

Informations complémentaires

Au besoin, ajouter des informations complémentaires sur le projet

Étant donné que le chercheur principal du projet (Christopher Fletcher) est employé par l'Université Laval et le Centre de recherche CHU de Québec-Université Laval, le projet fera l'objet d'une approbation éthique par ces institutions.

Fabienne Labbé (PhD) a été désigné comme chercheur pour le projet.

Documents spécifiques au projet

Budget détaillé du projet

—

Bilan de la dernière édition du projet (si complété hors GSS)

—

Tous autres documents pertinents au projet (lettre d'intention, d'appui, dépliant, revue de presse, etc.)

—

Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer la (les) convention(s) avec la Ville de Montréal.

Nom du fichier	Périodes
Board resolution supporting funding request.pdf	*Non applicable*

Engagement du répondant

Nom du fichier
gss-diversite-sociale-20251027-032812.pdf

Atteste que les renseignements qui figurent dans ce formulaire sont exacts et complets et qu'en cas de modification, nous nous engageons à informer sans délai la Ville de Montréal.

Oui

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254363006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Objet :	Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1254363006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Gabriel COTE-GARANT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1254363006**
No d'engagement 2025 :	**DI54363006**

Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête portant sur la résidentielle des Inuit à Montréal, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - dédié au Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver

Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel
1001.0010000.101487.05803.61900.016491.0000.005017.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération / Budget régulier / Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo / Développement social / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes / - / Cohabitation sociale / Général / Général / - /

a trajectoire résidentielle et l'instabilité
· le projet de convention à cet effet

2025	2026	Total sans taxes
135,000.00 $	14,596.00 $	**149,596.00 $**

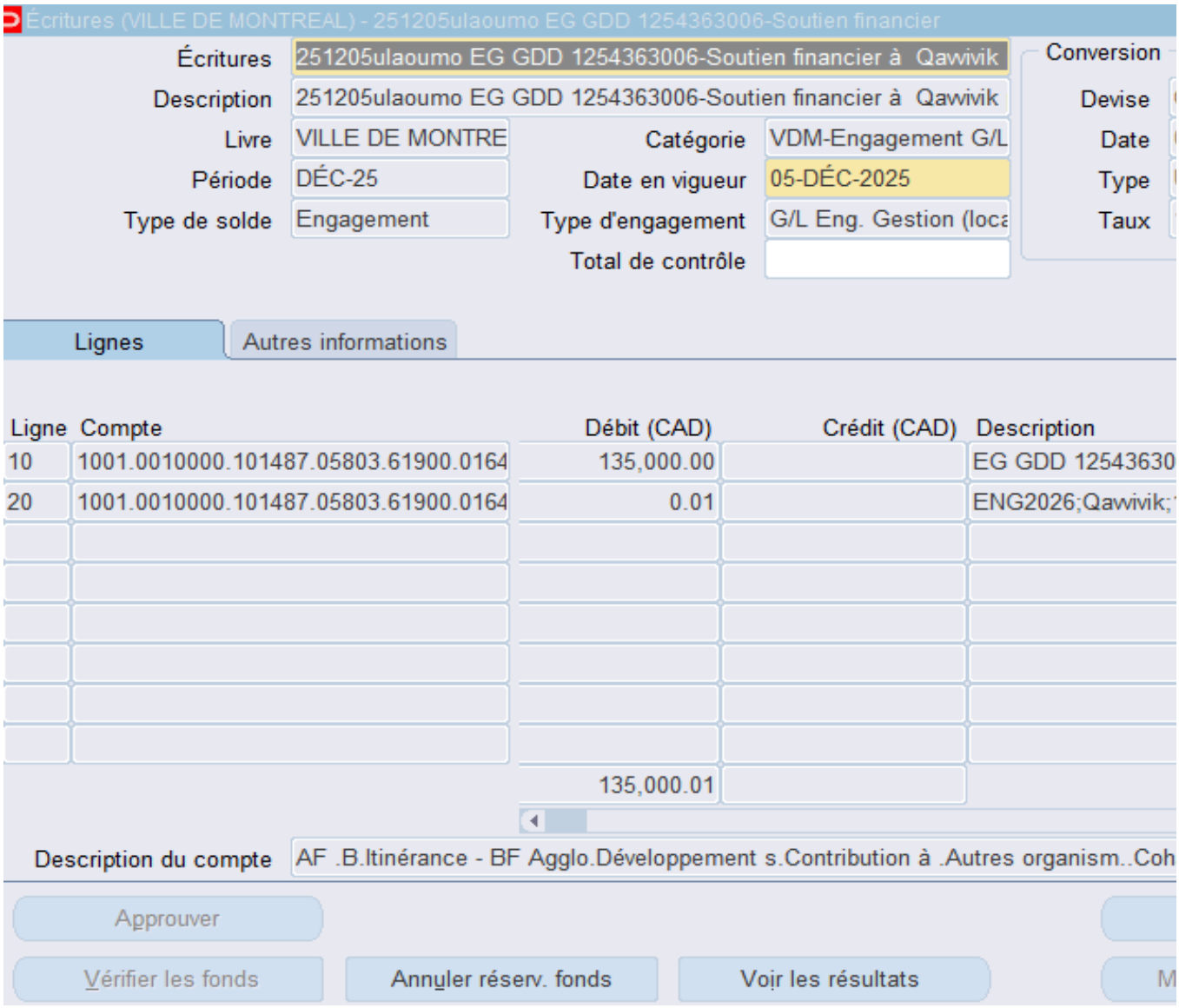
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251205ulaoumo EG GDD 1254363006-Soutien financier
Écritures
251205ulaoumo EG GDD 1254363006-Soutien financier à Qawivik
Description
251205ulaoumo EG GDD 1254363006-Soutien financier à Qawivik
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
DÉC-25
Date en vigueur
05-DÉC-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0010000.101487.05803.61900.0164
135,000.00
EG GDD 12543630
20
1001.0010000.101487.05803.61900.0164
0.01
ENG2026;Qawivik;
135,000.01
Description du compte
AF .B.Itinérance - BF Agglo.Développement s.Contribution à .Autres organism..Coh
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

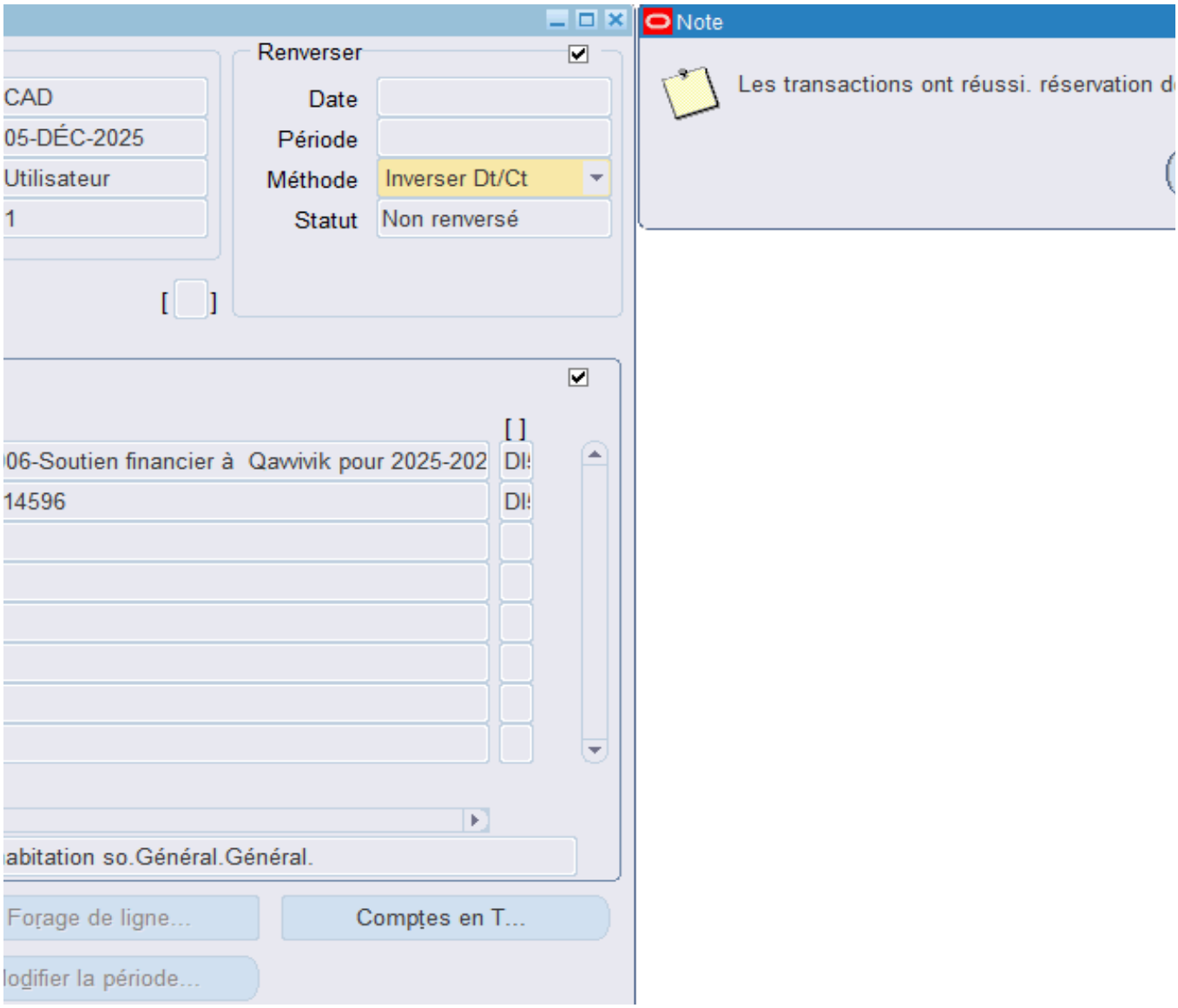
Renverser
CAD
05-DÉC-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
06-Soutien financier à Qawiwik pour 2025-202
14596
abitation so.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
lodifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation d


es fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

Il est recommandé :

1. d'approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'addenda;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sra entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-06-03 14:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254501004**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2023, l'école Maïmonide (Vendeur) et la Ville de Montréal (Ville) ont conclu une promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engageait à acquérir, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 m², connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (Immeuble), le tout pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, en vue de l'aménagement d'une piste cyclable.
Étant donné que le Vendeur n'avait pas rempli ses engagements, l'échéance initiale de la promesse, fixée au 31 décembre 2024, a dû être prolongée par addenda jusqu'au 30 juin 2025. Cette nouvelle échéance approche, alors que les travaux de réaménagement du talus sont sur le point de débuter. Comme l'Immeuble est situé en bordure de la voie ferrée, la construction préalable d'un talus est essentielle afin de permettre l'aménagement sécuritaire de la future piste cyclable.

Il convient de rappeler qu'en vertu de la promesse, le Vendeur s'est engagé à remplir les conditions suivantes :

· Obtenir la renonciation ou la confirmation du non-exercice du droit de premier refus par le bénéficiaire à l'encontre de l'Immeuble;
· Collaborer pour l'immatriculation de l'Immeuble au Registre foncier;
· Obtenir les mainlevées hypothécaires visant l'Immeuble;
· Acquérir le lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec;

N'ayant pas encore rempli l'ensemble de ses engagements, le Vendeur a communiqué avec la Ville afin de solliciter une nouvelle prolongation de la promesse.

Le présent sommaire vise à modifier la promesse afin d'en prolonger la validité de six mois,

soit jusqu'au 31 décembre 2025, tout en y intégrant une autorisation du Vendeur permettant à la Ville d'entreprendre les travaux d'aménagement avant l'acquisition de l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0733 – 19 décembre 2024 - Approuver le projet d'addenda afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable
CG23 0115 - 23 mars 2023 - Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, le cas échéant**.**

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver le second addenda à la promesse bilatérale d'acquisition d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec signée entre la Ville et l'école Maïmonide en 2023.
Amendement à la promesse

L'article 24 de la promesse est modifié par le suivant :

> *« La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 23 heures 59, le* ***31 décembre 2025*** *. Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 14 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue .»*

Cette prolongation est nécessaire considérant que :

- les mainlevées hypothécaires ne sont pas publiées;
- le lot n'est pas immatriculé au Registre foncier

Un ajout a été intégré à l'addenda afin d'autoriser la Ville à entreprendre les travaux d'aménagement avant même d'être officiellement propriétaire de l'Immeuble.

Tous les autres articles de la promesse demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- il est impossible pour le Vendeur de réaliser ses engagements d'ici le 30 juin 2025;
- l'acquisition de l'Immeuble est requise pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Tous les intervenants sont favorables à cet addenda.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de cette acquisition est déjà réservé par le GDD 1224501003.
Le coût total de cette acquisition est de 318 900 $, plus les taxes applicables.

Cette acquisition d'un montant maximal de 334 805,14 $ net de ristourne, sera financée à 100 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération numéro RCG-18006 programme d'acquisition de terrain CG 18 0069 de l'agglomération de Montréal.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 au projet 45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements d'accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusions et en équité parce que la conclusion de la promesse n'a pas d'impact sur ces enjeux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai ou refus d'approbation par les instances risque de compromettre l'acquisition de cet Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2025: Signature de l'addenda

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Shahid HUSSAIN, Saint-Laurent

Lecture :

Michel D BÉDARD, 2 juin 2025
Shahid HUSSAIN, 2 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 835-1594
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-05-22

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-449-4842
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-06-03

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

Promesse

2023-05-18_Promesse_sign_VF.pdf Adenda_sign_CG24 0733.pdf

Plans

2023-02-02_planP_21-0395.pdf

Registraire des entreprises

REQ_Ecole_Maimonide.pdf

Montréal 2030

Mtl_2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 835-1594
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme le projet de deuxième addenda à une promesse bilatérale, ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'addenda et qu'il s'engage à le signer sans modification.

24-002406

FICHIERS JOINTS

Intervention- Addenda_promesse.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-06-02

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.25

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-05 17:03

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1254501004**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la signature du deuxième addenda, le Vendeur a continué les démarches en vue de la vente, notamment l'obtention du consentement de la Banque canadienne impériale de commerce pour la modification cadastrale. Toutefois, la procédure de quittance auprès de la Banque République nationale de New York s'avère plus longue que prévu.
Il y a donc lieu d'amender la Promesse pour prolonger ce délai.

Le SSI recommande cet amendement pour les raisons suivantes :

- L'article 24 prévoit que les parties peuvent s'entendre par écrit pour prolonger le délai de validité de la Promesse;
- Les travaux de la Ville pour l'aménagement du talus ont été reportés;
- Il est dans l'intérêt de la Ville de ne pas compromettre la transaction envisagée.

Amendement à la promesse

L'article 24 de la promesse est modifié par le suivant :

> *« La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 23 heures 59, le* ***31 décembre 2026*** *. Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 14 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue .»*

Tous les autres articles de la promesse demeurent inchangés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Shahid HUSSAIN, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

514 835-1594
Tél :
Télécop. : -

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 19 juin 2025 Séance tenue le 19 juin 2025	Résolution: CG25 0367

Approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1254501004
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 20 juin 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 juin 2025 Séance tenue le 16 juin 2025	Résolution: CM25 0703

Approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1254501004 (20.60)
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 18 juin 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 11 juin 2025	Résolution: CE25 0998

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1254501004
/sb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 13 juin 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme le projet de troisième addenda à une promesse bilatérale, ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'addenda et qu'il s'engage à le signer sans modification.

24-002406

FICHIERS JOINTS

Intervention_ 3e Addenda_promesse.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

DEUXIÈME ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, sa présidente, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG25 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du dix-neuf (19) juin deux mille vingt-cinq (2025).

Ci-après nommée l'« **Acheteur** ».

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 18 mai 2023, le Vendeur s'est engagé, selon les termes et conditions prévus dans une promesse bilatérale à vendre à l'Acheteur et l'Acheteur s'est engagé à acquérir du Vendeur un immeuble vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C. (ci-après nommé l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE la période de validité de la promesse initiale prenait fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les Parties ont signé, le 28 janvier 2025, un premier addenda à la promesse afin de prolonger la période de validité de la promesse jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent obtenir une nouvelle prolongation du délai de validité de ladite promesse conformément aux dispositions de l'article 24 de la promesse bilatérale;

ATTENDU QUE préalablement à la signature de l'acte de vente l'Acquéreur souhaite débuter des travaux d'aménagement sur l'Immeuble.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **Prolongation de la période de validité de la promesse**

   Les Parties confirment leur acceptation de prolonger le délai prévu à l'article 24 de la promesse bilatérale pour une période supplémentaire de SIX (6) mois, soit jusqu'au **31 DÉCEMBRE 2025**.

2. **Autorisation pour débuter les travaux**

   Nonobstant l'article 10 de la promesse bilatérale, le Vendeur autorise l'Acheteur, ainsi que ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit, à occuper l'Immeuble et à y effectuer les travaux d'aménagement requis, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente, selon les termes et conditions suivants ;

   2.1 Les Parties devront préalablement coordonner l'accès à l'Immeuble afin de s'assurer que celui-ci soit fait de façon sécuritaire ;

   2.2 Les travaux d'aménagement pourront notamment inclure la construction d'un talus et d'un écran acoustique le long de la voie ferrée adjacente à l'Immeuble, ainsi que l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ;

   2.3 L'Acheteur assumera l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux exécutés sur l'Immeuble et de toutes activités connexes, qu'il s'agisse de dommages aux personnes, aux biens publics ou privés et tiendra le Vendeur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation et de tout jugement, y compris les frais, sauf si ces dommages sont causés par la faute ou la négligence du Vendeur ;

   2.4 L'Acheteur exécutera les travaux à ses seuls risques et périls ;

   2.5 L'Acheteur devra clôturer le chantier et exécuter les travaux sur l'Immeuble conformément aux règles de l'art, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur ;

   2.6 Acheteur sera responsable d'obtenir, à ses frais, la radiation de toute hypothèque légale ou autre charge pouvant grever l'Immeuble en raison des travaux qu'il aura effectués, et ce, jusqu'à ce qu'il en devienne propriétaire ;

   2.7 La présente autorisation prend effet à compter du 1er juillet 2025 et est valide jusqu'à la date de signature de l'acte de vente.

3. **Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenus à la promesse bilatérale.**

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____
Nom : Me Esther Krauze

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom : Me Domenico Zambito

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, administratrice, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG25 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ( ) décembre deux mille vingt-cinq (2025).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** ».

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 18 mai 2023, le Vendeur s'est engagé, selon les termes et conditions prévus dans une promesse bilatérale à vendre à l'Acheteur et l'Acheteur s'est engagé à acquérir du Vendeur un immeuble vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C. (ci-après nommé l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE la période de validité de la promesse initiale prenait fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les Parties ont signé, le 28 janvier 2025, un premier addenda à la promesse afin de prolonger la période de validité de la promesse jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les Parties ont signé, le 24 octobre 2025, un deuxième addenda à la promesse afin de prolonger la période de validité de la promesse jusqu'au 31 décembre 2025

ATTENDU QUE les Parties souhaitent obtenir une nouvelle prolongation du délai de validité de ladite promesse conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la promesse bilatérale;

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Prolongation de la période de validité de la promesse

   Les Parties confirment leur acceptation de prolonger le délai prévu au paragraphe 24 de la promesse bilatérale pour une période supplémentaire de DOUZE (12) mois, soit jusqu'au **31 DÉCEMBRE 2026**.

2. Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenues à la promesse bilatérale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____
Nom : Me Esther Krauze

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom : Me Domenico Zambito

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, sa présidente-sortante, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 17janvier deux mille vingt-trois (2023), et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

(ci-après nommée le « **Vendeur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG23 0115, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) mars deux mille vingt-trois (2023).

Copie de ces résolutions demeure annexée aux présentes comme Annexe B.

(ci-après nommée l'« **Acheteur** »)

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, étant plus amplement défini ci-dessous comme étant l'Immeuble;

ATTENDU QUE le Vendeur a conclu une entente de principe avec Quorum Bourdon inc. pour acquérir le lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE le Vendeur souhaite vendre à l'Acheteur l'Immeuble décrit au paragraphe 2 de la présente promesse seulement si l'acquisition du lot projeté 6 443 894 se réalise;

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par l'Acheteur en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR

ATTENDU QUE le Vendeur est disposé à procéder à la vente et l'Acheteur à procéder à l'acquisition de l'Immeuble, selon les conditions et modalités énoncées aux présentes (la « **Promesse** »).

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. <u>Objet</u>

Par les présentes et sous réserves des conditions prévues aux présentes, le Vendeur s'engage à vendre à l'Acheteur, qui s'engage à acquérir, l'immeuble dont la désignation suit, le tout au prix et aux conditions prévus aux présentes.

2. <u>Description de l'Immeuble</u>

Un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C.

(Ci-après nommé l'« **Immeuble** »)

3. <u>Prix et mode de paiement</u>

3.1 Le prix d'achat sera de **TROIS CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS** dollars canadiens **(318 900 $ CA)** (« **Prix d'Achat** ») que l'Acheteur convient de payer au Vendeur à la Date de Clôture par chèque. Le notaire instrumentant retiendra ce chèque représentant le Prix d'Achat jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié. Le notaire instrumentant devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il a en sa possession le chèque au montant du Prix d'Achat et libellé à l'ordre du Vendeur, et ce, avant la signature de l'acte de vente.

3.2 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, le paiement desdites taxes est à l'entière responsabilité de l'Acheteur.

3.3 Dans l'éventualité où le Prix d'Achat est requis pour rembourser les hypothèques affectant l'Immeuble et/ou tout arrérage de taxes municipales et scolaires, le Prix d'Achat sera versé dans le compte en fidéicommis du conseiller juridique du Vendeur, afin que celui-ci procède auxdits remboursements. À cet effet, un contrat de service professionnel devra être signé entre le Vendeur et son conseiller juridique et une copie de ce contrat devra être transmise à l'Acheteur préalablement à la signature de l'acte de vente.

4. <u>Vérification diligente par l'Acheteur</u>

L'Acheteur a jusqu'au trente (30) juin deux mille vingt-trois (2023) (la « **Période de Vérification Diligente** ») pour effectuer, selon les modalités prévues aux présentes, les expertises nécessaires afin de se satisfaire des éléments suivants :

- les titres de propriété du Vendeur relativement à l'Immeuble et la condition environnementale de l'Immeuble.

5. <u>Options de l'Acheteur durant la Période de Vérification Diligente</u>

5.1 Avant la fin de la Période de Vérification Diligente, l'Acheteur doit :

(a) Aviser le Vendeur par écrit qu'il se déclare satisfait des résultats de sa vérification diligente;

ou

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

(b) Aviser le Vendeur par écrit de son insatisfaction quant aux éléments suivants de sa vérification diligente :

- problématique liée aux titres de propriété; ou

- la présence d'une contamination qui démontre une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté de l'Immeuble (piste multifonctionnelle et talus), conformément à la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

5.2 Si l'Acheteur néglige de donner l'un des avis prévus au paragraphe 5.1 dans les délais convenus, celui-ci sera réputé être satisfait des résultats de sa vérification diligente et procèdera ainsi à l'acquisition de l'immeuble selon les termes des présentes.

5.3 Si l'Acheteur remet l'avis écrit visé au paragraphe 5.1(b), le Vendeur devra aviser par écrit l'Acheteur, dans les soixante (60) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, soit :

(a) Qu'il est incapable, ou qu'il refuse, à sa seule discrétion, de régler les insatisfactions soulevées par l'Acheteur. Le cas échéant, l'Acheteur aura alors un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l'avis du Vendeur pour l'informer par écrit, soit (i) qu'il renonce à son insatisfaction et se déclare satisfait des résultats de la vérification diligente, ou (ii) qu'il maintient son insatisfaction; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera automatiquement résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre;

OU

(b) Qu'il est disposé à s'engager à régler les insatisfactions soulevées par l'Acheteur, avant ou à la Date de Clôture ou à toute autre date convenue entre les Parties. Le cas échéant, les Parties devront négocier de bonne foi les modalités permettant au Vendeur de régler les insatisfactions dans les délais convenus.

6. <u>Droit d'Inspection</u>

6.1 Au cours de la Période de Vérification Diligente, moyennant la remise au Vendeur d'un préavis de 72 heures, l'Acheteur sera autorisé à effectuer, dans la mesure du possible en dehors des heures d'école, les tests, expertises et inspections requis relativement à l'Immeuble qui doivent être effectués sur les lieux. Ces tests, expertises ou inspections devront débuter et se terminer au cours de la Période de Vérification Diligente. Toutefois, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, durant la Période de Vérification Diligente et par la suite jusqu'à la Date de Clôture, l'Acheteur pourra accéder à l'Immeuble à ses propres frais et risques avec le consentement préalable du Vendeur et, si requis en présence d'un représentant de ce dernier.

6.2 Les tests, inspections et expertises effectués par l'Acheteur ou ses représentants seront réalisés aussi rapidement que possible, au cours de la Période de Vérification Diligente, aux frais et risques de l'Acheteur. Un représentant du Vendeur pourra être présent durant les tests et inspections visés.

6.3 L'Acheteur s'engage à agir de façon diligente dans la conduite de ses tests, inspections et expertises et à ne pas troubler ou nuire aux activités du Vendeur. Les dommages causés à l'Immeuble, le cas échéant, par suite de l'accès de l'Acheteur à celui-ci, ou en raison des tests, inspections, expertises ou autre activité de l'Acheteur ou de ses représentants en rapport avec l'Immeuble ou toute partie de celui-ci, seront promptement réparés par l'Acheteur. L'Acheteur indemnisera le Vendeur à l'égard de toute poursuite, frais, responsabilité ou dommages découlant, le cas échéant, de l'accès de l'Acheteur à l'Immeuble, de ses tests, inspections, expertises ou toute autre activité réalisées par l'Acheteur

ou par ses représentants aux fins de la vérification diligente de l'Immeuble, conformément au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe de la présente Promesse.

6.4 L'Acheteur déclare qu'il s'auto-assurance et en conséquence, il ne sera pas tenu de souscrire aucune assurance de quelque nature que ce soit.

6.5 Les obligations de l'Acheteur stipulées au paragraphe 6.3 des présentes subsistent malgré la résiliation de la présente Promesse.

7. Documentation

Dans les cinq (5) jours suivant la date de signature de la Promesse, le Vendeur fournira à l'Acheteur une copie de tous les rapports, opinions ou autres résultats découlant de tous travaux et services rendus relativement à l'Immeuble et réalisés par lui ou pour son compte, qu'il aurait en sa possession, le cas échéant.

Les expertises et documents d'information, s'il en est, communiqués par le Vendeur ne constituent d'aucune façon de la part de ce dernier une représentation écrite ou verbale relativement à l'état, aux questions financières, à la conformité aux lois, règles et règlements, à l'usage, la quantité, à la qualité, à la durabilité, à la condition environnementale, à la condition structurale, à la condition physique de l'Immeuble, ou au fait que l'Immeuble est propre à l'usage auquel l'Acheteur le destine. L'Acheteur reconnaît que la responsabilité du Vendeur n'est nullement engagée. L'Acheteur dégage, à cet effet, le Vendeur de toute responsabilité en regard desdites expertises et documents.

8. Déclarations du Vendeur

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

a) Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et l'acte de vente contiendra également une déclaration à cet effet.

b) Il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution; et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est.

c) Il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer cette Promesse et pour exécuter ses obligations nées des présentes. La signature par le Vendeur de la présente Promesse et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires. Sous réserves de l'approbation des créanciers hypothécaires du Vendeur, la signature de la présente Promesse par le Vendeur ainsi que l'exécution de ses obligations n'exigent aucune mesure, ni aucun consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune mesure, ni aucun consentement aux termes d'une loi applicable au Vendeur.

d) La présente Promesse constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur.

e) La signature de cette Promesse, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations nées des présentes et l'observation par celui-ci des dispositions de la Promesse n'entraînent pas (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) la violation de toute loi lui étant applicable.

f) Le Vendeur déclare qu'il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal,

ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes.

9. Garantie

L'Immeuble sera vendu avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune autre garantie et aux risques et périls de l'Acheteur, plus particulièrement, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

10. Possession et occupation

L'Acheteur deviendra propriétaire, avec possession et occupation, à compter de la signature de l'acte de vente.

11. Transfert de risques

Malgré la signature de la présente Promesse, le Vendeur continuera à assumer les risques et responsabilités liés à l'Immeuble, et ce, jusqu'à la Date de Clôture. L'Acheteur n'assumera les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

12. Engagements du Vendeur

Le Vendeur prend les engagements suivants :

a) de préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent pour qu'à la Date de Clôture, l'état de l'Immeuble soit comparable à celui constaté par l'Acheteur lors de son inspection.

b) de faire en sorte qu'il n'existe aucune hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ni aucun bail, offre de location, droit d'occupation ou autre contrat ou entente affectant l'Immeuble et pouvant lier l'Acheteur lors de l'acquisition de l'Immeuble.

c) de payer promptement, jusqu'à la signature de l'acte de vente, tout impôt, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ou municipale ayant juridiction relativement à cette période.

d) de déployer les meilleurs efforts dans la poursuite des démarches pour l'acquisition du lot 6 443 894 du cadastre du Québec.

e) de prendre à sa charge et obtenir de la part de ses créanciers hypothécaires la mainlevée de leurs droits hypothécaires à l'encontre de l'Immeuble, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente, pourvu que l'Acheteur a fourni au Vendeur le nouveau numéro de lot associé à l'Immeuble.

f) de prendre à sa charge et obtenir de la part du vendeur de l'Immeuble, soit Valeant Canada Limitée, aux droits de ICN Canada Limitée, la renonciation ou la confirmation du non-exercice de son droit de premier refus résultant de l'acte de vente publié au registre foncier le 2 août 1988, sous le numéro 4 056 441, et ce, préalablement à l'opération cadastrale faisant l'objet de l'article 13 ci-dessous, à défaut de quoi la présente promesse d'achat deviendra nulle et non avenue.

13. Opération cadastrale préalable à la vente

L'Acheteur prendra à sa charge les frais reliés à l'opération cadastrale requise afin de créer un lot distinct pour l'Immeuble. L'Acheteur mandatera un arpenteur-géomètre pour procéder à ladite opération cadastrale dès qu'il aura été satisfait des résultats de sa vérification diligente.

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR

Le Vendeur s'engage à signer le plan d'opération cadastrale qui sera préparé par les arpenteurs-géomètres de l'Acheteur dès sa réception afin de permettre la réalisation de la transaction immobilière faisant l'objet de la présente Promesse.

Le Vendeur prendra toutefois à sa charge et sera responsable d'obtenir de la part de ses créanciers hypothécaires, le cas échéant, leur consentement préalable à cette modification cadastrale, le tout conformément à l'article 3044 du *Code civil du Québec*.

14. Conditions préalables à la vente

La signature de l'acte de vente est conditionnelle à la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

a) l'Acheteur devra avoir avisé le Vendeur qu'il est satisfait des résultats de sa vérification diligente ou en être réputé satisfait, conformément à l'article 5 des présentes;

b) le Vendeur ne devra pas être en défaut de respecter l'un ou l'autre des engagements prévus à l'article 12 des présentes;

c) le bénéficiaire du droit de premier refus mentionné au paragraphe 12 f) ci-dessus devra avoir renoncé à tel droit à l'encontre de l'Immeuble ou avoir confirmé le non-exercice de tel droit;

d) l'Immeuble devra avoir été immatriculé au registre foncier, conformément à l'opération cadastrale mentionnée à l'article 13 des présentes;

e) les mainlevées hypothécaires mentionnées au paragraphe 12 e) devront avoir été obtenue à l'encontre de l'Immeuble;

f) le Vendeur devra avoir conclu une entente avec le propriétaire du lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec pour l'acquisition de ce dernier et fixer la date de signature de l'acte de vente ou avoir déjà acquis ledit lot à la date de signature de l'acte de vente pour l'Immeuble. Les Parties conviennent que la conclusion des deux transactions pour l'acquisition de l'Immeuble par l'Acheteur et celle du lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec par le Vendeur sont intimement liées pour le Vendeur, sans quoi le Vendeur n'aurait pas signé la présente Promesse d'achat;

g) le cas échéant, le projet d'acte de vente devra avoir été approuvé par les autorités municipales compétentes de l'Acheteur.

15. Obligation particulière de l'Acheteur

L'acte de vente devra contenir une disposition par laquelle l'Acheteur s'engage à ériger une clôture, à ses frais, le long de la ligne séparative entre l'Immeuble et la propriété résiduelle du Vendeur. Cette clôture devra être érigée dans un délai d'au plus soixante (60) jours de la fin des travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle et du talus.

Il est entendu qu'il y aura une clôture temporaire de chantier durant les travaux, assurant la sécurité du périmètre de la propriété du Vendeur.

16. Clôture de l'acte de vente

Les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par l'Acheteur, et ce, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la plus tardive des dates mentionnées aux paragraphes c) à g) de l'article 14 ci-dessus ou à toute autre date dont les Parties peuvent mutuellement convenir (appelée, aux fins des présentes, la « **Clôture** » ou la « **Date de Clôture** »).

17. Taxes et impositions foncières

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR

L'Acheteur déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, l'Acheteur remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la Date de Clôture, toute portion des taxes municipales ou de sommes en tenant lieu payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la Date de Clôture, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires ou de sommes en tenant lieu, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

18. <u>Ajustements</u>

Outre les taxes et impositions foncières, les ajustements usuels relativement à l'Immeuble seront effectués à la Date de Clôture, le cas échéant.

19. <u>Frais</u>

L'Acheteur devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente, à sa publication au registre foncier et des copies requises, dont une copie conforme pour le Vendeur. Les Parties assumeront les frais de leurs propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente Promesse, et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par l'Acheteur.

L'Acheteur devra soumettre au Vendeur un projet d'acte de vente au plus tard soixante (60) jours suivant la Période de Vérification Diligente.

La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, le cas échéant, seront à la charge du Vendeur et à ses frais.

20. <u>Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)</u>

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de l'Acheteur. Les numéros d'enregistrement de l'Acheteur sont : (TPS) 121364749 RT 0001 et (TVQ) 1006001374 TQ0002.

Le Vendeur s'engage à transmettre ses numéros d'enregistrement à l'Acheteur dans les meilleurs délais suivant la signature de la Promesse afin que cette information puisse être insérée dans le projet d'acte de vente.

21. <u>Indivisibilité de la Promesse</u>

La présente Promesse constitue l'intégralité et la totalité de l'entente conclue entre les Parties et aucun autre document ou entente verbale antérieur ou concomitant n'est admis pour modifier de quelque façon que ce soit les dispositions de la présente Promesse ou son interprétation, à moins qu'une telle modification ne soit contresignée par les Parties.

22. <u>Entente complète</u>

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente Promesse.

23. <u>Cession de la Promesse</u>

La présente Promesse s'appliquera au profit des Parties aux présentes et elle liera celles-ci de même que leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés. Aucune des

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

Parties ne peut céder la présente Promesse sans l'approbation préalable de l'autre partie. Le cas échéant, le cessionnaire doit s'engager à respecter les modalités et conditions énoncées dans la présente Promesse et à exécuter la totalité des obligations incombant, selon le cas, à l'Acheteur ou au Vendeur en vertu des présentes.

24. <u>Validité de la Promesse</u>

La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 23 heures 59, le **31 décembre 2024** Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 14 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, ou celle prolongée d'un commun accord, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue.

25. <u>Avis</u>

Si un avis, une demande, un accord ou un consentement est exigé ou peut être donné en vertu des présentes, il doit être effectué par écrit et livré en personne ou expédié par poste certifiée, service de messagerie ou par courriel, comme suit :

Si l'avis est destiné au Vendeur :

ÉCOLE MAÏMONIDE
À l'attention de Me Esther Krauze, présidente-sortante
1900, rue Bourdon, Montréal (Québec) H4M 2X7
Téléphone : 514 788-0990
Courriel : ekrauze@lette.ca

Si l'avis est destiné à l'Acheteur :

VILLE DE MONTRÉAL
À l'attention de Mme Catherine Lefort, conseillère en immobilier
Division des transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 978-3588
Courriel : catherine.lefort@montreal.ca

Tout avis ou autre document est réputé donné et reçu le jour de sa livraison en mains propres ou, s'il est expédié par la poste, deux (2) jours suivant la date de la mise à la poste, ou, s'il est transmis par courriel, il sera considéré comme reçu le jour et l'heure de sa transmission. L'Acheteur et le Vendeur peuvent, en remettant un avis écrit à l'autre partie, indiquer une autre adresse ou un autre courriel auxquels les avis peuvent être transmis.

26. <u>Interprétation</u>

Le préambule fait partie intégrante de la présente Promesse.

Les titres des articles et paragraphes ne font pas partie des présentes et ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

L'emploi du prénom masculin singulier pour désigner l'Acheteur ou le Vendeur est réputé approprié, peu importe que l'Acheteur ou le Vendeur soit un individu, une société de personnes, une société par actions ou un groupe d'au moins deux individus. Le singulier comprend le pluriel et vice versa et le texte doit alors se lire avec les modifications grammaticales nécessaires. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

27. <u>Délais</u>

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
EK	

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

27.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance l'est;

27.2 lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le dernier jour du mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois;

27.3 le délai expire le dernier jour à 23 heures 59; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

28. <u>Droit applicable</u>

La présente Promesse et l'acte de vente auquel il est fait référence à la présente Promesse, de même que toutes les relations entre l'Acheteur et le Vendeur seront exclusivement régis par le droit en vigueur dans la province de Québec.

29. <u>Exemplaires</u>

La Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires distincts qui, individuellement, constitue un original, mais qui, collectivement, constituent un seul et même document. Chaque exemplaire ainsi signé peut être numérisé et transmis par courriel et cet exemplaire ainsi transmis a le même effet qu'un original.

30. <u>Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle</u>

L'Acheteur a adopté le *Règlement* du conseil d'agglomération *sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce Règlement au Vendeur. L'acte de vente contiendra également une déclaration à cet effet.

31. <u>Courtier</u>

Le Vendeur aux présentes reconnait et déclare qu'à la signature de la présente Promesse, aucun courtier n'est impliqué dans la présente transaction. Advenant que le Vendeur requière les services d'un courtier ou d'un tiers pour conclure présente transaction, le Vendeur devra alors assumer seul le paiement des honoraires du courtier ou du tiers de qui il aura retenu les services.

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le 16e jour de mai 2023

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____

Nom : Me Esther Krauze

Titre : Présidente-sortante

SIGNÉE le 18e jour de mai 2023

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Nom : Me Domenico Zambito

Titre : Greffier adjoint

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

Liste des Annexes :

- Annexe A : Résolution du Vendeur
- Annexe B : Résolutions de l'Acheteur
- Annexe C : Plan(s) de l'Immeuble

Cette entente a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 23e jour de mars 2023. (Résolution: CG23 0115).

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
EK	

ANNEXE A

RÉSOLUTION DU VENDEUR

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE MAÏMONIDE TENUE LE 17 JANVIER 2023

« **Résolution CA20230117-3**

IL EST RÉSOLU : **D'APPROUVER** la Promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'École Maïmonide s'engage de vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe, pour un prix de 318,000.00$, plus les taxes applicables, le tout sujet au termes et conditions prévus au projet de Promesse bilatérale de vente et d'achat soumis au conseil d'administration pour approbation;

D'AUTORISER la signature devant le notaire instrumentant de la Ville de Montréal, de l'acte de vente qui résulterait et devant être conforme à ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat;

QU'Esther Krauze, sa présidente-sortante, soit autorisée et elle l'est par les présentes, à signer pour et au nom de l'École Maïmonide ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat, ainsi que l'acte de vente qui en résulterait et à y faire tous changements appropriés, à y stipuler toutes autres clauses, conditions et obligations qu'elle jugerait nécessaires ou utiles ainsi qu'à signer tous documents accessoires pour donner effet aux présentes. »

Je, soussigné, Isaac Benizri, président de l'École Maïmonide, certifie par les présentes que les résolutions qui précèdent sont une copie conforme des résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'École Maïmonide le 17 janvier 2023, lesquelles sont toujours en vigueur sans amendement ni modification.

Le 10 mai 2023

Isaac Benizri
Président

ANNEXE B

RÉSOLUTIONS DE L'ACHETEUR

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
EK	

ANNEXE A

PLAN(S) DE L'IMMEUBLE

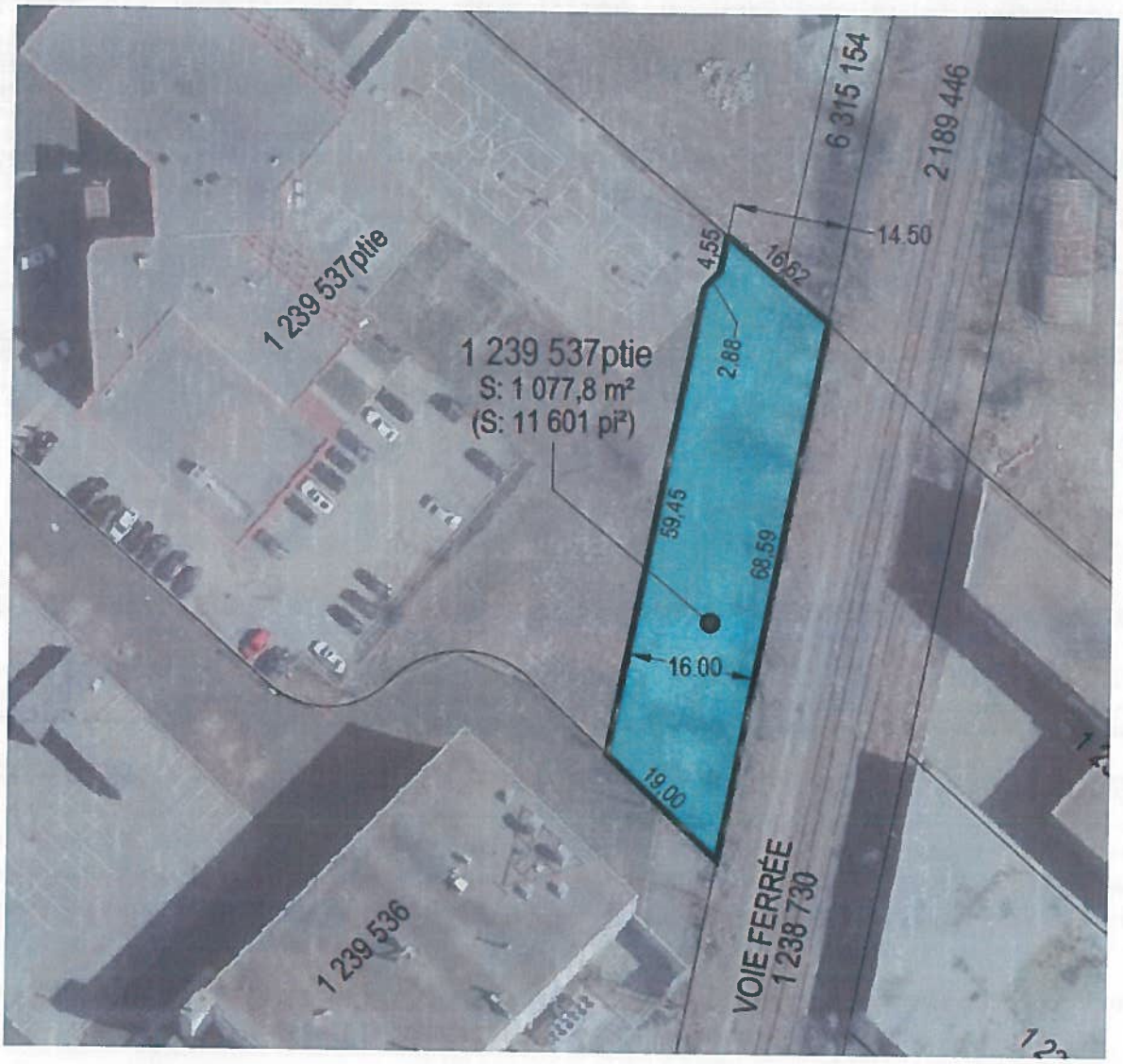

ANNEXE C

PLAN(S) DE L'IMMEUBLE

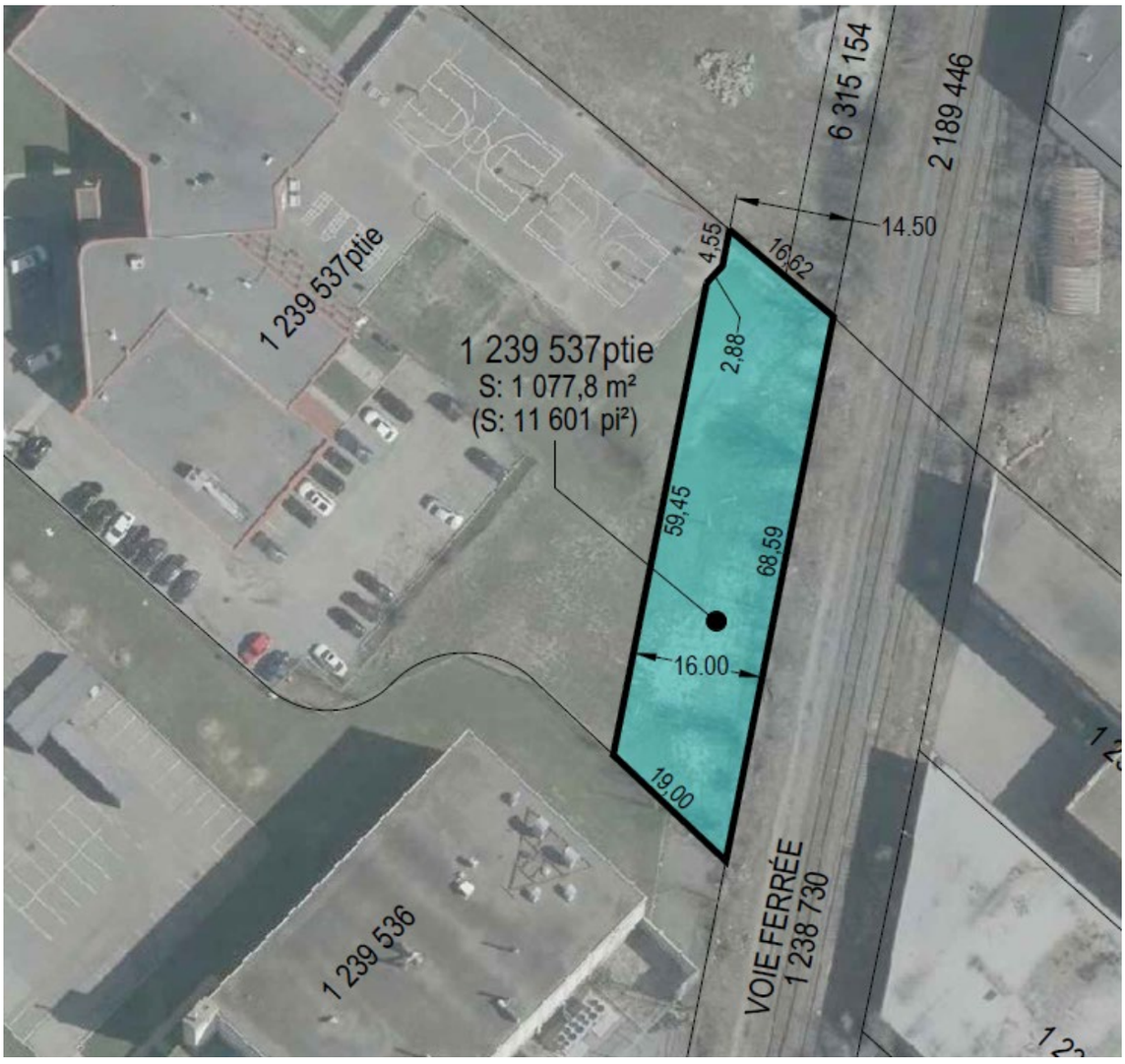

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
CK	

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 23 mars 2023 Séance tenue le 23 mars 2023	Résolution: CG23 0115

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0295;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'arrière de l'école sis au 1900, rue Bourdon, dans l'arrondissement St-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour un prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;

2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;

3- si l'acte de vente est substantiellement conforme à la promesse, verser le terrain connu aujourd'hui comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, au domaine public;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1224501003
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 24 mars 2023

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, sa présidente, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 17 janvier 2023 et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG24 0733, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du dix-neuf (19) décembre deux mille vingt-deux (2024).

Ci-après nommée l'« **Acheteur** ».

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 18 mai 2023, le Vendeur s'est engagé, selon les termes et conditions prévus dans une promesse bilatérale à vendre à l'Acheteur et l'Acheteur s'est engagé à acquérir du Vendeur un immeuble vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C. (ci-après nommé l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE la durée de validité de ladite promesse se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les Parties requièrent une prolongation du délai de validité de ladite promesse, tel que prévu au paragraphe 24 de la promesse bilatérale;

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les Parties confirment leur acceptation de prolonger le délai prévu au paragraphe 24 de la promesse bilatérale de SIX (6) mois et ce, jusqu'au **31 JUIN 2025**. Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenues à la promesse bilatérale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le 19e jour de décembre 2024

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____
Nom : Me Esther Krauze

SIGNÉE le 28 e jour de janvier 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom : Me Domenico Zambito , greffier adjoint

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

Cette entente a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 19 e jour de décembre 2024. (Résolution: CG24 0733).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE MAÏMONIDE TENUE LE 17 JANVIER 2023

« **Résolution CA20230117-3**

IL EST RÉSOLU : **D'APPROUVER** la Promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'École Maïmonide s'engage de vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe, pour un prix de 318,000.00$, plus les taxes applicables, le tout sujet au termes et conditions prévus au projet de Promesse bilatérale de vente et d'achat soumis au conseil d'administration pour approbation;

D'AUTORISER la signature devant le notaire instrumentant de la Ville de Montréal, de l'acte de vente qui résulterait et devant être conforme à ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat;

QU'Esther Krauze, sa présidente-sortante, soit autorisée et elle l'est par les présentes, à signer pour et au nom de l'École Maïmonide ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat, ainsi que l'acte de vente qui en résulterait et à y faire tous changements appropriés, à y stipuler toutes autres clauses, conditions et obligations qu'elle jugerait nécessaires ou utiles ainsi qu'à signer tous documents accessoires pour donner effet aux présentes. »

Je, soussigné, Isaac Benizri, président de l'École Maïmonide, certifie par les présentes que les résolutions qui précèdent sont une copie conforme des résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'École Maïmonide le 17 janvier 2023, lesquelles sont toujours en vigueur sans amendement ni modification.

Le 10 mai 2023

Isaac Benizri
Président

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 19 décembre 2024 Séance tenue le 19 décembre 2024	Résolution: CG24 0733

Approuver le projet d'addenda afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à une promesse bilatérale de vente et d'achat afin de prolonger la promesse jusqu'au 30 juin 2025, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'École Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1244501006
/sb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 20 décembre 2024

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0153-01
Mandat: 21-0395-T
Dessinateur: JR/LA
Échelle: 1:800
Date: 12 mai 2022
Révision: 2 février 2023

Saint-Laurent
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-11-20 15:18:32

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143868983
Nom	ECOLE MAIMONIDE

Adresse du domicile

Adresse	1900 rue Bourdon Montréal (Québec) H4M2X7 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Ecole Maimonide
Nom de la personne physique	
Nom de famille	CARRIERE
Prénom	ANNIE
Adresse	1900 rue Bourdon Montréal (Québec) H4M2X7 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-20
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-20
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1969-08-25 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-11-18
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-11-18 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-17

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8511
Activité	Enseignement maternel, primaire et secondaire
Précisions (facultatives)	ÉCOLE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 50 à 99
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	BENIZRI
Prénom	ISAAC
Date du début de la charge	2022-07-27

Fonctions actuelles	président sortant Président
Adresse du domicile	5604 av. Edgemore Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1V5 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5857 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3A5 Canada

Nom de famille	ABITBOL
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7508 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C4 Canada

Nom de famille	BENSIMON
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5737 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S5 Canada

Nom de famille	KRAUZE
Prénom	ESTHER
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2255 rue Saint-Louis Montréal (Québec) H4M1P4 Canada

Nom de famille	MORYOUSSEF
Prénom	CINDY
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	530 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z8 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	SALOMON
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	506-4450 RUE Prom Paton laval (Québec) H7W5J7 Canada

Nom de famille	REBOH
Prénom	ODELIA
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	335 rue Newton Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3K1 Canada

Nom de famille	REITER
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5643 av. Wolseley Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2L4 Canada

Nom de famille	Amar
Prénom	Audrey

Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5737 CH. Merrimac côte saint-luc (Québec) H4W1V5 Canada

Nom de famille	Benabu
Prénom	Yves
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	6838 crois. Korczak Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W5 Canada

Nom de famille	Fernandez
Prénom	Edger
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5595 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X2 Canada

Nom de famille	Illouz
Prénom	Virginie
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	160 rue Choquette Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3H2 Canada

Nom de famille	Lasry
Prénom	Jean-Claude
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	902-6800 av. Macdonald Côte-Saint-Luc (Québec) H3X3Z2 Canada

Nom de famille	Levy
Prénom	Galith
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	790 car. Stewart Montréal (Québec) H4M2X2 Canada

Nom de famille	Reboh
Prénom	Michelle
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	665 boul. Dr.-Frederik-Philips Montréal (Québec) H4M2W4 Canada

Nom de famille	Stieger
Prénom	Melissa
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2625 rue Nantel Montréal (Québec) H4M1K6 Canada

Historique

Nom de famille	FHIMA
Prénom	VANESSA
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Président

Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	BUSBIB
Prénom	GENEVIEVE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5726 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S6 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	SALOMON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	175 av. de la Seigneurie Laval (Québec) H7X3S2 Canada

Nom de famille	BENSIMON
Prénom	SIMON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-12
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5611 av. Redwood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T8 Canada

Nom de famille	Kadoch
Prénom	Jacques
Date du début de la charge	2011-08-24

Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	34 rue Cleve Hampstead (Québec) H3X1A6 Canada

Nom de famille	Abitbol
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5715 av. McAlear Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2G8 Canada

Nom de famille	Amar
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2260 rue Valade Montréal (Québec) H4M1M8 Canada

Nom de famille	Benabou
Prénom	Simon
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	294 rue Newton Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3G2 Canada

Nom de famille	Benaroch

Prénom	Lison
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6846 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1B8 Canada

Nom de famille	Benetar
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2011-08-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5552 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	Benatar
Prénom	Ralph
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	17 rue Harrow Hampstead (Québec) H3X3W3 Canada

Nom de famille	Benchimol
Prénom	Salomon
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	80 rue Cleve Hampstead (Québec) H3X1A6 Canada

Nom de famille	Benizri
Prénom	Sidney
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7105 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C2 Canada

Nom de famille	Cohen
Prénom	Moshé
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	625 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z9 Canada

Nom de famille	Delouya
Prénom	Nelly
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	203-6795 crois. Korczak Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W7 Canada

Nom de famille	Elbaz
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	2330 rue Noël Montréal (Québec) H4M1R9 Canada

Nom de famille	Elgraby
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6712 ch. Charest Côte-Saint-Luc (Québec) H4V1B5 Canada

Nom de famille	Elharrar
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5922 rue David-Lewis Côte-Saint-Luc (Québec) H3X4A1 Canada

Nom de famille	Fhima
Prénom	Sandrine
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	Kakon
Prénom	Marc
Date du début de la charge	2011-08-24

Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5170 av. Hingston Montréal (Québec) H3X3R4 Canada

Nom de famille	Krauze
Prénom	Esther
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2425 place Lafortune O Montréal (Québec) H4M1A7 Canada

Nom de famille	Lasry
Prénom	Jean-Claude
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5005 av. Roslyn Montréal (Québec) H3W2L6 Canada

Nom de famille	Levy
Prénom	Laurent
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5636 av. Jellicoe Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1Z6 Canada

Nom de famille	Sitbon

Prénom	Suzy
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5636 av. Westluke Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2N2 Canada

Nom de famille	Skierka
Prénom	Peter
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5562 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	Benatar
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5552 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	Salomon
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-07-12
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	175 av. de la Seigneurie Laval (Québec) H7X3S2 Canada

Nom de famille	COHEN
Prénom	Moshé
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	625 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z9 Canada

Nom de famille	SKIERKA
Prénom	Peter
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	5562 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	BENDAHAN
Prénom	Albert
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	611-6803 ch. Heywood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3L6 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	Emile
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5900 boul. Cavendish Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3G9 Canada

Nom de famille	ANTEBI
Prénom	Rachel
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5621 av. Melling Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2C1 Canada

Nom de famille	ATTAR
Prénom	Cathya
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2013-01-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	103-5790 av. Rembrandt Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2V2 Canada

Nom de famille	AZUELOS
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5736 av. Kellert Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T4 Canada

Nom de famille	BENATAR
Prénom	Eric

Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5552 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	214 RUE Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9R2Z1 Canada

Nom de famille	BENIZRI
Prénom	Sidney
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7105 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C2 Canada

Nom de famille	BENSIMON
Prénom	Simon
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5611 av. Redwood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T8 Canada

Nom de famille	BUSBIB
Prénom	Genevieve
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5726 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S6 Canada

Nom de famille	CHABBAT
Prénom	Alexandra
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	208-11115 boul. Cavendish Montréal (Québec) H4R2M9 Canada

Nom de famille	CHOKRON
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2235 rue Paton Montréal (Québec) H4M2P7 Canada

Nom de famille	DAHAN
Prénom	Steve
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	910 rue White Montréal (Québec) H4M2W6 Canada

Nom de famille	DELOUYA
Prénom	Nelly
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	15-5895 av. Centennial Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T2 Canada

Nom de famille	ELHARAR
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5922 rue David-Lewis Côte-Saint-Luc (Québec) H3X4A1 Canada

Nom de famille	EZRI
Prénom	Allan
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	607 boul. Dr.-Frederik-Philips Montréal (Québec) H4M2W4 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	Vanessa
Date du début de la charge	2012-08-15

Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	GUERCHON
Prénom	Stephane
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-11-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5512 av. Hudson Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2K1 Canada

Nom de famille	JOURNO
Prénom	Dany
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2125 rue Bonin Montréal (Québec) H4M1A1 Canada

Nom de famille	KRAUZE
Prénom	Esther
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	2425 place Lafortune O Montréal (Québec) H4M1A7 Canada

Nom de famille	LASRY

Prénom	Jean-Claude
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5005 av. Roslyn Montréal (Québec) H3W2L6 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	Sabine
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2013-02-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	36 rue Applegrove Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A1W4 Canada

Nom de famille	ANTEBI
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5621 av. Melling Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2C1 Canada

Nom de famille	AMAR
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2013-04-23
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2260 rue Valade Montréal (Québec) H4M1M8 Canada

Nom de famille	GABAY
Prénom	Dan
Date du début de la charge	2012-10-25
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5530 av. Robinson Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2P6 Canada

Nom de famille	KLEPATCH
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2012-11-28
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	962 rue White Montréal (Québec) H4M2W6 Canada

Nom de famille	LEVY
Prénom	Galith
Date du début de la charge	2012-10-25
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	790 car. Stewart Montréal (Québec) H4M2X2 Canada

Nom de famille	Kadoch
Prénom	Anita
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	903-6795 crois. Korczak Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W7 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	214 rue Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2Z1 Canada

Nom de famille	AFLALO
Prénom	Michael
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1481 rue Caldwell Laval (Québec) H7W1K3 Canada

Nom de famille	BASAL
Prénom	Ronen
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5899 av. Brandeis Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3B2 Canada

Nom de famille	DAHAN
Prénom	Frank
Date du début de la charge	2014-09-15

Date de la fin de la charge	2015-08-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	980 av. D'Alençon Laval (Québec) H7W3W4 Canada

Nom de famille	DANINO
Prénom	Sandra
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	1167 boul. de l'Hôtel-de-Ville Laval (Québec) H7X3N9 Canada

Nom de famille	TUIZER
Prénom	Corine
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11 rue Cardinal Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A1R8 Canada

Nom de famille	KADOCH
Prénom	Isaac-Jacques
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	54 rue Cleve Hampstead (Québec) H3X1A6 Canada

Nom de famille	HALIGUA
Prénom	AUDREY
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4909 rue des Cageux Montréal (Québec) H9J3R8 Canada

Nom de famille	AMSELLEM
Prénom	Nathaly
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-03-07
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	211 crois. Netherwood Hampstead (Québec) H3X3H8 Canada

Nom de famille	DERY
Prénom	William
Date du début de la charge	2015-08-31
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5850 av. Marc-Chagall Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3H2 Canada

Nom de famille	AFLALO
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	1481 rue Caldwell Laval (Québec) H7W1K3 Canada

Nom de famille	AMRAM
Prénom	KELLY
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5866 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2Z1 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	ELIE
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	214 rue Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2Z1 Canada

Nom de famille	LACHKAR
Prénom	YAEL
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	310-2151 av. Harvard Montréal (Québec) H4A2W1 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	ALEXANDRA
Date du début de la charge	2016-08-15

Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5225 av. de Mayfair Montréal (Québec) H4V2E8 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	KIM
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	101-5790 av. Rembrandt Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2V2 Canada

Nom de famille	OUAKNINE
Prénom	MELANIE
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7062 ch. Wavell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1L7 Canada

Nom de famille	OLIEL
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2017-03-07
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5778 av. Caldwell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1W4 Canada

Nom de famille	AMRAM

Prénom	KELLY
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	5866 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2Z1 Canada

Nom de famille	BENABU
Prénom	YVES
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2018-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5673 av. Edgemore Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1V4 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	ELIE
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	214 rue Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2Z1 Canada

Nom de famille	CHOKRON
Prénom	MICHEL
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2235 rue Paton Montréal (Québec) H4M2P7 Canada

Nom de famille	DELOUYA
Prénom	NELLY
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	15-5895 av. Centennial Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T2 Canada

Nom de famille	GARZON
Prénom	KIM
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	743 rue du Caven Circle Montréal (Québec) H4M2C3 Canada

Nom de famille	KRAUZE
Prénom	ESTHER
Date du début de la charge	2017-07-12
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2255 rue Saint-Louis Montréal (Québec) H4M1P4 Canada

Nom de famille	LASRY
Prénom	JEAN-CLAUDE
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	5005 av. Roslyn Montréal (Québec) H3W2L6 Canada

Nom de famille	LEVY
Prénom	GALITH
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	790 car. Stewart Montréal (Québec) H4M2X2 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	ALEXANDRA
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2020-08-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5225 av. de Mayfair Montréal (Québec) H4V2E8 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	KIM
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	101-5790 av. Rembrandt Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2V2 Canada

Nom de famille	OUAKNINE
Prénom	MELANIE
Date du début de la charge	2017-06-21

Date de la fin de la charge	2018-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7062 ch. Wavell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1L7 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	SALOMON
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	PRÉSIDENT SORTANT
Adresse du domicile	175 av. de la Seigneurie Laval (Québec) H7X3S2 Canada

Nom de famille	REBOH
Prénom	ODELIA
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	252 rue de Mirabel Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3H8 Canada

Nom de famille	SKIERKA
Prénom	PETER
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5562 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	TUIZER

Prénom	CORINE
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11 rue Cardinal Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A1R8 Canada

Nom de famille	ABITBOL
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7508 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C4 Canada

Nom de famille	AMAR
Prénom	JONATHAN
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2020-09-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5866 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2Z1 Canada

Nom de famille	CHRIQUI
Prénom	CLAUDE
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2020-04-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	165 rue Harland Hampstead (Québec) H3X3E7 Canada

Nom de famille	COHEN-SCALI
Prénom	YOLAINE
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	8140 rue Atherton Montréal (Québec) H4P1Z3 Canada

Nom de famille	DADOUN
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	174 ch. Edgehill Westmount (Québec) H3Y1E9 Canada

Nom de famille	DAHAN
Prénom	YANICK
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	350 boul. Alexis-Nihon Montréal (Québec) H4M2A3 Canada

Nom de famille	ESSIMINY
Prénom	REBECCA
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2020-02-26
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	392 rue Justin Laval (Québec) H7P6C6 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	VANESSA
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5857 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3A5 Canada

Nom de famille	MORYOUSSEF
Prénom	CINDY
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	530 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z8 Canada

Nom de famille	OLIEL
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2019-07-11

Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5778 av. Caldwell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1W4 Canada

Nom de famille	REITER
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5643 av. Wolseley Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2L4 Canada

Nom de famille	RUBIO
Prénom	JEAN-MARC
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6848 ch. Heywood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1K9 Canada

Nom de famille	OUELETTE
Prénom	EMMANUELLE
Date du début de la charge	2020-02-26
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3541 rue des Outardes Montréal (Québec) H4R0H9 Canada

Nom de famille	BENSIMON

Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2020-02-26
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7399 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W0B8 Canada

Nom de famille	DADOUN
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	174 ch. Edgehill Westmount (Québec) H3Y1E9 Canada

Nom de famille	OLIEL
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5778 av. Caldwell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1W4 Canada

Nom de famille	AMAR
Prénom	AUDREY
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5737 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S5 Canada

Nom de famille	COHEN-SCALI
Prénom	YOLAINE
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8140 rue Atherton Montréal (Québec) H4P1Z3 Canada

Nom de famille	DELOUYA
Prénom	NELLY
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5768 av. Léger Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2E7 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	NETA
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	375 rue des Roseaux Laval (Québec) H7X4H2 Canada

Nom de famille	OUELLETTE
Prénom	EMMANUELLE
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	3541 rue des Outardes Montréal (Québec) H4R0H9 Canada

Nom de famille	SOLOMON
Prénom	MORAN
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5617 av. Eldridge Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2C9 Canada

Nom de famille	Amar
Prénom	Keren
Date du début de la charge	2023-07-01
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3705 av. Ernest-Hemingway Montréal (Québec) H4R3L5 Canada

Nom de famille	Fhima
Prénom	Vanessa
Date du début de la charge	2023-07-01
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	REUVENI
Prénom	STEPHANIE
Date du début de la charge	2023-07-01

Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5708 av. Sunrise Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1V9 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	FHIMA
Prénom	LAURENCE
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : DIRECTRICE GENERALE
Adresse du domicile	545 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z7 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0002 - ECOLE MAIMONIDE **(Établissement principal)**
Adresse	1900 rue Bourdon Montréal (Québec) H4M2X7 Canada
Activités économiques (CAE)	Enseignement maternel, primaire et secondaire (8511)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - ECOLE MAIMONIDE
Adresse	5615 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X3 Canada
Activités économiques (CAE)	Enseignement maternel, primaire et secondaire (8511)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-11-18
Déclaration de mise à jour courante	2023-12-18
Déclaration de mise à jour courante	2023-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-11-15
Déclaration de mise à jour courante	2022-09-09
Déclaration de mise à jour courante	2022-02-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-10-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-09-12
Déclaration de mise à jour courante	2017-03-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-11-03
Déclaration de mise à jour courante	2015-02-13
Déclaration de mise à jour courante	2014-11-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-14
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-21
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-10-02

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2013-05-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-16
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-09
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-09
Déclaration de mise à jour courante	2012-01-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-01-26
Déclaration annuelle 2010	2011-08-24
Déclaration modificative	2010-06-17
Déclaration modificative	2009-12-08
Déclaration annuelle 2009	2009-08-26
Déclaration modificative	2009-03-21
Déclaration annuelle 2008	2009-01-05
Déclaration annuelle 2007	2007-10-24
Déclaration modificative	2006-12-27
Déclaration modificative	2006-08-11
Déclaration annuelle 2006	2006-06-15
Déclaration annuelle 2005	2006-03-14
Déclaration annuelle 2004	2004-12-03
Déclaration annuelle 2003	2004-01-29
Déclaration annuelle 2002	2003-05-27
Avis de défaut	2003-05-23
Déclaration annuelle 2001	2001-10-04
Déclaration annuelle 1999	2001-03-27
Déclaration annuelle 2000	2000-10-12
Avis de défaut	2000-05-25
Déclaration annuelle 1998	1999-04-19
Déclaration annuelle 1997	1999-03-04
Avis de défaut	1998-05-25

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1997-03-28
Déclaration annuelle 1995	1997-02-13
Avis de défaut	1996-06-08
Déclaration d'immatriculation	1995-03-20

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2009-03-21

Nom

Nom	ECOLE MAIMONIDE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1969-08-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	COMITÉ DE PARENTS CSL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-03-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	COMITÉ DE PARENTS VSL
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2009-03-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254501004
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : Approuver le deuxième addenda de la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 m², localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *Contribution à l'atteinte de l'objectif de protéger 10% du territoire et maintien de la biodiversité. – priorité 2*
- *Contribution à l'offre de mobilité active par la mise en place d'infrastructures pour les piétons et cyclistes. – priorité 3*



Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259641006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:27

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641006**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente (1940 à 1975). La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la même méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 3667 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de la Ville de Westmount ainsi qu'une résolution d'appui du conseil municipal de cet ville sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de la Ville de Westmount a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une

contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641006*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE | CITY OF
WESTMOUNT

RÉSOLUTION N° 2025-09-248

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025:

RÉSOLUTION N° 2025-09-248

AT THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD ON SEPTEMBER 8, 2025:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor :
Les conseillers / Councillors:

C. M. Smith, présidente / Chairman
M. Aronson
A. Bostock
A. D'Amico
M. Gallery
K. Kez
C. Peart
E. Roux
J. J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.
La mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter / The Mayor avails herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting

33. INVENTAIRE DES IMMEUBLES AVEC VALEUR PATRIMONIALE - *LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL*

33. INVENTORY OF BUILDINGS WITH HERITAGE VALUE - *CULTURAL HERITAGE ACT*

ATTENDU l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), qui requiert d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;

WHEREAS section 120 of the *Cultural Heritage Act* (CQLR, c. P-9.002) requires the adoption and updating of an inventory of buildings constructed before 1940 that have heritage value;

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a dressé un inventaire des immeubles bâtis avant 1940 présentant une valeur patrimoniale pour les 34 localités de l'île, soit 19 arrondissements et 15 villes liées;

WHEREAS the *Montréal Agglomeration* has prepared an inventory of buildings constructed before 1940 that have heritage value for the 34 localities on the island, namely 19 boroughs and 15 related municipalities;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le Conseil municipal de la Ville de Westmount prenne connaissance de la liste dressée et jointe à la présente résolution, et accepte celle-ci;

WHEREAS it is necessary for the Municipal Council of the City of Westmount to take note of the list prepared and attached to this resolution, and to accept it;

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par la conseillère Gallery

QUE le Conseil municipal accepte la liste établie par l'Agglomération de Montréal relative à l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 sur le territoire de la Ville de Westmount, et présentant une valeur patrimoniale;

QUE cette liste soit acceptée à titre d'inventaire requis en lien avec l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, p-9.002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Gallery

THAT the Municipal Council accept the list prepared by the *Montréal Agglomeration* regarding the inventory of buildings constructed before 1940 within the territory of the City of Westmount and having heritage value;

THAT this list be accepted as the inventory required under section 120 of the *Cultural Heritage Act* (CQLR, c. P-9.002).

CARRIED UNANIMOUSLY

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Me Arianne Leblond-Ménard
Greffière adjointe / Assistant City Clerk

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE (1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE
i663-WMT-1008279	100	100	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008277	104	104	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008275	108	108	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008273	110	110	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008271	112	112	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008269	114	114	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008267	116	116	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008265	120	120	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008263	126	126	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008289	127	127	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008261	128	128	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008287	129	131	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008259	134	134	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008285	135	135	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008283	139	139	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008255	142	142	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008281	145	149	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008253	148	148	avenue		Abbott		
i663-WMT-1005044	111	111	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005042	115	115	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004988	116	116	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005040-001	117	117	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004987	118	118	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005038-001	119	119	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005024	12	12	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004985	120	120	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005036-001	121	121	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004983	122	122	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005034	123	123	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004981	124	124	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005065	15	15	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005020	18	18	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005061	21	21	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005016-001	26	26	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005014	30	30	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005056	35	35	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005012	36	36	avenue		Aberdeen		

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1005010	40	40	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005008	44	44	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005006	46	46	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005004	48	48	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005002	50	50	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005000	54	54	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004998	60	60	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005046-001	61	61	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004996-001	62	62	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004994-001	64	64	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004992	66	66	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004990	68	68	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004975	696	696	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005030	697	697	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005028	699	699	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004971-001	700	700	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1008792	20	20	chemin	Academy
i663-WMT-1008789	44	46	chemin	Academy
i663-WMT-1008787	48	48	chemin	Academy
i663-WMT-1008785	50	50	chemin	Academy
i663-WMT-1008783	52	52	chemin	Academy
i663-WMT-1005825	10	10	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005838	11	11	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005836-002	13	13	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005836-001	13	13	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005823	14	14	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005834-002	15	15	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005834-001	15	15	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005821	16	16	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005832	17	17	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005819-002	18	18	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005819-001	18	18	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005817-002	20	20	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005817-001	20	20	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005829	21	21	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005815	22	22	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005827	23	23	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005813	24	24	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005811	26	26	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005809	28	28	chemin	Anwoth

i663-WMT-1005807	32	32	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005805	36	36	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005803	38	38	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005801	40	40	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005799	42	42	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005797	44	44	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005844-001	5	5	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005842-001	7	7	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005840	9	9	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005422	413	413	avenue	Argyle
i663-WMT-1005420	415	415	avenue	Argyle
i663-WMT-1005418	421	421	avenue	Argyle
i663-WMT-1005416-001	425	425	avenue	Argyle
i663-WMT-1005414-001	429	429	avenue	Argyle
i663-WMT-1005412-001	433	433	avenue	Argyle
i663-WMT-1005410	437	437	avenue	Argyle
i663-WMT-1005408	441	441	avenue	Argyle
i663-WMT-1006418-003	442	442	chemin	Argyle
i663-WMT-5026792	444	444	avenue	Argyle
i663-WMT-1005342	446	446	avenue	Argyle
i663-WMT-1005340	448	448	avenue	Argyle
i663-WMT-1005339	454	454	avenue	Argyle
i663-WMT-1005406-001	455	459	avenue	Argyle
i663-WMT-1005337	456	456	avenue	Argyle
i663-WMT-1005334	458	458	avenue	Argyle
i663-WMT-1005333	460	460	avenue	Argyle
i663-WMT-1005331	462	462	avenue	Argyle
i663-WMT-1005328	464	464	avenue	Argyle
i663-WMT-1005404	465	465	avenue	Argyle
i663-WMT-1005322	466	468	avenue	Argyle
i663-WMT-1005402	467	467	avenue	Argyle
i663-WMT-1005400	469	469	avenue	Argyle
i663-WMT-1005320	470	472	avenue	Argyle
i663-WMT-1005398	471	471	avenue	Argyle
i663-WMT-1005396	473	473	avenue	Argyle
i663-WMT-1005394	475	475	avenue	Argyle
i663-WMT-1005393	479	479	avenue	Argyle
i663-WMT-1005391	481	481	avenue	Argyle
i663-WMT-1005318	484	484	avenue	Argyle
i663-WMT-1005316	486	486	avenue	Argyle

i663-WMT-1005382-001	487	487	avenue	Argyle
i663-WMT-1005314	488	488	avenue	Argyle
i663-WMT-1005379-001	489	489	avenue	Argyle
i663-WMT-1005312	490	490	avenue	Argyle
i663-WMT-1005378	491	491	avenue	Argyle
i663-WMT-1005376	493	493	avenue	Argyle
i663-WMT-1005374-001	503	503	avenue	Argyle
i663-WMT-1005372	505	505	avenue	Argyle
i663-WMT-1005370	507	507	avenue	Argyle
i663-WMT-1005368	509	509	avenue	Argyle
i663-WMT-1005306	510	510	avenue	Argyle
i663-WMT-1005304	512	512	avenue	Argyle
i663-WMT-1005300	520	520	avenue	Argyle
i663-WMT-1005298	522	522	avenue	Argyle
i663-WMT-1005366-001	523	523	avenue	Argyle
i663-WMT-1005294	528	528	avenue	Argyle
i663-WMT-1005292	530	530	avenue	Argyle
i663-WMT-1005290	536	536	avenue	Argyle
i663-WMT-1005288-001	538	538	avenue	Argyle
i663-WMT-1005286	540	540	avenue	Argyle
i663-WMT-1005364	551	551	avenue	Argyle
i663-WMT-1005362	555	555	avenue	Argyle
i663-WMT-1005360	559	559	avenue	Argyle
i663-WMT-1005356	565	565	avenue	Argyle
i663-WMT-1005354	591	591	avenue	Argyle
i663-WMT-1005352	593	593	avenue	Argyle
i663-WMT-1005350	597	597	avenue	Argyle
i663-WMT-1005284	598	598	avenue	Argyle
i663-WMT-1005282	600	600	avenue	Argyle
i663-WMT-1005278	608	608	avenue	Argyle
i663-WMT-1005276	610	610	avenue	Argyle
i663-WMT-1005274	612	612	avenue	Argyle
i663-WMT-1005272	614	614	avenue	Argyle
i663-WMT-1005346	639	639	avenue	Argyle
i663-WMT-1005344	641	641	avenue	Argyle
i663-WMT-1005270	644	644	avenue	Argyle
i663-WMT-1007821-001	100	102	avenue	Arlington
i663-WMT-1007818	104	104	avenue	Arlington
i663-WMT-1007817-001	108	108	avenue	Arlington
i663-WMT-1007815	110	110	avenue	Arlington

i663-WMT-1007812	112	112	avenue	Arlington
i663-WMT-1007810	116	116	avenue	Arlington
i663-WMT-1007882-001	117	117	avenue	Arlington
i663-WMT-1007809-002	118	118	avenue	Arlington
i663-WMT-1007809-001	118	118	avenue	Arlington
i663-WMT-1007880	119	119	avenue	Arlington
i663-WMT-1007807	120	120	avenue	Arlington
i663-WMT-1007878	121	121	avenue	Arlington
i663-WMT-1007805	122	122	avenue	Arlington
i663-WMT-1007876	123	123	avenue	Arlington
i663-WMT-1007803	124	126	avenue	Arlington
i663-WMT-1007874-001	125	125	avenue	Arlington
i663-WMT-1007872	127	127	avenue	Arlington
i663-WMT-1007801	128	128	avenue	Arlington
i663-WMT-1007870	129	129	avenue	Arlington
i663-WMT-1007798	132	134	avenue	Arlington
i663-WMT-1007868	14	14	avenue	Arlington
i663-WMT-1007866	16	16	avenue	Arlington
i663-WMT-1007864	18	18	avenue	Arlington
i663-WMT-1007862	20	20	avenue	Arlington
i663-WMT-1007860	22	22	avenue	Arlington
i663-WMT-1007925	23	23	avenue	Arlington
i663-WMT-1007924	25	25	avenue	Arlington
i663-WMT-1007858	26	26	avenue	Arlington
i663-WMT-1007856	28	28	avenue	Arlington
i663-WMT-1007854	32	32	avenue	Arlington
i663-WMT-1007921-001	33	35	avenue	Arlington
i663-WMT-1007852	34	34	avenue	Arlington
i663-WMT-1007919	37	39	avenue	Arlington
i663-WMT-1007850	40	40	avenue	Arlington
i663-WMT-1007917	41	41	avenue	Arlington
i663-WMT-1007848	42	44	avenue	Arlington
i663-WMT-1007916	43	43	avenue	Arlington
i663-WMT-1007846	46	46	avenue	Arlington
i663-WMT-1007914	47	47	avenue	Arlington
i663-WMT-1007844	48	48	avenue	Arlington
i663-WMT-1007912	49	49	avenue	Arlington
i663-WMT-1007842	50	50	avenue	Arlington
i663-WMT-1007840	52	52	avenue	Arlington
i663-WMT-1007910	53	53	avenue	Arlington

i663-WMT-1007908	57	57	avenue	Arlington
i663-WMT-1007838	58	60	avenue	Arlington
i663-WMT-1007906	59	59	avenue	Arlington
i663-WMT-1007836	62	62	avenue	Arlington
i663-WMT-1007904	63	63	avenue	Arlington
i663-WMT-1007902	65	65	avenue	Arlington
i663-WMT-1007834-001	66	66	avenue	Arlington
i663-WMT-1007832	68	68	avenue	Arlington
i663-WMT-1007900	69	69	avenue	Arlington
i663-WMT-1007898	71	71	avenue	Arlington
i663-WMT-1007828	78	78	avenue	Arlington
i663-WMT-1007896	79	79	avenue	Arlington
i663-WMT-1007894	81	81	avenue	Arlington
i663-WMT-1007826	84	84	avenue	Arlington
i663-WMT-1007892	87	87	avenue	Arlington
i663-WMT-1007824	88	88	avenue	Arlington
i663-WMT-1007890	89	89	avenue	Arlington
i663-WMT-1007823	90	90	avenue	Arlington
i663-WMT-1007888	95	95	avenue	Arlington
i663-WMT-1007886	97	97	avenue	Arlington
i663-WMT-1007884-001	99	99	avenue	Arlington
i663-WMT-1003833	1200	1200	avenue	Atwater
i663-WMT-1004414	19	19	chemin	Barat
i663-WMT-1004412	21	21	chemin	Barat
i663-WMT-1004410	23	23	chemin	Barat
i663-WMT-1004408	25	25	chemin	Barat
i663-WMT-1004406	27	27	chemin	Barat
i663-WMT-1004404	29	29	chemin	Barat
i663-WMT-1004402	31	31	chemin	Barat
i663-WMT-1004400	35	35	chemin	Barat
i663-WMT-1004398	37	37	chemin	Barat
i663-WMT-1004396	39	39	chemin	Barat
i663-WMT-1004394	41	41	chemin	Barat
i663-WMT-1004392	43	43	chemin	Barat
i663-WMT-1008382	1	1	chemin	Belfrage
i663-WMT-1010395-002	11	11	chemin	Belfrage
i663-WMT-1010395-001	11	11	chemin	Belfrage
i663-WMT-1008383	4	4	chemin	Belfrage
i663-WMT-1008381-001	5	5	chemin	Belfrage
i663-WMT-1010398-001	6	6	chemin	Belfrage

i663-WMT-1010396-001	7	7	chemin	Belfrage
i663-WMT-1005535	1	1	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005559	10	10	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005558-001	12	12	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005556	14	14	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005546	29	29	avenue	Bellevue
i663-WMT-1007226	596	596	avenue	Belmont
i663-WMT-1007224	598	598	avenue	Belmont
i663-WMT-1007344	599	599	avenue	Belmont
i663-WMT-1007222	600	600	avenue	Belmont
i663-WMT-1007343	601	601	avenue	Belmont
i663-WMT-1007220	602	602	avenue	Belmont
i663-WMT-1007342	603	603	avenue	Belmont
i663-WMT-1007218	604	604	avenue	Belmont
i663-WMT-1007340-001	605	605	avenue	Belmont
i663-WMT-1007216	606	606	avenue	Belmont
i663-WMT-1007338-001	609	609	avenue	Belmont
i663-WMT-1007213-001	610	610	avenue	Belmont
i663-WMT-1007337	611	611	avenue	Belmont
i663-WMT-1007211-001	612	612	avenue	Belmont
i663-WMT-1007335	613	613	avenue	Belmont
i663-WMT-1007209-001	614	614	avenue	Belmont
i663-WMT-1007333-001	615	615	avenue	Belmont
i663-WMT-1007208-001	616	616	avenue	Belmont
i663-WMT-1007332-001	617	617	avenue	Belmont
i663-WMT-1007206-001	618	618	avenue	Belmont
i663-WMT-1007331-001	619	619	avenue	Belmont
i663-WMT-1007330-001	621	621	avenue	Belmont
i663-WMT-1007204-001	622	622	avenue	Belmont
i663-WMT-1007329-001	623	623	avenue	Belmont
i663-WMT-1007201-001	624	624	avenue	Belmont
i663-WMT-1007328	625	625	avenue	Belmont
i663-WMT-1007200-001	626	626	avenue	Belmont
i663-WMT-1007327	627	627	avenue	Belmont
i663-WMT-1007197-001	628	628	avenue	Belmont
i663-WMT-1007326	629	629	avenue	Belmont
i663-WMT-1007195	630	630	avenue	Belmont
i663-WMT-1007325	631	631	avenue	Belmont
i663-WMT-1007193	632	632	avenue	Belmont
i663-WMT-1007324-001	633	633	avenue	Belmont

i663-WMT-1007192	634	634	avenue	Belmont
i663-WMT-1007322	635	635	avenue	Belmont
i663-WMT-1007190	636	636	avenue	Belmont
i663-WMT-1007321	637	637	avenue	Belmont
i663-WMT-1007187	638	638	avenue	Belmont
i663-WMT-1007320-001	639	639	avenue	Belmont
i663-WMT-1007185	640	640	avenue	Belmont
i663-WMT-1007318	641	641	avenue	Belmont
i663-WMT-1007183	642	642	avenue	Belmont
i663-WMT-1007316	643	643	avenue	Belmont
i663-WMT-1007181	644	644	avenue	Belmont
i663-WMT-1007314-001	645	645	avenue	Belmont
i663-WMT-1007179	646	646	avenue	Belmont
i663-WMT-1007311-001	647	647	avenue	Belmont
i663-WMT-1007177	648	648	avenue	Belmont
i663-WMT-1007309-001	649	649	avenue	Belmont
i663-WMT-1007175	650	650	avenue	Belmont
i663-WMT-1007307-001	651	651	avenue	Belmont
i663-WMT-1007173	652	652	avenue	Belmont
i663-WMT-1007305	653	653	avenue	Belmont
i663-WMT-1007171	654	654	avenue	Belmont
i663-WMT-1007303	655	655	avenue	Belmont
i663-WMT-1007169	656	656	avenue	Belmont
i663-WMT-1007301-001	657	657	avenue	Belmont
i663-WMT-1007167	658	658	avenue	Belmont
i663-WMT-1007299	659	659	avenue	Belmont
i663-WMT-1007165	660	660	avenue	Belmont
i663-WMT-1007297	661	661	avenue	Belmont
i663-WMT-1007163	662	662	avenue	Belmont
i663-WMT-1007161-001	664	664	avenue	Belmont
i663-WMT-1007294	665	665	avenue	Belmont
i663-WMT-1007159-001	666	666	avenue	Belmont
i663-WMT-1007292	667	667	avenue	Belmont
i663-WMT-1007157-001	668	668	avenue	Belmont
i663-WMT-1007290	669	669	avenue	Belmont
i663-WMT-1007155	672	672	avenue	Belmont
i663-WMT-1008509	68	68	croissant	Belmont
i663-WMT-1008508	70	70	croissant	Belmont
i663-WMT-1007345	71	71	croissant	Belmont
i663-WMT-1008507	72	72	croissant	Belmont

i663-WMT-1008518	77	77	croissant	Belmont
i663-WMT-1003966	1	1	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003911	10	10	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003954-001	15	15	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003919-001	2	2	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003907	32	32	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003905-001	38	38	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003917	4	4	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003903	40	40	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003902	42	42	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003992	48	48	place	Belvedere
i663-WMT-1003952	49	49	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003980	50	50	place	Belvedere
i663-WMT-1003950	51	51	cercle	Belvedere
i663-WMT-1003948	51	51	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003934	53	53	cercle	Belvedere
i663-WMT-1003935	55	55	cercle	Belvedere
i663-WMT-1003930	55	55	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003973	55	55	place	Belvedere
i663-WMT-1003983	58	58	place	Belvedere
i663-WMT-1003915	6	6	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003925	61	61	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003977	64	64	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003970	65	65	place	Belvedere
i663-WMT-1003901	68	68	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003988	70	70	place	Belvedere
i663-WMT-1003987	74	74	place	Belvedere
i663-WMT-1003985	76	76	place	Belvedere
i663-WMT-1011408-003	12	18	rue	Bethune
i663-WMT-1008174	103	103	place	Blenheim
i663-WMT-1008157	104	104	place	Blenheim
i663-WMT-1008173	105	105	place	Blenheim
i663-WMT-1008155	106	106	place	Blenheim
i663-WMT-1008171	107	107	place	Blenheim
i663-WMT-1008153	108	108	place	Blenheim
i663-WMT-1008169	109	109	place	Blenheim
i663-WMT-1008151	110	110	place	Blenheim
i663-WMT-1008167	111	111	place	Blenheim
i663-WMT-1008149	112	112	place	Blenheim
i663-WMT-1008165	113	113	place	Blenheim

i663-WMT-1008147	114	114	place	Blenheim
i663-WMT-1008163	115	115	place	Blenheim
i663-WMT-1008146	116	116	place	Blenheim
i663-WMT-1008161	117	117	place	Blenheim
i663-WMT-1008159	119	119	place	Blenheim
i663-WMT-1003481	10	10	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003480	16	16	place	BraesiPlace
i663-WMT-1006130-002	2	2	place	BraesiPlace
i663-WMT-1006130-001	2	2	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003482	6	6	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003477	9	9	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003514	29	31	avenue	Bruce
i663-WMT-1003513	33	35	avenue	Bruce
i663-WMT-1003512	37	39	avenue	Bruce
i663-WMT-1003511	41	43	avenue	Bruce
i663-WMT-1003510	45	47	avenue	Bruce
i663-WMT-1003509	49	51	avenue	Bruce
i663-WMT-1003498	50	50	avenue	Bruce
i663-WMT-1003497	52	52	avenue	Bruce
i663-WMT-1003508	53	53	avenue	Bruce
i663-WMT-1003496	54	54	avenue	Bruce
i663-WMT-1003495	56	56	avenue	Bruce
i663-WMT-1003507	57	57	avenue	Bruce
i663-WMT-1003494	58	58	avenue	Bruce
i663-WMT-1003506	59	59	avenue	Bruce
i663-WMT-1003493	60	60	avenue	Bruce
i663-WMT-1003505	61	61	avenue	Bruce
i663-WMT-1003492	62	62	avenue	Bruce
i663-WMT-1003504	63	63	avenue	Bruce
i663-WMT-1003491	64	64	avenue	Bruce
i663-WMT-1003503	65	65	avenue	Bruce
i663-WMT-1003490	66	66	avenue	Bruce
i663-WMT-1003489	68	68	avenue	Bruce
i663-WMT-1003502	69	69	avenue	Bruce
i663-WMT-1003488	70	70	avenue	Bruce
i663-WMT-1003501	71	73	avenue	Bruce
i663-WMT-1003487	72	72	avenue	Bruce
i663-WMT-1003486	74	74	avenue	Bruce
i663-WMT-1003500	75	77	avenue	Bruce
i663-WMT-1003485	76	76	avenue	Bruce

i663-WMT-1003484	78	78	avenue	Bruce
i663-WMT-1003499	79	79	avenue	Bruce
i663-WMT-1011163	1	1	avenue	Burton
i663-WMT-1011186	10	10	avenue	Burton
i663-WMT-1011155	11	11	avenue	Burton
i663-WMT-1011184	12	12	avenue	Burton
i663-WMT-1011194-001	2	2	avenue	Burton
i663-WMT-1011153	21	23	avenue	Burton
i663-WMT-1011182	22	22	avenue	Burton
i663-WMT-1011181-001	24	24	avenue	Burton
i663-WMT-1011151	25	25	avenue	Burton
i663-WMT-1011179	26	26	avenue	Burton
i663-WMT-1011149	27	27	avenue	Burton
i663-WMT-1011177	28	28	avenue	Burton
i663-WMT-1011145	29	29	avenue	Burton
i663-WMT-1011161	3	3	avenue	Burton
i663-WMT-1011147	31	31	avenue	Burton
i663-WMT-1011143	33	33	avenue	Burton
i663-WMT-1011175	34	34	avenue	Burton
i663-WMT-1011141	35	35	avenue	Burton
i663-WMT-1011173	36	36	avenue	Burton
i663-WMT-1011139	37	37	avenue	Burton
i663-WMT-1011171	38	38	avenue	Burton
i663-WMT-1011137	39	39	avenue	Burton
i663-WMT-1011192	4	4	avenue	Burton
i663-WMT-1011169	40	40	avenue	Burton
i663-WMT-1011135	41	41	avenue	Burton
i663-WMT-1011167	42	42	avenue	Burton
i663-WMT-1011133-001	43	43	avenue	Burton
i663-WMT-1011165	44	44	avenue	Burton
i663-WMT-1011159	5	7	avenue	Burton
i663-WMT-1011191	6	6	avenue	Burton
i663-WMT-1011189	8	8	avenue	Burton
i663-WMT-1011157	9	9	avenue	Burton
i663-WMT-1007662	604	604	avenue	Carleton
i663-WMT-1007660-001	608	608	avenue	Carleton
i663-WMT-1007658-001	610	610	avenue	Carleton
i663-WMT-1007656-001	614	614	avenue	Carleton
i663-WMT-1007677	615	615	avenue	Carleton
i663-WMT-1007675	617	617	avenue	Carleton

i663-WMT-1007654	618	618	avenue	Carleton
i663-WMT-1007652	624	624	avenue	Carleton
i663-WMT-1007671	625	625	avenue	Carleton
i663-WMT-1007669-001	627	627	avenue	Carleton
i663-WMT-1007650-001	630	630	avenue	Carleton
i663-WMT-1007668-001	631	631	avenue	Carleton
i663-WMT-1007648	634	634	avenue	Carleton
i663-WMT-1007666-001	635	635	avenue	Carleton
i663-WMT-1007664	637	637	avenue	Carleton
i663-WMT-1007646	642	642	avenue	Carleton
i663-WMT-1007644	646	646	avenue	Carleton
i663-WMT-1004094	3218	3218	avenue	Cedar
i663-WMT-1004078	3219	3219	avenue	Cedar
i663-WMT-1004091	3234	3234	avenue	Cedar
i663-WMT-1004089	3238	3238	avenue	Cedar
i663-WMT-1004071-001	3239	3239	avenue	Cedar
i663-WMT-1004069-001	3241	3241	avenue	Cedar
i663-WMT-1004088	3244	3246	avenue	Cedar
i663-WMT-1004067-001	3245	3245	avenue	Cedar
i663-WMT-1004065-001	3249	3249	avenue	Cedar
i663-WMT-1004086	3250	3250	avenue	Cedar
i663-WMT-1004064	3255	3255	avenue	Cedar
i663-WMT-1004063	3261	3261	avenue	Cedar
i663-WMT-1004084	3262	3262	avenue	Cedar
i663-WMT-1004061	3269	3269	avenue	Cedar
i663-WMT-1004082	3270	3270	avenue	Cedar
i663-WMT-1004080	3274	3274	avenue	Cedar
i663-WMT-1004060	3275	3275	avenue	Cedar
i663-WMT-1006214	3282	3282	avenue	Cedar
i663-WMT-1006212	3284	3284	avenue	Cedar
i663-WMT-1006209	3290	3290	avenue	Cedar
i663-WMT-1006198	3295	3295	avenue	Cedar
i663-WMT-1006207	3296	3296	avenue	Cedar
i663-WMT-1006205	3298	3298	avenue	Cedar
i663-WMT-1006204	3302	3302	avenue	Cedar
i663-WMT-1006196	3303	3303	avenue	Cedar
i663-WMT-1006201	3306	3306	avenue	Cedar
i663-WMT-1006199	3310	3310	avenue	Cedar
i663-WMT-1006194	3311	3311	avenue	Cedar
i663-WMT-1010800	17	19	avenue	Chesterfield

i663-WMT-1010798	21	23	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010837	22	22	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010835	24	24	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010796	25	27	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010794	29	31	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010792	33	35	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010790	37	39	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010788	41	41	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010833-001	42	42	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010786	43	43	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010784	45	45	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010782	47	47	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010831-002	48	48	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010831-001	48	48	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010780	49	49	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010829	50	50	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010778	51	51	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010776	53	53	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010827	54	54	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010774	55	55	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010825	56	56	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010772	57	57	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010770	59	59	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010822	60	60	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010768	61	61	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010820	62	62	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010766	63	63	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010764	65	65	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010818	66	66	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010816	68	68	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010814	70	70	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010812	72	72	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010762	73	73	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010810	74	74	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010760	75	75	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010759-001	77	77	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010808	78	78	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010757	79	79	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010806	80	80	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010755	81	81	avenue	Chesterfield

i663-WMT-1010804	82	82	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010753	83	83	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010802	84	84	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1004969	1	3	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004967	11	15	avenue	Church Hill
i663-WMT-1008526-002	131	10	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004965	17	19	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004963	23	25	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004962	27	29	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004960-001	35	35	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004953	36	36	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004959	37	37	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004951-001	38	38	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004949	40	40	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004947	42	42	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004955-002	85	85	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004955-001	85	85	avenue	Church Hill
i663-WMT-1008517-002	88	88	avenue	Church Hill
i663-WMT-1008517-001	88	88	avenue	Church Hill
i663-WMT-1003807	124	124	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003812	125	125	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003806	126	126	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003811	127	127	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003805	130	130	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003810	131	131	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003804	132	132	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003803	134	134	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003809-001	135	135	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003802	136	136	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003808	141	141	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003823	51	51	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003822	55	55	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003821	57	57	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003820	59	59	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003819-001	61	61	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003818-001	63	63	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003817	65	65	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003816-001	67	67	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003815	69	69	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003814	71	71	avenue	Clandeboye

i663-WMT-1003813	73	73	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1009044	315	315	avenue	Claremont
i663-WMT-1009042	317	317	avenue	Claremont
i663-WMT-1009040-002	321	321	avenue	Claremont
i663-WMT-1009040-001	321	321	avenue	Claremont
i663-WMT-1009038	369	369	avenue	Claremont
i663-WMT-1009037	371	371	avenue	Claremont
i663-WMT-1009035	373	373	avenue	Claremont
i663-WMT-1009034	375	375	avenue	Claremont
i663-WMT-1009032	377	377	avenue	Claremont
i663-WMT-1009030	381	381	avenue	Claremont
i663-WMT-1009029	383	383	avenue	Claremont
i663-WMT-1009027	385	385	avenue	Claremont
i663-WMT-1010862	417	417	avenue	Claremont
i663-WMT-1008986	418	418	avenue	Claremont
i663-WMT-1009024	421	421	avenue	Claremont
i663-WMT-1009023	423	423	avenue	Claremont
i663-WMT-1008984	424	428	avenue	Claremont
i663-WMT-1009020	425	425	avenue	Claremont
i663-WMT-1008982	430	434	avenue	Claremont
i663-WMT-1008977	436	440	avenue	Claremont
i663-WMT-1008975	442	446	avenue	Claremont
i663-WMT-1009018	443	443	avenue	Claremont
i663-WMT-1009017	445	445	avenue	Claremont
i663-WMT-1008973	448	448	avenue	Claremont
i663-WMT-1009015	449	449	avenue	Claremont
i663-WMT-1008971	450	450	avenue	Claremont
i663-WMT-1008969	452	452	avenue	Claremont
i663-WMT-1009012	453	453	avenue	Claremont
i663-WMT-1008967	454	454	avenue	Claremont
i663-WMT-1009010	455	455	avenue	Claremont
i663-WMT-1008965	456	456	avenue	Claremont
i663-WMT-1008963	458	458	avenue	Claremont
i663-WMT-1008961	462	462	avenue	Claremont
i663-WMT-1008959	464	464	avenue	Claremont
i663-WMT-1008957	466	466	avenue	Claremont
i663-WMT-1008955	468	468	avenue	Claremont
i663-WMT-1009007	495	495	avenue	Claremont
i663-WMT-1008951-001	500	500	avenue	Claremont
i663-WMT-1009005-001	501	501	avenue	Claremont

i663-WMT-1008993	521	521	avenue	Claremont
i663-WMT-1008991	523	523	avenue	Claremont
i663-WMT-1008989	531	531	avenue	Claremont
i663-WMT-1008950	544	544	avenue	Claremont
i663-WMT-1008941	550	550	avenue	Claremont
i663-WMT-1008939-001	558	558	avenue	Claremont
i663-WMT-1008937	560	560	avenue	Claremont
i663-WMT-1008935	562	562	avenue	Claremont
i663-WMT-1008927	570	570	avenue	Claremont
i663-WMT-1008925	572	572	avenue	Claremont
i663-WMT-1008923	574	574	avenue	Claremont
i663-WMT-1008921	578	578	avenue	Claremont
i663-WMT-1008918-001	580	580	avenue	Claremont
i663-WMT-1008917	586	586	avenue	Claremont
i663-WMT-1005795	221	221	avenue	Clarke
i663-WMT-1005793-001	223	225	avenue	Clarke
i663-WMT-5028280-001	227	231	avenue	Clarke
i663-WMT-1005787	235	235	avenue	Clarke
i663-WMT-1005785	237	237	avenue	Clarke
i663-WMT-1005783	239	239	avenue	Clarke
i663-WMT-1005781	241	241	avenue	Clarke
i663-WMT-1005779	243	243	avenue	Clarke
i663-WMT-1005777	245	245	avenue	Clarke
i663-WMT-1005775	281	283	avenue	Clarke
i663-WMT-1005773	331	331	avenue	Clarke
i663-WMT-1005771	335	335	avenue	Clarke
i663-WMT-1005769	343	343	avenue	Clarke
i663-WMT-1005767	345	349	avenue	Clarke
i663-WMT-1005765	351	353	avenue	Clarke
i663-WMT-1005763	357	359	avenue	Clarke
i663-WMT-1005624-001	360	362	avenue	Clarke
i663-WMT-1005761	361	361	avenue	Clarke
i663-WMT-1005759	363	363	avenue	Clarke
i663-WMT-1005757	365	365	avenue	Clarke
i663-WMT-1005755	367	371	avenue	Clarke
i663-WMT-1005622	370	372	avenue	Clarke
i663-WMT-1005620	374	376	avenue	Clarke
i663-WMT-1005753	377	381	avenue	Clarke
i663-WMT-1005618	378	380	avenue	Clarke
i663-WMT-1005751	383	383	avenue	Clarke

i663-WMT-1005750	385	385	avenue	Clarke
i663-WMT-1005748	387	387	avenue	Clarke
i663-WMT-1005746	389	389	avenue	Clarke
i663-WMT-1005744	395	395	avenue	Clarke
i663-WMT-1005697-002	403	403	avenue	Clarke
i663-WMT-1005697-001	403	403	avenue	Clarke
i663-WMT-1005695-002	405	405	avenue	Clarke
i663-WMT-1005695-001	405	405	avenue	Clarke
i663-WMT-1005693	407	407	avenue	Clarke
i663-WMT-1005691	409	409	avenue	Clarke
i663-WMT-1005689-002	411	411	avenue	Clarke
i663-WMT-1005689-001	411	411	avenue	Clarke
i663-WMT-1005687-001	415	415	avenue	Clarke
i663-WMT-1005617	416	416	avenue	Clarke
i663-WMT-1005615	418	418	avenue	Clarke
i663-WMT-1005613	420	420	avenue	Clarke
i663-WMT-1005611	426	426	avenue	Clarke
i663-WMT-1005609-002	428	428	avenue	Clarke
i663-WMT-1005609-001	428	428	avenue	Clarke
i663-WMT-1005607	430	430	avenue	Clarke
i663-WMT-1005605	432	432	avenue	Clarke
i663-WMT-1005603	434	434	avenue	Clarke
i663-WMT-1005601	436	436	avenue	Clarke
i663-WMT-1005599	442	442	avenue	Clarke
i663-WMT-1005597	444	444	avenue	Clarke
i663-WMT-1005684	451	451	avenue	Clarke
i663-WMT-1005682	455	455	avenue	Clarke
i663-WMT-1005680	457	457	avenue	Clarke
i663-WMT-1005678	459	459	avenue	Clarke
i663-WMT-1005592	464	464	avenue	Clarke
i663-WMT-1005670	467	467	avenue	Clarke
i663-WMT-1005668	469	469	avenue	Clarke
i663-WMT-1005666	471	471	avenue	Clarke
i663-WMT-1005665	473	473	avenue	Clarke
i663-WMT-1005662	509	509	avenue	Clarke
i663-WMT-1005591	512	512	avenue	Clarke
i663-WMT-1005658	513	513	avenue	Clarke
i663-WMT-1005656-001	519	519	avenue	Clarke
i663-WMT-1005654	521	521	avenue	Clarke
i663-WMT-1005589	522	522	avenue	Clarke

i663-WMT-1005652	523	523	avenue	Clarke
i663-WMT-1005587	526	526	avenue	Clarke
i663-WMT-1005650	527	527	avenue	Clarke
i663-WMT-1005648	529	529	avenue	Clarke
i663-WMT-1005584	532	532	avenue	Clarke
i663-WMT-1005646	533	533	avenue	Clarke
i663-WMT-1005582	534	534	avenue	Clarke
i663-WMT-1005580	536	536	avenue	Clarke
i663-WMT-1005576	604	604	avenue	Clarke
i663-WMT-1005642-001	605	605	avenue	Clarke
i663-WMT-1005640-001	607	607	avenue	Clarke
i663-WMT-1005638-001	609	609	avenue	Clarke
i663-WMT-1005636	615	615	avenue	Clarke
i663-WMT-1005634	617	617	avenue	Clarke
i663-WMT-1005632	619	619	avenue	Clarke
i663-WMT-1005572	626	626	avenue	Clarke
i663-WMT-1005626	629	629	avenue	Clarke
i663-WMT-1005571	630	630	avenue	Clarke
i663-WMT-1005569	632	632	avenue	Clarke
i663-WMT-1005567	634	634	avenue	Clarke
i663-WMT-1005565	636	636	avenue	Clarke
i663-WMT-1005563	638	638	avenue	Clarke
i663-WMT-1003518	100	100	avenue	Columbia
i663-WMT-1003517	102	102	avenue	Columbia
i663-WMT-1003516	104	106	avenue	Columbia
i663-WMT-1003532	109	109	avenue	Columbia
i663-WMT-1003515	110	110	avenue	Columbia
i663-WMT-1003531	50	52	avenue	Columbia
i663-WMT-1003530	54	56	avenue	Columbia
i663-WMT-1003548	55	55	avenue	Columbia
i663-WMT-1003547	57	57	avenue	Columbia
i663-WMT-1003546	59	59	avenue	Columbia
i663-WMT-1003529	60	62	avenue	Columbia
i663-WMT-1003545	61	61	avenue	Columbia
i663-WMT-1003544	63	63	avenue	Columbia
i663-WMT-1003528	64	64	avenue	Columbia
i663-WMT-1003543	65	65	avenue	Columbia
i663-WMT-1003527	66	66	avenue	Columbia
i663-WMT-1003542	67	67	avenue	Columbia
i663-WMT-1003526	68	68	avenue	Columbia

i663-WMT-1003541	69	69	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003525	70	70	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003540	71	71	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003524	72	72	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003539	73	73	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003523	74	74	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003538	75	75	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003537	77	77	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003536	79	79	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003535	83	85	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003534	87	89	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003522	88	90	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003521	92	92	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003533	93	95	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003520	96	96	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003519	98	98	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003896	4380	4382	chemin	de la	Côte-des-Neiges	
i663-WMT-1006438	1	1	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006414	105	105	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006412	107	111	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006428-001	11	11	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006410	115	115	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008526-001	131	145	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008525	147	147	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008524	149	149	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008574	154	154	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008572	156	156	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008570	158	158	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008568	168	168	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008566	178	178	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	Maison Goode
i663-WMT-1008564	184	184	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008562	188	188	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008560	194	194	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008558	196	196	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008556	198	198	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008554	200	200	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008548	204	204	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008547	206	206	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008545	208	208	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008543	210	210	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1008541	212	212	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008540	214	214	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006436	3	3	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008533	318	318	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008531-002	320	320	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008531-001	320	320	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008522	331	331	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008521	333	333	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008529	334	334	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008520	339	339	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008519-001	341	341	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006426	35	35	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008528	354	354	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008527	356	356	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006424	37	37	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006422	39	39	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010568	401	401	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010566	403	403	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010627	420	420	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010624-002	450	450	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010624-001	450	450	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010560	465	465	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010622	466	466	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010557	467	467	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010621	470	470	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010618	472	472	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010616	478	478	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006434	5	5	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010551	513	515	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010611	536	536	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010609	538	538	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010608-001	540	540	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010606	542	542	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010549-001	561	563	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	Maison Hurtubise
i663-WMT-1010549-002	561	563	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010604	572	572	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010601	574	574	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010599-001	576	576	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010597-001	578	578	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010595-001	580	580	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	

i663-WMT-1010593-001	582	582	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010591-001	584	584	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010587	588	588	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010585	590	590	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010583	592	592	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010581	594	594	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010579	596	596	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010577	598	598	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010574-001	600	600	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010572-001	602	602	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010570-001	604	604	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010540	605	605	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010539	613	613	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010535	625	625	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010533-001	631	631	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010531-001	633	633	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010529	649	649	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010523-001	655	655	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010520-001	657	657	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1006431	7	7	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1006430	9	9	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1006418-001	95	95	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1004101	3120	3120	chemin		Daulac
i663-WMT-1004100	3122	3122	chemin		Daulac
i663-WMT-1004370	1	1	chemin		De Casson
i663-WMT-1004384	10	10	chemin		De Casson
i663-WMT-1004360	11	11	chemin		De Casson
i663-WMT-1004381	12	12	chemin		De Casson
i663-WMT-1004379	14	14	chemin		De Casson
i663-WMT-1004357	15	15	chemin		De Casson
i663-WMT-1004378	16	16	chemin		De Casson
i663-WMT-1004355	17	17	chemin		De Casson
i663-WMT-1004376	18	18	chemin		De Casson
i663-WMT-1004353	19	19	chemin		De Casson
i663-WMT-1004390	2	2	chemin		De Casson
i663-WMT-1004374	20	20	chemin		De Casson
i663-WMT-1004351	21	21	chemin		De Casson
i663-WMT-1004372	22	22	chemin		De Casson
i663-WMT-1004349	23	23	chemin		De Casson
i663-WMT-1004347	25	25	chemin		De Casson

i663-WMT-1004345	27	27	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004344	29	29	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004368	3	3	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004341	31	31	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004388	4	4	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004366	5	5	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004387	6	6	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004363	7	7	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004386	8	8	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004361	9	9	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004241	60	60	chemin	De Lavigne	
i663-WMT-1004458	4123	4123	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004456	4129	4129	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004454	4151	4151	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004452	4155	4155	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004466	4210	4210	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004464	4212	4212	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004462	4214	4214	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004448	4215	4215	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004460	4216	4216	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004446	4217	4217	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004442	4219	4219	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006555	4250	4250	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006554	4262	4262	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006551	4266	4266	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006550	4270	4270	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006548	4274	4278	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006507	4275	4277	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006545	4280	4280	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006505	4281	4281	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006503	4285	4285	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006543	4286	4288	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006501	4287	4289	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006541	4290	4290	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006498	4293	4293	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006497	4297	4297	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006495	4299	4299	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006492-001	4311	4311	boulevard	De Maisonneuve Ouest	Église Saint-Léon-de-Westmount
i663-WMT-1006492-003	4311	4311	boulevard	De Maisonneuve Ouest	

i663-WMT-1006492-002	4311	4311	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006491-002	4321	4321	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006491-001	4321	4321	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006491	4321	4321	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006489	4325	4327	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006487	4331	4331	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006485-001	4333	4333	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006483	4335	4335	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006537	4374	4374	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006535	4376	4376	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006533	4378	4378	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006481	4379	4379	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006531-001	4380	4380	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006529	4382	4382	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006479	4383	4383	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006527	4384	4384	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006477	4385	4385	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006525	4386	4386	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006523	4390	4390	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006521	4392	4392	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006519	4394	4394	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006517	4396	4396	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006515	4398	4398	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006514	4400	4400	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006511	4402	4402	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006509	4404	4404	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006476	4445	4445	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006474	4447	4447	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006471-002	4449	4449	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006471-001	4449	4449	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008762	4450	4450	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006470-002	4451	4451	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006470-001	4451	4451	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006470	4451	4451	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008739	4453	4453	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008760	4454	4454	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008737	4455	4455	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008758	4458	4458	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008735	4459	4459	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008756	4462	4462	boulevard	De Maisonneuve Ouest

i663-WMT-1008733	4465	4465	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008754	4466	4466	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008752	4470	4470	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008729	4471	4471	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008727	4473	4473	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008750	4474	4474	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008725	4475	4475	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008748	4476	4476	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008723	4477	4477	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008721	4479	4479	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008746	4480	4480	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008719	4481	4481	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008717-001	4691	4695	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011334-001	4700	4700	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011333	4708	4708	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011330	4710	4710	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011328	4712	4712	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011326	4714	4714	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011300	4721	4721	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011297	4725	4725	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011295	4727	4727	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011293	4729	4729	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011291	4801	4801	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011290-001	4805	4805	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011288	4809	4809	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011285	4815	4815	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011284	4817	4817	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011322	4820	4820	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011320	4822	4822	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011318	4824	4824	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011281	4827	4827	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011314-002	4828	4830	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011314-001	4828	4830	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011279	4831	4831	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011312	4832	4832	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011278	4833	4833	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011310	4834	4834	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011308	4836	4836	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011275	4837	4837	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011274	4839	4841	boulevard	De Maisonneuve Ouest

i663-WMT-1011306	4840	4840	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011226	4911	4911	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011224	4913	4913	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011222	4915	4915	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011220	4917	4917	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011218	4919	4919	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011216	4925	4925	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011214	4927	4927	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011212-001	4931	4931	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011210-001	4933	4933	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011208	4939	4939	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011206	4941	4941	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011204	4943	4943	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011203	4945	4945	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011200	4947	4947	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011198	4949	4949	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011197-002	4951	4951	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011197-001	4951	4951	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008299	41	41	avenue	Devon
i663-WMT-1008304	42	42	avenue	Devon
i663-WMT-1004518	2307	2307	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004625	4020	4020	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004623	4022	4022	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004621	4024	4024	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004611	4030	4030	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004609	4034	4034	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004607	4038	4038	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004605	4042	4042	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004603	4046	4046	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004601	4048	4050	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004599	4054	4054	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004597	4064	4064	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004595	4100	4100	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004593	4102	4104	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004591-002	4128	4128	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004591-001	4128	4128	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004589	4130	4130	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004587	4132	4132	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004586	4134	4134	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004584	4136	4136	boulevard	Dorchester Ouest

i663-WMT-1004582	4138	4138	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004580	4140	4140	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004578	4142	4142	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004576	4144	4144	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004574	4146	4146	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004572	4148	4150	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004570	4156	4158	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1044690	4160	4160	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004568	4162	4164	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004564	4166	4166	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004561	4168	4168	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004559	4170	4170	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004557	4172	4172	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004550	4222	4222	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004548	4224	4224	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004546	4250	4252	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004545	4258	4258	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004543	4260	4260	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004541	4262	4262	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004539	4264	4264	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004537	4266	4266	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004536	4270	4270	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004534-003	4274	4274	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004534-002	4274	4274	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004534-001	4274	4274	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004532	4278	4278	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004530	4280	4280	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004526	4292	4292	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004524	4294	4294	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004522	4296	4296	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004520	4298	4298	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1008461	1	1	avenue	Douglas
i663-WMT-1008462	10	10	avenue	Douglas
i663-WMT-1008457	11	11	avenue	Douglas
i663-WMT-1008460	5	5	avenue	Douglas
i663-WMT-1008464	6	6	avenue	Douglas
i663-WMT-1008459	7	7	avenue	Douglas
i663-WMT-1008463	8	8	avenue	Douglas
i663-WMT-1008458	9	9	avenue	Douglas
i663-WMT-1008392	157	157	chemin	Edgehill

i663-WMT-1008406	164	164	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008391	165	165	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008390	167	167	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008405	168	168	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008395	17	17	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008389	171	171	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008404	172	172	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008403	174	174	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008402	176	176	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008388	177	177	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008416	18	18	chemin	Edgehill
i663-WMT-5029021-001	205	205	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008386-001	209	209	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008394	21	21	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008400	210	210	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008421-002	218	218	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008421-001	218	218	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008415	22	22	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008414	24	24	chemin	Edgehill
i663-WMT-1010400	257	257	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008413	26	26	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008412	28	28	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008411	30	30	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008410	32	32	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008409	36	36	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008408	38	38	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008407	40	40	chemin	Edgehill
i663-WMT-1003754	305	307	avenue	Elm
i663-WMT-1003753	309	309	avenue	Elm
i663-WMT-1003752	311	311	avenue	Elm
i663-WMT-1003751	313	313	avenue	Elm
i663-WMT-1003750	315	315	avenue	Elm
i663-WMT-1003718	318	318	avenue	Elm
i663-WMT-1003717	320	320	avenue	Elm
i663-WMT-1003716	322	322	avenue	Elm
i663-WMT-1003715-001	324	326	avenue	Elm
i663-WMT-1003749	331	331	avenue	Elm
i663-WMT-1003748	333	333	avenue	Elm
i663-WMT-1003714-001	334	334	avenue	Elm
i663-WMT-1003747	335	335	avenue	Elm

i663-WMT-1003746	337	337	avenue	Elm
i663-WMT-1003713	338	338	avenue	Elm
i663-WMT-1003712-001	342	342	avenue	Elm
i663-WMT-1003711-001	346	346	avenue	Elm
i663-WMT-1003710-001	352	354	avenue	Elm
i663-WMT-1003709	356	356	avenue	Elm
i663-WMT-1003708	360	360	avenue	Elm
i663-WMT-1003745	365	365	avenue	Elm
i663-WMT-1003744	367	367	avenue	Elm
i663-WMT-1003706	368	368	avenue	Elm
i663-WMT-1003743	369	369	avenue	Elm
i663-WMT-1003705	370	370	avenue	Elm
i663-WMT-1003704	372	372	avenue	Elm
i663-WMT-1003742	379	379	avenue	Elm
i663-WMT-1003741	381	381	avenue	Elm
i663-WMT-1003740	423	423	avenue	Elm
i663-WMT-1003739	425	425	avenue	Elm
i663-WMT-1003703	426	426	avenue	Elm
i663-WMT-1003738	427	427	avenue	Elm
i663-WMT-1003702	428	428	avenue	Elm
i663-WMT-1003737	433	433	avenue	Elm
i663-WMT-1003701	434	434	avenue	Elm
i663-WMT-1003736	435	435	avenue	Elm
i663-WMT-1003700-001	436	436	avenue	Elm
i663-WMT-1003735	437	439	avenue	Elm
i663-WMT-1003699	440	440	avenue	Elm
i663-WMT-1003698	442	442	avenue	Elm
i663-WMT-1003734	443	443	avenue	Elm
i663-WMT-1003697	444	444	avenue	Elm
i663-WMT-1003733	445	445	avenue	Elm
i663-WMT-1003732	447	447	avenue	Elm
i663-WMT-1003731	449	449	avenue	Elm
i663-WMT-1003696	450	450	avenue	Elm
i663-WMT-1003730	453	453	avenue	Elm
i663-WMT-1003695	454	454	avenue	Elm
i663-WMT-1003729	455	455	avenue	Elm
i663-WMT-1003694	456	456	avenue	Elm
i663-WMT-1003728	457	457	avenue	Elm
i663-WMT-1003693	458	458	avenue	Elm
i663-WMT-1003692	460	460	avenue	Elm

i663-WMT-1003691	462	462	avenue	Elm
i663-WMT-1003725	463	463	avenue	Elm
i663-WMT-1003690	464	464	avenue	Elm
i663-WMT-1003724	465	465	avenue	Elm
i663-WMT-1003723	483	483	avenue	Elm
i663-WMT-1003689	484	484	avenue	Elm
i663-WMT-1003722	485	485	avenue	Elm
i663-WMT-1003688	488	488	avenue	Elm
i663-WMT-1003687	492	492	avenue	Elm
i663-WMT-1003721	493	493	avenue	Elm
i663-WMT-1003686	494	494	avenue	Elm
i663-WMT-1003720	495	495	avenue	Elm
i663-WMT-1003719	497	499	avenue	Elm
i663-WMT-1003684	502	502	avenue	Elm
i663-WMT-1007795	1	1	avenue	Forden
i663-WMT-1007755	12	12	avenue	Forden
i663-WMT-1007753	14	14	avenue	Forden
i663-WMT-1007751-001	18	18	avenue	Forden
i663-WMT-1007786	25	25	avenue	Forden
i663-WMT-1007785	29	29	avenue	Forden
i663-WMT-1007793	3	3	avenue	Forden
i663-WMT-1007747-001	30	30	avenue	Forden
i663-WMT-1007783	31	31	avenue	Forden
i663-WMT-1007745	32	32	avenue	Forden
i663-WMT-1007781	33	33	avenue	Forden
i663-WMT-1007739	34	34	croissant	Forden
i663-WMT-1007738	36	36	croissant	Forden
i663-WMT-1007737	38	38	croissant	Forden
i663-WMT-1007736	40	40	croissant	Forden
i663-WMT-1007778	41	41	avenue	Forden
i663-WMT-1007735	42	42	croissant	Forden
i663-WMT-1007734	46	46	croissant	Forden
i663-WMT-1007776	49	49	avenue	Forden
i663-WMT-1007733	50	50	croissant	Forden
i663-WMT-1007731	52	52	croissant	Forden
i663-WMT-1007774	53	53	avenue	Forden
i663-WMT-1007729	54	54	croissant	Forden
i663-WMT-1007772	55	55	avenue	Forden
i663-WMT-1007770	57	57	avenue	Forden
i663-WMT-1007727	58	58	croissant	Forden

i663-WMT-1007768	59	59	avenue	Forden
i663-WMT-1007726	62	62	croissant	Forden
i663-WMT-1007725	64	64	croissant	Forden
i663-WMT-1007765	65	65	avenue	Forden
i663-WMT-1007721	68	68	croissant	Forden
i663-WMT-1007719-001	70	70	croissant	Forden
i663-WMT-1007757	8	8	avenue	Forden
i663-WMT-1007791	9	9	avenue	Forden
i663-WMT-1003801	11	15	avenue	Gladstone
i663-WMT-1003800	11	15	avenue	Gladstone
i663-WMT-1008322-001	21	21	croissant	Gordon
i663-WMT-1008330	52	52	croissant	Gordon
i663-WMT-1003683-001	1087	1087	avenue	Greene
i663-WMT-1003682	1089	1089	avenue	Greene
i663-WMT-1003657	1092	1092	avenue	Greene
i663-WMT-1003656	1094	1094	avenue	Greene
i663-WMT-1003655	1098	1098	avenue	Greene
i663-WMT-1003654	1100	1102	avenue	Greene
i663-WMT-1003653	1104	1106	avenue	Greene
i663-WMT-1003681	1109	1109	avenue	Greene
i663-WMT-1003652	1110	1110	avenue	Greene
i663-WMT-1003680	1111	1111	avenue	Greene
i663-WMT-1003651	1112	1112	avenue	Greene
i663-WMT-1003679	1113	1113	avenue	Greene
i663-WMT-1003650	1114	1114	avenue	Greene
i663-WMT-1003678	1115	1115	avenue	Greene
i663-WMT-1003649	1116	1116	avenue	Greene
i663-WMT-1003677	1117	1117	avenue	Greene
i663-WMT-1003648	1118	1118	avenue	Greene
i663-WMT-1003676	1119	1119	avenue	Greene
i663-WMT-1003647	1120	1120	avenue	Greene
i663-WMT-1003675	1123	1123	avenue	Greene
i663-WMT-1003674	1125	1125	avenue	Greene
i663-WMT-1003645	1212	1214	rue	Greene
i663-WMT-1003644	1216	1218	rue	Greene
i663-WMT-1003673	1223	1225	avenue	Greene
i663-WMT-1003672	1227	1227	avenue	Greene
i663-WMT-1003670	1235	1235	avenue	Greene
i663-WMT-1003641	1302	1304	avenue	Greene
i663-WMT-1003638	1334	1336	avenue	Greene

i663-WMT-1003664	1335	1339	avenue	Greene
i663-WMT-1003663	1343	1345	avenue	Greene
i663-WMT-1003662	1347	1351	avenue	Greene
i663-WMT-1003661	1353	1353	avenue	Greene
i663-WMT-1003660	1365	1367	avenue	Greene
i663-WMT-1008467	1	1	avenue	Grenville
i663-WMT-1008473	10	10	avenue	Grenville
i663-WMT-1008472	12	12	avenue	Grenville
i663-WMT-1008471	14	14	avenue	Grenville
i663-WMT-1008466	15	15	avenue	Grenville
i663-WMT-1008470	16	16	avenue	Grenville
i663-WMT-1008465	17	17	avenue	Grenville
i663-WMT-1008469	18	18	avenue	Grenville
i663-WMT-1007592	19	19	avenue	Grenville
i663-WMT-1008477	2	2	avenue	Grenville
i663-WMT-1008468	20	20	avenue	Grenville
i663-WMT-1007594	22	22	avenue	Grenville
i663-WMT-1008476	4	4	avenue	Grenville
i663-WMT-1008475	6	6	avenue	Grenville
i663-WMT-1008474	8	8	avenue	Grenville
i663-WMT-1011392	288	288	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009799	294	296	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009797	298	300	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010020-001	299	299	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010018	301	301	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009795	302	302	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010016	303	303	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009793	304	304	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010014	305	305	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009791	306	306	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010012	307	307	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009790	308	308	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1011316	309	309	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009787	310	310	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010010	313	313	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009785	314	314	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010008	315	315	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009783	316	316	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010006	317	317	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009781	318	320	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1010004	319	319	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009779	322	324	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010001	323	323	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010000	325	327	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009777	328	330	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009998	329	331	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009775	332	332	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009996	333	333	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009774	334	334	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009771	336	340	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009994	337	337	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009992	339	339	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009769	342	346	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009990	343	343	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009987	345	345	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009767	348	352	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009985	349	349	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009766	354	354	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009983	355	355	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009764	356	356	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009981	357	359	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009762	358	358	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009760	360	360	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009979	361	363	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009758	362	362	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009756	364	364	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009978	365	365	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009754	366	366	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009976	367	367	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009752	368	368	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009973	369	369	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009749	370	370	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009971	371	371	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009747	372	374	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009969	373	373	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009967	375	375	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009965	377	377	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009746	378	378	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009963	379	379	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009744	380	380	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009961	381	381	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009741	382	382	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009959	383	385	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009739	384	384	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009737	386	386	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009735	388	388	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009733	390	390	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009731	392	392	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009730	414	416	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009729	418	420	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009728	422	424	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009957	423	423	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009955	425	425	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009727	426	428	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009953	427	427	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009952	429	429	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009726	430	432	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009949	431	431	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009724	434	436	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009947	435	439	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009945	435	439	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009944	435	439	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009722	438	440	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009720	442	444	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009719	446	448	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009942	447	447	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009940	449	449	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009717	450	452	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009937	451	453	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009715	454	456	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009936	455	457	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009713	458	460	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009934	459	461	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009711	462	464	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009932	463	465	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009708	466	468	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009930	467	469	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009928	471	473	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009706	472	472	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009704	474	474	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009926	475	477	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009702	476	476	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009700	478	478	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009924	479	481	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009698	480	480	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009696	482	482	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009922	483	483	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009920	485	485	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009918	487	487	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009916	489	489	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009694	492	492	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009692	494	494	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009914	495	495	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009912	497	497	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009690-001	502	502	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009688	504	504	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009910	505	505	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009686-001	506	508	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009908	507	507	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009684-001	510	512	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009904-001	513	513	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009902-001	515	515	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009682	516	518	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009680	520	522	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009678	524	526	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009676	528	528	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009674	530	530	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009900	531	531	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009673	532	532	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009899	533	533	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009671	534	534	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009669	536	536	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009898	537	537	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009667	538	538	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009665	540	540	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009897	543	543	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009663	544	544	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009661-001	546	548	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009896	547	549	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009895-001	551	553	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009659	554	556	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009894-002	555	555	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009894-001	555	555	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009890	559	559	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009889	561	561	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009887-001	563	563	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009885-001	565	565	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009882-001	567	567	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009880	569	569	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009646	570	570	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009879	571	571	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009644	572	572	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009877	573	573	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009643-001	574	574	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009641-001	576	576	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009875-001	577	577	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009873	579	579	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009639	580	580	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009870-001	581	581	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009638	596	596	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009636	598	598	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009633	600	600	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009632	602	602	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009629-001	604	604	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009627	606	606	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009626	608	608	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009625-001	612	612	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009623	614	614	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009621-001	616	616	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009619-001	618	618	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009617-001	620	620	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009615	622	622	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009613	628	628	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009867	629	629	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009611	630	630	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009866	631	631	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009609	632	632	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009607	634	634	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009864	635	635	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009605	636	636	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009862	637	637	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009860	639	639	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009603	640	640	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009858	641	641	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009601-001	642	642	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009856	643	643	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009599	644	644	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009855-001	645	645	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009597-002	646	646	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009597-001	646	646	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009852	647	647	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009851	649	649	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009593	650	650	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009849	651	651	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009591-001	652	652	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009847	653	653	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009589-001	654	654	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009845-001	655	655	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009588-001	656	656	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009586	658	658	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009843-001	659	659	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009584-001	660	660	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009841-001	661	661	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009839	663	663	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009582	664	664	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009837-001	665	665	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009580	666	666	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009578	668	668	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009835	669	669	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009576	670	670	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009833-001	671	671	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009573-001	672	672	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009831-001	673	673	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009829	681	681	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009827	683	683	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009825	685	685	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009823	687	687	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009569-001	688	688	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009821	689	689	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009567-001	690	690	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009566-001	692	692	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009564-001	694	694	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009814-001	695	695	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009562-001	696	696	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009560-001	698	698	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009812-001	699	699	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009558-001	700	700	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009809-001	701	701	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009556	702	702	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009808-001	703	703	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009554-001	704	704	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009806	707	707	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009552-001	708	708	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009804-001	709	709	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009803	711	711	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009550-001	714	714	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009801-001	715	715	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009549-001	716	716	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1005850-001	10	10		Grove Park
i663-WMT-1005865-002	11	11		Grove Park
i663-WMT-1005865-001	11	11		Grove Park
i663-WMT-1005848-002	12	12		Grove Park
i663-WMT-1005848-001	12	12		Grove Park
i663-WMT-1005863	15	15		Grove Park
i663-WMT-1005861-002	17	17		Grove Park
i663-WMT-1005861-001	17	17		Grove Park
i663-WMT-1005857-001	2	2		Grove Park
i663-WMT-1005859	21	21		Grove Park
i663-WMT-1005873-002	3	3		Grove Park
i663-WMT-1005873-001	3	3		Grove Park
i663-WMT-1005871-002	3	3		Grove Park
i663-WMT-1005855-002	4	4		Grove Park
i663-WMT-1005855-001	4	4		Grove Park
i663-WMT-1005871-001	5	5		Grove Park
i663-WMT-1005854-002	6	6		Grove Park
i663-WMT-1005854-001	6	6		Grove Park
i663-WMT-1005869	7	7		Grove Park
i663-WMT-1005852-001	8	8		Grove Park
i663-WMT-1005867-002	9	9		Grove Park
i663-WMT-1005867-001	9	9		Grove Park

i663-WMT-1006033	49	49	rue	Hallowell
i663-WMT-1006031	51	51	rue	Hallowell
i663-WMT-1006029	53	53	rue	Hallowell
i663-WMT-1006026	55	55	rue	Hallowell
i663-WMT-1006024	57	57	rue	Hallowell
i663-WMT-1006022	61	63	rue	Hallowell
i663-WMT-1006020	65	67	rue	Hallowell
i663-WMT-1006018	69	71	rue	Hallowell
i663-WMT-1006017	73	75	rue	Hallowell
i663-WMT-1006015	81	83	rue	Hallowell
i663-WMT-1006012	85	87	rue	Hallowell
i663-WMT-1006010	89	89	rue	Hallowell
i663-WMT-1006008	91	91	rue	Hallowell
i663-WMT-1006006	93	93	rue	Hallowell
i663-WMT-1006004	95	95	rue	Hallowell
i663-WMT-1006000	97	99	rue	Hallowell
i663-WMT-1006002	99	97	rue	Hallowell
i663-WMT-1006636	1	3	avenue	Hillside
i663-WMT-1008895	156	156	avenue	Hillside
i663-WMT-1008893	158	158	avenue	Hillside
i663-WMT-1008891	162	162	avenue	Hillside
i663-WMT-1008889	164	164	avenue	Hillside
i663-WMT-1008887	168	168	avenue	Hillside
i663-WMT-1008879	169	169	avenue	Hillside
i663-WMT-1004335	18	18	avenue	Holton
i663-WMT-1004333	20	20	avenue	Holton
i663-WMT-1004308	21	21	avenue	Holton
i663-WMT-1004331	22	22	avenue	Holton
i663-WMT-1004307	23	23	avenue	Holton
i663-WMT-1004330	24	24	avenue	Holton
i663-WMT-1004306	25	25	avenue	Holton
i663-WMT-1004328	26	26	avenue	Holton
i663-WMT-1004305	27	27	avenue	Holton
i663-WMT-1004326	28	28	avenue	Holton
i663-WMT-1004304-001	29	29	avenue	Holton
i663-WMT-1004324	30	30	avenue	Holton
i663-WMT-1004303-001	31	31	avenue	Holton
i663-WMT-1004322	32	32	avenue	Holton
i663-WMT-1004302	33	33	avenue	Holton
i663-WMT-1004320	34	34	avenue	Holton

i663-WMT-1031657	3492	3492	avenue	Holton
i663-WMT-1004300	35	35	avenue	Holton
i663-WMT-1004318	36	36	avenue	Holton
i663-WMT-1004298	37	37	avenue	Holton
i663-WMT-1004316	38	38	avenue	Holton
i663-WMT-1004296	39	39	avenue	Holton
i663-WMT-1004294	41	41	avenue	Holton
i663-WMT-1004292	43	43	avenue	Holton
i663-WMT-1004290	45	45	avenue	Holton
i663-WMT-1004288	47	47	avenue	Holton
i663-WMT-1004314	48	48	avenue	Holton
i663-WMT-1004312	50	50	avenue	Holton
i663-WMT-1004286	51	51	avenue	Holton
i663-WMT-1004284	53	53	avenue	Holton
i663-WMT-1004282	55	55	avenue	Holton
i663-WMT-1004280	61	61	avenue	Holton
i663-WMT-1004279	65	65	avenue	Holton
i663-WMT-1004277	67	67	avenue	Holton
i663-WMT-1004276	69	69	avenue	Holton
i663-WMT-1004274	71	71	avenue	Holton
i663-WMT-1004272	73	73	avenue	Holton
i663-WMT-1004270	75	75	avenue	Holton
i663-WMT-1004311-001	76	76	avenue	Holton
i663-WMT-1004268	77	77	avenue	Holton
i663-WMT-1004266	79	79	avenue	Holton
i663-WMT-1004264	81	81	avenue	Holton
i663-WMT-1004262	83	83	avenue	Holton
i663-WMT-1004260	85	85	avenue	Holton
i663-WMT-1004258	87	87	avenue	Holton
i663-WMT-1004256	89	89	avenue	Holton
i663-WMT-1006222	1	1	avenue	Hudson
i663-WMT-1006226-002	14	14	avenue	Hudson
i663-WMT-1006226-001	14	14	avenue	Hudson
i663-WMT-1006233	2	2	avenue	Hudson
i663-WMT-1006220	3	3	avenue	Hudson
i663-WMT-1006232	4	4	avenue	Hudson
i663-WMT-1006218	5	5	avenue	Hudson
i663-WMT-1006230	6	6	avenue	Hudson
i663-WMT-1006216	7	7	avenue	Hudson
i663-WMT-1006228-001	8	8	avenue	Hudson

i663-WMT-1006224-002	9	9	avenue	Hudson
i663-WMT-1006224-001	9	9	avenue	Hudson
i663-WMT-1008777	10	10	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008766	11	11	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008775	12	12	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008764	15	15	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008781	4	6	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008772	5	5	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008770	7	7	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008779	8	8	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008768	9	9	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008232	102	102	avenue	Irvine
i663-WMT-5029024	103	105	avenue	Irvine
i663-WMT-1008251	103	105	avenue	Irvine
i663-WMT-1008230	104	104	avenue	Irvine
i663-WMT-1008228	106	106	avenue	Irvine
i663-WMT-1008249	107	109	avenue	Irvine
i663-WMT-1008226	110	110	avenue	Irvine
i663-WMT-1008247	111	111	avenue	Irvine
i663-WMT-1008224-001	112	112	avenue	Irvine
i663-WMT-1008245	115	117	avenue	Irvine
i663-WMT-1008222	116	116	avenue	Irvine
i663-WMT-1008220	118	118	avenue	Irvine
i663-WMT-1008243	119	121	avenue	Irvine
i663-WMT-1008218	120	120	avenue	Irvine
i663-WMT-1008216	124	126	avenue	Irvine
i663-WMT-1008242	125	125	avenue	Irvine
i663-WMT-1008239	127	127	avenue	Irvine
i663-WMT-1008238	129	129	avenue	Irvine
i663-WMT-1008214-001	130	130	avenue	Irvine
i663-WMT-1008236	133	133	avenue	Irvine
i663-WMT-1008234	135	137	avenue	Irvine
i663-WMT-1008212	136	136	avenue	Irvine
i663-WMT-1008854-001	140	142	avenue	Irvine
i663-WMT-1006440-001	120	450	avenue	Kensington
i663-WMT-1006560	225	231	avenue	Kensington
i663-WMT-1005169	241	241	avenue	Kensington
i663-WMT-1005167	243	243	avenue	Kensington
i663-WMT-1005165	245	245	avenue	Kensington
i663-WMT-1005163-002	247	247	avenue	Kensington

i663-WMT-1005163-001	247	247	avenue	Kensington
i663-WMT-1005163	247	247	avenue	Kensington
i663-WMT-1005161-002	251	251	avenue	Kensington
i663-WMT-1005161-001	251	251	avenue	Kensington
i663-WMT-1005161	251	251	avenue	Kensington
i663-WMT-1005119	252	252	avenue	Kensington
i663-WMT-1005117	254	254	avenue	Kensington
i663-WMT-1005115	256	256	avenue	Kensington
i663-WMT-1005159	311	311	avenue	Kensington
i663-WMT-1005113	312	312	avenue	Kensington
i663-WMT-1005110	314	314	avenue	Kensington
i663-WMT-1005157	315	315	avenue	Kensington
i663-WMT-1005108	316	316	avenue	Kensington
i663-WMT-1005156	317	317	avenue	Kensington
i663-WMT-1005106	318	318	avenue	Kensington
i663-WMT-1005153	321	321	avenue	Kensington
i663-WMT-1005098-002	328	328	avenue	Kensington
i663-WMT-1005098-001	328	328	avenue	Kensington
i663-WMT-1005096-002	330	330	avenue	Kensington
i663-WMT-1005096-001	330	330	avenue	Kensington
i663-WMT-1005150	333	333	avenue	Kensington
i663-WMT-1005094	338	338	avenue	Kensington
i663-WMT-1005092	340	340	avenue	Kensington
i663-WMT-1005142	341	341	avenue	Kensington
i663-WMT-1005140	343	343	avenue	Kensington
i663-WMT-1005090	344	344	avenue	Kensington
i663-WMT-1005088	346	346	avenue	Kensington
i663-WMT-1005137	347	347	avenue	Kensington
i663-WMT-1005086	348	348	avenue	Kensington
i663-WMT-1005135	349	351	avenue	Kensington
i663-WMT-1005085	350	350	avenue	Kensington
i663-WMT-1005083	352	352	avenue	Kensington
i663-WMT-1005133	353	353	avenue	Kensington
i663-WMT-1005131	355	355	avenue	Kensington
i663-WMT-1005080	356	356	avenue	Kensington
i663-WMT-1005129-001	357	357	avenue	Kensington
i663-WMT-1005127	359	359	avenue	Kensington
i663-WMT-1005079	360	360	avenue	Kensington
i663-WMT-1005125	361	361	avenue	Kensington
i663-WMT-1005077	362	362	avenue	Kensington

i663-WMT-1005075	366	366	avenue	Kensington
i663-WMT-1005073	368	368	avenue	Kensington
i663-WMT-1005071-001	370	370	avenue	Kensington
i663-WMT-1005069-001	372	372	avenue	Kensington
i663-WMT-1005067	400	400	avenue	Kensington
i663-WMT-5003615	401	401	avenue	Kensington
i663-WMT-1005454-001	340	340	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005452-002	342	342	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005452-001	342	342	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005450	344	344	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005448	346	346	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005446	350	350	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005444	352	352	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005440-002	356	356	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005440-001	356	356	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005440	356	356	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005438-002	358	358	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005438-001	358	358	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005438	358	358	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005436	360	360	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005434	362	362	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005463-001	363	363	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005433-002	364	364	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005433-001	364	364	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005433	364	364	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005460-002	365	365	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005460-001	365	365	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005430-002	366	366	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005430-001	366	366	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005458-002	367	367	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005458-001	367	367	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005428	368	368	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005457-002	369	369	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005457-001	369	369	avenue	Kitchener
i663-WMT-1006874	250	250	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006872	266	266	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007095	331	331	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007093	333	333	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007091	339	339	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006859	340	342	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1007089	343	343	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006857	344	346	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007087	345	345	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006854-001	348	350	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007085	349	349	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007084	351	353	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006852-001	352	352	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007083	355	355	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006851-002	356	356	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006851-001	356	356	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007081	363	363	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007079	365	365	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007077	369	369	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006848	370	370	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007075-001	371	371	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006847	374	376	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006846	378	378	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006845	380	380	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006844	384	384	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007071	411	411	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007069	413	413	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007067	419	419	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006841	420	424	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007065	421	421	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007063	423	423	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006840-001	426	426	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007061	427	427	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006838	428	428	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007059-001	429	429	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006837	432	432	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007057-001	433	433	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006836	434	434	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007054-001	435	437	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007052-001	439	439	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006834	440	440	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007050	441	441	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006832	442	442	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007049	443	443	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006830	446	446	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006828	448	448	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1006826	450	450	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006824	452	452	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006823	454	454	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007047-002	457	457	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007047-001	457	457	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007045	459	459	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006822	460	460	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007042	461	461	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006820	462	462	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007040	463	463	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007039	465	465	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007037	467	467	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007035	469	469	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007033	471	471	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007031	473	473	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007029	475	477	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007027-001	479	481	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006819	482	482	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006817	484	484	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006815	486	486	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006814	488	488	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006812	490	490	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006810	492	492	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006809	494	494	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007025-001	495	495	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006807	496	496	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007023-001	497	497	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006806	498	498	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007021	499	499	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1008297	5	5	ridge	Lansdowne
i663-WMT-1006804	502	502	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006802	504	504	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007017	505	511	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006801	508	510	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007015	517	517	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006799-001	520	520	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006797	522	522	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006796	524	524	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007013	525	525	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006794	526	526	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1007011	527	527	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006792	528	528	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007008	529	529	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006790	530	530	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007006	531	531	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007005	533	533	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006788-001	534	534	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007003	535	535	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006786	536	536	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007001	537	539	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006999	541	541	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006784	542	542	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006997	543	543	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006782	544	544	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006995	545	545	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006780	546	546	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006993	547	547	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006778	548	548	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006991	549	549	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006989	551	551	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006987-001	555	555	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006985-001	557	557	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006769	558	558	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006983-001	559	559	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006767	560	560	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006981-001	561	561	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006979-001	563	563	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006765	564	564	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006763	566	566	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006761	570	570	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006977-001	571	571	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006759-001	572	572	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006975	573	573	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006973	575	575	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006757	576	576	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006971	577	577	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006755-001	578	578	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006969	579	579	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006967	581	581	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006753	582	582	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1006751	584	584	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006965	585	585	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006750	586	586	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006963	587	587	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006749	588	588	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006748-001	590	590	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006746	592	592	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006745-001	594	594	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006744-001	596	596	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006743-001	598	598	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006955	599	599	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006742-001	600	600	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006953	601	601	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006740-001	602	602	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006951	603	603	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006949	605	605	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006739	606	606	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006947	607	607	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006945	611	611	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006943	615	615	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006941	619	619	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006939	621	621	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006937	625	625	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006935	627	627	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006933	631	631	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006738-001	632	632	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006736-001	634	634	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006929	635	635	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006734-001	636	636	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006927-001	637	637	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006732-001	638	638	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006730	640	640	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006727-001	642	642	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006725-001	644	644	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006723-001	646	646	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006721-001	652	652	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006719	654	654	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006921	655	655	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006717-001	656	656	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006919	657	657	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1006715	658	658	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006917	659	659	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006713	660	660	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1008190	106	108	avenue	Lewis
i663-WMT-1008210	107	107	avenue	Lewis
i663-WMT-1008208	109	109	avenue	Lewis
i663-WMT-1008188	110	112	avenue	Lewis
i663-WMT-1008206	111	111	avenue	Lewis
i663-WMT-1008205	113	113	avenue	Lewis
i663-WMT-1008203	115	115	avenue	Lewis
i663-WMT-1008186	116	116	avenue	Lewis
i663-WMT-1008201	117	117	avenue	Lewis
i663-WMT-1008184	118	118	avenue	Lewis
i663-WMT-1008199	119	119	avenue	Lewis
i663-WMT-1008182	120	120	avenue	Lewis
i663-WMT-1008197	121	121	avenue	Lewis
i663-WMT-1008180	122	122	avenue	Lewis
i663-WMT-1008178	126	126	avenue	Lewis
i663-WMT-1008195	127	127	avenue	Lewis
i663-WMT-1008176	130	130	avenue	Lewis
i663-WMT-1008193	131	133	avenue	Lewis
i663-WMT-1007368	722	722	avenue	Lexington
i663-WMT-1007367	724	724	avenue	Lexington
i663-WMT-1007365	730	730	avenue	Lexington
i663-WMT-1007362	732	732	avenue	Lexington
i663-WMT-1007360	736	736	avenue	Lexington
i663-WMT-1007356	750	750	avenue	Lexington
i663-WMT-1007379	753	753	avenue	Lexington
i663-WMT-1007355	756	756	avenue	Lexington
i663-WMT-1007377-001	757	757	avenue	Lexington
i663-WMT-1007354	758	758	avenue	Lexington
i663-WMT-1007376	765	765	avenue	Lexington
i663-WMT-1007374	775	775	avenue	Lexington
i663-WMT-1007353-001	776	776	avenue	Lexington
i663-WMT-1007348	796	796	avenue	Lexington
i663-WMT-1007347	800	800	avenue	Lexington
i663-WMT-1007371	807	807	avenue	Lexington
i663-WMT-1010856	10	10	avenue	Lorraine
i663-WMT-1010853	12	12	avenue	Lorraine
i663-WMT-1010851-001	7	7	avenue	Lorraine

i663-WMT-1010857	8	8	avenue	Lorraine
i663-WMT-1010849	9	9	avenue	Lorraine
i663-WMT-1008703	11	11	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008715	12	12	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008713	14	14	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008701	15	15	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008711	16	16	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008699	17	17	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008709	18	18	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008697	21	21	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008707	24	24	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008705	26	26	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008094	222	222	avenue	Melville
i663-WMT-1008142	223	225	avenue	Melville
i663-WMT-1008140	227	229	avenue	Melville
i663-WMT-1008138	231	233	avenue	Melville
i663-WMT-1008136	235	235	avenue	Melville
i663-WMT-1008134	241	245	avenue	Melville
i663-WMT-1008132	247	251	avenue	Melville
i663-WMT-1008130	253	257	avenue	Melville
i663-WMT-1008128	259	263	avenue	Melville
i663-WMT-1008126	265	269	avenue	Melville
i663-WMT-1008124	271	275	avenue	Melville
i663-WMT-1008106-001	349	349	avenue	Melville
i663-WMT-1008106-002	349	351	avenue	Melville
i663-WMT-1008103	355	357	avenue	Melville
i663-WMT-1008101	359	361	avenue	Melville
i663-WMT-1008100	363	363	avenue	Melville
i663-WMT-1008098	365	365	avenue	Melville
i663-WMT-1008096	367	367	avenue	Melville
i663-WMT-1008695-001	381	381	avenue	Melville
i663-WMT-1004882	156	156	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004880	160	160	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004878	164	164	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004876-002	168	168	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004876-001	168	168	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004940	181	181	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004874-001	218	218	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004872	220	220	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004870	222	222	avenue	Metcalfe

i663-WMT-1004868	224	224	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004866	232	232	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004864	234	234	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004862	250	250	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004860	252	252	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004858	254	254	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004935	255	255	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004857	256	256	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004933	257	257	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004855	258	258	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004931	259	259	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004929	265	265	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004927	267	267	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004925-002	311	311	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004925-001	311	311	avenue	Metcalfe
	311	311	avenue	Metcalfe
	311	311	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004853	312	312	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004923	315	315	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004921	317	317	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004919	325	325	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004850-001	332	332	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004917	333	333	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004848	336	336	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004846	338	338	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004844	340	340	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004842	344	344	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004840	352	352	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004838	356	356	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004896	359	361	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004836	364	364	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004894	365	365	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004834	366	366	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004892-002	367	367	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004892-001	367	367	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004892	367	367	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004890-002	369	369	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004890-001	369	369	avenue	Metcalfe
	369	369	avenue	Metcalfe
	369	369	avenue	Metcalfe

i663-WMT-1004888	371	371	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004832	374	374	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004886	375	375	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004830	376	376	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004884	377	377	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004828	378	378	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004826	380	380	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004824	382	382	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004822	384	384	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004820	408	408	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004818	410	410	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004816	412	412	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004814	418	418	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004812	420	420	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004810	422	422	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004808	424	424	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004806	426	426	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004805	428	428	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004803	430	430	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004801	432	432	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004799	434	434	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004124	3993	3993	avenue	Montrose
i663-WMT-1004148	4000	4000	avenue	Montrose
i663-WMT-1004150	4002	4002	avenue	Montrose
i663-WMT-1004146	4006	4006	avenue	Montrose
i663-WMT-1004144	4010	4010	avenue	Montrose
i663-WMT-1004142-001	4290	4290	avenue	Montrose
i663-WMT-1004118	4291	4291	avenue	Montrose
i663-WMT-1004140-001	4292	4292	avenue	Montrose
i663-WMT-1004117	4293	4293	avenue	Montrose
i663-WMT-1004139	4294	4294	avenue	Montrose
i663-WMT-1004115	4295	4295	avenue	Montrose
i663-WMT-1004136	4298	4298	avenue	Montrose
i663-WMT-1004113	4299	4299	avenue	Montrose
i663-WMT-1004135	4302	4302	avenue	Montrose
i663-WMT-1004111	4303	4303	avenue	Montrose
i663-WMT-1004134	4304	4304	avenue	Montrose
i663-WMT-1004108	4305	4305	avenue	Montrose
i663-WMT-1004106	4307	4307	avenue	Montrose
i663-WMT-1004104	4309	4309	avenue	Montrose

i663-WMT-1006334	4310	4310	avenue	Montrose
i663-WMT-1004103	4311	4311	avenue	Montrose
i663-WMT-1006332-001	4312	4312	avenue	Montrose
i663-WMT-1004102	4313	4313	avenue	Montrose
i663-WMT-1006330	4314	4314	avenue	Montrose
i663-WMT-1006328	4316	4316	avenue	Montrose
i663-WMT-1006326	4318	4318	avenue	Montrose
i663-WMT-1006283	4319	4319	avenue	Montrose
i663-WMT-1006324	4320	4320	avenue	Montrose
i663-WMT-1006281	4321	4321	avenue	Montrose
i663-WMT-1006322	4322	4322	avenue	Montrose
i663-WMT-1006279	4323	4323	avenue	Montrose
i663-WMT-1006319	4324	4324	avenue	Montrose
i663-WMT-1006318	4326	4326	avenue	Montrose
i663-WMT-1006316	4328	4328	avenue	Montrose
i663-WMT-1006275	4329	4329	avenue	Montrose
i663-WMT-1006313	4330	4330	avenue	Montrose
i663-WMT-1006273	4331	4331	avenue	Montrose
i663-WMT-1006311	4332	4332	avenue	Montrose
i663-WMT-1006310-001	4334	4334	avenue	Montrose
i663-WMT-1006271	4335	4335	avenue	Montrose
i663-WMT-1006307	4336	4336	avenue	Montrose
i663-WMT-1006269	4337	4337	avenue	Montrose
i663-WMT-1006305	4338	4338	avenue	Montrose
i663-WMT-1006267	4339	4339	avenue	Montrose
i663-WMT-1006303	4340	4340	avenue	Montrose
i663-WMT-1006265	4341	4341	avenue	Montrose
i663-WMT-1006301	4342	4342	avenue	Montrose
i663-WMT-1006263	4343	4343	avenue	Montrose
i663-WMT-1006261-002	4345	4345	avenue	Montrose
i663-WMT-1006261-001	4345	4345	avenue	Montrose
i663-WMT-1006259	4351	4351	avenue	Montrose
i663-WMT-1006257	4353	4353	avenue	Montrose
i663-WMT-1006255	4355	4355	avenue	Montrose
i663-WMT-1006253	4357	4357	avenue	Montrose
i663-WMT-1006251	4359	4359	avenue	Montrose
i663-WMT-1006249	4361	4361	avenue	Montrose
i663-WMT-1006247	4363	4363	avenue	Montrose
i663-WMT-1006245	4367	4367	avenue	Montrose
i663-WMT-1006243	4369	4369	avenue	Montrose

i663-WMT-1006241	4371	4371	avenue	Montrose
i663-WMT-1006240	4373	4373	avenue	Montrose
i663-WMT-1006237	4375	4375	avenue	Montrose
i663-WMT-1006291	4386	4386	avenue	Montrose
i663-WMT-1008516	4455	4455	avenue	Montrose
i663-WMT-1008515	4463	4463	avenue	Montrose
i663-WMT-1008514	4465	4465	avenue	Montrose
i663-WMT-1008513	4467	4467	avenue	Montrose
i663-WMT-1008512	4469	4469	avenue	Montrose
i663-WMT-1008511	4477	4477	avenue	Montrose
i663-WMT-1008510	4481	4481	avenue	Montrose
i663-WMT-1003596-002	400	400	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003596-001	400	400	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003629	415	415	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003628	417	417	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003627	419	419	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003626-001	421	421	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003625	423	423	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003624	425	425	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003623	427	427	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003622	429	429	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003621	431	431	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003620	433	433	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003619	435	435	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003618	437	437	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003617	439	439	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003616	441	445	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003615	447	449	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003614	451	453	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003613	455	455	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003612	457	457	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003611	459	459	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003610	461	461	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003609	463	463	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003608-002	465	465	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003608-001	465	465	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003607	467	467	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003594-001	474	474	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003593	476	476	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003592	478	478	avenue	Mount Pleasant

i663-WMT-1003591-002	482	482	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003591-001	482	482	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003606	487	487	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003605	489	489	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003604	491	491	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003603	493	493	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003602	495	495	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003601	497	497	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003586-002	498	498	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003586-001	498	498	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003600	499	499	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003599	501	501	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003598	503	503	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003585	524	524	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003597-001	525	525	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003584	526	526	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003583	528	528	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003582	530	530	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003581-002	534	534	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003581-001	534	534	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003580	536	536	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1005914	451	451	avenue	Mountain
i663-WMT-1005907	456	456	avenue	Mountain
i663-WMT-1005905	462	462	avenue	Mountain
i663-WMT-1005903-001	464	464	avenue	Mountain
i663-WMT-1005901	466	466	avenue	Mountain
i663-WMT-1005899-002	468	468	avenue	Mountain
i663-WMT-1005899-001	468	468	avenue	Mountain
i663-WMT-1005897	470	470	avenue	Mountain
i663-WMT-1005895	476	476	avenue	Mountain
i663-WMT-1005893	478	480	avenue	Mountain
i663-WMT-1005891	486	486	avenue	Mountain
i663-WMT-1005889	488	488	avenue	Mountain
i663-WMT-1005887	490	490	avenue	Mountain
i663-WMT-1005885	492	492	avenue	Mountain
i663-WMT-1005884-001	494	496	avenue	Mountain
i663-WMT-1005880-002	504	504	avenue	Mountain
i663-WMT-1005880-001	504	504	avenue	Mountain
i663-WMT-1005878	506	506	avenue	Mountain
i663-WMT-1008092	417	417	avenue	Mount-Stephen

i663-WMT-1008060	418	418	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008090	419	419	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008058	420	420	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008088	421	421	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008056	422	422	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008086	425	425	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008054	426	428	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008084	427	427	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008082	429	429	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008052	430	432	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008080	431	431	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008050	438	440	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008078	443	445	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008048	446	446	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008076	447	449	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008046	448	448	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008044	450	450	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008042	452	452	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008074-001	453	453	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008040	454	454	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008072	455	455	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008038	456	456	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008070	457	457	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008036	458	458	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008034	460	460	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008068	461	461	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008032	462	462	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008066	463	463	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008030	464	464	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008064	465	465	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008027	466	466	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008062	467	467	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008026	468	468	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008024	470	470	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008550	472	472	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1007708	4	4	avenue	Murray
i663-WMT-1007711	5	5	avenue	Murray
i663-WMT-1007706	6	6	avenue	Murray
i663-WMT-1007710	9	9	avenue	Murray
i663-WMT-1007566-001	618	618	avenue	Murray Hill

i663-WMT-1007598	619	619	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007564	620	620	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007596	621	621	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007562-001	622	622	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007560-001	624	624	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007558-001	626	626	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007590	627	627	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007556-001	628	628	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007588	629	629	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007586	631	631	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007554	632	632	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007584	633	633	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007552-001	634	634	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007582	635	635	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007550	636	636	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007580	637	637	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007548-001	638	638	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007578	639	639	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007546-001	640	640	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007576	641	641	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007544-001	642	642	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007542-001	644	644	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007540	646	646	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007538-001	648	648	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007536-001	650	650	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007534	652	652	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007532-001	654	654	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007573	655	655	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007530	656	656	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007572	657	657	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007528-001	658	658	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007570	659	659	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007526-001	660	660	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007524	662	662	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007568	663	663	avenue	Murray Hill
i663-WMT-5043561	5044	5046	avenue	Notre-Dame-de-Grâce
i663-WMT-1005520	11	11	avenue	Oakland
i663-WMT-1005488	16	16	avenue	Oakland
i663-WMT-1005472-001	40	40	avenue	Oakland
i663-WMT-1005503	45	45	avenue	Oakland

i663-WMT-1005501	49	49	avenue	Oakland
i663-WMT-1005469-001	50	50	avenue	Oakland
i663-WMT-1005467	54	54	avenue	Oakland
i663-WMT-1005497	57	57	avenue	Oakland
i663-WMT-1005496	59	59	avenue	Oakland
i663-WMT-1005464	60	60	avenue	Oakland
i663-WMT-1005494	61	61	avenue	Oakland
i663-WMT-1005962	250	250	avenue	Olivier
i663-WMT-1005960	254	254	avenue	Olivier
i663-WMT-1005958	258	258	avenue	Olivier
i663-WMT-1005956	262	262	avenue	Olivier
i663-WMT-1005954	266	266	avenue	Olivier
i663-WMT-1004444	315	315	avenue	Olivier
i663-WMT-1005952-001	330	332	avenue	Olivier
i663-WMT-1005949-001	334	334	avenue	Olivier
i663-WMT-1005947-001	338	340	avenue	Olivier
i663-WMT-1005994-001	339	339	avenue	Olivier
i663-WMT-1005945-001	342	344	avenue	Olivier
i663-WMT-1005992-001	343	343	avenue	Olivier
i663-WMT-1005942	346	348	avenue	Olivier
i663-WMT-1005990-001	349	349	avenue	Olivier
i663-WMT-1005941	350	350	avenue	Olivier
i663-WMT-1005988-001	351	351	avenue	Olivier
i663-WMT-1005986-001	353	353	avenue	Olivier
i663-WMT-1005939	354	354	avenue	Olivier
i663-WMT-1005984	355	355	avenue	Olivier
i663-WMT-1005937	356	356	avenue	Olivier
i663-WMT-1005982-001	357	357	avenue	Olivier
i663-WMT-1005935	358	358	avenue	Olivier
i663-WMT-1005980	363	363	avenue	Olivier
i663-WMT-1005932	364	364	avenue	Olivier
i663-WMT-1005978	371	371	avenue	Olivier
i663-WMT-1005976	373	373	avenue	Olivier
i663-WMT-1005974-001	375	375	avenue	Olivier
i663-WMT-1005972	379	379	avenue	Olivier
i663-WMT-1005970	381	381	avenue	Olivier
i663-WMT-1005968	383	383	avenue	Olivier
i663-WMT-1005918	388	388	avenue	Olivier
i663-WMT-1005916	396	396	avenue	Olivier
i663-WMT-1008801	5	7	place	Park

i663-WMT-1008798	6	6	place	Park
i663-WMT-1010660	1	3	place	Parkman
i663-WMT-1010666	10	10	place	Parkman
i663-WMT-1010664	12	12	place	Parkman
i663-WMT-1010662	14	14	place	Parkman
i663-WMT-1010654	15	17	place	Parkman
i663-WMT-1010652	19	21	place	Parkman
i663-WMT-1010671	4	4	place	Parkman
i663-WMT-1010658	5	7	place	Parkman
i663-WMT-1010670	6	6	place	Parkman
i663-WMT-1010668	8	8	place	Parkman
i663-WMT-1010656	9	9	place	Parkman
i663-WMT-1009103	212	212	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009105	214	216	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009101	220	220	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009099	222	222	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009096	226	226	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009094	228	228	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009092	230	230	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009090	252	252	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009088	254	254	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009086	256	256	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009084	258	258	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009082	260	260	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009080	320	320	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009078	322	322	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009172	351	355	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009170	357	357	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009076	362	364	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009168	369	369	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009166	371	371	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009164	373	373	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009162	375	375	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009160	377	377	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009158	379	379	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009156	381	381	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009154-001	383	383	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1010884	418	418	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009072	420	420	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009070-001	422	422	avenue	Prince-Albert

i663-WMT-1009068-001	424	426	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009152	431	431	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009066-001	432	434	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009150	433	433	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009148	435	435	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009147-001	437	439	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009144	441	441	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009142	443	443	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009064	444	444	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009140	445	445	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009062	446	446	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009138-002	447	447	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009138-001	447	447	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009136	473	473	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009134	475	475	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009132	477	477	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009130	481	481	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009128	483	483	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009126	485	485	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009058	500	500	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009056	506	508	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009054	510	512	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009124	523	525	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009122	527	529	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009052	530	532	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009120	531	533	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009117	535	537	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009050	536	536	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009048	538	538	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009115	539	541	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009046	540	540	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009113	543	545	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009111	547	547	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009109	549	549	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009107	551	551	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1004707	21	21	rue	Prospect
i663-WMT-1004705	23	23	rue	Prospect
i663-WMT-1004703	25	25	rue	Prospect
i663-WMT-1004701	27	27	rue	Prospect
i663-WMT-1004699	29	29	rue	Prospect

i663-WMT-1004698	33	33	rue	Prospect
i663-WMT-1004695	35	35	rue	Prospect
i663-WMT-1004693	37	37	rue	Prospect
i663-WMT-1004692	39	39	rue	Prospect
i663-WMT-1004690	41	41	rue	Prospect
i663-WMT-1004688	43	43	rue	Prospect
i663-WMT-1004686	45	45	rue	Prospect
i663-WMT-1004684	47	47	rue	Prospect
i663-WMT-1004682	49	49	rue	Prospect
i663-WMT-1004680	53	53	rue	Prospect
i663-WMT-1004678-001	59	59	rue	Prospect
i663-WMT-1004677	63	63	rue	Prospect
i663-WMT-1004674	65	65	rue	Prospect
i663-WMT-1004672	67	67	rue	Prospect
i663-WMT-1004670	69	69	rue	Prospect
i663-WMT-1004668	71	71	rue	Prospect
i663-WMT-1004197	10	10	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004194	18	18	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004205	21	21	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004190	24	24	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004199	31	31	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004186	32	32	chemin	Ramezay
i663-WMT-1005233	226	226	avenue	Redfern
i663-WMT-1005232	228	228	avenue	Redfern
i663-WMT-1005230	230	230	avenue	Redfern
i663-WMT-1005227	232	232	avenue	Redfern
i663-WMT-1005225	234	234	avenue	Redfern
i663-WMT-1005224	236	236	avenue	Redfern
i663-WMT-1005222	238	238	avenue	Redfern
i663-WMT-1005219	240	240	avenue	Redfern
i663-WMT-1005217	242	242	avenue	Redfern
i663-WMT-1005215	244	244	avenue	Redfern
i663-WMT-1005213	246	246	avenue	Redfern
i663-WMT-1005211	248	248	avenue	Redfern
i663-WMT-1005209-001	250	250	avenue	Redfern
i663-WMT-1005264-002	319	319	avenue	Redfern
i663-WMT-1005264-001	319	319	avenue	Redfern
i663-WMT-1005207	320	320	avenue	Redfern
i663-WMT-1005205	322	322	avenue	Redfern
i663-WMT-1005262	323	323	avenue	Redfern

i663-WMT-1005203	324	324	avenue	Redfern
i663-WMT-5029027-001	325	327	avenue	Redfern
i663-WMT-1005198-002	328	328	avenue	Redfern
i663-WMT-1005198-001	328	328	avenue	Redfern
i663-WMT-1005258	331	331	avenue	Redfern
i663-WMT-1005196-001	332	332	avenue	Redfern
i663-WMT-1005256	333	333	avenue	Redfern
i663-WMT-1005195	336	336	avenue	Redfern
i663-WMT-1005252	345	345	avenue	Redfern
i663-WMT-1005189-001	346	346	avenue	Redfern
i663-WMT-1005187-001	348	348	avenue	Redfern
i663-WMT-1005248	351	351	avenue	Redfern
i663-WMT-1005185	354	354	avenue	Redfern
i663-WMT-1005183	356	356	avenue	Redfern
i663-WMT-1005181	358	358	avenue	Redfern
i663-WMT-1005179-001	360	360	avenue	Redfern
i663-WMT-1005242	363	363	avenue	Redfern
i663-WMT-1005177-001	364	364	avenue	Redfern
i663-WMT-1005240	365	367	avenue	Redfern
i663-WMT-1005175-001	368	368	avenue	Redfern
i663-WMT-1005238	369	369	avenue	Redfern
i663-WMT-1005235-002	371	371	avenue	Redfern
i663-WMT-1005235-001	371	371	avenue	Redfern
i663-WMT-1005173	376	376	avenue	Redfern
i663-WMT-1007612	10	10	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007636-001	11	11	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007610	12	12	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007608	14	14	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007634	15	15	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007606	16	16	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007632-001	17	17	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007604	18	18	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007630-001	19	19	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007602	20	20	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007628-001	21	21	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007600	22	22	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007626-001	25	25	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007624-001	27	27	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007622-001	29	29	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007620-001	31	31	avenue	Renfrew

i663-WMT-1007618-001	33	33	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007642-001	5	5	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007616	6	6	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007640-001	7	7	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007614	8	8	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007638-001	9	9	avenue	Renfrew
i663-WMT-1003579	1	1	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003573	25	25	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003558	26	26	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003572	27	27	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003557	28	28	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003571	29	29	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003570	33	33	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003569	37	37	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003556	38	38	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003568	39	39	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003567	41	41	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003555-002	44	44	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003555-001	44	44	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003566-001	47	47	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003554	48	48	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003565	49	49	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003578	5	5	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003553-002	52	52	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003553-001	52	52	avenue	Rosemount
i663-WMT-1004184-001	57	57	croissant	Rosemount
i663-WMT-1003552-002	60	60	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003552-001	60	60	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003564	61	61	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003551	62	62	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003550	64	64	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004182	65	65	croissant	Rosemount
i663-WMT-1003549	66	66	croissant	Rosemount
i663-WMT-1005912	68	68	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004180	69	69	croissant	Rosemount
i663-WMT-1005911	70	70	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004178-001	73	73	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004176	75	75	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004174-001	79	79	croissant	Rosemount
i663-WMT-1010185	304	304	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010183	306	306	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010367	307	307	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010181	308	308	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010179-001	310	310	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010177	312	314	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010364	315	315	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010362	317	317	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010360	319	319	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010175	320	320	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010359	321	321	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010173	322	322	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010357	327	327	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010171	328	328	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010356	329	329	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010169	330	330	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010354	335	335	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010352	337	337	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010167-002	338	338	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010167-001	338	338	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010350	343	343	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010348	345	345	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010346-001	351	351	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010344-002	353	353	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010344-001	353	353	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010343-002	359	359	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010343-001	359	359	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010342-002	361	361	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010342-001	361	361	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010165	370	370	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010163	372	372	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010161-002	374	374	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010161-001	374	374	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010159	376	376	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010341	377	377	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010339-002	379	379	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010339-001	379	379	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010156	380	380	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010155-002	382	382	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010155-001	382	382	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010336-002	383	383	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010336-001	383	383	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010334	385	385	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010152	386	386	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010333-001	387	387	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010150-002	388	388	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010150-001	388	388	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010330	389	389	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010328	391	391	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010148	392	392	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010326	393	393	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010147-002	394	394	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010147-001	394	394	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010145-002	396	396	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010145-001	396	396	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010143-002	398	398	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010143-001	398	398	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010922	411	411	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010141	412	412	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010324	413	413	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010139	414	414	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010137	416	416	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010322	417	417	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010320	419	419	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010318	421	423	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010135-001	422	422	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010133-002	424	424	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010133-001	424	424	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010316-001	425	425	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010131	430	430	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010129-001	432	432	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010314-001	455	455	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010127	464	464	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010124	466	466	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010311-001	475	475	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010121	476	476	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010118-001	478	478	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010116-001	480	480	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010310	481	481	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010114	482	482	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010307-002	483	483	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010307-001	483	483	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010112-001	500	500	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010304	501	503	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010111	504	504	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010109-001	510	510	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010297	511	511	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010295-001	515	515	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010107	516	516	avenue	Roslyn
i663-WMT-5029006-001	517	519	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010105-001	536	536	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010101-001	544	544	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010289	545	545	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010287	549	549	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010283	555	555	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010281	557	557	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010094	558	558	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010279	559	559	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010277-001	561	561	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010092	564	564	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010275-001	565	565	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010090	566	566	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010274-001	567	567	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010088	572	572	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010086	574	574	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010272-001	575	575	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010269-001	577	577	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010084-001	578	578	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010267-001	579	579	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010082	580	580	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010264-001	595	595	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010262-001	597	597	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010260-001	599	599	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010259	601	601	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010257	603	603	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010255	605	605	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010253	607	607	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010251-001	609	609	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010249-001	611	611	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010247	613	613	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010245-001	615	615	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010243-001	617	617	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010241	619	619	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010077	630	630	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010239	631	631	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010237	633	633	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010075-001	636	636	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010235-001	637	637	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010074	638	638	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010233-001	639	639	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010231-001	641	641	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010072	642	642	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010070	646	646	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010068	648	648	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010229-001	649	649	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010227-001	651	651	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010066-001	652	652	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010225	653	653	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010064-001	654	654	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010223	655	655	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010062-001	656	656	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010221	657	657	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010060-001	670	672	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010058-001	674	674	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010056-001	680	680	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010054-001	682	682	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010052-001	686	686	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010217-002	687	687	avenue	Roslyn
i663-WMT-1007477	3	3	avenue	Roxborough
i663-WMT-1004795	3001	3001	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004793-002	3011	3015	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004793-001	3011	3015	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004791	3017	3021	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004789	3035	3035	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004787	3101	3103	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004785	3105	3107	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004783	3109	3115	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004780-001	3117	3121	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004779-002	3123	3127	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004779-001	3123	3127	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004776	3129	3135	rue	Saint-Antoine Ouest

i663-WMT-1004774	3137	3141	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004773	3143	3147	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004771	3149	3155	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004768	3157	3161	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004767	3163	3167	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004765	3169	3173	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004763	3201	3205	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004761	3207	3211	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004759	3215	3219	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004757	3221	3225	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004755	3227	3233	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004753	3235	3241	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004752	3243	3247	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004749	3249	3253	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004748	3255	3259	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004741	3441	3451	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004739	3441	3451	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004737	3453	3457	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004735	3459	3463	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004495	4094	4104	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004493	4110	4114	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004491	4110	4114	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004488	4124	4124	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004483	4192	4192	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004474	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004472	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004470	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1003646	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006576	4251	4253	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006574	4255	4257	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006570-002	4259	4265	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006570-001	4259	4265	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006568	4267	4271	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006580	4434	4434	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008819	4451	4455	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008877	4458	4466	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008811	4473	4473	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008809	4477	4477	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008807	4479	4481	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008870	4492	4492	rue	Sainte-Catherine Ouest

i663-WMT-1008868	4496	4498	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008866	4500	4500	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008864	4504	4506	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008862	4508	4508	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008860	4516	4516	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008858	4540	4544	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008856	4546	4548	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008852	4550	4550	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008850	4556	4556	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008848	4560	4560	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008846	4592	4602	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008844	4606	4606	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008842	4608	4608	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008840	4610	4610	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008838	4612	4612	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008836	4616	4616	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008834	4620	4620	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008796	4625	4625	rue	Sainte-Catherine Ouest	Manège militaire
i663-WMT-1008833	4626	4626	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008831	4628	4628	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008829	4630	4634	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008827	4636	4640	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008825	4642	4646	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011406-001	4700	4700	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011381	4821	4823	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011387	4825	4827	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011414	4848	4848	rue	Sainte-Catherine Ouest	Gare ferroviaire du Canadien Pacifique (CP) de Westmount
i663-WMT-1011403	4864	4864	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011402	4866	4866	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011400	4870	4870	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011398	4872	4872	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1004226	50	50	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004225	52	52	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004222	54	54	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004220	56	56	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004218	58	58	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004216	60	60	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004215-001	64	64	chemin	Saint-Sulpice	

i663-WMT-1004211	65	65	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004214	66	66	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004732-001	350	350	rue	Selby	
i663-WMT-1004159	11	11	avenue	Severn	
i663-WMT-1004157	15	15	avenue	Severn	
i663-WMT-1004171	16	16	avenue	Severn	
i663-WMT-1004155	17	17	avenue	Severn	
i663-WMT-1004169	18	18	avenue	Severn	
i663-WMT-1004440-001	3040	3040	rue	Sherbrooke Ouest	Maison mère de la Congrégation de Notre-Dame
i663-WMT-1004427	3055	3055	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004424	4101	4101	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004422	4103	4103	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004418	4119	4119	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1003659	4168	4168	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004433	4200	4200	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004431	4250	4250	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006468	4278	4278	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1005876	4287	4287	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006449	4291	4291	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006465-001	4300	4300	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006464	4324	4324	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006462	4326	4326	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006460	4328	4328	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006457	4330	4330	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006446	4333	4333	rue	Sherbrooke Ouest	Hôtel de ville de Westmount
i663-WMT-1006453	4384	4384	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006444	4435	4435	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008693	4450	4450	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006442	4455	4459	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008691	4458	4458	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008689	4460	4460	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008687	4462	4462	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008666	4463	4465	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008685	4464	4464	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008664	4467	4467	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008662	4469	4469	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008683	4470	4470	rue	Sherbrooke Ouest	

i663-WMT-1008681	4472	4472	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008679	4480	4480	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008677	4484	4484	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008660	4485	4487	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008675	4488	4488	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008658	4489	4489	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008674	4490	4490	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008656	4491	4491	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008672	4492	4492	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008654	4493	4493	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008652	4495	4495	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008648-002	4545	4545	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008648-001	4545	4545	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008646-001	4547	4547	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008644	4549	4549	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008642	4555	4557	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008640	4565	4567	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008638	4569	4569	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008636	4571	4571	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008635	4573	4573	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008632-001	4585	4585	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-002	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	Halle Victoria
i663-WMT-1008668-007	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-006	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-004	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-001	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008630	4631	4631	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008629	4633	4633	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008627	4635	4635	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008625	4637	4637	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008623	4643	4643	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010990	4652	4652	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010988	4656	4656	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008621	4695	4695	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010920	4769	4769	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010919	4771	4771	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010917	4773	4773	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010914	4775	4775	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010912-001	4779	4785	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010910-001	4817	4833	rue	Sherbrooke Ouest	

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1010984	4818	4820	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010982	4826	4830	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010905	4845	4849	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010978	4846	4848	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010904	4853	4855	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010973	4858	4866	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010900	4865	4869	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-001	4868	4870	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-006	4868	4896	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-004	4868	4896	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-002	4868	4896	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010898	4873	4873	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010896	4875	4875	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010894	4877	4879	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010892	4881	4883	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-003	4882	4884	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-010	4886	4888	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-005	4890	4892	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010888	4891	4891	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010882-002	4897	4901	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010882-001	4897	4901	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010880-001	4903	4907	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010959	4906	4908	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010878	4909	4911	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010955	4912	4912	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010876	4913	4925	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010874	4913	4925	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010953	4914	4914	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010951	4916	4916	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010949	4918	4918	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010945	4922	4922	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010943	4924	4924	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010941	4926	4926	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010872	4927	4927	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010939	4928	4928	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010936	4930	4932	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010934	4930	4932	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010870	4931	4933	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010868	4935	4935	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010866	4937	4937	rue	Sherbrooke Ouest

i663-WMT-1010932-001	4960	4962	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010932-002	4964	4966	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010928	4968	4972	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010926	5002	5018	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1008316	21	21	avenue	Shorncliffe
i663-WMT-1008320-001	32	32	avenue	Shorncliffe
i663-WMT-1008318	36	36	avenue	Shorncliffe
i663-WMT-1011131	10	14	avenue	Somerville
i663-WMT-1011087-002	102	106	avenue	Somerville
i663-WMT-1011129	16	20	avenue	Somerville
i663-WMT-1011085	25	25	avenue	Somerville
i663-WMT-1011083	55	55	avenue	Somerville
i663-WMT-1011115-002	56	56	avenue	Somerville
i663-WMT-1011115-001	56	56	avenue	Somerville
i663-WMT-1011081	57	57	avenue	Somerville
i663-WMT-1011113	58	58	avenue	Somerville
i663-WMT-1011079	59	59	avenue	Somerville
i663-WMT-1011111	60	60	avenue	Somerville
i663-WMT-1011077	61	61	avenue	Somerville
i663-WMT-1011109	62	62	avenue	Somerville
i663-WMT-1011075	63	63	avenue	Somerville
i663-WMT-1011107	64	64	avenue	Somerville
i663-WMT-1011073	65	65	avenue	Somerville
i663-WMT-1011105	66	66	avenue	Somerville
i663-WMT-1011071	67	67	avenue	Somerville
i663-WMT-1011069	69	69	avenue	Somerville
i663-WMT-1011103	70	70	avenue	Somerville
i663-WMT-1011067	71	71	avenue	Somerville
i663-WMT-1011101	72	72	avenue	Somerville
i663-WMT-1011065	73	73	avenue	Somerville
i663-WMT-1011099	74	74	avenue	Somerville
i663-WMT-1011063	75	75	avenue	Somerville
i663-WMT-1011097	76	76	avenue	Somerville
i663-WMT-1011061	77	77	avenue	Somerville
i663-WMT-1011095	78	78	avenue	Somerville
i663-WMT-1011059	79	79	avenue	Somerville
i663-WMT-1011093	80	80	avenue	Somerville
i663-WMT-1011091	82	82	avenue	Somerville
i663-WMT-1046726	84	88	avenue	Somerville
i663-WMT-1011089	90	94	avenue	Somerville

i663-WMT-1011057	91	91	avenue	Somerville
i663-WMT-1011055	93	93	avenue	Somerville
i663-WMT-1011087-001	96	100	avenue	Somerville
i663-WMT-1011051-001	99	99	avenue	Somerville
i663-WMT-1008615	10	10	avenue	Springfield
i663-WMT-1008585	11	11	avenue	Springfield
i663-WMT-1008613	12	12	avenue	Springfield
i663-WMT-1008611	14	14	avenue	Springfield
i663-WMT-1008583	15	15	avenue	Springfield
i663-WMT-1008609	16	16	avenue	Springfield
i663-WMT-1008607	18	18	avenue	Springfield
i663-WMT-1008582	19	19	avenue	Springfield
i663-WMT-1008605	20	20	avenue	Springfield
i663-WMT-1008581	21	21	avenue	Springfield
i663-WMT-1008603	22	22	avenue	Springfield
i663-WMT-1008580	23	23	avenue	Springfield
i663-WMT-1008601	24	24	avenue	Springfield
i663-WMT-1008578	25	25	avenue	Springfield
i663-WMT-1008599	26	26	avenue	Springfield
i663-WMT-1008597	28	28	avenue	Springfield
i663-WMT-1008595	30	30	avenue	Springfield
i663-WMT-1008594	32	32	avenue	Springfield
i663-WMT-1008592	34	34	avenue	Springfield
i663-WMT-1008590	5	5	avenue	Springfield
i663-WMT-1008588	7	7	avenue	Springfield
i663-WMT-1008617	8	8	avenue	Springfield
i663-WMT-1008586	9	9	avenue	Springfield
i663-WMT-1004663	19	19	rue	Stayner
i663-WMT-1004659	25	25	rue	Stayner
i663-WMT-1004657	27	27	rue	Stayner
i663-WMT-1004655	29	29	rue	Stayner
i663-WMT-1004653	31	31	rue	Stayner
i663-WMT-1004647	37	37	rue	Stayner
i663-WMT-1004645	39	39	rue	Stayner
i663-WMT-1004643	41	41	rue	Stayner
i663-WMT-1004641	43	43	rue	Stayner
i663-WMT-1004639	45	45	rue	Stayner
i663-WMT-1004637	47	47	rue	Stayner
i663-WMT-1004635	49	49	rue	Stayner
i663-WMT-1004633	67	69	rue	Stayner

i663-WMT-1004631	71	71	rue	Stayner
i663-WMT-1004629	77	77	rue	Stayner
i663-WMT-1004627	83	83	rue	Stayner
i663-WMT-1010644	1	1	place	St-George
i663-WMT-1010634	11	11	place	St-George
i663-WMT-1010648	12	14	place	St-George
i663-WMT-1010632	13	13	place	St-George
i663-WMT-1010642	3	3	place	St-George
i663-WMT-1010640	5	5	place	St-George
i663-WMT-1010638	7	7	place	St-George
i663-WMT-1010650	8	10	place	St-George
i663-WMT-1007978	428	428	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007976	430	430	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007974-001	432	432	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007972	434	434	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008022	435	435	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007970-001	436	436	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008019	437	439	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007968	438	438	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007966	440	440	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008017	445	445	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008016	447	447	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008014	449	449	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007964	450	450	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008011	451	451	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007962	452	452	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008009	453	453	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007960	454	454	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007959-001	456	456	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008006	457	457	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007957	458	458	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008004	459	459	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007956-001	462	462	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008002	463	463	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007954	464	464	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008000	465	465	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007952	466	466	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007998	467	467	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007950	468	468	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007996	469	469	avenue	Strathcona

i663-WMT-1007948	470	470	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007994	471	471	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007946-001	472	472	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007992	473	473	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007944	474	474	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007990	475	475	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007942	476	476	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007988	477	477	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007940-001	478	478	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007986	479	479	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007939-001	480	480	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007984	481	481	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007937	482	482	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007982	483	483	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007935-001	484	484	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007980	485	485	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007933-001	486	486	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007931-001	488	488	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007929-001	490	490	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007927	492	492	avenue	Strathcona
i663-WMT-1006036	111	111	cercle	Summit
i663-WMT-1007425	24	24	croissant	Summit
i663-WMT-1007424	28	28	croissant	Summit
i663-WMT-1007419	36	36	croissant	Summit
i663-WMT-1003893	4	4	cercle	Summit
i663-WMT-1007415	42	42	croissant	Summit
i663-WMT-1007413	46	46	croissant	Summit
i663-WMT-1006066	50	50	cercle	Summit
i663-WMT-1006064	52	52	cercle	Summit
i663-WMT-1006060	54	54	cercle	Summit
i663-WMT-1007411	58	58	croissant	Summit
i663-WMT-1007442-001	61	61	croissant	Summit
i663-WMT-1007408	62	62	croissant	Summit
i663-WMT-1007405	64	64	croissant	Summit
i663-WMT-1007441	65	65	croissant	Summit
i663-WMT-1007432	87	87	croissant	Summit
i663-WMT-1007522	90	90	cercle	Summit
i663-WMT-1003997	1	1	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010393-001	100	100	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010391	102	102	avenue	Sunnyside

i663-WMT-1010381	103	103	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010379	105	105	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010390-001	106	106	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010376	107	107	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010374-001	109	109	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010388	110	110	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010373	111	111	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010387-001	112	112	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010370-001	115	115	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010368-001	119	119	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006104	12	12	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010385	120	120	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010383	122	122	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006102	14	14	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006101	18	18	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006098	20	20	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006095	22	22	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006086	34	34	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008378	46	46	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008376	52	52	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008375	56	56	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008374	58	58	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1003999	6	6	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008373	60	60	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008349	61	61	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008347	63	63	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008371	66	66	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008343	67	67	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008370	68	68	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008369	72	72	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008367	74	74	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008366	76	76	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008341	77	77	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008364	78	78	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008363	80	80	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008362	82	82	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008361-001	84	84	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008339-002	85	85	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008339-001	85	85	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008337	87	87	avenue	Sunnyside

i663-WMT-1008335-001	89	89	avenue	Sunnyside	
i663-WMT-1008360-001	90	90	avenue	Sunnyside	
i663-WMT-1007478	46	46	jardin	Surrey	
i663-WMT-1007704	611	611	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007691	616	616	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007690	618	618	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007699-001	619	619	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007686-001	622	622	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007697-001	623	623	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007684-002	626	626	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007684-001	626	626	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007682	634	634	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007696	635	635	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007680-001	636	636	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007693-001	637	637	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007678-001	642	642	avenue	Sydenham	
i663-WMT-5029031-001	3166	3166		The Boulevard	
i663-WMT-1004055	3172	3172		The Boulevard	
i663-WMT-1004053	3174	3174		The Boulevard	
i663-WMT-1004051	3180	3180		The Boulevard	
i663-WMT-1004048	3182	3182		The Boulevard	
i663-WMT-1004046	3186	3186		The Boulevard	
i663-WMT-1004045	3192	3192		The Boulevard	
i663-WMT-1004018	3193	3193		The Boulevard	
i663-WMT-1004043	3194	3194		The Boulevard	
i663-WMT-1004015	3197	3197		The Boulevard	
i663-WMT-1004041	3200	3200		The Boulevard	
i663-WMT-1004039-001	3202	3202		The Boulevard	
i663-WMT-1004037	3206	3206		The Boulevard	
i663-WMT-1004014	3207	3207		The Boulevard	
i663-WMT-1004035	3210	3210		The Boulevard	
i663-WMT-1004012	3215	3215		The Boulevard	
i663-WMT-1004033	3216	3216		The Boulevard	
i663-WMT-1004005	3219	3219		The Boulevard	Maison Braemar
i663-WMT-1004027-001	3228	3228		The Boulevard	
i663-WMT-1004025-001	3230	3230		The Boulevard	
i663-WMT-1003483-002	3233	3233		The Boulevard	
i663-WMT-1003483-001	3233	3233		The Boulevard	
i663-WMT-1004024	3236	3236		The Boulevard	
i663-WMT-1004022	3238	3238		The Boulevard	

i663-WMT-1006128	3243	3243	The Boulevard
i663-WMT-1006154	3244	3244	The Boulevard
i663-WMT-1006153	3246	3246	The Boulevard
i663-WMT-1006151	3252	3252	The Boulevard
i663-WMT-1006149-001	3258	3258	The Boulevard
i663-WMT-1006125	3603	3603	The Boulevard
i663-WMT-1006123	3605	3605	The Boulevard
i663-WMT-1006147	3606	3606	The Boulevard
i663-WMT-1006145	3612	3612	The Boulevard
i663-WMT-1006120	3637	3637	The Boulevard
i663-WMT-1006142	3656	3656	The Boulevard
i663-WMT-1006116	3657	3657	The Boulevard
i663-WMT-1006140	3660	3660	The Boulevard
i663-WMT-1006138	3664	3664	The Boulevard
i663-WMT-1006136	3666	3666	The Boulevard
i663-WMT-1006134	3682	3682	The Boulevard
i663-WMT-1008440	3705	3705	The Boulevard
i663-WMT-1008439	3711	3711	The Boulevard
i663-WMT-1008456	3712	3712	The Boulevard
i663-WMT-1008455	3714	3714	The Boulevard
i663-WMT-1008438	3733	3733	The Boulevard
i663-WMT-1008451	3740	3740	The Boulevard
i663-WMT-1008450	3742	3742	The Boulevard
i663-WMT-1008435	3745	3745	The Boulevard
i663-WMT-1008449	3746	3746	The Boulevard
i663-WMT-1008434	3749	3749	The Boulevard
i663-WMT-1008448	3754	3754	The Boulevard
i663-WMT-1008447	3756	3756	The Boulevard
i663-WMT-1008432	3757	3757	The Boulevard
i663-WMT-1008446	3760	3760	The Boulevard
i663-WMT-1008445	3762	3762	The Boulevard
i663-WMT-1008431	3763	3763	The Boulevard
i663-WMT-1008444	3764	3764	The Boulevard
i663-WMT-1008430	3767	3767	The Boulevard
i663-WMT-1008429	3769	3769	The Boulevard
i663-WMT-1008443	3770	3770	The Boulevard
i663-WMT-1008427	3777	3777	The Boulevard
i663-WMT-1008442	3778	3778	The Boulevard
i663-WMT-1008441	3780	3780	The Boulevard
i663-WMT-1008426	3781	3781	The Boulevard

i663-WMT-1008425	3785	3785		The Boulevard
i663-WMT-1008424	3789	3789		The Boulevard
i663-WMT-1008423	3793	3793		The Boulevard
i663-WMT-1010217-001	4000	4000		The Boulevard
i663-WMT-1008420	4701	4701		The Boulevard
i663-WMT-1008419	4707	4707		The Boulevard
i663-WMT-1008418	4709	4709		The Boulevard
i663-WMT-1008417	4715	4715		The Boulevard
i663-WMT-1010420-001	4720	4720		The Boulevard
i663-WMT-1010406-001	4721	4721		The Boulevard
i663-WMT-1010404	4727	4727		The Boulevard
i663-WMT-1010418	4732	4732		The Boulevard
i663-WMT-1010416	4740	4740		The Boulevard
i663-WMT-1010414-001	4742	4742		The Boulevard
i663-WMT-1010412	4746	4746		The Boulevard
i663-WMT-1010410	4750	4750		The Boulevard
i663-WMT-1010408	4754	4754		The Boulevard
i663-WMT-1006378	1	1	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006408	16	16	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006406	18	18	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006371-001	19	19	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006404	20	20	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006368-001	21	21	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006402	22	22	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006400-001	24	24	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006397	26	26	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006366-001	27	27	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006394	28	28	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006364	29	29	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006393	30	30	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006363	31	31	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006390	32	32	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006360	33	33	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006389	34	34	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006358	35	35	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006356	39	39	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006354	41	41	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006352	43	43	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006350	45	45	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006348	47	47	avenue	Thornhill

i663-WMT-1006377	5	5	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006387	54	54	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006346	55	55	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006384	56	56	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006344	57	57	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006382	58	58	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006342	59	59	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006380	60	60	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006340	61	61	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006338	63	63	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006336	65	65	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006375-001	7	7	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006373-001	9	9	avenue		Thornhill
i663-WMT-1003965	3200	3200	avenue	de	Trafalgar
i663-WMT-1005538	122	122	avenue		Upper Bellevue
i663-WMT-1007288	719	719	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007286-001	721	721	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007284-001	723	723	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-5029025-001	724	724	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007282	725	725	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007280-001	727	727	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-5029026-001	728	728	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007278	729	729	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007149-001	730	730	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007147-001	732	732	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007145	734	734	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007274-001	735	735	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007143-001	736	736	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007272	737	737	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007270	739	739	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007140	742	742	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007268	745	745	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007138	746	746	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007136	752	752	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007134	754	754	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007266	755	755	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007264	757	757	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007132	758	758	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007130	764	764	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007262	765	765	avenue		Upper Belmont

i663-WMT-1007260	767	767	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007128	768	768	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007126	770	770	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007258	771	771	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007256	773	773	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007124	774	774	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007122	776	776	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007254	777	777	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007120	780	780	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007118	782	782	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007116	784	784	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007248	785	785	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007114	786	786	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007112	788	788	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007246	789	789	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007110	790	790	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007244	791	791	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007241	793	793	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007240	799	799	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007238	801	801	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007236	803	803	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007234	805	805	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007232	807	807	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007105	810	810	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007228-002	811	815	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007101	818	818	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007099	820	820	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1006915	717	717	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006709	718	718	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006913	723	723	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006707	724	724	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006911	725	725	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006705	726	726	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006703	728	728	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006701	730	730	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006699	732	732	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006697	734	734	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006695	736	736	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006693	740	740	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006691	744	744	avenue	Upper Lansdowne

i663-WMT-1006689	746	746	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006688	748	748	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006907-001	749	749	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006687	750	750	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006905-001	751	751	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006686-001	752	752	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006903-001	753	753	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006685-001	754	754	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006901	755	755	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006684-001	756	756	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006899	757	757	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006683-001	758	758	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006897-001	759	759	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006682	760	760	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006896-001	761	761	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006680	762	762	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006893-001	763	763	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006678	764	764	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006892-001	765	765	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006676	766	766	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006890-001	767	767	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006674	768	768	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006672	770	770	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006888-001	773	773	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006670	774	774	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006886-001	775	775	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006884-001	777	777	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006668	782	782	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006882	783	783	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006666	784	784	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006664	786	786	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006662	788	788	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006660	790	790	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006658	792	792	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006656	796	796	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006654	798	798	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006652	802	802	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006650	804	804	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006880	805	805	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006648	806	806	avenue	Upper Lansdowne

i663-WMT-1006877	807	807	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006647	808	808	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006644	810	810	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006642	812	812	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006640	814	814	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006876	815	815	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1010050	702	702	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010215	703	703	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010048	706	706	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010046	708	708	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010213-001	709	709	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010044	710	710	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010042	712	712	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010040	714	714	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010211	715	715	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010038	716	716	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010209	717	717	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010207-001	719	719	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010036	720	720	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010205-001	721	721	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010034-001	722	722	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010203-001	723	723	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010201-001	725	725	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010199	727	727	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010032	728	728	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010197-001	729	729	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010030	730	730	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010195-001	731	731	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010028	732	732	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010193	739	739	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010026	740	740	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010191	741	741	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010024	742	742	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010189	743	743	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010022	744	744	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010187	745	745	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1009543	311	319	avenue	Victoria
i663-WMT-1009386-001	316	318	avenue	Victoria
i663-WMT-1009385	320	320	avenue	Victoria
i663-WMT-1009541	321	321	avenue	Victoria

i663-WMT-1009384	322	322	avenue	Victoria
i663-WMT-1009539	323	323	avenue	Victoria
i663-WMT-1009383	324	324	avenue	Victoria
i663-WMT-1009537	325	325	avenue	Victoria
i663-WMT-1009382	326	326	avenue	Victoria
i663-WMT-1009535	327	327	avenue	Victoria
i663-WMT-1009381	328	328	avenue	Victoria
i663-WMT-1009533	329	329	avenue	Victoria
i663-WMT-1009380	330	330	avenue	Victoria
i663-WMT-1009379	338	340	avenue	Victoria
i663-WMT-1009531	339	339	avenue	Victoria
i663-WMT-1009378	342	342	avenue	Victoria
i663-WMT-1009377	344	344	avenue	Victoria
i663-WMT-1009376	346	346	avenue	Victoria
i663-WMT-1009375	348	348	avenue	Victoria
i663-WMT-1009527	349	349	avenue	Victoria
i663-WMT-1009374	350	350	avenue	Victoria
i663-WMT-1009525-001	351	353	avenue	Victoria
i663-WMT-1009523	357	361	avenue	Victoria
i663-WMT-1009370	364	368	avenue	Victoria
i663-WMT-1009366	386	390	avenue	Victoria
i663-WMT-1009364	414	414	avenue	Victoria
i663-WMT-1009520	417	417	avenue	Victoria
i663-WMT-1009518	419	419	avenue	Victoria
i663-WMT-1009516	421	423	avenue	Victoria
i663-WMT-1009514	425	427	avenue	Victoria
i663-WMT-1009508	437	439	avenue	Victoria
i663-WMT-1009506	441	443	avenue	Victoria
i663-WMT-1009504-001	445	447	avenue	Victoria
i663-WMT-1009502	451	451	avenue	Victoria
i663-WMT-1009356	452	456	avenue	Victoria
i663-WMT-1009500	453	453	avenue	Victoria
i663-WMT-1009354	458	462	avenue	Victoria
i663-WMT-1009498-001	463	465	avenue	Victoria
i663-WMT-1009352	464	468	avenue	Victoria
i663-WMT-1009496	467	467	avenue	Victoria
i663-WMT-1009494	469	469	avenue	Victoria
i663-WMT-1009351	470	470	avenue	Victoria
i663-WMT-1009492	471	471	avenue	Victoria
i663-WMT-1009349-001	472	474	avenue	Victoria

i663-WMT-1009490	473	473	avenue	Victoria
i663-WMT-1009489	475	475	avenue	Victoria
i663-WMT-1009347-001	476	476	avenue	Victoria
i663-WMT-1009488	477	477	avenue	Victoria
i663-WMT-1009345	478	480	avenue	Victoria
i663-WMT-1009487	479	479	avenue	Victoria
i663-WMT-1009486	481	481	avenue	Victoria
i663-WMT-1009343	482	484	avenue	Victoria
i663-WMT-1009485	483	483	avenue	Victoria
i663-WMT-1009484	485	485	avenue	Victoria
i663-WMT-1009483	487	487	avenue	Victoria
i663-WMT-1009339	488	488	avenue	Victoria
i663-WMT-1009482-001	489	491	avenue	Victoria
i663-WMT-1009338	494	494	avenue	Victoria
i663-WMT-1009481-001	495	495	avenue	Victoria
i663-WMT-1009479	499	499	avenue	Victoria
i663-WMT-1009334	500	500	avenue	Victoria
i663-WMT-1009478	501	501	avenue	Victoria
i663-WMT-1009477-001	503	503	avenue	Victoria
i663-WMT-1009476-001	505	505	avenue	Victoria
i663-WMT-1009333	506	506	avenue	Victoria
i663-WMT-1009331	508	508	avenue	Victoria
i663-WMT-1009329	510	510	avenue	Victoria
i663-WMT-1009327	512	512	avenue	Victoria
i663-WMT-1009474-001	515	515	avenue	Victoria
i663-WMT-1009325	516	516	avenue	Victoria
i663-WMT-1009323	518	518	avenue	Victoria
i663-WMT-1009473	519	519	avenue	Victoria
i663-WMT-1009321	520	520	avenue	Victoria
i663-WMT-1009472	521	521	avenue	Victoria
i663-WMT-1009319	522	522	avenue	Victoria
i663-WMT-1009317-001	524	524	avenue	Victoria
i663-WMT-1009471	525	525	avenue	Victoria
i663-WMT-1009315-001	526	526	avenue	Victoria
i663-WMT-1009470	527	527	avenue	Victoria
i663-WMT-1009313-001	528	528	avenue	Victoria
i663-WMT-1009311	530	530	avenue	Victoria
i663-WMT-1009467	537	539	avenue	Victoria
i663-WMT-1009466	541	543	avenue	Victoria
i663-WMT-1009309	554	554	avenue	Victoria

i663-WMT-1009307	556	556	avenue	Victoria
i663-WMT-1009305	558	558	avenue	Victoria
i663-WMT-1009303	560	560	avenue	Victoria
i663-WMT-1009301	562	562	avenue	Victoria
i663-WMT-1009464	563	563	avenue	Victoria
i663-WMT-1009299	564	564	avenue	Victoria
i663-WMT-5029011	565	565	avenue	Victoria
i663-WMT-1009463	565	565	avenue	Victoria
i663-WMT-1009297	566	566	avenue	Victoria
i663-WMT-1009295-001	568	568	avenue	Victoria
i663-WMT-1009461	569	569	avenue	Victoria
i663-WMT-1009294	570	570	avenue	Victoria
i663-WMT-1009292	572	572	avenue	Victoria
i663-WMT-1009290	574	574	avenue	Victoria
i663-WMT-1009288	576	576	avenue	Victoria
i663-WMT-1009459-001	595	595	avenue	Victoria
i663-WMT-1009286	596	596	avenue	Victoria
i663-WMT-1009457	597	597	avenue	Victoria
i663-WMT-1009284	598	598	avenue	Victoria
i663-WMT-1009455-001	599	599	avenue	Victoria
i663-WMT-1009282	600	600	avenue	Victoria
i663-WMT-1009453-001	601	601	avenue	Victoria
i663-WMT-1009451	603	603	avenue	Victoria
i663-WMT-1009278	604	604	avenue	Victoria
i663-WMT-1009449-001	605	605	avenue	Victoria
i663-WMT-1009276-001	606	606	avenue	Victoria
i663-WMT-1009447-001	607	607	avenue	Victoria
i663-WMT-1009274	608	608	avenue	Victoria
i663-WMT-1009445-001	609	609	avenue	Victoria
i663-WMT-1009272-001	610	610	avenue	Victoria
i663-WMT-1009443	611	611	avenue	Victoria
i663-WMT-1009270-001	612	612	avenue	Victoria
i663-WMT-1009441	613	613	avenue	Victoria
i663-WMT-1009268-001	614	614	avenue	Victoria
i663-WMT-1009439	615	615	avenue	Victoria
i663-WMT-1009266-001	616	616	avenue	Victoria
i663-WMT-1009437	617	617	avenue	Victoria
i663-WMT-1009264-001	618	618	avenue	Victoria
i663-WMT-1009435	619	619	avenue	Victoria
i663-WMT-1009262-001	620	620	avenue	Victoria

i663-WMT-1009433-001	621	621	avenue	Victoria
i663-WMT-1009260	622	622	avenue	Victoria
i663-WMT-1009431	623	623	avenue	Victoria
i663-WMT-1009258-001	624	624	avenue	Victoria
i663-WMT-1009429	625	625	avenue	Victoria
i663-WMT-1009256	626	626	avenue	Victoria
i663-WMT-1009427-001	627	627	avenue	Victoria
i663-WMT-1009254-001	628	628	avenue	Victoria
i663-WMT-1009425-001	629	629	avenue	Victoria
i663-WMT-1009252-001	630	630	avenue	Victoria
i663-WMT-1009424	631	631	avenue	Victoria
i663-WMT-1009250-001	632	632	avenue	Victoria
i663-WMT-1009422-001	633	633	avenue	Victoria
i663-WMT-1009248-001	634	634	avenue	Victoria
i663-WMT-1009419	635	635	avenue	Victoria
i663-WMT-1009246-001	636	636	avenue	Victoria
i663-WMT-1009418-001	637	637	avenue	Victoria
i663-WMT-1009244-001	638	638	avenue	Victoria
i663-WMT-1009242	640	640	avenue	Victoria
i663-WMT-1009416-001	641	641	avenue	Victoria
i663-WMT-1009240	642	642	avenue	Victoria
i663-WMT-1009238-001	644	644	avenue	Victoria
i663-WMT-1009414	645	645	avenue	Victoria
i663-WMT-1009412	647	647	avenue	Victoria
i663-WMT-1009410-001	649	649	avenue	Victoria
i663-WMT-1009408-001	651	651	avenue	Victoria
i663-WMT-1009406-001	653	653	avenue	Victoria
i663-WMT-1009405-001	655	655	avenue	Victoria
i663-WMT-1009403	657	657	avenue	Victoria
i663-WMT-1009401-001	659	659	avenue	Victoria
i663-WMT-1009232-002	660	660	avenue	Victoria
i663-WMT-1009232-001	660	660	avenue	Victoria
i663-WMT-1009400	661	661	avenue	Victoria
i663-WMT-1009230-002	662	664	avenue	Victoria
i663-WMT-1009230-001	662	664	avenue	Victoria
i663-WMT-1009399-001	663	663	avenue	Victoria
i663-WMT-1009228	666	666	avenue	Victoria
i663-WMT-1009226	668	668	avenue	Victoria
i663-WMT-1009225	670	670	avenue	Victoria
i663-WMT-1009221	680	680	avenue	Victoria

i663-WMT-1009218	690	690	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009216	692	692	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009397	693	693	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009214-001	694	694	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009396-001	695	695	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009212	696	696	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009395	697	697	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009394	699	699	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009210	706	706	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009392	707	707	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009208	708	708	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009391	709	709	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009390	711	711	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009206-001	716	716	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009202-001	720	720	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009200-001	722	722	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009198-001	724	724	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009196-001	726	726	avenue	Victoria		
i663-WMT-1003832-002	1	1		Weredale Park		
i663-WMT-1003832-001	1	1		Weredale Park		
i663-WMT-1003825	16	16		Weredale Park		
i663-WMT-1003824	17	17		Weredale Park		
i663-WMT-1004613-002	18	18		Weredale Park		
i663-WMT-1004613-001	4026	4026		Weredale Park		
i663-WMT-1003830-001	6	6		Weredale Park		
i663-WMT-1003829-001	8	8		Weredale Park		
i663-WMT-1003828	9	9		Weredale Park		
i663-WMT-1008501-002			avenue	Westmount	Parc King George	Pavillon des cabinets d'aisance
i663-WMT-1006192	4326	4326	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006190	4330	4330	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006188	4332	4332	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006170	4333	4333	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006186	4334	4334	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006168	4335	4335	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006166	4337	4337	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006184-001	4338	4338	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006164-001	4339	4339	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006182	4340	4340	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006180	4342	4342	avenue	Westmount		

i663-WMT-1006160	4343	4343	avenue	Westmount
i663-WMT-1006178	4344	4344	avenue	Westmount
i663-WMT-1006158	4345	4345	avenue	Westmount
i663-WMT-1006176	4346	4346	avenue	Westmount
i663-WMT-1006156-001	4347	4347	avenue	Westmount
i663-WMT-1006174	4348	4348	avenue	Westmount
i663-WMT-1006172	4350	4350	avenue	Westmount
i663-WMT-1008495	4351	4351	avenue	Westmount
i663-WMT-1008494	4353	4353	avenue	Westmount
i663-WMT-1008506	4354	4354	avenue	Westmount
i663-WMT-1008493	4355	4355	avenue	Westmount
i663-WMT-1008504	4358	4358	avenue	Westmount
i663-WMT-1008503	4360	4360	avenue	Westmount
i663-WMT-1008492	4363	4363	avenue	Westmount
i663-WMT-1008502-001	4364	4364	avenue	Westmount
i663-WMT-1008491-001	4373	4373	avenue	Westmount
i663-WMT-1008490-001	4375	4375	avenue	Westmount
i663-WMT-1008489-001	4377	4377	avenue	Westmount
i663-WMT-1008488-001	4379	4379	avenue	Westmount
i663-WMT-1008487-001	4383	4383	avenue	Westmount
i663-WMT-1008486-001	4385	4385	avenue	Westmount
i663-WMT-1008485	4387	4387	avenue	Westmount
i663-WMT-1008484	4389	4389	avenue	Westmount
i663-WMT-1008483	4681	4681	avenue	Westmount
i663-WMT-1008500	4684	4684	avenue	Westmount
i663-WMT-1008482	4685	4685	avenue	Westmount
i663-WMT-1008499	4686	4686	avenue	Westmount
i663-WMT-1008481	4687	4687	avenue	Westmount
i663-WMT-1008498-001	4688	4688	avenue	Westmount
i663-WMT-1008480-001	4689	4689	avenue	Westmount
i663-WMT-1008497-001	4690	4690	avenue	Westmount
i663-WMT-1008478-001	4695	4695	avenue	Westmount
i663-WMT-1008496	4696	4696	avenue	Westmount
i663-WMT-1010266-001	4697	4697	avenue	Westmount
i663-WMT-1010471	4698	4698	avenue	Westmount
i663-WMT-1010432-001	4699	4699	avenue	Westmount
i663-WMT-1010469	4700	4700	avenue	Westmount
i663-WMT-1010467	4706	4706	avenue	Westmount
i663-WMT-1010430	4839	4839	avenue	Westmount
i663-WMT-1010465-001	4840	4840	avenue	Westmount

i663-WMT-1010426-001	4845	4845	avenue	Westmount
i663-WMT-1010463	4846	4846	avenue	Westmount
i663-WMT-1010424	4847	4847	avenue	Westmount
i663-WMT-1010461	4848	4848	avenue	Westmount
i663-WMT-1010459	4850	4850	avenue	Westmount
i663-WMT-1010422-001	4873	4873	avenue	Westmount
i663-WMT-1010448-001	4874	4874	avenue	Westmount
i663-WMT-1010445-001	4876	4876	avenue	Westmount
i663-WMT-1010443-001	4878	4878	avenue	Westmount
i663-WMT-1010441	4880	4880	avenue	Westmount
i663-WMT-1010439	4892	4892	avenue	Westmount
i663-WMT-1010438	4894	4894	avenue	Westmount
i663-WMT-1010509	16	16	avenue	Willow
i663-WMT-1010487-001	17	17	avenue	Willow
i663-WMT-1010507	18	18	avenue	Willow
i663-WMT-1010485-001	19	19	avenue	Willow
i663-WMT-1010483-001	21	21	avenue	Willow
i663-WMT-1010481	23	23	avenue	Willow
i663-WMT-1010505	24	24	avenue	Willow
i663-WMT-1010479	25	25	avenue	Willow
i663-WMT-1010503-001	26	26	avenue	Willow
i663-WMT-1010477	27	27	avenue	Willow
i663-WMT-1010501	28	28	avenue	Willow
i663-WMT-1011017	1	1	avenue	Winchester
i663-WMT-1011041	10	10	avenue	Winchester
i663-WMT-1011007	11	11	avenue	Winchester
i663-WMT-1011039	12	12	avenue	Winchester
i663-WMT-1011037	14	14	avenue	Winchester
i663-WMT-1011005	15	15	avenue	Winchester
i663-WMT-1011035	16	16	avenue	Winchester
i663-WMT-1011003	17	19	avenue	Winchester
i663-WMT-1011033	18	18	avenue	Winchester
i663-WMT-1011049	2	2	avenue	Winchester
i663-WMT-1011031	20	20	avenue	Winchester
i663-WMT-1011001	21	21	avenue	Winchester
i663-WMT-1011029	22	22	avenue	Winchester
i663-WMT-1010999	23	23	avenue	Winchester
i663-WMT-1011027	24	24	avenue	Winchester
i663-WMT-1010997	25	25	avenue	Winchester
i663-WMT-1011025	26	26	avenue	Winchester

i663-WMT-1010995	29	29	avenue	Winchester
i663-WMT-1011015	3	3	avenue	Winchester
i663-WMT-1011023	30	30	avenue	Winchester
i663-WMT-1011021	32	32	avenue	Winchester
i663-WMT-1010992	33	33	avenue	Winchester
i663-WMT-1011019	34	34	avenue	Winchester
i663-WMT-1011047	4	4	avenue	Winchester
i663-WMT-1011045	6	6	avenue	Winchester
i663-WMT-1011011	7	7	avenue	Winchester
i663-WMT-1011043	8	8	avenue	Winchester
i663-WMT-1011009	9	9	avenue	Winchester
i663-WMT-1010749	10	10	avenue	Windsor
i663-WMT-1010708	11	15	avenue	Windsor
i663-WMT-1010747	12	12	avenue	Windsor
i663-WMT-1010745	14	14	avenue	Windsor
i663-WMT-1010743	16	16	avenue	Windsor
i663-WMT-1010741	18	18	avenue	Windsor
i663-WMT-1010740	20	20	avenue	Windsor
i663-WMT-1010706	21	21	avenue	Windsor
i663-WMT-1010738	22	22	avenue	Windsor
i663-WMT-1010704	23	23	avenue	Windsor
i663-WMT-1010736	24	24	avenue	Windsor
i663-WMT-1010702	25	27	avenue	Windsor
i663-WMT-1010734	28	28	avenue	Windsor
i663-WMT-1010700	29	29	avenue	Windsor
i663-WMT-1010732	30	30	avenue	Windsor
i663-WMT-1010730-001	32	32	avenue	Windsor
i663-WMT-1010698	35	35	avenue	Windsor
i663-WMT-1010696	37	37	avenue	Windsor
i663-WMT-1010729-002	38	38	avenue	Windsor
i663-WMT-1010729-001	38	38	avenue	Windsor
i663-WMT-1010694	39	41	avenue	Windsor
i663-WMT-1009335	4	6	avenue	Windsor
i663-WMT-1010727	40	40	avenue	Windsor
i663-WMT-1010725	42	42	avenue	Windsor
i663-WMT-1010692	43	45	avenue	Windsor
i663-WMT-1010723	44	44	avenue	Windsor
i663-WMT-1010721	46	46	avenue	Windsor
i663-WMT-1010690	47	49	avenue	Windsor
i663-WMT-1010719	48	48	avenue	Windsor

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1010717	50	50	avenue	Windsor
i663-WMT-1010688	51	53	avenue	Windsor
i663-WMT-1010715	52	52	avenue	Windsor
i663-WMT-1010713	54	54	avenue	Windsor
i663-WMT-1010686	55	55	avenue	Windsor
i663-WMT-1010711	56	56	avenue	Windsor
i663-WMT-1010684	57	57	avenue	Windsor
i663-WMT-1010682-001	59	59	avenue	Windsor
i663-WMT-1010680	61	61	avenue	Windsor
i663-WMT-1010751	8	8	avenue	Windsor
i663-WMT-1003795-002	326	326	avenue	Wood
i663-WMT-1003795-001	326	326	avenue	Wood
i663-WMT-1003794	328	330	avenue	Wood
i663-WMT-1003793	332	332	avenue	Wood
i663-WMT-1003792	336	336	avenue	Wood
i663-WMT-1003791	338	338	avenue	Wood
i663-WMT-1003790	340	340	avenue	Wood
i663-WMT-1003789	344	344	avenue	Wood
i663-WMT-1003788	348	348	avenue	Wood
i663-WMT-1003787	352	352	avenue	Wood
i663-WMT-1003786	356	356	avenue	Wood
i663-WMT-1003785	360	360	avenue	Wood
i663-WMT-1003784	364	364	avenue	Wood
i663-WMT-1003783	366	366	avenue	Wood
i663-WMT-1003782	368	368	avenue	Wood
i663-WMT-1003781	370	370	avenue	Wood
i663-WMT-1003780	416	416	avenue	Wood
i663-WMT-1003779	418	418	avenue	Wood
i663-WMT-1003778-001	420	420	avenue	Wood
i663-WMT-1003777	422	422	avenue	Wood
i663-WMT-1003776	424	424	avenue	Wood
i663-WMT-1003799	425	425	avenue	Wood
i663-WMT-1003775	426	426	avenue	Wood
i663-WMT-1003798	427	427	avenue	Wood
i663-WMT-1003774	428	428	avenue	Wood
i663-WMT-1003773	430	430	avenue	Wood
i663-WMT-1003797	431	431	avenue	Wood
i663-WMT-1003772	432	432	avenue	Wood
i663-WMT-1003796	433	433	avenue	Wood
i663-WMT-1003771	434	434	avenue	Wood

i663-WMT-1003770	436	436	avenue	Wood
i663-WMT-1003769	458	458	avenue	Wood
i663-WMT-1003768	460	460	avenue	Wood
i663-WMT-1003767-001	462	462	avenue	Wood
i663-WMT-1003766-001	464	464	avenue	Wood
i663-WMT-1003765	466	470	avenue	Wood
i663-WMT-1003764	472	476	avenue	Wood
i663-WMT-1003763	478	482	avenue	Wood
i663-WMT-1003762-001	484	484	avenue	Wood
i663-WMT-1003761	486	486	avenue	Wood
i663-WMT-1003760	488	488	avenue	Wood
i663-WMT-1003759	492	492	avenue	Wood
i663-WMT-1003758-001	494	494	avenue	Wood
i663-WMT-1003757	496	496	avenue	Wood
i663-WMT-1003756	498	498	avenue	Wood
i663-WMT-1003755-001	500	500	avenue	Wood
i663-WMT-1011354	1	5	rue	York
i663-WMT-1011350	15	17	rue	York
i663-WMT-1011348	21	23	rue	York
i663-WMT-1046818	25	29	rue	York
i663-WMT-1011372	30	32	rue	York
i663-WMT-1011370	36	36	rue	York
i663-WMT-1011368	38	38	rue	York
i663-WMT-1011342	39	39	rue	York
i663-WMT-1011340	41	43	rue	York
i663-WMT-1011366	42	42	rue	York
i663-WMT-1011364	44	44	rue	York
i663-WMT-1011338	49	49	rue	York
i663-WMT-1011336-002	51	51	rue	York
i663-WMT-1011336-001	51	51	rue	York
i663-WMT-1011336	51	51	rue	York
i663-WMT-1011362	64	64	rue	York
i663-WMT-1011361	66	66	rue	York
i663-WMT-1011352	7	11	rue	York
i663-WMT-1011359	72	72	rue	York
i663-WMT-1011357	76	76	rue	York

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259641009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-19 12:18

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641009**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine cult urel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 388 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Montréal-Nord a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis LAPORTE, Saint-Laurent

Lecture :

Francis LAPORTE, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641009*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division de l'uranisme et de la mobilité
11211, avenue Hébert
Montréal-Nord (Québec) H1H 3X5

MTL NORD
Mille histoires, une communauté

Le 12 novembre 2025

Monsieur Érick Dupuis
Division du patrimoine
Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Service d'urbanisme et de la mobilité

Objet : Lettre d'appui concernant la liste des bâtiments construits avant 1940

Monsieur,

C'est avec un grand intérêt et une pleine collaboration que l'arrondissement de **Montréal-Nord** a pris connaissance de la *Liste des bâtiments patrimoniaux* réalisée dans le cadre de l'étude menée par la division du patrimoine, en collaboration avec la firme d'architecture ayant été mandatée.

Pour donner suite à un examen approfondi de ce document par nos services, nous souhaitons confirmer par, la présente notre, **appui formel et notre acceptation** des désignations contenues dans ladite liste.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et l'assurance de notre entière collaboration.

Stéphanie Lavigne, urbaniste
Cheffe de division, urbanisme et mobilité

SIGNATURE : 

Copie conforme :
Jérôme Vaillancourt, Directeur, aménagement urbain et des services aux entreprises
Francis Laporte, Conseiller en aménagement

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTN-2071207	4912	4912	rue	des	Ardennes	
i663-MTN-2071233	4987	4987	rue	des	Ardennes	
i663-MTN-2056545	10043	10043	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056556	10084	10084	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056562	10092	10092	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056564	10100	10100	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056585	10183	10183	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056587	10324	10326	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056592	10348	10348	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056597	10373	10375	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056600	10385	10385	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056601	10387	10387	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056613	10450	10450	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056624	10569	10569	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056634	10592	10592	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056636	10598	10598	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056639	10610	10610	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056647	10635	10635	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056699	10854	10854	avenue		Audoin	
i663-MTN-2060559	11226	11226	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060575	11324	11324	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060632	11608	11612	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060634	11704	11704	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060636	11705	11707	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060645	11732	11734	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060669	11815	11819	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060679	11900	11902	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060681	11901	11905	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060687	11925	11925	avenue		Balzac	
i663-MTN-2057299	10087	10087	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057343	10217	10217	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057439	10820	10822	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057446	10861	10861	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057448	10873	10873	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057451	10893	10893	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057463	10980	10980	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057469	11004	11004	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2061290	10939	10939	avenue		Bellevois	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2061387	11348	11350	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061456	11750	11750	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061460	11754	11754	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061469	11846	11848	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061473	11859	11861	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2064308	12037	12037	avenue		Brunet	
i663-MTN-2064319	12131	12131	avenue		Brunet	
i663-MTN-2064360	12333	12335	avenue		Brunet	
i663-MTN-2064365	12351	12351	avenue		Brunet	
i663-MTN-2058185	10825	10827	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058186	10826	10828	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058187	10831	10831	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058193	10866	10868	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058197	10897	10897	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058202	10920	10922	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058205	10945	10945	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058207	10950	10952	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058223	11100	11106	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-5028492	11165	11215	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058234	11331	11333	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2070589	4251	4251	rue	de	Charleroi	Mairie de Montréal-Nord
i663-MTN-2057697	10186	10186	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057705	10325	10325	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057711	10398	10398	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057716	10428	10428	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057718	10434	10434	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057741	10630	10630	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057745	10649	10649	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057757	10736	10736	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057762	10768	10768	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057774	10873	10873	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057775	10884	10886	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057776	10885	10885	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057789	10965	10965	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057792	10989	10989	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057794	10999	10999	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057804	11093	11095	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057805	11109	11111	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2063743	12303	12307	avenue		Desaulniers	
i663-MTN-2060793	11056	11058	avenue		Drapeau	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2060840	11792	11792	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060842	11793	11793	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060848	11810	11810	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060850	11811	11813	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060858	11834	11836	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060860	11846	11846	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060878	11978	11978	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060884	11984	11984	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2064906	12423	12425	avenue	Edger	
i663-MTN-2061038	11173	11173	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061039	11179	11179	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061042	11209	11209	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061130	11804	11806	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061135	11815	11815	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061164	11978	11980	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061168	11991	11991	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061176	12028	12028	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061179	12044	12044	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061191	12075	12075	avenue	Éthier	
i663-MTN-2059152	10836	10836	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2059156	10896	10896	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2059191	11508	11508	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2059193	11520	11522	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2063652	11885	11885	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2063658	11919	11921	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2063662	11933	11933	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2063668	11981	11983	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2069015	3224	3226	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069033	3265	3265	boulevard	Gouin Est	Maison Cadieux
i663-MTN-2069090-002	3480	3484	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069090-001	3480	3484	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069102	3620	3620	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069104	3644	3646	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2093238	3719	3721	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069120	3745	3745	boulevard	Gouin Est	Maison Racicot
i663-MTN-2069124	3755	3755	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069126	3765	3765	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069128	3785	3785	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069132	3790	3790	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069169	3925	3925	boulevard	Gouin Est	

i663-MTN-2069175	3950	3950	boulevard	Gouin Est	Maion Blondin
i663-MTN-2069183	3990	3992	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069187	4005	4005	boulevard	Gouin Est	Maison Bilodeau
i663-MTN-2069199	4065	4065	boulevard	Gouin Est	Maison Jean-Baptiste-Guilbault
i663-MTN-2069203	4085	4085	boulevard	Gouin Est	Maison Edmond-Valade
i663-MTN-2069208	4109	4129	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069215	4156	4158	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069221	4215	4215	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069231	4251	4251	boulevard	Gouin Est	Maison Brignon dit Lapierre
i663-MTN-2069237	4290	4290	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069241	4315	4315	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069262	4375	4375	boulevard	Gouin Est	Maison Pigeon
i663-MTN-2069280	4525	4525	boulevard	Gouin Est	Maison Laurent-Guilbault
i663-MTN-2069284	4555	4559	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069286	4565	4567	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069337	4718	4722	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069339	4724	4726	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069353	4765	4765	boulevard	Gouin Est	Maison Cazal
i663-MTN-2069362	4800	4800	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069368	4835	4839	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069370	4844	4846	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069380	4857	4859	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069388	4889	4897	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069390	4892	4898	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069408	5030	5030	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069425	5080	5080	boulevard	Gouin Est	École Saint-Charles
i663-MTN-2069431	5095	5095	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069433	5099	5099	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069437	5101	5101	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069444	5112	5112	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069456	5140	5140	boulevard	Gouin Est	Maison Robert
i663-MTN-2069476	5220	5222	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069485	5250	5250	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069542	5460	5460	boulevard	Gouin Est	Maison Andergrave
i663-MTN-2069556	5540	5540	boulevard	Gouin Est	Maison Foucault
i663-MTN-2069560	5550	5550	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069565	5560	5560	boulevard	Gouin Est	Maison Charlebois
i663-MTN-2069601	5730	5730	boulevard	Gouin Est	Maison Dagenais
i663-MTN-2069603	5740	5740	boulevard	Gouin Est	Maison Lachapelle
i663-MTN-2069612	5820	5820	boulevard	Gouin Est	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2069620	5860	5860	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069624	5900	5902	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069664	6081	6081	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069676	6153	6155	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069700	6195	6195	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069702	6210	6210	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069713	6268	6272	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069722	6300	6300	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069769	6405	6405	boulevard		Gouin Est	Maison Creayer
i663-MTN-2069779	6465	6467	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069789	6523	6527	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069811-001	6715	6715	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2059446	11184	11184	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059476	11558	11560	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059482	11609	11609	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059488	11655	11659	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059491	11699	11699	avenue		Hébert	
i663-MTN-2062525	11056	11060	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062659	11766	11766	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062661	11767	11769	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062663	11778	11780	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062664	11779	11781	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062665	11785	11787	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062668	11796	11796	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062670	11797	11799	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062680	11833	11833	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062682-001	11845	11849	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062682-002	11845	11849	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062686	11851	11853	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062731	12101	12101	avenue		Hénault	
i663-MTN-2068607	3344	3346	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068631	3600	3604	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068633	3606	3608	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068642	3650	3656	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068719	4210	4210	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2060893	11924	11924	avenue		Henrietta	
i663-MTN-2060899	11956	11958	avenue		Henrietta	La maison aux miroirs
i663-MTN-2060903	11978	11978	avenue		Henrietta	
i663-MTN-2060908	11984	11984	avenue		Henrietta	
i663-MTN-2059650	11456	11462	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2059663	11574	11586	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville	
i663-MTN-2059696	11713	11715	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville	
i663-MTN-2063237	11057	11057	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063388	11773	11773	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063392	11779	11779	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063400	11881	11881	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063420	12002	12004	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063448	12062	12062	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063452	12068	12068	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063456	12080	12082	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063480	12152	12154	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2065794	12633	12633	avenue		Lanthier	
i663-MTN-2061642	11009	11011	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061690	11215	11215	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061706	11256	11256	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061720-002	11324	11324	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061722	11336	11336	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061727	11348	11348	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061731	11360	11360	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061746	11408	11408	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061762	11468	11468	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061794	11632	11632	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061810	11706	11708	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061819	11725	11727	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061825	11743	11743	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061843	11871	11873	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061852-001	11915	11915	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061854	11929	11931	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061864	11979	11981	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061868	11991	11993	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061870	12008	12010	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061872	12028	12028	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061874	12036	12036	avenue		L'Archevêque	Maison Clermont
i663-MTN-2061879	12059	12061	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061881	12062	12062	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061883	12065	12067	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061885	12068	12070	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061886	12071	12071	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061888	12074	12076	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061892	12089	12091	avenue		L'Archevêque	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2061894	12094	12094	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061898	12101	12101	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061904	12120	12120	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061910	12134	12136	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061914	12145	12147	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2057911	10762	10764	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057949	11103	11103	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057954	11317	11317	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057955	11331	11331	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057956	11347	11349	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057021	10090	10090	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057105	10599	10599	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057106	10611	10611	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057120	10660	10660	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057130	10685	10685	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057164	10836	10836	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057195	10935	10935	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057207	10965	10965	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057209	10981	10981	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057210	10989	10991	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057259	11259	11265	avenue		Lausanne
i663-MTN-2056774	10364	10366	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056795	10420	10422	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056803	10445	10447	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056812	10469	10469	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056830	10598	10598	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056870	10756	10756	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056878	10827	10833	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056908	10920	10920	avenue		Leblanc
i663-MTN-2071279	4752	4752	boulevard		Léger
i663-MTN-2071290	4819	4821	boulevard		Léger
i663-MTN-2058781	10184	10184	avenue	de	London
i663-MTN-2058844	10727	10731	avenue	de	London
i663-MTN-2058851	10757	10757	avenue	de	London
i663-MTN-2058943	11447	11447	avenue	de	London
i663-MTN-2058950	11490	11490	avenue	de	London
i663-MTN-2058957	11540	11540	avenue	de	London
i663-MTN-2068502	3722	3722	rue		Martial
i663-MTN-2068405	3294	3296	rue		Monselet
i663-MTN-2068436	3541	3545	rue		Monselet

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2068448	3677	3681	rue		Monselet
i663-MTN-2068464	3799	3803	rue		Monselet
i663-MTN-2068473	3876	3876	rue		Monselet
i663-MTN-2056181	10770	10776	avenue		Oscar
i663-MTN-2056185	10776	10776	avenue		Oscar
i663-MTN-2057512	10078	10080	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057513	10079	10079	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057518	10124	10126	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057520	10130	10134	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057532	10182	10182	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057564	10477	10479	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057574	10569	10569	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057592	10713	10715	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057600	10779	10779	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057626	10946	10946	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057635	10998	11000	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057637	11011	11013	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2058689	10890	10892	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058702	11029	11031	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058703	11036	11038	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058732	11235	11235	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058737	11270	11272	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058741	11371	11373	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058743	11384	11384	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058745	11396	11398	avenue	de	Paris
i663-MTN-2060693	11934	11934	avenue		Patricia
i663-MTN-2071923-001	5065	5067	rue		Perras
i663-MTN-2071931	5112	5112	rue		Perras
i663-MTN-2071941	5150	5150	rue		Perras
i663-MTN-2059258	11051	11053	boulevard		Pie-IX
i663-MTN-2062180	11319	11319	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062231	11457	11457	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062233	11462	11462	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062241	11512	11512	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062248	11530	11530	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062267	11638	11638	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062273	11663	11663	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062276	11700	11702	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062279	11706	11708	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062285	11730	11732	avenue		Pigeon

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2062287	11734	11740	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062295	11754	11754	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062296	11760	11762	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062298	11766	11766	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062335	12002	12002	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062337	12014	12014	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062344	12144	12146	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062352	12192	12192	avenue		Pigeon
i663-MTN-2058508	10902	10902	avenue		Plaza
i663-MTN-2058510	10908	10908	avenue		Plaza
i663-MTN-2058512	10920	10920	avenue		Plaza
i663-MTN-2058513	10927	10931	avenue		Plaza
i663-MTN-2058520	10960	10962	avenue		Plaza
i663-MTN-2058544	11150	11152	avenue		Plaza
i663-MTN-2058545	11161	11163	avenue		Plaza
i663-MTN-2058551-001	11247	11247	avenue		Plaza
i663-MTN-2058552	11259	11259	avenue		Plaza
i663-MTN-2058563	11409	11411	avenue		Plaza
i663-MTN-2058572	11491	11491	avenue		Plaza
i663-MTN-2068309	3275	3275	rue		Prieur Est
i663-MTN-2068320	3351	3351	rue		Prieur Est
i663-MTN-2068350	3801	3803	rue		Prieur Est
i663-MTN-2068355	3851	3851	rue		Prieur Est
i663-MTN-2063870	11272	11272	avenue		Racette
i663-MTN-2063955	11654	11654	avenue		Racette
i663-MTN-2063985	11867	11867	avenue		Racette
i663-MTN-2063993	11884	11886	avenue		Racette
i663-MTN-2064002	11914	11914	avenue		Racette
i663-MTN-2064018	11956	11956	avenue		Racette
i663-MTN-2059056	10921	10921	avenue	des	Récollets
i663-MTN-2059117	11509	11509	avenue	des	Récollets
i663-MTN-2059126	11539	11541	avenue	des	Récollets
i663-MTN-2058345	10903	10903	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058384	11229	11231	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058387	11330	11330	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058388	11337	11339	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058392	11366	11368	avenue	de	Rome
i663-MTN-2068179	3726	3726	rue		Sabrevois
i663-MTN-2063006	11760	11764	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063016	11802	11802	boulevard		Sainte-Gertrude

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2063026	11856	11858	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063034	11891	11891	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063041	11942	11942	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063070	12056	12056	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063072	12057	12061	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063076	12067	12069	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063086	12104	12104	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063094	12117	12117	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2059292	10824	10826	avenue		Saint-Julien
i663-MTN-2059365	11607	11607	avenue		Saint-Julien
i663-MTN-2059369	11644	11644	avenue		Saint-Julien
i663-MTN-2056281	10067	10067	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2056422	10615	10615	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2056466	10808	10812	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2056472	10884	10888	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2058017	10471	10473	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058019	10483	10483	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058040	10673	10673	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058051	10825	10825	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058057	10873	10877	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058063	10909	10911	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058064	10910	10910	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058065-001	10921	10923	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058091	11260	11260	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058092	11270	11270	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058096	11311	11311	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058101	11336	11336	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2057966	9954	9954	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2071979	5162	5162	rue	de	Séville
i663-MTN-2071981	5170	5170	rue	de	Séville

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259641010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:27

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641010**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 880 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de la Ville de Montréal-Ouest ainsi qu'une résolution d'appui du conseil municipal de cette ville approuvant cette liste et recommandant son adoption sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de la Ville de Montréal-Ouest a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641010*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Hôtel de Ville *Town Hall*

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 29 septembre 2025, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives prévoit que les agglomérations et MRC du Québec doivent adopter un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur leur territoire;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption;

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a collaboré avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal à la réalisation de l'inventaire des immeubles qui ont été construits avant 1940 sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le conseil municipal approuve la liste d'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur son territoire et recommande son adoption au conseil d'agglomération.

Adoptée à l'unanimité
#20250929-017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 1er octobre 2025

_____
Claude Gilbert, Greffier

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	REPÈRE GÉOGRAPHIQUE (SI L'IMMEUBLE N'A PAS D'ADRESSE)	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTO-5030967	43	43	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065775-001	47	47	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065775-002	47	47	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065776	57	57	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065780	58	58	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065777	59	59	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065778	63	63	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065779	65	65	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065798	8002	8004	chemin		Avon		
i663-MTO-4065784	8005	8005	chemin		Avon		
i663-MTO-4065797	8006	8006	chemin		Avon		
i663-MTO-4065796-001	8016	8016	chemin		Avon		
i663-MTO-4065796-002	8016	8016	chemin		Avon		
i663-MTO-4065785	8017	8017	chemin		Avon		
i663-MTO-4065795	8018	8020	chemin		Avon		
i663-MTO-4065786	8019	8021	chemin		Avon		
i663-MTO-4065794	8022	8024	chemin		Avon		
i663-MTO-4065787	8023	8025	chemin		Avon		
i663-MTO-4065793	8026	8028	chemin		Avon		
i663-MTO-4065788	8027	8027	chemin		Avon		
i663-MTO-4065792	8030	8030	chemin		Avon		
i663-MTO-4065789	8031	8031	chemin		Avon		
i663-MTO-4065791	8034	8034	chemin		Avon		
i663-MTO-4065790-001	8036	8038	chemin		Avon		
i663-MTO-4065815	103	103	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065913	108	108	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065816-001	111	111	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065912-002	112	112	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065911	116	116	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065817-001	117	117	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065910	118	118	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065909	120	120	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065818-001	121	121	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065818-002	121	121	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065819-001	125	125	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065819-002	125	125	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065908-002	126	126	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065908-001	126	126	avenue		Ballantyne Nord		

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4065820-001	127	127	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065820-002	127	127	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065907-002	130	130	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065907-001	130	130	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065821-001	131	131	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065821-002	131	131	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065906-001	134	134	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065822-001	135	135	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065822-002	135	135	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065905-002	138	138	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065905-001	138	138	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065823	139	139	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065904-002	142	142	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065904-001	142	142	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065824	143	143	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065903-001	146	146	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065826	151	151	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065902-002	152	152	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065902-001	152	152	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065901-001	154	154	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065827-001	157	157	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065827-002	157	157	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065900-001	160	160	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065800	19	19	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065899	202	202	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065828	203	203	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065898	208	208	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065801	21	21	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065830	211	211	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065896	216	216	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065831-001	217	217	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065831-002	217	217	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065891	234	234	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065834	235	235	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065835-001	241	241	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065835-002	241	241	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065836-001	243	243	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065836-002	243	243	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065837-001	247	247	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065837-002	247	247	avenue	Ballantyne Nord

i663-MTO-4065838-001	251	251	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065838-002	251	251	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065887-002	252	252	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065887-001	252	252	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065802	27	27	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065840-001	301	301	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065840-002	301	301	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065841-001	305	305	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065841-002	305	305	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065883	308	308	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065842-001	311	311	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065842-002	311	311	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065882	312	312	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065843-001	317	317	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065843-002	317	317	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065880	318	318	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065924	32	32	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065879	320	320	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065844-001	321	321	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065844-002	321	321	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065878-002	324	324	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065878-001	324	324	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065845-001	325	325	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065845-002	325	325	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065877	326	326	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065876-001	328	328	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065846	329	329	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065875	332	332	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065847-001	333	333	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065847-002	333	333	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065874	336	336	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065848-001	337	337	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065848-002	337	337	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065923	34	34	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065873	340	340	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065849-001	341	341	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065849-002	341	341	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065850-001	345	345	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065851	347	347	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065804	35	35	avenue	Ballantyne Nord

i663-MTO-4065922	40	40	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065921	42	42	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065805	43	43	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065806	47	47	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065807-001	53	53	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065807-002	53	53	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065808-001	57	57	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065809	63	63	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065917	64	64	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065810	67	67	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065811	71	71	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065812	75	75	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065814-001	83	83	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065914-001	88	88	avenue	Ballantyne Nord	Montreal West United Church
i663-MTO-4065945	10	10	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065934	119	119	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065932-001	123	123	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065954	124	124	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065955	128	128	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065956-002	132	132	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065956-001	132	132	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065929	133	133	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065957-002	136	136	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065957-001	136	136	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065928	137	137	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065927	141	141	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065926	145	145	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065960	148	148	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065961	150	150	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065925	155	155	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065962	156	156	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065946-001	16	16	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065963	172	172	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065947	18	18	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065948	22	22	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065949	26	26	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065937	29	29	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065950	30	30	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065944	8	8	avenue	Ballantyne Sud	

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4065997	107	107	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4065998	133	133	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4065999	137	137	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066000	139	139	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066001	141	141	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066002	143	143	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066003	145	145	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066004	147	147	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066005	149	149	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066006	151	151	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066007	153	153	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066008-001	155	155	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066009	157	157	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066010	159	159	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066011	161	161	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066012	163	163	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066013	165	165	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066016	175	175	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066017	177	177	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066018	179	179	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066019-001	181	181	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066019-002	181	181	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066036	182	182	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066020-001	183	183	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066020-002	183	183	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066021	185	185	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066033	229	229	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4065995	91	97	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066057-001	107	107	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066057-002	107	107	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066058-001	111	111	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066058-002	111	111	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066155	112	112	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066154-001	114	114	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066154-002	114	114	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066059-001	115	115	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066059-002	115	115	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066153	118	118	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066173	12	12	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066152	120	120	avenue	Brock Nord

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066060-001	123	123	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066060-002	123	123	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066151	124	124	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066061-001	125	125	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066061-002	125	125	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066149-002	132	132	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066149-001	132	132	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066063	133	133	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066148-002	134	134	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066148-001	134	134	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066064	137	137	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066172	14	14	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066146	144	144	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066065	145	145	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066066-001	147	147	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066066-002	147	147	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066145	148	148	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066067-001	151	151	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066068	155	155	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066144	156	156	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066069	159	159	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066143	160	160	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066070	163	163	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066142-002	164	164	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066142-001	164	164	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066071	201	201	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066072	205	205	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066141-001	212	212	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066074-001	215	215	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066074-002	215	215	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066075-001	219	219	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066075-002	219	219	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066140	220	220	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066139-002	222	222	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066139-001	222	222	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066076-001	223	223	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066076-002	223	223	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066138-002	224	224	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066138-001	224	224	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066137	226	226	avenue	Brock Nord

i663-MTO-4066077-001	227	227	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066077-002	227	227	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066136	228	228	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066135	232	232	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066078	235	235	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066134	236	236	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066079-001	239	239	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066080	243	243	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066132	244	244	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066081-001	247	247	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066081-002	247	247	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066131	248	248	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066130	252	252	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066129-002	256	256	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066129-001	256	256	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066128-002	260	260	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066128-001	260	260	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066084	267	267	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066169	28	28	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066085-001	305	305	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066085-002	305	305	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066127-001	306	306	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066086	309	309	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066126	312	312	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066125-001	318	318	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066168-001	32	32	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066123-001	326	326	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066122	330	330	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066091	331	331	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066092	333	333	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066121-002	336	336	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066121-001	336	336	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066093	337	337	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066167	34	34	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066120	340	340	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066094	341	341	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066095	343	343	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066097	349	349	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066098	351	351	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066099-001	353	353	avenue	Brock Nord

i663-MTO-4066099-002	353	353	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066100-001	357	357	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066100-002	357	357	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066044	37	37	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066045	41	41	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066165-001	42	42	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066046-001	43	43	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066047-001	49	49	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066164-002	52	52	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066164-001	52	52	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066048-001	55	55	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066048-002	55	55	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066162	60	60	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066161	64	64	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066051-001	69	69	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066051-002	69	69	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066159	76	76	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066054	79	79	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066158-001	80	80	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066055	83	83	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066157-002	84	84	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066157-001	84	84	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066056-001	97	97	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066191	11	11	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066183-001	113	113	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066182-001	117	117	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066181	121	121	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066206	126	126	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066207	130	130	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066180-001	131	131	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066180-002	131	131	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066208	134	134	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066179	135	135	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066178	139	139	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066177-001	143	143	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066190	15	15	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066209	150	150	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066175-001	151	151	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066195	16	16	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066189-001	17	17	avenue	Brock Sud

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066189-002	17	17	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066196-001	18	18	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066197	22	22	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066188-001	23	23	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066188-002	23	23	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066198	26	26	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066187-001	27	27	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066186	31	31	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066199	34	34	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066185	35	35	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066200	36	36	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066201	38	38	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066184	39	39	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066202	40	40	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066192	5	5	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066194	8	8	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066210-001	111	111	chemin	Broughton
i663-MTO-4066223	114	114	chemin	Broughton
i663-MTO-4066211	115	115	chemin	Broughton
i663-MTO-4066222	116	116	chemin	Broughton
i663-MTO-4066213	133	133	chemin	Broughton
i663-MTO-4066221	136	136	chemin	Broughton
i663-MTO-4066220	138	138	chemin	Broughton
i663-MTO-4066219	140	140	chemin	Broughton
i663-MTO-4066218	142	142	chemin	Broughton
i663-MTO-4066217	144	144	chemin	Broughton
i663-MTO-4066216-001	145	145	chemin	Broughton
i663-MTO-4066216-002	145	145	chemin	Broughton
i663-MTO-4066225-001	4	6	chemin	Broughton
i663-MTO-4066247	19	19	avenue	Campbell
i663-MTO-4066246	21	21	avenue	Campbell
i663-MTO-4066245	23	23	avenue	Campbell
i663-MTO-4066256	28	28	avenue	Campbell
i663-MTO-4066242-001	33	33	avenue	Campbell
i663-MTO-4066242-002	33	33	avenue	Campbell
i663-MTO-4066241	35	35	avenue	Campbell
i663-MTO-4066260	36	36	avenue	Campbell
i663-MTO-4066240	37	37	avenue	Campbell
i663-MTO-4066250	6	6	avenue	Campbell
i663-MTO-4066284	10	10	promenade	Courtney

i663-MTO-4066285	8	8	promenade	Courtney
i663-MTO-4066321	21	21	rue	Curzon
i663-MTO-4066322	37	37	rue	Curzon
i663-MTO-4066341-002	42	42	rue	Curzon
i663-MTO-4066341-001	42	42	rue	Curzon
i663-MTO-4066323	43	43	rue	Curzon
i663-MTO-4066340-001	44	44	rue	Curzon
i663-MTO-4066340-002	44	44	rue	Curzon
i663-MTO-4066339-002	46	46	rue	Curzon
i663-MTO-4066339-001	46	46	rue	Curzon
i663-MTO-4066338-001	52	52	rue	Curzon
i663-MTO-4066324	53	53	rue	Curzon
i663-MTO-4066337	54	54	rue	Curzon
i663-MTO-4066325	55	55	rue	Curzon
i663-MTO-4066336	56	56	rue	Curzon
i663-MTO-4066326	57	57	rue	Curzon
i663-MTO-4066327	63	63	rue	Curzon
i663-MTO-4066328	65	65	rue	Curzon
i663-MTO-4066335	66	66	rue	Curzon
i663-MTO-4066334-002	68	68	rue	Curzon
i663-MTO-4066334-001	68	68	rue	Curzon
i663-MTO-4066329	69	69	rue	Curzon
i663-MTO-4066333-001	70	70	rue	Curzon
i663-MTO-4066333-002	70	70	rue	Curzon
i663-MTO-4066330-001	71	71	rue	Curzon
i663-MTO-4066330-002	71	71	rue	Curzon
i663-MTO-4066332	72	72	rue	Curzon
i663-MTO-4066331-001	73	73	rue	Curzon
i663-MTO-4066331-002	73	73	rue	Curzon
i663-MTO-4066379	100	100	avenue	Easton
i663-MTO-4066347	111	111	avenue	Easton
i663-MTO-4066359	12	12	avenue	Easton
i663-MTO-4066382	120	120	avenue	Easton
i663-MTO-4066385	132	132	avenue	Easton
i663-MTO-4066386	140	140	avenue	Easton
i663-MTO-4066387	146	146	avenue	Easton
i663-MTO-4066389	152	152	avenue	Easton
i663-MTO-4066390	156	156	avenue	Easton
i663-MTO-4066342-001	183	189	avenue	Easton
i663-MTO-4066357-002	2	2	avenue	Easton

i663-MTO-4066357-001	2	2	avenue	Easton
i663-MTO-4066356-001	23	23	avenue	Easton
i663-MTO-4066356-002	23	23	avenue	Easton
i663-MTO-4066362	24	24	avenue	Easton
i663-MTO-4066363-002	26	26	avenue	Easton
i663-MTO-4066363-001	26	26	avenue	Easton
i663-MTO-4066364	30	30	avenue	Easton
i663-MTO-4066351	49	49	avenue	Easton
i663-MTO-4066371	56	56	avenue	Easton
i663-MTO-4066372	60	60	avenue	Easton
i663-MTO-4066375-002	74	74	avenue	Easton
i663-MTO-4066375-001	74	74	avenue	Easton
i663-MTO-4066349	95	95	avenue	Easton
i663-MTO-4066378	96	96	avenue	Easton
i663-MTO-4066429-001	1	1	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066429-002	1	1	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066433	10	10	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066434	14	14	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066426	15	15	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066425-001	17	17	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066425-002	17	17	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066424-001	19	19	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066424-002	19	19	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066436	20	20	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066423-001	21	21	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066423-002	21	21	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066422-001	23	23	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066422-002	23	23	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066437-001	24	24	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066437-002	24	24	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066421	25	25	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066438	28	28	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066428-001	3	3	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066439-001	32	32	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066439-002	32	32	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066440-001	34	34	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066440-002	34	34	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066418	35	35	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066441-001	36	36	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066441-002	36	36	avenue	Fenwick

i663-MTO-4066430	4	4	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066417	41	41	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066427	5	5	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066431	6	6	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066432	8	8	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066475	27	27	rue	Milner
i663-MTO-4066476	37	37	rue	Milner
i663-MTO-4066477-001	43	43	rue	Milner
i663-MTO-4066485	23	23	rue	Nelson
i663-MTO-4066486	25	25	rue	Nelson
i663-MTO-4066487	33	33	rue	Nelson
i663-MTO-4066507-002	34	34	rue	Nelson
i663-MTO-4066507-001	34	34	rue	Nelson
i663-MTO-4066488	35	35	rue	Nelson
i663-MTO-4066489	37	37	rue	Nelson
i663-MTO-4066490	39	39	rue	Nelson
i663-MTO-4066492-001	49	49	rue	Nelson
i663-MTO-4066492-002	49	49	rue	Nelson
i663-MTO-4066493	53	53	rue	Nelson
i663-MTO-4066494	55	55	rue	Nelson
i663-MTO-4066496-001	59	59	rue	Nelson
i663-MTO-4066496-002	59	59	rue	Nelson
i663-MTO-4066505	60	60	rue	Nelson
i663-MTO-4066497-001	61	61	rue	Nelson
i663-MTO-4066504	62	62	rue	Nelson
i663-MTO-4066498	63	63	rue	Nelson
i663-MTO-4066503-002	64	64	rue	Nelson
i663-MTO-4066503-001	64	64	rue	Nelson
i663-MTO-4066499	65	65	rue	Nelson
i663-MTO-4066502	70	70	rue	Nelson
i663-MTO-4066508-001	8	8	rue	Nelson
i663-MTO-4066508-002	8	8	rue	Nelson
i663-MTO-4066530	101	103	rue	Northview
i663-MTO-4066531	105	107	rue	Northview
i663-MTO-4066532	111	111	rue	Northview
i663-MTO-4066533	113	115	rue	Northview
i663-MTO-4066534	117	119	rue	Northview
i663-MTO-4066535	121	123	rue	Northview
i663-MTO-4066540	163	163	rue	Northview

i663-MTO-4066541-001	314	314	rue	Northview	Elizabeth Ballantyne School
i663-MTO-4066541-002	314	314	rue	Northview	Elizabeth Ballantyne School Left Wing
i663-MTO-4066541-003	314	314	rue	Northview	Elizabeth Ballantyne School Gymnasium
i663-MTO-4066523	51	53	rue	Northview	
i663-MTO-4066549	1	1	rue	Parkside	
i663-MTO-4066560	2	2	rue	Parkside	
i663-MTO-4066557-001	36	36	rue	Parkside	
i663-MTO-4066557-002	36	36	rue	Parkside	
i663-MTO-4066550	37	37	rue	Parkside	
i663-MTO-4066551	39	39	rue	Parkside	
i663-MTO-4066559	4	4	rue	Parkside	
i663-MTO-4066552-001	41	41	rue	Parkside	
i663-MTO-4066552-002	41	41	rue	Parkside	
i663-MTO-4066553-001	43	43	rue	Parkside	
i663-MTO-4066553-002	43	43	rue	Parkside	
i663-MTO-4066554-001	45	45	rue	Parkside	
i663-MTO-4066554-002	45	45	rue	Parkside	
i663-MTO-4066555-001	47	47	rue	Parkside	
i663-MTO-4066555-002	47	47	rue	Parkside	
i663-MTO-4066556	49	49	rue	Parkside	
i663-MTO-4066569	101	101	avenue	Percival	
i663-MTO-4066649-002	112	112	avenue	Percival	
i663-MTO-4066649-001	112	112	avenue	Percival	
i663-MTO-4066648	120	120	avenue	Percival	
i663-MTO-4066647	122	122	avenue	Percival	
i663-MTO-4066570-001	123	123	avenue	Percival	
i663-MTO-4066570-002	123	123	avenue	Percival	
i663-MTO-4066646	124	124	avenue	Percival	
i663-MTO-4066571-001	125	125	avenue	Percival	
i663-MTO-4066571-002	125	125	avenue	Percival	
i663-MTO-4066645	126	126	avenue	Percival	
i663-MTO-4066572-001	127	127	avenue	Percival	
i663-MTO-4066572-002	127	127	avenue	Percival	
i663-MTO-4066644-001	128	128	avenue	Percival	
i663-MTO-4066644-002	128	128	avenue	Percival	

i663-MTO-4066573-001	129	129	avenue	Percival
i663-MTO-4066573-002	129	129	avenue	Percival
i663-MTO-4066643-001	130	130	avenue	Percival
i663-MTO-4066574	131	131	avenue	Percival
i663-MTO-4066642	132	132	avenue	Percival
i663-MTO-4066575	133	133	avenue	Percival
i663-MTO-4066641	134	134	avenue	Percival
i663-MTO-4066576	135	135	avenue	Percival
i663-MTO-4066640	136	136	avenue	Percival
i663-MTO-4066577	137	137	avenue	Percival
i663-MTO-4066639	138	138	avenue	Percival
i663-MTO-4066578	139	139	avenue	Percival
i663-MTO-4066638-002	140	140	avenue	Percival
i663-MTO-4066638-001	140	140	avenue	Percival
i663-MTO-4066579	141	141	avenue	Percival
i663-MTO-4066637-002	142	142	avenue	Percival
i663-MTO-4066637-001	142	142	avenue	Percival
i663-MTO-4066580	143	143	avenue	Percival
i663-MTO-4066636	144	144	avenue	Percival
i663-MTO-4066581	145	145	avenue	Percival
i663-MTO-4066582	147	147	avenue	Percival
i663-MTO-4066583	149	149	avenue	Percival
i663-MTO-4066633	150	150	avenue	Percival
i663-MTO-4066584	151	151	avenue	Percival
i663-MTO-4066632	152	152	avenue	Percival
i663-MTO-4066585	153	153	avenue	Percival
i663-MTO-4066631-002	154	154	avenue	Percival
i663-MTO-4066631-001	154	154	avenue	Percival
i663-MTO-4066630	156	156	avenue	Percival
i663-MTO-4066587	157	157	avenue	Percival
i663-MTO-4066629	158	158	avenue	Percival
i663-MTO-4066588	161	161	avenue	Percival
i663-MTO-4066628	162	162	avenue	Percival
i663-MTO-4066591	169	169	avenue	Percival
i663-MTO-4066592	171	171	avenue	Percival
i663-MTO-4066627-001	204	204	avenue	Percival
i663-MTO-4066627-002	204	204	avenue	Percival
i663-MTO-4066626-002	206	206	avenue	Percival
i663-MTO-4066626-001	206	206	avenue	Percival
i663-MTO-4066625	208	208	avenue	Percival

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066624	214	214	avenue	Percival
i663-MTO-4066593	215	215	avenue	Percival
i663-MTO-4066623	216	216	avenue	Percival
i663-MTO-4066594	217	217	avenue	Percival
i663-MTO-4066622	218	218	avenue	Percival
i663-MTO-4066621	220	220	avenue	Percival
i663-MTO-4066595	221	221	avenue	Percival
i663-MTO-4066620	222	222	avenue	Percival
i663-MTO-4066596	223	223	avenue	Percival
i663-MTO-4066619	224	224	avenue	Percival
i663-MTO-4066618-001	226	226	avenue	Percival
i663-MTO-4066597	227	227	avenue	Percival
i663-MTO-4066617	228	228	avenue	Percival
i663-MTO-4066598	229	229	avenue	Percival
i663-MTO-4066616	230	230	avenue	Percival
i663-MTO-4066599	231	231	avenue	Percival
i663-MTO-4066615	232	232	avenue	Percival
i663-MTO-4066600	233	233	avenue	Percival
i663-MTO-4066601	235	235	avenue	Percival
i663-MTO-4066602	239	239	avenue	Percival
i663-MTO-4066613	240	240	avenue	Percival
i663-MTO-4066612	242	242	avenue	Percival
i663-MTO-4066611-002	244	244	avenue	Percival
i663-MTO-4066611-001	244	244	avenue	Percival
i663-MTO-4066609	250	250	avenue	Percival
i663-MTO-4066608-002	252	252	avenue	Percival
i663-MTO-4066608-001	252	252	avenue	Percival
i663-MTO-4066607	254	254	avenue	Percival
i663-MTO-4066606	256	256	avenue	Percival
i663-MTO-4066605	263	263	avenue	Percival
i663-MTO-4066561	69	69	avenue	Percival
i663-MTO-4066659-002	70	70	avenue	Percival
i663-MTO-4066659-001	70	70	avenue	Percival
i663-MTO-4066562-001	71	71	avenue	Percival
i663-MTO-4066562-002	71	71	avenue	Percival
i663-MTO-4066658	72	72	avenue	Percival
i663-MTO-4066563-001	73	73	avenue	Percival
i663-MTO-4066563-002	73	73	avenue	Percival
i663-MTO-4066657	74	74	avenue	Percival
i663-MTO-4066564	75	75	avenue	Percival

i663-MTO-4066656	76	76	avenue	Percival
i663-MTO-4066565-001	77	77	avenue	Percival
i663-MTO-4066655	78	78	avenue	Percival
i663-MTO-4066566	79	79	avenue	Percival
i663-MTO-4066654-001	80	80	avenue	Percival
i663-MTO-4066653-001	82	82	avenue	Percival
i663-MTO-4066567	83	83	avenue	Percival
i663-MTO-4066652-001	84	84	avenue	Percival
i663-MTO-4066651-001	86	86	avenue	Percival
i663-MTO-4066568-001	87	87	avenue	Percival
i663-MTO-4066568-002	87	87	avenue	Percival
i663-MTO-4066650	88	88	avenue	Percival
i663-MTO-4066708-001	10	10	avenue	Rennie
i663-MTO-4066700	11	11	avenue	Rennie
i663-MTO-4066707	12	12	avenue	Rennie
i663-MTO-4066706-002	14	14	avenue	Rennie
i663-MTO-4066706-001	14	14	avenue	Rennie
i663-MTO-4066701	15	15	avenue	Rennie
i663-MTO-4066702	17	17	avenue	Rennie
i663-MTO-4066711	2	2	avenue	Rennie
i663-MTO-4066710	6	6	avenue	Rennie
i663-MTO-4066698-001	7	7	avenue	Rennie
i663-MTO-4066698-002	7	7	avenue	Rennie
i663-MTO-4066709-002	8	8	avenue	Rennie
i663-MTO-4066709-001	8	8	avenue	Rennie
i663-MTO-4066699	9	9	avenue	Rennie
i663-MTO-4066887-001	8003	8003	rue	Sherbrooke Ouest
i663-MTO-4066887-002	8003	8003	rue	Sherbrooke Ouest
i663-MTO-4066902	101	101	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066968	102	102	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066903-001	107	107	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066903-002	107	107	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066967	108	108	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066904-001	109	109	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066904-002	109	109	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066966-002	112	112	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066966-001	112	112	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066905	115	115	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066965-002	116	116	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066965-001	116	116	avenue	Strathearn Nord

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066964	118	118	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066906	119	119	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066907-001	123	123	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066907-002	123	123	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066908	125	125	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066963-001	128	128	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066909	131	131	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066962-002	132	132	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066962-001	132	132	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066910	135	135	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066961-001	136	136	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066911	137	137	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066913-001	143	143	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066960	144	144	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066959-001	146	146	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066914-001	147	147	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066914-002	147	147	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066915	151	151	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066916	153	153	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066918	161	161	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066957	162	162	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066919	205	205	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066956	208	208	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066920-001	209	209	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066920-002	209	209	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066955	212	212	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066954	216	216	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066921-001	217	217	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066953	220	220	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066922-001	221	221	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066923	223	223	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066924	227	227	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066925-001	231	231	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066925-002	231	231	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066951-002	232	232	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066951-001	232	232	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066950-002	234	234	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066950-001	234	234	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066926-001	235	235	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066926-002	235	235	avenue	Strathearn Nord

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066949-002	236	236	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066949-001	236	236	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066927	237	237	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066929	247	247	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066930	251	251	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066931	253	253	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066932	257	257	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066933	259	259	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066934-001	301	301	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066934-002	301	301	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066935-001	303	303	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066935-002	303	303	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066936-001	305	305	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066936-002	305	305	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066946-001	306	306	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066937-001	307	307	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066937-002	307	307	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066945	308	308	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066938-001	309	309	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066938-002	309	309	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066944	310	310	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066943	312	312	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066890	43	43	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066891	45	47	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066893	59	59	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-5059975-001	60	60	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-5059975-002	60	60	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066894	61	61	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066975	62	62	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066895	63	63	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066974	64	64	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066973-001	66	66	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066896-001	67	67	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066972-001	68	68	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066971	74	74	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066970-002	78	78	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066970-001	78	78	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066901	81	81	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066969	82	82	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066978-001	2	4	avenue	Strathearn Sud

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066977	99999	99999	avenue	Strathearn Sud	Immeuble d'entreposage du parc	
i663-MTO-5005146-001	10	10	avenue	Westminster Nord		Canadian Pacific Railway Block Tower
i663-MTO-4067020	101	101	avenue	Westminster Nord		Ancienne Banque de Montréal
i663-MTO-4067021	105	105	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067022	107	107	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067023	109	109	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067161	110	110	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067024	111	111	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067160	112	112	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067025	113	113	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067159	114	116	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067026	115	115	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067158	118	118	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067157-001	120	120	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067156	122	124	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067028	123	123	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067029-001	125	125	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067155	126	126	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067030	127	127	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067154-001	128	128	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067031	133	133	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067153	134	134	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067032	135	135	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067152	136	136	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067033	137	137	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067034	141	141	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067035	143	143	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067148	148	154	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067037	149	149	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067038	151	151	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067039	153	153	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067040	155	155	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067041	157	157	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067042	159	159	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067145	160	160	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067144-001	162	162	avenue	Westminster Nord		

i663-MTO-4067144-002	162	162	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067174	18	24	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067043	201	201	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067044	203	203	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067143	206	206	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067142	208	208	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067141	210	210	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067140	212	212	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067139	214	214	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067138	216	216	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067137-002	218	218	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067137-001	218	218	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067047	225	225	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067135-001	226	226	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067048	227	227	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067134	230	230	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067133	232	232	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067049	233	233	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067132	234	234	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067050	235	235	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067128	246	246	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067056	249	249	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067057	251	251	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067173	26	28	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067066	313	313	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067067	315	315	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067010	33	37	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067108	334	334	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067078	343	345	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067087-001	451	451	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067088	455	455	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067089-001	457	457	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067089-002	457	457	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067091	465	465	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067170	48	54	avenue	Westminster Nord	Foster Hall Apartments
i663-MTO-4067013	51	51	avenue	Westminster Nord	Montreal West Presbyterian Church
i663-MTO-4067169	56	60	avenue	Westminster Nord	

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4067016	63	63	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067167-001	66	66	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067017-001	67	67	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067018	69	71	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067019-001	73	73	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067165	94	98	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067167-002	99999	99999	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067179	25	25	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067178	37	37	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067177	39	39	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067182-001	50	50	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067182-002	50	50	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067181	8	8	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067195	101	101	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067196	105	105	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067262	110	110	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067197-001	111	111	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067197-002	111	111	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067198-001	115	115	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067198-002	115	115	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067199-001	119	119	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067199-002	119	119	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067200-001	123	123	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067261	124	124	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067201	127	127	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067202-001	129	129	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067202-002	129	129	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067259-001	130	130	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067259-002	130	130	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067203-001	131	131	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067204	137	137	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067205	139	139	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067206	143	143	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067207-001	145	145	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067207-002	145	145	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067258	146	146	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067257-002	148	148	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067257-001	148	148	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067256-002	150	150	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067256-001	150	150	avenue	Wolseley Nord

i663-MTO-4067255	152	152	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067208	153	153	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067254	154	154	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067253-001	156	156	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067252-002	158	158	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067252-001	158	158	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067209-001	161	161	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067209-002	161	161	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067251-002	162	162	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067251-001	162	162	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067250	164	164	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067210-001	191	191	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067210-002	191	191	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067211-001	193	193	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067212	195	195	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067249	204	204	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067248	208	208	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067213	215	215	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067214-001	217	217	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067214-002	217	217	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067215-001	219	219	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067215-002	219	219	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067246-001	220	220	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067216	225	225	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067245-002	226	226	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067245-001	226	226	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067217-001	229	229	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067244	230	230	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067218-001	231	231	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067218-002	231	231	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067243	234	234	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067219-001	235	235	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067219-002	235	235	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067185	49	49	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067186	51	51	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067187	53	53	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067188	55	55	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067189	57	57	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067271	60	60	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067270	62	62	avenue	Wolseley Nord

i663-MTO-4067269	66	66	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067190	67	67	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067268	68	68	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067191	69	69	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067267-002	70	70	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067267-001	70	70	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067192	71	71	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067193-001	73	73	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067266-002	74	74	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067266-001	74	74	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067194	79	79	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067265-001	80	80	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067263	88	88	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067277	13	15	avenue	Wolseley Sud
i663-MTO-4067287	30	32	avenue	Wolseley Sud
i663-MTO-4067278	9	11	avenue	Wolseley Sud

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255326004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période

Il est recommandé :
1. d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030;

2.d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période;

3. d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec datée du 4 juin 2025;

4.d'autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 846 450 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-09-09 14:46

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326004**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'uniformisation de ses pratiques en matière de disparitions et d'enlèvements au Québec, avec celles prescrites par le Guide d'enquête du ministère de la Sécurité publique (MSP), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mis en place en 2022, une unité dédiée aux disparitions, aux enlèvements et aux dossiers de recherches de famille des personnes décédées.
L'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements (EICDE), a été créée, à même une contribution financière de la SQ, afin de répondre aux recommandations 24 et 39 du Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP), déposé le 25 mai 2021.

L'EICDE est une équipe décentralisée composée de 15 ressources, dont 6 policiers du SPVM qui opèrent à partie des locaux du SPVM et assurent la coordination entre le SPVM, la SQ et les autres corps de police québécois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0631 – le 27 octobre 2022 : Autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec (SQ) et le

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 $ de la SQ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2022 de 79 326 $ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1er novembre 2023 au 31 mars 2025.

DESCRIPTION

En 2022, la SQ et la Ville de Montréal ont signé une Entente pour l'octroi au SPVM d'une contribution financière maximale de 2 309 800 $ pour sa participation aux opérations de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025.
La SQ souhaite prolonger son partenariat avec le SPVM et, par le fait même, maintenir la contribution financière dans le cadre des activités de EICDE, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030.

À ce sujet, la SQ a réservé un montant de 5 643 000 $ pour la participation du SPVM aux opérations l'EICDE pour ladite période.

Le présent dossier vise donc à autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la SQ, pour la participation du SPVM à l'EICDE, et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030.

JUSTIFICATION

La poursuite des activités de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) contribuera à renforcer l'efficacité de ses opérations; et à fortifier le lien de confiance permanent entre les familles et l'enquêteur responsable du dossier en matière de disparitions et d'enlèvements au Québec.
La participation du SPVM à l'EICDE permettra également d'optimiser les pratiques en la matière et de maintenir sa vision d'excellence dans le service offert aux citoyens.

Rappelons que les événements de disparition, dont 44 % concernant des personnes mineures, d'enlèvements et de recherches de famille de personnes décédées ont une lourde charge émotive et qu'ils doivent être traités avec rapidité, efficience, efficacité et grande empathie.

Une équipe spécialisée, arrimée aux meilleures pratiques via l'EICDE répond à ce besoin, répartie sur l'ensemble du territoire et proche des citoyens est la solution tout indiquée.

Le maintien de la contribution financière de la SQ permettra au SPVM de poursuivre son rôle au sein de l'EICDE; soit celui de coordination et de suivi des dossiers de disparitions (incluant les fugues), d'enlèvements ainsi que ceux portant sur des personnes décédées non identifiées, des restes ou des ossements, et ce, pour l'ensemble du territoire du SPVM et de la province.

Ce dossier vise également à autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente qui en découlera avec la Sureté du Québec. Cette entente aura pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention couvrant les périodes susmentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution maximale à la hauteur de 5 643 000 $ en provenance de la Sureté du Québec vise à financer les activités de l'équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements. Les charges et le financement, liées aux opérations de l'équipe se détaillent comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Rémunération	**Avril à déc.**					**Jan. à mars**	
Salaires(1 L/D; 5 S/D - Incluant primes, bonis, charges soc et allocations vestimentaires)	*782 975 $*	*1 083 800 $*	*1 112 100 $*	*1 140 200 $*	*1 169 400 $*	*299 625 $*	*5 588 100 $*
Temps supplémentaire	*109 575 $*	*151 300 $*	*155 300 $*	*159 200 $*	*163 200 $*	*41 825 $*	*780 400 $*
Rémunération totale	***892 550 $***	***1 235 100 $***	***1 267 400 $***	***1 299 400 $***	***1 332 600 $***	***341 450 $***	***6 368 500 $***
Biens et services							
Location de véhicules, essence, cellulaire, ordinateurs, formation, etc	*48 345 $*	*65 610 $*	*67 110 $*	*68 810 $*	*70 500 $*	*17 725 $*	*338 100 $*
Total budget - Dépenses EICDE	**940 895 $**	**1 300 710 $**	**1 334 510 $**	**1 368 210 $**	**1 403 100 $**	**359 175 $**	**6 706 600 $**
Financement							
Contribution SQ (Maximum)	*846 450 $*	*1 128 600 $*	*1 128 600 $*	*1 128 600 $*	*1 128 600 $*	*282 150 $*	*5 643 000 $*
Écart - Contribution (SPVM)	**(94 445 $)**	**(172 110 $)**	**(205 910 $)**	**(239 610 $)**	**(274 500 $)**	**(77 025 $)**	**(1 063 600 $)**

Pour 2025, un budget additionnel de 846 450 $ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. Quant aux années subséquentes, un ajustement de la base budgétaire est nécessaire, et ce, sans impact sur le cadre financier de la Ville tel que spécifié au tableau (ci-haut).

Le coût supplémentaire n'est pas prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Par conséquent, l'écart cumulé de 1 063 600$ pour les 5 années de l'entente devrait être financé par l'économie liée à la gestion des postes vacants. Au regard du risque existant sur le budget de masse salariale du service, l'impact de ce manque à gagner sera présenté dans le cadre des évolutions budgétaires.

Le renouvellement de l'entente prévoit l'affectation temporaire totale de 6 ressources et nécessite l'augmentation des effectifs au sein du SPVM selon la variation suivante:

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	(Avril - Déc)					**(Jan à Mars)**
Années-personnes (A-P)	*4.5*	*6.0*	*6.0*	*6.0*	*6.0*	*1.5*
Variation	***4.5***	***1.5***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***(4.5)***

Cette dépense est entièrement assumée par l’agglomération parce qu’elle concerne la

sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cependant, ces dépenses seront compensées par le revenu supplémentaire qui lui est attribué par le présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications.
Le SPVM sera responsable d'assurer le volet médiatique opérationnel, de communiquer les annonces et de faire le lien avec la SQ pour coordonner les sorties dans les médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 17 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-10

Jean-Nicolas NAULT
commandant(e) police

Tél : 514-518-4698
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Cedric COUTURE
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-8500
Approuvé le : 2025-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2025-09-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326004]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Contribution financière de la Sureté du Québec à la Ville de Montréal relative à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) – 2025 - 2030]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

18 – Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire Montréalais.

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

18 – Renforcer le lien de confiance entre les familles et les enquêteurs, optimiser les pratiques et améliorer le service offert aux citoyens.

19 – Veiller à l'application et au maintien des meilleurs pratiques par l'ensemble des corps policiers de la province.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

La directrice générale

Le 4 juin 2025

Monsieur Fady Dagher
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal
1441, rue Saint-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6

Monsieur,

À la suite d'échanges entre nos deux organisations, je souhaite vous confirmer l'intention de la Sûreté du Québec (Sûreté) de prolonger son partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et, par le fait même, l'entente déjà intervenue entre nos deux organisations, dans le cadre des activités de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements (EICDE). Nous croyons en effet que la participation du SPVM continuera de renforcer l'efficacité des opérations en la matière au Québec.

À cet effet, la Sûreté procédera à la rédaction d'un nouveau protocole d'entente afin de préciser les paramètres administratifs et financiers de votre participation à cette mesure. Les modalités incluront les sommes maximales remboursables en masse salariale et budget de fonctionnement, sur présentation des factures en fonction des frais réels encourus par le SPVM. Dans l'attente de la signature de celui-ci, je vous informe que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a prévu le versement, via la Sûreté, d'une contribution de 1 128 600 $ par année financière, et ce, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2025, pour six (6) ressources du SPVM.

…2

Nous vous tiendrons informé du cheminement de l'entente. Si vous avez des questions concernant les informations précédentes ou sur tout autre aspect de ce dossier, je vous invite à communiquer avec l'inspecteur-chef Michel Patenaude, directeur des enquêtes criminelles, en copie de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Johanne Beausoleil

p. j. Entente EICDE SPVM-SÛRETÉ 2022-2025

c. c. Inspecteur-chef Michel Patenaude, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255326004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1255326004 - EICDE_V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire

Co-Auteure: Judith BOISCLAIR, Conseillère budgétaire
Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-05

Elsa DUPORT
Chef de Section - Service des finances et de l'évaluation foncière, DCSF

Tél : 438 822-0341
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - Sécurité publique (SPVM)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255326008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200$ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027;
2. d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période;
3. d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des programmes du ministère de la sécurité publique datée du 14 octobre 2025;
4. d'autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200 $ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-11 14:45

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326008**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200$ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période

CONTENU

CONTEXTE

La Section des agressions sexuelles du Service de police de Montréal (SPVM) est mandatée pour mener les enquêtes relatives aux agressions sexuelles survenues sur le territoire montréalais, qu'elles concernent les auteurs ou les victimes. Cette unité est également responsable du suivi des délinquants sexuels et de la gestion du Registre national des délinquants sexuels (RNDS), conformément aux dispositions de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels (LERDS). Cette loi impose aux corps policiers de recueillir et de transmettre divers renseignements personnels sur les individus condamnés pour des infractions de nature sexuelle.
Depuis la restructuration du Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels en 2022, la Sûreté du Québec (SQ) assure un suivi plus rigoureux, en mettant l'accent sur les dossiers nécessitant une intervention prioritaire. Bien que cette approche améliore l'efficacité du registre, elle engendre une augmentation significative des responsabilités opérationnelles pour les services concernés au SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0747 - 22 décembre 2022 - Approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité

publique et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une subvention maximale de 2 537 500 $ pour la mise en place d'un projet avec l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2024 et 2025.

DESCRIPTION

En 2023, le MSP et la Ville de Montréal ont signé une Entente pour l'octroi au SPVM d'une contribution financière maximale de 2 537 500 $ pour la mise en place de l'Équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS) à la Section des agressions sexuelles du SPVM, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025.
Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle 2022-2027, le MSP décide de maintenir la contribution financière aux activités de ESDS pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027.

À ce sujet, le MSP octroi un financement additionnel maximal de 2 030 000 $ pour la participation du SPVM aux opérations l'ESDS pour ladite période, soit 1 015 000 $ par année.

Le présent dossier vise à autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200 $ et 2026 de 1 015 000$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente.

JUSTIFICATION

Composé d'un(e) lieutenant(e)-détective, quatre sergent(e)s-détectives, un(e) agent(e) de concertation) et d'un(e) agent(e) de recherche, L'ESDS poursuivra sa mission de prévention de la violence sexuelle en intensifiant ses interventions, notamment par l'augmentation des activités de sensibilisation et la mise en œuvre de projets ciblés auprès des jeunes; et le développement d'outils visant à réduire les risques relatifs à l'exploitation sexuelle, et à d'autres formes de violence sexuelle.
Par ailleurs, l'ESDS veille à maintenir une vigilance constante à l'égard des délinquants sexuels, en disposant des ressources nécessaires pour effectuer des observations et initier des enquêtes lorsque des informations laissent présager un risque pour la sécurité d'une personne. Ces interventions ont pour objectif de protéger la population contre les risques de récidive.

Enfin, l'ESDS contribue à la prévention du crime en assurant un suivi rigoureux des délinquants à haut risque, notamment ceux assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée, et en exerçant une vigie proactive sur les individus présentant des comportements préoccupants de nature sexuelle.

Ce dossier vise également à autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente qui en découlera avec le ministère de la Sécurité publique. Cette entente aura pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention couvrant les périodes sus mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention maximale à la hauteur de 2 030 000 $ en provenance du MSP vise à financer les activités de l'équipe de surveillance des délinquants sexuels. L'évaluation des coûts et du financement relatifs à cette équipe se détaillent comme suit :

Coûts	2025 (AVRIL À	2026	2027 (JAN À	TOTAL

	DÉC)		**MARS)**	
Salaires - 2025-2027: 6 policiers / 1 civil	823 500 $	1 168 800 $	322 600 $	2 314 900 $
T**emps supplémentaire** - Policiers	43 600 $	62 000 $	17 100 $	122 700 $
Biens et services (location véhicules, essence, cellulaires, équipements,...)	109 600 $	150 000 $	40 400 $	300 000 $
DÉPENSES TOTALES	**976 700 $**	**1 380 800 $**	**380 100 $**	**2 737 600 $**
Financement	**2025 (AVRIL À DÉC)**	**2026**	**2027 (JAN À MARS)**	**TOTAL**
Subvention MSP (maximum)	**761 200 $**	**1 015 000 $**	**253 800 $**	**2 030 000 $**
Écart - Contribution SPVM	**(215 500 $)**	**(365 800 $)**	**(126 300 $)**	**(707 600 $)**

Pour 2025 et 2026, un budget additionnel respectif de 761 200 $ et 1 015 000 $ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. Quant à l'année subséquente, un ajustement de la base budgétaire est nécessaire, et ce, sans impact sur le cadre financier de la Ville tel que spécifié au tableau ci-haut.

Le coût supplémentaire n'est pas prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Par conséquent, l'écart cumulé de 707 600 $ pour les deux années de l'entente devrait être financé par l'économie liée à la gestion des postes vacants. Au regard du risque de ne pas dégager les économies nécessaires, cet impact sera présenté dans le cadre des évolutions budgétaires et/ou des résultats de fin d'année.

Le renouvellement de l'entente prévoit l'affectation temporaire totale de 7 ressources et nécessite l'augmentation des effectifs au sein du SPVM selon la variation annuelle suivante :

	2025 (AVRIL À DÉC)	**2026**	**2027 (JAN À MARS)**
Année-personnes (A-P)	5.3	7.0	1.7
Variation	***5.3***	***1.7***	***(5.3)***

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Par contre, ces dépenses seront majoritairement compensées par un revenu supplémentaire qui lui est attribué par le présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus du présent dossier compromettrait la capacité de la Ville à offrir aux Montréalaises et Montréalais un service structuré de surveillance des délinquants sexuels, à prévenir les infractions liées à la violence sexuelle, ainsi qu'à assurer un suivi rigoureux des individus présentant un risque élevé de récidive.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.
Le SPVM continuera d'assurer le volet médiatique opérationnel, de communiquer les annonces et de faire le lien avec le MSP pour coordonner les sorties dans les médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Nancy AYOTTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 16 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-16

Mohamed Aziz BOUHDID
inspecteur(-trice)-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-208-2005
Approuvé le : 2025-11-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326008]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Contribution financière du ministère de la Sécurité publique (MSP) à la Ville de Montréal pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *18 – Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire Montréalais.* *19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *18 – Prévenir la violence sexuelle en intensifiant ses interventions, notamment par l'augmentation des activités de sensibilisation et la mise en œuvre de projets ciblés auprès des jeunes ;* 19 – *Maintenir une vigilance constante à l'égard des délinquants sexuels, en disposant des ressources nécessaires, et ce, dans l'objectif de protéger la population montréalaise contre les risques de récidive.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Ministère de
la Sécurité publique
Québec
Direction des programmes

PAR COURRIEL

Le 14 octobre 2025

Monsieur Fady Dagher
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal
1441, rue Saint-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6

Objet : Lettre d'intention - Renouvellement du financement pour la mise en œuvre de l'amélioration de l'équipe de surveillance des délinquants sexuels

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer que l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) fera l'objet d'un financement additionnel de la part du ministère de la Sécurité publique, sous réserve des approbations gouvernementales requises. Ce financement additionnel provient de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027. La subvention maximale ainsi remise à votre organisation s'élèverait à 2 030 000 $, soit 1 015 000 $ par année, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Ces montants correspondent à un maximum de 90 % des coûts du projet.

Suivant ces approbations, une entente formelle viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement du financement.

N'hésitez pas à communiquer avec madame Daphné Bérubé, analyste-conseil à la Direction des programmes, par courriel à daphne.berube@msp.gouv.qc.ca pour plus de détails.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julie Simard

N/Réf. : 2024-13621-1

Tour du Saint-Laurent, 7e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255326008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200$ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention fin GDD 1255326008 - Violence sexuelle (ESDS).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy AYOTTE
Conseillère budgétaire
Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier
Tél : Télétravail

Co-Auteure :
Judith BOISCLAIR
Agente de gestion des ressources financières
Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Line DESJARDINS
chef(fe) d'équipe

Tél : 438-349-2262

financier

Division : Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

ÉQUIPE DE SURVEILLANCE DES DÉLINQUANTS SEXUELS - ESDS (2025-2027)

NO GDD : 1255326008

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES:

2025 à 2027: 7 ressources(6 policiers/1 civil)
Une (1) de grade lieutenant-détective, quatre (4) de grade sergent-détective, un (1) agent et un (1) civil au poste d'agent de recherche

REVENUS

Ajustement requis de la base budgétaire - Revenus (SPVM)

2025 Avril à Déc	2026	2027 Jan à Mars	2028
		253,800 $	(253,800 $)

Détails & imputations

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
•Budget additionnel - Revenu SPVM (Subvention MSP - PROJET ESDS)				
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 46370 - 016680 - 0000 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels.Activités polic.Subventions-BF-Gouvernements- B.Sécurité publiq.XXXX.Général.Général.Général.*	761,200 $	1,015,000 $	253,800 $	2,030,000 $
Total - Budget additionnel Revenus (SPVM) :	**761,200 $**	**1,015,000 $**	**253,800 $**	**2,030,000 $**

DÉPENSES

• Budget additionnel - Dépenses (SPVM)

Ajustement requis de la base budgétaire - Dépenses (SPVM)

2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	2028
		253,800 $	(253,800 $)
		1.7	(1.7)

Total - Budget additionnel - Dépenses (SPVM):

Année-personnes (A-P)

Détails & imputations

Imputations

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Masse salariale Civile (SPVM)				
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 51100 - 050150 - 9950 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels.Activités polic.Salaires réguliers.Professionnels.Général.Général.Général.*	58,500 $	82,000 $	22,600 $	**163,100 $**
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 52100 - 050150 - 9950 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels.Activités polic.Cotisations.Professionnels.Général.Général.Général.*	14,400 $	20,200 $	5,600 $	**40,200 $**
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 51240 - 050150 - 9950 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels .Activités polic.Maladie.Professionnels.Général.Général.Général.*	1,300 $	1,900 $	500 $	**3,700 $**
Total masse salariale Civile (SPVM)	**74,200 $**	**104,100 $**	**28,700 $**	**207,000 $**

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Masse salariale Policière (SPVM)				
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Salaires réguliers.Policiers.S.Général.Général.Général.*	571,800 $	812,500 $	224,200 $	**1,608,500 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51240 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Maladie courante.Policiers.S.Général.Général.Général.*	14,000 $	19,900 $	5,500 $	**39,400 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51142 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Primes.Policiers.S.Général.Général.Général.*	1,200 $	1,700 $	500 $	**3,400 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 52100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Cotisations.Policiers.S.Général.Général.Général.*	148,700 $	211,300 $	58,400 $	**418,400 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51401 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Allocations vestimentaires.Policiers.S.Général.Général.Général.*	13,600 $	19,300 $	5,300 $	**38,200 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51300 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Temps supplémen.Policiers - CUM.S.Général.Général.Général.*	41,800 $	59,500 $	16,400 $	**117,700 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 52100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Cotisations.Policiers - CUM.S.Général.Général.Général.*	1,800 $	2,500 $	700 $	**5,000 $**
Total masse salariale Policière (SPVM)	**792,900 $**	**1,126,700 $**	**311,000 $**	**2,230,600 $**
Rémunération globale - SPVM	**867,100 $**	**1,230,800 $**	**339,700 $**	**2,437,600 $**

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Biens et Services (SPVM)				
1001.0010000.107308.02101.55205.014734.0000.004620.000000.00000.00000 *AF Budget régulier. Service spécialisé en enquêtes. Activités policières . Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement . Véhicules et matériel roulant . ¯.Lutte à la violence sexuelle / Général*	97,000 $	132,800 $	35,800 $	**265,600 $**

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Biens et Services (SMRA)				
1001 - 0010000 -114139 - 09004 - 56502 - 000000 - 0000 - 000000 - 050434 - 00000 - 00000 *SMRA - Essence*	12,600 $	17,200 $	4,600 $	**34,400 $**
Total biens et services (SPVM & SMRA)	**109,600 $**	**150,000 $**	**40,400 $**	**300,000 $**
Total des dépenses (Masse salariale et biens et services)	**976,700 $**	**1,380,800 $**	**380,100 $**	**2,737,600 $**

Effort (SPVM) - Budget de fonctionnement

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Masse salariale Policière (SPVM) - Agent de police (Taux moyen - Échelon 7 classes)				
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000	(167,400 $)	(284,300 $)	(98,100 $)	**(549,800 $)**

AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Salaires réguliers.Policiers.S.Général.Général.Général.	(107,400 $)	(284,300 $)	(98,100 $)	**(349,800 $)**	
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51240 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Maladie courante.Policiers.S.Général.Général.Général.*	(4,100 $)	(7,000 $)	(2,400 $)	**(13,500 $)**	
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51142 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Primes.Policiers.S.Général.Général.Général.*	(400 $)	(600 $)	(200 $)	**(1,200 $)**	
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 52100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Cotisations.Policiers.S.Général.Général.Général.*	(43,600 $)	(73,900 $)	(25,600 $)	**(143,100 $)**	
Total_Effort(SPVM)	**(215,500 $)**	**(365,800 $)**	**(126,300 $)**	**(707,600 $)**	
Total budget additionnel - Dépenses:	**761,200 $**	**1,015,000 $**	**253,800 $**	**2,737,600 $**	
Écart net *(Revenus vs Charges)*	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	

Année-personnes (A-P) (SPVM)

Total des année-personnes	**5.3**	**7.0**	**1.7**		

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259641007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 12:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente (1940 à 1975).

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville prévoit aussi la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par toute personne intéressée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 4026 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Verdun ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement est jointe au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Verdun a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y pas d'opération de communication n'est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc Andre PERREAULT, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641007*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Arrondissement de Verdun, Lundi, le 17 novembre 2025

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement [nom de l'arrondissement] a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

Malgré des réserves quant aux critères d'évaluation fixés par le ministère de la Culture et des communications (MCC), l'arrondissement de Verdun appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous souhaitons aussi réitérer nos préoccupations quant à l'impact de cet inventaire sur les opérations, sur les instances décisionnelles de l'arrondissement ainsi que sur l'acceptabilité sociale entourant cette démarche. En effet, plusieurs bâtiments, notamment secondaires, sans grande valeur patrimoniale et/ou qui ne sont présentement pas soumis au comité de démolition, seront possiblement considérés comme des immeubles patrimoniaux et devront obtenir l'aval d'un comité aviseur et d'un comité décisionnel dont la composition est à déterminer. Nous réitérons qu'une enquête plus approfondie quant à la valeur patrimoniale du bâti demeure à faire et nous sommes préoccupés par l'apparente superficialité de la démarche ayant mené aux résultats aujourd'hui obtenus, et sur l'impact délétère que celle-ci peut éventuellement avoir sur le bâti qui présente véritablement une valeur patrimoniale élevée.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sihem Bahloul Mansour Signature électronique le 19 nov.2025

Sihem Bahloul Mansour
Cheffe de division par intérim - Division de l'urbanisme

Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)
Arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun
Montréal, (Québec), H4G 1M4
sihem.bahloul-mansour@montreal.ca
Tel. : 514 983-7882

(p.j. 1)

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	NOM HISTORIQUE[2]
i663-VER-1038911	102	112	avenue	1e		
i663-VER-1038704	111	117	avenue	1e		
i663-VER-1038910	114	118	avenue	1e		
i663-VER-1038706-001	119	121	avenue	1e		
i663-VER-1038909	120	124	avenue	1e		
i663-VER-1038708	125	127	avenue	1e		
i663-VER-1038908	126	130	avenue	1e		
i663-VER-1038710	131	135	avenue	1e		
i663-VER-1038907	132	136	avenue	1e		
i663-VER-1038712	137	141	avenue	1e		
i663-VER-1038905	138	142	avenue	1e		
i663-VER-1038714	143	147	avenue	1e		
i663-VER-1038904	144	148	avenue	1e		
i663-VER-1038716	149	153	avenue	1e		
i663-VER-1038902	150	154	avenue	1e		
i663-VER-1038718	155	159	avenue	1e		
i663-VER-1038901	156	166	avenue	1e		
i663-VER-1038720	163	163	avenue	1e		
i663-VER-1038722	167	169	avenue	1e		
i663-VER-1038899	168	178	avenue	1e		
i663-VER-1038724	173	177	avenue	1e		
i663-VER-1038726	179	183	avenue	1e		
i663-VER-1038898	180	184	avenue	1e		
i663-VER-1038728	185	195	avenue	1e		
i663-VER-1038897	186	196	avenue	1e		
i663-VER-1038896	198	208	avenue	1e		
i663-VER-1038730	199	209	avenue	1e		
i663-VER-1038681	21	25	avenue	1e		
i663-VER-1038895	210	214	avenue	1e		
i663-VER-1038732	211	215	avenue	1e		
i663-VER-1038894	216	218	avenue	1e		
i663-VER-1038734	217	221	avenue	1e		
i663-VER-1038932	22	26	avenue	1e		
i663-VER-1038893	220	222	avenue	1e		
i663-VER-1038425	224	230	avenue	1e		
i663-VER-1038469	257	259	avenue	1e		
i663-VER-1038735	261	265	avenue	1e		

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038892	262	272	avenue	1e
i663-VER-1038737	267	271	avenue	1e
i663-VER-1038683-001	27	31	avenue	1e
i663-VER-1038739	273	275	avenue	1e
i663-VER-1038890	274	284	avenue	1e
i663-VER-1038741	279	281	avenue	1e
i663-VER-1038929	28	32	avenue	1e
i663-VER-1038743	285	289	avenue	1e
i663-VER-1038889	286	290	avenue	1e
i663-VER-1038745	291	291	avenue	1e
i663-VER-1038888	292	296	avenue	1e
i663-VER-1038747	295	297	avenue	1e
i663-VER-1038887	300	304	avenue	1e
i663-VER-1038749	305	305	avenue	1e
i663-VER-1038886	306	316	avenue	1e
i663-VER-1038751-001	311	321	avenue	1e
i663-VER-1038885	318	328	avenue	1e
i663-VER-1038753	323	333	avenue	1e
i663-VER-1038685	33	35	avenue	1e
i663-VER-1038884	330	340	avenue	1e
i663-VER-1038755	335	341	avenue	1e
i663-VER-1038928	34	40	avenue	1e
i663-VER-1038883	342	352	avenue	1e
i663-VER-1038757	351	353	avenue	1e
i663-VER-1038882	354	364	avenue	1e
i663-VER-1038759	359	363	avenue	1e
i663-VER-1038881	366	376	avenue	1e
i663-VER-1038687	37	39	avenue	1e
i663-VER-1038760	371	373	avenue	1e
i663-VER-1038761	377	379	avenue	1e
i663-VER-1038879	378	388	avenue	1e
i663-VER-1038878	390	400	avenue	1e
i663-VER-1038764	395	399	avenue	1e
i663-VER-1038765	401	411	avenue	1e
i663-VER-1038766	413	423	avenue	1e
i663-VER-1038925	42	44	avenue	1e
i663-VER-1038768	425	435	avenue	1e
i663-VER-1038769	437	447	avenue	1e
i663-VER-1038876	438	442	avenue	1e
i663-VER-1038874	444	448	avenue	1e

i663-VER-1038770	449	453	avenue	1e
i663-VER-1038689	45	47	avenue	1e
i663-VER-1038872	450	460	avenue	1e
i663-VER-1038771	455	459	avenue	1e
i663-VER-1038773	461	471	avenue	1e
i663-VER-1038870	462	466	avenue	1e
i663-VER-1038868	468	472	avenue	1e
i663-VER-1038774	473	483	avenue	1e
i663-VER-1038866	474	478	avenue	1e
i663-VER-1038923	48	50	avenue	1e
i663-VER-1038864	480	484	avenue	1e
i663-VER-1038776	485	495	avenue	1e
i663-VER-1038861	486	496	avenue	1e
i663-VER-1038778	497	507	avenue	1e
i663-VER-1038860	498	508	avenue	1e
i663-VER-1038691	51	61	avenue	1e
i663-VER-1038852	522	532	avenue	1e
i663-VER-1038482	534	538	avenue	1e
i663-VER-1038922	54	56	avenue	1e
i663-VER-1038920	60	60	avenue	1e
i663-VER-1038527	602	604	avenue	1e
i663-VER-1038850	606	608	avenue	1e
i663-VER-1038848	610	612	avenue	1e
i663-VER-1038845	618	620	avenue	1e
i663-VER-1038843	622	624	avenue	1e
i663-VER-1038693	63	65	avenue	1e
i663-VER-1038842	630	632	avenue	1e
i663-VER-1038839	634	636	avenue	1e
i663-VER-1038838	642	648	avenue	1e
i663-VER-1038837	654	660	avenue	1e
i663-VER-1038918	66	68	avenue	1e
i663-VER-1038835	666	672	avenue	1e
i663-VER-1038834	678	684	avenue	1e
i663-VER-1038833	690	696	avenue	1e
i663-VER-1038832	702	708	avenue	1e
i663-VER-1038831	714	720	avenue	1e
i663-VER-1038916	72	74	avenue	1e
i663-VER-1038830	726	732	avenue	1e
i663-VER-1038829	738	744	avenue	1e
i663-VER-1038697	75	79	avenue	1e

i663-VER-1038827	750	756	avenue	1e
i663-VER-1038825	762	768	avenue	1e
i663-VER-1038824	774	780	avenue	1e
i663-VER-1038914	78	80	avenue	1e
i663-VER-1038699	83	85	avenue	1e
i663-VER-1038913	84	88	avenue	1e
i663-VER-1038823	846	852	avenue	1e
i663-VER-1038821	854	860	avenue	1e
i663-VER-1038820	866	872	avenue	1e
i663-VER-1038818	874	880	avenue	1e
i663-VER-1038817	886	892	avenue	1e
i663-VER-1038700	89	91	avenue	1e
i663-VER-1038816	894	900	avenue	1e
i663-VER-1038912	90	100	avenue	1e
i663-VER-1038702	97	97	avenue	1e
i663-VER-1039254	100	104	avenue	2e
i663-VER-1039252	106	110	avenue	2e
i663-VER-1038933	11	17	avenue	2e
i663-VER-1038958	111	115	avenue	2e
i663-VER-1039250	112	116	avenue	2e
i663-VER-1038959	117	121	avenue	2e
i663-VER-1039248	118	118	avenue	2e
i663-VER-1038961	123	127	avenue	2e
i663-VER-1039246	124	126	avenue	2e
i663-VER-1038963	129	133	avenue	2e
i663-VER-1039245	130	134	avenue	2e
i663-VER-1038965	135	139	avenue	2e
i663-VER-1039244	136	138	avenue	2e
i663-VER-1038967	141	145	avenue	2e
i663-VER-1039243	142	144	avenue	2e
i663-VER-1038969	147	151	avenue	2e
i663-VER-1039242	148	150	avenue	2e
i663-VER-1038971	153	163	avenue	2e
i663-VER-1039241	154	156	avenue	2e
i663-VER-1039274	16	18	avenue	2e
i663-VER-1039240	162	162	avenue	2e
i663-VER-1038973	165	175	avenue	2e
i663-VER-1039239	166	168	avenue	2e
i663-VER-1039237	172	180	avenue	2e
i663-VER-1038975	177	187	avenue	2e

i663-VER-1039236	184	194	avenue	2e
i663-VER-1038977	189	199	avenue	2e
i663-VER-1038935	19	23	avenue	2e
i663-VER-1039234	196	200	avenue	2e
i663-VER-1038979	201	211	avenue	2e
i663-VER-1039232	204	206	avenue	2e
i663-VER-1039231	208	210	avenue	2e
i663-VER-1038980	213	223	avenue	2e
i663-VER-1039272	22	26	avenue	2e
i663-VER-1038937	25	31	avenue	2e
i663-VER-1038457	251	253	avenue	2e
i663-VER-1038455	260	260	avenue	2e
i663-VER-1038982	265	269	avenue	2e
i663-VER-1039230	266	276	avenue	2e
i663-VER-1038983	271	281	avenue	2e
i663-VER-1039228	278	288	avenue	2e
i663-VER-1039270	28	32	avenue	2e
i663-VER-1038986	283	293	avenue	2e
i663-VER-1039226	290	300	avenue	2e
i663-VER-1038988	295	299	avenue	2e
i663-VER-1038990	301	317	avenue	2e
i663-VER-1039224	302	312	avenue	2e
i663-VER-1039222	314	318	avenue	2e
i663-VER-1038991	319	323	avenue	2e
i663-VER-1039220	322	326	avenue	2e
i663-VER-1038992	325	329	avenue	2e
i663-VER-1038939	33	37	avenue	2e
i663-VER-1038994	331	335	avenue	2e
i663-VER-1039218	332	338	avenue	2e
i663-VER-1038995	337	341	avenue	2e
i663-VER-1039268	34	44	avenue	2e
i663-VER-1039216	344	350	avenue	2e
i663-VER-1038999	349	351	avenue	2e
i663-VER-1039001	355	359	avenue	2e
i663-VER-1039214	356	358	avenue	2e
i663-VER-1039003	361	365	avenue	2e
i663-VER-1039212	362	364	avenue	2e
i663-VER-1039210	370	374	avenue	2e
i663-VER-1039005	373	377	avenue	2e
i663-VER-1039208	376	380	avenue	2e

i663-VER-1039007	379	383	avenue	2e
i663-VER-1039207	382	386	avenue	2e
i663-VER-1039009	385	389	avenue	2e
i663-VER-1039205	388	392	avenue	2e
i663-VER-1038941	39	43	avenue	2e
i663-VER-1039011	391	395	avenue	2e
i663-VER-1039203	394	398	avenue	2e
i663-VER-1039013	397	401	avenue	2e
i663-VER-1039201	400	404	avenue	2e
i663-VER-1039015	403	407	avenue	2e
i663-VER-1039200	406	416	avenue	2e
i663-VER-1039017	409	419	avenue	2e
i663-VER-1039198	418	428	avenue	2e
i663-VER-1039019	421	431	avenue	2e
i663-VER-1039196	430	434	avenue	2e
i663-VER-1039021	433	443	avenue	2e
i663-VER-1039194	436	446	avenue	2e
i663-VER-1039023	445	455	avenue	2e
i663-VER-1038943	45	49	avenue	2e
i663-VER-1039191	450	454	avenue	2e
i663-VER-1039190	456	466	avenue	2e
i663-VER-1039025	457	467	avenue	2e
i663-VER-1039266	46	56	avenue	2e
i663-VER-1039188	468	472	avenue	2e
i663-VER-1039026	469	473	avenue	2e
i663-VER-1039186	474	484	avenue	2e
i663-VER-1039028	475	479	avenue	2e
i663-VER-1039030	481	485	avenue	2e
i663-VER-1039184	486	496	avenue	2e
i663-VER-1039031	487	497	avenue	2e
i663-VER-1039181	498	508	avenue	2e
i663-VER-1039033	499	509	avenue	2e
i663-VER-1038944	51	55	avenue	2e
i663-VER-1039180	510	514	avenue	2e
i663-VER-1039179	516	520	avenue	2e
i663-VER-1039177	524	528	avenue	2e
i663-VER-1038945	57	61	avenue	2e
i663-VER-1039264	58	62	avenue	2e
i663-VER-1039175	612	618	avenue	2e
i663-VER-1039035	613	623	avenue	2e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039172	624	632	avenue	2e
i663-VER-1039036	625	635	avenue	2e
i663-VER-1038946	63	67	avenue	2e
i663-VER-1039037	637	647	avenue	2e
i663-VER-1039170	638	644	avenue	2e
i663-VER-1039262	64	68	avenue	2e
i663-VER-1039039	649	659	avenue	2e
i663-VER-1039168	650	652	avenue	2e
i663-VER-1039166	656	658	avenue	2e
i663-VER-1039042	661	671	avenue	2e
i663-VER-1039164	662	664	avenue	2e
i663-VER-1039163	668	678	avenue	2e
i663-VER-1039043	673	683	avenue	2e
i663-VER-1039161	680	690	avenue	2e
i663-VER-1038948	69	73	avenue	2e
i663-VER-1039045	691	701	avenue	2e
i663-VER-1039158	692	696	avenue	2e
i663-VER-1039156	698	702	avenue	2e
i663-VER-1039260	70	74	avenue	2e
i663-VER-1039046	703	713	avenue	2e
i663-VER-1039154	710	720	avenue	2e
i663-VER-1039048	715	725	avenue	2e
i663-VER-1039152	722	732	avenue	2e
i663-VER-1039051	727	737	avenue	2e
i663-VER-1039151	734	738	avenue	2e
i663-VER-1039053	739	743	avenue	2e
i663-VER-1039148	740	750	avenue	2e
i663-VER-1039055	745	749	avenue	2e
i663-VER-1038950	75	79	avenue	2e
i663-VER-1039057	751	761	avenue	2e
i663-VER-1039146	752	762	avenue	2e
i663-VER-1039258	76	80	avenue	2e
i663-VER-1039059	763	773	avenue	2e
i663-VER-1039145	764	774	avenue	2e
i663-VER-1039061	775	785	avenue	2e
i663-VER-1039144	776	786	avenue	2e
i663-VER-1039063	787	797	avenue	2e
i663-VER-1039142	798	808	avenue	2e
i663-VER-1039064	799	809	avenue	2e
i663-VER-1038952	81	85	avenue	2e

i663-VER-1039140	810	820	avenue	2e
i663-VER-1039256	82	90	avenue	2e
i663-VER-1039065	821	831	avenue	2e
i663-VER-1039138	822	832	avenue	2e
i663-VER-1039135	834	844	avenue	2e
i663-VER-1039134	848	858	avenue	2e
i663-VER-1039066	849	851	avenue	2e
i663-VER-1039067	855	857	avenue	2e
i663-VER-1039068	861	863	avenue	2e
i663-VER-1039130	866	870	avenue	2e
i663-VER-1039069	867	869	avenue	2e
i663-VER-1038954	87	97	avenue	2e
i663-VER-1039128	872	876	avenue	2e
i663-VER-1039070	873	877	avenue	2e
i663-VER-1039125	878	882	avenue	2e
i663-VER-1039072	879	887	avenue	2e
i663-VER-1039123	884	888	avenue	2e
i663-VER-1038956	99	109	avenue	2e
i663-VER-1039529	100	110	avenue	3e
i663-VER-1039303	105	109	avenue	3e
i663-VER-1039305	111	115	avenue	3e
i663-VER-1039528	112	122	avenue	3e
i663-VER-1039307	119	123	avenue	3e
i663-VER-1039527	124	128	avenue	3e
i663-VER-1039309	127	131	avenue	3e
i663-VER-1039526	130	134	avenue	3e
i663-VER-1039311	135	139	avenue	3e
i663-VER-1039525	136	140	avenue	3e
i663-VER-1039524	142	152	avenue	3e
i663-VER-1039276	15	17	avenue	3e
i663-VER-1039523	154	158	avenue	3e
i663-VER-1039315	159	169	avenue	3e
i663-VER-1039522	160	170	avenue	3e
i663-VER-1039317	171	181	avenue	3e
i663-VER-1039521	172	182	avenue	3e
i663-VER-1039520	184	194	avenue	3e
i663-VER-1039519	196	206	avenue	3e
i663-VER-1039323	199	209	avenue	3e
i663-VER-1039278	21	23	avenue	3e
i663-VER-1039518	210	210	avenue	3e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039325	211	221	avenue	3e
i663-VER-1039517	214	218	avenue	3e
i663-VER-1039538-001	22	22	avenue	3e
i663-VER-1039327	223	233	avenue	3e
i663-VER-1039516	224	228	avenue	3e
i663-VER-1039515	230	234	avenue	3e
i663-VER-1039329	257	261	avenue	3e
i663-VER-1039331	263	265	avenue	3e
i663-VER-1039333	267	277	avenue	3e
i663-VER-1039281	27	31	avenue	3e
i663-VER-1039335	279	289	avenue	3e
i663-VER-1039514	290	294	avenue	3e
i663-VER-1039336	291	301	avenue	3e
i663-VER-1039513	296	300	avenue	3e
i663-VER-1039537	30	32	avenue	3e
i663-VER-1039337	303	313	avenue	3e
i663-VER-1039512	308	312	avenue	3e
i663-VER-1039511	314	318	avenue	3e
i663-VER-1039338	315	325	avenue	3e
i663-VER-1039510	320	324	avenue	3e
i663-VER-1039509	326	336	avenue	3e
i663-VER-1039339	327	331	avenue	3e
i663-VER-1039282	33	37	avenue	3e
i663-VER-1039340	333	343	avenue	3e
i663-VER-1039508	338	348	avenue	3e
i663-VER-1039341	345	349	avenue	3e
i663-VER-1039507	350	358	avenue	3e
i663-VER-1039342	351	355	avenue	3e
i663-VER-1039343	357	361	avenue	3e
i663-VER-1039536	36	38	avenue	3e
i663-VER-1039506	360	368	avenue	3e
i663-VER-1039505	370	380	avenue	3e
i663-VER-1039344	371	381	avenue	3e
i663-VER-1039504	382	392	avenue	3e
i663-VER-1039345	383	393	avenue	3e
i663-VER-1039284	39	43	avenue	3e
i663-VER-1039503	394	398	avenue	3e
i663-VER-1039502	400	404	avenue	3e
i663-VER-1039501	406	410	avenue	3e
i663-VER-1039349	407	411	avenue	3e

i663-VER-1039500	412	416	avenue	3e
i663-VER-1039351	413	423	avenue	3e
i663-VER-1039535	42	42	avenue	3e
i663-VER-1039499	420	424	avenue	3e
i663-VER-1039353	425	435	avenue	3e
i663-VER-1039497	430	434	avenue	3e
i663-VER-1039495	436	440	avenue	3e
i663-VER-1039355	437	447	avenue	3e
i663-VER-1039493	442	452	avenue	3e
i663-VER-1039357	449	459	avenue	3e
i663-VER-1039286	45	49	avenue	3e
i663-VER-1039492	454	464	avenue	3e
i663-VER-1039359	461	465	avenue	3e
i663-VER-1039490	466	476	avenue	3e
i663-VER-1039361	467	471	avenue	3e
i663-VER-1039363	477	479	avenue	3e
i663-VER-1039488	478	488	avenue	3e
i663-VER-1039534	48	58	avenue	3e
i663-VER-1039365	485	487	avenue	3e
i663-VER-1039486	490	500	avenue	3e
i663-VER-1039367	493	495	avenue	3e
i663-VER-1038385	5	5	avenue	3e
i663-VER-1039484	502	512	avenue	3e
i663-VER-1039288	51	55	avenue	3e
i663-VER-1039290	57	61	avenue	3e
i663-VER-1039533	60	70	avenue	3e
i663-VER-1039372	607	611	avenue	3e
i663-VER-1039373	613	617	avenue	3e
i663-VER-1039482	618	628	avenue	3e
i663-VER-1039374	619	623	avenue	3e
i663-VER-1039375	625	631	avenue	3e
i663-VER-1039293	63	67	avenue	3e
i663-VER-1039480	630	640	avenue	3e
i663-VER-1039377	633	639	avenue	3e
i663-VER-1039478	642	646	avenue	3e
i663-VER-1039379	645	655	avenue	3e
i663-VER-1039477	654	658	avenue	3e
i663-VER-1039381	657	667	avenue	3e
i663-VER-1039474	660	670	avenue	3e
i663-VER-1039473	672	682	avenue	3e

i663-VER-1039383	675	685	avenue	3e
i663-VER-1039471	684	694	avenue	3e
i663-VER-1039384	687	691	avenue	3e
i663-VER-1039295	69	73	avenue	3e
i663-VER-1039468	696	706	avenue	3e
i663-VER-1039386	701	711	avenue	3e
i663-VER-1039466	708	718	avenue	3e
i663-VER-1039388	713	723	avenue	3e
i663-VER-1039532	72	82	avenue	3e
i663-VER-1039464	720	730	avenue	3e
i663-VER-1039390	725	735	avenue	3e
i663-VER-1039462	732	742	avenue	3e
i663-VER-1039392	737	747	avenue	3e
i663-VER-1039460	744	754	avenue	3e
i663-VER-1039394	749	759	avenue	3e
i663-VER-1039297	75	79	avenue	3e
i663-VER-1039458	756	766	avenue	3e
i663-VER-1039396	761	771	avenue	3e
i663-VER-1039456	768	778	avenue	3e
i663-VER-1039398	773	783	avenue	3e
i663-VER-1039454	780	784	avenue	3e
i663-VER-1039400	785	795	avenue	3e
i663-VER-1039452	786	796	avenue	3e
i663-VER-1039402	797	807	avenue	3e
i663-VER-1039450	798	808	avenue	3e
i663-VER-1039404	809	819	avenue	3e
i663-VER-1039299	81	91	avenue	3e
i663-VER-1039448	810	818	avenue	3e
i663-VER-1039406	821	831	avenue	3e
i663-VER-1039447	822	832	avenue	3e
i663-VER-1039408	833	839	avenue	3e
i663-VER-1039446	834	844	avenue	3e
i663-VER-1039531	84	88	avenue	3e
i663-VER-1039410	845	855	avenue	3e
i663-VER-1039445	846	856	avenue	3e
i663-VER-1039411	857	861	avenue	3e
i663-VER-1039444	858	868	avenue	3e
i663-VER-1039412	863	867	avenue	3e
i663-VER-1039443	870	880	avenue	3e
i663-VER-1039530	92	96	avenue	3e

i663-VER-1039301	93	103	avenue	3e
i663-VER-1039822	100	104	avenue	4e
i663-VER-1039763	1002	1008	avenue	4e
i663-VER-1039736	1007	1013	avenue	4e
i663-VER-1039762	1010	1016	avenue	4e
i663-VER-1039737	1015	1021	avenue	4e
i663-VER-1039761	1018	1024	avenue	4e
i663-VER-1039738	1023	1029	avenue	4e
i663-VER-1039760	1026	1032	avenue	4e
i663-VER-1039739	1031	1037	avenue	4e
i663-VER-1039759	1034	1040	avenue	4e
i663-VER-1039740	1039	1045	avenue	4e
i663-VER-1039758	1042	1048	avenue	4e
i663-VER-1039741	1047	1053	avenue	4e
i663-VER-1039757	1050	1056	avenue	4e
i663-VER-1039742	1055	1061	avenue	4e
i663-VER-1039756	1058	1064	avenue	4e
i663-VER-1039821	106	116	avenue	4e
i663-VER-1039743	1063	1069	avenue	4e
i663-VER-1039755	1066	1072	avenue	4e
i663-VER-1039679	107	109	avenue	4e
i663-VER-1039744	1071	1077	avenue	4e
i663-VER-1039754	1074	1080	avenue	4e
i663-VER-1039745	1079	1085	avenue	4e
i663-VER-1039753	1082	1088	avenue	4e
i663-VER-1039746	1087	1093	avenue	4e
i663-VER-1039747	1095	1101	avenue	4e
i663-VER-1039667	11	15	avenue	4e
i663-VER-1039748	1103	1109	avenue	4e
i663-VER-1039680	113	117	avenue	4e
i663-VER-1039820	118	128	avenue	4e
i663-VER-1039681	119	123	avenue	4e
i663-VER-1039682	125	129	avenue	4e
i663-VER-1039819	130	132	avenue	4e
i663-VER-1039683	131	133	avenue	4e
i663-VER-1039818	136	138	avenue	4e
i663-VER-1039684	137	139	avenue	4e
i663-VER-1039834	14	24	avenue	4e
i663-VER-1039817	142	152	avenue	4e
i663-VER-1039685	143	147	avenue	4e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039686	149	153	avenue	4e
i663-VER-1039687	155	159	avenue	4e
i663-VER-1039688	161	165	avenue	4e
i663-VER-1039689	167	177	avenue	4e
i663-VER-1039690	179	189	avenue	4e
i663-VER-1039691	191	201	avenue	4e
i663-VER-1039570	204	206	avenue	4e
i663-VER-1039833	26	30	avenue	4e
i663-VER-1039809	272	272	avenue	4e
i663-VER-1039808	278	280	avenue	4e
i663-VER-1039807	284	284	avenue	4e
i663-VER-1039669	29	39	avenue	4e
i663-VER-1039806	290	300	avenue	4e
i663-VER-1039692	301	311	avenue	4e
i663-VER-1039805	302	312	avenue	4e
i663-VER-1039693	313	323	avenue	4e
i663-VER-1039804	314	318	avenue	4e
i663-VER-1039803	320	324	avenue	4e
i663-VER-1039694	325	335	avenue	4e
i663-VER-1039802	326	334	avenue	4e
i663-VER-1039801	336	344	avenue	4e
i663-VER-1039695	337	347	avenue	4e
i663-VER-1039800	346	356	avenue	4e
i663-VER-1039696	349	359	avenue	4e
i663-VER-1039799	358	368	avenue	4e
i663-VER-1039697	361	371	avenue	4e
i663-VER-1039798	370	380	avenue	4e
i663-VER-1039698	373	383	avenue	4e
i663-VER-1039797	382	392	avenue	4e
i663-VER-1039699	385	395	avenue	4e
i663-VER-1039796	394	404	avenue	4e
i663-VER-1039700	397	407	avenue	4e
i663-VER-1039831	40	44	avenue	4e
i663-VER-1039795	406	416	avenue	4e
i663-VER-1039701	409	419	avenue	4e
i663-VER-1039670	41	51	avenue	4e
i663-VER-1039794	418	428	avenue	4e
i663-VER-1039702	421	431	avenue	4e
i663-VER-1039793	430	440	avenue	4e
i663-VER-1039703	433	443	avenue	4e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039792	442	452	avenue	4e
i663-VER-1039704	445	455	avenue	4e
i663-VER-1039791	454	464	avenue	4e
i663-VER-1039705	457	467	avenue	4e
i663-VER-1039790	466	476	avenue	4e
i663-VER-1039706	469	479	avenue	4e
i663-VER-1039789	478	482	avenue	4e
i663-VER-1039707	481	491	avenue	4e
i663-VER-1039788	484	488	avenue	4e
i663-VER-1039787	490	494	avenue	4e
i663-VER-1039708	493	497	avenue	4e
i663-VER-1039786	496	500	avenue	4e
i663-VER-1039709	499	509	avenue	4e
i663-VER-1039785	502	506	avenue	4e
i663-VER-1039710	511	519	avenue	4e
i663-VER-1039671	53	55	avenue	4e
i663-VER-1039672	61	63	avenue	4e
i663-VER-1039711	615	623	avenue	4e
i663-VER-1039712	625	635	avenue	4e
i663-VER-1039713	637	647	avenue	4e
i663-VER-1039828	64	66	avenue	4e
i663-VER-1039714	649	659	avenue	4e
i663-VER-1039715	661	671	avenue	4e
i663-VER-1039783	670	672	avenue	4e
i663-VER-1039716	673	683	avenue	4e
i663-VER-1039782	678	688	avenue	4e
i663-VER-1039717	685	695	avenue	4e
i663-VER-1039673	69	73	avenue	4e
i663-VER-1039781	690	700	avenue	4e
i663-VER-1039718	697	707	avenue	4e
i663-VER-1039827	70	74	avenue	4e
i663-VER-1039780	702	712	avenue	4e
i663-VER-1039719	709	719	avenue	4e
i663-VER-1039779	714	724	avenue	4e
i663-VER-1039720	721	731	avenue	4e
i663-VER-1039778	726	736	avenue	4e
i663-VER-1039721	733	743	avenue	4e
i663-VER-1039777	738	748	avenue	4e
i663-VER-1039722	745	755	avenue	4e
i663-VER-1039674	75	79	avenue	4e

i663-VER-1039776	750	760	avenue	4e
i663-VER-1039723	757	767	avenue	4e
i663-VER-1039775	762	772	avenue	4e
i663-VER-1039724	769	779	avenue	4e
i663-VER-1039774	774	784	avenue	4e
i663-VER-1039725	781	791	avenue	4e
i663-VER-1039773	792	802	avenue	4e
i663-VER-1039726	793	797	avenue	4e
i663-VER-1039727	799	809	avenue	4e
i663-VER-1039772	804	814	avenue	4e
i663-VER-1039675	81	85	avenue	4e
i663-VER-1039728	811	821	avenue	4e
i663-VER-1039771	816	826	avenue	4e
i663-VER-1039729	823	827	avenue	4e
i663-VER-1039770	828	838	avenue	4e
i663-VER-1039730	829	833	avenue	4e
i663-VER-1039731	835	839	avenue	4e
i663-VER-1039769	840	850	avenue	4e
i663-VER-1039732	841	851	avenue	4e
i663-VER-1039768	852	862	avenue	4e
i663-VER-1039733	853	863	avenue	4e
i663-VER-1039767	864	868	avenue	4e
i663-VER-1039676	87	91	avenue	4e
i663-VER-1039824-001	88	90	avenue	4e
i663-VER-1039677	93	97	avenue	4e
i663-VER-1039823-001	94	96	avenue	4e
i663-VER-1039766	982	982	avenue	4e
i663-VER-1039765	986	992	avenue	4e
i663-VER-1039678	99	99	avenue	4e
i663-VER-1039764	994	1000	avenue	4e
i663-VER-1039983	102	112	avenue	5e
i663-VER-1039845	103	107	avenue	5e
i663-VER-1039846	109	113	avenue	5e
i663-VER-1039557	11	13	avenue	5e
i663-VER-1039923-002	1100	1100	avenue	5e
i663-VER-1039923-001	1100	1100	avenue	5e
i663-VER-1039982	114	120	avenue	5e
i663-VER-1039981	126	136	avenue	5e
i663-VER-1039847	127	137	avenue	5e
i663-VER-1039980	138	140	avenue	5e

i663-VER-1039848	139	149	avenue	5e
i663-VER-1039979	142	150	avenue	5e
i663-VER-1039849	151	161	avenue	5e
i663-VER-1039978	152	162	avenue	5e
i663-VER-1039850	163	173	avenue	5e
i663-VER-1039977	164	174	avenue	5e
i663-VER-1039851	175	185	avenue	5e
i663-VER-1039976	176	186	avenue	5e
i663-VER-1039852	187	197	avenue	5e
i663-VER-1039835	19	23	avenue	5e
i663-VER-1039555	20	30	avenue	5e
i663-VER-1039836	25	29	avenue	5e
i663-VER-1039975	260	270	avenue	5e
i663-VER-1039853	261	265	avenue	5e
i663-VER-1039854	267	271	avenue	5e
i663-VER-1039974	272	282	avenue	5e
i663-VER-1039855	273	277	avenue	5e
i663-VER-1039856	279	283	avenue	5e
i663-VER-1039973	284	294	avenue	5e
i663-VER-1039857	285	295	avenue	5e
i663-VER-1039858	297	307	avenue	5e
i663-VER-1039972	300	300	avenue	5e
i663-VER-1039971	302	302	avenue	5e
i663-VER-1039970	308	308	avenue	5e
i663-VER-1039859	309	319	avenue	5e
i663-VER-1039837	31	41	avenue	5e
i663-VER-1039969	310	310	avenue	5e
i663-VER-1039968	314	316	avenue	5e
i663-VER-1039967	318	320	avenue	5e
i663-VER-1039860	321	325	avenue	5e
i663-VER-1039966	322	324	avenue	5e
i663-VER-1039861	327	331	avenue	5e
i663-VER-1039862	333	337	avenue	5e
i663-VER-1039965	336	336	avenue	5e
i663-VER-1039863	339	343	avenue	5e
i663-VER-1039964	342	342	avenue	5e
i663-VER-1039864	345	349	avenue	5e
i663-VER-1039963-001	350	350	avenue	5e
i663-VER-1039865	351	351	avenue	5e
i663-VER-1039962	352	356	avenue	5e

i663-VER-1039866	357	357	avenue	5e
i663-VER-1039961	358	362	avenue	5e
i663-VER-1039867	363	363	avenue	5e
i663-VER-1039960	364	368	avenue	5e
i663-VER-1039959	370	374	avenue	5e
i663-VER-1039868	371	371	avenue	5e
i663-VER-1039958	376	380	avenue	5e
i663-VER-1039990-001	38	42	avenue	5e
i663-VER-1039869	381	381	avenue	5e
i663-VER-1039957	382	386	avenue	5e
i663-VER-1039870	385	387	avenue	5e
i663-VER-1039956	388	392	avenue	5e
i663-VER-1039871	391	401	avenue	5e
i663-VER-1039955	394	398	avenue	5e
i663-VER-1039872	403	413	avenue	5e
i663-VER-1039873	415	425	avenue	5e
i663-VER-1039874	427	437	avenue	5e
i663-VER-1039838	43	53	avenue	5e
i663-VER-1039875	439	449	avenue	5e
i663-VER-1039954	440	440	avenue	5e
i663-VER-1039953	442	442	avenue	5e
i663-VER-1039952	450	450	avenue	5e
i663-VER-1039876	451	461	avenue	5e
i663-VER-1039951	452	452	avenue	5e
i663-VER-1039950	456	466	avenue	5e
i663-VER-1039989	46	50	avenue	5e
i663-VER-1039949	468	478	avenue	5e
i663-VER-1039948	484	484	avenue	5e
i663-VER-1039613-001	502	504	avenue	5e
i663-VER-1039878	503	503	avenue	5e
i663-VER-1039988	52	56	avenue	5e
i663-VER-1039839	55	65	avenue	5e
i663-VER-1039987	58	62	avenue	5e
i663-VER-1039947-001	610	620	avenue	5e
i663-VER-1039946	622	632	avenue	5e
i663-VER-1039945	634	644	avenue	5e
i663-VER-1039944	648	658	avenue	5e
i663-VER-1039986	66	76	avenue	5e
i663-VER-1039943	662	672	avenue	5e
i663-VER-1039840	67	77	avenue	5e

i663-VER-1039942	674	684	avenue	5e
i663-VER-1039879	685	695	avenue	5e
i663-VER-1039941	686	696	avenue	5e
i663-VER-1039880	697	707	avenue	5e
i663-VER-1039940	698	708	avenue	5e
i663-VER-1039881	709	719	avenue	5e
i663-VER-1039939	710	720	avenue	5e
i663-VER-1039882	721	731	avenue	5e
i663-VER-1039938	722	732	avenue	5e
i663-VER-1039883	733	743	avenue	5e
i663-VER-1039937	734	744	avenue	5e
i663-VER-1039884	745	755	avenue	5e
i663-VER-1039936	746	756	avenue	5e
i663-VER-1039885	757	767	avenue	5e
i663-VER-1039935	758	768	avenue	5e
i663-VER-1039886	769	773	avenue	5e
i663-VER-1039934	770	774	avenue	5e
i663-VER-1039887	775	785	avenue	5e
i663-VER-1039933	776	786	avenue	5e
i663-VER-1039985	78	88	avenue	5e
i663-VER-1039888	787	795	avenue	5e
i663-VER-1039932	788	798	avenue	5e
i663-VER-1039841	79	83	avenue	5e
i663-VER-1039889	797	807	avenue	5e
i663-VER-1039931	800	810	avenue	5e
i663-VER-1039890	809	819	avenue	5e
i663-VER-1039930	812	822	avenue	5e
i663-VER-1039891	821	831	avenue	5e
i663-VER-1039929	824	834	avenue	5e
i663-VER-1039892	833	843	avenue	5e
i663-VER-1039928	836	846	avenue	5e
i663-VER-1039893	845	855	avenue	5e
i663-VER-1039927	848	858	avenue	5e
i663-VER-1039842	85	89	avenue	5e
i663-VER-1039894	857	867	avenue	5e
i663-VER-1039926	860	864	avenue	5e
i663-VER-1039895	869	877	avenue	5e
i663-VER-1039984	90	100	avenue	5e
i663-VER-1039843	91	95	avenue	5e
i663-VER-1039844	97	101	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040089	1000	1006	avenue	6e
i663-VER-1040049	1001	1007	avenue	6e
i663-VER-1040088	1008	1014	avenue	6e
i663-VER-1040087	1016	1022	avenue	6e
i663-VER-1040086	1024	1030	avenue	6e
i663-VER-1040085	1032	1038	avenue	6e
i663-VER-1040084	1040	1046	avenue	6e
i663-VER-1040083	1048	1054	avenue	6e
i663-VER-1040082	1056	1062	avenue	6e
i663-VER-1039998	109	119	avenue	6e
i663-VER-1040143	110	120	avenue	6e
i663-VER-1039999	121	131	avenue	6e
i663-VER-1040142	122	132	avenue	6e
i663-VER-1040000	133	143	avenue	6e
i663-VER-1040141	134	144	avenue	6e
i663-VER-1040001	145	155	avenue	6e
i663-VER-1040140	146	156	avenue	6e
i663-VER-1040002	157	161	avenue	6e
i663-VER-1040139	158	168	avenue	6e
i663-VER-1040003	163	167	avenue	6e
i663-VER-1040138	170	180	avenue	6e
i663-VER-1039991	25	35	avenue	6e
i663-VER-1040137	260	270	avenue	6e
i663-VER-1040004	263	273	avenue	6e
i663-VER-1040136	272	282	avenue	6e
i663-VER-1040005	275	285	avenue	6e
i663-VER-1040135	284	294	avenue	6e
i663-VER-1040006	287	297	avenue	6e
i663-VER-1040134	296	306	avenue	6e
i663-VER-1040007	299	309	avenue	6e
i663-VER-1040133	308	318	avenue	6e
i663-VER-1040008	311	321	avenue	6e
i663-VER-1040132	320	330	avenue	6e
i663-VER-1040009	323	333	avenue	6e
i663-VER-1040131-001	332	342	avenue	6e
i663-VER-1040010	335	345	avenue	6e
i663-VER-1040130	344	354	avenue	6e
i663-VER-1040011	347	357	avenue	6e
i663-VER-1040129	356	366	avenue	6e
i663-VER-1040012	359	369	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040128	368	378	avenue	6e
i663-VER-1039992	37	47	avenue	6e
i663-VER-1040013	371	381	avenue	6e
i663-VER-1040127	380	390	avenue	6e
i663-VER-1040014	383	393	avenue	6e
i663-VER-1040126	392	402	avenue	6e
i663-VER-1040015	395	405	avenue	6e
i663-VER-1040125	404	414	avenue	6e
i663-VER-1040016	407	417	avenue	6e
i663-VER-1040124	416	426	avenue	6e
i663-VER-1040017	419	429	avenue	6e
i663-VER-1040123	428	438	avenue	6e
i663-VER-1040018	431	441	avenue	6e
i663-VER-1040122	440	450	avenue	6e
i663-VER-1040019	443	453	avenue	6e
i663-VER-1040121	452	462	avenue	6e
i663-VER-1040020	455	459	avenue	6e
i663-VER-1040021	461	465	avenue	6e
i663-VER-1040120	464	474	avenue	6e
i663-VER-1040022	467	471	avenue	6e
i663-VER-1040023	473	483	avenue	6e
i663-VER-1040119	476	480	avenue	6e
i663-VER-1040118	484	488	avenue	6e
i663-VER-1040024	485	495	avenue	6e
i663-VER-1039993	49	59	avenue	6e
i663-VER-1040117	528	536	avenue	6e
i663-VER-1040116	538	548	avenue	6e
i663-VER-1040115	550	560	avenue	6e
i663-VER-1040148	56	60	avenue	6e
i663-VER-1039994	61	71	avenue	6e
i663-VER-1040025-001	619	629	avenue	6e
i663-VER-1040147	62	70	avenue	6e
i663-VER-1040114	620	630	avenue	6e
i663-VER-1040026	631	641	avenue	6e
i663-VER-1040113	632	642	avenue	6e
i663-VER-1040027	643	653	avenue	6e
i663-VER-1040112	644	654	avenue	6e
i663-VER-1040111	656	660	avenue	6e
i663-VER-1040028	657	667	avenue	6e
i663-VER-1040110	664	674	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040029	669	679	avenue	6e
i663-VER-1040109	676	686	avenue	6e
i663-VER-1040030	681	691	avenue	6e
i663-VER-1040108	688	698	avenue	6e
i663-VER-1040031	693	703	avenue	6e
i663-VER-1040107	700	710	avenue	6e
i663-VER-1040032	705	715	avenue	6e
i663-VER-1040106	712	722	avenue	6e
i663-VER-1040033	717	727	avenue	6e
i663-VER-1040105	724	734	avenue	6e
i663-VER-1040034	729	739	avenue	6e
i663-VER-1039995	73	83	avenue	6e
i663-VER-1040104	736	746	avenue	6e
i663-VER-1040146	74	84	avenue	6e
i663-VER-1040035	741	751	avenue	6e
i663-VER-1040103	748	758	avenue	6e
i663-VER-1040036	753	763	avenue	6e
i663-VER-1040102	760	766	avenue	6e
i663-VER-1040037	765	775	avenue	6e
i663-VER-1040101	772	782	avenue	6e
i663-VER-1040038	777	787	avenue	6e
i663-VER-1040100	784	792	avenue	6e
i663-VER-1040039	789	799	avenue	6e
i663-VER-1040099	794	804	avenue	6e
i663-VER-1040040	801	811	avenue	6e
i663-VER-1040098	806	816	avenue	6e
i663-VER-1040041	813	823	avenue	6e
i663-VER-1040097	818	828	avenue	6e
i663-VER-1040042	825	835	avenue	6e
i663-VER-1040096	830	840	avenue	6e
i663-VER-1040043	837	847	avenue	6e
i663-VER-1040095	842	852	avenue	6e
i663-VER-1040044	849	859	avenue	6e
i663-VER-1039996	85	95	avenue	6e
i663-VER-1040094	854	864	avenue	6e
i663-VER-1040145	86	96	avenue	6e
i663-VER-1040045	861	871	avenue	6e
i663-VER-1040093	870	874	avenue	6e
i663-VER-1039997	97	107	avenue	6e
i663-VER-1040144	98	108	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040047	989	995	avenue	6e
i663-VER-1040048	997	999	avenue	6e
i663-VER-1034981	269	277	passage	Albert-Denault
i663-VER-1034983	279	289	passage	Albert-Denault
i663-VER-1034986	291	299	passage	Albert-Denault
i663-VER-1042579	1005	1005	rue	Allard
i663-VER-1042551	651	653	rue	Allard
i663-VER-1042552	655	657	rue	Allard
i663-VER-1042553	659	661	rue	Allard
i663-VER-1042554-001	663	665	rue	Allard
i663-VER-1042555	667	671	rue	Allard
i663-VER-1042556	673	677	rue	Allard
i663-VER-1042557	679	681	rue	Allard
i663-VER-1042666	680	682	rue	Allard
i663-VER-1042558-001	683	685	rue	Allard
i663-VER-1042559	691	691	rue	Allard
i663-VER-1042560	695	697	rue	Allard
i663-VER-1042662	700	702	rue	Allard
i663-VER-1042561-001	701	701	rue	Allard
i663-VER-1042562-001	703	705	rue	Allard
i663-VER-1042563	713	715	rue	Allard
i663-VER-1042659	718	720	rue	Allard
i663-VER-1042564	721	723	rue	Allard
i663-VER-1042658-001	722	724	rue	Allard
i663-VER-1042657-001	730	732	rue	Allard
i663-VER-1042567	733	735	rue	Allard
i663-VER-1042568	737	739	rue	Allard
i663-VER-1042569	741	743	rue	Allard
i663-VER-1042570	745	747	rue	Allard
i663-VER-1042653	748	750	rue	Allard
i663-VER-1042652	752	754	rue	Allard
i663-VER-1042571	753	755	rue	Allard
i663-VER-1042572	757	759	rue	Allard
i663-VER-1042576	981	987	rue	Allard
i663-VER-1035166-001	3851	3861	rue	Allen
i663-VER-5044715	3866	3874	rue	Allen
i663-VER-1035141	3876	3880	rue	Allen
i663-VER-1035139	3882	3888	rue	Allen
i663-VER-1035138	3890	3890	rue	Allen
i663-VER-1035135	3892	3892	rue	Allen

i663-VER-1040668	1001	1003	rue	Argyle
i663-VER-1040669	1031	1033	rue	Argyle
i663-VER-1040670	1035	1037	rue	Argyle
i663-VER-1040671	1039	1041	rue	Argyle
i663-VER-1040673	1051	1055	rue	Argyle
i663-VER-1040674	1063	1065	rue	Argyle
i663-VER-1040675	1067	1069	rue	Argyle
i663-VER-1040676	1071	1073	rue	Argyle
i663-VER-1040677	1075	1081	rue	Argyle
i663-VER-1040678	1083	1089	rue	Argyle
i663-VER-1040679	1091	1097	rue	Argyle
i663-VER-1040680	1099	1105	rue	Argyle
i663-VER-1040681	1107	1113	rue	Argyle
i663-VER-1040682	1115	1121	rue	Argyle
i663-VER-1040683	1123	1129	rue	Argyle
i663-VER-1040684	1131	1137	rue	Argyle
i663-VER-1040685	1139	1145	rue	Argyle
i663-VER-1040686	1147	1153	rue	Argyle
i663-VER-1040687-001	1201	1201	rue	Argyle
i663-VER-1040756	250	260	rue	Argyle
i663-VER-1040607	257	261	rue	Argyle
i663-VER-1040755	262	266	rue	Argyle
i663-VER-1040608	265	267	rue	Argyle
i663-VER-1040754	268	278	rue	Argyle
i663-VER-1040609-001	269	271	rue	Argyle
i663-VER-1040610	273	275	rue	Argyle
i663-VER-1040753	280	290	rue	Argyle
i663-VER-1040752	292	296	rue	Argyle
i663-VER-1040614	295	295	rue	Argyle
i663-VER-1040751	298	308	rue	Argyle
i663-VER-1040615	301	301	rue	Argyle
i663-VER-1040750-001	310	316	rue	Argyle
i663-VER-1040617	315	317	rue	Argyle
i663-VER-1040749	318	326	rue	Argyle
i663-VER-1040618	319	321	rue	Argyle
i663-VER-1040619	325	327	rue	Argyle
i663-VER-1040748	328	336	rue	Argyle
i663-VER-1040620	331	331	rue	Argyle
i663-VER-1040747	338	340	rue	Argyle
i663-VER-1040621-001	341	343	rue	Argyle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040746	342	344	rue	Argyle
i663-VER-1040622	345	347	rue	Argyle
i663-VER-1040745	346	352	rue	Argyle
i663-VER-1040623	351	351	rue	Argyle
i663-VER-1040744	354	360	rue	Argyle
i663-VER-1040625	359	359	rue	Argyle
i663-VER-1040743	362	368	rue	Argyle
i663-VER-1040626	365	367	rue	Argyle
i663-VER-1040742	370	376	rue	Argyle
i663-VER-1040627	371	373	rue	Argyle
i663-VER-1040741	378	384	rue	Argyle
i663-VER-1040740	386	392	rue	Argyle
i663-VER-1040739	394	400	rue	Argyle
i663-VER-1040738	402	408	rue	Argyle
i663-VER-1040633	409	411	rue	Argyle
i663-VER-1040737	410	416	rue	Argyle
i663-VER-1040634	415	415	rue	Argyle
i663-VER-1040736	418	424	rue	Argyle
i663-VER-1040636	425	425	rue	Argyle
i663-VER-1040735	426	432	rue	Argyle
i663-VER-1040637	429	431	rue	Argyle
i663-VER-1040734	608	618	rue	Argyle
i663-VER-1040638	609	613	rue	Argyle
i663-VER-1040733	620	630	rue	Argyle
i663-VER-1040732	632	642	rue	Argyle
i663-VER-1040731	644	654	rue	Argyle
i663-VER-1040642	649	653	rue	Argyle
i663-VER-1040643	655	655	rue	Argyle
i663-VER-1040730	656	666	rue	Argyle
i663-VER-1040645-001	667	669	rue	Argyle
i663-VER-1040729	668	678	rue	Argyle
i663-VER-1040646	673	675	rue	Argyle
i663-VER-1040647	679	681	rue	Argyle
i663-VER-1040728	680	690	rue	Argyle
i663-VER-1040727	692	702	rue	Argyle
i663-VER-1040650	697	697	rue	Argyle
i663-VER-1040726	704	708	rue	Argyle
i663-VER-1040651	705	709	rue	Argyle
i663-VER-1040725	710	720	rue	Argyle
i663-VER-1040724	722	732	rue	Argyle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040662	769	771	rue	Argyle
i663-VER-1040664	785	787	rue	Argyle
i663-VER-1040665	791	793	rue	Argyle
i663-VER-1040666	799	801	rue	Argyle
i663-VER-1040667	805	807	rue	Argyle
i663-VER-1040372	971	975	rue	Argyle
i663-VER-1036483-001	3856	3860	rue	Bannantyne
i663-VER-1037188	3900	3906	rue	Bannantyne
i663-VER-1037205	3941	3951	rue	Bannantyne
i663-VER-1037197-001	4040	4042	rue	Bannantyne
i663-VER-5028763-002	4040	4042	rue	Bannantyne
i663-VER-1037199	4041	4043	rue	Bannantyne
i663-VER-1037198	4047	4049	rue	Bannantyne
i663-VER-1037519	4114	4124	rue	Bannantyne
i663-VER-1037498	4219	4235	rue	Bannantyne
i663-VER-1037497	4237	4247	rue	Bannantyne
i663-VER-1037496	4249	4259	rue	Bannantyne
i663-VER-1037485	4418	4428	rue	Bannantyne
i663-VER-1037486	4430	4440	rue	Bannantyne
i663-VER-1037487	4442	4444	rue	Bannantyne
i663-VER-1037488	4446	4448	rue	Bannantyne
i663-VER-1038567	4577	4577	rue	Bannantyne
i663-VER-1038565	4579	4581	rue	Bannantyne
i663-VER-1038564	4601	4603	rue	Bannantyne
i663-VER-1038562	4605	4607	rue	Bannantyne
i663-VER-1038558	4617	4619	rue	Bannantyne
i663-VER-1038556-001	4623	4623	rue	Bannantyne
i663-VER-1038554	4701	4707	rue	Bannantyne
i663-VER-1038552	4709	4715	rue	Bannantyne
i663-VER-1038550	4717	4723	rue	Bannantyne
i663-VER-1038548	4725	4731	rue	Bannantyne
i663-VER-1038536	4800	4802	rue	Bannantyne
i663-VER-1038538	4804	4806	rue	Bannantyne
i663-VER-1039638	4820	4824	rue	Bannantyne
i663-VER-1039660	4821	4823	rue	Bannantyne
i663-VER-1039659	4827	4827	rue	Bannantyne
i663-VER-1039639	4900	4904	rue	Bannantyne
i663-VER-1039640	4906	4910	rue	Bannantyne
i663-VER-1039655	5051	5055	rue	Bannantyne
i663-VER-1039654	5057	5065	rue	Bannantyne

i663-VER-1039651	5089	5093	rue	Bannantyne
i663-VER-1039650	5095	5105	rue	Bannantyne
i663-VER-1039649	5107	5117	rue	Bannantyne
i663-VER-1039648	5139	5147	rue	Bannantyne
i663-VER-1039647	5149	5157	rue	Bannantyne
i663-VER-1039646	5159	5169	rue	Bannantyne
i663-VER-1040384	5203	5207	rue	Bannantyne
i663-VER-1040383	5219	5229	rue	Bannantyne
i663-VER-1040337	5230	5240	rue	Bannantyne
i663-VER-1040382	5231	5241	rue	Bannantyne
i663-VER-1040338	5246	5252	rue	Bannantyne
i663-VER-1040339	5254	5264	rue	Bannantyne
i663-VER-1040380	5255	5259	rue	Bannantyne
i663-VER-1040340	5266	5276	rue	Bannantyne
i663-VER-1040342	5300	5310	rue	Bannantyne
i663-VER-1040343	5312	5322	rue	Bannantyne
i663-VER-1040344	5324	5334	rue	Bannantyne
i663-VER-1040377	5331	5339	rue	Bannantyne
i663-VER-1040345	5336	5346	rue	Bannantyne
i663-VER-1040346-001	5350	5364	rue	Bannantyne
i663-VER-1040347	5400	5410	rue	Bannantyne
i663-VER-1040371	5403	5403	rue	Bannantyne
i663-VER-1040348	5412	5422	rue	Bannantyne
i663-VER-1040369	5417	5423	rue	Bannantyne
i663-VER-1040349	5424	5434	rue	Bannantyne
i663-VER-1040367	5441	5443	rue	Bannantyne
i663-VER-1040366	5501	5501	rue	Bannantyne
i663-VER-1040365	5503	5513	rue	Bannantyne
i663-VER-1040364	5527	5537	rue	Bannantyne
i663-VER-1040363	5539	5547	rue	Bannantyne
i663-VER-1040353	5550	5558	rue	Bannantyne
i663-VER-1040361	5557	5561	rue	Bannantyne
i663-VER-1040354	5560	5570	rue	Bannantyne
i663-VER-1040360	5563	5567	rue	Bannantyne
i663-VER-1040359	5569	5579	rue	Bannantyne
i663-VER-1040355	5572	5576	rue	Bannantyne
i663-VER-1040356	5578	5588	rue	Bannantyne
i663-VER-1040358	5581	5591	rue	Bannantyne
i663-VER-1040357	5590	5598	rue	Bannantyne
i663-VER-1041233	5700	5700	rue	Bannantyne

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041234	5702	5704	rue	Bannantyne
i663-VER-1041235	5714	5720	rue	Bannantyne
i663-VER-1041236	5758	5764	rue	Bannantyne
i663-VER-1041237	5770	5776	rue	Bannantyne
i663-VER-1041238-001	5784	5788	rue	Bannantyne
i663-VER-1041238-002	5784	5788	rue	Bannantyne
i663-VER-1041532	1004	1004	rue	Beatty
i663-VER-1041531	1008	1008	rue	Beatty
i663-VER-1041530	1012	1012	rue	Beatty
i663-VER-1041423	275	275	rue	Beatty
i663-VER-1041424	277	277	rue	Beatty
i663-VER-1041584-001	280	280	rue	Beatty
i663-VER-1041428	295	295	rue	Beatty
i663-VER-1041429	297	297	rue	Beatty
i663-VER-1041430	299	299	rue	Beatty
i663-VER-1041579-002	320	320	rue	Beatty
i663-VER-1041579-001	320	320	rue	Beatty
i663-VER-1041431	367	367	rue	Beatty
i663-VER-1041432	377	377	rue	Beatty
i663-VER-1041433	379	379	rue	Beatty
i663-VER-1041576-002	380	380	rue	Beatty
i663-VER-1041576-001	380	380	rue	Beatty
i663-VER-1041434-001	389	389	rue	Beatty
i663-VER-1041575-002	390	390	rue	Beatty
i663-VER-1041575-001	390	390	rue	Beatty
i663-VER-1041435-001	391	391	rue	Beatty
i663-VER-1041435-002	391	391	rue	Beatty
i663-VER-1041436	395	395	rue	Beatty
i663-VER-1041437	397	397	rue	Beatty
i663-VER-1041574	400	400	rue	Beatty
i663-VER-1041573	402	402	rue	Beatty
i663-VER-1041438	405	405	rue	Beatty
i663-VER-1041439	407	407	rue	Beatty
i663-VER-1041572	408	408	rue	Beatty
i663-VER-1041571-001	410	410	rue	Beatty
i663-VER-1041440	413	413	rue	Beatty
i663-VER-1041570	414	414	rue	Beatty
i663-VER-1041441	415	415	rue	Beatty
i663-VER-1041569	416	416	rue	Beatty
i663-VER-1041568	422	422	rue	Beatty

i663-VER-1041442-001	425	425	rue	Beatty
i663-VER-1041567	426	426	rue	Beatty
i663-VER-1041443-001	435	435	rue	Beatty
i663-VER-1041566	436	438	rue	Beatty
i663-VER-1041444-001	437	437	rue	Beatty
i663-VER-1041565	440	440	rue	Beatty
i663-VER-1041445	441	441	rue	Beatty
i663-VER-1041446	443	443	rue	Beatty
i663-VER-1041564	444	444	rue	Beatty
i663-VER-1041447-001	455	455	rue	Beatty
i663-VER-1041177	458	460	rue	Beatty
i663-VER-1041448	611	613	rue	Beatty
i663-VER-1041449	615	617	rue	Beatty
i663-VER-1041450	619	621	rue	Beatty
i663-VER-1041563	620	622	rue	Beatty
i663-VER-1041451	627	629	rue	Beatty
i663-VER-1041559	650	650	rue	Beatty
i663-VER-1041558	654	656	rue	Beatty
i663-VER-1041557	658	660	rue	Beatty
i663-VER-1041556	662	664	rue	Beatty
i663-VER-1041455	667	669	rue	Beatty
i663-VER-1041555	670	672	rue	Beatty
i663-VER-1041456	671	673	rue	Beatty
i663-VER-1041554	674	676	rue	Beatty
i663-VER-1041457	675	675	rue	Beatty
i663-VER-1041458	679	681	rue	Beatty
i663-VER-1041553	682	684	rue	Beatty
i663-VER-1041459	683	685	rue	Beatty
i663-VER-1041552	686	688	rue	Beatty
i663-VER-1041460	687	689	rue	Beatty
i663-VER-1041461	693	695	rue	Beatty
i663-VER-1041551	694	696	rue	Beatty
i663-VER-1041462	697	699	rue	Beatty
i663-VER-1041550	698	700	rue	Beatty
i663-VER-1041549	702	704	rue	Beatty
i663-VER-1041463	703	705	rue	Beatty
i663-VER-1041548	706	708	rue	Beatty
i663-VER-1041464	707	709	rue	Beatty
i663-VER-1041547	714	716	rue	Beatty
i663-VER-1041546	722	724	rue	Beatty

i663-VER-1041465	723	725	rue	Beatty	
i663-VER-1041466	735	737	rue	Beatty	
i663-VER-1041545	740	742	rue	Beatty	
i663-VER-1041544	744	746	rue	Beatty	
i663-VER-1041467	745	747	rue	Beatty	
i663-VER-1041468	749	751	rue	Beatty	
i663-VER-1041543	750	752	rue	Beatty	
i663-VER-1041542	754	756	rue	Beatty	
i663-VER-1041541	760	762	rue	Beatty	
i663-VER-1041540	764	766	rue	Beatty	
i663-VER-1041539	770	772	rue	Beatty	
i663-VER-1041538	774	776	rue	Beatty	
i663-VER-1041537	780	782	rue	Beatty	
i663-VER-1041536	784	786	rue	Beatty	
i663-VER-1041534	994	994	rue	Beatty	
i663-VER-1041472	995	995	rue	Beatty	
i663-VER-1041533	996	996	rue	Beatty	
i663-VER-1042037	612	618	rue	Brault	
i663-VER-1042004	613	619	rue	Brault	
i663-VER-1042036	620	626	rue	Brault	
i663-VER-1042005	621	627	rue	Brault	
i663-VER-1042035	628	634	rue	Brault	
i663-VER-1042006	629	635	rue	Brault	
i663-VER-1042034	636	642	rue	Brault	
i663-VER-1042007	637	643	rue	Brault	
i663-VER-1042033	644	650	rue	Brault	
i663-VER-1042008	645	651	rue	Brault	
i663-VER-1042032	652	658	rue	Brault	
i663-VER-1042009	653	659	rue	Brault	
i663-VER-1042031	660	666	rue	Brault	
i663-VER-1042010	661	667	rue	Brault	
i663-VER-1042030	668	674	rue	Brault	
i663-VER-1042011	669	675	rue	Brault	
i663-VER-1042012	677	683	rue	Brault	
i663-VER-1042013	685	691	rue	Brault	
i663-VER-1042014-001	693	699	rue	Brault	
i663-VER-1042014-002	693	699	rue	Brault	
i663-VER-1042017	780	786	rue	Brault	
i663-VER-1035749-002	454	454	rue	Caisse	Résidence des soeurs enseignantes de l'école Notre-Dame-de-la-Paix

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035749	454	454	rue	Caisse	École Notre-Dame-de-la-Paix
i663-VER-1035889-002	500	500	rue	Caisse	
i663-VER-1035887	503	507	rue	Caisse	
i663-VER-1035888	504	506	rue	Caisse	
i663-VER-1036447	3800	3806	rue	Claude	
i663-VER-1036449	3801	3805	rue	Claude	
i663-VER-1036450	3811	3815	rue	Claude	
i663-VER-1036446	3812	3818	rue	Claude	
i663-VER-1036451	3817	3821	rue	Claude	
	3824	3834	rue	Claude	
i663-VER-1036453	3829	3829	rue	Claude	
i663-VER-1036454	3833	3837	rue	Claude	
i663-VER-1036444	3836	3846	rue	Claude	
i663-VER-1036455-001	3839	3843	rue	Claude	
i663-VER-1036456	3845	3853	rue	Claude	
i663-VER-1036443	3848	3858	rue	Claude	
i663-VER-1036458-001	3859	3863	rue	Claude	
i663-VER-1036442	3860	3864	rue	Claude	
i663-VER-1036459	3865	3875	rue	Claude	
i663-VER-1036441	3866	3870	rue	Claude	
i663-VER-1036440	3872	3876	rue	Claude	
i663-VER-1036460	3877	3887	rue	Claude	
i663-VER-1036439	3878	3880	rue	Claude	
i663-VER-1036438	3882	3884	rue	Claude	
i663-VER-1036461	3889	3897	rue	Claude	
i663-VER-1037080	3900	3904	rue	Claude	
i663-VER-1037150	3901	3903	rue	Claude	
i663-VER-1037082-002	3906	3910	rue	Claude	
i663-VER-1037084-001	3920	3922	rue	Claude	
i663-VER-1037086	3926	3928	rue	Claude	
i663-VER-1037145	3933	3941	rue	Claude	
i663-VER-1037141	3949	3955	rue	Claude	
i663-VER-1037138	3975	3975	rue	Claude	
i663-VER-1037106	3988	3990	rue	Claude	
i663-VER-1037137	3991	3993	rue	Claude	
i663-VER-1037108	3994	3996	rue	Claude	
i663-VER-1037136-001	4001	4005	rue	Claude	
i663-VER-1037135-001	4011	4013	rue	Claude	
i663-VER-1037111	4012	4018	rue	Claude	
i663-VER-1037134	4023	4025	rue	Claude	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037113	4024	4034	rue	Claude
i663-VER-1037130	4029	4033	rue	Claude
i663-VER-1037116	4036	4042	rue	Claude
i663-VER-1037114	4036	4042	rue	Claude
i663-VER-1037128	4037	4037	rue	Claude
i663-VER-1037127	4043	4043	rue	Claude
i663-VER-1037124	4049	4051	rue	Claude
i663-VER-1037119	4054	4054	rue	Claude
i663-VER-1037122-001	4055	4057	rue	Claude
i663-VER-1037121	4061	4063	rue	Claude
i663-VER-5006728	4110	4122	rue	Claude
i663-VER-1037536	4119	4121	rue	Claude
i663-VER-1037537	4125	4129	rue	Claude
i663-VER-1037547-001	4126	4130	rue	Claude
i663-VER-1037538	4131	4133	rue	Claude
i663-VER-1037546	4132	4134	rue	Claude
i663-VER-1037540	4141	4143	rue	Claude
i663-VER-1037545	4142	4146	rue	Claude
i663-VER-1037544	4148	4150	rue	Claude
i663-VER-1037542	4153	4155	rue	Claude
i663-VER-1043500	1149	1151	rue	Clemenceau
i663-VER-1043501	1157	1157	rue	Clemenceau
i663-VER-1043503	1167	1169	rue	Clemenceau
i663-VER-1043506	1193	1197	rue	Clemenceau
i663-VER-1043540	1194	1198	rue	Clemenceau
i663-VER-1043533	1276	1276	rue	Clemenceau
i663-VER-1043532	1280	1282	rue	Clemenceau
i663-VER-1037257-001	3909	3919	rue	Cool
i663-VER-1037236-001	3940	3942	rue	Cool
i663-VER-5028775	3946	3960	rue	Cool
i663-VER-1037237	3946	3960	rue	Cool
i663-VER-1037253-001	3967	3969	rue	Cool
i663-VER-1037252	3973	3975	rue	Cool
i663-VER-1037251	3977	3985	rue	Cool
i663-VER-1037249	3999	4003	rue	Cool
i663-VER-1037248	4005	4009	rue	Cool
i663-VER-1037242	4012	4014	rue	Cool
i663-VER-1037243	4018	4020	rue	Cool
i663-VER-1037244	4026	4028	rue	Cool
i663-VER-1037245-001	4032	4034	rue	Cool

i663-VER-1037246	4038	4042	rue	Cool
i663-VER-1037304-001	4050	4052	rue	Cool
i663-VER-1043429	1154	1154	rue	Crawford
i663-VER-1043428	1158	1160	rue	Crawford
i663-VER-1043427	1166	1166	rue	Crawford
i663-VER-1043426	1170	1172	rue	Crawford
i663-VER-1043425	1176	1178	rue	Crawford
i663-VER-1043424	1182	1184	rue	Crawford
i663-VER-1043354	1195	1197	rue	Crawford
i663-VER-1043357-001	1215	1215	rue	Crawford
i663-VER-1043417	1306	1306	rue	Crawford
i663-VER-1043416	1314	1314	rue	Crawford
i663-VER-1043415	1320	1320	rue	Crawford
i663-VER-1043414	1336	1336	rue	Crawford
i663-VER-1043138	7161	7161	rue	David
i663-VER-1043136	7173	7173	rue	David
i663-VER-1043135	7175	7175	rue	David
i663-VER-1040216	1007	1013	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040217	1015	1021	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040218	1023	1029	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040409	1026	1032	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040219	1031	1035	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040408	1034	1040	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040220	1037	1043	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040407	1042	1048	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040221	1045	1051	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040406	1050	1056	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040405	1058	1064	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040404	1066	1072	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040403	1074	1080	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040402	1082	1088	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040401	1090	1096	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040400	1098	1104	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040149	111	111	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040399	1110	1116	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040150	113	115	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040151	121	123	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040152	127	131	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040153	133	135	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040470	134	134	avenue	Desmarchais

i663-VER-1040469	136	138	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040154	137	139	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040155	141	143	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040468-001	142	146	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040156-001	145	147	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040157-001	149	151	avenue	Desmarchais
i663-VER-1039583-001	155	159	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040292	250	252	avenue	Desmarchais
i663-VER-1039584	253	255	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040467	254	258	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040158-001	257	259	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040466	260	262	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040159	261	263	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040465	264	266	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040160	265	267	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040161-001	269	271	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040464	270	272	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040162	273	275	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040463	274	276	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040163-001	277	281	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040462	278	280	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040461	282	284	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040164	283	285	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040460	286	288	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040165-001	287	289	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040459	290	292	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040166	291	293	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040458	294	296	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040167-001	295	297	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040457	298	300	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040168-001	299	301	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040456	302	304	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040169-001	303	305	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040455-001	306	308	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040170	307	309	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040454-001	310	312	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040171	311	313	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040453-001	314	316	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040172	315	317	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040452-001	320	320	avenue	Desmarchais

i663-VER-1040173	321	321	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040451-001	322	324	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040174	323	325	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040450-001	326	328	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040175-001	327	329	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040449-001	330	332	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040176	331	333	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040177	335	337	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040448	338	340	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040178	341	343	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040447	342	344	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040446	346	348	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040179	347	349	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040445	350	352	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040180-001	351	353	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040181-001	355	357	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040444	356	358	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040182-001	359	363	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040443-001	360	362	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040442-001	364	366	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040183	365	367	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040441-001	368	370	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040184	369	371	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040440-001	372	374	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040185	377	377	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1039619	383	385	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040438	384	386	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040334	610	610	avenue	Desmarchais	École Woodland
i663-VER-1040186	659	661	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040187	663	665	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040189	675	677	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040190-001	679	681	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040191	683	689	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040192	693	699	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040437	698	702	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040193	701	703	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040436-001	702	704	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040435	704	706	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040434-001	708	710	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040433-001	712	714	avenue	Desmarchais	

i663-VER-1040194	713	715	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040432-001	716	718	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040195	717	719	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040196	721	723	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040431-001	722	724	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040197	725	731	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040430	728	730	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040429-001	732	734	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040198	733	739	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040428-001	738	740	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040200	745	745	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040427	746	748	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040201	749	751	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040426	752	754	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040202-001	753	757	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040425	756	758	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040203-001	761	763	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040424	762	764	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040204	765	767	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040423	766	768	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040205	769	771	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040207	783	783	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040208	789	791	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040209	799	801	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040210	803	807	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040418	810	814	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040211	815	817	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040417	820	822	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040212	825	827	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040416	836	838	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040415	842	844	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040215	999	1005	avenue	Desmarchais
i663-VER-1036448	756	758	rue	Dupuis
i663-VER-1036614-001	3967	3969	rue	Edna
i663-VER-1036612	3973	3975	rue	Edna
i663-VER-1036610	3979	3981	rue	Edna
i663-VER-1036608-001	3987	3989	rue	Edna
i663-VER-1036604	3997	4007	rue	Edna
i663-VER-1036602	4009	4017	rue	Edna
i663-VER-1036600	4023	4025	rue	Edna

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036588	4032	4034	rue	Edna
i663-VER-1036590	4040	4042	rue	Edna
i663-VER-1036596	4047	4059	rue	Edna
i663-VER-1036592	4048	4050	rue	Edna
i663-VER-1036594	4056	4058	rue	Edna
i663-VER-1037372-001	4061	4071	rue	Edna
i663-VER-1041009	1004	1010	rue	Egan
i663-VER-1041008	1012	1018	rue	Egan
i663-VER-1041007	1020	1026	rue	Egan
i663-VER-1041006	1028	1034	rue	Egan
i663-VER-1041005	1036	1042	rue	Egan
i663-VER-1041004	1044	1050	rue	Egan
i663-VER-1041003	1052	1058	rue	Egan
i663-VER-1041002	1060	1066	rue	Egan
i663-VER-1041000	1076	1078	rue	Egan
i663-VER-1040999	1080	1086	rue	Egan
i663-VER-1040998	1088	1094	rue	Egan
i663-VER-1040997	1096	1102	rue	Egan
i663-VER-1041053	210	220	rue	Egan
i663-VER-1041052	222	232	rue	Egan
i663-VER-1041051	234	238	rue	Egan
i663-VER-1041050	240	250	rue	Egan
i663-VER-1040269	251	255	rue	Egan
i663-VER-1041049	252	262	rue	Egan
i663-VER-1040903-001	257	257	rue	Egan
i663-VER-1040903-002	257	257	rue	Egan
i663-VER-1041048	264	274	rue	Egan
i663-VER-1040905	273	275	rue	Egan
i663-VER-1041047	276	286	rue	Egan
i663-VER-1041046	288	298	rue	Egan
i663-VER-1041045	300	310	rue	Egan
i663-VER-1040907	301	301	rue	Egan
i663-VER-1041044	312	322	rue	Egan
i663-VER-1040910	319	319	rue	Egan
i663-VER-1041043	324	334	rue	Egan
i663-VER-1040911	325	327	rue	Egan
i663-VER-1040912	331	333	rue	Egan
i663-VER-1041042	336	346	rue	Egan
i663-VER-1040913	337	339	rue	Egan
i663-VER-1040914	343	345	rue	Egan

i663-VER-1041041	348	358	rue	Egan
i663-VER-1041040	360	370	rue	Egan
i663-VER-1040916	361	363	rue	Egan
i663-VER-1041039	372	382	rue	Egan
i663-VER-1040919	377	379	rue	Egan
i663-VER-1041038	384	394	rue	Egan
i663-VER-1040920	385	385	rue	Egan
i663-VER-1040922	395	399	rue	Egan
i663-VER-1041037	396	406	rue	Egan
i663-VER-1040923	405	411	rue	Egan
i663-VER-1041036	408	418	rue	Egan
i663-VER-1040924	413	419	rue	Egan
i663-VER-1041035	422	432	rue	Egan
i663-VER-1041034	434	444	rue	Egan
i663-VER-1041033	610	620	rue	Egan
i663-VER-1040925-001	611	613	rue	Egan
i663-VER-1040925-002	611	613	rue	Egan
i663-VER-1040926	617	619	rue	Egan
i663-VER-1041032	622	632	rue	Egan
i663-VER-1040927	625	625	rue	Egan
i663-VER-1041031	634	644	rue	Egan
i663-VER-1041030	646	656	rue	Egan
i663-VER-1041029	658	668	rue	Egan
i663-VER-1041028	670	680	rue	Egan
i663-VER-1041027	682	692	rue	Egan
i663-VER-1040929	685	687	rue	Egan
i663-VER-1041026	694	704	rue	Egan
i663-VER-1040930	695	695	rue	Egan
i663-VER-1041025	706	716	rue	Egan
i663-VER-1040931	709	713	rue	Egan
i663-VER-1040932	715	719	rue	Egan
i663-VER-1041024	718	728	rue	Egan
i663-VER-1040933	721	723	rue	Egan
i663-VER-1040934	727	729	rue	Egan
i663-VER-1041023	730	740	rue	Egan
i663-VER-1040935	733	737	rue	Egan
i663-VER-1040936	739	741	rue	Egan
i663-VER-1041022	742	752	rue	Egan
i663-VER-1040937	749	751	rue	Egan
i663-VER-1041021	754	764	rue	Egan

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040939	765	771	rue		Egan	
i663-VER-1041020	766	776	rue		Egan	
i663-VER-1040941	777	777	rue		Egan	
i663-VER-1041019	778	788	rue		Egan	
i663-VER-1041018	790	800	rue		Egan	
i663-VER-1041017	802	812	rue		Egan	
i663-VER-1041016	814	824	rue		Egan	
i663-VER-1041015	826	836	rue		Egan	
i663-VER-1041014	838	848	rue		Egan	
i663-VER-1041013	850	860	rue		Egan	
i663-VER-1040362	970	972	rue		Egan	
i663-VER-1041012	980	986	rue		Egan	
i663-VER-1041011	988	994	rue		Egan	
i663-VER-1041010	996	1002	rue		Egan	
i663-VER-1037588-001	100	104	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037515	1000	1004	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037514	1008	1010	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037513	1012	1014	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037512-001	1018	1022	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037511	1024	1028	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037510	1032	1032	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037509	1036	1038	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037508	1050	1054	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037507	1058	1064	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037310-001	1061	1065	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037310-002	1061	1065	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037310-003	1061	1065	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037309	1069	1079	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037308	1069	1079	rue	de l'	Église	
i663-VER-1047478	1084	1084	rue	de l'	Église	Ancien immeuble administratif de la J. P. Dupuis Limitée
i663-VER-1036539	11	15	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037368	121	123	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037366-002	177	177	rue	de l'	Église	Salle communautaire Chalmers Presbyterian
i663-VER-1037366-001	177	177	rue	de l'	Église	Église Korean United
i663-VER-1037364-001	281	281	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037362	287	299	rue	de l'	Église	
i663-VER-1036535	29	39	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037361	301	305	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037360	307	311	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037578-001	320	320	rue	de l'	Église	École Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037577	352	354	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037364-002	4061	4061	rue	de l'	Église	Ancien magasin J. A. Gagnon
i663-VER-1037353	421	431	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037569	432	442	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037568	444	452	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037567	454	462	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037351-001	471	475	rue	de l'	Église	Ancien hôtel de ville de Verdun
i663-VER-1037594	50	50	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037350-002	501	511	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037350-001	501	511	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037349	513	517	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037348	521	525	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037346	539	543	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037593	54	58	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037345	545	549	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037344	551	555	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037592-001	60	68	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037558	614	630	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037557	632	632	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037336-001	657	667	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037555	694	702	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037591	70	78	rue	de l'	Église	
i663-VER-1047328	704	712	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037335-001	721	727	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037334-001	729	735	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037333	737	741	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037332-001	743	745	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037551	750	756	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037550	762	764	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037329-001	767	779	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037329-003	767	779	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037329-002	767	779	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037549	768	772	rue	de l'	Église	
i663-VER-5006508	77	77	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037548-001	780	782	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037328	801	813	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037371	81	85	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037327	815	821	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037590	82	82	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037532	834	844	rue	de l'	Église	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037325	837	841	rue	de l'	Église
i663-VER-1037324	843	847	rue	de l'	Église
i663-VER-1037323	849	853	rue	de l'	Église
i663-VER-1037531	852	852	rue	de l'	Église
i663-VER-1037530-001	860	864	rue	de l'	Église
i663-VER-1037529-001	866	876	rue	de l'	Église
i663-VER-1037370	87	97	rue	de l'	Église
i663-VER-1037528-001	880	886	rue	de l'	Église
i663-VER-1037526-001	894	898	rue	de l'	Église
i663-VER-1037319	897	901	rue	de l'	Église
i663-VER-1037589-001	90	98	rue	de l'	Église
i663-VER-1037525	902	906	rue	de l'	Église
i663-VER-1037524	908	914	rue	de l'	Église
i663-VER-1037523	916	918	rue	de l'	Église
i663-VER-1037317	919	923	rue	de l'	Église
i663-VER-1037316	925	947	rue	de l'	Église
i663-VER-1037520	934	938	rue	de l'	Église
i663-VER-1037518-001	966	982	rue	de l'	Église
i663-VER-1037369	99	109	rue	de l'	Église
i663-VER-1037516	994	996	rue	de l'	Église
i663-VER-1035576-001	3503	3505	rue		Ethel
i663-VER-1035578	3511	3513	rue		Ethel
i663-VER-1035580-001	3517	3525	rue		Ethel
i663-VER-1035582	3527	3527	rue		Ethel
i663-VER-1035583	3535	3537	rue		Ethel
i663-VER-1035568	3538	3542	rue		Ethel
i663-VER-1035567-001	3544	3546	rue		Ethel
i663-VER-1035586-001	3553	3557	rue		Ethel
i663-VER-1035587	3561	3563	rue		Ethel
i663-VER-1035588	3567	3571	rue		Ethel
i663-VER-1035589-001	3575	3575	rue		Ethel
i663-VER-1035562	3586	3590	rue		Ethel
i663-VER-1035592	3593	3593	rue		Ethel
i663-VER-1035561	3596	3600	rue		Ethel
i663-VER-1035593	3597	3601	rue		Ethel
i663-VER-1035595	3605	3621	rue		Ethel
i663-VER-1035559	3606	3622	rue		Ethel
i663-VER-1035597	3625	3625	rue		Ethel
i663-VER-1035599	3631	3641	rue		Ethel
i663-VER-1035555	3632	3632	rue		Ethel

i663-VER-1035553	3638	3642	rue	Ethel
i663-VER-1035603	3679	3689	rue	Ethel
i663-VER-1035550-001	3690	3692	rue	Ethel
i663-VER-1035605-001	3691	3695	rue	Ethel
i663-VER-1035607-001	3697	3699	rue	Ethel
i663-VER-1035549	3698	3700	rue	Ethel
i663-VER-1035548	3704	3706	rue	Ethel
i663-VER-1035609	3705	3705	rue	Ethel
i663-VER-1035547-001	3710	3712	rue	Ethel
i663-VER-1035611	3711	3711	rue	Ethel
i663-VER-1035613	3715	3725	rue	Ethel
i663-VER-1035545-001	3722	3724	rue	Ethel
i663-VER-1035615	3727	3737	rue	Ethel
i663-VER-1035544	3730	3732	rue	Ethel
i663-VER-1035543	3738	3740	rue	Ethel
i663-VER-1035617	3739	3755	rue	Ethel
i663-VER-1035542-001	3746	3750	rue	Ethel
i663-VER-1035541-001	3752	3752	rue	Ethel
i663-VER-1035619-001	3757	3761	rue	Ethel
i663-VER-1035540-001	3758	3762	rue	Ethel
i663-VER-1035621-001	3763	3767	rue	Ethel
i663-VER-1035539	3764	3768	rue	Ethel
i663-VER-1035623-001	3769	3771	rue	Ethel
i663-VER-1035625	3775	3779	rue	Ethel
i663-VER-1035627	3781	3783	rue	Ethel
i663-VER-1035538	3784	3794	rue	Ethel
i663-VER-1035629	3787	3789	rue	Ethel
i663-VER-1035631	3793	3803	rue	Ethel
i663-VER-1035537	3796	3800	rue	Ethel
i663-VER-1035536	3804	3806	rue	Ethel
i663-VER-1035535-001	3810	3812	rue	Ethel
i663-VER-1035635	3813	3815	rue	Ethel
i663-VER-1035534	3818	3820	rue	Ethel
i663-VER-1035639	3825	3827	rue	Ethel
i663-VER-1035533-001	3826	3828	rue	Ethel
i663-VER-1035532-001	3834	3838	rue	Ethel
i663-VER-1035641	3835	3837	rue	Ethel
i663-VER-1035643	3841	3845	rue	Ethel
i663-VER-1035531	3842	3846	rue	Ethel
i663-VER-1035530	3852	3864	rue	Ethel

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035645-001	3853	3857	rue	Ethel
i663-VER-1035649-002	3871	3873	rue	Ethel
i663-VER-1035649-001	3871	3873	rue	Ethel
i663-VER-1035529-001	3872	3876	rue	Ethel
i663-VER-1035651-001	3877	3879	rue	Ethel
i663-VER-1035651-002	3877	3879	rue	Ethel
i663-VER-1035528	3880	3886	rue	Ethel
i663-VER-1035653	3883	3889	rue	Ethel
i663-VER-1036739	3914	3918	rue	Ethel
i663-VER-1036741	3920	3924	rue	Ethel
i663-VER-1036743	3926	3930	rue	Ethel
i663-VER-1036745	3932	3942	rue	Ethel
i663-VER-1036782	3937	3939	rue	Ethel
i663-VER-1036747	3944	3954	rue	Ethel
i663-VER-1036778-001	3951	3953	rue	Ethel
i663-VER-1036776-001	3957	3959	rue	Ethel
i663-VER-1036774	3961	3969	rue	Ethel
i663-VER-1036749	3964	3974	rue	Ethel
i663-VER-1036772	3971	3979	rue	Ethel
i663-VER-1036750	3980	3990	rue	Ethel
i663-VER-1036770	3983	3993	rue	Ethel
i663-VER-1036767	3995	4003	rue	Ethel
i663-VER-1036764-001	4017	4019	rue	Ethel
i663-VER-1036761-001	4023	4031	rue	Ethel
i663-VER-1036759-001	4033	4043	rue	Ethel
i663-VER-1036755	4059	4061	rue	Ethel
i663-VER-1037359	4069	4077	rue	Ethel
i663-VER-1037291	3902	3904	rue	Évangéline
i663-VER-1037292	3908	3910	rue	Évangéline
i663-VER-1037293	3914	3918	rue	Évangéline
i663-VER-1037297	4000	4000	rue	Évangéline
i663-VER-1035869	3161	3165	rue	Evelyn
i663-VER-1035870	3167	3177	rue	Evelyn
i663-VER-1035871-001	3179	3189	rue	Evelyn
i663-VER-1035872-001	3191	3201	rue	Evelyn
i663-VER-1035884-001	3301	3305	rue	Evelyn
i663-VER-1035885	3307	3317	rue	Evelyn
i663-VER-1035864-001	3308	3312	rue	Evelyn
i663-VER-1035863-001	3314	3320	rue	Evelyn
i663-VER-1035863-002	3314	3320	rue	Evelyn

i663-VER-1035886	3319	3323	rue	Evelyn
i663-VER-1035862-002	3322	3326	rue	Evelyn
i663-VER-1035862-001	3322	3326	rue	Evelyn
i663-VER-1035889-001	3325	3329	rue	Evelyn
i663-VER-1035890	3331	3341	rue	Evelyn
i663-VER-1035891	3343	3347	rue	Evelyn
i663-VER-1035892	3349	3357	rue	Evelyn
i663-VER-1035893	3359	3361	rue	Evelyn
i663-VER-1035894	3363	3373	rue	Evelyn
i663-VER-1035861	3374	3384	rue	Evelyn
i663-VER-1035895	3375	3385	rue	Evelyn
i663-VER-1035860-001	3386	3396	rue	Evelyn
i663-VER-1035896	3387	3397	rue	Evelyn
i663-VER-1035859-001	3398	3408	rue	Evelyn
i663-VER-1035897	3399	3409	rue	Evelyn
i663-VER-1035858-001	3410	3420	rue	Evelyn
i663-VER-1035898	3411	3421	rue	Evelyn
i663-VER-1035857	3422	3432	rue	Evelyn
i663-VER-1035899	3423	3433	rue	Evelyn
i663-VER-1035856	3434	3444	rue	Evelyn
i663-VER-1035900-001	3435	3445	rue	Evelyn
i663-VER-1035854-001	3446	3452	rue	Evelyn
i663-VER-1035901	3447	3457	rue	Evelyn
i663-VER-1035853	3454	3456	rue	Evelyn
i663-VER-1035902	3459	3469	rue	Evelyn
i663-VER-1035852	3468	3470	rue	Evelyn
i663-VER-1035903	3471	3475	rue	Evelyn
i663-VER-1035904-001	3477	3481	rue	Evelyn
i663-VER-1035851-001	3480	3488	rue	Evelyn
i663-VER-1035905	3483	3487	rue	Evelyn
i663-VER-5024874	3500	3510	rue	Evelyn
i663-VER-1035849	3512	3516	rue	Evelyn
i663-VER-1035909	3515	3525	rue	Evelyn
i663-VER-1035848	3518	3528	rue	Evelyn
i663-VER-1035910-001	3527	3537	rue	Evelyn
i663-VER-1035847	3530	3538	rue	Evelyn
i663-VER-1035911	3539	3543	rue	Evelyn
i663-VER-1035846	3540	3544	rue	Evelyn
i663-VER-1035912	3545	3549	rue	Evelyn
i663-VER-1035845	3546	3550	rue	Evelyn

i663-VER-1035913	3551	3559	rue	Evelyn
i663-VER-1035914	3565	3569	rue	Evelyn
i663-VER-1035916	3575	3577	rue	Evelyn
i663-VER-1035918	3581	3587	rue	Evelyn
i663-VER-1035842	3582	3586	rue	Evelyn
i663-VER-1035841	3588	3590	rue	Evelyn
i663-VER-1035920	3591	3591	rue	Evelyn
i663-VER-1035840	3592	3596	rue	Evelyn
i663-VER-1035922	3597	3599	rue	Evelyn
i663-VER-1035923	3603	3607	rue	Evelyn
i663-VER-1035924-001	3611	3613	rue	Evelyn
i663-VER-1035926-001	3617	3619	rue	Evelyn
i663-VER-1035928	3633	3635	rue	Evelyn
i663-VER-1035936	3677	3687	rue	Evelyn
i663-VER-1035938	3689	3699	rue	Evelyn
i663-VER-1035835	3694	3696	rue	Evelyn
i663-VER-1035834	3698	3702	rue	Evelyn
i663-VER-1035939	3701	3705	rue	Evelyn
i663-VER-1035833	3704	3708	rue	Evelyn
i663-VER-1035941	3707	3717	rue	Evelyn
i663-VER-1035832	3710	3716	rue	Evelyn
i663-VER-1035831	3718	3722	rue	Evelyn
i663-VER-1035942-001	3719	3723	rue	Evelyn
i663-VER-1035830	3724	3728	rue	Evelyn
i663-VER-1035943	3725	3731	rue	Evelyn
i663-VER-1035829-001	3730	3734	rue	Evelyn
i663-VER-1035944	3733	3737	rue	Evelyn
i663-VER-1035828-001	3736	3746	rue	Evelyn
i663-VER-1035945	3739	3749	rue	Evelyn
i663-VER-1035827-001	3748	3758	rue	Evelyn
i663-VER-1035947	3751	3755	rue	Evelyn
i663-VER-1046980	3757	3761	rue	Evelyn
i663-VER-1046980	3757	3761	rue	Evelyn
i663-VER-1035826	3760	3776	rue	Evelyn
i663-VER-1035948	3763	3773	rue	Evelyn
i663-VER-1035948	3763	3773	rue	Evelyn
i663-VER-1035949	3775	3781	rue	Evelyn
i663-VER-1035825	3778	3788	rue	Evelyn
i663-VER-1035950	3783	3785	rue	Evelyn
i663-VER-1035824	3790	3800	rue	Evelyn

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035952-001	3793	3797	rue	Evelyn
i663-VER-1035954	3799	3801	rue	Evelyn
i663-VER-1035823	3802	3812	rue	Evelyn
i663-VER-1035956	3805	3821	rue	Evelyn
i663-VER-1035822	3814	3824	rue	Evelyn
i663-VER-1035957	3823	3839	rue	Evelyn
i663-VER-1035821	3826	3830	rue	Evelyn
i663-VER-1035820	3832	3836	rue	Evelyn
i663-VER-1035819	3838	3842	rue	Evelyn
i663-VER-1035958	3841	3851	rue	Evelyn
i663-VER-1035959	3853	3863	rue	Evelyn
i663-VER-1035817	3858	3862	rue	Evelyn
i663-VER-1035816-001	3864	3868	rue	Evelyn
i663-VER-1035961	3865	3869	rue	Evelyn
i663-VER-1035815	3870	3876	rue	Evelyn
i663-VER-1035963	3871	3881	rue	Evelyn
i663-VER-1035814	3878	3892	rue	Evelyn
i663-VER-1035964-001	3883	3887	rue	Evelyn
i663-VER-1035965-001	3889	3893	rue	Evelyn
i663-VER-1035966	3895	3899	rue	Evelyn
i663-VER-1036872	3900	3904	rue	Evelyn
i663-VER-1036944	3901	3901	rue	Evelyn
i663-VER-1036874	3906	3912	rue	Evelyn
i663-VER-1036941	3909	3911	rue	Evelyn
i663-VER-1036876	3914	3918	rue	Evelyn
i663-VER-1036880	3926	3926	rue	Evelyn
i663-VER-1036937	3931	3935	rue	Evelyn
i663-VER-1036882	3932	3934	rue	Evelyn
i663-VER-1036935	3937	3941	rue	Evelyn
i663-VER-1036884	3938	3942	rue	Evelyn
i663-VER-1036886	3944	3946	rue	Evelyn
i663-VER-1036933	3945	3961	rue	Evelyn
i663-VER-1036888	3950	3954	rue	Evelyn
i663-VER-1036890	3960	3966	rue	Evelyn
i663-VER-1036892	3974	3980	rue	Evelyn
i663-VER-1036928	3975	3979	rue	Evelyn
i663-VER-1036927	3981	3983	rue	Evelyn
i663-VER-1036926	3985	3989	rue	Evelyn
i663-VER-1036893	3988	3990	rue	Evelyn
i663-VER-1036925	3993	4001	rue	Evelyn

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036896	3996	3998	rue	Evelyn
i663-VER-1036923	4003	4007	rue	Evelyn
i663-VER-1036898	4004	4012	rue	Evelyn
i663-VER-1036921	4009	4013	rue	Evelyn
i663-VER-1036917	4021	4021	rue	Evelyn
i663-VER-1036915	4029	4029	rue	Evelyn
i663-VER-1036902	4032	4036	rue	Evelyn
i663-VER-1036913	4037	4041	rue	Evelyn
i663-VER-1036911	4043	4049	rue	Evelyn
i663-VER-1036906	4058	4060	rue	Evelyn
i663-VER-1036908	4062	4072	rue	Evelyn
i663-VER-1043599	1196	1198	rue	Foch
i663-VER-1043598	1200	1202	rue	Foch
i663-VER-1037605-001	101	111	rue	Galt
i663-VER-1037606	113	121	rue	Galt
i663-VER-1037607	123	131	rue	Galt
i663-VER-1037608	133	141	rue	Galt
i663-VER-1037609	143	151	rue	Galt
i663-VER-1037610-001	153	163	rue	Galt
i663-VER-1037735	16	20	rue	Galt
i663-VER-1037612-001	169	177	rue	Galt
i663-VER-1037596	17	21	rue	Galt
i663-VER-1037613-001	179	187	rue	Galt
i663-VER-1037614	189	197	rue	Galt
i663-VER-1037615	199	199	rue	Galt
i663-VER-1037729	200	202	rue	Galt
i663-VER-1037616-001	205	213	rue	Galt
i663-VER-1037617	215	225	rue	Galt
i663-VER-1037734	22	24	rue	Galt
i663-VER-1037618	227	227	rue	Galt
i663-VER-1037597	23	33	rue	Galt
i663-VER-1037728-001	256	260	rue	Galt
i663-VER-1037727	264	264	rue	Galt
i663-VER-1037726	270	272	rue	Galt
i663-VER-1037724	282	286	rue	Galt
i663-VER-1037723-001	290	292	rue	Galt
i663-VER-1037722	296	298	rue	Galt
i663-VER-1037621	301	311	rue	Galt
i663-VER-1037721	302	302	rue	Galt
i663-VER-1037720	308	322	rue	Galt

i663-VER-1037622	313	321	rue	Galt
i663-VER-1037623	323	333	rue	Galt
i663-VER-1037719	324	326	rue	Galt
i663-VER-1037718-001	330	332	rue	Galt
i663-VER-1037624	335	339	rue	Galt
i663-VER-1037717	336	340	rue	Galt
i663-VER-1037732	34	34	rue	Galt
i663-VER-1037716	342	344	rue	Galt
i663-VER-1037626-001	345	349	rue	Galt
i663-VER-1037715	348	350	rue	Galt
i663-VER-1037598-001	35	43	rue	Galt
i663-VER-1037627	351	361	rue	Galt
i663-VER-1037714-001	354	358	rue	Galt
i663-VER-1037713-001	362	366	rue	Galt
i663-VER-1037628	363	371	rue	Galt
i663-VER-1037712-001	370	372	rue	Galt
i663-VER-1037629	375	385	rue	Galt
i663-VER-1037711	378	384	rue	Galt
i663-VER-1037710-001	386	388	rue	Galt
i663-VER-1037630	387	397	rue	Galt
i663-VER-1037709-001	394	398	rue	Galt
i663-VER-1037631-001	399	409	rue	Galt
i663-VER-1037731	40	44	rue	Galt
i663-VER-1037708	400	406	rue	Galt
i663-VER-1037707	408	412	rue	Galt
i663-VER-1037632-001	411	419	rue	Galt
i663-VER-1037706	414	416	rue	Galt
i663-VER-1037705	420	422	rue	Galt
i663-VER-1037633	421	425	rue	Galt
i663-VER-1037704	426	428	rue	Galt
i663-VER-1037634-001	427	435	rue	Galt
i663-VER-1037703	434	436	rue	Galt
i663-VER-1037636	439	441	rue	Galt
i663-VER-1037702-001	440	444	rue	Galt
i663-VER-1037637	445	447	rue	Galt
i663-VER-1037701-001	448	448	rue	Galt
i663-VER-1037599	45	49	rue	Galt
i663-VER-1037638-001	451	455	rue	Galt
i663-VER-1037700	452	454	rue	Galt
i663-VER-1037699-001	458	462	rue	Galt

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037639	461	483	rue	Galt
i663-VER-5028793	461	483	rue	Galt
i663-VER-1037698-001	464	468	rue	Galt
i663-VER-1037697	470	474	rue	Galt
i663-VER-1037696	476	480	rue	Galt
i663-VER-1037695	482	486	rue	Galt
i663-VER-1037694-001	488	500	rue	Galt
i663-VER-1037694-002	488	500	rue	Galt
i663-VER-1037640	489	497	rue	Galt
i663-VER-1037641	499	507	rue	Galt
i663-VER-1037642	509	517	rue	Galt
i663-VER-1037600-001	51	59	rue	Galt
i663-VER-1037601-001	61	69	rue	Galt
i663-VER-1037645	623	625	rue	Galt
i663-VER-1037646	629	641	rue	Galt
i663-VER-1037691-001	640	644	rue	Galt
i663-VER-1037690	646	650	rue	Galt
i663-VER-1037689	652	666	rue	Galt
i663-VER-1037648	689	699	rue	Galt
i663-VER-1037686-001	692	694	rue	Galt
i663-VER-1037685	698	706	rue	Galt
i663-VER-1047008	701	705	rue	Galt
i663-VER-1037649	707	717	rue	Galt
i663-VER-1037684	708	712	rue	Galt
i663-VER-1037602	71	79	rue	Galt
i663-VER-1037683	716	718	rue	Galt
i663-VER-1037650	719	723	rue	Galt
i663-VER-5032905	727	731	rue	Galt
i663-VER-1037543	727	731	rue	Galt
i663-VER-1037651	771	773	rue	Galt
i663-VER-1037652-001	777	779	rue	Galt
i663-VER-1037653-001	785	785	rue	Galt
i663-VER-1037674	786	790	rue	Galt
i663-VER-1037654	789	793	rue	Galt
i663-VER-1037673	792	800	rue	Galt
i663-VER-1037655	795	801	rue	Galt
i663-VER-1037657	809	811	rue	Galt
i663-VER-1037603-001	81	89	rue	Galt
i663-VER-1037660	827	827	rue	Galt
i663-VER-1037671	828	832	rue	Galt

i663-VER-1037670	834	838	rue	Galt
i663-VER-1037604-001	91	99	rue	Galt
i663-VER-1035492	3368	3372	rue	Gertrude
i663-VER-1035750-001	3381	3383	rue	Gertrude
i663-VER-1035743	3386	3388	rue	Gertrude
i663-VER-1035751	3387	3389	rue	Gertrude
i663-VER-1035742	3392	3394	rue	Gertrude
i663-VER-1035752-001	3393	3397	rue	Gertrude
i663-VER-1035741	3398	3402	rue	Gertrude
i663-VER-1035753-001	3405	3405	rue	Gertrude
i663-VER-1035754	3409	3417	rue	Gertrude
i663-VER-1035756	3425	3427	rue	Gertrude
i663-VER-1035757	3435	3439	rue	Gertrude
i663-VER-1035761	3465	3475	rue	Gertrude
i663-VER-5004026	3477	3481	rue	Gertrude
i663-VER-1035762	3483	3485	rue	Gertrude
i663-VER-1035763	3501	3511	rue	Gertrude
i663-VER-1035738	3502	3508	rue	Gertrude
i663-VER-1035737	3512	3516	rue	Gertrude
i663-VER-1035764	3513	3523	rue	Gertrude
i663-VER-1035736-001	3518	3524	rue	Gertrude
i663-VER-1035735	3526	3530	rue	Gertrude
i663-VER-1035766-001	3533	3535	rue	Gertrude
i663-VER-1035767	3539	3549	rue	Gertrude
i663-VER-1035733	3544	3548	rue	Gertrude
i663-VER-1035732	3550	3554	rue	Gertrude
i663-VER-1035768	3551	3561	rue	Gertrude
i663-VER-1035769	3563	3565	rue	Gertrude
i663-VER-1035727-001	3570	3572	rue	Gertrude
i663-VER-1035770	3571	3575	rue	Gertrude
i663-VER-1035725	3576	3578	rue	Gertrude
i663-VER-1035771	3581	3583	rue	Gertrude
i663-VER-1035723	3582	3586	rue	Gertrude
i663-VER-1035772	3587	3589	rue	Gertrude
i663-VER-1035721	3592	3596	rue	Gertrude
i663-VER-1035773	3595	3595	rue	Gertrude
i663-VER-1035774	3599	3599	rue	Gertrude
i663-VER-1035719	3602	3604	rue	Gertrude
i663-VER-1035775	3605	3607	rue	Gertrude
i663-VER-1035717	3610	3612	rue	Gertrude

i663-VER-1035776	3611	3611	rue	Gertrude
i663-VER-1035777	3617	3617	rue	Gertrude
i663-VER-1035715	3618	3624	rue	Gertrude
i663-VER-1035778-002	3627	3629	rue	Gertrude
i663-VER-1035778-001	3631	3631	rue	Gertrude
i663-VER-1035779	3637	3647	rue	Gertrude
i663-VER-1035781	3649	3649	rue	Gertrude
i663-VER-1035707-001	3680	3684	rue	Gertrude
i663-VER-1035782-001	3681	3683	rue	Gertrude
i663-VER-1035707-003	3686	3696	rue	Gertrude
i663-VER-1035783	3689	3695	rue	Gertrude
i663-VER-1035704	3698	3702	rue	Gertrude
i663-VER-1035784	3699	3701	rue	Gertrude
i663-VER-1035702	3704	3714	rue	Gertrude
i663-VER-1035785	3705	3707	rue	Gertrude
i663-VER-1035786-001	3711	3713	rue	Gertrude
i663-VER-1035699	3716	3722	rue	Gertrude
i663-VER-1035787-001	3717	3719	rue	Gertrude
i663-VER-1035697	3724	3738	rue	Gertrude
i663-VER-1035788	3725	3725	rue	Gertrude
i663-VER-1035789	3733	3735	rue	Gertrude
i663-VER-1035790	3739	3741	rue	Gertrude
i663-VER-1035695	3740	3744	rue	Gertrude
i663-VER-1035693	3746	3750	rue	Gertrude
i663-VER-1035791	3747	3749	rue	Gertrude
i663-VER-1035793-001	3763	3769	rue	Gertrude
i663-VER-1035794-001	3771	3777	rue	Gertrude
i663-VER-1035795	3773	3783	rue	Gertrude
i663-VER-1035686-001	3776	3786	rue	Gertrude
i663-VER-1035796	3787	3791	rue	Gertrude
i663-VER-1035684-001	3788	3798	rue	Gertrude
i663-VER-1035797-001	3795	3799	rue	Gertrude
i663-VER-1035682	3800	3810	rue	Gertrude
i663-VER-1035798	3803	3809	rue	Gertrude
i663-VER-1035680	3812	3822	rue	Gertrude
i663-VER-1035799	3813	3815	rue	Gertrude
i663-VER-1035800	3819	3821	rue	Gertrude
i663-VER-1035803	3831	3835	rue	Gertrude
i663-VER-1035674-001	3836	3840	rue	Gertrude
i663-VER-1035805	3837	3847	rue	Gertrude

i663-VER-1035672	3842	3850	rue	Gertrude
i663-VER-1035806-001	3849	3851	rue	Gertrude
i663-VER-1035670-001	3852	3854	rue	Gertrude
i663-VER-1035807-001	3855	3859	rue	Gertrude
i663-VER-1035809	3875	3885	rue	Gertrude
i663-VER-1035662	3880	3882	rue	Gertrude
i663-VER-1035660-001	3886	3888	rue	Gertrude
i663-VER-1035658-001	3892	3894	rue	Gertrude
i663-VER-1035656	3898	3898	rue	Gertrude
i663-VER-1036866	3901	3917	rue	Gertrude
i663-VER-1036792	3918	3928	rue	Gertrude
i663-VER-1036864	3919	3921	rue	Gertrude
i663-VER-1036862	3925	3927	rue	Gertrude
i663-VER-1036795	3930	3938	rue	Gertrude
i663-VER-1036860	3933	3935	rue	Gertrude
i663-VER-1036797	3940	3948	rue	Gertrude
i663-VER-1036858	3941	3945	rue	Gertrude
i663-VER-1036856	3949	3949	rue	Gertrude
i663-VER-1036799	3950	3952	rue	Gertrude
i663-VER-1036854	3955	3959	rue	Gertrude
i663-VER-1036802	3962	3962	rue	Gertrude
i663-VER-1036852-001	3963	3965	rue	Gertrude
i663-VER-1036850	3969	3971	rue	Gertrude
i663-VER-1036846	3993	3993	rue	Gertrude
i663-VER-1036808	3994	3996	rue	Gertrude
i663-VER-1036842	4005	4007	rue	Gertrude
i663-VER-1036812	4006	4008	rue	Gertrude
i663-VER-1045971	4012	4016	rue	Gertrude
i663-VER-1036814	4020	4020	rue	Gertrude
i663-VER-1036838	4023	4023	rue	Gertrude
i663-VER-1036815	4026	4030	rue	Gertrude
i663-VER-1036836	4029	4035	rue	Gertrude
i663-VER-1036818	4034	4038	rue	Gertrude
i663-VER-1036819	4042	4044	rue	Gertrude
i663-VER-1036833	4043	4045	rue	Gertrude
i663-VER-1036820	4048	4050	rue	Gertrude
i663-VER-1036831	4049	4053	rue	Gertrude
i663-VER-1036821	4054	4056	rue	Gertrude
i663-VER-1036829	4055	4059	rue	Gertrude
i663-VER-1036827	4063	4063	rue	Gertrude

i663-VER-1037354	4067	4077	rue	Gertrude
i663-VER-1034933	258	262	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034879	266	266	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034926	315	321	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034928	327	337	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034930	339	349	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1042235-001	625	627	rue	Godin
i663-VER-1042369-001	641	645	rue	Godin
i663-VER-1042369-002	641	645	rue	Godin
i663-VER-1042483	642	646	rue	Godin
i663-VER-1042482	648	654	rue	Godin
i663-VER-1042370	649	655	rue	Godin
i663-VER-1042371	657	659	rue	Godin
i663-VER-1042372-001	663	665	rue	Godin
i663-VER-1042372-002	663	665	rue	Godin
i663-VER-1042373-001	675	681	rue	Godin
i663-VER-1042373-002	675	681	rue	Godin
i663-VER-1042479	680	686	rue	Godin
i663-VER-1042478	692	694	rue	Godin
i663-VER-1042374	695	697	rue	Godin
i663-VER-1042477	696	700	rue	Godin
i663-VER-1042375	705	705	rue	Godin
i663-VER-1042376	707	711	rue	Godin
i663-VER-1042475	710	714	rue	Godin
i663-VER-1042377	713	715	rue	Godin
i663-VER-1042378	719	723	rue	Godin
i663-VER-1042474	720	720	rue	Godin
i663-VER-1042379	727	729	rue	Godin
i663-VER-1042380-001	731	737	rue	Godin
i663-VER-1042473	734	736	rue	Godin
i663-VER-1042472	738	744	rue	Godin
i663-VER-1042381-001	739	745	rue	Godin
i663-VER-1042471	746	752	rue	Godin
i663-VER-1042470	754	760	rue	Godin
i663-VER-1042469	762	768	rue	Godin
i663-VER-1042468	770	776	rue	Godin
i663-VER-1042467	778	784	rue	Godin
i663-VER-1042466	786	792	rue	Godin
i663-VER-1042385-001	787	793	rue	Godin
i663-VER-1042465	794	800	rue	Godin

i663-VER-1042386	795	801	rue	Godin
i663-VER-1042464	802	808	rue	Godin
i663-VER-1042387	803	809	rue	Godin
i663-VER-1042463	810	816	rue	Godin
i663-VER-1042388	811	817	rue	Godin
i663-VER-1042389	819	825	rue	Godin
i663-VER-1042461	826	832	rue	Godin
i663-VER-1042390	827	833	rue	Godin
i663-VER-1042391	835	841	rue	Godin
i663-VER-1042392	981	987	rue	Godin
i663-VER-1042393	989	995	rue	Godin
i663-VER-1042394	997	1003	rue	Godin
i663-VER-1037822-001	1001	1001	rue	Gordon
i663-VER-1037823-001	1005	1005	rue	Gordon
i663-VER-1037823-002	1005	1005	rue	Gordon
i663-VER-1037747	103	103	rue	Gordon
i663-VER-1037937	104	112	rue	Gordon
i663-VER-1037748	109	109	rue	Gordon
i663-VER-1037935	114	124	rue	Gordon
i663-VER-1037749	123	123	rue	Gordon
i663-VER-1037933	126	130	rue	Gordon
i663-VER-1037750	129	131	rue	Gordon
i663-VER-1037404	13	23	rue	Gordon
i663-VER-1037931	138	142	rue	Gordon
i663-VER-1037752	145	147	rue	Gordon
i663-VER-1037929	150	152	rue	Gordon
i663-VER-1037753	153	153	rue	Gordon
i663-VER-1037928	154	162	rue	Gordon
i663-VER-1037754	159	159	rue	Gordon
i663-VER-1037927	164	166	rue	Gordon
i663-VER-1037755-001	165	167	rue	Gordon
i663-VER-1037925	170	174	rue	Gordon
i663-VER-1037756	171	173	rue	Gordon
i663-VER-1037757-001	177	177	rue	Gordon
i663-VER-1037921-001	182	198	rue	Gordon
i663-VER-1037758	183	187	rue	Gordon
i663-VER-1037759-001	189	195	rue	Gordon
i663-VER-1037760-001	197	201	rue	Gordon
i663-VER-1037919	200	208	rue	Gordon
i663-VER-1037955-001	24	28	rue	Gordon

i663-VER-1037764	275	277	rue	Gordon
i663-VER-1037765	281	281	rue	Gordon
i663-VER-1037766	287	289	rue	Gordon
i663-VER-1037767	293	295	rue	Gordon
i663-VER-1037768	299	305	rue	Gordon
i663-VER-1037953	30	36	rue	Gordon
i663-VER-1037908	306	310	rue	Gordon
i663-VER-1037769-001	307	309	rue	Gordon
i663-VER-1037737	31	41	rue	Gordon
i663-VER-1037770	311	311	rue	Gordon
i663-VER-1037906	314	314	rue	Gordon
i663-VER-1037905	318	320	rue	Gordon
i663-VER-1037771	319	321	rue	Gordon
i663-VER-1037903-001	324	328	rue	Gordon
i663-VER-1037772	325	327	rue	Gordon
i663-VER-1037902	330	332	rue	Gordon
i663-VER-1037773-001	331	341	rue	Gordon
i663-VER-1037901	336	338	rue	Gordon
i663-VER-1037900	342	346	rue	Gordon
i663-VER-1037774-001	343	353	rue	Gordon
i663-VER-1037897	354	358	rue	Gordon
i663-VER-1037775	355	359	rue	Gordon
i663-VER-1037895	360	364	rue	Gordon
i663-VER-1037776	361	363	rue	Gordon
i663-VER-1037777	367	367	rue	Gordon
i663-VER-1037893	368	372	rue	Gordon
i663-VER-1037778	373	375	rue	Gordon
i663-VER-1037891	374	384	rue	Gordon
i663-VER-1037779	379	381	rue	Gordon
i663-VER-1037951	38	44	rue	Gordon
i663-VER-1037780	385	387	rue	Gordon
i663-VER-1037889	386	402	rue	Gordon
i663-VER-5028795	386	402	rue	Gordon
i663-VER-1037781	391	395	rue	Gordon
i663-VER-1037782	397	401	rue	Gordon
i663-VER-1037887	404	408	rue	Gordon
i663-VER-1037785	425	425	rue	Gordon
i663-VER-1037882	426	428	rue	Gordon
i663-VER-1037786-001	431	431	rue	Gordon
i663-VER-1037880	432	432	rue	Gordon

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037787	435	445	rue	Gordon
i663-VER-1037878	438	442	rue	Gordon
i663-VER-1037876	446	448	rue	Gordon
i663-VER-1037788	447	455	rue	Gordon
i663-VER-1037738	45	47	rue	Gordon
i663-VER-1037875	458	466	rue	Gordon
i663-VER-1037873	468	484	rue	Gordon
i663-VER-1037789	481	483	rue	Gordon
i663-VER-1037790	485	487	rue	Gordon
i663-VER-1037871-001	486	486	rue	Gordon
i663-VER-1037792-001	491	493	rue	Gordon
i663-VER-1037793	497	497	rue	Gordon
i663-VER-1037949	50	56	rue	Gordon
i663-VER-1037866	502	506	rue	Gordon
i663-VER-1037795	507	509	rue	Gordon
i663-VER-1037864	510	514	rue	Gordon
i663-VER-1037863-002	516	524	rue	Gordon
i663-VER-1037863-001	516	524	rue	Gordon
i663-VER-1037740	53	57	rue	Gordon
i663-VER-1037741	61	63	rue	Gordon
i663-VER-1037947	62	72	rue	Gordon
i663-VER-1037797-001	621	629	rue	Gordon
i663-VER-1037859	622	630	rue	Gordon
i663-VER-1037856	654	660	rue	Gordon
i663-VER-1037799-001	655	657	rue	Gordon
i663-VER-1037800-001	659	663	rue	Gordon
i663-VER-1037801	665	669	rue	Gordon
i663-VER-1046833	666	676	rue	Gordon
i663-VER-1037853	678	682	rue	Gordon
i663-VER-1037850	684	688	rue	Gordon
i663-VER-1037805	703	707	rue	Gordon
i663-VER-1037743	73	79	rue	Gordon
i663-VER-1037945	74	84	rue	Gordon
i663-VER-1037845	782	786	rue	Gordon
i663-VER-1037813	795	805	rue	Gordon
i663-VER-1037814	807	811	rue	Gordon
i663-VER-1037815	813	823	rue	Gordon
i663-VER-1037744	85	85	rue	Gordon
i663-VER-1037943	86	90	rue	Gordon
i663-VER-1037745	91	91	rue	Gordon

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037941	92	96	rue	Gordon	
i663-VER-1037746	97	97	rue	Gordon	
i663-VER-1037939	98	102	rue	Gordon	
i663-VER-1037821-001	997	997	rue	Gordon	
i663-VER-1035429-003	450	452	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1035866-001	494	498	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1035867	500	510	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1035868	512	522	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1036096	554	564	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1036519-003	701	701	rue	Henri-Duhamel	Bâtiment de commande du poste Atwater d'Hydro-Québec
i663-VER-1035133-001	105	107	rue	Hickson	
i663-VER-1037235	1100	1100	rue	Hickson	
i663-VER-1037290	1208	1218	rue	Hickson	
i663-VER-1035184	121	131	rue	Hickson	
i663-VER-1035520	197	199	rue	Hickson	
i663-VER-1035521	205	207	rue	Hickson	
i663-VER-1035522	213	221	rue	Hickson	
i663-VER-1035523-001	223	225	rue	Hickson	
i663-VER-1035050-002	261	265	rue	Hickson	
i663-VER-1036735	270	272	rue	Hickson	
i663-VER-1035525	271	275	rue	Hickson	
i663-VER-1036737	278	290	rue	Hickson	
i663-VER-1035811	425	427	rue	Hickson	
i663-VER-1035812	443	445	rue	Hickson	
i663-VER-1036870	446	456	rue	Hickson	
i663-VER-1035813	451	455	rue	Hickson	
i663-VER-1035969	527	529	rue	Hickson	
i663-VER-1036947	540	544	rue	Hickson	
i663-VER-1035972	543	543	rue	Hickson	
i663-VER-1036948	546	550	rue	Hickson	
i663-VER-1037014	626	636	rue	Hickson	
i663-VER-1036272	639	641	rue	Hickson	
i663-VER-1036274	661	663	rue	Hickson	
i663-VER-1037078	750	750	rue	Hickson	
i663-VER-1036435	761	771	rue	Hickson	
i663-VER-1036436	773	783	rue	Hickson	
i663-VER-1036437-001	785	795	rue	Hickson	
i663-VER-1036437-002	785	795	rue	Hickson	
i663-VER-1037153	838	848	rue	Hickson	
i663-VER-1035130	91	91	rue	Hickson	

i663-VER-1035132-001	97	97	rue	Hickson
i663-VER-1036406	3162	3172	rue	Joseph
i663-VER-1036404	3174	3178	rue	Joseph
i663-VER-1036402-001	3180	3188	rue	Joseph
i663-VER-1036400	3190	3198	rue	Joseph
i663-VER-1036398-001	3200	3208	rue	Joseph
i663-VER-1036397	3210	3218	rue	Joseph
i663-VER-1036395-001	3220	3228	rue	Joseph
i663-VER-1036393	3230	3238	rue	Joseph
i663-VER-1036391	3240	3248	rue	Joseph
i663-VER-1036389	3250	3258	rue	Joseph
i663-VER-1036387	3260	3268	rue	Joseph
i663-VER-1036385-001	3270	3278	rue	Joseph
i663-VER-1036383-001	3280	3288	rue	Joseph
i663-VER-1036382	3290	3298	rue	Joseph
i663-VER-1036380-001	3330	3340	rue	Joseph
i663-VER-1036355	3466	3472	rue	Joseph
i663-VER-1036353	3478	3484	rue	Joseph
i663-VER-1036351	3488	3492	rue	Joseph
i663-VER-1036349	3494	3498	rue	Joseph
i663-VER-1036347-002	3500	3504	rue	Joseph
i663-VER-1036347-001	3500	3504	rue	Joseph
i663-VER-1036345-001	3508	3512	rue	Joseph
i663-VER-1036343	3514	3524	rue	Joseph
i663-VER-1036341	3526	3536	rue	Joseph
i663-VER-1036337	3560	3570	rue	Joseph
i663-VER-1036335	3582	3586	rue	Joseph
i663-VER-1036334	3588	3598	rue	Joseph
i663-VER-1036332	3600	3610	rue	Joseph
i663-VER-1036331	3612	3622	rue	Joseph
i663-VER-1036330	3624	3634	rue	Joseph
i663-VER-1036328	3660	3670	rue	Joseph
i663-VER-1036320	3678	3688	rue	Joseph
i663-VER-1036318	3690	3700	rue	Joseph
i663-VER-1036317	3702	3712	rue	Joseph
i663-VER-1036315	3714	3724	rue	Joseph
i663-VER-1036313	3726	3736	rue	Joseph
i663-VER-1036311	3738	3748	rue	Joseph
i663-VER-1036309-001	3750	3760	rue	Joseph
i663-VER-1036306	3762	3762	rue	Joseph

i663-VER-1036304	3770	3780	rue	Joseph
i663-VER-1036299	3794	3804	rue	Joseph
i663-VER-1036412	3803	3809	rue	Joseph
i663-VER-1036297	3806	3812	rue	Joseph
i663-VER-1036414	3813	3815	rue	Joseph
i663-VER-1036295	3814	3818	rue	Joseph
i663-VER-1036416-001	3817	3827	rue	Joseph
i663-VER-1036294	3820	3824	rue	Joseph
i663-VER-1036291	3826	3830	rue	Joseph
i663-VER-1036418	3829	3837	rue	Joseph
i663-VER-1036289	3832	3836	rue	Joseph
i663-VER-1036287	3838	3848	rue	Joseph
i663-VER-1036420	3841	3849	rue	Joseph
i663-VER-1036285	3850	3860	rue	Joseph
i663-VER-1036424	3861	3865	rue	Joseph
i663-VER-1036283	3862	3872	rue	Joseph
i663-VER-1036426	3867	3871	rue	Joseph
i663-VER-1036428	3873	3877	rue	Joseph
i663-VER-1036281	3874	3876	rue	Joseph
i663-VER-1036429	3879	3883	rue	Joseph
i663-VER-1036279	3880	3884	rue	Joseph
i663-VER-1036431	3885	3889	rue	Joseph
i663-VER-1036278	3886	3888	rue	Joseph
i663-VER-1036276	3890	3894	rue	Joseph
i663-VER-1036433	3891	3899	rue	Joseph
i663-VER-1037015-001	3900	3904	rue	Joseph
i663-VER-1037015-002	3900	3904	rue	Joseph
i663-VER-1037076	3901	3909	rue	Joseph
i663-VER-1037016	3906	3908	rue	Joseph
i663-VER-1037074	3911	3915	rue	Joseph
i663-VER-1037072-001	3917	3921	rue	Joseph
i663-VER-1037072-002	3917	3921	rue	Joseph
i663-VER-1037071-001	3925	3927	rue	Joseph
i663-VER-1037021	3930	3930	rue	Joseph
i663-VER-1037069	3931	3935	rue	Joseph
i663-VER-1037023	3936	3946	rue	Joseph
i663-VER-1037065	3943	3943	rue	Joseph
i663-VER-1037064-001	3949	3949	rue	Joseph
i663-VER-1037026	3954	3956	rue	Joseph
i663-VER-1037028	3960	3964	rue	Joseph

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037061-001	3961	3961	rue	Joseph
i663-VER-1037061-002	3961	3961	rue	Joseph
i663-VER-1037030	3966	3970	rue	Joseph
i663-VER-1037056	3983	3983	rue	Joseph
i663-VER-1037055	3985	3987	rue	Joseph
i663-VER-1037033	3990	3992	rue	Joseph
i663-VER-1037054	3993	3997	rue	Joseph
i663-VER-1037034	3994	4002	rue	Joseph
i663-VER-1037035	4004	4014	rue	Joseph
i663-VER-1037053	4005	4007	rue	Joseph
i663-VER-1037051	4015	4017	rue	Joseph
i663-VER-1037036	4016	4024	rue	Joseph
i663-VER-1037049	4021	4025	rue	Joseph
i663-VER-1037038	4026	4028	rue	Joseph
i663-VER-1037048	4029	4031	rue	Joseph
i663-VER-1037039	4030	4038	rue	Joseph
i663-VER-1037046	4035	4037	rue	Joseph
i663-VER-1037042-001	4040	4042	rue	Joseph
i663-VER-1037044-001	4043	4045	rue	Joseph
i663-VER-1037335-002	4049	4051	rue	Joseph
i663-VER-1035325	1	3	rue	Lafleur
i663-VER-1035301	102	112	rue	Lafleur
i663-VER-1035299	114	124	rue	Lafleur
i663-VER-1035342	123	123	rue	Lafleur
i663-VER-1035320	14	24	rue	Lafleur
i663-VER-1035293	144	154	rue	Lafleur
i663-VER-1035328	15	19	rue	Lafleur
i663-VER-1035348	155	163	rue	Lafleur
i663-VER-1035291	156	166	rue	Lafleur
i663-VER-1035350	165	167	rue	Lafleur
i663-VER-1035289	168	184	rue	Lafleur
i663-VER-1035352-001	169	177	rue	Lafleur
i663-VER-1035354-001	179	187	rue	Lafleur
i663-VER-1035355	189	191	rue	Lafleur
i663-VER-1035322	2	12	rue	Lafleur
i663-VER-1035330-001	25	25	rue	Lafleur
i663-VER-1035318-001	26	26	rue	Lafleur
i663-VER-1035332	35	35	rue	Lafleur
i663-VER-1035335	45	45	rue	Lafleur
i663-VER-1035327	5	7	rue	Lafleur

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035337	55	55	rue	Lafleur
i663-VER-1035339-001	61	61	rue	Lafleur
i663-VER-1035309	62	66	rue	Lafleur
i663-VER-1035307	68	78	rue	Lafleur
i663-VER-1035304	80	88	rue	Lafleur
i663-VER-1035303	90	100	rue	Lafleur
i663-VER-1037234	3901	3911	rue	Lanouette
i663-VER-1037233-001	3913	3917	rue	Lanouette
i663-VER-1037233-002	3913	3917	rue	Lanouette
i663-VER-1037207	3916	3922	rue	Lanouette
i663-VER-1037232	3919	3927	rue	Lanouette
i663-VER-1037208	3924	3924	rue	Lanouette
i663-VER-1037231	3929	3937	rue	Lanouette
i663-VER-1037210	3950	3964	rue	Lanouette
i663-VER-1037229	3977	3985	rue	Lanouette
i663-VER-1037228	3987	3997	rue	Lanouette
i663-VER-1037213	3990	3996	rue	Lanouette
i663-VER-1037214-001	4002	4008	rue	Lanouette
i663-VER-1037215	4014	4016	rue	Lanouette
i663-VER-1037226	4017	4021	rue	Lanouette
i663-VER-1037216	4022	4026	rue	Lanouette
i663-VER-1037217	4028	4030	rue	Lanouette
i663-VER-1046034	4044	4048	rue	Lanouette
i663-VER-1037223	4067	4069	rue	Lanouette
i663-VER-1037222	4075	4079	rue	Lanouette
i663-VER-1037221	4081	4085	rue	Lanouette
i663-VER-1036128	3013	3017	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036122	3016	3016	boulevard	LaSalle
i663-VER-5028696	3016	3016	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036121-001	3020	3022	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036130	3021	3023	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036132	3027	3031	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036134	3033	3041	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035451	3038	3052	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036136	3043	3047	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035449	3054	3054	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035443-001	3074	3076	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036141	3075	3085	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035441-001	3080	3082	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035441-002	3080	3082	boulevard	LaSalle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036143	3087	3091	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035439	3088	3092	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036144-001	3093	3097	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035437	3098	3100	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035435	3104	3106	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035431	3126	3136	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035429-001	3140	3140	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035428-001	3144	3148	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035429-002	3144	3148	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035424-001	3158	3160	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035421	3164	3166	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035865	3175	3183	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035418	3176	3184	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035416-001	3186	3190	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035414	3192	3198	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035413-001	3206	3206	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035410	3214	3218	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035407-001	3234	3238	boulevard	LaSalle
i663-VER-1046758	3240	3244	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035405	3250	3252	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035403-001	3262	3264	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035484-001	3269	3273	boulevard	LaSalle
i663-VER-5032294	3272	3276	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035402	3280	3284	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035400-001	3292	3294	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035398-001	3296	3296	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035394	3308	3310	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035747	3315	3319	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035392-001	3316	3320	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035748-001	3321	3323	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035389	3344	3348	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035488	3345	3345	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035489	3355	3363	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035385	3356	3358	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035383-001	3362	3366	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035490	3365	3375	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035381	3368	3372	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035379-001	3374	3378	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035491	3379	3389	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035377	3380	3384	boulevard	LaSalle

i663-VER-1035375	3386	3390	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035744	3391	3393	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035373-001	3404	3408	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035371-001	3410	3414	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035494	3421	3423	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035365-001	3422	3430	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035495	3427	3433	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035363	3442	3442	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035361-001	3444	3448	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035359	3450	3454	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035358-001	3456	3460	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035497	3539	3543	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035499	3581	3591	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035285	3670	3680	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035284	3684	3692	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035282	3696	3704	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035280	3706	3712	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035274	3738	3742	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035501	3739	3743	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035272	3744	3750	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035270-001	3752	3760	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035503-001	3757	3767	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035504	3769	3773	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035506	3775	3779	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035507	3781	3791	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035508	3793	3803	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035509	3805	3813	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035205	3806	3814	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035510	3815	3825	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035203	3818	3822	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035201	3824	3832	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035511	3827	3837	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035199	3836	3844	boulevard	LaSalle
i663-VER-5028798-001	3839	3849	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035513-001	3851	3855	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035197-001	3852	3860	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035514	3857	3861	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035515	3863	3867	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035196	3864	3874	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035516	3873	3877	boulevard	LaSalle

i663-VER-1035194	3876	3886	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035517	3879	3883	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035518	3885	3889	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035192	3888	3896	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035519	3891	3891	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035189	3898	3906	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036579	3901	3909	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035187	3908	3912	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036577-002	3911	3919	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036577-001	3911	3919	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035186-001	3914	3916	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036525-001	3922	4000	boulevard	LaSalle	Hôpital Général de Verdun
i663-VER-1036525-001	3922	4000	boulevard	LaSalle	Hôpital général du Christ-Roi de Verdun
i663-VER-1036575-002	3923	3929	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036575-001	3923	3929	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036574	3931	3935	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036573	3937	3947	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036570	3949	3959	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036568-001	3961	3963	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036568-002	3965	3969	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036566	3971	3977	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028711	3983	3987	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036565	3983	3987	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036563	3991	3997	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036561	3999	4001	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036558	4005	4007	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028710	4011	4025	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036554	4027	4035	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036553	4039	4041	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036551	4045	4049	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036549	4051	4059	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036547	4063	4067	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036545	4069	4073	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037415	4165	4175	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037414-001	4185	4193	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037413	4201	4209	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037412	4213	4215	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037411	4221	4225	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037410	4229	4233	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037409-001	4237	4241	boulevard	LaSalle	

i663-VER-1037409-002	4237	4241	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037408	4245	4251	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037406	4269	4279	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037405	4281	4285	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037403	4301	4319	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037380	4320	4320	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037402-001	4321	4331	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037402-002	4321	4331	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037401	4333	4343	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037381-001	4336	4338	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037400	4345	4349	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037382	4346	4346	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037399	4353	4363	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037383	4360	4360	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037398	4365	4375	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037397	4377	4381	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036533-001	4390	4400	boulevard	LaSalle	Auditorium de Verdun
i663-VER-1037395	4401	4405	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037394-001	4407	4411	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037393	4417	4427	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037392	4429	4433	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037391	4437	4441	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037389	4453	4457	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037388	4461	4465	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037387	4469	4473	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028781-001	4477	4485	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028781-002	4477	4485	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038366	4500	4510	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038368-001	4512	4520	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038412	4513	4519	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038410	4527	4539	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038408	4541	4549	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038406	4553	4563	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038404	4565	4569	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038400	4619	4623	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038375	4620	4622	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038398	4625	4629	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038396	4631	4635	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038395-001	4637	4645	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038393	4701	4705	boulevard	LaSalle	

i663-VER-1038391	4709	4711	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038390	4717	4721	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038389	4725	4729	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038387	4733	4737	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038383	4801	4801	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038381-001	4817	4817	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039566	4829	4833	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039565	4839	4843	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039564	4849	4853	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039563	4903	4905	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039562	4915	4917	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039561	4927	4929	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039560	4935	4937	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039554	5001	5011	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039553	5013	5023	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039552	5025	5035	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039549	5057	5065	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039547	5101	5103	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039546	5109	5111	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039545	5117	5119	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039544	5125	5125	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039543	5133	5135	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039542	5139	5141	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039541-001	5145	5147	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039540-001	5155	5157	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039539-001	5163	5163	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039539-002	5163	5163	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040252-001	5201	5203	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040251	5209	5211	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040250	5217	5219	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040249	5221	5225	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040248	5245	5247	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040247-001	5251	5253	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040246	5255	5257	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040245	5301	5301	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040244	5307	5307	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040241	5345	5347	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040240	5353	5355	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040239	5361	5365	boulevard	LaSalle
i663-VER-1041164	5695	5695	boulevard	LaSalle

i663-VER-1041160-001	5781	5783	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041158	5795	5799	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041151	5903	5905	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041150	5907	5909	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041149	5911	5913	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041148	5915	5917	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041146	5927	5931	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041145-001	5935	5939	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041145-002	5935	5939	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042233-001	6015	6021	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042233-002	6015	6021	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042232-001	6031	6031	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042231-003	6039	6041	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042230	6049	6053	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042226	6101	6103	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042225-001	6105	6107	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042225-002	6105	6107	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042224	6111	6113	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042219	6217	6219	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042201-001	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042201-002	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042200	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042194	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042193	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-004	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-019	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-003	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-027	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-010	6601	7105	boulevard	LaSalle	Pavillon des femmes de la maison Est (East House Female Ward)
i663-VER-1042190-011	6601	7105	boulevard	LaSalle	Douglas Memorial Hall
i663-VER-1042190-008	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-022	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-001	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-006	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042188	7131	7131	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042187	7133	7133	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042184	7155	7157	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042175-001	7245	7249	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042166	7345	7345	boulevard	LaSalle	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1042165	7375	7377	boulevard	LaSalle
i663-VER-1042158	7455	7459	boulevard	LaSalle
i663-VER-1037288-001	3915	3917	rue	Lesage
i663-VER-1037287	3923	3923	rue	Lesage
i663-VER-1037286	3931	3933	rue	Lesage
i663-VER-1037265	3954	3958	rue	Lesage
i663-VER-1037266	3960	3964	rue	Lesage
i663-VER-1037283	3971	3973	rue	Lesage
i663-VER-1037282-002	3975	3977	rue	Lesage
i663-VER-1037280	4001	4003	rue	Lesage
i663-VER-1037279	4005	4007	rue	Lesage
i663-VER-1037272	4010	4012	rue	Lesage
i663-VER-1037273	4014	4018	rue	Lesage
i663-VER-5028780	4014	4018	rue	Lesage
i663-VER-1037274	4020	4024	rue	Lesage
i663-VER-1037277	4021	4023	rue	Lesage
i663-VER-1037276	4025	4027	rue	Lesage
i663-VER-1037275-001	4028	4030	rue	Lesage
i663-VER-1043498	1132	1136	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043497	1140	1142	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043495	1154	1156	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043441-001	1155	1155	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043441-002	1155	1155	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043443	1165	1167	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043444	1169	1169	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043491	1182	1184	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043489	1200	1200	rue	Lloyd-George
i663-VER-1041796	1001	1007	rue	Manning
i663-VER-1041889	1004	1010	rue	Manning
i663-VER-1041797	1009	1015	rue	Manning
i663-VER-1041888	1012	1018	rue	Manning
i663-VER-1041798	1017	1023	rue	Manning
i663-VER-1041887	1020	1026	rue	Manning
i663-VER-1041799	1025	1031	rue	Manning
i663-VER-1041886	1028	1034	rue	Manning
i663-VER-1041885	1036	1042	rue	Manning
i663-VER-1041884	1044	1046	rue	Manning
i663-VER-1041883	1048	1050	rue	Manning
i663-VER-1041882	1052	1058	rue	Manning
i663-VER-1041881	1060	1066	rue	Manning

i663-VER-1041804	1065	1071	rue	Manning
i663-VER-1041805	1073	1079	rue	Manning
i663-VER-1041806	1081	1087	rue	Manning
i663-VER-1041756	285	287	rue	Manning
i663-VER-1041757	293	295	rue	Manning
i663-VER-1041939	294	296	rue	Manning
i663-VER-1041758	297	299	rue	Manning
i663-VER-1041938	300	306	rue	Manning
i663-VER-1041759	301	303	rue	Manning
i663-VER-1041760	309	315	rue	Manning
i663-VER-1041937	310	316	rue	Manning
i663-VER-1041761	317	323	rue	Manning
i663-VER-1041936	318	320	rue	Manning
i663-VER-1041935	322	324	rue	Manning
i663-VER-1041762	329	331	rue	Manning
i663-VER-1041934-001	330	332	rue	Manning
i663-VER-1041933-001	336	338	rue	Manning
i663-VER-1041763	337	339	rue	Manning
i663-VER-1041764	345	351	rue	Manning
i663-VER-1041932	356	358	rue	Manning
i663-VER-1041931	362	364	rue	Manning
i663-VER-1041765	365	371	rue	Manning
i663-VER-1041930-001	366	368	rue	Manning
i663-VER-1041929	370	372	rue	Manning
i663-VER-1041766	373	375	rue	Manning
i663-VER-1041928	376	378	rue	Manning
i663-VER-1041767	379	385	rue	Manning
i663-VER-1041927	382	384	rue	Manning
i663-VER-1041926	388	390	rue	Manning
i663-VER-1041768-001	391	397	rue	Manning
i663-VER-1041925	394	396	rue	Manning
i663-VER-1041924	398	400	rue	Manning
i663-VER-1041923	402	404	rue	Manning
i663-VER-1041769-001	403	409	rue	Manning
i663-VER-1041922	406	408	rue	Manning
i663-VER-1041921	410	412	rue	Manning
i663-VER-1041920	414	416	rue	Manning
i663-VER-1041770	415	421	rue	Manning
i663-VER-1041771	423	425	rue	Manning
i663-VER-1041772	427	433	rue	Manning

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041919	434	436	rue		Manning
i663-VER-1041773	439	445	rue		Manning
i663-VER-1041918	442	442	rue		Manning
i663-VER-1041917	446	448	rue		Manning
i663-VER-1041916	450	452	rue		Manning
i663-VER-1041774	451	457	rue		Manning
i663-VER-1041775	465	467	rue		Manning
i663-VER-1041776-001	469	469	rue		Manning
i663-VER-1041190-002	5810	5812	rue	de	Manning
i663-VER-1041777	609	613	rue		Manning
i663-VER-1041778-001	615	621	rue		Manning
i663-VER-1041778-002	615	621	rue		Manning
i663-VER-1041915-001	622	628	rue		Manning
i663-VER-1041779-001	623	629	rue		Manning
i663-VER-1041914	630	636	rue		Manning
i663-VER-1041780	633	639	rue		Manning
i663-VER-1041913	638	644	rue		Manning
i663-VER-1041781	641	647	rue		Manning
i663-VER-1041912	648	654	rue		Manning
i663-VER-1041782	651	657	rue		Manning
i663-VER-1041911	658	664	rue		Manning
i663-VER-1041783	661	667	rue		Manning
i663-VER-1041910	670	676	rue		Manning
i663-VER-1041784	671	677	rue		Manning
i663-VER-1041909	678	684	rue		Manning
i663-VER-1041785	681	687	rue		Manning
i663-VER-1041908	686	692	rue		Manning
i663-VER-1041786	691	697	rue		Manning
i663-VER-1041907	694	700	rue		Manning
i663-VER-1041787	701	707	rue		Manning
i663-VER-1041906	702	708	rue		Manning
i663-VER-1041905	710	716	rue		Manning
i663-VER-1041788	711	717	rue		Manning
i663-VER-1041904-002	718	720	rue		Manning
i663-VER-1041904-001	718	720	rue		Manning
i663-VER-1041789	721	727	rue		Manning
i663-VER-1041903-001	722	724	rue		Manning
i663-VER-1041902-001	726	728	rue		Manning
i663-VER-1041901-001	730	732	rue		Manning
i663-VER-1041790	731	737	rue		Manning

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041791-001	741	747	rue	Manning
i663-VER-1041791-002	741	747	rue	Manning
i663-VER-1041900	744	750	rue	Manning
i663-VER-1041792	751	757	rue	Manning
i663-VER-1041899	760	766	rue	Manning
i663-VER-1041793-001	761	767	rue	Manning
i663-VER-1041898	772	778	rue	Manning
i663-VER-1041897	780	786	rue	Manning
i663-VER-1041896	788	794	rue	Manning
i663-VER-1041895	796	800	rue	Manning
i663-VER-1041893-001	982	986	rue	Manning
i663-VER-1041794	987	991	rue	Manning
i663-VER-1041892	988	990	rue	Manning
i663-VER-1041891	992	994	rue	Manning
i663-VER-1041795	993	999	rue	Manning
i663-VER-1041890	996	1002	rue	Manning
i663-VER-1040519	1005	1011	rue	Melrose
i663-VER-1040546	1006	1012	rue	Melrose
i663-VER-1040520	1013	1019	rue	Melrose
i663-VER-1040545	1014	1020	rue	Melrose
i663-VER-1040521	1021	1027	rue	Melrose
i663-VER-1040544	1022	1028	rue	Melrose
i663-VER-1040522	1029	1035	rue	Melrose
i663-VER-1040543	1030	1036	rue	Melrose
i663-VER-1040523	1037	1043	rue	Melrose
i663-VER-1040542	1038	1044	rue	Melrose
i663-VER-1040524	1045	1051	rue	Melrose
i663-VER-1040541	1046	1052	rue	Melrose
i663-VER-1040525	1053	1059	rue	Melrose
i663-VER-1040540	1054	1060	rue	Melrose
i663-VER-1040526	1061	1067	rue	Melrose
i663-VER-1040539	1062	1068	rue	Melrose
i663-VER-1040527	1069	1075	rue	Melrose
i663-VER-1040538	1070	1076	rue	Melrose
i663-VER-1040528	1077	1083	rue	Melrose
i663-VER-1040537	1078	1084	rue	Melrose
i663-VER-1040529	1085	1091	rue	Melrose
i663-VER-1040536	1086	1092	rue	Melrose
i663-VER-1040530	1093	1099	rue	Melrose
i663-VER-1040531	1101	1107	rue	Melrose

i663-VER-1040606	268	272	rue	Melrose
i663-VER-1040605	274	276	rue	Melrose
i663-VER-1040473	277	283	rue	Melrose
i663-VER-1040604	278	280	rue	Melrose
i663-VER-1040603	286	288	rue	Melrose
i663-VER-1040474	287	293	rue	Melrose
i663-VER-1040602	292	294	rue	Melrose
i663-VER-1040475	295	297	rue	Melrose
i663-VER-1040601	298	300	rue	Melrose
i663-VER-1040476	301	303	rue	Melrose
i663-VER-1040600	304	306	rue	Melrose
i663-VER-1040477	307	309	rue	Melrose
i663-VER-1040478	313	315	rue	Melrose
i663-VER-1040598	318	318	rue	Melrose
i663-VER-1040479-001	319	321	rue	Melrose
i663-VER-1040597	322	324	rue	Melrose
i663-VER-1040480-001	323	325	rue	Melrose
i663-VER-1040481	327	329	rue	Melrose
i663-VER-1040482	331	333	rue	Melrose
i663-VER-1040483-001	339	339	rue	Melrose
i663-VER-1040484	343	345	rue	Melrose
i663-VER-1040593-001	348	348	rue	Melrose
i663-VER-1040485	349	351	rue	Melrose
i663-VER-1040486	355	361	rue	Melrose
i663-VER-1040590	366	368	rue	Melrose
i663-VER-1040487-001	367	373	rue	Melrose
i663-VER-1040589	372	372	rue	Melrose
i663-VER-1040588	378	378	rue	Melrose
i663-VER-1040488-001	379	385	rue	Melrose
i663-VER-1040586-001	390	390	rue	Melrose
i663-VER-1040489-001	391	397	rue	Melrose
i663-VER-1040490	403	407	rue	Melrose
i663-VER-1040491	415	421	rue	Melrose
i663-VER-1040492	425	431	rue	Melrose
i663-VER-1040493	437	443	rue	Melrose
i663-VER-1040494-001	449	455	rue	Melrose
i663-VER-1040581	450	452	rue	Melrose
i663-VER-1040580-001	456	458	rue	Melrose
i663-VER-1040495	461	467	rue	Melrose
i663-VER-1040496	473	479	rue	Melrose

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040497-001	483	485	rue	Melrose
i663-VER-1040298	495	497	rue	Melrose
i663-VER-1040575	630	632	rue	Melrose
i663-VER-1040574-001	638	640	rue	Melrose
i663-VER-1040573	646	648	rue	Melrose
i663-VER-1040498-001	661	667	rue	Melrose
i663-VER-1040572	662	664	rue	Melrose
i663-VER-1040571-001	670	672	rue	Melrose
i663-VER-1040499-001	673	679	rue	Melrose
i663-VER-1040570-001	676	682	rue	Melrose
i663-VER-1040500	681	687	rue	Melrose
i663-VER-1040501	689	695	rue	Melrose
i663-VER-1040569	690	692	rue	Melrose
i663-VER-1040568	700	704	rue	Melrose
i663-VER-1040502-001	703	709	rue	Melrose
i663-VER-1040567	706	712	rue	Melrose
i663-VER-1040503	717	723	rue	Melrose
i663-VER-1040504	731	737	rue	Melrose
i663-VER-1040566	732	734	rue	Melrose
i663-VER-1040565	740	742	rue	Melrose
i663-VER-1040564	744	746	rue	Melrose
i663-VER-1040505	745	751	rue	Melrose
i663-VER-1040563	752	754	rue	Melrose
i663-VER-1040506	759	765	rue	Melrose
i663-VER-1040562	764	764	rue	Melrose
i663-VER-1040561-001	770	770	rue	Melrose
i663-VER-1040507	781	787	rue	Melrose
i663-VER-1040559	782	784	rue	Melrose
i663-VER-1040558	790	790	rue	Melrose
i663-VER-1040508	795	799	rue	Melrose
i663-VER-1040557	796	798	rue	Melrose
i663-VER-1040509	801	803	rue	Melrose
i663-VER-1040556	804	806	rue	Melrose
i663-VER-1040510	805	807	rue	Melrose
i663-VER-1040555	808	814	rue	Melrose
i663-VER-1040511	809	811	rue	Melrose
i663-VER-1040512	813	815	rue	Melrose
i663-VER-1040554	816	822	rue	Melrose
i663-VER-1040513	825	831	rue	Melrose
i663-VER-1040553	836	838	rue	Melrose

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040514	839	845	rue	Melrose
i663-VER-1040552	844	844	rue	Melrose
i663-VER-1040551	850	852	rue	Melrose
i663-VER-1040515	857	859	rue	Melrose
i663-VER-1040550	858	860	rue	Melrose
i663-VER-1040549	982	988	rue	Melrose
i663-VER-1040516	983	987	rue	Melrose
i663-VER-1040517	989	995	rue	Melrose
i663-VER-1040548	990	996	rue	Melrose
i663-VER-1040518	997	1003	rue	Melrose
i663-VER-1040547	998	1004	rue	Melrose
i663-VER-1041639	1003	1003	rue	Moffat
i663-VER-1041708	1034	1040	rue	Moffat
i663-VER-1041707	1046	1052	rue	Moffat
i663-VER-1041652	1151	1151	rue	Moffat
i663-VER-1041755	258	260	rue	Moffat
i663-VER-1041587	259	261	rue	Moffat
i663-VER-1041588	265	267	rue	Moffat
i663-VER-1041589	291	295	rue	Moffat
i663-VER-1041590	299	305	rue	Moffat
i663-VER-1041591	309	311	rue	Moffat
i663-VER-1041753	310	312	rue	Moffat
i663-VER-1041752	314	316	rue	Moffat
i663-VER-1041592	315	321	rue	Moffat
i663-VER-1041751	320	326	rue	Moffat
i663-VER-1041593	323	329	rue	Moffat
i663-VER-1041750	328	334	rue	Moffat
i663-VER-1041594	335	341	rue	Moffat
i663-VER-1041749	336	342	rue	Moffat
i663-VER-1041595	343	349	rue	Moffat
i663-VER-1041748	344	350	rue	Moffat
i663-VER-1041747	352	358	rue	Moffat
i663-VER-1041746	360	366	rue	Moffat
i663-VER-1041745	368	370	rue	Moffat
i663-VER-1041598	371	377	rue	Moffat
i663-VER-1041744-001	372	374	rue	Moffat
i663-VER-1041743	376	382	rue	Moffat
i663-VER-1041599	381	383	rue	Moffat
i663-VER-1041742	384	390	rue	Moffat
i663-VER-1041600	389	395	rue	Moffat

i663-VER-1041741	392	398	rue	Moffat
i663-VER-1041601	397	399	rue	Moffat
i663-VER-1041740	400	406	rue	Moffat
i663-VER-1041602	401	403	rue	Moffat
i663-VER-1041603	409	411	rue	Moffat
i663-VER-1041604	417	419	rue	Moffat
i663-VER-1041739	418	420	rue	Moffat
i663-VER-1041605	423	423	rue	Moffat
i663-VER-1041738-001	428	430	rue	Moffat
i663-VER-1041606	429	431	rue	Moffat
i663-VER-1041737-001	432	434	rue	Moffat
i663-VER-1041607	435	437	rue	Moffat
i663-VER-1041736	436	438	rue	Moffat
i663-VER-1041608	439	441	rue	Moffat
i663-VER-1041735	440	442	rue	Moffat
i663-VER-1041734	444	446	rue	Moffat
i663-VER-1041609	445	447	rue	Moffat
i663-VER-1041733-001	448	450	rue	Moffat
i663-VER-1041610	449	451	rue	Moffat
i663-VER-1041611	455	457	rue	Moffat
i663-VER-1041612	459	461	rue	Moffat
i663-VER-1041613	463	465	rue	Moffat
i663-VER-1041732	620	624	rue	Moffat
i663-VER-1041731	626	632	rue	Moffat
i663-VER-1041730	634	640	rue	Moffat
i663-VER-1041729	642	648	rue	Moffat
i663-VER-1041728	650	656	rue	Moffat
i663-VER-1041727	660	662	rue	Moffat
i663-VER-1041726	664	666	rue	Moffat
i663-VER-1041614	667	669	rue	Moffat
i663-VER-1041725	668	670	rue	Moffat
i663-VER-1041615	671	673	rue	Moffat
i663-VER-1041616	675	677	rue	Moffat
i663-VER-1041617	679	681	rue	Moffat
i663-VER-1041618	685	691	rue	Moffat
i663-VER-1041619	693	699	rue	Moffat
i663-VER-1041620	701	707	rue	Moffat
i663-VER-1041621	711	717	rue	Moffat
i663-VER-1041622	719	725	rue	Moffat
i663-VER-1041623	729	735	rue	Moffat

i663-VER-1041624	737	743	rue	Moffat
i663-VER-1041625	745	751	rue	Moffat
i663-VER-1041626	753	759	rue	Moffat
i663-VER-1041627	761	767	rue	Moffat
i663-VER-1041628	769	775	rue	Moffat
i663-VER-1041629	777	783	rue	Moffat
i663-VER-1041721	890	890	rue	Moffat
i663-VER-1041720	900	900	rue	Moffat
i663-VER-1041719	910	910	rue	Moffat
i663-VER-1041718	920	920	rue	Moffat
i663-VER-1041717	930	930	rue	Moffat
i663-VER-1041636	935	937	rue	Moffat
i663-VER-1041716	940	940	rue	Moffat
i663-VER-1041715	950	950	rue	Moffat
i663-VER-1041637	959	961	rue	Moffat
i663-VER-1036476	3800	3810	rue	Newmarch
i663-VER-1036475	3812	3816	rue	Newmarch
i663-VER-1036474	3818	3822	rue	Newmarch
i663-VER-1036472	3830	3832	rue	Newmarch
i663-VER-1036470	3836	3840	rue	Newmarch
i663-VER-1036468	3842	3844	rue	Newmarch
i663-VER-1036467-001	3848	3852	rue	Newmarch
i663-VER-1036466-001	3854	3856	rue	Newmarch
i663-VER-1036478	3861	3871	rue	Newmarch
i663-VER-1036464	3878	3882	rue	Newmarch
i663-VER-1036463	3884	3888	rue	Newmarch
i663-VER-1037154	3912	3916	rue	Newmarch
i663-VER-1037155	3918	3920	rue	Newmarch
i663-VER-1037156	3924	3926	rue	Newmarch
i663-VER-1037157	3930	3932	rue	Newmarch
i663-VER-1037158	3946	3948	rue	Newmarch
i663-VER-1037184	3953	3957	rue	Newmarch
i663-VER-1037183	3959	3963	rue	Newmarch
i663-VER-1037182	3965	3965	rue	Newmarch
i663-VER-1037180	3977	3981	rue	Newmarch
i663-VER-1037163	3992	3992	rue	Newmarch
i663-VER-1037164	3996	3998	rue	Newmarch
i663-VER-1037178	4009	4009	rue	Newmarch
i663-VER-1037165	4012	4012	rue	Newmarch
i663-VER-1037166-001	4018	4026	rue	Newmarch

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037176	4021	4025	rue	Newmarch
i663-VER-1037175	4027	4029	rue	Newmarch
i663-VER-1037167	4028	4030	rue	Newmarch
i663-VER-1037174-001	4041	4043	rue	Newmarch
i663-VER-1037169	4042	4046	rue	Newmarch
i663-VER-1037172-001	4055	4059	rue	Newmarch
i663-VER-1037170	4060	4062	rue	Newmarch
i663-VER-1037321	4061	4063	rue	Newmarch
i663-VER-1037171	4066	4070	rue	Newmarch
i663-VER-1041421	260	264	rue	Osborne
i663-VER-1041054	261	267	rue	Osborne
i663-VER-1041420	266	276	rue	Osborne
i663-VER-1041055	271	277	rue	Osborne
i663-VER-1041419	280	282	rue	Osborne
i663-VER-1041056	283	289	rue	Osborne
i663-VER-1041418	284	286	rue	Osborne
i663-VER-1041417	292	294	rue	Osborne
i663-VER-1041416	296	298	rue	Osborne
i663-VER-1041415	300	302	rue	Osborne
i663-VER-1041414	308	310	rue	Osborne
i663-VER-1041413	316	318	rue	Osborne
i663-VER-1041412	320	322	rue	Osborne
i663-VER-1041057	363	373	rue	Osborne
i663-VER-1041058	375	385	rue	Osborne
i663-VER-1041059	387	395	rue	Osborne
i663-VER-1041060	397	407	rue	Osborne
i663-VER-1041061	409	413	rue	Osborne
i663-VER-1041062	415	423	rue	Osborne
i663-VER-1041063	425	435	rue	Osborne
i663-VER-1041411	436	438	rue	Osborne
i663-VER-1041064	437	441	rue	Osborne
i663-VER-1041410	442	444	rue	Osborne
i663-VER-1041065	443	447	rue	Osborne
i663-VER-1041409	446	448	rue	Osborne
i663-VER-1041408	450	452	rue	Osborne
i663-VER-1041066	451	461	rue	Osborne
i663-VER-1041407	454	456	rue	Osborne
i663-VER-1041406	460	462	rue	Osborne
i663-VER-1041405	466	468	rue	Osborne
i663-VER-1041067	473	483	rue	Osborne

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041404	480	484	rue	Osborne	
i663-VER-1041068	485	495	rue	Osborne	
i663-VER-1041403	486	496	rue	Osborne	
i663-VER-1041069	497	507	rue	Osborne	
	500	510	rue	Osborne	
i663-VER-1041070	509	519	rue	Osborne	
i663-VER-1041401	512	516	rue	Osborne	
i663-VER-1041400	518	522	rue	Osborne	
i663-VER-1041071	521	531	rue	Osborne	
i663-VER-1041399	524	534	rue	Osborne	
i663-VER-1041072	533	543	rue	Osborne	
i663-VER-1041398	536	546	rue	Osborne	
i663-VER-1041073	545	555	rue	Osborne	
i663-VER-1041397	548	558	rue	Osborne	
i663-VER-1041074	557	567	rue	Osborne	
i663-VER-1041396	560	562	rue	Osborne	
i663-VER-1041395	566	568	rue	Osborne	
i663-VER-1041075	569	579	rue	Osborne	
i663-VER-1041394	574	578	rue	Osborne	
i663-VER-1041393	580	582	rue	Osborne	
i663-VER-1041076	581	591	rue	Osborne	
i663-VER-1041392	586	588	rue	Osborne	
i663-VER-1041391	590	590	rue	Osborne	
i663-VER-1041223	600	600	rue	Osborne	Ancien poste de police et ancienne caserne de pompiers no 2 de Verdun
i663-VER-1041077	621	625	rue	Osborne	
i663-VER-1041078	627	637	rue	Osborne	
i663-VER-1041079	639	649	rue	Osborne	
i663-VER-1041080	651	661	rue	Osborne	
i663-VER-1041081	663	673	rue	Osborne	
i663-VER-1041390	668	672	rue	Osborne	
i663-VER-1041389	674	684	rue	Osborne	
i663-VER-1041082	675	685	rue	Osborne	
i663-VER-1041388	686	696	rue	Osborne	
i663-VER-1041083	687	697	rue	Osborne	
i663-VER-1041387	698	708	rue	Osborne	
i663-VER-1041084	699	709	rue	Osborne	
i663-VER-1041085	711	721	rue	Osborne	
i663-VER-1041086	723	733	rue	Osborne	
i663-VER-1041087	735	745	rue	Osborne	

i663-VER-1041088	747	751	rue		Osborne	
i663-VER-1041089	753	757	rue		Osborne	
i663-VER-1041090	765	775	rue		Osborne	
i663-VER-1041380	770	780	rue		Osborne	
i663-VER-1041091	777	787	rue		Osborne	
i663-VER-1041379	782	792	rue		Osborne	
i663-VER-1041092	789	793	rue		Osborne	
i663-VER-1041378	794	804	rue		Osborne	
i663-VER-1041093	795	799	rue		Osborne	
i663-VER-1041094	801	811	rue		Osborne	
i663-VER-1041377	806	816	rue		Osborne	
i663-VER-1041095	813	823	rue		Osborne	
i663-VER-1041376	818	828	rue		Osborne	
i663-VER-1041096	825	835	rue		Osborne	
i663-VER-1041375	830	840	rue		Osborne	
i663-VER-1041097	837	847	rue		Osborne	
i663-VER-1041374	842	852	rue		Osborne	
i663-VER-1041098	849	859	rue		Osborne	
i663-VER-1041373	854	864	rue		Osborne	
i663-VER-1041099	861	871	rue		Osborne	
i663-VER-1041372	866	876	rue		Osborne	
i663-VER-1041371	878	888	rue		Osborne	
i663-VER-1041370	890	900	rue		Osborne	
i663-VER-1041369	902	912	rue		Osborne	
i663-VER-1041368	914	924	rue		Osborne	
i663-VER-1041367	926	936	rue		Osborne	
i663-VER-1002173-001	444	444	rue	de la	Poudrière	British Munitions Supply Co.
i663-VER-1035838	440	446	rue		Regina	
i663-VER-1035930	503	507	rue		Regina	
i663-VER-1035934-001	510	514	rue		Regina	
i663-VER-1035932	511	517	rue		Regina	
i663-VER-1036019	520	530	rue		Regina	
i663-VER-1036017	532	542	rue		Regina	
i663-VER-1036226	610	612	rue		Regina	
i663-VER-1036225	611	613	rue		Regina	
i663-VER-1036322	620	624	rue		Regina	
i663-VER-1036324	621	631	rue		Regina	
i663-VER-1036325	633	637	rue		Regina	
i663-VER-1036327	639	643	rue		Regina	
i663-VER-1035707-002	350	354	rue		Régina	

i663-VER-1035109	116	126	rue	Rhéaume
i663-VER-1035107	128	138	rue	Rhéaume
i663-VER-1035105	140	150	rue	Rhéaume
i663-VER-1035103	152	162	rue	Rhéaume
i663-VER-1035101-001	164	174	rue	Rhéaume
i663-VER-1041942	447	453	rue	Richard
i663-VER-1041944	461	463	rue	Richard
i663-VER-1041945	465	467	rue	Richard
i663-VER-1041946	469	469	rue	Richard
i663-VER-1041947	473	479	rue	Richard
i663-VER-1041948	481	487	rue	Richard
i663-VER-1042000	488	490	rue	Richard
i663-VER-1041949-001	489	493	rue	Richard
i663-VER-1041950	495	501	rue	Richard
i663-VER-1041998	500	504	rue	Richard
i663-VER-1041951-001	505	507	rue	Richard
i663-VER-1041952	511	517	rue	Richard
i663-VER-1041997	516	518	rue	Richard
i663-VER-1041996	520	522	rue	Richard
i663-VER-1041953	523	529	rue	Richard
i663-VER-1041995	530	536	rue	Richard
i663-VER-1041954	531	533	rue	Richard
i663-VER-1041994	538	544	rue	Richard
i663-VER-1041955	539	541	rue	Richard
i663-VER-1041956	545	551	rue	Richard
i663-VER-1041993	546	550	rue	Richard
i663-VER-1041992	552	554	rue	Richard
i663-VER-1041957-001	555	561	rue	Richard
i663-VER-1041991	556	562	rue	Richard
i663-VER-1041958	563	565	rue	Richard
i663-VER-1041194	570	572	rue	Richard
i663-VER-1041959	615	621	rue	Richard
i663-VER-1041990	620	622	rue	Richard
i663-VER-1041960	623	629	rue	Richard
i663-VER-1041989	624	626	rue	Richard
i663-VER-1041988	630	636	rue	Richard
i663-VER-1041961	631	637	rue	Richard
i663-VER-1041962	639	645	rue	Richard
i663-VER-1041987	640	646	rue	Richard
i663-VER-1041963	647	653	rue	Richard

i663-VER-1041986	650	656	rue	Richard
i663-VER-1041964	655	661	rue	Richard
i663-VER-1041985	660	666	rue	Richard
i663-VER-1041965-001	663	669	rue	Richard
i663-VER-1041965-002	663	669	rue	Richard
i663-VER-1041984	670	676	rue	Richard
i663-VER-1041966	671	677	rue	Richard
i663-VER-1041967	679	685	rue	Richard
i663-VER-1041983	680	686	rue	Richard
i663-VER-1041968	687	693	rue	Richard
i663-VER-1041982	690	696	rue	Richard
i663-VER-1041969	695	701	rue	Richard
i663-VER-1041981	698	704	rue	Richard
i663-VER-1041970	703	709	rue	Richard
i663-VER-1041980	706	708	rue	Richard
i663-VER-1041979	710	716	rue	Richard
i663-VER-1041971	711	717	rue	Richard
i663-VER-1041972	719	725	rue	Richard
i663-VER-1041973	727	733	rue	Richard
i663-VER-1038220-001	104	114	rue	Rielle
i663-VER-1037976	105	109	rue	Rielle
i663-VER-1037978	111	121	rue	Rielle
i663-VER-1038218-001	116	126	rue	Rielle
i663-VER-1038217-001	128	134	rue	Rielle
i663-VER-1038215-001	140	144	rue	Rielle
i663-VER-1038213	148	152	rue	Rielle
i663-VER-1037985	153	153	rue	Rielle
i663-VER-1038211	154	160	rue	Rielle
i663-VER-1037987	159	159	rue	Rielle
i663-VER-1038209-001	162	164	rue	Rielle
i663-VER-1038205-001	174	174	rue	Rielle
i663-VER-1038238	18	20	rue	Rielle
i663-VER-1038203	180	184	rue	Rielle
i663-VER-1038201	186	192	rue	Rielle
i663-VER-1037994	187	197	rue	Rielle
i663-VER-1038199	196	200	rue	Rielle
i663-VER-1037996	199	201	rue	Rielle
i663-VER-1038197	202	206	rue	Rielle
i663-VER-1037998	205	207	rue	Rielle
i663-VER-1038195-001	208	210	rue	Rielle

i663-VER-1038000	211	215	rue	Rielle
i663-VER-1038194-001	214	216	rue	Rielle
i663-VER-1038002-002	217	227	rue	Rielle
i663-VER-1038002-001	217	227	rue	Rielle
i663-VER-1037957	23	27	rue	Rielle
i663-VER-1038237	24	26	rue	Rielle
i663-VER-1038193-001	266	266	rue	Rielle
i663-VER-1038007	285	287	rue	Rielle
i663-VER-1038190	286	286	rue	Rielle
i663-VER-1037959	29	33	rue	Rielle
i663-VER-1038188	292	296	rue	Rielle
i663-VER-1038185	306	316	rue	Rielle
i663-VER-1038236	32	36	rue	Rielle
i663-VER-1038183	342	344	rue	Rielle
i663-VER-1037961	35	39	rue	Rielle
i663-VER-1038181-001	350	358	rue	Rielle
i663-VER-1038020	355	357	rue	Rielle
i663-VER-1038179	360	368	rue	Rielle
i663-VER-1038022	363	373	rue	Rielle
i663-VER-1038177	370	374	rue	Rielle
i663-VER-1038023	375	385	rue	Rielle
i663-VER-1038025	387	399	rue	Rielle
i663-VER-1038234	40	46	rue	Rielle
i663-VER-1038026	405	415	rue	Rielle
i663-VER-1038171	408	410	rue	Rielle
i663-VER-1037963	41	45	rue	Rielle
i663-VER-1038169	416	420	rue	Rielle
i663-VER-1038027	417	427	rue	Rielle
i663-VER-1038167	422	426	rue	Rielle
i663-VER-1038165	430	434	rue	Rielle
i663-VER-1038163	436	440	rue	Rielle
i663-VER-1038030	441	451	rue	Rielle
i663-VER-1038160	450	452	rue	Rielle
i663-VER-1038032	453	463	rue	Rielle
i663-VER-1038034	465	473	rue	Rielle
i663-VER-1038156-001	466	468	rue	Rielle
i663-VER-1038154-001	474	476	rue	Rielle
i663-VER-1038036	475	485	rue	Rielle
i663-VER-1038152-001	482	486	rue	Rielle
i663-VER-1038038	487	497	rue	Rielle

i663-VER-1038150-001	488	492	rue	Rielle
i663-VER-1038149	494	500	rue	Rielle
i663-VER-1038232-001	50	52	rue	Rielle
i663-VER-1038041	507	511	rue	Rielle
i663-VER-1038043	513	517	rue	Rielle
i663-VER-1038045-001	519	521	rue	Rielle
i663-VER-1037964	53	57	rue	Rielle
i663-VER-1038049-001	535	535	rue	Rielle
i663-VER-1038051	543	543	rue	Rielle
i663-VER-1038230-001	56	58	rue	Rielle
i663-VER-1037966	59	61	rue	Rielle
i663-VER-1038228	62	64	rue	Rielle
i663-VER-1038057-001	637	643	rue	Rielle
i663-VER-1038057-002	637	643	rue	Rielle
i663-VER-1038058-001	647	649	rue	Rielle
i663-VER-1037968	65	67	rue	Rielle
i663-VER-1038062	663	669	rue	Rielle
i663-VER-1038064	679	683	rue	Rielle
i663-VER-1038226	68	72	rue	Rielle
i663-VER-1038066	685	689	rue	Rielle
i663-VER-1038068-001	691	699	rue	Rielle
i663-VER-1038144	694	696	rue	Rielle
i663-VER-1038070	701	705	rue	Rielle
i663-VER-1038142	702	704	rue	Rielle
i663-VER-1038071-001	707	711	rue	Rielle
i663-VER-1038140-001	710	712	rue	Rielle
i663-VER-1038073	713	723	rue	Rielle
i663-VER-1038138-001	718	720	rue	Rielle
i663-VER-1038136	726	728	rue	Rielle
i663-VER-1038134-001	732	734	rue	Rielle
i663-VER-1038132	740	744	rue	Rielle
i663-VER-1038130-001	748	750	rue	Rielle
i663-VER-1037971	75	77	rue	Rielle
i663-VER-1038224	76	80	rue	Rielle
i663-VER-1038082	855	859	rue	Rielle
i663-VER-1038087	879	881	rue	Rielle
i663-VER-1038223	88	92	rue	Rielle
i663-VER-1038111	880	884	rue	Rielle
i663-VER-1038110	886	896	rue	Rielle
i663-VER-1037974	93	97	rue	Rielle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038222-001	98	102	rue	Rielle
i663-VER-1037975	99	103	rue	Rielle
i663-VER-1038100	997	999	rue	Rielle
i663-VER-1042523	1008	1014	rue	Riverview
i663-VER-1042522	1018	1024	rue	Riverview
i663-VER-1042521	1030	1036	rue	Riverview
i663-VER-1042520	1038	1044	rue	Riverview
i663-VER-1042519	1050	1056	rue	Riverview
i663-VER-1042518	1058	1064	rue	Riverview
i663-VER-1042550-001	656	658	rue	Riverview
i663-VER-1042484-001	657	657	rue	Riverview
i663-VER-1042549-001	660	662	rue	Riverview
i663-VER-1042485-001	661	663	rue	Riverview
i663-VER-1042548-001	664	666	rue	Riverview
i663-VER-1042486	665	667	rue	Riverview
i663-VER-1042487	669	671	rue	Riverview
i663-VER-1042488	677	683	rue	Riverview
i663-VER-1042490	693	695	rue	Riverview
i663-VER-1042491	699	699	rue	Riverview
i663-VER-1042492	703	703	rue	Riverview
i663-VER-1042493	707	709	rue	Riverview
i663-VER-1042543-001	708	710	rue	Riverview
i663-VER-1042494	713	713	rue	Riverview
i663-VER-1042541	716	720	rue	Riverview
i663-VER-1042495	717	719	rue	Riverview
i663-VER-1042540	724	726	rue	Riverview
i663-VER-1042539	730	732	rue	Riverview
i663-VER-1042498	731	737	rue	Riverview
i663-VER-1042538	736	738	rue	Riverview
i663-VER-1042499	739	745	rue	Riverview
i663-VER-1042537	742	744	rue	Riverview
i663-VER-1042500	747	753	rue	Riverview
i663-VER-1042536	748	754	rue	Riverview
i663-VER-1042501	755	761	rue	Riverview
i663-VER-1042535	760	768	rue	Riverview
i663-VER-1042502	763	769	rue	Riverview
i663-VER-1042503	771	777	rue	Riverview
i663-VER-1042534	772	774	rue	Riverview
i663-VER-1042533	778	780	rue	Riverview
i663-VER-1042504	781	783	rue	Riverview

i663-VER-1042532-001	784	790	rue		Riverview
i663-VER-1042505	785	787	rue		Riverview
i663-VER-1042531	800	806	rue		Riverview
i663-VER-1042530	808	810	rue		Riverview
i663-VER-1042529	820	820	rue		Riverview
i663-VER-1042528	824	828	rue		Riverview
i663-VER-1042527-001	830	836	rue		Riverview
i663-VER-1042508	835	841	rue		Riverview
i663-VER-1042526	838	840	rue		Riverview
i663-VER-1042509	843	845	rue		Riverview
i663-VER-1042242	853	853	rue		Riverview
i663-VER-1042299-001	971	971	rue		Riverview
i663-VER-1042525	988	994	rue		Riverview
i663-VER-1042524	996	1002	rue		Riverview
i663-VER-1036682	3921	3923	rue		Ross
i663-VER-1036679-001	3929	3937	rue		Ross
i663-VER-1036679-002	3929	3937	rue		Ross
i663-VER-1036624	3930	3932	rue		Ross
i663-VER-1036626	3938	3940	rue		Ross
i663-VER-1036677	3939	3941	rue		Ross
i663-VER-1036675	3945	3949	rue		Ross
i663-VER-1036627-002	3946	3946	rue		Ross
i663-VER-1036627-001	3946	3946	rue		Ross
i663-VER-1036673	3951	3955	rue		Ross
i663-VER-1036630	3958	3958	rue		Ross
i663-VER-1036672	3961	3961	rue		Ross
i663-VER-1036631	3964	3966	rue		Ross
i663-VER-1036633	3970	3972	rue		Ross
i663-VER-1036669	3973	3981	rue		Ross
i663-VER-1036663	3997	4005	rue		Ross
i663-VER-1036639	4000	4002	rue		Ross
i663-VER-1036641	4008	4012	rue		Ross
i663-VER-1036642	4016	4018	rue		Ross
i663-VER-1036661	4019	4021	rue		Ross
i663-VER-1036645	4024	4026	rue		Ross
i663-VER-1036660	4027	4031	rue		Ross
i663-VER-1036658-001	4035	4037	rue		Ross
i663-VER-1036657	4062	4068	rue		Ross
i663-VER-1037367	4074	4076	rue		Ross
i663-VER-1034896-001	3018	3020	rue	de	Rushbrooke

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1034894	3026	3030	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034892-001	3036	3036	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034892-002	3036	3036	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034889	3046	3046	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034885-001	3066	3068	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034877	3136	3138	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034875	3142	3144	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034873-001	3150	3150	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034871	3164	3168	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1047100	3170	3174	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034869	3176	3180	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034867	3182	3192	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034865	3194	3204	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034863	3206	3216	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034861	3220	3230	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034859	3232	3232	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034857	3234	3244	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034855	3246	3252	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034852	3258	3274	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034851	3276	3280	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034849	3282	3292	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034847	3294	3298	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034845	3300	3304	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034843	3306	3316	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034841	3318	3328	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034835	3372	3382	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034833	3384	3394	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034832	3400	3406	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034826	3432	3442	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034824	3444	3454	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034821	3456	3466	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1002174	3477	3477	rue	de	Rushbrooke	Ancienne école Rushbrooke
i663-VER-1035739-001	340	344	rue		Strathmore	
i663-VER-1035850	450	452	rue		Strathmore	
i663-VER-1035908	500	502	rue		Strathmore	
i663-VER-1035907	504	514	rue		Strathmore	
i663-VER-1035906	516	526	rue		Strathmore	
i663-VER-1036037	531	541	rue		Strathmore	
i663-VER-1036201-002	604	612	rue		Strathmore	
i663-VER-1035256	27	37	rue		Troy	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035260	71	79	rue		Troy
i663-VER-1035268-001	95	101	rue		Troy
i663-VER-1036151-001	3151	3155	rue	de	Verdun
i663-VER-1036094	3162	3166	rue	de	Verdun
i663-VER-1036092-001	3168	3178	rue	de	Verdun
i663-VER-1036158-001	3179	3189	rue	de	Verdun
i663-VER-1036090-001	3180	3190	rue	de	Verdun
i663-VER-1036160-001	3191	3201	rue	de	Verdun
i663-VER-1036088	3196	3206	rue	de	Verdun
i663-VER-1036161-001	3203	3213	rue	de	Verdun
i663-VER-1036086	3208	3218	rue	de	Verdun
i663-VER-1036162	3215	3225	rue	de	Verdun
i663-VER-1036084	3220	3230	rue	de	Verdun
i663-VER-1036165	3227	3237	rue	de	Verdun
i663-VER-1036082-001	3232	3242	rue	de	Verdun
i663-VER-1036167	3239	3249	rue	de	Verdun
i663-VER-1036080-001	3244	3254	rue	de	Verdun
i663-VER-1036169	3251	3261	rue	de	Verdun
i663-VER-1036170	3263	3273	rue	de	Verdun
i663-VER-1036076	3268	3278	rue	de	Verdun
i663-VER-1036171	3275	3285	rue	de	Verdun
i663-VER-1036074	3280	3284	rue	de	Verdun
i663-VER-1036072-001	3286	3290	rue	de	Verdun
i663-VER-1036172	3287	3297	rue	de	Verdun
i663-VER-1036070	3292	3296	rue	de	Verdun
i663-VER-1036173	3299	3309	rue	de	Verdun
i663-VER-1036175	3311	3321	rue	de	Verdun
i663-VER-1036176-001	3327	3335	rue	de	Verdun
i663-VER-1036063	3330	3340	rue	de	Verdun
i663-VER-1036178	3337	3347	rue	de	Verdun
i663-VER-1036061-001	3342	3352	rue	de	Verdun
i663-VER-1036180-001	3349	3359	rue	de	Verdun
i663-VER-1036060	3354	3358	rue	de	Verdun
i663-VER-1036182	3361	3371	rue	de	Verdun
i663-VER-1036183	3373	3383	rue	de	Verdun
i663-VER-1036185	3385	3389	rue	de	Verdun
i663-VER-1036053	3408	3412	rue	de	Verdun
i663-VER-1036051	3414	3424	rue	de	Verdun
i663-VER-1036189	3415	3425	rue	de	Verdun
i663-VER-1036049-001	3426	3434	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036190	3427	3429	rue	de	Verdun
i663-VER-1036191-001	3433	3441	rue	de	Verdun
i663-VER-1036047	3436	3440	rue	de	Verdun
i663-VER-1036045-001	3442	3446	rue	de	Verdun
i663-VER-1036192	3443	3447	rue	de	Verdun
i663-VER-1036043	3448	3452	rue	de	Verdun
i663-VER-1036193	3449	3465	rue	de	Verdun
i663-VER-1036041	3454	3464	rue	de	Verdun
i663-VER-1036039	3466	3476	rue	de	Verdun
i663-VER-1036195	3467	3471	rue	de	Verdun
i663-VER-1036197	3473	3481	rue	de	Verdun
i663-VER-1036038	3478	3488	rue	de	Verdun
i663-VER-1036201-001	3501	3523	rue	de	Verdun
i663-VER-1036203	3525	3529	rue	de	Verdun
i663-VER-1036205	3531	3541	rue	de	Verdun
i663-VER-1036034	3542	3552	rue	de	Verdun
i663-VER-1036207	3543	3553	rue	de	Verdun
i663-VER-1036033	3554	3564	rue	de	Verdun
i663-VER-1036031-002	3566	3576	rue	de	Verdun
i663-VER-1036031-001	3578	3582	rue	de	Verdun
i663-VER-1036211	3579	3585	rue	de	Verdun
i663-VER-1036030-001	3584	3586	rue	de	Verdun
i663-VER-1036029	3590	3590	rue	de	Verdun
i663-VER-1036212	3591	3595	rue	de	Verdun
i663-VER-1036028	3596	3606	rue	de	Verdun
i663-VER-1036214	3597	3601	rue	de	Verdun
i663-VER-1036216	3603	3619	rue	de	Verdun
i663-VER-1036027	3608	3618	rue	de	Verdun
i663-VER-1036026	3620	3624	rue	de	Verdun
i663-VER-1036219	3621	3637	rue	de	Verdun
i663-VER-1036025	3626	3636	rue	de	Verdun
i663-VER-1036024-001	3638	3646	rue	de	Verdun
i663-VER-1036220	3639	3649	rue	de	Verdun
i663-VER-1036222-001	3651	3661	rue	de	Verdun
i663-VER-1036021-001	3656	3660	rue	de	Verdun
i663-VER-1036230	3687	3697	rue	de	Verdun
i663-VER-1036015	3698	3702	rue	de	Verdun
i663-VER-1036232	3699	3709	rue	de	Verdun
i663-VER-1036234	3711	3733	rue	de	Verdun
i663-VER-1036236	3735	3745	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035999	3746	3756	rue	de	Verdun
i663-VER-5034386	3747	3757	rue	de	Verdun
i663-VER-1035997	3758	3762	rue	de	Verdun
i663-VER-1036238	3759	3765	rue	de	Verdun
i663-VER-1035996-001	3766	3770	rue	de	Verdun
i663-VER-1036240	3767	3771	rue	de	Verdun
i663-VER-1035995	3772	3776	rue	de	Verdun
i663-VER-1036242	3773	3783	rue	de	Verdun
i663-VER-1035993	3786	3794	rue	de	Verdun
i663-VER-1035992	3796	3806	rue	de	Verdun
i663-VER-1036246	3815	3817	rue	de	Verdun
i663-VER-1035991	3816	3820	rue	de	Verdun
i663-VER-1036248	3823	3825	rue	de	Verdun
i663-VER-1035990	3824	3828	rue	de	Verdun
i663-VER-1036250	3827	3831	rue	de	Verdun
i663-VER-1035989	3830	3832	rue	de	Verdun
i663-VER-1036252	3833	3839	rue	de	Verdun
i663-VER-1035987	3836	3838	rue	de	Verdun
i663-VER-1036254	3841	3845	rue	de	Verdun
i663-VER-1035985	3842	3846	rue	de	Verdun
i663-VER-1036256	3847	3849	rue	de	Verdun
i663-VER-1035983-001	3850	3850	rue	de	Verdun
i663-VER-5028705	3851	3859	rue	de	Verdun
i663-VER-1035981	3854	3854	rue	de	Verdun
i663-VER-1035979	3860	3862	rue	de	Verdun
i663-VER-1036258	3861	3865	rue	de	Verdun
i663-VER-1035977	3866	3868	rue	de	Verdun
i663-VER-1036260	3869	3871	rue	de	Verdun
i663-VER-1035976-001	3872	3874	rue	de	Verdun
i663-VER-1036262	3873	3881	rue	de	Verdun
i663-VER-1035974	3878	3894	rue	de	Verdun
i663-VER-1036264	3883	3885	rue	de	Verdun
i663-VER-1036266-001	3887	3891	rue	de	Verdun
i663-VER-1036268-001	3893	3895	rue	de	Verdun
i663-VER-1036270	3897	3899	rue	de	Verdun
i663-VER-1036951	3900	3904	rue	de	Verdun
i663-VER-1037012-001	3901	3905	rue	de	Verdun
i663-VER-1037012-002	3901	3905	rue	de	Verdun
i663-VER-1036953	3906	3910	rue	de	Verdun
i663-VER-1037010	3907	3917	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036955	3912	3916	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036961-001	3936	3940	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036963-001	3942	3946	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036965-001	3948	3948	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036967-001	3954	3956	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036969	3960	3960	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036970	3966	3968	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036997-001	3995	4003	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036976	4008	4016	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036985	4057	4057	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036984	4061	4063	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037343	4070	4070	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037562-001	4118	4132	rue	de	Verdun	Ancienne succursale de la Banque de Nouvelle-Écosse
i663-VER-1037474	4131	4145	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037644-001	4155	4155	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037644-002	4155	4155	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037472	4207	4211	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037471	4217	4225	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037470	4227	4243	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037692	4230	4240	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037796-001	4250	4274	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037796-002	4250	4274	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037468	4251	4253	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037467	4257	4259	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037466	4265	4281	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037464	4327	4335	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037861	4330	4336	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037463	4337	4341	rue	de	Verdun	
i663-VER-1046814	4344	4348	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037462	4349	4357	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038056	4350	4354	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037461	4359	4363	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037457	4444	4446	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037458	4450	4454	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038480	4538	4538	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038483	4600	4610	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038525	4601	4609	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038523	4601	4609	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038484	4612	4622	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038521	4619	4627	rue	de	Verdun	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038486	4624	4628	rue	de	Verdun
i663-VER-1038519	4629	4633	rue	de	Verdun
i663-VER-1038487	4634	4638	rue	de	Verdun
i663-VER-1038517	4637	4641	rue	de	Verdun
i663-VER-1038488	4646	4650	rue	de	Verdun
i663-VER-1038513	4701	4709	rue	de	Verdun
i663-VER-1038489	4702	4706	rue	de	Verdun
i663-VER-1038490	4708	4718	rue	de	Verdun
i663-VER-1038511	4711	4715	rue	de	Verdun
i663-VER-1038509	4717	4721	rue	de	Verdun
i663-VER-1038491	4720	4730	rue	de	Verdun
i663-VER-1038507	4725	4735	rue	de	Verdun
i663-VER-1038492	4732	4736	rue	de	Verdun
i663-VER-1038494-001	4742	4752	rue	de	Verdun
i663-VER-1038494-002	4742	4752	rue	de	Verdun
i663-VER-1038496-001	4800	4804	rue	de	Verdun
i663-VER-1038505	4801	4805	rue	de	Verdun
i663-VER-1038503	4807	4811	rue	de	Verdun
i663-VER-1038498	4812	4816	rue	de	Verdun
i663-VER-1038499	4822	4826	rue	de	Verdun
i663-VER-1039605	4830	4836	rue	de	Verdun
i663-VER-1039606	4838	4842	rue	de	Verdun
i663-VER-1039635	4843	4849	rue	de	Verdun
i663-VER-1039607	4848	4852	rue	de	Verdun
i663-VER-1039608	4900	4912	rue	de	Verdun
i663-VER-1039611	4944	4948	rue	de	Verdun
i663-VER-1039634-002	4949	4949	rue	de	Verdun
i663-VER-1039634-001	4949	4949	rue	de	Verdun
i663-VER-1039612	4950	4958	rue	de	Verdun
i663-VER-1039633	5001	5007	rue	de	Verdun
i663-VER-1039632	5011	5015	rue	de	Verdun
i663-VER-1039631-001	5017	5021	rue	de	Verdun
i663-VER-1039629	5043	5049	rue	de	Verdun
i663-VER-1039628	5051	5055	rue	de	Verdun
i663-VER-1039627	5101	5103	rue	de	Verdun
i663-VER-1039626	5105	5109	rue	de	Verdun
i663-VER-1039625	5111	5113	rue	de	Verdun
i663-VER-1039624	5115	5117	rue	de	Verdun
i663-VER-1039615	5136	5140	rue	de	Verdun
i663-VER-1039616	5142	5152	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039622-001	5149	5153	rue	de	Verdun
i663-VER-1039617	5154	5164	rue	de	Verdun
i663-VER-1039621	5155	5165	rue	de	Verdun
i663-VER-1039618	5166	5170	rue	de	Verdun
i663-VER-1039620-001	5167	5171	rue	de	Verdun
i663-VER-1040294-001	5200	5206	rue	de	Verdun
i663-VER-1040299-001	5300	5302	rue	de	Verdun
i663-VER-1040333	5301	5303	rue	de	Verdun
i663-VER-1040300	5306	5312	rue	de	Verdun
i663-VER-1040332	5311	5317	rue	de	Verdun
i663-VER-1040301	5318	5324	rue	de	Verdun
i663-VER-1040331	5325	5327	rue	de	Verdun
i663-VER-1040302-001	5330	5336	rue	de	Verdun
i663-VER-1040330-001	5341	5343	rue	de	Verdun
i663-VER-1040303	5342	5348	rue	de	Verdun
i663-VER-1040329	5345	5347	rue	de	Verdun
i663-VER-1040328	5349	5353	rue	de	Verdun
i663-VER-1040304	5354	5360	rue	de	Verdun
i663-VER-1040327	5359	5363	rue	de	Verdun
i663-VER-1040326-001	5365	5369	rue	de	Verdun
i663-VER-1040325	5401	5405	rue	de	Verdun
i663-VER-1040324	5411	5417	rue	de	Verdun
i663-VER-1040323	5419	5425	rue	de	Verdun
i663-VER-1040322	5433	5437	rue	de	Verdun
i663-VER-1036016	544	554	rue	de	Verdun
i663-VER-1040307	5500	5504	rue	de	Verdun
i663-VER-1040321	5501	5501	rue	de	Verdun
i663-VER-1040309	5512	5518	rue	de	Verdun
i663-VER-1040310-001	5522	5528	rue	de	Verdun
i663-VER-1040311-002	5560	5566	rue	de	Verdun
i663-VER-1040311-001	5560	5566	rue	de	Verdun
i663-VER-1040318	5561	5565	rue	de	Verdun
i663-VER-1040312	5568	5574	rue	de	Verdun
i663-VER-1040316	5579	5583	rue	de	Verdun
i663-VER-1040313	5580	5586	rue	de	Verdun
i663-VER-1040315-001	5587	5589	rue	de	Verdun
i663-VER-1040315-002	5587	5589	rue	de	Verdun
i663-VER-1047214	5588	5594	rue	de	Verdun
i663-VER-1041173	5612	5618	rue	de	Verdun
i663-VER-1041174	5622	5628	rue	de	Verdun

i663-VER-1041222	5623	5625	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041221	5627	5629	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041175	5632	5638	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041220	5633	5639	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041176	5640	5644	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041219	5651	5651	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041218	5653	5655	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041217	5657	5663	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041179	5658	5660	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041180	5662	5664	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041216	5665	5671	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041181	5668	5670	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041215	5673	5673	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041182	5674	5674	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041183	5678	5680	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041184	5686	5688	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041185-002	5730	5736	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041185-001	5730	5736	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041186	5742	5748	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041187	5754	5760	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041188	5766	5772	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041210	5775	5781	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041209	5785	5789	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041190-001	5810	5812	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041195	5884	5888	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041196	5892	5898	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041197-001	5900	5906	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041198-001	5908	5914	rue	de	Verdun	
i663-VER-1034903	3019	3021	rue		Wellington	
i663-VER-1034905	3025	3029	rue		Wellington	
i663-VER-1034906	3031	3031	rue		Wellington	
i663-VER-1034911	3049	3049	rue		Wellington	
i663-VER-1034913	3053	3057	rue		Wellington	
i663-VER-1034915	3065	3069	rue		Wellington	Salon funéraire J. W. Mac Gilllivray (chapelle et salles)
i663-VER-1034917	3079	3079	rue		Wellington	
i663-VER-1034920-001	3085	3085	rue		Wellington	
i663-VER-1034922-001	3091	3093	rue		Wellington	
i663-VER-1034924	3099	3099	rue		Wellington	Église presbytérienne de Béthanie
i663-VER-1034931	3135	3139	rue		Wellington	
i663-VER-5003596	3141	3151	rue		Wellington	

i663-VER-1034935	3153	3163	rue	Wellington
i663-VER-1034937	3165	3175	rue	Wellington
i663-VER-1034938	3177	3187	rue	Wellington
i663-VER-1034939-001	3265	3267	rue	Wellington
i663-VER-1034941	3279	3283	rue	Wellington
i663-VER-1034942	3285	3293	rue	Wellington
i663-VER-1034943	3295	3305	rue	Wellington
i663-VER-1034944	3307	3317	rue	Wellington
i663-VER-1034945	3319	3329	rue	Wellington
i663-VER-1034947	3331	3347	rue	Wellington
i663-VER-1034950-001	3349	3357	rue	Wellington
i663-VER-1034952	3359	3369	rue	Wellington
i663-VER-1034954	3371	3381	rue	Wellington
i663-VER-1034955	3383	3393	rue	Wellington
i663-VER-1034957	3395	3405	rue	Wellington
i663-VER-1034959	3407	3417	rue	Wellington
i663-VER-1034961	3419	3429	rue	Wellington
i663-VER-1034963	3433	3437	rue	Wellington
i663-VER-1034965	3441	3445	rue	Wellington
i663-VER-1034967	3451	3459	rue	Wellington
i663-VER-1034968	3461	3471	rue	Wellington
i663-VER-1034970	3473	3481	rue	Wellington
i663-VER-1034972	3483	3491	rue	Wellington
i663-VER-1034973	3493	3501	rue	Wellington
i663-VER-1034975	3503	3511	rue	Wellington
i663-VER-1034978	3513	3521	rue	Wellington
i663-VER-1034979	3523	3531	rue	Wellington
i663-VER-1035099-001	3572	3576	rue	Wellington
i663-VER-1035097-001	3582	3586	rue	Wellington
i663-VER-1035095	3588	3594	rue	Wellington
i663-VER-1035093	3596	3600	rue	Wellington
i663-VER-1035092-001	3602	3604	rue	Wellington
i663-VER-1035091	3608	3612	rue	Wellington
i663-VER-1035089-003	3614	3620	rue	Wellington
i663-VER-1035089-001	3622	3626	rue	Wellington
i663-VER-1034993	3629	3631	rue	Wellington
i663-VER-1034995	3637	3639	rue	Wellington
i663-VER-1034998	3651	3653	rue	Wellington
i663-VER-1035000	3657	3659	rue	Wellington
i663-VER-1035002	3665	3665	rue	Wellington

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035006	3681	3691	rue	Wellington	
i663-VER-1035008	3693	3695	rue	Wellington	Ancien magasin à rayons Fabien Ltée
i663-VER-1035010	3715	3719	rue	Wellington	
i663-VER-1035012	3721	3725	rue	Wellington	
i663-VER-1035081	3724	3732	rue	Wellington	
i663-VER-1035014	3729	3733	rue	Wellington	
i663-VER-1035080	3734	3744	rue	Wellington	
i663-VER-1035016	3735	3739	rue	Wellington	
i663-VER-1035018	3741	3745A	rue	Wellington	
i663-VER-1035079	3746	3750	rue	Wellington	
i663-VER-1035020	3747	3751	rue	Wellington	
i663-VER-1035078	3752	3756	rue	Wellington	
i663-VER-1035022	3753	3757	rue	Wellington	
i663-VER-1035077-001	3758	3768	rue	Wellington	
i663-VER-1035024	3759	3765	rue	Wellington	
i663-VER-1035026	3767	3769	rue	Wellington	
i663-VER-1035075	3770	3780	rue	Wellington	
i663-VER-1035028	3771	3781	rue	Wellington	
i663-VER-1035032	3789	3799	rue	Wellington	
i663-VER-1035071	3796	3800	rue	Wellington	
i663-VER-1035034	3801	3805	rue	Wellington	
i663-VER-1035036	3807	3811	rue	Wellington	
i663-VER-1035068	3808	3824	rue	Wellington	
i663-VER-1035065	3826	3832	rue	Wellington	
i663-VER-1035064	3834	3850	rue	Wellington	
i663-VER-1035041	3837	3847	rue	Wellington	Ancien théâtre Verdun ; Ancien cinéma Verdun Palace ; Ancien théâtre Palace
i663-VER-1035061	3852	3856	rue	Wellington	
i663-VER-1035059	3860	3860	rue	Wellington	
i663-VER-1035058-001	3864	3866	rue	Wellington	
i663-VER-1035048	3869	3873	rue	Wellington	
i663-VER-1035056	3870	3874	rue	Wellington	
i663-VER-1035050-001	3875	3879	rue	Wellington	
i663-VER-1035054	3876	3880	rue	Wellington	
i663-VER-1035053-001	3882	3884	rue	Wellington	
i663-VER-1036685	3900	3910	rue	Wellington	
i663-VER-1036731	3901	3915	rue	Wellington	
i663-VER-1036729	3919	3923	rue	Wellington	
i663-VER-1036727	3929	3933	rue	Wellington	
i663-VER-1036689	3946	3958	rue	Wellington	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036723	3949	3953	rue	Wellington	
i663-VER-1036721	3955	3959	rue	Wellington	
i663-VER-1036720	3961	3967	rue	Wellington	
i663-VER-1036718	3969	3973	rue	Wellington	
i663-VER-1036716	3975	3979	rue	Wellington	
i663-VER-1036711	3993	3997	rue	Wellington	
i663-VER-1036709	3999	4005	rue	Wellington	
i663-VER-1036705	4019	4023	rue	Wellington	
i663-VER-1036695	4024	4026	rue	Wellington	Banque de Montréal, succursale Wellington
i663-VER-1036703	4025	4025	rue	Wellington	Ancien magasin S. S. Kresge Ltd.
i663-VER-1037363	4071	4073	rue	Wellington	Banque d'Hochelaga, succursale 132
i663-VER-1037365	4074	4086	rue	Wellington	
i663-VER-1037619	4134	4144	rue	Wellington	
i663-VER-1037620-002	4155	4155	rue	Wellington	
i663-VER-1037620-003	4155	4155	rue	Wellington	Chemin couvert de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
i663-VER-1037620-001	4155	4155	rue	Wellington	Église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
i663-VER-1037620-004	4155	4155	rue	Wellington	Presbytère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
i663-VER-1037454	4211	4219	rue	Wellington	
i663-VER-1037417	4214	4216	rue	Wellington	
i663-VER-1037418	4222	4228	rue	Wellington	
i663-VER-1037453	4223	4223	rue	Wellington	
i663-VER-1037419	4230	4232	rue	Wellington	
i663-VER-1037452	4231	4235	rue	Wellington	
i663-VER-1037420	4234	4240	rue	Wellington	
i663-VER-1037449	4301	4305	rue	Wellington	
i663-VER-1037448	4307	4311	rue	Wellington	
i663-VER-1037447	4313	4323	rue	Wellington	
i663-VER-1037422	4320	4320	rue	Wellington	
i663-VER-1037446	4325	4331	rue	Wellington	
i663-VER-1037424	4330	4334	rue	Wellington	
i663-VER-1037444	4335	4341	rue	Wellington	
i663-VER-1037425	4338	4348	rue	Wellington	
i663-VER-1037426	4350	4356	rue	Wellington	
i663-VER-1037442	4355	4363	rue	Wellington	
i663-VER-1037430	4400	4410	rue	Wellington	
i663-VER-1037441	4401	4407	rue	Wellington	
i663-VER-1037431	4412	4428	rue	Wellington	
i663-VER-1037439	4429	4437	rue	Wellington	
i663-VER-1037432	4430	4446	rue	Wellington	
i663-VER-1037438	4439	4441	rue	Wellington	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037433	4448	4464	rue	Wellington
i663-VER-1037435	4457	4459	rue	Wellington
i663-VER-1038417	4530	4548	rue	Wellington
i663-VER-1038473-001	4531	4553	rue	Wellington
i663-VER-1038474	4531	4553	rue	Wellington
i663-VER-1038419	4554	4562	rue	Wellington
i663-VER-1038472	4555	4565	rue	Wellington
i663-VER-1038421	4566	4570	rue	Wellington
i663-VER-1038471	4567	4573	rue	Wellington
i663-VER-1038423	4572	4578	rue	Wellington
i663-VER-1038470	4575	4579	rue	Wellington
i663-VER-1038467	4601	4607	rue	Wellington
i663-VER-1038426	4608	4612	rue	Wellington
i663-VER-1038465	4611	4615	rue	Wellington
i663-VER-1038428	4616	4620	rue	Wellington
i663-VER-1038463	4617	4621	rue	Wellington
i663-VER-1038461	4623	4627	rue	Wellington
i663-VER-1038429	4630	4636	rue	Wellington
i663-VER-1038459	4631	4637	rue	Wellington
i663-VER-1038430	4640	4650	rue	Wellington
i663-VER-1038453	4701	4705	rue	Wellington
i663-VER-1038451	4707	4711	rue	Wellington
i663-VER-1038449	4713	4717	rue	Wellington
i663-VER-1038447	4719	4721	rue	Wellington
i663-VER-1038446	4725	4741	rue	Wellington
i663-VER-1038436	4750	4750	rue	Wellington
i663-VER-1038440	4800	4816	rue	Wellington
i663-VER-1038444	4801	4817	rue	Wellington
i663-VER-1038442	4819	4823	rue	Wellington
i663-VER-1038441	4824	4834	rue	Wellington
i663-VER-1039604	4825	4835	rue	Wellington
i663-VER-1039603	4837	4847	rue	Wellington
i663-VER-1039567	4842	4844	rue	Wellington
i663-VER-1039568	4846	4850	rue	Wellington
i663-VER-1039571	4900	4904	rue	Wellington
i663-VER-1039572	4906	4910	rue	Wellington
i663-VER-1039573	4912	4916	rue	Wellington
i663-VER-1039601	4913	4921	rue	Wellington
i663-VER-1039574	4918	4924	rue	Wellington
i663-VER-1039576	4938	4950	rue	Wellington

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039597	5001	5007	rue	Wellington
i663-VER-1039596	5009	5013	rue	Wellington
i663-VER-1039595	5015	5019	rue	Wellington
i663-VER-1039594	5021	5027	rue	Wellington
i663-VER-1039593-001	5029	5035	rue	Wellington
i663-VER-1039592	5041	5045	rue	Wellington
i663-VER-1039591	5047	5051	rue	Wellington
i663-VER-1039590	5053	5057	rue	Wellington
i663-VER-1039589	5101	5101	rue	Wellington
i663-VER-1039587	5117	5127	rue	Wellington
i663-VER-1039580-001	5128	5138	rue	Wellington
i663-VER-1039586	5131	5135	rue	Wellington
i663-VER-1039581	5140	5150	rue	Wellington
i663-VER-1040254	5200	5204	rue	Wellington
i663-VER-1040291	5201	5207	rue	Wellington
i663-VER-1040255	5206	5210	rue	Wellington
i663-VER-1040256	5216	5226	rue	Wellington
i663-VER-1040290	5217	5223	rue	Wellington
i663-VER-1040289	5225	5231	rue	Wellington
i663-VER-1040257	5228	5238	rue	Wellington
i663-VER-1040288	5235	5239	rue	Wellington
i663-VER-1040258	5240	5244	rue	Wellington
i663-VER-1040259-001	5246	5250	rue	Wellington
i663-VER-1040286	5249	5255	rue	Wellington
i663-VER-1040260-001	5252	5262	rue	Wellington
i663-VER-1040285	5257	5261	rue	Wellington
i663-VER-1040261-001	5264	5272	rue	Wellington
i663-VER-1040284	5301	5307	rue	Wellington
i663-VER-1040263	5308	5312	rue	Wellington
i663-VER-1040264	5314	5318	rue	Wellington
i663-VER-1040265	5320	5324	rue	Wellington
i663-VER-1040282-001	5331	5335	rue	Wellington
i663-VER-1040282-002	5331	5335	rue	Wellington
i663-VER-1040281-001	5339	5345	rue	Wellington
i663-VER-1040281-002	5339	5345	rue	Wellington
i663-VER-1040277	5413	5417	rue	Wellington
i663-VER-1040276-001	5419	5429	rue	Wellington
i663-VER-1040275	5431	5437	rue	Wellington
i663-VER-1040272	5507	5517	rue	Wellington
i663-VER-1040271	5519	5523	rue	Wellington

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040270	5525	5529	rue	Wellington
i663-VER-1040267	5563	5565	rue	Wellington
i663-VER-1040266	5569	5569	rue	Wellington
i663-VER-1041171	5601	5609	rue	Wellington
i663-VER-1041170-001	5611	5615	rue	Wellington
i663-VER-1041169	5619	5619	rue	Wellington
i663-VER-1041168	5621	5625	rue	Wellington
i663-VER-1038414	10	20	rue	Willibrord
i663-VER-1038663-001	100	104	rue	Willibrord
i663-VER-1038358	1001	1009	rue	Willibrord
i663-VER-1038360	1011	1017	rue	Willibrord
i663-VER-1038362	1019	1021	rue	Willibrord
i663-VER-1038582	1030	1030	rue	Willibrord
i663-VER-1038580	1040	1040	rue	Willibrord
i663-VER-1038661	106	110	rue	Willibrord
i663-VER-1038251	107	111	rue	Willibrord
i663-VER-1038659	112	116	rue	Willibrord
i663-VER-1038252	117	119	rue	Willibrord
i663-VER-1038657	118	122	rue	Willibrord
i663-VER-1038655	124	128	rue	Willibrord
i663-VER-1038253	125	125	rue	Willibrord
i663-VER-1038653	130	134	rue	Willibrord
i663-VER-1038256-001	135	137	rue	Willibrord
i663-VER-1038257	141	141	rue	Willibrord
i663-VER-1038258	147	153	rue	Willibrord
i663-VER-1038645-001	156	158	rue	Willibrord
i663-VER-1038260	159	169	rue	Willibrord
i663-VER-1038262	171	187	rue	Willibrord
i663-VER-1038643	172	172	rue	Willibrord
i663-VER-1038641-001	182	184	rue	Willibrord
i663-VER-1038264	189	205	rue	Willibrord
i663-VER-1038639-001	196	204	rue	Willibrord
i663-VER-1038266	207	211	rue	Willibrord
i663-VER-1038268	213	217	rue	Willibrord
i663-VER-1038272-001	225	227	rue	Willibrord
i663-VER-1037434	233	235	rue	Willibrord
i663-VER-1038478	254	264	rue	Willibrord
i663-VER-1038635-001	266	268	rue	Willibrord
i663-VER-1038239-001	27	31	rue	Willibrord
i663-VER-1038633-001	270	278	rue	Willibrord

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038278	273	275	rue	Willibrord
i663-VER-1038280	279	283	rue	Willibrord
i663-VER-1038631	282	290	rue	Willibrord
i663-VER-1038629	292	294	rue	Willibrord
i663-VER-1038282	293	297	rue	Willibrord
i663-VER-1038627	300	304	rue	Willibrord
i663-VER-1038284	305	307	rue	Willibrord
i663-VER-1038625	306	312	rue	Willibrord
i663-VER-1038623	318	320	rue	Willibrord
i663-VER-1038621	324	332	rue	Willibrord
i663-VER-1038287-002	325	351	rue	Willibrord
i663-VER-1038287-001	325	351	rue	Willibrord
i663-VER-1038619	334	344	rue	Willibrord
i663-VER-1038618	346	354	rue	Willibrord
i663-VER-1038616	368	378	rue	Willibrord
i663-VER-1038240	37	39	rue	Willibrord
i663-VER-1038612	392	408	rue	Willibrord
i663-VER-1038289	403	405	rue	Willibrord
i663-VER-1038291	409	413	rue	Willibrord
i663-VER-1038610	410	414	rue	Willibrord
i663-VER-1038608	416	418	rue	Willibrord
i663-VER-1038293	419	427	rue	Willibrord
i663-VER-1038605	424	426	rue	Willibrord
i663-VER-1038603	428	432	rue	Willibrord
i663-VER-1038295	429	431	rue	Willibrord
i663-VER-1038241	43	53	rue	Willibrord
i663-VER-1038601	434	438	rue	Willibrord
i663-VER-1038599	440	442	rue	Willibrord
i663-VER-1038595	456	462	rue	Willibrord
i663-VER-1038593	464	470	rue	Willibrord
i663-VER-1038591	472	472	rue	Willibrord
i663-VER-1038303-001	475	475	rue	Willibrord
i663-VER-1038305	477	479	rue	Willibrord
i663-VER-1038307-001	481	481	rue	Willibrord
i663-VER-1038671	54	62	rue	Willibrord
i663-VER-1038243	55	65	rue	Willibrord
i663-VER-1038669	64	72	rue	Willibrord
i663-VER-1038245	67	69	rue	Willibrord
i663-VER-1038311	685	687	rue	Willibrord
i663-VER-1038313	695	697	rue	Willibrord

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038315	701	703	rue	Willibrord
i663-VER-1038317-001	707	709	rue	Willibrord
i663-VER-1038319-001	715	715	rue	Willibrord
i663-VER-1038321-001	725	727	rue	Willibrord
i663-VER-1038246	73	75	rue	Willibrord
i663-VER-1038323-001	733	735	rue	Willibrord
i663-VER-1038667	74	82	rue	Willibrord
i663-VER-1038325	743	743	rue	Willibrord
i663-VER-1038327	749	751	rue	Willibrord
i663-VER-1038329	757	759	rue	Willibrord
i663-VER-1038331	765	767	rue	Willibrord
i663-VER-1038333	775	775	rue	Willibrord
i663-VER-1038335-001	781	781	rue	Willibrord
i663-VER-1038337	789	791	rue	Willibrord
i663-VER-1038339	797	799	rue	Willibrord
i663-VER-1038341	805	807	rue	Willibrord
i663-VER-1038343-001	813	815	rue	Willibrord
i663-VER-1038345-001	821	823	rue	Willibrord
i663-VER-1038347-001	829	831	rue	Willibrord
i663-VER-1038348-001	837	839	rue	Willibrord
i663-VER-1038350-001	845	847	rue	Willibrord
i663-VER-1038352	853	855	rue	Willibrord
i663-VER-1038354	861	861	rue	Willibrord
i663-VER-1038249-001	93	95	rue	Willibrord
i663-VER-1038250	99	101	rue	Willibrord
i663-VER-1038356	993	995	rue	Willibrord
i663-VER-1040808	1077	1079	rue	Woodland
i663-VER-1040809	1083	1083	rue	Woodland
i663-VER-1040811	1099	1101	rue	Woodland
i663-VER-1040819	1165	1165	rue	Woodland
i663-VER-1040839	1172	1174	rue	Woodland
i663-VER-1040820	1175	1175	rue	Woodland
i663-VER-1040838	1180	1180	rue	Woodland
i663-VER-1040834	1200	1200	rue	Woodland
i663-VER-1040274	251	253	rue	Woodland
i663-VER-1040902	266	276	rue	Woodland
i663-VER-1040757	271	275	rue	Woodland
i663-VER-1040758	277	281	rue	Woodland
i663-VER-1040901	278	280	rue	Woodland
i663-VER-1040900	284	286	rue	Woodland

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040899	288	290	rue	Woodland	
i663-VER-1040760	291	293	rue	Woodland	
i663-VER-1040898	296	300	rue	Woodland	
i663-VER-1040762	297	297	rue	Woodland	
i663-VER-1040764	309	311	rue	Woodland	
i663-VER-1040895	314	314	rue	Woodland	
i663-VER-1040769	335	339	rue	Woodland	
i663-VER-1040770	341	349	rue	Woodland	
i663-VER-1040892	350	350	rue	Woodland	Eglise Evangélique de Verdun
i663-VER-1040774	375	377	rue	Woodland	
i663-VER-1040775	383	385	rue	Woodland	
i663-VER-1040887	386	388	rue	Woodland	
i663-VER-1040886	392	394	rue	Woodland	
i663-VER-1040777	393	395	rue	Woodland	
i663-VER-1040884	408	412	rue	Woodland	
i663-VER-1040780	417	419	rue	Woodland	
i663-VER-1040883	418	420	rue	Woodland	
i663-VER-1040882	424	428	rue	Woodland	
i663-VER-1040783	451	453	rue	Woodland	
i663-VER-1040879	614	616	rue	Woodland	
i663-VER-1040878	618	620	rue	Woodland	
i663-VER-1040787	651	653	rue	Woodland	
i663-VER-1040788	659	661	rue	Woodland	
i663-VER-1040875	676	678	rue	Woodland	
i663-VER-1040874	680	682	rue	Woodland	
i663-VER-1040873	694	696	rue	Woodland	
i663-VER-1040792	707	713	rue	Woodland	
i663-VER-1040869	720	722	rue	Woodland	
i663-VER-1040868	728	728	rue	Woodland	
i663-VER-1040794-001	731	731	rue	Woodland	
i663-VER-1040866	740	744	rue	Woodland	
i663-VER-1042235	5993	5997	rue		
i663-VER-1040262-001	228	228			

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1251024001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est recommandé :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-24 11:36

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1251024001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont indiquées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations qui prévoit que :

« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053) pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2026, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1263 (18 novembre 2024) et CG24 0665 (21 novembre 2024) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1241024001 et 1241024002)
CM23 1465 (19 décembre 2023) et CG23 0749 (21 décembre 2023) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2024, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1238471002 et 1238471003)

CM22 1330 (22 novembre 2022) et CG22 0699 (24 novembre 2022) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2023, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1221024001 et 1221024002)

CM21 1293 (29 novembre 2021) et CG21 0668 (2 décembre 2021) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1218471008 et 1218471007)

CM20 1177 (16 novembre 2020) et CG20 0610 (19 novembre 2020) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1206407037 et 1206407038)

CM19 1133 (22 octobre 2019) et CG19 0483 (24 octobre 2019) visant à maintenir, jusqu'au

31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1196407001 et 1196407002)

[...]

CM07 0693 (22 octobre 2007) et CG07 0412 (25 octobre 2007) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001 et 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2025. Il est ainsi recommandé :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025:

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008.

Le point # 2 maintient au point (a) la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016 et ajoute, au point (b), des pouvoirs particuliers relativement au parc Jeanne-Mance, en plus de ceux délégués au point # 1. Cette délégation de pouvoirs additionnels du conseil d'agglomération au conseil de la ville a permis à celui-ci de subdéléguer ces pouvoirs en arrondissement. Ainsi, suivant l'adoption des résolutions similaires et la subdélégation qui s'en est suivie, le conseil d'arrondissement concerné peut exercer les mêmes pouvoirs à l'égard du parc Jeanne-Mance qu'il exerce par rapport aux parcs relevant de la compétence du conseil de la ville et qui sont visés par le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056).

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
avocat(e) 1

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514-872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division par intérim du droit public et de la législation

Tél : 514-893-0302
Télécop. : 514-872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514-589-7304
Approuvé le : 2025-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville
Tél : 514-872-2919
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1251024001*
Unité administrative responsable : *Service des affaires juridiques – Division du droit public et de la législation*
Projet : *Résolutions similaires visant la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération et son acceptation par le conseil municipal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.08

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255605001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Il est recommandé:
1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028;

2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 881 700 $ pour l'année 2026, 6 062 268 $ pour l'année 2027 et 6 248 380 $ pour l'année 2028;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-12-03 12:12

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255605001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'inspection de l'hygiène et de la salubrité des 14 000 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise relève de la Division de l'inspection des aliments de la Ville, qui fait partie du Service de l'environnement. Cette responsabilité est déléguée à la Ville par le gouvernement provincial en vertu d'une entente avec le MAPAQ. L'entente finance les coûts de l'activité et permet à la Ville de conserver les montants des contraventions réglées à la cour municipale.

Montréal et le MAPAQ renouvellent cette entente depuis 1981. Le 1er janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM pour l'inspection des aliments. Depuis cette date, l'entente portant sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée pour des périodes variant de un à trois ans.

Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret no 1409-2002 autorisant le MAPAQ à conclure avec la Ville des ententes relatives à l'application de dispositions législatives, réglementaires, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable dans le domaine de l'inspection des aliments. Depuis le 1er janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale à cet égard. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. La gestion de cette activité relève légalement de la Ville de Montréal, plus précisément de la Direction générale adjointe – Qualité de vie.

Par l'entremise de cette entente et du cadre juridique des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes, le Ministère confie à la Ville l'application du régime québécois (RLRQ, c. P-29) dans les lieux d'inspection, tout en maintenant un système harmonisé sur l'ensemble du territoire du Québec. Cette entente permet à la Ville d'appliquer la réglementation provinciale en matière d'hygiène et de salubrité des aliments, d'intenter des poursuites judiciaires devant la cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes. Elle constitue également un mandat en vertu du sixième paragraphe du premier alinéa de

l'article 41.2 et de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

La dernière entente prend fin le 31 décembre 2025. À la suite d'une série d'échanges entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0082 - 23 février 2024 - Approbation de l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, relative au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville.

DESCRIPTION

L'entente 2026-2028 entre la Ville et le MAPAQ:

Elle encadre les programmes et les normes d'inspection des établissements alimentaires ainsi que les prélèvements à effectuer par les 30 inspecteurs de la Ville. L'inspection des quelque 14 000 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise — incluant les secteurs de la restauration, de la vente au détail, de la transformation, de la distribution et de l'entreposage — doit être réalisée conformément à la méthode d'inspection basée sur le risque (IBR) et au Programme de gestion des risques supérieurs (PGRS) du MAPAQ. L'entente autorise la Division de l'inspection des aliments de la Ville à entreprendre, lorsque nécessaire, des mesures coercitives telles que saisies, confiscations, ordonnances de cessation temporaire des activités et poursuites pénales en cas d'infractions au régime québécois ou en présence d'un danger imminent pour la santé des consommateurs. En contrepartie, le MAPAQ octroie une contribution financière assurant le financement des activités d'inspection ainsi que celles du laboratoire de la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal.

Engagements de la Ville dans l'entente 2026-2028 :

· Exécuter, pendant toute la durée de l'entente, l'ensemble des obligations prévues, incluant les annexes et tout document auquel elle renvoie.

· Ces obligations concernent notamment :

le recrutement et la formation des inspecteurs ;

l'application des programmes d'inspection, des méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons ;

le maintien de l'accréditation ISO 17025 ;

les poursuites pénales ;

les échanges relatifs aux permis d'exploitation pour la mise à jour de la clientèle.

Autres engagements spécifiques :

· Fournir au MAPAQ, sur demande, tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout document pertinent lié à l'accréditation ISO 17025.

· Transmettre les données relatives aux inspections, à la gestion des plaintes et des retards, ainsi qu'aux mesures coercitives exercées. La Ville doit également fournir les rapports de reddition de comptes selon les échéanciers convenus.

· Respecter les modalités de collaboration et d'échange d'information, et accepter que le ministre procède à des vérifications.

· Se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

· Assurer la sécurité de l'information gouvernementale.

· Acheminer au ministère toute demande d'accès, de rectification ou de renseignements personnels reçue dans le cadre de l'exécution de l'entente, afin que celui-ci puisse y donner suite conformément à la Loi.

· Consulter le MAPAQ avant toute communication avec les médias concernant des renseignements obtenus en application de l'entente.

· Publier uniquement les types de données ouvertes convenus avec le MAPAQ, selon la liste transmise par ce dernier.

· Participer aux différents comités de gestion opérationnels organisés par le MAPAQ.

JUSTIFICATION

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale, à la suite de l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements de restauration et de vente au détail. La Ville de Montréal ne peut intervenir en matière d'inspection des aliments sur son territoire que dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ. Depuis cette date, le MAPAQ délègue cette activité sur l'île de Montréal, d'abord à la CUM, puis à la Ville depuis 2003.
Maintenir cette activité au sein de la Ville présente plusieurs avantages, notamment : offrir un service de proximité aux citoyens, réaliser des inspections adaptées à la réalité montréalaise et mobiliser ces ressources pour assurer le respect d'autres réglementations municipales.

L'entente couvre 100 % des coûts et prévoit une indexation pour les deux dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contrepartie financière restera stable pour l'année 2026 comparativement à 2025 à 5 881 700 $, augmentera à 6 062 268$ pour l'année 2027 et 6 248 380 $ pour l'année 2028. Cela représente une indexation de 3,07 % pour les années 2027 et 2028. À cette contrepartie, s'ajoutent la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, et ce, à chaque versement de 25 % prévu quatre fois par année.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de deux priorités de Montréal 2030 :
Priorité 12 – Transparence, ouverture et partage des données ouvertes, par la publication de trois jeux de données : la liste des contrevenants à la Loi sur les produits alimentaires ; les établissements ouverts ou fermés, selon leur catégorie ; les activités de la Division, notamment le nombre d'inspections réalisées.

Priorité 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité, grâce à : l'inspection de l'hygiène et de la qualité des aliments dans les 14 000 commerces alimentaires de l'agglomération ; le traitement des plaintes des citoyens en matière d'hygiène et de salubrité des aliments dans un délai de 24 à 96 heures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'entente, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) serait le seul responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur l'ensemble du territoire du Québec, y compris la Ville de Montréal. Il devrait alors assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Or, le MAPAQ ne dispose pas des ressources nécessaires pour offrir une prestation adéquate de ces services sur ce territoire. La qualité des inspections serait donc gravement compromise, ce qui mettrait en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2026-01-01 **Fin:** 31 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite (Mahamadou TIRERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karolanne PERREAULT, Service des ressources humaines et des communications
Olivier TACHÉ, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myrta MANTZAVRAKOS
chef(fe) de division - inspection des aliments

Tél : 514-280-4303
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-28

Myrta MANTZAVRAKOS
cheffe de division - inspection des aliments

Tél : 514-280-4303
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur(-trice) de service - environnement
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255605001
Unité administrative responsable : 23-00-05
Projet : Entente Ville MAPAQ sur le fonctionnement et le financement de l'inspection des aliments 2026-2028

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de deux priorités Montréal 2030:

Priorité 12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Ce dossier contribue à l'atteinte de la priorité 12 sur la transparence et le partage de données par l'entremise de la libération de 3 données ouvertes mises à jour quotidiennement: une présente tous les établissements alimentaires ouverts ou fermés sur le territoire de l'agglo selon la catégorie et la date, la deuxième présente la liste des contrevenants en salubrité alimentaire et la troisième présente des statistiques sur toutes les activités réalisées par l'inspection des aliments selon la période demandée.

Ce dossier contribue à l'atteinte de la priorité 19 en assurant plus de 1000 inspections d'hygiène et salubrité des aliments par mois auprès des quelque 14 000 établissements alimentaires du territoire de l'agglo. Par le fait même, ses inspections contribuent à offrir aux Montréalais et Montréalaises une consommation sécuritaire et de qualité des aliments dans les restaurants, détaillants, transformateurs, distributeurs, institutions et événements spéciaux. L'inspection des aliments assure le respect de la Loi sur les produits alimentaires du Québec, l'émission de contraventions, la vérification des permis, le traitement des plaintes des citoyens, la vérification des rappels alimentaires et la qualité microbiologique des aliments par des analyses de laboratoire effectuées par la Division de l'expertise technique de la Ville.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

ENTENTE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INSPECTION DES ALIMENTS

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, monsieur Donald Martel, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, ici représenté par monsieur Bernard Verret, sous-ministre, dûment autorisé par l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (RLRQ, chapitre M-14);

ci-après appelé le « Ministre »;

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée, en vertu de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006, dont copie est jointe à la présente, et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), ainsi qu'il le déclare;

ci-après appelé la « Ville »;

ci-après collectivement appelés les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Ministre est notamment chargé de l'application, en matière d'inspection des aliments, de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) ainsi que de ses règlements;

ATTENDU QU'en vertu des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le Ministre peut confier à la Ville l'application, sur son territoire, de dispositions de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le Ministre est responsable en matière d'inspection des aliments;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1409-2002 du 4 décembre 2002 et conformément à l'article 29.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le gouvernement a autorisé que la Ville soit désignée afin que le Ministre puisse conclure avec elle des ententes en matière d'inspection des aliments;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un mandat confié par le Ministre à la Ville au sens du sixième paragraphe du premier alinéa de l'article 41.2 et de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE l'exécution de ce mandat nécessite notamment, par le Ministre ou par la Ville, au nom du Ministre, la collecte, l'utilisation et la conservation de renseignements personnels et confidentiels ainsi que l'échange, entre les Parties de tels renseignements conformément à la Loi sur l'accès;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe du premier alinéa de l'article 41.2 de la Loi sur l'accès autorise le Ministre à communiquer, selon les conditions qui y sont énoncées, un renseignement visé par une restriction au droit d'accès prévue aux articles 23, 24, 28, 28.1 ou 29 de cette loi à la Ville lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice du mandat qui lui est confié;

ATTENDU QUE l'article 67.2 de la Loi sur l'accès autorise le Ministre à communiquer, sans le consentement de la personne concernée et selon les conditions qui y sont énoncées, à la Ville un renseignement personnel si cette communication est nécessaire à l'exercice du mandat qui lui est confié;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03) (ci-après « Loi sur la gouvernance »), le Ministre a la responsabilité de s'assurer que la Ville respecte les exigences applicables en matière de sécurité de l'information gouvernementale.

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu de conclure une entente entre les Parties.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Aux fins de la présente entente, à moins d'indication contraire dans le texte, on entend par :

« personne autorisée » : une personne visée au paragraphe f) de l'alinéa 1 de l'article 1 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29);

« inspection » : ensemble des activités, tâches et autres démarches effectuées par une personne autorisée, pour s'assurer du respect des lois et règlements applicables et de l'application du régime du Québec;

« document » : ensemble constitué d'information (renseignement) portée par un support, quel qu'en soit le support*, de façon durable et intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images. Est assimilée au document toute banque de données dont les éléments structurants permettent la création de documents par la délimitation et la structuration des données qui y sont inscrites;

*Tout support physique (papiers, acétates, microfiches, microfilms et équivalents) ou tout support faisant appel aux technologies de l'information (électroniques, magnétiques, optiques, sans fil ou autres) ou faisant appel à une combinaison de technologies;

« programmes d'inspection » : plans d'intervention détaillés qui mettent l'accent sur les moyens de réalisation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en vue d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique;

« régime du Québec » : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) et ses règlements édictés en vertu de celle-ci ainsi que toutes autres délégations ou responsabilités qui seraient prises en charge par le Ministre et qui peuvent s'exercer par l'instance municipale dans le cadre normal des visites d'inspection, des interventions et des analyses;

« lieux d'inspection » : établissements de vente au détail d'aliments, de restauration ou d'hôtellerie (secteur tertiaire), de transformation et de distribution, les véhicules servant à livrer des aliments aux consommateurs, les distributrices automatiques d'aliments ainsi que les lieux où il y a fourniture de services moyennant rémunération relative à des aliments destinés à la consommation humaine, le tout constituant un ensemble d'établissements situés sur le territoire de la Ville et dont les noms et adresses sont transmis à la Ville;

« SMSAISA » : Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale du MAPAQ;

« constat d'infraction » : constat prévu au Règlement sur la forme des constats d'infraction (RLRQ, chapitre C-25.1, r.1);

« rapport d'infraction » : rapport prévu au Règlement sur la forme des rapports d'infraction (RLRQ, chapitre C-25.1, r.2);

« *information gouvernementale* » : l'ensemble des renseignements sur une personne ou quelque chose, incluant des renseignements personnels et des renseignements confidentiels, portés à l'attention du Ministre ou du MAPAQ ou obtenus par ceux-ci à l'occasion ou dans l'exercice de leurs fonctions, que sa conservation soit assurée par eux-mêmes ou par un tiers;
Il est entendu que toute information portée à l'attention de l'une ou l'autre des Parties ou d'un tiers et toute information recueillie, utilisée, communiquée, conservée ou détruite par ceux-ci dans l'exécution de la présente entente constitue de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

« *renseignement confidentiel* » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès, notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification ou qui lui est fourni par un tiers à titre confidentiel;

« *renseignement personnel* » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier;

« sécurité de l'information gouvernementale » : l'ensemble des mesures de protection prises pour assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, l'authentification et l'irrévocabilité de l'information gouvernementale. Ces mesures de sécurité s'avèrent raisonnables compte tenu, notamment, de la sensibilité, de la finalité de l'utilisation, de la quantité, de la répartition et du support de l'information.

2. OBJET DE L'ENTENTE

En vertu des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le Ministre confie à la Ville l'application, sur son territoire, du régime du Québec dans les lieux d'inspection situés sur le territoire de la Ville tout en maintenant un système d'inspection harmonisé sur tout le territoire du Québec.

À cette fin, la présente entente prévoit les modalités d'application des programmes d'inspection du Ministre et leur financement ainsi que la rémunération versée à la Ville en échange des services rendus.

L'entente édicte également les termes, conditions et modalités qui s'appliquent à l'information gouvernementale portée à l'attention de la Ville, recueillie, utilisée, communiquée, conservée ou détruite par celle-ci dans le cadre de l'exécution de la présente entente. Elle indique les mesures de sécurité qu'elle doit prendre pour en assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, l'authentification et l'irrévocabilité.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

Malgré la date de signature, la présente entente entre en vigueur le 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2028.

Nonobstant la fin de l'entente pour toute cause que ce soit, incluant sa résiliation, les clauses concernant la protection des renseignements personnels et le paragraphe g) de la clause 9.1, perdurent dans le temps ainsi que toute clause qui, par sa nature, devrait continuer de s'appliquer.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1. Obligations générales

La Ville s'engage à exécuter, pour toute la durée de l'entente, l'ensemble des obligations décrites dans la présente entente, ainsi que les annexes et tout autre document auquel l'entente renvoie.

La Ville s'engage à exécuter les modalités de reddition de compte de l'entente compilées dans l'annexe I, à la satisfaction du Ministre. Ce tableau présente les attentes, les indicateurs, les livrables découlant des obligations de l'entente. Il précise également les délais d'échéance et les documents de référence à considérer.

La Ville est responsable d'assurer la continuité des activités d'inspection en cas d'absence d'un ou de plusieurs inspecteurs. En cas de sinistre ou de toute autre situation ne lui permettant pas d'assurer la continuité des activités d'inspection, la Ville s'engage à aviser le Ministre par écrit, dans les plus brefs délais, afin que ce dernier prenne toute mesure qu'il estime appropriée.

4.2. Recrutement des inspecteurs

La Ville s'engage à recruter à titre d'inspecteurs des personnes qualifiées conformément aux normes prescrites dans le Recueil des politiques de gestion concernant la classification des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230) adoptée par le Conseil du trésor en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe II).

Tout candidat dont les qualifications ne sont pas conformes aux normes prescrites doit obtenir l'autorisation du Ministre, transmise par écrit conformément à la clause 18.

4.3. Formation des inspecteurs

La Ville doit s'assurer que le personnel d'inspection participe aux formations en matière d'inspection offertes par le Ministre.

4.4. Application des programmes d'inspection

La Ville s'engage à prendre connaissance et à commenter au plus tard trente (30) jours après réception, les programmes d'inspection, d'intervention et d'analyse du Ministre. Puis, elle s'engage à les appliquer sur son territoire conformément aux modalités décrites dans les documents, procédures et directives en vigueur au SMSAISA et dont la Ville reconnaît avoir reçu copie par les modalités de partage décrites à la clause 7. De plus, la Ville s'engage à effectuer certaines interventions ponctuelles à la demande du Ministre.

L'exécution des programmes d'inspection et d'intervention doit se faire en réalisant les activités d'inspection prévues dans le Programme d'inspection et d'intervention du SMSAISA, et ce, dans le respect des délais prescrits par le Ministre et transmis par le représentant du Ministre à la Ville conformément à la clause 7.

L'ordre de priorité dans la planification des activités d'inspection doit être établi en se basant sur le document « *Guide de planification des activités d'inspection* ». Le Ministre transmettra la version la plus récente de ce document à la Ville ainsi que toute version subséquente dans les plus brefs délais et conformément à la clause 7. Avant réception de la version la plus récente par la Ville, l'ancienne version disponible s'applique.

Les mises à jour nécessaires dans le système d'information de gestion de l'inspection devront être effectuées par la Ville dans les meilleurs délais afin de se conformer aux modifications réalisées par le Ministre dans son propre système, dès qu'un avis écrit à cet effet lui sera transmis par le représentant du Ministre (exemple : modifications à la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) et ses règlements ou création de nouveaux types d'établissements (TE)).

La Ville s'engage à appliquer sa procédure d'intervention et celle du SMSAISA concernant les toxi-infections alimentaires et à fournir les données pertinentes pour une coordination provinciale. Ces données pourraient concerner les données de suivis telles que les coordonnées de plaignants, les informations sur la date, le lieu, les lots concernés, les symptômes observés, etc.

La Ville s'engage à appliquer les modifications des lignes directrices relatives aux mesures coercitives incluses dans le Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments au moment de leur transmission conformément à la clause 7.

La Ville s'engage également à appliquer toutes autres directives ou procédures préparées par le Ministre dans le cours de la présente entente dès qu'elles lui seront communiquées.

4.5. Prélèvements

La Ville voit à faire effectuer le prélèvement des échantillons nécessaires à l'évaluation de la qualité des aliments conformément aux modalités, aux techniques d'application et au nombre de prélèvements prévus aux programmes de surveillance partagés avec la Ville annuellement par le Ministre. Les programmes d'échantillonnage pourront être modifiés en cours d'application en fonction des exigences de la situation. Les résultats des analyses réalisées par la Ville dans le cadre de la présente entente sont la propriété du Ministre et doivent lui être transmis sur demande.

La Ville effectue les analyses de laboratoire spécifiées aux programmes de surveillance communiqués conformément au paragraphe précédent selon les recommandations des Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire (Annexe III) ou, le cas échéant, tel que prévu par la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29).

De plus, la Ville s'assurera de maintenir un Programme informatique de gestion des échantillons compatible avec celui du laboratoire du Ministre et de maintenir son accréditation ISO 17025 auprès d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes pour toutes les analyses faites pour le Ministre et pour lesquelles le Ministre demande une accréditation ISO 17025. La Ville s'engage à fournir sur demande du Ministre tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout autre document jugé pertinent dans le cadre de l'accréditation ISO 17025. Dans l'éventualité où la Ville perdrait son accréditation ISO 17025, le montant de la contrepartie attribué à l'analyse des échantillons prélevés qui aurait alors dû être réalisée par la Ville pour le restant de l'entente sera déduit proportionnellement de la contrepartie. Le montant de la contrepartie attribué à l'analyse des échantillons prélevés est d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars (1 298 500 $) pour l'année 2026, d'un million trois cent trente-trois mille six cents dollars (1 333 600 $) pour l'année 2027, et d'un million trois cent soixante-neuf mille huit cents dollars (1 369 800 $) pour l'année 2028.

4.6. Poursuites pénales

4.6.1. Identité du poursuivant

Dans le cas de poursuite pénale pour une infraction à l'une des dispositions du régime du Québec commise sur le territoire de la Ville, la poursuite peut être intentée soit par :

- le procureur général du Québec ou le directeur des poursuites criminelles et pénales, conformément aux paragraphes 1°et 1.1°de l'article 9 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1) (ci-après « Code de procédure pénale »);

- la Ville conformément au paragraphe 2°de l'article 9 du Code de procédure pénale et de l'article 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). Dans ce cas, la poursuite peut être intentée devant toute cour municipale ayant compétence sur le territoire où l'infraction a été commise et l'amende appartient au poursuivant.

4.6.2. Administration de la preuve

Sous réserve des paragraphes 1°, 1.1° et 2° de l'article 9, de l'article 62 et des sections II et III du chapitre IV du Code de procédure pénale ainsi que de l'article 56.1 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29), dans le cas de recommandations de poursuites pénales, l'original des rapports d'infraction généraux et, le cas échéant, des procès-verbaux de prélèvement, de saisie ainsi que des rapports d'analyses sont adressés :

- dans le cas de poursuites intentées par le Procureur général du Québec ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales, au représentant du Ministre avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, attestant sommairement les motifs à l'appui de leur recommandation. La recommandation doit être accompagnée des rapports d'infraction généraux ou rapports d'inspection antérieurs relatifs au contrevenant et des informations identifiant les nom, dénomination ou raison sociale, adresse, siège social ou plan d'affaires des personnes en défaut et tout autre information ou document nécessaire à la constitution de la preuve judiciaire requise permettant au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'intenter des poursuites pénales;

- dans le cas de poursuites intentées par la Ville, au chef des services juridiques de la Ville ou au service responsable d'entreprendre les poursuites pénales de la Ville, avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, attestant sommairement les motifs à l'appui de leur recommandation. La recommandation doit être accompagnée des rapports d'infraction généraux ou rapports d'inspection antérieurs relatifs au contrevenant afin de constituer la preuve judiciaire requise leur permettant d'intenter des poursuites pénales. Dans ce cas, la Ville est responsable de la préparation de tout document approprié afin de constituer la preuve judiciaire requise lui permettant d'intenter des poursuites pénales pour les infractions constatées.

4.6.3. Témoignage des inspecteurs

Si, à la suite de la recommandation, des poursuites pénales sont intentées par le Procureur général du Québec, par le Directeur des poursuites criminelles et pénales ou par la Ville, cette dernière voit à ce que l'inspecteur qui a fait le rapport d'infraction général et les procès-verbaux s'y rapportant soit disponible à la date où la cause est instruite afin de témoigner, s'il y a lieu, des constatations portées à son rapport d'infraction général et à son procès-verbal. Il en est de même pour l'analyste à l'égard de son rapport d'analyse.

4.6.4. Permis d'exploitation

La Ville communique au Ministre avec son rapport d'activités mensuel la liste des nouveaux exploitants qui opèrent sans permis et des exploitants qui ont cessé leurs opérations. La Ville fait les constats d'infraction nécessaires et donne suite aux avis communiqués par le Ministre dans les délais prévus.

4.6.5. Utilisation du constat d'infraction dont l'émission est autorisée par l'article 147 du Code de procédure pénale

Un constat d'infraction remis en main propre peut être délivré uniquement à l'égard des infractions mentionnées à l'annexe IV.

5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5.1. Contrepartie

Le Ministre s'engage à verser à la Ville :

- Un montant forfaitaire **CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT DOLLARS** (5 881 700 $) pour l'exécution de la présente entente du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, notamment, toutes les activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire;

- Un montant forfaitaire **SIX MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS** (6 062 268 $) pour couvrir l'exécution de la présente entente du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, notamment, toutes les activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire.

- Un montant forfaitaire **SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DOLLARS** (6 248 380 $) pour couvrir l'exécution de la présente entente du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028, notamment, toutes les activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire.

À cette contrepartie, s'ajoutent la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, et ce, à chaque versement prévu à la clause 5.2.

5.2. Versements

5.2.1. Les montants déterminés annuellement à la clause 5.1 seront payables à la Ville en **QUATRE** (4) versements égaux par année correspondant à 25 % de la totalité de la contrepartie payable respectivement les 15 avril, 15 mai, 15 juillet et 15 octobre de chaque année civile.

5.2.2. Chaque versement est conditionnel au respect par la Ville de ses obligations prévues en vertu de la présente entente, à l'adoption des crédits budgétaires nécessaires par l'Assemblée nationale pour toute la durée de l'entente et, conformément à l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant pour imputer la dépense qui découle de cet engagement.

5.2.3. Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances conformément à l'article 22 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01).

6. COMITÉ DE GESTION OPÉRATIONNELLE

6.1. Composition

Le comité de gestion opérationnelle mis en place le 17 février 2023 par le Ministre en concertation avec la Ville poursuivra ses activités pour la durée de l'entente. Il est composé des personnes suivantes :

Employés du Ministre :

- Le (la) représentant(e) du Ministre identifié(e) à la clause 17, à savoir le ou la gestionnaire du Ministère en charge de la direction porteuse de l'entente;

- Le (la) conseiller(ère) désigné(e) par le Ministère, chargé(e) du suivi des activités administratives de la Ville et des liaisons avec le (la) représentant(e) de la Ville;

- D'autres représentants désignés par le Ministère selon les besoins.

Employés de la Ville :

- Le (la) représentant(e) de la Ville identifié(e) à la clause 17, à savoir la chef de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville;

- Un(e) conseiller(ère) scientifique au sein de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville;

- Un(e) superviseur(e) au sein de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville;

- Un(e) officier de liaison au sein de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville.

Si un remplacement d'un membre du comité de gestion employé du Ministre était rendu nécessaire, la direction responsable du changement se chargera d'aviser les autres directions et la Ville dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

Si un remplacement d'un membre du comité de gestion employé de la Ville était rendu nécessaire, la Ville se chargera d'aviser le Ministre dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

6.2. Fonctionnement

Les modalités concernant le fonctionnement de ce comité de gestion opérationnelle seront déterminées par le Ministre suivant la consultation de la Ville et des autres parties prenantes représentées en son sein. Il se réunit sur une base trimestrielle. À cette occasion, il examine les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre de l'entente, en cherchant à y répondre. Lorsqu'il ne peut résoudre les problèmes, le comité se charge de trouver les personnes-ressources capables d'apporter des réponses.

6.3. Missions et pouvoirs

Les attributions du comité de gestion opérationnelle sont variées. Il s'occupe des échanges d'information et favorise la liaison entre les directions. Il se charge de trouver dans les limites de l'entente, des réponses aux questions opérationnelles de l'inspection de la Ville qui lui sont soumises. Il examine par exemple les dysfonctionnements révélés par les activités de surveillance, les problèmes rencontrés par les inspecteurs en opération, les questions liées au partage de documents de référence, etc. Pour des activités ou des questions stratégiques appelant des changements dans l'entente ou demandant un surcroit de charge pour l'une des Parties, le comité se chargera d'échanger et de faire des propositions au Ministre. De façon plus spécifique, cela concernera et sans s'y limiter :

- les enjeux liés à l'application de l'entente et aux Programmes d'inspections susceptibles d'intéresser la Ville dans la réalisation de son mandat;
- les observations qu'il estime pertinentes afin d'assurer la bonne exécution du mandat confié à la Ville, une mise en œuvre efficace des programmes d'inspection ainsi que l'atteinte des objectifs visés par ceux-ci.

Il est entendu que le mandat de ce comité ne vise pas le règlement de différends pouvant survenir dans le cadre de la réalisation de l'entente, mais peut viser la problématique sous-jacente à un tel différend.

7. RAPPORT, INFORMATION ET CONSULTATION

7.1 Rapport d'opérations

La Ville s'engage à communiquer, à la demande du Ministre, les données relatives aux inspections et analyses de laboratoire réalisées, à la gestion des plaintes, à la gestion des retards ainsi qu'aux mesures coercitives exercées.

La Ville s'engage à transmettre directement aux bannières sur demande et avec l'accord préalable du Ministre, les rapports d'inspection et d'analyse. Elle exécutera ce mandat suivant la procédure de partage selon les instructions du Ministre. La Ville s'engage également à transmettre toutes autres données relatives aux activités de son mandat, sur demande et avec l'accord du Ministre, et suivant le mode de transmission décidé par le Ministre.

De plus, la Ville s'engage à transmettre, à la demande du Ministre, les données d'inspection relatives à la reddition de comptes publique du SMSAISA, et ce, conformément aux échéances indiquées dans l'annexe I.

La Ville s'engage également à fournir, selon les échéanciers prévus, les rapports servant à mesurer l'atteinte des exigences prévues à la présente entente et indiquées dans l'annexe I.

7.2 Collaboration et échange d'information

Le canal d'échange documentaire privilégié entre le Ministre et la Ville sera l'espace documentaire du Ministre accessible à la Ville prochainement à la fin des travaux. Le Ministre informera la Ville dès que cet espace sera accessible. Il comportera une bibliothèque regroupant des documents destinés à la Ville et nécessaires à la réalisation de ses activités dans le cadre de l'entente. Tout document : programme, procédure, guide, ligne directrice, etc., disponible dans cette bibliothèque seront réputés avoir été transmis à la Ville. La Ville en retour reconnaît avoir reçu tout document présent à cet emplacement. Dans l'intervalle de la mise en ligne dudit espace documentaire, le Ministre transmettra l'ensemble des documents requis par les modes de communication habituels.

La transmission de documents de la Ville au Ministère se fera également selon les modes de transmission habituellement utilisés.

La Ville et le Ministre acceptent d'échanger entre leurs services d'inspection respectifs toute information de nature à améliorer l'hygiène et la salubrité des établissements et la surveillance des aliments faisant l'objet des programmes d'inspection du Ministre exécutés par la Ville.

À cette fin, il y aura des échanges entre les représentants du Ministre et ceux de la Ville identifiés à la clause 17, à travers le comité de gestion opérationnelle, pour discuter des divers problèmes relatifs à la programmation et aux opérations ainsi que pour y effectuer les correctifs nécessaires et réviser, au besoin, les formulaires utilisés dans le cadre de l'application des dispositions prévues à la présente entente.

De plus, à la demande d'une des Parties, les représentants peuvent se rencontrer de façon ponctuelle avec de courts préavis, pour discuter des problèmes soulevés dans l'application de cette entente. En outre, la Ville pourrait être invitée à participer à divers comités.

La Ville accepte de participer aux échanges d'information trimestriels du comité de gestion opérationnelle afin de coordonner les différents programmes généraux ainsi que la programmation analytique.

Le Ministre s'engage à communiquer à la Ville dans les meilleurs délais les parcours de formation pertinents pour l'accomplissement de son mandat.

7.3 Information relative aux condamnations

La Ville s'engage à fournir au Ministre, dans les meilleurs délais, toute information relative à une condamnation obtenue dans le cadre d'application de la présente entente.

8. VÉRIFICATION DU TRAVAIL D'INSPECTION ET DE LABORATOIRE

La Ville accepte que le Ministre procède à la vérification des programmes d'inspection et des procédures d'intervention appliqués par la Ville par la revue des dossiers d'inspection, par des inspections effectuées par des personnes autorisées par le Ministre et par la vérification des activités reliées aux analyses effectuées dans les laboratoires de la Ville pour le Ministère. La Ville s'engage à mettre en place les recommandations contenues dans les rapports d'audit du système de gestion de la qualité du laboratoire de la division de l'expertise technique de la Ville, selon les échéanciers prévus dans ces rapports remis à la Ville par le Ministre au cours de la période visée par la présente entente.

La Ville accepte également que le Ministre effectue la vérification des opérations administratives, des données financières et des activités d'inspection par la Ville.

9. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

9.1 Mesures générales

La Ville s'engage à :

a) S'assurer que les dispositions prévues à la Politique de sécurité de l'information de la Ville en vigueur à la signature de la présente entente et jointe à l'annexe V soient appliquées à l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

b) Conformément aux standards reconnus en matière de sécurité de l'information, s'assurer de la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information gouvernementale et de la protection des actifs informationnels qui la conserve, l'héberge ou l'exploite, en tout ou en partie, quels que soient la forme, le support et le lieu où l'information gouvernementale est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

c) S'assurer de prévoir les mesures pour faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'à des sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

d) Informer, dans les plus brefs délais, le représentant du Ministre désigné à la clause 17 ou son substitut des incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

e) Fournir au Ministre la liste de tout tiers qui conserve, héberge ou exploite, en tout ou en partie, l'information gouvernementale et aviser le Ministre des changements à cette liste comme prévu à la clause 18;

f) Prendre les mesures nécessaires pour sensibiliser les membres de son personnel assumant des fonctions liées à l'exécution de la présente entente sur la sécurité de l'information gouvernementale, incluant la protection des renseignements personnels et de tout autre renseignement confidentiel, leur permettant de connaître et de comprendre leurs obligations ainsi que leurs responsabilités à cet égard;

g) Ne pas conserver à la fin de l'entente, quelle qu'en soit la cause, et dans la mesure où aucune nouvelle entente n'est intervenue entre les Parties, de document contenant de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support ou le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie, soit en la retournant au Ministre de façon sécuritaire, soit en procédant à sa destruction à la suite de l'autorisation du Ministre et conformément à ses directives sur la destruction sécuritaire des documents.

9.2 Mesures spécifiques pour la protection des renseignements confidentiels

La Ville, dans le cadre de l'exécution de la présente entente, s'engage à respecter la Loi sur l'accès.

En outre, considérant que les renseignements personnels sont confidentiels et afin d'assurer cette confidentialité lorsque des renseignements personnels sont communiqués à la Ville pour la réalisation de l'entente et le cas échéant, lorsque des renseignements personnels sont générés à l'occasion de sa réalisation (ci-après désignés « renseignements personnels »), la Ville s'engage notamment à :

1° informer son personnel des obligations stipulées à la présente disposition et diffuser à cet égard toute l'information pertinente;

2° rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

3° utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation de l'entente;

4° recueillir un renseignement personnel au nom du Ministre dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation de l'entente. Si la collecte s'effectue verbalement, la Ville doit se nommer et lors de la première collecte de renseignements et par la suite sur demande, l'informer :

1. du nom et de l'adresse de l'organisme public au nom de qui la collecte est faite;

2. des fins pour lesquelles ce renseignement est recueilli;

3. des catégories de personnes qui auront accès à ce renseignement;

4. du caractère obligatoire ou facultatif de la demande;

5. des conséquences pour la personne concernée ou, selon le cas, pour le tiers, d'un refus de répondre à la demande;

6. des droits d'accès et de rectification prévus par la Loi.

5° fournir à la demande du Ministre toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et l'autoriser à visiter les lieux où la Ville détient elle-même les renseignements personnels afin de s'assurer du respect de la présente disposition;

6° ne pas communiquer les renseignements confidentiels sans le consentement du Ministre ou de la personne concernée, à qui que ce soit, sauf dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et selon les modalités convenues préalablement avec le Ministre. Le cas échéant, la Ville devra intégrer toute disposition exigée par le Ministre au contrat qu'elle entend conclure avec ce sous-traitant et s'assurer que les engagements relatifs à la sécurité de l'information gouvernementale soient conformes à celles prévues à la présente entente;

7° communiquer les renseignements personnels ou confidentiels aux personnes autorisées à les recevoir en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour préserver la confidentialité de ces renseignements. La communication de renseignements personnels et confidentiels s'effectuant de façon électronique doit être sécurisée par cryptage de données.

9.3 Demandes d'accès, médias et données ouvertes

La Ville s'engage à transmettre immédiatement à la personne responsable pour le Ministre, de l'application de la Loi sur l'accès ou à toute autre personne désignée par le Ministre, toute demande d'accès aux documents, aux renseignements personnels ou de rectification qui pourrait lui être acheminée relativement aux renseignements qu'elle détient dans le cadre de l'exécution de la présente entente afin que celui-ci puisse y donner suite conformément à cette Loi.

La Ville s'engage à consulter le Ministre avant toute communication avec les médias qui implique de l'information gouvernementale obtenue en application de la présente entente.

Le Ministre conviendra des types de données ouvertes pouvant être publiées par la Ville et lui transmettra la liste de ces types de données au moment opportun.

10. RÉSILIATION

Chaque Partie se réserve le droit de résilier cette entente pour l'un des motifs suivants :

a) l'autre Partie fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente;

b) l'autre Partie lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.

Pour ce faire, la Partie adresse un avis écrit de résiliation à l'autre Partie énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), l'autre Partie devra remédier au défaut énoncé dans le délai raisonnable prescrit à cet avis, à défaut de quoi cette entente sera automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par l'autre Partie.

Chaque Partie se réserve également le droit de résilier la présente entente pour tout motif autrement prévu à l'entente ou pour tout autre motif sérieux. Pour plus de certitude, si les crédits budgétaires nécessaires pour toute la durée de l'entente ne sont pas adoptés par l'Assemblée nationale ou, conformément à l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), s'il y a absence d'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant pour imputer la dépense qui découle de cet engagement, ceci constituera un motif sérieux permettant à la Ville de résilier l'entente.

Pour ce faire, la Partie doit adresser un avis écrit de résiliation à l'autre Partie en y indiquant le motif de la résiliation.

La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la Ville, dans le cas où la résiliation est à la demande du Ministre, et soixante (60) jours suivant la réception de cet avis par le Ministre, dans le cas où la résiliation est à la demande de la Ville.

Dans tous les cas, la Ville aura droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation, conformément à la présente entente, sans autres compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés, à la condition que la Ville remette au Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation.

11. RÉVOCATION

Le Ministre peut en tout temps révoquer le présent mandat au moyen d'un avis, indiquant les motifs de la révocation et fixant la date de prise d'effet de celle-ci. À moins d'un autre délai de révocation convenu entre les Parties, celui-ci ne peut être inférieur à soixante (60) jours de la date de l'avis. Les Parties s'entendront alors sur l'achèvement, avant la prise d'effet de la révocation, des activités entreprises, mais non encore terminées.

Le Ministre qui révoque ainsi le présent Mandat demeure tenu au paiement des montants qui y sont prévus pour les actes posés dans le cadre de l'exécution du mandat jusqu'à la date de prise d'effet de sa révocation.

12. RÉSILIATION BILATÉRALE

En tout temps, les Parties peuvent, d'un commun accord et par écrit, mettre fin aux présentes. Elles pourront alors déterminer, par écrit, les modalités et les conditions afférentes à cette terminaison le cas échéant.

13. RESPONSABILITÉ DES PARTIES

Le Ministre n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par la Ville, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

La Ville s'engage à assumer seule la responsabilité du Ministre dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire dirigée contre celui-ci en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la Ville par son fait ou par celui de ses représentants ou préposés.

Le Ministre s'engage à prendre fait et cause pour un inspecteur ou un analyste de la Ville poursuivi en justice par un tiers pour un acte officiel accompli de bonne foi, à titre de personne autorisée, dans l'exercice de ses fonctions.

Le Ministre s'engage à prendre fait et cause pour la Ville poursuivie en justice par un tiers pour un acte officiel qu'un inspecteur ou un analyste de la Ville a accompli de bonne foi, à titre de personne autorisée, dans l'exercice de ses fonctions.

14. VÉRIFICATION

La Ville s'engage à conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement ou de toutes autres pièces justificatives s'y rattachant ainsi qu'à permettre, à tout représentant désigné par le Ministre, un accès raisonnable à ses locaux, ses livres et autres documents afin d'évaluer l'exécution de l'entente, et ce, jusqu'à cinq (5) ans suivant le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates.

De plus, le représentant du Ministre peut tirer des copies ou des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion et effectuer les vérifications ou évaluations techniques qu'il estime nécessaires ou utiles.

15. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du Ministre est limitée aux montants fixés dans la présente entente. En aucun cas, le Ministre n'est tenu de payer à la Ville quelques autres sommes, dépenses ou frais reliés à la présente entente.

16. MODIFICATION

Le Ministre se réserve le droit de modifier unilatéralement, au moyen d'un avis écrit, conformément à la clause 18, les obligations (procédures de travail entre autres) confiées à la Ville, sans changer la nature de l'entente.

Si la modification a pour effet d'augmenter de façon importante, les obligations confiées à la Ville ou a un impact financier important pour la Ville, le délai d'exécution et la contrepartie seront modifiés en conséquence, par avenant à la présente entente, signé par les Parties, à la suite d'une négociation entre les représentants des deux Parties identifiés à la clause 17. Si les Parties ne réussissent pas à s'entendre dans un délai raisonnable, le Ministre se réserve le droit de résilier l'entente. Ce paragraphe sera aussi réputé applicable dans le cas où le Ministre modifie son Programme informatique de gestion des échantillons.

Toute autre modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties. Celle-ci ne peut changer la nature de la présente entente et elle en fera partie intégrante.

17. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le Ministre, aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne monsieur Yovan Fillion, directeur général à la Direction générale de l'inspection pour le représenter. Les coordonnées de ce dernier sont :

Monsieur Yovan Fillion
Direction générale de l'inspection
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
yovan.fillion@mapaq.gouv.qc.ca

Si un remplacement était rendu nécessaire, le Ministre en avisera la Ville dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

De même, la Ville désigne madame Myrta Mantzavrakos, chef à la Division de l'inspection des aliments, pour la représenter. Les coordonnées de cette dernière sont :

Madame Myrta Mantzavrakos
Division de l'inspection des aliments
Service de l'environnement Ville de Montréal
827, boulevard Crémazie Est, bureau 301
Montréal (Québec) H2M 2T8
Tél. : 514 280-4303

Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ville en avisera le Ministre dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

18. AVIS

Toute communication, demande de versement ou document exigé en vertu de la présente convention, pour être valide et lier les Parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, notamment, par courriel, par service de messagerie ou par poste recommandée ou certifiée, aux coordonnées de la Partie concernée indiquées ci-après :

Pour le Ministre
Monsieur Yovan Fillion
Direction générale de l'inspection
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
yovan.fillion@mapaq.gouv.qc.ca

Pour la Ville
Madame Myrta Mantzavrakos
Ville de Montréal
Service de l'environnement
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2
myrta.mantzavrakos@montreal.ca

19. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le préambule et les annexes mentionnées à la présente entente en font partie intégrante.

En signant la présente entente, la Ville reconnaît avoir reçu une copie des annexes, les avoir lues et consenties aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

La présente constitue la seule entente concernant l'objet décrit à la clause 2 en vigueur entre les Parties et toute autre entente non reproduite à la présente entente pour la période déterminée à la clause 3 est réputée nulle et sans effet.

En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaudra.

20. LIEU DE L'ENTENTE ET DROIT APPLICABLE

Cette entente est réputée conclue et signée en la ville de Québec. Son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois qui sont en vigueur dans la province de Québec, régissant en totalité l'ensemble des dispositions qu'elle contient.

21. DOCUMENTS ANNEXÉS

Sont jointes aux présentes, pour en faire partie intégrante, les annexes suivantes dûment identifiées par les Parties :

Annexe I : Attentes ministérielles de la Ville 2026-2028.

Annexe II : Recueil des politiques de gestion : Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230).

Annexe III : Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire.

Annexe IV : Articles pour les constats d'infraction dont l'émission est autorisée conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1).

Annexe V : Politique de sécurité de l'information de la Ville.

Annexe VI : Guide d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque.

Annexe VII : Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.

22. SIGNATURE DES PARTIES

La présente entente peut être signée par les Parties en plusieurs exemplaires et chacun d'eux sera considéré être un original. Tous ces exemplaires pris dans leur ensemble, dans la mesure où chaque Partie a signé au moins un exemplaire, constituent un seul et même document. Les documents signés, numérisés et transmis par voie électronique et les signatures électroniques sont considérés comme étant des originaux aux fins de la présente entente et de toute question s'y rapportant.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé :

À Québec, le 27 novembre 2025

POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

_____
Bernard Verret, sous-ministre

À....., le.....

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

_____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Cette entente a été approuvée par la résolution_____ adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le _____.

ANNEXE I

Attentes ministérielles de la Ville 2026-2028

Le Ministre souhaite signifier un certain nombre d'attentes qui permettront de mesurer les retombées de la présente entente. En effet, la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) instaure un cadre de gestion gouvernementale axé sur l'atteinte des résultats, sur le respect du principe de la transparence et sur une imputabilité accrue de l'administration devant l'Assemblée nationale.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ECHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
Clause 4.1 de l'entente	• Déposer un plan de continuité des affaires dont la portée englobe le mandat confié dans le cadre de cette entente. • Informer avec diligence le Ministre en cas de sinistre ou de toute autre situation ne lui permettant pas d'assurer la continuité des activités d'inspection. • En cas d'enjeu à la continuité des services, s'assurer de mettre en œuvre rapidement des actions visant un rétablissement rapide de la situation et de mettre en œuvre des actions de communication appropriées.	Plan de continuité des services.	• Plan de continuité des services. • Statistiques, documents confirmant la continuité des services dans les cas d'évènements majeurs.	31 mars 2026 31 mars 2027 31 mars 2028 Au besoin	Clause 4.1 de la présente entente.
Clause 4.2 de l'entente	• Recruter des inspecteurs ayant des qualifications conformes aux normes du	Exigences préalables à l'emploi.	• Offre d'emploi pour inspecteurs publiée par la Ville. • Descriptions d'emploi	Au besoin	Recueil des politiques de gestion concernant la classification des inspecteurs

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), c'est-à-dire identiques à celui exigé pour le corps d'emploi 230, et correspondant aux mandats portés par la Ville (excluant la santé animale). • Suivant toute autre exigence préalablement formulée par le Ministre, notamment en matière de confidentialité de l'information et de conflits d'intérêts (faire remplir un formulaire sur la confidentialité et un sur les conflits d'intérêts).	Conditions d'emploi inscrites dans les publications d'offres d'emploi de la Ville. Formulaires types utilisés.	• Document qui résume le processus dès l'embauche.		en agroalimentaire et en santé animale, adopté par le Conseil du trésor en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe I). Clauses 4.2 et 9 de la présente entente.
Clause 7.1 de l'entente	• Transmettre les rapports d'activités mensuels au Ministre. • Présenter le « Bilan annuel » des activités de la Ville en présence des directions du Ministre concernées par ces activités, au plus tard le 15 mai. • Transmettre le bilan annuel corrigé au Ministre au plus tard le 31 mai, lorsque des ajustements sont demandés à la présentation.	Dépôt des documents. Rencontre de présentation du bilan annuel.	• Rapports mensuels des activités de la Ville. • Bilan annuel des activités de la Ville (Présentation PPT).	Mensuelle & annuelle	Clause 7.1 de la présente entente.
Clause 14 de l'entente	• Posséder les pièces justificatives (factures, etc.) pour toutes les opérations comptables, et les fournir au Ministre sur demande. • S'assurer que toutes les pièces comptables sont	Dépôt des documents.	• Rapport d'utilisation des fonds de la présente entente (intégré au Bilan annuel).	Annuelle ou sur demande	Clause 14 de la présente entente. Tableau de compilation des données et temps d'inspection (DPAC).

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	conformes, au regard des normes en vigueur. • Rédiger des rapports financiers fidèles aux pièces justificatives.				Recueil des politiques de gestion concernant la classification des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale, adopté par le Conseil du trésor en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe I).
Clause 4.3 de l'entente	• Faire participer le personnel d'inspection aux formations en matière d'inspection offertes par le Ministre. • Offrir aux inspecteurs un parcours de formation et d'accompagnement en emploi qui favorise l'harmonisation du travail avec celui du Ministre. • Mettre régulièrement à jour le contenu du calendrier et des programmes d'intégration des nouveaux inspecteurs de la Ville en fonction des changements apportés par le Ministre à ses propres formations.	Statistiques de participation des inspecteurs aux formations autres que Moodle en lien avec l'inspection. Caractéristiques du plan de formation de la Ville (Thèmes de formation, durée, période, type, etc.).	• Calendrier et programme de formation pour l'intégration des nouveaux inspecteurs de la Ville. • Liste des formations continues proposées dans le plan de formation du Ministre et par les inspecteurs de la Ville. • Heures des formations. • Liste du personnel y ayant participé.	Mensuelle & annuelle	Moodle Clause 4.3 de la présente entente. Plan de formation du Ministre. Documentation SMSAISA (site SharePoint). Contenus de formation du Ministre.
Clause 4.4 de l'entente	• Exécuter des interventions (inspections, vérifications variables, …) et programmes ponctuels à la demande du Ministre. • Mettre à jour le système d'information de gestion de l'inspection à la suite des modifications réalisées par le Ministre dans son propre système.	Programme d'inspection appliqué par la Ville (activités, délai, ratios, priorités, etc.). Contenus des rapports d'inspection et d'intervention (nombre d'inspections, etc.). Nombre de vérification de l'efficacité des rappels alimentaires (nombre et nature des interventions, taux de produits effectivement retirés).	• Document : Rappels Ville de Montréal ; • Procédures ; • Programmes. Rapports d'activités incluants : • Rapports mensuel et cumulatif des activités d'inspection de la Ville ; • Rapport des proportions d'établissements sur	Mensuelle & annuelle	Clause 4.4 de la présente entente. Documents, procédures et directives en vigueur au SMSAISA. Guide de planification des activités d'inspection du Ministre.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	• Appliquer la procédure d'intervention du SMSAISA et de la Ville de Montréal concernant les toxi-infections alimentaires, les rappels, les plaintes (plaintes relatives aux aliments ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux) et transmettre au Ministre, les données pertinentes pour une coordination provinciale. • Respecter les fréquences d'inspection suivant la charge de risque, décrites dans le ***Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.*** • Effectuer idéalement autour de 13500 inspections par année civile. • Effectuer autour de 1000 inspections par mois. • Maintenir les retards de priorité 1 à moins de 1 % (selon le nombre des établissements). • Maintenir les retards de suivis de maîtrise à moins de 1 %.	Rapport PGRS pour transmettre le pourcentage de cas de risque sup avec mesure coercitive, par type de mesure (suspension de permis, rapports d'infraction, constat d'infraction, rappel alimentaire, ordonnance de fermeture, ordonnance de cesser l'utilisation d'un équipement, etc.).	fréquence IBR selon la catégorie de risque ; • Rapport sur le nombre d'inspections (global) ; • Rapport surle nombre d'inspections mensuelles ; • Rapport sur le nombre des priorités IBR en retard ; • Rapport sur le nombre des priorités 1 en retard ; • Rapport sur le nombre d'inspections IBR en retard plus d'un an ; • Rapport sur le nombre des suivis de maîtrise ; • Rapport sur le nombre des suivis de maîtrise en retard ; • Rapport sur l'évolution du nombre d'établissements de niveau chronique ; • Rapport sur les délais de traitement des IBR.		Guide d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque. Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
Clause 4.5 de l'entente	• Prélever les échantillons nécessaires à l'évaluation de la qualité des aliments conformément aux modalités, aux techniques d'application et au nombre de prélèvements prévus aux programmes de surveillance reçus du Ministre, conformément aux Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire et la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29). • Appliquer dès réception, les modifications aux programmes d'échantillonnage en fonction des exigences de la situation. • Réaliser le programme d'échantillonnage en totalité. • Transmettre au Ministre, les résultats d'analyses réalisées par la Ville (propriété du Ministre) dans le cadre de la présente entente. • Maintenir un Programme informatique de gestion des échantillons compatible à la norme ISO 17025. • Maintenir ***l'accréditation ISO 17025*** auprès d'un organisme d'évaluation accrédité par le Conseil canadien des normes	Nombre de prélèvements effectués. Nombre d'erreurs dans les évaluations de prélèvement (Efficacité & efficience, concordance tâches VS objectifs). Délai de mise à jour des programmes d'échantillonnage. Taux de réalisation du programme de surveillance. Preuve d'accréditation ISO 17025. Nombre d'évaluation des activités de la Ville par le Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire. Nombre de non-conformités émises par le Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire. Nombre de non-conformités issues des audits internes. Offre de service (Méthodes accréditées ISO 17025 et non accréditées) reliée au plan de surveillance.	• Programme d'analyse. • Preuve ***d'accréditation ISO 17025*** auprès d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN). Rapports d'activités incluants : • La référence au programme d'analyse du MAPAQ ; • Les prélèvements effectués ; • Les résultats d'analyses réalisées ; • La revue de direction en lien avec les analyses réalisées pour le ministre (annuelle) ; • Le rapport d'évaluation du Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire (bisannuel).	Annuelle ou à la demande	Clause 4.5 de la présente entente. Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire (Annexe III). Loi P-29 : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29). Techniques de prélèvement des échantillons pour l'analyse microbiologique des aliments et de l'eau. Programmes d'analyses du LEAA visant la Ville de Montréal.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	(CCN) pour les analyses pour lesquelles le Ministre demande une accréditation ISO 17025. • Aviser le Ministre en cas de tout changement concernant l'accréditation ISO 17025. • Fournir au Ministre, tout rapport d'évaluation réalisé par le Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire, ou tout autre document jugé pertinent dans le cadre de l'accréditation ISO 17025. • Fournir au Ministre sous demande tous les documents (p. ex. procédures, formulaires, enregistrements en lien avec la méthode, incluant la validation et non-conformités reliées à la méthode, entre autres) concernant les analyses réalisées pour le Ministre selon la norme ISO 17025 et qui ne sont pas accréditées. • Fournir une Revue de direction en lien avec les analyses réalisées pour le ministre. • Aviser le Ministre sur tout changement sur l'offre de service du laboratoire. • Discuter avec le Ministre pendant la phase d'élaboration des projets de développement				

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	méthodologique et avant d'effectuer des changements sur les méthodes pouvant impacter les programmes en cours.				
Clause 7.1 de l'entente	• Appliquer la procédure de plainte ministérielle à la réception de plaintes contre le personnel. • Compléter les documents de déclaration de l'enquête fournis par le MAPAQ à la suite de plaintes contre le personnel. • Les transmettre au MAPAQ dans les 96 h.	Liste des plaintes. Nombre de plaintes, taux et délais de traitement.	Bilan intégré au bilan annuel. Rapports de déclaration des plaintes. Rapport sur les suivis des plaintes ministérielles.	Annuel	
Clause 4.6 de l'entente	• Assumer le rôle de poursuivant, comme le Procureur général du Québec ou le directeur des poursuites criminelles et pénales, dans les poursuites pénales liées aux infractions aux dispositions du régime du Québec, sur le territoire de la Ville. • Transmettre les rapports d'infraction généraux, les procès-verbaux de prélèvement, de saisie, les rapports d'analyses au Ministre, avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, dans le cas de poursuites intentées par le Procureur général du Québec	Statistiques sur les poursuites incluses dans les rapports mensuels et dans le bilan annuel (Poursuites déposées, poursuites en suspens, poursuites réglées, montants des amendes réclamées) et réponse à toute demande Adhoc du Ministre. Nombre, nature et conformité des pièces des dossiers de mesures coercitives. Nombre de dossiers de mesures coercitives, de constats d'infraction.	Rapports d'activités incluants : • Rapport sur le nombre des poursuites déposées.	Mensuelle & annuelle	Paragraphes 1° et 1.1° de l'article 9 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1). Paragraphe 2° de l'article 9 du Code de procédure pénale et de l'article 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (Cour municipale). Paragraphes 1°, 1.1° et 2° de l'article 9, de l'article 62 et des sections II et III du chapitre IV du Code de procédure pénale ainsi que de l'article 56.1 de la Loi sur les produits alimentaires. Utilisation du constat d'infraction dont l'émission est

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales. • Assumer la responsabilité de la préparation de tout document approprié afin de constituer la preuve judiciaire requise permettant d'intenter des poursuites pénales pour les infractions constatées. • Autoriser et organiser le témoignage de tout inspecteur qui, dans le cadre d'une procédure pénale, a fait la recommandation, le rapport d'infraction général et les procès-verbaux s'y rapportant. • Rendre cet inspecteur disponible à la date où la cause est instruite afin de témoigner, s'il y a lieu, des constatations portées à son rapport d'infraction général et à son procès-verbal. Il en est de même pour l'analyste à l'égard de son rapport d'analyse. • Faire les constats d'infraction nécessaires (suivant le type d'infraction) et donner suite aux avis communiqués par le Ministre dans les délais Prévus.				autorisée par l'article 147 du Code de procédure pénale. Clause 4.6 de la présente entente.
Clause 4.6.4 de l'entente	• Communiquer au Ministre avec le rapport d'activités mensuel, la liste des nouveaux exploitants qui opèrent sans permis et des	Liste des nouveaux exploitants. Liste des établissements ouverts/fermés.	Rapports d'activités incluants : • La liste des nouveaux exploitants ; • La liste des établissements ouverts/fermés.	Mensuelle & annuelle	

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	exploitants qui ont cessé leurs opérations. • Envoyer mensuellement le rapport sur tous les établissements ayant changé de statut ouvert, fermé ou fermé cause de changement d'exploitant				
Clauses 6 et 7.2 de l'entente	• Participer activement au Comité de gestion opérationnel composé des représentants de la Ville et de ceux du Ministre (représentants des Laboratoires, de l'Inspection et de Direction de la santé et du bien-être des animaux. • Transmettre les éléments de suivi au Ministre, au moins 7 jours ouvrables avant chaque rencontre. • Mettre en œuvre les recommandations des rencontres de suivis.	Listes de présence aux rencontres du Comité de gestion opérationnelle de l'entente, aux rencontres et comités ponctuels. Taux de réalisation des recommandations faites lors des rencontres de suivis.	• Liste de présence, ordre du jour, compte-rendu établis alternativement par les participants.	Mensuelle & annuelle	Clauses 6 et 7.2 de la présente entente.
Clause 9 de l'entente	• Appliquer les dispositions prévues à la Politique de sécurité de l'information de la Ville en vigueur, à l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie. • Veiller à la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information gouvernementale et de la	Liste des incidents de bris de confidentialité constatés par la Ville en lien avec le mandat. Liste des demandes d'accès à l'info reçues et traitées. Liste actualisée des stockages externes des informations de la Ville en lien avec le mandat. Liste des communications médias de la Ville.	Rapports d'activités incluants : • Rapport sur le traitement des demandes d'accès à l'information reçues ; • Rapport sur les activités de sensibilisation ou de formation sur la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels et de tout autre renseignement confidentiel.	Mensuelle & annuelle	Clause 9 de la présente entente. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Annexe V

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	protection des actifs informationnels, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Prévoir et faire face aux défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'aux sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Informer rapidement le Ministre des incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Fournir au Ministre la liste de tout tiers qui conserve, héberge ou exploite, en tout ou en partie, l'information gouvernementale et aviser le Ministre des changements à cette liste comme prévu à la clause 18. • Informer son personnel quant à ses obligations sur la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels	Liste des personnes formés à la sécurité de l'information.			

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	et de tout autre renseignement confidentiel. • Retourner ou détruire avec l'autorisation du Ministre, en l'absence d'entente signée, tout document contenant de l'information gouvernementale, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Respecter la ***Loi sur l'accès*** dans le cadre de l'exécution de la présente entente. • Permettre, seulement dans le cadre de l'application de l'entente, l'accès du personnel autorisé aux renseignements personnels, en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour préserver leur confidentialité (cryptage électronique des données, …). • Fournir à la demande du Ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et l'autoriser à visiter les lieux où la Ville détient elle-même les renseignements personnels afin de s'assurer du respect de la présente disposition. • Ne communiquer aucun renseignement confidentiel sans le consentement du Ministre ou de la personne				

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ECHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	concernée, à qui que ce soit sauf dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et selon les modalités convenues préalablement avec le Ministre. • Transmettre immédiatement au responsable de l'application de la Loi sur l'accès du Ministre, toute demande d'accès aux documents, aux renseignements personnels ou de rectification qui pourrait lui être acheminée Relativement aux renseignements qu'elle détient dans le cadre de l'exécution de la présente entente. • Consulter le Ministre avant toute communication avec les médias qui implique de l'information gouvernementale obtenue en application de la présente entente. • Ne publier que les types de données ouvertes dont la publication est autorisée par le Ministre.				

ANNEXE II

Recueil des politiques de gestion : Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230)

Pour information, consultez la liste téléphonique pour le volume 3 à la pièce 3 0 0 1.

C.T. 216339 du 17 mai 2016
modifié par
C.T. 222925 du 29 septembre 2020
C.T. 225480 du 11 janvier 2022

LES INSPECTEURS EN AGROALIMENTAIRE ET EN SANTÉ ANIMALE (230)

1. SECTION I - CORPS ET CLASSES D'EMPLOIS

1. Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale forment un corps d'emplois dans la fonction publique.

2. Ce corps d'emplois comprend deux classes, la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale et la classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale.

2. SECTION II – ATTRIBUTIONS

3. Les attributions principales et habituelles des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale consistent à contrôler, à l'aide de connaissances techniques, l'application du cadre légal et normatif en réalisant principalement des travaux d'inspection et d'enquête dans le domaine de l'agroalimentaire ainsi qu'en santé animale afin d'assurer notamment la surveillance de la chaîne bioalimentaire et la protection de la santé du public et de la santé animale.

Ce corps d'emplois ne comprend pas les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer les attributions prévues à la directive concernant la classification des inspecteurs des installations sous pression (233), à la directive concernant la classification des inspecteurs en bâtiment et en installations techniques (234), à la directive concernant la classification des inspecteurs en environnement (237) et à la directive concernant la classification des inspecteurs de conformité législative et réglementaire (294).

4. La classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, des attributions prévues aux paragraphes de l'alinéa suivant.

L'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale :

a) établit une planification des inspections et des visites de contrôle notamment en fonction de l'emplacement de l'exploitant, de tout document antérieur et, s'il y a lieu, des plaintes ou des dénonciations reçues;

b) vérifie notamment si les bâtiments, les installations, les équipements, les outillages, les procédés, les produits utilisés ou vendus et le bien-être des animaux sont conformes aux exigences de la législation et des règlements en vigueur;

c) visite les bâtiments, les installations industrielles ou commerciales, certaines résidences ou tout autre lieu pour y réaliser une inspection périodique selon toute méthode établie par l'employeur;

d) détecte ou constate les irrégularités ou les non conformités en examinant l'étiquetage, le matériel, les instruments, les équipements et les animaux; en vérifiant et en observant tout autre fait, en prenant notamment des photographies; en effectuant des recherches, des analyses et des consultations; en effectuant divers calculs et évaluations, concernant notamment les points à maîtriser;

e) effectue également des interventions touchant les plaintes, les toxi-infections, les enquêtes et le suivi des avis de non-conformités émis, ou tout autre mandat jugé prioritaire par l'employeur, exerçant à cette fin tous les pouvoirs nécessaires prévus
par la législation et les règlements qu'il doit faire observer;

f) contrôle les produits pour s'assurer qu'ils sont propres à la consommation et prélève, s'il y a lieu, des échantillons aux fins d'analyse;

g) signale les contraventions constatées et fait les recommandations appropriées en vue de corriger les anomalies décelées durant les travaux d'inspection;

h) peut émettre des constats ou rapports d'infraction;

i) peut, selon les pouvoirs prévus par la législation et les règlements, saisir, retenir, confisquer, sceller, faire cesser les opérations ou prendre toute autre disposition sur-le-champ, si nécessaire, lorsque les normes établies ne sont pas rencontrées;

j) peut être appelé à témoigner devant le tribunal;

k) participe à la vérification et à l'approbation des plans et devis des bâtiments de même qu'à l'acceptation des matériaux, des appareils et des accessoires;

l) fait le classement des produits, à partir de critères tels que l'apparence, l'état, le calibre, l'origine, l'utilisation, la composition, la présentation;

m) dispense de la formation pour le personnel de l'industrie;

n) assure un service d'information à l'intention des personnes concernées par l'application de la législation et des règlements;

o) peut, dans l'accomplissement de ses attributions, être appelé à initier au travail les nouveaux inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale.

(suppression en vigueur le 2020-11-09)

5. La classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, les attributions de l'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale chef d'équipe. Celui ci :

a) coordonne les activités d'une équipe composée principalement d'inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale ;

b) répartit le travail entre les membres de son équipe et en vérifie l'exécution;

c) fournit l'expertise aux membres de son équipe;

d) donne, à la demande de l'évaluateur, son avis lors de l'évaluation du rendement des membres de son équipe;

e) collabore à l'entraînement des membres de son équipe;

f) exécute, à l'occasion, des attributions de la classe précédente et effectue, au besoin, les travaux les plus complexes.

3. SECTION III - CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSION

6. Pour être admise à la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale, une personne doit détenir un diplôme d'études collégiales dans le domaine de l'agroalimentaire, en techniques de diététique, en techniques de santé animale ou tout autre diplôme d'études collégiales techniques pertinent ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

7. Pour être admise à la classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale, une personne doit :

a) satisfaire à la condition d'admission prescrite à l'article 6; et

b) avoir au moins cinq années d'expérience dans l'exercice d'attributions de la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale, à ce titre ou à un titre équivalent.

(Alinéa supprimé par le C.T. 222925 du 2020-09-29 en vigueur le 2020-11-09)

SECTION IV – STAGE PROBATOIRE ***(Section abrogée par le C.T. 225480 du 2022-01-11)***

(Cette directive entre en vigueur le 2016-06-15)

ANNEXE III

Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire

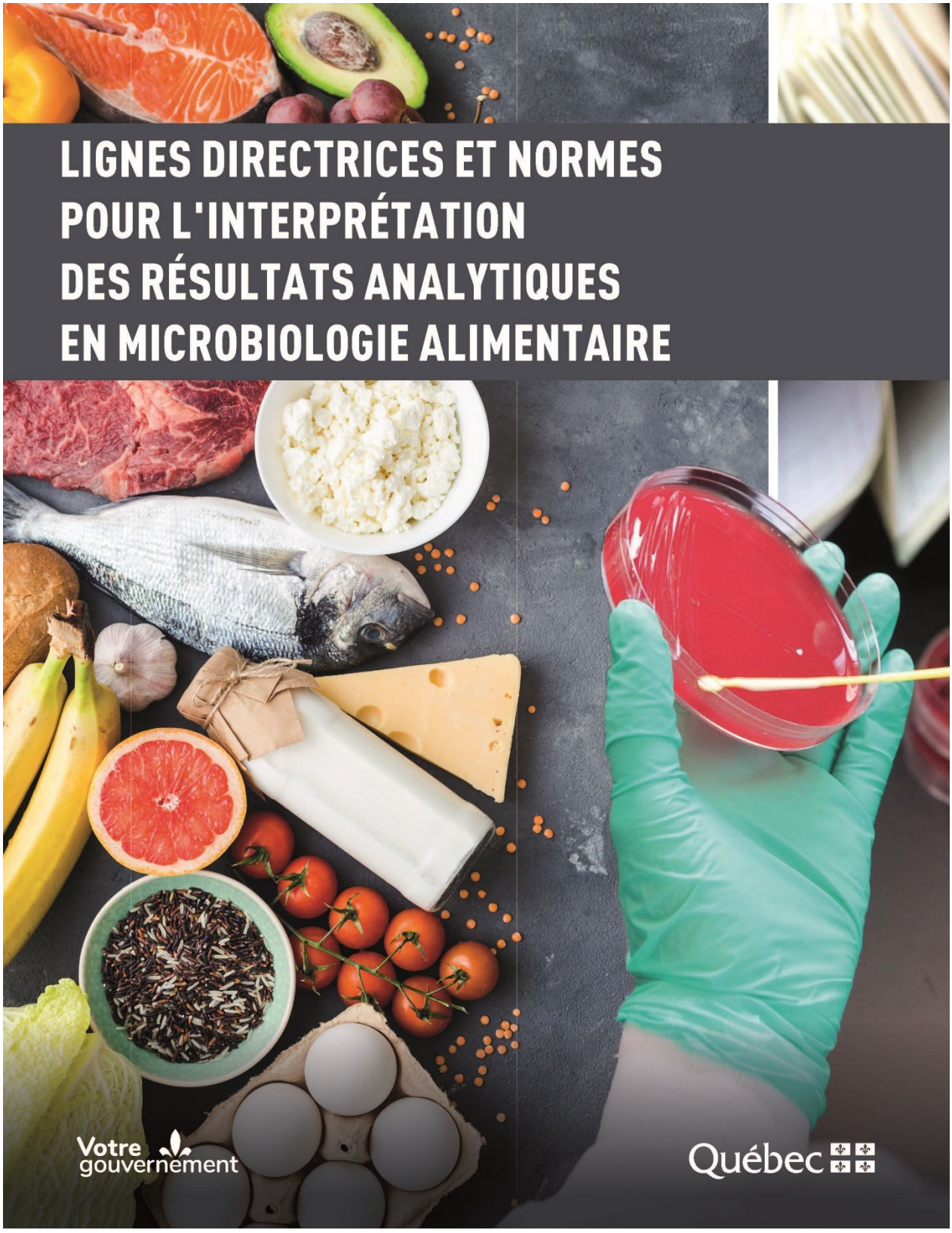
LIGNES DIRECTRICES ET NORMES
POUR L'INTERPRÉTATION
DES RÉSULTATS ANALYTIQUES
EN MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE
Votre gouvernement
Québec

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal 2019
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-84613-0

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Coordination
Maude Michaud Dumont, microbiologiste, Ph. D., MAPAQ

Recherche et rédaction édition 2019

Geneviève Couture, microbiologiste, B. Sc., MAPAQ
Frédéric Goulet-Grondin, microbiologiste, B. Sc., MAPAQ
Maude Michaud Dumont, microbiologiste, Ph. D., MAPAQ
Julie Samson, microbiologiste, Ph. D., MAPAQ

Recherche et rédaction édition 2009

Christine Barthe, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Pascal Daigle, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Françoise P. Desroches, agronome, Inspection des aliments, ville de Montréal
Renée Roy, microbiologiste, M. Sc., Direction du développement et de la réglementation, MAPAQ

Rédaction et mise à jour éditions 2003 et 2006

Christine Barthe, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Pierrette Cardinal, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Pascal Daigle, microbiologiste, M. Sc., Direction de la normalisation et de l'appui à l'inspection des aliments (DNAIA), MAPAQ
Françoise P. Desroches, agronome, Inspection des aliments, ville de Montréal
Lucie Veillette, technicienne en diététique, Direction régionale Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie–Lanaudière, MAPAQ

Information

Pour obtenir plus d'information, envoyez votre requête à l'adresse ZZCO_CUMAIRA@mapaq.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle, ou traduction de ce document est permise à la condition de citer la source.

Ce document est disponible sur internet à l'adresse suivante : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/recueil.pdf

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7
1. FONDEMENTS ET APPLICATION DES CRITÈRES EN MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE 8
1.1 Définition de « critère microbiologique » 8
1.2 Définition de « lignes directrices » 8
1.3 Définition de « norme » 8
1.4 Application des critères microbiologiques 8
1.5 Principaux facteurs à considérer pour l'établissement des critères microbiologiques 9
1.6 Plans d'échantillonnage 10
1.6.1 Plan d'échantillonnage à deux classes 11
1.6.2 Plan d'échantillonnage à trois classes 11
1.7 Caractéristiques des risques associés aux différents critères 12
1.7.1 Santé 1 12
1.7.2 Santé 2 12
1.7.3 Bonnes pratiques de fabrication 12
1.7.4 Altération 12
1.8 Interprétation des résultats analytiques 13
1.8.1 Rapports analytiques réguliers 13
1.8.1.1 « Qualité microbiologique médiocre » 13
1.8.1.2 « Qualité microbiologique insatisfaisante en regard des bonnes pratiques de fabrication » 13
1.8.1.3 « Qualité microbiologique inacceptable » 13
1.8.1.4 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque pour la santé humaine » 13
1.8.1.5 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque élevé pour la santé humaine » 13
1.8.1.6 Hors-norme, hors-norme avec risque pour la santé et hors-norme avec risque élevé pour la santé 14
1.8.2 Rapports analytiques officiels 14
1.8.2.1 Aliment impropre à la consommation humaine 14
1.8.2.2 Aliment impropre avec risque pour la santé humaine 14
1.8.2.3 Aliment impropre avec risque élevé pour la santé humaine 15
1.8.2.4 Hors-norme avec risque ou non pour la santé humaine 15
1.9 Méthodes analytiques 15
2. TABLEAUX DES CRITÈRES MICROBIOLOGIQUES EN FONCTION DES ALIMENTS 16
2.1. Règles générales 16
2.2. Interprétation des résultats pour *Listeria monocytogenes* 16
2.3. Aliments cuits prêts à manger 17
2.4. Aliments à faible humidité 18
2.4.1. Préparations pour nourrissons qui comprennent les céréales instantanées et les formules en poudre 18
2.4.2. Denrées sèches prêtes à manger qui comprennent, entre autres, les aliments suivants : chocolat, cacao, mélanges à pouding, fruits séchés, noix, graines, herbes séchées, épices, noix de coco, graines germées séchées et leur poudre 18
2.4.3. Beurres de noix et de graines qui comprennent, entre autres, le beurre d'arachides, le beurre d'amande et le tahini. 19
2.5. Charcuteries 20
2.5.1. Charcuteries faites de viande crue prêtes à manger 20
2.5.2. Charcuteries cuites 21
2.6. Conserves 22
2.7. Eaux 23
2.7.1. Eaux de boisson et eaux servant à la préparation des aliments 23
2.7.2. Eaux traitées (par exemple : eau distillée ou déminéralisée), minérales, embouteillées, eaux de source et les eaux vendues au volume 24
2.7.3. Glace 25
2.8. Jus de fruits et de légumes, et boissons 26
2.8.1 Jus de fruits et légumes frais non pasteurisés 26
2.8.2 Jus de fruits et de légumes, et boissons pasteurisés 26

2.8.3 Barbotines, boissons gazeuses et boissons aux fruits en fontaine 26
2.9. Légumes et fruits crus 27
2.9.1. Légumes et fruits crus frais et entiers 27
2.9.2. Fruits et légumes crus transformés, fines herbes fraîches, salades de légumes incluant celles prêtes à l'emploi, ainsi que salades de légumes en tous genres pour usage rapide sans durée de conservation, avec ou sans vinaigrette 27
2.9.3. Champignons frais, produits de germination tels que la luzerne, les fèves germées ou les pousses de légumes (radis, pois, trèfle, etc.) 28
2.10. Œufs et ovoproduits 29
2.10.1. Œufs liquides pasteurisés, poudre d'œufs et d'albumen, autres œufs transformés 29
2.10.2. Œufs entiers en coquille 29
2.11. Pâtes crues 30
2.12. Produits laitiers et succédanés de produits laitiers 31
2.12.1. Fromage fait de lait pasteurisé ou de lait non pasteurisé 31
2.12.2. Fromage frais sans affinage, à caillé lactique contenant au moins 50 % d'humidité 31
2.12.3. Produits laitiers fermentés 31
2.12.4. Lait, crème et autres produits laitiers non fermentés et mélanges destinés à la préparation de produits laitiers congelés 31
2.12.5. Produits laitiers congelés 32
2.12.6. Beurre non fermenté et poudres de lait et autres produits laitiers en poudre 32
2.12.7. Succédanés de produits laitiers 32
Tout produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier. 32
2.12.7.1. Margarine, colorant à café et desserts congelés 32
2.12.7.2. Garniture à dessert, mélanges destinés à la préparation de desserts congelés 32
2.13. Produits de la pêche et de l'aquaculture 33
2.13.1. Poissons et crustacés crus, frais ou congelés : poissons entiers, filets (avec ou sans peau, panés ou non) et crustacés entiers ou décortiqués (crevettes, langoustines, etc.) 33
2.13.2. Mollusques bivalves frais ou congelés : myes, moules, pétoncles, huîtres, etc. 33
2.13.3. Produits aquatiques fumés et saumurés à froid 34
2.13.4. Sushis, tartares et ceviches de poisson 34
2.14. Viandes et volailles crues 35
2.14.1. Coupes, abats et pièces intactes de viandes et de volailles crues 35
2.14.2. Préparations de viandes et de volailles crues 35
2.14.3. Préparations de viandes crues prêtes à manger 36
2.15. Produits de soja 37
2.16. Vinaigrettes et mayonnaises 38
2.17. Surfaces de travail 39
2.17.1. Surfaces lavées, assainies et séchées 39
2.17.2. Détection de bactéries pathogènes sur les surfaces de travail 39
3. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 40
A.1. Les indicateurs en microbiologie alimentaire 44
A.1.1. Indicateurs de la qualité et des bonnes pratiques de fabrication des aliments 44
A.1.2. Indicateurs de l'innocuité des aliments 44
A.2. Signification des indicateurs 44
A.2.1. Les bactéries aérobies mésophiles 44
A.2.2. Les bactéries lactiques 45
A.2.3. Groupe *Bacillus cereus* 46
A.2.4. *Clostridium perfringens* 47
A.2.5. Les coliphages F-spécifiques 48
A.2.6. Les coliformes totaux 49
A.2.7. *Escherichia coli* 49
A.2.8. Entérocoques dans l'eau 50

A.2.9. Les levures et les moisissures....51
A.2.10. *Staphylococcus aureus* coagulase positive....51
TABLEAU I....53
Résumé de la signification des microorganismes indicateurs en microbiologie alimentaire....53
A.3. TABLEAU II - Les agents pathogènes les plus souvent associés aux toxi-infections alimentaires : caractéristiques et aliments cibles....54

INTRODUCTION

Voici la sixième édition du recueil des critères microbiologiques appliqués aux aliments offerts à la consommation, la dernière édition ayant paru en 2009. Ce document constitue un ouvrage de référence pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et pour toutes les organisations qui désirent consulter les critères microbiologiques reconnus dans la communauté scientifique.

Bien que des microorganismes d'altération soient précisés pour certaines catégories d'aliments, les critères microbiologiques sont davantage liés au respect des bonnes pratiques de fabrication et à l'innocuité des produits plutôt qu'à leur fraîcheur ou à leur qualité. Ils ont été élaborés pour fournir un degré d'assurance quant aux conditions de préparation et quant à la sécurité des aliments. Les critères sont publiés et reconnus officiellement par le Ministère. Différentes interventions de nature juridique peuvent être entreprises en cas de dérogation.

Ces critères sont le résultat d'une revue de littérature et d'un processus de consultation de différents intervenants du domaine. Les données recueillies lors d'enquêtes réalisées par le MAPAQ et la ville de Montréal ainsi que l'expérience découlant de l'utilisation des critères microbiologiques précédents ont été considérées pour la révision et l'établissement de critères adéquats et réalistes.

Il importe de mentionner que les critères de référence indiqués dans ce recueil ont un caractère évolutif du fait que le développement méthodologique s'effectue rapidement en microbiologie alimentaire. Aussi, les connaissances épidémiologiques et toxicologiques croissantes qui permettent l'identification des microorganismes pathogènes, l'évaluation du risque ainsi que les changements continus de la technologie alimentaire contribuent à l'évolution de ces critères. Les critères sont présentés en fonction de leur pertinence pour chaque catégorie d'aliments. Ils ne sont pas exclusifs, puisque de nouveaux critères peuvent être ajoutés et d'autres exclus selon la situation à l'étude.

De plus, le présent document précise l'application des critères élaborés et fait état des facteurs à considérer pour les établir ainsi que des différents plans d'échantillonnage possibles, tout en facilitant la compréhension et l'interprétation des résultats analytiques. Enfin, on trouvera dans les annexes de l'information complémentaire concernant différents microorganismes indicateurs et pathogènes.

1. FONDEMENTS ET APPLICATION DES CRITÈRES EN MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE

1.1 Définition de « critère microbiologique »

Un **critère microbiologique** pour un aliment définit l'acceptabilité d'un produit, d'un lot de denrées alimentaires ou d'un procédé, sur la base de l'absence, de la présence ou du nombre de microorganismes, ou de la quantité de leurs toxines et métabolites, par unité(s) de masse, volume ou surface.

1.2 Définition de « lignes directrices »

Les lignes directrices ne sont pas définies dans un règlement comme le sont les normes, mais elles peuvent aussi servir à déterminer la conformité avec les articles de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29).

1.3 Définition de « norme »

Les normes ont force de loi et sont définies en vertu des règlements d'application de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29). Les règlements traitent de points précis tandis que la Loi porte sur des notions de salubrité d'ordre général. Par exemple, « Nul ne peut préparer, détenir en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération, recevoir, acheter aux fins de vente, mettre en vente ou en dépôt, vendre, donner à des fins promotionnelles, transporter, faire transporter ou accepter pour transport, tout produit destiné à la consommation humaine qui est impropre à cette consommation, qui est altéré de manière à le rendre impropre à cette consommation, dont l'innocuité n'est pas assurée pour cette consommation ou qui n'est pas conforme aux exigences de la présente loi et des règlements. »

1.4 Application des critères microbiologiques

Tel que cela est mentionné en introduction, les critères utilisés par le MAPAQ sont davantage liés à l'innocuité des produits et au respect des bonnes pratiques de fabrication (BPF) qu'à leur fraîcheur ou à leur qualité. Les critères peuvent donc être utiles pour évaluer le degré d'assurance quant aux conditions de préparation et à l'innocuité des aliments jusqu'à la fin de leur durée de conservation à l'étalage. De plus, les critères peuvent être utilisés pour définir ou vérifier la conformité du produit en regard des exigences de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) et de ses règlements d'application.

Critères reliés à l'innocuité et aux BPF fixés pour le secteur de la vente au détail et de la restauration

Les critères microbiologiques reliés à l'innocuité et aux BPF ont été fixés pour le secteur de la vente au détail et de la restauration en considérant l'ensemble des manipulations et conditions qu'un aliment peut subir. Ils peuvent cependant être utilisés pour développer des mesures de contrôle des opérations pour les secteurs de la production, de la transformation ou de la distribution. Si les aliments ne respectent pas les critères établis sur le plan de la production, de la transformation ou de la distribution, ils ne seront subséquemment pas respectés au niveau de la consommation.

Critères reliés à l'altération microbiologique fixés pour le secteur de la production et de la transformation

Dans ce document, les limites maximales (M) fixées pour les paramètres d'altération sont établies aux fins de durée de conservation des produits à l'étalage. Il n'est pas recommandé

d'utiliser ces critères pour le contrôle de qualité sur le plan de la production ou de la transformation, puisque plusieurs facteurs peuvent influencer la dynamique de ces microorganismes d'altération dans les aliments. Un exploitant peut analyser les produits finis pour vérifier l'efficacité d'un système HACCP ou de l'implantation des BPF. Les critères seront alors spécifiques au produit, au procédé ou à l'établissement. De plus, les critères développés pour le contrôle de qualité en usine peuvent être plus rigoureux que ceux qui servent à une fin réglementaire. Le transformateur peut aussi les utiliser pour évaluer l'acceptabilité de produits et de matières premières d'origine inconnue ou dont on ignore les conditions de production. Les entreprises doivent déterminer elles-mêmes les mesures qui conviennent si l'aliment ne satisfait pas aux caractéristiques convenues.

L'application des critères et l'interprétation des résultats analytiques doivent se faire avec discernement. L'analyse du produit fini ne peut, à elle seule, garantir l'innocuité des aliments. Par conséquent, la conclusion apportée par les analystes à la suite d'une évaluation des résultats peut, dans certains cas, ne pas se limiter à l'application absolue du critère, mais aussi intégrer d'autres éléments de risque. Ce document ne couvre pas l'ensemble de tous les produits alimentaires existants. Donc, en l'absence d'un critère, une évaluation particulière devra être effectuée et pourrait aussi conduire à une conclusion d'aliment impropre ou impropre avec risque pour la santé.

Les critères sont présentés en fonction de leur pertinence pour chaque catégorie d'aliments. Ils ne sont pas exclusifs; au besoin, certains peuvent être ajoutés ou exclus en fonction de la situation. Par exemple, des microorganismes pathogènes ou leurs toxines peuvent être recherchés pour certaines catégories de produits ou lors d'enquêtes de toxi-infections alimentaires. De même, des microorganismes d'altération, tels que les levures, les moisissures et les bactéries lactiques, peuvent être recherchés pour évaluer la durée de conservation à l'étalage ou les causes de la dégradation microbiologique des produits.

Le contrôle de l'innocuité des aliments est principalement basé sur les microorganismes indicateurs, puisque la recherche de tous les microorganismes pathogènes ne peut être réalisée systématiquement. Ces derniers étant généralement présents en très faibles concentrations dans les aliments, leur absence dans un nombre restreint d'échantillons ne garantit pas que le lot en entier soit sécuritaire, c'est pourquoi leur recherche systématique dans un aliment sans analyse de risque préalable est inefficace. Par ailleurs, lorsque la concentration de microorganismes indicateurs dépasse les limites maximales fixées, l'aliment représente un risque inacceptable.

1.5 Principaux facteurs à considérer pour l'établissement des critères microbiologiques

Un critère microbiologique peut être défini à l'aide d'évidences épidémiologiques démontrant que l'aliment, sous certaines conditions, peut présenter un risque pour la santé des consommateurs et que l'application du critère procurera une protection significative pour la santé humaine. Le critère doit aussi être en relation avec l'application de bonnes pratiques de fabrication (BPF). Afin d'atteindre les objectifs propres aux critères microbiologiques, les facteurs suivants peuvent être considérés :

1) Une évidence actuelle ou potentielle de danger pour la santé;
2) La composition de l'aliment, sa microflore naturelle et celle acquise au cours de sa production ainsi que le potentiel de l'aliment à supporter la croissance microbienne et la production de toxines (a_w, pH, agents de conservation, etc.);
3) L'état dans lequel l'aliment est distribué;
4) L'effet de compétition de la microflore d'altération spécifique du produit ou de la microflore de fermentation;

5) Le potentiel de contamination, de recontamination ou de croissance microbienne et de production de toxines lors de la fabrication, de la manipulation, de l'entreposage et de la distribution;
6) Le procédé de préparation juste avant la consommation;
7) La catégorie de consommateurs exposés;
8) Les habitudes de consommation (type de cuisson, durée d'entreposage à la température ambiante, etc.);
9) Le niveau de la chaîne alimentaire auquel ils s'appliquent;
10) Les facteurs de croissance spécifiques des microorganismes;
11) Les facteurs de virulence spécifiques des microorganismes (dose infectieuse, variabilité entre les souches, etc.);
12) La fiabilité et la sensibilité des méthodes d'analyse disponibles;
13) La pertinence de l'information obtenue à la suite de l'application du critère en regard des actions correctives.

1.6 Plans d'échantillonnage

Les plans d'échantillonnage sont établis en fonction de l'objectif à évaluer : contrôle de qualité régulier, programme de surveillance, recherche de microorganismes pathogènes en fonction de l'évaluation de risque, contrôle réglementaire, etc.

Les symboles et les termes utilisés dans les plans et leurs définitions sont les suivants :

Lot : Une quantité finie ou une unité de production qui peut être identifiée par le même code. S'il n'y a pas d'identification par code, un lot peut être considéré comme (a) la quantité de produits fabriqués dans des conditions essentiellement identiques au même établissement et ne représentant pas plus que la production d'une journée; ou comme (b) la quantité du même type de produit fabriqué par le même fabricant et qui peut faire l'objet d'un échantillonnage à un endroit donné. Ainsi, le lot peut être défini en considérant des facteurs tels que la période de production, le type d'emballage, les conditions dans lesquelles il a été produit, etc.

n : Représente le nombre d'unités d'échantillonnage qui est généralement prélevé au hasard dans un lot. Le « n » représente la taille de l'échantillon. Le « n » peut varier en fonction du risque, du nombre d'unités disponibles et de la grosseur des lots selon le plan d'échantillonnage utilisé. En général, n=5 est retenu à titre d'application générale, mais ne représente pas la règle à suivre dans tous les cas, particulièrement pour la recherche des microorganismes pathogènes ou pour l'investigation des petits lots de production. Dans ces cas, la norme ISO-2859 et les plans d'échantillonnage de l'ICMSF (International Commission on Microbiological Specifications for Foods) peuvent être utilisés. Le nombre 5 a été établi par l'ICMSF dans le but d'augmenter les probabilités de détecter un problème microbiologique s'il est présent. Si des dépassements des critères « M » ou « c » sont observés avec moins de 5 échantillons (1, 2, 3, etc.), le résultat peut être utilisé pour réaliser des actions correctives légales.

m : La valeur numérique de « m » représente des concentrations acceptables de microorganismes, habituellement par g ou ml (ou par unité de surface). Dans un plan à deux classes, « m » sert à distinguer les unités de qualité acceptable de celles qui sont de qualité inacceptable, alors que dans un plan à trois classes, « m » sert à distinguer les unités de qualité acceptable de celles qui sont de qualité médiocre. La valeur numérique de « m », qui suivra dans les tableaux, est basée sur des niveaux acceptables sous de bonnes pratiques de fabrication (BPF). Un dépassement requiert la mise en place d'une action corrective.

M : Pour les plans à trois classes seulement. Représente des concentrations inacceptables de microorganismes, habituellement par g ou ml. Son dépassement représente des conditions inacceptables, non contrôlées ou présentant un risque pour la santé, selon le critère. « M » distingue les unités de qualité médiocre de celles qui sont de qualité inacceptable. Si la valeur d'une seule unité d'échantillonnage est supérieure à « M », l'unité d'échantillonnage ou le lot d'où provient l'échantillon est inacceptable. Un dépassement requiert la mise en place d'une action corrective.

c : Représente le nombre maximal permis d'unités d'échantillonnage de qualité médiocre. Si le nombre d'unités de qualité médiocre est supérieur à « c », le lot d'où provient l'échantillon est inacceptable et devrait être rejeté.

1.6.1 Plan d'échantillonnage à deux classes

Le plan d'échantillonnage à deux classes permet de qualifier simplement chaque unité d'échantillonnage comme acceptable ou inacceptable. Dans certains plans, seule la présence d'un microorganisme particulier, tel que la bactérie *Salmonella* spp., est inacceptable.

Dans d'autres plans, un nombre limité d'organismes peut être acceptable. Pour ces derniers, une seule limite est établie et est indiquée par « m ». Elle distingue un compte acceptable d'un compte inacceptable. Le plan à deux classes rejette un lot si plus de « c » unités du nombre « n » d'unités échantillonnées examinées sont inacceptables. En général, c = 0 pour les microorganismes pathogènes.

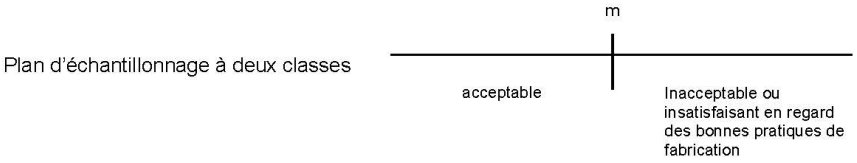

1.6.2 Plan d'échantillonnage à trois classes

Les unités d'échantillonnage présentant un nombre de microorganismes inférieur à la valeur de « m »sont définies comme étant de qualité satisfaisante. Les unités présentant un nombre entre les valeurs de « m » et « M » sont jugées comme étant de qualité médiocre, et les unités renfermant plus que la valeur de « M » sont insatisfaisantes en regard des bonnes pratiques de fabrication ou inacceptables.

Dans le cas d'un échantillon récolté au hasard où « n » unités d'échantillonnage seraient choisies dans un lot, le lot serait alors rejeté si une unité présentait un compte au-dessus de la valeur de « M » ou si plus de « c » unités avaient des comptes plus élevés que la valeur de « m ».

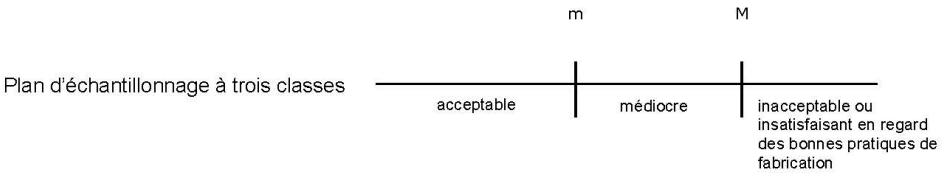

1.7 Caractéristiques des risques associés aux différents critères

Cette section définit certains déterminants propres aux critères microbiologiques liés spécifiquement à la notion de santé humaine. Certains critères microbiologiques pourront être caractérisés différemment en fonction de la situation.

1.7.1 Santé 1

Le risque indiqué pour la santé représente une situation où il existe une probabilité raisonnable que la consommation d'un aliment ou l'exposition à un aliment puisse entraîner de sérieuses répercussions sur la santé ou causer la mort. Il pourrait également s'agir d'une situation où l'on juge que la probabilité d'une éclosion d'origine alimentaire est élevée. Il faut immédiatement prendre les mesures appropriées afin d'éviter d'exposer la population au produit, y compris au niveau du consommateur. Les mesures de suivi devraient assurer que l'on a déterminé la cause du problème et pris les mesures nécessaires pour le corriger.

1.7.2 Santé 2

Le risque indiqué pour la santé représente une situation où il existe une probabilité raisonnable que la consommation d'un aliment ou l'exposition à un aliment puisse avoir sur la santé des répercussions indésirables temporaires sans menacer la vie. Il pourrait également s'agir d'une situation où l'on juge que la probabilité de répercussions indésirables graves est peu élevée. Il faut prendre sans tarder les mesures nécessaires afin d'éviter d'exposer la population au produit ou de prévenir la distribution subséquente du produit. Les mesures de suivi devraient assurer que l'on a déterminé la cause du problème et pris les mesures nécessaires pour le corriger.

NOTE : Différentes situations peuvent justifier d'augmenter le niveau de risque santé 2 à santé 1:

- Les produits constituant un risque « santé 2 » sont associés à une maladie lors d'une éclosion de toxi-infection alimentaire;
- Les microorganismes pathogènes « santé 2 » sont à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes (voir section 1.8.1.5);
- Des produits constituant un risque « santé 2 » pour la population en général sont destinés à des populations vulnérables comme les enfants de moins de cinq ans, les personnes âgées ou les personnes dont le système immunitaire est compromis.

1.7.3 Bonnes pratiques de fabrication

Le problème repéré indique une rupture de la pratique d'hygiène. Il faut revoir les bonnes pratiques de fabrication (BPF) lorsque les valeurs « m », « M » ou « c » sont dépassées. Selon le cas, le non-respect des BPF peut entraîner un risque pour la santé, puisque l'aliment n'est pas produit dans des conditions qui assurent son innocuité (ex. : abus de température dans un aliment potentiellement dangereux).

1.7.4 Altération

Le dépassement du critère indique un processus d'altération microbiologique du produit. En général, le dépassement du critère n'entraîne pas de risque pour la santé humaine, mais peut refléter de mauvaises pratiques (ex. : durée de conservation trop longue). Le dépassement du critère n'entraîne pas automatiquement la manifestation d'altération organoleptique macroscopique.

1.8 Interprétation des résultats analytiques

1.8.1 Rapports analytiques réguliers

Cette section présente la terminologie utilisée pour la rédaction des interprétations réalisées sur les rapports réguliers. Elle est principalement empruntée de la terminologie utilisée dans les plans d'interprétation de l'ICMSF, qui sont utilisés et reconnus à l'échelle internationale.

1.8.1.1 « Qualité microbiologique médiocre »

Avec un seul échantillon, le résultat analytique est supérieur à la valeur de « m » sans dépasser la valeur de « M ». Lorsque n > 1 et que le nombre d'échantillons dont la valeur est supérieure à « m » sans dépasser celle de « M » est inférieur ou égal à « c », la qualité est médiocre. Le profil microbiologique de l'aliment se situe près des critères acceptables, mais laisse entrevoir des lacunes à corriger (pour les critères ayant une signification BPF et altération).

1.8.1.2 « Qualité microbiologique insatisfaisante en regard des bonnes pratiques de fabrication »

Principalement associé à la numération aérobie mésophile (NAM) dans les aliments prêts à manger, cet énoncé s'applique lorsque le produit n'est pas encore altéré, mais que la valeur « c » ou « M » est dépassée. À ce moment, la signification se rattache aux mauvaises pratiques de fabrication et à une ou des situations non contrôlées dans l'établissement.

1.8.1.3 « Qualité microbiologique inacceptable »

Le résultat analytique est supérieur à la valeur de « M » ou le nombre d'échantillons de qualité médiocre est supérieur à « c » pour les critères de BPF et d'altération. Associé aux critères de NAM dans les aliments prêts à manger sans ajout de produits crus, cet énoncé s'applique lorsque la valeur de « M » est largement dépassée (> 1 x 10^7) ou que le produit est altéré ou impropre à la consommation humaine. Se dit également d'un critère ayant une signification « santé 2 » où le résultat analytique est supérieur à la valeur de « m » sans dépasser celle du « M » et sans que la valeur de « c » soit dépassée. À ce moment, la signification se rattache aux mauvaises pratiques de fabrication et à une ou des situations non contrôlées dans l'établissement, qui pourrait compromettre la salubrité des aliments.

1.8.1.4 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque pour la santé humaine »

En présence de microorganismes ayant une signification « santé 2 », cette conclusion s'applique lorsque le résultat analytique est supérieur à « M » ou que la valeur de « c » est dépassée. À ce moment, la signification se rattache à une situation de non-maîtrise dans l'établissement, qui pourrait compromettre la salubrité ou même l'innocuité des aliments.

1.8.1.5 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque élevé pour la santé humaine »

Présence, dans un aliment prêt à manger, de microorganismes pathogènes, de toxines microbiennes « santé 1 » ou de microorganismes pathogènes ayant une signification « santé 2 » à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes. À ce moment, la signification se rattache à une situation de non-maîtrise dans l'établissement, qui pourrait compromettre la salubrité ou même l'innocuité des aliments.

Par exemple :

Virus :	Norovirus, hépatite A, etc.
Bactéries :	*Salmonella*, *Campylobacter* thermotolérants, *Escherichia coli* producteur de shigatoxines, *Shigella*, *Yersinia enterocolitica* (sérogroupes pathogènes), *Listeria monocytogenes*, etc.
Protozoaires :	*Cyclospora cayetanensis*, *Cryptosporidium*, *Giardia lamblia*, etc.
Toxines :	Toxines de *Staphylococcus aureus* coagulase positive, de *Bacillus cereus* et de *Clostridium botulinum*, toxines d'algues dans les produits marins, etc.

Microorganismes pathogènes ayant une signification « santé 2 » à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes = niveau de risque « santé 1 » :

***Staphylococcus aureus* coagulase positive :**	$\geq 10^5$ UFC/g ou ml
***Clostridium perfringens* :**	$\geq 10^5$ UFC/g ou ml
***Bacillus cereus* :**	$\geq 10^5$ UFC/g ou ml
***Vibrio parahaemolyticus* :**	$\geq 10^6$ UFC/g ou ml

1.8.1.6 Hors-norme, hors-norme avec risque pour la santé et hors-norme avec risque élevé pour la santé

Cette conclusion est appliquée lorsque le résultat fait référence à un critère microbiologique réglementé (norme).

Important : L'ensemble des situations n'est pas mentionné ici. Des interprétations basées sur l'évaluation de risque peuvent aussi conduire à d'autres interprétations et conclusions légales.

1.8.2 Rapports analytiques officiels

En fonction de la situation, un aliment de qualité microbiologique inacceptable pourrait conduire à une action judiciaire (poursuite, retrait, saisie, rappel, etc.). Chaque situation doit être évaluée et plusieurs facteurs devront être considérés pour établir le niveau d'action à entreprendre. La formulation des conclusions sur les rapports officiels correspondra aux termes décrits dans la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29).

1.8.2.1 Aliment impropre à la consommation humaine

« Impropre » signifie que l'aliment ne convient plus à la consommation humaine en raison de la perte de ses qualités de fraîcheur (altération microbiologique) ou parce qu'il est produit dans des conditions non contrôlées (indicateurs de BPF).

1.8.2.2 Aliment impropre avec risque pour la santé humaine

« Impropre avec risque pour la santé » signifie que le niveau limite acceptable « M » ou le nombre d'unités « c » de qualité médiocre est dépassé. L'aliment représente alors un risque pour la santé sans toutefois nécessairement provoquer la maladie.

1.8.2.3 Aliment impropre avec risque élevé pour la santé humaine

« Impropre avec risque élevé pour la santé » signifie qu'il y a présence, dans un aliment prêt à manger, de microorganismes pathogènes, de toxines microbiennes « santé 1 » ou de microorganismes pathogènes ayant une signification « santé 2 » à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes.

1.8.2.4 Hors-norme avec risque ou non pour la santé humaine

Pour certains aliments, tels que les produits laitiers et l'eau, certains critères microbiologiques sont inclus comme normes dans la réglementation. En général, ces critères sont basés sur l'application des BPF ou sur l'innocuité.

1.9 Méthodes analytiques

En tout temps, l'emploi de méthodes de référence validées et reconnues par la communauté scientifique ou équivalentes doit être préconisé lors de l'analyse microbiologique des aliments. L'analyste doit toujours être en mesure de démontrer la validité des méthodes utilisées. Plusieurs méthodes analytiques utilisées par les microbiologistes du Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaire sont accréditées selon la norme ISO/CEI 17025. Les méthodes pour le dépistage et le dénombrement des principaux microorganismes d'intérêt alimentaire sont disponibles dans le Compendium des méthodes de Santé Canada et sur le site du Centre d'expertise et d'analyse environnementale du Québec.

2. TABLEAUX DES CRITÈRES MICROBIOLOGIQUES EN FONCTION DES ALIMENTS

2.1. Règles générales

- Absence de microorganismes pathogènes dans tous les aliments prêts à manger tels qu'ils sont définis à la section 1.8.1.5.;
- Critères non exclusifs et présentés en fonction de leur pertinence pour chaque catégorie d'aliments. Au besoin, certains peuvent être ajoutés ou exclus en fonction de la situation et de l'évaluation des risques. Quant aux aliments composites, il peut être nécessaire de se référer à plus d'un tableau de critères.
- La valeur n=5 est retenue à titre d'application générale, mais ne représente pas la règle. La valeur n=χ signifie que le nombre d'échantillons est déterminé selon le plan d'échantillonnage en fonction de la situation (voir section 1.6).
- À moins de spécification contraire, les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en UFC/g ou UFC/ml.
- À moins de spécification contraire, pour la détection des microorganismes pathogènes, l'analyse est effectuée sur des échantillons de 25 g. À noter que des actions seront tout de même entreprises si la quantité prélevée diffère.
- Pour l'interprétation des résultats du critère *Bacillus cereus*, se référer à l'Annexe I, section A.2.3.

2.2. Interprétation des résultats pour *Listeria monocytogenes*

Dans le cas de l'obtention d'un résultat d'analyse positif, suivre la Procédure d'intervention – Détection de *Listeria monocytogenes* dans un aliment prêt à manger du MAPAQ.

2.3. Aliments cuits prêts à manger

Les aliments cuits prêts à manger sont diversifiés. Ils sont définis comme des préparations culinaires cuites qui seront consommées telles quelles ou après un réchauffage sans aucune autre préparation.

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	Sans produits crus[2]	BPF	5	2	1×10^5	1×10^6
	Avec produits crus[3]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli		Santé 2	5	1	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive		Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
B. cereus[4]		Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
C. perfringens[5]		Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
L. monocytogenes		Se référer à la section 2.2				

[1] Ce critère ne s'applique pas aux aliments contenant des produits fermentés.

[2] Critère applicable aux aliments cuits prêts à manger sans ajout de produits crus (ex : légumes crus). Voir la section 1.8.1.3 pour l'interprétation de ce critère.

[3] Critère applicable aux aliments cuits prêts à manger avec ajout de produits crus : préparations à sandwichs, sandwichs, houmous et salades constituées de mélanges de légumes et sources protéiques (ex. : tofu, légumineuses, viandes, riz, pâtes alimentaires, pommes de terre, etc.).

[4] Critère applicable pour les préparations ou les aliments suivants : riz, féculents, pâtes alimentaires, crème pâtissière, légumineuses, légumes cuits, céréales cuites, sauce béchamel, potages, viandes cuites.

[5] Critère applicable aux pièces de viande, sauces, légumineuses, plats protéinés permettant l'anaérobiose.

2.4. Aliments à faible humidité

Cette catégorie d'aliment inclut les préparations pour nourrissons, les denrées sèches prêtes à manger, les denrées sèches à cuire ainsi que les beurres de noix et de graines. La flore de contamination des denrées sèches à cuire telles que les mélanges en poudre de sauce et de soupe et les pommes de terre en flocons peut être composée de bactéries sporulées comme les bactéries *Bacillus cereus* et *Clostridium perfringens*. Puisque ces dernières peuvent croître seulement si la température de cuisson, de refroidissement ou de réchauffage des produits reconstitués est inadéquate, les critères des denrées sèches à cuire doivent donc être déterminés selon l'évaluation de risque, en fonction des situations.

2.4.1. Préparations pour nourrissons qui comprennent les céréales instantanées et les formules en poudre

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	Formules en poudre	BPF	5	2	5×10^2	5×10^3
	Céréales instantanées	BPF	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli		Santé 2	10	1	1	10
Salmonella spp.	Formules en poudre	Santé 1	60	0	Non détecté	--
	Céréales instantanées	Santé 1	20	0	Non détecté	--
Cronobacter spp.[1]		Santé 1	30	0	Non détecté/10 g	

[1] Critère applicable uniquement aux formules en poudre.

2.4.2. Denrées sèches prêtes à manger qui comprennent, entre autres, les aliments suivants : chocolat, cacao, mélanges à pouding, fruits séchés, noix, graines, herbes séchées, épices, noix de coco, graines germées séchées et leur poudre.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
Salmonella spp.	Santé 1	10	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement au cacao.

2.4.3. Beurres de noix et de graines qui comprennent, entre autres, le beurre d'arachides, le beurre d'amande et le tahini.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
Salmonella spp.	Santé 1	10	0	Non détecté	--
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				

2.5. Charcuteries

2.5.1. Charcuteries faites de viande crue prêtes à manger

Charcuteries faites de viande crue fermentée ou acidifiée et séchée : saucissons chorizo, Jésus, Genoa, mettwurst, danois; saucisse de Lyon, de Thuringe et de Lorraine; les galets; les saucissons ou saucisses d'été; les gendarmes; les pepperonis séchés; les salamis sopressata, hongrois et danois et les autres styles de salamis séchés ou de saucissons d'appellation plus générique.

Charcuteries faites de viande crue salée et séchée : jambons secs (de Parme, de Bayonne, prosciutto, etc.), les jambons secs fumés à froid (de Westphalie, Speck, etc.) ou les viandes de bœuf salées et séchées (viande des Grisons, basterma ou pastirma, etc.).

Pour toutes les charcuteries ayant atteint une température interne de cuisson sécuritaire (ex. : fumage à chaud), utiliser les critères des charcuteries cuites indiqués dans le tableau suivant (2.5.2).

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
C. perfringens	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
Microorganismes pathogènes[2]	Santé 1	χ	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux charcuteries non fermentées.

[2] Les sérogroupes pathogènes de *Yersinia enterocolitica* (pour les produits faits de viande de porc), *Campylobacter* thermotolérants et d'autres microorganismes pathogènes peuvent être recherchés dans ce type de produit selon l'évaluation des risques.

2.5.2. Charcuteries cuites

Produits composés de pièces de viandes entières ou hachées, cuites à une température sécuritaire puis refroidies, parfois tranchées et emballées sous vide ou non sans subir de traitement thermique subséquent. Les charcuteries sont parfois saumurées ou fumées, cuites en moules ou en boyaux. Des agents de conservation peuvent aussi être ajoutés. En font notamment partie les charcuteries style jambon, pastrami, poitrine de dinde, saucisson de Bologne, saucisse fumée à chaud, simili-poulet, mortadelle, pepperoni et salami cuits, saucisson polonais ou à l'ail et jerkys.

Pour les cretons, terrines, rillettes, pâtés de foie, rôtis de porc et de dinde, se référer à la section 2.3 des aliments cuits prêts à manger.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	3	1×10^6	1×10^7
Bactéries lactiques	Altération	5	3	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				

2.6. Conserves

Tout produit emballé dans un contenant hermétique scellé et offert sous stérilité commerciale.

Définition de stérilité commerciale :

État de l'aliment qui a subi un traitement thermique, seul ou en combinaison avec d'autres procédés, pour le rendre exempt de toute forme viable de microorganisme, y compris les spores, susceptibles de se développer dans l'aliment aux températures auxquelles il est destiné à être normalement soumis durant la distribution et l'entreposage.

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	n	c	STÉRILITÉ COMMERCIALE
Microorganismes mésophiles ou thermophiles viables	Aliments peu acides (pH > 4,6)	Santé 1[1]	χ	0	Conforme
	Aliments acides et peu acides acidifiés (pH ≤ 4,6)	Altération			

[1] Risque à la santé associé à la bactérie *Clostridium botulinum*.

2.7. Eaux

2.7.1. Eaux de boisson et eaux servant à la préparation des aliments

La *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) réfère aux normes microbiologiques du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40). Ces normes s'appliquent en tout temps. Voici celles présentement en vigueur :

Tableau des normes microbiologiques selon le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40) présentement en vigueur.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION
Coliformes totaux[1]	BPF	10 UFC/100 ml
Colonies atypiques[2]	BPF	200 UFC/100 ml
E. coli[1]	Santé 2	Non détecté/100 ml
Entérocoques	Santé 2	Non détecté/100 ml
Coliphages F-spécifiques	Santé 2	Non détecté/100 ml
Microorganismes pathogènes[3]	Santé 1	Non détecté/volume analysé

[1] S'il y a présence de colonies trop nombreuses pour être identifiées (TNI) sur les milieux de culture utilisés pour la détection des coliformes / *E. coli*, la signification du résultat est de niveau « santé 2 ».

[2] Colonies qui poussent sur les milieux utilisés pour la détection des coliformes, mais qui n'ont pas l'apparence typique des coliformes.

[3] En général, la recherche des microorganismes pathogènes dans l'eau nécessite un volume d'échantillonnage d'au moins 4 litres. Pour la recherche des protozoaires et des virus, les volumes nécessaires peuvent être beaucoup plus importants. La recherche des microorganismes pathogènes n'est pas réalisée de façon systématique.

Pour les tableaux 2.7.2 et 2.7.3, la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) ne fait pas référence au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Ce sont les critères suivants qui s'appliquent :

2.7.2. Eaux traitées (par exemple : eau distillée ou déminéralisée), minérales, embouteillées, eaux de source et les eaux vendues au volume

S'applique à l'eau embouteillée ou vendue au volume et à l'eau au robinet des distributrices publiques d'eau embouteillée.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives (BHAA)[1]	BPF	5	1	1 x 10^2 UFC/ml	1 x 10^3 UFC/ml
Coliformes totaux[2]	BPF	5	0	Non détecté/100 ml	--
Colonie atypique[3]	BPF	5	0	> 200 UFC/100 ml	--
E. coli[2]	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
Entérocoques	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
P. aeruginosa	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
Microorganismes pathogènes[4]	Santé 1	χ	0	Non détecté/volume analysé	

[1] Dans le cas des eaux embouteillées, le critère s'applique sur l'eau entre le point de captage et l'arrivée à l'établissement d'embouteillage ou l'eau embouteillée après moins de 24 heures. Dans les cas des eaux vendues au volume, il s'agit d'un critère visant à mesurer l'efficacité du traitement antimicrobien ou l'hygiène de la distributrice.

[2] S'il y a présence de colonies trop nombreuses pour être identifiées (TNI) sur les milieux de culture utilisés pour la détection des coliformes/*E. coli*, la signification du résultat est de niveau « santé 2 ».

[3] Colonies qui poussent sur les milieux utilisés pour la détection des coliformes, mais qui n'ont pas l'apparence typique des coliformes.

[4] En général, la recherche des microorganismes pathogènes dans l'eau nécessite un volume d'échantillonnage d'au moins 4 litres. Pour la recherche des protozoaires et des virus, les volumes nécessaires peuvent être beaucoup plus importants. La recherche des microorganismes pathogènes n'est pas réalisée de façon systématique.

2.7.3. Glace

Toute glace utilisée pour la préparation ou la conservation des aliments, la glace commerciale préemballée (vendue dans son contenant original) ainsi que la glace produite par une machine à glace et distribuée en vrac aux consommatrices et consommateurs. L'eau qui sert à la fabrication de glace doit répondre aux critères établis au tableau 2.7.1.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives (BHAA)[1]	BPF	5	2	1 x 10^2 UFC/ml	1 x 10^3 UFC/ml
Coliformes totaux[2]	BPF	5	0	10 UFC/100 ml	-
Colonie atypiques[3]	BPF	5	0	> 200 UFC/100 ml	--
E. coli[2]	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
Microorganismes pathogènes[4]	Santé 1	χ	0	Non détecté/volume analysé	

[1] Lorsque les résultats de BHAA ou de coliformes totaux sont inacceptables, une vérification des procédures de nettoyage et de désinfection des appareils doit être effectuée. De plus, une vérification de la qualité de l'eau utilisée pour fabriquer la glace doit être réalisée si la source est douteuse.

[2] S'il y a présence de colonies trop nombreuses pour être identifiées (TNI) sur les milieux de culture utilisés pour la détection des coliformes/*E. coli*, la signification du résultat est de niveau « santé 2 ».

[3] Colonies qui poussent sur les milieux utilisés pour la détection des coliformes, mais qui n'ont pas l'apparence typique des coliformes.

[4] En général, la recherche des microorganismes pathogènes dans l'eau nécessite un volume d'échantillonnage d'au moins 4 litres. Pour la recherche des protozoaires et des virus, les volumes nécessaires peuvent être beaucoup plus importants. La recherche des microorganismes pathogènes n'est pas réalisée de façon systématique.

Note : Critères non applicables lorsque l'eau de mer est utilisée pour fabriquer la glace de conservation des produits de la pêche.

2.8. Jus de fruits et de légumes, et boissons

2.8.1 Jus de fruits et légumes frais non pasteurisés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures	Altération	5	3	1×10^4	1×10^5
E. coli	Santé 2	5	2	1×10^2	1×10^3
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	-----
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	-----

2.8.2 Jus de fruits et de légumes, et boissons pasteurisés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures	BPF	5	3	1×10^2	1×10^3
E. coli	Santé 2	5	1	10	1×10^2

2.8.3 Barbotines, boissons gazeuses et boissons aux fruits en fontaine

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures	BPF	5	3	1×10^4	1×10^5
Note : La vérification de la qualité des matières premières et de l'eau de préparation est recommandée.					

2.9. Légumes et fruits crus

Les légumes et fruits frais peuvent être vecteurs de microorganismes pathogènes provenant d'engrais organiques, d'eau d'irrigation contaminée, etc. Il convient donc, selon la situation, d'évaluer le risque et de déterminer quels critères seront appliqués.

2.9.1. Légumes et fruits crus frais et entiers

Cette catégorie de produits n'est pas susceptible de permettre la croissance des microorganismes pathogènes lorsqu'ils conservent leur intégrité. Les critères seront donc déterminés selon l'évaluation de risque, en fonction des situations.

2.9.2. Fruits et légumes crus transformés, fines herbes fraîches, salades de légumes incluant celles prêtes à l'emploi, ainsi que salades de légumes en tous genres pour usage rapide sans durée de conservation, avec ou sans vinaigrette

Fruits et légumes transformés lavés et parés, tranchés, coupés ou râpés, sans agent de conservation et emballés sous atmosphère modifiée ou non, avec une durée de conservation définie ou pour consommation rapide.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures[1]	Altération	5	3	1×10^4	1×10^5
E. coli	Santé 2	5	2	1×10^2	1×10^3
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
C. perfringens[2]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				
Microorganismes pathogènes[3]	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable aux fruits seulement.

[2] Critère applicable aux herbes, ail, piments et autres produits frais dans l'huile.

[3] En fonction de l'évaluation du risque, le Norovirus, le virus de l'hépatite A et les parasites *Cyclospora cayetanensis* et *Cryptosporidium* spp. peuvent être recherchés.

2.9.3. Champignons frais, produits de germination tels que la luzerne, les fèves germées ou les pousses de légumes (radis, pois, trèfle, etc.)

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
E. coli	Santé 2	5	2	1×10^2	1×10^3
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--

2.10. Œufs et ovoproduits

Ovoproduits : Produits obtenus à partir de l'œuf, de ses différentes composantes ou de leurs mélanges, après élimination de la coquille et des membranes.

Les normes du chapitre 5 du *Règlement sur les aliments, Œufs en coquille et œufs transformés* découlant de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) s'appliquent.

Norme générale : Aucun microorganisme pathogène (articles 5.1.3., 5.5.1., 5.6.4. et 5.8.1., RLRQ, chapitre P-29, r. 1).

2.10.1. Œufs liquides pasteurisés, poudre d'œufs et d'albumen, autres œufs transformés

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	Poudre d'albumen	BPF	5	0	5×10^4	--
	Autres œufs transformés	BPF	5	0	5×10^5	--
Coliformes totaux		BPF	5	0	1×10^2	--
Salmonella spp.		Santé 1	10	0	Non détecté	--
Microorganismes pathogènes[1]		Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] La bactérie *L. monocytogenes* peut être recherchée si l'évaluation du risque démontre un potentiel de contamination. Dans ce cas, se référer à la section 2.2.

2.10.2. Œufs entiers en coquille

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Salmonella spp.[1]	Santé 1	10	0	Non détecté	--

[1] La bactérie *Salmonella* spp. ne doit pas être détectée à l'intérieur ni à l'extérieur de l'œuf en coquille.

2.11. Pâtes crues

Les pâtes crues comprennent les pâtes devant être cuites avant consommation telles que les pâtes prêtes à l'emploi (ex. : pâte à tarte), les mélanges (ex. : muffins, biscuits), les pâtes alimentaires fraîches natures ou farcies avec ou sans fromage et les mélanges liquides de type pâte à crêpes.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	BPF	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
B. cereus	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux produits sans fromage.

2.12. Produits laitiers et succédanés de produits laitiers

Les normes du *Règlement sur les aliments, chapitre 11, Produits laitiers et succédanés de produits laitiers* (applicables à la vente au détail et à la restauration) découlant de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29, r. 1, annexes 11.E et 11.F) s'appliquent. Les normes microbiologiques applicables aux produits laitiers et succédanés de produits laitiers dans une usine, un entrepôt et dans un véhicule de distribution sont retrouvées aux annexes 11.C et 11.D du règlement.

Norme générale : Aucun microorganisme pathogène ou leur toxine (articles 11.8.10, 11.9.5 et 11.12.8, RLRQ, chapitre P-29, r. 1).

2.12.1. Fromage fait de lait pasteurisé ou de lait non pasteurisé

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g)
E. coli	Santé 2	1×10^3
S. aureus coagulase positive[1]	Santé 2	1×10^4
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	Non détecté
Salmonella spp.	Santé 1	Non détecté
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.	

[1] Une évaluation de risque est requise lors du dépassement de la norme (résultat > 10^4) pour déterminer les interventions à effectuer.

2.12.2. Fromage frais sans affinage, à caillé lactique contenant au moins 50 % d'humidité

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g)
Coliformes totaux	BPF	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	1×10^2

2.12.3. Produits laitiers fermentés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Coliformes totaux	BPF	1×10^2

2.12.4. Lait, crème et autres produits laitiers non fermentés et mélanges destinés à la préparation de produits laitiers congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	10

2.12.5. Produits laitiers congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	1×10^2
[1] Ce critère ne s'applique pas aux mélanges destinés à la préparation de produits laitiers congelés fermentés ni aux produits laitiers congelés fermentés.		

2.12.6. Beurre non fermenté et poudres de lait et autres produits laitiers en poudre

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	1×10^2

2.12.7. Succédanés de produits laitiers

Tout produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.

2.12.7.1. Margarine, colorant à café et desserts congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	1×10^2

2.12.7.2. Garniture à dessert, mélanges destinés à la préparation de desserts congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	$2{,}5 \times 10^4$
Coliformes totaux	BPF	10

2.13. Produits de la pêche et de l'aquaculture

Tous les animaux ou parties d'animaux marins ou d'eau douce à l'exclusion des mammifères aquatiques et des grenouilles.

2.13.1. Poissons et crustacés crus, frais ou congelés : poissons entiers, filets (avec ou sans peau, panés ou non) et crustacés entiers ou décortiqués (crevettes, langoustines, etc.)

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive[1]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux produits panés et aux produits sans peau et manipulés, car cette bactérie n'est pas un bon compétiteur avec la flore naturelle de ce type de produit.

2.13.2. Mollusques bivalves frais ou congelés : myes, moules, pétoncles, huîtres, etc.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	1	1×10^5	1×10^6
E. coli	Santé 2	5	0	10	--
S. aureus coagulase positive[1]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
V. parahaemolyticus[2]	Santé 1	10	1	1×10^2	1×10^4
Norovirus	Santé 1	10	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux mollusques décoquillés.

[2] Critère applicable uniquement aux mollusques (surtout les huîtres) dont l'origine fait partie des zones à risque (eaux chaudes).

2.13.3. Produits aquatiques fumés et saumurés à froid

Comprend les produits aquatiques fumés à froid et les produits saumurés à froid tel que le gravlax.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2				
Note : Pour les produits aquatiques fumés à chaud, se référer à la section 2.3 des aliments cuits prêts à manger.					

2.13.4. Sushis, tartares et ceviches de poisson

Les poissons ou fruits de mer utilisés dans la préparation des sushis et bols *poke* peuvent être crus ou cuits. Ces critères s'appliquent également aux sushis végétariens et aux poissons et fruits de mer non assaisonnés qui sont seulement coupés ou hachés.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
B. cereus[2]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux poissons et fruits de mer crus, coupés ou hachés, non assaisonnés. Non applicable au produit fini.

[2] Critère applicable uniquement aux sushis et bols *poke* contenant du riz.

Note : Consultez la fiche d'information pour la préparation sécuritaire des tartares, des sushis et des autres mets consommés crus notamment concernant les risques parasitaires.

2.14. Viandes et volailles crues

2.14.1. Coupes, abats et pièces intactes de viandes et de volailles crues

Les critères suivants s'appliquent uniquement aux viandes et aux volailles qui seront cuites avant d'être consommées.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	3	1×10^6	1×10^7
E. coli	BPF	5	3	1×10^2	1×10^3
Bactéries lactiques[1]	Altération	5	3	1×10^6	1×10^7
Microorganismes pathogènes[2]					

[1] Critère applicable principalement aux produits emballés sous vide.

[2] *E. coli* producteur de shigatoxines peut être recherché principalement dans la viande bovine. La recherche de *Salmonella* spp., *Campylobacter* thermotolérants, *Yersinia enterocolitica* (sérogroupes pathogènes) ou de parasites pourrait être justifiée selon le cas, en fonction de l'évaluation du risque. La présence de bactéries pathogènes dans la viande crue doit être interprétée avec discernement.

2.14.2. Préparations de viandes et de volailles crues

Font partie de cette catégorie toutes les préparations de viandes fraîches hachées, piquées ou attendries, assaisonnées ou non, farcies ou non (ex. : saucisses fraîches, viandes en cubes, parures) et qui seront cuites avant d'être consommées.

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries lactiques[1]		Altération	5	3	1×10^6	1×10^7
Bactéries aérobies mésophiles		BPF	5	3	5×10^6	5×10^7
E. coli	Viande d'espèce autre que bovine	BPF	5	3	1×10^2	1×10^3
	Viande d'espèce bovine	Santé 2				
Microorganismes pathogènes[2]						

[1] Critère applicable principalement aux produits emballés sous vide.

[2] *E. coli* producteur de shigatoxines peut être recherché dans la viande bovine non intacte. La recherche de *Salmonella* spp., *Campylobacter* thermotolérants et *Yersinia enterocolitica* (souches pathogènes) pourrait être justifiée en fonction de l'évaluation du risque. La présence de bactéries pathogènes dans les préparations de viandes crues doit être interprétée avec discernement.

2.14.3. Préparations de viandes crues prêtes à manger

Font partie de cette catégorie toutes les préparations de viandes crues de toutes espèces animales qui sont prêtes à manger, telles que les tartares de viande et les carpaccios.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
Bactéries lactiques[2]	Altération	5	2	1×10^6	1×10^7
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
E. coli producteur de shigatoxines[3]	Santé 1	5	0	Non détecté/25 g	---
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté/25 g	---
Campylobacter thermotolérant[4]	Santé 1	5	0	Non détecté/25 g	---

[1] Critère applicable à la matière première intacte qui a été seulement parée ou parée et hachée. Non applicable au produit fini.

[2] Critère applicable à la matière première intacte emballée sous vide qui a été seulement parée ou parée et hachée. Non applicable au produit fini.

[3] Critère applicable principalement à la viande de bovins et d'autres ruminants (ex. : bison, cerf).

[4] Critère applicable principalement à la volaille (ex. : canard, oie).

Note : Consultez la fiche d'information pour la préparation sécuritaire des tartares, des sushis et des autres mets consommés crus notamment concernant les risques parasitaires.

2.15. Produits de soja

Produits de soja divers tels que le tofu frais, le tofu pressé, les substituts de viande (végéburgers, saucisses, etc.), le tempeh et la pâte de soja (miso).

Cette catégorie de produits n'inclut pas les mets cuits prêts à manger à base de tofu (se référer à la section 2.3) et les boissons de soja pasteurisées (se référer à la section 2.8.2).

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
B. cereus	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4

[1] Critère non applicable pour les produits fermentés (ex. : tempeh et pâte de soja).

2.16. Vinaigrettes et mayonnaises

Comprend les sauces à salade, les sauces de type tzatziki et les marinades d'assaisonnement.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^3	1×10^4
Levures ou moisissures[2]	Altération	5	3	10	1×10^2
Bactéries lactiques[2]	Altération	5	2	10	1×10^2
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	-----

[1] Critère applicable uniquement aux mayonnaises sans ajout de produits végétaux frais.

[2] Critère applicable principalement aux produits auxquels a été ajouté un ingrédient acidifiant (ex. : vinaigre, jus de citron) permettant l'atteinte d'un pH < 4.2.

2.17. Surfaces de travail

2.17.1. Surfaces lavées, assainies et séchées

Cet échantillonnage a pour but de vérifier les procédures de nettoyage et d'assainissement.

	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES
Bactéries aérobies mésophiles[1]		
Ustensiles et vaisselle	BPF	1 UFC/cm^2
Surfaces de travail, appareils, équipement en contact direct avec les aliments (ex : mélangeur, table de travail, convoyeur)	BPF	1 X 10^2 UFC/cm^2
Coliformes totaux[1]		
Ustensiles et vaisselle, surface de travail, appareils, équipement en contact direct avec les aliments	BPF	Non détecté/cm^2

[1] Critères utilisés, à titre indicatif, pour apporter des correctifs aux procédures de nettoyage et d'assainissement.

Note : L'ATP-métrie par bioluminescence est une méthode indirecte permettant de déterminer rapidement l'état de propreté relative d'une surface donnée. L'ATP (adénosine 5' triphosphate) est une substance présente dans toutes les cellules vivantes (aliments, bactéries, levures, moisissures, etc.). Le test est effectué à l'aide d'un réactif qui change de couleur en présence d'ATP et d'un luminomètre, dispositif qui mesure une intensité de coloration. La valeur mesurée est proportionnelle à la quantité totale de matière organique (résidus d'aliments et population microbienne) recueillie par écouvillonnage d'une surface.

2.17.2. Détection de bactéries pathogènes sur les surfaces de travail

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES
Listeria spp. & *monocytogenes*[1]	BPF	Se référer à la section 2.2.
Salmonella spp.[2]	BPF	Non détecté/surface

[1] Recherche sur ustensiles et vaisselle; surface de travail, appareils et équipement en contact direct ou indirect avec des aliments prêts à manger.

[2] Recherche sur ustensiles et vaisselle; surface de travail, appareils et équipement en contact direct ou indirect avec des aliments à faible humidité (voir section 2.4).

3. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Agence canadienne d'inspection des aliments. Politique sur le contrôle de *Listeria monocytogenes* dans les produits de viande et de volaille prêts-à-manger, 2011.
2. Agence canadienne d'inspection des aliments. Étude ciblée visant les bactéries pathogènes et *E. coli* générique dans les aliments à faible taux d'humidité, 2011-2012.
3. Agence canadienne d'inspection des aliments. Étude ciblée sur la présence d'agents pathogènes bactériens et de la bactérie *E. coli* générique dans les épices, 2012-2014.
4. Agence canadienne d'inspection des aliments. Étude ciblée sur les bactéries pathogènes à la surface de noix non décortiquées, de noix décortiquées et dans les beurres de noix, 2012-2015.
5. Agence canadienne d'inspection des aliments. Études ciblées – Bactéries pathogènes, virus et parasites dans les jus non pasteurisés et les jus traités à haute pression, 2016-2017.
6. Agence canadienne d'inspection des aliments. Études ciblées, bactéries pathogènes dans les produits du soja, 2014 et 2016.
7. Agence canadienne d'inspection des aliments. Lignes directrices bactériologiques pour le poisson et les produits de la pêche (produit final), Annexe 2, 2017.
8. Agence canadienne d'inspection des aliments, Études ciblées visant les bactéries pathogènes de type *E. coli* générique dans les légumes frais coupés prêts-à manger préemballés, 2012-2013 et 2013-2014.
9. Agence canadienne d'inspection des aliments, Études ciblées visant les bactéries pathogènes dans les légumes-feuilles frais, 2014-2017.
10. Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Évaluation des risques liés à la présence de mycotoxines dans les chaînes alimentaires humaine et animale, 2006.
11. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Cronobacter* spp. France; 2011.
12. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Caractéristiques et sources de *Vibrio parahaemolyticus*. France; 2012.
13. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Penicillium expansum* et autres moisissures productrices de patuline. France; 2011.
14. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Bacillus cereus*. France; 2011.
15. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Clostridium perfringens*. France; 2017.
16. Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Staphylococcus aureus* et entérotoxines staphylococciques. France; 2011.
17. Allen MJ et al. Heterotrophic plate count bacteria – what is their significance in drinking water? Int J Food Microbiol. 2004; 92:265-274.
18. Atanassova V, Reich F, Klein G. Microbiological Quality of Sushi from Sushi Bars and Retailers. J Food Prot. 2008; 71(4):860–864.
19. Australia New Zealand Food Authority. Guidelines for the Microbiological Examination of Ready-to-Eat Foods, 2001.
20. Bagci U, Temiz A. Microbiological Quality of Fresh-Squeezed Orange Juice and Efficacy of Fruit Surface Decontamination Methods in Microbiological Quality. J Food Prot. 2011; 74(8):1238–1244.
21. Baumgartner A, M Grand. Bacteriological quality of drinking water from dispensers (coolers) and possible control measures. J Food Prot. 2006; 69(12):3043-3046.
22. Biserka B et al. Microbial Contamination of Organically and Conventionally Produced Fresh Vegetable Salads and Herbs from Retail Markets in Southwest Germany. Foodborne Pathog Dis. 2018; 16(4).

23. Bray DF, Lyon DA, Burr IW. Three-class Attributes Plans in Acceptance Sampling: Technometrics. 1973; 15(3).

24. Centre national d'études et de recommandations sur la nutrition et l'alimentation, CNERNA-CNRS. La qualité microbiologique des aliments, Maîtrise et critères. Paris : Polytechnica; 1996.

25. Ceuppens S, Boon N, Uyttendeale M. Diversity of *Bacillus* cereus group strains is reflected in their broad range of pathogenicity and diverse ecological lifestyles. FEMS Microbiol Ecol. 2013; 84(3):433-450.

26. Codex Alimentarius. Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments à faible teneur en eau, CAC/RCP 75-2015, 2016.

27. Codex Alimentarius. Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments, supplément au volume 1B, CAC/GL 21-1997.

28. Codex Alimentarius. Code d'usages en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles (CAC/RCP 33-1985).

29. Communicable disease and public health. Guidelines for the microbiological quality of some ready-to-eat foods samples at the point of sale. 2000; 3(3):163-167.

30. Development and Use of Microbiological Criteria for Food, Food Science and Technology Today, 1997; 11(3):137-177.

31. Direction générale de l'alimentation, Service de l'alimentation. Mise sur le marché des coquillages vivants : mise en œuvre des critères Codex, Instruction technique. France; DGAL/SDSSA/2017-277.

32. Directive 92/46/CEE du Conseil arrêtant les règles sanitaires pour la production et la mise en marché de lait cru, de lait traité thermiquement et de produits à base de lait, 1992.

33. Doyle MP, Benchat LR. Food Microbiology, Fundamentals and Frontiers, 3 éd. Washington D.C.: Montville Editions, ASM Press; 1997.

34. Dromigny E. Les critères microbiologiques des denrées alimentaires. France : Lavoisier; 2012.

35. Duranceau SJ et al. Impact of bottled water storage duration and location on bacteriological quality. Int J Environ Health Res. 2012; 22(6):543-559.

36. European Commission, Health & consumer protection directorate-general, Directorate B – Scientific Health opinions, Unit B3 – Management of scientific committees II. Opinion of the scientific committee on animal nutrition on the safety of *Bacillus* species in animal nutrition, 2000.

37. Fang TJ, Chen C-Y, Kuo W-Y. Microbiological quality and incidence of *Staphylococcus aureus* and *Bacillus cereus* in vegetarian food products. Food Microbiology. 1999; 16(4):385-391.

38. Food and Drug Administration. Risk Profile on Pathogens and Filth in Spices, 2017.

39. Food Standards Australia New Zealand. Compendium of microbiological criteria for food, 2018.

40. Food Safety Authority of Ireland. Bacteriological and Chemical Safety of Ready-to-Eat Dried Seeds and Ready-to-Eat Nuts (10NS1), 2012.

41. Food Safety Authority of Ireland. Guidelines for the interpretation of results of microbiological analysis of some ready-to-eat foods samples at point of sale, 2001.

42. Food Safety Authority of Ireland. Guidelines for the interpretation of results of microbiological testing of ready-to-eat foods placed on the market (revision 2), 2016.

43. Gouvernement du Canada. Guide sur les critères microbiologiques, les tests microbiologiques et les méthodes connexes pour l'industrie alimentaire et les organismes de réglementation du Canada, 1998.

44. Gouvernement du Canada. Règlement sur les aliments et drogues du Canada, C.R.C., ch. 870.

45. Gouvernement du Canada, Fiche technique santé et sécurité : Agents pathogènes - *Staphylococcus aureus*, 2012.

46. Gouvernement du Canada, Fiche technique santé et sécurité : Agents pathogènes - *Clostridium perfringens*, 2010.

47. Gouvernement du Canada, Procédure de laboratoire, MFLP-42, Isolement et numération du groupe *Bacillus cereus* dans les aliments, 2011.

48. Gouvernement du Canada, Fiche technique santé et sécurité : Agents pathogènes - *Bacillus cereus*, 2012.

49. Gouvernement du Québec. Règlement sur la qualité de l'eau potable, RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.

50. Granum PE, Lund T. *Bacillus cereus* and its food poisoning toxins. FEMS Microbiol Lett. 1997; 157(2):223-228.

51. Grease SE et al. Gastroenteritis Outbreak Associated with Unpasteurized Tempeh, North Carolina, USA, Emerg Infect Dis. 2013; 19(9).

52. Institut du porc (IFIP). *Staphylococcus aureus* : état des lieux dans la filière porcine, rapport d'étude, 2011.

53. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 1: Their Significance and Methods of Enumeration. 2nd ed. Toronto: University of Toronto Press; 1988.

54. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 2: Sampling for Microbiological Analysis: Principles and Specific Application. 2nd ed. Toronto: University of Toronto Press; 1986.

55. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 4: HACCP to ensure Microbiological Safety and Quality. Oxford: Blackwell Scientific Publications; 1988.

56. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 7: Microbiological Testing in Food Safety Management. 2nd ed. Springer; 2018.

57. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 8: Use of Data for Assessing Process Control and Product Acceptance. 1st ed. Springer; 2011.

58. Jarvis B. Statistical Aspect of Microbiological Analysis of Foods (Progress in Industrial Microbiology, Volume 21). Elsevier; 1989.

59. Jouve J-L. La qualité microbiologique des aliments : maîtrise et critères, 2e éd. Paris : Polytechnica, 1995.

60. Lactic Acid Bacteria: Fundamentals and Practice. Springer; 2014.

61. Leclerc H, Moreau A. Microbiological safety of natural mineral water. FEMS Microbiol. Rev. 2002; 23:207-222.

62. McIntyre L et al., Identification of *Bacillus cereus* Group Species Associated with Food Poisoning Outbreaks in British Columbia. Canada; 2008.

63. Miguéis S, Santos C, Saraiva C, Esteves A. Evaluation of ready to eat sashimi in northern Portugal restaurants, Food Control. 2015; 47:32-36.

64. Mihiretie H, Desta K. Microbiological Criteria and Quality of Fruits and Fruit Juices in Ethiopia and International Experience, J Med Microb Diagn; 2015.

65. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyse alimentaires. Plan de surveillance des contaminants dans les produits alimentaires vendus au Québec, 2011-2016.

66. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires. Résultats internes : Prévalence des principaux microorganismes pathogènes dans les épices vendues dans les établissements de détail, 2016-2017.

67. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires. Résultats internes, Programme de surveillance de la qualité microbiologique et de l'innocuité des tartares de poisson offerts à la restauration ou préparés par un établissement de détail, 2013-2014.

68. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires. Résultats internes : niveau de contamination des mollusques d'élevage, 2014.

69. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. [En ligne] Québec (QC). La qualité de l'eau de mon puits. Disponible : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm

70. Ministère de la Santé, Direction de la Santé. Critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires, Lignes directrices pour l'interprétation. Luxembourg; 2015.

71. Mossel DAA and CB Struijk. Assessment of the microbial integrity, sensu G.S. Wilson, of piped and bottled drinking water in the condition as ingested. Int J Food Microbiol. 2004; 92:375-390.

72. National Institute for Public Health, Ministry of Health, Welfare and Sport, *Clostridium perfringens* associated foodborne disease; 2011.

73. Nichols G et al. The microbiological quality of ice used to cool drinks and ready-to-eat food from retail and catering premises in the United Kingdom. J Food Prot. 2000; 63:78-82.

74. Norberg S, Stanton C, Ross RR, Hill C, Fitzgerald GF, Cotter PD. *Cronobacter* spp. in Powdered Infant Formula, J Food Prot. 2012; 75(3):607–620.

75. Organisation mondiale de la Santé, Directives de qualité pour l'eau de boisson : 4e éd. intégrant le premier additif. Genève; 2017.

76. Prescott, Harley, Klein. Microbiologie. DeBoeck Université; 1995.

77. Public Health Laboratory Service. Practical Food Microbiology. Methods for the Examination of Food for Micro-Organisms of Public Health Significance. London; 1995.

78. Puri SC. Agriculture Canada. Méthodes statistiques pour la gestion de la qualité des aliments, 5268/F; 1990.

79. Ratih D-H, Microbiological Quality and Safety of Fruit Juices. FOODREVIEW International, 2013; Vol. I (1).

80. Rivoal K et al. Detection of *Listeria monocytogenes* in raw and pasteurized liquid eggs and characterization by PFGE. Int J Food Microbiol. 2010; 138(1-2):56-62.

81. Rose JB, Gerba CP. Use Risk Assessment for Development of Microbial Standards, Water Sc. Tech. 1991; 24(2):29-34.

82. Santé Canada, Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique — Les coliformes totaux. (Numéro de catalogue H144-8/2013F-PDF); 2012.

83. Santé Canada, Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique — *Escherichia coli* (numéro de catalogue H144-7/2013F-PDF); 2012.

84. Santé Canada, Bureau de la qualité de l'eau et de l'air, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada – Tableau sommaire; 2017

85. Santé Canada, Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Conseils sur l'utilisation de la numération des bactéries hétérotrophes dans les approvisionnements d'eau potable au Canada (N° de catalogue H144-6/2013F-PDF); 2012.

86. Santé Canada. Normes et lignes directrices de la Direction générale de la protection de la santé sur l'innocuité microbiologique et la salubrité des aliments, sommaire explicatif. Compendium, volume 1; 2006.

87. Shuai W et al. Differenciation of *Bacillus thuringiensis* form *Bacillus cereus* group using a unique marker based on real-time PCR. Front. Microbiol. 2019; 10:883.

88. Subcommittee on Microbiological Criteria, Committee on Food Protection, Food and Nutrition Board, National Research Council. An Evaluation of the Role of Microbiological Criteria for Foods and Food Ingredients. Washington, D.C.: National Academy Press; 1985.

89. Tamber S, Swist E, Oudit D. Physicochemical and Bacteriological Characteristics of Organic Sprouted Chia and Flax Seed Powders Implicated in a Foodborne Salmonellosis Outbreak. J Food Prot. 2016; 79(5):703–709.

90. Techniques d'analyse et de contrôle dans les industries agroalimentaires. Le contrôle microbiologique. 2e éd., Lavoisier-Tec & Doe; 1991.

91. World Health Organization. Heterotrophic plate counts and drinking-water safety – The significance of HPCx for water quality and human health; 2003.

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE I

A.1. Les indicateurs en microbiologie alimentaire

Les indicateurs microbiologiques sont utilisés par le MAPAQ pour évaluer la sécurité des aliments et les bonnes pratiques de fabrication plutôt que la fraîcheur des produits (qualité, altération).

L'analyse des aliments à l'aide d'indicateurs est simple, fiable et fournit de l'information rapidement sur les failles dans un procédé de fabrication, sur la contamination en fin de procédé, sur la contamination de l'environnement et sur le niveau d'hygiène général. Les indicateurs fournissent donc de l'information sur la contamination, la survie et la croissance des microorganismes dans les aliments.

A.1.1. Indicateurs de la qualité et des bonnes pratiques de fabrication des aliments

Les indicateurs de la qualité microbiologique d'un produit sont des microorganismes dont la présence dans des aliments donnés, à certaines concentrations, peut être utilisée pour en évaluer la qualité et la fraîcheur et ainsi prédire la durée de vie d'un produit ou démontrer des lacunes dans les bonnes pratiques de fabrication (BPF).

A.1.2. Indicateurs de l'innocuité des aliments

L'innocuité d'un aliment peut être définie par l'absence ou une faible quantité de bactéries pathogènes à un seuil qui ne causera pas de maladie. La recherche systématique de l'ensemble des microorganismes pathogènes est une tâche fastidieuse, impossible à réaliser de routine et sur l'ensemble des aliments. De plus, il est démontré que les microorganismes pathogènes sont, en général, présents dans une très faible proportion et en très faible concentration dans les aliments. En microbiologie alimentaire, la recherche des microorganismes indicateurs est effectuée d'emblée, puisqu'ils sont plus faciles à isoler, présents en plus grande concentration et habituellement associés à la présence possible de microorganismes pathogènes dont l'écologie est similaire (ex. : *E. coli*).

La présence de microorganismes indicateurs n'est pas toujours corrélée avec la présence de microorganismes pathogènes, mais leur présence est reliée à un risque. Ils peuvent indiquer des conditions de fabrication insatisfaisantes lorsque leur concentration augmente de façon significative. Ainsi, les dépassements des critères établis révèlent des situations hors contrôle qui peuvent entraîner des risques pour la santé.

A.2. Signification des indicateurs

A.2.1. Les bactéries aérobies mésophiles

Ces bactéries forment un ensemble de microorganismes aptes à se multiplier en aérobie, aux températures optimales de croissance situées entre 25 et 45 °C (conditions mésophiles), sur un milieu de culture riche non sélectif et pendant une période d'incubation donnée. Cet ensemble englobe d'une part des bactéries pathogènes pour l'humain et d'autre part divers microorganismes d'altération.

Plusieurs acronymes existent pour désigner ce critère. Dans ce document, les acronymes utilisés sont les suivants :

NAM : Numération des bactéries aérobies mésophiles (acronyme utilisé pour les aliments).

BHAA : Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives (acronyme utilisé dans le cas spécifique des analyses de la qualité de l'eau).

La méthode utilisée pour la numération des bactéries dans les aliments est différente de celle qui est utilisée pour la détection de ces bactéries dans l'eau, d'où l'utilisation d'acronymes différents.

La numération des bactéries aérobies mésophiles donne une indication sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Malgré le fait que plusieurs bactéries pathogènes peuvent se développer dans les conditions de croissance utilisées pour effectuer la NAM, il n'y a pas de corrélation directe entre une NAM élevée et la présence de microorganismes pathogènes dans le produit.

Une NAM élevée est un indicateur général de mauvaises pratiques dans un établissement (ex. : chaîne de froid non respectée, mauvais refroidissement, conservation prolongée, température de maintien au chaud insuffisante, hygiène déficiente) et pas seulement un indicateur d'altération au sens strict. Pour évaluer la fraîcheur ou la durée de conservation à l'étalage des aliments, l'analyse des microorganismes d'altération (ex. : bactéries lactiques, bactéries psychrotrophes, levures, moisissures) et l'analyse organoleptique doivent être privilégiés.

Dans le cas de l'eau, une numération élevée en BHAA indique qu'il y a défaillance dans le système de traitement de l'eau pour la rendre potable ou qu'il y a recontamination de l'eau ou recroissance bactérienne dans le système de distribution.

Interprétation de la numération des bactéries aérobies mésophiles :

m	M
Vérification des bonnes pratiques de fabrication et des actions correctives	Non-maîtrise et vérification des actions correctives

Pour les aliments prêt-à-manger (PAM), un dépassement de la valeur M > 10^7 UFC/g est associé à une altération microbiologique importante de l'aliment, alors qu'à des valeurs > 10^8 UFC/g, une altération macroscopique peut être visible sur l'aliment.

Pour certains aliments, la NAM est non significative : produits fermentés (fromages, viandes fermentées et séchées, olives, etc.), champignons, fèves germées et légumes frais non lavés. Les produits ayant subi une congélation peuvent présenter une NAM diminuée en raison de l'action bactéricide que peut avoir celle-ci.

En résumé, la NAM demeure la meilleure méthode d'appréciation de la qualité microbiologique générale des aliments afin d'évaluer l'ensemble des conditions subies par l'aliment lors du transport, de la préparation, de l'entreposage, etc.

A.2.2. Les bactéries lactiques

On associe généralement les bactéries lactiques à leurs rôles dans l'industrie alimentaire. Dans certains processus de fabrication, leur intervention est bénéfique et elle est essentielle pour la fermentation d'une matière première d'origine végétale, laitière ou carnée. Elles peuvent aussi être utilisées pour la préservation d'aliments ou ajoutées comme probiotiques dans différentes denrées. En revanche, les bactéries lactiques sont aussi reconnues comme des agents d'altération dans une vaste gamme de produits comme les légumes transformés, les charcuteries emballées sous vide et les jus de fruits. Dans ce deuxième cas, seule la qualité

organoleptique du produit est altérée, et non sa qualité hygiénique. Les bactéries lactiques ne sont pas reconnues comme des bactéries pathogènes. Les propriétés biochimiques de ces microorganismes n'étant pas suffisantes pour caractériser correctement la flore lactique, il convient de prendre en compte leurs caractéristiques microbiologiques :

- Gram +;
- Non sporulées;
- Pour la plupart non-motiles;
- Métabolisme fermentaire;
- Micro-aérophiles ou anaérobie;
- Faible capacité de synthèse.

Les espèces bactériennes du groupe lactique appartiennent principalement aux cinq genres suivants :

- *Lactococcus;*
- *Streptococcus;*
- *Leuconostoc;*
- *Pediococcus;*
- *Lactobacillus.*

A.2.3. Groupe *Bacillus cereus*

Bacillus cereus fait partie d'un ensemble d'espèces très apparentées, fréquemment regroupées dans la littérature sous le terme *'Bacillus cereus sensu lato'*. Cet ensemble regroupe les espèces suivantes :

- *Bacillus cereus sensu stricto* hémolytique;
- *Bacillus thuringiensis*, qui se distingue seulement *de B. cereus stricto* par la production de cristaux de toxines protéiques;
- *Bacillus anthracis* (non hémolytique);
- *Bacillus weihenstephanensis*, qui correspond à certaines souches d*e B. cereus* psychrotrophes;
- *Bacillus mycoïdes* et *Bacillus pseudomycoïdes;*
- *Bacillus cytotoxicus.*

La taxonomie du groupe *Bacillus cereus* est complexe. *B. cereus, B. anthracis et B. thuringiensis* sont en réalité une seule espèce, mais qui se distinguent par des facteurs de virulence portés par des plasmides. Les analyses de routine effectuées en laboratoire ne permettent pas de différencier avec certitude certaines espèces du groupe.

B. mycoïdes, B. pseudomycoïdes et *B. weihenstephanensis* sont relativement simples à différencier des autres membres du groupe et ne sont donc pas considérées dans les critères établis dans ce document, mais *B. cereus* se distingue difficilement des autres microorganismes similaires du groupe. Seuls *B. cereus* et *B. thuringiensis* sont susceptibles d'être naturellement présentes dans les aliments. Certaines toxi-infections alimentaires pourraient être attribuables à *B. thuringiensis* puisque la perte de son plasmide, codant pour les cristaux de toxines protéiques, rend la distinction impossible avec *B. cereus* par les méthodes de laboratoire traditionnelles.

La bactérie *Bacillus cereus* est un bacille Gram positif, sporulé, mésophile et anaérobie facultatif. Cette bactérie est largement répandue dans la nature. On la trouve abondamment dans le sol et la principale voie de transmission de cette bactérie à l'humain est d'origine alimentaire. Elle peut contaminer pratiquement tous les types d'aliments et en particulier les produits végétaux. La forme sporulée résiste à la cuisson et à la pasteurisation des aliments. Les bactéries se multiplient bien dans un aliment cuit ou pasteurisé (élimination de la flore compétitrice), peu acide

(pH > 5) et maintenu à une température située entre 10 et 50 °C. Différentes souches de *Bacillus cereus* sont responsables de deux syndromes de toxi-infections alimentaires distincts : le syndrome émétique, une intoxication alimentaire semblable à l'intoxication staphylococcique, et le syndrome diarrhéique, une toxi-infection similaire à l'infection alimentaire produite par *Clostridium perfringens*. Chacun de ces syndromes est attribuable à une entérotoxine différente. Ces maladies sont de courte durée.

- La **toxine émétique** est un petit peptide (céréulide) fabriqué par certaines souches de la bactérie *B. cereus* au cours de leur croissance dans un aliment. Cette toxine est très résistante aux conditions environnementales (chauffage, acidité, séchage, enzymes digestives). Lorsqu'elle est ingérée en quantité suffisante, son action sur les récepteurs nerveux déclenche le vomissement.
- La **toxine diarrhéique** est une protéine qui agit sur la muqueuse intestinale comme une véritable entérotoxine en provoquant une accumulation de liquide dans l'intestin, d'où la diarrhée très aqueuse qui s'ensuit. Contrairement à la toxine émétique, la toxine diarrhéique est instable et facilement détruite par chauffage (5 min à 60 °C suffisent) ou par une action enzymatique (trypsine). Il semble que la toxine active soit principalement sécrétée dans l'intestin lui-même par les germes ingérés en nombre considérable avec les aliments contaminés.

Pour le syndrome émétique, les aliments les plus souvent incriminés sont les denrées à base de pâtes ou de riz cuits longtemps à l'avance, non réfrigérés, puis réchauffés ou frits juste avant le service. Les spores de *Bacillus cereus* résistent à la cuisson et peuvent donc germer, croître et produire la toxine émétique durant le séjour de ces denrées à la température ambiante. Même si le riz est frit ou réchauffé par la suite, la toxine n'est pas détruite en raison de à sa grande stabilité.

Les spores des souches de *Bacillus cereus* responsables du syndrome diarrhéique sont présentes dans un grand nombre de produits, dont les légumes, les produits céréaliers, les produits laitiers, les épices et assaisonnements. Les spores sont aussi présentes en faible quantité à la surface de la viande. Après la cuisson ou la pasteurisation, un séjour prolongé du produit alimentaire à une température favorable permet aux spores de germer et de produire une population bactérienne suffisamment importante pour induire le syndrome diarrhéique si le produit est consommé sans chauffage préalable. Il peut s'agir de légumes cuits, soupes, salade ou purée de pommes de terre, produits céréaliers, viandes cuites, divers plats cuisinés, de même que de crèmes, poudings ou sauces.

Comme les spores de ce *Bacillus* sont très répandues dans la nature et qu'elles survivent facilement à la cuisson, les principales recommandations ont trait au contrôle strict des températures :

- maintenir les denrées cuites au chaud, avant le service, à une température ≥ 60 °C;
- réfrigérer rapidement les aliments cuits, préalablement répartis en petites portions à une température ≤ 4 °C;
- réchauffer et servir rapidement les aliments préalablement cuits à une température ≥ 74 °C.

A.2.4. *Clostridium perfringens*

La bactérie *Clostridium perfringens* est un bacille Gram positif, non-motile, sporulé et anaérobie strict (certaines souches sont aérotolérantes). C'est une bactérie très répandue dans le sol et la poussière, à partir desquels elle est disséminée dans l'environnement. Elle est rencontrée assez fréquemment dans le tube digestif des humains et de plusieurs animaux, mais à une faible concentration.

Les spores de *Clostridium perfringens* résistent à la déshydratation et aux traitements thermiques modérés tels que la cuisson et la pasteurisation. La résistance des spores à la chaleur permet à *C. perfringens* de survivre à la cuisson des aliments. La bactérie se multiplie très rapidement dans les aliments riches en protéines, peu acides et maintenus à une température située entre 15 et 50 °C. Sa température optimale de croissance est relativement élevée (43-45 °C).

Des études ont démontré que l'entérotoxine active est fabriquée par les bacilles principalement au moment de leur sporulation dans l'intestin. L'entérotoxine présente dans l'aliment avant sa consommation est rarement en cause, car elle est sensible à la chaleur et aux sucs digestifs. Les spores absorbées avec les aliments semblent également inoffensives.

C. perfringens contamine fréquemment les viandes crues, particulièrement le bœuf et la volaille. Les aliments déshydratés, comme les épices, constituent une autre source importante de cette bactérie. Débarrassées de la flore compétitrice, les viandes mijotées (bouillies, en ragoût, en casserole) ou les plats à forte teneur en amidon (potages liés, sauces) constituent un excellent milieu de culture. Aux températures favorables (de 15 à 50 °C), les spores ayant survécu à la cuisson germent et les cellules végétatives se multiplient rapidement. *C. perfringens* est réputé pour sa croissance explosive aux températures situées entre 40 et 45 °C. En effet, dans des conditions optimales, ses cellules végétatives peuvent doubler en moins de dix minutes, ce qui correspond à l'un des taux de croissance les plus rapides.

Les épisodes de toxi-infections alimentaires dus à *C. perfringens* impliquent le plus souvent des mets à base de viande, cuisinés à l'avance et en grande quantité. Le maintien au chaud à une température inférieure à 50 °C pendant le service, ou le refroidissement trop lent à cause de volumes importants sont les mauvaises pratiques les plus fréquemment rencontrées. Malgré tout, la maladie pourrait être évitée si les aliments étaient réchauffés adéquatement juste avant le service. En effet, les cellules végétatives, seules en cause directement dans cette toxi-infection alimentaire (TIA), sont facilement détruites par la chaleur. Les principales recommandations ont trait au contrôle strict des températures :

- maintenir les denrées cuites au chaud, avant le service, à une température ≥ 60 °C;
- réfrigérer rapidement les aliments cuits, préalablement répartis en petites portions à une température ≤ 4 °C;
- réchauffer et servir rapidement les aliments préalablement cuits à une température ≥ 74 °C.

A.2.5. Les coliphages F-spécifiques

Les coliphages F-spécifiques sont des virus (bactériophages) qui infectent spécifiquement certaines souches bactériennes d'*E. coli*. Leur présence dans l'eau est le signe d'une contamination d'origine fécale provenant des fèces des animaux à sang chaud et des humains. Le comportement de ces virus bactériens est similaire à celui de certains virus entériques tels que l'entérovirus, le rotavirus et le norovirus. Les coliphages sont donc un modèle utile ou un indicateur indirect de la présence de ces virus entériques dans l'eau notamment pour évaluer leur survie dans l'environnement et leur élimination lors des procédés de traitement et de désinfection des eaux.

Il est à noter que les coliphages peuvent être présents dans les eaux où il n'y a pas de virus entériques et qu'il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre de coliphages et le nombre de virus entériques. Les coliphages peuvent également se répliquer en dehors du tube digestif de l'homme et des animaux si des souches d'*E. coli* sont présentes dans l'environnement. De manière globale, la recherche des coliphages vient compléter un profil de contamination fécale dans l'eau.

A.2.6. Les coliformes totaux

Le groupe des coliformes totaux comprend des bactéries aérobies ou anaérobies facultatives, Gram négatives, asporulées, en forme de bâtonnets, motiles ou non, oxydase négatives et qui réduisent les nitrates en nitrites en conditions anaérobies. Ces bactéries ont un métabolisme de type respiratoire et fermentaire. Ce qui les caractérise c'est leur capacité de fermenter préférablement le lactose pour produire de l'acide et du CO_2 à 35 °C. De manière générale, les coliformes ne sont pas pathogènes, mais certains microorganismes pathogènes sont tout de même inclus dans ce groupe. Entre autres, on y trouve les genres suivants : *Escherichia, Citrobacter, Enterobacter* et *Klebsiella*.

Habituellement, la présence de coliformes totaux dans les aliments indique un traitement thermique inefficace ou une contamination subséquente à celui-ci. Ils peuvent aussi indiquer un mauvais nettoyage et assainissement d'appareils.

Dans l'eau, ce groupe de microorganismes révèle une pollution provenant du sol, des végétaux, d'insectes ou de sources d'eaux polluées par des excréments humains ou animaux. Il est donc impossible de relier directement ou spécifiquement les coliformes totaux à la présence probable de microorganismes pathogènes et de déterminer la source précise de contamination. En conséquence, on ne peut pas utiliser seulement les coliformes totaux pour conclure qu'une eau pourrait transmettre des maladies.

Dans une eau traitée, les coliformes totaux sont un indicateur de l'efficacité du traitement et de la désinfection. Dans une eau qui ne nécessite pas de traitement (ex. : eau souterraine protégée), leur présence est un indicateur de la vulnérabilité de la source. Dans le système de distribution, la découverte de coliformes totaux permet de vérifier l'étanchéité du réseau de distribution d'eau potable. En effet, même en l'absence d'un autre indicateur de contamination fécale (ex. : *E. coli*, les coliphages et les entérocoques), les coliformes totaux permettent de déceler un défaut de construction d'un puits ou d'une canalisation causé par une infiltration d'eau de ruissellement ou par d'autres contaminants. Les coliformes totaux sont l'indice, dans de tels cas, que la source d'eau évaluée n'est pas à l'abri de contaminations éventuelles et que le problème doit être examiné et corrigé.

La méthode utilisée pour dénombrer les coliformes totaux dans l'eau permet de les distinguer des colonies dites atypiques (qui n'ont pas l'apparence de coliformes) et des *E. coli*. Lorsque le nombre de bactéries atypiques dépasse le seuil établi, la qualité microbiologique de l'eau est jugée insatisfaisante au regard des BPF. De la même façon, lorsque les colonies totales sont trop nombreuses pour être identifiées (TNI), l'eau est considérée comme non potable avec risque pour la santé. La croissance importante de bactéries peut nuire à la détection d'*E. coli* et donner un résultat faussement négatif.

A.2.7. *Escherichia coli*

Parmi les coliformes totaux, il existe un sous-groupe de bactéries, les coliformes fécaux ou coliformes thermotolérants, qui inclut l'espèce *Escherichia coli*. Cette bactérie est le meilleur indicateur d'une contamination d'origine fécale, puisqu'elle est présente dans le tube digestif des animaux et de l'homme et qu'elle est le seul membre du groupe des coliformes à être exclusivement d'origine fécale**.**

Selon le type d'aliment, la présence de *E. coli* peut être interprétée différemment en termes de risque pour la santé humaine (ex. : viande crue vs aliments cuits prêts-à-manger). Il faut cependant noter que la bactérie *E. coli* est moins résistante que certains microorganismes pathogènes entériques, tels que la bactérie *Salmonella* et le Norovirus. Ainsi, l'absence d'*E. coli* n'est pas une assurance absolue de l'absence de microorganismes entériques pathogènes.

La détection de la bactérie *E. coli* dans les aliments peut indiquer qu'il y a eu contamination fécale de la matière première, que le traitement thermique est insuffisant, qu'il y a eu un mauvais contrôle de la température de l'aliment, qu'il y a eu contamination croisée ou que l'hygiène est déficiente.

Plus particulièrement, la présence d'*E. coli* dans un aliment prêt-à-manger (PAM) est le signe d'une présence potentielle de microorganismes pathogènes entériques dans cet aliment et, de ce fait, rend ce dernier à risque pour la consommation humaine, puisqu'aucun traitement subséquent ne sera appliqué à l'aliment. Il ne devrait pas être détecté dans un aliment PAM, même si une tolérance est permise.

En milieu hydrique, cette bactérie se trouve dans les eaux d'égout et dans toutes les eaux naturelles et les sols récemment contaminés par les matières fécales. La présence d'*E. coli* indique toujours une contamination potentiellement dangereuse et l'eau contenant cette bactérie est considérée non potable avec risque pour la santé. *E. coli* est un indicateur efficace pour orienter la recherche de microorganismes pathogènes potentiels dans l'eau.

Les principales recommandations associées à la présence d'*E. coli* dans les aliments et l'eau sont de déterminer, dans un premier temps, les sources potentielles de contamination fécale. Des mesures d'hygiène accrues au niveau des manipulateurs, appareils, instruments et locaux doivent également être appliquées. Pour les eaux souterraines contaminées, une désinfection du puits s'impose. Au besoin, l'eau devra être traitée pour la rendre potable.

A.2.8. Entérocoques dans l'eau

Le groupe des streptocoques fécaux est divisé en deux sous-groupes : les entérocoques et les non-entérocoques. Le groupe des entérocoques comprend le genre *Enterococcus*, alors que celui des non-entérocoques comprend les genres *Streptococcus* et *Lactococcus*.

Les entérocoques sont des bactéries sphériques, en paire ou en chaîne, à Gram positif, catalase négative et anaérobies facultatives. Ils ne forment pas d'endospores et certaines espèces font preuve de motilité. Les entérocoques se développent en 48 heures à 35 °C, sur un milieu de culture sélectif « m-Enterococcus » et forment des colonies variant de rose pâle à rouge vin. Tous hydrolysent l'esculine en présence de bile et réagissent positivement avec les antisérums du groupe D de Lancefield. Ils ont la capacité de croître à des températures entre 10 °C et 45 °C, à un pH alcalin et en présence de NaCl. Cette capacité à se multiplier en milieu salin les distingue des bactéries *Streptococcus bovis* et *Streptococcus equinus*.

Le groupe des entérocoques comprend les espèces suivantes :

E. faecalis	*E. durans*	*E. mundtii*
E. faecium	*E. cecorum*	*E. pseudoavium*
E. avium	*E. hirae*	*E. raffinosus*
E. gallinarum	*E. casseliflavus*	*E. solitarius*
E. malodoratus		

Les entérocoques sont relativement spécifiques aux contaminations fécales. Cependant, certains entérocoques proviennent d'autres sources, dont les matières végétales, le sol et les insectes.

La présence d'entérocoques dans l'eau est généralement associée à celle de *E. coli* (ou des coliformes fécaux) et est donc le signe d'une contamination fécale récente. Ce qui les distingue de *E. coli* (et des coliformes fécaux) est qu'ils n'ont généralement pas la capacité de se multiplier dans l'eau, qu'ils survivent plus longtemps dans l'environnement et qu'ils sont plus résistants aux

traitements de désinfection de l'eau. Ils sont donc utilisés en complément avec les autres indicateurs de contamination fécale pour obtenir un portrait global de la qualité de l'eau.

A.2.9. Les levures et les moisissures

Les levures et les moisissures sont largement répandues dans l'environnement. Certaines d'entre elles font partie de la flore normale de divers produits alimentaires. On les utilise dans les processus de fermentation de boissons, de charcuteries, de fromages et de pain, ainsi que pour la production d'antibiotiques ou d'additifs alimentaires. Elles se développent sur des substrats variés, habituellement peu favorables à la croissance bactérienne : aliments de pH acide, à faible humidité, à haute teneur en sucre ou en sel, etc. Il n'est pas rare de les trouver sur un équipement nettoyé de façon inadéquate ou comme contaminant dans l'air.

Lorsqu'elles prolifèrent dans les aliments et que leur population atteint un niveau excessif, les levures et les moisissures peuvent occasionner la détérioration des produits (goût, texture, apparence) et entraîner des pertes économiques importantes.

Dans des conditions données, certaines espèces de moisissures peuvent synthétiser des mycotoxines qui sont des métabolites toxiques, ce qui les rend potentiellement pathogènes pour l'homme. Les mycotoxines sont produites par des moisissures qui poussent sur les plantes et les aliments. De nombreux types de mycotoxines existent, mais seulement quelques-unes sont retrouvées dans les aliments.

Les symptômes associés aux mycotoxines incluent des maux de tête, des vomissements et de la diarrhée, accompagnés d'anorexie. La gravité des symptômes varie selon l'âge, le sexe, le statut nutritionnel et l'état de santé général. Certaines mycotoxines seraient aussi cancérigènes. La gravité dépend aussi de l'importance et de la durée de l'exposition. Certaines spores de levures et de moisissures résistent à la chaleur, à la congélation, aux antibiotiques et à l'irradiation. Il s'avère essentiel de contrôler la qualité des produits alimentaires, de leur origine jusqu'au consommateur (récolte, entreposage, transport, transformation et préparation). Le maintien des populations de moisissures à des niveaux acceptables permet de réduire les risques d'intoxication.

A.2.10. *Staphylococcus aureus* coagulase positive

Staphylococcus aureus aussi appelé Staphylocoque doré, est une bactérie en forme de coques, Gram positive, disposée en grappes. Elle est non motile, asporulée et anaérobie facultative. Ce microorganisme est fréquemment trouvé dans la muqueuse nasale, la bouche, la gorge et sur la peau d'individus sains, autant chez les humains que les animaux à sang chaud. Cette bactérie peut être disséminée facilement dans l'environnement et peut ainsi contaminer les aliments.

Les intoxications alimentaires sont en majorité causées par *S. aureus* coagulase positive qui produit une entérotoxine thermorésistante. Cependant, *S. intermedius* et S. *hyicus* sont aussi capables de produire une entérotoxine. Il n'est pas habituel de trouver des souches coagulase négatives produisant des entérotoxines. Les souches positives pour la production de coagulase doivent être considérées comme productrices potentielles d'entérotoxines.

Des souches de *S. aureus* d'origine variée (animale, humaine ou environnementale) peuvent contaminer les aliments crus. Étant thermosensibles, elles sont généralement détruites au cours de la pasteurisation ou de la cuisson des aliments. Cependant, les entérotoxines sont thermostables et peuvent résister si elles ont été préalablement synthétisées dans l'aliment. Ainsi, des concentrations faibles de *S. aureus* coagulase positive trouvées dans un aliment après le traitement thermique ne garantissent pas l'absence d'entérotoxines, qui auraient pu être synthétisées avant celui-ci.

En revanche, la présence de *S. aureus* coagulase positive dans les aliments chauffés et manipulés après cuisson est un indice de contamination humaine et possiblement de mauvaises pratiques de manipulations et d'une hygiène inadéquate des manipulateurs. Elle peut aussi indiquer une recontamination par des matières premières ou de mauvaises conditions d'entreposage. L'ensemble de ces lacunes peut éventuellement entraîner des risques pour la santé humaine si des actions correctives ne sont pas appliquées.

S. aureus coagulase positive peut être utilisée comme un indicateur, puisqu'une souche productrice de coagulase est considérée comme potentiellement productrice d'entérotoxines et représente un risque. Dans ce cas, la production d'entérotoxines par la souche n'a pas à être démontrée. Les concentrations maximales dans les plans d'interprétation sont fixées en fonction du risque et d'une situation hors contrôle sur le plan des bonnes pratiques de fabrication. C'est pourquoi elles sont inférieures à la dose infectieuse, qui est de l'ordre de 10^5 UFC/g.

Quatre conditions sont requises pour que des aliments puissent déclencher une intoxication staphylococcique :

- Une contamination des aliments par une souche de *S. aureus* productrice d'entérotoxines. Cette contamination a le plus souvent lieu au cours de la manipulation des aliments par un porteur sain ou une personne infectée.
- Un aliment favorable à la croissance de *S. aureus* coagulase positive. Il s'agit habituellement de produits riches en protéines et peu acides, comme ceux à base de viande, d'œufs, de crème. Les salaisons peuvent être des milieux favorables à sa prolifération, puisque la bactérie tolère bien le sel et les nitrites.
- Une absence de flore compétitrice. À moins d'une contamination initiale particulièrement importante (comme dans le lait d'une vache souffrant de mammite), la croissance de *S. aureus* coagulase positive est généralement réprimée par la flore saprophyte. Les produits contaminés après chauffage par un manipulateur d'aliments, des matières premières ou de mauvaises conditions d'entreposage sont donc plus fréquemment incriminés que les produits frais.
- Un séjour de l'aliment à une température favorable à sa prolifération (10 à 45 °C) pendant quelques heures. Comme la contamination est généralement faible au départ, une période d'incubation est nécessaire avant que le niveau de la population bactérienne ne devienne assez important (plus d'un million de cellules par gramme) pour fabriquer la toxine en quantité suffisante. Cette condition est remplie lorsque des mets sont préparés longtemps à l'avance et maintenus à température ambiante.

Une grande diversité de produits peut servir de vecteur : jambon, volailles, viande hachée, sauces, sandwichs et salades d'œufs, de pommes de terre, de thon ou de fruits de mer, mets chinois, pâtes alimentaires, pâtisseries renfermant de la crème, lait cru et produits laitiers fabriqués à partir de lait ou de crème contaminés.

La contamination des aliments par des germes d'origine humaine peut être minimisée par un meilleur respect des règles d'hygiène personnelle (ex. : lavage fréquent des mains) et le retrait des cuisines de toute personne souffrant de plaies infectées ou de furoncles aux mains ou au visage. Les aliments cuits sont ceux qui doivent être manipulés avec la plus grande prudence, avec des ustensiles et des récipients propres. Malgré tout, il est généralement impossible d'éviter un faible taux de contamination. C'est pourquoi la mesure préventive la plus importante consiste à réduire la durée du séjour des denrées périssables à la température ambiante.

TABLEAU I
Résumé de la signification des microorganismes indicateurs en microbiologie alimentaire

Indicateurs	Causes les plus probables de non-conformité
Bactéries aérobies mésophiles (BPF)	▪ Hygiène et salubrité déficientes ▪ Température de conservation inadéquate ▪ Refroidissement trop lent ▪ Préparation à l'avance ▪ Conservation prolongée
Bacillus cereus (Santé 2) *Clostridium perfringens* (Santé 2)	▪ Refroidissement trop lent ▪ Température de maintien au chaud insuffisante ▪ Réchauffage trop lent ou température atteinte insuffisante
Coliformes totaux (BPF)	▪ Nettoyage et assainissement inadéquats ▪ Matériaux malpropres (ex. : emballages) ▪ Mauvaises conditions d'entreposage ▪ Vulnérabilité d'une source d'eau non traitée ▪ Déficience du traitement de désinfection de l'eau ▪ Traitement thermique insuffisant
E. coli (Santé 2)	▪ Contamination d'origine fécale provenant des fèces des animaux à sang chaud et des humains, probabilité de présence de microorganismes pathogènes entériques ▪ Absence de lavage des mains ou lavage des mains inadéquat
Coliphages F-spécifiques (Santé 2)	▪ Contamination fécale de l'eau
Staphylococcus aureus coagulase positive (Santé 2)	▪ Hygiène et comportement inadéquats du manipulateur d'aliments ▪ Abcès sur la peau des manipulateurs ▪ Absence de lavage des mains ou lavage des mains inadéquat ▪ Température de conservation inadéquate
Bactéries lactiques (BPF – Altération)	▪ Conservation prolongée
Levures et moisissures (BPF – Altération)	▪ Conservation prolongée

A.3. TABLEAU II - Les agents pathogènes les plus souvent associés aux toxi-infections alimentaires : caractéristiques et aliments cibles

Agent pathogène	Type de TIA, symptômes et dose infectieuse	Incubation et durée de la maladie	Réservoirs	Aliments visés	Caractéristiques de croissance
Aeromonas hydrophila	Infection **S** : DS, F, V **DI** : 10^6-10^{10}	**I** : 2-3 jours **Dr** : plusieurs semaines	Eau, sol.	Eau, fruits de mer, viandes rouges, volaille, lait cru, poissons.	**Température (Opt)** : 1-42 °C (28 °C) **pH (Opt)** : 4,0-10,0 (6,0) **a_w min** : 0,95 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 2-4 %
Bacillus cereus Type A (émétique)	Intoxication ou toxi-infection **S** : V, D, CA **DI** : 10^4- 10^5	**I** : 1-5 heures **Dr** : 12-24 heures	Sol, poussière, animaux, humains.	Céréales, riz (type A), épices (type B), viandes, volaille, aliments séchés, produits laitiers (type B).	**SPORULATION** **Température (Opt)** : 4-55 °C (30-37 °C), production de toxine : 10-40 °C (20-25 °C) **pH (Opt)** : 4,3-9,5 (6,0-7,0) **a_w min** : 0,92 **Respiration :** anaérobie facultative **% sel toléré** : 10 %
Type B (diarrhéique)	Intoxication **S** : D, CA, N **DI** : 10^4-10^9	**I** : 8-17 heures **Dr** : 6-24 heures			
Campylobacter thermotolérants (*coli, jejuni, lari*)	Infection **S** : D, CA, F, N, V, DS **DI** : 500	**I** : 2-5 jours **Dr** : 2-10 jours	Humains, eau contaminée, animaux domestiques, oiseaux.	Volaille, bœuf haché et foie de veau insuffisamment cuits, mollusques crus ou insuffisamment cuits, poissons crus, produits laitiers non pasteurisés, eau.	**Température (Opt)** : 30-45 °C (42 °C) **pH (Opt)** : 4,9-9,0 (6,5-7,5) **a_w min** : 0,99 **Respiration** : microaérobie (3-5 % O_2) **% sel toléré** : 2 %
Clostridium botulinum	Intoxication **S** : N, V, C, Fa, Et, MT, VD, A, P **Cp** : Paralysie du système respiratoire, décès **DI** : Très faible **DT toxine** : probablement de l'ordre du ng	**I** : 12-36 heures **Dr** : 1-10 jours	Sol principalement.	Conserves de légumes, produits de la mer, conserves de viande, saucisses, sauce de fromage peu acide, conserves maison. De manière générale, tout aliment peu acide (pH > 4,6) en conserve ou sous vide.	**SPORULATION – TOXINE** **Température (Opt)** : 10-48 °C (28-35 °C), type A, B 3,3-45 °C (28-35 °C), type E **pH** : 4,6-9,0 (type A, B) 5,0-9,0 (type E) **a_w min** : 0,94 (type A, B) 0,97 (type E) **Respiration** : anaérobie stricte **% sel toléré** : 5 % (type E), 10 % (type A, B)
Clostridium perfringens	Toxi-infection **S** : D, CA, MT, (N et V rares) **DI** : 10^5-10^6	**I** : 8-22 heures **Dr** : 12-24 heures	Intestin (humains, animaux), sol, ordure, fumier.	Viande fraîche ou cuite, sauces à base de jus de viande, volaille, poissons, charcuteries, épices et mélanges déshydratés, tofu.	**SPORULATION** **Température (Opt)** : 10-54 °C (40-45 °C) **pH** : 5,0-9,0 **a_w min** : 0,93 **Respiration** : anaérobie stricte **% sel toléré** : 6,5 %
Escherichia coli producteurs de shigatoxines	Toxi-infection **S** : DS, CA, F, V **Cp** : déficience rénale, dommages cerveau, ACV, décès **DI** : < 100	**I** : 3 à 8 jours **Dr** : 2-9 jours	Intestin (humains, animaux - principalement les bovins).	Viande hachée insuffisamment cuite (bovine), eau, lait cru, légumes feuilles, mollusques.	**Température (Opt)** : 3-49 °C (35-37 °C) **pH** : 4,0-10,0 **a_w min** : 0,93 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 6,5 %

Agent pathogène	Type de TIA, symptômes et dose infectieuse	Incubation et durée de la maladie	Réservoirs	Aliments visés	Caractéristiques de croissance
Listeria monocytogenes	Infection **S** : D, F, N, MT **Cp** : septicémie, ME, avortement, mort nouveau-né **DI** : 100-1000, dose présumée	**I** : 3-70 jours **Dr** : variable selon l'importance de la maladie	Intestin des animaux (volaille agneau, porc, bœuf), eau, environnement.	Lait cru, crème glacée, fromages à pâte molle, salade de chou, poulet cuit, charcuteries et produits de viandes prêts-à-manger, eau, tofu, pâté de foie, produits marins insuffisamment cuits, poisson fumé.	**Température (Opt)** : 0-45 °C (30-37 °C) **pH** : 4,4-9,5 **a_w min** : 0,92 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 10 % Ubiquitaire
Pseudomonas aeruginosa	Infection **S** : D, GA, N, V, CA, MT, F **Cp** : endocardite, septicémie, pneumonie, ME **DI** : 10^3-10^4 Personnes en santé, 10^7-10^8	**I** : Inconnue **Dr** : inconnue	Sol, eau, plantes, humains, déchets.	Lait cru, eau, légumes crus.	**Température (Opt)** : 5-42 °C (37 °C) **pH** : 5,0-8,0 **a_w** : inconnue **Respiration** : aérobie, anaérobie occasionnellement **% sel toléré** : inconnu
Salmonella spp.	Infection **S** : N, V, DS, CA, F, Ev, Et **DI** : 10^3- 10^7	**I** : 6-72 heures **Dr** : 1-4 jours	Intestin (humains, animaux - rongeurs, mouches, tortues, coquerelles, perruches).	Viandes et volailles surtout, œufs, pâtes alimentaires, mayonnaise, produits laitiers, eau, produits marins mal cuits, tous végétaux susceptibles d'avoir été contaminés, aliment prêt à manger.	**Température (Opt)** : 5-50 °C (35-37 °C) **pH** : 3,8-9,5 **a_w min** : 0,94 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 3,5 %
Shigella spp.	Infection **S** : D, DS, F, CA, N, V **DI** : 10-200	**I :** 1-7 jours (12-50 h) **Dr :** 5-6 jours	Humains.	Aliments manipulés.	**Température (opt) :** 6-47 °C (37,5 °C) **pH :** 4,8-9,3 **a_w :** 0,96 **Respiration :** anaérobie facultative **% sel toléré :** 5,2 %
Staphylococcus aureus coagulase positive	Intoxication **S** : N, V, CA, D, De, Pr, Fr, H **DI** : 10^6 **DT toxine** : 20 ng-1 µg	**I** : 1-6 heures **Dr** : 24-48 heures	Humains, animaux.	Aliments riches en protéine (viandes salées), viandes fermentées, produits laitiers, tofu, pâtisseries fourrées à la crème, fruits de mer, poissons, salades de viandes ou de pommes de terre.	**TOXINE** **Température (Opt)** : 7-50 °C (35-37 °C), production de toxine : (10-48 °C) **pH** : 4,0-10,0 (production de toxine : 4,0-9,8) **a_w min** : 0,83, (production de toxine : 0,86) **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 15-20 % (production de toxine : 10 %)
Vibrio parahaemolyticus	Toxi-infection **S** : D, CA, N, V, F, Fr, MT **DI** : 10^3-10^9	**I** : 2-18 heures **Dr** : 1-2 semaines	Eau salée, humains.	Fruits de mer insuffisamment cuits, eau contaminée.	**Température (Opt)** : 5-45 °C (37 °C) **pH (Opt)** : 4,8-11 (8,0) **a_w** : 0,94 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 10 %
Yersinia enterocolitica	Infection **S** : F, CA, D, N, V, A **Cp** : Invasion d'autres organes **DI** : 10^8	**I** : 1-11 jours **Dr** : quelques jours à plusieurs mois	Humains, animaux, eau contaminée.	Viandes (surtout le porc cru ou insuffisamment cuit), les produits laitiers non pasteurisés, eau et mollusques.	**Température (Opt)** : 0-45 °C (29 °C) **pH** : 4,2-10,0 **a_w** : 0,96 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 5 %

Agent pathogène	Type de TIA, symptômes et dose infectieuse	Incubation et durée de la maladie	Réservoirs	Aliments visés	Caractéristiques de croissance
Cryptosporidium spp.	**Infection** **S :** D, CA, F, V, myalgie, N, A, FA **DI :** 10 à 2000 oocystes	**I :** 7-10 jours **Dr :** 3 semaines	Humains, mammifères, poissons, reptiles, amphibiens et oiseaux.	Aliments et eau contaminés, viande insuffisamment cuite, mollusques bivalves.	Parasite intracellulaire obligatoire formant des kystes. Ne peut pas se multiplier dans l'environnement, mais peut y survivre plusieurs mois en conditions fraîches et humides. Résistant au chlore et à la plupart des assainisseurs. 80 % d'inactivation par la congélation.
Cyclospora cayetanensis	**Infection** **S :** D, CA, N, F, A **DI :** 10 à 100 oocystes	**I :** 2-6 jours **Dr :** quelques jours à quelques semaines	Humains.	Eau, fruits et légumes, notamment les végétaux en contact avec le sol ou irrigués avec de l'eau contaminée, tels que les légumes-feuilles, les fines herbes et les framboises.	Parasite intracellulaire obligatoire formant des kystes. Résistant au chlore et à la congélation.
Diphyllobothrium latum	**Infection** **S :** N, CA, D, faiblesse, **DI :** 1 larve	**I :** 1 mois **Dr :** jusqu'à ce que le parasite ne soit plus dans l'intestin	Humains, chiens, chats, renards, poissons.	Poisson cru ou insuffisamment cuit.	Ver plat responsable d'infections parasitaires digestives. Détruit par la cuisson et la congélation.
Giardia lamblia	Infection **S :** N, F, D, CA, **DI :** 10 à 100 kystes	**I :** 7-14 jours **Dr :** en moyenne 8 jours, peut persister plusieurs mois	Humains et mammifères.	Aliments manipulés, eaux contaminées.	Protozoaire formant des kystes particulièrement persistants dans l'environnement. Inactivation des kystes par une cuisson sécuritaire et la congélation.
Toxoplasma gondii	Infection **S :** MT, F, DM, DA **DI :** inconnue (très faible)	**I :** 2-3 semaines **Dr :** semaines à mois	Humains, chevreuil, chat, mouton, chèvre, porc élevé en plein air, bovins, volailles et chevaux.	Fruits et légumes, viande crue ou insuffisamment cuite.	Parasite intracellulaire obligatoire formant des kystes. Inactivation des kystes par une cuisson sécuritaire et la congélation.
Trichinella spp.	Infection **S :** N, V, CA, F, D ou constipation œdème, décès, myocardite **DI :** 70 à 3000 larves	**I :** 1- 2 jours jusqu'à plusieurs semaines **Dr :** 3-4 semaines	Mammifères non ruminants (porc, ours), oiseaux, reptiles, humains.	Viande crue ou insuffisamment cuite.	Ver rond parasite, qui infecte les fibres musculaires sous forme de larve. Larves détruites par une cuisson sécuritaire et par la congélation (sauf certaines espèces). Procédé de salaison : inactivation par la combinaison d'une $a_w \leq 0{,}92$ et un pH < 5,3.
Virus de l'hépatite A	Infection **S** : F, N, CA, Fa, J **DI** : 10-100	**I** : 15-50 jours **Dr** : semaines à mois	Humains.	Aliments contaminés par de l'eau souillée contenant des matières fécales humaines ou par un manipulateur d'aliments porteur.	**pH min** : 3,0 Pas de croissance dans les aliments. Détruit par une cuisson sécuritaire.
Virus de Norwalk (Norovirus)	Infection **S** : N, V, CA, D, F, M **DI** : 1 particule	**I** : 1-2 jours **Dr** : 12-60 heures	Humains.	Aliments contaminés par de l'eau souillée contenant des matières fécales humaines ou par un manipulateur d'aliments porteur.	**pH min** : 2,7 Pas de croissance dans les aliments. Détruit par une cuisson sécuritaire.

Abréviations des symptômes : A : anorexie, AVC : accident vasculaire cérébral, C : constipation, CA : crampes abdominales, D : diarrhée, DA : douleurs articulaires, DM : douleurs musculaires, DS : diarrhée sanguinolente, De : déshydratation, Et : étourdissement, Ev : évanouissement, F : fièvre, Fa : fatigue, Fr : frissons, GA : gonflements abdominaux, H : hypothermie, J : jaunisse, M : migraine, ME : méningite-encéphalite, MT : maux de tête, N : nausées, P : paralysie, Pr : prostration, V : vomissement, VD : vision double.
AUTRES ABRÉVIATIONS : CP : complications, **DI :** dose infectieuse, **DR :** durée de la maladie, **DT :** dose toxique, **I :** incubation, **MIN :** minimum, **OPT :** optimal, **S :** symptômes, **T :** température, **TIA :** toxi-infection alimentaire.

REFERENCES :

- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiches de description de danger biologique transmissible par les aliments. France; 2011-2017.
- Agriculture et agroalimentaire Canada, Gélinas P. Répertoire des microorganismes pathogènes transmis par les aliments. Édisem; 1995.
- Bryan FL. Diseases transmitted by foods. DHEW Publications. Center for disease control, USA; 1976.
- Food and Drug Administration. Bad bug book, Foodborne Pathogenic Microorganisms and Natural Toxins – 2nd Ed. USA; 2012
- Foodborne infections and intoxications. Édité par H Riemann, FL Bryan. Academic Press. New York (NY), USA; 1979.
- Food microbiology : Fundamentals and Frontiers. Édité par MP Doyle, LR Beuchat, TJ Montville. ASM Press. Washington, DC, USA ; 1976.
- Gouvernement du Canada. Fiches Techniques santé-sécurité ; Agents pathogènes et évaluation des risques ; 2017.
- Microorganismes pathogènes dans les aliments. Le Monde Alimentaire ; 1998.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Tableau des cuissons ; 2018.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Risques parasitaires - poissons crus ou partiellement cuits ; 2012.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Fiche d'information - La préparation sécuritaire des tartares, des sushis et des autres mets consommés crus ; 2018.
- Naïtali M, Guillier L, Dubois-Brissonnet F. Risques microbiologiques alimentaires, Lavoisier Tec & Doc, Paris; 2017.
- New Zealand Food Safety. Pathogen data sheets; 2017.
- Smith DT, Conant NF, Overman JR. Zinsser Microbiology. Appleton-Century-Crofts, New York, NY, USA; 13th ed. 1964.
- Université Laval, STA-1004. Module 3 les microorganismes pathogènes, Département des sciences des aliments et de nutrition, FSAA ; 2010.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales



Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE IV

Articles pour les constats d'infraction dont l'émission est autorisée conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1)

Directeur des poursuites criminelles et pénales

4. Québec

La directrice

N^{O} 2018-106

AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1), en ma qualité de directrice des poursuites criminelles et pénales agissant sous l'autorité de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (RLRQ, chapitre D-9.1.1), j'autorise tous les inspecteurs nommés en vertu de l'article 32 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29), à délivrer des constats d'infraction, au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales, . pour toute infraction à l'une des dispositions des articles des lois et règlements mentionnés en annexe.

Cette autorisation révoque celle donnée le 13 février 2018 et demeure en vigueur jusqu'à révocation.

Donnée à Québec, ce 13 novembre 618

M ^{e} Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE
(2018-106)

2828, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 0B9
Téléphone : 418 643-4085
Télécopieur : 418 643-7462
www.dpcp.gouv.qc.ca

LOI SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES
(RLRQ, c. P-29)

Article	13	al. I

RÈGLEMENT SUR LES ALMENTS
(RLRQ, c. P-29, r. 1)

3.1 Article		
Chapitre 1 :	1.4.1	
Chapitre 2 :	2.1.2	
	2.1.2.1 2.1.2.2	
2.1.3		
	2.1.3.2	
2.1.5		
	2.2.3	al. 2, al. 3 (2), (5) et (6)
Chapitre 3 :	3.3.3	al. 1 (a), (i) et (ii)
	3.3.9 3.4.9	
Chapitre 5 :	5.2.13	al. 1 (2)
	5.3.3 5.7.4	
	5.7.6	
	5.7.8	al. I et al. 3
	5.7.9	
	5.7.12	al. 1 (2) et (3)
5.7.15		
	5.8.4	al. 1 (2), (4), (5) et (6)
Chapitre 6 :	6.3.2.4	al. 1 (e) et (f)
6.3.2.A.3 6.3.2.A.5		
4.1.1.1	*6.3.3.7 6.3.3.11 6.3.5.2 6.3.5.5 6.3.5.7 6.3.5.8 6.4.1.3 al. 1 6.4.1.8 6.4.1.10 6.4.1.16al. 1 et al. 6*	

Me Annick Murphy, Ad. E.

1

RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS (Suite)
(RLRQ, c. P-29, r. 1)

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

	Article	al. 2 (b) et (d)
	6.4.2.3	
	6.4.2.5	
	6.4.3.3	
	6.4.3.4	
	6.4.3.12	
	6.4.3.13	
	6.5.2.32	
	6.7.1.8	
	6.7.1.10	al. 2
	6.7.1.12	al. 1 (a) et (b)
	6.7.1.14	al.
	6.7.1.16	al.l (a)
	6.7.2.1	
Chapitre 7 :	7.1.5	al. 1
	7.2.11	al. 1 (c)
	7.2.18	
	7.2.22	
	7.2.24	
Chapitre 8 :	8.7.1	al. I (b), (c) et (d)
	8.7.4	
	8.8.2	al. 1 (b), (c) et (d)
Chapitre 9 :	9.2.4.2	
	9.2.4.5	
	9.2.4.7	al. 1 et 2
	9.2.4.8	al
	9.2.4.9	
	.2	al. 1
	9.3.1.12	
	9.3.2.9	al. 1 et2
	9.3,3.16	
	9.5.3	
	9.5.4	
	9.9.4	al. 1 (1) et (2)
	9.9.5	al. 2
	9.9.6	al. 2, 4 et 5
	9.9.8	al. 1 (2)
Chapitre 11 :	11.2.10	al.
	1 1.2.13	
	11.2.17	
	11.8.12	al. 2
	11.10.3	al. 1 (3)

11.8.12
11.10.3

Me Annick Murphy, Ad. E.

pel

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

3.2 LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANNAUX (RLRQ, c. P-42)

Article	11.10	
	11.13	
	35	

RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS DE SALUBRITÉ DES LIEUX DE GARDE D'OISEAUX CAPTIFS
(RLRQ, c. P-42, r. 4)

Article	4	al. 1

RÈGLENIENT SUR L'ENREGISTREMENT DES PROPRIÉTAIRES D'ABEILLES
(RLRQ, c. P-42, r. 5)

Article	4	

RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION ET LA TRAÇABILITÉ DE CERTAD<S ANnfAUX
(RLRQ, c. P-42, r. 7)

Article	7	al. 1 (2)
	8	
	13	al. I

RÈGLEMENT SUR L'NSCRIPTION APPOSÉE SUR LES RUCHES
(RLRQ, c. P-42, r. 8)

Ardcle	1	

RÈGLENIENT SUR L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DES BOVD(S
(RLRQ, c. P-42, r. 9)

Ardcle	12	

Murphy, Ad. E.

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

RÈGLEMENT SUR LA VENTE AUX ENCHÈRES D'ANNAUX VIVANTS (RLRQ, c. P-42, roll)	
Article	19 al. I et al.2
	20
	22 al. 1 (a) et (c)
	24 al. 1 (a)
	25
	26
	28 al. I (e)
	29 al. I (a), (b), (c) et (d)
	33
	35
	44.1 45

LOI SUR LA TRANSFORMATION DES PRODUITS MARINS (RLRQ, c. T-II.OI)	
Article	11

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS **(RLRQ, c. T-11.01, r. 2)**	
Article	10

Québec, le 13mou201

Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Date de création : 1996-05-10 Date approbation : 2025-07-07

ANNEXE V

Politique de sécurité de l'information de la Ville

Annexe IV

Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal

Montréal $ Encadrements administratifs

5. Politique de sécurité de l'information

Date d'entrée en vigueur : 06/06/22 Date de fin:

Commentaire:

Service émetteur: Services administratifs

Service du signataire: Affaires corporatives , Bureau de l'analyse et du processus décisionnel

C-OG-SSA-PA-06-001

Cette politique a été adopté par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le 17 mai 2006. Dossier décisionnel 1064258005.

Résolution CE06 0744:

1 . d'adopter la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal jointe au dossier décisionnel;

2. de recommander à tous les conseils d'arrondissements de la Ville de Montréal d'adopter cette politique d'ici le 31 juillet 2006.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE
l'INFORMATION DE LA VILLE DE
MONTRÉAL

INTRODUCTION

L'information est plus que jamais au coeur des solutions permettant d'optimiser les processus d'affaires. En contrepartie, la sécurité des informations risque d'être compromise si des actions préventives et concrètes ne sont pas systématiquement entreprises lors de l'élaboration des solutions d'affaires électroniques ou lors de l'adoption de pratiques de gestion documentaire et de leur évolution tout au long de leurs cycles de vie. Pour ne mentionner que la fuite d'une information stratégique avantageant un promoteur immobilier, la publication d'un renseignement nominatif portant atteinte à un citoyen ou à un employé, une opération comptable frauduleuse à l'aide d'un système informatique ou une attaque du cyberespace mettant en péril les opérations de la Ville, les risques sont multiples. Ces risques d'affaires à l'égard de la sécurité des informations peuvent être de nature légale, stratégique ou financière, entacher la réputation de la Ville et nuire au modèle de confiance des citoyens envers la Ville.

L'importance de la protection des informations pour la Ville justifie la mise en place d'un programme de gestion de la sécurité de l'information dans le but de maintenir les niveaux de risques en conformité aux attentes de l'administration municipale. Ce programme doit aussi tenir compte des dimensions organisationnelles, humaines, juridiques, financières et technologiques.

Un programme efficient de sécurité de l'information nécessite une coordination et des actions concrètement intégrées provenant du haut de la hiérarchie vers le bas. L'endossement, la promotion, l'engagement formel ainsi que le soutien de la haute direction sont des pré-requis à la réussite du programme de sécurité de l'information. Ainsi, dans ce contexte, la présente politique est élaborée dans le but de soutenir un programme de sécurité de l'information à la Ville de Montréal. Cette politique confirme l'engagement de la Ville et démontre l'importance que revêt la protection de ses actifs informationnels.

1. Objectifs

Énoncer la politique corporative de la Ville de Montréal afin d'assurer l'intégrité, la confidentialité, la disponibilité de l'information et la protection de ses actifs informationnels. Cette politique vise aussi à s'assurer que la Ville sera en mesure de faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants, ainsi qu'à des sinistres.

2. Définition

Information : information sous toutes formes (écrite, alphanumérique, numérique, sonore, graphique, imagée, photographique, symbolique, dessinée, etc.), sur tout support médiatique ou canal de communication filaire et non-filaire.

Document : Information organique et consignée quelqu'en soit le support médiatique. Système, technologie de l'information ou de communication : est considéré comme tel, notamment : une base de données, une application, un programme, un logiciel, un équipement informatique ou de télécommunication, un espace virtuel, un ordinateur, une imprimante, un télécopieur, un téléphone, un émetteur radio, un organiseur personnel, un numériseur, etc.

Actif informationnel : toute information, document, système et technologie de l'information ou de communication.

Responsable d'un actif informationnel : gestionnaire de la Ville de Montréal agissant à titre de propriétaire ou de fiduciaire d'un actif informationnel.

3. Champs d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble de la Ville de Montréal. Elle s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal, aux firmes externes ou tiers qui utilisent l'information ou accèdent aux actifs informationnels de la Ville en vertu d'une autorisation. Finalement, elle s'applique à tous les actifs informationnels possédés ou utilisés par la Ville.

Cette politique respecte les obligations du Service de police (SPVM) et du Service de la sécurité incendie vis-à-vis les politiques et procédures spécifiques en sécurité les liant à d'autres corps policiers et organismes de sécurité publique, tels que la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), et l'Organisation de la sécurité civile du Québec. Dans le cas d'ambiguïté ou d'un conflit entre la présente politique et les politiques de ces organismes, la plus restrictive prédominera.

4. Cadre réglementaire

Certains volets de la sécurité de l'information sont notamment régis par:

- La Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., chapitre C-I .1)
- La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).
- La Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1).
- La Loi canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C., chapitre C-42).
- Le Code civil du Québec.

- La Loi sur la preuve (L.R.C., chapitre C-5).
- La Loi concernant le droit criminel (L.R.C. 1985, chapitre C-46).
- La Loi sur la sécurité civile (L.R.Q. chapitre S-2.3)

5. Principes directeurs et orientations

La gestion des risques liés à l'utilisation des actifs informationnels est un défi comportant des dimensions organisationnelles, humaines, juridiques, financières et technologiques. Les risques sont gérés de manière à répondre aux attentes des lignes d'affaires et aux exigences de l'administration municipale ainsi qu'en fonction des pratiques reconnues du domaine.

- Un comité de sécurité de l'information oriente le domaine et s'assure des attentes des différentes lignes d'affaires et de l'administration municipale. Les travaux de ce comité sont appuyés par un programme continu de gestion des risques.

- La Direction générale de la Ville de Montréal reconnaît le caractère multidisciplinaire du domaine, elle assure et protège l'intégrité du Comité de sécurité de l'information.
- Les arrondissements et services municipaux reconnaissent qu'il y a un besoin en matière de sécurité de l'information et collaborent activement aux travaux du Comité de la sécurité de l'information.
- Lorsque démontré, les inconduites et les négligences portant atteinte à la sécurité d'un actif informationnel conduisent à des sanctions contre les fautifs.

Les actifs informationnels utilisés à la Ville de Montréal sont protégés afin d'en assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité requise.

- Pour chacun des actifs informationnels de la Ville, il y a un responsable nommé qui s'assure notamment de la sécurité de cet actif.
- Chaque actif informationnel est qualifié, par son responsable, en regard de sa criticité aux affaires de la Ville en fonction des attributs d'intégrité, de confidentialité et de disponibilité.

- Les incidents et les faiblesses de sécurité sont obligatoirement déclarés, aux responsables nommés des actifs concernés, dès leur découverte.
  - L'imputabilité et l'authenticité des actes posés par les personnes ainsi que l'authenticité des documents, sont assurés par des mesures de sécurité sur les actifs informationnels, lorsque requis.
  - L'intégrité des actifs informationnels est assurée par la mise en place de mesures adéquates et adaptées à la nature de l'information et des actifs à protéger.
  - La disponibilité des actifs informationnels est assurée par la mise en place de mesures adéquates et adaptées à la nature des besoins en matière de continuité d'affaires.
  - La confidentialité de l'information est assurée de manière à respecter les lois et décisions de la Ville par une accessibilité limitée aux seules personnes habilitées conformément aux pratiques reconnues de saine gestion.
  - Les actifs informationnels sont considérés la propriété exclusive de la Ville de Montréal en tenant compte des ententes contractuelles, accords de licences, prêts, utilisations et cessions avec de tierces parties. Des règles sont conventionnées avec les tiers, afin d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des actifs informationnels dont la Ville est propriétaire ou fiduciaire.

La promotion de la sécurité des actifs informationnels se fait par l'entremise d'un programme de sensibilisation auquel tous les employés sont interpellés.

- Un programme de sensibilisation global est mis en ceuvre par le Comité de sécurité de l'information dans le but d'informer les décideurs, responsables d'actifs, gestionnaires, spécialistes en technologie et utilisateurs des bonnes pratiques générales en matière de sécurité de l'information.

- Les responsables d'actifs informationnels sont les intervenants de premier ordre pour informer et sensibiliser les utilisateurs à l'égard de la sécurité de tous les actifs qu'ils rendent disponibles.
- Des canaux de communication efficients sont utilisés pour faciliter l'accès et la diffusion des informations à toutes les personnes.

L'imputabilité, les attentes procédurales, comportementales et technologiques spécifiques à la sécurité des actifs informationnels sont documentées par des encadrements administratifs et appuyées par des mesures administratives et technologiques.

- Sans exclure l'utilisation de standards complémentaires, la pratique de la sécurité de l'information de la Ville de Montréal s'inspire principalement du cadre de

référence ISO 17799. Ce standard international définit, d'une matière structurée, les lignes-guides des contrôles minimaux pour assurer une saine gestion de la sécurité en fonction des 1 1 domaines que voici .

- Politique de sécurité ,
- Organisation et gestion de la sécurité ,
- Classifications et contrôles des actifs informationnels ,
- Sécurité du capital humain ;
- Sécurité des installations et de l'environnement ; ● Gestion des opérations et des communications ,
- Contrôle des accès logiques;
- Conception et entretien des systèmes ; ● Gestion des incidents ; e Gestion de la continuité des affaires , ● Conformité.

- La présente politique est appuyée d'un corpus d'encadrements (ex. : Directives, procédures, guides, standards et normes) qui précise les orientations en matière de sécurité de l'information pour notamment rencontrer les objectifs spécifiques à chacun des 1 1 domaines du standard ISO-17799, ainsi que pour rencontrer les orientations de la Ville et des autres standards en matière de sécurité de l'information.

6. Gouvernance du domaine

L'Équipe de direction:

- est le porteur de la présente politique et en promeut le respect des principes et l'imputation des responsabilités ,
- réévalue et s'assure que la présente politique répond aux orientations, exigences d'affaires, et cadre législatif de la Ville ,
- détermine la structure organisationnelle visant à assurer une saine gestion de la sécurité de l'information à la Ville et d'en contrôler objectivement l'état ;
- décide des orientations à l'égard des recommandations du Comité et s'assure qu'elles rencontrent les objectifs de l'administration municipale;
- tient l'administration municipale informée des activités du domaine lors de projets d'envergures, d'incidents importants et de sinistres.

Le Directeur général:

- émet les encadrements administratifs (ex. : Directives, procédures, guides, standards et normes) visant à préciser l'imputabilité, les attentes procédurales, comportementales et technologiques spécifiques à la sécurité des actifs informationnels de la Ville.

Le Comité de sécurité de l'information :

- s'assure d'une saine gestion des risques par l 'adoption d'une stratégie de gestion de risques qui rencontre les attentes des lignes d'affaires et de la direction générale en tenant compte des dimensions organisationnelles, humaines, juridiques, financières et technologiques ,
- évalue la performance de la gestion des risques, fait rapport à la Direction générale et émet les recommandations appropriées ;
- évalue les besoins en encadrements et propose les changements à la Direction générale et maintient un registre de ses activités ;
- est notamment composé des représentants d'arrondissements et des lignes d'affaires pour lesquels la sécurité de l'information est primordiale ainsi que des secteurs d'expertise suivants: direction générale, affaires juridiques, gestion du capital humain et relations de travail, greffe, communications internes, patrimoine immobilier, identification des personnes et technologies de l'information.

Le responsable d'un actif informationnel :

- gère la sécurité de cet actif en conformité aux attentes d'affaires, aux exigences de tous les autres responsables d'actifs concernés, aux encadrements et au cadre législatif de la Ville ;
- gère les risques de cet actif informationnel : de l'identification des vulnérabilités, en passant par l'identification des menaces, l'analyse de potentialité de risques et des impacts sur les affaires, la planification, le choix ainsi que la mise en oeuvre des mesures d'atténuation de risques, jusqu'à l'évaluation des risques résiduels ,
- gère les incidents de sécurité: de la prévention, au dépistage, à l'enregistrement, à l'analyse, au traitement, jusqu'aux mesures correctives pour en prévenir la répétition ; • informe et sensibilise les utilisateurs à l'égard de la sécurité des actifs informationnels sous sa responsabilité dans le but de réduire les risques.

Les employés de la Ville de Montréal, les firmes externes ou tiers qui utilisent des actifs informationnels de La Ville :

- respectent les principes directeurs contenus dans la présente politique ainsi que tout encadrements du corpus subséquent.

7. Responsabilité d'application et reddition de comptes

- Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes directeurs contenus dans la présente politique et d'en rendre compte dans sa ligne hiérarchique.
- Le Comité de sécurité de l'information peut recommander en tout temps à l'Équipe de direction de demander une reddition de comptes sur l'application des principes directeurs de la présente politique.

8. Sanctions

- Les gestionnaires de la Ville, conseillés par les spécialistes en gestion de capital humain, sont tenus d'imposer des sanctions aux contrevenants qu'ils gèrent, s'il est démontré qu'une inconduite ou une négligence a engendré un incident de sécurité.

- - Signé par Jacques DES LAURIERS/MONTREAL le 2006-06-22 en fonction de /MONTREAL.

Signataire: Jacques DES LAURIERS Date.• 2006-06-22

Directeur
Affaires corporatives , Bureau de
l'analyse et du processus décisionnel

ANNEXE VI

Guide d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire,
à l'inspection et à la santé animale (SMSAISA)

GUIDE D'APPLICATION DE LA MÉTHODE D'INSPECTION BASÉE SUR LE RISQUE

1. RÉVISION CONTINUE APRÈS 2013

RÉDACTION
Chantal Dunn, M. Sc., Direction de la salubrité des aliments (DSA)

CONSULTATION
Maude Michaud Dumont, Microbiologiste, Ph.D., DSA
Représentants de la Direction générale de l'inspection (DGI)

APPROBATION
Josée Michaud, Ph. D., Dir. DSA

2. RÉVISION DE 2013

RÉDACTION
Groupe de travail IBR
Line Desaulniers, directrice adjointe, Direction générale de l'inspection des viandes (DGIV)
Chantal Dunn, conseillère en salubrité des aliments, Direction générale de l'inspection des aliments (DGIA) Johanne Minville, conseillère en salubrité des aliments (DGIA)
Valérie Noël, conseillère en salubrité des aliments, Direction générale des services aux clientèles (DGSC) Jessica Pearson, conseillère (DGSC)

CONSULTATION
Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.

RÉVISION
Christine Barthe, dir. conseil scientifique, (DGSC)

SECRÉTARIAT
France Duval, agente de secrétariat (DGIA)
Catherine Morin, agente de secrétariat (DGIA)

VOIR AUSSI LE Tableau de suivi des versions

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document pour les commentaires apportés ainsi que les groupes de travail précédents qui ont développé et maintenu à jour les versions précédentes du guide IBR, tout particulièrement Chantal Fontaine, Bertrand Girard, Lucile Giguère et Marc Trudel.

PERSONNES-RESSOURCES

Chantal Dunn, Direction de la salubrité des aliments (DSA)
Chantal.Dunn@mapaq.gouv.qc.ca
(819) 820-3011, poste 4317

Daniela Matache, Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal
Daniela.Matache@ville.montreal.qc.ca
(514) 280-4304

Maude Michaud-Dumont, DSA
Maude.Michaud-Dumont@mapaq.gouv.qc.ca
(418) 380-2100 poste 2031

N.B. : L'utilisation du masculin dans cette procédure n'a que pour unique but d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

MISE EN GARDE

Le présent guide est destiné au personnel qui inspecte les établissements alimentaires sous juridiction provinciale.

La Loi sur les produits alimentaires et ses règlements prévalent sur ce guide.

Toutes interventions juridiques doivent être prises en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et ses règlements ou des lignes directrices officielles publiées qui y sont associées.

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

Abréviations	Signification
ANC	Avis de non-conformité
BAK	Système informatique sur les interventions en inspection et normalisation
CCM	Combinaison critique de non-maîtrises majeures
CR	Charge de risque
DA	Demande d'analyse

DSI	Direction du soutien à l'inspection
DR	Directeur
DRA	Directeur adjoint
É	Élevée
FX	Facteur multiplicateur
IBR	Inspection basée sur le risque
LEAA	Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAJ	Majeur (e)
M-É	Moyenne-Élevée
Nm	Non-maîtrise
PA	Programmation analytique
PL	Plainte
PR	Prélèvement
RA	Rapport d'analyse
TIA	Toxi-infection alimentaire
TG	Très grave

DÉFINITION DES PICTOGRAMMES

Pictogrammes	Définitions
•	Balises d'évaluation IBR à consulter
+	Explications

6. TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE 11

1.1 INTRODUCTION 11
1.2 DOMAINE D'APPLICATION 11
1.3 FONDEMENTS 11
1.4 FONCTIONNEMENT 12
2.1 NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE RISQUES ET DE DANGERS 13
2.2 NOTIONS DE NON-CONFORMITÉ, DE NON-MAÎTRISE ET DE NIVEAU DE NON-MAÎTRISE 14
2.2.1 Définitions 14
2.2.2 Application des notions de non-conformité, de non-maîtrise et de niveau de non-maîtrise 15
2.2.3 Démarche détaillée d'évaluation de la non-conformité et du niveau de nonmaîtrise 16
2.3 PONDÉRATION ASSOCIÉE AUX NON-MAÎTRISES 20
2.4 ÉLÉMENTS ET POINTS À MAÎTRISER 21
2.4.1 Matière (1.0) 21
2.4.1.1 Température ambiante (1.1) 22
2.4.1.2 Température interne des APD (1.2) 24
2.4.1.3 Innocuité (1.3) 26
2.4.1.4 Origine (1.4) 34
2.4.1.5 Étiquetage - Aspect santé humaine (1.5) 38
2.4.1.6 Identification des lots (1.6) 42
2.4.2 Méthode (2.0) 44
2.4.2.1 Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1) 45
2.4.2.2 Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2) 50
2.4.2.3 Décongélation (2.3) 53
2.4.2.4 Refroidissement/réchauffage (2.4) 54
2.4.2.5 Nettoyage/assainissement (2.6) 58
2.4.2.6 Contrôles et documentation exigés (2.7) 61
2.4.3 Main-d'œuvre (3.0) 63
2.4.3.1 Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1) 64
2.4.3.2 Installations pour le lavage des mains (3.2) 67
2.4.3.3 Tenue vestimentaire (3.3) 69
2.4.3.4 État de santé apparent et blessures (3.4) 71
2.4.3.5 Déplacements des personnes en établissement alimentaire (3.5) 74
2.4.3.6 Qualifications (3.6) 76
2.4.4 Matériel (4.0) 77
2.4.4.1 Propreté (4.1) 78
2.4.4.2 État/nature, conception/utilisation et fonctionnement (4.2) 80
2.4.5 Milieu (5.0) 83
2.4.5.1 Animaux, insectes, excréments (5.1) 84
2.4.5.2 Sources environnementales de contamination (chimique, physique ou microbiologique) (5.2) 87
2.4.5.3 Approvisionnement en eau potable : chaude et froide (5.3) 89

SECTION 2 CHARGE DE RISQUE 92

2.1 INTRODUCTION 92
2.2 CHARGE DE RISQUE 93
2.3 FACTEURS ET SOUS-FACTEURS 94
2.3.1 Facteur A : Niveau théorique de risque du type d'établissement 94
2.3.2 Facteur B : Multiplicité et surveillance des opérations 95
2.3.2.1 Sous-facteur B1 : Multiplicité des opérations 95
2.3.2.2 Sous-facteur B2 : Surveillance des opérations 98
2.3.3 Facteur C : Importance du personnel opérationnel et Types d'aliments 101
2.3.3.1 Sous-facteur C1 : Importance du personnel opérationnel 101
2.3.3.2 Sous-facteur C2 : Types d'aliments 103
2.3.4 Facteur D : Ampleur des activités et Historique 105
2.3.4.1 Sous-facteur D1 : Ampleur des activités 105
2.3.4.2 Sous-facteur D2 : Historique 108
2.3.5 Facteur E : Estimation du risque global 111
2.3.6 Facteur F : Facteur d'inspection des points à maîtriser 114
2.4 CLASSEMENT DES CHARGES DE RISQUE 115

GLOSSAIRE DES TERMES ASSOCIÉS À LA MÉTHODE IBR 116

ANNEXE 1 - AIDES À LA TÂCHE POUR L'ÉVALUATION DES POINTS À MAÎTRISER TEMPÉRATURE AMBIANTE ET TEMPÉRATURE INTERNE CONCERNANT CERTAINS POINTS À MAÎTRISER DE L'ÉLÉMENT *MÉTHODE* ... 127

ANNEXE 2 - ÉVALUATION DES POINTS À MAÎTRISER (RÉSUMÉ) 128

ANNEXE 3 - ÉVALUATION DES FACTEURS ET SOUS-FACTEURS DE LA CHARGE DE RISQUE 129

ANNEXE 4 - VALEURS DU FACTEUR A EN FONCTION DES TYPES D'ENTITÉS 131

TABLEAU DE SUIVI DES VERSIONS 133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Balises d'évaluation concernant la température ambiante (1.1) .....
23 Tableau 2. Balises d'évaluation concernant la température interne des APD (1.2) ...
25
Tableau 3. Balises d'évaluation concernant les aliments altérés (1.3)
..... 27 Tableau 4. Balises d'évaluation concernant les aliments
contaminés par des corps étrangers, des substances chimiques ou des organismes
nuisibles (1.3) 29
Tableau 5. Balises d'évaluation concernant les sources reconnues de
microorganismes pathogènes (1.3) 30
Tableau 6. Balises d'évaluation concernant l'origine des aliments (1.4) 35
Tableau 7. Balises d'évaluation concernant l'étiquetage (1.5) 39
Tableau 8. Balises d'évaluation concernant l'identification des lots exigés par la
réglementation (1.6)..... 42
Tableau 9. Balises d'évaluation concernant les causes de survie, de multiplication
microbiologique et l'utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1)
46
Tableau 10. Balises d'évaluation concernant les causes d'introduction de microorganismes
pathogènes, de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances
à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2) 51
Tableau 11. Balises d'évaluation concernant la décongélation (2.3) 53

Tableau 12. Balises d'évaluation concernant le refroidissement (2.4) 55

Tableau 13. Balises d'évaluation concernant le réchauffage (2.4) 56

Tableau 14. Balises d'évaluation concernant le nettoyage et l'assainissement (2.6) 59

Tableau 15. Balises d'évaluation concernant les contrôles et la documentation

exigés par la règlementation ou les lignes directrices officielles (2.7) 62
Tableau 16. Balises d'évaluation concernant le lavage des mains et le
comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1) .....
65 Tableau 17. Balises d'évaluation concernant les installations pour le lavage des
mains (3.2) 68
Balises d'évaluation concernant la tenue vestimentaire (3.3) 70
Tableau 18. Balises d'évaluation concernant l'état de santé apparent et les blessures

(3.4) 71

Tableau 19. Balises d'évaluation concernant les déplacements (3.5) 75

Tableau 20. Balises d'évaluation concernant les qualifications (3.6) 76

Tableau 21. Balises d'évaluation concernant la propreté des équipements (4.1) 78

Tableau 22. Balises d'évaluation concernant l'état/nature, la conception/utilisation et

le fonctionnement des équipements (4.2) 81
Tableau 23. Balises d'évaluation concernant les animaux, la vermine, les insectes et
leurs excréments (5.1) 85
Tableau 24. Balises d'évaluation concernant les sources environnementales de
contamination (5.2) 88
Tableau 25. Balises d'évaluation concernant l'approvisionnement en eau potable :
chaude et froide (5.3)..... 90

Tableau 26. Liste des facteurs et sous- facteurs de la charge de risque 93
Tableau 27. Valeurs du facteur A 94
Tableau 28. Valeurs du facteur B 95

Tableau 29. Valeurs du sous-facteur B1 ..... 97 Tableau 30. Valeurs du sous-facteur B2 selon le statut de risque et les mesures de surveillance et de contrôles de l'établissement 100
Tableau 31. Valeurs du facteur C 101
Tableau 32. Valeurs du sous-facteur C1 selon l'importance du personnel opérationnel 102
Tableau 33. Valeurs du sous-facteur C2 selon l'évaluation des types d'aliments .. 104
Tableau 34. Valeurs du facteur D 105
Tableau 35. Indicateurs d'évaluation pour des établissements selon le TE 106
Tableau 36. Valeurs du sous-facteur D1 106
Tableau 37. Valeurs du sous-facteur D2 en fonction des critères d'évaluation 109
Tableau 38. Valeurs du facteur E (estimation du risque global) 113
Tableau 39. Détermination du facteur d'inspection F 114
Tableau 40. Classement des établissements alimentaires suite au calcul de la charge de risque 115
Tableau 41. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD réfrigérés pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode* 127
Tableau 42. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD maintenus chaud pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode* 127

7. LISTE DES FIGURES

Figure 1. Schéma d'évaluation de la maîtrise / non-maîtrise d'un point à maîtriser et du niveau de non-maîtrise 19
Figure 2. Évaluation du point à maîtriser « Innocuité (1.3) » des aliments destinés à la consommation humaine..... 33

8. Section 1 PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1 INTRODUCTION

Le présent guide est l'outil d'application de la Méthode d'inspection basée sur le risque (IBR) destiné au personnel inspecteur du sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAISA) et de son mandataire, la Division de l'inspection de la Ville de Montréal.

La première partie du guide présente le domaine d'application, les fondements et le fonctionnement de la Méthode IBR. La seconde et la troisième partie expliquent, respectivement, les modalités d'évaluation des points à maîtriser et de la charge de risque de la Méthode IBR.

1.2 DOMAINE D'APPLICATION

La Méthode IBR s'applique à tous les établissements alimentaires sous juridiction provinciale soumis aux programmes d'inspections :

- Régulières IBR à intervalle modulé selon la charge de risque;
- Régulières IBR à intervalle Fixe;
- Sur Plainte (PL) ;
- Dans le but de prélever (PR).

Précisons que les établissements soumis aux programmes d'inspection IBR à intervalle Fixe, Plainte ou Prélèvement font uniquement l'objet de l'évaluation des points à maîtriser. Toutefois, pour les établissements soumis aux programmes d'inspection Plainte ou Prélèvement, des modalités particulières d'évaluation des points à maîtriser sont appliquées.

Pour obtenir la liste des programmes d'inspection en fonction des types d'établissements et leurs modalités d'application, le personnel inspecteur peut consulter le « Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs ».

1.3 FONDEMENTS

La Méthode IBR respecte les fondements de l'approche d'inspection basée sur le risque à la santé que peuvent constituer les aliments. Cette approche repose sur l'analyse des risques que représentent les dangers et sources de dangers propres aux établissements tout au long de la chaîne alimentaire et vise à garantir la salubrité des aliments servis et vendus aux consommateurs.
En somme, la méthode repose sur les principes directeurs suivants :

- L'approche est fondée sur la science et le risque à la santé humaine que représentent les aliments et s'inspire des normes des organismes de référence internationaux.
- L'inspection tient compte du risque associé au type d'établissement (types de produits, complexité des opérations, types et volume de la clientèle) et de la maîtrise des risques de l'établissement (mesures de surveillance mises en place par l'établissement, historique de maîtrise des risques et de conformité, résultats des inspections et des prélèvements, historique des plaintes et des toxi-infections fondées avec responsabilité).
- L'exploitant est responsable de maîtriser les risques dans son établissement.
- L'inspecteur établit son jugement à partir des exigences (Loi sur les produits alimentaires et ses règlements ou lignes directrices), lesquelles déterminent la « mesure de maîtrise » des risques et les niveaux de non-maîtrise.

1.4 FONCTIONNEMENT

L'inspection basée sur le risque est constituée de deux grandes étapes :

1) L'évaluation des points à maîtriser:

Cette étape consiste à inspecter les points à maîtriser de la méthode et à recueillir, si applicable, les informations requises pour évaluer les facteurs et sous-facteurs de la charge de risque.

L'évaluation des points à maîtriser de la méthode consiste à vérifier la maîtrise des risques reliés aux sources de dangers en matière de pratiques d'hygiène et de préparation des aliments. La Méthode IBR associe ces sources de dangers à 23 points à maîtriser. En fonction de leur affinité, ces 23 points à maîtriser sont regroupés à l'intérieur de cinq éléments, aussi nommés 5M : *Matière, Méthode, Main-d'œuvre, Matériel et Milieu.*

Lors de l'inspection, les exigences associées à chacun des points à maîtriser sont vérifiées afin de déterminer la maîtrise ou non-maîtrise des risques.

2) L'évaluation de la charge de risque (si applicable) :

Cette étape consiste à évaluer les facteurs et sous-facteurs menant au calcul de la charge de risque des établissements soumis à l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque. La charge de risque ainsi obtenue permet d'établir la catégorie de risque et la priorité d'inspection des établissements.

SECTION 2. ÉVALUATION DES POINTS À MAÎTRISER

2.1 NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE RISQUES ET DE DANGERS

La Méthode IBR se concentre sur les risques qui entraînent des dommages à la santé des consommateurs, principalement les risques de toxi-infections alimentaires.

Le risque se définit comme étant une fonction de la probabilité d'un effet néfaste sur la santé et de la gravité de cet effet résultant d'un ou de plusieurs dangers dans un aliment.

Les dangers peuvent être de différentes natures : biologiques, chimiques ou physiques.

Les dangers biologiques comprennent notamment les microorganismes pathogènes et leurs toxines (bactéries, moisissures, virus, parasites), les organismes nuisibles ou très nuisibles.

Les réservoirs naturels de microorganismes pathogènes sont multiples. Ils sont identifiés comme étant des sources reconnues de microorganismes pathogènes :

- Manipulateurs d'aliments
- Matières fécales (humains et animaux)
- Eaux usées, souillées, stagnantes
- Viandes crues et jus de viandes crues, lait cru, œufs crus

- Produits marins et d'eau douce, mollusques
- Surfaces souillées de matières organiques
- Sol, végétaux, sédiments, poussière
- Animaux et animaux domestiques
- Organismes très nuisibles

Les dangers chimiques représentent, quant à eux, toutes les substances chimiques toxiques (p. ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, métaux lourds, lubrifiants de machines, additifs alimentaires utilisés de manière non contrôlée, etc.).

Finalement, les dangers physiques sont le plus souvent associés à la présence de corps étrangers de diverses natures (p. ex. : éclats ou morceaux de bois, de métal, de verre, de pierre, de plastique, de carton, de ficelle, etc.).

Les sources de dangers représentent les pratiques d'hygiène et de préparation des aliments pouvant **entraîner la contamination** des aliments par des substances chimiques, des objets physiques, des organismes nuisibles, ou par des microorganismes pathogènes et leur toxine, **la prolifération** de ces microorganismes pathogènes et leur toxine ou encore **leur survie**.

2.2 NOTIONS DE NON-CONFORMITÉ, DE NON-MAÎTRISE ET DE NIVEAU DE NONMAÎTRISE

2.2.1 Définitions

Non-conformité

Constatation d'un écart par rapport à une exigence.

Non-conformité considérée comme une « autre exigence réglementaire »

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui n'est pas reconnu comme une source de danger représentant un risque pour la santé des consommateurs ou qui est reconnu comme une source de danger représentant un risque faible ou négligeable pour la santé des consommateurs.

Non-maîtrise

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui peut compromettre ou compromet la salubrité des aliments et qui représente un risque aux conséquences significatives pour la santé des consommateurs. Cet écart indique que l'exploitant n'applique pas avec efficacité les bonnes pratiques d'hygiène et de préparation des aliments pour assurer leur salubrité.

Non-maîtrise majeure

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui **peut compromettre** la salubrité des aliments et qui représente un risque aux conséquences significatives pour la santé des consommateurs.

Non-maîtrise très grave

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui **compromet** la salubrité des aliments et qui représente un risque aux conséquences significatives pour la santé des consommateurs.

2.2.2 Application des notions de non-conformité, de non-maîtrise et de niveau de non-maîtrise

Lors de l'évaluation d'un point à maîtriser, l'inspecteur doit évaluer s'il est en présence d'une non-conformité ou d'une non-maîtrise en regard d'une exigence puis déterminer, le cas échéant, le niveau de non-maîtrise. Lorsque l'exigence concerne la salubrité des aliments, elle est aussi qualifiée de « mesure de maîtrise » des risques.

Une non-conformité s'inscrit lorsqu'un écart par rapport à une exigence est observé. Cet écart peut être quantitatif (p. ex.: écart de température) ou qualitatif (p. ex.: malpropreté des surfaces).

La non-conformité est qualifiée de non-maîtrise:

- Lorsque la non-conformité est reconnue comme une source de danger représentant un risque significatif pour la santé des consommateurs.

  La non-conformité qui n'est pas reconnue comme une source de danger représentant un risque significatif pour la santé des consommateurs, ou qui est reconnue comme une source de danger représentant un risque négligeable ou faible pour la santé des consommateurs, est considérée comme une nonconformité « aux autres exigences règlementaires ».

ET

- Lorsque les constats effectués par l'inspecteur indiquent que l'établissement ne maîtrise pas le risque associé au point à maîtriser. Précisons que le jugement de la non-maîtrise s'effectue en tenant compte d'indices généraux (observations, mesures quantitatives, ensemble de faits ou circonstances) et spécifiques au point à maîtriser aussi nommés « éléments de maîtrise généraux ou spécifiques ».

Lorsque la non-maîtrise du point à maîtriser est établie, l'inspecteur doit déterminer le niveau de non-maîtrise à partir des balises d'évaluation prédéfinies et spécifiques au point à maîtriser. L'importance de l'écart observé ou mesuré détermine le niveau de nonmaîtrise : non-maîtrise majeure ou non-maîtrise très grave. En somme, si la salubrité des aliments peut être compromise alors la non-maîtrise est considérée majeure. Si la salubrité des aliments est compromise, elle est considérée très grave.

2.2.3 Démarche détaillée d'évaluation de la non-conformité et du niveau de nonmaîtrise

Pour évaluer les non-maîtrises et déterminer le niveau de non-maîtrise, l'inspecteur doit suivre la démarche suivante :

Étape 1. Déterminer si la non-conformité constatée constitue une non-maîtrise

L'inspecteur effectue les mesures, constats ou observations et détermine si la nonconformité constatée est une non-maîtrise puis l'associe au point à maîtriser en cause. Sauf exceptions prévues dans le présent guide, un constat de non-maîtrise ne peut être associé qu'à un seul point à maîtriser.

Questionnement pour déterminer la non-maîtrise :

1) La non-conformité (écart) constatée constitue-t-elle une source de danger représentant un risque significatif pour la santé des consommateurs?

- Si non, le risque est considéré comme faible ou négligeable et est traité comme une non-conformité aux « autres exigences règlementaires ».

2) Si oui, est-ce que la non-conformité constatée constitue une non-maîtrise?

- Si non, le risque est considéré comme maîtrisé, conséquemment il n'y a pas de non-maîtrise.
- Si oui, le risque n'est pas considéré comme maîtrisé, conséquemment il y a nonmaîtrise.

La non-maîtrise
Pour établir si la non-conformité constitue une non-maîtrise, l'inspecteur doit déterminer si le risque est maîtrisé ou non. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur certains indices (observations, mesures objectives, ensemble des faits ou circonstances) généraux et spécifiques au point à maîtriser.
Éléments de maîtrise généraux : • L'écart par rapport à l'exigence est faible. • Les dommages potentiels sont mineurs. • Le problème est circonscrit (isolé). • Le problème est momentané dans le temps (ponctuel). • L'exploitant et ses employés connaissent les exigences et les sources de dangers en cause. • Des contrôles en place auraient permis de détecter le problème et l'exploitant et ses employés savent quoi faire pour corriger les non-conformités relevées; des actions sont posées pour corriger la situation. Des registres sont tenus.

Éléments de maîtrise spécifiques :
Les éléments de maîtrise spécifiques sont listés à l'intérieur de chacun des points à maîtriser présentés à la section 2.4 du présent guide.

Étape 2. Déterminer le niveau de non-maîtrise

L'attribution du niveau de non-maîtrise varie selon les points concernés. L'inspecteur utilise les balises d'évaluation spécifiques au point à maîtriser en cause. Lorsqu'il y a plus d'une possibilité de non-maîtrises (majeure, très grave) pour un même point à maîtriser, un seul niveau de non-maîtrise, soit celui associé à la non-maîtrise la plus grave, doit être enregistré. Pour un point à maîtriser donné, l'observation de plusieurs non-maîtrises majeures **ne peut** se traduire par une non-maîtrise très grave.

Questionnement pour déterminer le niveau de non-maîtrise :

1) La situation de non-maîtrise correspond-elle à l'une des situations énoncées dans les balises d'évaluation spécifiques?

   - Si oui, se référer au niveau de non-maîtrise correspondant.
   - Si non, déterminer le niveau de maîtrise en répondant aux questions suivantes :

2) La salubrité des aliments est-elle compromise ou peut-elle être compromise?

   - Si elle peut être compromise, alors il s'agit d'une non-maîtrise majeure.
   - Si elle est compromise, alors il s'agit d'une non-maîtrise très grave.

Actions correctives et interventions prioritaires

- Lors d'une non-maîtrise majeure, des actions correctives doivent être posées par l'exploitant de l'établissement alimentaire afin de corriger la situation. Ces actions peuvent être effectuées lors de l'inspection ou ultérieurement selon la situation (p. ex. : envoi d'une facture).
- Lors d'une non-maîtrise très grave, des interventions prioritaires doivent être effectuées immédiatement afin de corriger la situation, et ce, au moment de l'inspection afin de diminuer le risque à un niveau acceptable (voir le Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs).

Étape 3. Déterminer si le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) » doit être évalué

Si la non-maîtrise (majeure ou très grave) concerne un des points à maîtriser de l'encadré qui suit, l'inspecteur doit évaluer le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) »

- Température ambiante
- Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (à l'exception des non-maîtrises concernant les traitements thermiques)
- Décongélation
- Refroidissement/réchauffage

Étape 4. Déterminer si le point à maitriser « Innocuité (1.3) » doit être évalué

Si le point à maîtriser est évalué très grave, l'inspecteur doit évaluer le point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

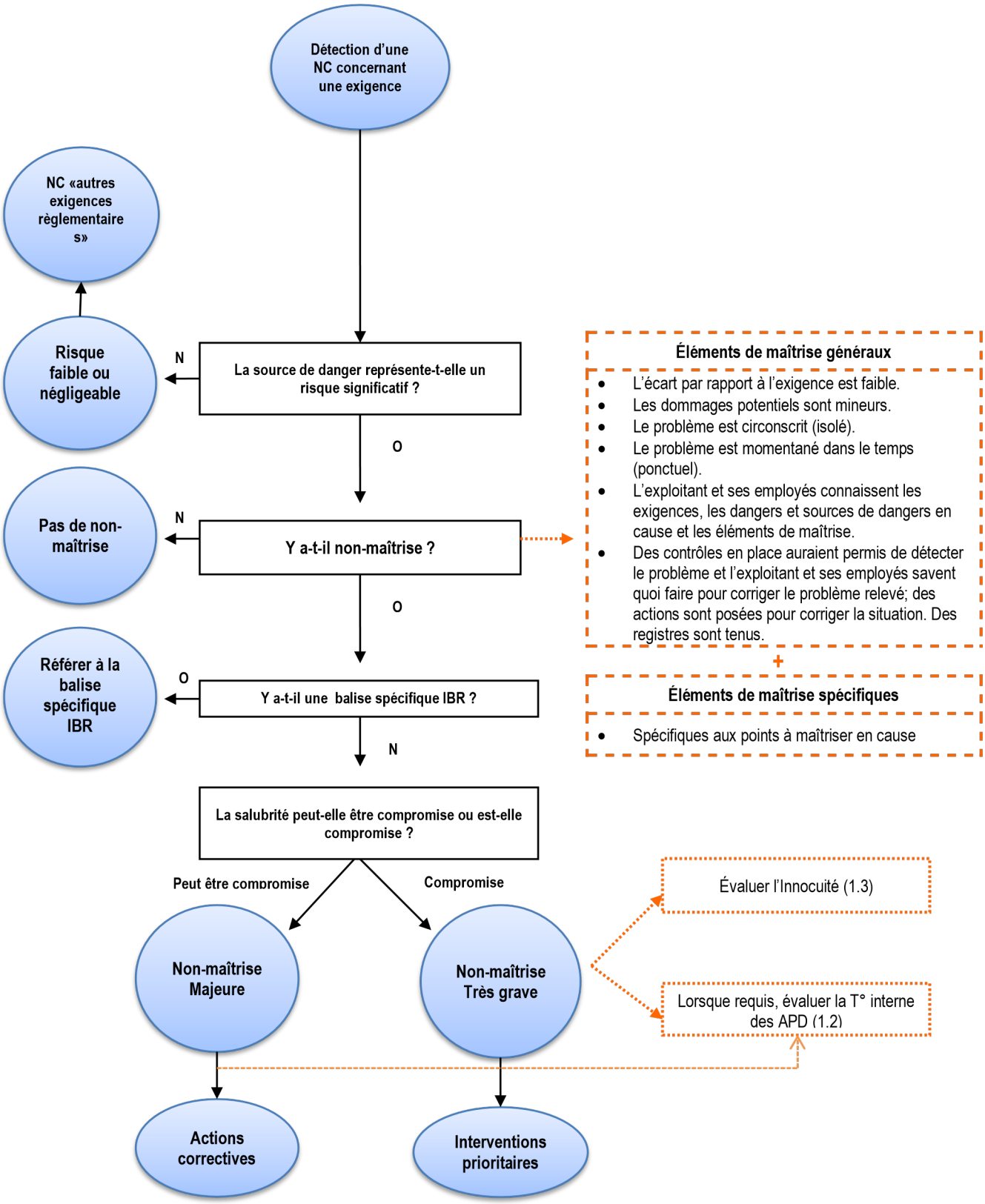
Détection d'une NC concernant une exigence
La source de danger représente-t-elle un risque significatif ?
N
Risque faible ou négligeable
NC «autres exigences règlementaires»
O
Y a-t-il non-maîtrise ?
N
Pas de non-maîtrise
O
Y a-t-il une balise spécifique IBR ?
O
Référer à la balise spécifique IBR
N
La salubrité peut-elle être compromise ou est-elle compromise ?
Peut être compromise
Compromise
Non-maîtrise Majeure
Non-maîtrise Très grave
Actions correctives
Interventions prioritaires
Éléments de maîtrise généraux
L'écart par rapport à l'exigence est faible.
Les dommages potentiels sont mineurs.
Le problème est circonscrit (isolé).
Le problème est momentané dans le temps (ponctuel).
L'exploitant et ses employés connaissent les exigences, les dangers et sources de dangers en cause et les éléments de maîtrise.
Des contrôles en place auraient permis de détecter le problème et l'exploitant et ses employés savent quoi faire pour corriger le problème relevé; des actions sont posées pour corriger la situation. Des registres sont tenus.
+
Éléments de maîtrise spécifiques
Spécifiques aux points à maîtriser en cause
Évaluer l'Innocuité (1.3)
Lorsque requis, évaluer la T° interne des APD (1.2)

Figure 1. Schéma d'évaluation de la maîtrise / non-maîtrise d'un point à maîtriser et du niveau de non-maîtrise

2.3 PONDÉRATION ASSOCIÉE AUX NON-MAÎTRISES

Lorsqu'il y a non-maîtrise d'un point à maîtriser, une pondération est attribuée à chaque niveau de non-maîtrise:

Niveaux de nonmaîtrise	Pondération
• Majeure	10 points
• Très grave	50 points

Précisons que dans les cas de non-maîtrises associées à la « Température interne des aliments potentiellement dangereux (APD) (1.2) », un facteur multiplicateur (ou facteur de correction) est appliqué au facteur « F » de la charge de risque (pour obtenir plus d'informations concernant l'Évaluation de la charge de risque, veuillez consulter la section 3 du présent guide).

La Méthode IBR attribue un poids particulier aux non-maîtrises associées à la « Température interne des APD (1.2) » puisque la prolifération des microorganismes pathogènes ou leur survie dans les APD figure parmi les principaux facteurs de toxiinfections alimentaires.

La prolifération des microorganismes pathogènes dans les APD ou leur survie sont généralement associées au non-respect du barème de temps-température exigé (ou son équivalent, lorsqu'applicable) pour assurer la salubrité des aliments. Mentionnons que l'expression « couple temps-température » est aussi utilisée en remplacement de l'expression « barème de temps-température ».

Par ailleurs, la Méthode IBR n'attribue aucune pondération pour les non-conformités aux « autres exigences règlementaires » ou celles qui représentent un risque faible ou négligeable pour la santé des consommateurs. Toutefois, ces non-conformités peuvent être signifiées dans la section « Remarques du rapport d'inspection ». Les nonconformités aux « autres exigences réglementaires » qui représentent un risque faible ou négligeable sont énoncées dans chacun des points à maîtriser de la section 2.4 du présent guide.

2.4 ÉLÉMENTS ET POINTS À MAÎTRISER

Les 5 éléments ou 5M (*la Matière, la Méthode, la Main-d'œuvre, le Matériel et le Milieu)* de la Méthode IBR renferment les 23 points à maîtriser qui doivent être évalués par le personnel inspecteur.

L'évaluation des points à maîtriser s'effectue à partir de mesures ou d'observations qui permettent à l'inspecteur de déterminer si l'établissement maîtrise les risques à la santé associés à la prolifération ou à la survie des bactéries ainsi qu'à l'introduction des dangers physiques ou chimiques, des organismes nuisibles ou des sources reconnues de microorganismes pathogènes dans les aliments lors de leur préparation ou de leur transformation.

Chaque point à maîtriser comprend quatre rubriques :

1) La justification ;
2) Les objets d'inspection, les inclusions et les exclusions. Cette rubrique est intitulée « Ce point vise à vérifier les exigences concernant »;
3) La détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise incluant les éléments de maîtrise spécifiques associés au point à maîtriser et les balises d'évaluation spécifiques;
4) Des informations ou précisions additionnelles nécessaires à l'évaluation du point à maîtriser.

3.3 2.4.1 Matière (1.0)

L'élément **Matière** regroupe ***six points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de respect des modes de conservation requis, d'origine, d'étiquetage et d'innocuité des aliments, quelque soient leurs formes (ingrédients, constituants, produits en cours de préparation et produits finis).

Mentionnons que le point à maîtriser température comprend deux aspects : la température ambiante et la température interne des APD. La température ambiante sert d'indicateur de vérification de la température interne.

Valeur z		**1.0 Matière**
10		1.1 **Température ambiante**
	☐	1.2 **Température interne des APD (facteur multiplicateur)**
10	**50**	1.3 **Innocuité**
10	**50**	1.4 **Origine**
10	**50**	1.5 **Étiquetage – Aspect santé humaine**
10	**50**	1.6 **Identification des lots**

2.4.1.1 Température ambiante (1.1)

Justification

Un non-contrôle de la température ambiante des installations et unités de maintien froid ou de maintien chaud des APD peut avoir une incidence sur la température interne des APD et entraîner une prolifération des bactéries pathogènes. Conséquemment, les modes de conservation optimaux requis pour les APD doivent être appliqués tout au long de la chaîne alimentaire pour assurer leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La température ambiante des installations et unités (local, véhicule, réfrigérateur, comptoir réfrigéré, réchaud ou autres) destinées à conserver les APD. Ces installations doivent être conçues et avoir une capacité suffisante pour maintenir les APD et/ou les amener à une température interne respectant les exigences.

Ce point exclut la température ambiante :

- Des aires de préparation réfrigérées;
- Des installations qui garantissent la conservation par le contact (glace) ou dans un contenant isotherme;
- Des tables chaudes;
- Des installations de congélation (les APD maintenus congelés doivent être évalués au point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) »).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifique :

- Installations destinées à conserver des aliments chauds ou froids entretenues et fonctionnelles;
- Présence d'équipements de mesure fiables (thermomètre ou thermographe); • Prise de température des installations à fréquence régulière;
- Tenue de registres.

Tableau 1. Balises d'évaluation concernant la température ambiante (1.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure
Les installations permettent de maintenir les APD réfrigérés à 4°C ou moins et les APD maintenus chauds, à 60°C ou plus.	La salubrité des APD peut être compromise car les installations ne peuvent les maintenir froids ou chauds.
	1) Un APD gardé dans une installation de maintien froid à une température ambiante supérieure à 7°C. 2) Un APD gardé dans une installation de maintien chaud à une température ambiante inférieure à 57 °C.

Informations complémentaires ou précisions

- L'inspecteur peut utiliser les Tableaux 42 et 43 de l'Annexe 1 pour évaluer les nonmaîtrises des **Températures ambiantes des installations/unités de maintien froid ou de maintien chaud des APD** et des **Températures internes des APD** pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*.

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires » en lien avec la salubrité des aliments :

- La température ambiante d'équipements de maintien chaud ou froid qui sont : > 4°C et ≤ à 7°C (maintien froid); ≥ 57°C et < 60°C (maintien chaud).

- La température ambiante d'un local de préparation d'un atelier de préparation, de conditionnement ou de transformation sous permis pour fins de vente en gros qui est supérieure à 10°C.

- « Température ambiante de l'aliment », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

2.4.1.2 Température interne des APD (1.2)

Justification

Des écarts aux températures internes des APD en regard du refroidissement, du réchauffage et de la réfrigération peuvent entraîner la prolifération des bactéries pathogènes s'ils demeurent trop longtemps dans la zone de danger (supérieur à 4°C et inférieur à 60°C). Des lacunes observées lors de ces opérations peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La température interne des APD réfrigérés ou maintenus chauds :

- en mode conservation dans les :
  - ○ installations ou unités de réfrigération; ○ autres installations de maintien froid (p. ex. : lit de glace, glacière, etc.); ○ installations de maintien chaud (p. ex. : réchauds ou tables chaudes);
- en refroidissement, en réchauffage, en décongélation;
- en cours de préparation s'ils sont laissés plus d'une demi-heure à la température de la pièce sans manipulation.

L'état des APD congelés :

- les APD maintenus congelés doivent demeurer dans cet état jusqu'à leur utilisation. Ils doivent être fermes au toucher. Il est généralement reconnu qu'il n'y a aucune croissance de bactéries pathogènes à des températures internes en deça de -2°C ou moins. Les balises d'évaluation de la température interne des APD congelés sont les mêmes que celles des APD réfrigérés.

Ce point exclut :

- les non-maîtrises associées à des traitements thermiques (cuisson, pasteurisation, stérilisation ou autres traitements thermiques nécessaires pour assurer la salubrité des aliments). Ces non-maîtrises doivent être évaluées au point à maîtriser « Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- APD gardés dans la zone de danger que le temps nécessaire aux opérations de préparation;
- Chaine de froid des APD maintenue jusqu'à la livraison au consommateur;
- Maintien chaud des APD conservé jusqu'à la livraison au consommateur;
- Indicateurs de congélation conformes;
- Application des barèmes de temps-température sécuritaires;
- Présence d'équipement de mesure fiable (thermomètre ou thermographe); • Mesure des températures internes par l'exploitant (si nécessaire);
- Tenue de registres.

Tableau 2. Balises d'évaluation concernant la température interne des APD (1.2)

Mesure de maîtrise	Facteur multiplicateur
Les APD maintenus réfrigérés ont une température interne de 4°C ou moins et les APD maintenus chauds ont une température interne de 60°C ou plus. L'état des APD congelés est maintenu jusqu'à leur utilisation.	La salubrité des APD est compromise car leur température interne n'est pas sécuritaire.
	1) Un APD gardé dans une installation de maintien froid à une température interne supérieure à 7°C. 2) Un APD gardé dans une installation de maintien chaud à une température interne inférieure à 57°C. 3) Un APD dont la température interne est supérieure à 7°C ou inférieure à 57°C et dont les délais d'exposition à ces températures ne respectent pas les exigences.

Informations complémentaires ou précisions

- L'inspecteur peut utiliser les Tableaux 42 et 43 de l'Annexe 1 pour évaluer les nonmaîtrises des **Températures ambiantes des installations/unités de maintien froid ou de maintien chaud des APD** et des **Températures internes des APD** pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*.

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires » en lien avec la salubrité des aliments :
- La température interne d'APD qui sont : > 4°C et ≤ à 7°C ; ≥ 57°C et < 60°C.

- « Température interne de l'aliment », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

2.4.1.3 Innocuité (1.3)

Justification

Tout au long de la chaîne alimentaire (production, transport, entreposage, vente au détail, restauration) et à diverses étapes (achat, réception, entreposage, préparation, livraison, service au consommateur, etc.), des mauvaises pratiques d'hygiène et de préparation peuvent mener à l'introduction de contaminants (chimiques, physiques, biologiques et les organismes nuisibles), à

la prolifération ou la survie des bactéries pathogènes ou leur toxine et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'innocuité des aliments destinés à la consommation humaine, potentiellement dangereux ou non, prêts à manger ou non. Ces aliments peuvent être des matières premières, des ingrédients, des produits en cours de préparation ou des produits finis.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur évalue le point à maîtriser « Innocuité (1.3) » :

1) **Par une évaluation organosensorielle des aliments**, ce qui lui permet de détecter des signes d'altérations ou des contaminations (corps étrangers, substances chimiques, organismes nuisibles, sources reconnues de microorganismes pathogènes) des aliments.

Dans ce cas, il doit déterminer s'il est en présence d'une non-conformité ou d'une nonmaîtrise et déterminer le niveau de non-maîtrise à partir des balises d'évaluation spécifiques ou en absence de balise spécifique, à l'aide de la figure 2.

2) **Par l'évaluation de non-maîtrises très graves de points à maîtriser 5M :**

- Lorsqu'il y a **évidence de contamination** des aliments (corps étrangers, substances chimiques, organismes nuisibles, sources reconnues de microorganismes pathogènes, substances à déclaration obligatoire : allergènes prioritaires, sulfites, gluten) pouvant compromettre ou compromettant la salubrité des aliments.

  Dans ce cas, l'inspecteur doit déterminer le niveau non-maîtrise à partir des balises d'évaluation spécifiques ou en absence de balise spécifique, à l'aide de la figure 2.

- Ou lorsque l'innocuité des aliments est compromise, à l'aide **des balises en innocuité non assurée** (INA) en vigueur.

  Dans ce cas, si une balise INA existe, la non-maîtrise est très grave. En l'absence de balise INA, aucune non-maîtrise n'est enregistrée.

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Bonne gestion des produits au niveau des achats, de la réception, de l'entreposage, de la production, de la conservation, des emballages, de l'environnement ou tout autre facteur pouvant influencer la qualité;
- Bonnes méthodes ou pratiques d'hygiène appliquées lors des diverses opérations de préparation des aliments prévenant les contaminations et la prolifération des microorganismes.

Balises d'évaluation pour les aliments altérés

Altérations représentant un risque à la santé pour le consommateur: Il y a altération d'un aliment lorsque les caractéristiques de cet aliment se sont dégradées de manière à le rendre impropre à la consommation humaine. L'altération peut résulter de l'action de microorganismes, des enzymes, des effets de la température et du temps ou d'une combinaison de ces paramètres.

Dans la majorité des cas, l'altération est davantage un indicateur de qualité plutôt qu'un indicateur de risque significatif pour la santé des consommateurs.

Tableau 3. Balises d'évaluation concernant les aliments altérés (1.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'innocuité de l'aliment est assurée.	L'aliment est altéré et sa salubrité peut être compromise.	L'aliment est altéré et sa salubrité est compromise.
L'innocuité des aliments y compris celle des coupes de viandes est assurée	1) Aliments/coupes de viandes altérés (modification des caractéristiques de l'aliment) : • odeur de décomposition, • apparence suintante/visqueuse • présence anormale de moisissures	1) Conserves ou semiconserves[1] dont l'intégrité du contenant/emballage présente une évidence de défectuosité. 2) Aliments/coupes de viandes altérés incorporés dans des préparations alimentaires.
L'innocuité des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues en vieillissement ou en mode conservation est assurée • Balises d'interventions moisissures et autres altérations sur des viandes rouges (conservation et vieillissement)	2) Carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues ayant une présence anormale de moisissures (avec parage possible[2]).	3) Carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues altérées de manière à les rendre impropres (aucun parage possible[2]) : • Odeur de décomposition; • Apparence suintante/visqueuse; • Présence anormale de moisissures.

[1] « Aliments réfrigérés de longue durée de conservation conditionnés dans des contenants hermétiquement fermés réduits en oxygène ».

[2] Seul les carcasses, quartiers ou pièces de bœuf peuvent être parés adéquatement, les carcasses de porcs et de moutons étant trop petites.

Balises d'évaluation concernant les contaminations

1) Contaminations physiques

Contaminations représentant un risque à la santé: Présence de matières étrangères à un niveau inacceptable dans les aliments.

Les principaux contaminants physiques susceptibles de se retrouver dans les aliments peuvent provenir de morceaux, d'éclats ou de fragments de :

- Verre : ampoules, contenants de verre;
- Métal : pièces d'équipement, lames, aiguilles, morceaux d'ustensiles usés, agrafes;
- Plastique : matériel d'emballage, gants portés par les employés, ustensiles utilisés pour nettoyer l'équipement, outils qui servent à retirer les produits transformés des équipements;
- Bois : éclats provenant de structures et de palettes de bois utilisées pour l'entreposage et le transport des ingrédients ou des produits.

2) Contaminations chimiques

Contaminations représentant un risque à la santé: Présence d'une substance chimique à un niveau inacceptable dans les aliments, présence d'une substance présentant des risques pour les personnes sensibles (substances à déclaration obligatoire : allergènes prioritaires, sulfites, gluten).

Les principaux contaminants chimiques susceptibles de se retrouver dans l'environnement des aliments sont :

- Les additifs alimentaires (agents de conservation chimiques);
- Les produits de nettoyage et d'assainissement;
- Les lubrifiants;
- Les résidus de médicaments vétérinaires (p. ex. : antibiotiques);
- Les pesticides.

Pour consulter la liste des produits chimiques alimentaires, l'inspecteur peut se référer au Titre 16 et aux tableaux des additifs alimentaires de l'article B.16.100. de la Partie B. Aliments du Règlement sur les aliments et drogues.

3) Contaminations par des organismes nuisibles

Contaminations représentant un risque à la santé: Présence d'insectes nuisibles (p. ex. : tribolium, charançons, mouches à fruits, fourmis, pyrales).

À noter que les organismes très nuisibles (p. ex. : rongeurs, blattes, oiseaux, mouches) sont des sources reconnues de microorganismes pathogènes. Leur présence dans les aliments est donc évaluée à la section « Évidence de contamination par des sources reconnues de microorganismes pathogènes ».

Tableau 4. Balises d'évaluation concernant les aliments contaminés par des corps étrangers, des substances chimiques ou des organismes nuisibles (1.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'innocuité des aliments est assurée.	L'aliment est contaminé et sa salubrité peut être compromise.	L'aliment est contaminé et sa salubrité est compromise.
	1) Présence d'insectes nuisibles dans des aliments. 2) Présence de corps étrangers non durs, non tranchants ou non coupants dans des aliments.	1) Présence d'une quantité importante d'insectes nuisibles dans des aliments. 2) Présence de corps étrangers durs, tranchants ou coupants dans des aliments. 3) Corps étranger de toute nature dans une boisson ou dans un aliment pour bébé. 4) Odeur de produit chimique non identifié ou aliment contaminé par un produit chimique. 5) Contamination d'un aliment par un produit chimique alimentaire (p. ex. : additif alimentaire, agent de conservation) dont l'usage est interdit pour cet aliment. 6) Contamination d'un aliment par une substance à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) alors qu'une allégation indique leur absence. 7) L'aliment contient une substance à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten),
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**
		sans la mention requise, incluant la mention « peut contenir ».

Évidence de contaminations par des sources reconnues de microorganismes pathogènes

Évidence de contamination représentant un risque à la santé : Lorsqu'il y a évidence de contamination des aliments par des microorganismes pathogènes par des vecteurs (manipulateurs, équipements, environnements, autres aliments), soit lorsqu'il y a contamination croisée.

Pour consulter la liste des sources reconnues de microorganismes pathogènes, l'inspecteur peut se référer au document « Sources reconnues de microorganismes pathogènes ».

Tableau 5. Balises d'évaluation concernant les sources reconnues de microorganismes pathogènes (1.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'innocuité de l'aliment est assurée.	L'aliment est contaminé par une source reconnue de microorganismes pathogènes et sa salubrité peut être compromise.	L'aliment est contaminé par une source reconnue de microorganismes pathogènes et sa salubrité est compromise. L'aliment source reconnue de microorganismes pathogènes n'a pas subi le traitement thermique, ou autre étape critique de contrôle, nécessaire pour assurer sa salubrité.
• Page Web : Tartares, sushis et autres mets consommés crus	1) APD **non prêt à manger** destiné à un traitement thermique (cuisson, pasteurisation, etc.) étant entré en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes ou avec une surface ayant été en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Produit cru d'origine animale destiné à un traitement thermique (cuisson, pasteurisation, etc.) étant entré en contact avec : • Un autre produit cru d'origine animale de niveau hygiénique supérieur	1) Aliment **prêt à manger** étant entré en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes ou avec une surface ayant été en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Viande non parée utilisée pour la préparation de tartare. 3) Viande non intacte utilisée pour la préparation de tartare.
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**

	(nécessitant une température de cuisson sécuritaire plus élevée); • Une surface ayant été en contact avec un autre produit cru d'origine animale de niveau hygiénique supérieur (nécessitant une température de cuisson sécuritaire plus élevée).	4) Poisson non exempt de parasites utilisé dans une préparation servie crue ou partiellement cuite.

Aliments dont l'innocuité n'est pas assurée

Situation représentant un risque à la santé : Présence d'un contaminant ou d'une mauvaise pratique compromettant ou pouvant compromettre l'innocuité des aliments ou absence d'une opération garantissant l'innocuité des aliments.

Les balises en innocuité non assurée (BINA) sont des seuils d'intervention lorsque les produits se retrouvent dans une situation de non-maîtrise très grave d'un point à maîtriser 5M. Dans ce cas, l'évaluation du niveau de non-maîtrise est très grave. Les balises sont disponibles dans la catégorie BINA et balises d'interventions de la bibliothèque Documentation SMSAISA ou encore dans le CUSSA :

- 1.5 – Étiquetage;
- 2.1 – Semi-cuisson des aliments d'origine animale;
- 2.1 - Conditionnement et durée de conservation des poissons fumés

Informations complémentaires

- Non-conformités concernant les « autres exigences règlementaires » en lien avec la salubrité:
- Altérations qui représentent un risque à la santé faible ou négligeable (p. ex. : pain moisi, poisson déshydraté par le froid).

- Page web « Risques parasitaires - poissons crus ou partiellement cuits »

- « Contrôle des parasites dans les poissons consommés crus ou partiellement cuits », CUSSA

- « Œufs crus en coquille dans les préparations culinaires », fiche CUSSA

- « Tableau des températures de cuisson sécuritaires », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

- Balises en danger imminent : Cesser ou restreindre les opérations d'un établissement

- « Meilleur avant, bon après»

+ Notions utiles à la compréhension concernant l'innocuité des aliments d'origine animale consommés crus

Même s'il est admis dans le secteur de la restauration que certaines viandes ou poissons (tartare, ceviche, gravlax, carpaccio, sushis, etc.) peuvent être consommés crus, ces derniers doivent être préparés selon des règles d'hygiène et de préparation strictes afin de minimiser les risques à la santé pour le consommateur.

Le service au consommateur de ce type d'aliments ne comporte pas de non-maîtrise au point à maîtriser « Innocuité (1.3) » à moins de lacunes aux règles d'hygiène et de préparation. Dans ce cas, l'inspecteur devra évaluer l'élément « Méthode » puis le point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

Comme ces aliments sont des sources reconnues de microorganismes pathogènes, toutes les mesures doivent être appliquées pour éviter la contamination des autres aliments par ceux-ci. Dans certains cas, selon les exigences en vigueur (p. ex. : lait cru (11.7.1 et 11.7.2), œufs transformés crus non pasteurisés (article 5.7.21), le service d'aliments crus d'origine animale est totalement prohibé. Dans ce cas, le point à maîtriser 1.3 doit être évalué.

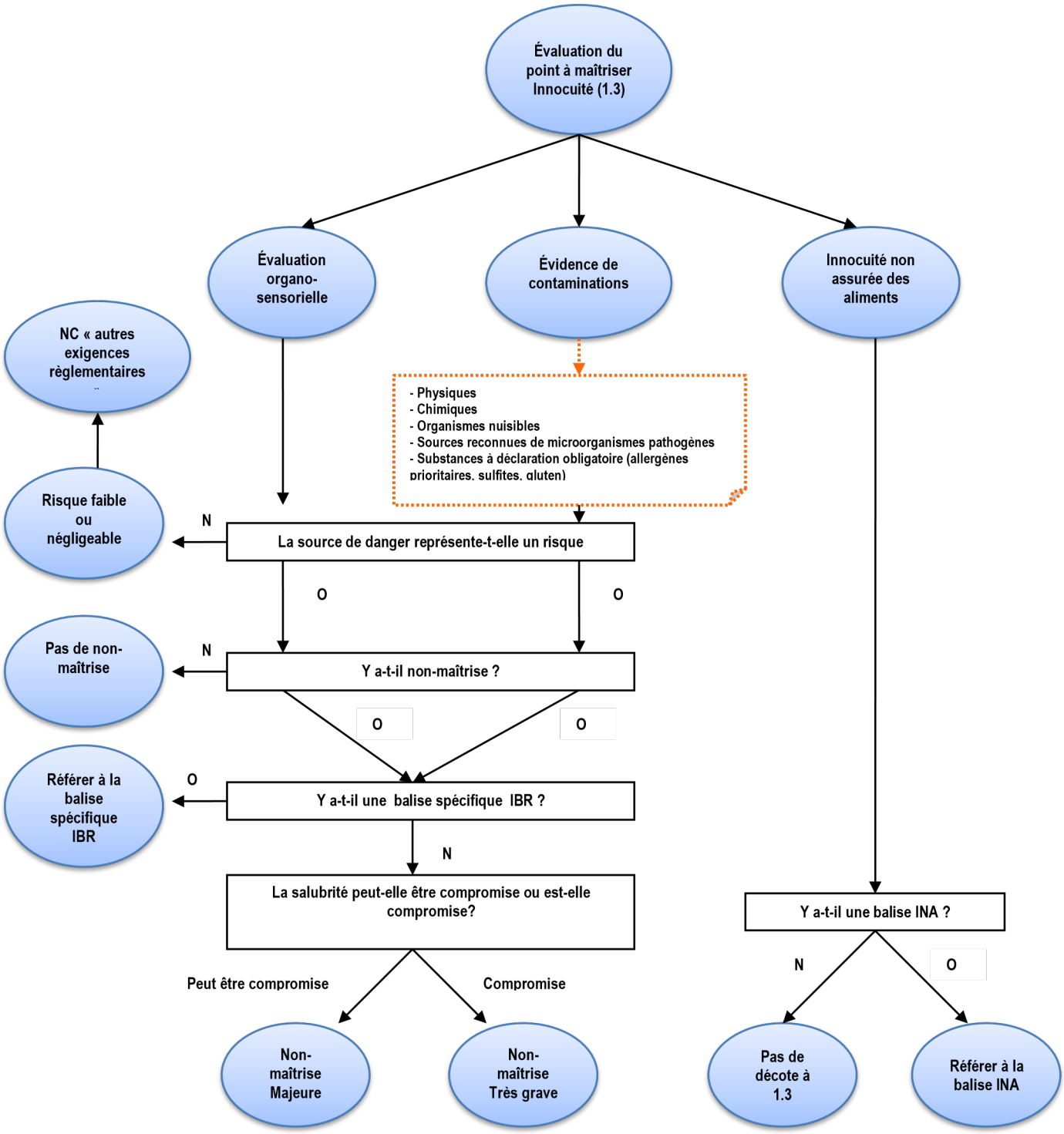

Figure 2. Évaluation du point à maîtriser « Innocuité (1.3) » des aliments destinés à la consommation humaine

2.4.1.4 Origine (1.4)

Justification

L'absence de preuves concernant la provenance des aliments peut représenter un risque de toxi-infection alimentaire puisqu'il n'y a aucune garantie que les aliments ont été produits, transportés, distribués, entreposés ou préparés suivant les bonnes pratiques d'hygiène et de préparation des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La provenance des aliments destinés à la vente, les registres ou pièces justificatives d'achats. Notamment, les preuves que les sources d'approvisionnement sont approuvées, reconnues et sécuritaires.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Factures disponibles sur place et/ou présence de registres;
- Contenants et emballages bien identifiés dans les congélateurs réfrigérateurs et autres lieux d'entreposage et quantité conforme aux factures;
- Registres ou factures complets entre autres dans le cas des mollusques bivalves;
- Registres et factures exacts.

Tableau 6. Balises d'évaluation concernant l'origine des aliments (1.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les aliments proviennent de sources approuvées et reconnues et les registres le démontrent.	La provenance des aliments peut compromettre leur salubrité.	La provenance des aliments compromet leur salubrité.

Les aliments proviennent de sources approuvées et les registres le démontrent. • Balises en innocuité non assurée : «Origine Mollusques bivalves»	1) **Provenance illégale** • Détention de viandes non estampillées et provenant d'un abattoir de proximité. • Détention par un distributeur, d'œufs de poules en coquille, provenant directement d'un producteur et n'ayant pas subi de classement.	1) **Provenance illégale** • Utilisation d'œufs liquides non pasteurisés transformés en usine • Détention de lait cru en vue de la préparation ou du service au consommateur • Détention de produits laitiers ne provenant pas d'une usine laitière légalement reconnue. • Détention de mollusques bivalves provenant de zones de cueillette fermées ou non acceptées • Absence d'une des informations nécessaires pour la traçabilité des mollusques bivalves: • Étiquette comprenant la zone et/ou la date de cueillette Ou • Registre (ou factures) • Détention de viandes non estampillées et d'origine inconnue ou clandestine.
Les aliments proviennent de sources reconnues et sécuritaires et les registres le démontrent. • « Champignons sauvages », CUSSA	2) **Provenance douteuse** • Aliments non issus de PRIS provenant d'un établissement non connu des services d'inspection.	2) **Provenance douteuse** • Aliments issus d'un PRIS provenant d'un établissement non connu des services d'inspection (p. ex. : pasteurisation, stérilisation commerciale). • Origine ou identification inconnue de l'espèce de champignons sauvages détenus dans un établissement.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

+ Notions utiles à la compréhension concernant la provenance des aliments

Provenance illégale : Aliments dont la provenance n'est pas autorisée par la *Loi sur les produits alimentaires et ses règlements* (p. ex : produits carnés, lait cru, œufs transformés non pasteurisés, etc.).

Provenance douteuse : Aliments dont l'origine n'offre pas une garantie sanitaire satisfaisante.

Généralement, à moins de directives administratives :

- Les aliments préparés dans une cuisine domestique ou un établissement non connu du service d'inspection et vendus en gros à un commerce sont considérés de provenance douteuse;
- Les aliments emballés ou non, dont on est incapable de déterminer la provenance (aucune indication de provenance, pas d'étiquette, ni affiche, ni registre, ni pièce justificative, ni facture, etc.) sont aussi considérés de provenance douteuse.

2.4.1.5 Étiquetage - Aspect santé humaine (1.5)

Justification

Une absence ou une mauvaise information concernant la présence d'un allergène sur l'étiquette d'un produit alimentaire peut avoir une conséquence grave sur la santé des personnes allergiques. Également, l'absence du mode de préparation ou de conservation nécessaire pour assurer la salubrité des aliments peut entraîner la prolifération des pathogènes ou de leur toxine et affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'aspect sanitaire de l'étiquetage obligatoire des aliments destinés aux consommateurs (p. ex. : les ingrédients tels que les allergènes), le mode de conservation, le mode de préparation (p. ex. : la cuisson), etc.

Ce point exclut :
Des exemptions peuvent s'appliquer en matière d'étiquetage, consulter la fiche *1.5- Étiquetage* dans le CUSSA.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Respect de la liste des ingrédients lors de la reproduction d'une étiquette ainsi que des mentions particulières dans le cas des aliments emballés sur place; • Liste des ingrédients des aliments préparés sur place conforme;
- Identification conforme pour la majorité des produits.

Tableau 7. Balises d'évaluation concernant l'étiquetage (1.5)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'étiquetage des aliments contient toute l'information nécessaire à leur consommation sécuritaire. Les informations sont exactes et complètes (dénomination, liste des ingrédients par ordre décroissant, mode et durée de conservation, état, utilisation, quantité nette, origine, nom et adresse de la partie responsable).	Certaines informations requises sont absentes, erronées ou inexactes sur l'étiquette (ou l'écriteau selon le cas) et peuvent compromettre la salubrité de l'aliment.	Certaines informations requises sont absentes, erronées ou inexactes sur l'étiquette (ou l'écriteau selon le cas) et compromettent la salubrité de l'aliment.
a. L'étiquette de tous les produits préemballés doit porter les inscriptions requises par la réglementation.	Liste ou information inexacte ou incomplète à l'égard d'ingrédients autres que les substances à déclaration obligatoire.	
b. L'étiquette de tous les produits préemballés doit renseigner sur la présence des substances à déclaration obligatoire. • fiche CUSSA sur L'étiquetage des allergènes en cafétéria	Liste ou information inexacte ou incomplète concernant les substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) sur un produit dont la substance à déclaration obligatoire **est visible ou qui à l'évidence est contenue dans le produit** alimentaire d'usage courant (ex. : le yogourt contient du lait, le pain contient du blé, le beurre d'arachide contient des arachides, etc.).	Liste ou information inexacte ou incomplète concernant les substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) y compris la mention « peut contenir » sur un produit dont la substance à déclaration obligatoire **n'est pas visible** ou **qui à l'évidence n'est pas contenue dans le produit** alimentaire d'usage courant.

c. L'étiquette (ou l'écriteau) des produits préemballés doit comporter la date « meilleur avant » ou une **durée de conservation.**	Absence de la durée de conservation pour un APD préemballé.	Absence de la durée de conservation pour un APD dont la durée de conservation est un point critique du procédé : produits marins, végétaux frais dans l'huile, semi-conserves, absence de la durée de conservation de 24 h pour les fromages en grains.
d. L'étiquette des fromages contenant du **lait cru** ou non pasteurisé doit en porter la mention sur sa face principale ou dans la liste des ingrédients respectivement.		Absence d'une mention requise pour informer les clientèles vulnérables (fromage fait de lait cru ou non pasteurisé).
e. L'étiquette des produits doit porter le mode de conservation selon l'option d'étiquetage requise. CUSSA :	Absence du mode de conservation pour des APD destinés à la vente en gros.	Absence de la mention du mode de conservation requis pour assurer la salubrité d'un APD peu acide pouvant être confondu avec un ANPD (ex. : semi-

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
• 2.1 -Conditionnement et durée de conservation des poissons fumés • 2.1 - Conservation des produits aquatiques multi-ingrédients PAM • 2.1 - Conditionnement et durée de conservation des gravlax		conserves, mets cuisinés en pot de verre, viandes et poissons salés, végétaux frais dans l'huile, etc.). Absence de la mention « Garder congelé » pour les poissons fumés et le gravlax vendus congelés sous pellicule imperméable.
f. L'étiquette des produits de viande, volaille et poisson doit porter la mention du mode de préparation lorsqu'il peut y avoir confusion de la part des acheteurs Fiche sujet CUSSA : • Sur le « 1.5 Bœuf attendri mécaniquement ».		Absence de la mention du mode de préparation sécuritaire (ex. : croquettes, filets, galettes ou pépites de poulet cru pané, jambon, chorizo, bœuf attendri mécaniquement).

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Les indications relatives à l'origine des aliments doivent être évaluées au point à maîtriser « Origine (1.4) ».

- Une non-maîtrise constatée lors d'une inspection régulière, d'un suivi ou du programme ACIA amenant un rappel ou un avis à la population pour une présence non déclarée d'allergènes est de niveau très grave.

- Les constatations suivantes doivent être évaluées comme une « autre exigence réglementaire » :
- L'absence d'informations telles que le poids, le nom du fabricant et la date d'emballage;
- L'absence de liste d'ingrédients (sur l'étiquette);
- L'absence de la mention « décongelé » ou « fait de parties fraiches et congelées » » (sur l'étiquette ou un écriteau à proximité de l'aliment);
- L'absence de mention garder réfrigéré sur l'emballage des poissons fumés conditionnés dans un emballage perméable à l'air vendus au détail;
- L'absence d'instructions de cuisson sécuritaire sur l'étiquette d'un produit de volaille qui n'est pas prêt-à-manger, mais qui comporte une mention « cru », « noncuit » ou « doit être cuit »;
- L'absence d'une mention « cru », « non-cuit » ou « doit être cuit » sur l'étiquette d'un produit de volaille qui n'est pas prêt-à-manger, mais qui comporte des instructions de cuisson sécuritaire.

Référer à la fiche CUSSA 1.5 Étiquetage pour les détails.

- 1.5 – Étiquetage, CUSSA

- « Procédure de rappel » « Formulaire de vérification de l'efficacité des rappels »

- Page web « Allergies alimentaires »

- « Définitions d'allergène alimentaire et de gluten (article B.01.010.1); sulfites (article B.01.010.2) » (Règlement sur les aliments et drogues, internet)

2.4.1.6 Identification des lots (1.6)

Justification

Une absence d'identification ou une identification inadéquate des lots d'aliments peut entrainer la prolifération ou la survie des microorganismes puisque ces lots risquent de ne pas être gérés efficacement.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'identification des lots d'APD et des aliments issus d'un PRIS préparés sur place**, selon les exigences réglementaires en vigueur**. L'identification des lots d'aliments doit permettre de relier les informations contenues dans les registres avec les produits.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifique :

- L'identification des lots;
- La concordance des lots avec les registres.

Tableau 8. Balises d'évaluation concernant l'identification des lots exigés par la réglementation (1.6)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les lots d'APD ou d'aliments issus d'un PRIS préparés sur place sont identifiés conformément aux exigences et les informations tenues aux registres concordent.	L'absence d'identification et de corrélation entre les lots et les registres peut compromettre la salubrité des aliments.	L'absence d'identification et de corrélation entre les lots et les registres compromet la salubrité des aliments.
	1) Corrélation impossible entre les lots et les registres ou aucune identification des lots **pour les aliments règlementés non issus d'un PRIS :** • (aucune identifié pour le moment)	1) Corrélation impossible entre les lots et les registres ou aucune identification des lots **pour les aliments règlementés issus d'un PRIS :** • Mise en conserve des viandes et aliments carnés, des produits marins et des produits d'eau douce.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

3.4 2.4.2 Méthode (2.0)

Cet élément regroupe ***six points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de méthodes de préparation, de transformation, de décongélation, de refroidissement, de réchauffage des aliments, de nettoyage et d'assainissement et de la tenue des registres.

Cet élément comprend également certains points à maîtriser concernant des exigences à l'égard d'activités requérant des mesures préventives de contamination des aliments comme la traite des animaux laitiers ou le contrôle des périodes de retrait en cas d'administration de médicaments vétérinaires dans les fermes laitières.

Les contrôles et la documentation exigés pour toutes les opérations de tous les éléments de la Méthode IBR sont aussi inclus dans cet élément. La maîtrise de ces opérations est nécessaire pour assurer la salubrité des aliments mis en vente.

Valeur z		**2.0 Méthode**
10	**50**	2.1 Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires
10	**50**	2.2 Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten)
10		2.3 Décongélation
10	**50**	2.4 Refroidissement/ réchauffage
10	**50**	2.6 Nettoyage/ assainissement
10	**50**	2.7 Contrôles et documentation exigés

2.4.2.1 Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1)

Justification

De mauvaises méthodes de préparation des aliments entrainant la survie ou la prolifération des microorganismes pathogènes ou la contamination des aliments par des produits chimiques alimentaires peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les méthodes employées pour contrôler :

- La survie et la multiplication des microorganismes dans les aliments (p. ex. : durée de conservation) et les étapes critiques de destruction des microorganismes pathogènes dans un procédé de transformation ou de préparation (p. ex. : cuisson). Principalement, l'application de méthodes pour contrôler les couples temps-température sécuritaires;
- L'utilisation de produits chimiques alimentaires dans les aliments.

Ce point exclut :

- Les méthodes de décongélation, de refroidissement, de réchauffage, de nettoyage et d'assainissement.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Bonne gestion des stocks d'ADP et/ou d'ANPD (rotation, quantité, étiquetage); ○ Temps de préparation des APD à une température supérieure à 4°C le plus court possible;
- Durées de conservation des aliments attribuées de manière à en assurer l'innocuité;
- Application des températures de cuisson sécuritaires pour les aliments d'origine animale ou végétale;
- Température de cuisson vérifiée et/ou méthode validée; ○ Équipement de mesure fiable; ○ Bonne gestion de la production (quantité sortie/temps de fabrication); ○ Utilisation optimale des unités de réfrigération (disposition, chargement); ○ Contrôle adéquat de l'utilisation des produits chimiques alimentaires (p. ex. : additifs alimentaires);
- Préparation et transformation des aliments de manière à assurer leur innocuité.

Tableau 9. Balises d'évaluation concernant les causes de survie, de multiplication microbiologique et l'utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les méthodes préviennent la ou survie/prolifération des microorganismes pathogènes réduisent/ éliminent les microorganismes pathogènes. Les méthodes préviennent l'utilisation non contrôlée des substances chimiques.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des aliments.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des aliments.
La gestion des lots d'aliments est adéquate. • Gestion des lots, CUSSA	1) Mauvaise gestion des stocks d'APD ou d'ANPD : rotation déficiente, surproduction, mélange d'APD de différentes journées de production.	
La durée limite de conservation permet d'assurer la salubrité des aliments • Durée de conservation, CUSSA Page Web : • Tartares, sushis et autres mets consommés crus • Procédure d'inspection : gestion par le temps des aliments potentiellement dangereux	2) Durée limite de conservation pouvant compromettre la salubrité d'un APD. • Non-respect de la date limite de conservation d'origine lors de l'emballage ou remballage d'aliment. • Les tartares, sushis et autres mets consommés crus ne sont pas servis ou mis en vente le jour même de leur préparation (durée de vie > 24 heures)[3].	1) Durée limite de conservation compromettant la salubrité d'un APD.
Le procédé de vieillissement des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues est adéquat. • Balises d'interventions moisissures et autres altérations sur des viandes rouges (conservation et vieillissement)		2) Procédé inadéquat de vieillissement des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues (ex. durée trop longue, humidité trop élevée, etc.).
Le temps requis pour la préparation d'aliments potentiellement dangereux à une	3) Durée de préparation des aliments trop longue pouvant compromettre la salubrité des APD.	3) Durée de préparation des aliments trop longue compromettant la salubrité des APD.

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave

[3] La durée de conservation de 24 heures vise le produit fini tel que servi ou vendu au consommateur (avec tous les ingrédients) et non la matière première crue. La durée de conservation de la matière première (ex. cubes de poisson ou de viande nature) varie habituellement entre 1 à 3 jours (établie par le fournisseur ou par l'exploitant).

température supérieure à 4°C est le plus court possible. Au CUSSA : • 2.1 - Semi-cuisson des aliments d'origine animale	4) APD (crus ou prêts à manger) en mode conservation gardés à la température de la pièce ou dans un équipement sans aucune réfrigération (mécanique ou système avec glace) ou dans un équipement hors fonction ou non performant: → Plus de 2 heures et moins de 4 heures à une température interne inférieure à 60°C et supérieure à 21°C après leur cuisson ou en provenance d'un équipement de maintien chaud. → Plus de 30 minutes et moins de 4 heures en provenance d'un équipement de maintien froid ou lors d'une préparation à la température de la pièce. 5) Aliments semi-cuits laissés à la température ambiante pouvant compromettre la salubrité des aliments.	4) APD (crus ou prêts à manger) en mode conservation, gardés à la température de la pièce ou dans un équipement sans aucune réfrigération (mécanique ou système avec glace) ou dans un équipement hors fonction ou non performant : → Plus de 4 heures à une température interne inférieure à 60°C et supérieure à 21°C après leur cuisson ou en provenance d'un équipement de maintien chaud. → Plus de 4 heures en provenance d'un équipement de maintien froid ou lors d'une préparation à la température de la pièce. 5) Aliments semi-cuits laissés à la température ambiante compromettant la salubrité des aliments.
Le mode de conservation, la chaîne de froid ou le maintien chaud des APD sont respectés. Au CUSSA : • 2.1 -Conditionnement et durée de conservation des poissons fumés • 2.1 - Conservation des produits aquatiques multiingrédients PAM • 2.1 - Conditionnement et durée de conservation des gravlax	6) Surcharge ou mauvaise disposition des aliments dans des installations ou équipement de maintien froid ou chaud pouvant empêcher le maintien de l'aliment à une température sécuritaire.	6) Mode de conservation du « fromage en grains » ou d'un « aliment réfrigéré issu d'un PRIS » non respecté en regard des recommandations du fabricant. 7) Poisson fumé dans un emballage non perméable à l'oxygène conservé réfrigéré. 8) Gravlax ne rencontrant aucune des trois exigences possibles
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**
		9) Produits aquatiques multiingrédients PAM dont l'absence de contrôle compromet la salubrité des aliments

Les étapes critiques de destruction ou de contrôles des microorganismes pathogènes dans un procédé de transformation ou de préparation (p. ex. : cuisson) sont appliquées. Page Web : • Tartares, sushis et autres mets consommés crus Au CUSSA: • 2.1 - Cuisson des aliments d'origine animale • 2.1 - Contrôle des parasites dans les poissons consommés crus ou partiellement cuits • 2.1 - L'acidification du riz à sushi pour conservation à la température de la pièce	7) Étapes critiques de destruction ou de contrôle des microorganismes pathogènes pouvant compromettre la salubrité des aliments.	10) Étapes critiques de destruction ou de contrôle des microorganismes pathogènes compromettant la salubrité des aliments. • Absence d'une étape de parage avant la préparation de tartare de viande. • Utilisation de pièces de viande non intacte lors de la préparation de tartare. • Utilisation de poisson non exempt de parasites dans une préparation servie crue ou partiellement cuite
L'utilisation des produits chimiques alimentaires est contrôlée.		11) Non-respect du dosage d'un produit chimique alimentaire (p. ex. : additifs alimentaires, agents de conservation) permis selon le type d'aliment. 12) Utilisation non sécuritaire de médicaments vétérinaires : • Non-respect de l'ordonnance vétérinaire et/ou de la période de retrait. 13) Non-identification ou absence de tout autre moyen de reconnaître les animaux (ex. : vache, chèvre, brebis) malades ou traités aux antibiotiques.

Informations complémentaires ou précisions

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
  - Champignons frais emballés hermétiquement conservés à la température ambiante;
  - Champignons frais emballés hermétiquement conservés réfrigérés sans mention garder réfrigéré;

Ces non-conformités peuvent être indiquées à la section Remarques du rapport d'inspection, mais aucun ANC n'est requis. Lorsque l'emballage des champignons frais n'est pas perforé, ceux-ci doivent être gardés réfrigérés et l'emballage doit comporter la mention « garder réfrigéré » (art. 3.1.4, P-29, r.1 & B.27.002, RAD).

Si l'emballage est perforé, aucune indication n'est requise sur l'emballage et les champignons peuvent même être conservés à la température ambiante. Dans certains cas, il se pourrait aussi que la pellicule utilisée par le fabricant soit perméable à l'oxygène. Le cas échéant, il revient au détaillant de faire les vérifications auprès de son fournisseur. Voir : Lignes directrices de Santé Canada pour l'emballage des champignons frais.

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise majeure ou très grave,** il peut être requis d'évaluer la température des aliments au point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) » sauf dans le cas des traitements thermiques (cuisson, pasteurisation, etc.).

- Pour l'évaluation de l'utilisation sécuritaire des produits chimiques alimentaires autorisés (additifs), l'inspecteur peut se référer au Titre 16 et aux tableaux des additifs alimentaires de l'article B.16.100. de la Partie B. Aliments du Règlement sur les aliments et drogues.

- « Préparation [des aliments] à la température de la pièce », CUSSA

- « 2.1 - Cuisson des aliments d'origine animale» incluant le Tableau des températures de cuisson sécuritaires, CUSSA

- « 2.1 - Cuisson au four à micro-ondes », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD)

- Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés

2.4.2.2 Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2)

Justification

De mauvaises méthodes de préparation entrainant la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes, des contaminants chimiques (dont l'usage est interdit dans les aliments), des substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) ou des corps étrangers dangereux peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les méthodes liées à la préparation des aliments qui, lorsque non maîtrisées, peuvent résulter en l'introduction dans les aliments de microorganismes pathogènes, de contaminants toxiques (produits chimiques non alimentaires ou additifs alimentaires dont l'usage est interdit pour l'aliment), des substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) ou de corps étrangers dangereux (objets tranchants, piquants ou étouffants).

Ce point exclut :

- Les contaminations par des comportements non hygiéniques de la main-d'œuvre, le matériel, le milieu ou le nettoyage et l'assainissement. Ces non-maîtrises doivent être évaluées dans les points à maîtriser correspondants.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Utilisation de méthodes adéquates de travail permettant de prévenir la contamination des aliments;
- Utilisation de méthodes d'entreposage des aliments permettant de prévenir leur contamination.

Tableau 10. Balises d'évaluation concernant les causes d'introduction de microorganismes pathogènes, de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les méthodes de travail et d'entreposage des aliments préviennent l'introduction de contaminants dans les aliments.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des aliments.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des aliments.
Les méthodes de travail et d'entreposage préviennent les contaminations microbiologiques. • « Contamination », CUSSA	1) Les aliments ne sont pas emballés ou sont emballés inadéquatement et ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination. 2) Les ustensiles ou tout autre équipement entrant en contact direct avec les aliments ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination.	1) Les aliments ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Les ustensiles ou tout autre équipement entrant en contact direct avec les aliments ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 3) Les aliments entrent en contact (de manière directe ou indirecte) avec une source reconnue de microorganismes pathogènes.
Les méthodes de travail et d'entreposage préviennent l'introduction de contaminants toxiques ou dangereux.	3) Utilisation ou ségrégation inadéquate des médicaments vétérinaires.	4) Ajout d'un produit chimique alimentaire (p. ex : additif alimentaire, agent de conservation) dont l'usage est interdit dans un aliment (p. ex : ajout de sulfites dans de la salade). 5) Utilisation ou ségrégation inadéquate de médicaments vétérinaires prohibés, non identifiés ou sans ordonnance. 6) Les aliments entrent en contact (de manière directe ou indirecte) avec un contaminant toxique ou dangereux.
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très-grave**
Les méthodes de travail et d'entreposage des aliments préviennent l'introduction de contaminants dans les aliments.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des aliments.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des aliments.
Les méthodes de travail et d'entreposage préviennent l'introduction de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) dans des aliments pour lesquels les fabricants allèguent l'absence de ces substances. • « Contamination », CUSSA		7) Les aliments entrent en contact (de manière directe ou indirecte) avec des substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) alors qu'une allégation indique leur absence.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Contenants réutilisables appartenant aux consommateurs », fiche CUSSA

- « Réutilisation des ANPD emballés hermétiquement en portion individuelle », fiche CUSSA

+ Entreposage inadéquat d'aliments non protégés des sources reconnues de microorganismes pathogènes

Lorsqu'il y a une non-conformité concernant l'entreposage d'aliments, l'inspecteur doit déterminer s'il y a non-maîtrise. Ainsi, une non-maîtrise n'est pas nécessairement identifiée dans tous les cas d'entreposage d'aliments sources reconnues de microorganismes pathogènes au-dessus d'aliment prêt-à-manger. Si la situation représente réellement une non-maîtrise, celle-ci est de niveau très grave.

2.4.2.3 Décongélation (2.3)

Justification

Les mauvaises pratiques de décongélation des APD peuvent favoriser la prolifération des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des APD.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les méthodes de décongélation des APD.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Décongélation des APD selon des méthodes reconnues. (p. ex. : décongélation à 4°C, au four ou au four à micro-ondes suivie d'une cuisson immédiate, etc.).

Tableau 11. Balises d'évaluation concernant la décongélation (2.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure
La méthode de décongélation des APD assure leur salubrité	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des APD
La décongélation des APD est effectuée selon des méthodes reconnues (ex. : décongélation à 4°C, au four ou au four micro-ondes suivie d'une cuisson immédiate, etc.).	Décongélation à la température de la pièce.
	Décongélation sous l'eau >21°C.
	Décongélation à une température ambiante trop élevée ou délai trop long.
	Autres méthodes inadéquates.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsqu'une non-maîtrise liée au point à maîtriser *Décongélation* est constatée, **mesurer la température interne des produits,** si requis, et évaluer le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ».

- « Décongélation des aliments », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

2.4.2.4 Refroidissement/réchauffage (2.4)

Justification

Les mauvaises méthodes de refroidissement ou de réchauffage des APD peuvent conduire à l'introduction ou la prolifération de microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments. **Ce point vise à vérifier les exigences concernant**

Les méthodes de refroidissement et de réchauffage des APD. Le volume des aliments ainsi que la température (interne et ambiante) ou l'utilisation inappropriée de l'équipement sont, entre autres, des critères à vérifier.

Ce point inclut :

- Les exigences réglementaires concernant le refroidissement des APD de 60 °C à 4 °C suite à un traitement thermique; ○ Les exigences réglementaires concernant le refroidissement des APD au stade de la production primaire (p. ex. : abattage des animaux, des produits marins ou d'eau douce, production d'œufs ou de lait à la ferme).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Utilisation de méthodes de refroidissement efficaces : eau froide, contenants peu profonds ou de petits volumes, disposition dans les unités de réfrigération et capacité de celles-ci;
- Utilisation de méthodes de réchauffage et d'équipements efficaces; ○ Respect des délais et des températures sécuritaires.

Tableau 12. Balises d'évaluation concernant le refroidissement (2.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
La méthode de refroidissement des APD assure leur salubrité.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des APD.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des APD.
Le refroidissement adéquat des APD est effectué dans les délais prescrits. • « Refroidissement », CUSSA	1) Les APD ayant subi un traitement thermique : • dont la durée de refroidissement de 60°C à 21°C est supérieure à 2 heures et inférieure à 4 heures. • dont la durée totale de refroidissement est supérieure à 6 heures et inférieure à 12 heures.	1) Les APD ayant subi un traitement thermique : • dont la durée totale de refroidissement dépasse 12 heures; • dont la durée de refroidissement de 60°C à 21°C est supérieure à 4 heures; • dont la durée de refroidissement est supérieure à 6 heures et que des manipulations (p. ex. : brasser, portionner, découper, désosser, ajouter des ingrédients, etc.) ont été effectuées sur ces aliments à une température inférieure à 60°C après l'application du traitement thermique. 2) Constatation d'une nonmaîtrise majeure à la méthode de refroidissement et d'une non-maîtrise majeure à la méthode de réchauffage lors d'une même inspection et pour des aliments semblables : • même nature d'aliments (p. ex.: viscosité, texture, homogénéité); Et • même méthode de préparation.

Tableau 13. Balises d'évaluation concernant le réchauffage (2.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
La méthode de réchauffage des APD assure leur salubrité.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des APD.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des APD.

Le réchauffage adéquat des APD est effectué dans les délais prescrits. • « Réchauffage », CUSSA	1) Les APD prêts à manger ayant subi un traitement thermique: • dont la durée de réchauffage est supérieure à 2 heures et inférieure à 4 heures **ET atteignent** 63°C pendant 3 minutes ou 74°C.	1) Les APD prêts à manger ayant subi un traitement thermique : • dont la durée de réchauffage est supérieure à 2 heures **ET n'atteignent pas** 63°C pendant 3 minutes ou 74°C; • la durée de réchauffage est supérieure à 4 heures, sans égard à l'atteinte du couple temps-température requis. 2) Constatation d'une nonmaîtrise majeure à la méthode de refroidissement et d'une non-maîtrise majeure à la méthode de réchauffage lors d'une **même inspection** et **pour des aliments semblables** : • même nature des aliments (ex.: viscosité, texture, homogénéité); Et • même méthode de préparation.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Lorsqu'une non-maîtrise majeure ou très grave liée au refroidissement ou au réchauffage est constatée, l'inspecteur doit vérifier la température interne des aliments et, si requis, évaluer le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ».

- Pour obtenir de l'information concernant les exigences réglementaires de refroidissement spécifiques à certains secteurs (lait cru à la ferme, œufs en alvéole, carcasses de viande en abattoirs, produits marins et d'eau douce), l'inspecteur doit référer au CUSSA.

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

- Les APD destinés à être réchauffés pour un service immédiat au consommateur ne sont pas soumis à l'exigence concernant le réchauffage. L'inspecteur doit référer au CUSSA pour obtenir les précisions concernant cette situation.

2.4.2.5 Nettoyage/assainissement (2.6)

Justification

L'absence ou l'utilisation de procédures et de méthodes de nettoyage et d'assainissement inadéquates des équipements/surfaces peuvent entraîner la contamination des aliments par des saletés, des bactéries, des restes d'aliments ou de l'humidité. L'absence ou le non-respect d'un plan de nettoyage contribue également à la contamination des aliments par des microorganismes ou leur survie, et conséquemment, peut affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les procédures, les méthodes et le plan de nettoyage et d'assainissement de l'équipement.

Précisons que l'état de propreté d'un équipement ou d'un emballage est un indicateur de sa fréquence de nettoyage et d'assainissement. Conséquemment, lorsque l'inspecteur détermine qu'il y a une non-maîtrise au point à maîtriser « Propreté », il ne doit pas réévaluer cet aspect au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement ». Toutefois, il doit tout de même évaluer au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement » si les autres aspects (les méthodes et l'utilisation de produits pour usage alimentaire) sont maîtrisés.

Ce point inclut :

- Les opérations de rinçage ou de nettoyage primaire (nettoyage partiel, grossier ou rudimentaire);
- L'état sanitaire des instruments ou des outils (linge, guenille, éponge, grattoir, etc.) servant au nettoyage et assainissement.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Produits reconnus et appropriés pour leurs usages; ○ Respect des méthodes; matériel requis disponible et conforme;
- Respect des fréquences de nettoyage et d'assainissement; ○ Respect des spécifications des produits; ○ Eau de lavage renouvelée, équipements propres à la sortie du lave-vaisselle; ○ Produits de nettoyage ou d'assainissement dosés adéquatement.

Tableau 14. Balises d'évaluation concernant le nettoyage et l'assainissement (2.6)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le nettoyage et l'assainissement des équipements et surfaces en contact avec les aliments se font avec les produits, les outils ou appareils spécifiques à l'industrie alimentaire et selon des méthodes reconnues (mode d'utilisation, rinçage, etc.) aux fréquences exigées. Le nettoyage précède l'assainissement.	Des lacunes au nettoyage ou à l'assainissement peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Des lacunes au nettoyage ou à l'assainissement compromettent la salubrité des aliments.
Le nettoyage et l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments se font avec les produits, les outils ou appareils spécifiques à l'industrie alimentaire et selon des méthodes reconnues (mode d'utilisation, rinçage, etc.). • « Méthode de nettoyage » et «Méthode d'assainissement », CUSSA	1) Utilisation d'outils pour le nettoyage ou l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments et pouvant compromettre leur salubrité. 2) Étape de nettoyage ou d'assainissement non effectuée adéquatement pouvant compromettre la salubrité des aliments. 3) Produits utilisés non conçus pour usage alimentaire.	1) Utilisation d'outils pour le nettoyage ou l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments et compromettant leur salubrité. 2) Étape de nettoyage ou d'assainissement non effectuée adéquatement compromettant la salubrité des aliments.

Le nettoyage et l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments sont effectués aux fréquences prescrites.	4) Fréquences non respectées. 5) Équipements/surfaces non nettoyés/assainis après avoir été contaminés par des sources reconnues de microorganismes pathogènes et manipulations subséquentes de divers aliments non prêts à manger ou aliments sources reconnues de microorganismes pathogènes.	3) Équipements/surfaces non nettoyés/assainis après avoir été contaminés par des sources reconnues de microorganismes pathogènes et manipulations subséquentes d'aliments prêts à manger.

Informations complémentaires et précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Nettoyage » et « Assainissement », CUSSA

- « Fréquence de nettoyage » et « Fréquence d'assainissement », CUSSA

+ Évaluation de la propreté et de la fréquence de nettoyage et d'assainissement

Le nettoyage et l'assainissement forment un couple généralement indissociable pour assurer l'assainissement des surfaces pour qu'elles soient sécuritaires pour un usage alimentaire. L'absence de nettoyage, ou, selon les cas, un nettoyage inadéquat, implique que l'assainissement régulier est considéré comme inefficace.

2.4.2.6 Contrôles et documentation exigés (2.7)

Justification

L'absence de certains contrôles ou de preuves de contrôles requis par les exigences peut mettre en doute la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les contrôles, les enregistrements ou les registres relatifs aux points à maîtriser des 5M concernant les opérations de production, de préparation, de transformation des aliments, de nettoyage et d'assainissement. Il inclut aussi :

- Les registres de réglage (calibrage et étalonnage) des équipements et instruments de contrôle;
- La documentation descriptive exigée relative à une étape, un aspect ou une validation d'une opération ou d'un procédé de fabrication.

Ce point exclut :

- Les registres et enregistrements concernant l'origine des aliments, laquelle est évaluée au point à maîtriser « Origine (1.4) ». Par exemple, ceux concernant la provenance des mollusques bivalves ou les registres ou pièces justificatives concernant l'achat des produits alimentaires.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Registre ou enregistrement présent sur place et complet; ○ Documentation descriptive présente sur place et complète; ○ Exactitude des documents.

Tableau 15. Balises d'évaluation concernant les contrôles et la documentation exigés par la règlementation ou les lignes directrices officielles (2.7)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les contrôles nécessaires concernant certains procédés de préparation, de transformation ou de conservation sont effectués et des registres sont tenus.	Des lacunes aux contrôles exigés peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Des lacunes aux contrôles exigés compromettent la salubrité des aliments.
• Procédure d'inspection : gestion par le temps des aliments potentiellement dangereux	1) **Opération ou étape non critique d'un procédé :** • Contrôles **obligatoires** absents ou inadéquats. • Registres ou enregistrements **obligatoires** absents, inadéquats, incomplets ou erronés. • Documentation descriptive **obligatoire** absente, inadéquate, incomplète ou erronée.	1) **Opération ou étape critique d'un procédé :** • Contrôles **obligatoires** absents ou inadéquats. • Registres ou enregistrements **obligatoires** absents, inadéquats, incomplets ou erronés. • Documentation descriptive **obligatoire** absente, inadéquate, incomplète ou **erronée**. 2) Documentation **falsifiée**, exigée ou non, concernant la salubrité des aliments.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- En absence de balises spécifiques, la non-maîtrise est considérée comme majeure. Ainsi, si l'étape ou l'opération n'est pas désignée officiellement comme critique, la nonmaîtrise est majeure.

- Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés

2.4.3 Main-d'œuvre (3.0)

Cet élément regroupe ***six points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de comportements hygiéniques des personnes qui manipulent les aliments ou le matériel ou les équipements qui entrent en contact avec les aliments. Le lavage des mains, la tenue vestimentaire, les déplacements et l'état de santé du personnel manipulant les aliments (par ex. : protection des blessures, réaffectation des personnes malades), de même que la formation ou les qualifications spécialisées des manipulateurs (p. ex. : la pasteurisation du lait) sont visées par l'inspection.

Valeur z		3.0 Main-d'œuvre
10	**50**	3.1 Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire
10		3.2 Installations pour le lavage des mains
10	**50**	3.3 Tenue vestimentaire
10	**50**	3.4 État de santé apparent et blessures
10	**50**	3.5 Déplacements des personnes en établissement alimentaire
10	**50**	3.6 Qualifications

2.4.3.1 Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1)

Justification

Une absence de lavage des mains ou un lavage des mains inadéquat peut entraîner la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les comportements hygiéniques des personnes, incluant :

- Lorsque nécessaire, le lavage efficace des mains des personnes affectées à la préparation des aliments (p. ex. : l'utilisation d'eau chaude et de savon);
- Les autres comportements entraînants ou pouvant entraîner la contamination des aliments (p. ex. : fumer ou consommer des aliments ou faire usage d'objet personnel (proscrit ou autorisé) dans une aire de préparation, au retour d'une zone contaminée, etc.);
- L'utilisation hygiénique des gants à usage unique.

Personnes visées :

- Tout individu ayant accès aux locaux, aires ou véhicules où des aliments sont préparés ou détenus. Les aires de service publiques ne font pas partie des locaux visés.
- Les serveuses effectuant le service des rôties, des soupes et des desserts et les personnes affectées à la plonge.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Règles établies et respectées pour le lavage des mains; ○ Selon le type de manipulation, fréquence de lavage des mains acceptable;
- Utilisation des ustensiles privilégiée plutôt que les mains;

- Personnel formé au lavage des mains efficace. Présence d'affiches sur le lavage des mains;
- Respect des lieux de travail (salle de repos utilisée pour les pauses, pour consommer des aliments, etc.); ○ Comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire;
- Utilisation du matériel personnel (p. ex. : contenant d'eau personnel, téléphone cellulaire pour usage personnel) respectant les exigences;
- Respect des règles de lavage des mains au retour des zones contaminées.

Tableau 16. Balises d'évaluation concernant le lavage des mains et le comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le personnel applique un comportement hygiénique en se lavant les mains et les avantbras avec de l'eau chaude et du savon chaque fois qu'il *y* a un risque de contamination des aliments, notamment avant de préparer des aliments, après être allé aux toilettes, après avoir fumé, mangé, bu ou s'être mouché, au retour d'une zone contaminée, après avoir touché des aliments crus et avant de manipuler des aliments cuits ou prêts à manger. Il s'abstient de consommer des aliments dans les locaux, aires ou véhicules utilisés pour la préparation des produits, le lavage ou le nettoyage du matériel et de l'équipement.	L'absence de lavage des mains ou un lavage des mains inadéquat peut compromettre la salubrité des aliments.	L'absence de lavage des mains ou un lavage des mains inadéquat compromet la salubrité des aliments.
Le lavage des mains et le comportement des personnes en établissement alimentaire respectent les règles d'hygiène et de salubrité prescrites. • « Fréquence de lavage des mains », CUSSA • «Cigarette électronique», fiche CUSSA	1) Absence de lavage des mains ou nonremplacement des gants à usage unique lorsque requis, **n'impliquant pas** la contamination des mains par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Lavage des mains inadéquat et/ou inefficace **n'impliquant pas** une contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes: • Lavage des mains à l'eau uniquement; • Séchage des mains inadéquat (p. ex. : sur un linge ou un vêtement de travail malpropre).	1) Absence de lavage des mains ou non-remplacement des gants à usage unique lorsque requis, **impliquant** la contamination des mains par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Lavage des mains inadéquat et/ou inefficace lors d'une contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes : • Lavage des mains à l'eau uniquement; • Séchage des mains inadéquat (p. ex. : sur un linge ou un vêtement de travail souillé).
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très-grave**

	3) Comportement inadéquat du personnel pouvant entraîner des contaminations, n'impliquant pas une source reconnue de microorganismes pathogènes.	3) Absence de lavage des mains au retour d'une zone contaminée à une zone alimentaire. 4) Comportement inadéquat du personnel pouvant entraîner des contaminations impliquant des sources reconnues de microorganismes pathogènes.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
- Le port des gants de latex.

- « Méthode de lavage des mains », CUSSA

- « Fréquence de lavage des mains », CUSSA

- « Gants », CUSSA

- « Prévention de la contamination lors de la vérification de la saveur des aliments » CUSSA

- « Gels hydroalcooliques », fiche CUSSA

- « Consommation d'eau dans les aires de préparation des aliments », fiche CUSSA

2.4.3.2 Installations pour le lavage des mains (3.2)

Justification

Une absence d'installation de lavage des mains indique que le lavage des mains n'est peut-être pas effectué lorsque nécessaire. Ainsi, une absence de lavage des mains peut entrainer la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Ce qui est requis pour le lavage efficace des mains : les éviers, les robinets mélangeurs, les distributeurs à savon et les serviettes jetables. Ce point à maîtriser concerne non seulement la

disponibilité, mais aussi **l'accessibilité en tout temps** et **l'état** (propreté, bon fonctionnement, etc.) de ce qui est requis pour permettre un lavage efficace des mains.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Présence des installations et du matériel requis (p.ex : évier, serviettes individuelles jetables et distributeur de savon rempli) en bon état, propre et fonctionnel;
- Évier exclusif; un ou des lavabos disponibles et accessibles en tout temps.

Tableau 17. Balises d'évaluation concernant les installations pour le lavage des mains (3.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure
Le lieu ou le véhicule est pourvu d'un ou de plusieurs éviers avec eau potable courante chaude et froide, serviettes individuelles jetables et distributeurs à savon. Les installations de lavage des mains sont adéquates	Les installations de lavage des mains sont inadéquates (absence, non-disponibilité, nonaccessibilité ou défectuosité de fonctionnement du matériel) et peuvent compromettre la salubrité des aliments.
• « Sèche-mains », fiche CUSSA	1) Non-disponibilité de savon et de serviettes de papier. 2) Installation très inadéquate (p. ex. : absence de robinet-mélangeur). 3) Installation inaccessible ou non disponible pour le lavage des mains.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise** du point à maîtriser « Installation de lavage des mains (3.2) » (exemples : absence complète de savon dans l'établissement, installation très inadéquate)**,** il peut être requis d'évaluer le point à maîtriser « Lavage des mains et comportement hygiénique du personnel d'établissement alimentaire (3.1) ».

- « Installations de lavage des mains », CUSSA

2.4.3.3 Tenue vestimentaire (3.3)

Justification

Les vêtements, tous comme les mains, peuvent être des vecteurs de contamination des aliments par des microorganismes pathogènes. Des lacunes à ce niveau peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La tenue vestimentaire, incluant :

- Chaussures, bottes et tabliers lavables, gants, mitaines et manchons de protection ainsi que les gants de coton et les vêtements de travail adéquats;
- Propreté des vêtements incluant le couvre-chef; ○ L'entreposage de ces vêtements.

Ce point exclut :

- L'utilisation des gants à usage unique pour prévenir la contamination croisée. Cette situation doit être évaluée au point à maîtriser « Lavage des mains et comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire (3.1) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Disponibilité des directives (ex. affichage à la vue du personnel);
- Respect des exigences par l'ensemble du personnel;
- Respect de règles d'hygiène au retour des zones contaminées (changement de vêtement, lavage de bottes. etc.).

Balises d'évaluation concernant la tenue vestimentaire (3.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les personnes affectées à la préparation des aliments, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement portent des vêtements propres utilisés exclusivement pour ce travail et ne portent aucun bijou ou objet susceptible de contaminer les aliments.	Le non-respect des exigences relatives à la tenue vestimentaire peut compromettre la salubrité des aliments.	Le non-respect des exigences relatives à la tenue vestimentaire compromet la salubrité des aliments.
Le personnel visé porte des vêtements propres utilisés exclusivement pour ce travail.	1) Absence de vêtements de travail adéquats pour le personnel manipulant des aliments non protégés. 2) Vêtements de travail malpropres.	1) Vêtements de travail du personnel manipulant les aliments souillés par des sources reconnues de microorganismes pathogènes. 2) Vêtements de travail du personnel manipulant les aliments sans aucune protection entreposés dans un endroit contaminé (ex. : salles de toilettes).
Le personnel visé ne porte ni bague, ni montre, ni boucles d'oreilles ou autres objets. • fiche CUSSA « Port du bonnet ou de la résille et du couvre-barbe »	3) Le manipulateur d'aliments porte des bijoux ou des objets susceptibles de tomber dans les aliments ou de les contaminer.	

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise très grave, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
- L'absence de la résille ou du couvre-barbe;
- Le port du vernis à ongles;
- Le port de bijoux à des endroits du corps non exposés par les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement.

- Port du bonnet ou de la résille et du couvre-barbe, Fiche CUSSA

- Le port de bracelets médicaux (p. ex. : Médic-Alert) n'est pas considéré comme une non-maîtrise.

2.4.3.4 État de santé apparent et blessures (3.4)

Justification

Les personnes qui souffrent de certaines maladies, indispositions ou blessures peuvent contaminer les aliments et affecter leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'état de santé apparent et les blessures du personnel affecté à la préparation des aliments, du matériel ou de l'équipement venant en contact avec les aliments.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Connaissance des exigences en matière d'état de santé du personnel manipulateur d'aliments;
- Réaffectation sécuritaire des manipulateurs au regard de l'état de santé; ○ Protection adéquate disponible sur place pour recouvrir une plaie visible causée ou non par une blessure. P. ex. : au niveau des mains, plaie protégée par un pansement recouvert d'un gant à usage unique ou autre (vérifiable lors de l'inspection).

Tableau 18. Balises d'évaluation concernant l'état de santé apparent et les blessures (3.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ne travaillent pas dans une aire où sont manipulés des aliments. Les personnes manipulant des aliments portent un pansement imperméable sur leurs blessures.	Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ou encore affectée par une blessure peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ou encore affectées par une blessure compromettent la salubrité des aliments.

Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ne travaillent pas dans une aire où sont manipulés des aliments.	1) Aucun employé symptomatique, mais le responsable en hygiène et salubrité ne connaît pas les règles élémentaires concernant le retrait des manipulateurs présentant des symptômes d'une maladie ou condition infectieuse susceptible	1) L'évaluation IBR se fait dans un contexte de plainte TIA et des employés sont, de façon évidente, symptomatiques ou étaient symptomatiques dans la période concernée et requérant leur retrait des activités alimentaires. Le responsable en hygiène et
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**
	d'être transmise par des aliments.	salubrité ne connaît pas les règles élémentaires (ou les connait, mais ne les applique pas) concernant le retrait des manipulateurs présentant des symptômes d'une maladie ou condition infectieuse susceptible d'être transmise par des aliments. 2) Personne symptomatique ou asymptomatique, diagnostiquée suite à une consultation médicale comme atteinte d'une maladie susceptible d'être transmise par des aliments et ayant reçu un avis de santé publique de ne pas travailler dans le secteur de l'alimentation et qui est affectée à des tâches présentant des risques de compromettre la salubrité des produits. 3) Personne symptomatique non diagnostiquée, présentant une condition infectieuse susceptible d'être transmise par des aliments et qui est affectée à des tâches présentant des risques de compromettre la salubrité des produits.
Les plaies, causées ou non par des blessures, visibles sur des parties exposées du corps sont recouvertes d'un pansement imperméable et propre. Lorsque ces blessures sont à la main, les personnes portent un pansement propre et protègent celui-ci avec un gant propre et imperméable. Ce gant est mis à la poubelle chaque fois qu'il est enlevé.	2) Personne ayant une plaie visible à la main, infectée et protégée par un gant jetable uniquement (sans pansement) et susceptible de contaminer les aliments. 3) Personne ayant une plaie visible, à l'évidence non infectée et non protégée.	4) Personne ayant une plaie visible infectée, non protégée et susceptible de contaminer les aliments. 5) Personne ayant une plaie visible comportant un écoulement (liquide purulent, liquide lymphatique, sang) ou un furoncle ou un abcès non protégé et susceptible de contaminer les aliments.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires» (page 26), et page Web « Mesures de retrait du personnel malade » : pour obtenir des informations sur l'identification des maladies et des conditions en cause.

+ Contextes d'évaluation de l'état de santé

Dans les contextes réguliers d'inspection, les vérifications concernant l'état de santé du personnel affecté à la préparation des aliments, du matériel ou de l'équipement venant en contact avec les aliments, doivent porter uniquement sur la maîtrise des règles énoncées dans le « Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires » (page 26).

Dans les cas de plainte toxi-infection (Toxi-IBR ou Toxi-5M) ou d'évidence de non-respect des Mesures de retrait du personnel malade suite à une maladie, l'évaluation IBR est effectuée par questionnement auprès de l'employeur, et si nécessaire, de l'employé. Cette évaluation doit être réalisée uniquement dans ces situations et selon la « Procédure d'intervention de la Direction générale de la santé et de l'inspection des aliments et de la Ville de Montréal concernant les toxi-infections alimentaires ».

2.4.3.5 Déplacements des personnes en établissement alimentaire (3.5)

Justification

Les déplacements inappropriés des personnes peuvent entrainer la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les déplacements du personnel ou d'autres personnes à l'intérieur d'un établissement. Le déplacement fréquent d'une zone contaminée (zone à l'intérieur ou non de l'établissement) à une zone alimentaire représente un risque accru de contamination des aliments.

Ce point à maîtriser est particulièrement important dans les établissements suivants :

- Abattoirs, usines et lieux où les opérations le requièrent; ○ Hôpitaux; ○ Centres d'accueil; ○ Garderies.

Ce point exclut :

- Les mesures d'hygiène à appliquer au retour d'une zone contaminée. Selon les situations, elles doivent être évaluées aux points à maîtriser « Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1) » et/ou « Tenue vestimentaire (3.3.) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Directive affichée à la vue du personnel et respect de celle-ci;

- Bonne structure de travail minimisant les déplacements ou éliminant ceux qui sont inutiles.

Tableau 19. Balises d'évaluation concernant les déplacements (3.5)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Lors du déplacement des personnes, les règles d'hygiène sont respectées afin d'éviter les risques de contamination d'une zone contaminée à une zone sanitaire.	Les déplacements inappropriés peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Les déplacements inappropriés compromettent la salubrité des aliments.
	1) Déplacement(s) inapproprié(s) de personnes d'une zone contaminée vers une zone alimentaire où il y a détention ou manipulation **d'aliments protégés.**	1) Déplacement(s) inapproprié(s) de personnes d'une zone contaminée vers une zone alimentaire où il y a détention ou manipulation **d'aliments non protégés**.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

2.4.3.6 Qualifications (3.6)

Justification

L'absence des qualifications exigées concernant des procédés de fabrication ou opérations peut mettre en doute la salubrité des aliments puisqu'il n'y a aucune garantie qu'ils ont été produits de manière à assurer leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les qualifications légalement exigées relatives à des opérations de production, de préparation, de transformation d'aliments, de contrôle ou relatives à toute autre opération ayant un impact sur la salubrité des aliments incluant la formation obligatoire en hygiène et salubrité.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Personnel qualifié sur place.

Tableau 20. Balises d'évaluation concernant les qualifications (3.6)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le personnel possède les qualifications spéciales légalement requises pour certaines opérations.	L'absence des qualifications légalement requises peut compromettre la salubrité des aliments.	L'absence des qualifications légalement requises compromet la salubrité des aliments.

• « Processus d'intervention en inspection: formation en hygiène et salubrité»	1) Absence des qualifications légalement exigées pour assurer la salubrité.	1) Absence des qualifications légalement exigées pour la réalisation d'une étape critique d'un procédé.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformité concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments » :
  - Formation obligatoire : L'absence du registre dans lequel les informations prévues à la réglementation devraient être inscrites.

3.5 2.4.4 Matériel (4.0)

Cet élément regroupe ***deux points à maîtriser*** concernant les exigences en matière d'équipement incluant les outils électroniques (ex.: IPad), en contact ou non avec les aliments, ainsi que les emballages : la propreté de l'équipement puis la nature, l'état d'entretien, l'utilisation et le fonctionnement du matériel. L'équipement comprend aussi la verrerie et la vaisselle, même celle utilisée uniquement pour le service.

On définit l'équipement comme étant tout matériel de préparation, de transport, d'échantillonnage ou de prélèvement, d'entreposage, d'emballage des aliments, qui entre en contact direct ou indirect avec les aliments. Les supports de rangement au sol ne font pas partie de l'équipement, mais de l'élément *Milieu*, comme les hottes, les ventilateurs, les chambres froides, les portes et leurs poignées.

Le fait qu'un équipement soit fixé à une structure ou soit mobile n'implique pas nécessairement qu'il doit être évalué à l'élément *Milieu.* Par exemple, les étagères d'une chambre froide ou d'un local de préparation, qu'elles soient fixées au mur ou mobiles, sont considérées comme des équipements, car les aliments viennent normalement en contact direct ou indirect avec ces surfaces.

Cet élément exclut :

○ Les outils servant au nettoyage et à l'assainissement du matériel ou de l'environnement (locaux, etc.). Ils doivent être évalués au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement (2.6) ». ○ Les équipements personnels (assiettes, gourdes, bouteilles, récipients, etc.), qu'ils soient en provenance des employés ou du public, doivent être évalués au point à maîtriser « Lavage des mains et comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire (3.1) ».

Valeur z		4.0 Matériel
		Équipement et emballage
10	**50**	4.1 Propreté
10	**50**	4.2 État/nature, conception/utilisation et fonctionnement

2.4.4.1 Propreté (4.1)

Justification

Les équipements ou les emballages souillés peuvent entrainer la contamination des aliments ou la survie des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La propreté visuelle de l'équipement et de l'emballage.

Précisons que l'état de propreté d'un équipement ou d'un emballage est un indicateur de sa fréquence de nettoyage et d'assainissement. Conséquemment, lorsque l'inspecteur détermine qu'il y a une non-maîtrise au point à maîtriser « Propreté », il ne doit pas réévaluer l'aspect « fréquence du nettoyage et assainissement » au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement (2.6) ».

Toutefois, il doit tout de même évaluer les méthodes de nettoyage et d'assainissement au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement (2.6) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Bonne organisation du travail, présence d'un préposé bien formé au nettoyage, temps suffisant consacré au nettoyage;
- Évaluation globale du matériel reflète la maîtrise.

Tableau 21. Balises d'évaluation concernant la propreté des équipements (4.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
L'équipement, les ustensiles et les matériaux d'emballage servant à la préparation, au conditionnement, à l'entreposage, à l'échantillonnage ou au prélèvement, au transport et au service des aliments sont propres.	L'équipement, les ustensiles et les matériaux d'emballage sont malpropres et peuvent compromettre la salubrité des aliments.	L'équipement, les ustensiles et les matériaux d'emballage sont malpropres et compromettent la salubrité des aliments.
	1) Équipement(s) malpropre(s) entrant en contact avec les aliments ou destinés à entrer en contact avec les aliments.	1) Insalubrité généralisée des équipements. 2) Un ou plusieurs équipements souillés.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformité concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
- La présence de saleté sur l'équipement ou l'emballage, laquelle saleté n'entre pas en contact avec le produit ou, à l'évidence, n'entrera pas en contact avec le produit.

2.4.4.2 État/nature, conception/utilisation et fonctionnement (4.2)

Justification

Des équipements ou emballages en mauvaise condition, dégradés, altérés, dont les matériaux ne sont pas conçus pour un usage alimentaire ou inadaptés à l'usage prévu peuvent être une cause de contamination des aliments par des corps étrangers ou des substances chimiques. Un mauvais fonctionnement des appareils de contrôle ou l'absence de réglage de ces appareils

peuvent entrainer la prolifération ou survie des microorganismes pathogènes et affecter leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

- L'état de l'équipement et l'intégrité des emballages.
- La nature des matériaux composant l'équipement ou l'emballage.
- La conception et l'utilisation conforme de l'équipement et de l'emballage.
- Le fonctionnement adéquat de l'équipement ou des appareils de contrôle de ces équipements garantissant la salubrité des aliments. Le bon fonctionnement des équipements est, entre autres, assuré par l'application adéquate des méthodologies et des fréquences de réglage obligatoires (calibrage ou étalonnage).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- L'entretien, l'intégrité et la conformité du matériel utilisé pour les aliments sont, de façon globale, adéquats de même que son utilisation.
- Fréquence et méthodologie de réglage adéquates.

Tableau 22. Balises d'évaluation concernant l'état/nature, la conception/utilisation et le fonctionnement des équipements (4.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les surfaces du matériel, de l'équipement, des ustensiles et des contenants qui entrent en contact avec les aliments sont non toxiques, non en voie de putréfaction, non absorbantes et imperméables. Elles sont conçues spécifiquement pour l'alimentation et pour assurer la salubrité des aliments. Ces surfaces sont exemptes de particules détachables, d'aspérités ou de fissures et sont démontables. Les équipements sont en bon état et fonctionnels. Les mesures sont prises aux fréquences prescrites et conformément aux instructions.	L'état, l'intégrité, la nature, la conception, l'utilisation et le fonctionnement des équipements/emballages peuvent compromettre la salubrité des aliments. Des lacunes aux réglages des appareils aux fréquences prescrites et aux instructions peuvent compromettre la salubrité des aliments.	L'état, l'intégrité, la nature, la conception, l'utilisation et le fonctionnement des équipements/emballages compromettent la salubrité des aliments. Des lacunes aux réglages des appareils aux fréquences prescrites et aux instructions compromettent la salubrité des aliments.
L'état, l'intégrité, la nature, la conception et l'utilisation des équipements/emballages sont sécuritaires. • fiche CUSSA « Chauffage au four à micro-ondes des aliments en contenants de plastique »	1) Utilisation d'emballage ou d'équipement entrant en contact avec les aliments non conçu pour l'usage alimentaire. 2) Conception ou utilisation de l'équipement pouvant compromettre la salubrité de l'aliment.	1) Équipements et/ou emballages causant la contamination des aliments par des : • Résidus de substances toxiques; • Sources reconnues de microorganismes pathogènes; • Corps étrangers pouvant causer un risque de blessures très graves (p. ex : verre, métal).

Les équipements et appareils de contrôle requis pour la préparation, le conditionnement, l'entreposage et la livraison sont en bon état et fonctionnels. Les mesures (méthodologie, fréquence, etc.) concernant le réglage (calibrage ou étalonnage) obligatoire des équipements et des instruments de mesure sont effectuées selon la méthode et aux fréquences prescrites.	3) Mauvais fonctionnement de d'un équipement et d'un appareil de contrôle pouvant compromettre la salubrité de l'aliment.	2) Mauvais fonctionnement d'un équipement et d'un appareil de contrôle compromettant la salubrité de l'aliment.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise très grave, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».
- « Matériaux de construction, matériaux d'emballage et produit chimiques non alimentaires », fiche CUSSA

3.6 2.4.5 Milieu (5.0)

Cet élément regroupe ***trois points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de conditions environnant les aliments. L'environnement comprend les locaux, les aires de travail et les véhicules. L'absence d'organismes nuisibles, l'application de mesures prévenant l'introduction de contaminants provenant de l'environnement ainsi que l'approvisionnement en eau de qualité constituent des éléments à vérifier.

On définit l'environnement comme étant les locaux ou aires servant à la préparation, au transport et à l'entreposage des aliments.

Les supports de rangement au sol font partie du *Milieu* tout comme les hottes, les ventilateurs, les chambres froides, les portes et leurs poignées.

Valeur z		**5.0 Milieu – Environnement**
10	**50**	5.1 Animaux, insectes; excréments
10	**50**	5.2 Sources environnementales de contamination physique ou (chimique, microbiologique)
10	**50**	5.3 Approvisionnement en eau potable : chaude et froide

2.4.5.1 Animaux, insectes, excréments (5.1)

Justification

Les animaux, la vermine, les insectes et leurs excréments sont des sources de contaminations. Leur présence est proscrite dans les établissements alimentaires, car ils pourraient affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les animaux, la vermine, les insectes ou les excréments.

Ce point exclut :

- Un chien qui accompagne une personne pour pallier un handicap dans les aires de service public.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Contrôle de la réception des aliments et des fournitures ainsi que de leur entreposage;
- Contrat avec un exterminateur, fréquence et suivi respectés;
- Mesures de prévention contre les insectes et les animaux: réparation des fissures, portes, fenêtres et autres ouvertures ajustées et fermées hermétiquement, drains munis de grilles;
- Absence d'indices démontrant la présence de vermine, d'animaux, d'insectes ou de leurs excréments ou l'infestation des aires, locaux ou véhicules dédiés à la conservation ou la préparation des aliments.

Tableau 23. Balises d'évaluation concernant les animaux, la vermine, les insectes et leurs excréments (5.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le lieu ou le véhicule est exempt d'insectes, de vermines ou de toute espèce d'animaux non autorisés ou de leurs excréments.	La présence d'animaux, de vermine, d'insectes ou de leurs excréments peut compromettre la salubrité des aliments.	La présence d'animaux, de vermine, d'insectes ou de leurs excréments compromet la salubrité des aliments.
• Fiche CUSSA Cafés-animaliers • CUSSA : 5.1 Présence d'un chien dans l'aire de service au public	1) Présence d'excréments de rongeurs dans l'environnement d'une aire de préparation ou d'entreposage (p.ex. : sur le plancher) 2) Présence d'insectes très nuisibles dans l'environnement d'une aire de préparation ou d'entreposage (p.ex. : sur le plancher) 3) Présence d'animaux domestiques dans une aire de service au public. 4) Présence d'insectes nuisibles ou de leurs excréments dans une aire de préparation ou d'entreposage.	1) Signes d'infestation de rongeurs dans une aire de préparation ou d'entreposage (p. ex : présence importante d'excréments de rongeurs, d'urine; aliments ou emballages rongés; traces laissées par les déplacements). 2) Infestation d'insectes très nuisibles dans une aire de préparation ou d'entreposage 3) Présence d'animaux dans une aire de préparation ou d'entreposage. 4) Présence d'insectes nuisibles ou de leurs excréments causant la contamination évidente des aliments ou des surfaces en contact direct avec les aliments.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Sauf exceptions prévues dans le présent guide, une non-maîtrise ne peut être associée qu'à un seul point à maîtriser. Lorsqu'une non-maîtrise est établie concernant la présence d'animaux, de rongeurs, d'insectes ou de leurs excréments dans l'environnement, il n'est pas requis d'attribuer une non-maîtrise aux points à maîtriser *Propreté (4.1)* et *Sources environnementales de contaminations (5.2).*

- La présence de viviers dans les établissements alimentaires est acceptée. Dans ce cas, le personnel inspecteur doit vérifier les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires.

2.4.5.2 Sources environnementales de contamination (chimique, physique ou microbiologique) (5.2)

Justification

L'introduction dans les aliments de contaminants provenant de l'environnement peut survenir si certaines mesures ne sont pas appliquées pour les prévenir. Ces contaminants peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les sources de contaminations liées à l'environnement des aliments :

- les sources de contamination physique : éclats de bois, peinture écaillée, débris de verre, etc.;
- les sources de contamination chimique : vaporisation de pesticides dans un endroit sans protection pour les aliments ou les équipements, mauvais entreposage de produits de nettoyage, d'assainissement ou de médicaments;
- les sources de contamination microbiologique : accumulation de déchets, présence de moisissures dans l'environnement, etc.;
- la malpropreté des locaux ou des installations (autres que l'équipement).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Horaire de nettoyage pour les murs, planchers, plafonds, hottes, filtres, unités de ventilation et de réfrigération ainsi que de leur entretien physique;
- Emplacement sécuritaire des appâts à insectes et insecticides;
- Entreposage approprié des produits de nettoyage, pesticides, produits toxiques et autres;
- Élimination régulière des déchets, rebuts et entretien des lieux.

Tableau 24. Balises d'évaluation concernant les sources environnementales de contamination (5.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les locaux et les installations où s'effectuent la manipulation des aliments doivent être gardés propres et ne présenter aucun danger de contamination physique, chimique ou microbiologique.	Les sources environnementales de contamination peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Les sources environnementales de contamination compromettent la salubrité des aliments.
Les locaux et installations sont propres.	1) Malpropreté d'un ou des locaux ou installations autres que l'équipement.	1) Insalubrité généralisée des locaux et des installations autres que l'équipement. 2) Un seul local/installation (autre que l'équipement) souillé compromettant la salubrité de l'aliment.

Les locaux et installations empêchent la contamination des aliments.	2) Les produits chimiques (produits de nettoyage ou d'assainissement, pesticides, médicaments vétérinaires ou personnels) non entreposés séparément des aliments. 3) Locaux ou installations inadéquats et pouvant entrainer une contamination chimique. 4) Locaux ou installations inadéquats et pouvant entrainer une contamination physique (p. ex. : système d'éclairage non muni d'un dispositif protecteur contre les bris). 5) Locaux ou installations permettant l'introduction de vermine ou d'insectes dans les aires de préparation et d'entreposage.	3) Contaminations de l'environnement compromettant la salubrité des aliments par : • Des sources reconnues de microorganismes pathogènes; • Des contaminants chimiques; • Des contaminants physiques.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

2.4.5.3 Approvisionnement en eau potable : chaude et froide (5.3)

Justification

L'absence d'eau potable chaude et froide ou en quantité insuffisante est proscrite dans les établissements alimentaires. Dans de telles situations, il s'avère impossible de préparer des aliments sans affecter leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'approvisionnement en eau potable chaude et froide, incluant :

- La disponibilité en quantité suffisante d'eau potable courante, chaude et froide; ○ La température de l'eau chaude; ○ L'approvisionnement en eau potable;
- Le contrôle de la qualité de l'eau lorsque celle-ci ne provient pas d'un réseau de distribution public (les résultats d'analyse d'eau d'un laboratoire privé accrédité par le ministère responsable).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Rapport d'analyse d'eau disponible selon les exigences en vigueur; ○ Eau potable, froide et chaude en quantité suffisante et à la température requise; ○ Source

d'approvisionnement conforme et en bon état (p. ex. : puits étanche, système U.V., chloration et filtration vérifiées).

Tableau 25. Balises d'évaluation concernant l'approvisionnement en eau potable : chaude et froide (5.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'établissement, les lieux ou les véhicules disposent d'eau potable courante chaude et froide en quantité suffisante. La température de l'eau chaude doit être de 60°C. Les puits doivent être couverts et protégés des contaminations.	Des lacunes d'approvisionnement en eau potable chaude et froide courante peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Une absence d'eau potable chaude et froide courante compromet la salubrité des aliments.
L'eau est potable, chaude et froide, courante et en quantité suffisante. • fiche CUSSA «Emplacement des éviers dans les établissements alimentaires » • fiche CUSSA «Système d'approvisionnement en eau muni d'un contenantréservoir amovible »	1) Présence d'eau potable chaude, mais à une température inférieure à 50ºC. 2) Présence d'un système de traitement des eaux (pour assurer sa potabilité) non entretenu selon les recommandations du fabricant (p. ex. : remplacement de la lampe à ultraviolets).	1) Absence d'eau potable courante, chaude (60 ºC) ou froide[4] 2) Indice observable que la source d'eau est non potable ou contaminée par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 3) Conception du puits non adéquate (p. ex. : couvercle non étanche ou brisé).
L'analyse de l'eau est faite régulièrement si cette dernière ne provient pas directement d'un réseau public.	3) Si applicable, analyse d'eau potable non effectuée aux fréquences exigées ou analyses non disponibles.	

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise très grave, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ». • Non-conformité concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:

[4] Plusieurs situations peuvent constituer une non-maîtrise très-grave, par exemples, l'absence d'eau, l'absence d'eau potable, l'absence d'eau chaude (ex. : pas de chauffe-eau ou chauffe-eau brisé/non fonctionnel). D'autres situations impliquant la disponibilité en eau potable chaude 60ºC et froide courante pourraient survenir. En absence de balise IBR spécifique, l'inspecteur doit déterminer si la situation peut compromettre ou compromet la salubrité des aliments (voir la section 2.2.3 Démarche détaillée d'évaluation de la non-conformité et du niveau de non-maîtrise).

- Température de l'eau chaude comprises entre 50°C et 60°C.
- « Approvisionnement en eau potable », CUSSA
- « Mise en route du système d'eau potable », CUSSA

9. Section 2 CHARGE DE RISQUE

2.1 INTRODUCTION

Cette section s'applique à tous les établissements soumis au programme d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque.

La **charge de risque** d'un établissement alimentaire se calcule à partir de l'évaluation faite par l'inspecteur de facteurs et de sous-facteurs de risque. Une valeur est attribuée à ces facteurs et sous-facteurs en fonction :

- du type d'établissement;
- de la multiplicité et de la complexité des opérations;
- des mesures de surveillance et de contrôle implantées;
- du nombre de manipulateurs d'aliments;
- du type d'aliments produits;
- de l'ampleur ou du volume des activités;
- de l'historique de conformité.

La charge de risque permet d'attribuer aux établissements alimentaires un poids relatif quant au risque qu'ils représentent pour la santé des consommateurs. Les valeurs obtenues permettent :

- de comparer et classer les établissements inspectés;
- de mieux cibler les interventions;
- de déterminer les fréquences d'inspection;
- de déterminer les types d'intervention.

2.2 CHARGE DE RISQUE

La charge de risque est calculée par le système informatique en intégrant les valeurs des facteurs et sous-facteurs attribuées par l'inspecteur ou le système.

La formule de la charge de risque est la suivante :

CR = [A + ((B1+B2) x (C1+C2) x (D1+D2))] x E x F

Dans un premier temps, le **facteur A** est attribué automatiquement par le système informatique en fonction du type d'établissement.

Dans un deuxième temps, l'inspecteur recueille et inscrit les informations concernant les **sous-facteurs B1, B2, C1, C2, D1 et D2**. Il évalue par la suite le **facteur E** en se basant sur des constats et différents critères.

Dans un troisième temps, le **facteur F** est calculé par le système à partir de la valeur Z et du facteur multiplicateur (FX). Les valeurs du Z et du facteur multiplicateur (FX) sont issues de l'inspection des 23 points à maîtriser (Annexe 2).

Les sous-facteurs et facteurs de la charge de risque sont résumés à l'Annexe 3.

Tableau 26. Liste des facteurs et sous- facteurs de la charge de risque

	Facteurs et sous-facteurs
A	Niveau théorique de risque du type d'établissement
B1	Multiplicité des opérations
B2	Surveillance des opérations
C1	Importance du personnel opérationnel

C2	Types d'aliments
D1	Ampleur des activités
D2	Historique
E	Estimation du risque global
F	Facteur d'inspection des points à maîtriser

2.3 FACTEURS ET SOUS-FACTEURS

2.3.1 Facteur A : Niveau théorique de risque du type d'établissement

Le facteur A est une valeur théorique du risque relié au type d'établissement ou type d'entité (TE). Les valeurs possibles sont énoncées au Tableau 27.

Cette valeur a été déterminée selon les types d'établissements en se basant, entre autres, sur les critères suivants :

- Types de produits;
- Types de clientèles auxquels les aliments préparés sont destinés;
- Types d'opérations ou de transformations;
- Origines des produits (ou des matières premières) et réseaux de commercialisation;
- Modes d'emballage et types de conservation des aliments.

L'Annexe 4 fournit les valeurs du facteur A selon le type d'établissement ou entité (TE).

Tableau 27. Valeurs du facteur A

Facteur	Valeurs du facteur A selon les TE
A	10, 20, 30, 40 ou 50

2.3.2 Facteur B : Multiplicité et surveillance des opérations

Le facteur B regroupe les valeurs des sous-facteurs B1 et B2 (Tableau 28).

Tableau 28. Valeurs du facteur B

Facteur B = B1 + B2	Valeurs
B1	1, 2, 3 ou 4
B2	-1, 0, 1, 2, 3 ou 4

2.3.2.1 Sous-facteur B1 : Multiplicité des opérations

Une valeur est attribuée au sous-facteur B1 selon le nombre d'opérations ayant cours dans l'établissement. Toutes les opérations (régulières ou occasionnelles) qui concernent les aliments (APD ou non) sont considérées.

Le nombre d'opérations est évalué en fonction des 19 groupes d'activités décrits cidessous. Le regroupement est identifié même si une seule opération y figure.

Les opérations à identifier sont les suivantes :

1) Hacher, piquer, trancher, couper, parer, fileter ou moudre;

2) Chauffer, réchauffer, cuire, bouillir, rôtir, précuire, blanchir ou torréfier;

3) Maintenir froid et/ou maintenir chaud;

4) Refroidir ou congeler;

5) Décongeler (si cette opération fait partie du processus de cuisson, on doit répertorier les deux opérations);

6) Pétrir, mélanger, assembler, garnir, enrober ou badigeonner;

7) Emballer et/ou emballer sous atmosphère modifiée, remplir de façon aseptique (opérations où l'on emballe et étiquette des produits finis en vue de la vente; les opérations d'emballage d'aliments pour emporter y sont incluses);

8) Employer une substance à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires[4], gluten, sulfite) comme ingrédient ou à titre d'aliment principal lors d'opérations de préparation ou d'emballage;

9) Nettoyer et assainir (équipements, contenants, ustensiles et surfaces en contact avec des aliments non protégés; incluant les ustensiles utilisés pour le parage des légumes);

10) Entreposer à sec ou entreposer sans manipulation (activité principale; ne s'applique pas aux détaillants);

11) Glaçurer (opérations où on protège un produit préalablement congelé par un revêtement de glace)**;**

12) Désinfecter des aliments (exemples : légumes 4e gamme, germes de luzerne; eaux en volume) par lampe U.V., ozonation ou chloration;

13) Fumer (à chaud ou à froid ou par l'application de fumée liquide), saumurer, mariner, saurer (sécher un aliment à la fumée), saler ou confire (conserver une pièce de viande dans sa graisse de cuisson ou conserver des fruits en les enrobant de sucre ou en les imbibant d'alcool);

14) Fermenter, acidifier, maturer ou sulfiter.

15) Traire (lait en vue de la transformation pour consommation humaine);

16) Pasteuriser, autoclaver, stériliser, microfiltrer ou ultrafiltrer;

17) Abattre et/ou habiller (habiller consiste à enlever la peau, à fendre l'animal et à enlever les viscères; l'opération s'applique également au crabe par le cassage et à la truite par l'éviscération);

---

[4] Pour la liste à jour, référez au document Allergies alimentaires de Santé Canada : http://www.hcsc.gc.ca/fn-an/securit/allerg/fa-aa/index-fra.php

Transporter d'un lieu à un autre (incluant le transport par un traiteur, un vendeur itinérant ou une cantine mobile; exclut la livraison à un consommateur);

18) Autres opérations ayant une incidence sur l'aliment : filtrer (ex. lait dans les fermes laitières), filtrer par osmose inverse (ex. sirop d'érable), décanter (ex. miel).

L'inspecteur inscrit par la suite la valeur du sous-facteur B1 dans la case appropriée. Le nombre d'opérations détermine la valeur de B1 (Tableau 30).

Tableau 29. Valeurs du sous-facteur B1

Nombre d'opérations	Valeurs du B1
0 à 3	**1**
4 à 6	**2**
7 à 9	**3**
10 et plus	**4**

2.3.2.2 Sous-facteur B2 : Surveillance des opérations

Le sous-facteur B2 est évalué en vérifiant si l'établissement a développé des mesures de surveillance de ses opérations et s'il effectue des contrôles susceptibles d'avoir un impact positif sur la salubrité des aliments.

Deux conditions sont nécessaires afin d'attribuer une valeur au sous-facteur B2 à l'établissement.

1re condition : **Statut de risque généré selon les critères du programme de gestion des risques supérieurs (PGRS)**

Le statut de risque de l'établissement est généré par l'historique des visites d'inspection précédentes en fonction de la récurrence des événements de risque supérieur ou de la présence d'une situation de danger imminent. Les différents statuts de risque sont :

- Normal
- Aigu amélioré
- Aigu
- Chronique amélioré
- Chronique
- Critique

Dans les situations où un danger imminent est constaté, l'établissement se voit attribuer automatiquement un statut de risque « critique ». L'inspecteur lui attribue alors la valeur du B2 correspondante sans évaluer la 2e condition.

Pour les autres situations en inspection, l'inspecteur vérifie le statut de risque apparaissant au dossier de l'établissement. Si le statut de risque de l'établissement est de niveau chronique amélioré ou chronique, l'inspecteur attribue la valeur du B2 correspondante sans évaluer la 2e condition.

Si le statut de risque de l'établissement est de niveau normal, aigu amélioré ou aigu, l'inspecteur évalue la 2e condition.

2e condition : Mesures de surveillance et contrôles

1) L'inspecteur vérifie par questionnement si l'établissement détient une **certification** de type HACCP ou son équivalent. Dans le cas contraire, l'inspecteur passe à l'étape suivante.

2) L'inspecteur vérifie si l'établissement a développé des **mesures de surveillance** et s'il effectue des **contrôles** de ses opérations.
   - Les établissements sous bannière avec entente d'accès à l'information[5] sont pris en compte.
   - Les services de contrôle privés par des firmes spécialisées offerts aux établissements sont aussi considérés à cette étape.
   - Le programme proAction[7] (production de lait de vache) est également considéré à cette étape.

Les mesures de surveillance et de contrôles devraient inclure :

- des procédures pour l'application des bonnes pratiques d'hygiène générales (ex. : températures de conservation des aliments, nettoyage et assainissement, lavage de mains, formation du personnel, etc.);
- des procédures pour certaines activités liées à la préparation des aliments (ex. : recettes, instructions de travail, etc.);
- l'identification des contrôles à effectuer (ex : température de conservation des aliments et autres points à maîtriser);
- les modalités de suivi des contrôles (quoi, quand, comment, par qui) et la tenue de registres;
- les actions de correction et les corrections en cas d'écart;
- la vérification documentée de ces contrôles par un responsable à fréquence régulière.

L'inspecteur indique la valeur du B2 correspondante aux conditions énoncées (Tableau 30).

Tableau 30. Valeurs du sous-facteur B2 selon le statut de risque et les mesures de surveillance et de contrôles de l'établissement

1re condition	**2e condition**	**B2**
Statut de risque au dossier	**Mesures de surveillance**	
Normal	• **Certification** (HACCP, ISO 22 000, FSCC 22 000 ou autres types équivalents de certifications)	**-1**

[5] L'équipe des permis de la DSC est responsable de la réception des avis de consentement signé par les franchisés. Il est toujours possible d'identifier facilement un établissement lié à une bannière et à une entente d'accès à l'information. L'information se trouve à plusieurs endroits dans Hermès. Pour savoir où trouver l'information, consultez la Capsule informative à cet effet. [7] proAction: Les Producteurs de lait du Québec

Normal, Aigu amélioré, Aigu	• Mesures de surveillance avec contrôles incluant : - Des **procédures** pour l'application des bonnes pratiques d'hygiène générales; - Des **procédures** pour certaines activités liées à la préparation des aliments; - L'identification des contrôles à effectuer; - Des modalités de suivi des contrôles; - Les actions de correction et les corrections en cas d'écart; - Des registres complétés; - La vérification documentée de ces contrôles par un responsable à fréquence régulière; Ou • Établissements sous bannière avec entente d'accès à l'information; Ou • Programme proAction (production de lait de vache).	**0**
Normal, Aigu amélioré, Aigu	• Mesures de surveillance sans contrôles incluant : - Des **procédures** pour l'application des bonnes pratiques générales d'hygiène; - Des **procédures** pour certaines activités liées à la préparation des aliments.	**1**
Normal Aigu amélioré, Aigu	• Aucune mesure de surveillance.	**2**
Chronique amélioré	• Avec ou sans mesures de surveillance.	**3**
Chronique, Critique	• Avec ou sans mesures de surveillance	**4**
Statut de risque lors de l'inspection	**Mesures de surveillance**	
Critique	• Avec ou sans mesures de surveillance	**4**

3.7 2.3.3 Facteur C : Importance du personnel opérationnel et Types d'aliments

Le facteur C regroupe les valeurs des sous-facteurs C1 et C2 (Tableau 31).

Tableau 31. Valeurs du facteur C

Facteur C = C1 + C2	**Valeurs**
C1	0, 1, 2 ou 3
C2	1, 2, 3, 4 ou 5

2.3.3.1 Sous-facteur C1 : Importance du personnel opérationnel

Le nombre de personnes pouvant avoir un impact significatif sur les aliments manipulés dans l'établissement est évalué. Les personnes suivantes sont considérées dans ce sousfacteur :

- Personnes effectuant tout type de préparation d'aliments;
- Personnes effectuant la manipulation d'aliments non protégés comme la pesée ou l'emballage d'un aliment;
- Personnes ayant accès aux produits non protégés à l'intérieur de contenants ou de réservoirs;
- Personnes effectuant le nettoyage et l'assainissement du matériel ou de l'équipement, ou impliquées dans la manipulation de l'équipement en contact avec les aliments (ex. : vaisselle, robot de traite).

Les personnes suivantes ne sont pas considérées dans ce sous-facteur :

- Serveurs/serveuses effectuant le service des rôties, des soupes ou des desserts.

L'inspecteur doit estimer le nombre de personnes habituellement en contact rapproché avec les aliments non protégés par quart de travail et identifier la valeur du sous-facteur C1 de façon représentative (Tableau 32).

Tableau 32. Valeurs du sous-facteur C1 selon l'importance du personnel opérationnel

Nombre de personnes	C1
Aucune	0
Moins de 5	1
5 à 20	2
Plus de 20	3

2.3.3.2 Sous-facteur C2 : Types d'aliments

Ce sous-facteur est évalué en fonction du type d'aliments manipulés dans l'établissement. La vérification porte entre autres sur :

- la présence d'aliments potentiellement dangereux (APD);
- la présence d'APD comme matières premières ou produits finis;
- la préparation ou la détention de ces APD;
- la durée de conservation des APD (inférieure/égale ou supérieure à 7 jours);
- la présence d'aliments issus de l'application d'un PRIS.

La **liste des APD** et la **liste des PRIS identifiés par le SMSAISA** **sont disponibles dans la bibliothèque de Documentation SMSAISA.**

Les **aliments congelés** (matières premières ou produits finis) ne sont pas considérés comme des APD (même s'ils l'étaient avant leur congélation).

Les **matières premières** peuvent devenir des produits finis selon le type d'établissement alimentaire. Par exemple, le lait issu d'une ferme laitière (produit fini) devient la matière première utilisée par une fromagerie.

Les **produits finis** peuvent être issus de la préparation ou de la production d'un établissement ou être entreposés chez un détenteur. Ils se présentent sous différentes formes entre autres comme :

- Aliments issus de la production primaire;
- Aliments préparés/transformés pour distribution;
- Aliments préparés prêts à manger ou non;
- Aliments préparés prêts à livrer aux consommateurs;
- Aliments entreposés chez un distributeur.

La **préparation** d'aliments inclut le portionnement et/ou l'emballage.

La **durée de conservation** fait référence à :

- La durée de conservation indiquée par le fabricant sur le produit;
- La durée de conservation indiquée par celui qui prend la responsabilité d'indiquer une date de péremption (« *meilleur avant* » ou « *date limite de consommation* »);
- La durée de conservation du produit selon la déclaration de l'exploitant.

Questionnement pour l'évaluation du sous-facteur C2 :

1) Est-ce qu'il y a présence d'APD dans l'établissement ?

2) Est-ce que ces APD sont des matières premières uniquement ou des produits finis non préparés, non portionnés ou non emballés sur place ?

3) Est-ce que ces APD sont des produits finis préparés, portionnés ou emballés sur place et de durée inférieure ou égale à 7 jours?

4) Est-ce que ces APD sont des produits finis préparés, portionnés ou emballés sur place et de durée supérieure à 7 jours, sans être issus de l'application d'un procédé à risque spécifique (PRIS)?

5) Est-ce qu'il y a des aliments préparés sur place issus de l'application d'un PRIS ?

L'inspecteur associe la valeur du C2 correspondant à l'identification du type d'aliment manipulé dans l'établissement. Une seule réponse est retenue, soit celle donnant la valeur la plus élevée au sous-facteur (Tableau 33).

Tableau 33. Valeurs du sous-facteur C2 selon l'évaluation des types d'aliments

Types d'aliments	**C2**
• Absence d'APD	1
• Présence d'APD comme matière première uniquement Ou • Présence d'APD comme produits finis, mais non préparés, non portionnés ou non emballés sur place	2
• Présence d'APD comme produits finis préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **≤ 7 jours**	3
• Présence d'APD comme produits finis préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **> 7 jours** (non issus de l'application d'un PRIS)	4
• Présence d'aliments préparés sur place issus de l'application d'un PRIS	5

2.3.4 Facteur D : Ampleur des activités et Historique

Le facteur D regroupe les valeurs des sous-facteurs D1 et D2 (Tableau 34).

Tableau 34. Valeurs du facteur D

Facteur D = D1 + D2	Valeurs
D1	1 ou 2
D2	0, 1, 2, 3 ou 4

2.3.4.1 Sous-facteur D1 : Ampleur des activités

L'ampleur des activités de l'établissement est évaluée afin de pouvoir estimer le **volume de production**. L'inspecteur doit comparer géographiquement les entités du même type (selon le TE) de la façon la plus large possible au niveau provincial.

Le Tableau 35 donne des indications sur la classification de l'ampleur des activités pour le niveau grand/très grand. Les critères d'évaluation varient selon les secteurs d'activités, entre autres :

Production laitière
- le nombre de litres de lait produit par jour.

Transformation
- le volume de production (produits finis).

Détaillants
- le nombre d'unités de maintien chaud ou froid (UMCF).

Centres d'hébergement et de soins de santé - Garderies
- le nombre de bénéficiaires pour les centres d'accueil, les hôpitaux, etc.
- le nombre d'enfants pour les garderies.

Restauration
- le nombre de repas servis par jour.

Tableau 35. Indicateurs d'évaluation pour des établissements selon le TE

Type d'établissement ou d'entité (TE)	Indicateurs d'évaluation pour le niveau grand/très grand
01-08 Ferme laitière (vaches)	≥ 2 000 litres/jour
01-08 Ferme laitière (chèvres)	≥ 200 litres/jour
02-Transformation (sauf 02-18 Découpe à forfait)	≥ 2000 kg/semaine

06- Restauration (sauf 06-40 Bar laitier)	≥ 250 repas/jour
06-12 Marchés de proximité 06-41 Boucherie 06-67 Pâtisserie 06-68 Poissonnerie 06-81 Vente de viande à la ferme	≥ 5 UMCF[6]
06-53 Charcuterie/fromagerie	≥ 10 UMCF[8]
06-57 Épicerie/boucherie	≥ 15 UMCF[8]

[6] Pour vous aider à déterminer la valeur du sous-facteur D1 applicable aux détaillants, vous pouvez d'abord consulter le document de soutien intitulé ***Les unités de maintien chaud ou froid*** ***et les outils***.

06-73 Hypermarché	≥ 75 UMCF[8]
06-52 Centre d'accueil	≥ 60 bénéficiaires
06-60 Garderie	≥ 80 enfants
06-61 Hôpital	≥ 500 bénéficiaires

Les établissements sont classés selon le niveau **petit/moyen** ou **grand/très grand.** La valeur correspondante au sous-facteur D1 est identifiée au Tableau 36.

Tableau 36. Valeurs du sous-facteur D1

Autrement, vous pouvez également comparer la taille relative des établissements en vous appuyant sur divers indicateurs, tels que

- La superficie du magasin (en m²)
- Le nombre de produits offerts à la vente
- La quantité de produits vendus
- Le nombre de caisses
- Le nombre d'employés à temps plein (à distinguer du nombre de manipulateurs)
- Le nombre de départements

Ampleur des activités	**D1**
Petit / Moyen	1
Grand / Très grand	2

2.3.4.2 Sous-facteur D2 : Historique

L'historique de conformité de l'établissement des deux dernières années est vérifié en tenant compte de l'inspection en cours. L'historique complet du dossier doit avoir été consulté selon les informations disponibles dans BAK avant d'effectuer l'inspection.

L'inspecteur vérifie le dossier de l'établissement afin de déterminer si son historique contient **une des interventions** parmi les regroupements suivants :

1) Groupe D2 = 1

- Avis de non-conformité de tout type (ANC) en vertu de P-29
- Plainte santé avec responsabilité
- Plaintes répétitives de tout type avec responsabilité

2) Groupe D2 = 2

- Constat d'infraction ou rapport d'infraction de tout type en vertu de P-29
- Recommandation de poursuite auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vertu du RAD
- Rappel volontaire ou avis à la population (aspect santé) initié par le MAPAQ avec la collaboration de l'exploitant
- Résultat analytique de niveau de risque 3 avec responsabilité de l'établissement
- Avis d'intention d'ordonner l'élimination d'aliments suite à l'évaluation d'une nonmaîtrise d'un point à maîtriser

3) Groupe D2 = 3

- Rapports d'infraction ou constats d'infraction répétés en vertu de P-29 pour le même point à maîtriser
- Résultats analytiques de niveaux de risque 4, 5 ou 6 avec responsabilité de l'établissement
- Avis d'intention d'ordonner :
  - d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement;
  - de cesser ou de restreindre les opérations de l'établissement;
  - de rappeler un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliments impropres à la consommation.
- Préavis de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis.

4) Groupe D2 = 4

- Toxi-infection alimentaire (TIA) avec responsabilité[7] • Ordonnance :
  - d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement (art. 33.9.1 de la *Loi sur les produits alimentaires*);
  - de cesser ou restreindre les opérations de l'établissement (art. 33.9.2 de la *Loi sur les produits alimentaires*);
  - de prolonger la cessation ou la restriction des opérations de l'établissement (art. 33.10 de la *Loi sur les produits alimentaires*);
  - de rappeler un produit ou d'aviser la population en vertu des articles 33.11 (pour des raisons d'innocuité) et 33.11.1 (pour des raisons d'aliments impropres à la consommation) de la *Loi sur les produits alimentaires*.
- Décision de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis (art. 15 de la *Loi sur les produits alimentaires*)
- Refus de renouveler le permis (opération non désirable dans l'intérêt public) (art. 10 de la *Loi sur les produits alimentaires*)

La pondération au sous-facteur D2 est attribuée en fonction des critères identifiés selon le type d'intervention. Un seul critère est suffisant pour attribuer la pondération. Les valeurs ne sont pas cumulatives; seule la valeur la plus élevée est retenue (Tableau 37).

Tableau 37. Valeurs du sous-facteur D2 en fonction des critères d'évaluation

Critère d'évaluation **Selon l'historique des deux dernières années* **Un seul critère est suffisant pour attribuer la pondération*	**D2**
• Aucune des interventions énoncées dans les groupes 1 à 4	**0**
• ANC de tout type en vertu de P-29 • Plainte santé avec responsabilité • Plaintes répétitives de tout type avec responsabilité	**1**
• Constat d'infraction de tout type ou rapport d'infraction de tout type en vertu de P-29 • Recommandation de poursuite auprès de l'ACIA en vertu du RAD • Rappel volontaire d'un produit ou avis à la population (aspect santé) initié par le MAPAQ avec la collaboration de l'exploitant • Résultat analytique de niveau de risque 3 avec responsabilité de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner l'élimination d'aliments	**2**
Critère d'évaluation **Selon l'historique des deux dernières années* **Un seul critère est suffisant pour attribuer la pondération*	**D2**

[7] Se référer à la section *2.5.2.1. Précisions relatives aux plaintes* et au *Glossaire* du ***Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs*** pour obtenir des précisions.

• Résultats analytiques de niveaux de risque 4, 5 ou 6 avec responsabilité de l'établissement • Rapports d'infraction ou constats d'infraction répétés en vertu de P-29 concernant le même point à maîtriser • Avis d'intention d'ordonner l'arrêt du fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Avis d'intention d'ordonner de cesser ou restreindre les opérations de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner le rappel d'un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Préavis d'ordonner de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**3**
• Toxi-infection alimentaire (TIA) avec responsabilité[10] • Ordonnance d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Ordonnance de cesser ou de restreindre les opérations de l'établissement • Ordonnance de prolonger la cessation ou la restriction des opérations de l'établissement • Ordonnance de rappeler un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Décision de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**4**

Informations complémentaires ou précisions

- Pour connaître les niveaux de risque associés aux résultats analytiques se référer à la section 6. Formulation de l'interprétation des résultats analytiques dans la Procédure opérationnelle sur les interventions associées aux résultats d'analyse - aliments préparés et transformés dans les établissements de détail, restauration et de transformation.

- Pour connaître les définitions associées aux notions de plainte, plainte toxi-infection, plainte santé et plainte avec responsabilité se référer au *Glossaire* du Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.

[10] Se référer à la section *2.5.2.1. Précisions relatives aux plaintes* et au *Glossaire* du ***Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs*** pour obtenir des précisions.

2.3.5 Facteur E : Estimation du risque global

L'inspecteur estime le niveau de risque global de l'établissement alimentaire en exerçant son jugement à partir d'une série de critères. Il doit juger du risque que peut représenter l'établissement pour la santé des consommateurs, entre autres, en matière de toxiinfections alimentaires (TIA).

L'estimation du **risque global** de l'établissement concerne :

- le risque associé aux types d'aliments manipulés, aux types de manipulations des aliments (préparation et traitements) ainsi qu'aux volumes et types de clientèles exposées;
- la probabilité de conformité future.

Une valeur est attribuée au facteur E selon les trois étapes suivantes :

Étape 1 : Le niveau de **risque associé (inhérent)** aux produits, aux procédés et à la clientèle est déterminé à partir de paramètres dont les critères sont présentés en **ordre décroissant de risque** :

1. Dangers associés aux types d'aliments manipulés :

a) APD prêts-à-manger
b) APD non prêts-à-manger
c) ANPD

2. Types de manipulations d'aliments (préparation et traitement; nombre de manipulations des aliments) :

a) Manipulations élaborées et successives sur des aliments non emballés (plusieurs circuits alimentaires; étapes de cuisson-refroidissement-réchauffage d'APD; etc.)
b) Manipulations simples et limitées sur des aliments non emballés (avec maintien chaud ou froid)
c) Manipulations simples et limitées sur des aliments non emballés (sans maintien chaud ou froid)
d) Manipulations limitées à de la manutention d'aliments emballés réfrigérés
e) Manipulations limitées à de la manutention d'aliments emballés non réfrigérés

3. Volume de clientèle exposée :

a) Vente en gros d'aliments de consommation quotidienne par la majorité de la population (réseau de distribution étendu)
b) Vente directe aux consommateurs d'aliments de consommation quotidienne (secteur détail)
c) Vente directe aux consommateurs d'aliments (repas) dans le secteur de la restauration
d) Vente en gros d'aliments de consommation occasionnelle

4. Types de clientèles principales :

a) Vulnérable et immunodéprimée (ex. hôpitaux, établissements de soins de santé)
b) Vulnérable (ex. garderies; établissements pour personnes âgées) c) Générale

5. Niveau de contrainte de la clientèle principale :

a) Captive (ex. garderies; centres d'accueil; centres d'hébergement; établissements de soins de santé; etc.)
b) Non captive

Selon l'évaluation faite en fonction des tableaux précédents, l'inspecteur juge du niveau de risque global associé (inhérent) aux produits, aux procédés et à la clientèle :

- Élevé
- Moyen
- Faible

Il poursuit ensuite l'évaluation de ce facteur à l'étape 2.

Étape 2 : La **probabilité de conformité** de l'établissement dans le futur (**probable ou non probable**) est déterminée en utilisant les critères suivants :

1. Résultats de la visite actuelle :
a) Le nombre de constatations de non-maîtrises différentes pour un même point à maîtriser b) Le nombre de non-maîtrises (Z ou FX) et la gravité des non-maîtrises (associées particulièrement aux abus de températures et aux causes d'introduction de microorganismes pathogènes), tout en considérant le volume d'aliments impliqué dans ces situations de non-maîtrise

2. Résultats des visites antérieures :
a) Historique de conformité ou de maîtrise

3. Niveau de responsabilisation de l'établissement à l'égard des bonnes pratiques de préparation des aliments :
a) Collaboration de l'exploitant quant aux correctifs demandés par l'inspecteur en présence de non-maîtrises b) Connaissances du personnel en matière de salubrité des aliments c) Mesures de surveillance et de vérification mises en place par l'exploitant

Selon l'évaluation faite en fonction des tableaux précédents, l'inspecteur juge de la probabilité de conformité de l'établissement dans le futur :

- Probable
- Non probable

Étape 3 : Le niveau de risque global de l'établissement est déterminé en attribuant ensuite une valeur au facteur E à l'aide de la grille matricielle du **Tableau 38.** Il y reporte l'évaluation de l'étape 1 et y fait ensuite la corrélation avec l'évaluation de l'étape 2.

Tableau 38. Valeurs du facteur E (estimation du risque global)

Conformité future / Risque produits-procédés-clientèle	***Probable***	***Improbable***
Élevé	2	4
Moyen	1	3
Faible	1	1

- « Outil d'aide à la détermination du facteur E

2.3.6 Facteur F : Facteur d'inspection des points à maîtriser

Le facteur d'inspection résulte de l'évaluation des points à maîtriser. Il est calculé automatiquement par le système informatique en fonction des éléments suivants :

- **Valeur Z** : total des valeurs attribuées selon les non-maîtrises identifiées par l'inspecteur. La somme des valeurs est reportée automatiquement par le système informatique.
- **Facteur multiplicateur** : non-maîtrise du point à maîtriser « Température interne des aliments (1.2) » identifiée par l'inspecteur. L'information est utilisée par le système informatique pour déterminer le facteur F selon la charte du **Tableau 39**.

Tableau 39. Détermination du facteur d'inspection F

Z	Facteur F sans facteur multiplicateur	Facteur F avec facteur multiplicateur
0	1.0	1.8
10	1.0	2.0
20	1.1	2.2
30	1.2	2.4
40	1.3	2.6
50	1.4	2.8
60	1.5	3.0
70	1.7	3.4
80	1.9	3.8
90	2.0	4.0
100	2.2	4.4
110	2.5	5.0
120	2.7	5.4
130	3.0	6.0
140	3.2	6.4
150	3.5	7.0
160	3.8	7.6
170	4.1	8.2
180	4.4	8.8
190	4.7	9.4
200	5.0	10.0

2.4 CLASSEMENT DES CHARGES DE RISQUE

Les données obtenues suite au calcul de la charge de risque sont enregistrées dans le dossier informatique de l'établissement.

Calcul de la charge de risque = [A + (B x C x D)] x E x F

Les charges de risque déterminent la **fréquence d'inspection IBR régulière** des établissements alimentaires. Ces charges de risque sont classées selon cinq catégories (**Tableau 40**):

- **Faible**
- **Faible-Moyenne**
- **Moyenne**
- **Moyenne-Élevée**
- **Élevée**

Tableau 40. Classement des établissements alimentaires suite au calcul de la charge de risque

Charge de risque	Catégorie	Classe	Fréquence d'inspection IBR régulière

0 à 99[8]	Faible	**Faible**	36 mois
100 à 299[1]	Faible - Moyenne		36 mois
300 à 599	Moyenne	**Moyenne**	12 mois
600 à 1 299	Moyenne – Élevée	**Élevée**	6 mois
1 300 et plus	Élevée		3 mois

Glossaire des termes associés à la Méthode IBR

Aliment
Tout ce qui peut servir à la nourriture des êtres humains, y compris l'eau, la glace, les produits aquatiques, les végétaux en cours de production et toute boisson (pourrait éventuellement inclure les boissons alcoolisées), comprend la gomme à mâcher et tout ingrédient pouvant être mélangé à un aliment, à quelque fin que ce soit.

Précisons que la définition d'aliment inclut celle de « produit » contenue dans la Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) (produit marin, produit laitier, produit agricole et produit d'eau douce). L'aliment est considéré comme matière première lorsqu'il entre dans un établissement et comme produit fini lorsqu'il en sort.

Aliment potentiellement dangereux (APD)[11]
Aliment qui requiert un contrôle de la température, et en plus dans certains cas, de la durée de conservation puisqu'il est susceptible de permettre la croissance des microorganismes pathogènes, et pour certains d'entre eux, la formation de toxine.

Aliment prêt à manger[12]
Aliment consommable tel quel, sans qu'une cuisson ou qu'une autre étape additionnelle visant à réduire le nombre de microorganismes pathogènes à un niveau sécuritaire soit nécessaire. Le simple réchauffage n'est pas considéré comme une préparation additionnelle.

Allergie alimentaire
Toute réaction défavorable, immédiate ou plus tardive, limitée ou généralisée, du système immunitaire à la suite d'une exposition à un aliment habituellement inoffensif ou à ses constituants; cette réaction peut parfois conduire à la mort.

Assainissement[9]
Opération qui vise à réduire sous un seuil sécuritaire le nombre de microorganismes sur une surface telle qu'un ustensile ou un équipement. L'assainissement peut être accompli au moyen de produits chimiques ou par un traitement thermique.

---

[8] : L'intervalle maximal de l'inspection régulière des établissements qui utilisent des procédés à risque est de 12 mois.

[9] QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2011). *Nettoyage et assainissement dans les établissements alimentaires,* (page consultée le 16 mai 2013). [enligne], [Publication], 11-0028, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/etablissement_alimentaire.pdf

Balises d'évaluation des points à maîtriser

11 FDA U.S. Food and Drug Administration, Protecting and Promoting Your Health. (Page consultée le 10 mai 2013). FDA Food Code 2009: Chapter 1 - Purpose & Definitions, [en ligne], http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/RetailFoodProtection/FoodCode/ucm186464.htm Parts 1-2 Definitions.

12 FDA U.S. Food and Drug Administration, Protecting and Promoting Your Health. (Page consultée le 10 mai 2013). FDA Food Code 2009: Chapter 1 - Purpose & Definitions, [en ligne], http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/RetailFoodProtection/FoodCode/ucm186464.htm Parts 1-2 Definitions.

Ensemble des critères et seuils déterminant les non-maîtrises majeures et très graves associés à chacun des points à maîtriser de la méthode IBR.

Chaîne alimentaire[14]

Séquence des étapes et opérations impliquées dans la production, la transformation, la distribution, l'entreposage et la manutention d'un aliment et de ses ingrédients, de la production primaire à la consommation.

Clientèle captive

Pour l'application de la méthode IBR, clientèle habituelle d'un établissement ou d'un type d'établissement alimentaire qui a peu ou pas d'alternative pour s'alimenter au regard du choix de l'établissement. Souvent, celle-ci est représentée par des personnes :

- Ayant perdu leur autonomie fonctionnelle de façon momentanée ou permanente et confinées dans des établissements comme des centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ou hospitaliers;
- Privées ou très limitées dans leurs déplacements comme des prisonniers, des travailleurs ou vacanciers dans des régions sauvages (camps et chantiers de travail, camps de vacances ou pourvoiries par exemple);
- Voyageurs confinés dans des clubs ou circuits touristiques, croisières;
- Limitées dans leur choix par leur très faible pouvoir économique dans certains cas comme les personnes en situation d'itinérance (identifiées par les appellations *Sans abri*, *Sans domicile fixe* ou *Itinérants*).

Conséquence[15]

Résultat ou phénomène produit par une cause ou quelque chose produit par une cause (danger) ou découlant nécessairement d'un ensemble de conditions (danger). Cela peut être une colonisation, une infection, une intoxication, une morbidité à divers degrés de sévérité, des séquelles, un état de porteur, une mortalité ou une maladie et les dépenses associées au traitement, à la perte de temps (travail ou non), à l'investigation de faits reliés, aux rappels, à la destruction d'aliments, aux pertes de ventes futures ou à la détérioration de la réputation du produit.

14 ISO 22000 : Première éd. (2005) Système de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire, p.2.

15 FOODBORNE PATHOGENS: Review of Recommandations / Council of Agricultural Science and Technology, [Publication] (October 1998), 45 pages. ISBN 1- 887383-14-X.

Conserve[16]

Aliments peu acides (pH > 4,6), acidifiés (pH ≤4.6) ou non, commercialement stériles, conditionnés dans des récipients hermétiquement fermés.

Constatation

Fait constaté et/ou relaté, servant de preuve, de raison.

Contaminant[17]
Tout agent biologique ou chimique, toute matière étrangère ou toute autre substance n'étant pas ajouté intentionnellement aux produits alimentaires et pouvant compromettre la sécurité ou la salubrité.

Contamination[18]
Introduction ou présence d'un contaminant dans un aliment ou dans un environnement alimentaire.

Contrôles[19]
Toutes opérations ou activités selon l'article 3.1 de la *Loi sur les produits alimentaires* exécutées à l'aide ou non d'une instrumentation visant à assurer l'atteinte :

- D'un résultat ou; • De la performance.

Exigé ou non sur :

- Un produit;
- Une opération de préparation;
- Un procédé ou;
- Un instrument ou appareil de contrôle de ceux-ci.

---

[16] AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. (Page consultée le 14 mai 2013). [en ligne], Manuel des méthodes – Chapitre 15 –Produits alimentaires peu acides, acidifiés ou non, en récipients hermétiques (aliments en conserve), (http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch15/15-2f.shtml) Dernière modification de cette page le 17 août 2010.

[17] CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé – Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969,
rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne],
http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygien e/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.5.

[18] CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé – Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969,
rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne],
http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygien e/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.5.

[19] QUÉBEC (2000). Loi intégrée au Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), « Loi sur les produits alimentaires » (chapitre P-29), art. 3.1, 1990, c. 80, a. 3; 2000, c. 26, a. 5. (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne],
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_29/P29.html Lois à jour au 1er mai 2013.

Critère[20]
Condition sur laquelle un jugement ou une décision peut être basé.

Critique
Qualificatif indiquant qu'une limite, une étape ou une opération est essentielle pour garantir la salubrité du produit qui en est issu.

Cuisson
Traitement de chaleur permettant à un aliment d'atteindre une température sécuritaire déterminée.

Danger[21]
Agent biologique, chimique ou physique, présent dans un aliment ou état de cet aliment pouvant entraîner un effet néfaste sur la santé.

Désinfection[10]
Opération aux résultats momentanés, visant à inactiver ou à tuer les microorganismes indésirables portés par des milieux inertes (surfaces inanimées) ou à réduire leur nombre en fonction d'objectifs préétablis; vise à libérer de l'infection (destruction des pathogènes). Les produits utilisés peuvent généralement détruire les formes végétatives, mais non les spores.

Élément
Regroupements, en fonction de leurs attributs, de points à maîtriser.

Éléments de maîtrise généraux ou spécifiques
Indices généraux et spécifiques aux points à maîtriser permettant d'établir la maîtrise ou non-maîtrise des risques.

20 FOODBORNE PATHOGENS: Review of Recommandations / Council of Agricultural Science and Technology, [Publication] (October 1998), 45 pages. ISBN 1- 887383-14-X.

21 AFNOR : Hygiène des aliments - Glossaire français-anglais, Pr NF V 01-002, (2007). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.linnovationmodedemploi.fr/_Media_07/Actualit%C3%A9s/Entr%C3%A9es/2007/9/17_Hygi%C3%A8ne_et_microbiol ogie_:_files/NFV%2001%20002%20%20glossaire.pdf Section 2 - Termes relatifs à l'analyse des risques. p.11.

Étape[23]
Point, procédure, opération ou stade de la filière alimentaire en y incluant les matières premières, depuis la production primaire jusqu'à la consommation finale.

Étape critique
Étape du procédé de fabrication pour laquelle l'application d'une mesure de contrôle est essentielle afin de prévenir ou d'éliminer un danger, ou de le réduire à un seuil acceptable. Par ailleurs, l'absence de mesure de contrôle à une étape critique du procédé compromet la salubrité des aliments et constitue un risque pour la santé dépassant un seuil acceptable.

Évidence
Qui est manifeste, indiscutable.

Exigences
Ensemble constitué par la réglementation et les lignes directrices en matière de salubrité des aliments pour établir la maîtrise d'un point à maîtriser pour l'application de la méthode IBR. **Terme utilisé uniquement pour l'application de la méthode IBR et pour alléger le texte.**

IBR
Sigle identifiant une approche d'inspection basée sur la notion de risque. En anglais connu sous l'appellation « Risk based inspection ». Une méthode d'inspection basée sur le risque fait partie de l'approche, mais n'en est pas la seule composante.

Innocuité
La qualité de ce qui n'est pas nuisible, nocif ou toxique.

Innocuité non assurée
L'innocuité qui n'est pas assurée selon le libellé retrouvé dans la *Loi sur les produits alimentaires* (P-29) est définie ainsi par le SMSAISA pour son application :

10 TASTAYRE, G. (1980). « L'assainissement par voie chimique en industrie alimentaire », [Fascicule], Désinfection, antisepsie et assainissement alimentaire, Gouvernement du Québec, MIC, BNQ.

« Condition d'un produit fortement susceptible de se révéler **nuisible à la santé humaine** en provoquant des maladies d'origine alimentaire ou en contribuant à leur apparition, de façon aiguë ou chronique, lors de sa consommation ou de sa manipulation.

---

23 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.21.

Cette condition est associée à :

- La préparation ou la détention d'un produit selon des pratiques considérées à un niveau dangereux ou;
- L'identification d'un produit comme étant la source probable d'une maladie d'origine alimentaire par des évidences épidémiologiques.
- L'appellation « innocuité non assurée » (INA) est le terme commun désignant le terme légal « **innocuité d'un aliment qui n'est plus assurée** » au sens de P-29.

Lavage
Opération visant à retirer toute trace de saletés d'une surface avec de l'eau et, le plus souvent, un produit adéquat de façon à convenir pour un usage alimentaire. Généralement, le but est la détersion, laquelle consiste à enlever, en employant un détergent, les saletés (les graisses et les matières organiques), d'éventuels produits toxiques, et une partie des microorganismes. Un terme employé préférablement pour les surfaces non inertes (ex. : la peau) ou pour désigner l'étape de détersion dans un processus de nettoyage de surfaces inertes.

Lignes directrices[24]
Document utilisé pour faciliter l'interprétation d'une loi et/ou d'un règlement. Elle détermine la ligne de conduite à adopter, l'orientation à suivre ou la façon de procéder pour observer une loi ou un règlement. Même si la ligne directrice réfère à des normes elle n'a pas force de loi.

Limite critique
Seuil d'un paramètre permettant de différencier l'acceptable de l'inacceptable à la suite de l'application d'une mesure de contrôle à une étape critique du procédé de fabrication.

Lot[25]
Une quantité ou une unité de production qui peut être identifiée par le même code. De façon générale, un lot représente un ensemble de produits fabriqués à un établissement donné durant la même période ne dépassant pas une journée et dans les mêmes conditions :

- Fabriqué sur la même chaîne de production ou;
- Dans le même environnement; ou;

---

24 SANTÉ CANADA, LÉGISLATION ET LIGNES DIRECTRICES (2006). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/legislation/index-fra.php Date de modification : 2006-08-02.

25 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2009). *Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire*, (page consultée le 16 mai 2013). [enligne], http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/recueil.pdf
Méthodes analytiques accréditées selon ISO/CEI 17025, ISBN 978-2-550-56811-7.

- À l'aide du même équipement ou;
- Un produit contenant les mêmes lots de matières premières ayant servi à fabriquer des produits ou;
- Conditionné de la même façon.

Par exemple, dans le contexte de la pasteurisation, un lot désigne l'ensemble d'un type de produit pasteurisé dans un même équipement à un temps donné. Dans le cas de l'acidification du riz à sushi, c'est le volume de riz qui a été acidifié à une date donnée.

Maîtrise[26]
Situation dans laquelle des procédures sont suivies et les critères sont satisfaits.

Maîtriser[27]
Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir et maintenir la conformité aux critères définis.

Manipulateurs d'aliments
Personne qui manipule ou manutentionne les aliments ou le matériel et les équipements qui entrent eux-mêmes en contact avec les aliments, notamment une personne affectée à la préparation des produits.

Mesure de maîtrise[28]
Action ou activité à laquelle il est possible d'avoir recours pour prévenir ou éliminer un danger lié à la salubrité des aliments ou pour le ramener à un niveau acceptable.

---

26 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.20.

27 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.20.

28 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.20.

Microorganismes pathogènes
Microorganismes, tels que les bactéries, les parasites et les virus, qui peuvent provoquer une toxi-infection alimentaire par la voie alimentaire.

Nettoyage[29]
Série d'opérations (démontage, prélavage, lavage et rinçage) qui vise à enlever les résidus d'aliments, saletés, souillures, graisse ou toute autre matière indésirable ainsi qu'à lessiver une partie des contaminants microbiologiques sur une surface telle qu'un ustensile ou un équipement.

Point à maîtriser
Regroupement, dans la méthode IBR, de dangers ou de sources de danger en salubrité des aliments liés à un ensemble d'exigences visant leur maîtrise par l'exploitant.

Précuisson
Premier traitement de chaleur permettant à un aliment d'atteindre une température sécuritaire déterminée. La précuisson peut être suivie d'un réchauffage.

Probabilité
Qui a la chance de se produire. Rapport du nombre de cas favorables à la réalisation d'un événement aléatoire.

Procédé à risques spécifiques (PRIS)[30]
Procédé nécessitant, suite à une analyse des dangers, la surveillance des points critiques pour la maîtrise (CCP) des dangers significatifs, au regard de la salubrité des aliments, afin d'assurer l'innocuité des aliments produits. Ces procédés sont identifiés par le SMSAISA.

Produit chimique alimentaire
Produit chimique utilisé dans la composition ou pour la conservation des aliments qui, selon son usage, est susceptible d'affecter l'innocuité du produit (exemples : additifs alimentaires, agents de conservation, etc.).

Registre

---

29 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2011). *Nettoyage et assainissement dans les établissements alimentaires,* (page consultée le 16 mai 2013). [enligne], [Publication], 11-0028, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/etablissement_alimentaire.pdf

30 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2007). GROUPE DE TRAVAIL CIBR. *Cadre de référence - Procédés à risques spécifiques*, p.3, (Page consultée le 17 mai 2013). [En ligne], \\qubc1-burop01\mapaq-communs\DGA\Secur_Web\DOCUMENTS\REFERENCE\Guides\Cadre_reference_PRS.pdf 13 pages.

Observations, mesures et autres données **écrites** par le transformateur ou **enregistrées** par de l'équipement de surveillance pour déterminer le respect de l'atteinte d'une limite, de l'application d'une étape ou d'un contrôle d'un procédé ou d'une opération.

Réglementation
Ensemble des lois et règlements d'un domaine particulier applicable par juridiction sur un territoire désigné.

Risque[31]
Fonction de la probabilité d'un effet néfaste sur la santé et de la gravité de cet effet résultant d'un ou de plusieurs dangers dans un aliment.

Salubrité, salubre
Caractère de ce qui est salubre. Qui contribue à la santé.[32]
Caractère de ce qui est favorable à la santé des hommes.[33]

Salubrité des aliments
Assurance que les aliments, lorsqu'ils sont consommés conformément à l'usage auquel ils ont été destinés, sont favorables à la santé humaine. Ils seraient donc conséquemment acceptables pour la consommation humaine et sécuritaire.

Semi-cuisson
Traitement de chaleur ne permettant pas à un aliment d'atteindre une température sécuritaire déterminée**.**

Seuil acceptable
Critère qui distingue l'acceptabilité de l'inacceptable.

---

31 AFNOR : Hygiène des aliments - Glossaire français-anglais, NF V 01-002, (2008). 1er tirage, p. 10, (révision NF V01-002 :2003).
[Fiche technique] ISBN : 2-12-000283-5.

32 Le Petit Larousse : *Le Petit Larousse illustré* (2008). [Dictionnaire], p.212. Paris, ISBN 978-2-03-582502-5.

33 L*e petit Robert* : *Le nouveau Petit Robert de la langue française* (2008). [Dictionnaire], p. 2301. Paris, ISBN 978-2-84902-321-1.

Souillé
Qualificatif d'une surface (table de découpe, vêtement, etc.) salie de manière à la rendre fortement susceptible de contaminer les aliments détenus ou préparés sur celle-ci.

Surfaces alimentaires[34]
Toutes surfaces du matériel, de l'équipement, des ustensiles et des contenants qui entrent en contact direct avec les produits, à l'exception des fruits et légumes frais entiers qui ne font pas l'objet de préparation.

Température interne d'un aliment Température au point :

- Le plus froid pendant le traitement thermique;
- Le plus chaud pendant le refroidissement;
- Le plus froid pendant son maintien chaud;
- Le plus chaud pendant son maintien froid.

Toxine
Substance toxique produite, entre autres, par les microorganismes pathogènes et pouvant causer des intoxications alimentaires. Certaines toxines sont très résistantes à la chaleur, donc à la cuisson et à la pasteurisation.

Validation (d'un produit ou d'un procédé)
Opération qui vise à démontrer qu'un procédé de fabrication conduit aux résultats visés. Un procédé de fabrication validé est appuyé par une preuve documentaire démontrant que le cheminement du procédé, les aspects et limites critiques permettent d'obtenir des produits conformes aux caractéristiques et spécifications préétablies. Pour l'évaluation IBR, la conformité aux exigences en salubrité des aliments est l'objet de l'inspection.

Les éléments essentiels à la validation d'un procédé de fabrication sont :

- Formulation ou fiche recette standardisée concernant tous les ingrédients et leurs quantités requises pour l'élaboration du produit;
- Diagramme ou schéma de fabrication avec toutes les étapes du procédé;
- Description détaillée de chaque étape du procédé suivant la fiche recette ainsi qu'une description des paramètres de contrôle (de maîtrise) et des limites critiques pour chacune des étapes du procédé;

34 QUÉBEC (1981). Règlement intégré au Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), « Règlement sur les aliments » (chapitre P-29, r. 1), art. 2.1.4, a. 2.1.4; D. 1573-91, a. 19; D. 725-94, a. 13. (Page consultée le 17 mai 2013). [enligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_29/P29R1.HTM

- Description des mesures correctives lors d'une limite critique non respectée ou de tout écart observé par rapport au procédé planifié;
- Résultats d'analyses jugés acceptables concernant la détection des dangers dans les produits ou pour les autres paramètres analytiques critiques selon une répétition suffisante pour être jugée fiable;
- Formation technique des responsables de la fabrication concernant des paramètres de contrôle du procédé et des mesures correctives;
- Étude de stabilité démontrant la durée de vie des produits finis.

Zone alimentaire
Local, aire ou véhicule, où sont détenus ou préparés des aliments incluant les exclusions prévues au Règlement sur les aliments pour la définition de préparation.

Les exclusions sont [35]:

- Le parage des parties non comestibles;
- Le lavage à l'eau et emballage des fruits et légumes frais entiers;
- L'emballage des œufs de consommation en coquille et;
- L'infusion, la dilution ou reconstitution avec de l'eau d'un produit sec ou concentré pour service direct au consommateur en portion individuelle, sans chauffage subséquent de cette portion.

Zone contaminée
Zone alimentaire ou non avec la présence de contaminant à un niveau élevé ou des conditions ou opérations présentant un haut risque de contamination.

Zone sanitaire
Zone alimentaire où les exigences d'hygiène sont plus élevées pour la maîtrise de dangers spécifiques. Celle-ci est désignée comme telle par les exigences. Par exemple, les salles de ferment, de caillage et d'affinage pour la fabrication de fromage fait de lait cru sont particulièrement à risque.

---

35 QUÉBEC (1981). Règlement intégré au Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), « Règlement sur les aliments » (chapitre P-29, r. 1), art. 1.1.1 (1) j), D. 397-88, a. 1; D. 1573-91, a. 1; D. 1769-92, a. 1; D. 725-94, a. 2; D. 854-98, a. 1; D. 647-2001, a. 52; D. 922-2005, a. 1; D. 477-2010, a. 1. (Page consultée le 17 mai 2013). [enligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_29/P29R1.HTM

Annexe 1 - Aides à la tâche pour l'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne concernant certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*

Tableau 41. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD réfrigérés pour certains points à maîtriser de

9.1.1.1 l'élément Méthode

État requis de conservation des aliments	CONSTATATIONS			ÉVALUATIONS		
	Mode de conservation ou méthodes	Tº ambiante	Tº interne aliments	Méthodes	Tº ambiante (1.1)	Tº interne aliments (1.2)
RÉFRIGÉRÉ	Refroidissement, décongélation, durée préparation : inadéquat(s)	≤ 7 ºC	> 7 ºC	Non-maîtrise (MAJ/TG)	Conforme ou autres exigences réglementaires	Non-maîtrise du facteur X
	Refroidissement, décongélation, durée préparation : inadéquat (s)	≤ 7 ºC	≤ 7 ºC	Non-maîtrise (MAJ/TG)	Conforme ou autres exigences réglementaires	Conforme **ou** autres exigences réglementaires
	Mode de conservation inadéquat	> 7 ºC	≤ 7 ºC	---	Non-maîtrise majeure	Autres exigences réglementaires **ou** non-maîtrise du facteur X
	Mode de conservation inadéquat	> 7 ºC	> 7 ºC	---	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise du facteur X

Tableau 42. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD maintenus chaud pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*

État requis de conservation des aliments	CONSTATATIONS			ÉVALUATIONS		
	Mode conservation ou méthode de réchauffage	Tº ambiante	Tº interne aliments	Méthodes	Tº ambiante (1.1)	Tº interne aliments (1.2)
CHAUD	Mode de conservation ou de réchauffage inadéquat	ºC ≥ 57	≥ 57ºC	---	Autres exigences réglementaires	Autres exigences réglementaires
	Mode de conservation ou de réchauffage inadéquat	ºC < 57	< 57ºC	---	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise du facteur X
	Durée de réchauffage trop longue	< 57ºC	< 57ºC	Non-maîtrise (MAJ/TG)	---	Non-maîtrise du facteur X

Annexe 2 - Évaluation des points à maîtriser (résumé)

		Points à maîtriser	
Majeure	Très grave	Couleurs (4) : combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM)	
		1.0	Matière
10		1.1	Température ambiante
	☐	1.2	Température interne des APD (facteur multiplicateur)
10	50	1.3	Innocuité
10	50	1.4	Origine
10	50	1.5	Étiquetage - Aspect santé humaine

10	50	**1.6**	Identification des lots
		2.0	**Méthode**
10	50	**2.1**	Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires
10	50	**2.2**	Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux
10		**2.3**	Décongélation
10	50	**2.4**	Refroidissement/réchauffage
10	50	**2.6**	Nettoyage et assainissement
10	50	**2.7**	Contrôles et documentation exigés
		3.0	**Main d'œuvre**
10	50	**3.1**	Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire
10		**3.2**	Installations pour le lavage des mains
10	50	**3.3**	Tenue vestimentaire
10	50	**3.4**	État de santé apparent et blessures
10	50	**3.5**	Déplacement des personnes en établissement alimentaire
10	50	**3.6**	Qualifications
		4.0	**Matériel**
10	50	**4.1**	Propreté
10	50	**4.2**	État/nature, conception/utilisation et fonctionnement
		5.0	**Milieu**
10	50	**5.1**	Animaux, insectes; excréments
10	50	**5.2**	Sources environnementales de contamination (chimique, physique ou microbiologique)
10	50	**5.3**	Approvisionnement en eau potable : chaude et froide

Total = Valeur Z **Facteur multiplicateur (Fx) ☐** ► **FACTEUR F**

Annexe 3 - Évaluation des facteurs et sous-facteurs de la charge de risque

Charge de risque Facteurs et sous-facteurs		
A	**Niveau de risque selon le TE (attribué automatiquement) : 10, 20, 30, 40 ou 50**	
B	**B1 (Multiplicité des opérations) + B2 (Surveillance)**	
B1	**Nombre d'opérations**	**B1**
	• 0 à 3	**1**
	• 4 à 6	**2**
	• 7 à 9	**3**
	• 10 et plus	**4**
B2	**Surveillance des opérations**	**B2**
1ère condition : Statut de risque	**2e condition : Mesures de surveillance et contrôles**	
Normal	• Certification (HACCP, ISO ou équivalent)	**-1**
Normal Aigu amélioré Aigu	• Mesures de surveillance avec contrôles • Établissements sous bannière avec entente d'accès à l'information • Programme de lait canadien de qualité (LCQ)	**0**

Normal, Aigu amélioré Aigu	• Mesures de surveillance sans contrôles	**1**
Normal Aigu amélioré Aigu	• Aucune mesure de surveillance	**2**
Chronique amélioré	• Avec ou sans mesures de surveillance	**3**
Chronique Critique	• Avec ou sans mesures de surveillance	**4**
C	**C1 (Importance du personnel opérationnel) + C2 (Types d'aliments)**	
C1	**Nombre de personnes (avec impact significatif sur l'aliment)**	**C1**
	• Aucune	**0**
	• Moins de 5	**1**
	• 5 à 20	**2**
	• Plus de 20	**3**
C2	**Types d'aliments**	**C2**
	• Absence d'APD	**1**
	• Présence d'APD comme matières premières uniquement ou • Présence d'APD comme produits finis, mais non préparés, non portionnés ou non emballés sur place	**2**
	• Présence d'APD comme produits finis, préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **≤ 7 jours**	**3**
	• Présence d'APD comme produits finis préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **> 7 jours** (non issus de l'application d'un PRIS)	**4**
	• Présence d'aliments issus d'un PRIS préparés sur place (suite)	**5**
D	**D1** (Ampleur des activités) **+ D2** (Historique)	
D1	**Ampleur des activités**	**D1**
	• Petit / Moyen	**1**
	• Grand / Très grand	**2**
D2	**Historique**	**D2**

Charge de risque Facteurs et sous-facteurs		
	• Aucune des interventions énoncées aux valeurs de 1 à 4	**0**
	• ANC de tout type • Plainte santé avec responsabilité • Plaintes répétitives de tout type avec responsabilité	**1**
	• Constat d'infraction ou rapport d'infraction de tout type • Recommandation de poursuite auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) • Rappel volontaire ou avis à la population (aspect santé) initié par le MAPAQ avec la collaboration de l'exploitant • Résultat analytique de niveau de risque 3 avec responsabilité de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner l'élimination d'aliments suite à l'évaluation d'une non-maîtrise d'un point à maîtriser	**2**
	• Résultats analytiques de niveaux de risque 4, 5 ou 6 avec responsabilité de l'établissement • Rapports d'infraction ou constats d'infraction répétés concernant le même point à maîtriser • Avis d'intention d'ordonner l'arrêt du fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Avis d'intention d'ordonner de cesser ou restreindre les opérations de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner le rappel d'un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Préavis d'ordonner de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**3**
	• Toxi-infection alimentaire (TIA) avec responsabilité • Ordonnance d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Ordonnance de cesser ou de restreindre les opérations de l'établissement • Ordonnance de prolonger la cessation ou la restriction des opérations de l'établissement • Ordonnance de rappeler un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Décision de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**4**

E	**Estimation du risque global**	
Conformité future **Risque produit - procédés - clientèle**	*Probable*	*Non probable*
Élevé	**2**	**4**
Moyen	**1**	**3**
Faible	**1**	**1**

Charge de risque	**CR = [A + ((B1+B2) x (C1+C2) x (D1+D2))] x E x F**

Annexe 4 - Valeurs du facteur A en fonction des types d'entités

Secteur	Type d'entité	Description	A
		PRODUCTION	
1	8	Ferme laitière	20
1	15	Ferme lait cru	20
		TRANSFORMATION	
2	4	Conditionneur de miel	10
2	5	Atelier d'abattage / éviscération des produits de la pêche	40
2	6	Atelier de conditionnement des produits de la pêche	40
2	8	Biscuiterie, boulangerie, pâtisserie	40
2	9	Café, thé, infusion, tisane	20

2	10	Charcuterie	50
2	11	Chocolaterie, confiserie	30
2	14	Confiture, sirop, garniture	30
2	16	Conserverie de produits végétaux	40
2	17	Amuse-gueules, croustilles	10
2	18	Découpe à forfait	40
2	19	Érablière (conditionneur)	20
2	20	Usine d'emballage de glace	30
2	21	Fabrique de boissons gazeuses	20
2	22	Fabrique de produits de l'érable	30
2	23	Fabrique de succédanés d'érable	30
2	25	Fabrique de jus, boissons plates	20
2	26	Fruits et légumes prêts à l'emploi	40
2	27	Marinades, produits fermentés	40
2	28	Minoterie (meunerie)	10
2	29	Noix, arachides	20
2	30	Pâtes alimentaires	20
2	33	Produits congelés, déshydratés	30
2	34	Produits à base de protéines végétales	40
2	35	Produits diététiques (substituts de repas)	40
2	37	Transformateur d'œufs	50
2	43	Usine d'embouteillage d'eau	20
2	44	Usine de préparation / distribution des produits de la pêche	50
2	45	Usine de produits laitiers	50
2	46	Usine de succédanés de produits laitiers	30
2	47	Usine de salage / séchage des produits de la pêche	50
2	48	Usine (produits divers)	40
		ENTREPÔT ET DISTRIBUTION	
3	21	Distributeur / Grossiste / Produits carnés	40
		RÉCUPÉRATION	
4	15	Regrattier (récupérateur)	40
Secteur	**Type d'entité**	**Description (suite)**	**A**
		RESTAURATION ET DÉTAIL	
6	12	Marché de proximité (permis : Préparation générale ou Sans but lucratif)	30
6	40	Bar laitier	40
6	41	Boucherie	50
6	42	Atelier de préparation (abattoirs de proximité)	50
6	43	Boulangerie / pâtisserie de dépôt	40
6	44	Brasserie	50
6	45	Cabane à sucre (restaurant)	40
6	46	Cafétéria	50
6	47	Cafétéria d'institution d'enseignement	50
6	48	Camp de vacances	50
6	50	Camp / pourvoirie	40
6	51	Casse-croûte	40
6	52	Centre d'accueil	50

6	53	Charcuterie / fromagerie	50
6	57	Épicerie / boucherie	50
6	58	Kiosque avec permis : Préparation générale ou Sans but lucratif	30
6	60	Garderie	50
6	61	Hôpital	50
6	67	Pâtisserie	50
6	68	Poissonnerie	50
6	69	Restaurant	50
6	70	Restaurant de service rapide	40
6	71	Locaux de préparation d'aliments	50
6	72	Restaurants de mets pour emporter	40
6	73	Hypermarché	50
6	75	Traiteur	50
6	81	Vente de viande à la ferme	30
6	83	Camion-cuisine	50
6	88	Autre permis : Préparation générale ou Sans but lucratif	50

Tableau de suivi des versions

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
Version 1 Mai 1996	Nouveau document	Adoption de la première méthode québécoise d'inspection basée sur le risque.	Bertrand Girard	Non mentionné	Non mentionné
Version 2* Septembre 1996 **Exemplaire non retrouvé*	Partielle	Bonifications à la suite de la première période d'implantation. Pratique inadéquate au point critique méthode. ◆ Lavage des mains lorsque contamination par le vecteur des mains. ◆ Tenue vestimentaire : mineure pour couvre-chef. ◆ Bonification de la définition d'évidences pour l'évaluation 5M. ◆ Décongélation. ◆ Plusieurs bonifications au niveau des balises pour l'évaluation des facteurs de risque pour la section Évaluation de la charge de risque. ◆ Définition Très grave. ◆ Notion de danger immédiat.	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Version 3* Mai 1999 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme version 3 (Mai 1999) ou sousversions de la 3 (les autres).	Totale	◆ :omplète du guide ◆ ıe des définitions. ◆ on 5M pour les balises ıluation des niveaux ɔn-maîtrise ◆ ïication au regard de ɒtion des documents res utiles en sécurité des ents (CUSSA) et Les ents potentiellement ereux. ◆ duction de la notion de ces reconnues de ɔgènes. s critiques 5M : Température aliment : élimination du Poin niveau mineur, introduction – niveau FX (TG). Salubrité devient Innocuité. Introduction Étiquetage Aspect santé. – Pratique inadéquate – remplacée par Causes de survie, … Contamination – croisée/directe remplacée par Causes d'introduction – de pathogènes,… Introduction d'Enregistrements, registres – d'exécution.	Bertrand Girard, Marc Trudel & Daniel Tremblay	Non mentionné	Direction de l'appui à l'inspection des aliments (DAIA)

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		– Élimination de Tabac. – Introduction de Qualifications. – Introduction de notion de conception/utilisation, fonctionnement. – Introduction de la notion d'approvisionnement en eau potable. – Bonification de la notion de responsabilisation. – Ajout de 9 possibilités de niveau de non-maîtrise très grave. ◆ Éval uation de la charge de risque : – Introduction de la notion de Procédé spécial (connu maintenant sous l'appellation Procédés à risques spécifiques). – Bonification du facteur B2. – Bonification du facteur C2 (procédé spécial et longue durée de conservation). – Bonification des balises d'évaluation du facteur D2. – Bonification des critères d'évaluation du facteur E1. – Facteur E2 : introduction de la notion de système de contrôle certifié reconnu par le MAPAQ effectif. ◆ Introduction des sections : – Exemples d'évaluation. – Les températures de conservation.			

Version 3* Mai 2002 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.		◆ Ajout de mises en garde sur l'utilisation du guide notamment au niveau juridique et sa distribution ainsi qu'à propos de ◆ ◆ l'utilisation des exemples. ◆ Bonification au mécanisme d'évaluation. ◆ Distinction entre organismes nuisibles et très nuisibles. ◆ Bonifications au niveau des sources reconnues de pathogènes. ◆ Ajustement ou bonifications des exemples au niveau des points critiques. Bonification des balises pour la conservation d'aliments potentiellement dangereux hors réfrigération. Bonification des balises d'évaluation du refroidissement.	Comité d'évaluation du risque-ponctuel et accompagnement (CÉRPA) (personne ressource: Marc Trudel)	Non mentionné	Direction de l'appui à l'inspection des aliments (DAIA)
Version 3* Mai 2005	Partielle	Bonifications :	Comité d'accompagne	Non mentionné	Direction de la normalisation

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
*Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.		◆ Définition de « souillé » plus concise. ◆ Indication de la liste des allergènes. ◆ Correction au point critique Refroidissement. ◆ Mise à jour du Tableau des cuissons. ◆ Intégration des annexes : – Procédure de vérification des points critiques. – Balise en innocuité non assurée Mollusques bivalves marins. – Aide-mémoires reliés aux points critiques IBR pour l'inspection à la ferme.	ment et d'harmonisation IBR (CAHIBR) (personne ressource: Marc Trudel)		et de l'appui à l'inspection des aliments (DNAIA)

Version 3* Juin 2007 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.	Totale	Actualis rer on de la méthode IBR pour ement de l'utilisation du risque e sécurité des aliments. ◆ iation des 5M : Outils d'évaluation MaîtriseNon-maîtrise. Modification des définitions Éval des non-maîtrises majeures – et très graves (peut compromette ou – compromet l'innocuité). Bonifications des balises d'évaluation du niveau de non-maîtrise des – points critiques Refroidissement/réchauffag e et Causes de survie et de multiplication… Bonification des balises d'évaluation des niveaux de non-maîtrises des – points critiques au regard de la notion d'étape critique d'un procédé à risques spécifiques. Introduction de la notion ◆ de combinaison critique de – non-maîtrises majeures. iation de la charge de e : Éval Réaménagement du risqu facteur B2 en fonction des – bonnes pratiques d'hygiènes (préalables). Introduction de nouveaux éléments (position dans la – chaîne alimentaire, proximité du consommateur) d'évaluation du facteur E1. Élimination de la grille facteur F du critère – Responsabilisation.	Comité d'inspection basée sur le risque (CIBR) (personne ressource: Marc Trudel)	Non mentionné	Direction de la coordination de l'inspection des aliments et des mesures d'urgence (DCIAMU)

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		– Conséquemment, ajustement de la balise de collaboration dans le facteur E2. – Introduction des procédés à risques spécifiques au niveau des facteurs B1, C2.			
Version 3* Mars 2012 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.	Partielle	Mise en page selon la gestion documentaire. Actualisation de la terminologie concernant l'organigramme de la DGSAIA sauf l'Annexe 7. Actualisation de la mise en garde. Introduction de l'historique des mises à jour. Élimination de l'Annexe 10 - Pour de plus amples renseignements Élimination de l'Annexe 9 – Traçabilité (annexe vide de contenu précis)	Marc Trudel	Non mentionné	Dir. adj. Direction du développement et de la réglementation (DDR)

Version 4 Septembre 2013	Totale	Mandat de révision et simplification de la méthode IBR. Utilisation de la version de travail du guide IBR mars-mai 2012 comme base d'amélioration. Éléments maintenus : – Notion de points à maîtriser plutôt que points critiques – Non-conformités mineures retirées pour devenir autres exigences réglementaires – Ajout de 3 TG – Actualisation de certains points à maîtriser – Fusion des points à maîtriser Nettoyage et Assainissement – Nouveau point à maîtriser : Identification des lots (1.6). À noter que le document intégral de 2012 servira de référentiel complet de la méthode IBR (cadre de référence IBR), qui fera l'objet de travaux ultérieurement. Modifications/ajouts effectuées : – Modification de la structure globale du document – Intégration, dans les différentes sections, d'hyperliens vers les documents de référence	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Guy Caron

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		– Déplacement des définitions (glossaire) à la fin du document – Ajout d'une section traitant de la pondération des non-maîtrises – Déplacement de la section « Autres exigences réglementaires » au début du document – Révision des notions de nonconformité, non-maîtrise et leurs définitions – Ajout d'une section « Démarche générale d'évaluation de la nonmaîtrise et du niveau de nonmaîtrise » – Révision de la section portant sur la maîtrise/non-maîtrise d'un point à maîtriser – Développement de balises d'évaluation spécifiques à chaque point à maîtriser			

		– Révision plus détaillée des points à maîtriser : → 1.3 Innocuité → 1.5 Étiquetage (aspect santé) → 2.1 Cause de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires → 2.2 Cause d'introduction de pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux → 2.4 Refroidissement/réchauffage → 5.2 Sources environnementales de contamination (physiques, chimiques ou microbiologiques) d'une section traitant du e à l'intérieur de chaque point îtriser. des éléments généraux de ise au début du document et éléments de maîtrise ifiques à l'intérieur de chaque facteurs à maîtriser. sion plus détaillée des sous- :			

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		→ B2 : Surveillance des opérations → Fusion de E1 et E2 : Estimation du risque global D1 : Ajout de critères pour l'évaluation des établissements en restauration et en transformation. Déplacement des « Grilles d'évaluation des points à maîtriser température ambiante et interne des APD réfrigérés et maintenus chaud pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode »* à la fin du document. Ajout d'une annexe pour l'évaluation des facteurs et sous-facteurs de la charge de risque <u>Éléments retirés</u> : – Exemples à l'intérieur de chaque point à maîtriser – « Grille d'évaluation des points à maîtriser température ambiante et interne des APD congelés pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode »* – Section température (a été intégrée au CUSSA)			

		– Élément PRIS - Procédés à risques spécifiques (6.0) et Éléments non en vigueur PRIS (ces derniers seront abordés dans un programme d'inspection spécifique aux PRIS)			
Version 4 2014-11-18	Partielle	Modifications mineures : P à M 2.1 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur l'emballage des produits aquatiques fumés & Durée de conservation. P à M 3.3 : Ajout d'un lien vers le CUSSA pour le port du bonnet ou de la résille et du couvre-barbe	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction
Version 5 2015-01-14	Partielle	P à M 1.3, 1.5 et 2.2 : Ajout des autres substances à déclaration obligatoire (sulfites, gluten), en plus des allergènes à déclaration obligatoire dans et référence aux définitions d'allergène alimentaire et de gluten + sulfites du RAD	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		P à M 1.3 et 2.1 : Ajout de balises pour la préparation de tartare + lien vers la fiche d'information (tartare, sushis) & Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur les durées de conservation P à M 3.4 : Mise à jour complète des balises, en collaboration avec Danielle Ramsay Sous-facteur B2 : Mise à jour de la 1ere condition concernant le statut de risque généré selon les critères du PGRS au regard du danger imminent vs statut de risque critique			
Version 6 2015-06-01	Partielle	P à M 2.2 : Ajout d'une balise de niveau MAJ et précision de la balise de niveau TG concernant l'utilisation ou ségrégation des médicaments vétérinaires P à M 3.2 : Retrait de la notion de source reconnu de microorganismes pathogènes dans la balise de niveau MAJ Modification du tableau 41 : modification des fréquences d'inspection pour les fermes laitières, transporteurs et ramasseurs.	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction
Version 7 2015-09-25	Partielle	P à M 4.1 : Ajout de la notion d'échantillonnage et de prélèvement dans les équipements requis de sorte à inclure les tiges de prélèvements (essayeurs).	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 8 2015-11-02	Partielle	Sous-facteur C2 : Ajout d'une référence à la liste des PRIS Sous-facteur D2 : Ajout de précisions concernant l'avis d'intention d'ordonner/l'ordonnance de cesser ou restreindre les opérations d'un établissement, l'ordonnance d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction

Version 9 2016-02-05	Partielle	P à M 2.1 : Ajout d'une précision sur les durées de vie des tartares, sushis ou autres mets consommés crus	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 10 2016-02-05 et 2016-0226	Partielle	P à M 1.5 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur le bœuf attendri mécaniquement	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 11 2016-02-05 & 2016-02-26	Partielle	Mise à jour des hyperliens dans l'ensemble du document avec dépôt de certains documents disponibles uniquement sur internet dans intranet afin de permettre une lecture en mode non connecté	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 12 2016-04-25	Partielle	P à M 1.5 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur l'emballage des produits aquatiques fumés	Chantal Dunn	Maude MichaudDumont	Les membres du comité de direction

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
				Conseillères régionales	
Version 13 2017-01-24	Partielle	P à M 3.4 : Précisions et ajout d'une balise de niveau TG concernant les plaies P à M 4.2 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur le chauffage au four à micro-ondes des aliments en contenants de plastique et modification de la balise de niveau MAJ pour inclure l'utilisation inadéquate des équipements & Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur les matériaux de construction, matériaux d'emballage et produits chimiques non alimentaires	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction

Version 14 2017-10-16	Partielle	Personne-ressource P à M 1.5 : Modification de la balise IBR concernant l'étiquetage des allergènes et des ingrédients autres qu'allergènes. – Ajout d'une référence à la fiche CUSSA sur L'étiquetage des allergènes en cafétéria. – Ajout d'informations complémentaires P à M 2.1 : – Précision ajoutée concernant une mauvaise gestion des stocks dans la détermination de la nonmaîtrise. – Balise IBR : ajout d'APD et ANPD dans mauvaise gestion des stocks – Ajout d'un lien hypertexte vers la procédure de gestion par le temps P à M 2.7 : Ajout d'un lien hypertexte vers la procédure de gestion par le temps. P à M 3.6 : Inclusion de la formation obligatoire et ajout d'un hyperlien vers le Processus d'intervention en inspection: formation en hygiène et salubrité. P à M 4.1 : – Précision concernant les éléments visés et non visés. – Balise IBR TG ajouté : Un ou plusieurs équipements souillés. P à M 5.1 : Information complémentaire ajouté concernant les double décote environnement/équipement en présence d'animaux/insectes nuisibles.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		P à M 5.3 : ajout d'hyperliens vers : – Fiche CUSSA « Emplacement des éviers dans les établissements alimentaires » – Fiche CUSSA « Système d'approvisionnement en eau muni d'un contenantréservoir amovible ». Sous-facteur D2 : mise à jour de critères et références vers Instructions de travail sur les interventions associées aux prélèvements pour connaitre les niveaux de risque et le Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs pour connaitre les définitions de plainte, plainte toxiinfection, plainte santé et plainte avec responsabilité. Facteur E/étape 2 : ajout de précision et lien hypertexte vers l'Outil d'aide à la détermination du facteur E.			

Version 15 2018-11-23	Partielle	P à M 1.3 Innocuité : ajout d'un lien vers une BINA. P à M 1.5 étiquetage : ajout de la balise TG « absence de la durée de conservation de 24 h pour les fromages en grains » & « ajout de mets cuisinés en pot de verre ».	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	DSABEA
Version 16 2020-12-09	Partielle	P à M 1.1 : Ajout du lien vers les Lignes directrices de Santé Canada concernant l'emballage des champignons frais. P à M 1.3 Innocuité : ajout de balises TG « Poisson non exempt de parasites utilisé dans une préparation servie crue ou partiellement cuite ». Ajout d'une 3e BINA. P à M 2.1 Causes de survie : ajout d'une balise TG « Utilisation de poisson non exempt de parasites dans une préparation servie crue ou partiellement cuite » & ajout du lien vers « Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés ». P à M 2.7 Contrôles et documentation exigés : « Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés ».	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA
Version 17 2021-12-08	Partielle	P à M 1.4 : remplacement d'abattoir transtoire par abattoir de proximité P à M 1.5 : ajout du gravlax à la balise IBR TG et lien vers le CUSSA	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		P à M 2.1 : ajout d'une balise IBR TG pour le gravlax et liens vers le CUSSA			
Version 17.1 2021-12-08	Partielle	P à Causes de survie : ajout de conformités aux autres réglementaires & Ajout ions concernant n : l'évaluatio Champignons frais – emballés hermétiquement conservés à la température ambiante; – Champignons frais emballés hermétiquement conservés réfrigérés sans mention garder réfrigéré. Autres m odifications mineures.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA
Version 17.2 2021-12-08	Partielle	Modifications mineures.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA

Version 18 **2022-06-21**	Partielle	P à M 1.3 : Ajout/modification des balises majeures et TG lors de la présence de moisissure sur: ○ Les carcasses, quartiers ou pièces en mode conservation (avec ou sans contrôle de l'humidité); ○ Les carcasses, quartiers ou pièces en chambre de vieillissement contrôlée ○ Les coupes de viandes P à M 2.1 : Ajout d'une balise TG concernant le procédé de vieillissement des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues (ex. durée trop longue, humidité trop élevée, etc.). Page 46, Informations complémentaires ou précisions : Ajout de la non-maîtrise majeure pour les situations qui conduisent à une évaluation du point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ». P à M 2.4 Refroidissement/réchauffage : • Page 54, Informations complémentaires ou précisions : Ajout de la non-maîtrise majeure pour les situations conduisant à une évaluation de non-maîtrise liée au refroidissement ou au réchauffage et l'évaluation du point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ». Page 128, Annexe 4 - Valeurs du facteur A en fonction des types d'entités, • Ajout de Camion-cuisine	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
Version 19 **2022-09-22**	Partielle	P à M 1.5 : Ajout d'une AER : *Absence de mention garder réfrigéré sur l'emballage des poissons fumés conditionnés dans un emballage perméable à l'air* et précisions concernant les interventions en inspection.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA
Version 19.1 **2022-11-23**	Partielle	Pà M 1.5 : dans *Autres exigences réglementaires* : Ajout de la mention *vendus au détail* à l'énoncé suivant : L'absence de mention garder réfrigéré sur l'emballage des poissons fumés conditionnés dans un emballage perméable à l'air vendus au détail. P à M 2.1 : Ajout de la balise IBR TG dans le tableau : *Produits aquatiques multi-ingrédients PAM dont l'absence de contrôle compromet la salubrité des aliments.* P à M 5.1 : Correction de l'hyperlien vers la fiche CUSSA Cafés-animaliers *Personnes effectuant le lavage de la*	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Suzie Lapointe	DSABEA

		vaisselle. Sous-facteur C1 : Précision concernant les personnes visées : *Personnes effectuant le nettoyage et l'assainissement du matériel ou de l'équipement, ou impliquées dans la manipulation de l'équipement en contact avec les aliments (ex. : vaisselle, robot de traite)* remplace			
Version 19.2 2023-01-09	Partielle	P à M 1.3 : Notion de corps étrangers durs ajoutée. D2 : Précision des Lois et règlements visées concernant l'historique des ANC et poursuites.	Chantal Dunn, DSABEA	Maude MichaudDumont, DSABEA Karine Lainesse, DASOQ Vanessa RuelGuay, DASOQ	DSABEA
Version 20 2023-02-21	Partielle	P à M 1.5 : suite à l'ajout d'une nouvelle BINA dans le CUSSA au P à M 1.5 - Étiquetage pour les produits de poulet cru pané, des ajustements ont été apportés aux balises IBR incluant les autres exigences réglementaires.	Chantal Dunn, DSABEA	Caroline Frigault, Mathieu Lamontagne et Maude MichaudDumont (DSABEA) Karine Lainesse, Anaïs AmyotBrazeau et Catherine Pouliot (DASOQ), chargées qualité des DRIA, Daniela Matache et Éric Archambault de la ville de Montréal	DSABEA
Version 20.1 2024-03-11	Partielle	Historique des versions complété depuis 1996. Correction d'un lien hypertexte à la page 35.	Chantal Dunn, DSA	Maude Michaud Dumont (DSA)	DSA

Numéro et Date version	**Type de révisions (complète, totale, planifiée)**	**Détails des modifications**	**Personnes ressources**	**Personnes consultées**	**Approuvé par**
		Modification du nom du SMSAIA en SMSAISA et DSABEA pour DSA P à M 1.4 : Précision concernant la balise IBR pour les mollusques bivalves. P à M 1.5 – Précision à la balise IBR TG concernant les poissons fumés gravlax. P à M 3.1 : Éléments de maîtrise spécifique – ajout du téléphone cellulaire pour usage personnel comme matériel personnel.			

Version .2 20 2025-02-03	Partielle	P à M 1.4 : Précision concernant les balises IBR pour les mollusques bivalves P à M 2.1 : ajout d'une précision concernant la durée de conservatio des sushis et tartares. P à M 4 : ajout des iPads P à M 5.3 : Précision concernant la disponibilité en eau Précision concernant l'évaluation du sous-facteur B2 Renvoi à la table des matières, déplacée dans le pied de page. Mise à jour de la page de garde	Chantal Dunn, DSA	Maude Michaud Dumont (DSA)	DSA
Version 21 2025-04 0 1	Partielle	P à M 2.1 : Précision concernant la durée de conservation des tartares. P à M 5.1 : Ajout d'un lien vers la fiche sujet CUSSA « 5.1 – Présence d'un chien dans l'aire de service au public » qui remplace la fiche sujet CUSSA « 5.1 Chien permettant de pallier un handicap » suite à la sanction du PL85.	Chantal Dunn, DSA	Maude Michaud Dumont (DSA)	DSA
Version 22 25025-07- 7	Partielle	P à M 1.4 : correction d'un hyperlien a & d'une coquille ecte du numéro de l page à consulter es bonnes pratiques d'hygiène et de de **Sous-facteur D1 – ampleur des** Ajout d'une note de bas salubrité alimentaire e sous-facteur pour un établissement, t suite à la sanction du PL85 qui retir le calcul du coût du permis. Voir **activités :** pag te de tableau 35 afi r les inspecteurs services associée.	Chantal Dunn DSA	Maude Michaud Dumont (DSA) Ariane Bisaillon DSA) Anaïs Amyo Brazeau O) (DPD	DSA

Numéro et Date version	Type de révisions (complète , totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		Correction du numéro de la version précédente. l'hyperliens : pour allég le texte ces er ne sont pas identifiées			

ANNEXE VII

Cadre définissant les programmes d'inspection régulière
et de gestion des risques supérieurs

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Sous-ministériat à la salubrité
alimentaire, à l'inspection et à
la santé animale

CADRE DÉFINISSANT LES PROGRAMMES D'INSPECTION RÉGULIÈRE ET DE GESTION DES RISQUES SUPÉRIEURS

9.1.1.2 PERSONNES-RESSOURCES

Chantal Dunn, Direction de la salubrité des aliments (DSA)
Chantal.Dunn@mapaq.gouv.qc.ca
819 820-3011, poste 4317

Maude Michaud Dumont, DSA
Maude.Michaud-Dumont@mapaq.gouv.qc.ca
418 380-2100, poste 2031

Daniela Matache, Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal
Daniela.Matache@ville.montreal.qc.ca
514 280-4304

N. B. Dans ce texte, afin d'en faciliter la lecture, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

10. TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
ANC	Avis de non-conformité
BAK	Système informatique sur les interventions en inspection et normalisation
CCM	Combinaison critique de non-maîtrises majeures
CR	Charge de risque
DA	Demande d'analyse
DGI	Direction générale de l'inspection
DSC	Direction des services aux clientèles
DR	Directeur
DRA	Directeur adjoint
É	Élevée
IBR	Inspection basée sur le risque
INA	Innocuité non assurée
LEAA	Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
M-É	Moyenne-Élevée
PA	Programmation analytique
PL	Plainte
PR	Prélèvement
RA	Rapport d'analyse

TE	Type d'entité
TG	Très grave

11. DÉFINITIONS DES PICTOGRAMMES

Pictogramme	Définition
	Information judicieuse
	Information importante

TABLE DES MATIÈRES TABLEAU DES ABRÉVIATIONS **216**

DÉFINITIONS DES PICTOGRAMMES **217**

SECTION 1. PROGRAMMES D'INSPECTION RÉGULIÈRE **220**

1.1. Introduction **220**

1.2. Domaine d'application **220**

1.3. Rôles et responsabilités des intervenants **220**

1.4. Types d'entités **220**

1.5. Établissements du domaine alimentaire **220**

1.5.1. Objectifs des programmes 221
1.5.2. Programme d'inspection régulière basée sur les risques (IBR) à intervalle modulé .. 221
selon la charge de risque 221
1.5.3. Programme d'inspection régulière basée sur les risques à intervalle Fixe 223
1.5.4. Nouveaux lieux ou changement d'exploitant 223
1.5.5. Établissements saisonniers 224
1.5.6. Programme d'inspection sur plainte (Plainte) ou dans le but de prélever 224
(Prélèvement) 224

1.6. Établissements des domaines des viandes non comestibles et activités concernant la santé ou le bien-être animal **225**

SECTION 2. PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES SUPÉRIEURS EN **225**

SÉCURITÉ DES ALIMENTS 225

2.1. Introduction **225**

2.2. Objectif **226**

2.3. Domaine d'application **226**

2.4. Rôle et responsabilités des intervenants **226**

2.5. Bases méthodologiques **226**

2.5.1. Les évènements de risque supérieur 227
2.5.2. Les suivis de maîtrise 228
2.5.3. Les différents statuts de risque 230
2.5.4. Précisions concernant certains statuts 231
2.5.5. Progression des statuts de risque supérieur à des statuts de risque acceptable 232
2.6. Les interventions en inspection **233**

SECTION 3. PRINCIPE DE BASE RÉGISSANT LA GESTION DES RISQUES **233**

SECTION 4. OUTILS INFORMATIQUES POUR LE SUIVI DES PRIORITÉS EN **234**

INSPECTION 234

BIBLIOGRAPHIE **236**

ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'ENTITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ **237**

ANNEXE 2 – RÉSUMÉ DES MODALITÉS D'APPLICATION DES PROGRAMMES D'INSPECTION **286**

ANNEXE 3 - COMBINAISON CRITIQUE DE NON-MAÎTRISES MAJEURES (CCM) .. **288**

11.1.1.1 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Fréquence d'inspection IBR à intervalle modulé selon la charge de risque et les écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection régulière en fonction des résultats de la charge de risque 10

Tableau 2 Catégories, classes et niveaux de risque en fonction de la charge de risque 11

Tableau 3 Fréquence d'inspection régulière à intervalle Fixe et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection 12

Tableau 4 Liste des TE prioritaires 12

Tableau 5 Fréquence d'inspection et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection 13

Tableau 6 Échelle de risque selon le résultat d'analyse microbiologique 16

Tableau 7 Période obligatoire de réalisation d'un suivi de maîtrise 17

Tableau 8. Statuts de risque attribués en fonction de l'occurrence des évènements de risques supérieurs 19

Tableau 9 Définition associée aux statuts de risque et délais maximaux de maîtrise des risques dans un établissement 20

Tableau 10 Combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM) 74

11.1.1.2 AVANT-PROPOS

Le *Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs* présente les modalités d'application des Programmes d'inspection régulière IBR, Fixe, Plainte et Prélèvement et du Programme de gestion des risques supérieurs appliqués aux établissements sous juridiction provinciale. Il traite également du respect des fréquences d'inspection et des écarts acceptables, qu'il identifie comme principe de base d'une gestion efficiente d'un système d'inspection axé sur les risques. Finalement, il présente les outils de suivis informatiques nécessaires à une gestion rapprochée des risques.

Ce cadre s'adresse à l'ensemble du personnel d'inspection (inspecteurs, conseillers, cadres, etc.) du Sous-ministériat ainsi qu'à son mandataire, la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.

La première partie du cadre définit les modalités d'application du Programme d'inspection régulière tandis que la seconde partie, celles du Programme de gestion des risques supérieurs.

Finalement, les troisième et quatrième parties du cadre traitent, d'une part, du respect des priorités et délais, et d'autre part, des outils de gestion.

12. SECTION 1. PROGRAMMES D'INSPECTION RÉGULIÈRE

13. 1.1. Introduction

En plus de s'assurer du respect des normes édictées selon diverses lois et règlements applicables, le Sous-ministériat adopte une approche de gestion basée sur le risque axée sur des programmes généraux d'inspection des établissements.

14. 1.2. Domaine d'application

Ces programmes généraux d'inspection sont appliqués à l'ensemble des établissements (entités) sous juridiction du MAPAQ (Annexe 1). Soulignons que des programmes particuliers sont également appliqués aux établissements de viandes comestibles et non comestibles et aux domaines de la santé et du bien-être animal.

15. 1.3. Rôles et responsabilités des intervenants

La direction générale de l'inspection (DGI) et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal ont la responsabilité d'appliquer les programmes et les fréquences d'inspection à l'intérieur des écarts acceptables.

16. 1.4. Types d'entités

L'Annexe 1 présente, pour chaque type d'entité, sa catégorie, sa définition, la direction responsable et le type de fréquence d'inspection appliqué. Chaque entité et type y est classé par secteur.

17. 1.5. Établissements du domaine alimentaire

Les établissements du domaine alimentaire sont assujettis à différents programmes d'inspection, dont des programmes d'inspection généraux basés sur le risque. En fonction des risques associés aux types de produits, aux procédés de fabrication ainsi qu'à la clientèle caractérisant chaque type d'établissements (entités ou TE) alimentaires, quatre types de programmes d'inspection généraux peuvent être appliqués : 1) Programme d'inspection régulière **basée sur les risques (IBR)**;

2) Programme d'inspection régulière **basée sur les risques** à **fréquences Fixes (Fixe)**; 3) Programme d'inspection sur **plaintes (PL)**;

4) Programme d'inspection **dans le but de prélever (PR)**.

Pour réaliser les inspections, le personnel inspecteur utilise généralement la Méthode d'inspection basée sur le risque (IBR). L'inspection basée sur le risque vise à vérifier les pratiques élémentaires de manipulation des aliments par la vérification de points à maîtriser répartis à l'intérieur de cinq éléments (la Matière, les Méthodes, la Maind'œuvre, le Matériel et le Milieu). Dans le cas de certains TE, l'inspection comprend également la détermination de facteurs et sous-facteurs de risque. Lorsque ceux-ci sont déterminés, une « charge de risque » ou « pondération » est calculée. La valeur obtenue permet de classer les établissements alimentaires en fonction du risque à la santé qu'ils représentent et de cibler les interventions à appliquer.

En somme, ces programmes d'inspection prescrivent :

- Les objets d'inspection de la Méthode IBR;
- Les fréquences d'inspections;
- Les écarts acceptables de réalisation des inspections (Tableau 1);
- Les TE visés par les programmes.

3.8 1.5.1. Objectifs des programmes

- Effectuer les inspections selon le risque associé au type d'établissement;
- Favoriser une approche préventive;
- Favoriser la responsabilisation des entreprises;
- Harmoniser les pratiques d'inspection;
- Appliquer une gestion des risques efficiente.

3.9 1.5.2. Programme d'inspection régulière basée sur les risques (IBR) à intervalle modulé selon la charge de risque

Les établissements assujettis au Programme d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque sont inspectés à l'aide de la Méthode IBR. L'inspection comprend l'évaluation des points à maîtriser et des facteurs et sous-facteurs de risque. L'évaluation des deux composantes donne lieu à une charge de risque, laquelle détermine la fréquence d'inspection (Tableau 1). La fréquence d'inspection est donc modulée selon les résultats obtenus lors de la dernière inspection IBR.

En fonction de la charge de risque, l'inspection peut être devancée de 1 à 3 mois ou retardée de 1 mois par rapport à la date prévue de l'inspection (Tableau 1).

Tableau 1. Fréquence d'inspection IBR à intervalle modulé selon la charge de risque et les écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection régulière en fonction des résultats de la charge de risque

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Intervalle d'inspection IBR (mois)	Écart acceptable
IBR	0 à 99 [1]	Faible	36	+ 1 mois - 3 mois
	100 à 299 [1]	Faible-Moyenne	36	
	300 à 599	Moyenne	12	+ 1 mois - 2 mois
	600 à 1 299	Moyenne-Élevée	6	± 1 mois
	1 300 et +	Élevée	3	

1. L'intervalle maximal de l'inspection régulière de tous les types d'établissements qui appliquent des procédés à risque est de 12 mois. L'écart acceptable est alors +1 mois / -2 mois.

Le programme d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque attribue une catégorie de risque à chaque établissement inspecté. Les catégories de risque peuvent être regroupées en classe puis en niveau de risque (Tableau 2). Cet ordonnancement permet d'identifier les établissements les plus à risque et de prioriser les activités d'inspection en fonction des ressources.

Tableau 2. Catégories, classes et niveaux de risque en fonction de la charge de risque

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Classe de risque
IBR	0 à 99 [1]	Faible	Faible
	100 à 299 [1]	Faible-Moyenne	
	300 à 599	Moyenne	Moyenne
	600 à 1 299	Moyenne-Élevée	Élevée
	1 300 et +	Élevée	

1. L'intervalle maximal de l'inspection régulière de tous les types d'établissements qui appliquent des procédés à risque est de 12 mois. L'écart acceptable est alors +1 mois / -2 mois.

L'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque peut être effectuée :

- À chaque inspection régulière;
- Au besoin, lors du traitement d'une plainte santé ou de toxi-infection alimentaire (TIA), tel qu'établi dans la « Procédure d'intervention du SMSAIA et de la Ville de Montréal concernant les toxi-infections alimentaires » et dans le « Processus et Procédure – Traitement des plaintes relatives aux aliments ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux »;
- Au besoin, suite à des résultats d'analyse qui indiquent un risque pour la santé;
- Lors de toute activité d'inspection mettant en évidence un changement important dans la maîtrise des points à maîtriser (5M) et ayant un impact significatif sur le résultat global de la charge de risque (ex. : danger imminent, rapport d'expertise d'innocuité non assurée);
- Lors du suivi de maîtrise;
- Lors de l'apparition de l'utilisation d'un procédé à risque spécifique.

3.10 1.5.3. Programme d'inspection régulière basée sur les risques à intervalle Fixe

Les établissements assujettis au programme d'inspection à intervalle Fixe sont inspectés à l'aide de la Méthode IBR. Toutefois, l'inspection comprend uniquement l'évaluation des points à maîtriser. Conséquemment **aucune charge de risque n'est calculée**. La fréquence d'inspection est donc invariable (Tableau 3).

L'inspection peut être devancée de 1 à 3 mois ou retardée de 1 mois (Tableau 3).

Tableau 3. Fréquence d'inspection régulière à intervalle Fixe et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Intervalle d'inspection fixe (mois)	Écart acceptable
Fixe	n.a.	n.a.	36 ou +[11]	+ 1 mois - 3 mois
Fixe	n.a.	n.a.	12 mois	+ 1 mois - 2 mois
Fixe	n.a.	n.a.	6 mois	± 1 mois

L'inspection régulière à intervalle Fixe est effectuée seulement à chaque inspection régulière.

3.11 1.5.4. Nouveaux lieux ou changement d'exploitant

Lors du changement d'un exploitant ou de la création d'un nouvel établissement, l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque ou à intervalle Fixe doit être réalisée à l'intérieur d'une période de 12 mois suivant sa date de création.

[11] Consulter la liste des TE de l'Annexe 1 pour connaître les autres fréquences fixes appliquées.

Cependant, certains TE (Tableau 4) visés par l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque doivent être inspectés prioritairement à l'intérieur d'une période n'excédant pas 6 mois à partir de leur date de création.

Tableau 4. Liste des TE prioritaires

Première inspection IBR effectuée dans un délai maximal 6 mois	
02-08 Pâtisserie	06-51 Casse-croûte
02-10 Charcuterie de gros (produits transformés)	06-52 Centre d'accueil
02-16 Conserverie de produits végétaux	06-57 Épicerie-boucherie
02-26 Fruits et légumes entiers découpés prêts à l'emploi	06-60 Garderie
02-40 Charcuterie de gros (viandes crues)	06-61 Hôpital
02-44 Usine de préparation et distribution de produits de la pêche	06-68 Poissonnerie de détail
04-15 Regrattier	06-69 Restaurant
06-41 Boucherie	06-70 Restaurant service rapide
06-44 Brasserie	06-72 Restaurant mets à apporter
06-46 Cafétéria	06-73 Hypermarché
06-48 Camp de vacances	06-81 Vente de viandes à la ferme

À leur création, les établissements (lieux, véhicules, etc.) sont ajoutés à la liste de la clientèle inspectée et figurent à l'agenda interactif du personnel inspecteur. Les établissements correspondants aux TE prioritaires (Tableau 4) apparaissent en premier à l'agenda interactif.

3.12 1.5.5. Établissements saisonniers

Concernant les établissements saisonniers assujettis à l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque ou à intervalle Fixe, précisons que si leur date prévue d'inspection régulière survient pendant que l'établissement n'est pas dans sa période d'opération, l'inspection régulière s'affichera à l'agenda de l'inspecteur seulement à la date de début des opérations. Également, lorsque l'inspection régulière s'affichera à l'agenda de l'inspecteur, elle indiquera un retard. Ce retard représente le nombre de jours entre la date prévue de l'inspection régulière et la date du jour.

Par exemple : La date prévue de l'inspection régulière IBR est le 1er janvier, mais l'établissement ne sera en opération que le 1er avril (fermé du 1er janvier ou 31 mars). Le 1er avril, la visite apparaîtra à l'agenda de l'inspecteur, mais avec un retard de 90 jours.

3.13 1.5.6. Programme d'inspection sur plainte (Plainte) ou dans le but de prélever

(Prélèvement)

Les établissements assujettis aux Programmes d'inspection Plainte (PL) ou Prélèvement (PR) sont inspectés seulement si une plainte est formulée à leur égard ou s'ils sont visés par un programme de prélèvement.

En fonction de la situation et des lacunes constatées, une partie ou l'ensemble des points à maîtriser de la Méthode IBR peuvent être vérifiés. Aucune charge de risque n'est calculée et aucune fréquence d'inspection régulière n'est attribuée à ces types d'établissements (Tableau 5).

Tableau 5. Fréquence d'inspection et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Intervalle d'inspection (mois)	Écart acceptable
Plainte ou Prélèvement	n.a.	n.a.	Aucun (sur plainte ou dans le cadre de programme de prélèvement)	n.a.

18. 1.6. Établissements des domaines des viandes non comestibles et activités concernant la santé ou le bien-être animal

Des activités d'inspection particulières sont appliquées aux établissements des domaines **des viandes non comestibles, de la santé et du bien-être animal** en fonction de leurs dangers spécifiques.

Les établissements de ces domaines sont inspectés à intervalle Fixe, sur plainte ou pour effectuer un prélèvement (Annexe 1). Des outils spécifiques sont utilisés pour réaliser leur inspection. La Méthode IBR n'est pas utilisée dans ces cas.

Un tableau résumé des modalités d'application des programmes est disponible à l'Annexe 2.

19. SECTION 2. PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES SUPÉRIEURS EN SÉCURITÉ DES ALIMENTS

20. 2.1. Introduction

Le **Programme de gestion des risques supérieurs** permet de surveiller les établissements représentant des risques accrus pour la santé des consommateurs et d'assurer une correction durable des mauvaises pratiques.

Dans un premier temps, il édicte les suivis de maîtrise requis et leurs fréquences en fonction d'indicateurs de risque. Par exemple, des non-maîtrises de niveau très grave (TG) des points à maîtriser de la méthode IBR, des plaintes santé ou de toxi-infection alimentaire (TIA), des résultats d'analyse microbiologique avec risque à la santé, etc. Ces indicateurs sont qualifiés « d'évènements de risque supérieur » et leur identification engendre des « suivis de maîtrise », ce qui permet de vérifier la maîtrise à long terme des lacunes à l'origine du suivi.

Dans un deuxième temps, il attribue un statut de risque aux établissements en fonction du nombre « d'évènements de risque supérieur » qui caractérisent le dossier de l'établissement durant une période de 3 ans.

Un statut de risque supérieur *aigu*, *chronique* ou *critique* est attribué aux établissements qui comportent un ou plusieurs « évènements de risque supérieur ». Lorsque le suivi de maîtrise ou l'inspection régulière subséquente montre que l'établissement s'est responsabilisé à l'égard des non-maîtrises préalablement identifiées, un statut de risque amélioré lui est attribué.

Dans un troisième temps, le Programme prescrit le schéma général des interventions à réaliser en fonction des « évènements de risque supérieur ».

21. 2.2. Objectif

Ce programme explique les modalités de gestion des risques supérieurs en vigueur au Sous-ministériat.

22. 2.3. Domaine d'application

Ce programme est appliqué à l'ensemble des établissements alimentaires peu importe leur secteur et concerne uniquement les risques en sécurité sanitaire des aliments excluant la surveillance du retrait du Matériel à risque spécifié de l'alimentation humaine.

23. 2.4. Rôle et responsabilités des intervenants

La direction générale de l'inspection et la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal ont la responsabilité d'appliquer le programme ainsi que les délais et les moyens d'intervention adaptés au contexte et à l'historique des mauvaises pratiques dans les établissements alimentaires.

24. 2.5. Bases méthodologiques

Le Programme repose sur la considération d'indicateurs de risque communément appelés « évènements de risque supérieur » menant à l'enclenchement des suivis de maîtrise ainsi qu'à la détermination du statut de risque et des interventions à appliquer.

Les mesures de surveillance principales menant à l'identification des « évènements de risque supérieur » sont :

- Les Programmes d'inspection régulière;
- Les suivis de maîtrises;
- Les plaintes de TIA et les plaintes constituant une atteinte à la santé du consommateur;
- Les résultats d'analyses microbiologiques.

Les non-maîtrises observées lors de tout autre type d'inspection (information, conformité et permis, etc.) peuvent aussi mener à l'identification « d'évènements de risque supérieur ».

3.14 2.5.1. Les évènements de risque supérieur

Les évènements représentant un risque supérieur pour la santé des consommateurs sont :

1) La présence d'un danger imminent causé par un problème d'hygiène ou de salubrité (réf. art. 33.9.2 et 33.10 Loi);
2) Une non-maîtrise TG ou ses équivalents (facteur multiplicateur (Fx) et combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM));

   Pour obtenir des précisions concernant les CCM, veuillez consulter l'Annexe 3.
3) Une plainte santé ou TIA associée à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif de plainte (responsabilité);
4) Un rapport d'infraction ou un constat abrégé associé à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif d'infraction;
5) Un rapport d'expertise d'innocuité non assurée (INA) ou un résultat d'analyse du module de microbiologie avec risque santé correspondant aux résultats 4 à 6 de l'échelle de risque du Tableau 6.

Tableau 6. Échelle de risque selon le résultat d'analyse microbiologique [12]

Échelle de risque	Résultat analytique
1	Médiocre, insatisfaisant au niveau des bonnes pratiques
2	Ne respecte pas la réglementation (hors norme)
3	Inacceptable, impropre, altéré de manière à le rendre impropre
4	**Ne respecte pas la réglementation (hors norme), avec risque pour une population restreinte (ex. : allergène)**
5	**Inacceptable, impropre, ne respecte pas la réglementation (hors norme), avec risque santé**
6	**Inacceptable, impropre, altéré de manière à le rendre impropre, avec risque élevé pour la santé**

Pour une description plus détaillée de cette échelle de risque, voir le document Aide-mémoire – Formulation de l'interprétation des résultats d'analytiques.

[12] MAPAQ 2019. Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire. Méthodes analytiques accréditées selon ISO/CEI 17025 par le Conseil canadien des normes (N°131). Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada. ISBN 978-2-550-56811-7. 59 p.

3.15 2.5.2. Les suivis de maîtrise

Les suivis de maîtrise visent à vérifier la correction durable des lacunes associées aux évènements de risque identifiés. Un suivi de maîtrise doit être effectué à chaque fois que survient un « évènement de risque supérieur ».

Lorsque l'inspecteur enregistre des non-maîtrises TG, Fx ou CCM, un suivi de maîtrise est enclenché automatiquement par le système informatique.

Pour les autres « évènements de risque supérieur », le suivi de maîtrise est enclenché lorsque l'inspecteur sélectionne, dans l'onglet Informations complémentaires d'Hermès, l'indicateur de Suivi de maîtrise applicable à la situation :

- Danger imminent;
- Plainte avec non-maîtrise;
- Rapport d'infraction ou petit constat avec non-maîtrise;
- Rapport d'expertise INA.

Dans le cas du rapport d'expertise INA, la mise à jour de l'indicateur de Suivi de maîtrise est effectuée par le chef d'équipe via l'opération de pilotage « Mise à jour d'une

---

intervention ». Le rapport INA est ensuite ajouté en pièce jointe de l'intervention. Ceci s'explique du fait que le rapport d'expertise INA n'est pas émis au moment de l'inspection, mais une fois que l'évaluation des risques est complétée.

Dans le cas de « l'évènement de risque supérieur » Résultats d'analyses du module de microbiologie avec risque santé, l'inspecteur doit planifier un suivi de maîtrise à la réception des résultats et les transmettre à l'exploitant selon les modalités prescrites dans le document « Procédure opérationnelle sur les interventions associées aux résultats d'analyse ».

Le Tableau 7 présente le délai de suivi de maîtrise prévu pour tous les « évènements de risque supérieur ».

Tableau 7. Période obligatoire de réalisation d'un suivi de maîtrise

Évènement de risque supérieur	Période obligatoire de réalisation du suivi de maîtrise
(1) Danger imminent	1 à 3 mois
(2) Non-maîtrise TG, Fx, CCM	
(3) Plainte associée à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif de plainte (responsabilité)	

(4) Rapport d'infraction ou constat abrégé associé à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif d'infraction	
(5) Rapport d'analyse du module de microbiologie de niveau de risque 4, 5, 6 OU Rapport d'expertise INA	

D'autres types de suivis peuvent être effectués par le personnel inspecteur, par exemple :

- Les suivis établis suite à l'émission de résultats analytiques non conformes;
- Les suivis correctifs liés à une intervention prioritaire qui ne pouvait être effectuée sur le champ. Ces suivis visent uniquement à vérifier, à très court terme, la réalisation d'un engagement de l'exploitant à maîtriser les risques dans son établissement;
- Les suivis nécessaires au traitement de situations particulières comme les TIA ou le danger imminent (levée d'une ordonnance de fermeture de 10 jours);
- Les suivis établis dans le cadre d'une procédure spécifique telle que la *Procédure d'intervention – Détection de Listeria monocytogenes dans un aliment prêt à manger*.

Ces types de suivis ne constituent pas un suivi de maîtrise.

24.1.1.1 Précisions relatives aux plaintes

Pour vérifier la responsabilité d'un exploitant, on doit évaluer :

Si un aliment ou les méthodes de travail à l'établissement impliqué peuvent avoir causé ou non la TIA

OU

Si les éléments énoncés dans la plainte santé sont en non-maîtrise lors de l'inspection.

Lors du suivi de la plainte, si une non-maîtrise est observée (majeure ou TG) et qu'elle est associée au motif de la plainte, cette dernière sera considérée « responsable ». L'indicateur de suivi de maîtrise doit alors être sélectionné.

Il est à noter que pour la plainte TIA, la détermination initiale de la responsabilité par l'inspecteur peut être modifiée après que de nouvelles informations soient parvenues au coordonnateur de toxi-infection ou démontrées pendant l'enquête.
Lorsqu'une plainte s'avère non fondée, la responsabilité ne peut évidemment pas être attribuée à l'exploitant. Exemples de plaintes non fondées, donc non responsables :

- Les symptômes décrits ne s'apparentent pas à des symptômes de TIA;
- Lors de l'enquête, on découvre qu'il s'agit d'une plainte qui découle d'un conflit personnel ou que le plaignant s'est trompé d'établissement;
- La responsabilité de bien cuire et bien préparer l'aliment revient au consommateur.

24.1.1.1.12.5.2.1. Précisions relatives aux suivis de maîtrise

Lors d'un suivi de maîtrise, il faut se limiter à vérifier les non-maîtrises TG, Fx ou CCM identifiées lors de l'inspection précédente, et ce, peu importe la charge de risque de l'établissement.

Dans le cas des évènements identifiés comme indicateurs de suivis de maîtrise, il faut limiter ces suivis aux non-maîtrises en cause.

3.16 2.5.3. Les différents statuts de risque

Les statuts de risque sont attribués par le système informatique selon le nombre d'occurrences « d'évènements de risque supérieur » apparaissant au dossier d'inspection des établissements durant une période de 3 ans **calculée à partir de la dernière inspection** (Tableau 8).

Tableau 8. Statuts de risque attribués en fonction de l'occurrence des évènements de risques supérieurs

Évènement de risque supérieur	Statut aigu	Statut chronique	Statut critique
1) Danger imminent			1
2) Non-maîtrises TG, Fx ou CCM (tout point à maîtriser confondu) *	1 à 3	4 et +	
3) Plainte associée à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif de plainte (responsabilité)	1 à 2	3 et +	
4) Rapport d'infraction ou constat abrégé associé à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif d'infraction	1 à 2	3 et +	
5) Rapport d'analyse du module de microbiologie avec niveau de risque 4, 5 ou 6 OU Rapport d'expertise INA	1 à 2	3 et +	

* Pour l'attribution des statuts, le système informatique comptabilise une occurrence de TG, Fx ou CCM au maximum par visite.

Légende :

Sur une période de 3 ans

Les délais maximaux de maîtrise des risques en fonction des statuts de risque représentent la **durée maximale à laquelle le consommateur devrait être exposé aux risques** (Tableau 9).

Tableau 9. Définition associée aux statuts de risque et délais maximaux de maîtrise des risques dans un établissement

Statut de risque	Risque	Délai maximal d'exposition du consommateur au risque
Normal	Acceptable	n.a.
Aigu amélioré	Acceptable	n.a.
Aigu	**Supérieur inacceptable**	**12 mois**
Chronique amélioré	Acceptable	n.a.
Chronique	**Supérieur inacceptable**	**3 mois**
Critique	**Supérieur inacceptable**	**Délai le plus court possible**

3.17 2.5.4. Précisions concernant certains statuts

24.1.1.1.1.1 2.5.4.1. Le statut critique

Le statut critique est attribué à l'établissement lorsque l'inspecteur sélectionne Danger imminent dans les indicateurs de Suivis de maîtrise de l'onglet Informations complémentaires d'Hermès.

Cela est applicable lorsque l'établissement présente un danger imminent causé par des problèmes d'hygiène ou de salubrité entraînant un danger imminent pour la vie ou la santé des consommateurs. Les articles 33.9.2 et 33.10 de la Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) s'appliquent dans ce cas.

Dans les situations de danger imminent, l'inspecteur doit consulter le « Processus et procédure : cesser ou restreindre l'exploitation d'un établissement en présence de danger imminent ».

24.1.1.1.1.2 2.5.4.2. Le statut chronique

Le statut chronique peut aussi être attribué à un établissement lorsqu'il présente, sur une période d'une année calculée à partir de la dernière inspection, une combinaison « d'évènements de risque supérieur » différents. Par exemple, des résultats d'analyses microbiologiques avec risque à la santé suivi d'une TIA avec responsabilité et d'un rapport d'infraction avec non-maîtrise.

Cette situation doit être communiquée au chef d'équipe par le personnel inspecteur afin que le statut chronique soit attribué à cet établissement. Puisque le système informatique ne prend pas en charge ces cas, l'attribution du statut chronique consiste à tenir une liste des établissements identifiés comme tels.

3.18 2.5.5. Progression des statuts de risque supérieur à des statuts de risque acceptable

24.1.1.1.1.3 *2.5.5.1. Passage du statut critique au statut normal*

Si le danger imminent n'est plus présent à la prochaine inspection régulière (01) ou au prochain suivi de maîtrise (02), le statut de l'établissement redevient normal à moins que l'historique des trois dernières années comprenne d'autres « évènements de risque supérieur ». Dans ce cas, le statut de risque supérieur lui est attribué en fonction du nombre d'évènements enregistrés à son dossier.

24.1.1.1.1.4 *2.5.5.2. Passage du statut aigu ou chronique au statut amélioré*

Un établissement obtient un statut amélioré s'il ne présente **aucun** « évènement de risque supérieur » lors de l'inspection régulière (01) ou Toxi-IBR (06) suivante ou lors du suivi de maîtrise (02). **Le point 8.0 « *Aucun évènement de risque supérieur* », de la grille d'évaluation des risques Hermès doit être coché**, ce qui permet à l'établissement d'obtenir le statut amélioré.

Lors d'un suivi de maîtrise, le statut amélioré peut être attribué même si des non-maîtrises majeures sont constatées, excluant une CCM.

⚠ **Note importante** : certaines situations requièrent de ne pas cocher le point 8.0 même si seule une non-maîtrise majeure est répertoriée.

Par exemple, la non-maîtrise majeure associée à une plainte (conclusion de responsabilité lors du suivi de la plainte) est encore présente lors du suivi de maîtrise.

Ceci s'applique aussi pour une non-maîtrise majeure associée à un constat ou à un rapport d'infraction ou associée à un rapport d'expertise INA. Dans ces situations, l'établissement ne s'est pas amélioré et ne doit pas obtenir le statut amélioré.

24.1.1.1.1.5 *2.5.5.3. Passage du statut chronique amélioré au statut aigu*

Lorsque survient un « évènement de risque supérieur » postérieur à la date d'amélioration et qu'à l'intérieur de la période de référence de 3 ans, le cumul des évènements induisant un risque supérieur ne respecte plus la définition de « Chronique ».

↑

24.1.1.1.1.6 2.5.5.4. Statut de risque d'un établissement non revisité durant une période supérieure à 3 ans

Il demeure dans le dernier niveau de risque qui lui a été attribué de par son historique (date de la dernière inspection moins 3 ans).

25. 2.6. Les interventions en inspection

Lors de la détection de non-maîtrises TG, Fx ou CCM, comme pour tous les « évènements de risque supérieur », l'inspecteur doit effectuer les interventions prioritaires requises et utiliser les moyens d'intervention adaptés à la situation. Différents moyens peuvent être employés par le personnel d'inspection pour responsabiliser les exploitants, allant de la remise de documents de sensibilisation jusqu'à la suspension de permis.

Ces moyens doivent :

1) Être adaptés selon la gravité de la situation d'inspection constatée :
   - Nature des pratiques fautives (point à maîtriser);
   - Nombre de pratiques fautives et niveaux de non-maîtrise (Majeure ou TG);
   - Nombre et quantité de produits impliqués;
   - Conséquences des pratiques fautives sur la salubrité des produits alimentaires (INA) et pour la santé des consommateurs.

   Si lors d'une même inspection, plusieurs non-maîtrises TG sont constatées, il est possible d'émettre un constat abrégé ou un rapport d'infraction sans avoir préalablement émis un avis de non-conformité[13] pour ces motifs.

   Si lors d'une même inspection, plusieurs non-maîtrises TG (ou équivalents) sont constatées, il y a lieu de se questionner à savoir s'il ne s'agit pas d'une situation de danger imminent. Dans ce cas, des mesures particulières sont utilisées (ex. : fermeture de l'établissement pour 10 jours, arrêt de la cueillette du lait, etc.).

2) Être progressivement appliqués en fonction de l'historique des mauvaises pratiques (nombre, type, répétition des mêmes non-maîtrises TG ou d'autres « évènements de risque supérieur »).

3) Être appliqués rigoureusement et en respect avec les principes directeurs, les processus, les procédures et les exigences.

4) Être efficients afin de donner les résultats escomptés (maîtrise des risques, sécurité des consommateurs) avec la meilleure utilisation des ressources.

Se référer au document « Processus et procédure : gestion des risques supérieurs » pour connaître les modalités d'interventions selon les évènements de risque supérieur.

---

26. SECTION 3. PRINCIPE DE BASE RÉGISSANT LA GESTION DES RISQUES

Le système d'inspection du Sous-ministériat qui s'inspire des systèmes basés sur le risque réalise, en plus des programmes et des activités d'inspection spécifiques à certains enjeux

[13] À noter qu'une fois émis, la durée de validité d'un ANC est de 3 ans.

sanitaires, des activités de surveillance de base centrées sur le risque à la santé que représentent les mauvaises pratiques d'hygiène et de préparation des aliments.

Dans cette optique, le Sous-ministériat a défini, en fonction des activités de base à réaliser, des priorités d'inspection, des programmes d'inspection généraux pour lesquels elle a établi des modalités d'application et un programme de gestion des établissements représentant des risques accrus de toxi-infections alimentaires.

Ainsi, l'efficience des activités de surveillance repose, en partie, sur un principe de base, soit le respect des modalités d'application des programmes et activités :

1) Le respect des priorités d'inspection au Tableau de bord;
2) Le respect des fréquences et écarts acceptables des Programmes d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque et à intervalle Fixe;
3) Le respect des délais de traitement des plaintes;
4) Le respect des délais de transmission des résultats d'analyse à l'exploitant;
5) Le respect des délais des suivis de maîtrise;
6) Le respect du délai d'exposition maximale des consommateurs aux établissements en situation de risque supérieur (aigu, chronique ou critique).

↑

27. SECTION 4. OUTILS INFORMATIQUES POUR LE SUIVI DES PRIORITÉS EN INSPECTION

Cette section comporte une liste simple des outils de suivi et de gestion pour le personnel inspecteur et les gestionnaires.

27.1.1.1 1) Priorité d'inspection

- Agenda interactif BAK pour la planification des activités en fonction des priorités d'inspection.
- Tableau de bord : onglet résumant les priorités d'inspection.

27.1.1.2 2) Programme de gestion des risques supérieurs

- **Panorama de consultation BAK :** Certaines informations concernant le dossier de l'établissement peuvent être obtenues de façon interactive en interrogeant ou en effectuant des requêtes à la base de données BAK.
- **Sommaire des interventions interactif :** ○ Sommaire des interventions; ○ Sommaires des statuts de risque; ○ Évènements responsables de l'attribution du statut de risque.
- **Sommaire des interventions papier :**
  - ○ Sommaire des interventions par établissement (Requête 130); ○ Sommaire des interventions pour un niveau de risque (Requête 251);
  - ○ Liste des établissements en situation de risque supérieur aigu plus de 12 mois

(Requête 253); ○ Liste des établissements en situation de risque supérieur chronique plus de 3 mois (Requête 254).

27.1.1.3 • Tableaux de bord

Des Tableaux de suivi d'indicateurs de gestion sont disponibles pour supporter les gestionnaires et les chefs d'équipe :

○ Pour les gestionnaires : Tableau de bord général; ○ Pour les chefs d'équipe : Tableau de bord « Priorités et suivis ».

Les indicateurs disponibles sont :

- Nombre d'établissements par niveau de risque (le Tableau de bord « Priorité et suivis » permet d'afficher la liste des établissements);
- Statistiques sur les établissements aigus de plus de 12 mois et chroniques de plus de 3 mois;
- Statistiques sur les établissements non maîtrisés (aigus ou chroniques) sans action (Rapports d'infraction, Petits constats ou autres interventions, Rencontre avec l'exploitant, Lettre, etc.).

GLOSSAIRE

27.1.1.4 ÉVÈNEMENTS DE RISQUE SUPÉRIEUR

Indicateurs de risque considérés dans la détermination des suivis de maîtrise et des statuts de risque.

27.1.1.5 INTERVENTION PRIORITAIRE

Interventions correctives immédiates sur les produits, les méthodes, la main-d'œuvre, l'équipement ou l'environnement suite à des constats de non-maîtrises très graves compromettant la salubrité des aliments. Ces interventions visent à protéger le consommateur en abaissant sur-le-champ le risque à la santé à un niveau acceptable.

PLAINTE

Déclaration verbale ou écrite d'une insatisfaction en lien avec la salubrité et les aliments.

27.1.1.6 PLAINTE TOXI-INFECTION

Plainte relative à toute maladie de nature infectieuse, chimique, toxique ou allergique causée par la consommation d'aliments ou d'eau.

27.1.1.7 PLAINTE SANTÉ

Plainte concernant des lacunes aux pratiques d'hygiène et de préparation des aliments ou un évènement pouvant porter atteinte à la santé des consommateurs.

27.1.1.8 PLAINTE AVEC RESPONSABILITÉ

Lorsque les constatations de toute nature (analyses, inspections ou enquêtes) démontrent que la cause de la plainte est imputable à l'établissement.

SITUATION DE RISQUE ACCEPTABLE

Lorsqu'un établissement est qualifié de normal, aigu amélioré ou chronique amélioré.

SITUATION DE RISQUE SUPÉRIEUR

Lorsqu'un établissement est qualifié d'aigu, chronique ou critique.

27.1.1.9 STATUT DE RISQUE

Niveau de risque attribué à un établissement en regard de l'historique d'évènements de risque supérieur caractérisant son dossier d'inspection.

28. BIBLIOGRAPHIE

Tremblay C. 2008. ***Règles informatiques pour l'attribution du niveau de risque supérieur***. Document interne SMSAIA.

29. ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'ENTITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Acronymes :

PR = Programme sur Prélèvements uniquement
PL = Programme sur Plaintes uniquement
FI = Programme à Fréquences fixes
BR = Programme Inspection basée sur les risques (IBR)
MRS = Matériel à risque spécifié PTM = plus de 30 mois
VNC = Viandes non comestibles (peut aussi faire référence à la disposition des carcasses d'animaux morts)

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Auto-cueillette	1-01	Lieu où le consommateur peut cueillir lui-même, dans un champ ou dans un verger, les produits destinés à son usage (ex. : fraises, pommes, etc.).	Aliment	PR
	Producteur annuel de produits végétaux	1-10	Producteur de produits végétaux qui effectue la mise en marché sur une base annuelle (il prolonge la saison en entreposant les produits, en emballant des produits importés ou en produisant en serre).	Aliment	PR
	Producteur saisonnier de produits végétaux	1-12	Producteur de produits végétaux qui effectue la mise en marché en saison au fur et à mesure de la récolte.	Aliment	PR
	Serre	1-14	Enceinte permettant la culture de fruits ou de champignons ou de légumes en contrôlant les paramètres environnementaux.	Aliment	PR

Produits aquatiques	Bateau	1-02	Véhicule utilisé pour la pêche commerciale de produits marins ou produits d'eau douce.	Aliment	PL

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Établissement aquicole	1-06	Lieu où l'on produit des produits marins ou produits d'eau douce aux fins de consommation humaine ou de reproduction.	Aliment	PL
Produits carnés	Encan	1-04	Lieu sous permis servant à la vente aux enchères publiques d'animaux vivants.	**BEA** Traçabilité	PL
	Poulailler	1-09	Lieu où l'on garde des poules et des poulettes élevées en vue de produire des œufs destinés à la consommation ou à l'incubation.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de poulets/dindons	1-30	Lieu où l'on garde et reproduit des poulets ou dindons destinés à l'abattage (chair) ou à la reproduction.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de palmipèdes	1-31	Lieu où l'on garde et reproduit des palmipèdes (canard, oie) pour la production de chair, de foie gras, d'œufs ou autres produits. La salle de gavage est parfois distincte du lieu d'élevage.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de gibiers à plumes, ratites et camélidés	1-32	Lieu où l'on garde et reproduit des gibiers à plumes (cailles, colin de Virginie, coq de bruyère, dindons sauvages, faisans, francolins, pintades, perdrix), pigeons, ratites (autruches, émeus, nandous) ou camélidés (alpaga, lama) pour leur chair, leurs œufs ou d'autres produits.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL

	Élevage porcin – Maternitépouponnière	1-28	Lieu où l'on garde et reproduit des porcs pour expédier aux établissements d'engraissement les porcelets qui en sont issus.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Parc d'engraissement porcin	1-29	Lieu où l'on garde des porcs mâles ou femelles élevés pour la production de viande pesant habituellement 60 kg ou plus. Présence possible de porcelets.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Autres élevages d'animaux de consommation	1-11	Lieu où l'on fait l'élevage d'espèces animales moins communes (non visées par d'autres TE) destinées principalement à la consommation humaine (ex. bison, sanglier, yak, zébu, buffle d'eau).	**BEA** (sauf activité de ferme cynégétique; chasse) Gestion médicamenteuse VNC Traçabilité	PL
	Éleveur de bovins de boucherie	1-16	Lieu où l'on garde et reproduit principalement des bovins de boucherie, destinés à la production de viande. On y trouve des vaches et leurs petits.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Parc d'engraissement des bovins de boucherie	1-25	Lieu où l'on garde des bouvillons d'abattage. Les veaux d'embouche âgés de 7 à 10 mois y entreprennent la phase de « finition » qui se termine par le bouvillon d'abattage.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de veaux de grain	1-26	Lieu où l'on garde des veaux de race laitière nourris au substitut de lait durant environ 8 semaines et ensuite nourris principalement aux grains et suppléments jusqu'à l'âge d'environ 25 semaines.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL

	Élevage de veaux de lait	1-27	Lieu où l'on garde des veaux de race laitière nourris au substitut de lait jusqu'à l'âge de 20 semaines environ.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Centre de tri et de rassemblement	1-17	Lieu où l'on effectue le tri des animaux ou le rassemblement de veaux.	**Traçabilité** BEA	PL
	Transporteur d'animaux	1-18	Véhicule utilisé pour le transport d'animaux, peu importe l'espèce. Le conducteur du véhicule est le gardien des animaux, même si ceux-ci sont gardés de façon temporaire dans le véhicule.	**Traçabilité** BEA	PL

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Élevage d'ovins (autre que laitier)	1-19	Lieu où l'on garde et reproduit des moutons pour la production de viande (agneaux de lait ou lourd) ou la toison.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de caprins (autre que laitier)	1-33	Lieu où l'on garde et reproduit des caprins pour la production de viande (chèvre de boucherie) ou la toison.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage cunicole	1-34	Lieu où l'on garde et reproduit des lapins pour la chair ou la fourrure.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de cervidés	1-21	Lieu où l'on garde des cerfs (cerfs rouges, wapitis, daims, cerfs de Virginie, cerfs Sika, caribous) destinés à l'abattage pour la consommation humaine, la reproduction ou autres activités.	**Traçabilité** BEA (sauf activité de ferme cynégétique; chasse) Gestion médicamenteuse VNC	PL

Produits laitiers	Exposition agricole	1-07	Foire agricole où l'on retrouve équipement de traite et bassin de lait réfrigéré pour effectuer la traite des vaches laitières participant à différents concours ou se trouvant en démonstration dans le cadre de l'exposition.	**Traçabilité / 5M** BEA Gestion médicamenteuse	PL
	Ferme laitière	1-08	Lieu où l'on garde et effectue la traite des animaux laitiers afin que le lait soit vendu ou livré exclusivement dans des usines laitières pasteurisant le lait ou fabriquant des fromages au lait cru de 60 jours ou plus de maturation ou utilisant un procédé équivalent.	**Aliment** Traçabilité BEA Gestion médicamenteuse VNC	BR
	Ferme laitière (producteur de lait cru < 60 jrs)	1-15	Lieu où l'on garde et effectue la traite des animaux laitiers afin que le lait soit vendu ou livré dans des usines laitières, dont au moins une fabrique des fromages au lait cru de moins de 60 jours de maturation.	**Aliment** Traçabilité BEA Gestion médicamenteuse VNC	BR
PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Ferme de lait cru artisanale	1-35	Lieu autorisé par le ministre où l'on effectue l'élevage d'animaux laitiers (chèvres, brebis ou bufflonnes) à très petite échelle pour la production de lait cru à des fins exclusives de préparation et de vente au détail d'un aliment cuit, à l'exception d'un produit laitier, selon les conditions prévues au « Projet pilote de préparation d'un aliment cuit ayant comme ingrédient du lait cru de chèvre, de brebis ou de bufflonne » (Arrêté du 3 mai 2022).	**Aliment** Traçabilité BEA Gestion médicamenteuse	PL[14]

[14] La fréquence réelle est 2X/année. Pour des raisons opérationnelles, elle ne peut être programmée, d'où la fréquence théorique sur plainte.

	Élevage d'animaux laitiers de remplacement	1-13	Lieu où l'on garde des animaux de tous âges et de toutes espèces, destinés à la production laitière, mais situé à une adresse différente du site principal de la ferme laitière (1-08 ou 1-15). Les animaux sont sous la garde et la responsabilité de l'exploitant de la ferme laitière.	BEA Traçabilité (ovins et bovins) Gestion médicamenteuse VNC	PL
Produits de l'érable	Érablière	1-05	Lieu où l'exploitant d'érablière fait la concentration de la sève d'érable ou du sirop d'érable. Il effectue de la vente en gros ou peut le conditionner pour la vente au détail. Cochez l'élément spécifique s'il exploite aussi un comptoir de détail.	Aliment	PL
Eaux/ Breuvages	Captage d'eau de source ou minérale	1-03	L'exploitation d'un point d'émergence à la surface du sol, de l'eau emmagasinée à l'intérieur.	Aliment	PR

TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Minoterie (meunerie)	2-28	Lieu où l'on transforme le grain en farine de façon industrielle ou artisanale pour consommation humaine.	Aliment	BR
	Noix et arachides	2-29	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne les noix, arachides et autres graines pour consommation humaine.	Aliment	BR

Produits aquatiques	Atelier d'abattage et éviscération de produits de la pêche	2-05	Lieu où l'on fait exclusivement des opérations d'abattage et de saignée de poissons d'eau douce vivants, des opérations d'éviscération, de lavage, d'emballage ou de réfrigération de ces poissons sans vie ou des opérations de salage de leurs œufs aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
	Atelier de conditionnement de produits de la pêche	2-06	Lieu où l'on fait de la cuisson de homard, le tranchage en darne de poissons, l'emballage de produits marins ou le dépiautage d'esturgeons noirs aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
Produits carnés	*Abattoir transitoire*	*2-01*	*Ce TE a été aboli et tous les dossiers sont inactifs. Certains demeurent accessibles dans BAK, car ils n'ont pas été convertis en abattoir de proximité ou autre.*	*N/A*	*N/A*
	Abattoir de proximité	2-02	Lieu ou véhicule où s'effectue l'abattage d'animaux sans inspection permanente, dont l'abattage à forfait. La vente en gros y est interdite. Le permis autorise le titulaire à exploiter un atelier de préparation (TE 0642). Les activités de l'abattoir de proximité et de l'atelier de préparation sont couvertes par le même permis, mais l'atelier de préparation peut être situé à une adresse différente de celle de l'abattoir.	**Aliment** BEA Traçabilité VNC MRS (bovins)	FI (4 fois/an)
TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Abattoir Québec	2-03	Lieu sous inspection permanente du gouvernement provincial où s'effectue l'abattage d'animaux en vue de la commercialisation uniquement au Québec selon les conditions énoncées au permis. Cet abattoir ne peut pas approvisionner les établissements fédéraux. * Pour les abattoirs de catégorie A-4 (autorisation d'abattre seulement des faisans, pintades, perdrix ou cailles), l'inspection permanente n'est pas obligatoire. L'inspection régulière 5M est faite une fois par année (FI (1 fois/an)), comme pour les abattoirs sous inspection permanente. Pour compenser, des inspections planifiées sont aussi réalisées et leur fréquence est fixée selon le volume et l'horaire d'abattage transmis par l'exploitant lors de la demande ou du renouvellement du permis. Pour connaître la fréquence établie, consultez la Procédure opérationnelle d'inspection d'un abattoir de catégorie A-4. Actuellement, un seul est en activité, il est inspecté 1x/semaine.	**Aliment** BEA Traçabilité Gestion médicamenteuse VNC MRS (bovins)	FI (1 fois/an)
	Abattoir Canada	2-07	Lieu sous inspection permanente du gouvernement fédéral où s'effectue l'abattage d'animaux en vue de la commercialisation nationale ou internationale selon la licence détenue.	**Aliment** BEA Traçabilité Gestion médicamenteuse VNC MRS (bovins)	N/A
	Abattoir de poulets à la ferme	2-15	Lieu autorisé par le ministre où l'on fait l'élevage de ≤ 300 poulets à chair pour abattage sur place à des fins exclusives de vente au détail aux conditions prévues au « Projet pilote d'abattoirs de poulets à la ferme » (Arrêté du 1er avril 2022).	**Aliment** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL[15]

[15] La fréquence réelle est 2X/année. Pour des raisons opérationnelles, elle ne peut être programmée, d'où la fréquence théorique sur plainte.

TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits laitiers	Ramasseur de lait	2-36	La personne autorisée à agir comme ramasseur doit détenir un permis et un certificat attestant ses qualités à cette fin. Elle doit, suivant les méthodes prescrites par règlement, prélever des échantillons de lait ou de crème à la ferme pour en déterminer la composition et la qualité.	Aliment	PL
	Transporteur de lait	2-42	Toute personne physique ou morale effectuant le transport du lait ou de la crème de la ferme d'un producteur à une usine de transformation de produits laitiers.	Aliment	PL
	Citerne de lait	2-49	Citerne servant à recueillir et transporter du lait cru, généralement de gros volume.	Aliment	PL
	Transport en contenant	2-50	Contenants adaptés servant à recueillir et transporter du lait cru, généralement de petit volume (ex. : chaudières, sacs, bidons, réservoirs à lait sur roues, réservoir à lait de ferme, tôte, etc.).	Aliment	PL
Ovoproduits	Poste de classification d'œufs	2-32	Établissement où l'on produit des œufs et/ou l'on effectue le lavage, le mirage, le calibrage ou l'emballage des œufs ou le marquage de leurs contenants.	**Aliment** BEA	PR
Produits de l'érable	Érablière (conditionneur)	2-19	Atelier où l'exploitant produit, reçoit et conditionne du sirop d'érable pour la vente en gros.	Aliment	BR

Produits apicoles	Apiculteur conditionneur	2-04	Établissement possédant les installations requises au conditionnement et à la vente en gros de miel.	Aliment	BR

TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Eaux/ Breuvages	Usine d'emballage de glace	2-20	Lieu où l'on procède à la fabrication et à l'emballage de glace, ainsi que tout autre genre d'opération entrant dans la production de glace.	Aliment	BR
	Usine d'embouteillage d'eau	2-43	Lieu où l'on procède à l'embouteillage d'eau de différentes classifications.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Biscuiterie/Boulangerie/ Pâtisserie	2-08	Lieu où l'on prépare de façon industrielle des produits faits à base de céréales (ex. : fabricant de biscuits, céréales à déjeuner, céréales moulues et grillées, gâteaux, mélanges à gâteaux, pain, pâtes alimentaires, pâtes à pizza, brioches, beignets, etc.).	Aliment	BR
	Café, thé, infusion et tisane	2-09	Lieu où l'on procède à la torréfaction, au mélange et au conditionnement des produits bruts ou finis.	Aliment	BR

	Chocolaterie et confiserie	2-11	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des produits à base de cacao, de sucre (bonbons), de sirop (maïs), de grenadine, etc.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Confiturerie, sirop et garnitures	2-14	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des confitures, desserts divers (tartinade, pouding, mélasse, sirop autre que le sirop d'érable) et diverses garnitures à base de sucre et de fruits.	Aliment	BR
	Conserverie de produits végétaux	2-16	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des fruits ou légumes en conserve, incluant les purées, les soupes, les sauces, etc.	Aliment	BR
	Amuse-gueules et croustilles	2-17	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des produits de végétaux frits, grillés ou salés incluant les craquelins.	Aliment	BR
	Fruits et légumes entiers/découpés prêts à l'emploi	2-26	Végétaux pelés, découpés, hachés, incluant les salades mélangées ou non et les salades de fruits (excluant les conserves).	Aliment	BR
	Marinades et produits fermentés	2-27	Lieu où l'on prépare des végétaux marinés ou des produits fermentés (ex. : choucroute).	Aliment	BR
	Pâtes alimentaires	2-30	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne les pâtes sèches, fraîches ou congelées de façon industrielle ou artisanale.	Aliment	BR

	Produits congelés et produits déshydratés	2-33	Lieu où l'on prépare des produits congelés (mets préparés, pâtes congelées, fruits, légumes, herbes) et des produits déshydratés (lyophilisés, séchés).	Aliment	BR
	Produits à base de protéines végétales	2-34	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne le tofu, le lait de soya, etc.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Produits diététiques (substituts de repas)	2-35	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des aliments destinés à remplacer les repas qui ne sont pas des médicaments.	Aliment	BR
Produits aquatiques	Usine de préparation et distribution de produits de la pêche	2-44	Lieu où l'on fait la préparation de produits marins ou de produits d'eau douce aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
	Usine de salage et/ou séchage de produits de la pêche	2-47	Lieu où l'on sale et/ou sèche des produits marins aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
Produits carnés	Charcuterie de gros (produits transformés)	2-10	Lieu où l'on prépare, conditionne ou transforme aux fins de vente en gros des produits alimentaires à base de viande.	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR

	Charcuterie de gros (viandes crues)	2-40	Lieu où l'on prépare et conditionne aux fins de vente en gros des viandes crues non transformées (coupe et hachage de viande crue; incluant les coupes de viandes crues assaisonnées ou marinées ainsi que les saucisses fraîches).	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR
	Découpe à forfait	2-18	Lieu où l'on offre des services de coupe de viande et de gibier, moyennant rémunération. Ces ateliers de transformation doivent détenir un permis et ne peuvent vendre de viande (Affichage obligatoire).	**Aliment** VNC MRS (permis ACIA)	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits laitiers	Usine de produits laitiers (produits transformés)	2-45	Établissement sous permis dans lequel on traite, modifie, transforme et emballe un produit laitier dans le but d'en faire la vente en gros (lait (thermisé, pasteurisé), fromage (au lait cru, au lait thermisé, au lait pasteurisé), beurre, crème, produit laitier en poudre, produit laitier fermenté (ex. crème sure, kéfir, yogourt)).	Aliment	BR

	Usine de produits laitiers (produits préparés)	2-55	Établissement sous permis dans lequel on prépare, reconstitue et emballe un produit laitier déjà transformé dans le but d'en faire la vente en gros (couper, râper, et emballer du fromage; retravailler et emballer du beurre, préparer et emballer un produit laitier glacé, préparer et emballer un produit laitier à base de lait pasteurisé (ex. fondue parmesan, préparation de fromage pour fondue)).	Aliment	BR
	Usine de succédanés de produits laitiers	2-46	Établissement où l'on vend en gros un produit alimentaire qui peut être substitué à un produit laitier et qui par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.	Aliment	BR
Ovoproduits	Transformateur d'œufs	2-37	Établissement agroalimentaire où l'on trouve les installations nécessaires à la transformation et à la distribution des œufs. On entend par transformation, le décoquillage des œufs, le filtrage, le mélange, le traitement thermique, la stabilisation, l'émulsion, le refroidissement, la congélation et la déshydratation des œufs transformés.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

Produits de l'érable	Fabrique de produits de l'érable	2-22	Lieu où une personne, autre que l'exploitant d'érablière, prépare, conditionne, transforme ou emballe un produit de l'érable en vue de la vente.	Aliment	BR
	Fabrique de succédanés de l'érable	2-23	Lieu où l'on fabrique un produit qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, offre de l'analogie avec un produit de l'érable, sans provenir exclusivement de la sève d'érable. Tout succédané de produit de l'érable doit porter, soit directement, soit sur son contenant ou son étiquette, des dénominations, appellations, indications, expressions, images ou marques de commerce autres que celles comprenant le mot « érable » ou pouvant rappeler les produits de l'érable ou évoquer l'industrie acéricole.	Aliment	BR
Eaux/ Breuvages	Fabrique de boissons gazeuses	2-21	Lieu où l'on procède à la production et à l'embouteillage de boissons gazeuses.	Aliment	BR
	Fabrique de jus, boissons plates	2-25	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des jus ou des boissons à base de fruits ou de légumes, non gazéifiés liquides ou congelés (ex. : boissons sans alcool, etc.).	Aliment	BR
	Véhicule - citerne de transport d'eau	2-12	Tout véhicule terrestre, aquatique ou aérien transportant une citerne contenant une eau régie par le Règlement sur les eaux embouteillées.	Aliment	PR

TRANSFORMATION SECONDAIRE

Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Général	Usine (produits divers)	2-48	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des produits tels que les additifs, colorants, condiments (épices), essences, graisses, huiles, levures, vinaigres, sels, produits naturels, etc.	Aliment	BR

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Commerçant produits végétaux (camion)	3-08	Camion utilisé pour le transport des fruits et légumes frais pour revenu direct à son propriétaire.	Aliment	PL
	Distributeur - grossiste fruits et légumes frais	3-26	Lieu où l'on entrepose et/ou distribue les fruits et légumes frais incluant les légumes de 4e gamme, le tofu, etc.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Entrepôt atmosphère contrôlée	3-28	Lieu agréé où l'on entrepose des pommes sous atmosphère contrôlée.	Aliment	PL
	Entrepôt produits végétaux	3-37	Lieu où l'on entrepose des fruits et légumes divers.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
Produits aquatiques	Camion distribution produits de la pêche	3-05	Véhicule transportant des produits de la pêche entre le lieu de débarquement et les établissements de préparation ou les conserveries de produits de la pêche.	Aliment	FI (1 fois/3 ans
	Distributeur - grossiste de produits de la pêche	3-25	Lieu où l'on fait exclusivement de la distribution et/ou de l'importation de produits de la pêche.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Entrepôt de produits de la pêche	3-34	Lieu où l'on entrepose principalement des produits marins ou produits d'eau douce.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

Produits carnés	Camion distribution produits carnés	3-04	Véhicule possédant les installations nécessaires au transport des produits carnés.	Aliment	PL
	Distributeur - grossiste produits carnés	3-21	Entreprise qui effectue de la distribution, du transport ou de l'entreposage de produits carnés.	Aliment	BR

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Entrepôt produits carnés	3-32	Lieu où l'on entrepose principalement des viandes.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
Produits laitiers	Camion distribution produits laitiers	3-07	Camion effectuant le transport de produits laitiers, autres que le lait ou la crème, de l'usine vers les points de vente au détail ou un centre de distribution.	Aliment	PL
	Dépôt produits laitiers	3-15	Entrepôt réfrigéré autre qu'un magasin de détail dans lequel on retrouve des produits laitiers déjà emballés.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

	Distributeur - grossiste produits laitiers	3-23	Distributeur-livreur : Personne autre qu'un détaillant en alimentation qui ne fait que livrer du lait, du lait modifié ou de la crème à la clientèle et doit détenir un permis de classe distributeur-livreur. Distributeur-vendeur : Personne autre qu'un détaillant en alimentation qui achète d'une usine du lait, du lait modifié ou de la crème pour la revendre à la clientèle et doit détenir un permis de classe distributeur-vendeur.	Aliment	PL
	Entrepôt produits laitiers	3-35	Établissement spécialement conçu pour l'entreposage des produits laitiers.	Aliment	FI (1 fois /3 ans)
	Importateur (produits laitiers)	3-44	Établissement où l'on se spécialise dans l'importation et/ou la redistribution de produits laitiers. Ces établissements détiennent un permis de l'ACIA.	Aliment	PL

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Distributeur - grossiste succédanés produits laitiers	3-47	Établissement où l'on vend en gros un produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

Ovoproduits	Transport en vrac d'œufs	3-03	Le transport des œufs s'effectue de la ferme au poste de classement ou du poste de classement du centre de distribution aux établissements de détail.	Aliment	PL
	Distributeur/transformateur d'œufs	3-18	Distributeur : Toute personne physique ou morale autre qu'un détaillant en alimentation qui livre ou fait livrer à la clientèle des œufs ou produits d'œufs.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
Produits de l'érable	Transport en vrac sirop d'érable	3-06	Véhicule qui recueille le sirop d'érable en grands contenants produit par un exploitant généralement aux fins de revente.	Aliment	PR
	Entrepôt de produits de l'érable	3-09	Lieu généralement utilisé par les commerçants pour entreposer le sirop d'érable en grand ou petits contenants de même que les autres produits de l'érable.	Aliment	PL
	Distributeur - grossiste de produits de l'érable	3-22	Entreprise qui effectue de la vente en gros de produits de l'érable (exportation ou non) sans nécessairement détenir ou transporter elle-même les produits.	Aliment	PL
Produits apicoles	Dépôt miel	3-11	Établissement où l'on entrepose le miel.	Aliment	PL

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Distributeur - grossiste miel	3-20	Établissement possédant les installations requises à l'importation, au conditionnement et à la vente en gros de miel.	Aliment	PR
Eaux/ Breuvages	Camion distribution d'eau	3-01	Véhicule adapté au transport de l'eau vendue au volume, soit pour l'approvisionnement de distributrices d'eau vendue au volume ou à des fins de distribution directement chez le consommateur.	Aliment	PR
	Distributeur - grossiste d'eau	3-19	Toute personne physique ou morale autre qu'un détaillant en alimentation qui livre ou fait livrer à la clientèle de l'eau embouteillée.	Aliment	PL
	Entrepôt à glace	3-27	Local spécifiquement aménagé pour la conservation et l'entreposage de la glace.	Aliment	PL
	Entrepôt eau	3-29	Lieu où l'on entrepose l'eau embouteillée et importée.	Aliment	PL
Général	Distributeur - grossiste produits mixtes	3-24	Personne autre qu'un détaillant en alimentation qui achète d'une usine des produits divers pour les revendre à des détaillants.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Entrepôt produits mixtes	3-36	Lieu où l'on entrepose divers aliments périssables ou non.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

Atelier d'équarrissage	Équarrissage : Conserverie animale	4-02	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « conserverie animale », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir, à partir d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie « dépôt », « désossement » ou « préparation générale », d'un abattoir, d'un atelier de charcuterie ou de fabrication de conserves de viandes, des viandes impropres autres que des cadavres d'animaux ou des carcasses entières, en demies ou en quartiers et de les transformer en conserves de viande pour l'alimentation animale.	VNC	FI (1 fois/mois)
	Équarrissage : Dépôt	4-03	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « dépôt », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir des viandes impropres, de dépouiller et éviscérer les cadavres d'animaux et de conserver ces viandes sous réfrigération en vue de les expédier ou de les livrer à un atelier d'équarrissage dont l'exploitant est muni d'un permis autre que celui visé au présent article.	**VNC** Traçabilité MRS (permis ACIA)	FI (1 fois/mois)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Désossement	4-04	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « désossement », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres autres que celles provenant d'un récupérateur, de dépouiller et éviscérer les cadavres d'animaux, d'en dépecer et désosser les carcasses, et de conserver ces viandes sous réfrigération, en vue de les expédier ou de les livrer à un atelier d'équarrissage, « conserverie animale » ou « préparation générale ». Ce détenteur peut également les expédier ou les livrer à une visonnière, une renardière, un chenil ou un jardin zoologique pour servir à l'alimentation des animaux qui y sont gardés.	**VNC** Traçabilité MRS (permis ACIA)	FI (1 fois/mois)
	Équarrissage : Fondoir	4-05	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « fondoir », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres à la consommation humaine et les animaux morts et de les transformer en produits de farine, d'huile ou de graisse animale, ou en sous-produits industriels.	**VNC** Traçabilité MRS (permis ACIA)	FI (1 fois/mois)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Préparation générale	4-06	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « préparation générale », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir, à partir d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie « dépôt », « désossement » ou « préparation générale », d'un abattoir ou d'un atelier de charcuterie ou de fabrication de conserves de viande, des viandes impropres autres que des cadavres d'animaux ou des carcasses entières, en demies ou en quartiers et de les préparer ou conditionner, exclusivement pour l'alimentation animale ou pour un usage industriel autre que celui relié à l'industrie de la consommation humaine, en vue de les expédier ou de les livrer, à l'état cru, à un utilisateur pour ces fins ou à un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie autre que « dépôt » ou « désossement ».	VNC	FI (1 fois/mois)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Préparation spéciale	4-07	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « préparation spéciale », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir, à partir d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie « dépôt », « désossement » ou « préparation générale », d'un abattoir ou d'un atelier de charcuterie ou de fabrication de conserves de viande, les viandes impropres autres que les cadavres d'animaux ou les carcasses entières, en demies ou en quartiers et de les préparer ou conditionner, en vue de les expédier ou de les livrer, à l'état de hachis, à une visonnière, une renardière, un chenil ou un jardin zoologique pour servir à l'alimentation des animaux qui y sont gardés.	**VNC** MRS (avec permis ACIA)	FI (1 fois/mois)
	Équarrissage : Relais	4-08	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « relais », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres, en vue de les expédier ou de les livrer à un atelier d'équarrissage dont l'exploitant est muni d'un permis de catégorie « fondoir ».	**VNC** MRS (avec permis ACIA)	FI (2 fois/an)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Viande crue	4-09	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « viande crue » autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres autres que celles provenant d'un récupérateur et de les préparer ou conditionner en vue de les servir, à l'état cru, à ses propres animaux.	**VNC**	FI (2 fois/an)
Récupération et compostage	Récupération : Carcasses	4-12	Le permis de récupération, catégorie « carcasse » autorise son détenteur à récupérer uniquement les viandes impropres, animaux morts et de les livrer directement à un atelier d'équarrissage de catégorie « dépôt », « relais » ou « fondoir », sans les traiter ou conditionner de quelques façons que ce soit.	**VNC** Traçabilité MRS (avec permis ACIA)	FI (1 fois/an)
	Récupération : Huiles	4-13	Le permis de récupération, catégorie « huile », autorise son détenteur à récupérer uniquement les huiles usées de friture de restaurant et de charcuterie qui ne sont plus utilisées pour la transformation d'aliments impropres, en vue de les expédier à un atelier d'équarrissage de catégorie « fondoir » pour y être recyclées.	VNC	FI (1 fois/an)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Récupération : Sousproduits carnés	4-14	Le permis de récupération, catégorie « sousproduits », autorise son détenteur à récupérer uniquement les viandes impropres comprenant toute partie d'un animal ou d'un aliment carné qui n'est pas destiné à la consommation humaine telle les déchets d'abattoir comprenant les os, le gras, les viscères, les intestins, les panses, les poumons, les pis, les têtes ou les pattes, les déchets des opérations de charcuterie ou de fabrication de conserves de viande comprenant le suif, le gras de lard ou les os, en vue de les expédier dans un atelier d'équarrissage de catégorie « relais » ou « fondoir ».	**VNC** MRS (avec permis ACIA)	FI (1 fois/an)
	Regrattier (récupérateur)	4-15	Entreprise de récupération et de recyclage de produits alimentaires à l'exception des viandes impropres et des œufs.	Aliment	BR
	Compostage	4-17	Compostage de viandes non comestibles avicoles ou porcines provenant d'animaux morts dans un lieu d'élevage ou de viandes non comestibles caprines ou ovines provenant d'animaux de son élevage.	VNC	PL
VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

Produits carnés	Distributeur/Grossiste d'aliments à base de viande pour animaux de compagnie	4-18	Entreprise qui effectue de la distribution, du transport ou de l'entreposage d'aliments à base de viande pour animaux de compagnie, incluant des gâteries. Les produits sont emballés et destinés à des détaillants pour la revente. Aucun permis n'est exigé, qu'il s'agisse d'un lieu fixe ou d'un camion. Les aliments pour animaux de compagnie achetés au Canada ou importés faisant l'objet de la revente peuvent être faits de viandes comestibles ou non. L'usage de viande propre à la consommation humaine est exigé aux fabricants de produits québécois, à l'exception des produits en conserve.	VNC	PL

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Alimentation spécialisée	Site d'eau vendue au volume	6-39	Tout site incluant les commerces dont l'activité principale s'inscrit dans la vente au détail de produits alimentaires, ainsi que les lieux où l'on exploite une distributrice, fixe ou mobile, d'eau vendue au volume à des fins de distribution aux consommateurs.	Aliment	PR
	Bar laitier	6-40	Établissement où l'on sert et vend surtout des produits laitiers.	Aliment	BR

	Boucherie	6-41	Établissement dont la spécialité est la coupe de viande et la vente de produits carnés aux consommateurs, excluant les établissements n'effectuant que la coupe à forfait.	Aliment	BR
	Atelier de préparation de l'abattoir de proximité (produits transformés)	6-42	Lieu ou véhicule exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité où s'effectuent la préparation, la transformation et le conditionnement de produits alimentaires à base de viande pour fins exclusives de vente au détail ou de remise au consommateur. Les viandes doivent provenir des animaux abattus dans l'abattoir de proximité ou dans un abattoir Québec ou Canada. Les viandes de gibier peuvent également y être transformées uniquement en vue de leur remise au consommateur. Un deuxième atelier de préparation peut aussi être exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité selon des conditions déterminées par le ministre.	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Atelier de préparation de l'abattoir de proximité (viandes crues)	6-32	Lieu ou véhicule exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité où s'effectuent la préparation et le conditionnement de viandes crues non transformées (coupe et hachage de viande crue; incluant les coupes de viandes crues assaisonnées ou marinées ainsi que les saucisses fraîches) pour fins exclusives de vente au détail ou de remise au consommateur. Les viandes doivent provenir des animaux abattus dans l'abattoir de proximité ou dans un abattoir Québec ou Canada. Les viandes crues de gibier peuvent également y être préparées uniquement en vue de leur remise au consommateur. Un deuxième atelier de préparation peut aussi être exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité selon des conditions déterminées par le ministre.	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR
	Boulangerie/Pâtisserie de dépôt	6-43	Établissement où l'on fabrique du pain et/ou où l'on vend du pain et des pâtisseries au détail.	Aliment	BR
	Charcuterie/fromagerie	6-53	Établissement où l'on vend au détail principalement de la charcuterie, des fromages et des aliments importés. Une consommation des produits préparés peut s'effectuer sur place.	Aliment	BR
	Confiserie, chocolaterie	6-55	Établissement où l'on fabrique et/ou vend des produits de confiserie (bonbons, chocolats, etc.).	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Magasin d'aliments naturels	6-65	Établissement dont la spécialité est la vente d'aliments naturels.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie	Type	TE	Activité	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Pâtisserie	6-67	Établissement où l'on fabrique et vend principalement des gâteaux, des biscuits et du pain.	Aliment	BR
	Poissonnerie	6-68	Établissement dont la spécialité est la préparation et la vente de poissons, de fruits de mer et autres produits de la mer et d'eau douce.	Aliment	BR
Points de vente temporaires ou ambulants	Distributrice automatique	6-54	Équipement servant à la distribution d'aliments chauds et/ou froids, solides et/ou liquides aux consommateurs moyennant l'insertion de monnaie ou de jeton.	Aliment	FI (1 fois/6 ans)
	Kiosque de marché public sans permis requis	6-62	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint situé sur le site d'un marché public ou aux puces opéré par une entreprise artisanale dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL
	Kiosque de marché public avec permis requis MCF	6-56	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint situé sur le site d'un marché public ou aux puces opéré par une entreprise artisanale dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis sauf pour le maintien chaud ou froid d'aliments.	Aliment	PL

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie	Type	TE	Activité	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Kiosque de marché public avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-58	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint situé sur le site d'un marché public ou aux puces opéré par une entreprise artisanale dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou d'organisme sans but lucratif.	Aliment	PL
	Kiosque de bordure de route sans permis requis	6-89	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint ordinairement situé sur le bord d'une route dont la spécialité est la vente de fruits et légumes frais, de produits de l'érable et/ou de tout autre aliment de préparation artisanale (ex. : pain, gâteau, etc.) et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL
	Kiosque de bordure de route avec permis requis MCF	6-90	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint ordinairement situé sur le bord d'une route dont la spécialité est la vente de fruits et légumes frais, de produits de l'érable et/ou de tout autre aliment de préparation artisanale (ex. : pain, gâteau, etc.) et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis sauf pour le maintien chaud ou froid d'aliments.	Aliment	FI (1 fois/6 ans)

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie	Type	TE	Activité	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Kiosque de bordure de route avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-91	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint ordinairement situé sur le bord d'une route dont la spécialité est la vente de fruits et légumes frais, de produits de l'érable et/ou de tout autre aliment de préparation artisanale (ex. : pain, gâteau, etc.) et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou d'organisme sans but lucratif.	Aliment	BR
	Marché public	6-63	Installation permanente ou temporaire avec ou sans locaux dont les activités commerciales sont annuelles ou saisonnières. Le marché public accueille un regroupement d'emplacements alimentaires (stands, kiosques ou étals) opérés majoritairement par des exploitants agricoles ou par des entreprises artisanales dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés.	Aliment	FI (1 fois /3 ans)
	Vendeur itinérant	6-76	Personne qui se déplace avec ses produits alimentaires pour les vendre, par sollicitation, directement aux consommateurs.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Véhicule de livraison	6-77	Véhicule servant à livrer des aliments aux consommateurs. La vente se fait sans sollicitation.	Aliment	PL
	Vente de viandes à la ferme	6-81	Établissement effectuant la vente de produits carnés sur le lieu de production.	Aliment	BR

Marchandises diverses	Magasin à rayons multiples sans permis requis	6-66	Établissement où l'on vend diverses marchandises, dont des aliments variés pour consommation humaine et animale et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Magasin à rayons multiples avec permis requis MCF ou préparation générale	6-78	Établissement où l'on vend diverses marchandises, dont des produits alimentaires maintenus réfrigérés ou non (bonbons, fruits et légumes, produits frais et congelés, friandises, conserves, pain, etc.) où les activités de préparation se limitent à l'emballage. (ex. : tabagies, pharmacies, magasins à escomptes).	Aliment	FI (1 fois/6 ans)
Alimentation générale	Marché de proximité sans permis requis	6-10	Magasin de vente au détail de petite superficie (≤ 600 m^2) et dépanneur, incluant les dépanneurs de stations-service, où l'on vend des aliments de toutes sortes pour consommation humaine et animale et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL
	Marché de proximité avec permis requis MCF	6-11	Magasin de vente au détail de petite superficie (≤ 600 m^2) et dépanneur, incluant les dépanneurs de stations-service, où l'on vend des aliments de toutes sortes pour consommation humaine et animale et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis sauf pour le maintien chaud ou froid d'aliments.	Aliment	FI (1 fois/6 ans)

	Marché de proximité avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-12	Magasin de vente au détail de petite superficie (≤ 600 m^2) et dépanneur, incluant les dépanneurs de stations-service, où l'on vend des aliments de toutes sortes pour consommation humaine et animale et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou d'organisme sans but lucratif, mais où il se fait peu ou pas de coupe ou de transformation de produits carnés.	Aliment	BR

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Épicerie-boucherie	6-57	Établissement, dont la superficie peut varier entre 400 et 2 500 mètres carrés, où l'on vend, en libre-service, des denrées alimentaires de toutes sortes pour consommation humaine. On y effectue la coupe et la préparation de produits carnés pour la vente aux consommateurs (incluant la plupart des petits supermarchés).	Aliment	BR
	Supermarché	6-73	Établissement de vente, dont la surface est de beaucoup supérieure aux épiceries-boucheries conventionnelles, ayant une superficie dépassant les 2 500 m^2. On y retrouve plusieurs activités d'importance majeure, telles que comptoirs de coupe et préparation des viandes, coupe de viandes froides, préparation des produits de la mer, préparation et cuisson des produits de boulangerie, aire de vente de produits en vrac.	Aliment	BR

Autres	Étang de pêche	6-64	Lieu où l'on élève des produits marins ou des produits d'eau douce aux fins de pêche sportive moyennant rémunération. L'exploitant de ce lieu ne peut pas abattre lui-même sa production aux fins de vente.	Aliment	PR
	Autres sans permis requis ou avec MCF	6-87	Lieu dont les activités ou autres caractéristiques ne correspondent à aucun des TE définis et n'effectuant pas d'activités liées à un permis de préparation d'aliments ou à des activités d'organisme sans but lucratif, mais possiblement liées au seul maintien chaud ou froid.	Aliment	PL
COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Autres avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-88	Lieu dont les activités ou autres caractéristiques ne correspondent à aucun des TE officiellement définis et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou à des activités liées à un permis OSBL.	Aliment	BR

RESTAURATION COMMERCIALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Service complet	Brasserie	6-44	Endroit où, comme dans les tavernes, on débite de la bière à la pression, mais où un service de restauration complet est disponible à des clients qui commandent et sont servis aux tables et qui règlent l'addition après avoir mangé.	Aliment	BR
	Cabane à sucre/restaurant	6-45	Établissement où l'on prépare et vend des produits de l'érable et où l'on prépare des repas complets. Les aliments servis ou offerts pour consommation doivent être des produits de l'érable ou des aliments autres que des succédanés de produits de l'érable.	Aliment	BR
	Restaurant	6-69	Établissement où l'on sert et vend des repas aux tables.	Aliment	BR
	Restaurant service rapide	6-70	Établissement avec service au comptoir et occasionnellement aux tables, dont l'activité est caractérisée par la préparation d'un menu spécialisé : hamburgers, poulets, hot-dogs, etc. La consommation peut s'effectuer sur place ou ailleurs.	Aliment	BR

Service restreint	Bar-salon, taverne	6-79	Établissement qu'il est convenu d'appeler bar, taverne ou débit de boissons, dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate. Ces établissements peuvent également offrir des services restreints de restauration.	Aliment	PL

RESTAURATION COMMERCIALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Cuisine domestique	6-84	Cuisine domestique d'une résidence privée où se fait une activité commerciale de restauration. Inclut notamment les chefs à domicile qui débutent la préparation chez eux, les exploitants de tables champêtres et les personnes qui vendent des aliments par Internet lorsqu'ils effectuent la préparation dans leur cuisine domestique. **« Ce TE doit être attribué seulement aux nouvelles clientèles enregistrées à compter du 1er décembre 2024 ».**	Aliment	PL
	Casse-croûte	6-51	Établissement où l'on prépare et sert des repas légers consommés ou non sur place. Cette catégorie n'inclut pas les camions-cuisine (restaurants roulants).	Aliment	BR

	Restaurant mets pour emporter	6-72	Établissement dont l'activité principale est la préparation et la vente d'aliments pour être emportés « take-out » ou livrés. Aucune consommation sur place, excluant les cassecroûtes.	Aliment	BR
Mobile	Camion-cuisine	6-83	Véhicule motorisé et mobile (incluant les remorques liées à un camion) qui se déplace vers les lieux de consommation où l'on prépare et sert des repas consommés ou non sur place. Le véhicule (ou la remorque) doit pouvoir être déplacé et donc ne doit pas comporter d'installations permanentes. Les équipements installés dans le camion-cuisine sont alimentés de façon autonome pour l'eau potable, l'électricité et le gaz propane.	Aliment	BR
RESTAURATION COMMERCIALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Attenant à une usine	Restaurant ou détaillant attenant à une usine de transformation	6-92	Établissement de restauration[16], de détail d'envergure[17] ou préparant un PRIS[18] ET Attenant à une usine de transformation	Aliment	BR

[16] Exemples : bar laitier (06-40), cabane à sucre–restaurant (06-45), cafétéria inst. (06-47), casse-croûte (06-51), centre d'accueil (06-52), mets à emporter (06-72), service rapide (06-70), restaurant (06-69), traiteur (06-75).

[17] Établissement de détail avec plusieurs activités de préparation, produits variés ou plusieurs UMFC.

[18] Établissement de détail, peu importe son envergure, qui prépare un PRIS.

RESTAURATION COLLECTIVE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Travail	Cafétéria	6-46	Établissement où la distribution et la vente des aliments s'effectuent au niveau de l'aire de service, sans service aux tables (excluant les cafétérias d'institution d'enseignement).	Aliment	BR
Scolaire	Cafétéria institution d'enseignement	6-47	Répond à la même définition que « cafétéria », mais concerne les établissements situés dans une institution d'enseignement primaire, secondaire, collégial ou universitaire.	Aliment	BR
Communautaire	Camp de vacances	6-48	Établissement qui offre au public, moyennant un prix forfaitaire, de l'hébergement et des services de restauration ou d'autocuisine et d'animation ainsi que des aménagements et des équipements de loisir.	Aliment	BR
	Gîte	6-74	Établissement où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes et un service de petit-déjeuner servi sur place moyennant un prix forfaitaire.	Aliment	PL
	Auberge de jeunesse	6-80	Établissement qui offre au public, moyennant un prix forfaitaire, de l'hébergement et des services de restauration ou d'autocuisine.	Aliment	PL
RESTAURATION COLLECTIVE					

Catégorie	Type	TE	Activité	Domaine principal d'inspection Domaines secondaires	Type de fréquence d'inspection (fréquence)
Institution	Centre d'accueil	6-52	Établissement servant de refuge à certaines catégories de personnes (âgées, délinquantes, déficientes physiques ou mentales, etc.) et possédant un permis d'opération du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Cette catégorie inclut les centres de détention provinciaux. Les cuisinettes en milieu de vie des CHSLD (publics et privés)[19] et des maisons des ainés, sont considérées comme les cuisines des domiciles privés et ne sont pas visées par l'inspection.	Aliment	BR
	Centre d'accueil 4-9 personnes	6-82	Lieu (résidence privée) servant de refuge à certaines catégories de personnes (âgées, délinquantes, déficientes physiques ou mentales, etc.)	Aliment	PL
	Garderie	6-60	Établissement possédant un permis d'opération de l'Office des services de garde à l'enfance qui offre des services de garderie pour enfants et où l'on prépare ou sert des repas. Cette catégorie exclut la garde en milieu familial.	Aliment	BR
	Hôpital	6-61	Établissement où l'on reçoit et traite pendant un temps limité des personnes ayant besoin de soins médicaux. On y prépare et sert des aliments aux bénéficiaires.	Aliment	BR

[19] Cuisinettes d'accès libre pouvant être employée par les résidents, leur famille ou tout autre visiteur. Ces cuisinettes sont généralement situées à l'intérieur d'unités de vie regroupant des espaces privés (chambre des résidents) et semi-privés (cuisinettes, salles à manger, aire de repos, salon).

RESTAURATION – SERVICES SPÉCIAUX					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Temporaire	Évènement spécial d'envergure fréquence annuelle (ÉSEFA)	6-36	Évènement spécial inspecté annuellement ou à chaque édition en raison de l'achalandage, de la renommée et de la sensibilité politique.	Aliment	FI (1 fois/an)
	Évènement spécial d'envergure (ÉSE)	6-37	Évènement spécial inspecté aux 3 ans, car il ne répond pas aux critères d'un ÉSEFA et que le nombre de « stands alimentaires évènement spécial» (TE 06-59) est ≥ à 5.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Autre évènement spécial (AÉS)	6-38	Évènement spécial inspecté sur plainte, car il ne répond pas aux critères d'un ÉSEFA et que le nombre de « stands alimentaires évènement spécial» (TE 06-59) est de 2 à 4.	Aliment	PL
	Stand alimentaire évènement spécial	6-59	Établissement, lieu ou véhicule qui participe à un ou plusieurs « événements spéciaux » au cours desquels des activités de restauration et/ou de vente au détail d'aliments sont effectuées. Un « événement spécial » peut être un kiosque dans un marché public, dans une foire agricole, dans un salon de l'auto, lors d'une compétition sportive, lors d'un événement d'envergure, lors d'un rassemblement, etc.	Aliment	PL

Mobile	Cantine mobile	6-49	Véhicule motorisé qui se déplace vers les lieux de consommation pour la vente, la distribution ou le service d'aliments chauds et/ou froids aux consommateurs. Cette catégorie peut inclure des opérations de réchauffage.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
RESTAURATION – SERVICES SPÉCIAUX					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Traiteur	Camp et/ou pourvoirie	6-50	Établissement où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (chapitre D13.1).	Aliment	BR
	Local de préparation d'aliments	6-71	Local exclusif servant à la préparation d'aliments pouvant être distribués ultérieurement aux consommateurs par des cantines mobiles, traiteurs, distributeurs automatiques, cafétérias, ou autres. Ce local peut servir aussi bien à la préparation initiale que finale des aliments.	Aliment	BR
	Traiteur	6-75	Occupation dont l'activité principale est la préparation et la vente des aliments pour banquets, réceptions ou autres. Cette catégorie peut inclure la salle de réception où s'effectue le service des repas.	Aliment	BR

N/A	*TE temporaire*	*6-97*	*Ce TE temporaire est attribué par le service des permis lors d'une nouvelle demande et que l'agent est incertain du type de TE à attribuer. Ce TE doit obligatoirement être modifié avec le bon TE avant de débuter l'intervention sans quoi des erreurs dans le système informatique pourraient survenir.*	*N/A*	*N/A*

⬆

BIEN-ÊTRE ANIMAL[20]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Propriétaire ou gardien de chiens et chats	Chiens de traîneau	7-22	Lieu où l'on garde des chiens en vue d'effectuer l'activité de traîneau.	BEA	FI (1 fois/an)
	Services pour animaux de compagnie	7-23	Lieu où l'on héberge, nourrit, toilette (rasage, bain, coupe de griffes, etc.) ou dresse des chats, des chiens ou d'autres animaux à la demande du propriétaire, contre rémunération.	BEA	FI (1 fois/an)
	Propriétaire ou gardien – chats/chiens (15+)	7-24	Lieu sous permis où l'on garde 15 chats et/ou chiens ou plus dont les petits sont généralement vendus à un tiers.	BEA	FI (1 fois/an)
	Établissement d'enseignement	7-26	École où sont gardés des chats ou des chiens en vue de contribuer à l'apprentissage des étudiants. Les chats et/ou les chiens peuvent être utilisés	BEA	FI (1 fois/an)

[20] Les fréquences fixes relatives au secteur du bien-être animal seront éventuellement modulées en fonction du risque inhérent et lorsqu'un nombre suffisant de données statistiques auront été amassées. Ainsi, une fréquence supérieure à 1fois/an pourrait être envisagée.

			pour des activités de recherche ou d'enseignement.		
	Laboratoire	7-27	Lieu de recherche où sont gardés des chats ou des chiens et qui est aménagé pour faire des expériences en sciences naturelles.	BEA	FI (1 fois/an)
	Lieux de recueil – Animaux de compagnie ou équidés	7-43	Lieu sous permis où l'on recueille des chats et des chiens (ou d'autres animaux de compagnie) errants ou abandonnés ou des équidés abandonnés. Le but est l'adoption, le transfert vers un autre lieu de garde ou l'euthanasie. Les animaux peuvent y demeurer à long terme.	BEA	FI (1 fois/an)

BIEN-ÊTRE ANIMAL[2]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Élevage droits acquis 50+	7-25	Lieu sous permis exerçant des activités commerciales de reproduction ou d'élevage où l'on garde plus de 50 chats et/ou chiens, bénéficiant de la clause de droits acquis en vertu de l'article 70 du Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés. **Ce TE ne peut plus être attribué depuis le 25 août 2022.**	BEA	FI (1 fois/an)

Propriétaire ou gardien d'équidés	Propriétaire ou gardien d'équidés	7-16	Lieu où l'on garde des équidés (ex. : chevaux, ânes, mulets, poneys, chevaux miniatures) pour l'élevage ou la pension à des fins de loisirs, de dressage, de reproduction, d'enseignement ou de tourisme (ex. chevaux de calèche).	BEA	PL
	Lieu de recueil d'équidés	7-41	Lieu sous permis où l'on recueille des équidés abandonnés. Le but est l'adoption, le transfert vers un autre lieu de garde ou l'euthanasie. Les animaux peuvent y demeurer à long terme	BEA	FI (1 fois/an)
Propriétaire gardien – animaux divers	*Autres animaux BEA*	*7-17*	*TE qui était utilisé lors d'une plainte de bien-être des animaux. Ce TE ne doit plus être utilisé, tous les dossiers seront transférés vers d'autres TE.*	*N/A*	*N/A*
	Particulier espèces diverses	7-15	Lieu où l'on garde divers animaux (de compagnie ou de ferme) à des fins d'agrément ou de consommation personnelle (ex. fermette), **excluant tous les lieux sous permis**.	BEA	PL
	Animalerie	7-21	Magasin spécialisé où sont gardés des animaux de compagnie offerts pour la vente (ex. chats, chiens, furets, cochon d'Inde, lapins, oiseaux, reptiles, poissons, rongeurs).	BEA	FI (1 fois/an)

BIEN-ÊTRE ANIMAL[2]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Visonnière – Renardière	7-44	Lieu où l'on garde et fait l'élevage de visons d'Amérique, de renards roux ou de renards arctiques pour la fourrure.	BEA	PL

	Zoo – Aquarium	7-45	Lieu ou site où l'on garde en captivité des animaux indigènes ou exotiques exposés au public à des fins éducatives, récréatives, scientifiques ou touristiques incluant les amphibiens et les reptiles. Ces établissements détiennent un permis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs et sont régis par celui-ci.	BEA	PL
	Lieu de recueil - Animaux de ferme	7-46	Lieu où l'on recueille des animaux de la ferme (ruminants, oiseaux de basse-cour, lapins, etc.) errants ou abandonnés. Le but est la vente, l'adoption, le transfert vers un autre lieu de garde, l'euthanasie ou l'abattage. Les animaux peuvent y demeurer à long terme.	**BEA** Traçabilité	PL
	Service pour animaux de ferme	7-18	Personne qui offre divers services aux animaux de la ferme comme l'attrapage des oiseaux, le parage des onglons, la tonte des moutons.	**BEA** Santé animale	PL
	Évènements publics	7-47	Lieu où l'on garde des animaux de façon temporaire ou permanente à des fins d'agrément, d'exhibition ou de spectacles divers (ex. Ferme de Pâques, salon animalier, festival). La rétribution n'est pas directement liée à l'engraissement d'animaux pour la chair. L'exploitant peut être enregistré ou non comme producteur agricole.	**Traçabilité** BEA Santé animale	PL
BIEN-ÊTRE ANIMAL[2]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Titulaire permis professionnel de garde d'animaux en ferme cynégétique ou en ferme d'élevage.	*7-70*	*Regroupe les titulaires de permis d'exploitation d'un lieu où on fait la garde d'animaux sauvages (cerf rouge, wapiti, cerf Sika, daim, bison, sanglier autruche,) dans un contexte d'élevage, à des fins de consommation, ou offrant la chasse en enclos.* *Ce TE est à l'usage exclusif de la Direction des services aux clientèles aux fins de statistiques.*	*N/A*	*N/A*
Titulaire permis	*Titulaire permis BEA*	*7-20*	*Regroupe tous les titulaires de permis en BEA (7-21 à 7-39). Ce TE est à l'usage exclusif de la Direction des services aux clientèles aux fins de statistiques.*	*N/A*	*N/A*

⬆

SANTÉ ANIMALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits apicoles	Apiculteur	9-01	Propriétaire ou possesseur de ruches d'abeilles.	**Santé animale** BEA	PL
Produits carnés	Centre de prélèvement de sperme	9-02	Lieu où l'on garde principalement des animaux domestiques mâles pour en prélever du sperme afin de le conserver et de le livrer.	**BEA** Traçabilité	PL
Alimentation animale	Vente, fourniture ou préparation de prémélanges médicamenteux et/ou d'aliments médicamenteux	9-06	Lieu où l'on prépare, vend ou fournit des aliments et des prémélanges médicamenteux destinés aux animaux.	Gestion médicamenteuse	PL

	Préparation de prémélanges médicamenteux et/ou d'aliments médicamenteux	9-07	Lieu où l'on prépare des aliments et des prémélanges médicamenteux destinés aux animaux.	Gestion médicamenteuse	PL
	Distributeur de prémélanges médicamenteux ou d'aliments médicamenteux	9-08	Le titulaire de ce permis peut détenir aux fins de vente, vendre ou fournir un prémélange médicamenteux ou un aliment médicamenteux destiné aux animaux.	Gestion médicamenteuse	PL
	Préparation de prémélanges médicamenteux et/ou d'aliments médicamenteux	9-09	Le titulaire de ce permis peut préparer un aliment ou un prémélange médicamenteux pour ses propres animaux ou ceux dont il a la garde.	**BEA** Gestion médicamenteuse	PL
Confinement	Confinement d'oiseaux	9-10	*TE qui servait lors d'une plainte. Ce TE ne doit plus être utilisé, tous les dossiers seront transférés vers d'autres TE.*	*N/A*	*N/A*

30. ANNEXE 2 – RÉSUMÉ DES MODALITÉS D'APPLICATION DES PROGRAMMES D'INSPECTION

PROGRAMME D'INSPECTION DE BASE	CHARGE DE RISQUE	CATÉGORIE DE CHARGE DE RISQUE	INTERVALLE D'INSPECTION IBR (MOIS)	ÉCART ACCEPTABLE	OUTIL D'INSPECTION
Établissements du domaine alimentaire					
IBR à intervalle modulé selon la charge de risque	0 à 99 [21]	Faible	36	+ 1 mois - 3 mois	Méthode IBR [22]
	100 à 299 [1]	Faible-moyenne	36		
	300 à 599	Moyenne	12	+ 1 mois - 2 mois	
	600 à 1 299	Moyenne-élevée	6	± 1 mois	
	1 300 et +	Élevée	3		
IBR à intervalle Fixe	n.a.	n.a.	36 ou autres [23]	+ 1 mois - 3 mois	
Sur plainte ou dans le but de prélever	n.a.	n.a.	Aucun (sur plainte ou dans le cadre de programmes de prélèvement)	n.a.	

[21] L'intervalle maximal de l'inspection régulière des établissements qui utilisent des procédés à risque est de 12 mois.

[22] D'autres programmes d'inspection spécifiques liés à certains enjeux sanitaires peuvent également s'ajouter aux programmes d'inspection de base. Dans ces cas, des outils d'inspection spécifiques sont utilisés.

[23] Consulter la liste des TE de l'Annexe 1 pour connaître les autres fréquences fixes appliquées.

Établissements des domaines des viandes non comestibles, de la santé et du bien-être animal					
À intervalle Fixe	n.a.	n.a.	1 ou autres [3]	+ 1 mois - 3 mois	Outils d'inspection spécifiques aux TE
Sur plainte	n.a.	n.a.	Aucun (sur plainte ou dans le cadre de programmes de prélèvement)	n.a.	

31. ANNEXE 3 - COMBINAISON CRITIQUE DE NON-MAÎTRISES MAJEURES (CCM)

Une combinaison critique de non-maîtrises majeures (**CCM**) de points à maîtriser spécifiques est évaluée comme une situation très grave en lien avec les causes principales de toxi-infections alimentaires (TIA).

Une CCM est équivalente à une non-maîtrise très grave (TG).

Les causes majeures de TIA ont été retenues pour établir la CCM. Elles se retrouvent principalement dans trois classes de dangers microbiologiques : **la contamination, la survie et la croissance des micro-organismes**.

Les causes majeures de TIA concernent particulièrement les aspects suivants :

- Hygiène des manipulateurs d'aliments : **contamination;**
- Couple temps-température des APD : **croissance;**
- Contamination croisée des aliments : **contamination;**
- Température de cuisson ou de réchauffage des aliments à risque : **survie**;
- Propreté et assainissement des équipements : **contamination et survie.**

La combinaison de plusieurs non-maîtrises liées aux sources de dangers microbiologiques crée une synergie et affaiblit de façon importante le système de barrières pour maîtriser les risques de TIA dans une entreprise.

31.1.1.1 Inspection basée sur le risque (IBR)

Lors de l'inspection régulière IBR, **quatre groupes de non-maîtrises majeures** sont évalués en excluant la température interne de l'aliment déjà considérée comme un facteur multiplicateur. L'association de ces quatre groupes représente la CCM. Au moins, un point à maîtriser par groupe doit avoir été identifié lors de l'inspection afin de pouvoir constituer la CCM. Le système informatique identifie la CCM automatiquement. Chaque groupe est également associé à une couleur spécifique (Tableau 10). Les codes de couleurs sont visibles dans Hermès ainsi que sur la grille 5M d'aide à la tâche.

La présence d'une non-maîtrise TG dans un des groupes ne génère pas une CCM. Cependant, si lors d'une réévaluation des 5M (inspection régulière ou suivi de maîtrise), une non-maîtrise TG est abaissée à majeure, celle-ci sera considérée dans la détermination d'une CCM.

Tableau 10. Combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM)

Groupe	Point à maîtriser
Manipulateurs	• Lavage des mains et comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire **(3.1)** • État de santé apparent et blessures **(3.4)**
Température Survie Croissance	Température ambiante (APD) **(1.1)** • • Cause de survie, de multiplication microbiologique **(2.1)** • Décongélation **(2.3)** • Refroidissement / réchauffage **(2.4)**
Contamination	• • Innocuité **(1.3)** Cause d'introduction de micro-organismes pathogènes **(2.2)** • Animaux, insectes **(5.1)** • Sources environnementales de contamination **(5.2)**
Propreté Assainissement	• Propreté **(4.1)** • Nettoyage et assainissement **(2.6)**

31.1.1.2 Intervention prioritaire et maîtrise d'une CCM

31.1.1.2.1 L'apparition d'une CCM nécessite une intervention prioritaire et un suivi de maîtrise

L'intervention prioritaire doit être effectuée sur au moins une des non-maîtrises majeures identifiées. Il faut mettre l'accent sur la non-maîtrise la plus susceptible d'être maîtrisée lors du suivi.

L'intervention prioritaire à réaliser lors de la détection d'une CCM doit aussi comprendre une communication du risque auprès de l'exploitant afin de le sensibiliser sur les risques associés aux TIA.

En général, il n'y a pas d'interventions prioritaires à effectuer sur les aliments à moins que l'inspecteur ne le juge nécessaire. Par exemple, lorsque toutes les non-maîtrises majeures concernent un même aliment.

Le suivi de maîtrise doit être réalisé dans un délai de 1 à 3 mois suivant la détection de la CCM (Tableau 7). Le suivi de maîtrise est planifié automatiquement par le système informatique.

La maîtrise d'une CCM se traduit par la maîtrise d'au moins un des groupes de points à maîtriser. Il faut donc vérifier toutes les non-maîtrises majeures à l'origine de la CCM lors du suivi, d'où l'importance de consulter le dossier de l'établissement au préalable. Dès que l'un des groupes est en maîtrise, il n'y a plus de CCM.

Numéro et date de version	Type de révision	Détails des modifications	Personnes consultées	Approuvé par :
Version initiale rédigée par Marc Trudel et Chantal Fontaine				
Version 2013 rédigée par : Line Desaulniers, Chantal Dunn, Johanne Minville (DGIBEA) Valérie Noël, Jessica Pearson (Direction générale des services aux clientèles)			Représentants de la DGSC, de la DGIBEA, du Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires (LEAA) et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction
Juin 2015	Majeure	Révision globale des évènements de risques supérieurs et des modalités de suivi de maîtrise et modification du terme « maîtrisé » pour « amélioré » pour les statuts de risque.	Maude Michaud Dumont (DGDSI) (coordination) Membre du comité : Suzie Lapointe, Jean- Pierre Hudon, Denise Leduc (DGIBEA)	Membres du comité de direction
Version 10 2018	Majeure	Révision de l'annexe des TE (ajout, fusion, élimination de TE et révision de certaine définitions notamment pour les secteurs production et BEA, ajout de la colonne domaine d'application)	DGDSI (DSIR et DSC), DGIBEA (DOR et DSVBEA), DGLSA (DSA)	
Version 10 2021-11-24	Mineure	Modification de la définition du TE 06-52	Chantal Dunn (DSABEA) Conseillères qualité des DRIA, DASOQ	DSABEADASOQ
Version 10.1 2022-08-31	Mineure	Modifications à la liste des TE : -Ajout de 2 nouveaux TE pour les projets-pilotes (02-15 et 01-35) -Ajout du TE 07-18 Service pour animaux de ferme -Modification du nom du TE 07-23 -Précision ajoutée au TE 06-52	Chantal Dunn, Hugo Tremblay, Émilie Pelletier et Alain Alain (DSABEA), Vanessa Ruel-Guay, Suzie Lapointe, Sylvie Bujold et Guylaine Fournier (DASOQ), Myriam Jacques (DISBEA)	DSABEADGIBEA
Version 10.2 2022-11-03	Mineure	-Modification sur plainte de la fréquence d'inspection des TE 02-36 (ramasseurs de lait) et 02-42 (transporteurs de lait); -Ajout des TE 02-49 (citerne de lait) et 02-50 (transport en contenant)	Chantal Dunn, Julie Samson (DSABEA), Vanessa Ruel-Guay (DASOQ), MarieChristine Laporte (DSC)	DSABEADGIBEA
Version 10.3 2022-11-23	Mineure	-Ajout TE 07-25 Élevage droit acquis 50+ -Ajout TE 07-70 Ferme cynégétique ou ferme d'élevage d'animaux sauvages pour consommation -Ajout TE 06-97 Temporaire	Chantal Dunn, Hugo Tremblay, Émilie Pelletier (DSABEA), Sylvie Bujold (DASOQ)	DSABEADGIBEA
Version 10.4 2023-02-21	Mineure	Modifications ou précisions (définitions ou domaines d'inspection ou titre) pour les TE suivants : 01-11, 01-21, 07-70, 07-20, 07-25, 07-44.	Chantal Dunn, Hugo Tremblay, Émilie Pelletier (DSABEA), Sylvie Bujold (DASOQ), Marie-Christine Laporte (DSC), Vicky Frongillo, Justin Robitaille (DPAC)	DSABEADGIBEA

Version 10.5 2023-03-06	Mineure	Modification de la durée d'une ordonnance de fermeture :10 jours au lieu de 5 jours (projet de Loi PL-99) Ajout de précisions aux modalités de suivis de maîtrise pour un meilleur arrimage avec le contenu de formation (section 2.5.2.2)	Chantal Dunn (DSABEA), Conseillères qualité des DRIA, DASOQ, comité de gestion DGIBEA du 21 avril 2022.	DSABEADGIBEA
Version 10.6 2023-05-01	Mineure	Ajout TE 01-13 Élevage d'animaux laitiers de remplacement Réaménagement des TE du secteur carné et des usines laitières pour faciliter la coordination des activités d'inspection selon les profils.	Chantal Dunn (DSABEA), Sylvie Bujold, Vanessa Ruel-Guay, Karine Lainesse (DASOQ), Vicky Frongillo (DPAC), DGIBEA, ville de MTL	DSABEADGIBEA
Version 10.7 2024-01-31	Mineure	- Retrait de la mention de l'article 33.9.1 pour l'ÉRS danger imminent puisque dans la Loi P-29, le danger imminent réfère uniquement à l'article 33.9.2. Dans le cas de 33.9.1, une ordonnance peut être émise, mais elle sera en lien avec une évaluation de risque ponctuelle (utilisation d'un	Conseillères qualité des DRIA, Catherine Pouliot et Anne-Marie Toulouse (DSO), Claudie Aspirault (DSC), Hugo Tremblay (DGLSA)	DSA-DGI

Numéro et date de version	Type de révision	Détails des modifications	Personnes consultées	Approuvé par :
		appareil ou d'un équipement dont l'état ou le fonctionnement compromet l'innocuité des aliments qui en sont issus). D'ailleurs, l'article 33.9.1 est exclu de la portée de la procédure cesser ou restreindre l'exploitation d'un établissement. - Ajustement du nom et de la définition du TE 07-43 pour inclure les équidés en lien avec l'entrée en vigueur de B-3.1, r.0.1.		
Version 10.8 2024-06-11	Mineure	- Ajout du TE 04-18 au secteur des viandes non comestibles, catégorie produits carnés, Distributeur-grossiste d'aliments pour animaux de compagnie.	Professionnelles de la DSO, DPAC, Chantal Dunn, Maude Michaud Dumont, Joanie Côté (DSA), modifications portées par Ève Constant (DSA)	DSA-DGI
Version 10.9 2024-09-27	Mineure	Ajout du TE 07-41 Lieu de recueil d'équidés (en conséquence, retrait de la notion d'équidés dans le TE 07-43) Modifications mineures aux définitions des TE 07-45, 07-46, 07-18, 07-27)	Hugo Tremblay, Marie-Ève Lessard, Émilie Pelletier (DSBEA)	DSA-DGI

Version 11 2024-10-15	Mineure	TE relatifs aux projets pilotes (01-35 et 02-15) : Ajout d'une note pour préciser que la fréquence d'inspection n'est pas réellement sur plainte (PL). La fréquence est 2X/année, mais elle ne peut être programmée automatiquement par le système informatique pour des raisons opérationnelles. La fréquence plainte a donc été indiquée de manière théorique. Ajustement de la définition pour bien refléter que ce type d'activité doit être préalablement autorisé par le ministre et ne peut être réalisé autrement.	Alain Alain, Chantal Dunn et Claudine Quimper (DSA), Vanessa Ruel-Guay, Karine Lainesse et Guylaine Fournier (DSO)	DSA-DGI
Version 11.1 2024-12-02	Mineure	- Ajout du TE 06-84 Cuisine domestique. Ceci découle des modifications réglementaires du Combo 1. L'exemption de permis de restaurateur dans les résidences privées ayant été abrogée, il a été convenu de créer ce TE pour les restaurateurs qui préparent des repas ou collations dans leur cuisine domestique.	Chantal Dunn, Danielle Brochu (DSA), Jonathan Alain, Lamine Nyam Mohaman (DSC), Justin Robitaille, Caroline Vallières (DPAC)	DSA-DSC-DGI
Version 11.2 2024-12-11	Mineure	- Ajout d'une note au nouveau TE 06-84 Cuisine domestique afin de préciser que ce TE doit être attribué seulement aux nouvelles clientèles enregistrées à compter du 1er décembre 2024.	Chantal Dunn, Danielle Brochu, Francis Roberge (DSA), Jonathan Alain (DSC), Sabrina Théberge, Mélanie Gignac et Brunelle Bazonguéla (DGI)	DSA-DSC-DGI
Version 11.3 2025-07-25	Mineure	- Ajout du TE 06-92 Restaurant ou détaillant attenant à une usine de transformation	Chantal Dunn (DSA), Anaïs AmyotBrazeau (DPDSO),	DSA-DPDSO
Version 11.4 2025-08-26	Mineure	Précision ajoutée au TE 02-03 Abattoir Québec concernant les abattoirs A4 (particularité relative à la fréquence d'inspection + lien procédure). Ajout du domaine d'inspection secondaire « gestion médicamenteuse » pour les TE 02-03 et 02-07 À la section 2.5.1, référence ajoutée vers le nouveau document « Aidemémoire pour la formulation de l'interprétation des résultats analytiques ».	Chantal Dunn (DSA), Anaïs AmyotBrazeau, Guylaine Fournier, Magalie Chénard, Anne-Marie Toulouse, Vanessa Ruel-Guay, Karine Lainesse (DPDSO), Vicky Albert (DLEAA)	DSA-DPDSO

RÉSOLUTION

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite

Dossier # : 1255605001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1255605001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mahamadou TIRERA
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-8464

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-01

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-6052
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière

Information financière BF - IMPUTATION DE LA DÉPENSE - Service de l'

GDD #	**1236953001**

Direction	**Environnement**

Eng.gestion #	**N/A**	**Date**	**12/1/2025**

**Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de M
31 décembre 2025 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montr**

											20
Imputation : Subventions - Budget de fonctionnement - Gouvernements											**Avant taxes**
1001	0010000	103029	05101	46370	013215	0000	000000	000000	00000	00000	5,881,700.00 $
*AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Soutien et opérations*Inspection des aliments*Services divers*Inspection des aliments******											

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259463001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-07 17:13

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259463001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'accomplissement de sa mission, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) fournit aux employés des équipements spécialisés en sécurité incendie. Parmi ces équipements, on retrouve les appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) lors du combat des incendies, les habits de combat et les équipements spécialisés en sécurité incendie tels que détecteurs de gaz, coussins de levage, moniteurs défibrillateurs automatisés, vérins de stabilisation, etc.
Le SIM doit se conformer aux différentes lois et normes régissant les différents équipements, dont la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.S.S.T.) et les normes du *National Fire Protection Association (NFPA).*

Le financement des acquisitions futures d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt.

Ces projets d'acquisition visent à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le maintien en service des équipements de protection ayant ainsi un effet direct sur la longévité de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0704 - 7 mai 2014 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour l'entretien et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
CG14 0159 - 27 mars 2014 - d'ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil

d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets à la suite du réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 50 000 000 $ afin de permettre l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ces acquisitions d'équipements spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'agglomération.
Ce nouveau règlement d'emprunt d'un montant de 50,0 M$ permettra entre autres, au SIM, de financer :

- L'acquisition de nouveaux appareils respiratoires autonomes prévus en 2027, estimés à 19,0 M$;
- L'acquisition annuelle d'habits de combat estimés à 3,8 M$ par an, totalisant 19,1 M$ (2026 à 2030);
- L'acquisition d'équipements spécialisés en sécurité incendie (tels que détecteurs de gaz, coussins de levage, moniteurs défibrillateurs automatisés, etc.) prévus en 2026, estimés à 2,7 M$ et totalisant 6 M$ (2026 à 2030).

Le règlement pourra également servir au financement d'acquisitions futures pour d'autres équipements spécialisés ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien dans le cadre du programme décennal d'immobilisations du SIM.

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet de règlement n'est pas adopté, cela compromettra la capacité de maintenir la protection de la santé et de la sécurité des pompières, des pompiers et de la population, ainsi que la continuité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens.
Le SIM, en tant qu'employeur, a l'obligation de fournir à tous ses employés pompiers et pompières des équipements sécuritaires, en bon état de marche et conformes aux normes en vigueur tel que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.S.S.T.) et les normes du *National Fire Protection Association (NFPA)* , afin de leur permettre d'accomplir leur travail de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation (1er trimestre 2026);

- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt (1er trimestre 2026).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe GAUTHIER
directeur(-trice)-adjoint(e)-securite incendie

Tél : 514-589-7645
Télécop. : 514-8721907

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Philippe GAUTHIER
directeur(-trice)-adjoint(e)-securite incendie

Tél : 514 589-7645
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAUTHIER
directeur(-trice)-adjoint(e)-securite incendie

Tél : 514 589-7645
Approuvé le : 2025-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
directeur(-trice) de service - securite incendie

Tél : 514-872-4298
Approuvé le : 2025-11-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259463001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259463001 - Équipements SIM - AL.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 438 826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Nicolas DUFRESNE
Chef de la Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières, Direction des Affaires civiles
Tél : 438 873-6396
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité incendie pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal ainsi que les pièces et accessoires nécessaires à leur fonctionnement.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1259463001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259463001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1259463001_Adopter projet règlement d'emprunt 50 M$.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire
Tél : n/a

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-06

Hélène DÉRY
Cheffe d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1259463001

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien dans le cadre du programme décennal d'immobilisations du Service de sécurité incendie.

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait à la suite de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dépenses	Débit	Crédit
5001.50XXXXX.803200.01909.57401.000000.0000.115470.000000.98001.00000	50,000,000 $	

Emprunt à long terme	Débit	Crédit
5001.50XXXXX.803200.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000		50,000,000 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1240683005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-07-17 15:36

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1240683005**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire porte sur l'adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin d'y inclure 11 lots du cadastre du Québec identifiés dans le projet de résolution décrit au sommaire décisionnel 1240683004. Ce sommaire décisionnel sera soumis au conseil d'agglomération pour adoption à la séance du 25 septembre 2025.
Ce règlement de délégation s'inscrit à la suite de l'agrandissement des limites réglementaires du parc-nature du Ruisseau-De Montigny dont l'adoption est prévue le 25 septembre 2025 (dossier 1240683003) et permettra à la Ville de respecter les délais légaux afin d'exercer le droit de préemption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 19-003 - 31 janvier 2019 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional.
RCG 18-034 - 25 octobre 2018 - Adoption du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional.

21 septembre 2017 - Adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de

Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7).

DESCRIPTION

Le droit de préemption prévu à la Charte de la Ville de Montréal accorde à la Ville la possibilité d'exercer un droit de premier refus sur l'acquisition d'immeubles mis en vente sur son territoire. La Ville peut exercer ce droit à des fins municipales sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble appartenant à un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).
Le présent règlement de délégation de pouvoirs:

- Accorde au comité exécutif le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble qui est assujetti à ce droit conformément aux dispositions du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034) ou celui d'y renoncer, eu égard aux 11 immeubles énumérés dans le projet de résolution décrit au sommaire décisionnel 1240683004, à être adopté le 25 septembre 2025;
- Délègue au comité exécutif le pouvoir de requérir la radiation de l'inscription au registre foncier d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à la suite d'une renonciation à l'exercice de ce droit;
- Prévoit la sous-délégation à un fonctionnaire de la Ville le pouvoir d'acquérir un immeuble par préemption, ou d'y renoncer, lorsque celui-ci est d'une valeur inférieure à 150 000 $;
- Stipule que le comité exécutif doit soumettre trimestriellement au conseil d'agglomération un rapport faisant état de l'exercice du pouvoir délégué.

JUSTIFICATION

En raison des délais très courts associés à l'avis de l'intention d'acquérir un immeuble et à l'acquittement du prix de l'immeuble, ce règlement de délégation au comité exécutif permet d'exercer le droit de préemption pour les 11 lots identifiés dans le sommaire décisionnel 1240683004, et ce, à l'intérieur du délai de 60 jours suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner l'immeuble.
Il demeure cependant que le pouvoir de désignation des terrains sur lesquels s'applique le droit de préemption reste de compétence exclusive du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles achetés par la Ville grâce à l'exercice du droit de préemption seront acquis au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et le tiers. Avant de conclure la vente, le prix et les conditions de vente seront évalués par la Ville selon les procédures établies.
Une enveloppe de crédits est prévue au Programme d'acquisition des milieux naturels (32300) afin de rendre opérationnelle cette procédure d'acquisition d'immeubles en application du droit de préemption.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de mettre en place un mécanisme avantageux d'acquisition de terrains à des fins de parc régional. La délégation du pouvoir d'exercer le droit de préemption au comité exécutif et à un fonctionnaire de la Ville permettra d'acquérir des terrains qui autrement ne pourraient être achetés à l'intérieur des délais impartis par la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michelle PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno GAGNON, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Bruno GAGNON, 9 mai 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LAMONTAGNE-METIVIER
Conseiller en planification

Tél : 514-863-6443
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-05-06

Jérémie WATTERS
Chef de division - Stratégies et développement du réseau

Tél : 514-618-4725
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin BOULIANNE
directeur(-trice)-amenagement parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2025-07-17

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 10 septembre 2025	Résolution: CE25 1654

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1240683005
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 12 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 septembre 2025 Séance tenue le 25 septembre 2025	Avis de motion: CG25 0654

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1240683005
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 septembre 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1240683005
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 2 - Agrandir le parc-nature et la superficie de milieux naturels protégés*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1240683005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le texte ci-joint a été approuvé par le SAJ.

FICHIERS JOINTS

Délégation_compétence_RCG19-003-5 (2025-07-08).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle PICARD
Avocate
Tél : 438-354-9946

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-08

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 438-867-0481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 19-003-5

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION AUX FINS DE PARC RÉGIONAL (RCG 19-003)

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1° de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional est modifié par le remplacement de « et à la résolution CG23 0750 adoptée le 21 décembre 2023 » par « , à la résolution CG23 0750 adoptée le 21 décembre 2023 et à la résolution CG25 XXXX adoptée le XX XXX 2025 ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le _____.

GDD1240683005

Outlook

Délégation de pouvoirs | Remplacement de la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

À partir de Julie SAGALA <julie.sagala@montreal.ca>
de la part de
Louise-Helene LEFEBVRE <louise-helene.lefebvre@montreal.ca>
Date Jeu 10/07/2025 15:30

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne M. **Georges-Edouard Lelièvre-Douyon**, directeur de la direction Gestion des parcs et milieux naturels, pour me remplacer du **11 au 13 juillet** et M. **Martin Boulianne**, directeur de la direction Aménagement des parcs et des espaces publics, pour me remplacer du **14 au 27 juillet** inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre, directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
801 rue Brennan, 4e étage (Duke), bureau 4113
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cell. : 514 236-5925
Courriel : louise-helene.lefebvre@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259443002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure

Il est recommandé:
d'approuver le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-08-21 13:16

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259443002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal (Ville) a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées, afin d'assurer la santé et la sécurité publique, ainsi que la protection de l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est entré en vigueur le 29 novembre 2007. Son objet est de quantifier l'utilisation de l'eau dans les immeubles occupés par les industries, commerces et institutions (ICI) de l'agglomération de Montréal afin de permettre l'établissement de bilans d'eau selon les normes internationales et d'orienter les programmes de rationalisation de la consommation d'eau. L'adoption de ce règlement était essentielle pour encadrer les préparations de tuyauterie des bâtiments en vue de recevoir un compteur d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0600 - 24 octobre 2024 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».
CG22 0587 - 22 septembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

CG19 0445 - 19 septembre 2019 - Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG

13-004)» .

DESCRIPTION

Les modifications proposées au Règlement touchent majoritairement les points suivants dans l'Annexe B - Normes techniques :
- Modification d'une longueur des composantes de la préparation de tuyauterie dans le croquis 2
- Modification de la note C10 concernant le calorifugeage des nouvelles conduites.
- Modification de la note C12 en ajoutant des spécifications concernant l'installation d'un conduit électrique, reliant le compteur d'eau au module de transmission

JUSTIFICATION

Les ajustements techniques et administratifs apportés à la nouvelle version faciliteront les démarches des citoyens — notamment des industries, commerces et institutions (ICI) — situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en vue de se conformer au règlement RCG 07-031. Les modifications intégreront les pratiques émergentes ainsi que les équipements de nouvelle génération. Ces améliorations permettront de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées à nos instruments de mesure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. L'installation de compteurs d'eau répond à plusieurs engagements de la Ville de Montréal en matière de développement durable, notamment :
17 - développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes
18 - assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire
20 - accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement facilitera l'installation des compteurs d'eau ainsi que des équipements de transmission des données.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation du sommaire décisionnel :
-Application du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadège PAGE
Agente de recherche

Tél : 514 212-3779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-28

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280 0063
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2025-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2025-08-19

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 10 septembre 2025	Résolution: CE25 1655

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1259443002
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 12 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération	
Assemblée ordinaire du jeudi 25 septembre 2025 Séance tenue le 25 septembre 2025	Avis de motion: CG25 0655

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1259443002
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 26 septembre 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259443002
Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau , Division Exploitation
Projet : Adopter le règlement modifiant le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) »

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce programme s'inscrit dans les priorités

17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

Priorité 17 :
-Accroître l'exactitude de l'estimation des pertes d'eau et conséquemment, de celle du bilan de l'eau
-Amener les ICI à réduire leur consommation

Priorité 18 :

- Déterminer par déduction la consommation résidentielle et ainsi assurer une répartition équitable des coûts entre les secteurs résidentiels et ICI
-Fournir au Service des finances la répartition de l'eau consommée entre types d'usagers pour ajuster équitablement la fiscalité montréalaise de l'eau et d'augmenter la fiabilité des données;
-Assurer l'équité entre les ICI sur la base de leur consommation

Priorité 20 :
-Tarification au volume consommé et répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
-Mettre en place une tarification de l'eau au volume pour réduire le financement de l'eau par les taxes foncières.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale Il contribue à répondre à un approvisionnement en eau et à une répartition équitable de cette ressource sans compétition entre territoire et sans discrimination entre personnes vivant sur le territoire	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Pièce de transition (Item 3)*		*Raccord de la pièce de transition (Item 2)*	*Espace de dégagement minimum pour le compteur*			
	Diamètre nominal	*Longueur**	*Type de raccord*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
20 mm (3/4 po)	20 mm (3/4 po)	229 mm (9 po)	Union de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)
25 mm (1 po)	25 mm (1 po)	273 mm (10 3/4 po)				125 mm (5 po)	125 mm (5 po)
40 mm (1 1/2 po)	40 mm (1 1/2 po)	330 mm (13 po)	Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)
50 mm (2 po)	50 mm (2 po)	432 mm (17 po)					

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville

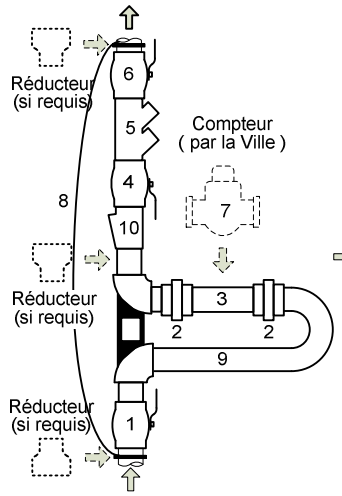

MONTAGE VERTICAL
(Aucune échelle)

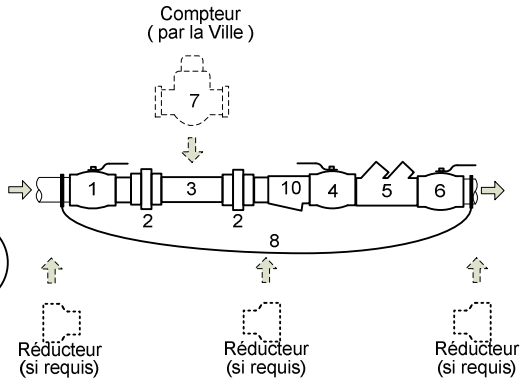

MONTAGE HORIZONTAL
(Aucune échelle)

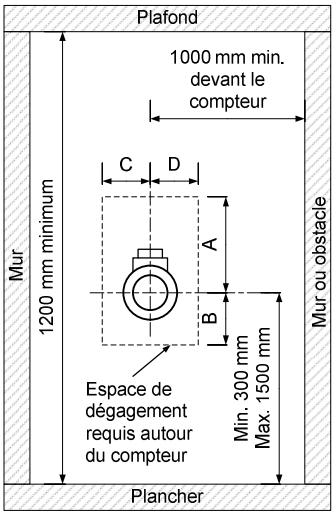

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation en amont du compteur et/ou robinet d'arrêt situé à l'entrée du branchement d'eau général du bâtiment (voir la note C7 à la feuille 2 de 4).
2 - Raccord (union ou bride) pour compteur.
3 - Pièce de transition (tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur) Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni par la Ville afin de répondre au besoin opérationnel.
4 - Robinet d'isolation en aval du compteur, et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement.
5 - Dispositif antirefoulement (DAR).
6 - Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement.
7 - Compteur.
8 - Mise à la terre (continuité électrique de la tuyauterie) (voir la note C6 à la feuille 2 de 4).
9 - Assemblage préfabriqué d'installation de compteur.
10- Tamis.

Notes :

- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur (s), se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	13
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Croquis_001	1 de 4

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur (incluant la voie de dérivation "bypass" si applicable) doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Les voies de dérivation sont interdites, sauf pour les immeubles répondant aux exigences de l'article 11.
Si approuvés, les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. Le choix du diamètre de la voie de dérivation est laissé à la discrétion de l'usager. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par ceux-ci en position fermée. Aucune connexion ne peut être faite en amont du robinet de dérivation.

A8. L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1200 mm en hauteur et de 1000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu, même lors de l'utilisation des assemblages préfabriqués d'installation de compteur.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée (voir feuille 4 pour exemples typiques).

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Une pièce de transition (section droite de tuyauterie préfabriquée de même longueur que le compteur) doit être installée par l'usager et sera remplacée par le compteur fourni par la Ville.

C3. Le compteur, ou la pièce de transition qui le remplace, doit être obligatoirement installé à l'horizontale. D'autre part, le compteur doit être installé de manière à ce que le registre soit orienté vers le haut.

C4. Des raccords (à union ou à bride) doivent être installés de chaque côté de la pièce de transition pour faciliter et standardiser le remplacement de celle-ci par le compteur. Ces raccords doivent être compatibles avec la pièce de transition. Les brides ovales doivent être installées de manière à ce que l'axe des boulons soit sur un plan horizontal.

C5. L'utilisation d'assemblage préfabriqué d'installation de compteur "meter horn", "meter setter", "meter yoke" est permise, à la condition que les parois de la tuyauterie de l'entrée et de la sortie soient distinctes, telles que montrées au croquis de la feuille 1. Il doit être fabriqué par un manufacturier reconnu et prévu pour cet usage, car aucun agencement maison n'est permis. Les robinets d'isolation du compteur peuvent être incorporés à l'assemblage. Si un robinet de dérivation est permis par la Ville, il peut être incorporé à l'assemblage, mais doit être verrouillable en position fermée.

C6. La continuité électrique de la tuyauterie doit être assurée en tout temps, même lors du retrait de la pièce de transition ou du compteur. Si un assemblage préfabriqué d'installation de compteur n'est pas utilisé, une mise à la terre permanente adéquate doit être installée de part et d'autre des raccords du compteur.

C7. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccord n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme. Dans le cas où il n'y a aucun branchement entre le robinet d'arrêt du bâtiment et l'emplacement du compteur, le robinet d'arrêt du bâtiment peut servir, s'il est de type à bille, de robinet d'isolation du compteur du côté amont.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	12
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Croquis_001	2 de 4

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Les robinets d'isolation du compteur doivent être de type à bille et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée de part et d'autre de la pièce de transition ou du compteur, au minimum, à l'aide de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.1 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.2 Les suspentes ou les supports doivent être suffisanment espacés des raccords pour permettre la manipulation des unions ou des boulons, dans le cas de brides, lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEMS 1 et 4 - ROBINETS D'ISOLATION DU COMPTEUR

Type	Corps	Garniture d'étanchéité	Sphère	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage
Robinet à bille de classe 125, orifice à passage intégral ("full port"), à tige inéjectable conforme à la norme MSS-SP110	Laiton	PTFE	Laiton plaqué chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, serti ou compression

ITEM 2 - RACCORDS DE LA PIÈCE DE TRANSITION

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Soudé, serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ITEM 3 - PIÈCE DE TRANSITION ("SPOOL")

Diamètre nominal	Type de raccord	Longueur	Commentaire
20 mm (3/4 po)	Fileté 1 po mâle	229 mm (9 po)	Fourni par la Ville
25 mm (1 po)	Fileté 1 1/4 po mâle	273 mm (10 3/4 po)	
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons	330 mm (13 po)	
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons	432 mm (17 po)	

ASSEMBLAGE PRÉFABRIQUÉ D'INSTALLATION DE COMPTEUR (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Fileté, soudé ou serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ROBINET DE DÉRIVATION (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de robinet	Type de raccords	Verrouillable	Matériel
20 mm (3/4 po)	Bille	Fileté, soudé, serti ou compression	Oui	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)				
40 mm (1 1/2 po)				
50 mm (2 po)				

MONTAGES TYPIQUES

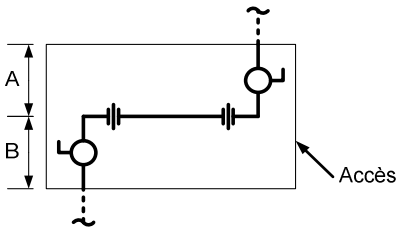

Vue de face

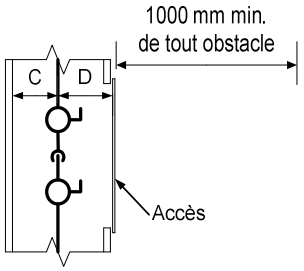

Vue de côté

Montage dissimulé dans un mur

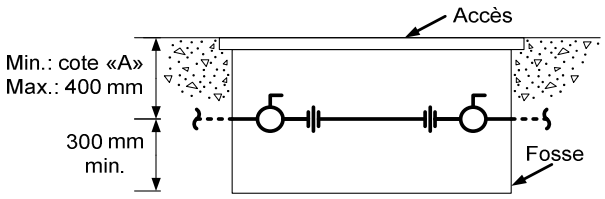

Coupe longitudinale

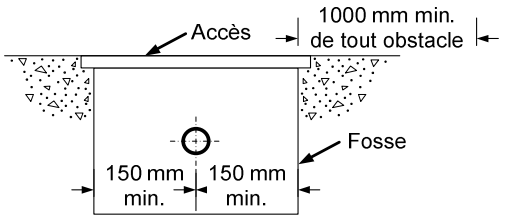

Coupe transversale

Montage dissimulé dans une dalle sur sol

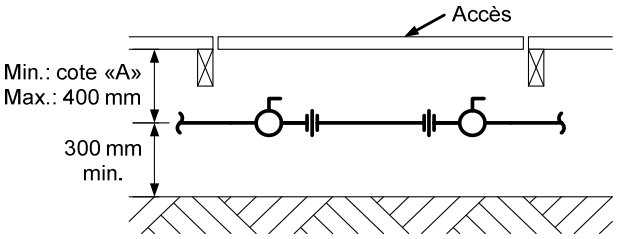

Coupe longitudinale

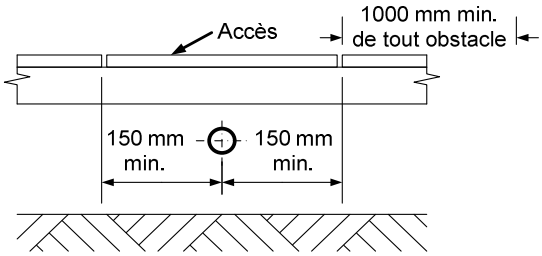

Coupe transversale

Montage dissimulé sous un plancher

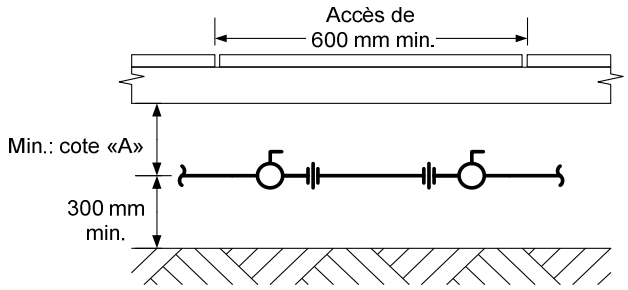

Coupe longitudinale

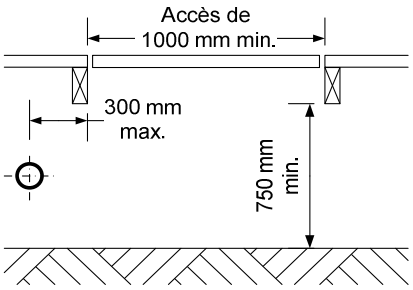

Coupe transversale

Montage en retrait dissimulé sous un plancher

Note : Dimensions selon le tableau de la feuille 1.

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 4 de 4

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie**					*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LS)*	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur du compteur (LC)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
50 mm (2 po)	632 mm (24,9 po)	432 mm (17 po)	200 mm (7,9 po)	200 mm (7,9 po)	125 mm (4,9 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
75 mm (3 po)	1070 mm (42,1 po)	483 mm (19 po)	380 mm (15 po)	200 mm (7,9 po)	220 mm (8,7 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
100 mm (4 po)	1310 mm (51,8 po)	584 mm (23 po)	475 mm (18,7 po)	250 mm (9,8 po)	275 mm (10,8 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)
150 mm (6 po)	1810 mm (71,3 po)	685 mm (27 po)	750 mm (29,5 po)	300 mm (11,8 po)	450 mm (17,7 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)

*Sur un avis de l'autorité compétente, les dimensions présentées peuvent être réajustées afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville.

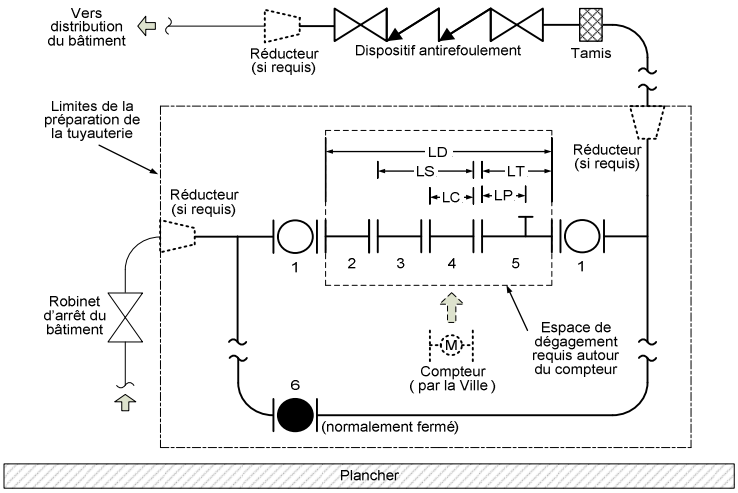

VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)

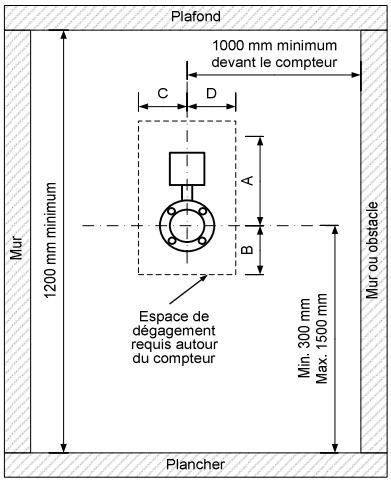

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (à passage intégral)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C2 à la feuille 2 de 3)
3 - Pièce d'ajustement pour compteur électromagnétique
4 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2 de 3)
5- Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2 de 3)
6- Robinet de dérivation

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur (s), se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	15
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Croquis_002	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

A9. L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie (lorsque requis par le directeur) pour le compteur et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	13
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Croquis_002	2 de 3

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11,1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11,2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11,3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisanment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
50 mm et plus (2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Orifice à passage intégral ("full port") Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 6 - ROBINET DE DÉRIVATION

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
38 mm et plus (1 /2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie**				*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LC)*	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
200 mm (8 po)	2200 mm (86,6 po)	350 mm (13,8 po)	1025 mm (40,4 po)	625 mm (24,6 po)	500 mm (19,8 po)	405 mm (16 po)	350 mm (13,8 po)	350 mm (13,75 po)
250 mm (10 po)	2750 mm (108,3 po)	450 mm (17,7 po)	1275 mm (50,2 po)	775 mm (30,5 po)	500 mm (19,8 po)	520 mm (20,5 po)	370 mm (14,5 po)	370 mm (14,5 po)
300 mm (12 po)	3300 mm (130 po)	500 mm (19,7 po)	1550 mm (61 po)	950 mm (37,4 po)	535 mm (21 po)	535 mm (21 po)	395 mm (15,5 po)	395 mm (15,5 po)

*Sur un avis de l'autorité compétente, les dimensions présentées peuvent être réajustées afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville.

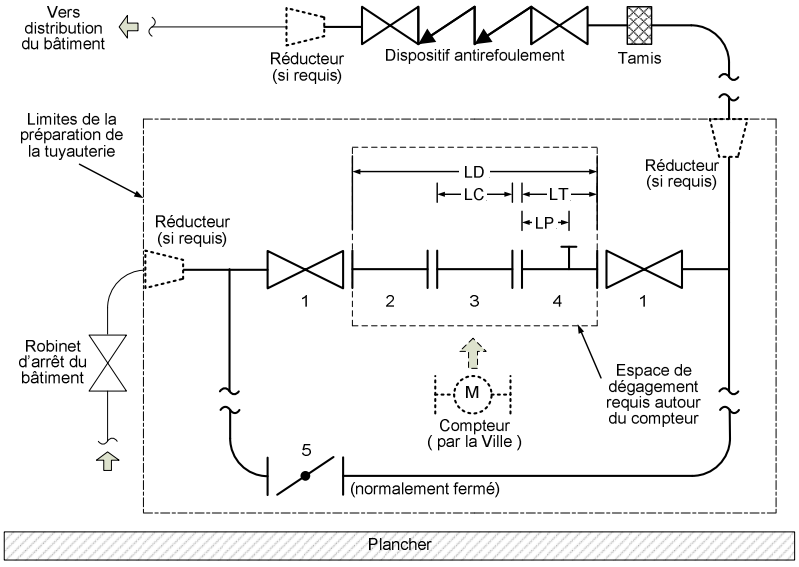

VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)

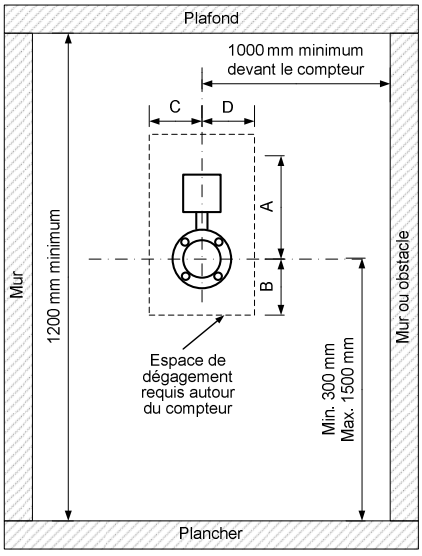

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (vanne)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C3 à la feuille 2)
3 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2)
4 - Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2)
5 - Robinet de dérivation (bille, vanne, papillon)

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur (s), se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	14
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Croquis_003	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

A9. L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie pour le compteur (lorsque requis par le directeur) et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	13
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Numéro de dessin Croquis_003	Feuille 2 de 3

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation doit être de type à vanne, à bille ou papillon, et peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11.1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisanment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
200 mm et plus (8 po. et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
150 mm et plus (6 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

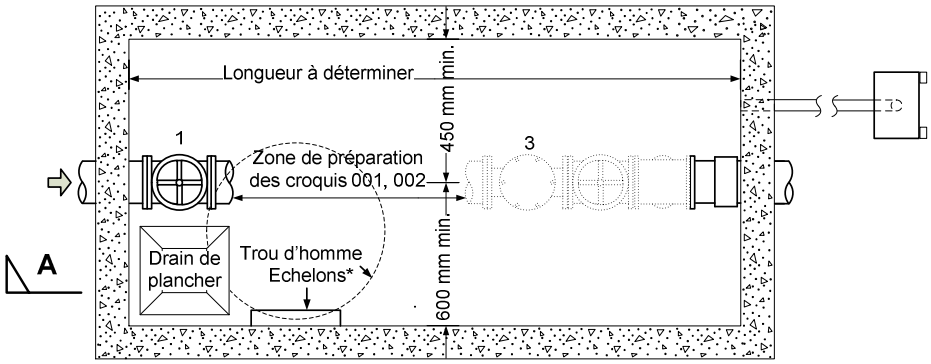

VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

* Voir Notes

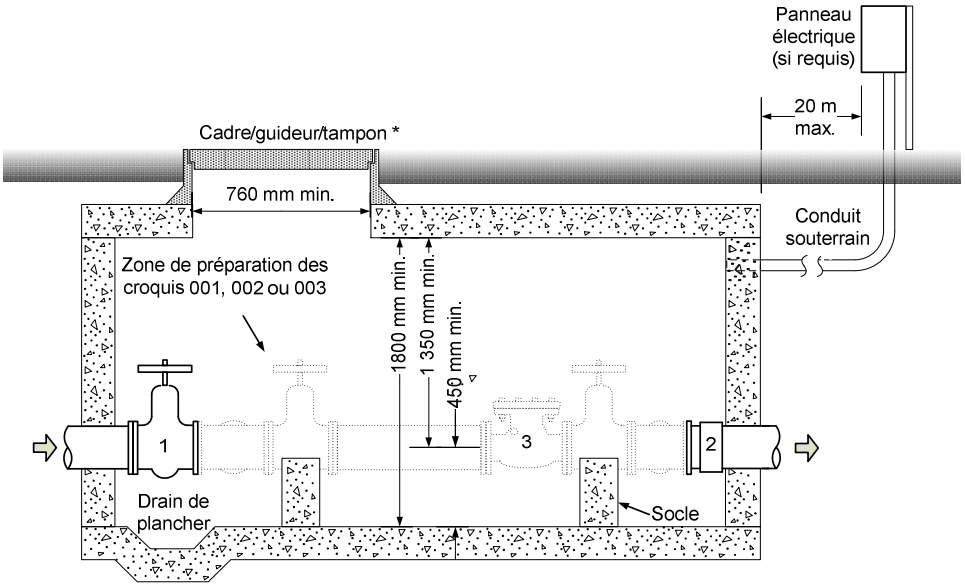

VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'arrêt de la Ville, requis lorsqu'aucun robinet n'est installé en amont de la chambre
2 - Manchon
3- Clapet de retenu simple (Référence à l'article 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
4- Robinet d'isolation en amont du compteur représenté sur les croquis 001, 002 et 003.

Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont et en aval du compteur doit être ancré dans le mur à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

Notes :

- Le cadre, le guideur et le tampon devront respecter les spécifications demandées dans la version plus récente du document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »** dans la section « Cadres, guideurs, tampons et grilles pour regards et structures » disponible dans : https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/etapes/famille-1-travaux-de-conduites-deau-potable-et-degout

- Le matériel de fabrication de l'échelle d'accès de la chambre devra respecter la section « Matériaux – Métaux ouvrés - Échelle et échelons pour réseau de conduites d'eau», et pour son installation elle doit se conformer à la section « Exécution des travaux – Installation –Installation ou construction de structure - Métaux ouvrés - Échelle et échelons » du lien mentionné ci-haut (document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »**).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	1
	Chambre de compteur (s) Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_004	2 de 2

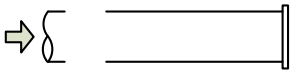



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

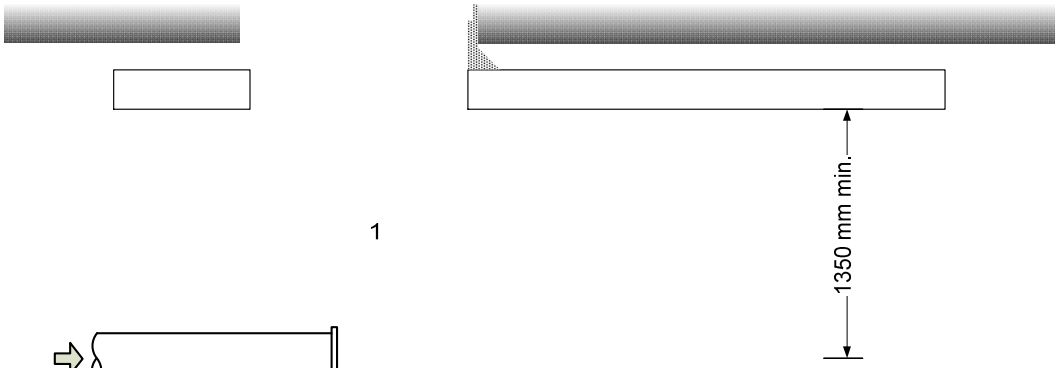

VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'article 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)

Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont de la soupape de retenue doit être ancré dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

Notes :

- Le cadre, le guideur et le tampon devront respecter les spécifications demandées dans la version plus récente du document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »** dans la section « Cadres, guideurs, tampons et grilles pour regards et structures » disponible dans : https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/etapes/famille-1-travaux-de-conduites-deau-potable-et-degout

- Le matériel de fabrication de l'échelle d'accès de la chambre devra respecter la section « Matériaux – Métaux ouvrés - Échelle et échelons pour réseau de conduites d'eau», et pour son installation elle doit se conformer à la section « Exécution des travaux – Installation –Installation ou construction de structure - Métaux ouvrés - Échelle et échelons » du lien mentionné ci-haut (document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »**).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	1
	Chambre de compteur (s) Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_005	2 de 2

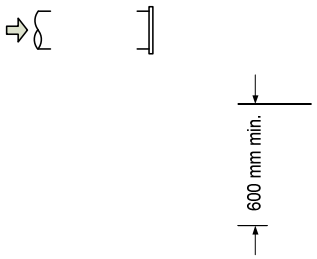

VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

* Voir Notes

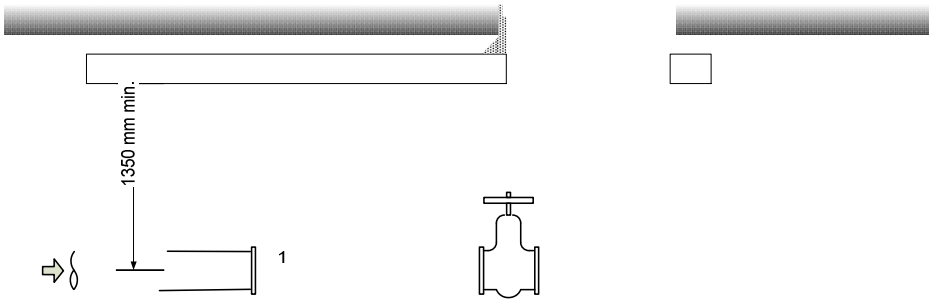

VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'article 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
6- Robinet d'arrêt

Notes :

- Les robinets d'isolation en amont de la soupape de retenue et du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le robinet d'isolation en aval du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en aval à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le diamètre du branchement d'eau potable n'est montré qu'à titre d'exemple. Ce dernier peut être de diamètre différent.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- La préparation de la tuyauterie pour recevoir un compteur, pour l'eau destinés aux autres besoins que la protection incendie, doit suivre les exigences des croquis 001, 002, 003 tel que requis par le règlement. Les espaces de dégagement montrés aux croquis doivent être libre de tout obstacle. Les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002, 003. L'accès à la chambre doit être installé entre les deux conduites.
- L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

Notes :

- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- Le cadre, le guideur et le tampon devront respecter les spécifications demandées dans la version plus récente du document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »** dans la section « Cadres, guideurs, tampons et grilles pour regards et structures » disponible dans : https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/etapes/famille-1-travaux-de-conduites-deau-potable-et-degout

- Le matériel de fabrication de l'échelle d'accès de la chambre devra respecter la section « Matériaux – Métaux ouvrés - Échelle et échelons pour réseau de conduites d'eau», et pour son installation elle doit se conformer à la section « Exécution des travaux – Installation –Installation ou construction de structure - Métaux ouvrés - Échelle et échelons » du lien mentionné ci-haut (document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »**).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	1
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Chambre de compteur (s) Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Croquis_006	2 de 2

VILLE DE MONTRÉAL RÈGLEMENT
RÈGLEMENT
RCG 07-031-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Vu le paragraphe 5° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est modifié par le remplacement de son annexe B par l'annexe 1 du présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXXX.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259443002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le règlement ci-joint, lequel a été dûment approuvé par Me Anne-Marie McSween,

FICHIERS JOINTS

AnnexeB.pdfProjet de reglement - RCG 07-031VF.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate - Division droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-29

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 438-823-6851
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL RÈGLEMENT
RÈGLEMENT
RCG 07-031-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Vu le paragraphe 5° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est modifié par le remplacement de son annexe B par l'annexe 1 du présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXX.

TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Pièce de transition (Item 3)*		*Raccord de la pièce de transition (Item 2)*	*Espace de dégagement minimum pour le compteur*			
	Diamètre nominal	*Longueur**	*Type de raccord*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
20 mm (3/4 po)	20 mm (3/4 po)	229 mm (9 po)	Union de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)
25 mm (1 po)	25 mm (1 po)	273 mm (10 3/4 po)				125 mm (5 po)	125 mm (5 po)
40 mm (1 1/2 po)	40 mm (1 1/2 po)	330 mm (13 po)	Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)
50 mm (2 po)	50 mm (2 po)	432 mm (17 po)					

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville

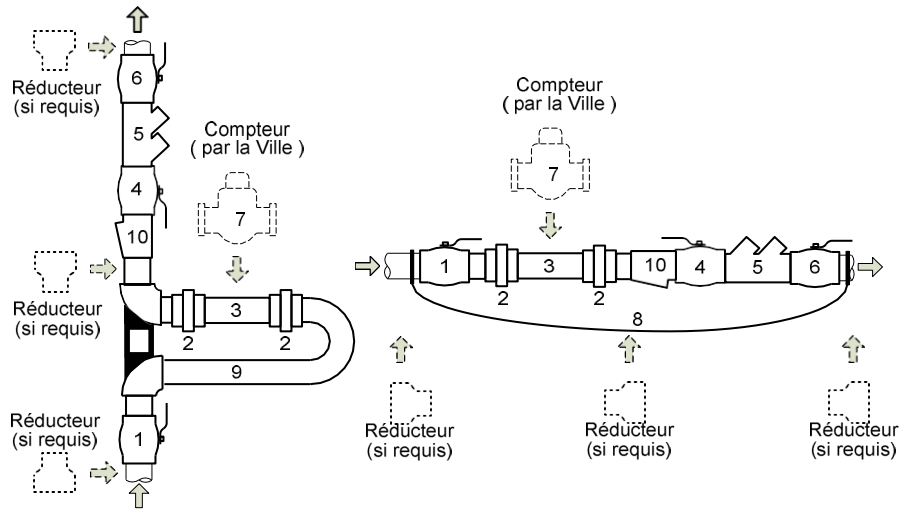

MONTAGE VERTICAL
(Aucune échelle)

MONTAGE HORIZONTAL
(Aucune échelle)

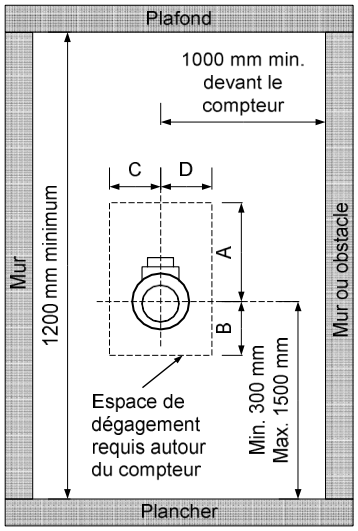

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation en amont du compteur et/ou robinet d'arrêt situé à l'entrée du branchement d'eau général du bâtiment (voir la note C7 à la feuille 2 de 4).
2 - Raccord (union ou bride) pour compteur.
3 - Pièce de transition (tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur)
Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni par la Ville afin de répondre au besoin opérationnel.
4 - Robinet d'isolation en aval du compteur, et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement.
5 - Dispositif antirefoulement (DAR).
6 - Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement.
7 - Compteur.
8 - Mise à la terre (continuité électrique de la tuyauterie) (voir la note C6 à la feuille 2 de 4).
9 - Assemblage préfabriqué d'installation de compteur.
10- Tamis.

Notes :

- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 1 de 4

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur (incluant la voie de dérivation "bypass" si applicable) doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Les voies de dérivation sont interdites, sauf pour les immeubles répondant aux exigences de l'article 11.
Si approuvés, les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. Le choix du diamètre de la voie de dérivation est laissé à la discrétion de l'usager. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par ceux-ci en position fermée. Aucune connexion ne peut être faite en amont du robinet de dérivation.

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1200 mm en hauteur et de 1000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu, même lors de l'utilisation des assemblages préfabriqués d'installation de compteur.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée (voir feuille 4 pour exemples typiques).

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Une pièce de transition (section droite de tuyauterie préfabriquée de même longueur que le compteur) doit être installée par l'usager et sera remplacée par le compteur fourni par la Ville.

C3. Le compteur, ou la pièce de transition qui le remplace, doit être obligatoirement installé à l'horizontale. D'autre part, le compteur doit être installé de manière à ce que le registre soit orienté vers le haut.

C4. Des raccords (à union ou à bride) doivent être installés de chaque côté de la pièce de transition pour faciliter et standardiser le remplacement de celle-ci par le compteur. Ces raccords doivent être compatibles avec la pièce de transition. Les brides ovales doivent être installées de manière à ce que l'axe des boulons soit sur un plan horizontal.

C5. L'utilisation d'assemblage préfabriqué d'installation de compteur "meter horn", "meter setter", "meter yoke" est permise, à la condition que les parois de la tuyauterie de l'entrée et de la sortie soient distinctes, telles que montrées au croquis de la feuille 1. Il doit être fabriqué par un manufacturier reconnu et prévu pour cet usage, car aucun agencement maison n'est permis. Les robinets d'isolation du compteur peuvent être incorporés à l'assemblage. Si un robinet de dérivation est permis par la Ville, il peut être incorporé à l'assemblage, mais doit être verrouillable en position fermée.

C6. La continuité électrique de la tuyauterie doit être assurée en tout temps, même lors du retrait de la pièce de transition ou du compteur. Si un assemblage préfabriqué d'installation de compteur n'est pas utilisé, une mise à la terre permanente adéquate doit être installée de part et d'autre des raccords du compteur.

C7. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccord n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme. Dans le cas où il n'y a aucun branchement entre le robinet d'arrêt du bâtiment et l'emplacement du compteur, le robinet d'arrêt du bâtiment peut servir, s'il est de type à bille, de robinet d'isolation du compteur du côté amont.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 2 de 4

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Les robinets d'isolation du compteur doivent être de type à bille et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée de part et d'autre de la pièce de transition ou du compteur, au minimum, à l'aide de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.1 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.2 Les suspentes ou les supports doivent être suffisamment espacés des raccords pour permettre la manipulation des unions ou des boulons, dans le cas de brides, lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEMS 1 et 4 - ROBINETS D'ISOLATION DU COMPTEUR

Type	Corps	Garniture d'étanchéité	Sphère	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage
Robinet à bille de classe 125, orifice à passage intégral ("full port"), à tige inéjectable conforme à la norme MSS-SP110	Laiton	PTFE	Laiton plaqué chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, serti ou compression

ITEM 2 - RACCORDS DE LA PIÈCE DE TRANSITION

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Soudé, serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ITEM 3 - PIÈCE DE TRANSITION ("SPOOL")

Diamètre nominal	Type de raccord	Longueur	Commentaire
20 mm (3/4 po)	Fileté 1 po mâle	229 mm (9 po)	Fourni par la Ville
25 mm (1 po)	Fileté 1 1/4 po mâle	273 mm (10 3/4 po)	
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons	330 mm (13 po)	
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons	432 mm (17 po)	

ASSEMBLAGE PRÉFABRIQUÉ D'INSTALLATION DE COMPTEUR (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Fileté, soudé ou serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ROBINET DE DÉRIVATION (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de robinet	Type de raccords	Verouillable	Matériel
20 mm (3/4 po)	Bille	Fileté, soudé, serti ou compression	Oui	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)				
40 mm (1 1/2 po)				
50 mm (2 po)				

MONTAGES TYPIQUES

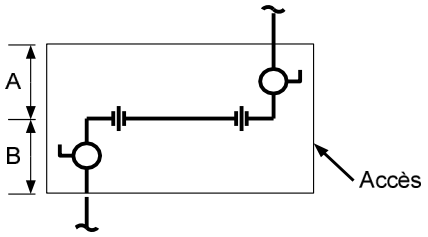

Vue de face

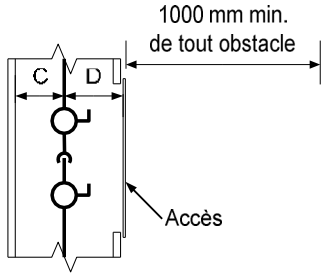

Vue de côté

Montage dissimulé dans un mur

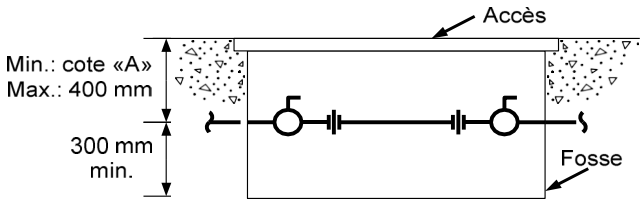

Coupe longitudinale

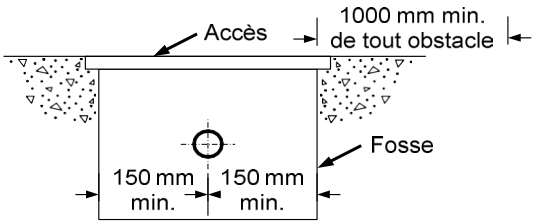

Coupe transversale

Montage dissimulé dans une dalle sur sol

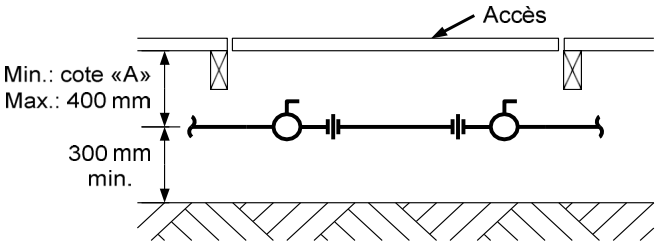

Coupe longitudinale

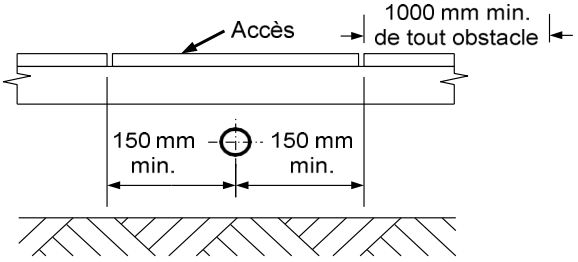

Coupe transversale

Montage dissimulé sous un plancher

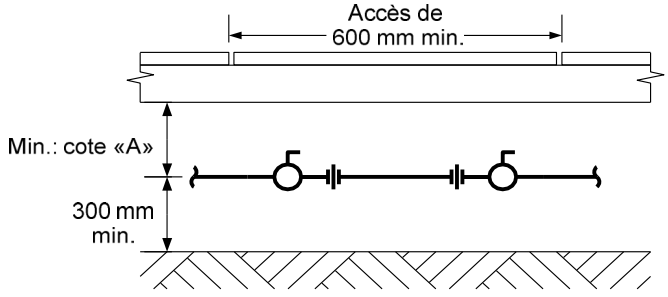

Coupe longitudinale

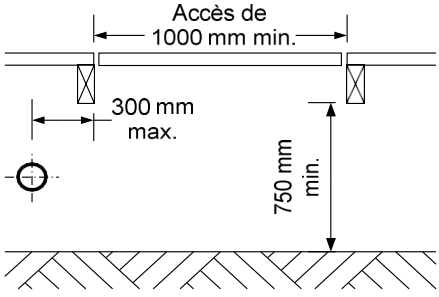

Coupe transversale

Montage en retrait dissimulé sous un plancher

Note : Dimensions selon le tableau de la feuille 1.

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 4 de 4

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie*					*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LS)**	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur du compteur (LC)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
50 mm (2 po)	632 mm (24.9 po)	432 mm (17 po)	200 mm (7,9 po)	200 mm (7,9 po)	125 mm (4,9 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
75 mm (3 po)	1070 mm (42,1 po)	483 mm (19 po)	380 mm (15 po)	200 mm (7,9 po)	220 mm (8,7 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
100 mm (4 po)	1310 mm (51,8 po)	584 mm (23 po)	475 mm (18,7 po)	250 mm (9,8 po)	275 mm (10,8 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)
150 mm (6 po)	1810 mm (71,3 po)	685 mm (27 po)	750 mm (29,5 po)	300 mm (11,8 po)	450 mm (17,7 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville

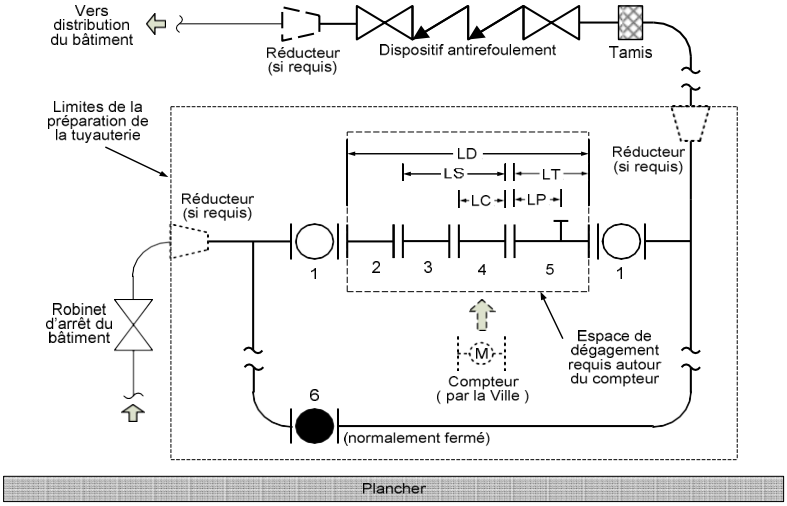

VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)

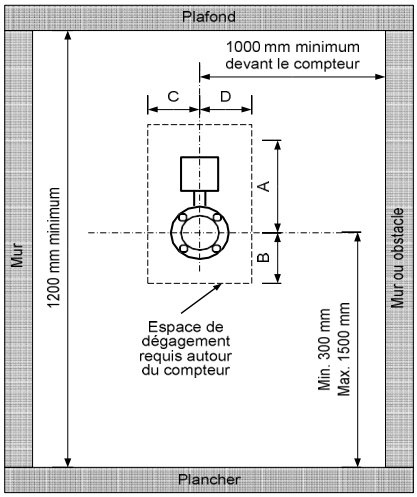

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (à passage intégral)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C2 à la feuille 2 de 3)
3 - Pièce d'ajustement pour compteur électromagnétique
4 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2 de 3)
5- Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2 de 3)
6- Robinet de dérivation

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Numéro de dessin Croquis_002	Feuille 1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie (lorsque requis par le directeur) pour le compteur et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	13
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Numéro de dessin: Croquis_002	Feuille: 2 de 3

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11,1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11,2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11,3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisamment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
50 mm et plus (2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Orifice à passage intégral ("full port") Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
38 mm et plus (1 /2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	~~13~~ 14
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Numéro de dessin Croquis_002	Feuille 3 de 3

TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie*				*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LC)**	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
200 mm (8 po)	2200 mm (86,6 po)	350 mm (13,8 po)	1025 mm (40,4 po)	625 mm (24,6 po)	500 mm (19,8 po)	405 mm (16 po)	350 mm (13,8 po)	350 mm (13,75 po)
250 mm (10 po)	2750 mm (108,3 po)	450 mm (17,7 po)	1275 mm (50,2 po)	775 mm (30,5 po)	500 mm (19,8 po)	520 mm (20,5 po)	370 mm (14,5 po)	370 mm (14,5 po)
300 mm (12 po)	3300 mm (130 po)	500 mm (19,7 po)	1550 mm (61 po)	950 mm (37,4 po)	535 mm (21 po)	535 mm (21 po)	395 mm (15,5 po)	395 mm (15,5 po)

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville

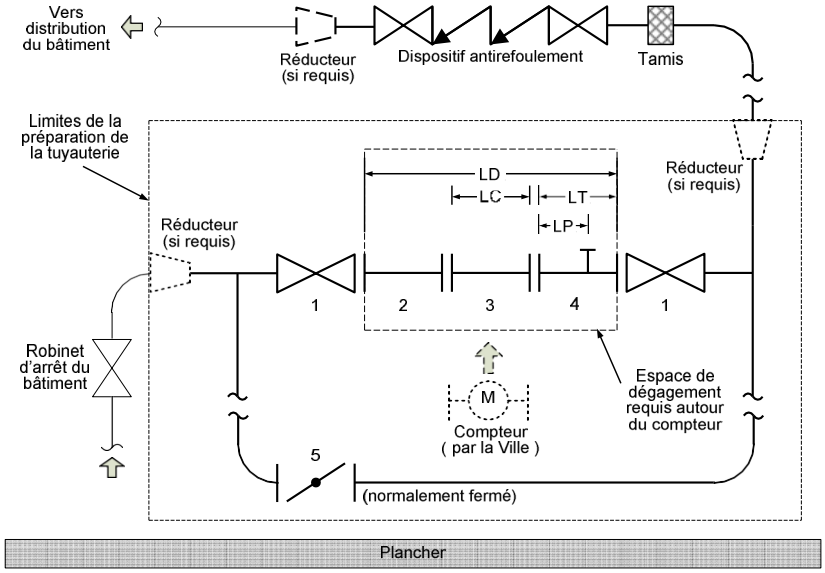

VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)

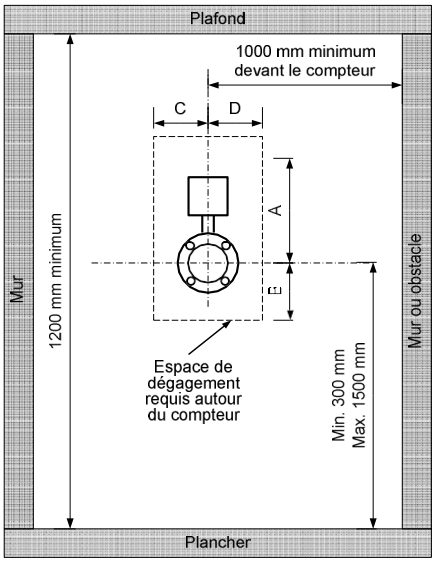

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (vanne)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C3 à la feuille 2)
3 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2)
4 - Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2)
5 - Robinet de dérivation (bille, vanne, papillon)

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	13
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Croquis_003	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie pour le compteur (lorsque requis par le directeur) et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation doit être de type à vanne, à bille ou papillon, et peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11.1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisamment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR						
Diamètre nominal	**Type**	**Corps**	**Siège**	**Poignée de manœuvre**	**Assemblage**	**Dispositif de verrouillage**
200 mm et plus (8 po. et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION						
Diamètre nominal	**Type**	**Corps**	**Siège**	**Poignée de manœuvre**	**Assemblage**	**Dispositif de verrouillage**
150 mm et plus (6 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	~~13~~ 14
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Croquis_003	3 de 3

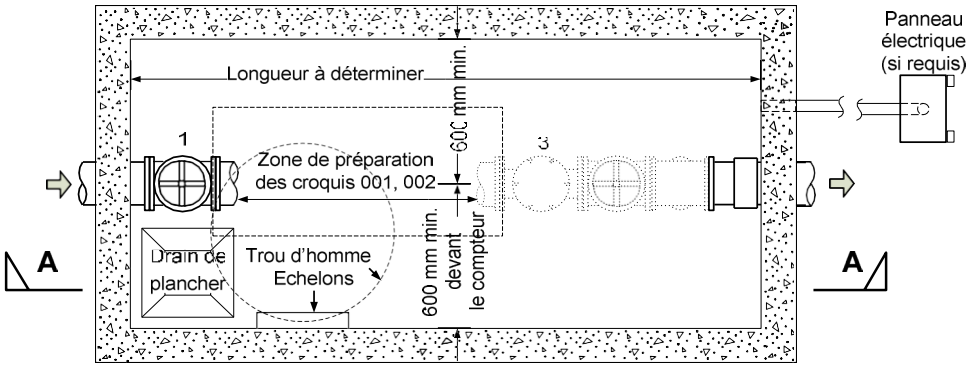

VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

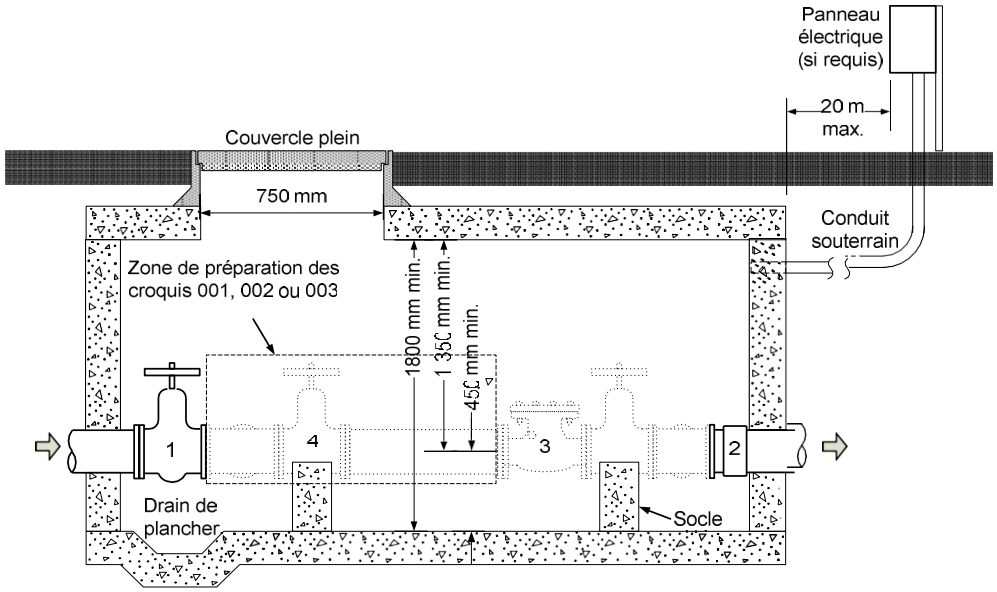

VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'arrêt de la Ville, requis lorsqu'aucun robinet n'est installé en amont de la chambre
2 - Manchon
3- Clapet de retenu simple (Référence à l'aticle 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
4- Robinet d'isolation en amont du compteur représenté sur les croquis 001, 002 et 003.

Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont et en aval du compteur doit être ancré dans le mur à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	6
	Chambre de compteur Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_004	1 de 1

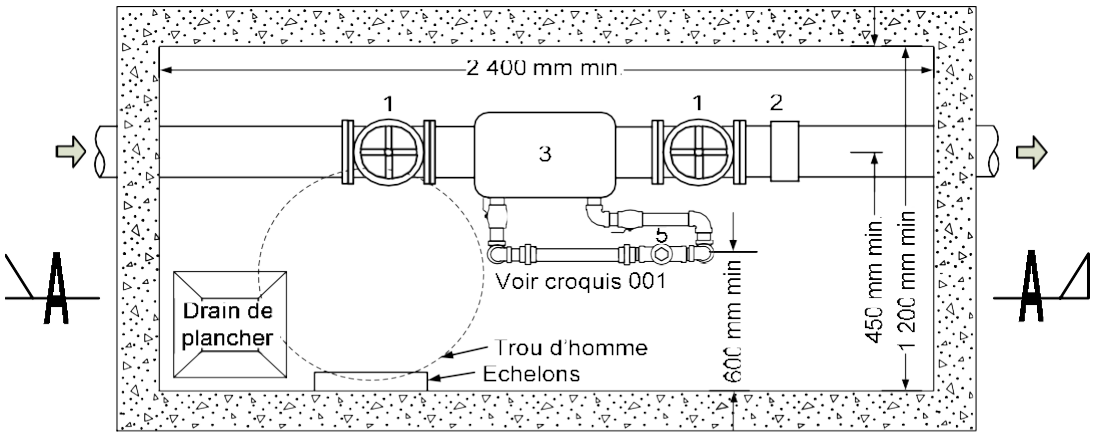

VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

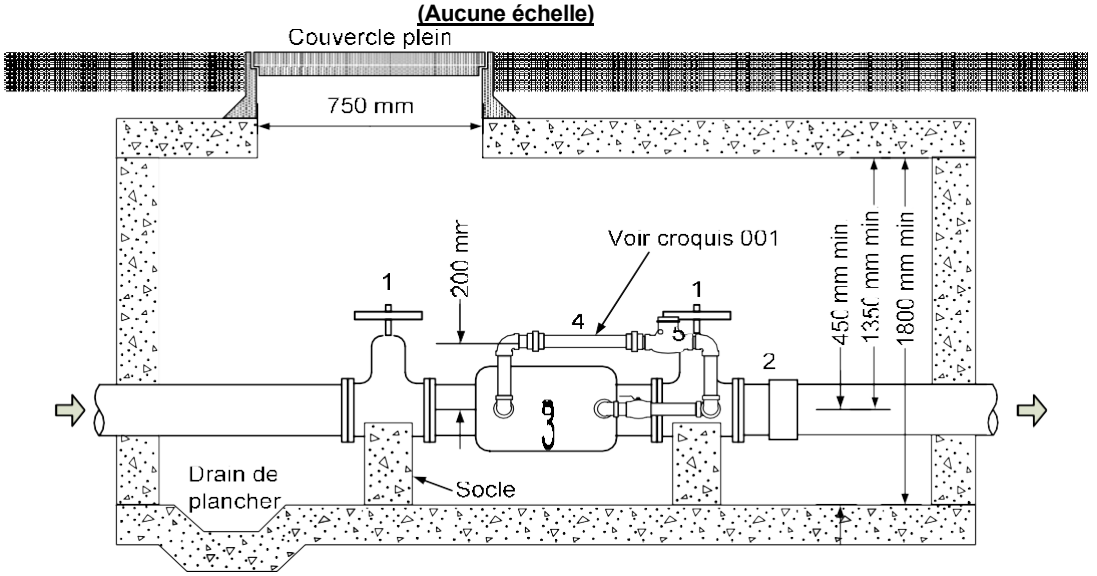

VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'aticle 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)

Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont de la soupape de retenue doit être ancré dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	5
	Chambre de compteur Branchement protection incendie Détection de fuite	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_005	1 de 1

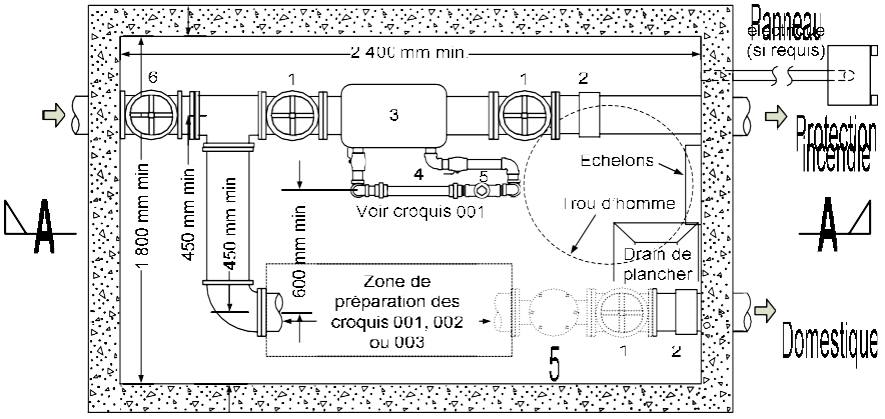

VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

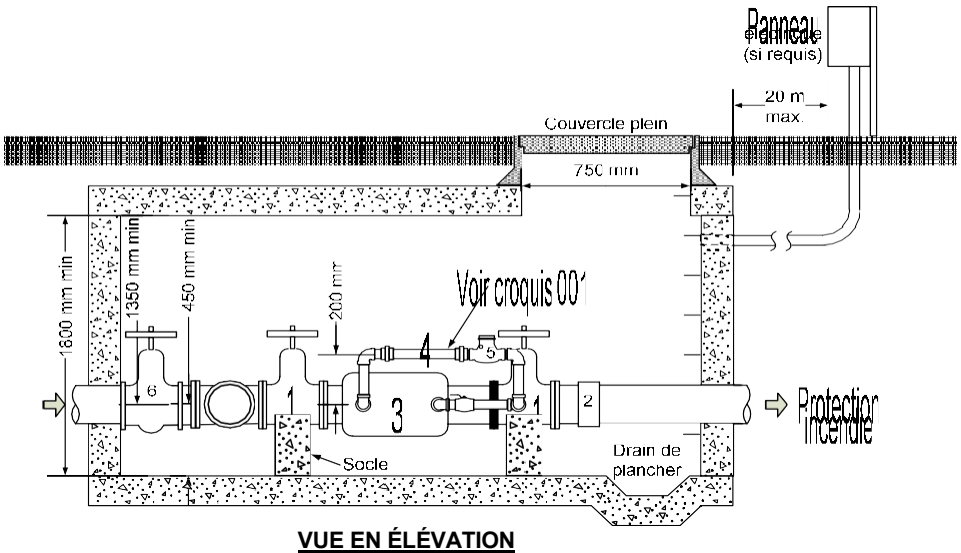

VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'aticle 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
6- Robinet d'arrêt

Notes :

- Les robinets d'isolation en amont de la soupape de retenue et du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le robinet d'isolation en aval du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en aval à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le diamètre du branchement d'eau potable n'est montré qu'à titre d'exemple. Ce dernier peut être de diamètre différent.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- La préparation de la tuyauterie pour recevoir un compteur, pour l'eau destinés aux autres besoins que la protection incendie, doit suivre les exigences des croquis 001, 002, 003 tel que requis par le règlement. Les espaces de dégagement montrés aux croquis doivent être libre de tout obstacle. Les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002, 003. L'accès à la chambre doit être installé entre les deux conduites.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Norme de préparation de tuyauterie**	Échelle	Révision
		N/A	5
	Chambre de compteur Branchement d'eau combiné Mesure de consommation et détection de fuite	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_006	1 de 1



Projet de reglement - RCG 07-031.pdf

Dossier # : 1255326009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025;

2. d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

3. d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;

4. d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-19 13:43

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326009**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

CONTENU

CONTEXTE

L'accès accru des jeunes à Internet et aux réseaux sociaux les expose à des dangers graves comme le leurre, l'extorsion, le partage d'images intimes et l'exploitation sexuelle en ligne. Face à une augmentation rapide de ces crimes, les forces policières doivent agir vite. Pour renforcer la lutte, une équipe intégrée de coordination de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) a été créée afin de coordonner les efforts des différents services de police et mieux repérer les prédateurs sexuels sur Internet.
L'ESEI regroupe des policiers de la Sûreté du Québec ainsi qu'un membre du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Elle collabore également de façon étroite avec plusieurs services de police municipaux à travers le Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 1132 - 31 juillet 2024 - Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée d'un an, soit du 1er avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025, concernant le prêt de service d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période/ Autoriser le directeur du SPVM à

signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.
CE22 0616 – 13 avril 2022 - Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec pour une durée de deux ans et six mois, soit du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2024, concernant le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 168 750 $ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser le directeur ou la directrice du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La VILLE et la Sûreté du Québec (SQ) ont signé une entente du 1er octobre 2021 au 31 mars 2024, avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 mars 2025, visant à énoncer les modalités régissant le Prêt de services d'un (1) membre policier du SPVM affecté à la Sûreté du Québec pour participer aux opérations à être menées par l'ESEI pour la durée de ladite Entente.
La VILLE souhaite maintenir sa participation et sa contribution aux opérations de l'ESEI et les parties désirent ainsi prolonger le Prêt de services du membre policier.

Or, l'Entente initiale n'a pas pu être prolongée avant son échéance le 31 mars 2025; les parties souhaitent donc convenir d'une nouvelle Entente de prêt de services prévoyant l'affectation d'une (1) ressource policière du SPVM exclusivement à l'ESEI de la Sûreté du Québec, du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, selon les modalités qui sont prévues à Entente initiale.

Le présent dossier vise donc à autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service prévoyant l'affectation d'une (1) ressource policière du SPVM exclusivement à l'ESEI de la Sûreté du Québec, du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, selon les modalités qui sont prévues à Entente initiale.

L'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur internet (ESEI) est une unité d'enquête spécialisée en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur internet, principalement au niveau de la possession, de la distribution et de la production de pornographie juvénile ainsi qu'en matière de leurre informatique. La raison d'exister de cette unité est de prévenir le passage à l'acte d'un prédateur ou encore de faire cesser ces actes en traduisant ces individus devant les tribunaux.

La collaboration entre le SPVM et la SQ est donc primordiale à la lutte aux crimes reliés à la pornographie juvénile et à l'exploitation sexuelle sur Ie Web.

JUSTIFICATION

L'ESEI repose sur une collaboration étroite et stratégique entre les corps de police municipaux du Québec, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette équipe spécialisée est entièrement dédiée à la coordination d'opérations ciblées visant à contrer l'exploitation sexuelle des mineurs sur Internet. Grâce à la mise en commun des expertises et des ressources, l'ESEI renforce l'efficacité des interventions et permet de mieux identifier, traquer et neutraliser les prédateurs en ligne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La VILLE continue, pendant la durée de la période d'affectation, à rémunérer le policier désigné, en contrepartie de son travail au sein de l'ESEI, à son taux de salaire normal, incluant les heures supplémentaires selon les modalités prévues à l'article 6.14 et suivant la

présente convention et les avantages sociaux rattachés à son statut d'employé de la VILLE, selon les modalités prévues à la Convention collective, non incompatibles avec la présente entente et tels que modifiés de temps à autre par la VILLE.
La Sûreté du Québec rembourse mensuellement à la VILLE, pour le Policier désigné affecté à l'ESEI, un montant forfaitaire annuel de 168 750 $ (14 062,50 $ par mois) pour l'exécution d'une prestation de travail au sein de l'ESEI.

La Sûreté du Québec rembourse aussi à la VILLE, pour le Policier désigné, les dépenses admissibles énumérées à l'Annexe 1 de l'Entente.

Pour la durée de l'entente débutant le 1er avril 2025 au 31 mars 2029, les coûts et le financement liés à la ressource prêtée de grade sergent(e)-détective sont détaillés dans les tableaux suivants:

COÛTS		**2025 (avril-déc)**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029 (janv-mars)**	**Total**
Salaire (incluant primes, bonis, charges sociales et allocations vestimentaires)	1 sergent-détective	128 570 $	177 220 $	181 660 $	186 200 $	47 050 $	**720 700 $**
Temps supplémentaire	300 heures/année	23 990 $	33 230 $	34 060 $	34 810 $	8 950 $	**135 040 $**
Total rémunération		**152 560 $**	**210 450 $**	**215 720 $**	**221 010 $**	**56 000 $**	**855 740 $**
FINANCEMENT							
Revenus de prêt d'employé - ESEI	**Sûreté du Québec**	**126 560 $**	**168 750 $**	**168 750 $**	**168 750 $**	**42 190 $**	**675 000 $**
Écart - Contribution SPVM		**(26 000 $)**	**(41 700 $)**	**(46 970 $)**	**(52 260 $)**	**(13 810 $)**	**(180 740 $)**

Pour 2025, un budget additionnel de 126 560$ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. Quant aux années subséquentes, un ajustement de la base budgétaire est nécessaire, et ce, sans impact sur le cadre financier de la Ville tel que spécifié au tableau ci-haut.

Le coût supplémentaire n'est pas prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Par conséquent, l'écart cumulé de 180 740 $ pour les 4 années de l'entente devra être financé par l'économie liée à la gestion des postes vacants. Au regard du risque existant sur le budget de masse salariale du service, l'impact de ce manque à gagner sera présenté dans le cadre des évolutions budgétaires.

L'entente de prêt prévoit l'affectation temporaire totale d'une (1) ressource policière et requiert l'augmentation des effectifs au sein du SPVM selon la variation annuelle suivante:

		2025 (avril-déc)	**2026**	**2027**	**2028**	**2029 (janv-mars)**
Années-personnes (A-P)		0.7	1.0	1.0	1.0	0.3
Variation		**0.7**	**0.3**	**0.0**	**0.0**	**(0.7)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cependant, ces dépenses seront compensées par un revenu supplémentaire qui lui est

attribué par le présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 par les engagements, inclusion, équité et accessibilité universelle.
Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

La collaboration au sein de l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec vise une meilleure sécurisation des communautés en luttant notamment à l'extorsion, au partage d'images intimes ainsi qu'à tous les crimes reliés à la pornographie juvénile et à l'exploitation sexuelle sur Internet. Elle contribuera à la préservation du sentiment de sécurité de la population montréalaise en plus d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SQ est responsable d'assurer le volet médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 29 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-29

Mohamed Aziz BOUHDID
inspecteur(-trice)-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2025-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326009]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Prêt de service à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, 'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

8 – En renouvelant l'entente de prêt de service de la ressource policière à la SQ, le SPVM maintiendra ses efforts en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle de mineurs sur le web. Les policiers prêtés apporteront certainement une expérience considérable au sein de leur unité en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle de mineurs notamment sur Internet.

19 - Le SPVM continuera à préserver le sentiment de sécurité de la population montréalaise et de prévenir l'extorsion, au partage d'images intimes ainsi qu'à tous les crimes reliés à la pornographie juvénile et à l'exploitation sexuelle sur Internet.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction

Dossier # : 1255326009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité de l'entente de prêt de service quant à sa forme et son contenu.

FICHIERS JOINTS

Entente ESEI_SPVM_2025-2029_VF.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate
Tél : 438 354-8210

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Audrey LÉVESQUE
chef(fe) de division droit du travail
Tél : 514 652 7517
Division : Service des affaires juridiques , Direction

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
18 novembre 2025
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE

RELATIVE AU PRÊT DE SERVICE D'UN POLICIER DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉ À LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS SUR INTERNET (ESEI)

ENTRE

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

corps de police national, dont le Grand quartier général est situé au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, représentée par Madame Johanne Beausoleil, en sa qualité de directrice générale

(ci-après appelée la « SÛRETÉ »)

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL

personne morale de droit public représentée aux fins des présentes par M. Fady Dagher, directeur du Service de police de la ville de Montréal, dûment autorisé en vertu de la résolution du conseil d'agglomération

(ci-après appelée la « VILLE »)

La SÛRETÉ et la VILLE sont ci-après désignées « la » ou « les parties »

NOVEMBRE 2025

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c.M-19.3) confie au ministre de la Sécurité publique, notamment le mandat d'assurer l'application des lois relatives à la police et de favoriser la coordination des activités policières ;

ATTENDU QUE pour poursuivre la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur internet (ESEI) au Québec, le gouvernement du Québec a émis le désir d'avoir une équipe intégrée de coordination de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, composée de policiers de la Sûreté du Québec et d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite maintenir sa participation et contribution aux opérations de l'ESEI ;

ATTENDU QUE la VILLE et la SÛRETÉ ont signé une entente en vigueur du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, prolongeant ainsi l'entente initiale pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2024, visant à énoncer les modalités régissant le Prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM affecté à la SÛRETÉ pour participer aux opérations à être menées par l'ESEI pour la durée de ladite entente (« Entente 2024-2025 ») ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent convenir par la présente d'une nouvelle entente de prêt de services prévoyant l'affectation d'un (1) membre policier du SPVM exclusivement à l'ESEI rétroactivement du 1er avril 2025 au 31 mars 2029 ;

ATTENDU QUE la VILLE a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et qu'elle a remis une copie dudit Règlement à la SÛRETÉ.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1. DÉFINITIONS

1.1.1. Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et termes suivants signifient :

a) Année financière : du 1er avril au 31 mars de l'année suivante, applicable à la présente entente, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2029.

b) Annexe 1 : liste des dépenses admissibles.

c) Annexe 2 : modalités de facturation.

d) Annexe 3 : attestation du Policier désigné.

e) Annexe 4 : engagement de confidentialité

f) Annexe 5 : Convention collective de travail intervenue entre la VILLE et la Fraternité des policiers et policières de Montréal, (« Convention collective »), modifiée de temps à autre.

g) Annexe 6 : Règlement sur la politique de respect de la personne et règlement sur le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal, modifiés de temps à autre.

h) Période d'affectation : période de trois (3) ans à partir de la date de début de l'affectation du Policier désigné prévue à l'Annexe 3, avec possibilité de prolongation pour une (1) année additionnelle.

i) Policier désigné : membre policier appartenant au SPVM et faisant l'objet d'un Prêt de service à la SÛRETÉ afin d'être affecté aux opérations à être menées par l'ESEI, conformément aux conditions prévues à la présente entente.

j) Prêt de service : prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM affecté à l'ESEI, dont les fonctions sont détaillées à l'article 3.1 de la présente entente.

1.2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.2.1. La présente entente constitue la seule entente intervenue entre les parties quant au Prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM à la SÛRETÉ affecté aux opérations à être menées par l'ESEI. Toute autre entente non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

1.2.2. Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente. Les parties reconnaissent en avoir reçu une copie, les avoir lues, et consentent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées. En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaudra.

1.2.3. Les dispositions de la présente entente n'ont pas pour effet d'autoriser une partie à engager des frais ou à contracter des dettes au nom de l'autre partie, ni à agir à titre de représentant de l'autre partie.

1.3. COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés à la présente entente, lorsque les délais prévus pour remplir une obligation expirent un samedi ou un jour férié au sens de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16), cette obligation pourra être valablement remplie le premier jour ouvrable suivant.

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à énoncer les modalités réagissant le Prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM à la SÛRETÉ pour participer aux opérations à être menées par l'ESEI pour la durée de la présente entente. Le Policier désigné doit prendre connaissance de la présente entente et fournir son consentement par la signature de l'attestation jointe en Annexe 3.

La SÛRETÉ reconnaît et accepte que la VILLE ne sera pas considérée en défaut de ses obligations en vertu de la présente entente advenant que le membre policier ne fournisse son consentement par la signature de l'attestation jointe en Annexe 3 afin d'y être affecté. Toutefois, la SÛRETÉ ne versera le montant prévu à l'article 5.1 qu'à l'égard du Policier désigné réellement affecté à l'ESEI et qu'à compter de la date de début de l'affectation précisée à l'Annexe 3.

3. PROCESSUS DE SÉLECTION DU POLICIER DÉSIGNÉ

3.1. La VILLE s'engage à fournir à la SÛRETÉ une liste de membres policiers de son service de police pouvant être affectés à la SÛRETÉ afin d'occuper la fonction de sergent-coordonnateur au sein de l'ESEI. Les membres policiers proposés par la VILLE doivent avoir suivi ou débuté le programme de formation initiale en enquête policière de l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ).

3.2. La VILLE s'engage à effectuer une vérification préalable des inconduites policières de tout membre policier proposé à la SÛRETÉ dans le but de s'assurer de la compatibilité de celles-ci, le cas échéant, avec les fonctions que le Policier désigné sera appelé à assumer au sein de l'ESEI. Le policier doit répondre aux critères d'honnêteté et d'intégrité définis dans l'arrêt McNeil ([2009] 1 RCS 66), tels que précisés par la *Procédure sur la transmission de renseignements concernant les inconduites policières entre les corps de police et le Directeur des poursuites criminelles et pénales* annexée au Communiqué 2015-15 du ministère de la Sécurité publique. La VILLE s'engage à transmettre les résultats de ces vérifications à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant.

3.3. Parmi les membres policiers proposés par la VILLE, la SÛRETÉ désigne celui qui fait partie de l'ESEI.

3.4. La VILLE effectue les vérifications relatives au processus d'habilitation sécuritaire du membre policier sélectionné incluant les vérifications à l'égard des membres de sa famille et des personnes avec qui il cohabite actuellement. La VILLE s'engage à confirmer par courriel à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant la réussite du processus d'habilitation sécuritaire.

3.5. Une fois les vérifications complétées, la VILLE transmettra au membre policier sélectionné l'attestation, jointe en Annexe 3, dûment complétée par la VILLE aux fins de signature. L'attestation dûment signée par le Policier désigné est transmise aux représentants des parties.

3.6. À tout moment, les parties se communiquent toute information pouvant mettre en doute l'intégrité ou la probité du Policier désigné.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1. La VILLE s'engage à prévoir une période d'affectation de trois (3) ans pour le Policier désigné prêté à la SÛRETÉ, avec une possibilité de prolongation pour une (1) année additionnelle.

4.1.1. La VILLE peut, suivant un préavis écrit de trente (30) jours, remplacer, rappeler temporairement ou retirer le Policier désigné de son service, sous réserve du respect des modalités prévues à l'article 4.1 et à la section 3 de la présente entente. Selon les circonstances et sur entente avec l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant, la VILLE peut rappeler le Policier désigné dans un délai inférieur à trente (30) jours.

4.2. La VILLE continue, pendant la durée de la Période d'affectation, à rémunérer le Policier désigné, en contrepartie de son travail au sein de l'ESEI, à son taux de salaire normal, incluant les heures supplémentaires selon les modalités prévues aux article 6.14 et suivants de la présente convention et les avantages sociaux rattachés à son statut d'employé de la VILLE, selon les modalités prévues à la Convention collective, non incompatibles avec la présente entente et tels que modifiés de temps à autre par la VILLE.

4.3. Pendant la durée de la Période d'affectation, la VILLE continue de veiller à ce que le Policier désigné obtient toute formation requise et maintienne les compétences nécessaires liées à ses fonctions à la VILLE.

4.4. La VILLE continue d'assumer toute dépense admissible conformément à la Convention collective intervenue entre la VILLE et l'Association qui représente le Policier désigné.

4.5. La facturation produite par la VILLE pour obtenir le remboursement du montant forfaitaire prévu à l'article 5.1 pour le prêt de service du Policier désigné, ainsi que des dépenses admissibles prévues à l'article 5.2 et à l'Annexe 1, doit respecter les modalités de facturation édictées à l'Annexe 2.

4.6. La VILLE s'engage à rembourser dans un délai de soixante (60) jours tout montant versé en trop réclamé par la SÛRETÉ.

5. OBLIGATIONS DE LA SÛRETÉ

5.1. La SÛRETÉ rembourse mensuellement à la VILLE, pour le Policier désigné affecté à l'ESEI, un montant forfaitaire annuel de 168 750 $ (14 062,50 $ par mois) pour l'exécution d'une prestation de travail au sein de l'ESEI.

5.1.1. Advenant que le Policier désigné débute ou termine son affectation en cours de mois, le montant remboursé à la VILLE est proportionnel au nombre de jours travaillés par le Policier désigné au cours de ce mois, et ce, conformément aux modalités de calcul prévues à l'Annexe 2. Il en va de même lors des situations prévues à l'article 6.

5.2. La SÛRETÉ rembourse aussi à la VILLE, pour le Policier désigné, les dépenses admissibles énumérées à l'Annexe 1. Ces dépenses doivent être autorisées au préalable par la SÛRETÉ.

5.3. Aux fins du calcul des dépenses admissibles prévues à l'Annexe 1, il est convenu que le bureau de l'ESEI, situé au 1250, rue Nobel, Boucherville, constitue le port d'attache du Policier désigné.

5.4. Les remboursements sont effectués à la VILLE sur réception de la facturation et des pièces justificatives conformément aux modalités de facturation prévues à l'Annexe 2.

5.5. Pendant la durée du Prêt de service, la SÛRETÉ veille à offrir au Policier désigné toute formation spécialisée dont il aurait besoin afin d'exécuter ses fonctions au sein de l'ESEI et assume les frais associés à de telles formations.

5.6. À l'arrivée d'un nouveau Policier désigné au sein de l'ESEI, l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant veille à lui remettre une copie de la présente entente et s'assure qu'il en prenne connaissance.

6. STATUT DU POLICIER DÉSIGNÉ ET PRESTATION DE TRAVAIL

6.1. Les conditions et modalités mentionnées à la présente entente sont applicables, le cas échéant, à chaque Policier désigné individuellement.

6.2. Le Policier désigné exercera la fonction de sergent-coordonnateur au sein de l'ESEI.

6.3. Le Policier désigné demeure un employé de la VILLE pendant sa Période d'affectation.

6.4. Dans le cadre de son affectation, le Policier désigné est sous l'autorité opérationnelle de l'officier responsable de l'ESEI ou de son représentant. À cette fin, le Policier désigné est assujetti aux politiques de gestion, méthodes et procédures applicables au sein de la SÛRETÉ. Dans l'éventualité où le Policier désigné se considère devant une politique ou une directive qui soit incompatible avec celle de la VILLE, il doit se référer à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant, qui fera le lien avec l'officier

responsable de la VILLE ou son représentant pour déterminer laquelle doit être respectée dans les circonstances de sa Période d'affectation.

6.5. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant supervise le Policier désigné et a le pouvoir de formuler à son intention et en termes précis les directives jugées raisonnables et nécessaires à la réalisation des objectifs de l'ESEI. La VILLE et la SÛRETÉ doivent se communiquer dans les plus brefs délais tous les renseignements pertinents concernant toute problématique relative au travail et au comportement du Policier désigné.

6.6. Toute demande de congé est soumise au préalable par le Policier désigné à la VILLE pour approbation. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant transmet mensuellement à l'officier responsable de la VILLE ou son représentant les formulaires d'assiduité et un rapport faisant état de toutes les absences, vacances et congés pris pendant la Période d'affectation du Policier désigné.

6.7. La SÛRETÉ fournit au Policier désigné un lieu de travail et le matériel dont il a besoin pour exercer ses fonctions au sein de l'ESEI.

6.8. Le Policier désigné demeure sous l'autorité administrative de la VILLE. Il doit continuer de se conformer aux exigences des lois et règlements visant son service de police, à savoir la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1), avec ses modifications successives, le *Code de déontologie des policiers du Québec* (RLRQ, c. P-13.1, r. 1), le *Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. P-13.1, r. 2.01), le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal et la Politique de respect de la personne (Annexe 6), à la Convention collective (Annexe 5) et aux encadrements administratifs applicables de la VILLE, non incompatibles avec la présente entente et tels que modifiés de temps à autre.

6.9. Le Policier désigné réintègre le SPVM à la fin de sa Période d'affectation du Prêt de service.

Convention collective, régime de retraite et encadrements

6.10. Les parties acceptent de respecter la Convention collective (Annexe 5) de même que le régime de retraite, le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal et la Politique de respect de la personne (Annexe 6) et les encadrements administratifs de la VILLE applicables, tels que modifiés de temps à autre, qui continuent de s'appliquer au Policier désigné pendant sa Période d'affectation en vertu du Prêt de service, dans la mesure où les dispositions ne sont pas incompatibles avec la présente entente et à l'exception des conditions particulières qui y sont prévues.

6.11. Le montant remboursé par la SÛRETÉ à la VILLE prévu à l'article 5.1 ne sera pas modifié dans le cas où une nouvelle convention collective intervient entre la VILLE et l'Association qui représente le Policier désigné.

6.12. La SÛRETÉ n'assumera pas les montants qui pourraient être accordés rétroactivement au Policier désigné à la suite d'une modification de la Convention collective ou du régime de retraite. Le cas échéant, ces sommes seront assumées par la VILLE.

Horaire de travail

6.13. Le Policier désigné travaille sur une (1) ou deux (2) relèves selon la décision de l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant. Il s'agit de la relève de jour, qui débute entre 7 h et 9 h et de la relève de soir, qui débute entre 13 h et 17 h.

Heures supplémentaires

6.14. Les parties s'entendent sur le nombre maximal d'heures supplémentaires que peut effectuer le policier désigné, lequel ne peut excéder 300 heures par année financière.

6.15. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant devra communiquer avec le directeur adjoint des enquêtes du SPVM afin de faire approuver au préalable toute heure supplémentaire d'un Policier désigné excédant les heures fixées annuellement. Le directeur adjoint des enquêtes du SPVM pourrait décider d'approuver des heures supplémentaires pour un Policier désigné à même le budget du temps supplémentaire du service des enquêtes criminelles du SPVM. Il est entendu que toute heure supplémentaire effectuée par le Policier désigné à la demande de l'ESEI sans l'autorisation du SPVM sera remboursée par la SÛRETÉ à la VILLE.

6.16. Il est entendu que la VILLE peut rappeler au travail le Policier désigné en dehors de son horaire régulier de travail à la SÛRETÉ, aux frais de la VILLE. L'affectation du policier est alors interrompue pour la durée de son retour à la VILLE.

Vacances annuelles et jours fériés

6.17. Le Policier désigné a droit au nombre de jours de vacances annuelles et aux jours fériés qui lui sont accordés lorsqu'il est au service de la VILLE.

6.18. Les vacances et les jours fériés déjà fixés par la VILLE, à titre d'employeur du Policier désigné, seront respectés par l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant.

6.19. Les demandes de vacances et de jours fériés du Policier désigné, pendant la durée de la Période d'affectation, devront être préalablement présentées à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant, dans le respect des modalités de la Convention collective. L'autorisation est subordonnée aux besoins opérationnels de l'ESEI. Toute demande de congé doit être préalablement soumise à la VILLE pour approbation.

Congés de maladie

6.20. Le Policier désigné continue de bénéficier du nombre d'absences pour maladie prévues aux conditions de travail qui lui sont applicables lorsqu'il est au service de la VILLE. Les demandes de congés de maladie doivent être présentées à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant dans les meilleurs délais, pendant ou immédiatement après le congé, et autorisées par l'un d'eux.

6.21. Malgré l'article 6.20, en cas d'absence pour maladie prolongée (30 jours ou plus), la SÛRETÉ en avise immédiatement la VILLE par écrit et l'informe qu'elle peut remplacer le Policier désigné. Si, après trente (30) jours suivant la date du début de l'absence pour la maladie indiquée dans l'avis écrit, la VILLE n'a pas remplacé le Policier désigné, la SÛRETÉ cesse de rembourser à la VILLE les sommes versées conformément à l'article 5.1 à partir de la 31e journée d'absence.

Congés parentaux

6.22. Le Policier désigné qui requiert un congé octroyé en vertu des dispositions relatives aux droits parentaux prévues à leur Convention collective voit sa prestation de travail prévue à la présente entente interrompue pendant son absence. Ce policier pourra être remplacé pendant son absence suivant le processus de sélection prévu à la présente entente.

Régime particulier applicable au Policier désigné

6.23. Le Policier désigné est réputé être le préposé de la SÛRETÉ dans le cadre de son affectation à l'ESEI en ce qui concerne la détermination de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

6.24. La SÛRETÉ veille à la santé et à la sécurité du Policier désigné lorsqu'il y accomplit ses fonctions et veille à lui fournir un climat de travail sain. La VILLE demeure responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à une lésion professionnelle que le Policier désigné peut subir, à une invalidité dont il peut être atteint, ou à son décès survenu dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à l'ESEI conformément à la présente entente, mais ne renonce pas à réclamer des dédommagements de la SÛRETÉ selon les circonstances.

6.25. En cas d'absence pour lésions professionnelles, la SÛRETÉ en avise immédiatement la VILLE par écrit et l'informe qu'elle peut remplacer le Policier désigné. Si, après trente (30) jours suivant la date du début de l'absence pour lésions professionnelles, la VILLE n'a pas remplacé le Policier désigné, la SÛRETÉ cesse de rembourser à la VILLE les sommes versées conformément à l'article 5.1 à partir de la 31e journée d'absence.

6.26. La SÛRETÉ s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur applicables. Plus spécifiquement, elle doit veiller :

a) à ce que les renseignements personnels soient recueillis, traités et conservés conformément à toutes les lois applicables, y compris celles en matière de protection des renseignements personnels ;

b) à respecter les exigences légales en matière de santé et sécurité au travail et de prévention et de gestion du harcèlement, de la discrimination, de la violence à caractère sexuelle et de l'incivilité, dont notamment la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la santé et sécurité du travail ;

c) en tout temps, à traiter le Policier désigné, de manière inclusive, empreinte de civilité et exempte de discrimination, de harcèlement, de violence à caractère sexuelle et d'incivilité, quelle que soit la forme et agir conformément aux exigences légales, aux exigences du Code de conduite et de la Politique de respect (Annexe 6) et à ce que ses propres employés et ses sous-traitants agissent ainsi. Elle doit prendre les mesures nécessaires auprès des personnes concernées sans délai afin de respecter ses engagements et dispose d'un délai de 48 heures pour fournir à la VILLE toute l'information détaillant les démarches entreprises et les mesures mises en place ;

d) à collaborer à toute vérification, enquête et démarche de prévention, d'accompagnement et de résolution des différends concernant le respect des engagements prévus aux paragraphes b) et c), y incluant toute enquête et démarche en vertu du Code de conduite et de la Politique de respect.

Assignations à la cour

6.26. Dans l'éventualité où le Policier désigné est appelé à témoigner devant un tribunal dans le cadre de tout recours, action, poursuite, contestation ou réclamation ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies au sein de la SÛRETÉ, incluant la préparation de son témoignage, les heures effectuées sont comptabilisées aux fins du remboursement prévu à l'article 5.1 et les dépenses admissibles sont assumées par la SÛRETÉ, conformément à l'article 5.2. Quant aux heures supplémentaires, elles seront comptabilisées aux fins du calcul du nombre maximal d'heures supplémentaires prévu à l'article 6.14.

6.27. Dans le cas où le Policier désigné n'est plus affecté à l'ESEI, la VILLE convient de libérer le Policier concerné pour le temps requis à la préparation du dossier aux fins de son témoignage à la cour ou pour assister un procureur concernant une cause relative à l'ESEI, moyennant l'accord préalable de la VILLE quant à la durée. La SÛRETÉ assumera 100 % des frais encourus par la VILLE.

6.28. Dans le cas où le Policier désigné est retraité, lorsque celui-ci doit aller témoigner devant les tribunaux concernant une cause relative à l'ESEI, la SÛRETÉ remboursera à la VILLE les sommes encourues selon la Convention collective ou les encadrements administratifs en vigueur à la VILLE à l'égard du policier retraité.

6.29. La SÛRETÉ accepte de libérer le Policier désigné advenant que son témoignage soit requis à la demande de la VILLE dans le cadre de tout recours, action, poursuite, contestation ou réclamation ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies à la VILLE, incluant la préparation de son témoignage. Les frais sont assumés par la VILLE, le cas échéant.

Programme d'aide

6.30. Le programme d'aide de la SÛRETÉ est à la disposition du Policier désigné jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de leur Prêt de service au sein de l'ESEI.

7. UTILISATION DES VÉHICULES

7.1. Aux fins de l'exécution de ses fonctions dans le cadre de son affectation à l'ESEI, le Policier désigné utilise les véhicules dont la SÛRETÉ est propriétaire ou loués par la SÛRETÉ, plus précisément les véhicules de police banalisés de la flotte de l'ESEI.

7.1.1. Policier désigné doit être titulaire du permis requis pour conduire de tels véhicules dans la province de Québec.

7.2. Les directives, politiques et procédures du gouvernement du Québec et de la SÛRETÉ relatives à l'utilisation des véhicules sont applicables au Policier désigné.

7.3. Il est interdit de prendre part à une poursuite avec un véhicule de police banalisé. Le Policier désigné s'engage à ne pas entamer ni à participer à une poursuite lorsqu'il utilise un véhicule de la SÛRETÉ.

7.4. Tout dommage causé à un véhicule de la SÛRETÉ et tout dommage ou blessure, causés à une tierce personne par un véhicule de la SÛRETÉ, alors que ledit véhicule est utilisé par le Policier désigné, doit être signalé à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant.

7.5. En ce qui a trait à l'entretien et aux réparations du véhicule, le Policier désigné ou la VILLE s'engage à communiquer avec l'atelier mécanique de la SÛRETÉ afin d'obtenir les directives et autorisations pour le lieu d'entretien ou de réparation.

8. ASSISTANCE JUDICIAIRE ET INDEMNISATION

8.1. La SÛRETÉ tient la VILLE indemne relativement à l'assistance judiciaire prévue par la loi et la Convention collective (Annexe 5), telles que modifiées de temps à autre, ainsi que de toute somme que cette dernière serait tenue d'assumer ou débourser en vertu de celles-ci ou de toute condamnation ayant un lien avec la présente entente.

8.2. En cas de recours judiciaire, action, poursuite, contestation ou réclamation intentés ou présentés contre la VILLE ayant un lien avec les fonctions du Policier désigné dans le cadre de la présente entente, la SÛRETÉ s'engage, à ses frais, à prendre fait et cause pour la VILLE et à l'indemniser de toute obligation pécuniaire en découlant.

8.3. La SÛRETÉ dégage et tient indemne la VILLE de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autres dépenses qui découlent des réclamations du Policier désigné ou de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes en lien avec les fonctions du Policier désigné dans le cadre de la présente entente.

8.4. La SÛRETÉ dégage et tient indemne la VILLE de toute condamnation monétaire relative à ses décisions ou recommandations à l'égard du Policier désigné.

8.5. La SÛRETÉ peut accorder la protection et l'assistance judiciaire pour des situations non expressément prévues à la présente section.

8.6. La SÛRETÉ s'engage à collaborer et à libérer ses employés pour la préparation d'un dossier aux fins de leur témoignage ou pour assister un procureur concernant tout(e) recours judiciaire, action, poursuite, contestation, grief, réclamation, enquête ou plainte en lien avec la présente entente.

8.7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la protection prévue au présent article s'applique également au bénéfice de la VILLE à l'occasion d'une enquête ou d'une préenquête judiciaire ou quasi judiciaire et d'un recours et d'une enquête en matière disciplinaire, administrative ou déontologique.

9. DISCIPLINE INTERNE ET COMMUNICATIONS

9.1. Le Policier désigné est régi, en matière de discipline interne, par les dispositions applicables à cet égard à la VILLE. Il est entendu que les pouvoirs décisionnels délégués à des fonctionnaires et employés de la VILLE ne peuvent pas être exercés par les employés de la SÛRETÉ.

9.2. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant communique à l'officier responsable de la VILLE ou son représentant immédiatement toute information concernant un accident de travail, une absence prolongée en invalidité ou une problématique vécue avec le Policier désigné ou concernant un incident le mettant en cause et survenant dans le cadre de sa Période d'affectation et qui pourrait donner lieu à tout(e) enquête, mesure, recours, action, poursuite, contestation ou réclamation.

9.3. En fonction de la nature du manquement dont font l'objet le Policier désigné, la SÛRETÉ ou la VILLE peut mettre fin à l'affectation de celui-ci.

9.4. Chaque partie s'engage à notifier immédiatement l'autre partie de tout incident impliquant le Policier désigné, susceptible de donner lieu à une réclamation, recours, demande, poursuite et autres procédures transmis ou prise par toute personne, et à transmettre à l'autre partie, le plus rapidement possible, tous les détails pertinents relatifs à ceux-ci.

10. CONFIDENTIALITÉ ET INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES

10.1. La VILLE reconnaît que dans le cadre de ses fonctions à l'ESEI, le Policier désigné est lié par une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre de son prêt à la SÛRETÉ.

10.2. Avant le début de l'affectation, la VILLE transmettra au Policier désigné l'Engagement de confidentialité prévu à l'Annexe 4 de l'entente pour fins de signature. Le formulaire dûment signé par le Policier désigné est transmis aux représentants des parties.

11. CONFLITS D'INTÉRÊTS

11.1. La présente entente doit s'appliquer en conformité avec les règles applicables en matière d'éthique, de déontologie et de conflits d'intérêts. Les parties et le Policier désigné s'engagent à signaler toute situation susceptible ou pouvant avoir l'apparence de susciter un conflit d'intérêts.

12. RÉSILIATION

12.1. La SÛRETÉ et le SPVM se réservent le droit de mettre fin d'un commun accord à l'affectation d'un Policier désigné au moyen d'un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie et au Policier désigné.

12.2. À la suite de la terminaison d'une affectation d'un Policier désigné, celui-ci peut être remplacé, au besoin, avec l'accord de la SÛRETÉ et du SPVM, à l'intérieur de la durée de la présente entente prévue à l'article 20.1, conformément au processus de sélection prévu à l'article 3 et à la signature de l'attestation par le nouveau Policier désigné (Annexe 3).

12.3. La présente entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis écrit de trente (30) jours notifiés à l'autre partie et au Policier désigné, ou avant ce délai, si les parties en conviennent autrement par écrit.

12.4. La durée d'un préavis peut être inférieure si les parties y consentent ou advenant des motifs sérieux, des mesures d'urgence décrétées par les autorités municipales ou gouvernementales ou une force majeure.

12.5. La résiliation de la présente entente ne dégage ni la VILLE ni la SÛRETÉ des obligations contractées durant son exécution.

12.6. La SÛRETÉ sera tenue aux sommes dues à la date à laquelle prend fin le Prêt de service du Policier désigné.

13. MODIFICATION

13.1. Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un accord écrit et signé des représentants des parties. La modification fait alors partie intégrante de la présente entente et entre en vigueur à la date convenue par les parties ou, à défaut, à la date de la dernière signature des parties.

14. MAINTIEN DE CERTAINES OBLIGATIONS

14.1. Toute obligation qui, par sa nature, devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment la clause concernant la confidentialité, demeure en vigueur malgré la fin de l'affectation du Policier désigné et de la présente entente.

15. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

15.1. Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

16. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

16.1. Tout avis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres, transmis par courriel, par messager ou par la poste à l'adresse de l'autre partie indiquée ci-après :

La SÛRETÉ
Sûreté du Québec
Directeur,
Directeur, Direction des enquêtes criminelles – UA 4400
1701, rue Parthenais, bureau 4.43
Montréal (Québec) H2K 3S7
bsae@surete.qc.ca

LA VILLE
Service de police de la Ville de Montréal
Responsable
Service des enquêtes spécialisées
10351, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1B 1B3

16.2. Dans les cas où plusieurs représentants agissent pour une partie, un avis écrit à cet effet est transmis à l'autre partie. Chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

16.3. Tout changement de représentant ou de coordonnées de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

17. ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

17.1. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001) et ses modifications.

17.2. La SÛRETÉ se réserve la possibilité de temporairement diminuer, retarder ou annuler un versement dans la mesure où les fonds ne sont pas disponibles. Une telle diminution prendra effet trente (30) jours après la réception d'un avis transmis par la SÛRETÉ à la VILLE pour l'informer.

17.3. Si, à la suite de la réception d'un tel avis, la VILLE est d'avis qu'elle ne peut plus exécuter les obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente, elle peut, après avoir avisée par écrit la SÛRETÉ, résilier la présente entente, à compter du trentième (30e) jour suivant la réception, par la SÛRETÉ, de cet avis.

18. VÉRIFICATION

18.1. Les demandes de remboursement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le Contrôleur des finances, conformément à la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, c. M-24.01).

19. GÉNÉRALITÉS

19.1. La présente entente, et tout prêt en vertu de celle-ci, sont conditionnels à leur approbation par chacune des autorités compétentes.

19.2. Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

19.3. Aucune disposition de la présente entente n'a pour effet de remplacer ou modifier une obligation dont la VILLE ou la SÛRETÉ est tenue de s'acquitter ou d'exercer en vertu de la loi.

19.4. La présente entente doit être interprétée d'une façon qui soit compatible avec les lois de la province du Québec et avec les lois fédérales applicables.

19.5. Une disposition de la présente entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions, celles-ci conservant leur plein effet et force exécutoire.

20. DURÉE DE L'ENTENTE

20.1. Malgré la date de sa signature par les parties, la présente entente a effet rétroactivement du 1er avril 2025 au 31 mars 2029.

20.2. Le Policier désigné est affecté auprès de la SÛRETÉ pour une Période d'affectation de trois (3) ans, avec possibilité de prolongation pour une (1) année additionnelle. Dans l'éventualité où le Policier désigné n'a pas terminé sa période d'affectation au moment de l'échéance de la présente entente, les modalités de celle-ci s'appliqueront alors à son égard jusqu'à ce que son affectation prenne fin. Si une nouvelle entente est conclue entre la VILLE et la SÛRETÉ avant la fin de la période d'affectation, les modalités applicables seront celles de la nouvelle entente.

20.3 Au terme de la Période d'affectation et avant que la présente entente ne soit expirée, le directeur du SPVM et la Sûreté peuvent renouveler l'affectation du Policier désigné pour une année additionnelle selon les mêmes termes et conditions, avec l'accord de celui-ci. Le policier ne peut donc être affecté pour une période supérieure à quatre (4) ans.

EN FOI DE QUOI, les parties à la présente entente ont signé, à la date indiquée en regard de leur signature respective :

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Par : _____ _____
Madame Johanne Beausoleil, **Date**
Directrice générale

LA VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____ _____
Monsieur Fady Dagher, directeur **Date**
du Service de police de la Ville de Montréal

Cette Entente a été approuvée par résolution/décision # _____ le _____ 2025.

ANNEXE 1

1. DÉPENSES ADMISSIBLES

En plus des éléments prévus à l'article 4.2, sont considérées admissibles les dépenses directement liées à l'ESEI et **qui sont autorisées au préalable par la SÛRETÉ**, soit les dépenses décrites ci-après :

- Activités de formation, tel que prévu à l'article 5.5 de l'entente;
- Frais de déplacement;

2. DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

Certaines dépenses ne sont pas admissibles à un remboursement par la SÛRETÉ dans le cadre de la présente entente :

- Heures supplémentaires (exception : article 6.14);
- Congé octroyé en vertu des dispositions relatives aux droits parentaux;
- Formation initiale des compétences de base dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policières;
- Location de matériel de téléphonie;
- Colloques et congrès à la demande de la Ville;
- Cartes professionnelles (à l'exception de celles de l'ESEI);
- Activités déjà financées dans le cadre d'un programme de subvention;
- Frais d'intérêts sur les sommes dues.

ANNEXE 2

MODALITÉS DE FACTURATION

Paramètres généraux

- La facturation débute à la date du début de l'affectation du Policier désigné.
- Particularités concernant les absences :
  - Le versement du montant forfaitaire est maintenu pour les absences suivantes :
    - Vacances annuelles;
    - Journées ponctuelles de maladie;
  - Le versement du montant forfaitaire est interrompu à la 31e journée d'absence dans les cas suivants (si le Policier désigné n'est pas remplacé) :
    - Absence prolongée pour maladie, tel que prévu à l'article 6.21 de l'entente;
    - Absence pour lésion ou maladie professionnelles, tel que prévu à l'article 6.25 de l'entente;
  - Le versement du montant forfaitaire est interrompu immédiatement dans les situations suivantes (si le Policier désigné n'est pas remplacé) :
    - Fin de l'affectation du Policier désigné;
    - Retrait temporaire en raison de besoins opérationnels du SPVM;
    - Congé sans solde.
- Toute facture acheminée à la SÛRETÉ dans le cadre de la présente entente doit couvrir un mois entier, c'est-à-dire du premier au dernier jour de chaque mois, sauf dans le cas où le Policier désigné débute ou termine son affectation en cours de mois.
  - À titre d'exemple, une facture couvrant la période du 25 juin au 29 juillet ne sera pas acceptée.
- La date de facturation doit être ultérieure à la dernière journée du dernier mois facturé, à l'exception de la facture estimative en fin d'exercice financier.
  - À titre d'exemple, la date de facturation pour le mois de septembre ne peut être antérieure au 1er octobre de la même année.
- La VILLE accorde à la SÛRETÉ un délai minimal de soixante (60) jours à compter de la date de facturation pour le paiement d'une facture.
- La facturation ainsi que les pièces justificatives pour les dépenses admissibles (factures, reçus, comptes, registres) doivent être acheminées à l'adresse suivante :

  Direction des enquêtes criminelles (RF) – UA 4400
  1701, rue Parthenais, bureau 4.43
  bsae@surete.qc.ca

Informations devant apparaître sur la facture

- Le nom du ou des Policiers désignés doit être précisé sur chaque facture.
- Les montants réclamés pour la prestation de service et pour les dépenses admissibles doivent être inscrits de façon distincte.
- Prestation de service :
  - Le montant forfaitaire pouvant être facturé par la VILLE pour chaque année financière couverte par la présente entente se trouvent à l'article 5.1.
  - Pour une prestation de service partielle (arrivée, départ, absence, etc.) telle que prévue à l'article 5.1.1 de l'entente, le montant réclamé est calculé à partir de ce montant forfaitaire et de façon proportionnelle au nombre de jours ouvrables couverts par l'affectation des Policiers désignés au cours du mois. **Les dates utilisées pour le calcul du montant réclamé doivent apparaître sur la facture.**
    - Exemple : Arrivée – Premier jour travaillé le 13 avril 2025
      Montant à facturer = montant forfaitaire * (14 jours ouvrables couverts par l'affectation du Policier désigné / 22 jours ouvrables en avril 2025)
    - Exemple : Départ – Dernier jour travaillé le 8 avril 2025
      Montant à facturer = montant forfaitaire * (6 jours ouvrables couverts par l'affectation du Policier désigné / 22 jours ouvrables en avril 2025)
  - Exception : pour une assignation ponctuelle/temporaire d'un policier qui n'est plus prêté à l'ESEI (ex : procédures judiciaires), le montant facturé par la VILLE est basé sur le taux horaire du policier dans son service.
- Dépenses admissibles :
  - Le nom du Policier désigné ainsi que la nature et la date du frais engendré doivent être précisés **pour chaque montant réclamé**.

ANNEXE 3

ATTESTATION DU POLICIER DÉSIGNÉ

Prénom et Nom du Policier désigné : _____

Grade / Rang : _____

Date de début d'affectation : _____ **Date de fin d'affectation** : _____

Fonction au sein de l'ESEI : _____

Lieu d'affectation : _____

ATTESTATION DU POLICIER DÉSIGNÉ

J'ai lu et je comprends l'objet et les modalités de la présente entente de prêt de service de policiers du SPVM à l'ESEI de la SÛRETÉ, intervenue entre la VILLE et la SÛRETÉ, incluant ce qui est prévu à ses Annexes et j'accepte de m'y conformer. Je comprends que les dispositions de ma Convention collective, du Code de conduite et de la Politique de respect de la personne continuent de s'appliquer pendant toute la durée de ma Période d'affectation, sous réserve des conditions particulières de travail énoncées à la présente entente que j'accepte. Je comprends que je ne peux utiliser dans le cadre de l'exercice de mes fonctions à l'ESEI de la SÛRETÉ, les biens et ressources de la VILLE, incluant les appareils électroniques et services technologiques.

J'accepte d'être affecté(e) à l'ESEI, d'y exercer les fonctions prévues pour la durée mentionnée plus haut et de respecter les conditions et modalités énoncées dans la présente entente. Je comprends que mon affectation peut être résiliée par la VILLE et la SÛRETÉ, conformément aux modalités de l'entente, sans que cela ne constitue une terminaison d'emploi, une réduction de traitement, une destitution ou un congédiement donnant notamment droit aux modalités en matière de cessation d'emploi.

J'accepte de me conformer aux politiques, méthodes et procédures applicables au sein de la VILLE et de la SÛRETÉ, selon les modalités prévues à la présente entente.

Signé à _____, province de Québec, le _____2025.

_____
(Grade, Prénom, Nom)

Service de police de la ville de Montréal

Signé à _____, province de Québec, le _____2025.

_____
(Prénom et nom)
Directeur SPVM

ANNEXE 4

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____, déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis affecté à l'ESEI de la SÛRETÉ selon les modalités prévues au protocole d'entente relatif au prêt de services de policier du SPVM à la SÛRETÉ ;

2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ou permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice de mes fonctions au titre de l'entente, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) préalablement par écrit à le faire par l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant ;

3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis dans le cadre de mes fonctions au sein de l'ESEI ;

4. Je m'engage à ne pas partager mes accès et à utiliser les systèmes mis à ma disposition en conformité avec les politiques et conditions d'utilisation en vigueur et adoptées par la SÛRETÉ ;

5. Je m'engage à ne pas faire de copies totales ou partielles d'une information écrite ou d'un document confidentiel, à moins que ce ne soit nécessaire à la bonne exécution de mes fonctions dans le cadre de l'affectation ;

6. Je m'engage à ne conserver à l'issue de mon affectation, aucun document ou copie d'un document appartenant à la SÛRETÉ, sans y être dûment autorisé préalablement par écrit par la SÛRETÉ.

7. J'ai été informé que le défaut de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose et expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par l'entente précitée ;

8. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Et j'ai signé à _____, province de Québec, le _____2025.

_____

(Grade, Prénom, Nom)

Service de police de la Ville de Montréal

ANNEXE 5

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

entre

LA VILLE DE MONTRÉAL
(ci-après appelée « l'Employeur »)

et

LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL
(ci-après appelée la « Fraternité »)

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026

ANNEXE 6

Politique de respect de la personne

ÉDITION RÉVISÉE

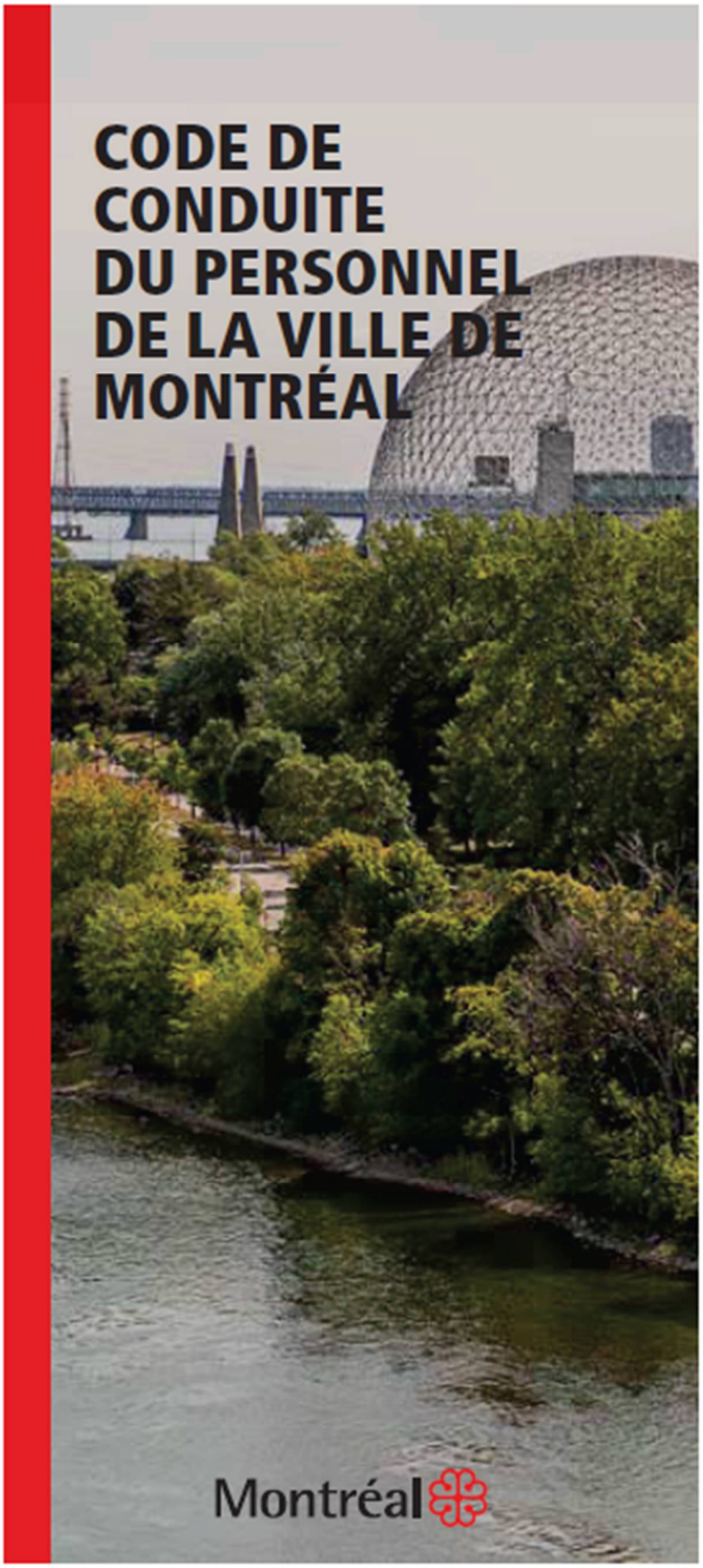
CODE DE
CONDUITE
DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE
MONTRÉAL
Montréal

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255326009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention 1255326009 - ESEI Prêt 1er avril 2025 au 31 mars 2029.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : non disponible

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Elsa DUPORT
Cheffe de section
Tél : 438-462-0714
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255326009

Exploitation sexuelle des enfants sur internet (ESEI)
- Prêt d'un policier de grade S/D du 1er avril 2025 au 31 mars 2029

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES:

REVENUS

	Ajustement requis de la base budgétaire Revenus (SPVM)				
	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	2030
	168,750 $	0 $	0 $	(126,560 $)	(42,190 $)

Détails & imputations

•Budget additionnel - Revenu SPVM	2025 (avril-déc)	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	TOTAL
1001.0010000.107377.02101.44801.012616.0000.003984.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. ESEI. Activités policières. Prêts d'employés. Policiers - Divers. Général. ESEI. Général. Général*	126,560 $	168,750 $	168,750 $	168,750 $	42,190 $	675,000 $
TOTAL - REVENUS REVENUS	126,560 $	168,750 $	168,750 $	168,750 $	42,190 $	675,000 $

DÉPENSES

		Ajustement requis de la base budgétaire Dépenses (SPVM)				
	2025	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	2030
$	126,560 $	168,750 $	0 $	0 $	(126,560 $)	(42,190 $)
Année-personne (A-P)	0.7	1.0	0.0	0.0	(0.7)	(0.3)

Détails & imputations

•Budget additionnel - Dépenses SPVM	2025 (avril-déc)	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	TOTAL
1001.0010000.107309.02101.51100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Salaire réguliers. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général. (inclut prime métropole et boni ancienneté)*	93,500 $	128,890 $	132,110 $	135,410 $	34,220 $	524,130.00 $
1001.0010000.107309.02101.51142.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Primes diverses (prime niveau service). Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	4,680 $	6,440 $	6,610 $	6,770 $	1,710 $	26,210.00 $
1001.0010000.107309.02101.51240.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Maladie courante. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	2,300 $	3,180 $	3,260 $	3,340 $	840 $	12,920.00 $
1001.0010000.107309.02101.52100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Cotisations de l'employeur. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	25,750 $	35,490 $	36,380 $	37,290 $	9,420 $	144,330.00 $
1001.0010000.107309.02101.51401.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Allocations vestimentaires. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	2,340 $	3,220 $	3,300 $	3,390 $	860 $	13,110.00 $
1001.0010000.107309.02101.51300.096902.9951.000000.000000.00000.00000 - Temp supplémentaire *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Temps supplémentaire. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	23,010 $	31,870 $	32,670 $	33,390 $	8,580 $	129,520 $
1001.0010000.107309.02101.52100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Cotisations de l'employeur. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	980 $	1,360 $	1,390 $	1,420 $	370 $	5,520 $
TOTAL BUDGET ADDITIONNEL DÉPENSES SPVM	152,560 $	210,450 $	215,720 $	221,010 $	56,000 $	855,740 $

• Budget de fonctionnement - Effort SPVM						
1001.0010000.107XXX.02101.51100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Salaire réguliers. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général. (inclut prime métropole et boni ancienneté)*	(19,258 $)	(30,889 $)	(34,790 $)	(38,710 $)	(10,231 $)	(133,879 $)
1001.0010000.107XXX.02101.51142.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Primes diverses (prime niveau service). Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	(964 $)	(1,543 $)	(1,741 $)	(1,935 $)	(511 $)	(6,695 $)
1001.0010000.107XXX.02101.51240.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Maladie courante. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	(474 $)	(762 $)	(859 $)	(955 $)	(251 $)	(3,300 $)
1001.0010000.107XXX.02101.52100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Cotisations de l'employeur. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	(5,304 $)	(8,505 $)	(9,580 $)	(10,660 $)	(2,816 $)	(36,866 $)
TOTAL EFFORT SPVM	(26,000 $)	(41,700 $)	(46,970 $)	(52,260 $)	(13,810 $)	(180,740 $)
TOTAL - DÉPENSES SPVM	126,560 $	168,750 $	168,750 $	168,750 $	42,190 $	675,000 $

ÉCART NET (REVENUS VS DÉPENSES)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $

Année-personne (A-P) - SPVM	0.7	1.0	1.0	1.0	0.3

Dossier # : 1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;
ATTENDU QU'une ou un élu(e) doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire ;

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

de nommer Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-27 14:51

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025	Résolution : CA25 14 0319

Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONSIDÉRANT QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un.e élu.e doit être nommé.e pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258343012

Jean François LALONDE
_____
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

CONTENU

CONTEXTE

Par sa résolution CA25 140319, adoptée lors de sa séance du 25 novembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension recommande au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

000-0000
Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;
ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire, il est recommandé :

Au conseil d'agglomération de nommer Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-14 16:13

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258343012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île. Ce réseau répond à l'obligation de l'agglomération de Montréal de se doter de points de service en développement local et régional. L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Est, lequel regroupe aussi les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
À la suite des élections municipales du 2 novembre 2025 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner une nouvelle représentante élue et responsable du développement économique local au conseil d'administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 140040 - 1218343011 - 1er février 2022 - Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération de désigner Elvira Carhuallanqui, conseillère de ville du district de Parc-Extension, pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande :
d'adopter une résolution recommandant au conseil d'agglomération de désigner Elvira Carhuallanqui pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, et ce, pour les motifs suivants :

- La participation d'une représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité suivante :
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement, dans l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258343012
Unité administrative responsable : Développement du territoire
Projet : Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer XXXXX à titre de représentant élu de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 14. Cohérence des stratégies de développement économique entre l'arrondissement et la SDC.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.02

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1253022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé :
de nommer madame Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 10:59

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1253022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Conseillère en analyse et gestion de la conformité réglementaire

514-328-8500 poste 8249

Tél :
Télécop. : -

Dossier # : 1253022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

IL EST RECOMMANDÉ :
De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-25 13:30

Signataire : Steve BEAUDOIN

_____

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253022015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation PME MTL Est-de-l'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.
Le conseil d'administration doit être composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

À la suite de l'élection d'un nouveau conseil d'arrondissement le 2 novembre dernier, il y aurait lieu de nommer madame Arij El Korbi afin de siéger à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île, et ce, pour une période d'un an

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi afin de siéger à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île, et ce, pour une période d'un an.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement et la nomination est requise à la suite de l'élection d'un nouveau conseil d'arrondissement le 2 novembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à nommer un représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328-8500 poste 5529
Télécop. : 514 328-8479

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-24

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Tél : 514 328-8500 poste 8420
Télécop. : 514 328-8416

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er décembre 2025	Résolution: CA25 13 0308

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MADAME ARIJ EL KORBI, À TITRE DE REPRÉSENTANTE ÉLUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Linda Paquin et Gemma Marchione

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.03 1253022015

Guylaine CHAMPOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 décembre 2025

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.03

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258514004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

Il est recommandé :

1. d'abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208;
2. de renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de 4 ans.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-13 14:00

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258514004**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de transport métropolitain (RTM), également nommé « Exo », est administré par un conseil d'administration (CA) composé de 15 membres désignés comme suit :

1° trois par la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération;
2° un par la Ville de Laval;
3° un par la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération;
4° quatre par les municipalités locales de la couronne nord;
5° quatre par les municipalités locales de la couronne sud;
6° deux usagers ou usagères des services de transport collectif par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont un usager ou une usagère des services de transport collectif et un usager ou une usagère du transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Au moins sept membres du CA doivent se qualifier à titre de membres indépendants. C'est la CMM qui détermine les municipalités ou les groupes de municipalités qui ont l'obligation de nommer des membres indépendants et fixe, à leur égard, leur nombre minimal. La décision de la CMM est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Elle désigne en outre le président ou la présidente du CA parmi ces membres indépendants.

La désignation des membres indépendants se fait en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le CA, comme le précise la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM concernant le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du RTM.

Le 22 septembre 2016, le conseil d'agglomération de Montréal a nommé monsieur Pierre Fortin à titre de membre indépendant au sein du CA du RTM pour une durée de quatre ans. Son mandat a ensuite été renouvelé le 17 décembre 2020 pour une autre période de quatre ans qui est venue à échéance le 16 décembre 2024. Le présent dossier décisionnel vise à permettre au RTM de renouveler pour une deuxième fois le mandat de monsieur Fortin, et ce, pour une durée de quatre ans, à titre de membre indépendant du CA du RTM, comme le permet l'article 28 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (LRTM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0592 - Le 22 septembre 2022 - Désigner Mme Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du conseil du RTM (Exo) pour une période de quatre ans.

- CG21 0527 - Le 26 août 2021 - Renouveler le mandat de Mme Josée Bérubé comme administratrice indépendante du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG20 0716 - Le 17 décembre 2020 - Renouveler les mandats de Me Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG16 0591 - Le 27 octobre 2016 - Nommer Me Marie Elaine Farley, Mme Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du CA du RTM.

DESCRIPTION

Le RTM exploite une entreprise de services de transport collectif par autobus, incluant le transport adapté pour les personnes en situation de handicap. Le Réseau détient également la compétence exclusive pour exploiter, sur son territoire, une entreprise de services de transport collectif par trains de banlieue. L'organisme exerce ses compétences sur tout ou partie de son territoire, ou hors de celui-ci, selon ce que détermine sa loi constitutive ou toute entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3).
Selon le cadre de gouvernance établi par la LRTM, la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération, doit désigner trois administratrices ou administrateurs indépendants au sein du CA du RTM.

En septembre 2016, le conseil d'agglomération a nommé monsieur Pierre Fortin à ce titre pour un mandat de quatre ans, qui a été renouvelé en 2020, à nouveau pour une période de quatre ans. Ce deuxième mandat est arrivé à échéance le 16 décembre 2024.

Considérant que depuis cette date, aucun autre administrateur indépendant n'a été nommé par la Ville de Montréal pour remplacer monsieur Fortin, ce dernier a été maintenu en poste en conformité avec l'article 30 de la LRTM qui stipule qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. Il est à noter que le 10 octobre 2025, le conseil de la CMM a annoncé la désignation de monsieur Fortin à titre de président intérimaire du CA de l'organisme; il est entré en poste le 9 novembre 2025.

Pierre Fortin est comptable professionnel agréé (CPA), associé chez Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et membre indépendant du CA du RTM depuis un peu plus de huit ans. Il possède une expertise reconnue en gestion financière et en gouvernance au sein des secteurs privé, public et parapublic. Ses compétences et son expérience ont fait de lui une personne qualifiée pour prendre les rênes du RTM et relever les défis qui attendent l'organisation.

Le curriculum vitæ de monsieur Fortin est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal soumet la candidature de monsieur Pierre Fortin. Ce dernier a démontré, au cours de ses deux premiers mandats, un intérêt soutenu pour la mission du RTM et s'est investi de manière remarquable au sein de son CA. Il a su répondre à la fois aux besoins de l'organisme et aux attentes de la Ville concernant la compétence et l'indépendance attendues de l'administrateur à nommer. Il est motivé par l'idée de poursuivre son engagement au cours des prochaines années.
C'est pourquoi il est recommandé que le conseil d'agglomération de Montréal désigne à nouveau monsieur Pierre Fortin en tant membre indépendant au sein du CA du RTM pour un dernier mandat d'une durée de quatre ans conformément aux dispositions de la LRTM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne présente aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable dans ce dossier permettrait à la Ville de confirmer le statut de monsieur Fortin en tant que membre indépendant au sein du CA du RTM considérant son intérim amorcé le 17 décembre 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BESSETTE
Conseiller en amenagement

Tél : 000 000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-30

Caroline LÉPINE
chef(fe) de division - planification urbaine

Tél : 514-872-3163
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258514004*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet *:* Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S/O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S/O*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, ADOPTÉE LORS D'UNE SÉANCE (RÉGULIÈRE) TENUE LE 13 JUIN 2024, À 9 h 00, PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION 24-CA(RTM)-889 **MISE À JOUR DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS**

ATTENDU QUE les mandats de quatre (4) administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») arrivent à échéance entre les mois de novembre et décembre 2024;

ATTENDU la démission d'un (1) administrateur élu de la couronne nord, le 7 mars 2024, avec effet immédiat;

ATTENDU la résolution 24-CA(RTM)-838, du 21 mars 2024, du conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau relativement au renouvellement des mandats et la désignation de nouveaux administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (la « LRTM ») détermine les autorités responsables de désigner les administrateurs du Réseau (les « Autorités »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LRTM, la désignation d'un administrateur indépendant du Réseau doit se faire en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le Conseil;

ATTENDU QUE le profil de compétence et d'expérience du Conseil en vigueur a été adopté par ce dernier le 4 juin 2020, par la résolution 20-CA(RTM)-242;

ATTENDU QU'il est requis de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience du Conseil;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines* (le « CGERH »), ce dernier recommande au Conseil les compétences et l'expérience requises pour tout poste à pourvoir au sein du Conseil;

ATTENDU l'étude du profil de compétence et d'expérience du Conseil par le CGERH et la recommandation de ce dernier;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du Réseau suivant :

- Transport collectif
- Aménagement et urbanisme
- Environnement et développement durable
- Comptabilité et gestion financière
- Droit
- Ressources humaines
- Éthique et gouvernance
- Gestion des risques
- Communications et affaires publiques
- Connaissances de l'administration publique québécoise et des parties prenantes
- Connaissances ou expertise en technologies de l'information
- Connaissances ou expertise en gestion et sécurité des données (cybersécurité)
- Connaissances en gestion de projets d'envergure
- Connaissances en planification stratégique
- Connaissances en gestion de crise

QUE le profil de compétence et d'expérience recherché par le Conseil pour les postes à pourvoir en son sein soit composé des domaines suivants :

- Ressources humaines
- Éthique et Gouvernance
- Droit **(atout)**
- Environnement et développement durable **(atout)**
- Connaissances ou expertise en matière de gestion et sécurité des données **(atout)**

QUE le secrétariat général du Réseau effectue le suivi relativement à la présente résolution auprès des Autorités dans les meilleurs délais.

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme d'une résolution adoptée dans le cadre d'une séance régulière du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain tenue le 13 juin 2024 et que ladite résolution n'a pas été modifiée et est toujours en vigueur.

Le 26 juin 2024



Fanny Gayet, avocate
Secrétaire générale adjointe et directrice
Gouvernance et affaires commerciales

Pierre Fortin

CPA

Associé

Diplômes et associations professionnelles

B.A.A., Université de Sherbrooke, 1989

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1991

Membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain depuis 2016, président du comité d'audit et du comité de gouvernance et ressources humaines

Président du CA de la Fondation Claude Brunet

Années d'expérience

- Plus de 35 années d'expérience.
- Chez Raymond Chabot Grant Thornton depuis 2006.

Secteurs d'intervention

Privé, public et parapublic, les organismes sans but lucratif, les coopératives, les entreprises de fabrication, de services et de distribution, ainsi que celles de haute technologie

- M. Pierre Fortin est associé au sein de l'équipe de conseil en management et leader du secteur municipal. Il est comptable professionnel agréé et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.
- Il possède plus de 35 années d'expérience diversifiée en gestion opérationnelle et financière ainsi qu'en gestion des ressources humaines et en planification stratégique.
- Il possède plus de 35 années d'expérience diversifiée en gestion opérationnelle et financière ainsi qu'en gestion des ressources humaines et en planification stratégique.
- M. Fortin a occupé pendant dix ans des fonctions de gestionnaire financier et de gestionnaire de l'exploitation pour des entreprises en technologies de l'information, notamment dans le secteur municipal. À titre de vice-président aux finances et aux ressources humaines, il a dirigé, entre autres, des mandats d'évaluation d'entreprises et de projets. Il a également piloté des processus de planification stratégique, d'acquisition et d'intégration d'entreprises.

Expériences antérieures dans des organisations municipales

M. Fortin, associé responsable du secteur municipal, conseille les entités municipales et paramunicipales depuis plusieurs années. Il connaît les enjeux de gouvernance et de financement des villes et des sociétés de transport

Leader enthousiaste et centré sur les résultats, il possède un profil multidisciplinaire. Il excelle en direction de projets d'envergure de diverses natures. Il a développé une expertise en accompagnement des équipes de gestionnaires dans des exercices de transformation organisationnelle et d'investissement d'importance. Il peut réaliser tout mandat d'accompagnement, d'optimisation et d'implantation de systèmes d'information. Son expérience lui permet également de poser des diagnostics sur des fonctions opérationnelles et de réaliser des mandats de gestion intérimaire.

Depuis les fusions municipales, M. Fortin intervient auprès de l'ensemble des intervenants faisant partie de la CMM, ce qui lui confère une connaissance de pointe des enjeux de gouvernance de la région : CMM, Montréal et ses arrondissements, STM, STL, AMT, UMQ, villes de la Rive-Sud et de la Rive-Nord, etc.

Il est souvent invité à prononcer des conférences lors de congrès dans le secteur municipal, notamment à l'UMQ. De plus, il a participé à la rédaction de contenus de formation en gestion municipale performante destinés aux nouveaux élus municipaux et a donné à de nombreuses reprises ces formations, qui sont offertes par l'UMQ dans les mois suivant les élections municipales.

Voici une liste non exhaustive des mandats réalisés dans des organisations municipales (villes, municipalités, MRC, STM, CMM) :

- Réalisation de planifications stratégiques et de plans d'optimisation de la performance;
- Gestion de projets de transformation organisationnelle;
- Revue des structures de gestion et de la gouvernance;
- Réalisation de plans directeurs des ressources humaines;
- Réalisation de plan de redressement financier;
- Réalisation de cadres financiers;
- Réalisation de cadres financiers et d'analyses de partenariat dans le cadre d'investissements;
- Supervision de mandats auprès des vérificateurs généraux.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.04

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258514005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

Il est recommandé :
de nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de 4 ans en remplacement de Josée Bérubé.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:26

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258514005**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de transport métropolitain (RTM), également nommé « Exo », est administré par un conseil d'administration (CA) composé de 15 membres désignés comme suit :

1° trois par la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération;
2° un par la Ville de Laval;
3° un par la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération;
4° quatre par les municipalités locales de la couronne nord;
5° quatre par les municipalités locales de la couronne sud;
6° deux usagers ou usagères des services de transport collectif par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont un usager ou une usagère des services de transport collectif et un usager ou une usagère du transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Au moins sept membres du CA doivent se qualifier à titre de membres indépendants. C'est la CMM qui détermine les municipalités ou les groupes de municipalités qui ont l'obligation de nommer des membres indépendants et fixe, à leur égard, leur nombre minimal. La décision de la CMM est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Elle désigne en outre le président ou la présidente du CA parmi ces membres indépendants.

La désignation des membres indépendants se fait en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le CA, comme le précise la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM concernant le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du RTM (en pièce jointe).

À cet égard, le conseil d'agglomération de Montréal a désigné Mme Josée Bérubé pour un mandat de quatre ans le 27 octobre 2016, puis pour un deuxième mandat de quatre ans le 26 août 2021. Ce dernier est venu à échéance le 8 novembre 2025 et n'a pas été renouvelé.

Le présent dossier décisionnel vise à permettre au RTM de nommer Mme Joceline Béland à titre de membre du CA du RTM pour une période de quatre ans en remplacement de Mme Josée Bérubé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0592 - Le 22 septembre 2022 - Désigner Mme Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du conseil du RTM (Exo) pour une période de quatre ans.

- CG21 0527 - Le 26 août 2021 - Renouveler le mandat de Mme Josée Bérubé comme administratrice indépendante du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG20 0716 - Le 17 décembre 2020 - Renouveler les mandats de Me Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG16 0591 - Le 27 octobre 2016 - Nommer Me Marie Elaine Farley, Mme Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du CA du RTM.

DESCRIPTION

Le RTM exploite une entreprise de services de transport collectif par autobus, incluant le transport adapté pour les personnes en situation de handicap. Il détient également la compétence exclusive pour exploiter, sur son territoire, une entreprise de services de transport collectif par trains de banlieue. L'organisme exerce ses compétences sur tout ou partie de son territoire, ou hors de celui-ci, selon ce que détermine sa loi constitutive ou toute entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3).
Selon le cadre de gouvernance établi par la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (LRTM), la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération, doit désigner trois administratrices ou administrateurs indépendants au sein du CA du RTM.

L'objet du présent dossier est de nommer Mme Joceline Béland à ce titre pour une période de quatre ans. Mme Béland possède une longue expérience dans le domaine du transport en général et du transport collectif en particulier. Elle a occupé plusieurs postes de gestion au ministère des Transports et de la Mobilité durable et a terminé sa carrière dans ce ministère en tant que directrice des projets de transport collectif et de la planification métropolitaine. Ce poste exigeait entre autres de veiller à la planification métropolitaine de la mobilité et à la collaboration intersectorielle au sein de la région métropolitaine de Montréal avec les municipalités et les organismes publics de transport en vue d'optimiser les services de transport en commun offerts aux citoyens et citoyennes de la région.

Depuis 2016, Mme Béland est cheffe d'équipe du soutien juridique et enquêtrice au Bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle travaille notamment au développement de protocoles pour assurer la conformité et l'efficacité des processus.

L'expérience et les compétences affichées dans le curriculum vitæ de Mme Béland correspondent aux exigences du profil de compétence et d'expérience des administrateurs et administratrices joint à la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM adoptée le 13 juin 2024 (en pièce jointe).

Le curriculum vitæ de Mme Béland est joint au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal soumet la candidature de Mme Béland, car elle est qualifiée pour répondre à la fois aux besoins du CA du RTM et aux attentes de la Ville concernant la compétence et l'indépendance attendues de la personne à nommer.
C'est pourquoi il est recommandé que le conseil d'agglomération de Montréal désigne Mme Joceline Béland en tant que membre indépendante au sein du CA du RTM pour un mandat d'une durée de quatre ans conformément aux dispositions de la LRTM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne présente aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable dans ce dossier permettrait au RTM de pourvoir ce poste au sein de son CA, vacant depuis la fin du mandat de Mme Josée Bérubé le 8 novembre 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BESSETTE
Conseiller en amenagement

Tél : 000 000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Caroline LÉPINE
chef(fe) de division - planification urbaine

Tél : 514-872-3163
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258514005*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet *:* Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S/O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S/O*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, ADOPTÉE LORS D'UNE SÉANCE (RÉGULIÈRE) TENUE LE 13 JUIN 2024, À 9 h 00, PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION 24-CA(RTM)-889 **MISE À JOUR DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS**

ATTENDU QUE les mandats de quatre (4) administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») arrivent à échéance entre les mois de novembre et décembre 2024;

ATTENDU la démission d'un (1) administrateur élu de la couronne nord, le 7 mars 2024, avec effet immédiat;

ATTENDU la résolution 24-CA(RTM)-838, du 21 mars 2024, du conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau relativement au renouvellement des mandats et la désignation de nouveaux administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (la « LRTM ») détermine les autorités responsables de désigner les administrateurs du Réseau (les « Autorités »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LRTM, la désignation d'un administrateur indépendant du Réseau doit se faire en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le Conseil;

ATTENDU QUE le profil de compétence et d'expérience du Conseil en vigueur a été adopté par ce dernier le 4 juin 2020, par la résolution 20-CA(RTM)-242;

ATTENDU QU'il est requis de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience du Conseil;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines* (le « CGERH »), ce dernier recommande au Conseil les compétences et l'expérience requises pour tout poste à pourvoir au sein du Conseil;

ATTENDU l'étude du profil de compétence et d'expérience du Conseil par le CGERH et la recommandation de ce dernier;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du Réseau suivant :

- Transport collectif
- Aménagement et urbanisme
- Environnement et développement durable
- Comptabilité et gestion financière
- Droit
- Ressources humaines
- Éthique et gouvernance
- Gestion des risques
- Communications et affaires publiques
- Connaissances de l'administration publique québécoise et des parties prenantes
- Connaissances ou expertise en technologies de l'information
- Connaissances ou expertise en gestion et sécurité des données (cybersécurité)
- Connaissances en gestion de projets d'envergure
- Connaissances en planification stratégique
- Connaissances en gestion de crise

QUE le profil de compétence et d'expérience recherché par le Conseil pour les postes à pourvoir en son sein soit composé des domaines suivants :

- Ressources humaines
- Éthique et Gouvernance
- Droit **(atout)**
- Environnement et développement durable **(atout)**
- Connaissances ou expertise en matière de gestion et sécurité des données **(atout)**

QUE le secrétariat général du Réseau effectue le suivi relativement à la présente résolution auprès des Autorités dans les meilleurs délais.

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme d'une résolution adoptée dans le cadre d'une séance régulière du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain tenue le 13 juin 2024 et que ladite résolution n'a pas été modifiée et est toujours en vigueur.

Le 26 juin 2024



Fanny Gayet, avocate
Secrétaire générale adjointe et directrice
Gouvernance et affaires commerciales

Joceline Béland



M. Massimo Iezzoni
Directeur général
Communauté métropolitaine de Montréal
1801, avenue McGill College
Bureau 1010
Montréal, QC H3A 2N4
Massimo.iezzoni@cmm.qc.ca

Objet : Candidature au poste de présidente du conseil d'administration

Monsieur Iezzoni,

Passionnée par les enjeux liés à la mobilité durable et forte d'une expérience significative dans la gestion et le développement du transport collectif, je souhaite soumettre ma candidature au poste de présidente du conseil d'administration de d'Exo.

Tout au long de ma carrière, j'ai œuvré à l'élaboration de stratégies innovantes et à l'optimisation des services de transport collectif, tant au niveau régional que métropolitain. En tant que Directrice des projets de transport collectif et de la planification métropolitaine au Ministère des Transports du Québec, j'ai dirigé des initiatives majeures visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport, toujours avec une approche centrée sur les usagers et la collaboration intersectorielle.

Mon expertise en planification stratégique, gestion budgétaire et concertation avec les parties prenantes me permettrait d'apporter une vision ambitieuse et pragmatique au sein du conseil d'administration d'Exo. Mon engagement envers la mobilité inclusive, notamment à travers le développement du transport adapté, s'inscrit pleinement dans les objectifs de votre organisation, et je serais honorée de contribuer activement à son évolution.

Je serais ravie d'échanger plus en détail sur mes motivations et ma vision pour le développement du transport collectif. Dans l'attente d'une rencontre, je vous remercie de l'attention portée à ma candidature et vous prie d'agréer, Monsieur Iezzoni, l'expression de mes salutations distinguées.

Joceline Béland

JOCELINE BÉLAND

📍 [redacted] 💼 **Cadre supérieure en gestion secteur public| Stratégie et gouvernance en mobilité durable**

COMPÉTENCES CLÉS

🚊 **Planification et gestion des transports collectifs** – Stratégies de mobilité urbaine et gestion de projets métropolitains.

♿ **Transport adapté et accessibilité** – Développement de solutions inclusives pour la mobilité des personnes à besoins particuliers.

📊 **Coordination intersectorielle** – Collaboration avec les acteurs municipaux et gouvernementaux pour des politiques de transport efficaces.

Optimisation des infrastructures – Mise en œuvre de projets d'amélioration des réseaux de transport collectif.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Cheffe d'équipe du soutien juridique et enquêtrice | Bureau du syndic | Ordre des ingénieurs du Québec (2016 à ce jour)

- Encadrement stratégique et gestion des enquêtes juridiques
- Développement de protocoles pour assurer la conformité et l'efficacité des processus

Directrice des projets de transport collectif et de la planification métropolitaine | Ministère des transports du Québec *(2014 – 2016)*

- **Développement de stratégies** pour améliorer la desserte en transport collectif et favoriser une mobilité intégrée.
- **Gestion de projets d'envergure** en transport urbain et régional, avec une approche axée sur l'accessibilité et l'innovation.
- **Collaboration intersectorielle** avec les municipalités et les organismes de transport pour optimiser les services de transport en commun.

Directrice – Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie | Ministère des Transports du Québec *(2009 – 2014)*

- **Gestion opérationnelle et stratégique du territoire**
- **Élaboration et mise en œuvre de politiques publiques efficaces**

Autres postes :

- Cheffe du Service des inventaires et du Plan | Ministère des transports du Québec *(2006 – 2009)*
- Cheffe du Service des liaisons avec les partenaires et les usagers *(2005 – 2006)*
- Coordonnatrice territoriale à l'exploitation / Conseillère à la Modernisation de l'État *(2002 – 2005)*
- Agente de recherche et planification *(1994 – 2002)*
- Responsable régional du transport routier *(1988 – 1994)*

ACTIVITÉS CONNEXES

ACTIVITÉS CONNEXES

🎯 **Mentorat et accompagnement des jeunes leaders** 🔹 Participation au mentorat pour les nouveaux diplômés (Secrétariat du Conseil du trésor) 🔹 Encadrement des jeunes leaders de la fonction publique (Cercle des jeunes leaders – ENAP)

📌 **Membre du conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec** *(2013 – 2016)* 🔹 Contribution aux décisions stratégiques et à la gouvernance du CSPQ

🎯 **Candidate à la relève de la haute fonction publique du Québec** *(2014)*

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.05

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1259595024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé :
de nommer Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 14:02

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1259595024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la résolution prise par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, il est requis de transmettre au conseil d'agglomération la présente recommandation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

514-328-4000

Tél :
Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.05

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259595024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

QUE soit nommé M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-L'île.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-01 19:18

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259595024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est. Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de d'Anjou, de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 314 : Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.
CA16 10 247 : Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri , afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secretaire- recherchiste

Tél : 514-3284000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-27

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

Tél : 514-328-4000
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt
Tél : 514-328-4000
Approuvé le : 2025-11-26

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er décembre 2025	Résolution: CA25 10 291

Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1259595024

Christine BLACK
_____
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 décembre 2025

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.06

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257665003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Nommer Vana Nazarian, Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Il est recommandé :
de nommer Vana Nazarian, Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2025-12-09 10:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257665003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Nommer Vana Nazarian, Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées.
L'article 3 de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :
-au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;
-deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées, ils sont désignés par le conseil d'agglomération;
-au moins trois (3) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président. Ces membres sont proposés par le comité de sélection et doivent avoir une expérience pertinente à la fonction.

Avant les élections du 2 novembre 2025, le comité d'audit était composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Considérant que tous les mandats des membres élus du comité d'audit ont pris fin au moment des élections municipales du 2 novembre 2025, il est requis que le conseil d'agglomération procède à leur remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0168 - 21 mars 2024 - Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de la désigner à titre de présidente de ce comité jusqu'au 30 avril 2027.
CG23 0675 - 23 novembre 2023 - Approuver le renouvellement du mandat d'Yves Gauthier à titre de membre indépendant et de vice-président du comité d'audit de la Ville de Montréal

CG23 0280 - 18 mai 2023 - Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal
CG22 0140 - 24 février 2022 - Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).
CG21 0753 - 23 décembre 2021 - Approuver la nomination de MM. François Limoges et Benoit Dorais ainsi que Mme Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval

DESCRIPTION

Les personnes élues représentant la Ville de Montréal au comité d'audit sont :
- Vana Nazarian
- Victor Esposito
- Richard Deschamps

Quant aux personnes élues représentant les municipalités reconstituées :
- Michael Stern, maire de la Ville de Westmount
- Marc Doret, maire de la Cité de Dorval

JUSTIFICATION

La nomination des membres élus représentant la Ville de Montréal et des villes reconstituées est requise afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053), les personnes élues membres du comité d'audit sont rémunérés de la façon suivante : 750 $ / séance du comité d'audit ou d'un sous-comité de celui-ci, jusqu'à concurrence de la rémunération annuelle payable au membre d'une commission du conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces nominations sont requises afin de permettre la tenue des réunions du comité d'audit et d'assurer le quorum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LAPOINTE
Chargé de dossiers ou missions

Tél : 514 923-2036
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-09

Salwa MAJOUJI
Cheffe du bureau du directeur général

Tél : - -
Télécop. : -